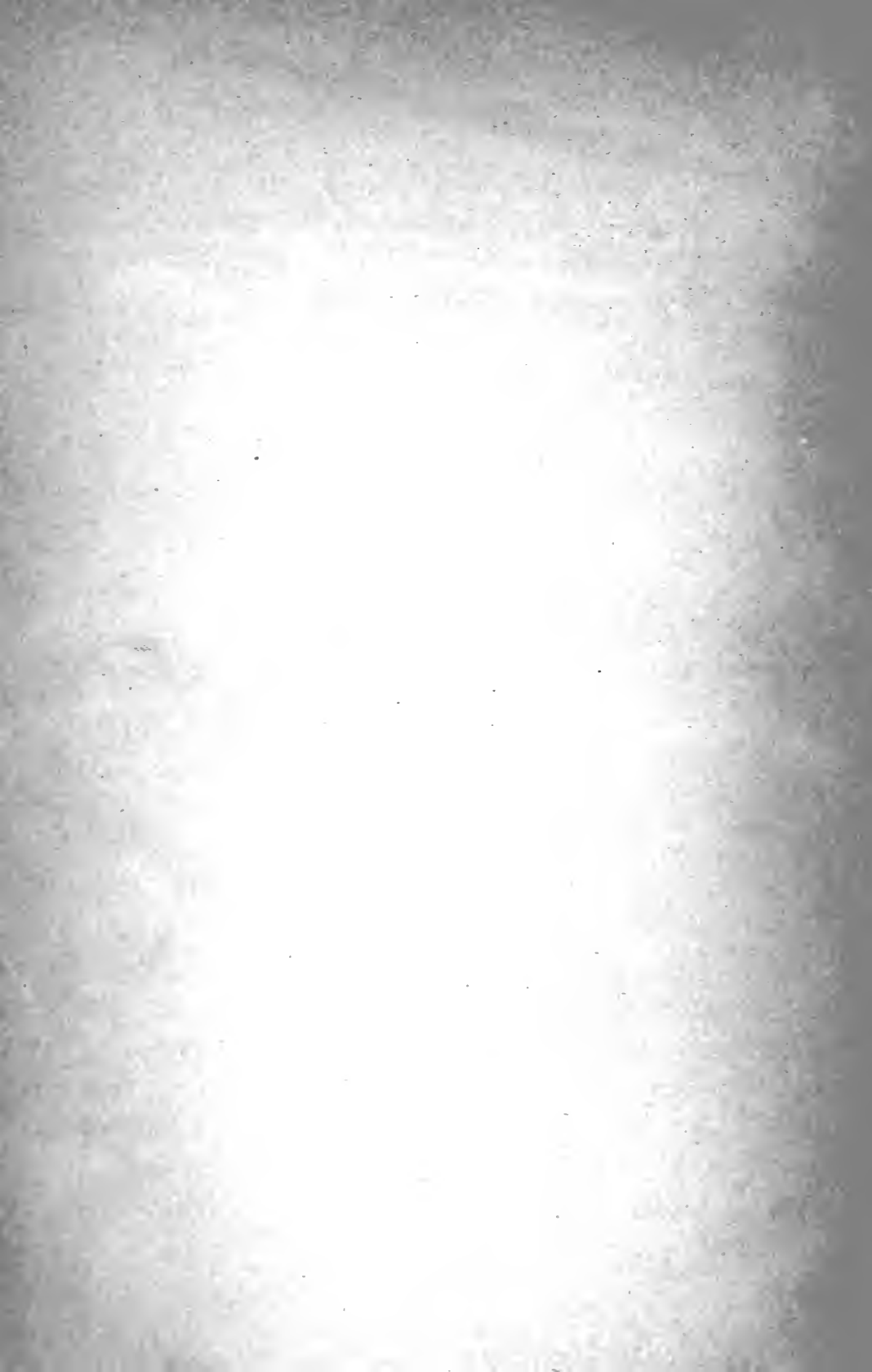




3 1761 07973095 8









OEUVRES
COMPLÈTES
DE FÉNELON.

TOME VII.

~~14~~
~~F3326~~

OEUVRES

COMPLÈTES

DE FÉNELON

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

TOME SEPTIÈME.



52070
2 7 52

PARIS,

J. LEROUX ET JOUBY, LIBRAIRES,
Rue des Grands-Augustins, 9.



GAUME FRÈRES, LIBRAIRES,
Rue Cassette, 4.

LILLE. L. LEFORT, IMPRIMEUR - LIBRAIRE.

BESANÇON. OUTHIENIN - CHALANDRE FILS.

—
1850.

P6

1705

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

ŒUVRES DE FÉNELON.

SUITE DE LA QUATRIÈME CLASSE.

OUVRAGES DE LITTÉRATURE.

ABRÉGÉ DES VIES DES ANCIENS PHILOSOPHES

AVEC UN RECUEIL DE LEURS PLUS BELLES MAXIMES.

THALÈS ,

Né la première année de la 35^e olympiade , mort à la 53^e.
âgé de quatre-vingt-douze ans.

THALÈS milésien originaire de Phénicie , descendant de Cadmus , fils d'Agénor. L'indignation que ses parens avoient contre les tyrans qui opprimoient les gens de bien , les obligea de quitter leur pays : ils vinrent s'établir à Milet , ville d'Ionie , où Thalès naquit la première année de la trente-cinquième olympiade. C'est lui qui a mérité le premier le glorieux titre de Sage , et qui a été l'auteur de la philosophie qu'on a appelée ionique , du nom du pays où il avoit pris naissance.

Il passa quelque temps dans la magistrature , et , après en avoir exercé avec éclat les principaux emplois , le désir de connoître les secrets de la nature lui fit quitter l'embaras des affaires publiques. Il s'en alla en Egypte , où les sciences florissoient pour lors : il employa plusieurs années à converser avec les prêtres , qui étoient les docteurs du pays ; il s'instruisit des mystères de leur religion , et s'appliqua particulièrement à la géométrie et à l'astronomie. Il ne s'attacha jamais à aucun maître : et , hors le commerce qu'il eut avec les prêtres

égyptiens pendant ce voyage , il ne dut qu'à ses expériences et à ses profondes méditations les belles connoissances dont il a enrichi la philosophie.

Thalès avoit l'esprit élevé , parloit peu et réfléchissoit beaucoup ; il négligeoit son intérêt particulier , et étoit fort zélé pour celui de la république.

Juvénal , parlant des gens qui croyoient que la vengeance étoit un bien plus désirable que la vie même , dit que ces sentimens-là sont fort éloignés de ceux de Chrysisse et de la douceur de Thalès.

At vindicta bonam vitâ jucundius ipsâ :
Chrysisippus non dicet idem , nec mite Thaletis
Ingenium !....

Quand Thalès fut de retour à Milet , il vécut dans une grande solitude , et ne s'occupoit plus qu'à contempler les choses célestes. L'amour de la sagesse lui fit préférer la douceur du célibat aux soins qui accompagnent le mariage. Il n'étoit encore âgé que de vingt-trois ans lorsque Cléobuline sa mère le pressa d'accepter un parti avantageux qui se présentoit. Quand on est jeune , dit Thalès , il n'est pas temps de se

¹ Juv. *Sat.* XIII, v. 183 et seq.

marier : quand on est vieux , il est trop tard ; et un homme entre ces deux âges ne doit pas avoir assez de loisir pour se choisir une femme. Quelques-uns disent qu'il épousa sur la fin de sa vie une Egyptienne qui a fait plusieurs beaux ouvrages.

Un jour, des étrangers de Milet passant par l'île de Cos, achetèrent de quelques pêcheurs ce qu'ils alloient tirer du coup de filet qu'ils venoient de jeter dans la mer. Ces pêcheurs tirèrent un trépied d'or massif qu'on dit qu'Hélène revenant de Troie avoit jeté antrefois dans cet endroit, à cause d'un ancien oracle dont elle s'étoit souvenue. Cela fit d'abord de la contestation entre les pêcheurs et les étrangers. à qui auroit le trépied. Ensuite les villes s'y intéressèrent et prirent parti chacune pour ses gens. On étoit prêt à passer à une guerre ouverte, lorsqu'on s'accorda de part et d'autre de s'en tenir aux décisions de l'oracle. On envoya à Delphes; l'oracle fit réponse qu'il falloit donner le trépied au premier des Sages. On alla aussitôt le porter à Thalès, qui le renvoya à Bias. Bias par modestie le remit à un autre : cet autre à quelque autre qui le renvoya à Solon. Solon dit qu'il n'y avoit rien de plus sage qu'un dieu : il fit porter le trépied à Delphes, et le consacra à Apollon.

Quelques jeunes gens de Milet reprochèrent un jour à Thalès que sa science étoit fort stérile, puisqu'elle le laissoit dans l'indigence. Thalès voulut leur faire connoître que si les sages n'amassoient pas de grands biens, c'étoit par un pur mépris pour les richesses, et qu'il leur étoit facile d'acquérir les choses dont ils ne faisoient aucun cas.

Il prévint, à ce qu'on dit, par ses observations astronomiques, que l'année seroit très-fertile; il acheta avant la saison tous les fruits des oliviers qui étoient autour de Milet. La récolte fut fort abondante: Thalès en tira un profit considérable : mais comme il étoit tout-à-fait désintéressé, il fit assembler les marchands de Milet, et leur distribua tout ce qu'il avoit gagné.

Thalès avoit accoutumé de remercier les dieux de trois choses : d'être né raisonnable plutôt que bête, homme plutôt que femme, grec plutôt que barbare.

Il croyoit que le monde avoit été disposé de la manière que nous le voyons, par une intelligence qui n'avoit point de commencement et qui n'auroit jamais de fin.

C'est le premier des Grecs qui ait enseigné que les âmes étoient immortelles.

Un homme vint un jour lui demander si nous pouvions cacher nos actions aux dieux. Nos pensées mêmes les plus secrètes, répondit-il, ne sauroient jamais leur être inconnues.

Il disoit que la chose du monde la plus grande étoit le lieu, parce qu'il renfermoit tous les êtres; que la plus forte étoit la nécessité, parce qu'elle venoit à bout de tout; que la plus prompte étoit l'esprit, puisqu'en un instant il parcouroit tout l'univers; que la plus sage étoit le temps, puisqu'il découvroit les choses les plus cachées : mais que la plus douce et la plus aimable étoit de faire sa volonté.

Il répétoit souvent, que de parler beaucoup n'étoit pas une marque d'esprit.

Qu'on devoit se souvenir également de ses amis présents ou absens.

Qu'il falloit assister son père et sa mère, pour mériter d'être assisté de ses enfans.

Qu'il n'y avoit rien de si rude que de voir vieillir un tyran.

Que ce qui nous peut consoler dans notre mauvaise fortune, c'est d'apprendre que ceux qui nous tourmentent sont aussi malheureux que nous.

Qu'il ne falloit point faire ce qu'on reprochoit dans les autres.

Que le véritable bonheur consistoit à jouir d'une santé parfaite, à avoir un bien raisonnable, et à ne pas passer sa vie dans la mollesse et dans l'ignorance.

Il croyoit qu'il n'y avoit rien de si difficile que de se connoître soi-même; c'est ce qui lui fit inventer cette belle maxime, qui fut depuis gravée sur une lame d'or, et consacrée dans le temple d'Apollon : CONNOIS-TOI TOI-MÊME.

Il tenoit que la vie et la mort ne différoient en rien; et quand on lui demandoit pourquoi il ne se faisoit pas mourir, c'est, répondoit-il, parce que vivre ou être mort étant la même chose, rien ne peut déterminer à prendre un parti plutôt que l'autre.

Il se divertissoit quelquefois à la poésie. On dit que c'est lui qui a inventé la mesure des vers hexamètres.

Un homme justement accusé d'adultère vint un jour lui demander s'il lui étoit permis de se justifier par serment. Thalès lui répondit en se moquant : Le parjure est-il un crime moins grand que l'adultère ?

Mandrète de Pryène, qui avoit été son disciple, le vint voir à Milet, et lui dit : Quelle récompense voulez-vous que je vous donne, ô Thalès, pour vous témoigner combien j'ai de

reconnaissance de tous les beaux préceptes dont je vous suis redevable? Quand l'occasion vous donnera lieu d'enseigner les autres, répondit Thalès, faites-leur connoître que c'est moi qui suis l'auteur de cette doctrine. Ce sera pour vous une modestie louable, et pour moi une récompense très-précieuse.

Thalès a été le premier de tous les Grecs qui se soit appliqué à la physique et à l'astronomie. Il croyoit que l'eau étoit le premier principe de toutes choses : que la terre n'étoit qu'une eau condensée, l'air une eau raréfiée : que toutes choses se changeoient perpétuellement les unes dans les autres ; mais qu'en dernier lieu tout se résolvoit en eau : que l'univers étoit animé et rempli d'êtres invisibles qui voltigeoient sans cesse de côté et d'autre : que la terre étoit au milieu du monde ; qu'elle se mouvoit autour de son propre centre, qui étoit le même que celui de l'univers ; et que les eaux de la mer, sur quoi elle étoit posée, lui donnoient un certain branle qui étoit la cause de son mouvement.

Les effets merveilleux de l'aimant et de l'ambre, et la sympathie entre les choses de même nature, lui ont fait croire qu'il n'y avoit rien dans le monde qui ne fût animé.

Il croyoit que la cause de l'inondation du Nil venoit de ce que les vents Étésiens, qui souffloient du septentrion au midi, retardoient les eaux du fleuve qui coulent du midi vers le septentrion, et les contraignoient à se déborder dans la campagne.

C'est lui qui a prédit le premier les éclipses du soleil et de la lune, et qui a fait des observations sur les différens mouvemens de ces deux astres. Il croyoit que le soleil étoit un corps lumineux de lui-même, dont la masse étoit cent vingt fois plus considérable que celle de la lune : que la lune étoit un corps opaque, qui n'étoit capable de réfléchir la lumière du soleil que par une seule moitié de sa surface ; et sur cette supposition il rendoit raison des différentes figures sous lesquelles la lune nous paroît.

C'est lui qui a recherché le premier l'origine des vents, la matière des foudres, la cause des éclairs et du tonnerre.

Personne avant lui n'avoit connu la manière de mesurer les hauteurs des tours et des pyramides par leur ombre méridionale, lorsque le soleil est dans l'équinoxe.

Il fixa l'année à trois cent soixante-cinq jours ; il régla l'ordre des saisons, et borna chaque mois à trente jours : à la fin de chaque douzaine

de mois il ajouta cinq jours pour achever le cours de l'année : c'étoit une méthode qu'il avoit prise des Egyptiens.

C'est lui qui a donné la connoissance de la petite Ourse, dont les Phéniciens se servoient pour régler leur navigation.

Un jour, comme il sortoit de son logis pour aller contempler les astres, il se laissa tomber dans un fossé ; une vieille servante de sa maison courut aussitôt à lui, et, après l'avoir retiré, lui dit en se moquant : Quoi, Thalès, vous croyez pouvoir découvrir ce qui se passe dans les cieus, et vous ne voyez pas seulement ce qui est à vos pieds!

Thalès fut pendant toute sa vie dans une considération très-distinguée : on le consultoit sur les affaires les plus importantes. Crésus, après avoir entrepris la guerre contre les Perses, s'avança à la tête d'une grosse armée jusque sur les bords du fleuve Halys ; il se trouva fort embarrassé pour passer ; il n'avoit ni ponts ni bateaux, et le fleuve n'étoit point guéable. Thalès, qui se rencontra pour lors dans son camp, lui assura qu'il lui donneroit le moyen de faire traverser ce fleuve à son armée sans pont et sans bateaux. Il fit aussitôt travailler à un grand fossé en forme de croissant, qui commençoit à une des extrémités du camp et finissoit à l'autre ; ce fleuve se divisa par ce moyen en deux bras qui étoient guéables l'un et l'autre, et toute l'armée passa sans difficulté. Thalès ne voulut jamais souffrir que, dans cette occasion, les Milésiens fissent alliance avec Crésus, qui les recherchoit avec beaucoup d'empressement. Cette prudence fut cause de la conservation de sa patrie ; car Cyrus, victorieux des Lydiens, saccagea toutes les villes qui étoient entrées en confédération avec eux, et épargna ceux de Milet, qui n'avoient point voulu prendre de parti contre lui.

Thalès, étant fort vieux, se fit porter un jour sur une terrasse, pour y voir à son aise les combats de l'amphithéâtre. La chaleur excessive lui causa une altération si violente, qu'il mourut subitement dans le lieu même d'où il regardoit les combats. C'étoit dans la cinquante-huitième olympiade, et la quatre-vingt-douzième année de son âge. Ceux de Milet lui firent de magnifiques funérailles.

SOLON.

Il naquit la troisième année de la 35^e olympiade; fut préteur à Athènes la troisième année de la 45^e, et mourut au commencement de la 55^e, âgé de soixante-dix-huit ans.

SOLON, originaire d'Athènes, naquit à Salamine en la trente-cinquième olympiade. Excestide, son père, descendoit du roi Codrus, et sa mère étoit cousine germaine de la mère de Pisistrate. Il employa une partie de sa jeunesse à voyager en Égypte, qui étoit pour lors le théâtre de tous les gens savans. Après s'être instruit de la forme du gouvernement, et de tout ce qui regardoit les lois et les coutumes du pays, il s'en revint à Athènes, où son rare mérite et sa naissance distinguée lui firent obtenir les emplois les plus considérables.

SOLON étoit un homme d'une grande sagesse, mêlée de beaucoup de vigueur, de fermeté et de sincérité. Il étoit excellent orateur, poète, législateur et bon homme de guerre. Il fut pendant toute sa vie fort zélé pour la liberté de sa patrie, grand ennemi des tyrans, et peu pressé pour l'agrandissement de sa famille. Il ne s'attacha jamais à aucun maître, non plus que Thalès. Il négligea la connoissance des causes de la nature, pour s'appliquer entièrement à la morale et à la politique. C'est lui qui est l'auteur de cette belle maxime : *Il faut garder la médiocrité en toutes choses.*

Un jour Solon étoit à Milet, où la grande réputation de Thalès l'avoit obligé de faire un voyage. Après s'être entretenu quelque temps avec ce philosophe, il lui dit : Je m'étonne, ô Thalès, que vous n'ayez jamais voulu vous marier; vous auriez des enfans que vous prendriez plaisir à élever. Thalès ne répondit rien sur-le-champ. Quelques jours après il apostâ un certain homme qui feignit d'être étranger, et qui vint leur rendre visite; cet homme dit qu'il arrivoit d'Athènes tout nouvellement. Hé bien, lui dit Solon, qu'y a-t-il de nouveau? Rien que je sache, répondit l'étranger, sinon qu'on portoit en terre un jeune Athénien dont toute la ville accompagnoit la pompe funèbre, parce qu'il étoit d'une condition distinguée, et fils d'un homme fort estimé de tout le peuple. Cet homme-là, ajouta l'étranger, est hors d'Athènes il y a quelque temps; ses amis ont résolu de lui ménager cette nouvelle pour empêcher que le chagrin ne le fasse mourir. O pauvre père

malheureux! s'écria Solon; et comment l'appeloit-on? Je l'ai bien entendu nommer, répondit l'étranger, mais il ne m'en souvient pas; je sais bien que tout le monde disoit que c'étoit un homme d'une grande sagesse. Solon, dont l'inquiétude augmentoit à tous momens, parut tout troublé; il ne put s'empêcher de demander si ce n'étoit point Solon. L'étranger répondit brusquement: Oui, c'est celui-là. Solon fut touché d'un ressentiment si vif et si cuisant, qu'il commença à déchirer ses habits, à s'arracher les cheveux et à se battre la tête; enfin il ne s'abstint d'aucune des choses qu'ont accoutumé de faire et de dire tous ceux qui sont outrés de douleur. Pourquoi tant pleurer et se tourmenter, lui dit Thalès, pour une perte qui ne peut être réparée par toutes les larmes du monde? Ah! répondit Solon, c'est cela même qui me fait pleurer; je plains un mal qui n'a point de remède. A la fin, Thalès se prit à rire de toutes les différentes postures que faisoit Solon. O Solon, mon ami, lui dit-il, voilà ce qui m'a fait craindre le mariage; j'en redoutois le joug, et je connois par la douleur du plus sage des hommes, que le cœur le plus ferme ne peut soutenir les afflictions qui naissent de l'amour et du soin des enfans; ne t'inquiète pas davantage, tout ce que l'on vient de te dire n'est qu'une fable faite à plaisir.

Il y avoit eu pendant long-temps une cruelle guerre entre les Athéniens et les Mégariens, au sujet de l'île de Salamine. Enfin, après plusieurs carnages de part et d'autre, les Athéniens, qui avoient eu du désavantage, las de répandre tant de sang, ordonnèrent une punition de mort contre le premier qui seroit assez hardi de proposer la guerre pour le recouvrement de Salamine, dont ceux de Mégare étoient en possession. Solon craignoit que s'il parloit, il ne se fit tort à lui-même, ou que s'il se taisoit, son silence ne fût désavantageux à sa patrie. Il prit le parti de contrefaire le fou, afin que sous ce prétexte il lui fût permis de dire et de faire impunément tout ce qu'il voudroit. Il fit courir le bruit par toute la ville qu'il avoit perdu l'esprit. Après avoir composé quelques vers élogiaques qu'il apprit par cœur, il sortit de sa maison avec un vilain habit tout déchiré, une corde à son cou, un vieux bonnet crasseux sur sa tête; tout le peuple s'attroupa autour de lui. Solon monta sur la pierre d'où on avoit coutume de faire les proclamations publiques, et récita des vers contre sa coutume: Plût aux dieux, s'écria-t-il, que jamais Athènes n'eût été ma patrie; ah! je voudrois être né à Phole-

gandes ou à Syène, ou dans quelque lieu encore plus affreux et plus barbare; au moins je n'aurois pas le chagrin de me voir montrer au doigt et d'entendre dire : Voilà un Athénien qui s'est honteusement sauvé de Salamine. Vengeons promptement l'affront que nous avons reçu, et reprenons un séjour si agréable, que nos ennemis nous retiennent si injustement. Cela fit tant d'impression sur l'esprit des Athéniens, qu'ils révoquèrent aussitôt l'édit qu'ils avoient fait; ils prirent les armes, et résolurent de faire la guerre aux Mégariens. Solon fut choisi pour commander les troupes, il s'embarqua avec ses gens sur plusieurs bateaux de pêcheurs. Il étoit suivi d'une galère à trente-six rames, et il mouilla assez près de Salamine. Les Mégariens qui étoient dans la ville s'aperçurent de quelque chose, et coururent aux armes tout en désordre. Ils détachèrent un de leurs vaisseaux qu'ils envoyèrent pour découvrir ce que c'étoit. Ce vaisseau s'approcha de trop près; il fut pris par Solon, qui fit aussitôt lier tous les Mégariens qui étoient dedans; il fit embarquer à leur place les plus braves d'entre les Athéniens, et leur commanda de faire voile vers Salamine en se cachant le plus qu'ils pourroient. Solon prit avec lui le reste de ses gens et descendit à terre par un autre endroit; il alla à la rencontre des Mégariens qui s'étoient mis en campagne, et pendant qu'il leur donna bataille, ceux qu'il avoit envoyés dans le vaisseau arrivèrent et se rendirent maîtres de la ville. Solon, après avoir défait les Mégariens, renvoya sans rançon tous les prisonniers qui avoient été faits dans le combat, et érigea un temple à l'honneur du dieu Mars dans le propre lieu où il avoit remporté la victoire. Quelque temps après, ceux de Mégare s'opiniâtrèrent inutilement à vouloir recouvrer Salamine: enfin on convint de part et d'autre qu'on prendroit les Lacédémoniens pour arbitres. Solon prouva, devant les députés de Sparte, que Philus et Eurifacès, enfans d'Ajax, roi de Salamine, étoient venus demeurer à Athènes, et qu'ils donnèrent cette île aux Athéniens, à condition qu'on les feroit citoyens d'Athènes. Il fit ouvrir plusieurs tombeaux, et fit voir que ceux de Salamine tournoient la face de leurs morts du même côté que ceux d'Athènes: au lieu que les Mégariens les tournoient du côté opposé; qu'enfin ils faisoient graver sur le cercueil le nom de la famille du mort; ce qui étoit particulier aux seuls Athéniens. Mais ceux de Mégare ne tardèrent pas long-temps à avoir leur revanche; car les différends qui rénoient depuis long-temps entre les descendans de Cylon

et ceux de Mégacles s'augmentèrent jusqu'à un tel point, qu'ils pensèrent faire périr entièrement la ville. Cylon avoit eu autrefois dessein de se rendre souverain d'Athènes; sa conspiration fut découverte, il fut massacré avec plusieurs de ses complices. Tous ceux qui purent échapper se sauvèrent dans le temple de Minerve. Mégacles, qui étoit pour lors magistrat, fit tant par ses belles paroles, qu'il leur persuada de venir se présenter devant les juges en tenant un filet attaché par un de ses bouts à la statue de la déesse, afin de ne point perdre leur franchise. Comme ils descendoient du temple le filet se rompit. Mégacles dit que c'étoit une marque évidente que la déesse leur refusoit sa protection; il en arrêta plusieurs, qui furent aussitôt lapidés par le peuple; ceux qui recoururent aux autels y furent presque tous massacrés sans aucun respect. Il ne s'en sauva que quelques-uns, pour qui les femmes des magistrats s'employèrent et les firent remettre en liberté.

Une action si noire rendit odieux les magistrats et leurs descendans, qui furent depuis ce temps-là très-haïs du peuple. Plusieurs années après, les descendans de Cylon devinrent très-puissans; la haine qui étoit entre les deux partis s'allumoit tous les jours de plus en plus. Solon, pour lors magistrat, craignit que leurs divisions n'entraînaient la perte de toute la ville; il les fit consentir les uns et les autres à prendre des juges pour terminer leurs différends; les juges décidèrent en faveur des Cyloniens. Tous les descendans de Mégacles furent bannis, et les os de ceux qui étoient morts furent déterrés et jetés hors du territoire d'Athènes. Les Mégariens profitèrent de cette occasion favorable pour eux; ils prirent les armes pendant que les divisions étoient dans leur plus grande chaleur, et recouvrèrent Salamine.

A peine cette sédition étoit apaisée, qu'il en survint une autre dont les suites ne devoient pas être moins dangereuses. Les pauvres étoient si endettés, qu'on les adjugeoit tous les jours comme esclaves à leurs créanciers, qui les faisoient travailler ou les vendoient à leur fantaisie. Quantité de gens du menu peuple s'attroupèrent, résolus de se choisir un chef pour empêcher qu'aucun d'eux ne fût fait esclave dans la suite, faute d'avoir payé ses dettes au jour nommé, et pour obliger les magistrats à partager tous les biens également, comme Lycurgue avoit fait à Sparte. Les troubles étoient si grands, et les séditieux tellement animés, qu'on ne connoissoit aucun remède pour les

apaiser. Solon fut élu du consentement des deux partis pour terminer toutes choses à l'amiable. Il fit beaucoup de difficulté d'abord d'accepter un emploi si épineux ; il n'y eut que l'envie de servir sa patrie qui l'y fit résoudre. Tout le monde lui avoit entendu dire autrefois que l'égalité empêchoit toutes les contestations ; chacun interprétoit cette sentence en sa faveur : les pauvres croyoient qu'il vouloit rendre tous les hommes égaux ; les riches au contraire s'imaginoient qu'il avoit dessein de mesurer toutes choses selon la naissance et la dignité des personnes. Cela le rendit si agréable aux uns et aux autres, qu'ils le pressèrent d'accepter la souveraineté. Les gens mêmes qui n'étoient point intéressés dans ces brouilleries, ne connoissant point de meilleur remède pour apaiser les divisions, consentoient volontiers d'avoir pour maître celui qui passoit pour le plus homme de bien et le plus sage de toute la terre. Solon s'en éloigna fort, et déclara hautement qu'il n'y consentiroit jamais. Ses meilleurs amis ne pouvoient s'empêcher de le blâmer. Vous êtes bien simple, lui disoient-ils : quoi, sous prétexte d'un vain nom de tyran, vous refusez une monarchie qui vous sera par la suite très-légitimement acquise ! Timondas ne s'est-il pas fait autrefois déclarer roi d'Eubée ? et Pithaque ne règne-t-il pas aujourd'hui à Mytilène ? Solon fut inflexible à tous ces discours. La principauté légitime et la tyrannie, répondit-il, sont à la vérité de très-belles places, un très-bel endroit ; mais on est environné de précipices de tous côtés, et il n'y a point de chemin pour en sortir, lorsqu'on y est une fois entré. Jamais on ne le put résoudre à accepter ce parti avantageux qu'on lui présentait. Tous ses amis le traitoient de fou et d'insensé. Solon s'appliqua sérieusement à apaiser les troubles qui étoient à Athènes. Il commença par ordonner que toutes les dettes passées seroient entièrement abolies, sans que jamais personne en pût rien demander à ses débiteurs : et pour donner exemple à tout le monde, il remit sept talens qui lui devoient revenir de la succession de son père. Il déclara nulles les dettes qui se feroient dans la suite sous obligation du corps, afin d'empêcher à l'avenir l'inconvénient qui avoit été cause de tous les troubles. Les deux partis d'abord furent assez mécontents de ce jugement, les riches étoient fâchés de ce qu'on leur avoit fait perdre ce qui leur appartenoit ; et les pauvres ne l'étoient pas moins de ce qu'on n'avoit pas partagé les biens également. Mais les uns et les autres furent tellement convaincus

par la suite de l'utilité des réglemens de Solon, qu'ils le choisirent tout de nouveau pour apaiser les troubles causés par trois différentes factions qui partageoient la ville d'Athènes, et lui donnèrent pouvoir de réformer les lois à sa fantaisie, et d'établir tel gouvernement qu'il lui plairoit.

Les gens de la montagne vouloient que le peuple fût entièrement le maître des affaires ; ceux de la plaine prétendoient qu'il n'y eût qu'un certain nombre de citoyens des plus considérables ; et les gens de la marine vouloient que les magistrats fussent tirés de l'une et de l'autre condition. Solon, qu'on avoit choisi pour souverain arbitre, commença par casser toutes les lois de Dracon son prédécesseur, à cause qu'elles étoient trop sévères. Les fautes les plus légères étoient punies de mort, comme les plus énormes crimes ; et il n'étoit pas moins dangereux d'être convaincu d'oisiveté, de voler des fruits ou des herbes, que de commettre des sacrilèges, des meurtres et tout ce qu'on peut imaginer de plus noir. C'est ce qui avoit donné lieu de dire qu'elles étoient écrites avec du sang. On demanda un jour à Dracon pourquoi il avoit ordonné des peines de mort pour toutes sortes de crimes indifféremment : C'est parce, répondit-il, que les moindres méritent ce châtimement, et que je n'en connois point de plus rigoureux pour les crimes plus énormes.

Solon divisa les citoyens en trois différens ordres, selon les biens dont chaque particulier se trouva alors en possession. Il donna entrée dans les affaires publiques à tout le peuple, excepté aux artisans qui ne vivoient que de leur travail. Ceux-là étoient exclus des charges, et ne jouissoient pas des mêmes privilèges que les autres.

Il ordonna que les principaux magistrats seroient perpétuellement choisis entre les citoyens du premier ordre.

Que dans une sédition celui qui n'auroit pris aucun parti seroit noté d'infamie.

Que si un homme qui avoit épousé une riche héritière se trouvoit impuissant, sa femme pourroit avoir commerce avec celui qu'elle voudroit des plus proches parens de son mari.

Que les femmes n'apporteroient pour dot à leurs maris que trois robes et quelques meubles de peu de valeur.

Qu'on pourroit tuer impunément un adultère lorsqu'on le surprendroit sur le fait.

Il modéra les dépenses des dames, et abolit plusieurs cérémonies qu'elles avoient coutume d'observer.

Il défendit de mal parler des morts.

Il permettoit aux gens qui n'avoient point d'enfans, d'instituer héritiers tous ceux qu'ils voudroient, pourvu qu'ils fussent dans leur bon sens lors de leur testament.

Que celui qui auroit dissipé son bien seroit noté d'infamie et déchu de tous ses privilèges, de même que celui qui ne nourrirait pas son père et sa mère dans leur vieillesse. Le fils n'étoit pas tenu de nourrir son père s'il ne lui avoit fait apprendre un métier pendant sa jeunesse.

Que nul étranger ne pouvoit être fait citoyen d'Athènes, s'il n'avoit été banni à perpétuité de son pays, ou s'il ne venoit s'y établir avec toute sa famille pour y exercer quelque vacation.

Il diminua fort les récompenses qu'on donnoit autrefois aux athlètes.

Il ordonna que le public élèveroit les enfans de ceux qui seroient morts en combattant pour la patrie.

Qu'un tuteur ne pourroit demeurer avec la mère de ses mineurs, et que le plus proche héritier ne pourroit jamais être élu tuteur.

Que tout vol seroit puni de mort, et que celui qui auroit crevé un œil à quelqu'un, seroit condamné à perdre ses deux yeux.

Toutes les lois de Solon furent gravées sur des tables. Les gens du conseil assemblés firent serment qu'ils les observeroient et les feroient observer exactement. Ceux mêmes à qui on en avoit confié le soin, jurèrent solennellement que si quelqu'un d'eux y manquoit, il seroit obligé de faire présent au temple d'Apollon d'une statue d'or aussi pesante que lui. Il y avoit des juges établis pour interpréter les lois, lorsque quelques différends naissoient entre le peuple sur ce sujet.

Un jour, comme Solon composoit ses lois. Anacharsis se moqua de son entreprise. Quoi, dit-il, vous prétendez avec quelques écritures réprimer l'injustice et les passions des hommes ! Telles ordonnances, ajouta-t-il, ressemblent proprement aux toiles d'araignées, qui n'arrêtent rien que des mouches.

Les hommes gardent bien les choses dont ils sont convenus ensemble, répondit Solon. Je ferai mes lois de telle manière, que tous les citoyens connoîtront qu'il leur est plus utile d'y obéir que de les violer.

On lui demanda pourquoi il n'en avoit fait aucune contre les parricides : C'est parce, répondit-il, que je n'ai pas cru qu'il y eût jamais des gens assez malheureux pour tuer leur père ou leur mère.

Il disoit ordinairement à ses amis, qu'un homme de soixante-dix ans ne devoit plus craindre la mort, ni se plaindre des malheurs de la vie.

Que tous les gens de cour ressembloient aux jetons dont on se sert pour compter, qu'ils représentoient plus ou moins, selon la fantaisie du prince.

Que ceux qui approchoient des princes ne devoient pas leur conseiller ce qui étoit de plus agréable, mais ce qui étoit de plus avantageux.

Que nous n'avions point de meilleur guide, pour nous conduire, que notre raison ; et qu'il ne falloit jamais rien dire ni rien faire sans l'avoir consultée.

Qu'on devoit faire beaucoup plus de fond sur la probité d'un homme que sur son serment.

Qu'il ne falloit pas se faire des amis si légèrement ; mais qu'il étoit très-dangereux de rompre lorsque l'amitié étoit une fois liée.

Que le moyen le plus sûr et prompt pour repousser l'injure, étoit de l'oublier.

Qu'il ne falloit jamais s'ingérer de commander sans avoir appris à obéir.

Que le mensonge devoit être en horreur à tout le monde.

Qu'enfin il falloit honorer les dieux, respecter ses parens, et n'avoir jamais aucun commerce avec les méchans.

Solon s'aperçut que Pisistrate se faisoit un gros parti à Athènes, et qu'il prenoit les mesures nécessaires pour s'y rendre souverain : il fit tout son possible pour s'opposer à ses desseins : il assembla le peuple au milieu de la place publique, où il parut tout armé, et découvrit l'entreprise de Pisistrate. O Athéniens ! s'écria-t-il, je suis plus sage que ceux qui ne connoissent point les mauvais desseins de Pisistrate, et plus courageux que ceux qui les connoissent, et que la crainte ou le peu de courage empêchent de s'y opposer ; je suis prêt à me mettre à votre tête, et à combattre généreusement pour la défense de la liberté. Le peuple, qui favorisoit Pisistrate, traita Solon de fou. Pisistrate, quelques jours après, se blessa lui-même, et se fit porter tout saignant sur un char au milieu de la place publique, et dit que ses ennemis l'étoient venus prendre en trahison, et l'avoient mis dans l'état pitoyable où on le voyoit. La populace s'émut aussitôt, et fut près de prendre les armes en faveur de Pisistrate. O fils d'Iperocrase ! lui dit Solon, tu joues mal le personnage d'Ulysse ; Ulysse s'égratigna pour tromper ses ennemis, et toi tu te blesses pour tromper

tes propres citoyens. Le peuple s'assembla : Pisistrate fit demander cinquante gardes : Solon remontra fortement devant tout le monde les dangereuses suites d'une telle innovation ; mais il ne put rien gagner sur la populace émue, qui permit à Pisistrate d'en prendre quatre cents, et de lever des troupes pour se rendre maître de la forteresse. Les principaux de la ville furent fort étonnés : chacun songea à se retirer de côté et d'autre. Solon ne se rebuta point. Après avoir reproché aux citoyens leur bêtise et leur lâcheté : Auparavant, leur dit-il, il vous étoit plus facile d'empêcher que cette tyrannie ne se formât ; mais à présent qu'elle est établie, ce vous sera une plus grande gloire de l'abolir et de l'exterminer entièrement. Quand il vit que tous ses discours ne pouvoient faire revenir les citoyens de la grande consternation où ils étoient, il s'en alla à sa maison, et prit ses armes qu'il alla poser devant la porte du sénat, en s'écriant : O ma chère patrie ! je t'ai secourue autant que j'ai pu par mes paroles, et d'effet : j'atteste les dieux que je n'ai rien oublié pour la défense des lois et la liberté de mon pays. O ma chère patrie ! je pars et te quitte pour jamais, puisque je suis le seul qui me déclare ennemi du tyran, et que tous les autres sont disposés à le recevoir pour maître.

Solon ne put jamais se résoudre d'obéir à Pisistrate ; et comme il craignoit d'ailleurs que les Athéniens ne l'obligeassent à réformer ses lois, qu'ils avoient fait serment d'observer, il aima mieux s'exiler volontairement, et avoir le plaisir de voyager pour connoître le monde, que de vivre désagréablement à Athènes. Il passa en Égypte, où il demeura quelque temps à la cour d'Amasis. Pisistrate, qui estimoit infiniment Solon, fut fort touché de sa retraite ; il lui écrivit cette lettre obligeante pour essayer de le faire revenir.

« Je ne suis pas le seul parmi les Grecs qui » me suis emparé de la souveraineté de mon » pays ; je ne commets rien contre les lois ni » contre les dieux, puisque je tire mon origine » de Codrus, et que les Athéniens ont juré » qu'ils conserveroient le royaume à ses des- » cendants. J'ai grand soin de faire observer » vos ordonnances avec beaucoup plus d'exac- » titude que si l'Etat étoit gouverné par la popu- » lace. Je me contente des tributs que j'ai » trouvés établis ; et hors certains honneurs qui » sont dus à ma dignité, je n'ai rien qui me » distingue du moindre des citoyens. Je n'ai » aucun ressentiment contre vous de ce que » vous avez découvert mes desseins ; je suis

» persuadé que c'étoit plutôt par amour pour » la patrie, que par haine contre moi, parce » que vous ne saviez pas de quelle manière je » me devois comporter ; et si vous l'eussiez su, » peut-être n'auriez-vous pas désapprouvé mon » entreprise. Revenez donc avec assurance, et » croyez sur ma parole que Solon ne doit rien » craindre de Pisistrate, puisque même je n'ai » pas voulu faire de mal à ceux qui de tout » temps avoient été mes ennemis. Je vous con- » sidérerai comme mon meilleur ami, et vous » aurez toutes sortes d'agrémens auprès de moi, » parce que je ne vous connois pas capable » d'aucune infidélité. Si vous avez des raisons » qui vous empêchent de revenir à Athènes, » vous demeurerez partout où vous voudrez ; » je serai content, pourvu que ce ne soit pas » moi qui sois la cause de votre exil. »

Solon lui fit cette réponse :

« Je crois bien que vous ne me feriez aucun » mal : car j'étois de vos amis avant que vous » fussiez tyran, et je ne dois pas vous être plus » odieux que tout autre qui hait la tyrannie. Je » laisse la liberté à un chacun de juger selon » sa pensée, s'il est plus utile aux Athéniens » d'être gouvernés par un maître absolu que » par plusieurs magistrats. J'avoue que vous » êtes le meilleur des tyrans, mais je ne crois » pas devoir retourner à Athènes ; car après y » avoir établi un gouvernement libre, et refusé » la principauté qu'on m'avoit offerte, on au- » roit raison de me blâmer, et de croire que » j'approuverois votre entreprise, si on m'y » voyoit revenir. »

Solon écrivit une autre lettre à Epiménide en ces termes :

« Comme mes lois ne doivent pas apporter » un grand profit, aussi en les cassant n'a-t-on » pas causé une grande utilité à la ville. Les dieux » ni les législateurs ne peuvent servir de rien » aux villes, mais bien à ceux qui mènent le » peuple comme ils veulent, lorsqu'ils sont bien » intentionnés. Mes lois n'ont point été utiles, » mais ceux qui les ont violées ont entièrement » renversé la république, en n'empêchant pas » Pisistrate d'envahir la souveraineté. J'ai pré- » dit tout ce qui devoit arriver ; on ne m'a point » cru. Pisistrate, qui flattoit les Athéniens, » leur paroissoit plus fidèle que moi qui leur » disois la vérité. J'ai offert de me mettre à la » tête des citoyens pour prévenir les malheurs » qui sont arrivés : on m'a traité de fou ; on a » accordé des gardes à Pisistrate, qui s'en est » servi pour réduire toute la ville en esclavage, » et moi j'ai pris le parti de me retirer. »

Crésus, roi des Lydiens, se rendit tributaires tous les Grecs de l'Asie. Quantité des plus habiles gens de ce siècle quittèrent la Grèce pour différents sujets, et se retirèrent à Sardis, capitale de l'empire de Crésus. Cette ville étoit pour lors très-florissante en honneurs et en richesses. Chacun y parloit si avantageusement de Solon, que cela fit naître à Crésus l'envie de le voir : il l'envoya prier de venir s'établir chez lui : Solon lui fit cette réponse.

« J'estime infiniment l'amitié que vous me » témoignez, et je prends les dieux à témoins » que si je n'avois pas résolu, dès il y a long- » temps, de demeurer dans un état libre, j'ai- » merois mieux vivre dans votre royaume qu'à » Athènes même, pendant que Pisistrate y » exercera une puissance tyrannique : mais je » suis avec plus de douceur, selon le genre » de vie que j'ai embrassé, dans un lieu où » tout est égal. J'irai pourtant vous voir, pour » avoir le plaisir de demeurer quelque temps » avec vous. »

Solon s'en alla à Sardis, à la sollicitation de Crésus, qui témoignoit un empressement extraordinaire pour le voir. En traversant la Lydie, il rencontroit quantité de grands seigneurs avec de gros cortèges et des trains magnifiques; il croyoit à tout moment que ce fût le Roi. Enfin on le présenta devant Crésus, qui l'attendoit assis sur son trône, et qui s'étoit exprès revêtu de ce qu'il avoit de plus précieux. Solon ne parut point étonné à la vue de tant de magnificence. Crésus lui dit : Mon hôte, je connois ta sagesse par réputation; je sais que tu as beaucoup voyagé, mais as-tu jamais vu personne vêtue si magnifiquement que moi? Oui, répondit Solon, les faisans, les coqs et les paons ont quelque chose de plus magnifique, puisque tout ce qu'ils ont d'éclatant leur vient de la nature, sans qu'ils se donnent aucun soin pour se parer. Une réponse si imprévue surprit fort Crésus; il commanda à ses gens que l'on ouvrit tous ses trésors, et qu'on déployât devant Solon tout ce qu'il y avoit de meubles précieux dans son palais. Il le fit venir une seconde fois devant lui. Avez-vous jamais vu, lui dit-il, un homme plus heureux que moi? Oui, répondit Solon, c'est Tellus, citoyen d'Athènes, qui a vécu en honnête homme dans une république bien policée; il a laissé deux enfans fort estimés avec un bien raisonnable pour les faire subsister, et enfin il a eu le bonheur de mourir les armes à la main, en remportant une victoire pour sa patrie; les Athéniens lui ont dressé un tombeau dans le lieu même où il avoit

perdu la vie, et lui ont rendu de grands honneurs.

Crésus ne fut pas moins étonné que la première fois. Il crut que Solon étoit un insensé. Hé bien, continua-t-il, quel est le plus heureux des hommes après Tellus? Il y a eu autrefois deux frères, répondit-il, dont l'un s'appeloit Cléobis, et l'autre Byton : ils étoient si robustes, qu'ils sont toujours sortis victorieux de toutes sortes de combats; ils s'aimoient parfaitement l'un l'autre. Un jour de fête, la prêtresse de Junon, leur mère, pour qui ils avoient beaucoup de tendresse, devoit aller nécessairement faire un sacrifice au temple; on tarδοit trop à amener ses bœufs : Cléobis et Byton s'attelèrent à son char, et la trainèrent jusqu'au lieu où elle vouloit aller. Tout le peuple leur donna mille bénédictions. Leur mère, ravie de joie, pria Junon de leur envoyer ce qui leur étoit plus avantageux. Quand le sacrifice fut fini, et qu'ils eurent fait très-bonne chère, ils allèrent se coucher, et moururent tous deux cette même nuit. Crésus ne put s'empêcher de faire paraître sa colère. Comment, répliqua-t-il, tu ne me mets donc point au nombre des gens heureux? O Roi des Lydiens, répondit Solon, vous possédez de grandes richesses et vous êtes maître de quantité de peuples; mais la vie est sujette à de si grands changemens, qu'on ne sauroit décider de la félicité d'un homme qui n'est pas encore au bout de sa carrière. Le temps fait tous les jours maître de nouveaux accidens, dont même on n'auroit jamais pu se douter; on ne doit point s'assurer de la victoire lorsque le combat n'est pas encore fini. Crésus fut fort mécontent : il renvoya Solon, et ne demanda plus à le voir.

Esope, qui étoit pour lors à Sardis, où on l'avoit fait venir pour divertir Crésus, fut fâché de la mauvaise réception que le roi avoit faite à un homme d'un mérite si distingué. O Solon, lui dit-il, il ne faut point approcher les princes, ou il ne leur faut jamais dire que ce qui leur est agréable. Au contraire, répondit Solon, il ne faut jamais s'en approcher, ou bien il faut toujours les conseiller le mieux qu'on peut, et ne leur dire jamais que la vérité.

Cyrus tenoit prisonnier Astyage, son grand-père maternel, et l'avoit dépoillé de tous ses États; Crésus s'en offensa : il prit parti pour Astyage, et fit la guerre aux Perses. Comme il avoit des richesses immenses, et qu'il se voyoit à la tête d'une nation qui passoit pour la plus belliqueuse de tout le monde, il croyoit que rien ne lui étoit impossible; il fut malheureu-

sement défait, et se retira à Sardis, où il fut assiégé et fait prisonnier après quatorze jours de résistance. On le mena devant Cyrus, qui le fit charger de chaînes. On le monta aussitôt au haut d'un bûcher, où on l'attacha au milieu de quatorze enfans lydiens, pour y être brûlé à la vue de Cyrus et de tous les Perses. Comme on mettoit le feu au bûcher, Crésus, dans cet état déplorable, se souvint du discours que lui avoit autrefois tenu Solon. Il s'écria en soupirant : O Solon ! Solon ! Solon ! Cela surprit Cyrus. Il envoya demander si c'étoit quelque Dieu qu'il invoquoit dans ses malheurs. Crésus ne répondit rien. Enfin, quand on l'eut contraint de parler, il dit, tout accablé de tristesse : Ah ! je viens de nommer un homme que les rois devoient toujours avoir auprès d'eux, et dont ils devoient plus estimer la conversation que tous les trésors et leur magnificence. On le pressa d'en dire davantage. C'est un sage de la Grèce, continua-t-il, que j'ai autrefois envoyé querir exprès pour lui faire admirer ma grande prospérité. Il me dit froidement, comme s'il m'eût voulu faire connoître que cela n'étoit qu'une sotte vanité, que j'attendisse la fin de ma vie, et qu'il ne falloît point trop présumer d'une félicité qui étoit sujette à une infinité de calamités. Je reconnois à présent la vérité de toutes les choses qu'il m'a prédites. Pendant que Crésus parloit, le feu s'étoit déjà allumé au bas du bûcher, et alloit gagner le haut. Cyrus fut fort touché des paroles de Crésus. L'état déplorable d'un prince qui avoit été si puissant, le fit rentrer en lui-même ; il craignit que quelque disgrâce pareille ne lui arrivât dans la suite ; il commanda aussitôt que l'on éteignît le feu ; il fit ôter à Crésus les chaînes dont il étoit chargé ; il lui rendit tous les honneurs possibles, et se servit de son conseil dans ses affaires les plus importantes.

Solon, après avoir quitté Crésus, se retira en Cilicie, où il bâtit une ville de son nom, qu'il appela Solos. On lui apprit que Pisistrate se maintenoit toujours dans la tyrannie, et que les Athéniens se repentoient de ne s'être pas opposés à son usurpation.

Solon leur écrivit en ces termes :

« Vous avez très-grand tort d'accuser les dieux de votre mauvaise fortune. Si vous souffrez maintenant, vous ne devez vous en prendre qu'à votre légèreté et à votre folie, de n'avoir pas voulu croire les gens bien intentionnés pour la patrie, et de vous être laissé surprendre aux belles paroles et aux ruses d'un homme qui ne cherchoit qu'à vous

» tromper. Vous lui avez permis de lever des gardes qui serviront à vous tenir en esclavage » le reste de votre vie. »

Périandre, tyran de Corinthe, fit savoir à Solon l'état de ses affaires, et le pria de lui donner conseil. Solon lui fit cette réponse :

« Vous m'écrivez que quantité de gens conspirent contre vous. Quand vous vous délivrerez de tous vos ennemis, en les faisant mourir, vous n'avancerez pas beaucoup vos affaires. Ceux dont vous ne vous doutez point, vous dresseront des embûches. Ce sera quelqu'un qui craindra pour lui, ou quelque autre qui ne pourra approuver vos manières déshiantes, ou enfin quelque autre qui croira rendre un bon service à sa patrie. Le meilleur parti que vous puissiez prendre est de renoncer entièrement à la tyrannie. Si vous ne pouvez pas vous y résoudre, faites venir des troupes étrangères suffisamment pour teuir le pays en bride, afin que vous n'ayez plus lieu de rien craindre, et que vous ne soyez plus obligé à exiler personne. »

Solon passa en Chypre ; il fit amitié avec Philocypre, prince d'Oëpie. Cette ville étoit bâtie dans un endroit fort stérile. Solon conseilla à Philocypre de la rebâtir dans un meilleur pays. Il choisit une belle plaine très-fertile, conduisit lui-même toute cette entreprise, qui réussit très-bien. Philocypre, par reconnaissance, voulut que cette ville s'appelât Soles.

Solon n'a jamais été ennemi du plaisir pendant tout le temps qu'il a vécu. Il a aimé la bonne chère, la musique et tout ce qui peut contribuer à la vie délicate. Il haïssoit les représentations ou on ne disoit jamais que des choses inventées à plaisir. Il croyoit que cela étoit pernicieux à la république, et que de là pouvoient naître une infinité de séditions. Du temps qu'il étoit en grand crédit à Athènes, Thespis commença lui-même à jouer des tragédies qu'il avoit composées. Cela plaisoit merveilleusement au peuple, à cause de la nouveauté. Solon, qui aimoit son divertissement, s'y trouva un jour. Quand tout fut fini, il appela Thespis. N'as-tu pas de honte, lui dit-il, de mentir devant tant de monde ? Il n'y a point de mal, répondit Thespis, car ce n'est que pour rire. Solon frappa la terre d'un bâton qu'il tenoit dans sa main. Oui, répliqua-t-il ; mais si on approuve de telles menées en riant, nous ne tarderons guère à les trouver dans nos actes publics et dans les affaires les plus sérieuses. C'est ce qui fit que lorsque Pisistrate se fut fait porter tout sanglant au milieu de la place pu

blique, Solon, parlant de ces représentations, s'écria : Voilà la malheureuse source d'où naissent toutes ces fourberies.

Quelques-uns attribuent à Solon l'établissement de l'aréopage : c'étoit un conseil composé de ceux qui avoient passé par toutes les charges à Athènes. On demanda un jour à Solon quel Etat étoit le mieux policé. C'est celui, répondit-il, où les gens qui n'ont point été outragés poursuivent avec autant de chaleur la réparation de l'injure faite à autrui, que s'ils l'avoient reçue eux-mêmes. Sur la fin de ses jours, il avoit commencé un poème sur le rapport qu'on lui avoit fait en Egypte d'une île Atlantide, qu'on plaçoit au-delà de l'Océan connu. La mort le surprit en Chypre avant que son ouvrage fût achevé. C'étoit dans la cinquante-cinquième olympiade, environ la quatre-vingtième année de son âge. Il ordonna qu'on portât ses os à Salamine, qu'on les brûlât, et qu'on en jetât les cendres par toute la campagne. Les Athéniens, après sa mort, lui dressèrent une statue de bronze, qui le représentoit, son livre des lois à la main, avec les habits de prince du peuple. Ceux de Salamine lui en dressèrent une autre, qui le représentoit en orateur parlant en public, les mains cachées sous les plis de sa robe.

PITTACUS.

Il florissoit dans la 42^e olympiade, et mourut la troisième année de la 52^e, âgé de soixante-dix ans.

PITTACUS, fils d'Hirradus, originaire de Thrace, naquit à Mytilène, petite ville de l'île de Lesbos, environ la vingt-neuvième olympiade. Il fut pendant sa jeunesse fort entreprenant, brave soldat, grand capitaine, et toujours bon citoyen. Il tenoit pour maxime qu'il falloit s'accommoder au temps, et se servir de l'occasion.

Pour sa première entreprise, il se ligua avec le frère d'Alcée, contre le tyran Mélanche, qui avoit usurpé la souveraineté de l'île de Lesbos, et le mit en déroute. Cette action lui donna une grande réputation de bravoure. Il y avoit depuis long-temps une cruelle guerre entre les Mytilénéens et les Athéniens, au sujet de la possession d'un territoire nommé Achillide. Les Mytilénéens choisirent Pittacus pour commander leurs troupes. Quand les deux armées furent en présence et prêtes à donner ba-

taille, Pittacus proposa de décider le différend par un combat particulier ; il appela en duel Phrynon, général des Athéniens, qui étoit toujours sorti victorieux de toutes sortes de combats, et qui avoit été couronné plusieurs fois dans les jeux olympiques. Phrynon accepta le combat. Il fut résolu que le vainqueur demeureroit sans contredit conquérant du territoire en question. Ces deux généraux s'avancèrent seuls au milieu des deux armées. Pittacus avoit caché un filet sous son bouclier : il prit son temps si adroitement, qu'il enveloppa Phrynon lorsqu'il ne se doutoit de rien, et s'écria : Je n'ai pas pris un homme, c'est un poisson. Pittacus le tua à la vue des deux armées et demeura maître du territoire. C'est de là qu'est venue l'origine des filets qu'on représentoit depuis sur le théâtre pour divertir le peuple.

L'âge modéra fort la grande ardeur de Pittacus ; il commença peu à peu à goûter la douceur de la philosophie. Ceux de Mytilène, qui avoient un respect particulier pour lui, lui donnèrent la principauté de leur ville. Une longue et pénible expérience lui fit regarder avec un courage élevé les différentes faces de la fortune. Après avoir établi un très-bon ordre dans la république, il renonça volontairement à la principauté qu'il tenoit depuis douze ans, et se retira tout-à-fait de l'embarras des affaires.

Pittacus témoigna un grand mépris pour les biens de la fortune, après les avoir fort souhaités. Les Mytilénéens, en considération des grands services qu'il leur avoit rendus, lui offrirent un lieu fort agréable, arrosé de ruisseaux et environné de bois et de vignes, avec plusieurs métairies dont les revenus étoient suffisans pour le faire vivre splendidement dans sa retraite. Pittacus prit son dard, qu'il lança de toutes ses forces, et se contenta de l'espace en carré qu'il avoit pu atteindre avec le dard qu'il avoit lancé. Les magistrats, surpris de sa retenue, le prièrent de leur en dire la raison. Il leur répondit, sans s'expliquer davantage, qu'une partie étoit plus avantageuse que le tout.

Crésus lui écrivit un jour pour le prier de venir voir ses richesses. Pittacus lui fit cette réponse :

« Vous voulez m'attirer en Lydie pour voir
 » vos trésors : sans les avoir vus, je ne doute
 » point que le fils d'Haliattes ne soit le plus
 » puissant des rois : mais quand j'aurois tout ce
 » que vous possédez, je n'en serois pas plus
 » riche. Je n'ai aucun besoin de biens : je me

» contente du peu qui est nécessaire pour me faire vivre, moi et quelques amis : j'irai pour tant vous voir pour vous contenter. »

Crésus, après avoir subjugué les Grecs d'Asie, résolut de faire équiper des vaisseaux pour se rendre maître des îles. Pittacus vint pour lors à Sardis. Crésus lui demanda s'il n'y avoit rien de nouveau dans la Grèce. Prince, lui dit Pittacus, les insulaires ont acheté dix mille chevaux : ils ont résolu de vous faire la guerre, et de venir attaquer Sardis. Crésus prit cela fort sérieusement. Plût aux dieux, dit-il, d'inspirer aux insulaires de venir attaquer les Lydiens avec de la cavalerie ! Il semble, répliqua Pittacus, que vous souhaitez voir les insulaires à cheval et en terre ferme ; vous avez raison : mais ne pensez-vous pas aussi que les insulaires riront bien quand ils sauront que vous voulez mener une armée navale contre eux ? Ils seront ravis de vous rencontrer sur mer, vous et les Lydiens, pour venger l'infortune des Grecs que vous avez réduits en servitude. Crésus crut que Pittacus étoit instruit de ce qu'il méditoit : il quitta le dessein de faire équiper des vaisseaux, et fit alliance avec les Grecs des îles.

Pittacus étoit d'une figure assez difforme ; il avoit toujours mal aux yeux : il étoit fort gras et fort négligé, et marchoit désagréablement, à cause de quelques infirmités qu'il avoit aux pieds. Il avoit épousé la fille du législateur Dracon : c'étoit une femme d'une fierté et d'une insolence insupportable, qui n'avoit rien qu'un très-grand mépris pour son mari, à cause qu'il étoit mal fait, et qu'elle croyoit être d'une naissance distinguée. Un jour, Pittacus avoit invité à diner plusieurs philosophes de ses amis : quand tout fut préparé, sa femme, qui étoit toujours de mauvaise humeur, alla renverser la table et toutes les viandes qui étoient dessus. Pittacus, sans s'émouvoir, se contenta de dire aux conviés : C'est une folle, il faut excuser sa foiblesse. Cette grande mésintelligence, qui avoit toujours été entre lui et sa femme, lui avoit donné beaucoup d'aversion pour les mariages mal assortis. Un jour un homme vint le trouver pour savoir de lui quelle femme il devoit prendre de deux qui étoient à son choix, dont l'une étoit à peu près de même condition que lui, et l'autre beaucoup plus considérable par ses biens et par sa naissance. Pittacus leva le bâton sur lequel il étoit appuyé. Va-t'en, lui dit-il, dans ce carrefour où les petits enfans s'assemblent pour jouer : suis l'avis qu'ils te donneront là-dessus. Le jeune homme y alla. Ces petits enfans se divertissoient de tout leur cœur, et se

disoient : Choisis ton égal. Cela le détermina à ne plus songer à la femme qui étoit beaucoup plus considérable que lui, et à prendre son égale. Pittacus étoit si sobre, qu'il ne buvoit presque jamais que de l'eau de fontaine, quoique les vins les plus délicats fussent en abondance à Mytilène.

Il conseilla secrètement à Périandre de s'abstenir de l'usage du vin, s'il vouloit réussir dans le dessein qu'il avoit de se rendre maître de Corinthe, et s'il vouloit se conserver dans la tyrannie.

Il ordonna qu'un homme qui auroit commis quelque faute étant ivre, seroit puni doublement.

Il disoit ordinairement que la nécessité étoit quelque chose de si fort, que les dieux mêmes étoient obligés d'obéir à ses lois.

Que c'étoit dans le gouvernement de la république qu'un homme faisoit connoître l'étendue de son esprit.

Que les sages devoient prévoir les malheurs qui leur pouvoient arriver, afin de les pouvoir détourner, et que les gens de cœur les devoient supporter généreusement lorsqu'ils étoient arrivés.

Qu'il étoit très-difficile d'être homme de bien.

Qu'il n'y avoit rien de meilleur que de s'appliquer toujours à bien faire ce qu'on fait dans le moment.

Que pour réussir, il falloit méditer à loisir, et exécuter promptement les choses qu'on avoit projetées.

Que les victoires les plus estimables étoient celles qu'on remportoit sans effusion de sang, et qu'afin qu'un empire fût bien gouverné, il falloit que le roi, et tous ceux qui étoient en autorité, obéissent aux lois comme les moindres particuliers.

Quand vous voudrez faire quelque chose, disoit-il à ses disciples, ne vous en vantez jamais : car si par malheur vous ne pouvez venir à bout de votre entreprise, on se moqueroit de vous.

Ne reprochez jamais à personne sa mauvaise fortune, de crainte que vous ne vous trouviez quelque jour en semblable cas.

Ne parlez mal de personne, non pas même de vos ennemis.

Conservez vos amis, et vivez avec eux avec autant de retenue, que s'ils devoient être un jour vos plus grands adversaires.

Aimez la chasteté, la frugalité et la vérité. Respectez les dieux.

Rendez fidèlement le dépôt qu'on vous aura confié , et ne révélez jamais le secret.

Il avoit fait certains vers , où il disoit qu'il falloit prendre son arc et ses flèches , et aller tuer un méchant homme partout où on le rencontreit ; parce que , comme son cœur étoit toujours double , sa bouche ne disoit jamais rien sur quoi on pût se fier.

Crésus lui envoya une grosse somme d'argent dans sa retraite. Pittacus ne la voulut pas accepter. Il répondit froidement : Je suis plus riche de la moitié que je ne voudrois ; car mon frère est mort sans enfant , et sa succession me revient.

Pittacus avoit les reparties promptes et vives. Jamais il ne s'est trouvé embarrassé , quelque question qu'on lui ait faite.

On lui demanda un jour quelle étoit la chose la plus changeante ? Le cours des eaux , répondit-il , et l'humeur d'une femme.

Quelle étoit la chose qu'on ne devoit faire que le plus tard qu'on pouvoit ? Emprunter de l'argent de son ami.

Quelle étoit la chose qu'on devoit faire en tout lieu et en tout temps ? Profiter du bien et du mal qui arrivent.

Ce qu'il y avoit de plus agréable ? le temps : de plus caché ? l'avenir : de plus fidèle ? la terre : de plus infidèle ? la mer.

Phocæus lui dit un jour qu'il vouloit s'adresser à un homme pour quelque chose qu'il avoit dans l'esprit : Vous avez beau chercher , répondit Pittacus , vous n'en trouverez jamais.

Tyrée , fils de Pittacus , étoit un jour à Cumes dans la boutique d'un barbier , où les jennes gens s'assembloient ordinairement pour s'entretenir de ce qui se passoit ; un ouvrier , par mégarde , jeta une cognée , qui tomba sur la tête de Tyrée , et la lui fendit en deux. Ceux de Cumes se saisirent du meurtrier , et l'amènèrent devant le père du mort. Pittacus , après s'être exactement informé de toutes les circonstances de l'action , trouva qu'il n'y avoit point de la faute de celui qui avoit fait le coup. Il le renvoya libre , parce , dit-il , qu'une faute commise sans volonté mérite pardon ; et que celui qui se venge , devient coupable par l'injuste punition d'un innocent.

Pittacus se divertissoit quelquefois à la poésie. Il a écrit ses lois et quelques autres ouvrages en vers. Son exercice le plus ordinaire étoit de tourner une meule pour mouler le blé. C'est lui qui a été le maître de Phérécide , que plusieurs ont mis entre les sages de la Grèce , et dont la fin est assez extraordinaire.

On dit qu'un jour , lorsque la guerre étoit plus allumée que jamais entre les Ephésiens et les Magnésiens , Phérécide , qui étoit fort porté pour les Ephésiens , rencontra un homme sur son chemin : il lui demanda de quel pays il étoit. Dès qu'il eut appris qu'il étoit d'Ephèse : Prends-moi par les jambes , lui dit-il , traîne-moi dans le pays des Magnésiens , et va promptement dire aux Ephésiens la manière dont Phérécide a voulu que tu le traitasses : avertis-les bien qu'ils ne manquent pas de m'enterrer dès qu'ils auront remporté la victoire. Cet homme traîna Phérécide , et alla aussitôt conter à Ephèse l'aventure qu'il avoit eue. Les Ephésiens firent remplis d'espérance. Ils donnèrent bataille dès le lendemain , et remportèrent une grande victoire sur leurs ennemis. Ils allèrent promptement à l'endroit où on leur avoit dit qu'étoit Phérécide. Ils le trouvèrent mort sur la place : ils l'emportèrent , et lui firent de magnifiques funérailles.

Pittacus mourut dans l'île de Lesbos , âgé de plus de soixante-dix ans ; c'étoit dans la cinquante-deuxième olympiade.

BIAS,

Contemporain de Pittacus , florissoit du temps qu'Haliattes et ensuite Crésus régnoient en Lydie.

Bias , de Priène , petite ville de Carie , fut en grande réputation dans la Grèce , sous le règne d'Haliattes et de Crésus , rois de Lydie , depuis la quarantième olympiade jusqu'à sa mort. C'étoit un excellent citoyen , fort désintéressé , fin politique , honnête homme. Il vivoit simplement , quoiqu'il fût né très-riche ; il dépensoit tout son bien à secourir ceux qui en avoient besoin. Il passoit pour le plus éloquent orateur de son temps ; il employoit son talent à défendre les pauvres et tous ceux qui étoient dans l'affliction , sans vouloir tirer d'autre utilité que la gloire de servir sa patrie. Jamais il n'entreprenoit aucune cause qu'il ne crût très-juste : cela avoit passé en proverbe par tout le pays : quand on vouloit marquer qu'une cause étoit excellente , on disoit : C'est une cause dont Bias se chargeroit ; et lorsqu'on vouloit louer extrêmement un orateur : Il réussit encore mieux que Bias.

Des pirates firent un jour une course proche Messène dans le Péloponèse , et enlevèrent plusieurs filles qu'ils vinrent vendre à Priène.

Bias les acheta ; il les retira chez lui , et les nourrit comme ses propres enfans ; il leur fit des présens à toutes , et les renvoya à leurs parens : cette action généreuse lui donna une si grande réputation , que quantité de gens ne l'appeloient que le prince des sages.

Quelque temps après, les pêcheurs de Messène trouvèrent dans le ventre d'un gros poisson un vase d'or , où ces mots étoient gravés : **AU PLUS SAGE.** Le sénat de Messène s'assembla pour délibérer à qui on le devoit donner ; les filles que Bias avoit traitées si humainement , se présentèrent à l'assemblée avec leurs parens , et ils crièrent tous ensemble qu'il n'y avoit personne plus sage que Bias. Le sénat de Messène lui envoya ce vase. Bias le considéra , et , après avoir lu l'inscription qui étoit autour , il refusa de l'accepter , et dit que ce titre n'appartenoit qu'à Apollon.

Quelques-uns croient que ce vase est la même chose que le trépied dont il est parlé dans la vie de Thalès , et que cette histoire n'a point d'autre fondement , que parce que le trépied fut envoyé à Bias. D'autres mêmes disent que ce fut à lui à qu'on l'apporta le premier.

Haliattes , roi de Lydie , après avoir ruiné plusieurs villes de la Grèce asiatique , vint mettre le siège devant Priène. Bias étoit pour lors le premier magistrat de la ville ; il fit une vigoureuse résistance pendant très-long-temps. Mais comme Haliattes paroissoit s'opiniâtrer à poursuivre son entreprise jusqu'à la fin , et que d'ailleurs la ville étoit réduite dans une grande misère , à cause de la disette des vivres , Bias fit engraisser deux beaux mulets , qu'il chassa vers le camp des ennemis , comme s'ils s'étoient échappés d'eux-mêmes. Haliattes fut surpris de voir ces animaux dans un tel embonpoint ; cela lui fit craindre de ne pouvoir pas avoir la place par famine. Il trouva un prétexte pour envoyer un homme dans la ville ; il lui donna ordre secrètement de remarquer en quel état étoient les assiégés. Bias se douta bien du dessein d'Haliattes ; il fit couvrir de grands morceaux de sable avec un peu de froment , et fit en sorte que le député d'Haliattes vit toute cette grande abondance , sans que cela parût affecté. Haliattes , trompé par cette ruse , résolut aussitôt de lever le siège ; il laissa les Priéniens en paix et fit alliance avec eux. Il eut la curiosité de voir Bias ; il lui envoya dire de lui venir rendre visite dans son camp. Bias répondit à ses députés . Dites au roi que je demeure ici , et que je lui commande de manger des oignons , et de pleurer le reste de ses jours.

Bias aimoit fort la poésie : il a fait plus de deux mille vers , où il donnoit des préceptes pour enseigner à tout le monde la manière dont chacun pouvoit vivre heureux , et pour bien gouverner la république en paix et en guerre.

Il disoit ordinairement : Tachez de plaire à tout le monde : si vous réussissez , vous trouverez mille agrémens dans le cours de la vie ; le faste , et le mépris qu'on fait paroître pour les autres , n'a jamais rien produit de bon.

Aimez vos amis avec discrétion ; songez qu'ils peuvent devenir vos ennemis.

Hâissez vos ennemis avec modération ; car il se peut faire qu'ils seront vos amis dans la suite.

Choisissez à loisir les gens que vous voulez prendre pour vos amis ; ayez pour eux une même tendresse , mais distinguez leur mérite.

Imitez ceux dont le choix vous fait honneur , et soyez persuadés que la vertu de vos amis ne contribuera pas peu à votre réputation.

Ne vous pressez pas de parler ; c'est une marque de folie.

Tâchez , pendant que vous êtes jeune , d'acquérir la sagesse ; ce sera toute votre consolation lorsque vous serez vieux : vous ne pouvez faire une meilleure acquisition ; c'est la seule chose dont la possession soit certaine , et qu'on ne pourra vous ravir.

La colère et la précipitation sont deux choses fort opposées à la prudence.

Les honnêtes gens sont très-rares ; les méchans et les fous sont en nombre infini.

Ne manquez jamais de tenir exactement tout ce que vous aurez promis.

Parlez des dieux d'une manière convenable à leur grandeur ; et rendez-leur grâce de toutes les bonnes actions que vous ferz.

Ne soyez pas importun : il vaut beaucoup mieux qu'on vous oblige à recevoir , que d'obliger les autres à vous donner.

N'entreprenez rien témérairement ; mais quand vous avez résolu quelque chose , exécutez-la avec vigueur.

Gardez-vous bien de louer un homme à cause de ses richesses , s'il ne le mérite d'ailleurs.

Vivez toujours comme si vous alliez mourir à tout moment , et comme si vous deviez rester long-temps sur la terre.

Avoir une santé vigoureuse est un don de la nature ; les richesses ordinairement sont un effet du hasard ; mais il n'y a que la sagesse qui puisse rendre un homme capable de donner de bons conseils à sa patrie.

C'est une maladie d'esprit que de souhaiter des choses impossibles.

On lui demanda un jour quelle étoit la chose qui flattoit davantage les hommes ? C'est l'espérance , répondit-il. Quelle étoit celle qui leur plaisoit davantage ? le gain. Quelle étoit la plus difficile à supporter ? le renversement de la fortune.

Il disoit qu'un homme étoit bien malheureux , lorsqu'il ne savoit pas souffrir les disgrâces qui lui arrivoient.

Il étoit un jour dans un vaisseau , avec quelques impies : il s'éleva tout d'un coup une tempête si furieuse , que le vaisseau étoit à tout moment prêt à périr. Ces impies , effrayés de la crainte de la mort , invoquoient les dieux. Taisez-vous , leur dit Bias , de peur qu'ils ne s'aperçoivent que vous êtes ici ; car nous serions tous perdus.

Une autre fois , un impie lui demanda quel étoit le culte qu'on devoit rendre aux dieux ? Bias ne répondit rien. L'impie le pressa de lui dire la raison de son silence : C'est parce , répondit Bias , que tu me demandes des choses qui ne te regardent pas.

Il disoit qu'il aimoit beaucoup mieux juger un différend entre deux de ses ennemis , qu'entre deux de ses amis , parce qu'on ne manquoit presque jamais à se brouiller avec celui de ses amis qu'on avoit condamné , et qu'il se pouvoit faire qu'on se raccommoieroit avec celui de ses ennemis en faveur de qui on auroit décidé.

Bias se trouva un jour obligé de juger un de ses amis qui devoit être puni de mort. Avant que de prononcer l'arrêt , il se mit à pleurer en plein sénat : Pourquoi pleurez-vous , lui dit quelqu'un , puisqu'il ne tient qu'à vous de condamner ou d'absoudre un criminel ? Je pleure , répondit Bias , parce que la nature m'oblige d'avoir compassion des malheureux , et que la loi m'ordonne de n'avoir point d'égard au mouvement de la nature.

Bias n'a jamais compté au rang des véritables biens , aucune des choses qui dépendent de la fortune : il croyoit que les richesses étoient des amusemens dont on pouvoit se passer aisément , et qu'elles ne servoient qu'à détourner les hommes du chemin de la vertu.

Il se rencontra par hasard à Priène , lieu de sa naissance , lors de la prise et du sac de cette malheureuse ville : tous les citoyens emportoient tout ce qu'ils pouvoient , et s'enfuyoient dans les lieux où ils croyoient pouvoir se mettre en sûreté ; le seul Bias demouroit tranquille au milieu d'une si grande désolation , sans se remuer non plus que s'il eût été tout-à-fait insensible aux malheurs de sa patrie. Quelqu'un

lui demanda pourquoi il ne songeoit pas à sauver quelque chose comme les autres : Je le fais aussi , répondit Bias ; car je porte tout mon bien avec moi.

L'action qui termina les jours de Bias , n'est pas moins illustre que le reste de sa vie. Il s'étoit fait porter dans le sénat , où il défendit l'intérêt d'un de ses amis avec beaucoup de zèle : comme il étoit déjà fort vieux , il se trouva fatigué ; il appuya sa tête contre la poitrine d'un fils de sa fille qui l'avoit accompagné. Quand l'orateur de son adversaire eut fini son discours , les juges prononcèrent en faveur de Bias , qui expira aussitôt entre les bras de son petit-fils.

Toute la ville lui fit de magnifiques funérailles , et témoigna un regret extraordinaire de sa mort ; on lui érigea un superbe tombeau , sur lequel on fit graver ces paroles :

« Priène a été la patrie de Bias , qui fut au-
» trefois l'ornement de toute l'Ionie , et qui a
» eu des pensées plus relevées que le reste des
» philosophes. »

Sa mémoire fut en si grande vénération , qu'on lui dédia un temple , où ceux de Priène lui rendoient des honneurs extraordinaires.

PÉRIANDRE ,

Tyran de Corinthe , contemporain des philosophes précédens ; on ne sait pas précisément l'année de sa naissance , ni celle de sa mort.

Il est assez extraordinaire que les Grecs aient donné le titre de sage à un homme aussi fou que Périandre. Ils se sont laissé surprendre à l'éclat de ses illustres maximes , sans avoir aucun égard à la vie déréglée qu'il a menée pendant qu'il a été sur la terre. Il a toujours parlé comme un véritable sage , et a perpétuellement vécu comme un enragé. Il eut pendant longtemps un commerce infâme avec Cratée , sa propre mère , sans avoir honte de se déshonorer. Un jour , il fit vœu que , s'il remportoit le prix aux jeux olympiques , il feroit ériger une statue d'or en l'honneur de Jupiter : il fut victorieux dans les premiers jeux qu'on célébra ; mais comme il n'avoit point d'argent pour satisfaire à sa promesse , il fit arracher les ornemens à toutes les dames qui s'étoient parées magnifiquement pour assister à une fête , et trouva par ce moyen de quoi accomplir son vœu.

Périandre étoit fils de Cypsèle , de la famille des Héraclides , et exerçoit la tyrannie à Corinthe , ville de sa naissance , sous le règne d'Haliattes , roi de Lydie. Il avoit épousé Lysis , fille de Proclée , prince d'Épidaure. Il témoigna toujours beaucoup de passion pour elle , et changea son nom de Lysis en celui de Mélisse. Il eut deux fils de ce mariage. Cypsèle l'aîné avoit l'esprit pesant et paroissoit presque hébété ; mais Lycophroon le cadet avoit un génie élevé , et étoit très-propre à gouverner un royaume.

Quelques concubines tâchèrent de donner ombrage à Périandre de la conduite de Mélisse sa femme qui étoit grosse pour lors , et lui firent quelques rapports dont il conçut une jalousie furieuse. Il la rencontra sur-le-champ comme elle montoit un escalier : il lui donna un si grand coup de pied dans le ventre, qu'il la jeta du haut en bas , et tua la mère et l'enfant qu'elle portoit. Il s'en repentit aussitôt ; et comme il étoit éperdûment amoureux , il se jeta sur le corps mort , où la passion et le désespoir lui firent commettre la plus brutale de toutes les actions. Il fit éclater sa colère sur les femmes qui lui avoient mis ces soupçons dans l'esprit ; il les fit prendre , et commanda qu'on les brûlât.

Dès que Proclée eut appris le cruel traitement qu'on avoit fait à sa chère fille , il envoya querir ses deux petits-fils , pour qui il avoit toute la tendresse possible : il les garda quelque temps avec lui pour se consoler , et , lorsqu'il les renvoya , il leur dit en les embrassant : Mes enfans , vous connoissez le méritier de votre mère. L'aîné ne prit point garde à ce que cela vouloit dire ; mais le cadet en fut touché si sensiblement , que , quand il fut de retour à Corinthe , il ne voulut jamais parler à son père , ni répondre à ce qu'il lui demandoit. Périandre , indigné de la mauvaise humeur de son fils , le chassa de sa maison. Il fit plusieurs questions à Cypsèle son aîné , pour savoir ce que leur avoit dit Proclée. Cypsèle , qui avoit tout oublié , lui conta seulement le bon traitement qu'ils en avoient reçu. Cela ne contenta pas Périandre , qui se douta bien qu'il falloit qu'il y eût autre chose. Il le pressa tant , qu'à la fin Cypsèle se ressouvint des dernières paroles que Proclée leur avoit dites en partant , et en fit le récit à son père. Périandre comprit aussitôt ce qu'on avoit voulu dire à ses enfans : il s'âcha de mettre son autre fils dans la nécessité d'avoir recours à lui : il défendit à ceux qui le logeoient de le garder davantage dans leur maison. Lycophroon , chassé de son asile , se pré-

sentait pour entrer dans plusieurs autres maisons , mais on le rebutoit partout , parce qu'on craignoit les menaces de son père. Il trouva à la fin quelques amis qui eurent compassion de son sort , et qui le reçurent chez eux , au hasard de désobéir au Roi. Périandre fit publier que quiconque le recevoit , ou lui parleroit seulement , seroit puni de mort. La crainte d'un châtement si rigoureux épouvanta tous les Corinthiens ; personne n'osoit plus avoir relation avec lui. Lycophroon passoit toutes les nuits à découvert sous les vestibules des maisons ; tout le monde le fuyoit comme une bête farouche. Quatre jours après , Périandre , qui le vit presque mort de faim et de misère , fut touché de compassion ; il alla à lui : O Lycophroon , lui dit-il , quel sort est le plus souhaitable de mener une vie malheureuse comme tu fais , ou de disposer de ma puissance , et d'être entièrement le maître de tous les trésors que je possède ? Tu es mon fils , et prince de la florissante ville de Corinthe. S'il est arrivé quelque accident , j'en ai des ressentimens d'autant plus vifs que j'en suis moi-même la cause ; pour toi , tu l'es attiré toutes ces disgrâces en irritant celui que tu devois respecter : mais à présent que tu connois ce que c'est que de s'opiniâtrer contre son père , je te permets de revenir dans ma maison. Lycophroon , insensible comme un rocher aux discours de Périandre , lui répondit froidement : Vous méritiez vous-même la peine dont vous avez menacé les autres , puisque vous m'avez parlé. Quand Périandre vit qu'il étoit entièrement impossible de vaincre la dureté de son fils , il prit le parti de l'éloigner de ses yeux ; il le relégua à Coreyre , qui étoit un pays de son obéissance.

Périandre étoit fort irrité contre Proclée , qu'il croyoit auteur de la mésintelligence qui étoit entre lui et son fils : il leva des troupes , il se mit à la tête , et alla lui faire la guerre. Toutes choses lui réussirent heureusement. Après s'être rendu maître de la ville d'Épidaure , il le fit prisonnier , et le garda , sans lui ôter la vie.

Quelque temps après , Périandre , qui commençoit déjà à devenir vieux , envoya à Coreyre querir Lycophroon , pour se démettre en sa faveur de la puissance souveraine au préjudice de son aîné , qui étoit peu propre à la conduite des affaires. Jamais Lycophroon ne voulut seulement répondre un mot à celui que Périandre avoit envoyé pour lui porter cette nouvelle. Périandre , qui aimoit tendrement son fils , ne se rebuta point ; il donna ordre à sa fille d'aller

à Coreyre , croyant qu'elle auroit plus de crédit sur l'esprit de son frère que toutes les finesses dont il s'étoit servi jusqu'alors pour le gagner. Dès que cette jeune princesse fut arrivée , elle conjura son frère , par tout ce qu'elle crut le pouvoir toucher davantage , de vaincre son opiniâtreté. Aimez-vous mieux , lui dit-elle , que le royaume tombe à un étranger qu'à vous ? La puissance est une maîtresse inconstante qui a quantité d'amans : notre père est vieux , et près de la mort ; si vous ne venez promptement , notre maison va périr : songez donc à ne pas abandonner à d'autres les grandeurs qui vous attendent et qui vous appartiennent légitimement. Lycophroon lui assura qu'il ne retourneroit jamais à Corinthe tant que son père y seroit. Quand la princesse fut de retour , et qu'elle eut raconté au roi son père la résolution de Lycophroon , Périandre renvoya pour la troisième fois à Coreyre , pour faire savoir à son fils qu'il pouvoit venir , quand il voudroit , se mettre en possession du royaume de Corinthe , et que pour lui il étoit résolu d'aller finir ses jours à Coreyre. Lycophroon y consentit ; ils se disposèrent l'un et l'autre à changer de pays. Les Coreyriens en furent avertis : ils en eurent tant de peur , qu'ils massacrèrent Lycophroon , de crainte que Périandre ne vint demeurer chez eux. Périandre fut au désespoir de la mort de son fils. Il fit aussitôt prendre trois cents enfans des meilleures familles de Coreyre , et les envoya à Haliattes pour en faire des eunuques. Le vaisseau dans lequel ils étoient fut contraint de relâcher à Samos. Quand les Samiens eurent appris le sujet pour lequel on menoit ces jeunes malheureux à Sardis , ils en eurent compassion. Ils leur conseillèrent secrètement de se jeter dans le temple de Diane : dès qu'ils y furent entrés ils ne voulurent pas permettre aux Corinthiens de les en retirer , et leur dirent qu'ils étoient sous la protection de la déesse. Ils trouvèrent un moyen pour les faire subsister , sans se déclarer ouvertement ennemis de Périandre : ils envoyoient tous les soirs tous les jeunes gens de Samos , garçons et filles , danser autour du temple ; ils leur donnoient des gâteaux faits avec du miel , que ces jeunes gens jetoient dans le temple en dansant. Les enfans de Coreyre les ramassoient et en vivoient. Comme ces danses recommençoient tous les jours , les Corinthiens s'ennuyèrent et s'en retournèrent chez eux. Périandre eut tant de chagrin de ne pouvoir venger la mort de son fils comme il le vouloit , qu'il résolut de ne pas vivre davantage : mais comme il ne vouloit point que per-

sonne sût le lieu où seroit son corps , il s'avisait de cette invention pour le cacher. Il fit venir deux jeunes garçons à qui il montra un chemin détourné. Il leur commanda de s'y promener la nuit suivante , de tuer le premier qu'ils y rencontreraient , et d'enterrer sur-le-champ le corps du mort. Il renvoya ceux-là , et en fit revenir quatre autres , à qui il commanda de se promener par ce même chemin , et de ne pas manquer à tuer et à enterrer aussitôt deux jeunes garçons qu'ils rencontreroient ensemble. Quand il eut renvoyé ceux-là , il en fit revenir un plus grand nombre , à qui il commanda pareillement de massacrer ces quatre-là , et de les enterrer dans le lieu où ils auroient fait le coup. Après qu'il eut ainsi disposé toutes choses comme il le souhaitoit , il ne manqua pas de se trouver à l'heure qu'il falloit dans le chemin détourné , où il fut assassiné par les deux premiers qui le rencontrèrent. Les Corinthiens lui firent une représentation de tombeau , où ils gravèrent une épitaphe pour honorer sa mémoire.

Périandre a été le premier qui s'est fait accompagner de gardes , et qui changea son nom de magistrat en celui de tyran. Il ne permettoit pas à tout le monde indifféremment de demeurer dans les villes. Thrasibule , de qui il suivoit fort les avis , lui écrivit un jour cette lettre.

« Je n'ai rien caché à l'homme que vous » m'avez envoyé : je l'ai mené dans un blé ; » j'ai abattu en sa présence tous les épis qui » s'élevoient au-dessus des autres. Suivez mon » exemple , si vous désirez vous conserver dans » votre domination : faites périr les principaux » de la ville , amis ou ennemis , car un usur- » pateur doit se défier même de ceux qui pa- » roissent ses plus grands amis. »

Périandre disoit qu'à force de rêver et de travailler , il n'y avoit rien dont on ne vint à bout , puisqu'on avoit trouvé le moyen de rompre un isthme.

Qu'on ne devoit jamais se proposer ni l'or ni l'argent pour récompense de ses actions.

Que les grands ne pouvoient avoir de garde plus sûre que l'affection de leurs sujets.

Que rien n'étoit plus estimable que le repos.

Que le gouvernement populaire étoit meilleur que d'être soumis à une seule personne.

Et quand on lui demandoit pourquoi il se maintenoit toujours dans la tyrannie de Corinthe qu'il avoit usurpée , C'est parce , disoit-il , que quand on s'en est emparé une fois , il y a autant de danger à la quitter volontairement que par force.

Il croyoit qu'on n'étoit pas seulement obligé de punir ceux qui faisoient du mal , mais encore ceux qu'on savoit avoir dessein d'en faire.

Les plaisirs sont passagers , disoit-il ; mais la gloire est éternelle.

Il faut être modéré dans son bonheur , et prudent dans l'adversité.

Ne révéler jamais le secret qui nous a été confié.

Ne point regarder si nos amis sont dans la prospérité ou dans la disgrâce ; et avoir toujours les mêmes égards pour eux dans l'une et dans l'autre fortune.

Périandre aimoit les gens savans. Il écrivoit aux autres sages de Grèce pour les inviter à venir passer quelque temps à Corinthe , comme ils avoient fait à Sardis. Il les reçut agréablement , et fit tout son possible pour les bien contenter.

Il régna quarante ans , et mourut vers la quarante-huitième olympiade.

Quelques-uns croient qu'il y a eu deux Périandres , et qu'on a attribué à un seul les paroles et les actions de tous les deux.

CHILON.

Il étoit vieux à la 52^e olympiade : ainsi on peut le regarder à peu près du même âge que Pittacus.

Chilon florissoit à Lacédémone vers la cinquante-deuxième olympiade. C'étoit un homme d'un esprit ferme et résolu , qui restoit toujours tranquille et égal dans l'adversité comme dans la prospérité. Il vivoit retiré chez lui sans ambition , et croyoit que le temps le plus mal employé étoit celui qu'on passoit dans de longs voyages. Sa vie étoit un modèle d'une vertu parfaite. Il pratiquoit sincèrement tout ce qu'il disoit. Son silence et sa grande modération l'ont fait admirer de tout le monde. Il régloit sa vie sur cette maxime dont il est l'auteur : *Qu'en toutes choses il falloit courir lentement*. Environ la cinquante-cinquième olympiade il fut fait éphore : c'étoit une dignité à Lacédémone qui contrebalaçoit l'autorité des rois. Son frère , qui y prétendoit , en fut jaloux : il ne put s'empêcher de lui en témoigner son ressentiment. Chilon lui répondit froidement : On m'a choisi , parce qu'on me croyoit plus propre que vous à souffrir le tort qu'on me fait de me l'iter de mon repos , pour m'embarasser dans les affaires et me rendre esclave.

Il croyoit qu'on ne devoit pas entièrement rejeter l'art de deviner , et qu'un homme , par la force de son esprit , pouvoit connoître plusieurs choses futures.

Un jour Hippocrate avoit sacrifié pendant les jeux olympiques : dès qu'on eut mis la chair des victimes dans des chaudières pleines d'eau froide , l'eau s'échauffa tout d'un coup , et commença à bouillir de telle sorte , qu'elle se répandoit par-dessus les bords sans qu'il y eût de feu sous les chaudières. Chilon , qui étoit présent , considéra attentivement ce prodige : il conseilla à Hippocrate de ne se marier jamais , et que , si par malheur il l'étoit déjà , il ne différât point à répudier sa femme et à tuer tous les enfans qu'il avoit d'elle. Hippocrate se moqua de cet avis ; cela ne l'empêcha point de se marier , il eut de sa femme le tyran Pisistrate , qui usurpa la souveraineté d'Athènes sa patrie.

Chilon , une autre fois , après avoir exactement remarqué la qualité du terroir et la situation de l'île de Cythère , s'écria devant tout le monde : Ah ! plutôt aux dieux que cette île n'eût jamais été , ou que la mer l'eût submergée dès qu'elle a commencé à paraître ! car je prévois qu'elle sera la ruine du peuple de Lacédémone. Chilon ne fut pas trompé. Cette île fut prise quelque temps après par les Athéniens , qui s'en servirent pour désoler le pays.

Il disoit ordinairement qu'il y avoit trois choses difficiles : garder le secret , souffrir les injures , et bien employer son temps.

Chilon étoit court et fort serré dans tous ses discours. Sa manière de parler passa en proverbe.

Il disoit qu'il ne falloit jamais menacer personne , parce que c'étoit une foiblesse de femme.

Que la plus grande sagesse étoit de savoir retenir sa langue , et principalement dans un festin.

Qu'on ne devoit jamais mal parler de personne : qu'autrement on étoit perpétuellement exposé à se faire des ennemis et à entendre des choses fâcheuses.

Qu'il falloit plutôt visiter ses amis lorsqu'ils étoient dans la disgrâce , que dans la faveur.

Qu'il valoit mieux perdre que de faire un gain injuste et malhonnête.

Qu'il ne falloit jamais flatter personne dans sa mauvaise fortune.

Qu'un homme courageux devoit toujours être doux , et se faire plutôt respecter que craindre.

Que la meilleure politique dans un État étoit

d'enseigner aux citoyens à bien conduire leur famille particulière.

Qu'il falloit épouser une femme simple, et ne pas se ruiner à célébrer ses noces.

Qu'on éprouvoit l'or et l'argent avec une pierre de touche; mais que c'étoit par le moyen de l'or et de l'argent qu'on éprouvoit le cœur des hommes.

Qu'il falloit user de toutes choses avec modération, de crainte que leur retranchement ne nous fût trop sensible.

L'amour et la haine, disoit-il, ne durent pas éternellement; n'aimez jamais que comme si vous deviez haïr un jour, et ne haïssez jamais que comme si vous deviez un jour aimer.

Il fit graver en lettres d'or dans le temple d'Apollon à Delphes: Qu'il ne falloit point souhaiter les choses qui étoient trop au-dessus de nous; et que celui qui répondoit pour un autre ne manquoit jamais de perdre.

Périandre fit tout ce qu'il put pour l'attirer à Corinthe, afin de se servir de son conseil pour pouvoir se maintenir dans la tyrannie qu'il avoit usurpée. Chilon lui fit cette réponse: Vous voulez m'engager dans des troubles de guerres, et m'exiler loin de mon pays, comme si cela devoit vous faire vivre en sûreté: sachez qu'il n'y a rien de moins assuré que la grandeur des rois, et que le plus heureux de tous les tyrans est celui qui a le bonheur de mourir dans son lit.

Chilon, se sentant approcher de sa fin, regarda ses amis assemblés autour de lui: Mes amis, leur dit-il, vous savez que j'ai fait et dit quantité de choses depuis si long-temps que je suis au monde; j'ai tout repassé à mon loisir dans mon esprit, et je ne trouve pas que j'aie jamais fait aucune action dont je me repente, si ce n'est par hasard dans ce cas que je soumetts à votre décision pour savoir si j'ai bien ou mal fait: Je me suis rencontré un jour, moi troisième, pour être juge d'un de mes bons amis qui devoit être puni de mort suivant les lois: j'étois fort embarrassé: il falloit de nécessité violer la loi, ou faire mourir mon ami: après y avoir bien rêvé, je trouvai cet expédient. Je mis au jour avec tant d'adresse toutes les meilleures raisons de l'accusé, que mes deux collègues ne firent aucune difficulté de l'absoudre, et moi je l'avois condamné à mort sans leur en avoir rien témoigné. J'ai satisfait au devoir d'ami et de juge: cependant je sens je ne sais quoi dans ma conscience qui me fait douter si mon conseil n'étoit point criminel.

Chilon, accablé de vieillesse, mourut à Pise

d'un excès de joie, en embrassant son fils qui venoit d'être couronné aux jeux olympiques.

Les Lacédémoniens lui érigèrent une statue après sa mort.

CLÉOBULE,

Contemporain et à peu près de même âge que Solon, c'est-à-dire qu'il a vécu entre la 35^e et la 55^e olympiade.

CLÉOBULE a été un des moins considérables entre les sages, mais il a été un des plus heureux. Il étoit fils d'Evagoras, issu d'Hereule, et naquit à Linde, ville maritime de l'île de Rhodes, où il florissoit sous le règne de Crésus, roi de Lydie. Il fit paroître une grande sagesse dès son enfance. Il étoit très-beau de visage, d'une taille avantageuse et d'une force surprenante. Il employa sa jeunesse à voyager en Egypte, pour y apprendre la philosophie, selon la coutume de ces temps-là. A son retour il se maria à une femme très-vertueuse, et vécut dans une grande tranquillité au milieu de sa famille. Ce fut de ce mariage que naquit la célèbre Cléobuline, qui devint si savante, par son application et les bonnes instructions de son père, qu'elle embarrassoit tous les plus habiles philosophes de son temps, principalement par des questions énigmatiques. Elle étoit d'ailleurs si honnête et si bienfaisante, qu'elle prenoit soin elle-même de laver les pieds aux amis et aux étrangers qui étoient à quelque festin chez son père.

Cléobule fut choisi pour gouverner le petit Etat des Lindiens. Il s'en acquitta avec autant de facilité que s'il n'avoit eu qu'une famille à conduire. Il éloigna tout ce qui pouvoit attirer la guerre, et entretenoit toujours une bonne intelligence, tant entre les citoyens qu'avec les étrangers. Son plus grand mérite dans les lettres étoit d'expliquer et de proposer subtilement toutes sortes de questions énigmatiques. Ce fut lui qui rendit fameux dans la Grèce cet usage des énigmes, qu'il avoit appris des Egyptiens. Il est l'auteur de celle-ci:

« Je suis un père qui a douze fils, dont cha-
» cun a treize filles, mais de beauté bien diffé-
» rente. Les unes ont le visage blanc, les autres
» l'ont fort noir. Elles sont toutes immortelles,
» et elles meurent tous les jours. »

Cette énigme signifie l'année.

C'est aussi lui qui a fait l'épitaphe qui est sur le tombeau de Midas, où il loue extraordi-

nairement ce roi. Quelques-uns l'avoient mal à propos attribuée à Homère, qui est beaucoup antérieur à Midas.

Cléobule faisoit principalement consister la vertu dans la fuite de l'injustice et des autres vices. C'est dans ce sentiment qu'Horace a dit :

Virtus est vitium fugere, et sapientia prima
Stultitiâ caruisse¹.

Il disoit ordinairement qu'il falloit garder l'ordre, le temps et la mesure en toutes choses.

Que, pour bannir la grande folie qui régnoit dans tous les Etats, il falloit obliger chaque citoyen à vivre selon sa condition.

Qu'il n'y avoit rien de si commun dans le monde que l'ignorance et les grands parleurs.

Tâchez, disoit-il, d'avoir toujours des sentimens relevés, et ne soyez ni ingrat, ni infidèle. Faites du bien à vos amis et à vos ennemis. Vous conserverez les uns, et peut-être gagnerez-vous les autres.

Avant que de sortir de votre logis songez toujours à ce que vous allez faire ; et dès que vous serez rentré, examinez-vous, et repassez dans votre esprit tout ce que vous aurez fait.

Parlez peu, et écoutez beaucoup.

Ne dites jamais de mal de personne.

Conseillez toujours ce que vous croirez de plus raisonnable.

Ne vous abandonnez point à vos plaisirs.

Accommodez-vous avec vos ennemis, si vous en avez.

Ne faites rien par violence.

Appliquez-vous à bien élever vos enfans.

Ne vous moquez point des malheureux.

Si la fortune vous rit, ne vous enorgueillissez point : mais aussi ne vous laissez point accabler, lorsqu'elle vous tourne le dos.

Mariez-vous toujours selon votre condition : car, si vous épousez une femme d'une naissance plus relevée que vous, vous aurez autant de maîtres qu'elle aura de parens.

Il disoit qu'on devoit avoir un soin particulier des filles, et qu'il ne les falloit jamais marier que lorsqu'elles étoient filles d'âge, mais femmes par la conduite et par la raison.

Qu'un homme ne devoit jamais caresser sa femme ni la quereller devant les étrangers : car, dans l'un il y avoit de la faiblesse, et dans l'autre de la folie.

Lorsque Cléobule sut que Solon avoit entièrement abandonné son pays, il fit tout ce qu'il

put pour l'attirer chez lui. Il lui écrivit cette lettre :

« Vous avez une grande quantité d'amis qui ont tous des maisons à votre service : je crois pourtant que vous ne pouvez être mieux qu'à Linde. C'est une ville maritime entièrement libre : vous n'aurez rien à craindre de Pisistrate, et tous vos amis pourront vous venir voir en sûreté. »

Cléobule sut ménager heureusement toutes sortes d'avantages dans une condition médiocre et dans une vie dégagée de l'embarras du monde. Il fut heureux père, heureux mari, heureux citoyen, heureux philosophe, et mourut enfin âgé de plus de soixante-dix ans, après avoir été fort honoré pendant toute sa vie. Les Lindiens témoignèrent un regret très-sensible de l'avoir perdu. Ils lui érigèrent un tombeau magnifique, sur lequel ils firent graver une épitaphe pour honorer sa mémoire.

ÉPIMÉNIDES

Vint à Athènes dans la 45^e olympiade. On a prétendu qu'il avoit été endormi cinquante-sept ans dans une caverne ; qu'il en avoit vécu cent cinquante-quatre, d'autres disent cent cinquante-sept, et d'autres deux cent quatre-vingt-dix-huit.

ÉPIMÉNIDES, de Gnosse, florissoit dans l'île de Crète, vers le temps que Solon étoit en grand crédit à Athènes. C'étoit un saint homme qui vivoit fort religieusement. On le croyoit fils de la nymphe Balte. Tous les Grecs étoient persuadés qu'il étoit inspiré de quelque esprit céleste, et qu'il avoit souvent des révélations divines. Il s'appliquoit entièrement à la poésie et à tout ce qui regardoit le culte divin : c'est lui qui a commencé à consacrer les temples et à purifier les campagnes, les villes et même les maisons particulières. Il n'avoit pas beaucoup d'estime pour les gens de son pays. Saint Paul, dans l'Épître à Tite, a cité un de ses vers, où il disoit, en parlant des peuples de Crète, que c'étoit de grands menteurs, des paresseux et de méchantes bêtes.

Son père l'envoya un jour querir une brebis à la campagne : Epiménides, en revenant, se détourna un peu du grand chemin, et entra vers le midi dans une caverne pour se reposer quelque temps en attendant que la chaleur fût passée ; il y demeura endormi pendant cinquante-sept ans. Quand il fut éveillé, comme il croyoit n'avoir pas fait un long sommeil, il regarda

¹ *Epist.* lib. 1, *Ep.* 1, v. 31 et 32.

tout autour de lui pour chercher sa brebis ; il ne l'aperçut point : il sortit de sa caverne , et fut fort surpris de voir la face de la terre changée entièrement. Il courut fort étonné au lieu où il avoit pris la brebis ; il trouva que la maison avoit changé de maître , et que personne ne savoit ce qu'il vouloit dire : il s'en retourna tout effrayé dans la ville de Gnosse ; il rencontroit partout des visages inconnus , sa surprise augmentoit à tous momens. Comme il entroit dans la maison de son père , on lui demanda qui il étoit et ce qu'il vouloit ; à la fin il se fit reconnoître avec bien de la peine par son jeune frère qui n'étoit qu'un enfant lors de son départ , et qu'il trouva déjà cassé de vieillesse à son retour. Une aventure si extraordinaire fit beaucoup de bruit par tout le pays ; chacun regarda aussitôt Epiménides comme le favori des dieux. Ceux qui ne sauroient s'imaginer qu'Epiménides ait pu dormir si long-temps, croient qu'il employa ces cinquante-sept ans à voyager inconnu dans les pays étrangers , et qu'il s'appliquoit à connoître les simples.

Après que Mégacles eut fait massacrer cruellement ceux de la faction de Solon , jusqu'au pied des autels, les Athéniens furent saisis d'une frayeur qui les troublait tous les jours de plus en plus. Outre la peste qui désoloit tout le pays, ils croyoient qu'il revenoit des esprits par toute la ville. On consulta les devins , qui conjurent par leurs sacrifices qu'on avoit commis quelque abomination, dont toute la ville avoit été souillée. On envoya aussitôt Nicias en Crète : on lui donna un vaisseau pour amener Epiménides , dont la réputation s'étoit déjà étendue dans toute la Grèce. Dès qu'Epiménides fut arrivé à Athènes , il prit des brebis noires et des blanches , qu'il mena dans l'Arcopage , d'où il les laissa aller partout où elles voulurent. Il les fit suivre toutes , et commanda à ceux qu'il avoit choisis pour cela , de les immoler chacune en l'honneur de quelque dieu particulier dans le propre lieu où elles se seroient reposées. C'est de là qu'on voyoit encore autour d'Athènes du temps de Laërce plusieurs autels consacrés à des dieux dont on ne savoit point le nom. Tout cela fut exécuté fidèlement : la peste cessa aussitôt , et les fantômes ne troublèrent plus personne.

Epiménides en arrivant à Athènes fit grande amitié avec Solon , et contribua beaucoup à l'établissement de ses lois. Il fit connoître à tout le monde l'inutilité des cérémonies barbares que les femmes observoient dans les funérailles. Il accoutuma peu à peu tout le peuple d'Athènes à s'adonner à la prière et à faire des sacrifices ,

et le disposa par ce moyen à vivre selon l'équité , et à ne se point révolter contre les magistrats.

Un jour , après avoir considéré le port de Munichie , il dit à ceux qui étoient autour de lui : Les hommes vivent dans des ténèbres bien épaisses touchant les choses futures. Hélas ! si les Athéniens savoient combien ce port doit causer de malheurs à leur pays , ils le mangeroient tout à l'heure à belles dents.

Quand Epiménides eut demeuré quelque temps à Athènes, il se disposa à s'en retourner. Les Athéniens lui firent préparer un vaisseau , et lui présentèrent un talent pour sa peine. Epiménides les remercia fort honnêtement , et ne voulut jamais prendre de leur argent. Il se contenta de leur demander leur amitié , et d'établir une liaison très-étroite entre les Athéniens et les Gnossiens. Avant que de partir il fit construire un beau temple à Athènes en l'honneur des Furies.

Epiménides tâchoit de persuader au peuple qu'il étoit Eacus , et qu'il ressuscitoit souvent. On ne l'a jamais vu manger. On dit que les nymphes le nourrissoient , et qu'il gardoit dans l'ongle d'un bœuf la manne qu'elles lui apportoient : que cette manne se convertissoit toute en sa substance , sans que jamais aucun excrément sortit de son corps.

Il prédit aux Lacédémoniens la dure servitude que les Arcadiens leur feroient souffrir.

Un jour , comme il bâtissoit un temple qu'il avoit résolu de consacrer aux nymphes , on entendit une voix du ciel qui lui cria : O Epiménides , ne dédie point ce temple aux nymphes , mais à Jupiter même !

Quand il eut appris que Solon s'étoit retiré d'Athènes, il lui écrivit cette lettre pour le consoler et tâcher de l'attirer dans l'île de Crète.

« Ayez bon courage, mon cher ami. Si Pisis-
 » trate réduit des gens accoutumés à la servi-
 » tude , ou qui n'essent jamais vécu sous de
 » bonnes lois , peut-être que sa domination
 » pourroit durer long-temps : mais il a affaire
 » à des hommes libres , qui ne manquent pas
 » de courage. Ils ne tarderont guère à se res-
 » souvenir des préceptes de Solon. Ils auront
 » honte de leurs chaînes , et ne pourront pas
 » souffrir qu'un tyran les tienne plus long-temps
 » en esclavage. Enfin , quand Pisistrate reste-
 » roit le maître pendant toute sa vie , son
 » royaume ne passera jamais à ses enfans : car
 » il est impossible que des gens accoutumés à
 » vivre librement sous de bonnes lois , puissent
 » jamais se résoudre à rester éternellement dans
 » la servitude. Pour ce qui est de vous , je vous

» prie de ne point demeurer toujours errant de
 » côté et d'autre : dépêchez-vous de nous venir
 » trouver en Crète, où il n'y a aucun tyran qui
 » tourmente personne. Car je crains fort que si
 » les amis de Pisistrate vous rencontroient dans
 » leur chemin, comme cela peut arriver, ils
 » ne vous fissent un mauvais parti. »

Epiménides passa toute sa vie dans l'exercice des choses saintes. Comme il aimoit fort la poésie, il écrivit plusieurs ouvrages en vers. Il fit entre autres un poème de la génération des Curètes et des Corybantes, et un autre de l'expédition de Colchos. Il composa aussi un traité en prose des sacrifices et de la république de Crète, et un ouvrage dont le sujet étoit Minos et Rhadamante. Il mourut âgé de cent cinquante-sept ans ; d'autres disent de deux cent quatre-vingt-dix-neuf. Comme toute la vie d'Epiménides fut mystérieuse, quelques-uns rapportent qu'il vieillit en autant de jours qu'il avoit dormi d'années. Ceux de Crète lui firent des sacrifices comme à un Dieu, et ne l'appeloient ordinairement que le Curète. Les Lacédémoniens gardèrent son corps très-précieusement chez eux à cause d'un ancien oracle qui les avertit de le faire.

ANACHARSIS.

Il vint à Athènes dans la 47^e olympiade, et fut tué peu de temps après qu'il fut retourné dans son pays; par où on peut juger qu'il a été contemporain de la plupart des précédens.

ANACHARSIS, scythe de nation, a tenu un rang considérable entre les sages. Il étoit frère de Caduidas, roi de Scythie, et fils de Gnrus et d'une femme grecque ; c'étoit ce qui lui avoit donné le moyen de bien apprendre les deux langues. Il avoit beaucoup de vivacité et d'éloquence ; il étoit hardi et constant dans tout ce qu'il entreprenoit. Il s'habilloit en tout temps d'une grosse robe double, et ne vivoit jamais que de lait et de fromage. Ses harangues étoient d'un style serré et pressant, et comme il ne se rebutoit point, il ne manquoit jamais à venir à bout des choses dont il se méloit. Sa manière de parler hardie et éloquente, avoit passé en proverbe ; quand quelqu'un l'imitoit, on disoit de lui qu'il faisoit des discours à la scythe.

Anacharsis quitta la Scythie pour venir demeurer à Athènes ; dès qu'il y fut arrivé, il alla frapper à la porte de Solon, et dit à celui qui

lui vint ouvrir, d'aller avertir Solon qu'il étoit à sa porte, et qu'il venoit exprès pour le voir et pour demeurer chez lui quelque temps. Solon lui fit cette réponse : Qu'on ne devoit faire des hôtes que dans son propre pays, ou dans des endroits qui y avoient quelque relation. Anacharsis entra là-dessus. Hé bien, dit-il à Solon, puisque tu es maintenant dans ton pays et dans ta propre maison, c'est à toi à faire des hôtes, commence donc à faire amitié avec moi. Solon s'étonna de la vivacité de cette répartie ; il consentit avec plaisir de devenir l'hôte d'Anacharsis, et lia avec lui une amitié très-étroite qui dura pendant toute leur vie.

Anacharsis aimoit fort la poésie ; il écrivit en vers les lois des Scythes, avec un traité de la guerre.

Il disoit ordinairement que la vigne portoit trois sortes de raisins, le plaisir, l'ivrognerie et le repentir.

Il s'étonnoit de ce que, dans toutes les assemblées publiques qui se tenoient à Athènes, les sages se contentoient de proposer les matières, et que les fous décidoient. Mais il ne pouvoit comprendre pourquoi on punissoit ceux qui disoient des injures, et qu'on donnoit de grandes récompenses aux athlètes et aux joueurs qui se frapportoient rudement les uns les autres.

Il n'étoit pas moins surpris de ce que les Grecs, au commencement de leurs repas, se servoient de verres médiocres, et qu'ils en prenoient de grands sur la fin, quand ils commençoient à être soûls.

Il ne pouvoit souffrir les libertés que chacun se donnoit dans les festins.

Un jour on lui demanda ce qu'il falloit faire pour empêcher quelqu'un de jamais boire de vin. Il n'y a point de meilleur moyen, répondit-il, que de lui mettre un homme ivre devant les yeux, afin qu'il le considère à loisir.

On voulut savoir de lui, s'il y avoit des instrumens de musique en Scythie ; il répondit qu'il n'y avoit pas même de vignes.

Il appelloit l'huile dont se frottoient les athlètes avant de se battre, la préparation à une folie enragée.

Un jour, après avoir considéré l'épaisseur des planches d'un vaisseau : Hélas ! s'écria-t-il, ceux qui voyagent sur mer ne sont éloignés de la mort que de quatre doigts.

On lui demanda quel étoit le navire le plus sûr : C'est, répondit-il, celui qui est arrivé au port.

Il répétoit souvent, que tout homme devoit

s'appliquer entièrement à se rendre le maître de sa langue et de son ventre.

Il avoit toujours en dormant sa main droite sur sa bouche, pour marquer qu'il n'y avoit rien à quoi nous dussions tant prendre garde qu'à notre langue.

Un Athénien lui faisoit un jour des reproches de ce qu'il étoit scythe : Mon pays me déshonore, répondit-il ; mais toi tu déshonores le tien.

On lui demanda ce que les hommes avoient de meilleur et de plus méchant : C'est la langue, répondit-il.

Il vaut beaucoup mieux, disoit-il, n'avoir qu'un ami, pourvu qu'il soit vrai, que d'en avoir une quantité qui soient toujours prêts à suivre la fortune.

Quand on lui demandoit s'il y avoit plus de vivans que de morts : Ceux qui sont sur la mer, répondoit-il, en quel rang les mettez-vous ?

Il disoit que les marchés étoient des lieux que les hommes avoient établis pour se tromper les uns les autres.

Un jour, comme il passoit dans une rue, un jeune étourdi lui fit quelque outrage : Anacharsis le regarda, et lui dit froidement : Jeune homme, si tu ne peux pas porter le vin dans ta jeunesse, tu auras tout le temps de bien porter l'eau quand tu seras vieux.

Il comparoit ordinairement les lois aux toiles d'araignées, et se moquoit de Solon, qui prétendoit, avec quelques écritures, empêcher les passions des hommes.

C'est lui qui a trouvé le moyen de faire des pots de terre avec une roue.

Un jour Anacharsis alla consulter la prêtresse d'Apollon, pour savoir s'il y avoit quelqu'un plus sage que lui : Oni, répondit l'oracle, c'est un certain Mison de Chènes. Anacharsis fut fort surpris de n'en avoir pas encore entendu parler : il l'alla chercher dans un village où il s'étoit retiré. Il le trouva qui raccommodoit sa charrue. O Mison, lui cria-t-il, il n'est plus temps maintenant de labourer la terre ! Au contraire, répondit Mison, il est même temps de raccommoder sa charrue quand il y a quelque chose de rompu. Ce Mison a été mis par Platon au nombre des sages : il s'étoit retiré dans la solitude, où il passa toute sa vie sans avoir de commerce avec personne, parce qu'il haïssoit naturellement tous les hommes. On l'aperçut un jour dans un petit coin fort retiré, où il rioit de toutes ses forces : quelqu'un s'approcha de lui, et lui demanda pourquoi il rioit si fort, puisqu'il n'y avoit personne avec lui. Il répon-

dit que c'étoit cela même qui le faisoit rire.

Crésus, qui avoit fort entendu parler de la réputation d'Anacharsis, lui envoya offrir de l'argent, et le prier de le venir voir à Sardis. Anacharsis lui fit cette réponse :

« Je suis venu en Grèce, ô roi des Lydiens, » pour y apprendre les langues, les mœurs et » les lois du pays. Je n'ai point besoin d'or ni » d'argent, et je serai très-content, si je m'en » retourne en Scythie plus habile que je n'étois » lorsque j'en suis sorti : j'irai pourtant vous » voir ; car j'ai beaucoup d'envie d'être au nombre de vos amis. »

Après qu'Anacharsis eut demeuré long-temps en Grèce, il se disposa à s'en retourner. En passant par Cyzique, il trouva les Cyzicéniens qui célébroient avec de grandes solennités la fête de la mère des dieux. Anacharsis fit vœu à cette déesse de lui faire les mêmes sacrifices, et d'établir la même fête en son honneur dans son pays, en cas qu'il y retourât sans péril. Quand il fut arrivé dans la Scythie, il voulut changer les anciennes coutumes du pays, et y établir les lois des Grecs. Cela déplut fort aux Scythes.

Un jour Anacharsis entra secrètement dans une épaisse forêt du pays d'Hylée, afin de pouvoir accomplir sans être aperçu le vœu qu'il avoit fait à Cybèle : il fit toute la cérémonie tenant en main le tambourin devant une représentation de la déesse à la grecque. Il fut découvert par un Scythe, qui en alla avertir le Roi. Le Roi vint aussitôt dans la forêt ; il surprit sur le fait son frère Anacharsis. Il lui tira une flèche dont il le perça. Anacharsis expira aussitôt en s'écriant : On m'a laissé en repos dans la Grèce, où j'étois allé pour m'instruire de la langue et des mœurs du pays, et l'envie m'a fait périr dans le propre pays de ma naissance. On lui érigea plusieurs statues après sa mort.

PYTHAGORE.

Florissoit dès la 60^e olympiade, vint en Italie dans la 52^e, mourut la quatrième année de la 70^e, âgé de quatre-vingts ans, ou, comme d'autres disent, de quatre-vingt-dix.

Il y a une célèbre division de la philosophie, en Ionique et Italique. Thalès de Milet a été chef de la secte Ionique, et Pythagore de la secte Italique.

Aristippe le Cyrénaïque rapporte que ce philosophe fut nommé Pythagore, parce qu'il ne

prononçoit jamais que des oracles aussi vrais que ceux d'Apollon Pythien. C'est lui qui a refusé le premier, par modestie, le titre de sage, et qui s'est contenté de celui de philosophe.

La plus commune opinion est que Pythagore étoit de Samos et fils de Mnésarque, sculpteur; quoique d'autres assurent qu'il étoit toscan, et qu'il naquit dans une de ces petites îles dont les Athéniens s'emparèrent le long de la mer Tyrrhène.

Pythagore savoit la même profession de son père. Il avoit autrefois fabriqué de ses propres mains trois coupes d'argent, dont il fit présent à trois prêtres égyptiens. Il fut d'abord disciple du sage Phérécide, auquel il s'attacha particulièrement. Phérécide, de son côté, aimoit fort Pythagore. Un jour même Phérécide étoit fort en danger de mourir : Pythagore voulut entrer dans sa chambre pour voir comment il se portoit; mais Phérécide, qui craignoit que sa maladie ne fût contagieuse, lui ferma promptement la porte, et fourra ses doigts au travers d'une fente. Regarde, lui dit-il, et juge de l'état où je suis par mes doigts que tu vois tout décharnés.

Après la mort de Phérécide, Pythagore étudia quelque temps à Samos sous Hermodamante; ensuite, comme il avoit un désir extraordinaire de s'instruire et de connoître les mœurs des étrangers, il abandonna sa patrie et tout ce qu'il avoit, pour voyager. Il demeura un temps assez considérable en Égypte, pour converser avec les prêtres, et pour pénétrer dans les choses les plus secrètes de la religion.

Polycrate écrivit en sa faveur à Amasis, roi d'Égypte, afin qu'il le traitât avec distinction. Pythagore passa ensuite dans le pays des Chaldéens pour connoître la science des Mages. Enfin, après avoir voyagé par curiosité dans divers endroits de l'Orient, il vint en Crète, où il fit une liaison très-étroite avec le sage Epiménides. De là, il s'en revint à Samos. Le chagrin qu'il eut de trouver sa patrie opprimée sous la tyrannie de Polycrate lui fit prendre la résolution de s'exiler volontairement. Il passa en Italie, et s'établit à Crotoné, dans la maison de Milon, où il enseigna la philosophie. C'est de là que la secte dont il est l'auteur a été appelée Italique.

La réputation de Pythagore ne tarda guère à se répandre par toute l'Italie. Plus de trois cents disciples s'attachèrent à lui, et composèrent une petite république très-bien réglée. Plusieurs ont écrit que Numa étoit de ce nombre, et qu'il demouroit actuellement à Crotoné chez Pythagore, lorsqu'il fut élu roi de Rome; mais

les bons chronologistes prétendent que cela n'a été avancé sans autre fondement, que parce que Pythagore avoit des sentiments conformes à ceux de Numa, qui vivoit long-temps auparavant.

Pythagore disoit qu'entre amis toutes choses étoient communes, et que l'amitié rendoit les gens égaux. Ses disciples ne possédoient rien en particulier : ils mêloient tout leur bien ensemble, et ne faisoient qu'une même bourse. Ils passioient les cinq premières années à écouter les préceptes de leur maître, sans jamais ouvrir la bouche pour dire seulement un mot. Après cette longue et rigoureuse épreuve, il leur étoit permis de parler, de venir voir Pythagore, et de converser avec lui.

Pythagore avoit un air fort majestueux. Il étoit d'une taille avantageuse, bien fait et très-beau de visage. Il s'habilloit en tout temps d'une belle robe de laine blanche, toujours extrêmement propre. Il n'étoit sujet à aucune passion. Il gardoit perpétuellement un grand secret.

Jamais on ne l'a vu rire, ni entendu dire aucune plaisanterie. Il ne vouloit châtier personne quand il étoit en colère, non pas même seulement donner un coup à un esclave. Ses disciples le prenoient pour Apollon. On venoit en foule de tous côtés pour avoir le plaisir d'entendre Pythagore et de le considérer au milieu de ses disciples. Plus de six cents personnes de différents pays arrivoient toutes les années à Crotoné; c'étoit une grande distinction, lorsque quelqu'un pouvoit avoir le bonheur d'entretenir un moment Pythagore.

Pythagore donna des lois à plusieurs peuples qui l'en avoient prié. Il étoit tellement admiré de tout le monde, que l'on ne faisoit aucune différence entre ses paroles et les oracles de Delphes. Il défendoit expressément de jurer et de prendre les dieux à témoin. Il disoit que chacun devoit s'efforcer d'être tellement honnête homme, que personne n'eût de peine à le croire sur sa parole.

Pythagore tenoit que le monde étoit animé et intelligent; que l'ame de cette grosse machine est l'*éther*, d'où sont tirées toutes les ames particulières, tant des hommes que des bêtes. Il a connu que les ames étoient immortelles; mais il croyoit qu'elles erroient de côté et d'autre dans l'air, et qu'elles s'emparoiérent sans distinction des premiers corps qu'elles rencontroient : qu'une ame, par exemple, sortant du corps d'un homme, entroit dans le corps d'un cheval, d'un loup, d'un âne, d'une

souris, d'une perdrix, d'un poisson ou de quelque autre animal, comme dans celui d'un homme, sans en faire aucune différence; même qu'une ame sortant du corps de n'importe quel animal, entroit indifféremment dans le corps d'un homme ou dans celui d'une bête. C'est pourquoi Pythagore défendoit expressément de manger des animaux. Il croyoit qu'on ne faisoit pas un moindre crime en tuant une mouche, un ciron ou quelque autre petit insecte, qu'en tuant un homme, puisque c'étoit les mêmes ames pour toutes les choses vivantes.

Pythagore, pour persuader tout le monde de sa doctrine de la métempsycose, disoit qu'il avoit été autrefois Æthalide, et qu'il avoit passé pour le fils de Mercure; que c'étoit pour lors que Mercure lui avoit dit de lui demander tout ce qu'il lui plairoit, hors l'immortalité, et que ses souhaits seroient accomplis. Pythagore lui demanda la grâce de se souvenir également bien de toutes les choses qui se passeroient dans le monde, soit pendant sa vie ou pendant sa mort; et que, depuis ce temps-là, il savoit très-exactement tout ce qui étoit arrivé. Que quelque temps après avoir été Æthalide, il devint Euphorbe; qu'il se trouva au siège de Troie, où il fut dangereusement blessé par Ménélas. Qu'ensuite son ame passa dans Hermotimus, et que dans ce temps-là, pour convaincre tout le monde du don que Mercure lui avoit fait, il s'en alla dans le pays des Branchides, il entra dans le temple d'Apollon, et fit voir son bouclier tout pourri, que Ménélas en revenant de Troie avoit consacré à ce Dieu pour marque de sa victoire. Après Hermotimus, il devint le pêcheur Pyrrhus, et ensuite le philosophe Pythagore, sans compter qu'il avoit encore été auparavant le coq de Mycile, et le paon de je ne sais qui.

Il assuroit que, dans les voyages qu'il avoit faits aux enfers, il avoit remarqué l'ame du poète Hésiode attachée avec des chaînes à une colonne d'airain, où elle se tourmentoit fort. Que pour celle d'Homère, il l'avoit vue pendue à un arbre, où elle étoit environnée de serpens, à cause de toutes les faussetés qu'il avoit inventées et attribuées aux dieux; et que les ames des maris qui avoient mal vécu avec leurs femmes étoient rudement tourmentées dans ce pays-là.

Une autre fois Pythagore fit faire une profonde caverne dans sa maison. On dit qu'il pria sa mère d'écrire exactement tout ce qui se passeroit pendant son absence; il s'enferma dans sa caverne, et après y avoir demeuré une année

entière, il en sortit sale, maigre et hideux à faire peur. Il fit assembler le peuple et dit qu'il revenoit des enfers; et afin qu'on ajoutât foi à ce qu'il vouloit faire croire, il commença par raconter tout ce qui étoit arrivé pendant son absence; le peuple fut fort touché. On s'imagina aussitôt qu'il y avoit quelque chose de divin dans Pythagore; chacun se mit à pleurer et à jeter de grands cris: les hommes le prièrent de vouloir bien instruire leurs femmes; c'est de là que les femmes de Crotona ont été appelées Pythagoriciennes. Pythagore se trouva un jour à des jeux publics; il fit venir à lui par de certains cris un aigle qu'il avoit apprivoisé sans qu'on en sût rien: tout le peuple fut fort étonné. Pythagore, pour rendre la chose plus spécieuse, fit voir à toute l'assemblée une cuisse d'or attachée à sa jambe.

Pythagore ne sacrifioit jamais que des pains, des gâteaux et d'autres choses semblables. Il disoit que les dieux avoient horreur des victimes sanglantes, et que cela étoit capable d'attirer leur indignation sur ceux qui prétendoient les honorer par de tels sacrifices.

Il y a beaucoup d'apparence que Pythagore, par toutes ces maximes, vouloit détourner les hommes de la bonne chère, et les accoutumer à vivre simplement, parce qu'on s'en porte beaucoup mieux, que l'esprit est libre et en état de faire ses fonctions: et pour donner l'exemple, il ne buvoit presque jamais que de l'eau, et ne vivoit en tout temps que de pain, de miel, de fruits et de légumes, excepté les fèves, sans qu'on sache aucune bonne raison qui pût l'obliger à respecter cette plante.

Pythagore disoit que la vie étoit semblable à une foire: car comme dans une foire les uns viennent pour s'exercer aux combats, d'autres pour négocier, et d'autres simplement pour regarder: ainsi, dans la vie, les uns naissent esclaves de la gloire, les autres de l'ambition, et les autres ne cherchent simplement qu'à connoître la vérité.

Il ne vouloit pas que personne demandât jamais rien pour soi, parce que chacun ignore les choses qui lui conviennent.

Il distinguoit l'âge de l'homme en quatre parties égales; il disoit qu'on étoit enfant jusqu'à vingt ans, jeune homme jusqu'à quarante, homme jusqu'à soixante, et vieux jusqu'à quatre-vingts: passé cela, il ne comptoit plus personne au nombre des vivans.

Il aimoit fort la géométrie et l'astronomie; c'est lui qui a fait remarquer que l'étoile du matin et l'étoile du soir n'étoient qu'un même

astre, et qui a démontré qu'en tout triangle rectangle le carré de l'hypothénuse est égal au carré des deux autres jambes. On dit que Pythagore fut si ravi d'avoir trouvé ce fameux théorème, que, s'en croyant redevable à l'inspiration des dieux, il voulut en faire éclater sa reconnaissance par une hécatombe, c'est-à-dire, un sacrifice de cent bœufs; cela est rapporté dans plusieurs endroits, quoique fort contraire à la doctrine de Pythagore; mais il se pouvoit faire que c'étoit des bœufs faits avec du miel et de la farine, comme en immoloient les Pythagoriciens. Quelques-uns même ont écrit qu'il en étoit mort de joie; mais il ne paroît pas, par ce qu'en écrit Laërce, que cela ait aucun fondement.

Pythagore avoit grand soin d'entretenir l'amitié et la bonne intelligence entre ses disciples; souvent, en les instruisant, il leur parloit par certaines paraboles. Il leur disoit, par exemple, qu'il ne falloit jamais sauter par-dessus une balance, pour leur faire connoître qu'ils ne devoient jamais s'écarter de la justice; qu'il ne falloit point s'asseoir sur la provision du jour, pour leur marquer qu'on ne devoit pas tellement s'arrêter sur le présent, qu'on n'eût aussi quelque soin de l'avenir.

Il les avertissoit de passer tous les jours quelque temps en particulier, et de se dire à eux-mêmes: A quoi as-tu employé la journée? Où as-tu été? Qu'as-tu fait à propos? Qu'as-tu fait à contre-temps?

Il leur recommandoit de garder toujours un extérieur modeste et composé, sans jamais se laisser transporter par des mouvemens de joie ou de tristesse; d'avoir de la tendresse pour leurs parens, de respecter les vieillards; de prendre de l'exercice, de crainte de devenir trop gras; de ne point passer toute leur vie dans les voyages; d'avoir un soin très-particulier d'honorer les dieux, et de leur rendre le culte qui leur est dû.

Le Scythe Zamolxis, esclave de Pythagore, sut si bien profiter des préceptes de son maître, que, quand il s'en fut retourné dans son pays, les Sixthes lui firent des sacrifices, et le mirent au nombre des dieux.

Pythagore croyoit que le premier principe de toutes choses étoit l'unité; que de là venoient les nombres, les points; des points, les lignes; des lignes, les superficies; des superficies, les solides; et des solides, les quatre élémens, le feu, l'air, l'eau et la terre, dont tout le monde étoit composé; et que ces élémens se changeoient perpétuellement les uns dans les au-

tres; mais que rien ne périssoit jamais dans l'univers, et que tout ce qui arrivoit n'étoit que des changemens.

Il disoit que la terre étoit ronde, et placée au milieu du monde; qu'elle étoit habitée en tout sens, et par conséquent qu'il y avoit des antipodes qui marchoient les pieds opposés aux nôtres; que l'air qui l'environtoit étoit grossier et presque immobile, et que c'étoit pour cela que tous les animaux qui habitoient la terre, étoient mortels et sujets à la corruption; qu'au contraire, l'air du haut des cieus étoit très-subtil et dans une agitation perpétuelle, ce qui faisoit que tous les animaux qui le remplissoient étoient immortels et par conséquent divins; et qu'ainsi le soleil, la lune et tous les autres astres étoient placés au milieu de cet air subtil et de cette chaleur active qui est le principe de la vie.

Il y a plusieurs opinions au sujet de la mort de ce philosophe. Quelques-uns disent que certains disciples, qu'il n'avoit pas voulu recevoir, furent tellement indignés de ce refus, qu'ils mirent le feu à la maison de Milon, où étoit Pythagore. D'autres assurent que c'étoient les Crotoniates qui firent le coup, parce qu'ils craignoient que Pythagore ne voulût se rendre souverain dans leur pays. Quoi qu'il en soit, lorsque Pythagore vit que tout étoit en feu, il se retira promptement avec quarante de ses disciples. Quelques-uns disent qu'il se sauva dans les bois des Muses à Métaponte, où il se laissa mourir de faim. D'autres assurent qu'il rencontra dans son chemin un champ de fèves qu'il falloit traverser, que jamais Pythagore ne put s'y résoudre. Il vaut mieux mourir ici, dit-il, que de faire périr toutes ces pauvres fèves. Il attendit tranquillement les Crotoniates, qui le massacrèrent avec la plupart de ses disciples. D'autres enfin rapportent que ce n'étoit pas les Crotoniates; mais qu'après que la guerre fut déclarée entre les Agrigentins et les Syracusains, Pythagore alla au secours des Agrigentins ses alliés: que les Agrigentins furent mis en fuite, et que c'étoit là que Pythagore, en se retirant, trouva effectivement un champ de fèves qu'il ne voulut pas traverser, et qu'il aima mieux tendre la gorge aux Syracusains, qui le percèrent de plusieurs coups. La plupart des disciples qui l'accompagnoient furent aussi massacrés; il ne s'en sauva que très-peu, du nombre desquels fut Architas de Tarente, qui passa pour le plus grand géomètre de son temps.

HÉRACLITE

Florissoit dans la 69^e olympiade.

HÉRACLITE d'Éphèse, fils de Blyson, florissoit vers la soixante-neuvième olympiade. On l'appeloit ordinairement le philosophe ténébreux, parce qu'il ne parloit jamais que par énigmes. Laërce rapporte que c'étoit un homme plein de lui-même, et qui méprisoit presque tout le monde.

Il disoit qu'Homère et Archilocus devoient être chassés partout à coups de poing.

Il ne pouvoit pardonner aux Ephésiens qui avoient exilé son ami Hermodorus. Il publioit hautement que tous les hommes de cette ville méritoient la mort, et les enfans d'être tous bannis, pour expier le crime qu'ils avoient commis en réléguant honteusement leur meilleur citoyen et le plus grand homme de toute la république.

Héraclite n'avoit jamais eu de maître. C'étoit par ses profondes méditations qu'il devoit si habile. Il avoit du mépris pour ce que faisoient tous les hommes, et étoit sensiblement touché de leur aveuglement : cela l'avoit rendu si chagrin qu'il pleuroit toujours. Juvénal oppose ce philosophe à Démocrite, qui rioit perpétuellement. Il dit que chacun peut aisément censurer, par des ris sévères, les vices et les folies du siècle ; mais qu'il s'étonne quelle source pouvoit fournir une assez grande quantité d'eau, pour suffire aux larmes qui couloient continuellement des yeux d'Héraclite.

Héraclite n'avoit pas toujours été dans les mêmes sentimens. Lorsqu'il étoit jeune, il disoit qu'il ne savoit rien ; et quand il fut plus avancé en âge, il assuroit qu'il savoit tout, et que rien ne lui étoit inconnu. Tous les hommes lui déplaisoient ; il fuyoit leur compagnie, et alloit jouer aux osselets et à d'autres jeux innocens devant le temple de Diane, avec tous les petits enfans de la ville. Les Ephésiens s'assembloient autour de lui pour le regarder. Malheureux, leur disoit Héraclite, pourquoi vous étonnez-vous de me voir jouer avec ces petits enfans ? Ne vaut-il pas beaucoup mieux faire cela, que de consentir avec vous à la mauvaise administration que vous faites des affaires de la république ?

Les Ephésiens le prièrent un jour de leur donner des lois ; mais Héraclite ne le voulut pas, à cause que les mœurs du peuple étoient

déjà trop corrompues, et qu'il ne voyoit aucun moyen de leur faire changer de vie.

Il disoit que les peuples devoient combattre avec autant de chaleur pour la conservation de leurs lois, que pour la défense de leurs murailles ; qu'il falloit être plus prompt à apaiser un ressentiment, qu'à éteindre un incendie, parce que les suites de l'un étoient infiniment plus dangereuses que les suites de l'autre : qu'un incendie ne se terminoit jamais qu'à l'embrasement de quelques maisons, au lieu qu'un ressentiment pouvoit causer de cruelles guerres, d'où s'ensuivoit la ruine, et quelquefois la destruction totale des peuples.

Il s'émut un jour une sédition dans la ville d'Éphèse : quelques-uns prièrent Héraclite de dire devant tout le peuple la manière dont il falloit empêcher les séditions. Héraclite monta dans une chaire élevée : il demanda un verre qu'il remplit d'eau froide : il y mêla un peu de légumes sauvages, et après avoir avalé cette composition, il se retira sans rien dire. Il vouloit faire connoître par là que, pour prévenir les séditions, il falloit bannir le luxe et les délices hors de la république, et accoutumer les citoyens à se contenter de peu.

Héraclite composa un livre de la Nature, qu'il fit mettre dans le temple de Diane ; il étoit écrit d'une manière très-obscur, afin qu'il n'y eût que les habiles gens qui le lussent, de peur que si le peuple y trouvoit goût, il ne devint trop commun, et que cela ne le fit mépriser. Ce livre eut une réputation extraordinaire, parce, dit Lucrèce, que personne n'entendoit ce qu'il vouloit dire. Darius, roi de Perse, en ayant entendu parler, écrivit à l'auteur, pour l'engager à venir demeurer en Perse, et le lui expliquer, lui offrant une récompense considérable, et un logement dans son palais ; mais Héraclite le refusa.

Ce philosophe ne parloit presque jamais ; et quand quelqu'un lui demandoit la raison de son silence, il répondoit d'un air chagrin : C'est pour te faire parler. Il méprisoit les Athéniens, qui avoient un respect extraordinaire pour lui, et vouloit demeurer à Éphèse, où il étoit méprisé de tout le monde.

Il ne pouvoit regarder personne sans pleurer des faiblesses humaines, et du dépit qu'il avoit que rien n'étoit jamais à son gré. La haine qu'il portoit à tout le monde, fit qu'il résolut de s'en séparer tout-à-fait : il se retira dans des montagnes affrènes où il ne voyoit personne : il passoit sa vie à gémir, et ne mangeoit que des herbes et des légumes.

Héraclite croyoit que le feu étoit le premier principe de toutes choses.

Il tenoit que ce premier élément, en se condensant, se changeoit en air; que l'air, se condensant aussi, devenoit eau; qu'enfin l'eau, de la même manière, devenoit terre; et qu'en rétrogradant par les mêmes degrés, la terre, en se raréfiant, se changeoit en eau, d'eau en air, et d'air en feu, qui étoit le premier principe de toutes choses.

Que l'univers étoit fini : qu'il n'y avoit qu'un monde; que ce monde étoit composé de feu, et qu'à la fin il périra par le feu.

Que l'univers étoit rempli d'esprits et de génies.

Que les dieux n'ont point de providence, et que tout ce qui arrive dans l'univers, doit être rapporté au destin.

Que le soleil n'est pas plus grand qu'il nous paroît; qu'il y avoit au-dessus de l'air des espèces de barques, dont la partie concave étoit tournée vers nous; que c'étoit là où montoient toutes les vapeurs qui s'élèvent de la terre; et que tout ce que nous appelons des astres, n'étoit autre chose que ces petites barques remplies de vapeurs enflammées, qui brilloient de la manière que nous le voyons. Que les éclipses du soleil et de la lune arrivoient lorsque ces petites barques tournoient leur côté concave vers la partie opposée à la terre, et que la raison des différentes phases de la lune étoit, parce que sa barque ne se tournoit que peu à peu.

Pour ce qui est de la nature de l'ame, il disoit que c'étoit absolument perdre son temps que de s'amuser à la chercher, puisqu'il étoit entièrement impossible de la pouvoir jamais trouver, tant elle étoit cachée.

La vie dure que menoit Héraclite lui causa une grande maladie; il devint hydropique. Il retourna à Ephèse pour se faire traiter: il alla trouver des médecins, et comme il ne parloit jamais que par énigme, il leur dit, faisant allusion à sa maladie: Pourrez-vous bien convertir la pluie en un temps sec et serein? Comme ces médecins n'entendoient pas ce qu'il vouloit dire, Héraclite alla s'enfermer dans une étable à bœufs; il s'enterra dans le fumier, afin de faire évacuer les eaux qui étoient cause de sa maladie: il s'y enfonça si avant, qu'il ne put jamais s'en retirer. Quelques-uns disent que les chiens le mangèrent dans ce fumier; et d'autres, qu'il y mourut faute d'avoir pu se débarrasser. Il étoit pour lors âgé de soixante-cinq ans.

ANAXAGORAS,

Né la 70^e olympiade, mort le 88^e, âgé de soixante-douze ans.

ANAXAGORAS, fils d'Hégésibule, connu la physique d'une manière beaucoup plus étendue que tous les autres philosophes qui l'avoient précédé. Il étoit de Clazomène, ville d'Ionie, d'une famille fort illustre, tant par son origine que par les grands biens qu'elle possédoit; il florissoit vers la soixante-seizième olympiade.

Il fut disciple d'Anaximènes, qui l'avoit été d'Anaximander; et celui-ci de Thalès, que les Grecs reconnoissent pour le premier de leurs sages. Anaxagoras se plaisoit tellement à la philosophie, qu'il renonça à toutes sortes d'affaires publiques et particulières pour s'y attacher entièrement. Il abandonna tout ce qu'il avoit, de crainte que le soin de ses propres intérêts ne le détournât de l'étude. Ses parens lui remontrèrent qu'il alloit laisser périr son bien par sa négligence: cela ne put jamais faire aucune impression sur son esprit. Il se retira de son pays, et ne songea plus qu'à la recherche de la vérité. Quelqu'un lui reprocha l'indifférence qu'il avoit pour sa patrie; il répondit, en montrant le ciel du bout de son doigt: Au contraire, je l'estime infiniment. Il vint demeurer à Athènes, où il transféra l'école ionique, qui avoit toujours été établie à Milet depuis le temps de Thalès, auteur de cette secte. Dès l'âge de vingt ans, il commença à y enseigner la philosophie, et continua cet exercice pendant trente ans.

On mena un jour au logis de Périclès un mouton qui avoit une corne au milieu du front. Le devin Lampon publia aussitôt que cela signifioit que les deux factions qui partageoient la ville d'Athènes, se joindroient et ne composeroient plus qu'une même puissance. Anaxagoras dit que c'étoit parce que le cerveau ne remplissoit pas le crâne qui étoit ovale, et qui finissoit en une espèce de pointe à l'endroit de la tête où commençoient les racines de cette corne. Il fit la dissection de la tête du mouton devant tout le monde: il se trouva que la chose étoit comme il l'avoit dit. Cela fit beaucoup d'honneur à Anaxagoras: mais cela n'en fit pas moins au devin Lampon; car quelque temps après la faction de Thucydide fut abattue, et

toutes les affaires de l'Etat tombèrent entre les mains de Périclès.

On tient qu'Anaxagoras est le premier de tous les Grecs qui a donné au public un système de philosophie. Il a admis pour premier principe l'infini , et une intelligence pour arranger la matière et en composer tous les êtres qui sont dans le monde. Ce fut le sujet pour lequel les philosophes de son temps l'appelèrent *esprit*. Il n'a pas cru que cette intelligence eût fait la matière de rien , mais seulement qu'elle l'avoit arrangée. Dans le commencement , dit-il , toutes étoient mêlées ensemble , et ont toujours demeuré dans cette confusion , jusqu'à ce qu'une intelligence les ait séparées , et ait disposé chaque chose dans l'ordre que nous voyons. Ovide a très-bien exprimé ce sentiment au commencement de ses Métamorphoses.

Au reste , Anaxagoras ne reconnoissoit point d'autre divinité que cette intelligence qui avoit fait le monde ; et il étoit tellement désabusé des faux dieux adorés par toute l'antiquité profane , que Lucien a feint que Jupiter l'écrasa d'un coup de foudre , à cause du mépris qu'il faisoit paroître pour lui et pour toutes les autres divinités.

Il tenoit qu'il n'y avoit aucun vide dans la nature , que tout étoit plein , et que chaque corps , quelque petit qu'il fût , étoit divisible à l'infini ; en sorte qu'un agent qui seroit assez subtil pour diviser suffisamment le pied d'un ciron , pourroit en tirer des parties pour couvrir entièrement cent mille millions de cieux , sans qu'il pût jamais épuiser les parties qui resteroient à diviser , vu qu'il en resteroit toujours une infinité.

Il croyoit que chaque corps étoit composé de petites particules homogènes : que le sang , par exemple , se formoit de petites particules de sang ; les eaux , de petites particules d'eau , et ainsi des autres choses. C'étoit cette similitude de parties qu'il nommoit *homomeria*. Voilà de quelle manière Laërcé expose son système.

Sur ce qu'on objectoit à Anaxagoras , qu'il falloit nécessairement que les corps fussent composés de parties hétérogènes , puisque les os des animaux grossissoient sans que les animaux mangeassent des os : que leurs nerfs croissoient sans qu'ils mangeassent des nerfs ; que la masse du sang croissoit sans qu'ils bussent du sang : il répondoit qu'à la vérité il n'y avoit point de corps dans le monde qui fût entièrement composé de parties homogènes : que dans l'herbe , par exemple , il y avoit de la chair , du sang , des os et des nerfs , puisque nous voyons que

les animaux s'en nourrissent ; mais que chaque corps prenoit son nom de la matière qui dominoit dans sa composition : que , par exemple , afin que certain corps fût appelé du bois ou de l'herbe , il suffisoit qu'il fût composé d'un bien plus grand nombre de petites particules de bois ou d'herbes , que de toute autre chose , et que les petites particules de bois ou d'herbes fussent arrangées en grand nombre vers la surface de ce corps.

Il croyoit que le soleil n'étoit autre chose qu'un fer chaud , dont la masse étoit plus grosse que tout le Péloponèse ; que la lune étoit un corps opaque ; qu'elle étoit habitable ; et qu'il y avoit des montagnes et des vallées , de même que dans ce monde-ci ; que les comètes étoient un amas de plusieurs étoiles errantes , qui se rencontroient par hasard , et qui se séparoient au bout de certains temps : que le vent se formoit , lorsque la chaleur du soleil raréfoit l'air ; que le tonnerre venoit du choc des nuées , et les éclairs , lorsque les nuées ne faisoient seulement que s'entre-frotter ; que les tremblements de terre étoient causés par un air renfermé dans des cavernes souterraines ; et que le débordement du Nil n'avoit point d'autres causes que les neiges d'Ethiopie qui se fondoient dans de certains temps , et qui formoient des ravines d'eau qui venoient se décharger vers les sources de ce fleuve.

Anaxagoras a cru que c'étoit l'air qui étoit la cause du mouvement des astres ; et sur l'objection qu'on lui faisoit à l'égard de l'allée et du retour des astres entre les deux tropiques , il répondoit , que cela se faisoit par la pression de l'air , qui pousoit et repousoit les astres comme un ressort , lorsqu'ils étoient venus jusqu'à un certain point.

Il tenoit que la terre étoit plate , et que , comme elle étoit le plus pesant de tous les éléments , elle occupoit la partie la plus basse du monde : que les eaux qui couloient sur sa superficie , étoient raréfiées par la chaleur du soleil , qui les changeoit en vapeurs , et les élevoit jusque dans la moyenne région de l'air , d'où elles retomboient en pluies.

Pendant la nuit , lorsque le temps est serein , on voit dans le ciel une certaine blancheur disposée en cercle , qu'on appelle la Voie lactée. Quelques anciens ont imaginé que c'étoit un chemin que tenoient les moindres divinités pour aller au conseil du grand Jupiter : d'autres , que c'étoit le lieu où les âmes des héros s'envoloient après la dissolution de leurs corps. Anaxagoras s'y est trompé , aussi bien que tous les anciens

philosophes : il a cru que ce n'étoit rien qu'une réflexion de la lumière du soleil , qui nous paroissoit ainsi , parce qu'il n'y avoit entre la Voie lactée et la terre aucun astre qui nous pût éclipser cette lumière réfléchie.

Il tenoit que les premiers animaux avoient été produits par la chaleur et l'humidité , et qu'ensuite ils avoient conservé leur espèce par la génération.

Une pierre tomba du ciel ; Anaxagoras conclut aussitôt qu'il falloit que les cieus fussent faits de pierres , que la rapidité de la voûte céleste tenoit toujours en état ; mais que si ce mouvement violent venoit à se relâcher un seul moment , toute la machine du monde seroit bouleversée en un instant.

Il avertit un jour qu'il tomberoit une pierre du soleil ; cela arriva comme il l'avoit prédit ; la pierre tomba auprès du fleuve Egos.

Anaxagoras a cru que ce qui est aujourd'hui terre ferme , dans un autre temps seroit pleine mer , et que ce qui est aujourd'hui pleine mer , dans un autre temps seroit terre ferme.

Quelqu'un s'avisait de lui demander si la mer passeroit quelque jour sur les montagnes de Lampsaque : Oui , répondit-il , à moins que le temps ne manque.

Il faisoit consister le souverain bien dans la contemplation des secrets de la nature. C'est pour cela que , quand on lui demandoit le sujet pour lequel il étoit venu dans ce monde , il répondoit , que c'étoit pour contempler le ciel , le soleil , la lune et les autres merveilles.

Quelqu'un lui demanda quel étoit le plus heureux homme du monde. Ce n'est pas aucun de ceux que tu crois l'être , répondit-il , et on ne le trouvera jamais que dans le rang de ceux que tu considères comme des malheureux.

Il entendit un jour un homme qui se plaignoit de mourir dans un pays étranger : Qu'importe ? lui dit Anaxagoras ; il n'y a point d'endroit dans le monde d'où il n'y ait quelque chemin pour descendre aux enfers.

On lui vint dire un jour que son fils étoit mort ; il reçut cette nouvelle fort froidement : Je savois bien , dit-il , que je n'avois engendré qu'un mortel. Il alla aussitôt l'ensevelir lui-même.

La considération qu'Anaxagoras avoit à Athènes ne dura qu'un temps. Les Athéniens le dénoncèrent devant les magistrats , et l'accusèrent publiquement. Les causes de son accusation sont rapportées diversement. La plus commune opinion est qu'il fut accusé d'impiété , pour avoir osé soutenir que le soleil , qu'on adoroit comme

un dieu , n'étoit qu'une masse de fer chaud. D'autres disent qu'outre le crime d'impiété , il fut encore accusé de trahison. Quand on vint lui annoncer que les Athéniens l'avoient condamné à mort , il n'en parut point plus ému. Il y a long-temps , dit-il , que la nature a prononcé un pareil arrêt contre eux.

Périclès , qui avoit été son disciple , prit son parti avec tant de chaleur qu'il fit modérer sa sentence. On le condamna simplement à cinq talens d'amende , et on l'envoya en exil. Anaxagoras souffrit la disgrâce avec beaucoup de fermeté. Il employa le temps de son bannissement à voyager en Egypte et dans d'autres endroits , pour converser avec les habiles gens , et pour connoître les mœurs des étrangers. Après avoir satisfait sa curiosité , il s'en revint à Clazomène , lieu de sa naissance. Il vit que tous ses biens étoient incultes et entièrement abandonnés. Si tout cela n'étoit péri , dit-il , je serois péri moi-même.

Anaxagoras avoit pris un soin particulier de bien instruire Périclès , et lui avoit beaucoup servi dans l'administration des affaires. Périclès n'en eut pas toute la reconnaissance possible , et fut accusé d'avoir un peu négligé son maître sur la fin.

Anaxagoras , se voyant vieux , pauvre et abandonné , s'enveloppa dans son manteau , et résolut de se laisser mourir de faim. Périclès en fut averti , et il en parut extrêmement affligé ; il s'en alla en grande hâte trouver Anaxagoras ; il le pria instamment de changer de résolution. Il déplora le malheur de l'État , qui alloit perdre un si grand homme , et le sien en particulier , parce qu'il alloit être privé d'un conseiller si fidèle. Anaxagoras lui découvrit son visage mourant : O Périclès , lui dit-il ; ceux qui ont besoin d'une lampe ont soin d'y mettre de l'huile.

Laërce rapporte qu'Anaxagoras mourut à Lampsaque , et que quand il fut près d'expirer , les principaux de la ville lui demandèrent s'il ne leur vouloit rien ordonner. Il leur commanda de donner tous les ans congé aux enfans , et de leur permettre de jouer à pareil jour que celui de sa mort. Cette coutume s'est observée très-long-temps depuis. Anaxagoras étoit âgé de plus de soixante-douze ans quand il mourut : c'étoit dans la quatre-vingt-huitième olympiade.

DÉMOCRITE,

Né la troisième année de la 77^e olympiade, mort la quatrième année de la 103^e, ayant vécu cent neuf ans.

La plus commune opinion est que le philosophe Démocrite étoit d'Abdère, quoique d'autres assurent qu'il étoit de Milet, et qu'il ne fut nommé Abdéritain que parce qu'il se retira à Abdère. Il avoit d'abord étudié sous des Mages et des Chaldéens que le roi Xerxès avoit laissés à son père, chez qui il avoit logé lorsqu'il vint faire la guerre aux Grecs. Ce fut de ces gens-là que Démocrite apprit la théologie et l'astronomie. Il s'attacha ensuite au philosophe Leucippe, qui lui enseigna la physique. Il avoit tant de passion pour l'étude, qu'il passoit les jours entiers enfermé lui seul dans une petite cabane au milieu d'un jardin. Un jour son père lui amena un bœuf pour l'immoler, et l'attacha dans un coin de sa cabane; la grande application de Démocrite fit qu'il n'entendit pas ce que son père lui disoit, et qu'il ne s'aperçut pas même qu'on eût attaché un bœuf à côté de lui. Jusqu'à ce que son père fût revenu une seconde fois pour le retirer de la profonde méditation où il étoit, et lui montrer qu'il y avoit à côté de lui un bœuf qu'il falloit sacrifier.

Démocrite, après avoir demeuré long-temps sous la discipline de Leucippe, résolut d'aller dans les pays étrangers pour converser avec les habiles gens, et pour tâcher à se remplir l'esprit de toutes sortes de belles connoissances. Il partagea la succession de son père avec ses frères, et prit pour sa part tout ce qu'il y avoit d'argent comptant, quoique ce fût la plus petite portion : mais cela lui étoit plus commode par rapport aux dépenses qu'il avoit à faire pour ses expériences philosophiques et pour ses voyages. Il s'en alla en Egypte, où il apprit la géométrie. De là il alla dans l'Éthiopie, dans la Perse, dans la Chaldée. Enfin, la curiosité le porta à pénétrer jusque dans les Indes, pour s'instruire de la science des gymnosoplustes. Il aimoit à connoître les habiles gens, mais il ne vouloit être connu de personne. On dit qu'il avoit demeuré quelques jours à Athènes, où il avoit vu Socrate, sans s'être fait connoître à lui. C'étoit son inclination que de vivre caché : quelquefois même il alloit loger dans des cavernes et des sépulcres, afin que personne ne pût déterrer l'endroit où il seroit. Il se manifesta ce-

pendant à la cour du roi Darius; et un jour que ce prince étoit fort affligé de la mort de celle qu'il aimoit le mieux de toutes ses femmes, Démocrite pour le consoler lui promit de la faire revivre, en cas que Darius lui pût fournir dans l'étendue de ses Etats trois personnes à qui il ne fût jamais arrivé rien de désagréable, afin de graver leur nom sur le tombeau de la reine morte. Jamais on ne put trouver dans toute l'Asie une seule personne qui eût les conditions qu'exigeoit Démocrite. Le philosophe prit sujet de là de faire connoître à Darius qu'il avoit grand tort de s'abandonner à la tristesse, puisqu'il n'y avoit aucun homme dans tout le monde qui fût exempt de chagrin.

Quand Démocrite fut de retour à Abdère, il vécut fort retiré et très-pauvrement, à cause qu'il avoit dépensé tout son bien dans ses expériences et dans ses voyages. Damascus son frère étoit obligé de lui donner quelque chose pour lui aider à subsister. Il y avoit une loi qui défendoit que ceux qui avoient dissipé leur bien, fussent inhumés dans le tombeau de leurs pères. Démocrite, qui étoit dans le cas, et qui ne vouloit pas que ses ennemis eussent rien à lui reprocher, récita devant tout le peuple un de ses ouvrages qu'on appelle *Dicosme*. On trouva cet ouvrage si beau, que Démocrite fut aussitôt exempté des rigueurs de la loi. On lui fit présent de cinq cents talents, et on lui érigea des statues dans les places publiques.

Démocrite rioit perpétuellement. Ces ris continuels étoient fondés sur une profonde méditation de la foiblesse et de la vanité humaine, qui nous fait concevoir mille desseins ridicules dans un lieu où il croyoit que tout dépendoit du hasard et la rencontre des atomes. Juvénal, faisant allusion à la ville d'Abdère, dont l'air est fort épais et les hommes très-stupides, dit que la sagesse de ce philosophe fait connoître qu'il peut maître de grands personnages dans les lieux mêmes où les peuples sont les plus grossiers. Le même poète dit que Démocrite rioit également de la tristesse comme de la joie des hommes, et il représente ce philosophe comme un esprit ferme que rien ne pouvoit ébranler, et comme un homme qui tenoit la fortune enchaînée sous ses pieds.

Les Abdéritains, qui le voyoient toujours rire, crurent qu'il étoit fou. Ils envoyèrent prier Hippocrate de le venir traiter. Hippocrate vint à Abdère avec des remèdes. Il présenta d'abord du lait à Démocrite. Démocrite regarda ce lait, et dit : Voilà du lait de chèvre noire qui n'a encore pouté qu'une fois. Cela étoit effective-

ment comme il le disoit. Hippocrate admira comment il avoit pu connoître cela. Il s'entre tint quelque temps avec lui. Il fut fort surpris de la grande sagesse et de la science extraordinaire de Démocrite. Il dit que c'étoit les Abdéritains qui avoient besoin d'ellébore. et non pas le philosophe à qui ils en vouloient faire prendre. Hippocrate s'en retourna avec beaucoup d'étonnement.

Démocrite, après son maître Leucippe, croyoit que les premiers principes de toutes choses étoient les atomes et le vide.

Que rien ne se faisoit de rien, et qu'aucune chose ne pouvoit jamais être réduite à rien.

Que les atomes n'étoient sujets ni à la corruption ni à aucun autre changement, à cause que leur dureté invincible les mettoit à couvert de toute sorte d'altération.

Il prétendoit que de ces atomes il s'étoit formé une infinité de mondes; dont chacun périssoit au bout d'un certain temps: mais que de ses débris il s'en composoit un autre.

Que l'ame de l'homme, qu'il croyoit être la même chose que l'esprit, étoit aussi composée du concours de ces atomes, de même que le soleil, la lune et tous les autres astres; que ces atomes avoient un mouvement tournoyant qui étoit la cause de la génération de tous les êtres; et comme ce mouvement tournoyant étoit toujours uniforme, c'étoit le sujet pour lequel Démocrite admettoit le destin, et qu'il croyoit que toutes choses se faisoient par nécessité.

Épicure, qui a bâti sur les mêmes fondemens que Démocrite, et qui ne vouloit point admettre cette nécessité-là, a été obligé d'inventer ce mouvement de déclinaison dont il est parlé en sa vie.

Démocrite tenoit que l'ame étoit répandue dans toutes les parties du corps; et que le sujet pour lequel nous avons du sentiment dans toutes ces parties, c'étoit parce que chaque atome de l'ame correspondoit à chaque atome du corps.

Pour ce qui est des astres, Démocrite a cru qu'ils se mouvoient dans des espaces entièrement libres, et qu'il n'y avoit point par conséquent de sphères solides auxquelles ils fussent attachés; qu'ils n'avoient qu'un seul et simple mouvement vers l'occident; qu'ils étoient tous emportés par la rapidité d'un tourbillon de matière fluide dont la terre étoit le centre, et que chaque astre se mouvoit d'autant plus doucement, qu'il étoit plus proche de la terre, à cause que la violence du mouvement de la circonférence s'affoiblissoit peu à peu en tirant vers le centre; qu'ainsi, ceux-là paroissent se mouvoir vers l'orient, lesquels se meuvent plus

lentement vers l'occident; et que comme les étoiles fixes, se mouvant plus rapidement que tous les autres astres, achèvent leur circuit en vingt-quatre heures, le soleil, qui se meut plus lentement, ne l'achève qu'en vingt-quatre heures quelques minutes; et la lune, qui se meut plus lentement que tous les astres, ne l'achève qu'en près de vingt-cinq heures, de sorte qu'elle ne se meut pas, disoit-il, de son propre mouvement vers les étoiles plus orientales, mais elle est laissée par les étoiles plus occidentales qui la viennent rejoindre trente jours après.

On dit que la grande passion que Démocrite avoit pour l'étude fit enfin qu'il s'aveugla lui-même, pour se mettre hors d'état de pouvoir s'appliquer à d'autres choses. Il exposa à découvert une plaque d'airain qui renvoyoit vers ses yeux les rayons du soleil, dont la chaleur lui fit à la fin perdre la vue.

Comme Démocrite se sentoît accablé de vieillesse et prêt à mourir, il s'aperçut que sa sœur étoit fort chagrine, parce qu'elle craignoit qu'il ne mourût avant les fêtes de Cérés, et que le deuil ne l'empêchât d'assister aux cérémonies de la déesse. Démocrite se fit apporter des pains chauds, dont l'odeur lui faisoit du bien et entretenoit sa chaleur naturelle. Dès que les trois jours de la fête furent passés, Démocrite fit retirer ces pains et expira aussitôt. Il avoit pour lors cent neuf ans, selon la plus commune opinion.

EMPEDOCLES

Florissoit environ la 84^e olympiade.

EMPEDOCLES, selon la plus commune opinion, avoit été disciple de Pythagore; il naquit à Agrigente, dans la Sicile, où sa famille étoit l'une des plus considérables de tout le pays. Il avoit des connoissances très-singulières dans la médecine. Outre qu'il étoit bon orateur, il s'appliquoit fort à la poésie et à toutes les choses qui regardoient la religion et le culte des dieux. Les Agrigentins avoient un respect extraordinaire pour lui, et le considéroient comme un homme fort élevé au-dessus de tout le reste du genre humain. Lucrèce, après avoir rapporté les merveilles qu'on voyoit dans la Sicile, dit que les gens du pays publioient que rien n'étoit si glorieux pour leur île que d'avoir produit un si grand homme, et qu'ils regardoient ses poésies comme des oracles.

Ce n'étoit pas sans raison. Plusieurs évènements de sa vie avoient fort contribué à le faire admirer de tout le monde. Quelques-uns l'ont soupçonné de magie. Satirus rapporte que Gorgias Léontin, l'un des principaux disciples de ce philosophe, disoit ordinairement qu'il lui avoit aidé plusieurs fois à exercer cet art, et il semble qu'Empedocles même ait voulu marquer dans cette poésie qu'il avoit quelques connoissances secrètes de cette nature, lorsqu'il dit à Gorgias qu'il ne veut apprendre qu'à lui seul les secrets dont il faut se servir pour guérir toutes sortes de maladies, rajeunir les vieillards, exciter les vents, apaiser les tempêtes, faire venir la pluie et la chaleur, et enfin redonner la vie aux morts et les faire revenir de l'autre monde.

Un jour les vents étésiens souffloient avec tant de violence, que tous les fruits de la terre alloient être perdus sans ressource. Empedocles fit écorcher des ânes, il fit des outres de leurs peaux, et plaça les outres sur le sommet des montagnes et des plus hautes collines. On dit que les vents cessèrent aussitôt, et que toutes choses demeurèrent tranquilles.

Empedocles étoit fort attaché à la doctrine de Pythagore son maître : et comme les Pythagoriciens avoient horreur des victimes sanglantes, Empedocles, voulant un jour faire un sacrifice, composa un bœuf avec du miel et de la farine et l'immola aux dieux.

Agrigente, du temps d'Empedocles, étoit une ville très-considérable ; on y comptoit huit cent mille habitans ; on ne l'appeloit simplement que la grande ville par excellence ; le luxe et les délices y étoient montés à un très-haut point. Empedocles, parlant des Agrigentins, disoit qu'ils se réjouissoient comme s'ils eussent dû mourir le lendemain, et qu'ils bâtissoient de superbes palais comme s'ils eussent dû vivre éternellement. Il étoit fort éloigné de briguer les charges publiques. On lui offrit plusieurs fois le royaume d'Agrigente, mais jamais il ne voulut l'accepter ; il préféra toujours une vie particulière à la grandeur du monde et à l'embarras des affaires. Il étoit fort zélé pour la liberté et pour le gouvernement populaire.

Il se trouva un jour à un festin où on l'avoit invité : quand l'heure de se mettre à table fut venue, Empedocles voyoit qu'on n'apportoît point le souper et que personne ne s'en plaignoit, cela le chagrina ; il voulut faire servir promptement. Celui qui l'avoit invité lui dit : Patience pour un petit moment, j'attends le principal ministre du sénat, qui doit être de notre festin. Dès que ce magistrat fut arrivé, le

maître du logis et tous les conviés se retirèrent pour lui faire place à l'endroit le plus honorable. Il fut aussitôt choisi pour être le roi du festin. Cet homme ne put s'empêcher de donner des marques de son humeur impérieuse et de son esprit tyrannique : il commanda à tous les conviés de boire leur vin tout pur, et ordonna qu'on jetât un plein verre dans le nez de tous ceux qui refuseroient de boire ainsi. Empedocles ne dit rien sur-le-champ : le lendemain il fit assembler le peuple ; il accusa hautement et celui qui avoit invité, et celui qui avoit été si impérieux dans le festin : il fit connoître à tout le monde que c'étoit là un commencement de tyrannie, et qu'une telle violence étoit contraire aux lois et à la liberté publique. Après les avoir fait condamner l'un et l'autre, il les tua tous les deux sur-le-champ. Il eut le crédit de faire casser le conseil des mille, et comme il favorisoit le peuple, il fit ordonner que les magistrats seroient changés tous les trois ans, afin que chacun pût à son tour parvenir aux charges publiques.

Le médecin Acron demanda au sénat un lieu pour ériger un monument en l'honneur de son père, qui avoit excellé dans sa profession, et qui avoit été le plus habile médecin de son temps. Empedocles se leva au milieu de l'assemblée, et détourna le peuple d'accorder ce qu'on lui demandoit, parce qu'il croyoit que cela étoit contraire à l'égalité, qu'il vouloit qu'on observât exactement, afin d'empêcher que personne ne s'élevât au-dessus des autres ; ce qui étoit, à son avis, le fondement de la liberté publique.

La peste pendant un certain temps désola Selinunte. Tout le monde y languissoit. Les femmes mêmes y accouchaient avant leur terme. Empedocles connut que cette maladie ne venoit que des eaux corrompues du fleuve qui arrose cette ville. Il détourna à ses dépens le cours de deux petits ruisseaux, qu'il fit décharger de la rivière de Selinunte. Cela empêcha la corruption des eaux : la peste cessa aussitôt. Les gens de Selinunte en firent de grands festins de réjouissance. Empedocles parut en ce temps-là à Selinunte ; tout le monde s'assembla, on lui fit des sacrifices, et on lui rendit des honneurs divins, auxquels il étoit fort sensible.

Empedocles admettoit pour premier principe les quatre élémens : la terre, l'eau, l'air et le feu.

Il tient qu'il y a entre ces élémens une liaison qui les unit et une discorde qui les divise. Il ajoute qu'ils sont dans une perpétuelle vi-

cissitude , mais que rien ne périssait : que cet ordre avoit été de toute éternité , et qu'il durerait toujours.

Que le soleil étoit une grosse masse de feu : que la lune étoit plate et de figure d'un disque.

Que le ciel étoit fait d'une matière semblable à du cristal.

Quant à l'ame , il croyoit qu'elle passoit indifféremment dans toutes sortes de corps ; et il assurait qu'il se souvenoit clairement d'avoir été petite fille , ensuite poisson , après oiseau ; et même il avoit aussi été plante.

La mort de ce philosophe est rapportée assez diversement. La plus commune opinion est que , comme il avoit une envie extraordinaire de se faire passer pour un dieu , et qu'il voyoit quantité de gens assez disposés à le croire , il résolut de soutenir cette grande opinion jusqu'à la fin. C'est pour cela que , quand il commença à se sentir incommodé de la vieillesse , il voulut finir sa vie par quelque chose qui parût miraculeux. Après avoir guéri une femme d'Agrigente , nommée Pantée , qui étoit abandonnée de tous les médecins et prête à expirer , il prépara un sacrifice solennel où il invita plus de quatre-vingts personnes ; et pour leur faire croire à tous qu'il étoit disparu , dès que le festin fut fini , et que chacun fut allé se reposer les uns sous des arbres et les autres ailleurs , Empedocles monta sans rien dire au haut du mont Etna , et se jeta au milieu des flammes. Horace parlant de cette fin , dit :

Dens immortalis haberi

Dum cupit Empedocles , ardentem frigidus Etnam

Insiluit

Empedocles étoit un homme fort sérieux ; il portoit toujours une longue chevelure , avec une couronne de laurier sur sa tête. Il ne marchoit jamais dans les rues sans se faire accompagner de beaucoup de personnes. Il imprimoit du respect à tous ceux qu'il rencontroit. Chacun se trouvoit heureux de le pouvoir rencontrer sur son chemin. Il avoit en tout temps des sandales d'airain dans ses pieds. Après qu'il se fut précipité au milieu des flammes , la violence du feu rejeta une de ses sandales , qui fut retrouvée par la suite , et qui découvrit sa fourberie. Ainsi le pauvre Empedocles , faute d'avoir bien pris ses précautions , au lieu de passer pour un dieu , fit connoître qu'il n'étoit qu'un charlatan.

Entre autres bonnes qualités , il étoit excel-

lent citoyen et fort désintéressé. Après la mort de Meton son père , quelqu'un voulut usurper la tyrannie à Agrigente. Empedocles fit promptement assembler le peuple , apaisa la sédition , et empêcha que l'affaire n'allât plus loin : et pour marquer combien il avoit de passion pour l'égalité , il partagea tout son bien avec ceux qui en avoient moins que lui.

Ce philosophe florissoit vers la quatre-vingt-quatrième olympiade. Les Agrigentins lui érigèrent une statue , et ont conservé une vénération extraordinaire pour sa mémoire. Il mourut vieux , mais on ne sait pas précisément à quel âge.

SOCRATE ,

Né la quatrième année de la 77^e olympiade , mort la première année de la 95^e , après avoir vécu soixante-dix ans.

SOCRATE , qui , de l'aven de toute l'antiquité , a passé pour le plus vertueux et le plus éclairé des philosophes du paganisme , fut citoyen d'Athènes du bourg d'Alopèce. Il naquit la quatrième année de la soixante-dix-septième olympiade , et eut pour père Sophronisque , qui étoit sculpteur en pierre , et pour mère Phanarète , qui étoit accouchense. Il étudia la philosophie d'abord sous Anaxagoras , et ensuite sous Archelaüs le Physicien. Mais considérant que toutes ces vaines spéculations sur les choses de la nature ne menaient à rien d'utile , et ne contribuoient point à rendre le philosophe plus homme de bien , il s'attacha à étudier ce qui regardoit les mœurs , et fut , pour ainsi dire , le fondateur de la philosophie morale chez les Grecs , comme le remarque Cicéron au troisième livre des Questions Tusculanes.

Il en avoit parlé encore plus expressément , et d'une manière plus étendue , dans le premier livre , où il s'explique en ces termes : « Il me paroît , et c'est une opinion sur laquelle » tout le monde convient assez , que Socrate » est le premier qui , retirant la philosophie de » la recherche des secrets cachés de la nature , » à quoi tout ce qu'il y avoit eu de philosophes » avant lui s'étoient uniquement attachés , l'a » voit ramenée et appliquée à ce qui touche » les devoirs de la vie commune : de sorte qu'il » ne s'occupoit qu'à examiner les vertus et les » vices , et en quoi consistoit le bien ou le mal : » disant que ce qui regardoit les astres étoit » fort au-dessus de nos lumières ; et que ,

» quand nous serions plus à portée que nous
 » ne sommes de ces connoissances, elles ne
 » pouvoient contribuer en rien à régler notre
 » conduite. »

Il fit donc son unique étude de cette partie de la philosophie qui concerne les mœurs, et qui s'étend à tous les âges et à toutes les conditions de la vie; et cette nouvelle manière de philosopher fut d'autant mieux reçue, que celui qui en étoit l'inventeur prêchoit lui-même d'exemple, s'appliquant à remplir, le plus régulièrement qu'il étoit possible, tous les devoirs d'un bon citoyen, soit en paix, soit en guerre.

De tous les philosophes qui ont eu de la réputation, il est le seul, comme l'a remarqué Lucien dans son dialogue du Parasite, qui ait jamais été à la guerre. Il fit deux campagnes, et dans toutes les deux, quoique malheureuses pour son parti, il paya de sa personne et se montra homme de courage. Dans l'une il sauva la vie à Xénophon, qui, étant tombé de cheval en faisant la retraite, auroit été tué par les ennemis, si Socrate, le chargeant sur ses épaules, ne l'eût tiré de la mêlée, et porté durant plusieurs stades, jusqu'à ce que le cheval, qui s'étoit échappé, eût été repris. C'est Strabon qui rapporte ce fait. Dans l'autre, les Athéniens ayant été entièrement défaits et mis en fuite, il fut le dernier à faire la retraite, et montra si bonne contenance, que ceux qui poursuivoient les fuyards, le voyant prêt à tout moment à tourner face contre eux, n'eurent jamais l'audace de l'attaquer. C'est le témoignage que lui rend Athénée.

À ces deux expéditions près, Socrate ne mit point les pieds hors d'Athènes: en quoi il tint une conduite toute contraire à celle des autres philosophes, qui tous avoient employé une partie de leur vie à voyager, pour acquérir de nouvelles connoissances en conférant avec les savans de tous les pays. Mais, comme le genre de philosophie auquel Socrate s'étoit borné portoit l'homme plutôt à travailler à se connoître lui-même, qu'à se charger l'esprit de connoissances fort utiles pour le règlement des mœurs, il se crut dispensé de tous ces grands voyages, où il n'auroit rien appris de plus que ce qu'il pouvoit apprendre à Athènes, au milieu de ses compatriotes, à la réforme desquels il croyoit d'ailleurs qu'il étoit plus juste qu'il travaillât, qu'à celle des étrangers. Et comme la philosophie morale est une science qui s'enseigne plus par exemples que par discours, il se fit une loi de suivre dans la pratique tout ce que la droite

raison et la vertu la plus rigide exigeroit de lui. Ce fut suivant cette maxime, qu'ayant été mis au nombre des sénateurs de la ville, et ayant prêté le serment de dire son avis selon les lois, il refusa constamment de souscrire à l'arrêt par lequel le peuple avoit, au préjudice des lois, condamné à mort neuf capitaines; et, quoique le peuple s'en formalisât, et que plusieurs même des plus puissans lui fissent de grandes menaces, il persista toujours dans son sentiment, ne croyant pas qu'il convînt à un homme d'honneur d'aller contre son serment pour complaire au peuple.

Nous ne savons point qu'il ait été en charge hors cette unique fois; mais, tout particulier qu'il étoit, il s'attira tant de considération à Athènes par sa probité et par ses vertus, qu'il y étoit plus respecté que les magistrats mêmes. Quant à ce qui regardoit sa personne, il en étoit assez soigneux, et blâmoit ceux qui ne tenoient compte d'eux-mêmes, ou qui affectoient de la négligence à cet égard. Il étoit propre sur lui, toujours mis d'une manière convenable et décente; tenant un juste milieu entre ce qui pouvoit passer pour grossièreté et rusticité, et ce qui pouvoit sentir le faste ou la mollesse. Quoique peu accommodé des biens de la fortune, il se tint toujours dans les termes d'un désintéressement parfait, ne prenant rien de ceux qui venoient l'entendre; en quoi sa conduite faisoit la condamnation des autres philosophes, qui étoient dans l'usage de vendre leurs leçons, et de taxer leurs écoliers à plus haut ou plus bas prix, selon qu'ils étoient plus ou moins en réputation. Aussi Socrate avoit-il coutume de dire, comme le rapporte Xénophon, qu'il ne concevoit pas comment un homme qui faisoit profession d'enseigner la vertu pouvoit songer à en tirer quelque profit: comme si, de s'acquérir un honnête homme et de se faire un bon ami de son disciple, n'étoit pas le plus riche avantage et le profit le plus solide qu'on pût retirer de ses soins.

Ce fut au sujet de ce désintéressement de Socrate, qu'un certain sophiste, nommé Antiphon, qui vouloit décrier une morale qu'il n'avoit pas envie de pratiquer, lui dit un jour, qu'il avoit raison de ne prendre rien de ceux qu'il instruisoit, et qu'en cela il faisoit voir qu'il étoit véritablement honnête homme. Car, disoit le sophiste, s'il étoit question de vendre votre maison, vos habits ou quelques-uns de vos meubles, bien loin de les donner pour rien ou pour peu de choses, vous lâcheriez de les vendre leur juste valeur, et vous ne les donne-

riez pas pour un denier moins. Mais parce que vous êtes convaincu vous-même que vous ne savez rien, et que par conséquent vous êtes hors d'état d'instruire les autres, vous vous feriez conscience de vous faire payer de ce que vous ne pouvez leur apprendre; ce qui fait plutôt l'éloge de votre probité que de votre désintéressement.

Mais Socrate n'eut pas de peine à le confondre, en lui faisant voir qu'il y a des choses qui peuvent être employées d'une manière ou honnête ou non honnête; et que faire présent de quelques fruits de son jardin à un ami, ou les lui vendre, sont deux choses fort différentes. Au reste, il ne faut point s'imaginer que Socrate tint classe à la manière des autres philosophes, qui avoient un lieu fixe et marqué où ils assembloient leurs disciples, et où ils leur donnoient des leçons à certaines heures. La manière de philosopher de Socrate ne consistoit qu'en conversations avec ceux qui se trouvoient avec lui, en quelque temps et en quelque lieu que ce fût.

Un des principaux chefs dont Mélitus accusa Socrate fut de ce qu'au lieu de reconnoître pour dieux ceux qui étoient tenus pour tels à Athènes, il y introduisoit de nouvelles divinités; mais jamais accusation ne fut plus calomnieuse et moins fondée, puisque la règle que Socrate s'étoit prescrite sur cela à lui-même, et qu'il donnoit à ceux qui le consultoient, étoit de se conformer à l'oracle d'Apollon de Delphes, lequel consulté sur la manière dont on devoit honorer les dieux, répondit que chacun devoit le faire à la manière et selon les cérémonies qu'on pratiquoit dans son pays. C'est ce que faisoit Socrate, offrant et sacrifiant aux dieux du peu qu'il avoit; et quoique ce qu'il leur présentoit fût peu de chose, il prétendoit mériter autant auprès d'eux que ceux qui leur faisoient les plus riches offrandes, parce qu'il faisoit cela selon son pouvoir, et qu'il ne pouvoit se persuader que les dieux eussent plus d'égards aux grands qu'aux petits sacrifices qu'on leur faisoit. Il croyoit au contraire que les dieux n'avoient rien de plus agréable que d'être honorés par les gens de bien.

Rien n'est plus simple ni en même temps plus religieux que la prière dont il usoit envers les dieux, ne leur demandant rien en particulier, mais les priant de lui procurer ce qu'ils jugeroient eux-mêmes lui être bon et utile; car, disoit-il, de leur demander des richesses et des honneurs, c'est comme si on leur demandoit la grâce de donner bataille, ou de jouer aux

dés, sans savoir quelle pourroit être l'issue du jeu ou de la bataille.

Bien loin de détourner du culte des dieux ceux qui le fréquentoient, il se faisoit au contraire un devoir d'y ramener ceux qui manquoient de religion. Xénophon rapporte sur cela la manière dont il s'y prit pour inspirer de la piété envers les dieux à un certain Aristodemos, qui faisoit profession de ne leur rendre aucun honneur, et qui se moquoit même de ceux qui leur sacrifioient. Quand on lit dans Xénophon tout ce que Socrate dit en cette occasion sur la providence des dieux à l'égard des hommes, on est surpris qu'un philosophe, qui a toujours vécu au milieu du paganisme, ait pu avoir des pensées si saines et si justes sur ce qui regarde la Divinité.

Il étoit pauvre, mais si content, dans sa pauvreté, que, quoiqu'il ne fût qu'à lui d'être riche en acceptant les présens que ses amis et ses disciples vouloient le forcer de recevoir, il les renvoya toujours, au grand déplaisir de sa femme, qui ne goûtoit point du tout cette philosophie. Sa manière de vivre, pour la nourriture et pour les habits, étoit si dure, que le sophiste Antiphon, dont nous avons déjà parlé, lui reprochoit quelquefois qu'il n'y avoit point d'esclave si misérable qui pût s'en contenter et y tenir: car, disoit-il, votre nourriture est la plus chétive du monde: d'ailleurs, non-seulement vous êtes toujours très-pauvrement vêtu, mais vous n'avez jamais qu'une même robe hiver et été, et rien par-dessus cette robe; avec cela vous allez toujours nu-pieds. Mais Socrate lui fit voir qu'il se trompoit, s'il croyoit que la félicité ne se trouvoit que dans l'abondance et les délices; et que, tout pauvre qu'il lui paroissoit, il étoit plus heureux que lui. J'estime, disoit-il, que, comme n'avoir besoin de rien est une prérogative qui n'appartient qu'aux dieux, aussi moins on a de besoins, et plus on approche de la condition des dieux.

Il n'étoit pas possible qu'une vertu aussi pure que celle de Socrate ne causât de l'admiration, surtout dans une ville comme Athènes, où cet exemple devoit paroître fort extraordinaire: car ceux mêmes qui n'ont pas la force de suivre la vertu ne sauroient s'empêcher de rendre justice à ceux qui la suivent. Celle de Socrate lui mérita bientôt l'estime universelle de ses concitoyens, et attira auprès de lui beaucoup de disciples de tout âge, qui préféroient le plaisir de l'entendre et de converser avec lui, aux amusemens les plus agréables. L'attrait

étoit d'autant plus grand du côté de Socrate, qu'il joignoit à une austérité très-rigide pour lui-même, toute la douceur et la complaisance possible pour les autres. La première chose qu'il tâchoit d'inspirer aux jeunes gens qui l'écoutoient étoit la piété et le respect pour les dieux ; ensuite il les portoit autant qu'il pouvoit à la tempérance et à l'éloignement des voluptés, leur représentant comme elles privoient l'homme du plus riche trésor dont il fût maître, c'est-à-dire de la liberté. Sa manière de traiter la morale étoit d'autant plus séduisante, que le tout se faisoit par manière de conversation et sans aucun dessein formé ; car, sans qu'il se proposât aucun point particulier à discuter, il s'attachoit au premier qui se présentoit et que le hasard fournissoit. Il faisoit d'abord une question, comme un homme qui cherche à s'instruire, et ensuite, profitant de ce qu'on lui accordoit dans les questions qu'il faisoit, il amenoit les gens à la proposition contradictoire de celle qu'ils avoient établie au commencement de la dispute. Il passoit une partie de la journée à ces sortes de conférences de morale, où tout le monde étoit bien venu, et dont jamais personne ne partit, selon le témoignage de Xénophon, sans en devenir plus homme de bien.

Quoique Socrate n'ait jamais rien laissé par écrit, cependant il est aisé de juger et du fond de sa morale et de la manière dont il la traitoit, par ce qui s'en trouve dans Platon et dans Xénophon. La conformité qui se remarque, surtout pour la manière de disputer, dans ce qu'en rapportent ces deux disciples de Socrate, est une preuve certaine de la méthode qu'il suivoit. On ne peut pas dire la même chose pour le fond, surtout à l'égard de Platon, qui lui en prêtoit quelquefois, comme Socrate le dit un jour, après avoir lu son dialogue de *Lysis* ; mais il y a lieu de juger que Xénophon étoit plus fidèle : car ce qu'il rapporte de certains morceaux de conversation et de dispute entre Socrate et un autre interlocuteur, il déclare qu'il le fait comme historien, qui expose ce qu'il a entendu.

On aura peine à comprendre comment un homme qui portoit tout le monde à honorer les dieux, et qui prêchoit pour ainsi dire aux jeunes gens l'éloignement de tout vice, a pu être condamné à mort comme impie envers les dieux reconnus à Athènes, et comme corrupteur de la jeunesse. Aussi cette injustice criante ne se fit-elle que dans un temps de désordre, et sous le gouvernement séditionnaire des trente tyrans ; et voici ce qui y donna occasion.

Critias, le plus puissant de ces trente tyrans, avoit été autrefois disciple de Socrate aussi bien qu'Alcibiade : mais, s'étant tous deux lassés d'une philosophie dont les maximes ne cadroient pas avec leur ambition et leur intempérance, ils l'abandonnèrent enfin. Pour Critias, de disciple qu'il avoit été de Socrate, il devint son plus grand ennemi, à cause de la fermeté avec laquelle Socrate lui reprochoit une passion honteuse, et des obstacles par lesquels le même Socrate le traversa ; de sorte que Critias, devenu l'un des trente tyrans, n'eut rien tant à cœur que de perdre Socrate, qui d'ailleurs, ne pouvant souffrir leur tyrannie, parloit contre eux avec beaucoup de liberté. Car, voyant qu'ils faisoient mourir tous les jours beaucoup de citoyens et des principaux, il ne put s'empêcher de dire ; dans une compagnie, que si celui à qui on auroit donné des vaches à garder les ramenoit tous les jours plus maigres et en plus petit nombre, on trouveroit étrange s'il n'avoit pas lui-même qu'il étoit très-mauvais vacher. Critias et Chariclès, deux des principaux des trente tyrans, qui sentirent bien que la comparaison tomboit sur eux, firent d'abord une loi par laquelle il étoit défendu d'enseigner dans Athènes l'art de discourir ; et, quoique Socrate n'eût jamais fait profession de cet art, cependant on voyoit bien que c'étoit à lui qu'on en vouloit, et qu'on prétendoit par là lui ôter la liberté de conférer sur des points de morale, selon sa coutume, avec ceux qui le fréquentoient.

Il alla trouver lui-même les deux auteurs de la loi, pour la leur faire expliquer ; mais, comme il les embarrassoit par la subtilité de ses interrogations, ils lui dirent formellement qu'ils lui défendoient d'entrer en conversation avec les jeunes gens, et sur ce qu'il leur demanda jusqu'où ils étendoient l'âge des jeunes gens, ils déclarèrent qu'ils comprenoient sous ce nom tous ceux qui étoient au-dessous de trente ans. Mais, dit Socrate, ne répondrai-je point, si quelqu'un par hasard me demande, où est Chariclès ? où est Critias ? Oui, dit Chariclès ; mais, ajouta Critias, on te défend surtout un tas d'artisans, qui ont les oreilles fatiguées de tes discours. Mais, reprit Socrate, si ceux qui me suivront me demandent ce que c'est que pitié et justice ? Oui, répondit Chariclès, et les vachers aussi, te gardant bien toi-même de faire diminuer le nombre des vaches. Il n'en fallut pas davantage à Socrate pour connoître ce qu'il devoit craindre de la part de ces deux tyrans, et que sa comparaison des vaches les avoit irrités au dernier point.

Mais, parce que, dans la réputation de vertu où étoit Socrate, il eût été trop odieux de vouloir l'attaquer et l'appeler en jugement, on crut qu'il falloit commencer par le décréditer dans le public; et c'est ce qu'on opéra par la comédie d'Aristophane, intitulée *les Nuées*, où l'on fait passer Socrate pour un homme qui enseigne l'art de faire paroître juste ce qui est injuste. La comédie ayant eu son effet par le ridicule qu'elle jeta sur Socrate, Mélitus se présenta pour former une accusation capitale contre lui, dans laquelle il le taxoit, 1° de ne point reconnoître les dieux qu'on honoroit à Athènes, et d'en introduire de nouveaux; 2° de corrompre la jeunesse, c'est-à-dire de lui enseigner à ne point respecter leurs parens ni les magistrats. L'accusateur requéroit que pour ces deux crimes il fût condamné à mort.

Quelque animés que fussent contre Socrate les trente tyrans, etsurtout Critias et Chariclès, il est certain qu'ils auroient eu de la peine à le faire condamner, pour peu qu'il eût voulu s'aider lui-même; mais l'intrépidité et la hauteur avec laquelle il soutint cette accusation, refusant même de payer aucune amende, parce que ç'auroit été s'avouer coupable en quelque sorte, et surtout la fermeté avec laquelle il parla aux juges, lorsque, interpellé par eux de dire lui-même à quelle peine il reconnoissoit devoir être condamné, il leur dit hautement qu'il croyoit mériter d'être nourri le reste de sa vie aux dépens du public dans l'hôtel-de-ville; tout cela aigrit de nouveau les esprits des trente tyrans, qui le firent condamner à mort. Un philosophe très-éloquent, nommé Lysias, lui avoit composé une apologie, afin qu'il s'en servit et la prononçât quand il paroîtroit devant les juges. Socrate, après l'avoir entendue, avoua qu'elle étoit fort bonne; mais il la lui remit, disant qu'elle ne lui convenoit pas. Mais pour-quoi, reprit Lysias, ne vous conviendroît-elle pas, puisque vous la trouvez bonne? Eh! mon ami, répondit-il, des habits et des souliers ne peuvent-ils pas être très-bons, et cependant n'être pas bons pour moi? C'est qu'en effet, quoique l'apologie fût très-belle est très-forte, elle étoit tournée d'une manière qui ne convenoit point à la droiture et à la candeur de Socrate. Socrate, ayant été condamné à mort, fut mené en prison, où quelques jours après il mourut ayant avalé de la ciguë: c'étoit la manière dont on faisoit mourir pour lors ceux qui étoient condamnés à la mort chez les Athéniens.

Diogène Laërce prétend que Socrate fut marié deux fois; mais, des deux femmes qu'il lui

donne, on ne connoît guère que la fameuse Xanthippe, de laquelle il eut un fils nommé Tamproclès, et qui s'est rendue célèbre par sa mauvaise humeur et par l'exercice qu'elle donna à la patience de Socrate. Il disoit qu'il l'avoit prise pour femme, parce qu'il étoit persuadé que s'il pouvoit parvenir à supporter sa mauvaise humeur, il ne trouveroit plus rien qui lui fût insupportable.

Socrate prétendoit avoir un génie qui le dirigeoit par des inspirations secrètes en certaines occasions. Platon, Xénophon et d'autres anciens auteurs en font mention. Plutarque, Apulée et Maxime de Tyr, ont fait chacun un livre exprès sur ce génie ou démon de Socrate. Il mourut la première année de la quatre-vingt-quinzième olympiade, à l'âge de soixante-dix ans.

PLATON,

Né la première année de la 88^e olympiade, mort la première de la 108^e, âgé de quatre-vingt-un ans.

PLATON, que la sublimité de sa doctrine a fait surnommer le Divin, étoit d'une des plus illustres familles d'Athènes, où il naquit dans la quatre-vingt-huitième olympiade. Il descendoit de Codrus par son père, qui se nommoit Ariston, et de Solon par sa mère, qui s'appeloit Perictione. Pour lui, on le nomma d'abord Aristoclès; mais depuis, parce qu'il étoit de haute taille et assez replet, et surtout qu'il avoit un grand front et les épaules larges, il fut nommé Platon, et ce surnom lui demeura.

On raconte que, durant qu'il étoit encore au berceau, des abeilles répandirent du miel sur ses lèvres; ce qu'on regarda comme un présage de cette éloquence merveilleuse par laquelle il se distingua au-dessus de tous les Grecs. Il s'appliqua à la poésie durant sa jeunesse, et fit quelques élégies et deux tragédies; mais il jeta tout cela au feu dès qu'il eut pris la résolution de se donner à la philosophie. Il avoit vingt ans lorsque son père le présenta à Socrate pour le former. Socrate avoit eu la nuit d'auparavant un songe, où il lui avoit paru qu'il tenoit dans son sein un jeune cygne qui, après que les plumes lui furent venues, avoit déployé ses ailes, et d'un vol hardi s'étoit élevé dans le plus haut de l'air, en chantant avec une douceur infinie. Ce philosophe ne douta pas que ce songe ne regardât Platon, à qui il en fit

l'application , et que ce ne fût un présage de l'étendue de la réputation que son élève devoit avoir un jour. Il demeura fidèlement attaché à Socrate tant que celui-ci vécut; mais après sa mort il s'attacha à Cratyle , qui suivoit les sentimens d'Héraclite , et à Hermogènes , qui suivoit ceux de Parménide. A l'âge de vingt-huit ans il alla à Mégare , pour étudier sous Euclide avec les autres disciples de Socrate. De là étant allé à Cyrène , il y étudia les mathématiques sous Théodore. Il passa ensuite en Italie pour y entendre les trois plus fameux Pythagoriciens de ce temps-là , qui étoient Philolaüs , Architas de Tarente et Eurytus. Il ne se contenta pas de tout ce qu'il avoit pu apprendre de ces grands maîtres; il alla encore en Egypte , pour s'instruire auprès des docteurs et des prêtres du pays; et il avoit même le dessein de passer aux Indes , et de consulter les Mages , si les guerres qu'il y avoit alors en Asie ne l'en eussent empêché.

Etant revenu à Athènes après toutes ses courses , il établit sa demeure dans un canton appelé l'Académie , lieu malsain , et qu'il choisit exprès , comme un correctif nécessaire à son trop d'embonpoint et de santé. Le remède opéra en effet; car il y eut d'abord une fièvre quarte qui lui dura un an et demi; mais il fit si bien , par sa sobriété et son régime , qu'il surmonta cette fièvre , et que sa santé en fut ensuite plus forte et plus inaltérable.

Il alla trois fois à la guerre. La première à Tanagre , la seconde à Corinthe , et la troisième à Délos , et dans cette dernière guerre son parti eut la victoire. Il fut aussi trois fois en Sicile : la première par curiosité , et en partie pour y voir par lui-même les embrasemens du mont Etna. Il avoit quarante ans pour lors : et il alla à la cour du vieux Denys le tyran , qui avoit souhaité de le voir. La liberté avec laquelle il lui parla sur sa tyrannie pensa lui coûter la vie , qu'il lui auroit fait perdre si Dion et Aristomène n'eussent demandé grâce pour lui. Mais il le mit du moins entre les mains de Polydès , ambassadeur des Lacédémoniens auprès de lui , et qu'il chargea de le vendre comme un esclave. Cet ambassadeur le mena à Égine , où il le vendit. Ceux d'Égine avoient fait une loi par laquelle il étoit défendu , sous peine de la vie , à aucun Athénien de passer dans leur île. Ce fut sous prétexte de cette loi qu'un certain Charmander l'accusa comme coupable de mort : mais quelques-uns ayant allégué que la loi avoit été faite contre des hommes , et non pas contre des philosophes , on voulut bien se payer de

cette distinction , et l'on se contenta de le vendre. Heureusement pour lui , Annicris de Cyrène s'étant trouvé pour lors dans le pays , il l'acheta au prix de vingt mines , et le renvoya à Athènes pour le rendre à ses amis. Pour Polydès le Lacédémonien , qui l'avoit vendu le premier , il fut défait par Chabrias , et périt ensuite dans les flots , en punition de ce qu'il avoit fait souffrir au philosophe Platon , comme on prétend qu'un dévoué le lui déclara à lui-même. Le vieux Denys , sachant qu'il étoit retourné à Athènes , eut peur qu'il ne se vengeât de lui en le décriant ; il lui en écrivit même pour lui demander grâce en quelque sorte. Platon lui répondit qu'il pouvoit se tenir tranquille là-dessus , et que la philosophie lui donnoit trop d'occupation pour lui laisser le temps de penser à lui. Quelques ennemis lui ayant reproché qu'il avoit été abandonné par Denys le tyran : Ce n'est pas Denys , dit-il , qui a abandonné Platon ; c'est Platon qui a abandonné Denys.

Il passa une seconde fois en Sicile durant le règne de Denys le jeune , espérant de réduire ce tyran à rendre la liberté à ses concitoyens , ou du moins à gouverner ses sujets avec douceur ; mais après y avoir fait un séjour de quatre mois , comme il vit que ce tyran , loin de profiter de ses leçons , avoit exilé Dion , et continuoit à exercer sa tyrannie sur le même pied que son père , il retourna à Athènes , malgré les instances du tyran qui avoit toute sorte d'égards pour lui , et qui fit tout ce qu'il put pour le retenir. Il y retourna encore une troisième fois , pour demander au tyran le retour de Dion , et l'engager à se dépouiller de la puissance souveraine ; mais comme Denys , après lui avoir promis de le faire , n'en venoit point à l'effet , il lui reprocha son manquement de parole , et l'irrita tellement , qu'il courut risque de sa vie , et peut-être l'auroit-il perdue , si Architas de Tarente n'eût envoyé un ambassadeur exprès pour le redemander au tyran , avec un vaisseau pour le ramener. Denys , à la prière d'Architas , ne lui permit pas seulement de se retirer , mais il fit encore mettre dans le vaisseau toutes les provisions nécessaires pour le voyage. Platon se retira alors à Athènes pour n'en plus sortir : il y fut reçu avec des distinctions extraordinaires : mais quoiqu'on le pressât fort d'entrer dans le gouvernement , il le refusa , ne croyant point qu'il y eût rien de bon à y faire au milieu du dérèglement des mœurs qui avoit prévalu. Mais rien ne marque mieux la haute estime où il étoit dans toute la Grèce , que ce qui lui arriva aux

jeux olympiques. Il fut reçu comme un dieu descendu du ciel; et tous ces différens peuples de la Grèce, toujours si avides de spectacles, et que la magnificence des jeux olympiques y avoit attirés de tous côtés, abandonnèrent et les courses de chariots, et les combats des athlètes, pour ne s'occuper que du plaisir de voir un homme dont ils avoient entendu dire tant de merveilles.

Il passa toute sa vie dans le célibat, et se tint toujours dans les règles de la continence et de la sobriété la plus exacte. Il étoit si retenu, même dès sa jeunesse, qu'on ne le vit jamais rire que fort modérément; et il fut toujours si maître de ses passions, qu'on ne le vit jamais en colère. Sur quoi on raconte qu'un jeune homme, qui avoit été élevé près de lui, étant ensuite retourné chez ses parens, fut si surpris un jour de voir son père en colère, qu'il ne put s'empêcher de dire qu'il n'avoit jamais rien vu de semblable chez Platon. Il ne lui arriva qu'une fois d'être un peu ému contre un de ses esclaves qui avoit fait une faute considérable. Il le fit châtier par un autre, en disant que, comme il étoit un peu en colère, il n'étoit pas en état de le punir lui-même. Quoiqu'il fût naturellement mélancolique, et d'un génie fort méditatif, comme l'écrivit Aristote, il avoit cependant de la douceur et une sorte d'enjouement, et se plaisoit à faire de petites railleries innocentes. Il conseilloit quelquefois à Xénocrate et à Dion, dont le caractère lui paroissoit trop sévère, de sacrifier aux Grâces, pour devenir d'une humeur plus douce et plus agréable.

Il eut plusieurs disciples, dont les plus distingués furent Spensippe, son neveu du côté de Potone, sa sœur, qui avoit épousé Eurimédon; Xénocrate chalcédonien, et le célèbre Aristote. On prétend que Théophraste fut encore du nombre de ses auditeurs, et que Démosthène le regarda toujours comme son maître. En effet, ce dernier s'étant retiré dans un asyle, pour se sauver des mains d'Antipater, comme Archias, qu'Antipater avoit envoyé pour le prendre, lui promettoit la vie pour l'engager à sortir de son asile: A Dieu ne plaise, dit-il, qu'après avoir entendu Xénocrate et Platon sur l'immortalité de l'âme, je puisse préférer une vie hontense à une mort honnête! On compte aussi deux femmes au nombre de ses disciples: l'une fut Lasthénie de Mantinée, et l'autre Axiothée de Phlysie, qui toutes deux avoient coutume de porter des habits d'homme, comme plus convenables à la philosophie dont elles faisoient profession. Il faisoit tant de cas de la

géométrie, et la croyoit si nécessaire à un philosophe, qu'il avoit fait mettre cette inscription au-dessus du vestibule de l'Académie: *Que personne n'entre ici, s'il n'est versé dans la géométrie.*

Tous les ouvrages de Platon, hors ses lettres, qui ne nous restent qu'au nombre de douze, sont en forme de dialogues. On peut diviser ces dialogues en trois espèces: dans les uns, il réfute les sophistes; dans d'autres, il cherche à instruire la jeunesse; et la troisième espèce est de ceux qui sont propres aux personnes déjà mûres. Il y a encore une autre distinction à faire entre ces dialogues; car tout ce que Platon dit comme de lui-même dans ses lettres, dans ses livres des Lois, et dans son *Epinomis*, il le donne comme sa véritable et propre doctrine; mais pour ce qu'il dit dans les autres dialogues sous des noms empruntés, comme sous ceux de Socrate, de Timée, de Parménide ou de Zénon, il ne le donne que comme probable et sans s'en rendre garant. Quoique ce qu'il fait dire à Socrate dans ses dialogues, soit tout-à-fait dans le goût et selon la méthode que suivoit Socrate en disputant, il ne faut pas croire pourtant que ce soient toujours les véritables sentimens de Socrate, puisque ce philosophe ayant lu le dialogue intitulé *Lysis*, de l'Amitié, que Platon avoit composé du vivant de Socrate, il ne put s'empêcher de s'inscrire en faux sur ce dialogue, en disant: « Dieux immortels! que ce jeune homme m'en fait dire, à quoi je n'ai jamais pensé! »

Le style de Platon, selon le témoignage d'Aristote son disciple, tenoit pour ainsi dire le milieu entre l'élévation de la poésie et la simplicité de la prose. Cicéron le trouvoit si noble, qu'il n'a point fait difficulté de dire que, si Jupiter avoit voulu parler le langage des hommes, il ne se seroit pas exprimé autrement que Platon. Panætius avoit coutume de l'appeler l'Homère des philosophes; ce qui revient assez au jugement qu'en porta depuis Quintilien, qui, en parlant de son éloquence, la traite de divine et d'homérique.

Il se fit un système de doctrine composé des opinions de trois philosophes. Il donna dans les sentimens d'Héraclite pour ce qui regarde la physique et les choses qui tombent sous les sens; il suivit Pythagore dans la métaphysique et ce qui ne tombe que sous l'intelligence. Pour ce qui touche la politique et la morale, il mettoit Socrate au-dessus de tout, et s'attacha uniquement à sa doctrine.

Platon, selon que rapporte Plutarque au premier livre des Opinions des Philosophes, chap. III, admettoit trois principes, Dieu, la matière et l'idée : Dieu, comme l'intelligence universelle ; la matière, comme le premier support de la génération et de la corruption ; l'idée, comme une substance incorporelle et résidente dans l'entendement de Dieu. Il reconnoissoit à la vérité que le monde étoit l'ouvrage d'un Dieu créateur ; mais il n'entendoit pas, par le nom de création, une création proprement dite : car il supposoit que Dieu n'avoit fait que former et bâtir pour ainsi dire le monde d'une matière préexistante, et qui étoit de toute éternité ; de sorte que ce Dieu créateur n'est, selon lui, à l'égard du monde qu'il a créé en débrouillant le chaos, et en donnant une forme à une matière brute, que ce que sont un architecte et des maçons, qui, en taillant et en arrangeant dans un certain ordre des pierres brutes, en forment une maison.

On a toujours cru que Platon avoit eu connoissance du vrai Dieu, soit par les lumières de son esprit, soit par celles qu'il avoit pu tirer des livres des Hébreux ; mais il faut convenir aussi qu'il a été du nombre de ces philosophes dont parle saint Paul, qui, ayant connu Dieu, ne l'ont pas glorifié comme Dieu, mais se sont égarés dans la vanité de leurs sentimens. En effet, il établit dans son *Epinomis* trois sortes de dieux : des dieux supérieurs, des dieux inférieurs, et des mitoyens. Les supérieurs, selon lui, habitent le ciel, et sont si élevés au-dessus des hommes, et par l'excellence de leur nature, et par le lieu qu'ils habitent, que les hommes ne peuvent avoir commerce avec eux que par l'entremise des dieux mitoyens qui habitent l'air et qu'il appelle démons. Ceux-ci sont comme les ministres des dieux supérieurs à l'égard des hommes ; ils portent aux hommes les ordres des dieux, et portent aux dieux les offrandes des hommes ; ils gouvernent le monde chacun dans son département, président aux oracles et aux divinations, et sont les auteurs de tous les miracles qui se font et des prodiges qui arrivent. Il y a toute apparence que Platon n'a imaginé cette seconde espèce de dieux, que sur ce qui est dit des anges dans l'Écriture, dont il avoit eu quelque connoissance. Il admet encore une troisième espèce de dieux, mais inférieurs aux seconds ; il les place dans les rivières ; il se contente de les qualifier de demi-dieux, et leur donne le pouvoir d'envoyer des songes et de faire d'autres merveilles comme les dieux mitoyens. Il prétend même que tous les élémens

et toutes les parties de l'univers sont remplis de ces demi-dieux, qui, selon lui, se font voir quelquefois et se dérobent ensuite à notre vue. Voilà vraisemblablement sur quoi sont fondés les sylphes, les salamandres, les ondins et les gnomes de la cabale.

Platon enseignoit aussi la métempsycose, qu'il avoit prise de Pythagore, et ensuite tournée à sa manière, comme on peut le voir dans ses dialogues intitulés Phèdre, Phædon, Timée et autres. Quoique Platon ait fait un fort beau dialogue sur l'immortalité de l'âme, cependant il est tombé sur cette matière dans de graves erreurs, soit par rapport à la substance de l'âme, qu'il croyoit composée de deux parties, l'une spirituelle et l'autre corporelle : soit par rapport à son origine, prétendant que les âmes étoient préexistantes aux corps, et que, tirées du ciel pour animer successivement différens corps, elles retournoient au ciel après avoir été purifiées ; d'où, au bout d'un certain nombre d'années, elles étoient encore employées à animer successivement différens corps ; de sorte que ce n'étoit qu'un cercle continuel de souillures et de purifications, de retours au ciel et de retours sur la terre dans les corps qu'elles animoient. Comme il croyoit que ces âmes n'oublioient pas entièrement ce qu'elles avoient éprouvé dans les différens corps qu'elles avoient animés, il prétendoit que les connoissances qu'elles acqueroient étoient moins de nouvelles connoissances, que des réminiscences de ce qu'elles avoient su autrefois ; et il fondeoit sur ces réminiscences prétendues son dogme de la préexistence des âmes.

Mais sans nous étendre davantage sur les opinions de ce philosophe, qu'il ne nous a exposées que d'une manière fort enveloppée, il suffit de dire que sa doctrine sur bien des points parut si neuve et si relevée, qu'elle lui mérita de son temps le nom de divin, et le fit regarder presque comme un dieu après sa mort. Il mourut la première année de la cent huitième olympiade, à l'âge de quatre-vingt-un ans, et le même jour qu'il étoit né.

ANTISTHÈNE.

Il fut disciple de Socrate, contemporain de Platon et des autres disciples de Socrate.

Les disciples de Socrate, après la mort de leur maître, se divisèrent en trois sectes diffé-

rentes qu'on nomma Cyniques, Académiques et Cyrénaïques.

Antisthène fut chef des Cyniques. On rapporte différens sujets pourquoi ces philosophes furent appelés Cyniques ; les uns disent que c'étoit parce qu'ils vivoient comme des chiens : et d'autres, parce que le lieu où Antisthène enseignoit n'étoit pas fort éloigné d'une des portes d'Athènes, qu'on appelloit des Cynosarges.

Antisthène étoit fils d'un Athénien de même nom, et d'une esclave. Quand on lui reprochoit que sa mère étoit de Phrygie : Qu'importe ? disoit-il ; Cybèle, la mère des dieux, n'étoit-elle pas aussi de ce pays-là ?

Il fut d'abord disciple de l'orateur Gorgias. Ensuite il enseigna quelque temps en particulier ; et comme il parloit fort éloquemment, on accouroit de plusieurs endroits pour l'écouter. La grande réputation de Socrate lui donna envie de l'aller entendre. Il en revint tellement charmé, qu'il lui mena tous ses disciples. Il les pria de vouloir être ses camarades dans l'école de Socrate, et résolut de n'en plus prendre dans la suite. Il demeuroit au port de Pirée, et faisoit tous les jours quarante stades pour avoir le plaisir de voir et d'entendre Socrate.

Antisthène étoit un homme austère, qui vivoit d'une manière très-dure. Il prioit les dieux de lui envoyer plutôt la folie que l'attachement aux plaisirs sensuels. Il traitoit sévèrement ses disciples. Quand quelqu'un lui en demandoit la raison : Les médecins, disoit-il, ne font-ils pas la même chose à l'égard des malades ?

C'est lui qui a commencé à porter un grand manteau double, une besace et un bâton, qui furent depuis tout le meuble des Cyniques, et les seules richesses qu'ils souhaitoient pour disputer de la félicité avec Jupiter même.

Il laissoit croître sa barbe sans y toucher jamais, et étoit toujours fort négligé dans ses habits.

Il ne s'attachoit qu'à la morale, et disoit que toutes les autres sciences étoient entièrement inutiles.

Il faisoit consister le souverain bien à suivre la vertu et à mépriser le faste.

Tous les Cyniques vivoient très-durement. Ils ne mangeoient ordinairement que des fruits et des légumes. Ils ne buvoient que de l'eau, et ne s'embarassoient pas de coucher sur la terre. Ils disoient que le propre des dieux étoit de n'avoir besoin de rien, et que les gens qui avoient le moins de besoins étoient ceux qui approchoient le plus près de la divinité. Ils faisoient gloire tous de mépriser les richesses, la

noblesse et tous les autres avantages de la nature ou de la fortune. Au reste, c'étoit des gens effrontés, qui n'avoient honte de rien, non pas même des choses les plus infâmes. Ils ne connoissoient aucune bienséance, et n'avoient aucun égard pour personne.

Antisthène avoit l'esprit subtil, et étoit si agréable en compagnie, qu'il tournoit toute l'assemblée comme il lui plaisoit.

Il signala son courage dans la bataille de Tanagra, où il se distingua fort. Socrate en eut beaucoup de joie, et quelque temps après on lui vint dire, comme une espèce de reproche, que la mère d'Antisthène étoit phrygienne. Comment, répondit-il, croiriez-vous qu'un si grand homme pût naître du mariage d'un Athénien avec une Athénienne ? Socrate ne put cependant s'empêcher de lui reprocher son orgueil par la suite.

Il l'aperçut un jour qu'il tournoit son manteau afin d'en montrer à tout le monde un côté qui étoit déchiré. O Antisthène, s'écria Socrate, je découvre ta vanité au travers des trous de ton manteau !

Quand Antisthène entendoit que les Athéniens se vantoient d'être originaires du pays qu'ils habitoient, il leur disoit en se moquant d'eux : Cela vous est commun avec les tortues et les limaçons, car ils demeurent perpétuellement dans les lieux où ils naissent.

Antisthène disoit que la science la plus nécessaire étoit de désapprendre le mal.

Un homme vint un jour lui présenter son fils pour être son disciple, et lui dit : De quelle chose mon fils a-t-il besoin présentement ? C'est, répondit Antisthène, d'un livre neuf, d'une plume neuve et de tablettes neuves ; pour lui faire connoître que l'esprit de son fils devoit être comme une cire nouvelle, qui n'auroit encore reçu aucune impression.

On lui demanda une fois ce qui étoit le plus à souhaiter au monde. C'est, répondit-il, de mourir heureux.

Il étoit irrité contre les envieux, qui sont continuellement rongés par leur propre humeur, comme le fer par la rouille qu'il produit. Il croyoit que si on étoit obligé de choisir, il vaudroit beaucoup mieux devenir corbeau qu'envieux, parce que les corbeaux ne déchirent que les morts, au lieu que les envieux déchirent les vivans.

Quelqu'un lui dit un jour que la guerre emportoit bien des malheureux. Cela est vrai, répondit Antisthène, mais elle en fait beaucoup plus qu'elle n'en emporte.

Quand on le prioit de donner une idée de la divinité, il répondoit, qu'il n'y avoit aucun être qui lui ressemblât, et qu'ainsi c'étoit une folie de s'attacher à la vouloir connoître par quelque représentation sensible.

Il vouloit que chacun respectât ses ennemis, parce que ce sont eux qui s'aperçoivent les premiers de nos défauts et qui les publient, et qu'en ce cas-là ils nous sont beaucoup plus utiles que nos amis, parce qu'ils nous donnent occasion de nous corriger.

Il disoit qu'il falloit beaucoup plus estimer un ami honnête homme qu'un parent, parce que les liens de la vertu sont beaucoup plus forts que ceux du sang : qu'il étoit bien plus à propos d'être d'un petit nombre de sages contre une grande multitude de fous, que d'être joint avec une grande multitude de fous contre un petit nombre de sages.

Il entendit un jour que certains malhonnêtes gens le louoient : Bons dieux, dit-il, qu'ai-je fait de mal ?

Il croyoit que le sage n'étoit pas obligé de vivre selon les lois, mais selon les règles de la vertu : que rien ne lui devoit être nouveau ni fâcheux, parce qu'il devoit prévoir long-temps auparavant tout ce qui pouvoit arriver, et être prêt à tout événement.

Il disoit que la noblesse et la sagesse étoient la même chose, et que par conséquent il n'y avoit point d'autre noble que le sage : que la prudence étoit un mur très-fort qu'on ne pouvoit ni rompre ni surprendre : que le moyen le plus sûr pour s'immortaliser étoit de vivre saintement ; et que pour être content dans le monde, on n'avoit besoin que des forces de Socrate.

Un jour un homme s'avisa de lui demander quelle sorte de femme il devoit prendre. Si tu en prends une laide, lui dit-il, elle ne tardera guère à te déplaire ; et si tu en prends une belle, elle sera commune.

Il vit un jour un adultère qui s'enfuyoit : Malheureux, s'écria Antisthène, combien aurois-tu évité de dangers avec une obole ?

Il exhortoit ses disciples à faire provision de choses qu'aucun naufrage ne leur pût jamais faire perdre.

Quand il avoit un ennemi, il lui souhaitoit toutes sortes de biens, excepté la sagesse.

Si quelqu'un lui parloit de la vie délicieuse : Bons dieux, disoit-il, que ce ne soit que pour les enfans de nos ennemis !

Dès qu'il voyoit une femme bien parée, il s'en alloit aussitôt dans sa maison, il prioit son

mari de lui montrer ses armes et son cheval : s'il trouvoit tout en bon état, il permettoit à la femme de faire tout ce qu'elle voudroit, parce qu'elle avoit un mari en état de la défendre ; s'il ne trouvoit pas un bon équipage, il conseilloit à la femme d'ôter tous ses ornemens, de crainte de devenir la proie du premier qui voudroit lui faire violence.

Il avertit un jour les Athéniens d'atteler indifféremment à la charrue des ânes et des chevaux, sans aucune distinction. Cela ne seroit pas bien, lui dit-on, car les ânes ne sont pas propres à labourer la terre. Qu'importe ? répondit Antisthène ; quand vous élisez des magistrats, regardez-vous s'ils sont propres à gouverner où s'ils ne le sont pas ? Il suffit que vous les choisissiez.

On lui dit un jour que Platon parloit mal de lui. Cela m'est commun avec les rois, répondit-il, de recevoir des injures de ceux à qui on a fait du bien.

Il disoit que c'étoit une chose bien ridicule de prendre tant de peine à nettoyer le froment d'ivraie, et les armées de soldats inutiles, pendant qu'on ne songeoit pas seulement à bannir les envieux hors de la république.

Quand on lui reprochoit qu'il voyoit souvent des gens de mauvaise vie : Qu'importe ? répondit-il ; les médecins voient bien tous les jours des malades, et ils ne prennent pas la fièvre.

Antisthène étoit très-patient ; il exhortoit ses disciples à souffrir sans s'émouvoir toutes les injures qu'on leur diroit.

Il blâmoit fort Platon, qu'il accusoit d'aimer le faste et la grandeur, et il ne manquoit jamais de le railler sur ce sujet.

Quand quelqu'un lui demandoit quel profit il avoit tiré de sa philosophie : C'est, répondit-il, de pouvoir m'entretenir avec moi-même, et de faire volontairement ce que les autres ne font que par contrainte.

Antisthène conserva toujours une grande reconnaissance envers Socrate son maître. Il semble même que ce fut lui qui vengea sa mort. Car comme plusieurs gens étoient venus exprès des extrémités du Pont-Euxin pour entendre Socrate, Antisthène les mena chez Anyte : Tenez, leur dit-il, cet homme-ci est beaucoup plus sage que Socrate ; car c'est lui qui l'a accusé. Le souvenir de Socrate fit tant d'impression sur tous ceux qui étoient présents, qu'ils chassèrent aussitôt Anyte hors de la ville. Ils se saisirent de Mélite, qui étoit l'autre accusateur de Socrate, et le firent mourir.

Antisthène tomba malade d'une phthisie. Il

semble que l'envie de vivre lui fit préférer un état languissant à une mort prompte ; car Diogène son disciple entra un jour dans sa chambre, un poignard sous son manteau ; Antisthène lui dit : Ah ! qui est-ce qui me délivrera des maux que je souffre ? Diogène tira son poignard : Ce sera celui-ci, lui dit-il. Je cherche à me délivrer de mes douleurs, répondit Antisthène, mais non pas de la vie. Il y a apparence qu'Antisthène se vantoit qu'Hercule étoit l'instituteur des Cyniques ; car le poète Ausone, dans ses épigrammes, le fait parler ainsi :

Inventor primus Cynices ego. Quæ ratio isthæc?
 Alcides multo dicitur esse prior.
 Alcida quondam fueram doctore secundus;
 Nunc ego sum Cynices primus, et ille deus.

ARISTIPPE,

Contemporain de Platon, vivoit sous la 96^e olympiade.

ARISTIPPE étoit originaire de Cyrène, dans la Lybie. La grande réputation de Socrate lui fit quitter son pays pour venir s'établir à Athènes, afin d'avoir le plaisir de l'entendre. Il fut un des principaux disciples de ce philosophe, mais il mena une vie fort opposée aux préceptes qu'on enseignoit dans cette excellente école. C'est lui qui est l'auteur de la secte qu'on nomme des Cyrénaïques, à cause qu'Aristippe leur maître étoit de la ville de Cyrène.

Aristippe avoit l'esprit fort brillant et les reparties vives ; il parloit agréablement, et trouvoit toujours quelques plaisanteries sur la moindre chose ; il ne songeoit uniquement qu'à flatter les rois et les grands seigneurs ; il étoit toujours prêt à faire tout ce qu'ils souhaitoient ; il les faisoit rire, et tiroit d'eux tout ce qu'il vouloit ; il tournoit en raillerie toutes les insultes et les infamies qu'ils lui faisoient, en sorte qu'il leur étoit impossible de le mettre mal avec eux, quand même ils l'auroient voulu. Il étoit si adroit et si insinuant, qu'il venoit aisément à bout de tout ce qu'il entreprenoit. Il avoit l'esprit égal dans toutes sortes d'états où il se trouvoit, sans se soucier d'aucune bienséance. Platon lui disoit quelquefois : O Aristippe, dans tout l'univers il n'y a que toi qui saches faire aussi bonne contenance sous de vieux haillons que sous une magnifique robe de pourpre !

Horace, parlant de ce philosophe, dit qu'il savoit toutes sortes de personnages, et qu'il étoit content du peu qu'il possédoit, dans le temps même qu'il cherchoit à avoir davantage.

Toutes ces qualités l'avoient rendu fort agréable à Denys le tyran, en sorte qu'il étoit mieux dans son esprit que tous les autres courtisans ensemble. Aristippe alloit souvent à Syracuse pour faire bonne chère avec lui : dès qu'il commençoit à s'y ennuyer, il alloit chez d'autres grands seigneurs : et comme il passoit toute sa vie dans les cours des princes, c'étoit le sujet pour lequel Diogène le Cynique, qui vivoit de son temps, ne l'appelloit jamais que le chien royal.

Un jour Denys lui cracha au visage ; cela fit de la peine à quelques-uns de la compagnie. Aristippe n'en fit que rire : Voilà bien de quoi se plaindre ! les pêcheurs, pour attraper un petit poisson, se laissent bien mouiller jusqu'à la peau, et moi, pour prendre une baleine, je ne souffrirois pas qu'on me jetât un peu de salive sur le visage !

Une autre fois Denys étoit mécontent de lui ; quand on fut prêt à se mettre à table, il voulut qu'Aristippe se mit à la dernière place. Aristippe ne s'en chagrina point : Apparemment, lui dit-il, que vous avez dessein d'honorer cette place-là.

Aristippe a été le premier des disciples de Socrate qui commença d'exiger certaine rétribution de ceux qu'il enseignoit ; et pour autoriser cette coutume, un jour il envoya lui-même vingt mines à Socrate. Socrate ne les voulut point recevoir, et fut assez mécontent, pendant qu'il vécut, de la conduite que tenoit son disciple ; mais il ne paroît pas qu'Aristippe s'en mit en peine. Quand on lui faisoit des reproches, et qu'on lui opposoit la générosité de son maître, qui n'avoit jamais rien exigé de personne, il répondoit : Ah ! cela est bien différent : tous les plus grands seigneurs d'Athènes faisoient gloire de fournir à Socrate toutes les choses dont il avoit besoin, en sorte même que Socrate étoit obligé d'en renvoyer la plus grande partie, et moi à peine ai-je un méchant esclave qui songe à moi.

Certain homme lui amena son fils pour l'instruire, et le pria d'en avoir bien soin ; Aristippe lui demanda cinquante drachmes : Comment cinquante drachmes ? répondit le père de l'enfant : et il ne faudroit que cela pour acheter un esclave. Hé bien, va-t'en l'acheter, répondit Aristippe, et tu en auras deux. Ce n'étoit pas pourtant qu'Aristippe fût avare ; au con-

traire , il ne vouloit avoir d'argent que pour le dépenser , et que pour montrer la manière dont il falloit s'en servir.

Un jour, comme il passoit la mer, quelqu'un l'avertit que le vaisseau dans lequel il passoit appartenoit à des corsaires. Aristippe tira de sa poche tout l'argent qu'il avoit ; il fit semblant de le compter , et le laissa tomber exprès dans la mer : il fit aussitôt un grand soupir , comme si le sac lui eût échappé des mains , et dit tout bas : Il vaut mieux qu'Aristippe perde son argent , que de périr lui-même à cause de son argent.

Une autre fois il aperçut que son esclave qui le suivoit ne pouvoit pas marcher si vite que lui , à cause de l'argent dont il étoit chargé : Jette tout ce que tu as de trop , lui dit-il , et ne porte que ce que tu pourras.

Horace, parlant des gens qui mettent tout leur avantage dans les richesses, leur oppose Aristippe.

Aristippe aimoit fort la bonne chère , et n'épargnoit rien quand il s'agissoit d'un bon morceau. Un jour il acheta une perdrix cinquante drachmes : quelqu'un ne put s'empêcher de blâmer cet excès. Si cette perdrix ne coûtoit qu'une obole , ne l'achèterois-tu pas ? Assurément , répondit l'autre. Et moi , répliqua Aristippe , j'estime encore moins cinquante drachmes , que toi une obole.

Une autre fois il avoit acheté très-cher quelques friandises : certain homme qui se trouva là voulut lui en faire des réprimandes. Ne donnerois-tu pas bien trois oboles de tout cela , dit Aristippe ? Oui , répondit-il. Hé bien , répliqua Aristippe , je ne suis donc pas encore si gourmand que tu es avare.

Quand on lui reprochoit qu'il vivoit trop splendidement , il disoit : Si la bonne chère étoit chose blâmable , on ne feroit pas de si grands festins dans toutes les fêtes des dieux.

Platon même , qui passoit pour être assez magnifique , ne put s'empêcher une fois de l'avertir qu'il vivoit trop délicieusement. Aristippe lui dit : Crois-tu que Denys soit honnête homme ? Oui , répondit Platon. Hé bien , répondit Aristippe , il vit encore bien plus délicieusement que moi ; et ainsi rien n'empêche qu'on ne soit honnête homme quoiqu'on fasse bonne chère.

Diogène étoit un jour à laver des herbes , selon sa coutume ; il vit passer Aristippe. Si tu savois te contenter avec des herbes , comme moi , lui dit-il , tu ne te mettrois guère en peine d'aller faire ta cour aux rois. Et toi , ré-

pondit Aristippe , si tu savois l'art de bien faire ta cour aux rois , tu ne tarderois guère à ne plus aimer les herbes.

Un jour Denys fit venir trois belles courtisanes devant Aristippe , et lui permit de choisir celle qui lui plairoit davantage ; Aristippe les prit toutes les trois. Le choix n'est pas sûr , dit-il ; vous savez bien tous les malheurs qui ont suivi celui de Paris : deux peuvent plus faire de mal , qu'une ne sauroit jamais faire de bien. Il les amena jusqu'au vestibule de sa maison , et les renvoya aussitôt.

Denys lui dit une autre fois : Pourquoi voit-on perpétuellement des philosophes chez les grands seigneurs , et qu'on ne voit jamais les grands seigneurs chez les philosophes ? C'est , répondit Aristippe , parce que les philosophes connoissent bien les choses dont ils ont besoin , et que les grands seigneurs ne les connoissent pas.

Certain homme lui fit encore la même question dans un autre temps : On voit bien , répondit-il , les médecins chez les malades , et cependant il n'y a personne qui n'aime mieux traiter un malade que d'être malade lui-même.

Aristippe disoit que c'étoit une très-belle chose que de modérer ses passions , mais non pas de les déraciner tout-à-fait : que ce n'étoit pas un crime de jouir des plaisirs , pourvu qu'on n'en fût pas esclave ; et c'est de là que , quand on le railloit sur le commerce qu'il avoit avec la courtisane Laïs , il disoit : Il est vrai que je possède Laïs , mais Laïs ne me possède pas.

Comme il entroit un jour dans la chambre de cette courtisane , un de ses disciples qui l'accompagnoit en eut honte. Aristippe s'aperçut qu'il rougissoit : Mon enfant , lui dit-il , ce n'est pas d'y entrer dont on doit rougir , mais c'est de n'en pouvoir sortir.

Un jour le philosophe Polyxène le vint voir ; il aperçut en entrant un très-grand festin et plusieurs dames magnifiquement parées. Il s'emporta aussitôt , et se mit à déclamer contre un si grand luxe. Aristippe lui demanda fort honnêtement s'il vouloit se mettre à table avec eux. Je le veux bien , répondit Polyxène. Comment , lui répondit Aristippe , pourquoi fais-tu tant de bruit ? Ce n'est donc pas la bonne chère ni la compagnie que tu blâmes , et ce n'est que la dépense.

Aristippe avoit en autrefois certain différend avec Eschine. Cela les avoit tellement refroidis , qu'ils ne s'étoient point vus depuis ce temps-là. Aristippe s'en alla chez Eschine. Eh bien , lui

dit-il . ne nous raccommoierons-nous jamais ? Veux-tu attendre que tout le monde se moque de nous , et que les parasites en fassent rire ceux chez qui ils iront manger ? Cela me fait un grand plaisir . répondit Eschine , et je consens de tout mon cœur à cette réconciliation . Souviens-toi donc , continua Aristippe , que c'est moi qui t'ai prévenu . quoique je sois ton ainé .

Un jour Denys fit un grand festin , et sur la fin il voulut que chacun s'habillât d'une longue robe de pourpre , et qu'on dansât au milieu d'une salle . Platon n'en voulut rien faire . Il dit qu'il étoit homme , et qu'un habit si efféminé ne lui convenoit pas . Aristippe n'en fit aucune difficulté . Il commença à danser avec la robe , et dit gaillardement : On en fait bien d'autres dans les fêtes de Bacchus , et cependant on ne s'y corrompt pas , quand on ne l'est pas d'aillieurs .

Une autre fois il prioit Denys pour un de ses meilleurs amis ; Denys le repoussoit , et ne vouloit pas lui accorder ce qu'il lui demandoit . Aristippe se jeta à ses pieds . Quelqu'un trouva fort à redire à cette bassesse . Ce n'est pas ma faute , répondit Aristippe , c'est celle de Denys qui a les oreilles aux pieds .

Comme il étoit à Syracuse , Simus , phrygien , trésorier de Denys , lui montra son superbe palais , et en se promenant il lui faisoit remarquer la magnificence des planchers . Aristippe se mit à tousser . il fit deux ou trois efforts pour amasser plus d'ordure , et cracha sur le visage de Simus . Simus voulut se mettre en colère : Mon ami , lui dit Aristippe , je n'ai point vu d'endroit plus sale où je pusse cracher . Quelques-uns attribuoient cette aventure ou une pareille à Diogène . Ils étoient fort capables l'un et l'autre de faire ce coup .

Certain homme se mit un jour à lui dire des injures . Aristippe s'en alla . L'autre le poursuivait et lui crioit : Tu t'en vas , scélérat ? C'est que tu as le pouvoir de me dire des injures , répondit Aristippe ; mais moi il ne m'est pas permis de les écouter .

Une autre fois , comme il passoit à Corinthe , il s'éleva tout d'un coup une furieuse tempête . Aristippe avoit grand peur de périr . Quelqu'un de ceux qui étoient dans le même vaisseau ne put s'empêcher de se moquer de lui . Nous autres ignorans , dit-il , nous ne craignons rien , et vous autres grands philosophes , pourquoi tremblez-vous si fort ? C'est , répondit Aristippe , que nous ne craignons pas pour la même ame , et qu'il y a bien de la différence entre ce que nous avons à perdre .

Quand on lui demandoit quelle différence il y avoit entre un homme savant et un ignorant , il disoit qu'il falloit les dépouiller l'un et l'autre , et les envoyer tout nus chez des étrangers ; qu'on ne tarderoit guère à s'en apercevoir .

Il croyoit qu'il valoit beaucoup mieux être pauvre qu'ignorant , parce qu'un pauvre ne manquoit que d'argent , au lieu qu'un ignorant manquoit d'humanité , et qu'il étoit à l'égard d'un habile homme , ce qu'un cheval indompté est à l'égard d'un cheval dompté .

Quand on lui reprochoit qu'il négligeoit son fils , et qu'il le rejetoit comme s'il n'étoit pas sorti de lui : Qu'importe ? répondoit Aristippe ; personne n'ignore que la vermine et la pituite ne naissent de nous , et cependant cesse-t-on de les chasser ? Un jour Denys donna de l'argent à Aristippe et un livre à Platon . Quelqu'un voulut blâmer Aristippe sur la différence de ce présent ; il répondit . J'ai besoin d'argent , et Platon de livres .

Une autre fois Aristippe demanda un talent à Denys . Denys lui dit : Tu m'as antrefois assuré que les sages ne manquoient jamais d'argent . Commencez par m'en donner , répondit Aristippe , ensuite nous examinerons cela . Denys lui en donna . Hé bien , continua Aristippe , ne voyez-vous pas bien à présent que je n'en ai plus besoin ?

Comme Aristippe alloit souvent à Syracuse , Denys s'avisait un jour de lui demander ce qu'il venoit faire . Je viens pour vous donner de ce que j'ai , répondit Aristippe , et en échange pour recevoir de ce que vous avez .

Quand quelqu'un lui reprochoit qu'il quittoit Socrate pour aller chez Denys , il disoit : Quand j'avois besoin de sagesse , j'allois chez Socrate ; et à présent que j'ai besoin d'argent , je viens chez Denys .

Il vit une fois un jeune homme qui étoit fort glorieux à cause qu'il savoit bien nager . N'as-tu pas de honte , lui dit-il , de tirer vanité de si peu de chose ? Les dauphins nagent encore mieux que toi .

Quand on lui demandoit ce qu'il avoit tiré de sa philosophie : C'est , dit-il , de savoir parler librement à toutes sortes de gens . Vous autres philosophes , lui dit quelqu'un , quel avantage avez-vous au-dessus des autres ? C'est que , quand il n'y auroit point de lois , répondit Aristippe , nous vivrions toujours de la même manière .

Les Cyrénaïques ne s'attachoient qu'à la morale , et très-peu à la logique ; ils négligeoient

la physique, parce qu'ils en supposoient la connaissance impossible. Ils croyoient que la fin de toutes les actions des hommes devoit être le plaisir : non pas une privation de douleur, mais un plaisir réel qui consiste dans le mouvement. Ils admettoient deux différens mouvemens dans l'ame : l'un doux, qui faisoit le plaisir ; l'autre violent, qui faisoit la douleur. Ils disoient que, puisque tout le monde se portoit naturellement vers l'un et fuyoit l'autre, cela prouvoit manifestement que le plaisir étoit la fin de l'homme. Ils considéroient l'état d'indolence comme un sommeil, qui ne doit pas être mis au rang des plaisirs ni des douleurs. Ils ne faisoient état de la vertu qu'autant qu'elle pouvoit servir à la volupté, comme on n'estime une médecine qu'à cause qu'elle est utile à la santé. Ils disoient que la fin différoit de la béatitude, en ce que la fin d'une action n'étoit que la vue d'un plaisir particulier, au lieu que la béatitude étoit un assemblage de tous les plaisirs ; que les plaisirs du corps étoient beaucoup plus sensibles que ceux de l'esprit. C'est pour cela que tous les Cyrénaïques avoient beaucoup plus de soin de leur corps que de leur esprit.

Ils tenoient pour maxime qu'il ne falloit cultiver les amis qu'à cause du besoin qu'on avoit d'eux ; de même qu'on n'estimoit les membres du corps qu'autant qu'ils étoient utiles.

Ils disoient qu'il n'y avoit rien non plus en soi de juste ni d'injuste, d'honnête ni de mal-honnête ; mais seulement, par rapport aux lois et aux coutumes du pays : qu'un homme sage ne devoit rien faire mal à propos, à cause des accidens qui lui en pouvoient arriver ; qu'il devoit perpétuellement se conformer aux lois du pays où il étoit, et éviter la mauvaise réputation.

Ils disoient aussi qu'il n'y avoit rien non plus en soi d'agréable ou de désagréable, et que toutes choses ne devenoient telles que par rapport à la nouveauté ou à l'abondance, ou enfin à d'autres circonstances qui faisoient qu'elles nous étoient agréables ou désagréables.

Qu'il étoit impossible d'être parfaitement heureux en ce monde, à cause que nous sommes sujets à mille infirmités et à mille passions, qui empêchent que nous ne jouissions des plaisirs, ou même qui nous troublent en leur jouissance.

Que la liberté ni l'esclavage, les richesses ni la pauvreté, la noblesse ni la basse naissance ne faisoient rien pour le plaisir, puisqu'on pouvoit être également heureux dans toutes sortes d'états.

Que le sage ne devoit haïr personne, mais instruire tout le monde ; qu'il ne devoit rien faire que par rapport à lui, puisque personne n'étoit plus digne que lui de posséder toutes sortes d'avantages : et même qu'il étoit toujours infiniment au-dessus de tout ce qu'il y avoit au monde. Voilà quels étoient les sentimens d'Aristippe et des Cyrénaïques.

Aristippe avoit une fille nommée Aréta, qu'il eut grand soin d'élever dans ses principes ; elle y devint très-habile. Elle instruisit elle-même son fils Aristippe, surnommé Métrodidacte, qui fut le maître de l'impie Théodore. Celui-ci, outre les principes des Cyrénaïques, enseigna publiquement qu'il n'y avoit point de dieux : que l'amitié étoit une chimère, puisqu'il n'y en pouvoit avoir entre les fous ; que le sage se suffisoit à lui-même, et que par conséquent il n'avoit point besoin d'amis : que le sage ne devoit point s'exposer aux dangers pour sa patrie : qu'il n'avoit point d'autre patrie que le monde, et qu'il n'étoit point juste qu'il fût en danger pour une multitude de fous ; qu'il pouvoit commettre des larcins, des sacrilèges et des adultères, lorsqu'il en trouveroit l'occasion favorable, puisque toutes ces choses n'étoient des crimes que dans l'opinion des ignorans et du petit peuple, et que réellement il n'y avoit aucun mal : qu'il pouvoit faire publiquement les choses qui passoient pour être les plus infâmes dans l'esprit du peuple.

Il pensa un jour être traîné dans l'Aréopage, mais Démétrius de Phalère le sauva. Il demeura quelque temps à Cyrène, où il vécut en grande considération chez Marius. Les Cyrénéens l'exilèrent. Il leur dit en se retirant : Vous ne savez ce que vous faites de me chasser de Libye pour m'envoyer en exil en Grèce. Ptolémée Lagus, chez qui il s'étoit retiré, l'envoya un jour en qualité d'ambassadeur vers Lysimachus ; il lui parla avec tant d'effronterie, que l'intendant de Lysimachus, qui se trouva là, lui dit : Je crois, Théodore, que tu t'imagines qu'il n'y a pas de rois non plus que de dieux.

Amphicrate rapporte que ce philosophe fut à la fin condamné à mort, et qu'on l'obligea de boire du poison.

ARISTOTE.

Né la première année de la 99^e olympiade; mort la troisième année de la 114^e, âgé de soixante-trois ans.

ARISTOTE a été l'un des plus illustres philosophes de toute l'antiquité; son nom est encore aujourd'hui très-célèbre dans toutes les écoles. Il étoit fils de Nicomachus, médecin, et ami d'Amynas, roi de Macédoine, et descendoit de Machaon, petit-fils d'Esculape. Il naquit à Stagyre, ville de Macédoine, la première année de la quatre-vingt-dix-neuvième olympiade. Il perdit son père et sa mère dès les premières années de son enfance, et fut assez négligé par ceux qui s'étoient chargés de son éducation. Il passa une partie de sa jeunesse dans le libertinage et dans la débauche, où il dissipa presque tout son bien. Il prit d'abord le parti de la guerre; mais comme cette profession-là n'étoit pas tout-à-fait conforme à ses inclinations, il alla à Delphes consulter l'oracle, pour savoir à quoi il se détermineroit. L'oracle lui ordonna d'aller à Athènes, et de s'appliquer à la philosophie. Il étoit alors dans sa dix-huitième année. Il étudia pendant vingt ans dans l'Académie sous Platon: et comme il avoit déjà tout dissipé son bien, il étoit obligé, pour subsister, de faire trafic de certains remèdes qu'il débitoit lui-même à Athènes.

Aristote mangeoit peu, et dormoit encore moins. Il avoit une si grande passion pour l'étude, qu'afin de résister à l'accablement du sommeil, il mettoit un bassin d'airain à côté de son lit, et quand il étoit couché il étendoit hors du lit une de ses mains où il tenoit une boule de fer, afin que le bruit de cette boule qui tomboit dans le bassin lorsqu'il vouloit s'endormir, le réveillât sur-le-champ. Laërce rapporte qu'il avoit la voix grêle, les yeux petits, les jambes menues, et qu'il s'abailloit toujours magnifiquement.

Aristote avoit l'esprit très-subtil, et comprenoit aisément les questions les plus difficiles. Il ne tarda guère à devenir habile dans l'école de Platon, et à se faire fort distinguer au-dessus de tous les autres Académiciens. On ne décidoit aucune question dans l'Académie sans l'avis d'Aristote, quoiqu'il ne se rencontrât pas toujours conforme à celui de Platon. Tous les autres disciples le regardoient comme un génie extraordinaire; quelques-uns même suivoient

ses opinions au préjudice de celles de leur maître. Aristote se retira de l'Académie: Platon en eut du ressentiment; il ne put s'empêcher de le traiter de rebelle, et de se plaindre que son disciple avoit regimbé contre lui, comme un petit poulain regimbe contre sa mère.

Les Athéniens choisirent Aristote pour l'envoyer en ambassade vers le roi Philippe, père d'Alexandre le Grand. Aristote demeura quelque temps en Macédoine pour les affaires des Athéniens; à son retour, il trouva que Xénocrate avoit été choisi pour enseigner dans l'Académie. Quand Aristote vit que cette place étoit remplie, il dit qu'il seroit honteux s'il gardoit le silence pendant que Xénocrate parleroit. Il institua une nouvelle secte, et enseigna une doctrine différente de celle qu'il avoit apprise de Platon son maître.

La grande réputation qu'avoit Aristote d'exceller dans toutes sortes de sciences, et principalement dans la philosophie et dans la politique, firent que Philippe, roi de Macédoine, le voulut avoir pour être précepteur de son fils Alexandre, âgé pour lors de quatorze ans. Aristote accepta ce parti, et demeura huit ans auprès d'Alexandre, à qui il enseigna, comme rapporte Pline, certaines connoissances secrètes qu'il ne monroit à personne. L'étude de la philosophie n'avoit point rendu Aristote trop farouche: il s'appliquoit aux affaires, et avoit beaucoup de part dans tout ce qui se passoit de son temps à la cour de Macédoine. Le roi Philippe, à sa considération, fit rebâtir Stagyre, patrie de ce philosophe, laquelle avoit été détruite pendant les guerres, et y remit tous les habitans, dont plusieurs avoient été faits esclaves, et les autres s'étoient enfuis.

Aristote, après avoir quitté Alexandre, vint à Athènes, où il fut très-bien reçu, à cause que le roi Philippe, à sa considération, avoit fait beaucoup de grâces aux Athéniens. Il choisit dans le Lycée un lieu où il y avoit de belles allées d'arbres: ce fut là qu'il établit sa nouvelle école: et parce qu'ordinairement il enseignoit ses disciples en se promenant avec eux, cela a été cause qu'on a donné à ses sectateurs le nom de Péripatéticiens. Le Lycée ne tarda guère à devenir très-célèbre, à cause du concours d'un grand nombre de gens qui venoient de divers endroits pour entendre Aristote, dont la réputation s'étoit répandue par toute la Grèce.

Alexandre recommanda à Aristote de s'appliquer à faire des épreuves de physique: il lui donna un grand nombre de chasseurs et de pêcheurs pour lui apporter de tous côtés de quoi

faire ses observations, et lui envoya huit cents talens pour soutenir cette dépense.

Aristote publia pour lors ses livres de physique et de métaphysique. Alexandre, qui étoit déjà passé en Asie, en apprit la nouvelle : ce prince ambitieux, qui souhaitoit d'être en toutes choses le premier homme du monde, fut fâché de ce que la science d'Aristote alloit devenir commune ; il lui en témoigna son ressentiment par une lettre qu'il lui écrivit en ces termes.

ALEXANDRE A ARISTOTE.

« Vous n'avez pas bien fait de publier vos livres de sciences spéculatives, parce que nous n'aurons rien au-dessus des autres, si ce que vous nous avez enseigné en particulier vient à être communiqué à toutes sortes de gens. Je veux bien que vous sachiez que j'aurois encore mieux être supérieur aux autres dans la connoissance des choses relevées, que de les surpasser en puissance. »

Aristote, pour apaiser ce prince, lui fit réponse qu'il les avoit mis au jour, mais de manière qu'il ne les avoit pas mis au jour. Cela vouloit apparemment dire qu'il avoit si bien embrouillé toute sa doctrine, que personne n'y pourroit jamais rien connoître.

Aristote ne se conserva pas toujours bien dans les bonnes grâces d'Alexandre ; il se brouilla avec lui, parce qu'il prit avec trop de chaleur le parti du philosophe Callisthène. Ce Callisthène étoit petit-neveu d'Aristote, fils de sa propre nièce. Aristote l'avoit élevé chez lui, et avoit toujours pris soin de son éducation. Lorsqu'il quitta Alexandre, il lui donna ce neveu pour le suivre à la guerre, et le lui recommanda très-particulièrement. Callisthène parloit fort librement au roi, et avoit une humeur très-peu complaisante pour lui. Ce fut lui qui empêcha que les Macédoniens ne l'adorassent comme un Dieu, à la manière des Perses.

Alexandre, qui le haïssoit à cause de son humeur inflexible, trouva occasion de se venger en se défaisant de lui. Il l'enveloppa légèrement dans la conjuration que fit quelque temps après Hermolaüs, disciple de Callisthène, et ne voulut pas lui permettre de se défendre. Il le fit exposer aux lions ; d'autres disent qu'il le fit pendre ; d'autres enfin qu'il expira à la torture.

Aristote, depuis la punition de Callisthène, conserva toujours beaucoup de ressentiment contre Alexandre. Alexandre, de son côté, chercha tous les moyens qu'il put de chagriner

Aristote. Il eleva Xénocrate, et lui envoya des présens considérables. Aristote en conçut beaucoup de jalousie ; quelques-uns mêmes l'ont accusé d'avoir en part à la conspiration d'Antipater, et de lui avoir donné l'invention de ce poison qu'on soupçonne qui fit périr Alexandre.

Aristote, quoique assez ferme d'ailleurs, n'a pas laissé de faire paroître bien des foiblesses. Quelque temps après qu'il eut quitté l'Académie, il se retira vers Hermias, tyran d'Atarne. Les uns disent que c'étoit son parent ; d'autres assurent qu'Aristote étoit amoureux, et qu'il y avoit dans ce voyage quelque raison de libertinage. Aristote épousa la sœur, d'autres disent la concubine de ce prince. Il se laissa tellement transporter à la passion violente qu'il avoit pour cette femme, qu'il lui fit des sacrifices, comme les Athéniens en faisoient à Cérés Eleusine, et qu'il composa des vers à l'honneur d'Hermias, pour le remercier de ce qu'il avoit permis ce mariage.

Aristote divisa sa philosophie en pratique et en théorique. La philosophie pratique est celle qui nous enseigne des vérités propres à régler les opérations de notre esprit, comme la logique ; ou qui nous donne des maximes pour nous bien conduire dans la vie civile, comme la morale et la politique.

La philosophie théorique est celle qui nous découvre des vérités purement spéculatives, comme la métaphysique et la physique. Il y a, selon lui, trois principes des choses naturelles : la privation, la matière et la forme.

Pour prouver que la privation doit être mise au rang des principes, il dit que la matière dont se fait une chose doit avoir la privation de la forme de cette chose : qu'il faut, par exemple, que la matière dont on fait une table ait la privation de la forme de la table ; c'est-à-dire, qu'avant de faire une table, il faut que la matière dont on la fait ne soit point la table. Il ne considère pas la privation comme un principe de composition des corps ; mais comme un principe externe de leur production, en tant que la production est un changement par lequel la matière passe de l'état qu'elle n'avoit pas à celui qu'elle acquiert, comme, par exemple, des planches qui passent de n'être point tables à être tables.

Aristote donne deux définitions différentes de la matière : en voici une qui est négative. La matière première, dit-il, est ce qui n'est ni substance, ni étendue, ni qualité, ni aucune autre espèce d'être ; ainsi, selon lui, la matière du bois, par exemple, n'est ni son étendue,

ni sa figure , ni sa couleur . ni sa solidité . ni sa pesanteur . ni sa dureté . ni sa sécheresse . ni son humidité . ni son odeur . ni enfin aucun des autres accidens qui se trouvent dans le bois . L'autre définition est affirmative . et ne contente pas plus que la première . Il dit que la matière est le sujet dont une chose est composée , et en quoi elle se résout en dernier lieu . Il reste toujours à savoir quel est ce premier sujet dont les ouvrages de la nature sont composés .

Le même philosophe enseigne que . pour former un corps naturel . il faut . outre la matière première . un autre principe . qu'il appelle la forme . Quelques-uns croient qu'il n'entend rien autre chose que la disposition des parties : d'autres soutiennent qu'il entend une entité substantielle . réellement distincte de la matière : et que quand on broie du blé . par exemple . il survient une nouvelle forme substantielle . par laquelle le blé devient farine : que quand . après avoir mêlé de l'eau avec la farine . on a pétri le tout ensemble . il survient une autre forme substantielle qui fait que la farine pétrie est de la pâte ; qu'enfin . lorsqu'on fait cuire la pâte . il y vient de même une nouvelle forme substantielle qui fait que la pâte cuite est du pain .

Ils admettent de ces sortes de formes substantielles dans tous les autres corps naturels : ainsi . par exemple . dans un cheval . outre les os . la chair . les nerfs . le cerveau . le sang . qui . en circulant dans les veines et dans les artères . nourrit toutes les parties . et outre les esprits animaux qui sont les principes des mouvemens . ils admettent une forme substantielle . qu'ils disent être l'ame du cheval : ils soutiennent que cette prétendue forme n'est pas tirée de la matière . mais de la puissance de la matière : ils veulent que ce soit une entité réellement distincte de la matière . dont elle n'est ni partie . ni même une modification .

Aristote tient que tous les corps terrestres sont composés de quatre élémens . la terre . l'eau . l'air et le feu ; que la terre et l'eau sont pesantes . en ce qu'elles tendent à s'approcher du centre du monde : et qu'au contraire l'air et le feu s'en éloignent le plus qu'ils peuvent . qu'ainsi ils sont légers .

Outre ces quatre élémens . il en a admis un cinquième . dont les choses célestes étoient composées . et dont le mouvement étoit toujours circulaire . Il a cru qu'il y avoit au-dessus de l'air . sous le concave de la lune . une sphère de feu . où montent et où se rendent toutes les flammes . ainsi que les ruisseaux et les rivières se rendent dans la mer

Aristote tient que la matière est divisible à l'infini : que l'univers est plein . et qu'il n'y a aucun vide dans toute la nature : que le monde est éternel : que le soleil a toujours tourné comme il fait . et qu'il tournera toujours de même : que les générations des hommes se sont toujours faites sans qu'il y ait eu jamais de commencement . S'il y avoit eu un premier homme . dit-il . il seroit né sans père et sans mère : ce qui répugne . Il fait le même raisonnement sur les oiseaux . Il ne se peut faire . dit-il . qu'il y ait eu un premier œuf qui ait donné le commencement aux oiseaux . ni qu'il y ait eu un premier oiseau qui ait donné le commencement aux œufs : car un oiseau vient d'un œuf . mais cet œuf vient d'un oiseau . et ainsi toujours de même en remontant . sans qu'il y ait jamais eu aucun commencement . Il raisonne de même de toutes les autres espèces qui sont dans l'univers .

Il soutient que les cieus sont incorruptibles . et que . quoique les choses sublunaires soient sujettes à se corrompre . leurs parties néanmoins ne périssent pas : qu'elles ne font que changer de place : que des débris d'une chose il s'en fait une autre : et qu'ainsi la masse du monde demeure toujours en son entier . Aristote tient que la terre est au centre du monde . et que le premier Être fait mouvoir les cieus autour de la terre par des intelligences qui sont occupées perpétuellement à ces mouvemens .

Aristote prétend que tout ce qui est convert aujourd'hui des eaux de la mer a été autrefois terre ferme : et que tout ce qu'il y a aujourd'hui de terre ferme sera ensuite couvert de ces mêmes eaux . La raison qu'il en donne est tirée de ce que les fleuves et les torrens entraînent continuellement des sables et des terres ; ce qui fait que les rivages s'avancent peu à peu . et que la mer se retire insensiblement . si bien que le temps ne manquant jamais . ces vicissitudes de terre en mer . et de mer en terre . se font enfin après des siècles innombrables . Il ajoute qu'en plusieurs endroits . qui sont bien avant dans les terres . et même qui sont fort élevés . la mer en se retirant a laissé là de ses coquilles . et qu'en fouillant dans les terres on trouve aussi quelquefois des ancres et des pièces de navire . Ovide attribue aussi ce même sentiment à Pythagore . Or Aristote prétend que ces changemens de mer en terre . de terre en mer . qui se font insensiblement et pendant une longue succession de temps . sont en partie cause que la mémoire des choses passées s'abolit . Il ajoute . qu'il arrive outre cela d'autres accidens qui sont cause

que les arts mêmes se perdent. Ces accidens sont ou des pestes, ou des guerres, ou des stérilités, ou des tremblemens de terre, ou des incendies, ou enfin des désolations qui sont telles, qu'elles exterminent et font périr tous les hommes d'une contrée; si ce n'est qu'il s'en échappe quelques-uns qui se sauvent dans les déserts, où ils mènent une vie sauvage, et où ils donnent naissance à d'autres hommes, qui par la suite des temps cultivent les terres et inventent ou retrouvent des arts, et que les mêmes opinions sont revenues et ont été renouvelées une infinité de fois. C'est ainsi qu'il soutient que, nonobstant ces vicissitudes et ces révolutions, la machine du monde demeure toujours incorruptible.

Aristote examine soigneusement ce qui peut rendre les hommes heureux dans ce monde. Il réfute premièrement l'opinion des voluptueux, qui mettent la félicité dans les plaisirs corporels. Il dit qu'outre que les plaisirs ne sont pas de durée, ils causent du dégoût, qu'ils affoiblissent le corps et abrutissent l'esprit.

Il rejette ensuite l'opinion des ambitieux, qui mettent la félicité dans les honneurs, et qui, pour y parvenir, emploient toutes sortes de moyens injustes. Il dit que l'honneur est dans celui qui honore: il ajoute que les ambitieux souhaitent d'être honorés à raison de quelque vertu qu'ils veulent qu'on croie qui soit en eux, que par conséquent c'est plutôt dans la vertu que consiste la félicité que non pas dans les honneurs, d'autant plus qu'ils sont hors de nous.

Il réfute en dernier lieu l'opinion des avarés, qui mettent la félicité dans les richesses. Il dit que les richesses ne sont pas désirables pour elles-mêmes, qu'elles rendent malheureux celui qui les garde et qui craint de s'en servir: que, pour qu'elles soient utiles, il faut les employer, les distribuer; au lieu que la félicité doit consister en quelque chose de stable, que l'on doit retenir et conserver.

Enfin, l'opinion d'Aristote est, que la félicité consiste dans l'action la plus parfaite de notre entendement, et dans la pratique des vertus. Il prétend d'ailleurs, que l'action la plus noble de notre entendement est la spéculation des choses naturelles, des ciels, des astres, de toute la nature, et principalement du premier Être. Il observe néanmoins qu'on ne peut être heureux entièrement sans avoir du bien suffisamment selon son état, parce que sans cela on ne peut vaquer à la spéculation des belles choses, ni pratiquer les vertus. Par exemple, on ne peut pas faire plaisir à ses amis; et toutefois

une des plus grandes satisfactions que l'on puisse avoir dans la vie, c'est de faire du bien aux gens qu'on aime; et ainsi il dit que la félicité dépend de trois choses: des biens de l'esprit, comme la sagesse et la prudence; des biens du corps, comme la beauté, la force, la santé; et des biens de la fortune, comme les richesses et la noblesse. Il tient que la vertu ne suffit pas pour rendre les gens heureux; qu'on avoit absolument besoin des biens du corps et de la fortune; et qu'un sage seroit malheureux s'il souffroit ou s'il manquoit de bien. Il assure, au contraire, que le vice est suffisant pour rendre les gens malheureux, et que, quand un homme seroit dans une très-grande abondance, et jouiroit d'ailleurs de toutes sortes d'avantages, il ne pourroit jamais être heureux tant qu'il seroit adonné au vice: que le sage n'étoit pas tout-à-fait exempt de troubles; mais qu'il n'en avoit que de fort légers; que les vertus et les vices n'étoient pas incompatibles; que le même homme, par exemple, pouvoit être fort juste et fort prudent, quoiqu'il fût d'ailleurs fort intempérant.

Il admet trois sortes d'amitiés: l'une de parenté, une autre d'inclination, et l'autre d'hospitalité.

Il croit que les belles-lettres contribuent beaucoup à faire embrasser la vertu; il assure que c'est la plus grande consolation qu'on puisse avoir dans la vieillesse.

Il admet, comme Platon, un premier Être, à qui il donne une providence.

Il tient que toutes nos idées viennent originellement des sens; qu'un aveugle-né ne peut avoir la perception des couleurs, non plus qu'un sourd la notion de la voix.

Il soutient, dans sa Politique, que l'État monarchique est le plus parfait de tous les États, parce que dans les autres il y a plusieurs personnes qui gouvernent; or, tout de même qu'une armée qui est conduite par un seul et bon chef réussit bien mieux que celle qui est commandée par plusieurs chefs, ainsi est-il des États: pendant que les députés ou les principaux d'une république emploient du temps à s'assembler et à délibérer, un monarque a déjà pris les places et exécuté ses desseins. Les administrateurs de la république ne se soucient pas de la ruiner, pourvu qu'ils s'enrichissent. D'ailleurs ils entrent en jalousie les uns contre les autres: de là naissent les divisions; et enfin la république ne peut manquer de périr et d'être renversée; au lieu que, dans la monarchie, le prince n'a point d'autres intérêts que ceux de

son État ; ainsi son État doit toujours être florissant.

On demanda un jour à Aristote ce que gagnaient les menteurs : Ils gagnent , répondit-il , qu'on ne les croit pas lorsqu'ils disent même la vérité.

Quelqu'un lui fit des réprimandes de ce qu'il avoit donné l'amône à un méchant homme : Ce n'est pas parce qu'il est méchant que j'en ai en compassion , répondit Aristote . mais parce qu'il est homme.

Il disoit ordinairement à ses amis et à ses disciples , que la science étoit à l'égard de l'ame ce que la lumière étoit à l'égard des yeux ; et que , si les racines en étoient amères , les fruits en récompense en étoient très-doux.

Quelquefois , quand il étoit en colère contre les Athéniens , il leur reprochoit qu'ayant trouvé les lois aussi bien que les blés , ils ne se servoient que du blé , et jamais des lois.

On lui demanda un jour quelle étoit la chose qui s'effaçoit le plus tôt : C'est la reconnaissance , répondit-il.

Ce que c'étoit que l'espérance : C'est , dit-il , la rêverie d'un homme qui veille.

Un jour Diogène présenta une figue à Aristote . Aristote vit bien que , s'il la refusoit . Diogène avoit quelque plaisanterie toute prête : il prit la figue , et dit en riant : Diogène a en même temps perdu sa figue et l'usage qu'il en vouloit faire.

Il disoit qu'il y avoit trois choses fort nécessaires aux enfans . l'esprit , l'exercice et la discipline.

Quand on lui demandoit quelle différence il y avoit entre les savans et les ignorans : Il y en a autant , répondoit-il , qu'entre les vivans et les morts.

Il disoit que la science étoit un ornement dans la prospérité , et un refuge dans l'adversité ; que ceux qui donnoient une bonne éducation aux enfans étoient bien davantage leurs pères que ceux qui les avoient engendrés , puisque les uns ne leur avoient donné simplement que la vie , mais que les autres leur avoient donné la manière de la passer heureusement.

Que la beauté étoit une recommandation infiniment plus forte que toutes sortes de lettres.

Quelqu'un lui demanda un jour ce que des disciples devoient faire pour profiter beaucoup : Ils doivent toujours s'efforcer d'atteindre les plus avancés , répondit-il , et ne point attendre ceux qui viennent après eux.

Certain homme faisoit gloire un jour d'être citoyen d'une grande ville : Ne prends pas garde

à cela , lui dit Aristote ; considère plutôt si tu es digne d'être membre d'une illustre patrie.

Quand il réfléchissoit sur la vie des hommes , il disoit quelquefois : Il y a des gens qui amassent du bien avec autant d'avidité que s'ils devoient vivre toujours ; d'autres dépensent ce qu'ils ont , comme s'ils devoient mourir le lendemain.

Quand on lui demandoit ce que c'étoit qu'un ami , il répondoit : C'est une même ame dans deux corps.

Certain homme lui dit un jour : Comment devons-nous nous comporter à l'égard de nos amis ? De la même manière que nous voudrions qu'ils se comportassent à notre égard , répondit Aristote.

Il s'écrioit souvent : Ah ! mes amis , il n'y a point d'amis dans le monde !

Quelqu'un lui demanda un jour pourquoi nous aimions mieux les belles personnes que les laides . Aristote lui répondit : Tu me fais là une question d'aveugle.

Quand on lui demandoit quel fruit il avoit tiré de sa philosophie : C'est , répondoit-il , de pouvoir faire de moi-même ce que les autres ne font que par la crainte des lois.

On dit que , pendant son séjour à Athènes , il eut un grand commerce avec un habile homme de Judée , qui l'instruisit à fond de la science et de la religion des Égyptiens , que tout le monde dans ce temps-là alloit apprendre en Égypte même.

Aristote . après avoir enseigné pendant treize ans dans le Lycée avec beaucoup de réputation , fut accusé d'impiété par Eurymédon , prêtre de Cérès . Le souvenir du traitement qu'on avoit fait à Socrate l'épouvanta tellement , qu'il prit le parti de sortir promptement d'Athènes ; il se retira à Chalcis d'Eubée . Quelques-uns disent qu'il mourut de chagrin , pour n'avoir pu comprendre le flux et le reflux de l'Euripe . D'autres ajoutent qu'il se précipita dans cette mer , et qu'il dit en tombant : Que l'Euripe m'engloutisse , puisque je ne le puis comprendre . D'autres enfin assurent qu'il mourut d'une colique , en la soixante-troisième année de son âge , deux ans après la mort d'Alexandre .

Ceux de Stagyre lui ont dressé des autels comme à un Dieu .

Aristote fit un testament dont Antipater fut l'exécuteur .

Il laissa un fils nommé Nicomachus , et une fille , qui fut mariée à un petit-fils de Demaratus , roi de Lacédémone .

XÉNOCRATE.

Il succéda à Speusippe dans le gouvernement de l'école de Platon, la seconde année de la 110^e olympiade; il la gouverna vingt-cinq ans, et mourut la troisième année de la 116^e olympiade.

XÉNOCRATE a été l'un des plus distingués philosophes de l'ancienne Académie, par sa probité, sa prudence et sa chasteté. Il étoit de la ville de Chalcedoine, et fils d'Agathéonor. Dès sa première jeunesse il fut disciple de Platon, auquel il s'attacha si fort, qu'il le suivit même jusque dans la Sicile, où Platon étoit allé à la cour de Denys le tyran. Il avoit l'esprit bon, appliqué, mais pesant. Quand Platon le comparoit avec Aristote, il disoit que l'un avoit besoin de bride et l'autre d'éperons. D'autres fois il disoit en riant : Avec quel cheval est-ce que j'attelle cet âne-ci ?

Xénocrate étoit d'ailleurs un homme sérieux et fort sévère, en sorte que Platon, en se moquant de lui, disoit quelquefois : Xénocrate, va, je te prie, faire un sacrifice aux Grâces.

Xénocrate passoit sa vie renfermé dans l'Académie. Quand il alloit dans les rues d'Athènes, ce qui arrivoit rarement, tout ce qu'il y avoit de jeunes gens débauchés dans la ville l'attendoient sur les chemins, pour le tourmenter et lui faire de la peine. On lui mit plusieurs fois des femmes de mauvaise vie dans son lit, sans qu'il en sut rien. La fameuse courtisane Phryné avoit gagé contre plusieurs jeunes gens qu'elle viendrait à bout de Xénocrate : un jour, comme il avoit plus bu qu'à l'ordinaire, elle entra bien parée dans la maison de Xénocrate, et passa toute la nuit à côté de lui, sans que jamais elle pût venir à bout de ce qu'elle avoit entrepris. Les jeunes gens contre qui elle avoit gagé se moquèrent d'elle, et la pressèrent de payer; elle leur répondit en riant : J'ai gagé que je pourrais bien corrompre un homme, mais non pas une statue. Cette chasteté étoit une vertu qu'il soutenoit par des opérations violentes.

Xénocrate étoit fort désintéressé. Alexandre lui envoya un jour une grosse somme d'argent : Xénocrate ne prit que trois mines attiques, et lui renvoya tout le reste. Il dit à ceux qui lui étoient venus apporter ce présent : Alexandre a bien des gens à nourrir, ainsi il doit avoir plus besoin d'argent que moi.

Antipater lui voulut faire pareil présent une

autre fois; mais Xénocrate le remercia, et ne voulut jamais prendre de son argent.

Pendant le temps qu'il étoit en Sicile, il gagna une couronne d'or pour récompense de s'être distingué et d'avoir mérité le prix en buvant plus que les autres. Xénocrate n'en voulut point profiter; dès qu'il fut de retour à Athènes, il porta cette couronne aux pieds de la statue de Mercure, et la consacra à ce dieu, à qui il offroit assez souvent des couronnes de fleurs.

Un jour Xénocrate fut envoyé vers le roi Philippe avec plusieurs autres ambassadeurs. Philippe leur fit à tous de grands festins et de magnifiques présens : il leur donna plusieurs audiences, et tourna leur esprit de manière qu'ils étoient tout prêts à faire ce qu'il lui plairoit; Xénocrate fut le seul qui ne voulut point avoir part aux présens de Philippe, et qui ne se trouva jamais à aucune de ses fêtes, ni même aux conférences qu'il eut avec les autres. Quand ils furent tous de retour à Athènes, ils publièrent qu'il avoit été inutile d'envoyer Xénocrate avec eux, puisqu'il ne leur avoit servi de rien. Tout le peuple fut fort mécontent; on se disoit déjà à le condamner à une amende. Xénocrate découvrit de quelle manière toutes choses s'étoient passées, et avertit les Athéniens de prendre garde plus que jamais aux affaires de la république; que Philippe, par ses grands présens, avoit tellement corrompu tous leurs ambassadeurs, qu'ils ne demandoient pas mieux qu'à faire tout ce qu'il lui plairoit; qu'à son égard jamais Philippe ne l'avoit pu obliger à prendre aucun présent de lui. Le mépris qu'on commençoit à avoir pour Xénocrate se tourna tout d'un coup en estime; l'affaire fit beaucoup de bruit : Philippe confessa hautement que, de tous les ambassadeurs qu'on lui avoit jamais envoyés, Xénocrate étoit le seul qui avoit méprisé ses présens et qui n'en avoit point voulu recevoir.

Pendant la guerre de Lamia, Antipater fit prisonniers plusieurs Athéniens. Xénocrate fut député de la république pour moyennier leur délivrance auprès d'Antipater. Dès que Xénocrate fut arrivé, Antipater voulut commencer par le faire dîner avec lui avant que de parler de rien. Xénocrate lui dit qu'il falloit remettre le festin, et qu'il ne vouloit point manger avant que d'avoir terminé les affaires pour lesquelles il avoit été envoyé, et d'avoir délivré ses concitoyens. Antipater fut touché de l'attachement que Xénocrate faisoit paroître pour sa patrie : il se mit aussitôt à travailler avec lui. Antipater

admira l'habileté de Xénocrate. L'affaire fut décidée sur-le-champ, et les prisonniers remis en liberté.

Un jour, comme Xénocrate étoit en Sicile, Denys dit à Platon : Quelqu'un te coupera la tête. Xénocrate, qui étoit pour lors présent, dit : Cela n'arrivera jamais avant qu'on ait coupé la mienne.

Une autre fois Antipater, étant à Athènes, vint saluer Xénocrate. Xénocrate, qui prononçoit pour lors un discours, ne voulut point l'interrompre, et ne répondit à Antipater qu'après qu'il eut achevé tout ce qu'il avoit à dire :

Quand le philosophe Speusippe, neveu et successeur de Platon dans l'Académie, se sentit vieux, incommodé et proche de sa fin, il envoya querir Xénocrate, et le pria de vouloir prendre sa place. Xénocrate l'accepta, et commença à enseigner publiquement. Lorsque quelqu'un venoit dans son école, et qu'il ne savoit ni musique, ni géométrie, ni astronomie, il lui disoit : Mon ami, retire-toi d'ici, car tu ignores le fondement et tous les agrémens de la philosophie.

Xénocrate méprisoit fort la gloire et le faste ; il aimoit la retraite, et passoit tous les jours quelque temps en particulier sans parler à personne.

Les Athéniens avoient une si haute idée de sa probité, qu'un jour qu'il étoit venu devant les magistrats pour rendre témoignage de quelque chose, comme il s'approchoit de l'autel, afin de jurer, selon la coutume du pays, que tout ce qu'il avoit dit étoit vrai, les juges se levèrent, et ne voulurent pas souffrir qu'il jurât ; ils lui dirent que son serment étoit inutile, qu'ils le croyoient sur sa simple parole.

Polémon, fils de Philostrate d'Athènes, étoit un jeune homme fort débauché. Un jour, de dessein prémédité, il entra fort ivre et une couronne sur la tête, dans l'école de Xénocrate, qui parloit pour lors de la tempérance ; bien loin d'interrompre son discours, il le continua avec plus de force et de véhémence qu'anparavant. Polémon en fut tellement touché, que, dès ce moment-là, il commença de renoncer à toutes ses débauches, et fit une ferme résolution de bien vivre à l'avenir : il l'exécuta si bien, qu'en peu de temps il devint très-habile, et succéda à Xénocrate, son maître.

Xénocrate a composé quantité d'ouvrages en vers et en prose ; il dédia un de ses ouvrages à Alexandre et un autre à Éphestion.

Comme il n'avoit aucun égard pour personne, il se fit des ennemis dans la république ; les

Athéniens le vendirent afin de le faire périr. Démétrius de Phalère, qui étoit pour lors en grand crédit à Athènes, l'acheta ; il lui donna la liberté, et fit en sorte que les Athéniens se contentassent simplement de l'exiler.

Xénocrate, âgé de quatre-vingt-deux ans, tomba une nuit contre un bassin qu'il avoit rencontré sous ses pieds, et mourut sur-le-champ. Il avoit enseigné dans l'Académie pendant vingt ans.

DIOGÈNE.

Il mourut la première année de la 114^e olympiade, âgé de près de quatre-vingt-dix ans ; ainsi il étoit né la troisième année de la 91^e olympiade.

DIOGÈNE le Cynique, fils d'Isécus, banquier, naquit à Sinope, ville de Paphlagonie, environ la quatre-vingt-onzième olympiade. Il fut accusé d'avoir fait de la fausse monnaie avec son père. Isécus fut arrêté et enfermé dans une prison, où il mourut ; Diogène prit l'épouvante et se sauva à Athènes. Dès qu'il y fut arrivé, il alla trouver Antisthène, qui le rebuta fort et le repoussa avec son bâton, parce qu'il avoit résolu de ne prendre jamais aucun disciple. Diogène ne s'étonna point ; il baissa la tête. Frappez, frappez, lui dit-il. ne craignez point ; vous ne trouverez jamais de bâton assez dur pour m'éloigner de vous tant que vous parlerez. Antisthène, vaincu par l'opiniâtreté de Diogène, lui permit d'être son disciple.

Diogène étoit obligé de vivre fort pauvrement, comme un homme banni de son pays, et qui ne recevoit de secours d'aucun endroit.

Il aperçut un jour une souris qui couroit gaillardement de côté et d'autre, sans craindre que la nuit la surprit, sans se mettre en peine de chercher une chambre pour se loger, et même sans songer à ce qu'elle mangeroit. Cela le consola de sa misère ; il résolut de vivre tranquillement sans se contraindre, et de se passer de toutes les choses qui ne seroient point absolument nécessaires pour s'empêcher de mourir. Il doubla son manteau, afin qu'en s'enveloppant dedans il lui pût servir de lit et de couverture : il n'avoit pour tout meuble qu'un bâton, une besace et une écuelle ; il ne marchoit jamais sans porter tout cet équipage avec lui ; mais il ne se servoit de son bâton que quand il alloit en campagne, ou bien lorsqu'il étoit incommodé. Il disoit que les véritables estropiés n'étoient ni

les sourds ni les aveugles, mais seulement ceux qui n'avoient point de besace. Il marchoit toujours les pieds nus, sans porter jamais de sandales, non pas même lorsque la terre étoit couverte de neige. Il vouloit aussi s'accoutumer à manger de la viande crue, mais il n'en put venir à bout.

Il avoit prié une personne qu'il connoissoit de lui donner un petit trou dans son logis pour s'y retirer quelquefois; mais comme on tarδοit trop long-temps à lui rendre une réponse positive, il se servit d'un tonneau, qu'il promenoit partout devant lui, et n'eut jamais d'autre maison.

Au plus fort de l'été, lorsque le soleil brûloit toute la campagne, il se rouloit dans des sables ardents: il embrassoit au milieu de l'hiver des statues couvertes de neige pour s'accoutumer à souffrir sans peine l'incommodité du chaud et du froid.

Il méprisoit tout le monde; il traitoit Platon et ses disciples de dissipateurs et de gens qui aimoient la bonne chère; il appelloit tous les orateurs des esclaves du peuple.

Il disoit que les couronnes étoient des marques de gloire aussi fragiles que ces bouteilles d'eau qui se rompoient en se formant; et que les représentations étoient les merveilles des fous. Enfin, rien n'échappoit à sa liberté satirique!

Il mangeoit, il parloit et se couchoit indifféremment dans tous les lieux où il se trouvoit. Quelquefois, en montrant le portique de Jupiter, il s'écrioit: Ah! que les Athéniens m'ont fait bâtir un bel endroit pour aller prendre mes repas.

Il disoit souvent: Quand je considère ces gouverneurs, ces médecins et ces philosophes qui sont dans le monde, je suis tenté de croire que l'homme par sa sagesse est fort élevé au-dessus des bêtes: mais, d'un autre côté, lorsque je vois des devins, des interprètes des songes, et des gens que les richesses et les honneurs sont capables d'enfler extraordinairement, je ne saurois m'empêcher de croire qu'il ne soit pas le plus fou de tous les animaux.

Un jour, en se promenant, il aperçut un jeune enfant qui buvoit dans le creux de sa main; Diogène en eut grande honte: Quoi, dit-il, les enfans connoissent donc mieux que moi les choses dont on se peut passer! Il tira aussitôt son écuelle de sa besace, et la cassa comme un meuble qui lui étoit inutile.

Il louoit fort ceux qui avoient été tout près de se marier et qui n'en avoient rien fait, aussi

bien que ceux qui, après avoir préparé tout leur équipage pour s'embarquer, étoient restés sur la terre. Il n'estimoit pas moins les gens qu'on avoit choisis pour gouverner la république et qui n'avoient point voulu s'engager, de même que ceux qui avoient été tout près de se mettre à table avec les rois et les grands seigneurs et qui s'en étoient retournés chez eux.

Il ne s'attachoit qu'à la morale, et négligeoit entièrement toutes les autres sciences. Il avoit l'esprit vif, et prévoyoit aisément tout ce qu'on lui pouvoit objecter.

Il croyoit que le mariage n'étoit rien; il vouloit que toutes les femmes fussent communes, et que chacun se servit de celle à qui il auroit été capable de donner de l'amour.

Il ne croyoit pas qu'il y eût aucun mal à prendre les choses dont on avoit besoin. Il vouloit qu'on ne s'affligeât de rien. Il vaut beaucoup mieux, disoit-il, se consoler que se pendre.

Un jour il se mit à parler sur une matière assez sérieuse et fort utile; tout le monde passoit devant lui sans se mettre en peine d'écouter ce qu'il disoit. Diogène s'avisa de chanter; quantité de gens s'assemblèrent en foule autour de lui: il leur fit aussitôt une forte réprimande de ce qu'ils accouroient de tous côtés pour une bagatelle, et qu'ils ne prenoient pas seulement la peine d'écouter quand on leur parloit sur les matières les plus importantes.

Il s'étonnoit de ce que les grammairiens se tourmentoient si fort pour savoir tous les maux qu'Ulysse avoit soufferts, et qu'ils ne faisoient pas attention à leur propre misère.

Il blâmoit les musiciens de prendre beaucoup de peine à accorder leurs instrumens, pendant qu'ils avoient des esprits si mal réglés, par où ils auroient dû commencer.

Il reprochoit les mathématiciens de s'amuser à contempler le soleil, la lune et les autres astres, et de ne pas connoître les choses qui étoient à leurs pieds.

Il n'étoit pas moins irrité contre les orateurs, qui ne songeoient qu'à bien dire, et qui se mettoient peu en peine de bien faire.

Il blâmoit fort certains avares qui faisoient paroître un grand désintéressement, qui louoient même les gens qui méprisoient les richesses, et qui cependant ne songeoient à rien autre chose qu'à amasser de l'argent.

Il ne trouvoit rien de plus ridicule que certaines gens qui sacrifioient aux dieux pour les prier de les conserver en santé, et qui au sortir de la cérémonie faisoient des festins capables de faire crever.

Enfin, il disoit qu'il rencontroit bien des gens qui s'efforçoient à se surpasser les uns les autres dans des badineries, mais que personne n'avoit d'émulation pour être le premier dans le chemin de la vertu.

Un jour Diogène s'aperçut que Platon, dans un repas très-magnifique, ne mangeoit que des olives. Pourquoi, lui dit-il, toi qui fais tant le sage, ne manges-tu pas librement les mets qui t'ont fait passer en Sicile? Moi, répondit Platon, je ne vivois ordinairement en Sicile que de capres, d'olives et d'autres choses semblables, comme je fais dans ce pays-ci. Quoi donc, répliqua Diogène, étoit-il besoin pour cela d'aller à Syracuse? est-ce que dans ce temps-là il n'y avoit ni capres ni olives à Athènes?

Un jour Platon traitoit quelques amis de Denys le tyran. Diogène entra chez lui; il se mit à deux pieds sur un beau tapis, et dit: Je foule aux pieds le faste de Platon. Oui, Diogène, répondit Platon; mais c'est par une autre espèce de faste.

Certain sophiste voulut un jour montrer la subtilité de son esprit à Diogène: Vous n'êtes pas ce que je suis, lui dit-il; je suis un homme, et par conséquent vous n'êtes pas un homme. Ce raisonnement seroit vrai, répondit Diogène, si tu avois commencé par dire que tu n'es pas ce que je suis, parce que tu aurois conclu que tu n'es pas un homme.

On lui demanda en quel endroit de la Grèce il avoit vu des hommes sages: J'ai bien vu des enfans à Lacédémone, répondit-il, mais pour des hommes je n'en ai vu nulle part.

Il se promenoit un jour en plein midi une lanterne allumée à la main; on lui demanda ce qu'il cherchoit: Je cherche un homme, répondit-il.

Une autre fois, il se mit à crier dans le milieu d'une rue: O hommes, ô hommes! Quantité de gens s'assemblèrent autour de lui: Diogène les chassoit avec son bâton: C'est des hommes que j'appelle, dit-il.

Démosthène dinoit un jour dans un cabaret; il vit passer Diogène; il se cacha aussitôt. Diogène l'aperçut: Ne te cache point, lui dit-il; car plus tu te caches dans le cabaret, et plus tu t'y enfonces.

Il vit une autre fois des étrangers qui étoient venus exprès pour voir Démosthène. Diogène alla droit à eux; il le leur montra avec son doigt, et leur disoit en riant: Tenez, tenez, regardez-le bien; le voilà ce grand orateur d'Athènes.

Diogène se rencontra un jour dans un palais

magnifique, où l'or et le marbre étoient en grande abondance. Après en avoir considéré toutes les beautés, il se mit à tousser, il fit deux ou trois efforts et cracha contre le visage d'un Phrygien qui lui montrait ce palais. Mon ami, lui dit-il, je n'ai point vu d'endroit plus sale où je pusse cracher.

Un jour il entra à demi rasé dans une chambre où des jennes gens se réjouissoient ensemble; il fut contraint d'en sortir avec de bons coups. Diogène, pour les punir, écrivit sur un morceau de papier le nom de tous ceux qui l'avoient frappé; il attacha ce papier sur son épaule, et se promenoit au milieu des rues, afin de les faire connoître à tout le monde et de les décrier.

Un jour certain scélérat lui reprochoit sa pauvreté: Je n'ai jamais vu punir personne pour ce sujet-là, dit-il, mais j'ai bien vu pendre des gens parce qu'ils étoient des fripons.

Il disoit souvent que les choses les plus utiles étoient ordinairement les moins estimées; qu'une statue coûtoit trois mille écus, et qu'un boisseau de farine ne se vendoit pas vingt sols.

Un jour, comme il étoit près d'entrer dans un bain, il trouva l'eau fort sale: Quand on s'est baigné ici, dit-il, où va-t-on se laver?

Diogène fut pris un jour près de Cléronée par des Macédoniens qui l'allèrent présenter aussitôt au roi Philippe. Philippe lui demanda ce qu'il étoit: Je suis l'espion de ton avidité insatiable, répondit-il. Le Roi fut si content de sa réponse, qu'il le mit en liberté et le renvoya.

Diogène croyoit que les sages ne pouvoient jamais manquer de rien, et que c'étoit à eux à disposer de tout ce qui étoit au monde: Toutes choses appartiennent aux dieux, disoit-il; les sages sont amis des dieux; entre amis toutes choses sont communes, et par conséquent toutes choses appartiennent aux sages. C'est ce qui faisoit que, quand il avoit besoin de quelque chose, il disoit qu'il la redemandoit à ses amis.

Un jour Alexandre, passant par Corinthe, eut la curiosité de voir Diogène qui y étoit pour lors; il le trouva assis au soleil dans le Cranée, où il raccommoitoit son tonneau avec de la glu. Je suis le grand roi Alexandre, lui dit-il. Et moi je suis ce chien de Diogène, répondit le philosophe. Ne me crains-tu point? continua Alexandre. Es-tu bon ou mauvais? reprit Diogène. Je suis bon, répartit Alexandre. Hé qui est-ce qui craint ce qui est bon? reprit Diogène. Alexandre admira la subtilité d'esprit et les manières libres de Diogène. Après s'être entretenu quelque temps avec lui, il lui dit: Je vois bien que tu manques de beaucoup de choses, Diogène;

je serai bien aise de te secourir ; demande-moi tout ce que tu voudras. Retire-toi un peu à côté, répondit Diogène ; tu empêches que je ne jouisse du soleil. Alexandre demeura fort surpris de voir un homme au-dessus de toutes les choses humaines. Lequel est le plus riche, continua Diogène , de celui qui est content de son manteau et de sa besace , ou de celui à qui un royaume entier ne suffit pas , et qui s'expose tous les jours à mille dangers afin d'en augmenter les limites ? Les courtisans d'Alexandre étoient fort indignés qu'un tel roi fit tant d'honneur à un chien comme Diogène , qui ne se levoit pas même de sa place. Alexandre s'en aperçut ; il se retourna , et leur dit . Si je n'étois pas Alexandre , je voudrois être Diogène.

Un jour , comme Diogène passoit en Égine , il fut pris par des pirates qui le menèrent en Crète , et l'exposèrent au marché : il n'en fut pas plus chagrin ; il ne parut pas même se mettre en peine de son malheur. Il vit un certain Xéniade bien gras et bien habillé : Il faut me vendre à celui-ci , dit-il , car je vois qu'il a besoin d'un bon maître. Comme Xéniade s'approchoit pour le marchander , il lui dit : Viens , enfant , viens marchander un homme. On lui demanda ce qu'il savoit faire ; il répondit qu'il avoit le talent de commander aux hommes. Héraut , dit-il , crie dans le marché , si quelqu'un a besoin d'un maître , qu'il le vienne acheter. Celui qui le vendoit lui défendoit de s'asseoir. Qu'importe , dit Diogène , on achète bien des poissons dans quelque posture qu'ils soient , et je m'étonne qu'on ne marchande pas seulement un couvercle de marmite sans l'avoir sonné pour connoître si le métal en est bon , et que quand on achète un homme , on se contente de le regarder. Quand le prix fut arrêté , il dit à Xéniade : Quoique je sois à présent ton esclave , tu n'as qu'à te disposer à faire ce que je voudrai ; car , soit que je te serve de médecin ou d'intendant , n'importe si je suis esclave ou libre , il faudra m'obéir.

Xéniade lui donna ses enfans à instruire : Diogène en eut grand soin ; il leur fit apprendre par cœur les plus beaux endroits des poètes , avec un abrégé de sa philosophie qu'il composa exprès pour eux. Il les faisoit exercer à la lutte , à la chasse , à monter à cheval , et à tirer de l'arc et de la fronde. Il les accoutuma à vivre de choses fort simples , et à ne boire que de l'eau dans leurs repas ordinaires. Il vouloit qu'on les rasât jusqu'à la peau. Il les menoit avec lui dans les rues vêtus fort négligemment , et souvent sans sandales et sans tunique. Ces

enfans , de leur côté , aimoient fort Diogène , et prenoient un soin particulier de le recommander à leurs parens.

Pendant que Diogène étoit ainsi dans l'esclavage , quelques amis s'intéressèrent pour l'en tirer. Vous êtes des fous , leur dit-il , vous vous moquez bien de moi ; ne savez-vous pas que le lion n'est jamais esclave de ceux qui le nourrissent ? Au contraire , ce sont ceux qui le nourrissent qui sont ses esclaves.

Un jour Diogène entendit un héraut qui publioit que Diouxipe avoit vaincu des hommes aux jeux olympiques. Mon ami , lui dit-il , dis des esclaves et des malheureux ; c'est moi qui ai vaincu des hommes.

Quand on lui disoit : Vous êtes vieux , il faudroit vous reposer à présent. Quoi , dit-il , si je courois , faudroit-il me relâcher à la fin de ma course ? Ne seroit-il pas plus à propos que je fisse tous mes efforts ?

En se promenant dans les rues , il aperçut un homme qui avoit laissé tomber du pain , et qui avoit honte de le relever ; Diogène ramassa une bouteille cassée , et la promena par toute la ville , pour lui faire connaître qu'on ne devoit pas rougir quand on tâchoit à ne rien perdre.

Je suis comme les bons musiciens , disoit-il ; je quitte le son véritable pour le faire prendre aux autres.

Un homme le vint un jour trouver pour être son disciple ; Diogène lui donna un jambon à porter , et lui dit de le suivre : cet homme eut honte de porter ce jambon dans les rues , il le jeta à terre et s'en alla. Diogène le rencontra quelques jours après : Quoi , lui dit-il , un jambon a rompu notre amitié !

Il aperçut en se promenant une femme tellement prosternée devant les dieux , qu'elle en étoit même découverte par derrière ; Diogène accourut à elle : Ne crains-tu pas , pauvre femme , lui dit-il , que les dieux , qui sont aussi bien derrière toi que devant , te voient dans une posture indécente ?

Quand Diogène réfléchissoit sur sa vie , il disoit en riant , que toutes les imprécations qu'on faisoit ordinairement dans les tragédies étoient tombées sur lui : qu'il étoit sans maison , sans ville , sans patrie , pauvre , vivant au jour le jour : mais qu'il opposoit sa fermeté à la fortune , la nature à la coutume , et la raison aux troubles de l'âme.

Un homme vint un jour le consulter pour savoir à quelle heure il devoit manger : Si tu es riche , lui dit-il , mange quand tu voudras ; si tu es pauvre , quand tu pourras.

Les Athéniens le prièrent de se faire associer dans leurs mystères, et lui assurèrent que ceux qui y étoient initiés tenoient le premier rang dans l'autre monde : Ce seroit une chose bien ridicule, répondit Diogène, qu'Agésilaüs et Epaminondas restassent dans la boue, pendant que vos initiés, qui sont des malheureux, habiteroient des îles fortunées.

Il avoit coutume de se parfumer les pieds : quond on lui en demandoit la raison, il disoit que l'odeur des parfums qu'on se mettoit à la tête étoit aussitôt perdue dans l'air, au lieu que quand on se parfumoit les pieds, l'odeur en montoit au nez.

Un infâme ennuque avoit fait écrire sur la porte de sa maison : Qu'il n'entre rien de mauvais par cette porte. Diogène dit : Et le maître du logis, par où entrera-t-il ?

Quelques philosophes vouloient un jour lui prouver qu'il n'y avoit point de mouvement : Diogène se leva, et commença à se promener : Que faites-vous, lui dit un de ces philosophes ? Je réfute tes raisons, répondit Diogène.

Quand quelqu'un lui parloit d'astrologie, il lui disoit : Y a-t-il long-temps que tu es revenu des cieux ?

Platon avoit défini que l'homme étoit un animal à deux pieds, sans plumes : Diogène pluma un coq qu'il cacha sous son manteau, et s'en alla à l'Académie : il tira aussitôt le coq de dessous son manteau, et dit, en le jetant au milieu de l'école : Voilà l'homme de Platon. Platon fut obligé d'ajouter à sa définition que cet animal avoit de larges ongles.

Diogène, passant par Mégare, vit des enfans tout nus, et des moutons bien couverts de laine : Il vaut beaucoup mieux, dit-il, être ici mouton qu'enfant.

Un jour comme il mangeoit, il vit de petites souris ramasser des miettes de pain sous sa table : Ah ! dit-il, Diogène nourrit aussi des parasites.

Comme il sortoit du bain, on lui demanda s'il y avoit beaucoup d'hommes qui se baignoient ; il répondit, que non. Mais, lui dit-on, n'y a-t-il pas une grande confusion de monde ? Oui, répondit-il, très-grande.

On le pria un jour de se trouver à un festin : il ne le voulut pas, parce qu'il y avoit été le jour précédent, et qu'on ne l'en avoit point remercié.

Un homme portant une poutre sur son épaule, le heurta sans y penser, et lui dit : Prenez garde. Comment, répondit Diogène, veux-tu me frapper une seconde fois ? Quelque temps

après il eut encore une pareille aventure : il donna un coup de bâton à celui qui l'avoit heurté, et lui dit : Prends garde toi-même.

Il étoit un jour si percé de pluie, que l'eau dégouttoit de tous les endroits de son manteau : ceux qui le regardoient avoient grande compassion de lui. Platon, qui se trouva là par hasard, leur dit : Si vous voulez qu'il soit véritablement malheureux, allez-vous-en et ne le regardez pas.

Un jour un homme lui donna un soufflet : Je ne savois pas, dit-il, que je dusse marcher dans les rues la tête armée.

Une autre fois on lui demanda ce qu'il vouloit pour qu'on lui donnât un soufflet : Un casque, répondit-il.

Midiäus un jour lui donna plusieurs coups de poing, et lui dit : Va te plaindre, tu auras trois mille livres d'amende. Le lendemain, Diogène prit un gantelet de fer, et alla décharger un grand coup de poing sur la tête de Midiäus : Va-t-en te plaindre toi-même, tu auras une pareille amende.

Lysias l'apothicaire lui demanda s'il croyoit qu'il y eût des dieux : Comment ne le croirois-je pas, puisque je sais qu'ils n'ont pas de plus grands ennemis que toi.

Un jour Diogène vit un homme qui se lavoit dans de l'eau, espérant se purifier : O malheureux, lui dit-il, ne sais-tu pas bien que quand tu te laveras jusqu'à demain, cela ne t'empêcheroit point de faire des fautes de grammaire ! cela ne te délivrera pas non plus de tes crimes.

Il aperçut une autre fois un enfant dans une posture indécente ; il courut droit à son précepteur et lui donna un coup de bâton : Pourquoi instruis-tu si mal ton disciple ? lui dit-il.

Un homme vint un jour lui montrer une horoscope qu'il avoit dressée : Voilà quelque chose de beau, dit Diogène, mais c'est pour nous empêcher de mourir de faim.

Il blâmoit fort tous ceux qui se plaignoient de la fortune : Les hommes, disoit-il, demandent toujours ce qui leur paroît être un bien, mais non pas ce qui l'est véritablement.

Diogène savoit bien que plusieurs personnes approuvoient sa vie ; mais comme peu de gens se mettoient en devoir de l'imiter, il disoit qu'il étoit un chien fort estimé, mais qu'aucun de ceux qui le louoient n'avoit assez de courage pour venir à la chasse avec lui.

Il reprochoit à ceux qui étoient épouvantés de leurs songes, qu'ils ne faisoient aucune attention aux choses qui leur venoient dans l'esprit lorsqu'ils lorsqu'ils veilloient, et qu'ils

examinèrent avec superstition tout ce qui se passait dans leur imagination pendant qu'ils dormoient.

Un jour, en se promenant, il aperçut une femme dans une litière; il dit : Ce ne devoit pas être là une cage pour un si méchant animal.

Les Athéniens aimoient fort Diogène, et avoient beaucoup de considération pour lui. Ils firent fouetter publiquement un jeune homme qui avoit cassé son tonneau, et lui en redonnèrent un autre.

Tout le monde publioit le bonheur de Callisthène qui étoit tous les jours à faire bonne chère à la table d'Alexandre : Et moi, disoit Diogène, je trouve Callisthène bien malheureux, par la seule raison qu'il dîne et soupe tous les jours avec Alexandre.

Cratère fit tout ce qu'il put pour l'attirer chez lui : Diogène lui dit qu'il aimoit beaucoup mieux ne manger que du pain à Athènes, que d'aller vivre magnifiquement dans son palais.

Perdiccas le menaça un jour de le tuer s'il ne le venoit voir : Tu ne feras pas là une grande action, répondit Diogène; le moindre petit animal venimeux en pourroit bien faire autant, et je t'assure que Diogène n'a aucun besoin de Perdiccas ni de sa grandeur pour vivre heureux. Hélas! s'écrioit-il, les dieux sont fort libéraux à accorder la vie aux hommes : mais tous les agrémens qui y sont attachés demeurent méconnus aux gens qui ne songent qu'à faire bonne chère et à se parfumer.

Il vit un jour un homme qui se faisoit chauffer par un esclave. Tu ne seras pas content, dit-il, jusqu'à ce qu'il te mouche; de quoi te servent les mains?

Une autre fois en passant il vit des juges qui menoient au supplice un homme qui avoit volé une petite viole dans le trésor public : Voilà de grands voleurs, dit-il, qui en conduisent un petit.

Il disoit qu'un riche ignorant étoit une brebis couverte d'une toison d'or.

Un jour, comme il étoit au milieu d'un marché, il se mit à se gratter. Ah! plutôt aux dieux, dit-il, qu'à force de me gratter le ventre, je pusse me faire passer la faim quand je voudrais.

Comme il entroit dans un bain, il aperçut un jeune homme qui faisoit des mouvemens fort adroits, mais peu honnêtes : Plus tu feras bien, plus tu seras blâmable, lui dit-il.

Une autre fois, en traversant une rue, il vit au-dessus de la maison d'un prodigue, un écriteau qui marquoit qu'elle étoit à vendre : Je

savois bien, dit-il, que la grande ivrognerie obligerait ton maître à vomir.

Un jour un homme lui reprocha son exil. Ah! pauvre malheureux, lui dit Diogène, j'en suis très-content; c'est ce qui a fait que je suis devenu philosophe.

Un autre lui dit quelque temps après : Les Sinopéens t'ont condamné à un bannissement perpétuel. Et moi, répondit-il, je les ai condamnés à rester dans leur vilain pays sur le rivage du Pont-Euxin.

Il prioit quelquefois des statues de lui accorder des grâces; on lui en demandoit la raison : C'est afin, disoit-il, de m'accoutumer à être refusé.

Quand sa pauvreté l'obligeoit à demander l'aumône, il disoit au premier qu'il rencontroit. Si tu as déjà donné quelque chose à quelqu'un, fais-moi aussi la même grâce; et si tu n'as jamais rien donné à personne, commence par moi.

On lui demandoit un jour de quelle manière Denys le tyran en usoit avec ses amis : Comme on fait, dit-il, avec des bouteilles qu'on prend quand elles sont pleines, et qu'on jette lorsqu'elles sont vides.

Il aperçut un jour dans un cabaret un prodigue qui ne mangeoit que des olives : Si tu avois toujours diné ainsi, tu ne souperois pas si mal à présent.

Il disoit que les désirs déréglés étoient la source de tous les malheurs.

Que les honnêtes gens étoient les portraits des dieux.

Que le ventre étoit le gouffre de la vie.

Qu'un discours bien poli étoit un filet de miel, et que l'amour étoit l'occupation des gens oisifs.

On lui demanda un jour quel étoit l'état le plus malheureux : C'est d'être vieux et pauvre, répondit-il.

Une autre fois on lui demanda ce qu'il y avoit de meilleur dans le monde : il dit que c'étoit la liberté.

Quelqu'un s'avisait de lui dire : Quelle est la bête qui mord le plus fort? Entre les farouches, répondit-il, c'est un médisant; et entre les apprivoisées c'est un flatteur.

Un jour, en se promenant, il vit des femmes pendues à des branches d'oliviers. Ah! plutôt aux dieux, s'écria-t-il, que tous les arbres rapportassent de tels fruits.

Un homme vint lui demander à quel âge il falloit se marier. Quand on est jeune, répondit Diogène, il n'est pas encore temps; et quand on est vieux, il est trop tard.

On lui demanda pourquoi l'or étoit d'une couleur pâle : C'est qu'il a beaucoup d'envieux, répondit-il.

On le pressoit un jour de courir après Manès son esclave qui s'en étoit enfui . Il seroit fort ridicule , dit-il , que Manès se passât bien de Diogène , et que Diogène ne pût se passer de Manès .

Certain tyran lui demanda un jour quel airain étoit le plus propre à faire une statue : C'est celui dont on a fait celles d'Harmodius et d'Aristogiton , grands ennemis des tyrans .

Un jour Platon expliquoit ses idées , et parloit de la forme d'une table et de celle d'un verre . Je vois bien une table et un verre , lui dit Diogène : mais je ne sais ce que c'est que la forme d'une table , non plus que celle d'un verre . Cela est vrai , dit Platon : car , pour voir une table et un verre , il ne faut avoir que des yeux , au lieu que , pour connoître la forme d'une table et celle d'un verre , il faut avoir de l'esprit .

On demanda une fois à Diogène ce qu'il pensoit de Socrate : il dit que c'étoit un fou .

Un jour il aperçut un jeune homme qui rongissoit : Courage , mon enfant , lui dit-il , voilà la couleur de la vertu .

Deux jurisconsultes le choisirent pour leur arbitre ; il les condamna tous les deux , l'un parce qu'il avoit effectivement volé ce dont on l'accusoit , et l'autre parce qu'il se plaignoit à tort , puisqu'il n'avoit rien perdu qu'il n'eût volé lui-même à un autre .

On lui demanda un jour pourquoi on donnoit plutôt l'aumône aux borgnes et aux boiteux qu'aux philosophes : C'est , répondit-il , parce que les hommes s'attendent plutôt à devenir borgnes ou boiteux , que philosophes .

Quelqu'un lui demanda s'il n'avoit ni valet ni servante : Non , répondit Diogène . Et qui vous enterrera ? reprit l'autre . C'est celui qui aura besoin de ma maison , répliqua Diogène .

Certain homme lui reprocha qu'il avoit fait autrefois de la fausse monnaie : Il est vrai , répondit Diogène , qu'il y a eu un temps que j'étois ce que tu es aujourd'hui , mais jamais en ta vie tu ne deviendras ce que je suis .

Aristippe le rencontra un jour comme il lavoit des herbes : Diogène , lui dit-il , si tu savois te rendre agréable aux rois , tu n'aurois pas la peine de laver des herbes . Et toi , répondit Diogène , si tu connoissois le plaisir qu'il y a à laver des herbes , tu te mettrois peu en peine de plaire aux rois .

Une autre fois il entra dans l'école d'un cer-

tain maître qui avoit peu d'écoliers et quantité de figures de Muses et d'autres divinités : Tu as ici beaucoup de disciples , lui dit Diogène , mais c'est en comptant les dieux .

On lui demanda un jour de quel pays il étoit . Il répondit qu'il étoit citoyen du monde ; voulant montrer que les sages ne devoient être attachés à aucun pays .

Il vit une fois passer un prodige ; il lui demanda une mine . Pourquoi , lui dit ce prodige , ne demandes-tu qu'une obole aux autres , et qu'à moi tu demandes une mine ? C'est parce , répondit-il , que les autres m'en donneront encore une fois , et que je doute fort que tu sois en état de le faire dans la suite .

On lui demanda si la mort étoit un mal : Comment cela se pourroit-il faire , répondit-il , puisque nous ne la sentons pas , lors même qu'elle est présente ?

Diogène vit un jour un maladroit qui alloit tirer : il courut aussitôt se mettre la tête devant le but . On lui en demanda la raison : C'est de crainte qu'il ne me frappe , répondit-il .

Antisthène étoit dans son lit fort malade ; Diogène entra dans sa chambre : Avez-vous besoin d'un ami ? lui dit-il ; pour lui faire connoître que c'étoit dans le temps de l'affliction que les véritables amis étoient nécessaires . Diogène connut qu'Antisthène souffroit impatiemment son mal ; il s'en alla une autre fois chez lui un poignard sous son manteau . Antisthène lui dit : Ah ! qui est-ce qui me délivrera des douleurs que je souffre ? Diogène tira son poignard : C'est celui-ci , lui dit-il . Je cherche à me délivrer de mes douleurs , répondit Antisthène , mais non pas de la vie .

Quand on disoit à Diogène que quantité de gens se moquoient de lui : Qu'importe , répondoit-il , je me tiens pour moqué , et peut-être que c'est d'eux que les ânes se moquent , lorsqu'ils montrent leurs dents en grinçant , et qu'ils paroissent rire . Mais , lui disoit-on , ils ne se mettent guère en peine des ânes . Et moi , répliquoit-il , je me soucie aussi très-peu de ces gens-là .

Un jour on lui demanda pourquoi tout le monde l'appeloit chien . C'est , répondit-il , parce que je flatte ceux qui me donnent ; que j'aboie après ceux qui ne me donnent rien , et que je mors les méchants .

Une autre fois on lui demanda quelle espèce de chien il étoit : Quand j'ai faim , dit-il , je tiens de la nature du levrier , je caresse tout le monde ; mais lorsque je suis soûl , je tiens du dogue , je mors tous ceux que je rencontre .

Il vit un jour passer le rhéteur Anaximène qui avoit le ventre extrêmement gros : Donne-moi un peu de ton ventre, lui dit-il, tu me feras un grand plaisir ; et en même temps tu te délivreras d'un pesant fardeau.

Quand on lui reprochoit pourquoi il mangeoit au milieu des rues et des marchés : C'est que la faim me prend là , de même que partout ailleurs, répondoit-il.

Un jour, comme il retournoit de Lacédémone à Athènes , on lui demanda d'où il venoit. Je viens de chez des hommes, répondit-il, et je retourne chez des femmes.

Il comparoit ordinairement les belles courtisanes à d'excellent vin empoisonné. Il les appeloit les réines des rois, parce qu'elles obtenoient d'eux tout ce qu'elles vouloient.

Certain homme admiroit un jour la grande quantité de présens qui étoient dans un temple de la Samothrace. Il y en auroit encore bien davantage , dit Diogène, si tous ceux qui ont péri en avoient offert au lieu de ceux qui se sont sauvés.

Un jour, comme il mangeoit au milieu d'une rue, quantité de gens s'assemblèrent autour de lui et l'appelèrent chien. C'est vous autres qui êtes des chiens, leur dit-il, car vous vous assemblez autour d'un homme qui mange.

Certain méchant athlète, qui mouroit de faim dans sa profession, s'avisa de se faire médecin. Diogène le rencontra et lui dit : Tu as à présent un beau moyen de te venger de ceux qui t'ont battu autrefois.

Un jour, comme il se promenoit, il aperçut le fils d'une courtisane qui jetoit des pierres au milieu d'une troupe : Mon enfant, lui dit-il, prends garde de frapper ton père.

Un homme lui redemanda une fois un manteau qu'il avoit à lui. Si tu me l'as donné, dit Diogène, il est à moi à présent ; et si tu n'as fait que le prêter, je m'en sers encore actuellement ; attends que je n'en aie plus besoin.

Quand on lui reprochoit qu'il buvoit dans des cabarets : Je me fais bien raser dans la boutique d'un barbier, répondoit-il.

Un jour il entendit qu'on disoit du bien d'un homme qui lui avoit donné l'aumône : On devoit bien plutôt me louer, dit Diogène, d'avoir mérité qu'on me la donnât.

Quand on lui demandoit quel profit il avoit tiré de sa philosophie : Quand elle ne m'auroit jamais servi d'autre chose, disoit-il, que d'être préparé à souffrir tout ce qui m'arrivera jamais, j'en serois assez content.

Quand il eut appris que les Athéniens avoient

déclaré qu'Alexandre étoit Bacchus, il leur dit pour se moquer d'eux : Hé ! que ne me faites-vous Sérapis ?

On lui reprochoit un jour qu'il logeoit dans des lieux malpropres : Le soleil, dit-il, entre bien dans des endroits qui sont encore beaucoup plus sales ; et cependant il ne se gâte pas.

Certain homme s'avisa de lui dire : Mais toi, qui ne sais rien, comment as-tu la hardiesse de te mettre au rang des philosophes ? Quand je n'aurois d'autre mérite, répondit-il, que celui de pouvoir contrefaire le philosophe, cela suffit pour dire que je le suis.

On vint un jour lui présenter un jeune homme pour être son disciple ; on lui en disoit tous les biens imaginables ; qu'il étoit sage, de bonnes mœurs, et qu'il savoit beaucoup. Diogène écoute tout fort tranquillement : Puisqu'il est si accompli, dit-il, il n'a aucun besoin de moi ; pourquoi donc me l'amenez-vous ?

Il entroit une fois sur un théâtre lorsque tout le monde en sortoit : on lui en demanda la raison : il dit que c'étoit ce qu'il avoit résolu de faire pendant toute sa vie.

Denys le tyran, après avoir été chassé de son royaume de Syracuse, se retira à Corinthe, où la pauvreté l'obligea d'enseigner la jeunesse pour ne pas mourir de faim. Diogène entra un jour dans son école : il entendit les enfans qui criaient. Denys crut que Diogène le venoit consoler dans ses misères : Diogène, lui dit-il, je te suis bien obligé ; hélas ! tu vois l'inconstance de la fortune ! Malheureux, répondit Diogène, je suis bien surpris de te voir encore en vie, toi qui as fait tant de maux dans ton royaume ; et je vois bien que tu n'es pas meilleur maître d'école que tu n'as été roi.

Il vit un jour quelques personnes qui faisoient des sacrifices aux dieux pour avoir un fils : Vous songez bien plutôt, leur dit-il, à demander un fils qu'un honnête homme.

Un jour il aperçut un beau jeune homme, qui parloit de vilenies : N'as-tu pas de honte, dit-il, de tirer une épée de plomb d'une gaine d'ivoire ?

Il disoit que les gens qui parloient bien de la vertu, et qui ne faisoient rien de tout ce qu'ils enseignoient, étoient semblables à des instrumens de musique, qui rendent un son très-agréable sans avoir aucun sentiment.

Un homme lui dit un jour : Je ne suis pas propre à la philosophie. Pourquoi vis-tu donc, malheureux, lui répondit-il, puisque tu désespères de pouvoir jamais bien vivre ?

Une autre fois il aperçut un jeune homme

qui faisoit quelque chose de malhonnête : N'as-tu point de honte, lui dit-il, d'avilir l'avantage que la nature te donne ; la nature t'a fait naître homme, et tu t'efforces de devenir femme ?

Il disoit que presque tout le monde vivoit dans la servitude, que les esclaves obéissoient à leurs maîtres, et les maîtres à leurs passions : que toutes choses consistoient dans l'usage ; qu'une personne accoutumée à vivre délicieusement dans la mollesse et dans les plaisirs, ne pouvoit jamais s'en retirer ; et qu'au contraire, le mépris de la vie délicieuse étoit un vrai plaisir aux gens qui étoient accoutumés à vivre d'une autre manière.

Il croyoit que la pudeur étoit une foiblesse ; il n'avoit point de honte de faire devant tout le monde les choses les plus indécentes. Si souper est une bonne chose, disoit-il, pourquoi ne pas souper aussi bien au milieu d'un marché, que dans une chambre ?

On lui demanda un jour où il vouloit être enterré quand il seroit mort : Au milieu de la campagne, répondit-il. Comment, répondit quelqu'un, ne craignez-vous point de servir de pâture aux oiseaux et aux bêtes farouches ? Il faudra mettre mon bâton auprès de moi, répondit Diogène, afin que je les puisse chasser quand ils voudront venir. Mais, lui dit-on, vous n'aurez plus de sentiment. Et qu'importe donc s'ils me mangent ou non, répondit Diogène, puisque je ne le sentirai point.

Quelques-uns disent qu'étant parvenu à l'âge de quatre-vingt-dix ans, il mangea un pied de bœuf cru qui lui causa une si grande indigestion qu'il en creva. D'autres disent que, se sentant accablé de vieillesse, il retint son haleine et se fit mourir lui-même. Ses amis vinrent le lendemain, ils le trouvèrent enveloppé dans son manteau ; ils le découvrirent, se doutant bien qu'il ne dormoit pas, car il étoit toujours fort éveillé ; ils le trouverent mort. Il y eut une grande contestation entre eux à qui l'enterroiroit ; ils furent tout près d'en venir aux mains ; les magistrats et les anciens de Corinthe arrivèrent à propos et les apaisèrent. Diogène fut enterré magnifiquement proche de la porte qui est vers l'Isthme. On érigea à côté de son tombeau une colonne sur laquelle on plaça un chien de marbre de Paros. La mort de ce philosophe arriva justement le même jour qu'Alexandre le Grand mourut à Babylone, en la cent-quatorzième olympiade. Diogène fut honoré de plusieurs statues, que différens particuliers lui érigèrent après sa mort, avec des inscriptions fort honorables.

CRATÈS,

Contemporain de Polémon, qui fut successeur de Xénocrate dans l'école platonique, vivoit sous la 113^e olympiade.

CRATÈS le Cynique fut un des principaux disciples du fameux Diogène. Il étoit fils d'Ascondus Thébain, d'une famille très-considérable, et qui possédoit de grands biens. Il se trouva un jour à une tragédie, où il remarqua que Téléphus quitta toutes ses richesses pour se faire Cynique : cela le toucha ; il résolut aussitôt d'embrasser le même parti. Il vendit tout son patrimoine, dont il tira plus de deux cents talens qu'il mit entre les mains d'un banquier, et le pria de les rendre à ses enfans, en cas qu'ils se trouvassent avoir peu d'esprit ; mais s'ils avoient assez d'élevation pour être philosophes, il lui permit de distribuer cet argent aux citoyens de Thèbes, parce que les philosophes n'avoient besoin de rien. Ses parens vinrent un jour le prier de changer de résolution et de prendre un autre parti ; il les chassa de sa maison, et les poursuivit à coups de bâton.

Pendant l'été, Cratès portoit un manteau fort pesant, et étoit vêtu très-légèrement dans la plus grande rigueur de l'hiver, afin de se faire à toutes sortes d'injures du temps et d'incommodités. Il entroit effrontément dans toutes sortes de maisons pour faire des réprimandes sur toutes les choses qui lui déplaisoient ; il couroit après les femmes de mauvaise vie, et leur disoit des injures, afin de s'en attirer à lui-même, et de s'accoutumer par ce moyen à les souffrir dans d'autres occasions. Il vivoit assez durement, et ne buvoit jamais que de l'eau, de même que tous les autres Cyniques.

L'orateur Métrocle n'osoit plus paroître en public, parce qu'il ne se retenoit pas aisément, et qu'il lui arrivoit toujours en parlant de laisser échapper certains vents, dont le bruit lui faisoit tant de honte qu'il s'étoit renfermé dans sa maison, où il avoit résolu de passer tristement le reste de sa vie. Cratès en entendit parler ; il mangea aussitôt quantité de lupins, afin de se remplir le corps de vents, et s'en alla au logis de Métrocle ; il lui dit plusieurs belles paroles pour lui faire connoître qu'il ne devoit point avoir de honte, puisqu'il n'avoit fait aucun mal ; que ces choses-là arrivoient à tout le monde, et qu'il seroit fort surprenant que cela ne lui arrivât pas aussi. Pendant qu'il parloit, les lu-

pins qu'il avoit mangés faisoient leur effet : le bon exemple de Cratès encouragea tellement Métrocle, qu'il reconnut sa faiblesse ; il se mit au-dessus de toutes sortes de bienséances ; il brûla tous les écrits qu'il avoit de Théophraste, sous qui il avoit étudié, et s'attacha à Cratès qui en fit un fort bon Cynique. Métrocle fut ensuite fort distingué entre les philosophes de la secte, et fit plusieurs disciples qui eurent de la réputation ; mais à la fin, comme il se sentoit vieux et infirme, le dégoût de la vie le prit, il s'étrangla lui-même.

Cratès étoit fort laid, et pour paroître encore plus extraordinaire et plus hideux, il avoit cousu des peaux de moutons par-dessus son manteau, en sorte que, quand on l'apercevoit, on avoit peine à distinguer quelle espèce d'animal ce pouvoit être. Il étoit d'ailleurs fort adroit dans toutes sortes d'exercices, et quand il alloit se présenter dans des lieux publics pour lutter et pour faire quelque autre chose semblable, tous ceux qui étoient là ne pouvoient s'empêcher de rire, à cause de sa figure et de son habit extraordinaire. Cratès ne s'étonnoit point de cela ; il levoit les mains en haut. Prends patience, ô Cratès, s'écrioit-il : ceux qui se moquent de toi présentement pleureront dans un instant, et tu auras le plaisir de voir qu'ils l'estimeront heureux, lorsqu'ils se blâmeront eux-mêmes de leur lâcheté.

Il alla un jour prier certain maître d'accorder une grâce à un de ses disciples ; au lieu de lui embrasser les genoux, il lui embrassa les cuisses. Ce maître trouva cela fort extraordinaire, et voulut s'en fâcher : Qu'importe, lui dit Cratès, tes cuisses ne sont-elles pas à toi de même que tes genoux ?

Il disoit qu'il étoit impossible de trouver des gens qui n'eussent jamais fait aucune faute : mais que des grenades pouvoient être très-belles, quoiqu'il s'y rencontrât quelque petit grain pourri.

Les magistrats d'Athènes l'accusèrent une fois de porter du linge, contre leur défense : Théophraste en porte bien aussi, leur dit Cratès, et si vous voulez je vous le ferai voir tout-à-l'heure. Les magistrats ne le pouvoient croire : ils suivirent Cratès, qui les mena dans une boutique de barbier, et leur montra, pour se moquer d'eux, Théophraste ayant autour de lui un linge à barbe : Tenez, leur dit-il, ne voyez-vous pas que Théophraste porte aussi du linge ?

Cratès vouloit que ses disciples fussent entièrement détachés des biens de ce monde : Je ne possède rien que ce que j'ai appris, disoit-

il, et j'ai abandonné tout le reste aux gens qui aiment le faste. Il les exhortoit sur toutes choses à fuir les plaisirs, parce que rien n'étoit plus convenable à un philosophe que la liberté, et qu'il n'y avoit point de maître plus tyrannique que la volupté.

La faim, disoit-il, fait passer l'amour ; si ce remède n'est pas suffisant, le temps ordinairement en vient à bout : sinon il ne reste plus qu'à prendre une corde et à se pendre.

Quand il parloit des mœurs corrompues de son siècle, il ne pouvoit s'empêcher de blâmer la folie des hommes, qui n'épargnoient point l'argent dans des choses honteuses, pourvu qu'elles fussent conformes à leurs passions, et qui avoient regret de la moindre dépense qu'ils faisoient dans des choses honnêtes et très-profitables.

C'est lui qui a fait ce journal, qui a depuis été si célèbre : Qu'on donne dix mines à un cuisinier, et à un médecin une drachme ; cinq talents à un flatteur, et à un bon conseiller de la fumée ; à nue courtesane un talent, et une obole à un philosophe.

Quand on lui demandoit de quoi lui servoit sa philosophie : A savoir se contenter de légumes, répondoit-il, et à vivre sans soin et sans inquiétude.

Un jour Démétrius de Phalère lui envoya du vin avec quelques pains : Cratès fut fort indigné de ce que Démétrius s'étoit imaginé qu'un philosophe avoit besoin de vin : il renvoya la bouteille d'un air sévère : Ah ! plutôt aux dieux, s'écria-t-il, qu'il y eût aussi des fontaines de pain.

Les manières libres de Cratès plurent tellement à Hyparchia, sœur de Métrocle, qu'elle ne voulut point entendre parler de plusieurs autres personnes considérables qui la recherchoient avec empressement : elle menaça ses parens que si on ne la marioit pas à Cratès, elle se tueroit elle-même. Ses parens tirent humainement tout ce qu'ils purent pour lui ôter cette idée de l'esprit : ils n'y purent jamais réussir : ils furent contraints d'avoir recours à Cratès même, qu'ils prièrent instamment de la détourner de cette résolution : mais, comme il n'en pouvoit venir à bout, il se leva et se déponilla devant elle pour lui faire voir sa bosse et son corps tout de travers ; il jeta aussitôt par terre son manteau, sa besace et son bâton : Afin que tu ne sois point trompée, lui dit-il, voilà ton mari et tout ce qu'il possède : regarde à présent ce que tu veux faire : car si tu m'épouses, je ne prétends pas que tu aies d'autres richesses. Hyparchia ne balança point, elle pré-

féra aussitôt Cratès à tout ce qu'elle avoit, aussi bien qu'à tout ce qu'elle pouvoit prétendre ; elle s'habilla en Cynique, et devint encore plus effrontée que son mari. Ils faisoient ensemble les choses les plus infâmes au milieu des rues et des places publiques, sans se mettre en peine de personne. Hyparchia n'abandonnoit jamais son mari ; elle le suivoit partout, et se trouvoit dans toutes les assemblées avec lui.

Un jour, comme ils étoient à un festin chez Lysimachus, elle fit ce sophisme à l'impie Théodore, qui s'y étoit aussi rencontré : Si Théodore faisant certaines choses n'est pas blâmé, Hyparchia faisant la même chose, ne doit pas être blâmée non plus : or Théodore, en se frappant lui-même, ne fait rien dont on le puisse blâmer ; donc, dit-elle, en lui appliquant un soufflet. Hyparchia frappant Théodore ne doit point être blâmée. Théodore ne répondit rien sur-le-champ à cet argument ; mais il arracha le manteau de dessus l'épaule d'Hyparchia, qui n'en parut pas plus étonnée : Tenez, dit Théodore, voilà une femme qui a quitté sa tapisserie et sa toile. Cela est vrai, répondit Hyparchia ; mais crois-tu que j'aie si mal fait de préférer la philosophie à des exercices de femmes ?

De ce digne mariage de Cratès et d'Hyparchia vint un fils nommé Pasiclès, que son père et sa mère eurent grand soin d'élever dans la philosophie cynique.

Alexandre demanda un jour à Cratès s'il ne seroit pas bien aise qu'on rebâtît sa patrie : Qu'en est-il besoin, répondit Cratès, quelque autre Alexandre viendroit peut-être encore la détruire ?

Il disoit qu'il n'avoit point d'autre patrie que la pauvreté et le mépris de la gloire, sur quoi la fortune n'avoit aucun droit ; qu'il étoit le citoyen de Diogène, et par conséquent exempt de toute sorte d'envie.

Il irrita un jour le musicien Nicodrome, qui lui donna un grand coup de poing et lui fit une bosse au front. Cratès mit sur cette bosse un morceau de papier, où il avoit écrit : Voilà l'ouvrage de Nicodrome ; et il se promenoit dans les rues avec cet écriteau sur le front.

Il disoit que les richesses des grands seigneurs étoient comme les arbres qui naissent dans les montagnes et les rochers inaccessibles : qu'il n'y avoit que les milans et les corbeaux qui mangeoient les fruits de ces arbres ; de même aussi il n'y avoit que les flatteurs et les femmes de mauvaise vie qui profitoient du bien des grands seigneurs ; qu'un riche environné de flatteurs,

étoit un veau au milieu d'une troupe de loups.

Quand on lui demandoit jusqu'à quel temps il falloit s'appliquer à la philosophie : C'est, répondoit-il, jusqu'à ce qu'on ait reconnu que les gens à qui on donne des armées à commander ne sont que des meneurs d'ânes.

Cratès, aussi bien que tous les autres Cyniques, négligeoit toutes sortes de sciences, excepté la morale. Il vécut très-long-temps ; il étoit tout courbé de vieillesse vers les dernières années de sa vie. Quand il se sentit approcher de sa fin, il disoit, en se considérant lui-même. Ah ! pauvre bossu, tes longues années te vont mettre au tombeau ; tu verras bientôt le palais des enfers. Il mourut ainsi de caducité et de défaillance. Le temps de sa plus grande vogue étoit vers la cent-treizième olympiade ; c'étoit pour lors qu'il florissoit à Thèbes, et qu'il effaçoit tous les autres Cyniques de ce temps. C'est lui qui a été le maître de Zénon, chef de la secte des Stoïciens, si renommée.

PYRRHON.

Il vivoit un peu avant Epicure, vers la 120^e olympiade.

PYRRHON a été auteur de la secte qu'on a appelée des Pyrrhoniens ou Sceptiques. Il étoit fils de Plistarque, de la ville d'Elée, dans le Péloponèse. Il s'appliqua d'abord à la peinture ; ensuite il fut disciple de Drison, et enfin du philosophe Anaxarchus, auquel il s'attacha tellement, qu'il le suivit jusque dans les Indes. Pyrrhon, pendant ce long voyage, eut un très-grand soin de converser avec les Mages, les Gymnosophistes et tous les philosophes orientaux : après s'être instruit à fond de toutes leurs opinions, il ne trouva rien qui pût le contenter ; il lui parut que toutes choses étoient incompréhensibles ; que la vérité étoit cachée au fond d'un abîme, et qu'il n'y avoit rien de plus raisonnable que de douter de tout et ne jamais décider.

Il disoit que tous les hommes régloient leur vie sur de certaines opinions reçues ; que chacun ne faisoit rien que par habitude, et qu'on examinoit chaque chose par rapport aux lois et aux coutumes établies dans chaque pays, mais qu'on ne savoit point si ces lois-là étoient bonnes ou mauvaises.

Dans les commencemens, Pyrrhon étoit pauvre et assez incommode ; il exerçoit sa profession de peintre, et on a gardé long-tems à Elée

plusieurs de ses ouvrages où il avoit fort bien réussi. Il vivoit dans une grande solitude, et ne se trouvoit dans aucune assemblée. Il faisoit souvent des voyages, et ne disoit jamais à personne l'endroit où il alloit. Il souffroit tout sans se mettre en peine de rien. Il se fioit si peu à ses sens, qu'il ne se détournoit ni pour rochers, ni pour précipices, ni pour aucun autre péril; il se seroit plutôt laissé écraser, que de se ranger pour éviter la rencontre d'un chariot. Il y avoit toujours quelques-uns de ses amis qui le suivoient, et qui avoient soin de le détourner dans les occasions. Il avoit l'esprit égal, et s'habilloit en tout temps de la même manière. Quand il disoit quelque chose, et que la personne à qui il parloit se retiroit pour quelque raison, et le laissoit seul, cela ne l'empêchoit pas de continuer jusqu'à ce qu'il eût achevé, de même que si quelqu'un l'eût écouté. Il traitoit tout le monde avec la même indifférence.

Un jour Anaxarchus étoit tombé malheureusement dans une fosse; comme il appelloit tout le monde à son secours, Pyrrhon, son disciple, passa par devant lui sans se mettre en peine de le secourir. Quantité de gens blâmèrent fort Pyrrhon de son ingratitude à l'égard de son maître; Anaxarchus au contraire le loua fort d'être véritablement sans aucune passion, et de n'avoir aucun égard pour personne.

La réputation de Pyrrhon se répandit en peu de temps par toute la Grèce; quantité de gens embrassèrent sa secte. Ceux d'Élée, après avoir connu son mérite, eurent tant de vénération pour lui, qu'ils le créèrent souverain pontife de leur religion. Les Athéniens le firent citoyen de leur ville. Epicure aimoit fort sa conversation, et ne pouvoit se lasser d'admirer sa manière de vivre. Tout le monde le regardoit comme un homme véritablement libre et exempt de toutes sortes de troubles, de vanité et de superstition. Enfin, le philosophe Timon assure qu'il étoit respecté comme un petit dieu sur terre. Il passoit tranquillement sa vie avec sa sœur Philiste, qui étoit sage-femme de profession. Il alloit au marché vendre de petits oiseaux et de petits cochons; il nettoyoit sa maison, et étoit si indifférent pour toute sorte de travail, que souvent il s'exerçoit à laver une truie.

Un jour un chien se jeta sur lui pour le mordre; Pyrrhon le repoussa; quelqu'un lui fit connoître que cela étoit contre ses principes. Ah! répondit-il, qu'il est difficile de se défaire de ses préjugés, et qu'on a de peine à déponiller entièrement l'homme! C'est pourtant à quoi il faut travailler de tout son pouvoir, et il

faut y employer toutes les forces de sa raison.

Une autre fois, comme il passoit la mer dans un petit bâtiment, des vents impétueux s'élevèrent tout d'un coup; le vaisseau étoit en grand danger de périr; tous ceux qui passoient avec Pyrrhon étoient dans de grandes frayeurs. Pyrrhon demuroit fort tranquille au milieu de la tempête; il leur montrait à côté d'eux un petit cochon qui mangeoit d'aussi bon courage que si le vaisseau eût été au port, et il disoit que les sages devoient tâcher d'imiter l'assurance de ce petit animal, et d'être tranquilles dans toutes sortes d'état.

Pyrrhon avoit un ulcère; celui qui le pansoit fut un jour obligé de lui faire les opérations les plus violentes; il lui coupa et lui brûla les chairs. Pyrrhon ne témoigna jamais qu'il souffroit la moindre douleur, et ne fronça pas même le sourcil.

Ce philosophe croyoit que le plus haut degré de perfection où on pouvoit parvenir en ce monde étoit de s'abstenir de décider. Ses disciples étoient bien tous d'accord en un point, qui est qu'on ne connoît rien de certain: mais les uns cherchoient la vérité avec espérance de la pouvoir trouver, et les autres désespéroient d'en pouvoir jamais venir à bout; d'autres croyoient pouvoir affirmer une seule chose; c'étoit, disoient-ils, qu'ils savoient certainement qu'ils ne savoient rien; mais les autres ignoroient même s'ils ne savoient rien. Quelques-unes de ces opinions étoient en usage avant le temps de Pyrrhon; mais comme personne jusque-là n'avoit fait profession de douter absolument de toutes choses, c'est ce qui a été cause que Pyrrhon a passé pour l'auteur et le chef de tous les Sceptiques.

La raison pour laquelle ce philosophe vouloit qu'on suspendit son jugement, étoit parce que nous ne connoissons jamais les choses que par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres, et que nous ignorons ce qu'elles sont en elles-mêmes. Les feuilles de saules, par exemple, paroissent douces aux chèvres, et amères aux hommes; la ciguë engraisse les caillies, et fait mourir les hommes. Démophon, qui avoit soin de la table d'Alexandre, brûloit à l'ombre et geloit au soleil. Andron d'Argos traversoit tous les sables de la Libye sans avoir besoin de boire. Ce qui est juste dans un pays, est injuste dans un autre; de même que ce qui est vertu parmi certaines nations, est un vice chez d'autres. Chez les Perses les pères épousent leurs filles; et chez les Grecs c'est un crime abominable. Chez les Massagètes les femmes sont communes;

d'autres nations ont horreur d'une telle coutume. Voler est un mérite chez les Ciliciens, et chez les Grecs on punit le vol. Aristippe a une certaine idée du plaisir : Antisthène en a une autre, et Epicure une différente de l'un et de l'autre. Les uns croient la Providence, les autres la nient. Les Egyptiens enterrent leurs morts, les Indiens les brûlent, et les Péoniens les jettent dans des étangs. Ce qui paroît d'une certaine couleur au soleil, paroît d'une autre à la lune, et d'une autre à la chandelle. La gorge d'un pigeon paroît de différentes couleurs selon les différens côtés dont on le regarde. Le vin pris avec modération fortifie le cœur ; quand on en boit trop, cela trouble les sens et fait perdre l'esprit. Ce qui est à la droite de l'un, est à la gauche de l'autre. La Grèce, qui est orientale à l'égard de l'Italie, est occidentale à l'égard de la Perse. Ce qui est un miracle dans certains endroits, est une chose très-commune dans d'autres. Le même homme est père à l'égard de certaines gens, et frère à l'égard d'autres personnes. Enfin la contrariété qui se rencontre dans chaque chose, faisoit que Pyrrhon ni ses disciples ne définissoient jamais rien, parce qu'ils croyoient qu'il n'y avoit aucune chose dans le monde qui nous fût absolument connue par elle-même, sans que nous eussions besoin de la comparer pour dire le rapport qu'elle avoit avec une autre chose. Comme ils ne connoissoient aucune vérité, ils bannissoient toutes sortes de démonstrations, car, disoient-ils, toute démonstration doit être fondée sur quelque chose de clair et d'évident qui n'ait aucun besoin de preuve. Or, il n'y a rien dans le monde qui soit de cette nature, puisque, quand les choses nous sembleroient évidentes, nous serions toujours obligés de montrer la vérité de la raison qui fait que nous les croyons telles.

Pyrrhon, après Homère, comparoit ordinairement les hommes à des feuilles d'arbres qui se succèdent perpétuellement les unes aux autres, et dont les nouvelles prennent la place des vieilles qui tombent. Il vécut toujours dans une grande considération depuis qu'il eut été connu ; et mourut enfin âgé de plus de quatre-vingt-dix ans.

BION.

Il fut disciple de Théophraste, qui avoit succédé à Aristote dans l'école péripatéticque, vers la 114^e olympiade.

Le philosophe Bion étudia assez long-temps dans l'Académie. Cette école lui déplut ; il se moquoit des statuts qu'on y observoit, et en faisoit tous les jours des railleries ; il la quitta tout-à-fait. Il prit un manteau, un bâton et une besace, et embrassa la secte des Cyniques ; mais comme il y avoit encore dans celle-là quelque chose qui ne l'accommodoit pas, il la tempéra en y mêlant plusieurs des préceptes de Théodore, disciple et successeur d'Aristippe, dans l'école des Cyrénaïques. Enfin, il étudia en dernier lieu sous Théophraste, successeur d'Aristote.

Bion avoit l'esprit fort subtil, et étoit très-bon logicien ; il excelloit dans la poésie et dans la musique, et avoit un génie particulier pour la géométrie. Il aimoit fort la bonne chère, et menoit une vie très-débauchée. Il ne demuroit jamais long-temps en aucun endroit : il se promenoit de ville en ville, et se trouvoit à tous les festins, où son grand talent étoit de faire rire la compagnie, et de faire admirer son bel esprit. Comme il étoit fort agréable, chacun se faisoit un plaisir de l'avoir et de le bien régaler.

Bion sut un jour que quelques-uns de ses ennemis avoient fait des contes au roi Antigonus au sujet de sa naissance ignominieuse ; il n'en témoigna rien, et ne fit pas semblant même que cela lui fût revenu par aucun endroit. Antigonus envoya querir Bion, croyant l'embarrasser fort, et lui dit : Apprends-moi un peu quel est ton nom, ton pays, ton origine, et de quelle profession étoient tes parents. Bion ne s'étonna point : Mon père, répondit-il, étoit un affranchi qui vendoit du lard et du beurre salé. Il étoit impossible de connoître s'il avoit été beau ou laid autrefois, parce qu'il avoit le visage tout défiguré des coups que son maître lui avoit donnés. Il étoit Scythe de nation, et originaire des bords du Boristhène. Il avoit fait connaissance avec ma mère dans un lieu infâme, où il l'avoit rencontrée ; c'étoit là qu'ils avoient célébré leur beau mariage : enfin, je ne sais quel crime mon père commit, il fut vendu avec sa femme et ses enfans. J'étois un jeune garçon assez joli ; un orateur m'acheta, et me laissa tout son bien en mou-

rant ; je déchirai sur-le-champ son testament , que je jetai dans le feu , et me retirai à Athènes , où je me suis appliqué à la philosophie. Vous connoissez de présent mon nom , mon pays , mon père et toute mon origine , aussi bien que moi : voilà tout ce que j'en ai pu apprendre moi-même. Persée et Philonide n'ont plus que faire d'en composer des histoires pour vous donner du plaisir.

On demanda un jour à Bion quel étoit le plus malheureux de tous les hommes. C'est , répondit-il , celui qui souhaite avec le plus de passion de devenir heureux et de mener une vie douce et tranquille.

Un jeune homme lui demanda une autre fois s'il devoit se marier. Les femmes laides , répondit Bion , font mal au cœur , mais les belles font mal à la tête.

Il disoit que la vieillesse étoit le port des maux , et que c'étoit là où tous les malheurs se retiroient en foule : qu'on ne devoit compter le nombre de ses années que par rapport à la gloire qu'on s'étoit acquise dans le monde : que la beauté étoit un bien étranger qui ne dépendoit point de nous , et que les richesses étoient le nœud de toutes les grandes entreprises , parce que , sans cela , on ne pourroit rien faire , quelque habileté qu'on eût d'ailleurs.

Il rencontra un jour un homme qui avoit mangé tout son bien : il lui dit : La terre a englouti Amphiaräus , mais toi tu as englouti la terre.

Un grand parleur , fort importun d'ailleurs , lui dit qu'il avoit dessein de le prier de quelque chose. Je ferai volontiers tout ce que tu voudras , répondit Bion , pourvu que tu m'envoies dire ce que tu souhaites , et que tu n'y viennes point toi-même.

Une autre fois il étoit dans un vaisseau avec plusieurs scélérats ; le vaisseau fut pris par les corsaires ; ces scélérats se disoient les uns aux autres : Ah ! nous sommes perdus si on nous reconnoît. Et moi , disoit Bion , je suis perdu si on ne me reconnoît point.

Il vit un jour venir vers lui certain envieux qui étoit fort triste : T'est-il arrivé quelque malheur , lui dit-il , ou si c'est quelque bonheur qui est arrivé à un autre ?

Quand il voyoit passer un avare , il lui disoit : Tu ne possèdes pas ton bien , c'est ton bien qui te possède. Il disoit que les avares avoient soin de leur bien , comme s'il étoit effectivement à eux ; mais qu'ils craignoient autant de s'en servir , que s'il appartenoit à d'autres.

Il croyoit qu'un des plus grand maux étoit de ne savoir pas souffrir le mal.

Qu'on ne devoit jamais reprocher la vieillesse à personne , puisque c'étoit un état où chacun souhaitoit parvenir.

Qu'il valoit mieux donner de son bien , que de souhaiter celui d'autrui , parce qu'on pouvoit être heureux avec un moindre bien , et qu'on étoit toujours malheureux lorsqu'on avoit des désirs.

Que souvent la témérité n'étoit point méseante à un jeune homme ; mais que les vieillards ne devoient jamais consulter que la prudence.

Que , quand on avoit une fois fait des amis , il falloit les garder quels qu'ils fussent , de crainte qu'il ne semblât que nous eussions fait société avec des méchans , ou que nous eussions rompu avec d'honnêtes gens.

Il avertissoit ses amis de croire qu'ils avoient fait du progrès dans la philosophie , lorsqu'ils ne se sentoient pas plus émus quand on leur disoit des injures que quand on leur faisoit des complimens.

Il croyoit que la prudence étoit autant au-dessus des autres vertus , que la vue à l'égard du reste des sens.

Que l'impiété étoit une mauvaise compagne de la conscience , puisqu'il étoit très-difficile qu'un homme pût parler bien hardiment lorsque sa conscience lui reprochoit quelque chose , et qu'il croyoit que quelque divinité étoit justement irritée contre lui.

Que le chemin des enfers étoit bien facile , puisqu'on y alloit les yeux fermés.

Que ceux qui ne pouvoient s'élever jusqu'à la philosophie , et qui s'attachoient aux sciences humaines , étoient comme les amans de Pénélope , qui n'avoient commerce qu'avec les servantes de la maison , faute d'avoir pu gagner la maîtresse.

Un jour , comme Bion étoit à Rhodes , il vit que tous les Athéniens qui étoient dans cette île ne s'appliquoient qu'à l'éloquence et à la déclamation ; il commença à enseigner la philosophie. Quelqu'un voulut le blâmer de ce qu'il ne faisoit pas comme les autres. J'ai apporté du froment , répondit Bion , veux-tu que je vende de l'orge ? Il disoit , en parlant d'Alcibiade , que dans sa grande jeunesse il avoit débanché les maris d'avec leurs femmes , mais qu'après être parvenu à l'âge viril , il avoit débanché les femmes d'avec leurs maris.

On demanda un jour à Bion , pourquoi il n'avoit pas gagné quelque jeune garçon pour

demeurer avec lui ? C'est répondit-il, parce qu'on ne sauroit attirer un fromage mou avec un hameçon.

Quand on lui parloit de la peine des Danaïdes, qui tiroient perpétuellement de l'eau dans des paniers percés, il disoit : Je les trouverois beaucoup plus à plaindre si elles étoient obligées d'en tirer dans des vases qui n'auroient point de trous.

Pendant son séjour à Rhodes, il débaucha quantité de jeunes gens pour s'appuyer de leur autorité dans ce pays-là.

Enfin, après avoir mené une vie infâme, il tomba malade à Chalcis, et languit pendant long-temps. Comme il étoit assez pauvre, et qu'il n'avoit pas seulement de quoi payer des gens pour avoir soin de lui, le roi Antigonus lui envoya deux esclaves, et lui fit présent d'une chaise, afin qu'il le pût suivre quand il voudroit.

On dit que Bion, pendant sa langueur, se repentit d'avoir méprisé les dieux : il eut recours à eux pour le retirer de ce pitoyable état ; il alloit flâner les viandes des victimes qui leur avoient été immolées : il confessa ses crimes et eut la foiblesse d'implorer le secours d'une vieille sorcière, à laquelle il s'abandonna : il lui tendit ses bras et son cou, afin qu'elle y attachât ses charmes. Il tomba dans des superstitions extraordinaires ; il orna sa porte de laurier, et étoit prêt de faire toutes choses au monde pour se conserver la vie ; mais tous ces remèdes furent inutiles. Le pauvre Bion mourut à la fin, accablé des maux que ses débauches passées lui avoient causés.

ÉPICURE,

Né la troisième année de la 109^e olympiade, mort la seconde année de la 127^e, âgé de soixante-douze ans.

ÉPICURE, de la famille des Philaïdes, naquit à Athènes, vers la cent-neuvième olympiade. Dès l'âge de quatorze ans il s'appliqua à la philosophie ; il étudia quelque temps à Samos sous Pamphile, Platonicien. Il ne put jamais bien goûter sa doctrine, il se retira de son école, et ne prit plus d'autre maître. On dit qu'il enseigna la grammaire, mais qu'il ne tarda guère à s'en dégoûter. Il se plaisoit beaucoup à lire les livres de Démocrite, dont il se servit utilement par la suite pour composer son système.

A l'âge de trente-deux ans, il euseigna la

philosophie à Mételin, et de là à Lampsaque. Cinq ans après il revint à Athènes, où il institua une nouvelle secte. Il acheta un beau jardin, qu'il cultivoit lui-même. c'est là où il établit son école ; il y menoit une vie douce et agréable avec ses disciples, qu'il enseignoit en se promenant et en travaillant, et leur faisoit répéter par cœur les préceptes qu'il leur donnoit. On venoit de tous les endroits de la Grèce pour avoir le plaisir de l'entendre et de le considérer dans sa solitude.

Épicure faisoit profession d'une grande sincérité et d'une grande candeur d'ame. Il étoit doux et affable à tout le monde ; il avoit une tendresse si forte pour ses parens et pour ses amis, qu'il étoit entièrement à eux, et leur donnoit tout ce qu'il avoit. Il recommandoit expressément à ses disciples d'avoir compassion de leurs esclaves ; il traitoit les siens avec une humanité surprenante ; il leur permettoit d'étudier, et prenoit le soin de les instruire lui-même comme ses propres disciples.

Épicure ne vivoit en tout temps que de pain et d'eau, de fruits et de légumes qui croissoient dans son jardin. Il disoit quelquefois à ses gens. Apportez-moi un peu de lait et de fromage, afin que je puisse faire meilleure chère quand je voudrai. Voilà, dit Laërce, quelle étoit la vie de celui qu'on a voulu faire passer pour un voluptueux.

Cicéron, dans ses Tusculanes, s'écrie : Ah ! qu'Épicure se contentoit de peu !

Les disciples d'Épicure imitoient la frugalité et les autres vertus de leur maître ; ils ne vivoient que de légumes et de laitage non plus que lui ; quelques-uns buvoient tant soit peu de vin : mais tous les autres ne buvoient jamais que de l'eau. Épicure ne vouloit pas qu'ils fissent bourse commune, comme les disciples de Pythagore, parce que, disoit-il, c'est plutôt une marque de la défiance qu'on a les uns pour les autres, que d'une parfaite union.

Il croyoit qu'il n'y avoit rien de plus noble que de s'appliquer à la philosophie ; que les jeunes gens ne pouvoient commencer trop tôt à philosopher ; et que les vieux ne devoient jamais s'en lasser, puisque le but qu'on s'y proposoit étoit de vivre heureux, et que c'étoit là où tout le monde devoit tendre.

La félicité dont parlent les philosophes, est une félicité naturelle, c'est-à-dire un état heureux, auquel on peut parvenir en cette vie par les forces de la nature. Épicure le fait consister dans le plaisir ; non pas dans le plaisir sensuel, mais dans la tranquillité d'esprit et dans la

santé du corps. Il n'avoit point d'autre idée du souverain bien, que de posséder ces deux choses en même temps.

Il enseigna que la vertu est le moyen le plus puissant pour rendre la vie heureuse, parce qu'il n'y a rien de plus doux que de vivre sagement et selon les règles de l'honnêteté ; de n'avoir rien à se reprocher ; de ne se sentir atteint d'aucun crime ; de ne nuire à personne ; de faire du bien autant qu'il est possible ; et enfin de ne manquer jamais à aucun des devoirs de la vie. Il infère de là qu'il n'y sauroit avoir d'heureux que les honnêtes gens, et que la vertu est inséparable de la vie agréable.

Il ne pouvoit se lasser de louer la sobriété et la continence, qui servent merveilleusement à tenir l'esprit dans une assiette tranquille, à conserver la santé du corps, et même à la réparer quand elle est une fois affoiblie. Il faut, disoit-il, s'accoutumer à vivre de peu ; c'est la plus grande richesse qu'on puisse jamais acquérir. Outre que les choses les plus communes font autant de plaisir, lorsqu'on a faim, que les mets les plus délicieux, on se porte beaucoup mieux quand on vit simplement ; on n'a jamais la tête embarrassée ; l'esprit est libre, et on a toujours l'agrément de pouvoir s'appliquer à connoître la vérité et le sujet qui nous porte à prendre un parti plutôt que l'autre dans toutes nos actions ; enfin les festins qu'on fait de temps en temps en sont beaucoup plus agréables, et on est bien plus disposé à souffrir les revers de la fortune, quand on sait simplement se contenter du peu que la nature demande, que lorsqu'on est accoutumé à vivre dans les délices et dans la magnificence. On ne sauroit, ajoutet-il, éviter avec trop de soin les débauches, qui corrompent le corps et abrutissent l'esprit ; et, quoique tout plaisir soit un bien désirable par lui-même, on doit cependant s'en éloigner beaucoup, lorsque les maux qui l'accompagnent surpassent la satisfaction qui nous en revient : de même qu'il est avantageux de souffrir un mal, qui sûrement doit être récompensé par un bien plus considérable que le mal qu'on est obligé de souffrir.

Il croyoit, contre l'opinion des Cyrénaïques, que l'indolence étoit un plaisir perpétuel, et que les plaisirs de l'esprit étoient beaucoup plus sensibles que ceux du corps ; car, disoit-il, le corps ne sent que la douleur présente, au lieu que l'esprit, outre les maux présents, sent encore les passés et les futurs.

Epicure tient que notre ame est corporelle, parce qu'elle meut notre corps : qu'elle parti-

cipe à toutes ses joies aussi bien qu'à ses infirmités ; qu'elle nous réveille en sursaut lorsque nous sommes le plus endormis ; et qu'enfin elle nous fait changer de couleur selon ses différents mouvemens. Il assure qu'elle ne pourroit jamais avoir aucun rapport avec lui si elle n'étoit pas corporelle.

Tangere enim et tangi nisi corpus nulla potest res ⁴.

Il a conçu qu'elle n'est rien autre chose qu'un tissu de matière fort subtile, répandue par tout notre corps, dont elle faisoit une partie, de même que le pied, la main ou la tête ; d'où il conclut que par notre mort elle périt, qu'elle se dissipe comme une vapeur, et qu'il n'y reste aucun sentiment, non plus que dans le corps ; que, par conséquent, la mort n'est pas à craindre, puisqu'elle n'est pas un mal. Car bien et mal consiste dans le sentiment : or la mort est une privation de tout sentiment : c'est donc une chose qui ne nous regarde en aucune façon, puisque nous n'avons jamais rien de commun avec elle, et que pendant que nous sommes elle n'est point, et que dès qu'elle est nous ne sommes plus ; qu'à la vérité, quand on se trouvoit au monde, il étoit fort naturel d'y vouloir demeurer tant que le plaisir nous y attachoit ; mais qu'on ne devoit pas avoir plus de peine à en sortir, qu'on en avoit ordinairement à quitter la table après avoir bien mangé.

Il disoit que très-peu de gens savoient tirer parti de la vie ; que tout le monde méprisoit l'état présent dans lequel il étoit, et que chacun se proposoit de vivre plus heureux dans la suite : mais qu'on étoit surpris de la mort avant que d'avoir pu exécuter ses projets, et que c'étoit ce qui rendoit la vie des hommes si malheureuse : qu'ainsi rien n'étoit plus à propos que de jouir du temps présent, sans compter sur l'avenir ; qu'il ne falloit pas estimer le bonheur de la vie par la quantité d'années que nous restions sur la terre, mais seulement par les plaisirs que nous y goûtions. Une vie courte et agréable, disoit-il, est beaucoup plus à souhaiter qu'une vie longue et ennuyeuse. C'est la délicatesse qu'on cherche dans les bons repas, et non pas une abondance de viandes mal préparées : que si nous considérons qu'après la mort nous serons privés pour jamais de tous les avantages de la vie, il faut aussi s'imaginer que jamais nous n'aurons plus de désir de les posséder que nous n'en avions avant que de naître.

⁴ CLAUDIUS. *De Nat. rer. lib. 1, v. 305.*

Que c'étoit une grande faiblesse d'avoir peur de tout ce qu'on dit des enfers ; que les peines de Tantale, Sisyphe, Titye et des Danaïdes sont des fables inventées à plaisir, pour faire connoître les troubles et les passions dont les hommes sont tourmentés dans ce monde ; et qu'enfin on devoit se défaire de toutes ces frayeurs, qui ne servent qu'à troubler le repos et la douceur de la vie.

Il fait consister la liberté dans une entière indifférence ; il rejette le destin. Il tient que l'art de deviner est une chose frivole, et qu'il est impossible à aucun être de connoître jamais les choses futures, lorsqu'elles dépendent du caprice des hommes, et qu'elles n'ont point de causes nécessaires.

Epicure a toujours parlé magnifiquement de la divinité. Il vouloit qu'on en eût des sentimens fort relevés. Il défendoit expressément qu'on lui attribuât aucune chose indigne de l'immortalité et de la souveraine béatitude. L'impie, disoit-il, n'est pas celui qui rejette les dieux qu'adore le peuple, mais celui qui attribue aux dieux toutes les impertinences que leur attribue le peuple.

Il a conçu que la divinité méritoit nos adorations par l'excellence de sa nature, et que nous devons les lui rendre par cette seule considération, et non par la crainte d'aucun châtement, ni en vue d'aucun intérêt. Il a blâmé les superstitions dont on abuse le peuple, et qui servent ordinairement de prétexte aux plus grands crimes.

La religion dans laquelle il étoit né n'exemptoit les dieux d'aucune foiblesse humaine. Quant à lui, il les considéroit comme des êtres bienheureux dont la demeure étoit dans des lieux agréables, ou on ne connoissoit ni vent, ni pluie, ni neige, et où ils étoient toujours environnés d'un air serein et d'une brillante lumière, et perpétuellement occupés dans la jouissance de leur félicité.

Il éloignoit d'eux tout ce qui d'ordinaire nous embarrasse. Il les a crus indépendans de nous dans leur bonheur, incapables d'être touchés ni de nos bonnes ni de nos mauvaises actions. Ils croyoient que s'ils prenoient soin des hommes, ou que s'ils se mêloient du gouvernement du monde, cela troubleroit leur félicité.

Il conclut de là que les invocations, les prières et les sacrifices étoient entièrement inutiles ; qu'il n'y avoit aucun mérite à reconrir aux dieux, ni à se prosterner devant leurs autels dans tous les accidens qui nous arrivoient ;

mais qu'il falloit regarder toutes choses d'un air tranquille et sans s'étonner.

Il ajoute que ce n'est point la raison qui a donné aux hommes l'idée des dieux ; et que la crainte que tous les hommes ont de ces êtres tranquilles ne vient que de ce que souvent en rêvant on s'imagine voir des fantômes d'une grandeur prodigieuse. Il semble que ces spectres nous menacent avec une hauteur et une fierté convenable à leur mine majestueuse : on leur voit faire, à ce qu'il semble, des choses surprenantes ; et comme d'ailleurs ces fantômes reviennent dans tous les temps, et qu'il y a quantité d'effets merveilleux, dont les causes paroissent inconnues, lorsque les gens peu éclairés considèrent le soleil, la lune, les étoiles et leurs mouvemens si réguliers, ils s'imaginent aussitôt que ces spectres nocturnes sont des êtres éternels et tout-puissans. Ils les placent au milieu du firmament, d'où ils voient venir le tonnerre, les éclairs, la grêle, la pluie et la neige : il les font présider à la conduite de cette admirable machine du monde, et leur attribuent généralement tous les effets dont les causes leur sont inconnues. C'est de là, à ce qu'il prétend, qu'est venue cette grande quantité d'autels qu'on voit par tout le monde ; et il croit que le culte qu'on rend aux dieux n'a point d'autre origine que ces fausses terreurs.

Pour ce qui est de ces lieux enchantés où les dieux faisoient leurs demeures, Lucrèce, dans le sentiment d'Epicure, dit qu'il ne faut pas s'imaginer qu'ils aient aucune relation avec les palais que nous connoissons en ce monde ; que les dieux étant d'une matière si subtile, qu'ils ne peuvent tomber sous aucun de nos sens, qu'à peine même pouvons-nous les apercevoir des yeux de l'esprit, il faut de nécessité que ces lieux-là soient proportionnés à la subtilité de la nature de ces êtres qui les habitent.

Tous les philosophes conviennent que, selon le cours ordinaire de la nature, rien ne se fait de rien, et qu'aucune chose ne se réduit à rien : l'expérience nous apprend que les corps se font du débris les uns des autres, et conséquemment qu'ils ont un sujet commun ; et c'est ce sujet commun qu'on appelle matière première.

Il y a plusieurs opinions pour savoir ce que c'est que cette matière première. Epicure croit que ce sont des atomes, c'est-à-dire des corpuscules insécables, dont il prétend que toutes choses sont composées.

Outre les atomes, il admet encore un autre principe, qui est le vide : mais il ne le considère pas comme un principe de composition des

corps : il ne l'admet uniquement que pour le mouvement, parce que, dit-il, s'il n'y avoit de petits vides répandus par toute la nature, rien n'auroit jamais pu se mouvoir, toute la masse de la matière seroit restée perpétuellement jointe ensemble comme un roc, et par conséquent il ne se seroit jamais fait aucune production.

Il prétend que ces atomes ont été de toute éternité ; que le nombre de leurs figures est incompréhensible, quoique fini ; mais que sous chaque différente figure il y a une infinité d'atomes. Il a cru que c'étoit leur propre poids qui étoit la cause de leur mouvement ; qu'en se choquant les uns les autres ils s'accrochoient souvent, et que la différente manière dont ils s'arrangeoient produisoit les différens effets que nous voyons dans la nature, sans qu'aucun de ces effets fût redevable de son être à d'autres puissances qu'au hasard, qui avoit fait rencontrer ensemble certaine quantité d'atomes de telle et telle figure. Il comparoit ces atomes aux lettres de l'alphabet, qui forment des mots différens, selon la différente manière dont elles sont arrangées : comme, par exemple, *estre* et *reste* sont deux mots tout différens, quoique composés des mêmes lettres ; aussi les atomes qui composent certains corps, lorsqu'ils sont arrangés d'une certaine manière, en composent un tout différent lorsqu'ils sont arrangés d'une certaine façon. Cependant, selon lui, toutes sortes d'atomes ne sont pas propres à entrer indifféremment dans la composition de toutes sortes de corps. Il y a grande apparence, par exemple, que ceux qui composent un peloton de laine ne sont pas tous propres à composer un diamant, de même que nous voyons souvent des mots qui n'ont aucune lettre commune.

Il croyoit que ces petits corps étoient dans un perpétuel mouvement, et que c'étoit de là qu'aucune des choses de la nature ne restoit jamais en même état ; que les unes diminuoient et les autres augmentoient du débris de celles qui étoient diminuées ; que les unes vieillissoient et les autres prenoient tous les jours de nouvelles forces, et que par conséquent chaque être n'avoit qu'un temps dans le monde : qu'à mesure que quelque chose se corrompoit, les atomes qui s'en détachent se joignoient avec d'autres, et formoient ordinairement un corps tout différent de celui dont ils venoient d'être détachés : qu'ainsi rien ne périssoit jamais, quoique tout n'eût qu'un temps, et que chaque chose sembloit disparaître à la fin, comme si elle avoit été entièrement anéantie.

Épicure a imaginé qu'il y avoit eu un temps auquel tous les atomes étoient séparés, et que par leur concours fortuit ils ont composé une infinité de mondes, dont chacun pèrit au bout de certain temps, soit par le feu, comme si le soleil s'approchoit si près de la terre qu'il la brûlât, soit par quelque grande et horrible secousse, qui en un moment bouleversera toutes choses et ruinera la machine du monde ; qu'enfin il y avoit plusieurs manières dont chaque monde pouvoit périr ; mais que de ces débris il s'en composoit un autre, qui commençoit aussitôt à produire de nouveaux animaux. Il semble même que celui que nous habitons n'est qu'un tas de ruines de quelque grand et terrible fracas qui sera arrivé autrefois ; témoins ces gouffres horribles de la mer, ces longues chaînes de montagnes d'une hauteur prodigieuse, ces longues et larges couches de rochers, dont les uns sont situés de travers, les autres de bas en haut, et d'autres de biais ; témoins cette grande inégalité au dedans de la terre, tous ces fleuves souterrains, tous ces lacs, toutes ces cavernes ; témoin enfin cette autre grande inégalité de la surface de la terre, qui se trouve entre-coupée de mers, de lacs, de détroits, d'îles, de montagnes.

Épicure tient que l'univers est infini ; que ce grand tout n'a ni milieu ni extrémités, et que, de quelque point qu'on imagine dans le monde, il reste encore un espace infini à parcourir, sans que jamais on en puisse trouver le bout.

Il dit que c'est être fou que de se flatter que les dieux aient fait le monde pour l'amour des hommes ; qu'il n'y a aucune apparence qu'après avoir resté si long-temps tranquilles, ils se fussent avisés de changer leur première manière de vie pour en prendre une différente, et que d'ailleurs il étoit fort aisé de juger, par tous les défauts que nous y connoissons, que ce n'est point un ouvrage des dieux.

Il a cru que la terre avoit produit les hommes et tous les autres animaux, de même qu'elle produit encore aujourd'hui des rats, des taupes, des vers et de toutes sortes d'insectes. Il tient que, dans son commencement, lorsqu'elle étoit encore toute nouvelle, elle étoit grasse et nitreuse, et que le soleil l'ayant peu à peu échauffée, elle se couvrit d'herbes et d'arbrisseaux ; que quantité de petites tumeurs commencèrent à s'élever de dessus la superficie, comme des champignons, et qu'après certain temps, lorsque chaque tumeur étoit venue en maturité, la peau de dessus se rompoit, et

qu'il en sortoit aussitôt un petit animal, qui se retiroit peu à peu du lieu humide où il venoit de naître, et qui commençoit à respirer; la terre faisoit écouler de ces endroits-là des ruisseaux de lait pour la nourriture de ces petits animaux.

Parmi ce grand nombre de toutes sortes d'animaux il s'en trouva beaucoup de monstrueux: les uns sans tête, d'autres sans bouche; d'autres avoient les membres collés au tronc du corps; tellement qu'il y en a eu beaucoup qui ont péri, faute de se pouvoir nourrir, ou de pouvoir multiplier leur espèce par l'union des deux sexes. Enfin il ne resta que ceux qui se trouvèrent bien disposés, et ce sont les espèces de ceux que nous avons encore aujourd'hui.

Dans ce premier commencement du monde, le froid, la chaleur et les vents n'étoient pas si violens qu'ils le sont aujourd'hui; toutes ces choses étoient dans leur nouveauté aussi bien que tout le reste; ces hommes sortis de terre étoient beaucoup plus robustes que nous ne sommes, ils avoient le corps tout couvert d'un poil hérissé comme celui des sangliers; la mauvaise nourriture ni l'inclémence des saisons ne les incommodoient point; ils ne connoissoient point encore l'usage des habits; ils se couchoient nus par terre dans tous les endroits où la nuit les surprenoit; ils se cachoient sous de petits arbrisseaux pour se garantir de la pluie; ils n'avoient encore aucune société; chacun ne songeoit qu'à soi, et ne travailloit qu'à se procurer ses commodités particulières. La terre avoit aussi produit de grandes forêts dont les arbres croissoient tous les jours: les hommes commencèrent à vivre de gland, de fruits d'arboisier et de pommes sauvages. Ils avoient souvent à démêler avec les sangliers et les lions. Ils se mirent plusieurs ensemble pour se garantir de ces bêtes féroces. Ils bâtirent de petites cabanes; ils s'occupèrent à la chasse, et trouvèrent moyen de se faire des habits de la peau des animaux qu'ils avoient tués. Chacun choisit sa femme, et vécut en particulier avec elle; il en vint des enfans, qui adoucirent par leurs caresses l'humeur farouche de leurs pères. Voilà le commencement de toutes les sociétés. Les voisins firent ensuite amitié avec leurs voisins, et cessèrent de se nuire les uns aux autres. D'abord, ils montroient du bout du doigt les choses dont ils avoient besoin; ils inventèrent ensuite pour leur commodité certains noms qu'ils donnèrent au hasard à chaque chose; ils en composèrent un jargon dont ils se servirent pour communiquer leurs pensées.

Le soleil leur avoit fait connoître l'usage du feu avant que de l'avoir trouvé; c'étoit à l'ardeur des rayons de cet astre qu'ils faisoient d'abord rôtir les viandes qu'ils rapportoient de la chasse; mais un jour un éclair tomba sur quelque chose de combustible qu'il embrasa tout d'un coup: aussitôt les hommes, qui connoissoient déjà l'utilité du feu, au lieu de l'éteindre, ne songèrent qu'à le conserver; chacun en emporta dans sa cabane, et s'en servit pour faire cuire ce qu'il avoit à manger.

On bâtit ensuite des villes, et on commença à partager les terres, mais inégalement; les gens qui se trouvèrent avoir plus de forces ou plus d'adresse, eurent les meilleures portions; ils s'érigèrent en rois; ils contraignirent les autres hommes à leur obéir, et firent bâtir des citadelles pour éviter les surprises de leurs voisins.

Les hommes dans ce temps-là n'avoient point d'autres défenses que leurs mains, leurs ongles, leurs dents, des pierres ou des bâtons; c'étoient là les armes dont ils se servoient pour vider leurs différends.

Après avoir brûlé quelques forêts, n'importe pour quel sujet, ils virent du métal qui couloit par des veines de terre dans de petites fosses où il se figeoit; l'éclat de ce métal leur causa de l'admiration; ils conçurent, de ce qu'ils voyoient couler, que, par le moyen du feu, ils en feroient tout ce qu'ils voudroient. Ils ne songèrent d'abord qu'à en faire des armes; c'est pour ce sujet qu'ils estimoient beaucoup davantage l'airain que l'or, parce que les armes d'or étoient beaucoup moins tranchantes que celles d'airain; ensuite ils en firent des brides pour les chevaux, des socs de charrue pour labourer la terre, et enfin toutes les choses dont ils se trouvèrent avoir besoin.

Avant l'invention du fer, on faisoit les habits de choses différentes, qu'on nouoit ensemble: mais dès qu'on eut su accommoder ce métal à toutes sortes d'usages, on trouva le moyen de faire des étoffes de laine et de fil pour la commodité des hommes.

Pour ce qui est d'ensemencer les terres, c'est la nature même qui en a enseigné l'usage. Les hommes, dès le commencement du monde, remarquèrent que les glands qui tomboient des chênes produisoient des arbres semblables aux chênes mêmes: quand ils voulurent faire venir des chênes en quelque endroit, ils y semèrent du gland. Ils observèrent la même chose à l'égard de toutes les autres plantes; chacun commença aussitôt à semer de la graine des choses

dont il pouvoit avoir besoin ; et comme ils voyoient que tout venoit beaucoup mieux quand la terre étoit bien cultivée, chacun commença à s'appliquer particulièrement à l'agriculture.

La force et l'adresse avoient toujours prévalu jusqu'à ce temps-là ; mais dès que l'or vint à la mode, et que tout le monde se fut laissé surprendre par la splendeur de ce métal, chacun ne songea qu'à en faire provision. Certaines gens s'enrichissant extraordinairement par ce moyen, le peuple abandonna aisément le parti des premiers rois, qui n'avoient point d'autre mérite que leur force et leur adresse ; chacun s'attacha aux riches. Les rois furent massacrés ; le gouvernement depuis devint populaire. On établit des lois, et on choisit des magistrats pour les faire observer et pour avoir soin des affaires publiques

A mesure que ces premiers peuples perdoient de leur férocité, la société augmentoit entre eux. Ils commencèrent à faire des festins les uns chez les autres ; et après avoir bien mangé, ils se réjouissoient à entendre le chant des oiseaux ; ils s'efforçoient de les imiter, et composoient des chansons sur les mêmes airs des oiseaux qu'ils avoient appris.

Les vents qui faisoient un agréable murmure en traversant les roseaux leur donnèrent occasion d'inventer les flûtes, et l'admiration qu'ils eurent des choses célestes les porta à s'appliquer à l'astronomie.

L'avarice se mêla dans leurs mœurs. Ils se firent la guerre les uns aux autres pour s'entre-déposséder de leurs biens. Cela fit naître des poètes pour écrire les belles actions qui s'y étoient passées, et des peintres pour les représenter. Enfin la tranquillité et le grand loisir dont ils jouirent par la suite, leur donna moyen de s'occuper à perfectionner les arts que la nécessité leur avoit fait trouver, et même d'en inventer de nouveaux pour la commodité de la vie.

Sur ce qu'on peut objecter, que la terre ne produit point aujourd'hui d'hommes, de lions et de chiens, Epicure répond : que la fécondité de la terre est épuisée ; qu'une femme avancée en âge ne fait plus d'enfans ; qu'une terre qu'on n'a jamais cultivée rapporte beaucoup mieux les premières années que par la suite ; qu'enfin lorsqu'on arrache une forêt, le fond de la terre ne produit plus d'arbres pareils à ceux qu'on a déracinés ; il en produit seulement d'autres qui dégénèrent, comme de petits sauvages, des épines et des ronces ; et que peut-être il y a encore à présent des lapins, des lièvres, des renards, des sangliers et d'autres animaux par-

faits qui naissent de la terre ; mais parce que cela arrive dans des lieux retirés, et que cela ne nous est pas connu, nous ne croyons pas que cela soit ; de même que si nous n'avions jamais vu d'autres rats que ceux qui naissent des rats, nous ne croirions pas qu'il y en eût qui naissent de la terre.

Les philosophes sont partagés touchant la règle que nous avons pour connoître la vérité. Epicure tient qu'il n'y a pas de plus grande certitude que celle qui nous vient des sens ; que nous ne connoissons rien positivement que par leur rapport, et que nous n'avons point d'autre marque pour distinguer le vrai d'avec le faux.

Pour ce qui est de l'entendement, il tient qu'au commencement il n'a aucune idée ; qu'il est comme une table rase ; que lorsque les organes corporels sont formés, les connoissances lui viennent peu à peu par l'entremise des sens ; qu'il peut penser aux choses absentes ; qu'ainsi il se peut tromper en prenant pour présent ce qui est absent, ou même ce qui n'est point du tout ; et qu'au contraire nos sens n'aperçoivent que des objets actuellement présens, et que par conséquent ils ne peuvent jamais se tromper quant à l'existence de l'objet. C'est pourquoi, dit-il, c'est être fou que de n'exiger pas, en ce cas-là, le rapport des sens pour avoir recours à des raisons.

Il y a plusieurs manières différentes dont les philosophes expliquent la vision. Epicure a cru qu'il se détachoit perpétuellement de tous les corps une grande quantité de petites superficies semblables aux corps mêmes ; que ces petites superficies remplissoient l'air, et que c'étoit par leur moyen que nous apercevions les objets extérieurs.

Il tient que l'odeur, la chaleur, les sons, la lumière et les autres qualités sensibles, ne sont pas de simples perceptions de l'ame. Il a cru que toutes ces choses étoient réellement hors de nous de la même manière qu'elles nous paroissent, et qu'une certaine quantité de matière figurée et nue d'une certaine façon, étoit réellement odeur, son, chaleur, lumière, indépendamment de toutes sortes d'animaux : que, par exemple, les petites particules qui se détachent perpétuellement des fleurs d'un parterre, remplissent l'air tout autour d'une odeur agréable, et semblable à ce qu'un homme sentiroit s'il se promenoit pour lors dans ce parterre ; que, lorsqu'on sonne une cloche, l'air des environs est rempli de tintemens aigus semblables aux sons que nous entendons pour lors ; et que dès que le soleil commence à pa-

roître, il y a dans l'air quelque chose de brillant et semblable à la lumière que nous apercevons dans ce temps-là; qu'enfin, lorsque la même chose paroît différemment à deux animaux différens, cela vient de ce que la configuration intérieure de ces animaux est différente. Si la feuille de saule, par exemple, paroît amère à un homme et douce à une chèvre, c'est que l'homme et la chèvre ne sont pas faits au dedans l'un comme l'autre. C'est cette même raison qui fait que la ciguë empoisonne les hommes et engraisse les caillies.

Les Stoïciens, qui faisoient profession d'une vertu fort austère, et qui dans le fond étoient pleins de vanité, furent extrêmement jaloux du grand nombre d'amis et de disciples qui s'attachoient à Épicure, dont la doctrine étoit d'ailleurs fort différente de celle qu'ils enseignoient. Ils firent tout ce qu'ils purent pour le décrier, et même ils semèrent dans leurs livres diverses sortes de calomnies contre lui. C'est ce qui a été cause que ceux qui sont venus depuis, et qui n'ont connu Épicure que par le canal des Stoïciens, s'y sont laissé surprendre, et ont pris pour un débauché un homme d'une continence exemplaire et dont les mœurs ont toujours été très-réglées.

Saint Grégoire rend un témoignage illustre de la chasteté de ce philosophe. «Épicure, dit ce Père de l'Eglise, a dit que le plaisir étoit la fin où tendent tous les hommes; mais afin qu'on ne crût pas que ce fût le plaisir sensuel, il vécut toujours très-chaste et très-réglé, confirmant sa doctrine par ses mœurs.»

Épicure ne voulut jamais se mêler du gouvernement de la république; il préféra toujours son repos et la vie tranquille à l'embarras des affaires. Les statues que les Athéniens lui érigèrent publiquement, témoignent bien l'estime distinguée qu'ils avoient pour ce philosophe. Tous ceux qui se sont attachés à lui, ne l'ont jamais quitté; à la réserve de Métrodorus, qui le changea pour étudier dans l'Académie sous Carnéade: mais il n'y fut que six mois; il revint aussitôt trouver Épicure, et resta avec lui jusqu'à sa mort, qui arriva quelque temps avant celle d'Épicure. Son école est demeurée perpétuellement dans une égale splendeur, et même dans des temps que toutes les autres étoient presque abandonnées.

A l'âge de soixante-douze ans, il tomba malade à Athènes, où il n'avoit point discontinué d'enseigner: son mal étoit une rétention d'urine qui lui causoit des douleurs épouvantables; il souffroit tout cela fort tranquillement. Quand

il se sentit approcher de sa fin, il affranchit une partie de ses esclaves, disposa de son bien, ordonna qu'on solennisât tous les ans le jour de sa naissance et celle de ses parens, vers le dixième du mois Gaméléon. Il donna son jardin et ses livres à Hermacus de Mételin, qui lui succéda, à la charge que cela passeroit successivement à tous ceux qui occuperoient cette place. Il écrivit à Idoménee en ces termes:

« Me voilà, grâce aux dieux, à l'heureux et » dernier jour de ma vie; je suis si tourmenté » de la violence de mon mal, qui me ronge la » vessie et les intestins, qu'on ne sauroit rien » imaginer de plus cruel. Au milieu de mes » douleurs, cependant, je sens une grande » consolation, lorsque je repasse dans mon esprit tous les bons raisonnemens dont j'ai enrichi la philosophie. Je vous prie, par l'attachement que vous avez toujours fait paroître pour moi et pour ma doctrine, d'avoir soin des enfans de Métrodorus. »

Quatorze jours après que cette maladie eut commencé, Épicure se mit dans un bain chaud, qu'il s'étoit fait préparer exprès: dès qu'il y fut entré il demanda un verre de vin pur; il le but et expira aussitôt, en avertissant ses amis et ses disciples qui étoient là présens, de se souvenir de lui et des préceptes qu'il leur avoit donnés. Cette mort arriva la première année de la cent-vingt-septième olympiade. Tous les Athéniens en témoignèrent un regret très-sensible.

ZÉNON.

Mort dans la 129^e olympiade.

Zénon, chef de la secte des Stoïciens, étoit de la ville de Cittie, dans l'île de Chypre. Avant que de se déterminer à rien, il alla consulter l'oracle, afin de savoir ce qu'il devoit faire pour vivre heureux. L'oracle lui répondit, qu'il devint de même couleur que les morts. Zénon conçut que ce dieu lui vouloit dire qu'il falloit qu'il s'attachât à lire les livres des anciens. Il prit cela fort sérieusement; il commença à s'y appliquer, et à employer tous ses soins pour suivre les conseils de l'oracle.

Un jour, comme il revenoit d'acheter de la pourpre de Phénicie, il fit naufrage au port de Pirée. Cette perte le rendit fort triste; il s'en revint à Athènes; il entra chez un libraire, et se mit à lire le second livre de Xénophon pour

se consoler ; il y prit beaucoup de plaisir , cela lui fit oublier son chagrin. Il demanda au libraire où demeuroient ces sortes de gens dont parloit Xénophon. Cratès le Cynique passa par hasard ; le libraire le montra du bout du doigt , et dit à Zénon : Tenez , suivez cet homme-ci. Zénon étoit pour lors âgé de trente ans ; il suivit Cratès , et commença dès ce jour-là à être son disciple. Zénon avoit beaucoup de pudeur et de retenue ; il ne pouvoit s'accoutumer aux manières effrontées des Cyniques. Cratès s'aperçut que cela lui faisoit de la peine ; il voulut le guérir de sa foiblesse : il lui donna un jour une marmite pleine de lentilles , et lui commanda de traverser le bourg de Céramique avec cette marmite. Zénon rougissoit de honte et se cachoit , de crainte que quelqu'un ne le vit. Cratès s'approcha de lui ; il lui donna un grand coup de bâton au travers de la marmite et la cassa en plusieurs morceaux ; toutes les lentilles lui couloient le long des cuisses et des jambes. Cratès lui dit : Comment , petit fripon , pourquoi l'enfus-tu , puisque tu n'as point eu de mal ?

La philosophie plaisoit fort à Zénon ; il remercioit ordinairement la fortune d'avoir fait périr tout son bien dans la mer. Ah ! disoit-il , que les vents qui m'ont fait faire naufrage m'étoient favorables ! Il étudia plus de dix ans sous Cratès , sans pouvoir jamais s'accoutumer à l'impudence des Cyniques. A la fin , quand il voulut le quitter pour aller sous Stilpon de Mégare , Cratès le prit par son manteau et le retint de force : O Cratès , lui dit Zénon , on ne sauroit retenir un philosophe que par les oreilles ; persuadez-moi par de bonnes raisons que votre doctrine est meilleure que celle de Stilpon ; sinon , quand vous m'enfermeriez , mon corps seroit bien à la vérité chez vous , mais mon esprit seroit perpétuellement chez Stilpon.

Zénon passa dix autres années chez Stilpon , Xénocrate et Polémon ; ensuite il se retira , et établit une nouvelle secte. Sa réputation ne tarda guère à se répandre par toute la Grèce. Il devint en peu de temps le plus distingué de tous les philosophes du pays. Quantité de gens venoient de divers endroits pour s'attacher à lui et être ses disciples ; et comme Zénon enseignoit ordinairement sous une galerie , c'est de là que ses sectateurs ont été appelés Stoïciens.

Les Athéniens l'honoroient tellement , qu'ils l'avoient fait le dépositaire des clefs de la ville. Ils lui érigèrent une statue , et ils lui firent présent d'une couronne d'or. Le roi Antigonus

ne pouvoit se lasser d'admirer ce philosophe. Il ne venoit jamais à Athènes , qu'il n'allât écouter ses leçons ; souvent même il alloit manger chez Zénon , ou bien il le menoit souper avec lui chez Aristocle , le joueur de harpe. Mais Zénon évita dans la suite de se rencontrer dans aucun festin , ni dans des assemblées , de crainte de se rendre trop familier. Antigonus fit tout ce qu'il put pour l'attirer auprès de lui ; Zénon s'excusa de faire ce voyage , et envoya en sa place Perseus et Philonide , et lui fit réponse , qu'il avoit une joie très-sensible de la forte inclination qu'il faisoit paroître pour les sciences : que rien n'étoit plus propre à le détourner des plaisirs sensuels , et à lui faire embrasser la vertu , que l'amour de la philosophie. Enfin , ajoute-t-il , si la vieillesse et ma mauvaise santé ne m'empêchoient de sortir , je ne manquerois pas de me rendre auprès de vous comme vous le souhaitez ; mais puisque cela ne se peut , je vous envoie deux de mes amis qui me valent bien , quant à l'esprit et à la doctrine , et qui sont beaucoup plus robustes que moi. Si vous conversez sérieusement avec eux , et que vous vous appliquiez à suivre les préceptes qu'ils vous donneront , vous verrez qu'il ne vous manquera rien de ce qui regarde le souverain bonheur.

Zénon évitoit la foule. Il ne se faisoit jamais accompagner que de deux ou trois personnes au plus. Lorsqu'il y en avoit davantage qui le vouloient suivre malgré lui , il leur donnoit de l'argent pour les faire retirer. Quelquefois , quand il se voyoit pressé par la grande multitude dans la galerie où il enseignoit , il monroit à ceux qui l'embarrassoient , certaines pièces de bois qui étoient au-dessus de son école , et il leur disoit : Tenez , voyez-vous bien ces pièces de bois que voilà là-haut , elles n'y ont pas toujours été . elles étoient autrefois au milieu de cette place comme vous ; mais comme elles embarrassoient , on les a ôtées et mises où vous les voyez. Retirez-vous donc en arrière , et ne m'embarrassez pas davantage.

Zénon étoit grand et menu , et avoit la peau fort noire : c'étoit de là que quelques-uns l'appeloit le *Palmier d'Égypte*. Il avoit la tête penchée sur une des épaules ; ses jambes étoient grosses et malsaines ; il s'habilloit toujours d'une étoffe très-légère et du plus bas prix qu'il la pouvoit trouver ; il vivoit en tout temps d'un peu de pain , de figues , de miel et de vin doux , sans jamais rien manger de cuit. Il étoit d'une si grande continence , que quand on vouloit louer quelqu'un sur ce sujet , on disoit : Il est

plus chaste que Zenon. Il eut pourtant quelque commerce avec une petite servante : la vertu des païens n'étoit pas ferme. Il avoit la démarche grave, l'esprit vif, l'humeur sévère. En parlant il ridoit son front et tordoit sa bouche ; quelquefois cependant , dans ses parties de plaisirs, il étoit fort gai et réjouissoit la compagnie. Quand on lui demandoit la raison d'un si grand changement, il répondoit : Les lupins sont naturellement amers ; mais quand on les a laissés quelque temps tremper dans l'eau, ils s'adoucissent. Il affectoit une très-grande austérité, en sorte que sa manière de vivre tenoit davantage d'une simplicité barbare que d'une véritable frugalité, et hors l'effronterie, dont il étoit fort éloigné, il avoit retenu beaucoup de la morale des Cyniques ; c'est ce qui a fait que Juvenal a dit que les Stoïciens et les Cyniques ne différoient entr'eux que par leurs habits, mais que leur doctrine étoit la même.

Il étoit fort concis dans tous ses discours. Quand on lui en demandoit la raison, il disoit que les syllabes dont se servent les sages devoient toutes être brèves, si cela se pouvoit. Quand il vouloit faire une réprimande à quelqu'un, il n'y employoit jamais que très-peu de paroles, et toujours indirectement.

Il se rencontra un jour dans un festin avec un homme fort gourmand, qui faisoit mourir de faim tous ceux qui mangeoient avec lui : Zénon prit pour sa part un grand poisson, et sembla ne le vouloir partager avec personne. Le gourmand le regarda aussitôt de travers. Comment, lui dit Zénon, crois-tu qu'on te laissera faire tous les jours de pareils tours, si tu ne peux pas souffrir que je le fasse une fois ?

Un jour un jeune homme le pressoit avec beaucoup d'instance, sur une matière au-dessus de la portée de son esprit. Zénon fit apporter un miroir, il le fit regarder dedans, et lui dit : Te semble-t-il que ces questions-là conviennent avec ton visage ?

Il disoit que les mauvais discours des orateurs ressembloient à la monnoie d'Alexandrie, qui étoit belle en apparence, mais dont le métal ne valoit rien.

Il disoit que le plus grand tort qu'on pouvoit faire aux jeunes gens, étoit de les élever dans la vanité ; qu'il falloit les accoutumer à être civils et à ne rien faire qu'à propos. Voyant un jour un de ses disciples enflé d'orgueil, il lui donna un soufflet, et lui dit : Caphésius, quand tu seras élevé au-dessus des autres, tu ne seras pas honnête homme pour cela ; mais si tu es

honnête homme, tu seras élevé au-dessus des autres.

Il croyoit qu'il étoit dangereux à un jeune homme qui avoit envie de devenir savant, de s'appliquer à la poésie.

Quand on lui demandoit ce que c'étoit que son ami : C'est un autre moi-même, répondoit-il.

Il disoit qu'il valoit mieux glisser des pieds que de la langue ; et qu'il n'y avoit rien dont la perte nous dût si sensiblement toucher que celle du temps, parce qu'elle étoit la plus irréparable.

Il se trouva un jour dans un festin qu'on faisoit aux ambassadeurs de Ptolémée. Il ne dit rien pendant tout le souper. Ces ambassadeurs en furent surpris ; ils lui demandèrent s'il ne vouloit rien faire savoir au roi Ptolémée : Dites-lui, répondit-il, qu'il y a ici un homme qui sait se taire.

Les Stoïciens tenoient que la fin qu'on devoit se proposer étoit de vivre selon la nature ; or, que de vivre selon la nature, étoit de ne faire rien de contraire à ce que nous dictoit la raison, qui étoit une loi générale et commune à tous les hommes.

Que chacun devoit embrasser la vertu à cause d'elle-même, sans avoir égard à aucune récompense ; qu'elle suffisoit pour rendre les gens heureux ; et que ceux qui la possédoient jouissoient d'un parfait bonheur, même au milieu des plus grands tourmens.

Qu'il n'y avoit rien d'utile que ce qui étoit honnête, et que rien de criminel ne pouvoit jamais être utile.

Que le bien honnête est celui qui rend parfaits tous ceux qui le possèdent.

Qu'il y avoit des choses qui n'étoient ni un bien ni un mal, quoiqu'elles eussent la force de mouvoir notre appétit, et de nous porter à choisir les unes plutôt que les autres ; comme la vie, la santé, la beauté, la force, les richesses, la noblesse, le plaisir, la gloire ; et celles qui leur étoient opposées, comme la mort, la maladie, la laideur, la débilité, la pauvreté, la basse naissance, la douceur et l'ignominie. Car, disoient-ils, aucune chose ne sauroit être bonne, si elle ne rend heureux ceux qui la possèdent, et si elle ne rend malheureux ceux qui en sont privés : or, la vie, la santé, ni les richesses ne rendent point heureux ceux qui les possèdent, ni malheureux ceux qui en sont privés : donc la vie, la santé ni les richesses, la mort, la maladie ni la pauvreté, ne sont ni des biens ni des maux. D'ailleurs, ajoutoient-ils, les choses

dont nous pouvons nous servir en bien et en mal, ne sont ni un bien ni un mal ; or nous pouvons nous servir et en bien et en mal, de la vie, de la santé et des richesses ; donc la vie, la santé ni les richesses ne sont ni un bien ni un mal.

Enfin ils admettoient une autre espèce de choses indifférentes, qui n'étoient pas capables de faire aucune impression sur notre esprit : comme d'avoir un nombre pair ou impair de cheveux à la tête, étendre le doigt ou le fermer, tenir une plume en l'air, lever une paille.

Ils disoient que les plaisirs sensuels n'étoient pas un bien, parce qu'ils étoient deshonnêtes : or, que rien de deshonnête ne pouvoit jamais être un bien.

Que le sage ne craignoit rien ; qu'il n'avoit point de faste, parce qu'il étoit indifférent pour la gloire et pour l'ignominie ; que le caractère du sage étoit d'être sévère et sincère ; qu'il ne lui étoit pas défendu de boire du vin, mais qu'il ne devoit jamais s'enivrer, afin de ne pas perdre un seul moment de la vie l'usage de la raison ; qu'il devoit avoir un grand respect pour les dieux, leur faire des sacrifices, et s'abstenir de toutes sortes de débauches.

Qu'on pouvoit appeler offices en général tout ce que nous faisons par inclination ; que les bons offices étoient d'honorer ses parens, défendre sa patrie, se faire des amis et les assister ; les mauvais, au contraire, négliger ses parens, mépriser sa patrie, n'avoir aucune complaisance ni affection pour ses amis.

Ils croyoient que tous les biens et les maux étoient égaux, qu'ils ne pouvoient jamais être augmentés ni diminués : car, disoient-ils, il n'y a rien de plus vrai que ce qui est vrai, et rien de plus faux que ce qui est faux ; aussi il n'y a rien de meilleur que ce qui est bon, ni rien de plus méchant que ce qui est méchant. Et comme un homme qui ne seroit éloigné que d'un stade de Canope, ne seroit pas davantage dedans qu'un homme qui en seroit éloigné de deux cents étades ; ainsi celui qui ne commet qu'un péché médiocre, n'est pas davantage dans la vertu, que celui qui en commet un énorme.

Que le seul sage étoit capable d'amitié ; qu'il devoit se mêler des affaires de la république, pour empêcher le vice, et exciter les citoyens à la vertu ; qu'il n'y avoit que lui qui dût avoir part au gouvernement de l'Etat, puisqu'il étoit le seul qui pût décider de tout ce qui regardoit le bien et le mal ; qu'il n'y avoit que lui d'irrépréhensible et d'incapable de nuire à personne ; qu'il étoit le seul qui n'admiroit rien

de tout ce qui avoit coutume de surprendre le reste des hommes.

Ils tenoient, comme les Cyniques, que toutes choses appartiennent aux dieux, et qu'entre amis toutes choses sont communes.

Ils tiennent que toutes les vertus ont un si grand enchaînement les unes avec les autres, qu'on n'en peut jamais posséder une, sans les posséder toutes.

Qu'il n'y a point de milieu entre le vice et la vertu ; car, disoient-ils, comme il est absolument nécessaire qu'on soit droit ou tortu, aussi toute action doit être bonne ou mauvaise.

Que le sage étoit le seul heureux ; qu'il n'avoit jamais besoin de rien ; qu'il devoit s'exposer aux tourmens les plus cruels pour sa patrie et pour ses amis ; qu'il ne craignoit rien ; qu'il faisoit du bien à tout le monde, et qu'il étoit incapable de nuire à personne ; qu'enfin il étoit de toutes sortes de professions, quand même il n'en exerceroit aucune ; et qu'on le pouvoit comparer à un comédien parfait, qui sait représenter également le personnage d'Agamemnon et celui de Thersite.

Zénon vouloit que toutes les femmes fussent communes entre les sages, et que chacun eût commerce avec la première qu'il rencontreroit, sans s'attacher à aucune ; que c'étoit le moyen d'empêcher la jalousie et les soupçons de l'adultère, et que chacun regarderoit en particulier tous les jeunes gens comme ses propres enfans.

Les Stoïciens tenoient qu'il n'y avoit qu'un seul Être souverain, mais qu'on lui donnoit différens noms ; qu'on l'appelloit quelquefois Destin, quelquefois Esprit, et d'autres fois Jupiter ; que cet Être étoit un animal immortel, raisonnable, parfait, bienheureux, et éloigné de tout mal ; que c'étoit sa providence qui gouvernoit le monde et tous les êtres qui y étoient.

Ils admettoient deux principes, l'agent et le patient, c'est-à-dire Dieu et le monde.

Ils tenoient que la matière étoit divisible à l'infini ; qu'il n'y avoit qu'un seul monde, et que ce monde étoit de figure ronde, qui est la plus propre au mouvement. Ils croyoient, comme Pythagore et Platon, qu'il étoit animé par une substance spirituelle répandue dans toutes ses parties ; que cette substance n'étoit point distinguée de Dieu, et qu'elle formoit avec le monde un même animal, dont les uns disoient que la principale partie étoit les dieux, et les autres le soleil ; que le monde étoit placé au milieu d'un espace infini de vide ; que tout étoit plein dans le monde, parce que la matière fluide, qui s'accommode à toutes sortes de

figures, remplissoit les espaces que laissoient les corps grossiers qui ne pouvoient pas se toucher immédiatement partout à cause de leur irrégularité.

Que le monde étoit corruptible : car, disoient-ils, un tout est corruptible lorsque chacune de ses parties est corruptible. Or, chacune des parties du monde est corruptible : donc le monde entier est corruptible. Que les étoiles fixes étoient emportées par le mouvement du ciel ; que le soleil étoit un feu dont la masse étoit plus grosse que celle de la terre, puisque la terre jetoit son ombre en cône : que le soleil et les autres astres se nourrissoient des vapeurs qui s'exhalent de la terre et de la mer. Ils ont connu la véritable cause des éclipses du soleil et de la lune, et celle du tonnerre et des éclairs. Ils tenoient que les deux zones glaciales étoient inhabitables à cause du grand froid, et que la zone torride l'étoit aussi à cause de la chaleur excessive.

Le Stoïcien Ariston vouloit bannir la logique : il comparoit ordinairement ses argumens subtils aux toiles d'araignées, qui faisoient bien paroître quelque chose de fort ingénieux et de bien arrangé, mais entièrement inutile.

Chrysippe, au contraire, estimoit fort la logique, et excelloit tellement dans cet art, que tout le monde convenoit que si les dieux en eussent eu besoin, ils ne se seroient jamais servis d'autre togique que de celle de Chrysippe.

Zénon vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans, sans avoir jamais eu aucune incommodité. Il fut fort regretté après sa mort. Quand le roi Antigonus en apprit la nouvelle, il en parut sensiblement touché. Bons dieux, dit-il, quel spectacle ai-je perdu ! On lui demanda pourquoi il estimoit tant ce philosophe : C'est, répondit-il, parce que tous les grands présens que je lui ai faits ne l'ont jamais pu obliger à faire aucune bassesse.

Il députa aussitôt vers les Athéniens, pour les prier de faire enterrer Zénon dans le bourg de Céramique.

Les Athéniens, de leur côté, ne sentirent pas moins vivement la perte de Zénon que le roi Antigonus. Les principaux magistrats le louèrent publiquement après sa mort, et afin que cela fût plus authentique, ils en firent un décret public en ces termes :

DÉCRET.

« Puisque Zénon, fils de Mnasée, de Cittie, » a passé plusieurs années à enseigner la philo-

» sophie dans cette ville ; qu'il s'est montré » homme de bien dans toutes sortes de choses ; » qu'il a perpétuellement excité à la vertu les » jeunes gens qu'il avoit sous sa discipline ; » qu'il a toujours mené une vie conforme aux » préceptes qu'il enseignoit : le peuple a jugé à » propos de le louer publiquement, et de lui » faire présent d'une couronne d'or, qu'il a justement méritée à cause de sa grande probité » et de sa tempérance ; et de lui ériger un tombeau dans le bourg de Céramique aux dépens » du public. Le peuple veut qu'on choisisse cinq » hommes dans Athènes pour avoir soin de faire » la couronne et le tombeau : que le scribe de » la république grave ce présent décrets sur deux » colonnes, dont l'une sera mise dans l'Académie, et l'autre dans le Lycée ; et que l'argent » nécessaire pour cet ouvrage soit promptement » mis entre les mains de celui qui a soin des » affaires publiques, afin que tout le monde » connoisse que les Athéniens ont soin d'honorer les gens d'un mérite distingué, et pendant » leur vie et après leur mort. »

Ce décret fut donné pendant qu'Arrhénidas étoit archonte d'Athènes, quelques jours après la mort de Zénon.

Or voici de quelle manière on rapporte que finit Zénon. On dit qu'un jour, comme il sortoit de son école, il se heurta contre quelque chose, et qu'il se cassa le doigt. Il prit cela pour un avis que les dieux lui donnoient qu'il devoit bientôt mourir. Il frappa aussitôt la terre avec sa main, et dit : Me demandes-tu ? Je suis tout prêt. Et sans tarder davantage, au lieu de songer à se faire guérir son doigt, il s'étrangla de sang-froid. Il y avoit quarante-huit ans qu'il enseignoit sans interruption, et soixante-huit ans qu'il avoit commencé de s'appliquer à la philosophie sous Cratès le Cynique.

VIE DE PLATON

D'APRÈS LE MANUSCRIT ORIGINAL DE FÉNELON.

PLATON étoit de la plus illustre naissance dont un Athénien pût être. Par sa mère il descendoit de Solon, et des anciens rois par son père. Dans sa jeunesse il alla à la guerre, et y montra beaucoup de valeur. Il fut disciple de Socrate, dont il a rapporté les conversations dans ses écrits. Comme Socrate n'a jamais voulu écrire, nous n'avons rien de lui que dans les ouvrages de ses deux disciples Platon et Xénophon. Ces

deux disciples furent jaloux l'un de l'autre.

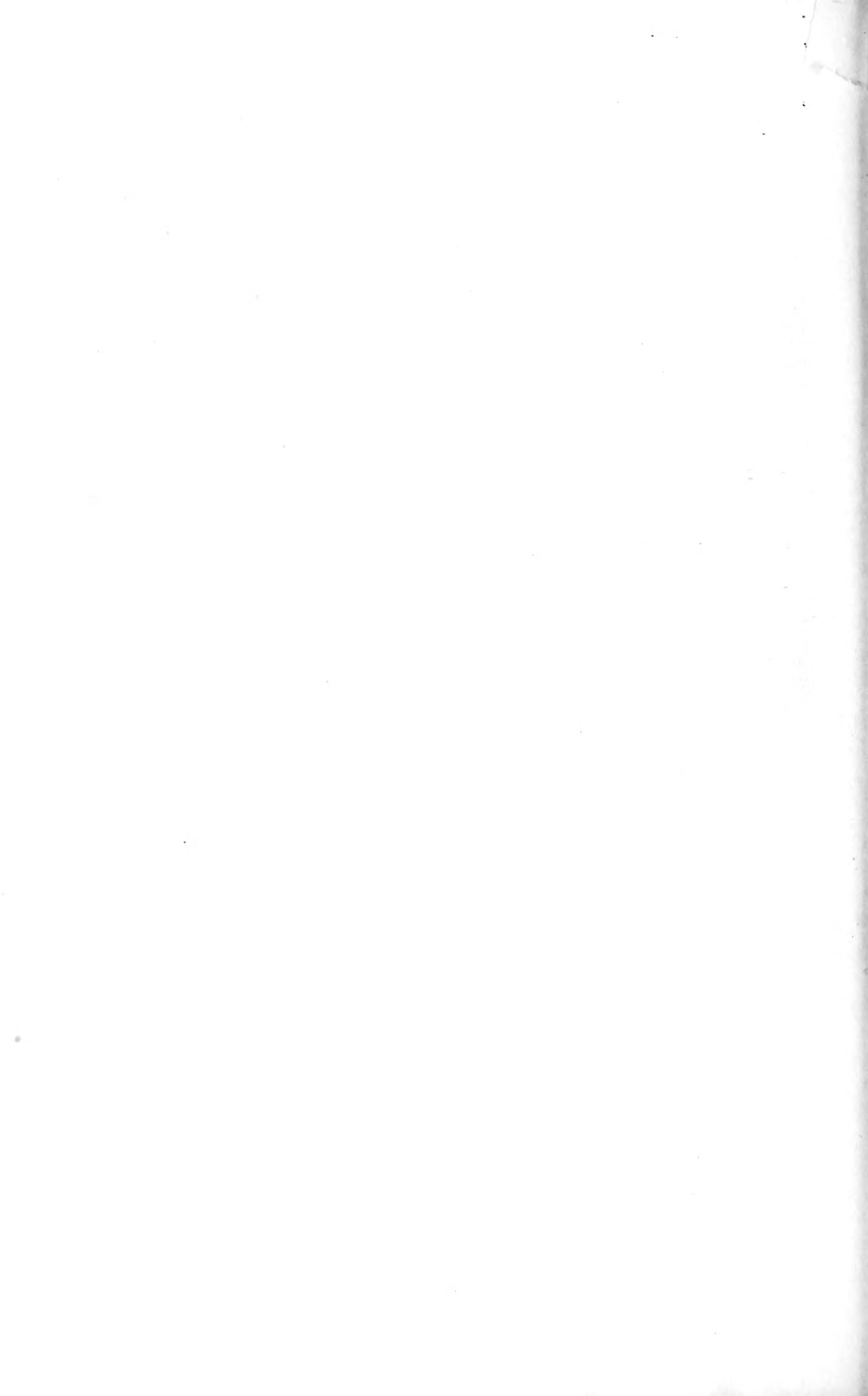
Dans la suite , Platon eut la curiosité d'aller rechercher la sagesse des étrangers. Il passa en Egypte et en Phénicie, où il eut soin de recueillir les traditions des prêtres et des savans. Il ne faut pas même douter qu'il n'y ait connu les livres de Moïse et les autres ouvrages des Juifs. Dion , gendre du tyran Denys , grand amateur des lettres et de la sagesse , l'attira en Sicile. Denys lui-même le vit , l'admira , et fut sur le point de renoncer à la tyrannie par ses conseils : mais Phlistus , qui étoit un sophiste et un flatteur , l'en détourna . de peur de perdre dans ce changement la fortune dont il jouissoit. Ce faux sage , jaloux de Platon , le rendit peu à peu odieux au tyran. Quand Platon aperçut que le tyran étoit incorrigible , il lui remontra avec courage le malheur et l'indignité d'un homme qui tient sa patrie dans l'esclavage . le tyran irrité le vendit , comme un esclave , à un homme qui le mena dans l'île d'Eubée, où il fut racheté de l'argent de Dion.

Après la mort du premier Denys , il fit encore sous le second deux voyages à Syracuse , où Dion lui fit divers présens considérables. Le jeune Denys voulut même lui donner une ville pour y établir ses lois et sa république . mais les guerres ne permirent pas l'exécution de ce projet.

Quelque temps après , Dion ayant chassé deux

fois le jeune Denys , qui fut enfin réduit à servir de maître d'école dans Corinthe , pour gagner sa vie , Platon ne voulut point retourner à Syracuse jouir de la faveur de son ami qui avoit l'autorité suprême. Au contraire, il lui écrivit pour l'obliger à quitter cette puissance odieuse , et pour rendre la liberté à ses citoyens , après avoir abattu le tyran , à l'exemple de Timoléon. Dion fut rigoureusement puni de n'avoir pas profité d'un si sage conseil ; car ses propres concitoyens l'assassinèrent.

Platon demeura tranquille à Athènes . où il instruisoit ses disciples dans un bois auprès de la ville , qu'on appelloit Académie , du nom d'Académus , qui avoit donné ce lieu pour les exercices publics. Il étoit bien fait , de bonne mine , éloquent , adroit pour les exercices . propre dans ses habits et dans ses meubles ; ce qui irritoit beaucoup d'autres philosophes de son temps . qui affectoient d'être gueux et sales , comme Diogène. Il avoit les épaules larges ; ce qui lui fit donner le nom de Platon. Ses disciples furent nommés Académiciens , à cause du lieu où il les instruisoit. Dans la suite ils se divisèrent : on vit trois sectes d'Académiciens. Les anciens conservèrent les principes de Platon : les modernes tombèrent dans l'incertitude des Pyrrhoniens. Platon vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-un ans , en pleine santé , et dans la plus haute réputation.



OEUVRES DE FÉNELON.

CINQUIÈME CLASSE.

ÉCRITS POLITIQUES.

EXAMEN DE CONSCIENCE

SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAUTÉ

COMPOSÉ POUR L'INSTRUCTION DE LOUIS DE FRANCE, DUC DE BOURGOGNE.

PERSONNE ne souhaite plus que moi, Monseigneur *, que vous soyez un très-grand nombre d'années loin des périls inséparables de la royauté. Je le souhaite par zèle pour la conservation de la personne sacrée du Roi, si nécessaire à son royaume, et celle de monseigneur le Dauphin **: je le souhaite pour le bien de l'Etat : je le souhaite pour le vôtre même; car un des plus grands malheurs qui vous pût arriver seroit d'être le maître des autres, dans un âge où vous l'êtes encore si peu de vous-même. Mais il faut vous préparer de loin aux dangers d'un état dont je prie Dieu de vous préserver jusques à l'âge le plus avancé de la vie. La meilleure manière de faire connoître cet état à un prince qui craint Dieu et qui aime la religion, c'est de lui faire un examen de conscience sur les devoirs de la royauté. C'est ce que je vais tâcher de faire.

* Louis de France, duc de Bourgogne, petit-fils de Louis XIV, né à Versailles le 6 août 1682, et mort, le XX^e dauphin de la maison de France, à Marli le 18 février 1712.

** Louis de France, fils de Louis XIV, né à Fontainebleau le premier novembre 1661, et mort à Meudon le 14 avril 1711.

ARTICLE PREMIER.

De l'instruction nécessaire à un prince.

I. Connoissez-vous assez toutes les vérités du christianisme? Vous serez jugé sur l'Évangile, comme le moindre de vos sujets. Etudiez-vous vos devoirs dans cette loi divine? Souffririez-vous qu'un magistrat jugeât tous les jours les peuples en votre nom, sans savoir vos lois et vos ordonnances, qui doivent être la règle de ses jugemens? Espérez-vous que Dieu souffrira que vous ignoriez sa loi, suivant laquelle il veut que vous viviez et que vous gouverniez son peuple? Lisez-vous l'Évangile sans curiosité, avec une docilité humble, dans un esprit de pratique, et vous tournant contre vous-même, pour vous condamner dans toutes les choses que cette loi reprendra en vous?

II. Ne vous êtes-vous point imaginé que l'Évangile ne doit point être la règle des rois comme celle de leurs sujets; que la politique les dispense d'être humbles, justes, sincères, modérés, compatissans, prêts à pardonner les injures?

Quelque lâche et corrompu flatteur ne vous a-t-il point dit , et n'avez-vous point été bien aise de croire que les rois ont besoin de se gouverner , pour leurs États , par certaines maximes de hauteur , de dureté , de dissimulation , en s'élevant au dessus des règles communes de la justice et de l'humanité ?

III. N'avez-vous point cherché les conseillers , en tout genre , les plus disposés à vous flatter dans vos maximes d'ambition , de vanité , de faste , de mollesse et d'artifice ? N'avez-vous point eu peine à croire les hommes fermes et désintéressés , qui , ne désirant rien de vous , et ne se laissant point éblouir par votre grandeur , vous auroient dit avec respect toutes vos vérités , et vous auroient contredit pour vous empêcher de faire des fautes ?

IV. N'avez-vous pas été bien aise , dans les replis les plus cachés de votre cœur , de ne pas voir le bien que vous n'avez pas envie de faire , parce qu'il vous en auroit trop coûté pour le pratiquer ; et n'avez-vous point cherché des raisons pour excuser le mal auquel votre inclination vous portoit ?

V. N'avez-vous point négligé la prière pour demander à Dieu la connoissance de ses volontés sur vous ? Avez-vous cherché dans la prière la grâce pour profiter de vos lectures ? Si vous avez négligé de prier , vous vous êtes rendu coupable de toutes les ignorances où vous avez vécu , et que l'esprit de prière vous auroit ôtées. C'est peu de lire les vérités éternelles , si on ne prie pour obtenir le don de les bien entendre. N'ayant pas bien prié , vous avez mérité les ténèbres où Dieu vous a laissé , sur la correction de vos défauts , et sur l'accomplissement de vos devoirs. Ainsi la négligence , la tiédeur et la distraction volontaire dans la prière , qui passent d'ordinaire pour les plus légères de toutes les fautes , sont néanmoins la vraie source de l'ignorance et de l'aveuglement funeste où vivent la plupart des princes.

VI. Avez-vous choisi pour votre conseil de conscience les hommes les plus pieux , les plus fermes et les plus éclairés , comme on cherche les meilleurs généraux d'armées pour commander les troupes pendant la guerre , et les meilleurs médecins quand on est malade ? Avez-vous composé ce conseil de conscience de plusieurs personnes , afin que l'une puisse vous préserver des préventions de l'autre ; parce que tout homme , quelque droit et habile qu'il puisse être , est toujours capable de prévention ? Avez-vous craint les inconvéniens qu'il y a à se livrer à un seul homme ? Avez-vous donné à

ce conseil une entière liberté de vous découvrir , sans adoucissement , toute l'étendue de vos obligations de conscience ?

VII. Avez-vous travaillé à vous instruire des lois , coutumes et usages du royaume ? Le Roi est le premier juge de son Etat : c'est lui qui fait les lois : c'est lui qui les interprète dans le besoin : c'est lui qui juge souvent , dans son conseil , suivant les lois qu'il a établies ou trouvées déjà établies avant son règne : c'est lui qui doit redresser tous les autres juges : en un mot , sa fonction est d'être à la tête de toute la justice pendant la paix , comme d'être à la tête des armées pendant la guerre ; et comme la guerre ne doit jamais être faite qu'à regret , le plus courtement qu'il est possible , et en vue d'une constante paix , il s'ensuit que la fonction de commander des armées n'est qu'une fonction passagère , forcée et triste pour les bons rois : au lieu que celle de juger les peuples , et de veiller sur tous les juges , est leur fonction naturelle , essentielle , ordinaire et inséparable de la royauté. Bien juger , c'est juger selon les lois : pour juger selon les lois , il les faut savoir. Les savez-vous , et êtes-vous en état de redresser les juges qui les ignorent ? Connoissez-vous assez les principes de la jurisprudence , pour être facilement au fait quand on vous rapporte une affaire ? Êtes-vous en état de discerner , entre vos conseillers , ceux qui vous flattent d'avec ceux qui ne vous flattent pas ; et ceux qui suivent religieusement les règles d'avec ceux qui voudroient les plier d'une façon arbitraire selon leurs vues ? Ne dites point que vous suivez la pluralité des voix : car , outre qu'il y a des cas de partage , dans votre conseil , où votre avis doit décider , ne fussiez-vous là que comme un président de compagnie ; de plus vous êtes là le seul vrai juge : vos conseillers d'État ou ministres ne sont que de simples consultants ; c'est vous seul qui décidez effectivement. La voix d'un seul homme de bien éclairé doit souvent être préférée à celle de dix juges timides et foibles , ou entêtés et corrompus. C'est le cas où l'on doit plutôt peser , que compter les voix.

VIII. Avez-vous étudié la vraie forme de gouvernement de votre royaume ? Il ne suffit pas de savoir les lois qui règlent la propriété des terres et autres biens entre les particuliers ; c'est sans doute la moindre partie de la justice : il s'agit de celle que vous devez garder entre votre nation et vous , entre vous et vos voisins. Avez-vous étudié sérieusement ce qu'on nomme le Droit des gens ? droit qu'il est d'autant moins

permis à un roi d'ignorer, que c'est le droit qui règle sa conduite dans ses plus importantes fonctions, et que ce droit se réduit aux principes les plus évidens du droit naturel pour tout le genre humain. Avez-vous étudié les lois fondamentales et les coutumes constantes qui ont force de loi pour le gouvernement général de votre nation particulière? Avez-vous cherché à connoître, sans vous flatter, quelles sont les bornes de votre autorité? Savez-vous par quelles formes le royaume s'est gouverné sous les diverses races; ce que c'étoit que les anciens Parlemens, et les États-généraux qui leur ont succédé; quelle étoit la subordination des fiefs: comment les choses ont passé à l'état présent: sur quoi ce changement est fondé; ce que c'est que l'anarchie; ce que c'est que la puissance arbitraire, et ce que c'est que la royauté réglée par les lois, milieu entre les deux extrémités? Souffririez-vous qu'un juge jugeât sans savoir l'ordonnance, et qu'un général d'armée commandât sans savoir l'art militaire? Croyez-vous que Dieu souffre que vous régniez, si vous réglez sans être instruit de ce qui doit borner et régler votre puissance? Il ne faut donc pas regarder l'étude de l'histoire, des mœurs et de tout le détail de l'ancienne forme du gouvernement, comme une curiosité indifférente, mais comme un devoir essentiel de la royauté.

IX. Il ne suffit pas de savoir le passé; il faut connoître le présent. Savez-vous le nombre d'hommes qui composent votre nation, combien d'hommes, combien de femmes; combien de laboureurs, combien d'artisans, combien de praticiens, combien de commercans; combien de prêtres et de religieux, combien de nobles et de militaires? Que diroit-on d'un berger qui ne sauroit pas le nombre de son troupeau? Il est aussi facile à un roi de savoir le nombre de son peuple: il n'a qu'à le vouloir. Il doit savoir s'il y a assez de laboureurs; s'il y a, à proportion, trop d'autres artisans, trop de praticiens, trop de militaires à la charge de l'Etat. Il doit connoître le naturel des habitans de ses différentes provinces, leurs principaux usages, leurs franchises, leurs commerces, et les lois de leurs divers trafics au dedans et au dehors du royaume. Il doit savoir les divers tribunaux établis en chaque province, les droits des charges, les abus de ces charges, etc. Autrement il ne saura point la valeur de la plupart des choses qui passeront devant ses yeux; ses ministres lui imposeront sans peine à toute heure; il croira tout voir, et ne verra rien qu'à demi. Un roi ignorant sur toutes ces choses n'est qu'à demi roi: son igno-

rance le met hors d'état de redresser ce qui est de travers; son ignorance fait plus de mal que la corruption des hommes qui gouvernent sous lui.

ARTICLE II.

De l'EXEMPLE qu'un prince doit à ses sujets.

X. On dit d'ordinaire aux rois qu'ils ont moins à craindre les vices de particuliers, que les défauts auxquels ils s'abandonnent dans les fonctions royales. Pour moi, je dis hardiment le contraire, et je soutiens que toutes leurs fautes dans la vie la plus privée sont d'une conséquence infinie pour la royauté. Examinez donc vos mœurs en détail. Les sujets sont de serviles imitateurs de leur prince, surtout dans les choses qui flattent leurs passions. Leur avez-vous donné le mauvais exemple d'un amour deshonnête et criminel? Si vous l'avez fait, votre autorité a mis en honneur l'infamie: vous avez rompu la barrière de la pudeur et de l'honnêteté; vous avez fait triompher le vice et l'impudence; vous avez appris à tous vos sujets à ne rougir plus de ce qui est honteux: leçon funeste, qu'ils n'oublieront jamais! *Il vaudroit mieux, dit Jésus-Christ, être jeté, avec une meule de moulin au cou, au fond des abîmes de la mer, que d'avoir scandalisé le moindre des petits.* Quel est donc le scandale d'un roi qui montre le vice assis avec lui sur son trône, non-seulement à tous ses sujets, mais encore à toutes les cours et à toutes les nations du monde connu! Le vice est par lui-même un poison contagieux: le genre humain est toujours prêt à recevoir cette contagion; il ne tend, par ses inclinations, qu'à secouer le joug de toute pudeur. Une étincelle cause un incendie: une action d'un roi fait souvent une multiplication et un enchaînement de crimes, qui s'étendent jusqu'à plusieurs nations et à plusieurs siècles. N'avez-vous point donné de ces mortels exemples? Peut-être croyez-vous que vos désordres ont été secrets. Non, le mal n'est jamais secret dans les princes. Le bien y peut être secret, car on a grande peine à le croire véritable en eux; mais pour le mal, on le devine, on le croit sur les moindres soupçons. Le public pénètre tout; et souvent, pendant que le prince se flatte que ses faiblesses sont ignorées, il est le seul qui ignore combien elles sont l'objet de la plus maligne critique. En lui, tout commerce équivoque et sujet à explication, toute apparence de galanterie, tout air passionné ou amusé cause un scandale, et

porte coup pour altérer les mœurs de toute une nation.

XI. N'avez-vous point autorisé une liberté innodeste dans les femmes ? ne les admettez-vous dans votre Cour que pour le vrai besoin ? n'y sont-elles qu'auprès de la Reine ou des princesses de votre maison ? Choisissez-vous pour ces places des femmes d'un âge mûr et d'une vertu éprouvée ? Excluez-vous de ces places les jeunes femmes d'une beauté qui seroit un piège pour vous et pour vos courtisans ? Il vaut mieux que de telles personnes demeurent dans une vie retirée, au milieu de leurs familles, loin de la Cour. Avez-vous exclu de votre Cour toutes les dames qui n'y sont point nécessaires dans les places auprès des princesses ? Avez-vous soin de faire en sorte que les princesses elles-mêmes soient modestes, retirées, et d'une conduite régulière en tout ? En diminuant le nombre des femmes de la Cour, et en les choisissant le mieux que vous pouvez, avez-vous soin d'écarter celles qui introduisent des libertés dangereuses, et d'empêcher que les courtisans corrompus ne les voient en particulier, hors des heures où toute la Cour se rassemble ? Toutes ces précautions paroissent maintenant des scrupules et des sévérités outrées ; mais, si on remonte aux temps qui ont précédé François I^{er}, on trouvera qu'avant la licence scandaleuse introduite par ce prince, les femmes de la première condition, surtout celles qui étoient jeunes et belles, n'alloient point à la Cour : tout au plus elles y paroisoient très-rarement, pour aller rendre leurs devoirs à la Reine ; ensuite leur honneur étoit de demeurer à la campagne dans leurs familles. Ce grand nombre de femmes qui vont librement partout à la Cour est un abus monstrueux, auquel on a accoutumé la nation. N'avez-vous point autorisé cette pernicieuse coutume ? N'avez-vous point attiré, ou conservé par quelque distinction dans votre Cour, quelque femme d'une conduite actuellement suspecte, ou du moins qui a autrefois mal édifié le monde ? Ce n'est point à la Cour que ces personnes profanes doivent faire pénitence. Qu'elles fassent dans des retraites si elles sont libres, ou dans leurs familles si elles sont attachées au monde par leurs maris encore vivans. Mais écarter de votre Cour tout ce qui n'a pas été régulier, puisque vous avez à choisir parmi toutes ces femmes de qualité de votre royaume, pour remplir les places.

XII. Avez-vous soin de réprimer le luxe, et d'arrêter l'inconstance ruineuse des modes ? C'est ce qui corrompt la plupart des femmes :

elles se jettent à la Cour dans des dépenses qu'elles ne peuvent soutenir sans crime. Le luxe augmente en elles la passion de plaire ; et leur passion pour plaire se tourne principalement à tendre des pièges au Roi. Il faudroit qu'il fût insensible et invulnérable, pour résister à toutes ces femmes pernicieuses qu'il tient autour de lui : c'est une occasion toujours prochaine dans laquelle il se met. N'avez-vous point souffert que les personnes les plus vaines et les plus prodigues aient inventé de nouvelles modes pour augmenter les dépenses ? N'avez-vous pas vous-même contribué à un si grand mal, par une magnificence excessive ? Quoique vous soyez roi, vous devez éviter tout ce qui coûte beaucoup, et que d'autres voudroient avoir comme vous. Il est inutile d'alléguer que nul de vos sujets ne doit se permettre un extérieur qui ne convient qu'à vous. Les princes qui vous touchent de près voudront faire à peu près ce que vous ferez ; les grands seigneurs se piqueront d'imiter les princes ; les gentilshommes voudront être comme les seigneurs ; les financiers surpasseront les seigneurs mêmes ; tous les bourgeois voudront marcher sur les traces des financiers, qu'ils ont vu sortir de la boue. Personne ne se mesure, et ne se fait justice. De proche en proche le luxe passe, comme par une nuance imperceptible, de la plus haute condition à la lie du peuple. Si vous avez de la broderie, les valets de chambre en porteront. Le seul moyen d'arrêter tout court le luxe, est de donner vous-même l'exemple que saint Louis donnoit d'une grande simplicité. L'avez-vous donné en tout, cet exemple si nécessaire ? Il ne suffit pas de le donner en habits ; il faut le donner en menbles, en équipages, en tables, en bâtimens. Sachez comment les rois vos prédécesseurs étoient logés et meublés ; sachez quels étoient leurs repas et leurs voitures : vous serez étonné des prodiges de luxe où nous sommes tombés. Il y a aujourd'hui plus de carrosses à six chevaux dans Paris, qu'il n'y avoit de mules il y a cent ans. Chacun n'avoit point une chambre ; une seule chambre suffisoit, avec plusieurs lits, pour plusieurs personnes : maintenant chacun ne peut plus se passer d'appartemens vastes et d'entilades ; chacun veut avoir des jardins où l'on renverse toute la terre, des jets d'eau, des statues, des parcs sans bornes, des maisons dont l'entretien surpasse le revenu des terres où elles sont situées. D'où tout cela vient-il ? De l'exemple d'un seul. L'exemple seul peut redresser les mœurs de toute la nation. Nous voyons même que la folie de nos

modes est contagieuse chez tous nos voisins. Toute l'Europe, si jalouse de la France, ne peut s'empêcher de se soumettre sérieusement à nos lois dans ce que nous avons de plus frivole et de plus pernicieux. Encore une fois, telle est la force de l'exemple du prince : lui seul peut, par sa modération, ramener au bon sens ses propres peuples et les peuples voisins ; puisqu'il le peut, il le doit sans doute : l'avez-vous fait ?

XIII. N'avez-vous point donné un mauvais exemple, ou pour des paroles trop libres, ou pour des railleries piquantes, ou pour des manières indécentes de parler sur la religion ? Les courtisans sont de serviles imitateurs, qui font gloire d'avoir tous les défauts du prince. Avez-vous repris l'irréligion jusque dans les moindres mots par lesquels on voudroit l'insinuer ? Avez-vous fait sentir votre sincère indignation contre l'impiété ? N'avez-vous rien laissé de douteux là-dessus ? N'avez-vous jamais été retenu par une mauvaise honte, qui vous ait fait rougir de l'Évangile ? Avez-vous montré, par vos discours et par vos actions, votre foi sincère et votre zèle pour le christianisme ? Vous êtes-vous servi de votre autorité pour rendre l'irréligion muette ? Avez-vous écarté avec horreur les plaisanteries malhonnêtes, les discours équivoques, et toutes les autres marques de libertinage ?

ARTICLE III.

DE LA JUSTICE qui doit présider à tous les actes du gouvernement

XIV. N'avez-vous rien pris à aucun de vos sujets par pure autorité et contre les règles ? L'avez-vous dédommagé, comme un particulier l'auroit fait, quand vous avez pris sa maison, ou enfermé son champ dans votre parc, ou supprimé sa charge, ou éteint sa rente ? Avez-vous examiné à fond les vrais besoins de l'État, pour les comparer avec l'inconvénient des taxes, avant que de charger vos peuples ? Avez-vous consulté, sur une si importante question, les hommes les plus éclairés, les plus zélés pour le bien public, et les plus capables de vous dire la vérité sans flatterie ni mollesse ? N'avez-vous point appelé nécessité de l'État, ce qui ne seroit qu'à flatter votre ambition, comme une guerre pour faire des conquêtes et pour acquérir de la gloire ? N'avez-vous point appelé besoins de l'État, vos propres prétentions ? Si vous aviez des prétentions personnelles pour quelque succession dans les États voisins, vous

deviez soutenir cette guerre sur votre domaine, sur vos épargnes, sur vos emprunts personnels, ou, du moins, ne prendre à cet égard que les secours qui vous auroient été donnés par la pure affection de vos peuples, et non pas les accabler d'impôts, pour soutenir des prétentions qui n'intéressent point vos sujets ; car ils n'en seront point plus heureux quand vous aurez une province de plus. Quand Charles VIII alla à Naples pour recueillir la succession de la maison d'Anjou, il entreprit cette guerre à ses dépens personnels : l'État ne se crut point obligé aux frais de cette entreprise. Tout au plus, vous pourriez recevoir en de telles occasions les dons des peuples, faits par affection, et par rapport à la liaison qui est entre les intérêts d'une nation zélée et d'un roi qui la gouverne en père. Mais, selon cette vue, vous seriez bien éloigné d'accabler les peuples d'impôts pour votre intérêt particulier.

XV. N'avez-vous point toléré des injustices, lors même que vous vous êtes abstenu d'en faire ? Avez-vous choisi, avec assez de soin, toutes les personnes que vous avez mises en autorité, les intendans, les gouverneurs, les ministres, etc. ? N'en avez-vous choisi aucun par mollesse pour ceux qui vous les proposoient, ou par un secret désir qu'ils poussassent au-delà des vraies bornes votre autorité ou vos revenus ? Vous êtes-vous informé de leur administration ? Avez-vous fait entendre que vous étiez prêt à écouter des plaintes contre eux et à en faire bonne justice ? L'avez-vous faite, quand vous avez découvert leurs fautes ?

XVI. N'avez-vous point donné ou laissé prendre à vos ministres des profits excessifs, que leurs services n'avoient point mérités ? Les récompenses que le prince donne à ceux qui servent sous lui l'État, doivent toujours avoir certaines bornes. Il n'est point permis de leur donner des fortunes qui surpassent celle des gens de la plus haute condition, ni qui soient disproportionnées aux forces présentes de l'État. Un ministre, quelques services qu'il ait rendus, ne doit point parvenir tout-à-coup à des biens immenses, pendant que les peuples souffrent, et que les princes et seigneurs du premier rang sont nécessairement. Il est encore moins permis de donner de telles fortunes à des favoris, qui d'ordinaire ont encore moins servi l'État que les ministres.

XVII. Avez-vous donné à tous les commis des bureaux de vos ministres, et aux autres personnes qui remplissent les emplois subalternes, des appointemens raisonnables, pour

pouvoir subsister honnêtement sans rien prendre des expéditions? En même temps, avez-vous réprimé le luxe et l'ambition de ces gens-là? Si vous ne l'avez pas fait, vous êtes responsable de toutes les exactions secrètes qu'ils ont faites dans leurs fonctions. D'un côté, ils n'entrent dans ces places, qu'en comptant qu'ils y vivront avec éclat, et qu'ils y feront de promptes fortunes; d'un autre côté, ils n'ont pas d'ordinaire en appointemens le tiers de l'argent qu'il leur faut pour la dépense honorable qu'ils font avec leurs familles; ils n'ont d'ordinaire aucun bien par leur naissance: que voulez-vous qu'ils fassent? Vous les mettez dans une espèce de nécessité de prendre en secret tout ce qu'ils peuvent attraper sur l'expédition des affaires. Cela est évident; et c'est fermer les yeux de mauvaise foi, que de ne le pas voir. Il faudroit que vous leur donnassiez davantage, et que vous les empêchassiez de se mettre sur un trop haut pied.

XVIII. Avez-vous cherché les moyens de soulager les peuples, et de ne prendre sur eux que ce que les vrais besoins de l'État vous ont contraint de prendre pour leur propre avantage? Le bien des peuples ne doit être employé qu'à la vraie utilité des peuples mêmes. Vous avez votre domaine, qu'il faut retirer et liquider: il est destiné à la subsistance de votre maison. Vous devez modérer cette dépense domestique, surtout quand vos revenus de domaine sont engagés, et que les peuples sont épuisés. Les subventions des peuples doivent être employées pour les vraies charges de l'État. Vous devez vous étudier à retrancher, dans les temps de pauvreté publique, toutes les charges qui ne sont pas d'une absolue nécessité. Avez-vous consulté les personnes les plus habiles et les mieux intentionnées, qui peuvent vous instruire de l'état des provinces, de la culture des terres, de la fertilité des années dernières, de l'état du commerce, etc., pour savoir ce que l'État peut payer sans souffrir? Avez-vous réglé là dessus les impôts de chaque année? Avez-vous écouté favorablement les remontrances des gens de bien? Loïn de les réprimer, les avez-vous cherchées et prévenues, comme un bon prince le doit faire? Vous savez qu'autrefois le Roi ne prenoit jamais rien sur les peuples par sa seule autorité: c'étoit le Parlement, c'est-à-dire l'assemblée de la nation, qui lui accordoit les fonds nécessaires pour les besoins extraordinaires de l'État. Hors de ce cas, il vivoit de son domaine. Qu'est-ce qui a changé cet ordre, sinon l'autorité absolue que les rois

ont prise? De nos jours, on voyoit encore les Parlemens, qui sont des compagnies infiniment inférieures aux anciens Parlemens ou Etats de la nation, faire des remontrances pour n'enregistrer pas les édits bursaux. Du moins devez-vous n'en faire aucun, sans avoir bien consulté des personnes incapables de vous flatter, et qui aient un véritable zèle pour le bien public. N'avez-vous point mis sur les peuples de nouvelles charges pour soutenir vos dépenses superflues: le luxe de vos tables, de vos équipages et de vos meubles, l'embellissement de vos jardins et de vos maisons, les grâces excessives que vous avez prodiguées à vos favoris?

XIX. N'avez-vous point multiplié les charges et offices pour tirer de leur création de nouvelles sommes? De telles créations ne sont que des impôts déguisés. Elles se tournent toutes à l'oppression des peuples; et elles ont trois inconvéniens, que les simples impôts n'ont pas. 1° Elles sont perpétuelles, quand on n'en fait pas le remboursement; et si on en fait le remboursement, ce qui est ruineux pour vos sujets, on recommence bientôt ces créations. 2° Ceux qui achètent les offices créés veulent retrouver au plus tôt leur argent avec usure; vous leur livrez le peuple pour l'écorcher. Pour cent mille francs qu'on vous donnera, par exemple, sur une création d'offices, vous livrez les peuples pour cinq cents mille francs de vexation, qu'il souffrira sans remède. 3° Vous ruinez, par ces multiplications d'offices, la bonne police de l'État; vous rendez la justice de plus en plus vénale; vous en rendez la réforme de plus en plus impraticable: vous obérez toute la nation, car ces créations deviennent des espèces de dettes de la nation entière; enfin vous réduisez tous les arts et toutes les fonctions à des monopoles qui gâtent et qui abâtardissent tout. N'avez-vous point à vous reprocher de telles créations, dont les suites seront pernicieuses pendant plusieurs siècles? Le plus sage et le meilleur de tous les rois, dans un règne paisible de cinquante ans, ne pourroit raccommoquer ce qu'un roi peut avoir fait de maux, par ces sortes de créations, en dix ans de guerre. N'avez-vous point été trop facile pour les courtisans, qui, sous prétexte d'épargner vos finances dans les récompenses qu'ils vous ont demandées, vous ont proposé ce qu'on appelle des affaires? Ces affaires sont toujours des impôts déguisés sur le peuple, qui troublent la police, qui énervent la justice, qui dégradent les arts, qui gênent le commerce, qui chargent le public, pour contenter un peu de temps l'avidité d'un

courtisan fastueux et prodigue. Renvoyez vos courtisans passer quelques années dans leurs terres pour raccommo-der leurs affaires ; apprenez-leur à vivre avec frugalité ; montrez-leur que vous n'estimez que ceux qui vivent avec règle , et qui gouvernent bien leurs affaires ; témoignez du mépris pour ceux qui se ruinent follement : par là, vous leur ferez plus de bien (sans qu'il en coûte un sou ni à vous ni à vos peuples), que si vous leur prodiguez tout le bien public.

XX. N'avez-vous jamais toléré et voulu ignorer que vos ministres aient pris le bien des particuliers pour votre usage, sans le payer sa juste valeur, ou du moins retardant le paiement du prix, en sorte que ce retardement a porté domi-nage aux vendeurs forcés ? C'est ainsi que des ministres prennent les maisons des particuliers pour les enfermer dans les palais des rois ou dans leurs fortifications ; c'est ainsi qu'on dépossède les propriétaires de leurs seigneuries, ou fiefs, ou héritages, pour les mettre dans des parcs ; c'est ainsi qu'on établit des capitaineries de chasse, où les capitaines accrédi-tés auprès du prince ôtent la chasse aux seigneurs dans leurs propres terres, jusqu'à la porte de leurs châteaux, et font mille vexations au pays. Le prince n'en sait rien, et peut-être n'en veut-il rien savoir. C'est à vous à savoir le mal qu'on fait par votre autorité. Informez-vous de la vérité : ne souffrez point qu'on pousse trop loin votre autorité : écoutez favorablement ceux qui vous en représenteront les bornes : choisissez des ministres qui osent vous dire en quoi on la pousse trop loin ; écarter les ministres durs, hautains et entreprenans.

XXI. Dans les conventions que vous faites avec les particuliers, êtes-vous juste, comme si vous étiez égal à celui avec qui vous traitez ? est-il libre avec vous comme avec un de ses voisins ? n'aime-t-il pas mieux souvent perdre, pour se racheter et pour se délivrer de vexation, que de soutenir son droit ? Vos fermiers, vos traitans, vos intendans, etc., ne tranchent-ils point avec une hauteur que vous n'auriez pas vous-même, et n'étouffent-ils pas la voix du foible qui voudroit se plaindre ? Ne donnez-vous pas souvent à l'homme avec qui vous contractez, des dédommagemens en rentes, en engagements sur votre domaine, en charges de nouvelles créations, qu'un coup de plume de votre successeur peut lui retrancher ; parce que les rois sont toujours mineurs, et leur domaine est inaliénable ? Ainsi on ôte aux particuliers leurs patrimoines assurés, pour leur donner ce qui leur

sera ôté dans la suite, avec une ruine inévitable de leurs familles.

XXII. N'avez-vous point accordé aux traitans, pour hausser leurs fermes, des édits, ou déclarations, ou arrêts, avec des termes ambigus, pour étendre vos droits aux dépens du commerce, et même pour tendre des pièges aux marchands, et pour confisquer leurs marchandises, ou du moins les fatiguer et les gêner dans leur commerce, afin qu'ils se rachètent par quelque somme ? C'est faire tort et aux marchands et au public, dont on anéantit peu à peu par là tout le négoce.

XXIII. N'avez-vous point toléré des enrôlemens qui ne fussent pas véritablement libres ? Il est vrai que les peuples se doivent à la défense de l'État ; mais ce n'est que dans les guerres justes et absolument nécessaires : mais il faudroit qu'on choisit en chaque village les jeunes hommes libres dont l'absence ne nuiroit en rien, ni au labourage, ni au commerce, ni aux autres arts nécessaires, et qui n'ont point de famille à nourrir ; mais il faudroit une fidélité inviolable à leur donner leur congé après un petit nombre d'années de service, en sorte que d'autres vissent les relever et servir à leur tour. Mais laisser prendre des hommes sans choix, et malgré eux : faire languir et souvent périr toute une famille abandonnée par son chef ; arracher le laboureur de sa charrue, le tenir dix, quinze ans dans le service, où il périt souvent de misère dans les hôpitaux dépourvus des secours nécessaires ; lui casser la tête, ou lui couper le nez s'il déserte : c'est ce que rien ne peut excuser devant Dieu ni devant les hommes.

XXIV. Avez-vous eu soin de faire délivrer chaque galérien d'abord après le terme réglé par la justice pour sa punition ? L'état de ces hommes est affreux ; rien n'est plus inhumain que de le prolonger au-delà du terme. Ne dites point qu'on manqueroit d'hommes pour la chionne, si on observoit cette justice ; la justice est préférable à la chionne. Il ne faut compter pour vraie et réelle puissance, que celle que vous avez sans blesser la justice et sans prendre ce qui n'est pas à vous.

XXV. Donnez-vous à vos troupes la paye nécessaire pour vivre sans piller ? Si vous ne le faites point, vous mettez vos troupes dans une nécessité évidente de commettre les pillages et les violences que vous faites semblant de leur défendre. Les punissez-vous, pour avoir fait ce que vous savez bien qu'ils ne peuvent pas s'empêcher de faire, et faute de quoi votre service

seroit nécessairement abandonné? D'un autre côté, ne les punirez-vous point lorsqu'ils commettront publiquement des brigandages contre vos défenses? Rendez-vous les lois méprisables, et souffrirez-vous qu'on se joue si indignement de votre autorité? Serez-vous manifestement contraire à vous-même; et votre autorité ne sera-t-elle qu'un jeu trompeur, pour paroître réprimer le désordre, et pour vous en servir à toute heure? Quelle discipline et quel ordre y a-t-il à espérer dans des troupes où les officiers ne peuvent vivre qu'en pillant les sujets du Roi, qu'en violant à toute heure ses ordonnances, qu'en prenant par force et par tromperie des hommes pour les enrôler; où les soldats mourroient de faim, s'ils ne méritoient pas tous les jours d'être pendus?

XXVI. N'avez-vous point fait quelque injustice aux nations étrangères? On pend un pauvre malheureux pour avoir volé une pistole sur le grand chemin, dans son besoin extrême; et on traite de héros un homme qui fait la conquête, c'est-à-dire qui subjugue injustement les pays d'un Etat voisin! L'usurpation d'un pré ou d'une vigne est regardée comme un péché irrémissible au jugement de Dieu, à moins qu'on ne restitue; et on compte pour rien l'usurpation des villes et des provinces! Prendre un champ à un particulier est un grand péché; prendre un grand pays à une nation est une action innocente et glorieuse! Ou sont donc les idées de justice? Dieu jugera-t-il ainsi? *Existimasti iniquè quod ero tui similis*. Doit-on moins être juste en grand, qu'en petit? La justice n'est-elle plus justice quand il s'agit des plus grands intérêts? Des millions d'hommes qui composent une nation sont-ils moins nos frères, qu'un seul homme? N'aura-t-on aucun scrupule de faire à des millions d'hommes l'injustice, sur un pays entier, qu'on n'oseroit faire pour un pré à un homme seul? Tout ce qui est pris par pure conquête est donc pris très injustement, et doit être restitué; tout ce qui est pris dans une guerre entreprise sur un mauvais fondement est de même. Les traités de paix ne couvrent rien, lorsque vous êtes le plus fort, et que vous réduisez vos voisins à signer le traité pour éviter de plus grands maux; alors il signe, comme un particulier donne sa bourse à un voleur qui lui tient le pistolet sur la gorge. La guerre que vous avez commencée mal à propos, et que vous avez soutenue avec succès, loin de vous mettre en sûreté de conscience, vous engage, non-seulement à la restitution des pays usurpés, mais encore à la réparation de

tous les dommages causés sans raison à vos voisins.

Pour les traités de paix, il faut les compter nuls, non-seulement dans les choses injustes que la violence a fait passer, mais encore dans celles où vous pourriez avoir mêlé quelque artifice et quelque terme ambigu, pour vous en prévaloir dans les occasions favorables. Votre ennemi est votre frère; vous ne pouvez l'oublier sans oublier l'humanité. Il ne vous est jamais permis de lui faire du mal, quand vous pouvez l'éviter sans vous nuire; et vous ne pouvez jamais chercher aucun avantage contre lui, que par les armes, dans l'extrême nécessité. Dans les traités, il ne s'agit plus d'armes ni de guerre; il ne s'agit que de paix, de justice, d'humanité et de bonne foi. Il est encore plus infâme et plus criminel de tromper dans un traité de paix avec un peuple voisin, que de tromper dans un contrat avec un particulier. Mettre dans un traité des termes ambigus et captieux, c'est préparer des semences de guerre pour l'avenir, c'est mettre des caques de poudre sous les maisons où l'on habite.

XXVII. Quand il a été question d'une guerre, avez-vous d'abord examiné et fait examiner votre droit par les personnes les plus intelligentes et les moins flatteuses pour vous? Vous êtes-vous défié des conseils de certains ministres, qui ont intérêt de vous engager à la guerre, ou qui du moins cherchent à flatter vos passions, pour tirer de vous de quoi contenter les leurs? Avez-vous cherché toutes les raisons qui pouvoient être contre vous? Avez-vous écouté favorablement ceux qui les ont approfondies? Vous êtes-vous donné le temps de savoir les sentimens de tous vos plus sages conseillers, sans les prévenir?

N'avez-vous point regardé votre gloire personnelle comme une raison d'entreprendre quelque chose, de peur de passer votre vie sans vous distinguer des autres princes? Comme si les princes pouvoient trouver quelque gloire solide à troubler le bonheur des peuples, dont ils doivent être les pères! Comme si un père de famille pouvoit être estimable par les actions qui rendent ses enfans malheureux! Comme si un roi avoit quelque gloire à espérer ailleurs que dans sa vertu, c'est-à-dire dans sa justice et dans le bon gouvernement de son peuple! N'avez-vous point cru que la guerre étoit nécessaire pour acquérir des places qui étoient à votre bienséance, et qui feroient la sûreté de votre frontière? Etrange règle! Par les conventions on ira de proche en proche jusqu'à la

Chine. Pour la sûreté d'une frontière, on la peut trouver sans prendre le bien d'autrui : fortifiez vos propres places, et n'usurpez point celles de vos voisins. Voudriez-vous qu'un voisin vous prit tout ce qu'il croiroit commode pour sa sûreté? Votre sûreté n'est point un titre de propriété pour le bien d'autrui. La vraie sûreté pour vous, c'est d'être juste; c'est de conserver de bons alliés par une conduite droite et modérée; c'est d'avoir un peuple nombreux, bien nourri, bien affectionné et bien discipliné. Mais qu'y a-t-il de plus contraire à votre sûreté, que de faire éprouver à vos voisins qu'ils n'en peuvent jamais trouver aucune avec vous, et que vous êtes toujours prêt à prendre sur eux tout ce qui vous accommode?

XXVIII. Avez-vous bien examiné si la guerre dont il s'agissoit étoit nécessaire à vos peuples? Peut-être ne s'agissoit-il que de quelque prétention sur une succession qui vous regardoit personnellement; vos peuples n'y avoient aucun intérêt réel. Que leur importe que vous ayez une province de plus? Ils peuvent, par affection pour vous, si vous les traitez en père, faire quelque effort pour vous aider à recueillir les successions d'États qui vous sont dues légitimement : mais pouvez-vous les accabler d'impôts malgré eux, pour trouver les fonds nécessaires à une guerre qui ne leur est utile en rien? Bien plus, supposé même que cette guerre regarde précisément l'État, vous avez dû regarder si elle est plus utile que dommageable : il faut comparer les fruits qu'on en peut tirer, ou du moins les maux qu'on pourroit en craindre si on ne la faisoit pas, avec les inconvéniens qu'elle entraînera après elle.

Toute compensation exactement faite, il n'y a presque point de guerre, même heureusement terminée, qui ne fasse beaucoup plus de mal que de bien à un État. On n'a qu'à considérer combien elle ruine de familles, combien elle fait périr d'hommes, combien elle ravage et dépeuple tous les pays, combien elle dérègle un État, combien elle y renverse les lois, combien elle autorise la licence, combien il faudroit d'années pour réparer ce que deux ans de guerre causent de maux contraires à la bonne politique dans un État. Tout homme sensé, et qui agiroit sans passion, entreprendroit-il le procès le mieux fondé selon les lois, s'il étoit assuré que ce procès, même en le gagnant, feroit plus de mal que de bien à la nombreuse famille dont il est chargé?

Cette juste compensation des biens et des maux de la guerre détermineroit toujours un

bon roi à éviter la guerre, à cause de ses funestes suites; car où sont les biens qui puissent contre-balancer tant de maux inévitables, sans parler des périls d'un mauvais succès? Il ne peut y avoir qu'un seul cas où la guerre, malgré tous ses maux, devient nécessaire : c'est le cas où l'on ne pourroit l'éviter qu'en donnant trop de prise et d'avantage à un ennemi injuste, artificieux et trop puissant. Alors en voulant, par faiblesse, éviter la guerre, on y tomberoit encore plus dangereusement; on feroit une paix qui ne seroit pas une paix, et qui n'en auroit que l'apparence trompeuse. Alors il faut, malgré soi, faire vigoureusement la guerre, par le désir sincère d'une bonne et constante paix. Mais ce cas unique est plus rare qu'on ne s'imagine : et souvent on le croit réel, qu'il est très-chimérique.

Quand un roi est juste, sincère, inviolablement fidèle à tous ses alliés, et puissant dans son pays par un sage gouvernement, il a de quoi bien réprimer les voisins inquiets et injustes qui veulent l'attaquer : il a l'amour de ses peuples et la confiance de ses voisins; tout le monde est intéressé à le soutenir. Si sa cause est juste, il n'a qu'à prendre toutes les voies les plus douces avant que de commencer la guerre. Il peut, étant déjà puissamment armé, offrir de croire certains voisins neutres et désintéressés, prendre quelque chose sur lui pour la paix, éviter tout ce qui aigrit les esprits, et tenter toutes les voies d'accommodement. Si tout cela ne sert de rien, il en fera la guerre avec plus de confiance en la protection de Dieu, avec plus de zèle de ses sujets, avec plus de secours de ses alliés. Mais il arrivera très-rarement qu'il soit réduit à faire la guerre dans de telles circonstances. Les trois quarts des guerres ne s'engagent que par hauteur, par finesse, par avidité, par précipitation.

XXIX. Avez-vous été fidèle à tenir parole à vos ennemis pour les capitulations, pour les cartels, etc? Il y a les lois de la guerre, qu'il ne faut pas garder moins religieusement que celles de la paix. Lors même qu'on est en guerre, il reste un certain droit des gens qui est le fond de l'humanité même : c'est un lien sacré et inviolable entre les peuples, que nulle guerre ne peut rompre : autrement la guerre ne seroit plus qu'un brigandage inhumain, qu'une suite perpétuelle de trahisons, d'assassinats, d'abominations et de barbaries. Vous ne devez faire à vos ennemis que ce que vous croyez qu'ils ont droit de vous faire. Il y a les violences et les ruses de guerre qui sont réciproques, et aux-

quelles chacun s'attend. Pour tout le reste, il faut une bonne foi et une humanité entière. Il n'est point permis de rendre fraude pour fraude. Il n'est point permis, par exemple, de donner des paroles en vue d'en manquer, parce qu'on vous en a donné auxquelles on a manqué ensuite.

D'ailleurs, pendant la guerre entre deux nations indépendantes l'une de l'autre, la couronne la plus noble ou la plus puissante ne doit point se dispenser de subir avec égalité toutes les lois communes de la guerre. Un prince qui joue avec un bourgeois ne doit pas moins observer que lui toutes les lois du jeu : dès qu'il joue avec lui, il devient son égal, pour le jeu seulement. Le prince le plus élevé et le plus puissant doit se piquer d'être le plus fidèle à suivre toutes les règles pour les contributions, qui mettent ses peuples à couvert des captures, des massacres et des incendies ; pour les cartels, pour les capitulations, etc.

XXX. Il ne suffit pas de garder les capitulations à l'égard des ennemis ; il faut encore les garder religieusement à l'égard des peuples conquis. Comme vous devez tenir parole à la garnison ennemie qui se retire d'une ville prise, et n'y faire aucune supercherie sur des termes ambigus, tout de même vous devez tenir parole au peuple de cette ville et de ses dépendances. Qu'importe à qui vous ayez promis des conditions pour ce peuple ? que ce soit à lui ou à la garnison, tout cela est égal. Ce qui est certain, c'est que vous avez promis ces conditions pour ce peuple ; c'est à vous à les garder inviolablement. Qui pourra se fier à vous, si vous y manquez ? Qu'y aura-t-il de sacré, si une promesse si solennelle ne l'est pas ? C'est un contrat fait avec ces peuples, pour les rendre vos sujets ; commencerez-vous par violer votre titre fondamental ? Ils ne vous doivent obéissance, que suivant ce contrat ; et si vous le violez, vous ne méritez plus qu'ils l'observent.

XXXI. Pendant la guerre n'avez-vous point fait des maux inutiles à vos ennemis ? Ces ennemis sont toujours hommes, toujours vos frères, si vous êtes vrai homme vous-même. Vous ne devez leur faire que les maux que vous ne pouvez vous dispenser de leur faire pour vous garantir de ceux qu'ils vous préparent, et pour les réduire à une juste paix. N'avez-vous point inventé et introduit, à pure perte, et par passion ou par hauteur, de nouveaux genres d'hostilités ? N'avez-vous point autorisé des ravages, des incendies, des sacrilèges, des massacres, qui n'ont décidé de rien, sans lesquels vous

pouviez défendre votre cause, et malgré lesquels vos ennemis ont également continué leurs efforts contre vous ? Vous devez rendre compte à Dieu, et réparer, selon toute l'étendue de votre pouvoir, tous les maux que vous avez autorisés et qui ont été faits sans nécessité.

XXXII. Avez-vous exécuté ponctuellement les traités de paix ? Ne les avez-vous jamais violés sous de beaux prétextes ? A l'égard des articles des anciens traités de paix qui sont ambigus, au lieu d'en tirer des sujets de guerre, il faut les interpréter par la pratique qui les a suivis immédiatement. Cette pratique immédiate est l'interprétation infailible des paroles : les parties, immédiatement après le traité, s'entendoient elles-mêmes parfaitement ; elles savoient mieux alors ce qu'elles avoient voulu dire, qu'on ne le peut savoir cinquante ans après. Ainsi la possession est décisive à cet égard-là ; et vouloir la troubler, c'est vouloir éluder ce qu'il y a de plus assuré et de plus inviolable dans le genre humain.

Pour les traités contre lesquels on est tenté de revenir par des raisons de jurisprudence particulière, il faut observer trois choses. 1^o Dès qu'on admet la succession pour les Etats, il faut soumettre les coutumes et jurisprudences des pays particuliers, au droit des gens, qui leur est infiniment supérieur, et à la foi inviolable des traités de paix, qui sont l'unique fondement de la sûreté de la nature humaine. Serroit-il juste qu'une coutume particulière empêchât une paix nécessaire au salut de toute l'Europe ? Comme la police d'une ville doit céder aux besoins essentiels de tout l'Etat, dont elle n'est qu'un membre ; de même, les jurisprudences de provinces doivent disparaître, dès qu'il s'agit de ce droit des nations et de la sûreté de leurs alliances. 2^o Les princes souverains, qui font ces traités solennels, les font au nom de leurs nations entières, et avec les formes en usage de leur temps, pour leur donner toute la plus suprême autorité des lois. Ainsi, à cet égard, ils dérogent aux lois particulières des provinces. 3^o Si une fois on se permet, sous aucun prétexte, si spécieux qu'il puisse être, même des lois particulières, d'ébranler les traités de paix, on trouvera toujours des subtilités de jurisprudence pour annuler tous les échanges, cessions, donations, compensations et autres pactes, sur lesquels la sûreté et la paix du monde sont fondées. La guerre deviendra un mal sans remède. Les traités ne seront plus des actes valides, que jusqu'à ce qu'on ait une occasion avantageuse de recommencer la guerre.

La paix ne sera plus qu'une trêve, et même une trêve d'une durée incertaine. Toutes les bornes des Etats seront comme en l'air.

Pour donner quelque consistance au monde, et quelque sûreté aux nations, il faut supposer, par préférence à tout le reste, deux points qui sont comme les deux pôles de la terre entière : l'un, que tout traité de paix juré entre deux princes est inviolable à leur égard, et doit toujours être pris simplement dans son sens le plus naturel, et interprété par l'exécution immédiate ; l'autre, que toute possession paisible et non interrompue, depuis les temps que la jurisprudence demande pour les prescriptions les moins favorables, doit acquérir une propriété certaine et légitime à celui qui a cette possession, quelque vice qu'elle ait pu avoir dans son origine. Sans ces deux règles fondamentales, point de repos ni de sûreté dans tout le genre humain. Les avez-vous toujours suivies ?

XXXIII. Avez-vous fait justice au mérite de tous les principaux sujets que vous pouviez mettre dans les emplois ? En ne faisant pas justice aux particuliers sur leurs biens, comme sur leurs terres, sur leurs rentes, etc., vous n'avez fait tort qu'à ces particuliers et à leurs familles : mais en ne comptant pour rien, dans le choix des hommes, ni la vertu ni les talens, c'est à tout votre Etat que vous avez fait une injustice irréparable. Ceux que vous n'avez point choisis pour les places n'ont rien perdu d'effectif, parce que ces places n'auroient été pour eux que des occasions dangereuses pour leur salut et pour leur repos temporel ; mais c'est tout votre royaume que vous avez privé injustement d'un secours que Dieu lui avoit préparé. Les hommes d'un esprit élevé, et d'un cœur droit, sont plus rares qu'on ne sauroit le croire, il faudroit les aller chercher jusqu'au bout du monde : *Procul et de ultimis finibus pretium ejus*, comme le Sage le dit de la femme forte. Pourquoi avez-vous privé l'Etat du secours de ces hommes supérieurs aux autres ? Votre devoir n'étoit-il pas de choisir, pour les premières places, les premiers hommes ? N'étoit-ce pas là votre principale fonction ? Un roi ne fait point la fonction de roi en réglant les détails que d'autres qui gouvernent sous lui pourroient régler : sa fonction essentielle est de faire ce que nul autre que lui ne peut faire : c'est de bien choisir ceux qui exercent son autorité sous lui ; c'est de mettre chacun dans la place qui lui convient, et de faire tout dans l'Etat, non par lui-même (ce qui est impossible), mais en faisant tout faire par des hommes qu'il choisit,

qu'il anime, qu'il instruit, qu'il redresse : voilà la véritable action de roi. Avez-vous quitté tout le reste, que d'autres peuvent faire sous vous, pour vous appliquer à ce devoir essentiel, que vous seul pouvez remplir ? Avez-vous eu soin de jeter les yeux sur un certain nombre de gens sensés et bien intentionnés, par qui vous puissiez être averti de tous les sujets de chaque profession, qui s'élèvent et qui se distinguent ? Les avez-vous questionnés tous séparément, pour voir si leurs témoignages sur chaque sujet seroient uniformes ? Avez-vous eu la patience d'examiner, par ces divers canaux, les sentimens, les inclinations, les habitudes, la conduite de chaque homme que vous pouvez placer ? Avez-vous vu ces hommes vous-même ? Expédier des détails, dans un cabinet où l'on se renferme sans cesse, c'est dérober son plus précieux temps à l'Etat. Il faut qu'un roi voie, parle, écoute beaucoup de gens : qu'il s'apprenne, par l'expérience, à étudier les hommes ; qu'il les connoisse par un fréquent commerce et par un accès libre.

Il y a deux manières de les connoître. L'une est la conversation. Si vous étudiez bien les hommes, sans paroître les étudier, la conversation vous sera plus utile que beaucoup de travaux qu'on croiroit importans : vous y remarquerez la légèreté, l'indiscretion, la vanité, l'artifice des hommes, leurs flatteries, leurs fausses maximes. Les princes ont un pouvoir infini sur ceux qui les approchent ; et ceux qui les approchent ont une foiblesse infinie en les approchant. La vue des princes réveille toutes les passions, et rouvre toutes les plaies du cœur. Si un prince sait profiter de cette ascendant, il sentira bientôt les principales foiblesses de chaque homme. L'autre manière d'éprouver les hommes est de les mettre dans des emplois subalternes, pour essayer s'ils seront propres aux emplois supérieurs. Suivez les hommes dans les emplois que vous leur confiez ; ne les perdez jamais de vue : sachez ce qu'ils font ; faites-leur rendre compte de ce que vous leur avez donné à faire. Voilà de quoi leur parler quand vous les voyez : jamais vous ne manquerez de sujet de conversation. Vous verrez leur naturel par les partis qu'ils ont pris d'eux-mêmes. Quelquefois il est à propos de leur cacher vos vrais sentimens, pour découvrir les leurs. Demandez-leur conseil ; vous n'en prendrez que ce qu'il vous plaira. Telle est la vraie fonction de roi : l'avez-vous remplie ?

N'avez-vous point négligé de connoître les hommes, par paresse d'esprit, par une humeur

qui vous rend particulier, par une hauteur qui vous éloigne de la société, par des détails qui ne sont que vécilles en comparaison de cette étude des hommes, enfin par des amusemens dans votre cabinet, sous prétexte de travail secret? N'avez-vous point craint et écarté les sujets forts et distingués des autres? N'avez-vous pas craint qu'ils vous verroient de trop près, et pénétreroient trop dans vos faiblesses, si vous les approchiez de votre personne? N'avez-vous pas craint qu'ils ne vous flatteroient pas, qu'ils contrediroient vos passions injustes, vos mauvais goûts, vos motifs bas et indécens? N'avez-vous pas mieux aimé vous servir de certains hommes intéressés et artificieux, qui vous flattent, qui font semblant de ne voir jamais vos défauts, et qui applaudissent à toutes vos fantaisies; ou bien de certains hommes médiocres et souples, que vous dominez aisément, que vous espérez éblouir, qui n'ont jamais le courage de vous résister, et qui vous gouvernent d'autant plus, que vous ne vous défiez point de leur autorité, et que vous ne craignez point qu'ils paroissent d'un génie supérieur au vôtre? N'est-ce point par ces motifs si corrompus, que vous avez rempli les principales places d'hommes foibles ou dépravés, et que vous avez laissé loin de vous tout ce qu'il y avoit de meilleur pour vous aider dans les grandes affaires? Prendre les terres, les charges et l'argent d'autrui, n'est point une injustice comparable à celle que je viens d'expliquer.

XXXIV. N'avez-vous point accoutumé vos domestiques à une dépense au-dessus de leurs conditions, et à des récompenses qui chargent l'Etat? Vos valets de chambre, vos valets de garde-robe, etc., ne vivent-ils pas comme des seigneurs, pendant que les vrais seigneurs languissent dans votre antichambre sans aucun bienfait, et que beaucoup d'autres, d'entre les plus illustres maisons, sont dans le fond des provinces réduits à cacher leur misère? N'avez-vous point autorisé, sous prétexte d'orner votre Cour, le luxe d'habits, de meubles, d'équipages et de maison, de tous ces officiers subalternes qui n'ont ni naissance ni mérite solide, et qui se croient au-dessus des gens de qualité, parce qu'ils vous parlent familièrement, et qu'ils obtiennent facilement des grâces? Ne craignez-vous pas trop leur importunité? N'avez-vous point craint de les fâcher plus que de manquer à la justice? N'avez-vous pas été trop sensible aux vaines marques de zèle et d'attachement tendre pour votre personne, qu'ils s'empressent de vous témoigner pour vous

plaire et pour avancer leur fortune? Ne les avez-vous pas rendus malheureux, en leur laissant concevoir des espérances disproportionnées à leur état et à votre affection pour eux? N'avez-vous pas ruiné leurs familles, en les laissant mourir sans récompense solide qui reste à leurs enfans, après que vous les avez laissés vivre dans un faste ridicule qui a consumé les grands bienfaits qu'ils ont tirés de vous pendant leurs vies? N'en a-t-il pas été de même des autres courtisans, chacun selon son degré? Ils sucent, pendant qu'ils vivent, le royaume entier; en quelque temps qu'ils meurent, ils laissent leurs familles ruinées. Vous leur donnez trop, et vous leur faites encore plus dépenser. Ainsi ceux qui ruinent l'Etat se ruinent eux-mêmes. C'est vous qui en êtes cause, en rassemblant autour de vous tant d'hommes inutiles, fastueux, dissipateurs, et qui se font, de leurs plus folles dissipations, un titre auprès de vous, pour vous demander de nouveaux biens qu'ils puissent encore dissiper.

XXXV. N'avez-vous point pris des préventions contre quelqu'un, sans avoir jamais examiné les faits? C'est ouvrir la porte à la calomnie et aux faux rapports, ou du moins prendre témérairement les préventions des gens qui vous approchent et en qui vous vous confiez. Il n'est point permis de n'écouter et de ne croire qu'un certain nombre de gens. Ils sont certainement hommes; et quand même ils seroient incorruptibles, du moins ils ne sont pas infailibles. Quelque confiance que vous ayez en leurs lumières et en leur vertu, vous êtes obligé d'examiner s'ils ne sont point trompés par d'autres, et s'ils ne s'entêtent point. Toutes les fois que vous vous livrez à une seule personne, ou à un certain nombre de personnes qui sont liées ensemble par les mêmes intérêts ou par les mêmes sentimens, vous vous exposez volontairement à être trompé et à faire des injustices. N'avez-vous point quelquefois fermé les yeux à certaines raisons fortes, ou du moins n'avez-vous pas pris certains partis rigoureux, dans le doute, pour contenter ceux qui vous environnent et que vous craignez de fâcher? N'avez-vous point pris le parti, sur des rapports incertains, d'écartier des emplois des gens qui ont des talens et un mérite distingué? On dit en somme : Il n'est pas possible d'éclaircir ces accusations; le plus sûr est d'éloigner des emplois cet homme. Mais cette prétendue précaution est le plus dangereux de tous les pièges. Par là, on n'approfondit rien, et on donne aux rapporteurs tout ce qu'ils prétendent. On juge le fond

sans examiner ; car on exclut le mérite, et on se laisse effaroucher contre toutes les personnes que les rapporteurs veulent rendre suspectes. Qui dit un rapporteur, dit un homme qui s'offre pour faire ce métier, qui s'insinue par cet horrible métier, et qui par conséquent est manifestement indigne de toute croyance. Le croire, c'est vouloir s'exposer à égorger l'innocent. Un prince qui prête l'oreille aux rapporteurs de profession ne mérite de connoître ni la vérité ni la vertu. Il faut chasser et confondre ces pestes de Cour. Mais, comme il faut être averti, le prince doit avoir d'honnêtes gens, qu'il oblige malgré eux à veiller, à observer, à savoir ce qui se passe, et à l'en avertir secrètement. Il doit choisir pour cette fonction les gens à qui elle répugne davantage, et qui ont le plus d'horreur pour le métier infâme de rapporter. Ceux-ci ne l'avertiront que des faits véritables et importants ; ils ne lui diront point toutes les bagatelles qu'il doit ignorer, et sur lesquelles il doit être commode au public : du moins ils ne lui donneront les choses douteuses, que comme douteuses ; et ce sera à lui à les approfondir, ou à suspendre son jugement si elles ne peuvent être éclaircies.

XXXVI. N'avez-vous point trop répandu de bienfaits sur vos ministres, sur vos favoris, et sur leurs créatures, pendant que vous avez laissé languir dans le besoin des personnes de mérite, qui ont long-temps servi, et qui manquent de protection ? D'ordinaire, le grand défaut des princes est d'être foibles, mous et inappliqués. Ils ne sont presque jamais déterminés par le mérite ni par les vrais défauts des gens. Le fond des choses n'est pas ce qui les touche : leur décision vient, d'ordinaire, de ce qu'ils n'osent refuser ceux qu'ils ont l'habitude de voir et de croire. Souvent ils les souffrent avec impatience, et ne laissent pas de demeurer subjugués. Ils voient les défauts de ces gens-là, et se contentent de les voir. Ils se savent bon gré de n'en être pas les dupes ; après quoi, ils les suivent aveuglément ; ils leur sacrifient le mérite. L'innocence, les talens distingués et les plus longs services. Quelquefois ils écouteront favorablement un homme qui osera leur parler contre ces ministres ou ces favoris, et ils verront des faits clairement vérifiés : alors ils gronderont, et feront entendre à ceux qui ont osé parler, qu'ils seront soutenus contre le ministre ou contre le favori. Mais bientôt le prince se lasse de protéger celui qui ne tient qu'à lui seul : cette protection lui coûte trop dans le détail : et de peur de voir un visage mécontent dans la personne

du ministre, l'honnête homme par qui on avoit su la vérité sera abandonné à son indignation. Après cela, méritez-vous d'être averti ? pouvez-vous espérer de l'être ? Quel est l'homme sage qui osera aller droit à vous, sans passer par le ministre, dont la jalousie est implacable ? Ne méritez-vous pas de ne plus voir que par ses yeux ? N'êtes-vous pas livré à ses passions les injustes et à ses préventions les plus déraisonnables ? Vous laissez-vous quelque remède contre un si grand mal ?

XXXVII. Ne vous laissez-vous point éblouir par certains hommes vains, hardis, et qui ont l'art de se faire valoir, pendant que vous négligez et laissez loin de vous le mérite simple, modeste, timide et caché ? Un prince montre la grossièreté de son goût et la foiblesse de son jugement, lorsqu'il ne sait pas discerner combien ces esprits si hardis, et qui ont l'art d'imposer, sont superficiels et pleins de défauts méprisables. Un prince sage et pénétrant n'estime ni les esprits évaporés, ni les grands parleurs, ni ceux qui décident d'un ton de confiance, ni les critiques dédaigneux, ni les moqueurs qui tournent tout en plaisanterie. Il méprise ceux qui trouvent tout facile, qui applaudissent à tout ce qu'il veut, qui ne consultent que ses yeux ou le ton de sa voix, pour deviner sa pensée et pour l'approuver. Il recule loin des emplois de confiance ces hommes qui n'ont que des dehors sans fond. Au contraire, il cherche, il prévient, il attire les personnes judicieuses et solides qui n'ont aucun empressement, qui se défient d'elles-mêmes, qui craignent les emplois, qui promettent peu et qui tâchent de faire beaucoup, qui ne parlent guère et qui pensent toujours, qui parlent d'un ton douteux et qui savent contredire avec respect.

De tels sujets demeurent souvent obscurs dans les places inférieures, pendant que les premières sont occupées par des hommes grossiers et hardis qui ont imposé au prince, et qui ne servent qu'à montrer combien il manque de discernement. Tandis que vous négligerez de chercher le mérite obscur, et de réprimer les gens empressés et dépourvus de qualités solides, vous serez responsable devant Dieu de toutes les fautes qui seront faites par ceux qui agiront sous vous. Le métier d'adroit courtisan perd tout dans un État. Les esprits les plus courts et les plus corrompus sont souvent ceux qui apprennent le mieux cet indigne métier. Ce métier gâte tous les autres : le médecin néglige la médecine ; le prélat oublie les devoirs de son ministère ; le général d'armée songe bien plus à faire sa cour,

qu'à défendre l'État; l'ambassadeur négocie bien plus pour ses propres intérêts à la Cour de son maître, qu'il ne négocie pour les véritables intérêts de son maître à la Cour où il est envoyé. L'art de faire sa cour gâte les hommes de toutes les professions, et étouffe le vrai mérite.

Rabaissez donc ces hommes, dont tout le talent ne consiste qu'à plaire, qu'à flatter, qu'à éblouir, qu'à s'insinuer pour faire fortune. Si vous y manquez, vous remplirez indignement les places, et le vrai mérite demeurera toujours en arrière. Votre devoir est de reculer ceux qui s'avancent trop, et d'avancer ceux qui demeurent reculés en faisant leur devoir.

XXXVIII. N'avez-vous point entassé trop d'emplois sur la tête d'un seul homme, soit pour contenter son ambition, soit pour vous épargner la peine d'avoir beaucoup de gens à qui vous soyez obligé de parler? Dès qu'un homme est l'homme à la mode, on lui donne tout, on voudroit qu'il fit lui seul toutes choses. Ce n'est pas qu'on l'aime, car on n'aime rien: ce n'est pas qu'on se fie, car on se défie de la probité de tout le monde; ce n'est pas qu'on le trouve parfait, car on est ravi de le critiquer souvent: mais c'est qu'on est paresseux et sauvage. On ne veut point avoir à compter avec tant de gens. Pour en voir moins, et pour n'être point observé de près par tant de personnes, on fera faire à un seul homme ce que quatre auroient grand-peine à bien faire. Le public en souffre: les expéditions languissent; les surprises et les injustices sont plus fréquentes et plus irremédiables. L'homme est acablé, et seroit bien fâché de ne l'être pas: il n'a le temps, ni de penser, ni d'approfondir, ni de faire des plans, ni d'étudier les hommes dont il se sert: il est toujours entraîné au jour la journée, par un torrent de détails à expédier.

D'ailleurs, cette multitude d'emplois sur une seule tête, souvent assez faible, exclut tous les meilleurs sujets qui pourroient se former et faire de grandes choses: tout talent demeure étouffé. La paresse du prince en est la vraie cause. Les plus petites raisons décident sur les plus grandes affaires. De là naissent des injustices innombrables. *Pauca de te*, disoit saint Augustin au comte Boniface, *sed multa propter te*. Peut-être ferez-vous peu de mal par vous-même; mais il s'en fera d'infinis par votre autorité mise en mauvaises mains.

SUPPLÉMENT

A L'EXAMEN DE CONSCIENCE 1.

I.

Sur la nécessité de former des alliances, tant offensives que défensives, contre une puissance étrangère qui aspire manifestement à la monarchie universelle.

LES États voisins les uns des autres ne sont pas seulement obligés à se traiter mutuellement selon les règles de justice et de bonne foi; ils doivent encore, pour leur sûreté particulière, autant que pour l'intérêt commun, faire une espèce de société et de république générale.

Il faut compter qu'à la longue la plus grande puissance prévaut toujours, et renverse les autres, si les autres ne se réunissent pour faire le contre-poids. Il n'est pas permis d'espérer parmi les hommes, qu'une puissance supérieure demeure dans les bornes d'une exacte modération, et qu'elle ne veuille dans sa force, que ce qu'elle pourroit obtenir dans la plus grande foiblesse. Quand même un prince seroit assez parfait pour faire un usage si merveilleux de sa prospérité, cette merveille finiroit avec son règne. L'ambition naturelle des souverains, les flatteries de leurs conseillers, et la prévention des nations entières, ne permettent pas de croire qu'une nation qui peut subjuger les autres, s'en abstienne pendant des siècles entiers. Un règne où éclateroit une justice si extraordinaire, seroit l'ornement de l'histoire, et un prodige qu'on ne peut plus revoir.

Il faut donc compter sur ce qui est réel et journalier, qui est que chaque nation cherche à prévaloir sur toutes les autres qui l'environnent. Chaque nation est donc obligée à veiller sans cesse, pour prévenir l'excessif agrandissement de chaque voisin, pour sa sûreté propre. Empêcher le voisin d'être trop puissant, ce n'est point faire un mal; c'est se garantir de la servitude et en garantir ses autres voisins; en un mot, c'est travailler à la liberté, à la tranquillité, au salut public: car l'agrandissement d'une nation au-delà d'une certaine borne, change le système général de toutes les nations qui ont

¹ Voyez, au sujet de ce Supplément, l'hist. litt. de Fénelon, première part. art. 5. § premier.

rapport à celle-là. Par exemple, toutes les successions qui sont entrées dans la maison de Bourgogne, puis celles qui ont élevé la maison d'Autriche, ont changé la face de toute l'Europe. Toute l'Europe a dû craindre la monarchie universelle sous Charles-Quint, surtout après que François I^{er} eut été défait et pris à Pavie. Il est certain qu'une nation qui n'avoit rien à démêler directement avec l'Espagne, ne laissoit pas alors d'être en droit, pour la liberté publique, de prévenir cette puissance rapide qui sembloit prête à tout engloutir.

Les particuliers ne sont pas en droit de s'opposer de même à l'accroissement des richesses de leurs voisins, parce qu'on doit supposer que cet accroissement d'autrui ne peut être leur ruine. Il y a des lois écrites et des magistrats pour réprimer les injustices et les violences entre les familles inégales en biens; mais, pour les États, ils ne sont pas de même. Le trop grand accroissement d'un seul peut être la ruine et la servitude de tous les autres qui sont ses voisins : il n'y a ni lois écrites, ni juges établis pour servir de barrière contre les invasions du plus puissant. On est toujours en droit de supposer que le plus puissant, à la longue, se prévaut de sa force, quand il n'y aura plus d'autre force à peu près égale qui puisse l'arrêter. Ainsi, chaque prince est en droit et en obligation de prévenir dans son voisin cet accroissement de puissance, qui jetteroit son peuple, et tous les autres peuples voisins, dans un danger prochain de servitude sans ressource.

Par exemple, Philippe II, roi d'Espagne, après avoir conquis le Portugal, veut se rendre le maître de l'Angleterre. Je sais bien que son droit étoit mal fondé, car il n'en avoit que par la reine Marie sa femme, morte sans enfans. Elisabeth, illégitime, ne devoit point régner. La couronne appartenoit à Marie Stuart et à son fils. Mais enfin, supposé que le droit de Philippe II eût été incontestable, l'Europe entière auroit eu raison néanmoins de s'opposer à son établissement en Angleterre : car ce royaume si puissant, ajouté à ses États d'Espagne, d'Italie, de Flandre, des Indes orientales et occidentales, le mettoit en état de faire la loi, surtout par ses forces maritimes, à toutes les autres puissances de la chrétienté. Alors, *summum jus, summa injuria*. Un droit particulier de succession ou de donation devoit céder à la loi naturelle de la sûreté de tant de nations. En un mot, tout ce qui renverse l'équilibre, et qui donne le coup décisif pour la monarchie universelle, ne peut être juste, quand même il seroit fondé sur des

lois écrites dans un pays particulier. La raison en est que ces lois écrites chez un peuple, ne peuvent prévaloir sur la loi naturelle de la liberté et de la sûreté commune, gravée dans les cœurs de tous les autres peuples du monde. Quand une puissance monte à un point, que toutes les autres puissances voisines ensemble ne peuvent plus lui résister, toutes ces autres sont en droit de se liguier pour prévenir cet accroissement, après lequel il ne seroit plus temps de défendre la liberté commune. Mais, pour faire légitimement ces sortes de ligués, qui tendent à prévenir un trop grand accroissement d'un État, il faut que le cas soit véritable et pressant : il faut se contenter d'une ligne défensive, ou du moins ne la faire offensive, qu'autant que la juste et nécessaire défense se trouvera renfermée dans les desseins d'une agression : encore même faut-il toujours, dans les traités de ligués offensives, poser des bornes précises, pour ne détruire jamais une puissance sous prétexte de la modérer.

Cette attention à maintenir une espèce d'égalité et d'équilibre entre les nations voisines, est ce qui en assure le repos commun. A cet égard, toutes les nations voisines et liées par le commerce font un grand corps et une espèce de communauté. Par exemple, la chrétienté fait une espèce de république générale, qui a ses intérêts, ses craintes, ses précautions à observer : tous les membres qui composent ce grand corps, se doivent les uns aux autres pour le bien commun, et se doivent encore à eux-mêmes, pour la sûreté de la patrie, de prévenir tout progrès de quelqu'un des membres qui renverseroit l'équilibre et qui se tourneroit à la ruine inévitable de tous les autres membres du même corps. Tout ce qui change ou altère ce système général de l'Europe est trop dangereux, et traîne après soi des maux infinis.

Toutes les nations voisines sont tellement liées par leurs intérêts les unes aux autres, et au gros de l'Europe, que les moindres progrès particuliers peuvent altérer ce système général qui fait l'équilibre, et qui peut seul faire la sûreté publique. Otez une pierre d'une voûte, tout l'édifice tombe, parce que toutes les pierres se soutiennent en se contre-poussant.

L'humanité met donc un devoir mutuel de défense du salut commun, entre les nations voisines, contre un État voisin qui devient trop puissant : comme il y a des devoirs mutuels entre les concitoyens pour la liberté de la patrie. Si le citoyen doit beaucoup à sa patrie, dont il est membre, chaque nation doit, à plus forte

raison, bien davantage au repos et au salut de la république universelle dont elle est membre, et dans laquelle sont renfermées toutes les patries des particuliers.

Les ligues défensives sont donc justes et nécessaires, quand il s'agit véritablement de prévenir une trop grande puissance qui seroit en état de tout envahir. Cette puissance supérieure n'est donc pas en droit de rompre la paix avec les autres États inférieurs, précisément à cause de leur ligue défensive : car ils sont en droit et en obligation de la faire.

Pour une ligue offensive, elle dépend des circonstances : il faut qu'elle soit fondée sur des infractions de paix, ou sur la détention de quelques pays des alliés, ou sur la certitude de quelque autre fondement semblable. Encore même faut-il toujours, comme je l'ai déjà dit¹, borner de tels traités à des conditions qui empêchent ce qu'on voit souvent ; c'est qu'une nation se sert de la nécessité d'en rabattre une autre qui aspire à la tyrannie universelle, pour y aspirer elle-même à son tour. L'habileté, aussi bien que la justice et la bonne foi, en faisant des traités d'alliance, est de les faire très-précis, très-éloignés de toutes équivoques, et exactement bornés à un certain bien que vous en voulez tirer prochainement. Si vous n'y prenez garde, les engagements que vous prenez se tourneront contre vous, en abattant trop vos ennemis, et en élevant trop votre allié : il vous faudra, ou souffrir ce qui vous détruit, ou manquer à votre parole ; choses presque également funestes.

Continuons à raisonner sur ces principes, en prenant l'exemple particulier de la chrétienté, qui est le plus sensible pour nous.

Il n'y a que quatre sortes de systèmes. Le premier est d'être absolument supérieur à toutes les autres puissances, même réunies : c'est l'état des Romains et celui de Charlemagne. Le second est d'être dans la chrétienté la puissance supérieure aux autres, qui font néanmoins à peu près le contre-poids en se réunissant. Le troisième est d'être une puissance inférieure à une autre, mais qui se soutient, par son union avec tous ses voisins, contre cette puissance prédominante. Enfin, le quatrième est d'une puissance à peu près égale à une autre, qui tient tout en paix par cette espèce d'équilibre qu'elle garde sans ambition et de bonne foi.

L'état des Romains et de Charlemagne n'est point un état qu'il vous soit permis de désirer :

1° parce que, pour y arriver, il faut commettre toutes sortes d'injustices et de violences ; il faut prendre ce qui n'est point à vous, et le faire par des guerres abominables dans leur durée et dans leur étendue. 2° Ce dessein est très-dangereux : souvent les États périssent par ces folles ambitions. 3° Ces empires immenses, qui ont fait tant de maux en se formant, en font, bientôt après, d'autres encore plus effroyables, en tombant par terre. La première minorité, ou le premier règne foible, ébranle les trop grandes masses, et sépare des peuples qui ne sont encore accoutumés ni au joug ni à l'union mutuelle. Alors, quelles divisions, quelles confusions, quelles anarchies irremédiables ! On n'a qu'à se souvenir des maux qu'ont faits en Occident la chute si prompte de l'empire de Charlemagne, et en Orient le renversement de celui d'Alexandre, dont les capitaines firent encore plus de maux pour partager ses dépouilles, qu'il n'en avoit fait lui-même en ravageant l'Asie. Voilà donc le système le plus éblouissant, le plus flatteur, et le plus funeste pour ceux mêmes qui viennent à bout de l'exécuter.

Le second système est d'une puissance supérieure à toutes les autres, qui font contre elle à peu près l'équilibre. Cette puissance supérieure a l'avantage, contre les autres, d'être toute réunie, toute simple, toute absolue dans ses ordres, toute certaine dans ses mesures. Mais, à la longue, si elle ne cesse de réunir contre elle les autres en excitant la jalousie, il faut qu'elle succombe. Elle s'épuise ; elle est exposée à beaucoup d'accidens internes et imprévus, ou les attaques du dehors peuvent la renverser soudainement. De plus, elle s'use pour rien, et fait des efforts ruineux pour une supériorité qui ne lui donne rien d'effectif, et qui l'expose à toutes sortes de déshonneurs et de dangers. De tous les États, c'est certainement le plus mauvais : d'autant plus qu'il ne peut jamais aboutir, dans sa plus étonnante prospérité, qu'à passer dans le premier système, que nous avons déjà reconnu injuste et pernicieux.

Le troisième système est d'une puissance inférieure à une autre, mais en sorte que l'inférieure, unie au reste de l'Europe, fait l'équilibre contre la supérieure, et la sûreté de tous les autres moindres États. Ce système a ses inconvénients et ses commodités ; mais il risque moins que le précédent, parce qu'on est sur la défensive, qu'on s'épuise moins, qu'on a des alliés, et qu'on n'est point d'ordinaire, en cet état d'infériorité, dans l'aveuglement et dans la présomption insensée qui menace de ruine

¹ Voyez ci-dessus, p. 99.

ceux qui prévalent. On voit presque toujours, qu'avec un peu de temps, ceux qui avoient prévalu s'usent et commencent à déchoir. Pourvu que cet État inférieur soit sage, modéré, ferme dans ses alliances, précautionné pour ne leur donner aucun ombrage, et pour ne rien faire que par leur avis pour l'intérêt commun, il occupe cette puissance supérieure jusqu'à ce qu'elle baisse.

Le quatrième système est d'une puissance à peu près égale à une autre, avec laquelle elle fait l'équilibre pour la sûreté publique. Être dans cet état, et n'en vouloir point sortir par ambition, c'est l'état le plus sage et le plus heureux. Vous êtes l'arbitre commun : tous vos voisins sont vos amis ; du moins, ceux qui ne le sont pas se rendent par là suspects à tous les autres. Vous ne faites rien qui ne paroisse fait pour vos voisins aussi bien que pour vos peuples. Vous vous fortifiez tous les jours ; et si vous parvenez, comme cela est presque infail- lible à la longue, par un sage gouvernement, à avoir plus de forces intérieures et plus d'al- liances au dehors, que la puissance jalouse de la vôtre, alors il faut s'affermir de plus en plus dans cette sage modération qui vous borne à en- tretenir l'équilibre et la sûreté commune. Il faut toujours se souvenir des maux que coûtent au dedans et au dehors de son État les grandes conquêtes ; qu'elles sont sans fruit ; et du ris- que qu'il y a à les entreprendre ; enfin, de la vanité, de l'inutilité, du peu de durée des grands empires, et des ravages qu'ils causent en tombant.

Mais, comme il n'est pas permis d'espérer qu'une puissance supérieure à toutes les autres demeure long-temps sans abuser de cette supé- riorité, un prince bien sage et bien juste ne doit jamais souhaiter de laisser à ses succes- seurs, qui seront, selon toutes les apparences, moins modérés que lui, cette continuelle et violente tentation d'une supériorité trop dé- clarée. Pour le bien même de ses successeurs et de ses peuples, il doit se borner à une espèce d'égalité. Il est vrai qu'il y a deux sortes de supériorités : l'une extérieure, qui consiste en étendue de terres, en places fortifiées, en pas- sages pour entrer dans les terres de ses voi- sins, etc. Celle-là ne fait que causer des tenta- tions aussi funestes à soi-même qu'à ses voisins, qu'exciter la haine, la jalousie et les ligués. L'autre est intérieure et solide : elle consiste dans un peuple plus nombreux, mieux discipliné, plus appliqué à la culture des terres et aux arts nécessaires. Cette supériorité, d'ordi-

nnaire, est facile à acquérir, sûre, à l'abri de l'envie et des ligués, plus propre même, que les conquêtes et que les places, à rendre un peuple invincible. On ne sauroit donc trop cher- cher cette seconde supériorité, ni trop éviter la première, qui n'a qu'un faux éclat.

II.

Principes fondamentaux d'un sage gouvernement.

Toutes les nations de la terre ne sont que les différentes familles d'une même république dont Dieu est le père commun. La loi naturelle et universelle, selon laquelle il veut que chaque famille soit gouvernée, est de préférer le bien public à l'intérêt particulier.

Si les hommes suivoient exactement cette loi naturelle, chaëun ferait, par raison et par amitié, ce qu'il ne fait à présent que par inté- rêt ou par crainte. Mais les passions malheu- reusement nous aveuglent, nous corrompent, et nous empêchent ainsi de connoître et d'ai- mer cette grande et sage loi. Il a fallu l'expli- quer, et la faire exécuter par des lois civiles ; et par conséquent établir une autorité suprême, qui jugeât en dernier ressort, et à laquelle tous pussent avoir recours comme à la source de l'unité politique et de l'ordre civil ; autrement il y auroit autant de gouvernements arbitraires, qu'il y a de têtes.

L'amour du peuple, le bien public, l'intérêt général de la société est donc la loi immuable et universelle des souverains. Cette loi est an- técédente à tout contrat : elle est fondée sur la nature même ; elle est la source et la règle sûre de toutes les autres lois. Celui qui gouverne doit être le premier, et le plus obéissant à cette loi primitive : il peut tout sur les peuples, mais cette loi doit pouvoir tout sur lui. Le père com- mun de la grande famille ne lui a confié ses enfans, que pour les rendre heureux : il veut qu'un seul homme serve par sa sagesse à la félicité de tant d'hommes, et non que tant d'hommes servent par leur misère à flatter l'or- gueil d'un seul. Ce n'est point pour lui-même que Dieu l'a fait roi, il ne l'est que pour être l'homme des peuples ; et il n'est digne de la royauté, qu'autant qu'il s'oublie pour le bien public.

Le despotisme tyrannique des souverains est un attentat sur les droits de la fraternité hu- maine : c'est renverser la grande et sage loi de la nature, dont ils ne doivent être que les con- servateurs. Le despotisme de la multitude est

une puissance folle et aveugle qui se tourne contre elle-même : un peuple gâté par une liberté excessive est le plus insupportable de tous les tyrans. La sagesse de tout gouvernement, quel qu'il soit, consiste à trouver le juste milieu entre ces deux extrémités affreuses, dans une liberté modérée par la seule autorité des lois. Mais les hommes, aveugles et ennemis d'eux-mêmes, ne sauroient se borner à ce juste milieu.

Triste état de la nature humaine ! les souverains, jaloux de leur autorité, veulent toujours l'étendre : les peuples, passionnés pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter. Il vaut mieux cependant souffrir, pour l'amour de l'ordre, les maux inévitables dans tous les États, même les plus réglés, que de secouer le joug de toute autorité en se livrant sans cesse aux fureurs de la multitude qui agit sans règle et sans loi. Quand l'autorité souveraine est donc une fois fixée, par les lois fondamentales, dans un seul, dans peu, ou dans plusieurs, il faut en supporter les abus, si l'on ne peut y remédier par des voies compatibles avec l'ordre.

Toutes ces sortes de gouvernemens sont nécessairement imparfaites, puisqu'on ne peut confier l'autorité suprême qu'à des hommes ; et toutes sortes de gouvernemens sont bonnes, quand ceux qui gouvernent suivent la grande loi du bien public. Dans la théorie, certaines formes paroissent meilleures que d'autres ; mais, dans la pratique, la faiblesse ou la corruption des hommes, sujets aux mêmes passions, exposent tous les États à des inconvéniens à peu près égaux. Deux ou trois hommes entraînent presque toujours le monarque ou le sénat.

On ne trouvera donc pas le bonheur de la société humaine en changeant et en bouleversant les formes déjà établies, mais en inspirant aux souverains, que la sûreté de leur empire dépend du bonheur de leurs sujets ; et aux peuples, que leur solide et vrai bonheur demande la subordination. La liberté sans ordre est un libertinage qui attire le despotisme ; l'ordre sans la liberté est un esclavage qui se perd dans l'anarchie.

D'un côté, on doit apprendre aux princes que le pouvoir sans bornes est une frénésie qui ruine leur propre autorité. Quand les souverains s'accoutument à ne connoître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent le fondement de leur puissance. Il viendra une révolution soudaine et violente, qui, loin de modérer simplement leur autorité excessive, l'abattra sans ressource.

D'un autre côté, on doit enseigner aux peu-

ples, que les souverains étant exposés aux haines, aux jalousies, aux bévues involontaires, qui ont des conséquences affreuses, mais imprévues, il faut plaindre les rois et les excuser. Les hommes, à la vérité, sont malheureux d'avoir à être gouvernés par un roi qui n'est qu'un homme semblable à eux, car il faudroit des dieux pour redresser les hommes : mais les rois ne sont pas moins infortunés, n'étant qu'hommes. c'est-à-dire foibles et imparfaits, d'avoir à gouverner cette multitude innombrable d'hommes corrompus et trompeurs.

C'est par ces maximes, qui conviennent également à tous les États, et en conservant la subordination des rangs, qu'on peut concilier la liberté du peuple avec l'obéissance due aux souverains, rendre les hommes tout ensemble bons citoyens et fidèles sujets, soumis sans être esclaves, et libres sans être effrénés. Le pur amour de l'ordre est la source de toutes les vertus politiques, aussi bien que de toutes les vertus divines *.

Sur toutes choses, disoit encore Fénelon au Prétendant à la couronne d'Angleterre **, ne forcez jamais vos sujets à changer leur religion. Nulle puissance humaine ne peut forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut jamais persuader les hommes ; elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion.

Considérez attentivement quels sont les avantages que vous pouvez tirer de la forme du gouvernement de votre pays, et des égards que vous devez avoir pour votre sénat. Ce tribunal ne peut rien sans vous : n'êtes-vous pas assez puissant ? Vous ne pouvez rien sans lui : n'êtes-vous pas heureux d'être libre pour faire tout le bien que vous voudriez, et d'avoir les mains liées quand vous voudriez faire le mal ? Tout prince sage doit souhaiter de n'être que l'exécuteur des lois, et d'avoir un conseil suprême qui modère son autorité. L'autorité paternelle est le premier modèle des gouvernemens : tout bon père doit agir de concert avec ses enfans les plus sages et les plus expérimentés.

* A la suite de cet extrait, on trouve dans plusieurs éditions une lettre de Fénelon au duc de Bourgogne, pour l'exhorter à imiter les vertus de saint Louis. Nous avons cru que cette lettre seroit mieux placée dans la première section de la *Correspondance*, à la suite d'une autre du 17 janvier 1702. (Edit.)

** Voyez le développement de ces principes dans l'*Essai philosophique sur le Gouvernement civil*, chap. XI, XV, etc.

ESSAI PHILOSOPHIQUE SUR LE GOUVERNEMENT CIVIL,

OU L'ON TRAITE DE LA NÉCESSITÉ, DE L'ORIGINE, DES BORNES

ET DES DIFFÉRENTES FORMES DE LA SOUVERAINETÉ;

SELON LES PRINCIPES DE FEU M. FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON, ARCHEVÊQUE DUC DE CAMBRAI.

PRÉFACE DE L'AUTEUR

POUR LA SECONDE ÉDITION, EN 1721.

QUAND on examine l'histoire des empires et des républiques, on trouve que toutes les révolutions qui leur sont arrivées viennent de deux causes principales. L'amour de l'autorité sans bornes dans les princes, et celui de l'indépendance dans le peuple. Les souverains, jaloux de leur pouvoir, veulent toujours l'étendre; les sujets, passionnés pour leur liberté, veulent toujours l'augmenter.

Voilà ce qui a rendu et ce qui rendra à jamais le monde entier comme une mer agitée, dont les vagues orageuses se détruisent successivement. L'anarchie produit le despotisme: le despotisme se perd dans l'anarchie. Le grand corps politique, comme le corps humain, sera toujours sujet aux maladies inévitables et aux vicissitudes perpétuelles. Mais comme la révolte continuelle des passions contre la raison n'empêche point qu'il n'y ait une règle de MORALE sûre, que chaque particulier doit suivre; de même l'impossibilité de prévenir les révolutions n'empêche point qu'il n'y ait des règles de POLITIQUE fixes, que tous les Etats doivent respecter.

Il ne s'agit point ici de former un plan de gouvernement exempt de tout inconvénient: cela est impossible. Les passions des hommes

l'emportent tôt ou tard sur les lois. Tant que ceux qui gouvernent seront imparfaits, tout gouvernement sera imparfait.

Mais quoiqu'on ne puisse pas prévenir toutes sortes d'abus, on doit éviter cependant le plus d'inconvénients qu'il est possible. La médecine est une science très-utile, quoique la mort soit inévitable. Cherchons à remédier aux maux du grand corps politique, sans vouloir lui donner l'immortalité. Tâchons d'établir des maximes qui tendent à rendre les hommes tout ensemble bons citoyens et bons sujets, amateurs de leur patrie et de leurs princes, soumis à l'ordre sans être esclaves.

Le dessein de cet *Essai* est de développer les principes philosophiques du gouvernement civil, et nullement d'approfondir les stratagèmes politiques par où les princes peuvent s'agrandir. Voilà ce qui fait qu'on cherche les lois de la nature et les fondemens du droit civil, non dans les faits historiques ni dans les coutumes des nations, mais dans les idées de la perfection divine et de la faiblesse humaine. C'est l'une qui est la règle de la loi naturelle, et c'est l'autre qui est la cause des lois civiles.

C'est cette philosophie divine qui est l'unique fondement sûr et immuable de tous les devoirs. C'est cette philosophie, indépendamment de toute révélation, qui nous fait regarder l'Être suprême comme le père commun de toute la société humaine; et tous les hommes comme les enfans, les frères et les membres d'une même famille. C'est cette philosophie qui fait qu'on

ne se regarde plus comme un être indépendant créé pour soi, mais comme une petite partie d'un tout qui compose le genre humain, dont il faut préférer le bien général à son intérêt particulier. Voilà la source des sentimens nobles et de toutes les vertus héroïques.

Détruisez au contraire cette philosophie divine, il n'y a plus de principe d'union stable parmi les hommes. Si l'intérêt les pousse, et si la crainte ne les retient point, qui est-ce qui pourra les empêcher de violer les plus sacrés droits de l'humanité? Sans le respect de la divinité, toutes les idées de justice, de vérité et de vertu, qui rendent la société aimable, ne subsistent plus.

Si la religion étoit fausse, il faudroit la soustraire vraie pour poser les fondemens solides de la politique. C'est pour cela que les législateurs païens appuyoient toujours leurs lois sur le culte de quelque divinité.

La première édition qu'on avoit donnée de cet ouvrage étoit très-imparfaite. celle-ci est plus correcte et plus ample. On en a changé l'ordre en plusieurs endroits, pour mettre chaque vérité à sa place, et lui donner une nouvelle force par cet arrangement.

Le seul mérite de l'auteur est d'avoir été nourri pendant plusieurs années des lumières et des sentimens de feu messire FRANÇOIS DE SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON, archevêque de Cambrai. Il a profité des instructions de cet illustre prélat pour écrire cet *Essai*.

ESSAI PHILOSOPHIQUE

sur

LE GOUVERNEMENT CIVIL.

CHAPITRE PREMIER.

Des différens systèmes de politique.

Ceux qui ont traité de la politique, ont voulu établir deux sortes de principes tout-à-fait contradictoires.

Les uns rapportent à l'amour-propre et à l'intérêt particulier, ce qu'on appelle la *loi naturelle*, et toutes les vertus morales et politiques.

Selon eux, nous naissons tous indépendans

et égaux. Selon eux, les nations et les républiques n'ont été formées que par l'accord libre des hommes, qui ne se sont assujettis aux lois de la société, que pour leur commodité particulière. Selon eux enfin, les dépositaires de l'autorité souveraine sont toujours responsables, en dernier ressort, au peuple, qui peut les juger, les déposer et les changer, quand ils violent le contrat originaire de leurs ancêtres.

D'autres soutiennent, au contraire, que l'amour de l'ordre et du bien en général est la source de tous les devoirs de la loi naturelle; qu'antécédemment à tout contrat libre, nous naissons tous plus ou moins dépendans, inégaux, et membres de quelque société à qui nous nous devons; que la forme du gouvernement étant une fois établie, il n'est plus permis aux particuliers de la troubler, mais qu'il doivent souffrir avec patience, quand ils ne peuvent pas empêcher par des voies légitimes les abus de l'autorité souveraine.

Pour juger de ces différens principes, il faut entrer dans la discussion des questions les plus subtiles et les plus délicates de la politique. Commençons d'abord par examiner ce que c'est que la loi naturelle, et les devoirs auxquels elle nous oblige; car de là dépend la solution de toutes les difficultés sur cette matière.

CHAPITRE II.

De la loi naturelle.

La loi, en général, n'est autre chose que la règle que chaque être doit suivre pour agir selon sa nature. C'est ainsi que, dans la physique, on entend par les lois du mouvement, les règles selon lesquelles chaque corps est transporté nécessairement d'un lieu dans un autre; et dans la morale, la loi naturelle signifie la règle que chaque intelligence doit suivre librement pour être raisonnable.

La règle la plus parfaite des volontés finies est sans doute celle de la volonté infinie. Dieu s'aime souverainement et absolument, parce qu'il est souverainement et absolument parfait: il aime toutes ses créatures inégalement, selon qu'elles participent plus ou moins à ses perfections.

Cette règle des volontés divines est aussi la loi naturelle et *universelle* de toutes les intelligences; car Dieu ne peut point donner à ses créatures une volonté contraire à la sienne,

pour tendre où la sienne ne tend pas ¹. Elle est *éternelle* : Dieu ne l'a point faite ; elle est aussi ancienne que la divinité. C'est sa loi à lui-même, et dont il ne sauroit dispenser ses créatures sans se contredire. Elle est *immuable* : Dieu n'agit point ici en législateur, qui, par son domaine absolu sur l'homme, l'assujettit à certaines lois arbitraires, et l'oblige à les observer par les menaces et les récompenses. Comme cette loi résulte immédiatement des rapports immuables qu'il y a entre les différentes essences, elle ne peut jamais changer ; au lieu que les lois positives et arbitraires, n'étant fondées que sur les différentes circonstances variables où les créatures se trouvent, peuvent être changées selon que ces circonstances varient. C'est pour cela que Socrate distingue toujours deux sortes de lois : l'une, qu'il appelle *la loi qui est* ² ; l'autre, *la loi qui a été faite* ³.

Aimer chaque chose selon la dignité de sa nature, est donc la loi *universelle, éternelle et immuable* de toutes les intelligences ; et c'est de cette loi que découlent toutes les autres lois, et toutes les vertus, soit divines, soit humaines, soit civiles, soit morales. Voyons-en l'étendue et les suites nécessaires.

1° Il faut respecter l'Être suprême, et l'aimer d'un amour souverain, seul digne de sa nature. La religion est le fondement de toute bonne politique. La différence des cérémonies et du culte extérieur, par lesquels on exprime son adoration intérieure, seroit arbitraire, et pourroit varier selon les différens génies des peuples ; chaque homme naîtroit dans une liberté parfaite là-dessus, si Dieu ne nous avoit pas ôté cette liberté naturelle par une révélation expresse. Mais l'amour et le respect de la divinité est une partie essentielle de la loi naturelle, et un devoir fondé sur les rapports immuables qu'il y a entre le fini et l'infini, indépendamment même de toute révélation.

2° Il faut respecter et vouloir du bien à toutes les espèces particulières d'êtres produits par cet Être suprême, à chacun selon la dignité de sa nature : de là vient le respect pour les êtres invisibles supérieurs à nous, et la compassion pour les bêtes qui sont au-dessous de nous.

3° Il faut aimer et respecter cette espèce particulière d'êtres dont nous sommes les individus, et avec qui nous avons un rapport immédiat : de

là viennent l'humanité, *la philanthropie*, et toutes les autres vertus morales qui rendent l'homme aimable, et chaque pays la patrie commune du genre humain.

4° Il faut aimer et respecter cette espèce particulière d'hommes avec qui nous vivons, et dans la société desquels la nature nous a fait naître : de là viennent l'amour de la patrie, et toutes les autres vertus civiles et politiques.

5° Il faut aimer et respecter ceux qui ont été les instrumens de notre existence, et avec qui nous sommes liés par la naissance et le sang : voilà l'amour de la famille, et le respect paternel, que les Romains appeloient *pietas parentum*.

6° Il faut nous aimer nous-mêmes, comme étant une petite parcelle de ce grand tout qui compose l'univers. L'amour-propre bien réglé et légitime ne doit tenir que le dernier lieu. Ce seroit une chose monstrueuse de se préférer à toute sa famille, sa famille à toute sa patrie, sa patrie à tout le genre humain ; car l'amour raisonnable se réglant toujours sur le degré de perfection et d'excellence de chaque objet, commence par l'universel, et descend par gradation au particulier. Au contraire, le soin qu'il faut avoir de faire remplir à chacun les devoirs de cette loi éternelle doit commencer par le particulier et remonter au général. La raison est, que la capacité d'aimer étant infinie, l'homme ne doit jamais la borner à rien de particulier ; mais sa capacité d'entendre étant très-finie, il ne peut s'appliquer également aux besoins de tout le genre humain.

On renverse ce bel ordre, en confondant toujours deux choses tout-à-fait distinctes : le soin que chaque être particulier doit avoir de se perfectionner et de se conserver, avec cet amour d'estime et de préférence qu'il faut toujours régler selon la perfection des objets. La conservation propre est le premier de tous les soins, parce que nous ne pouvons pas songer à tout, et que nous sommes plus immédiatement chargés de nous-mêmes, que de tout le reste du genre humain. L'amour-propre est le dernier de tous les amours, parce que notre être borné n'étant qu'une petite parcelle de ce grand univers, avec lequel nous faisons un tout, il ne faut pas rapporter la totalité de perfection à la partie, mais la partie au tout. Nous devons songer plus immédiatement à notre propre conservation, qu'à celle d'aucun autre homme particulier comme nous. Nous devons plus à notre famille propre, qu'à une autre famille étrangère. Nous devons plus à notre patrie, dans le

¹ Je ne parle point ici du motif de l'amour, qui peut être le plaisir ou la sensation agréable que l'objet aimé excite en nous ; je ne parle que de la *regle* de l'amour, qui doit être la *perfection* des objets. — ² Τὴν ὄν. — ³ Τὴν ἐγένεσιν.

sein de laquelle nous avons été instruits, élevés et protégés pendant notre enfance, qu'à une autre société particulière d'hommes que nous n'avons jamais vue. Toutes choses égales, nous devons plus au particulier dont nous sommes immédiatement chargés par la nature ou la providence, qu'au particulier auquel nous n'avons aucun rapport. Mais, quand il s'agit du bien particulier comparé avec le bien général, il faut toujours préférer le second au premier. Il n'est pas permis de se conserver en ruinant sa famille, ni d'agrandir sa famille en perdant sa patrie, ni de chercher la gloire de sa patrie en violant les droits de l'humanité. C'est sur ce principe qu'est fondée ce qu'on appelle le *droit des gens* et la *loi des nations*. Comme les sujets de chaque Etat doivent être soumis aux lois de leur patrie, quoique ces lois soient quelquefois contraires à leur intérêt particulier; de même chaque nation séparée doit respecter les lois de la patrie commune, qui sont celles de la *nature* et des *nations*, au préjudice même de son intérêt propre et de son agrandissement. Sans cela, il n'y auroit point de différence entre les guerres justes et les injustes; les conquérans les plus ambitieux pourroient usurper le domaine de leurs voisins; et les États qui auroient le plus de force seroient en droit de faire ce qu'ils font souvent contre toute loi et toute justice. Quelle différence entre ces idées et celles qui nous enseignent que l'univers n'est qu'une même république, gouvernée par un père commun; que les rois de la terre sont soumis à la même loi générale que les particuliers de chaque Etat; que cette loi éternelle, immuable, universelle, est de préférer toujours le bien général au bien particulier!

Les libertins et les amateurs de l'indépendance diront que ce n'est pas raisonner, que d'introduire ainsi dans la politique les maximes de la religion. Mais je ne parle point de la religion révélée; je ne parle que de ce respect de la divinité, qui est fondé sur la raison. Je n'admets ici aucuns principes, que ceux qui se tirent de la lumière naturelle. Je ne dis que ce qu'ont dit avant moi tous les grands législateurs et philosophes, soit Grecs, soit Romains; savoir, qu'il est impossible de fixer les vrais principes de la politique sans poser ceux de la religion. « Il n'y a eu que des philosophes, dit Cicéron¹, qui nioient que les dieux s'inté-

» ressassent aux choses humaines. Si leur opinion est vraie, où est la piété, où est la sainteté, où est la religion?... et si l'on anéantit » ces choses, tout tombe dans la confusion et » le trouble; car, en détruisant le respect de » la divinité, on détruit toute foi parmi les » hommes, toute société et toute justice, la » plus admirable de toutes les vertus. »

On objectera peut-être que tout ce qu'on a dit de la loi naturelle, éternelle, immuable et commune à toutes les intelligences, sont des idées romanesques et chimériques; que rien n'est plus contradictoire que les sentimens et les coutumes des différens législateurs et des différens peuples sur la loi naturelle; que Platon vouloit établir la communauté des femmes; que Lycurgue sembloit approuver la prostitution; que Solon permettoit aux Athéniens de tuer leurs propres enfans; que les Perses épousaient leurs mères et leurs filles; les Scythies mangeoient de la chair humaine; les Gétuliens et les Bactriens, par politesse, permettoient à leurs femmes d'avoir commerce avec les étrangers: de sorte qu'il n'y a point de loi fixe et immuable dans laquelle tout le monde convienne; au contraire, dans chaque pays et dans chaque Etat, ce que l'un juge honnête, l'autre le condamne comme malhonnête.

Mais est-ce raisonner, que de parler ainsi? Tous les hommes ne sont pas raisonnables; donc la raison n'est qu'une chimère: tous n'aperçoivent pas, faute d'attention et de science, les rapports et les propriétés des lignes; donc il n'y a point de démonstration géométrique. L'homme, à la vérité, n'est pas toujours attentif à cette loi naturelle, il ne la suit pas même quand il la découvre; mais la désobéissance et le défaut d'attention n'anéantissent point la force et la justice de cette loi. Elle n'est point fondée sur l'accord des nations et sur le consentement libre des législateurs, mais sur les rapports immuables de notre être à tout ce qui l'environne. Nous examinons ce que les hommes feroient s'ils étoient raisonnables, et non pas ce qu'ils font quand ils suivent leurs passions.

D'ailleurs, la plupart de ces abus ne sont que de fausses conséquences que les païens tiroient de cette grande loi que nous venons d'établir. Platon et Lycurgue ne prétendoient point favoriser les passions honteuses et brutales; mais ils permettoient le mélange libre des deux sexes,

¹ De Nat. Deor. lib. 1, n. 2. Sunt enim philosophi, et fuerunt, qui omnino nullam habere censerent humanarum rerum procuracionem deos. Quorum si vera sententia est, que potest esse pietas? que sanctitas? que religio?..... Quibus

sublati, perturbatio vite sequitur, et magna confusio. Atque hand scio, an, pietate adversus deos sublata, fides etiam, et societas humani generis, et una excellentissima virtus, justitia, tollatur.

fait avec modestie , dans un certain temps de l'année, afin que les enfans ne reconussent point d'autre famille que la patrie, ni d'autres pères que les conservateurs des lois : maxime contraire à la sainteté de nos mariages, maxime cependant fondée, à ce que croyoient ces législateurs, sur l'amour de la patrie. Ils se trompoient sans doute dans ces conséquences ; mais, en se trompant, ils tendoient à cette loi éternelle et immuable que tous doivent suivre. Cicéron nous assure que c'étoit le sentiment des Platoniciens, des Stoïciens et de tous les sages de l'antiquité, que « la loi n'a point été une invention de l'esprit humain, ni un régleme-nt établi par les différens peuples, mais quelque chose d'éternel : que cette loi a non-seulement précédé l'origine des peuples et des sociétés, mais qu'elle est aussi ancienne que la divinité même : qu'elle n'a pas commencé d'être une loi quand elle a été écrite, mais qu'elle l'a été dès sa première origine ; que son origine est la même que celle de l'esprit divin, parce que la vraie et souveraine loi n'est autre que la suprême raison du grand Jupiter ¹. »

CHAPITRE III.

L'homme naît sociable.

JE n'entends point ici, par être sociable, vivre ensemble, et se voir dans certains lieux et en certains temps : les bêtes les plus féroces le sont de cette sorte. On peut se voir chaque jour, sans être en commerce de société ; on peut vivre séparé de tous les hommes, et être sociable. Par société, j'entends un commerce mutuel d'amitié. Or tous les êtres raisonnables sont obligés, par la loi immuable de leur nature, de vivre ainsi ensemble.

« Ceux qui ont une même loi commune, » doivent être regardés, dit Cicéron ², comme

¹ Cic. de Leg. lib. II, n. 4. Hanc igitur video sapientissimorum fuisse sententiam, legem neque hominum ingenii excogitam, nec scilicet aliquod esse populorum, sed æternum quiddam, quod universum mundum regeret, imperandi prohibendique sapientia. Ita principem legem illam et ultimam, mentem esse dicebant, omnia ratione aut cogentis, aut vetantis Dei : ex qua illa lex, quam dii humano generi dederunt, recte est laudata. . . . Quæ vis (sive lex non modo senior est, quam ætas populorum et civitatum, sed æqualis illius, cælum atque terras tuentis et regentis Dei. . . . Quæ non tum denique incipit lex esse, cum scripta est, sed tum, cum orta est : orta autem simul est cum mente divina. Quamobrem lex vera atque princeps, apta ad jubendum et ad vetandum, ratio est recta summi Jovis. — ² Ibid. lib. I, n. 7. — Inter quos est communio legis, . . . civitatis ejusdem habendi

» citoyens d'une même ville. L'univers, con-
» tinue-t-il, est une grande république, dont
» les dieux inférieurs et les hommes sont les
» citoyens, et le grand Dieu tout-puissant le
» prince et le père commun. »

« Si la raison est commune à tous, la loi
» nous est commune aussi, dit l'empereur
» Marc-Antonin ¹. La loi étant commune, nous
» sommes concitoyens ; nous vivons donc sous
» une même police, et le monde entier n'est
» par conséquent que comme une ville. »

L'idée est belle et lumineuse, et nous montre quel est le premier principe d'union et de société parmi les hommes. Toutes les intelligences qui se connoissent sont obligées de vivre dans un commerce mutuel d'amitié, à cause de leur rapport essentiel au père commun des esprits, et de leur liaison mutuelle comme membres d'une même république, qui est gouvernée par une même loi. C'est ainsi que nous concevons qu'il peut y avoir une société d'amour parmi les pures intelligences, dont le bonheur commun est augmenté par la joie et le plaisir noble et généreux qu'a chacune de voir toutes les autres heureuses et contentes. C'est ainsi que les dieux inférieurs, pour parler comme les païens, ou plutôt les hommes divins, affranchis des liens corporels, peuvent, sans que nous nous en apercevions, avoir de la société avec les hommes mortels, en leur donnant des secours invisibles.

De là est venue l'idée qu'avoient les païens, du commerce qu'ils supposoient entre les divinités et les hommes ; et toutes ces fictions des dieux, des demi-dieux, des déesses, des naïades, etc. qui protégeoient les humains, et conversoient avec eux dans les temps héroïques et fabuleux. C'est ainsi que chaque homme, en tant qu'il est un être raisonnable, indépendamment de son corps et de ses besoins, doit se regarder comme membre de la société humaine, citoyen de l'univers, et partie d'un grand tout, dont il doit chercher le bien général préférablement à son bien particulier.

Mais, outre ce premier principe d'union et de société, qui est sans doute le plus noble, il y en a deux autres qui méritent d'être considérés : l'indigence corporelle, et l'ordre de la génération.

simul. . . . Ut jam universus hic mundus, una civitas communis deorum atque hominum existimanda.

¹ Lib. IV, §. 4. Αγαθός κενός. Εί τοῦτο, καί ὁ νόμος κενός, εἰ τοῦτο, πολίται εσμεν. εἰ τοῦτο, πολιτεύματα τίνος μετέχουμεν. εἰ τοῦτο, ὁ κόσμος ὡσπνεὶ πόλις ἐστὶ.

L'indigence de l'homme est plus grande que celle des animaux. Il naît foible, et incapable de se secourir et de demander aux autres ce dont il a besoin. Tous les autres animaux, au bout de quelques semaines, sont en état de se procurer ce qui est nécessaire pour leur conservation. L'homme, au contraire, pendant plusieurs années, languit dans un état d'enfance et de faiblesse; il ne vit qu'à demi; il est dans l'impuissance par lui-même de se garantir contre les injures de l'air, contre la violence des animaux et contre les passions des autres hommes.

L'Auteur de la nature a fait naître l'homme ainsi indigent, afin de nous rendre la société nécessaire. Il auroit pu créer chacun de nous avec une suffisance de bonheur et de perfection, pour vivre seul, séparé de tous les autres hommes; mais il ne l'a pas voulu, afin de nous donner occasion d'imiter sa bonté communicative, en contribuant mutuellement à notre bonheur, par les devoirs d'une amitié réciproque.

L'Être souverain a lié les hommes ensemble, non-seulement par l'indigence et le besoin mutuel qu'ils ont les uns des autres, mais encore par l'ordre de leur naissance. Il auroit pu créer tous les hommes d'un même sexe tout à la fois, et dans l'indépendance les uns des autres; mais il ne l'a pas voulu, afin que les liens du sang et de la naissance tinssent lieu de ceux de la charité et de l'amitié, et que les uns contribuassent à former et à fortifier les autres. Je ne parle pas encore du pouvoir paternel, ni de l'ordre de la génération, en tant qu'elle est une source d'autorité, mais seulement en tant qu'elle est une source d'union et de société. Par cet ordre admirable de la propagation, les pères regardent les enfans comme une partie d'eux-mêmes, et les enfans regardent leurs pères comme les auteurs de leur existence; et ils sont disposés par là à se rendre les uns aux autres les devoirs de tendresse et de gratitude, d'amour et de respect.

Outre ce lien d'union que Dieu a formé parmi les hommes, par l'ordre de la génération, il y en a encore un autre qui en résulte; c'est l'amour de la patrie. Les hommes ne naissent pas libres de s'assujettir à telle société qu'ils voudront, ou de former de nouvelles sociétés selon leur caprice. Ceux à qui nous devons notre naissance, notre conservation, notre éducation, acquièrent par là un droit sur nous, qui nous oblige à la reconnaissance, au respect, à l'amour. La patrie n'est autre chose que *la réunion de tous les pères de fu-*

mille dans une même société. L'amour de cette patrie n'est pas une chimère inventée par ceux qui ont envie de dominer: il est fondé sur le respect paternel, et absolument nécessaire pour le bien de la société: car s'il étoit permis à chacun d'abandonner son pays, comme un voyageur qui passe de ville en ville, selon son goût et sa commodité, il n'y auroit plus de société fixe et constante sur la terre.

Tous les hommes étoient originairement membres d'une même famille; ils ne parloient qu'une même langue, ils ne devoient avoir tous qu'une loi; mais ayant perdu ce principe d'union qui les auroit rendus tous également citoyens de l'univers, il n'étoit plus à propos que le monde leur fût commun à tous. Pour les empêcher d'être errans et vagabonds sur la terre, sans ordre, sans union, sans règle, il étoit nécessaire de les fixer, et de les attacher à des sociétés particulières, par la différence des langues, des lois et des climats.

Les hommes naissent donc sociables, par la loi commune et immuable de leur nature intelligente, par l'indigence corporelle, et par l'ordre de la génération.

Loin d'ici toutes ces monstrueuses idées qui nous enseignent que l'homme n'est naturellement et originairement engagé à être sociable, que par la seule crainte d'être opprimé; que s'il étoit sûr de ne rien souffrir lui-même, il pourroit vivre libre et indépendant de tous les autres; que les sociétés ne se forment que par un contrat arbitraire, comme les compagnies de marchands qui s'associent librement pour faire le commerce, et s'en retirent quand ils n'y trouvent plus leur profit. Il est vrai que la crainte, l'avarice, l'ambition et les autres passions rendent le gouvernement et la subordination nécessaires; mais être sociable, c'est un caractère essentiel de l'humanité.

CHAPITRE IV.

Les hommes naissent tous plus ou moins inégaux.

QUOIQUE les hommes soient tous d'une même espèce, capables d'un même bonheur, également images de la divinité, c'est cependant se tromper beaucoup, que de croire cette égalité de nature, incompatible avec une véritable insubordination. Il est certain que les hommes diffèrent les uns des autres par leurs qualités personnelles. Leur être est d'une même espèce,

mais leurs manières d'être sont infiniment différentes, et ces différences sont les fondemens d'une supériorité antécédente à tout contrat. Or ces différences peuvent être réduites à deux chefs généraux : la supériorité naturelle qu'il y a dans l'ordre des esprits ; et la dépendance nécessaire qu'il y a dans l'ordre de la génération corporelle.

La sagesse, la vertu et la valeur donnent un droit naturel à la préférence.

Par droit naturel, j'entends un pouvoir fondé sur la loi naturelle. Selon la loi naturelle, nul homme ne doit dominer sur un autre : tous doivent se soumettre à la raison ; c'est elle seule qui a droit de commander : donc ceux qui sont plus en état de découvrir ce qui est le plus raisonnable, c'est-à-dire les plus *sages* ; ceux qui qui peuvent le suivre malgré leurs passions, c'est-à-dire les plus *vertueux* ; ceux qui sont en état de le faire exécuter aux autres, en leur imprimant du respect et de la crainte, c'est-à-dire les plus *courageux*, ont sans doute plus de droit d'être choisis pour commander, que les ignorans, les méchants et les foibles.

C'est ainsi que certains hommes, par la supériorité de leur esprit, par leur sagesse, leur vertu et leur valeur, naissent propres à gouverner ; tandis qu'il y en a une infinité d'autres qui, n'ayant point ces talens, semblent nés pour obéir. L'ordre de la Providence voulant qu'il y eût un gouvernement, et par conséquent une subordination ; il falloit que l'ordre de la nature y conspirât, et qu'il y eût une différence de talens naturels pour soutenir cette subordination.

Mais, outre cette supériorité qui vient des qualités personnelles, il y en a une autre qui vient de l'ordre naturel de la génération.

Les amateurs de l'indépendance tâchent d'avilir le respect paternel, par plusieurs raisonnemens frivoles. « Nous ne devons rien, disent-ils, à nos pères pour avoir été les instrumens de notre naissance. Nos ames viennent immédiatement de Dieu. L'intention de nos pères, en procréant nos corps, a été plutôt de se procurer du plaisir, que de nous donner l'être. »

Le dessein plus ou moins désintéressé du bienfaiteur n'anéantit pas le bienfait. Quelle que soit l'intention de nos parents en nous procréant, il est certain que nos corps font partie de leur substance. Ils sont les instrumens de notre existence : par conséquent nous devons toujours les envisager comme les premières occasions de tout le bonheur qui nous peut arriver. Nous devons souvent très-peu à la créa-

ture qui est l'instrument et la simple occasion des biens qui découlent de l'Auteur de tous les biens ; mais nous devons tout à son ordre. Or son dessein, en établissant cet ordre de génération, n'a été que pour unir les hommes, et les obliger à se rendre les uns aux autres les devoirs mutuels de tendresse et de reconnaissance, d'amour et de soumission.

Le pouvoir paternel est encore fondé sur les obligations que nous avons à nos parens, pour la protection qu'ils donnent à nos corps et l'éducation qu'ils donnent à nos esprits. Par l'un, ils nous donnent les secours nécessaires dans la foiblesse extrême de notre enfance ; par l'autre, ils nous rendent capables de connoître nos différens devoirs, quand nous sommes parvenus à l'âge de raison. Selon l'ordre divin et humain, de la providence et de la police, les pères sont responsables à Dieu et aux hommes, de ce que font leurs enfans avant l'âge de raison. Chaque père de famille, antécédemment à tout contrat, a donc un droit de gouverner ses enfans ; et ils doivent par gratitude le respecter, même après l'âge de raison, comme l'auteur de leur naissance et la cause de leur éducation.

Un état d'égalité et d'indépendance, où tous les hommes auroient un droit égal de juger et de commander, seroit donc contraire à l'ordre de la génération, et absolument inconcevable : à moins de supposer, avec les poètes, que les hommes naquirent du limon comme les grenouilles, ou qu'ils sortirent de la terre comme les compagnons de Cadmus, tous à la fois, avec toute la taille et toute la force d'un âge parfait. Cet état seroit aussi contraire à la raison, puisque les personnes les plus ignorantes, et les plus incapables de juger, auroient autant de droit de commander et de décider, que les esprits les plus éclairés.

Cette égalité parfaite est absolument incompatible avec l'humanité aveugle et séduite par ses passions. L'homme qui aime l'élevation et l'autorité ne restera jamais de niveau avec les autres, quand il pourra s'élever au-dessus d'eux. L'amour-propre rend chacun idolâtre de soi, et tyran des autres quand il le peut devenir impunément. Les plus grands partisans de cette égalité imaginaire ont été toujours les maîtres les plus despotiques, quand ils ont eu l'autorité en main. L'aimable égalité, où la raison seule préside, ne peut pas subsister parmi les hommes corrompus. Les esprits superficiels et imaginatifs peuvent s'éblouir par ces belles idées ; mais une profonde connoissance de l'homme nous en détrompera.

CHAPITRE V.

De la nécessité d'une autorité souveraine.

Si les hommes suivoient la loi naturelle, chacun feroit par l'amour de la vertu ce qu'il fait par crainte et par intérêt. On n'auroit pas besoin de lois positives, ni de punitions exemplaires. La raison seroit notre loi commune; les hommes vivroient dans une simplicité sans faste, dans un commerce mutuel de bienfaits sans propriété, dans une égalité sans jalousie; on ne connoitroit d'autre supériorité que celle de la vertu, ni d'autre ambition que celle d'être généreux et désintéressé. C'est sans doute l'idée de cet état, si conforme à la nature raisonnable, qui a donné occasion à toutes les fictions des poètes, sur le siècle d'or et le premier âge de l'homme.

Les annales sacrées et profanes nous montrent que l'homme n'a pas suivi long-temps cette loi naturelle; notre expérience nous convaincra du moins qu'il ne la suit pas à présent. L'amour-propre dérégulé a rendu l'homme capable de deux passions inconnues même aux animaux, l'avarice et l'ambition: un désir insatiable de s'approprier les biens dont il n'a pas besoin pour sa conservation, et de s'attribuer une supériorité que la nature ne lui donne pas.

A regarder l'humanité ainsi affoiblie et aveuglée par les passions, on ne voit dans les hommes qu'une liberté sauvage, où chacun veut tout prétendre et tout contester; où la raison ne peut rien, parce que chacun appelle raison la passion qui l'anime; où il n'y a ni propriété, ni domaine, ni droit, si ce n'est celui du plus fort; et chacun le peut devenir tour à tour.

Le gouvernement est donc absolument nécessaire pour régler la propriété des biens, et le rang que chacun doit tenir dans la société, afin que tout ne soit pas en proie à tous, et que chacun ne soit pas l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui.

L'ordre demande que la multitude ignorante et méchante ne soit pas libre de juger par elle-même, et de faire tout ce qu'elle croit à propos. Il est absolument nécessaire, à moins de vivre dans une anarchie affreuse, où le plus fort fait tout ce qu'il veut, qu'il y ait quelque puissance suprême aux décisions de laquelle tous soient soumis.

Il faut donc nécessairement que tout gouver-

nement soit absolu. Je n'entends point, par *absolu*, un pouvoir arbitraire de faire tout ce qu'on veut, sans autre règle et sans autre raison que la volonté despotique d'un seul ou de plusieurs hommes. A Dieu ne plaise que j'attribue un tel pouvoir à la créature, puisque le souverain Être ne l'a pas lui-même. Son domaine absolu n'est pas fondé sur une volonté aveugle; sa volonté souveraine est toujours réglée par la loi immuable de sa sagesse. Rejetons donc, avec un célèbre poète de nos jours¹, ces monstrueuses idées d'un pouvoir arbitraire, qui enseignant

Qu'un roi n'a d'autre frein que sa volonté même;
Qu'il doit immoler tout à sa grandeur suprême;
Qu'aux larmes, au travail le peuple est condamné,
Et d'un sceptre de fer veut être gouverné.

Par le pouvoir *absolu*, je n'entends autre chose, qu'une puissance qui juge en dernier ressort. Dans tout gouvernement il faut qu'il y ait une telle puissance suprême; car, puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut absolument s'arrêter à quelque degré d'autorité supérieur à tous les autres; et dont l'abus soit réservé à la connoissance et à la vengeance de Dieu seul.

Or, quelle que soit la forme du gouvernement, soit monarchique, aristocratique, démocratique, ou mixte, il faut toujours qu'on soit soumis à une décision souveraine, puisqu'il implique contradiction de dire qu'il y ait quelqu'un au-dessus de celui qui tient le plus haut rang.

Cette nécessité absolue qu'il y ait parmi les hommes une supériorité et une subordination, est une preuve convaincante que le gouvernement en général n'est pas un établissement libre dont on peut se dispenser. Rien ne seroit plus pernicieux, dans la pratique, que ce principe. Dans tout contrat libre, les contractans sont toujours en droit de le rompre, quand l'un d'eux manque aux conditions stipulées. Par là, chaque particulier devient libre et indépendant de l'autorité souveraine, quand elle lui fait injustice; il n'y a plus de gouvernement assuré. Ce n'est pas la royauté seule qui est en danger; les sénats les plus respectables, et les républiques les plus sagement établies sont exposés sans cesse à l'anarchie la plus affreuse.

Les formes du gouvernement peuvent être indifférentes, et plus ou moins parfaites; mais

¹ RACINE, *Alhalie*, act. IV, sc. III.

l'indépendance et l'anarchie étant absolument incompatibles avec les besoins présens de l'humanité, et tout-à-fait contraires à sa nature sociale, il faut nécessairement, pour conserver l'ordre et la paix, que les hommes soient soumis à quelque puissance suprême.

Par cette union du corps politique sous un ou plusieurs magistrats souverains, chaque particulier acquiert autant de force, que toute la société en commun. S'il y a dix millions d'hommes dans la république, chaque homme a de quoi résister à ces dix millions, par leur dépendance d'un pouvoir suprême qui les tient tous en bride, et qui les empêche de se nuire les uns aux autres. Cette multiplication de force dans le grand corps politique, ressemble à celle de chaque membre du corps humain. Séparez-les, ils n'ont plus de vigueur; mais, par leur union mutuelle, la force commune augmente, et ils font tous ensemble un corps robuste et animé.

La subordination et le gouvernement étant nécessaires, voyons quelle est la source de l'autorité souveraine.

CHAPITRE VI.

De la source de l'autorité souveraine.

PAR l'autorité suprême, on entend *un pouvoir de faire des lois, et d'en punir le violement, même par la mort.*

La souveraine raison a seule le droit originnaire de borner la liberté de la créature par des lois. Le Créateur tout-puissant, qui donne la vie, a seul le droit de l'ôter. C'est Dieu seul, dont le domaine sur l'être et sur le bien-être de sa créature est absolu, qui possède pleinement et essentiellement le droit de la régler, et d'en punir les dérèglemens. Il n'y a donc qu'une source primitive de toute autorité, c'est la *dépendance naturelle* où nous sommes de l'empire de Dieu, et comme souveraine sagesse, et comme auteur de notre être.

La nécessité absolue qu'il y ait sur la terre quelque autorité suprême qui fasse des lois, et qui en punisse le violement, est une preuve aussi convaincante que Dieu, qui aime essentiellement l'ordre, veut que son autorité soit confiée à quelques juges souverains, que s'il l'avoit déclaré par une révélation expresse à tout le genre humain.

Le droit donc qu'ont une ou plusieurs per-

sonnes de gouverner, préférablement aux autres, ne vient que de l'ordre exprès de la Providence. Comme dans le physique et le naturel il y a une action secrète et universelle du premier moteur, qui est l'unique source de toute la force, de tout l'ordre, de tous les mouvemens que nous voyons dans la nature; de même, dans le gouvernement du monde, il y a une providence souveraine et cachée, qui arrange tout selon ses desseins éternels. Tous les momens de notre existence sont liés avec une éternité de siècles futurs, et tout ce qui se fait en chaque moment a rapport à ce qui peut arriver dans tous les autres. La liberté intérieure de la créature demeure parfaite, absolue, indépendante de toute prédétermination, de toute prescience, de tout arrangement qui la contraint ou la détruit; mais l'état, le rang, les circonstances extérieures où chacun de nous se trouve sont réglés avec poids et mesure. Tous les différens événemens, qui paroissent aux hommes aveugles les effets du hasard ou de leur vaine sagesse, sont tellement enchaînés les uns avec les autres, qu'ils contribuent à accomplir les desseins du souverain Être qui conduit tout à ses fins. Souvent même ce qui paroît le plus indigne de notre attention devient le ressort des plus grands changemens. Le moindre mouvement d'un atome peut causer des révolutions innombrables dans le monde. Un petit insecte venimeux voltigeant dans l'air, pique la main d'un jeune prince; elle s'enflamme, l'inflammation augmente, l'enfant royal meurt: il s'élève des disputes sur la succession: l'Europe entière s'y intéresse; les guerres commencent partout; les empires sont renversés; et le premier mobile de toutes ces révolutions a été l'action d'un animal invisible.

Ce n'est donc pas par hasard que les uns naissent pauvres, les autres riches; les uns grands, les autres petits; les uns rois, les autres sujets. Ce partage inégal des biens et des honneurs de ce monde est fait avec une sagesse infinie, qui sait ce qui convient à chacune de ses créatures.

Par là les grands ont occasion d'imiter la bonté divine en protégeant les petits, et les petits d'exercer la reconnaissance en rendant des services aux grands; et par ce commerce mutuel de bienfaits, les uns et les autres doivent entretenir l'union et l'ordre dans la société. La distinction des rangs, attachée souvent à des choses qui ne sont par elles-mêmes d'aucune valeur, doit empêcher les grands de mépriser leurs inférieurs, et engager les petits à respec-

ter les grands, à cause que l'ordre veut qu'il y ait une subordination parmi les hommes. Cette inégalité de rangs, et ces dignités qui révoltent souvent, quand on ne regarde que ceux qui en sont revêtus, deviennent pourtant justes quand on les considère comme des suites de l'ordre établi pour conserver la paix de la société.

Violer les droits de la subordination établie est donc un crime de lèse-majesté divine; vouloir renverser la supériorité des rangs, réduire les hommes à une égalité imaginaire, envier la fortune et la dignité des autres, ne se point contenter de la médiocrité et de la bassesse de son état, c'est blasphémer contre la Providence, c'est attenter sur les droits du souverain père de famille, qui donne à chacun de ses enfans la place qui lui convient. Voilà le fondement sûr et immuable de toute autorité légitime.

Rien, par conséquent, n'est plus faux que cette idée des amateurs de l'indépendance, que toute autorité réside originairement dans le peuple, et qu'elle vient de la cession que chacun fait, à un ou plusieurs magistrats, de son droit inhérent de se gouverner soi-même.

Cette idée n'est fondée que sur la fausse supposition, que chaque homme né pour soi, hors de toute société, est le seul objet de ses soins, et sa règle à lui-même; qu'il naît absolument son maître, et libre de se gouverner comme il veut. Nous avons déjà vu que l'homme, antécédemment à tout contrat libre, à toute forme de gouvernement, à tout consentement exprès ou tacite, naît membre d'une société dont il doit préférer le bien public à son bien particulier; et par conséquent, qu'il n'est ni son maître, ni sa loi à lui-même.

Il est vrai que le consentement libre ou forcé, exprès ou tacite d'un peuple libre, à la domination d'un ou de plusieurs, peut bien être un canal par où découle l'autorité suprême: mais il n'en est pas la source. Ce consentement n'est qu'une simple déclaration de la volonté de Dieu, qui manifeste par là à qui il veut que son autorité soit confiée. C'est lui seul qui préside souverainement aux conseils des humains, qui les règle comme il veut, et qui donne aux nations des maîtres pour être les instrumens de sa justice ou de sa miséricorde.

Mais quoique la Providence dispose des couronnes à son gré, cependant elle n'approuve pas tout ce qu'elle permet. Il y a certaines lois générales qui nous sont des marques non-seulement que Dieu permet les choses, mais encore qu'elles sont dans son ordre. Ces lois générales

sont les fondemens de ce qu'on appelle *droit civil*; et elles sont établies pour être les règles constantes de nos devoirs, et les signes certains de ce qui est de droit et de ce qui ne l'est pas.

Or, dans la politique, ces lois générales sont tous les établissemens compatibles avec l'ordre et l'union de la société, qui, étant de leur nature fixes et palpables, empêchent que la subordination ne soit détruite, et que la suprême autorité, si nécessaire parmi les hommes, ne soit sans cesse en proie à l'ambition de tous ceux qui voudroient y aspirer.

Voyons quels sont les moyens de fixer l'autorité suprême, et remontons jusqu'à l'origine des nations, et à la première institution des sociétés civiles.

CHAPITRE VII.

De l'origine des sociétés civiles.

Je ne proposerai point ici l'autorité divine de la Bible; je ne parlerai que de son antiquité, qu'on ne peut récuser sans nous montrer quelque histoire plus authentique.

Moïse, le plus ancien de tous les législateurs et de tous les historiens, nous assure que tous les hommes descendent de deux personnes unies par le lien conjugal; et qu'après le déluge il ne resta que la famille de Noé, qui, étant divisée en trois branches, se subdivisa encore en des nations innombrables. Leurs enfans, se multipliant en plusieurs familles, se répandirent sur la surface de la terre, la partagèrent entr'eux, et devinrent chacun père d'une nation différente. La postérité de Japhet s'étendit dans l'Europe, celle de Sem dans l'Asie, et celle de Cham dans l'Afrique.

Si l'origine des autres nations étoit aussi claire et aussi certaine, que celle dont les saintes Ecritures font mention, les racines de toutes les branches du genre humain pourroient être reconnues.

Les Grecs, dont les histoires sont les plus anciennes et les plus authentiques de toutes celles que nous connoissons parmi les païens, nous ont donné la même idée de la propagation du genre humain et de l'origine des nations. Les Pélasgiens, selon eux, sont descendus de Pélasgius, fils de Jupiter; les Helléniens, de Hellen, fils de Deucalion; les Héraclides, d'Hercule, etc. Je suppose que les annales d'une antiquité si reculée ne peuvent être que très-obscurés et

souvent fabuleuses. Je remarque seulement que les historiens de tous les pays conviennent tous à nous montrer que les différens peuples qui couvrent la face de la terre, sont descendus de différens enfans d'un même père, et que toutes les nations se sont formées par la multiplication d'un même tronc en plusieurs branches.

Rien n'est plus conforme que cette idée à ce que nous voyons chaque jour dans tous les pays du monde, où les différentes familles et tribus font remonter leur origine jusqu'à un père commun.

Toutes les traditions anciennes, tant sacrées que profanes, nous assurent que les premiers hommes vivoient long-temps. Par cette longueur de la vie humaine, et la multiplicité des femmes qu'il étoit permis à un seul homme d'avoir, un grand nombre de familles se voyoit réuni sous l'autorité d'un seul grand-père. Chaque père de famille, se saisissant d'une portion de terre encore inhabitée, la distribuoit entre ses enfans; et ces enfans s'emparant de nouvelles possessions, à proportion qu'ils multiplioient en nombre, la famille d'un seul homme devenoit bientôt un peuple gouverné par celui que nous supposons avoir été le premier père de tous. Les plus vieux des enfans acquéroient l'autorité sur leur postérité par les mêmes droits paternels que le père commun s'en étoit acquis sur eux: ils entroient en consultation avec lui, et avoient part à la conduite des affaires publiques. Tous les pères, soumis au père commun, gouvernoient de concert avec lui la patrie, la nation ou la grande famille.

Je ne dis pas que la seule paternité donne aux pères un droit inhérent sur la vie et la liberté de leurs enfans. Elle n'est point la source de l'autorité souveraine, mais elle est le premier et le principal canal par où cette autorité découle sur les hommes. L'ordre de la génération soumet tous les enfans à la conduite de leurs pères, jusqu'à ce qu'ils soient parvenus à l'âge de raison; et après y être parvenus, il est naturel de respecter ceux qui ont été les occasions de notre existence, les conservateurs de notre vie pendant l'enfance, et les causes de notre éducation. C'est ainsi que l'autorité paternelle s'est convertie dès le commencement en autorité souveraine. Car, comme il est absolument nécessaire qu'il y ait une puissance suprême parmi les hommes, il est naturel de croire que les pères de famille, accoutumés à gouverner leurs enfans dès leur bas âge, étoient les dépositaires de l'autorité suprême, plutôt que les jeunes personnes sans expérience et sans aucune autorité naturelle.

C'est là la première origine du gouvernement, et de l'autorité des anciens, si respectée parmi les Juifs, les Spartiates, les Romains, et chez toutes les nations du monde, soit polies, soit barbares. C'est pour cela qu'anciennement on appelloit les rois *pères* dans presque toutes les langues; c'est pour cela enfin, que le mot de nation ne signifie qu'un grand nombre de familles descendues d'un même père.

Le genre humain continuant à se multiplier de plus en plus, les familles se subdivisèrent toujours; et ne se trouvant plus soumises par l'autorité paternelle à un seul chef, de qui elles descendoient toutes, elles formèrent des sociétés différentes. Les unes se tournèrent en État monarchique, par l'autorité que quelqu'un d'entre elles s'attira sur la multitude, ou par son courage, ou par sa vertu, ou par sa sagesse. D'autres, craignant l'abus de l'autorité entre les mains d'un seul, la partagèrent entre plusieurs. D'autres enfin, voulant réunir tous les avantages de l'un et de l'autre gouvernement, en composèrent de mixtes de toutes les espèces, tous fondés sur la nécessité qu'il y ait quelques formes fixes, et qui ne soient pas sujettes aux caprices de chaque particulier.

Ces formes ayant été une fois établies, il ne doit plus être permis de les changer. La même raison qui rend le gouvernement en général nécessaire, demande aussi que la forme en soit sacrée et inviolable. Comme les hommes seroient sans cesse en trouble, s'il n'y avoit point de gouvernement; de même ils seroient toujours exposés à l'agitation, si les formes du gouvernement une fois établies pouvoient être changées au gré de chaque particulier qui voudroit s'ériger en réformateur. Rien donc ne doit être plus sacré aux nations, que la constitution primitive et fondamentale des États. Quelle que soit la forme du gouvernement, quels qu'en paroissent les défauts et les abus, s'il a été établi de temps immémorial, s'il a été confirmé par un long usage, il n'est plus permis aux particuliers de l'altérer ni de le détruire, sans le concours de la puissance souveraine.

La raison en est, qu'il y a des dangers infinis de changer même les formes du gouvernement les plus imparfaites auxquelles un peuple est déjà accoutumé, et de laisser aux sujets le droit d'entreprendre d'eux-mêmes ces changemens. Si on leur accorde une fois ce pouvoir, il n'y a plus de règle fixe pour arrêter l'inconstance de la multitude et l'ambition des esprits turbulens, qui entraîneront sans cesse la populace, sous le prétexte spécieux de réformer l'État et de cor-

riger les abus. Le peuple donc ne peut pas changer une monarchie en république, ni une république en monarchie, ni rendre électif un royaume héréditaire, indépendamment du pouvoir légitime et suprême qui subsiste alors dans l'État. Le sénat et le peuple Romain ont pu donner la dictature perpétuelle à un seul homme, et le faire empereur : mais Sylla, Catilina et César étoient usurpateurs, parce qu'ils voulurent s'emparer de l'autorité souveraine malgré le sénat, en qui résidoit la puissance suprême de la république romaine. Un roi absolu peut relâcher de ses prérogatives ; mais si le peuple veut les lui arracher par force, il devient rebelle.

C'est que les hommes corrompus étant incapables, à cause de leurs préjugés, de leurs passions, ou des bornes naturelles de l'esprit humain, de juger de ce qui est absolument le meilleur en soi, il faut quelque principe moins équivoque que la bonté apparente des choses, pour fixer les droits de la société et de la souveraineté ; et ce ne peut être que l'ancienneté des coutumes, ou le consentement de la puissance qui tient le rang suprême dans un Etat. Nous voyons que le grand législateur des Juifs *1* *mou- dit celui qui change les bornes de l'héritage de son prochain* ; or les droits de la souveraineté, les trônes et les empires doivent être encore plus sacrés qu'un arpent de terre.

Éclaircissons par ces principes le système de ceux qui, donnant tout à la providence, soutiennent qu'un roi de fait est roi de droit : examinons ensuite les objections des anti-royalistes contre le droit héréditaire ; tâchons enfin de réfuter les maximes pernicieuses des amateurs de l'indépendance, sur la révolte contre ceux qui abusent de l'autorité souveraine.

CHAPITRE VIII.

Du roi de fait et de droit.

QUELQUES auteurs, respectables d'ailleurs, ont voulu soutenir que Dieu étant l'unique source de toute autorité, on doit non-seulement obéir à quiconque possède actuellement la souveraineté, mais encore reconnoître son autorité comme légitime, parce qu'elle est de permission divine. C'est ce qu'ils appellent être *roi de providence*.

1 Deut. XXXI, 17.

La simple permission divine ne donne jamais aucun droit. Il faut être soumis à tout ce que Dieu permet, mais il ne faut pas l'approuver comme juste : Il y a une grande différence entre obéir au roi de providence, et reconnoître son droit comme légitime. Il faut sans doute payer les taxes qu'un usurpateur impose, obéir aux lois civiles qu'il fait, se soumettre généralement à toutes ses ordonnances, qui sont nécessaires pour conserver l'ordre et la paix de la société ; mais il ne faut jamais que cette obéissance aille jusqu'à approuver l'injustice de son usurpation, beaucoup moins à jurer qu'il a droit à la couronne dont il s'est emparé par violence. « Il » est certain, dit le célèbre Grotius, que les » actes de juridiction qu'exerce un usurpateur » qui est en possession, ont le pouvoir d'obliger, non en vertu de son droit, car il n'en a » aucun, mais parce que celui qui a le vrai » droit sur l'Etat aime mieux que les choses » que l'usurpateur ordonne aient lieu dans cet » intervalle, que de voir ses Etats dans une » confusion déplorable, comme ils demeu- » roient sans doute si l'on en abolissoit les » lois, et si l'on interrompoit l'exercice de la » justice. »

Les partisans d'un roi de providence ont recours aux maximes du christianisme, pour justifier leur opinion. César, disent-ils, étoit un usurpateur ; cependant Jésus-Christ et ses apôtres ordonnèrent d'obéir aux empereurs romains.

On pourroit répondre, selon le sentiment des plus habiles historiens romains de ce temps-là, que Rome ne pouvoit plus subsister sous la forme d'une république. Il falloit nécessairement que l'unité de la puissance suprême éteignît les discordes et les guerres civiles qui arrivoient sans cesse entre les chefs de parti qui aspiroient à la souveraineté. « Les provinces, » dit Tacite, ne montrèrent pas de répugnance » pour ce nouveau gouvernement, à cause que » celui du sénat et du peuple leur étoit à » charge, par les querelles continuelles des » grands, et l'avarice des magistrats, contre qui » l'on imploroit en vain le secours des lois, qui » cédoient à la force, aux brigues et à l'argent. » Le gouvernement monarchique devenant nécessaire pour le repos de Rome, il n'y avoit personne qui eût plus de droit à la couronne impériale que les Césars. Si cette réponse est trop vague, en voici une précise.

Jules César étoit usurpateur aussi bien que son successeur Auguste ; mais je nie que Tibère, qui régnoit dans le temps de notre Sei-

gneur, et à qui il ordonnoit de payer le tribut, fût usurpateur en aucun sens. César avoit changé la forme du gouvernement par force, par violence et par des crimes atroces ; Auguste s'étoit attiré l'autorité du sénat, des magistrats et des lois, dans le temps de l'affoiblissement de la république. Mais la cession plénière et libre que firent les patriciens, les plébéiens, les chevaliers romains, et tous les ordres, de l'autorité souveraine à Tibère, est un des actes des plus authentiques de l'histoire. Rien n'est plus remarquable que les refus que fit cet empereur de la couronne impériale, et les supplications ardentes que lui fit le sénat à genoux, de l'accepter. Quoique le caractère de Tibère marque assez que ses résistances étoient feintes, cependant la cession qu'on lui fit de l'autorité souveraine étoit formelle et authentique. Il fut donc proprement le premier empereur légitime, parce qu'il fut choisi par ceux qui avoient un véritable droit d'élection. Il changea la forme du gouvernement de Rome ; mais il le fit avec le consentement de ceux en qui résidoit alors le pouvoir suprême, je veux dire le sénat et le peuple romain. Or personne ne doute que dans certains cas, la puissance souveraine d'un Etat ne puisse changer la forme du gouvernement. C'est une voie légitime, compatible avec l'ordre ; elle ne vous expose point à l'anarchie. Mais dans les Etats où le pouvoir suprême n'est pas le sénat, où les différens ordres, soit patriciens, soit plébéiens, ne sont que les conseillers du prince, il est certain que leur pouvoir subalterne et subordonné ne peut jamais agir indépendamment de la puissance royale et suprême, sans exposer la république à l'anarchie la plus affreuse.

Il y a une autre espèce de politiques qui soutiennent que le droit héréditaire des couronnes est une chimère. C'est ce que nous allons examiner.

CHAPITRE IX.

Le droit héréditaire de terres et celui de couronne, sont fondés sur le même principe.

PAR *droit*, en général, on entend le *pouvoir de faire et de posséder certaines choses selon une loi*. La loi est ou *naturelle* ou *civile*, et par conséquent le *droit* est ou *naturel* ou *civil*.

La loi naturelle étant fondée sur la souveraine raison, elle est immuable, éternelle, uni-

verselle comme cette raison même. Si les hommes étoient en état de reconnoître et de suivre toujours cette loi, on n'auroit pas besoin de lois civiles : chacun auroit sa loi au-dedans de lui-même. Mais l'ignorance et la malice de l'homme l'empêchant de découvrir et d'aimer cette pure loi de la nature, on est dans la nécessité d'établir des lois civiles, c'est-à-dire des règles de conduite accommodées aux circonstances particulières de chaque société et aux besoins présents de l'humanité. Or, ces règles n'ayant souvent aucun fondement dans la nature pure et primitive, le *droit civil*, qui dépend de ces règles, est souvent contraire au *droit naturel*.

Dans l'état présent de l'humanité, il faut souvent, pour détourner un grand mal, en souffrir un moindre. C'est par là que les *lois civiles*, qui sortent pour ainsi dire quelquefois de l'ordre de la raison par leur nature, y rentrent par la nécessité où l'on est de les établir, afin de mettre des bornes aux passions de l'homme. Je m'explique.

Nous sommes tous citoyens de l'univers, enfans d'un même père, frères par une identité de nature, et par conséquent nous naissons tous avec un droit égal à tout ce dont nous avons besoin pour notre conservation. Selon ce principe, rien n'est plus contraire à la nature que le partage inégal des biens, l'opulence exorbitante des uns, qui n'ont aucun mérite personnel, et la pauvreté affreuse des autres, qui sont infiniment estimables. Cependant, s'il étoit permis à chacun de se saisir de ce dont il a besoin, parce que tous y ont un droit égal selon la nature, la plupart des hommes se serviroient de ce principe pour devenir brigands et voleurs. Il seroit impossible de conserver l'ordre et la paix de la société, et l'on retomberoit sans cesse dans l'anarchie la plus affreuse. Or, pour éviter ces inconvéniens, il faut qu'il y ait des lois civiles, comme les contrats et les successions, pour régler le partage des biens.

On doit raisonner de même sur l'autorité. Selon la loi naturelle, qui est celle de la droite raison, celui qui est le plus capable de découvrir ce qui est juste, de l'aimer et de le faire exécuter, c'est-à-dire le plus intelligent et le plus vertueux, devoit sans doute, dans la distribution de l'autorité, être préféré à un autre moins sage et moins vertueux. Mais parce que l'orgueil, l'amour de l'indépendance, et les autres passions nous portent à nous préférer aux autres, il faut quelque règle moins équivoque que les qualités personnelles, pour fixer la possession de la *souveraineté*, afin qu'elle ne

soit pas sans cesse en proie à l'ambition des hommes ; comme il fallut des règles pour fixer la propriété des biens, afin qu'ils ne fussent pas toujours en proie à l'avarice des hommes.

De même, il n'y a que la sagesse, la vertu et le mérite qui donnent par eux-mêmes un droit naturel à la préférence. Mais comme l'amour-propre nous pousse tous à juger en notre faveur, il falloit quelque signe fixe et palpable pour décider des rangs, afin de conserver la paix de la société. La distinction la moins exposée à l'envie est celle qui vient d'une longue suite d'ancêtres. C'est pour cela que, dans presque tous les Etats, l'ancienneté des familles règle les dignités.

Je conclus de tout ceci, que le droit héréditaire de couronnes et celui de terres n'ont à la vérité aucun fondement dans le droit naturel et primitif ; mais ils sont tous deux fondés sur les mêmes principes du droit civil, et doivent être tous deux également inviolables dans tous les pays où ils sont établis. S'il n'y a point de différence entre un roi légitime et un usurpateur, il n'y en a point non plus entre un héritier naturel et un possesseur injuste, entre un véritable propriétaire et un voleur de grand chemin. Les premiers occupans n'avoient point de droit inhérent et naturel de transmettre à leur postérité la possession des terres, à l'exclusion de tout le genre humain. Les premiers souverains et fondateurs des républiques n'avoient nul droit de transmettre la royauté à leurs successeurs. Mais si l'un et l'autre sont devenus nécessaires pour prévenir les maux d'une nouvelle distribution des biens et d'une nouvelle élection des princes en chaque siècle ; si l'un et l'autre ont été confirmés par un long usage, et une prescription de temps immémorial, c'est un aussi grand crime de changer l'un que de changer l'autre. On est injuste et ravisseur de voler le plus simple meuble, de prendre quelque arpent de terre ; sera-t-on juste de voler des couronnes et de s'emparer des royaumes ? Le monde entier n'est devant Dieu qu'une même république ; chaque nation n'en est qu'une famille. La même loi de justice et d'ordre qui rend le droit héréditaire des terres inviolable, rend le droit héréditaire des couronnes sacré.

Pour faire sentir l'absurdité des principes contraires, quittons un peu le style sérieux, et écoutons pour un moment les raisonnemens que ces maximes inspireroient également à un fier républicain et à un voleur de grand chemin.

« Les rois, dira le républicain, ne sont que

» les dépositaires d'une autorité qui réside originairement dans le peuple. Les hommes » naissent libres et indépendans. Mes ancêtres » ont cédé leur droit inhérent de se gouverner » eux-mêmes aux souverains, à condition que » ces magistrats suprêmes gouverneraient bien. » Le Roi a violé le contrat originaire, je rentre » dans mon premier droit, je le reprends, et je » veux le donner à un autre qui en fera meilleur usage. Le droit héréditaire des couronnes est une chimère. Par quelle autorité les » premiers princes ont-ils pu transmettre à » leurs enfans un droit, à l'exclusion du genre » humain et de mille autres plus dignes de gouverner que leurs descendans ? Mes ancêtres » ne pouvoient pas leur transférer, sans mon » consentement, un pouvoir qui anéantit mon » droit inhérent et naturel ; et certainement » leur dessein, en confiant ce droit aux princes, » n'étoit pas de rendre leur postérité misérable. »

« Vous avez raison, répond le voleur ; c'est » sur ces mêmes principes que je règle ma vie. » Les riches ne sont que les dépositaires des » possessions qui appartiennent à tout le genre » humain. Les hommes naissent tous citoyens » de l'univers, enfans d'une même famille ; ils » ont tous un droit inhérent et naturel à tout ce » dont ils ont besoin pour leur subsistance. Je » suppose avec vous, que mes ancêtres et les » vôtres ont fait, par un accord libre entre eux, » le partage des biens de la terre ; mais les » miens ont prétendu sans doute que leur postérité seroit pourvue de tout ce qui leur seroit » nécessaire. Les riches ont violé ce contrat ; » ils se sont emparés de tout ; rien ne me reste. » Je rentre dans mon droit naturel ; je le reprends ; et je veux me saisir de ce qui m'appartient par nature. Le droit héréditaire des » terres est une chimère. Par quelle autorité » les premiers occupans ont-ils pu transmettre » à leur postérité un droit, à l'exclusion de tous » les hommes, souvent plus dignes que leurs » descendans ? Mes ancêtres ne pouvoient pas » transférer aux autres, sans mon consentement, un droit qui anéantit mon droit inhérent et naturel : et certainement leur dessein, » dans la distribution originaire des biens, n'étoit pas de rendre leur postérité misérable. » Puisque ces princes et ces magistrats, que » vous appelez usurpateurs sur les droits de » l'humanité, m'empêchent de jouir de ce qui » m'appartient par nature, je veux soutenir » mon droit, et faire main-basse sur le superflu » de tous ceux que je rencontre. Or, comme je » m'aperçois, brave tribun du peuple et digne

» partisan de la liberté naturelle des hommes,
 » que vous avez plus d'argent qu'il ne vous en
 » faut, permettez-moi de vous dire qu'il appar-
 » tient à vos frères mes compagnons, et à moi,
 » qui sommes dépourvus de tout. Faites-moi la
 » même justice que vous voulez que les princes
 » vous fassent. Ils ont violé vos droits naturels,
 » vous empiétez sur les nôtres ; nous n'avons
 » rien, vous avez beaucoup plus qu'il ne vous
 » faut : nous sommes vos frères , nous vous
 » aimons, nous ne voulons point votre vie, nous
 » ne demandons point votre nécessaire ; partagez
 » seulement entre nous ce dont vous n'avez pas
 » besoin. »

Que diroit un anti-royaliste qui rencontre-
 roit sur le grand chemin un semblable voleur,
 poli, honnête, et zélé pour les droits naturels
 de l'humanité ? Je ne vois pas quelle autre
 réponse il pourroit lui faire, que de lui don-
 ner sa bourse, sans pouvoir se plaindre de la
 moindre injustice. Qu'on me pardonne cette
 petite digression. *Ridendo dicere verum quid
 vetat ?*

On dira peut-être qu'il seroit permis à cha-
 cun de s'emparer du superflu des autres, s'il
 n'y avoit pas des moyens légitimes établis, tels
 que la succession, les contrats, le travail du
 corps ou de l'esprit, pour devenir propriétaire
 des biens.

Je dis de même qu'il seroit permis à chacun
 d'aspirer à la souveraineté, s'il n'y avoit pas
 des moyens légitimes établis, tels que le droit
 héréditaire ou l'élection, pour parvenir à l'au-
 torité suprême. Nul homme ne naît roi par droit
 inhérent et naturel, à l'exclusion de tous les
 autres hommes plus dignes que lui, j'en con-
 viens; mais aussi nul homme ne naît proprié-
 taire des biens superflus par un droit inhérent
 et naturel, à l'exclusion de tous les autres
 hommes plus dignes que lui.

S'il y avoit un moyen fixe pour distribuer
 les couronnes et les biens selon le droit naturel,
 c'est-à-dire, selon la loi immuable de la par-
 faite et souveraine justice, le droit héréditaire
 des empires et des terres seroit injuste. Mais les
 passions des hommes, et l'état présent de l'hu-
 manité rendant la chose impossible, il faut qu'il
 y ait quelques règles générales pour fixer les
 possessions des couronnes, comme pour fixer
 celles des biens. Partout où le droit héréditaire
 est établi pour régler l'un et l'autre, il y a au-
 tant d'injustice de changer l'un que de changer
 l'autre, sans le consentement du légitime pos-
 sesseur et du vrai héritier.

Mais, dira-t-on, puisque le droit de pro-

priété et le droit de souveraineté sont fondés sur
 les mêmes principes, la loi de prescription doit
 avoir lieu dans l'un comme dans l'autre.

La possession donne sans doute le droit civil
 aux couronnes comme aux terres, quand il n'y
 a point de prétendant légitime; mais s'il y en
 a un, la possession est une usurpation. Le droit
 de *domaine* et le droit de *domination* étant tous
 deux fondés sur la nécessité de conserver l'or-
 dre. L'ancienne possession de la souveraineté en
 rend l'autorité légitime, par les mêmes raisons
 que l'ancienne possession des terres en rend la
 propriété légitime. La possession des terres,
 d'abord injuste, devient légitime après un cer-
 tain temps; parce que la génération des hommes
 variant sans cesse, et périssant toujours, on ne
 peut pas remonter jusqu'au premier possesseur,
 quand la succession est long-temps interrompue
 et oubliée. Cela causeroit des troubles et des
 désordres infinis dans la société. Les premiers
 occupants n'avoient aucun droit inhérent et natu-
 rel de s'approprier plus que ce dont ils avoient
 besoin pour leur subsistance, ni de le trans-
 mettre à leur postérité, à l'exclusion de tous les
 autres hommes. C'est pour cela que le droit de
 possession actuelle prend la place de l'acquisi-
 tion originelle des premiers occupants, dont on
 ne connoit plus les descendants. C'est pour la
 même raison qu'une conquête, d'abord in-
 juste, devient juste après une longue suite
 d'années. Mais tandis que le vrai héritier et le
 successeur immédiat en ligne directe subsiste
 et réclame son droit, la loi de prescription ne
 peut avoir place dans les royaumes héréditaires,
 non plus que dans les possessions héréditaires.

CHAPITRE X.

La révolte n'est jamais permise.

LES amateurs de l'indépendance et les ré-
 publicains outrés croient que le seul remède
 contre les abus de l'autorité souveraine est de
 permettre au peuple de se soulever contre les
 princes injustes, de les déposer et de les trai-
 ter en criminels. Ils avancent partout des prin-
 cipes qui, en attaquant le pouvoir arbitraire,
 font tomber dans l'anarchie. Rien n'est plus
 pernicieux que ces maximes; en voici les rai-
 sons.

1° Je suppose pour un moment avec eux,
 que la source de toute autorité vienne du peu-
 ple, et de la cession qu'il a faite de son droit

naturel : il ne s'ensuit pas qu'il soit toujours en droit de le reprendre , après l'avoir donné une fois ; ce seroit retomber sans cesse dans le même inconvénient pour lequel il l'auroit donné. Un peuple ayant éprouvé les maux , les confusions , les horreurs de l'anarchie , donne tout pour l'éviter ; et comme il ne peut donner de pouvoir sur lui qui ne puisse tourner contre lui-même , il aime mieux hasarder quelquefois d'être maltraité par un souverain , que d'être sans cesse exposé à ses propres fureurs. La révolte contre la puissance suprême d'un État , après une telle cession , est une contradiction. Si cette puissance est suprême , elle n'a point de supérieure. Par quelle autorité sera-t-elle jugée ? Si le peuple est toujours juge souverain , il n'a donc pas cédé son droit ; s'il ne l'a pas cédé , la multitude peut toujours s'abandonner à ses caprices , sous prétexte qu'elle est le plus grand nombre , auquel appartient , par droit inhérent , naturel et inaliénable , l'autorité souveraine. L'anarchie devient inévitable , parce que chaque séditieux qui peut assembler la plus grande foule prétendra être la puissance souveraine de l'État. Plus de lois , plus de principes fixes , plus de constitution fondamentale ; tout se gouvernera par la force. S'il falloit choisir entre le despotisme et l'anarchie , il faudroit sans doute préférer le premier au second. Le successeur d'un tyran peut réparer les fautes de son père ; les beaux jours pourront refaire ce que les mauvais auront gâté. Il y a toujours quelque ressource contre les maladies du grand corps politique , tandis que le principe de sa vie n'est pas attaqué , tandis qu'il y a quelque ordre et quelque autorité souveraine qui retient la multitude. Mais dans l'anarchie il n'y a point de ressource ; chacun est l'esclave de tous ceux qui sont plus forts que lui ; chaque particulier devient tyran ; la tyrannie se multiplie sans fin , et en se multipliant , se perpétue. On ne peut jamais l'arrêter ni la suspendre , que par l'obéissance et la soumission à quelque autorité suprême , qui ne soit responsable qu'à Dieu seul de l'abus de sa puissance.

2^o Les embarras de la souveraineté sont plus grands que ceux d'aucun autre état. « La condition privée cache les défauts naturels , à cause qu'on n'est pas exposé à la vue des hommes. Au contraire , la grandeur et l'élevation mettent tous les talents à une rude épreuve. Le monde entier est occupé à observer un seul homme à toute heure , et à le juger en toute rigueur. Ceux qui le jugent n'ont aucune expérience de l'état où il est ;

» ils n'en sentent point les difficultés. Les rois ,
 » quelque bons et sages qu'ils soient , sont encore hommes. Leur esprit a des bornes , et leur vertu en a aussi. Ils ont de l'humeur , des passions , des habitudes dont ils ne sont pas tout-à-fait les maîtres. Ils sont obsédés par des gens intéressés et artificieux. La souveraineté porte avec elle toutes ces misères. L'impuissance humaine succombe sous un fardeau si accablant. Il faut plaindre les rois , et les excuser. Ne sont-ils pas à plaindre d'avoir à gouverner tant d'hommes dont les besoins sont infinis , et qui donnent tant de peines à ceux qui veulent les bien gouverner ? Pour parler franchement , les hommes sont fort à plaindre d'avoir à être gouvernés par des rois , qui ne sont que des hommes semblables à eux ; car il faudroit des dieux pour redresser les hommes. Mais les rois ne sont pas moins à plaindre , n'étant que hommes , c'est-à-dire faibles et imparfaits , d'avoir à gouverner cette multitude innombrable d'hommes corrompus et trompeurs ¹. » Les lois tolèrent quelquefois les fautes des particuliers ; à combien plus forte raison est-il juste de souffrir patiemment les fautes des souverains , et d'avoir égard à l'emploi pénible et relevé dont ils sont chargés pour notre conservation , aux embarras , aux tentations et aux passions qui accompagnent l'autorité souveraine , où les moindres bévues ont de grandes conséquences , et où les plus légères fautes ont de violens contre-coups ?

3.^o Les affaires politiques sont souvent si obscures , si délicates , que non-seulement le commun peuple , mais même les personnes les plus éclairées d'ailleurs ne sont pas toujours capables d'examiner si les mesures qu'on prend sont justes et nécessaires , ou non. Les meilleurs et les plus sages desseins ont souvent un mauvais succès ; au contraire , les entreprises téméraires et injustes réussissent quelquefois. Le peuple ne juge que sur les apparences , et presque toujours sur les événements. De plus , l'intérêt public demande que les vues et les intentions des souverains soient tenues secrètes. Il est donc très-difficile de juger quand le souverain a tort ou non. « La bonté ou la malice d'une action , dit le célèbre Grotius , surtout dans les choses civiles , sont souvent d'une discussion si difficile , qu'elles ne peuvent pas être la règle pour marquer au peuple et aux rois les bornes ou l'étendue de leur autorité. Au contraire , il en arriveroit vérita-

¹ *Idém.* liv. x.

» blement un grand désordre, puisque le roi
 » d'un côté, et le peuple de l'autre, voudroient
 » chacun décider de la même affaire ; ce qui
 » causeroit une confusion qu'aucun peuple, au
 » moins que je sache, ne s'est encore mis dans
 » l'esprit de vouloir introduire. »

4° Sans doute les lois seules doivent régner ; sans doute le bien public doit être la règle inamuable de ces lois ; sans doute les princes renversent le dessein de tout gouvernement, quand ils agissent contre ce bien public. Mais s'il étoit permis à chaque particulier d'expliquer les lois à sa mode, de juger du bien public, de fixer les bornes de l'autorité souveraine, on exposerait tous les gouvernemens à des révolutions perpétuelles, et l'on ne trouveroit plus de point fixe dans la politique. Or, ce qui sape le fondement de toute autorité, ce qui emporte avec soi la ruine de toute puissance, et par conséquent de toute société, ne doit jamais être admis comme un principe de raisonnement ou de conduite dans la politique. Si la révolte cependant est une fois permise, il n'y a plus de point fixe pour arrêter l'extravagance de l'esprit humain. Si le peuple peut se révolter aujourd'hui pour quelque raison que ce soit, il prétendra trouver demain des raisons semblables pour se révolter de nouveau. Comme l'opinion fait le même effet dans l'esprit des hommes, que la vérité, toutes les fois qu'une partie du peuple s'imaginera avoir raison de s'opposer aux puissances souveraines, elle se croira en droit de prendre les armes. Il n'y a point d'autorité infallible dans la politique. Les meilleurs princes font de grandes fautes. Si la révolte peut être légitime, tous ceux qui ont conçu de la haine contre les personnes des princes, tous ceux qui ne trouvent pas le gouvernement à leur gré, tous ceux qui sont mécontents, parce que l'autorité n'est pas entre leurs mains, ne cesseront de soulever le peuple chaque jour, et de flétrir les meilleurs princes du titre odieux de tyran. Tous les esprits hardis et ambitieux, qui sont capables de faire des brigues et d'être chefs d'un parti, prendront de nouveaux prétextes de changer et de raccommo-der la forme du gouvernement. Voilà l'auéantissement de tout ordre, et la source des révolutions tumultueuses, non-seulement dans chaque siècle, mais à chaque moment ; de sorte qu'il n'y auroit plus de société fixe et constante sur la terre, mais le monde retourneroit sans cesse dans une anarchie affreuse.

5° En changeant les souverains, on n'est pas sûr d'en trouver de plus modérés et de meil-

leurs que ceux qu'on dépose. « Croyez-vous, » disoit un sénateur romain, que la tyrannie » soit morte avec Néron ? On l'avoit crue éteinte » par la mort de Tibère et par celle de Caligula, » et pourtant nous en avons vu un troisième » plus cruel qu'eux ¹. Claude avoit donc bien » raison de dire aux ambassadeurs des Parthes, » qui étoient venus lui demander un meilleur » roi que le leur, que de si fréquens change- » mens ne valaient rien, et qu'il falloit s'ac- » commoder le mieux qu'on pouvoit aux hu- » meurs des rois ². » Un ancien général d'armée se servit utilement de cette raison pour ramener des sujets rebelles. « Il faut supporter, » dit-il, le luxe et l'avarice de vos souverains, » comme les stérilités, les orages et les autres » désordres de la nature. Il y aura des vices » tant qu'il y aura des hommes ; mais le mal » ne dure pas toujours, et est récompensé par » les bons princes qui gouvernement de temps en » temps ³. »

Tous les hommes ont leurs passions. L'autorité souveraine est une grande tentation : celui qui paroît aujourd'hui modéré, zélé pour la liberté, change bien ses idées quand il se voit élevé au plus haut faite de la grandeur suprême. Tout homme porte en soi le principe de la tyrannie, qui est l'amour-propre. Les fréquens changemens ne sont donc pas un remède contre la tyrannie. Le tyran change, mais la tyrannie subsiste. On n'est pas sûr, en se révoltant, de trouver de meilleurs maîtres : mais on est sûr, en renversant les plus méchans princes, d'engager ses concitoyens dans les guerres civiles, dans les cabales, les factions et le trouble universel. L'amour de la patrie s'oppose donc au renversement de la subordination ; et tout conspire à prouver que la révolte ne doit jamais être permise sous aucun prétexte.

Mais, dira-t-on, *salus populi suprema lex*. C'est la maxime favorite dont les amateurs de l'indépendance abusent.

Le bonheur du peuple est sans doute la suprême loi et la fin de tout gouvernement ; mais ce bonheur ne consiste pas seulement dans l'affluence des fruits de la terre. Il y a des biens plus chers à l'homme, auxquels il doit sacrifier ces biens inférieurs, qui lui sont communs avec les animaux. Tels sont la paix de la république, l'union des familles, et l'éloignement des guerres civiles, des factions, des cabales, qui détruisent infiniment plus la patrie, que les

¹ TACIT. *Hist.* lib. IV. — ² TACIT. *Anna.* lib. XII, n. 44. — ³ *Petilius Cerealis*, dans TACIT.

impôts même les plus excessifs. Nul homme n'a un droit naturel, que précisément à ce qui lui est nécessaire pour sa conservation. Si le bien public demande qu'il donne le superflu, il ne peut pas se plaindre, puisqu'on ne lui ôte que ce à quoi il n'a point de droit par nature, pour lui conserver ce qui lui est plus important, savoir, la vie, la liberté, etc.

On ne prétend pas justifier la conduite inhumaine et barbare des souverains qui foulent le peuple en levant des impôts exorbitans. Ils lui ôtent souvent le nécessaire; ce sont des monstres de l'humanité, qui sont inexcusables. Je soutiens seulement que si l'on ne peut pas arrêter leurs excès par des voies légitimes et compatibles avec l'ordre et la subordination, il faut les souffrir en patience. Je dirai toujours avec Narbal, dans Télémaque, en parlant de Pygmalion, dont le portrait nous représente le plus exécrable des tyrans : « Pour moi, je crains » les dieux; quoi qu'il m'en coûte, je serai » fidèle au roi qu'ils m'ont donné; j'aimerois » mieux qu'il me fit mourir, que de lui ôter la » vie et même de manquer à le défendre. » Rien n'est plus affreux que la tyrannie, quand on n'envisage que les tyrans; mais cette difformité disparaît, quand on regarde la suprême providence, qui se sert de leurs désordres passagers, pour accomplir son ordre éternel. Ce seroit donc se révolter contre Dieu même, que de se révolter contre les puissances qu'il a établies, quand même elles abusent de leur autorité.

Cette réflexion nous mène naturellement à considérer si la religion peut être un prétexte de révolte. Les faux dévots de toutes les religions et de toutes les sectes crient tous d'une voix commune : *Religio sancta summum jus*. Cette opinion vient d'une fausse idée de la religion, comme l'autre opinion vient d'une fausse idée du bonheur du peuple. Rien n'est plus grand ni plus noble que la religion; rien n'est plus bas ni plus méprisable que l'idée qu'en ont communément tous ceux qu'on appelle dévots. Les hommes n'entendent point ce que c'est que la religion, quand ils la font consister uniquement dans le culte extérieur. Ce culte en est l'expression, et non pas l'essence. L'essentiel de la religion consiste dans le sacrifice de l'esprit et de la volonté, pour croire tout ce que Dieu veut que nous croyions, et pour aimer tout ce qu'il veut que nous aimions. Cette religion subsiste dans le cœur, quand même on ne pourroit pas l'exprimer ultérieu-

rement. Nul souverain, nulle créature visible ni invisible, nulle loi, nulle peine ne peut la mettre dans le cœur ni l'en ôter.

Il n'est pas extraordinaire que les âmes foibles, enthousiastes ou superstitieuses, qui font consister toute la religion dans la profession de certains formulaires, ou dans la pratique de certaines cérémonies, s'imaginent qu'on peut leur ôter leur religion comme on leur ôte leur habit ou leurs biens. Les fourbes et les politiques les engageront facilement à prendre les armes, en leur persuadant qu'il s'agit du salut de la religion; mais ceux qui savent que la vraie piété consiste à croire, à penser et à aimer comme Dieu veut que nous pensions, que nous croyions et que nous aimions, ne se révolteront jamais contre les puissances légitimes. La foi et la charité sont indépendantes de toute contrainte extérieure; elles se perfectionnent dans le temple du cœur, quand la violence nous empêche de les exprimer au dehors. Alors on souffre pour elles et par elles, et la croix en est l'exercice le plus parfait.

Quand un prince veut nous forcer à l'observance d'un culte qui nous paroît contraire à ce que nous devons à la divinité, nous ne sommes pas obligés à lui obéir; mais nous ne devons pas nous révolter. La seule ressource est de souffrir les peines qu'il nous impose; car, quoiqu'il ne soit jamais permis de se révolter contre les puissances suprêmes, il n'est pas permis cependant d'obéir à toutes leurs volontés impies et déraisonnables. Il y a une grande différence entre l'obéissance active, qui nous rend ministres du mal, et l'obéissance passive, qui fait souffrir ce qu'on ne peut empêcher sans troubler l'ordre et la subordination établis.

Mais, dira-t-on, si l'on peut mettre fin à la tyrannie par la mort d'un seul homme, si l'on peut sauver la patrie en immolant le tyran, ne faut-il pas préférer le bien général à la vie particulière d'un seul monstre de l'humanité?

Quand les souverains s'accoutument à ne connoître d'autres lois que leurs volontés absolues, ils sapent le fondement de leur autorité. Il viendra une révolution soudaine et violente, qui, sous le prétexte de ramener dans son cours naturel cette puissance débordée, souvent l'abattra sans ressource. Le peuple se révoltera tôt ou tard, et Dieu s'en servira comme d'un instrument de sa justice pour punir les méchans princes. Mais ces déréglemens funestes, que Dieu ne fait que permettre, seront-ils la règle fixe et constante des sages et des bons citoyens? D'un côté, les monarques doivent savoir que le

¹ Télémaque, liv. III.

despotisme tyrannique entrainera inévitablement la ruine de leur pouvoir. D'un autre côté, les sujets doivent reconnoître que c'est le devoir de tout bon citoyen, de souffrir plutôt que de se révolter, quand il ne peut pas empêcher l'abus de l'autorité souveraine, sans courir risque de renverser toute subordination, et de réduire tout à l'anarchie par la rébellion.

Si l'on étoit sûr de conserver la paix et l'ordre de la société, et de remédier aux maux de la patrie en immolant un seul homme, les lois de la simple politique demanderoient peut-être ce sacrifice. Mais peut-on être sûr, en se révoltant, que c'est l'amour de la patrie qui nous anime, que le prince est vraiment tyran, que ses fautes sont inexcusables, que sa mort remédiera à nos maux, qu'on trouvera un meilleur prince pour régner après lui : et enfin que cet exemple de révolte, pour une cause même légitime, ne fournira pas aux passions effrénées de mille autres hommes un prétexte de faire de nouvelles révoltes sans raison, et par là de saper le fondement de toute société? Faut-il, pour guérir les maux du corps politique, se servir d'un remède violent, qui ne réussira peut-être pas, et dont la réussite pourroit causer des abus qui iroient à la destruction de tout gouvernement?

Mais, supposé que, selon la politique, c'est-à-dire selon les lois du bien présent et actuel de la société, la révolte fût permise, elle seroit cependant contraire à la religion naturelle, qui est le fondement de toute vraie politique.

Je parle en philosophe qui ne reconnoît aucun système de la religion révélée, mais qui respecte cette Providence suprême, de qui seule la souveraineté dérive. Les couronnes, les empires et le gouvernement des républiques n'étant pas donnés au hasard, il faut respecter ceux à qui Dieu les donne, même quand ils abusent de leur autorité.

Je ne parle pas de ceux qui usurpent la souveraineté par la simple permission de la Providence, mais de ceux à qui le souverain Maître donne l'autorité suprême, selon les lois générales établies et nécessaires pour conserver l'ordre de la société, comme est, par exemple, le droit héréditaire.

Dieu ne laissera pas le peuple éternellement opprimé par un mauvais gouvernement, comme il ne troublera pas l'univers par de continuelles tempêtes. On doit donc supporter les mauvais princes, par respect pour cette Providence suprême, qui connoît jusqu'où elle veut permettre aux tyrans de châtier une nation.

Tous les argumens des amateurs de l'indépendance n'ont de force, qu'en niant toute providence, en croyant le monde abandonné au hasard, et en rejetant, je ne dis point la religion révélée, mais le pur respect de la divinité, où le vrai philosophe trouve la source de tous ses devoirs.

Il est vrai que, dans toutes sortes de gouvernemens, monarchique ou mixte, absolu ou limité, héréditaire ou électif, il doit toujours être permis de représenter les griefs de la nation, dans le cas d'une oppression universelle qui menace de ruine la république. C'est un devoir de la loi naturelle, d'exposer l'état du peuple à leur père commun, qui, étant assiégé par ses courtisans artificieux, ne peut pas connoître le détail de la nation, ni voir par ses propres yeux tous les maux qui l'accablent. C'est pour cela que l'empereur Constantin fit cette admirable loi : « Si quelqu'un, dit-il, de quelque lieu, de quelque ordre, de quelque dignité qu'il soit, peut prouver que quelqu'un de mes juges, de mes confidens, de mes amis ou de mes courtisans, ait agi injustement : qu'il me vienne trouver sans crainte et en toute sûreté : qu'il me demande hardiment : je l'écouterai moi-même, j'examinerai l'affaire, je me vengerai de celui qui m'a trompé par une fausse apparence de justice, et je comblerai de biens et de dignités celui qui m'aura découvert ces trompeurs¹. »

Il n'est jamais au-dessous de la majesté souveraine d'écouter les plaintes respectueuses de son peuple, de juger entr'eux et ses ministres injustes. Il est le père du peuple : ce n'est pas violer le droit paternel, que de lui remontrer ce qu'il ne peut pas toujours apprendre par lui-même. « Il n'y a point d'autre remède, dit un illustre magistrat du siècle passé², quand l'affection des sujets est aliénée d'un prince, que de convoquer les États-généraux d'un royaume, selon la coutume en France. C'est dans ce tribunal seul, qu'on peut écouter et satisfaire aux plaintes de toute une nation. Dans ces assemblées publiques, les sujets entrent en conférence avec leur prince, lui exposent leurs griefs, et se soumettent ensuite sans murmure, à porter avec patience et soumission le joug, non pas du roi, mais de la nation accablée sous le poids de ses besoins. »

Qu'on ne se plaigne donc pas si facilement

¹ *Coel. Theodos. de Accusat.* — ² DE THOU, *Hist. univ.* liv. xxv

des princes ; ils sont souvent de bonne foi dans leurs démarches les plus injustes ; mais , étant trompés et assiégés par leurs ministres , ils ne peuvent découvrir la vérité. Qu'on s'accuse soi-même , de ce qu'on n'a pas le courage de dire la vérité aux souverains. L'amour de la patrie est presque éteint ; chacun ne songe qu'à soi ; et si l'on peut s'agrandir soi-même , l'on ne se soucie pas que les autres souffrent. Les Etats périssent plutôt parce qu'il y a peu de bons citoyens, que parce qu'il y a souvent de mauvais souverains.

On ne doit jamais prendre les armes contre les souverains légitimes ; nous l'avons vu. Quelque bonnes que soient les intentions des sujets , quelque grandes que soient les extrémités où ils sont réduits, le remède est toujours fatal, parce qu'il ouvre la porte à des désordres encore plus funestes que ceux dont on voudroit se délivrer. Mais s'il n'est jamais permis de prendre les armes , combien est-il plus monstrueux de s'en servir contre la personne même du Roi ? Quand il seroit permis de se tenir sur la défensive pour empêcher les abus de son autorité, il seroit toujours pernicieux de se servir de ce violent remède à autre dessein, que pour écarter du trône les ministres lâches et empoisonneurs qui corrompent les princes, et pour avoir un libre accès auprès de la sacrée personne du Roi , afin de l'instruire de l'état de la nation. Sitôt que les sujets en approchent, ils ne peuvent que lui représenter leurs griefs , lui marquer avec respect que la nécessité , qui n'a aucune loi , les a obligés de s'adresser à lui-même. Il faut qu'ils se tiennent au pied du trône ; il n'est pas permis de monter plus haut. Ils n'ont aucun droit de juger ni de punir le père de la patrie. Il a fait des fautes ; il a été entraîné par ses propres passions ou par celles de ses courtisans ; mais c'est toujours un père , le dépositaire de l'autorité divine, la source de l'ordre et de la subordination ; ses crimes ne donnent aucun droit sur sa vie.

La souveraineté étant exposée à beaucoup de haines, à des tentations violentes , à des bévues souvent involontaires, qui ont des conséquences affreuses que les souverains ne prévoient point, il faut munir leurs personnes d'une sûreté particulière. C'est le sentiment unanime de toutes les nations.

Selon Quinte-Curce, « les peuples qui vivent » sous les rois ont la même vénération pour le » nom royal que pour une divinité. » Artaban Persan disoit « que la meilleure de toutes les » lois est celle qui ordonne d'honorer et de ré-

» vérer le Roi comme l'image de Dieu , con- » servateur de toutes choses. » Et Plutarque, sur Agis, dit « que c'est une action impie d'attenter » sur la personne du Roi , quelles qu'aient été » ses fautes ; » tant il est vrai que, selon l'aveu de toutes les nations, les personnes des rois doivent être inviolables.

C'est ainsi qu'il faut supporter, avec modération et respect, le père commun de la patrie dans ses fautes : c'est ainsi qu'il faut tâcher d'adoucir la fureur des tyrans, sans nous rendre tyrans à notre tour, en manquant à ce que nous devons. Ils ne méritent aucun ménagement ; mais l'autorité divine dont ils sont les dépositaires, et la nécessité absolue de regarder cette autorité comme inviolable , pour l'amour même de la patrie, doivent nous faire respecter le pouvoir qui réside en eux. S'il est jamais permis de déposer et de punir les souverains, vous fournissez un prétexte aux ambitieux de renverser, quand ils le peuvent, l'autorité royale ; vous exposez toutes sortes de gouvernements à des révolutions subites, et vous livrez souvent les meilleurs princes à la rage d'une populace.

Je ne parle point du cas d'un délire manifeste, quand un souverain tue ses sujets pour se divertir, comme ce roi de Pégu, qui , par l'instigation de ses magiciens, défendit à ses sujets de cultiver la terre , de sorte que le peuple fut réduit, par la famine, à se manger les uns les autres. Dans les cas de folie évidente, il ne faut que des juges supérieurs pour déposer les princes ; une consultation des médecins suffit pour engager le corps de la nation à lier les mains à un tel souverain, comme on feroit à un père frénétique. Mais , dans ces cas même , il faut conserver un respect inviolable pour la personne du prince.

Si les sujets suivoient cette conduite avec leurs princes , on prévendrait les trois grands maux qui causent la ruine des États : l'oppression totale et absolue du peuple , l'assassinat sacrilège et impie des souverains , et les usurpations injustes.

Au reste , je ne parle ici que de l'obéissance due à la puissance suprême d'un État ; car si ceux qui gouvernent ne sont que les simples exécuteurs des lois, et nullement les législateurs souverains , il y a toujours quelque ressource contre les abus de leur autorité. Ceux en qui réside le pouvoir suprême , peuvent et doivent les punir. Mais quand une fois cette autorité suprême est fixée , par la constitution fondamentale de l'État, dans la personne ou les per-

sonnes d'un seul, d'un petit nombre, ou de plusieurs, il n'est plus permis de se révolter.

Ce que nous venons d'avancer ne se borne point à la royauté toute seule, comme si nous en étions les idolâtres. La conspiration de Catilina contre le sénat romain n'étoit pas moins criminelle que celle de Cromwel contre le roi d'Angleterre. Tous les États, de quelque espèce que soit leur gouvernement, ont un intérêt puissant de favoriser les principes d'obéissance que nous venons d'établir. Notre dessein n'est pas de mépriser aucune forme de gouvernement légitime, mais de les faire respecter toutes comme sacrées et inviolables, et d'inspirer l'amour de la paix et de la soumission, comme étant les vertus, non-seulement des bons citoyens, mais des vrais philosophes.

CHAPITRE XI.

Des parties de la souveraineté, de son étendue et de ses bornes.

L'autorité souveraine suppose un pouvoir d'empêcher les désordres et les violences, soit du dehors, soit du dedans, qui pourroient détruire la société. Pour parvenir à cette fin, il faut que le souverain ait trois sortes de droits.

1° Le droit de marquer aux sujets des règles de conduite qui instruisent chacun de ce qu'il doit faire ou ne pas faire pour conserver la paix de l'État, et ce qu'il doit souffrir s'il manque à l'observation de ces lois. C'est ce que les politiques appellent *le pouvoir législatif*.

2° Il ne suffit pas de prévenir les maux intérieurs du grand corps politique; il faut aussi le défendre contre les violences qui viennent du dehors, par un pouvoir d'armer les citoyens contre tous ceux qui veulent les attaquer. C'est ce qu'on appelle *le pouvoir de faire la guerre et la paix*.

3° Les besoins de l'État demandent nécessairement des frais considérables, soit dans le temps de guerre, soit dans le temps de paix. Il faut que les souverains aient le pouvoir de lever des impôts, et d'obliger les citoyens de contribuer ce qui est nécessaire pour satisfaire aux besoins de la patrie.

Par ces différentes prérogatives, les souverains acquièrent trois sortes de droits sur les sujets, droit sur leurs actions, droit sur leurs personnes, droit sur leurs biens. Mais Dieu, de qui l'autorité souveraine émane, ne donne pas

ce pouvoir pour que ceux qui en sont revêtus en usent selon leur fantaisie. Il a eu une fin en confiant à l'homme une autorité si étendue : cette fin est la règle et la loi suprême selon laquelle il faut user de ces droits; et cette loi ne peut être que *le bien public*.

La règle pour juger du vice et de la vertu est la même dans la *politique* et dans la *morale*, dans les sociétés entières comme dans chaque individu. L'homme est toujours criminel, quand il agit par une volonté propre qui ne se rapporte qu'à lui-même : il est toujours vertueux, quand sa volonté se règle par l'amour du bien en soi, de ce qui est bien pour tous les êtres raisonnables. De même, dans la politique, les souverains ne pèchent jamais, quand ils n'ont d'autre loi que le bien public; mais tout souverain qui agit uniquement pour ses intérêts propres, sans égard au bien commun de la société, est un tyran.

Les souverains n'ont point de juges sur terre au-dessus d'eux pour les punir, mais ils ont en tout temps une loi au-dessus d'eux pour les régler. « De qui est-ce, dit Plutarque ¹, que » peut dépendre le prince ? Je réponds qu'il est » soumis à cette loi vivante que Pindare ap- » pelle le Roi des mortels et des immortels, la » quelle n'est pas écrite dans des livres ou sur des » planches, puisqu'elle n'est autre chose que la » raison, qui habite toujours au dedans de lui, » qui l'observe incessamment, et qui ne laisse » jamais son ame dans l'indépendance. » De là il suit :

1° Que les souverains n'ont aucun droit sur les actions des sujets, qu'autant qu'elles regardent le *bien public* de la société et l'avantage de l'État. Ils n'ont aucun droit sur la liberté de l'esprit ou de la volonté des citoyens : leur pouvoir ne s'étend qu'aux actions extérieures. Nul souverain ne peut, par exemple, exiger la croyance intérieure de ses sujets sur la religion. Il peut empêcher l'exercice public, ou la profession ouverte de certaines formules, opinions ou cérémonies qui troubleraient la paix de la république, par la diversité et la multiplicité de sectes; mais son autorité ne va pas plus loin. C'est aux puissances ecclésiastiques, établies par Dieu pour instruire les nations, qu'il appartient de montrer, par la voie de persuasion, que la souveraine raison a ajouté à la loi naturelle une loi surnaturelle; et on doit laisser les sujets dans une parfaite liberté d'examiner, chacun pour soi, l'autorité et les motifs de cré-

¹ PLUT. de Principe indocto.

dibilité de cette révélation. « La religion vient » de Dieu, comme dit un auteur célèbre ¹ ; elle » est au-dessus des rois. Si les rois se mêlent de » la religion, au lieu de la protéger, ils la met- » tront en servitude. »

2° Les souverains n'ont aucun droit sur les personnes de leurs sujets, qu'autant qu'il est nécessaire pour le bien public. La souveraineté dérive immédiatement de Dieu; ses droits ne doivent jamais contrarier les desseins pour lesquels Dieu l'a donnée. Dieu ne la peut donner pour être l'exécutrice de l'injustice, de la violence, de la cruauté, et de toutes les autres passions brutales et inhumaines des souverains barbares et ambitieux. Lui seul a droit sur la vie de ses créatures; il n'a communiqué ce droit que pour conserver l'ordre et empêcher le violement des lois : donc nul souverain ne doit ôter la vie des sujets, qu'autant que le sujet est convaincu, par les lois mêmes, de les avoir violées. Voilà ce qu'on appelle la *liberté des sujets*, qui doit être sacrée et inviolable aux princes.

3° Les souverains n'ont aucun droit sur les biens particuliers du sujet, qu'autant que cela est nécessaire pour le bien public. Le droit héréditaire des terres et le droit héréditaire des royaumes étant fondés sur les mêmes principes, détruire l'un c'est attaquer l'autre. Voilà ce qu'on appelle le droit de *propriété*.

Quand le bien public le demande, les souverains peuvent punir les actions, sacrifier les personnes, se saisir des biens des particuliers, parce que la liberté, la conservation et le bien public de la société, doivent être préférés à la liberté, la conservation et la propriété particulière d'un ou de plusieurs sujets. Les souverains ne sont que les conservateurs des lois, les exécuteurs de la justice, les pères et les tuteurs du peuple. Toute action qui n'est pas une suite nécessaire de ces qualités est un abus de l'autorité souveraine. Toute loi faite, toute guerre déclarée, tout impôt levé dans une autre vue que celle du *bien public*, est un violement des droits essentiels de l'humanité. Tous les hommes étant d'une même espèce, membres d'une même république et d'une même famille, nulle créature semblable à eux ne peut par aucun droit, soit inhérent, soit communiqué, les priver de leur être ou de leur bien-être, sans que cela soit nécessaire pour le bien commun de la société.

Mais comme il faut, pour le repos et la conservation de la société, qu'il y ait un juge en

dernier ressort de ce que demande le bien public, il faut nécessairement que les dépositaires de l'autorité suprême en décident souverainement; sans quoi, en voulant se garantir contre les abus de l'autorité, on détruirait tout principe fixe d'autorité, et l'on tomberait dans l'anarchie, le plus grand de tous les maux sans comparaison.

Tels sont les droits de la souveraineté, nécessaires pour empêcher la ruine de la société; telles sont les bornes de la souveraineté, nécessaires pour empêcher les abus de l'autorité. Pour conserver l'ordre, il faut que les hommes soient soumis à d'autres hommes, foibles, faillibles, et sujets à des passions innombrables. Il est donc impossible de choisir aucune forme de gouvernement qui ne soit pas exposée à mille malheurs et à mille inconvéniens. En évitant les maux affreux de l'anarchie, on court risque de tomber dans l'esclavage; en vivant sans gouvernement, on peut devenir sauvage; en vivant sous le gouvernement, on peut devenir esclave. Triste état de l'humanité, mais sage établissement de la Providence, pour nous détacher de la vie, et nous faire aspirer à une autre, où l'homme n'est plus sujet à l'homme, mais à la raison souveraine!

CHAPITRE XII.

Des différentes formes de gouvernement.

Le dessein de tous les sages législateurs, et le but de tous les différens systèmes de politique a été de régler l'autorité souveraine, de telle sorte qu'on évite également ces deux inconvéniens, le pouvoir arbitraire et l'anarchie, le despotisme des souverains ou celui de la populace.

Les uns ont cru que la souveraineté est un trésor trop vaste pour le confier à une seule personne; les autres, que c'est un dépôt trop précieux pour le laisser à la disposition de la multitude. Quelques-uns ont pensé qu'il falloit que les chefs du peuple en fussent les gardiens; d'autres enfin se sont persuadés qu'il faut la partager entre le roi, les nobles et le peuple. Voilà la source de toutes les formes de gouvernement, à qui on a donné les divers noms de *démocratique*, *aristocratique*, *monarchique*, et *mixte*.

La *démocratie* ou le gouvernement populaire n'est pas celui où chaque particulier a voix dé-

¹ *Télem.* liv. XVII.

libérative, et un égal pouvoir dans le gouvernement; cela est impossible et absurde. Le gouvernement populaire est celui où le peuple se soumet à un certain nombre de magistrats, qu'il a le droit de se choisir, et de changer quand il n'est pas content de leur administration.

Le gouvernement *aristocratique* est celui où l'autorité souveraine est confiée à un conseil suprême et permanent, de sorte que le sénat seul a le droit de remplacer ses membres, quand ils viennent à manquer par la mort ou autrement.

Le gouvernement *monarchique* est celui où la souveraineté réside toute entière dans une seule personne. Dans tout État où le prince est sujet aux jugemens d'un conseil, et responsable à d'autres de sa conduite, le gouvernement n'est pas monarchique, et la souveraineté ne réside point dans un seul.

Rien n'est plus curieux pour ceux qui voudroient comparer ensemble les inconvéniens et les avantages de ces trois formes de gouvernement, que ce que nous lisons dans le père des historiens, *Hérodote*. Il nous raconte ce qui se passa dans le conseil de sept grands de la Perse, quand il s'agissoit d'établir une nouvelle forme de gouvernement, après la mort de Cambyse, et la punition du Mage qui avoit usurpé le trône, sous prétexte d'être Smerdis, fils de Cyrus.

Otanès opina qu'on fit une république de la Perse, et parla en ces termes : « Je ne suis pas d'avis que l'on mette le gouvernement entre les mains d'un seul. Vous savez jusques à quels excès Cambyse s'est porté, et jusques à quel point d'insolence nous avons vu passer le Mage. Comment l'État peut-il être bien gouverné dans une monarchie, où il est permis à un seul de faire tout à sa fantaisie? Une autorité sans frein corrompt facilement l'homme le plus vertueux, et le dépouille de ses meilleures qualités. L'envie et l'insolence naissent des biens et des prospérités présentes, et tous les autres vices découlent de ces deux-là, quand on est maître de toutes choses. Les rois haïssent les gens de bien qui s'opposent à leurs desseins injustes, et ils caressent les méchans qui les favorisent. Un seul homme ne peut pas tout voir de ses propres yeux; il écoute souvent les mauvais rapports et les fausses accusations.... Il renverse les lois et les coutumes du pays; il attaque l'honneur des femmes; il fait mourir les innocens par son caprice et par sa puissance. Quand la

» multitude a le gouvernement en main, l'égalité qu'il y a parmi les citoyens empêche tous ces maux. Les magistrats y sont élus par le sort, ils y rendent compte de leur administration, et y prennent en commun toutes les résolutions. Je crois que nous devons rejeter la monarchie, et introduire le gouvernement populaire, parce qu'on trouve plutôt toutes choses en plusieurs qu'en un seul. »

Ce fut là l'opinion d'Otanès, mais Mégabyse parla pour l'aristocratie.

« J'approuve, dit-il, le sentiment d'Otanès, d'exterminer la monarchie; mais je crois qu'il n'a pas pris le bon chemin, quand il a voulu nous persuader de remettre le gouvernement à la discrétion de la multitude; car il est certain qu'on ne peut rien imaginer de moins sage et de plus insolent que la populace. Pourquoi se retirer de la puissance d'un seul, pour s'abandonner à la tyrannie d'une multitude aveugle et déréglée? Si un roi fait quelque entreprise, il est du moins capable d'écouter les conseils des autres; mais le peuple est un monstre aveugle, qui n'a ni raison ni capacité; il ne connoît ni la bienséance, ni la vertu, ni ses propres intérêts; il fait toutes choses avec précipitation, sans jugement et sans ordre, et ressemble à un torrent qui marche avec impétuosité, et à qui on ne peut donner de bornes. Si on souhaite donc la ruine des Perses, qu'on établisse parmi eux le gouvernement populaire. Pour moi, je suis d'avis qu'on fasse choix de quelques gens de bien, et qu'on mette entre leurs mains le gouvernement et la puissance. »

Tel étoit le sentiment de Mégabyse. Après lui Darius parla en ces termes :

« Il me semble qu'il y a beaucoup de justice dans le discours qu'à fait Mégabyse contre l'État populaire; mais il me semble aussi que toute la raison n'est pas de son côté, quand il préfère le gouvernement d'un petit nombre de personnes à la monarchie. Il est constant qu'on ne peut rien imaginer de meilleur et de plus parfait que le gouvernement d'un homme de bien. De plus, quand un seul est le maître, il est plus difficile que les ennemis découvrent les conseils et les entreprises secrètes. Quand le gouvernement est entre les mains de plusieurs, il est impossible d'empêcher que la haine et l'inimitié ne prennent naissance parmi eux; car comme chacun veut que son opinion soit suivie, ils deviennent peu à peu ennemis; l'émulation et la jalousie les divisent; ensuite leur haine se

» porte jusque dans l'excès; de là naissent les
 » séditions, des séditions les meurtres, et enfin
 » du meurtre et du sang on voit naître insen-
 » siblement un monarque : ainsi le gouverne-
 » ment tombe toujours dans les mains d'un
 » seul. Dans l'État populaire, il est impossible
 » qu'il n'y ait beaucoup de corruption et de
 » malice. Il est vrai que l'égalité n'engendre
 » aucune haine : mais elle foment l'amitié
 » entre les méchants, qui se soutiennent les
 » uns les autres, jusqu'à ce que quelqu'un qui
 » se sera rendu considérable au peuple, et qui
 » aura acquis de l'autorité sur la multitude,
 » découvre leurs trames et fasse voir leurs per-
 » fidies. Alors cet homme se montre véritable
 » monarque; et de là on peut reconnoître que
 » la monarchie est le gouvernement le plus na-
 » turel, puisque les séditions de l'aristocratie,
 » et les corruptions de la démocratie nous font
 » revenir également à l'unité de la puissance
 » suprême. »

L'opinion de Darius fut approuvée, et le gouvernement de la Perse demeura monarchique.

On peut conclure des discours de ces sages de l'antiquité, que toutes les différentes formes de gouvernement sont sujettes aux mêmes abus de l'autorité souveraine. Ces abus ne se trouvent pas seulement dans le gouvernement d'un seul. Les Éphores de Sparte, les Décemvirs à Rome, les Suffètes de Carthage, n'étoient pas moins cruels et barbares que Néron et Caligula. La démocratie d'Athènes, après le temps de Lyssandre, quand les trente tyrans qu'il établit associèrent à leur conseil trois mille autres¹, est une tyrannie qui révolte l'humanité, et un massacre perpétuel des meilleurs citoyens. Le traitement que la même république fit à Miltiade, à Aristide, à Thémistocle, à Périclès, leurs meilleurs généraux, et les plus fidèles citoyens, marque combien le peuple furieux et aveugle peut être tyrannique.

Les factions, les cabales, les brigues et les élections, rendent souvent et presque toujours le gouvernement du peuple aussi injuste, aussi violent, aussi despotique, que celui des monarques les plus arbitraires. Il faut absolument méconnoître l'humanité et ignorer l'histoire, pour ne pas savoir que les sociétés entières sont sujettes aux mêmes caprices, aux mêmes bévues, aux mêmes passions que les hommes particuliers. Mais dans le gouvernement populaire chacun espère devenir tyran à son tour;

c'est ce qui flatte ses admirateurs. Le despotisme d'un seul est sans doute un grand mal, mais l'anarchie en est encore un plus grand.

Plusieurs ont cru que le seul moyen de trouver le milieu entre ces deux extrémités étoit le gouvernement mixte ou le partage de la souveraineté entre le roi, les nobles et le peuple, entre un seul, plusieurs et la multitude, afin que chacune de ces puissances étant balancée par l'autre, elles restent toutes dans un juste équilibre. Rien ne paroît plus beau, dans la théorie, que ce mélange de puissance, et rien ne seroit plus utile dans la pratique, si l'on en pouvoit conserver l'harmonie; mais ce partage de la souveraineté, loin de faire un équilibre de puissances, en cause souvent le combat perpétuel, jusqu'à ce que l'une d'elles ayant abattu les deux autres, réduise tout au despotisme ou à l'anarchie.

Les révolutions de la république Romaine et celles de l'Angleterre nous fournissent des exemples éclatans de cette vérité. C'est ce que nous allons voir.

CHAPITRE XIII.

Du gouvernement de la république Romaine.

Le premier gouvernement de l'ancienne Rome étoit une monarchie modérée par l'autorité d'un sénat fixe, dont les membres étoient permanens, et non pas électifs. Romulus choisit cent pères de famille pour faire son conseil souverain, et fit ainsi la distinction entre les patriciens et les plébéiens. Pendant les deux premiers cents ans que dura la monarchie, le peuple avoit très-peu d'autorité dans les délibérations publiques. Le despotisme outré de Tarquin le Superbe ayant rendu la royauté insupportable aux Romains, ils se soulevèrent contre ce prince, le chassèrent, et changèrent la forme du gouvernement.

L'autorité royale étant abolie, le *pouvoir consulaire* fut substitué à sa place. Les premiers Consuls eurent les mêmes droits et les mêmes marques d'honneur que les rois, avec cette différence, que leur puissance fut annuelle, et que la souveraineté étoit partagée entre deux magistrats égaux, afin que l'autorité de l'un empêchât les excès de l'autre.

Le pouvoir consulaire fut diminué dans son origine. Valérius, surnommé Publicola, devenu suspect au peuple, et craignant sa fureur, assembla la multitude, fit abaisser devant elle

¹ XENOPH. de *rebus Græcis*.

les faisceaux (marque de l'autorité souveraine), et établi par une loi, qu'on appelleroit des magistrats au peuple, et qu'il jugeroit des plus importantes choses en dernier ressort.

On ne peut disconvenir que la dureté, l'ambition et l'avarice des grands ne donnent souvent occasion aux dissensions civiles; mais quand le peuple secoue une fois le joug de l'autorité, il ne connoit plus de bornes; et sous prétexte de liberté, il jette tout dans une confusion qui entraîne la ruine de l'État. C'est ce que nous allons voir.

Rome n'avoit plus une souveraine puissance distincte de la noblesse et du peuple, qui tint l'un et l'autre dans un juste équilibre par sa suprême autorité. Les patriciens ayant traité avec la dernière rigueur les plébéiens, jusqu'à charger de fers et de coups ceux qui n'étoient pas en état de payer leurs dettes, cette cruauté barbare des nobles rendit le peuple Romain désespéré.

L'ennemi étoit tout près d'entrer dans Rome, tandis qu'elle étoit ainsi divisée. Le danger commun suspendit pour quelque temps les troubles domestiques; mais ils recommencèrent sitôt que l'ennemi fut vaincu, et se terminèrent dans la fameuse retraite sur le Mont-Sacré, d'où le peuple jura de ne jamais revenir, à moins qu'on ne lui accordât ses propres magistrats, nommés *Tribuns*, pour le défendre contre l'oppression des nobles. C'est ce qui jeta les semences d'une éternelle discorde dans Rome, et causa un combat perpétuel de puissances contraires dans la république.

Les Tribuns ne cherchèrent qu'à s'accréditer dans l'esprit de la multitude, en la flattant; et sous prétexte de zèle pour la liberté et les droits du peuple, ces artisans de discorde firent chaque jour quelque nouvelle proposition pour diminuer l'autorité du sénat, pour confondre les rangs, et pour s'emparer de la puissance suprême.

Ils commencèrent d'abord à se faire donner le droit de convoquer les assemblées du peuple, et à se rendre les accusateurs et les juges des nobles. Coriolan fut le premier qu'ils attaquèrent; et les conséquences de leur attentat contre ce patricien auroient été funestes à la république, si les dames Romaines n'étoient venues au secours de la patrie, en apaisant la colère de ce capitaine outragé.

Les Tribuns, voulant ensuite établir l'égalité, proposèrent, sous prétexte de réformer les lois, une ambassade en Grèce, pour y chercher les institutions des villes de ce pays, surtout les

lois de Solon, qui étoient les plus populaires. On en fit un recueil, et ces lois, appelées *les douze Tables*, ayant été établies, dix hommes furent choisis pour en être les interprètes et les gardiens, et l'on ne pouvoit appeler de leur jugement. Cette nouvelle forme de gouvernement ne fut pas de longue durée; la licence et la tyrannie des Décemvirs causèrent leur perte, et l'on remit bientôt l'autorité entre les mains des Consuls.

Ces Consuls, étant tout-à-fait populaires, firent une loi par laquelle il fut établi, qu'on ne pourroit créer à l'avenir aucun magistrat, sans qu'il y eût appel de son jugement au peuple. Les Tribuns, pour parvenir à leur dessein, qui étoit de s'emparer du pouvoir législatif, aspirèrent au consulat, réservé jusqu'alors au premier ordre. La loi pour les y admettre est proposée. Plutôt que de rabaisser la dignité consulaire, les pères consentent à la création de trois nouveaux magistrats, qui auroient l'autorité de consuls, sous le nom de *Tribuns militaires*, et le peuple est admis à cet honneur.

Les Tribuns ne voulurent pas s'en contenter; ils poursuivirent toujours leurs desseins, et pour y parvenir, la loi des mariages entre les patriciens et les plébéiens est publiée par les Tribuns du peuple, malgré les contradictions du sénat. Les larmes d'une femme noble qui avoit épousé un plébéien emportèrent alors ce que l'éloquence, les brigues et les cabales des Tribuns n'avoient pu obtenir. La foiblesse du sexe fait souvent plus dans la politique, que les talens des plus grands génies.

Bientôt tous les rangs furent confondus; les honneurs du consulat, la dictature même, et toutes les magistratures, soit de l'État, soit du sacerdoce, devinrent communes aux deux ordres.

Cette usurpation sur l'autorité des nobles fut d'une conséquence funeste, parce qu'elle empêchoit souvent de donner aux armées les chefs les plus capables. Les Consuls ne pouvant être tous deux patriciens, ni tous deux plébéiens, il arriva souvent que les élections se faisoient par faveur; et celui qu'on eût voulu choisir pour son mérite se trouvoit exclu, ou par l'opposition du peuple, ou par les intrigues du sénat.

Les magistratures étant devenues communes avec le peuple, il devint aussi législateur suprême. Ce ne fut plus ce peuple si soumis à ses lois et à ses magistrats. Non-seulement il dispute le droit de faire des lois avec le sénat, mais encore, malgré ce conseil suprême, il se fait des lois à lui-même, et se met en posses-

sion des privilèges et de toutes les marques de la souveraineté. La méthode de faire les lois fut entièrement renversée. Le sénat avoit coutume de confirmer les *plébiscites* ; mais à présent le peuple s'attribue le pouvoir de confirmer ou de rejeter les *sénatus-consultes*.

Ce désordre fut suivi d'un autre plus grand , c'est que le peuple changea et multiplia les lois selon son caprice. « Les bonnes ordonnances , » dit Tacite ¹, finirent avec les douze Tables. » Depuis ce temps , les lois furent le plus souvent établies par la violence , à cause des dissensions du peuple et du sénat. . . . La licence » effrénée des Tribuns souleva toujours le peuple pour faire passer leurs décrets , et dès lors » on fit autant de lois qu'il y avoit de personnes » qu'on accusoit ; de sorte que toute la république étant corrompue , les lois se multiplioient à l'infini. »

Enfin la confirmation de la *loi agraire* , qui avoit été la source de perpétuelles discordes pendant plus de deux cents ans , acheva de ruiner l'autorité du sénat , et de corrompre tellement le peuple , qu'on n'y reconnoit plus le caractère romain.

Rien ne paroissoit plus juste , ni plus conforme aux anciens usages de la république. Dans les premiers temps , quand les Romains avoient remporté quelque victoire sur leurs ennemis , ils venoient une partie des terres conquises , pour indemniser l'État des frais de la guerre , et ils en distribuoient une autre portion aux pauvres plébéiens nouvellement établis à Rome. Les patriciens avides avoient aboli peu à peu cet usage , et les plus grandes terres étoient devenues par succession de temps le patrimoine des nobles.

Après l'agrandissement de la république , il étoit donc impossible d'observer la *loi agraire* , sans ruiner les premières maisons , et sans causer une infinité de procès. L'égalité des richesses pouvoit convenir aux citoyens de Rome naissante ; mais après qu'elle étoit devenue la maîtresse du monde , la distinction des rangs étoit nécessaire , et la longue possession de terres étoit devenue un droit par prescription , on ne pouvoit faire le partage des biens , sans renverser toute subordination , et sans souffler partout le feu de la discorde.

D'ailleurs , les plus sages et désintéressés sénateurs s'étoient opposés pendant plus de deux siècles à la *loi agraire* , prévoyant que la richesse des citoyens introduiroit le luxe , et

amolloiroit un peuple dont la force étoit la tempérance. Dans les premiers temps de la république , les Consuls et les Sénateurs faisoient gloire de la pauvreté , et jamais elle ne fut si long-temps en honneur dans aucun pays. Les Dictateurs tirés de la charrue , la reprenoient après leur victoire. Les vieux Romains sont de rares exemples de tempérance. Mais les Tribuns , qui vouloient étendre le pouvoir populaire , en augmentant les richesses des plébéiens , et en confondant tous les rangs , ne cessèrent point leurs brigues jusqu'à ce que cette loi fût établie.

Le luxe ayant prévalu à Rome , l'ambition , l'amour de l'indépendance et l'esprit de révolte triomphent sous le nom de liberté. Les cabales et la violence font tout dans Rome. L'amour de la patrie et le respect des lois s'y éteignent. C'est ainsi que Rome , par un amour outré de sa liberté , vit la division se jeter dans tous ses ordres. Les plébéiens craignoient l'autorité des patriciens comme une tyrannie qui ruineroit la liberté ; et les sénateurs redoutoient l'autorité populaire comme un dérèglement qui réduiroit tout à l'anarchie. Entre ces deux extrémités , un peuple d'ailleurs si sage ne put trouver le milieu.

Depuis l'établissement des Tribuns , on ne voit plus à Rome aucune forme de gouvernement constante. Le peuple change sans cesse la magistrature. La république est dans une agitation perpétuelle , et déchirée sans cesse par des guerres civiles. Le sénat ne trouvoit point de meilleur remède contre ces divisions intestines , que de faire naître continuellement des occasions de guerres étrangères. Ces guerres empêchoient les dissensions domestiques d'être portées à l'extrémité.

Pendant la conquête de l'Italie et des Gaules-Cisalpines , et pendant les guerres Puni-ques , on ne voit point le sang répandu à Rome par les guerres civiles. Mais sitôt qu'elle devient maîtresse du monde , et qu'elle n'a plus rien à craindre au dehors , elle commence à se déchirer elle-même. Les prétendants ambitieux , ne songeant , les uns qu'à flatter les nobles , les autres le peuple , la division devient sans remède , et les guerres intérieures ne cessent point jusqu'à ce que tout se termine dans une monarchie , mais monarchie la plus dangereuse de toutes , c'est-à-dire , despotique et sans règle de succession , où l'empire étoit sans cesse soumis à la violence d'une armée qui s'étoit emparée de la souveraineté , et qui se donnoit des maîtres à son gré.

¹ *Annal.* lib. III, n. 27.

C'est précisément ce qu'avoit prédit Polybe , le plus habile politique de son temps. Cet auteur avoit une grande idée de la république romaine , tandis que le sénat ne perdroit point son autorité ; mais sitôt qu'il vit les divisions et l'esprit populaire prendre le dessus , il prédit tout ce qui est arrivé. « Après qu'une république , dit cet historien ¹ , a surmonté de grands périls , et qu'elle est arrivée à une puissance qu'on ne lui dispute point , l'ambition s'emparera des esprits pour avoir les magistratures. Lorsque ces maux se seront une fois augmentés , le commencement de sa perte viendra des honneurs qu'on poursuivra par des brigues. Alors le peuple , brûlant de colère , ne suivra que les conseils que cette passion lui aura inspirés. Il ne voudra plus obéir aux magistrats , mais il s'attribuera tout le pouvoir. Ainsi la république , ayant changé de face , se changera en mieux en apparence , et prendra un nom illustre , je veux dire celui de liberté et d'Etat populaire ; mais ce ne sera en effet que la domination d'une multitude aveugle , qui est sans doute le plus grand de tous les maux. »

C'est ainsi que la plus belliqueuse et la plus illustre république du monde a été perdue par la trop grande augmentation du pouvoir populaire. Approchons-nous de notre temps , et voyons si l'Angleterre a profité des malheurs de l'ancienne Rome.

CHAPITRE XIV.

Du gouvernement d'Angleterre , et des différentes formes qu'il a prises.

AVANT que l'empereur Claude eût fait de la Grande-Bretagne une province de l'Empire , cette île étoit partagée en plusieurs petits États , dont la plupart avoient leurs seigneurs ou leurs rois particuliers.

L'Angleterre fut plus de quatre cents ans sous la domination des Romains , qui l'abandonnèrent enfin volontairement , et rappelèrent leurs troupes pour les opposer aux irruptions des nations du Nord , qui commençaient à démembrer ce grand empire. La Grande-Bretagne destituée alors du secours des Romains , les Pictes et les Calédoniens , nommés depuis Écossais , sortant de leurs montagnes maigres et stériles ,

vinrent attaquer les provinces méridionales de cette île. Pour arrêter l'invasion de ces montagnards féroces , les Bretons eurent recours aux Anglais , nation saxonne , qui chassa les Écossais , s'établit ensuite dans l'île , lui imposa le nom d'Angleterre , et la partagea en sept royaumes , qui furent tous réunis quatre cents ans après , sous la domination d'Egbert , roi de West-Saxe.

L'an 1066, Guillaume , duc de Normandie , surnommé *le Conquérant* , fut appelé à la couronne d'Angleterre par le testament du roi Edouard. Ce prince s'étant rendu maître du royaume , il le traita comme un pays de conquête. Il y établit un gouvernement despotique et absolu : il distribua une grande partie des terres des Anglais aux familles normandes et françaises qui l'avoient suivi dans son expédition. Il s'attribua le domaine primitif des terres ; il les chargea envers lui de redevances annuelles , et d'un droit payable à la mort de chaque détenteur , et fit d'autres dispositions qui le rendirent plus propriétaire que les possesseurs mêmes.

Le Conquérant laissa le royaume à Guillaume le Roux , son second fils , au préjudice de Robert , son aîné , qui fit plusieurs efforts pour arracher la couronne à son cadet , mais inutilement ; car Guillaume eut l'adresse de mettre les seigneurs normands et anglais dans ses intérêts , en leur promettant qu'il rétablirait la liberté et la propriété des sujets , selon les anciennes lois saxonnes. Cela plut également aux seigneurs normands et anglais ; car c'étoit l'unique moyen d'assurer aux premiers la possession des terres que le Conquérant leur avoit données , et aux seconds celles qui leur appartenoient par droit de naissance. Guillaume mourut pourtant sans remplir ses promesses.

Henri I^{er} , son frère cadet , monta sur le trône , et Robert , son aîné , fut exclu de nouveau. Pour assurer son usurpation , il suivit la même route que Guillaume le Roux , et promit de remettre le gouvernement sur l'ancien pied. Il confirma sa promesse par une chartre , mais il ne l'exécuta pas mieux que son frère. Pendant quelques règnes après , cette chartre n'ayant pas été exécutée , les lois établies par le Conquérant s'étoient affermies.

L'an 1215 , sous le règne de Jean sans Terre , l'archevêque de Cantorbéry prétendit retrouver cette chartre de Henri I^{er} . Le roi Jean , étant avare et cruel , demandoit sans cesse des subsides , et surtout au clergé. Les seigneurs lui proposèrent le rétablissement de leurs libertés ; il

¹ POLYBE. *Hist.* lib. VI.

le refusa, et ce refus fut le signal de la guerre. Les barons ligués prirent les armes, et donnèrent à leur chef le nom de maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Eglise. Le Roi fut abandonné, et contraint de leur offrir satisfaction. Après quelques discussions avec les barons sur leurs privilèges, non-seulement le Roi les confirma, mais il en ajouta beaucoup d'autres, et les comprit tous dans un acte authentique dont lui et toute l'assemblée jurèrent unanimement l'observation.

C'est cet acte qu'on appelle la *grande Chartre*. Le roi Jean ne garda point ses promesses, non plus que ses prédécesseurs. Il rétracta son serment; et, selon l'usage de ces temps-là, le Pape le déclara de nulle valeur, comme ayant été extorqué par la violence.

Après sa mort, Henri III son fils, lui ayant succédé, se trouva un prince faible. Les barons renouvelèrent leurs anciennes demandes pour le rétablissement de leurs privilèges; mais il arriva ce qui arrive toujours, lorsque, sous prétexte du bien public, on sort des justes bornes de la subordination; non-seulement les barons demandèrent l'exécution des choses justes qui leur avoient été tant de fois promises, mais, profitant de la faiblesse du Roi, ils ajoutèrent plusieurs autres demandes qui alloient à dégrader entièrement la divinité royale, et à mettre toute l'autorité entre les mains d'un petit nombre de factieux. Le Roi refusa des propositions si déraisonnables. Les séditions prirent les armes sous la conduite du comte Leicestre, chef de la révolte. C'étoit un dévot grave, austère, réglé, grand diseur de prières vocales, hypocrite ou enthousiaste, et peut-être tous les deux.

L'armée royale fut défaite, le Roi fait prisonnier, avec le prince son fils. Le dévot rebelle, ayant secoué le joug de son souverain, imposa le sien à la nation anglaise. Les révoltés ne l'eurent pas plus tôt senti, qu'ils le trouvèrent plus dur que celui des rois, et firent leurs efforts pour le secouer. grande leçon pour les amateurs des changemens! La tyrannie ne cesse point, on ne fait que changer de maître.

Après avoir tenu plusieurs mois le Roi dans les fers, et le peuple sous le joug, les factieux se divisèrent, et donnèrent occasion au prince Edouard de s'échapper de prison, de rendre la liberté à son père, et de chasser l'usurpateur.

Henri, étant mis en liberté, confirma la *grande Chartre* d'une manière très-solennelle. C'est cette grande Chartre qui a été le prétexte

de toutes les factions qui agitent si souvent l'Angleterre. Ce n'est pas qu'il y ait rien, dans cette Chartre, qui diminue les vraies prérogatives et l'autorité des rois: elle ne contient, pour la plupart, que les lois de saint Edouard; et ces lois étoient des privilèges accordés à la nation par les bons princes, pour servir de barrière contre les méchans rois. Ces privilèges ne regardent que la liberté et la propriété des sujets, et l'immunité de toute taxe extraordinaire sans le consentement des barons. Mais les amateurs de l'indépendance se sont servis du beau prétexte de liberté et de propriété accordées dans cette Chartre, pour en abuser, et pour donner des atteintes à l'autorité royale.

Après la mort de Henri III¹, Edouard I^{er}, son fils, lui succéda. Ce fut sous son règne que les membres électifs des provinces eurent séance en parlement: ses prédécesseurs avoient convoqué de temps en temps les députés du peuple, pour assister au conseil suprême; mais c'étoient les rois qui nommoient eux-mêmes ces députés, et non pas le peuple, et il étoit dans le pouvoir de les appeler ou non. Edouard fut le premier qui accorda aux Communes une séance fixe dans le Parlement². Ils étoient d'abord assis dans la même chambre, avec les pairs spirituels et temporels; ensuite ils furent érigés dans une chambre séparée. Ils n'eurent originellement que voix représentative, et nullement délibérative, comme il paroît par les rôles du Parlement pendant longues années après le règne d'Edouard I^{er}. Dans tous ces rôles, les Communes parlent toujours au Roi en supplians, ne font que lui représenter les griefs de la nation, et le prient de faire des lois par l'avis de ses seigneurs spirituels et temporels. La formule de tous les actes est celle-ci: « Accordé par le Roi, et les seigneurs spirituels et temporels, aux prières et aux supplications des Communes. » C'est pour cette raison que, jusqu'à ce jour, quand le roi d'Angleterre convoque le Parlement, « il mande » aux seigneurs de s'assembler pour lui donner » conseil; mais il ordonne aux Communes de » se tenir prêts pour se soumettre à tout ce qui » sera décidé par lui et par ses seigneurs. »

Edouard crut sans doute, par ses privilèges accordés aux Communes, faire un contre-poids à la trop grande autorité des barons, qui le gênoit; mais il se trompa; car l'autorité des Communes devint plus fatale à sa postérité, que n'a-

¹ L'an 1288. — ² BRADY, *Droit des Communes*, p. 140, jusqu'à la p. 150.

voit été celle des seigneurs à ses ancêtres. Le pouvoir populaire augmentant peu à peu dans le Parlement, la constitution fondamentale de la monarchie anglaise fut altérée, et enfin totalement renversée.

Il est vrai que le pouvoir royal fut conservé entier pendant tout le règne de ce prince; car nous voyons que, par sa propre autorité, il fait souvent des lois sans convoquer son Parlement. C'est ainsi que, dans les statuts de Gloucester, il s'attribue le seul pouvoir législatif, et la formule des édits est : « Notre souverain seigneur le Roi a pourvu et établi les actes suivants ¹. » Mais après sa mort, sous le règne de son fils Edouard II, le Parlement commença à s'attribuer le pouvoir de juger et de déposer les princes.

Avant ce temps, c'étoit une maxime fondamentale de la loi commune d'Angleterre, que « le Roi n'a point d'autre supérieur que Dieu; » qu'il n'y a point d'autre remède, quand il fait des injustices, que d'avoir recours aux remontrances respectueuses, afin qu'il se redresse; et, s'il ne le fait point, il doit suffire que Dieu s'en vengera un jour ². » Mais nous allons voir le renversement des lois.

Quand le Parlement voulut faire le procès au roi Edouard II, et le déposer, l'évêque de Carlisle soutint hautement que les sujets n'avoient aucun pouvoir de juger leur souverain, qui étoit l'oint du Seigneur. Cette remontrance les obligea de garder quelques ménagemens; et sous prétexte que le Roi s'étoit trop livré à ses ministres insolens, ils l'engagèrent de céder par démission volontaire à son fils un trône qu'il ne pouvoit pas occuper avec dignité. Edouard, bon, mais faible prince, consentit à sa déposition, et fut condamné à une prison perpétuelle, où il fut assassiné secrètement.

Edouard III, son fils, perça l'autorité royale et la gloire du sceptre anglais plus loin qu'aucun de ses ancêtres.

Sous le règne de ce grand Edouard, les seigneurs et les communes déclarèrent en plein Parlement, « qu'ils ne peuvent pas consentir à aucune chose qui tende à l'exhérédation du Roi, quoique le Roi même le souhaitât ³. Que c'est un crime de haute trahison de concerter ou de tramer la mort du Roi, de prendre les armes contre lui, ou d'adhérer à ses ennemis ⁴. »

Nonobstant ces lois si solennelles, Richard II, son petit-fils, fut jugé et déposé par son Parlement. Ce prince, débauché dans sa jeunesse, avoit fait choix de très-mauvais ministres; mais il n'y a jamais en de règne sous lequel le peuple fût plus heureux, les nobles plus respectés ⁵, ni le clergé plus protégé; et quoique le Parlement eût déclaré, quelques années auparavant, que de tout temps, et par la constitution fondamentale de l'Etat, le roi d'Angleterre n'étoit sujet qu'à Dieu seul: cependant cet illustre corps fit le procès à son prince, l'accusa de plusieurs malversations, le déposa et le condamna à une prison perpétuelle pour favoriser l'ambition du duc de Lancastre, qui usurpa la couronne et régna sous le nom de Henri IV.

Ce fut là le commencement de la haine fatale et des guerres civiles entre les maisons d'York et de Lancastre, qui désolèrent le royaume pendant longues années. Cet usurpateur commença comme les autres à flatter les peuples en leur rendant grâces de son élévation, et en reconnoissant qu'il tenoit la couronne de leurs suffrages. C'étoit au reste un grand prince, dont le gouvernement sage et heureux fit fleurir l'Angleterre, aussi bien que celui de son fils Henri V, qui conquit presque toute la France.

Après que la maison de Lancastre eut possédé la couronne plus de soixante ans, Richard, duc d'York, sous le règne de Henri VI, fils de Henri V, présenta à la chambre-haute, sans s'adresser à la chambre-basse, une preuve de son droit à la couronne, comme étant descendu d'un troisième fils d'Edouard III, au lieu que Henri VI n'étoit descendu que d'un quatrième fils du même roi. Les seigneurs déclarèrent d'abord que la matière étoit trop relevée, et qu'ils ne pouvoient pas juger des droits de la couronne sans l'ordre du Roi. Henri leur ordonna d'examiner les prétentions du duc; et ils déclarèrent que, selon la loi fondamentale du royaume, le droit du dernier étoit meilleur que celui du premier.

Voilà un acte authentique qui prouve que le Parlement croyoit alors que le droit héréditaire étoit inaliénable, puisqu'il fut reconnu pour le seul légitime, dans le temps même que l'usurpateur étoit sur le trône, et après une possession de plus de soixante ans.

Il fut décidé qu'après la mort de Henri, la couronne passeroit au duc d'York et à ses enfans. Le Roi et le duc se brouillèrent, on leva

¹ Stat. *Glocest.*, an. 1278 et 1220 — ² BRACTON, lib. 1, cap. VIII; lib. II, cap. XVI. GLANVILLE, lib. VII, cap. X. Ces deux auteurs ont écrit il y a plus de cinq cents ans. — ³ Ann. 1369, Parl. XLII. — ⁴ Ann. 1359, Stat. v, chap. II.

⁵ Ann. 1392, Parl. XVI, Rich. II, ch. v.

des armées; les guerres civiles commencèrent entre la *Rose-Rouge* et la *Rose-Blanche*; Richard fut tué, et son fils couronné roi, sous le nom d'Edouard IV: Henri fut fait prisonnier, ensuite mis en liberté, et remis de nouveau sur le trône, puis dépossédé encore, et enfin assassiné avec son fils.

Les princes de ces deux maisons rivales continuèrent ainsi de se faire la guerre pendant plusieurs années. Toutes ces dissensions civiles furent enfin éteintes par le mariage du comte de Richemond, nommé Henri VII, qui, ayant épousé Elisabeth, fille aînée d'Edouard IV, réunit en sa personne tous les droits de la maison d'York et de Lancastre. C'est à l'occasion de l'usurpation des princes de la maison de Lancastre, que ces princes sont appelés, dans les actes du Parlement, prétendus rois, *rois de fait, et non de droit*.

L'envie qu'eut chaque parti, pendant ces brouilleries, de gagner les Communes, donna occasion à la chambre-basse de sortir de ses anciennes bornes et d'augmenter son autorité. Ce fut sous le règne d'Edouard IV que cette chambre commença pour la première fois à avoir quelque part au pouvoir législatif. L'ancien style des actes du Parlement fut changé. Au lieu de dire comme autrefois¹: « Accordés » aux prières et aux supplications des Communes, par le Roi et les seigneurs; » on mit: « Accordé par le Roi et les seigneurs, avec le » consentement des Communes. » Cette formule pourtant ne devint fixe que longues années après: car, dans les règnes immédiatement suivans, on reprend l'ancien style.

Henri VII, par sa politique et sa valeur, étant devenu paisible possesseur du royaume, et sans concurrent, ne songea qu'à remplir ses trésors, et à rehausser le pouvoir royal. Voici comment il s'y prit.

Avant son temps, les rois et les seigneurs étoient les seuls propriétaires des terres. Les pairs de la nation étoient autant de petits souverains qui tenoient leurs cours séparées dans les provinces. Ils ne pouvoient pas aliéner le fonds de leurs terres, ni vendre leurs fiefs. Les Communes étoient leurs vassaux: ils dépendoient entièrement d'eux: ils étoient obligés de prendre les armes par leurs ordres, de servir à la guerre sous leur conduite, et de paroître à leur suite dans toutes les occasions publiques.

Henri VII, pour diminuer le pouvoir des

seigneurs, qui avoient toujours été les rivaux de l'autorité royale, fit proposer dans le Parlement, par ses créatures, un acte pour permettre aux seigneurs de vendre leurs fiefs et leurs terres. Les seigneurs, gâtés par le luxe et ruinés par les guerres civiles, consentirent à se dépouiller de leurs anciens privilèges, pour profiter des grosses sommes qu'ils retiroient de la vente des fiefs, et pour satisfaire aux tributs exorbitans que leur imposoit Henri VII, dont l'avarice étoit insatiable.

Par cette vente des fiefs, les Communes devinrent propriétaires des terres, comme le peuple romain par la *loi agraire*. Mais cette démarche contribua dans la suite à ruiner tout ensemble le pouvoir royal et aristocratique. Les Communes, se voyant propriétaires des terres, voulurent aussi avoir part à l'administration des affaires publiques. Nous verrons l'autorité populaire s'accroître insensiblement, prévaloir dans les Parlemens, et se porter par degrés aux plus grands excès.

Henri VII cependant, après avoir diminué le pouvoir des seigneurs, augmenta l'autorité royale. Son esprit sublime et sa politique profonde le rendirent maître du Parlement, et préparèrent à son fils Henri VIII l'autorité absolue qu'il exerça pendant tout son règne.

Sous Henri VIII, la suprême indépendance des rois d'Angleterre fut confirmée par de nouveaux actes du Parlement. « Le royaume, » disent ces actes¹, est un empire gouverné » par un chef suprême. Les rois d'Angleterre, » leurs héritiers et leurs successeurs, ont une » autorité impériale, et ne sont obligés de répondre, en quelque cause que ce soit, à » aucun supérieur, parce que le royaume ne » reconnoît point d'autre supérieur, après Dieu, » que le Roi. »

Sous le règne du même Henri commencèrent les fameuses discordes sur la religion, qui remplirent l'Europe de guerres civiles et de révoltes. Ces divisions ecclésiastiques causèrent beaucoup de dissensions civiles en Angleterre. Rien de remarquable ne fut changé cependant dans la forme du gouvernement. Il est vrai que, sous le règne d'Elizabeth, les membres de la chambre-basse voulurent accroître leur autorité. Mais cette princesse, hardie et ferme dans sa conduite, les traita d'impertinens, et leur imposa silence. Il paroît que l'autorité dont ils jouissent à présent, ne fut affermie que sous le règne de Jacques I^{er}, dans la personne duquel

¹ Roll. Parl. III et IV; Ed. IV, n. 39.

¹ Parl. XXIV, ch. XII. — Parl. XXV, ch. XXI.

furent réunies les deux couronnes d'Ecosse et d'Angleterre.

Après cette union, le Parlement commença par confirmer de nouveau le droit héréditaire dans ces termes : « Nous reconnaissons, comme nous le devons, selon la loi divine et humaine, que le royaume d'Angleterre et la couronne impériale appartiennent au Roi par droit inhérent de naissance et de succession indubitable, et nous nous soumettons et notre postérité à jamais à son gouvernement, jusqu'à la dernière goutte de notre sang. » Cet acte n'est pas l'établissement d'un droit nouveau, mais un aven solennel de toute la nation, que le gouvernement monarchique et héréditaire est la constitution du royaume.

Jacques I^{er}, roi paisible, eut beaucoup de complaisance pour son Parlement, le consultant non-seulement dans les affaires d'Etat, mais presque dans toutes celles qui regardoient sa famille, déférant à ses avis, affectant une grande attention à ne point blesser ses privilèges, lui demandant peu de subsides extraordinaires : mais en se donnant ainsi la paix à lui-même, il laissa à Charles I^{er}, son successeur, les semences des fameuses discordes qu'on a vues depuis. Deux choses contribuèrent à ces troubles : l'une tirée de la religion, l'autre de la politique.

Depuis le temps qu'on commença à disputer sur les formules et les formalités de la religion, l'Angleterre fut inondée par une foule de sectaires, dont les systèmes étoient tous contraires les uns aux autres. Parmi toutes ces sectes, il y en avoit deux principales. L'une, qui, en secouant le joug du Pape, conserva l'épiscopat, la subordination hiérarchique et une partie des cérémonies de l'ancienne Eglise. L'autre renversa toute hiérarchie et toute cérémonie, comme contraires à la simplicité évangélique, et leurs ecclésiastiques étoient tous égaux. Les premiers s'appellèrent Épiscopaux : les derniers Presbytériens. Les uns voulurent une aristocratie dans l'Eglise, les autres une démocratie toute pure. Les politiques prirent parti dans ces querelles de religion. Ceux qui respectoient l'autorité royale se déclarèrent pour les épiscopaux, et ceux qui aimoient le gouvernement populaire soutinrent les presbytériens. Cette division dans la religion augmenta les dissensions civiles : et les politiques de l'un et de l'autre parti se servoient de la religion pour éblouir le peuple et l'engager dans leurs intérêts.

Le roi Charles étoit zélé pour les épiscopaux. Animé par l'archevêque de Cantorbéri, il voulut

introduire en Ecosse la liturgie anglicane, et rendre la religion de la Grande-Bretagne uniforme. Voilà la première source des troubles. En voici la seconde.

Le roi Charles étoit engagé de faire la guerre à la maison d'Autriche, pour l'obliger de restituer le Palatinat à son beau-frère Frédéric, comte Palatin. Le Parlement avoit promis au roi Jacques, son père, l'argent nécessaire pour cette entreprise. Charles le demanda; mais la chambre-basse, qui donne les subsides, le refusa : car la plupart de ses membres, étant zélés presbytériens, étoient indisposés contre le Roi, par la protection qu'il donnoit à l'Eglise anglicane. Le Roi fut obligé de faire la guerre à ses propres dépens : il eut recours à un ancien impôt maritime qu'il avoit droit de lever, selon l'aven des plus habiles jurisconsultes, qui furent choisis pour l'examen de cette affaire. Un membre de la chambre des Communes, dont la taxe n'excédoit pas vingt livres de France, refusa de la payer. Plusieurs autres de la même chambre suivirent son exemple, et bientôt on fit gloire de disputer avec le Roi. Charles cassa le Parlement trois fois, et soutint toujours la guerre à ses dépens. Les guerres étrangères venant à cesser, l'Angleterre, comme l'ancienne Rome, tourna ses armes contre elle-même.

Ce fut dans cette disposition des esprits que s'assembla, l'an 1640, le sanguinaire Parlement qui renversa la monarchie anglaise. L'on y proposa plusieurs articles extravagans, qui alloient à l'anciennissement du pouvoir royal. Plusieurs membres de la chambre-haute, ayant honte d'être dans une assemblée où l'on pouvoit si loin l'insolence contre leur souverain, l'abandonnèrent et allèrent trouver le Roi, qui s'étoit retiré à York.

Charles I^{er} fit tout son possible pour arrêter la fureur de la cabale anti-royaliste par des propositions modérées ; mais le Parlement leva des troupes ; et voulant agir par force, le Roi parut à la tête d'une armée : les guerres civiles commencèrent. Cromwel, homme hardi, ambitieux et hypocrite, devint bientôt maître de l'armée parlementaire, et battit souvent celle du Roi, qui se réfugia en Ecosse. Le parti républicain et enthousiaste de cette nation livra lâchement le Roi aux Anglais. *Tantum religio potuit suadere malorum.*

Charles, ayant été fait prisonnier dans l'île de Wight, fut livré entre les mains barbares de ses rebelles sujets. Cromwel et sa cabale, s'étant rendus maîtres de l'armée, le devinrent bientôt du Parlement, et commencèrent à débiter les

maximes du Wiggisme. Ireton son gendre, dans une séance de la chambre-basse, parla ainsi : « Le contrat du Roi et des peuples contient un engagement mutuel, aux peuples d'obéir, aux rois de protéger le peuple. Notre Roi cesse de nous protéger; dès là nous sommes dispensés de la soumission à laquelle nous étions engagés par le contrat mutuel que nos pères ont fait avec ses ancêtres. » On proposa d'abjurer le Roi et la royauté, et d'établir pour l'avenir un corps représentant le peuple, qui gouvernât l'État en son nom.

L'armée se saisit des portes des deux chambres; et parce que la chambre-haute eut horreur de ces propositions, on déclara, dans celle des communes, qu'à elle seule appartenait le pouvoir de faire des lois, et qu'on n'avoit pas besoin du consentement des seigneurs, la souveraine puissance étant originairement dans le peuple.

On érigea un tribunal, sous le titre de cour de la haute justice, par l'autorité des Communes. Le Roi fut cité devant le tribunal, accusé de tyrannie, de haute trahison, de tous les meurtres, et de toutes les violences commises pendant les guerres civiles: enfin, le meilleur prince, le meilleur ami et le meilleur maître, est condamné à mort, et on lui tranche la tête publiquement sur un échafaud. Cromwel se rendit maître absolu, sous le nom de protecteur, et régna, jusqu'à sa mort, d'une manière plus arbitraire et plus despotique qu'aucun monarque de l'Europe.

Richard son fils, n'ayant point ses talens ni ses vices, fut bientôt obligé de s'enfuir. Les royalistes, qui étoient toujours demeurés fidèles, quoique cachés, levèrent la tête. Charles II, qui avoit erré long-temps en exil, avec son frère le duc d'York, fut enfin rappelé, selon le désir universel de la nation, qui gémissoit sous la tyrannie de l'usurpateur.

L'Église et l'État furent rétablis sur l'ancien pied, et le droit héréditaire fut confirmé de nouveau. Pour empêcher à l'avenir de semblables révolutions, les deux chambres du Parlement supplièrent le Roi qu'il fût arrêté et déclaré que, par les lois indubitables et fondamentales d'Angleterre, ni les pairs du royaume, ni les Communes assemblées en Parlement ou hors du Parlement, ni le peuple collectivement ni représentativement, ni quelque autre personne que ce puisse être, n'a jamais eu ni dû avoir aucune autorité

coercitive sur les personnes, des rois, de ce royaume; que la dernière guerre civile contre le roi Charles procédoit d'une erreur volontaire touchant l'autorité suprême; que pour obvier à l'avenir et empêcher que personne puisse être séduit et entraîné dans aucune sédition, il est arrêté que quiconque affirmera que les deux chambres, ensemble ou séparément, ont pouvoir législatif sans le Roi, sera privé de tous ses biens et effets. Il est de plus déclaré que le seul et suprême gouvernement des forces militaires et de tout ce qui leur appartient, est et a toujours été, selon les lois d'Angleterre, le droit indubitable du Roi et de ses prédécesseurs rois et reines d'Angleterre, et que les deux chambres du Parlement, ensemble ou séparément, ne peuvent ni ne doivent y prétendre, beaucoup moins se soulever pour faire une guerre offensive ou défensive contre le Roi, ses héritiers ou légitimes successeurs.

Les anti-royalistes subsistèrent pourtant toujours, et firent plusieurs efforts pour assassiner le Roi et renverser de nouveau la monarchie. Vers la fin du règne de Charles II, les Communes proposèrent un acte pour détruire le droit héréditaire, et exclure le duc d'York à cause de sa religion. Les seigneurs rejetèrent cet acte, et le Parlement d'Écosse, assemblé à Édinbourg pour prévenir une telle injustice, fit le fameux acte de la succession¹. C'est dans cet acte que ce parlement reconnoît, « que par la nature de son gouvernement, et par ses lois inviolables et fondamentales, la couronne est transmise et dévolue par le seul droit de succession en ligne directe; que nulle différence de religion, nulle loi, nul acte de Parlement déjà fait, ou qui puisse être fait à l'avenir, ne peut changer ou altérer ce droit. »

Sous le règne de Charles II, les actes du Parlement d'Angleterre et de celui d'Écosse sont remplis de semblables déclarations, par lesquelles ces illustres corps reconnoissent, « que le droit héréditaire et la suprême indépendance de leurs rois sont et ont toujours été les lois fondamentales de ces deux monarchies. »

Ce ne sont pas des lois nouvelles faites par l'autorité d'un sénat, qui prétend avoir de suprême pouvoir législatif pour faire changer les lois à son gré; mais un témoignage authentique que les États de l'une et de l'autre nation ren-

¹ Parl. XII, ch. xxx; Parl. XIII, ch. 1, VI et VII. Charl. II.

² L'an 1681.

dent à leurs lois fondamentales, et une confirmation publique de ce qui a toujours fait l'essence immuable de leur constitution.

Nonobstant ces actes si solennels, et les sermens les plus sacrés, le parti anti-royaliste prévalut. Le feu roi Jacques II fut contraint de se retirer en France. Le droit héréditaire fut renversé, et Guillaume, prince d'Orange, élevé sur le trône de son beau-père par l'autorité d'une Convention rebelle à son maître. C'étoit renverser les lois fondamentales. L'assemblée de 1689, des seigneurs et des Communes, ne pouvoit avoir aucune voix législative, selon les lois, et n'étoit pas un Parlement : car ces lois ont toujours décidé que le peuple collectivement ni représentativement ne peut rien faire sans le Roi.

Les partisans de la révolution disent que l'obéissance n'est point due à la personne du Roi, mais à l'autorité des lois. Ils sont condamnés par leurs propres maximes : les lois portent que le Roi n'est sujet qu'à Dieu seul, qu'il ne peut être jugé par personne, que le Parlement ni le peuple n'a aucun droit de changer la succession. Voilà la constitution fondamentale et primitive de la monarchie anglaise. Par quelle autorité donc les seigneurs et les communes, ayant chassé leur chef, furent-ils assemblés ? Par quelle autorité ont-ils renversé toutes les lois ? N'ont-ils pas, par cette conduite, sapé les fondemens de leur Constitution ; et rendu le gouvernement d'Angleterre tellement vacillant, qu'il n'y a plus de forme fixe, puisqu'à chaque nouvelle assemblée, les membres, sans chefs, peuvent changer et bouleverser les lois fondamentales à leur gré ?

Le prince d'Orange, pour se conserver les bonnes grâces du peuple, à qui il devoit la couronne, relâcha des prérogatives royales ; mais rien ne peut arrêter un peuple qui est une fois sorti du point fixe de la subordination. L'insolence des Communes devint si insupportable, que Guillaume, quoiqu'un prince de leur création, eut lieu de se repentir d'avoir accepté la couronne.

L'histoire de ce qui est arrivé depuis sa mort est trop récente pour en faire le détail, et le temps n'est pas encore venu. Contentons-nous de faire quelques remarques sur la monarchie anglaise et sur les formes différentes de son gouvernement.

1^o Pendant l'espace de quatre cents ans, que l'Angleterre, partagée en sept royaumes, fut gouvernée par plus de cent rois, la couronne

a été presque toujours héréditaire. Nous ne voyons point qu'il y ait eu aucun de ces cent rois qui ait été ou déposé ou mis à mort par le conseil souverain de ses barons. Après que cette *heptarchie* (s'il m'est permis de me servir de ce terme) eut été réunie sous un seul monarque, le gouvernement anglais continua sur le même pied. Les pères des anciennes familles, les grands du royaume, les seigneurs spirituels et temporels, faisoient le conseil suprême du prince. Le gouvernement étoit une monarchie aristocratique. Les seigneurs partageoient avec le Roi le pouvoir législatif ; mais ils ne pouvoient rien faire sans lui. C'est la différence essentielle qu'il y a toujours, eu entre le Parlement d'Angleterre et le sénat romain. Le sénat étoit le pouvoir suprême de la république ; les consuls n'étoient que dépositaires pour un temps de l'autorité des sénateurs. Au contraire, le Parlement d'Angleterre n'a jamais été que le conseil suprême du Roi ; il l'a toujours convoqué d'une manière impérative, et l'a dissous de même.

2^o Sous cette monarchie modérée par l'aristocratie, les Communes n'avoient aucune part au gouvernement¹. L'on ne succédoit au royaume que par le droit héréditaire, ou par la désignation testamentaire du roi moribond, qui, n'ayant point d'enfans, ou qui voyant ses enfans trop jeunes pour gouverner, nommoit quelquefois son successeur avant que de mourir ; et quoique la succession saxonne fût interrompue pendant l'espace de trente ans par trois rois Danois qui firent la conquête de l'Angleterre vers le commencement du dixième siècle, cependant on rétablit le droit de la succession sitôt que les Danois furent chassés de la Grande-Bretagne. Depuis la conquête par les Normands jusqu'à l'an 49 de Henri III, qui fut vers l'an 1270, le gouvernement fut monarchique et héréditaire, et penchoit vers le despotisme ; ce qui excita la jalousie des nobles contre leur prince, et fut une semence féconde de soupçons et de défiance contre l'autorité royale. Le despotisme de Tarquin et de Guillaume le Conquérant ont été la source de tous les maux de Rome et d'Angleterre.

3^o Remarquons cependant que tandis que le souverain conseil n'étoit qu'*aristocratique*, on voit les pères de la patrie zélés pour leur liberté. Ils se brouillent quelquefois avec le Roi au sujet de la grande Charte, et résistent au pou-

¹ BRADY, *Hist. de la succession à la couronne d'Angleterre.*

voir arbitraire , mais sans sortir des justes bornes. Nous ne voyons point les Parlemens maltraiter les princes , les déshériter , ni les mettre à mort. Un faux dévot et un hypocrite ambitieux usurpe la couronne ; mais le souverain conseil du royaume n'y a aucune part. Le roi et son fils sont captifs ; mais on ne croit pas encore qu'il soit permis de juger et de mettre à mort les souverains.

4° Tout commence à changer de face sitôt que les Communes deviennent une partie du Parlement. L'autorité des nobles et du Roi diminue , les assemblées populaires arrachent la souveraineté d'entre leurs mains , et pen à peu le despotisme du peuple devient absolu. La chambre-basse d'Angleterre fait toutes les mêmes démarches que les tribuns de Rome. Peu de temps après l'érection de cette chambre, le Parlement commence, non pas à déposer le Roi , mais à l'engager à se démettre de la couronne en faveur de son fils. Le droit héréditaire n'est pas ébranlé ni violé. Dans le siècle suivant, le roi est accusé comme criminel , et il est déposé par l'autorité de son Parlement , sans qu'on ose encore le mettre à mort publiquement. Le droit héréditaire est suspendu , et la couronne donnée à un usurpateur.

Enfin , dans le siècle passé , le Parlement devient tout-à-fait républicain. Sa partie démocratique se sépare de sa partie aristocratique , et usurpe l'autorité souveraine , et toutes les deux veulent agir d'une manière indépendante de la puissance royale , en sapant le fondement de leur constitution. Les communes prévalent , et usurpent non-seulement le pouvoir des seigneurs , mais celui du Roi même , qu'ils jugent , qu'ils déposent , et qu'ils condamnent à perdre la tête comme un criminel de la lie du peuple.

5° Depuis que les assemblées populaires ont eu le pouvoir législatif en main , les lois sont multipliées à l'infini , et ces lois sont souvent contradictoires. Ce n'est pas seulement comme en France , où les différentes provinces ont retenu les anciennes coutumes qu'elles avoient avant que de tomber sous la domination d'un seul monarque. En Angleterre , depuis que le principe fixe de la subordination a été ébranlé , il n'y a plus rien de constant dans les lois fondamentales mêmes. Suivant que les différens partis prévalent dans le Parlement , on y fait des lois toutes contraires les unes aux autres ; on y ordonne des sermens tyranniques , qui se tournent en parjures par leur variation continue , et par la violence avec laquelle chaque

parti les exige tour à tour. Les différens partis , qui disputent pour la supériorité , briguent pour faire choisir un homme à leur gré , et les partis varient chaque jour dans leurs vues , dans leurs intérêts et dans leurs maximes. Dans ces assemblées , il ne faut pas croire que les factions puissent être réduites à des classes régulières , ou qu'elles agissent par des principes fixes. L'unité de la puissance suprême leur manque ; ils se rompent et se divisent en autant de partis qu'il y a de têtes hardies pour conduire les différentes factions. Tous tendent au même but , c'est à s'emparer de l'autorité.

Les divisions et les subdivisions parmi les Wiggs et les Toris se multiplient chaque jour. Il y a souvent cinq ou six différentes espèces de Wiggs et de Toris. D'ailleurs les chefs de ces différens partis changent souvent de principes. Les Wiggs deviennent Toris , et les Toris deviennent Wiggs selon leurs intérêts. Quand l'autorité royale soutient un parti , ses chefs sont royalistes , et veulent rehausser les prérogatives royales. Quand les rois sont opposés à ces chefs , ils deviennent Wiggs et républicains , et veulent abattre le pouvoir royal.

À l'élection des membres de chaque nouveau Parlement , on ne voit , dans les provinces , que brigues , que haines , que divisions , que tromperies. Les Wiggs et les Toris , les républicains et les royalistes , les amateurs de l'indépendance et ceux du despotisme , les courtisans et les créatures du peuple , toutes les différentes factions causent un tel mouvement dans les esprits , qu'il semble que le grand corps politique souffre des convulsions , et que la Grande-Bretagne soit à chaque nouveau Parlement dans le transport d'une fièvre chaude.

Ce n'est pas tout : quand les membres sont élus , arrivés à Londres et assemblés en parlement , les brigues recommencent , les cabales se renouvellent ; ceux qui occupent les premières places dans le gouvernement ne sont occupés qu'à corrompre les membres du Parlement , par argent , par les charges ou les grâces dont ils disposent. On voit , dans ces assemblées tumultueuses et populaires , quatre ou cinq hommes qui entraînent tout par brigues et par intrigues ; de sorte qu'un député , oubliant les intérêts de ceux qui l'ont envoyé , pour ne s'occuper que de ceux du parti auquel il s'est vendu , agit d'une manière tout-à-fait contraire aux ordres et à l'avantage de la province qu'il représente.

La chambre-basse étant donc remplie , à chaque nouveau Parlement , de membres dont

Les pensées et les intérêts sont tout-à-fait contraires et opposés, il n'est pas extraordinaire qu'il y ait une grande multiplicité et variation dans leurs lois, et que les actes du Parlement soient des volumes énormes de lois contraires. « La multiplicité des lois, dit Platon, est une » marque aussi certaine de la corruption d'un » État, que la multitude des médecins en est » une de la grande quantité de malades : » mais la contrariété des lois, et leur opposition fréquente, est aussi funeste dans une république, que l'usage habituel des remèdes contraires l'est à la santé ¹.

Rome et l'Angleterre nous montrent donc les funestes suites du pouvoir souverain partagé avec le peuple. Voyons si la monarchie aristocratique ne remédie pas à ces inconvénients.

CHAPITRE XV.

De la Monarchie modérée par l'Aristocratie.

1° L'unité de la puissance suprême a toujours été regardée comme un très-grand avantage dans un État, pour prévenir les divisions et les jalousies des chefs qui gouvernent. Le grand bien de la société n'est pas tant la richesse et l'abondance des particuliers, que le bien commun de tous. Or ce bien commun est l'union des familles, l'éloignement des guerres civiles, l'extinction des cabales. Il est incontestable que l'unité se trouve mieux lorsque la puissance suprême est réunie dans une seule volonté, que lorsqu'elle est divisée entre plusieurs volontés différentes.

Le gouvernement partagé ou mis entre les mains de plusieurs, peut convenir aux républiques renfermées dans une seule ville, ou aux petits États : mais il paroît incompatible avec des royaumes d'une grande étendue. Les citoyens de chaque ville voudroient toujours élever la leur au-dessus des autres. D'où il est naturel de voir naître des révolutions fréquentes et des séditions cruelles. C'est de là que sont venues toutes les jalousies de la Grèce. Son célèbre sénat d'*Amphyctions* ne pouvoit pas empêcher les dissensions civiles. Cette sage assemblée étoit pourtant composée de députés que nommoient les douze principales villes de la Grèce. Ils se rendoient à certains jours précis

aux *Thermopyles*, où ils délibéroient de tout ce qui regardoit le salut, le repos et l'intérêt commun des républiques ; mais ce sénat si respectable fut cependant trop foible pour apaiser et pour éteindre les jalousies, les guerres civiles de Sparte, d'Athènes, etc., qui aspirèrent tour à tour à l'empire universel de la Grèce, jusqu'à ce que toutes ces petites républiques furent réunies sous la domination de Philippe de Macédoine, qui se servit de leurs divisions mutuelles pour les affaiblir et les subjuguier.

2° L'unité de la puissance suprême paroît nécessaire non-seulement pour l'union des sujets, mais pour la promptitude des conseils. Dans les gouvernemens populaires ou aristocratiques, rien ne se fait qu'avec lenteur, et dans des assemblées publiques, tout dépend pourtant quelquefois de l'expédition. Dans une monarchie, le souverain peut délibérer et donner ses ordres en tout temps et en tout lieu. C'est pour cela que les Romains, dans les grandes et importantes affaires de la république, eurent souvent recours à l'unité de la puissance souveraine, en créant un dictateur dont le pouvoir étoit absolu.

3° Le gouvernement militaire demande naturellement d'être exercé par un seul. Tout est en péril, quand le commandement est partagé. Il s'ensuit que cette forme de gouvernement est la plus propre en elle-même à tous les États, et qu'elle doit enfin prévaloir, parce que la puissance militaire, qui a la force en main, entraîne naturellement tout l'État après soi, et réduit tout au gouvernement monarchique. C'est pour cela que nous voyons que toutes les plus fameuses républiques du monde ont commencé par le gouvernement monarchique, et y sont enfin revenues. Ce n'est que tard et peu à peu que les villes grecques ont formé leurs républiques. « Au commencement, tous » étoient gouvernés par des rois ¹. Rome a » commencé par la monarchie, et y est enfin » revenue. A présent il n'y a point de république qui n'ait été autrefois soumise à des » monarches ². » Ne vaut-il donc pas mieux que cette unité de la puissance suprême soit établie d'abord, puisqu'elle est inévitable, et qu'elle est trop violente quand elle gague le dessus par la force ouverte ?

3° L'unité de la puissance suprême est encore nécessaire pour maintenir la subordination entre les différens ordres que nous voyons dans

¹ Il est bon de remarquer que ce chapitre a été écrit en 1721.

¹ JEST. IB. 1. — ² BOSSUET, *Polit. de Flerd. sainte*, liv. II, art. 6, M^e prop. *Œuv. t. XXXVI*, p. 71.

tous les grands royaumes, dont les sujets sont distingués en deux classes. La première est de ceux qui sont les propriétaires des terres, les chefs des anciennes familles, les grands de la nation, qui naissent dans la possession actuelle de toutes les commodités de la vie. La seconde, qui est la plus grande partie, est de ceux qui, par l'ordre de la nature et de la Providence, naissent dans la nécessité de gagner ce dont ils ont besoin par le travail, par les arts ou par le commerce. Si les uns et les autres se conduisoient selon les règles de l'humanité et de la droite raison, les premiers ne se serviroient pas de leur autorité pour opprimer les derniers, et les derniers n'auroient point de haine et de jalousie contre les premiers, à cause de l'inégalité de leur état. Chacun se contenteroit de sa condition, et tous contribueroient, par cette subordination, à se soutenir mutuellement. Mais les passions des hommes mettent la division entre ces deux ordres.

Si le gouvernement est entièrement entre les mains des nobles, ils oppriment le pauvre peuple; la république est réduite à l'état de Rome avant la fameuse retraite du Mont-Sacré, quand les patriciens maltraitoient et accabloient le peuple. Si le gouvernement est démocratique, les nobles et les grands sont toujours exposés à la haine et aux insultes du menu peuple. Tel étoit l'état de Rome vers la fin du consulat, quand tout se gouvernoit au gré d'une populace aveugle et des Tribuns insolens.

Il faut donc une puissance supérieure à ces deux ordres, qui les tienne dans leurs justes bornes : la royauté est comme le point d'appui d'un levier, qui, en s'approchant de l'un ou de l'autre de ces deux extrémités, les tient dans l'équilibre.

Il faut que l'autorité royale soit tellement indépendante de la noblesse et du peuple, qu'elle soit capable de modérer les deux partis. Voilà ce qui manquoit dans la république romaine, après que le consulat fut devenu commun aux patriciens et aux plébiens. La puissance étoit tantôt toute entière du côté des nobles, tantôt toute entière du côté du peuple; de sorte qu'on n'y remarquoit jamais l'équilibre, mais des séditions perpétuelles, et une oppression successive de l'un ou de l'autre de ces deux ordres. Tel sera l'état de toutes les républiques où l'on négligera de diminuer et de trop borner la puissance suprême, qui doit contenir, dans leurs justes limites, les deux autres puissances subalternes.

5° Le Roi ne peut pas tout voir de ses pro-

pres yeux, et tout connoître par lui-même; il faut qu'il ait des conseillers, non-seulement pour instruire le prince de l'état de la patrie, mais pour l'empêcher de tendre au despotisme tyrannique. Voilà ce qui fait croire aux royalistes modérés qu'une assemblée dont les membres sont fixes, et non point électifs, doit partager avec le Roi, non pas la puissance souveraine, mais le pouvoir législatif. Le Roi, disent-ils, doit pouvoir plus que tous ses membres ensemble, mais rien sans eux, quand il s'agit de faire des lois. C'est assez accorder à un seul homme. Il ne faut pas que l'autorité royale soit l'unique et la seule puissance de l'État. On ne doit rien faire sans elle, mais elle ne doit pas pouvoir tout faire toute seule. On ne doit point faire des lois malgré le Roi, mais les lois ne doivent point dépendre totalement de sa volonté absolue. Il faut un concours de la puissance *monarchique et aristocratique*, pour composer le pouvoir législatif, et il ne faut jamais qu'ils agissent d'une manière indépendante.

6° Il ne faut pas que le peuple soit entièrement exclu du gouvernement, mais il ne faut jamais partager avec lui le pouvoir législatif. Nous avons vu les funestes suites de ce partage de la souveraineté, dans les plus illustres républiques du monde. Quand une fois les députés du peuple s'emparent de l'autorité suprême, ils ne sauroient se contenir dans les justes bornes, et tôt ou tard ils réduisent tout au despotisme de la populace. Il ne faut pas leur donner une autorité qui les mette dans la tentation de trahir le peuple, d'allumer le feu de la sédition et de la discorde.

En voulant les exclure ainsi de l'autorité souveraine, nous sommes bien éloignés de vouloir fouler le peuple : nous n'avons parlé contre ces fiers représentatifs de la multitude, que parce qu'ils sont les vrais ennemis du peuple, loin d'en être les protecteurs; qu'ils trahissent le dépôt qu'on leur confie, et que par ambition ils deviennent les brouillons de l'État. Le pauvre peuple est le soutien et la base de la république : il le faut bien nourrir, et le faire bien travailler. S'il n'est pas bien nourri, la force lui manque, et la république s'énerve; s'il ne travaille point, il devient une bête féroce et indomptable. Or, pour mettre le peuple à couvert de l'oppression, et l'empêcher d'être foulé par l'autorité royale, ce doit être une loi inviolable de ne jamais lever de subsides extraordinaires; sans son consentement. Je ne parle point ici des revenus réglés et annuels, qui sont absolument nécessaires pour le soutien de l'État et de la

royauté : ce sont des prérogatives inaliénables de la couronne , que les rois ont toujours droit d'exiger. Je ne parle de des subsides extraordinaires , nouveaux et passagers. Or je dis , avec Philippe de Commines ¹ , grand politique et bon royaliste , « que nul roi , nul prince au monde , » n'a droit de lever de tels impôts sur ses sujets , » sans leur consentement , et qu'ils ne peuvent » les exiger contre leurs volontés , à moins que » d' user de violence et de tyranie. Mais , dira-t-on , il arrive des cas si pressans , qu'il y » auroit du danger à remettre la levée de l'impôt » pôt après la convocation des États , qui ne se » peut faire si promptement. Est-ce donc que la » guerre , que veut faire le prince , est une chose » qu'il faille tant précipiter ? car c'est de la » guerre qu'entendent parler ceux qui font cette » objection. Peut-on au contraire s'y engager » trop tard , et n'est-on pas toujours à temps » de la déclarer ? »

7° Mais pour rendre cette forme de gouvernement plus parfaite , il faut que la monarchie soit héréditaire. C'est une sage précaution des grands législateurs , pour empêcher les divisions et les jalousies. Il leur paroit qu'on doit fixer le droit de la souveraineté par la naissance , comme on fixe celle de la propriété. La nature , qui nous a donné une règle pour l'un , semble nous la donner pour l'autre. C'est un grand bien pour le peuple , que le gouvernement se perpétue par les mêmes lois qui perpétuent le genre humain , et qu'il aille pour ainsi dire avec la nature. Toutes choses égales , il faut toujours préférer ce qui est réglé par l'ordre fixe et constant de la nature , à ce qui est l'effet de la volonté capricieuse et inconstante de l'homme.

De plus , la monarchie élective est le plus malheureux de tous les gouvernemens : plus l'autorité est grande , plus il y a de brigues pour y parvenir , et plus il y a de dangers de la laisser au jugement et à l'élection de la multitude. Si l'on examine bien la source de tous les malheurs de l'empire Romain , on verra qu'ils venoient presque tous des élections. Tout étoit soumis à la violence d'une armée , qui , s'étant emparée de la souveraineté , se donnoit des maîtres selon sa fantaisie , et souvent plusieurs à la fois. Un roi qui n'a rien à espérer pour sa postérité après sa mort , ne songe qu'à ses intérêts pendant sa vie ; au lieu qu'un roi héréditaire est disposé à regarder son royaume comme son héritage , qu'il doit laisser à ses descendans.

C'est l'observation inviolable de cette loi de

succession , qui a fait subsister le vaste empire de la Chine depuis presque quatre mille cinq cents ans. Les Tartares , pendant ce temps , y ont commis souvent de grandes hostilités ; cependant ils n'ont jamais pu ébranler cet empire. Mais sitôt que les mandarins ont voulu changer le droit héréditaire , et se rendre chacun souverain , ils ont causé de terribles révolutions dans le dix-septième siècle , et les Tartares se sont servis de cette occasion pour les subjuguier.

C'est aussi la succession héréditaire qui a fait subsister pendant plus de seize cents ans le plus sage empire qui ait jamais été , je veux dire l'Egypte. Les mauvais rois étoient épargnés pendant leur vie : le repos public le vouloit ainsi : mais après la mort , on les punissoit en les privant de la sépulture. Quelques-uns ont été traités ainsi , mais on en voit peu d'exemples. Au contraire , la plupart des rois ont été si chéris des peuples , que chacun pleuroit sa mort autant que celle de son père ou de ses enfans.

8° Il est nécessaire aussi , pour la même raison , que le pouvoir aristocratique , qui modère le pouvoir royal , soit fixe , héréditaire , et non pas électif. La nature et la naissance donnent à chacun son rang : on n'a pas besoin de le briguer par les cabales et les élections injustes et tumultueuses ; et c'est là la raison essentielle pourquoi les membres électifs d'un État , et ceux qui représentent le peuple , ne doivent jamais avoir part à l'autorité législative. Ce n'est pas qu'on ne trouve parmi les plébéiens des esprits aussi capables , aussi sublimes , aussi habiles que parmi les patriciens : mais c'est parce que les factions étant inévitables , tout est rempli de brigues et de cabales ; rien n'est fixe , rien n'est stable , tandis qu'on laisse tout à l'élection de la multitude avengée et séduite par les esprits ambitieux.

De plus , le pouvoir aristocratique doit être réglé par l'ancienneté des familles , pour empêcher que les souverains ne se rendent maîtres absolus de cette puissance qui modère leur autorité. Il seroit à souhaiter que les lois ne fussent pas les maîtres de multiplier à leur gré les membres de ce sénat fixe , qui partagé avec eux le pouvoir législatif : car autrement il leur seroit aisé de diminuer son autorité , en le remplissant de leurs créatures , qu'ils auroient élevées et élevés pour servir à leurs desseins injustes. Si un souverain veut récompenser le mérite des grands hommes , comme il le doit , il semble que ce ne doit pas être en les admettant d'abord à partager avec lui le pouvoir législatif , mais

¹ Hist. de Louis XI, liv. v, ch. xviii.

en les faisant monter par degré à ces dignités, qui, après une certaine succession de temps, donnent le droit à leur postérité d'avoir part à l'autorité aristocratique. « La vertu, dit un » célèbre auteur¹, sera assez excitée, et l'on » aura assez d'empressement à servir l'État, » pourvu que les belles actions soient un commencement de noblesse pour les enfans de » ceux qui les auroient faites. » Faute d'observer cette règle, les tribuns à Rome parvinrent autrefois à la dignité consulaire; les nobles se multiplient à Venise à force d'argent; et les Communes, en Angleterre, parviennent aujourd'hui à la pairie, seulement pour servir aux desseins ambitieux de la cour. Mais quand les emplois sont réglés par la naissance, chaque ordre de l'État s'applique au travail pour lequel la nature et la Providence l'ont destiné, selon la subordination, sans vouloir aspirer par ambition à confondre les rangs. De cette manière, on engage la noblesse au travail de l'esprit, et le peuple au travail du corps. Or la force d'une république consiste sans doute dans un peuple dont les différens ordres sont instruits et laborieux.

La monarchie modérée par l'aristocratie est la plus ancienne et la plus naturelle forme de tous les gouvernemens. Elle a son fondement et son modèle dans l'empire paternel, c'est-à-dire, dans la nature même, puisque l'origine des sociétés civiles vient du pouvoir paternel. Or, dans une famille bien gouvernée, le père commun ne décide pas de tout despotiquement, selon sa fantaisie. Dans les délibérations publiques, il consulte ses enfans les plus âgés et les plus sages. Les jeunes personnes et les domestiques n'ont pas une autorité égale avec les pères de la famille commune.

C'est selon cette idée, que Lycurgue ordonna que toute la nation des Lacédémoniens ne seroit qu'une famille; que les enfans appartien-droient à la république; que les pères les plus âgés seroient regardés comme autant de magistrats suprêmes; et que tous ces pères ensemble seroient soumis au Roi, qu'on regardoit comme le père commun de la patrie. Mais le peuple n'avoit point de voix délibérative dans le gouvernement.

La monarchie aristocratique est le modèle du gouvernement des plus fameux États. Avant que le pouvoir populaire prévalût en Grèce, à Carthage et à Rome, tout étoit gouverné par des rois et un sénat fixe. D'abord le peuple

n'avoit point voix délibérative. Les *Éphores*, les *Suffètes* et les *Tribuns*, n'étoient que les avocats du peuple. Tel étoit aussi le gouvernement de l'ancienne Égypte; le royaume étoit monarchique et héréditaire: un sénat, composé de trente juges tirés des principales villes, faisoit le conseil souverain du prince. Tel étoit aussi le gouvernement de l'empire des Perses; les satrapes ou les grands du royaume composoient le conseil souverain du monarque, et on les appeloit *les yeux et les oreilles du prince*. Tel est encore le gouvernement de la Chine; l'Empereur, quoique absolu, fait serment qu'il n'établira jamais aucune loi sans le consentement de ses mandarins.

Telle étoit enfin la forme du gouvernement que les nations du Nord (dont le climat froid et stérile, en diminuant l'imagination, augmente le jugement) avoient porté dans tous les pays du monde où elles s'étoient établies après la destruction de l'empire Romain; dont toutes les nations avoient senti la tyrannie et les oppressions. Les Saxons avoient établi la monarchie aristocratique en Angleterre; les Francs dans les Gaules; les Visigoths en Espagne; les Ostrogoths, et après eux les Lombards, en Italie. L'ancien Parlement de la Grande-Bretagne étoit purement aristocratique. Tel étoit aussi le Champ-de-Mars en France, les *Cortès* en Espagne; le Tiers-État et les membres électifs n'y ont eu part que tard, et d'abord leur pouvoir ne regardoit que la répartition des subsides.

Voilà ce qui fait croire aux royalistes modérés que la forme du gouvernement sujette à moins d'inconvéniens est la monarchie modérée par l'aristocratie. Les trois grands droits de la monarchie, disent-ils, savoir le *pouvoir militaire*, le *pouvoir législatif*, et le *pouvoir de lever des subsides*, doivent être tellement réglés, qu'on ne puisse pas en abuser facilement. Il faut que la puissance militaire réside uniquement dans le Roi, parce que de l'unité d'une même volonté dépendent l'expédition, le secret, l'obéissance, l'ordre et l'union si nécessaires dans la milice. Il faut que le Roi partage avec un sénat fixe la puissance législative, parce qu'il ne peut pas juger de tout par lui-même. Il faut enfin que le Roi n'impose les subsides extraordinaires, que par le consentement universel de tous les ordres du royaume, afin que le peuple ne soit point foulé. Cette sorte de gouvernement a tous les avantages qu'on trouve dans l'unité de la puissance suprême, pour exécuter promptement les bonnes lois; tous

¹ *Téléme* liv. x.

ceux qu'on trouve dans la multiplicité des conseillers pour faire les bonnes lois ; et enfin tous ceux qu'on trouve dans le gouvernement populaire , par l'impuissance où est le Roi d'accabler le peuple de subsides extraordinaires.

Mais quels que soient les avantages de cette forme de gouvernement , elle a pourtant ses inconvéniens comme les autres.

1° Le partage de la souveraineté entre le Roi et les seigneurs causent infailliblement un combat de puissances contraires. Tôt ou tard le Roi assujettit et abat le sénat , et devient absolu ; ou les nobles deviennent autant de petits tyrans , qui anéantissent le pouvoir monarchique , comme autrefois à Athènes , à Rome , etc. , et aujourd'hui à Venise et à Gènes.

2° D'un autre côté , dans les royaumes où le peuple n'a point de part au gouvernement , la hauteur des grands , leur avarice et leur ambition , leur font mépriser et fouler aux pieds ceux qui sont obligés de vivre par le travail. Les nobles oublient que la simple naissance ne donne rien au-dessus des autres hommes , que l'occasion de faire plus de bien qu'eux ; leur orgueil les pousse souvent à se révolter contre les princes , et leur dureté pousse le peuple à se révolter contre eux.

Tout bien considéré , il paroît que la monarchie doit être préférée au gouvernement mixte. Les autres formes de gouvernement sont exposées aux mêmes inconvéniens qu'elle , mais elle a des avantages que les autres n'ont pas. L'unité , l'expédition , et l'équilibre entre les nobles et le peuple , sont des avantages propres à la monarchie seule ; mais la tyrannie , les passions , et l'abus de l'autorité suprême , sont des malheurs communs à tous les gouvernemens. Tandis que l'humanité sera foible , imparfaite et corrompue , toutes sortes de gouvernemens porteront toujours au dedans d'eux-mêmes les semences d'une corruption inévitable , et de leur propre chute et ruine.

Je suis donc bien éloigné de croire qu'il y ait aucun établissement humain qui n'ait pas ses inconvéniens , ou qu'il soit possible de remédier aux maux inévitables du grand corps politique , par aucune forme de gouvernement particulière. L'abus de l'autorité souveraine , en quelques mains qu'elle soit , entraînera tôt ou tard la ruine de toutes sortes de gouvernemens dont la forme est même la meilleure. Les beaux plans servent à amuser les spéculatifs dans leurs cabinets ; mais , dans la pratique , nous voyons que la plus petite bévue cause le renversement des plus grands empires. C'est ici où le grand

corps politique ressemble au corps humain : une fièvre , un rhume , le moindre petit accident emporte le corps le plus robuste et le mieux fait , aussi bien que le plus foible et le plus difforme ; c'est même une expérience connue dans la médecine , que les personnes vigoureuses sont plus sujettes aux maladies subites et violentes , que les personnes plus languissantes.

D'un côté , les meilleures formes de gouvernement peuvent dégénérer , par la corruption et les passions des hommes : d'un autre côté , les gouvernemens qui paroissent les moins parfaits peuvent convenir à certaines nations. Il est peut-être impossible de décider quelle est la meilleure forme de gouvernement , ou s'il y en a une qui convienne généralement à tous les pays. Les différens génies des peuples , souvent opposés et contraires , semblent rendre la différence des formes opposées nécessaire et convenable. Il entre dans cette question une si grande multiplicité de rapports , qui varient si souvent , que l'esprit humain ne peut pas les embrasser tous , pour en porter un jugement ferme et décisif.

Les abus et les inconvéniens auxquels toutes les différentes formes de gouvernement sont exposées , doivent convaincre les hommes , que le remède aux maux du grand corps politique ne se trouvera point en changeant et en bouleversant les formes déjà établies , pour en établir d'autres , qui dans la théorie peuvent paroître plus parfaites , mais qui dans la pratique ont toujours des inconvéniens inévitables. Les hommes ne trouveront jamais leur bonheur dans les établissemens extérieurs , ni dans les beaux réglemens que l'esprit humain peut inventer , mais dans ces principes de vertu qui nous font trouver au dedans de nous des ressources contre tous les maux de la vie , et qui nous font supporter , pour l'amour de l'ordre et la paix de la société , tous les abus auxquels les meilleurs gouvernemens sont exposés.

CHAPITRE XVI.

Du gouvernement purement populaire.

Les amateurs de l'indépendance , voyant que toutes les formes de gouvernement sont exposées à des inconvéniens inévitables , prétendent que l'autorité souveraine ne doit jamais être con-

fiée à aucun homme, ni à aucune société d'hommes d'une manière permanente.

« Cette stabilité de puissance, disent-ils, fait que les souverains se l'attribuent comme un droit, et par là deviennent tyrans. Le seul moyen de les retenir, est de leur faire sentir que les souverains de tous les pays ne sont que les exécuteurs des lois : que l'autorité suprême réside originairement dans le peuple ; et qu'il est toujours en droit de juger, de déposer et de punir les magistrats suprêmes ; quand ils violent ces lois. Le dessein de la première création et institution des souverains n'a été que pour conserver l'ordre et la paix de la société. Ils n'ont été choisis que par consentement du plus grand nombre. Ceux qui donnent l'autorité peuvent toujours la reprendre. Le contrat originaire du peuple avec les princes a pour condition essentielle, que les souverains seront les pères du peuple et les conservateurs des lois. Un seul homme, ou un petit nombre d'hommes peuvent se tromper et se laisser entraîner par leurs passions ; mais la voix universelle de la multitude est la voix de la pure nature ; c'est le sens commun et la droite raison, éloignée de subtilités artificieuses. Chaque particulier, pris séparément, a ses erreurs et ses passions ; mais le tout, pris ensemble, fait un mélange de qualités contraires, qui se corrigent et se modèrent réciproquement, comme les ingrédients d'une certaine médecine, dont chacun est un poison, mais la composition de tous fait un excellent remède. »

N'est-ce pas méconnoître l'humanité, que de raisonner ainsi ? Au lieu des idées claires, on nous repait de fictions poétiques. Nous avons déjà démontré, 1^o qu'il n'y a jamais eu un état de pure nature ; où tous fussent indépendans, égaux et libres, pour faire ce contrat imaginaire ; 2^o que l'autorité souveraine ne dérive pas du peuple ; 3^o Supposé qu'elle en dérivât, cependant le peuple ayant une fois résigné son droit naturel, ne peut plus le reprendre.

Mais indépendamment de tout cela, il est faux, 1^o que le plus grand nombre ait un droit inhérent et naturel de faire des lois et de juger en dernier ressort.

Le droit naturel est fondé sur la loi naturelle. La source de la loi naturelle est la souveraine raison et la parfaite justice. Or la multitude ne possède point ces qualités, en tant qu'elle

est le plus grand nombre. Il y a peu d'hommes qui consultent la raison avec attention, et qui la suivent malgré leurs intérêts et leurs passions. Le plus grand nombre a toujours été le plus ignorant et le plus corrompu. Si dans les assemblées civiles on se soumet à la décision de la pluralité, ce n'est pas parce qu'elle juge toujours selon la parfaite raison et justice, mais parce que sa décision est un moyen fixe et palpable pour terminer les disputes.

Si l'on dit que les pères de la patrie, les chefs des anciennes familles, les membres héréditaires ou élus d'un sénat sont les législateurs naturels dans tous les lieux et dans tous les temps, on contredit ses propres principes ; on établit une inégalité naturelle parmi les hommes ; on donne un droit inhérent à un petit nombre, à l'exclusion de la multitude ; car les nobles et les gens choisis pour être les représentans de l'Etat, n'en sont que la moindre partie. Les patriciens de tous les pays sont souvent des gens peu instruits, foibles, sujets aux mêmes passions que les autres hommes. Les membres électifs sont souvent choisis par brigues, et corrompus par promesses. Ainsi la raison n'est pas plus probablement de leur côté, que du côté de ceux qui ne sont pas choisis ; ils n'ont par conséquent aucun droit naturel et inhérent de décider souverainement ; ils n'ont qu'un droit civil, fondé sur la nécessité qu'il y ait quelque juge suprême qui finisse les dissensions, et qui conserve par là l'ordre et la paix de la société.

C'est là le fondement de tout droit civil, de toute autorité et de toute propriété légitime. Ce n'est ni la raison absolue, ni la parfaite justice, ni le mérite personnel, mais la paix générale de la société, qui est la règle des lois civiles.

2^o Il est faux qu'on suive jamais, dans les délibérations publiques et populaires, le sentiment naturel du plus grand nombre : deux ou trois hommes gouvernent la multitude ; les factions et les cabales prédominent ; les promesses, les menaces, ou la fausse éloquence de quelques chefs hardis régnent tout le peuple. Qu'on lise l'histoire de la république Romaine, où le gouvernement populaire a prévalu, on verra que ce n'est jamais le peuple qui parle ; c'est presque toujours quelque Tribun ambitieux qui fait parler la multitude et qui abuse de la crédulité. Les partisans de l'autorité populaire ne le sont, que parce qu'ils espèrent gouverner le peuple à leur gré. On s'éblouit par les belles

¹ Chap. IV, ci-dessus, p. 108 ; et chap. VI, p. 112. —

² Chap. VI, p. 111. — ³ Chap. X, p. 117.

¹ Chap. IX, p. 115.

idées, parce qu'on n'envisage qu'un côté de la vérité, sans en regarder toutes les faces.

— Il est vrai que le bien public doit être la règle immuable de toutes les lois; que les souverains doivent être les conservateurs de ces lois et les pères du peuple. Lorsqu'ils agissent autrement, ils renversent le dessein de leur institution, ils violent tous les droits de l'humanité, ils deviennent tyrans; mais ils ne peuvent être punis que par Dieu seul. Ce n'est pas qu'ils ne soient coupables; et qu'ils ne méritent une punition plus sévère que les autres hommes; mais c'est que l'ordre et la paix de la société demandent, non seulement qu'il y ait de bonnes lois, mais qu'il y ait une puissance suprême, fixe et visible; qui fasse ces lois, qui les interprète, qui les exécute; qui juge en dernier ressort, et contre laquelle il n'est point permis de se révolter, sans perdre tout point fixe dans la politique, et sans exposer tous les gouvernemens aux révolutions perpétuelles, et aux caprices bizarres de la multitude aveugle et inconstante.

Tel est le triste état de l'humanité: il faut qu'il y ait une autorité suprême qui fasse, qui interprète, qui exécute les lois. Les législateurs, les interprètes et les exécuteurs de ces lois, sont des hommes foibles, imparfaits et sujets à mille passions! Ils manqueront comme ceux qui obéissent; ils se tromperont, ils seront injustes; mais il n'y a point de remède. Il faut obéir et souffrir, puisque entre deux maux inévitables, on doit en choisir le moindre. Or vaut-il mieux se soumettre à une force fixe et permanente; ou s'abandonner aux révolutions perpétuelles de l'anarchie? Faut-il se ranger sous un gouvernement réglé, où l'on peut trouver quelquefois de bons maîtres, et où les méchants princes ont toujours un intérêt puissant de ménager leurs sujets? ou faut-il se livrer aux fureurs de la multitude, pour devenir à tout moment le jouet du caprice, de l'inconstance et de l'aveugle passion de tous ceux qui n'ont aucun principe d'union, que l'amour de l'indépendance, et qui peuvent se diviser et se subdiviser à l'infini, comme les vagues de la mer; qui se brisent successivement? Il n'y a certainement aucun choix à faire entre ces deux extrémités.

CHAPITRE XVII.

Du gouvernement où les lois seules président.

Plusieurs philosophes croient que le seul moyen d'éviter les abus de l'autorité suprême, est que chaque peuple ait des lois écrites, toujours constantes et sacrées, et que ceux qui gouvernent n'aient d'autorité que par elles et autant qu'ils les exécutent. Voilà, disent ces philosophes, ce que les hommes établiraient unanimement pour leur félicité, s'ils n'étoient pas aveugles et ennemis d'eux-mêmes.

Oui sans doute; mais voilà ce que les hommes n'établiront jamais, parce qu'ils sont et seront toujours aveugles et ennemis d'eux-mêmes. Pour faire réussir ce plan, il faudroit changer la nature des hommes, et les rendre tous philosophes.

Dans l'état présent de l'humanité, toutes les lois écrites deviendroient inutiles, s'il n'y avoit pas quelque puissance supérieure et vivante pour les interpréter et les faire exécuter; en voici les raisons.

1^o Toute loi écrite est sujette aux équivoques. Les lois les plus simples et les plus courtes, qui paroissent claires dans la théorie générale, deviennent obscures dans l'explication particulière. Les premiers législateurs croyoient satisfaire à tous les besoins de la société, par leurs lois primitives; mais dans la suite, il a fallu accommoder les lois générales à une infinité de circonstances particulières qu'on ne prévoyoit pas d'abord. De-là est venue la multiplicité des lois, et tous les raffinemens du droit civil, vicé essentiel dans un État, mais inévitable pour prévenir l'artifice des fourbes.

L'esprit humain est fertile en détours, en subtilités; en subterfuges, il répand l'obscurité sur les vérités les plus claires, quand elles combattent ses passions, ses préjugés et ses intérêts; il s'enveloppe de nuages, pour se dérober à la lumière qui l'importune. Que faire dans cet état? qui est-ce qui sera l'interprète des lois ainsi obscurcies et altérées? S'il n'y a point un juge suprême qui parle, chacun viendra, le livre des lois à la main, disputer de son sens; chacun vaudra décider et s'ériger en législateur. Les plus sensés et les plus raisonnables sont le plus petit nombre. On n'écouterà plus les lois; la force seule décidera de tout. L'on

tombera dans l'anarchie la plus affreuse, où chacun appellera raison son opinion.

2° Les lois civiles ne sont pas d'une nature immuable et universelle. Ce qui paroît juste et convenable dans un temps, ne l'est plus dans un autre. Il n'y a aucune règle faite par l'homme, qui n'ait ses exceptions, parce que l'esprit humain ne peut pas prévoir toutes les circonstances qui rendent les meilleures lois plus ou moins utiles, selon les différens temps et lieux. C'est pour cela que le changement des lois anciennes, quand il se fait par la puissance souveraine d'un État, et non selon le caprice du peuple, est quelquefois nécessaire et avantageux.

Il faut donc qu'il y ait une autorité suprême, qui juge quand il faut changer les lois, les étendre, les borner, les modifier, et les accommoder à toutes les situations différentes où les hommes se trouvent. Car si le peuple en est le juge, le plus grand nombre l'emportera, la force seule dominera; nous voilà replongés dans l'anarchie.

3° La vue claire de la vérité, la connoissance des meilleures lois, n'est pas suffisante pour les faire exécuter. Le pur amour de la vertu, le plaisir délicat qu'elle donne est un ressort trop intellectuel pour la plupart des hommes; il faut les remuer par des motifs plus grossiers, par des punitions et des récompenses, par des menaces et des promesses. Il faut donc, outre la lettre morte de la loi, une autorité fixe et vivante, qui fasse faire aux hommes par *force* ce qu'ils ne feroient pas par *raison*.

CONCLUSIONS.

On peut réduire ce que nous avons avancé dans cet *Essai*, à ces principes simples, que nous offrons à l'examen sérieux de nos antagonistes équitables.

1° Le gouvernement civil n'est pas un contrat libre. Les passions des hommes le rendent absolument nécessaire, et l'ordre de la génération nous y soumet tous antécédemment à tout contrat.

2° Dans tout gouvernement, il faut qu'il y ait une puissance souveraine qui fasse des lois, et qui en punisse le violateur par la mort. Cette puissance suprême dérive immédiatement de Dieu, qui a seul le droit, comme *souverain être* et comme *suprême raison*, de régler sa créature et d'en punir le dérèglement. L'élection, la succession, la conquête juste et tous les autres moyens de parvenir à la *souveraineté*, ne

sont que les canaux par où elle coule, et nullement la source d'où elle découle. Ce ne sont que des lois civiles, pour régler la distribution d'un droit qui appartient originairement au *souverain Être*.

3° Les formes du gouvernement sont arbitraires; mais quand l'autorité suprême est une fois fixée dans un seul ou dans plusieurs, d'une manière *monarchique*, *aristocratique*, *populaire* ou *mixte*, il n'est plus permis de se révolter contre ses décisions. Puisqu'on ne peut pas multiplier les puissances à l'infini, il faut nécessairement s'arrêter à quelque autorité supérieure à toutes les autres, qui juge en dernier ressort, et qui ne peut pas être jugée elle-même.

4° De là il suit que la *puissance souveraine* n'est point vague et indéterminée, mais une autorité fixe, vivante et visible, qu'on peut reconnoître dans tous les temps et lieux, et à qui tous peuvent avoir recours, comme à la source de l'unité politique et de l'ordre civil. Croire par conséquent qu'elle réside originairement dans le peuple, et qu'elle appartient toujours au plus grand nombre, est un principe qui tend à l'anéantissement de toute société. Deux ou trois chefs hardis peuvent en tout temps assembler le peuple dans un assez grand nombre, pour s'appeler la majeure partie de l'État, pour tout entreprendre et pour tout exécuter par la pluralité et la force, sans ordre, sans règle et sans justice.

5° Le *bien public* doit être la loi immuable et universelle de tous les souverains, et la règle de toutes les lois qu'ils font. Quand ils violent cette grande loi, ils renversent le dessein de leur institution, et agissent contre toutes sortes de droits; mais ils ne sont comptables qu'à Dieu seul de l'abus de leur autorité. S'il étoit permis à chaque particulier, ou au peuple en général, de décider quand les souverains ont passé les bornes de leur pouvoir, de les juger et de les déposer, il n'y auroit plus de gouvernement fixe sur la terre. Les esprits ambitieux, rebelles et artificieux trouveroient toujours les plus spécieux prétextes pour séduire le peuple et le révolter contre ses souverains.

6° Tandis que l'homme sera gouverné par l'homme, toutes les formes de gouvernement seront imparfaites et exposées aux mêmes abus de l'autorité souveraine; mais la monarchie paroît la meilleure de toutes ces formes; car quoiqu'elle ait les mêmes inconvéniens que les autres, elle a pour tant des avantages que les autres n'ont pas.

CHAPITRE XVIII.

Des idées que l'Écriture sainte nous donne de la politique.

COMME l'on parle toujours, dans cet *Essai*, en philosophe qui ne suppose aucune religion révélée, on a cru devoir montrer la conformité de nos principes avec les lumières des saintes Écritures, pour satisfaire à la piété de ceux qui sont capables de consulter ces oracles sacrés avec vénération et docilité.

Ces livres divins nous représentent le genre humain comme une grande famille, dont Dieu est le père commun. Tous les hommes sont créés à son image et ressemblance : tous sont capables de la même perfection ; tous sont destinés pour le même bonheur. Nous sommes donc tous liés les uns avec les autres par notre rapport au père commun des esprits, et obligés de nous aimer, de nous secourir, de chercher mutuellement notre bien commun, comme frères, comme enfans, comme images d'un même père. *Aimer Dieu pour lui-même, et les hommes pour Dieu*, est l'essentiel de la loi de Moïse, et de celle de notre grand législateur Jésus-Christ.

Nous sommes frères, non-seulement parce que nos esprits sortent tous d'une même origine, mais encore parce que nos corps sont descendus de la même tige. Dieu a fait sortir tous les hommes qui doivent couvrir la face de la terre, d'un seul. C'est là l'image de la paternité de Dieu. Ce qui se fait dans l'ordre des intelligences est vivement représenté par ce qui se fait dans l'ordre des corps. Tous viennent d'une même origine : tous sont membres d'une même famille : tous sont enfans d'un même père. Il n'est pas permis à l'homme de se regarder comme indépendant et détaché des autres. Il ne peut pas se faire la fin et le centre de son amour, sans renverser la loi de sa création, de sa filiation, de sa fraternité. Il doit se rapporter tout entier à la grande famille, et non pas rapporter la famille entière à lui-même.

Si les hommes avoient suivi cette grande loi de la charité, on n'auroit pas eu besoin de lois positives ni de magistrats. Tous les biens de la terre auroient été communs. Dieu dit à tous les hommes : *Croissez, multipliez, et remplissez la terre*¹. Il leur donne à tous indistinc-

tement toutes les herbes et tous les bois qui y croissent.

Selon ce droit primitif de la nature, nul n'a droit particulier sur quoi que ce soit, qu'autant qu'il est nécessaire pour sa subsistance. Mais le premier homme, s'étant séparé de Dieu, sema la division dans la famille. Il quitta la loi de la raison, s'abandonna à ses passions, et son amour-propre le rendit insociable. Il n'est plus occupé que de lui-même, et ne songe aux autres que pour son intérêt propre. Le langage de Caïn se répand partout. *Est-ce à moi de garder mon frère*¹. La philanthropie se perd ; tout est en proie au plus fort.

Il semble que Dieu ait affecté de conserver parmi les hommes l'unité de leur origine, pour les engager à l'amour fraternel ; car s'étant réduits par leurs passions à cet état dénaturé, où chacun veut être indépendant, Dieu détruisit tous les hommes, excepté Noé et sa famille, afin qu'une seconde fois ils pussent se regarder comme les enfans d'un même père. La famille de Noé divisée en trois branches, s'est encore subdivisée en des nations innombrables. *De celles-là*, dit Moïse,² *sont sorties les nations, chacune selon sa contrée et sa langue*. C'est ainsi, selon le témoignage de l'histoire sacrée, que les sociétés civiles se sont formées d'abord par la multiplication d'un tronc en plusieurs branches, et non pas par la réunion de plusieurs membres indépendans et libres.

La première idée du commandement vient sans doute de l'autorité paternelle. Je ne dis pas qu'elle en soit la *source*, mais seulement le premier canal par où il a *découlé*. Les premiers hommes vivoient à la campagne dans la simplicité, ayant pour loi la volonté de leurs parens. Telle fut encore après le déluge la conduite de plusieurs familles, surtout parmi les enfans de Sem, où se conservèrent plus longtemps les anciennes traditions sur la religion et sur la manière du gouvernement. Ainsi Abraham, Isaac et Jacob persistèrent dans l'observance d'une vie simple et pastorale : ils étoient avec leurs familles, libres et indépendans. Ils traitoient d'égal avec les rois. Ils faisoient la guerre de leur chef, et exerçoient toutes les autres parties de la souveraineté. Ce n'est pas que je veuille nier qu'il n'y ait eu de très-bonne heure d'autres sortes de gouvernemens que l'empire paternel. Plusieurs ont pu violer les lois de la fraternité, et, s'unissant ensemble, bâtir des villes, faire des conquêtes et

¹ Gen. 1, 28.

² Gen. 10, 9. — ³ *Ibid.*, x, 5, 20 et 31.

établir des formes de gouvernement différentes.

Mais, quelle que fût la manière dont elles s'établissent, l'Écriture sainte nous élève sans cesse à la Divinité même, pour y chercher la véritable source de la souveraineté. Ces oracles sacrés nous enseignent que la puissance suprême n'émane que de Dieu seul. Toutes les voies par lesquelles les hommes y parviennent, soit par le droit paternel, le droit héréditaire, le droit de conquête, ne sont que les causes occasionnelles, comme parle la philosophie moderne. C'est Dieu seul qui dépose l'un et élève l'autre; c'est lui qui, par sa providence souveraine et universelle, influe sur tous les conseils des hommes, fait avorter ou réussir leurs entreprises selon ses desseins éternels, sages et équitables.

C'est pour cela que ces livres divins nous représentent toujours le monde entier comme un royaume gouverné par Dieu seul, qui donne aux nations des maîtres bons ou mauvais, pour être les ministres de sa justice ou de sa miséricorde. *Dieu donne*, dit l'Écclésiastique ¹, *à chaque peuple son gouverneur; et Israël lui est manifestement réservé.*

Les rois sont appelés partout les oints du Seigneur, non-seulement les rois des Israélites, qu'il faisoit oindre comme ses pontifes, mais des païens mêmes. *Voici ce que dit le Seigneur à Cyrus, mon oint: que j'ai pris par la main pour lui assujettir tous les peuples* ². *Ecoutez! O rois, dit l'auteur du livre de la Sagesse* ³: *comprenez, apprenez, juges de la terre; prêtez l'oreille, ô vous qui tenez le peuple sous votre empire: c'est Dieu qui vous a donné la puissance; votre autorité vient du Très-Haut, qui interrogera vos œuvres et pénétrera le fond de vos pensées, parce qu'étant les ministres de son royaume, vous n'avez pas bien jugé.*

Saint-Paul nous enseigne la même doctrine. *Que tout n'ait une âme*, dit-il ⁴, *soit soumise aux puissances supérieures: car il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu, et toutes celles qui sont, c'est Dieu qui les a établies: ainsi celui qui résiste à la puissance, résiste à l'ordre de Dieu. Le prince est le ministre de Dieu, et son lieutenant sur la terre à qui est donné le glaive.*

Les partisans d'un roi de providence croient que ce texte de saint Paul favorise leur sentiment: *Toutes les puissances qui sont, c'est Dieu qui les a établies; donc*, disent-ils; un

roi de fait est roi de droit. Mais y a-t-il rien de plus outré que de faire faire à l'Apôtre une redite absolument superflue, pour enseigner aux hommes que Dieu approuve les injustices les plus énormes. L'Apôtre a déjà dit qu'il n'y a point de puissance qui ne soit de Dieu. Le reste est une répétition inutile, si les paroles qui suivent n'ont point d'autre signification. Nous avons déjà démontré que le droit de propriété et le droit de souveraineté sont fondés sur les mêmes principes: si la possession injuste donne le droit à l'un, elle le donne à l'autre. Voilà le chemin ouvert à toute sorte de vols et de violences. Peut-on soutenir une semblable explication? Le vrai sens de ces paroles ne peut être que celui-ci: Obéissez aux puissances supérieures; parce que leur autorité vient de Dieu. Obéissez aussi aux empereurs romains qui gouvernent actuellement, car leur autorité est légitime.

Afin que les amateurs de l'indépendance ne disent pas que c'est la seule crainte qui est le fondement de la soumission aux puissances civiles, l'Apôtre ajoute ¹: *Il est donc nécessaire que vous soyez soumis au prince, non-seulement par la crainte de sa colère, mais encore par l'obligation de votre conscience. Et dans un autre endroit* ²: *Il faut le servir non à l'œil pour plaire aux hommes, mais avec bonne volonté, avec crainte, avec respect, et d'un cœur sincère, comme à Jésus-Christ. Un autre apôtre confirme la même doctrine* ³. *Soyez donc soumis, pour l'amour de Dieu, à l'ordre qui est établi parmi les hommes; soyez soumis au roi, comme à celui qui a la puissance suprême, et à ceux à qui il donne son autorité.*

Les mêmes oracles sacrés nous apprennent que les souverains ne sont responsables qu'à Dieu seul de l'abus de leur autorité.

Quand le peuple d'Israël demande un roi comme les autres nations, Samtél leur déclara quelle sera l'étendue de sa puissance; sans pouvoir être restreint par aucun pouvoir supérieur sur la terre. *Voici le droit du roi qui régnera sur vous*, dit le Seigneur. *Il prendra vos enfans, et les mettra à son service; il se saisira de vos terres, et de ce que vous aurez de meilleur, pour le donner à ses serviteurs; etc.* ⁴ Est-ce que les rois auront droit de faire tout cela licitement? A Dieu ne plaise! Dieu ne donne jamais le pouvoir de faire le mal et de violer la loi naturelle. Mais tels sont les inconvéniens de la royauté; il faut que le peuple les

¹ Eccl. XVII, 14 et 15. — ² Is. XLV, 1. — ³ Sap. VI, 2 et seq. — ⁴ Rom. XIII, 1, 2 et 3.

¹ Rom. XVI, 5. — ² 1. Phes. VI, 6. — ³ 1. Petr. II, 13. — ⁴ 1. Reg. VIII, 1.

subisse. Dieu annonce ici ce que les rois feront, sans pouvoir être punis par la justice humaine. Saül avoit violé ce que les républicains appellent *contrat originaire* entre le peuple et le prince. Il cherchoit sans raison à détruire un innocent à qui Dieu avoit donné même la royauté. Voyez cependant le respect sacré que David témoigne pour la personne de Saül, quand ses gens le pressent de s'en défaire. *Dieu soit à mon secours*, dit-il ¹, *qu'il ne m'arrive pas de mettre ma main sur mon maître, l'oïnt du Seigneur.* Son cœur fut même saisi, parce qu'il avoit coupé le bord du manteau de Saül.

« *Obéissez à vos maîtres*, dit l'Apôtre ², *non-seulement à ceux qui sont bons et modérés, mais encore à ceux qui sont fâcheux et injustes.* Il est vrai que les rois ne sont que des hommes foibles, et quelquefois méprisables par leurs qualités personnelles : mais leur caractère est auguste, sacré et inviolable. Ce ne sont que des statues, des images, des hiéroglyphes, mais des hiéroglyphes de la majesté souveraine, qui sont respectables à cause de celui qu'ils représentent. C'est lui qui donne à chaque statue sa place : et qui les arrange les unes au-dessus des autres, selon différens degrés. Il se réserve à lui seul le droit de briser, dans sa fureur, la statue suprême, quand elle ne répond point à ses desseins adorables. Telle est la doctrine de l'Écriture sainte sur la royauté. Voyons-en la pratique.

« Parmi le peuple Hébreu, qui a eu tant de rois qui ont foulé aux pieds les lois humaines et divines, il ne s'est jamais trouvé de magistrat inférieur qui se soit attribué le droit de résister et de prendre les armes contre leur roi, à moins que quelques-uns d'eux n'en eussent reçu un ordre exprès de Dieu, qui a un droit souverain sur les têtes couronnées ³. »

C'est cette inspiration extraordinaire qui justifie la conduite des Machabées : car autrement eût été une révolte formelle. Mais on ne doit pas imiter un tel exemple, à moins qu'on ne dise que le vol est permis, parce que Dieu défendit aux Israélites de rendre ce qu'ils avoient emprunté des Égyptiens.

De plus, l'accomplissement de l'ancienne alliance étoit attaché à la terre de Chanaan, au sang d'Abraham et à ses enfans selon la chair. Consentir à la perte totale de la race d'Aaron, étoit renoncer à l'accomplissement des promes-

ses, à l'alliance et au sacerdoce ⁴. Le parti que prirent les Machabées étoit donc une nécessité absolue, et une suite indispensable des promesses, et néanmoins ils ne sont venus à ce fatal remède, qu'une seule fois, et après une déclaration manifeste de la volonté de Dieu.

David se défend de l'oppression ; mais est en fuyant, sans mettre le trouble dans la patrie, et sans violer le respect dû à la personne de son roi, quand il l'a entre ses mains.

Roboam traita durement le peuple ; mais la révolte de Jéroboam et des dix Tribus, quoique permise pour la punition des péchés de Salomon, est détestée dans toute l'Écriture, qui déclare que les Tribus, en se révoltant contre la maison de David, s'étoient révoltées contre Dieu, qui régnoit en elle ⁵.

Tous les prophètes qui ont vécu sous les méchans rois, Elie et Elisée sous Achab et sous Jézabel, Isaïe sous Achaz et sous Manassès, Jérémie sous Joachim, sous Jéchonias et sous Sédécias, n'ont jamais manqué à l'obéissance, ni inspiré la révolte, mais toujours la soumission et le respect. Selon le terme précis de la loi, les idolâtres, ou ceux qui forçoient le peuple à l'idolâtrie, devoient être punis de mort : cependant, comme remarque fort bien un savant prélat ⁶, « ni les grands, ni les petits, ni tout le peuple, ni les prophètes qui parloient si puissamment aux rois les plus redoutables, ne leur reprochoient jamais la peine de mort qu'ils avoient encourue selon la loi. Pourquoi ? si ce n'est qu'on entendoit qu'il y avoit dans toutes les lois, selon ce qu'elles avoient de pénal, une facile exception en faveur des rois, qu'on croyoit n'être responsables qu'à Dieu seul de l'abus de leur autorité ? »

Nabuchodonosor étoit impie jusqu'à vouloir s'égalier à Dieu, et jusqu'à faire mourir ceux qui lui refusoient un culte sacrilège ; néanmoins Daniel lui parla ainsi : *Vous êtes le roi des rois, et le Dieu du ciel vous a donné le royaume, et la puissance, et l'empire, et la gloire.*

Cette doctrine s'est perpétuée dans la religion chrétienne. C'étoit sous Tibère, non-seulement infidèle, mais encore méchant, que notre Seigneur dit aux Juifs : *Rendez à César ce qui est à César.*

Saint Paul fait prier pour les empereurs, quoique l'empereur qui régnoit alors fût Néron, un vrai monstre de l'humanité, le plus impie de tous les hommes.

¹ 1. Reg. XXIII, 10 — ² 1. Petr. II, 13. — ³ Grot. de Jure Bell. et Pac. lib. I, cap. IV, n. 6.

⁴ Bossuet, *5^e Avert. contre Jurieu*, II, XXV : *Œuv.* I, XXI, p. 384 et suiv. — ² II Paral. XIII, 5 et 6. — ³ Bossuet, *5^e Avert. contre Jurieu*, II, XLIV : p. 433. — ⁴ Dan. II, 37.

Les premiers Chrétiens suivoient cette doctrine apostolique. Tertullien dit ¹ : « Nous regardons dans les empereurs le choix et le jugement de Dieu , qui leur a donné le commandement sur tout le peuple. Nous respectons ce que Dieu y a mis. Que dirai-je davantage de notre piété pour l'Empereur , que nous devons respecter comme celui que notre Dieu a choisi ? » Il appelle le respect dû aux rois , *la religion de la seconde majesté*² , insinuant que l'autorité royale est un écoulement de l'autorité divine. Dans la même apologie , il dit ³ : « Outre les ordres publics , par lesquels nous sommes poursuivis , combien de fois le peuple nous attaque-t-il à coups de pierres , et met-il le feu dans nos maisons , dans la fureur des Bacchantes ? Et cependant quelle vengeance recevez-vous de gens si cruellement traités ? Ne pourrions-nous pas , avec un peu de flambeaux , mettre le feu dans la ville , si parmi nous il étoit permis de faire le mal pour le mal ? Quand nous voudrions agir en ennemis déclarés , manquerions-nous de troupes et d'armées ? Les Marcomans et les Parthes même se trouveront-ils en plus grand nombre que nous , qui remplissons toute la terre ? Il n'y a que peu de temps que nous paroissions dans le monde , et déjà nous remplissons vos villes , vos îles , vos châteaux , vos camps , vos assemblées , les tribus , les décuries , le palais , le sénat , le barreau , la place publique ; nous ne vous laissons que les temples seuls. A quelle guerre ne serions-nous pas préparés , quand nous serions d'un nombre inégal au vôtre , nous qui endurons si résolument la mort , si ce n'étoit que notre doctrine nous prescrit plutôt de souffrir la mort que de la donner ? »

Saint Augustin confirme la même doctrine , par l'exemple des anciens Chrétiens : « Alors la cité de Dieu , dit-il ⁴ , quoiqu'elle fût répandue par toute la terre , et qu'elle eût un si grand nombre de peuples à opposer à ses persécuteurs inexorables , n'a jamais pourtant combattu pour le salut temporel , ou plutôt elle n'a jamais résisté , afin d'acquérir le salut éternel. On les liait , on les enfermoit , on les mettoit à la torture , on les brûloit , on les déchiroit , on les égorgeoit , et tout cela ensemble ne servoit qu'à en augmenter le nombre. Ils ne se mettoient point en devoir de

» combattre pour défendre leur vie , mais ils la » méprisoient pour se sauver. »

Mais l'exemple le plus célèbre de la patience et de la *non-résistance* des premiers Chrétiens , est celui de la légion Thébaine. Elle étoit de six mille six cent soixante-six soldats , tous chrétiens. Comme l'empereur Maximien ordonna à l'armée , près de Martigni en Savoie , de sacrifier aux faux dieux , les soldats chrétiens prirent d'abord le chemin d'Againe , en Suisse. L'Empereur y envoya un ordre exprès pour les faire venir sacrifier. Ils refusèrent d'obéir : il les fit décimer , et passer la dixième partie par les armes : ce que les gardes exécutèrent , sans qu'aucun des Chrétiens résistât.

Rien n'est plus beau ni plus grand que ce que dit à ses soldats Maurice , premier tribun de cette légion : « Que j'ai en peur , chers compagnons , que quelqu'un de vous , sous prétexte de se défendre , ne se mit en état de repousser par la violence une mort si heureuse ! J'étois déjà sur le point de faire , pour vous en empêcher , ce que fit Jésus-Christ notre maître , lorsqu'il commanda de sa propre bouche à saint Pierre de remettre dans le fourreau l'épée qu'il avoit à la main ; nous apprenant que la vertu d'abandon et de la confiance chrétienne , est bien plus puissante que toutes les armes , et que personne ne doit s'opposer avec des mains mortelles à une entreprise mortelle ⁵ . »

Expupère , enseigne de la légion , tint à peu près le même discours aux soldats. « Vous me voyez , braves compagnons , porter l'étendard des troupes de la terre ; mais ce n'est pas à ces sortes d'armes que je veux avoir recours ; ce n'est pas à cette sorte de guerre que je veux animer votre courage et votre vertu : vous devez choisir un autre genre de combat ; car vous ne pouvez pas aller par ces épées au royaume du ciel. »

Tels sont les sentimens de tous les grands hommes de l'ancienne et de la nouvelle loi ; telle a été la doctrine des prophètes et des apôtres : telle fut enfin la conduite de tous les héros du christianisme dans les premiers siècles. Durant sept cents ans après Jésus-Christ , on ne voit pas un seul exemple de révolte contre les empereurs , sous prétexte de religion.

Il y a donc une conformité parfaite entre les lumières des saintes Écritures et les idées que nous avons données de la politique.

¹ Tert. *Apol.* , cap. XXXIII , p. 28. — ² *Ibid.* , cap. XXXV : p. 29. — ³ *Ibid.* , cap. XXXVII : p. 30. — ⁴ *De Civit. Dei* , lib. XXII , cap. VI , n. 1 : l. VII , p. 661.

⁵ Saint Eucher , évêque de Lyon.

DIVERS MÉMOIRES

CONCERNANT

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

I.

MÉMOIRE

SUR LES MOYENS DE PRÉVENIR LA GUERRE DE LA
SUCCESSION D'ESPAGNE.

28 août 1701.

La plupart des gens qui raisonnent sont persuadés que les affaires présentes de l'Europe ne peuvent finir que par l'un de ces deux événements : le premier, que la France fasse vigoureusement la guerre, et garde les Pays-Bas pour son dédommagement ; le second, que la France se lasse, et qu'elle fasse céder par l'Espagne les Pays-Bas à l'Archiduc. J'avoue que je ne voudrois ni l'un ni l'autre. Le premier seroit contre la bonne foi qu'on doit à l'Espagne ; le second marqueroit de la foiblesse, et feroit grand tort au Roi, qui s'est chargé, à la face de toute l'Europe, d'empêcher le démembrement de la monarchie espagnole. On peut éviter ces deux inconvénients ; mais il n'y a pas un moment à perdre pour prendre un bon parti.

La France a plusieurs désavantages qu'elle doit avoir sans cesse devant les yeux.

Le premier est qu'on croit qu'elle ne veut plus de guerre et qu'elle se lassera aisément. Ainsi les ennemis disent entre eux : Tentons l'événement ; si nous réussissons un peu, la France relâchera beaucoup pour faire la paix ; si nous ne pouvons réussir, nous en serons quittes pour la laisser en repos. Ainsi ils croient avoir beaucoup à espérer, et presque

rien à craindre : c'est leur donner trop d'avantage.

Un second inconvénient, c'est que vous avez la guerre à faire loin de chez vous, avec des frais immenses. Tout votre argent s'en va en Italie et dans les Pays-Bas espagnols. Les Pays-Bas français commencent même à languir, faute de troupes qui consomment leurs blés et qui y portent de l'argent.

Un troisième inconvénient est que les peuples des Pays-Bas espagnols et du Milanais, accoutumés à une monarchie foible et sans autorité, ne peuvent souffrir l'empire avec lequel les Français veulent être obéis. S'il arrivoit le moindre mauvais succès à nos armées, les villes leur ferment les portes, et les peuples se déclareroient pour nos ennemis.

Un quatrième inconvénient, c'est que vous avez à défendre un corps mort qui ne se défend point. Quand vous défendez un corps vivant, il vous défend aussi, et vous êtes plus fort avec lui que vous ne seriez tout seul. Mais l'Espagne vous laisse faire, et ne fait presque rien : vous n'en avez que le poids, comme d'un corps mort : elle vous accable, et vous épuîsera.

Un cinquième inconvénient, c'est que cette nation n'est pas moins jalouse et ombrageuse, qu'imbécille et abâtardie. La France ne peut point traiter toute la nation espagnole, comme le Roi traite le roi d'Espagne, son petit-fils. Les Espagnols n'ont pas tous de concert compté de se mettre en tutèle ; ils ont voulu obtenir du secours, et non pas se mettre en servitude. L'autorité absolue sur les Espagnols est insoutenable à la longue. Laissez-les faire, ils ne feront rien de bon, et vous feront succomber avec eux. Le milieu entre ces deux extrémités

n'est pas facile à trouver. Voici les vues qui me passent par l'esprit.

1° Je ne serois point d'avis de menacer les Hollandais qu'on gardera les Pays-Bas ; ils ne le croient déjà que trop. Si vous voulez le faire, il faut bien se garder de le dire. Si vous ne le voulez pas : il ne faut jamais donner cette alarme : tout le monde croira que vous ne cherchez qu'un prétexte pour le faire. Cette menace retiendra moins les Hollandais, qu'elle n'excitera contre vous les puissances neutres. Il n'y a aucun prince neutre en Allemagne, qui n'ait un véritable intérêt de vous empêcher de demeurer souverain de tous les Pays-Bas espagnols. La Hollande n'a point de ressource solide contre vous, si la barrière est enlevée ; et la chute de la Hollande mettroit toute l'Europe aux fers, car l'Europe ne peut se soutenir contre vous dans aucune guerre sans l'argent de Hollande. D'ailleurs toute l'Allemagne roule sur le commerce des Hollandais. La Hollande est donc le centre et la ressource de la liberté de toute l'Europe. Le cœur est attaqué, si la barrière est perdue. L'Italie même doit compter que la chute de la Hollande seroit la sienne par contre-coup ; surtout la puissance espagnole étant actuellement dans vos mains, et vous ouvrant ses Etats dans toutes les parties du monde. Je ne voudrois donc laisser jamais entrevoir que les Pays-Bas espagnols pussent demeurer à la France, ni par échange, ni par dédommagement. Il faut au contraire montrer sans cesse que le Roi met toute sa gloire à conserver sans démembrement, sur la tête de son petit-fils, une monarchie qui s'est livrée à lui, et qu'il n'en retiendra jamais, pour quelque cause que ce soit, un ponce de terre. Si on avoit dû prendre ce parti extrême d'un échange, il auroit fallu le prendre tout-à-coup, après les propositions démesurées des Hollandais et l'entrée des Impériaux en Italie, sans leur donner le temps de se reconnoître. Alors il auroit fallu laisser les Espagnols chez eux, et défendre les Pays-Bas aux dépens des Pays-Bas mêmes, en les gouvernant comme on gouverne les provinces de France. Mais ce parti seroit contraire à la gloire du Roi et à la réputation de bonne foi qu'il est si important de rétablir.

2° Je ne voudrois point donner aux Espagnols des amiraux, des ministres, des financiers, ni les gouverner comme des enfans : leur jalousie naturelle n'est point éteinte, et on hasarde terriblement la vie du jeune roi. Les voisins d'Espagne sont bien subtils ; il y en a

jusque dans les odeurs, et on ne peut se précautionner sur toutes choses. Si par malheur ce jeune prince venoit à mourir avec apparence de poison, on seroit bien embarrassé quand il faudroit y envoyer en sa place M. le duc de Berri : surtout M. le duc de Bourgogne n'ayant point d'enfans. D'un côté, vous hasarderiez toute la postérité du Roi : M. le duc d'Orléans n'a point de fils : la succession d'Espagne reviendroit à l'Archiduc, et peut-être au roi des Romains ; la succession de France descendroit à M. le duc. D'un autre côté, les ennemis montreroient à toute l'Europe les deux monarchies prêtes à s'unir sur la tête d'un roi de France, en la personne de M. le duc de Berri. Si on ne songe point à ce cas-là, on perd de vue le point capital. Ma conclusion est qu'il ne faut pas irriter les Espagnols ; qu'on doit craindre leur jalousie très-maligne, et qui sera d'autant plus dangereuse, qu'ils sauront mieux la dissimuler ; et qu'on court risque de perdre la maison de France, pour aller trop vite dans le gouvernement de l'Espagne. Je ne voudrois leur donner ni une dame d'honneur, ni d'autres personnes avec des titres : je voudrois seulement leur prêter des gens bien sages, qui les instruiraient et les aideroient sans prendre aucun titre d'honneur ni d'autorité. Par exemple, M. le comte d'Estrées pourroit aider et conseiller ceux qui auroient commandé sur les vaisseaux espagnols, sans avoir le titre de vice-amiral d'Espagne. J'aurois mieux laisser les choses aller moins bien, et ne les réformer que par des voies insensibles. Ce seroit assez que le roi d'Espagne donnât des ordres bien précis à ceux qui auroient des titres d'autorité, de n'agir jamais que de concert avec les Français qui commanderoient nos troupes auxiliaires. C'est prendre des noms à pure perte, et faire dire par le roi d'Angleterre, que nous voulons tout envahir, et que l'Espagne n'est plus qu'un fantôme dans les mains du roi de France.

3° Je suis bien fâché de ce qu'on a rappelé M. d'Avaux : c'est une hauteur déplacée, et qui n'est point soutenue. Si on l'avoit rappelé pour faire entrer dès le lendemain nos armées en Hollande, ce rappel eût été nécessaire : mais le rappeler pour ne faire rien, c'est montrer de la hauteur et de la foiblesse ; c'est menacer du coup sans oser frapper ; c'est accoutumer les Hollandais à ne vous craindre plus, à croire que vous êtes ambitieux sans vigueur, et qu'il n'y a qu'à vous entreprendre, pour vous faire relâcher les Pays-Bas. Peut-être

est-il vrai que toutes les négociations sont manifestement inutiles , et qu'il seroit indécent qu'il parût que le Roi s'en laisse amuser. D'ailleurs je conviens qu'il ne falloit pas laisser entrer dans les conférences les ministres de l'Empereur , et par conséquent qu'il falloit couper court : mais on pouvoit défendre à M. d'Avaux de négocier sur ce pied, et le laisser néanmoins à La Haye. Il est naturel que le Roi ait un ambassadeur en Hollande , jusqu'à ce que la rupture de la paix soit authentique ; et il n'y avoit aucun inconvénient d'y laisser l'ambassadeur extraordinaire par provision, en l'absence de l'ordinaire, parti pour sa santé. C'est un faux point d'honneur, que de ne vouloir avoir aucun autre ministre dans un pays malintentionné dont on est mécontent. Il suffisoit de suspendre toute négociation , d'exclure avec fermeté les ministres de Vienne , et de montrer par là qu'on n'étoit pas dupe des négociations : mais l'honneur d'un prince ne consiste point à rappeler son ministre dès qu'il n'est pas content. Quand on ne peut pas négocier, du moins un homme attentif et instruit peut voir, observer, avertir, négocier indirectement et en secret avec des gens qui ont des intérêts opposés à ceux qui prévalent aujourd'hui. Enfin il faut toujours , autant qu'on le peut, avoir un homme prêt à agir en chaque pays. De plus, le roi d'Angleterre peut mourir tout-à-coup, et il peut arriver beaucoup d'autres événemens imprévus ; alors il seroit capital d'avoir sur les lieux un ambassadeur. Pourquoi l'avoir rappelé ? le roi d'Angleterre en doit être ravi ; car on lui donne un prétexte de dire à son Parlement déjà ébranlé, que la France ne cherche qu'à rompre, et qu'on ne peut avoir rien de sûr avec elle : on le laisse seul et maître de faire ce qu'il voudra sans contradiction. Peut-être même que si dans la suite les mécomptes de l'Empereur ou les embarras du roi d'Angleterre le réduisent à écouter les républicains de Hollande sur les projets de paix, vous serez bien fâché de n'avoir plus M. d'Avaux sur les lieux, et que vous serez réduit à y envoyer quelqu'un ; ce qui sera bien plus indécent que de n'avoir pas rappelé votre ambassadeur, dans un temps où il n'y avoit point encore de rupture. Il faut autant qu'on peut, jusqu'à la dernière extrémité, avoir des ministres dans toutes les cours, et être toujours à portée de négocier d'un quart d'heure à l'autre, lors même qu'on ne négocie pas.

4° Je voudrois, non pas porter les Espagnols comme un petit enfant, mais les mener

par la main comme une jeune personne à qui on apprend à marcher. Montrez-leur la véritable situation de leur monarchie ; proposez-leur l'alternative, ou de succomber et de vous accabler avec eux, ou bien de régler leurs finances, de discipliner leurs troupes, etc. Montrez-leur que ce n'est que pour leur intérêt que vous résistez au démembrement de leurs Etats, et que votre véritable intérêt seroit de les laisser un peu démembrer. Demandez-leur des résolutions suivies dans le détail, parce que vous ne voulez ni les abandonner, ni périr inutilement pour eux. Faites mettre dans les principaux emplois ceux de la nation espagnole qui sont les mieux intentionnés et les plus capables de se former par leur application. Faites-les aider et instruire secrètement, mettant toujours l'honneur et l'autorité de leur côté. Faites que leurs propres conseils décident, ordonnent, exécutent, pour avoir de l'argent, des troupes, des munitions, etc. En un mot, ne gouvernez rien immédiatement ; mais mettez-les dans la nécessité de gouverner régulièrement, suivant les projets concertés avec vous. Enfin, faites que le roi d'Espagne prenne peu à peu l'autorité qui lui convient, et qu'il décide lui-même dans les points essentiels. La plupart des ministres du Conseil d'Espagne, qui ont ou espèrent des bienfaits, opineront suivant sa décision. Ils seront moins jaloux des projets qu'ils auront adoptés, et qui auront passé par le canal de leurs conseils ordinaires. Les ministres de France ne sauroient avoir trop en vue ce tour de modestie, de déférence et de retenue, pour ne mépriser point ouvertement le gouvernement espagnol. Je ne prétends pas néanmoins exclure nos généraux qui commandent en Italie et dans les Pays-Bas : nous ne pouvons y avoir des troupes sans généraux ; mais on doit garder des ménagemens infinis, pour s'y borner à la fonction de troupes auxiliaires, et à cacher même l'autorité que le Roi a sur les généraux ou gouverneurs d'Espagne. Il suffit, comme je l'ai déjà remarqué, que les généraux espagnols aient un ordre secret de ne faire jamais rien qu'avec l'avis des généraux français. Il sera difficile de modérer les Français, qui s'impatientent sans cesse, et qui parlent avec le dernier mépris, tant sur l'imbécillité des Espagnols, que sur la mauvaise intention des Flamands et des Italiens. Ce qui est certain, c'est que tous les Pays-Bas étoient charmés quand ils virent un prince de France appelé à être leur roi, et que maintenant ils sont au désespoir de le voir régner. Il faut que

cette haine soit bien violente , puisqu'elle a prévalu sur celle qu'ils ont naturellement très-forte pour les Hollandais. L'embarras est que d'un côté on a besoin d'adoucir les peuples, et que d'un autre côté la France s'épuisera, si elle n'engage les Espagnols à tirer de leurs Etats attaqués de quoi les défendre.

5° Si nous n'avons pas de quoi durer longtemps dans cette situation violente, nos ennemis ont encore moins de quoi durer, pourvu que nous ne les laissions prendre aucun quartier d'hiver sur les États d'Espagne. L'Empereur n'a point d'argent pour soutenir les frais de cette guerre. Si vous l'empêchez de prendre des quartiers d'hiver dans le Milanais, il faudra que son armée retourne dans ses propres États, ou qu'elle passe l'hiver dans ceux des princes d'Italie. Si elle demeure chez les princes d'Italie, elle les désolera, et toute l'Italie tournera sa haine contre les Allemands : vous verrez bientôt changer la situation des esprits en Italie. Si elle repasse en Allemagne, l'Empereur sentira combien cette guerre lui seroit ruineuse, et s'en rebutera aussitôt. Les Hollandais ont tout à craindre pour leur commerce, sans lequel ils ne peuvent soutenir la guerre, ni par terre ni par mer. Ils doivent craindre que les Français ne se mettent en leur place pour la part qu'ils avoient au commerce de la monarchie espagnole. Ils n'ont aucun port sur la mer Méditerranée ; ils auront de la peine à en avoir quelqu'un d'assuré sur la côte d'Afrique. La guerre, qu'ils font uniquement pour leur barrière, met nos troupes dans la barrière même, nous accoutume à la posséder, et expose leur pays à une subite invasion. D'ailleurs le roi d'Angleterre peut mourir tous les jours. S'il mourroit pendant la paix, ils rentreroient en liberté ; la république pourroit n'avoir plus de stathouder. Si, au contraire, il meurt pendant que la Hollande est pleine de troupes étrangères, la république demeurera à jamais opprimée par un successeur, qui se trouvera armé et comme en possession au milieu du pays. L'Angleterre n'a rien à gagner dans la guerre, et elle peut beaucoup perdre, tant pour son commerce au dehors, que pour son abondance propre au dedans, si elle est réduite à fournir beaucoup d'hommes et d'argent. Elle doit même craindre que, si le Roi faisoit de nouveau la conquête de la Hollande, il ne voulût ensuite mettre sur le trône de son père le prince de Galles, qui auroit un parti dans leur île. Ces trois puissances, savoir, l'Empereur, la Hollande et l'Angleterre, ont des intérêts très-pressans de craindre une lon-

gue guerre, et ne sauroient la soutenir. Les Hollandais mêmes manquent de terrain pour tant de troupes qu'ils ont chez eux : il faudra qu'ils tirent de loin toute leur subsistance pendant les hivers, ou qu'ils les renvoient alors en Allemagne, et s'exposent à une subite invasion. Le roi d'Angleterre, qui avoit tant de fortes raisons à vaincre pour persuader contre nous l'Angleterre et la Hollande, n'aura pas manqué de se servir du départ de M. d'Avaux, comme d'un coup décisif qui met la Hollande et l'Angleterre dans la nécessité de hasarder tout. En voilà peut-être assez pour achever d'embarquer les Anglais, qui étoient encore en suspens. Le capital, pour ce reste d'année, est d'empêcher les Impériaux d'hiverner dans le Milanais. A l'égard des Hollandais, la France s'obstine à croire qu'ils veulent nous attaquer, et on leur fait accroire, quoiqu'on ne le croie pas, que nous voulons les attaquer ; mais, dans le fond, je ne saurois m'imaginer qu'ils veuillent commencer la guerre cette année. On l'embarque de part et d'autre, à force de la trop supposer. Si le roi d'Angleterre veut la guerre autant qu'on l'assure, il est fort heureux de ce que nous le secondons si bien pour persuader aux Anglais et aux Hollandais que nous voulons garder la barrière, et de ce que ces deux nations nous croient plus ambitieux que nous ne sommes : il est heureux aussi, de ce que l'alarme que nous prenons nous fait faire des démarches qui épouvantent ces deux nations. Cette alarme vaine et réciproque ouvre à ce roi le chemin à la guerre qu'il cherche, et qui lui étoit bouché de toutes parts.

6° Il y a une autre chose à laquelle il est essentiel de veiller, c'est la neutralité des princes d'Allemagne. Si on n'y prend garde, la Hollande jointe à l'Empereur les entraînera. Les princes neutres empêchent volontiers la guerre : mais, si elle commence malgré eux, ils ne voudront point laisser les Hollandais périr, ni même voir la barrière rompue : alors ils seront insensiblement engagés à nous craindre et à nous réprimer. Il faudroit leur faire entendre que c'est par là que le roi d'Angleterre veut les prendre, et on doit ne les perdre jamais de vue. D'ailleurs si l'Empereur remportoit quelque avantage considérable en Italie, il feroit d'abord la loi aux princes médiocres ; et étant appuyé des autres princes de l'Empire, qui sont du parti du roi d'Angleterre, il pourroit intimider les neutres et les entraîner. L'Italie est le côté le plus délicat : il ne faut rien épargner pour boucher le chemin aux Impériaux. Mais, à l'égard

des puissances neutres, il faut prodiguer l'argent, pour ainsi dire, afin de les tenir dans notre main; car il n'y a aucune somme à laquelle il faille se borner, afin de rendre leur parti si puissant, qu'ils lient les mains à l'Empereur et au roi d'Angleterre. Quelque dépense immense que vous fassiez une ou deux années, ce n'est rien pour éviter une guerre de dix ans; c'est mettre de l'argent à usure, pourvu que vous réduisiez les ennemis à la paix. Il ne faut même donner de l'argent qu'aux deux ou trois principales têtes.

Le plus grand de tous les inconvénients, que j'ai réservé pour la fin, est cette alternative: d'un côté, si nous ne commençons pas la guerre dans les Pays-Bas et sur le Rhin, le roi d'Angleterre aura tout le loisir de se fortifier, de faire des alliances, de montrer notre foiblesse, après que nous avons rappelé M. d'Avaux, etc.; l'Empereur aura aussi le temps d'entraîner les princes, de les intimider, et de se prévaloir de ce que nous ferons moins de bruit et de mal que lui: la plupart des petits princes foibles sont pour celui qu'ils craignent le plus. De notre côté, nous aurons fait toute la dépense de la guerre sans en tirer le fruit, et sans nous prévaloir de l'avantage de l'étouffer dès sa naissance par la supériorité que nous avons. Le royaume s'épuise; on se lassera: et si peu que l'Empereur puisse soulager ses finances par quelque subsistance de ses troupes en Italie, nous pourrions bien par lassitude nous laisser arracher quelque morceau, comme les Pays-Bas espagnols. Si, au contraire, nous commençons la guerre, en voilà assez pour faire accorder au roi d'Angleterre, par son Parlement, tout ce qu'il demandera. Les républicains de Hollande n'auront plus de ressource. Tout le Nord aura intérêt de nous arrêter. Les Allemands neutres seront dans une espèce de nécessité de se tourner contre nous, qui aurons rompu la paix; et on nous rendra plus odieux que jamais.

Le milieu entre ces deux extrémités seroit, ce me semble, de se borner jusqu'au printemps à chasser les Impériaux du voisinage du Milanais, et à les réduire à ne pouvoir subsister en Italie, qu'en ravageant et en ruinant tous les États voisins, afin que tout le monde se tourne contre eux. Si on pouvoit les battre et les chasser, ce seroit encore bien mieux; mais si on les laisse hiverner dans le Milanais, ou dans le Mantonan, etc., vous empirez beaucoup votre condition, et cette guerre vous ruine.

Pour l'Allemagne, je ne voudrois y avoir un

corps de troupes que pour la défensive, et avec attention pour soutenir les puissances neutres jusqu'au printemps. Pendant ce temps-là, je ne cesserois de faire entendre dans toute l'Europe que je suis prêt à retirer toutes mes troupes des Pays-Bas espagnols, et même à les réduire sur le pied des grandes réformes faites depuis la paix de Riswick, dès que la Hollande voudra de son côté désarmer, et renoncer à toute ligue avec l'Empereur par un traité dont elle donnera de bons garans.

Quand je propose de faire cette offre, je crois qu'elle n'est en rien hasardeuse, pourvu qu'on y joigne les choses suivantes:

1^o Je suppose que le roi d'Espagne pourroit avoir dans les Pays-Bas trente mille hommes, tant d'Espagnols et de Wallons, à sa solde, sur les finances bien ménagées qu'il peut tirer du pays même, que de Suisses catholiques, dont le Roi notre maître pourroit en partie payer secrètement la solde, à la décharge de Sa Majesté Catholique, si l'Espagne n'en pouvoit porter toute la dépense. Cette libéralité secrète du Roi pour soutenir son petit-fils coûteroit peu à la France, et lui épargneroit une guerre ruineuse. On pourroit d'autant plus plausiblement mettre dans les Pays-Bas des troupes suisses payées par le roi d'Espagne, et au paiement desquelles nous contribuerions en secret, que les Cantons pourroient être les médiateurs entre les Hollandais et nous, et se rendre garans de l'évacuation à faire par les Français, et des autres conditions du traité où ils seroient médiateurs.

2^o Je suppose que trente mille hommes d'Espagnols, de Wallons et de Suisses catholiques seroient suffisans pour la sûreté des Pays-Bas espagnols, pendant que la Hollande désarmeroit de son côté, comme après le traité de Riswick, et renverroit ses alliés en Allemagne. Le Parlement d'Angleterre verroit alors clairement notre droite intention, et seroit en état de répondre à toutes les fausses raisons de son roi. Peut-être que les républicains de Hollande auroient plus de force, si le Parlement d'Angleterre résistoit en cette occasion au roi Guillaume. Les Allemands neutres, et tout le Nord, ne pourroient plus douter de notre sincérité pour la paix; l'Italie même verroit notre sincère modération.

3^o Je suppose aussi que ce qui nous resteroit de troupes, sur le pied même des réformes très-grandes faites depuis la paix de Riswick, seroient suffisantes pour défendre le Milanais, conjointement avec les Espagnols naturels, con-

tre les seuls Impériaux, quand nous n'aurions plus rien à craindre de la Hollande ni de l'Angleterre. Naples, Sicile, Cadix, l'Amérique seroient en sûreté; toute la guerre se réduiroit à un petit coin de l'Italie, où les troupes des deux rois vivroient avec ordre sur le pays. Les Impériaux seroient alors contraints, ou de ravager tous les Etats voisins des princes d'Italie, et de les irriter jusqu'à les mettre sous notre protection, ou de s'en retourner hiverner chez eux. Ni l'un ni l'autre ne seroit soutenable, et l'Empereur abandonné ne pourroit continuer une telle guerre.

4° Je voudrois offrir d'exécuter cette évacuation sans aucun retardement, aux conditions ci-dessus marquées; mais après avoir rappelé M. d'Avaux, je ne voudrois point envoyer un ministre en Hollande, ni renouer une négociation en forme. Je suppose que M. d'Avaux conserve un commerce de lettres avec le Pensionnaire d'un côté, et de l'autre avec les principaux républicains. On pourroit en même temps répandre cette offre chez les puissances neutres, et la faire écrire en Angleterre comme une nouvelle. Enfin, on pourroit faire imprimer une lettre sous le nom de quelque politique étranger, qui feroit de bonnes réflexions là-dessus. Mais j'attendois les Hollandais, sans faire jamais un seul pas vers eux. Nos ennemis espèrent toujours que nous entrerons enfin dans quelque négociation pour céder quelque chose; il est capital de leur ôter cette espérance, qui embarque insensiblement la guerre. Dès que vous entrerez en négociation, ils espéreront tout de votre lassitude; et la moindre offre leur persuadera qu'il n'y a qu'à vous lasser encore davantage, pour vous mener insensiblement encore plus loin. Il est capital de couper jusqu'à la racine de cette espérance; mais on n'en viendra à bout que par une conduite ferme, uniforme et vigoureuse. Je consentirois seulement, à toute extrémité, quand les Hollandais viendroient à Paris renouer les négociations, que le roi d'Espagne fit avec eux un échange de la Gueldre espagnole pour Maastricht. Cet échange leur seroit commode, leur donneroit une petite satisfaction: ce ne seroit point un démembrement de la monarchie espagnole, et l'honneur du Roi n'en souffriroit rien.

5° Je voudrois, dès à présent, ne laisser dans la frontière des Pays-Bas espagnols, que la quantité de troupes nécessaires pour la pure défensive par proportion à celles des Hollandais, et déclarer qu'on les diminuera à proportion de ce qu'ils diminueroient les leurs. Je ne puis m'em-

pêcher de dire que M. le maréchal de Boufflers, qui est inépuisable en précautions superflues, cause au Roi une dépense excessive pour la défense d'une frontière que les Hollandais n'ont jamais songé sérieusement à attaquer cette année, et qu'ils ne songeront peut-être pas davantage à attaquer la prochaine, si vous ne les y réduisez point. Il vous convient d'y tenir tout le moins de troupes qu'il se pourra, et d'en rappeler la plupart des officiers généraux, dont la présence ne sert qu'à donner des ombres aux Hollandais.

6° Je voudrois qu'on rappelât la plus grande quantité de nos troupes que l'on pourroit, dans les places des Pays-Bas français. La guerre a ruiné en ce pays tout autre commerce que celui qui vient de la subsistance des troupes. Il n'y a que le côté de Dunkerque, Ipres et Lille, que le voisinage de la mer favorise du commerce: tout le reste du pays est misérable, dès que les troupes n'y sont plus. Il faudroit donc, ce me semble, remplir de troupes toutes les places des Pays-Bas français. Cette démarche soutiendrait votre propre pays, dont vous aurez grand besoin en cas de guerre, et en même temps conviendrait à vos offres d'évacuation. Les troupes qui hiverneroient à Tournai, à Condé, à Valenciennes, à Cambrai, etc., seroient encore plus à portée d'aller secourir la frontière des Pays-Bas espagnols, que les troupes alliées des Hollandais ne seroient à portée de les secourir quand elles seront dans leurs quartiers d'hiver d'Allemagne. Les précautions excessives nuisent beaucoup.

7° Je retirerois le plus que je pourrois des Pays-Bas espagnols les troupes françaises, et j'y mettrois le plus que je pourrois des Suisses catholiques. Le Roi pourroit même vendre ces troupes étrangères à son petit-fils, et lui faire crédit pour le prix. Insensiblement l'évacuation se trouveroit faite, soit qu'elle fût acceptée, soit qu'elle ne le fût pas. L'effectif seroit que les Pays-Bas espagnols seroient suffisamment gardés par des troupes wallonnes et suisses, avec peu ou point de françaises, que les sujets d'ombrage cesseroient, et que les prétextes seroient ôtés au roi d'Angleterre; au lieu que si vous laissez en ce pays-là pendant l'hiver un grand corps d'armée française, vous ruinez votre propre Pays-Bas, vous confirmez tous les raisonnemens de votre ennemi, et vous mettez l'Angleterre et la Hollande dans la nécessité d'armer puissamment pendant l'hiver, pour vous élever en troupes au printemps. Ainsi, pendant que vous vous plaignez qu'on veut

vous faire la guerre , c'est vous qui forcez les autres à armer , et qui par contre-coup vous imposez la nécessité d'augmenter encore vos troupes. L'expérience doit nous ouvrir les yeux. La prodigieuse dépense que M. le maréchal de Boufflers a fait faire au Roi cette année dans les Pays-Bas espagnols est à pure perte ; la moitié des troupes qui y sont suffisoit pour la défensive à laquelle on s'est borné. La vérité est que les Hollandais étoient foibles , mal préparés , hors d'état et sans volonté d'entreprendre. Cette grande puissance , que le Roi a mise avec tant de frais en ce pays-là , n'a servi qu'à confirmer les discours du roi d'Angleterre , qu'à alarmer tous nos voisins , et qu'à nous consumer par avance. On n'a eu ni le mérite de la modération en se tenant dans une simple défensive avec les troupes précisément nécessaires , ni le fruit de l'offensive en nous prévalant de notre supériorité. Si on avoit envoyé en Italie tout ce que nous avons eu de troupes superflues dans les Pays-Bas , nous y aurions eu deux armées pour envelopper celle du prince Eugène et pour décider l'affaire dès les premiers mois.

8° Il faut faire sentir à toutes les puissances de l'Europe la hauteur démesurée du Conseil de l'Empereur , qui veut que la cause de sa maison soit traitée comme si elle étoit celle de l'Empire , et qui veut mettre au ban de l'Empire les princes qui suivent librement leurs alliances dans une querelle où l'Empire ne se déclare point. Cette hauteur doit alarmer tous les Italiens , et réunir de plus en plus tous les Allemands neutres.

9° Le parti de céder les Pays-Bas espagnols à l'Archiduc seroit honteux , et flétriroit le plus bel endroit du règne du Roi. L'Empereur a raison de vouloir se rendre le maître de la barrière et le protecteur de la Hollande : par-là , il se rend insensiblement le maître de l'Allemagne , et se met à la tête de toute l'Europe contre la maison de France. La Hollande dépendra de lui , dès qu'il tiendra la barrière. Etant le protecteur de la Hollande , il aura toujours de l'argent ; ce qui est la seule chose qui lui manque. Avec de l'argent et avec le secours des Hollandais , il attachera à son parti la plupart des princes de l'Empire. Nous avons un intérêt capital de ne lui donner pas cet avantage. D'ailleurs , il paroîtroit une faiblesse indigne d'un aussi grand prince que le Roi , d'abandonner , contre l'intérêt de son petit-fils et contre le sien , une si belle partie de ses États , qui est si importante pour tenir toute l'Europe en bride. Tant que les deux rois unis auront la

barrière dans leurs mains , la Hollande sera réduite à n'oser rien entreprendre contre eux avec l'Empereur , ni avec l'Angleterre. On le voit par l'exemple de ce qui arrive aujourd'hui. Le roi d'Espagne n'est point encore paisible possesseur de ses couronnes. Ses ennemis ont un prétexte plausible pour se liguier contre lui. Il y a en Angleterre un roi qui est tout ensemble maître absolu de la Hollande , ennemi juré de la maison de France , et accrédité pour animer une puissante ligue. Voilà des choses qu'on ne reverra jamais rassemblées. Cependant les Hollandais tremblent , et sont au désespoir d'être contraints à rompre la paix : jugez s'ils oseront vous faire la guerre , quand le roi d'Angleterre sera mort , et que toute l'Europe aura reconnu le roi d'Espagne. Quand vous tiendrez la Hollande en respect , il n'y aura rien dans l'Europe qui ose vous traverser ; car la Hollande est la ressource essentielle de toutes les lignes qui peuvent se former contre vous. Il est donc capital de conserver la barrière dans les mains du roi d'Espagne ; d'ailleurs elle lui appartient légitimement. Enfin , rien ne vous réduit à la céder. Demeurez sur la pure défensive par des troupes wallonnes et suisses dans le Pays-Bas : tournez toutes vos forces vers l'Italie pour y accabler les Impériaux. N'obligez point vos ennemis à augmenter leurs troupes en augmentant les vôtres ; et n'augmentez les vôtres qu'à mesure que vous saurez qu'ils font certainement des augmentations assez grandes pour vous jeter dans cette absolue nécessité. Vos levées seront toujours plus promptes que les leurs. Si on vous attaque dans les Pays-Bas , attaquez alors à votre tour avec la dernière vigueur et sans ménagement. En ce cas-là , il faudra bien prendre garde de ne donner point de combat sans en tirer aussitôt le fruit par quelque solide conquête , et sans tâcher de déshonorer le roi d'Angleterre aux yeux de tous ses alliés , en le poussant à bout après l'avoir battu. Enfin , il faut convaincre au plus tôt les étrangers que nous sommes tout le contraire de ce qu'ils s'imaginent. Ils prétendent que nous sommes maintenant timides et sans vigueur , mais toujours ambitieux ; ne pouvant nous résoudre à rendre la barrière , et la voulant garder pour nous ; ne sachant ni faire la guerre , ni conclure une paix sincère et constante. Il faut montrer tout au contraire que nous savons , quoique très-supérieurs , nous abstenir de commencer la guerre ; que nous savons ôter tous les sujets d'ombrage ; que nous savons décider vigoureusement l'affaire d'Italie ;

et que nous ne serons pas moins redoutables dans les Pays-Bas, si on nous force à y attaquer nos ennemis ; que nous ne céderons jamais un pouce de terre ; que nous voulons tout pour l'Espagne, et rien sous aucun prétexte pour nous. Ce parti est le plus noble, le plus propre à combler le Roi de gloire, le plus juste, le plus chrétien, le plus sûr, le plus capable de mettre toutes les puissances neutres dans nos intérêts, le plus convenable pour procurer une bonne paix. Si on se laisse entamer pour des cessions de pays, on nous mènera de proche en proche jusqu'aux partis les plus honteux : nous aurons perdu tout le mérite de soutenir avec vigueur et désintéressement un parti juste.

Au reste, quand j'ai parlé de donner de l'argent aux puissances neutres, et d'en donner même avec profusion, je n'ai pas prétendu qu'il fallût le faire qu'à la dernière extrémité. Je sais qu'on peut tomber de ce côté-là dans trois inconvéniens terribles. 1^o Il ne sort déjà que trop d'argent du royaume ; les saignées promptes épuisent bien plus que celles qui se font peu à peu ; de l'argent envoyé en Suède, au fond de l'Allemagne, etc., ne revient pas même comme celui de nos armées voisines de nos frontières. 2^o Les princes qu'on paie en donnent l'exemple à d'autres qui veulent aussi être payés ; faute de quoi, ils se détachent : et on ne peut les payer tous. 3^o Plus on les paie, plus ils veulent faire durer la guerre pour faire durer leurs profits ; et vous demeurez ruiné. Il faut donc ne donner qu'à ceux d'entre les princes qui décident, et qui font la loi aux autres ; il ne faut leur donner que dans un grand secret ; il ne faut leur donner que quand on ne peut plus les retenir par aucune autre considération d'espérance ou de crainte, enfin quand vous voyez démonstrativement qu'une grosse somme que vous donnerez achèvera d'emporter si absolument la balance, que l'Empereur et le roi d'Angleterre seront dans une entière impuissance de faire la guerre, parce qu'alors vous ne donnez que pour un temps très-court, et que la paix, infailliblement prochaine, finira cette dépense.

J'ai oublié de dire qu'il faut tirer parti du roi d'Espagne autant qu'on pourra, et faire passer par lui, pour lui faire honneur, tout ce qu'il y aura de plus solide. Il faut que ce soit lui qui décide, et non pas le Roi notre maître qui paroisse décider ; encore même faut-il instruire tellement le roi d'Espagne, qu'il sache persuader son Conseil, et lui faire adopter les résolutions par des manières douces, enga-

geantes, par des bienfaits, et par des raisons de l'intérêt véritable de la monarchie. Pour les réformes à faire, il faut les faire modérément, peu à peu, et se servir toujours de l'intérêt général du peuple contre l'avidité odieuse de quelques particuliers ; encore même faut-il tâcher de consoler les particuliers par quelque adoucissement.

II.

FRAGMENT D'UN MÉMOIRE SUR LA CAMPAGNE

DE 1702 *.

4^o Si ce voyage d'Italie réussissoit mal, les grands malheurs qui peuvent arriver seroient presque sans ressource. Après une bataille perdue, tous les princes et tous les peuples seroient contre lui : il ne trouveroit peut-être pas de quoi se sauver, au travers de tant de pays devenus ennemis, pour revenir en France ou en Espagne.

5^o M. le duc de Savoie, qui est son beau-père, ne manquera pas de se prévaloir de sa bonté, de sa sincérité, de sa facilité, de son défaut d'expérience, pour le gouverner, pour le pénétrer, pour le mener à son but, peut-être même pour lui tendre des pièges, dont il espérera de profiter avec beaucoup de malignité et d'ambition. Vous savez qu'il auroit intérêt de voir tomber toutes les têtes qui sont entre lui et la succession d'Espagne ; de plus, il lui convient de brouiller les affaires d'Italie, de nous lasser, de nous réduire à quelque partage où il recueille quelques débris.

6^o Je connois l'ardeur du jeune Roi. il est capable de s'exposer sans mesure, de ne voir plus devant lui, et de hasarder tout, quoi qu'on puisse lui dire, dès qu'il sera embarqué et échauffé dans une occasion. Jugez combien il sera facile à des gens malins et artificieux de le pousser, pour le faire périr.

7^o Je ne vois rien qui puisse être auprès de lui avec assez de force de tête et d'autorité, pour pouvoir répondre de ces grands évènements. Les meilleurs têtes y sont bien embarrassées ; que feront celles dont nous connoissons les talens ?

* Le commencement de ce Mémoire est perdu. Il fut rédigé au commencement de 1702, à l'époque où le Roi d'Espagne devoit passer en Italie, pour y commander les armées, et avant que Victor-Amédée, duc de Savoie, se fût déclaré contre la France. V. *Hist. de Fén.*, liv. VII, n. 2, vers la fin.

Malgré tous ces inconvéniens, je souhaiterois fort que le jeune Roi passât en Italie; mais j'y mettrois diverses conditions.

1° Je voudrois être bien sûr d'un fort grand corps de troupes; c'est à quoi j'entends dire qu'on a pourvu: mais je voudrois être bien assuré que l'argent ne manquera point de ce côté-là; car le défaut d'argent en Italie décréditeroit entièrement vos affaires, et pourroit faire débander une armée éloignée; auquel cas il n'y auroit aucun malheur qui ne pût arriver.

2° Je voudrois avoir en Italie un général de tête, et qui sût, outre la guerre, la situation générale de l'Europe, pour pouvoir être l'âme des Conseils du jeune Roi dans certaines occasions importantes, où l'on n'aura peut-être pas le temps de consulter le Roi notre maître.

3° Je voudrois que ce général fût tellement autorisé, que toute l'armée sût qu'il a la confiance entière, et qu'après sa décision, il n'y aura qu'à obéir et qu'à tâcher de faire réussir ses ordres. Autrement il sera exposé aux cabales, aux intrigues, aux dépêches des officiers généraux qui auront des appuis à la Cour, et qui espéreront de le traverser.

4° Je voudrois que M. le duc de Savoie, ni M. de Vaudemont n'eussent aucune autorité qui pût traverser notre général. M. le duc de Savoie doit avoir les honneurs de généralissime sous le roi d'Espagne; à la bonne heure, puis-que cela est fait: mais il faudroit, si je ne me trompe, qu'il sût que la décision effective doit venir du Conseil secret que le Roi donnera au roi d'Espagne, et qu'il ne prétendit jamais décider. Il faudroit aussi se servir de la supériorité du roi d'Espagne, pour trancher les difficultés que feroit M. de Savoie: le roi d'Espagne n'auroit qu'à l'écouter, et qu'à conclure selon l'avis de son vrai Conseil.

5° On peut mettre plusieurs personnes dans ce Conseil; mais il faut une voix décisive: autrement vous laisseriez le jeune Roi irrésolu et exposé aux divers partis; ce qui ruineroit sa réputation et ses affaires.

6° Je croirois qu'à tout prendre, M. le prince de Conti seroit bon sous le jeune Roi, en lui donnant un maréchal de France pour le conseil. Je ne sais point quelles fautes peut avoir commises M. le maréchal de Catinat: mais en général il a plus d'expérience et plus d'esprit que les autres. Selon toutes les apparences, il seroit bien d'accord avec M. le prince de Conti. Ces deux hommes étant mis régleroient tout, et le jeune Roi pourroit se confier à eux. M. de Savoie et M. de Vaudemont n'au-

roient que l'autorité qu'on ne peut leur refuser: on garderoit toutes les bienséances.

7° Je voudrois prendre des mesures justes pour garder les côtes d'Espagne en l'absence du Roi, et pour se prémunir du côté du Portugal, où il pourroit y avoir des changemens et des surprises. Le roi de Portugal est vieux; il peut mourir: il peut arriver bien des choses. Enfin, je suppose qu'on aura égard à la disposition des peuples, pour ne rien hasarder par rapport au cœur de l'Espagne: les prêtres et les moines y peuvent conduire bien des intrigues souterraines.

8° Il faut bien prendre garde aux gens qui seront auprès du roi d'Espagne. J'ai ouï dire beaucoup de bien de M. de Marsin; mais il passe pour très-vif et pour homme qui parle beaucoup; M. de Louville est vif aussi. Il est à craindre que ceux qui ont le secret ne se brouillent, et ne donnent des scènes. Peut-être pourrez-vous contribuer à entretenir l'union et à prévenir les mésintelligences. C'est un service capital.

Selon les apparences, M. le maréchal de Boufflers ne pourra pas soutenir les fatigues de la guerre, si elle commence en ce pays; il faudroit avoir en vue quelqu'un pour le remplacer.

Si le roi des Romains venoit vers le Rhin, vous auriez besoin d'un général de ce côté-là. D'ailleurs M. le duc de Bourgogne ne peut demeurer avec bienséance à Versailles, pendant que son frère cadet sera en Italie, supposé que la guerre commence en Flandre et en Allemagne. Il faut un bon général sous lui: où le prendrez-vous? Si le roi des Romains vient sur le Rhin, c'est là que M. le duc de Bourgogne doit aller: il est capital de lui donner un homme de tête et d'expérience. Quand même le roi des Romains ne viendrait pas, il n'est point permis de laisser M. le duc de Bourgogne à Versailles. Si le roi d'Angleterre vient porter la guerre dans les Pays-Bas, M. le duc de Bourgogne seroit bien tristement, et peu en sûreté pour le succès d'une campagne vive, s'il n'avoit que M. le maréchal de Boufflers. On comptera peut-être sur M. le duc de Harcourt pour la Flandre ou pour l'Italie: mais songez, s'il vous plaît, qu'un convalescent, qui reprend ses forces à Versailles, peut retomber bien vite à l'armée. Alors le roi d'Espagne ou M. le duc de Bourgogne se trouveroit sans conseil dans des conjonctures hasardeuses: ainsi je trouve que le plus grand embarras est celui d'avoir de bons généraux auprès de ces

jeunes princes. Dans une telle disette de sujets, M. le maréchal de Catinat ne doit pas être laissé en arrière. Quand même il autoit fait bien des fautes (ce que je ne sais pas), il faudroit en juger par comparaison aux autres, et malheureusement il ne sera toujours que trop estimable par cet endroit-là.

On pourroit envoyer M. de Vendôme sur le Rhin, si le roi des Romains n'y vient pas : mais je ne voudrois mettre M. de Vendôme ni avec le roi d'Espagne, ni avec M. le duc de Bourgogne. Outre qu'il est trop dangereux sur les mœurs et sur la religion, de plus c'est un esprit roide, opiniâtre et hasardeux. J'aîmeroîs mieux envoyer en Italie, avec le roi d'Espagne, M. le prince de Conti ; et MM. le duc d'Orléans et le Duc avec M. le duc de Bourgogne : mais il leur faudroit une tête de quelque maréchal de France. Je crains bien qu'on ne hasarde tout, plutôt que de contrister MM. les maréchaux de Villeroi et de Boufflers. Je vois d'ailleurs que vous n'avez rien de meilleur dans leur rang pour les armées de Flandre et d'Italie, si on veut absolument ne se point servir de M. le maréchal de Catinat. M. le maréchal de Choiseul n'a point, si je ne me trompe, la force dont on a besoin. Il ne faut songer à aucun des autres. M. de Harcourt même, qu'on croit habile, et que toutes les troupes estiment, n'a jamais rien conduit de difficile en grand : on ne sait point encore ce qu'il feroit pendant une campagne vive, avec soixante mille hommes à mener. M. de Vendôme, d'un côté où il n'y auroit ni le roi d'Espagne, ni M. le duc de Bourgogne, seroit bon. M. le prince de Conti et M. de Catinat seroient bien d'un autre côté, avec le roi d'Espagne : mais je ne vois personne pour mettre avec M. le duc de Bourgogne, qui est néanmoins la plus précieuse personne, tant pour la vie que pour la réputation. On pourroit toujours y envoyer M. de Harcourt, M. Rose, et les autres meilleurs officiers que vous connoissez et que j'ignore : mais je voudrois une tête ferme et expérimentée. Il faut même bien prendre garde aux gens de confiance qu'on mettra auprès de ce prince, afin qu'il les consulte ; car il faut éviter tout ce qui pourroit retomber sur le prince même, et lui faire tort dans le public. Une mauvaise campagne donneroit beaucoup de prévention contre lui : mais Dieu en aura soin.

Il faut aussi prendre de grandes précautions contre le poison et contre les trahisons d'Italie, par rapport à la personne du roi d'Espagne. M. de Savoie même auroit beaucoup à espérer,

s'il venoit à mourir. Je n'ai garde de vouloir donner des soupçons là-dessus : mais en général, cette vue ne me paroît pas à mépriser. On dit qu'il passera à Rome : a-t-on bien prévu et bien réglé le cérémonial ? Le moindre mécompte commettrait beaucoup ; et le moindre chagrin donné à cette Cour y gêneroit les affaires. Si le roi d'Espagne va là, il faut qu'il y soit bien réservé ; car ces gens-là le tâteront pour le pénétrer.

Si on ne veut point renvoyer M. de Catinat en Italie, on pourroit le mettre auprès de M. le duc de Bourgogne.

Vous savez, mon bon duc, combien la dernière guerre me faisoit de peine ; ce n'étoit que pour le salut du Roi, à cause des conquêtes passées. Ces difficultés sont finies : la facilité avec laquelle le Roi a cédé des places a été critiquée ; et c'est néanmoins l'action la plus louable de sa vie. La cause qu'il soutient maintenant est évidemment toute juste : je me sens le cœur à l'aise là-dessus. Tout dépendra de l'argent, des généraux et des conseils. Il faut des conseils vigoureux : on pourroit, à force de vouloir éviter la guerre, la faire venir. Les étrangers croient que la France est toujours haute et avide, mais qu'elle veut du repos, et qu'elle a perdu son ancienne vivacité. Il faut les déromper, faute de quoi le roi Guillaume embarquera tous les autres, en leur faisant espérer que vous reculerez toujours.

Pour l'argent, il faudroit s'assurer du véritable état des affaires, et n'être pas, comme dans la dernière guerre, à la merci d'un seul homme, qui disoit toujours que tout étoit perdu, et qui ne faisoit vivre au jour la journée, qu'en disant que c'étoit par miracle. Enfin, on a peine à choisir pour les généraux. Ceux qu'on a en main ont un génie et une réputation médiocre dans les troupes. Ils seront encore moins forts, s'ils dépendent sans cesse des décisions qui viendront de loin. Les généraux ennemis sont plus éveillés et plus en autorité. Je dis tout ceci comme un homme qui marche à tâtons, ignorant presque tout ce qu'il faudroit savoir de l'état présent. Je prie Dieu qu'il soit lui seul toute votre lumière. Il sait, mon bon duc, avec quel zèle et quelle reconnaissance je vous suis dévoué. Je vous conjure de ménager bien votre santé, et celle de M. le duc de Beauvilliers. Ne vous chargez point de travail outré, ni même de détails pénibles, qui vous ôtent les heures de relâchement d'esprit et de gaieté, faute desquelles vous retombez dans une tristesse qui réveillera tous vos maux.

III.

MÉMOIRE

SUR LA SITUATION DÉPLORABLE DE LA FRANCE

EN 1710.

JE ne connois pas assez toute l'étendue des affaires générales pour me mêler de juger des périls et des ressources de la France, ni par conséquent pour savoir jusqu'où l'on devrait aller pour acheter la paix.

Peut-être que le changement fait dans le ministère remédiera à nos maux. Peut-être que le renouvellement des monnoies fera supprimer les billets de monnoie, et rétablira le crédit. Peut-être qu'une abondante moisson viendra, après la stérilité, faciliter la subsistance de nos troupes. Peut-être qu'un général d'armée relèvera la discipline militaire, et rabaissera par quelque victoire la fierté des ennemis.

Pour juger des partis à prendre, il faudroit embrasser dans un examen général toutes les différentes parties du gouvernement, tout l'argent du royaume, toutes les dettes du Roi, les causes de la chute du crédit, les sources du commerce, l'état des revenus royaux, le nombre des peuples non nécessaires au labourage et aux arts dont on ne peut se passer, les moyens de faire les reernes, l'état des officiers qu'on ne paie point, celui des marchands qui leur ont prêté pour leurs troupes, le degré d'épuisement de chaque province, et la disposition où les esprits y sont, l'état de chaque place de toutes nos frontières, tant pour les fortifications, que pour les munitions nécessaires en cas de siège; l'état de notre marine et de nos côtes exposées à une descente, les intérêts, les ressources et les dispositions de chaque Cour étrangère, enfin les forces réelles des armées ennemies, le vrai esprit de leurs généraux, et les desseins formés dans leurs Conseils.

Comme chacun de nos ministres traite en particulier avec le Roi ce qui regarde sa charge, je crains qu'aucun d'eux ne soit en état de rassembler, par une vue générale qui soit juste, toutes ces diverses parties du gouvernement, pour les comparer, pour juger de leur proportion, et pour les ajuster ensemble.

Quand on bâtit une maison, quoique les maçons, les charpentiers, les plombiers, les menuisiers, les serruriers, etc., travaillent

bien, chacun pour son métier, le gros de l'ouvrage va mal, s'il n'y a pas un homme principal qui les dirige tous à une même fin, qui ait dans sa tête les ouvrages de tous ces différents ouvriers, pour les proportionner les uns aux autres, et pour en faire un tout avec justesse. Tout de même, il faut un homme exactement instruit du total de nos affaires, qui fasse une exacte comparaison de nos maux et de nos ressources, de celles des ennemis et de nos nôtres. Faute de cette connoissance du total, chacun marche à tâtons.

Pour moi, si je prenois la liberté de juger l'état de la France par les morceaux du gouvernement que j'entrevois sur cette frontière, je conclurois qu'on ne vit plus que par miracles, que c'est une vieille machine délabrée qui va encore de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de se briser au premier choc. Je serois tenté de croire que notre plus grand mal est que personne ne voit le fond de notre état; que c'est même une espèce de résolution prise de ne vouloir pas le voir; qu'on n'oseroit envisager le bout de ses forces auquel on touche; que tout se réduit à fermer les yeux, et à ouvrir la main pour prendre toujours, sans savoir si on trouvera de quoi prendre; qu'il n'y a que le miracle d'aujourd'hui qui réponde de celui qui sera nécessaire demain; et qu'on ne voudra voir le détail et le total de nos maux, pour prendre un parti proportionné, que quand il sera trop tard.

Voici ce que je vois, et que j'entends dire tous les jours aux personnes les plus sages et les mieux instruites.

Le prêt manque souvent aux soldats. Le pain même leur a manqué souvent plusieurs jours; il est presque tout d'avoine, mal cuit et plein d'ordure. Ces soldats mal nourris se battront mal, selon les apparences. On les entend murmurer, et dire des choses qui doivent alarmer pour une occasion. Les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus que les soldats. La plupart, après avoir épuisé tout le crédit de leurs familles, mangent ce mauvais pain de munition, et boivent l'eau du camp. Il y en a un très-grand nombre qui n'ont pas eu de quoi revenir de leurs provinces; beaucoup d'autres languissent à Paris, où ils demandent inutilement quelque secours au ministre de la guerre; les autres sont à l'armée, dans un état de découragement et de désespoir qui fait tout craindre.

Le général de notre armée ne sauroit empêcher le désordre des troupes. Peut-on punir des

soldats qu'on fait mourir de faim, et qui ne pillent que pour ne tomber pas en défaillance? Veut-on qu'ils soient hors d'état de combattre? D'un autre côté, en ne les punissant pas, quels maux ne doit-on pas attendre! ils ravageront tout le pays. Les peuples craignent autant les troupes qui doivent les défendre que celles des ennemis qui veulent les attaquer. L'armée peut à peine faire quelque mouvement, parce qu'elle n'a d'ordinaire du pain que pour un jour. Elle est même assujettie à demeurer vers le côté par lequel seul elle peut recevoir des subsistances, qui est celui du Hainaut. Elle ne vit plus que des grains qui lui viennent des Hollandais.

Nos places qu'on a crues les plus fortes n'ont rien d'achevé. On a vu même, par les exemples de Meuin et de Tournai, que le Roi y a été trompé pour la maçonnerie, qui n'y valoit rien. Chaque place manque même de munitions. Si nous perdions encore une bataille, ces places tomberoient comme un château de cartes.

Les peuples ne vivent plus en hommes; et il n'est plus permis de compter sur leur patience, tant elle est mise à une épreuve outrée. Ceux qui ont perdu leurs blés de mars n'ont plus aucune ressource. Les autres, un peu plus reculés, sont à la veille de les perdre. Comme ils n'ont plus rien à espérer, ils n'ont plus rien à craindre.

Le fonds de toutes les villes est épuisé. On en a pris pour le Roi les revenus de dix ans d'avance; et on n'a point honte de leur demander avec menaces, d'autres avances nouvelles, qui vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous les hôpitaux sont accablés: on en chasse les bourgeois pour lesquels seuls ces maisons sont fondées, et on les remplit de soldats. On doit de très-grandes sommes à ces hôpitaux; et au lieu de les payer, on les surcharge de plus en plus chaque jour.

Les Français qui sont prisonniers en Hollande y meurent de faim, faute de paiement de la part du Roi. Ceux qui sont revenus en France avec des congés n'osent retourner en Hollande, quoique l'honneur les y oblige, parce qu'ils n'ont ni de quoi faire le voyage, ni de quoi payer ce qu'ils doivent chez les ennemis.

Nos blessés manquent de bouillons, de linge et de médicamens; ils ne trouvent pas même de retraite, parce qu'on les envoie dans des hôpitaux qui sont accablés d'avances pour le Roi, et tout pleins de soldats malades. Qui est-ce qui voudra s'exposer dans un combat à être

blessé, étant sûr de n'être ni pansé ni secouru? On entend dire aux soldats dans leur désespoir, que, si les ennemis viennent, ils poseront les armes bas. On peut juger par là de ce qu'on doit croire d'une bataille, qui décideroit du sort de la France.

On accable tout le pays par la demande des chariots; on tue tous les chevaux de paysans. C'est détruire le labourage pour les années prochaines, et ne laisser aucune espérance pour faire vivre ni les peuples ni les troupes. On peut juger par là combien la domination française devient odieuse à tout le pays.

Les intendans font, malgré eux, presque autant de ravage que les maraudeurs. Ils enlèvent jusqu'aux dépôts publics: ils déplorent publiquement la honteuse nécessité qui les y réduit; ils avouent qu'ils ne sauroient tenir les paroles qu'on leur fait donner. On ne peut plus faire le service, qu'en esroquant de tous côtés; c'est une vie de Bohèmes, et non pas de gens qui gouvernent. Il paroît une banqueroute universelle de la nation. Nonobstant la violence et la fraude, on est souvent contraint d'abandonner certains travaux très-nécessaires, dès qu'il faut une avance de deux cents pistoles pour les exécuter dans le plus pressant besoin.

La nation tombe dans l'opprobre; elle devient l'objet de la dérision publique. Les ennemis disent hautement que le gouvernement d'Espagne, que nous avons tant méprisé, n'est jamais tombé aussi bas que le nôtre. Il n'y a plus dans nos peuples, dans nos soldats et dans nos officiers, ni affection, ni estime, ni confiance, ni espérance qu'on se relèvera, ni crainte de l'autorité: chacun ne cherche qu'à éluder les règles, et qu'à attendre que la guerre finisse à quelque prix que ce soit.

Si on perdoit une bataille en Dauphiné, le duc de Savoie entreroit dans des pays pleins de Huguenots: il pourroit soulever plusieurs provinces du royaume. Si on en perdoit une en Flandre, l'ennemi pénétreroit jusques aux portes de Paris. Quelle ressource vous resteroit-il? Je l'ignore; et Dieu veuille que quelqu'un le sache!

Si on peut faire couler l'argent, nourrir les troupes, soulager les officiers, relever la discipline et la réputation perdues, réprimer l'audace des ennemis par une guerre vigoureuse, il n'y a qu'à le faire au plus tôt. En ce cas, il seroit honteux et horrible de rechercher la paix avec empressement. En ce cas, rien ne seroit plus mal à propos, que d'avoir envoyé un

ministre jusqu'en Hollande, pour tâcher de l'obtenir. En ce cas, il n'y a qu'à bien payer, qu'à bien discipliner les troupes, et qu'à battre les ennemis. Qu'on fasse donc au plus tôt un changement si nécessaire; et que ceux qui disent qu'on relâche trop pour la paix, viennent au plus tôt relever la guerre et les finances: sinon qu'ils se taisent, et qu'ils ne s'obstinent pas à vouloir qu'on hasarde de perdre la France pour l'Espagne.

On ne manquera pas de me répondre qu'il est facile de remarquer les inconvéniens de la guerre, et que je devois me borner à proposer des expédiens pour la soutenir, et pour parvenir à une paix qui soit honnête et convenable au Roi.

Je réponds qu'il ne s'agit plus que de comparer les propositions de paix avec les inconvéniens de la guerre. S'il se trouve, dans cette exacte comparaison, qu'on ne peut se promettre aucun succès solide dans la guerre, et qu'on y hasarde la France, il n'y a plus à délibérer: l'unique gloire que les bons Français peuvent souhaiter au Roi, est que, dans cette extrémité, il tourne son courage contre lui-même, et qu'il sacrifie tout généreusement, pour sauver le royaume que Dieu lui a confié. Il n'est pas même en droit de le hasarder; car il l'a reçu de Dieu, non pour l'exposer à l'invasion des ennemis, comme une chose dont il peut faire tout ce qu'il lui plaît, mais pour le gouverner en père, et pour le transmettre comme un dépôt précieux à sa postérité.

Outre l'invasion des ennemis, qui est fort à craindre si nous perdions une bataille, on doit prévoir que les ennemis pourront nous demander l'hiver prochain quelques nouvelles places pour les dépenses de cette campagne. Je ne serois nullement étonné de les voir demander, au-delà de leurs préliminaires, Valenciennes, Bouchain, Douai et même Cambrai. Ils auroient plusieurs prétextes pour le faire. 1° En prenant Tournai, ils n'ont pris que ce qui leur étoit déjà offert. Les dépenses de ce siège sont infinies. 2° Ils diront qu'en augmentant ainsi leurs demandes, ils vous réduiront à conclure: au lieu que si vous étiez assuré de faire la paix à une certaine condition fixe, vous la retarderiez à toute extrémité, et vous hasarderiez des batailles, comptant qu'en les perdant vous ne risqueriez rien. 3° Ils diront que c'est fortifier leur barrière contre vos entreprises. 4° Ils prétendront que ces places serviront comme d'ôtages pour s'assurer de votre bonne foi par rapport à l'abandon de l'Espagne, parce que

vous manquerez moins hardiment de parole, quand votre pays sera ouvert jusqu'à la Somme.

De là je conclus que si vous ne pouviez raisonnablement espérer, ni de lasser les ennemis avant que d'être las vous-même, ni de les diviser entr'eux, ni de les vaincre, il ne vous convient nullement de refuser aujourd'hui des conditions, quoique très-dures et très-honteuses, que vous serez contraint de subir dans six mois ou dans un an, après avoir, pour ainsi dire, achevé d'user la France, et après vous être exposé à une ruine totale; sans parler des conditions encore plus dures que les ennemis pourront ajouter, quand vous reviendrez à eux à la dernière extrémité. Il semble que la sagesse et le courage consistent à prévoir un avenir si prochain, et à s'exécuter assez tôt.

La négociation de Hollande ne paroît pas avoir été assez bien menée. 1° Il falloit avoir préparé les choses avant que d'envoyer M. de Torci. Il falloit envoyer d'abord en ce pays-là un homme plus agréable que M. Rouillé: on y avoit besoin d'un homme qui inspirât la confiance. Il falloit savoir exactement par lui le point précis auquel se réduisoit la difficulté pour la conclusion, choisir des moyens sûrs pour lever cette difficulté, et ne faire partir le ministre, qu'avec des pouvoirs et des instructions qui vous répondissent qu'il ne reviendroit qu'avec une paix signée.

2° Quand les ennemis ont paru à M. de Torci lui insinuer qu'ils vouloient que le Roi prit les armes pour détrôner son petit-fils, il falloit demander une explication nette et décisive sur ce point: il falloit déclarer qu'il n'oseroit le proposer au Roi; il falloit le mander en secret, et attendre en Hollande le retour du courrier par lequel il auroit mandé au Roi à quoi cette proposition se réduisoit. En attendant, il falloit se servir de tous les républicains bien intentionnés, pour faire entendre à tous les députés des provinces, et au peuple même, combien il étoit injuste et odieux de vouloir exiger cette condition, et de rompre la paix sur un tel article. Enfin, il falloit se servir de l'attente d'une réponse de la France, qui seroit venue un peu lentement, pour trouver des expédiens qui eussent assuré l'abandon de l'Espagne sans cette odieuse condition. Il me semble qu'on a fini brusquement la négociation, dans l'endroit où elle étoit encore à commencer, et où il étoit capital d'en tirer parti.

Les ennemis se plaignent avec aigreur de ce que M. de Torci ne leur a point expliqué ses difficultés sur cet article; de ce qu'il n'a

point cherché de bonne foi avec eux des sûretés suffisantes pour cet abandon, sans recourir à un moyen si dur ; que les difficultés de ce ministre ont roulé sur la Savoie et sur l'Alsace, et non sur cet article. Les ennemis vont même jusqu'à soutenir qu'ils n'ont jamais exigé cet article, et qu'ils vouloient seulement que le ministre de France cherchât avec eux des sûretés, pour empêcher que nous ne secourussions indirectement le roi d'Espagne au préjudice du traité du paix, comme nous avons secouru le Portugal contre la promesse faite dans le traité des Pyrénées. Ils disent que les Français n'ont pas même osé dire que cette dure condition ait été exigée par les alliés, et que nous disons seulement qu'elle est *insinuée* dans les préliminaire. On ne rompt point, ajoutent-ils, sur une prétendue insinuation d'un article dur : il falloit le faire expliquer, chercher des expédiens, et voir jusqu'au bout à quoi les alliés se seroient réduits. Mais on n'a jamais parlé de faire prendre au Roi les armes contre son petit-fils.

L'intention manifeste de la France, disent nos ennemis, a été de nous jouer, selon sa coutume. Elle a voulu paroître nous abandonner l'Espagne, sans abandonner rien d'effectif ; elle ne vouloit que transporter la guerre de la Flandre, où elle est aux abois, et où le centre de son royaume est à la veille d'être ouvert, en un autre pays très-éloigné, où nous ne pouvons aller que par mer, avec des dépenses et des désavantages infinis. C'est là-dessus que nous n'avons garde de prendre le change. Ce qui marque la mauvaise foi de la France, est qu'elle a rompu sans mesure la négociation, dès qu'elle a vu que nous ne voulions pas nous laisser tromper sur ce point essentiel, qui est l'unique but de toute la guerre. Au lieu de chercher sérieusement des expédiens de sûreté, M. de Torci, qui étoit venu nous demander la paix avec tant d'empressement, n'a songé qu'à la rompre avec précipitation.

Les ennemis parlent encore ainsi : La France, qui vouloit retirer ses troupes d'Espagne, n'a pas osé le faire ; voyant bien que les Espagnols, dès qu'ils seroient laissés à eux-mêmes, ne manqueroient pas de préférer la conservation de leur monarchie entière sous Charles, au démembrement inévitable de cette monarchie sous Philippe, pour lequel ils seroient même obligés de soutenir une guerre longue et ruineuse. Puisqu'on n'ose laisser les Espagnols à eux-mêmes, il est visible qu'un réel abandon de Philippe, fait de bonne foi par la

France, réduiroit bientôt toute la nation espagnole à reconnoître Charles. Il est donc visible que la France ne désire point sincèrement de rappeler Philippe, et qu'elle veut seulement se tirer de l'embarras présent, par un consentement imaginaire à son retour, sans vouloir prendre aucun moyen efficace pour le procurer.

Il semble que les personnes neutres soupçonneront toujours quelque finesse dans ce procédé de la France, laquelle n'est déjà que trop accusée d'artifice dans toute l'Europe.

On pourroit faire entendre au roi d'Espagne, que le Roi notre maître seroit, à toute extrémité, obligé de le faire enlever, plutôt que de le laisser, dans un cas de malheur, exposé à être fait prisonnier par les ennemis. Le Roi pourroit lui faire dire : Je ne ferai jamais la guerre contre vous ; mais aussi je ne vous secourrai jamais contre ma parole. Si vous vous trouvez en danger prochain de succomber, l'unique effort que je pourrai faire pour vous, sera de vous faire enlever, pour vous garantir d'une captivité honteuse pour vous et pour moi. Ce discours ôteroit au jeune roi toute espérance de secours, et lui feroit sentir l'absolue nécessité de se sacrifier pour la paix. Voilà l'usage auquel je voudrois borner cet expédient.

L'expédient le plus efficace seroit, si je ne me trompe, d'envoyer en Espagne un homme sage, affectionné, d'une vertu connue, d'une confiance intime, qui auroit le talent de la parole, et qui parleroit, non seulement au Roi et à la Reine, mais encore à tous les Conseils et à tous les grands d'Espagne. Il pourroit leur dire : Le Roi mon maître vous remercie, et loue à l'infini la générosité avec laquelle vous avez soutenu si constamment son petit-fils sur le trône, contre vos intérêts manifestes. Il ne vous a confié ce prince, qu'à cause que vous le lui avez demandé pour conserver dans ses mains votre monarchie entière. On ne peut plus espérer cet avantage, pour lequel seul vous aviez demandé ce prince. Plus le Roi mon maître est touché de tout ce que vous avez fait, moins il veut souffrir que son petit-fils soit la cause de la dégradation et du démembrement de votre monarchie. Ne pouvant plus la soutenir, il croit vous la devoir rendre entière. C'est à lui que vous avez confié ce dépôt ; c'est lui qui vous le rend : il ne le fait qu'à l'extrémité, après avoir épuisé son royaume, et hasardé la France même pour l'Espagne. En vous rendant votre monarchie, il vous redemande

son petit-fils, qui ne doit pas être plus longtemps la cause de vos souffrances, du trouble de toute l'Europe, et du péril extrême de la France épuisée.

Quand même le roi d'Espagne ne pourroit se résoudre à descendre du trône pour sauver la France, ce discours suffiroit pour ouvrir les yeux à toute la nation espagnole. et pour la mettre en pleine liberté de suivre ses véritables intérêts. Cette déclaration de la France ôteroit aux Espagnols toute honte d'un changement : alors ils ne feroient que ce que le Roi leur conseilleroit par une sincère affection ; alors le roi d'Espagne ne pourroit plus faire espérer à cette nation aucun secours secret et indirect de la France. Ce procédé seroit le plus noble que le Roi pût tenir dans les malheurs présents.

On me répondra que le Roi, en ce cas, détrôneroit son petit-fils de ses propres mains ; mais je réponds qu'il lui seroit bien moins triste et honteux de le détrôner lui-même, que de le voir détrôner sous ses yeux par ses ennemis. Si on peut soutenir le roi d'Espagne sans ruiner la France, il faut sans doute le faire avec vigueur ; mais si on ne le peut plus, le vrai courage doit se tourner à faire noblement et sans honte l'unique chose qui reste à faire pour sauver la France.

Pour ce qui est d'une négociation de paix, je voudrois qu'on la préparât, qu'on sût avec certitude à quoi précisément tiendra la conclusion, et qu'on se fixât aux moyens nécessaires pour lever la difficulté. Je voudrois qu'on s'adressât aux bons républicains de Hollande qui la désirent. Je voudrois qu'on négociât publiquement. Le secret est impossible : il faut compter que l'Espagne saura toujours toutes les offres que nous aurons faites de l'abandonner. Nous ne pouvons espérer de réussir dans une négociation malgré le parti qui la traverse, qu'à force de faire connoître nos offres et son véritable intérêt à tout le corps de la nation hollandaise, qui est lasse d'une si longue guerre, et qui ne doit pas vouloir notre perte. Je voudrois qu'on ôtât tout ombrage de finesse, et surtout que l'on confiât cette négociation à un homme d'une haute réputation de droiture et de probité, dont le choix marqueroit que nous voulons procéder de bonne foi. Quand on se seroit assuré du retour du roi d'Espagne, la négociation de la paix pourroit aller vite. Vous devriez bien fort dans la suite, malgré la paix la plus désavantageuse, pourvu que vous rompiez la ligue, que vous gagniez la confiance d'une partie de vos voisins, que vous travail-

liez à rétablir le dedans du royaume, que vous facilitiez pendant la paix la multiplication des familles, la culture des terres et le commerce. La plus solide gloire pour le Roi, est de payer certaines dettes les plus pressées, de remédier aux maux innombrables que la guerre a introduits, et de montrer de la bonté à ses peuples. Il peut encore devenir l'arbitre et le médiateur commun de l'Europe, pourvu qu'on ménage nos voisins pendant la paix.

Pour les expédiens par rapport à la conclusion de la paix, il y en a de trop dangereux qu'il faut rejeter avec fermeté.

Celui de donner aux ennemis un passage au milieu de la France ne convient ni à eux ni à nous. Si leurs troupes passoient pour aller en Espagne, au travers de la France, qui est épuisée, et dont plusieurs provinces sont pleines de Huguenots, nous aurions à craindre une invasion. De plus, nos ennemis, en traversant toute la France en corps d'armée, ravageroient tout. Il faut périr plutôt que d'accepter cette condition. Si, au contraire, ils se partageoient en beaucoup de petits corps, pour traverser la France par divers chemins, ils devroient craindre que leurs troupes ne fussent accablées, dans une si longue marche, par les peuples réduits au désespoir, et que le Roi ne fit périr leurs troupes, s'il étoit de mauvaise foi, comme ils se l'imaginent mal à propos.

Il s'étoit répandu un bruit, que les ennemis vouloient demander des places de sûreté. Mais quelles places peuvent-ils désirer au-delà des places de cette frontière qui ouvrent le royaume et qu'on offre de leur céder ? De plus, les places maritimes, qui, comme La Rochelle, ne leur serviroient que d'entrepôt dans leur navigation vers l'Espagne, ne feroient que multiplier l'embaras et la dépense des embarquemens et débarquemens pour un médiocre trajet. Ils ne pourroient vouloir, que pour une fin secrète et pernicieuse à la France, cet entrepôt, qui ne leur convient nullement contre l'Espagne. Les places qu'ils demanderoient auprès de l'Espagne, comme Bayonne ou Collioure, ne leur serviroient encore de rien, puisqu'ils auroient plus d'embaras en débarquant dans ces lieux-là, qu'en débarquant immédiatement à Barcelone, ou dans les autres ports des deux mers, qui dépendent d'eux.

On pourroit leur donner des otages ; mais comme il ne faudroit exposer à aucun danger les personnes qui serviroient à cette fonction, il seroit capital d'exprimer en termes formels que le Roi ne peut pas se rendre responsable de

tous les soldats ou officiers français qui , étant congédiés du service après la paix , passeroient furtivement en Espagne pour y chercher de l'emploi et du pain. Le Roi ne pourroit s'engager qu'à retirer toutes ses troupes de ce royaume, qu'à n'y envoyer point d'argent, qu'à demander son petit-fils à la nation espagnole avec les instances les plus efficaces, et qu'à faire punir très-rigoureusement tout Français qui, sous quelque prétexte que ce pût être, tenteroit de passer en Espagne malgré les défenses de Sa Majesté.

On pourroit aussi, à toute extrémité, et après avoir épuisé tous les autres expédiens, consentir de mettre en dépôt pour cinq ou six ans, entre les mains des Cantons Suisses catholiques, les villes de Valenciennes, Douai, Bouchain et Cambrai, afin que ces Cantons pussent ouvrir à nos ennemis cette porte de la France, si nous manquions de parole; et à condition qu'ils nous les rendroient fidèlement au bout du terme, si nous observions de bonne foi notre traité.

IV.

MÉMOIRE

SUR LES RAISONS QUI SEMBLANT OBLIGER

PHILIPPE V A ABDIQUER LA COURONNE D'ESPAGNE

1710.

Je suis très-mal instruit du véritable état des affaires générales, et je n'en puis parler qu'au hasard, sur ce que j'en entends dire confusément; mais les personnes plus éclairées et mieux instruites que moi, pour qui je parle, sauront bien corriger mes vues, si elles ne sont pas justes. J'avoue que je crains que nous n'allions point jusqu'au fond des choses, et que nous ne nous flattions encore très-dangereusement, lors même que nous croyons enfin avoir ouvert les yeux, et que nous ne nous flattions plus. Venons au détail.

I.

Je conviens que les ennemis ne doivent point vouloir réduire le Roi à faire la guerre à son petit-fils: c'est plutôt le vouloir déshonorer, qu'exiger de lui une sûreté effective. Si les ennemis raisonnent solidement, ils doivent voir

que cette condition n'éviteroit pas ce qu'ils craignent, supposé que le Roi fût de mauvaise foi, comme ils le soupçonnent. Sa Majesté leur donneroit, selon son traité, un certain nombre de troupes contre l'Espagne; et, d'un autre côté, elle feroit passer insensiblement en Espagne un nombre prodigieux de soldats et d'officiers congédiés, qui iroient servir le roi d'Espagne contre nos ennemis. Ce qui me paroît de l'intention des alliés, c'est qu'en demandant au Roi une si dure et si honteuse condition, ils supposent que le Roi est le maître de faire revenir son petit-fils, pourvu qu'il le veuille de bonne foi, et qu'il y emploie les moyens les plus efficaces. Ils comptent que le Roi emploiera tous ces moyens décisifs, plutôt que de se déshonorer par la démarche honteuse de faire la guerre à son petit-fils pour lui arracher la couronne qu'il lui a donnée.

II.

J'ai été, dès le commencement, affligé du secret avec lequel la négociation de Hollande a été menée: j'aurois souhaité que M. de Torci l'eût rendue publique jusque dans la populace de Hollande, qui souffre de la guerre, et qui soupire après la paix. D'un côté, c'étoit une mauvaise honte, que de n'oser publier nos offres humiliantes; vous ne pouviez espérer aucun secret à cet égard, puisque ces offres étoient dans les mains de tous vos ennemis, intéressés à les publier jusque dans l'Espagne. D'un autre côté, vous deviez voir, ce me semble, qu'une grande partie des alliés ne désiroient point la paix, et que vous ne pouviez la leur arracher, qu'autant que vous feriez sentir aux vrais républicains de Hollande et à tout le peuple leur véritable intérêt, qui est sans doute de n'achever pas d'accabler la France. Les mêmes offres, publiées un peu plus tôt ou un peu plus tard, pouvoient faire réussir ou échouer la négociation. Il ne convenoit point d'envoyer un ministre demander publiquement la paix, à moins qu'on ne se vit dans une étrange extrémité: au moins, en faisant une si extraordinaire démarche, il falloit s'assurer d'en tirer un fruit proportionné; il falloit tourner en force notre faiblesse même, montrer avec franchise et fermeté toute l'étendue de nos maux, et soulever tous les bien intentionnés de Hollande contre la cabale qui veut nous perdre. J'aurois voulu publier d'abord un équivalent du manifeste que diverses personnes assurent qu'on va publier.

III.

Encore une fois, il me paroît qu'il seroit odieux et déshonorant, que le Roi fit la guerre à son petit-fils; mais ceux qui s'arrêtent là ne paroissent pas aller jusqu'au fond de la difficulté. On peut inspirer aux courtisans, et même au peuple de Paris, une compassion passagère pour le jeune prince qu'on voudroit que le Roi détrônât au milieu de ses victoires : il est facile de répandre dans notre nation une certaine indignation contre nos ennemis, qui veulent tyranniquement réduire le Roi à une condition si flétrissante ; mais il est fort à craindre que de tels sentimens ne nous soutiendront pas longtemps contre la famine, et contre tous les autres malheurs dont nous paroissions menacés. De plus, il ne faut pas croire, si je ne me trompe, que les esprits nentres soient sérieusement persuadés que le Roi est dans une véritable impuissance de faire revenir son petit-fils, sans lui faire la guerre. Voici le discours que nos ennemis tiennent, et qui touchera, selon les apparences, presque toute l'Europe.

Il est vrai, disent-ils, qu'il paroît dur de contraindre le Roi Très-Chrétien à détrôner son petit-fils; mais c'est lui qui l'a mis sur le trône par surprise, contre la foi du traité de partage, sur un testament qu'on a fait signer à un roi moribond, en changeant le nom du fils de l'électeur de Bavière en celui du duc d'Anjou, en sorte que cet acte ne convient point à ce changement de nom. C'est celui qui a causé le désordre, qui doit le réparer. Il n'y a que lui qui le puisse faire; nous ne pouvons nous en prendre qu'à lui seul. Si nous nous contentons des offres qu'il nous fait, cette longue guerre, qui nous a coûté tant de sang et des sommes immenses, sera à recommencer; et notre commerce, pour lequel nous hasardons tout, sera lui-même plus hasardé que jamais. La France, qui ne fait que tromper depuis la paix des Pyrénées, veut encore nous tromper cette fois-ci. Elle ne fait de si grandes offres, qu'à cause qu'elle est aux abois; elle ne veut que respirer, et se moquer encore de nous; que faire la paix en Flandre, où elle se sent accablée, pour transporter la guerre dans la seule Espagne, où elle se croit victorieuse. D'abord après la paix des Pyrénées, elle envoya, sous le nom de simples volontaires, une véritable armée contre l'Espagne en Portugal, malgré les promesses solennelles qu'elle avoit faites, dans le traité de paix, de s'en abstenir. Elle enverra tout de même, après cette paix, en Espagne contre

nous une quantité innombrable de soldats aguerris et d'excellens officiers qu'elle aura congédiés, et qui seront ravis dans leur misère de trouver de l'emploi au service d'un prince français. Ils passeront les uns après les autres par les vallées : le Roi fera semblant de s'en fâcher, et protestera qu'il ne peut retenir tous ces hommes qui n'ont plus d'autre métier que celui des armes. C'est le discours que la France tint après qu'elle eut envoyé des volontaires en Portugal sous feu M. de Schomberg. Tout au plus le Roi Très-Chrétien fera, pour la cérémonie, quelque ordonnance ou placard, qui menacera de punition les militaires qui passeront en Espagne; et personne ne craindra ce châtement imaginaire. Cependant le Roi Très-Chrétien enverra des secours secrets d'argent au jeune prince. La France se prévaudra du repos et de la sûreté où nous la laisserons se rétablir, pour nous épuiser, et pour nous mettre dans l'impuissance de parvenir jamais à l'unique but de toutes nos peines. Nous ne pourrions conquérir l'Espagne, soutenue par la France qui en est si voisine, qu'en y envoyant chaque année par mer de nouvelles armées; ce qui nous ruineroit. Cependant l'Espagne nous ôteroit tout le commerce; et les Français, qui seroient si puissans dans le cœur de l'Espagne, ne manqueroient pas de s'insinuer dans ce commerce, pour nous l'enlever : dans le temps même où nous paroîtrions victorieux, nous serions perdus. Nous n'avons garde de laisser échapper la France, pendant que nous la tenons abattue et épuisée : nous sommes assurés, par tout ce que nous connaissons de l'Espagne, qu'il ne tient qu'au Roi Très-Chrétien de faire revenir son petit-fils, dès qu'il le voudra d'une façon sérieuse et efficace. Il sait bien que son petit-fils manque d'argent, qu'il n'a pas de quoi réparer ses troupes quand elles dépériront; qu'il a dans toutes les terres de son obéissance un grand nombre de prêtres, de religieux et de familles de toutes les conditions, qui sont encore secrètement affectionnés à la maison d'Autriche; qu'il ne pourroit à la longue soutenir une guerre tout ensemble civile et étrangère, dès qu'il n'espérera plus le secours secret de la France : que les Espagnols mêmes, qui paroissent le plus se piquer d'honneur, se laisseront bientôt quand ils verront que Charles réunira toute leur monarchie, ce qui est leur unique but, au lieu que Philippe ne peut plus que la démembrer, et que la dégrader en la démembrant : qu'enfin ceux qui montrent le plus de zèle pour Philippe l'abandonneront, dès qu'il

faudra souffrir les ravages d'une longue guerre, perdre leurs États de Flandre, d'Italie, des Indes, voir périr leur commerce, et s'épuiser pour secourir ce prince chaque année. Ce prince ne peut donc prendre le parti de vouloir se maintenir en Espagne, qu'autant qu'il compte sur le secours secret que la France lui a promis. C'est donc la mauvaise foi de la France qui fait tout notre embarras; elle rend elle-même impossible ce qu'elle fait semblant de promettre. Guerre pour guerre, nous aimons mieux l'avoir contre les Français dans la France même, et aux portes de Paris, avec tous les avantages qui sont visibles, que de l'avoir contre les Français en Espagne, avec des embarras et des désavantages infinis. Ce seroit toujours également la même guerre contre les Français : le changement consisteroit en ce que nous délivrerions la France de ce qui peut la réduire à une bonne paix, et que nous nous mettrions dans un péril évident de nous détruire. Nous nous affoiblirions bientôt, en sorte que la France et l'Espagne, toujours réunies dans la même maison et dans le même conseil, nous accableroient enfin, et donneroient la loi à toute l'Europe. Enfin, Philippe est un des enfans de France qui conserve le droit de succession à la couronne des princes de cette maison. En cette qualité, il doit obéir au Roi son grand-père; faute de quoi il doit être exclu de son droit. Il est visible qu'il n'a aucune ressource réelle, si le Roi Très-Christien l'abandonne de bonne foi. Ainsi, il ne peut refuser de revenir, qu'à cause qu'il est bien assuré que cet abandon n'est qu'une comédie; ce n'est qu'un changement du théâtre de la guerre, et non une véritable paix. Si nous ne désirions pas de meilleure foi que les Français une paix solide et constante, nous accepterions toutes les places qu'ils nous offrent; nous commencerions par nous en mettre en possession au premier jour. Par là, nous tiendrions la France presque ouverte; et quand nous verrions les troupes françaises que l'on congédieroit pour les faire passer en Espagne, pour y recommencer la guerre, nous la recommencerions de notre côté dans la frontière des Pays-Bas, et nous irions jusqu'à Paris. Voilà ce qui démontre notre droiture et notre modération. Nous ne voulons qu'éviter une fausse paix, pour en faire une véritable. Nous ne cherchons que la sûreté de notre commerce avec l'équilibre des puissances de l'Europe, qu'on ne peut jamais espérer qu'en séparant pour toujours l'Espagne de la France. Nous détestons les Français de trouver aucun expédient réel et effectif

qui nous donne des sûretés contre tous les maux qu'on vient de dépeindre. Nous démontrons que, sans nos demandes, nous serons à recommencer, et qu'il ne tient qu'au Roi Très-Christien de finir la guerre, dès qu'il le voudra sincèrement.

Je ne prétends pas décider en faveur de ce discours des alliés : mais tout ce qu'il y a dans l'Europe de neutre en sera frappé. On croira voir un tour captieux, que l'exemple du Portugal, secouru malgré le traité des Pyrénées, rendra très-vraisemblable : on ajoutera même que le Roi ne promet rien d'effectif, en promettant d'abandonner son petit-fils, puisqu'il voit bien que la plupart des soldats et des officiers, que l'on congédiera à la paix, ne manqueront point de se jeter d'abord en Espagne pour y trouver quelque ressource; que quand ils ne le feroient pas dans l'espérance de lui plaire, ils le feroient pour avoir du pain; et qu'ainsi il promet ce qui est visiblement une pure illusion. Quoi qu'il en soit, je pose toujours pour fondement essentiel de mon raisonnement, que la France se trouve réduite à une extrémité très-périlleuse, puisqu'elle fait de si extraordinaires démarches pour en sortir. Ce fondement étant posé, je conclus qu'il est inutile de se récrier, que les propositions des ennemis sont injustes, insolentes et insupportables. Il faut venir au fait. Est-on en état de soutenir honorablement la guerre, et de mettre l'État en sûreté; pour-quoi envoie-t-on donc demander la paix d'une façon si humiliante? N'est-on pas en état de soutenir honorablement la guerre sans hasarder l'État; à quoi sert-il de faire des plaintes qui ne remédient point au mal? Vous ne persuaderez jamais à vos ennemis, ni aux personnes neutres, que vous ne pouvez faire revenir le roi d'Espagne, quand vous lui ferez sentir toutes les extrémités d'un abandon réel sans ressource. Vous ne persuaderez à personne que les Hollandais doivent vous laisser respirer, et se contenter d'une fausse paix, où la guerre, loin de finir, ne fera que changer de théâtre à leur désavantage, par les troupes innombrables qui passeront de France en Espagne contre eux. J'avoue qu'il faut savoir prendre par honneur les partis de désespoir, lorsqu'il n'en reste plus aucun autre : mais ce n'est qu'au défaut de tout autre parti qu'il est permis d'envisager ceux-là, quand il s'agit de toute une nation et de tout un corps d'État qu'on est obligé de préférer à soi.

IV.

Je suppose toujours pour fondement, que la France seroit, par la continuation de la guerre, dans un danger prochain d'invasion ou de démembrement de ses provinces. Je le suppose, puisqu'on offre d'abandonner Lille, Tournai, Ipres, Condé, Strasbourg, Dunkerque, etc. Ce fait fondamental étant supposé, je crois pouvoir représenter que le Roi n'est pas libre de hasarder la France pour l'intérêt personnel d'un des princes ses petits-fils, cadet de la famille royale. Il est le souverain légitime de son royaume, mais pour sa vie seulement; il en a l'usufruit, mais non la propriété; il ne sauroit en disposer, il n'en est que le dépositaire; il n'est nullement en droit, ni d'exposer la nation à passer sous une domination étrangère, ni d'exposer la maison royale à perdre le tout, ou une partie de la couronne qui lui appartient. Ainsi, supposant le cas d'un extrême péril, le Roi doit, en justice et en conscience, préférer la sûreté du royaume qui lui est confié, au droit contesté d'un de ses enfans sur un royaume étranger. Le point d'honneur et la règle de conscience, loin d'empêcher le Roi de faire cette préférence, l'engagent à la faire. La nation qui est indépendante de tout étranger, et la maison royale qui a le droit de succession à la couronne entière, ne sont nullement obligées à risquer ni invasion ni démembrement, pour soutenir un prince de France dans les droits qu'il peut avoir en pays étranger; elles ne sont nullement responsables de la démarche que l'on a faite de rompre le traité de partage, pour se prévaloir du testament de Charles II. Il est donc juste que le Roi fasse très-sincèrement tous les efforts qui dépendent de lui pour faire revenir le roi d'Espagne, pour faire cesser le péril de la France. Ainsi, supposé que le Roi le puisse, il doit le faire de la manière la plus prompte et la plus décisive.

V.

Pour réussir dans ce dessein, je voudrais que Sa Majesté envoyât au plus tôt en Espagne l'homme le plus habile et le plus propre de son royaume à être écouté et cru par le jeune prince. Je voudrais que cet homme, muni des plus amples pouvoirs et des marques de la plus grande confiance, fût chargé de dire les choses suivantes de la part du Roi et de Monseigneur: Le roi d'Espagne n'est qu'un cadet de la maison de France; il n'avoit aucun droit immédiat à

la couronne d'Espagne; il ne l'a reçue que de la concession purement gratuite du Roi et de Monseigneur, qui sont tout ensemble ses pères et ses bienfaiteurs. Monseigneur a fait la cession par l'ordre du Roi, et étant autorisé par lui: peut-il se servir de leurs dons, qui sont de pures grâces, pour exposer leur repos, leur gloire, leur couronne, leur liberté, leur vie? De plus, il demeure toujours un des fils de France, avec le droit de succession à la couronne, qui lui a été expressément réservé. Ainsi, à moins qu'il ne renonce à sa naissance et à son droit de succession, il ne peut pas se dispenser de préférer le salut du royaume de France à son droit sur celui d'Espagne. Agir autrement, seroit manquer à la nature, à la reconnaissance et à tous les devoirs les plus essentiels.

On pourroit faire entendre à ce prince combien il seroit odieux à sa maison, à la France, et à l'Europe entière, s'il préféroit son intérêt personnel à la sûreté du Roi, de Monseigneur, de la maison royale, et de tout le royaume. Les Espagnols mêmes devoient blâmer, dans leur cœur, un tel procédé. De plus, ce prince ne peut point espérer de se maintenir sur le trône d'Espagne, dès que l'abandon de la France ne sera point une comédie. Comment pourroit-il soutenir à la longue une guerre tout ensemble civile et étrangère? Il auroit contre lui la plupart des ecclésiastiques et des religieux, qui entraînent toujours le peuple; parce que le Pape ne pourroit point s'empêcher de donner l'investiture du royaume de Naples à l'Archiduc, et de le reconnoître pour roi d'Espagne après que la France l'auroit elle-même reconnu. D'ailleurs, les grands, toute la noblesse, et tous ceux qui sont jaloux de la grandeur de la monarchie, par rapport aux charges et aux emplois, aimeroient mieux le prince qui réunira la monarchie, que celui qui la démembrera. Chacun se lassera des périls, des ravages, des impôts inévitables dans une longue et violente guerre. Le jeune Roi manquera d'argent; il n'aura plus de quoi renouveler ses troupes; le moindre mauvais succès le fera tomber sans ressource; les Français mêmes qui iroient à son secours lui seront à charge, et seront odieux aux Espagnols. Le commerce d'Espagne sera interrompu, et cette interruption suffit pour soulever tout le pays. Les ennemis pourront reprendre Cadix, et même l'attaquer ouvertement par mer et par terre; ils pourront empêcher le passage de la flotte des Indes et des galions; ils seront les maîtres des deux mers, et tiendront l'Espagne comme bloquée; ils pourront renverser tous les

établissens de l'Amérique. Le moindre de tous ces accidens qui arrive , ce prince succombera d'abord : les Espagnols , dans le doute , craindront les suites ; ils diront : Nous avons fait ce qui dépendoit de nous ; nous ne sommes pas obligés de soutenir le prince de France plus que les Français mêmes , et plus que le Roi son grand-père. En l'abandonnant , il nous met dans la nécessité de l'abandonner.

On peut encore représenter au roi d'Espagne, que le Roi , qui ne peut se résoudre à lui faire la guerre , n'auroit pas moins de peine à se résoudre à le laisser périr sous ses yeux , et que Sa Majesté aime mieux user de la force pour le réduire à revenir. S'il est honteux et insupportable au Roi de prendre les armes contre son propre fils , il ne lui seroit pas moins honteux et insupportable de le voir attaqué , pressé , accablé par ses ennemis , et peut-être trahi , ou du moins abandonné par les Espagnols , sans oser le secourir , et de demeurer tranquille spectateur de sa perte. Enfin , on peut dire que le Roi , dans cette affreuse extrémité , entre le péril de perdre la France et celui de prendre les armes contre son propre fils , aura recours à un parti digne de sa sagesse : c'est celui d'envoyer des troupes en Espagne , non pour lui faire la guerre conjointement avec les ennemis , mais pour l'enlever aux ennemis mêmes , et pour le mettre en sûreté auprès de lui. Quand un homme de poids et de talent convaincra ce jeune prince et son conseil , que c'est véritablement que le Roi est résolu à user de la force pour l'enlever aux armées ennemies , il verra bien qu'il n'a plus de ressource d'aucun côté ; il comprendra que les ennemis , assurés de cette démarche du Roi , agiront plus hardiment contre lui , et que les Espagnols mêmes se décourageront , dès qu'ils ne pourront plus douter que le Roi ne veuille le reprendre pour le conserver. Voilà les moyens efficaces de persuader le roi d'Espagne , de guérir les défiances des ennemis , et de les réduire à une prompte paix. Le vrai parti à prendre , dans l'état où je suppose la France , est d'envoyer promptement en Espagne un homme vertueux , sage , habile , ferme , insinuant , et bien autorisé , qui fasse voir au jeune prince et à ceux qui ont sa confiance , qu'il ne reste plus un moment à hésiter , et que , sur son refus obstiné , le Roi concluroit la paix avec ses ennemis , en sorte que , immédiatement après , les ennemis iroient droit à Madrid , pendant que les troupes françaises iroient droit au jeune Roi pour l'enlever à sa perte inévitable , et pour le ramener respectueusement en France.

Dès que le roi d'Espagne sera bien convaincu que cette déclaration est sérieuse , et qu'elle sera suivie d'une prompt exécution , il se rendra , et les Espagnols seront les premiers à lui conseiller de revenir. Rien n'est même plus noble et plus grand pour les deux rois , que de rendre à la nation espagnole le dépôt de leur monarchie entière. lorsqu'il est visible qu'ils ne peuvent plus la leur conserver sans la laisser démembrer.

Pendant que le Roi n'ira point jusque-là , les ennemis ne croiront jamais que l'abandon offert soit sincère : ils croiront et feront croire au monde , que ce n'est qu'une comédie jouée , pour changer la guerre sans la finir. Si le roi d'Espagne pouvoit revenir tout-à-coup , la guerre se trouveroit finie en un jour , sans aucune négociation ; la guerre n'auroit plus ni fondement ni prétexte ; tous les ombrages de nos ennemis se dissiperoient ; la France n'auroit plus qu'à contenter les Hollandais sur leur barrière , qui seroit peut-être en ce cas moins grande que leurs prétentions présentes. Faute de prendre ce parti , vous serez toujours à recommencer ; et quand même vous gagneriez une bataille , qu'il me paroît fort douteux que vous deviez risquer de perdre , au hasard de voir les ennemis aux portes de Paris , ils vous réduiroient encore à la longue à vous rendre par épuisement. Dès que l'on voit les choses dans cette extrémité , il est inutile de continuer à détruire le fond du royaume et à risquer sa perte entière. Il vaut mieux faire aujourd'hui le sacrifice qu'on voit bien qu'il faudroit faire tout de même dans un an.

VI.

Je croirois qu'il seroit aussi honteux , et plus nuisible à la France , de donner aux ennemis des places , comme Perpignan et Bayonne , pour passer en Espagne , que de leur donner du secours contre le jeune Roi ; car le prêt de ces places seroit un secours très-effectif. Au moins , en donnant du secours , on ne leur ouvreroit pas la France , avec le danger d'une invasion sous le moindre prétexte. D'ailleurs , à moins qu'ils ne veuillent passer tout au travers de la France , chose pernicieuse et insupportable , ils ne peuvent se servir de Perpignan et de Bayonne , qu'en y allant par mer. Or , s'ils veulent passer par mer en Espagne , ils pourront autant y aborder par Barcelone , que par nos ports de France. Que s'ils ne veulent que des places de sûreté jusqu'à l'exécution de la promesse d'a-

bandonner le roi d'Espagne, il faudroit mettre ces places en dépôt dans les mains de quelque puissance neutre : comme les Suisses, et non dans celles de nos ennemis ; encore même faudroit-il faire mettre par écrit, que le Roi ne seroit nullement responsable sur ces places mises en dépôt, de ce que des soldats et des officiers français pourroient, malgré toutes les défenses de Sa Majesté, passer en Espagne. Mais, à parler exactement, il faut avouer que rien ne peut lever toutes les difficultés de nos ennemis, et finir l'imminent péril de la France, que le prompt retour du roi d'Espagne, qui est certainement dans les mains du Roi, quoi qu'on en puisse dire, pourvu que Sa Majesté ne lui laisse aucune espérance d'un secours secret, et qu'il lui déclare, par un homme qui sache parler fortement, que s'il refuse avec obstination de revenir, Sa Majesté enverra des troupes pour l'enlever aux armées des ennemis. On n'aura jamais besoin d'exécuter cette déclaration, si on la fait avec toute la force dont elle a besoin.

VII.

Enfin, si on continue la guerre, quand même les ennemis remporteroient de grands avantages, le Roi ne devoit point, ce me semble, s'éloigner de Paris. Je ne voudrois pas qu'il s'y renfermât, si les ennemis venoient, par exemple, jusqu'à Senlis ; encore faudroit-il alors qu'il y eût des princes de la maison royale qui soutinssent la ville, et qu'on s'y retranchât. Si la capitale, où sont l'argent, le commerce, le crédit et toutes les ressources, étoit abandonnée, tout seroit perdu. Les provinces n'ont plus ni argent, ni hommes aguerris, ni places capables d'arrêter les ennemis ; tout est affamé et au désespoir. Plus le Roi s'éloigneroit de Paris, plus il se mettroit au milieu des provinces pleines de Huguenots, dont il a tout à craindre : les bords de la Loire et le Poitou en sont pleins. Il n'y auroit que le courage du Roi qui pût soutenir celui de la nation. Les ennemis iroient aussi facilement de Paris à Orléans, à Bourges, et jusqu'aux Pyrénées, que de Béthune ou d'Aire à Paris : tout tomberoit devant eux. Malgré la misère et la stérilité, ils trouveroient à vivre partout en passant. Les Huguenots et beaucoup de gens affamés se joindroient d'abord à eux. Paris étant abandonné, il faudroit un miracle pour sauver la France : les Allemands et les Anglais voudroient s'y établir. C'est pour cette raison que je souhaiterois qu'on fit tomber tout d'un coup cette affreuse guerre, par un

prompt retour du roi d'Espagne. Le Roi n'a qu'à le bien vouloir pour en venir à bout. Il me semble que nous sommes fort heureux de ce que les ennemis n'ont pas voulu accepter nos offres, en se réservant le dessein de se servir des places que nous leur aurions cédées, pour entrer en France dès qu'il y auroit eu un nombre considérable de Français passés en Espagne ; car il y a tout lieu de croire que ce cas seroit arrivé infailliblement, et qu'ils auroient en un beau prétexte d'entrer tout-à-coup dans le royaume. Le retour du roi d'Espagne peut seul couper la racine du mal.

ADDITION AU MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Le prompt retour du roi d'Espagne étant l'unique ressource qui reste au Roi pour sauver la France, comme on l'a fait voir dans le *Mémoire* ci-joint, il est capital de faire choix d'un sujet excellent, pour lui confier une affaire aussi importante. On a vu, par le choix de M. Rouillé, quelles sont les personnes que M. de Torci est capable d'employer : une pareille faute exposeroit le royaume aux derniers malheurs.

M. le duc de Noailles est à la cour d'Espagne, à ce que l'on assure. On prétend qu'il y est allé pour disposer le Roi à revenir en France, en cas que la paix ne se puisse conclure sans ce retour. Ce duc est jeune, sans expérience, d'un esprit fort extraordinaire, et très-peu propre à réussir dans une affaire de la nature de celle dont il s'agit présentement, et dans laquelle il faut persuader, non le roi d'Espagne (car s'il étoit seul le moindre ordre du Roi son grand-père lui suffiroit), mais la Reine, qui doit être au désespoir de venir passer sa vie en France, qui hait, dit-on, notre nation (et cela est très-vraisemblable), et qui a un ascendant infini sur le Roi son mari.

Il faut un homme de poids, recommandable par ses qualités personnelles, et que son rang fasse respecter. M. le duc de Harcourt a de l'esprit, et parle hardiment : mais il est en Allemagne, et y est nécessaire. Dailleurs, c'est lui qui est cause du testament ; il ne travailleroit pas de bon cœur à détruire son ouvrage. De plus, il faut un homme d'une vraie vertu, d'une probité à toute épreuve, qui soit uniquement touché du salut de la France, et qui songe à le procurer par le succès de cette négociation-ci : zélé, infatigable.

Personne ne seroit plus propre à un pareil emploi, que M. le duc de Chevreuse; le Roi ne pouvant se passer de M. le duc de Beauvilliers, à qui sa qualité de gouverneur donneroit un droit de parler au roi d'Espagne, en présence de la Reine, avec une liberté et même une autorité particulière. Mais quoique M. le duc de Chevreuse n'ait pas été son gouverneur, il n'y a aucun seigneur en France à qui le roi d'Espagne soit plus accoutumé. Sa patience, que rien ne peut lasser; son esprit, à qui nulle bonne raison n'échappe, et sa droiture infinie, le mettroient en état de réussir dans une affaire qui sauvera l'honneur du Roi, et qui procurera le salut de la France. Quelle fonction peut être plus digne d'un homme qui aime véritablement sa nation?

Il faudroit que madame de Maintenon écrivit très-fortement à madame des Ursins, que le Roi est persuadé que le succès de l'affaire dépend d'elle, afin qu'elle se joigne de bonne foi avec M. le duc de Chevreuse. Si son crédit est diminué, comme on le dit, il n'y a aucun inconvénient à supposer qu'il est toujours aussi grand; et si effectivement elle a le même ascendant sur l'esprit de la jeune Reine, qu'elle avoit ci-devant, la manière forte et sérieuse dont madame de Maintenon lui écrira, l'engagera à agir de toute sa force, et elle pourra être très-utile pour le succès de l'affaire.

Si par hasard on songeoit à envoyer M. le maréchal d'Estrées, il faudroit craindre qu'il n'agit selon les préventions de M. le duc de Noailles son beau-frère, qu'il n'eût de la peine à faire revenir le jeune Roi, à cause du titre de grand qu'il en a reçu, et que sa négociation ne fut affoiblie par les démêlés de son oncle et de son frère avec madame des Ursins. Si M. de Chevreuse n'étoit pas choisi, y auroit-il un homme plus propre que M. le maréchal d'Uxelles? J'aimerois mieux M. le maréchal de Catinat, à cause qu'il est vraiment vertueux; mais je suppose que sa mauvaise santé l'exclut.

V.

OBSERVATIONS

DU DUC DE CHEVREUSE

SUR

LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

1710.

REMARQUES SUR LES RAISONS DES ENNEMIS,
RAPPORTÉES EN QUATRE ARTICLES
DANS LE MÉMOIRE.

I.

LES raisons ici alléguées contre Philippe V sont très-fortes; mais, sans les examiner en détail, une seule considération semble les détruire toutes.

On sait que les royaumes sont, ou électifs, dont le roi n'est qu'usufruitier à vie; ou patrimoniaux, dont le roi dispose comme il veut; ou enfin successifs, dont le roi a toujours pour successeur nécessaire son plus proche héritier descendant du premier roi (la ligne directe préférée, et le droit d'aînesse gardé), soit mâle seulement, soit fille à défaut de mâle: et c'est ce dernier usage qu'on voit établi en Espagne depuis mille ans; car Philippe V descend en ligne directe des deux premiers rois, qui, réfugiés en différens lieux des montagnes du nord, commencèrent en même temps à reconquérir l'Espagne sur les Maures, vers 717, et dont les familles se réunirent ensuite par mariage en une seule qui a toujours régné depuis.

Voilà donc un usage de dix siècles qui forme tout ensemble une loi et une possession inviolable en faveur des descendans de ces premiers rois, tant qu'il y en aura. C'est une espèce de substitution graduelle et perpétuelle, contre laquelle aucun testament ni renonciation ne peut prescrire, que nul des substitués n'a le pouvoir de changer, et que la nation même, qui s'est soumise à cette famille ou descendance, n'a plus droit d'infirmer, mais seulement de juger, si les conditions ordonnées par la loi, pour la succession, sont remplies.

Par cette raison, dira-t-on, Louis dauphin.

et , après lui , Louis duc de Bourgogne , devoient être rois d'Espagne : il est vrai : mais comme il est permis à un roi d'abdiquer sa couronne , à plus forte raison ces deux princes pouvoient-ils céder personnellement celle d'Espagne qu'ils n'avoient pas encore.

Si l'on répond qu'ils ne pouvoient céder que leur droit personnel , et non pas celui de leurs futurs descendans , qui sont venus au monde depuis , la réplique paroît décisive.

Quand la succession d'un royaume est ouverte , il faut un roi pour le gouverner. C'est pour en avoir perpétuellement que la nation a choisi une famille ou descendance entière ; et c'est pour l'avoir sans interruption ni délai à la mort de chacun , que la succession a été fixée par l'aînesse , qui décide sur-le-champ , rien n'étant plus pernicieux aux États que les interrègnes. Si donc celui qui doit succéder , selon la loi , refuse , la couronne passe à son fils ; et s'il n'en a point , elle passe nécessairement à son frère ; car la nation n'attend point alors un fils du premier , qui ne viendra peut-être jamais. Ainsi , quand , après la prise de possession de la couronne par le frère puîné , l'aîné , qui a refusé , vient à avoir des enfans , ils ne peuvent rien prétendre à la couronne cédée par leur père ; 1° parce que n'étant point existans dans le temps de la cession , ils ne sont susceptibles d'aucun droit ; 2° parce qu'ils n'ont pu en acquérir depuis par leur naissance , puisque le seul prince qui pourroit le leur transmettre n'en avoit plus lui-même quand ils sont nés. Telle est donc la loi de la succession des monarchies : il faut qu'un roi vivant succède sans délai au roi qui meurt. Si celui que la loi met sur le trône refuse d'y monter , il perd son droit et en saisit son successeur présomptif vivant , auquel le droit une fois recueilli , demeure , et par lui à sa postérité.

A l'égard du traité de partage mentionné dans cet article , il n'obligeoit le Roi qu'à convenir avec l'Angleterre et la Hollande d'un prince pour l'Espagne , au cas que l'Empereur refusât d'accepter ce traité. L'Empereur l'a refusé six mois devant la mort du roi d'Espagne ; le Roi n'étoit donc plus alors engagé qu'à convenir de la nomination du prince avec les deux autres puissances. Or Sa Majesté notifia le choix de Philippe V par le testament , au roi Guillaume et aux États-généraux , qui reconnurent ce prince pour roi d'Espagne. Ainsi voilà dès lors le traité de partage exécuté.

II.

Il falloit sans doute , au mois de mai dernier , faire déclarer les alliés sur ce qu'ils exigeoient du Roi pour assurer l'abandon d'Espagne par le roi Philippe. M. de Torci prétend n'avoir rien oublié sur cela , et l'on verra à la fin de ces remarques ce qu'ils lui ont répondu.

III.

Selon le principe établi sur le troisième point ci-après , on peut seulement employer les armes du Roi pour retirer d'Espagne Philippe V avec sûreté , quand ce prince le voudra , mais non pas malgré lui.

IV.

Le quatrième article ne paroît souffrir aucune difficulté.

REMARQUES SUR LES POINTS TOUCHANT LESQUELS
LE MÉMOIRE DÉCIDE.

I.

LES deux expédiens combattus dans cet article paroissent en effet impraticables.

II.

Que la France soit réellement dans la dernière extrémité , c'est ce qui est vrai dans un sens , et peut ne l'être pas absolument dans un autre. On en dira davantage à la fin de ces *Remarques*. On supposera cependant ici cette perte de l'Etat prochaine , si la guerre continue ; et l'on convient qu'il n'y a que ce seul cas où l'on puisse délibérer sur l'abandon d'Espagne.

III.

LES quatre raisons de ce point , pour obliger Philippe V à quitter volontairement l'Espagne , sont très-fortes : mais une contraire paroît les anéantir ; c'est que quand le Roi , monseigneur le Dauphin et monseigneur le duc de Bourgogne ont donné ce prince à la nation espagnole pour être son roi , ils l'ont en même temps délié de toute autre obligation , et ils l'ont mis par là dans la nécessité indispensable de n'avoir plus de devoir ni d'intérêt , que pour

cette nation à laquelle ils l'ont pour ainsi dire dévoué.

Ainsi, 1° Philippe V doit hasarder la perte de la France, si l'intérêt de l'Espagne le demande. 2° En le faisant, il n'est point ingrat envers son donateur, qui n'a pu ni dû lui prescrire d'autre loi, que celle de soutenir, suivant l'équité, l'intérêt des Espagnols, envers et contre tous, sans réserve. 3° Il doit donc préférer, non *sa propre grandeur*, mais le bonheur de l'Espagne, *au salut de la France, de sa maison, de ses pères et bienfaiteurs*, etc.

La troisième raison de ce point doit être pesée. Il nous paroît en effet, en ce pays-ci, que l'abdication de Philippe V ne feroit aucun tort réel à la nation qui l'a voulu pour roi; mais lié comme il est à elle, il ne lui est pas permis de l'abandonner sans qu'elle y consente. Il doit donc tout employer pour lui persuader qu'elle sera plus heureuse sous un autre prince; et cela paroît même très-clair dans l'état des choses. Mais si, après avoir mis de bonne foi tout en œuvre pour la faire consentir à son abdication, cette nation, qui doit connoître mieux que nous ses vrais intérêts, persévère à le vouloir conserver, il paroît que son unique devoir est alors de périr plutôt que de l'abandonner.

IV.

On ne peut, ce me semble, par la raison précédente, déclarer le roi d'Espagne ingrat, etc., que dans le cas qu'il refuseroit de faire ses efforts pour tirer le consentement des Espagnols à son abdication par leur propre intérêt, qui doit être, à son égard, la raison décisive pour les quitter: on pourroit seulement le sommer de renoncer à la couronne de France, dont il va causer la perte autant qu'il est en lui. Mais au fond sa renonciation ne seroit que personnelle; et c'est avec raison qu'elle n'est proposée par le *Mémoire* que comme une menace.

V.

Cette considération est utile pour exciter le roi d'Espagne à une abdication volontaire et consentie par ses sujets.

VI.

Idem: c'est-à-dire, non pas pour arracher par force Philippe V à l'Espagne, mais pour persuader à lui et à elle la nécessité de son abdication.

On joint ces trois articles ensemble, parce que leur matière est mêlée en tous.

Il paroît clair en effet que les ennemis veulent la paix; et il est important de les convaincre de notre résolution réelle d'abandonner l'Espagne: mais cet abandon ne suffit pas pour les déterminer à la conclure, comme on le remarquera sur l'article dixième.

Retirer d'Espagne toutes nos troupes, prouve également et aux ennemis et aux Espagnols, qu'on ne veut plus soutenir Philippe V. Mais le *Mémoire* remarque très-judicieusement que cet abandon fait sans aucune convention avec les ennemis, leur donne moyen de soumettre promptement l'Espagne, et de tourner aussitôt les forces étrangères de l'Archiduc avec celles des Espagnols contre la France, pour l'attaquer par un nouveau côté; ce qui nous forceroit, non seulement à restituer toutes les conquêtes du règne du Roi, mais encore à tels démembrements du royaume qu'il leur plaira. Cependant c'est une chose faite. Il est vrai que l'hiver qui approche poussera apparemment la révolution d'Espagne jusqu'au printemps, et donnera lieu de négocier auparavant; mais du moins voit-on par là, qu'il faut conclure la paix cet hiver à quelque prix que ce soit, et que le *Mémoire* a raison de vouloir qu'on retarde l'évacuation des places des Pays-Bas espagnols, jusqu'à la signature des préliminaires capables d'assurer efficacement la paix.

A l'égard de nos places à donner en otage, la *Mémoire* opine très-sensément qu'on accorde toutes celles qui seront nécessaires pour dissiper la défiance de notre bonne foi future, jusqu'à l'entière réduction d'Espagne, ou satisfaction des alliés à cet égard; et de vouloir qu'on les remette à des tiers fidèles aux conditions du dépôt (comme les Cantons Suisses catholiques), plutôt qu'aux parties mêmes. Mais l'offre en est déjà faite.

X.

Voici l'article le plus important. La réflexion qu'on y fait est très-juste. L'hiver durera moins que la négociation de la paix générale, qui est embarrassée de tant d'intérêts différens; et il est d'ailleurs décisif d'en conclure l'essentiel avant les états de guerre, destination de fonds, et autres préparatifs des Anglais et Hollandais pour une nouvelle campagne. Il n'y a donc pas un moment à perdre.

Quoique les Anglais et Hollandais soient épuisés des grands efforts auxquels cette guerre les a engagés, ils ne laisseront pas de déclarer à M. de Torci à la Haye, qu'ils vouloient tout finir à la fois; qu'ils ne se relâcheroient nullement sur la réduction d'Espagne pour l'Archiduc, puisque c'étoit le motif de la guerre; qu'il ne demanderoient jamais au Roi d'armer contre son petit-fils pour le détrôner, mais seulement d'employer les moyens qu'il jugeroit à propos pour assurer l'Espagne à l'Archiduc; et que sans cela ils ne pouvoient faire de paix avec nous, parce qu'ils ne vouloient pas achever de s'épuiser par une guerre éloignée (où il n'y auroit de sûr pour eux que des frais immenses), pendant que la France tranquille se rétablirait, ce qui seroit trop dangereux pour eux.

Dans cette idée, qu'on est forcé d'avouer très-raisonnable, si elle n'est pas juste, notre abandon réel d'Espagne, avec déclaration à Philippe V, qu'on le traitera en ennemi s'il reçoit un seul sujet du Roi à son service, et telles places d'otage que les alliés demanderont; tout cela ne les peut satisfaire, car ils auront toujours la guerre d'Espagne à soutenir. Il semble donc que toute la négociation doit tendre à leur rendre sensible l'impossibilité où vont être les Espagnols de soutenir seuls Philippe V: attaqués de toutes parts, sans argent, sans marine, sans commerce ni aucune aide des Indes, les fidèles Castillans seront forcés de se rendre, comme une place assiégée à qui tout manque et qui n'espère nul secours. Cette considération d'une part, celle de la guerre du Nord qui leur est si désavantageuse, la peste qui leur peut venir par le commerce des villes Anseatiques, la famine que la difficulté de tirer des blés du Nord leur peut causer, les heureux succès des armes qui peuvent enfin revenir de notre côté, et ce qu'un habile plénipotentiaire peut encore ajouter, selon l'occasion, quand il est sur les lieux; c'est, ce semble, tout ce qui peut être mis à présent en usage, et qui est capable d'ébranler des gens, à qui, au fond, la paix ne convient guère moins qu'à nous. Mais, comme le *Mémoire* remarque, il ne faut pas perdre un moment à travailler à cette grande affaire.

Quoique les réflexions sur ce dixième point renferment plus qu'il n'a été demandé par rapport au *Mémoire*, on ne laissera pas de dire encore quelques mots sur l'extrémité de la France ci-devant mentionnée. Cette extrémité n'est que trop vraie; mais elle ne paroît pas sans remède, et même très-efficace.

Si l'on tentoit maintenant l'entreprise sur l'Ecosse, qu'on sait plus disposée que l'année dernière, aussi bien que l'Irlande, à reconnoître son roi légitime, cela seul opéreroit une paix avantageuse et prompte. Il est très-possible de faire un fonds extraordinaire suffisant, et d'avoir en très-peu de temps les vaisseaux, les armes, les munitions nécessaires. L'Angleterre, divisée en deux partis, dont l'un mécontent demande à traiter avec le roi Jacques, ne se fieroit pas à ses propres troupes, dès que ce prince y entroit par l'Ecosse; et le crédit d'argent du gouvernement de Londres tomberoit sans ressource, parce qu'il n'est presque qu'en papier. A regarder la chose de près, dans toutes les circonstances qu'on sait, elle ne paroît pas douteuse.

Le rappel des Huguenots en France (quoique sans exercice public) seroit encore un moyen capable de déterminer les ennemis à une paix raisonnable. Plusieurs officiers réfugiés avouèrent au prince de Hesse, après la prise de Tournai, en présence de quelques officiers de la garnison de cette place, que, si le Roi faisoit une pareille déclaration, ils retourneroient tous dès le lendemain en France. Par là, d'une part, on ôteroit aux ennemis leurs meilleures troupes, avec beaucoup de riches banquiers et d'artisans utiles dont l'absence dérangeroit leurs manufactures; et d'autre part, non-seulement nos armées seroient augmentées en bons soldats et braves officiers, mais aussi le royaume se trouveroit promptement repeuplé et enrichi: ce qui seroit capable de redonner courage et confiance à la nation, de remettre dans le commerce l'argent que la seule défiance a resserré, et d'ôter toute espérance aux ennemis, affaiblis par cette perte. de nous réduire par la force à des conditions injustes; eux qui, sans cette espérance, se trouvent déjà trop épuisés, et maintenant trop intéressés à la guerre du Nord (qui va leur enlever même beaucoup de troupes auxiliaires), pour ne pas finir celle qu'ils nous font. On trouvera, sans doute, de grands inconvénients à ce rappel des Huguenots: et il y en a plusieurs en effet, qu'il seroit trop long de discuter ici. mais on peut remédier à la plupart de ces inconvénients; et de plus, dans les dernières extrémités, où l'on est forcé d'employer les grands remèdes, on peut passer par-dessus les inconvénients qu'ils apportent en opérant la guérison. On trouveroit, dans ce rappel, l'avantage de faire, en un clin d'œil, de tous les nouveaux convertis, de bons sujets de l'État: et l'on espéreroit, avec raison, tant

pour eux que pour les réfugiés, une vraie conversion à l'avenir, au moins à l'égard de plusieurs.

Il y auroit encore un autre moyen de ranimer la nation abattue, rétablir la confiance partout, faire rouler abondamment les espèces entre les mains des particuliers, et montrer clairement aux ennemis que les Français, réunis dans une même volonté de tout employer pour se défendre, se soutiendront plus long-temps qu'eux. Mais, outre que ce moyen, tout juste qu'il est, seroit sujet à quelques inconvéniens, qu'on croit néanmoins faciles à surmonter, il est trop opposé aux maximes établies depuis un siècle pour pouvoir être goûté.

Il n'y a donc que l'entreprise d'Ecosse, qui, sans aucun risque ni autre inconvénient, puisse sauver la France en trois mois de temps, pourvu qu'on y travaille avec la diligence, le secret et les précautions nécessaires. La réputation de valeur, de fermeté, de politesse, de sagesse et de bon esprit, que le roi d'Angleterre acquiert tous les jours parmi même ses sujets rebelles, et qui vole déjà dans les trois royaumes, commence à y faire une impression très-propre à favoriser son entreprise.

VI.

EXAMEN

DES DROITS DE PHILIPPE V A LA COURONNE D'ESPAGNE.

1710 ou 1711.

On représente que le roi d'Espagne a un droit très-légitimement acquis sur cette vaste monarchie; qu'il est par conséquent vrai roi, dans une entière indépendance du Roi son grand-père; qu'il se doit à ses États; qu'on peut bien lui conseiller de faire divers sacrifices pour la paix, mais que le Roi n'a point le droit de lui commander sa dégradation, et encore moins de lui faire la guerre pour le contraindre à souffrir cette injustice. Mais voici ce qu'il me semble qu'on peut répondre à cette objection.

1^o Il ne s'agit point de faire la guerre au roi d'Espagne, ni de le vaincre, ni de le forcer à souffrir l'injustice, mais seulement de le persuader et de persuader la nation espagnole. Il ne s'agit que d'une soustraction réelle de tout secours, que vous avez déjà promise, et

qui suffira, quand elle sera bien sérieuse, pour rendre la persuasion efficace. Vous ne leur parlerez que selon leurs véritables intérêts. Le véritable intérêt du roi d'Espagne est de ne vouloir point périr, et de ne hasarder point le salut de la France pour une chose qui est devenue impossible. Le véritable intérêt de la nation espagnole est de ne démembrement point leur monarchie, et de ne s'engager point, après qu'elle aura été abandonnée par la France, dans une guerre ruineuse et insoutenable. La persuasion sera facile, dès que vous leur ôterez toute espérance.

2^o Quand on suppose que la renonciation de la Reine à la succession d'Espagne est nulle, on ne prend pas garde aux conséquences d'un tel principe. Si Philippe IV, roi d'Espagne, n'a pas pu faire renoncer sa fille Marie-Thérèse, Philippe II n'avoit pas pu faire renoncer sa fille Catherine, qui fut mariée avec le duc de Savoie. En ce cas, il faudroit suivre la coutume de Brabant, qui est favorable aux filles d'un premier mariage par préférence aux mâles d'un second lit; et alors Catherine de Savoie, dont le duc de Savoie d'aujourd'hui est l'arrière-petit-fils, devoit avoir le Brabant, etc. par préférence aux princes de France, qui sont les enfans de la reine Marie-Thérèse descendue de Philippe III, né du dernier mariage. En ce cas, Catherine n'auroit pas pu renoncer au profit de son frère du dernier lit, qui étoit Philippe III. Vous convient-il d'établir un principe qui donneroit le Brabant, etc. au duc de Savoie? L'infante Marie-Thérèse étoit bien moins lésée en renonçant pour devenir reine de France, que l'infante Catherine en renonçant pour devenir duchesse de Savoie.

3^o Il ne s'agit point d'une simple renonciation faite comme entre particuliers, où l'on ne regarde que l'utilité des particuliers mêmes qui renoncent à quelque droit: il s'agit d'une renonciation qui sert de fondement au traité des Pyrénées, et qui assuroit la liberté et la paix de l'Europe entière. Ainsi il faut regarder cette renonciation, non selon les coutumes des lieux, qui décident des champs et des prés des familles particulières, mais selon un droit infiniment supérieur, qui est le droit des gens. Il est même capital d'observer que ce n'est que par un abus, que les filles mariées dans les pays étrangers succèdent aux souverainetés de leurs pères. La France n'a jamais admis de telles successions, et les autres nations auroient dû les rejeter de même. Une nation ne devoit point s'assujettir à la domination d'un étranger

qui descend par femmes du souverain de cette nation. Une nation entière n'appartient point en propre à une fille, comme un pré ou comme une vigne, en sorte que la propriété en puisse être transférée, comme une dot, à des étrangers. Si cet abus est autorisé, au moins faut-il l'adoucir, et le rectifier, en subordonnant de telles successions aux intérêts manifestes de chaque nation, et encore plus à l'intérêt général de l'Europe entière, pour conserver son équilibre, qui est le fondement de son repos et de sa sûreté. Ainsi le contrat de mariage de la Reine est l'accessoire, et le traité de paix est le principal. La paix elle-même se trouve fondée sur la renonciation. Il faut donc que l'accessoire s'accommode au principal, et que toutes les lois alléguées par les jurisconsultes pour les familles particulières, cèdent en cette occasion à la règle supérieure, qui est d'assurer la paix et la liberté des nations qui composent l'Europe. On ne sauroit douter que l'esprit du traité de paix n'ait été d'empêcher, par la renonciation, que la succession d'Espagne ne vint jamais à la maison de France : il faut donc que toutes les lois qui semblent favoriser la maison de France, pour cette succession, cèdent à l'esprit du traité de paix qui veut l'en exclure pour assurer l'équilibre de l'Europe.

En vain on dira qu'une renonciation est nulle, quand la personne qui la fait n'en est pas dédommée par quelque profit ou avantage reçu : je réponds que cette règle de jurisprudence n'a lieu que pour les familles de particuliers. Une princesse doit toujours préférer l'avantage de sa maison, de sa nation, de l'Europe entière, à son profit personnel. De plus, la reine Marie-Thérèse n'auroit jamais été reine de France sans cette renonciation. La couronne de France n'étoit-elle pas pour elle un assez bon dédommagement? Celui qui étoit son père étoit en même temps son roi : il pouvoit se dispenser des règles des familles particulières, pour la sûreté de sa maison, de sa monarchie et de toute l'Europe. Il pouvoit comme roi commander à sa fille d'entrer dans un si juste dessein ; et il la dédommageoit assez libéralement d'une espérance de succession très-incertaine, par la couronne de France qu'il lui procuroit actuellement.

En vain on dit que les renonciations des filles sont nulles, quand leurs dots ne sont point payées : ces règles sont bonnes pour les filles d'une condition particulière, qui ne peuvent être dédommées des biens auxquels elles renoncent, que par le paiement réel de leurs

dots ; mais une princesse, que sa renonciation fait reine de France, n'a pas besoin d'un autre dédommagement. Les avocats ne savent pas que les dots de ces grandes princesses sont très-modiques par proportion aux États de leurs pères ; que ces dots ne sont que de style dans un contrat ; qu'on n'est régulier de part ni d'autre à les payer ; et qu'on n'a pas mieux payé aux Espagnols les dots des princesses de France, que celles des princesses d'Espagne ont été payées aux Français. De plus, il faudroit qu'on eût fait, pour la dot de Marie-Thérèse, des demandes en justice ; il faudroit qu'on eût sommé les Espagnols de la payer : c'est ce qu'on n'a jamais fait. Au pis aller, le débiteur en seroit quitte pour payer, après la demande.

Au reste, que gagneriez-vous, quand vous prouveriez qu'un père ne peut point exiger une renonciation de ses enfans? En ce cas, toute la monarchie d'Espagne appartient à monseigneur le Dauphin, et par succession à monseigneur le duc de Bourgogne, à monseigneur le duc de Bretagne, et à l'ainé de leurs descendants à perpétuité. Suivant ce principe, le Roi n'a point pu obliger monseigneur le Dauphin à renoncer ; monseigneur le Dauphin n'a point pu obliger monseigneur le duc de Bourgogne à renoncer, au préjudice de sa postérité, et au profit d'un prince son cadet. Si la renonciation de la Reine est nulle, celle-là l'est encore plus ; car au moins la Reine n'a renoncé qu'avec le grand dédommagement de devenir reine de France par sa renonciation, au lieu que les descendants aînés de monseigneur le Dauphin renoncent maintenant à la vaste monarchie d'Espagne à pure perte. Le Roi et monseigneur le Dauphin ne le peuvent pas, si Philippe IV ne l'a pas pu ; et Philippe IV l'a pu, s'ils le peuvent.

Il est inutile de dire que Charles II, roi d'Espagne, a pu rappeler ses neveux de la maison de France, et les relever de la renonciation de la reine Marie-Thérèse. 1^o Je laisse à examiner toutes les clauses de son testament, pour savoir s'il paroît y avoir eu une pleine liberté d'esprit, et si ce testament n'a aucune nullité par les termes qui semblent convenir au prince électoral de Bavière, et non à Philippe V. 2^o Le roi Charles II ne pouvoit, selon les lois, que rappeler simplement ses neveux, enfans de la reine Marie-Thérèse : mais, en les rappelant, il n'étoit nullement en droit d'exclure les aînés, et de leur préférer, contre la règle de droit, un cadet. S'il faut suivre le principe

de droit rigoureux qu'on nous vante si hautement, et si Philippe IV n'a pas pu exiger de la Reine sa fille, pour la sûreté de l'Europe entière, une renonciation à la couronne d'Espagne, en lui procurant celle de France; Charles II a encore moins pu rappeler à la succession d'Espagne un cadet de ses neveux, au préjudice de l'aîné et de ses descendants. Voilà de quoi faire un jour une guerre immortelle entre ces deux branches de la maison de France qui régneront sur les deux nations voisines.

On auroit dû même prévoir que, si la postérité de monseigneur le duc de Bourgogne venoit à manquer dans cent ans, un roi d'Espagne, arrière-petit-fils de Philippe V, nourri selon les mœurs et selon les préjugés de la nation espagnole, avec beaucoup d'aversion pour les Français et pour leurs lois, viendrait étendre sa domination sur eux. Alors les descendants de monseigneur le duc de Berri, nourris en France avec l'amour et le respect de toute la nation, contesteroient apparemment la couronne, avec un grand parti, à ce roi étranger qui viendrait subjugué la France. C'est ce qu'on auroit dû prévoir de loin.

Il faut encore observer que le Roi, et monseigneur le Dauphin qui est en puissance de père, n'ont pas été libres d'accepter le testament de Charles II, où Philippe V est rappelé, parce qu'ils étoient actuellement liés par le traité solennel de partage. Ils ne pouvoient *résilier* * de ce traité, qu'après avoir fait consentir à leur changement le roi d'Angleterre et les Etats généraux, avec lesquels ils s'étoient engagés solennellement. Il falloit sommer l'Empereur d'accepter le partage, et, sur son refus, déclarer à l'Angleterre et à la Hollande qu'on se tenoit pour dégagé : alors on eût été libre d'accepter le testament ; jusque là, on ne l'étoit point.

Enfin, Philippe V n'a pas renoncé à ses droits d'enfant de France pour succéder à la couronne : au contraire, il a demandé et obtenu d'y être confirmé. La qualité de roi d'Espagne ne peut donc pas le rendre indépendant du Roi son grand-père, pour toutes les choses qui concernent la conservation du royaume et de la couronne à laquelle il a un droit de succession : il faut ou qu'il renonce à tout droit de succession (et c'est ce qu'il ne peut jamais faire pour ses descendants), ou qu'il ne soit roi d'Espagne, qu'à condition de ne jamais man-

quer aux devoirs d'un fils de France qui est un des héritiers de la couronne. En vérité, peut-on croire que le Roi et monseigneur le Dauphin aient procuré à ce prince cadet, par préférence aux aînés, la couronne d'Espagne, en sorte qu'il puisse sacrifier la France même à sa grandeur personnelle, et aimer mieux laisser périr le Roi et Monseigneur, ses pères et ses bienfaiteurs, avec toute la maison royale et tout le royaume, plutôt que de renoncer à ce qu'il tient de leur pure bonté ? Qu'y auroit-il de plus ingrat et de plus dénaturé, que ce procédé ? Il ne cesse point de se devoir tout entier à la conservation des personnes du Roi et de monseigneur le Dauphin, de la maison dont il est membre et de la couronne à laquelle il a droit de succéder. Ce n'est que par le Roi et par monseigneur le Dauphin, qu'il appartient à l'Espagne. C'est à la France qu'il appartient par la nature même, dont la loi est indispensable. Il est toujours censé, par le droit naturel, que les engagemens qu'il a pris avec l'Espagne sont subordonnés à ceux dans lesquels il est né, pour ne laisser périr ni ses pères et bienfaiteurs, ni sa maison, ni sa patrie, ni la couronne à laquelle il peut succéder. Voilà le premier devoir, qui est essentiel ; l'autre ne peut être que le second.

J'avoue que j'ai cru dans les commencemens que le droit de Philippe V pouvoit être bien soutenu. dans la suite, en examinant les choses de plus près, j'y ai trouvé les embarras que je marque ici. Mais enfin je ne vois rien qui doive faire douter que ce prince ne soit obligé de renoncer à son droit bon ou mauvais sur l'Espagne pour sauver la France, supposé que nous nous trouvions dans le cas d'une dernière extrémité. Cette déposition volontaire, loin de déshonorer ce prince, seroit en lui un acte héroïque de religion, de courage, de reconnaissance pour le Roi et pour monseigneur le Dauphin, de zèle pour la France et pour sa maison. Il seroit même inexcusable de refuser ce sacrifice. Il ne s'agit nullement de ruiner l'Espagne ; car, en la quittant, il en laissera toute la monarchie aussi entière et aussi paisible qu'il l'a reçue. Il ne manquera donc en rien au dépôt qui lui a été confié : il ne sacrifiera que sa grandeur personnelle. Or, ne doit-il pas préférer à sa grandeur personnelle ses pères et ses bienfaiteurs, de qui il la tient, avec le salut de la France entière qui paroît dépendre de ce sacrifice ?

* Terme de pratique, qui veut dire *renoncer à un pacte*.
Voyez DUCANGE, t. V, p. 4262. (Edit.)

VII.

MÉMOIRE

SUR LA CAMPAGNE DE 1712.

M. le maréchal de Villars a de l'ouverture d'esprit, de la facilité pour comprendre certaines choses, avec une sorte de talent pour parler noblement, quand sa vivacité ne le mène pas trop loin. Il a de la valeur et de la bonne volonté ; il n'est point méchant ; il est sans façon, et commode dans la société : mais il est léger, vain, sans application suivie, et sa tête n'est pas assez forte pour conduire une si grande guerre. Il fait des fautes ; et, quand il se trouve pressé, il rejette, dit-on, sur les gens qui ont exécuté ses ordres, le tort qu'il a lui seul.

Les lieutenans-généraux sont persuadés qu'il ne sait pas bien décider, qu'il craint de décider mal, et qu'il ne veut jamais faire que des décisions vagues, pour avoir toujours de quoi se justifier à leurs dépens. Ce préjugé les rend timides : personne n'ose rien prendre sur soi : chacun ne songe qu'à se mettre en sûreté : le service en souffre beaucoup en toute occasion ; c'est ce qui doit faire craindre une bataille.

M. le maréchal de Villars fait beaucoup plus de fautes en paroles qu'en actions. Il est vain ; il paroît mépriser les lieutenans-généraux : il ne les écoute pas ; il fait entendre qu'ils ont toujours peur, et qu'ils ne savent rien. Il se croit invincible, quand il a le moindre avantage ; et il devient doux comme un mouton, dès qu'il se trouve embarrassé : c'est ce qui fait qu'il n'a ni l'estime, ni la confiance, ni l'amitié de personne.

Il ne sait pas même discerner et conduire les hommes. Il est trop léger, inégal, et sans conseil. Il ne connoit ni la Cour ni l'armée. Il n'a que des lueurs d'esprit. Il fait presque toujours trop ou trop peu : il ne se possède pas assez. Une guerre difficile, où la France est en péril, demanderoit une plus forte tête. Mais où est-elle ? Si M. le maréchal de Villars demeure à la tête de l'armée, il est capital de le modérer en secret, et de l'autoriser en public. Il faut lui donner un conseil, et lui faire honneur de tout au dehors.

Plusieurs personnes tâchent de le décréditer, dans l'espérance, ou d'avoir une place, ou d'y faire mettre un de leurs amis : presque tous

sont très-incapables de porter un fardeau si accablant. Ces cabales sont dangereuses.

M. d'Albergotti a de l'expérience, de la valeur et du sens. Il est exact, laborieux, capable de prendre une grande autorité : il sait s'insinuer, et mener des desseins pour parvenir à son but. Mais il est dur, hautain, trop peu honorable dans sa dépense, obscur dans ses amis : s'il commandoit, tous les autres lieutenans-généraux seroient au désespoir. Il prendroit même, dit-on, des partis bizarres, et feroit des fautes très-dangereuses. Il est haï : il passe pour faux. Je ne sais ce qui en est, et je n'en juge point ; mais cette réputation dans un général d'armée, nuiroit infiniment aux affaires dans des temps difficiles.

Il y a plusieurs bons lieutenans-généraux, dont un général plus régulier que M. le maréchal de Villars pourroit faire beaucoup plus d'usage qu'il n'en fait ; mais il me semble qu'on n'en voit aucun qu'on pût mettre en sa place.

Il ne m'appartient pas de raisonner sur la guerre, et je n'ai garde de tomber dans ce ridicule. mais j'exposerai simplement, qu'après avoir écouté tous les discours, de part et d'autre, je suis tenté de croire que M. le maréchal de Villars, qui peut avoir fait d'autres fautes, n'a point eu tort de ne parler pas de son camp, très-avantageux sur la hauteur de Bourlen, pour aller attaquer les ennemis dans les hauteurs d'Osisy et d'Estrun. Les critiques soutiennent qu'il y avoit à parier dix contre un, qu'on auroit battu les ennemis. J'en doute fort ; mais je veux bien le supposer. Dans cette supposition, il y avoit au moins un à parier contre dix, que notre armée auroit été battue. En ce cas, que devenoit la France épuisée ? Faut-il, pour une victoire incertaine, hasarder l'État ? J'avoue qu'il faut tout hasarder pour Cambrai et pour Arras, qui sont les deux portes du royaume, mais non pas pour Bouchain.

J'avoue néanmoins que Bouchain change notre frontière, dérange le système de la guerre, et donne à l'ennemi de quoi nous surprendre plus facilement.

J'avoue qu'en évitant toujours les batailles on décourage les troupes, on avilit la nation, on rend la paix plus difficile. J'avoue qu'on donne, à la longue, un avantage infini à l'ennemi, en reculant toujours et en lui laissant oser tout ce qu'il lui plaît. Il hasarde prudemment des choses qui sont en elles-mêmes très-imprudentes. A la longue il vous acculera, et

achèvera de percer la frontière pour entrer en France.

Mais c'est un triste état que celui de n'avoir plus entre l'abîme et vous qu'une seule perte à faire ; c'est celle de votre armée : perdez-la dans une déroute, il ne vous restera plus aucune ressource ; vos places seules ne sont rien ; vous n'avez plus au dedans ni peuple aguerrî, ni noblesse en état de montrer la tête. Si votre armée étoit perdue, vous n'auriez plus de quoi la réparer ; vous ne pourriez qu'en ramasser des débris, qui ne sauroient défendre le dedans, où tout est ouvert. Une grande armée victorieuse pénétreroit et subsisteroit partout : alors vous n'auriez ni le temps ni les forces d'attendre une négociation de paix à aucune condition : c'est, ce me semble, ce qu'il faut bien considérer, pour se mesurer sur son vrai besoin, soit pour les entreprises de guerre, soit pour les conditions de paix.

Je crains de me tromper ; mais j'avoue que, sans avoir peur, je souhaite, par un vrai zèle, qu'on ne diminue en rien le désir d'acheter chèrement la paix, pourvu que ce soit une paix réelle. Il y a long-temps qu'on nous donne, chaque année, de belles espérances de désunion des alliés. Rien ne vient : l'État achève de se ruiner. Quatre places ne valent pas ce qu'on perd chaque année. Je tremble pour Cambrai, par amour pour la France ; mais j'avoue qu'il faut finir tout au plus tôt, à quelque prix que ce soit.

M. le maréchal de Montesquiou n'a aucune dignité. Ses domestiques, qui ont grand pouvoir chez lui, n'ont pas les mains nettes, et ne lui font pas honneur. Il a l'esprit plus réglé que M. le maréchal de Villars, et plus de connoissance exacte des détails. Mais on prétend qu'il a peu de vues ; qu'il est sans action, foible et irrésolu, quand tout roule sur sa décision. À tout prendre, on ne peut pas compter sur lui. Il sauve les apparences, mais en secret il indispose tous les principaux officiers contre M. le maréchal de Villars. Son fort est une petite finesse. Il se fait honneur de proposer des partis hardis qu'il sait que l'autre n'acceptera pas. Il est indigné, il remarque les fautes, il les fait remarquer. Le service en souffre ; car ces discours ne redressent rien, et ils décréditent celui qui commande.

Il a paru à Boulen, dans les officiers et dans les troupes, une véritable ardeur de combattre : mais je crains qu'on trouveroit de dangereux mécomptes dans une grande occasion. Alors chacun des officiers principaux n'auroit rien

prendre sur soi, de peur d'être sacrifié par M. le maréchal de Villars ; celui-ci ne pourroit faire qu'une disposition générale à sa mode, après quoi on trouveroit en lui peu de ressources pour les coups imprévus. Chaque officier général seroit timide pour ne hasarder pas sa fortune, et la plupart ne verroient peut-être guère clair. Notre armée n'auroit qu'une première fougue avec peu d'ordre. Si les ennemis, patients, accoutumés à se rallier, et à nous enfoncer par méthode, nous entamoient, on pourroit voir une déroute générale, et une épouvante comme à Ramillies.

Si par malheur la paix ne se faisoit pas l'hiver prochain, il faudroit que monseigneur le Dauphin vint commander l'armée, ayant sous lui MM. les maréchaux de Harcourt et de Berwick, etc. ; mais il seroit capital que le prince, après s'être assuré d'un conseil bien sage, prit l'autorité nécessaire pour décider. Voilà mes foibles pensées. Je ne fais que bégaier ; mais qu'importe ? Je veux bien paroître parler mal à propos par un excès de zèle.

VIII.

MÉMOIRE SUR LA PAIX.

I. On peut espérer que les ennemis craindront moins l'union des deux branches de notre maison royale, puisque nos pertes semblent éloigner ces deux branches ; et que, si le Roi venoit à manquer, la branche d'Espagne pourroit n'être guère liée avec celle de France.

II. Les ennemis ne devront guère craindre que la France gouverne l'Espagne au préjudice du reste de l'Europe, à la veille d'une minorité, où la France, menacée de guerre civile, ne pourra pas trop se gouverner elle-même.

III. La reine Anne et le parti des Toris, qui ont commencé la négociation de la paix, ont un intérêt plus pressant que jamais de la conclure. Si nous tombions dans les troubles d'une minorité avant la conclusion de cette paix, le parti des Whigs, appuyé de tous les alliés, opprimeroit la Reine et les Toris sans que la France fût en état de les secourir.

IV. D'un autre côté les ennemis pourront vouloir profiter de cette conjoncture unique pour nous réduire à peu près au point qu'ils jugeront convenable à la sûreté de l'Europe. Ils seront moins touchés de notre abatement présent, qui n'est que passager, et ils le seront

davantage du danger futur de l'Europe, si nos bouheurs reviennent après une minorité, comme on l'a vu après celle du Roi : ils pourrout penser qu'on ne nous réduira jamais dans les bornes nécessaires, si on ne prend pas son temps pour le faire dans une occasion de trouble.

V. Les ennemis doivent craindre naturellement que si la branche de feu M. le Dauphin achève de manquer, le roi d'Espagne ne réunisse les deux monarchies. A-t-il fait quelque renonciation ? je n'en sais rien. Supposé même qu'il en ait faite une, il soutiendra qu'elle n'est pas moins nulle selon nous, que celle de la reine sa grand'mère.

VI. Les Espagnols pourrout ne vouloir point quitter un roi fort aimé, pour se livrer à M. le duc de Berri gouverné par son beau-père qu'ils craignent.

VII. Il est naturel que tant d'alliés se flattent d'espérance dans ce changement, qu'ils soient irrésolus dans ce cas imprévu, et qu'ils temporisent pour voir si la mort d'un dernier petit-enfant n'amènera point un système tout nouveau. Ce retardement peut nous faire tomber dans le cas de la minorité en pleine guerre.

VIII. Si nous perdions le Roi avant la conclusion de la paix, nous aurions tout ensemble une horrible guerre au dehors, et le danger d'une guerre civile au dedans.

IX. Nos minorités ne se sont jamais passées sans quelque guerre civile.

X. Le danger en est bien plus grand quand il ne reste pas même une mère pour être régente. Une mère trouve tous ses intérêts dans ceux de son fils : un oncle peut suivre son ambition ou celle des gens qui ont sa confiance.

XI. Les ennemis espèrent, ou une mort soudaine du Roi, ou un affoiblissement de sa personne, qui mette la France en désordre. Ces deux cas peuvent arriver chaque jour. Le second embarrasseroit encore plus que le premier.

XII. Ils espèrout que la même main qu'on s' imagine faussement avoir fait mourir deux Dauphins, en fera aussi mourir bientôt un troisième avec le Roi déjà vieux, auquel cas le roi d'Espagne sera contraint d'abandonner l'Espagne pour venir régner en France.

XIII. Ils espèrout que le roi d'Espagne aura une guerre avec M. le duc de Berri, soutenu de M. le duc d'Orléans, pour l'une ou l'autre des deux monarchies.

XIV. Si M. le duc d'Anjou venoit à mourir, on seroit bien embarrassé pour rappeler le roi d'Espagne. S'il revenoit seul à la hâte, comme Henri III revint de Pologne à la dérobée, il

laisseroit la Reine et le prince des Asturies dans les mains des Espagnols : c'est ce qu'il ne se résoudroit jamais à faire, étant aussi attaché à la Reine qu'il l'est. S'il les menoit avec lui, l'Espagne, abandonnée par lui, sans aucune mesure prise avec la nation, pourroit prendre un parti de désespoir, et se tourner contre la France, plutôt que de demander M. le duc de Berri, et que de se livrer à la merci de M. le duc d'Orléans.

XV. Dans cette occasion, le comte de Stahrenberg pourroit faire une grande révolution.

XVI. Vous ne pourriez point abandonner l'Espagne malgré elle à M. le duc de Savoie, pour l'ôter et à l'Empereur et à M. le duc de Berri. D'un côté, vous manqueriez indignement à la nation espagnole, qui a mérité de vous que vous ne disposiez point d'elle sans son consentement ; de l'autre, vous mettriez le poignard dans le sein de M. le duc de Berri, ou du moins de son épouse et de son beau-père auxquels il est livré. Les ennemis voient tous ces embarras qui vous menacent, et ils espèrent en profiter.

XVII. Vous auriez à craindre le parti des Huguenots encore très-nombreux en France, celui de quelques autres novateurs très-puissans à la Cour même, celui des mécontents et des libertins capables de tout, des troupes innombrables sans discipline, les rentiers non payés.

XVIII. Il me semble qu'il faut faire la paix la moins mauvaise qu'on pourra, mais la faire à quelque prix que ce soit. Ce qu'on peut espérer n'a aucune proportion avec ce qu'on hasarde. Que deviendrait-on si on perdoit une bataille cette campagne ? et cela est dans l'ordre des possibles ; vu l'embarras des subsistances et l'épuisement de nos officiers et de nos troupes.

XIX. Il ne faut pas perdre un moment ; car un moment perdu engagera la campagne, et la campagne peut nous faire tomber dans une minorité funeste à l'État.

IX.

MÉMOIRE

SUR LA SOUVERAINETÉ DE CAMBRAI.

Je crois qu'il est de mon devoir de représenter au Roi, avec le zèle le plus sincère et avec le plus profond respect, des choses que j'ai pris autrefois la liberté de lui dire pour son service,

sans aucun rapport à moi. Les grands bruits de paix très-prochaine, que les ennemis mêmes répandaient dans toute l'Europe, me font penser, par zèle pour Sa Majesté et pour le bien de l'Église de Cambrai, à un article qu'il seroit très-facile de faire insérer dans un traité de paix.

Voici de quoi il s'agit.

1° Les empereurs d'Allemagne ont donné aux évêques de Cambrai la ville de Cambrai avec tout le Cambrésis, il y a près de sept cents ans. Alors, le Cambrésis étoit incomparablement plus étendu qu'il ne l'est maintenant.

2° Depuis ces anciennes donations, confirmées par les empereurs successeurs des premiers, les évêques de Cambrai ont toujours possédé la souveraineté de Cambrai et du Cambrésis, en qualité de princes de l'Empire comme les autres évêques souverains d'Allemagne.

3° L'évêque de Cambrai avoit même dans les diètes de l'Empire le rang devant celui de Liège. Il n'y a guère plus de soixante ans que ce rang étoit encore conservé, et que les députés de l'Église de Cambrai alloient aux diètes.

4° Il est vrai que les comtes de la Flandre impériale étoient avoués de l'Église de Cambrai, et que les rois d'Espagne, qui ont été comtes de Flandre, ont voulu se servir du prétexte de cette avouerie pour établir leur autorité à Cambrai : mais il est clair comme le jour, qu'un simple avoué d'une Église n'y a aucune autorité, que sous l'Église même qu'il est obligé de défendre et à laquelle il est subordonné. Il est vrai aussi que les rois de France, voyant Cambrai si voisin de Paris, et si exposé aux invasions de leurs ennemis, voulurent de leur côté se faire châtelains des évêques, pour avoir aussi un prétexte d'entrer dans le gouvernement de la ville : mais chacun sait que le châtelain de l'évêque, loin d'avoir une autorité au-dessus de lui, n'étoit en cette qualité que son officier et son vassal.

5° Les choses étoient en cet état, quand Charles-Quint, craignant que les Français ne s'emparassent de Cambrai, s'en empara lui-même, y bâtit une citadelle, et en donna le gouvernement à Philippe II, son fils, avec le titre de burgrave. Il fit cette disposition en qualité d'empereur, de qui l'évêque souverain de Cambrai relevoit. Les évêques du lieu ne laissèrent pas de conserver leur souveraineté sur la ville et sur tout le pays, quoique Philippe eût un titre de défenseur de la citadelle.

6° Dans la suite, le duc d'Alençon, fils de France, étant venu dans les Pays-Bas avec le titre de duc de Brabant, se saisit de la citadelle

de Cambrai par une intelligence secrète avec le baron d'Inchi qui y commandoit.

7° Le duc d'Alençon ayant bientôt abandonné les Pays-Bas pour retourner en France, il laissa Balagni dans la citadelle : celui-ci exerça une cruelle tyrannie sur la ville et sur le pays, où son nom est encore détesté.

8° Le comte de Fuentes, général de l'armée d'Espagne, vint l'assiéger, et prit Cambrai sur lui.

9° Jusque là, les Espagnols avoient laissé l'archevêque de Cambrai en possession paisible de tous les droits de souverain ; mais comme Balagni l'en avoit dépouillé par pure violence, pendant ces horribles désordres, les Espagnols commencèrent alors à faire comme Balagni, sur lequel ils avoient fait la conquête ; et ils se mirent en possession de la souveraineté sur tout le Cambrésis, excepté sur la châtellenie du Câteau, qui est demeurée franche jusqu'au jour présent.

10° D'ailleurs ils laissèrent l'archevêque en liberté de continuer à envoyer des députés de son Église aux diètes impériales. On a continué à les y envoyer presque pendant tout le temps de la nomination d'Espagne.

11° Cependant les archevêques représentoient très-fortement au conseil de conscience du roi d'Espagne, qu'il ne pouvoit point, sans une très-violente injustice, se maintenir dans une usurpation manifeste. Ils montroient leur titre et leur possession claire de plus de six cents ans de cette souveraineté. Ils ajoutoient que Balagni avoit été notoirement un tyran très-odieux, et qu'une conquête faite par les Espagnols sur un homme qui n'avoit aucun droit, ne pouvoit point avoir été faite justement, au préjudice de l'Église à qui cette souveraineté appartenoit avec évidence, et par conséquent que cette conquête faite sur un usurpateur étoit nulle à l'égard du possesseur légitime.

12° Le roi d'Espagne, Philippe IV, pressé par les fortes raisons que son conseil de conscience lui représenta, offrit enfin à l'archevêque de Cambrai de ce temps-là deux expédiens pour le contenter.

13° Le premier étoit de lui rendre, sans exception, tous les droits de souveraineté sur la ville et sur le magistrat, sur le pays et sur les États, à condition que le roi d'Espagne auroit dans la citadelle et dans la ville une garnison de ses troupes, pour défendre cette place contre les Français, qui ne manqueroient pas de s'en emparer par surprise, si on n'usoit pas d'une précaution si nécessaire.

14° Le second expédient étoit de dédommager l'Église de Cambrai de la souveraineté, en donnant à l'archevêque le comté d'Alost, et au chapitre métropolitain la terre de Lessines, qui est d'un grand revenu.

15° L'archevêque et le chapitre refusèrent ces propositions; et, par ce refus, ils demeurèrent dépouillés de leur souveraineté, sans aucun dédommagement.

16° La conquête du Roi survint l'an 1677. Mais comme Sa Majesté est trop juste et trop pieuse pour avoir voulu faire une conquête sur l'Église pour la dépouiller de ce qui lui appartient, il s'ensuit, avec la dernière évidence, qu'elle n'a pu vouloir conquérir Cambrai que sur les Espagnols: or, il est visible que ceux-ci n'y avoient aucune ombre de droit; donc la conquête faite sur eux n'en a donné aucun de légitime au Roi sur cette place. Comme les Espagnols par leur conquête n'avoient pu qu'entrer dans l'invasion de Balagni, tout de même Sa Majesté, par sa conquête, n'a fait que dépouiller les Espagnols usurpateurs, sans vouloir arracher à l'Église ce qui est incontestablement à elle.

17° Il est vrai que Sa Majesté obtint, par le traité de paix de Nimègue, une cession de Cambrai et du Cambrésis, faite par le roi d'Espagne. Mais une cession obtenue de celui qui n'y avoit aucun droit est une cession visiblement nulle et insoutenable. C'est de l'Empire et de l'archevêque de Cambrai, vrai et légitime possesseur de ce droit, qu'il auroit fallu obtenir la cession. Celle du roi d'Espagne est semblable à celle par laquelle je céderai à Pierre, au préjudice de Paul, une terre appartenant à Paul, sur laquelle je n'aurois aucun droit: une telle cession est comme non avenue.

18° L'an 1696, je pris la liberté de proposer à Sa Majesté de se faire donner par l'Empire et par l'archevêque une véritable cession de cette

souveraineté, dans le traité de paix qui devoit alors terminer la guerre commencée l'an 1688. Mais, selon les apparences, cet article fut oublié quand on fit le traité de Riswick.

19° Il s'agiroit maintenant de faire mettre cette cession dans le traité de paix dont on parle tant de tous côtés. Cette cession mettroit la conscience du Roi dans un très-solide repos, et elle assureroit à jamais Cambrai à la France: sans cette cession, l'Empire pourroit un jour, dans des temps favorables, disputer à nos rois cette très-importante place, qui est si voisine de Paris.

20° Il ne faudroit point mettre la chose en doute, ni la tourner en négociation, de peur que les ennemis ne voulussent la faire acheter; il suffiroit qu'on demandât cet article comme un point de pure formalité, après la fin de toute négociation, quand tout le reste seroit déjà conclu et arrêté par écrit.

21° Sa Majesté, qui a tant de zèle pour l'Église, et qui est si éloignée de la vouloir dépouiller sans quelque dédommagement, pourroit s'engager à lui en donner un, quand la paix lui fourniroit des facilités pour le faire.

22° Pour moi, je serois ravi de signer une cession qui assureroit au Roi et à l'État une place si nécessaire. Je ne ferois aucun scrupule de renoncer à une souveraineté temporelle, qui ne feroit que causer des désordres et des abus pour le spirituel de notre Eglise, comme nous en voyons d'énormes à Liège et dans les autres villes d'Allemagne.

23° Le Pape autoriseroit et confirmeroit sans peine ma cession, l'Empire la feroit dans le traité.

24° Je ne demanderois aucun avantage personnel; et si le Roi accorderoit des revenus ou des honneurs à l'archevêché, en dédommagement, je consentirois sans peine à ne les avoir jamais pour ma personne, en sorte qu'ils fussent réservés à mes successeurs.



PLANS DE GOUVERNEMENT

CONCERTÉS AVEC LE DUC DE CHEVREUSE, POUR ÊTRE PROPOSÉS AU DUC DE BOURGOGNE.

Novembre 1711.

↔

ARTICLE PREMIER.

PROJET POUR LE PRÉSENT.

1° PAIX à faire. — *Elle* doit être achetée sans mesure. Arras et Cambrai très-chers à la France.

Si, par malheur extrême, la paix étoit impossible à tout autre prix, il faudroit sacrifier ces places.

Si elle ne se fait pas, diligence pour être prêt dès la fin de mars. Fourrages, grains, voitures; point de rivières contre les ennemis. — Castille.

2° Guerre à soutenir.

Choix de général qui ait l'estime et la confiance, qui sache faire une excellente défensive.

Point de nouveaux maréchaux de France. Ils ne seroient ni plus habiles, ni plus autorisés, *et ce seroit une* mortification pour les bons lieutenans-généraux.

Choix d'un nombre médiocre de bons lieutenans-généraux unis au général.

La présence de la personne de M. le Dauphin à l'armée, pernicieuse sans un général habile et zélé, un second général bien uni, des lieutenans-généraux bien choisis, l'autorité pour décider d'abord, *et* fermeté d'homme de cinquante ans.

Éviter bataille en couvrant nos places, laissant même perdre les petites.

A toute extrémité, bataille, au hasard d'être battu, pris, tué avec gloire.

Généraux : Villeroi, laborieux, avec de l'ordre et de la dignité. — Villars, vif et peu aimé, parce qu'il méprise, etc. — Harcourt, malade : peu d'expérience, bon esprit. — Berwick, arrangé, vigilant, timide au conseil, sec, roide,

et homme de bien. — Bezons, irrésolu et borné, mais sensé et honnête homme. — Montesquiou,

Officiers-généraux. — N'engager point tous les courtisans à continuer le service; *il y a en eux* dégoût, inapplication, mauvais exemple. — Bon traitement aux vieux officiers de réputation. — Conseil de guerre réglé. Officiers-généraux, bons à écouter, non toujours à croire : beaucoup de très-médiocres.

Conseil de guerre à la Cour, *doit être* composé de maréchaux de France, et autres gens expérimentés, qui sachent ce qu'un secrétaire d'Etat ne peut savoir, qui parlent librement sur les inconvéniens et abus, qui forment des plans de campagne de concert avec le général chargé de l'exécution, qui donnent leur avis pendant la campagne, qui n'empêchent pourtant pas le général de décider sans attendre leurs avis, parce qu'il est capital de profiter des momens.

ARTICLE II.

PLAN DE RÉFORME APRÈS LA PAIX.

§ I. — Etat militaire.

Corps militaire, réduit à cent cinquante mille hommes.

Jamais de guerre générale contre l'Europe: Rien à démêler avec les Anglais. Facilité de paix avec les Hollandais. On aura facilement les uns contre les autres. Alliance facile avec la moitié de l'Empire.

* Voyez ce que Feulden en dit ci-dessus, p. 178.

Peu de places. *Les ouvrages et les garnisons ruinent. Une multitude de places tombent dès qu'on manque d'argent, dès qu'il vient une guerre civile. La supériorité d'armée, qui est facile, fait tout.*

Médiocre nombre de régimens, mais grands et bien disciplinés, sans aucune vénalité pour aucun prétexte; jamais donnés à de jeunes gens sans expérience; avec beaucoup de vieux officiers. — Bon traitement aux soldats pour la solde, pour les vivres, pour les hôpitaux: élite d'hommes. — Bons appointemens aux colonels et aux capitaines. — Ancienneté d'officier comptée pour rien, si elle est seule. *Avoir soin de ne pas laisser vieillir dans le service ceux qu'on voit sans talent. Avancer les hommes d'un talent distingué.*

Projet de réforme. Ecouter MM. les maréchaux de Puységur, de Harcourt, de Tallard.

Fortifications *doivent être faites* par les soldats, et par les paysans voisins, et bornées à de médiocres garnisons.

Milices par tout le royaume. Enrôlemens très-libres, avec exactitude de congé après cinq ans. Jamais aucune amnistie. Au lieu de l'hôtel des invalides, petites pensions à chaque invalide dans son village.

§ II. — Ordre de dépense à la Cour.

Retranchement de toutes les pensions de Cour non nécessaires. Modération dans les meubles, équipages, habits, tables. Exclusion de toutes les femmes inutiles. Loix somptuaires comme les Romains. Renoncement aux bâtimens et jardins. Diminution de presque tous les appointemens. Cessation de tous les doubles emplois: faire résider chacun dans sa fonction. Supputation exacte des fonds pour la maison du Roi: nulle augmentation, sous aucun prétexte.

Retranchement de tout ouvrage pour le Roi: laisser fleurir les arts par les riches particuliers et par les étrangers.

Supputation exacte de tous les appointemens des gouverneurs, lieutenans-généraux, etc. des états-majors, etc., des pension sinévitables, des gages d'offices des Parlemens et autres Cours.

Supputation exacte de toutes les dettes du Roi; distinguant celles qui portent intérêt, d'avec celles qui n'en doivent point porter; comptant avec chaque rentier, avec retranchement pour les usures énormes et évidentes, avec remise de beaucoup d'autres, avec réduc-

tion générale au denier 30, avec exception de certains cas privilégiés: nettoyant chaque compte, s'il se peut, et finissant par cote mal taillée, si on ne peut voir clair.

Supputation du total des fonds nécessaires pour la maison du Roi et de la Cour, de tous les appointemens, gages et pensions nécessaires, de l'intérêt de toutes les dettes, de la subsistance de tout le corps militaire.

Comparaison exacte de cette dépense totale, avec le total des revenus qu'on peut tirer, en laissant rétablir l'agriculture, les arts utiles et le commerce.

§ III. — Administration intérieure du Royaume.

1^o Etablissement d'Assiette, qui est une petite assemblée de chaque diocèse, comme en Languedoc, où est l'évêque avec les seigneurs du pays et le tiers-état, qui règle la levée des impôts suivant le cadastre, et qui est subordonnée aux Etats de la province.

2^o Etablissement d'Etats particuliers dans toutes les provinces, comme en Languedoc: on n'y est pas moins soumis qu'ailleurs, on y est moins épuisé. *Ces Etats particuliers sont composés des députés des trois états de chaque diocèse: avec pouvoir de policer, corriger, destiner les fonds, etc.* Ecouter les représentations des députés des Assiettes; mesurer les impôts sur la richesse naturelle du pays, et du commerce qui y fleurit.

3^o *Impôts.* Cessation de gabelle, grosses fermes, capitation et dîme royale. Suffisance des sommes que les Etats lèveroient pour payer leur part de la somme totale des charges de l'Etat. — Ordre des Etats toujours plus soulageant que celui des fermiers du Roi ou traitans, sans l'inconvénient d'éterniser les impôts ruineux, et de les rendre arbitraires. Par exemple, impôts par les Etats du pays sur les sels, sans gabelle. Plus de financiers.

4^o Augmenter le nombre des gouvernemens de provinces, en les fixant à une moindre étendue, sur laquelle un homme puisse veiller soigneusement avec le lieutenant-général et le lieutenant du Roi. Vingt au moins en France seroit la règle du nombre des Etats particuliers. — Résidence des gouverneurs et officiers. — Point d'intendants; *Missi dominici* seulement de temps en temps.

5^o Etablissement d'Etats-généraux.

Leur utilité. Etats du royaume entier seront paisibles et affectionnés comme ceux de Languedoc, Bretagne, Bourgogne. Provence, Ar-

tois, etc. — Conduite réglée et uniforme, pourvu que le Roi ne l'altère pas. — Députés intéressés par leur bien et par leurs espérances à contenter le Roi. — Députés intéressés à ménager leur propre pays, où leur bien se trouve, au lieu que les financiers ont intérêt de détruire pour s'enrichir. — Députés voient de près la nature des terres et le commerce de leur province.

Composition des *Etats-généraux* : de l'évêque de chaque diocèse : d'un seigneur d'ancienne et haute noblesse, élu par les nobles ; d'un homme considérable du tiers-état, élu par le tiers-état.

Élection libre : nulle recommandation du Roi, qui se tourneroit en ordre : nul député perpétuel, mais capable d'être continué. Nul député ne recevra avancement du Roi, avant trois ans après sa députation finie.

Supériorité des *Etats-généraux* sur ceux des provinces. Correction des choses faites par les *Etats* des provinces, sur les plaintes et preuves. Révision générale des comptes des *Etats* particuliers pour fonds et charges ordinaires. Délibération pour les fonds à lever par rapport aux charges extraordinaires. Entreprises de guerre contre les voisins, de navigation pour le commerce, de correction des abus naissans.

Autorité des *Etats*, par voie de représentation, pour s'assembler tous les trois ans en telle ville fixe, à moins que le Roi n'en propose quelque autre. — Pour continuer les délibérations aussi long-temps qu'ils le jugeront nécessaire. — Pour étendre leurs délibérations sur toutes les matières de justice, de police, de finance, de guerre, d'alliances et négociations de paix, d'agriculture, de commerce. — Pour examiner le dénombrement du peuple fait en chaque Assiette, revu par les *Etats* particuliers, et rapporté aux *Etats-généraux* avec la description de chaque famille qui se ruine par sa faute, qui augmente par son travail, qui a tant et qui doit tant. — Pour punir les seigneurs violens. — Pour ne laisser aucune terre inculte, empêcher l'abus des grands parcs, nouveaux : fixer le nombre d'arpens, s'il n'y a labour : abus des capitaineries dans les grands pays de chasse, à cause du trop de bêtes fauves, de lièvres, etc., qui gâtent les grains, vignes, prés, etc. — Pour abolir tous privilégiés, toutes lettres d'état abusives, tout commerçant d'argent sans marchandise, excepté les banquiers nécessaires.

1° *Nature de la puissance temporelle* : autorité coactive pour faire vivre les hommes en société avec subordination, justice et honnêteté de mœurs. — Exemples : ainsi ont vécu les Grecs et les Romains. Autorité temporelle complète dans ces exemples, sans aucune autorité pour la religion.

2° *Nature de la puissance spirituelle*. Définition : autorité non coactive pour enseigner la foi, administrer les sacremens, faire pratiquer les vertus évangéliques, par persuasion, pour le salut éternel. — Exemple d'ancienne Eglise jusqu'à Constantin : elle faisoit ses pasteurs, elle assembloit les fidèles, elle administroit, prêchoit, décidoit, corrigeoit, excommunioit : elle faisoit tout ceci sans autorité temporelle. — Exemple d'Eglise protestante en France. Exemple d'Eglise catholique en Hollande, en Turquie. — Eglise permissif et autorisée dans un pays, y devoit être encore plus libre dans ses fonctions. Nos rois laissoient les Protestans en France libres pour élire et déposer leurs pasteurs : ils se contentoient d'envoyer des commissaires aux synodes. Le Grand Turc laisse les Chrétiens libres pour élire et déposer leurs pasteurs. Mettant l'Eglise en France au même état, on auroit la liberté qu'on n'a pas d'élire, de déposer, d'assembler les pasteurs. — La protection du prince doit appuyer, faciliter, et non gêner et assujettir.

3° Indépendance réciproque des deux puissances. La temporelle vient de la communauté des hommes, qu'on nomme nation. La spirituelle vient de Dieu, par la mission de son Fils et des apôtres. — La temporelle est, dans un sens, plus ancienne : elle a reçu librement la spirituelle. La spirituelle, en un sens, est aussi plus ancienne : le culte du Créateur existoit avant les institutions des lois humaines. — Les princes ne peuvent rien sur les fonctions pastorales : de décider sur la foi, d'enseigner, d'administrer les sacremens, de faire les pasteurs, d'excommunier. Les pasteurs ne peuvent contraindre pour la police temporelle. — Les deux puissances peuvent seulement se prêter un mutuel secours : le prince peut punir les novateurs contre l'Eglise : les pasteurs peuvent affermir le prince, en exhortant les sujets, en excommuniant les rebelles. — Les deux puissances, d'abord séparées pendant trois cents ans de persécution, unies et de concert, mais non confondues, depuis la paix. Elles doivent demeurer distinctes, et libres de part et d'autre

dans ce concert. — *Le prince est laïque, et soumis aux pasteurs pour le spirituel, comme le dernier laïque, s'il veut être chrétien. Les pasteurs sont soumis au prince pour le temporel, comme les derniers sujets : ils doivent l'exemple.* — Donc l'Eglise peut excommunier le prince, et le prince peut faire mourir le pasteur. Chacun doit user de ce droit seulement à toute extrémité ; mais c'est un vrai droit.

4° *Secours mutuel des deux puissances.*

L'Eglise est la mère des rois. Elle affermit leur autorité, en liant les hommes par la conscience. Elle dirige les peuples pour élire des rois selon Dieu. Elle travaille à unir les rois entre eux ; mais elle n'a aucun droit d'établir ou de déposer les rois : l'Écriture ne le dit point : elle marque seulement leur soumission volontaire pour le spirituel.

Les rois protecteurs des canons. Protection ne dit ni décision, ni autorité sur l'Eglise. C'est seulement un appui pour elle contre ses ennemis et contre ses enfans rebelles. Protection est seulement un secours prêt pour suivre ces décisions, non pour les prévenir jamais : nul jugement ; nulle autorité. — Comme le prince est maître pour le temporel, comme s'il n'y avoit point d'Eglise ; l'Eglise est maîtresse du spirituel, comme s'il n'y avoit point de prince. — Le prince ne fait qu'obéir, en protégeant les décisions. *Le prince n'est évêque du dehors, qu'en ce qu'il fait exécuter extérieurement la police réglée par l'Eglise. Qui dit simple protecteur des canons, dit un homme qui ne fait jamais aucun canon ou règle, mais qui les fait exécuter quand l'Eglise les a faits.* — De là il suit que le prince ne devoit jamais dire en ce genre : *Voulons, enjoignons, ordonnons.* Nota. Ce n'est que depuis François 1^{er} que ces expressions ont passé dans les édits, déclarations et ordonnances.

5° *Mélange des deux puissances.* — Assemblées mixtes : conciles où les princes et les ambassadeurs étoient avec les évêques. Conciles particuliers de Charlemagne : capitulaires *dominant tout à la fois des règles de discipline ecclésiastique et de police séculière.* — Alors la chrétienté étoit devenue comme une république chrétienne, dont le Pape étoit le chef. Exemples : Amphictyons, Provinces-unies. — Pape devenu souverain, couronnes fiefs du saint Siège. — Evêques devenus les premiers seigneurs, chefs du corps de chaque nation, pour élire et déposer les souverains. Exemples : Pépin, Zacharie. Exemple de Louis le Débonnaire. Exemple de Carloman ; Charlemagne.

— Deux fonctions différentes, dans ces évêques premiers seigneurs, qu'il ne faut pas confondre.

6° *Race royale.*

Religion chrétienne et catholique, moins ancienne que l'État, reçue librement dans l'État, mais plus ancienne que la race royale, qui a reçu et autorisé la race royale. Exemple : Pépin, Hugues-Capet.

Reste ou image d'élection : rois sacrés du temps de leurs pères, jusqu'à saint Louis.

Le sacre consommoit tout, parce que les peuples ne vouloient qu'un roi chrétien et catholique. — Contrat et serment dont la formule reste encore. Exemples de Pierre le Cruel, de Jean-sans-Terre, de l'empereur Henri IV, de Frédéric II, du comte de Toulouse Albigeois, de Henri IV roi de France, des Grecs en Italie du temps de Grégoire II. Exemples d'hérétiques : roi de Suède ; Jacques, roi d'Angleterre ; son grand-père, Jacques I.

7° *Rome. Centre d'unité, chef d'institution divine pour confirmer les évêques ses frères, tous les jours jusqu'à la consommation. Il faut être tous les jours dans la communion de ce siège, principalement pour la foi.* — La personne du Pape, de l'aveu des Ultramontains, peut devenir hérétique : alors il n'est plus Pape. — Présidence au concile de Nicée par Osius, évêque de Cordoue, au nom du Pape. Légats aux autres conciles. — Nécessité d'un centre d'unité indépendant des princes particuliers, et des Eglises des nations.

Puissance (de Rome) sur le temporel. — *Directe*, absurde et pernicieuse. — *Indirecte*, évidente, quoique faillible, quand elle est réduite à décider sur le serment, par consultation ; mais déposition n'en suit nullement¹. — Intérêt des Eglises particulières, d'avoir un chef indépendant de leur prince temporel. Indépendance du spirituel seroit plus grande, si on n'avoit pas le temporel à ménager. — Les ecclésiastiques doivent contribuer aux charges de l'État par leurs revenus.

8° *Libertés Gallicanes sur le spirituel.*

Rome a usé d'un pouvoir arbitraire qui troubloit l'ordre des Eglises particulières, par les

¹ Tout cet *alinéa*, relatif à la puissance de Rome sur le temporel, est omis dans les éditions précédentes de ce *Mémoire*, publiées d'après celle que le cardinal de Bausset en avoit donnée, dans le t. 15 de l'*Hist. de Fénelon*. Nous le retablissons d'après le manuscrit original, que nous avons entre les mains. On peut voir, dans l'*Hist. lit. de Fénelon* (1^{re} partie n. 80, note), les raisons qui avoient obligé le cardinal de Bausset à supprimer ce passage, et celles qui nous engageant à le rétablir. (Édit.)

expectatives, appellations frivoles, taxes odieuses, dispenses abusives.

Il faut avouer que ces entreprises sont fort diminuées. Maintenant les entreprises viennent de la puissance séculière, non de celle de Rome. Le Roi, dans la pratique, est plus chef de l'Église, que le Pape, en France : libertés à l'égard du Pape, servitude vers le Roi. — Autorité du Roi sur l'Église dévolue aux juges laïques : les laïques dominent les évêques, le tiers-état domine les premiers seigneurs. Exemple : arrêt d'Agen : primatie de Lyon. — Abus énormes de l'appel comme d'abus, et des cas royaux, à réformer. — Abus de ne pas souffrir les conciles provinciaux : nationaux dangereux. — Abus de ne laisser pas les évêques concerter tout avec leur chef. — Abus de vouloir que des laïques demandent et examinent les bulles sur la foi.

Maximes schismatiques du Parlement : rois et juges ne peuvent être excommuniés : roi nomme homme qui confère, etc. Collation est *in fructu*. — Possessoire réelle : pétitoire chimérique.

Autrefois l'Église, sous prétexte du serment des contractans, jugeoit de tout. Aujourd'hui les laïques, sous prétexte de possessoire, jugent de tout.

La règle seroit que les évêques de France se maintinssent dans leurs usages canoniques ; que le Roi les protégeât pour s'y maintenir canoniquement, selon leur désir ; que Rome les maintint contre les usurpations de la puissance laïque ; qu'ils demeurassent subordonnés à leur chef pour le consulter sans cesse, pour les appellations, pour les corriger, déposer, etc.

Abus des assemblées du clergé, qui seroient inutiles, si le clergé ne devoit rien fournir à l'Etat. Elles sont nouvelles. — Danger prochain de schisme par les archevêques de Paris.

9° Libertés Gallicanes sur le temporel.

Liberté pleine pour le pur temporel à l'égard du Pape, pour le Roi et le peuple, pour le clergé même. — Utilité de l'Église de ne pouvoir aliéner sans lui.

Droit du Roi pour rejeter les bulles qui usurperoient le temporel. Nul droit d'examiner celles qui se bornent au spirituel : les renvoyer aux évêques, qui feront à cet égard leurs fonctions.

10° Moyens de réforme à procurer.

Rétablir le commerce libre des évêques avec leur chef, pour le consulter et pour être autorisés à certains actes.

Convenir avec Rome sur la procédure pour déposer les évêques. Exemple : ancien évêque de Gap.

Ne rien faire de général sans se concerter avec le nonce du Pape, et sans en faire parler à Rome par un cardinal français.

Laisser élire papes les sujets les plus éclairés et les plus pieux.

Se défier des maximes outrées des parlementaires.

Mettre quelques évêques pieux, savans et modérés dans le conseil, non pour la forme, mais pour toute affaire mixte. Se souvenir qu'ils sont tous naturellement les premiers seigneurs et conseillers d'Etat.

Recevoir le concile de Trente, dont les principaux points sont reçus dans les ordonnances, avec des modifications pour les points purement temporels.

Faire un bureau de magistrats laïques et pieux, et de bons évêques avec le nonce, pour fixer l'appel comme d'abus.

Faire cesser toutes les exemptions de chapitres et de monastères non congrégés.

Poursuivre la réforme ou suppression des ordres peu édifiants. Exemple : Cluni, Cordeliers.

Laisser aux évêques, sauf l'appel simple, liberté sur leur procédure, pour visiter, corriger, interdire, destituer les curés et tous ecclésiastiques.

Laisser aux évêques la liberté de juger eux-mêmes dans leurs officialités.

Ne nommer au Pape, pour le cardinalat, que des hommes doctes, pieux, qui résident souvent à Rome. — Leur laisser dans les conclaves entière liberté de suivre leur serment pour le plus digne.

Demander au Pape des nonces savans et zélés, point politiques et profanes.

Avoir un conseil de conscience, pour choisir des évêques pieux et capables : le composer, non par les places, mais par le mérite. Ne le faire au temps présent.

Plan pour déraciner le jansénisme *. Demander à Rome une décision sur la nécessité relative et alternante. Faire accepter la Bulle par tous les évêques. Faire déposer ceux qui refuseront. Oter les docteurs d'abbés, répétiteurs, grands-vicaires, professeurs et supérieurs de séminaires imbus de jansénisme. Donner une règle de doctrine à l'Oratoire, aux Bénédictins, aux Chanoines réguliers.

* On peut voir, pour le développement de cet article, les derniers n^{os} du *Mémoire latin* présenté en 1703 au pape Clément XI. On le trouve plus haut, t. iv, p. 445 et suiv. (Édit.)

§ V. — Noblesse.

1° Nobiliaire fait en chaque province sur une recherche rigoureuse. *Il contiendra* l'état des honneurs et des preuves certaines de chaque famille, l'état de toutes les branches dont l'ensouchement est clair, dont il est douteux, ou qui paroissent bâtarde.

Chaque enfant *sera* enregistré. — Registre général à Paris. — Nulle branche *ne sera* reconnue sans enregistrement.

Inventaire en ordre alphabétique de la chambre des comptes de Paris, du trésor des chartes, des chambres des comptes des provinces, avec distribution à chaque famille de ce qui lui appartient.

2° Education *des nobles*.

Cent enfans de haute noblesse, pages du Roi, choisis d'un beau naturel : études, exercices.

Moindres nobles, ou de branches pauvres, cadets dans les régimens. Parens *et* amis de colonels, de capitaines.

Maison du Roi remplie des seuls nobles choisis : gardes, gendarmes, chevaux-légers.

Nulle place militaire vénale. Nobles préférés.

Maitres d'hôtel, gentilshommes ordinaires, etc., tous nobles vérifiés. — Chambellans ou gentilshommes de la chambre, au lieu de valets de chambre et huissiers : seulement valets ou garçons de la chambre pour le grossier service. Toutes autres charges plus considérables aux nobles vérifiés.

3° Soutien de *la noblesse*.

Toute maison aura un bien substitué à jamais : *majorasgo* d'Espagne. Pour *les* maisons de haute noblesse, *substitutions* non petites : moindres pour médiocre *noblesse*.

Liberté de commercer en gros, sans déroger.

Liberté d'entrer dans la magistrature.

Mésalliances défendues aux deux sexes.

Défense aux acquéreurs des terres des noms nobles, du nom de familles nobles subsistantes, de prendre ces noms.

Ennoblissemens défendus, excepté les cas de services signalés rendus à l'Etat.

Ordre du Saint-Esprit pour les seules maisons distinguées par leur éclat, par leur ancienneté sans origine connue.

Ordre de Saint-Michel pour honorer le service de bonne noblesse inférieure.

Ni l'un ni l'autre pour les militaires sans naissance proportionnée.

Nul duché au-delà d'un certain nombre. Ducs, de haute naissance : faveur insuffisante. Nul duc non pair. Cérémonial réglé. Ou atten-

droit *une* place vacante pour en obtenir. On ne seroit admis que dans les Etats-généraux.

Lettres pour marquis, comtes, vicomtes, barons, comme pour ducs.

Honneurs séparés pour les militaires. Divers ordres de chevalerie, avec des marques pour lieutenans généraux, maréchaux de camp, colonels, etc. — Privilèges purement honorifiques.

4° Bâtardise. La déshonorer pour reprimer le vice et le scandale. Oter aux enfans bâtards des rois le rang de princes : ils ne l'avoient point. Oter à tous les autres le rang de gentilshommes, le nom et les armes, etc.

5° Princes étrangers.

Laisser les rangs établis de longue main.

Retrancher tout ce qui paroît douteux et contesté.

Régler que chaque cadet n'aura les honneurs, que quand le Roi l'en jugera digne.

Ne donner point facilement à ces maisons, charges, gouvernemens, bénéfiques. Ils ne croiront jamais avoir d'autre souverain, que l'aîné de leur maison.

Bouillon et Rohan, *les aînés* ducs; cadets, cousins, etc.

Nulle autre famille, avec aucune distinction, que celles des ducs.

§ VI. — Justice.

1° Le chancelier doit veiller sur tous les tribunaux, et régler leurs bornes entre eux.

Il doit savoir les talens et la réputation de chaque magistrat principal des provinces; procurer à chacun de l'avancement, selon ses talens, ses vertus, ses services : faire quitter leurs charges à ceux qui les exercent mal.

Le chancelier chef du tiers-état devoit avoir un moindre rang, comme autrefois.

2° Conseil, composé, non de maitres des requêtes introduits sans mérite pour de l'argent, mais de gens choisis *gratis* dans tous les tribunaux du royaume; établi pour redresser avec le chancelier tous les juges inférieurs.

Conseillers d'Etat envoyés de temps en temps dans les provinces pour réformer les abus.

3° Parlemens. Oter peu à peu la paille, etc. Charges fort diminuées : charges à diminuer encore par réforme : laisser pour leur vie tous les juges intègres et suffisamment instruits; faire succéder gratis leurs enfans dignes : attribution de gages honnêtes sur les fonds publics; exemple d'avancement pour ceux qui feront le mieux.

Peu de juges. — Peu de lois. — Lois qui évitent

les difficultés, sur *les testamens, les contrats de mariage, les ventes et échanges, les emprisonnemens et décrets*. Peu de dispositions libres.

Grand choix des premiers présidens *et des procureurs-généraux*. Préférence des nobles aux roturiers, à mérite égal, pour les places de présidens *et de conseillers*. Magistrats d'épée et avec l'épée au lieu de robe, quand on pourra.

4° Bailliages. Point de Présidiaux : leurs droits attribués aux Bailliages. Rétablir le droit du bailli d'épée pour y exercer sa fonction. — Lieutenant-général et lieutenant-criminel, nobles s'il se peut. — Nombre de conseillers réglé, non sur l'argent qu'on veut tirer, mais selon le besoin réel du public : *âge de quarante ans et au-delà*.

Nulle justice aux seigneurs particuliers, ni au Roi dans les villages de ses terres. Leur conserver *seulement la justice foncière, les honneurs de paroisse, les droits de chasse, etc.* Tout le reste immédiatement au Bailliage voisin.

Conservation, aux seigneurs, de certains droits sur leurs vassaux pour leurs fiefs, *ainsi que les droits de garde et service militaire sur leurs paysans*.

Régler les droits de chasse entre les seigneurs et les vassaux.

5° Bureau pour la jurisprudence.

Assembler *des jurisconsultes choisis*, pour corriger et réunir toutes les coutumes, pour abrégier la procédure, pour retrancher les procureurs, etc.

Compte rendu au chancelier par ce bureau dans le conseil d'Etat. Examen à fond pour faire un bon code.

6° Suppression de tribunaux. Plus de grand Conseil. Plus de Cour des Aides. Plus de trésoriers de France. Plus d'élus.

Additions au § VI.

Conseil d'Etat où le Roi est toujours présent. — Six autres conseils pour toutes les affaires du royaume. — Nulle survivance de charges, gouvernemens, etc.

Permettre à tout étranger de venir habiter en France, et y jouir de tous les privilèges des naturels et régnicoles, en déclarant son intention au greffe du Bailliage royal, sur le certificat de vie et de mœurs qu'il apporteroit et le serment qu'il prêteroit, etc. Le tout sans frais.

§ VII. — Commerce.

Liberté *du commerce*. Grand commerce de denrées bonnes et abondantes en France, ou des ouvrages faits par les bons ouvriers.

Commerce d'argent par usure, hors des banquiers nécessaires, sévèrement réprouvé. — Espèce de censure pour autoriser *le gain de vraie mercature, non gain d'usure; savoir le moyen dont chacun s'enrichit*.

Délibérer, dans les Etats généraux *et particuliers*, s'il faut abandonner les droits d'entrée et de sortie du royaume.

La France assez riche, si elle vend bien ses blés, huiles, vins, toiles, etc.

Ce qu'elle achètera des Anglais *et des Hollandais*, sont épiceries et curiosités nullement comparables : laisser liberté.

Règle courante et uniforme pour ne vexer ni chicaner jamais les étrangers, pour leur faciliter l'achat à prix modéré.

Laisser aux Hollandais *le profit de leur austère frugalité et de leur travail*, du péril d'avoir peu de matelots dans leurs bâtimens, de leur bonne police pour s'unir dans le commerce, de l'abondance de leurs bâtimens pour le frêt.

Bureau de commerçans, que les Etats généraux et particuliers, aussi bien que le conseil du Roi, consultent sur toutes les dispositions générales.

Espèce de Mont-de-piété pour ceux qui voudront commercer, et qui n'ont *pas* de quoi avancer.

Manufactures à établir, pour faire mieux que les étrangers, sans exclusion de leurs ouvrages.

Arts à faire fleurir, pour débiter, non au Roi jusqu'à ce qu'il ait payé ses dettes, mais aux étrangers *et aux riches Français*.

Loix somptuaires pour chaque condition. On ruine *les nobles pour enrichir les marchands par le luxe*. On corrompt par ce luxe les mœurs de toute la nation. Ce luxe est plus pernicieux que le profit des modes n'est utile.

Recherche des financiers. On n'en auroit plus aucun besoin. L'espèce de censeurs *désignée plus haut* examinerait en détail leurs profits. Les financiers pourroient tourner leur industrie vers le commerce.

Additions au § VII.

Le tout réglé par le conseil de commerce et de police du royaume, dont le rapport des résultats toujours porté au conseil d'Etat où le Roi est présent.

Marine médiocre, sans pousser à l'exès, proportionnée au besoin de l'Etat, à qui il ne convient pas d'entreprendre seul des guerres par mer contre des puissances qui y mettent toutes leurs forces.

Régler prises. — Commerce de port à port, etc.

MÉMOIRES

SUR

LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES A PRENDRE APRÈS LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

15 mars 1712 *.

PREMIER MÉMOIRE.

RECHERCHE DE..... **.

I. CE seroit une grande injustice et un grand malheur, que de soupçonner N. , sur des imaginations populaires, sans un solide fondement.

II. Je voudrois approfondir en grand secret, 1° les preuves de ce qu'il a fait en Espagne; 2° les faits précis qu'on allègue maintenant.

III. S'il n'est pas coupable, on prépare à pure perte une guerre civile, en le tenant pour suspect et en l'excluant.

IV. S'il est coupable, il est capital de mettre en sûreté la vie du Roi et du jeune prince, qui est à toute heure en péril.

V. S'il n'est pas coupable, et s'il est bien intentionné, il seroit capital de le traiter avec confiance, et de l'engager par honneur, etc.

VI. Ce qui me frappe, est que sa fille, qui est dans l'irrégion la plus impudente, dit-on, ne sauroit y être sans lui; et qu'étant instruit de tout ce qu'on dit de monstrueux de leur commerce, il n'en passe pas moins sa vie tout seul avec elle. Cette irrégion, ce mépris de

toute diffamation, cet abandon à une si étrange personne, semblent rendre croyable tout ce qu'on a le plus de peine à croire. Il est ambitieux, et curieux de l'avenir.

VII. Il y a des crimes qu'on ne peut jamais s'assurer de prouver judiciairement, qu'après l'entière instruction du procès. Il est terrible de commencer celui-ci dans l'incertitude.

VIII. La preuve est encore bien plus difficile contre une personne d'un si haut rang. Qui est-ce qui ne craindra point de succomber dans une si odieuse accusation? Chacun craindra une prompte mort du Roi, ou une indulgence de sa part, pour sauver l'honneur de la maison royale. Chacun craindra un ressentiment éternel de cette maison. Les espérances de récompense ou de protection ne sont nullement proportionnées à de telles craintes. Dès qu'on viendra à chercher les témoins en détail, chacun reculera.

IX. Si par malheur le crime étoit vérifié, feroit-on mourir avec infamie un petit-fils de France, qui peut parvenir bientôt, par droit de succession, à la couronne? Pourroit-on avec sûreté le tenir en prison perpétuelle? N'en sortiroit-il point quand son gendre et sa fille auroient l'autorité?

X. Supposé même qu'on eût la force de le déclarer exclu de la succession, quelles guerres n'y auroit-il pas à craindre, si le cas arrivoit? De plus, on ne pourroit pas exclure son fils, qui est innocent. Que n'y auroit-il pas à craindre du père du Roi, lequel père auroit été exclu avec infamie de la royauté?

* Cette date, qu'on lit à la tête de chacun des Mémoires suivans, n'est pas de l'écriture de Fénelon, mais du duc de Chevreuse. Elle n'indique donc pas le jour où Fénelon composa ces Mémoires, mais vraisemblablement le jour où le duc de Chevreuse les reçut. (Edit.)

** Tel est le titre de ce Mémoire, dans le manuscrit original. Fénelon n'ose écrire ce titre en entier. Il craint de souiller sa plume en indiquant la nature du crime dont le duc d'Orléans étoit alors soupçonné par les personnes les moins prévenues contre lui. (Edit.)

XI. Toute recherche ou molle et superficielle, ou rigoureuse et sans un entier succès, pour achever de le perdre, produiroit à pure perte des maux infinis. D'un côté, il seroit implacable sur une recherche infamante; de l'autre, il seroit triomphant sur ce qu'on n'auroit pas pu le convaincre. Il seroit exclu de la régence, et il en auroit néanmoins toute l'autorité effective sous le nom de son gendre, qu'il gouverneroit par sa fille.

XII. Il ne faut point compter sur l'indignation publique. L'horreur du spectacle récent excite cette indignation : elle se ralentira tous les jours. Un petit-fils de France calomnié si horriblement, et sans preuve claire, exciteroit bientôt une autre indignation. De plus, les mœurs présentes de la nation jettent chacun dans la plus violente tentation de s'attacher au plus fort par toutes sortes de bassesses, de lâchetés, de noirceurs et de trahisons.

XIII. Ce prince, s'il étoit poussé à bout, trouveroit de grandes ressources, par la foiblesse présente, par le déclin d'un règne prêt à finir, par son esprit violent quoique léger, par ses grands revenus, par l'appui de son gendre, par l'irrégion de lui et de sa fille, par les conseils affreux qui ne lui manqueroient pas.

XIV. Si on l'exclut du conseil de régence, il paroitra que le Roi le tient pour suspect : cette exclusion sera regardée par là comme très-flétrissante. En ce cas, son intérêt est qu'on fasse une recherche, où l'on succombe. Alors il reviendra, après la mort du Roi, contre cette exclusion flétrissante et calomnieuse. Il n'en faut pas tant, quand on est le plus fort, pour renverser ce qui paroît odieux et irrégulier.

XV. Dans la recherche, on ne pourroit guère découvrir le crime de N. sans trouver que sa fille a été complice de son action. En ce cas, que feroit-on d'elle ? Elle peut devenir reine ! Sa condamnation pourroit mettre M. le duc de Berri, devenu Roi, hors d'état d'avoir jamais des enfans !

XVI. Si le jeune prince venoit à manquer, après un éclat si horrible, le roi d'Espagne voudroit venir en France, pour monter sur le trône, et les Espagnols pourroient bien refuser de recevoir en sa place M. le duc de Berri, gouverné par cette fille et par ce beau-père qui leur est si odieux.

XVII. En ce cas, il y auroit facilement une guerre entre les deux frères. Le roi d'Espagne, suivant les conseils de la reine son épouse et de la nation espagnole, soutiendrait que la re-

nonciation de feu Monseigneur et de feu M. le Dauphin, étoit aussi nulle que celle de la reine Thérèse d'Espagne. Ils voudroient réunir les deux monarchies, pour ne tomber pas dans des mains si odieuses et si diffamées.

XVIII. Malgré toutes ces raisons, de ne point faire une recherche avec éclat, je voudrais qu'on en fit une très-secrète, pour assurer la vie du Roi et du jeune prince, supposé qu'on trouve des indices qui méritent cet approfondissement. Mais le secret est également difficile, et absolument nécessaire.

XIX. Ne pourroit-on point examiner en grand secret le chimiste de ce prince, et voir le détail des drogues qu'il a composées ? Il faudroit en prendre, et en faire des expériences sur des criminels condamnés à la mort.

XX. Si par malheur le prince est coupable, et s'il voit qu'on ne veut rien approfondir, que n'osera-t-il point entreprendre ?

SECOND MÉMOIRE.

LE ROI.

I. JE crois qu'il est très-important de redoubler, sans éclat et sans affectation, toutes les précautions pour sa nourriture, etc., comme aussi pour celle du jeune prince qui reste.

II. Il est à désirer que tous les ministres se réunissent pour rendre Sa Majesté très-facile à acheter très-chèrement la paix : c'est l'unique moyen de le débarrasser pour le reste de sa vie, et de la prolonger.

III. Ils peuvent lui faire entendre que c'est ce qu'il doit à sa gloire et à sa conscience. Il ne doit point s'exposer à laisser un petit enfant avec tout le royaume dans un si prochain péril.

IV. On peut lui représenter l'extrémité où l'on se trouveroit, s'il tomboit dans un état de langueur, où il ne pourroit rien décider, et où nul ministre n'oseroit rien prendre sur soi.

V. On peut lui faire entrevoir le cas d'une bataille perdue, et des ennemis entrant dans le cœur du royaume.

VI. On peut lui laisser voir le cas où la France auroit le malheur de le perdre. Alors on auroit tout à craindre du parti huguenot, du parti janséniste, des mécontents de divers états, des princes exclus de la régence, de dettes payées ou non payées, des troupes très-nombreuses sans discipline. Le remède est d'établir, sans aucun retardement, un conseil de

régence , que tout le monde s'accoutume à respecter.

VII. On peut lui représenter la consolation , la gloire et la confiance pour son salut , qu'il tirera d'une prompte paix , si elle lui donne les moyens de commencer à faire sentir quelque soulagement à ses peuples , après les maux de tant de longues guerres.

VIII. On peut lui faire considérer qu'il aura à faire au plus tôt la réforme de ses troupes , qui ne pourroit s'exécuter qu'avec un très-grand péril dans le désordre d'une minorité.

IX. Il faut lui montrer combien il importe qu'il rétablisse au plus tôt quelque ordre dans les finances , sans quoi on ne peut espérer aucune respiration des peuples , avant les troubles d'une minorité. Pendant une régence , un prince qui voudroit troubler l'Etat , auroit un moyen facile d'y réussir. Si le conseil de régence paie les dettes , il ne sauroit soulager les peuples , et les peuples accablés ne continueront point à porter ce joug accablant . quand ils verront un prince qui leur offrira sa protection contre ce conseil : si au contraire le conseil retranche ou suspend le paiement des dettes pour soulager les peuples , les rentiers , qui sont en si grand nombre et si appuyés , feront un parti redoutable contre le conseil qui les aura maltraités.

X. On en peut dire autant des courtisans , et des militaires qui ont de grosses pensions : si le conseil de régence les paie , il accable les peuples ; s'il leur refuse ou leur retarde leur paiement , le voilà devenu odieux. Ainsi , d'une façon ou d'une autre , voilà un puissant parti tout formé pour un prince qui voudra contenter son ressentiment et son ambition.

XI. Si M. le duc de Berri , livré à son épouse et à son beau-père , se trouvoit , à la mort du Roi , à portée de gouverner , sans qu'il y eût un conseil de régence déjà en actuelle possession , et déjà affermi dans l'exercice de l'autorité , les peuples et les troupes , accoutumés à n'obéir qu'aux ordres d'un seul maître , ne s'accoutumeroient pas facilement à préférer les décisions d'un conseil sans expérience , et peut-être fort divisé , aux volontés d'un fils et d'un petit-fils de France , réunis ensemble avec un grand parti.

XII. Si le prince mineur venoit à mourir dans une telle conjoncture , M. le duc d'Orléans pourroit empêcher le retour du roi d'Espagne , surtout en cas que les Espagnols refusassent de recevoir M. le duc de Berri.

XIII. Il n'y auroit personne qui fût à portée

de ménager les choses pour empêcher cette guerre civile : au moins un conseil déjà affermi travailleroit à la paix et au bon ordre avec quelque autorité provisionnelle.

XIV. Il me paroît fort à propos que le B. D. (le bon duc , M. de Beauvilliers) aille voir madame de M. (Maintenon) , qu'il lui parle à cœur ouvert pour la rapprocher de lui , et qu'il lui représente toutes ces choses , afin qu'elle concoure efficacement à cet ouvrage.

XV. C'est précisément ce qui peut lui attirer la bénédiction de Dieu et les vœux de la France entière ; c'est travailler au repos , à la gloire et au salut du Roi. Que n'auroit-elle point à déplorer , si le Roi manquoit dans cette confusion ?

XVI. Ce n'est point en épargnant chaque jour au Roi la vue de quelques détails épineux et affligeans , qu'on travaillera solidement à le soulager et à le conserver. Les épines renaîtront sous ses pas à toutes les heures : il ne peut se soulager , qu'en s'exécutant d'abord en toute rigueur. C'est une prompte paix , c'est la destruction du parti janséniste , c'est l'ordre mis dans les finances , c'est la réforme des troupes faite avec règle , c'est l'établissement d'un bon conseil autorisé et mis en possession tout au plus tôt , qui peuvent mettre le Roi en repos pour durer long-temps , et le royaume en état de se soutenir malgré tant de périls. On devra tout à madame de M. (Maintenon) , si elle y dispose le Roi.

XVII. Le B. D. (bon duc , M. de Beauvilliers) peut parler avec toute la reconnaissance due aux bons offices que madame de M. (Maintenon) lui a rendus autrefois. Il peut lui déclarer qu'il parle sans intérêt , ni pour lui , ni pour ses amis , sans prévention et sans cabale. Il peut ajouter que , pour ses sentimens sur la religion , il n'en veut jamais avoir d'autres que ceux du saint siège ; qu'il ne tient à rien d'extraordinaire ; et qu'il auroit horreur de ses amis mêmes , s'il apercevoit en eux quelque entêtement , ou artifice , ou goût de nouveauté.

XVIII. Je ne crois point que madame de M. agisse par grâce , ni même avec une certaine force de prudence élevée. Mais que sait-on sur ce que Dieu veut faire ? Il se sert quelquefois des plus foibles instrumens , au moins pour empêcher certains malheurs. Il faut tâcher d'apaiser madame de M. et lui dire la vérité ; Dieu fera sa volonté en tout.

TROISIÈME MÉMOIRE.

PROJET DE CONSEIL DE RÉGENCE.

I. FAITES un conseil nombreux ; vous y mettez le désordre , la division , le défaut de secret et la corruption . faites-en un moins nombreux ; il en sera plus envié , plus contredit , plus facile à décréditer , surtout si les meilleurs sujets viennent à manquer.

II. Vous ne pouvez parvenir à faire établir ce conseil , qu'en y admettant les gens de la faveur présente ; autrement ils vous traverseroient , chose facile à faire . C'est le rendre très-nombreux , si vous voulez leur donner un contre-poids nécessaire par des gens droits et fermes.

III. Mettez-y N..... ; vous livrez l'Etat et le jeune prince à celui qui est soupçonné de la plus noire scélératesse . Excluez N..... pour ce soupçon ; vous préparez le renversement de ce conseil , qui paroitra fondé sur une horrible calomnie contre un petit-fils de France.

IV. A tout prendre , je n'oserois dire qu'il convienne de mettre dans ce conseil un prince suspect de scélératesse , qui se trouveroit le maître de tout ce qui se trouveroit entre lui et l'autorité suprême.

V. De plus , indépendamment de ce soupçon , on ne peut guère espérer qu'étant livré à sa fille , il contribuât à la bonne éducation du jeune prince , au bon ordre pour rétablir l'Etat.

VI. Pour adoucir cette exclusion , je voudrois qu'on ne donnât à M. le duc de Berri que la simple présidence , avec sa voix comptée , comme celle des autres , et pour conclure à la pluralité des suffrages . Il faudroit qu'on élût un sujet à la pluralité des voix , si un des conseillers venoit à mourir.

VII. J'exclurois , autant que N..... , tous les princes du sang , tous les princes naturels , tous les princes étrangers , qui ne regardent pas le Roi comme leur souverain.

VIII. J'exclurois aussi les seigneurs auxquels on a donné un rang de prince ; c'est un embarras pour le rang à éviter . Il n'y a que M. le prince de Rohan qu'on pût être tenté d'admettre ; on peut très-bien s'en passer.

IX. Les seigneurs ambitieux , souples et bronillons , chercheroient avec ardeur à entrer dans ce conseil ; mais tous les honnêtes gens craindroient , et fuiront cet emploi comme un affreux embarras . Peu à espérer ; tout à crain-

dre . Le lendemain de la mort du Roi , chacun des conseillers droits et fermes auroit à craindre au dehors l'autorité de M. le duc de Berri avec celle de M. le duc d'Orléans , et la division au dedans avec le déchainement des cabales . On auroit une peine infinie à composer ce conseil de personnes propres à faire bien espérer.

X. Je n'ose dire ma pensée sur le choix des prélats dignes d'entrer dans ce conseil.

XI. Pour les seigneurs , on peut jeter les yeux sur MM. les ducs de Chevreuse , de Ville-roi , de Beauvilliers , de Saint-Simon , de Charost , de Harcourt , de Chaulnes ; sur MM. les maréchaux d'Huxelles , de Tallard.

XII. Il est naturel que la faveur y mette MM. le duc de Guiche , le duc de Nailles , le duc d'Antin , le maréchal d'Estrées . Il faut songer au contre-poids.

XIII. On ne sauroit exclure de ce conseil aucun des ministres : pour les secrétaires d'Etat , on pourroit les appeler seulement pour les expéditions.

XIV. Il faudroit que le Roi autorisât au plus tôt ce conseil de régence , dans une assemblée de notables , qui est conforme au gouvernement de la nation.

XV. De plus , il faudroit que le Roi , dans son lit de justice , le fit enregistrer au Parlement de Paris ; semblable enregistrement dans tous les autres Parlemens , Cours souveraines , Bailliages , etc.

XVI. Le Roi , dans l'assemblée des notables , pourroit faire prêter serment à tous les notables pour maintenir ce conseil , et aux conseillers de ce conseil pour gouverner avec zèle , etc. M. le duc de Berri même prêteroit le serment.

XVII. Il seroit infiniment à désirer que le Roi mit dès à présent ce conseil en fonction : il n'en seroit pas moins le maître de tout . Il accoutumeroit toute la nation à se soumettre à ce conseil ; il éprouveroit chaque conseiller ; il les uniroit , les redresseroit , et affermiroit son œuvre . S'il faut le lendemain de sa mort commencer une chose qui est devenue si extraordinaire , elle sera d'abord renversée . Depuis long-temps la nation n'est plus accoutumée qu'à la volonté absolue d'un seul maître ; tout le monde courra au seul M. le duc de Berri.

XVIII. Si on ne peut point persuader au Roi une chose si nécessaire , il faudroit au moins à toute extrémité que Sa Majesté assemblât ce conseil cinq ou six fois l'année ; qu'il consultât de plus en particulier chacun des conseillers , et qu'il les mit dans le secret des affaires , afin

qu'ils ne fussent pas tout-à-fait neufs au jour du besoin.

XIX. Il ne faut pas perdre un moment pour faire établir ce conseil. L'étonnement du spectacle, le cri public, la crainte d'un dernier malheur peuvent ébranler : mais si sous prétexte de n'affliger pas le Roi, on attend qu'il rentre dans son train ordinaire, on n'obtiendra rien.

XX. De plus, il n'y a aucun jour où nous ne soyons menacés ou d'une mort soudaine et naturelle, ou d'un funeste accident, suite du coup que le public s' imagine venir de N.....

XXI. Chaque jour on doit craindre un affaiblissement de tête, plus dangereux que la mort même de Sa Majesté. Alors tout se trouveroit tout-à-coup et sans remède dans la plus horrible confusion.

XXII. Sa Majesté ne peut, ni en honneur, ni en conscience, se mettre en péril de laisser le royaume, et le jeune prince son héritier, sans aucune ressource pour le gouvernement de la France, pour l'éducation et la sûreté de l'enfant.

XXIII. J'avoue que l'établissement de ce conseil nous fait craindre de terribles inconvéniens : mais, dans l'état présent, on ne peut plus rien faire que de très-imparfait, et il seroit encore pis de ne faire rien ; on ne peut point se contenter de précautions ordinaires et médiocres.

QUATRIÈME MÉMOIRE.

ÉDUCATION DU JEUNE PRINCE.

I. Si M. le duc de Beauvilliers peut être nommé gouverneur, il doit se sacrifier, et s'abandonner les yeux fermés, sans s'écouter soi-même. Le cas est singulier. Quand il ne feroit qu'exclure un mauvais sujet, il feroit un bien infini. Il doit se sacrifier à l'Etat, à l'Eglise, au Roi et au prince qu'il a tant aimé.

II. S'il étoit nommé, il pourroit obtenir une espèce de coadjuteur comme M. le duc de Chaulnes ou M. le duc de Charost. Il seroit fort soulagé par un ami de confiance, et la succession seroit mise en sûreté.

III. Il faut un gouverneur, non-seulement propre à former le jeune prince, mais encore autorisé, et ferme pour soutenir, en cas de minorité, une si précieuse éducation contre les cabales.

IV. Il faut que le précepteur soit ecclésiast-

tique ; il enseignera mieux la religion, il posera mieux des fondemens contre les entreprises des laïques ; il sera plus révérent : mais comme je ne connois presque personne dans le clergé, je ne puis proposer aucun sujet. Il faut qu'il soit entièrement uni au gouverneur.

V. Il me paroît que, dans ce cas particulier, il faudroit choisir un évêque. Ce caractère lui donnera plus d'autorité sur le prince et sur le public ; il sera moins exposé aux révolutions des cabales. On pourroit faire approuver par le Pape, qu'un évêque se chargeât de cet emploi, dans un cas si extraordinaire pour la religion.

VI. Les sujets de l'ordre épiscopal que je considère de loin, et sans pouvoir m'arrêter à aucun, faute de les connoître à fond, sont MM. de Meaux, de Soissons, de Nîmes, d'Aulun, de Toul*.

VII. M. l'abbé de Polignac est un courtisan qui suivroit la faveur ; d'ailleurs il a l'esprit et les connoissances acquises : mais je ne le souhaite point.

VIII. Il faut un sous-gouverneur, qui ait du sens, de la probité, et une sincère religion, avec un attachement intime au gouverneur.

IX. Il faut un sous-précepteur, et un lecteur, qui soient intimement unis au précepteur.

X. Il faut un grand choix pour les gentilshommes de la manche, et pour le premier valet-de-chambre : aucun de contrebande ; aucun de douteux sur le jansénisme. MM. Duchesne et de Charmon.

XI. On peut conférer avec M. Bourdon* pour le choix des sujets ecclésiastiques : il est important d'agir dans un concert secret avec lui.

XII. Il ne s'agit point d'attendre l'âge ordinaire ; le cas n'est que trop singulier. Le Roi peut manquer tout-à-coup ; il faut mettre pendant sa vie cette machine en train, et l'avoir affermie avant qu'il puisse manquer. On peut laisser un prince dans les mains des femmes, et lui donner des hommes qui iront le voir tous les jours, qui l'accoutumeront à eux, et qui commenceront insensiblement son éducation.

* Henri de Thiard de Bissy, d'abord évêque de Toul, puis de Meaux en 1704, depuis cardinal, mort en 1734. Fabius Brûlart de Sillery, nommé à Soissons en 1689, mort en 1724. Jean-César Rousseau de la Parisière, nommé à Nîmes en 1710, mort en 1736. Charles-François d'Hallencourt de Brosmeuil, nommé à Aulun en 1710, transféré à Verdun en 1721, mort en 1754. François de Blouet de Canilly, nommé à Toul en 1704, transféré à l'archevêché de Tours en 1721, mort en 1722. *Edit.*

** Le P. Le Tellier, Jésuite, confesseur de Louis XIV, est souvent désigné par ce nom dans la correspondance de Feulden avec le duc de Chevreuse. *Edit.*

XIII. Le Roi pourroit mettre dans l'acte de régence la forme de l'éducation. Ainsi l'éducation seroit enregistrée et autorisée par la même solennité qui autoriseroit le conseil de régence pour la minorité future.

XIV. Sa Majesté pourroit même faire promettre au prince qui doit naturellement être le chef de la régence, qu'il ne troublera, pour aucune raison, ce projet d'éducation ainsi autorisé.



ŒUVRES DE FÉNELON.

SIXIÈME CLASSE.

CORRESPONDANCE.

SECTION PREMIÈRE.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON

AVEC LE DUC DE BOURGOGNE,

LES DUCS DE BEAUVILLIERS ET DE CHEVREUSE, ET LEURS FAMILLES.

I.

AU MARQUIS DE SEIGNELAI.

Il lui rend compte de l'état des missions de la Saintonge.

A la Tremblade, ce 7 février (1686).

MONSIEUR,

Je crois devoir me hâter de vous rendre compte de la mauvaise disposition où j'ai trouvé les peuples de ce lieu. Les lettres qu'on leur écrit de Hollande leur assurent qu'on les y attend pour leur donner des établissemens avantageux, et qu'ils seront au moins sept ans en ce pays-là sans payer aucun impôt. En même temps, quelques petits droits nouveaux qu'on a établis sur cette côte, coup sur coup, les

ont fort aigris. La plupart disent assez hautement qu'ils s'en iront dès que le temps sera plus assuré pour la navigation. Je prends la liberté, monsieur, de vous représenter qu'il me semble que la garde des lieux où ils peuvent passer, a besoin d'être augmentée. On assure que la rivière de Bourdeaux fait encore plus de mal que les passages de cette côte, puisque tous ceux qui veulent s'enfuir vont passer par là, sous le prétexte de quelque procès. Il me semble aussi que l'autorité du Roi ne doit se relâcher en rien; car notre arrivée en ce pays, jointe aux bruits de guerre qui viennent sans cesse de Hollande, font croire à ces peuples qu'on les craint et qu'on les ménage. Ils se persuadent qu'on verra bientôt quelque grande révolution, et que le grand armement des Hollandais est destiné à venir les délivrer. Mais en même temps que l'autorité doit être inflexible

pour contenir ces esprits que la moindre mollesse rend insolens, je croirois, monsieur, qu'il seroit important de leur faire trouver en France quelque douceur de vie, qui leur ôtât la fantaisie d'en sortir. Il est à craindre qu'il en partira un grand nombre dans les vaisseaux hollandais qui commencent à venir pour la foire de Mars à Bourdeaux. On assure que les officiers nouveaux convertis font ici mollement leur devoir. Pour M. de Blénac, il me paroît faire le sien fort exactement. Pendant que nous employons la charité et la douceur des instructions, il est important, si je ne me trompe, que les gens qui ont l'autorité la soutiennent, pour faire mieux sentir aux peuples le bonheur d'être instruits doucement. Je crois que M. l'intendant sera ici dans peu de jours; cela sera très-utile, car il sait se faire craindre et aimer tout ensemble. Une petite visite, qu'il vint nous rendre à Marennes, fit des merveilles; il acheva d'entraîner les esprits les plus difficiles. Depuis ce temps-là, nous avons trouvé les gens plus assidus et plus dociles. Il leur reste encore des peines sur la religion; mais d'ailleurs ils avouent presque tous que nous leur avons montré avec une pleine évidence qu'il faut, selon l'Écriture, se soumettre à l'Église, et qu'ils n'ont aucune objection à faire contre la doctrine catholique, que nous n'ayons détruite très-clairement. Quand nous sommes partis de Marennes, nous avons reconnu de plus en plus qu'ils sont plus touchés qu'ils n'osent le témoigner; car alors ils n'ont pu s'empêcher de montrer beaucoup d'affliction. Cela a été si fort, que je n'ai pu leur refuser de leur laisser une partie de nos messieurs, et de leur promettre que nous retournerions tous chez eux. Pourvu que ces bons commencemens soient soutenus par des prédicateurs doux, et qui joignent au talent d'instruire celui de s'attirer la confiance des peuples, ils seront bientôt véritablement catholiques. Je ne vois, monsieur, que les pères Jésuites qui puissent faire cet ouvrage; car ils sont respectés pour leur science et pour leur vertu. Il faudra seulement choisir parmi eux ceux qui sont les plus propres à se faire aimer. Nous en avons un ici, nommé le père Aymar, qui travaille avec nous, et qui est un ouvrier admirable: je le dis sans exagération. Au reste, monsieur, j'ai reçu une lettre du père de la Chaise, qui me donne des avis fort honnêtes et fort obligeans sur ce qu'il faut, dès les premiers jours, accoutumer les nouveaux convertis aux pratiques de l'Église, pour l'invocation des saints et pour le culte des images. Je lui avois

écrit, dès les commencemens, que nous avions cru devoir différer de quelques jours l'*Ave Maria* dans nos sermons, et les autres invocations des saints dans les prières publiques que nous faisons en chaire. Je lui avais rendu ce compte par précaution, quoique nous ne fissions en cela que ce que font tous les jours les curés dans leurs prônes, et les missionnaires dans leurs instructions familières. Depuis ce temps-là je lui ai rendu le même compte de notre conduite, que j'ai déjà eu l'honneur de vous rendre. J'espère que cela, joint au témoignage de M. l'évêque et de M. l'intendant, et des pères Jésuites, nous justifiera pleinement.

Je suis avec un respect et une reconnoissance parfaite, monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'ABBÉ DE FÉNELON.

II.

AU MÊME.

Nouveaux détails sur les missions de la Saintonge.

A la Tremblade, 26 février (1686).

Nous avons laissé Marennes aux Jésuites, qui commencent à y grossir leur communauté, selon votre projet. Après plus de deux mois d'instruction sans relâche, nous avons cru devoir mettre en possession de ce lieu les ouvriers qui y seront fixés, et passer dans les autres de cette côte, dont les besoins ne sont pas moins pressans. Les trois Jésuites de Marennes n'y seront pas inutiles avec ceux qui y viennent. Les uns tempéreront les autres; il en faut même pour le temporel. Avant que de les quitter, j'ai tâché de faire deux choses: l'une, de faire espérer aux peuples beaucoup de douceur et de consolation de la part de ces bons pères, dont j'ai relevé fortement la bonne vie et le savoir; l'autre, de persuader en même temps à ces pères, qu'ils doivent en toute occasion se rendre les intercesseurs et les conseils du peuple dans toutes les affaires qu'ils ont auprès des gens revêtus de l'autorité du Roi. N'importe que les gens qui ont l'autorité leur refusent ce qu'il ne sera pas à propos de leur accorder; mais enfin ils doivent parler le plus souvent qu'ils pourront, sans être indiscrets, pour attirer les grâces, et pour adoucir les punitions: c'est le moyen de les faire aimer; et de leur faire ga-

gner la confiance de tout le pays; c'est ce qui déracinera le plus l'hérésie, car il s'agit bien moins du fond des controverses, que de l'habitude dans laquelle les peuples ont vieilli, de suivre extérieurement un certain culte, et de la confiance qu'ils avoient en leurs ministres. Il faut transplanter insensiblement cette habitude et cette confiance chez les pasteurs catholiques : par là les esprits se changeront presque sans s'en apercevoir. Dans cette vue, j'ai pris soin que plusieurs petites grâces, que nous obtenions pour les habitans de Marennes, passassent extérieurement par le canal des Jésuites, et j'ai fait valoir au peuple qu'il leur en avoit l'obligation. Si ces bons pères cultivent cela, comme je l'espère, ils se rendront peu à peu maîtres des esprits. Ces peuples sont dans une violente agitation d'esprit; ils sentent une force dans notre religion, et une foiblesse dans la leur, qui les consterne. Leur conscience est toute bouleversée, et les plus raisonnables voient bien où tout cela va naturellement : mais l'engagement du parti, la mauvaise honte, l'habitude et les lettres de Hollande qui leur donnent des espérances horribles, tout cela les tient en suspens et comme hors d'eux-mêmes. Une instruction douce et suivie, la chute de leurs espérances folles, et la douceur de vie qu'on leur donnera chez eux, dans un temps où l'on gardera exactement les côtes, achèvera de les calmer. Mais ils sont pauvres; le commerce du sel, leur unique ressource, est presque anéanti. Ils sont accoutumés à de grands soulagemens : si on ne les épargne beaucoup, la faim se joignant à la religion, ils échapperont, quelque garde qu'on fasse. Les blés que vous avez fait venir si à propos, monsieur, leur ont fait sentir la bonté du Roi; ils n'ont paru touchés. L'arrivée de M. Forant, que vous envoyez, servira aussi beaucoup à retenir les matelots. Dans la situation où je vous représente les esprits, il nous seroit facile de les faire tous confesser et communier, si nous voulions les en presser, pour en faire honneur à nos missions. Mais quelle apparence de faire confesser ceux qui ne reconnoissent point encore la vraie Eglise, ni sa puissance de remettre les péchés? comment donner Jésus-Christ à ceux qui ne croient point le recevoir? Cependant je sais que, dans les lieux où les missionnaires et les troupes sont ensemble, les nouveaux convertis vont en foule à la communion. Ces esprits durs, opiniâtres, et envenimés contre notre religion, sont pourtant lâches et intéressés. Si peu qu'on les presse, on leur fera faire des sacrilèges

innombrables; les voyant communier, on croira avoir fini l'ouvrage; mais on ne fera que les pousser par les remords de leur conscience jusqu'au désespoir, ou bien on les jettera dans une impossibilité ou une indifférence de religion qui est le comble de l'impiété, et une semence de scélérats qui se multiplie dans tout un royaume. Pour nous, monsieur, nous croirions attirer sur nous une horrible malédiction, si nous nous contentions de faire à la hâte une œuvre superficielle, qui éblouirait de loin. Nous ne pouvons que redoubler nos instructions, qu'inviter les peuples à venir chercher les sacremens avec un cœur catholique, et que les donner à ceux qui viennent d'eux-mêmes les chercher après s'être soumis sans réserve. Nous sommes maintenant, monsieur, tous rassemblés ici, et de ce lieu nous allons instruire Arvert et tous les lieux voisins, qui forment une péninsule. Nous trouvons partout les mêmes dispositions, excepté que ce canton est encore plus dur que Marennes. Permettez-moi, monsieur, de vous témoigner notre parfaite reconnaissance sur la bonté avec laquelle vous avez parlé au Roi de nos bonnes intentions dans le travail qui nous est confié. Nous ne cesserons d'y faire tous les efforts dont nous sommes capables, tant que vous nous ordonnerez de continuer, quoique nous avançons peu ici, et que nos occupations de Paris eussent un fruit plus prompt et plus sensible. J'oubliois de vous dire, monsieur, qu'il nous faudroit une très-grande abondance de livres, surtout de Nouveaux-Testamens, et des traductions de la messe avec des explications : car on ne fait rien, si on n'ôte les livres hérétiques; et c'est mettre les gens au désespoir, que de les leur ôter, si on ne donne à mesure qu'on ôte. Je suis, etc.

III.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

L'ARRIVÉE de M. Forant a donné de la joie aux habitans de la Tremblade. J'espère qu'il servira beaucoup à les retenir, pourvu qu'il n'exerce point ici une autorité rigoureuse qui le rendroit bientôt odieux. Il donne un fort bon exemple pour les exercices de religion, et il engage par l'amitié les autres à les suivre. Sa

naissance, sa parenté avec plusieurs d'entre eux, et la religion qui lui a été commune avec tous ces gens-là, le feroient haïr plus qu'un autre, s'il vouloit user de hauteur et de sévérité pour les réduire à leur devoir. Cependant le naturel dur et indocile de ces peuples demande une autorité vigoureuse et toujours vigilante. Il ne faut point leur faire du mal ; mais ils ont besoin de sentir une main toujours levée pour leur en faire s'ils résistent. Le sieur de Chatellars, subdélégué de M. Arnoul, supplée très-bien à ce que M. Forant ne pourra pas faire de ce côté-là. La douceur de l'un et la fermeté de l'autre, étant jointes, feront beaucoup de bien. Je n'ai pas manqué, monsieur, de lire publiquement ici et à Marennes ce que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire des bontés que le Roi aura pour les habitans de ce pays, s'ils s'en rendent dignes, et du zèle charitable avec lequel vous cherchez les moyens de les soulager. Les blés que vous leur avez fait venir à fort bon marché leur montrent que c'est une charité effective, et je ne doute point que la continuation de ces sortes de grâces ne retienne la plupart des gens de cette côte. C'est la controverse la plus persuasive pour eux : la nôtre les étonne, car on leur fait voir clairement le contraire de ce que le ministre leur avoit toujours enseigné comme incontestable, et avoué des catholiques mêmes. Nous nous servons utilement ici du ministre qui y avoit l'entière confiance des peuples, et qui s'est converti. Nous le menons à nos conférences publiques, où nous lui faisons proposer ce qu'il disoit autrefois pour animer les peuples contre l'Eglise catholique. Cela paroît si foible et si grossier par les réponses qu'on y fait, que le peuple est indigné contre lui. La première fois, plusieurs lui disoient, se tenant derrière lui : Pourquoi, méchant, nous as-tu trompés ? Pourquoi nous disois-tu qu'il falloit mourir pour notre religion, toi, qui nous as abandonnés ? Que ne défends-tu ce que tu nous as enseigné ? Il a essayé cette confusion, et j'en espère beaucoup de fruit. Ceux de Marennes sont aussi dans la même indignation contre un ministre qu'ils croyoient fort habile. Il n'étoit pas sorti du royaume, parce qu'il a été mourant pendant plusieurs mois ; enfin, il est guéri. Aussitôt M. l'abbé de Bertier, dans un entretien particulier, le pressa pour une conférence publique ; le peuple la souhaita avec ardeur, et le ministre n'osa la refuser, tant ses meilleurs amis furent scandalisés de le voir reculer. Il promit donc, et marqua le jour ; les

matières furent réglées par écrit. Nous demandâmes deux personnes sûres qui écrivissent les réponses de part et d'autre, afin que le ministre ne pût disconvenir, après la conférence, de ce qu'il y auroit été forcé d'avouer. On s'engagea de mettre le ministre dans l'impuissance d'aller jusqu'à la troisième réponse, sans dire des absurdités qu'il n'oseroit laisser écrire, et que les enfans mêmes trouveroient ridicules. Tout étoit prêt ; mais le ministre, par une abjuration dont il n'a averti personne, a prévenu le jour de la conférence. Dès que nous découvrîmes sa finesse, nous allâmes chez lui avec les principaux habitans qui étoient les plus mal convertis. Il ne put éviter d'avouer qu'il avoit promis la conférence, et qu'il se dédisoit. Jugez, Messieurs, dites-nous sur-le-champ, ce qu'on doit croire d'une religion dont les plus habiles pasteurs aiment mieux l'abjurer que la défendre. Chacun leva les épaules, et l'un des principaux dit en sortant : Pour moi, j'ai soutenu mes sentimens tant que j'ai pu ; mais je vais songer sérieusement à ma conscience. Cette promesse n'aura peut-être pas de suites assez promptes et assez solides ; mais enfin, voilà l'impression des peuples : ils sentent le foible de leur religion, et la force accablante de la catholique. Je ne doute point qu'on ne voie à Pâque un grand nombre de communions, peut-être même trop. Ces fondemens posés, c'est aux ouvriers fixes à élever l'édifice, et à cultiver cette disposition des esprits. Il ne faut que des prédicateurs qui expliquent tous les dimanches le texte de l'Evangile avec une autorité douce et insinuante. Les Jésuites commencent bien ; mais le plus grand besoin est d'avoir des curés éditians qui sachent instruire. Les peuples nourris dans l'hérésie ne se gagnent que par la parole. Un curé qui saura expliquer l'Evangile affectueusement, et entrer dans la confiance des familles, fera toujours ce qu'il voudra. Sans cela l'autorité pastorale, qui est la plus naturelle et la plus efficace, demeurera toujours avilie avec scandale. Les peuples nous disent : Vous n'êtes ici qu'en passant. C'est ce qui les empêche de s'attacher entièrement à nous. La religion, avec le pasteur qui l'enseignera, prendra insensiblement racine dans les cœurs. Les ministres n'ont été si puissans, que par la parole, et par leur adresse à entrer dans le secret des familles. N'y aura-t-il point des prêtres qui fassent pour la vérité ce que ces malheureux ont fait efficacement pour l'erreur ? M. de Saintes est bien à plaindre, dans ses bonnes intentions, d'avoir un grand diocèse où

le commerce et l'hérésie font que peu de gens se destinent à être prêtres. Si on n'établit pas au plus tôt de bonnes écoles pour les deux sexes, ou sera toujours à recommencer. Il faut même une autorité qui ne se relâche jamais, pour assujettir toutes les familles à y envoyer leurs enfans. Il faudroit aussi, monsieur, répandre des Nouveaux-Testamens avec profusion : mais le caractère gros est nécessaire ; ils ne sauroient lire dans les menus. Il ne faut pas espérer qu'ils achètent des livres catholiques ; c'est beaucoup qu'ils lisent ceux qui ne coûtent rien : le plus grand nombre ne peut même en acheter. Si on leur ôte leurs livres sans leur en donner, ils diront que les ministres leur avoient bien dit que nous ne voulions pas laisser lire la Bible, de peur qu'on ne vit la condamnation de nos superstitions et de nos idolâtries, et ils seront au désespoir. Enfin, monsieur, si on joint toujours exactement à ces secours la vigilance des gardes pour empêcher les désertions et la rigueur des peines contre les déserteurs, il ne restera plus que de faire trouver aux peuples autant de douceur à demeurer dans le royaume, que de péril à entreprendre d'en sortir. C'est, monsieur, ce que vous avez commencé, et que je prie Dieu que vous puissiez achever selon toute l'étendue de votre zèle. Les Jésuites sont maintenant à Marennes en assez grand nombre pour instruire de suite tous les dimanches les principaux lieux de cette côte. Ainsi il ne nous reste qu'à leur préparer les voies en chaque lieu. Nous avons accoutumé les peuples à entendre les vérités qui les condamnent le plus fortement, sans être irrités contre nous. Au contraire, ils nous aiment, et nous regrettent quand nous les quittons. S'ils ne sont pas pleinement convertis, du moins ils sont accablés et en défiance de toutes leurs anciennes opinions. Il faut que le temps et la confiance en ceux qui les instruiront de suite, fasse le reste. Je ne prends, monsieur, la liberté de vous représenter tout cela, qu'afin de recevoir vos ordres sur notre séjour en ce pays, et de les exécuter avec une parfaite soumission.

J'ai en sept ou huit longues conversations avec M. de Sainte-Hermine, à Rochefort, où j'ai été le chercher. Il entend bien ce qu'on lui dit, il n'a rien à y répondre ; mais il ne prend aucun parti. M. l'abbé de Langeron et moi, nous avons fait devant lui des conférences assez fortes l'un contre l'autre. Je faisois le protestant, et je disois tout ce que les ministres peuvent dire de plus spécieux. M. de Sainte-Hermine sentoît fort bien la foiblesse de mes

raisons, quelque tour que je leur donnasse. celles de M. l'abbé de Langeron lui paroissent décisives, et quelquefois il répondoit de lui-même ce qu'il falloit répondre contre moi. Après cela, j'attendois qu'il seroit ébranlé ; mais rien ne s'est remué en lui, du moins au dehors. Je ne sais s'il ne tient point à sa religion par quelque raison secrète de famille. Je serois retourné encore à Rochefort pour lui parler encore selon vos ordres, si M. Arnoul ne m'avoit mandé qu'il est allé en Poitou. Dès qu'il en sera revenu, j'irai à Rochefort, et je vous rendrai compte, monsieur, de ce que j'aurai fait.

Je suis, avec toute la reconnoissance et tout le respect possible, etc.

—————
 QUITTANCE DONNÉE PAR FÉNELON D'UNE SOMME DE 3000 LIVRES, REÇUE DU GOUVERNEMENT POUR LES FRAIS DE LA MISSION DE LA ROCHELLE ET AUTRES LIEUX CIRCONVOISINS.

En présence des Conseillers du Roy, Notaires à Paris, soussignés, Messire François de Salagnac de la Mothe Fenelon, Doyen de Carenac, prêtre, demeurant à Paris, rue du Petit-Bourbon, paroisse de Saint-Sulpice, a confessé avoir eu et reçu comptant en louis d'or, argent et monnoye, de M^r Louis de Lubert, Conseiller du Roy, Trésorier-général de la Marine, la somme de trois mil livres, ordonnée estre payee au dit sieur de Fenelon, pour subvenir aux despences qu'il est obligé de faire tant pour luy que pour les autres Missionnaires envoyés à la Rochelle et lieux circonvoisins, pour l'instruction des nouveaux convertis ; de la quelle somme de trois mil livres, le dit sieur de Fenelon se contente, en quitte le dit sieur de Lubert Tresorier et tous autres. Fait et passé à Paris, en la maison du dict sieur de Fenelon devant désignée, l'an mil six cens quatorzevingt sept, le quatorzième Avril, et a signé.

FR. DE FENELON.

DE TROYES.

FANG.

IV.

AU DUC DE CHEVREUSE.

Se tenir uni à Dieu parmi les mouvemens et les embarras extérieurs : la prière continuelle est alors notre seule ressource. Espérances de Fénelon pour la duchesse de Chevreuse.

28 mai 1687.

Je suis très-aise, mon cher seigneur, d'apprendre que l'agitation du voyage ait laissé

madame la duchesse dans la même situation. Il y a toujours à craindre que ces grands mouvemens ne nous dérangent un peu. Mais, dans le fond, quand on se tient attaché à Jésus-Christ par la prière et par la fréquentation de ses mystères, l'agitation ne sert souvent qu'à nous affermir. Cet arbre dont parle David, qui est planté le long des eaux, et qui est profondément enraciné, selon les termes de l'Apôtre, dans l'humilité et dans la charité, n'est pas ébranlé par les vents qui arrachent les plantes sans racine. Cet arbre est même plus affermi à mesure qu'il paroît plus agité. Les occasions de vanité, de dissipation, d'ambition, de jalousie, sont pour ces âmes des occasions d'un nouveau mérite. Mais je conviens avec vous, mon cher seigneur, qu'on a besoin, dans ces rencontres, de s'observer avec grand soin, et de se tenir fortement attaché à Dieu. Pour peu que Dieu se détourne de nous pour punir notre négligence ou nos infidélités, nous nous trouvons bientôt dans l'état où étoit David au milieu de sa cour. Hélas ! je me croyais affermi dans le bien, disoit ce prince selon le cœur de Dieu ; je ne serai jamais ébranlé dans mes résolutions, disois-je en moi-même ; me voilà fixé pour l'éternité : *Dixi in abundantia mea : Non movebor in æternum* ; mais vous n'avez fait que détourner vos yeux un moment, ô mon Dieu, et je suis tombé dans le trouble : *avertisti faciem tuam, et factus sum conturbatus* ¹.

Nous avons par nous-mêmes un si terrible penchant vers les biens sensibles, et nous y sommes poussés avec tant de violence par tout ce qui nous environne, que, pour peu que le Fort d'Israël cesse de nous soutenir, la chute est infaillible. Notre chemin est glissant, dit le Psaume ², et l'ange exterminateur nous pousse de toute sa force. Qui nous peut soutenir sur le penchant d'un précipice où nous roulons déjà de nous-mêmes ? C'est votre seule grâce, ô mon Dieu ; c'est vous seul, ô Jésus, qui avez vaincu le monde, et en nous, et hors de nous, en répandant des douceurs infiniment plus grandes que celles qui nous séduisent. Mais cette grâce, mon cher seigneur, ne se communique dans la voie ordinaire, que par la prière fréquente et par les sacrements. Un pauvre dont les besoins sont continuels, et qui n'a ni force ni adresse pour y remédier de lui-même, n'a d'autre ressource que de prier continuellement, et de s'adresser à ceux qui peuvent remplir ses besoins. Faut-il donc s'étourner

que Jésus-Christ et les apôtres nous ordonnent de prier continuellement et sans relâche ? Quand il n'y auroit pas un précepte de le faire, notre foiblesse nous devoit suggérer cette pratique. Mais, par malheur, on ne sent pas même ces besoins, quoiqu'ils soient si pressans et si importants. Pour peu que nos forces corporelles s'affoiblissent, nous le sentons promptement et bien vivement ; la moindre altération dans la tête ou dans le cœur nous avertit que nous avons besoin du médecin et du remède : mais souvent nos forces spirituelles sont presque entièrement épuisées avant que nous connoissions notre mal. On attribue à un premier mouvement, à une légère négligence, à une petite foiblesse, ce qui est souvent l'effet et la marque d'une passion dominante et d'un cœur corrompu. On aime le monde et ce qui est dans le monde par une vraie affection, et l'on s'imagine qu'on n'a que des vues passagères qui ne laissent nulle impression dans le cœur. Qui est-ce qui peut discerner, mon cher seigneur, l'impression passagère que fait le monde sur une âme exposée à son commerce dangereux, d'avec l'affection permanente qu'il imprime ? Qui est-ce qui peut discerner si c'est par nécessité et avec répugnance qu'il sert à la vanité, ainsi que parle l'Écriture ¹, ou si c'est de bon gré et avec plaisir ? Que faire donc dans cette incertitude terrible ? S'humilier, gémir, prier, soupirer incessamment vers Jésus-Christ. *Averte oculos meos, ne videam vanitatem : in via tua vivifica me* ². C'est une excellente prière pour une âme engagée dans la cour, comme David, c'est-à-dire, plongée dans le milieu des attraits du monde. O mon Dieu, vérité souveraine et souverainement aimable, détournez mes yeux de la vanité qui les environne de toutes parts ; et parce que leur mobilité naturelle les fait tourner incessamment vers les objets qui se présentent et qui éclatent, fixez-les, ô mon Dieu, en vous présentant vous-même et vous faisant sentir avec cette force qui fait que les grands objets attirent uniquement notre attention et notre vue. Mais ne vous contentez pas, Seigneur, de détourner une fois mes yeux de la vanité : hélas ! je rechercherois bientôt avec empressement ces misérables, mais agréables objets dont vous m'avez ôté la vue ; faites-moi entrer uniquement dans cette voie de justice et de sainteté, où la vanité ne se présente plus à ceux qui vous aiment ; *in via tua vivifica me* : mettez-moi dans cette voie où l'on ne voit, où

¹ Ps. XXIX. 7 et 8. — ² Ps. XXXIV. 6.

¹ Rom. VIII. 20. — ² Ps. CXXVII. 37.

l'on n'entend, de quelque côté qu'on se tourne, que vérité et charité. Remplissez incessamment mon esprit et même mon imagination de pensées et d'images qui me portent à vous; pénétrez mon cœur de cette ineffable suavité qui attire les âmes à l'odeur de vos parfums; consacrez même mon corps par l'infusion de votre esprit et par l'attouchement de votre chair sainte, en sorte que ma chair, aussi bien que mon cœur, tressaille vers le Dieu vivant. Faites, ô Jésus, que, devenu par votre grâce, par mon Baptême, par la Confirmation et par l'Eucharistie, votre temple, votre enfant, l'un de vos membres, la chair de votre chair, l'os de vos os, je n'aie plus d'autres mouvemens que les vôtres. Que s'il n'est pas de votre providence, ni de mon utilité que je sois exempt de toute tentation, empêchez au moins, ô Dieu tout-puissant, empêchez que je n'y succombe. Il est de votre gloire que vous vainquiez le démon en moi, comme vous l'avez vaincu en vous-même, non en l'empêchant de tenter, mais en repoussant sa tentation. Mais faites donc, Seigneur, que, lorsque cet esprit séducteur me tentera, ou par la sensualité, ou par la curiosité, ou par l'ambition, je ne sois non plus ébranlé que vous le fûtes dans le désert; s'il me montre la gloire du monde, en me flattant qu'il m'en fera part pourvu que je l'adore, détournez alors mes yeux de la vanité, faites-moi sentir l'illusion de ses vaines promesses, et gravez vivement et profondément au fond de mon cœur ces vérités par où vous dissipâtes la vanité de Satan, qu'il ne faut *adorer que Dieu, qu'il ne faut servir que lui seul*¹.

Vous me pardonnerez bien, mon cher seigneur, cette petite digression. Je suis si touché du danger où je me trouve quelquefois, que je dis à Dieu tout ce qui me vient alors en pensée; et comme je ne distingue pas trop l'amour que j'ai pour mon salut, de celui que j'ai pour le vôtre, vous ne devez pas être surpris que je parle pour vous comme je parle pour moi. Il faut pourtant finir, de peur que le zèle ne devienne indiscret. Aussi bien ne vous pourrais-je jamais marquer jusqu'à quel point je suis à vous.

Je ne sais si le respect et la reconnaissance que j'ai pour les personnes que j'honore, et à qui je suis obligé, m'impose un peu; mais je ne puis dissimuler que j'espère de voir madame la duchesse de Chevreuse une grande sainte. Il

y a tant de traces de la miséricorde de Jésus-Christ dans cette âme, qu'il achevera infailliblement ce qu'il a commencé: oui, il l'achevera, malgré le démon et le monde, et personne ne lui arrachera cette brebis qu'il a achetée de de tout son sang. Vous ne sauriez croire combien j'ai de joie dans l'espérance que je sens de voir entièrement à Dieu ceux que j'estime. Vous pourriez devenir favori, premier et unique ministre, que je n'en sentirois pas, ce me semble, une grande émotion; mais je ne puis penser, sans une joie sensible, que vous voulez être à Jésus-Christ sans réserve et sans retour.

Le comte de Montfort¹ me donne aussi, depuis quelques jours, de grandes espérances. Vous verrez du fruit, si je ne me trompe, quand vous serez de retour. Les deux petits font parfaitement bien de leur côté. Ô mon Dieu, prenez pour vous toute cette famille. Bonsoir, mon cher seigneur.

V.

AU MÊME.

Souhaits pour le duc et la duchesse à l'occasion de la fête de la Pentecôte.

Je ne manque point de demander à Dieu les puissans secours dont madame la duchesse a besoin dans l'état où elle se trouve. Je lui souhaite cette plénitude de l'Esprit saint, qui nous vide entièrement de l'esprit du monde. Elle n'est pas tout-à-fait dans l'état où se trouvoient Marie et les disciples pour recevoir cet Esprit sacré que le monde ne connoît ni ne reçoit; mais j'ai lieu de croire qu'au milieu de la cour, où elle est entretenue, son cœur recueilli, mortifié, appliqué à Dieu, consacré par la grâce et par l'adorable Eucharistie, forme un temple, et qu'il est lui-même ce temple où l'Esprit saint descend et réside. Dieu veuille que ce vent sacré chasse bien loin toutes les ordures et la poussière qu'on ramasse dans le grand monde. Dieu veuille que ce feu consumant dévore toute l'écume et la paille qui nage sur la surface de notre cœur. Il est difficile, dans un temps et dans un pays où tout dissipe, où tout séduit ou

¹ Il s'agit vraisemblablement ici d'Honoré-Charles d'Albert, duc de Luynes et comte de Montfort, second fils du duc de Chevreuse, né le 6 décembre 1669, et mort en Alsace le 9 septembre 1704, des suites d'une blessure qu'il avoit reçue le même jour au service du Roi.

¹ *Matth.* iv. 10.

la vie, dès qu'on entrera dans l'éternité ?

Je ne sais pourquoi je me suis si fort étendu. Je suis si persuadé de votre religion et de votre bonté, que je ne garde ni précaution ni mesure en parlant avec vous de notre commune espérance.

VI.

AU MARQUIS DE SEIGNELAI.

Eviter le partage entre Dieu et le monde : moyens d'arriver à une conversion parfaite.

(1690).

JE rends grâces à Dieu, monsieur, de la crainte qu'il vous donne de quitter le mal sans faire le bien. Cette crainte, qu'il imprime dans votre cœur, sera le solide fondement de son ouvrage. Outre que vous ne sauriez jamais de suite, du tempérament dont vous êtes, vous soutenir contre le mal, que par une fervente pratique du bien; d'ailleurs vous seriez le plus malheureux de tous les hommes, si vous entrepreniez de vaincre vos passions sans vous unir étroitement à Dieu dans ce combat. Votre cœur seroit sans cesse déchiré; vous n'auriez ni l'ivresse des plaisirs, ni la consolation du Saint-Esprit. Il faut que votre cœur soit rempli ou de Dieu, ou du monde. S'il l'est du monde, le monde vous entraînera insensiblement, et peut-être tout-à-coup, dans le fond de l'abîme. S'il l'est de Dieu, Dieu ne vous souffrira point dans une lâche tiédeur: votre conscience vous pressera; vous goûterez le recueillement: les choses qui vous ont charmé vous paroîtront vaines et frivoles; vous sentirez au dedans de vous une puissance à laquelle il faudra que tout cède peu à peu; en un mot, vous ne serez point à Dieu à demi. Si vous cherchez, par de faux tempéramens, à partager votre cœur, Dieu, qui est jaloux, rejettera avec horreur ce partage injurieux qui le met en concurrence avec sa créature, c'est-à-dire avec le néant même. Il ne vous reste donc, ou que de retomber par un affreux désespoir dans l'abîme de l'iniquité, livré à vous-même, au monde insensé et à tous vos tyranniques desirs, ou de vous abandonner sans réserve au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation qui vous tend les bras malgré vos ingratitude. Il n'y a pas de marché à faire avec Dieu: il est le maître. Il faut se donner à lui et se taire,

se laisser mener, et ne voir pas même jusqu'où l'on ira. Abraham quittoit sa patrie, et courroit vers une terre étrangère sans savoir où il alloit. Imitons son courage et sa foi. Quand on se fait des règles et des bornes dans sa conversation, on marche sous sa propre conduite : quand on se donne à Dieu sans ménagement, on rend Dieu, pour ainsi dire, le garant de tout ce qu'on fait. Revenez, monsieur, comme l'enfant prodigue : formez au fond de votre cœur cette invocation pleine de confiance : *O père, j'ai péché contre le ciel et contre vous* ! Il n'est pas possible d'éviter les déchiremens de cœur que vos passions vous feront sentir avant que d'être bien étouffées. Vous sentirez tous les plaisirs en foule, qui viendront vous tirer, comme saint Augustin le dit de lui-même² ; vous les entendrez qui vous diront d'une voix secrète : « Quoi donc ! vous nous dites un éternel adieu ! » vous ne nous verrez plus ! et toute votre vie ne sera plus que gêne et que tristesse ! » Voilà ce qu'ils diront ; mais Dieu parlera aussi à son tour : il vous fera sentir la joie d'une conscience purifiée, la paix d'une âme que Dieu réconcilie avec lui, et la liberté de ses vrais enfans. Vous n'aurez plus de ces plaisirs furieux qui enivrent l'âme, qui lui font oublier son malheur à force de l'étourdir ; mais vous aurez ce calme intérieur et ce témoignage consolant qui soutient contre toutes les peines : vous serez d'accord avec vous-même ; vous ne craindrez plus de rentrer au dedans de vous : au contraire, vous y trouverez la véritable paix ; vous n'aurez ni à craindre ni à cacher ; vous aimerez tout ce que vous ferez, puisque vous aimerez la volonté de Dieu qui vous y déterminera ; vous ne voudrez plus aucune des choses que Dieu ne vous donnera point ; vous porterez dans votre cœur une source inépuisable de consolation et d'espérance contre tous les maux de la vie. Ainsi, les maux se changeront en biens ; les maladies, les contradictions, les travaux épineux, la mort même, tout deviendra bon. car tout se tourne à bien, comme dit saint Paul³, pour ceux qui aiment Dieu. Eh ! pourquoi ne l'aimeriez-vous pas, puisqu'il vous aime tant ? Avez-vous trouvé quelque chose de plus doux à aimer et de plus digne de votre amour ? Le fantôme du monde va s'évanouir ; cette vaine décoration disparaîtra bientôt ; l'heure vient, elle approche, la voilà qui s'avance, nous y touchons déjà ; le

charme se rompt, nos yeux vont s'ouvrir ; nous ne verrons plus que l'éternelle vérité. Dieu jugera sa créature ingrante. Tous ces insensés qui passent pour sages seront convaincus de folie ; mais nous, qui aurons connu et goûté le don de Dieu, nous laisserons-nous envelopper dans cette condamnation ? Mais vous, monsieur, fermerez-vous votre cœur, ou ne l'ouvrirez-vous qu'à demi, pendant que Dieu vient lui-même avec tant de patience vous le demander tout entier ? Quel est, dit Jérémie de la part de Dieu¹, l'époux qui n'a horreur de son épouse, quand il la voit infidèle courir avec impudence après des amans ? Croyez-vous, dit-il, que l'époux la reprenne, si elle revient à lui après tant d'abominations ? Et moi, continue-t-il, *ô mon épouse, ô fille d'Israël, quoique tu aies abandonné mon alliance, quoique tu aies violé scandaleusement la foi nuptiale, quoique tu aies couru dans tous les chemins auprès des amans étrangers ; reviens, reviens, ô mon épouse, et je suis prêt à te recevoir*. Voilà, monsieur, ce que fait le Dieu jaloux. Sa patience et sa bonté vont encore plus loin que sa jalousie. Mais s'il vous attend avec amour, il veut que votre retour soit plein de fidélité et de courage. Entrons maintenant dans le détail des dispositions et des règles dont vous avez besoin.

Pour les dispositions, la principale est l'amour de Dieu. Il n'est pas question d'un amour affectueux et sensible ; vous ne pouvez point vous le donner à vous-même ; cet amour n'est point nécessaire : Dieu le donne plus souvent aux foibles pour les soutenir par leur goût, qu'aux âmes fortes qu'il veut mener par une foi plus pure. Souvent même on se trompe dans cet amour ; on s'attache au plaisir d'aimer, au lieu de ne s'attacher qu'à Dieu seul ; et quand le plaisir diminue, cette piété de goût et d'imagination se dissipe, on se décourage, on croit avoir tout perdu, et on recule. Si Dieu vous donne ce goût pour vous faciliter les commencemens de votre retour, il faut le recevoir ; car il sait mieux que nous ce qu'il nous faut. Mais s'il ne vous le donne point, n'en soyez pas en peine ; car le vrai et pur amour de Dieu consiste souvent dans une volonté sèche et ferme de lui sacrifier tout : alors on le sert bien plus purement, puisqu'on le sert sans plaisir et sans autre soutien que le renoncement à soi-même. Jésus-Christ au jardin étoit triste jusqu'à la mort, et sa répugnance pour le calice

¹ Luc. xv. 48. — ² Confess. lib. viii, cap. xi, n. 26. — ³ Rom. viii. 28.

¹ Jerem. iii.

que son Père lui présentoit, lui coûta une sueur de sang. Quelle consolation dans cet exemple ! combien étoit-il éloigné d'un goût sensible ! Cependant il dit : *Que votre volonté se fasse , et non la mienne* ¹⁹. Disons-le comme lui dans nos sécheresses, et demeurons en paix sous la main de Dieu. Souvenez-vous, monsieur, que vous ne méritez point les joies des âmes pures qui ont toujours suivi pas à pas l'Epoux. Combien l'avez-vous fait attendre à la porte de votre cœur ! Il est juste qu'il se fasse un peu attendre à son tour.

Les distractions que vous aurez dans la prière ne doivent point vous étonner ; elles sont inevitables après tant d'agitations et de dissipations volontaires : mais elles ne vous nuiront point, si vous les supportez avec patience. L'unique danger que j'y crains est qu'elles ne vous rebutent. Qu'importe que l'imagination s'égaré, et que l'esprit même s'échappe en mille folles pensées, pourvu que la volonté ne s'écarte point, et qu'on revienne doucement à Dieu sans s'inquiéter, toutes les fois qu'on s'aperçoit de sa distraction ? Pourvu que vous demeuriez dans cette conduite douce et simple, vos distractions mêmes se tourneront à profit, et vous en éprouverez l'utilité dans la suite, quoique Dieu la cache d'abord. La prière doit être simple, beaucoup du cœur, très-peu de l'esprit : des réflexions simples, sensibles et courtes, des sentimens naïfs avec Dieu, sans s'exciter à beaucoup d'actes dont on n'auroit pas le goût. Il suffit de faire les principaux de foi, d'amour, d'espérance et de contrition ; mais tout cela sans gêne, et suivant que votre cœur vous y portera. Dieu est jaloux de la droiture du cœur ; mais autant qu'il est jaloux sur cette droiture, autant est-il facile et condescendant sur le reste. Jamais ami tendre et complaisant ne le fut autant que lui. Pour votre prière, vous pouvez la faire sur les endroits des Psaumes qui vous touchent le plus. Toutes les fois que votre attention se relâche, reprenez le livre et ne vous inquiétez pas. L'inquiétude sur les distractions est la distraction la plus dangereuse.

Rien n'est meilleur que de vous défier de vous-même. C'est le fruit que vous devez tirer de vos chutes. C'est pour vous humilier, que Dieu a permis qu'elles aient été si fréquentes, si longues, si profondes ; et après tant de grâces reçues autrefois, vous aviez plus de besoin qu'un autre de tomber de bien haut, parce qu'il faut abaisser votre hauteur qui est ex-

trême, et écraser votre orgueil qui se releveroit toujours. Mais la défiance de vous-même ne doit pas diminuer la confiance en Dieu. La défiance de vous-même doit opérer la fuite des occasions de rechute. Elle doit vous engager à prendre un genre de vie précautionné contre vous-même et contre vos amis ; mais elle ne doit pas vous faire douter du secours de Dieu. S'il vous a cherché et poursuivi pendant que vous le fuyiez, et que vous bouchiez vos oreilles de peur d'entendre sa voix qui vous appelloit ; combien plus vous menera-t-il pas à pas, maintenant que vous revenez à lui ! Ne craignez rien, monsieur ; vous ferez la joie de tout le ciel dans votre retour. Gardez-vous donc bien de vous inquiéter sur la confiance de votre conversion, et sur les moyens de la cacher, de peur qu'elle n'éclate, et qu'ensuite elle ne se tourne en scandale. Cela arriveroit infailliblement si vous comptiez sur vos forces. Votre courage, tout grand qu'il est, seroit ce roseau brisé dont parle l'Ecriture : au lieu de vous soutenir, il perceroit votre main. Mais abandonnez-vous à Dieu ; ne faites rien d'éclatant ; mais aussi ne rougissez point de l'Evangile : cette mauvaise honte empêcheroit que Dieu ne bénit votre retour ; je la craindrois cent fois plus que votre fragilité. Ne craignez point d'être déshonoré si vous abandonnez Dieu encore une fois, car alors vous le mériteriez bien ; ce déshonneur seroit le moindre malheur de votre état. Ne faites donc rien qui paroisse trop ; mais aussi ne vous occupez point de cacher le bien que vous voulez faire. Laissez à Dieu le soin d'arranger tout, et contentez-vous d'une conduite commune. Il faut, dès le premier jour, retrancher tout ce qui peut scandaliser. N'espérez pas de pouvoir vous cacher long-temps à vos domestiques et à vos amis, quand ils verront les scandales ôtés, et qu'en même temps vous ferez les actions qu'un chrétien ne peut se dispenser de faire sans scandale. Il faut entendre la messe modestement ; il faut parler avec retenue et modération. Tout cela fera d'abord conclure que vous revenez au moins à une vie réglée, et vous pouvez compter que le public, toujours excessif dans ses jugemens, en conclura que vous revenez à la dévotion. Mais qu'importe ? Laissez-le dire, et contentez-vous de ne rien montrer que ce qu'on ne sauroit cacher. Dieu portera le fardeau pour vous, et son ange aura soin que vous ne heurtiez pas même du pied contre les pierres semées dans votre chemin. Le principal est de ne regarder jamais derrière soi. Coupez tous les chemins

¹ Luc. XXII, 42.

par où ce qui pourroit vous attendrir reviendrait allumer le feu. La moindre chose rouvrirait toutes vos plaies et les envenimerait. Qu'aucun domestique ni ami n'ose vous donner des lettres ou vous lire des choses touchantes de la part des personnes.... Il vous est aisé, avec l'autorité que vous avez, de couper court là-dessus ; il n'y a qu'à le vouloir : et vous devez le vouloir comme votre salut éternel, puisque vous ne pouvez le faire que par cette voie.

Ce qui m'embarrasse le plus n'est ni votre promptitude contre vos domestiques, ni vos oppositions pour les gens qui vous traversent ; ce que je crains pour vous, c'est votre hauteur naturelle et votre violente pente aux plaisirs. Je crains votre hauteur, parce que vous ne pouvez être à Dieu et vous remplir de son esprit, qu'autant que vous vous viderez de vous-même et que vous vous mépriserez sincèrement. Dieu est jaloux de sa gloire, et celle des hommes l'irrite. *Il résiste aux superbes, et donne sa grâce aux humbles*¹. *Il dessèche, dit encore l'Écriture*², *les racines des nations superbes*. Vous voyez qu'il les dessèche, c'est-à-dire qu'il les fait mourir jusqu'à la racine. Si vous n'êtes petit devant Dieu, si vous ne renoncez à la gloire mondaine, il ne vous bénira jamais. Pour la pente aux plaisirs, elle ne feroit trembler pour vous, si je n'étois bien persuadé que Dieu ne commence son œuvre que pour l'achever. Vous êtes environné de gens de plaisir : tout ne respire chez vous que l'amusement et la joie profane ; tous les amis qui ont votre confiance ne sont pleins que de maximes sensuelles, ils sont en possession de vous parler suivant leurs cœurs corrompus. Par nécessité il faut changer de ton. Demandez donc à Dieu un front d'airain contre l'iniquité : demandez-lui cette bouche et cette sagesse qu'il a promises aux siens pour les rendre victorieux de la sagesse mondaine. Il n'est pas question de prêcher ni de baisser les yeux ; mais il s'agit de se taire, de tourner ailleurs la conversation, de ne témoigner nulle lâche complaisance pour le mal, de ne jamais rire d'une raillerie libertine ou d'une parole impure. Qu'on croie tout ce qu'on voudra, il faut prendre le dessus ; c'est à quoi vous doit servir l'autorité de votre place et de vos talens naturels. Mais souvenez-vous, monsieur, que, si vous vous laissez entamer, vous êtes perdu. Un faux ménagement entre Dieu et le monde ne con-

tentera ni Dieu ni le monde. Vous serez rejeté de Dieu ; le monde vous entraînera, et rira de vous voir entraîné dans ses pièges. Ce qui vous préservera de ce malheur, sera une conduite droite, pleine de confiance en Dieu et de renoncement aux considérations humaines.

Pour le changement de votre cœur, voici ce qui est essentiel et que je vous demande au nom de Dieu ; c'est que vous soyez pleinement résolu de faire deux choses : la première, de recevoir sans hésiter toutes les lumières que Dieu vous donnera peut-être dans la suite pour aller plus loin que vous ne vous proposez d'aller d'abord ; par exemple, promettez à Dieu de bonne foi, que si vous ne connoissez pas encore tout ce que vous lui devez, soit pour la réparation des scandales ou des injustices, soit pour l'usage de vos biens et de votre autorité, vous ne fermerez jamais les yeux à la lumière, et qu'au contraire vous serez ravi d'avancer toujours dans la connoissance de vos devoirs. La seconde chose est une ferme et sincère résolution de suivre toujours, quoi qu'il vous en coûte, la lumière que Dieu vous donnera ; en sorte que s'il vous découvre dans la suite plus de devoirs à remplir et plus de victoires à remporter sur vous, vous ne résisterez jamais au Saint-Esprit, mais qu'au contraire vous foulerez aux pieds tous les obstacles pour ne jamais manquer à Dieu. Moyennant ces deux dispositions, j'espère que vous marcherez sur des fondemens inébranlables, et que nous n'aurons point la douleur de vous voir chanceler dans la voie du salut.

Il reste maintenant à dire deux mots sur les choses que vous avez à faire extérieurement, et sur le réglemeut de piété que vous pouvez prendre. Parlez, monsieur, à madame la M. de S. (*marquise de Séignelai*), comme vous l'avez résolu ; et faites-le tout au plus tôt : cette démarche sera très-agréable à Dieu ; elle sera une source de grâce pour votre conduite.

Votre réglemeut sur la piété ne doit pas être maintenant tel qu'il sera dans la suite quand votre santé sera rétablie. Maintenant contentez-vous de prendre le matin, où vous vous portez mieux et où vous avez moins de visites, quelques passages des Psaumes, que vous choisirez selon votre goût ; occupez-vous-en de la manière qui est déjà marquée dans cette lettre, et passez dans cette occupation environ un quart-d'heure si vous le pouvez. Si votre santé ne vous le permet pas, faites-le à plusieurs reprises, dans les heures de la journée où vous aurez moins d'indisposition et d'embarras. Lisez aussi

¹ *Jac.* iv. 6. — ² *Eccli.* x. 18.

ou faites-vous lire par M. le D. de Ch. (*duc de Chevreuse*) un chapitre de l'Imitation chaque jour. Ne craignez point de l'interrompre quand vous vous trouverez fatigué : vous pouvez reprendre dans la suite. Au reste, ce que je crois qui vous convient le plus, c'est d'élever de temps en temps votre cœur à Dieu sans aucune contention d'esprit et avec une pleine confiance. Le temps de la maladie vous est favorable, car c'est une espèce de retraite forcée, qui vous met à l'abri des conversations profanes, et qui assemble autour de vous les gens de bien de votre famille. Un peu de conversation chrétienne avec M. le D. de Ch. vous fortifiera beaucoup dans vos bons sentimens. On a besoin d'être aidé dans un si pénible retour. La confiance même soulage, et élargit le cœur pour y faire entrer les choses de Dieu. Je le prie sans cesse, monsieur, de vous soutenir par sa main toute-puissante contre le monde et contre vous-même. Vous me paraissez dans votre lit comme Saul abattu et prosterné aux portes de Damas. Jésus-Christ, que vous avez abandonné et outragé, vous dit : *Saul, pourquoi me persécutes-tu ? il est dur de résister à l'aiguillon*. Dites-lui : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse ?* Il fera de vous un vaisseau d'élection pour porter son nom.

VII.

AU MÊME.

Obligation d'avancer chaque jour dans la connoissance de ses devoirs et de la loi divine.

Paris, 2 juillet (1690).

IL me paroît, monsieur, que la plus importante de toutes vos questions est celle que vous me faites sur l'ignorance de vos devoirs. Vous voudriez bien qu'il vous fût permis de vous contenter de ce que vous en avez connu, sans vous embarrasser pour en connoître davantage; mais je vous avoue que je ne puis entrer dans votre sentiment. Ce n'est pas que j'approuve ces sévérités excessives et indiscrettes, qui veulent qu'un homme tremble à chaque moment, et à chaque chose qu'il fait, de peur de mal faire. Nous avons un bon Maître, qui demande plus la confiance que tout le reste.

Il a pitié, comme un père tendre, des foi-

bleses de ses enfans, parce qu'il connoît la boue fragile dont il les a pétris de ses propres mains. C'est ainsi que Dieu lui-même parle dans un Psaume¹. A Dieu ne plaise donc, monsieur, que je veuille vous engager dans ces dévotions si timides et si gênées où l'on croit que Dieu ne pardonne rien, et qu'il ne cherche qu'à nous surprendre dans nos moindres fautes pour nous confondre ! Non, non, je ne crains rien davantage que cette conduite; et, bien loin de vouloir vous y jeter, je ne songe qu'à vous tourner vers le pur amour, qui est toujours libre, simple, gai, courageux, marchant avec largeur, et animé par la confiance. Encore une fois, Dieu est témoin que je crois que les conducteurs qui conduisent par cet autre chemin de gêne et de trouble, se trompent grossièrement et courent risque de gâter tout. Mais voyons aussi de bonne foi ce que nous devons à Dieu. Peut-être n'y avons-nous jamais pensé assez sérieusement. Ne lui devons-nous pas autant qu'un ami doit à son ami, et qu'un domestique doit à son maître ? Si vous aviez un ami à qui vous eussiez confié tous vos intérêts, qui vous eût les plus grandes obligations, et que vous aimassiez tendrement, voudriez-vous qu'il se contentât d'entendre une partie de vos intentions sur les choses qu'il seroit engagé à faire pour vous ? Que penseriez-vous de lui et de son amitié, s'il se contentoit de savoir en gros ce que vous voudriez, et s'il craignoit de l'apprendre plus en détail ? Quelqu'un qui souhaiteroit votre avantage viendrait lui dire : Ne voulez-vous pas envoyer vers votre ami pour éclaircir plus exactement ce dont il vous a chargé ? n'est-il pas juste que vous le consultiez lui-même, de peur de vous tromper et de n'avoir pas bien compris tout ce qu'il attend de vous ? En vérité, cet homme mériteroit-il le nom d'ami, et pourriez-vous le croire de bonne foi, s'il répondoit : Je fais ce que j'ai compris que mon ami vouloit; que m'importe d'en savoir davantage ? je ne veux point m'embarrasser; il me suffit de suivre la connoissance imparfaite que j'ai de ses intérêts, sans en chercher une plus parfaite : cette recherche ne serviroit qu'à m'engager peut-être à faire pour lui des choses qui m'incommoderoient; je n'en veux pas prendre la peine : je serois bien fâché de l'offenser dans ses intérêts essentiels; mais je ne m'embarrasse guère de connoître les moyens de ne le choquer pas dans les petites choses, et même, pour les plus grandes, je ne veux point savoir

¹ Act. ix. 4, 5 et 6.

¹ Ps. cx. 13 et 4.

ses intentions mieux que je ne les sais , et je suis résolu , pour éviter cet embarrassant éclaircissement , de hasarder de lui nuire même dans les choses de conséquence. Je crois , monsieur , qu'un tel ami vous paroitroit bien indigne d'en porter le nom , que vous seriez mortellement blessé de son ingratitude , et que vous auriez honte de vous être confié à lui ; je suis même très-assuré que vous trouveriez son procédé d'autant plus choquant , qu'il auroit joint la mauvaise foi à la mauvaise volonté. J'aurois mieux aimé , diriez-vous , qu'il eût ouvertement refusé de me servir ; mais m'offrir ses services , et puis chercher des prétextes pour ne s'instruire pas à fond de mes intérêts , et craindre d'y voir trop clair de peur d'être obligé de me rendre de trop grands services : voilà ce qui me paroît le plus corrompu et le plus inexusable. C'est , monsieur , ce que vous diriez d'un ami qui ne vous devoit presque rien. Que croyez-vous donc que Dieu dira de vous dans son jugement ; de vous , dis-je , qui lui devez tout , si vous êtes comme cet ami infidèle , qui affecte de fermer les yeux de peur de voir trop clair dans les affaires de son ami , et qui se vante encore d'être un ami de bonne foi ?

Mais venons à la seconde comparaison , pour achever de rendre cette vérité manifeste et sensible.

Si le Roi avoit confié une place , ou une armée , ou une négociation à un de ses sujets , trouveroit-il bon que ce sujet négligeât de s'instruire exactement des fortifications et de l'état de sa place ; que ce général d'armée se contentât d'avoir une médiocre science de la guerre ; que cet ambassadeur refusât d'approfondir les affaires étrangères et les moyens de faire réussir sa négociation ? Si le Roi , dans la suite , reprochoit à ces trois hommes le mauvais succès des choses qui leur étoient confiées , le gouverneur oseroit-il lui dire : J'ai cru que j'en savois assez , quoique j'entendisse mal les sièges , et je n'ai point voulu m'embarrasser à en apprendre davantage pour défendre plus long-temps ma place ? Le général mal instruit pourroit-il lui dire : Je n'ai point voulu m'embrouiller dans les différens avis des ingénieurs sur l'attaque d'une telle ville , ni raisonner avec les officiers expérimentés pour suppléer à mon ignorance , qui m'a fait perdre la bataille ; je me suis contenté de mon bon sens ; j'ai cru que ma bonne intention et ma petite capacité m'excuseroient , et que vous seriez content pourvu que je ne vous trahisse pas ? Cet ambassadeur auroit-il le front d'alléguer qu'il n'étoit pas obligé de sa-

voir à fond les desseins des ennemis , les intérêts de la cour étrangère où il négocioit , et les moyens d'y persuader les esprits pour servir son maître ? Il falloit , répondroit le Roi , veiller nuit et jour pour apprendre toutes ces choses : les négliger , c'étoit trahir mes intérêts et me sacrifier à votre paresse. Voilà ce que le Roi diroit avec raison. Mais que dira le Roi des rois , si vous faites comme les lâches serviteurs ?

Vous voyez bien , monsieur , que vous ne pardonneriez jamais cette ignorance pleine de négligence et d'affectation , et que Dieu doit encore moins vous la pardonner. Aussi voyons-nous que les dimanches n'ont été institués , que pour réserver un jour en chaque semaine à l'étude de la loi de Dieu et à la méditation de ses mystères. C'est pourquoi on tenoit anciennement , pendant un temps assez long , ceux qui vouloient être chrétiens , dans l'étude de la religion , même avant que de leur donner le baptême. Le besoin de connoître Dieu et Jésus-Christ son fils , notre sauveur , est toujours le même , et ne sauroit jamais diminuer. L'Évangile , qui est le livre où Dieu instruit les hommes , ne nous est point donné pour ne savoir jamais ce qu'il contient. Je sais qu'il y a beaucoup d'hommes grossiers et mal préparés , qui pourroient abuser de cette sainte lecture ; mais ceux qui y sont préparés par une intention pure et par une entière docilité d'esprit ne doivent pas s'en priver : c'est sur ce livre , et non sur le conseil des hommes , que nous serons jugés. C'est donc sur ce livre qu'il faut préparer nos comptes , et prévenir , par notre fidélité à suivre les règles , le redoutable jugement de Dieu. Saint Paul disoit aux premiers chrétiens ¹ : *Vous êtes riches en toute sorte de science et de connoissance des vérités de Dieu.* Cependant il répète sans cesse aux fidèles , c'est-à-dire , à tout le peuple sans exception , *qu'il faut croire tous les jours dans la science de Dieu ; qu'il faut être éclairé , pour savoir non-seulement la loi en général , mais encore quelle est la volonté de Dieu en chaque chose , avec ce qui lui plaît davantage et qui est le plus parfait* ². Quiconque aime véritablement son ami , ne se contente pas de ne le point offenser , il cherche encore tout ce qui peut l'obliger et lui plaire. La sincère amitié est inventrice et ingénieuse. Il n'y a que la crainte d'esclave qui se borne à éviter la punition des grandes désobéissances. Il n'y a point d'honnête homme qui voulût se faire servir par

¹ 1 Cor. 1, 5. — ² Colos. 3, 10. Rom. XII, 2.

un domestique qui ne voudroit jamais faire que les choses dont il ne pourroit se dispenser, et qui craindroit de connoître trop ce qui pourroit lui gagner le cœur de son maître.

Jésus-Christ veut tellement qu'on soit éclairé sur la loi, qu'il ne veut pas même qu'on s'appuie sur les décisions des gens que l'on consulte, si on a sujet de se défier d'eux et de craindre qu'ils ne soient pas assez exactement instruits. *Si un aveugle, dit-il¹, en conduit un autre, ils tomberont tous deux ensemble dans le précipice.* Remarquez bien qu'il ne dit pas. L'un excusera l'autre. Au contraire, le conducteur ne servira qu'à entraîner l'autre, et qu'à le précipiter dans l'abîme.

Faudra-t-il conclure de là, qu'il faut courir sans cesse de docteur en docteur, et ne savoir jamais à quoi s'en tenir? C'est une incertitude qui va à troubler la paix de toutes les consciences.

J'en conviens; mais ce que je crois nécessaire, est qu'on fasse pour la vie éternelle de l'ame ce qu'on ne manque jamais de faire pour la vie passagère du corps. Est-on malade? on ne croit pas que le médecin le plus expérimenté et le chirurgien le plus adroit le soit trop pour se faire traiter: on regarderoit comme une étrange témérité celle d'un homme qui s'arrêteroit aux moins éclairés médecins, et qui ne daigneroit pas consulter les plus habiles. Le sens commun suffit seul pour décider en ces occasions. Faites de même pour votre ame. Ne vous arrêtez qu'aux conseils que vous croirez les plus sages, les plus adroits, les plus désintéressés. Fuyez les gens qui sont rigoureux par chagrin, ou par ostentation, ou par entêtement de nouveauté. Mais prenez garde aussi de ne chercher pas, comme les Israélites, des conseils flatteurs et intéressés, des gens amollis par des considérations mondaines, qui mettent, comme dit l'Écriture², *des coussins sous les coudes des pécheurs*, au lieu de les assujétir à la pénitence; enfin des personnes peu éclairées, et qui vous tromperont en se trompant elles-mêmes. Cherchez, selon toute la lumière que Dieu vous donne, le juste milieu: apportez-y le même soin qu'un homme sage emploie à choisir le meilleur avocat et le meilleur médecin. Ce sera alors que vous pourrez demeurer en paix, et vous confier humblement à la bonté de Dieu, qui ne permettra pas que vous demeuriez toujours dans l'égarément, supposé que vous vous égariez.

Mais faudra-t-il, direz-vous, passer sa vie à étudier la religion comme un docteur? Non, monsieur, ce n'est pas là ce que Dieu demande de vous. Il demande que vous vous nourrissiez humblement, chaque jour, des vérités de l'Évangile, non pour décider, mais pour vous défier encore davantage de vous, et pour apprendre de Jésus-Christ à être *doux et humble de cœur*¹. Ce ne sera point une subtile et vaine science que vous apprendrez; vous n'apprendrez qu'à vous mépriser vous-même, qu'à fouler aux pieds les fragiles biens d'ici-bas, qu'à vous détacher de cette vie qui s'enfuit comme une ombre, qu'à aimer la grandeur de Dieu devant qui toute autre grandeur disparoit, qu'à être doux, patient, juste, sincère en tout avec le prochain. Cette science ne s'apprend point par la subtilité des raisonnemens, par les longues lectures, par la facilité à les retenir: il ne faut qu'un cœur simple et docile, pour faire, sans aucune pénétration d'esprit, un progrès continu et merveilleux dans cette science, qui est celle des saints. Deux mots vous enseigneront les plus profondes vérités; et, si vous êtes humble, vous en entendrez plus que les grands docteurs pleins d'eux-mêmes. C'est la science de tant d'ignorans à qui Dieu s'est communiqué. C'est pourquoi Jésus-Christ dit²: *Je vous rends grâces, mon Père, de ce que vous avez caché ces choses aux grands et aux sages du siècle, et de ce que vous les avez révélées aux simples et aux petits.* C'est pourquoi il dit encore³, qu'il faut être enfant pour entrer au royaume des cieux. C'est donc la science de devenir simple et petit enfant, dans laquelle il faut s'instruire tous les jours par la méditation de la parole de Dieu.

Je me suis tellement étendu, monsieur, sur cette question, que je n'ai pas aujourd'hui le temps de répondre aux autres: mais je le ferai au premier jour. Je prie Dieu qu'il vous fasse bien goûter tout ceci.

J'oubliois, monsieur, de vous dire que le premier des commandemens de Dieu suffit pour faire évanouir en un moment tous vos prétextes, et pour forcer tous vos retranchemens. *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre ame, de toute votre pensée et de toutes vos forces.* Voyez combien de termes joints ensemble par le Saint-Esprit, pour prévenir toutes les réserves que l'homme pourroit vouloir faire au préjudice de cet amour qui veut qu'on lui sacrifie tout. Voilà un amour

¹ Matth. xv. 14. — ² Ezech. xiii. 18.

¹ Matth. xi. 29. — ² Ibid. 25. — ³ Ibid. xviii. 3.

jaloux et dominant : tout n'est pas trop pour lui. Il ne souffre point de partage, et il ne permet plus d'aimer, hors de Dieu, que ce que Dieu lui-même commande d'aimer pour l'amour de lui.

Il faut l'aimer, non-seulement de toute l'étendue et de toute la force de son cœur, mais encore de toute l'application de sa pensée. Comment pourra-t-on donc croire qu'on l'aime, si on ne peut se résoudre à penser à sa loi, et à s'appliquer de suite à accomplir sa volonté ? C'est se moquer, de croire qu'on puisse aimer Dieu d'un amour si vigilant et si appliqué, pendant qu'on craint de découvrir trop clairement ce que cet amour demande. Il n'y a qu'une seule manière d'aimer de bonne foi, qui est de ne faire aucun marché avec lui, et de suivre avec un cœur généreux tout ce qu'il inspire pour connoître la volonté adorable de celui qui nous a faits de rien et rachetés par son propre sang de la mort éternelle. Tous ceux qui vivent dans ces retranchemens, qui veulent aimer Dieu de peur qu'il ne les punisse, mais qui voudroient bien être un peu sourds pour ne l'entendre qu'à demi quand il leur parle de se détacher du monde et d'eux-mêmes, courent grand risque d'être de ces tièdes, dont Jésus-Christ dit qu'il les vomira ¹. Pour nous, qui voulons être à lui sans réserve, la paix et la miséricorde viendront sur nous; et nous recevrons, en récompense de ce sacrifice, le centuple promis dès cette vie outre le royaume du ciel. La liberté du cœur, la paix de la conscience, la douceur de s'abandonner entre les mains de Dieu, la joie de voir toujours croître la lumière en son cœur, enfin le dégagement des craintes et des desirs tyranniques du siècle, font ce centuple de bonheur que les véritables enfans de Dieu possèdent au milieu des croix, pourvu qu'ils soient fidèles. Quelle faiblesse de cœur y auroit-il donc à craindre de s'engager trop avant dans un état si désiré? *Malheur*, dit l'Écriture ², *aux cœurs partagés*! En effet, ils sont sans cesse déchirés, d'un côté par le monde et par leurs passions encore vivantes, de l'autre par les remords de leur conscience, et par la crainte de la mort suivie de l'éternité. Heureux ceux qui se jettent tête baissée et les yeux fermés entre les bras du *Père des miséricordes et du Dieu de toute consolation*, pour parler comme saint Paul ³! Ceux-là, bien loin de craindre de voir trop clair, ne craignent rien tant que de ne voir pas assez ce que Dieu de-

mande. Sitôt qu'ils découvrent une nouvelle lumière dans la loi de Dieu, *ils sont transportés de joie*, dit l'Écriture ¹, *comme un avare qui trouve un trésor*.

Pour l'article des choses qu'on peut lire et pour celui de l'emploi du temps, je vous promets, monsieur, une prompte réponse; mais je vous ai déjà dit que cette lettre est trop longue, et vous voyez bien que depuis que je vous l'ai dit, je l'ai encore beaucoup allongée.

VIII.

AU MÊME.

Il compatit à ses douleurs, et les lui fait regarder comme un effet de la miséricorde de Dieu.

Vendredi 14 juillet (1690.)

J'APPRENDS, monsieur, que vous souffrez, et que Dieu vous met à une très-rude épreuve par la longueur de vos maux. Si je me laissois aller à mon cœur, j'en serois véritablement affligé; mais je conçois que Dieu vous aime en vous frappant, et je suis persuadé que vos maux seront dans la suite de très-grands biens. Il vous impose une pénitence que vous n'aurez jamais pu vous résoudre à faire, et qui est pourtant ce que vous devez à sa justice pour l'expiation de vos péchés. Il vous arrache ce que vous auriez en bien de la peine à lui donner. En vous l'arrachant, il vous ôte la gloire de le lui sacrifier; en sorte que vous ne pouvez vous faire honneur de ce sacrifice. Ainsi, il vous humilie en vous instruisant. D'ailleurs, il vous tient dans un état d'impuissance qui renverse tous les projets de votre ambition. Toutes ces hautes pensées, dont vous aviez nourri votre cœur depuis si long-temps, s'évanouissent. Votre sagesse est confondue. Par là, Dieu vous force de vous tourner entièrement vers lui. Il étoit jaloux d'un voyage où la gloire mondaine auroit occupé tous vos desirs, et où vous auriez été en proie aux plus violentes passions. En vérité, monsieur, je crois qu'en rompant ce voyage, non-seulement il préserve votre âme d'un grand danger, mais encore il épargne à votre corps une agitation mortelle. Il veut que vous viviez, et que vous viviez à lui seul. Pour vous faire entrer dans cette vie, il vous fait passer par une langueur accablante où vous mourrez à tout appui

¹ Apoc. iii, 16. — ² Eccli. ii, 14. — ³ II Cor. i, 3.

¹ Ps. cxviii, 162.

humain. Après vous avoir affligé, il vous consolera en bon père, lorsque l'affliction aura détaché et purifié votre cœur. Je le prie de vous donner une patience sans bornes dans des maux aussi longs et aussi douloureux que les vôtres. Que ne puis-je, monsieur, les partager avec vous, et être votre garde-malade ! Vous n'en pourriez avoir de plus zélé que moi.

IX.

AU MÊME.

Il l'excite à la confiance en Dieu.

Mardi 18 juillet (1690).

Vous demandez, monsieur, quelque motif de confiance dans vos maux : mais ne voyez-vous pas que vos maux sont eux-mêmes la plus sensible preuve des bontés de Dieu qui doivent ranimer votre confiance ? Quel bonheur de faire une pénitence que vous n'avez point choisie, et que Dieu vous impose lui-même ! Non-seulement elle sert à expier le passé, mais encore elle est un contre-poison pour l'avenir. Elle vous arrache aux grands desseins d'ambition, que vous n'auriez jamais eu le courage de sacrifier à Dieu : elle vous tient entre la vie et la mort, entre les plus grandes affaires et l'inutilité à tout : elle vous met aux portes de la mort, et vous en retire après vous avoir montré de si près l'horrible gouffre qui engloutit tout ce que le monde admire le plus. Dieu vous renverse, comme il renversa saint Paul aux portes de Damas, et il vous dit au fond du cœur : *Il est dur de regimber contre l'aiguillon. Pourquoi me persécutez-vous ?* Après cela, monsieur, douterez-vous qu'il ne vous aime ? S'il ne vous aimoit, pourquoi ne vous auroit-il pas abandonné aux désirs de votre cœur ? pourquoi vous auroit-il poursuivi pendant que vous le fuyiez avec tant de dureté et d'ingratitude ? Aviez-vous mérité cette longue patience, et ces retours de grâce tant de fois méprisée ? Vous aviez éteint en vous l'esprit de grâce ; vous aviez fait injure à cet esprit de vérité ; vous aviez foulé à vos pieds le sang de l'alliance ; vous étiez enfant de colère ; et Dieu ne s'est point lassé ; il vous a aimé malgré vous. Vous vouliez périr, et il ne vouloit pas que vous périssez. Il a ressuscité sa grâce en vous. Vous l'aimez, ou du moins vous désirez de l'aimer ; vous craignez de ne l'aimer pas ; vous avez horreur de vous-même à la vue

de vos péchés et des bontés de Dieu. Croyez-vous qu'on puisse, sans être aidé par l'esprit de Dieu, désirer de l'aimer, craindre de ne l'aimer pas, avoir horreur de soi et de sa corruption ? Non, non, monsieur : il n'y a que Dieu qui fasse ces grands changemens dans une ame aussi égarée et aussi endurcie qu'étoit la vôtre ; et quand Dieu les fait, on ne peut douter qu'il n'aime cette ame d'un amour infini. Il voit mieux que vous la lèpre dont vous étiez couvert : c'est la multitude de vos plaies horribles, qui, loin de le rebuter, a attiré sa compassion sur vous. Hé ! que faut-il à la souveraine miséricorde, sinon une extrême misère sur laquelle elle puisse se glorifier ? O que vous êtes un objet propre aux bontés de Dieu ! elles paroissent en vous plus que dans un autre. Un autre pourroit s'imaginer que sa régularité de mœurs lui auroit attiré quelque grâce. Mais vous, monsieur, qu'avez-vous fait à Dieu, sinon l'offenser, et l'offenser par des rechutes scandaleuses ? Que vous doit-il ? rien que l'enfer, mais l'enfer bien plus rigoureux qu'à un autre. Vous êtes donc celui à qui il se plaît de donner ; car il vous doit moins qu'à tout autre. Sa grâce paroît plus pure grâce en vous, et c'est à la louange de sa grâce, qu'il comble de miséricordes cet abîme de misère et de corruption. Vous pouvez donc, monsieur, dire comme saint Paul ¹ : *Dieu m'a formé exprès comme un modèle de sa patience, pour ranimer la confiance de tous les pécheurs qui seroient tentés de tomber dans le désespoir.* O hommes qui avez comblé, ce semble, toute mesure d'iniquités, regardez-moi, et ne désespérez jamais des bontés du Père céleste. Il n'y a qu'un seul crime indigne de cette miséricorde, c'est de s'endurcir contre elle et de ne la vouloir point espérer. Il est vrai que vous ne devez plus compter sur vous-même, ni vous promettre rien ou de vos talens ou de votre courage. Tout vous manquera du côté de vous-même ; et vous serez confondu par la malédiction de Jérémie ², si vous vous appuyez sur les bras de la chair : mais autant que vous sentirez votre impuissance, autant devez-vous ouvrir votre cœur à la force toute-puissante de celui qui vous dit : *Ne craignez rien ; je suis avec vous* ³. Il changera tous les maux en biens. La maladie du corps sera la guérison de l'ame. Vous bénirez Dieu avec consolation de vous avoir frappé de tant de plaies au dehors pour guérir ces autres plaies profondes et mortelles que l'orgueil et la

¹ 1 Tim. I, 16. — ² Jerem. XVII, 5. — ³ Isai. XLII, 10.

mollesse avoient faites dans votre cœur. Vous verrez cette conduite secrète de miséricorde se développer peu à peu sur vous. Que tardez-vous, monsieur, à rendre gloire à Dieu, en vous livrant à lui sans condition et sans réserve? Plus vous vous ferez à lui, plus vous l'engageriez à prendre soin de vous. Je le prie de tout mon cœur de vous faire sentir la paix et la consolation qu'il y a à espérer en lui seul.

X.

AU MÊME.

Il lui envoie quelques sujets de méditation, et lui apprend à sanctifier ses souffrances.

Mercrèdi 26 juillet 1690¹.

JE vous envoie, monsieur, sept différens sujets : il y en a un qui est traité deux fois, à cause de son importance. Quand vous aurez fait l'essai, vous verrez si cette manière vous convient, et si vous avez quelque changement à y désirer. Plus je pense à vous, monsieur (ce qui m'arrive très-souvent), plus je suis convaincu que ce n'est pas sans un grand dessein que Dieu vous presse d'avancer vers lui. Vous n'aurez ni repos ni consolation jusqu'à ce que vous ne teniez plus à rien, et que vous soyez tout entier sans réserve à celui pour qui tout n'est pas trop. Alors viendront la paix et la joie du Saint-Esprit avec la santé et les forces pour accomplir les desseins de Dieu. Vous pouvez le glorifier beaucoup; c'est pour cela qu'il vous comble de miséricorde : mais il veut un cœur grand et généreux, qui mette toute sa consolation à réparer ses péchés et ses scandales par une conduite forte et abandonnée à la grâce. Je prie notre Seigneur qu'il s'empare de vous malgré vous, qu'il mette le feu aux quatre coins et au milieu de votre cœur.

¹ Il s'agit ici vraisemblablement de quelques-unes des *Méditations tirées de l'Écriture sainte*, parmi lesquelles en effet plusieurs sont sur le même texte. On les a vues ci-dessus, t. vi, p. 42 et suiv.

XI.

AU MÊME.

Comment on peut conserver la présence de Dieu au milieu des croix.

Vous demandez, monsieur, un moyen de conserver la présence de Dieu au milieu des croix. Pour moi, j'espère que vous sentirez combien les croix sont elles-mêmes propres à nous tenir dans la fréquente présence de Dieu. Qu'y a-t-il de plus naturel, quand on souffre, que de chercher du soulagement? mais quel soulagement et quelle consolation ne trouve-t-on pas dans la souffrance, quand on se tourne avec amour du côté de Dieu! Quand vos maux vous pressent, vous envoyez chercher les médecins et les personnes de votre famille que vous croyez les plus propres à vous soutenir : appelez de même à votre secours le médecin d'en haut, qui peut d'autant mieux connoître et guérir vos maux, que c'est lui qui les a faits par miséricorde. Appelez l'unique ami, le vrai consolateur, le père tendre, qui vous portera dans son sein, et qui vous donnera, ou l'adoucissement de vos maux, ou le courage de les souffrir patiemment dans toute leur amertume. O qu'il est doux de sentir une telle ressource en Dieu, et de savoir qu'elle ne peut jamais nous manquer! Il est toujours tout prêt à nous entendre : il sait mieux que nous-mêmes tout ce que nous souffrons. C'est lui qui nous fait souffrir, parce qu'il veut nous épargner d'autres souffrances éternelles, que nous méritons. C'est lui qui forme en nous le cri par lequel nous l'appelons à notre secours. Ce cri, dit-il dans l'Écriture¹, ne sera pas encore formé dans votre bouche, et déjà je l'entendrai pour me hâter de vous secourir. Si quelquefois il paroît lent à nous délivrer et à nous venir consoler, c'est qu'il nous fait ce que Jésus-Christ fit à Lazare qu'il aimoit tendrement : il attendit tout exprès plusieurs jours, pour le laisser mourir, et pour avoir lieu de le ressusciter. Dieu paroît lent pour vous guérir, parce qu'il veut vous livrer à vos maux, afin que vous mouriez à vous-même et à la vie corrompue du siècle. Quand tous vos désirs seront bien amortis, quand votre orgueil sera dans la poussière du tombeau, quand vous commencerez à être insensible à la mauvaise honte

¹ *Isai.* lxxv. 24.

et à la pernicieuse complaisance pour les amis libertins ; quand vous aurez tout sacrifié à Dieu sans nulle réserve, et que le vieil homme n'aura plus ni espérance ni ressource, alors j'espère que Dieu manifestera sa gloire : il vous rendra une vie pure et digne de lui ; il vous montrera au monde comme Lazare ressuscité, non pour rentrer dans une vie lâche, vaine et profane, mais pour être aux yeux du monde incrédule comme un signe des merveilles de Dieu, qui convainque les incrédules, qui fasse taire l'iniquité la plus maligne, et qui encourage les pécheurs à se convertir.

Cependant, monsieur, dites à Dieu dans vos douleurs : Mon Dieu, je n'oublierois moi-même plutôt que de vous oublier : *Memor fui Dei, et delectatus sum*¹. Mes maux sont inévitables ; car je ne puis me dérober aux coups de votre juste et toute-puissante main. Il faut donc que je souffre, puisque j'ai péché, et que la sentence de ma punition est partie d'en haut. Il n'est plus question que de souffrir avec le désespoir d'une âme livrée à sa propre foiblesse, ou avec la consolation d'espérer en vous ; avec le trouble de l'amour-propre poussé à bout par la douleur, ou avec la paix de votre amour et de la confiance en vos éternelles bontés. L'impatience ne délivre d'aucun mal ; au contraire, c'est un mal très-cuisant que l'on ajoute à tous les autres pour s'accabler. La résignation n'augmente point les maux qu'on souffre : elle les adoucit, elle les charme même, pour ainsi dire, en découvrant les biens infinis cachés sous ces maux. Je ne vous propose donc, monsieur, de vous jeter entre les bras de Dieu, que pour y trouver le plus doux de tous les remèdes. Comptez que c'est moins un sacrifice de votre volonté dans les douleurs, qu'un adoucissement de vos douleurs mêmes. Si vous vous accoutumez peu à peu à chercher en Dieu avec confiance tout ce qui vous manque en vous-même, vous ferez peu à peu une douce et heureuse habitude de vous tourner vers lui toutes les fois que vos maux vous presseront, comme un petit enfant se retourne vers le sein de sa nourrice toutes les fois qu'il voit quelque objet qui l'effraie, ou qu'il sent quelque peine. Ce qui vous rend ce retour vers Dieu difficile, c'est que vous le faites avec effort, sans avoir une certaine confiance pleine et simple, et plutôt pour vous sacrifier avec douleur, que pour chercher la consolation de votre cœur. Dieu veut que vous soyez plus libre avec lui. Tournez-vous donc

vers lui, moins pour lui donner que pour recevoir de lui : car vous ne lui donnerez qu'autant qu'il vous donnera. Ouvrez-lui à tout moment votre cœur : vous recevrez la patience avec l'amour. Quand la patience vous échappe dans vos douleurs, vous pouvez recourir à Dieu afin qu'il vous soutienne, comme vous appelleriez quelqu'un à votre secours pour vous décharger d'une partie d'un fardeau accablant. Quand il vous arrive de succomber à la tentation d'impatience, n'ajoutez pas à ce mal celui de vous décourager. S'impatienter contre son impatience, c'est envenimer sa plaie : il faut au contraire lever les yeux vers le médecin, et lui montrer toute la profondeur de sa plaie, afin qu'il y verse le baume pour la guérir. Demeurez tranquille et humilié sous la main de Dieu, à la vue de votre hauteur, de votre impatience, de vos délicatesses et de vos chagrins. Rien n'est plus propre à vous confondre, que la réflexion que Dieu vous a fait faire. Vous n'avez qu'un seul moyen de pratiquer la vertu, qui est de souffrir avec paix et douceur ; toutes les autres occasions de sacrifice vous sont ôtées. Vous n'avez ni le piège des affaires, ni la séduction des compagnies et des conversations profanes : vous êtes renfermé avec une famille chrétienne, et il ne vous reste plus qu'à souffrir. Vous le faites si mal, que cela seul doit suffire pour vous ôter toute confiance en vous-même. Combien d'innocens qui souffrent des maux plus grands que les vôtres, et qui n'ont aucun des soulagemens que vous avez, quoique vous n'en méritiez aucun ! Demeurez souvent devant Dieu à repasser doucement toutes ces choses. Un mot d'un Psaume ou de l'Évangile, ou de quelque autre endroit de l'Écriture qui vous aura touché, suffira pour élever de temps en temps votre cœur vers Dieu. Mais il faut que ces élévations de cœur soient faciles, courtes, simples et familières : vous pouvez même les faire au milieu des gens qui sont avec vous, sans que personne s'en aperçoive. D'ailleurs, vous avez un avantage que vous ne devez pas laisser perdre, qui est de parler de piété avec les personnes de votre famille qui en sont pleines. Quand ces petites conversations se font par épanchement de cœur et avec une entière liberté, elles nourrissent l'âme, elles la fortifient, elles l'encouragent, elles la rendent robuste dans les croix, elles la soulagent dans ses tentations d'accablement ; elles élargissent un cœur serré par la peine, elles le tiennent dans une certaine paix qu'on ne goûte presque jamais lorsqu'on demeure renfermé en soi-même. Pour les

¹ Ps. LXXVI, 4.

lectures et les prières, vous devez les faire très-courtes; car, en l'état où vous êtes, on ne sauroit trop ménager votre esprit et votre corps. De courtes, simples et fréquentes élévations de cœur à Dieu sur quelque passage touchant, vous feront plus de bien que les applications suivies à un sujet particulier. Vous pouvez laisser parler votre famille et vos amis, et vous contenter d'écouter. Pendant qu'on écoute la conversation, le cœur ne laisse pas de se recueillir souvent sur les choses intérieures, et il se nourrit de Dieu en secret. Le silence est très-nécessaire et à votre corps et à votre âme. C'est dans le silence et dans l'espérance, comme dit l'Écriture¹, que sera votre force.

XII.

AU DUC DE BEAUVILLIERS².

Sur l'Histoire de Charlemagne³.

L'HISTOIRE de Charlemagne a ses beautés et ses défauts. Ses beautés, comme vous savez, monsieur, consistent dans la grandeur des évènements et dans le merveilleux caractère du prince. On n'en sauroit trouver un, ni plus aimable, ni plus propre à servir de modèle dans tous les siècles. On prend même plaisir à voir quelques imperfections mêlées parmi tant de vertus et de talens. On connoît bien par là, que ce n'est point un héros peint à plaisir, comme les héros de roman, qui, à force d'être parfaits, deviennent chimériques. Peut-être trouvera-t-on dans Charlemagne plusieurs choses qui ne plairont pas : mais peut-être que ce ne sera pas sa faute, et que ce dégoût viendra de l'extrême différence des mœurs de son temps et du nôtre. L'avantage qu'il a eu d'être chrétien le met au-dessus de tous les héros du paganisme, et celui d'avoir toujours été heureux dans ses entreprises le rend un modèle bien plus agréable que saint Louis. Je ne crois pas même qu'on puisse trouver un roi plus digne d'être étudié en tout, ni d'une autorité plus grande pour donner des leçons à ceux qui doivent régner. Aussi suis-je très-persuadé que sa vie pourra beaucoup nous servir pour donner à Mgr le duc de Bourgogne

les sentimens et les maximes qu'il doit avoir. Vous savez, monsieur, que je ne songeois pas néanmoins à me mêler de son instruction quand je fis cet abrégé de la vie de Charlemagne, et personne ne peut mieux dire que vous comment j'ai été engagé à l'écrire. Mes vues ont été simples et droites. On ne sauroit me lire sans voir que je vais droit, et peut-être trop.

Pour les défauts de cette histoire, ils sont grands, sans parler de ceux que j'y ai mis. Les historiens originaires de cette vie ne savent ni raconter, ni choisir les faits, ni les lier ensemble, ni montrer l'enchaînement des affaires; de façon qu'ils ne nous ont laissé que des faits vagues, dépouillés de toutes les circonstances qui peuvent frapper et intéresser le lecteur, enfin entrecoupés, et pleins d'une ennuyeuse uniformité. C'est toujours la même chose, toujours une campagne contre les Saxons, qui sont vaincus comme ils l'avoient été les autres années; puis des fêtes solennisées, avec un parlement tenu. Ce qu'on seroit le plus curieux de savoir, est ce que les historiens ne manquent jamais de taire. Point de fil d'histoire; presque jamais d'affaires qui s'engagent les unes dans les autres, et qui se fassent lire par l'envie de voir le dénouement. A cela quel remède? On ne peut point suppléer ce qui manque, et il vaut mieux laisser une histoire dans toute sa sécheresse, que l'égayer aux dépens de la vérité. Mais voilà une lettre qui ressemble à une préface, et j'aperçois que je prends le vrai ton d'auteur. Je suis toujours, monsieur, avec un respect sincère, votre, etc.

L'abbé DE FÉNELON.

XIII.

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il lui donne des nouvelles de sa santé et de ses études¹.

(Fontainebleau) 23 octobre 1696.

Mox rhume va beaucoup mieux, ou plutôt est fini. J'ai commencé à sortir depuis deux jours. Nous avons eu jusque-là vilain temps avec une pluie presque continue. Nous retournerons à Versailles après-demain, où je reprendrai mon train ordinaire, car cette maladie

¹ *Isai.* xxx. 15. — ² Nous ignorons la date de cette lettre; mais la signature montre qu'elle est antérieure à l'épiscopat de Fénelon, c'est-à-dire au mois de février 1695. — ³ Cette Histoire, que Fénelon avoit composée, ne s'est pas trouvée dans ses manuscrits; et ce qu'il en dit ici la fait regretter. Voyez l'*Histoire de Fénelon*, liv. 1, n. 96.

¹ On trouvera, parmi les *Lettres diverses*, le plan de ses études du Duc de Bourgogne, tracé par Fénelon pour les années 1695 et 1696.

m'avoit un peu dérangé. Quand je suis parti de Versailles, le serin sortoit de mue et recommençoit à chanter. J'ai achevé l'histoire de François I^{er}, et je suis au milieu du quatrième livre de Tacite. J'espère qu'il sera achevé dans trois semaines. Je souhaite de vous revoir bientôt en bonne santé. En attendant, soyez bien persuadé, je vous prie, de l'amitié que j'ai pour vous. N'oubliez pas de temps en temps de m'écrire : vos lettres me font toujours plaisir.

XIV.

AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Il lui rend compte des vœux qu'il a formés pour le Roi le jour de saint Louis, et lui expose ses sentimens relativement aux éclats occasionnés par le livre des *Maximes des Saints*.

A Cambrai, 26 août 1697.

JE ne puis m'empêcher de vous dire, mon bon duc, ce que j'ai sur le cœur. Je fus hier, fête de saint Louis, en dévotion de prier pour le Roi. Si mes prières étoient bonnes, il le ressentiroit ; car je priai de bon cœur. Je ne demandai point pour lui des prospérités temporelles ; car il en a assez. Je demandai seulement qu'il en fit un bon usage, et qu'il fût parmi tant de succès, aussi humble que s'il avoit été profondément humilié. Je lui souhaitai d'être non-seulement le père de ses peuples, mais encore l'arbitre de ses voisins, le modérateur de l'Europe entière, pour en assurer le repos, enfin le protecteur de l'Église. J'ai demandé non-seulement qu'il continuât à craindre Dieu et à respecter la religion, mais encore qu'il aimât Dieu, et qu'il sentit combien son joug est doux et léger à ceux qui le portent moins par crainte que par amour. Jamais je ne me suis senti plus zélé, ni, si je l'ose dire, de tendresse pour sa personne. Quoique je sois plein de reconnaissance, ce n'étoit pas le bien qu'il m'a fait dont j'étois alors touché. Loin de ressentir quelque peine de ma situation présente, je me serois offert avec joie à Dieu pour mériter la sanctification du Roi. Je regardois même son zèle contre mon livre comme un effet louable de sa religion et de sa juste horreur pour tout ce qui lui paroît nouveauté. Je le regardois comme un objet digne des grâces de Dieu. Je me rappelois son éducation sans instruction solide, les flatteries qui l'ont obsédé, les pièges qu'on lui a tendus pour exciter dans sa jeunesse

toutes ses passions, les conseils profanes qu'on lui a donnés, la défiance qu'on lui a inspirée contre les excès de certains dévots et contre l'artifice des autres, enfin les périls de la grandeur et de tant d'affaires délicates. J'avoue qu'à la vue de toutes ces choses, nonobstant le grand respect qui lui est dû, j'avois une forte compassion pour une ame si exposée. Je le trouvois à plaindre, et je lui souhaitois une plus abondante miséricorde pour le soutenir dans une si redoutable prospérité. Je priois de bon cœur saint Louis, afin qu'il obtînt pour son petit-fils la grâce d'imiter ses vertus. Je me représentois avec joie le Roi humble, recueilli, détaché de toutes choses, pénétré de l'amour de Dieu, et trouvant sa consolation dans l'espérance d'une gloire et d'une couronne infiniment plus désirable que la sienne ; en un mot, je me le représentois comme un autre saint Louis. En tout cela, je n'avois, ce me semble, aucune vue intéressée : car j'étois prêt à demeurer toute ma vie privé de la consolation de voir le Roi en cet état, pourvu qu'il y fût. Je consentirois à une perpétuelle disgrâce, pourvu que je susse que le Roi seroit entièrement selon le cœur de Dieu. Je ne lui désire que des vertus solides et convenables à ses devoirs. Voilà, mon bon duc, quelle a été mon occupation de la fête d'hier. J'y priai beaucoup aussi pour notre petit Prince, pour le salut duquel je donneroie ma vie avec joie. Enfin je priai pour les principales personnes qui approchent du Roi, et je vous souhaitai un renouvellement de grâce dans les temps pénibles où vous vous trouvez. Pour moi, je suis en paix avec une souffrance presque continuelle. En faisant un éclat scandaleux, on ne m'aigriera point, s'il plaît à Dieu, et on ne me découragera point. On ne me fera point hérétique en disant que je le suis. J'ai plus d'horreur de la nouveauté, que ceux qui paroissent si ombragés : je suis plus attaché à l'Église ; je ne respire, Dieu merci, que sincérité et soumission sans réserve. Après avoir représenté au Pape toutes mes raisons, ma conscience sera déchargée ; je n'aurai qu'à me taire et à obéir. On ne me verra point, comme d'autres l'ont fait, chercher des distinctions pour éluder les censures de Rome. Nous n'aurions pas eu besoin d'y recourir, si on avoit agi avec moi avec l'équité, la bonne foi et la charité chrétienne qu'on doit à un confrère. Je prie Dieu qu'il me détrompe, si je suis trompé ; et si je ne le suis pas, qu'il détrompe ceux qui se sont trop confiés à des personnes passionnées.

Je suis en peine de la santé de la bonne duchesse : priez pour moi. J'écrirai à notre Prince sur divers morceaux de l'histoire.

XV.

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur le mariage récent de M^{re} de Chevreuse¹, et sur l'affaire du livre des *Maximes*.

A Cambrai, 4 février (1698).

Le mariage de mademoiselle de Chevreuse m'a fait un grand plaisir, mon bon duc, et je prie Dieu qu'il le bénisse. Je vous remercie de tout mon cœur de l'amitié avec laquelle vous m'en apprenez les circonstances. Dieu vous a donné un gendre qui a beaucoup de naissance avec un bien proportionné. On assure qu'il a le mérite de sa profession. Trouver un tel homme dans un temps où presque toute la jeunesse d'une condition distinguée est ruinée et abîmée dans le vice, ce n'est pas un médiocre bonheur. Madame la duchesse de Chevreuse doit avoir le cœur bien content sur une affaire qui paroît si solide; et je prends part à toute la joie qu'elle en doit ressentir. Mais comme les plus belles apparences de ce monde sont fort trompeuses, et se tournent souvent en amertume, il faut prier Dieu pour les jeunes mariés, et ne compter point sur un si bel arrangement : on mérite du mécompte dès qu'on s'appuie sur les consolations d'ici-bas, pour s'y attacher.

Je ne saurois vous dire des nouvelles bien précises de mon affaire de Rome. J'y ai envoyé mes défenses, que j'ai tâché de rendre simples, claires et douces. J'aurois bien souhaité de les rendre courtes; mais quel moyen d'être court, lorsqu'il faut rapporter plusieurs fois toutes les paroles de ses adversaires; citer un aussi grand nombre de celles du livre contesté, y ajouter beaucoup de passages des Pères, etc., et répondre par des raisonnemens à ceux qu'on veut détruire? Je n'ai donc pu être court; mais j'ai tâché de n'être pas d'une longueur énorme, quoique je n'aie pu éviter de rebattre souvent certains points essentiels sur lesquels je ne puis

trop me justifier contre des accusations terribles. Mes défenses étant finies, je n'ai pas un moment à perdre pour la conclusion. Je la désire, je la demande; et je souhaite que mes parties aient le cœur aussi content, si on me justifie, que je l'aurai, s'il plaît à Dieu, si on me condamne. J'ai été enfin réduit à imprimer des choses que j'aurois bien voulu ensevelir; mais on m'y a forcé. Je les ai écrites dans les termes les plus doux que j'ai pu trouver, et fort différens de ceux par lesquels on a cherché à me confondre. Je ne publie point encore mes imprimés, et j'attendrai encore un peu des nouvelles de Rome, pour ne le faire que quand je n'aurai plus d'autre voie pour ma justification, à laquelle je suis obligé en conscience à travailler, pour l'intérêt de mon troupeau et l'honneur de mon ministère. Je n'ai ni ressentiment, ni aigreur, ni éloignement pour ceux qui m'ont si violemment attaqué. Voilà, mon bon duc, devant Dieu ma disposition. Aimez-moi toujours; vous savez avec quel zèle je vous suis dévoué.

XVI.

AU MÊME.

La soumission à la volonté de Dieu, seul moyen de réformer la nôtre : comment on peut arriver à cette résignation.

Je ne suis nullement surpris de la crainte que M. le vidame a d'écrire à : la nature ne peut souffrir qu'à peine qu'on la détache ou plutôt qu'on l'arrache à ses amusemens. Je me souviens que feu M. son aîné m'écrivit une fois pour me prier de ne pas prier Dieu pour lui, de peur de perdre une attache qu'il avoit. C'est un effet de la corruption de notre volonté propre, qui se passionne de tout, et qui ne peut se résoudre à quitter ce qui l'attache. Vous saurez que cette volonté ne peut se réformer, changer, et enfin quitter, que par la soumission à la volonté de Dieu, la résignation, l'union, et même la perte de notre volonté en celle de Dieu. Comme c'est le contraire qui fait tout le dérèglement de notre vie, cette même vie se règle à mesure que notre volonté se tourne vers Dieu efficacement; et plus notre volonté est tournée efficacement vers Dieu, plus elle se détourne de ces vains amusemens qui l'arrêtent et l'attachent, parce que ce retour de la volonté ne se fait que par la charité, qui commande

¹ Marie-Françoise d'Albert, fille de Charles-Honore d'Albert, duc de Luynes, de Chevreuse et de Chaulnes, et de Jeanne-Marie Colbert, fille aînée du grand Colbert. Elle étoit née le 15 avril 1678, et avoit épousé, le 26 janvier 1698, Charles-Eugene de Lévis, comte de Charlus, depuis duc de Lévis, pair de France. Elle fut ensuite dame du palais de la duchesse de Bourgogne, dauphine de France.

cette puissance, et qui est plus ou moins parfaite, selon que le retour de la volonté est plus ou moins parfait. Aussi il ne s'agit pas que l'esprit soit éclairé; ce n'est pas ce que Dieu demande, mais le cœur.

Je ne sais pourquoi on se met dans l'esprit qu'il faut quitter ses amis pour être à Dieu. Je ne vois pas pour quelle raison M. le vidame s' imagine que, pour être à Dieu à son âge, il faille quitter les compagnies qui ne sont ni dangereuses ni criminelles, ni même trop attachantes: il faut voir ses amis courtement, mais fréquemment. Je dois dire que ce ne sera jamais la conviction seule qui fera un homme parfaitement à Dieu; il n'y a que la volonté gagnée et tournée qui le puisse faire: tous raisonnemens sont stériles et infructueux, si le cœur n'est gagné pour Dieu; et c'est à quoi il faut travailler. Je voudrais donc le faire de cette sorte: m'exposer tous les jours quelques momens devant Dieu, non en raisonnant, mais après avoir dit ces paroles, *Fiat voluntas tua*. donner ma volonté à Dieu afin qu'il en dispose, et l'exposer ainsi devant lui sans lui dire autre chose que de rester quelques momens dans un silence respectueux, où le cœur seul prie sans le secours de la raison ni de la parole. Je lui demande cette petite pratique tous les jours quelques momens, et je réponds bien qu'il ne la fera pas long-temps sans en sentir l'effet. Je prie Dieu qu'il lui donne l'expérience, que ce conseil, qui semble si peu de chose en soi et qui est si facile, lui fera un bien si réel dans la suite, et peu à peu, qu'il en sera lui-même surpris. Il n'aura plus besoin de bien des choses pour entrer dans ce que Dieu veut, parce que Dieu lui fera faire sa volonté.

XVII.

AU MÊME.

Sur les répugnances involontaires qu'on éprouve dans le service de Dieu.

Je ne crois pas qu'il faille toujours attribuer au démon les résistances et les répugnances de la volonté inférieure à rompre les obstacles qui nous empêchent d'aller à Dieu: car cette répugnance est comme identifiée avec notre nature, qui ne peut souffrir ce qui l'arrache à ses amusemens et à ses plaisirs. Comme elle vit là dedans, elle craint comme la mort le renoncement à soi-même, si fort recommandé par

Jésus-Christ. Elle sent bien que le règne de Jésus-Christ et sa vie en nous ne peuvent venir en nous, que par la perte de l'homme de péché, et qu'il faut que le vieil homme fasse place au nouveau. Mais lorsqu'avec un peu de courage on travaille à détruire ces répugnances de la nature, qu'on rame contre le fil de l'eau, on trouve la chose aisée; parce qu'étant fidèles à se tenir près de Jésus, non par raisonnement, mais par attention amoureuse et douces affections, il nous aide dans notre travail jusqu'à ce qu'il prenne lui-même le gouvernail.

XVIII.

AU MÊME.

Il l'exhorte à combattre son activité naturelle.

31 août 1699.

On ne peut, mon bon duc, ressentir plus que je le fais la perte de votre procès. Je suis affligé même de ce que vous voilà engagé à aller plaider dans un autre tribunal avec un grand danger de mauvais succès; l'embarras et le mécompte où cette affaire vous jette me touchent le cœur. Je suis bien aise d'apprendre que cet arrêt ne me prive point de votre voisinage à Chaulnes, peut-être qu'il y aura des temps calmes où je pourrai vous aller voir.

Vous avez l'esprit trop occupé de choses extérieures, et plus encore de raisonnemens, pour pouvoir agir avec une fréquente présence de Dieu. Je crains toujours beaucoup votre pente excessive à raisonner. Elle est un obstacle à ce recueillement et à ce silence où Dieu se communique. Soyons simples, humbles, et sincèrement détachés avec les hommes. Soyons recueillis, calmes, et point raisonneurs avec Dieu. Les gens que vous avez le plus écoutés autrefois¹ sont infiniment secs, raisonneurs, critiques, et opposés à la vraie vie intérieure. Si peu que vous les écoutassiez, vous écouteriez aussi un raisonnement sans fin, et une curiosité dangereuse, qui vous mettroit insensiblement hors de votre grâce, pour vous rejeter dans le fond de votre naturel. Les longues habitudes se réveillent bientôt, et les changemens qui se font pour rentrer dans son naturel, étant conformes au fond de l'homme, se font beaucoup moins sentir que les autres. Déficiez-vous-

¹ Les disciples de Jansenius.

en, mon bon duc, et prenez garde aux commencemens qui entraînent tout.

Je vous parle avec une liberté sans mesure, parce que votre lettre m'y engage et que je connois votre bon cœur, et que rien ne peut retenir mon zèle pour vous. Je donnerois ma vie pour votre véritable avancement selon Dieu. Si nous avons pu nous voir, je vous aurois dit bien des choses. Je suis dans une paix sèche et amère, où ma santé augmente avec le travail. Prions les uns pour les autres : demeurons infiniment unis en celui qui est notre centre commun. Je salue avec zèle et respect la bonne duchesse : je serai dévoué et à vous, mon bon duc, et à elle jusqu'au dernier soupir.

XIX.

AU MÊME.

Du discernement des mouvemens de la grâce d'avec ceux de la nature.

J'AI fait attention, mon bon duc, à votre difficulté pour discerner les mouvemens de la grâce d'avec ceux de la nature déguisée. Nous ne saurions avoir de règle précise et certaine là-dessus au dedans de nous-mêmes. Nous avons seulement la règle extérieure de nos actions, qui est la conformité aux préceptes, aux conseils, aux bienséances chrétiennes. Si nous avons de plus au dedans une règle pour discerner avec certitude le principe surnaturel d'avec celui de la nature, nous aurions une certitude de notre sainteté, et une infaillibilité pour nous conduire nous-mêmes par inspiration. C'est ce qui est précisément contraire à l'obscurité de la vie de foi, à l'incertitude du pèlerinage, et à la dépendance où nous devons être ici à l'égard de nos supérieurs. Nous ne devons donc point chercher ce que l'état présent ne nous permet pas de trouver: je veux dire cette règle certaine pour discerner les mouvemens de la grâce d'avec ceux de la nature, qui peuvent imiter la grâce même. D'un autre côté, il semble que rien n'est si capital dans la pratique contre l'illusion, que de faire ce discernement, et d'avoir une règle sûre pour le faire. Il faut, dira-t-on, suivre l'attrait de la grâce. Y manquer, c'est résister à Dieu, c'est contrister le Saint-Esprit, c'est s'éloigner de la perfection à laquelle on est appelé. Mais comment suivra-t-on l'attrait de la grâce, si on n'a pas une règle sûre pour la distinguer des mou-

vemens spécieux de la nature déguisée? Le défaut de certitude à cet égard met dans un danger continuel de faire tout le contraire de ce qu'on veut, et d'agir à tout moment par nature croyant agir par grâce. Voilà l'inconvénient, cherchons le remède.

Ce doute ne peut jamais s'étendre, comme je l'ai déjà remarqué, sur les choses défendues par les préceptes, par les conseils et par les bienséances chrétiennes. Non-seulement la grâce ne nous porte jamais à violer les préceptes, mais elle ne nous invite jamais à agir contre les conseils évangéliques. Voilà déjà la pureté et la perfection des mœurs qui sont entièrement hors de doute dans tous les cas. Il ne s'agit plus que du choix entre deux pratiques de perfection, pour discerner quelle est la plus convenable à notre attrait de grâce.

Il est vrai que pour ce choix nous n'avons point de certitude et d'évidence intérieure. Nous avons seulement au dehors les règles de prudence chrétienne, pour juger par les circonstances laquelle de deux choses à choisir est la plus convenable. Mais nous n'avons point au dedans une règle certaine pour discerner si la pente que nous éprouvons pour une pratique de perfection plutôt que pour une autre, est de la grâce ou de la nature. Aussi ne convient-il point à notre état présent d'avoir cette règle certaine et évidente. Dieu veut nous tenir dans l'obscurité et dans l'incertitude sur notre justice: et nous n'y serions pas si nous discernions clairement notre grâce avec ses opérations. Il faut donc nécessairement que cette grâce soit accommodée aux ténèbres de notre état, et qu'elle opère avec une continuelle obscurité.

Faut-il s'étonner que nous ne puissions pas savoir si nous agissons pour notre perfection par une pure impression de grâce, puisque nous ne savons jamais si nous suivons la grâce, ou si nous sommes dominés par le péché? Le péril des illusions vénielles sur les pratiques de perfection n'est pas étonnant dans un état où l'on doit être accoutumé à l'incertitude même sur les plus dangereuses illusions de l'amour-propre, qui fût prendre la mort intérieure pour une vie véritable. Que faire dans cette profonde nuit? Ce qui dépend de nous, et nous en contenter. Cette conduite de fidélité et de paix tout ensemble, dans une si pénible incertitude, est le plus grand martyre des âmes qui sont vives et sensibles pour les choses de Dieu. Il est vrai qu'il y a, malgré l'obscurité du pèlerinage, certaines apparences sans certitude qui servent à nourrir dans le cœur une humble confiance

qu'on est en état de grâce. Il y a aussi certaines lueurs de grâce dans les ténèbres de la plus obscure foi, qui font entrevoir de temps en temps qu'on va à la perfection suivant l'attrait de l'amour. Mais quand Dieu veut mêler la lumière et les ténèbres, pour donner à une ame de quoi éviter l'égarément sans trouver néanmoins la pleine sécurité, il tempère tellement ces deux choses, qu'on ne sauroit les démêler, ni y trouver aucun appui certain ni fixe.

Ce qui marque le plus qu'on agit par grâce, c'est 1^o quand l'action extérieure est pure et conforme à la perfection des conseils; 2^o quand on la fait simplement, tranquillement, sans empressement pour la faire, content de ne la pas faire s'il falloit s'en abstenir; 3^o qu'après l'avoir faite on ne cherche point, par des réflexions inquiètes, à se justifier son action, mais qu'on est prêt à la laisser condamner, et à la condamner soi-même, si une lumière supérieure y faisoit découvrir quelque défaut: qu'enfin on ne s'approprie point son action, et qu'on la laisse au jugement de Dieu; 4^o quand cette action laisse l'ame dans sa simplicité, dans sa paix, dans sa droiture, dans sa petitesse, dans sa désappropriation.

Toutes ces choses, il est vrai, sont délicates dans l'opération intérieure, et tout ce qu'on en peut exprimer ne sauroit donner des démonstrations. Mais, quoique la pratique en soit toujours mêlée des ténèbres de l'état de foi, il est néanmoins vrai que Dieu, sans marquer des règles fixes qui servent d'appui sensible, sait accoutumer une ame à entendre sa voix, à la reconnoître et à la suivre, quoiqu'elle ne puisse rendre compte par principes philosophiques des règles précises de ce discernement. Il lui donne des certitudes momentanées quand elle en a besoin, et les retire aussitôt après, sans en laisser aucun vestige. Le plus grand danger est celui de l'interrompre par l'inquiétude avec laquelle nous voudrions toujours forcer notre état, et voir clairement au milieu des ténèbres où il faut marcher sans cesse comme à tâtons.

Il y a seulement une chose qui me paroît bonne à observer, c'est que nous pouvons souvent plus facilement reconnoître ce qui est de la nature, que ce qui est de la grâce. Laissons tomber paisiblement tous les mouvemens naturels, autant ceux de paresse que ceux d'empressement, autant ceux qui viennent des goûts raffinés de l'esprit que ceux qui viennent de la chair grossière; et dans cette paix, faisons, sans sortir jamais des bornes des préceptes et des conseils, ce que notre fond le plus simple

nous demandera devant Dieu pour mourir à nous-mêmes et pour plaire au bien-aimé. Voilà ce que l'obscurité de la foi nous donne de plus apparent pour nous conduire par grâce: *Si spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis*¹.

Mais il faut bien se garder de tomber dans le scrupule, dans la gêne intérieure, dans un trouble très-dangereux, en voulant arranger toutes ces choses pour s'assurer qu'on les fait par grâce. Car ce seroit éteindre la grâce à force de vouloir s'assurer qu'on la suit; ce seroit rentrer, sous prétexte de sûreté, dans toutes les recherches d'amour-propre qu'on prétend éviter; ce seroit perdre l'attrait réel de la grâce, pour y chercher des certitudes qu'on sait bien que Dieu n'a pas voulu y mettre; ce seroit passer sa vie à raisonner sur les opérations de la grâce, sans oser jamais s'y abandonner pour la laisser opérer en nous; ce seroit suivre la nature, pour vouloir découvrir la grâce et pour forcer l'état de foi. Pour vous dire quelque chose de propre et de personnel, mon bon duc, il faut vous faire souvenir qu'en vous la pente de la nature et le piège de l'illusion n'est point dans les désordres grossiers, mais dans l'intempérance de la sagesse et dans l'excès du raisonnement. Craignez de vouloir trop approfondir. Raisonpez peu, et faites beaucoup; au lieu que vous seriez tenté de raisonner beaucoup, et qu'en raisonnant beaucoup vous feriez peu. La sagesse même doit être sobre et tempérée. Cette sobriété et la simplicité d'esprit sont la même chose. Le raisonnement ne produit que l'irrésolution qui arrête l'œuvre de Dieu. Marchez à la lumière pendant qu'elle luit, au lieu d'en examiner la source et les causes. La pratique du vrai amour dissipe tous les doutes, et dégoûte de tous les raisonnemens spéculatifs.

XX.

AU MÊME.

Comment il faut étudier, pour ne pas dessécher le cœur.
Exhortation à mépriser le monde.

IL y a quatre mois que je n'ai eu aucun loisir d'étudier; mais je suis bien aise de me passer d'étude, et de ne tenir à rien dès que la Providence me secoue. Peut-être que cet hiver je pourrai me remettre dans mon cabinet; et alors je n'y entrerais que pour y demeurer un pied en

¹ Rom. VIII. 13.

l'air, prêt à en sortir au moindre signal. Il faut faire jeûner l'esprit comme le corps. Je n'ai aucune envie ni d'écrire, ni de parler, ni de faire parler de moi, ni de raisonner, ni de persuader personne. Je vis au jour la journée, assez sèchement et avec diverses sujétions extérieures qui m'importunent; mais je m'amuse dès que je le puis et que j'ai besoin de me délasser. Ceux qui font des almanachs sur moi, et qui me craignent, sont de grandes dupes. Dieu les bénisse! Je suis si loin d'eux, qu'il faudroit que je fusse fou pour vouloir m'incommoder en les incommodant. Je leur dirois volontiers comme Abraham à Lot : *Toute la terre est devant nous. Si vous allez à l'orient, je m'en irai à l'occident*¹.

Heureux qui est véritablement délivré! Il n'y a que le Fils de Dieu qui délivre; mais il ne délivre qu'en rompant tout lien: et comment le rompt-il? C'est par ce glaive qui sépare l'époux et l'épouse, le père et le fils, le frère et la sœur. Alors le monde n'est plus rien: mais, tandis qu'il est encore quelque chose, la liberté n'est qu'en parole, et on est pris comme un oiseau qu'un filet tient par le pied. Il paroît libre, le fil ne se voit point; il s'envole, mais il ne peut voler au-delà de la longueur de son filet, et il est captif. Vous entendez la parabole. Ce que je vous souhaite est meilleur que tout ce que vous pourriez craindre de perdre. Soyez fidèle dans ce que vous connoissez, pour mériter de connoître encore davantage. Défiezz-vous de votre esprit qui vous a souvent trompé. Le mien m'a tant trompé, que je ne dois plus compter sur lui. Soyez simple, et fermez dans votre simplicité. *La figure du monde passe*²: nous passerons avec elle si nous nous rendons semblables à sa vanité; mais la vérité de Dieu demeure éternellement, et nous serons permanens comme elle si elle seule nous occupe.

Encore une fois, défiez-vous des savans et des grands raisonneurs. Ils seront toujours un piège pour vous, et vous feront plus de mal que vous ne sauriez leur faire de bien. Ils languissent autour des questions, et ne parviennent jamais à la science de la vérité. Leur curiosité est une avarice spirituelle qui est insatiable. Ils sont comme les conquérans qui ravagent le monde sans le posséder. Salomon parle avec une profonde expérience de la vanité de leurs recherches.

Quand on étudie, il ne faut étudier que par un vrai besoin de providence, et le faire comme

on va au marché pour la provision nécessaire de chaque jour. Alors même il faut étudier en esprit d'oraison. Dieu est tout ensemble la vérité et l'amour. On ne connoît bien la vérité qu'autant qu'on l'aime. Quand on l'aime, on la connoît bien. N'aimer point l'amour, ce n'est pas le connoître. Qui aime beaucoup, et demeure humble et petit dans son ignorance, est le bien-aimé de la vérité: il sait ce que les savans ignorent et qu'ils ne veulent pas même savoir. Je vous souhaite cette science, réservée *aux simples et aux petits*, pendant qu'elle est *cachée aux sages et aux prudens*¹.

XXI.

AU DUC DE BEAUVILLIERS.

FRAGMENT.

Situation de Fénelon dans son diocèse. Avis au duc sur les ménagemens à garder envers le duc de Bourgogne. Ecueils à éviter en combattant le jansénisme.

30 novembre 1699.

Je suis ici en paix et à portée, s'il plaît à Dieu, d'y faire du bien. Je n'y ai d'épines que de la part de mes suffragans. Si on avoit réglé ce qui regarde notre officialité à l'égard de M. l'évêque de Saint-Omer, et si je pouvois avoir un bon séminaire, je me trouverois trop heureux. Je suis fâché, mon bon duc, de ne vous voir point, vous, la bonne duchesse, et quelques autres amis en très-petit nombre. Pour le reste, je suis ravi d'en être bien loin; j'en chante le cantique de délivrance, et rien ne me coûteroit tant que de m'en rapprocher.

J'aime toujours M. le Duc de Bourgogne, nonobstant ses défauts les plus choquans. Je vous conjure de ne vous relâcher jamais dans votre amitié pour lui; que ce soit une amitié crucifiante et de pure foi: c'est à vous à l'enfanter avec douleur, jusqu'à ce que Jésus-Christ soit formé en lui. Supportez-le sans le flatter; avertissez-le sans le fatiguer, et bornez-vous aux occasions et aux ouvertures de providence, auxquelles il faut être fidèle: dites-lui les vérités qu'on voudra que vous lui disiez: mais dites-les lui courtement, doucement, avec respect et avec tendresse. C'est une providence, que son cœur ne se tourne point

¹ *Genes.* VIII. 9. — ² *I Cor.* XII. 31.

¹ *Matth.* XI. 25.

vers ceux qui auroient tâché d'y trouver de quoi vous perdre. Qu'il ne vous échappe pas, au nom de Dieu. S'il faisoit quelque grande faute, qu'il sente d'abord en vous un cœur ouvert, comme un port dans le naufrage.

Je n'écris à Paris que par des voies très-sûres, et à très-peu de personnes. Pour mieux dire, je n'écris qu'à vous, mon bon duc, à la petite D. (*duchesse de Beauvilliers*), et au P. Ab. (*de Langeron*), tout au plus de loin à loin au duc de Charost. Presque personne ne m'écrit. La petite duchesse et le petit abbé ne m'écrivent point par la poste. Le duc de Charost l'a fait de Beaurepaire deux fois, sur des matières qui ne demandent point un grand secret.

Je prie Dieu qu'il vous donne sa sagesse et sa force ; *esto vir fortis, et præliare bella Domini*¹. Je vous dirai encore ces paroles de l'Écriture : *Quis tu, ut timeres ab homine mortali*². Dieu sera avec vous, si vous êtes toujours avec lui.

Je voudrois qu'on évitât soigneusement divers écueils, en réprimant la cabale des Jansénistes.

1° Il ne faut les attaquer jamais dans des choses légères ou obscures. Ce qui a le plus prévenu beaucoup d'honnêtes gens en leur faveur, c'est qu'on a cru qu'on attaquoit un vain fantôme, qu'on soupçonnoit témérairement des personnes les plus innocentes, et qu'on vouloit trouver en eux des erreurs que personne n'avoit jamais ouïes. Ce seroit fortifier ce préjugé, que d'entamer l'affaire par quelque endroit douteux ou peu important.

2° Il faut les attaquer, ou, pour mieux dire, les réprimer avec modération dans les choses mêmes où ils sont évidemment répréhensibles. Une conduite ardente, ou dure et rigoureuse, même pour la vérité, est un préjugé qui déshonore la meilleure cause. Par exemple, ce qu'on a fait contre madame la comtesse de Gramont ne me paroît pas assez mesuré. Dire qu'on a Port-Royal en abomination, c'est dire trop, ce me semble. Il n'y avoit qu'à avertir madame la comtesse de Gramont qu'elle n'allât plus à Port-Royal, maison suspecte, et laisser savoir au public qu'on lui avoit fait cette défense. Ce n'étoit pas elle qu'il falloit humilier ; elle a obligation à ce monastère ; elle n'y croit rien voir que d'édifiant ; elle a devant les yeux l'exemple de Racine, qui y alloit très-souvent, qui le disoit tout haut chez madame de M. (*Maintenon*), et qu'on n'en a jamais repris : mais la sévérité du Roi devoit tomber sur M. l'archevêque de Paris, qui l'a sollicité, il n'y a que deux ans environ, de laisser à cette maison la liberté de rétablir son noviciat.

3° Je me garderois bien de presser M. l'archevêque de Paris de s'expliquer contre le jansénisme. Il a l'esprit court et confus. Nulle opinion précise n'est arrêtée dans son esprit. Son cœur est foible et mou. Si on le presse, on lui fera dire, en l'intimidant, tout ce qu'on voudra contre l'erreur ; mais on n'en sera pas plus avancé. Au contraire, la foiblesse se tournera en justification. Alors son autorité croitra, on ne se défiera plus de lui, et il se trouvera à portée de faire plus de mal que jamais. Alors, si on veut parler contre lui, personne ne sera écouté ; car on ne manquera pas de dire que ce sont de vieilles calomnies dont il s'est justifié. On doit se souvenir que, dans la même Ordonnance¹, il a soufflé le froid et le chaud. Il dit blanc pour les uns, et noir pour les autres, n'entendant pas plus le noir que le blanc. Il est inutile de chercher les opinions d'un homme qui n'en a point, et qui n'en peut former aucune de précise.

Je ne dois pas omettre une chose importante : c'est que les Jansénistes, pour mieux persuader que le jansénisme n'est qu'un fantôme, ne cessent de se confondre avec les Thomistes. Ils se moquent de ceux dont ils prennent le manteau pour se couvrir ; et ces gens, si implacables contre les équivoques, en font continuellement pour tromper l'Église, et pour condamner en apparence des propositions qu'ils soutiennent en effet. Ils en viennent, sur la grace suffisante qui ne suffit pas, sur la possibilité des commandemens de Dieu, à des subtilités et à des tours de passe-passe, que nul casuiste ne toléreroit. Ils se disent tous Thomistes depuis quelque temps, et les Thomistes font bien pis que de les avouer, car ils deviennent tous Jansénistes. J'en ai fait des expériences très-remarquables. Rien n'est si capital que de leur ôter le manteau de la doctrine des Thomistes. Il ne faut point attaquer le thomisme, comme le père Daniel l'a fait : c'est

¹ Il s'agit ici de l'*Ordonnance* donnée le 20 août 1696, par le cardinal de Noailles, contre le livre de l'abbé de S. Cyran, Martin de Barcos, intitulé : *Exposition de la Foi de l'Église Romaine touchant la grâce et la prédestination*. Cette *Ordonnance*, rédigée en partie par Bossuet, se trouve dans le t. vii de ses *Œuvres*, édit. de Versailles, p. 561 et suiv. ; édit. de 1845 en 12 vol. t. i, p. 664 et suiv. — Voyez, sur cette *Ordonnance*, les lettres de Fénelon au cardinal de Noailles, du 9 sept. 1696, et au P. Le Tellier, du 27 juin 1712, ci-après, parmi les *Lettres diverses*.

réunir deux grands corps ; c'est fortifier le jansénisme ; c'est autoriser le prétexte dont ils se couvrent ; c'est user ses forces mal à propos contre une doctrine saine et autorisée ; c'est faire croire au monde que le jansénisme n'est attaqué que comme le thomisme, par les Molinistes, qui sont tyranniques sur leurs opinions, qu'on soupçonne de demi-pélagianisme. Il faut donc toujours mettre à part le thomisme, le reconnoître hors de toute atteinte, et se borner à bien prouver les différences essentielles qui rendent le jansénisme pernicieux, quoique le thomisme soit pur : autrement on prend le change.

Il y a, en ce pays, toutes les semaines quelque nouvel imprimé pour le jansénisme. Il seroit fort à souhaiter que ceux d'entre les Jésuites qui sont les plus fermes théologiens, M. Tronson, M. de Précelles, et les autres bien intentionnés, vissent tous ces écrits. Il a paru ces jours derniers un recueil où il paroît beaucoup de lettres de Rome sur les affaires de Lorraine. La hardiesse croit tous les jours.

Il seroit à souhaiter qu'on les laissât se battre de plus en plus, selon leur zèle imprudent et âcre, et qu'on prit des mesures bien secrètes pour les réprimer efficacement. Je crains qu'on ne fasse tout le contraire, qu'on n'éclate contre eux par saillies, qu'on ne les empêche de se découvrir, et qu'après certains coups de sévérité sans mesure et sans suite, on ne leur laisse trop prendre racine. Si pen qu'on les laisse dans leur naturel, on verra bientôt réaliser aux yeux de tout le monde ce qu'ils appellent un fantôme ; mais il faudroit les laisser enfermer, et ne se commettre en rien.

XXII.

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il l'exhorte à éviter la curiosité, l'empressement naturel et une exactitude minutieuse dans ses affaires.

30 décembre 1699.

Je suis sensiblement touché, mon bon et cher duc, de votre grande lettre, qui m'a été rendue un mois après sa date, parce que de M... est revenu plus tard qu'il ne pensoit. Je vois bien plus ce que Dieu fait pour vous, que ce que vous faites pour lui. Votre cœur veut en général tenir à lui seul ; mais la pratique n'est pas tout-à-fait conforme en vous à la spéculation

et au goût. Souffrez que je vous représente que vous suivez, sans l'apercevoir, très-souvent votre pente naturelle pour le raisonnement et pour la curiosité. C'est une habitude de toute la vie, qui agit insensiblement et sans réflexion, presque à tout moment. Votre état augmente encore cette tentation subtile : la multitude des affaires vous entraîne toujours avec rapidité. J'ai souvent remarqué que vous êtes toujours pressé de passer d'une occupation à une autre, et que cependant chacune en particulier vous mène trop loin. C'est que vous suivez trop votre esprit d'anatomie et d'exactitude en chaque chose. Vous n'êtes point lent, mais vous êtes long. Vous employez beaucoup de temps à chaque chose, non par la lenteur de vos opérations (car au contraire elles sont précipitées), mais par la multitude excessive des choses que vous y faites entrer. Vous voulez dire sur chaque chose tout ce qui y a quelque rapport. Vous craignez toujours de ne pas dire assez. Voilà ce qui rend chaque occupation trop longue, et qui vous contraint de passer sans cesse à la hâte, et même avec retardement, d'une affaire à une autre. Si vous coupiez court, chaque affaire seroit placée au large, et trouveroit sans peine son rang, sans être reculée ; mais il faut, pour couper court, s'étudier à retrancher tout ce qui n'est pas essentiel, et éviter une exactitude éblouissante qui nuit au nécessaire par le superflu.

Pour être sobre en paroles, il faut l'être en pensées. Il ne faut point suivre son empressement naturel pour vouloir persuader autrui. Vous n'irez à la source du mal, qu'en faisant taire souvent votre esprit par le silence intérieur. Ce silence d'oraison simple calmeroit ce raisonnement si actif. Bientôt l'esprit de Dieu vous videroit de vos spéculations et de vos arrangements. Vous verriez dans l'occasion chaque affaire d'une vue nette et simple : vous parleriez comme vous auriez pensé ; vous diriez en deux mots ce que vous auriez à dire, sans prendre tant de mesures pour persuader. Vous seriez moins chargé, moins agité, moins dissipé, plus libre, plus commode, plus régulier sans chercher à l'être, plus décidé pour vous et pour le prochain. D'ailleurs, ce silence, qui rendroit la manière d'expédier les occupations extérieures plus courte, vous accoutumeroit à faire les affaires mêmes en esprit d'oraison. Tout vous seroit facilité ; sans cela, vous seriez de plus en plus pressé, fatigué, épuisé ; et les affaires, qui surmontent l'âme dans ses besoins intérieurs, surmonteront aussi la santé du corps.

Au nom de Dieu, coupēz court depuis le matin jusqu'au soir. Mais faites avec vous-même comme avec les autres. Faites-vous taire intérieurement ; remettez-vous en vraie et fréquente oraison, mais sans effort, plutôt par laisser tomber toute pensée, que par combattre celles qui viennent et par chercher celles qui ne viennent pas. Ce calme et ce loisir feront toutes vos affaires, que le travail forcé et l'entraînement ne font jamais bien. Ecoutez un peu moins vos pensées, pour vous mettre en état d'écouter Dieu plus souvent.

J'ose vous promettre que, si vous êtes fidèle là-dessus à la lumière intérieure dans chaque occasion, vous serez bientôt soulagé pour tous vos devoirs, plus propre à contenter le prochain, et en même temps beaucoup plus dans la voie de votre vocation. Ce n'est pas le tout que d'aimer les bons livres, il faut être un bon livre vivant. Il faut que votre intérieur soit la réalité de ce que les livres enseignent. Les saints ont eu plus d'embarras et de croix que vous : c'est au milieu de tous ces embarras qu'ils ont conservé et augmenté leur paix. Leur simplicité, leur vie de pure foi et d'oraison presque continuelle. N'ayez point, je vous en conjure, de scrupule déplacé : craignez votre propre esprit qui altère votre voie ; mais ne craignez point votre voie qui est simple et droite par elle-même. Je crois sans peine que la multitude des affaires vous dessèche et vous dissipe. Le vrai remède à ce mal est d'accourir chaque affaire, et de ne vous laisser point entraîner par un détail d'occupations où votre esprit agit trop selon sa pente d'exactitude, parce qu'insensiblement, faute de nourriture, votre grace pour l'intérieur pourroit tarir : *Renovamini spiritus mentis vestre* ¹. Faites comme les gens sages qui aperçoivent que leur dépense va trop loin ; ils retranchent courageusement sur tous les articles de peur de se ruiner.

Réservez-vous des temps de nourriture intérieure qui soient des sources de grâces pour les autres temps : et dans les temps mêmes d'affaires extérieures, agissez en paix avec cet esprit de brièveté qui vous fera mourir à vous-même. De plus, il faudroit, mon bon duc, encore nourrir l'esprit de simplicité qui vous fait aimer et goûter les bons livres. Il faudroit donc en lire, à moins que l'oraison ne prit la place : et même vous pourriez sans peine accorder ces deux choses ; car vous commenceriez la lecture

toutes les fois que vous ne seriez point attiré à l'oraison ; et vous feriez céder la lecture à l'oraison, toutes les fois que l'oraison vous donneroit quelque attrait pour elle.

Enfin il faudroit un peu d'entretien avec quelqu'un qui eût un vrai fonds de grace pour l'intérieur. Il ne seroit pas nécessaire que ce fût une personne consommée, ni qui eût une supériorité de conduite sur vous. Il suffiroit de vous entretenir dans la dernière simplicité avec quelque personne bien éloignée de tout raisonnement et de toute curiosité. Vous lui ouvririez votre cœur pour vous exercer à la simplicité, et pour vous élargir. Cette personne vous consoleroit, vous nourriroit, vous développeroit à vos propres yeux, et vous diroit vos vérités. Par de tels entretiens, on devient moins haut, moins sec, moins rétréci, plus maniable dans la main de Dieu, plus accoutumé à être repris : Une vérité qu'on nous dit nous fait plus de peine que cent que nous nous dirions à nous-mêmes. On est moins humilié du fond des vérités, que flatté de savoir se les dire. Ce qui vient d'autrui blesse toujours un peu, et porte un coup de mort. J'avoue qu'il faut bien prendre garde au choix de la personne avec qui on aura cette communication. La plupart vous gêneroient, vous dessècheroient, et boucheroient votre cœur à la véritable grace de votre état. Je prie notre Seigneur qu'il vous éclaire là-dessus. Défiez-vous de votre ancienne prévention en faveur des gens qui sont raisonneurs et rigides ¹. C'est, ce me semble, sans passion que je vous parle ainsi. Je vis bien avec eux, et eux bien avec moi en ce pays : mais le vrai intérieur est bien loin de là.

Pardonnez-moi, mon bon duc, tout ce que je viens de vous dire. Si vous ne le trouvez pas bon, j'aurois tort de l'avoir dit : mais je ne saurois croire qu'après m'avoir écrit avec tant d'ouverture de cœur, vous n'approuvassiez pas mon zèle sans mesure. Quand même je me tromperois, mon indiscretion, en vous mortifiant, vous feroit du bien, pourvu que vous la recussiez avec petitesse. Mille respects du fond de mon cœur à madame la duchesse. Jamais, mon bon et cher duc, je ne fus à vous, etc.

¹ Les disciples de Jansénius.

XXIII.

AU MÊME.

Contre l'esprit subtil et minutieux.

Je prie notre Seigneur qu'il soit seul toutes choses en vous. Plus une vie est profonde, délicate, subtile et spécieuse, plus on a de peine à l'éteindre. Elle échappe par sa subtilité; elle se fait épargner par ses beaux prétextes; elle est d'autant plus dangereuse, qu'elle le paroît moins. Telle est la vie secrète d'un esprit curieux tourné au raisonnement, qui se possède par méthode philosophique, et qui veut posséder de même tout ce qui l'environne. Il faut, au contraire, que nous soyons possédés par un esprit entièrement supérieur au nôtre: il faut que notre philosophie laisse la place à la simplicité évangélique. *Bienheureux les pauvres d'esprit* ! D'où je conclus: Malheur aux riches d'esprit, à ces savans qui entassent tant de connoissances, à ces philosophes sages en eux-mêmes, aux esprits qui veulent tout pénétrer, et jouir de leurs lumières comme un avare de ses trésors! Ce sont les mauvais riches de l'esprit qui font tous les jours des festins somptueux pendant que le pauvre Lazare souffre en paix la faim. *Je vous rends grâce, ô Père, de ce que vous avez caché vos mystères aux sages et aux prudens, pour les révéler aux petits* ².

L'esprit n'a pas moins besoin de jeûner que le corps; il a aussi ses intempéranes. Le jeûne, qui sembleroit devoir épuiser, fortifie quand il soulage un estomac surchargé. Tout de même, un esprit surchargé d'alimens a besoin de jeûne; il en est plus fort, et en digère mieux. Le jeûne du silence, du recueillement et de l'oraison nourrit l'ame; trop d'action au dehors la dissipe: *Sapere ad sobrietatem* ³, profonde vérité. Jésus-Christ, qui devoit être si peu de temps visible sur la terre pour instruire les hommes, ne laissoit pas d'interrompre le travail de ses apôtres pour les rappeler au saint repos.

Travaillez donc à vos affaires, mais sans vous laisser aller à une multitude de vues qui causent toujours la lenteur et l'indécision. Coupez court, et faites hardiment des fautes dans le détail, plutôt que de faire en général celle de vouloir faire trop bien, et de ne point finir. Ne

vous livrez point au torrent des affaires, et réservez-vous des temps pour être libre avec Dieu.

Pour les lectures curieuses vous ne sauriez trop les retrancher. Tout excès des plus solides alimens ne peut causer qu'une indigestion. La curiosité est un défaut de sobriété qui produit l'enflure du cœur. On est plein sans le savoir, et plein de rien, car la plupart des connoissances acquises ne nous donnent aucune nourriture effective pour la vie intérieure, qui est l'amour de Dieu.

XXIV.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Qui voudroit à tout moment s'assurer qu'il agit par raison, et non par passion ou par humeur, perdrait le temps d'agir, passeroit sa vie à anatomiser son cœur, et ne viendrait jamais à bout de ce qu'il chercheroit: car il ne pourroit jamais s'assurer que l'humeur, ou la passion déguisée sous des prétextes spécieux, ne le fissent point faire ce qu'il paroît faire par pure raison. Voilà l'obscurité où Dieu nous tient sans cesse, même pour l'ordre naturel. A combien plus forte raison faut-il renoncer à l'évidence et à la certitude, quand il s'agit des opérations les plus délicates de la grâce, dans la profonde nuit de la foi et dans l'ordre surnaturel! Cette recherche inquiète et opiniâtre d'une certitude impossible est un mouvement bien manifeste de la nature, et que la grâce ne donne point; vous ne sauriez trop vous en défier. Cette recherche subtile revient par cent détours au même but. Ce goût de sûreté géométrique est enraciné en vous par toutes les inclinations de votre esprit, par toutes les longues et agréables études de votre vie, par une habitude changée en nature, par les raisons plausibles de craindre, de veiller, de se précautionner contre l'illusion. Mais la vigilance évangélique ne doit point aller jusques à troubler la paix du cœur, ni à vouloir l'évidence dans les opérations obscures de la grâce où Dieu veut se tenir caché comme sous un voile.

A vous parler franchement et sans réserve, vous savez bien que vous avez à craindre votre excès de raisonnement, même dans toutes les affaires communes de la vie. Vous devez le craindre encore bien davantage, quand il s'agit

¹ *Matth.* v. 3. — ² *Ibid.* xi. 25. — ³ *Rom.* xii. 5.

des opérations qui sont au-dessus de la raison, et que Dieu tient secrètes. Ce qui est très-certain, c'est que plus vous serez fidèle pour mourir à vos goûts d'esprit, à vos curiosités et à vos recherches philosophiques, à votre sagesse intempérante, à vos arrangemens étudiés, à vos méthodes de persuasion pour le prochain; plus vous mourrez à vos vrais défauts naturels, et par conséquent vous augmenterez en vous la vie de la grâce.

Écoutez beaucoup Dieu, et ne vous écoutez point vous-même volontairement sur vos goûts d'esprit. Vos lettres m'ont fait un sensible plaisir, car elles marquent une lumière sur vous-même et contre vous-même, que la grâce seule peut donner, quand Dieu agit fortement dans une ame, et qu'il la trouve souple pour se laisser dépendre de tout ce qui l'arrêtoit dans sa voie. Je prie notre Seigneur que vous ne regardiez jamais derrière vous, et que sa volonté soit la vôtre en tout. *Eterit omnia in omnibus* ¹.

XXV.

AU MÊME.

Exhortation au recueillement : réprimer l'activité naturelle et la curiosité de l'esprit.

Ce que je souhaite le plus pour vous, est le recueillement et la cessation un peu fréquente de tout ce qui dissipe. L'action de l'esprit, quand elle est continuelle et sans ordre absolu de Dieu, dessèche et épuise l'intérieur. Vous savez que Jésus-Christ écartoit ses disciples de la foule des peuples, et qu'il suspendoit les fonctions les plus pressées. Il laissoit même alors languir la multitude qui venoit de loin et qui attendoit son secours : quoiqu'il en eût pitié, il se déroboit à elle, et disoit à ses apôtres : *Requiescite pusillum* ¹. Trouvez bon que je vous en dise autant de sa part. Il ne suffit pas d'agir et de donner, il faut recevoir, se nourrir, et se prêter en paix à toute l'impression divine. Vous êtes trop accoutumé à laisser votre esprit s'appliquer. Il vous reste même une habitude de curiosité insensible. C'est un approfondissement, un arrangement, une suite d'opérations, soit pour remonter aux principes, soit pour tirer les conséquences.

J'aimerois mieux vous voir amuser à quelque bagatelle qui occuperait superficiellement

l'imagination et les sens, et qui laisseroit votre fond vide pour y entretenir une secrète présence de Dieu. Un simple amusement ne tient point de place dans le fond; mais le travail sérieux, quoiqu'il paroisse plus solide, est plus vain et plus dangereux quand il revient trop souvent, parce qu'il nourrit la sagesse humaine, dissipe le fond, et accoutume une ame à ne pouvoir être en paix. Il faut toujours des ébranlemens et de l'occupation par rapport à elle-même. Les esprits appliqués auroient autant de peine à se passer d'application, que les gens inappliqués auroient de peine à mener une vie appliquée.

Faites donc jeûner votre esprit avide; faites-le taire : ramenez-le au repos. *Requiescite pusillum*. Les affaires n'en iront que mieux; vous y prendrez moins de peine, et Dieu y travaillera davantage. Si vous voulez toujours tout faire, vous ne lui laisserez la liberté de rien faire à sa mode. O qu'il est dangereux d'être un *ardélon* de la vie intérieure! Au nom de Dieu, *vocate, et videte quoniam ego sum Deus* ¹ : c'est là le vrai sabbat du Seigneur. Cette cessation de l'ame est un grand sacrifice.

XXVI.

AU MÊME.

FRAGMENT ².

Sur une opinion attribuée à Bossuet touchant la grâce efficace, et sur la générosité apparente de l'archevêque de Paris envers Fénelon.

(Fin de 1699 ou commencement de 1700.)

Il y a dans les imprimés que les Jansénistes répandent, beaucoup d'endroits importants à faire remarquer. Je suppose qu'il y a à Paris des gens zélés et instruits qui les lisent et qui les examinent de près. Il me seroit facile de les envoyer tous; mais il est aussi facile de les avoir à Paris par d'autres voies que par la mienne; et je crois qu'il vaut mieux que je ne me mêle de rien. Mais il est capital qu'on lise avec grande attention tous ces écrits. En voici un exemple. Il y a dans la grande *Histoire de auxiliis* ³ un

¹ Ps. XLV. 11. — ² Ce fragment ne porte aucune date; mais il est de l'époque que nous lui assignons; car il y est parlé de *Télémaque* comme d'un ouvrage récent, et d'une prochaine assemblée du clergé, qui ne peut être que celle de 1700. — ³ Fénelon parle ici de l'ouvrage intitulé : *Historia Congregationum de*

¹ Cor. XV. 28. — ² Marc. V. 31.

titre en ces termes : *Laudatur Meldensis*, etc. ¹. Il loue M. de Meaux d'avoir dit que la grâce, par sa nature, porte nécessairement son effet : que c'est celle des Protestans, et qu'ils n'ont eu de tort qu'en soutenant qu'elle étoit la liberté. On trouvera sans cesse, dans ces écrits, des choses qui marquent une cabale qui conspire à établir la même doctrine. On peut encore voir que le défenseur des Bénédictins, qui parle au nom de l'ordre ², suppose qu'un homme de sa congrégation a fait l'*Apologie des Provinciales*, et a foudroyé les Jésuites, sans qu'ils puissent s'en relever.

Cependant on sait que les premières *Lettres Provinciales* soutiennent le jansénisme le plus dangereux. Ces bons pères, qui se déclarent défenseurs d'un livre si mauvais, et si rigoureusement condamné à Rome, sont les bons amis de M. de Meaux. On peut voir, par les triomphes de ces écrivains, qu'ils profitent du silence qu'on impose à leurs parties, pour se vanter qu'ils les écrasent, et que les autres n'osent leur répondre.

On doit aussi remarquer dans un ouvrage en deux volumes in-12, sous le titre de *Recueil*, etc., que les cardinaux Casanata, d'Aguirre, Noris, etc., n'ont guère pris sérieusement une censure du saint Siège, puisqu'ils ont loué hautement la doctrine des livres du père Alexandre, depuis leur condamnation à Rome.

Je sais que M. de Paris ³ a dit au enré de Versailles ⁴, qu'il faisoit ses efforts pour me faire rappeler à la cour, et qu'il y auroit réussi sans Télémaque qui a irrité madame de M. (*Maintenon*), et qui l'a obligée à rendre le Roi ferme pour la négative. Vous voyez que ce discours, qui vient de vanter sur sa générosité pour moi, n'a aucun rapport avec les interrogations qu'il fait faire à M. Quinot sur le jansénisme. Il ne peut que me craindre, et vouloir me tenir éloigné, pendant qu'il croit que je vous

anime contre M. Boileau. Mais il voudroit rassembler les deux avantages : l'un, de faire l'homme généreux pour se justifier vers le public sur mon affaire, et me rendre odieux en se justifiant : l'autre, d'être généreux à bon marché, et de ne rien oublier pour me tenir en disgrâce.

Pour toutes les choses contenues dans cette grande lettre, vous n'avez point, mon bon duc, d'autre usage à en faire que de la montrer à M. Tronson et au P. de Valois, afin qu'ils en puissent dire à M. de Chartres ce qu'ils croient utile. Ce qui est certain, c'est que M. de Chartres est un vrai homme à se laisser amuser par le parti, jusqu'à ce qu'ils l'auront mis hors de portée de leur résister. Ils le tiennent par madame de M., qui ne veut pas, pour son honneur, que le triumvirat ¹ qu'elle a protégé contre moi se rompe et s'entredéchire. D'ailleurs, je m'imaginais qu'il y a quelque ami secret qui lui brouille la tête, et qui défait ce que ses autres amis font contre le jansénisme. On ne sauroit trop éviter de montrer ni moi ni mon ombre dans toutes ces affaires.

Pour les médailles frappées en Hollande contre moi pour Jansénius, montrez-les à M. Tronson, et il les montrera à M. de Chartres, s'il le juge à propos. Il est assez sage, et connoit le prélat. Si on trouvoit moyen de déterminer le Roi et madame de M. pour donner bien à propos des marques de leur opposition au parti, cela intéresseroit Rome et le public. Si on voyoit ensuite l'assemblée du clergé arrêtée sur tout ce qui n'est pas le don gratuit et les comptes, le parti seroit rabaisé; sinon ils abattront les Jésuites, et puis rien ne pourra leur résister. Dieu surtout. Je suis affligé de l'état de votre santé et du voyage qu'elle vous fera peut-être faire à Bourbon.

XXVII.

AU MÊME.

Quelques avis sur le temps et la manière de faire l'oraison et les autres exercices de piété, et sur le choix d'une personne à qui le duc puisse ouvrir son cœur.

27 janvier 1700.

VOTRE lettre, mon bon duc, m'a fait un plaisir que nul terme ne peut exprimer, et ce plaisir

auxiliis divina gratia, auctore Augustino Leblanc Lovania, 1700 : in-fol. Le P. Serry, Dominicain, véritable auteur de cet ouvrage, y soutient, sur les matières de la grâce, bien des opinions qui ont été fort du goût des novateurs. Le passage cité par Fenelon se trouve dans le livre III, chap. XLVI, p. 576. Nous n'avons pas besoin de remarquer que l'archevêque de Cambrai se contente ici de rapporter l'imputation calomnieuse du P. Serry contre Bossuet, sans y souscrire en aucune manière.

² Voyez la table de l'ouvrage cité, p. 501. — ³ Fenelon fait sans doute ici allusion à quelqu'un des nombreux *factums* qui parurent à cette époque sur l'édition de saint Augustin donnée par les Bénédictins. Nous avons donné quelques détails sur cette affaire dans l'*Hist. litt. de Fenelon*, I^{er} part. art. 1^{er}, sect. 4, n. 16. — L'*Apologie des Provinciales* est de Matthieu Petitdidier, Bénédictin de Saint-Yannes, abbé de Senon, et ensuite évêque *in partibus*, mort en 1728. Il désavoua cet ouvrage. — ⁴ Le cardinal de Noailles, archevêque de cette ville. — ⁵ M. Hebert, qui devint en 1703 évêque d'Agen.

¹ C'est-à-dire le cardinal de Noailles, et les évêques de Meaux et de Chartres, que M^{me} de Maintenon avoit constamment protégés dans l'affaire du livre des *Maximes*.

m'a fait voir à quel point je vous aime. Il me semble que vous entrez, du moins par conviction, précisément dans ce que Dieu demande de vous, et faute de quoi votre travail seroit inutile. Comme vous y entrez, je n'ai rien à répéter du contenu de ma première lettre. Je prie Dieu que vous y entriez moins par réflexion et par raison propre, que par simplicité, petitesse, docilité, et désappropriation de votre lumière. Si vous y entrez, non en vous rendant ces choses propres et en les possédant, mais en vous laissant posséder tout entier par elles, vous verrez le changement qu'elles feront sur le fond de votre naturel et sur toutes les habitudes. Croyez, et vous recevrez selon la mesure de votre foi.

Pour l'oraison, je crois que vous la devez faire sur un livre, que vous laisserez à chaque moment que Dieu vous occupera seul. Pour le choix du livre, j'ai compté que vous prendriez un de ceux que vous m'avez nommés, comme étant pleins d'unction et de nourriture pour votre cœur. Parmi ceux de ce genre, prenez, sans vous gêner, ceux qui vous porteront le plus à une simple présence de Dieu, qui fasse cesser l'activité de votre esprit. Vous pouvez même prendre dans chaque livre les endroits qui seront nourrissants pour vous, et laisser librement les autres.

Pour le temps de votre oraison, je voudrois le partager, s'il se pouvoit en diverses heures de la journée, une partie le matin et une autre vers le soir; le matin, on n'est levé que quand on veut bien l'être: on peut par là sauver du temps. Le soir, on peut, sous prétexte des affaires, sauver une demi-heure dans son cabinet, donner à l'oraison ce que vous donneriez à la curiosité des sciences: ce sera un double profit pour mourir à vos goûts d'esprit, et pour vivre de Dieu. Les voyages que vous faites fréquemment sont encore très-commodes; faites oraison en carrosse. Les séjours de Marli sont aussi des temps de retraite et de liberté. Je ne vous propose point une durée précise de vos oraisons, parce que je voudrois les mesurer ou sur l'attrait, ou sur le besoin. Si l'attrait vous y attache long-temps, je voudrois faire durer cette occupation autant que votre santé et vos devoirs extérieurs le pourroient permettre. Si l'attrait se fait moins sentir, mais que l'expérience vous fasse trouver que ce n'est que par une certaine persévérance dans l'oraison que vous laissez tomber ce qui vous dissipe et que vous faites faire votre esprit; je voudrois encore, en ce cas, donner patiemment à l'oraison le

temps d'opérer chaque fois en vous ce silence profond des pensées qui vous est si nécessaire. Ainsi je ne saurois vous donner une règle fixe; mais Dieu vous la fera trouver. Faites là-dessus ce qu'on fait en prenant des eaux; commencez par quelque chose de médiocre, et accoutumez-vous peu à peu à augmenter la mesure. Ensuite vous me ferez savoir quelles seront là-dessus vos expériences.

Pour vos communions, j'approuve fort que vous les fassiez deux ou trois fois la semaine; mais je voudrois que vous suivissiez plus à cet égard la règle intérieure du besoin ou de l'attrait, que l'extérieur de certains jours. Je voudrois que vous variassiez un peu les lieux de vos communions, pour ne faire de peine à personne: mais sans gêne politique, chose qui seroit pernicieuse pour vous.

Pour vos confessions, vous avez raison de ne les faire point souvent, ni à certains jours réglés. Il suffit de les faire quand le besoin en est un peu marqué: cela n'ira point trop loin. Vous aviez un confesseur qui n'étoit pas gênant là-dessus: si vous avez le même, vous pouvez agir librement.

Le chapitre le plus difficile à traiter est le choix d'une personne à qui vous puissiez ouvrir votre cœur. M..... ne vous convient pas; le bon.....¹ n'est pas en état de vous élargir, étant lui-même trop étroit. Je ne vois que N....; elle a ses défauts, mais vous pouvez les lui dire, sans vouloir décider. Les avis qu'on donne ne blessent d'ordinaire qu'à cause qu'on les donne comme certainement vrais. Il ne faut ni juger, ni vouloir être cru. Il faut dire ce qu'on pense, non avec autorité, et comptant qu'une personne aura tort si elle ne se laisse corriger, mais simplement pour décharger son cœur, pour n'user point d'une réserve contraire à la simplicité, pour ne manquer pas à une personne qu'on aime, mais sans préférer nos lumières aux siennes, comptant qu'on peut facilement se tromper et se scandaliser mal à propos; enfin étant aussi content de n'être pas cru, si on dit mal, que d'être cru si on dit bien. Quand on donne des avis avec ces dispositions, on les donne doucement, et on les fait aimer. S'ils sont vrais, ils entrent dans le cœur de la personne qui en a besoin, et y portent la grâce avec eux; s'ils ne sont pas vrais, on se désabuse avec plaisir soi-même, et on reconnoît

¹ Nous croyons qu'il s'agit ici du duc de Beaufort, souvent appelé *le bon*, ou *le bon duc*, dans la correspondance de Fenelon, et qui, malgré ses excellentes qualités, étoit d'un caractère naturellement froid et réservé.

qu'on avoit pris, en tout ou en partie, certaines choses extérieures autrement qu'elles ne doivent être prises. La bonne.....¹ est vive, brusque et libre ; mais elle est bonne, droite, simple, et ferme contre elle même, dans l'étendue de ce qu'elle connoit. Je vois même qu'elle s'est beaucoup modérée depuis deux ans ; elle n'est point parfaite, mais personne ne l'est. Attendez-vous que Dieu vous envoie un ange ? A tout prendre, elle est, si je ne me trompe, sans comparaison, ce que vous pouvez trouver de meilleur. Elle a de la lumière ; elle vous aime ; vous l'aimez ; vous vous connoissez ; vous pouvez vous voir ; vous lui ferez du bien, et j'espère qu'elle vous le rendra même avec usure. Ne vous rebutez point de ses défauts : les apôtres en avoient. Saint Paul ne vouloit pas qu'on méprisât son extérieur, *presentia corporis infirma*¹, quoique cet extérieur n'eût point de proportion avec la gravité de ses lettres. Il faut toujours quelque contre-poids pour rabaisser la personne, et quelque voile pour exercer la foi des spectateurs. Si la bonne..... vous parle trop librement, et si ses avis ne vous conviennent pas, vous pouvez le lui dire simplement : elle s'arrêtera d'abord. Si les avis que vous lui donnerez la blessent, elle vous en avertira de même. Vous ne déciderez rien de part ni d'autre, et chacun pourra, d'un moment à l'autre, borner les ouvertures de cœur. Je me charge de régler tout entre vous deux, et de modérer tout ce qui iroit trop loin. Dieu ne permettra pas que cette liaison de grâce se tourne mal, pourvu que vous y entriez avec un cœur petit et un esprit désapproprié. Vous verrez même que les obstacles, qui paroissent grands de loin, seront beaucoup moindres de près. Quand même vous y trouveriez quelques peines, n'en faut-il pas trouver, et peut-on être aidé à mourir sans peine et sans douleur ? Je vous réponds que la bonne.... fera ce que vous souhaiterez autant qu'elle le pourra, et que, pour le reste, elle s'accommodera de ce que je réglerai. Voilà mes pensées, mon bon duc ; corrigez-les si elles ne sont pas bonnes. Dieu voit mon cœur, dont la tendresse redouble pour vous. Je le prie de mettre dans le vôtre tout ce qu'il faut pour remplir ses desseins sur vous.

XXVIII.

AU MÊME.

Contre l'esprit curieux, raisonneur et empressé.

24 mars 1701.

JAMAIS rien ne m'a touché plus vivement, mon bon duc, que votre lettre écrite, moitié à, et moitié à Versailles. Dieu vous bénisse, et se complaise en vous pour votre petitesse. Ne cessez point de vous défier de votre esprit curieux et de vos raisonnemens ; craignez ce goût des gens d'esprit et des savans. Vous savez même qu'il y a certains dévots secs, critiques, dédaigneux, et pleins de leurs lumières, qui sont d'autant plus à craindre pour vous, que votre goût, votre habitude et votre confiance vous ont tourné long-temps de ce côté-là¹.

Pour vos affaires, n'y faites que ce qui vous paroitra, devant Dieu dans l'oraison, que vous y devez faire pour l'éclaircissement des difficultés, et pour mettre les juges en état de vous rendre justice. Comptez que les arrangemens de raisons étudiées, les efforts empressés de sollicitations, les tours persuasifs, etc., ne feront pas autant qu'une application modérée, paisible et simple, où vous n'agirez qu'à mesure que la grâce vous fera agir sans ardeur naturelle. Surtout réservez-nous des heures certaines pour prier, pour lire autant qu'il le faut, afin que la lecture nourrisse l'oraison, et pour apaiser l'ébranlement naturel que la multitude des affaires pressées cause. Tout dépend de là, et vous ne sauriez être trop ferme pour vous faire un retranchement contre le torrent des affaires qui entraîne tout. Puisque la petitesse de Jésus enfant vous fait trouver dans une très-bonne personne, et meilleure qu'il ne paroît d'abord, une société qui vous soutient et qui ranime votre grâce, ne manquez pas à chercher ce commerce et à le faciliter : il vous attirera une particulière bénédiction.

¹ Le duc de Ch. vreuse avoit été long-temps lié avec les jansénistes, qui avoient fait son éducation.

¹ La personne que Fénelon a ici en vue est probablement la duchesse de Beauvilliers, qu'il désigne ordinairement sous le nom de *bonne*, ou *bonne petite duchesse*. — ² II Cor. X. 40.

XXIX.

AU MÊME.

Contre l'activité et la curiosité, qui éteignent l'esprit d'oraison et de grâce.

16 juin 1701.

Je suis ravi, mon bon duc, que vous trouviez dans la personne dont vous me parlez ce que vous avez besoin de chercher. Dieu met ce qu'il lui plaît où il lui plaît. Naaman ne pouvoit être guéri dans les fleuves de Syrie : il falloit qu'il fût assujéti à celui de la Palestine. Qu'importe par où vient la lumière et le soutien ? Il n'est question que de la source, le canal ne fait rien. Ce qui exerce le plus notre foi, qui démonte notre sagesse humaine, qui nous simplifie, qui nous rapetisse, qui nous désabuse le plus de notre propre esprit, a quelque chose de plus propre aux desseins de Dieu. Recevez donc ce qu'il vous donne, et recevez-le avec dépendance de *l'Esprit qui souffle où il veut : on ne sait ni d'où il vient, ni où il va*¹. Mais il ne s'agit pas de vouloir savoir ce que Dieu cache : il suffit d'être fidèlement attentif à ce qu'il montre.

Si vous pouvez vous sevrer de toute curiosité et de tout raisonnement superflu, vous gagnerez beaucoup de temps pour l'oraison et pour vos affaires. L'esprit d'oraison vous rendra simple, concis, décisif, sobre en pensées et en paroles, tranquille dans les embarras. Le propre esprit est actif, verbeux, vacillant, empressé, multipliant les vœux, voulant toujours atteindre à tout et faire l'impossible, perdant le bien pour viser au mieux, espérant de persuader, de plaire, de concilier tout. L'esprit de grâce ne cherche en paix que la fidélité, sans craindre aucun des inconvéniens que la fidélité ne pourra éviter. Voilà la paix que le monde ne peut ni donner, ni ôter, et qui surpasse tout sens humain. Comment le monde la donneroit-il ? Il ne peut la connoître, il ne peut la croire dans ceux qui en jouissent.

Le raisonnement est une grande dissipation. Les raisonneurs, les savans sans oraison, éteignent l'esprit intérieur, comme le vent éteint la bougie. Après avoir été avec eux, on se sent le cœur desséché et l'esprit hors de son centre.

Craignez ce genre d'hommes : ils sont contagieux pour vous. Il y en a qui paroissent recueillis, et qui ne le sont guère. On confond aisément une certaine ferveur d'imagination avec le recueillement. Ces sortes d'hommes sont échauffés pour certains biens extérieurs dont ils se passionnent. Ce zèle les dissipe, car ils sont continuellement occupés de divers objets sur lesquels ils raisonnent, subtilisent et s'épuisent ; mais ils n'ont point la paix intérieure, et ce silence où l'on écoute Dieu : ainsi ils sont plus contagieux que les autres, parce que leur dissipation est plus déguisée. Approfondissez-les : vous trouverez des hommes inquiets, critiques, ardens, toujours occupés du dehors, âpres et roides dans tous leurs desirs, délicats par des réflexions excessives, pleins de leurs pensées, impatiens dans les moindres contradictions, en un mot, des *ardéliens* spirituels, incommodes de tout, et presque toujours incommodes. Moins vous verrez de telles gens, plus vous serez libre pour agir selon votre grâce.

Pour votre voyage de Chaulnes, Dieu sait, mon bon duc, quelle joie j'aurois s'il me procuroit la consolation de vous voir : mais c'est à vous, qui êtes sur les lieux, à savoir mieux que moi ce qui peut être fait sans conséquence : examinez-le, je vous conjure, avec le bon (*duc de Beauvillers*) ; et faites ensuite ce que vous croirez convenable.

XXX.

AU MÊME.

Il le console sur la perte récente d'un de ses fils¹.

1^{er} août 1701.

J'ai appris avec une sensible douleur, mon bon duc, la perte que vous avez faite. Dieu l'a permis, et il faut se taire. Il ne nous reste qu'à prier Dieu pour celui que nous avons perdu. Vous savez que je l'aimois beaucoup, et que j'ai toujours été sensible à ce qui le regardoit. Je suis persuadé que vous portez en paix cette croix, et que vous avez d'abord sacrifié à Dieu le cher enfant qu'il lui a plu de reprendre. Mais je suis en peine de la tendresse de madame la duchesse : quoique je ne doute nullement de sa conformité à la volonté de Dieu, je crains

¹ Le duc de Chevreuse venoit de perdre le chevalier d'Albert, son fils, tué le 9 juillet, au combat de Carpi sur l'Adige, à la tête d'un régiment de dragons qu'il commandoit.

¹ Joan. iii, 8.

que son cœur n'ait beaucoup à souffrir, et je prie notre Seigneur de la consoler. Les douleurs de cette vie ne sont guère consolantes, et elles nous mettent presque toujours en danger de nous y attacher trop : mais pour les amertumes dont la vie est pleine, elles sont véritablement mortifiantes. Tout notre chemin est semé et bordé d'épines ; nous ne sommes ici-bas que pour souffrir, et pour aimer celui qui nous éprouve par cette souffrance. Tous nos attachemens les plus légitimes se tournent en croix. Dieu les rompt, pour nous unir plus purement à lui ; et en les rompant, il nous arrache les liens du cœur, auxquels tenoient ces objets extérieurs. Il faut laisser faire à la main de Dieu, en toute occasion, cette opération douloureuse. Je dois plus qu'un autre sentir les peines de la bonne duchesse, qui a tant senti les miennes. Je viens d'apprendre que de bonnes gens sont allées vous voir à, et j'en suis ravi, dans l'espérance que cette visite aura servi à soulager les cœurs. J'aurois voulu pouvoir être transporté invisiblement dans votre solitude. Mais il me semble que nous sommes bien près, lors même que Dieu nous tient éloignés : c'est en lui que je ne cesse de vous porter dans mon cœur : je le ferai, mon bon et cher duc, jusqu'au dernier soupir de ma vie.

XXXI.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

18 août 1701.

J'ai reçu, mon bon et cher duc, votre lettre sur la perte que vous avez faite, et je erois que vous aurez reçu aussi celle que je vous écrivis sur le même sujet, dès que je trouvai une occasion sûre. Je ressens et cette perte, et la douleur dont vous me paraissez pénétré ; mais je ne saurois être en peine de votre cœur, ne doutant point qu'il ne soit dans la vraie paix qui est toujours inséparable de l'amour de toutes les volontés de Dieu. Je vous plains seulement de cette plaie secrète dont le cœur demeure comme flétri. Mais la souffrance est la vie secrète des âmes d'ici-bas ; car ce n'est que par un sentiment de mort, que se forme en nous le principe d'une nouvelle vie. Tout ce qui semble faire pourrir dans la terre le grain, le fait germer et croître pour la moisson.

FÉNELON. TOME VII.

Au reste, il ne faut point se laisser aller à des pensées trop affligeantes. Les fragilités d'un âge si tendre et d'une vie si dissipée n'ont pas un aussi grand venin que certains vices de l'esprit, que l'on raffine et que l'on déguise en vertus dans un âge plus avancé. Dieu voit la boue dont il nous a pétris, et a pitié de ses pauvres enfans. D'ailleurs, quoique le torrent des passions et des exemples entraîne un peu un jeune homme, nous pouvons néanmoins en dire ce que l'Église dit dans les prières des agonisans : *Il a néanmoins, ô mon Dieu, cru et espéré en vous*. Un fond de foi et des principes de religion, qui dorment au bruit des passions excitées, se réveillent tout à coup dans le moment d'un extrême danger. Cette extrémité dissipe soudainement toutes les illusions de la vie, tire une espèce de rideau, ouvre les yeux à l'éternité, et rappelle toutes les vérités obscurcies. Si peu que Dieu agisse dans ce moment, le premier mouvement d'un cœur accoutumé autrefois à lui est de recourir à sa miséricorde. Il n'a besoin ni de temps, ni de discours pour se faire entendre et sentir. Il ne dit à Magdeleine que ce mot : *Marie* ¹ ; et elle ne lui répondit que cet autre mot : *Maitre* ; c'étoit tout dire. Il appelle sa créature par son nom, et elle est déjà revenue à lui. Ce mot ineffable est tout-puissant : il fait un cœur nouveau et un nouvel esprit au fond des entrailles. Les hommes foibles, et qui ne voient que les dehors, veulent des préparations, des actes arrangés, des résolutions exprimées. Dieu n'a besoin que d'un instant, où il fait tout, et voit ce qu'il fait.

Il y auroit une présomption horrible à attendre ces miracles de grâce ; mais celui qui défend de les attendre se plaît quelquefois à les faire. Vous trouverez dans la cinquième et dans la cinquantième des Homélies de saint Augustin, et en d'autres endroits, que la vie elle-même est une grâce, puisque Dieu ne la prolonge que pour nous inviter jusqu'au dernier moment à nous convertir. N'en doutons donc point. Celui qui veut sincèrement sauver les pécheurs ne les attend que pour les sauver ; et en vain les attendroit-il, s'il leur refusoit, dans la dernière heure du combat décisif, le secours nécessaire pour rendre leur salut possible. *Consolamini in verbis istis* ².

Je prie l'Esprit consolateur d'adoucir les peines de madame la duchesse et les vôtres. Je vous porte tous deux, tous les jours dans mon

¹ Joan. xx. 16. — ² I Thess. ix. 47.

cœur à l'autel, avec toute votre famille, qui me sera chère jusqu'au dernier soupir. Je n'ai garde d'y oublier le pauvre enfant que vous avez perdu. Je suis en celui qui nous a tant aimés, et que nous voulons tous aimer, plein de zèle et d'attachement, mon bon duc, pour vous et pour madame la duchesse, etc.

XXXII.

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Heureuses dispositions du vidame son fils, et ses vœux pour un mariage prochain.

A Vaucresson ¹, le 26 août 1701.

TOUTES NOS mesures pour notre voyage de Picardie sont rompues, mon bon archevêque, et nous n'aurons point la joie de vous voir cette année. Nous sommes obligés maintenant à un séjour assidu auprès du Roi, après une absence aussi longue; et le vidame étant allé joindre son régiment en Italie, parce que Mgr le duc de Bourgogne, dont il étoit aide de camp, ne marche point, madame de Chevreuse est bien aise de demeurer où arrivent les nouvelles et les courriers. Elle est plus sensible que je ne vous puis dire aux marques de votre amitié sur la perte que nous avons faite, et ce qui lui vient de vous fait sur elle une vive impression. Sa foi et son abandon paroissent avoir maintenant enfin surmonté entièrement la nature.

Le vidame ² se tourne tout-à-fait de manière à nous donner du contentement. Sa vie est réglée; le mauvais exemple ne l'ébranle pas; il s'occupe fort chez lui; la raison, l'honneur, la droiture, sont devenus ses motifs dominans: il fait des réflexions bien sérieuses sur la religion, qui paroissent des effets de grâce, et il désire d'être marié. Ainsi nous croyons devoir lui donner une épouse cet hiver au plus tard, et il n'est question que de la choisir. C'est sur ce choix, mon cher archevêque; que nous demandons votre avis, madame de Chevreuse et moi. Nous ne pensons plus aux filles de M. Chamillard ³; on les croit engagées ailleurs, et

Dieu nous a déterminés sur cela par diverses raisons et inconvénients. Suivant votre avis, nous regarderons principalement dans ce choix la personne avec un bien raisonnable et une naissance honnête, et nous ne songerons pas à la prétention du duché, afin qu'il n'y ait point de mécompte. Trois sortes de personnes se présentent à nos yeux: des filles de grande maison ou illustrée, des demoiselles plus riches, des filles de robe ou de bon lieu avec du bien. Parmi les premières, je n'en vois que deux: mademoiselle de Noailles, avec deux cent mille livres, et mademoiselle de Tourbe, avec quatre cent mille; car je ne compte pas mademoiselle de Melun, qui est dans le grand jeu de la cour, et dont le bien est fort diminué. Vous savez mieux que personne les raisons qui m'éloignent naturellement de l'alliance de Noailles ¹; mais le bon D. (*de Beauvilliers*) a voulu que je vous la nommasse quand je lui ai dit que je vous écrivois toutes mes vœux. Cette demoiselle a quinze ans, est bien faite, douce, spirituelle, sage. Le vidame n'y a pas grand penchant, à cause des beaux-frères, mais n'en a néanmoins nul éloignement. Mademoiselle de Tourbe a quatre ou cinq ans plus que le vidame, et est depuis deux ans dans une piété qui se soutient. On doute si son humeur ne tient pas de race: ses amis disent que non; on le peut approfondir. Parmi les demoiselles, on parle de quelques héritières de Guienne et de Bretagne, mais dont, jusqu'à présent, les qualités personnelles ne me sont pas connues. Mais vous avez mademoiselle du Forest dans votre voisinage, dont vous m'avez assuré ce printemps que vous sauriez des nouvelles exactes, et je vous prie de vous en souvenir. Je n'ai pu rien apprendre à Paris de sa maison. Enfin, dans la robe, on parle de mademoiselle de Varangéville, qui sera riche, mais dont la naissance est bien peu de chose, et mademoiselle de Nesmond, fille du marquis qui est lieutenant-général de marine, laquelle aura cinq ou six cent mille livres (parce que la présidente sa tante la mariera), et dont on loue l'éducation et l'hon-

filles à marier: la première, Marie-Thérèse de Chamillard, épousa, le 24 novembre 1701, Louis, vicomte d'Aubusson, depuis maréchal de la Feuillade, veuf depuis quatre ans de Charlotte-Thérèse Phélieux de la Vrillière. La seconde, Genevieve-Thérèse de Chamillard, épousa, le 14 décembre 1702, Gui-Nicolas de Durfort, duc de Quintin-Lorges.

¹ On devine facilement que le motif de la répugnance des ducs de Chevreuse et de Beauvilliers pour une alliance avec la maison de Noailles, étoit fondée sur la manière dont le cardinal s'étoit déclaré contre Fénelon dans l'affaire du quiétisme, et sur l'usage qu'on l'accusait de faire de son crédit auprès de madame de Maintenon pour le tenir éloigné de la cour.

¹ Vaucresson est une terre dans le voisinage de Versailles, appartenant alors au duc de Beauvilliers, et on ce seigneur alloit passer de loin en loin les courts momens dont ses fonctions à la cour lui permettoient de disposer. — ² Louis-Auguste d'Albert d'Ailly, cinquième fils du duc de Chevreuse, connu d'abord sous le nom de vidame d'Amiens, depuis duc et maréchal de Chaulnes. — ³ M. de Chamillard étoit alors contrôleur-général des finances. Il lui restoit encore deux

neur. Je serai fort aise, mon bon archevêque, d'être conduit par vous dans le choix d'une de ces personnes¹ ; et j'ajouterai seulement, pour n'oublier aucune réflexion sur ce sujet, que le vidame a vingt-cinq ans accomplis dans la fin de cette année, et aura environ quarante mil e livres de rente, toutes dettes payées.

Je ne vous en dirai pas davantage aujourd'hui ; j'envoie cette lettre à la B. D. (*duchesse de Beauvilliers*) pour vous la faire tenir par la première occasion sûre ; et je ne vous puis assez marquer combien je suis content d'elle en toutes manières. Je le suis bien aussi du B. P. Ab. (*de Langeron*), qui avance beaucoup, ce me semble. Plaise à Dieu que j'imite de si bons exemples, et que je profite des lumières qu'il me donne par eux et par lui-même, pour n'agir et ne vivre que pour son amour et sa gloire ! Je suis à vous, mon cher archevêque, avec un dévouement du fond du cœur et sans réserve.

XXXIII.

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il l'assure de la continuation de son estime et de son affection, et lui rend compte de ses études et de son intérieur.

A Versailles, le 22 décembre 1701.

ENFIN, mon cher archevêque, je trouve une occasion favorable de rompre le silence où j'ai demeuré depuis quatre ans. J'ai souffert bien des maux depuis ; mais un des plus grands a été celui de ne pouvoir point vous témoigner ce que je sentoais pour vous pendant ce temps, et que mon amitié augmentoit par vos malheurs, au lieu d'en être refroidie. Je pense avec un vrai plaisir au temps où je pourrai vous revoir ; mais je crains que ce temps ne soit encore bien loin. Il faut s'en remettre à la volonté de Dieu, de la miséricorde duquel je reçois toujours de nouvelles graces. Je lui ai été plusieurs fois bien infidèle depuis que je ne vous ai vu ; mais il m'a fait toujours la grace de me rappeler à lui, et je n'ai, Dieu merci, point été sourd à sa voix. Depuis quelque temps il me paroît que je me soutiens mieux dans le chemin de la vertu. Demandez-lui la grace de me confirmer dans

mes bonnes résolutions, et de ne pas permettre que je redeviensse son ennemi, mais de m'enseigner lui-même à suivre en tout sa sainte volonté. Je continue toujours à étudier tout seul, quoique je ne le fasse plus en forme depuis deux ans, et j'y ai plus de goût que jamais ; mais rien ne me fait plus de plaisir que la métaphysique et la morale, et je ne saurois me lasser d'y travailler. J'en ai fait quelques petits ouvrages, que je voudrois bien être en état de vous envoyer, afin que vous les corrigassiez, comme vous faisiez autrefois mes thèses. Tout ce que je vous dis ici n'est pas bien de suite, mais il n'importe guère. Je ne vous dirai point ici combien je suis révolté moi-même contre tout ce qu'on a fait à votre égard ; mais il faut se soumettre à la volonté de Dieu, et croire que tout cela est arrivé pour notre bien. Ne montrez cette lettre à personne du monde, excepté à l'abbé de Langeron, s'il est actuellement à Cambrai ; car je suis sûr de son secret, et faites-lui mes complimens, l'assurant que l'absence ne diminue point mon amitié pour lui. Ne m'y faites point non plus de réponse, à moins que ce ne soit par quelque voie très-sûre, et en mettant votre lettre dans le paquet de M. de Beauvilliers, comme je mets la mienne ; car il est le seul que j'aie mis de la confiance, sachant combien il lui seroit nuisible qu'on le sût. Adieu, mon cher archevêque ; je vous embrasse de tout mon cœur, et ne trouverai peut-être de bien long-temps l'occasion de vous écrire. Je vous demande vos prières et votre bénédiction.

LOUIS.

XXXIV.

DE FÉNELON AU DUC DE BOURGOGNE.

Exhortation à la piété solide et à l'humble connoissance de soi-même.

A Cambrai, 17 janvier 1702.

JAMAIS rien ne m'a tant consolé, que la lettre que j'ai reçue. J'en rends graces à celui qui peut seul faire dans les cœurs tout ce qu'il lui plaît, pour sa gloire. Il faut qu'il vous aime beaucoup, puisqu'il vous donne son amour, au milieu de tout ce qui est capable de l'éteindre dans votre cœur. Aimez-le donc au-dessus de tout, et ne craignez que de ne l'aimer pas. Il

¹ Aucun de ces projets de mariage n'eut lieu. Le vidame épousa, le 21 juillet 1704, Marie-Anne-Romaine de Beaumanoir de Lavardin, fille d'Heuri-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin.

sera lui seul votre lumière, votre force, votre vie, votre tout. O, qu'un cœur est riche et puissant au milieu des croix, lorsqu'il porte ce trésor au dedans de soi ! C'est là que vous devez vous accoutumer à le chercher avec une simplicité d'enfant, avec une familiarité tendre, avec une confiance qui charme un si bon père.

Ne vous découragez point de vos foiblesses. Il y a une manière de les supporter sans les flatter, et de les corriger sans impatience. Dieu vous la fera trouver, cette manière paisible et efficace, si vous la cherchez avec une entière défiance de vous-même, et marchant toujours en sa présence comme Abraham.

Au nom de Dieu, que l'oraison nourrisse votre cœur, comme les repas nourrissent votre corps. Que l'oraison de certains temps réglés soit une source de présence de Dieu dans la journée; et que la présence de Dieu, devenant fréquente dans la journée, soit un renouvellement d'oraison. Cette vue courte et amoureuse de Dieu ranime tout l'homme, calme ses passions, porte avec soi la lumière et le conseil dans les occasions importantes, subjugué peu à peu l'humeur, fait qu'on possède son âme en patience, ou plutôt qu'on la laisse posséder à Dieu. *Renovamini spiritus mentis vestre*¹. Ne faites point de longue oraison; mais faites-en un peu, au nom de Dieu, tous les matins, en quelque temps dérobé. Ce moment de provision vous nourrira toute la journée. Faites cette oraison plus du cœur que de l'esprit, moins par raisonnement que par simple affection; pen de considérations arrangées, beaucoup de foi et d'amour.

Il faut lire aussi, mais des choses qui vous puissent recueillir, fortifier, et familiariser avec Dieu. Vous avez une personne qui peut vous indiquer les lectures qui vous conviennent. Ne craignez point de fréquenter les sacremens selon votre besoin et votre attrait: il ne faut pas que de vains égards vous privent du pain descendu du ciel, qui veut se donner à vous. Ne donnez jamais aucune démonstration inutile; mais aussi ne rougissez jamais de celui qui fera lui seul toute votre gloire.

Ce qui me donne de merveilleuses espérances, c'est que je vois par votre lettre que vous sentez vos foiblesses, et que vous les reconnoissez humblement. O qu'on est fort en Dieu, quand on se trouve bien faible en soi-même ! *Non infirmor, tunc potens sum*². Craignez, mille fois plus que la mort, de tom-

ber. Mais si vous tombiez malheureusement, hâtez-vous de retourner au Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation, qui vous tendra les bras; et ouvrez votre cœur blessé à ceux qui pourront vous guérir. Surtout soyez humble et petit. *Et vilior fiam plus quam factus sum*, disoit David¹, et *humilis ero in oculis meis*. Appliquez-vous à vos devoirs, ménagez votre santé, et modérez vos goûts, pour ne point épuiser vos forces. Je ne vous parle que de Dieu et de vous: il n'est pas question de moi. Dieu merci, j'ai le cœur en paix: ma plus rude croix est de ne point vous voir; mais je vous porte sans cesse devant Dieu, dans une présence plus intime que celle des sens. Je donnerois mille vies comme une goutte d'eau, pour vous voir tel que Dieu vous veut. *Amen! Amen!*

L. de L. (*l'abbé de Langeron*) est pénétré de reconnoissance pour vos bontés.

XXXV.

AU MÊME.

Que l'amour de Dieu doit être notre principe, notre fin, et notre unique règle en toutes choses.

JE crois, monseigneur, que la vraie manière d'aimer vos proches, c'est de les aimer en Dieu et pour Dieu. Les hommes ne connoissent point l'amour de Dieu: faute de le connoître, ils en ont peur, et s'en éloignent. Cette crainte fait qu'ils ne peuvent comprendre la douce familiarité des enfans dans le sein du plus tendre de tous les pères. Ils ne connoissent qu'un maître tout-puissant et rigoureux. Ils sont toujours contraints avec lui, toujours gênés dans tout ce qu'ils font. Ils font à regret le bien pour éviter le châtement: ils feroient le mal, s'ils osoient le faire, et s'ils pouvoient espérer l'impunité. L'amour de Dieu leur paroît une dette onéreuse: ils cherchent à l'é luder par des formalités, et par un culte extérieur qu'ils veulent toujours mettre à la place de cet amour sincère et effectif. Ils chicanent avec Dieu même, pour lui donner le moins qu'ils peuvent. O mon Dieu, si les hommes savoient ce que c'est que vous aimer, ils ne voudroient plus d'autre vie et d'autre joie que votre amour.

Cet amour ne demande de nous, que des

¹ Ephes. ix. 23. — ² II Cor. xii. 10.

¹ II Reg. vi. 22.

mœurs innocentes et réglées. Il veut seulement que nous fassions pour Dieu tout ce que la raison nous doit faire pratiquer. Il n'est pas question d'ajouter aux bonnes actions qu'on fait déjà : il n'est question que de faire par amour pour Dieu ce que les honnêtes gens qui vivent bien font par honneur et par amour pour eux-mêmes. Il n'y a à retrancher que le mal, qu'il faudroit retrancher quand même nous n'aurions d'autre principe que la vraie raison. Pour tout le reste, laissons-le dans l'ordre que Dieu a établi dans le monde : faisons les mêmes choses honnêtes et vertueuses ; mais faisons-les pour celui qui nous a faits, et à qui nous devons tout.

Cet amour de Dieu ne demande point de tous les Chrétiens des austérités semblables à celles des anciens solitaires, ni leur solitude profonde, ni leur contemplation ; il ne demande d'ordinaire, ni les actions éclatantes et héroïques, ni le renoncement aux biens légitimement acquis, ni le dépouillement des avantages de chaque condition : il veut seulement qu'on soit juste, sobre, modéré dans l'usage convenable de toutes ces choses ; il veut seulement qu'on n'en fasse pas son dieu et sa béatitude, mais qu'on en use suivant son ordre, et pour tendre vers lui.

Cet amour n'augmente point les croix ; il les trouve déjà toutes semées dans toutes les conditions des hommes. Nos croix nous viennent de l'infirmité de nos corps et des passions de nos âmes : elles viennent de nos imperfections et de celles des autres hommes, avec qui nous sommes obligés de vivre. Ce n'est pas l'amour de Dieu qui nous cause ces peines ; au contraire, c'est lui qui nous les adoucit, par la consolation dont il assaisonne nos souffrances. Il diminue même nos croix, à mesure qu'il modère nos passions ardentes et notre sensibilité, qui sont la source de tous nos véritables maux. Si l'amour de Dieu étoit parfait en nous, en nous détachant de tout ce que nous craignons de perdre, ou que nous désirons d'acquiescer, il finiroit toutes nos douleurs, et nous combleroit d'une paix bienheureuse.

Pourquoi donc tant craindre l'amour, qui ne fait aucun de nos maux, qui peut les adoucir tous, et qui feroit entrer avec lui dans nos cœurs tous les biens ? Les hommes sont bien ennemis d'eux-mêmes, de résister à cet amour et de le craindre.

Le précepte de l'amour, loin d'être une surcharge au-dessus de tous les autres préceptes, est au contraire ce qui rend tous les autres

préceptes doux et légers. Ce qu'on fait par crainte et sans amour, est toujours ennuyeux, dur, pénible, accablant. Ce qu'on fait par amour, par persuasion, par volonté pleinement libre, quelque rude qu'il soit aux sens, devient toujours doux. L'envie de plaire à Dieu qu'on aime fait que, si on souffre, on aime à souffrir ; la souffrance qu'on aime n'est plus une souffrance.

Cet amour ne trouble, ne dérange, ne change rien dans l'ordre que Dieu a établi. Il laisse les grands dans la grandeur, et les fait petits sous la main de celui qui les a faits grands. Il laisse les petits dans la poussière, et les rend contents de n'être rien qu'en lui. Ce contentement dans le lieu le plus bas n'a aucune bassesse, et fait une véritable grandeur.

Cet amour règle et anime tous les autres amours que nous devons aux créatures. Nous n'aimons jamais tant notre prochain, que quand nous l'aimons pour Dieu et de son amour. Quand nous aimons les hommes hors de Dieu, nous ne les aimons que pour nous-mêmes. C'est toujours, ou notre intérêt grossier, ou notre intérêt subtil et déguisé, que nous cherchons en eux. Si ce n'est pas l'argent, la commodité, la faveur, que nous y cherchons, c'est la gloire de les aimer sans intérêt ; c'est le goût, c'est la confiance, c'est le plaisir d'être aimés par des gens de mérite, qui flatte notre amour-propre bien plus qu'une somme d'argent ne le flatte-roit. C'est donc nous-mêmes que nous aimons uniquement dans tous nos amis que nous croyons aimer. Aimer autrui pour soi, c'est l'aimer bien imparfaitement ; c'est plutôt amour-propre que vraie amitié.

Quel est donc le moyen d'aimer ses amis ? C'est de les aimer dans l'ordre de Dieu ; c'est d'aimer Dieu en eux ; c'est d'y aimer ce qu'il y a mis, et de supporter pour l'amour de lui la privation de ce qu'il n'y met pas. Quand nous n'aimons nos amis que par amour-propre, l'amour-propre, impatient, délicat, jaloux, plein de besoins et vide de mérite, se défie sans cesse et de soi et de son ami : il se lasse, il se dégoûte ; il voit bientôt le bout de ce qu'il croyoit le plus grand ; il trouve partout des mécomptes : il voudroit toujours le parfait, et jamais il ne le trouve ; il se pique, il change, il ne peut se reposer nulle part. L'amour de Dieu, aimant sans rapporter ses amis à soi, les aime patiemment avec leurs défauts. Il ne veut point trouver en eux plus que Dieu n'y a mis ; il n'y regarde que Dieu et ses dons : tout lui est bon, pourvu qu'il aime ce que Dieu a fait, et qu'il

supporte ce que Dieu n'a pas fait, mais qu'il a permis, et qu'il veut que nous supportions pour nous conformer à ses desseins.

L'amour de Dieu ne s'attend jamais de trouver la perfection dans la créature. Il sait qu'elle n'est qu'en Dieu seul, et il est ravi de dire à Dieu, comme saint Michel : *Qui est semblable à vous ?* Tout ce qu'il voit d'imparfait lui fait dire : Vous n'êtes point mon Dieu. Comme il n'attend la perfection d'aucune créature, il n'est jamais mécompté en rien. Il aime Dieu et ses dons en chaque créature, suivant le degré de bonté de chacune. Il aime moins ce qui est moins bon ; il aime mieux ce qui est meilleur : il aime tout, parce qu'il n'y a rien qui n'ait quelque petit bien qui est le don de Dieu, et que les plus méchans, tandis qu'ils sont encore en cette vie, peuvent toujours devenir bons et recevoir les dons qui leur manquent.

Il aime pour Dieu tout ce qui est l'ouvrage de Dieu, et que Dieu lui commande d'aimer. Il aime davantage ce que Dieu a voulu lui rendre plus cher. Il regarde dans un père mortel le Père céleste ; dans un frère, dans un cousin, dans un ami, les liaisons étroites que la Providence a formées. Plus les liens sont étroits dans l'ordre de la Providence, plus l'amour de Dieu les rend fermes et intimes. Peut-on aimer Dieu, sans aimer toutes les choses dont il nous a commandé l'amour ? C'est son ouvrage, c'est ce qu'il veut nous faire aimer ; ne le ferons-nous pas ?

Il est vrai que nous aimerions mieux mourir, que d'aimer quelque chose plus que lui. Il nous dit dans l'Évangile : *Si quelqu'un aime son père ou sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi*¹. A Dieu ne plaise donc que j'aime plus que lui ce que je n'aime que pour lui ! Mais j'aime de tout mon cœur, pour l'amour de lui, tout ce qui me le représente, tout ce qui renferme ses dons, tout ce qu'il a voulu que j'aime. Ce principe solide d'amour fait que je ne veux jamais manquer à rien, ni à mes proches, ni à mes amis. Leurs imperfections n'ont garde de me surprendre, car je n'attends qu'imperfection de tout ce qui n'est pas mon Dieu. Je ne vois que lui seul en tout ce qui a le moindre degré de bonté. C'est lui que j'aime dans sa créature, et rien ne peut altérer cet amour. Il est vrai que cet amour n'est pas toujours tendre et sensible ; mais il est vrai, intime, fidèle, constant, effectif ; et je le préfère, par le fond de ma volonté, à tout autre amour.

Il a même ses tendresses et ses transports. Une ame qui seroit bien à Dieu, ne seroit plus desséchée et resserrée par les délicatesses et les inégalités de l'amour-propre : n'aimant que pour Dieu, elle aimerait, comme Dieu, d'un amour admirable ; car *Dieu est amour*, comme dit saint Jean¹ : ses entrailles seroient une source inépuisable d'eau vive, suivant la promesse². L'amour porteroit tout, souffriroit tout, espéreroit tout pour notre prochain ; l'amour surmonteroit toutes les peines ; du fond du cœur il se répandroit jusque sur les sens ; il s'attendriroit sur les maux d'autrui, ne comptant pour rien les siens ; il consoleroit, il attendroit, il se proportionneroit, il se rapetisseroit avec les petits, il s'éleveroit pour les grands ; il pleureroit avec ceux qui pleurent, il se réjouiroit par condescendance avec ceux qui se réjouissent : il seroit tout à tous, non par une apparence forcée et par une sèche démonstration, mais par l'abondance du cœur, en qui l'amour de Dieu seroit une source vive pour tous les sentimens les plus tendres, les plus forts et les plus proportionnés. Rien n'est si sec, si froid, si dur, si resserré, qu'un cœur qui s'aime seul en toutes choses. Rien n'est si tendre, si ouvert, si vif, si doux, si aimable, si aimant, qu'un cœur que l'amour divin possède et anime.

XXXVI.

AU MÊME.

Exhortation à imiter les vertus de saint Louis.

ENFANT de saint Louis, imitez votre père : soyez, comme lui, doux, humain, accessible, affable, compatissant et libéral. Que votre grandeur ne vous empêche jamais de descendre avec bonté jusqu'aux plus petits, pour vous mettre en leur place, et que cette bonté n'affoiblisse jamais ni votre autorité ni leur respect. Étudiez sans cesse les hommes ; apprenez à vous en servir sans vous livrer à eux. Allez chercher le vrai mérite jusqu'au bout du monde : d'ordinaire, il demeure modeste et reculé. La vertu ne perce point la foule ; elle n'a ni avidité ni empressément ; elle se laisse oublier. Ne vous laissez point obséder par des esprits flatteurs et insinuans : faites sentir que vous n'ai-

¹ *Matth.* x. 37.

¹ *1 Joan.* iv. 8. — ² *Joan.* vii. 38.

mez ni les louanges ni les bassesses. Ne montrez de la confiance qu'à ceux qui ont le courage de vous contredire dans le besoin avec respect , et qui aiment mieux votre réputation que votre faveur.

La force et la sagesse de saint Louis vous seront données , si vous les demandez en reconnoissant humblement votre faiblesse et votre impuissance. Il est temps que vous montriez au monde une maturité et une vigueur d'esprit proportionnées au besoin présent. Saint Louis , à votre âge , étoit déjà les délices des bons et la terreur des méchans. Laissez donc tous les amusemens de l'âge passé : faites voir que vous pensez et que vous sentez tout ce que vous devez penser et sentir. Il faut que les bons vous aiment , que les méchans vous craignent , et que tous vous estiment. Hâtez-vous de vous corriger , pour travailler utilement à corriger les autres.

La piété n'a rien de foible , ni de triste , ni de gêné : elle élargit le cœur ; elle est simple et aimable ; elle se fait tout à tous pour les gagner tous. Le royaume de Dieu ne consiste point dans une scrupuleuse observation de petites formalités ; il consiste pour chacun dans les vertus propres à son état. Un grand prince ne doit point servir Dieu de la même façon qu'un solitaire ou qu'un simple particulier. Saint Louis s'est sanctifié en grand roi. Il étoit intrépide à la guerre , décisif dans les conseils , supérieur aux autres hommes par la noblesse de ses sentimens , sans hauteur , sans présomption , sans dureté. Il suivoit en tout les véritables intérêts de sa nation , dont il étoit autant le père que le roi. Il voyoit tout de ses propres yeux dans les affaires principales. Il étoit appliqué , prévoyant , modéré , droit et ferme dans les négociations , en sorte que les étrangers ne se fioient pas moins à lui que ses propres sujets. Jamais prince ne fut plus sage pour policer les peuples , et pour les rendre tout ensemble bons et heureux. Il aimoit avec tendresse et confiance tous ceux qu'il devoit aimer ; mais il étoit ferme pour corriger ceux qu'il aimoit le plus , quand ils avoient tort. Il étoit noble et magnifique selon les mœurs de son temps , mais sans faste et sans luxe. Sa dépense , qui étoit grande , se faisoit avec tant d'ordre , qu'elle ne l'empêchoit pas de dégager tout son domaine.

Long-temps après sa mort on se souvenoit encore avec attendrissement de son règne , comme de celui qui devoit servir de modèle aux autres pour tous les siècles à venir. On ne parloit que des poids , des mesures , des monnoies ,

des coutumes , des lois , de la police du règne du bon roi saint Louis. On croyoit ne pouvoir mieux faire , que de ramener tout à cette règle. Soyez l'héritier de ses vertus avant que de l'être de sa couronne. Invoquez-le avec confiance dans vos besoins : baisez souvent ses restes précieux¹. Souvenez-vous que son sang coule dans vos veines , et que l'esprit de foi qui l'a sanctifié doit être la vie de votre cœur. Il vous regarde du haut du ciel , où il prie pour vous , et où il veut que vous régniez un jour en Dieu avec lui. Unissez votre cœur au sien. *Conserva, fili mi, præcepta patris tui*².

XXXVII.

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il se réjouit dans l'espérance d'avoir bientôt une entrevue avec l'archevêque de Cambrai.

A Peronne , le 25 avril , à 7 heures (1702).

JE ne puis me sentir si près de vous , sans vous en témoigner ma joie , et en même temps celle que me cause la permission que le Roi m'a donnée de vous voir en passant. Il y a mis néanmoins la condition de ne vous point parler en particulier ; mais je suivrai cet ordre , et néanmoins pourrai vous entretenir tant que je voudrai , puisque j'aurai avec moi Saumery , qui sera le tiers de notre première entrevue , après cinq ans de séparation. C'est assez vous en dire , de vous le nommer , et vous le connoissez mieux que moi pour un homme très-sûr et , qui plus est , fort votre ami. Trouvez-vous donc , je vous prie , à la maison où je changerai de chevaux , sur les huit heures ou huit heures et demie. Si par hasard trop de discrétion vous avoit fait aller au Câteau , je vous donne le rendez-vous pour le retour , en vous assurant que rien n'a jamais pu diminuer ni ne diminuera jamais la sincère amitié que j'ai pour vous.

¹ Fénelon avoit donné au duc de Bourgogne un reliquaire qui contenoit un morceau de la mâchoire de saint Louis. Voyez ci-après la Lettre du 8 mars 1712. — ² Prov. vi. 20.

XXXVIII.

DU DUC DE BOURGOGNE AU MARQUIS
DE DENONVILLE.

Il lui témoigne le désir qu'il a de glorifier Dieu par sa conduite.

Du camp de Santen ¹, 29 mai 1702.

J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez écrite, et y ai reconnu le véritable attachement d'un cœur aussi bon et aussi droit que le votre. Rien ne m'est certainement plus agréable, que de voir qu'on trouve que je fasse bien. Cependant ce n'est pas grand'chose que de réussir devant les hommes; et je tâche principalement de faire bien devant Dieu de toutes sortes de manières. C'est là mon principal objet; et je vous en parle, parce que je sais que cette matière vous fait plaisir. Vous ne sauriez me donner de plus grande marque d'attachement et de zèle, qu'en continuant de le prier, comme vous faites, qu'il lui plaise me protéger spirituellement surtout, et ne permettre pas que je m'écarte jamais de son service. Soyez toujours persuadé, je vous prie, de l'estime et de l'amitié que j'ai pour vous. Je suis très-content de votre fils.

XXXIX.

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Il l'engage à entrer en correspondance avec M. de Bagnols, qui peut lui donner des instructions très-utiles pour le service du Roi.

A Cambrai, 22 juin 1702.

Je crois, mon bon duc, vous devoir dire ce que M. de Bagnols m'a prié de vous faire savoir. Il souhaiteroit de pouvoir vous écrire en secret, et par des voies sûres, pour diverses choses très-importantes au service du Roi, qu'il croit nécessaire que vous sachiez par rapport au pays où il est. Il attend de savoir si vous le trouverez bon. Ce commerce de lettres ne vous exposera en aucune façon. 1° Il ne passera

jamais par les hasards de la poste. 2° Vous ne serez jamais obligé de répondre rien qui ne pût être vu de tout le monde, si les lettres étoient ouvertes. 3° Il ne veut que vous informer du véritable intérêt du Roi sur les principaux points, afin que vous soyez plus en état de donner votre avis dans le conseil pour le bon succès des affaires. S'il y avoit en tout cela quelque péril, il seroit sur lui, et non pas sur vous; car c'est lui qui s'expliquera sur toutes choses, et vous ne ferez qu'examiner ce qu'il vous aura mandé. 4° Il ne s'agira point des affaires du Jansénisme; il proteste qu'il ne veut s'en mêler ni directement ni indirectement, et il n'a garde de vous rien proposer là-dessus. D'ailleurs, c'est une bonne et forte tête dans les affaires; en parlant peu, il fait beaucoup. Ses manières sont douces, modérées, insinuantes. Il connoît bien les hommes, les ménage, et s'accommode avec eux. Il est né pour les affaires, et elles lui coûtent beaucoup moins de travail qu'à un autre. Il a fort étudié les inclinations, les mœurs, le génie, les lois et les intérêts de ce pays: s'il y a un Français aimé à Bruxelles, sans doute c'est lui. Vous pouvez donc, mon bon duc, tirer de grandes lumières de ses lettres, et elles ne peuvent vous causer aucun inconvénient; c'est même, si je ne me trompe, le moins que vous puissiez accorder à un homme de ce poids, de cette capacité et de cette expérience, et qui est si avant dans les affaires des Pays-Bas, que de recevoir d'une manière favorable et obligeante les lettres qu'il souhaite de vous écrire en secret pour le bien du service. Il prétend que les affaires ont un très-pressant besoin qu'on ouvre les yeux sur beaucoup de choses qu'il faut redresser, et qu'on se hâte de prévenir divers grands mécomptes. Tout ce que vous recevrez de lui sera net, juste, précis, court et exact; du moins je n'ai rien vu de lui qui ne portât ce caractère. Je me suis borné à écouter ce qu'il a bien voulu me dire en conversation: mais je ne lui ai demandé aucun détail, car il ne me convient point d'entrer dans les affaires, et il me suffit de vous supplier d'accepter le commerce qu'il vous demande, sans autre engagement de votre part, que d'examiner ses pensées, et de n'en suivre aucune qu'autant que vous le croirez utile au service du Roi. Vous verrez en détail quelle attention chaque chose méritera. Je vous demande seulement la grâce de me faire savoir, par la première voie sûre qui se présentera, que vous agréiez qu'il vous écrive. Ajoutez-y, s'il vous plaît, des marques de considération et d'estime

¹ Santen est une petite ville d'Allemagne, à trois lieues nord-est de Cleves.

pour sa personne, afin que je sois par là en état de lui faire une réponse honnête et obligeante : j'aurai soin d'en mesurer les termes de manière que vous n'y soyez ni nommé ni désigné, et que ma lettre pût en toute extrémité être lue de tout le monde, sans aucun inconvénient pour vous.

XL.

AU MÊME.

Sur la conduite que le duc de Bourgogne doit tenir à la cour, et sur les rapports du duc de Chevreuse avec M. de Bagnols.

A Cambrai, 9 juillet 1702.

LA bonne duchesse est arrivée ici, mon bon duc, avec toute la santé qu'on pouvoit espérer d'elle : elle y paroît avoir le cœur assez content, et j'espère que ce voyage ne lui fera point de mal. Il m'est impossible de vous répondre aujourd'hui sur votre mémoire touchant mademoiselle votre sœur. Depuis l'arrivée de la bonne duchesse, je n'ai pas eu un moment pour le lire : c'est ici aujourd'hui une fête qui m'a tenu en continuel office et sujétion. Je vous rendrai compte de votre mémoire au plus tôt. Ce que j'ai appris par des voies non suspectes, marque que M. le duc de Bourgogne fait au-delà de tout ce qu'on auroit pu espérer, et qu'il est soutenu contre ses défauts naturels par l'esprit de piété. Il faut que cette expérience l'engage à commencer sur un nouveau ton à la cour, quand il y retournera : s'il ne s'établit sur ce nouveau pied en arrivant, il retombera dans l'état où il étoit, et tout l'ouvrage de l'armée sera perdu. Deux jours mal passés à Versailles l'avilirent. Si au contraire il soutient la réputation qu'il vient d'acquérir; si on le trouve affable, obligeant, attentif, à Versailles comme à l'armée; s'il y conserve partout une certaine dignité sans hauteur ni humeur sauvage, même avec ceux qui ont été les moins prévenus en sa faveur, vous verrez que le public lui en saura bon gré, et que les personnes même les plus dégoûtées ne pourront s'empêcher de sentir son mérite. Quand il voudra s'en donner la peine, il se fera considérer de tout le monde : il n'a besoin que d'agir par religion; cette vue soutiendra tout.

J'ai envoyé votre petite lettre ostensible à M. de Bagnols. Je compte, comme vous, qu'il est

très-dévoué à un parti que nous n'aimons ni vous ni moi : mais qu'importe ? il est très-éclairé dans les affaires; vous profiterez de ses vues, et ne croirez rien sans preuve. Je vous supplie seulement de lui témoigner l'ouverture et l'estime qui peut être sincère en vous pour lui en un certain degré. A l'égard de M. de Bergheik, il a ébloui M. le maréchal de Boufflers et M. de Puysegur; mais tous les honnêtes gens du pays le croient un homme très-dangereux : il a de l'esprit, de la souplesse; il flatte, il fait le zélé : mais approfondissez. Je suis bien en peine de votre santé; ménagéz-la, au nom de Dieu.

XLI.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 24 juillet 1702.

DIEU soit votre lumière, mon bon duc, votre conseil, votre parole, votre force, et surtout votre sagesse, en sorte que vous n'en ayez point d'autre que la sienne, qui est la seule véritable et sûre. Au nom de Dieu, mon bon duc, tâchez de faire en sorte que M. le duc de Bourgogne soutienne ces merveilleux commencemens. Je souhaite qu'il retourne à Versailles le plus tard qu'il se pourra, et qu'il s'affermisse dans sa bonne conduite avant que d'y retourner. Si, en y arrivant, il retomboit dans les défauts dont il paroît guéri, on croiroit qu'il n'a fait qu'un effort passager, qu'il n'est pas capable de se soutenir, et il demeureroit dans un triste état. Si au contraire il fait à Versailles ce qu'il fait à l'armée, il sera estimé, admiré du public, et toutes les critiques tomberont. L'inclination publique est toute pour lui; c'est une grande avance. tout est défriché; il n'y a qu'à ne rien détruire. Ce qu'il fait si bien à l'armée, ne peut-il pas le faire à la cour ? l'un n'est pas plus contraignant que l'autre.

Bon soir, mon bon duc; nous sommes ici gens qui vous aiment de tout leur cœur. Si vous étiez au milieu de nous, nous vous réjouissons, et élargirions le cœur; vous vous en porteriez mieux. Ayez soin de votre santé.

XLII.

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il l'assure de son amitié, et se recommande à ses prières.

A Malines, le 6 septembre 1702.

JE ne saurois repasser à portée de vous, sans vous témoigner le déplaisir que j'ai de ne point user de ma permission, et de ne point vous revoir, ainsi que je l'avois espéré. Cette lettre vous sera rendue par un moyen sûr : ne chargez point de réponse par écrit celui qui vous la rendra ; et si vous m'en faites, que ce soit par M. de Beauvilliers, sans y mettre de dessus. Je vous prie d'être persuadé de la continuation de mon amitié pour vous, qui assurément ne peut être plus vive, et qui a toujours été telle, comme je ne crois pas que vous en doutiez, et de vous ressouvenir incessamment de moi dans vos prières. Peut-être sera-t-il encore mieux que je ne vous voie pas la veille ou le jour même que j'arriverois à Versailles. Cela n'est pas la même chose, quand on doit être quelque temps dehors, et les idées sont plus effacées. Adieu, mon cher archevêque ; il n'est pas besoin de vous recommander le secret sur cette lettre, ni de vous assurer de la tendre amitié que je conserverai en Dieu pour un homme à qui j'ai tant d'obligations qu'à vous.

XLIII.

DE

FÉNELON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Sur l'entrevue récente du Prélat et du Duc de Bourgogne ¹.

Septembre 1702.

J'AI vu votre cher prince un moment ; il m'a paru engraisé, d'une meilleure couleur, et fort gai. Il m'a témoigné en peu de paroles la plus grande bonté ; il a beaucoup pris sur lui en me voyant. Il me semble que je ne suis touché de tout ce qu'il fait pour moi, que par rapport à lui et au bon cœur qu'il marque par là. Il

¹ La lettre précédente n'ayant pas été remise à temps à Fénelon, celui-ci s'étoit rendu à la poste de Cambrai, pour saluer le duc de Bourgogne à son passage.

m'avoit écrit de Malines, par M. de Deonville, une lettre que celui-ci m'a rendue depuis le passage du prince. Je garderai là-dessus le plus profond secret. Je ne saurois recevoir tant de marques de sa bonté, sans lui en témoigner ma reconnaissance en lui retraçant la conduite qu'il doit tenir, et lui rappelant ce qu'il me semble qu'il doit à Dieu. Voici un temps de crise, où vous devez redoubler votre fidélité pour n'agir que par grâce auprès de lui, et pour le secourir sans timidité ni empressement naturel.

XLIV.

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il lui adresse un *mémoire* sur les progrès du jansénisme dans l'Université de Douai, et lui marque l'usage qu'il pourra faire de ce *mémoire* ¹.

Au Câteau-Cambresis, 7 septembre 1702.

JE vous envoie, mon bon duc, un *mémoire* sur les affaires de Douai. Il est certain que, si on laisse la pleine liberté du concours, il n'y aura plus que des opinions que je crois dangereuses dans cette Université, et par conséquent dans tout le pays. Quoique M. d'Arras soit évêque diocésain, j'y ai beaucoup plus d'intérêt que lui ; car les deux tiers du diocèse d'Arras ne reçoivent guère de sujets de Douai, et nous en recevons six fois davantage. Il seroit naturel qu'on voulût savoir ce que connoissent les évêques les plus intéressés, qui sont sur les lieux ; mais nous sommes bien loin de là, et il faut se taire. A l'égard de votre scrupule sur la règle, je crois que le *mémoire* suffit pour le lever. Le concours n'est point de l'institution de l'Université : c'est le Roi seul qui l'a établi par rapport aux affaires de Rome, dont il ne s'agit plus.

Quand le Roi tourne en plaisanterie vos ombrages sur les affaires du temps, ne pourriez-vous pas répondre en riant, que vous avez été tenté de vous modérer là-dessus, mais que l'expérience vous a contraint de croire qu'il y a du venin caché presque partout ? Vous lui donneriez peut-être un peu à penser. S'il vous pressoit de vous expliquer, vous pourriez lui faire entendre, sans nommer personne, que le parti est relevé depuis quelques années, et qu'il trouve de la protection partout.

¹ On a vu plus haut ce *mémoire*, t. iv, p. 450. Voyez aussi l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part. art. 1^{er} sect. 4. n. 3.

Vous savez ce que je vous ai souvent proposé sur les pas à faire ou à ne faire pas. Je ne demande point que vous forciez votre timidité par des efforts humains, et qui surpasseroient peut-être vos ressources présentes auprès du Roi ; vous agiriez de cette sorte autant contre votre grâce, que contre votre naturel : mais je voudrais seulement que vous laissassiez tomber toutes vos réflexions de sagesse, que vous n'eussiez aucun égard à tout ce que vous connoîtrez devant Dieu de votre timidité naturelle, et que vous fissiez et dissiez simplement, en chaque occasion de providence, ce que l'esprit de grâce vous inspireroit alors. Je ne voudrais aucune démarche extraordinaire et démesurée par une espèce d'enthousiasme ; c'est ce qui n'est point de votre grâce, et où vous courriez risque de prendre une chaleur d'imagination pour un mouvement de Dieu : je ne voudrais que parler modérément, et selon les règles communes, quand Dieu vous en donneroit l'ouverture au dehors, avec une certaine pente du dedans, contre laquelle vous n'auriez que des réflexions humaines et intéressées. On se flatte quelquefois, et on se ménage trop par politique timide, sous le beau prétexte de se réserver pour de grandes occasions, qui ne viendront peut-être jamais ; et, dans le fond, on recherche sa sûreté et son repos : mais on ne voit pas ce repli du fond de son cœur, et on croit n'agir que pour le bien général, dont on a en effet le zèle sincère. Moins vous vous écoutez pour écouter Dieu paisiblement en chaque chose, plus vous sentirez votre cœur s'élargir, et votre force s'augmenter : *mutaberis in alium virum*¹. Faites-en l'essai, si vous osez. Ceux qui croiront, verront les fleuves d'eau vive couler de leurs entrailles ; mais vous ne recevrez que suivant la mesure de votre foi. C'est le peu de foi qui resserre le cœur ; c'est l'abandon à Dieu qui le soulage et qui en étend la capacité. Saint Paul dit², *dilatamini*, élargissez-vous. Dieu ne demande que de vous en épargner la peine ; laissez-le faire, il vous élargira lui-même, pourvu que vous ne repoussiez pas son opération, en écoutant vos réflexions inquiètes ou celles d'autrui.

¹ I Reg. x. 6. — ² II Cor. vi. 13.

XLV.

AU DUC DE BEAUVILLIERS¹.

Sur la conduite qu'il doit tenir avec le Duc de Bourgogne, et sur le progrès des nouvelles doctrines.

Au Cateau-Cambresis, ce 5 octobre (1702).

N'AGISSEZ point, je vous en conjure, mon bon duc, avec M. le duc de Bourgogne par des vues de politique, ni par des prévoyances inquiètes, ni par des arrangements humains, ni par des recherches secrètes de votre sûreté, ni par confiance en sa discrétion naturelle : tout vous manqueroit au besoin, si vous agissiez par ces industries. Agissez avec lui tranquillement, sans inquiétude, et dans une simple présence de Dieu : ne le recherchez point trop ; laissez-le venir à vous ; ne le ménagez point par foiblesse. D'un autre côté, ne gardez aucune autorité à contre-temps ; ne le gênez point ; ne lui faites point de morales importunes : dites-lui simplement, courtement, et de la manière la plus douce, les vérités qu'il voudra savoir. Ne lui en dites jamais beaucoup à la fois ; ne les dites que selon le besoin et l'ouverture de son cœur. Tenez-vous à portée de pouvoir dans la suite devenir un lien de concorde entre lui et madame la duchesse de Bourgogne, si la Providence y dispose les choses : soyez de même à l'égard du Roi.

Ce que je vous demande instamment, et au nom de Dieu, c'est de veiller pour tout ce qui a rapport à la religion, et d'être l'homme de Dieu pour écarter tout ce qui peut augmenter le danger de l'Eglise. Mais ouvrez-vous à très-peu de personnes là-dessus ; et agissez en silence, pour tâcher de saper les fondemens d'une cabale si accréditée.

La bonne petite duchesse me paroît aller bien droit devant Dieu, selon sa grâce : elle est simple, elle est ferme. Comme elle est bien détachée du monde, elle voit par une sagesse de grâce ce qu'il y a à voir en chaque chose. Le pays où vous êtes court risque de les faire voir autrement. Si on n'y a point de désirs, du moins on y a des craintes ; et en voilà assez pour donner des vues moins pures : on se fait des raisons

¹ Le P. de Querbeuf a mis cette lettre parmi celles de Fénelon au duc de Chevreuse. Nous la croyons plutôt adressée au duc de Beauvilliers, dont la femme est certainement désignée par la *bonne petite duchesse*.

pour se flatter dans ses petits attachemens. Je prie Dieu qu'il vous garantisse de tels pièges : *moriamur in simplicitate nostra* ¹. Nul terme ne peut exprimer, mon très-bon et très-cher duc, avec quels sentimens je vous suis dévoué pour la vie et pour la mort.

XLVI.

AU MÊME.

Avis touchans pour le duc de Bourgogne. Sur le marquis de Puységur et l'intendant de Flandre.

A Cambrai, 27 janvier 1703.

VOULEZ-VOUS bien, mon bon duc, que je vous souhaite une bonne année? Portez-vous bien. Point de remède, un peu de repos, de liberté et de gaieté d'esprit. Ce qui mettra votre cœur au large, soulagera aussi votre corps, et soutiendra votre santé. La joie est un baume de vie qui renouvelle le sang et les esprits. *La tristesse*, dit l'Écriture ², *dessèche les os*. Ne faites que ce que vous pouvez : Dieu fera le reste bien mieux que vous. Ayez soin de l'intérieur encore plus que de l'extérieur de M. le D. de B. (*duc de Bourgogne*). Il faut nourrir son cœur, et le réveiller à propos sur la vie de grâce, afin que les goûts naturels, la vivacité de ses passions et le torrent du monde, ne l'entraînent pas. Je ne lui compte pas tant d'avoir méprisé le monde, quand le monde étoit contre lui, que je lui compterai de vivre détaché du monde, quand le monde lui applaudit et le recherche avec empressement. Il faut bien faire vers le monde, sans y tenir; et c'est de quoi on ne vient point à bout, si Dieu ne soutient par sa main toute-puissante un homme, comme s'il étoit suspendu en l'air. Qu'y a-t-il de plus flatteur, que d'être né un si grand prince, et cependant de ne devoir les hommages du public qu'à sa bonne conduite et à ses talens, comme si on étoit un particulier? Mais quel malheur si on s'appuyoit sur ce foible roseau! L'estime des hommes vains est vaine, et elle se perd en un jour. Si ce prince étoit livré à son propre cœur, loin de Dieu et de l'ordre des grâces qu'il a épronvées, tout se dessécheroit pour lui; et le monde même, qui lui auroit fait oublier Dieu, servirait à Dieu d'instrument pour le venger de son ingratitude. J'aimerois mieux mourir, que d'apprendre ja-

mais une si déplorable nouvelle. Il est certain qu'en manquant à Dieu, il tomberoit dans un état où il manqueroit ensuite bientôt au monde, et où le monde se dégoûteroit promptement de lui.

Puységur a passé ici. et m'a dit diverses choses qui m'ont paru fort bonnes. Il est capital, si je ne me trompe, que vous preniez des mesures justes pour la campagne de M. le duc de B.

Je vous envoie une lettre de M. de Bagnols, qui est charmé d'une réponse que vous lui avez faite. Je ne sais rien sur les affaires; mais, quoique M. de Bagnols ne soit pas sans défaut, il me paroît avoir la tête bonne, et ses lumières méritent qu'on les reçoive avec attention. Il voit de près, et voit fort bien.

Pour moi, je ne vois rien, et ne veux rien voir que Dieu, qui est tout, et les hommes rien. C'est dans notre tout, mon bon duc, que je serai tout dévoué à vous et aux vôtres jusqu'à la mort.

XLVII.

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Il l'engage à préparer un mandement sur le *Cas de conscience* ¹.

A Dampierre, ce 16 mai 1703.

Voici, mon bon archevêque, un paquet que le B. D. (*duc de Beauvilliers*) me charge de vous envoyer, en l'adressant au capitaine de Chaulnes, avec ordre de vous le faire porter par un exprès, qui ne saura, non plus que le capitaine, que ce paquet vienne de lui. J'exécute à la lettre ce qu'il désire, et vous n'aurez qu'à remettre la réponse au porteur, avec une double enveloppe, dont l'apparente me sera adressée. La voie est sûre, parce que l'exprès qui porte de Versailles le paquet au capitaine de Chaulnes, attendra à Chaulnes même la réponse.

Vous trouverez aussi, sous mon enveloppe, deux paquets de la P. D. (*duchesse de Beauvilliers*), et du P. Ab. (*de Langeron*), qui sont ici pour quelques jours. Nous avons chargé le dernier de n'oublier aucune des objections faisables contre son idée du canon (qui paroît dé-

¹ *J Machab.* II. 37. — ² *Prov.* XVII. 22.

¹ Fénelon publia en effet, le 10 février 1704, sa première *Instruction sur le cas de Conscience*.

monstrative pour l'infaillibilité sur la décision des sens), afin que vous jugiez si elle est telle en effet¹, et que vous n'oubliiez aucune de ces objections qu'il faudra prévenir dans un mandement; car il y a toute apparence que, soit par la réception du bref² (encore indécis), soit même sans cela, il sera à propos que vous en fassiez un, à l'exemple de plusieurs autres évêques, en prenant, par rapport à nos libertés, les mesures et restrictions convenables, dont le défaut fait maintenant attaquer et défendre par le Parlement le mandement de M. l'évêque de Clermont. Vous n'êtes pas à la vérité de l'église Gallicane³, ni du ressort du Parlement de Paris; mais vous ne laissez pas, comme sujet du Roi dans votre métropole, d'avoir des mesures considérables à garder sur ce sujet. Je n'en dirai pas davantage, de peur de raisonner par-delà le nécessaire. Ce que vous mande le P. Ab. est le résultat de ses conférences avec M. Quinot, qui est ici avec sa jeune compagnie.

Je suis plus content que jamais de la B. P. D. (*duchesse de Beauvilliers*.) J'y trouve le même esprit de conduite qu'elle a reçu de vous, avec une simplicité et une lumière merveilleuse. Rien de ce qui devrait la toucher ou peiner ne semble aller à son fond.

Je me suis chargé de vous dire quel plaisir madame de Chevreuse se fait de vous voir dans le mois d'août ou septembre prochain, si rien ne vous empêche d'aller à Chaulnes, suivant notre projet, et je vous embrasse ici par avance, mon très-cher archevêque, de toute l'étendue de mon cœur.

XLVIII.

DU MÊME AU MÊME.

Il explique ses sentimens sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les faits dogmatiques, et sur la grâce efficace par elle-même.

A Dampierre, le 2 juin 1703.

DANS la pensée qu'il peut y avoir à Paris d'un jour à l'autre quelque voie sûre pour vous

¹ Pour l'intelligence de ce passage, voyez la première *Instruction sur le Cas de conscience*, n. 5; ci-dessus, t. III, p. 573 et suiv. — ² Ce Bref de Clément XI, du 12 février 1703, étoit contre le *Cas de conscience*. Quelques difficultés de forme empêchèrent Louis XIV de lui donner le sceau de l'autorité royale; mais le Pape leva bientôt toutes les difficultés par la Bulle *Vincam Domini*, du 15 juillet 1705. — ³ L'archevêché de Cambrai, et plusieurs autres diocèses des provinces

écrite, mon très-cher archevêque, j'envoie à tout hasard cette lettre au B. P. Ab. (*de Langeron*). Je n'ai point encore eu de ses nouvelles depuis que je lui ai fait remettre en main propre vos deux paquets; mais votre lettre m'apprend que vous n'êtes ébranlé par aucune difficulté, sur l'infaillibilité de l'Eglise touchant les faits doctrinaux, et que vous en croyez même la démonstration aussi claire que courte. Cela m'a fait un grand plaisir; car il me sembloit qu'il auroit manqué à l'Eglise quelque chose de nécessaire pour conserver le dépôt de la révélation, si elle n'avoit pas eu une autorité infaillible pour décider de tout ce qui y est conforme ou contraire, en quelque auteur qu'il se trouve; et les propositions que nous vous avons envoyées, nous ont paru prouver sans réplique cette infaillibilité. Il est étonnant que l'Eglise ne s'en soit jamais expliquée¹ (ce qui vient sans doute de ce qu'il n'y en a pas eu de nécessité jusqu'à présent); et il ne l'est pas moins, non-seulement de ce qu'avant l'affaire du jansénisme aucun auteur catholique ne l'a jamais enseignée, mais encore que, depuis cette grande affaire, il y en ait eu si peu qui l'aient soutenue parmi même les adversaires des Jansénistes. Par tout ce qui me revient maintenant, la plus grande partie des évêques et des théologiens tiennent au plus la nécessité d'une soumission du jugement de chaque particulier à celui de l'Eglise, comme infiniment plus clairvoyante, c'est-à-dire, d'une foi simplement humaine; et il faut, pour les amener plus loin, une lettre pastorale qui prouve l'infaillibilité divine par des raisons claires, décisives et sans réplique. C'est ce que voudra faire M. l'évêque de Ch. (*Chartres*), et ce qu'il ne fera point. Le P. Ab. vous en pourra, je crois, mander maintenant des nouvelles plus précises; mais c'est ce que Dieu vous demande, à ce que je crois.

A mon égard, mon bon archevêque, je suis pleinement persuadé de tout ce que vous me marquez sur les Jansénistes à la fin de votre lettre. Je vois la nécessité de les décréditer dans

réunies à la France depuis environ deux siècles, n'étoient point répétés du clergé de France, et n'avoient aucune part au gouvernement temporel du clergé.

¹ Le duc de Chevreuse se trompe en disant que l'Eglise ne s'est jamais expliquée sur son infaillibilité dans le jugement des faits dogmatiques. Fenelon a victorieusement démontré, dans ses *Instructions pastorales* (voyez ci-dessus t. III et suiv.), que l'Eglise a toujours exercé une autorité infaillible et souveraine dans le jugement des faits doctrinaux. Au reste, le duc de Chevreuse a bien raison d'observer qu'il auroit manqué à l'Eglise quelque chose de nécessaire pour conserver le dépôt de la révélation, si elle n'avoit pas une autorité infaillible pour décider de tout ce qui y est conforme ou contraire, en quelque auteur qu'il se trouve.

le public, en les poussant dans leurs derniers détours, pour les rendre visibles à tout le monde. Je vois aussi qu'on ne peut se fier à eux, et par conséquent qu'on ne doit les laisser en aucune place d'autorité. Enfin, j'espère que l'éclat que Dieu permet maintenant, à l'occasion du *Cas de Conscience*, ne finira que par une décision de l'Église sur cette importante matière; et rien n'y peut contribuer davantage, que le mandement approfondi que vous ferez pour démontrer la vérité, nonobstant l'habitude universelle où l'on est de penser autrement.

Il seroit même à souhaiter que l'Église en vint jusqu'à décider ce qui est catholique, et ce qui ne l'est pas, dans ce qu'on entend par l'expression de *grâce efficace par elle-même*; car la délectation victorieuse jansénienne, la prédétermination des nouveaux Thomistes, la congruité même qui emporterait infailliblement par sa nature le consentement de la volonté, forment une vraie nécessité qui ôte le pouvoir effectif de *dissentir*, et par conséquent la liberté requise pour mériter et démeriter. On ne peut donc, ce me semble, éviter une espèce de science moyenne. c'est-à-dire, il faut joindre la prescience de Dieu avec sa grâce, pour former la grâce efficace; et il faut aussi marquer précisément en quel sens elle peut être appelée *efficace par elle-même*, si l'on veut conserver cette expression, qui (quoique peu ancienne et peu nécessaire) ne doit peut-être pas être rejetée, à cause de l'usage presque universel des docteurs catholiques des derniers siècles, hors les Jésuites.

Je ne vous parlerai point de l'affaire de M. Couet; car notre P. Ab. vous en mandera des nouvelles plus fraîches quand cette lettre partira, et la chose est encore indécise. Mais (entre nous et sous le secret, s'il vous plaît) ayant été engagé à le voir par son archevêque, je l'ai entretenu amplement exprès sur toute la matière pour le sonder; et, quoiqu'il tienne effectivement les principes des nouveaux Thomistes sur la liberté, opposés à ceux de Jansénius, il est pourtant vrai qu'il ne croit pas la doctrine de cet évêque hérétique, parce qu'il y suppose des correctifs suffisans pour la retenir dans des bornes catholiques. Ainsi vous voyez que, si on le pousse jusque-là (et M. l'évêque de Chartres n'y manquera pas), il deviendra assez suspect pour n'être pas laissé dans sa place¹.

Au reste, mon très-bon archevêque, je n'ai point pensé à vous proposer de venir à Chaulnes; mais bien de vous aller voir de là à Cambrai, ou au Câteau, vers la fin du mois d'août; car, quoique vous ne soyez pas retenu dans les bornes de votre diocèse¹, il ne conviendrait pas que vous en sortissiez sans des raisons très-fortes; et un petit voyage, ou plutôt une promenade de Chaulnes à Cambrai, sera sans éclat. Nous en concerterons le temps précis quand il sera plus proche, et nous l'attendrons, madame de Chevreuse et moi, avec toute l'impatience que nous donnent une amitié et un dévouement pour vous sans bornes, en celui à qui tout doit être uniquement rapporté.

XLIX.

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il lui rend compte de son état intérieur.

A Fontainebleau, le 28 septembre 1703.

LE côté où j'ai été cette année n'a pas été compatible avec le rendez-vous que je vous avois donné la dernière. Mais je trouve l'occasion favorable de vous écrire ce mot par ma voie ordinaire: vous me ferez réponse de même quand il repassera. Ma volonté d'être à Dieu se conserve, et même se fortifie dans le fond; mais elle est traversée par beaucoup de fautes et de dissipation. Redoublez donc, je vous prie, vos prières pour moi. J'en ai plus de besoin que jamais, étant toujours aussi foible et aussi misérable. Je le reconnois tous les jours de plus en plus. Je regarde cependant cette lumière comme venant de Dieu, qui me soutient toujours, et ne m'abandonne pas absolument, quoique souvent je ne sente que de la froideur et de la paresse, qu'il faut tâcher de surmonter moyennant sa grâce. J'ai eu aussi depuis quelque temps des scrupules, qui quelquefois m'ont fait de la peine. Voilà à peu près l'état où je suis présentement. Aidez-moi donc de vos conseils et de vos prières. Pour vous, vous êtes tous les jours nommément dans les miennes. Vous croyez bien que ce n'est pas tout haut.

¹ On voit ici que, quoique Fénelon ne fût pas précisément exilé dans les limites de son diocèse, il n'osoit pas encore se permettre d'en sortir, pour aller voir, même à une très-petite distance, un de ses plus chers et de ses plus anciens amis. Cependant la suite de cette correspondance montre qu'il en obtint ou qu'il en supposa depuis la permission.

¹ Voyez, sur cette affaire, l'*Histoire de Bossuet*, liv. XIII, n. 4.

Remerciez Dieu aussi des bons succès dont il nous a favorisés , et demandez-lui la continuation de sa protection dans une situation où les affaires en ont un pressant besoin. Je ne vous dirai rien de ce que je sens à votre égard : je suis toujours le même , et désirerois bien que ce ne fût pas à aller en Flandres, ou non, qu'il tint de vous voir ou ne vous voir pas. Tout cela sera quand Dieu voudra. Si l'abbé de L. (*Langeron*) est à Cambrai , dites-lui un petit mot de ma part , en lui recommandant le secret.

L * * .

DE FÉNELON AU DUC DE BEAUVILLIERS.

FRAGMENT ¹.

Sur la conduite que le duc de Bourgogne doit tenir à la cour, à son retour de l'armée.

(Octobre ou novembre 1703.)

Je crois qu'il est capital que vous souteniez M. le duc de Bourgogne, afin qu'il ne retombe pas dans son premier état, à son retour de l'armée. Il y a plusieurs choses à lui insinuer, mais doucement, et en se proportionnant à ce que vous connoissez de son besoin.

1° Il faut tâcher de modérer sa passion pour madame la duchesse de Bourgogne, non en lui inspirant aucun refroidissement, mais en lui représentant ce que Dieu demande dans les amitiés les plus légitimes; ce qui est nécessaire pour sa santé, son repos, sa réputation; enfin ce qui est le plus utile à la princesse même, qui est encore si jeune.

2° Il faudroit trouver un milieu, afin qu'il ne fit ni trop, ni peu chez madame de Maintenon. Il ne doit jamais lui montrer aucun éloignement. Il doit même lui marquer, quoi qu'elle puisse faire, une attention et des égards, par respect pour la confiance que le Roi a en elle. Ainsi il est à propos qu'il aille chez elle de temps en temps, d'une manière honnête et pleine de considération, sans paroître changer. Mais il ne convient pas qu'il y demeure oisif et rêveur dans un coin, comme un enfant, ou

comme un pauvre homme bizarre qu'elle ne daigne pas entretenir. Il ne doit pas choisir ce théâtre-là, pour montrer ses rêveries, ses chagrins, ses humeurs. S'il veut avoir de telles heures, il faut qu'il les aille cacher dans son cabinet. Il peut même aller chez madame la duchesse de Bourgogne, quand il voudra être avec elle, sans madame de Maintenon. En un mot, il faut qu'il s'accoutume à quelque dignité, et qu'il y accoutume les autres. Cette nouvelle scène est une crise pour prendre ce bon pli. Il n'y reviendra de long-temps, s'il perd une si belle occasion. Plus il montrera de force, d'égalité et de raison, plus madame de Maintenon changera pour le bien traiter. Il deviendra le maître de sa femme: et tous les autres compteront avec lui. Sinon, tout ce qu'il vient de faire à l'armée, se perdra dans l'antichambre de madame de Maintenon, et on l'avilira de plus en plus.

3° Comme il s'est familiarisé à l'armée avec beaucoup de gens, toutes les glaces sont rompues avec eux. Il n'a qu'à être, avec ces mêmes personnes, à Versailles à peu près comme à l'armée. Peut-il croire, ni dire, qu'il lui soit impossible de continuer à prendre sur soi ce qu'il y a déjà pris si long-temps et avec tant de succès. Mais il faut deux choses: l'une, qu'il proportionne son ouverture et ses manières obligantes pour le reste des courtisans, à celles qu'il vient de prendre avec les officiers d'armée; la seconde chose, que vous lui ouvriez de temps en temps les yeux sur les divers caractères des gens, et sur les choses qui se sont passées autrefois ou qui se passent dans le monde, afin qu'il ne tombe point en mauvaise compagnie, et que, faisant grâce à tout le monde en gros, il sache faire justice au mérite de chaque particulier. Je suppose qu'il se réservera toujours des heures pour prier, pour lire, pour s'instruire solidement de plus en plus sur les affaires.

4° Si madame de Maintenon venoit à mourir, ou à languir d'une manière qui la mit hors des affaires, je crois que M. le duc de Bourgogne devroit, sans empressement, accoutumer le Roi à lui, et se tenir à portée d'attirer sa confiance, soit pour entrer dans le conseil, soit pour soulager un homme âgé. Sa piété, sa modération, son respect, son esprit réservé et secret, pourrout faciliter ce progrès dans des temps où le Roi ne sauroit où reposer sa tête.

5° En ce cas, vous ne devriez faire aucun pas marqué, qui pût donner aucun soupçon d'empressement; mais il faudroit vous tenir le plus

¹ Le manuscrit original de ce *Fragment* appartient à M. Feuillet de Conches, qui a bien voulu nous permettre d'en prendre copie. Le cardinal de Bausset avoit entre les mains l'original ou une copie de ce *Fragment*, dont il a inséré quelques extraits dans l'*Histoire de Fenelon*, t. IV, liv. VII, n. 25., p. 84 et suiv., 4^e édition.

près que vous pourriez , avec un air simple , ouvert et affectionné , pour le mettre en état de vous donner sa confiance. Dieu vous mènera par la main , si vous ne reculez pas. Vous aurez devant vous , dans le désert , la *colonne de nuée* le jour , et *celle du feu* la nuit , pour vous conduire.

LI. (L.)

AU MÊME.

Avis au duc pour le règlement de son intérieur , et pour la conduite du duc de Bourgogne.

A Cambrai , 4 novembre 1703.

Je profite avec beaucoup de joie , mon bon duc , de l'occasion de M. de Denonville , pour vous souhaiter santé , paix , joie et fidélité à Dieu , avec largeur de cœur dans toutes les épines de votre état. Plus les affaires deviennent difficiles , plus vous devez y agir avec foi.

Ne hésitez point par respect humain ; ne prenez aucun parti , ni par timidité naturelle , ni par un certain sentiment soudain , qui pourroit ne venir que de vivacité d'imagination ; mais par la pente du fond de votre cœur devant Dieu seul , après que vous avez écouté sans prévention les raisons des hommes. Ménagez beaucoup votre santé , qui est très-délicate , et qui pourroit très-facilement s'altérer. Non-seulement l'effort d'un grand travail épuise , mais encore une suite d'occupations tristes et gênantes accablent insensiblement. L'ennui et la sujétion minent sourdement la santé. Il faut se relâcher et s'égarer ; la joie met dans le sang un baume de vie. *La tristesse dessèche les os* ; c'est le Saint-Esprit même qui nous en avertit¹.

Je suis ravi de tout ce que j'entends dire de Mgr le D. de B. (*duc de Bourgogne*). Tâchez de faire en sorte que ceux qui en sont charmés à l'armée le retrouvent le même à la cour. Je sais qu'il y a des différences inévitables ; mais il faut rapprocher ces deux états le plus qu'on peut. Il faut que le vrai bien vienne en lui par le dedans , et se répande ensuite au dehors. Il en est de la grâce pour l'ame , comme des alimens pour le corps. Un homme qui voudroit nourrir ses bras et ses jambes , en y appliquant la substance des meilleurs alimens , ne se donneroit jamais aucun embonpoint ; il faut que

tout commence par le centre , que tout soit digéré d'abord dans l'estomac , qu'il devienne chyle , sang , et enfin vraie chair. C'est du dedans le plus intime que se distribue la nourriture de toutes les parties extérieures. L'oraison est , comme l'estomac , l'instrument de toute digestion. C'est l'amour qui digère tout , qui fait tout sien , et qui incorpore à soi tout ce qu'il reçoit ; c'est lui qui nourrit tout l'extérieur de l'homme dans la pratique des vertus. Comme l'estomac fait de la chair , du sang , des esprits pour les bras , pour les mains , pour les jambes et pour les pieds , de même l'amour dans l'oraison renouvelle l'esprit de vie pour toute la conduite. Il fait de la patience , de la douceur , de l'humilité , de la chasteté , de la sobriété , du désintéressement , de la sincérité , et généralement de toutes les autres vertus autant qu'il en faut pour réparer les épuisemens journaliers. Si vous voulez appliquer les vertus par le dehors , vous ne faites qu'une symétrie gênante , qu'un arrangement superstitieux , qu'un amas d'œuvres légales et judaïques , qu'un ouvrage inanimé. C'est un sépulchre blanchi : le dehors est une décoration de marbre , où toutes les vertus sont en bas-relief ; mais au dedans il n'y a que des ossemens de morts. Le dedans est sans vie ; tout y est squelette ; tout y est desséché , faute de l'onction du Saint-Esprit. Il ne faut donc pas vouloir mettre l'amour au dedans par la multitude des pratiques entassées au dehors avec scrupule ; mais il faut , au contraire , que le principe intérieur d'amour , cultivé par l'oraison à certaines heures , et entretenu par la présence familière de Dieu dans la journée , porte la nourriture du centre aux membres extérieurs , et fasse exercer avec simplicité , en chaque occasion , chaque vertu convenable pour ce moment là. Voilà , mon bon duc , ce que je souhaite de tout mon cœur , que vous puissiez inspirer à ce prince , qui est si cher à Dieu. La piété , prise ainsi , devient douce , commode , simple , exacte , ferme , sans être ni scrupuleuse ni âpre. Ayez soin de sa santé : il manquera à Dieu , s'il ne ménage pas ses forces.

Je vous suis toujours dévoué sans réserve comme je le dois.

¹ Prov. XVII. 22.

LII. (LI.)

(AU DUC DE CHEVREUSE.)

Portrait de l'Électeur de Bavière ¹.

M. l'Électeur m'a paru doux, poli, modeste, et glorieux dans sa modestie. Il étoit embarrassé avec moi, comme un homme qui en craint un autre sur sa réputation d'esprit. Il vouloit néanmoins faire bien pour me contenter; d'ailleurs il me paroissoit n'oser en faire trop, et il regardoit toujours par-dessus mon épaule M. le marquis de Bedmar, qui est, dit-on, dans une cabale opposée à la sienne. Comme ce marquis est un Espagnol naturel, qui a la confiance de la cour de Madrid, l'Électeur consultoit toujours ses yeux avant que de me faire les avances qu'il croyoit convenables: M. de Bedmar le pressoit toujours d'augmenter les honnêtetés; tout cela marchoit par ressort comme des marionnettes. L'Électeur me paroît mou, et d'un génie médiocre, quoiqu'il ne manque pas d'esprit, et qu'il ait beaucoup de qualités aimables. Il est bien prince, c'est-à-dire, foible dans sa conduite et corrompu dans ses mœurs; il paroît même que son esprit agit peu sur les violens besoins de l'État qu'il est chargé de soutenir; tout y manque; la misère espagnole surpasse toute imagination. Les places frontières n'ont ni canons ni affûts; les brèches d'Ath ne sont pas encore réparées; tous les remparts sous lesquels on avoit essayé mal à propos de creuser des souterrains, en soutenant la terre par des étaies, sont enfoncés, et on ne songe pas même qu'il soit question de les relever. Les soldats sont tout nuds, et mandient sans cesse; ils n'ont qu'une poignée de ces gueux; la cavalerie entière n'a pas un seul cheval. M. l'Électeur voit toutes ces choses; il s'en console avec ses maîtresses, il passe les jours à la chasse, il joue de la flûte, il achète des tableaux, il s'endette; il ruine son pays, et ne fait aucun bien à celui où il est transplanté; il ne paroît pas même songer aux ennemis qui peuvent le surprendre.

J'oubliois de vous dire qu'il me demanda

¹ Nous ignorons la date de cette lettre. On ne peut guère douter qu'elle n'ait été adressée au duc de Chevreuse. L'Électeur de Bavière, dont il est ici question, est Maximilien-Emanuel, frère de Joseph-Clement, Electeur de Cologne. Il étoit, depuis 1692, gouverneur des Pays-Bas, pour le Roi d'Espagne. Les deux frères prirent en 1703 le parti de Louis XIV, dans la guerre de la succession.

d'abord et dans la suite, encore plus des nouvelles de M. le Duc de Berri que des autres princes. Je lui dis beaucoup de bien de celui-là; mais je réservai les plus grandes louanges pour M. le Duc de Bourgogne, en ajoutant qu'il avoit beaucoup de ressemblance avec madame la Dauphine ¹. Dieu veuille que la France ne soit point tentée de se prévaloir de la honteuse et incroyable misère de l'Espagne!

LIII. (LII.)

AU VIDAME D'AMIENS,

FILS PÊNÉ DU DUC DE CHEVREUSE.

Il partage la douleur que lui causoit la perte de son frère aîné, et profite de ce triste événement pour le ramener à une vie plus chrétienne.

22 octobre 1704.

J'ai ressenti, monsieur, avec une grande amertume la perte que vous avez faite; j'en ai encore le cœur malade. Vous avez vu de près, dans un exemple si touchant ², la vanité et l'illusion du songe de cette vie. Les hommes tiennent beaucoup au monde; mais le monde ne tient guère à eux. La vie, qui est si fragile pour tous les hommes, l'est infiniment davantage pour ceux de votre profession. Ils n'ont aucun jour d'assuré, quelque santé dont ils jouissent. Ils ne s'occupent que des amusemens de la vie, qu'ils exposent continuellement: ils ne pensent presque jamais à la mort, au-devant de laquelle ils vont, comme si elle ne venoit pas assez vite.

On est sans cesse dans la main de Dieu sans songer à lui, et on se sert de tous ses dons pour l'offenser. On ne voudroit pas mourir dans sa haine éternelle; mais on ne veut point vivre dans son amour. On avoue que tout lui est dû, et on ne veut rien faire pour lui. On lui préfère les amusemens qu'on méprise le plus. On n'oseroit nommer les choses qu'on met souvent dans son cœur au-dessus de lui. On connoît l'indignité du monde, et on le sert avec bassesse; on connoît la grandeur et la bonté infinie de Dieu, et on ne lui donne que de vaines cérémonies.

¹ La Dauphine étoit sœur de l'Électeur. Elle étoit morte en 1690. — ² Honoré-Charles, duc de Montfort, frère aîné du vidame d'Amiens, venoit d'être tué dans un combat donné près de Landau, le 9 septembre précédent.

En cet état on est autant contraire à sa raison qu'à la foi.

Vous connoissez la vérité, monsieur; vous voudriez l'aimer. Vous auriez horreur de mourir comme ceux qu'on appelle honnêtes gens n'ont point de honte de vivre; mais le torrent vous entraîne. Vous n'êtes pas d'accord avec vous-même, et vous ne pouvez vous résoudre à faire ce qui mettroit la paix dans votre cœur. Que tardez-vous? Tous les tempéramens qu'on imagine pour se flatter sont faux. Dieu veut tout, et tout lui est dû. Il n'y a ni partage du cœur, ni retardement, que vous puissiez vous permettre. Le moins qu'on puisse faire pour celui de qui on tient tout, et à qui on doit tout, c'est de se livrer à lui de bonne foi. Voulez-vous faire la loi à Dieu? Voulez-vous lui prescrire des bornes sur votre dépendance? Voulez-vous lui dire : Je vous trouve assez aimable pour mériter que je vous sacrifie un tel intérêt et un tel plaisir; mais je ne saurois me résoudre à vous aimer jusqu'à vous sacrifier cet autre amusement?

Attendez-vous que vos passions soient épuisées pour les lui sacrifier? Voulez-vous, en attendant que vos goûts pour le monde s'usent, passer votre vie dans l'ingratitude, dans la résistance au Saint-Esprit, et dans le mépris des bontés de Dieu? Voulez-vous tenter l'horrible événement de ces morts précipitées où Dieu surprend les pécheurs ingrats et endurcis? Il ne s'agit pas seulement de s'abstenir des grands péchés, il faut se tourner sérieusement vers le bien, le faire constamment, ne plus regarder derrière soi, se résoudre à se contraindre de suite, nourrir sa foi de lecture solide, de prière du cœur, et de présence de Dieu dans la journée.

Il faut se défier de sa faiblesse, et plus encore de sa présomption, sans laquelle la faiblesse humilieroit, et feroit sentir le besoin de prier. Il faut craindre et éviter, autant que l'état où l'on est le peut permettre, toute société dangereuse. Quand on n'aime point le mal, on n'en retient ni l'occasion, ni l'apparence, ni le souvenir.

Il faut se mettre en état de recevoir souvent avec fruit et consolation les sacremens, pour sortir d'un état de langueur et de dissipation funeste. On est dégoûté jusqu'au découragement, et jusqu'à la tentation de désespoir : cependant on ne veut point chercher la force où elle est, ni puiser la céleste consolation dans ses sources. O que vous auriez le cœur content, si vous aviez rompu tous vos liens! O que vous

béniriez Dieu de vous avoir arraché à vous-même, si ce coup étoit achevé! L'opération est douloureuse; mais la santé qu'elle donne rend heureux. Je prie notre Seigneur de vous donner ce courage : demandez-le lui très-souvent. C'est en lui, monsieur, que je vous suis dévoué sans réserve.

 LIV.

(LIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Le passage de l'état de dépendance à l'état de liberté, dans les jeunes gens, doit se faire par des changemens successifs et imperceptibles. Liberté qu'il faut laisser à une jeune personne relativement aux spectacles.

13 janvier 1705.

Je ne crois pas, mon bon et très-cher duc, que vous deviez examiner la question qui regarde madame la¹, du côté d'un cas de conscience à décider pour vous. Quoiqu'elle soit fort jeune, et dépendante de vous, il est néanmoins vrai qu'une des plus importantes parties de son éducation est de lui donner peu à peu insensiblement la liberté qu'elle ne devra avoir toute entière qu'à un certain âge. La liberté qu'on donne tout à coup sans mesure à une personne qui a été long-temps gênée, lui donne un goût effréné d'être libre, et la jette presque toujours dans l'excès. Lorsqu'une personne doit être bientôt sur sa foi, il faut la faire passer de la dépendance où elle est, à cette liberté, par un changement qui soit presque imperceptible, comme les nuances des couleurs. La sujétion révolte : la liberté flatte et éblouit. Il faut faire faire peu à peu à une jeune personne des expériences modérées de sa liberté, qui lui fassent sentir que sa liberté n'est point tout ce qu'elle s'imagine, et qu'il y a une illusion ridicule dans le plaisir qu'on se promet en mangeant le fruit défendu. Je voudrois donc commencer de bonne heure à traiter madame la en grande personne qu'on accoutume à se gouverner, et à n'en abuser pas. Ne lui décidez point qu'elle ira à l'opéra et à la comédie, et ne vous chargez jamais de ce cas de conscience, qu'elle traitera avec son confesseur : mais laissez entrer un peu d'opéra et de comédie, de temps en temps, dans l'étendue de la liberté que vous lui laisserez. Permettez-lui d'aller avec madame

¹ Sans doute la bru du duc de Chevreuse, femme du vicomte d'Amiens.

de ou avec d'autres personnes qui lui conviennent, et qui la mèneront peut-être quelquefois aux spectacles. Ne faites point semblant de l'ignorer : ne déclarez point que vous l'approuvez ; mais , sans affectation , laissez ces choses dans le train de demi-liberté où vous commencerez à la mettre. Si elle vous en parle , ne vous effarouchez de rien , et n'autorisez rien ; mais renvoyez-la à un bon confesseur , qui ne soit ni relâché ni rigoureux. Elle reconnoitra tout ensemble votre piété ferme , et votre condescendance pour attendre qu'elle se désabuse. Voilà , mon bon duc , ce qui me paroît ne charger ni votre conscience , ni celle de notre bonne duchesse , et qui pourra toucher le cœur de cette jeune personne. Vous verrez l'usage qu'elle fera de cet échantillon de liberté , et vous vous réglerez , pour la suite , sur cette expérience.

Rien ne m'a tant fait de plaisir , que d'apprendre que vous entendez autrement que par le passé les mêmes choses de la vie intérieure , que vous croyiez alors bien entendre. Le maître du dedans instruit bien mieux que ceux du dehors. Quiconque n'a point appris par ces leçons intimes , ne sait rien comme il faut : c'est la même différence que d'avoir ouï parler d'un homme , ou de l'avoir vu. Écoutez sans cesse Dieu au dedans , et ne vous écoutez point. Le silence de l'âme pour écouter Dieu seul , fait tout.

de danger ; vous en épargnez même beaucoup à autrui , en tranchant tout d'un coup. On ne peut adoucir les opérations douloureuses , qu'en les rendant très-prompts ; on ne peut même les assurer , quand on se détie sincèrement de soi , comme on doit s'en défier après tant d'expériences , qu'en se mettant d'abord dans l'heureuse nécessité de ne pouvoir plus reculer sous aucun prétexte. Si on veut de bonne foi venir à l'exécution , pourquoi hésite-t-on avec tant de subtilité pour la retarder , et pour la rendre plus difficile ? Réservez-vous , chaque jour , un quart d'heure de liberté le matin , et autant vers le soir , pour vous accoutumer à puiser dans la vraie source. Si vous le faites fidèlement , vous serez tout étonné de vous trouver beaucoup plus fort et plus décidé que vous n'osiez l'espérer. Essayez-le avec persévérance , et vous m'en direz des nouvelles. Je pense à vous , monsieur , dans toutes les heures de la journée : je vous porte au fond de mon cœur , et je ne puis vous exprimer avec quel zèle je vous suis dévoué pour toute ma vie.

LVI.

(LV.)

AU MÊME.

Sur le même sujet.

16 juin 1705.

LV.

(LIV.)

AU VIDAME D'AMHENS.

Il le presse de se donner à Dieu.

28 mai 1705.

Je suis ravi , monsieur , d'apprendre que vous ne vous éloignez point de notre frontière , et que je demeure à portée de vous tourmenter par mes lettres. Je ne veux ni vous flatter ni vous décourager sur l'affaire en question ; vous n'aurez de vrai repos , que quand elle sera achevée. La comparaison que vous faites est très-juste : elle dit tout : mais quand on se connoît comme vous vous connoissez , on a grand tort si on ne s'exécute pas soi-même.

Ce que je vous demande n'est pas un effort de courage ; c'est seulement de commencer ce que vous voyez bien qui ne sauroit être fait trop tôt , et de ne vous plus écouter vous-même. Vous vous épargnez beaucoup de douleur et

Je ne saurois , monsieur , lire vos lettres , sans être ravi de voir combien vous connoissez l'homme dont vous dépeignez les foiblesses. Vos lettres sont la condamnation formelle de cet ami , s'il ne se corrige pas. Il ne doit jamais oublier la comparaison d'une dent , qu'on peut ou arracher tout à coup comme par surprise , ou qu'on décharne peu à peu , et qu'on n'ébranle qu'à plusieurs demi-secousses. Quand on voudroit mettre au rabais ce qu'il faut faire un peu plus tôt ou un peu plus tard , le meilleur marché seroit de s'exécuter brusquement , et sans se donner le loisir de se reconnoître. D'ailleurs il y a dans ce fait particulier une ressource toute singulière , qui favorise les gens lorsqu'ils ne gardent aucune mesure. La vraie sagesse est de n'en avoir aucune en ce point , et de ne se plus écouter. On sera soutenu puissamment , dès qu'on reconnoitra sa foiblesse , et qu'on se jettera entre les bras du véritable ami , sans regarder derrière soi.

Ne craignez point les ennemis qui se déchai-

ment. Leurs discours n'ont rien que de méprisable : méprisez-les : ils vous estimeront bientôt. Soyez simple et vrai, doux, modéré, com-mode, appliqué à tous vos devoirs, réservé pour l'essentiel, sans affectation ; chacun se fera bientôt, et vous fera justice. Je ne saurois vous oublier, quand je suis avec l'ami auquel vous vous confiez : je fais tout ce que vous me marquez là-dessus. Rien ne peut surpasser mon attachement.

LVII. (LVI.)

AU MÊME.

Il le sollicite de lui donner de ses nouvelles.

A Cambrai, 10 août 1705.

VOTRE silence, monsieur, commence à m'attrister. Vous m'avez permis de le réveiller ; donnez-moi donc, je vous en conjure, de vos nouvelles. Si vous n'en avez point de bonnes à me mander, affligez-moi plutôt que de ne me rien dire. Je ne saurois être content de votre oubli ; je souhaite votre souvenir pour l'amour de vous-même. Vous ne sauriez m'écrire avec trop d'ingénuité ; plus elle sera grande, plus je serai consolé de tout ce qui peut d'ailleurs me mettre en inquiétude.

Votre campagne s'écoule insensiblement ; j'espère que sa fin me procurera la joie de vous voir repasser ici. En attendant, je vous supplie de vous rappeler tous les jours quelque chose de ce que vous avez eu la bonté de me dire au printemps. Vos paroles m'ont fait une vraie impression. Vous en font-elles moins qu'à moi ? Personne ne vous sera jamais dévoué, monsieur, au point où je le suis pour toujours.

LVIII. (LVII.)

AU MÊME.

Il le presse de suivre les mouvemens de sa conscience.

A Cambrai, 30 octobre 1705.

Vous voilà, monsieur, à la fin de votre campagne, et me voilà dans l'espérance de vous voir repasser bientôt. Je prendrai la liberté de vous faire bien des questions indiscrètes : il faudra bien que vous me les pardonniez. Rendez

ma joie complète, je vous en conjure. Que je serai content si je vous trouve décidé, et entièrement d'accord avec vous-même ! On ne contente ni soi ni autrui, quand on porte au dedans de soi un fond qu'on ne peut ni suivre ni étouffer. On se tourmente, on se craint soi-même ; on n'ose être seul avec soi, ni rentrer dans son propre cœur : on est comme un homme chassé de chez soi, qui est réduit à errer tout autour comme un vagabond. D'ailleurs on n'est point naturel dans le commerce des autres, car on marche avec des entraves. Mettez-vous donc en liberté. Elle consiste à n'être plus entraîné par foiblesse, malgré sa conviction, et contre le vrai fond de son cœur. Il en coûte d'abord, mais bien moins qu'on ne s'imagine ; et cette courte peine se tourne en consolation pour toujours.

Horace, quoique païen et libertin, a dit : *Sapere aude*¹ ; et encore : *Dimidium facti, qui cepit, habet*. Voulez-vous qu'il ne vous en coûte rien, pour vous délivrer de tout ce qui vous coûte tant ? Je vous attends de pied ferme, et vous n'aurez pas aussi bon marché de moi, que du milord Marleboroug.

LIX. (LVIII bis.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Conduite équivoque du cardinal de Noailles. Projet d'une lettre à l'évêque de Saint-Pons.

Octobre ou novembre 1705².

JE n'ai point encore reçu la lettre du gr. Ab. (*l'abbé de Beaumont*) que vous me promettez. Ce que j'avois appris par le P. Germon me faisoit attendre presque certitude de ce que le sieur Stiévenard mande. Le cardinal est dans une étrange situation auprès du Roi. Le Roi l'a

¹ *Epist.* lib. 1, *Ep.* 11, v. 40. — ² Ce billet, qui ne porte aucune date dans le manuscrit original, doit être de l'époque que nous lui assignons. On voit en effet, par le contenu, qu'il a été écrit avant la mort de l'abbé de Langeron, c'est-à-dire, avant le mois de novembre 1710, et dans un moment où les évêques de France étoient sur le point de donner leurs Mandemens sur quelque sujet important. Or ce concours de circonstances indique manifestement le mois d'octobre ou de novembre 1705. A cette époque, l'assemblée du clergé venoit d'accepter solennellement la bulle *Fineam Domini*, du 16 juillet précédent, contre le *Cus de conscience*. Conséquemment à cette acceptation, le Roi venoit d'adresser la bulle à tous les évêques de France pour la publier dans leurs diocèses, comme ils firent pendant les derniers mois de 1705 et les premiers mois de 1707. Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 16 juillet 1705 ; *l'Hist. ecclésiast. du XVII^e siècle*, par Dupin, t. IV, p. 485, etc.

fait reculer honteusement sur chaque chose, le couteau sur la gorge : il n'a rien fait qu'à toute extrémité ¹. Ainsi il a tout le démérite de la mauvaise volonté auprès du Roi, et toute la honte d'une rétractation manifeste dans le public. M. de Blois ² l'a poussé à bout en pleine assemblée. Mais ce qu'il y a de déplorable, est que rien ne se fait que par pure autorité royale, et que le grand nombre des évêques est contre la bonne cause ³. Je vous envoie le projet de ma lettre à M. de Saint-Pons. Lisez, faites lire ; remarquez, mais ne gêtez rien, je vous prie ⁴.

Vous verrez quelque nouvelle scène pour les Mandemens ; selon les apparences, il y aura des évêques qui s'échapperont.

Il me tarde bien de me retrouver avec vous ⁵, et avec le P. abbé (*de Langeron*). Je voudrais bien que ce pût être aussi avec la bonne duchesse.

¹ Pour l'intelligence de ce passage, il faut se souvenir que, pendant l'assemblée de 1705, le cardinal de Noailles s'étoit attiré le blâme des amis du saint siège, et des reproches assez vifs de la part du Roi, par sa conduite relativement à l'acceptation de la bulle *Vineam Domini*. En présentant cette bulle aux évêques, il avoit soutenu de nouveau la doctrine de son Mandement du 22 février 1703, contre l'infailibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques. Non content de ce procédé, si peu respectueux pour le saint siège et pour sa nouvelle constitution, il vouloit encore faire adjoindre aux commissaires nommés par l'Assemblée pour l'examen de la bulle, l'évêque de Montpellier (Colbert), connu pour son attachement au parti janséniste. Le cardinal ne se désista de cette prétention, qu'après des instances réitérées de Louis XIV, qui fut obligé de lui déclarer *sèchement*, et à plusieurs reprises, qu'il ne convenoit nullement de faire entrer l'évêque de Montpellier dans cette commission. On voit, par les *Mémoires* du chancelier d'Aguesseau, que ce ne fut pas la seule occasion où le Roi fut obligé d'employer toute son autorité pour obtenir du cardinal de Noailles les démarches qu'exigeoient de lui la paix de l'Eglise et le respect du aux constitutions du saint siège. (*Œuvres de d'Aguesseau*, t. XIII, p. 233, 234, 277, etc. Voyez aussi l'*Hist. ecclésiast. du XVII^e siècle*, par Dupin, t. IV, p. 499, etc.) — ² David-Nicolas de Bertier, premier évêque de Blois en 1697, mort le 20 août 1719. Il étoit membre de l'Assemblée de 1705. — ³ L'opinion que Fénelon avoit alors des dispositions du plus grand nombre des évêques pouvoit être fondée sur les ménagemens qu'ils croyoient devoir observer envers le cardinal de Noailles, malgré son opposition manifeste à la doctrine du saint siège et de toute l'Eglise sur le fait de Jansenius. Mais la suite montra bien que le plus grand nombre des évêques n'étoit pas si contraire à la bonne cause, que Fénelon le pensoit. Tous, à l'exception de l'évêque de Saint-Pons, acceptèrent, avec la plus parfaite soumission, la bulle *Vineam Domini*. — ⁴ Il s'agit ici de la première lettre de Fénelon à l'évêque de Saint-Pons, datée du 10 décembre 1705, et dont nous avons parlé dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part., art. 1^{er}, sect. 4^e, n. 4. — ⁵ On sait que Fénelon alloit ordinairement, dans l'automne, passer quelque temps à Chaulnes, avec le duc de Chevreuse et d'autres amis.

LX. (LVIII.)

AU MÊME.

Sur les dispositions présentes du vidame, son fils.

A Cambrai, 5 novembre 1705.

M. le vidame passe ici, mon bon duc, et ne me laisse qu'un instant pour vous parler de lui. Il me permet de vous dire ce que je connois de son état. Il voit clairement tout ce qu'il doit à Dieu ; sa volonté même est touchée : mais elle est si foible, et le pays où il retourne est si périlleux pour sa fragilité, que je n'espère rien, à moins que vous ne l'accoutumiez à vous dire tout sans réserve, que vous ne le ménagiez avec une patience infinie, et que vous ne le gardiez, pour ainsi dire, à vue contre lui-même. Il ne faut ni le flatter, ni le pousser au désespoir ; Dieu vous montrera le milieu.

LXI. (LIX.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il le presse de se rendre aux poursuites de la miséricorde divine.

A Cambrai, 25 juin 1706.

Ox ne peut être plus touché, monsieur, que je le suis de vos peines et de votre sincérité. J'espère que la manière dont vous ouvrez votre cœur servira à le guérir ; c'est ce que je ne cesse point de demander à Dieu chaque jour. Sa miséricorde n'oublie rien pour rompre vos liens, et pour vous faciliter une entière délivrance. Il est temps que vous répondiez à tant de grâces. Pourquoi voulez-vous aimer tant ce qui ne vous aime plus, et le préférer à Dieu, qui vous a aimé dans vos égaremens, et qui ne se lasse point encore de vous attendre ?

Vous ne vous êtes pas assez délié de vous-même, lorsqu'il s'agissoit de fuir et de rompre ; et maintenant vous vous déliez trop de Dieu : lorsqu'il s'agit d'espérer qu'il vous soutiendra. La séparation que vous n'aviez pas le courage d'exécuter est toute faite malgré vous. Il ne reste plus qu'à la laisser durer, et qu'à ne recommencer pas ce que la bonté de Dieu a fini. Voilà le temps d'espérer en lui. Ne craignez

point de ne pouvoir pas demeurer dans cette situation ; Dieu aura soin de l'adoucir. Amusez-vous innocemment : donnez-vous de petites occupations qui vous trompent pour votre bien , et qui donnent le change à votre goût. Revenez tous les jours à un peu de prière et de lecture. Je vous pardonne de m'avoir craint, de m'avoir fui , d'avoir été ravi de ne me trouver pas ; ce sont les suites naturelles de votre malheureux état. Je n'en cours pas moins après vous. Dieu vous veut : voyez tout ce qu'il fait pour vous avoir , et tout ce que vous faites pour lui échapper. Ne laissez pas sa patience ; ne soyez pas méchant pour vous prévaloir contre lui de ce qu'il est bon. Jetez-vous entre ses bras sans vous consulter. Que ne puis-je vous aller voir ! je donnerois ma vie pour votre solide conversion. Jugez par là , monsieur , combien je vous suis dévoué.

 LXII.

(LX.)

AU MÊME.

Il le félicite de son ingénuité , et l'excite à prendre une généreuse résolution.

A Cambrai , 5 juillet 1706.

Vous verrez , monsieur , par la lettre que je vous envoie de vieille date, que je ne vous avois pas oublié : c'est ce que je serai incapable de faire, tant que je ne manquerai pas à Dieu. Mais je n'osois hasarder une telle lettre par la poste, ne sachant pas où vous seriez , et craignant quelque contre-temps par les mouvemens que les troupes font d'une heure à l'autre. Je ne savois pas si vous seriez fixe à Tournai, pour y recevoir ma lettre. Au reste, monsieur, je ne crains nullement de vous être importun. Puisqu'il faut vous importuner, je ne manquerai pas de le faire régulièrement par toutes les voies sûres. Je vous sais même le meilleur gré du monde de me mander ingénument votre crainte d'être importuné, et de la surmonter en me pressant de faire ce que vous craignez.

Il y a en vous deux hommes qui ne feront jamais de paix. Si vous voulez être en quelque repos, il faut que l'un subjugué l'autre. L'homme raisonnable et chrétien ne sera jamais , s'il plaît à Dieu, tellement abattu par l'autre, qu'il ne vous fasse plus sentir aucun combat secret. Vous ne pouvez donc point avoir de véritable paix en le laissant abattre. Votre ressource ne

peut donc se trouver qu'à le soutenir sans relâche, et quoi qu'il vous en coûte, contre l'homme aveugle, ensorcelé, et qui n'a rien de fort, que sa passion déraisonnable. Plus vous dompterez celui-là, plus vous goûterez au fond de votre cœur de consolation et de paix. C'est une dent pourrie qu'il faut arracher. Il y a un appareil qui fait peur : la douleur sensible n'est pas longue ; on dort dès que la dent est arrachée. C'est par cette vive douleur qu'on est soulagé. D'ailleurs, on souffre plus par les retardemens et par les irrésolutions, qu'on ne souffriroit par une prompte et violente opération.

Priez du cœur avec confiance ; rentrez souvent au fond de votre cœur pour y trouver Dieu. Malgré votre indignité, recourez à lui avec une liberté et une familiarité d'enfant, qui ne peut douter des bontés de son père. Dites-lui toutes vos répugnances, tous les mauvais détours de votre amour-propre, tous les dégoûts que vous sentez pour la vertu, toutes les craintes que vous avez d'un engagement à ne pouvoir plus reculer ; et conjurez-le de vous prendre, puisque vous ne savez pas vous donner.

Vous ne m'avez point envoyé la lettre de M. le duc de Chevreuse ; il faut que vous l'ayez oubliée. Ayez la bonté de me l'envoyer par une voie sûre, et soyez persuadé, monsieur, que je vous suis dévoué sans réserve à la vie et à la mort.

 LXIII.

(LXI.)

A LA

JEUNE DUCHESSE DE MORTEMART ¹.

Se défier de soi-même, et se confier en Dieu : coopérer fortement à la grâce. Avis à la duchesse sur les moyens d'entretenir l'union dans sa famille.

A Cambrai , 4 août 1706.

Je crois, madame, que le point principal pour vous est de ne désespérer jamais des bontés de Dieu sur vous, et de ne vous défier que de vous-même. Plus on désespère de soi, pour n'espérer qu'en Dieu sur la correction de ses défauts, plus l'œuvre de la correction est avancée : mais il ne faut pas que l'on compte sur Dieu, sans travailler fortement de sa part. La grâce ne travaille avec fruit en nous, qu'autant qu'elle nous fait travailler sans relâche avec

¹ Marie-Henriette de Beauvilliers.

elle. Il faut veiller, se faire violence, craindre de se flatter, écouter avec docilité les avis les plus humilians, et ne se croire fidèle à Dieu, qu'à proportion des sacrifices qu'on fait tous les jours pour mourir à soi-même dans la pratique. Puisque vous croyez avoir dit à M. le D. de M. (*duc de Mortemart*) quelque chose qui a pu lui faire de la peine par rapport à madame sa mère, c'est à vous à les raccommoier ; faites-le doucement et peu à peu. Il est important au fils qu'il ne s'éloigne point d'une si bonne mère, qui l'aime tendrement, et qui a tant d'attention à ses véritables intérêts. Elle peut faire quelquefois trop ou trop peu, comme cela peut arriver à toutes les personnes les plus sages et les mieux intentionnées ; mais, dans le fond, il est rare qu'une personne ait autant de piété sincère et de bonnes vues pour ses devoirs. Elle peut vous montrer quelquefois un peu de vivacité sur les choses qu'elle désireroit de vous pour votre bien : mais elle vous aime, je l'ai vu à n'en pouvoir douter ; et le trop que vous croyez peut-être sentir, n'est qu'un excès d'amitié. Vous devez donc, madame, travailler sans cesse à unir le fils avec la mère, pour l'intérêt du fils et pour le vôtre : mais il faut le faire sans vous jeter dans le trouble. Supposé même que vous ayez fait quelque faute considérable à cet égard-là, comme la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le marque, il faut en porter l'humiliation intérieure, sans se décourager. Il suffit que vous évitiez à l'avenir tout ce qui pourroit vous faire retomber dans de tels inconvéniens ; et que vous ne négligiez aucun des moyens de réparer ce qui est passé. J'ai vu en vous, madame, une chose excellente, qui est un cœur ouvert pour madame votre belle-mère¹. Dites-lui tout : continuez, quoi qu'il vous en coûte ; vous savez par expérience quel usage elle en fera. Dieu bénira cette droiture et cette simplicité. Vous voyez combien il vous fait de grâces, malgré vos infidélités sur votre correction. Voulez-vous abuser de sa patience, et la tourner contre lui-même, pour mépriser ses miséricordes impunément ? Ce n'est pas assez de dire tout ; il faut le dire d'abord, être sincère dès le premier moment, et n'attendre pas que Dieu vous arrache ce que vous voudriez lui pouvoir refuser.

O quelle joie pour moi, si je puis apprendre que Dieu ait élargi votre cœur, qu'il vous ait appris à mépriser votre imagination, qu'il vous

ait accoutumée à travailler de suite pour tous vos devoirs, et à sortir de votre indolence ! Alors vous auriez autant de liberté et de paix, que vous avez de trouble, de découragement et d'incertitude. Jugez, madame, par la liberté avec laquelle je vous parle, avec quel zèle je vous suis dévoué.

LXIV.

(LXII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Caractère du vidame d'Amiens, et du comte d'Albert, frère du duc de Chevreuse. Motifs d'entrer en négociation pour la paix.

A Cambrai, 12 novembre 1706.

J'ai été ravi, mon bon duc, de voir en passant M. le vidame : il est bon, vrai, aimable, et touché de Dieu ; mais il a un besoin infini d'être aidé, sans être trop pressé : il faut soutenir sa foiblesse, sans le fatiguer. J'aurois bien souhaité de pouvoir être plus long-temps à mon aise avec lui ; mais il vous aura trouvé, et j'espère que vous le déciderez. Nous avons ici, depuis quelques jours, M. le comte d'Albert¹, qui est doux, commode, plein de complaisance et d'agrément dans la société. Il paroît s'accommoder avec nous ; et je lui dis qu'il est comme Alcibiade, qui savoit être austère à Lacédémone, poli et savant à Athènes, magnifique et voluptueux chez les Perses. C'est un esprit doux, insinuant, souple, et qui prend toutes les formes selon les lieux et les personnes. Il sait penser très-sérieusement, et sur des principes approfondis : on ne sauroit lui dire aucune vérité, qu'il ne se soit dite avec force ; mais la même facilité d'esprit qui le tourne au bien, l'entraîne vers le mal dans le torrent du monde, où il est plongé. Quand il nous quittera, je le regretterai.

Les Suisses, ou le roi de Suède, ne pourroient-ils point, ou par leurs intérêts, et pour la gloire d'une si importante négociation, entreprendre de faire la paix ? Il n'y a pas un moment à perdre ; l'hiver s'écoulera bien vite ; il faut tout rétablir. Si l'argent vient tard, ou

¹ Louis-Joseph d'Albert, dit le comte d'Albert, étoit fils du second lit de Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, et d'Anne de Rohan, fille putnée d'Hercule de Rohan, duc de Mouchaux. Il étoit par conséquent frère du duc de Chevreuse, et étroitement uni à Fénélon. Ce comte d'Albert s'attacha depuis à l'Electeur de Bavière, dont il fut grand-écuyer. Il épousa, en 1715, Magdeleine-Marie-Honorine de Berghes de Montigny, chanoinesse de Mons.

¹ Marie-Anne Colbert, duchesse de Mortemart, sœur des duchesses de Beauvilliers et de Chevreuse.

sera surpris par le printemps , et on courra risque de se trouver dans une extrémité où l'on ne pourra faire ni la paix ni la guerre. La Provence , le Dauphiné , Lyon , seront exposés aux efforts du duc de Savoie et du prince Eugène. Voilà une très-grande frontière presque toute ouverte , avec le danger des Huguenots de Dauphiné , et des fanatiques des Cévennes , auxquels l'ennemi peut donner la main.

D'ailleurs , M. de Vendôme , qui a plus de vivacité et d'ardeur , que d'attention au total des affaires , ne peut souffrir la supériorité des ennemis sur lui ; c'est une honte et un dépit personnel. Les ennemis prendront des places très-importantes devant lui , pour percer notre frontière et entamer le royaume ; ou bien ils l'engageront à une bataille : c'est ce qu'il cherche. S'il la perd , il hasarde la France entière. C'est sur quoi on doit bien délibérer , sans l'abandonner à son impétuosité. Il faudroit un Charles V , pour retenir Bertrand du Gueslin. Il ne s'agit pas de la seule campagne de M. de Vendôme , mais de la fortune de l'État.

M. de Vendôme est paresseux , inappliqué à tous les détails , croyant toujours tout possible sans discuter les moyens , et consultant peu : il a de grandes ressources par sa valeur et par son coup-d'œil , qu'on dit être très-bon , pour gagner une bataille ; mais il est très-capable d'en perdre une par un excès de confiance : alors que deviendrait-on ?

Ayez la bonté de me renvoyer mes cahiers ¹ dans mon porte-feuille cacheté , avec une lettre de deux feuilles , qui y est jointe dans le porte-feuille , et qui est d'un certain prélat : cette lettre est un grand secret , que je ne croyois pas avoir laissé là ; mais ce qui est dans vos mains n'est en aucun danger.

J'ajoute , s'il vous plaît , mille respects pour madame la duchesse , presque autant pour madame la vidame ; pour M. le vidame , beaucoup moins , mais mille tendresses. Il n'y a que vous , mon bon duc , à qui je ne puis rien dire , sinon , Dieu seul soit toutes choses en vous !

¹ Plusieurs lettres suivantes de Fénelon au duc de Chevreuse montrent qu'il parle ici du projet de travail sur saint Augustin , dont il est fait mention dans l'*Histoire de Fénelon* , liv. VI , n. 7. Voyez en particulier les Lettres des 16 , 18 nov. et 29 décembre 1706 , 23 février 1710. Voyez aussi la Lettre de Fénelon au P. Lami , du 20 dec. 1710 , parmi les *Lettres* diverses.

LXV.

(LXIII.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Sur un ouvrage manuscrit du prélat concernant la doctrine de saint Augustin sur la grâce , et sur quelques affaires domestiques du duc.

A Chaulnes , ce 16 novembre 1706.

QUAND vous partîtes d'ici , mon cher archevêque , vous ne me parûtes pas pressé des cahiers que vous me laissâtes. Ainsi , au lieu de quitter toute autre occupation que leur lecture , pour les renvoyer deux jours après , je ne les ai examinés que dans les temps où les affaires de ce pays m'ont laissé libre , et je n'ai compté de vous les renvoyer qu'à mon retour de Picquigny. J'en revins hier au soir , et trouvai en arrivant votre lettre du 12 , que M. le duc de Charost avoit laissée en passant pendant mon absence. Elle m'apprend que vous croyez avoir oublié dans le porte-feuille une lettre de certain prélat , etc. ; mais je n'y ai trouvé que ce que vous y verrez , c'est-à-dire , des feuilles de la dépense de votre maître d'hôtel , et deux cahiers qui paroissent être de la deuxième partie de l'ouvrage. J'ai tout feuilleté avec soin à deux reprises différentes depuis votre lettre , et il n'y a sûrement rien que ce que je viens de dire. Aucun papier n'a pu d'ailleurs s'en séparer ; car je n'ai manié le porte-feuille qu'avec soin , et il a toujours été enfermé sous la clef. Il faut donc que vous ayez mis la lettre dont vous parlez dans un autre porte-feuille ou cassette.

Les *préjugés* me paroissent décisifs et sans réplique ¹ , au moins raisonnable. Il y a sans doute à craindre que ce qui y est dit , touchant l'autorité de saint Augustin , ne prévienne contre le corps de l'ouvrage ceux qui ne jurent que par lui , dont le nombre est grand. Mais d'ailleurs ces mêmes choses , et tout le reste des *préjugés* , sont d'une telle importance pour éta-

¹ Toute la première partie de cette lettre est relative à un ouvrage dont Fénelon s'occupoit alors , et qui avoit pour objet d'exposer les véritables sentimens de saint Augustin , si souvent invoqué par les novateurs à l'appui de leur doctrine. On voit , par cette lettre , quelle étoit la confiance du prélat aux lumières du duc de Chevreuse sur des questions théologiques , qui sont bien rarement l'objet des études des gens du monde , et encore moins des courtisans. Mais on peut observer en même temps , combien cette confiance étoit justifiée par les connoissances du duc de Chevreuse , par la pureté de ses principes , par la droiture de ses vues , et par la sincérité avec laquelle il propose à Fénelon ses observations et ses difficultés.

blir les principes par lesquels seuls on peut juger sainement sur cette matière, qu'on ôteroit le principal ressort de persuasion, si on ne les montrait aux lecteurs qu'à la fin de l'ouvrage.

Depuis le V^e *préjugé* jusqu'au VIII^e, il y a des endroits bien forts pour diminuer l'autorité de saint Augustin. Ils peuvent, ce me semble, être adoucis en faveur de ceux qui en pourroient être blessés, sans diminuer la force de ce qu'on veut établir.

Il m'a paru que, dans le VIII^e *préjugé*, certaines choses devoient être tempérées par d'autres, pour éviter la contradiction.

Je ne sais si, dans la fin du IX^e *préjugé*, sur l'Eucharistie, saint Augustin est assez justifié contre les Protestans; car, quoiqu'il n'en soit pas question dans cet ouvrage, il est bon que ces hérétiques, ni aucun autre, ne puissent croire que vous ayez quelque doute à cet égard. Vous verrez si vous en dites assez pour cela.

Il y a encore des endroits un peu forts dans le XI^e *préjugé*, où vous concluez avec raison que, s'il étoit vrai que saint Augustin eût enseigné ce que le parti lui attribue, il faudroit abandonner ce saint docteur. Je ne marque ceci, et ce qui précède, qu'en général; car vous avez tous ces endroits présents.

Du reste, ces *préjugés* montrent clairement que l'autorité du texte de saint Augustin, regardé en lui-même, est bien infirmé par l'obscurité de ce même texte (qui est reconnue nettement de Jansénius même), par les contradictions de ce saint, si l'on ne tempéroit pas quelques-unes de ses expressions pour les accorder avec d'autres, par l'impossibilité de la prétendue contrariété de sa doctrine avec celle de presque tous les autres Pères, qu'on prouve avoir enseigné sur ce point le système anti-janséniste; et cela préparera merveilleusement le lecteur à l'explication qu'on donne ensuite de saint Augustin, en exposant ce système, etc.

Enfin les passages de saint Prosper, et de l'auteur du traité de la *Vocation des Gentils*, qui sont décisifs pour le sens de saint Augustin, en faveur de la grâce générale: les preuves du XIII^e *préjugé*, qui montrent clairement que ce grand docteur n'a jamais soutenu que l'exemption de simple nécessité, et non celle de contrainte, contre les Manichéens, Stoïciens, astrologues, Cicéron, etc.; et le XIV^e *préjugé*, où l'on démontre, par l'état de la question entre saint Augustin et les Pélagiens, sur le libre arbitre, que le premier n'a jamais soutenu contre eux, ni une grâce nécessitante, ni une

liberté qui consistoit uniquement en ce que la volonté vouloit ce qu'elle vouloit; mais qu'il convenoit avec eux qu'elle n'est libre qu'en tant qu'elle peut réellement ne pas faire ce qu'elle fait: tout cela, dis-je, me détermine absolument à souhaiter que vous donniez dès le commencement de l'ouvrage ces réflexions, qui seules peuvent convaincre les lecteurs désintéressés, de tout ce que vous leur prouvez dans la suite; en sorte que ces dernières preuves acheveront la conviction entière dans des esprits qui auront été si bien préparés. En voilà assez sur ce sujet.

Souvenez-vous, mon bon archevêque, 1^o de prendre de temps en temps les momens nécessaires pour achever l'écrit des preuves de la religion¹ pour les ignorans (dont vous nous avez dit ici la substance), et d'y insinuer l'essentiel de cette divine religion, qui est le culte du cœur: car cela sera d'une utilité infinie; 2^o de repasser votre métaphysique, pour achever ce qui manque aux attributs de Dieu², et pour changer ce qu'il faudra par rapport à votre système présent de la liberté.

Ce que vous me mandez sur le roi de Suède³ a déjà été pensé, et peut-être exécuté. Je n'en sais pas l'évènement. Pour les Suisses, au moins seuls, ils n'ébranleroient pas ceux qui auroient de la peine à l'être. Je ne réponds rien sur le reste de vos réflexions. Tout en est excellent et trop vrai; je m'en servirai selon toute l'étendue de mon pouvoir, etc. Dieu veuille que sa justice soit contente, et que sa miséricorde lui succède.

Je ne vous répondis qu'en passant, dans nos conversations, mon cher archevêque, sur les questions que vous me faites touchant mes dettes présentes et mon bien futur; car je ne voyois rien à consulter sur cela; et je ne voulois pas vous fatiguer de détails inutiles. Mais ce que vous me dites sur la conservation de l'hôtel de Luyves de Paris, et de Dampierre, m'est re-

¹ L'ouvrage dont il est ici question n'est pas venu jusqu'à nous; mais il y a lieu de croire que Fenelon en a donné le fond dans la cinquième de ses *Lettres sur la Religion*. Voyez ci-dessus, *Ouvrages*, t. 1^{er}. — ² Il s'agit vraisemblablement ici de la seconde partie du traité de *l'Existence de Dieu*, qu'on a vu dans le t. 1^{er} des *Ouvrages*. — ³ On avoit en ce moment à Versailles l'idée et l'espérance d'engager le roi de Suède Charles XII à faire une diversion en Allemagne en faveur de la France. Les alliés en eurent même de l'inquiétude; et c'est ce qui engagea le duc de Marlborough à se ménager une entrevue avec Charles XII et le comte Piper, son ministre; mais il eut bientôt lieu d'être rassuré. Il n'eut pas de peine à connaître que le roi de Suède ne respiroit que le désir d'humilier et de détrôner le czar Pierre le Grand, comme il venoit d'humilier et de détrôner Auguste, roi de Pologne.

venu dans l'esprit, et je crois devoir vous expliquer ce qui me portoit à m'en défaire dans l'occasion, pour savoir si vous persisterez ensuite dans le même sentiment, qui sera ma règle.

J'ai essayé des longueurs inouïes du conseil de M. le comte de Toulouse, qui a fait durer quinze mois, par des chicanes continuelles, l'estimation de Montfort¹, qu'on pouvoit régler en six semaines et même en quatre jours, si l'on eût voulu trancher entre nos offres réciproques qui n'étoient pas éloignées. L'histoire de cette affaire est curieuse; mais ce n'est pas ce dont il s'agit maintenant. Depuis huit mois, les formalités retardent la consommation de ce qui a été réglé au bout de quinze; et l'on me mande de Paris que tout sera fini dans le mois prochain. Par cette vente, mes dettes seront payées. Il me restera (comme je vous ai dit) 50,000 livres de rente au plus, sur quoi mes petits-enfans auront à payer 200,000 livres à mes filles après moi. Ainsi reste 40,000 livres de rente : madame de Chevreuse les absorbera par ses reprises; ce qui importe moins, car elle aura soin d'eux. Mais après elle, ils n'auront que ce revenu pour quatre. Quelque petite que soit la part des deux filles (si elles ne sont pas religieuses), cette part diminuera celle de leurs frères; en sorte que l'aîné n'aura qu'environ 30,000 livres de rente, compris le duché de Luynes, que ne compte pas dans mon bien ci-dessus marqué, parce que madame de Montfort en jouit pour ses reprises. Je sais bien que, si je vis encore quelques années, j'augmenterai considérablement la portion du duc de Luynes; mais vous savez aussi qu'on ne peut compter sur l'incertitude de la vie. Or, dès maintenant, en vendant l'hôtel de Luynes, d'une part, pour avoir une maison honnête, comme celle de M. le duc de Beauvilliers, et en me défaisant de Dampierre² et Montfort, pour acquérir une autre grande terre au denier vingt, comme

il s'en trouve à vendre, je gagnerois au moins 20,000 livres de rente. Je vendrais aisément l'hôtel de Luynes et Montfort; Dampierre seroit plus difficile, mais non impossible; et d'ailleurs, en le gardant, on pourroit en tirer pour des mineurs un revenu approchant de celui que produiroit la vente. Sur tout cela, croyez-vous, mon cher archevêque, qu'il vaille mieux garder l'hôtel et Montfort, que de les vendre dans l'occasion, et même Dampierre, pour augmenter le revenu futur du duc de Luynes. Dix années de vie m'ôteroient cette nécessité; mais, dans l'incertitude, que me conseilleriez-vous, si l'occasion d'une vente avantageuse se présentoit?

Le paiement de mes dettes finissant tout l'embarras de mes affaires, et les enfans qui me restent étant pourvus, ou au moins leurs partages destinés, j'envisage une suite de vie plus tranquille que je ne l'ai eue jusqu'à présent. Je ne la désire point; car à la première vue de ce qui conviendrait à mon goût et à mon humeur, je sens en moi un état de non-vouloir, hors ce que Dieu voudra, qui éteint tout le reste. Mais s'il lui plaît que je sois libre et désoccupé, je n'envisage ni étude ni autre application, et tout mon attrait me semble être pour la retraite, le silence devant Dieu, l'abandon, l'intérieur enfin uniquement, dont l'essentiel consiste, selon mon sens, à écouter et à suivre les mouvemens divins en tout ce qui n'est point volonté signifiée. Je ne sais ni pourquoi je ne vous ai point parlé de cela, ni pourquoi je vous en écris. Mais c'est là mon fonds, quoique j'y sois bien infidèle.

Je suivrai la conduite que vous me marquez à l'égard de mon fils. Il est bien différent de l'année passée, et sa femme le remarque sensiblement. Il n'a nul empressement pour Paris, et il est ici fort à son aise; mais surtout son amour pour la vraie piété, et même pour la prière, semble prendre le dessus.

Pour mon frère, vous le connoissez et dépeignez à merveille : à la légèreté près, tout en seroit bon. Je suis bien aise que la garnison de sa compagnie lui donne lieu de vous fréquenter; car je ne crains pas que votre charité en soit fatiguée.

Votre souvenir pour madame de Chevreuse, son fils et sa belle-fille, leur fait un grand plaisir : je me suis chargé de vous le témoigner. Vous ne doutez pas des deux premiers; mais je vous assure que la vidame ne leur cède guère. Je n'ajoute rien pour moi, mon cher archevêque; tout ce que je dirois seroit trop au-

¹ Le comte de Toulouse avoit acquis la terre de Rambouillet, qui n'étoit pas alors aussi importante qu'elle le devint, lorsque le prince eut acheté du duc de Chevreuse la forêt de Montfort, qui forme aujourd'hui toute la grandeur et tout l'agrement de Rambouillet. La terre et la forêt de Montfort avoient été cédées par le Roi au duc de Chevreuse en 1692, en échange de la terre de Chevreuse, que ce prince avoit réunie à la maison royale de Saint-Cyr. — ² La terre de Dampierre est une dépendance du duché de Chevreuse. Chevreuse avoit été érigé en duché-pairie en 1612, en faveur de Claude de Lorraine, fils puîné du duc de Guise assassiné à Blois. Cette pairie fut éteinte par sa mort sans enfans mâles, arrivée le 24 janvier 1657. Il avoit épousé Marie de Rohan, veuve de Charles d'Albert, duc de Luynes, comte de France. Elle eut pour ses reprises le duché de Chevreuse et la terre de Dampierre, qu'elle donna à Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, fils aîné de son premier mari.

dessous de l'union intime que Dieu a mise entre nous. Comme elle est de lui, qu'elle soit à toujours uniquement pour lui.

J'écris avec une extrême hâte; et, outre les ratures, je serai sans doute obscur en des endroits; mais vous connoissez les matières; et suppléerez à tout, etc.

LXVI.

(LXIV.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 18 novembre 1706.

Je vous remercie du fond de mon cœur, mon bon duc, de m'avoir renvoyé mon porte-feuille. Je ne mauquerai pas de retoucher les endroits que vous me marquez, pour les adoucir, et pour les proportionner au besoin du lecteur prévenu. Je suis très-aise de voir que vous me confirmiez dans la pensée où j'étois, que ces préjugés, qui sont décisifs pour un lecteur équitable, préparent l'esprit à la discussion des passages de saint Augustin. Plus on approfondira sans passion, plus on reconnoitra que le système de ce père est contre ses prétendus disciples.

Je n'ai garde de vouloir vous donner un conseil positif pour vous empêcher de vendre votre hôtel de Paris: vous devez supputer exactement avec vos gens d'affaires, craindre de vous flatter, et voir si vous pouvez payer vos dettes, et laisser un bien convenable à vos petits-enfants. Je ne sais point ce qu'on peut espérer ou craindre pour eux de madame la duchesse de Montfort¹ leur mère. Je plains les filles, qui n'auront peut-être aucune envie d'être religieuses, et qui auront beaucoup de peine à se marier selon leur condition, sans argent comptant. Mais d'un autre côté, si la mère avoit assez de bien et de bonne volonté pour songer à pourvoir ses filles, M. le duc de Luynes² se marieroit bien plus avantageusement avec un si

bel hôtel. dans le plus agréable quartier de Paris, quand même il n'auroit d'ailleurs qu'un bien médiocre, pourvu qu'il fût liquide, que s'il avoit un peu plus de bien sans avoir un tel avantage. J'en dis autant de la maison de Dampierre, qui est à la porte de Paris et de Versailles. De plus, vous savez, par expérience, qu'on trouve bien des embaras et des longueurs dès qu'on entreprend de vendre un bien pour en acheter un autre; vous l'avez déjà fait avec de grands mécomptes. Enfin, je doute que vous puissiez faire ces deux ventes aussi avantageusement dans le temps où nous sommes, qu'après la paix. Je croirois donc que vous pourriez songer à payer vos dettes autant que vous le pourriez sur vos revenus: ce seroit autant de fonds mis à couvert pour messieurs vos petits-enfants. Si vous vivez, vous mettez l'aîné au large. Il aura deux duchés, avec des maisons et des terres qui lui faciliteront un grand mariage: si au contraire vous venez à mourir sans avoir eu le temps de le mettre au large, il pourra vendre dans un meilleur temps ce que vous courriez risque de vendre mal pendant ces temps difficiles. Voilà ma pensée, que je vous propose presque au hasard, ne sachant pas assez toute l'étendue de vos affaires pour me mêler de former un avis.

J'ai été ravi d'apprendre que M. le vidame est tranquille à Chaulnes, sans désirer Paris; c'est un bon commencement: soutenez-le, occupez-le, appliquez-le à ses devoirs. M. le comte d'Albert en dit des biens infinis, et paroît l'aimer tendrement; je lui en sais bon gré. Celui-ci vit céans comme nous, avec une gaieté et une complaisance charmante. Quand il auroit passé sa vie en communauté d'ecclésiastiques, sans avoir jamais vu le monde, il ne pourroit pas être plus accoutumé à nos usages. Il vient de partir pour Mons; et je crois qu'il en reviendra dans cinq ou six jours, après quoi nous vous le prêterons à Paris.

Je vous conjure, mon bon duc, de dire à la bonne duchesse qu'elle doit croire en simplicité pour la pratique à mesure que Dieu la fait croire en lumière. Il faut qu'elle travaille à laisser tomber ses réflexions, à n'écouter point son imagination vive, et à se rendre fort indulgente pour les défauts d'antrui.

Oserai-je ajouter ici mille choses pour monsieur et pour madame la vidame? Je leur suis parfaitement dévoué. Pour vous, mon bon duc, il ne me reste point de paroles.

M. l'abbé de Langeron me presse d'ajouter ici mille respects.

¹ On a déjà vu que le duc de Chevreuse avoit perdu, au mois de septembre 1704, Honoré-Charles d'Albert, duc de Montfort, son fils aîné, qui avoit été blessé mortellement en escortant un convoi pour Landaux. Sa veuve étoit Marie-Anne-Jeanne de Courcillon, fille unique de Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, et de Françoise Morin, sa première femme. Elle avoit épousé le duc de Montfort le 18 février 1694, et mourut le 28 juin 1718. — ² Charles-Philippe d'Albert, duc de Luynes, fils du duc et de la duchesse de Montfort, dont on vient de parler, n'avoit alors que onze ans.

LXVII.

(LXV.)

AU MÊME.

Sur un projet de travail relatif à la doctrine de saint Augustin, et sur les dispositions de quelques personnes de la famille du duc.

A Cambrai, 29 décembre 1706.

JE ne saurois, mon bon duc, me souvenir de notre séjour à Chaulnes, sans en avoir le cœur bien attendri. O que je vous aime, et que je vous veux tout hors de vous-même en Dieu seul ! J'ai achevé l'ouvrage sur saint Augustin ; mais je le laisserai dormir dans mon portefeuille jusqu'à ce qui soit temps de le publier. Plus j'examine le texte de ce père, plus il me paroît évident que ce système l'explique tout entier, et que l'autre n'est qu'un amas d'absurdités et de contradictions.

Je souhaite de tout mon cœur que M. le vidame s'affermisse dans le bien, et qu'il rompe tous les liens qui l'ont privé de la liberté des enfans de Dieu. J'ai été fort aise de voir combien M. le comte d'Albert l'aime et l'estime ; je m'en réjouis pour tous les deux : je prends plaisir à voir que M. le comte d'Albert sait estimer et aimer ce qui mérite d'être aimé et estimé. Pour madame la vidame, je ne saurois oublier ce que j'en ai vu à Chaulnes : il m'y a paru du fonds d'esprit, de la noblesse des sentimens, de la raison, du goût, et une certaine force qui est rare dans son sexe. Je prie Dieu qu'il la subjugue, qu'il la rende bonne, petite, docile et souple à ses volontés : mais c'est un ouvrage que la main de l'homme ne fera point, et que celle de Dieu même ne fait qu'insensiblement. Il n'y faut toucher non plus qu'à l'arche : il suffit de lui donner bon exemple, et de lui montrer une piété simple, aimable, et sans rigueur scrupuleuse sur les minuties. Il faut qu'elle voie, dans les personnes qui doivent lui servir de modèle, une justice exacte avec une charité délicate pour le prochain, l'horreur de la critique et de la moquerie, le support des défauts du prochain, l'attention à ses bonnes qualités, le renoncement à toute hauteur et à tout artifice, la vraie noblesse, qui consiste à être sans ambition et à remplir les vraies bienséances de son état par pure fidélité, enfin le mépris de cette vie, le recueillement, le courage à porter ses croix, avec une conduite

unie, commode, sociable, et gaie sans dissipation. Une personne bien née, et qui a quelque principe de religion, ne sauroit voir et entendre à toute heure et tous les jours de la vie de si bonnes choses, sans en être touchée un peu plus tôt ou un peu plus tard. Je ne saurois rien dire ici pour notre bonne duchesse ; elle est bonne, et elle a fait du progrès, car elle entend bien plus distinctement et d'une manière bien plus lumineuse pour la pratique, ce qu'elle n'entendoit qu'à demi autrefois ; mais il faut qu'elle devienne encore meilleure. Qu'elle ne s'écoute point ; qu'elle se défie de sa vertu haute et rigoureuse ; qu'elle apprenne quelle est la vertu et l'étendue de ces paroles : *Je veux la miséricorde, et non le sacrifice*¹. Quand elle sera devenue petite au dedans, elle sera compatissante et condescendante au dehors ; il n'y a que l'imperfection qui exige la perfection avec âpreté ; plus on est parfait, plus on supporte l'imperfection de son prochain, sans la flatter. O mon bon duc, que j'aurai de joie quand je pourrai vous revoir !

LXVIII.

(LXVI.)

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE
DE MORTEMART.

Suivre la grâce pas à pas, et ménager la faiblesse des commensans : proportionner les lectures à l'état intérieur de chacun. Dispositions de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles.

A Cambrai, 9 janvier 1707.

Notis apprenons chaque jour, ma bonne duchesse, que vous ne cessez point de souffrir. J'en ai une véritable peine, et je crains les suites de cet état de souffrance si longue. D'ailleurs, je suis ravi d'apprendre que M. le duc de Montemart fait bien vers vous et vers le public, et que la jeune duchesse est en meilleur train. Vous ne sauriez user de trop grande patience avec elle en-deçà de la flatterie ; car je suis fort tenté de croire que la vivacité de son imagination, son habitude de se livrer aux romans de son amour-propre, et la médiocrité de son fonds pour résister à toutes ces difficultés, ne la mette souvent dans une espèce d'impuissance d'aller jusqu'au but. Il me paroît bien plus important de ne rien forcer, et de n'altérer pas

¹ *Matth.* ix. 13.

la confiance en vous, que de presser la correction de ses défauts. Il faut suivre pas à pas la grace, et se contenter de tirer peu à peu des ames ce qu'elles donnent. Pour M. le duc de Mortemart, on assure qu'il se conduit bien, et il m'a paru que M. le duc de Saint-Aignan estime sa conduite ; il loue même la noblesse de ses sentimens, et le fait d'une façon que je crois sincère. Je souhaite que vous soyez soulagée pour l'embarras et pour la dépense sur votre table ; vous avez besoin de mettre un bon ordre à vos affaires. Mais puisque M. votre fils fait le bien, je crois que vous ne voudrez montrer au public ni séparation, ni changement qui puisse faire penser que vous n'êtes pas contente. Mandez-moi, quand vous le pourrez, en quel état il est avec M. le duc de Beauvilliers, et ce qu'il y a à espérer sur la charge ¹.

Je crois vous devoir dire en secret ce qui m'est revenu par une voie digne d'attention. On prétend que Leschelle entre dans la direction de sa nièce et de quelques autres personnes, indépendamment de son frère l'abbé, qui étoit d'abord leur directeur ; qu'il leur donne des lectures trop avancées et au-dessus de leur portée ; qu'il leur fait lire entr'autres les écrits de N., que ces personnes ne sont nullement capables d'entendre ni de lire avec fruit. Je vous dirai là-dessus que, pour me défier de ma sagesse, je crois devoir me borner à vous proposer d'écrire à l'auteur, afin qu'il examine l'usage qu'on doit faire des écrits qu'il a laissés. N'y en a-t-il point trop de copies ? ne les communique-t-on point trop facilement ? chacun ne se mêle-t-il point de décider pour les communiquer comme il le juge à propos, quoiqu'il ne soit peut-être pas assez avancé pour faire cette décision ? Je ne sais point ce qui se passe ; ainsi je ne blâme aucun de nos amis. Mais en général je voudrais qu'ils eussent là-dessus une règle de l'auteur lui-même qui les retint.

Il y a dans ces écrits un grand nombre de choses excellentes pour la plupart des âmes qui ont quelque intérieur ; mais il y en a beaucoup, qui étant les meilleures de toutes pour les personnes d'un certain attrait et d'un certain degré, sont capables de causer de l'illusion ou du scandale en beaucoup d'autres, qui en feront une lecture prématurée. Je voudrais que la personne en question vous écrivit deux mots de ses intentions là-dessus, afin qu'ensuite nous pussions, sans la citer, faire suivre la règle

qu'elle aura marquée. Je n'avois point encore reçu l'avis qui regarde Leschelle, quand il est parti d'ici. Vous saurez qu'il est capable d'agir par enthousiasme, et que naturellement il est indocile. Vous pouvez facilement découvrir le fond de tout cela, et le redresser s'il en a besoin. Il importe aussi de bien prendre garde à son frère, qui a été trompé plusieurs fois. Il veut trop trouver de l'extraordinaire. Il a mis ses lectures en la place de l'expérience ; son imagination n'est ni moins vive, ni moins froide que celle de Leschelle.

Bon soir, ma bonne duchesse ; ménagez votre santé, et croyez que je ne fus jamais à vous au point que j'y suis.

M. Quinot a dit à M. Provenchères que le cardinal de Noailles lui avoit témoigné les plus belles choses du monde pour moi, jusqu'à faire entendre qu'il seroit venu me voir à la Villette ¹, s'il eût cru les choses bien disposées de ma part. Il ajoutoit que ce cardinal vouloit le loger chez lui, mais qu'il ne vouloit pas le faire sans mon conseil. Pour ce qui est du premier article, voyez, ma bonne duchesse, s'il n'est pas à propos que vous lui disiez que je suis très-éloigné d'avoir le cœur malade contre M. le cardinal de Noailles ; que je voudrois, au contraire, être à portée de lui témoigner tous les sentimens convenables ; mais que je ne crois pas devoir faire des avances qui feroient croire au monde que je me reconnois coupable de tout ce qu'on m'a imputé, et que j'ai quelque démancheaison de me raccrocher à la cour. Le bon M. Quinot disoit qu'il n'avoit pas trouvé, ni en vous ni en M. le duc de Beauvilliers, de facilité pour ce raccommode-ment. Ainsi je serois bien aise que vous fussiez déchargés l'un et l'autre à cet égard-là. Ayez la bonté de dire tout ce qui doit édifier touchant la disposition du cœur, sans engager aucune négociation.

Quant à l'offre de M. le cardinal de Noailles, de loger M. Quinot chez lui, M. Quinot n'a qu'à l'accepter si elle lui convient. Je ne saurois lui donner un conseil là-dessus ; car je ne sais ni les commodités qu'il en tireroit, ni les engagements où cela le pourroit mettre, ni le degré de confiance qu'on lui donne, ni le désir qu'on a de l'avoir, ni le bien qu'il seroit à portée de faire dans cette situation. Ainsi c'est à lui à prendre son parti sur les choses qu'il voit, et que je ne vois point. Mais ce qui est très-

¹ Le duc de Mortemart étoit gendre du duc de Beauvilliers ; la charge est sans doute le gouvernement du Havre, qu'eut en effet le duc de Mortemart.

¹ Fenelon avoit passé par Paris, en allant aux eaux de Bourbon, l'automne précédent.

assuré, c'est que, s'il va demeurer chez M. le cardinal de Noailles, je ne le considérerai pas moins, et ne compterai pas moins sur son amitié pour moi. Cette démarche, s'il la fait, ne me causera aucune peine. Je n'en ai aucune contre le cardinal même, encore moins contre un très-bon ecclésiastique que je crois plein d'affection pour moi, et qui peut très-facilement loger chez ce cardinal, avec un grand attachement pour lui, sans blesser celui qu'il a pour moi. En un mot, c'est à lui à examiner ce qui lui convient. Pour moi tout est bon, et sa demeure dans cette maison ne me sera ni pénible ni suspecte. Je crois même que M. le duc de Beauvilliers ne doit nullement être peiné que M. Quinot prenne ce parti, s'il y trouve quelque commodité, ou quelque bien à faire pour l'Eglise.

LXIX. (LXVII.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il lui représente la patience et la miséricorde dont Dieu use envers lui.

A Cambrai, 9 février 1707.

Si je vous répons tard, monsieur, c'est que je ne veux pas vous répondre par la poste. D'ailleurs vous jugez bien de l'empressement que j'aurois pour vous témoigner combien je suis attendri de votre confiance.

Le temps de cet hiver est précieux pour vous. Que savez-vous si ce ne sera pas le dernier de votre vie ? Peut-être que les entretiens pleins de foi et de zèle, mais assaisonnés de tendresse et de modération, que M. votre père emploie pour vous affermir dans le bien, sont les dernières paroles de la vérité pour vous ! Peut-être que les impressions de grace que vous sentez encore, sont les dernières graces que la miséricorde de Dieu fait à votre cœur ! *Hodie si vocem ejus audieritis, nolite obdurare corda vestra* ¹. Dieu a eu une si grande pitié de votre foiblesse, qu'il vous a arraché ce que vous n'avez jamais eu le courage de lui donner. Il a fait tomber malgré vous ce qui étoit à craindre. Il a rompu vos liens, et vous ne voulez pas encore être en liberté. Que faut-il donc qu'il fasse pour vous faciliter votre salut ? Voilà les temps périlleux qui s'approchent : *Juxta est dies perditionis, et adesso festinant tempora* ².

¹ Ps. xciv, 8. — ² Deut. xxxii, 35.

Vous ne craignez point pour votre corps ; mais au moins craignez pour votre âme. Méprisez les armes des hommes ; mais ne méprisez pas les jugemens de Dieu. Hélas ! je crains pour vous jusqu'à ses miséricordes. Tant de graces foulées aux pieds se tourneront enfin en vengeances. Rien n'est si terrible que la colère de l'Agneau !

Mais à quoi tient-il que vous ne serviez Dieu ? Vous croyez ses vérités ; vous espérez ses biens ; vous connoissez l'égarément insensé des impies ; vous sentez la vanité, l'illusion de la vie présente, l'ensorcellement du monde, le poison des prospérités, la trahison des choses flatteuses, l'écoulement rapide de tout ce qui va s'évanouir. Vous avez été délivré malgré vous de votre esclavage ; vos fers sont brisés, et vous ne voulez pas jouir de la liberté des enfans de Dieu qui vous est offerte. Vous ne sauriez nommer quelque chose qui puisse encore partager votre cœur. Que tardez-vous à chercher la paix et la vie dans leur unique source ? *Gustate, et videte quoniam suavis est Dominus* ¹. O que vous serez coupable, si vous résistez à tant d'avances que Dieu fait ! Combien est-il patient avec vous ! combien l'avez-vous fait attendre ! combien l'avez-vous rebuté pour des amusemens indignes ! O mon cher vidame, ne tardez plus ; ouvrez-lui votre cœur ; commencez à le prier, à lire en esprit de prière, à régler vos heures, à remplir vos devoirs, à vaincre votre goût pour l'amusement. En ce point, le monde même, tout corrompu qu'il est, est d'accord avec Dieu. Pardon d'avoir tant prêché.

Je ne saurois prendre Courcelles. Je ne sais point encore si mon tapissier me quittera, et il me faudroit un autre tapissier.

Mille respects à madame la vidame. Je souhaite fort qu'elle conserve quelque bonté pour moi.

LXX. (LXVIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il l'exhorte à terminer au plus tôt quelques affaires de famille, pour s'occuper ensuite plus librement de Dieu.

A Cambrai, 24 février 1707.

Je vous envoie, mon bon duc, une lettre pour M. le vidame ; lisez-la : si elle est mal, supprimez-la simplement ; si elle est bien, ayez

¹ Ps. xxxiii, 9.

la bonté de la fermer et de la rendre. Je pense souvent à vous avec attendrissement de cœur. J'augmente, ce me semble, en zèle pour madame la duchesse de Chevreuse. Je l'ai trouvée à Chaulnes plus dégagée qu'autrefois : elle est bonne ; elle sera, comme je l'espère, encore meilleure. Mettez paisiblement l'ordre que vous pourrez à vos affaires, et songez à vous débarrasser. Toute affaire, quelque soin et quelque habileté qu'on y emploie, n'est point bien faite quand on ne la finit point ; il faut couper court pour aller à une fin, et sacrifier beaucoup pour gagner du temps sur une vie si courte. O que je souhaite que vous puissiez respirer après tant de travaux ! En attendant, il faut trouver Dieu en soi, malgré tout ce qui nous environne pour nous l'ôter. C'est peu de le voir par l'esprit comme un objet ; il faut l'avoir au-dedans pour principe : tandis qu'il n'est qu'un objet, il est comme hors de nous ; quand il est principe, on le porte au-dedans de soi, et peu à peu il prend toute la place du moi. Le moi, c'est l'amour-propre. L'amour de Dieu est Dieu même en nous. Nous ne trouvons plus que Dieu seul en nous, quand l'amour de Dieu y a pris la place avec toutes les fonctions que l'amour-propre y usurpoit. Bon soir, mon bon duc : ne vous écoutez point, et Dieu parlera sans cesse : sa raison sera mise sur les ruines de la vôtre. Quel profit dans cet échange !

même ? Rien n'est plus opposé à l'illusion de l'amour-propre, que ce qui met la cognée à la racine de l'arbre, et qui fait mourir cet amour. Plus vous raisonnerez, plus vous donnerez d'aliment à cette vie philosophique. Abandonnez-vous donc à la simplicité et à la folie de la croix. Le premier chapitre de la première Epître aux Corinthiens est fait pour vous. Tâchez de donner une forme à vos affaires, pour vous mettre en repos. Il faut tâcher de calmer la bonne duchesse quand elle s'empresse d'en voir la fin : mais il faut supporter en paix son impatience, et vous en servir comme d'un aiguillon pour vous presser de finir. On gagne en perdant, quand on perd pour abrégier : *sed ut sapientes, redimentes tempus* ¹. Si vous venez l'automne à Chaulnes, faites-le-moi savoir de bonne heure, et mandez-moi, avec simplicité, si je pourrai vous aller voir : Dieu sait la joie que j'en aurai ! Aimez toujours, mon bon duc, celui qui vous est dévoué, *ad convivendum et commoriendum*.

LXXII.

(LXX.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il lui exprime son regret d'avoir perdu l'occasion de le voir à Cambrai.

Au Câteau-Cambresis, 25 mai 1707.

LXXI. (LXIX.)

AU MÊME.

Sur la mort à soi-même.

A Cambrai, 17 mai 1707.

J'AI attendu, mon bon duc, tout le plus long-temps que j'ai pu, le passage de M. le vidame ; mais il ne vient point, et je ne puis plus retarder mon départ pour mes visites. Notre P. A. (*l'abbé de Langeron*) vous dira bien plus que je ne saurois vous écrire. Il vous parlera de tout ce qui regarde la métaphysique et la théologie. Pour la vie intérieure, je ne saurois vous recommander que deux points : l'un est d'accourir tant que vous pourrez toutes vos actions et vos discours au dehors ; l'autre, de jeûner de raisonnement. Quand vous cesserez de raisonner, vous mourrez à vous-même ; car la raison est toute votre vie. Or, que voulez-vous de plus sûr et de plus parfait, que la mort à vous-

J'AI une vraie affliction, monsieur, d'avoir perdu l'occasion de votre passage, pour avoir l'honneur de vous voir. J'avois attendu le plus long-temps qu'il m'avoit été possible, pour ne perdre pas une consolation qui m'étoit si chère : mais je ne pouvois plus différer sans manquer absolument à mes visites jusqu'à l'automne ; ce qui étoit d'une fâcheuse conséquence par rapport à divers besoins pressans. Ce qui me console de cette perte est la bonne lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire : elle m'a rempli de joie. Ne prenez pas celle-ci pour une réponse ; j'attends quelque occasion sûre pour vous dire amplement tout ce que je pense. Vous y verrez mon zèle et ma sincérité, dont j'espère que vous serez content.

Au reste, s'il vous arrivoit d'être blessé ou malade, faites-le-moi savoir promptement. Je vous enverrai un carrosse doux, et Cambrai sera votre infirmerie. S'il le falloit, j'irois moi-

¹ Ephes. v. 16.

même vous chercher. Dieu nous préserve de telles occasions de vous témoigner, monsieur, à quel point je vous suis dévoué pour toute ma vie!

LXXIII. (LXXI.)

AU MÊME.

Il lui apprend la manière de s'occuper dans l'oraison.

31 mai 1707.

Vous me demandez, monsieur, la manière dont il faut prier, et s'occuper de Dieu pour s'unir à lui, et pour se soutenir contre les tentations de la vie. Je sais combien vous désirez de trouver, dans ce saint exercice, le secours dont vous avez besoin. Je crois que vous ne sauriez être avec Dieu dans une trop grande confiance. Dites-lui tout ce que vous avez sur le cœur, comme on se décharge le cœur avec un bon ami sur tout ce qui afflige ou qui fait plaisir. Racontez-lui vos peines, afin qu'il vous console; dites-lui vos joies, afin qu'il les modère; exposez-lui vos désirs, afin qu'il les purifie; représentez-lui vos répugnances, afin qu'il vous aide à les vaincre; parlez-lui de vos tentations, afin qu'il vous précautionne contre elles; montrez-lui toutes les plaies de votre cœur, afin qu'il les guérisse. Découvrez-lui votre tiédeur pour le bien, votre goût dépravé pour le mal, votre dissipation, votre fragilité, votre penchant pour le monde corrompu. Dites-lui combien l'amour-propre vous porte à être injuste contre le prochain; combien la vanité vous tente d'être faux, pour éblouir les hommes dans le commerce; combien votre orgueil se déguise aux autres et à vous-même. Quand vous lui direz ainsi toutes vos faiblesses, tous vos besoins et toutes vos peines, que n'aurez-vous point à lui dire! Vous n'épuiserez jamais cette matière; elle se renouvelle sans cesse.

Les gens qui n'ont rien de caché les uns pour les autres, ne manquent jamais de sujets de s'entretenir: ils ne préparent, ils ne mesurent rien pour leurs conversations, parce qu'ils n'ont rien à réserver. Aussi ne cherchent-ils rien: ils ne parlent entre eux, que de l'abondance du cœur; ils parlent sans réflexion comme ils pensent; c'est le cœur de l'un qui parle à l'autre; ce sont deux cœurs qui se versent, pour ainsi dire, l'un dans l'autre. Heureux ceux qui par-

viennent à cette société familière et sans réserve avec Dieu!

A mesure que vous lui parlerez, il vous parlera. Aussi faut-il se taire souvent pour le laisser parler à son tour, et pour l'entendre au fond de votre cœur. Dites-lui: *Loquere, Domine, quia audit servus tuus*¹; et encore: *Audiam quid loquatur in me Dominus*². Ajoutez avec une crainte amoureuse et filiale: *Domine, ne sileas à me*³. L'Esprit de vérité vous suggèrera⁴ au dedans toutes les choses que Jésus-Christ vous enseigne au dehors dans l'Évangile. Ce n'est point une inspiration extraordinaire qui vous expose à l'illusion; elle se borne à vous inspirer les vertus de votre état, et les moyens de mourir à vous-même pour vivre à Dieu: c'est une parole intérieure qui nous instruit selon nos besoins en chaque occasion.

Dieu est le vrai ami qui nous donne toujours le conseil et la consolation nécessaire. Nous ne manquons qu'en lui résistant: ainsi il est capital de s'accoutumer à écouter sa voix, à se faire taire intérieurement, à prêter l'oreille du cœur, et à ne perdre rien de ce que Dieu nous dit. On comprend bien ce que c'est que se taire au dehors, et faire cesser le bruit des paroles que notre bouche prononce; mais on ne sait point ce que c'est que le silence intérieur. Il consiste à faire taire son imagination vaine, inquiète et volage; il consiste même à faire taire son esprit rempli d'une sagesse humaine, et à supprimer une multitude de vaines réflexions qui agitent et qui dissipent l'ame. Il faut se borner dans l'oraison à des affections simples, et à un petit nombre d'objets, dont on s'occupe plus par amour que par de grands raisonnemens. La contention de tête fatigue, rebute, épuise; l'acquiescement de l'esprit et l'union du cœur ne lassent pas de même. L'esprit de foi et d'amour ne tarit jamais quand on n'en quitte point la source.

Mais je ne suis pas, direz-vous, le maître de mon imagination, qui s'égaré, qui s'échauffe, qui me trouble; mon esprit même se distrait, et m'entraîne malgré moi vers je ne sais combien d'objets dangereux, ou du moins inutiles. Je suis accoutumé à raisonner; la curiosité de mon esprit me domine: je tombe dans l'ennui, dès que je me gêne pour la combattre; l'ennui n'est pas moins une distraction, que les curiosités qui me désennuient. Pendant ces distractions, mon oraison s'évanouit, et je la passe

¹ 1 Reg. III. 10. — ² Ps. LXXXIV. 9. — ³ Ps. XXVII. 1. — ⁴ Joan. XIV. 26.

toute entière à apercevoir que je ne la fais pas.

Je vous réponds, monsieur, que c'est par le cœur que nous faisons oraison, et qu'une volonté sincère et persévérante de la faire est une oraison véritable. Les distractions qui sont entièrement involontaires n'interrompent point la tendance de la volonté vers Dieu. Il reste toujours alors un certain fonds d'oraison, que l'École nomme *intention virtuelle*. A chaque fois qu'on aperçoit sa distraction, on la laisse tomber, et on revient à Dieu en reprenant son sujet. Ainsi, outre qu'il demeure, dans les temps mêmes de distraction, une oraison du fond, qui est comme un feu caché sous la cendre, et une occupation confuse de Dieu; on réveille encore en soi, dès qu'on remarque la distraction, des affections vives et distinctes sur les vérités que l'on se rappelle dans ces momens-là. Ce n'est donc point un temps perdu. Si vous voulez en faire patiemment l'expérience, vous verrez que certains temps d'oraison, passés dans la distraction et dans l'ennui avec une bonne volonté, nourriront votre cœur, et vous fortifieront contre toutes les tentations.

Une oraison sèche, pourvu qu'elle soit soutenue avec une fidélité persévérante, accoutume une ame à la croix; elle l'endurcit contre elle-même; elle l'humilie; elle l'exerce dans la voie obscure de la foi. Si nous avions toujours une oraison de lumière, d'onction, de sentiment et de ferveur, nous passerions notre vie à nous nourrir de lait, au lieu de manger le pain sec et dur; nous ne chercherions que le plaisir et la douceur sensible, au lieu de chercher l'abnégation et la mort; nous serions comme ces peuples à qui Jésus-Christ reprochoit, qu'ils l'avoient suivi, non pour sa doctrine, mais pour les pains qu'il leur avoit multipliés. Ne vous rebutez donc point de l'oraison, quoiqu'elle vous paroisse sèche, vide, et interrompue par des distractions. Ennuyez-vous-y patiemment pour l'amour de Dieu, et allez toujours sans vous arrêter; vous ne laisserez pas d'y faire beaucoup de chemin. Mais n'attaquez point de front les distractions; c'est se distraire, que de contester contre la distraction même. Le plus court est de la laisser tomber, et de se remettre doucement devant Dieu. Plus vous vous agitez, plus vous excitez votre imagination, qui vous importunera sans relâche. Au contraire, plus vous demeurerez en paix en vous retournant par un simple regard vers le sujet de votre oraison, plus vous vous approcherez de l'occupation intérieure des choses de Dieu. Vous passeriez tout votre temps à combattre contre les

mouches qui font du bruit autour de vous: laissez-les bourdonner à vos oreilles, et accoutumez-vous à continuer votre ouvrage, comme si elles étoient loin de vous.

Pour le sujet de vos oraisons, prenez les endroits de l'Évangile ou de l'Imitation de Jésus-Christ qui vous touchent le plus. Lisez lentement; et à mesure que quelque parole vous touche, faites-en ce qu'on fait d'une conserve, qu'on laisse long-temps dans sa bouche pour l'y laisser fondre. Laissez cette vérité couler peu à peu dans votre cœur. Ne passez à une autre, que quand vous sentirez que celle-là a achevé toute son impression. Insensiblement vous passerez un gros quart d'heure en oraison. Si vous ménagez votre temps de sorte que vous puissiez la faire deux fois le jour, ce sera à deux reprises une demi-heure d'oraison par jour. Vous la ferez avec facilité, pourvu que vous ne vouliez point y trop faire, ni trop voir votre ouvrage fait. Soyez-y simplement avec Dieu dans une confiance d'enfant qui lui dit tout ce qui lui vient au cœur. Il n'est question que d'élargir le cœur avec Dieu, que de l'accoutumer à lui, et que de nourrir l'amour. L'amour nourri éclaire, redresse, encourage, corrige.

Pour vos occupations extérieures, il faut les partager entre les devoirs et les amusemens. Je compte parmi les devoirs toutes les bienséances pour le commerce des généraux de l'armée et des principaux officiers, avec lesquels il faut un air de société et des attentions: c'est ce que vous pouvez faire à certaines heures publiques, où, étant à tout le monde par politesse, on n'est livré à personne en particulier. Hors de ces heures sacrifiées à la bienséance, il faut être en commerce particulier avec un très-petit nombre de vrais amis qui pensent comme vous, et qui servent Dieu, ou du moins qui ne vous en éloignent pas. Il les faut choisir d'une naissance et d'un mérite qui conviennent à ce que vous êtes dans le monde.

Vous devez aussi lire, outre les livres de piété, des histoires et d'autres ouvrages qui vous cultivent l'esprit, tant pour la guerre, que pour les affaires auxquelles vous pouvez avoir quelque part dans les emplois.

Une de vos principales occupations doit être, ce me semble, de voir tout ce qui se passe dans une armée, d'en faire parler tous ceux qui ont le plus de génie et d'expérience. Il faut les chercher, les ménager, leur déferer beaucoup, pour en tirer toutes les lumières utiles.

Pour les lectures de pure curiosité, qui ne vont à rien qu'à contenter l'esprit, je les re-

trancherois dès qu'elles iroient insensiblement jusqu'à vous passionner. Il faut renoncer au vin, dès qu'il enivre. Je n'admettrois tout au plus ces amusemens, auxquels on fait trop d'honneur en leur donnant le nom d'étude, que comme on joue après dîner une ou deux parties aux échecs.

Le capital est de cultiver dans votre cœur ce germe de grâce. Ecartez tout ce qui peut l'affaiblir ; rassemblez tout ce qui peut le nourrir. Travaillez à force dans les commencemens. *Regnum Dei vim patitur, et violenti rapiunt illud*¹. Occupez-vous des miséricordes de Dieu, et de sa patience en votre faveur. *An ignoras quoniam benignitas Dei ad poenitentiam te adducit*²? Je ne cesse, monsieur, aucun jour de le prier pour vous. Il sait à quel point je vous suis dévoué pour toute ma vie.

due, que je veux vous aimer tous, et point autrement. Je ne veux voir en aucun de vous, que le seul bien-aimé. Peut-on se plaindre de ceux qui aiment ainsi leurs amis? Ils les aiment du même amour dont ils s'aiment eux-mêmes. N'est-ce pas l'amour le plus sincère, le plus pur, le plus fort, le plus inaltérable? Je vous en dirois davantage, mais je ne suis pas encore assez affermi contre une petite fièvre de rhume, qui m'a incommodé pendant trois jours ; mandez-moi, je vous conjure, à la première occasion, des nouvelles de monsieur (*le vidame*). Je le porte dans mon cœur à l'autel avec attendrissement.

Bonjour, mon bon duc : Dieu soit en vous, coupant, retranchant, ôtant tout le bois inutile, pour ne laisser que le seul tronc nourri de la pure sève. Qu'il soit tout en toutes choses!

LXXIV.

(LXXII)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur la mort de l'archevêque de Rouen³, frère de la duchesse.

30 décembre 1707.

Je ne veux point, mon bon duc, fatiguer notre bonne duchesse par une lettre de condoléance. Elle ne veut de moi aucun compliment, et elle ne doute pas, si je ne me trompe, de la sincérité avec laquelle je m'intéresse à tout ce qui la touche. J'ai véritablement senti la perte qu'elle vient de faire de monsieur son frère; mais j'y ai adoré la main de Dieu. Ce prélat avoit un fonds de foi, qui étoit mêlé de goûts naturels et de dissipation. Dieu l'a préparé par une longue maladie, et il l'a enfin arraché à tout ce qui étoit dangereux pour lui. Nous savons, mon bon duc, combien nous avons vu de miséricordes semblables dans la même famille⁴ : il faut en bénir Dieu, et tourner ces pertes à profit pour se détacher de tout. Le détachement de grâce ne rompt ni n'affaiblit jamais les amitiés; il ne fait que les purifier. Peut-on aimer mieux ses meilleurs amis, que de les aimer de l'amour de Dieu même, et d'aimer Dieu en eux? C'est ainsi, mon bon

¹ *Matth.* v, 12. — ² *Rom.* ii, 4. — ³ Jacques-Nicolas Colbert, mort à Paris, le 10 décembre 1707, âge de cinquante-trois ans. — ⁴ Allusion au marquis de Seignelay, frère aîné de l'archevêque de Rouen et de la duchesse de Chevreuse, mort à trente-neuf ans. On a vu plus haut les lettres touchantes que Fénelon lui écrivait pour l'affermir dans le bien.

LXXV.

(LXXIII)

AU MÊME.

Sur l'état de la pure foi, et la soustraction de la ferveur sensible.

Un père tendre ne pense pas toujours à son fils : mille objets entraînent son imagination, et par son imagination son esprit. Mais ces distractions n'interrompent jamais l'amour paternel : à quelque heure que son fils revienne dans son esprit, il l'aime ; et il sent au fond de son cœur qu'il n'a pas cessé un seul moment de l'aimer, quoiqu'il ait cessé de penser à lui. Tel doit être notre amour pour notre Père céleste ; un amour simple, sans défiance et sans inquiétude. Si l'imagination s'égaré, si l'esprit est entraîné, ne nous troublons point : toutes ces puissances ne sont point le vrai *homme de cœur*, l'homme *caché* dont parle saint Pierre¹, qui est *dans l'incorruptibilité d'un esprit modeste et tranquille*. Il n'y a qu'à faire un bon usage des pensées libres, en les tournant toujours vers la présence du bien-aimé, sans s'inquiéter sur les autres. C'est à Dieu à augmenter, quand il lui plaira, cette facilité sensible de conserver sa présence : souvent il nous l'ôte pour nous avancer ; car cette facilité nous amuse par trop de réflexions : ces réflexions sont des distractions véritables, qui interrompent le regard simple et direct de Dieu, et qui par là nous retirent des ténèbres de la pure foi. On cherche dans

¹ *1^{re} Pe'r.* iii, 4.

ces réflexions le repos de l'amour-propre, et la consolation dans le témoignage qu'on veut se rendre à soi-même. Ainsi on se distrait par cette ferveur sensible, et au contraire, on ne prie jamais si purement, que quand on est tenté de croire qu'on ne prie plus. Alors on craint de prier mal; mais on ne devrait craindre que de se laisser aller à la désolation de la nature lâche, à l'infidélité philosophique qui veut toujours se démontrer à elle-même ses propres opérations dans la foi, enfin au désir impatient de voir et de sentir pour se consoler. Il n'y a point de pénitence plus amère, que cet état de pure foi sans soutien sensible: d'où je conclus que c'est la pénitence la plus effective, la plus crucifiante et la plus exempte de toute illusion. Etrange tentation! on cherche impatientement la consolation sensible, par la crainte de n'être pas assez pénitent. Eh! que ne prend-on pour pénitence le renoncement à la consolation qu'on est si tenté de chercher?

Enfin il faut se souvenir de Jésus-Christ, que son père abandonna sur la croix. Dieu retira tout sentiment et toute réflexion pour se cacher à Jésus-Christ. Ce fut le dernier coup de la main de Dieu qui frappoit l'homme de douleurs. Voilà ce qui consomme le sacrifice. Il ne faut jamais tant s'abandonner à Dieu, que quand il semble nous avoir abandonnés. Prenons donc la lumière et la consolation quand il la répand, mais sans nous y attacher. Quand il nous enfonce dans la nuit de la pure foi, alors laissons-nous aller dans cette nuit où tout est agonie: un moment en vaut mille dans cette tribulation. On est troublé, et on est en paix: non-seulement Dieu se cache, mais il nous cache nous-mêmes à nous-mêmes, afin que tout soit en foi. On se sent découragé, et cependant on a une volonté immobile qui veut tout ce que Dieu veut de rude. On veut, on accepte tout, jusqu'au trouble même par lequel on est éprouvé. Ainsi on est secrètement en paix par cette volonté qui se conserve au fond de l'âme pour souffrir la guerre. Béni soit Dieu, qui fait en nous de si grandes choses malgré nos indignités.

Quand j'aurai l'honneur de vous voir, nous parlerons des choses sur lesquelles vous voulez un éclaircissement. Je prie notre Seigneur qu'il comble de ses grâces, vous, madame la..... et toute votre famille.

LXXVI.

(LXXIV.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il compatit à ses peines intérieures, et l'exhorte à prendre une généreuse résolution.

A Cambrai, 28 mars 1708.

Il n'est pas étonnant, monsieur, que vous me craigniez. Pendant que vous ne serez pas d'accord avec vous-même, vous craindrez votre propre raison, et encore plus votre foi, qui vous condamne: à plus forte raison, craindrez-vous un homme que vous supposez peu compatissant à vos infirmités. Pour moi, je ne suis pas aussi méchant que vous le croyez. Je vous plains: je voudrais pouvoir vous soulager. Que ne puis-je souffrir vos peines, pour vous en délivrer! Il n'y a rien que je ne voulusse faire, excepté vous flatter par une mauvaise complaisance. Vous souffrez plus que vous ne souffririez si vous vous jetiez dans le sein de Dieu. Vous n'auriez chaque jour que les mêmes actions à faire, et l'amour vous les adoucirait. Plus vous écoutez votre mollesse et votre goût pour certains amusemens, plus vous vous préparez d'embarras et d'obstacles. Que tardez-vous à vous déterminer? C'est le partage du cœur et l'irrésolution qui vous font languir. Si vous étiez déterminé, vous verriez les choses tout autrement, et vous sentiriez ce que vous n'avez pas encore senti. Vous êtes convaincu de ce que vous devez à Dieu. Vous n'avez rien à opposer aux vérités de la religion, que votre vivacité pour quelques amusemens, et que votre tiédeur pour la vertu. *Si veritatem dico vobis, quare non creditis mihi*¹? Puisque Jésus-Christ vous dit la vérité pour votre salut, pourquoi hésitez-vous? pourquoi ne vous livrez-vous pas à sa grâce et à son amour? Malheur à l'homme qui a deux cœurs! *Vir duplici corde*²!

O si vous aviez goûté la consolation et la liberté qu'on trouve à n'être qu'un, et à n'avoir qu'une volonté toute réunie vers le bien, vous regretteriez tous les momens perdus! C'est déjà une grande misère, que d'avoir en soi la révolte de la chair contre l'esprit; mais au moins l'esprit ne devrait pas être divisé. Il faudrait qu'il fût d'accord avec soi-même pour ne vouloir que ce que Dieu veut. Faute de cette réunion in-

¹ Joan. VIII, 46. — ² Eccli. II, 14.

time, on n'a point de paix, on porte dans son cœur une guerre civile. Vous ne pouvez finir vos irrésolutions que par la prière. Raisonnez peu; mais priez beaucoup; et, pour pouvoir prier beaucoup, prenez la prière avec une simplicité qui la facilite.

Je vous ai écrit autrefois à l'armée une lettre sur la manière de vous occuper à l'oraison, et de vous familiariser avec cet exercice. Vous ne sauriez vous y donner une trop grande liberté d'esprit, pour y pouvoir persévérer sans trop de contention et de gêne. Parlez-y à Dieu, comme au meilleur de vos amis, de tout ce que vous connoissez de défauts en vous, de toutes vos peines, de tous vos besoins. Délibérez avec lui sur vos affaires, et demandez-lui conseil sur tout ce qui mérite une décision. Pour ce qui est de certains partis à prendre, sans lesquels vous ne feriez que languir, il faut se tenir rigueur à soi-même, et aller en avant sans regarder derrière soi. C'est par là qu'on en est quitte à meilleur marché. Quoique vous me craigniez comme un loup-garou, je meurs d'envie de vous embrasser à votre passage. Aimez, s'il vous plaît, monsieur, celui qui vous honore et aime sans mesure.

LXXVII. (LXXV.)

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il se réjouit de ce que les circonstances lui permettent d'avoir cette année la consolation de le voir.

A Senlis, 15 mai 1708.

JE suis ravi, mon cher archevêque, que la campagne que je vais faire en Flandres me donne lieu de vous embrasser, et de vous renouveler moi-même les assurances de la tendre amitié que je conserverai pour vous toute ma vie. S'il m'avoit été possible, je me serois fait un plaisir d'aller coucher chez vous; mais vous savez qu'il y a des raisons qui m'obligent à garder des mesures, et je crois que vous ne vous en formaliserez point. Je serai demain à Cambrai sur les neuf heures: j'y mangerai un morceau à la poste, et je monterai ensuite à cheval pour me rendre à Valenciennes. J'espère vous y voir, et vous y entretenir sur diverses choses. Si je ne vous donne pas souvent de mes nouvelles, vous croyez bien que ce n'est pas manque d'amitié et de reconnaissance: elle est assurément telle qu'elle doit être.

LXXVIII. (LXXVI.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur l'entrevue que le Duc de Bourgogne doit avoir prochainement avec l'Électeur de Cologne. Ses sentimens sur le jansénisme. et ses dispositions envers Fénelon.

A Valenciennes, le 21 mai 1708.

VOTRE lettre m'a été rendue en particulier, mon cher archevêque, et je vous envoie la réponse par la même voie. C'est la meilleure dont vous puissiez user, lorsque vous le jugerez à propos. L'Électeur de Cologne a fait savoir à M. de Vendôme qu'il désiroit me voir; et à cause des inconvéniens du cérémonial, et que je ne lui pourrois pas donner autant qu'il prétendroit, il a été convenu que je ne le verrois qu'à cheval, et je crois que ce sera le jour de la revue de l'armée: ainsi faites-lui la réponse que vous avez projetée. Je sais que ce prince a plus de mérite qu'on ne lui en croit: je le connois par moi-même. Je suis charmé des avis que vous me donnez dans la seconde partie de votre lettre, et je vous conjure de les renouveler toutes les fois qu'il vous plaira. Il me paroît, Dieu merci, que j'ai une partie des sentimens que vous m'y inspirez, et que, me faisant connoître ceux qui me manquent, Dieu me donnera la force de tout accomplir, et d'user des remèdes que vous me prescrivez. Il me paroît que, pour ne guère nous voir, vous ne me connoissez pas mal encore. Quant à l'article qui regarde les Jansénistes, j'espère, par la grâce de Dieu, non pas telle qu'ils l'entendent, mais telle que la connoît l'Église catholique, que je ne tomberai jamais dans les pièges qu'ils voudront me dresser. Je connois le fond de leur doctrine, et je sais qu'elle est plus calviniste que catholique. Je sais qu'ils écrivent avec esprit et justesse; je sais qu'ils font profession d'une morale sévère, et qu'ils attaquent fortement la relâchée; mais je sais en même temps qu'ils ne la pratiquent pas toujours. Vous en connoissez les exemples, qui ne sont que trop fréquens. J'aurai une attention très-particulière à ce qui regarde les églises et les maisons des pasteurs: c'est un point essentiel, et je garderai sur ces points une exacte sévérité. Continuez vos prières, je vous en supplie: j'en ai plus besoin que jamais. Unissez-les aux miennes, ou plutôt je les mirai aux vôtres; car je sais qu'en pareil

cas l'évêque est au-dessus du prince. Vous faites très-sagement de ne point venir ici, et vous en pouvez juger par ce que je n'ai point été coucher à Cambrai. J'y aurois été assurément sans les raisons décisives qui m'en ont empêché. Sans cela, j'aurois été ravi de vous voir ici pendant le séjour que j'y fais, et de vous y entretenir sur beaucoup de matières, où vous auriez été plus capable que personne de m'éclaircir et de me donner conseil. Vous savez l'amitié que j'ai toujours eue pour vous, et que je vous ai rendu justice au milieu de tout ce dont on vous accusoit injustement. Soyez persuadé que rien ne sera capable de la diminuer, et qu'elle durera autant que ma vie.

LXXIX. (LXXVII.)

DE FÉNELON AU VIDAME D'AMIENS.

Il le remercie d'un petit service, et l'engage à demeurer fidèle à Dieu.

A Cambrai, 28 mai 1708.

Je vous suis très-obligé, monsieur, de la bonté avec laquelle vous avez bien voulu prendre les soins que je vous avois demandés. Les miens seront de prier Dieu pour vous pendant la campagne, afin qu'il vous conserve de toutes les façons. Vous voilà tous les jours exposé aux occasions dangereuses. J'avoue qu'une telle situation me fait de la peine pour les personnes que j'honore et que j'aime. Je leur souhaite fort une conscience pure, qui soit le fondement d'une humble confiance en Dieu, pour aller, s'il le faut, paroître devant lui.

Quand on a fait son devoir pendant quelque temps, on peut continuer : on est le même homme, et Dieu n'abandonne point ceux qui sont fidèles à sa grâce. En faisant le bien, on n'a point été malheureux : pourquoi craint-on de le devenir en continuant ? On a même goûté la paix et la joie d'une bonne conscience : pourquoi ne veut-on pas encore la goûter ? Vous devez plus à Dieu qu'un autre, vous qui avez acquis beaucoup de connoissances très-utiles, et qui avez l'esprit exercé aux réflexions les plus sérieuses : mais je ne compte pour rien l'esprit et le courage pour la vertu, à moins qu'on ne recoure avec une sincère défiance de soi-même à la grâce de Dieu. Honorez-moi, s'il vous plaît, monsieur, de la continuation de votre amitié, et regardez-moi comme l'homme du monde qui vous est le plus dévoué.

LXXX. (LXXVIII.)

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE
DE MORTEMART.

Combattre ses défauts patiemment et sans trouble : donner aux autres une grande liberté de s'ouvrir à nous.

A Cambrai, 8 juin 1708.

Je vous avoue, ma bonne duchesse, que je suis ravi de vous voir accablée par vos défauts, et par l'impuissance de les vaincre. Ce désespoir de la nature, qui est réduite à n'attendre plus rien de soi, et à n'espérer que de Dieu, est précisément ce que Dieu veut. Il nous corrigera quand nous n'espérerons plus de nous corriger nous-mêmes. Il est vrai que vous avez un naturel prompt et âpre, avec un fonds de mélancolie, qui est trop sensible à tous les défauts d'autrui, et qui rend les impressions difficiles à effacer ; mais ce ne sera jamais votre tempérament que Dieu vous reprochera, puisque vous ne l'avez pas choisi, et que vous n'êtes pas libre de vous l'ôter. Il vous servira même pour votre sanctification, si vous le portez comme une croix. Mais ce que Dieu demande de vous, c'est que vous fassiez réellement dans la pratique ce que sa grâce met dans vos mains. Il s'agit d'être petite au dedans, ne pouvant pas être douce au dehors. Il s'agit de laisser tomber votre hauteur naturelle, dès que la lumière vous en vient. Il s'agit de réparer par petitesse ce que vous aurez gâté par une saillie de hauteur. Il s'agit d'une petitesse pratiquée réellement et de suite dans les occasions. Il s'agit d'une sincère désappropriation de vos jugemens. Il n'est pas étonnant que la haute opinion que toutes nos bonnes gens ont eue de toutes vos pensées depuis douze ans, vous ait insensiblement accoutumée à une confiance secrète en vous-même, et à une hauteur que vous n'aperceviez pas. Voilà ce que je crains pour vous cent fois plus que les saillies de votre humeur. Votre humeur ne vous fera faire que des sorties brusques ; elle servira à vous montrer votre hauteur, que vous ne verriez peut-être jamais sans ces vivacités qui vous échappent : mais la source du mal n'est que dans la hauteur secrète qui a été nourrie si long-temps par les plus beaux prétextes.

Laissez-vous donc apétisser par vos propres défauts, autant que l'occupation des défauts d'au-

trui vous avoit agrandie. Accoutumez-vous à voir les autres se passer de vos avis, et passez-vous vous-même de les juger. Du moins, si vous leur dites quelque mot, que ce soit par pure simplicité, non pour décider et pour corriger, mais seulement pour proposer par simple doute, et désirant qu'on vous avertisse comme vous aurez averti. En un mot, le grand point est de vous mettre de plain-pied avec tous les petits les plus imparfaits. Il faut leur donner une certaine liberté avec vous, qui leur facilite l'ouverture de cœur. Si vous avez reçu quelque chose pour eux, il faut le leur donner, moins par correction que par consolation et nourriture.

A l'égard de M. de Chamillard, vous ne ferez jamais si bien ce que Dieu demandera de vous, que quand vous n'y aurez ni empressement ni activité. Ne vous mêlez de rien, quand on ne vous cherchera pas. Vous n'aurez la confiance des gens pour leur bien, et vous ne serez à portée de leur être utile, qu'autant que vous les laisserez venir. Rien n'acquiert la confiance, que de ne l'avoir jamais cherchée. Je dis tout ceci, parce qu'il est naturel qu'on soit tenté de vouloir redresser ce qui paroît en avoir un pressant besoin, et à quoi on s'intéresse. Pour garder un juste tempérament là-dessus, vous pouvez consulter quelqu'un qui en sait plus que moi. Dieu sait, ma bonne duchesse, à quel point je suis uni à vous, et combien je souhaite que les autres le soient.

LXXXI. (LXXIX.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il l'engage à être ferme dans ses résolutions.

10 août 1708.

Il y a long-temps, monsieur, que je désire avoir l'honneur de vous écrire; mais les mouvemens de guerre, qui vous occupent depuis quelque temps, m'en ont empêché. Je ne puis néanmoins résister toujours à mon inclination et à mon zèle. J'ai été ravi de savoir que vous étiez en santé parfaite après tout ce qui s'est passé. Il ne me reste qu'à désirer que N...¹ ne se laisse point entraîner par les amusemens journaliers, et qu'il soit ferme à exécuter le projet qu'il a formé. Il faut du courage à toutes

¹ Il y a tout lieu de croire que la lettre N signifie le vidame lui-même, que Fénelon ne désigne qu'en tierce personne, dans la crainte que sa lettre ne fût interceptée.

choses: ce n'est point un courage d'effort et de saillie, mais de patience et d'égalité. Moins on se fait de violence, moins on est capable de s'en faire: au contraire, plus on se fait de violence, plus on s'accoutume à prendre sur soi. Les choses qu'on quitte paroissent ce qu'elles sont dès qu'on les a quittées; et on n'en fait cas, que que quand on n'est pas encore assez résolu de les mépriser.

Vous me direz peut-être que N... pense là-dessus précisément comme vous et moi, mais qu'il est foible, plein de goût pour l'amusement, et qu'il craint la peine de s'appliquer. Je réponds que N... doit désirer de vaincre sa foiblesse. Vous me répondrez: Comment vaincra-t-il sa foiblesse, lui qui est foible? où est la force par laquelle il pourra se vaincre? Je réponds que c'est déjà un commencement de force que de sentir qu'on est foible. Un malade qui sent combien il est foible, a au moins un sentiment qui est une ressource pour lui; ensuite il prend un bâton, demande des alimens pour se fortifier, et a recours à quelqu'un pour le soutenir quand il veut sortir de son lit.

N... doit chercher en autrui tout ce qu'il sent qui lui manque en lui-même. Vous lui rendrez un grand service, si vous lui remettez souvent cette vérité devant les yeux. Vous êtes très-propre à l'en persuader, vous qui la connoissez à fond. Il faut le réveiller souvent par de petits mots, sans le fatiguer. De temps en temps pressez-le un peu de bonne amitié, pour l'engager à faire certains pas nécessaires. Il en ressentira une vraie consolation, et vous serez ravi de l'avoir déterminé. Vous savez, monsieur, combien je vous suis dévoué.

LXXXII. (LXXX.)

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE
DE MORTEMART.

La paix intérieure ne se trouve que dans la petitesse et la désappropriation de l'esprit.

A Cambrai, 22 août 1708.

Le grand abbé (*de Beaumont*) vous dira de nos nouvelles, ma bonne duchesse: mais il ne sauroit vous dire à quel point mon cœur est uni au vôtre. Je souhaite fort que vous ayez la paix au dedans. Vous savez qu'elle ne se peut trouver que dans la petitesse, et que la petitesse

n'est réelle qu'autant que nous nous laissons rapetisser sous la main de Dieu en chaque occasion. Les occasions dont Dieu se sert consistent d'ordinaire dans la contradiction d'autrui qui nous désapprouve, et dans la foiblesse intérieure que nous éprouvons. Il faut nous accoutumer à supporter au dehors la contradiction d'autrui, et au dedans notre propre foiblesse. Nous sommes véritablement petits quand nous ne sommes plus surpris de nous voir corrigés au dehors et incorrigibles au dedans. Alors tout nous surmonte comme de petits enfans, et nous voulons être surmontés ; nous sentons que les autres ont raison, mais que nous sommes dans l'impuissance de nous vaincre pour nous redresser. Alors nous désespérons de nous-mêmes, et nous n'attendons plus rien que de Dieu. Alors la correction d'autrui, quelque sèche et dure qu'elle soit, nous paroît moindre que celle qui nous est due. Si nous ne pouvons pas la supporter, nous condamnons notre délicatesse encore plus que nos autres imperfections. La correction ne peut plus alors nous rapetisser, tant elle nous trouve petits. La révolte intérieure, loin d'empêcher le fruit de la correction, est au contraire ce qui nous en fait sentir le pressant besoin. En effet, la correction ne peut se faire sentir, qu'autant qu'elle coupe dans le vif. Si elle ne coupoit que dans le mort, nous ne la sentirions pas. Ainsi plus nous la sentons vivement, plus il faut conclure qu'elle nous est nécessaire.

Pardonnez-moi donc, ma bonne duchesse, toutes mes indiscretions. Dieu sait combien je vous aime, et à quel point je suis sensible à toutes vos peines. Je vous demande pardon de tout ce que j'ai pu vous écrire de trop dur ; mais ne doutez pas de mon cœur, et comptez pour rien ce qui vient de moi. Regardez la seule main de Dieu, qui s'est servi de la rudesse de la mienne pour vous porter un coup douloureux. La douleur prouve que j'ai touché à l'endroit malade. Cédez à Dieu ; acquiescez pleinement : c'est ce qui vous mettra en repos, et d'accord avec tout vous-même. Voilà ce que vous savez si bien dire aux autres. L'occasion est capitale ; c'est un temps de crise. O quelle grâce ne coulera point sur vous, si vous portez, comme un petit enfant, tout ce que Dieu fait pour vous rabaisser, et pour vous désapproprier, tant de votre sens, que de votre volonté ! Je le prie de vous faire si petite, qu'on ne vous trouve plus.

LXXXIII. (LXXXI.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il ne croit pas que le duc de Bourgogne doive retourner à la cour dans les circonstances présentes.

A Cambrai, 7 septembre 1708.

Je suis en tristesse et en peine, monsieur, depuis plusieurs jours. Nous prions pour l'État, pour le prince auprès duquel vous êtes, pour vous, et pour beaucoup de personnes chères. Je vous conjure d'avoir la bonté de rendre en main propre la lettre ci-jointe, sans que personne puisse l'apercevoir ni s'en douter : le secret est essentiel. Ne craignez rien ; la chose en elle-même ne vous commet nullement. Vous savez, monsieur, avec quels sentimens vifs et tendres je vous suis dévoué pour tout le reste de ma vie, et sans réserve.

Je vous conjure de ne perdre pas un seul moment pour rendre ma lettre.

On commence à répandre un bruit que tous vos généraux, excepté M. de Vendôme, trouvent le secours impossible, et que Mgr le D. de B. (*le duc de Bourgogne*) est sur le point de s'en retourner à la cour : cela me perce le cœur. Mgr le D. de B. ne sauroit partir après rien de plus triste que l'abandon de Lille. Ainsi le reste de la campagne, après la prise de cette ville, ne peut avoir rien de plus amer : au contraire, il peut arriver des cas où l'on trouve quelque adoucissement à ce malheur, et je voudrois que le prince en eût le mérite et la gloire. Il est inutile de dire que le prince ne doit pas être présent à l'affront de cette ville prise : il ne l'auroit pas moins en se retirant quelques jours avant la prise, qu'en demeurant à l'armée : au moins il paroîtroit qu'il n'est pas venu pour une espèce de carrousel, et qu'il soutient avec patience, courage et ressource, les malheureuses occasions. C'est un genre de gloire qui reste à acquérir très-avantageusement, quand les succès deviennent impossibles. Mais s'il s'en va avec précipitation, laissant à un autre le soin de relever les armes du Roi, on lui imputera les mauvais événemens déjà arrivés, et on supposera qu'il a fallu laisser à un autre le soin de les réparer. Je prie Dieu qu'il soit son conseil.

LXXXIV. (LXXXII.)

AU DUC DE BOURGOGNE.

Il souhaite que ce prince demeure à la tête des armées jusqu'à la fin de la campagne ¹.

Septembre 1708.

Je n'ai garde, monseigneur, de me mêler des affaires qui sont au-dessus de moi, et principalement de celles de la guerre, que j'ignore profondément; mais la connoissance de vos bontés, et un excès de zèle, me font prendre la liberté de vous dire, par cette voie très-sûre et très-secrète, que, si Dieu permettoit que vous ne pussiez pas secourir Lille, il conviendrait au moins, si je ne me trompe, que vous fissiez les dernières instances pour obtenir la permission de demeurer à la tête des armées jusqu'à la fin de la campagne. Quand un grand prince comme vous, monseigneur, ne peut pas acquérir de la gloire par des succès éclatans, il faut au moins qu'il tâche d'en acquérir par sa fermeté, par son génie, et par ses ressources dans les tristes événemens. Je suis persuadé, monseigneur, que toute la pente de votre cœur est pour ce parti. Il ne dépend pas de vous de faire l'impossible; mais ce qui peut soutenir la réputation des armes du Roi et la vôtre, est que vous fassiez jusqu'à la fin tout ce qu'un vieux et grand capitaine feroit pour redresser les choses. Les habiles gens vous feront alors justice; et les habiles gens décident toujours à la longue dans le public. Souffrez cette indiscretion du plus dévoué et du plus zélé de tous les hommes.

LXXXV. (LXXXIII.)

AU MÊME.

C'est dans l'adversité que doit éclater le courage d'un prince; exemple de saint Louis. Éviter l'indécision, quand on est à la tête des affaires.

A Cambrai, 16 septembre 1708.

MONSEIGNEUR, je ne suis consolé des mécomptes que vous éprouvez, que par l'espérance du fruit que Dieu vous fera tirer de cette épreuve.

Dieu donne souvent, comme saint Augustin le remarque, les prospérités temporelles aux impies mêmes, pour montrer combien il méprise ces biens dont le monde est si ébloui. Mais pour les croix, il les réserve aux siens, qu'il veut détacher, humilier sous sa puissante main, et rendre l'objet de sa complaisance. *C'est parce que vous étiez agréable à Dieu*, dit l'ange à Tobie ¹, *qu'il a été nécessaire que la tentation vous éprouvât*. Il manque beaucoup à tout homme, quelque grand qu'il soit d'ailleurs, qui n'a jamais senti l'adversité. Le Sage dit ²: *Celui qui n'a point été tenté, que sait-il? On ne connoît ni les autres hommes ni soi-même, quand on n'a jamais été dans l'occasion du malheur, où l'on fait la véritable épreuve de soi et d'autrui*. La prospérité est un torrent qui vous porte; en cet état, tous les hommes vous encensent, et vous vous enivrez de cet encens. Mais l'adversité est un torrent qui vous entraîne, et contre lequel il faut se roidir sans relâche. Les grands princes ont plus de besoin que tout le reste des hommes des leçons de l'adversité: c'est d'ordinaire ce qui leur manque le plus. Ils ont besoin de contradiction pour apprendre à se modérer, comme les gens d'une médiocre condition ont besoin d'appui. Sans la contradiction, les princes ne sont point dans les travaux des hommes ³, et ils oublient l'humanité. Il faut qu'ils sentent que tout peut leur échapper, que leur grandeur même est fragile, et que les hommes qui sont à leurs pieds leur manqueraient. si cette grandeur venoit à leur manquer. Il faut qu'ils s'accoutument à ne vouloir jamais hasarder de trouver le bout de leur pouvoir, et qu'ils sachent se mettre par bonté en la place de tous les autres hommes, pour voir jusqu'où il faut les ménager. En vérité, monseigneur, il est bien plus important au vrai bien des princes et de leurs peuples, que les princes acquièrent une telle expérience, que de les voir toujours victorieux. Ce que je craignois pour vous étoit une joie flatteuse de commander une si puissante armée. Je priois Dieu que vous ne fussiez point comme ce roi dont il est dit dans l'Écriture: *Gloriabatur quasi potens in potentia exercitibus suis* ⁴. Les plus grands princes n'ont que des forces empruntées. Leur

bas; ce sont les lettres LXXXVIII et XC. La lecture de ces différentes pièces, et la comparaison que nous en avons faite avec les lettres intermédiaires, nous a convaincus qu'elles devoient être séparées, comme elles le sont en effet dans les copies que nous avons sous les yeux, et que M. le cardinal de Floussat a suivies dans l'*Histoire de Fénelon*, liv. VII.

¹ Tob. XII. 13. — ² Eccli. XXXIV. 9. — ³ Ps. LXXII. 5. — ⁴ Judit. 4. 4.

¹ Cette lettre, dans toutes les éditions antérieures à celle de Versailles, se trouve jointe à deux autres qu'on verra plus

confiance est bien vaine, s'ils s'imaginent être forts par cette multitude d'hommes qu'ils rassemblent. Un contre-temps, une ombre, un rien met l'épouvante et le désordre dans ces grands corps. Je fus touché jusqu'aux larmes, lorsque je vous entendis prononcer avec tant de religion ces aimables paroles : *Hi in curribus, et hi in equis : nos autem in nomine Domini* ¹. Beaucoup de gens grossiers s'imaginent que la gloire des princes dépend des succès : elle dépend des mesures bien prises, et non des succès que ces mesures préparent. Elle ne dépend pas même entièrement des mesures bien prises ; car les fautes que les princes les plus habiles peuvent faire, se tournent à profit pour les perfectionner, et pour relever leur réputation, quand ils savent en faire un bon usage.

Le véritable honneur des princes ne dépend que de leur vertu. Ils ne peuvent être qu'admirés, s'ils se montrent bons, sages, courageux, patients. L'adversité leur donne un lustre qui manque à la prospérité la plus éclatante. Elle découvre en eux des ressources que le monde n'aurait jamais vues, si tout fût venu au-devant d'eux, au gré de leurs désirs. La plus grande de toutes les victoires est celle d'une sagesse et d'un courage qui est victorieux du malheur même.

On n'en sauroit donner un exemple plus décisif que celui du roi saint Louis. Il combattoit pour la religion ; et Dieu, qui l'aimoit, lui donna toutes les croix que vous savez. Je prie très-souvent, afin que le petit-fils de ce grand roi soit l'héritier de ses vertus, et que vous soyez, comme lui, selon le cœur de Dieu. Ma joie seroit grande, si vous pouviez exécuter de grandes choses pour le Roi et pour l'État ; mais, si Dieu permet que vous ne puissiez pas les exécuter, je souhaite qu'au moins vous fassiez jusqu'au bout tout ce qu'on peut attendre de vous. Vous le ferez sans doute, monseigneur : si vous êtes fidèle à Dieu, il vous conduira comme par la main.

Oserai-je vous dire ce que j'apprends que le public dit ? Si je suivais les règles de la prudence, je ne le ferois pas. Mais j'aime mieux m'exposer à vous paroître indiscret, que manquer à vous dire ce qui sera peut-être utile dans un cœur tel que le vôtre. On vous estime sincèrement ; on vous aime avec tendresse ; on a conçu les hautes espérances des biens que vous pourrez faire : mais le public prétend savoir que vous ne décidez pas assez, et que vous avez

trop d'égards pour des conseils très-inférieurs à vos propres lumières. Comme je ne sais point les faits, j'ignore sur qui tombent tous ces discours, et je ne fais que vous rapporter simplement, mot pour mot, ce que je ne sais ni ne puis démêler.

Il est vrai, monseigneur, que votre soumission aux volontés du Roi doit être inviolable ; mais vous devez user de toute l'étendue des pouvoirs qu'il vous laisse, pour le bien de son service. De plus, il convient que vous fassiez les plus fortes représentations, si vous voyez que vous ayez besoin qu'on augmente vos pouvoirs. Un prince sérieux, accoutumé à l'application, qui s'est donné à la vertu depuis longtemps, et qui achève sa troisième campagne à l'âge de vingt-sept ans commencés, ne peut être regardé comme étant trop jeune pour décider. M. le duc d'Orléans a des pouvoirs absolus pour la guerre d'Espagne. On a déjà vu par expérience qu'on ne peut attendre de vous, monseigneur, qu'une conduite mesurée et pleine de modération. Il ne s'agit point des décisions que vous pourriez faire tout seul, contre l'avis de tous les officiers-généraux de l'armée : il suffit seulement que vous soyez libre de suivre ce que vous croirez à propos, quand votre avis sera confirmé par ceux des officiers-généraux qui ont le plus de réputation et d'expérience. On hasarderà beaucoup moins en vous donnant de tels pouvoirs, qu'en vous tenant gêné et assujéti aux pensées d'un particulier, ou en vous faisant toujours attendre les décisions du Roi. Ce dernier parti vous exposerait à de très-fâcheux contre-temps. Il y a des cas pressans où l'on ne peut attendre sans perdre l'occasion, et où personne ne peut décider, que ceux qui voient les choses sur les lieux.

Je vous demande pardon, monseigneur, de cet excès de liberté qui vient d'un excès de zèle. Je n'ai, Dieu merci, aucun intérêt en ce monde. Je ne suis occupé que du vôtre, qui est celui du Roi et de l'État. Je sais à qui je parle, et je ne puis douter de la bonté de votre cœur. Le mien vous sera dévoué le reste de ma vie avec l'attachement le plus inviolable, et avec le respect le plus profond.

LXXXVI. (LXXXIV.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il l'exhorte à se donner courageusement à Dieu, et lui indique quelques moyens pour se soutenir.

A Cambrai, 17 septembre 1708.

J'avois pris la liberté, monsieur, de vous envoyer, par la voie sûre d'un de vos principaux domestiques, une lettre pour Mgr le duc de Bourgogne : souffrez que j'y en ajoute une seconde qui est jointe à celle-ci. Je vous supplerois de me la renvoyer par mon domestique, si vous aviez quelque raison pour ne la rendre pas, ou si vous ne pouviez pas trouver une occasion de la rendre en secret. Ce qui est très-certain, c'est que, quand même ma lettre seroit vue de tout le monde, ce qu'elle contient ne pourroit être blâmé ni du Roi ni du public ; mais il est nécessaire qu'elle demeure bien secrète. Je ne puis mieux faire que d'abandonner le tout entre vos mains.

Je prie Dieu tous les jours pour vous, afin qu'il vous soutienne contre vous-même, et qu'il ne permette pas que toutes ses grâces, si abondamment répandues dans votre cœur, se tournent en condamnation. Vous connoissez le bien ; vous l'aimez : il est dans votre cœur ; il vous y reproche tout ce que vous faites, et tout ce que vous ne faites pas. Vous méprisez le charme qui vous retient ; vous avez honte de ce que vous mettez en la place de Dieu. Vous auriez horreur de mourir comme vous vivez, dans la dissipation, dans la tiédeur et dans l'infidélité. Vous sortiriez de cette espèce d'ensorcellement, si vous vouliez bien vous gêner un peu pour vous mettre dans l'habitude de deux choses : l'une est de faire un peu d'oraison et de lecture, soir et matin un petit quart d'heure, avec un peu de retour en vous-même pour y trouver Dieu, et pour vous renouveler en sa présence dans les principales occasions de la journée ; l'autre est d'éviter tout ce qui dissipe, qui passionne, et qui ôte le goût de Dieu. Vous trouverez qu'il n'y a que les amusemens inutiles qui causent cette dissipation, et que toutes les occupations qui sont dans l'ordre de la Providence par rapport à votre état, ne vous éloigneront point de Dieu, quand vous voudrez bien en user modérément pour l'amour de lui. Peut-on se donner à lui à meilleur mar-

ché ? Courage donc, monsieur ! Ne hésitez plus, et livrez-vous à celui qui vous veut pour votre bonheur éternel. Vous aurez dès ce monde le centuple de ce que vous aurez quitté. Je vous suis dévoué sans réserve : Dieu le sait.

LXXXVII. (LXXXV.)

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il est disposé à rester constamment à la tête de l'armée, à moins d'un ordre supérieur. Sur sa conduite pendant le siège de Lille, et sur l'indécision qu'on lui reprochoit.

Au camp du Saulsoir, 20 septembre 1708.

J'AI reçu, depuis quelque temps, deux de vos lettres, mon cher archevêque ; vous comprenez aisément que je n'ai pas trop eu le temps de répondre plus tôt à la première ; et pour la seconde, elle ne m'a été rendue qu'hier. Il n'a point été question de parler sur mon retour ; mais vous pouvez être persuadé que je suis et que j'ai toujours été dans les mêmes sentimens que vous sur ce chapitre, et qu'à moins d'un ordre supérieur et réitéré, je compte, quoi qu'il arrive, de finir la campagne, et d'être à la tête de l'armée tant qu'elle sera assemblée. J'en viens à la seconde. Il est vrai que j'ai essuyé une épreuve depuis quinze jours ; et je me trouve bien loin de l'avoir reçue comme je le devois, me laissant et emportant aux prospérités et abattre dans les adversités, et me laissant aussi aller à un serrement de cœur et aux noirceurs causées par les contradictions, et les peines de l'incertitude et de la crainte de faire quelque chose mal à propos dans une affaire d'une conséquence aussi extrême pour l'État. Je me trouvois avec l'ordre du Roi réitéré d'attaquer les ennemis, M. de Vendôme pressant de le faire, et, de l'autre côté, le maréchal de Berwick et tous les anciens officiers, avec la plus grande partie de l'armée, disant qu'il étoit impossible d'y réussir, et que l'armée s'y perdroit. Le Roi me réitéra son ordre après une première représentation, à laquelle je me crus obligé. M. Chamillart arriva le soir, et me confirma la même chose. Je voyois les funestes suites de la perte d'une bataille, sans pouvoir presque espérer de la gagner, et que le mieux qui pouvoit nous arriver étoit de nous retirer après une attaque infructueuse. Voilà l'état où j'ai été pendant huit ou neuf jours, jusqu'à ce qu'enfin le Roi, informé de l'état des choses,

n'a plus ordonné l'attaque, et m'a remis à prendre mon parti. Sur ce que vous dites de mon indécision, il est vrai que je me le reproche à moi-même, et que, quelquefois paresse ou négligence, d'autres, mauvaise honte, ou respect humain, ou timidité, m'empêchent de prendre des partis, et de trancher net dans des choses importantes. Vous voyez que je vous parle avec sincérité; et je demande tous les jours à Dieu de me donner, avec la sagesse et la prudence, la force et le courage pour exécuter ce que je croirai de mon devoir. Je n'avois point cette puissance décisive quand je suis entré en campagne, et le Roi m'avoit dit que, quand les avis seroient différens, de me rendre à celui de M. de Vendôme, lorsqu'il y persisteroit. Je la demandai après l'affaire d'Oudenarde¹; elle me fut accordée, et peut-être ne m'en suis-je pas servi autant que je le devois. Pour toutes les louanges que vous me donnez, si elles ne venoient d'un homme comme vous, je les prendrais pour des flatteries; car en vérité, je ne les mérite guère, et le monde se trompe dans ce qu'il pense sur mon sujet. Mais il faut, avec la grâce de Dieu, mériter ce que l'on en croit, du moins en approcher. Vous savez mon amitié pour vous; elle ne finira qu'avec ma vie. Je me sers de cette occasion pour vous demander si vous ne croyez pas qu'il soit absolument mal de loger dans une abbaye de filles: c'est le cas où je me trouve. Les religieuses sont pourtant séparées, mais j'occupe une partie de leurs logemens; et, s'il étoit nécessaire, je quitterois la maison, quoi que l'on en pût dire. Dites-moi, je vous en prie, votre sentiment, d'autant plus que je suis présentement dans votre diocèse.

des desseins sur vous, plus il est jaloux de tous vos talents naturels. Il veut que vous sentiez des tristesses, des abattemens, des serremens de cœur, des irrésolutions, des embarras qui vous surmontent, et des impuissances qui vous rendent mécontent de vous-même. Ô que cet état plaît à Dieu! et que vous lui déplairiez, si, possédant toute la régularité des vertus les plus éclatantes, vous jouissiez de toute votre force et du plaisir d'être supérieur à tous! Dites avec David, monseigneur: *Et vilior fiam plus quam factus sum, et ero humilis in oculis meis*¹. Ne craignez rien, tant que vous serez petit sous la puissante main de Dieu. Allez, non comme un grand prince, mais comme un petit berger avec cinq pierres contre le géant Goliath. Pourvu que vous ne vous préveniez ni pour ni contre personne, que vous écoutiez tranquillement tous ceux qu'il convient d'écouter ou de consulter, et qu'ensuite, sans aucun égard à vos goûts ou à vos dégoûts naturels, ni à vos préjugés, vous suiviez ce que Dieu présent et humblement invoqué vous mettra au cœur, vous vous sentirez libre, soulagé, simple, décisif; et vous ne ferez des fautes qu'autant que vous manquerez à agir dans cette dépendance continuelle de l'esprit de grâce. Si vous êtes fidèle à lire et à prier dans vos temps de réserve, et si vous marchez pendant la journée en présence de Dieu, dans cet esprit d'amour et de confiance familière, vous aurez la paix: votre cœur sera élargi; vous aurez une piété sans scrupule, et une joie sans dissipation.

LXXXIX. (LXXXVII.)

LXXXVIII. (LXXXVI.)

DE FÉNELON AU DUC DE BOURGOGNE.

Avis pour le temps de la tristesse et de l'adversité².

(Septembre 1708.)

MONSIEUR, je remercie Dieu, du fond de mon cœur, de voir la simplicité et la bonté avec laquelle vous daignez me découvrir ce qui se passe au dedans de vous. Plus Dieu a

AU VIDAME D'AMIENS.

Il souhaite de le revoir bientôt avec la paix de la conscience.

A Manbeuge, 21 septembre 1708.

VOILA, monsieur, votre campagne bien avancée; sa fin s'approche: je vois avec plaisir s'approcher aussi le temps de votre passage sur notre frontière. Quelle joie n'aurai-je point si je vous trouve d'accord avec vous-même! Quelle paix et quelle douceur que d'être pleinement décidé au fond de son cœur sur les choses essentielles! Les contradictions du dehors, quelque pénibles qu'elles soient, ne sont

¹ Le combat d'Oudenarde, ou une partie de l'armée française éprouva quelque échec, s'étoit donné le 11 juillet précédent. Voyez ci-après la lettre XCIII, p. 275. — ² Voyez la note de la lettre LXXXIV, ci-dessus, p. 268.

¹ II Reg. vi, 22.

jamais comparables à celles du dedans. Rien n'est si dur, que de porter toujours sa condamnation au fond de soi-même : encore est-ce un grand bonheur de ne l'étouffer pas. J'aime votre sincérité ; elle m'attendrit : j'en espère de bonnes suites. Mais ce n'est pas assez d'être sincère contre soi ; il faut s'exécuter, quoi qu'il en coûte, et agir aussi raisonnablement qu'on parle.

Vous savez, monsieur, avec quel zèle je vous suis dévoué pour toute ma vie.

XC. (LXXXVIII.)

AU DUC DE BOURGOGNE.

Sur les reproches que la voix publique faisoit à ce prince : comment il doit tâcher de conquérir l'estime publique ¹.

A Cambrai, 24 septembre 1708.

Loix de vouloir vous flatter, monseigneur, je vais rassembler ici toutes les choses les plus fortes qu'on répand dans le monde contre vous.

1° On dit que vous êtes trop particulier, trop renfermé, trop borné à un petit nombre de gens qui vous obsèdent. Il faut avouer que je vous ai toujours vu, dans votre enfance, aimant à être en particulier, et ne vous accommodant pas des visages nouveaux. Quoique je sois persuadé que vous avez, depuis ce temps-là, beaucoup pris sur vous par raison et par vertu, pour vous donner au public, qui a une espèce de droit d'aborder facilement ses princes, il peut se faire qu'il y ait encore dans votre fonds quelque reste de ce goût-là. De plus, je ne m'étonne pas que vous ayez été un peu plus renfermé qu'à l'ordinaire dans ces temps d'agitation et d'embarras, où les partis étoient difficiles à prendre, et où vous trouviez les esprits divisés. Vous avez, plus qu'aucun autre prince, de quoi contenter le public, dans la conversation. Vous y êtes gai, obligé, et, si on l'ose dire, très-aimable : vous avez l'esprit cultivé et orné pour pouvoir parler de tout, et pour vous proportionner à chacun. C'est un charme continué, qu'il ne tient qu'à vous de donner : il ne vous en coûtera qu'un peu de sujétion et de complaisance. Dieu vous donnera la force de vous y assujétir, si vous la désirez. Vous n'y aurez que la gloire mondaine à craindre. C'est

l'avantage des grands princes, que chacun qui se ruine ou s'expose à être tué pour eux, est enchanté par une parole obligeante et dite à propos. L'armée entière chantera vos louanges, quand chacun vous trouvera accessible, ouvert et plein de bonté.

2° On dit, monseigneur, que vous écoutez trop des personnes sans expérience, d'un génie borné, d'un caractère foible et timide : on va jusqu'à les accuser de manquer de courage. Je ne sais point sur qui tombent ces discours, et je les suppose très-injustes. On ajoute qu'ayant par vous-même des lumières très-supérieures à celles de ces gens-là, vous déférez trop à leurs conseils, qui tendent aux partis peu propres à vous faire honneur. Il est naturel que la jalousie et le dépit fassent parler ainsi. Il peut même se faire que les gens attachés à M. de Vendôme répandent ces bruits : mais enfin ils sont fort répandus. Vous saurez mieux que personne discerner ce qu'ils ont de véritable d'avec ce qui est faux. Un prince aussi éclairé que vous doit bien connoître le fort et le foible des gens qui l'approchent. J'avoue qu'il y a quelquefois des hommes qui ne sont pas brillans, mais qui ont un sens droit avec un bon cœur, et qui méritent d'être écoutés plus que d'autres qui éblouissent : mais il faut un peu proportionner les marques de confiance à la réputation publique. En tout ceci, je marche à l'aveugle et à tâtons ; car, en vérité, je ne sais ni ne soupçonne nullement sur qui cette critique peut tomber.

3° On dit, monseigneur, qu'ayant une assez vive répugnance à suivre les conseils outrés de M. de Vendôme, vous n'avez pas laissé de suivre trop facilement ce qu'il a voulu. On ajoute même que cette facilité a un peu rebuté les principaux officiers-généraux, qui avoient espéré que vous prendriez une autorité décisive, et que vous redresseriez ceux qui en avoient besoin. Je suppose que ceux qui parlent ainsi n'ont pas su que vous n'aviez ces complaisances pour les conseils de M. de Vendôme, que pour vous conformer aux intentions du Roi.

4° Beaucoup de gens soutiennent qu'on pouvoit, dès le cinquième de ce mois, attaquer avec succès les ennemis dans leurs retranchemens ; que ces retranchemens n'étoient alors presque rien ; qu'on a donné aux ennemis huit jours pour se rendre inaccessibles, par les irrésolutions et les divisions des chefs, qui ont réduit à attendre des ordres du Roi. On dit que vous avez trop cru ailleurs M. de Vendôme, et que vous n'avez pas voulu le croire dans cette

¹ On trouve quelques fragmens de cette lettre dans l'édition de 1738, lettre IV. Voyez la note de la lettre LXXXIV, ci-dessus, p. 268.

occasion unique, où il a paru qu'il avoit raison, et où il proposoit un parti propre à vous acquérir beaucoup de gloire. Pour moi, monseigneur, je trouve que vous avez agi avec une grande sagesse, de n'avoir voulu rien hasarder sur une parole si hasardeuse, contre l'avis de M. le maréchal de Berwick et des plus expérimentés officiers de l'armée. Il ne s'agit pas même des difficultés qui se trouvoient ou ne se trouvoient pas dans cette entreprise ; il s'agit seulement de celles qui étoient apparentes. M. de Vendôme auroit dû savoir de bonne heure l'état des lieux et des chemins, avec celui des retranchemens des ennemis ; mais dans l'incertitude, il n'étoit pas permis d'exposer la France à un grand malheur. Ce que je souhaiterois, c'est qu'un certain nombre de personnes sages, et bien instruites des faits, répandissent dans le public ce qui justifie la sagesse de votre conduite. Il ne convient pas qu'un grand prince comme vous descende jusqu'à ces sortes de justifications ; mais je voudrois que des personnes zélées le fissent dans des occasions naturelles. On assure de tous côtés que madame la duchesse de Bourgogne a fait des merveilles dans cette conjoncture, et qu'elle a été admirée dans sa conduite. Vous voyez, monseigneur, qu'aucun rang ne met les hommes au-dessus de la critique du public.

5° On dit qu'étant sérieux et renfermé, vous perdez néanmoins du temps pour les choses les plus sérieuses, par un peu de badinage qui n'est plus de saison, et que les gens de guerre n'approuvent pas. Si vous avez besoin d'un certain enjouement pour vous délasser l'esprit, tâchez de le proportionner aux bienséances de votre âge et à la grande fonction que vous remplissez. Tout au moins que cette espèce de jeu soit secret, et confié à très-peu de personnes sages et discrètes.

6° On dit, monseigneur, que vos délibérations ne sont pas assez secrètes ; que vous prenez peu de précaution pour les cacher, et que les ennemis mêmes sont facilement informés de vos desseins, parce qu'ils sont divulgués dans votre armée. Je comprends que les divisions des officiers-généraux, à qui vous ne pouvez pas éviter de parler, peuvent contribuer beaucoup à divulguer les résolutions que vous prenez. Des gens divisés se passionnent, disputent, et parlent les uns contre les autres, aux dépens du secret commun. M. de Vendôme a ses confidens, qui peuvent tout savoir, et dire tout à leur mode, pour le défendre. Il est vrai, monseigneur, que votre vivacité, jointe à votre

voix, qui est naturellement un peu éclatante, fait qu'on vous entend d'assez loin, dès que vous vous animez en raisonnant ; et c'est sur quoi vous ne sauriez trop vous précautionner pour les délibérations importantes, car le secret est l'âme des affaires. Il y a très-peu de gens à qui il n'échappe pas quelque parole qui fasse trop entendre. Il importe que vous recommandiez un profond secret à toutes les personnes que vous êtes obligé d'honorer de votre confiance.

7° On dit, monseigneur, que vous n'êtes pas assez bien averti, et qu'on ne prend pas assez de soin, dans votre armée, pour savoir d'abord ce que les ennemis font. On ajoute que personne n'a assez de soin de prévoir, d'arranger, de remédier aux inconvéniens, d'étudier le terrain voisin et tout le pays. Il y a longtemps que j'ai ouï dire aux gens qui ont de la réputation dans ce métier, que M. de Vendôme ne sauroit s'appliquer à tous ces détails, qu'il ne prévoit guère, qu'il hasarde beaucoup, qu'il croit tout possible et facile, qu'il est souvent surpris, qu'il ne croit ni n'écoute personne, et qu'il a été en Italie tel qu'il est en France, avec une grande valeur, une très-bonne volonté et une inapplication incorrigible. Voilà le portrait que j'en ai vu faire unanimement à tous les meilleurs officiers : mais il seroit à désirer que quelqu'un fit sous vous, monseigneur, ce que M. de Vendôme ne fait pas ; en sorte que vous fussiez averti de tout, et qu'on ne fût exposé à aucun mécompte, faute de prévoyance.

J'espère que M. de Berwick, qu'on dépeint comme un homme judicieux et appliqué, suppléera à ce qui manquoit de l'autre côté. Il faut seulement prendre garde à ce que le public prétend savoir, que ce maréchal a l'esprit médiocre, et fort arrêté à toutes ses pensées. Plus vous approfondirez les hommes, plus vous verrez qu'il faut désespérer d'en trouver auxquels il ne manque pas beaucoup. Les hommes dans lesquels il manque un peu moins que dans le commun, sont bien précieux ; on en trouve très-rarement de tels, et quand on les a, on ne sait pas s'en servir. Je crois que vous saurez faire usage de M. de Berwick, sans vous y livrer aveuglément.

Pour vos défauts, monseigneur, je remercie Dieu de ce qu'il vous les fait sentir, et de ce qu'il vous apprend à vos dépens, par de si fortes leçons, à vous délier et à désespérer de vous-même. Mais cherchez en Dieu toutes les ressources que vous ne trouvez pas en vous. *Je*

puis tout, dit saint Paul ¹, *en celui qui me fortifie*. Vivez de foi, et non de votre propre sagesse, ni de votre propre courage. Ne vous étonnez point de ce qui vous manque ; travaillez à l'acquérir peu à peu avec patience, et en travaillant, ne comptez que sur Dieu. O qu'il vous aime, puisqu'il a soin de vous instruire par tant de mécomptes ! Il vous fait sentir combien les guerres sont à craindre, combien les plus puissantes armées sont inutiles, combien les grands Etats sont facilement ébranlés. Il vous montre combien les plus grands princes sont rigoureusement critiqués par le public, pendant que les flatteurs ne cessent point de les encenser. Quand on est destiné à gouverner les hommes, il faut les aimer pour l'amour de Dieu, sans attendre d'être aimé d'eux, et se sacrifier pour leur faire du bien, quoiqu'on sache qu'ils disent du mal de celui qui les conduit avec bonté et modération.

Il faut néanmoins, monseigneur, vous dire que le public vous estime, vous respecte, attend de grands biens de vous, et sera ravi qu'on lui montre que vous n'avez aucun tort. Il croit seulement que vous avez une dévotion sombre, timide, scrupuleuse, et qui n'est pas assez proportionnée à votre place ; que vous ne savez pas assez prendre une certaine autorité modérée, mais décisive, sans blesser la soumission inviolable que vous devez aux intentions du Roi. C'est ce que je ne fais que vous rapporter d'une façon purement historique, parce que je suis hors de portée de voir les faits. Mais, supposé même qu'ils soient tels qu'on les raconte, il n'y a qu'un seul usage que vous en deviez faire : c'est celui de voir humblement vos défauts, de ne vous en point décourager, et de recourir à Dieu avec confiance pour travailler à leur correction. Eh ! qui est-ce, sur la terre, qui n'a point de défauts, et qui n'a pas commis de grandes fautes ? Qui est-ce qui est parfait à vingt-six ans pour le très-difficile métier de la guerre, quand on ne l'a jamais fait de suite ? Pour votre piété, si vous voulez lui faire honneur, nous ne sauriez être trop attentif à la rendre douce, simple, commode, sociable. Il faut vous faire *tout à tous pour les gagner tous* ² ; aller tout droit à l'extirpation de vos principaux défauts par amour de Dieu, et par renoncement à l'amour-propre : chercher au dehors le bien public, autant que vous le pourrez, et retrancher les scrupules sur des choses qui paroissent des minuties. Vous ne

devez avoir aucune peine de loger dans la maison du Saulsoir ¹ : vous n'avez rien que de sage et de réglé auprès de votre personne ; c'est une nécessité à laquelle on est accoutumé pendant les campemens des armées. On est fort édifié du bon ordre et de la police que vous faites garder. Jamais rien ne vous sera dévoué, monseigneur, avec un plus grand zèle et un plus profond respect, que je le serai jusqu'au dernier soupir de ma vie.

XCI. (LXXXIX.)

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 24 septembre 1703.

DEPUIS ma longue lettre écrite, je viens d'apprendre, monseigneur, que diverses personnes de condition et de mérite dans le service se plaignent que vous ne connoissez ni leurs noms ni leurs visages ; pendant que Mgr le duc de Berri les reconnoit tous, les distingue, et les traite gracieusement. Ces gens-là ajoutent que, malgré tous les torts de M. de Vendôme, le combat d'Oudenarde fut commencé par vos ordres, sans que celui-ci en sût rien, et sans qu'il eût le temps de faire sa disposition. Ils disent aussi que, si vous eussiez préféré, le 5 de ce mois, le conseil de M. de Vendôme à celui de M. de Berwick, pour attaquer brusquement les ennemis, vous auriez fait lever le siège. Enfin on dit que c'est M. de Bergheik qui décide maintenant pour toute la guerre des Pays-Bas, et qu'encore qu'il ait de l'esprit, avec une certaine expérience, et de grandes marques de zèle pour le parti, il ne convient pourtant pas ni de livrer le secret de l'Etat à

¹ On Saulchoir (*Salicetum*). C'étoit une abbaye de filles, ordre de Cîteaux ; on la nommoit aussi Notre-Dame du Sart. Le duc de Bourgogne, touché du dénuement où la guerre avoit réduit les religieuses, écrivit en leur faveur, le 13 octobre, la lettre suivante :

« Messieurs du magistrat de Tournai, je vous écris cette lettre pour vous faire connoître que la vertu et la régularité des religieuses de l'abbaye de Saulchoir m'engage à leur accorder ma protection. Le séjour que je fais dans leur monastère m'a donné lieu d'apprendre qu'elles sont pauvres. Vous êtes à portée de les aider et de les secourir dans leurs besoins, par des plaisirs que vous pourrez leur faire. Soyez sûrs que j'aurai agréables tous les services que vous leur rendrez. Je ne doute point que vous ne vous y portiez volontiers, par les preuves que j'ai de votre zèle et de votre attachement pour moi.

Je suis votre bon ami,

LOUIS. »

¹ *Philipp.* IV. 42. — ² *I Cor.* IX. 22.

un étranger , qui pourra être obligé de faire son parti avantageux chez les ennemis , ni de croire aveuglément un homme qui va vite , qui parle beaucoup , qui décide sans crainte de se tromper , et qui n'a jamais fait que servir à la guerre sans la conduire.

J'oublois , monseigneur , de vous dire que , selon la pensée des personnes sages que j'ai ouï parler , il seroit à désirer qu'on pût réunir par votre autorité , et par les marques de votre confiance , tous les meilleurs officiers-généraux , pour approuver vos résolutions , afin qu'ils fussent engagés à les faire réussir dans l'exécution , et à les justifier dans le public , quand elles en ont besoin.

Je rassemble , monseigneur , tous les discours que j'ai entendu faire , ne craignant point de vous déplaire en vous avertissant de tout avec un zèle sans bornes , et étant persuadé que vous ferez un bon usage de tout ce qui méritera quelque attention. Les bruits même les plus injustes ne sont pas inutiles à savoir , quand on a le cœur bon et grand , comme vous l'avez. Dieu merci. On dit encore que M. le comte d'Evreux ¹ a écrit très-certainement une lettre qu'il a désavouée. On dit , monseigneur , que vous avez paru croire un peu trop facilement le désaveu qu'il vous en a fait , contre la notoriété publique. Pour moi , je crois qu'il seroit très-digne de vous de suspendre tout au moins votre jugement sur la sincérité de ce désaveu , et de lui rendre vos bonnes grâces en lui pardonnant , s'il le faut . de très-bon cœur. Je vous dirai dans le plus profond secret , que ce désaveu ne doit pas être cru , et que je le sais bien.

XCH.

(XC.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Sur la conduite du duc de Bourgogne pendant la campagne

A Cambrai , 24 septembre 1708.

MILLE remerciemens du fond du cœur , et point de complimens , monsieur. Ayez la bonté de rendre la lettre ci-jointe. Vous m'avez fait un sensible plaisir par toutes les choses que vous avez bien voulu me confier. On persite à soutenir que Mgr le duc de Bourgogne engagea

¹ Henri-Louis de La Tour-d'Auvergne , fils de God-froi-Maurice , duc de Bouillon ; il étoit lieutenant-général.

l'attaque à Oudenarde , sans que M. de Vendôme en sût rien ni eût fait sa disposition. Est-il vrai ? O qu'il me tarde de vous embrasser ! Occupez-vous de Dieu , et aimez-moi.

XCH.

(XCI.)

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Sur les reproches que la voix publique faisoit au prince.

Du camp de Saulsoir , 3 octobre 1708.

Je n'ai pu répondre plus tôt à votre grande lettre , mon cher archevêque ; car j'en ai eu souvent à écrire sur des choses longues , et qui me fatiguent la tête. Je puis le faire présentement article par article. vous disant auparavant , que je suis bien moins homme de bien et moins vertueux que l'on ne me croit ; ne voyant en moi que haut et bas , chutes et rechutes , relâchemens , omissions et paresse dans mes devoirs les plus essentiels ; immortifications , délicatesse , orgueil , hauteur , mépris du genre humain ; attache aux créatures , à la terre , à la vie , sans avoir cet amour du Créateur au-dessus de tout , ni du prochain comme moi-même.

1^o Il est vrai que je suis renfermé assez souvent ; mais , comme je vous l'ai dit , j'écris beaucoup de certains jours. La prière , la lecture prennent aussi du temps , quoique j'y sois moins régulier que je ne devois être. Je ne nie pas cependant que je n'en perde souvent. Il est vrai aussi que je parle plutôt aux gens à qui je suis plus accoutumé , et que je suis trop en cela mon goût naturel.

2^o Je ne sache point , dans tout ce qui s'est passé en dernier lieu , avoir consulté gens sans expérience. J'ai parlé aux plus anciens généraux , à des gens sans atteinte sur le courage ; et si les conseils ont été taxés de timides , il méritoient plutôt le nom de prudents.

3^o Il est vrai que la présomption absolue de M. de Vendôme , ses projets subits et non digérés , et ce que j'en ai vu , m'empêchent d'avoir aucune confiance en lui , et que cependant j'ai trop acquiescé dans des occasions où je devois au contraire décider de ce qu'il me proposoit , joignant en cela la foiblesse à peut-être un peu de prévention ; car , depuis l'affaire d'Oudenarde , j'ai reçu la puissance décisive , ainsi que je crois vous l'avoir déjà dit.

4^o M. de Vendôme lui-même ne songeoit point à attaquer les ennemis le cinquième du

mois passé. On ouvroit des marches dans des pays difficiles, et ce ne fut que le 7^e qu'il alla par hasard reconnoître les passages de la droite, que l'on avoit tenus pour impraticables, et qui étoient les plus aisés. Il est vrai que le 6^e, voyant tout le monde d'un avis contraire à celui d'une attaque, ou du moins presque tous, et m'étant revenu des discours des soldats qui marquoient peu de confiance de réussir à ce qu'ils alloient entreprendre; voyant d'ailleurs les suites terribles de la perte d'une bataille, qui étoit quasi inévitable de la manière dont les ennemis étoient postés, et que l'État en pouvoit souffrir considérablement; je crus ne pouvoir pas en conscience passer plus avant sans un nouvel ordre du Roi sur l'exposition des choses. Je voyois, comme je vous dis, M. de Vendôme d'un côté, qui croit tout ce qu'il désire: je le savois piqué de l'affaire d'Oudenarde; et d'un avis contraire, le maréchal de Berwick, nos anciens officiers, gens d'expérience et de courage, gens même qui, avant la jonction de l'armée, avoient proposé au maréchal de Berwick d'attaquer le prince Eugène dans ses lignes, pendant que le duc de Marlborough étoit de l'autre côté de l'Escaut. Les choses donc exposées au Roi, l'ordre vint d'attaquer les ennemis. Le même jour arriva M. Chamillard, qui le confirma. On reconnut les chemins; on marcha en avant; on se campa en présence de l'ennemi; on reconnut son camp et ses retranchemens. M. de Vendôme, voyant que l'affaire, si elle tournoit mal, retomberoit uniquement sur lui, commença à la trouver difficile. M. Chamillard lui-même parla aux officiers, vit les difficultés, en prévint les malheureuses suites, écrivit au Roi, et fut, je crois, cause que le Roi rétracta l'ordre d'attaquer. Voilà précisément comme les choses se sont passées; et c'est dans tout ce temps que j'ai été dans l'état que je vous ai dépeint dans mon autre lettre.

5^o Il est vrai que j'ai quelquefois badiné, mais rarement. Pour la perte du temps, elle a été plus considérable; mais souvent il n'y a que moi qui l'ai su.

6^o Les délibérations publiques sont véritables; mais on les peut mettre sur le compte de M. de Vendôme plutôt que sur le mien.

7^o Il en est de même de n'être pas bien averti; et ce qui fait retomber sur moi ces articles, est que j'aurois dû agir autrement, et que je ne l'ai pas fait toujours, me laissant aller à une mauvaise complaisance, foiblesse, ou respect humain. Vous connoissez parfaitement M. de Vendôme, et je n'ai rien à vous dire de

plus que ce que vous en mettez dans votre lettre. Ce que vous dites du maréchal de Berwick est aussi fort juste, et il excède peut-être trop en prudence; au lieu que M. de Vendôme excède en confiance et négligence, ainsi que je l'ai déjà dit.

Je tâcherai de faire usage des avis que vous me donnez, et priez Dieu qu'il m'en fasse la grâce, pour n'aller trop loin ni à gauche ni à droite. Demandez de plus en plus à Dieu qu'il me donne cet amour pour lui, et de tout, et de moi-même, amis et ennemis, pour lui et en lui.

Je ne sais rien de précis sur ce que l'on dit, que mon frère traite mieux que moi, et connoît plus que moi, des officiers de qualité et de mérite. Comme il écrit moins que moi, il les peut voir plus souvent. Sur ce que vous me dites du combat d'Oudenarde, il est vrai que j'ordonnai à deux brigades d'infanterie de charger trois bataillons des ennemis que l'on me dit absolument séparés de leur armée; et que, voyant le centre dégarni, j'envoyai ordre à la droite (devant laquelle le maréchal de Matignon m'avoit mandé qu'il ne paroissoit plus rien) de se rapprocher de ce centre. Je comptois si peu commencer le combat, que de là j'allai à la gauche, où étoit M. de Vendôme fort pensif; et que, quand je l'allai rejoindre sur la droite, où l'on eut beaucoup de peine à le faire aller, la moitié de l'infanterie étoit déjà quasi en désordre, qu'à peine croyois-je l'affaire commencée.

Je vous ai répondu sur ce qui regarde le 5 septembre. J'ai en effet de la confiance au comte de Bergheik; il connoît les affaires à fond, et ne se donne point pour homme de guerre. Il est vrai qu'il décide, et parle assez. Je le crois absolument affectionné, et bien éloigné de songer à faire son parti meilleur avec les ennemis. Pour le secret de l'État, il en a été chargé et instruit par le Roi même, qui a aussi beaucoup de confiance en lui. Je profiterai de ce que vous m'en dites; mais je ne crois pas que l'on se doive défier de ses intentions. Je ferai aussi usage de ce que vous me marquez sur le comte d'Evreux, sans affectation, mais aussi pour ne pas paroître dupe; car vous savez que c'est un personnage qu'il faut éviter. Je m'attends à bien des discours que l'on tient, et que l'on tiendra encore. Je passe condamnation sur ceux que je mérite, et méprise les autres, pardonnant véritablement à ceux qui me veulent ou me font du mal, et priant pour eux tous les jours de ma vie. Voilà mes sentimens, mon cher archevêque, et, malgré mes chutes et défauts, une déter-

mination absolue d'être à Dieu. Priez-le donc incessamment d'achever en moi ce qu'il y a commencé, et de détruire ce qui vient du péché originel et de moi. Vous savez que mon amitié pour vous est toujours la même. J'espère pouvoir vous en assurer moi-même à la fin de la campagne : on ne sauroit encore dire quand ce sera ; car l'évènement de Lille est encore indéterminé.

XCIV. (XCH.)

DE FÉNELON AU DUC DE BOURGOGNE.

Sur les reproches que la voix publique faisoit au duc. Quelle doit être la dévotion d'un prince; son attention à honorer le mérite; son courage dans les adversités.

A Cambrai, 15 octobre 1708.

MONSIEUR, quelque grande retenue que je veuille garder le reste de ma vie sur toutes les choses qui ont rapport à vous, pour ne vous commettre jamais en rien, je ne puis néanmoins m'empêcher de prendre la liberté de vous dire encore une fois, par une voie très-sûre et très-secrète, ce que j'apprends que l'on continue à dire contre votre personne. Je suis plus occupé de vous que de moi, et je craindrois moins de hasarder de vous déplaire en vous servant, que de vous plaire en ne vous servant pas. D'ailleurs je suis sûr qu'on ne peut jamais vous déplaire, en vous disant, avec zèle et respect, ce qu'il importe que vous sachiez.

1° On dit, monseigneur, que vous n'avez pas voulu exécuter les ordres du Roi, qui vouloit qu'on attaquât le prince Eugène pendant que le duc de Marlborough s'étoit avancé sur le chemin d'Ostende, et que, par ce refus, vous avez été la cause de la perte de Lille. C'est un fait qui regarde les temps postérieurs à votre campement sur la Marque, et qui est des temps de votre campement du Saulsoir. Je ne saurois croire qu'il soit comme on le raconte avec beaucoup de malignité.

2° On persiste à dire que vous avez été la vraie cause du combat d'Oudenarde, par votre ordre précipité de faire attaquer trois bataillons des ennemis par deux brigades, sans aucun concert avec M. de Vendôme.

3° On prétend que, quand vous arrivâtes sur la Marque, M. d'Artaignan reconnut dès le lendemain que les passages étoient ouverts, que la plaine étoit assez commode pour faire agir

toute la cavalerie, et que les ennemis n'étoient point alors retranchés comme ils le furent deux jours après. On assure que M. d'Artaignan se hâta d'en avertir, et de répondre du succès, si on vouloit bien attaquer; qu'il n'eut aucune réponse, qu'on demeura dans l'incertitude, et que vous voulûtes, malgré M. de Vendôme, attendre le retour du courrier envoyé au Roi : ce qui étoit laisser évidemment échapper l'occasion de sauver Lille. J'ai vu un homme de service, qui m'a dit avoir mené M. d'Artaignan dans cette plaine, parce qu'il la connoissoit parfaitement. Il soutient qu'il n'y avoit qu'à se donner la peine de l'aller voir, pour reconnoître que tout étoit uni et ouvert. Il dit même avoir été jusqu'auprès des ennemis, et avoir vu qu'il n'y avoit encore alors ni retranchemens commencés, ni défilés, ni bois, ni ombre de difficulté pour secourir la place. Il ajoute qu'il prit la liberté de parler hautement : que personne ne daigna ni l'écouter, ni prendre la peine d'aller voir, et qu'en un mot, presque personne ne vouloit entendre opiner pour le combat.

4° On dit, monseigneur, qu'encore que vous ayez infiniment écrit à la cour pour vous justifier, vous n'avez jamais mandé rien de clair et de précis pour votre décharge, que vous vous êtes contenté de faire des réponses vagues et superficielles, avec des expressions modestes et dévotives à contre-temps. La cour et la ville, dit-on, étoient d'abord pour vous avec chaleur; mais la cour et la ville ont changé, et vous condamnent. On ne se contente pas de dire que le public est de plus en plus déchaîné contre vous : on ajoute que le mécontentement remonte bien plus haut, et que le Roi même ne peut s'empêcher, malgré toute son amitié, de sentir vivement votre tort. Il y a déjà quelque temps qu'il m'a passé par l'esprit, que tant de gens, d'ailleurs fort politiques, n'oseroient point vous critiquer si librement, si cette critique n'étoit pas autorisée par quelque prévention du côté de la cour.

5° Ce qui est le plus fâcheux, est qu'un grand nombre d'officiers qui reviennent de l'armée, et qui vont à Paris, ou qui y écrivent, font entendre que les mauvais conseils des gens foibles et timides, que vous écoutez trop, ont ruiné les affaires du Roi, et ont terni votre réputation. J'entends ces discours répandus partout, et j'en ai le cœur déchiré; mais je n'ose parler aussi fortement que la chose le méritoit, parce que le torrent entraîne tout, et que je ne veux point qu'on puisse croire que je sache rien de particulier à votre décharge.

6° On va jusqu'à rechercher avec une noire malignité les plus petites circonstances de votre vie , pour leur donner un tour odieux : par exemple , on dit que , pendant que vous êtes dévot jusqu'à la sévérité la plus scrupuleuse dans des minuties , vous ne laissez pas de boire quelquefois avec un excès qui se fait remarquer.

7° On se plaint de ce que votre confesseur est trop souvent enfermé avec vous , qu'il se mêle de vous parler de la guerre , et que , quand on l'accusa de vous avoir conseillé de ne rien hasarder sur la Marque , il écrivit au P. de La Chaise , pour faire savoir au Roi qu'il étoit allé reconnoître le terrain et l'état des ennemis ; qu'il avoit été d'avis qu'on les attaqua , et qu'il avoit trouvé qu'il étoit honteux de ne le pas faire. On lui impute d'avoir écrit ainsi , pour le tourner en ridicule comme un homme vain , qui se pique d'entendre la guerre et d'aller reconnoître l'ennemi. Je dois ajouter , par pure justice , que je sais qu'il n'a point mérité ces plaisanteries , et qu'il n'a rien écrit que de modeste et de convenable.

8° On prétend , monseigneur , que vous avez écrit à des gens indiscrets , et indignes de votre confiance , les mêmes choses que vous avez écrites au Roi avec un chiffre , et que ces gens-là les ont divulguées avant que Sa Majesté eût reçu vos lettres secrètes , où vous mandiez ce qui manquoit dans la place assiégée.

Voilà , monseigneur , les principales choses qui me reviennent par de bons canaux. Quoique je sois loin de tout commerce du monde , un hasard bizarre fait que je sais là-dessus plus que sur les autres affaires. Peut-être que personne n'osera vous dire tout ceci : pour moi , je l'ose , et je ne crains que de manquer à Dieu et à vous. Personne n'est plus éloigné que moi , de croire tous ces discours. La peine que je souffre de les entendre est grande. Il s'agit de détronper le monde prévenu. Ceux qui vous déchirent parlent hautement , et ceux qui voudroient vous défendre n'osent parler. Je suppose que vous avez éclairci chaque point en détail avec M. de Chamillard , et que vous lui avez fait toucher les choses au doigt , pour convaincre pleinement Sa Majesté de la fausseté de tout ce qu'on vous impose.

Pourvu que vous vous donniez à Dieu en chaque occasion avec une humble confiance , il vous conduira comme par la main , et décidera sur vos doutes. Quelque génie qu'il vous ait donné , vous courriez risque de faire , par irrésolution , des fautes irréparables , si vous vous tourniez à une dévotion foible et scrupuleuse.

Ecoutez les personnes les plus expérimentées , et ensuite prenez votre parti ; il est moins dangereux d'en prendre un mauvais , que de n'en prendre aucun , ou que d'en prendre un trop tard. Pardonnez , monseigneur , la liberté d'un ancien serviteur , qui prie sans cesse pour vous , et qui n'a d'autre consolation en ce monde , que celle d'espérer que , malgré ces traverses , Dieu fera par vous des biens infinis.

Il ne m'appartient pas , monseigneur , de raisonner sur la guerre ; aussi n'ai-je garde de la faire : mais on a de grandes ressources , quand on est à la tête d'une puissante armée , et qu'elle est animée par un prince de votre naissance qui la conduit. Il est beau de voir votre patience et votre fermeté pour demeurer en campagne dans une saison si avancée. Notre jeunesse , impatiente de revoir Paris , avoit besoin d'un tel exemple. Tandis qu'on croira encore pouvoir faire quelque chose d'utile et d'honorable , il faut que ce soit vous , monseigneur , qui tâchiez de l'exécuter. Les ennemis doivent être affoiblis ; vous êtes supérieur en forces ; il faut espérer que vous le serez aussi en projets , et en mesures justes pour en rendre l'exécution heureuse. Le vrai moyen de relever la réputation des affaires , est que vous montriez une application sans relâche. Votre présence miroit et aux affaires et à votre réputation , si elle paroisoit inutile et sans action dans des temps si fâcheux. Au contraire , votre fermeté patiente pour achever cette campagne , forcera le monde à ouvrir les yeux et à vous faire justice , pourvu qu'on voie que vous prévoyez , que vous projetez , que vous agissez avec vivacité et hardiesse. Dieu , sur qui je compte , et non sur les hommes , bénira vos travaux ; et quand même il permettroit que vous n'eussiez aucun succès , vous feriez voir au monde combien on mérite les louanges des personnes solides et éclairées , quand on a le courage et la patience de se soutenir avec force dans le malheur.

Vos ressources sont infinies , si vous en voulez faire usage. Vous avez beaucoup plus qu'un autre , monseigneur , de quoi entretenir ceux qui vous environnent. En vous livrant à eux un peu plus , vous les charmerez. Une parole , un geste , un souris , un coup-d'œil d'un prince tel que vous , gagne les cœurs de la multitude. Quelque louange donnée à propos au mérite distingué , attendrira pour vous les honnêtes gens. Si vous avez le pouvoir d'avancer ceux qui en sont dignes , faites-leur sentir votre protection. Si vous ne pouvez pas les avancer , du moins qu'il paroisse que vous êtes affligé de ne

le pouvoir pas, et que vous recommandez de bon cœur leurs intérêts. Rien n'intéressera tant pour vous tous ceux qui peuvent décider de votre réputation, que de trouver en vous cette bonté de cœur, cette attention aux services et aux talens, ce goût et ce discernement du vrai mérite, et cet empressement pour le faire récompenser. J'ose vous dire, monseigneur, qu'il ne tient qu'à vous de gagner les suffrages du public, et de vous attirer les louanges du monde entier. De ce côté-là, il vous est facile de faire faire les critiques; mais, d'un autre côté, il faut avoir un grand égard à l'improbation du public. J'avoue que rien n'est plus vain que de courir après les vaines louanges des hommes, qui sont légers, téméraires, injustes et aveugles dans leurs jugemens. Heureux qui peut être ignoré d'eux dans la solitude! Mais la grandeur, bien loin de vous mettre au-dessus des jugemens des hommes, vous y assujétit infiniment plus qu'une condition médiocre. Ceux qui doivent commander aux autres, ne sauroient le faire utilement, dès qu'ils ont perdu l'estime et la confiance des peuples. Rien ne seroit plus dur et plus insupportable pour les peuples, rien ne seroit plus dangereux et plus déshonorant pour un prince, qu'un gouvernement de pure autorité, sans l'adoucissement de l'estime, de la confiance et de l'affection réciproque. Il est donc capital, même selon Dieu, que les grands princes s'appliquent sans relâche à se faire aimer et estimer, non par une recherche de vaine complaisance, mais par fidélité à Dieu, dont ils doivent représenter la bonté sur la terre. Si cette attention leur coûte, il faut qu'ils la regardent comme leur premier devoir, et qu'ils préfèrent cette pénitence à toutes les autres qu'ils pourroient pratiquer pour l'amour de Dieu. Si vous vous donnez à lui sans réserve, il vous facilitera bientôt certaines petites sujétions, qui vous paroissent épineuses, faute d'y être assez accoutumé.

Je ne puis m'empêcher, monseigneur, de vous répéter qu'il me semble que vous devez tenir bon jusqu'à l'extrémité dans l'armée, comme M. le maréchal de Boufflers dans la citadelle de Lille. Si on ne peut rien faire d'utile et d'honorable jusqu'à la fin de la campagne, au moins vous aurez payé de patience, de fermeté et de courage, pour attendre les occasions jusqu'au bout; au moins vous aurez le loisir de faire sentir votre bonne volonté aux troupes, et de gagner les cœurs. Si au contraire on fait quelque coup de vigueur avant que de se retirer, pourquoi faut-il que vous n'y soyez pas,

et que d'autres s'en réservent l'honneur? Ce seroit faire penser au monde qu'on n'ose rien entreprendre de hardi et de fort quand vous commandez: que vous n'y êtes qu'un embarras, et qu'on attend que vous soyez parti pour tenter quelque chose de bon. Après tout, s'il y a quelque chose à espérer, c'est dans le temps où les ennemis seront réduits à se retirer, ou à prendre des postes dans le pays pour y passer l'hiver. Voilà l'occasion décisive: pourquoi la manqueriez-vous? Il faut toujours obéir au Roi avec un zèle aveugle; mais il faut attendre, et tâcher d'éviter un ordre absolu de partir trop tôt.

Vous devez faire honneur à la piété, et la rendre respectable dans votre personne. Il faut la justifier aux critiques et aux libertins. Il faut la pratiquer d'une manière simple, douce, noble, forte et convenable à votre rang. Il faut aller tout droit aux devoirs essentiels de votre état, par le principe de l'amour de Dieu, et ne rendre jamais la vertu incommode par des hésitations scrupuleuses sur les petites choses. L'amour de Dieu vous élargira le cœur, et vous fera décider sur-le-champ dans les occasions pressantes. Un prince ne peut point, à la cour ou à l'armée, régler les hommes comme des religieux; il faut en prendre ce qu'on peut, et se proportionner à leur portée. Jésus-Christ disoit aux apôtres: *J'aurois beaucoup de choses à vous dire: mais vous ne pourriez pas maintenant les porter*¹. Saint Paul dit: *Je me suis fait tout à tous pour les gagner tous*². Je prie Dieu tous les jours que l'esprit de liberté sans relâchement vous élargisse le cœur, pour vous accommoder aux besoins de la multitude.

Il faut montrer que vous pensez d'une façon sérieuse, suivie, constante et ferme. Il faut convaincre le monde que vous sentez tout ce que vous devez sentir, et que rien ne vous échappe. Si vous paroissez mou et facile à entraîner, on vous entrainera, et on vous mènera loin aux dépens de votre réputation. Lorsque vous serez de retour à la cour, vous devez, ce me semble, parler au Roi d'un ton ferme et respectueux, lui montrer clairement et en détail les véritables causes des mauvais événemens, avec les remèdes qu'on peut y apporter. Si vous lui faites voir que vous n'avez manqué à rien d'essentiel: si vous lui représentez la situation très-embarrassante où vous vous êtes trouvé; enfin si vous appuyez vos bonnes rai-

¹ *Joan.*, xvi, 12. — ² *1 Cor.*, ix, 22.

sons par les témoignages uniformes des principaux officiers, qui doivent naturellement dire la vérité en votre faveur, si peu que vous ayez soin de gagner leurs cœurs, le Roi ne pourra pas s'empêcher d'avoir égard à votre bonne cause pour l'intérêt de l'État.

Votre ressource doit être celle des bonnes raisons, appuyées avec une fermeté qui ne peut être que louée, quand elle sera assainnée d'une soumission, d'un zèle et d'un respect à toute épreuve pour le Roi. Le moment de votre retour à la cour sera une crise. Je redoublerai mes foibles prières en ce temps-là.

Si vous vous accoutumez à rentrer souvent au-dedans de vous pour y renouveler la possession que Dieu doit avoir de votre cœur : si vous dites avec humilité, *Audiam quid loquatur in me Dominus*¹ ; si vous n'agissez ni par humeur, ni par goût naturel, ni par vaine gloire, mais simplement par mort à vous-même et par fidélité à l'esprit de grâce ; Dieu vous soutiendra. *Angelis suis mandavit de te, ut custodiant te in omnibus viis tuis*² : *dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini*³. Vous deviendrez grand devant tous les hommes, à proportion de ce que vous serez petit devant Dieu et souple dans sa main. Vous aurez des croix ; mais elles entreront dans les desseins de Dieu, pour vous rendre l'instrument de sa providence, et vous direz : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra*⁴.

Je ne saurois être devant Dieu, que je ne m'y trouve avec vous, pour lui demander que vous soyez, comme David, selon son cœur.

XCV.

(XCH.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il l'exhorte à se défier beaucoup de lui-même, et à prendre les moyens qu'il lui a déjà conseillés, pour le soutenir.

A Cambrai, 15 octobre 1708.

Je suis véritablement affligé, monsieur, de l'état pénible où vous vous dépeignez vous-même : mais ce qui m'en console est de voir combien vous le sentez, et combien vous en craignez les suites. J'espère tout pour vous, tandis que vous craignez tout de vous-même.

¹ Ps. LXXXIV. 9. — ² Ps. XI. 11. — ³ Matth. X. 19. — ⁴ II. Cor. VII. 4.

Cette expérience de votre dissipation, de votre tiédeur, de votre relâchement et de votre fragilité, vous doit inspirer une grande défiance de votre cœur. On se flatte d'ordinaire d'avoir au moins un cœur droit et sensible à ses vrais devoirs. Mais quel devoir peut-on jamais comparer avec celui de n'être pas ingrat à l'égard de Dieu ? On auroit horreur d'un homme assez dénaturé pour tomber dans l'ingratitude à l'égard d'un père, d'un bienfaiteur, ou d'un ami de qui il auroit reçu de grands services. Vous avez reçu de Dieu votre corps, votre ame, ce vous-même qui vous est si cher, avec la vie et toutes ses commodités : en un mot, vous n'avez rien que vous ne teniez de Dieu seul. Jamais obligations ne peuvent être mises en aucune comparaison avec celles dont Dieu vous a comblé. C'est pourtant lui que vous oubliez à toute heure ; c'est lui à qui vous préférez les plus méprisables amusemens ; c'est lui qui vous ennue ; c'est lui qu'il vous tarde de quitter ; c'est lui à qui vous tournez le dos, pour courir après des hommes que vous méprisez, et qui n'ont pour vous aucun autre mérite, que celui de vous faire perdre du temps, et de flatter un peu votre imagination.

Je gémiss, dites-vous, de me trouver dans un goût si indigne. C'est ma consolation, monsieur, de ce que je vous vois gémir. Mais enfin tel est votre goût : il est aussi méprisable selon la raison, que dépravé et dangereux selon la foi. Après cette expérience continuelle de vous-même, que pouvez-vous encore espérer de votre cœur ? Qu'y a-t-il de plus méprisable qu'un goût si corrompu ? qu'y a-t-il de plus honteux qu'une telle légèreté ? A quel point ne devez-vous pas vous défier sans cesse d'un cœur si gâté, et si insensible au vrai bien !

Vous ne pouvez vous résoudre à aimer celui qui est souverainement aimable, et qui vous a aimé dès l'éternité sans vous abandonner dans vos infidélités les plus monstrueuses. Vous ne pouvez renoncer à ce qui vous perdroit, à ce monde qui ne vous aime ni ne vous aimera jamais, à ces amusemens si indignes, que vous n'oseriez les nommer au rang des choses sérieuses. Voilà ce que vous n'avez point de honte de mettre en la place de votre Dieu et de tous ses biens éternels. Qu'y a-t-il donc de plus méprisable que votre cœur ? cœur de boue, toujours appesanti vers la terre, toujours incapable de sentir les grâces de Dieu !

Vous me demandez un moyen de sortir de cette espèce d'ensorcellement : mais ce moyen, vous le savez, et il vous demeure inutile parce

que vous ne vous en servez pas. Comment voulez-vous qu'un moyen vous soit utile, si vous n'en faites aucun usage? Le meilleur remède n'opère rien, quand on ne le prend pas. Le moyen que vous demandez est de lire, de prier tous les jours à certaines heures réservées, de fréquenter les sacemens, de fuir toutes les occasions de dissipation que vous pouvez retrancher sans manquer aux véritables bienséances de votre état: c'est de vous renouveler souvent pendant la journée dans la présence de Dieu: c'est de vous humilier devant lui, dès que vous apercevez votre dissipation; c'est de revenir doucement à lui, sans vous décourager ni impatienter jamais; c'est de vous supporter vous-même dans vos misères et dans vos indignités, sans vous flatter ni excuser en rien: c'est de vous accoutumer à n'espérer plus rien ni de votre raison ni de votre courage, et à vous réfugier en Dieu seul avec une humble confiance: c'est de travailler avec le secours de Dieu, qui ne vous manque point, et qui vous fait sur vos fautes tant de reproches intérieurs par une miséricorde secrète. Il me tarde d'avoir l'honneur de vous voir pour vous en dire davantage.

Je vous envoie une lettre que je vous supplie d'avoir la bonté de rendre. Personne ne vous sera jamais dévoué, monsieur, avec plus d'attachement et de zèle, que je le serai jusques à la mort.

XCVI. (XCIV.)

DU DUC DE BOURGOGNE.

Il continue à rendre compte au prince des bruits désavantageux qui couroient à son sujet.

A Cambrai, 25 octobre 1708.

MONSIEUR, l'excès de bonté et de confiance que vous me témoignez dans les lettres dont vous avez bien voulu m'honorer, loin de me donner un empressement indiscret, ne fait qu'augmenter ma retenue et mon inclination à continuer le profond silence où je suis demeuré pendant tant d'années. Je prends même infiniment sur moi, en me donnant la liberté de vous écrire sur des matières très-déliées, qui sont fort au-dessus de moi, et qui ne peuvent vous être que très-désagréables. Mais je croirois manquer à tout ce que je vous dois, monseigneur, si je ne passois pas, dans une occasion si extraordinaire, par-dessus toutes les fortes raisons qui

m'engagent au silence, pour achever de vous dire tout ce que j'apprends.

1° Le bruit public contre votre conduite croit, au lieu de diminuer. Il est si grand à Paris, qu'il n'est pas possible qu'il ne vienne des mauvais discours et des lettres malignes de l'armée. Rien n'est plus digne de vous, monseigneur, que votre disposition, qui est de pardonner tout, de profiter même de la critique dans tous les points où elle peut avoir quelques petits fondemens, et de continuer à faire ce que vous croyez le meilleur pour le service du Roi. Mais il importeroit beaucoup de voir quelles peuvent être les sources de ces discours si injustes et si outrés, pour vous précautionner contre des gens qui sont peut-être les plus empressés à vous encenser, et qui osent néanmoins en secret attaquer votre réputation de la manière la plus atroce. Cette expérience, monseigneur, doit, ce me semble, vous engager à observer beaucoup les hommes, et à ne vous confier qu'à ceux que vous aurez éprouvés à fond, quoique vous deviez montrer de la bonté et de l'affabilité à tous, à proportion de leur rang.

2° Personne n'est plus mal informé que moi de ce qui se passe à la cour; mais je ne saurois croire que le Roi ignore les bruits qui sont répandus dans tout Paris contre votre conduite. Ainsi il me paroît capital que vous preniez des mesures promptes et justes, pour empêcher que Sa Majesté n'en reçoive quelque impression, et pour lui montrer avec évidence combien ces bruits sont mal fondés. La voie des lettres a un inconvénient, qui est que les lettres ne peuvent pas répondre, comme les conversations, aux objections qui naissent sur-le-champ et qu'on n'a pas prévues. Mais aussi les lettres ont un grand avantage: on y développe par ordre les faits, sans être interrompu; on y mesure tranquillement toutes les paroles; on s'y donne même une force douce et respectueuse, qu'on ne se donneroit pas toujours si facilement dans une conversation. Ce qui est certain, monseigneur, est que vous avez un pressant besoin de vous précautionner vers le Roi, et de faire faire le public, qui est indignement déchainé. Vous ne sauriez jamais écrire ni agir avec trop de ménagement, de respect, d'attachement, ni de soumission; mais il importe de dire très-fortement de très-fortes raisons, et de ne laisser rien dont on puisse encore douter sur votre conduite.

3° Il me revient par le bruit public, qu'on dit que vous vous ressentez de l'éducation qu'on vous a donnée; que vous avez une dévotion

foible, timide et scrupuleuse sur des bagatelles, pendant que vous négligez l'essentiel pour soutenir la grandeur de votre rang et la gloire des armes du Roi. On ajoute que vous êtes amusé, inappliqué, irrésolu ; que vous n'aimez qu'une vie particulière et obscure : que votre goût vous éloigne des gens qui ont de l'élevation et de l'audace ; que vous vous accoutumez mieux de donner votre confiance à des esprits foibles et craintifs, qui ne peuvent vous donner que des conseils déshonorans. On assure que vous ne voulez jamais rien hasarder , ni engager aucun combat, sans une pleine sûreté que votre armée sera victorieuse , et que cette recherche d'une sûreté impossible vous fait temporiser, et perdre les plus importantes occasions. Je suis très-convaincu, monseigneur, que la vérité des faits est entièrement contraire à ces téméraires discours ; mais il s'agit de détromper ceux qui en sont prévenus. On dit même que vos maximes scrupuleuses vont jusqu'à ralentir votre zèle pour la conservation des conquêtes du Roi , et l'on ne manque pas d'attribuer ce scrupule aux instructions que je vous ai données dans votre enfance. Vous savez, monseigneur, combien j'ai toujours été éloigné de vouloir vous inspirer de tels sentimens ; mais il ne s'agit nullement de moi, qui ne mérite d'être compté pour rien : il s'agit de l'Etat et des armes du Roi , que je suis sûr que vous voulez soutenir avec toute la fermeté et la vigueur possible. Je sais que vous n'avez pris aucun parti de sagesse et de précaution, que par le conseil des officiers-généraux les plus expérimentés et les plus exempts de timidité : mais c'est là précisément ce que le public ne veut pas croire, et par conséquent c'est le point capital qu'il importe de mettre dans un tel point d'évidence, que personne ne puisse l'obscurcir. Vous avez, monseigneur, tous les officiers-généraux qui sont autour de vous : rien ne vous est plus aisé que de les prendre chacun en particulier, et de les engager tous, sous un grand secret, à vous donner par écrit une espèce de courte relation de la manière dont ils ont opiné dans les principales occasions de cette campagne : ensuite vous pourrez leur faire entendre que vous croyez devoir citer au Roi leurs témoignages, afin qu'ils soient tous prêts à soutenir de vive voix leur petite relation écrite. Cet engagement les liera, et les fera tous parler un langage décisif et uniforme, au lieu que, si vous ne le faites pas ainsi, chacun pourra, malgré sa bonne intention, dire trop ou trop peu, varier, et obscurcir par des ter-

mes foibles ce que vous auriez besoin de rendre clair comme le jour. Après avoir posé ce fondement, vous pourrez nommer au Roi tous vos témoins, en le suppliant de les interroger lui-même l'un après l'autre. C'est aller jusqu'à la racine du mal, et ôter toute ressource à ceux qui veulent vous attaquer dans les points les plus essentiels.

4° Il me semble qu'il convient que vos lettres, dès à présent, tendent à ce but d'une manière très-forte pour les raisons et pour les sentimens, quoique très-respectueuses et très-soumises par rapport à Sa Majesté. Ensuite, quand vous serez arrivé à la cour, il sera capital, si je ne me trompe, que vous fassiez, avec des manières également fortes et respectueuses, l'éclaircissement à fond de tous les faits qui vous justifient, en pressant le Roi d'interroger les principaux officiers ; après quoi je souhaite que vous puissiez, sans perdre un moment, dès que les faits seront éclaircis à votre décharge, obtenir de Sa Majesté des gens qui vous conviennent pour servir sous vous l'année prochaine. Plus on ose vous attaquer par les endroits essentiels, plus il vous importe de continuer à commander l'armée, avec les secours qui peuvent assurer votre gloire et celle des armes de Sa Majesté. Il faut que vos lettres commencent cet ouvrage, et que vos discours, fermes, touchans et respectueux, l'achèvent dès votre première audience, s'il est possible. Quand vous arriverez à la cour, plus on vous accuse de faiblesse et de timidité, plus vous devez montrer, par votre procédé, combien vous êtes éloigné de ce caractère, en parlant avec force.

5° Il est aussi, ce me semble, fort à souhaiter qu'après que vous vous serez bien assuré des témoignages décisifs de tous les principaux officiers, pour éviter les discours politiques et ambigus, vous les engagiez à parler et à écrire, dans les occasions naturelles, à leurs amis, la vérité des faits, pour détromper toute la France. C'est une chose inouïe, qu'un prince, qui doit être si cher à tous les bons Français, soit attaqué dans les discours publics, dans les lettres imprimées, et jusque dans des gazettes, sans que presque personne ose contester les faits qu'on avance fausement contre lui. Je voudrais que les personnes dignes d'être crues parlassent et écrivissent d'une manière propre à redresser le public, et à préparer les voies pour rendre votre retour agréable. Ceux qui devraient n'oser point parler parlent hautement, et ceux qui devraient crier pour la bonne cause sont

réduits à se taire. Je ne sais rien de secret ni de particulier ; mais je sais en gros ce que personne n'ignore, savoir, qu'on vous attaque dans le public sans ménagement.

On ne peut être plus édifié et plus charmé que je le suis, monseigneur, de la solidité de vos pensées, et de la piété qui règne dans tous vos sentimens. Mais plus je suis touché de voir tout ce que Dieu met dans votre cœur, plus le mien est déchiré d'entendre tout ce que j'entends. Je donnerois ma vie, non-seulement pour l'État, mais encore pour la personne du Roi, pour sa gloire, pour sa prospérité : et je prie Dieu tous les jours sans relâche, afin qu'il le comble de ses bénédictions.

Je vous crois infiniment éloigné des timidités scrupuleuses dont on vous accuse, et qu'on vous impute sur la défense de Lille, qui est une de ses principales conquêtes. J'espère que, si vous continuez à commander les armées sans être gêné par des gens qui ne vous conviennent pas, et ayant sous vous des personnes de confiance, vous montrerez à la France et à ses ennemis combien vous êtes digne de soutenir la gloire de Sa Majesté et celle de toute la nation.

Ce qui me console de vous voir si traversé et si contredit, est que je vois le dessein de Dieu, qui veut vous purifier par les croix, et vous donner l'expérience des embarras de la vie humaine, comme au moindre particulier. D'ailleurs je ne saurois douter que Dieu ne soit votre conseil, votre force, votre tout, pourvu que vous rentriez sans cesse au dedans de vous pour l'y trouver, et pour agir ensuite sans scrupule, selon les besoins. *Esto vir fortis, et prœliare bella Domini*¹. Ne vous mettez point en peine de me répondre ; il me suffit que mon cœur ait parlé au vôtre en secret devant Dieu seul. C'est en lui que je mets toute ma confiance pour votre prospérité, monseigneur : je vous porte tous les jours à l'autel avec le zèle le plus ardent.

XCVII.

(XCV.)

AU MÊME.

Sur la conduite que ce prince doit tenir en arrivant à la cour.

17 Novembre 1708.

MONSIEUR, j'espère que vous ne jugerez point de moi par l'empressement où vous m'a-

vez vu sur la fin de cette campagne. Vous pouvez vous souvenir que j'ai passé plus de dix ans dans une retenue à votre égard, qui m'auroit attiré votre oubli pour le reste de ma vie, si vous étiez capable d'oublier les gens qui ont eu l'honneur d'être attachés à votre personne. La vivacité avec laquelle j'ai rompu enfin un si long silence, ne vient que de la douleur que j'ai ressentie sur tous les discours publics. Oserois-je, monseigneur, vous proposer la manière dont il me semble que vous devriez parler au Roi, pour son intérêt, pour celui de l'Etat et pour le vôtre ?

Vous pourriez commencer par une confession humble et ingénue de certaines choses, qui sont peut-être un peu sur votre compte. Vous n'avez peut-être pas assez examiné le détail par vous-même ; vous n'êtes peut-être pas monté assez souvent à cheval pour visiter les postes importans : vous n'avez peut-être pas marché assez avant pour voir parfaitement les fourrages. C'est ce que j'entends dire à des officiers expérimentés, et pleins de zèle pour vous. Vous avez trop demeuré renfermé dans un camp, badinant avec M. le duc de Berri d'une manière peu convenable à votre âge, et au sérieux de la plus grande affaire de notre siècle dont vous étiez chargé. Vous vous êtes peut-être laissé trop aller à une je ne sais quelle complaisance pour M. de Vendôme, qui auroit eu honte de ne vous suivre pas, et qui auroit été au désespoir de courir après vous. Vous n'avez point assez entretenu les meilleurs officiers-généraux en particulier, de peur que M. de Vendôme n'en prit quelque ombrage. Vous avez été peut-être irrésolu, et même, si vous me pardonnez ce mot, un peu foible pour ménager un homme en qui le Roi vous avoit recommandé d'avoir confiance ; vous avez cédé à sa véhémence et à sa roideur : vous avez craint un éclat qui auroit déplu au Roi. Vous n'avez pas osé, plusieurs fois, suivre les meilleurs conseils des principaux officiers de l'armée, pour ne contredire pas ouvertement l'homme en qui le Roi se confioit. Vous avez même pris sur votre réputation pour conserver la paix. Ce qui en résulte, est que votre patience est regardée comme une foiblesse, comme une irrésolution, et que tout le public murmure de ce que vous avez manqué d'autorité et de vigueur.

Après avoir avoué au Roi avec naïveté toutes les choses dans lesquelles vous croyez de bonne foi avoir manqué, vous serez en plein droit de lui développer la vérité toute entière. Vous pouvez lui représenter tout ce que les plus sages officiers de l'armée lui diront, s'il les in-

¹ *I Reg. XVIII. 17.*

terroge, savoir que l'homme qui vous étoit donné pour vous instruire et pour vous soulager, ne vous apprenoit rien, et ne faisoit que vous embarrasser; qu'en un mot, celui qui devoit soutenir la gloire des armes de Sa Majesté, et vous procurer beaucoup de réputation, a gâté les affaires, et vous a attiré le déchaînement du public. C'est là que vous placerez un portrait au naturel des défauts de M. de Vendôme. paresseux, inappliqué, présomptueux et opiniâtre; il ne va rien voir, il n'écoute rien, il décide et hasarde tout; nulle prévoyance, nul avisement, nulle disposition; nulle ressource dans les occasions, qu'un courage impétueux; nul égard pour ménager les gens de mérite, et une inaction perpétuelle de corps et d'esprit.

Après ce portrait, vous pourriez revenir à ce qui peut avoir manqué de votre côté, avec si peu de secours et tant d'embarras. Demandez avec les plus vives instances à avoir votre revanche la campagne prochaine, et à réparer votre réputation attaquée. Vous ne sauriez montrer trop de vivacité sur cet article: il vous siéra bien d'être très-vif là-dessus, et cette grande sensibilité fera une partie de votre justification sur la mollesse dont on vous accuse. Demandez sous vous un général qui vous instruisse et qui vous soulage, sans vouloir vous décider comme un enfant. Demandez un général qui décide tranquillement avec vous, qui écoute les meilleurs officiers, et qui n'ait point de peine de vous les voir écouter; qui vous mène partout où il faut aller, et qui vous fasse remarquer tout ce qui mérite attention. Demandez un général qui vous occupe tellement de toute l'étendue de la guerre, que vous ne soyez point tenté de tomber dans l'inaction et l'amusement. Jamais personne n'eut besoin de tant de force et de vigueur, que vous en ayez besoin dans cette occasion. Une conversation forte, vive, noble et pressante, quoique soumise et respectueuse, vous fera un honneur infini dans l'esprit du Roi et de toute l'Europe. Au contraire, si vous parlez d'un ton timide et inefficace, le monde entier, qui attend ce moment décisif, conclura qu'il n'y a plus rien à espérer de vous, et qu'après avoir été foible à l'armée, aux dépens de votre réputation, vous ne songerez pas même à la relever à la cour. On vous verra vous renfoncer dans votre cabinet, et dans la société d'un certain nombre de femmes flatteuses.

Le public vous aime encore assez, pour désirer un coup qui vous relève; mais, si ce coup manque, vous tomberez bien bas. La chose est dans vos mains. Pardon, monseigneur, j'écris

en fou; mais ma folie vient d'un excès de zèle. Dans le besoin le plus pressant, je ne puis que prier, et c'est ce que je fais sans cesse.

 XCVIII.

(XCVI.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il lui adresse des dépêches importantes, et lui témoigne un vif désir de son progrès spirituel.

A Cambrai, 13 novembre 1708.

J'ESPÈRE, monsieur, que vous voudrez bien me faire la grâce de rendre le paquet ci-joint, avec les mêmes précautions que les autres¹. Si on vous paroît avoir quelque envie de faire réponse, ayez la bonté de retenir Anguigne autant qu'il le faudra, sinon je vous supplie de me le renvoyer. Il est très-bon homme et très-affectionné, mais il ne sait ni ne doit rien savoir.

Il me tarde beaucoup de voir finir votre longue campagne, et d'avoir l'honneur de vous embrasser. Cependant je prie Dieu tous les jours à l'autel avec ferveur, afin qu'il vous soutienne contre votre foiblesse, et qu'il vous délivre de vous-même, qui est votre plus dangereux ennemi.

J'ai le cœur bien affligé de tout ce que j'entends dire contre notre prince sur sa campagne. Consolez-moi, si vous le pouvez, et faites-moi, s'il vous plaît, la justice de croire que je vous suis, monsieur, dévoué sans réserve pour le reste de ma vie.

 XCIX.

(XCVII.)

AU MÊME.

Sur quelques bruits concernant le duc de Bourgogne.

A Cambrai, 24 novembre 1708.

Je vous renvoie Anguigne, selon votre décision, monsieur. Il ne sait ni ne doit savoir rien, quoiqu'il soit bon homme et plein d'honneur. Il attendra autant qu'on le voudra. Je crains seulement qu'il ne soit remarqué par les gens qui sont éveillés. Le bruit public est que Mgr le

¹ C'étoit sans doute quelque lettre pour le duc de Bourgogne. On a vu, par les précédentes, que, pendant la campagne de cette année, Fenelon correspondoit avec le prince par l'entremise du vidame.

D. de B. (*Bourgogne*) n'a plus aucun pouvoir, et que M. de Vendôme en a un absolu pour décider de tout.

Je remercie Dieu de ce qu'il vous conserve une lumière distincte et une pleine conviction sur les vérités de la religion : mais on n'en est que plus coupable, quand on croit si bien et qu'on fait si mal. Je tremble pour vous, si vous manquez à Dieu. Ne laissez point sa patience. Quand vous serez fidèle à lire, à prier, à retrancher les amusemens qui dissipent et qui affoiblissent le cœur, vous serez moins foible, et cette fidélité vous méritera un plus grand secours. O que je désire que vous aimiez Dieu plus que vous-même, et sa volonté plus que la vôtre ! Cela n'est-il pas juste ? *Nonne Deo subiecta erit anima mea* ¹ ?

C. (XCVIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur la conduite du duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année, et sur les moyens de relever son honneur dans la campagne prochaine. Etat critique de la France.

A Cambrai, 3 décembre 1708.

JE me sers, mon bon duc, de l'occasion sûre de M. Turodin pour répondre à votre dernière lettre. Vous avez su que la campagne finit par une conclusion très-honteuse. M. le duc de Bourgogne n'a point eu, dit-on, pendant la campagne assez d'autorité ni d'expérience pour pouvoir redresser M. de Vendôme. On est même très-mécontent de notre jeune prince, parce que, indépendamment des partis pris pour la guerre, à l'égard desquels les fautes énormes ne tombent point sur lui, on prétend qu'il n'a point assez d'application pour aller visiter les postes, pour s'instruire des détails importants, pour consulter en particulier les meilleurs officiers, et pour connoître le mérite de chacun d'eux. Il a passé, dit-on, de grands temps dans des jeux d'enfant avec M. son frère, dont l'indécence a soulevé toutes les personnes bien intentionnées, dans de tristes conjonctures où il auroit dû paroître sentir la honte de sa campagne et le malheur de l'Etat. Voilà, si je ne me trompe la vraie source de l'indisposition générale des militaires, qui reviendroient, s'ils voyoient, au printemps prochain, ce prince

moins amusé à des jeux indécens, montant plus souvent à cheval, voulant tout voir et tout apprendre, questionnant les gens expérimentés, et décidant avec vigueur. Mais il faudroit qu'au lieu de M. de Vendôme, qui n'est capable que de le déshonorer et de hasarder la France, on lui donnât un homme sage et ferme, qui commandât sous lui, qui méritât sa confiance, qui le soulageât, qui l'instruisit, qui lui fit honneur de tout ce qui réussiroit, qui ne rejetât jamais sur lui aucun fâcheux événement, et qui rétablît la réputation de nos armes. Cet homme où est-il ? Ce seroit M. de Catinat, s'il se portoit bien ; mais ce n'est ni M. de Villars, ni la plupart des autres que nous connoissons. M. de Berwick, qu'on louoit fort en Espagne, n'a pas été fort approuvé en Flandre : je ne sais si la cabale de M. de Vendôme n'en a pas été cause. Il faudroit, de plus, à notre prince, quelque homme en dignité auprès de lui. Plût à Dieu que vous y fussiez, vous auriez pu empêcher tous les badinages qu'on a critiqués, et lui donner plus d'action pour contenter les troupes. Ce qui est certain, est qu'il demeurera dans un triste avilissement aux yeux de toute la France et de toute l'Europe, si on ne lui donne pas l'occasion et les secours pour se relever et pour soutenir nos affaires. Si M. de Vendôme revient tout seul avec un pouvoir absolu, il court risque de mettre la France bien bas. Il faut savoir faire ou la guerre ou la paix. Il faut, dans cette extrémité, un grand courage, ou contre l'ennemi pour l'abattre malgré ses prospérités, ou contre soi-même pour s'exécuter sans mesure, avant qu'on tombe encore plus bas, et qu'on ne soit plus à portée de se faire accorder des conditions supportables. Pour le jeune prince, s'il est mou, amusé et foible en arrivant à la cour, il demeurera méprisé et hors d'état d'avoir sa revanche. Il faut qu'il parle avec respect et fermeté, qu'il avoue les torts qu'il peut avoir ; qu'il peigne M. de Vendôme au naturel, qu'il mette toute la campagne devant les yeux du Roi, qu'il demande à relever son honneur et celui des armes de sa Majesté, en commandant l'année prochaine avec un bon général sous lui : s'il ne presse pas avec une certaine vigueur, il demeurera dans le boubrier. Il faut le faire en arrivant. La réputation de ce jeune prince est sans doute plus importante à la France qu'on ne s' imagine. Rien ne décrédite tant le Roi et l'Etat, dans les pays étrangers, que de voir son petit-fils avili à la tête des armées, n'ayant sous lui pour général qu'un homme qui ne sait ni prévoir, ni préparer, ni douter,

¹ Ps. LXI. 1.

ni consulter, ni aller voir; qui se laisse toujours surprendre, qu'aucune expérience ne corrige, qui se flatte en tout, et qui est déconcerté au premier mécompte; enfin, qui fait la guerre comme M. le duc de Richelieu jone, c'est-à-dire, qui hasarde tout sans mesure dès qu'il est piqué¹. Si les ennemis, au printemps, entament notre frontière déjà à demi percée, rien ne les pourra arrêter dans la Picardie.

Vous connoissez l'épuisement et l'indisposition des peuples. Dieu veuille qu'on y pense. Mais on ne pourra se résoudre ni à changer de méthode pour la guerre, ni à s'exécuter violemment pour la paix; et l'hiver, déjà fort avancé, finira avant qu'on ait pris de justes mesures. M. de Chamillard me dit, en passant ici, que tout étoit désespéré pour soutenir la guerre, à moins qu'on ne pût tenir les ennemis affamés dans cette fin de campagne entre le canal de Bruges, l'Escaut et notre frontière d'Artois. Toutes ces espérances sont évanouies. Mais M. de Chamillard, qui me représentoit très-fortement l'impuissance de soutenir la guerre, disoit, d'un autre côté, qu'on ne pouvoit point chercher la paix avec de honteuses conditions. Pour moi, je fus tenté de lui dire: Ou faites mieux la guerre, ou ne la faites plus. Si vous continuez à la faire ainsi, les conditions de paix seront encore plus honteuses dans un an qu'aujourd'hui; vous ne pouvez que perdre à attendre.

Si le Roi venoit en personne sur la frontière, il seroit cent fois plus embarrassé que M. le duc de Bourgogne. Il verroit qu'on manque de tout, et dans les places, en cas de siège, et dans les troupes, faute d'argent. Il verroit le découragement de l'armée, le dégoût des officiers, le relâchement de la discipline, le mépris du gouvernement, l'ascendant des ennemis, le soulèvement secret des peuples, et l'irrésolution des généraux dès qu'il s'agit de hasarder quelque grand coup. Je ne saurois les blâmer de ce qu'ils hésitent dans ces circonstances. Il n'y a aucune principale tête qui réunisse le total des

affaires, ni qui ose rien prendre sur soi. En un mot, un joueur qui perd parce qu'il joue trop mal, ne doit plus jouer. Le brasle donné du temps de M. de Louvois est perdu: l'argent et la vigueur du commandement nous manquent. Il n'y a personne qui soit à portée de rétablir ces deux points essentiels. Quand même on le pourroit, il faudroit trop de temps pour remonter tous ces ressorts. On ruine et on hasarde la France pour l'Espagne. Il ne s'agit plus que d'un point d'honneur, qui se tourne en déshonneur, dès qu'il est mal soutenu. Ni le Roi, ni Monseigneur ne peuvent venir défendre la France: M. le duc de Bourgogne, qui est notre unique ressource, est malheureusement décrédité, et je crains qu'on ne fera rien de ce qu'il faut pour relever sa réputation.

Voilà, mon bon duc, ce qui me passe par l'esprit. Je n'ai point le temps d'en écrire aujourd'hui à M. le duc de Beauvilliers; mais je vous supplie de lui communiquer cette lettre. Elle sera, s'il vous plaît, commune entre vous deux. J'espère que vous voudrez bien aussi la montrer à madame la duchesse de Mortemart. M. le vidame, s'il passe ici, comme il me le promet, vous portera quelque autre paquet de moi. Cependant je renouvelle ici mille respects à madame la duchesse de Chevreuse, et je n'y ajoute pour vous, mon bon duc, qu'une union sans réserve de cœur en Dieu.

CI.

(XCIX.)

DU DUC DE BOURGOGNE A FÉNELON.

Il répond à quelques-uns des reproches que la voix publique lui faisoit.

A Douai, 5 décembre 1708.

Si je n'ai pas répondu plus tôt à plusieurs de vos lettres, mon cher archevêque, ce n'est pas que j'en aie plus mal reçu ce qu'elles contiennent, ni que mon amitié pour vous en soit moins vive. Je suis ravi de tout ce que vous m'avez mandé que l'on dit de moi. Vous pouvez interroger le vidame, qui vous rendra cette lettre, sur la suite des faits publics, qu'il me seroit bien long de reprendre ici. Je vous parlerai cependant de quelques-uns.

Je n'ai jamais eu ordre du Roi d'attaquer le prince Eugène, pendant l'éloignement du duc de Marlborough: au contraire, quand il marcha à M. de Vendôme du côté d'Oudenbourg,

¹ Ce portrait du duc de Vendôme, et celui de la lettre XCVI (ci-dessus p. 283), sont conformes à ce que les mémoires du temps rapportent de ce général. Le duc de Saint-Simon surtout justifie le duc de Bourgogne, et confirme ce que dit ici Fénelon de la cabale suscitée par le duc de Vendôme pour avilir le jeune prince, croyant par là faire sa cour au Dauphin son père, qui ne témoignoit à ce fils que de la froideur. Ce seigneur cite, entre autres, un mot du duc de Vendôme, qui, après l'affaire d'Oudenarde, s'échappa jusqu'à dire au duc de Bourgogne, devant tout le monde, qu'il se souvint qu'il n'étoit venu qu'à condition de lui obéir. *Mém.* liv. ix, art. xviii et suiv. Voyez aussi les lettres du Duc de Bourgogne à M^{me} de Maintenon, dans les *Mém. politiques*, etc.; publiées par l'abbé Millot, t. ix, p. 321 et suiv.

le maréchal de Berwick et moi voulions rassembler les différens camps , qui étoient le long de l'Escaut , et marcher au prince Eugène. L'ordre de marche fut dressé ; et je l'aurois exécuté , si nous n'avions trouvé tous ceux que je consultai d'un avis contraire , et qu'il falloit plutôt fortifier M. de Vendôme du côté de Bruges et de Gand. Ceux à qui je parlai étoient MM. d'Artaignan , Gassion , Saint-Frémont , Cheyladet et Souternon.

Les trois bataillons d'Oudenarde sont vrais : mais on me les assura séparés de l'armée ennemie , et il n'y auroit eu nul combat , si l'on s'étoit arrêté à l'endroit où l'on disoit qu'ils étoient , et où on ne les trouva point : du moins les ennemis le seroient-ils venus chercher.

Sur la Marque , M. de Vendôme n'étoit point pressé d'attaquer : il ne reconnut le côté où étoit d'Artaignan , que trois jours après son arrivée , et dès-lors les retranchemens étoient formés. Les plaines , il est vrai , sont assez grandes : mais les ennemis y auroient toujours eu un plus grand front que nous , pour nous envelopper en débouchant des défilés.

Je ne me souviens point d'avoir écrit à des gens indiscrets , ce que j'écrivois au Roi , en chiffre , sur l'état du dedans de la ville de Lille.

Je vous remets au vidame sur tout le reste , dont je ne puis vous faire un plus long détail. Je profiterai , avec l'aide de Dieu , de vos avis. J'ai bien peur que le tour que je vais faire en Artois , me faisant finir ma campagne à Arras , ne m'empêche de vous voir à mon retour , comme je l'avois toujours espéré : car de la manière dont vous êtes à la cour , il me paroît qu'il n'y a que le passage dans votre ville archiépiscopale qui me puisse procurer ce plaisir. Je suis fâché aussi que l'éloignement où je vais me trouver de vous , m'empêche aussi de recevoir d'aussi salutaires avis que les vôtres. Continuez-les cependant , je vous en supplie , quand vous en verrez la nécessité , et que vous trouverez des voies absolument sûres. Assistez-moi aussi de vos prières , et comptez que je vous aimerai toujours de même , quoique je ne vous en donne pas toujours des marques.

CII.

(C.)

DE FÉNELON AU VIDAME D'AMIENS.

Il lui indique les moyens de mettre fin à sa vie tiède et dissipée.

A Cambrai , 4 avril 1709.

JE suis très-sensible à toutes vos bontés , monsieur , et votre dernière lettre m'a véritablement attendri. Je vous porte tous les jours à l'autel avec beaucoup de zèle.

Vous ne devez pas être surpris de vous trouver si tiède , si dissipé et si fragile : c'est l'effet naturel d'une longue habitude de vie relâchée. Vos passions sont fortes ; vous vivez au milieu du monde et des tentations les plus dangereuses ; votre foi n'est qu'à demi nourrie ; votre amour-propre agit en pleine liberté dans tout ce que la crainte de Dieu ne vous reproche pas comme un désordre grossier. C'est vivre d'une vie mondaine que la crainte de Dieu modère ; mais ce n'est pas vivre de l'amour de Dieu mis en la place de l'amour-propre. Ce n'est qu'en se livrant à Dieu par amour , et en nourrissant cet amour par une prière familière et fréquente , qu'on sort de cet état flottant. Quand on ne veut prendre de la religion , qu'autant qu'il en faut pour apaiser les reproches de sa conscience , et pour se donner une espérance qui console le cœur , on ne fait que languir intérieurement. C'est un malade convalescent , qui se contente de se nourrir suffisamment pour ne pas tomber à toute heure en défaillance , et pour s'épargner de grandes douleurs. Il ne fait que trainer , et il n'a aucune ressource. Vous me demandez qu'est-ce qu'il faut faire ? Le voici :

1^o Il faut se regarder comme un homme qui a pris son parti , qui ne s'en cache point , qui ne rougit point de Jésus-Christ , quoiqu'il évite toute affectation ; qui veut être fixé dans le bien , et ne regarder plus en arrière.

2^o Il faut lire , prier , mais prier de cœur ; fréquenter les sacrements , et se faire un bon plan de vie par le conseil d'un homme exempt de rigueur et de relâchement , qui ait une véritable expérience des voies de Dieu.

3^o Il faut examiner , surtout dans l'oraison , et immédiatement après vos communions , ce que Dieu demande de vous pour mourir à vos passions , pour vous précautionner contre vous-même , pour réprimer vos goûts , et pour re-

trancher les amusemens qui vous détournent de vos devoirs extérieurs, ou qui s'opposent à une vie de recueillement. Vous verrez que, si vous vous abandonnez à l'esprit de grace, il vous fera sentir ce qui vous arrête dans le chemin où Dieu vous appelle.

4° Il ne faut point être étonné ni découragé de vos fautes. Il faut vous supporter vous-même avec patience, sans vous flatter ni épargner pour la correction. Il faut faire pour vous comme pour un autre. Dès que vous apercevez que vous avez manqué, condamnez-vous intérieurement, tournez-vous du côté de Dieu pour en recevoir votre pénitence : dites avec simplicité votre faute à l'homme de Dieu qui a votre confiance. Recommencez à bien faire, comme si c'étoit le premier jour, et ne vous laissez point d'être toujours à recommencer. Rien ne touche tant le cœur de Dieu, que ce courage humble et patient.

Il ne faut pas se rebuter, quoiqu'on éprouve en soi beaucoup de tentations, et qu'on fasse même diverses fautes. *La vertu*, dit l'Apôtre¹, *se perfectionne dans l'infirmité*. C'est moins par le goût sensible et par les consolations spirituelles, que par l'humiliation intérieure et le recours fréquent à Dieu, qu'on s'avance vers lui.

Voilà, monsieur, ce que je le prie de vous faire bien entendre. Je vous aime tendrement ; je vous honore du fond du cœur. Je vous suis dévoué à toute épreuve et sans réserve pour le reste de ma vie. Aimez-moi, mais en Dieu et pour Dieu, comme je vous aime. Mon zèle pour vous est sans bornes. Mille respects à madame la vidame.

CHL.

(CL.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Sur quelques reproches qu'on faisoit au duc de Bourgogne.
Caractère et conduite de plusieurs membres du conseil.
Espérances de paix.

A Paris, ce 9 avril 1709¹.

Ex donnant ici à M. de Monvielle un paquet de M. le duc de Beauvilliers pour vous, mon cher archevêque, je me sers de cette occasion

qui me fournit la liberté de vous écrire sûrement.

Je ne vous dirai rien sur notre prince. M. de Puységur vous aura sans doute expliqué toute sa conversation avec le Roi, dans laquelle il croit avoir prouvé à Sa Majesté que le prince n'a eu aucun tort pour les faits de guerre, durant le cours entier de la campagne dernière, et que M. de Vendôme en est l'unique cause ou directe, ou en plusieurs cas indirecte, en obligeant par son opiniâtreté à recourir au Roi, et à laisser échapper l'occasion pendant ce retardement. M. de Monvielle vous pourra dire maintenant la nouvelle conversation de M. de Vendôme avec le Roi, pour se justifier de ce que M. de Puységur avoit répandu dans le public contre lui, après qu'il en eut parlé à Sa Majesté : et le peu d'effet de cette nouvelle conversation, qui n'a fait aucune impression sur l'esprit du Roi, quoique M. de Vendôme l'ait aussi répandue tant qu'il a pu, comme si Sa Majesté en avoit été convaincue ; parce que le Roi, sans lui rien disputer, ne faisoit que presser la fin pour en être quitte. Je passe donc au reste.

Pour le prince, sa conduite n'est point telle que nous la souhaiterions. L'enfance, trop d'apparence de peu de souci ou d'indolence sur ce qui a coutume d'intéresser les hommes, un manque de discernement pour les connoître, ou pour marquer, par des traitemens convenables au mérite de chacun, qu'il les connoît bien, c'est ce que tout le monde ne croit voir que trop clairement en lui, et que je suis néanmoins comme assuré qui n'y est pas, hors quelques restes d'enfance. Je lui voudrois une certaine vigueur pour entrer dans les affaires, et y faire sentir son génie avec prudence, pour marquer au public qu'il n'est ni foible ni insensible, pour paroître, en un mot, et dans le conseil et à la cour, ce que je suis persuadé qu'il est en effet ; mais ce sera l'ouvrage de Dieu. Ce qui est certain, c'est que, quand on l'entretient en particulier, on y trouve tout ce qu'on souhaite, même les bonnes résolutions jusqu'à un certain point, et d'excellentes qualités pour sa place. Un autre confesseur seroit bien à souhaiter pour lui.

Celui du Roi¹ paroît avoir tout ce qu'il faut, si la cour, qu'il n'a connue jusqu'à présent que par oui-dire, ne le change pas.

¹ *H. Cor.* XII. 9. — ² L'original de la main du duc de Chevreuse porte la date de 1708 : c'est évidemment un *lapsus calami*. Le contenu de la lettre montre qu'elle est de 1709. Voyez la note suivante.

¹ Le P. de La Chaise, confesseur du Roi, étoit mort le 20 janvier 1709, et fut alors remplacé par le P. Le Tellier, dont parle ici le duc de Chevreuse. Cela prouve clairement que c'est par méprise qu'il a daté sa lettre du 9 avril 1708, au lieu de 1709.

Je n'ai presque rien à vous dire du conseil. Vous le connoissez comme nous. M. le chancelier et M. de Chamillard sont toujours les mêmes, c'est-à-dire, inutiles pour les grandes affaires ; et plaise à Dieu que le dernier en demeure là, comme je l'espère néanmoins. M. de Torci est très-bon secrétaire, entend même assez bien les intérêts des princes et le nôtre, n'est pas incapable de fournir des expédiens, et sait les tours des négociations. Il a de la droiture, et veut bien remplir son devoir. Plus de feu et de vivacité pour poursuivre sans relâche ni délai ce qui est entre ses mains, plus de courage et de fermeté pour l'inculquer, sans se rebuter de choses en effet très-rebutantes, le rendroient un bon sujet. Le B. D. (*duc de Beauvilliers*) vous est connu parfaitement. Il surmonte autant qu'il peut sa timidité naturelle, et je pourrois citer des actes de courage et de fermeté qui sont héroïques en lui. Si cela étoit suivi dans l'ordinaire, et qu'il ne désespérât pas si aisément de persuader quand on lui paroît prévenu et arrêté dans sa prévention, il prendroit, ou plutôt il auroit pris un ascendant que personne ne lui auroit disputé, et qui eût été bien utile pour l'Etat.

Entre bien des exemples, celui de l'entreprise d'Ecosse ¹ est authentique. On prouvoit, avant celle qui a manqué, qu'elle étoit certaine à l'égard de ce royaume et de l'Irlande. On formoit donc par là au moins une guerre civile en Angleterre, qui suffisoit pour ôter les troupes et l'argent de ce royaume à la ligue, et qui même, selon l'apparence, y auroit produit une révolution en faveur du prince légitime. Depuis cette entreprise manquée (par des fautes grossières), on a vu clairement que le roi d'Angleterre étoit reconnu en Ecosse par toute la nation, s'il avoit mis pied à terre. Cet hiver, la même disposition subsistant et étant encore plus favorable dans les trois royaumes, on a résolu de recommencer la chose différemment, et mieux que par le passé. On l'a regardée même comme la seule ressource pour faire la paix promptement en conservant l'Espagne. Puis tout à coup on l'a abandonnée, sous un prétendu prétexte d'impossibilité du côté de la marine ; mais prétexte si faux, qu'un des principaux officiers-généraux a offert de l'exécuter si on vouloit lui en donner le soin. Ainsi des considérations particulières d'un seul côté ont arrêté le salut de l'Etat, sans que personne ait

osé espérer de pouvoir persuader la vérité qu'on connoissoit. Tout ce que j'en ai conclu, c'est que Dieu avoit d'autres desseins, et que sa providence veut en même temps et resserrer les bornes de la France, et ôter l'Espagne à la famille du Roi.

Je viens maintenant à la paix. Vous savez, je crois, comme nous, où l'on en est. La Hollande connoit son intérêt ¹ entier dans la conservation de la France avec une puissance suffisante pour la secourir elle-même en des cas dont elle ne se juge pas éloignée. Il paroît que tout ce qui compose cette république pense ainsi, sans excepter même ceux qui ont paru les plus attachés aux Anglais, et dont on avoit plus de sujet de se délier. Il semble aussi qu'elle se contentera d'une médiocre augmentation de barrière, et qu'on en sera quitte pour Furnes, Ypres, Menin et Condé, quoiqu'elle demande Tournai en rendant Lille. Cette république ne veut point, comme les Anglais, le rasement de Dunkerque, parce que c'est un port qui leur seroit nécessaire entre les mains des Français (qui seroient leurs alliés s'ils avoient la guerre avec l'Angleterre). Ainsi, satisfaisant d'ailleurs les Anglais sur le commerce, on ne voit rien qui puisse empêcher ces deux nations de concourir à la paix. L'Empereur, de son côté, doit être content de l'Espagne et des Indes pour l'archiduc. Je crois cependant qu'il aimeroit mieux avoir tous les États d'Italie, 1^o parce que sa maison, ne subsistant plus qu'en son frère, il seroit plus sûr par-là de le faire élire roi des Romains ; 2^o parce que cela le mettroit en état d'établir pleinement tous ses droits les plus anciens sur l'Italie. Et il paroît que les Anglais ne souffriront, de leur côté, qu'avec peine que le roi d'Espagne le devienne paisible de Naples et Sicile, vu que leur Parlement osa bien entreprendre, sous le règne du roi Guillaume, de faire le procès aux commissaires qu'il avoit employés pour le traité de partage, par la seule raison que ce traité, qu'ils avoient signé, donnoit Naples et Sicile à la maison de France.

Si ces difficultés subsistoient donc encore aujourd'hui (comme plusieurs croient) du côté de l'Angleterre et de l'Empereur, cela pourroit

¹ On trouve dans les *Mémoires* du maréchal de Berwick tout ce qui regarde le projet de cette expédition en Ecosse.

¹ Le duc de Chévreuse se faisoit illusion sur les véritables dispositions des Hollandais, on en étoit mal instruit. Ils se montrèrent, jusqu'au dernier moment, les ennemis les plus acharnés de la France. Ils étoient entièrement asservis au prince Eugène et au duc de Marlborough. Ce ne fut qu'à l'époque de la révolution arrivée dans le cabinet de la reine Anne, et lorsque cette princesse se montra décidée à traiter avec la France, que les Hollandais consentirent à la paix.

allonger la négociation, mais non pas néanmoins empêcher la paix. Au contraire, cela pourroit introduire quelque tempérament pour la conservation de l'Espagne, quoiqu'il ne me paroisse rien à souhaiter là-dessus pour l'avantage de la France, à qui il convient surtout de conserver des bornes suffisantes, et de se rétablir au dedans par un long repos, qui sera toujours la vraie et seule source de sa puissance et de son bonheur. Au reste, il me paroît qu'on est ici absolument résolu de tout faire pour lui procurer ce repos, et qu'on sent l'absolue impossibilité de soutenir la guerre.

J'oublie de vous parler de M. Desmarets : plus nous le voyons en œuvre, plus il paroît le sens bon, le jugement juste, plein de vigilance pour ce qui regarde la partie des affaires de l'Etat commise à ses soins, et plus instruit à fond que personne de tout ce qui est utile ou nécessaire au royaume, avec une ferme volonté de le lui procurer. Il ne s'est pas attaché de même par le passé à la connoissance de la guerre et des affaires étrangères, et, quoique capable d'y entrer, il lui faudroit plus de temps qu'il n'en peut avoir maintenant pour posséder ces matières.

J'écris et j'achève avec beaucoup de hâte. Vous voyez, bon archevêque, que ma lettre doit être brûlée dès que vous l'aurez lue. J'en ai dit plus que je ne voulois, non pour vous pour qui je n'aurai jamais rien de secret ; mais pour la voie, qui, tout absolument sûre qu'elle est, peut ne l'être pas encore assez pour tout ce que j'ai dit : mais Dieu conduira, s'il lui plaît, tout à bon port. J'ai recommandé qu'on ne remit cette lettre qu'à vous seul.

Madame de Chevreuse me charge de vous dire pour elle tout ce que je ne vous dirai point, parce que vous le savez. J'en devrois dire autant pour la vidame et pour son mari, qui vous verra bientôt, si la campagne commence. Adieu, mon très-cher archevêque, à qui je suis plus qu'à moi-même, et pour toujours au-delà de toute expression.

CIV.

(CH.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur le caractère trop facile du vidame, et sur les dispositions présentées des ennemis à l'égard de la France.

A Cambrai, 24 octobre 1709.

JE profite, mon bon duc, de la voie sûre de M. de Fortisson, pour vous dire que je vis encore avant-hier M. le vidame dans son camp. J'étois allé au Quesnoy voir M. de Courcillon¹, à la prière de sa famille alarmée de son mal. J'ai fort parlé à M. le vidame d'une double économie pour le temps et pour l'argent. La curiosité lui fait faire grande dépense de temps, et l'inclination d'obliger tout le monde fait couler son argent un peu trop vite. Mais je n'ai pu que lui parler. Il paroît persuadé ; mais le goût et l'habitude le rentrainingeront : on ne sauroit lui faire changer son genre de vie dans les derniers jours d'une campagne. Les bonnes résolutions peuvent se prendre dès aujourd'hui ; mais les mesures pour l'exécution ne peuvent se prendre qu'à Paris. Pour moi, je ne perdrai aucune occasion de crier pour la réforme : ses défauts sont ceux du meilleur homme du monde.

Nous ne savons point encore avec certitude si les ennemis vont en quartier d'hiver, comme M. de Puysegur paroît le croire, ou s'ils feront encore quelque entreprise. Nous ignorons aussi ce que M. de Bergheik va devenir. Il me semble avoir entrevu que son projet est de se servir de l'occasion de la prise de Mons, où il s'est renfermé tout exprès, pour se séparer de la France, et pour mettre entièrement à part les intérêts de l'Espagne. Je crois bien qu'il a fait entendre à Versailles que ce ne sera qu'une comédie, pour servir mieux la France même, en ne paroissant plus la servir ; mais certains discours m'ont laissé entendre qu'il veut chercher l'intérêt de la monarchie d'Espagne contre celle de la France. Il ajoute que tout cela se fera pour Philippe V : mais enfin il m'a dit en termes formels : « Nous vous ferons du mal... Je » serai le premier contre la France... Je n'ai » été jusqu'ici lié à la France, que pour l'Es-

¹ Philippe-Egon, marquis de Courcillon, fils du marquis de Dangeau, vint d'avoir la jambe emportée à la bataille de Malplaquet, le 11 septembre précédent. Il mourut le 20 septembre 1719. Sa sœur avoit épousé le duc de Montfort, fils aimé du duc de Chevreuse.

» pagne... Nous donnerons aux Français pour
» frontière la Somme... Cambrai reviendra
» sous notre domination. »

Je m'imagine qu'il veut que les ennemis se relâchent, et laissent Philippe V sur le trône, et que le Roi achète leur consentement en rendant toutes les conquêtes de soixante-dix ans. Il espère que les Hollandais et les autres alliés croiront abaisser et affaiblir suffisamment la France par un si grand retranchement, et qu'en ce cas ils auront moins de peur de voir la couronne d'Espagne dans la maison de France, parce qu'ils seront les maîtres de pénétrer en France quand il leur plaira de passer la Somme. De son côté, il se flatte que, suivant ce plan, il demeurera le maître des Pays-Bas espagnols, qui reprendront toute leur ancienne étendue. Mais j'ai beaucoup de peine à croire que les ennemis s'accommodent de ce plan. La France pourroit fortifier Péronne, Saint-Quentin, Guise, etc., rétablir ses forces, faire des alliances, et de concert avec Philippe V, prévaloir encore dans toute l'Europe. Voilà ce que les ennemis doivent craindre. M. de Bergheik pourra travailler d'abord de bonne foi à exécuter ce plan en faveur de Philippe V : mais ce plan l'engagera au moins extérieurement contre la France ; cet embarquement pourra le mener plus loin qu'il n'aura peut-être voulu ; il ne pourra plus reculer ; il se trouvera qu'il aura travaillé pour la monarchie d'Espagne, plutôt que pour la personne de Philippe V. Si nous sommes contraints par lassitude d'abandonner Philippe, il se trouvera que ce que M. de Bergheik aura pu faire pour Philippe se tournera comme de soi-même pour Charles, parce qu'il aura été fait pour la monarchie, qui passera des mains de l'un de ces princes dans celles de l'autre. Voilà, mon bon duc, ce qu'il me semble entrevoir par des discours très-forts, qui me faisoient entendre un grand mystère au-delà de tout ce qu'ils pouvoient signifier. Je ne saurois développer le plan, mais c'est à ceux qui savent le secret des affaires à démêler ce que je ne puis voir que très-confusément. J'en ai écrit dans le temps à M. de Beauvilliers, et je vous supplie de réveiller là-dessus toute son attention : l'affaire est délicate et importante. On prendroit bien le change, si on ne préféroit pas les frontières voisines de Paris à toutes les espérances ruineuses de l'Espagne.

Il ne me reste qu'un moment pour vous dire que je suis, mon bon duc, plus uni à vous que jamais, et plus dévoué à vos ordres.

CV.

(CIII.)

AU DUC DE BOURGOGNE.

Portrait du roi d'Angleterre Jacques III.

A Cambrai, 15 novembre 1709.

J'AI vu plusieurs fois assez librement le roi d'Angleterre, et je crois, monseigneur, devoir vous dire la bonne opinion que j'en ai. Il paroît sensé, doux, égal en tout. Il paroît entendre bien les vérités qu'on lui dit. On voit en lui le goût de la vertu, et des principes de religion sur lesquels il veut régler sa conduite. Il se possède, et il agit tranquillement comme un homme sans humeur, sans fantaisie, sans inégalité, sans imagination dominante, qui consulte sans cesse la raison, et qui lui cède en tout. Il se donne aux hommes par devoir, et est plein d'égards pour chacun d'eux. On ne le voit ni las de s'assujétir, ni impatient de se débarrasser pour être seul et tout à soi, ni distrait, ni renfermé en soi-même au milieu du public : il est tout entier à ce qu'il fait. Il est plein de dignité, sans hauteur : il proportionne ses attentions et ses discours au rang et au mérite. Il montre la gaieté douce et modérée d'un homme mûr. Il paroît qu'il ne joue que par raison, pour se délasser, selon le besoin, ou pour faire plaisir aux gens qui l'environnent. Il paroît tout aux hommes, sans se livrer à aucun. D'ailleurs cette complaisance n'est suspecte ni de foiblesse ni de légèreté : on le trouve ferme, décisif, précis : il prend aisément son parti pour les choses hardies qui doivent lui coûter. Je le vis partir de Cambrai, après des accès de fièvre qui l'avoient extrêmement abattu, pour retourner à l'armée, sur des bruits de bataille qui étoient fort incertains. Aucun de ceux qui étoient autour de lui n'auroit osé lui proposer de retarder son départ, et d'attendre d'autres nouvelles plus positives. Si peu qu'il eût laissé voir d'irrésolution, chacun n'auroit pas manqué de lui dire qu'il falloit encore attendre un jour : et il auroit perdu l'occasion d'une bataille où il a montré un grand courage, qui lui attire une haute réputation jusqu'en Angleterre. En un mot, le roi d'Angleterre se prête et s'accommode aux hommes : il a une raison et une vertu toute d'usage ; sa fermeté, son égalité, sa manière de se posséder et de ménager les autres, son sérieux

doux et complaisant , sa gaieté , sans aucun jeu qui descende trop bas , préviennent tout le public en sa faveur.

CVI.

(CIV.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur les moyens de former le duc de Bourgogne , et sur les qualités que doit avoir celui qu'on choisira pour négocier la paix.

A Cambrai , 18 novembre 1709.

Je vous quittai hier , mon bon duc , et j'ai déjà mille choses à vous dire. Commençons.

1^o Je ne suis point content sur Thomas ¹. Il ne faut point se laisser subjuguier par des gens de métier : je voudrois ne donner une très-grande vraisemblance que pour ce qu'elle est , déclarant que , si on trouve dans la suite le contraire , on le dira : comme aussi , d'un autre côté , il sera très-bon d'avoir avancé ceci , soit qu'on trouve dans la suite de quoi le confirmer , soit qu'on demeure dans le doute : car cette vraisemblance vaut beaucoup mieux que rien. Elle me paroît très-forte par la convenance de l'un des deux Thomas fugitif , avec le Thomas venu de pays étranger à peu près au même temps.

2^o Je crois qu'on doit beaucoup veiller sur les démarches de l'homme dont je vous ai laissé une lettre , et sur les propositions qu'il peut faire pour engager les gens qu'il entretient en particulier.

3^o Ne vous reposez point sur le bon (*duc de Beauvilliers*) pour cultiver le P. P. (*duc de Bourgogne*) : mais faites-le vous-même simplement dans toutes les occasions , et suivant toute l'ouverture que Dieu vous en donnera. Ayez soin aussi , je vous conjure , de cultiver l'homme ² dont nous avons tant parlé , et que je ne connois que par lettres , lequel vous a fait examiner une grande affaire. Vous pourrez lui donner de bons avis. Je vous enverrai au plus tôt la lettre que vous voulez bien lui communiquer sur l'ouvrage très-répréhensible d'un théologien ³.

¹ La lettre du 1^{er} décembre , par laquelle le duc de Chevreuse répond à celle-ci , montre qu'il s'agit , dans ce premier article , de quelque négociation secrète pour la paix. — ² Michel Le Tellier, Jesuite , qui avoit succédé au P. de La Chaise dans la place de confesseur du Roi. — ³ Habert. Voyez l'*Ordonnance contre la Théologie* de ce docteur , ci-dessus , t. v.

Je vous supplie de ménager votre santé , qui me paroît s'user par le travail continuel où vous êtes , tant pour l'étude que pour les affaires ; sans relâcher jamais votre esprit ; finissez , le plus promptement que vous le pourrez , chaque affaire , et respirez.

4^o Je supplie M. le vidame de dire à M. le prince de Rohan , combien je suis vivement piqué des rapports qu'il a faits sur mon compte , en grossissant beaucoup les faits.

5^o Je vous condamne à accepter , si on le veut , l'emploi d'aller négocier pour la paix. Le bruit public est qu'on y veut envoyer M. l'abbé de Polignac. Il est accoutumé aux négociations ; il a de l'esprit , avec des manières agréables et insinuantes ; mais je voudrois qu'on choisît un homme d'une droiture et d'une délicatesse de probité qui fût connue de tout le monde , et qui inspirât la confiance même à nos ennemis. En un mot , je ne voudrois point un négociateur de métier , qui mit en usage toutes les règles de l'art ; je voudrois un homme d'une réputation qui dissipât tout ombrage , et qui mît les cœurs en repos. Au nom de Dieu , raisonnez-en en toute simplicité avec le bon (*duc de Beauvilliers*). M. de T. (*Torci*) ne voudra qu'un homme de métier , et dépendant de lui. Il faut s'oublier , et aller tête baissée au bien ; la vanité n'est pas à craindre en telle occasion.

6^o L'affaire de M. le comte d'Albert ne lui donneroit point de solide subsistance. D'ailleurs vous en connoissez le mauvais côté : n'y entrez , je vous supplie , qu'avec sûreté et agrément.

7^o Je vous recommande la P. D. (*duchesse de Beauvilliers*). Demeurez intimement uni à elle : ne laissez point resserrer son cœur ; adouçissez-lui les peines du changement , qui doit lui être très-rude ; ménagez-la comme la prunelle de l'œil , sans lui laisser un certain empire , qu'elle prend sans l'apercevoir.

J'ai le cœur bien touché des bontés de notre duchesse. Je crois être encore à Chaulnes avec elle : je ne puis lui reprocher que de faire trop manger. Ô qu'on a le cœur au large avec de si bonnes gens ! Je souhaite qu'elle n'agisse que par l'esprit de grâce , avec tranquillité , simplicité , liberté entière , arrêtant tous les mouvemens d'une nature vive et un peu âpre , pour ne faire que se prêter à l'impression douce de notre Seigneur. Alors on parle peu , et on dit beaucoup : on ne s'agite point , et on fait tout ce qu'il faut : on ne se presse point , et on expédie bientôt ; on n'use point d'adresse , et on persuade ; on ne gronde point , et on corrige ; on n'a point de hauteur , et on exerce la vraie au-

torité ; on est patient , modéré , complaisant , et on n'est ni mou ni flatteur. En vérité , je donneroïis ma vie pour cette bonne duchesse : à peine l'ai-je quittée , et il me tarde de la revoir.

Pour madame la vidame , je lui trouve une vérité et une noblesse qui me charment. Je me fierois à elle comme à vous. Je suis ravi de voir son dégoût de la cour. Il faut pourtant qu'elle devienne profonde en politique , et qu'elle ne dise pas tout ce qu'elle pense sur les muses. Oserai-je la prier de témoigner à M. l'évêque de Rennes ¹ , que je l'honore et le révère parfaitement ? Je ne demande ceci que quand elle le verra , et qu'elle aura une occasion très-naturelle de placer un mot sans conséquence.

Souffrez que j'embrasse tendrement mon très-cher M. le vidame.

Bonsoir , mon bon duc ; il n'y aura rien pour vous. Les paroles ne sont rien ; il me semble que votre cœur est le mien , tant j'y suis uni.

CVII. (CV.)

AU MÊME.

Il désire qu'on ménage une entrevue entre le duc de Bourgogne et le marquis de Puységur.

A Cambrai , 23 novembre 1709.

Je crois , mon bon duc , qu'il est important que vous entreteniez à fond M. de Puységur avec M. le duc de Beauvilliers , et qu'ensuite on lui procure une ample audience de M. le duc de Bourgogne. Outre la capacité et l'expérience pour la guerre , M. de Puységur a d'excellentes vues sur les affaires générales qui méritent un grand examen : des conversations avec lui vaudront mieux que la lecture de la plupart des livres. D'ailleurs il est capital que notre prince témoigne amitié et confiance aux gens de mérite qui se sont attachés à lui , et qui ont tâché de soutenir sa réputation ; car elle a beaucoup souffert , et il n'a guère trouvé d'hommes qui ne l'aient pas condamné depuis l'année dernière.

Je vous recommande donc instamment M. de Puységur , moins pour lui que pour notre prince. Souvenez-vous que vous m'avez promis de cultiver le prince. Souvenez-vous aussi , s'il vous plaît , qu'il faut mettre le P. Le Tellier

en garde contre M. le marquis d'Antin ¹ , qui est très-dangereux sur le jansénisme.

Mille respects à notre bonne duchesse et à madame la vidame. J'embrasse tendrement M. le vidame. Tout dévoué à mon bon duc.

CVIII. (CVI.)

AU MÊME.

Sur les erreurs de la *Théologie* de Habert , et sur une lettre que Fénelon envoie au duc contre cette *Théologie*.

A Cambrai , 24 novembre 1709.

Je vous envoie , mon bon duc , ma lettre contre la *Théologie* de M. Habert ² , et je vous supplie de délibérer avec le P. Le Tellier sur l'usage qu'il convient d'en faire. Il faut faire attention à deux choses : l'une est que M. Habert a été attaché à M. le cardinal de Noailles à Châlons , et a encore aujourd'hui à Paris sa confiance. Cette *Théologie* même a été faite pour les ordinands du séminaire de Châlons. On ne manquera pas de croire que je cherche à me venger de ce cardinal , et il pourra le croire lui-même ; cela peut faire une espèce de scandale dans le public , et augmenter à mon égard les peines de M. le cardinal de Noailles. De plus , j'attaque le système des deux délectations , qu'un grand nombre de gens , superficiellement instruits de la théologie , et prévenus par les Jansénistes déguisés , regardent comme la plus saine doctrine , qui n'est point , selon eux , le jansénisme , et sans laquelle le molinisme triompheroit. Ma lettre irritera tous ces gens-là , et ils se récrieront que je ne veux plus reconnoître pour catholiques que les seuls Molinistes. Mais ce système est précisément celui de Jansénius : le texte de cet auteur ne contient rien de réel au-delà de ce système , et sa condamnation est injuste , si ce système n'est pas hérétique. En ce cas , le jansénisme n'est qu'un fantôme : c'est une hérésie imaginaire , dont les Jésuites se servent pour faire une réelle persécution aux fidèles disciples de saint Augustin , et pour tyranniser les consciences en faveur du molinisme.

¹ Louis-Antoine de Pardaillan de Gondrin , marquis d'Antin , étoit fils de Louis-Henri de Pardaillan , marquis de Montespan , et de la célèbre Françoise-Albenaïs de Bochechouart-Morlemari , marquise de Montespan. Il obtint , en 1711 , l'érection du marquisat d'Antin (bourg de Bigorre , en duché-pairie. — ² Voyez dans l'*Hist. litt. de Fen.* (1^{er} part. , art. 1^{er} , sect. 4^{te} , n. 18) quelques détails sur cette affaire , dont il sera souvent question dans les lettres suivantes.

¹ Jean-Baptiste de Beaumanoir , nommé évêque de Rennes en 1678 , mort en 1711. Il étoit proche parent de la vidame.

Il s'agit donc de ce qui est comme le centre de toute la dispute qui dure depuis soixante-dix ans. Si on permet à M. Habert de soutenir les cinq propositions, en y ajoutant pour la forme les deux mots de nécessité et d'impuissance morale, le jansénisme reprend impunément, sous ces noms radoucis, tout ce qu'il semble avoir perdu. En condamnant du bout des lèvres Jansénius, on met à couvert tout le jansénisme. Il y a encore la distinction de la suffisance absolue et de la suffisance relative, à la faveur de laquelle on élude toutes les décisions. Il est donc capital de décréditer une *Théologie* si contagieuse, qui se répand dans les écoles, dans les séminaires, dans les diocèses, sans contradiction. C'est par de telles voies que la contagion croît à vue d'œil, malgré toutes les puissances réunies pour la réprimer. Pendant que ces *Théologies* mettent de si dangereux préjugés dans les esprits, un coup d'autorité, comme celui qu'on vient de faire à Port-Royal¹, ne peut qu'exciter la compassion publique pour ces filles, et l'indignation contre leurs persécuteurs. Le ménagement qu'on garde perd tout. Pour moi, je ne puis que dire simplement ma pensée. Je crois qu'il est essentiel de dénoncer à l'Église la *Théologie* de M. Habert. Si vous jugez, avec le P. Le Tellier, que ma lettre doit être supprimée, vous n'avez qu'à la brûler; si, au contraire, vous décidez qu'elle doit paraître, il n'y a qu'à la donner à nos bons amis, les pères Germon et Lallemant, qui auront soin de la faire imprimer. Pour moi, je suis également prêt à vous voir décider le oui et le non; tant je suis éloigné de vouloir faire la moindre peine à M. le cardinal de Noailles. Dieu sait que je voudrais donner ma vie pour le contenter, et pour le voir sincèrement éloigné du parti. Décidez donc, mon bon duc, avec le P. Le Tellier. Dieu soit au milieu de vous deux dans cette décision. Au reste, si vous trouvez ensemble quelque endroit à corriger, faites sans hésiter la correction. J'aurois voulu ménager davantage M. Habert, pour épargner son protecteur; mais il est capital de découvrir dans ce théologien ce qui est cent fois pis que l'erreur, savoir, le déguisement pour insinuer plus dangereusement l'erreur même. On ne peut bien

démasquer cet homme sans exciter l'indignation publique, et sans nommer chaque chose par son nom propre. Tout terme radouci affaiblirait ce qu'il faut que le public sente et déteste. Je soumetts néanmoins mon jugement au vôtre et à celui du P. Le Tellier.

Je travaille actuellement sur le *Mandement* de M. l'évêque de Saint-Pons¹, selon le désir de ce révérend père; mais je suis si tracassé à toute heure, qu'en vérité je ne puis rien faire de suite dans un travail qui demande tant de liberté.

Vous savez, mon bon duc, avec quel zèle je vous suis dévoué sans réserve.

CIX.

(CVII.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Il approuve l'ouvrage contre la *Theologie* de Habert, et trouve cependant quelques difficultés pour l'impression. Sur les négociations de paix, et sur quelques affaires domestiques ou politiques.

A Versailles, le 1^{er} décembre 1709.

J'ai reçu, mon cher archevêque, votre paquet du 24, depuis votre lettre du 18; et je répondrai ici à l'un et à l'autre. Je commence par le paquet, que M. de Romainville m'apporta vendredi dernier. Ce qu'il contient m'a paru décisif contre M. Habert; et le système des deux délectations qu'il établit est d'autant plus dangereux, que je le vois, pour ainsi dire, tous les jours embrassé par bien des théologiens de bonne foi, qui le croient de saint Augustin; ce qui leur fait aisément juger que les Jansénistes ne soutiennent, au fond, que la pure doctrine de l'Église, mais avec des expressions trop fortes qu'il faut radoucir. C'est ce que fait ce docteur, en apparence, et peut-être de bonne foi comme plusieurs autres; mais le nom de *moral*, qui est son unique palliatif, devient, dans son ouvrage, le vrai destructeur de toute moralité en matière de religion et même d'action humaine. Rien n'est donc plus important ni plus pressé, que de renverser un si pernicieux système; et rien ne le fait plus fortement ni plus clairement que votre réponse à un évêque. Je la donnai le jour même, après l'a-

¹ Le 5 novembre 1709, les religieuses du célèbre monastère de Port-Royal-des-Champs furent transférées et dispersées en différens couvens, en vertu d'une bulle du Pape, et d'un ordre du Roi. Des le 27 mars 1708, une bulle de Clément XI, revêtu de lettres-patentes le 11 novembre de la même année, avoit réuni leur maison à celle de Port-Royal de la ville de Paris; mais elles avoient constamment refusé de reconnoître l'abbesse de Port-Royal de la ville pour leur supérieure.

¹ Pierre-Jean-François de Percin de Montgaillard. Voyez, sur cette affaire, *l'Hist. litt. de Fénelon*, 1^{er} part., art. 1^{er}, sect. 4^e, n. 10. Il en sera parlé encore dans les lettres qui suivent.

voir lue, à celui que vous me marquez ¹, suivant que nous en étions convenus à Chaulnes; et sur ce que je lui en dis, il conclut, comme moi, qu'elle ne pouvoit être trop tôt publiée. La considération de la confiance de M. le cardinal de Noailles en l'auteur ne l'arrêta pas un moment, et il jugea qu'elle devoit céder au besoin qu'a l'Église d'une réfutation décisive de cet ouvrage. Ainsi il ne s'agit plus que de la difficulté qu'il me fit sur la manière d'imprimer le vôtre. Je lui lus la lettre que vous m'écrivez sur cela. Les deux personnes que vous y nommez s'en chargeront volontiers: mais, comme votre privilège ne s'étend qu'à ce qui est fait pour votre diocèse, il faudroit imprimer l'ouvrage furtivement: or, comment en répandre les exemplaires? d'où paroîtront-ils sortir? à qui seront-ils distribués, etc? Voilà ce qu'il me demanda. Je suis trop ignorant sur la forme usitée en pareil cas, pour en avoir pu rien décider; et nous sommes convenus que je vous en écrirais, pour savoir votre volonté; pendant quoi il liroit l'ouvrage. Tout ce que je vois sur cela, c'est qu'il faudroit, ou y donner la forme de mandement par un court préambule, comme pour prémunir contre une si dangereuse *Théologie* vos élèves qu'on élève dans un pays plus rempli qu'un autre de Jansénistes, ou que l'imprimeur qu'on choisiroit le distribuât comme un ouvrage tombé entre ses mains dont il a voulu tirer quelque argent. Comme ce n'est point un ouvrage de contrebande en pays catholique, qu'importe de quelle manière il paroisse? Consultez néanmoins, bon archevêque, le P. A. et Panta ², maîtres en l'art de distribuer ce qu'on désapprouve, qui, par conséquent, se joueroient de la prétendue difficulté de distribuer ce qui doit être tant approuvé; et me mandez ce que je ferai.

A l'égard de celui à qui j'ai donné l'ouvrage à lire, je lui ai confié en même temps votre voyage à Chaulnes: et en parlant de vous, je l'ai trouvé si pleinement disposé sur votre sujet, que je n'ai rien eu à y ajouter. J'en userai avec lui comme vous me le marquez dans votre lettre du 18, à laquelle je vais maintenant répondre de suite. Je lui ai nommé les deux qui paroissent favorables, ou non opposés au jansénisme, ce qu'il ne savoit pas: et je l'ai prévenu sur les grandes places proches en apparence à vaquer, pour lesquelles toute sa difficulté est de trouver des sujets avec les qualités néces-

saires. On lui feroit plaisir de lui en proposer, et il y veillera. J'ai instruit aussi le B. D. (*duc de Beauvilliers*) de toute cette matière. Pour le P. P. ¹, je n'y oublierai rien suivant que vous me l'avez expliqué. Comme il me faut des conversations, il a voulu, quoiqu'il les désire, retarder quelques semaines, afin qu'on ne pût les ajuster avec mon voyage. La goutte, qui me tient depuis dix jours, a été un retardement naturel: je commence maintenant à marcher.

Je sois de votre avis sur Thom ². Une grande vraisemblance ne doit être donnée que pour telle; et malgré le dire des gens de métier, cette bonne foi doit plus attirer la créance du public, que toute autre manière moins simple et plus précautionnée. Le changement, s'il en faut ensuite sur des preuves, confirme la bonne foi et la vérité de ceux qui parlent: et s'il n'y a point de changement, la vraisemblance très-forte, une fois avancée, vaut beaucoup mieux que rien. Je viens même d'écrire à Paris pour cela. Mais comme il s'agit de l'ouvrage d'autrui, dans lequel chaque auteur a sa manière, je doute qu'on puisse déterminer celui dont il s'agit à rien mettre au-dessus de Th. où il commence seulement. Pour le mémoire manuscrit de M. le C. d'A., où, sans rien affirmer du tout pour la liaison, on a posé les différentes choses d'une manière à laisser croire une source commune, j'ai eu peine à m'y résoudre, quoiqu'il n'y ait rien d'exposé qui ne soit vrai: et si c'étoit à recommencer, je ne donnerois pas ces apparences aux Espagnols pour qui on me les demandoit, ou je les tournerois plus simplement. On veille comme il faut sur les démarches de l'homme dont j'ai brûlé la lettre après l'avoir fait lire: on la regarde sur le pied que vous le pensez, non pas encore tout-à-fait M. de T. (*Torri*), mais d'autres. Vous aurez su que celui qui étoit venu est retourné. Il ne s'agira de rien, ou de tout régler sans Pr.: car le temps d'inaction où nous sommes ne le demande plus autrement. Du reste, Dieu merci, rien n'a dérangé les premières vues et fermes résolutions de tout finir à quelque prix que ce soit, hors le seul que vous êtes convenu ne devoir pas être employé.

¹ Le duc de Bourgogne. On voit ici à quelle circonspection ce prince étoit obligé, pour ne pas laisser soupçonner qu'il entretint directement ou indirectement la plus légère relation avec son ancien instituteur. Il n'osoit pas même se permettre une conférence avec le duc de Chevreuse, parce que ce seigneur revenoit de Chaulnes, ou il avoit vu l'archevêque de Cambrai. — ² Il paroît que cet article, ainsi que celui de la lettre de Fenelon du 18 novembre précédent, est relatif à quelque négociation secrète pour la paix.

¹ On voit, par les lettres précédentes, que c'étoit le P. Le Tellier, confesseur de Louis XIV. — ² Les abbés de Langeron et de Beaumont.

J'ai lu en toute simplicité au B. D. (*duc de Beauvilliers*) l'article 5 de votre lettre qui me regarde, et où vous me sacrifiez sans pitié. *Non recuso laborem* ; mais je ne le crois pas nécessaire, et je doute fort qu'il fût utile, faute d'habitude et d'expérience : car il faut être nourri de bonne heure dans un métier, pour s'y rendre propre ; mais ce n'est pas à moi à juger, et je n'ai qu'à demeurer sur le tout dans un entier repos.

J'obéirai autant que je pourrai à l'égard des affaires qu'il faut couper, et les choses d'étude qu'il faut retrancher pour se délasser et respirer, surtout pour conserver l'intérieur, et suivre de plus en plus la voix divine qui se fait entendre dans le calme de tout empressement et agitation.

J'en userai fidèlement et soigneusement avec la P. D. (*duchesse de Beauvilliers*). comme vous me marquez. Je sens toute l'étendue des peines qu'elle doit avoir, tant du côté du monde que d'elle-même. Vous avez bien raison ; elle ne voit ni ne sent nullement dans l'ordinaire l'empire que sa hauteur et décision naturelles lui font prendre sans s'en apercevoir. Toute ma nature m'environne trop, et je la sens trop de toutes parts sans cesse, pour ne pas supporter celle d'autrui, et d'un autrui qui m'est bien cher en celui dont la grâce nous unit.

M. le prince de Rohan aura, de votre part, la réprimande dont vous chargez mon fils. Il la mérite en un sens ; tant il a bien fait et bien fait faire par un trompette des gendarmes blessés, à qui le Roi a voulu parler sur sa blessure.

L'affaire de mon frère¹, dont vous m'écrivez pour empêcher qu'elle ne soit mauvaise, se répand dans le public. à ce qu'on m'a dit aujourd'hui. Il y a dix jours que je ne l'ai vu ; mais il étoit alors bien résolu, comme il l'a toujours été, de ne rien faire qu'à bonnes enseignes, et je ne le crois pas changé. Il veut un manteau qui couvre tout², et de quoi payer grassement la dépense pour le soutenir ; sans quoi, marché nul, le tout bien nettement expliqué par écrit à qui il faut. En cela même qui le détermineroit, je n'entre nullement ; et j'ai déclaré que je ne donnois ni conseil ni consentement, mais qu'à l'âge où il est, c'est à lui à prendre son parti, et à moi à ne pas cesser de le voir quand le public ne le condamnera pas pleinement, etc.

Je ne crois pas que la principale des conditions soit faisable.

Pour madame de Chevry, je lui ai transcrit ce que vous m'écrivez sur elle : vous jugez bien quel plaisir cela lui a fait. Vous connoissez son cœur et ses bonnes intentions ; vous voyez donc sa reconnaissance. Un tempérament naturellement très-vif, très-actif, un peu âpre et noir, ne se rend pas aisément à la grâce qui lui est donnée pour l'accoiser, l'adoucir, l'apétisser, la remplir de paix et de joie tranquille.

Le vidame est à Paris depuis six jours pour des affaires, et il y souffre souvent de son mal, pour lequel il va faire quelques remèdes, au défaut de succès desquels une petite opération, qu'on assure sans aucun danger, le guérira. Sa femme est avec lui. Ils reviennent demain, et je lui dirai tout ce que vous m'écrivez pour elle et pour M. de Rennes, auquel elle ne parlera qu'en la manière que vous désirez.

Je vis en passant Put¹ à Paris, où je ne couchai qu'une nuit, après y être arrivé au clair de lune, à onze heures du soir seulement. Ainsi j'oubliai de lui dire ce qu'il devoit consulter à N... Il le sait maintenant, et cela sera bien exécuté.

J'ajoute après coup ci-dessus à la marge des chiffres pareils à ceux des articles de votre lettre du 18, mais sans ordre, parce que j'ai suivi celui des matières à mesure qu'elles se sont présentées, et non celui des chiffres qui ne serviront qu'à montrer que tout est répondu.

J'envoie cette lettre à madame de Chevry. Je ne sais si elle partira bientôt. En ce cas même, elle vous apprendra peu de nouvelles ; car il n'y en a point ici. M. le maréchal de Villars se porte de mieux en mieux, sans qu'on puisse pourtant assurer quand il marchera. M. le duc d'Harcourt, devenu pair de France, a eu ces jours passés, comme vous l'aurez su, une petite attaque d'apoplexie, où l'on assure que la tête n'a point souffert, mais dont la langue est demeurée épaisse jusqu'à présent ; ce qui diminue pourtant chaque jour. M. Pettecum, venu ici publiquement pour la paix, dit-on, a eu des conférences, non-seulement avec M. de Torci, mais aussi avec deux ou trois autres ministres, et s'en est retourné sans que le public paroisse bien savoir ce qui en est arrivé. On prétend que la descente du roi de Danemarck²

¹ Il étoit alors question d'un mariage pour le comte d'Albert, frère du duc de Chevreuse, mais d'un autre lit. Ce projet n'eut point de suite. On a vu ailleurs que le comte d'Albert épousa, en 1715, mademoiselle de Berghes de Montigny. (Voyez ci-dessus la note 1 de la lettre Lxiv, p. 151.) —

² C'est-à-dire, un duche-pairie.

¹ M. Dupuy, qu'on appeloit, en plaisantant, dans la société de Fenelon, *Putens*, en latinisant son nom. —
² Charles XII, roi de Suède, après avoir perdu la bataille de Pultava, le 11 juillet 1709, avoit été obligé d'aller chercher un asile dans les Etats du Grand-Seigneur ; et il avoit

en Schonen , et le siège de Lanskroon qu'il a commencé , après s'être emparé d'abord d'Hel-simbourg , aussi bien que les cent mille hommes et les trois cents pièces de canon du Czar qui s'avancent en Livonie , avec les grands préparatifs de l'électeur de Brandebourg pour la Poméranie ; que tout cela , dis-je , embarrasse les alliés ligués contre nous . Mais voilà peut-être pour vous de vieilles nouvelles quand ceci arrivera . Je n'en dirai pas davantage , et ma lettre est trop longue . Mon cœur même , tout uni qu'il est au vôtre sans réserve ni recoin , mon cher archevêque , vous est trop connu pour en parler , quand je ne serois pas pressé de finir dans ce moment .

CX. (CVIII.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Il prie de donner une audience commode au comte de Beauvau .

A Cambrai , 1^{er} décembre 1709 .

JE vous supplie , mon bon duc , d'avoir la bonté de donner une audience commode à M. le comte de Beauvau , qui s'est chargé de vous rendre cette lettre . Vous connoissez sa naissance ; mais vous ne connoissez peut-être pas son bon sens , son courage infini , sa simplicité , sa probité très-rare , ni son expérience du métier de la guerre . Il vous dépeindra au naturel diverses choses importantes , si vous voulez bien le faire parler sans ménagement . De sa part , il se bornera à vous entretenir sur ce qui regarde M. le chevalier de Luxembourg , son ami et proche parent . Il y a sujet de craindre qu'on ne veuille rendre de mauvais offices à M. le chevalier , sur la commission qu'il avoit eue d'aller occuper le poste de Givry , au centre des lignes près de Mons . Il est fort à désirer que vous et M. le duc de Beauvilliers soyez au fait , et qu'on y puisse mettre M. Voysin , en cas qu'on voulût le prévenir en mal . La probité , le bon sens , la bonne volonté et la valeur de M. le chevalier de Luxembourg méritent qu'on ait attention à lui laisser faire son chemin pour le service .

Je vous ai envoyé ma lettre sur M. Habert ; vous en ferez ce qu'il vous plaira avec le P. Le

laissé son royaume sans défense , exposé à l'invasion du Czar , du roi de Danemarck et de l'électeur de Brandebourg , qui se partagerent une grande partie de ses Etats .

Tellier . N'oubliez pas M. d'Antin , dont je crains les sentimens et le progrès .

Je prie P. M. (*Notre Seigneur*) d'être toutes choses en vous et dans notre bonne duchesse : j'embrasse en toute simplicité notre très-cher vidame , et je ne saurois oublier madame la vidame , pour qui j'ai un vrai zèle .

CXI.

(CIX.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Sur quelques négociations pour la paix ; sur les affaires d'Ecosse , et les dispositions de plusieurs maréchaux .

A Versailles , le 2 décembre 1709 .

JE croyois vous avoir tout dit hier , mon bon archevêque ; mais en envoyant à Put (*M. Dupuy*) la lettre du B. D. (*duc de Beauvilliers*) , je vous dirai encore que j'ai bien entendu de nouveau , d'une part , toutes les raisons du dernier , pour croire que l'homme dont vous m'avez donné la lettre ¹ trompe en faveur de celui pour qui il agit , et d'autre part toutes celles de M. de T. (*Torci*) , pour croire qu'il ne trompe ni ne peut tromper . Comme ce ne sont que des vraisemblances (très-fortes à la vérité pour les deux opinions , mais qui n'excluent pas absolument d'aucun côté la possibilité de l'opinion contraire) , on n'en peut porter de jugement certain , et tout ce qui reste à faire sur cela , est de demeurer sur ses gardes : c'est aussi ce qu'on fait . Mais après tout , si l'opinion du B. D. est vraie , cet homme a déjà fait sa convention (vous m'entendez) . et en ce cas on ne peut plus l'éviter . parce qu'elle est faite avec d'autres à qui elle est trop avantageuse pour les pouvoir porter à rien changer . D'ailleurs , c lui pour qui il l'a faite n'a garde de se laisser persuader d'y rien changer de son côté en notre faveur . Nous voilà donc , en ce cas , dans la nécessité d'en essayer l'évènement , quelque désavantageux qu'il nous puisse être ; et l'on peut même juger qu'il ne sera pas pis que ce que vous croyez qu'il faut sacrifier dans ce procès pour l'accommoder , plutôt que de plaider davantage . Je me flatte toujours que vous n'y aurez point de part .

¹ Ceci est relatif à quelque négociation secrète pour la paix . Il paroit que Fenelon avoit invité les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse à se mêler d'un négociateur , dont il avoit envoyé une lettre ; peut-être est-ce le comte de Berghem .

Je vous ai mandé que Put est instruit de ce qui s'est passé avec M^{me} de D. et que j'avois oublié de lui en parler dans le peu de temps que je le vis en passant à Paris, parce que cela n'étoit pas écrit sur son petit mémoire ; mais il me semble même que vous ne m'en aviez pas chargé.

On remue ce qui regarde l'É. ¹ ; mais je crains bien que cela, quoique décisif pour la vie du malade, n'aboutisse à rien d'effectif.

MM. les maréchaux de Boufflers et d'Harcourt se portent mieux. L'un de sa foiblesse, qu'on dit sans suite ; l'autre de son attaque légère d'apoplexie, sa langue revenant presque déjà dans l'état naturel. M. de Villars ² est toujours de mieux en mieux, et très-bien intentionné pour le vrai bien. Pour moi, mon très-bon archevêque, vous savez ce que je vous suis au-delà des paroles à tout jamais.

Vous avez sans doute reçu la lettre que je vous ai envoyée pour l'examiner. Chaulnes et la compagnie que j'y ai vue me revient souvent au cœur. Je dirois : Heureux qui passe sa vie avec de telles personnes ! s'il ne valoit mieux dire : Heureux qui demeure là où il se trouve content du pain quotidien, avec toutes les croix quotidiennes ! Je suis même persuadé que la croix quotidienne est le principal pain quotidien. Je me trouve bien plus près de vous, quand j'en suis loin, avec une intime union de cœur en Dieu qui m'en rapproche, que si j'étois jour et nuit auprès de vous, avec l'amour-propre, qui porte partout la division et l'éloignement des cœurs. Bon soir, mon bon duc.

CXIII.

(CXI.)

AU MÊME.

CXII.

(CX.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur les craintes que lui inspire l'état des frontières.

A Cambrai, 5 décembre 1709.

JE profite, mon bon duc, avec beaucoup de joie, d'une occasion sûre, pour vous dire que toute cette frontière est consternée. Les troupes y manquent d'argent, et on est chaque jour au dernier morceau de pain. Ceux qui sont chargés des affaires paroissent eux-mêmes rebutés, et dans un véritable accablement. Les soldats languissent et meurent ; les corps entiers dépérissent, et ils n'ont pas même l'espérance de se remettre. Vous savez que je n'aime point à me mêler des affaires qui sont au-dessus de moi ; mais celles-ci deviennent si violemment les nôtres, qu'il nous est permis, ce me semble, de craindre que les ennemis ne nous envahissent la campagne prochaine. Je ne sais si je me trompe ; mais il me semble que je n'ai aucune peur pour ma personne, ni pour mon intérêt particulier ; mais j'aime la France, et je suis attaché, comme je le dois être, au Roi et à la maison royale. Voyez ce que vous pourrez dire à MM. de Beauvilliers, Desmarets et Voysin.

¹ Il étoit encore question d'une descente en Ecosse, dont le duc de Chevreuse n'auguroit rien de favorable pour les intérêts du prétendant. — ² Il paroît que le duc de Chevreuse jugeoit plus favorablement que Fénelon du caractère du maréchal de Villars.

Il témoigne sa répugnance de voir imprimer sa lettre contre la *Théologie* de Habert. Caractère de plusieurs évêques : nécessité d'acheter la paix à tout prix.

A Cambrai, 49 décembre 1709.

JE crois, mon bon duc, que vous devez engager le P. Le Tellier à faire encore une nouvelle attention aux raisons de douter sur l'impression de ma lettre contre M. Habert. Le cardinal et le public croiront que je l'ai faite par ressentiment. D'ailleurs elle attaque le fond du système des deux délectations : c'est ne laisser aucun retranchement aux mitigés mêmes, qui veulent sauver les restes du parti, en paroissant le condamner. Si on ne va pas jusque-là, on ne fait rien, et on laisse le jansénisme tout entier à couvert. Mais si on va jusque-là, on soulève une infinité de gens acérés, et on attaque ce qui passe dans les thèses, dans les Sommes de théologie, et jusque dans les cahiers de M. Pirot. Vous pouvez savoir que le cardinal, de concert avec M. Desmarets, admet et exclut tous les évêques de l'assemblée prochaine, par rapport aux sommes que le Roi veut tirer. Selon les apparences, on renuera ciel et terre contre ma lettre ; c'est au P. Le Tellier à prendre des mesures justes pour la soutenir : pour moi, je me contente de dire la vérité. Si on imprime la lettre, le P. Lallemant peut la faire imprimer sans privilège, comme il fit imprimer ma première lettre à M. de Saint-Pons. J'achève une autre lettre sur le Mandement de ce prélat, que je vous enverrai d'abord pour la communiquer

au P. Le Tellier. Mandez-moi, s'il vous plaît, une décision sur la lettre contre M. Habert.

Pour MM. de Meaux¹ et de Tournai², je vous en ai parlé très-différemment, et je vous conjure de n'en rien dire qu'avec cette diversité. M. de Meaux est un esprit embarrassé, qui veut toujours entrer dans les questions de théologie, et qui n'a pas assez de netteté pour les posséder d'une manière fixe. Son goût et sa confiance secrète ont toujours été pour des docteurs du parti. Il m'a parlé souvent sur les principes de Baſus et de Jansénius ; il m'a même écrit qu'on est encore à savoir en quel sens les cinq propositions sont condamnées : par exemple, les commandemens sont-ils déclarés possibles d'un pouvoir prochain ou éloigné. Il ne faut pas s'étonner de ce doute ; car il croit que la grâce efficace par elle-même est un dogme de foi, en sorte que ceux qui ne la croient pas sont dans une hérésie matérielle, qui est excusable par leur bonne foi.

Pour M. de Tournai, il ne fait presque rien, et n'étudie jamais. Il a de la douceur, de l'insinuation, du savoir-faire, beaucoup de politique et d'envie de parvenir. Je le crois honnête homme selon le monde : je crois même qu'il a une sincère religion ; mais il n'est ni assez instruit ni assez touché pour discerner le jansénisme, et pour le combattre avec zèle. D'ailleurs il considère que les temps peuvent changer ; que le parti peut se relever sous le règne de Monseigneur³ ; que M. le cardinal de Noailles est dans une grande place avec un grand parti. Il attend beaucoup de protection de madame la princesse de Conti favorable au jansénisme. Son goût n'est pas pour les Jésuites, quoiqu'il ait des égards infinis pour leur plaisir. Voilà le portrait des deux prélats au naturel. Vous me demandez que je vous propose d'autres sujets : je ne sais où les prendre ; il y a longtemps que j'ai perdu de vue tous ces messieurs-là. Ce que je vous demande avec instances, est que vous demandiez au P. Le Tellier un secret de confession sur tout ceci, et sans excepter personne.

¹ Henri Pous de Thiard de Bissy, d'abord évêque de Toul, puis successeur de Bosnel dans le siège de Meaux. On sera peut-être surpris que Fenelon ait pu le soupçonner de jansénisme : mais à l'époque ou cette lettre fut écrite, M. de Bissy ne s'étoit pas encore ouvertement prononcé, comme il fit depuis, contre les nouvelles doctrines, et les soupçons de Fénelon étoient fondés sur les difficultés que ce prélat lui avoit proposées, en 1706, contre l'infailibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques. Voyez *l'Hist. litt. de Fr.*, 1^{er} part., art. 1^{er}, sect. 4^e, n. 2. — ² René-François de Beauvau, d'abord évêque de Bayonne, puis de Tournai, passa à l'archevêché de Toulouse en 1713, et mourut archevêque de Narbonne en 1739. — ³ C'est le nom qu'on donnoit ordinairement au Dauphin, fils de Louis XIV.

Je crois devoir ajouter que je connois depuis vingt-cinq ans M. l'archevêque de Rouen¹. Je l'ai toujours vu incapable d'entendre la théologie, mais disciple ardent de M. de Targny, docteur attaché au parti, qui demeure chez M. l'abbé de Louvois. De plus, il étoit fort uni à M. Barillon, évêque de Luçon, et je l'ai souvent ouï parler en faveur du jansénisme. Je sais même qu'il le faisoit encore il y a trois ou quatre ans. C'est M. de Chartres et madame de Maintenon qui l'ont changé pour la conduite ; mais le fonds n'est pas bon. Tous ces gens-là seront pour les plus forts ; mais on ne doit pas compter sur eux. Où en trouvera-t-on de meilleurs ? Je n'en sais rien. On a laissé empoisonner les sources publiques des études : l'indolence de feu M. de Paris, et la bonté trop facile du P. de La Chaise en ont été cause. M. le cardinal de Noailles a achevé le mal, qui est au comble. Encore une fois, je demande le secret, ne voulant point être délateur.

La P. D. (*duchesse de Beauvilliers*) vous aura dit, sans doute, que M. Desmarests a pris des mesures avec M. le cardinal de Noailles, sous le bon plaisir du Roi, qui peuvent être fort dangereuses pour l'assemblée du clergé prochaine. Si elle ne vous en a pas parlé, tâchez de la mettre en chemin de vous en parler, sans paroître le savoir : je lui écris pour la prier de vous en parler. Il me paroît capital que le P. Le Tellier soit averti de ne prendre point de fausses mesures pour cette assemblée, où il voudroit faire des choses importantes à la bonne cause.

Pour la paix, je conviens qu'un préliminaire qui laisseroit toutes les grandes questions incertaines, seroit trop à craindre : mais on pourroit régler tous les articles considérables, en sorte que ce prétendu préliminaire décideroit à fond de presque tout, et qu'il ne laisseroit à régler dans un congrès que certains intérêts des alliés, sans qu'on pût, sous le prétexte de ces mêmes articles, revenir aux principaux, qui seroient finis. Il semble que les parties pourroient entrer dans cet expédient pour accélérer une suspension d'armes, supposé qu'elles fussent à peu près d'accord sur les points fondamentaux. Cependant il faudroit se préparer sans relâche à la guerre, comme si on n'espéroit nullement la paix. Quand vous parviendrez, en poussant tout à bout, à faire encore une campagne, vous y hasarderez beaucoup ; et que deviendrez-vous

¹ Claude Maur d'Aubigné, d'abord évêque de Noyon, transféré à Rouen en 1707, mort en 1719.

après l'avoir faite ? Je crains qu'on ne se flatte, et qu'il n'arrive de grands mécomptes. Ce qui me fait le plus de peur, est de voir que rien en-deçà d'une ruine ne nous humilie et ne nous ramène au but. Pour le préliminaire, il ne faudroit pas rompre brusquement, mais négocier, afin que le préliminaire réglât tous les points essentiels.

Ma pensée n'est pas de vouloir refuser un voyage en cas qu'on me le permit : ce seroit le penchant de la nature, et le véritable honneur selon le monde, auquel je renonce de tout mon cœur. Je croirois qu'en ce cas il n'y auroit qu'à aller avec simplicité, et qu'à s'en revenir de même, dès que j'aurois rempli la cérémonie¹. Je vous ai prié de consulter, et je ferois, si le cas arrivoit, tout ce qui m'auroit été décidé de ce côté-là. Je ne veux ni trop ni trop peu.

Il me paroît essentiel que le P. Le Tellier cherche et approfondisse les sujets. Il vaut mieux en prendre de Saint-Sulpice, pourvu qu'ils soient pieux et solidement instruits, que de laisser le parti janséniste prévaloir dans l'épiscopat. Je vous dirai, par exemple, que les Jésuites se trompent s'ils croient avoir pour amis en ce pays MM. d'Ypres² et de Saint-Omer³. Le premier m'a tenu des discours bien extraordinaires ; jugez ce qu'il dit à d'autres. Pour M. de Saint-Omer, il étoit céans il y a deux jours ; j'ai vu dans sa conversation qu'il admire les écrits du parti, et qu'il n'entend rien : ce n'est qu'un politique très-superficiel. On dit qu'il a été nourri à Saint-Magloire. Ce sont les évêques qui gâtent tout, par leurs préventions en faveur du parti. Tous ménagent M. le cardinal de Noailles.

Je sais qu'on veut attaquer sans raison M. le chevalier de Luxembourg, sur ce qu'il devoit défendre la Traviile. J'ai pris la liberté de vous supplier d'écrire là-dessus M. le comte de Beauveau, et de vouloir bien servir M. le chevalier, qui le mérite plus que je ne puis dire.

J'oubliois de vous dire que, si le Roi vouloit s'assurer de mes sentimens sur les questions de mon livre condamné, il pourroit prendre la voie canonique, qui seroit de le savoir par le Pape. Le Pape me demanderoit quelle est ma doctrine, s'il en doutoit, et je lui en rendrois compte par un écrit, qui ne laisseroit rien de

douteux. Par là, le P. Le Tellier ne se commettrait point, et ne se rendroit responsable de rien : tout rouleroit sur le Pape. Ce Pape-ci a vu mes défenses, et les a approuvées dans le temps. Cette conduite seroit la plus simple, la moins périlleuse et la plus régulière. Pour moi, je suis content, et je serois bien fâché de rien vouloir pour moi : je n'ai que trop.

Bonjour, mon bon duc ; je vous honore, respecte, et vous suis dévoué sans mesure, Dieu sait à quel point.

CXIV.

(CXII.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Rien de plus redoutable que les grâces méprisées. Motifs et moyens de commencer une vie fervente.

A Cambrai, 19 décembre 1709.

Je remercie Dieu, monsieur, des grâces dont il vous comble ; mais je crains que votre travail ne soit disproportionné à tant de secours. Rien n'est si redoutable que les grâces méprisées, et le plus rigoureux jugement sera fondé sur les miséricordes reçues sans fruit. C'est le péché d'ingratitude et de résistance au Saint-Esprit. Dieu vous a conservé cette année, apparemment pour vous attirer à son amour par tant d'inspirations secrètes. Mais je vois venir la campagne prochaine, et je n'y saurois penser sans craindre pour vous. Au nom de Dieu, ne passez point dans la mollesse, dans la curiosité et dans l'amusement, un hiver qui vous est peut-être donné comme le temps de crise pour votre salut éternel.

Vous êtes environné d'un père et d'une mère qui servent Dieu de tout leur cœur. Vous avez épousé une personne qui n'est peut-être pas encore dans la piété, mais qui a beaucoup de raison, de bonté de cœur, de vertu, et qui honore sincèrement la piété solide. N'êtes-vous pas trop heureux au dehors ? D'ailleurs Dieu ne cesse point au dedans de vous attirer. Il ne se rebute point de vos négligences ; il daigne avoir avec vous la patience que vous devriez avoir avec lui. Je crains que cette patience de Dieu ne vous gâte. Ne vous contentez pas d'éviter les vices grossiers ; priez, unissez-vous de cœur à Dieu ; accoutumez-vous à être seul avec lui dans un commerce d'amour et de confiance ; faites toutes vos actions en sa présence, et retranchez toutes celles qui ne mériteroient pas de lui être

¹ Ceci porte à croire que le duc de Chevreuse avoit invité Fénelon à venir faire le mariage de son petit-fils. Voyez la lettre CXV, ci-après. — ² Martin de Ratabou, nommé à l'évêché d'Ypres en 1693, transféré à Viviers en 1713, mort à Paris, le 9 juin 1728. — ³ François de Valbelle, évêque de Saint-Omer en 1708, mort en 1727.

offertes. Voilà ce qui doit décider tous vos cas de conscience.

Lisez un bon livre , et nourrissez-vous-en par une méditation simple et affectueuse , pour vous appliquer les vérités que vous y aurez lues. Fréquentez les sacrements. Ne réglez pas vos communions par votre vie ; mais réglez toute votre vie par vos communions fréquentes. Du reste , soyez gai , commode , compatissant aux défauts d'autrui , et appliqué à corriger les vôtres , sans vous flatter et sans vous impatienter dans ce travail qui recommence tous les jours. Faites honneur à la piété , en montrant qu'on peut la rendre aimable dans tous les emplois. Appliquez-vous à vos affaires plutôt qu'aux horloges. La première machine pour vous est la composition de votre domestique , et le bon état de vos comptes. Songez à vos créanciers , qu'il ne faut ni laisser en hasard de perdre si vous venez à manquer , ni faire attendre sans nécessité ; car cette attente les ruine presque autant que le refus de les payer.

Ne vous laissez point amuser par la figure du monde qui passe. Vous passerez avec lui ; encore un peu , et tout ceci disparaîtra à jamais. O que je souhaiterois que le cœur de madame la vidame fût vivement touché de Dieu ! Elle vous aideroit ; vous vous soutiendriez l'un l'autre. Je l'ai goûtée dès mon premier voyage de Chaulnes ; dans le second , j'ai pris un vrai zèle pour elle. Vous devriez lui demander au moins un essai d'être seule avec Dieu cœur à cœur un demi-quart d'heure tous les matins et autant tous les soirs. Ce n'est pas trop pour la vie éternelle. Il ne s'agit que d'être avec Dieu comme avec une personne qu'on aime , sans gêne. Elle est bonne , vraie , sans vanité , sans amour du monde : pourquoi ne seroit-elle pas à Dieu ? Soyez-y tous deux , mon très-cher monsieur. Je vous suis dévoué sans mesure à jamais.

CXV. (CXIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur le mariage projeté du duc de Luynes , petit-fils du duc de Chevreuse.

A Cambrai , 11 janvier 1710.

VOTRE exposé , mon bon duc , ne me permet pas de hésiter. J'avoue que je désirerois une

autre naissance ¹ ; mais elle est des meilleures en ce genre : le côté maternel est excellent. J'avoue aussi qu'il eût été fort à souhaiter qu'on eût pu différer de quelques années ; mais vous pouvez mourir , et il y a une différence infinie entre le jeune homme établi par vous , et tout accoutumé sous vos yeux à une certaine règle dans son mariage avec une femme que madame la duchesse de Chevreuse aura formée , ou bien de le laisser , si vous veniez à lui manquer , sans établissement , livré à lui-même dans l'âge le plus dangereux , au hasard de prendre de mauvais partis. et avec apparence qu'il se marieroit moins bien quand il n'auroit plus votre appui. Ce que je crois , par rapport à une si grande jeunesse de part et d'autre , est qu'il convient de gagner du temps le plus que vous pourrez. Si la paix vient , je voudrois faire voyager le jeune homme deux ans en Italie et en Allemagne , pour lui faire voir en détail les mœurs et la forme du gouvernement de chaque pays. Au reste , je suppose , mon bon duc , que vous avez examiné en toute rigueur les biens dont il s'agit. Vous êtes plus capable que personne de faire cet examen , quand vous voudrez approfondir en toute rigueur. Mais je crains votre bonté , et votre confiance pour les hommes : vous pénétrez plus qu'un autre : mais vous ne vous défiez pas assez. Ainsi je vous conjure de faire examiner à fond toute cette affaire par des gens de pratique , qui soient plus soupçonneux et plus difficiles que vous. Dans un tel cas , il faut craindre d'être trompé , et mettre tout au pis aller ; les avis des chicaneurs ne sont pas inutiles. J'avoue que j'aurois grand regret à ce mariage , si , après l'avoir fait si prématurément avec une personne d'une naissance hors des règles par son père , il se trouvoit quelque mécompte dans le bien. Prenez-y donc bien garde , mon bon duc : car , si le cas arrive , je m'en prendrai à vous , et je vous en ferai les plus durs reproches. Au nom de Dieu , ne vous fiez pas à vous-même , et faites travailler des gens qui aient peur de leur ombre. Enfin je suppose que la personne est telle qu'on vous la dépeint : mais vous savez qu'on ment encore plus sur le mérite que sur le bien ; c'est à vous à redou-

¹ Il est ici question du mariage qui eut lieu , le 24 fevrier suivant , entre Charles-Philippe d'Albert , duc de Luynes , petit-fils du duc de Chevreuse , et Louise-Leontine-Jacqueline de Bourbon-Soissons , fille aînée de Louis-Henri , légitime de Bourbon-Soissons , et d'Angelique-Camégonde de Montmorency-Luxembourg. Ce Louis-Henri étoit fils naturel du dernier comte de Soissons , de la maison de Bourbon , tué à la bataille de la Marée , en 1644. Le duc de Luynes étoit né en juillet 1695 , et sa future épouse en octobre 1696.

bler pour les informations secrètes. Le père étoit extraordinaire : je ne sais si la mère a quelque fonds d'esprit , ni si elle a pu conduire cette éducation ; c'est néanmoins le point le plus capital. Dieu veuille que vous soyez bien éclairci de tout ! Encore une fois , votre exposé rend la chose très-bonne : on peut douter de la question de fait , et non de celle de droit.

J'ai été alarmé sur votre santé : ménagez-la , je vous supplie ; elle en a grand besoin : je crains un régime outré. Pardon : vous connoissez mon zèle et mon dévouement sans réserve.

Je croirois que , pendant les temps où les jeunes personnes ne seront pas encore ensemble , il seroit à désirer qu'ils ne se trouvassent point tous les jours dans les mêmes lieux.

Je voudrois fort aussi qu'on prit garde , dans un contrat de mariage , de n'y engager point madame la duchesse de Chevreuse par rapport à ses reprises ; car je craindrois qu'elle ne se trouvât peu au large , si vous veniez à lui manquer . il ne convient point qu'elle coure risque de dépendre de ses enfans , il est bon pour eux-mêmes qu'ils dépendent d'elle. Je suis fort vif sur ses intérêts , et je crains qu'elle n'ait pas la même vivacité. D'ailleurs M. le vidame , sur qui je compterois , peut mourir. Enfin elle doit être au large et indépendante.

CXVI.

(CXIV.)

AU MÊME.

Il lui envoie sa lettre sur le *Mandement* de M. l'évêque de Saint-Pons : il désire connoître le nouveau confesseur de M^{me} de Maintenon , et recommande au duc un secret important.

A Cambrai , 16 janvier 1710.

Je vous envoie , mon bon due , une lettre que j'ai faite sur le *Mandement* de M. de Saint-Pons. Le P. Le Tellier me l'a demandée plusieurs fois , comme une chose dont il avoit un pressant besoin. Il m'a été impossible de la faire plus promptement , à cause de mes embarras continuels , qui coupent tout mon temps. Je vous conjure de la donner ou envoyer sans retardement. Vous pouvez la lire auparavant en deux heures ; mais , si vous n'en avez pas d'abord le loisir , au nom de Dieu ne la gardez pas. Vous y verrez tous les tours de passe-passe les plus odieux , dans un évêque de quatre-vingts

ans , qui est le revancheur banal de la morale sévère.

Je crois que le P. Le Tellier doit bien prendre garde à l'homme qui remplacera feu M. de Chartres ¹ : une infinité de choses dépendront du caractère de l'homme qui aura cette confiance. La chose pourra bien se tourner en mystère ; mais on peut la pénétrer. On n'aura la clef de rien , et on ne pourra point prendre des mesures justes , jusqu'à ce qu'on connoisse qui c'est.

Je crois , mon bon due , vous avoir demandé un assez grand secret par rapport aux prélats dont je vous ai fait le portrait avec des traits assez naturels. Il est capital qu'il ne leur puisse jamais revenir ni discours ni soupçon là-dessus. M. de Tournai et M. de Meaux , qui me témoignent beaucoup d'amitié , me regarderoient comme un ami très-ingrat et très-infidèle. L'un et l'autre est honnête homme , et a son mérite ; mais je vous ai dit la vérité comme en confession , parce que j'ai dû la dire. Je n'y ai d'autre intérêt que celui de l'Église , Dieu m'en est témoin. Faites en sorte que le P. Le Tellier soit impénétrable là-dessus.

Les troupes et les peuples souffrent toujours beaucoup sur cette frontière ; on y meurt fréquemment ; le service languit : Dieu sait ce qu'il veut faire de nous.

M. le chevalier de Luxembourg se loue infiniment de vous , et n'est pas content de madame sa sœur ². J'espère que nous apprendrons un de ces jours si votre mariage est conclu.

Souffrez que j'ajoute mille respects , mais bien sincères et au plus haut degré pour notre bonne duchesse ; un cent pour madame la vidame , que j'ai grande envie de revoir à Chaulnes. Permettez-moi aussi d'embrasser tendrement M. le vidame *in osculo sancto*. Pour vous , mon bon due , je vous conjure de prendre soin de votre santé. Je ne saurois me rassurer sur cette goutte suivie de dévoiement. Dieu seul sait de quel cœur je vous suis dévoué.

¹ Paul Godet Desmarais , évêque de Chartres , et directeur de M^{me} de Maintenon , étoit mort le 26 septembre 1709. Après sa mort , M^{me} de Maintenon prit pour directeur M. de la Chetardie , curé de Saint-Sulpice , et donna sa confiance pour les affaires ecclésiastiques à M. de Bissy , évêque de Meaux , depuis cardinal. — ² Angélique-Cunegonde de Montmorenci-Luxembourg , dont la fille étoit sur le point d'espouser le duc de Luynes , petit-fils du duc de Chevreuse , comme on l'a vu dans la lettre précédente.

CXVII. (CXV.)

AU MÊME.

Son inquiétude sur la santé du Pape ; espérances d'une paix prochaine ; mémoire secret sur la cour de Rome ; projet de réformes à la paix.

A Cambrai, 10 février 1710.

Je vous envoie, mon bon duc, un Mémoire ostensible au P. Le Tellier sur les affaires de doctrine. Il me paroît très-important de prendre les plus grandes précautions à l'égard de l'assemblée du clergé, faute de quoi tout seroit à craindre.

Je suis en peine de la santé du Pape¹, que les gazettes nous représentent dans un triste état. S'il vient à manquer, il faudroit faire les derniers efforts pour procurer un pape zélé contre le jansénisme, et ferme contre le parti.

Je vous envoie une copie d'un Mémoire imprimé en Hollande², dont il est venu par Bruxelles des exemplaires jusqu'ici. Je n'ai pu garder l'imprimé qu'une heure et demie, pendant laquelle j'en ai fait faire la copie que je vous envoie. Il faut que ce soit quelqu'un des Français protestans et réfugiés qui ait composé cet écrit pour deux fins : l'une, de publier la lettre de M. de Torci, pour montrer à l'Europe à quoi la France est réduite, si on tient ferme ; l'autre, de persuader qu'il faut demander des conditions encore plus dures. Toutes les lettres qui viennent de La Haye et de Bruxelles assurent néanmoins que la paix est déjà presque faite. Si elle traîne, la campagne achèvera de ruiner ce pays : il pourra même arriver des accidens terribles qui renverseroient tous ces beaux projets, si nos troupes se trouvoient dépourvues de subsistance.

¹ Le pape Clément XI ne mourut qu'en 1721. — ² Des 1709, le Roi avoit envoyé le président Rouille à La Haye, pour tenir une négociation qui échoua. Il fit plus ; il y envoya peu de temps après M. de Torci, ministre des affaires étrangères, pour mettre fin, s'il étoit possible, à une guerre qui épuisoit l'Europe, et que les beaux de l'hiver de 1709 rendoient encore plus intolérable. M. de Torci a donné l'histoire de cette négociation dans des *Mémoires* très-intéressans, qui n'ont paru qu'après sa mort. Elle n'eut alors aucun succès ; mais elle ne fut pas entièrement inutile. Louis XIV, en rendant compte à ses sujets, de tous les sacrifices auxquels il avoit consenti, et qu'il étoit encore prêt à faire pour leur procurer la paix, les rendit, pour ainsi dire, juges de sa propre modération et de l'injustice de ses ennemis. Cette conduite, aussi noble que politique, ranima le courage des Français, et les disposa à tous les sacrifices que les circonstances pouvoient exiger.

On ne peut être plus en peine que je le suis de la santé de M. le duc de Beauvilliers.

Avez-vous soin de cultiver le P. P. (*duc de Bourgogne*), et de réveiller ses principes de vertu pour le soutenir contre ses défauts ? Vous en répondrez à Dieu.

Votre mariage est-il enfin conclu ? on a mandé qu'il y restoit quelques difficultés. Je suis vif et curieux sur tout ce qui touche vous et les vôtres, mon bon duc.

Mon second Mémoire pour Rome paraîtra peut-être un peu libre et fort ; c'est celui que j'intitule *Appendix* ; mais c'est un écrit secret que j'envoie en confiance à M. l'abbé Alamanni, homme sage et digne de confiance, qui me l'a demandé avec les dernières instances. Il ne doit point blesser les gens sages de Rome. Je n'y reprends que ce qui est repris par saint Bernard, par des cardinaux très-sages et très-zélés qui écrivoient à un pape, par le cardinal Baronius. Pour l'autorité de Rome, je suis le cardinal Turrecremata, et j'admets tout ce que Bellarmin regarde comme certain. A tout prendre, les Romains ne sauroient trouver un Français qui leur donne plus que moi, ni de meilleur cœur : ils doivent voir, dans cet écrit, ma candeur et mon affection sans flatterie : ils se feroient un grand tort, et ne m'en feroient guère, s'ils divulgoient ce petit ouvrage. Il me semble qu'il seroit utile que le Pape pût en pleine santé le lire ; mais, s'il est dangereusement malade, il vaut mieux différer un peu. Cependant je vous supplie de le confier au P. Le Tellier pour lui seul.

J'espère que vous aurez la bonté de me renvoyer les lettres dogmatiques déjà envoyées, et celles que je vous envoie¹, excepté celle qui est contre le *Mandement* de M. de Saint-Pons ; car celle-là a été destinée aux usages que le P. Le Tellier en veut faire. Je n'ai point de copie de celle qui explique la *Relation* du cardinal Rospigliosi.

Si la paix est avancée au point qu'on nous l'assure, en sorte qu'il n'y reste plus aucune difficulté qui fasse un danger de rupture, je vous supplie de me faire mander d'une main inconnue, par la poste, que le procès de mon parent est en si bon chemin, que les avocats sont persuadés qu'il ne sauroient le perdre. J'aurois besoin de savoir ce que vous pourrez

¹ Fénelon parle ici des deux lettres qu'il publia en 1710, contre le P. Quesnel, et dont la seconde roule sur la *Relation* du cardinal Rospigliosi. On les a vues plus haut, t. IV. Voyez encore, sur ces deux lettres, l'*Hist. litt. de Feu.*, 1^{er} part., art. 1^{er}, sect. 3^e, n. 41.

m'apprendre là-dessus, à cause des mesures que j'ai à prendre pour notre temporel, qui dépend absolument de la campagne prochaine.

Souffrez, mon bon duc, que j'ajoute ici mille vœux et mille respects pour notre bonne duchesse, que je porte souvent et avec grand zèle à l'autel. Permettez-moi d'embrasser tendrement en esprit M. le vidame; j'ai grande envie de le voir, non passant à Cambrai pour la guerre, mais réglant à Chaulnes ses affaires en vénérable père de famille avec madame la vidame, que je salue de grand cœur et de vrai respect. Il n'y a que vous, mon bon duc, qui n'aurez de moi ni respect ni zèle, mais union sans mesure en notre Seigneur.

Si la paix se fait; il importe beaucoup de faire un bon plan pour la réforme des troupes. D'un côté, il faut y avoir égard à l'épuisement de l'État, et au pressant besoin de le soulager: il faut songer à notre frontière, qui sera presque ouverte; aux places d'otage qui l'ouvriront; aux suites de la guerre d'Espagne, si elle se continue; au besoin de ne laisser pas tomber le corps militaire, et de soutenir la noblesse ruinée au service; enfin au danger de voir la ligne des Protestans vouloir l'Empire, et dominer dans l'Europe, si la maison d'Autriche vient à manquer.

Je vous envoie, mon bon duc, une copie de la lettre que j'ai reçue de M. l'abbé Alamanni. Vous y verrez diverses choses, savoir: son bon esprit, et ses soins très-obligeans pour moi, qui marquent un bon cœur, au-dessus de tous les complimens italiens; d'ailleurs les dispositions du Pape pour être content de la doctrine de mes ouvrages faits sur l'Infaillibilité¹ contestée; de plus, son contentement sur ce que j'ai parlé avec mesure de l'autorité du saint siège, quoique le cardinal Fabroni m'ait blâmé là-dessus; enfin l'affection solide de l'abbé, qui paroît mériter que je lui confie mon grand Mémoire latin qu'il m'a tant demandé. Après tout, quand même ce Mémoire viendrait à paroître (ce qui ne doit pas naturellement arriver); on n'y verroit que les sentimens purs d'un évêque plein de zèle pour le saint siège et pour la France. Eh! qu'ai-je à ménager pour ma personne vieille et chétive, pourvu que le bien se fasse? Je vous conjure de mon-

trer ce Mémoire latin en grand secret au P. Le Tellier, afin qu'on l'envoie à Rome par voie très-sûre à M. l'abbé Alamanni, à moins qu'on n'y trouve de trop grands inconvéniens.

Tout languit, dans cette frontière, pour le rétablissement des troupes; tout tombe. Si les principales conditions de la paix sont arrêtées, comme on l'assure, il seroit bien triste qu'on rompit, et qu'on hasardât tout pour d'autres points moins capitaux.

Vous trouverez, mon bon duc, que mes remarques marginales, adressées au P. Quesnel sur la *Dénonciation* de M. With¹, sont un peu âpres et dures: mais en les faisant, je me suis donné un plein essor par rapport à une matière énorme qui demande de la véhémence pour développer toute l'horreur de la cause que le parti soutient. Il sera facile d'adoucir les endroits trop rudes; mais il ne faut rien affaiblir.

Je voudrois que le P. Le Tellier vous fit connoître les PP. Germon et Lallemand, gens de mérite qui ont sa confiance, parce que vous pourriez envoyer prier l'un ou l'autre de vous aller voir à Paris, sans que cela parût, lorsque le secret ou votre commodité ne vous permettroit pas d'aller chez le P. Le Tellier.

CXVIII.

(CXVI.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Ne pas s'étonner de ses foiblesses; se défier beaucoup de soi-même.

A Cambrai, 10 février 1710.

Rien que deux mots, monsieur, pour vous conjurer de ne vous étonner point de vos foiblesses, ni même de vos ingratitude envers Dieu après tant de grâces reçues. Il faut vous voir dans toute votre laideur, et en avoir tout le mépris convenable: mais il faut vous supporter sans vous flatter, et désespérer de votre propre fonds, pour n'espérer plus qu'en Dieu. Craignez-vous vous-même. Sentez la trahison de votre cœur, et votre intelligence secrète avec l'ennemi de votre salut. Mettez toute votre ressource dans l'humilité, dans la vigilance et dans la prière. Ne vous laissez point aller à vous-même: votre propre poids vous entraîneroit. Votre corps ne cherche que repos, com-

¹ Les catalogues des manuscrits que le P. de Querbeuf avoit entre les mains à l'époque de la révolution, font mention de plusieurs écrits de l'archevêque de Cambrai en faveur de l'Infaillibilité du Pape. Les seuls que nous ayons retrouvés sont la *Dissertation latine*, et les quatre lettres qui en sont l'*Appendice*, imprimées ci-dessus, t. II, p. 3 et suiv.

¹ C'est la première lettre au P. Quesnel. Voyez la note ci-dessus, p. 303.

modité, plaisir ; votre esprit ne veut que liberté, curiosité, amusement. Votre esprit est, en sa manière, aussi sensuel que votre corps. Les jours ne sont que des heures pour vous, dès que le goût vous occupe. Vous courez risque de perdre le temps le plus précieux, qui est destiné ou aux exercices de religion, sans lesquels vous languissez dans une dissipation et dans une tiédeur mortelle, ou aux devoirs du monde et de votre charge. Soyez donc en défiance de vous-même. *Renovamini spiritu mentis vestre.*

Tenez votre cœur toujours ouvert à M. le duc de Chevreuse. Vous connoissez sa bonté et sa condescendance. Je voudrois bien vous embrasser, mais en vérité je ne puis désirer que la continuation de la guerre vous fasse repasser par Cambrai. Je ne voudrois pas même que vous vous exposassiez encore autant que vous le fites à Malplaquet. Permettez-moi, mon très-cher monsieur, de faire ici mille très-humbles complimens à madame la vidame, que je respecte sans mesure. Je prie Dieu de grand cœur pour vous, et même pour elle. Dieu sait à quel point je vous suis dévoué pour toujours.

CXIX. (CXVII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur les dernières propositions de paix faites par les alliés, et sur un projet de travail concernant la doctrine de saint Augustin.

A Cambrai, 23 février 1710.

Voici une occasion sûre, mon bon duc, et j'en profite avec plaisir, pour vous remercier des bonnes nouvelles que vous m'avez mandées de l'accommodement du procès. Il faut louer Dieu de ce qu'on s'exécute : le besoin en paroît extrême, et il ne reste qu'à désirer que rien ne change les bonnes résolutions. J'ai vu depuis trois jours une lettre dont je vous envoie une copie; elle vient d'un homme qui peut être assez bien instruit : vous verrez qu'il croit que la France ne peut point accepter les dernières conditions des alliés¹, à moins qu'elle ne soit

dans une situation tout-à-fait désespérée. Mais outre qu'il paroît que nous sommes dans cette situation, de plus il faudroit chercher cent expédiens pour lever la difficulté. Les ennemis ne veulent pas se fier à nous, et se mettre en risque de recommencer avec des désavantages infinis, après que leur ligue sera désunie. Je n'ai rien à dire contre cette défiance. Mais n'avons-nous pas autant à craindre de notre côté ? Nous ne saurions leur donner quatre places d'otage en Flandre à notre choix, sans ouvrir toute notre frontière jusqu'aux portes de Paris, qui en est très-voisin. Ce seroit encore pis si les ennemis choisissent les quatre places. Sur le moindre prétexte ou ombrage, ils soutiendroient que nous aurions aidé d'hommes ou d'argent le roi d'Espagne : en voilà assez pour garder nos quatre places, comme les Hollandais gardent Maestricht ; alors ils seroient les maîtres d'entrer en France. Quand même cet inconvénient n'arriveroit pas, ils pourroient au moins dans le congrès demander que les quatre places de dépôt leur demeuraient pour toujours en propriété, puisqu'ils seront libres de demander alors tout ce qu'ils jugeront à propos de demander. Je comprends que le préliminaire subsiste toujours tout entier, comme simple préliminaire, en sorte qu'il n'y a que l'article 37, sur la garantie de l'évacuation d'Espagne, que le Roi n'accepte point : au lieu d'accepter cet article, le Roi offre quatre places d'otage qui répondent de sa bonne foi. Pour moi, je crois que le Roi n'en sauroit donner quatre, quelles qu'il les choisisse dans cette frontière, sans ouvrir la France aux alliés, et par conséquent que le gage de sa bonne foi est si suffisant, qu'ils n'ont rien à craindre. C'est nous qui aurons à craindre tout d'eux ; car ils auront dans leurs mains les clefs du royaume. En ce cas, ils pourront dire que la convention, qui n'est qu'un simple préliminaire, ne les exclut d'aucune prétention ultérieure, et ils pourront prétendre que les quatre places données en otage par le préliminaire, devront leur demeurer finalement par le traité de paix ; c'est à quoi on ne sauroit trop prendre garde. J'avais toujours désiré que ces places fussent déposées,

de mars 1710. On peut voir dans tous les *Mémoires* du temps, et surtout dans ceux de M. de Torci, le détail des humiliations que les ambassadeurs de France eurent à essayer. Louis XIV, touché des malheurs de ses sujets, porta les offres jusqu'à promettre de l'argent aux alliés pour les aider à ôter la couronne à son petit-fils. Ils voulaient plus, et ils exigeoient qu'il se chargât seul de le détrôner. Une idée aussi monstrueuse peut faire juger de la nature des autres conditions que les ennemis pretendoient imposer. Il fallut continuer la guerre.

¹ Malgré l'inutilité des démarches que M. de Torci avoit faites à La Haye, au nom du Roi, l'année précédente, le triste état de la France obligea Louis XIV à tenter encore cette année la voie des négociations. Il n'obtint qu'avec beaucoup de peine qu'on voulût bien seulement écouter ses propositions. Un congrès fut indiqué à Gertruydenberg. Le maréchal d'Huxelles et l'abbé de Polignac s'y rendirent au mois

non dans leurs mains, mais dans celles des Suisses, ou de quelque autre puissance neutre. On pourroit marquer dans le préliminaire toutes les places auxquelles les alliés borneraient leurs prétentions pour le congrès même : ainsi le préliminaire ne seroit préliminaire que de nom à l'égard de nos places : il nous assureroit pour toujours la propriété des quatre mêmes, qu'on ne déposeroit que pour un certain temps expressément borné : il ne seroit véritablement préliminaire que pour les articles incidens de nos alliés, ou des alliés de nos ennemis. Enfin il faudroit qu'on donnât au Roi une sûreté, afin que, si le congrès venoit à se rompre, les ennemis commençassent par nous rendre nos quatre places de dépôt avant que de prendre les armes, puisque ces places n'auroient été mises en dépôt que pour le congrès. Comme je ne sais rien des propositions faites de part et d'autre, ni de ce qui fait la difficulté qui reste, je marche à tâtons, et je parle au hasard. Mais voici trois points principaux que je souhaiterois. Le premier est de ne rompre point, et de ne se rebuter d'aucune difficulté : mais de négocier avec une patience sans bornes, pour les vainere toutes, puisque nous sommes dans une si périlleuse situation, si la paix vient à nous manquer. Le second est de ne perdre pourtant pas un moment pour la conclusion, si on peut y parvenir ; car un retardement amène la campagne, et la campagne, dans le désordre où nous sommes, peut culbuter tout. Le troisième est de ne se laisser point amuser par de vaines espérances, et de tenter l'impossible pour se préparer à soutenir la campagne, à moins que vous n'avez la paix sûre dans vos mains : un mécompte renverseroit tout. Je prie Dieu qu'on prenne de justes mesures. Au nom de Dieu, parlez au bon (*duc de Beauvilliers*), à M. de Torci, à M. Voysin, etc. Ce que M. le chevalier de Luxembourg, M. de Bernières, et tous les autres, me disent de l'état des troupes et de la frontière, doit faire craindre tout ce qu'on peut s'imaginer de plus terrible.

J'espère que, quand le P. Le Tellier aura vu mes divers écrits, vous aurez la bonté de me les renvoyer. Il y a celui qui est destiné pour Rome, qui doit en prendre au plus tôt le chemin, si on le trouve utile. On peut le corriger, et le faire transcrire par une main bien sûre, si on le croit nécessaire. Pour les autres, on peut on les faire imprimer, ou me les renvoyer.

Je commence à rentrer dans mon travail sur saint Augustin : je vais refaire l'ouvrage tout

entier. Il faut de la santé, du loisir, et un grand secours de la lumière de Dieu. J'avoue qu'il me paroît que je ne dois pas retarder cet ouvrage : je puis mourir : je l'exécuterois plus mal dans un âge plus avancé. Il faut le mettre en état, et puis il paroîtra quand Dieu en donnera les ouvertures.

Je ne saurois exprimer, mon bon duc, à quel point je suis dévoué à notre bonne duchesse : la voilà chargée d'un nouveau poids. Mandez-moi, si vous le pouvez, un mot sur les deux jeunes mariés : je ne puis m'empêcher d'être curieux et vif sur tout ce qui vous touche, vous et la bonne duchesse. Je souhaite que ces deux jeunes personnes se tournent bien.

Dieu soit lui seul, mon bon duc, en vous toutes choses, l'*alpha* et l'*omega*.

Celui qui portera cette lettre à Paris chez madame de Chevry, est un très-honnête homme, qui compte de n'être à Paris qu'environ quinze jours. Je prie madame de Chevry de vous faire avertir un peu avant le départ de cet honnête homme, afin que vous puissiez vous servir de cette occasion pour m'envoyer ce qu'il vous plaira.

CXX. (CXVIII.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Craindre de lasser la patience de Dieu ; à quelles conditions le vidame peut désirer son avancement à la cour.

A Cambrai, 23 février 1710.

QUE vous dirai-je, mon très-cher monsieur, sinon qu'étant un parfaitement honnête homme à l'égard du monde, vous n'êtes pour Dieu qu'un vilain ingrat ? Voudriez-vous combler de bienfaits et de marques de tendresse un ami qui seroit aussi tiède, aussi négligent et aussi volage que vous l'êtes pour Dieu ? Malgré tant de sujets de vous gronder, je vous aime du fond du cœur : mais je veux que vous ne lassiez point la patience de Dieu, et que vous preniez sur vos goûts d'amusement et de vaine curiosité, plutôt que sur vos devoirs de religion. Eh ! que sacrifieriez-vous à Dieu, si vous n'avez pas même le courage de lui sacrifier ce qui est si superflu ? C'est lui refuser la rognure de vos ongles et le bout de vos cheveux.

Pour votre avancement à la cour, je me borne à deux points : le premier est que vous ne ferez ni injustice, ni bassesse, ni tour faux,

pour parvenir, et que vous vous contenterez de demander avec modestie et noblesse les grades pour lesquels votre tour sera venu, suivant les règles : le second est que vous ne désirerez au fond de votre cœur cet avancement permis, que d'une manière tranquille, modérée, et entièrement soumise à la Providence. L'ambition ne porte pas son reproche avec elle, comme d'autres passions grossières et honteuses. Elle naît insensiblement, elle prend racine; elle pousse, elle étend ses branches sous de beaux prétextes; et on ne commence à la sentir, que quand elle a empoisonné le cœur. Défiez-vous-en : elle allume la jalousie; elle se tourne en avarice dans les hommes les plus désintéressés; elle gâte les plus beaux naturels; elle éteint l'esprit de grâce. Voyez les vifs courtisans; craignez de leur ressembler. Veillez et priez de peur que vous n'entriez en tentation. Ce qu'on appelle un leste courtisan, et un homme éveillé pour sa fortune, est un homme bien odieux. Méritez sans mesure, demandez modestement, désirez très-peu. Mais n'allez pas, faute d'ambition, vous enfoncer dans un cabinet pour mettre des machines en la place du monde et de Dieu même.

Bon soir, monsieur. Me pardonnez-vous d'en tant dire? Je vous aime trop pour en dire moins, dussiez-vous m'en faire la moue. Mille respects à madame la vidame. Je prie Dieu de bon cœur pour elle; mais ne le lui dites pas : car elle fait peut-être comme un quelqu'un qui me faisoit dire que je ne priasse pour lui, que quand il me le demanderoit, de peur qu'on n'obtint sa conversion avant qu'il voulût bien se convertir. Elle est bonne et noble : il la faut gagner peu à peu, par confiance et par édification, sans la presser.

CXCI.

(CXIX.)

DU DUC DE CHEVREUSE.

Il craint que Cambrai ne soit cédé aux ennemis. Caractère de plusieurs évêques et du curé de Saint-Sulpice.

A Cambrai, 24 février 1710.

Je viens, mon bon due, de recevoir votre lettre datée du 21 février, et je me borne à vous dire que je prie Dieu qu'il vous rende tous vos soins.

Je vous mandai hier toutes mes imaginations sur la paix. Cambrai sera-t-il une des quatre

places d'otage? Si ce malheur nous arrive, nous pourrions bien n'être jamais rendus. Si nous sommes dans le cas, ne pourriez-vous pas avoir la bonté de mander avec votre écriture de faux-faire, à l'abbé de Beaumont, que son cousin a perdu son procès; si, au contraire, nous ne sommes point otages, que le cousin a gagné avec dépens? Il est à craindre que les ennemis, sentant votre foiblesse pour soutenir la guerre, feront encore bien des incidens pour vous arracher, morceau à morceau, divers articles ultérieurs après le préliminaire arrêté.

J'aurois tort de croire que je connois mieux l'abbé Alamanni sur le petit séjour qu'il a fait ici, que le P. Le Tellier ne le connoît sur tout ce qu'il en a ouï dire à Rome. Je suspends mon jugement; mais mes Mémoires sont, ce me semble, de nature à pouvoir être hasardés par un homme, qui, comme moi, ne veut que le bien de l'Église, si je ne me trompe. Décidez pour l'envoi avec le P. Le Tellier. Le cardinal Fabroni me paroît plus vif que solide théologien et homme d'affaires.

Vous avez bien dépeint M. de Meaux ¹. Il est bon, mais brouillé, et mêlé de choses contraires. Pour M. de Rouen, il y a si long-temps que je ne l'ai vu, que je ne suis pas croyable; mais je sais, par des gens à qui il s'est ouvert en ce pays avec confiance, qu'il ne croyoit point qu'il y eût de Jansénistes, et que son goût étoit encore tourné vers eux. C'étoit sa pente autrefois; je doute qu'elle soit bien changée. D'ailleurs il n'a aucun savoir ni génie.

M. de Tournai a plus de sens, de connoissance du monde et de talens extérieurs; mais nulle science, beaucoup d'ambition secrète, avec un naturel doux, sage, réglé, mesuré et réservé.

M. le curé de Saint-Sulpice ² n'est pas un esprit bien fait; mais ne vous commettez pas, sondez le terrain, et ne parlez qu'à proportion des ouvertures, pour ne hasarder rien de trop.

On rebutera Rome; on fera triompher le parti; ou laissera le clergé frondeur rompre sa gourmette, si on ne fait pas recevoir la bulle ³. On

¹ Voyez la note de la lettre cxiii, p. 298. — ² M. de la Chétardie, curé de Saint-Sulpice, étoit un homme recommandable par ses vertus et ses lumières. Cependant Fenelon et ses amis n'étoient pas favorablement prévenus pour lui, et croyoient avoir à lui reprocher des procédés un peu durs envers M^{me} Guyon, dans l'affaire du quietisme. — ³ Il est vraisemblable qu'ici, et dans plusieurs des lettres suivantes, il est question du Bref de Clément XI contre le Mandement de l'évêque de Saint-Pons en faveur du *Silence respectueux*, si formellement condamné en 1705 par la bulle *Ineam Domini*. Ce Bref fut revêtu de lettres-patentes; mais ne fut point enregistré. Voyez à ce sujet l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{er} part.,

ne sauroit faire de trop grands efforts pour y réussir ; mais il faut une acceptation pure et simple : c'est un point capital.

Mille remerciemens à notre bonne et très-bonne duchesse ; elle me fait trop de biens : Dieu les lui rende au centuple. Je n'ai que le temps de fermer ma lettre. Dieu sait combien je me mettrois en quatre pour mon bon duc.

CXXII. (CXX.)

AU MÊME.

Il lui parle de sa *Dissertation sur l'autorité du souverain Pontife*, du Bref contre l'évêque de Saint-Pons, des négociations pour la paix, et du mariage récent du duc de Luynes.

A Cambrai, 29 mars 1710.

Je reçus hier, mon bon duc, votre grande et bonne lettre. Dieu vous rende tout ce que vous faites pour lui.

1° Je ne connois point assez M. l'abbé Alamanni, pour compter absolument sur son cœur. Quand j'ai fait mon écrit, j'ai cru le faire selon Dieu, de façon que si, à toute extrémité, il revenoit en France, il ne montrât rien qu'un vrai zèle pour l'église de France, et même pour l'État. Ce sont mes vrais sentimens, et il me semble que les deux côtés ne doivent point les improuver. Je comprends bien que les deux extrémités doivent naturellement être choquées du milieu ; je comprends aussi qu'on peut, en France, être scandalisé d'un Français qui va contre certains préjugés fort répandus dans la nation ; je comprends même que je serai plus contredit que tout autre, quand je prendrai la liberté de vouloir mettre en doute ces préjugés, et que mes ennemis, qui sont puissans, subtils et en grand nombre, donneront un tour malin et outré à ce que j'aurai dit. Mais que conclure de là ? qu'il ne me convient que de me taire. J'y suis tout prêt, et je n'y aurai, si je ne me trompe, aucune peine. On m'a pressé d'écrire mes pensées ; je l'ai fait par rapport à de pressans besoins de l'église. Jugez-en, mon bon duc, devant Dieu avec le P. Le Tellier. Je suis content ou qu'on brûle mon écrit, ou qu'on l'envoie pour essayer de faire le bien, au péril de ce qui en pourra arriver. Déidez tous deux,

Dieu étant au milieu de vous, et mandez-moi votre décision.

2° Je suis ravi de ce que la bulle ¹ ne passera point par l'examen de l'assemblée. Cette conduite servira non-seulement à mettre la bulle en sûreté contre tout terme indirect et captieux, mais encore à faire sentir que le Roi n'a voulu rien confier au président ². Il faut de tels coups pour le décréditer parmi les évêques et les docteurs.

3° J'avoue que j'ai quelque répugnance à donner encore au public un écrit contre M. de Saint-Pons, après la bulle. Il paroît abattu ; il se tait. Il y a quelque alliance entre sa famille et la mienne, avec quelque amitié ; c'est un prélat de quatre-vingts ans. Ne trouveroit-on pas que je lui insulterois encore après sa chute, si j'écrivois encore contre lui ? J'avoue que, s'il ne se soumet pas, il est fâcheux de le voir retranché dans son silence respectueux contre la bulle, sans qu'on ose procéder canoniquement. En même temps, le parti écrit pour lui : déidez sur ce que je dois à l'Église.

4° Je sais ce qu'on a mandé au P. Le Tellier sur M. With : c'est un discours qui vient des amis du P. Quesnel. Il n'y a point d'apparence que M. With donne jamais un désaveu de sa *Dénonciation* ³ ; faute de quoi la *Dénonciation* subsiste, et mérite qu'on en tire tous les avantages qui alarment le P. Quesnel.

5° M. le maréchal d'Huxelles, qui ne fut céans qu'un demi-quart d'heure devant tout le monde, me dit qu'il ne voyoit point de mesures bien prises pour la paix ; qu'il y craignoit un grand mécompte ; que ses pouvoirs étoient bornés, et qu'il couroit risque de me revoir bientôt. M. l'abbé de Polignac me parla avec un peu plus d'espérance, mais beaucoup de crainte. Helvétius, qui m'est venu voir en passant, m'a dit, sous un grand secret que je vous conjure de garder inviolablement, que la difficulté de la paix paroît insurmontable ; que les ennemis veulent la paix de très-bonne foi, mais avec l'évacuation d'Espagne ; que les Hollandais, ayant fait le pas d'envoyer des passeports à nos plénipotentiaires, ont sans doute quelque expédient à proposer ; que le Roi est disposé à accepter tout plutôt que de continuer la guerre, et qu'ainsi il croit la paix, malgré la grande difficulté de trouver un bon tempérament. Pour les places d'otage, ce seroit un adoucissement si elles n'étoient qu'un dépôt dans les mains

art. 1^{er}, sect. 4^e, n. 10 ; et les lettres de Fénelon au duc de Chevreuse des 17 et 24 avril 1710.

¹ Voyez la note de la lettre précédente. — ² Le cardinal de Noailles. — ³ Voyez les notes de la lettre cxvii, ci-dessus, p. 303.

neutres des Suisses; mais, si on les confioit aux ennemis, il seroit trop dangereux que Cambrai fût l'une de ces places; car, outre qu'elle est très-voisine de Paris, de plus, c'est un fief ecclésiastique de l'Empire qui n'a jamais été cédé ni par l'Empire, ni par le Pape, ni par l'église de Cambrai. Le Roi n'a fait qu'entrer dans les droits des rois d'Espagne, qui n'en avoient aucun. Je vous avoue, mon bon duc, que je pense précisément comme vous en faveur de toute paix qui sera une paix réelle. C'est le dedans, c'est le centre qui en rend le besoin plus pressant que la frontière même. Les lettres de Hollande font beaucoup plus douter de la paix depuis quelques jours qu'anparavant.

6° Je suis charmé de tout ce que vous me mandez de votre petit joli mariage, qui est encore tout neuf. Dieu, bénissez ces enfans! Je ne vois rien de meilleur que de les observer sans gêne, de les occuper gaiement, de les instruire chacun de son côté, de régler leur société aux heures publiques des repas et des conversations de la famille. Si la paix vient, vous pourrez faire voyager M. le duc de Luynes; mais il faudroit trouver un homme bien sensé, qui lui fit remarquer tout ce que les pays étrangers ont de bon et de mauvais, pour en faire une juste comparaison avec nos mœurs et notre gouvernement. Il est honteux de voir combien les personnes de la plus haute condition de France ignorent les pays étrangers où ils ont néanmoins voyagé, et à quel point ils ignorent, de plus, notre propre gouvernement et le véritable état de notre nation. Pour la jeune duchesse, je crois que madame la duchesse de Chevreuse doit la traiter fort doucement, ne se presser point de la reprendre sur ses défauts, parce qu'il faut d'abord les voir dans leur étendue, et lui laisser la liberté de les montrer; ensuite viendra peu à peu la correction. Autrement on lui fermeroit le cœur; elle se cacheroit, et on ne verroit ses défauts qu'à demi. Il faut gagner sa confiance, lui faire sentir de l'amitié, lui faire plaisir dans les choses qui ne lui nuisent pas, la bien instruire sans la prêcher, et, après l'instruction, s'attacher aux bons exemples, jusqu'à ce qu'elle donne ouverture pour lui parler de la piété: alors le faire sobrement, mais avec cordialité, et la laisser toujours dans le désir d'en entendre plus qu'on ne lui en aura dit. Il faut de bonne heure l'accoutumer à compter, à examiner la dépense, à la régler, à voir les embarras et les mécomptes des revenus. Il faut tâcher de lui trouver des compagnies de jeunes personnes sages et d'un esprit réglé, qui

lui plaisent, qui l'amusement et qui l'accoutument à se divertir, sans aller chercher et sans regretter de plus grands plaisirs. Il est extrêmement à désirer qu'il n'y ait jamais ni jalousie ni froideur secrète entre les deux familles qui se forment dans la vôtre. M. le vidame est bon, vrai et noble; madame la vidame me paroît de même. Les intérêts sont réglés; il ne peut y avoir de délicatesse que par rapport aux traitemens que vous ferez aux deux familles, et aux procédés journaliers qu'elles auront entre elles. C'est sur quoi vous devez veiller en bon père de famille, de concert avec madame la duchesse de Chevreuse; un rien blesse les cœurs, et cause des ombrages: l'union ne se rétablit pas facilement dès qu'elle est altérée.

7° Je reviens à la paix. M. de Bernières vient de recevoir une lettre de Hollande, qui porte que la conférence n'a rien avancé. On croit en ce pays-là, que nous ne voulons qu'amuser les ennemis, faire une paix qui nous tire de l'embarras présent, qui renvoie la guerre en Espagne, où elle épuisera nos ennemis, et qui nous laissera le temps de respirer pour retomber sur eux dès que nous aurons repris nos forces. Vous me mandez, mon bon duc, qu'on ne livrera aucune place, même d'otage, qu'après qu'on aura réglé tout, avec exclusion de toute demande ultérieure. J'avoue que c'est ce que nous devons ardemment désirer, si nous pouvons y parvenir; mais la guerre étant aussi insoutenable que vous la croyez, j'aurois mieux, pour guérir l'extrême défiance de nos ennemis, donner en otage, dans les mains des Suisses, Péronne, Saint-Quentin, Ham et Noyon, que de rompre la paix. Je conviens qu'il ne faut point acheter trop chèrement un armistice par des places d'otage données par avance, si vous pouvez régler le fond de la paix avant la campagne: mais comme le temps est très-court, si vous ne pouvez pas finir le fond avant le temps où les ennemis peuvent commencer leurs entreprises, il est capital, en ce cas, de ménager l'armistice; autrement les évènements de la campagne pourront bouleverser tous les projets de paix. De plus, les ennemis supérieurs peuvent vous battre, et entrer en France; après quoi le Roi n'oseroit demeurer à Versailles¹; et s'il s'en alloit, tout le royaume seroit sans ressource. On peut dire, sans avoir peur, que nous sommes à la veille de cette extrémité: c'est pour la prévenir qu'il faut, ce me semble, acheter

¹ Voyez la note de la lettre CLXIV, du 19 septembre 1711, ci après, p. 360.

l'armistice par le dépôt, dans les mains des Suisses, de toutes nos villes les plus avancées vers Paris, supposé qu'on allât jusqu'à les exiger de nous. Il ne faut point se flatter; vous n'avez aucune ressource d'aucun côté. Versailles est ce que vous savez mieux que moi. Tous les corps du royaume sont épuisés, aigris, et au désespoir : le gouvernement est haï et méprisé. Toutes nos places sont dégarnies presque de tout, et tomberoient comme d'elles-mêmes en cas de malheur. Les troupes meurent de faim; elles n'ont pas la force de marcher. Nos généraux ne me promettent rien de consolant.

Le maréchal de Villars est une tête vaine et légère, qui impose apparemment au Roi, mais qui n'a aucun fonds. Le maréchal de Montequiou, avec plus de raison, n'a que des talens très-médiocres, et paroît fort usé. La discipline, l'ordre, le courage, l'affection, l'espérance, ne sont plus dans le corps militaire : tout est tombé, et ne se relevera point dans cette guerre. Ma conclusion est qu'il faut acheter l'armistice à quelque prix que ce puisse être, supposé qu'on ne puisse pas finir les conditions du fond avant le commencement de la campagne. Je voudrois seulement que les places d'otage fussent en main neutre (chose très-raisonnable) : moyennant cela, j'en donnerois le moins que je pourrois, mais tout autant qu'il en faudroit pour guérir l'extrême défiance des ennemis. A l'égard de l'Espagne, il faut écouter les demandes des Hollandais, et entrer dans tous les expédiens qui ne seront pas contraires à la justice et à la bonne foi vers les Espagnols. Il faut laisser négocier M. de Berghèik, pourvu que sa négociation ne mette point nos ennemis en défiance de nous, et ne retarde point l'armistice.

8° Je prie Dieu, mon bon duc, que tout, tant pour l'Église que pour l'État, aille mieux que je ne l'ose espérer. N'oubliez pas le P. P. (*duc de Bourgogne*), qu'il faut soutenir, redresser, élargir. Jamais jeune prince n'a eu, avant de régner, tant de fortes leçons. Il n'a qu'à remarquer ce qui se passe sous ses yeux, pour apprendre à fond ce qu'il doit faire et éviter un jour : mais il le fera fort mal alors, s'il ne commence dès à présent à le pratiquer, en se corrigeant, en prenant beaucoup sur lui, en s'accommodant aux hommes pour les connaître, pour les ménager, pour savoir les mettre en œuvre, et pour acquérir sur eux une autorité d'estime et de confiance.

Ménagez votre très-délicate et très-foible santé. Vous travaillez trop; vous ne vous faites point assez soulager. Comme vous vous étendez

un peu trop sur chaque chose, par goût pour les mes, par exactitude pour les autres, par patience et ménagement pour persuader les hommes, il en arrive que vous êtes toujours pressé, accablé, et sans intervalle d'amusement pour reposer votre esprit et votre corps. Vous n'êtes plus jeune, et vous paroissez fort desséché. Votre goutte et votre dévoiement m'alarment. Enfin vous vous fiez trop à votre régime et à vos principes spéculatifs de médecine. Tout cela ne peut vous faire durer, si vous usez les ressorts par trop de travail. Pardon; je ne puis m'en taire. Dieu sait jusqu'où va mon zèle, mon respect, mon dévouement, ma tendresse et mon union de cœur en celui qui fait un de tout ce qui paroît le plus divisé par la distance des lieux.

CXXIII.

(CXXI.)

AU MÊME.

Il désire la conclusion d'un armistice.

A Cambrai, 25 mars 1710.

Je crois, mon bon duc, qu'il faut, dans l'extrémité affreuse où l'on assure que les choses sont, acheter très-chèrement deux choses. L'une est la dispense d'attaquer le Roi Catholique : l'autre est un armistice pour éviter les accidens d'une campagne, qui pourroient renverser l'État. Je ne voudrois ni faire la guerre au Roi Catholique, à aucune condition, à moins qu'il ne nous la fit, ni hasarder la France en hasardant une campagne. Je donnerois pour les sûretés du préliminaire toutes les places d'otage qu'on voudroit, pourvu qu'elles fussent en main neutre, comme celle des Suisses; et j'abandonnerois pour le fond du traité de paix des provinces entières, pour ne perdre pas le tout : mais je voudrois qu'on vit le bont des demandes des ennemis. Pour Bayonne et Perpignan, vous auriez un horrible tort de les céder, si vous pouvez éviter une si grande perte; mais si vous ne pouvez vous sauver qu'en les sacrifiant, ce seroit un vain scrupule que de hésiter. Vos places sont à vous, et non à vos voisins; elles ne doivent servir qu'à vous; et si vous pouvez sauver votre État en les donnant, vous y êtes obligé en conscience, quoique cette cession, par un contre-coup fortuit qui est contraire à votre intention, nuise à votre voisin. En repoussant le Turc de la Hongrie, je le re-

jette dans le Frioul dont il fait la conquête. J'en suis fâché : mais j'ai dû défendre la Hongrie, et laisser aux maîtres du Frioul à le défendre comme ils l'entendront. Vous êtes d'autant moins chargé d'être le tuteur de l'Espagne, qu'elle n'agit plus, dit-on, de concert avec vous. M. de Bergheik fait assez entendre qu'il n'est plus lié avec nous. Vous savez ce que je vous en ai dit et écrit : il ne songe qu'à faire la paix du Roi Catholique aux dépens du royaume de France, comme vous voudriez faire la vôtre aux dépens de la monarchie d'Espagne. Tout au moins il traversera votre négociation facile à brouiller, et il tentera tout pour vous réduire à des conditions encore plus dures que celles du traité des Pyrénées, comme de rendre l'Artois, Perpignan, les Trois-Évêchés. Il espère par là tenter les ennemis de laisser au roi Philippe l'Espagne et la Flandre, bien entendu qu'il leur cédera les places et les ports dont ils auront besoin, tant en Espagne que dans les Indes, pour leur commerce. Après les discours qu'il m'a faits, et ceux qui me reviennent, je ne puis douter que ce ne soit là son projet. Rien n'est si propre à broniller vos négociations : Dieu veuille que vous puissiez débrouiller ce chaos, et prévenir les malheurs de la campagne qui va commencer ! Pour moi, je ne puis que prier.

Je vous ai mandé toutes choses par rapport au P. Le Tellier. J'attends ce que vous aurez la bonté de m'expliquer sur ses remarques. Il doit veiller, et se défier de l'assemblée. Je suis ravi de ce qu'elle n'examinera point la bulle : mais je crains quelque coup de surprise.

Je suis en peine de votre santé ; car j'ai vu une lettre où vous mandiez à M. le chevalier de Luxembourg que vous aviez encore eu une attaque de goutte. Bonsoir, mon bon duc : donnez du repos à votre corps et à votre esprit ; cela est pour le moins aussi nécessaire à l'intérieur qu'à la santé. Mille respects à notre bonne duchesse ; mille autres à madame la vidame ; mille tendresses à M. le vidame, et à vous, mon bon duc, union qui ne peut s'exprimer.

Aurez-vous la bonté de me faire savoir s'il est vrai que M. le duc de Beauvilliers et M. Voysin soient mal ensemble, comme on me l'assure ?

M. de Précelles, par sa timidité et par ses concédances, a gâté l'affaire de M. L'Herminier¹. Il craint de fâcher M. le cardinal de

Noailles, qui fait semblant de se fier à lui, et qui s'en joue. Il croit qu'il faut grossir le bon parti en relâchant beaucoup. Les Jansénistes se prévalent de ce qu'il leur relâche, et ne demeurent confondus dans le bon parti, que pour l'attaquer plus dangereusement. Il n'y a que le P. Le Tellier qui puisse le redresser. Il est bon et très-instruit, mais timide et opiniâtre.

CXXIV.

(CXXII.)

AU MÊME.

Sur les propositions faites par Louis XIV aux puissances alliées : sur la disgrâce du marquis de Bonneval, et sur un mot imprudent attribué au duc de Bourgogne.

A Cambrai, 7 avril 1710.

Je profite, mon bon duc, à la hâte, d'une occasion imprévue, pour vous parler en liberté de diverses choses.

On dit que le Roi s'est réduit à demander la Sicile et les places d'Espagne en Toscane pour le roi Philippe : que Marleborough a paru croire que ce morceau de la monarchie ne méritoit pas les frais et les maux d'une si horrible guerre ; mais que les autres alliés soutenoient que la France, qui a fait entendre par cette offre qu'elle a le pouvoir de faire sortir de l'Espagne le roi Philippe, l'en fera bien sortir sans la Sicile, plutôt que de continuer une guerre insoutenable.

Tout ce que j'entends dire à nos principaux officiers et aux intendans, fait craindre de grands malheurs. On manque de tout ; les soldats sont si affamés et si languissans, qu'on n'en peut rien espérer de vigoureux. Selon toutes les apparences, la campagne s'ouvrira bientôt. On assure que M. le maréchal de Villars ne pourra venir qu'au mois de juin : voilà une très-médiocre ressource, qui viendra tard. En attendant, nous n'avons, pour sauver la France, que M. le maréchal de Montesquiou, sur qui les gens éclairés comptent peu.

Puis-je prendre la liberté, mon bon duc, de vous demander une grâce ? M. le marquis de Bonneval¹, colonel des cuirassiers, est mon

logie, qu'il avoit publiée en 1709. On adressa, la même année, aux évêques une *Dénonciation* de cet ouvrage qu'on accusoit d'insinuer un jansénisme radouci, et par là plus dangereux. Il fut en effet censuré par quelques prélats en 1711.

¹ Le marquis de Bonneval, d'une ancienne maison de Lorraine, et auquel Fénelon s'intéresse si vivement dans cette

¹ Nicolas L'Herminier, docteur de Sorbonne, étoit alors inculpé, pour le Traité de la Grâce de sa *Somme de Theo-*

cousin issu de germain. C'est un homme d'une très-ancienne maison de Limosin, qui a eu toutes les marques d'une grosse seigneurie, par des terres considérables et par les plus hautes alliances qu'on puisse avoir depuis plus de quatre cents ans, comme Foix, Comborn, etc. Un de ses ancêtres étoit favori de Charles VIII, et l'un de ses neuf preux chevaliers. Ses ancêtres ont commandé des armées en Italie, et ont eu des gouvernemens de province; ils paroissent partout dans l'histoire. Celui-ci est d'une très-petite mine, mais sensé, noble, capable d'affaires, plein de valeur, aimant la guerre, aimé de sa troupe, estimé des hommes gens, appliqué sans relâche au service depuis vingt-deux ans, et y faisant une dépense très-honorable, quoique son régiment lui ait coûté cent mille francs. On vient de faire quatorze maréchaux de camp qui devoient aller après lui. Il est vrai qu'il a un frère cadet, qui a fait la faute de passer en Italie au service des ennemis: c'est une conduite inexcusable et indigne, quoique les circonstances de son affaire fassent pitié: mais les fautes sont personnelles; et l'aîné, depuis la faute du cadet, a reçu, pendant plusieurs années, toutes les marques possibles du contentement du Roi et de M. de Chauillard, malgré le tort de son frère. D'ailleurs l'aîné n'a jamais eu aucun commerce avec son frère, qui pût déplaire au Roi, ni le rendre suspect, ni l'éloigner des grâces. Vous comprenez bien qu'un homme plein d'honneur, dont les sentimens sont très-vifs, et qui sent tout ce qu'il a fait pour son avancement dans le service, est au désespoir de se voir exclus avec tant de mépris. Il prendra le parti le plus sage et le plus noble, qui est celui de vendre son régiment, de quitter le service, et d'enrager dans un profond silence. Mais outre que je suis affligé de le voir outré de douleur, parce qu'il est encore plus mon ami que mon parent, je trouve qu'il est mauvais pour le service, qu'on traite si mal un très-bon officier qui a beaucoup de naissance, d'ardeur et de talent pour servir. La grâce que je vous demande pour lui, sans qu'il en sache rien, est que vous ayez la bonté de savoir en secret de M. Voysin la véritable cause de son exclusion. Si c'est quelque chose qui ait rapport à son frère, il faut l'approfondir, et écouter ses raisons justificatives; s'il est coupable, la chose est si importante, qu'il doit être puni. Mais si le Roi et M. Voysin ne connois-

sent ni sa naissance ni ses services, il est bien triste qu'un homme d'un si bon nom, qui sert si bien depuis vingt-deux ans, soit traité si mal, pendant qu'on prodigue les rangs à une foule de gens sans nom et sans service. Je ne vous demande néanmoins aucune démarche qui puisse vous coûter ou vous gêner. J'aime fort mon parent; mais j'aime beaucoup mieux tout ce qui vous convient. Si par hasard vous appreniez par M. Voysin quelque chose qu'il importât à M. de Bonneval de savoir, ne pourriez-vous point avoir la bonté de le faire prier par madame de Chevry de vous aller voir? Vous le trouveriez discret, et plein de reconnaissance pour vos avis. Je voudrois qu'on pût l'engager à continuer le service sans bassesse; mais je ne vois pas comment.

Les retours de votre goutte me font beaucoup de peine: le dévoiement qui l'accompagne quelquefois augmente mon inquiétude. Soulagez votre corps; appliquez moins votre esprit, surtout vers le soir: faites un peu d'exercice. Rien n'est meilleur pour le corps, comme pour l'esprit, que de suspendre une certaine activité qui entraîne insensiblement l'homme au-delà de ses vraies forces.

J'oubliois de vous dire qu'un homme venu de Versailles m'a dit qu'on prétend que M. le duc de Bourgogne a dit à quelqu'un, qui l'a redit à d'autres, que ce que la France souffre maintenant vient de Dieu, qui veut nous faire expier nos fautes passées. Si ce prince a parlé ainsi, il n'a pas assez ménagé la réputation du Roi: on est blessé d'une dévotion qui se tourne à critiquer son grand-père.

J'attends de vos nouvelles sur le P. Le Tellier. Vous pourrez avoir quelque occasion, ou par madame de Chevry, qui est avertie quand il y en a, ou par les colonels qui partent pour cette frontière.

Souffrez, mon bon duc, que je fasse ici mille assurances de zèle et de respect à madame la duchesse de Chevreuse, à madame la vidame, à M. le vidame. Pour vous, je ne sais que vous dire, sinon portez-vous bien, et aimez toujours celui qui vous est dévoué sans réserve en Dieu, avec des sentimens que les paroles n'expriment point.

lettre, étoit frère aîné de Claude-Alexandre, comte de Bonneval, si fameux par ses aventures singulières et romanesques.

CXXV. (CXXIII.)

AU MÊME.

Il s'étonne de ce que le Parlement a rejeté le Bref contre l'évêque de Saint-Pons, et montre la foiblesse des motifs qui ont déterminé à cette démarche.

A Cambrai, 17 avril 1710.

Vous m'aviez promis, mon bon duc, que le Roi seroit ferme comme un rocher pour faire recevoir la bulle¹, et je viens de lire l'arrêt qui la rejette. Il est bien triste que le Pape fasse une si éclatante démarche contre les novateurs sur la parole du Roi, et qu'ensuite ces mêmes novateurs tournent le Roi contre le Pape même. D'ailleurs, si les griefs de l'avocat-général² doivent faire rejeter la bulle, il n'y en aura jamais aucune, dans le plus pressant péril de la foi, qui puisse entrer en France. Les moindres clauses de pur style paroissent des monstres aux gens du Roi. Il faut qu'un texte hérétique soit défendu par son auteur, pour pouvoir être condamné; comme si le texte n'étoit pas tout entier sous les yeux du juge, indépendamment des intentions de l'auteur: comme si l'auteur pouvoit justifier son texte autrement que par les correctifs renfermés dans son texte même. On veut que le Pape ne puisse pas juger avant les évêques du pays sur ce texte. Quoi donc! un texte n'est-il pas de tous les pays, et le Pape n'a-t-il pas le droit de jugement doctrinal sur tout texte contagieux contre la foi, qui vient sous ses yeux? On veut que le Pape ne puisse juger sans être requis, et sans une procédure formée. Quoi! la foi périra, et il faudra la voir périr sans rien dire, à moins que deux parties ne fassent procès qui passe par tous les degrés de juridiction? Quoi! si nous nous trouvions en France, comme l'Angleterre se trouva du temps du schisme de Henri VIII, le Pape devoit se taire, et renoncer à la sollicitude de toutes les églises, parce qu'il ne seroit requis par aucune procédure? Quoi! le médecin doit abandonner le malade, quand le malade est frénétique, et ne peut pas demander le secours du médecin? On veut que

le Pape envoie son jugement aux évêques. Eh! n'est-ce pas le leur envoyer, que de l'envoyer à l'Eglise entière, dont ils sont les chefs et les pasteurs? Ce seroit à eux à s'en plaindre, et non pas au Parlement. Les bulles de Jansénius n'étoient point adressées aux évêques en termes exprès; ils sont sous-entendus, comme ceux par qui tout va à leurs troupeaux. Rome ne peut ni ne doit changer de style sur ces choses qui ont passé tant de fois. On fait un crime au Pape de ce qu'il met les évêques avec les inquisiteurs. Il s'adresse donc aux évêques; faut-il s'étonner que, suivant le style de toutes les bulles, il s'adresse, outre les évêques, aux inquisiteurs, pour les pays particuliers où il y en a? Cela en établit-il où il n'y en a point? C'est vouloir que nous ayons peur de notre ombre, et que nous ne craignions pas la contagion du jansénisme, qui nous échappe à la faveur de ces chicanes. On veut pousser les choses si loin par ces critiques, que Rome n'ose plus envoyer jamais aucun jugement dogmatique en France contre la nouveauté, afin qu'elle empoisonne librement toute la nation. En effet, Rome n'ira point changer le style de toutes ses bulles: ce seroit se dégrader, et se laisser corriger son thème par le Parlement. Ainsi on va réduire Rome au silence; voilà à quoi on tend: on voudroit même la brouiller avec le Roi, pour pousser insensiblement le désordre encore plus loin. Le P. Le Tellier doit voir qu'il marche sans cesse *per ignes suppositos cineri doloso*. Il a affaire à des gens qui sont également hardis et artificieux. Il trouvera, dans les grandes occasions, de grands mécomptes du côté du Roi, qui ne sait ni ne peut savoir ces formalités, et à qui on dira qu'un Jésuite, plein du pouvoir arbitraire de Rome, le commet très-dangereusement par passion contre les Jansénistes. M. le cardinal de Noailles, beaucoup d'évêques, M. le chancelier³, et d'autres font sauter la mine, sans paroître. Il est fâcheux que M. le cardinal de Noailles ait été fait proviseur de Sorbonne²: ce n'est qu'un titre, dira-t-on; mais ce titre montre au public que le Roi veut que l'autorité soit dans ses mains. La préséance de l'assemblée est de même. Dieu sait si j'ai de l'animosité contre lui. Le discours du premier président³

¹ Louis Philippeaux, marquis de la Vrillière et comte de Pontchartrain, devint chancelier de France en 1699, et se démit en 1714. — ² Le cardinal de Noailles venoit d'être nommé proviseur de Sorbonne, à la place de Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, mort cette même année 1710. — ³ Louis Le Peletier, premier président du parlement de Paris depuis 1708, après la démission d'Achille de Harlay, se démit en 1712, et eut pour successeur Jean-Antoine de Mesmes.

¹ Le Bref contre le *Mandement* de l'évêque de Saint-Pons. Voyez la note 3^e de la lettre CXXI, ci-dessus, p. 307. —

² Guillaume-François Joly de Fleury, avocat-général au parlement de Paris depuis 1705, succéda en 1717 à M. d'Aguesseau dans la charge de procureur-général.

n'est point d'un homme bien intentionné contre le jansénisme ; il est seulement d'un homme qui ne veut pas donner de prise.

Il n'est pas raisonnable de faire la guerre au Roi Catholique ; mais en deçà de cette condition, je n'en connois guère que vous dussiez refuser pour obtenir la paix.

M. le duc de Mortemart m'a parlé : il n'est pas mûr. Il est déplorable qu'on soit réduit à l'attendre, dans un temps où la mort n'attendra peut-être pas ; mais il faut parler à Dieu de lui, non à lui de Dieu. Il a la tête dominée par son imagination. Bonsoir, mon bon duc. Le procès de votre jeune duchesse est-il jugé ? j'en suis en inquiétude.

J'oublois de vous dire que rien ne me paroît moins juste, que de vouloir que le Pape prétende juger la personne de M. de Saint-Pons contre les règles, en disant : *Contra auctorem libellorum eorumdem, pro tradita nobis divinitus potestate, procedere intendimus, prout juris fuerit, juxta canonicas sanctiones*. Ces paroles ne disent point que le Pape procédera immédiatement et absolument. Il suffit, pour en remplir le sens, qu'il oblige les évêques à instruire et à juger la cause. D'ailleurs il est en possession d'y avoir un commissaire ; de plus, l'affaire lui vient par appellation ; enfin il met la plus forte des restrictions : *prout juris fuerit, juxta canonicas sanctiones*, c'est-à-dire, seulement : Je procéderai autant que les canons m'en donneront le moyen. Encore une fois, si toutes ces subtilités eussent été faites à saint Léon, à saint Grégoire, etc., ils eussent cru voir la discipline renversée. Si ces chicanes ont lieu, Rome n'a qu'à se taire ; et les Jansénistes, défaits du saint siège, n'auront plus à ménager que M. le cardinal de Noailles, les évêques et le Parlement. Ceci nous mène peu à peu au schisme.

CXXVI.

(CXXIV.)

AU MÊME.

Il lui envoie un Mémoire pour le duc de Beauvilliers. Inquiétudes sur la santé du Pape et sur le choix de son successeur.

A Cambrai, 24 avril 1710.

Je vous conjure, mon bon duc, de bien examiner sans prévention le Mémoire¹ que j'en-

¹ Les divers Mémoires que Fenelon composa à cette époque sur les affaires politiques, sont imprimés ci-dessus, p. 149.

voie à M. le duc de Beauvilliers, pour vous et pour lui, et que je vous supplie de lire au plus tôt. Vous pourrez me renvoyer tout ce qu'il vous plaira par mon courrier avec pleine sûreté.

Il me tarde bien de savoir comment se sont passées les choses qui ont fait donner l'arrêt du Parlement contre la bulle, et quand est-ce que l'assemblée du clergé finira. En vérité, les affaires de l'Église sont presque aussi dérangées que celles de l'État. Tout a grand besoin que Dieu y remédie.

J'envoie le même Mémoire à M. Dupuy pour l'envoyer en bon lieu ; mais il faudroit qu'il l'envoyât exprès en toute diligence, par rapport aux partis qu'on peut avoir à prendre dans la conjoncture présente. Ceci presse beaucoup ; Dieu seul peut y mettre ordre.

Outre les magnifiques présens de chocolat de madame la duchesse de Chevreuse, j'en ai reçu un dernier qui vient de main libérale et inconnue. Je ne veux rien deviner, quoique je sois un peu devin ; mais, si vous me le permettez, je serois ravi de montrer combien je devine juste : je n'ose sans permission. Ne verrons-nous pas bientôt M. le vidame ? Je vous avoue que cette campagne me serre le cœur pour beaucoup d'honnêtes gens, et surtout pour ce cher M. le vidame, que j'aime avec une tendresse singulière.

J'ai vu ici une personne qui m'a parlé de la prétention de M. de Matignon contre madame la duchesse de Luynes, d'une façon qui m'a fait peur. Rassurez-moi, je vous conjure, là-dessus, mon bon duc, et aimez toujours celui qui n'a point de termes pour vous exprimer son dévouement et sa reconnaissance.

Ce que je vois de la santé du Pape¹ dans les gazettes, me fait croire que nous allons le perdre. Je crains M. de Torci par rapport à un conclave. Il est capital d'avoir un Pape bon théologien, ferme, zélé pour la doctrine, et qui ait du courage sans hauteur, dans ces temps difficiles. Nos cardinaux² n'auront que des vues mondaines pour la cour.

¹ Le pape Clément XI ne mourut qu'en 1721. — ² Les seuls cardinaux français, à cette époque, étoient les cardinaux d'Estrees, de Janson, de Bouillon, de Noailles et de la Trémoille. Les deux premiers, accablés de vieillesse, étoient refaires des affaires, et ne pouvoient plus figurer dans un conclave. Le cardinal de Bouillon gémissoit dans l'exil et la disgrâce. Ce fut même quelques semaines après la date de cette lettre, qu'il enfreignit ouvertement les ordres de Louis XIV, en quittant le lieu de son exil, pour se faire enlever par un détachement de l'armée ennemie, et qu'il abjura solennellement la qualité de sujet du Roi. On sent combien le cardinal de Noailles devoit être suspect à Fenelon et à tous ses amis. Quant au cardinal de la Trémoille, Fenelon jugeoit qu'il ne penseroit et n'agiroit que selon les inspirations du ministère.

Je prie M. le duc de Beauvilliers de se rendre favorable, dans les occasions, à M. de Bernières, et même de lui rendre, s'il le peut, de bons offices auprès de M. Desmarests. Je crois qu'il est utile au service, que M. de Bernières soit bien traité, et qu'on le fasse conseiller d'État le plus tôt qu'on le pourra. Il se tue et se ruine. Il a de la facilité d'esprit, des vues, de l'action, de l'expérience, du zèle, et il fait certainement plus que nul autre ne feroit en sa place. Il doute que M. Desmarests soit bien disposé pour lui. Il ne faut pas le faire entendre à celui-ci ; mais M. de Bernières mérite fort qu'on le mette bien dans l'esprit de M. Desmarests. S'il ne convient pas que M. de Beauvilliers parle, ne pourriez-vous point, mon bon duc, le faire pour le bien public ?

Il y a bien autant d'apparence pour le siège de Cambrai que pour celui d'Arras, après celui de Douai, si les ennemis peuvent continuer à aller en avant. On ne sauroit trop penser à ce qu'on va faire entre ci et trois semaines, et même moins. Une bombe qui tomberoit par hasard sur les poudres de Douai, pourroit bien abrégér le siège, et la décision de toutes choses. Voici le temps de l'abandon, mais de l'abandon bien pris, pour ne prendre aucun parti outré.

CXXVII. (CXXV.)

AU MÊME.

Il lui adresse un nouveau Mémoire sur l'état déplorable de la France.

A Cambrai, 3 mai 1710.

Je vous envoie, mon bon duc, un nouveau Mémoire sur les affaires générales, qui deviennent de plus en plus celles d'un chacun de nous. Je vous conjure de le lire, de le faire lire au bon duc de Beauvilliers. Il n'est pas pour le P. P. (*duc de Bourgogne*) : il est écrit trop librement, et pourroit le blesser ; il suffit que vous lui en disiez tous deux ce que vous jugerez utile. Mais je voudrois bien qu'après l'avoir lu, vous le confiasiez à M. Dupuy, pour en envoyer une copie à N... Je souhaite de tout mon cœur qu'il voie tout ce que je pense, et qu'il me redresse si le fond de son cœur est opposé à mes pensées. J'ai le cœur déchiré par nos malheurs, et mon fonds ne peut consentir à aucun succès. Ne croyez pas que ce soit l'effet de l'indisposition du cœur d'un homme dis-

grâcié. Je donneroie ma vie comme une goutte d'eau pour le Roi, pour la maison royale, pour le P. P. (*duc de Bourgogne*) qui est pour moi le monde entier ; mais je crois voir qu'un succès gâteroit tout sans ressource. N... dira si je me trompe.

Je consens à toutes les corrections que le P. Le Tellier et vous, aurez faites à mon Mémoire pour l'abbé Alamanni. Je les ratifie toutes sans peine. Il n'y a qu'à l'envoyer corrigé, supposé qu'on croie qu'après ces corrections on peut, sans inconvénient, le confier à cet abbé. Je lui ai déjà écrit qu'on lui enverroit un Mémoire par la voie de Paris. Ce que je lui ai écrit n'empêcheroit pas qu'on ne pût retenir mon Mémoire, si on trouvoit du péril à le lui envoyer ; car j'en serois quitte pour lui mander qu'un ami intime l'a retenu. Cependant nous attendrions un conclave qui suspendroit tout, et nous aurions le loisir d'envoyer un Mémoire moins libre. Examinez et décidez avec le P. Le Tellier.

Les libertés de l'église Gallicane sont de véritables servitudes. Il est vrai que Rome a de trop grandes prétentions ; mais je crains encore plus la puissance laïque, et un schisme.

M. de Torci et nos cardinaux pourront bien traverser l'exaltation du cardinal Fabroni.

J'attendrai la fin de l'assemblée pour censurer la *Théologie* de M. Habert. Pourquoi cette assemblée dure-t-elle si long-temps ?

On m'écrît de Tournai, que les ennemis paroissent songer au siège de Cambrai après celui de Douai. S'ils prenoient Cambrai, ils n'auroient point la Somme à passer pour entrer en France. Ils passeroient au Mont-Saint-Martin, de là vers Compiègne, et jusqu'à Pontoise, sans trouver un seul ruisseau. Je comprends bien que tout cela demande une grande bataille ; mais les ennemis iront d'abord à vous dès que vous marcherez. Dieu décidera, et les hommes en souffriront. Je vous conjure encore une fois, mon bon duc, de faire envoyer une copie de mon Mémoire par M. Dupuy à N... J'espère que je pourrai vous écrire en liberté dans deux ou trois jours. Dieu sait combien mon cœur est plein de vos bontés.

Ne pourriez-vous point, dans quelque occasion naturelle, savoir comment M. Desmarests est disposé pour M. de Bernières, et lui insinuer des sentimens favorables, sans témoigner que celui-ci ne se croit pas tout-à-fait bien avec ce ministre ? M. de Bernières fait certainement beaucoup pour le service en ce pays ; et, à tout prendre, nul autre qu'on mettroit en sa place n'y feroit autant que lui.

CXXVIII. (CXXVI.)

AU MÊME.

Sacrifices à faire pour la paix. Caractère de l'évêque de Meaux et de l'archevêque de Rouen : Fénelon regrette que l'évêque de Tournai ait quitté son siège. Ses dispositions personnelles, pour le cas où les ennemis prendroient Cambrai.

A Cambrai, 4 mai 1710.

Je vous envoyai hier, mon bon duc, un grand Mémoire sur les affaires générales, et je compte que vous le recevrez demain lundi, 3 de ce mois. Il me paroît, par votre dernière lettre, que nos plénipotentiaires ne sont point encore allés avec ceux des ennemis jusqu'au vrai nœud de la difficulté. Nos ennemis ne peuvent vouloir ni une armée française dans l'Espagne pour eux contre un fils de France, ni le passage d'un corps d'armée ennemie au travers de notre royaume. S'ils veulent des places en otage, ou même une contribution, on peut et on doit la donner, plutôt que de hasarder l'État. Ainsi ils ne doivent ni ne peuvent désirer de nous ce que nous ne devons par leur accorder, et nous ne devons pas leur refuser ce qu'ils peuvent nous demander de plus rigoureux. Il semble qu'en cet état la paix doit être facile à faire. Pour les demandes ultérieures au préliminaire, le vrai moyen d'y remédier est d'entrer dans tous les pis aller. Il vaudroit mieux sacrifier la Franche-Comté, les Trois-Évêchés, etc., à toute extrémité, que de risquer la France entière. Par de si prodigieuses cessions, vous empêcheriez la réserve insupportable de toute demande ultérieure et indéfinie. D'où vient qu'on ne se hâte point d'aller jusque-là, et que, pendant la longueur de la négociation, on laisse la France à deux doigts de sa perte ?

Pour M. l'évêque de Meaux¹, il m'a dit souvent autrefois que c'étoit grand dommage que j'eusse embrassé, en défendant mon livre, le système moliniste d'un amour naturel entre la

charité et la cupidité, et qu'il étoit affligé de voir que je ne suivais pas la doctrine de saint Augustin sur la grâce. De plus, il m'a dit plusieurs fois, qu'il croyoit que la grâce efficace par elle-même étoit un dogme de foi, et qu'on ne pouvoit nier ce dogme sans être dans l'hérésie matérielle des Pélagiens. Enfin il m'a écrit que l'Église n'a point décidé en quel sens elle condamne les cinq propositions, et qu'il faudroit demander au Pape d'expliquer si c'est dans le sens d'une possibilité prochaine ou éloignée, que les commandemens sont possibles. C'est un bon homme, mais une fort médiocre tête, qui est incapable de se fixer à rien de net et de précis sur la doctrine. Il émeut tout et ne résout rien, comme le soleil de mars. Pour M. l'archevêque de Rouen, je l'ai vu fort prévenu pour les gens du parti. M. de Targny, qui est chez M. l'abbé de Louvois, lui a appris le très-peu qu'il sait, et sa confiance étoit toute entière de ce côté-là : il sera toujours du côté des plus forts. Un très-homme de bien m'a assuré lui avoir ouï dire, à Noyon, qu'on avoit beau crier contre les Jansénistes, qu'il n'en avoit jamais connu aucun, et qu'il n'y en avoit point. Un autre homme, digne de foi, m'a rapporté un discours à peu près semblable, qu'il avoit tenu à l'abbaye du Mont-Saint-Martin, entre Saint-Quentin et Cambrai, en parlant à un homme favorable au parti.

Je vous avoue qu'il me paroît triste pour M. l'évêque de Tournai¹, qu'on lui ait fait abandonner son troupeau dans le plus pressant besoin qu'on puisse imaginer. Les ennemis ne lui demanderoient point un serment ; car on ne sait point encore chez eux au nom de qui les choses se feront. Tout y est en suspens, et ils n'exigent aucun serment d'aucun évêque : on ne sait pas pour quelle puissance on le demanderoit.

Si les ennemis prenoient Cambrai, je me retirerois au Quesnoy, à Landrecies, et puis à Avesnes. J'irois de place en place, jusque dans la dernière de la domination du Roi. Je ne prêterois aucun serment, lorsque le Roi n'auroit plus aucune place dans mon diocèse ; alors je ne m'en irois jamais volontairement, et je ne laisserois mettre en prison plutôt que de quitter mon troupeau. Alors j'écrirois à la cour pour demander ce que le Roi voudroit de moi dans une telle extrémité. Si le Roi ne desiroit

¹ On a déjà vu, dans les lettres CXXII et CXXI, que Fénelon n'avoit pas une idée très-favorable de l'esprit et du jugement de l'évêque de Meaux (depuis cardinal de Liissy), et qu'il le soupçonnoit même d'avoir des principes bien différens de ceux qu'il professa dans la suite, et qui contribuèrent si puissamment à son élévation. Quant à l'archevêque de Rouen (d'Aubigné), dont il est question un peu plus bas, le jugement qu'en porte Fénelon paroît conforme à tous les mémoires du temps.

¹ Nous donnerons ailleurs plusieurs lettres et mémoires dans lesquels Fénelon expose les raisons qui devoient engager l'évêque de Tournai à revenir dans son diocèse. (Voyez, ci-après, la IV^e Section de la Correspondance.)

rien de moi, je demeurerois en souffrance sans prêter aucun serment, jusqu'à ce que Cambrai eût été cédé aux ennemis par un traité de paix. Si, au contraire, le Roi désireroit que je quittasse, je quitterois cent mille livres de rente sans condition et sans rien demander. Mais je ne veux rien prévenir, et je n'ai garde de rien dire, jusqu'à ce que le cas arrive. Il faut être abandonné, sans aide ni industrie, dans la main de la Providence : on n'est bien que dans cette situation-là.

Vous pouvez faire transcrire, par un homme bien sûr, le Mémoire, et en donner la copie au P. Le Tellier.

Il m'est impossible de faire aucun travail pour la doctrine dans les temps présents ; Dieu a marqué ses momens, et il les tient en sa puissance : c'est en lui que je vous trouve très-souvent, mon bon duc.

CXXIX. (CXXVII.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Sur les bruits de paix qui se répandoient.

A Cambrai, 15 juin 1710.

JE suis bien fâché, mon très-cher monsieur, de vous savoir si près de nous, sans en pouvoir profiter pour avoir l'honneur de vous voir. Mais vous ne vous approcherez que trop de nous, pour nous venir ruiner. Nous avons besoin que vous nous couvriez, et nous ne laissons pas de vous craindre. Le bruit du canon fait croire qu'on bat en brèche à Douai. Les lettres du pays ennemi promettent une prompte paix. Vous devez savoir si cela est vrai. Ne m'écrivez point. Mon neveu aura soin de recevoir vos ordres pour me mander des nouvelles de votre santé et de votre bonté pour moi. Faites-moi savoir comment on se porte chez vous à Paris. Il y a mille ans que je n'en ai reçu aucune lettre. J'ai envoyé un passeport à Turodin¹ : je serai ravi de l'avoir ici, moins pour moi, dont la guérison s'avance, que pour lui, que je mettrai dans une boîte à coton. Quand vous serez près d'ici, je vous pardonnerai les maux que vous nous ferez, pourvu que je puisse vous dire combien je prie pour vous, monsieur, et avec quel zèle je vous suis dévoué.

¹ Chirurgien habile, qui mourut bientôt après à Cambrai, comme on le verra dans les lettres suivantes.

CXXX. (CXXVIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il désire qu'on achète promptement la paix. Affaire de l'évêque de Saint-Pons.

A Cambrai, 24 juin 1710.

J'ENVOIE exprès à Paris, mon bon duc, pour répondre sûrement, et avec la liberté nécessaire, à une question qu'on m'a faite : je compte que vous verrez tout. En vérité, plus je vois combien nous manquons d'argent, d'hommes de bonne volonté, de sujets instruits, d'ordre et de conseil ; plus je conclus que nulle paix ne peut être que bonne à acheter très-chèrement. On se trompe fort, si on se flatte de l'obtenir, après une bataille perdue, aux mêmes conditions qu'à présent : ce seroit encore cent fois pis ; les Hollandais n'en seroient pas les maîtres. J'ai vu, ces jours passés, un homme qui sait leur situation ; il dit qu'ils n'ont jamais été si embarrassés depuis la naissance de leur république : ils se croient perdus s'ils ne détrônent pas le roi d'Espagne ; et ils se croient presque dans la même extrémité, s'ils achèvent de renverser la France pour aller détrôner le roi d'Espagne. Ils craignent presque autant les bons succès que les mauvais ; ils se délient autant de leurs alliés, que de nous qui sommes leurs ennemis : mais ils paroissent vouloir, au hasard de renverser malgré eux la France, assurer l'évacuation de l'Espagne. A cela près, il n'y a rien qu'ils ne voulussent faire pour nous conserver à ce degré de force qui convient à l'équilibre tant désiré. Vous êtes comme le lion terrassé, mais la gueule ouverte, expirant, et prêt à déchirer tout. Pour moi, je donnerois la dernière goutte de mon sang comme une goutte d'eau pour ma nation, pour ma patrie, pour l'Etat, pour la maison royale, pour notre prince et pour la personne du Roi : mais, en souhaitant avec tant de zèle leur conservation, je ne puis désirer des succès qui ne feroient que nous flatter de vaines espérances, et que prolonger notre maladie. Je ne puis souhaiter qu'une paix qui nous sauve, avec une humiliation dont je demande à Dieu un saint usage. Il n'y a que l'humilité, et l'aveu de l'abus de la prospérité, qui puisse apaiser Dieu.

M. le vidame est céans depuis trois ou quatre jours : il souffre beaucoup ; mais au moins il

est en repos et en liberté dans une maison où il est plus maître que moi. Il est à quatre pas de l'armée pour se trouver à une action, si par malheur on s'y engageoit : on espère fort l'éviter ; mais en ce cas Béthune est abandonné, et le côté de la mer demeure ouvert aux ennemis.

Ayez la bonté de me mander la résolution qui aura été prise pour mon Mémoire destiné à Rome.

Je voudrais travailler à mon ouvrage sur saint Augustin ; mais nous sommes si agités et si assujétis, qu'en vérité à peine ai-je le loisir de respirer. Ne fait-on rien pour la bulle contre M. de Saint-Pons ? Si on en obtient une nouvelle, il seroit capital d'y faire insérer quelque expression qui fit entendre que c'est la même autorité qui condamne dans un canon un texte court, et qui condamnoit dans le cinquième concile, en vertu des promesses, les trois textes nommés les *trois Chapitres*. Le bref à M. le cardinal de Noailles, que j'ai tant cité ¹, fait assez entendre l'infailibilité : la nouvelle bulle pourroit l'exprimer de même. Le clergé n'aura pas plus de peine à recevoir une bulle décisive là-dessus, qu'à en recevoir une ambiguë : l'ambiguë sera même toujours un prétexte de faire du bruit, et de recommencer des disputes très-dangereuses. Dès que le Roi enverra la bulle aux évêques, et demandera que chacun lui envoie son mandement imprimé, tout sera fini en deux mois sans bruit, et M. de Saint-Pons lui-même se soumettra. Ce seroit finir l'affaire du jansénisme ; car le système de Jansénius, qui saute aux yeux, se trouveroit anathématisé par une espèce de canon déclaré tel.

Bonjour, mon bon duc ; procurez-nous la paix, et songeons aux pressans besoins de l'Eglise. Il reste une merveilleuse gloire à désirer au Roi : c'est celle de faire fleurir la religion, et de soulager ses peuples, comme un vrai père. Mille respects à madame la duchesse et à madame la vidame ; à vous, union de cœur dans notre Seigneur Jésus-Christ.

¹ Ce bref est du 20 octobre 1758. (Voyez la *Troisième Lettre sur le silence respectueux*, n. 8, ci-dessus, t. IV, p. 629 ; et la lettre suivante, où Fénelon cite les paroles décisives de ce bref.)

CXXXI.

(CXXIX.)

AU MÊME.

Affaire de l'évêque de Saint-Pons. Evasion récente du cardinal de Bouillon. Progrès du duc de Bourgogne. Conduite à tenir pendant le reste de la campagne.

A Cambrai, 3 juillet 1710.

Je profite, mon bon duc, de ce courrier envoyé par M. le vidame, pour M. Turodin, dont l'état est très-fâcheux.

1° A l'égard de mon Mémoire pour Rome, je vous supplie d'en décider avec le P. Le Tellier. Tout ce que vous déciderez ensemble sera ratifié au fond de mon cœur.

2° Pour l'autre Mémoire que vous voulez retirer des mains de P. Le Tellier, je compte que vous aurez la bonté de le faire.

3° Le bref du Pape à M. le cardinal de Noailles, auquel je voudrais que l'on conformât une bulle, est celui que j'ai tant cité dans tous mes ouvrages. Il veut qu'on *réduise son entendement en captivité*, etc. Il faudroit y joindre les paroles du cinquième concile. Il est très-sûr qu'une bulle qui tranchera pour l'infailibilité en termes généraux, qui soient suspendus entre le saint siège et le corps des évêques, passera aussi facilement qu'une bulle ambiguë ; mais il faut de la dextérité dans les termes, pour ôter tout prétexte de crier qu'on veut introduire l'infailibilité papale. Le terme d'*Eglise* convient à tout par sa généralité.

4° Je comprends qu'on va à tâtons, sans savoir à qui se fier pour les affaires de Rome. Il est fort à craindre que les deux hommes à qui vous dites qu'on se fie, ne soient point sûrs. La plupart des évêques, qu'on croit modérés là-dessus, ont été nourris dans des principes dangereux, et ont auprès d'eux des docteurs prévenus. Le juste milieu est peu connu.

5° Je souhaiterois fort qu'on méprisât l'indigne évasion du cardinal de Bouillon ¹, et qu'on laissât tomber la procédure. Ses ennemis et les Jansénistes seront d'accord pour presser le Roi de pousser cette affaire. Les derniers voudront brouiller le Roi avec Rome, pour se mettre à couvert de ce qui en pourroit venir contre eux.

6° J'ai de la répugnance à condamner, par

¹ Voyez la note 2^e de la lettre CXXXI, ci-dessus, p. 314 ; et parmi les *Lettres diverses*, la lettre du cardinal de Bouillon, du 9 octobre 1710, et la note qui y est jointe.

un mandement, la *Théologie* de M. Habert. On croira que c'est pour piquer M. le cardinal de Noailles, son protecteur. Je pencherois à faire faire une simple dénonciation par un homme qui l'exécuteroit bien sur mon projet de lettre que vous avez lu. Je ferai néanmoins tout ce qu'on voudra.

7° Il est vrai que le sujet d'humiliation est infini ; mais on ne voit aucune trace d'humilité. Si Dieu veut nous guérir, il faut qu'il nous humilie encore plus profondément. Lui seul sait le moyen de nous humilier sans nous anéantir.

8° Si M. Amiraull venoit ici tout à coup sans que j'eusse pu le prévoir, je ne pourrois pas m'empêcher de l'écouter ; mais je l'avertirois d'abord que je ne pourrois pas m'empêcher de rendre compte de ce qu'il me diroit, et en effet j'en rendrois compte.

9° Je comprends qu'on s'est bien avancé, puisque vous me faites entendre qu'on a offert quelque chose qui est plus que le passage. Il faut bien prendre garde aux avances qu'on fait, pour ne reculer jamais ; car si on tomboit dans quelque explication sur les offres qu'on voudroit modifier, tout seroit en danger d'être perdu.

10° Je suis ravi de ce que vous êtes content du P. P. (*duc de Bourgogne*) ; pour moi, je ne le serai point jusqu'à ce que je le saurai libre, ferme, et en possession de parler avec une force douce et respectueuse. Dites-lui : *Dabo vobis os et sapientiam cui non poterunt resistere*¹, etc. ; autrement il demeurera avili comme un homme qui a encore, dans un âge de maturité, une foiblesse puérole.

11° Je vous envoie les états de M. le chevalier de Luxembourg. Plus je le vois, plus je le trouve sensé, appliqué, droit, noble, capable d'amitié solide, et touché de la religion, quoiqu'il ait été jusqu'ici dissipé par les amusemens du monde, et entraîné par l'ambition. J'ai peine à croire que Valenciennes soit assiégé, si on fait ce qu'il faut.

12° Il faut faire le métier de Fabius, sauver la campagne par la perte d'une seconde place, et ne perdre pas un moment pour conclure la paix. Dieu veuille qu'on le sache faire.

13° M. le vidame se porte un peu mieux ; je le garderai tout autant qu'il sera possible. S'il ne vient aucun mouvement qui fasse une occasion prochaine de bataille, il doit demeurer en repos. J'espère qu'il n'en viendra point.

14° Peut-on vous demander si nos condi-

tions de paix sont acceptées, comme on l'a mandé de Hollande ?

15° Je voudrois bien savoir, par le retour de ce courrier, des nouvelles du procès d'Estouteville.

Bonjour, mon bon duc ; je n'ai point de termes pour dire ce que j'ai au cœur pour vous, pour notre bonne duchesse et pour madame la vidame.

CXXXII.

(CXXX.)

AU MÊME.

Sur la conduite à tenir relativement aux affaires politiques, et sur la fermeté qui convient au duc de Bourgogne. Projet d'une nouvelle édition de saint Augustin.

A Cambrai, 8 juillet 1710.

1° Nous avons perdu le pauvre Turodin, mon bon duc ; M. Soraci a été trois jours auprès de lui, et a tenté tout ce qu'il a pu, mais inutilement, pour sa guérison. Le malade a toujours cru son mal incurable, s'est résolu courageusement à mourir, et est mort avec de grandes marques de piété.

2° Vous aurez sans doute reçu une lettre énigmatique de Panta (*l'abbé de Beaumont*), où je voulois vous faire entendre que le Roi, plutôt que de rompre, sur les banquiers répondans du subside, pourroit mettre des pierrieres d'un prix suffisant en dépôt chez les Suisses, ou à Gènes :

3° Le renoncement des ennemis à toute demande ultérieure m'incline à croire qu'ils veulent sincèrement la paix ; mais qu'ils ne la veulent qu'à leurs conditions pour l'évacuation d'Espagne, faute de quoi ils ne se croient pas en sûreté. Je n'aurois pas voulu offrir plus que le passage : mais il faut bien prendre garde à ne donner aucun prétexte de nous soupçonner de duplicité pour reculer sur nos offres ; tout seroit perdu.

4° Les ennemis ne peuvent plus tarder à faire quelque mouvement. Je souhaite que le camp qu'on achève hier de retrancher derrière Arras, sur le Crinchon, ruisseau qui tombe dans la Scarpe, nous garantisse d'une bataille. Si les ennemis vont assiéger Béthune, Aire, etc. ce sera un moyen de gagner une partie de la campagne, et de conclure une paix. La lenteur des négociations est insupportable. Quand nos plénipotentiaires passèrent ici, ils m'assurèrent

¹ Luc. XXI, 15.

qu'on ne leur avoit donné aucun pouvoir ni moyen d'aller en avant. Les ennemis en rient, et disent à leurs amis, que si on avoit fait, il y a dix-huit mois, les avances que l'on commence à faire de la part de la France depuis trois semaines, on auroit eu la paix sans peine en ce temps-là. Ils ajoutent que plus les Français traînent la négociation pour disputer le terrain, et pour ne dire leur dernier mot qu'à toute extrémité, plus ils donnent de prétextes aux mal intentionnés de traverser la conclusion de la paix, et en rendent les conditions les plus désavantageuses à la France. Si par malheur nous perdions une bataille décisive pendant cette lente négociation, quelle confusion et quel regret sans remède!

5° Quoi qu'on vous dise, il n'est guère possible que la négociation de M. le comte de Berghèik ne traverse et ne brouille celle des plénipotentiaires. Les intérêts sont contraires; les acteurs seront opposés et jaloux. Vous n'avez point un homme supérieur qui tienne les rênes des deux négociations à la fois, pour les empêcher de s'entrechoquer, et pour subordonner l'une à l'autre. Charrne mal attelée.

6° J'avoue que je crains presque également les bons et les mauvais succès de guerre. C'est ce qui me fait soupirer après la paix.

7° On dit que M. le maréchal de Harcourt va entrer dans le conseil; s'il y entre, et s'il dure, il fera bien du fracas.

8° Si P. P. (*le duc de Bourgogne*) ne sent pas le besoin de devenir ferme et nerveux, il ne fera aucun véritable progrès; il est temps d'être homme. La vie du pays où il est, est une vie de mollesse, d'indolence, de timidité et d'amusement; il ne sera jamais si subordonné à ses deux supérieurs, que quand il leur fera sentir un homme mûr, appliqué, ferme, touché de leurs véritables intérêts, et propre à les soutenir par la sagesse de ses conseils, et par la vigueur de sa conduite. Qu'il soit de plus en plus petit sous la main de Dieu, mais grand aux yeux des hommes. C'est à lui à faire aimer, craindre et respecter la vertu jointe à l'autorité. Il est dit de Salomon, qu'on le craignoit, voyant la sagesse qui étoit en lui.

9° Si Dieu nous donne la paix, il faut que le P. Le Tellier me fasse aider par deux ou trois théologiens choisis de sa compagnie, qui pourront venir ici une fois l'année, pour préparer une nouvelle édition de saint Augustin ¹

avec de bonnes notes. Je m'offre pour faire celles des principaux livres.

10° M. le vidame veut partir d'ici, si les ennemis vont tâter notre camp retranché du Crinchon; mais il promet de revenir le lendemain, si la bataille s'éloigne: il a grand besoin de repos. Je l'aime comme David aimoit Jonathas.

Mille respects à madame la duchesse, à madame la vidame. Comment va le procès? O mon bon duc, quand vous verrai-je à Chaulnes?

CXXXIII. (CXXXI.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il l'engage à venir passer quelques jours à Cambrai.

A Cambrai, 18 juillet 1710.

JE vous conjure très-instamment, monsieur, de revenir ici sans perdre un moment, supposé que vous ne soyez point dans l'occasion prochaine d'une bataille. Si les ennemis s'attachent à Béthune, comme on nous l'assure, vous ne vous battez pas si tôt. Venez donc vous reposer.

M. votre père me mande que le Roi, instruit de votre état, vous rappellera à Paris si vous n'êtes pas sage. Revenez donc, mais tôt, tôt, à Cambrai, de peur d'aller plus loin malgré vous. Je ne vous parle de rien, remettant tout à la vive voix. Au nom de Dieu, ne faites pas le rétif, et faites seulement que M. le maréchal vous renvoie. L'abbé de Langeron se guérit bien. Nous vous désirons tous. Venez, venez! vous retournerez assez quand il faudra ruer les grands coups. Dieu veuille que nous n'en ayons aucun besoin! On dit que la paix va fort mal.

sûre des notes favorables aux nouvelles opinions sur les matières de la grace. Fenelon se proposoit, comme on voit, de donner une édition plus correcte; mais la mort ne lui permit pas d'exécuter cette grande entreprise. Voyez quelques détails à ce sujet dans l'*Hist. litt. de Fén.*, 1^{re} part., art. 1^{er}, sect. 3^e, n. 16.

¹ On reprochoit aux savans Bénédictins, éditeurs de la dernière collection des OEuvres de saint Augustin, d'y avoir in-

CXXXIV. (CXXXII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Etat déplorable de la France : Fénelon propose une assemblée de notables ¹.

A Cambrai, 4 août 1710.

M. l'abbé de Langeron, qui part, mon bon duc, vous parlera de tout ce qu'il y a en ce pays de doctrinal et de politique.

1^o Le camp qu'on a pris, non sans danger, a empêché M. le vidame de revenir ici. Il a eu raison en ce point ; mais, comme ce camp est plus éloigné que l'autre de nous, il ne veut point revenir à cause de la difficulté des escortes, de peur de ne pouvoir pas s'en retourner assez promptement en cas de bataille, et il me semble qu'il a tort là-dessus ; car, outre que cette bataille ne doit point venir tout à coup, de plus, il trouvera toujours ici une escorte suffisante pour aller à Bapaume ou à Arras, et de là au camp. On dit qu'il souffre beaucoup ; il n'y a que vous, mon bon duc, qui puissiez le mettre à la raison.

2^o Je crains qu'après la rupture de la paix, on ne prenne, par impatience, le parti d'une bataille. On se trompe infiniment, si on croit qu'après la bataille perdue on ne seroit pas en pire condition qu'à présent ; les généraux ennemis ne perdrieroient pas un moment pour passer la Somme, et pour aller droit à Paris. Ils compteroient les Hollandais pour rien : la plupart des troupes sont allemandes, et ne chercheroient qu'à piller ; elles n'auroient plus besoin de la solde de Hollande, dès qu'elles entroient en France. Les ennemis iroient piller Paris, brûler Versailles, ravager nos provinces. Le Roi se retireroit de ville en ville ; le royaume seroit ravagé et démembré, sans qu'on pût s'arrêter dans cette pente vers le précipice. Vous n'avez plus que votre armée pour sauver la France entière. elle seroit perdue en un jour par la perte d'une bataille.

3^o Je ne crois point qu'on doive se flatter de l'espérance de rétablir le crédit, sur la rupture hautaine que les ennemis ont faite de la négociation. Cette rupture paroitra injuste et

odieuse à beaucoup de gens pour les deux premiers mois ; mais quand on verra le Roi accabler les peuples, rechercher les aisés, ne payer point ce qu'il doit, continuer ses dépenses superflues, hasarder la France sans la consulter, et ruiner le royaume pour faire mal la guerre, le public recommencera à crier plus haut que jamais ; et il n'est presque pas possible qu'il n'arrive à la longue quelque soulèvement. Il est impossible que le Roi paie ses dettes. Il est impossible que les peuples paient le Roi, si les choses sont au point d'extrémité qu'on nous représente. La France est comme une place assiégée : le refus d'une capitulation irrite la garnison et le peuple ; on fait un nouvel effort pour quatre ou cinq jours, après quoi le peuple et la garnison affamés erient qu'il faut se rendre, et accepter les plus honteuses conditions. Tout est fait prisonnier de guerre : ce sont les *Fourches caudines*.

4^o Je ne vois aucune solide ressource, que celle que vous ne ferez point entrer dans la tête du Roi. Notre mal vient de ce que cette guerre n'a été jusqu'ici que l'affaire du Roi, qui est ruiné et décrédité. Il faudroit en faire l'affaire véritable de tout le corps de la nation. Elle ne l'est que trop devenue : car la paix étant rompue, le corps de la nation se voit dans un péril prochain d'être subjugué. De ce côté-là, vous avez un intérêt clair et sensible à mettre devant les yeux de tous les Français ; mais, pour le faire, il faut au moins leur parler, et les mettre au fait. Mais, d'un autre côté, la persuasion est difficile ; car il s'agit de persuader à toute la nation qu'il faut prendre de l'argent partout où il en reste. et que chacun doit s'exécuter rigoureusement, pour empêcher l'invasion prochaine du royaume. Pour réussir dans un point si difficile, il faudroit que le Roi mit le corps de la nation en part du plan général des affaires. afin qu'elle s'exécutât volontairement de la manière la plus rigoureuse et la plus extrême sur ses propres résolutions. Mais, pour parvenir à ce point, il faudroit que le Roi entrât en matière avec un certain nombre de notables des diverses conditions et des divers pays. Il faudroit prendre leurs conseils, et leur faire chercher en détail les moyens les moins durs de soutenir la cause commune. Il faudroit qu'il se répandit, dans toute notre nation, une persuasion intime et constante, que c'est la nation entière elle-même qui sentient, pour son propre intérêt, le poids de cette guerre ; comme on persuade aux Anglais et aux Hollandais que c'est par leur choix et pour leurs intérêts qu'ils

¹ Voyez les judicieuses réflexions de M. le cardinal de Bausset sur les mesures extraordinaires que Fénelon propose dans cette lettre, pour remédier aux maux de la France. *Hist. de Fénelon*, t. IV, liv. VII, n. 54.

la font. Il faudroit que chacun crût que, supposé même qu'elle ait été entreprise mal à propos, le Roi a fait dans la suite tout ce qui dépendoit de lui pour la finir, et pour débarasser le royaume : mais qu'on ne peut plus reculer, et qu'il ne s'agit de rien moins que d'empêcher une totale invasion. En un mot, je voudrois qu'on laissât aux hommes les plus sages et les plus considérables de la nation, à chercher les ressources nécessaires pour sauver la nation même. Ils ne seroient peut-être pas d'abord au fait : aussi seroit-ce pour les y mettre, que je voudrois les faire entrer dans cet examen. Alors chacun diroit en soi-même : Il n'est plus question du passé : il s'agit de l'avenir. C'est la nation qui doit se sauver elle-même ; c'est à elle à trouver des fonds, et à prendre des sommes d'argent partout où il y en a, pour le salut commun. Il seroit même nécessaire que tout le monde sût à quoi l'on destineroit les fonds préparés, en sorte que chacun fût convaincu que rien n'en seroit employé aux dépenses de la cour.

5° J'avoue qu'un tel changement pourroit émouvoir trop les esprits, et les faire passer tout à coup d'une absolue dépendance à un dangereux excès de liberté. C'est par la crainte de cet inconvénient que je ne propose point d'assembler les états-généraux, qui, sans cette raison, seroient très-nécessaires, et qu'il seroit capital de rétablir : mais comme la trace en est presque perdue, et que le pas à faire est très-glissant dans la conjoncture présente, j'y craindrois de la confusion. Je me bornerois donc d'abord à des notables, que le Roi consulteroit l'un après l'autre. Je voudrois consulter les principaux évêques et seigneurs, les plus célèbres magistrats, les plus puissans et plus expérimentés marchands, les plus riches financiers mêmes, non-seulement pour en tirer des lumières, mais encore pour les rendre responsables du gouvernement, et pour faire sentir au royaume entier que les plus sages têtes qu'on peut y trouver, ont part à ce qu'on fait pour la cause publique. Il est capital de relever ainsi la réputation du gouvernement méprisé et haï.

6° Il faudroit que le Roi mit en main non suspecte les fonds qui dépendent de lui, pour payer aux particuliers pauvres leurs rentes sur l'Hôtel-de-ville en entier, et aux riches la moitié de leurs rentes, en attendant une discussion plus exacte. En déposant en main sûre et publique les fonds destinés à ce paiement du total des petites rentes et de la moitié des grosses, le Roi demeureroit libéré ; on ne pourroit plus

crier contre lui. Ces fonds seroient, par exemple, les aides, entrées de Paris, etc. Le Roi prendroit un fonds modique pour la subsistance de sa maison. Les gens inutiles à la cour, qui ne pourroient pas y être payés sur ce fonds modique, s'en iroient vivre chez eux, et tout le monde verroit à quoi le Roi se seroit réduit. Il resteroit à régler le fonds de la guerre ; c'est sur quoi la nation auroit à s'exécuter elle-même, sans rien imputer au Roi. On soulageroit ceux qui sont au dernier degré d'épuisement, et on demanderoit tant aux financiers qu'aux usuriers, de quoi sauver la France qu'ils ont ruinée. Ce seroit le moyen de faire une taxe d'aisés, avec justice, sûreté et bienséance. Le Roi a eu le malheur d'ôter l'argent des mains de toutes les bonnes familles du royaume, et de tout le peuple, pour le faire passer, sans mesure, dans celles des financiers et des usuriers. On le feroit alors repasser des mains des financiers et des usuriers dans celles du peuple et des bonnes familles. Ce seroit rétablir l'ordre, et tourner tout le corps de la nation, par son propre intérêt, pour le Roi contre les gens qui l'ont ruiné et décrédité. Alors ce seroit la nation qui chercheroit les fonds, et qui les paieroit volontairement pour son propre salut, afin de soutenir la guerre. Chacun sauroit qu'il n'y auroit plus aucun péril que la cour détournât les fonds, et manquèt de parole. Pendant que le despotisme est dans l'abondance, il agit avec plus de promptitude et d'efficacité qu'aucun gouvernement modéré : mais, quand il tombe dans l'épuisement sans crédit, il tombe tout à coup sans ressource. Il n'agissoit que par pure autorité ; le ressort manque : il ne peut plus qu'achever de faire mourir de faim une populace à demi morte ; encore même doit-il en eraindre le désespoir. Quand le despotisme est notoirement obéré et banqueroutier, comment voulez-vous que les âmes vénales qu'il a engraisées du sang du peuple, se ruinent pour le soutenir ? c'est vouloir que les hommes intéressés soient sans intérêt.

7° C'est notre gouvernement méprisé au dedans de la France, qui donne tant de hauteur à nos ennemis. Si les ennemis voyoient ce gouvernement redressé, et la nation entière unie au Roi pour se soutenir dans cette guerre, ils craindroient que nous ne pussions durer, et tirer l'affaire en longueur ; alors ils nous accorderoient une moins mauvaise composition. Mais ils veulent nous réduire à leur merci, pendant qu'ils nous voient dans un désordre et un affoiblissement sans ressource.

8° Vous me direz que le Roi est incapable de recourir à de tels moyens , que personne n'est à portée de les lui proposer , et qu'il n'est pas même en état de consulter , de questionner , de ménager les divers esprits , de comparer leurs divers projets , et de décider sur les différens avis. A cela je réponds qu'il est bien triste que l'émétique étant l'unique remède qui reste pour sauver le malade , le malade n'ait la force ni de le prendre , ni d'en soutenir l'opération. Si le Roi est trop éloigné d'accepter cette ressource , il est trop éloigné du salut de l'Etat : s'il est incapable du dernier moyen de soutenir la guerre , sans espérance d'obtenir la paix , que reste-t-il à attendre de lui ? Si la ruine prochaine de sa couronne ne lui fait pas encore ouvrir les yeux , et ne lui fait pas prendre à la hâte des partis proportionnés à ce péril , pour changer ce qui a besoin de changement , tout n'est-il pas désespéré ? Comment peut-on dire que le Roi voit la main de Dieu , et met l'humiliation à profit , si une hauteur démesurée lui fait rejeter l'unique ressource qui lui reste , quand il est déjà sur le bord de l'abîme ? La conduite que je propose n'auroit rien de bas ni de foible : au contraire , ce seroit se rapprocher courageusement de l'ordre , de la justice et de la véritable grandeur. Quand y viendra-t-on , si on s'obstine à n'y venir pas dans cette conjoncture , où chaque moment peut nous perdre ?

9° C'est le temps où il faudroit que Mgr le duc de Bourgogne dit au Roi et à Monseigneur , avec respect , avec force , et peu à peu d'une manière insinuante , tout ce que d'autres n'oseroient leur dire. Il faudroit qu'il le dit devant madame de Maintenon : il faudroit qu'il mit dans sa confiance madame la duchesse de Bourgogne ; il faudroit qu'il protestât qu'il parle sans être poussé par d'autres ; il faudroit qu'il fit sentir que tout périt si l'argent manque , que l'argent manquera si le crédit ne se relève , et que le crédit ne peut se relever , que par un changement de conduite qui mette tout le corps de la nation dans la persuasion que c'est à elle à soutenir la monarchie penchante à sa ruine , parce que le Roi veut agir de concert avec elle. Le prince pourra être blâmé , critiqué , rejeté avec indignation : mais ses raisons seront évidentes ; elles prévauront peu à peu , et il sauvera le trône de ses pères. Il doit au Roi et à Monseigneur , de leur déplaire pour les empêcher de se perdre. Au bout du compte , que lui fera-t-on ? Il montrera , comme deux et deux font quatre , la vérité et la nécessité de ses conseils ; il convaincra de son zèle et de sa sou-

mission ; il fera voir qu'il parle , non par faiblesse et timidité , mais par prévoyance et avec un courage à toute épreuve. En même temps , il pourra demander , avec les plus vives instances , la permission d'aller à l'armée comme volontaire : c'est le vrai moyen de relever sa réputation , et de lui attirer l'amour et le respect de tous les Français. Notre grand malheur consiste en ce qu'on ne peut point mener le Roi par raisonnement à une vue claire et prompte des maux qui lui pendent sur la tête ; on ne le fait jamais penser que peu à peu et par habitude , c'est-à-dire trop tard. Notre conduite est toujours , pour ainsi dire , arriérée : nous faisons enfin aujourd'hui , avec beaucoup de peine , ce qu'il auroit fallu faire il y a deux ans , et nous voudrions faire dans deux ans ce que nous ne saurions nous résoudre à faire aujourd'hui. Il a fallu , depuis dix-huit mois , négocier lentement avec le Roi pour le mener au but , comme avec les ennemis pour les en rapprocher. Ces deux négociations détonent sans cesse , pour ainsi dire ; l'une traîne trop après l'autre. Le Roi n'a point été prêt quand les ennemis l'ont été , et les ennemis ne le sont plus quand le Roi commence à l'être. Mais , par malheur , les ennemis proportionnent mieux leurs prétentions avec leurs moyens , que le Roi ne proportionne ses vues à l'extrémité où nous le voyons baisser à vue d'œil.

10° Vous me direz que Dieu soutiendra la France : mais je vous demande où en est la promesse. Avez-vous quelque garant pour des miracles ? Il vous en faut sans doute , pour vous soutenir comme en l'air ; les méritez-vous dans un temps où votre ruine prochaine et totale ne peut vous corriger , où vous êtes encore dur , hautain , fastueux , incommunicable , insensible et toujours prêt à vous flatter ? Dieu s'apaisera-t-il en vous voyant humilié sans humilité , confondu par vos propres fautes , sans vouloir les avouer , et prêt à recommencer , si vous pouviez respirer deux ans ? Dieu se contentera-t-il d'une dévotion qui consiste à dorer une chapelle , à dire un chapelet à écouter une musique , à se scandaliser facilement , et à chasser quelque Janséniste ? Non-seulement il s'agit de finir la guerre au dehors , mais il s'agit encore de rendre au dedans du pain aux peuples moribonds , de rétablir l'agriculture et le commerce , de réformer le luxe qui gangrène toutes les mœurs de la nation , de se ressouvenir de la vraie forme du royaume , et de tempérer le despotisme , cause de tous nos maux. On applaudit à la dévotion du Roi , parce qu'il ne s'irrite

point contre la Providence qui l'humilie. On se contente qu'il croie n'avoir commis aucune faute importante, et qu'il se regarde comme un saint roi que Dieu éprouve, ou tout au plus comme un roi qui a péché, comme David, par la fragilité de la chair dans sa jeunesse. Mais lui dit-on qu'il faut qu'il reconnoisse que c'est par le renversement de tout ordre, qu'il s'est jeté dans l'abîme d'où il semble que rien ne puisse le tirer ? J'avoue qu'il ne faut pas lui dire durement ces vérités ; mais il faudroit l'y mener peu à peu, et ne le croire en état ni d'apaiser Dieu, ni de redresser ses affaires, que quand son cœur sera redressé. Tout le reste n'est proportionné ni à ses fautes, ni à ses malheurs, ni aux remèdes qui peuvent encore nous sauver. J'espère que Dieu sauvera la France, parce que j'espère que Dieu aura pitié de la maison de saint Louis, et que dans la conjoncture présente, la France est un grand appui de la catholicité. Mais, après tout, ne nous flattons pas : Dieu n'a besoin de personne ; il saura bien soutenir son Eglise sans ce bras de chair. D'ailleurs je vous avoue que je craindrois autant pour nous les succès que les adversités. Eh ! quel moyen y auroit-il de nous souffrir, si nous sortions de cette guerre sans une humiliation complète et finale ? Qu'est-ce qui pourroit nous corriger, après avoir été incurables par l'usage des plus violens remèdes ? Nous paroîtrions abandonnés de Dieu dans la voie de notre propre cœur, si Dieu permettoit que nous résistassions à une si horrible tempête. Nous ne verriens plus alors que des torrens de louanges du clergé même. Je puis me tromper, et je le suppose sans peine ; mais il me semble qu'il nous faut un changement de cœur par grace, ou une humiliation qui ne laisse nulle ressource flattense à notre orgueil.

11° Vous me direz que le changement du cœur ne venant point, il faudroit donc une chute totale. Je vous réponds que Dieu connoit ce que j'ignore, soit pour donner un cœur nouveau, soit pour accabler sans détruire. Il voit dans les trésors de sa providence le juste milieu, que ma foible raison ne me découvre pas. J'adore ce qu'il fera, sans le pénétrer ; j'attends sa décision. Il sait avec quelle tendresse j'aime ma patrie, avec quelle reconnoissance et quel attachement respectueux je donnerois ma vie pour la personne du Roi, avec quel zèle et quelle affection je suis attaché à la maison royale, et surtout à Mgr le duc de Bourgogne ; mais je ne puis vous cacher mon cœur : c'est par cette affection vive, tendre et constante, que

je souhaite que nos maux extrêmes nous préparent une vraie guérison, et que cette violente crise ne soit pas sans fruit.

12° Vous jugez bien que cette lettre est commune pour vous, mon bon duc, et pour M. le duc de Beauvilliers. J'espère même que vous en insinuerez doucement à Mgr le duc de Bourgogne tout ce que vous croirez utile et incapable de le blesser ; mais cette lettre ne doit pas, si je ne me trompe, lui être montrée ; il ne convient pas de lui ouvrir jusqu'à ce point les yeux sur le Roi et sur le gouvernement : il suffit de lui montrer ce qui est nécessaire pour le mettre en état de parler avec force ; il faut que Dieu lui mette peu à peu le reste dans le cœur ; il faut que les hommes laissent à Dieu à achever les derniers traits, et que la grace les adoucisse par son onction.

Pardonnez, mon bon duc, toutes mes imprudences : je vous les donne pour ce qu'elles valent. Si j'aimois moins la France, le Roi, la maison royale, je ne parlerois pas ainsi. D'ailleurs je sais à qui je parle. Vous savez aussi avec quels sentimens je vous suis dévoué à jamais et sans nulle réserve.

CXXXV. (CXXXIII.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Sur la manière de se conduire dans l'oraison, et de prendre les divertissemens permis.

A Cambrai, 13 septembre 1710.

Je suis ravi, monsieur, de vous savoir à Chaulnes, quoique cette marche nous ôte toute espérance pour Cambrai. J'avoue que vous êtes infiniment mieux dans votre château enchanté ; mais je crois que vous serez fort mal partout où vous écrirez, dicterez, échaufferez votre tête et vos reins, et veillerez irrégulièrement, comme vous le faites souvent. Si madame la vidame s'approche de notre frontière, j'aurai un grand désir d'avoir l'honneur de la voir ; mais je ne veux pas être indiscret, et je me bornerai à votre décision.

Pour vos exercices de piété, je ne vois que deux choses : l'une est de souffrir en paix l'ennui, la sécheresse et la distraction quand Dieu l'envoie ; alors elle fait plus de bien que toutes les lumières, les goûts et les sentimens de ferveur. L'autre est de ne se procurer jamais par infidélité cette espèce de distraction.

je trouve dans la Dame de v^{re} grand chateau
douceur, bonte, quaiete, noblesse, delicatesse
vertus sans facon. Le p^{er}it comme de foncecote
est fort aimable et j'ai suis du gout de la
grande mainan Duchesse. comment vous
porter vous, et vos remedes que fait ils? aimez
sujour, mesieur, L'homme d'un monde
qui vous est le plus duoie, mais un acte epreuve

F. Ar. Duc de Cambrai

a C. 2 octobre 1740

Je pars enfin, monsieur, pour la vengeance, mon
 affaire de chapitre ne m'a pas permis de
 partir plus tôt. M. Cromelin gros commerçant
 det. Quentin me fera tenir v^{re} lettre, si vous
 voulez bien me faire L'honneur de m'écrire
 dans mon vignoble sur tout ne me regarder
 pas ce plaisir encais que le tout-d'igné vienne
 chez vous. quoique j'écris après lui, sentais
 il n'est pas le seul que je cherche. vous sçavez
 combien j'ai le cœur plein de vous d'ailleurs

Il faut se donner quelques amusemens pour se délasser l'esprit : mais il faut se les donner par pure complaisance , dans le besoin , comme on fait jouer un enfant. Il faut un amusement sans passion : il n'y a que la passion qui dissipe , qui dessèche et qui indispose pour la présence de Dieu. Prenez sobrement les affaires ; embrassez-les avec ordre , sans vous noyer dans les détails , et coupant court avec une décision précise et tranchante sur chaque article.

Réservez-vous du temps pour être avec Dieu. Soyez-y dans la société la plus simple , la plus libre et la plus familière. Faites de toutes choses matière de conversation avec lui ; parlez-lui de tout selon votre cœur ; et consultez-le sur tout : faites taire vos desirs , vos goûts , vos aversions , vos préjugés , vos habitudes. Dans ce silence de tout vous-même , écoutez celui qui est la parole et la vérité : *Audiam quid loquatur in me Dominus* ¹. Vous trouverez qu'un quart d'heure sera facilement rempli dans une telle occupation. Ne cherchez point plus qu'il ne faut dans l'oraison. Quand vous ne feriez que vous ennuyer avec Dieu , pour l'amour de lui , et que laisser tomber vos distractions , quand vous les apercevez , sans vous rebuter de leurs importunités , ce seroit beaucoup. Il faut une grande patience avec vous-même. Soyez gai , sans vous livrer avec passion à vos goûts. Il faut vous ménager sans vous flatter , comme vous ménageriez sans flatterie un bon ami que vous craindriez de gêner. La vraie charité place tout dans son ordre , et soi comme les autres. Point de tristesse , point d'évaporation , point de gêne , point de hauteur ni de mollesse. Pendant que vous êtes seul en liberté et en repos , accoutumez-vous à être souvent avec Dieu , en rappelant sa présence dans les occupations extérieures. Dès que vous sentez que quelque occupation vous passionne , flatte votre amour-propre , et vous éloigne de Dieu , interrompez-la : vous la reprendrez , s'il le faut , quand la passion n'y entrera plus.

M. Du Fresne , gouverneur de notre citadelle , a un neveu dans les chevaux-légers ² , qu'il aime fort. Il doute que vous en soyez content , et il voudroit extrêmement savoir ce qui lui manque pour vous contenter , afin que son neveu s'assujétît à le faire. C'est un très-bon homme , plein de vertu. Je vous conjure de me mander la vérité à fond sur ce neveu.

¹ Ps. LXXXIV. 9. — ² Le vidame étoit capitaine-lieutenant des chevaux-légers.

Bonsoir , monsieur ; je n'ai point de termes pour vous exprimer à quel point je vous suis dévoué à jamais.

CXXXVI. (CXXXIV.)

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

A Cambrai , 2 octobre 1710.

Je pars enfin , monsieur , pour la vendange. Mon affaire du chapitre ne m'a pas permis de partir plus tôt. M. Cromelin , gros commerçant de Saint-Quentin , me fera tenir votre lettre , si vous voulez bien me faire l'honneur de m'écrire dans mon vignoble. Surtout ne me retardez pas ce plaisir en cas que le tant désiré vienne chez vous. Quoique je soupire après lui , il n'est pas le seul que je cherche. Vous savez combien j'ai le cœur plein de vous. D'ailleurs je trouve dans la dame de votre grand château , douceur , honte , gaieté , noblesse , délicatesse , vertu sans façon. Le petit comte ¹ , de son côté , est fort aimable , et je suis du goût de la grande maman duchesse. Comment vous portez-vous ? et vos remèdes , que font-ils ? Aimez toujours , monsieur , l'homme du monde qui vous est le plus dévoué , mais à toute épreuve.

CXXXVII. (CXXXV.)

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Sohier , 7 octobre 1710.

Je suis ici , monsieur , dans l'usage de la vendange , que je finirai dans quatre ou cinq jours. J'envoie un homme exprès à Chaulnes pour vous demander si vous y demenez , si rien ne change vos mesures pour votre séjour en ce lieu-là , et si M. le duc de Chevreuse y doit aller. La lettre qu'il avoit écrite , et que vous me lûtes , me fait beaucoup douter de son voyage. Je ne voudrois pas être cause d'un attirail trop grand qui vous gêneroit dans un lieu de liberté et de repos. Au reste , supposé que M. le duc de Chevreuse aille à Chaulnes ,

¹ Fils du vidame.

je ne vois nul inconvénient de le laisser arriver deux ou trois jours avant moi. Il est bien juste de vous laisser un peu ensemble les premiers jours, et il est nécessaire que je fasse mon remède dans toute son étendue pour tâcher d'en tirer le fruit, puisque je suis venu le chercher si loin. Il me faut quatre ou cinq jours pour pousser à bout la vendange. Ce temps-là suffit pour voir revenir mon courrier à pied, et pour prendre mon parti sur votre réponse. Mille et mille respects à madame la vidame; autant de propos badins au vénérable comte, que j'aime tendrement. M. l'abbé de Langeron, qui est venu de Paris me joindre ici, me presse de vous dire des merveilles pour lui. Je ne vous en dirai aucune pour moi, me contentant de vous être dévoué sans compliment et sans mesure.

CXXXVIII. (CXXXVI.)

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE
MORTEMART.

La connoissance de nous-mêmes empêchée par l'amour-propre. Circonspection nécessaire pour la correction d'autrui. Différentes manières de se recueillir pour écouter Dieu.

11 octobre 1716.

JAMAIS lettre, ma bonne et chère duchesse, ne m'a fait un plus sensible plaisir, que la dernière que vous m'avez écrite. Je remercie Dieu qui vous l'a fait écrire. Je suis également persuadé, et de votre sincérité pour vouloir dire tout, et de votre impuissance de le faire. Pendant que nous ne sommes point encore entièrement parfaits, nous ne pouvons nous connoître qu'imparfaitement. Le même amour-propre qui fait nos défauts, nous les cache très-subtilement et aux yeux d'autrui et aux nôtres. L'amour-propre ne peut supporter la vue de lui-même: il en mourroit de honte et de dépit. S'il se voit par quelque coin, il se met dans quelque faux jour pour adoucir sa laideur, et pour avoir de quoi s'en consoler. Ainsi il y a toujours quelque reste d'illusion en nous, pendant qu'il y reste quelque imperfection et quelque fonds d'amour-propre. Il faudroit que l'amour-propre fût déraciné, et que l'amour de Dieu agit seul en nous, pour nous montrer parfaitement à nous-mêmes. Alors le même principe qui nous feroit voir nos imperfections nous les ôteroit. Jusque-là on ne se connoît qu'à demi, parce qu'on

n'est qu'à demi à Dieu, étant encore à soi beaucoup plus qu'on ne croit, et qu'on n'ose se le laisser voir. Quand la vérité sera pleinement en nous, nous l'y verrons toute pleine: ne nous aimant plus que par pure charité, nous nous verrons sans intérêt et sans flatterie, comme nous verrons le prochain. En attendant, Dieu épargne notre foiblesse, en ne nous découvrant notre laideur qu'à proportion du courage qu'il nous donne pour en supporter la vue. Il ne nous montre à nous-mêmes que par morceaux, tantôt l'un, tantôt l'autre, à mesure qu'il veut entreprendre en nous quelque correction. Sans cette préparation miséricordieuse, qui proportionne la force à la lumière, l'étude de nos misères ne produiroit que le désespoir.

Les personnes qui conduisent ne doivent nous développer nos défauts, que quand Dieu commence à nous y préparer. Il faut voir un défaut avec patience, et n'en rien dire au dehors jusqu'à ce que Dieu commence à le reprocher au dedans. Il faut même faire comme Dieu, qui adoucit ce reproche, en sorte que la personne croit que c'est moins Dieu qu'elle-même qui s'accuse et qui sent ce qui blesse l'amour. Toute autre conduite où l'on reprend avec impatience, parce qu'on est choqué de ce qui est defectueux, est une critique humaine, et non une correction de grâce. C'est par imperfection qu'on reprend les imparfaits. C'est un amour-propre subtil et pénétrant, qui ne pardonne rien à l'amour-propre d'autrui. Plus il est amour-propre, plus il est sévère censeur. Il n'y a rien de si choquant, que les travers d'un amour-propre, à un autre amour-propre délicat et hautain. Les passions d'autrui paroissent infiniment ridicules et insupportables à quiconque est livré aux siennes. Au contraire, l'amour de Dieu est plein d'égards, de supports, de ménagemens et de condescendances. Il se proportionne, il attend; il ne fait jamais deux pas à la fois. Moins on s'aime, plus on s'accommode aux imperfections de l'amour-propre d'autrui, pour les guérir patiemment. On ne fait jamais aucune incision, sans mettre beaucoup d'unction sur la plaie: on ne purge le malade, qu'en le nourrissant; on ne hasarde aucune opération, que quand la nature indique elle-même qu'elle y prépare. On attendra des années pour placer un avis salutaire. On attend que la Providence en donne l'occasion au dehors, et que la grâce en donne l'ouverture au dedans du cœur. Si vous voulez cueillir le fruit avant qu'il soit mûr, vous l'arrachez à pure perte.

De plus, vous avez raison de dire que vos

dispositions changeantes vous échappent, et que vous ne savez que dire de vous. Comme la plupart des dispositions sont passagères et mélangées, celles qu'on tâche d'expliquer deviennent fausses avant que l'explication en soit achevée : il en survient une autre toute différente, qui tombe aussi à son tour dans une apparence de fausseté. Mais il faut se borner à dire de soi ce qui en paroît vrai dans le moment où l'on ouvre son cœur. Il n'est pas nécessaire de dire tout en s'attachant à un examen méthodique ; il suffit de ne rien retenir par défaut de simplicité, et de ne rien adoucir par les couleurs flattées de l'amour-propre. Dieu supplée le reste selon le besoin en faveur d'un cœur droit ; et les amis éclairés par la grâce remarquent sans peine ce qu'on ne sait pas leur dire, quand on est devant eux naïf, ingénu et sans réserve.

Pour nos amis imparfaits, ils ne peuvent nous connoître qu'imparfaitement. Souvent ils ne jugent de nous que par les défauts extérieurs qui se font sentir dans la société, et qui incommodent leur amour-propre. L'amour-propre est un censeur âpre, rigoureux, soupçonneux et implacable. Le même amour qui leur adoncit leurs propres défauts leur grossit les nôtres. Comme ils sont dans un point de vue très-différent du nôtre, ils voient en nous ce que nous n'y voyons pas, et ils n'y voient pas ce que nous y voyons. Ils y voient avec subtilité et pénétration beaucoup de choses qui blessent la délicatesse et la jalousie de leur amour-propre, et que le nôtre nous déguise ; mais ils ne voient point dans notre fond intime ce qui salit nos vertus, et qui ne déplaît qu'à Dieu seul. Ainsi leur jugement le plus approfondi est bien superficiel.

Ma conclusion est qu'il suffit d'écouter Dieu dans un profond silence intérieur, et de dire en simplicité pour et contre soi tout ce qu'on croit voir à la pure lumière de Dieu, dans le moment où l'on tâche de se faire connoître.

Vous me direz peut-être, ma bonne duchesse, que ce silence intérieur est difficile, quand on est dans la sécheresse, dans le vide de Dieu, et dans l'insensibilité que vous m'avez dépeinte. Vous ajouterez peut-être que vous ne sauriez travailler activement à vous recueillir.

Mais je ne vous demande point un recueillement actif et d'industrie, c'est se recueillir passivement, que de ne se dissiper pas, et que de laisser tomber l'activité naturelle qui dissipe. Il faut encore plus éviter l'activité pour la dissipation que pour le recueillement. Il suffit de laisser faire Dieu, et de ne l'interrompre pas par des occupations superflues qui flattent le goût

ou la vanité. Il suffit de laisser souvent tomber l'activité propre par une simple cessation ou repos qui nous fait rentrer sans aucun effort dans la dépendance de la grâce. Il faut s'occuper peu du prochain, lui demander peu, en attendre peu, et ne croire pas qu'il nous manque quand notre amour-propre est tenté de croire qu'il y trouve quelque mécompte. Il faut laisser tout effacer, et porter petitement toute peine qui ne s'efface pas. Ce recueillement passif est très-différent de l'actif, qu'on se procure par travail et par industrie, en se proposant certains objets distincts et arrangés. Celui-ci n'est qu'un repos du fond, qui est dégagé des objets extérieurs de ce monde. Dieu est moins alors l'objet distinct de nos pensées au dehors, qu'il n'est le principe de vie qui règle nos occupations. En cet état, on fait en paix et sans empressément ni inquiétude tout ce qu'on a à faire. L'esprit de grâce le suggère doucement. Mais cet esprit jaloux arrête et suspend notre action, dès que l'activité de l'amour-propre commence à s'y mêler. Alors la simple non-action fait tomber ce qui est naturel, et remet l'ame avec Dieu, pour recommencer au dehors sans activité le simple accomplissement de ses devoirs. En cet état, l'ame est libre dans toutes les sujétions extérieures, parce qu'elle ne prend rien pour elle de tout ce qu'elle fait : elle ne le fait que pour le besoin. Elle ne prévoit rien par curiosité ; elle se borne au moment présent ; elle abandonne le passé à Dieu ; elle n'agit jamais que par dépendance. Elle s'amuse pour le besoin de se délasser, et par petitesse ; mais elle est sobre en tout, parce que l'esprit de mort est sa vie. Elle est contente ne voulant rien.

Pour demeurer dans ce repos, il faut laisser sans cesse tomber tout ce qui en fait sortir. Il faut se faire taire très-souvent, pour être en état d'écouter le maître intérieur qui enseigne toute vérité ; et si nous sommes fidèles à l'écouter, il ne manquera pas de nous faire taire souvent. Quand nous n'entendons pas cette voix intime et délicate de l'esprit, qui est l'ame de notre ame, c'est une marque que nous ne nous faisons point pour l'écouter. Sa voix n'est point quelque chose d'étrange : Dieu est dans notre ame, comme notre ame dans notre corps. C'est quelque chose que nous ne distinguons plus de nous, mais quelque chose qui nous mène, qui nous retient, et qui rompt toutes nos activités. Le silence que nous lui devons pour l'écouter, n'est qu'une simple fidélité à n'agir que par dépendance, et à cesser dès qu'il nous fait sentir que cette dépendance commence

à s'altérer. Il ne faut qu'une volonté souple, docile, et dégagée de tout, pour s'accommoder à cette impression. L'esprit de grâce nous apprend lui-même à dépendre de lui en toute occasion. Ce n'est point une inspiration miraculeuse qui expose à l'illusion et au fanatisme; ce n'est qu'une paix du fond pour se prêter sans cesse à l'esprit de Dieu dans les ténèbres de la foi, sans rien croire que les vérités révélées, et sans rien pratiquer que les commandemens évangéliques.

Je vois par votre lettre, ma bonne duchesse, que vous êtes persuadée que nos amis ont beaucoup manqué à votre égard. Cela peut être, et il est même naturel qu'ils aient un peu excédé en réserve dans les premiers temps, où ils ont voulu changer ce qui leur paroissoit trop fort, et où ils étoient embarrassés de ce changement qui vous choquoit. Mais je ne crois pas que leur intention ait été de vous manquer en rien. Ainsi je croirois qu'ils n'ont pu manquer que par embarras pour les manières. Votre peine, que vous avouez avoir été grande, et que je m'imaginais qu'ils apercevoient, ne pouvoit pas manquer d'augmenter, malgré eux, leur embarras, leur gêne et leur réserve. Je ne sais rien de ce qu'ils ont fait, et ils ne me l'ont jamais expliqué. Je ne veux les excuser en rien; mais en gros je comprends que vous devez vous délier de l'état de peine extrême dans lequel vous avez senti leur changement. Un changement soudain et imprévu choque: on ne peut s'y accoutumer; on ne croit point en avoir besoin. On croit voir, dans ceux qui se retirent ainsi, un manquement aux règles de la bienséance et de l'amitié. On prétend y trouver de l'inconstance, du défaut de simplicité, et même de la fausseté. Il est naturel qu'un amour-propre vivement blessé exagère ce qui le blesse, et il me semble que vous devez vous délier des jugemens qu'il vous a fait faire dans ces temps-là. Je crois même que vous devez aller encore plus loin, et juger que la grandeur du mal demandoit un tel remède. Ce renversement de tout vous-même, et cet accablement, dont vous me parlez avec tant de franchise, montrent que votre cœur étoit bien malade. L'incision a été très-douloureuse; mais elle devoit être prompte et profonde. Jugez-en par la douleur qu'elle a causée à votre amour-propre, et ne décidez point sur des choses où vous avez tant de raisons de vous réuser vous-même. Il est difficile que les meilleurs hommes, qui ne sont pourtant pas parfaits, n'aient fait aucune faute dans un changement si embarrassant; mais, supposé

qu'ils en aient fait beaucoup, vous n'en devez point être surprise. Il faut d'ailleurs faire moins d'attention à leur irrégularité, qu'à votre pressant besoin. Vous êtes trop heureuse de ce que Dieu a fait servir leur tort à redresser le vôtre. Ce qui est peut-être une faute en eux, est une grande miséricorde en Dieu pour votre correction. Aimez l'amertume du remède, si vous voulez être bien guérie du mal.

Pour votre insensibilité dans un état de sécheresse, de foiblesse, d'obscurité et de misère intérieure, je n'en suis point en peine, pourvu que vous demeuriez dans ce recueillement passif dont je viens de parler, avec une petitesse et une docilité sans réserve. Quand je parle de docilité, je ne vous la propose que pour N... et je sais combien votre cœur a toujours été ouvert de ce côté-là. Nous ne sommes en sûreté qu'autant que nous ne croyons pas y être, et que nous donnons par petitesse, aux plus pe même, la liberté de nous reprendre. Pour moi je veux être repris par tous ceux qui voudront me dire ce qu'ils ont remarqué en moi, et je ne veux m'élever au-dessus d'aucun des plus petits frères. Il n'y en a aucun que je ne blâmasse, s'il n'étoit pas intérieurement uni à vous. Je le suis en vérité, ma bonne duchesse, au-delà de toute expression.

Madame de Chevry me paroît vivement touchée de l'exces de ses sentimens, et j'ai de la joie d'apprendre à quel point elle les ressent. J'espère que cette reconnaissance la mènera jusqu'à rentrer dans une pleine confiance, dont elle a grand besoin. Personne ne peut être plus sensible que je le suis à toutes vos différentes peines.

CXXXIX. (CXXXVII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur le siège d'Aire. Dispositions de Fénelon envers les parens du duc.

A Cambrai, 13 octobre 1710.

Me voici heureusement arrivé, mon bon duc, et je me hâte de vous dire que je suis triste de n'être plus dans la bonne compagnie où j'étois. Rien n'est si dangereux que de s'accoutumer à trop de douceur; vous me dégoûteriez de la résidence, et madame la duchesse me feroit malade de bonne chère.

Je crois que vous ne devez point parler des

droits royaux à la fin de l'écrit. Une chose qui paroît si forte pourroit exciter la critique; il vaut mieux exposer simplement le fait, pour le faire passer sans contradiction; et je serois même tenté de n'y parler point du titre de comté donné à ces fiefs impériaux, de peur des lecteurs malins: il suffiroit peut-être de nommer les fiefs impériaux. Quand on aura apprivoisé le public à cette union des Alberti de Florence avec ceux desquels vous descendez incontestablement, la chose ira d'elle-même; on ne pourra point douter du titre de comté, ni des droits royaux, etc.

Les nouvelles qu'on a ici sur le siège d'Aire¹ marquent que les ennemis n'avoient point encore pris le chemin couvert: mais comme il y a eu, depuis la date des lettres, diverses attaques, M. de Signier, notre commandant, craint que ce qui étoit à faire ne soit bien avancé. M. du Fort, colonel de je ne sais quel régiment, et fils de M. Le Normand, financier, y a été tué. M. de Vallière², excellent officier dans les mineurs, y a été blessé.

Je ne suis nullement content de mon voyage par rapport à M. le duc de Luynes; je ne l'ai presque pas vu, et le soin de le voir de près devoit être une de mes principales affaires: c'est là-dessus que je vous demande les moyens de réparer ma faute pour l'année prochaine.

Je vous envoie toutes mes lettres, que je suis sûr que vous aurez la bonté d'envoyer à leurs adresses par des mains sûres.

Je prie pour la paix, pour P. P. (*le duc de Bourgogne*) et pour l'Église. Je vous conjure d'entrer dans ces trois intentions, et de les porter sans cesse au fond de votre cœur. Le mien est tout gros: d'ailleurs je n'oublierai jamais à l'autel ni vous, mon bon duc, ni les vôtres. O que j'aime notre bonne duchesse! Il ne suffit pas que vous soyez doux et bon, comme vous l'êtes avec elle: il faut que vous ouvriez son cœur par l'épanchement du vôtre, et qu'elle trouve Dieu en vous. Puisqu'il y est, pourquoi ne l'y trouveroit-elle pas en toute occasion? Je veux que M. le vidame se corrige de ses défauts par un courage de pure foi, espérant contre l'espérance; qu'il tranche, qu'il expédie, qu'il décide en deux mots; qu'il se laisse déranger, et qu'il donne tout le temps convenable à la

société du monde. C'est une vexation; mais elle est d'ordre de Dieu pour lui, et elle se tournera en un bien véritable, s'il ne résiste point à Dieu pour se contenter soi-même. En cas qu'il fasse ce miracle, je lui promets pour récompense que madame la vidame deviendra meilleure que lui, et qu'il sera tout honteux de voir qu'elle le devancera. c'est une bonne personne, digne de devenir encore meilleure qu'elle n'est. Bonsoir, mon bon duc; je n'ai point de termes pour vous dire tout ce que je sens.

CXL. (CXXXVIII.)

AU MÊME.

Caractère et dispositions du comte de Bergheik; motifs de négocier promptement la paix.

A Cambrai, 2 novembre 1710.

Je profite, mon bon duc, de la première occasion sûre qui se présente, pour vous rendre compte de la conversation que j'ai eue ici avec M. de Bergheik, qui y a passé en s'en allant à Paris. Il m'a confié qu'il doit aller de Paris en Espagne, où le Roi et la Reine le demandent avec des empressements incroyables. C'est un homme adroit et hardi. Vous pouvez compter qu'il sera le plus invincible obstacle à l'évacuation d'Espagne pour la paix. Au reste, il est pleinement persuadé de deux choses: l'une, que s'il arrivoit encore un mauvais évènement au roi d'Espagne, sans être promptement et fortement secouru par la France, il seroit sans ressource, et qu'il n'auroit plus qu'à revenir; l'autre, que dès ce jour-là nous serions à portée de conclure une prompte paix, parce que les ennemis, las et épuisés, ne veulent, quoi qu'on en puisse dire, qu'une paix moyennant cette évacuation. Il convient que la défiance mutuelle a fait échouer la négociation de Gertruydenberg; et que comme la France a pris des ombrages entrés, en s'imaginant que les alliés ne voudroient point de paix quand même on leur donneroit une pleine sûreté pour cette évacuation tant désirée, les alliés, de leur côté, ont cru voir clairement que nous ne voulions point de bonne foi faire cette évacuation, qui dépend de nous selon eux. Il assure que nous l'avons offerte plusieurs fois, et que nous l'avons dépeinte comme si facile, qu'on ne peut plus nous écouter sérieusement quand nous profes-

¹ Le marquis de Goezbriant fut obligé de rendre la ville d'Aire, le 9 novembre suivant, après cinquante-deux jours de tranchée ouverte. — ² Jean-Florent de Vallière, lieutenant-général des armées du Roi, né à Paris le 7 septembre 1667, acquit une telle expérience dans le commandement de l'artillerie, qu'il en fut regardé comme le meilleur officier. L'ART. I, n.º 1739, age de 92 ans.

tous que nous n'en sommes pas les maîtres.

Non-seulement M. de Bergheik soutiendra le roi et la reine d'Espagne contre toutes les propositions d'évacuer, mais de plus il ne manquera pas de dire au Roi, en passant à Versailles, tout ce qu'il imaginera de plus flatteur pour l'éloigner de la paix par de hautes espérances. Il soutient que la nouvelle dîme¹ va relever toutes les affaires, et rétablir toutes les finances; que les troupes seront facilement payées; que les peuples ne seront point trop chargés; qu'on crie mal à propos; qu'un grand royaume comme la France ne manque jamais; que les peuples ne se soulèvent que dans l'abondance; que plus ils sont abattus par la misère, moins ils sont à craindre; qu'enfin les ennemis, presque aussi las que nous, désireront la paix sans exiger l'évacuation de l'Espagne. dès qu'ils verront que la dîme nous met en état de commencer une guerre offensive, ou du moins de faire durer la défensive avec quelque succès. Je ne prétends ni louer ni blâmer les opinions de M. de Bergheik; il est très-louable de son zèle constant pour maintenir son maître: toutes ses vues, tous ses raisonnemens, tous ses plans sont tournés vers cet unique but. On peut penser que son propre intérêt y entre un peu; mais enfin je le loue de chercher ainsi son intérêt dans celui du maître auquel il s'est attaché. De plus, en le louant de ce zèle, je trouve qu'on doit craindre les impressions qu'il ne manquera pas de faire sur les deux rois.

Pour la paix, voici le moment critique pour la négocier. Si vous attendez que le roi d'Espagne soit relevé, vous ne tenez plus rien, et il vous laissera périr sous ses yeux, le lendemain que vous l'aurez délivré de sa perte certaine. Si, au contraire, les ennemis achèvent de le vaincre, ils ne vous compteront pour rien l'évacuation d'Espagne², que vous pourriez maintenant leur faire acheter très-cher pour diminuer vos maux: et ils vous imposeront des lois dures jusqu'à vous écraser. Ce qui est à craindre, est que vous perdrez les deux derniers mois

de l'année, étant piqué de la rupture de Gertruydemberg, ébloui par l'espérance de la dîme, et occupé de la prise de Gironne¹, dont on assure que M. le duc de Noailles répond. Ces choses pourroient être de quelque usage pour ramener les ennemis à des conditions supportables pour nous; mais j'ai peine à croire qu'elles soient assez solides pour mériter que nous négligions le moment de faire la paix, et d'éviter les périls de la continuation de la guerre.

S'il arrive que l'Archiduc ne succombe point en Espagne, malgré la diversion de Catalogne; s'il ne paroît aucune révolution en Angleterre; si notre nouvelle dîme ne change point la face des affaires: enfin si nous laissons les ennemis faire les fonds pour la campagne prochaine, nous nous trouverons dans le plus étrange mécompte. On ne sauroit trop y penser, et il sera inutile d'y penser au mois de janvier; nous ne pensons qu'à demi, et toujours trop tard. Ce qui conviendrait à la France, seroit de tenir les choses dans un certain équilibre, où elle pût décider du côté qui lui conviendrait, pour soutenir ou pour lui laisser tomber le roi d'Espagne par rapport à la paix.

8 novembre.

DEPUIS cette lettre écrite, M. l'abbé de Laugeron est tombé malade, et il est à l'extrémité: j'en ai la plus vive douleur. Priez pour lui, mon bon duc. O que la vie est amère! Dieu seul est doux jusque dans ses rigueurs.

CXLI. (CXXXIX.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Il lui rend compte d'une conférence qu'il a eue avec le P. Le Tellier sur plusieurs objets intéressans.

A Paris, le jeudi au soir, 13 novembre 1710.

J'APPRENS tout à l'heure qu'on renvoie demain matin votre courrier à pied, mon bon archevêque, et je me hâte de vous dire ce que le P. Le Tellier pense sur les divers articles dont je l'entretins hier.

1^o Il se servira du P. Daubenton² pour lui confier l'écrit qui regarde ce pays-là, afin qu'il en fasse l'usage qu'il faudra, et quand il faut

¹ Ce fut cette année, pour la première fois, qu'on vit établir un impôt territorial en France. Un édit enregistré à la Chambre des Vacations, le 26 octobre 1710, ordonna la levée du dixième de tous les revenus. Les conditions odieuses et humiliantes que les ennemis avoient prétendu dicter à Louis XIV, contribuèrent beaucoup à faire passer facilement l'établissement d'un impôt qui parut d'abord si onéreux, et qui l'est devenu encore plus dans la suite. — ² Fénelon pensoit que Louis XIV ne devoit pas hésiter à sacrifier les intérêts de sa famille à ceux de ses sujets, et qu'il devoit abandonner l'Espagne pour sauver la France. On a vu ci-dessus, p. 164 et suiv., deux *Mémoires* qu'il composa en 1710, pour indiquer les moyens d'engager et même de forcer Philippe V à renoncer à la couronne d'Espagne.

¹ Cette ville ne fut prise par le duc de Noailles, que le 25 janvier suivant. — ² Le P. Daubenton étoit depuis 1706 à Rome, où il avoit été fait assistant du général des Jésuites.

dra, de concert avec l'abbé Alamanni. Il croit la santé du Pape assez rétablie pour espérer qu'elle durera du temps.

2° Tout ce que vous savez est remis au nonce, avec les instructions nécessaires pour porter les expressions aussi loin qu'il sera possible. En ce pays-là, ils ont peine à parler de l'infaillibilité de l'Église, sans rien dire du saint siège, craignant que ce ne soit un aveu contre eux. D'ailleurs, ils n'avancent pas aisément ce qu'ils croient pouvoir trouver opposition de quelque côté considérable. Cependant on espère leur en faire prononcer beaucoup sur la matière dont il s'agit.

3° Il confèrera avec le P. Germon sur la proposition d'aller travailler sous vous à une nouvelle édition des livres et lettres de saint Augustin que je lui ai marqués, en y ajoutant des notes, etc. La situation présente de la guerre fait peur au premier pour l'autre. S'ils croient la chose possible sans bruit, peut-être l'aime-t-il mieux dès à présent pour travailler pendant l'hiver, que de remettre au printemps. Je ne sais si cela vous conviendrait; mandez-le-moi à tout hasard, au cas qu'ils l'offrissent.

4° Il ne croit pas M. de Meaux propre pour Pr. Il aime mieux l'abbé Begon dont je vous ai parlé, et que vous jugiez bon en second; il le trouve très-bon pour être en premier.

5° Il estime fort le cardinal Gabrielli, et convient de tout ce que vous m'en avez dit; mais il croit le cardinal Fabroni plus propre, etc.; mais si les choses ne changent en ce pays-là, nous y aurons peu de crédit.

6° La nécessité de décréditer ce qui protège le parti, de purifier les écoles, d'augmenter en Sorbonne les sujets bien intentionnés pour l'Église, de pourvoir au changement de ceux qui gouvernent l'établissement des Gilofins¹ pour y en mettre des leurs, et enfin de tout le reste, ne lui paroît que trop vraie et urgente. Mais comment l'exécuter nonobstant le C. (cardinal de Noailles), qui y a inspection naturelle, et qui la maintient soigneusement? c'est ce qu'il trouve infiniment difficile. Le désir y est tout entier, et il n'oubliera rien de tout ce qui sera possible.

7° Il a écrit sur son agenda ce que je lui ai dit sur l'élection d'un nouveau général de la Mission², convenant du danger de cette com-

pagnie, où le mal augmente, et a paru fort aise de l'avis.

8° Je lui ai de nouveau parlé de M. l'abbé de Laval, dont il m'a encore demandé des détails, et il paroît content de savoir que c'est un sujet bon et sûr. Il sera apparemment placé, si le lieu où il est ne lui nuit pas.

9° Il est content du parti pris d'une forte dénonciation sur la *Théologie* de M. Habert.

10° Pour M. de Saint-Pons, il croit qu'il faut attendre la bulle, pour voir si elle suffira.

11° Il approuve les lettres sur saint Augustin, c'est-à-dire le parti d'en faire que j'ai expliqué. Il ne voit guère de jour à obtenir un privilège pour cela, à cause de celui qui les expédie; mais on pourra s'en passer, si entre ci et là on n'en peut avoir; rien n'empêchant que vous ne fassiez imprimer dans votre diocèse, etc.

12° A l'égard de votre lettre pour M. Voysin, il m'a demandé qu'elle ne fût pas si tôt rendue, voulant auparavant montrer au Roi la copie que je lui en ai fait lire, et qu'il a désiré que je lui laissasse. Il convient, non pas de la raison générale, de ne pas faire signer à des gens ce qu'ils ne pensent pas (car il croit que l'Église doit toujours obliger ses enfans à lui obéir en pareil cas, et que, si quelques-uns en font un mauvais usage, d'autres peuvent être par là engagés à rentrer dans leur devoir); mais il convient de vos raisons particulières, sur lesquelles seules il veut insister pour obtenir l'ordre que vous désirez, et il saura en même temps du Roi, si, pour la forme il faudra que vous écriviez alors à M. Voysin, et comment; ce qu'il me dira pour vous le faire savoir.

Si ce ministre eût rapporté simplement votre lettre telle qu'elle est, il craint qu'elle n'eût affaibli la fermeté du Roi à faire signer dans les autres diocèses; et c'est ce qui lui a fait prendre le parti que je viens d'expliquer.

Du reste, j'ai parlé à fond de ce qui regarde Gr. P.³ Je crois qu'il agit un peu sur ce qui est personnel à ce dernier; mais ne se juge pas en droit de le faire sur certains points, qui, ne paroissant pas de sa compétence, donneroient lieu de lui fermer la bouche par cette raison. Je n'en dirai pas sur cela davantage, et il est bon même de le brûler, à cause de celui qui me l'a dit en confidence. Je continuerai de

¹ Voyez l'article Gillet, dans la *Notice des personnages*. — ² La congrégation de la mission, dite de saint-Lazare, avoit perdu, le 3 octobre, François Watel, son supérieur-général. Jean Bonnet, qui lui succéda, ne fut élu que le 10 mai 1711.

³ C'est de Louis XIV qu'il est question. On voit, par ce peu de lignes, de quels ménagemens étoient obligés d'user ceux mêmes à qui ce prince accordoit le plus de confiance, pour qu'il ne put les soupçonner de chercher à franchir les limites de l'autorité qu'il vouloit leur accorder.

fortifier à cet égard , selon l'occasion que la Providence fournira.

Panta¹ étoit parti , comme je le craignois , quand j'envoyai ma première lettre , que je joins maintenant à celle-ci ; car je ne fus averti de son départ , que dans le temps de la triste nouvelle qui le fit partir promptement. Jen'en reviens point , et pour vous , mon cher archevêque , et pour moi. Je finis ceci aussi brusquement que j'ai écrit , et vous embrasse de toute l'étendue de mon cœur , qui se joint sans réserve au vôtre en notre unique tout.

Put² vous maude ce qu'il a fait à l'égard de M. Deschamps . pour l'ouverture des bureaux dont il a les clefs. Ainsi je ne l'explique pas , et il me paroît que c'étoit le mieux dans la conjoncture.

CXLII.

(CXL.)

DE FÉNELON AU VIDAME D'AMIENS.

Sur la mort de l'abbé de Langeron : exhortation à la vraie pitié.

A Cambrai , 15 novembre 1710.

J'ai perdu la plus grande douceur de ma vie , et le principal secours que Dieu m'avoit donné pour le service de l'Eglise : jugez , mon cher monsieur , de ma douleur. Mais il faut aimer la volonté de Dieu. Rien n'étoit plus vrai et plus aimable que la vertu du défunt. Rien ne montre plus de grâce que sa mort.

Si le passage des troupes ne me retenoit pas ici , j'irois à Chaulnes vous laisser voir mes foiblesses dans cette perte : mais il faut que je sois ici pour quelques mesures à prendre : et vous devez , de votre côté , partir pour Paris , puisque les armées se séparent. J'espère que nous vous verrons revenir au printemps , ou plutôt je le crains. J'aimerois bien mieux que la paix vous dispensât de passer la Somme , et que je la passasse pour aller jouir , pendant quelques jours , de la plus douce société que je connoisse. Mais , mon Dieu , que les bons amis coûtent cher ! La vie n'a d'adoucissement que dans l'amitié , et l'amitié se tourne en peine inconsolable. Cherchons l'ami qui ne meurt

¹ L'abbé de Beaumont. Il avoit été obligé de repartir subitement pour Cambrai , en apprenant la mort de l'abbé de Langeron. — ² M. Dupuy , que Fénelon avoit chargé d'ouvrir avec Deschamps , son intendant , les bureaux de l'appartement que l'abbé de Langeron occupoit à Paris , et où il pouvoit se trouver des papiers importants à retirer.

point , et en qui nous retrouverons tous les autres.

Je donnerois tout ce que j'ai au monde pour voir madame la vidame tout à Dieu. Elle n'aura jamais de vrai repos que là , et toutes les dissipations qu'elle peut goûter hors de ce droit chemin ne feront qu'empoisonner son cœur. Ce que je lui demande , est qu'elle soit fidèle à prier du cœur. Qu'elle rentre souvent au dedans d'elle-même où elle trouvera Dieu , et qu'elle lui parle sans réserve , par simple confiance et familiarité. Quiconque le cherche de bonne foi , le trouve. Je ne connois personne à qui je m'intéresse plus fortement qu'à elle. En vérité , elle me doit toutes les bontés qu'elle me témoigne ; car mon zèle et mon attachement pour elle sont au comble. Je ne parle point de respect.

Pour vous , mon très-cher monsieur , je vous conjure de travailler avec courage et patience à prendre sur votre naturel et sur vos habitudes tout ce qu'il faut pour pratiquer une vraie piété. Retranchez toute dépense inutile , épargnez soigneusement un écu pour payer vos dettes , et pour soulager de pauvres créanciers qui souffrent. Ménagez votre argent comme votre temps. Point d'amusements de curiosité. Coupez court sur chaque affaire. Décidez ; passez à une autre ; point de vide entre deux. Soyez sociable ; faites honneur à la vertu dans le monde. J'embrasse tendrement mon petit ecclé. Dieu sait combien je vous suis dévoué.

Pourquoi ne me dites-vous rien de votre santé , dont je suis en peine ?

CXLIII.

(CXL.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Quelques reproches au duc de Bourgogne. Affaire de l'évêque de Tournai ; caractère de l'abbé de Laval.

A Cambrai , 5 janvier 1711.

Je profite , mon bon duc , de l'occasion sûre de M. le comte de Châtillon¹ , pour répondre à votre lettre du 16 décembre.

Le P. P. (*duc de Bourgogne*) raisonne trop , et fait trop peu. Ses occupations les plus solides se bornent à des spéculations vagues , et à des résolutions stériles. Il faut voir les hom-

¹ Charles-Paul Sigismond de Montmorenci-Luxembourg , comte et évêque duc de Châtillon , dit d'Olonne , étoit petit-fils du maréchal de Luxembourg.

mes, les étudier, les entretenir sans se livrer à eux, apprendre à parler avec force, et acquérir une autorité douce. Les amusemens puérils apêtissent l'esprit, affoiblissent le cœur, avilissent l'homme, et sont contraires à l'ordre de Dieu.

Ce qui arrive en Espagne ¹ paroît excellent pour le roi d'Espagne; mais la suite nous montrera s'il est bon pour nous. C'étoit la plus grande et la plus difficile matière de délibération que l'Europe eût eue en nos jours: c'est sur quoi on a tranché apparemment, sans croire qu'on eût aucun besoin de délibérer. Dieu veuille qu'on soit jusqu'au bout plus heureux que sage!

Il n'est pas nécessaire de me renvoyer les trois lettres sur le jansénisme: mais comme le P. Le Tellier y aura fait quelques remarques, je vous supplie de m'envoyer le tout par quelque voie commode à votre loisir. J'espère que Dupuy me viendra voir bientôt.

Je vous envoie un Mémoire séparé sur la non-résidence de M. l'évêque de Tournai ². Elle scandalise toute cette frontière, et on la rejette sur les Jésuites. Je vous supplie de communiquer mon Mémoire au P. Le Tellier tout seul, en lui demandant un profond secret.

Tout le clergé de France va se perdre, et il ne sera plus temps bientôt d'employer les plus forts remèdes, si on se borne maintenant à ceux qui ne font qu'endormir la douleur. Il n'y a pas un seul moment à perdre pour éteindre le feu. Il faut détruire toutes les pépinières de séducteurs, et en former de bons ouvriers.

Il faudroit presser Rome pour la bulle espérée contre M. de Saint-Pons, la faire dresser en termes forts, qui passeront aussi facilement que des termes ambigus, et s'assurer contre le Parlement.

Je ne demande rien pour M. l'abbé de Laval. Je dis les bonnes qualités et les défauts avec une ingénuité rigoureuse. Je croirois que ce sujet pourroit faire du bien dans une place paisible et éloignée des grands embarras. J'en juge par comparaison à tant d'autres qui n'ont ni sa piété, ni son bon cœur, ni ses études, ni son habitude de travailler: mais je ne veux point qu'on se commette en rien, ni qu'on songe à me faire plaisir là-dessus. Il me semble que

Lombes conviendrait pour faire une expérience de cet abbé.

M. de Bernières m'assura hier qu'il avoit envoyé à MM. Desmarests et Voysin un état ample et exact des blés que je donnai l'année passée ¹, avec le prix des marchés de ce temps-là. Ce qui est certain, est que, si j'avois voulu vendre à propos ces blés, j'en aurois tiré seize florins, ou vingt livres de France, de chaque mesure, et que j'en ai donné quatre mille cinq cents. Mais je ne demande rien, bien loin de proposer des prix. M. Desmarests peut, quand il lui plaira, voir l'état qui lui a été envoyé par M. de Bernières.

Permettez-moi, mon bon duc, de dire ici combien j'aime et respecte notre bonne duchesse. Mille et mille choses à M. le vidame: comment se porte-t-il? Mille autres assurances pour madame la vidame, à qui je suis dévoué au-delà de toute expression. Rien pour vous, mon bon duc: car c'est une union de cœur sans paroles.

Vous comprenez bien que les succès d'Espagne font triompher les admirateurs de M. de Vendôme ², et réveillent la critique par contre-coup. On dit que si M. le duc de Bourgogne avoit laissé faire M. de Vendôme, comme le roi d'Espagne l'a fait, on auroit secouru Lille et défait les ennemis. Cette impression reste, et on ne fait rien pour l'effacer.

CXLIV.

(CXLH.)

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE MORTEMART.

La connoissance de nous-mêmes empêchée par l'amour-propre: avertir les autres de leurs défauts avec ménagement.

A Cambrai, 1^{er} février 1811.

Je ne puis vous exprimer, ma bonne et chère duchesse, combien votre dernière lettre

¹ On voit, par l'indifférence avec laquelle Fenelon s'exprime sur les sacrifices qu'il avoit faits, en abandonnant tous ses blés au gouvernement pour la subsistance des troupes, combien il étoit éloigné de tous les calculs d'intérêt. Ceux même de ses ennemis qui l'ont accusé de n'être pas entièrement étranger à tout mouvement d'ambition, étoient forcés de convenir que nul homme n'eût jamais plus d'élevation et de désintéressement. — ² Il est très-vrai que les partisans du duc de Vendôme saisirent avec empressement l'occasion de ses derniers succès en Espagne, pour rejeter sur le duc de Bourgogne tous les malheurs de la campagne de Lille en 1708.

¹ Le duc de Vendôme venoit de gagner en Espagne, le 10 décembre 1710, la bataille de Villaviciosa. Le roi d'Espagne commandoit l'aile droite, et M. de Vendôme la gauche. Philippe V entra triomphant dans Saragosse, et dès-lors les affaires commencèrent à prendre une face nouvelle. — ² Voyez sur l'affaire de cet évêque, l'*Hist. de Fieulain*, liv. iv, n. 83 et suiv.

m'a consolé. J'y ai trouvé toute la simplicité et toute l'ouverture de cœur que Dieu donne à ses enfans entre eux. Je ne puis vous protester que je n'ai nullement douté de tout ce que vous m'aviez mandé auparavant. Je n'avois songé qu'à vous dire des choses générales, sans savoir ce que vous auriez à en prendre pour vous, et comptant seulement que chacun de nous ne voit jamais tout son fond de propriété, parce que ce qui nous reste de propriété est précisément ce qui obscurcit nos yeux, pour nous dérober la vue de ces restes subtils et déguisés de la propriété même. Mais c'étoit plutôt un discours général pour nous tous, et surtout pour moi, qu'un avis particulier qui tombât sur vous. Il est vrai seulement que je souhaitois que vous fissiez attention à ce qu'il ne faut presser le prochain de corriger en lui certains défauts, même choquans, que quand nous voyons que Dieu commence à éclairer l'ame de ce prochain et à l'inviter à cette correction. Jusque-là il faut attendre, comme Dieu attend, avec bonté et support. Il ne faut point prévenir le signal de la grâce : il faut se borner à la suivre pas à pas. On meurt beaucoup à soi par ce travail de pure foi et de continuelle dépendance, pour apprendre aux autres à mourir à eux. Un zèle critique et impatient se soulage davantage, et corrige moins soi et autrui. Le médecin de l'ame fait comme ceux des corps, qui n'osent purger qu'après que les humeurs qui causent la maladie, sont parvenues à ce qu'ils nomment une coction. J'avoue, ma bonne duchesse, que j'avois en vue que vous fissiez attention à supporter les défauts les plus choquans des frères, jusqu'à ce que l'esprit de grâce leur donnât la lumière et l'attrait pour commencer à s'en corriger. Je ne cherchois en tout cela, que les moyens de vous attirer leur confiance. Je ne sais point en détail les fautes qu'ils ont faites vers vous : il est naturel qu'ils en aient fait sans le vouloir ; mais ces fautes se tournent heureusement à profit, puisque vous prenez tout sur vous, et que vous ne voulez voir de l'imperfection que chez vous. C'est le vrai moyen de céder à Dieu, et de faire la place nette au petit M. (*Jésus-Christ*). Abandonnez-vous dans vos obscurités intérieures et dans toutes vos peines. O que la nuit la plus profonde est bonne, pourvu qu'on croie réellement ne rien voir, et qu'on ne se flatte en rien !

CXLV.

(CXLIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert ; affaire de l'évêque de Tournai ; sollicitudes de Fénelon pour le duc de Bourgogne.

A Cambrai, 15 février 1711.

J'ai reçu, mon bon duc, votre gros paquet de mes lettres, avec les remarques du P. Le Tellier. Certainement ce que j'ai dit d'un homme qui n'est pas libre quand il ne se présente à lui aucun motif suffisant pour lui faire vouloir la mort ¹, est clair. Mais je verrai si on peut donner plus d'évidence à cette vérité.

J'apprends que M. le cardinal de Noailles croit que je suis l'auteur de la *Dénonciation* contre M. Habert. Il se trompe fort : mais quel que puisse être l'auteur de cet écrit, il n'attaque que M. Habert, il l'attaque bien, et il démontre que son livre est pernicieux. Je désavoue cet ouvrage, et je loue celui qui l'a fait. C'est n'aimer guère la vérité, que de supporter si impatiemment qu'on y remédie.

J'ai envoyé au P. Le Tellier un Mémoire et une lettre ostensible sur les affaires de Tournai, qui sont dans un étrange état. Au nom de Dieu, demandez la lecture de ce Mémoire et de cette lettre. J'ai demandé instamment, pour la décharge de ma conscience, qu'on les montrât au Roi. Je vous dirai en grand secret, que M. de Bernières, qui approuve tout ce que je pense, m'a dit que, dès le moment qu'il arriva à Paris, M. l'évêque de Tournai lui fit promettre qu'il ne diroit rien qui pût faire entendre le danger de son diocèse, ni le besoin d'y renvoyer le prélat. L'abbé Colbert, grand-vicaire de Tournai, qui est venu me consulter dans son embarras, me dit hier que le prélat lui avoit recommandé, dans ses lettres, de ne marquer jamais dans les siennes aucun danger d'une prétendue vacance du siège épiscopal. Le fond de sa conduite vient de ce que le prélat craint la honte et les embarras extrêmes où il se trouvera, s'il revient. De plus, il craint d'être borné pour toute sa vie à l'évêché de Tournai, s'il y revient sous une domination ennemie. Enfin il voudroit se faire un mérite du refus du serment, pour se procurer une avantageuse translation. *Demus me reliquit, diligens hoc seculum* ².

¹ Voyez, l. V, p. 260 et suiv. — ² II Tim. IV. 9.

Ne vous contentez pas des belles maximes en spéculation, et des bons propos de P. P. (*duc de Bourgogne*). Il se paie et s'éblouit lui-même de ces bons propos vagues. On dit qu'il est toujours également facile, foible, rempli de puérilités, trop attaché à la table, trop renfermé. On ajoute qu'il demeure content de sa vie obscure, dans l'avilissement et dans le mépris public. On dit que madame la duchesse de Bourgogne fait fort bien pour le soutenir, mais qu'il est honteux qu'il ait besoin d'être soutenu par elle; et qu'au lieu d'être attaché à elle par raison, par estime, par vertu, et par fidélité à la religion, il paroît l'être par passion, par foiblesse et par entêtement: en sorte qu'il fait mal ce qui est bien en soi. Voilà ce que j'entends dire à diverses gens. Je ne sais ce qui en est, et je souhaite de tout mon cœur que tout ceci soit faux: mais je crois devoir vous le confier en secret. N'en parlez que selon le besoin, et peu à peu. Au nom de Dieu, voyez le P. P. le plus souvent que vous le pourrez, pour l'enhardir insensiblement. Le soin que le bon D. (*duc de Beauvilliers*) a de le cultiver ne vous dispense nullement d'ajouter vos soins aux siens. Si vous agissez de concert, vous pourrez tout à tour insinuer tout ce que vous verrez de convenable. On s'use moins en se relayant pour dire la vérité. Il ne faut pas que la lettre de la loi qui tue, ne fasse que reprendre: il faut que l'onction de la grâce adoucisse, fortifie et anime celui qui en a besoin.

Mille et mille assurances de respect et de zèle à jamais pour notre bonne duchesse. Permettez-moi de dire mille choses pour M. le duc de Luyne, à qui je souhaite avec tendresse les plus grands succès.

Bonsoir, mon bon duc. Vous avez trop de bonté de penser au paiement de nos blés. Ne soyez point avare pour moi, ni importun par excès d'amitié. Dieu, qui fait que vous m'aimez, vous fera sentir combien je vous suis dévoué en lui.

CXLVI. (CXLIV.)

AU VIDAME D'AMBIENS.

Il lui indique quelques remèdes contre la tiédeur et la dissipation.

A Cambrai, 15 février 1711.

J'AVOUE, MON TRÈS-CHER MONSIEUR, que je suis embarrassé à vous donner des moyens de

vaincre votre tiédeur, votre dissipation, et vos goûts contraires à la grâce. Le seul remède est celui que vous négligez. Je veux dire l'oraison, la lecture de ce qui peut vous nourrir par le dedans, et la fidélité à laisser tomber dans le moment tout ce qui affoiblit en vous l'esprit de grâce. Si vous aviez cette fidélité, vous feriez plus en un jour que vous ne faites en plusieurs mois. Mais vous craignez la gêne, et vous êtes jaloux d'une fausse liberté: mais cette fausse liberté ne vous donnera jamais aucune véritable paix du cœur ni devant Dieu, ni selon le monde: elle vous fera autant de tort auprès des hommes qu'auprès de Dieu. Il faut s'exécuter sans s'écouter soi-même: c'est là que vous trouverez l'honneur devant les hommes, et la vraie consolation devant Dieu. Mais, pour cette exécution, qui est très-rude, il faut se fortifier intérieurement par un fréquent retour à Dieu, et éloigner les occasions de réveiller vos goûts et vos habitudes.

Ne vous jetez point par fidélité dans des détails de paperasses innombrables, qui ne vous laisseroient aucun temps ni pour vos exercices spirituels, ni pour le commerce de bienséance, ni pour les lectures utiles. Soulagez-vous par un bon secrétaire: décelez d'une manière nette et prompte: allez toujours en avant: coupez court sur chaque affaire, et réservez-vous du temps pour vos autres devoirs. Si vous êtes ferme à tenir cette conduite par dépendance de la grâce en présence de Dieu, vous verrez bientôt un prompt changement: vous aurez plus de facilité et de paix que vous n'en avez jamais senti.

Je suis en peine de votre santé qui m'est très-chère. Ménagez-la, et ne vous échauffez point le sang à un travail que vous pouvez vous épargner par un bon secrétaire.

Je désirerois la belle saison pour vous revoir en ce pays, si je ne craignois le retour de cette saison par rapport aux périls de la campagne, que j'euvisage avec inquiétude pour vous, et pour les autres personnes à qui je m'intéresse. Si Dieu permet que nous puissions nous retrouver à Chaulnes avec madame la vidame, j'en serai charmé. Je lui suis dévoué avec le plus grand zèle: je n'ai point de termes pour vous dire à quel point je le suis à vous et à elle.

CXLVII. (CXLV.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il explique la part qu'il a prise à la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle; affaire de l'évêque de Tournai. Recommandation pour le chevalier de Luxembourg.

A Cambrai, le 16 mars 1711.

Je profite, mon bon duc, d'une occasion sûre pour vous dire les choses qui me paroissent mériter attention.

1^o J'ai écrit au P. Le Teller une grande lettre ostensible, qui me paroît plus utile que celle qu'il voudroit qu'on donnât au public sur la *Dénonciation* contre M. Habert¹. Pourquoi me mettre sur le ton de justification sur une chose que je n'ai pas faite, et sur laquelle M. le cardinal de Noailles n'a que des soupçons vagues? D'ailleurs, ce que j'ai à dire de vrai là-dessus est trop peu de chose, pour mériter que j'en rende raison au monde par une lettre. Il est vrai que je n'ai pas fait la *Dénonciation*; mais je l'ai lue et un peu corrigée: elle n'est qu'un tissu des morceaux pris de moi. Dès que j'entrerai dans cette discussion, je n'irai pas loin: et ce que je pourrai dire de vrai sera si sec, qu'il me justifiera beaucoup moins qu'un discours simple qui passera de mes amis au public, pour faire entendre que je ne suis pas l'auteur de cet ouvrage.

2^o La lettre ostensible que j'ai écrite va à arrêter tout, et à frapper un bon coup contre les préventions de M. le cardinal de Noailles. Quand on l'aura arrêté, je continuerai à aller mon chemin, et j'attaquerai de toute ma force le système des deux délectations, sans parler de M. Habert. Ainsi M. Habert demeurera sans défense contre le *Dénonciateur*, et son système sera réfuté à fond.

3^o Le Roi pourroit demander au Pape qu'il examinât la doctrine du livre de M. Habert, pour la condamner s'il trouve qu'elle le mérite. Rome devroit, en ce cas, prendre la forme la plus précautionnée, pour ne donner aucun ombre au Parlement, etc.

4^o MM. les évêques de La Rochelle et de

Luçon¹ devoient se plaindre de l'expulsion injurieuse de leurs neveux. Ces prélats n'ont en rien manqué à M. le cardinal de Noailles: ils n'ont fait que condamner ce qui étoit déjà condamné par le Pape et par divers évêques de France. Quand même ces prélats auroient tort (ce qui n'est pas), leurs neveux n'en seroient nullement responsables. Les séminaires sont des écoles publiques, dont on ne doit chasser que des gens qui ont mérité cette punition. Il ne faut pas laisser échapper une occasion si décisive pour montrer au Roi combien M. le cardinal de Noailles est prévenu et poussé. Ce n'est qu'en rassemblant de tels faits odieux, qu'on frappera le Roi, et qu'on lui fera sentir l'extrême péril de l'Église. Si on laisse faire M. le cardinal de Noailles, il hasardera de plus en plus impunément, et gagnera toujours du terrain: plus il sentira qu'on le ménage, moins il ménagera ceux qui l'auront ménagé. Il ne faut pas considérer en tout ceci sa personne, qui a de bonnes choses: il faut voir les émissaires du parti, qui l'obsèdent, et qui le poussent avec témérité.

5^o M. l'évêque de Tournai est doux, sage, modéré et insinuant: il se possède, et veut faire bien ce qui dépend de lui; mais il craint les embarras de ce diocèse orageux, et aimeroit mieux un poste paisible. Je tâche de le consoler, de l'aider, de lui témoigner l'amitié la plus sincère: toutes les fois qu'il me demandera ma pensée, je la lui dirai à cœur ouvert. Puisqu'il a tant fait que de venir, il me semble qu'il ne doit pas se rebuter d'abord, ni abandonner son église au schisme qui s'y forme. Il doit ou aller à Courtrai, ville de son diocèse qui n'est pas une conquête des Hollandais, où se tenir en ce pays, pour soutenir, animer et consoler son clergé. Cela lui fera un honneur infini, pourvu qu'il soutienne ce personnage avec un zèle épiscopal. Je ne ménagerai rien pour son service. Je lui ai offert argent, et toutes choses: que ne puis-je faire mieux! il est venu trop tard. Le parti que les Hollandais prennent, de lui refuser un passeport, est horrible: ce n'est point leur penchant naturel; mais Ernest et le parti ont gagné Heimsius et Peters. Le parti croit et devient terrible de tous côtés. O que je voudrois la paix, afin qu'on pût l'abattre!

¹ Les suplets de plainte que Fenelon avoit contre le cardinal de Noailles, lui inspiroient une juste répugnance à se montrer au public comme le denoncateur d'un théologien que ce cardinal protégeoit ouvertement.

¹ Etienne de Champlour, nommé à l'évêché de La Rochelle en 1702, et Jean-François de Valberie de Lescure, nommé à l'évêché de Luçon en 1699. Voyez, sur cette affaire, *l'Hist. de Fenelon*, liv. VI, n. 14 et suiv., et dans les *Lettres diverses* ci-après, année 1711 et suiv., beaucoup de pièces qui la concernent.

Bonjour, mon bon duc, dites au bon (*duc de Beauvilliers*) et au P. Le Tellier tout ce que vous jugerez à propos. Pour le P. P. (*duc de Bourgogne*), continuez à le soutenir, à le cultiver, à l'enhardir peu à peu. Je n'ai que le temps de vous dire que je suis sans mesure et sans réserve, etc.

On vient de me dire que M. le maréchal de Choiseul ¹ doit être mort. Je prends la liberté de vous conjurer de servir M. le chevalier de Luxembourg pour le gouvernement de Valenciennes. Il est aimé tendrement des peuples, et c'est par une douceur soutenue de noblesse, de bonté et de désintéressement, qu'il se rend aimable. Je serois ravi de le voir dans cette place. Il s'est ruiné à acheter une lieutenance générale, qui n'est plus rien. Ne pourrez-vous point, mon bon duc, presser un peu en sa faveur M. Voysin?

CXLVIII. (CXLVI.)

AU MÊME.

A. Affaires des évêques de Luçon et de La Rochelle, et de l'évêque de Tournai; caractère de ce dernier.

A Cambrai, 25 mars 1711.

Je m'imagine, mon bon duc, que vous aurez vu ma lettre écrite pour être lue au Roi. Elle est hardie; mais il m'a paru qu'elle ne disoit rien de trop. Je crois que le P. Le Tellier a dû la montrer. Mandez-moi, d'une main étrangère, ce qui a été fait là-dessus. Si la lettre a été lue au Roi, et si elle a opéré pour arrêter M. le cardinal de Noailles, vous pouvez me mander que le rapport du procès a été fait à la grande chambre, et que tout est appointé.

Pour le P. Le Tellier, quand vous voudrez le nommer d'un nom qui ne fasse soupçonner aucun mystère, si par hasard on interceptoit nos lettres, vous n'avez qu'à l'appeler M. *Bourdon*. Je ne doute nullement que le parti M. le cardinal de Noailles et le Roi même ne redoublent leur curiosité sur ses lettres.

Dès que je serai en quelque liberté, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour ce que vous me proposez d'écrire. Mais voilà le torrent des

militaires qui va fondre sur nous: je vais être le maître d'une grande hôtellerie pleine. Ce métier plein de tracas s'accorde mal avec les spéculations d'un auteur.

Comment se porte M. le vidame? Prétend-il demeurer avec l'armée, et faire les marches pendant toute la campagne, ou demeurer à Chaulnes comme l'été dernier? Je crains qu'il n'entreprene trop: c'est à vous, mon bon duc, à décider. S'il fait un séjour à Chaulnes, j'irai en poste passer deux jours avec lui et avec madame la vidame, supposé que vous me mandiez que je puis le faire sans aucun risque de leur nuire; car je veux moins que jamais, que madame la vidame s'expose à mécontenter M. le cardinal de Noailles ¹ en me voyant, ou que M. le vidame devienne moins à portée des places de confiance, par un soupçon que sa liaison avec moi pourroit faire tomber sur lui.

Je vous recommande toujours le P. P. (*duc de Bourgogne*). Peu de raisonnement, mais simplicité, force et fidélité pour la pratique. *Non magis loquimur, sed vivimus.*

M. l'évêque de Tournai n'aura point, selon les apparences, la liberté de rentrer si tôt dans sa ville épiscopale: mais voici ce que je pense.

1^o Il doit faire ses efforts pour aller à Courtrai, qui n'est pas une conquête des Hollandais. Je vais écrire à l'internonce là-dessus.

2^o Au défaut de Courtrai, il convient, ce me semble, qu'il demeure sur cette frontière: sa présence soutient le bon parti dans son clergé, lève le scandale de sa longue absence, édifie les peuples, et arrête les entreprises du mauvais parti.

3^o S'il se retiroit, son clergé perdrait tout courage. Les Hollandais ne manqueroient pas de dire qu'il n'est venu que pour la forme, et qu'il ne cherche qu'à retourner en France: le schisme de son église acheveroit bien plus vite de se former. Il faut moins considérer le bien qu'il ne fait pas, que le mal qu'il diminue.

4^o Il faudroit qu'on lui écrivit des lettres consolantes: car il regrette infiniment une place haute et tranquille qu'il va perdre, dit-il (c'est Toulouse), et il ne voit ici que traverses, embarras, contradictions et pièges. Il n'est point propre aux combats de doctrine: il les craint, et n'en veut point tâter. On ne sauroit même lui arracher aucun mot contre le parti janséniste. Je m'imagine que c'est par considération pour madame la princesse de Conti, et pour quelques autres amis accrédités. Ce qui lui plairoit, seroit

¹ Claude, maréchal de Choiseul, mort sans enfants, le 11 mars 1711, dans la soixante-dix-huitième année de son âge. Le chevalier de Luxembourg, qui prit, cette même année, le nom de prince de Tingry, lui succéda dans le gouvernement de Valenciennes, comme Fénelon le désiroit.

¹ Elle étoit, par sa mère, petite-mère du Cardinal.

la vie douce de Languedoc, avec un peu de négociation, où il faille de la dextérité et de la souplesse, sans affaires violentes, ni discussion de doctrine.

5° Il dit qu'il doit beaucoup, et qu'il manque de subsistance. Je n'en suis pas surpris. Je lui ai offert une somme d'argent si forte qu'il lui plairoit, et à rendre quand il seroit en état de le faire. Il n'a rien voulu; il n'a pas même voulu demeurer ici, et il a mieux aimé aller demeurer à Valenciennes avec M. le chevalier de Luxembourg et M. de Bernières, quoique je n'aie rien oublié pour le mettre en liberté céans. Il y auroit été avec plus de bienséance que chez ces messieurs; mais je n'ai osé le presser plus long-temps, à cause de ma situation de disgrâce, qui peut l'empêcher de vouloir demeurer céans. J'ai craint de le gêner de toute façon, et de lui donner lieu de croire que je voulois trop me mêler de son affaire. J'y fais et j'y ferai sans mesure tout ce qu'il voudra: mais je ne ferai aucun pas de moi-même. Il est avisé, précautionné, patient, et capable d'affaire. Je vous supplie d'avoir la bonté de faire part de tout ceci à M. Bourdon (*P. Le Tellier*).

6° Je croirois important qu'on secourût au plus tôt M. l'évêque de Tournai. S'il ne reçoit aucun secours, il sera contraint de s'en retourner bientôt. Le Roi a bien des moyens de le secourir sans embarras; il n'a aucun bien, et il est au bout de son crédit. Si la triste situation où il est en ce pays, et l'espérance d'un état plus doux en France lui donnent, comme cela est fort naturel, quelque impatience d'y retourner, vous jugez bien que l'impuissance de subsister lui servira de raison plausible et décisive pour s'en aller. Alors l'église de Tournai sera dans l'état le plus déplorable.

A vous parler sans aucun ménagement, ce prélat me paroît meilleur que beaucoup d'autres qu'on met dans les premiers rangs. Il est d'un nom distingué; son extérieur est poli, doux et agréable; il a du sens, de la dextérité et du talent pour mener les esprits; il se possède avec une égalité peu commune: il ne lui échappe rien de dur ni d'excessif: il est très-politique et très-réservé, avec des manières très-mesurées et très-insinuant. Je crois qu'il a de l'honneur et de la religion, avec beaucoup d'ambition et de goût du monde. J'aimeirois beaucoup mieux un homme plus touché, moins vif sur la fortune, plus ecclésiastique, plus nourri de bons principes, plus capable d'approfondir, plus instruit de la théologie, et plus zélé pour la saine doctrine contre les novateurs. Mais où trouve-

l-on de tels hommes? les apôtres et les hommes apostoliques sont bien rares. Il faut, malgré nous, revenir à juger des hommes par comparaison. Or, un sage et honnête mondain, qui paroît doux, modéré, égal, et de bonne volonté pour satisfaire aux règles, est une merveille, dès qu'on le compare avec la multitude de ces hommes qui vont tête baissée, et sans sauver nulle apparence, à la fortune et au plaisir.

Souffrez que j'ajoute ici mille assurances d'attachement, de zèle et de respect pour notre bonne duchesse. Les termes me manquent, mon bon duc, pour vous dire tout ce que je sens. Dieu qui le fait vous le fera comprendre.

 CXLIX.

(CXLVII.)

AU VIDAME D'AMIENS.

Il l'exhorte à suivre avec fidélité l'attrait de la grâce.

A Cambrai, 25 mars 1711.

JE ne doute nullement, monsieur, que les avertissements que vous croyez recevoir depuis deux ans dans le fond de votre cœur, ne viennent de Dieu, et ne soient des grâces très-précieuses. Plus on avance vers Dieu, plus Dieu prend possession de nous, pour nous avertir, reprendre et corriger en chaque occasion. C'est même dans cette dépendance fidèle et constante de cet avertissement de l'esprit de grâce, que consiste tout notre progrès dans la vie intérieure. Plus Dieu donne, plus il demande: il est bien juste qu'il demande à proportion de ce qu'il donne. On est troublé dès qu'on lui résiste: et c'est une vraie grâce que Dieu nous fasse sentir ce trouble dès que nous lui manquons: c'est un reproche de l'amour, que le bien-aimé fait sentir à l'âme. L'attrait intérieur seroit faux et plein d'illusion, s'il nous inspiroit autre chose que les vertus évangéliques, et si nous nous imaginions avoir des lumières différentes de celles que la foi nous donne: mais, quand cet attrait intérieur ne flatte en rien l'amour-propre, et ne nous jette dans aucune singularité indiscrete, en sorte qu'il ne tend qu'à nous faire mourir à nos passions et à nos goûts, pour nous attacher à nos devoirs, cet attrait n'est que le mouvement de la grâce et le sentiment de notre conscience. Cette conscience devient plus délicate, et plus jalouse pour Dieu contre nous, à mesure que Dieu y est plus écouté, et que son amour augmente. Le grand point est de céder à cet attrait. *Ne résister point*

à Dieu ¹, est plus que tous les holocaustes. Au contraire, résister au Saint-Esprit, est le péché qui ne sera pardonné ni en ce monde ni dans l'autre ². Ne résistez donc pas, mon très-cher monsieur : la nation des justes n'est qu'obéissance et amour ³.

Accoutumez-vous à vous tourner familièrement vers Dieu, et à demander son secours, dès qu'il vous demande un sacrifice que vous n'avez pas le courage de lui faire. Votre sensibilité sur les moindres bagatelles à sacrifier, montre combien vous avez besoin que Dieu vous les arrache. O qu'on est heureux de pouvoir faire à Dieu des sacrifices de grand prix, en ne lui sacrifiant que des jeux d'enfants ! O la bonne et la facile pénitence pour tous les péchés de la vie ! Il ne faut point recourir aux haïres et aux cilices, ni s'enfuir dans un désert : il n'y a qu'à laisser prendre à Dieu les amusemens d'enfant qu'il nous ôte. Sans excéder les bornes d'une vie commune, et sans ajouter aucune croix aux peines de notre état, nous mourons sans cesse à nous-mêmes, et nous sommes méprisables dans les sacrifices que nous faisons à Dieu. S'il nous arrive de lui refuser par infidélité ce qu'il nous demande, il n'y a qu'à lâcher la main dans le moment où l'on reconnoît sa faute. Mais pour cette fidélité, il faut veiller, prier, nourrir son cœur, et ne nourrir ni curiosité, ni vanité, ni mollesse. Vous êtes jeune, et bien au milieu du monde ; mais, dans ce temps de guerre, il n'y a qu'une toile d'araignée entre la mort et vous : *uno gradu ego morsque dividitur* ⁴. Dieu vous presse, il vous veut tout à lui : que savez-vous ? Hâtez-vous de faire son ouvrage, en dérangeant les projets de l'amour-propre.

Prétendez-vous passer l'été à l'armée ? séjourneriez-vous à Chaulnes ? Je meurs d'envie d'avoir l'honneur de vous voir avec madame la vidame ; mais il faut attendre, et ne faire pas des projets de si loin. Je vous suis dévoué à tous deux sans mesure.

¹ I Reg. xv. 22 et 23. — ² Matth. xii. 32. — ³ Eccli. iii. 4. — ⁴ I Reg. xx. 3.

CL. (CXLVIII.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur l'affaire de l'évêque de Tournai et le caractère de ce prélat.

A Cambrai, 31 mars 1711.

La lettre ostensible, mon bon duc, est demeurée à Saint-Quentin par un contre-temps. Je vous supplie de faire en sorte qu'on l'attende : j'ai écrit pour faire réparer le mécompte en toute diligence.

Je vous envoie la copie de ma réponse à M. l'évêque de Tournai, sur les deux propositions qu'on lui fait : l'une, de se servir de M. le cardinal de Bouillon ¹ pour accommoder son affaire ; l'autre est de donner les canonicats aux sujets nommés par les États. La seconde difficulté me paroît bien plus grande que la première.

Je vous envoie aussi mon Mémoire sur le secours qu'il me semble convenable de donner à M. l'évêque de Tournai. Je lui ai offert telle somme d'argent qu'il lui plairoit : il n'a rien accepté. Le défaut d'argent lui sera bientôt une raison décisive pour s'en retourner. Il est assez peiné de son séjour en ce pays : entre nous, c'est un homme souple, politique, ambitieux, au désespoir d'être attaché ici, qui craint que Tournai ne l'exclue de monter plus haut, et qui vouloit que le sacrifice de Tournai lui valût une grande translation : mais, quoiqu'il sache très-peu, qu'il ne lise rien, qu'il soit même superficiel dans les affaires, il est prudent, il se possède, il est modéré, et il vaut encore mieux que la plupart des autres sujets qu'on peut distinguer.

Je vous conjure de montrer les deux papiers ci-joints, et ensuite de les garder pour me les

¹ Le cardinal de Bouillon, comme on l'a vu note 2^e de la lettre CXXVI, p. 314, avoit enfreint de la manière la plus odieuse les ordres du Roi, et il n'avoit pas craint d'employer l'intervention des armées ennemies pour sortir de France. L'évêque de Tournai presumoit apparemment que ce cardinal seroit assez acrédité auprès des généraux alliés, pour obtenir que les Hollandais lui laissassent la liberté d'y venir paisiblement ses fonctions à Tournai. Il est assez vraisemblable qu'il ne communiquoit cette idée à Fenelon, que pour lui persuader qu'il avoit un desir sincère de retourner dans son diocèse ; car il ne pouvoit ignorer que Louis XIV étoit trop fier et trop irrité contre le cardinal de Bouillon, pour permettre qu'on s'adressât à lui dans une affaire de cette nature ; et certainement on n'auroit jamais osé faire une pareille démarche sans son aveu.

renvoyer par quelque occasion sûre, parce qu'il ne m'en reste rien, et que je crois devoir garder de telles choses en cas de besoin.

J'ai reçu hier au soir la lettre du 28 mars, où il est parlé de la pièce principale qui manque au procès.

Je suis en peine de notre bonne duchesse, qu'on dit être fort enrhûmée avec un peu de fièvre.

CLII. (CXLIX.)

AU MÊME.

Affaire de Habert. Inquiétudes de Fénelon sur la santé du vidame, et sur le choix d'un gouverneur pour le duc de Chartres.

A Cambrai, 9 avril 1711.

La dépêche ci-jointe du 31 mars devoit partir le jour de sa date, mon bon duc; mais l'occasion manqua dans le moment. J'ai été contraint de garder depuis ce jour-là mon paquet. Vous aurez vu apparemment ma grande lettre ostensible au Roi sur M. Habert; je l'ai envoyée tout droit au P. Le Tellier. Il me semble qu'elle ne le commet en rien, et que j'y prends tout sur moi seul. Cette lettre, par le mécompte arrivé au porteur, a demeuré quinze jours à Saint-Quentin. Vous me ferez un vrai plaisir, quand vous pourrez m'apprendre si elle a été rendue au bon père, et s'il l'a lue au Roi. Vous pourrez écrire ceci en parabole et en écriture inconnue.

Je suis en peine de M. le vidame pour la campagne. Considérez, s'il vous plaît, qu'il y a un grand nombre de jours où il lui seroit impossible de monter à cheval; et que, s'il arriroit une bataille un de ces jours-là, il ne pourroit y prendre aucune part, ce qui l'exposeroit à la plus maligne critique.

Je suis en peine de notre bonne duchesse, qu'on m'a dépeinte comme un peu abattue depuis son rhume.

Ne prend-on pas garde au gouverneur qu'on donnera à M. le duc de Chartres¹? Il s'agit des mœurs, de la probité et de la religion.

Bonsoir, mon bon duc. Je ne puis vous exprimer tout ce que je ressens. Dieu vous le dira mieux que moi, lui qui le fait dans mon cœur.

¹ Ce prince, fils du duc d'Orléans, depuis regent, étoit dans sa huitième année. Il eut pour précepteur l'abbé Mongault, traducteur des *Lettres de Cicéron*.

CLII.

(CL.)

AU MÊME

Affaire de la *Théologie* de Habert: répugnance que Fénelon éprouve à censurer cet ouvrage, sans être fortement appuyé par ses collègues dans l'épiscopat.

A Cambrai, 20 avril 1711.

Je vous conjure, mon bon duc, de conférer très-promptement avec N. N. sur les choses suivantes.

1^o Je conviens que le monitoire¹ est un acte ecclésiastique et un jugement solennel qui servira de monument à la postérité, pour approuver la *Théologie* de M. Habert, et pour condamner ses adversaires. Je sais, à n'en pouvoir douter, que le parti regarde ce monitoire comme un jugement authentique en faveur du fond de sa doctrine, et que c'est dans cette vue qu'il a obtenu cet acte.

2^o J'avoue qu'il est capital d'opposer à un tel acte, des actes faits avec autorité, pour arrêter le torrent de la séduction; car toute la jeunesse, et même la plupart des évêques et des supérieurs de séminaires, s'accoutument à croire que le système des deux délectations² est une doctrine saine, et que tout ce qui est différent n'est qu'un molinisme ou demi-pélagianisme déguisé.

3^o Dès qu'il faudra que je me déclare, il vaut bien mieux que je le fasse par un mandement, où je censure en pleine force la doctrine de M. Habert, que de le faire par une simple lettre sans autorité, dont M. le chancelier pourra faire contisquer les exemplaires, faute de privilège.

D'un autre côté, voici les raisons qui m'arrêtent: 1^o J'ai écrit que je garderois un profond silence, pourvu, etc. On me mande qu'elle sera lue³. *Cela se fera*, dit-on, *dans la suite*. Puis-je donner au plus tôt un mandement au public, après avoir pris un si inviolable engagement de me taire, dans une lettre qui sera lue *dans la suite*?

2^o Le public, qui n'examine jamais le fond

¹ Le cardinal de Noailles avoit décerné un monitoire, pour découvrir l'auteur de la *Dénonciation* de Habert. — ² Voyez, sur ce système, l'*Instruction pastorale en forme de Dialogues*; lettre III et suiv. t. V, p. 252 et suiv.; et l'*Ordonnance contre la Théologie* de Habert, 1^{re} et 2^e parties, *ibid.* p. 454, etc. — ³ Ceci se rapporte à la lettre écrite au Roi. Voyez les deux lettres précédentes.

de la doctrine, ne sera frappé que de la scène scandaleuse que je lui paroîtraî donner par un ressentiment malin contre M. le cardinal de Noailles. Ne dois-je pas éviter ce scandale ? Ne vaudroit-il pas mieux que quelque autre évêque, comme M. l'archevêque de Rouen, ou M. de Meaux, ou M. de Chartres, condamnât d'abord la *Théologie* de M. Habert ? Je pourrois ensuite me joindre à ceux qui auroient commencé, si mon concours paroisoit nécessaire.

3° Vous verrez que les évêques qui promettent des merveilles, ne feront rien, et ne laisseront tout seul. Aucun d'eux ne voudra lever l'étendard contre M. le cardinal de Noailles, pendant qu'il paroît acérédité auprès du Roi. Il a des audiances où il peut nuire. Il préside aux assemblées ; on le croit puissamment soutenu ; chacun veut le ménager.

4° On a beau dire : *La permission de la faire est accordée, et plus que cela.* Que peut-on espérer d'une *permission accordée*, puisque le mot que je demande pour la paix *ne se dira point*. ou *se diroit sans fruit* ? Il faut que tout cela se traite bien foiblement, et par conséquent que nous ne puissions compter sur rien.

5° Je veux bien me livrer sans mesure, scandaliser tout le public par une apparence de ressentiment malin, et perdre, s'il le faut, l'approbation des honnêtes gens, pour défendre la foi très-artificieusement attaquée ; mais il me semble qu'on ne doit me demander une telle démarche qu'à la dernière extrémité, et qu'en prenant tout sur moi, on devroit engager aussi mes confrères, qu'on suppose bien intentionnés, à m'appuyer vivement. Il faudroit réunir dans cette cause tous les évêques opposés au jansénisme, et s'assurer des pas qu'ils feront pour se déclarer au plus tôt.

6° Ne vaudroit-il pas mieux épargner au public le scandale que je crains, et attendre les écrits qu'on prépare pour justifier M. Habert, pour les faire réfuter fortement par le *Dénonciateur* ; après quoi l'affaire iroit à Rome pour y être jugée ? Rome ne devroit pas avoir plus de peine à contrister M. le cardinal de Noailles par la condamnation de M. Habert, qu'elle n'en a eu à le fâcher par la condamnation du P. Quesnel et du P. Juénin.

7° Le Roi, aimant et protégeant la bonne cause, comme il le fait, ne pourroit-il pas faire savoir à Rome, par la voie de M. le Nonce, et sans passer par le canal très-suspect de M. de Torci, ou de M. le cardinal de la Trémoille, que je crois peu assuré, qu'il souhaite qu'on

n'épargne point M. Habert ? Sans cette déclaration expresse, et très-fortement appuyée, on fera entendre au Pape qu'il blesseroit le Roi, en flétrissant un livre pour lequel M. le cardinal de Noailles, qui est l'homme de confiance de Sa Majesté dans tout le clergé de France, s'est déclaré si hautement par un monitoire.

8° Ne pourroit-on pas engager le Roi à consulter un certain nombre d'évêques opposés au jansénisme, lesquels seroient préparés, et donneroient leur avis par écrit : après quoi Sa Majesté enverroit leur avis à Rome par le Nonce ?

9° Si Rome avoit fait la démarche de condamner le système des deux défectations inévitables et invincibles, ce seroit le vrai jansénisme renversé par les fondemens : alors le parti n'auroit plus aucune ressource ; la question de fait s'évanouiroit : le jansénisme ne pourroit plus passer pour un fantôme ; il faudroit ou abjurer cette doctrine qu'on a tant vantée comme la céleste doctrine de saint Augustin, ou se séparer de l'Église. M. le cardinal de Noailles, ni aucun autre évêque, n'oseroit plus la favoriser.

CLHH.

(CLL.)

A * * * 1.

Sur la mort du Dauphin, fils de Louis XIV ; desseins de Dieu en frappant un si grand coup ; obligations du duc de Bourgogne dans ces tristes conjonctures.

Avril 1711.

Dieu vient de frapper un grand coup ; mais sa main est souvent miséricordieuse jusque dans ses coups les plus rigoureux. Nous avons prié dès le premier jour, nous prions encore. La mort est une grâce, en ce qu'elle est la fin de toutes les tentations. Elle épargne la plus redoutable tentation d'ici-bas, quand elle enlève un prince avant qu'il règne : *properavit educere illum de medio iniquitatum*². Ce spectacle affligeant est donné au monde pour montrer aux hommes éblouis, combien les princes, qui sont

¹ Cette lettre fut écrite vers la fin d'avril 1711, pour être lue au duc de Bourgogne. Le Dauphin, son père, fils de Louis XIV, étoit mort le 14 de ce même mois. M. le cardinal de Bausset croit qu'elle a été adressée au duc de Beauvilliers. Nous inclinons plutôt à penser qu'elle fut envoyée au P. Martheau, confesseur du jeune prince. C'est ce qu'on lit en tête d'une copie ancienne, sur laquelle le marquis de Fenelon atteste que cette lettre et deux autres qui y sont jointes ont été copiées sur les originaux qu'il a vus, et qui sont entre les mains du P. de la Verrière, Jésuite, à la Maison professe. — ² Sap. iv. 13.

si grands en apparence, sont petits en réalité. Heureux ceux qui, comme saint Louis, n'ont jamais fait aucun usage de l'autorité pour flatter leur amour-propre, et qui l'ont regardée comme un dépôt qui leur est confié pour le seul bien des peuples ! Je prie celui de qui vient toute sagesse et toute force, de fonder la vraie grandeur de N... sur une petitesse de pure grâce. La vanité enfle, mais elle ne donne aucun accroissement réel. Au contraire, quiconque ne veut être rien par soi, trouve tout en Dieu à l'infini, en s'anéantissant. Il est temps de se faire aimer, craindre, estimer. Il faut de plus en plus tâcher de plaire au Roi, de s'insinuer, de lui faire sentir un attachement sans hornes, de le ménager, et de le soulager par des assiduités et des complaisances convenables. Il faut devenir le conseil de Sa Majesté, le père des peuples, la consolation des affligés, la ressource des pauvres, l'appui de la nation, le défenseur de l'Église, l'ennemi de toute nouveauté. Il faut écarter les flatteurs, s'en défier, distinguer le mérite, le chercher, le prévenir, apprendre à le mettre en œuvre : écouter tout, ne croire rien sans preuve, et se rendre supérieur à tous, puisqu'on se trouve au-dessus de tous. Celui qui fit passer David de la houlette au sceptre de roi, donnera *une bouche et une sagesse, à laquelle personne ne pourra résister*¹, pourvu qu'on soit simple, petit, recueilli, défiant de soi-même, confiant en Dieu seul. Il faut vouloir être le père, et non le maître. Il ne faut pas que tous soient à un seul, mais un seul doit être à tous pour faire leur bonheur.

CLIV.

(CLH.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur le Mandement du prélat contre la *Théologie* de Habert. Affaire de l'évêque de Tournai. Conseils pour le duc de Bourgogne. Sur un bref du Pape à Fénelon.

A Cambrai, 12 mai 1711.

Je profite, mon bon duc, d'une occasion sûre pour répondre à votre lettre du 26 avril, que je n'ai reçue qu'aujourd'hui à midi.

1^o Vous savez que je m'étois rendu au pressant désir de M. Bourdon (*P. Le Tellier*), et à vos sages conseils, pour faire un Mandement contre M. Habert. J'ai bien vu qu'il falloit pré-

féter la défense de la foi à ma réputation, et craindre moins un scandale personnel, que la séduction des fidèles. D'ailleurs je conviens qu'il faut à la tête des évêques bien intentionnés un homme accoutumé à cette controverse. Faute d'avoir suivi un homme expérimenté, M. de Gap¹ a fait un Mandement qui n'a ni la force ni l'autorité qu'il faudroit. J'ai donc conclu qu'il falloit faire un Mandement : je l'ai fait à la hâte. Vous l'aurez vu sans doute, car j'en ai envoyé deux exemplaires à M. Bourdon. A peine a-t-il été imprimé, qu'on m'a mandé de la part du Roi de suspendre tout. Je suspens, et je fais garder le secret, autant que la chose peut demeurer secrète : mais je ne puis répondre absolument du secret : de plus, je suis convaincu qu'il est très-important de publier ce Mandement tout au plus tôt. L'apologie de M. Habert par M. Pastel est la foiblesse même : il ne faut pas même daigner en faire mention ; le *Dénonciateur* la mettra en poudre. M. le cardinal de Noailles n'est responsable de rien, et ne paroît pas. Il faut se hâter : ensuite il faudra faire venir des Mandemens de tous côtés. Ne pourroit-on pas en avoir de MM. de Sens, de Besançon, de Rouen, de Reims, d'Arles, d'Aix, de Narbonne, d'Albi, etc. ?

2^o Les pas secrets que le Roi fait avec zèle ne seront rien, si on ne voit point des actes ecclésiastiques opposés à ceux de M. le cardinal de Noailles. De plus, chaque évêque le craindra, et n'osera lever la tête, pendant qu'ils le verront présider à l'assemblée prochaine avec les marques de la confiance du Roi.

3^o M. l'évêque de Tournai mourroit d'envie, depuis plus d'un mois, de regagner Paris. Il ne soupire qu'après Toulouse et le Languedoc : il craint Tournai comme le tonnerre. Il a satisfait ici sagement aux bienséances, et il a été ravi d'être refusé. Je sais que les Hollandais veulent changer de batterie : ils se retranchent à dire que l'évêque est un homme intrigant, qui veut faire sa cour en se mêlant de servir la France contre eux. Nous ne voulons point, disent-ils, le laisser rentrer pendant la campagne. Si M. de Tournai ne revenoit point, et paroïsoit abandonner son troupeau, le scandale et le danger du schisme recommenceroient. Les bien intentionnés du chapitre prendroient courage.

4^o J'ai fort approuvé la pensée de M. de

¹ François Berger de Malissolles, nommé à l'évêché de Gap en 1706, s'étoit joint aux évêques de La Rochelle et de Lugon, pour condamner le *Nouveau Testament* du P. Quesnel. Il avoit aussi condamné la *Théologie* de Habert, par un Mandement du 4 mars 1711.

¹ *Lett.* XXI, 15.

Tournai pour se procurer un successeur agréé des deux puissances opposées. Un autre feroit plus de bien que lui dans cette place, après les contradictions qu'il a eues. D'un autre côté, il iroit à Toulouse¹, place importante, dont la longue vacance ne peut manquer d'être très-nuisible. Ce prélat est doux, sage, modéré, de bonnes mœurs, mais souple, adroit, ambitieux, sans science et sans zèle. Je n'ai rien oublié pour gagner son cœur; mais ses goûts sont trop loin des miens: il ne sauroit être libre à son aise avec moi. Je persiste néanmoins à croire qu'en le comparant avec la plupart des autres, on le trouvera presque au premier rang. Mais il ne se déclarera jamais contre les Jansénistes, s'il peut l'éviter: son cœur n'est point contre eux. Vous pouvez lire ceci à M. Bourdon et au bon duc (*de Beauvilliers*): après quoi je vous demande un secret impénétrable.

5° Le P. P. (*duc de Bourgogne*) doit prendre sur lui plus que jamais, pour paroître ouvert, prévenant, accessible et sociable. Il faut qu'il détrompe le public sur les scrupules qu'on lui impute, qu'il soit régulier en son particulier, et qu'il ne fasse point craindre à la cour une réforme sévère, dont le monde n'est pas capable, et qu'il ne faudroit même mener qu'insensiblement, s'il étoit possible. Nous allons prier sans cesse pour lui. Je demande pour lui un cœur large comme la mer. Il ne sauroit trop s'appliquer à plaire au Roi, à lui éviter les moindres ombrages, à lui faire sentir une dépendance de confiance et de tendresse, à le soulager dans le travail, et à lui parler avec une force douce et respectueuse qui croisse peu à peu. Il ne doit dire que ce qu'on peut porter. Il faut avoir préparé le cœur, avant que de dire les vérités pénibles auxquelles on n'est pas accoutumé. Au reste, point de puérilités, ni de minuties en dévotion. On apprend plus pour gouverner, en étudiant les hommes, qu'en étudiant les livres.

6° Je suis en peine de M. le vidame, dont on m'assure que le mal le met toujours hors d'état de monter à cheval. Est-il à Chaulnes?

7° J'ai reçu un bref du Pape, qui est très-obligéant. Il me charge de lui rendre compte de la séduction des fidèles par les hérétiques du côté de Lille. Dès que j'eus reçu ce bref, j'en fis part en secret à M. l'évêque de Tournai, qui étoit alors à Valenciennes, et je consentis qu'il en communiquât la copie au P. Le Tel-

lier: je ne doute pas qu'il ne l'ait fait. J'ai exécuté ma perquisition en grand secret. Je vais répondre au Pape, et je vous enverrai une copie de ma réponse¹: vous verrez que je tâcherai de ménager tout ce qui regarde M. de Tournai, comme s'il étoit mon propre frère. Personne ne saura rien de tout ceci, au moins de mon côté.

Je souhaite une santé parfaite à notre bonne duchesse, et à vous, mon bon duc, mille et mille choses qui sont toutes comprises dans une seule.

CLV. (CLIII.)

AU MÊME.

Projet de mémoires sur l'autorité spirituelle. Vices du système des deux délectations. Idées contradictoires du cardinal de Noailles sur le jansénisme. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle.

A Cambrai, 9 juin 1712.

Voici, mon bon duc, une occasion, dont je me sers pour vous écrire en liberté.

1° Les conversations que je voudrois avoir avec vous sur l'autorité spirituelle, sur la temporelle et sur Rome, peuvent être facilement retardées jusqu'à une occasion naturelle. Quand vous pourrez, sans dérangement d'affaires et sans inconvénient politique, venir à Chaulnes, nous démèlerons plus de questions en une semaine, que je ne pourrois le faire par de très-longes mémoires, qui me coûtent plusieurs mois de travail. Je me bornerois, à Chaulnes, de mettre dans une espèce de table, comme un agenda, le résultat de chaque conversation. Cette table vous rappelleroit toutes les maximes arrêtées entre nous, et les maximes arrêtées entre nous vous mettroient en état de donner la clef des tables.

2° En attendant, il seroit dangereux de livrer l'esprit de P. P. (*duc de Bourgogne*) aux préjugés des juriconsultes, et même de l'abb. Fl.², quoiqu'il soit fort bon homme. Mais quand les principes seront bien posés, P. P. verra facilement la foiblesse de leurs objections.

3° Il seroit très-bon que P. P. lût au plus

¹ Voyez cette réponse, parmi les *Lettres diverses*, sous la date du 28 mai 1711. — ² Fénelon indique ici l'abbé Fleury, qui avoit été attaché à l'éducation des princes, et que le prélat estimoit infiniment; mais qu'il ne regardoit peut-être pas comme assez exact dans ses principes sur l'autorité des deux puissances.

¹ L'archevêché de Toulouse étoit vacant depuis 1710. Il ne fut rempli qu'en 1713, par la translation de l'évêque de Tournai (Beauvau).

tôt mon Mandement secret ¹ contre M. Habert. Cet ouvrage très-court peut le mettre au fait sur tout le système du jansénisme, surtout si vous lui en faites un bon commentaire. Il ne s'agit que de lui bien développer les différences précises du thomisme permis, et du jansénisme condamné.

4^o Quand on aura bien développé la matière, il sera facile de démontrer que ceux qui veulent autoriser le système des deux délectations, et qui se vantent d'être anti-jansénistes, autorisent le vrai jansénisme ¹. Ils ne sauroient dire qu'est-ce qu'ils condamnent, quand ils disent qu'ils condamnent les erreurs de Jansénius. Si ces erreurs ne consistent pas dans ce système, ces erreurs sont imaginaires : dès qu'on voudra les mettre au-delà de ce système, on ne les trouvera jamais ni dans Jansénius, ni dans Calvin, ni dans Luther : ce ne sera plus qu'un fantôme ridicule : les constitutions porteront à faux, et le serment du Formulaire deviendra très-odieux. Mettez l'erreur de Jansénius dans ce système, il n'y a plus de question de fait : il est clair comme le jour, de l'aveu même du parti, que ce système remplit toutes les pages de Jansénius : et il ne s'agit plus que de la seule question de droit, qui est de savoir si ce système est hérétique, comme Rome l'a décidé. Au contraire, mettez l'erreur dans le sens outré de la première des trois colonnes au-delà du système des deux délectations, ce sens outré ne se trouve nulle part. Il est clair comme le jour qu'il n'est point dans le texte de Jansénius : l'Église a visiblement tort sur la question de fait : le jansénisme n'est qu'un fantôme : le Formulaire est l'extorsion d'un parjure, et on persécute depuis soixante-dix ans des théologiens très-catholiques : en un mot, tous ceux qui se vantent de condamner le jansénisme ne savent ce qu'ils disent. Ils ne sauroient expliquer en quoi précisément consiste ce jansénisme qu'ils se font honneur de condamner. Puisqu'ils ne condamnent pas le système des deux délectations, au-delà duquel Jansénius ne va jamais, ils ne peuvent de bonne foi condamner ni Jansénius ni son parti : ils ne peuvent condamner qu'une chimère extravagante, que personne

ne soutiendra jamais sérieusement, et que Jansénius a condamnée tout autant qu'eux.

5^o M. le cardinal de Noailles, qui se déclare si libéralement contre le jansénisme, est précisément dans ce cas ; il n'oserait entreprendre d'expliquer nettement ce qu'il soutient et ce qu'il condamne. D'un côté, il veut paroître condamner un jansénisme réel : d'un autre côté, il ne veut point condamner le système des deux délectations, que le P. de la Tour ¹ et tous ses autres bons amis veulent sauver comme la céleste doctrine de saint Augustin. Il croit avoir tout dit, en disant que certains théologiens sont outrés, qu'ils condamnent mal à propos *des opinions permises dans les écoles*, qu'ils attaquent la grâce efficace de saint Augustin, et qu'ils veulent réduire tout au molinisme. Après tous ces discours vagues et captieux, je le défie d'expliquer nettement le jansénisme qu'il condamne, et de le distinguer du système des deux délectations de ses bons amis, sans le réduire à un fantôme opposé à Jansénius même.

6^o Les deux évêques ont réfuté dans leur ouvrage le vrai jansénisme par les preuves démonstratives : ils ont répondu solidement aux vaines subtilités du parti. C'est ce qui irrite les bons amis de M. le cardinal de Noailles. D'ailleurs leur lettre, quoique très-forte, n'a que la force qu'elle doit avoir, n'étant écrite que pour le Roi seul ². Ils ont dû dire tous les faits qu'ils disent, pour montrer le péril de la foi. Ils l'ont fait avec respect et modestie. Leur ouvrage, vraiment épiscopal, mérite une singulière vénération. Il ne faut pas les tenter de se déshonorer par une réparation à M. le cardinal de Noailles, qui paroîtra au public une rétractation : ce seroit déshonorer la cause de l'Église, et faire triompher le parti. Faut-il que des ménagemens de cour prévaillent sur l'intérêt capital de la foi très-artifiquement attaquée ? Si M. le cardinal de Noailles veut reculer, condamner le P. Quesnel, révoquer son approbation, censurer nettement le système des deux délectations dans le P. Juénin et dans M. Habert, enfin abandonner le Mandement insoutenable, par lequel il a condamné sans pouvoir l'Ordonnance de ses confrères égaux à lui dans ce genre : on doit le combler d'éloges, et les deux évêques doivent être charmés de changer

¹ C'est celui dont il a été question dans plusieurs lettres précédentes. Fenelon l'avoit composé avec l'agrément du Roi ; mais la publication en fut arrêtée par l'invitation du Roi lui-même, sur de nouvelles réflexions. — ² La severité avec laquelle Fenelon traite ici, comme en bien d'autres endroits, le système des deux délectations, peut paroître excessive au premier abord ; mais nous croyons qu'on en jugera bien autrement, si l'on se rappelle les réflexions que nous avons faites, à ce sujet, dans l'*Hist. litt. de Fen.*, 2^e part., art. 1^o, sect. V, n. 18.

¹ Pierre-François d'Arerrez de la Tour, supérieur-général de l'Oratoire depuis 1696, avoit la confiance du cardinal de Noailles. Il mourut en 1733. — ² Voyez l'occasion de cette lettre au Roi, dans l'*Hist. de Fen.*, liv. vi, n. 14 ; et la lettre même, parmi les *Lettres diverses*, avril 1711.

de pensée. Mais s'il ne veut que leur arracher un compliment équivoque pour en abuser, après quoi il chicanera le terrain, ne fera rien que d'ambigu, et voudra encore sauver, par le conseil de ses bons amis, le système des deux délectations, qui est l'unique jansénisme réel; faut-il préférer la réputation de sa personne au salut de la foi? Plus il est élevé par sa dignité, plus il est essentiel de le décréditer pour l'empêcher d'accrediter le jansénisme, s'il en demeure le protecteur dans une place de si grande autorité.

7° Il est absolument nécessaire qu'un certain nombre d'évêques se déclare au plus tôt contre ce système, qui est le seul jansénisme réel. Comment l'oseront-ils faire, s'ils voient les deux évêques confondus pour l'avoir entrepris, et M. le cardinal de Noailles soutenu dans toutes les marques de faveur, de confiance et de triomphe?

8° Comme vous viendrez peut-être à Chaulnes vers la fin de la campagne, comme vous le fîtes l'année dernière, je suis tenté, en ce cas-là, de n'y aller point maintenant, quoique M. le vidame m'en presse, pour éviter d'y aller deux fois. J'ai toujours désiré, autant que je le devois, de ménager M. le vidame par rapport à mon état de disgrâce; mais j'avoue que je le désire à présent beaucoup plus qu'autrefois, pour ne courir pas risque de lui attirer quelque exclusion ou désagrément. Ainsi je conclus que, si vous devez venir à Chaulnes vers la fin de la campagne, il vaut mieux que je me borne à n'y aller qu'alors. Je n'ai pas fait cette réponse à M. le vidame: mais je la garde *in petto*.

9° Il revient, par les lettres de la cour, que P. P. fait très-bien, et que sa réputation, qu'on avoit attaquée, commence à devenir telle qu'elle a besoin d'être pour le bien public. J'en remercie Dieu: persévérance.

10° On prétend savoir par quelqu'un à qui vous vous êtes ouvert, que vous croyez avoir de bonnes paroles pour un titre de duc¹ en faveur de M. le vidame; ne seroit-ce point un bruit répandu pour traverser la chose?

Mille respects à notre bonne duchesse, à qui

¹ Ce ne fut qu'au mois d'octobre de cette même année 1711, que le duc de Chevreuse obtint en faveur du vidame d'Amiens, son fils puîné, une nouvelle érection du comté de Chaulnes en duché-pairie. Ce duché-pairie s'étoit éteint par le décès, sans enfans mâles, de Charles d'Albert d'Amilly, duc de Chaulnes, mort le 4 septembre 1698, âge de soixante-quatorze ans. Le vidame d'Amiens, en qualité de fils puîné du duc de Chevreuse, recueillit la substitution des biens de ce duc de Chaulnes, cousin-germain du duc de Luyne, son aïeul.

je souhaite santé, paix, simplicité, largeur de cœur. Peut-on vous demander comment se conduit M. le duc de Luyne dans son jeune ménage? Dieu soit avec vous, mon bon duc, et que lui seul occupe la place du moi. *Nos stulti propter Christum; vos autem prudentes in Christo*¹. Voilà deux sortes de Chrétiens: les uns sont bons; mais les autres sont bien meilleurs.

Il faudroit que le Roi, ou au moins M. le Dauphin, fit entendre à quelques évêques, d'une manière qui pût se répandre chez les autres, qu'il est pour la bonne cause. Au moins ce seroit faire une espèce de contre-poids à la grande autorité que les audiences, présidences, etc. donnent à M. le cardinal de Noailles. Les évêques ne feront rien, à moins que le Roi ne fasse entendre qu'il sera bien aise de les voir faire.

CLVI.

(CLIV.)

AU MÊME.

Sur la conduite que le duc de Beauvilliers doit tenir envers le cardinal de Noailles. Importance de condamner la *Théologie* de Habert. Négociations pour la paix.

6 juillet 1711.

Après un long silence, faute d'occasion, je profite de celle-ci, mon bon duc, pour vous écrire en liberté.

1° Je vous prie de dire au bon duc (*de Beauvilliers*), qu'il me paroît qu'il doit faire des pas, dans la conjoncture présente, vers son pasteur², pour lui marquer vénération, bonne volonté et zèle, sans entrer dans la matière. Si le pasteur le presse d'y entrer, il peut lui faire les objections de ses parties, et lui demander éclaircissement. Il faut de la douceur, du ménagement, et enfin de la sincérité, pour éviter la flatterie, sans aller jusqu'à dire des vérités qui blesseroient sans fruit. Voilà ma pensée.

¹ *I Cor.* IV, 18. — ² Le nouveau Dauphin venoit d'être nommé par le Roi, médiateur dans l'affaire du cardinal de Noailles avec les évêques de La Rochelle et de Luçon. Le cardinal devoit assez naturellement supposer que le duc de Beauvilliers pourroit influer sur la décision du prince, dont il avoit été gouverneur, et qui avoit conservé pour lui une confiance qui alloit jusqu'à la vénération. Le duc de Beauvilliers ne pouvoit decemment se refuser à écouter les éclaircissements que le cardinal se proposoit de donner pour justifier ses procédés dans cette affaire. D'ailleurs ce prelat étoit archevêque de Paris, et par conséquent pasteur du duc de Beauvilliers. Un pareil titre lui donnoit de justes droits à la déférence d'un homme aussi exact et aussi religieux que ce seigneur.

2° L'affaire du livre de M. Habert n'a rien de commun avec celle des deux évêques. Celle des deux évêques traînera, et ne finira peut-être point. Quand même M. le cardinal de Noailles la finiroit de la façon la plus édifiante, il n'en faudroit pas moins condamner le livre contagieux de ce docteur. S'il est toléré, il sauve tout le jansénisme. S'il tombe, malgré ces adoucissements captieux, le jansénisme n'a plus ni retranchement ni ressource. Pendant que j'ai les mains liées pour la défense de la foi, M. Habert a la liberté d'écrire pour soutenir son erreur. Je sais qu'il imprime actuellement; au moins faudroit-il l'arrêter, pendant qu'on m'arrête. J'ai fait un nouveau projet de Mandement contre lui, qui est beaucoup plus développé et plus clair que celui qui est imprimé et suspendu. Je n'ose demander la liberté de publier un Mandement contre ce docteur; mais je crains de paroître impatient et passionné. La vérité néanmoins en souffre: l'erreur va s'en prévaloir, et la conscience du Roi en sera chargée devant Dieu. Parlez-en avec M. Bourdon (*le P. Le Tellier*). Pourquoi M. le cardinal de Noailles prendra-t-il le parti d'un livre qu'il n'a point approuvé, et dont il n'est nullement responsable? Réponse là-dessus le plus tôt que vous le pourrez, par une voie sûre, ou en style énigmatique.

3° Il seroit capital que le Roi fit savoir au Pape, par le Nonce, qu'il ne veut point flatter M. le cardinal de Noailles dans ses préventions: autrement le Pape n'osera parler franchement, et ses expressions radoucies imposeront au public en faveur du parti: M. le cardinal de Noailles en sera plus roide.

4° M. le vidame me presse d'aller à Chaulnes. Mon cœur et mon goût m'y mèneraient: mais je crains de lui nuire pour une place qu'il peut avoir. Si vous deviez venir à Chaulnes avant l'hiver, il ne conviendrait pas que j'y allasse deux fois. Décidez-moi promptement par la poste en style énigmatique.

5° M. le chevalier de Luxembourg a craint qu'on ne lui rendit quelque mauvais office auprès du ministre, pour une plainte qu'il fit, il y a quinze jours, à M. le maréchal de Villars, sur ce qu'il lui avoit préféré M. de Coigni¹; pour un commandement dans l'étendue de son gouvernement de Valenciennes. Il a désiré que

je vous mandasse le fait; il espère que vous parlerez pour lui, si cette affaire a fait quelque chemin, chose que j'ai peine à croire.

6° Je sais, par un pur hasard, qu'on a expédié un passeport pour quelqu'un qui devoit venir secrètement de Hollande en France pour négocier la paix: Dieu veuille qu'elle se fasse! Quoique nos affaires paroissent moins mauvaises, le centre demande une paix très-prompte. Il ne faut point vouloir une paix impossible; mais presque toute paix possible est désirable.

Mille respects à notre bonne duchesse, à laquelle je suis dévoué de plus en plus. Pour vous, mon bon duc, vous n'aurez de moi qu'union de cœur en toute simplicité et sans réserve.

J'ai envoyé à M. Bourdon un Mémoire que je vous prie de lire et de communiquer au bon (*duc de Beauvilliers*), et à qui il appartiendra.

CLVII.

(CLV.)

AU MÊME.

Conduite à tenir envers le cardinal de Noailles. Inquiétudes de Fénelon sur sa correspondance avec le cardinal de Bouillon.

27 juillet 1711.

1° Nous reçûmes hier au soir, mon bon duc, la lettre de M. de Saint-Jean; il sera obéi. J'enverrai mon Mandement beaucoup plus ample, quand je l'aurai corrigé et copié. D'un autre côté, le *Dénonciateur* prépare une réfutation courte et précise de la *Défense* de M. Habert.

2° Je serai bien trompé, si on mène M. le cardinal de Noailles au but: la honte le rendra rétif. Il n'a rien à perdre à la cour¹: le parti qui le gouverne le flatte de vaines espérances de réputation, et d'autorité plus grande. Il sent qu'on veut le ménager, il en abuse. Le parti aime mieux commettre son protecteur, que de se voir abandonné. Le protecteur aime mieux avoir une mauvaise affaire qui traînera longtemps, et qui ne finira peut-être de sa vie, que

¹ François de Franquetot, comte et depuis duc de Coigny, fut chevalier des ordres en 1724, gagna les batailles de Parme et de Guastalla en 1734, força les lignes de Weissenbourg, et prit Fribourg en 1734. Il mourut doyen des maréchaux de France, en 1759.

¹ Indépendamment de tous les appuis que le cardinal de Noailles avoit à la cour par sa nombreuse famille, et surtout par la maréchale de Noailles, sa belle-sœur, madame de Maintenon conservoit encore pour ce prélat une sincère affection. Elle tenoit elle-même très-intimement à cette famille, qu'elle avoit adoptée, et qui étoit devenue la sienne par le mariage de mademoiselle d'Anbigne, sa nièce, avec le duc de Noailles, neveu du cardinal. Cependant elle finit par se refroidir pour lui à l'occasion des affaires de la constitution *Unigenitus*.

d'accepter un déshonneur présent. Il espère lasser et amollir ceux qui doivent décider¹.

3° Je crains les sollicitations des dames en faveur de ce cardinal , et les faux tempéramens par lesquels on prendra sur la vérité pour épargner sa personne. Les fausses paix sont pires que les plus dangereuses guerres. S'il échappe à la correction après tant de violens torts , que n'osera-t-il point faire impunément ! Les évêques bien intentionnés demeureront découragés : ceux qui favorisent le parti se croiront invincibles par la protection de ce cardinal. Tous les docteurs suivront le torrent , et on ne craindra plus le Roi sur le jansénisme. Rome même flattera le cardinal pour contenter le Roi.

4° Si M. le Dauphin est bien au fait, il est capital qu'il y mette le Roi le plus qu'il pourra, et qu'il lui fasse sentir l'obligation rigoureuse de conscience de ne hasarder point la foi pour flatter un homme. Plus on traînera par ménagement, moins on réussira, parce que le cardinal sentira qu'on craint de le pousser , et qu'il en sera plus hautain. Au contraire , le vrai moyen de le réduire est de trancher brusquement pour fuir. S'il a à se rendre, il ne se rendra qu'au dernier moment , après avoir tout rompu. S'il ne se rend pas à cette dernière extrémité, il n'y a pas un seul moment à perdre pour le décréditer, et pour lui ôter les moyens d'augmenter un si grand mal.

5° Peut-on écouter le cardinal, quand il dit qu'on croiroit qu'il agit par force, s'il révoquoit maintenant l'approbation donnée au P. Quesnel ? Quoi donc ! aime-t-il mieux qu'il paroisse qu'il a résisté au Roi même pour ne pas faire cette révocation ? Le retardement suffit pour augmenter la contagion. Il craint moins le progrès de l'erreur, que la honte de paroître céder au Roi et à ses confrères. Ce n'est pas la révocation qui le déshonorerait : au contraire, elle lui feroit un honneur infini, pourvu qu'elle fût ingénue, simple et décisive : mais c'est le refus ou retardement qui montre en lui une obstination qui le flétrit à jamais.

6° Pendant qu'on impose silence à la vérité, on laisse triompher l'erreur. M. Habert publie sa *Défense*. Jusques à quand n'oserons-nous point soutenir la foi attaquée ? Vous savez

combien j'ai souhaité qu'un autre évêque la soutint plutôt que moi ; mais il en faut un qui mette les autres au fait, qui leur trace un chemin sûr, et qui les encourage. Il ne paroît point cet évêque. Il est très-dangereux que quelqu'un commence mal : et j'aime mieux me livrer, malgré la critique du public, qui me soupçonnera de vengeance.

7° Il faut montrer qu'on n'a garde d'attaquer la grâce efficace, qui est de foi, ni même la grâce efficace par elle-même, au sens des Thomistes, qui est la prémotion pour les actes surnaturels : mais pour la défection invincible, elle est toute nouvelle dans les écoles ; Jansénius même l'avoue. Il n'y a point d'autres jansénisme sérieux que celui-là ; et si on épargne celui-là, il est clair comme le jour que Jansénius est mal condamné.

8° On m'a mandé qu'on disoit que j'avois eu avec le cardinal de Bouillon un très-vif commerce de lettres¹. Voici la vérité : 1° Depuis quinze ans, on ne trouvera presque point de lettres de moi à ce cardinal. 2° Je ne lui ai écrit que pour lui répondre quand il étoit piqué de mon silence. 3° Mes lettres ne le ménageoient que pour le consoler dans son désespoir, que pour lui inspirer la soumission et la patience, que pour lui faire espérer que le Roi verroit enfin, par son obéissance, son zèle et sa droiture. 4° Ce que j'ai à désirer, est que le Roi lise mes lettres, en daignant se mettre en ma place par rapport à un homme aussi dépité que ce cardinal l'étoit : et ce que j'ai à craindre, est que le Roi en entende parler à des gens mal intentionnés, sans les lire lui-même. 5° Si on peut faire usage de tout ceci, à la bonne heure : mais je ne veux point que des gens bien nets se barbouillent pour me débarbouiller.

9° Je n'irai point présentement à Chaulnes, dans l'espérance de vous y aller voir au mois d'octobre. Ne forcez rien, je vous prie, pour y venir alors. Je m'imagine que les ombrages croissent en ce temps-ci, et que vous devez prendre garde à toutes vos démarches. En attendant le voyage de Chaulnes, si vous le devez faire, préparez, par des espèces de tables, toutes vos questions. Si vous venez à Chaulnes, il faut prendre de bonne heure vos mesures par rap-

¹ On étoit alors occupé à négocier l'accordement de l'affaire du cardinal avec les deux évêques, le Dauphin, que le Roi avoit chargé de cette négociation, s'étoit associé l'archevêque de Bordeaux, Armand Bazin de Bezons, frère du maréchal, et l'évêque de Meaux, Henri de Thaur de Bissy. Voyez *l'Hist. de Féu.*, liv. VI, n. 49 ; et dans les *Lettres diverses*, ci-après, celles de la même époque.

¹ Louis XIV étoit alors tellement irrité contre le cardinal de Bouillon, que l'idée seule d'avoir entretenu une correspondance quelconque avec lui, pouvoit être traduite comme un véritable crime. Il est vraisemblable que les ennemis de Fénélon, et tous ceux qui craignoient le retour de ce prélat à la cour, s'impressoient de profiter du prétexte de cette correspondance pour entretenir de plus en plus les prévention de Louis XIV contre l'archevêque de Cambrai.

port au temps de la séparation de l'armée, et du passage des généraux.

10^e J'entends dire que M. le Dauphin fait beaucoup mieux. Il a dans sa place et dans son naturel de grands pièges et de grandes ressources. La religion, qui lui attire des critiques, est le seul appui solide pour le soutenir. Quand il la prendra par le fond, sans scrupule sur les minuties, elle le comblera de consolation et de gloire. Au nom de Dieu, qu'il ne se laisse gouverner ni par vous, ni par moi, ni par aucune personne du monde. Que la vérité et la justice bien examinées décident et gouvernent tout dans son cœur. Il doit consulter, écouter, se défier de soi, prier Dieu, ensuite il doit être ferme comme un rocher selon sa conscience. Il faut que ceux qui ont tort craignent sa fermeté, et qu'ils n'espèrent de le fléchir qu'autant qu'ils se corrigeront. Il doit être auprès du Roi, complaisant, assidu, commode, soulageant, respectueux, soumis, plein de zèle et de tendresse; mais libre, courageux, et ferme à proportion du besoin de l'Eglise et de l'Etat.

Bonsoir, mon bon duc : tout ceci sera pour ceux à qui vous en voudrez faire part, P. P., bon D. et M. Bourdon ¹.

Mille respects à notre bonne duchesse. Je n'ai point de termes pour vous dire tout ce que je sens.

CLVIII.

(CLVI.)

A LA DUCHESSE DOCAIRIÈRE
DE MORTEMART.

Ne point chercher avec trop d'empressement la confiance d'autrui; porter avec patience les croix que Dieu nous impose; craindre les illusions de l'amour-propre.

A Cambrai, 27 juillet 1711.

Il y a bien long-temps, ma bonne et chère duchesse, que je ne vous ai point écrit : mais je n'aime point à vous écrire par la poste, et je n'ai point trouvé d'autre voie depuis long-temps. Vous faites bien de laisser aller et venir la confiance de nos amis. En laissant tomber toutes les réflexions de l'amour-propre, on se fait à la fatigue, et la délicatesse s'évanouit. Moins nous attendons du prochain, plus ce délaissement nous rend aimables, et propres à

édifier tout le monde. Cherchez la confiance, elle vous fuit; abandonnez-la, elle revient à vous : mais ce n'est pas pour la faire revenir, qu'il faut l'abandonner.

Plus vos croix sont douloureuses, plus il faut être fidèle à ne les augmenter en rien. On les augmente, ou en les voulant repousser par de vains efforts contre la Providence au dehors, ou par d'autres efforts, qui ne sont pas moins vains, au dedans contre sa propre sensibilité. Il faut être immobile sous la croix, la garder autant de temps que Dieu la donne, sans impatience pour la secouer, et la porter avec petitesse, joignant à la pesanteur de la croix la honte de la porter mal. La croix ne seroit plus croix, si l'amour-propre avoit le soutien flatteur de la porter avec courage.

Rien n'est meilleur que de demeurer sans mouvement propre, pour se délaissier avec une entière souplesse au mouvement imprimé par la seule main de Dieu. Alors, comme vous le dites, on laisse tomber tout; mais rien ne se perd dans cette chute universelle. Il suffit d'être dans un véritable acquiescement pour tout ce que Dieu nous montre par rapport à la correction de nos défauts. Il faut aussi que nous soyons toujours prêts à écouter avec petitesse et sans justification tout ce que les autres nous disent de nous-mêmes, avec la disposition sincère de le suivre autant que Dieu nous en donnera la lumière. L'état de vide de bien et de mal dont vous me parlez ne peut vous nuire. Rien ne pourroit vous arrêter, que quelque plénitude secrète. Le silence de l'âme lui fait écouter Dieu; son vide est une plénitude, et son rien est le vrai tout : mais il faut que ce rien soit bien vrai. Quand il est vrai, on est prêt à croire qu'il ne l'est pas; celui qui ne veut rien avoir, ne craint point qu'on le dépouille.

Pour moi, je passe ma vie à me fâcher mal à propos, à parler indiscretement, à m'impacienter sur les importunités qui me dérangent. Je hais le monde, je le méprise, et il me flatte néanmoins un peu. Je sens la vieillesse qui avance insensiblement, et je m'accoutume à elle, sans me détacher de la vie. Je ne trouve en moi rien de réel, ni pour l'intérieur, ni pour l'extérieur. Quand je m'examine, je crois rêver : je me vois comme une image dans un souge. Mais je ne veux point croire que cet état a son mérite : je n'en veux juger ni en bien ni en mal; je l'abandonne à celui qui ne se trompe point, et je suppose que je puis être dans l'illusion. Mon union avec vous est très-sincère; je ressens vos peines; je voudrois vous voir, et

¹ Le Dauphin duc de Bourgogne, le duc de Beauvilliers et le P. Le Tellier.

contribuer à votre soulagement : mais il faut se contenter de ce que Dieu fait. Il me semble que je n'ai nulle envie de tâter du monde : je sens comme une barrière entre lui et moi, qui m'éloigne de le désirer, et qui ferait, ce me semble, que j'en serois embarrassé, s'il falloit un jour le revoir. Le souvenir triste et amer de notre cher petit abbé¹ me revient assez souvent, quoique je n'aie plus de sentiment vif sur sa perte. Je trouve souvent qu'il me manque, et je le suppose néanmoins assez près de moi.

Je vous envoie ma réponse pour madame votre fille, dont la confiance est touchante. Je vous envoie aussi une réponse pour madame de la Maisonfort. Bonsoir, ma bonne duchesse : je suis à vous sans mesure, plus que je n'y ai jamais été en ma vie.

CLIX. (CLVH.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Sur le paiement des blés que le prélat avoit fournis pour le service du Roi. Négociations et espérances de paix. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. Satisfaction sur la conduite du duc de Bourgogne.

A Paris, ce 21 août 1711.

Je profite avec plaisir, mon bon archevêque, de l'occasion du retour de M. Chastaignier, votre receveur du Câteau, pour vous écrire sans énigme.

Je lui ai expliqué tout ce qu'il avoit à chercher sur l'affaire de vos blés² pour me l'envoyer. Depuis qu'on m'a remis les certificats de M. de Bernières et de l'estimation des blés en 1709 (que j'attendois depuis long-temps). J'ai travaillé à faire convenir les deux ministres de la guerre et des finances de ce qu'ils avoient à ordonner sur cela, chacun de leur côté. Le long voyage de Marly, et notre séparation leur a donné lieu de se renvoyer réciproquement la chose sans rien finir. Enfin à Fontainebleau, où nous nous sommes tous rassemblés, je les ai fait convenir, M. Voysin, de donner la forme nécessaire pour le paiement, quoiqu'il n'eût point de fonds; M. Desmarets, de donner en

conséquence des assignations : et j'ai pris parole de M. de Nointel (chargé sous le dernier de ces détails), d'employer ses soins pour rendre les fonds assignés aussi promptement efficaces qu'il sera possible, à quoi je veillerai exactement¹.

Cependant M. Voysin, dans l'examen des certificats que je lui ai fait voir, a trouvé que ceux de la livraison aux munitionnaires ou à leurs commis étoient nécessaires pour mettre la chose en règle. C'est ce que j'ai dit à M. Chastaignier. Il expliquera tout à M. Des Auges², afin que, si ce dernier ou M. l'abbé de Beaumont a ces certificats de livraison, on me les envoie incessamment par la première voie sûre : et que, s'ils les ont perdus, ils en retiennent des doubles, comme M. Chastaignier m'assure qu'il est aisé, parce que ceux qui ont donné les premiers sont dans le pays. Il s'est chargé de cette commission, que je n'ai pas voulu vous donner, parce que vous y auriez travaillé plus négligemment qu'aux affaires d'autrui, et qu'il ne faut pas laisser languir celle-ci davantage. Cependant les vôtres ont plus que jamais besoin de n'être pas négligées, dans le retranchement de vos revenus que cause dès maintenant la situation de l'armée ennemie. Dieu veuille nous préserver des suites; car ils entreprennent un siège³ qui paroissoit impossible à faire devant notre armée, et dont le succès heureux est encore incroyable à bien des gens. Il faut que leur général ait une étrange confiance en notre tranquille bénignité.

Venons aux choses de ce pays-ci. L'accom-

¹ Cette affaire ne put être terminée que long-temps après. Au mois d'avril de l'année suivante, le duc de Chevreuse, envoyant à l'abbé de Beaumont une lettre de M. Le Rebours, intendant des finances, concernant cette affaire, y joignit ce billet : « Voilà la réponse de M. Le Rebours, que j'ai reçue » en arrivant ici. Le mémoire donne à M. Desmarets, dont « il y est parlé, ne peut être que celui par lequel M. de » Nointel lui a rendu compte, comme il me l'a dit, de la » vérification qu'il avoit faite, par son ordre, de la quantité » et du prix des blés. Ainsi voilà la somme fixée en entier, » non à la moitié. Je le mande à M. l'archevêque, et j'espère » qu'au premier jour nous aurons enfin une bonne assigna- » tion, dont la persévérance seule pouvoit venir à bout. Si » cela est long pour nous, que sera-ce pour tant d'autres » qu'on écoute moins? »

LITRE DE M. LE REBOURS AU DUC DE CHEVREUSE.

A Versailles, le 3 avril 1712.

« J'ai l'honneur de vous rendre compte, monsieur, que » monsieur l'archevêque de Cambrai a fait donner un mé- » moire à monsieur Desmarets, par lequel il paroît qu'il a » fourni, en 1709, aux munitionnaires des vivres de Flandre, » 4500 mancauds de blé, sur le pied de quatorze florins et » dix patars le mancaud, revenant, argent de France, à » 81,562 liv. 10 s., dont le fonds n'est point encore ordonné. Je suis avec respect, etc. »

² Secrétaire de l'archevêque de Cambrai. — ³ Celui de Bouchain. Cette ville fut prise le 13 septembre.

¹ L'abbé de Langeron, mort l'année précédente. — ² Toute la première partie de cette lettre concerne le paiement de la valeur des blés que Fénelon avoit généreusement offerts pour le service des armées à un prix fort inférieur à celui du commerce. Voyez *l'Hist. de Fen.* liv. VII, n. 47.

modement ¹. pour lequel je vous ai mandé qu'on avoit envoyé des gens d'un lieu plus éloigné. s'avance. On est convenu de l'article principal, ou plutôt du plus difficile jusqu'à présent, qui est de laisser l'un des principaux plaideurs dans sa terre tant deçà que delà la rivière qui la sépare. Pour le reste qui consiste en la manière de traiter avec ses voisins, on a fait des projets qui apparemment conviendront aux parties intéressées : et, pour avancer la chose, on a renvoyé, dès le commencement du mois, un homme entendu avec ceux qui s'en retournent, pour arrêter tout s'il se peut ; après quoi l'accommodement pourra s'achever en public et avec certitude.

Voici le dernier état de l'affaire des évêques ², comme je crois vous l'avoir mandé. M. le cardinal, qui disoit toujours qu'il feroit ce qu'on desiroit de lui, ne vouloit néanmoins rien promettre, parce que toute leur condition lui paroissoit contre la conscience, et qu'un évêque ne doit rien soumettre à l'avis et au jugement d'autrui, en ce qui regarde la foi et la doctrine.

1° A l'égard de son procédé avec les trois évêques, il convenoit bien de leur communiquer les propositions de leurs Mandemens où il trouve à redire, et sur les éclaircissemens qu'ils en donneront par de nouveaux Mandemens, d'en faire de son côté un autre pour approuver leurs explications, en déclarant qu'il n'a prétendu avoir aucune autorité pour condamner les leurs. Alors seulement on lui auroit donné la lettre de satisfaction ; ce dont il se contentoit. Mais il ne vouloit s'engager à suivre la décision de personne sur ce qui seroit contenu dans ces Mandemens, tant de lui que des autres : en sorte qu'il n'auroit tenu qu'à lui de ne se jamais contenter de ces derniers, et de mettre dans le sien ce que les évêques auroient pu trouver insuffisant.

2° Pour la condamnation du livre du P. Quesnel, on se contentoit qu'il révoquât son approbation : mais, quoiqu'il ait toujours laissé entendre qu'il feroit plus que cela, il n'a voulu, en aucune autre façon, rien promettre du tout, et encore moins s'assujétir à n'agir que de concert et avec l'approbation de MM. de Meaux et de Soissons, de M. le curé de Saint-Sulpice et de M. de Précelles. C'est où en étoient les choses il y a douze jours, quand je suis revenu de Fon-

tainbleau pour la maladie des deux fils du vidame, qui sont maintenant hors de tout danger. (J'avois déjà la goutte, dont les restes m'empêchent encore de sortir.) Mais j'apprends aujourd'hui que tout étant dans le même état, M. le cardinal n'a continué les pouvoirs pour l'administration des sacremens (qui finissent dans ce mois), qu'à onze Jésuites de la maison professe, et aux confesseurs du Roi et des princes, en sorte qu'il y a trente pères de cette maison qui sont proprement par là interdits. On croit que, les jours suivans, ceux du collège et du noviciat pourront bien avoir le même sort. Je ne sais quel effet cela produira à Fontainebleau, ni si on prendra le parti d'abandonner toute vue d'accommodement, et de permettre aux évêques de s'adresser à Rome, ou si on tentera encore quelque nouvel expédient pour essayer de ne pas rompre encore. Mais j'en vois peu de bons à proposer dans l'état des choses ; et d'ailleurs les évêques demandent avec empressement la permission de s'expliquer au Pape, pour lequel (entre nous seuls) ils ont préparé une lettre parfaitement belle, et aussi forte qu'épiscopale, etc.

Il est incroyable combien le public paroît approuver M. le cardinal, et imputer les Jésuites, qu'on croit auteurs de tout ce qui est arrivé. Les deux lettres de M. l'abbé Bochart, l'une surprise par hasard avant que d'être portée à la poste, l'autre écrite au P. Le Tellier pour le justifier de ce qui lui est attribué ou directement ou indirectement dans la première, augmentent encore l'éloignement des Jésuites dans l'esprit de tous ceux qui les ont vues. On y a fait même des notes que je n'ai pas lues, mais qu'on dit sanglantes. D'autre côté, MM. d'Angen ¹ et de Périgueux ², et M. l'archevêque d'Embrun ³ ont écrit en faveur de M. le cardinal : et l'on m'assure aujourd'hui que le public est en grand mouvement sur cela. Ainsi je crois qu'on ne doit pas perdre de temps à finir la chose par une bonne paix qui convienne à la foi et à l'Église, ou à laisser agir les parties devant le juge suprême.

Il paroît que les personnes principales n'attribuent aucun tort au P. Le Tellier, et ne veulent pas abandonner les Jésuites.

M. le curé de Saint-Sulpice ⁴ pense sur cela

¹ Il est ici question des négociations de paix, qui commencent à prendre une tournure plus favorable. Voyez *l'Hist. de Fen.*, liv. XI, n. 53, etc. — ² Des évêques de La Rochelle, de Luçon et de Gap, avec le cardinal de Noailles. Voyez *l'Hist. de Fen.*, liv. XI, n. 13, etc.

¹ François Hebert, ancien curé de Versailles. Il écrivit à cette occasion une lettre à M. de Pontchartrain, secrétaire-d'état, qui lui attira une sévère réprimande de la part du Roi. — ² Pierre Clément, nommé à Périgueux, en 1702, mort en 1719. — ³ Charles Bulart de Genlis, nommé archevêque d'Embrun en 1688, mort en 1713. — ⁴ M. de la Chetardie, confesseur de M^{re} de Maintenon.

très-bien. Il voit les défauts de cette société : mais en même temps l'utilité dont elle est contre les novateurs, qui s'accroissent sans cesse à Paris aussi bien qu'en Flandre. Il déplore la faiblesse du corps épiscopal, où l'on a tant de peine à trouver, en ces occasions importantes, des prélats d'un esprit supérieur, savans, zélés et fermes, comme le bien de l'Église le demande : et la faute en paroît venir des Jésuites, par qui les sujets bons et sûrs devoient être assez connus pour ne s'y pas tromper, etc. On dit que dans une assemblée de Sorbonne, pour l'élection de quelque officier de la maison, il s'est trouvé, ces jours passés, *vingt Jansénistes contre vingt-un qui ne le sont pas*; en sorte qu'il ne s'en est rien fallu que les premiers ne l'aient emporté. C'est ce qu'un d'eux a rapporté dans ces mêmes termes.

Je ne vous mande rien contre votre nouveau Mandement contre M. Habert; car on n'a pris, dans cette situation des choses, aucune résolution pour vous le laisser imprimer. Vous deviez me l'envoyer. Le premier me paroît si fort et si décisif, que je souhaite que ce nouveau, qui éclaircit encore plus la matière, à ce que vous m'avez mandé, puisse paroître¹. Cependant je suis bien aise que rien de vous n'ait été publié dans la conjoncture qui dure depuis cinq mois.

Au reste, je dois vous avertir que l'opinion de Lemos², Alvarez et Gonzalez, qui met la promotion dans le commencement de l'acte second, en quoi vous faites consister la différence essentielle entre eux et les Jansénistes; que cette opinion, dis-je, n'est point par là, selon ces derniers, distinguée de leur système des deux délectations: car ils prétendent que la délectation dominante est, comme la promotion, dans le commencement de l'acte second: que c'est seulement alors qu'elle prédétermine la volonté; qu'elle y est alors avec une priorité, non de temps, mais de nature, sur la détermination actuelle qu'elle cause: que cette détermination n'est donc point ainsi causée (à ce que je crois) par la délectation de l'acte premier, qui la prépare seulement: en un mot,

que tout ce qu'Alvarez et Lemos disent de leur promotion, les Jansénistes le diront de leur délectation dominante. Approfondissez donc la chose (ce que pouvez aisément avec vos rigoristes), afin d'éviter l'inconvénient de leur opposer un argument inutile, s'il est vrai qu'ils parlent, quoique mal à propos et contre toute raison, comme ces Thomistes.

On vous mande que N... aimeroit mieux que votre ouvrage sur saint Augustin parût en un volume, qu'en plusieurs lettres données au public en différens temps. Il me semble pourtant que le volume se feroit moins lire, et que si, dans chaque publication de lettres, chaque matière qui y seroit contenue étoit épuisée, en sorte que les lettres se succédant assez près à près, le public les lût ainsi presque de suite; ce dernier parti auroit l'avantage de faire moins de peur aux lecteurs, et de les instruire aussi utilement. Je respecte cependant l'avis donné, sans en pénétrer la raison.

Je comptois de m'en retourner dans deux jours à Fontainebleau; mais depuis hier, le mal de mademoiselle de Dunois (ci-devant mademoiselle d'Estoutville) est tellement augmenté, qu'on commence à ne plus espérer sa guérison. On vient de la confirmer, et elle va faire ce soir sa première communion en viatique. C'est un mal commencé depuis un an. Madame de Neufchâtel³, pénétrée de douleur, fait pitié. Elle n'aimoit que ses deux filles, et les aimoit sans mesure: elle voit périr de langueur celle-ci, jolie et spirituelle, devant ses yeux; jugez de son affliction. La duchesse de Luynes est assez riche pour n'avoir pas besoin de cet héritage, et je crois qu'elle et son mari pensent ainsi. Quand on a le nécessaire suivant son état, le surplus peut devenir bien dangereux. Ce triste spectacle me retient ici; car nous ne pouvons quitter cette pauvre mère dans un pareil état, qui peut encore durer une semaine et peut-être plus.

Je ne sais si je n'oublie point quelque article de votre dernière lettre (de la fin, ce me semble, du mois passé); car je ne l'ai pas ici. Elle est encore où l'on a désiré de la garder quelque temps pour en faire usage. P. P.⁴

¹ Nous l'avons donné au t. v des *Œuvres*, p. 454 et suiv.

² On est étonné aujourd'hui d'entendre un seigneur du rang et de la profession du duc de Chevreuse s'exprimer avec tant de précision et de facilité sur les matières les plus abstraites de la théologie; mais on voit, par cet exemple et par tous les mémoires du temps, que les affaires de la religion occupoient alors forttement tous les états et tous les esprits. Depuis, on a vu toutes les professions en France se livrer avec la plus terrible fureur à toutes les controverses politiques, qui ne sont pas plus à la portée de tous les esprits, que les controverses théologiques, et qui ont assurément produit des effets bien plus funestes.

³ Cette dame étoit la mère de la jeune duchesse de Luynes, qui, par la mort prématurée de mademoiselle de Dunois, sa sœur, devint l'unique héritière de la branche de Bourbon-Soissons-Neufchâtel, et apporta une grande augmentation de fortune dans la maison d'Albert-Luynes. Voyez ci-dessus la lettre cxxv. — ⁴ Le duc de Bourgogne, Ce prince, devenu dauphin, développa, à cette époque, un caractère, des sentimens et des talens qui ont laissé un long souvenir dans l'esprit et dans le cœur de tous les Français.

continue à très-bien faire. N... a plus que jamais un grand penchant pour lui. Voilà, mon très-cher archevêque, une longue lettre, écrite pourtant avec hâte, parce que j'ai été interrompu. Je n'ajouterai rien ici pour Madame de Chevreuse, dont vous connaissez le cœur à votre égard, ni pour moi que vous savez un avec vous dans l'unité souveraine d'une union qui se peut éprouver, mais non pas dire.

CLX. (CLVIII.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Sur le choix d'un premier président. Déménagement des armées sur la frontière. Satisfaction générale sur la conduite du nouveau Dauphin.

24 août 1711.

Je vais, mon bon duc, vous dire en liberté tout ce que je pense.

1^o M. le vidame est beaucoup mieux que l'année passée : il est ici. La campagne est très-vive : à quel propos quitteroit-il avant qu'on voie les grandes occasions s'éloigner ? Madame la vidame ne peut se résoudre à s'éloigner de lui : pourquoi ne la laisseriez-vous pas accoucher à Chaulnes, où elle aura les secours nécessaires ? En la dérangeant, vous la contristeriez, ce qui serait fâcheux en l'état où elle est.

2^o Faites en sorte qu'on ne lâche la main sur M. Habert, quand on le pourra. Il n'y a pas un seul moment à perdre pour défendre la bonne cause. On ne tirera rien de net de l'homme qu'on ménage¹ : ce qu'on en tireroit à demi, ne seroit jamais un vrai remède contre la contagion.

3^o Je vous conjure de ne laisser point faire un premier président² favorable au parti. Un impie de bon sens et de vie réglée est beaucoup moins à craindre qu'un Janséniste dans cette place. L'impie sensé n'oseroit montrer son impiété, et attaquer l'Eglise pour établir l'irré-

ligion : mais le dévot Janséniste insinuera, appuiera, colorera la nouveauté, et énervera l'autorité de l'Eglise sous le prétexte des libertés gallicanes. Je ne sais point de qui vous voulez parler ; mais voici ma pensée. Le président de Mesmes est aimable, mais amusé : on dit que le président de Novion est habile homme, mais décrié pour la droiture ; on dit que le président de Maisons a un bon esprit, un savoir suffisant, de l'honneur, de la dignité, du bien, des amis, sans aucune marque de religion nourrie. M. de Harlay, conseiller d'État, a été joueur dissipé, inappliqué jusqu'à l'indécence ; mais j'entends dire qu'il s'est tourné à une vraie application : il est composé, haut et critique (défauts dans le sang) ; mais il est noble, il a de la dignité. Je ne sais pas comment il seroit sur la nouvelle doctrine, ni sur la juridiction ecclésiastique : les Jésuites doivent y prendre garde. En général, je préférerois l'homme qui auroit un bon esprit, avec des mœurs réglées et de la vertu humaine, à un dévot favorisant le jansénisme, dans un temps où le parti est si redoutable. Il me paroît qu'il n'est guère question que de choisir entre MM. de Harlay et de Maisons. Pour M. d'Aguesseau, je ne le voudrois point ; vous me dites à Chaulnes que sa réputation étoit fort diminuée.

4^o Je ne vois pas que vous preniez le chemin de rendre vos armes supérieures à celles des ennemis. Général et officiers-généraux démunis, officiers découragés et sans paiement, troupes peu disciplinées, magasins de toute espèce épuisés, qu'on ne renouvelle point, frontière en danger de s'ouvrir par surprise, dedans du royaume abattu. Je ne sais pas où l'on en est ; mais si l'article d'Espagne est réglé, comme beaucoup de gens l'assurent, que tarde-t-on à conclure ?

5^o J'ai lu des lettres de M. Voysin, écrites sur Bouchain, où il n'étoit nullement au fait. Je ne m'étonne pas qu'il ne connoisse point les marais de Bouchain ; mais il ne faut point décider sur les divers terrains qu'on ne connoit pas.

6^o J'entends dire que P. P. (*le duc de Bourgogne*) fait mieux, que sa réputation se relève, et qu'il aura de l'autorité. Il faut le soutenir, lui donner le tour des affaires, l'accoutumer à voir par lui-même et à décider. Il faut qu'il traite avec les hommes, pour découvrir leurs finesses, pour étudier leurs talens, pour savoir s'en servir malgré leurs défauts. Il faut le mettre en train de rendre compte au Roi, de le soulager, et de lui aider à décider par une manière insinuante de lui proposer son avis. S'il le fait avec

¹ C'est-à-dire du cardinal de Noailles. — ² On parloit de donner un nouveau premier président au Parlement de Paris, mais ce changement n'eut lieu qu'au mois de janvier suivant, après la démission de Louis Le Peletier, qui fut acceptée le dernier jour de l'an 1711. Le choix d'un premier président devenoit très-intéressant à cette époque, à raison de l'influence du Parlement dans les affaires ecclésiastiques, qui prenoient chaque jour un caractère plus alarmant, par l'opposition des partis, et par les craintes et les espérances que la vieillesse de Louis XIV donnoit d'un changement prochain dans tout le système du gouvernement.

respect et zèle , il ne donnera aucun ombrage , et sera bientôt cru. Qu'il se donne tout à Dieu. pour n'agir que par son esprit : *il aura une bouche et une sagesse auxquelles ses ennemis ne pourront résister* ¹.

7° Mandez-moi , si vous le pouvez , ce qui vous convient pour le voyage de Chaumes. Ne vous gênez point ; ne vous dérangez point. Si vous y venez , dites-moi à peu près le temps , afin que je prenne mes mesures.

8° Le maréchal de Villars a de grands défauts ; c'est une tête bien légère : mais il est difficile de trouver mieux dans la conjoncture présente. Si on ne l'ôte pas , il faut l'engager à être modéré , et à croire quelque conseil. D'ailleurs il faut l'autoriser au dehors , car il est avili.

9° Si P. P. (*le duc de Bourgogne*) venoit commander , ayant sous lui un général peu habile , et avec de la division dans l'armée , tout iroit mal , et sa réputation en souffriroit beaucoup.

10° Est-il bien au fait sur le jansénisme et sur l'affaire des deux évêques ? a-t-il bien connu le caractère d'esprit et les préventions de M. le cardinal de Noailles ?

J'ai été fort en peine de votre goutte. Ne travaillez point trop ; apprenez à vous amuser. Mille respects à notre bonne duchesse. Je suis *ad convivendum et ad commorandum*, etc.

Je reviens au choix d'un premier président. Si le président de Mesmes se trouvoit instruit , appliqué , réglant ses affaires domestiques , ayant une religion sincère sans prévention pour le parti janséniste , je le préférerois à tout autre qui seroit sans religion , ou l'auteur du jansénisme ; mais , dans le temps présent , rien n'est plus dangereux qu'un homme favorable au parti.

CLXI. (CLIX.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Sur la blessure du marquis de Fénelon à l'affaire de Landrecies. Accommodement entre le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de La Rochelle. Accord prétendu du jansénisme et du thomisme. Choix d'un premier président. Espérances de paix.

A Paris, ce 4 septembre 1711.

La première nouvelle de la blessure de M. le marquis de Fénelon ² nous auroit donné bien de

l'inquiétude , à madame de Chevreuse et à moi , mon cher archevêque. si la même lettre n'avoit assuré que cette blessure est grande et non dangereuse : en sorte qu'il en sera quitte pour attendre long-temps la guérison , que la rupture du petit os de la jambe rend plus difficile. Au moins , durant le reste de la campagne , il ne sera plus exposé à aucun péril. Vous savez quelle part j'y prends à cause de vous ; mais j'avoue que j'y en prends beaucoup pour lui-même , que toute sorte de bonnes qualités rendent bien aimable.

J'écris cette lettre par le retour du garde qui m'a apporté votre paquet dans celui du vidame , qui aura soin de vous la faire tenir sûrement.

Dans le moment , j'en reçois une de M. le duc de Beauvilliers , qui m'apprend que le Roi a donné à M. le duc de Charost la charge de capitaine des gardes de feu M. le maréchal de Boufflers , avec un brevet de retenue pareil à la somme qu'il doit payer à la succession du dernier , qui est 500,000 livres. Il la trouvera sur ce brevet , et madame la marquise de Charost offre de le cautionner , s'il est nécessaire. Il se rencontre que cette charge est celle de l'ancienne compagnie de Charost , qu'ont eue son père et son grand-père.

Enfin , mon bon archevêque , M. le Dauphin a fini l'affaire de M. le cardinal de Noailles avec les évêques ¹ , comme il suit : M. le cardinal donnera les propositions des Mandemens des évêques , sur lesquelles il demande éclaircissement. Ils s'expliqueront sur cela par de nouveaux Mandemens , sans parler du cardinal , mais comme de choses sur lesquelles il leur est revenu que plusieurs personnes auroient mal pris leurs sentimens. Le cardinal , de son côté , déclarera qu'il approuve pleinement leur doctrine , qu'il n'avoit pas bien entendue , et que d'ailleurs il n'a jamais prétendu avoir une autorité , ni sur eux ni sur leurs Mandemens , etc. En même temps , et non plus tôt , M. le Dauphin fera remettre au cardinal la lettre que les deux évêques ont écrite pour raccommo-der en quelque sorte ce qu'il pouvoit y avoir de trop fort dans la première , et jusque-là elle ne sera pas même communiquée au cardinal , qui n'en sait pas le contenu ; mais qui se repose sur le jugement de M. le Dauphin , qui la juge suffi-

de l'archevêque de Cambrai , venoit de recevoir , à l'affaire de Landrecies , une blessure dont il demeura boïté toute sa vie.

¹ Ceux de Luçon et de La Rochelle. On verra , dans les *Lettres diverses* de cette époque , que le cardinal fit naître tant d'invides , que ce projet d'accommodement avorta tout-à-fait.

¹ *Luc*, xxi, 45. — ² Le marquis de Fénelon , petit-neveu

sante. Enfin les Mandemens de part et d'autre, que les parties se feront communiquer réciproquement par des amis communs, ne paroîtront qu'après que quatre personnes choisies de M. le Dauphin, avec l'agrément de M. le cardinal, les auront trouvés suffisans pour la satisfaction de chaque côté. M. l'évêque de Meaux et M. le curé de Saint-Sulpice sont déjà nommés. Le cardinal demande que les autres soient deux évêques, M. de Bordeaux, métropolitain des évêques, et médiateur depuis un mois, sera sans doute l'un; et pour l'autre on a en vue, au défaut de M. d'Orléans, trop incommodé de vapeurs pour un long travail, M. de Soissons, et si quelque chose l'en empêchoit, M. d'Amiens.

Pour l'autre point, qui est la condamnation du P. Quesnel, le cardinal n'ayant rien voulu promettre jusqu'à ce qu'il ait examiné le livre, M. le Dauphin s'est relâché à le laisser faire, lui déclarant qu'il s'en tenoit à la parole que ce prélat a ci-devant donnée au Roi par écrit, de faire quelque chose contre ce livre (ce qui ne peut être moindre que de révoquer son approbation), et ajoutant que, si le Roi n'est pas content de ce qu'il fera, Sa Majesté révoquera son privilège, et obtiendra du Pape une bulle dans la forme nécessaire pour être reçue en France, comme celle du *cas de conscience*. Voilà en quoi consiste l'accommodement. Je crois qu'il sera bon à toute fin de solliciter dès à présent cette bulle, dont le cardinal a déclaré qu'il seroit bien aise.

Du reste, on ne me mande rien sur l'interdit des pères de la maison professe des Jésuites¹: on n'en a pas parlé sans doute. Je sais seulement (et cela demeurera entre nous) que, sur la crainte d'une nouvelle exécution du cardinal, plus forte que la première, Sa Majesté lui a fait dire, par M. le duc d'Antin, venu exprès pour cela, que ce qu'il feroit contre cette compagnie, le Roi le regarderoit comme fait à lui-même; et l'ambassadeur a rapporté à Sa Majesté toutes les douces et soumises paroles propres à la satisfaire. Le Roi paroît très-mécontent de lui, et très-résolu à soutenir les Jésuites. Le P. Le Tellier n'en est que mieux, etc. Cela sous le même secret.

J'ai envoyé votre mémoire à Fontainebleau.

¹ Le cardinal de Noailles, mécontent de la conduite du P. Le Tellier dans l'affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle, avoit tout à coup retiré les pouvoirs à presque tous les Jésuites qui exercoient le ministère dans le diocèse de Paris. Cet interdit subsista jusqu'en 1728, époque à laquelle le cardinal révoqua l'appel qu'il avoit interjeté de la bulle *Unigenitus*.

et le bon D. (*duc de Beauvilliers*) me l'a renvoyé après en avoir fait usage sans doute, quoiqu'il ne me le dise pas précisément. J'y avois aussi envoyé votre lettre, parce qu'il y a plusieurs articles qu'il étoit bon de faire voir à P. P. (*au Dauphin*).

On m'a assuré aujourd'hui, de bonne part, que, chez le cardinal et sa famille, on tourne l'accommodement en triomphe pour lui, sans doute parce qu'on n'en répandra dans le public que ce qui lui peut être avantageux. Ses amis fauteurs du jansénisme appuieront apparemment de tous côtés ce prétendu triomphe; mais le vrai percera ces nuages. Ma goutte, et une autre incommodité passagère qui s'y étoit jointe, sont maintenant cessées. Je retourne, au commencement de la semaine prochaine, à Fontainebleau, où je saurai si l'on ne vous donnera pas maintenant toute liberté sur le Mandement contre M. Habert. Je presserai même sur cela: car rien ne doit plus empêcher la publication, et il est important de ne la pas retarder.

Vous avez reçu, mon bon archevêque, la copie d'un extrait de la lettre de N... que Put (*M. Dupuy*) vous a envoyée. J'avois écrit sur la même chose; voici ce qu'on me répond du 31 août: « Il est vrai que je ne désire pas que » S. B. réponde sur les choses qui le regardent » personnellement; il me paroît qu'il faut laisser tous nos intérêts à Dieu. Si néanmoins » cela est nécessaire, et jugé tel au poids du » sanctuaire, je ne m'y oppose pas. Je crains » toujours que la nature ne se mêle. Vous pouvez lui mander ceci: car je suis sûr que, » s'adressant à Dieu, il ne le laissera pas méprendre. Que je compte pour peu tout intérêt de la créature, et que, lorsqu'on est pénétré du seul intérêt de Dieu, tout le reste devient des balivernes! Cependant, pour contenter ces hommes, il faudroit devenir lui-même comme eux, etc. »

Outre la réponse du P. Quesnel à vos deux lettres, il paroît un autre écrit intitulé: *Questions proposées et éclaircies à l'occasion des Lettres de M. l'archevêque de Cambrai au P. Quesnel*, etc. Il est captieux, et rapporte des propositions des deux lettres, tronquées, qui, dans leur entier, signifient le contraire de ce qu'il en montre. Cela paroît important à relever, pour ôter toute créance à ces dangereux écrivains, surtout à l'égard de la grâce efficace par elle-même, dont il se sert pour se joindre aux Thomistes. Rien ne me semble plus nécessaire, que de faire bien sentir la différence de leur grâce

efficace par elle-même à celle des théologiens catholiques, non-seulement par la différence de l'acte premier et du second, à quoi ils tâchent de se conformer, mais surtout par la différence de la motion de Dieu connaturelle (pour ainsi dire) et aussi intime à la créature qu'elle-même, d'avec la délectation victorieuse mise dans la volonté sans elle, et dont l'opération diffère *toto celo* de la première, en sorte qu'on ne peut, en aucune façon, dire de l'une ce que les Thomistes disent de l'autre, quoique sans se bien entendre.

La définition de la liberté nécessaire pour le mérite est encore bien importante à éclaircir. C'est le point décisif contre les Jansénistes, et sur quoi ils ne peuvent s'appuyer des Thomistes, qui sont en cela essentiellement différens d'eux. Il me semble que les projets que vous m'avez montrés l'année passée traitent cette matière. Si j'avois plus de loisir, je vous en dirois davantage sur les détours et subterfuges des Jansénistes, par lesquels il me revient tous les jours qu'ils sont résolus de se tenir fermes à l'abri des Thomistes, mais vous les savez comme moi. Je me contenterai donc d'ajouter qu'il ne faut pas manquer, en les poursuivant et les dévoilant, de marquer une grande considération pour la nouvelle école de saint Thomas, non-seulement pour ne se pas attirer des théologiens qui soutiennent des conclusions catholiques, quoique faussement tirées de leurs principes; mais aussi pour empêcher ces derniers d'appuyer les autres, et peut-être de s'y laisser insensiblement entraîner, en les croyant penser comme eux, quoique avec quelque diversité d'expressions.

Dimanche, 6 septembre 1711.

JE fus obligé d'interrompre ici cette lettre avant-hier au soir, et de prendre médecine hier, par conséquent de retarder le retour du garde pour achever aujourd'hui.

Depuis ce temps, j'ai vu en entier les *Questions proposées*, etc., et je suppose que vous les avez avant nous.

Le dessein principal de l'auteur est, 1^o de prouver que la grâce du système des deux délectations est absolument la même que celle du système de la prédétermination des nouveaux Thomistes; 2^o que cette grâce, qui est efficace par elle-même, est condamnée par vous comme luthérienne. C'est ce qu'il prétend prouver par de faux allégués, et de pitoyables conséquences, mais avancées si hardiment, qu'elles imposent

aux lecteurs, surtout à ceux qui n'ont point lu ou qui ont oublié votre réponse à la *Dénonciation*¹ de Witte. Il vous presse même, dans la page 96, de vous expliquer sur les trois misérables preuves qu'il y donne, aussi bien que dans la page précédente, pour montrer que vous mettez le jansénisme dans la *grâce infailliblement, inévitablement, invinciblement déterminante des Thomistes*, à laquelle il soutient que se réduit celle de Jansénius, surtout celle de ses disciples, qu'il dit s'en être clairement expliqués. Cela n'est pas vrai: car Denys Raymond se récrie sur M. Chamillard, qui mettoit l'erreur de la grâce jansénienne en ce que *se tenet ex parte potentior* (qui est l'acte premier des Thomistes, où ils mettent la grâce suffisante qui donne le pouvoir accompli), et non pas *ex parte actus*, qui est l'acte second des Thomistes, où ils mettent la grâce efficace qui est leur motion déterminante. Mais il ne dit point nettement que la grâce efficace de Jansénius soit pareillement dans l'acte second; et il cite seulement un endroit de M. Arnauld, qui, parlant de cette opinion des Thomistes, ajoute *a quo sententia me non alienam esse fateor*. Je ne crois pas que jusqu'à ces derniers temps aucun écrivain janséniste en ait tant dit.

Remarquez cependant que M. Arnauld, tenant vivement l'opinion jansénienne des deux délectations, comptoit donc alors de pouvoir faire tomber l'efficacité invincible de la grâce sur l'acte second, qui est la volition même, et par conséquent de donner à l'homme une grâce aussi suffisante que celle des Thomistes, par les lumières et les attraits qui avoient précédé dans l'acte premier. Car il ne dit ce que je viens de rapporter, qu'après avoir immédiatement auparavant expliqué l'opinion des Thomistes en ces termes: *Qui gratiam efficacem non ad actum primum, sed ad secundum; non ad posse, sed ad velle necessariam statuunt; a qua sententia me non alienam esse fateor*. Ainsi, lui et ses disciples, en raisonnant mal, concluroient bien, c'est-à-dire catholiquement, comme les Thomistes. Vous y ferez attention; car ces gens-là sont bien subtils, et savent se déguiser pour prendre avantage de tout. Ils n'ont plus que le manteau des Thomistes sous lequel ils puissent se sauver, et ils essaient de s'y jeter contre vent et marée, etc.

Le même auteur des *Questions proposées* traite amplement celle de l'équilibre des délectations

¹ Voyez la première Lettre au P. Quesnel, ci-dessus, t. IV, p. 539 et suiv.

ou des amours de la volonté, dans son *Addition* sur le Mandement de M. de Gap. Il me semble que je vous ai vu pencher à ce sentiment de l'équilibre, où la grâce médicinale remet la volonté; et quoique les conséquences de cet auteur soient outrées, et la plupart insoutenables, je crains qu'en réduisant cette opinion de l'équilibre dans ses justes bornes, elle ne soit fautive en elle-même, et contraire à l'expérience. Cela mérite un examen de vive voix, jusqu'auquel je suis d'avis que vous ne preniez aucun parti.

Le même auteur réduit l'impuissance morale de M. Habert (dans la même *Addition*), à l'infailibilité de l'acte contraire, qui laisse toujours un vrai et entier pouvoir de faire ce pourquoi on est moralement impuissant, mais un pouvoir qu'on ne réduit jamais en acte. Ce subterfuge, pour retomber dans le système thomistique, mérite attention par rapport à votre Mandement. Je laisse toutes les autres réflexions que cet écrit et la réponse du P. Quesnel doivent faire faire; car je suis sûr que vous les aurez déjà faites, et même celle-ci, que je ne vous marque que parce qu'elles m'ont frappé en les lisant depuis quelques jours.

Je ne sais s'il faut un ouvrage exprès sur cela, ou si, sans y répondre directement, il suffit de réformer, sur ces évasions rebattues, ce que vous jugerez à propos dans vos lettres, et de faire tomber toutes ces mauvaises subtilités par la simple exposition de la doctrine de saint Augustin, de saint Thomas, des Thomistes et des Jansénistes, ou plutôt de Jansénius. En prenant le dernier parti, je voudrais quelque lettre courte, qui fit au moins connoître qu'on trouvera la réponse à tout dans les autres, afin de mieux exciter par là les plus indifférens à les lire.

En relisant tout ce qui est de doctrine ci-devant et ici, je ne le trouve pas assez expliqué, l'ayant abrégé pour écrire plus vite; car j'avois beaucoup plus à dire. Vous n'entendez cependant, et, au pis aller, vous ne manderez ce qui seroit trop obscur.

Après avoir bien pensé à un premier président, j'ai cru ne voir d'abord, comme je vous l'ai mandé, que M. de Maisons, en qui il ne paroît rien de marqué à reprendre, qui remplit bien son devoir à la Tourneelle où il préside, et qui avec un médiocre fonds de capacité et un génie de pareille étendue, à ce qu'on dit, en a néanmoins assez pour bien faire dans une première place. On ne voit point en lui d'irréli-

gion, nul penchant pour le jansénisme; il a de la dignité, une bonne naissance et de grands biens. Depuis, il m'est venu dans l'esprit que M. Rouillé, conseiller d'État, ci-devant directeur des finances, pourroit bien remplir cette place. Il a plus d'esprit et de savoir que l'autre, beaucoup d'intégrité, et des vues sages et modérées. Je ne lui connois rien sur le jansénisme; il est aisé de s'en assurer. Il aime sa liberté, et les doux plaisirs que laisse la désoccupation, comme la musique, etc. Mais s'il acceptoit (ce que je crois douteux), de l'humeur dont je le connois, il feroit son devoir. Qu'en pensez-vous?

Tout ce qui vient d'arriver où vous êtes sera au-delà de toute croyance dans la postérité. Il faut achever la campagne sous la protection de Dieu. Quelle armée (et avec quelle bonne volonté) demeure spectatrice d'une entreprise qu'un ennemi sage, qui ignore l'avenir, n'auroit jamais regardée comme possible !

On attend incessamment le retour de celui qui a passé la mer avec les deux autres qui étoient venus. C'est de ce côté seul qu'on doit tout espérer, parce qu'il n'a pas de sa part un moindre intérêt que nous à finir ce procès. Si du vôtre on vous a fait des insinuations secrètes à l'occasion des passeports, etc., c'est qu'on voudroit bien, par intérêt ou par jalousie, attirer l'accommodement de son côté; mais ce n'est pas le bon pour réussir.

A votre égard², mon cher archevêque, l'accablement de tous les officiers, qui apparemment ne s'éloigneront pas de vous pendant le reste de la campagne, vous pourra-t-il permettre le voyage projeté? ne le saura-t-on pas, et pouvez-vous éviter qu'il ne devienne public? C'est vous (que vous ne regardez point) que nous devons néanmoins regarder en cela, non-seulement à cause de vous, mais pour ne point mettre de nouveaux obstacles à l'ordre inconnu de Dieu. Pour nous, nous irons voir la vidame au retour de Fontainebleau, dont le jour de ce mois n'est pas encore déclaré, et nous y demeurerons tout le temps qui sera nécessaire, rien ne pressant notre retour ici.

P. P. (*le Dauphin*) est bien au fait sur le jansénisme, et connoît à merveille le caractère de celui qu'il vient d'accommoder³. Je ne puis

¹ Vraisemblablement le siège de Bouchain. — ² Tout ce qui tenoit à la cour, tous les principaux officiers de l'armée saisissoient avec empressement l'occasion d'aller à Cambrai faire la cour à l'archevêque. Cette affluence extraordinaire faisoit craindre au duc de Chevreuse que Fenelon ne pût, sans inconvénient, faire le voyage de Chaulnes pendant l'automne. — ³ Le cardinal de Noailles. Voyez la lettre CLIX, ci-dessus, p. 349.

douter qu'il ne profite de ce qui étoit pour lui dans votre dernière lettre , etc.

En voilà beaucoup, mon très-cher archevêque. Je finis tout d'un coup en m'arrachant au plaisir de vous entretenir. Madame de Chevreuse est plus sensible que jamais à votre souvenir, et moi plus absolument à vous qu'à moi-même.

CLXII. (CLX.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Affaires des évêques de Luçon et de La Rochelle, et de la *Théologie de Habert.*

14 septembre 1711.

Voici, mon bon duc, une occasion sûre pour vous dire librement mes pensées.

1° On n'auroit pas dû, ce me semble, mettre en négociation la critique des endroits de l'*Instruction pastorale* des deux évêques que M. le cardinal de Noailles désapprouve : c'est au Pape, ou au concile de la province de Bordeaux, à en juger, et nullement à un archevêque étranger. Supposé même que les textes des deux évêques fussent insoutenables, M. le cardinal de Noailles n'a eu aucun droit d'en juger : il pouvoit seulement se rendre simple partie, les dénoncer au vrai juge, et tout au plus user de simple prohibition pour son diocèse, en attendant la décision : sans déclarer, comme il l'a fait, que ces textes expriment les erreurs de Baius. Pour garder la règle, il falloit donc commencer par la révocation de cette censure, qui est un attentat visible contre les canons. Autrement les archevêques de Paris s'érigeront en patriarches, et il paroitra que celui-ci s'est attribué le droit de corriger les deux évêques, et de les faire expliquer.

2° L'examen des textes que M. le cardinal de Noailles critique, traînera long-temps, et pendant cette contestation rien ne se fera. On veut lasser le Roi, et laisser tomber insensiblement une affaire insoutenable. On disputera, on ne conclura rien. L'autorité sur les assemblées du clergé de France, sur l'Université de Paris, sur les études des écoles, sur les séminaires, sur les congrégations, etc., demeurera toute entière dans les mains de M. le cardinal de Noailles, et le parti croitra chaque jour sans mesure. On paroitra emmyeux, indiscret et passionné quand on en parlera.

3° La révocation de l'approbation du P. Quesnel ne viendra point : on la différera jusqu'à ce que l'affaire des deux évêques soit finie, et cette affaire traînera sans fin. On ne voudra faire cette révocation, que quand elle ne paroitra point forcée, et elle paroitra forcée jusqu'au bout de la vie. Comment veut-on qu'une révocation, refusée depuis vingt-cinq ans, malgré tant de scandale, et que le Roi paroît désirer, ne semble pas forcée, en quelque temps qu'elle vienne? De plus, un archevêque cardinal doit-il préférer une délicatesse sur le point d'honneur, à la sûreté de la foi, et à la nécessité de révoquer promptement une approbation qui est si contagiense contre la foi, et qui fait tant de mal depuis tant d'années? Que peut-on imaginer de plus scandaleux, que cette vaine délicatesse pour soi, et que cette insensibilité pour la foi catholique? Le vrai honneur du ministre ne peut se réparer, que par des démarches promptes et décisives pour assurer le fruit du ministère. Rien ne peut relever la réputation de M. le cardinal de Noailles, qu'un retour précis et absolu sans retardement.

4° Il ne propose une bulle contre le P. Quesnel, qu'à cause qu'il croit qu'elle se trouvera impossible dans la pratique, par la jalousie des libertés gallicanes sur diverses formalités : c'est un détour pour éluder ce qu'on lui demande, et qui ne dépend que de lui seul.

5° Il seroit très-important que le Roi pressât le Pape de finir, par une décision précise, toncière et tranchante contre les dernières équivoques, une contestation si dangereuse et à l'Église et à l'État. Rome, qui se trouve dans des temps très-fâcheux, qui craint les maximes de France, et les ressources de crédit de M. le cardinal de Noailles, n'a garde de s'avancer qu'autant qu'elle sera encouragée et vivement pressée par le Roi; mais il faut qu'elle puisse compter sur un ferme et constant appui.

6° Il faudroit qu'un certain nombre d'évêques bien intentionnés pussent, avec la permission du Roi, écrire tous ensemble une lettre au Pape, pour lui exposer le système des deux délectations invincibles, comme le seul jansénisme réel, et pour le supplier de condamner cette doctrine, sans la condamnation de laquelle le jansénisme tout entier infecte impunément toutes les écoles, quoique les politiques du parti affectent de condamner le nom de Jansénius, pour insinuer sa doctrine avec plus de sûreté. Si le Pape condamnoit nettement ce système, et si le clergé de France adhéroit simplement, absolument, et sans restriction à ce jugement,

on pourroit espérer de voir la fin de cette affaire, qui augmente chaque jour depuis soixante-dix ans.

7° L'affaire du sieur Habert est entièrement détachée de celle des deux évêques. Est-il juste qu'on laisse croire la contagion de ce livre janséniste, sous prétexte que M. le cardinal de Noailles laisse espérer je ne sais quel accommodement vague, et peut-être fort éloigné, avec les deux évêques? Ce qui est certain, est que le jansénisme radouci et déguisé du sieur Habert fait encore plus de mal que le jansénisme manifeste du livre de Jansénius. Il est capital de le démasquer au plus tôt. Si on ne veut que se reposer, se débarrasser, épargner les gens, tolérer, commiser, se payer de tempéramens vagues et illusoire, on perdra tout, et on essuiera au centuple les embarras qu'on se flatte d'éviter. Si on ne laisse faire une ordonnance, je ne dirai pas un seul mot qui touche même indirectement M. le cardinal de Noailles; et quelque démarche qu'il puisse faire ensuite contre moi, je ne ferai que ce qui sera jugé absolument nécessaire à la cause de l'Église par les évêques bien intentionnés que le Roi désirera que je consulte, en sorte qu'ils seront les garans de ma conduite.

8° On doit juger du parti janséniste par deux choses: la première est leur procédé schismatique à Tournai et en Hollande, où ils sont les plus forts: la seconde est leur conduite tout ensemble souple et audacieuse pour éluder l'effort des deux puissances, et pour se servir de M. le cardinal de Noailles. Ils ne se soucient point de le commettre, et de lui faire publier les actes les plus irréguliers, pourvu que ces actes servent de mommens en faveur de leur cause. Il faut nécessairement démonter cette batterie du parti. Il faut que Rome, les évêques, les universités, les congrégations, sachent, à n'en pouvoir douter, que la protection de M. le cardinal de Noailles ne soutiendra point le parti.

mais le fardeau est prodigieux, et le gros de l'affaire est en tel état, que les moindres mécomptes deviendroient funestes pour l'État.

M. le maréchal de Montesquieu a de la valeur, de l'expérience des détails et un sens droit: mais il a peu de réputation et de ressource dans de grands embarras.

M. d'Albergotti, ancien lieutenant-général, est haï; on s'en délie. Ses amis mêmes, s'il est vrai qu'il en ait, ne comptent nullement sur son cœur. Il est haut, sec, dur, plein d'humeur, trop âpre pour son intérêt et trop éparquant, ambigu dans ses conseils et dans ses ordres, quelquefois extraordinaire dans ses projets: d'ailleurs il est actif, laborieux, plein de valeur, d'expérience et de connoissances acquises.

M. de Puységur a une expérience très-grande, un esprit droit et net; il écoute, il répond: il est zélé, sincère, valeureux, honnête homme, appliqué, modéré, accommodant avec autrui: mais il n'a pas une assez grande autorité pour être mis au-dessus des autres avec l'approbation de l'armée: on ne l'a même jamais vu commander en chef.

Je ne parle point des autres, parce que je ne vois point que l'armée les croie assez éprouvés pour un si délicat et si important commandement.

Cependant l'affaire presse: si la paix ne vient point, il est à craindre que la campagne prochaine nous donnera de grands embarras.

Il seroit à souhaiter que monseigneur le Dauphin vint commander, pour sa réputation qui a souffert par la faute d'autrui, et pour le pressant besoin de l'État: mais il vaut mieux qu'il ne vienne point, que s'il venoit avec des généraux mal habiles ou divisés.

Si la personne de M. le maréchal de Harcourt n'est pas caduque, ne pourroit-on point lui donner le commandement avec M. de Berwick et un autre maréchal de France avec eux? On dit que M. de Harcourt et M. de Berwick s'accordent bien, et que M. de Berwick défère volontiers à M. de Harcourt. M. de Berwick est laborieux, en bonne santé, et propre à soulager son ancien.

Si M. de Harcourt ne pouvoit pas venir, ne pourroit-on pas employer M. le maréchal de Villeroi? Il a beaucoup d'expérience, d'application et de bon ordre. M. de Berwick pourroit suppléer à ce qu'on dit qui manque à M. de Villeroi pour les dispositions et les ressources par rapport à un jour de bataille. Le courage de M. de Villeroi contre les coups est net, dit-

CLXIII.

(CLXI.)

AU MÊME.

Caractère de plusieurs généraux.

14 septembre 1711.

M. le maréchal de Villars est plein de bonne volonté et de courage; il prend beaucoup de peine. Je crois qu'il fait tout ce qu'il peut faire;

on ; mais le courage d'esprit pour les ressources manque.

M. le maréchal de Villars pourroit tenir son coin auprès du prince, si on n'avoit sujet de craindre qu'il ne s'accommoderoit guère de se remettre en égalité avec les autres. D'ailleurs, tous les officiers-généraux auroient une peine infinie à prendre quelque chose sur eux par ses ordres. Il ne faut choisir que des maréchaux de France bien d'accord entre eux, et qui puissent avoir la confiance générale, afin qu'ils remédient aux maux présens, et qu'ils fassent honneur de tout à monseigneur le Dauphin.

S'il est vrai, comme beaucoup de gens l'assurent, que l'article d'Espagne est réglé pour la paix, il seroit bien à désirer que l'on se hâtât de finir les autres articles. Nous sommes dans un mauvais train, et si nous ne changeons pas beaucoup, la guerre ne se redressera point. Le dedans du royaume s'use ; on a peu d'argent, et cependant les peuples dépérissent par une extrême souffrance. Il faut finir.

Quand vous serez à Chaulnes, ayez la bonté de me le faire savoir d'abord. Si vous jugez que je ne doive point y aller, je m'en abstiendrai par une pure docilité et par égard pour votre décision. mais ni le voisinage de l'armée, ni les réflexions politiques par rapport à moi ne m'arrêteront nullement. Faites, s'il vous plaît, tel usage que vous croirez convenable de mes imaginations sur les affaires de la guerre et de l'Église.

Mille respects à notre bonne duchesse : attachement sans mesnre à mon bon duc.

CLXIV. (CLXII.)

AU MÊME.

Imprudence du ministre de la guerre, qui ex citoit le maréchal de Villars à hasarder une bataille. Situation déplorable de la France.

A Cambrai, 19 septembre 1711.

Voici une occasion de dire tout, mon bon duc : j'en profite avec beaucoup de joie.

Je sais que M. Voysin écrit à M. le maréchal de Villars des lettres trop fortes, pour le piquer, et pour l'engager à des actions hasardées : c'est faire un grand mal, si je ne me trompe, que d'écrire ainsi.

1° Ces lettres troublent le maréchal, et ne sont propres qu'à le rendre inaccessible aux

bons conseils des gens du métier qui voient les choses sur les lieux.

2° S'il donnoit une bataille, il la donneroit mal ; il courroit risque de choisir mal son terrain, et de ne faire pas une bonne disposition.

3° Il voudra, sur de tels reproches, chercher les ennemis, et se donner une vaine apparence de hardiesse pour entreprendre sur eux : c'est ainsi qu'on fit à Malplaquet. Le papillon se brûle à la chandelle. On ne veut que paroître chercher le combat, et on le trouve avec désavantage.

4° Il n'y a aucun officier-général qui se confie au maréchal : ils ne comptent ni sur son savoir pour donner des ordres précis, ni sur ses ressources dans les cas imprévus, ni sur sa sincérité pour rendre justice à chacun d'eux : ils croient tous qu'il rejette tous les mauvais événemens et toutes ses propres fautes, pour se disculper aux dépens de ceux qu'il a chargés de quelque commission. Ainsi personne n'oseroit prendre rien sur soi avec lui pour faire réussir l'affaire générale, de peur de se perdre. Rien ne rend une bataille si difficile à gagner, qu'une telle disposition des esprits, surtout dans une armée immense, où le général ne peut pas voir tout, et où tout dépend des officiers-généraux.

5° La réputation du général est avilie ; il n'est ni aimé ni estimé des principaux officiers : les troupes ne se croiroient pas bien menées : la défiance et le désordre s'y mettroient aisément.

6° On ne manqueroit pas de dire qu'après avoir manqué la plus favorable occasion qui fût jamais de battre les ennemis, on en cherche à contre-temps une désavantageuse pour se faire battre.

7° Le général des ennemis a plus d'art, de justesse et de suite que le nôtre. Leurs officiers-généraux ont plus d'expérience, et manœuvrent beaucoup mieux. Leurs troupes sont moins vives, mais mieux disciplinées pour tous leurs mouvemens, et pour se rallier. Vous avez beaucoup d'officiers-généraux inappliqués, dégoûtés, découragés, etc. Vous avez un nombre prodigieux de colonels jeunes et sans expérience. Tous les ressorts sont relâchés.

8° Si vous combattez dans un pays fourré, les ennemis seront supérieurs par leur feu, par leur bon ordre et par leur patience : vous n'aurez presque à espérer aucun avantage solide : à perte égale, vous pouvez perdre plus qu'eux, et si vous êtes battu, vous pouvez l'être très-dangereusement. Si, au contraire, vous donnez une bataille dans une plaine ouverte, comme à Ramillies, en cas qu'il vous y arrive une déroute,

comme en ce lieu-là, les ennemis vous pousseront bien loin, et vous n'êtes pas loin de Paris.

9^e La plupart des places qui nous restent sont dépourvues. Après la perte d'une bataille et une déroute, tout tomberoit comme un château de cartes. Il ne s'agit point de ces pertes de petites batailles du temps passé : c'étoit une armée de vingt mille hommes qui en perdoit cinq ou six; le royaume étoit alors plein de noblesse guerrière et affectionnée, de peuples riches, nombreux et zélés. Au contraire, vous n'auriez plus d'armée, ni de ressource pour en rétablir, si une déroute vous arrivoit. L'ennemi entreiroit en France avec cent mille hommes qui en feroient la conquête et le pillage : ce seroit une invasion de Barbares. Paris est à trente-cinq lieues de l'armée ennemie; cette ville est devenue elle seule tout le royaume : en la prenant, les ennemis prendroient toutes les richesses de toutes les provinces. Ils firoient par violence tout l'argent des finances, que le Roi ne peut en tirer par crédit. Tout le dedans du royaume est épuisé, au désespoir, et plein de religionnaires qui leveroient alors la tête. Faut-il s'exposer à cet horrible danger sur la foi d'un général si contredit et si méprisé, avec des officiers-généraux qui n'osent rien prendre sur eux, et avec des troupes si découragées? Faut-il, dans une si terrible conjoncture, piquer et pousser un général qui a beaucoup de légèreté et de faste, avec peu de ressource?

10^e On dira que c'est déshonorer les armes du Roi avec toute notre nation, que c'est décourager les troupes, et donner aux ennemis l'audace de tout entreprendre, avec sûreté de le faire impunément, que de laisser voir à toute l'Europe qu'on aime mieux se laisser prendre pied à pied toutes ses places, que de se défendre courageusement. On ajoutera qu'après ces places prises il viendra enfin bientôt un dernier jour où il faudra donner, au-delà de la Somme, cette même bataille qu'on n'ose maintenant donner avec plus d'honneur et d'avantage sur les bords de l'Escaut; faute de quoi les ennemis iroient droit à Paris¹. J'avoue que cette objection est forte; mais je crois qu'on peut, en disputant le terrain, éviter cette

bataille décisive, couvrir les places qui nous restent, et lasser les ennemis. Mais cette manière de faire le *cunctateur*, qui vaut infiniment mieux qu'une bataille très-hasardeuse pour l'État, demande de bonnes têtes et des mesures difficiles. Ma conclusion est qu'il faut acheter la paix à quelque prix que ce puisse être. A quelque dure et honteuse condition que vous la fassiez, dès qu'elle sera faite, vous aurez mis en sûreté une puissance qui sera encore très-supérieure à chacune de toutes les autres de l'Europe. Finissez, et rétablissez-vous.

Vous connaissez mon zèle pour le Roi, pour l'État et pour M. le Dauphin. Bonsoir, mon bon duc.

CLXV. (CLXIII.)

AU MÊME.

Sur le caractère de l'évêque de Meaux, et sur l'érection de Chaulnes en duché-pairie.

A Cambrai, 11 octobre 1714.

Je n'ai point encore reçu, mon bon duc, la lettre que vous me promettez de M. l'évêque de Meaux. Le moins que je puisse lui marquer de déférence, est d'attendre sa lettre, et de l'examiner avec défiance de mes foibles lumières. Mais ce qui m'embarrasse, est qu'il a été nourri dans de très-faux préjugés en faveur d'un système incorrigible qu'il voudroit corriger. C'est un bon et zélé prélat : je suis ravi de ce qu'il revient de ses préventions; mais il est lié avec des docteurs prévenus de ce système, et il défère trop à leurs avis. Il tâtonne, il s'embrouille; il n'est point assez nettement décidé. Je ne puis m'engager à suivre ses idées : souvent il en avance qu'il ne développe pas avec précision. Ce qu'il y a de fâcheux, est que, dans ma lettre ostensible, j'offre d'agir de concert avec les évêques anti-jansénistes qu'on vandra me marquer. Il me semble que j'ai dû faire une telle offre; mais je crains qu'on ne me nomme celui-ci. Ce n'est pas que je ne l'estime plus droit et plus de mes amis, que d'autres; mais je crains ses hésitations et ses embrouillemens. Je vous conjure de le préparer par vos soins, et par ceux de M. Bourdon (*P. Le Tellier*), à un parti net et fixe. J'ose vous promettre que, quand les choses seront mises dans leur vrai point de vue, on reconnoitra que tous les prétendus correctifs du système ne sont qu'illusion,

¹ Le cardinal Quirini, alors simple religieux, qui voyageoit en France pour son instruction, dit dans ses *Mémoires*, qu'étant à Fontainebleau, vers cette époque, « il apprit qu'on se disoit à l'oreille, qu'au point où en étoient les affaires, « il étoit absolument nécessaire de transférer la cour au château de Chambord, et que le Roi lui-même en avoit parlé au maréchal de Villars, » *Comment. histor.* part. 1, lib. II, cap. V, p. 136.

et que ces mitigations flatteuses ne vont qu'à déguiser plus dangereusement le venin du jansénisme.

Dès que j'aurai reçu la lettre du prélat, je le manderai au P. Lallemand dans un style clair-obscur, pour en avertir M. Bourdon : mais je vous déclare par avance, que je serai toujours d'avis qu'on montre ma lettre. Quand on me nommera des évêques pour ne rien faire que de concert avec eux, je leur exposerai toutes mes raisons. Peut-être les goûteront-ils ; peut-être que M. Bourdon m'aidera auprès d'eux. Quoi qu'il arrive, j'aurai essayé de délivrer la vérité, et j'espère que la vérité me délivrera à son tour. Le point capital est que M. Bourdon me fasse nommer des évêques qui entrent bien dans les questions en bonnes gens, qu'on mette facilement au fait, et qui ne soient point épineux.

Je n'irai à Chaulnes, que quand vous me manderez de le faire. La séparation des armées devrait se faire dans peu de jours : on ne croit pas qu'elle puisse aller guère plus loin que le 22 ou le 24 de ce mois. M. le maréchal de Villars attend, dit-il, une décision du Roi là-dessus.

Je suis ravi de la nouvelle érection du duché de Chaulnes¹, et je me sens trop d'ambition pour votre maison. O qu'il me tarde de me retrouver auprès de vous et de madame la duchesse de Chevreuse ! ce sera un temps bien doux pour moi. Bonsoir, mon bon duc : je n'ai point de termes pour vous exprimer ce que je sens, et que rien ne peut effacer.

Je porterai à Chaulnes mon ouvrage pour vous le montrer. La *Défense* de M. Habert ne change rien au texte inexorable et contagieux de son livre : de plus, la *Défense* est mauvaise, et montre le fond de l'auteur.

¹ Le duc de Chevreuse venoit d'obtenir une nouvelle érection du duché de Chaulnes, pour son fils putne, connu jusqu'alors sous le nom de vidame d'Amiens. Ce dernier titre lui donné depuis à l'un des enfans du duc de Chaulnes, comme on le verra plus bas, par la lettre du 23 juillet 1714.

CLXVI.

(CLXIV.)

AU MÊME.

Sur le projet attribué à la Sorbonne de condamner la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert ; accord de la doctrine du P. Quesnel avec celle de ce docteur.

A Cambrai, 17 novembre 1711.

Je souhaite, mon bon duc, que cette lettre vous trouve arrivé en santé parfaite, vous et toute la respectable compagnie.

Je vous envoie deux lettres à cachet volant, afin que vous preniez la peine de les lire.

La grande est pour le P. Le Tellier, sur le *prima mensis*, où l'on veut faire, dit-on, condamner la *Dénonciation* faite contre M. Habert. La chose presse fort. Si la Sorbonne avoit fait ce pas, elle imposeroit à la cour de Rome et à celle de France. Il est capital de l'empêcher : un mot, qui ne coûte rien, arrêtera tout. J'aurois volontiers passé par le canal de M. Voysin, pour épargner le P. Le Tellier, qui ne doit pas avoir de liaison avec moi, et qui effectivement n'a aucun commerce de lettres ; mais je ne dois pas, ce me semble, mettre M. Voysin dans le secret d'une chose qui a passé au Roi par le canal de son confesseur. Il n'y a que le confesseur qui soit au fait, et qui puisse parler juste à Sa Majesté. Le Roi même auroit sujet d'être surpris, et de soupçonner quelque mystère, si je quittois tout à coup le canal de celui par qui il a bien voulu que tout passât jusqu'à présent. Si le P. Le Tellier ne pouvoit pas se charger de montrer ma lettre au Roi, il n'y auroit qu'à me le mander promptement par la poste, en termes intelligibles pour moi : aussitôt j'écrierois à M. Voysin une lettre semblable, pour être lue à Sa Majesté.

L'autre lettre est pour le P. Lallemand. J'y parle des deux affaires : l'une, des deux évêques ; l'autre, de M. Habert. Vous aurez bien la bonté de la faire cacheter après l'avoir lue, et de l'envoyer à son adresse.

Pour mon Mémoire sur la cession de Cambrai¹, je vous supplie de l'envoyer à madame de Chevry, afin qu'elle le fasse passer par madame Voysin à M. son époux.

Nous avons trouvé divers endroits du P. Quesnel où il condamne la nécessité absolue en ter-

¹ Ce Mémoire est imprimé ci-dessus, p. 172 et suiv.

mes exprès. Il donnera tant qu'on voudra le nom de *morale* à sa nécessité relative et alternaute. Il s'accommodera même à merveille des comparaisons de l'homme qui danse tout nu , ou qui se jette par la fenêtre. Ainsi il se trouvera aussi catholique que M. Habert , et le jansénisme ne sera qu'un fantôme à faire peur aux petits enfans. Je n'ai garde de répondre au P. Quesnel , jusqu'à ce qu'on m'ait lâché la main sur M. Habert. Le P. Quesnel me confondroit , si je voulois distinguer la doctrine de M. Habert de la sienne.

Il est capital de montrer tout ceci à fond à M. le Dauphin.

CLXVII. (CLXV.)

AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Instructions à donner au duc de Bourgogne sur les affaires du temps¹.

JE voudrois que le P. Martineau fit, dans des conversations avec le prince, un plan de la doctrine de l'Eglise sur la grâce, et une explication claire et précise de celle qui lui est opposée. Il est essentiel de bien poser ce fondement.

Je ne sais pas si ce père a le talent de rendre ces matières sensibles en conversation ; mais je sais qu'il est incomparablement plus théologien et plus rempli des vrais principes, que la plupart de ceux qui environnent M. le duc de Bourgogne.

Pour les *Lettres Provinciales*, je crois qu'il est à propos que le prince les lise : aussi bien les lira-t-il un peu plus tôt ou un peu plus tard. Sa curiosité, son goût pour les choses plaisantes, et la grande réputation de ce livre, ne permettront pas qu'il l'ignore toute sa vie. S'il en a le désir, je le lui laisserois contenter. J'y ajouterois toutes les précautions possibles, toujours pour découvrir la vérité, et ne pas se laisser séduire par ce qui n'en a que l'apparence. Une partie du grand mémoire que je vous ai envoyé, lui fournit une anatomie des deux premières lettres de M. Pascal.

Il y en a plus qu'il n'en faut pour découvrir à fond le venin caché dans ce livre, qui a été tant applaudi, et pour montrer combien, dans ces

circonstances, l'Eglise est éloignée de combattre un vain fantôme.

Vous pourriez aussi faire expliquer au prince, par le P. Martineau, les autres endroits où le prince auroit besoin d'être mis au fait. En général, il est essentiel qu'il sache nettement cette matière, afin qu'il soit à l'épreuve de toute séduction et de toute surprise.

Puisqu'il a le goût de lire et la pénétration pour entendre, il liroit et entendroit mal, si on n'avoit pas le soin de lui faire bien lire et bien entendre. Avec de tels esprits, la vraie sûreté consiste à leur montrer le fond des choses.

CLXVIII. (CLXVI.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Observations du P. Le Tellier sur l'Ordonnance de Fénelon contre la *Théologie* de Habert. Révocation du privilège accordé pour l'impression des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Négociations de paix.

A Paris, le 27 novembre 1711.

LE Mulet m'est venu dire cette après-dinée, mon bon archevêque, ce dont vous l'avez chargé. Dans l'envie de vous y répondre promptement, je viens de chez madame de Chevry, où j'ai appris qu'il part demain un homme sûr, et comme il faut envoyer ma lettre à M. l'abbé de Sal. (*Salians*) à sept heures du soir, qui sont déjà sonnées, je n'ai qu'un moment pour écrire, parce qu'on se retire de bonne heure où il est. Je marque ce détail, afin que vous sachiez pourquoi je ne vous parlerai pas ici de plusieurs articles que je suis obligé de remettre à une autre fois.

J'ai vu M. Girard¹, qui achève sa réponse, et qui m'a promis de ne rien finir jusqu'à ce qu'il soit convenu de tout avec vous sur les éclaircissemens qu'il trouvera dans l'ouvrage que je dois lui faire voir. Je ne lui ai pas dit que ce fût contre Habert, etc.; car j'ai cru qu'il étoit bon de ne le lui apprendre, que le jour que nous commencerons à le lire ensemble.

Ce qui m'empêche de le faire encore d'ici à quelques jours, c'est que j'ai donné cet ouvrage à M. Bourdon² dès la semaine passée, aussitôt

¹ Nous ignorons absolument la date de cette lettre, ou plutôt de ces fragmens, cités par le P. Querhent, dans la Vie de Fénelon. Le P. Martineau devint confesseur du jeune prince vers 1701.

¹ M. de Bissy, évêque de Meaux. — ² Cet ouvrage est le projet de l'Ordonnance que Fénelon se proposoit de publier contre la *Théologie* de Habert, et contre le système des deux détestations adopte par ce théologien. Le prelat avoit chargé le duc de Chevreuse de communiquer ce projet d'Ordonnance au P. Le Tellier, qui est désigné ici, comme en bien

après mon retour , et que ce dernier n'en avoit pu voir encore avant-hier , que le commencement de la première partie. Il m'a dit que, s'il pouvoit s'enfermer absolument durant trois ou quatre jours , il finiroit dans ce temps-là cette lecture ; mais qu'étant forcé de donner une partie de son temps à d'autres affaires pressées , il ne pouvoit achever si promptement , d'autant plus qu'il faut lire cela avec attention et réflexion , pour y faire des remarques quand il le croit nécessaire. Et en effet , je vis avant-hier celles qu'il a commencé d'écrire , qui méritent (au moins en partie) considération. Il m'a promis de n'y pas perdre de temps , et il m'en paroit assez empressé par lui-même. En gros , sur les titres que nous lûmes ici ensemble , il y a dix jours , pour lui donner l'idée de tout le dessein , il me témoigna désirer que la troisième partie , qui exprime les conséquences insoutenables de la chose , pût être la première , parce que c'est ce qui frappera plus vivement les lecteurs : que tous , même les moins savans , en sont capables ; et qu'en jetant ainsi dans leur esprit l'horreur de ce qui seroit expliqué ensuite , l'explication qu'on en fait dans la première partie , qui deviendrait la seconde , les trouveroit tout disposés par avance à le condamner sans difficulté : que de même la seconde partie , qui deviendrait la troisième , trouveroit les lecteurs (surtout ceux qui y ont intérêt) ravis de voir une distinction bien marquée entre ce qu'ils soutiennent , et ce qu'ils verroient bien ne pouvoir s'empêcher de condamner . en sorte que ceux d'entre eux qui , depuis près d'un siècle , ont été un peu au-delà , se trouveroient trop heureux de se rallier à l'ombre des trois premiers maîtres , etc. J'ajoute dans ces réflexions-ci quelque chose du mien ; mais presque tout est de M. Bourdon , qui voit bien néanmoins la difficulté de faire ce changement d'ordre entre les parties , puisqu'il faudroit que la troisième , devenue la première , fût précédée par une explication , au moins générale , de ce que l'on combat , ce qui est proprement une portion de ce qui est maintenant la première partie. Aussi a-t-il remis à dire sur cela sa pensée , qu'il ait tout lu , et fait toutes ses notes . qui seront , je crois , en petit nombre sur la seconde partie , et nulles sur la troisième , dont je lui ai lu assez d'endroits pour qu'il la trouve par avance à souhait.

Comptez donc , bon archevêque , qu'on dili-

d'autres endroits , sous le nom de M. Bourdon. Cette *Ordonnance*, avec les remarques du P. Le Tellier, est imprimée au t. v, p. 454 et suiv.

gera le tout autant que la chose le permettra.

B. D. (*duc de Beauvilliers*) a vu tout ce qui le regarde dans l'agenda : une autre fois j'entrerais dans le détail.

M. Bourdon se rend sur votre réponse et nos sentimens. Il me paroît que c'est par pure déférence , etc. Mais je vois plus que jamais qu'il n'y avoit pas à balancer sur cela.

M. de Plén.¹ est venu plusieurs fois me chercher , tant à Versailles qu'ici. J'ai vu les deux personnes à qui je devois m'informer ; mais , comme il y avoit compagnie , je n'ai pu en parler , surtout ne le devant faire qu'en prenant les tours nécessaires pour me faire dire ce qu'il s'agit de savoir , sans qu'on s'aperçoive que j'ai quelque raison de le demander. Je les verrai de nouveau incessamment. J'ai seulement appris d'ailleurs , que le principal profit , à ce qu'on croit , est venu des vivres d'Italie.

Vous aurez appris sans doute que le Roi a révoqué , par un arrêt , son privilège du livre du P. Quesnel sur le *Nouveau Testament* , et que cela a causé un grand chagrin à l'ancien approbateur de ce livre². On attend bientôt des nouvelles d'une bulle sur ce sujet , etc.

J'aurois encore beaucoup de choses à ajouter ici ; mais j'aurois peur d'envoyer trop tard cette lettre. Je ne la relis pas même pour la fermer plus promptement , et me réserve pour la première occasion , en vous embrassant , mon cher archevêque , de tout mon cœur , qui est à vous plus qu'à moi-même.

La nouvelle est enfin arrivée que les Hollandais ont envoyé les passeports³ pour les plénipotentiaires à la reine Anne , en lui donnant pouvoir de nommer pour le congrès telle ville qu'elle jugeroit à propos. Vous le savez peut-être déjà.

¹ Il est probablement ici question d'un projet de mariage entre le marquis de Fenelon , petit-neveu de l'archevêque de Cambrai , et la fille de M. de Pléneuf , entrepreneur des vivres , M^{lle} de Pléneuf épousa le marquis de Prie , et eut dans la suite un grand ascendant sur M. le Duc , lorsqu'il devint ministre , après la mort du Régent. — ² Le Roi , impatient des délais et des difficultés que le cardinal de Noailles mettoit sans cesse en avant , pour eluder l'engagement qu'il avoit pris de révoquer son approbation du livre du P. Quesnel , prit le parti d'agir de son côté. Il revoyait d'abord , par un arrêt du Conseil , le privilège accordé pour l'impression de cet ouvrage , et en fit saisir tous les exemplaires. Il sollicita ensuite à Rome une bulle de condamnation , qui parut après deux ans de discussion et d'examen , sous le titre de constitution *Unigenitus*. — ³ Les Hollandais , après bien des longueurs et des difficultés , suscitées par les partisans du prince Eugène et du duc de Marlborough , venoient enfin d'accorder aux instances et aux menaces mêmes de la reine Anne , des passeports aux plénipotentiaires français pour le congrès qui fut ensuite indiqué à Utrecht.

M. l'abbé de Pomponne vient d'avoir la place de conseiller d'Etat , qui vaque depuis la mort de M. l'archevêque de Reims.

MEMOIRE SUR LES PRÉCAUTIONS A PRENDRE EN COMBATTANT LA DOCTRINE DE HABERT ET CELLE DU P. QUESNEL ¹.

On n'a pas pu lire, à la personne marquée ², la longue lettre : on n'a pas même pu entrer avec cette personne dans aucun détail de ce qui étoit contenu dans la lettre. La santé et la situation d'esprit où étoit cette personne n'a pas permis de faire sur cela ce qu'on auroit souhaité. Mais cela ne doit point empêcher l'auteur de la lettre d'écrire contre le P. Quesnel. La personne qui devoit être consultée n'avoit pas désapprouvé, autrefois qu'on le fit , et on croit que cela doit suffire.

1^o En écrivant contre le P. Quesnel , il paroît qu'on ne peut guère se dispenser de parler de la lettre écrite autrefois par compliment ³. Mais il semble qu'il ne faudroit pas dire qu'on avoit aperçu dès-lors l'équivoque de la seconde partie. Il ne le faut pas nier non plus , puisque cela est vrai : mais rien n'oblige de le dire. En le disant , il paroît qu'on donne beaucoup de prise. Il étoit permis de se taire sur ce qui étoit équivoque , et de présumer même que l'auteur le prenoit dans le sens catholique , surtout à cause de la première partie , qui étoit bonne assurément. Mais de louer comme excellente une déclaration équivoque et recomme pour telle , c'est ce qui se peut difficilement excuser, ou du moins ce qui sera sujet à bien des contestations. Approuveroit-on qu'un catholique fit l'éloge des cinq Articles ⁴, sous prétexte qu'il les trouve équivoques ?

2^o Il est fort à souhaiter qu'en combattant le P. Quesnel on combatte aussi le système de M. Habert , qui réellement n'est pas différent de celui de Jansénius : mais il paroît qu'il y a quelques écueils à craindre en combattant ce nouveau système.

Le premier est qu'il est dangereux de s'éle-

ver contre le système des deux délectations précisément , sans ajouter que c'est aux deux délectations toujours relativement nécessitantes , qu'on en veut. Car quoiqu'on soit fort éloigné d'approuver le système des délectations, cependant il est certain qu'il y a un grand nombre de théologiens qui passent pour orthodoxes , qui soutiennent à présent ce système , en ajoutant que la délectation supérieure ne nous impose pas une véritable nécessité. Les partisans de l'erreur ont déjà assez d'amis , sans leur en donner encore d'autres , comme on feroit infailliblement en taxant d'hérésie les théologiens dont nous parlons. On ne sauroit donc trop marquer que ce n'est pas précisément aux deux délectations qu'on en veut, mais aux deux délectations toujours relativement nécessitantes , selon que l'une est supérieure à l'autre.

Le second écueil qu'il y a à craindre , est de dire que la nécessité morale , telle qu'est celle où se trouve un homme sage , de ne se point jeter par la fenêtre , détruit la liberté. Si l'on attaque par là le système de M. Habert, on lui donnera infailliblement gain de cause. On est averti que cela ayant été avancé dans un Mémoire envoyé à Rome , les personnes les plus zélées et les mieux intentionnées ont dit que cela ne passeroit jamais à Rome, et que c'étoit vouloir perdre une bonne cause que de la prendre de ce côté-là.

De plus , si on touche cette corde , on s'attirera infailliblement tous les Thomistes , et un grand nombre d'autres théologiens ; plusieurs théologiens célèbres ayant enseigné 1^o que la sainte Vierge et les apôtres, après la descente du Saint-Esprit , et tous ceux qu'on appelle confirmés en grâce , étoient dans une nécessité morale de faire le bien , et que cependant ils méritoient : 2^o que ceux qui sont arrivés au dernier excès de l'endurcissement sont dans une nécessité morale de faire le mal, et cependant qu'ils pèchent : d'où il suit évidemment que la nécessité morale, selon ces théologiens fort catholiques, n'exclut pas la liberté requise pour le mérite et le démérite.

Le troisième écueil qu'il y a à craindre, est de s'engager à trop faire voir la différence des Thomistes avec M. Habert. Ce n'est pas que cette différence ne soit réelle ; mais il est à craindre que ceux qu'on combat ne s'attachent uniquement à ce point , et ne s'en servent pour embrouiller et obscurcir la matière.

3^o Il semble que , pour pouvoir attaquer avec fruit et avec succès le système de M. Habert, il faut se borner, 1^o à faire voir les con-

¹ Le rapport manifeste de ce *Mémoire* avec la lettre précédente, ne permet pas de douter qu'il n'ait été rédigé par le duc de Chevreuse, vers la fin de 1711, et qu'il ne contienne les observations du P. Le Tellier sur l'Ordonnance que l'on lui préparoit contre la *Théologie* de Habert. — ² Probablement Louis XIV. — ³ Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de Fénelon à M. de Noailles, du 9 septembre 1696, et la note qui y est jointe. — ⁴ Ces Articles furent proposés en 1663 par les disciples de Jansénius, pour expliquer leurs sentimens sur les cinq propositions. Voyez les *Mém. chronol. sur l'Hist. ecclési.*, par le P. d'Avignon ; 19 juin 1663.

séquences affreuses de ce système : c'est ce qu'on a fait excellemment dans la dernière partie de l'écrit qu'on a vu : mais on juge que cette partie, ayant je ne sais quoi qui frappe, devrait être la première; 2° à faire voir que la nécessité morale de M. Habert n'est morale que de nom, et que réellement elle est la même que la nécessité simple de Jansénius. C'est principalement à ces deux points qu'il faut s'arrêter, si on veut faire condamner ce système. Sans cela, on s'expose à ne pas réussir, par le grand nombre de théologiens qui se déclareroient pour M. Habert, si on prend autrement son système. Si on parvient une fois à le faire condamner, alors les Thomistes et les autres auront soin de faire voir eux-mêmes la différence de leurs systèmes et de celui-là.

CLXIX. (GLXVII.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Nécessité de terminer sur la *Théologie* de Habert, avant de répondre au P. Quesnel. Réserve et modération que les Jésuites doivent garder dans les circonstances présentes. Inquiétudes et générosité de Fénelon pour le service du Roi.

A Cambrai, 3 décembre 1711.

Je viens, mon bon duc, de recevoir votre lettre du 27 novembre. Je ne presse qu'à cause qu'il seroit important d'arrêter le torrent sur le système des deux délectations. Je ne puis rien répondre de raisonnable au P. Quesnel, qu'après avoir convaincu M. Habert, et après avoir montré combien son système est différent du vrai thomisme. Il se réduira toujours à une grâce prédéterminante, et à une nécessité morale dans le sens de M. Habert. Ainsi je ne saurois jamais forcer son retranchement, sans le séparer des Thomistes, et sans abattre avec lui M. Habert. Je réponds par avance qu'il se réduira au langage de ce docteur, pour pouvoir montrer que le jansénisme n'est qu'un fantôme. Ainsi M. Girard (*l'évêque de Meaux*) n'aura aucune ressource réelle contre lui, si M. Girard admet avec les deux délectations la nécessité morale de M. Habert. Pesez bien ceci, je vous prie, avec M. Robert (*le curé de Saint-Sulpice*). Convient-il que M. Girard et moi paroissions combattre l'un contre l'autre sur la manière de fixer le jansénisme? n'est-ce pas faire triompher les Jansénistes? n'est-ce pas leur donner

occasion de dire que des deux évêques qui les attaquent, l'un met le jansénisme dans un point, et l'autre soutient que ce n'est pas là qu'il doit être mis? D'un autre côté, dois-je faire une controverse ridicule et insoutenable, où le P. Quesnel me mettra facilement en poudre, lorsque je n'attaquerai point la nécessité morale, où il ne manquera pas de se retrancher? Réponse précise et décisive tout au plus tôt, je vous conjure, de concert avec M. Bourdon (*P. Le Tellier*), après qu'il aura tout lu.

Je fais un Mémoire pour Rome, que le P. Daubenton sera prié de donner de ma part au cardinal Fabroni, pour le montrer au Pape. C'est un sommaire très-abrégé de mon ouvrage. Je vous en enverrai une copie.

J'ai peine à croire que vous persuadiez M. Girard. Il est engagé de parole, d'amitié et de confiance aux docteurs de la nécessité morale : par ce coin il est encore Janséniste, s'imaginant ne l'être pas.

On a très-bien fait de saisir les exemplaires du P. Quesnel. Le besoin de faire ce coup d'autorité montre l'entêtement de M. Pochart (*du cardinal de Noailles*). On voit qu'il n'a jamais voulu arrêter le progrès de la contagion, qu'il a compté pour rien le jugement du saint siège, et qu'il a voulu que le livre continuât à être débité et lu. Ce coup d'autorité servira à décréditer M. Pochart, et à persuader aux évêques qu'ils ne doivent pas tant le craindre. Mais ceci a besoin d'être soutenu sans relâche.

Je serois fâché que les Jésuites fussent la cause de la mauvaise situation de M. le cardinal de Noailles auprès du Roi. On ne les a déjà que trop rendus odieux, comme des gens qui accablent tout ce qui leur résiste. Ceci les rendroit odieux. Les Jésuites doivent paroître humbles et contents dans leur suspension¹. Ils doivent supplier le Roi de compter pour rien leur réputation et leurs intérêts, pour ne s'attacher qu'à la sûreté de la foi, et au renversement du parti qui est si redoutable à l'Église et à l'État. Ce procédé leur fera honneur auprès de Sa Majesté et dans le public. C'est l'affaire des deux évêques qu'il faut vivement presser. Vous pouvez me demander en quatre mots de style énigmatique et d'écriture chicanesque, en quelle disposition se trouve P. P. (*le Dauphin*) sur les Jansénistes. Ils se vantent hautement de l'avoir gagné : tirez-moi de cette inquiétude.

Je m'imagine que M. le duc de Chaulnes a fait sa cérémonie au Parlement. Dieu sait com-

¹ Voyez le mode P^e de la lettre ci-dessus, p. 354, 2^e col.

bien je l'aime. Peu s'en faut que je n'en dise autant de sa bonne duchesse, qui est la meilleure et la plus noble personne qu'on puisse voir.

Et notre bonne duchesse ! je pensai pleurer en la quittant. Je prie Dieu qu'il la fasse croître en Jésus-Christ, par un vrai détachement des meilleures choses mêmes, en tant qu'elles nourrissent l'amour-propre.

O que la vie de Chaulnes est trop douce ! elle gâte tout autre état. Je veux être hermite dans le bout du parc. Cet hermitage sera trop joli, et l'hermite ne sera guère en solitude, quand vous serez tous au château.

Est-il bien certain que madame la duchesse de Luyne est grosse ? je serai ravi qu'elle le soit. Bonsoir, mon bon duc. La voie par laquelle j'écris ceci est fort sûre.

3 décembre 1711.

Monsieur de Cambrai me charge¹, monsieur, d'ouvrir sa lettre, pour y ajouter une réflexion qu'il n'est pas libre de se donner l'honneur de vous écrire lui-même. L'on a donné l'entreprise des fourrages à un nommé Castille, qui est un Juif, à ce qu'on dit. Il étoit établi dans les Pays-Bas espagnols, où il a encore toute sa parenté, sous le nom de laquelle il sert, à ce qu'on assure les ennemis pour de semblables entreprises. Ainsi il est également l'entrepreneur des deux puissances ennemies : mais toutes ses anciennes liaisons sont avec nos ennemis, et il n'en a pris avec nous que pour gagner. Un tel homme doit toujours être un peu suspect, et il n'est pas de la prudence de s'y livrer absolument pour une affaire aussi capitale que celle d'avoir de bonne heure des magasins de fourrages assez grands pour pouvoir assembler notre armée aussitôt que les ennemis pourront assembler la leur, et pour la faire subsister au sec aussi long-temps qu'eux. La conservation d'Arras et de Cambrai dépend absolument de ces magasins : car si les ennemis étoient une fois postés devant ces places, il est certain qu'il les prendroient tout à loisir, sans qu'on pût les déposter, comme ils ont pris toutes les autres places où on leur a donné le temps d'arriver les premiers. Les ennemis ont de grands avantages sur nous pour faire des magasins de fourrage : car ils ont beaucoup de rivières qui leur en apportent, au lieu qu'il faut que tout

nous vienne par charroi, ce qui demande une peine et une dépense infinie, et surtout beaucoup de temps. Il faut donc s'y prendre de très-bonne heure. Si Castille vouloit nous jouer, il n'a qu'à faire travailler lentement à ces sortes de magasins sous divers prétextes ; et il n'en manquera pas, s'il veut, quand il n'y auroit que l'extrême difficulté de trouver des chariots dans ces pays-ci, et de les faire rouler dans des chemins aussi absolument rompus. Si cependant il nous avoit menés jusqu'à un certain temps sans faire ces magasins, ni lui ni un autre ne pourroient les faire assez tôt : et comme il a tous ou presque tous ses effets dans le pays ennemi, il en seroit alors quitte pour s'y enfuir. Il est donc capital de faire veiller très-rigoureusement sur les démarches de cet homme, et de le faire aider s'il est nécessaire. M. de Bernières a été fort fâché de ce qu'on a ôté l'entreprise de ces fourrages au nommé Farget, pour les donner à ce Castille, et il est fort opposé à ce dernier. Cela fera qu'il ne lui donnera aucun quartier pour le presser de faire ses magasins assez tôt, surtout si cela lui est bien recommandé de la cour, et qu'il sente que ce Castille n'y aura point de protection trop forte. Mais, d'un autre côté, il est à craindre que l'opposition qu'il a pour lui ne le rende peu disposé à lui donner certains secours et certains appuis dont il peut avoir besoin. Il est certain qu'il est assez connu dans le pays, que M. de Bernières est très-peu favorable à Castille, et cela fera sans doute que celui-ci trouvera des difficultés qu'un homme appuyé par l'intendant ne trouveroit pas. On doit veiller à cette affaire des fourrages, comme à celle de ce temps-ci qui est la plus capitale ; car si l'on manque de magasins, l'on peut voir la frontière ouverte, dès le commencement de la campagne, par la prise de Cambrai ou d'Arras, et cela sans y pouvoir alors apporter aucun remède.

Il me paroît qu'il ne faut ni faire trouver trop de difficultés à Castille, ni l'appuyer trop fortement. Si on lui donne trop d'appui, ce Juif ne manquera pas d'en abuser ; il vexera tous les paysans pour des charrois, disant qu'il ne peut exécuter assez promptement son entreprise sans cette facilité ; il fera cette vexation pour épargner son argent. Il ruinera toutes les voitures de la frontière ; ce qui sera une perte sans ressource pour le service du Roi même, les rivières nous manquant pour tous les transports de provisions. D'un autre côté, si on ne le soutient pas un peu pour la prompte exécution de ses entreprises, les choses ne pourront pas être

¹ Ce *post-scriptum* est écrit par l'abbé de Beaumont jusqu'à ces mots : *Il me paroit*, etc.

prêtes, quand les ennemis, qui ont pour eux les rivières, viendront peut-être tout à coup, dès le 15 d'avril, investir Cambrai ou Arras.

Au nom de Dieu, parlez, pressez, importunez; faites sentir la conséquence infinie de garder ce tempérament qui n'est pas facile. Si on manquoit par malheur d'argent, pour de si pressans besoins, j'offre ma vaisselle d'argent avec tout ce que j'ai de blé et d'autres effets. Je voudrois servir de mon argent et de mon sang, et non faire ma cour.

CLXX. (CLXVIII.)

AU MÊME.

Vœux pour la paix. Fénelon désire que le Dauphin ait une conférence avec M. de Bernières, intendant de Flandre. Sur la disgrâce du cardinal de Noailles.

A Cambrai, 19 décembre 1711.

Voici, mon bon duc, une occasion sûre dont je profite avec joie. Dieu veuille que nous ayons bientôt la paix! Je la désire non-seulement pour notre pays, qui sera ruiné sans ressource, si on fait la campagne prochaine, mais encore pour tout le royaume, que la continuation de la guerre achève d'épuiser et de déranger. De plus, je crains qu'on ne néglige, ou qu'on ne puisse pas réparer assez tôt tout ce qu'il faudroit pour prévenir les ennemis. Un coup de surprise renverseroit tous les projets de paix. Je crois que M. de Bernières ira bientôt à la cour. En ce cas, je le prierai de vous parler d'abord, et ensuite d'entretenir le bon duc. Je crois même qu'il seroit important qu'il eût une audience de P. P. (*du Dauphin*). Personne ne peut savoir aussi exactement que lui le détail de cette frontière, avec la possibilité et l'impossibilité de chaque chose qu'on vaudra faire. Il a été dans les trois intendances de ce pays. Il est honnête homme, d'un bon cœur, d'un esprit net et facile; il connoît tous nos militaires. Il vous parlera avec candeur et précision. Au nom de Dieu, écoutez-le, et faites qu'on l'écoute. Il mérite grande attention, et même estime particulière avec un bon traitement: je vous le recommande de tout mon cœur.

Au nom de Dieu, que l'affaire qui fait tant de bruit, ne roule point sur les pouvoirs refusés aux Jésuites. Quand le public suppose qu'il ne s'agit que de ce refus, il est indigné de ce qu'un tel refus est la cause de la disgrâce du

cardinal. On le regarde comme un prélat courroucé contre la cour, comme saint Chrysostôme; que les Jésuites oppriment par vengeance. Il faut écarter cette querelle de la compagnie: c'est à elle à souffrir avec patience et humilité: rien ne peut lui faire tant d'honneur. Elle a besoin de montrer combien elle est patiente: elle ne doit point souffrir que le Roi s'échauffe sur cet article. Il faut tourner tout son zèle du côté des évêques opprimés, de la discipline canonique violée, et plus encore de la foi en péril. Je vous conjure de parler fortement là-dessus à M. Bourdon (*P. le Tellier*).

Je serai bien agréablement trompé si vous venez à bout de M. Girard (*l'évêque de Meaux*). M. Habert est tous les jours chez lui; il est de son conseil.

J'attends de vos nouvelles sur les cahiers¹ dont vous avez bien voulu vous charger, et sur l'homme qui pense à mon neveu.

Pardonnez-moi, mon bon duc, de mes libertés. Je suis toujours dévoué sans mesure à vous, à notre bonne duchesse, à M. le duc et à madame la duchesse de Chaulnes. Je voudrois que l'automne durât toute l'année, pour vivre à Chaulnes, et point ailleurs.

CLXXI. (CLXIX.)

AU MÊME.

Mémoire sur l'affaire des deux évêques; instabilité de l'évêque de Meaux sur l'article du jansénisme; inquiétudes de Fénelon sur la doctrine du Dauphin.

A Cambrai, 2 janvier 1712.

Je vous envoie, mon bon duc, les copies de mes deux Mémoires dont les originaux sont partis pour Rome. Dans l'un, je raisonne pour les deux évêques selon les règles de droit; dans l'autre, je raisonne selon les principes de théologie, mais sans citer les passages; ce qui seroit trop long: il suffit de les promettre. Je vous prie de communiquer ces copies à M. Bourdon (*P. le Tellier*), mais dans un profond secret. Ayez la bonté de me les renvoyer ensuite par voie sûre.

Je sais, à n'en pouvoir douter, qu'un homme

¹ Ces cahiers sont sans doute les *Mémoires politiques*, que Fénelon avoit rédigés à Chaulnes, de concert avec le duc de Chevreuse, pendant le séjour qu'il y avoit fait au mois de novembre. Ils sont imprimés ci-dessus, p. 182 et suiv. de ce volume.

grave, et zélé pour la saine doctrine, a dit depuis peu à M. le cardinal de Noailles, que le système des deux délectations étoit évidemment toute la doctrine du livre de Jansénius, et qu'en procédant de bonne foi, il faut ou révoquer la condamnation du livre, ou condamner le système auquel il est visiblement borné. « Cela ne » peut pas être, répondit M. le cardinal de » Noailles : car ce système est précisément la » doctrine de M. de Meaux, qui est anti-jan- » séniste. Il soutiendra ce système : et M. le » Dauphin, qui a confiance en lui, parce qu'il » le connoît opposé au jansénisme, approuve » qu'il soutienne cette doctrine tempérée. Ainsi » tout le monde va être d'accord. » Vous voyez qu'on se joue d'une affaire si sérieuse pour la foi. On veut faire la paix en ne donnant que des termes ambigus à la foi, et tout le réel à l'erreur. On réduit l'erreur à une imagination ridicule : en paroissant condamner Jansénius, on sauve tout le vrai jansénisme : on se sert adroitement, pour le sauver, de ceux-là même qui sont choisis pour le détruire. Au nom de Dieu, qu'on travaille avec précaution à garantir M. le Dauphin de ce jansénisme mitigé et radouci en apparence, qui est le plus dangereux. Il faut ou détromper à fond M. de Meaux, et le détacher des docteurs qui ont toute sa confiance en secret, ou chercher les moyens de lui ôter la confiance de la cour d'une manière douce et insensible. Communiquez, je vous supplie, cet article important à M. Bourdon.

L'Électeur de Cologne étant à Paris, avoit parlé à M. le cardinal de Noailles du dessein qu'il a de faire composer un livre de piété. Aussitôt M. le cardinal de Noailles lui offrit un habile docteur pour faire cet ouvrage. Le docteur de confiance est M. Habert, qui a envoyé à l'Électeur ses *Défenses* contre le *Dénonciateur*, reliées en beau maroquin. L'Électeur me demande si cet homme est Janséniste, et s'il ne doit pas révoquer la commission qu'il lui a donnée par le conseil de M. le cardinal de Noailles. J'ai répondu qu'il ne falloit pas la révoquer : qu'il suffisoit que son Altesse électorale mandat qu'on n'imprimât point l'ouvrage à Paris, parce qu'il veut l'examiner lui-même, et qu'il seroit libre, après l'avoir examiné et corrigé, de le faire imprimer à sa mode à Paris ou ailleurs, sans y mettre le nom de M. Habert. Vous voyez que M. Habert est l'ami commun de confiance intime de M. le cardinal de Noailles et de M. l'évêque de Meaux, dans le temps où ces deux prélats paroissent n'être pas d'accord. Encore une fois, il est capital de n'expo-

ser point M. le Dauphin à la séduction d'un jansénisme radouci et déguisé. Il ne s'agit point des défauts des Jésuites : il s'agit de la foi. Les Jésuites ont sans doute leurs défauts, comme tous les corps très-nombreux répandus en tant d'emplois extérieurs et avec tant d'autorité ; mais, dans la conjoncture présente, il est capital de soutenir ce corps, qui est attaqué pour la foi, et qui est le seul en état de résister à la très-puissante cabale des Jansénistes.

Je ne saurois bien travailler contre le P. Quesnel que sur mon Mandement contre M. Habert, qui sera le fondement de toute ma controverse : mais il faut commencer par fixer ce fondement. Jusque-là je ne puis rien faire de juste. Je compte de refaire ce Mandement, et de le rendre plus fort qu'il ne l'est. Renvoyez-le-moi le plus tôt que vous le pourrez ; mais je désire fort que M. le D. (*Dauphin*) le lise, tout informe qu'il est.

Je suis bien fâché de ce que la nouvelle qu'on nous avoit dite de madame la duchesse de Luyne n'est pas véritable. Je voudrois vous voir patriarche de deux tribus. Peut-être même suis-je un peu trop juif, pour vous désirer la rosée du ciel et la graisse de la terre.

Nous serons en ce pays bien éloignés de cette prospérité judaïque, si on fait encore à nos portes la campagne prochaine. Je voudrois une paix qui descendît du ciel sur les hommes : mais je n'en vois guère qui songent à la mériter : leurs mœurs ne feroient craindre une guerre sans fin.

Si M. de Bernières va à Paris, il ira chez vous, mon bon duc. Je vous conjure de le bien questionner, et de lui témoigner un peu de bonté : il le mérite, et je vous demande cette grâce.

Je vous envoie une addition au Mémoire que vous avez en la bonté de prendre à Chaulnes sur un projet de cession de Cambrai¹ par l'Empire. Vous verrez que ma difficulté mérite quelque attention, si je ne me trompe pas. J'espère que vous voudrez bien faire rendre mon mémoire à M. Voysin, en mon nom, par un homme qui lui soit inconnu.

Mille et mille respects, mais très-vifs, à notre très-bonne duchesse. A vous, mon bon duc, union de cœur sans bornes, etc.

Je reçus hier une lettre de Rome, où l'on m'assure que le parti janséniste chante les louanges de M. le Dauphin, comme d'un prince

¹ Ce Mémoire est imprimé ci-dessus, page 179 de ce volume.

très-pieux et très-pénétrant. Ils ajoutent qu'ils l'ont enfin persuadé, et qu'il entre dans le vrai fond de leur doctrine. Seroit-il possible qu'on l'eût surpris ¹ ?

CLXXII. (CLXX.)

AU DUC DE CHAULNES ².

Bien des choses qu'on croit innocentes sont dangereuses dans la pratique.

A Cambrai, 4 janvier 1712.

Je ne m'étonne point, monsieur, de ce que la dissipation du monde et le goût du plaisir vous appesantissent le cœur pour vos exercices de piété ; mais vous devez voir, par cette expérience, combien les choses qu'on croit innocentes sont dangereuses dans la pratique. On se livre à ses curiosités, aux amusemens d'une société de parens et de bons amis, aux commodités d'une vie douce et libre : en cet état, on dit : Que fais-je de mal ? Ne suis-je pas dans les bornes d'une vie réglée selon ma condition ? Ne suffit-il pas que je prie Dieu à certaines heures, que je fasse quelque bonne lecture chaque jour, et que je fréquente les sacrements ? Oui, sans doute, tout cela seroit suffisant, s'il étoit bien fait ; mais votre vie molle et dissipée vous empêche de le bien faire. Il faudroit que tout le détail des occupations de la journée se ressentit des exercices de piété, et qu'il fût animé par l'esprit puisé dans cette source. Au contraire, c'est l'heure de la prière et de la lecture qui se ressent de la mollesse et de la dissipation qui dominant dans le détail des occupations extérieures. On porte à la prière une imagination toute pleine de vaines curiosités, un esprit flatté de ses pensées et de ses projets, une volonté partagée entre le devoir vers Dieu, et le goût de tout ce qui flatte l'amour-propre. Faut-il s'étonner si la prière se tourne si faci-

lement en distractions importunes, en sécheresse, en dégoûts, en impatience de finir ? Ce qui doit être le soutien contre toutes les tentations, n'est point soutenu. Ce qui devoit nourrir le cœur, manque de nourriture : la source même tarit. Quel remède y trouverons-nous ? Je n'en connois que deux : l'un est de diminuer la dissipation de la journée ; l'autre est d'augmenter le recueillement aux heures de liberté.

Je ne voudrois point que vous retranchassiez rien sur vos devoirs à l'égard du public : il m'a paru même que vous ne donniez pas assez de temps aux visites de bienséances, et aux soins de la société selon votre état. Mais il faut couper dans le vif sur vos heures de liberté. Moins de raisonnemens curieux, moins de paperasses, moins de détails et d'anatomies d'affaires. Il faut trancher court par deux mots décisifs, et apprendre un grand art, qui est celui de vous faire soulager. Vous vous dissipez plus dans votre cabinet à des choses pénibles, que vous ne vous dissiperiez à rendre des devoirs contre votre goût de liberté. Il n'y a que la passion qui ragoûte l'amour-propre, et qui dissipe. Otez aux hommes la passion et le ragoût de l'amour-propre, nulle occupation de devoir ne les distraira : ils feront tout paisiblement en la présence de Dieu : tous leurs travaux extérieurs se tourneront en oraison. Ils seront comme ces anciens solitaires, qui travailloient des mains dans une oraison presque continuelle. Pour les temps de prière et de lecture, je ne voudrois pas que vous les augmentassiez maintenant : vous avez trop d'occupations au dehors ; mais je voudrois que vous joignissiez à ces exercices réglés un fréquent retour au dedans de vous-même pour y trouver Dieu pendant que vous êtes en carrosse, ou en des lieux qui ne vous gênent point. Pour la mortification, contentez-vous de celle d'un régime exact, et de la souffrance de votre mal. Voilà tout ce que je puis vous dire à la hâte. Mille assurances d'attachement très-respectueux à madame la duchesse de Chaulnes. Dieu sait, mon cher et bon duc, combien je vous suis dévoué sans réserve.

¹ Les disciples de Jansénius affectoient alors de publier que le Dauphin étoit bien intentionné pour eux. Ce fut pour démentir ces bruits, que Louis XIV prit le parti de faire imprimer, après la mort du jeune prince, un Mémoire sur les affaires du jansénisme trouvé dans sa cassette, et écrit tout entier de sa main, avec des renvois et des ratures qui ne permettent point de douter qu'il n'en fut l'auteur. Ce Mémoire étoit en effet l'expression la plus fidèle des sentimens religieux du Dauphin, de la pureté de sa doctrine, et de son inviolable soumission aux constitutions apostoliques. Voyez cet écrit dans la *Vie du Dauphin*, par l'abbé Proyart, liv. v, Lyon, 1782, t. II, p. 296. — ² Voyez la lettre CLXV, ci-dessus, et la note 1, p. 361, 1^{er} col.

CLXXIII. (CLXXI.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Etat d'abandon où se trouvent les frontières : peu d'espérance de la paix. Nouvelles tracasseries suscitées à Fénelon au sujet du quiétisme. Remerciements au duc de Chaulnes pour un présent qu'il en a reçu.

A Cambrai, 11 janvier 1712.

JE vous importunerai peut-être, mon bon duc, par mes longues et fréquentes lettres : mais n'importe ; il faut bien que vous me supportiez un peu.

1° Je continue à vous dire que, si on ne prend pas des mesures plus efficaces que l'on n'a fait jusqu'à présent, cette frontière ne sera point approvisionnée au mois d'avril. La lenteur par charrois est incroyable : presque toutes les voitures du pays sont ruinées. Si on achève de les ruiner, il n'y aura plus de quoi continuer la guerre sur cette frontière. Si on ne les ruine pas, on manquera de tout. Les ennemis ont les rivières et les chaussées derrière eux. Le désordre qu'on leur a causé sera bientôt réparé du côté de la Scarpe. L'autre côté sera plus difficile et plus tardif ; mais ils y travailleront dès le mois de mars. Il ne faudroit point se flatter dans des choses où l'on risque tout. On demande l'impossible aux paysans ; et comme on n'en tirera qu'une partie, on se trouvera en mécompte.

2° Il est capital de confier l'armée à un général de bonne tête, qui ait l'estime et la confiance de tous les bons officiers. On court risque d'ouvrir la France aux ennemis en un seul jour, faute de bien peser ceci. J'ai plus de liaison avec M. le maréchal de Villars qu'avec les autres, par toutes les avances qu'il a faites vers moi : mais je songe au besoin de l'État. Vous savez tout.

3° J'ai vu nos plénipotentiaires, et j'ai compris, sur leurs discours, que la paix est encore bien en l'air. Je ne puis m'empêcher de vous dire qu'on ne sauroit jamais l'acheter trop cher, si on ne peut pas l'obtenir, comme on l'espère. Le dedans la demande encore plus que le dehors. On dit que M. de Bergheik va revenir d'Espagne. Il est hardi et insinuant ; il parlera au Roi, et pourra vouloir faire la paix au profit de l'Espagne, aux dépens de la France.

4° M. l'abbé de Polignac m'a dit que madame la maréchale de Noailles l'avoit prié de m'a-

vertir de sa part, en bonne amitié, qu'il y a un ouvrage dont on me croit l'auteur, quoique mon nom n'y soit pas, et qui est imprimé depuis peu de temps, où les erreurs du quiétisme sont dangereusement insinuées. On veut, dit-elle, m'attaquer là-dessus. J'ai répondu que, loin d'avoir composé un livre sur cette matière, je n'en connois aucun qui y ait le moindre rapport, et que je pardonne par avance tout le mal qu'on tâchera de me faire sur un si mauvais prétexte. Je crois qu'il s'agit de la *Dénonciation* de la *Théologie* de M. Habert. M. Habert dit souvent, dans sa *Réponse*, que le *Dénonciateur* est quiétiste, et que ceux qui le soutiendroient seroient fauteurs du quiétisme ; parce que le *Dénonciateur* dit que, selon le système attribué à saint Augustin, la plus forte délectation impose une nécessité absolue de faire le mal. En vérité, cette imagination est bien bizarre. M. Habert veut que le *Dénonciateur* soit quiétiste, parce que ce *Dénonciateur* démontre que c'est M. Habert lui-même qui établit par son système le quiétisme le plus monstrueux. Je vois bien qu'on veut m'alarmer pour me faire taire : mais je ne crains point, et j'irai mon chemin.

5° Les écrivains du parti remplissent le monde d'ouvrages séduisans ; je suis réduit au silence. Il n'y a que M. de Meaux qui veut écrire pour la bonne cause, et qui la détruira par une très-fausse défense. Les Jésuites pourroient écrire utilement, et ne le font pas. Pourquoi plusieurs d'entre eux ne nous soulagent-ils pas d'une partie de l'ouvrage, en montrant avec évidence, par de bons textes, à quoi les Thomistes chefs de leur école ont borné le vrai thomisme, pour le distinguer de l'hérésie ? Au nom de Dieu, pressez là-dessus M. Bourdon (*P. Le Tellier*). Il faut une controverse où nous agissions de concert, et qui mette Rome au fait.

6° En attendant ce que vous aurez à me renvoyer, je fais un abrégé de mon grand ouvrage sur saint Augustin. Cet abrégé suffiroit pour diriger dans l'étude de ce père les étudiants non prévenus, ou droits et modérés pour se délier de leurs préjugés. Dès qu'il sera fait, je vous en enverrai une copie.

7° M. le duc de Chaulnes m'a envoyé un présent qui me charme. C'est la copie de cette pierre antique qui a servi d'anneau à Michel-Ange ou à Raphaël ; permettez-moi de lui en faire mille remerciemens. Je suis en peine de votre santé¹, mon bon duc : elle est souvent

¹ Des symptômes alarmans donnoient à Fénelon des inquié-

attaquée ; ménagez-la ; soulagez-vous pour le travail. L'application continuelle de la tête vous use ; perdez un peu de temps ; déchargez-vous des détails ; faites-vous aider , il vaut mieux que les choses se fassent moins bien. Je vous conjure , au nom de Dieu , d'être un peu lâinéant. Mille respects à notre bonne duchesse , et autres mille à madame la duchesse de Chaulnes , qui me tient fort au cœur , comme bonne et noble personne , s'il en fut jamais. Bonsoir , mon bon duc ; mandez-moi , quand vous le pourrez , quelle est la créance de P. P. ¹.

CLXXIV.

(CLXXII.)

A U M Ê M E.

Inquiétudes de Fénelon sur les opinions du Dauphin par rapport au jansénisme. Il désire confier son séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice.

2 février 1712.

JE profite d'une occasion particulière , mon bon duc , pour vous écrire en liberté.

Je commence par votre santé ; on dit qu'elle est en meilleur état ; j'en suis ravi ; mais je me défie de vous. L'habitude et le goût d'une perpétuelle contention d'esprit vous entraînent insensiblement ; vous croyez être inappliqué , en vous appliquant. La piété demande , encore plus que la santé , que cette activité tombe : *vacate, et videte*. Faites-vous soulager ; arrangez , distribuez le travail , faites exécuter ; bornez-vous à voir le gros , excepté certains points essentiels en très-petit nombre.

J'espère que vous me renverrez mon original , quand la copie sera faite. Je crains pour vous les conférences avec M. Girard (*l'évêque de Meaux*) ; il vous cassera la tête , si vous n'y prenez garde.

Je meurs d'envie que M. Perrault (*le Dauphin*) lise mon ouvrage ² ; mais je voudrais qu'il ne le lût point superficiellement , qu'il y prit des principes fixes pour le rendre ferme dans le vrai dogme , et qu'il y développât tous les subtilifuges des gens les plus mitigés , pour ne pouvoir être ébloui d'aucun faux tempérament. Il a besoin d'acquiescer , si je ne me trompe , une

certaine application suivie et constante , pour embrasser toute une matière , pour en accorder toutes les parties , pour approfondir chaque point principal , pour faire exécuter sans relâche les choses réglées , et pour lever , avec une patience ferme , les obstacles qui surviennent chaque jour dans l'exécution. Autrement cette lumière , qui est grande , ne feroit que flotter au gré du vent. Il voleroit comme le papillon , par curiosité , sur toutes les plus grandes matières , et il ne se rendroit jamais homme d'affaire. Il faut du nerf dans l'esprit , et une autorité efficace. Sans ce point , *evanuerunt in cogitationibus suis* ¹.

On l'a amusé pour l'affaire de M. Pochart (*cardinal de Nouilles*) très-long-temps ; on n'a voulu suivre sa pensée en rien de réel. Ne devoit-il pas montrer son improbation , et la faire sentir , en sorte que le public s'aperçût qu'il ne prend point le change , et qu'il ne souffre pas qu'on lui manque ? Cette conduite lui feroit honneur , et serviroit à la bonne cause , qui a grand besoin de cet appui. Un grand nombre de gens croit que , dans son cœur , M. Perrault (*le Dauphin*) favorise M. Pochart. Il faudroit montrer le contraire , et se déclarer d'une façon qui décrédirait ce parti , il faudroit que personne n'osât écrire publiquement pour le favoriser.

M. Pochart ne fera rien que d'illusoire. S'il vouloit de bonne foi faire quelque chose , ne commenceroit-il pas par défaire ce qu'il a fait de si pernicieux ? Il fêchera d'amuser par des termes vagues , ou par des tempéramens captieux qu'on lui suggérera ; s'il parvient à quelque faux tempérament , dont on soit ébloui , *erit novissimus error pejor prior*. On sera las de telles affaires ; on ne demandera qu'à n'en entendre plus parler ; on s'endormira , et pendant ce sommeil , la séduction deviendra sans remède. Il faut mettre la cognée à la racine de l'arbre , mais au plus tôt ; autrement on perdra tout.

Je vous envoie enfin mon addition à mon Mémoire sur la cession de Cambrai. Vous verrez si je me trompe. Il me semble que j'ai raison ; mais c'est ce qui paroît souvent à ceux qui ont tort. Décidez , corrigez ; ayez la bonté de faire donner des copies à qui il appartiendra , etc.

Je voudrais bien que cette affaire fût précédée par une autre , qui est celle de notre séminaire ; celle-ci presse davantage. Je prends la liberté de vous envoyer le Mémoire ³ que j'ai fait pour

tudes , malheureusement trop fondées , sur la santé d'un ami si fidèle et si dévoué. Le duc de Chevreuse mourut vers la fin de cette même année.

¹ Du Dauphin , sur l'article du jansénisme. — ² Le projet d'Ordonnance contre la *Théologie* de Habert.

³ *Rom.* t. 21. — ⁴ On trouvera ce Mémoire sous la date de 1712 , dans la quatrième section de la Correspondance

ma demande. Je ne souhaite point que le Roi dise qu'il veut, qu'il prie, qu'il désire : je me contente qu'il fasse savoir qu'il agréé qu'on secoure mon diocèse : ce sera assez : c'est, ce me semble, la moindre grâce qu'on puisse demander. Cette demande est nécessaire. Saint-Sulpice craint M. le cardinal de Noailles : il n'oseroit me donner le moindre signe de vie sans permission. Vous savez que le bon cardinal n'a jamais voulu laisser venir travailler ici M. Collot, qui avoit fait tous ses actes à mes dépens. Oserois-je vous supplier de voir avec M. Bourdon (*P. Le Tellier*), s'il peut se charger de mon Mémoire, ou s'il faut le faire passer par le canal de M. Voysin, notre secrétaire d'État? M. Bourdon feroit beaucoup mieux ; c'est son gibier : mais je ne veux le commettre jamais en rien.

Mille et mille respects à notre bonne duchesse et à madame la duchesse de Chaulnes : mille choses à M. le duc de Chaulnes. Rien à mon bon duc, que paix et silence intérieur pour le corps et pour l'âme.

CLXXV. (CLXXIII.)

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur la santé du Dauphin. Recommandations pour M. de Bernières. Réflexions tirées de saint Augustin, et convenables à la situation présente du Dauphin.

18 février 1712.

M. de Bernières part, mon bon duc, et c'est par cette occasion que je vais vous écrire en pleine liberté.

On ne peut être plus touché que je le suis de la perte que P. P. (*le Dauphin*) vient de faire¹, et de la vive douleur qu'on dit qu'il en ressent. Je suis fort alarmé pour sa santé : elle est foible et délicate. Rien n'est plus précieux pour l'Eglise, pour l'Etat, pour tous les gens de bien. Je prie et fais prier Dieu pour le repos de l'âme de la princesse, pour la santé et pour la consolation du prince. Vous connois-

sez son tempérament : il est très-vif, et un peu mélancolique. Je crains qu'il ne soit saisi d'une douleur profonde, et d'une tristesse qui tourne sa piété en dégoût, en noirceur et en scrupule. Il faut profiter de ce qui est arrivé de triste, pour le tourner vers une piété simple, courageuse, et d'usage pour sa place. Dieu a ses desseins ; il faut les suivre. Il faut soutenir, soulager, consoler, encourager P. P. désolé.

M. de Bernières a sans doute ses défauts, comme un autre ; car qui est-ce, en ce monde, qui n'en a point? Mais il est né bon et noble ; il aime à faire plaisir, et il est affligé quand il est contraint de faire du mal. Ses manières sont douces et modérées : il a l'esprit net, et il va facilement au nœud de la difficulté. Il connoit parfaitement ce pays, où il travaille depuis quinze ans : il a passé par les trois intendances de cette frontière. Il a pris beaucoup sur son crédit et sur son propre nom, pour faire trouver des ressources au Roi dans les plus grandes extrémités. M. de Bagnols, qu'on a cru un esprit supérieur à tous les autres, et qui avoit beaucoup de talens, n'auroit osé prendre sur lui ce que M. de Bernières a pris sur soi pour trouver des ressources, et pour éviter une banqueroute générale. Il n'est pas étonnant que M. de Bernières soit fort envié, critiqué et contredit : il est souvent réduit à refuser ce qui est contraire aux règles, ou impossible. Les gens qui ont de l'appui à la cour, sont implacables sur de tels refus : ils s'en vengent cruellement ; j'en sais des exemples. Chacun affamé veut arracher tout contre le bon ordre. D'ailleurs, M. de Bernières alla à la cour dans un temps affreux, où tout manquoit sur cette frontière pour faire subsister l'armée. C'étoit le temps de dire tout, ou de trahir l'État en ne disant pas tout au Roi. Il nomma toutes choses par leur nom. M. Voysin l'approuva : M. Desmarets crut qu'il avoit trop parlé, et qu'il avoit laissé entendre que le désordre venoit du côté de ce ministre : voilà la source du mécontentement. M. de Bernières proteste qu'il ne dit au Roi que ce qu'il ne pouvoit taire, sans manquer à sa commission, le général de l'armée l'ayant envoyé. Il ajoute qu'il ne dit jamais un seul mot que de l'État des choses, sans laisser rien entrevoir qui pût retomber ni directement ni indirectement sur M. Desmarets. Si vous voulez bien l'écouter, comme je vous en supplie instamment, il vous expliquera les choses à fond. C'est rendre un service à l'État, que de le raccommo-der entièrement avec ce ministre. D'ailleurs il est capital qu'il dise l'état de toutes les affaires sans

¹ La Dauphine, Marie Adélaïde de Savoie, étoit morte le 12 février. Lorsque Fenelon écrivoit cette lettre, il ne croyoit pas encore le Dauphin aussi dangereusement malade qu'il l'étoit. Quoiqu'il redoutât l'effet de la douleur sur le tempérament mélancolique de ce prince, il se flattoit qu'il pourroit, au bout de peu de jours, recouvrer assez de force et de santé pour s'occuper d'affaires ; mais Dieu en avoit disposé autrement, et ce jour-là même, peut-être au moment où Fenelon écrivoit cette lettre, le Dauphin rendoit le dernier soupir.

flatterie. Il y va de la conservation de cette frontière, et peut-être de la France même. Ainsi, je prends la liberté de vous conjurer de lui procurer une audience commode et favorable de M. le duc de Beauvilliers, et ensuite de M. le Dauphin.

Je comprends bien que M. le Dauphin ne sera d'abord ni en santé, ni en tranquillité d'esprit, pour écouter M. de Bernières. mais j'espère qu'au bout de quelques jours sa santé se rétablira, et que Dieu lui donnera, malgré sa juste douleur, la force de rentrer dans les besoins très-pressans des affaires de l'Etat. Il s'agit d'assurer Cambrai et la frontière voisine, pour empêcher les ennemis de pénétrer en France. La saison s'avance, et il n'y a pas un seul moment à perdre.

M. de Bernières vous enverra la présente lettre, sur laquelle je vous supplie de lui faire savoir, le plus promptement que vous le pourrez, le lieu où vous serez libre de le voir en liberté, ou à Paris ou à Versailles. Quand même ce seroit à Paris, il n'en ira pas moins à Versailles, où il faudra qu'il aille voir les ministres, et tâcher de se montrer au Roi.

Je ne vous dis point plusieurs autres choses, parce que je me réserve à les écrire par la voie de l'abbé de Beaumont, qui part lundi prochain pour Paris. En attendant, je vous envoie le papier ci-joint qu'on montrera à P. P. si on le juge à propos.

Je suis mille fois dévoué à notre bonne duchesse, à M. le duc et à madame la duchesse de Chaulnes. Je ne dis rien à mon bon duc, sinon que Dieu me donne tout à lui sans réserve.

POUR LE DAUPHIN.

J'ai prié, et je prierai. Je fais même prier pour la princesse que nous avons perdue. Dieu sait si le prince est oublié. Il me semble que je le vois dans l'état où saint Augustin se dépeint lui-même : *Quo dolore contenebratum est cor meum! et quidquid aspiciebam, mors erat. Et erat mihi... paterno domus mira infelicitas.... Expetebant eum nudique oculi mei, et nun dabatur mihi; et oderam omnia, quon non haberent eum. Nec mihi jam dicere poterant: Ecce veniet, sicut cum viveret, quando absens erat.... Solum fletus erat dulcis mihi, et successerat amico meo in deliciis animi mei*¹.... *Miser enim, et miser est omnis minus rivetus amicitia rerum mortalium; et dilaniatur, cum eos amit-*

*tit, et tunc sentit miseriam, quâ miser est, et antequam amittat eos*¹.... *Portabam enim conscissam et eruentam animam meam, impatientem a me portari; et ubi eam ponerem non inveniebam*².

Ce n'est pas tout, que de n'aimer que ce qu'on doit aimer. Dieu jaloux veut qu'on ne l'aime que pour lui, et de son amour. *Et ideo, dit saint Augustin*³, *non eis amore agglutinetur. neque velut membra animi sui faciat, quod fit amando, ne cum reseccari cœperint, cum cruciatu ac tabe fident.* Tout ce qu'on aime le plus légitimement ici-bas, nous prépare une sensible douleur, parce qu'il est de nature à nous être bientôt enlevé. Nous ne devons point aimer ce qui nous est le plus cher, plus que nous-mêmes. Or nous ne devons nous aimer nous-mêmes que pour Dieu. *Si ergo teipsum non propter te debes diligere, sed propter illum ubi dilectionis tue rectissimus est finis: non succenseat aliis homo, si etiam ipsum propter Deum diligis.... Nullam vite nostræ partem reliquit, quæ vacare debeat, et quasi locum dare ut aliâ re velit frui; sed quidquid aliud diligendum venerit in animum, illuc rapiatur, quo totus dilectionis impetus currât.... Totam suâ et illius refert dilectionem, in illum dilectionem Dei, quæ nullum a se revulum duci extrâ patitur, cujus deviratione minuitur*⁴.

Dieu n'afflige que par amour. Il est le *Dieu de toute consolation*⁵; il essuie les larmes qu'il fait répandre: il fait retrouver en lui tout ce qu'on croit perdre. Il sauve la personne que la prospérité mondaine auroit séduite, et il détache celle qui n'étoit pas assez détachée. Il faut s'abandonner à lui avec confiance, et lui dire: *Que votre volonté se fasse sur la terre comme dans le ciel.*

CLXXVI (CLXXIV.)

AU MÊME.

Douleur de Fénelon sur la mort du Dauphin. Nécessité de faire la paix à tout prix. Mesures à prendre dans une si terrible crise.

A Cambrai, 27 février 1712.

HÉLAS, mon bon duc, Dieu nous a ôté toute notre espérance pour l'Église et pour l'État. Il

¹ *Confess.* lib. IV, cap. VI, n. 11. — ² *Ibid.* cap. VII, n. 12. — ³ *De lib. Arb.* lib. I, cap. XV, n. 33; I, I, p. 582. — ⁴ *De Doct. christ.* lib. I, cap. XXII, n. 21; I, III, p. 11. — ⁵ *II Cor.* I, 3.

¹ *Confess.* lib. IV, cap. IV, n. 9; I, I, p. 590.

a formé ce jeune prince ; il l'a orné ; il l'a préparé pour les plus grands biens ; il l'a montré au monde , et aussitôt il l'a détruit. Je suis saisi d'horreur , et malade de saisissement sans maladie. En pleurant le prince mort qui me déchire le cœur , je suis alarmé pour les vivans. Ma tendresse m'alarme pour vous et pour le bon (*duc de Beauvilliers*). De plus , je crains pour le Roi ; sa conservation est infiniment importante.

On n'a jamais tant dû désirer et acheter la paix. Que seroit-ce si nous allions tomber dans les orages d'une minorité sans mère régente , avec une guerre accablante au dehors ? Tout est épuisé , poussé à bout. Les Huguenots sont encore très-redoutables . Les Jansénistes le sont au-delà de tout ce qu'on peut concevoir. Quels chefs n'auroient-ils pas ! quels ressorts leur verroit-on remuer ! La paix , la paix , à quelque prix que ce puisse être.

De plus le Roi est malheureusement trop âgé pour pouvoir compter qu'il verra son successeur en âge de gouverner d'abord après lui. Quand même on seroit assez heureux pour éviter une minorité selon la loi , c'est-à-dire , au dessous de quatorze ans , il seroit impossible d'éviter une minorité réelle , où un enfant ne fait que prêter son nom au plus fort. Il n'y a aucun remède entièrement sûr contre les dangers de cet état des affaires. Mais si la prudence humaine peut faire quelque chose d'utile , c'est de profiter dès demain à la hâte de tous les momens pour établir un gouvernement et une éducation du jeune prince , qui se trouve déjà affermi , si par malheur le Roi vient à nous manquer. Son honneur , sa gloire , son amour pour la maison royale et pour ses peuples , enfin sa conscience exigent rigoureusement de lui , qu'il prenne toutes les sûretés que la sagesse humaine peut prendre à cet égard. Ce seroit exposer au plus horrible péril l'État et l'Église même , que de n'être pas occupé de cette affaire capitale par préférence à toutes les autres. C'est là-dessus qu'il faut tâcher de persuader , par les instrumens convenables , M^{me} de Maintenon et tous les ministres , pour les réunir , afin qu'ils fassent les derniers efforts auprès du Roi. Le père confesseur doit aussi sans doute y entrer , avec toute la force possible , pour l'intérêt de la religion qui saute aux yeux. Il y auroit des réflexions infinies à faire là-dessus ; mais vous les ferez mieux que moi : je n'en ai ni le temps ni la force. Je prie notre Seigneur qu'il vous inspire ; jamais nous n'en eûmes un si grand besoin.

On m'a dit que M^{me} la duchesse de Chevreuse a été malade ; j'en suis bien en peine. O mon Dieu , que la vraie amitié cause de douleur !

CLXXVII. (CLXXV.)

AU DUC DE CHAULNES.

Sur l'abandon à Dieu. Inquiétudes de Fénelon sur la santé du duc de Chevreuse.

A Cambrai , 4 mars 1712.

JE ne puis , mon bon et cher duc , résister à la volonté de Dieu qui nous écrase. Il sait ce que je souffre ; mais enfin c'est sa main qui frappe , et nous le méritons. Il n'y a qu'à se détacher du monde et de soi-même ; il n'y a qu'à s'abandonner sans réserve aux desseins de Dieu. Nous en nourrissons notre amour-propre , quand ils flattent nos desirs : mais quand ils n'ont rien que de dur et de détruisant , notre amour-propre hypocrite , et déguisé en dévotion , se révolte contre la croix ; et il dit , comme saint Pierre le disoit de la passion de Jésus-Christ : *Cela ne vous arrivera point* ¹. O mon cher duc , mourons de bonne foi !

J'ai été bien en peine de la santé de M. le duc de Chevreuse. Voyez avec madame la duchesse de Chevreuse et M. Soraci les moyens de le conserver par un bon régime. Mille respects à madame la duchesse de Chaulnes. En vérité , personne n'est plus attaché à elle que j'y suis pour le reste de mes jours. Je donnerois ma vie pour vous deux. Soyez tout à Dieu ; aimez-moi , Je vous suis dévoué à jamais sans bornes.

CLXXVIII. (CLXXVI.)

AU DUC DE CHEVREUSE.

Il l'engage à écouter de sa part l'abbé de Beaumont sur les mesures à prendre. Représentations à faire à M^{me} de Maintenon. Politique de l'évêque de Meaux. Inquiétudes sur les papiers qu'on pouvoit avoir trouvés chez le Dauphin.

A Cambrai , 8 mars 1712.

Je commence , mon bon duc , par vous conjurer de faire attention avec confiance à tout ce que l'abbé de Beaumont vous dira pour moi.

¹ *Matth.* xvi. 22.

C'est la sincérité et la droiture même : il n'y a presque point de cœur comme le sein ; son secret est à toute épreuve. Ses vues ne sont pas infailibles ; mais il approfondit et embrasse : il mérite d'être écouté.

Je donnerois ma vie non - seulement pour l'État, mais encere pour les enfans de notre très-cher prince, qui est encore plus avant dans mon cœur que pendant sa vie. Vous aurez la bonté d'examiner tout ce qui m'a passé par la tête ¹.

Je croirois que le bon (*duc de Beauvilliers*) feroit bien d'aller voir madame de Maintenon, et de lui parler à cœur ouvert, indépendamment du refroidissement passé. Il pourroit lui faire entendre qu'il ne s'agit d'aucun intérêt, ni direct ni indirect, mais de la sûreté de l'État, du repos et de la conservation du Roi, de sa gloire et de sa conscience, puisqu'il doit, autant qu'il le peut, pourvoir à l'avenir. Ensuite il pourroit lui dire toutes ses principales vues, et puis concerter avec elle ce qu'il diroit au Roi.

Je ne propose point ceci sur l'espérance qu'elle soit l'instrument de Dieu pour faire de grands biens. Je ne crains que trop qu'elle sera occupée des jalousies, des délicatesses, des ombrages, des aversions, des dépités et des finesses de femme. Je ne crains que trop qu'elle n'entrera que dans des partis foibles, superficiels, flatteurs pour endormir le Roi, et pour éblouir le public, sans aucune proportion avec les pressans besoins de l'État. Mais enfin Dieu se plaît à se servir de tout. Il faut au moins tâcher d'apaiser madame de Maintenon, afin qu'elle n'empêche pas les résolutions les plus nécessaires. Le bon (*duc de Beauvilliers*) lui doit même ces égards dans cette conjoncture unique, après toutes les choses qu'elle a faites autrefois pour son avancement.

Si on fait un conseil de régence, vous seriez coupable devant Dieu et devant les hommes, si vous refusiez d'en être. Vous vous trouvez le plus ancien duc d'âge et de rang qui puisse secourir l'État ; vous savez tout ce que les autres ignorent ; vous devez infiniment au Roi et à la maison royale ; vous devez encore plus à notre cher prince mort, et à ses deux enfans, exposés à tant d'horribles malheurs, que vous ne deviez à lui vivant et en pleine prospérité. Vos soins et vos négociations ne seroient rien, en comparaison du poids de votre suffrage dans un corps

ignorant et foible. Il faut se sacrifier sans ménagement. Si vous ne daignez pas m'en croire, consultez N..... Mandez-lui ma pensée, et suivez la sienne. Vous manquerez à Dieu, si par vertu scrupuleuse, ou humilité à contre-temps, vous prenez un autre parti.

M. Girard (*l'évêque de Meaux*) vous dit qu'il désire que Rome condamne le système des deux délectations : c'est pour demeurer libre en faveur de ses anciens préjugés, jusqu'à ce qu'il en soit dépossédé par une décision qu'il doute fort qu'on voie venir. Je ne doute pas qu'il n'ait fait bien des pas pour contenter notre cher prince, pour n'effaroucher pas le Roi, pour ne donner aucun ombrage à M. Bourdon (*P. Le Tellier*) ; mais il me revient qu'il ne change point d'opinion. Voici un temps où chacun va se ménager avec beaucoup de politique.

Le plan formé auroit ses avantages, s'il étoit exécuté avec force ; mais la force manquant, tout manquera. M. Pochart (*le cardinal de Noailles*) ne refusera rien : il coulera, paiera d'équivoque, et croira gagner tout en gagnant du temps. En effet, il n'a qu'à en gagner un peu. Il se voit tout auprès d'un avenir où il pourra lever la tête, faire trembler Rome, et prévaloir à la cour. Le parti même lui conseillera tous les tempéramens les plus flatteurs, et voudra que, sur les choses même les plus outrées contre le parti, il ne refuse rien, il fasse tout espérer, et il glisse insensiblement d'un jour à l'autre. Les gens mous se flattent, espèrent, attendent. Il aura tout en paroissant perdre tout. Il attendrira dans un temps de douleur : il paroitra attendri ; on dira qu'il est si bon homme ; et le moment de crise échappera sans retour.

N'y avoit-il point, dans les papiers de notre très-cher prince, quelque écrit de moi ² ? N'y avoit-il point de mes lettres que je lui écrivois pendant le siège de Lille ? N'y a-t-il point un reliquaire d'or, avec un morceau de la mâchoire de saint Louis, que je lui avois envoyé ? Le Roi a-t-il tous les papiers de P. P. ?

Vous comprenez bien qu'il sera à propos de ne perdre aucun temps pour mon Mandement ³, quand on pourra en obtenir la liberté. M. Girard ne le contredira-t-il pas indirectement ? Ne pourroit-on point faire adopter mon Mandement, ou en faire publier en conformité, d'abord après, par un assez grand nombre d'évêques ?

¹ Il est vraisemblable que ce fut peu de jours après cette entrevue de l'abbé de Beaumont avec le duc de Chevreuse, que Fénelon rédigea les *Mémoires politiques*, dates de 1712, et qu'on a vus plus haut, p. 189 et suiv.

² Voyez, sur ces papiers, la lettre suivante. — ³ Contre la *Theologie de Habert*.

CLXXIX. (CLXXVII.)

DE M^{me} DE MAINTENON AU DUC DE
BEAUVILLIERS ¹.

Sur les papiers trouvés dans la cassette du duc de Bourgogne, après la mort de ce prince.

A Saint-Omer, ce 15 mars 1712.

Pour vous mettre l'esprit en repos, monsieur, j'ai tiré des copies de tous vos écrits, et je vous renvoie tout sans exception. On vous auroit gardé le secret : mais il peut arriver des occasions qui découvrent tout. Nous venons d'en faire une triste expérience. Je voulois vous renvoyer tout ce qui s'y est trouvé de vous et de M. de Cambrai ; mais le Roi a voulu le brûler lui-même. Je vous avoue que j'y ai eu grand regret : car jamais on ne peut écrire rien de si beau et de si bon ; et si le prince que nous pleurons a eu quelques défauts, ce n'est pas pour avoir reçu des conseils trop timides, ni qu'on l'ait trop flatté. On peut dire que ceux qui vont droit ne sont jamais confus.

CLXXX. (CLXXVIII.)

DU DUC DE CHEVREUSE A FÉNELON.

Camevas de la réponse à la lettre du 8 mars précédent.

Écrit le 24 mars 1712, par le courrier de M. de Fingry ².

Réception par Pant. ³ et conférence avec lui en confiance, etc.

Tout dit à B. D. ⁴, qui pense de même, à peu

¹ Nous ne pouvions placer naturellement ailleurs cette lettre de M^{me} de Maintenon, que nous ne devons pas omettre. Les premières lignes sont effacées sur l'original ; mais nous en avons une copie entière de la main du duc de Chevreuse, qui vraisemblablement la fit pour l'envoyer à Fenelon. Voyez, au sujet de cette lettre si intéressante, l'*Histoire de Fenelon*, liv. VII, n. 77. — ² Tel est le titre de ce billet, extrêmement curieux ; il est écrit à la hâte, et assez difficile à déchiffrer. Nous avons ajouté, pour la liaison, quelques mots qu'on a imprimés en *italique*. — ³ Pant, ou *Panta* est, comme nous l'avons dit ailleurs, l'abbé de Beaumont, neveu de Fenelon, qui vint de l'envoyer à Paris porter au duc de Chevreuse des *Mémoires* très-importans sur le plan d'un conseil de régence. Le duc accuse la réception de ces *Mémoires*, qu'on a vus plus haut, p. 189 de ce volume. — ⁴ Le duc de Beauvilliers : on voit dans la lettre CLXXVIII, du 8 mars, tout ce que le duc de Chevreuse avoit été chargé de lui communiquer de la part de Fenelon.

de chose de près, ou St. B. ¹ penseroit de même s'il étoit ici : qu'on agira sur ce pied, etc.

B. D. a déjà conféré avec madame de M. ², qui paroît très-bien intentionnée.

Il en mandera quelque chose à N... pour se confirmer. Je n'en aurois pas besoin, et m'en tiendrai pour moi à la décision de St. B. ³ si le cas arrive, préférant la volonté de Dieu par lui comme, à tout.

Je ne confie aucun détail à ce courrier sur ce qu'il a apporté Panta. Je verrai après diner Bourdon ⁴ sur ce qui le regarde, etc.

J'envoie l'extrait de la lettre de madame de M. à B. D. ⁵ sur les écrits de St. B. brûlés par Gr. P. en réponse à ce qu'il demandoit de ces écrits.

Pochart ⁶ a tout refusé, s'est déclaré par là pour le parti. On en a été persuadé, et déterminé à lui déclarer l'inutilité des audiences ordinaires, qu'on a retranchées, sans préjudice des occasions où on l'écouterait pour le diocèse.

On presse l'examen du Mandement ⁷, et on le transcrit à mesure, pour le renvoyer avec les remarques qui y changeront, par ce qu'on m'a dit. Bourdon se hâte tant qu'il peut, va finir, porte partout en voyage pour avancer. Il a fallu plus d'application et de temps pour critiquer, que pour lire simplement ; il a été souvent et nécessairement interrompu.

Je vais concerter pour la publication du Mandement, et pour que d'autres agissent en même temps.

Girard ⁸ ne s'y opposera pas indirectement ; il ne soutiendra point les deux délectations ; mais il ne croit pas pouvoir les condamner avant l'Église. *De* si anciens préjugés lui font encore

¹ St. B. étoit un chiffre convenu pour désigner l'archevêque de Cambrai. — ² On a vu, par la lettre CLXXVIII, combien Fenelon desiroit que le duc de Beauvilliers se rapprochât de M^{me} de Maintenon, pour la disposer à favoriser le succès des plans qu'il étoit nécessaire de concerter dans les tristes circonstances où l'on se trouvoit. — ³ Fenelon avoit déclaré au duc de Chevreuse, qu'il ne pouvoit en conscience se refuser à être membre du conseil de régence, s'il y étoit nommé, et l'avoit invité à consulter à ce sujet un ami commun. Le duc répond qu'il n'a pas besoin d'autre décision que de celle de Fenelon lui-même. — ⁴ Le P. Le Tellier, confesseur du Roi. — ⁵ C'est la lettre de M^{me} de Maintenon au duc de Beauvilliers, qui précède celle-ci. Le chiffre *Gr. P.* désigne Louis XIV. — ⁶ *Pochart* est le cardinal de Noailles. Ce prélat s'étoit constamment refusé à révoquer l'approbation qu'il avoit donnée à l'ouvrage du P. Quesnel, quoiqu'il en eût pris l'engagement. Le Roi, mécontent, lui relira les audiences particulières qu'il étoit dans l'usage de lui accorder tous les samedis, et qui servoient à lui donner un grand crédit à la cour. — ⁷ C'étoit le projet de l'Ordonnance que Fenelon se proposoit de publier contre la *Theologie* de Habert, et qu'il avoit cru devoir soumettre aux observations du P. Le Tellier. — ⁸ *Girard* est M. de Bissy, évêque de Meaux, que Fenelon soupçonnoit d'être favorable à la doctrine de Habert sur les deux délectations.

Je voudrois vous remercier
 tout ce qu'il est possible de vous et de vous de
 Cambrai mais le Pape a voulu le bon des bays
 meme j'erois adreine que j'y ay eu grand
 regret car j'aimois une penitence non de
 la bon et de si bon, et de la priere que nous
 plurons a eu que ceux de l'apostrophe de neceger
 par nous ne ceu et de vous le Pape a mis les
 ni qu'on le fait trop flatter On peut dire
 que ceux qui vont droit ne sont en aucun cas



impression; mais ils sont contrebalancés par la vérité qu'il voit clairement. En abandonnant les deux délectations, il abandonnera la pré-détermination, qu'il croit (quoiqu'en un autre sens) aussi insoutenable.

Pour la paix, on verra bientôt comment cela tournera. Le parti de la reine Anne domine jusqu'à présent, et par conséquent sa bonne volonté.

Il y aura du conventionnel¹ apparemment, à la paix, par rapport à l'Espagne; mais pourra tomber sur le duc de Berri, si la branche de Philippe vient à la couronne de France, parce que le testament de Charles II, bien entendu, exclut en ce sens la branche de Philippe, et non pas seulement la tête de son fils aîné, etc. On peut faire une loi, dans le traité, de l'exclusion, en ce cas, par branche de l'appelé à l'autre couronne, non par tête de ses enfants, dont toutes les puissances de l'Europe sont garantes, etc.

Remerciement de son souvenir pour tous ceux marqués dans sa dernière lettre, etc.

L'avis donné par M. de Tingry étoit nécessaire; il a été bien reçu, et on a approuvé qu'il passât par M. de Harlay. Bien des circonstances d'ici (seules insuffisantes) semblent confirmer cet avis, etc.

CLXXXI. (CLXXIX.)

DE FÉNELON AU DUC DE CHEVREUSE.

Il adresse au duc un projet de Réfutation d'un *Mémoire* du cardinal de Noailles; il y joint la lettre qu'il a reçue de la maréchale de Noailles, avec la réponse qu'il y a faite. Ses vœux pour la prompte conclusion de la paix. Projet de travail sur saint Augustin.

A Cambrai, 18 juin 1712.

1^o Je vous envoie, mon bon duc, un projet de réfutation du *Mémoire* de M. le cardinal de Noailles². Ce projet est écrit à la hâte, d'une écriture difficile à lire, et que je n'ai pu confier à personne, pour en faire une copie nette. D'ailleurs ce projet est écrit sans ménagement,

¹ Il s'agissoit de combiner, dans le traité de paix, différents plans de renonciation aux couronnes de France et d'Espagne, pour qu'elles ne pussent jamais être placées sur la même tête, ni dans la même ligne. La mort récente du duc de Bourgogne, et sa famille réduite à un enfant de deux ans, rendoient toutes ces précautions indispensables. — ² On verra ce *Mémoire* avec la Réfutation, parmi les *Lettres diverses*, année 1712.

parce que j'ai voulu y relever des choses odieuses, et en inspirer de l'indignation. Je n'ai prétendu écrire que des *Mémoires* informes pour ceux qui auront peut-être un véritable ouvrage à publier. Je me borne à fournir des matériaux à un bon écrivain, si on veut faire écrire. Il ne me convient point de donner une scène avec ce cardinal; ainsi je vous supplie très-instamment de ne point en écrire qu'au seul M. Bourdon (*P. Le Tellier*), avec la condition essentielle qu'il ne passera en aucune autre main, qu'on n'en retiendra aucune copie, et qu'il me sera renvoyé au plus tôt par une voie très-sûre. Je suis persuadé que ceux qui savent exactement le détail des faits, auront beaucoup de choses très-fortes à ajouter; mais en ignorant tous ces faits, je me contente de ce qui résulte des écrits imprimés, pour démontrer combien le *Mémoire* de M. le cardinal de Noailles est insoutenable. Je consens qu'on fasse usage de mes réflexions, si on les juge utiles; mais je ne veux point être sur la scène. Il me semble que l'édification publique le demande absolument de moi. D'ailleurs il me paroît capital de ne payer point d'autorité sèche: il faut détromper le public, que le parti séduit de plus en plus: il faut même réprimer l'audace du parti, qui croit à mesure qu'il fait impunément quelque entreprise. Après les démarches faites, le Roi ne peut plus laisser les choses en l'état où on les a mises, sans exposer son autorité au mépris de ces gens-là.

2^o Je vous envoie une copie de la lettre que j'ai reçue de madame la maréchale de Noailles. Je ne crois point lui faire une infidélité, en vous confiant ce qu'elle m'a écrit. Je suis sûr, mon bon duc, que vous n'en aurez aucune peine. Il me paroît important que vous en soyez instruit. Je crois même qu'il est à propos que vous en fassiez part dans un très-grand secret à M. Bourdon. Vous recevrez en même temps ma réponse en original¹. Il est question de bien examiner s'il convient que cette réponse soit envoyée à madame la maréchale de Noailles, ou bien que l'abbé de Beaufort prenne la peine de la voir, et de lui en dire le contenu de ma part. D'un côté, le moins écrire en cette matière paroît le meilleur parti: on coupe plus court; on ne s'expose point à des commentaires malins sur ce qui demeure écrit. D'un autre côté, l'écriture a un avantage, c'est qu'on ne peut point vous faire dire plus que vous n'avez écrit: la réponse est fixée et immuable: on ne peut

¹ Voyez, parmi les *Lettres diverses*, les lettres du 27 mai et du 7 juin 1712.

point vous accuser de duplicité, ni de manquement de parole. Pensez-y devant Dieu : délibérez avec M. Bourdon et avec l'abbé de Beaumont : après quoi il faudra envoyer ma lettre , ou prier l'abbé de Beaumont d'en aller dire la substance. Il s'agit d'une réponse qui va à un refus d'accommodement : vous comprenez mieux que moi , qu'une telle réponse a grand besoin d'être fort adoucie , pour éviter l'écueil du scandale. D'ailleurs, je dois à la dame qui m'a écrit, de grands égards. Il me semble que M. Bourdon doit être informé de tout ceci : car, outre que je le crois très-sûr, très-secrèt , et très-disposé à ne faire qu'un excellent usage de ce qu'on lui confie; de plus, je crois que , dans la situation où je me trouve à son égard, je ne dois pas lui laisser ignorer une chose de cette conséquence, qui pourroit devenir publique par le caractère des gens à qui je dois répondre. Je crois voir que le cardinal de Noailles a lu ce que sa belle-sœur m'écrivit. Tout est mesuré avec art; on a espéré de me prendre par mes paroles. J'ai tâché de répondre avec une sincérité qui ne donne aucune prise, et qui adoucisse le parti négatif que je prends. Je ne dis pas non : mais je me réserve nettement une liberté entière, avec laquelle il est certain qu'on ne voudra nullement de moi. Je ne doute pas qu'on ne fasse de grands efforts pour persuader au Roi, que c'est moi qui allume le feu. Quant à ce qui vous regarde, vous savez mieux que moi ce que vous avez à faire. Vous verrez, dans la lettre de la maréchale, qu'ils prétendent savoir jour par jour tout ce que vous faites contre eux. Si vous venez à quelque éclaircissement (chose dont je doute), au moins je vous supplie de ne laisser point soupçonner que vous ayez vu la lettre que la maréchale m'a écrite : car elle croiroit que ce seroit une grande infidélité de ma part.

3° Le besoin de la paix est incroyable sur cette frontière. Notre armée est grande, et notre cavalerie, qui étoit presque ruinée en entrant en campagne, s'est assez rétablie : mais les ennemis, quoique médiocrement supérieurs, feront bien des choses, si la guerre dure. Il n'y a ni autorité ni règle chez nous. Dieu veuille nous donner du repos, et nous le faire bien employer ! Je ne sais point quels fondemens ont les bruits répandus sur une renonciation présente et absolue à la couronne de France, qu'on veut exiger, dit-on, du roi d'Espagne en faveur de M. le duc de Berri. J'avoue que je serois fort attristé de voir préparer une guerre civile qu'on ne pourroit éteindre

dans la maison royale. Le roi d'Espagne a sans doute des défauts ; mais il a de la crainte de Dieu et la reine fait, dit-on, très-bien. Ils ont appris par le malheur à se modérer, et à ménager les hommes. M. le duc de Berri n'a pas eu ces grandes leçons, et j'entends dire des choses fâcheuses de la princesse qu'il a épousée. Les gens de bien doivent craindre qu'on n'augmente les maux de l'État, en voulant les finir. Peut-être que la demande de cette renonciation n'est qu'une chimère.

4° J'entends dire, sur le compte de M. l'abbé de Polignac, des choses qui m'alarment pour les suites. Le voilà bientôt cardinal ; il pourra avoir un grand crédit : je crains son progrès et son caractère ; il faudroit y prendre garde de bonne heure.

Mille remerciemens, mon bon duc, pour les bontés avec lesquelles vous ne vous êtes point lassé de travailler à mon affaire des blés. Dieu vous le rende à vous et aux vôtres. Je cours risque d'être ruiné pour le reste de mes jours, parce que les ennemis sont au Câteau : mais je ne m'en soucie guère. Dieu est riche, et cela suffit.

Renvoyez-moi mon ouvrage, quand vous le pourrez : il est temps de lui donner une forme. Je ne nommerai ni ne citerai point M. Habert ; je ne parlerai que du P. Quesnel, et du système en général.

Je suis vieux : il faut que je donne un grand ouvrage sur saint Augustin. Je ne pourrai jamais le faire, si je suis toujours traversé par des écrits du parti, qui m'opposent les Thomistes. Je ne puis pas faire front de tous côtés : il faudroit un Jésuite bon théologien et bon écrivain, qui se chargeât de cette controverse journalière, pendant que je ferois en repos l'analyse du texte de saint Augustin. Ces mesures ne peuvent se prendre qu'avec M. Bourdon. De grâce, faites-en le plan avec lui, en sorte que le plan soit bien assuré.

Mille et mille complimens respectueux et du fond du cœur à notre bonne duchesse. Je vous suis dévoué, mon bon duc, sans réserve ; Dieu le sait.

CLXXXII ¹. (CLXXX.)

Il expose le projet de son *Instruction pastorale en forme de dialogues*, et désire qu'elle paroisse avec l'approbation de plusieurs évêques.

1712.

I. Mon projet pour écrire contre le jansénisme est presque exécuté, et je pourrai bientôt commencer l'impression.

D'un côté, je fais une réponse très-courte au P. Quesnel, et je le renvoie, pour la discussion de tous les points doctrinaux, à un autre ouvrage où ils sont éclaircis. En répondant au P. Quesnel, je ne dis aucun mot qui doive blesser M. le cardinal de Noailles ; mais on ne sait que trop qu'il est piqué de tout ce qui pique le parti, et que les amis qui l'obsèdent lui feront accroire qu'il doit se fâcher de tout ce qui les fâchera.

D'un autre côté, je prépare sept ou huit lettres courtes, en la même forme que les premières de M. Pascal. Ce sont des dialogues rapportés par l'auteur des lettres, où je raconte les disputes que j'ai eues avec un Janséniste. J'avoue que j'aurois pu donner une forme plus grave et de plus grande autorité à cet ouvrage, par la forme d'une instruction pastorale ; mais je crois devoir aller au plus pressant de tous les besoins, qui est celui d'être lu et entendu par le gros du monde. Jusqu'ici rien ne l'a été. Quelque solide ouvrage qu'on fasse, il ne sert de rien qu'à décréditer la bonne cause, s'il ne parvient point à se faire lire, comprendre et goûter. Ces sortes de dialogues familiers soulagent le lecteur, varient le discours, réveillent la curiosité, animent une dispute, et développent une question par des tours sensibles. Voilà le point essentiel. Les instructions pastorales de M. l'évêque de Meaux, qui sont longues, sèches, abstraites et pleines de discussions épineuses, sans aucun soulagement pour le lecteur, tombent d'elles-mêmes. Il faut tenter un autre chemin ; car le public est presque tout pour la mauvaise cause contre la bonne, sans vouloir se donner la peine d'approfondir.

II. Je n'attaquerai point, dans ces lettres, M. Habert en particulier ; il me suffira d'attaquer toutes ses évasions, avec celles de tous les

autres Jansénistes politiques, qui veulent qu'on les croie anti-jansénistes. Je citerai, selon le besoin, quelques paroles de M. Habert, et je marquerai à la marge la page du livre avec l'intitulé, sans nommer l'auteur : c'est là le plus doux tempérament dont je puisse user.

III. Je mettrai à la tête de la première de ces lettres un très-court avertissement à mes diocésains, pour m'autoriser par l'exemple des principaux pères de l'Orient et de l'Occident, qui ont eu le pouvoir de donner aux fidèles des instructions plus utiles et plus à leur portée, qu'en leur développant les plus hautes vérités de la foi par des dialogues très-familiers.

IV. Ces lettres pourront être imprimées entièrement avant qu'on en débite aucune ; et on pourra les débiter l'une après l'autre, en sorte que le public ait eu le loisir de lire l'une avant que l'autre soit mise au jour ; ensuite chacun en fera le recueil, et puis on en fera une édition où elles seront rassemblées : ainsi le public ne verra jamais qu'une lettre fort courte.

V. Les lettres dogmatiques que j'ai faites contre le jansénisme ont passé sans contradiction, quoique mon privilège ne s'étende qu'aux *Mandemens, Ordonnances, Lettres pastorales, Instructions, etc.* Il est naturel que ces *Lettres*-ci passent de même ; mais voici ce qui me met en quelque doute : 1° Le parti sera en fureur sur ce que je le démasque, et que je montre au doigt toutes les horreurs de son système. 2° Il faudra une très-abondante édition, qui inonde Paris : le parti fera les derniers efforts pour l'arrêter. 3° Qu'est-ce que M. le chancelier n'ose point, et que n'osera-t-il point après avoir vu qu'il n'y a qu'à oser ?

VI. Malgré les ménagemens infinis que j'emploie pour M. le cardinal de Noailles, il sera aussi piqué que ses bons amis voudront qu'il le soit. Ils lui persuaderont qu'il ne peut point en conscience souffrir que je diffame la céleste doctrine de saint Augustin : on lui représentera le succès qu'il a eu, et la gloire qu'il s'est procurée en condamnant MM. de Luçon et de La Rochelle ; on ajoutera que mes *Dialogues* sont mille fois plus pernicieux ; on criera que tout est perdu, s'il souffre que je fixe le jansénisme dans le système de saint Augustin. Enfin, on lui dira qu'en me censurant, il en sera quitte pour renoncer à la confiance d'un roi de soixante-quinze ans, qu'il n'aura jamais, et pour essayer quelque froideur ou quelque menace sans réalité. Il pourra censurer mes *Lettres*, étant poussé par ceux qui l'obsèdent.

VII. Alors les personnes pacifiques seront

¹ Le manuscrit original de cette pièce ne porte aucune date ; mais le contenu montre qu'il a été écrit en 1712, et vraisemblablement adressé au duc de Clermont.

moins touchées des questions dogmatiques , qu'elles comprennent peu , que de la paix et de l'édification publique. Quelle scène scandaleuse , dira-t-on , si M. l'archevêque de Cambrai censure la censure même de ce cardinal, ou s'il écrit pour la réfuter ! On m'exhortera à me taire humblement. Puisqu'on n'a pas permis de répondre aux écrits qui réfutent feu M. le Dauphin et le Roi même , comment approuvera-t-on que je réponde pour justifier mes *Lettres* ? Tout au plus l'affaire ira à Rome , où l'on ne conclura rien. Une telle fin ne servira qu'à décréditer la bonne cause , qu'à décourager le petit nombre de défenseurs qui lui restent , et qu'à augmenter le lustre du parti. On ne manquera pas de crier que je suis extrême en tout , que je veux condamner la grâce efficace , et faire Jansénistes tous ceux qui refuseront d'être Molinistes. Plus le parti sera dans l'impuissance de répondre à mes preuves , plus il aura recours à ces déclamations vagues. Je suis prêt à me sacrifier pour la vérité ; mais je dois représenter les inconvénients que je prévois pour la vérité même.

VIII. Ne pourroit-on point engager un certain nombre d'évêques zélés à approuver mon ouvrage ? Un évêque seul est sans autorité ; *quod unum invenitur apud multos , non est erratum , sed traditum*. Il faut une multitude d'évêques réunis , faute de quoi on crie que les Jésuites poursuivent un vain fantôme , avec M. l'archevêque de Cambrai , qui outre tout. Si mon ouvrage étoit approuvé par un certain nombre d'évêques , M. le cardinal de Noailles oseroit moins le censurer. Le Roi même verroit que la bonne cause est soutenue par les dépositaires de la foi , et que les Jésuites ne lui imposent point. Rome seroit encouragée par l'autorité de ces évêques , qui appuieroient des preuves claires et précises. Le jansénisme , qu'on nomme un fantôme , se trouveroit fixé et réalisé , sans attaquer les Thomistes. Il n'y auroit plus de question de fait , tout seroit réduit à une question de droit. Si la cause de la foi est abandonnée , et si aucun évêque n'ose se joindre à moi , il est inutile que je parle seul : ma singularité déshonorerait la cause que je soutiendrai. S'il faut me taire , je n'y aurai aucune peine. Je prierai Dieu , afin qu'il secoure par quelque miracle sa vérité opprimée. Mais si on veut commencer quelque chose de mesuré , d'efficace , de proportionné au besoin , il faut un concert d'évêques qui encouragent les défenseurs de la foi , qui affermissent le Roi contre certains discours dangereux , enfin qui pré-

parent les voies à Rome. On ne manquera pas de crier d'abord que c'est une cabale , mais c'est tant mieux. On verra un corps réel d'évêques qui parleront en faveur des décrets de l'Église , contre les novateurs qui les éludent. Jusque-là le parti dira toujours qu'il n'y a que les Jésuites , et quelques visionnaires ou flatteurs qui attaquent le fantôme.

IX. Si on juge à propos de préparer quelques évêques à cette approbation , il faudra les faire pressentir sans danger de divulguer le secret. Pour la manière , je laisse au P. Le Tellier à en juger : il saura mieux que personne ce qui convient et ce qui ne convient pas. En général , il me paroît qu'il faut se borner à ceux dont on pourra facilement s'assurer , sans risque de refus et d'éclat : dans la suite , on pourroit augmenter leur nombre. J'attendrai là-dessus réponse précise et conseil.

X. Ce que je vois sans découragement , est que tout tombe insensiblement tous les jours presque sans ressource. On a trop attendu , et on ne veut encore qu'attendre. L'autorité du Roi est à toute heure tournée contre les intentions du Roi même. Je crains qu'il ne se trouve enfin comme Constantin , qui , étant zélé contre l'arianisme , se mit , sans le savoir , dans les mains des Ariens. Mais moins j'espère des hommes , plus j'espère en Dieu seul contre toute espérance.

CLXXXIII. (CLXXXI.)

AU DUC DE CHAULNES.

Douleur de Fénelon de la perte du duc de Chevreuse , et sa sollicitude pour sa famille.

A Cambrai , 28 novembre 1712.

JE ne puis m'accoutumer , mon bon et cher duc , à la perte irréparable que nous avons faite. Je la ressentirai avec amertume le reste de mes jours. On m'a mandé que madame la duchesse de Chevreuse a une pension de 30,000 fr. Je suis bien aise qu'elle ait ce revenu ; mais je crains que le gouvernement ¹ ne passe en des mains étrangères. Si vous ne l'avez pas , je voudrois bien au moins que vous enussiez quelque autre grâce qui vous mit un peu au large. Je prie Dieu qu'il bénisse votre personne , celle de

¹ Le gouvernement de Guyenne , dont étoit pourvu le duc de Chevreuse.

madame la duchesse de Chaulnes, vos chers enfans, et tout ce qui vient de celui que je regretterai toujours. On ne peut être plus en peine que je le suis de votre santé. Ne prenez-vous aucun parti pour votre mal ? Ne consultez-vous point à fond les plus habiles médecins et chirurgiens, pendant le repos de l'hiver ? Au nom de Dieu, faites tout ce qui dépend de vous, et qu'on croira utile. J'espère que vous voudrez bien me faire savoir de vos nouvelles par la première occasion qui se présentera. Vous pourrez envoyer votre lettre chez madame de Chevry, qui a quelquefois des voies sûres. Bonsoir, mon cher duc. Je vivrai et mourrai vous étant dévoué sans réserve, et avec un zèle à toute épreuve.

CLXXXIV. (CLXXXII.)

AU DUC DE BEAUVILLIERS.

Impatience du prélat pour la conclusion de la paix ; plans de réforme à établir au plus tôt ; inquiétudes sur le progrès du jansénisme.

A Cambrai, 25 décembre 1712.

Mon neveu s'en va à Paris, mon bon duc, et je profite de cette occasion pour vous ouvrir mon cœur.

Il me tarde de voir la paix ; tous les momens sont précieux. Je crains pour la France, que Dieu ne soit point encore apaisé, et que le Roi manquant, nous ne soyons plongés dans de nouveaux malheurs. Il faut se hâter de conclure une paix¹. Dans l'état présent, elle sera très-douce par comparaison à celle qu'on étoit réduit à désirer, il y a huit mois, sans pouvoir l'obtenir. Il convient même que cette paix contente à peu près les principales puissances, et qu'elle apaise l'animosité de nos voisins. Il faut laisser les politiques, nourris dans les finesses de négociation, chicaner peu à peu le terrain. On doit trancher, et perdre largement. En tranchant, on prévient les malheurs qui renverseroient tout. En cédant beaucoup, on diminue la jalousie et l'animosité ; on facilite les alliances.

Il est capital de se hâter d'établir un ordre pour l'avenir, dès que la paix sera conclue. Il

faut réformer les troupes, former un plan sur les dettes, et pourvoir au gouvernement futur. Le temps s'écoule rapidement : on touche à celui où l'on ne pourra plus presser le Roi de travailler de suite. On voudra lui épargner les vnes qui l'attristeroient, et on ne pensera plus qu'à le soulager, pour prolonger sa vie. Ainsi on court grand risque de ne faire rien, et de tomber tout à coup dans un désordre affreux.

On est menacé pour la religion de maux plus redoutables que ceux de l'État. Le jansénisme fait des progrès étonnans. Les défenseurs de la bonne cause deviennent de plus en plus odieux et méprisables. Ils n'ont de ressources que par leur seul crédit auprès de la personne du Roi. Dès que cette personne leur manquera, il ne leur laissera plus aucun soutien. Ils ne se justifient par aucun écrit aux yeux du public. Ils ne répondent à ceux des Jansénistes que par des coups de pure autorité : c'est ce qui irrite le public contre eux. L'autorité même du Roi n'est point employée efficacement, et avec un plan suivi, pour déraciner l'erreur, et pour décréditer le parti. Le confesseur du Roi n'a qu'un demi-crédit. M. le cardinal de Noailles donne impunément au public tout ce qu'il lui plaît contre les Jésuites, malgré le Roi, sur lequel ces déclamations retombent. Il a même réfuté et feu M. le Dauphin et le Roi¹. Tout passe. Le cardinal acquiert par là une réputation et une autorité infinie : on admire son courage contre le Roi, et on le loue comme un saint Athanase. Qui osera désormais défendre la vérité contre lui ? Tous les évêques, tous les abbés, tous les docteurs, tous les moines, tous les séminaires sont entraînés par le torrent. Si le parti janséniste croît sans mesure tous les jours, malgré le Pape et le Roi réunis pour l'accabler, que sera-ce dans un temps de minorité², où un parti se trouvera trop heureux de se fortifier contre l'autre parti par une cabale si unie, si vive, si industrieuse et si puissante ? Les Jésuites et Saint-Sulpice seront d'abord écrasés. M. le cardinal de Noailles, qui ose faire des démarches inouïes sous les yeux mêmes du Roi, que ne fera-t-il point quand nulle barrière ne l'arrêtera plus ? Il est presque trop tard pour remédier à un si grand mal : on ne cherche que des tempéramens de faiblesse ; tout est mon, et

¹ Ceci est relatif au *Mémoire* public indiscrètement par le cardinal de Noailles, sur son affaire avec les évêques de Luçon et de La Rochelle. Voyez *l'Hist. de Fen.* liv. vi, n. 25 ; et les *Lettres diverses*, juin 1712. — ² L'événement a justifié la prévoyance et les craintes de Fenelon. On vit, sous la régence, le gouvernement adopter, sur les affaires de la religion, un système entièrement opposé à celui de Louis XIV.

¹ Le traité d'Utrecht fut signé peu de temps après la date de cette lettre, et les conditions de ce traité furent très-douces, en comparaison de celles qu'on étoit réduit à désirer quelques mois auparavant.

sans aucune suite. En voulant ménager les personnes, on va perdre le fond des choses. Au nom de Dieu, mon bon duc, ne perdez aucune occasion de frapper courageusement les plus grands coups, pour alarmer le Roi sur ce progrès rapide. En lui parlant ainsi, vous ne lui direz que ce qu'il est accoutumé à croire. Il ne peut point vous soupçonner d'intérêt et d'artifice dans de tels avis. Il importe même de soutenir fortement le P. Le Tellier : car, si le parti venoit à bout de le décréditer, il ne resteroit plus personne en place contre le parti, et M. le cardinal de Noailles en tireroit de grands avantages. Il seroit à désirer que quelque ami commun fit un concert très-secret entre le P. Le Tellier et vous, pour les choses les plus capitales.

Si vous avez la bonté d'écouter mon neveu¹, et même de l'interroger, il vous rendra assez bon compte de ce qu'il a vu sur cette frontière. Je puis, sans le flatter ni m'entêter de lui, vous répondre de sa très-sincère piété, de son bon sens, de son application, et de sa discrétion qui est au-dessus de son âge. Il peut vous dire bien des choses sur nos deux généraux d'armée, sur la plupart de nos lieutenans-généraux, qu'il a vus de près, et sur nos intendans. Il sait ce que je pense là-dessus, et peut vous en rendre un bon compte.

Je vous conjure, mon bon duc, de ménager votre foible santé. Il vous faut du repos d'esprit et de la gaité, avec de l'air et de l'exercice du corps. Je serois charmé si j'apprenois, dans la belle saison, que vous montassiez quelquefois à cheval pour vous promener autour de Vaucresson. J'espère que la bonne duchesse vous pressera de le faire : rien n'est meilleur. Dieu vous conserve, et vous donne un cœur large par simplicité et par abandon : cette largeur contribuera même à votre santé. Que ne donneroïis-je point pour votre conservation ! J'ai le cœur toujours malade depuis la perte irréparable du P. P.². Celle du cher tuteur³ a rouvert toute mes plaies. Dieu soit béni. Adorons ses desseins impénétrables. Je mourrai, mon bon duc, comme je vis, vous étant dévoté avec une reconnaissance et un zèle sans bornes.

¹ Le marquis de Fenelon, petit-neveu de l'archevêque de Cambrai. — ² Celle du Dauphin, duc de Bourgogne, mort le 18 février précédent. — ³ Le duc de Chevreuse, mort depuis quelques semaines, étoit souvent désigné dans la société de Fenelon sous le nom de tuteur.

CLXXXV. (CLXXXIII.)

AU DUC DE CHAULNES.

Il lui fait part de ses inquiétudes sur la santé de la duchesse de Chevreuse.

A Cambrai, 31 mars 1713.

Je vous conjure, mon cher duc, d'avoir la bonté de me faire savoir par quelqu'un, qui ne soit pas vous-même, comment se porte madame votre mère : on m'a mandé plusieurs fois que sa santé n'étoit pas bonne : j'en suis en peine. Je crains sa tristesse, sa longue souffrance, son tempérament altéré, et plus que tout le reste, l'accablement des affaires. Elle ne soutiendra point ce poids ; elle y succombera. Il seroit à désirer qu'elle donnât au gouvernement des affaires la meilleure forme qu'elle pourra, par le choix de personnes habiles et droites. Aussi bien elle ne peut pas décider, et il faut qu'elle renvoie la décision à un conseil. Ainsi il est à désirer qu'elle n'entende rien dire qu'en gros, et même qu'on la soulage, en ne lui disant les inconvéniens qu'avec les remèdes auxquels on a recours : autrement elle se tourmentera à pure perte, et abrègera sa vie au grand dommage de sa maison. Je ne doute point que M. le duc et madame la duchesse de Beauvilliers ne la sollicitent à prendre un parti si nécessaire pour sa conservation. Je n'ai pas été fâché de savoir qu'elle étoit allée à Versailles. Les bontés du Roi, les égards de madame de Maintenon, la société de madame la duchesse de Beauvilliers, auront pu la distraire un peu de sa douleur et de ses affaires domestiques.

Comment va votre santé ? Oserois-je vous demander si vous êtes moins sur vos papiers, et plus dans vos devoirs du côté du monde ? Pardon de ma curiosité indiscreète. Vous savez qu'on ne peut être que curieux sur les choses auxquelles on s'intéresse très-vivement. Dieu sait, mon très-cher duc, avec quelle tendresse je vous suis dévoué. Celui que nous avons perdu est au fond de mon cœur pour le reste de ma vie. Je ne me console point. D'ailleurs votre personne m'est par elle-même plus chère que je ne puis l'exprimer.

Vous voulez bien que j'ajoute ici mille assurances de zèle et de respect pour notre bonne duchesse, à qui je souhaite prospérité et détachement.

CLXXXVI. (CLXXXIV.)

AU MÊME.

Il lui demande des nouvelles de sa famille et de sa conduite particulière; il désire qu'on lui renvoie des papiers importants.

A Cambrai, 3 mai 1713.

Il y a long-temps, mon très-cher duc, qu'il me tarde de vous demander de vos nouvelles. En quel état sont vos affaires? Leur avez-vous donné une forme durable? avez-vous réglé votre dépense? madame la duchesse de Chevreuse demeure-t-elle à Versailles? se débarresse-t-elle du détail des affaires de la maison? les laisse-t-elle conduire par un bon conseil? tient-elle les deux branches bien unies? Je ressentirai une grande consolation si je puis apprendre qu'une famille dont les intérêts me sont si chers est en bon chemin. J'espère que celui que je regrette comme au premier jour, attirera sur elle la bénédiction de Dieu.

Comment vous occupez-vous, mon cher duc? Au nom de Dieu, ne vous noyez point dans les détails de la compagnie et dans les lettres innombrables. Faites-vous soulager; décidez, tranchez promptement; réservez-vous du temps pour vous instruire des choses importantes où vous pouvez être très-utile. Remplissez les bienséances; formez des liaisons convenables; occupez-vous selon votre rang. N'en soyez pas moins détaché, recueilli et fidèle à Dieu. Vous vous devez au bien public dans les conjonctures dont on est menacé: préparez-vous-y par l'application aux choses qu'il faut savoir, et par les liaisons dont on a besoin; faites-le sans empressement, en esprit de foi, et sans ambition.

Je vous supplie de demander à madame la duchesse de Chevreuse tous les papiers qui ont été trouvés, et que vous comprenez bien: il voudroit fort les retirer tous. S'il y en a quelque'un dont elle veuille retenir une copie, vous pouvez, de concert avec M. Dupuy, que j'ai prié de les retirer, faire copier ce qu'elle voudra.

Je ne saurois finir, sans ajouter ici mille et mille assurances d'attachement et de respect pour madame la duchesse de Chaulnes. Je suis le plus inutile de tous ses serviteurs: mais rien ne peut lui être plus dévoué, que je le serai toute ma vie.

Pour vous, mon cher duc, je ne vous dirai rien, sinon que vous devez m'aimer. Je vous porte chaque jour dans mon cœur à l'autel avec zèle et tendresse.

CLXXXVII. (CLXXXV.)

AU MÊME.

Avis au duc sur ses occupations particulières, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, dimanche, 21 mai 1713.

Je suis, mon très-cher duc, fort en peine de madame votre mère: je crains qu'elle ne se tue à pure perte. Elle ne doit point se livrer aux affaires qu'elle ne peut débrouiller; mais elle doit se conserver pour faire ce qui dépend d'elle: c'est d'unir et de soutenir toute sa famille. Je la conjure d'y penser devant Dieu. Elle blessera sa conscience, en ruinant sa santé. Elle m'a fait un très-gros présent de chocolat, dont je suis également reconnoissant et honnête. J'espère que vous voudrez bien lui faire mes très-humbles remerciemens sur l'excès de ses bontés. Elle me ferait cent fois plus de plaisir, si elle travailloit à se porter bien.

Je respecte avec un très-sincère attachement la bonne et noble dame du grand château, et je mérite toutes ses bontés par le zèle avec lequel je suis tout dévoué à elle et aux siens.

Je regrette très-vivement l'homme que vous avez perdu: il paroisoit intelligent et affectionné. Sa mort vous rejette dans de grands embarras. Dieu veuille que vous le remplaciez par quelque bon sujet! Le choix en est très-difficile et très-périlleux.

Au nom de Dieu, ne demeurez point enfoncé dans les mouceaux de papiers. Examinez en gros, faites des plans: voyez l'exécution: qu'on vous rende compte: mais ne vous noyez point dans les détails. Réservez-vous des temps libres pour prier, pour lire, pour vous nourrir intérieurement: ensuite pour les devoirs de la société, pour les bienséances de votre rang, pour les liaisons qui vous conviennent, pour les études d'histoire, d'affaires générales, et de tout ce qui peut vous rendre utile dans les temps qu'on peut prévoir. Un homme de votre rang ne fait point assez, et il manque à Dieu, quand il ne s'occupe que de curiosités, que d'arrangement de papiers, que de détails d'une compagnie, que de réglemens pour ses terres. Vous

vous devez au Roi et à la patrie. Il faut, sans ambition, se rendre propre à tout pour le bien public.

Pour l'accommodement, travaillez-y sans vous commettre, si vous en trouvez les ouvertures. On ne peut point refuser des soins pour une si bonne œuvre. Le pis aller est de reculer, dès qu'on trouve les portes fermées. Du moins ceux qui jugent à propos de faire des avances par votre canal, verront votre bonne volonté. Vous vous retirerez doucement, canon et bagage sauvés.

Vous jugez bien que je courrai comme au feu quand je vous saurai à Chaulnes, et que vous désirerez que j'aille vous y trouver; mais ne vous gênez et ne vous dérangez en rien pour moi. Vous pouvez faire de moi comme d'un mouchoir, qu'on prend, qu'on laisse, qu'on chiffonne: je ne veux que votre cœur, et je ne veux le trouver qu'en Dieu. Bonsoir, mon cher duc: je n'ai point de termes pour vous dire à quel point je vous suis dévoué à jamais.

Vous pouvez faire pour Strasbourg tout ce qui se trouvera permis à la lettre selon la mitigation établie par le chapitre. Il faut seulement prendre garde que toutes les preuves exigées par ce corps soient faites avec exactitude et parfaite vérité¹.

CLXXXVIII. (CLXXXVI.)

AU MÊME.

Vif intérêt qu'il prend à la santé et à la famille du duc.

A Cambrai, 3 juillet 1713.

On m'avoit alarmé sur votre santé, mon cher duc, et même sur celle de vos chers enfans: mais on me rassure, en me mandant que tout va beaucoup mieux. Vous vouliez faire plus que de raison pour la campagne: il faut songer à vous guérir à fond et à loisir, sans retardement, on en perdre l'espérance pour toujours. Au nom de Dieu, songez-y bien, et prenez le meilleur parti; il ne sera pas trop bon en matière si difficile et si importante. Voyez en quel état vous laisseriez votre famille, si vous lui manquiez. Avez-vous remplacé votre intendant? C'est un point capital pour donner un bon ordre à vos affaires, pour ménager votre

santé, et pour vous procurer la liberté de vous occuper à des lectures et à un commerce du monde qui sont nécessaires à un homme de votre rang.

Madame votre mère se porte-t-elle mieux? Fait-elle ce qu'il faut pour se soulager à l'égard des affaires? veille-t-elle pour entretenir l'union entre les deux branches? Pardonnez la liberté sans bornes avec laquelle je fais ces questions; vous m'avez accoutumé à être indiscret. Vous connoissez mon zèle: il durera autant que ma vie. Rien ne peut surpasser l'attachement respectueux dont je suis de plus en plus rempli pour madame la duchesse de Chevreuse. Vous serez, s'il vous plaît, ma caution pour le respect avec lequel je suis absolument dévoué à madame la duchesse de Chaulnes.

Aimez-moi, mon cher duc. Rien n'est attaché à vous à toute épreuve, au point où je le suis à jamais.

CLXXXIX. (CLXXXVII.)

AU MÊME.

Quelques avis au duc pour sa perfection.

A Cambrai, 6 août 1713.

Je profite, mon bon et cher duc, d'une occasion sûre pour vous réveiller si vous dormez. Ayez la bonté de dire mille choses pour moi à madame la duchesse de Chevreuse. Autres mille assurances à notre bonne duchesse, qui a accouché si heureusement. Quand madame de Mézières sera à Paris, prenez soin de mettre sa petite sœur en bonnes mains, s'il se peut; elle le mérite beaucoup. Fuyez l'occasion prochaine des paperasses: le détail est votre écueil; déchargez-vous-en. Priez, lisez, instruisez-vous. Voyez les hommes; soyez vu d'eux; remplissez votre vocation: la mienne est de vous tourmenter. O que je vous aime, et que je vous veux façonné dans la main de Dieu selon ses desseins!

Jugez de mon cœur par mes expressions: ne craignez point de les prendre à la lettre; vous m'avez gâté à Chaulnes.

¹ Il s'agissoit de la nomination d'un fils du duc de Chaulnes à un canonicat de Strasbourg, pour laquelle il fallut de grandes preuves de noblesse.

CXC. (CLXXXVIII.)

AU MÊME.

Avis au duc pour travailler à sa perfection.

A Cambrai, 1^{er} de mars 1714.

RIEN que deux mots, mon très-cher duc, pour vous réveiller, comme vous me l'avez permis. Retranchez-vous les menus détails pour abrégier, et pour remplir les grands devoirs de votre état ? coupez-vous court ? prenez-vous les affaires par le gros ? allez-vous droit à la racine de l'arbre pour finir ? êtes-vous un peu sociable ? Voilà bien des questions. Je prie Dieu qu'il fasse tout en vous, et que vous le laissiez faire, quoi qu'il vous en coûte. Mille respects aux bonnes duchesses. N'oubliez pas que vous m'avez promis la chère jeunesse pour la belle saison. J'en serai charmé. Pour vous, mon très-cher duc, je vous étoufferai en vous embrassant, à la première vue, si vous ne faites pas tout ce que Dieu veut.

CXCI. (CLXXXIX.)

AU MÊME.

Il lui demande des nouvelles de sa famille et de sa conduite particulière.

A Cambrai, 3 avril 1714.

RIEN que deux mots, mon cher duc, pour vous demander de vos nouvelles. Comment vont les santés de chez vous, la vôtre et celles de nos bonnes duchesses ? Avez-vous donné une forme et un train à vos affaires pour les raccommoder, sans être noyé dans les détails ? Êtes-vous fidèle à ce que Dieu demande selon votre état ?

Je vous demande vos enfans, qui sont les miens, vers la Pentecôte, quand je serai revenu de mes visites. Ils ne m'embarrasseront en rien. J'en serai charmé, et je serai leur premier précepteur au-dessus de M. Gallet ¹. Vous n'aurez aucun compliment de moi.

¹ M. Gallet est sans doute le même qui publia dans la suite un *Recueil des principales vertus de Fénelon*, par un ecclésiastique ; Nancy, 1725, in-12. Il avoit vécu avec l'archevêque de Cambrai, et il rapporte des traits précieux de sa

CXCH. (CXC.)

AU MÊME.

Avis au duc sur ses occupations particulières, et sur la fidélité à suivre l'attrait de la grâce.

A Cambrai, 6 juin 1714.

Je rends compte, mon bon duc, à madame la duchesse de Chaulnes de ce qui regarde la petite troupe. Je parle comme je pense, et je dis vrai. Vous jugerez de ma sincérité sur les enfans, par celle que je vais montrer au père sans ménagement sur lui-même.

J'ai compris par votre lettre, que vous vous noyez toujours dans vos paperasses, et que votre vie se passe en menus détails. C'est manquer à votre vocation, négliger vos principaux devoirs, abandonner les bienséances, vous dégrader dans le monde et à la cour, vous mettre hors de portée des grâces dont vous avez besoin, vous exposer à être sans appui dans des temps de trouble, où les cabales ne manqueront pas de culbuter tout homme en place sans crédit. De plus, vous usez à pure perte votre santé. Que n'apprenez-vous à vous faire soulager ? Pourquoi ne vous accoutumez-vous pas à donner les détails à des gens subordonnés ? Pourquoi ne vous bornez-vous pas à faire les choses qui ne peuvent être faites que par vous seul, et qui doivent toujours être en petit nombre ? Pourquoi ne comparez-vous pas les principaux devoirs de votre état avec les menus détails, pour préférer ce qui est capital à ce qui est bien moins important ? Pourquoi ne priez-vous pas, pour obtenir le courage et la force qui vous manquent pour vaincre votre goût et votre longue habitude ? Dieu ne vous manque point ; c'est vous qui lui manquez, et qui ne voulez pas le secours qu'il vous offre. Prêtez-lui votre cœur : ouvrez-le-lui tout entier : désirez de désirer la fidélité à ses impressions. Vous sentez son attrait ; voilà ses avances vers vous : vous n'en êtes pas moins abandonné à vos minuties ; voilà votre infidélité et votre résistance à la grâce. Je vous conjure, mon bon et cher duc, de ne lire point cette lettre, sans promettre à Dieu un vrai et prompt changement. Il le fera

avec pureté. Comme cet écrit est fort court, nous le joindrons au dernier volume de cette Correspondance ; il pourra servir de complément à l'*Histoire de Fénelon*, par le cardinal de Bausset, qui paroit n'avoir point connu ce *Recueil*.

en vous si vous le laissez faire ; mais il faut se laisser rompre en tout sens , et perdre toute consistance propre dans la main de Dieu pour le laisser faire. Quiconque veut garder la forme qu'il a, n'est point encore souple à l'opération de l'esprit intérieur , qui détruit et qui refait tout.

L'abbé de Beaumont me mande qu'il a été comblé des bontés de madame la duchesse de Chevreuse, mais sans mesure. Elle l'a logé, nourri, honoré de mille attentions. Il ne peut tarir sur sa reconnaissance, et il me presse d'y ajouter la mienne. Mais que dirois-je ? je suis accoutumé au bon cœur qui fait tant de bien. Dieu veuille qu'elle soit revenue avec une bonne provision de santé ! L'abbé de Beaumont m'a mis en peine en me mandant qu'elle avoit besoin d'être saignée , et qu'elle n'avoit pas pu l'être à Bourbon ¹. J'espère que M. Gallet aura des nouvelles de son retour, et qu'il m'en fera part. Je ne puis exprimer, mon bon duc, combien je m'intéresse à sa santé et à la vôtre. Laissez-moi vos chers enfans ; ils sont les miens, ils me font plaisir ; je tâcherai de ne leur pas être inutile.

CXCHL.

(CXCI.)

AU MÊME.

Il l'entretien du caractère et des qualités de ses enfans, et lui donne quelques avis pour sa conduite particulière.

A Cambrai, 23 juillet 1714.

Je profite avec plaisir de cette occasion, mon cher duc, pour vous dire librement des nouvelles de la petite jeunesse.

M. le comte de Montfort ² est sage, raisonnable et sensible à la piété, quoiqu'il soit un peu léger, et inappliqué par le goût du plaisir. Il est prévenu de grace , et j'espère que Dieu le formera pour l'état ecclésiastique. S'il étoit un

peu plus avancé en âge, et si j'étois moins vieux, j'aurois bien des desseins sur lui ; je l'aime tendrement.

M. le vidame ¹ a une raison avancée, un esprit net, ferme et décisif. Je trouve qu'il gagne beaucoup sur son humeur pour la modérer. Il s'adoucit ; il veut plaire ; il sent ses fautes ; il se les reproche ; il les avoue de bonne foi ; il aime ceux qui le reprennent avec douceur. Son âpreté est grande ; mais il fait beaucoup par rapport à son âge pour la corriger. Il a du courage, de la ressource, du sentiment et de la religion. C'est un très-joli enfant, qui donne de grandes espérances. Chacun l'aime éçans, et on remarque en lui un véritable progrès.

M. le comte de Piquigny a de l'esprit, de la hardiesse, de la facilité de parler ; mais son humeur est forte, et il n'a pas encore assez de raison pour se soutenir. Il est emporté, et il ne revient pas facilement de ses fantaisies ; mais il y a un fonds de raison et de force, duquel on peut attendre beaucoup. Il faut le mener avec une fermeté douce, patiente et égale. On ne peut point éviter de le corriger un peu ; autrement il tomberoit dans de grandes fautes contre M. son frère même, qu'il veut frapper jusqu'à lui faire beaucoup de mal. On ne parvient pas même facilement à lui faire sentir son tort ; il se roidit de sang-froid, et méprise la correction. Mais, pourvu qu'on l'accoutume peu à peu à se modérer, cet enfant aura des qualités très-avantageuses. C'est un naturel très-fort ; il n'est question que de l'adoucir. L'âge, qui fortifie la raison, l'exemple, l'instruction, l'autorité, tempéreront cette impétuosité enfantine ; il faut la réprimer.

M. Gallet est très-appliqué et très-affectionné pour l'éducation de ces enfans. Je lui dis sur eux ce qui me paroît le plus convenable, et il le reçoit à cœur ouvert. A tout prendre, vous auriez des peines infinies pour trouver un homme qui eût autant d'assiduité, de patience, de zèle et de vertu, que celui-là. Il mérite d'être ménagé, soulagé et traité avec considération.

Pour la petite troupe, je suis charmé de l'avoir ici. Je les aime tendrement ; ils me réjouissent, ils ne m'embarrassent en rien. Lors même que j'irai à mes visites, ils seront ici comme à Chaulnes. Naturellement la maison

¹ L'abbé de Beaumont avoit été aussi aux eaux de Bourbon. Voyez, dans la *Correspondance de famille*, la lettre du 1^{er} juin 1714. — ² Le comte de Montfort est Paul d'Albert, petit-fils du duc de Chevreuse, et neveu du duc de Chaulnes. Il étoit né le 5 janvier 1703, et avoit perdu l'année suivante son père au service du Roi. Voyez la note 1^e de la lettre LXVI, ci-dessus, p. 235. Après avoir suivi quelque temps l'état militaire, il embrassa en 1721 l'état ecclésiastique, devint évêque de Bayeux en 1729, archevêque de Sens en 1753, et cardinal en 1756. Il mourut le 21 janvier 1788, étant vraisemblablement le seul des amis de Fenelon qui vécût encore. (Voyez la *Biographie aniv.* art. *Paul d'ALBERT DE LUXNES.*)

¹ Le vidame d'Amiens, et le comte de Piquigny dont il est parlé plus bas, étoient fils du duc de Chaulnes, et cousins-germains du comte de Montfort. Le vidame étoit né le 21 juillet 1705, et le comte de Piquigny au mois de septembre 1707.

va toujours son train ; ils ne me coûteront rien d'extraordinaire. Mon absence ne pourra pas être bien longue ; je serai ravi de les retrouver ici. Si vous croyez que je ne leur sois pas inutile, usez de moi, en toute simplicité, non comme d'un homme qui vous honore parfaitement, mais comme d'un autre vous-même, avec lequel vous n'avez ni ménagemens ni mesures à garder. Votre famille n'est plus chère que la mienne.

Je suis en peine de votre santé. Ne vous usez point en petits détails et en exactitudes superflues. La vraie exactitude consiste à ne négliger jamais les choses grandes et principales. C'est prendre le change, que de se mettre en arrière pour les grandes choses par entraînement de goût pour les petites. Si vous vous livrez aux petites par choix et par goût, vous vous trompez étrangement contre la sagesse humaine. Si vous le faites par fidélité pour Dieu, et pour remplir tous vos devoirs, vous manquez à Dieu, à force de vouloir n'y manquer en rien. Dieu ne veut point cette fausse exactitude, par laquelle on se rend superstitieux sur les vétilles, jusqu'à ne pouvoir plus atteindre à l'essentiel. Faites les choses importantes dont vous ne pouvez vous décharger sur aucun subalterne, et ne faites aucune des choses moins hautes que vous pouvez faire exécuter par quelqu'un qui vous en rendra compte. Qui-conque ne sait point se soulager, en faisant travailler sous lui, ne sait pas travailler lui-même. Le grand travail d'un homme supérieur est de donner à chacun sa tâche, de mettre tout en mouvement, et de diriger tranquillement le travail de plusieurs personnes. Si vous demandez à Dieu la sagesse, comme Salomon, il vous la donnera pour conduire tout ce qu'il vous a confié. Livrez-vous à l'esprit de grace pour mourir à vos goûts et à vos habitudes ; mourez à la fausse exactitude sur les détails. Dieu vous mettra au large, et vous irez droit au vrai but. Il faut agir toute la journée avec le même esprit de paix et de dépendance qu'on a dans l'oraison le matin. Il faut être comme si on lisoit dans un livre la volonté de Dieu à toutes les heures du jour, pour l'accomplir sans trouble ni inquiétude. Un bon domestique suit son maître à droite, à gauche, vite et lentement ; il descend, il monte ; il sort, il rentre : tout lui est indifférent, pourvu qu'il obéisse. C'est ainsi que nous devons être sans cesse dans la main de Dieu. Il n'y a que la volonté propre qui est roide, embarrassée et dans le découragement. C'est elle qui manque de temps pour tout, et

qui ne s'en laisse pas pour le principal, en le laissant absorber par les minuties. Il suffit de préférer ce qui est préférable, de commencer par là, de ne s'amuser point, de ne pas traîner dans l'action, de prendre chaque chose par le gros, de trancher nettement, et d'aimer mieux que le total aille imparfaitement, que de le laisser en arrière, par la vaine espérance de le faire aller plus régulièrement.

Pardou, mon cher duc, de tout ce long discours. Vous voyez mon cœur. Examinez à fond avec les médecins et les chirurgiens les plus éclairés le parti le plus convenable pour guérir votre mal : abandonnez-vous à leur décision, et ne retardez rien. Je prie très-souvent pour vous et avec vous, ce me semble. Mille et mille assurances de l'attachement le plus vif et le plus respectueux à madame la duchesse de Chevreuse. Je ne saurois vous dire avec quel zèle je suis respectueusement dévoué à madame la duchesse de Chaulnes. Pour vous, mon très-bon et très-cher duc, vous n'avez de moi que ces mots : *Cupio te in visceribus Christi Jesu* ¹.

CXCIV.

(CXCII.)

AU MÊME.

Il désire que le duc lui laisse encore ses enfans.

A Cambrai, 12 août 1714.

Les enfans, mon bon duc, ne me causent ni dépense ni embarras ; au contraire, ils sont ma consolation. Votre discrétion est injurieuse, et j'en suis blessé. Puisque vous devez venir à Chaulnes dans deux mois, ne vaut-il pas mieux qu'ils vous attendent en ce pays, et que je vous les rende alors chez vous, que de les faire traîner à Paris, pour les ramener si tôt à Chaulnes, et puis les reconduire encore à Paris avant l'hiver ? Je vas faire des visites : mais je n'y serai pas bien long-temps ; et, en m'attendant, ils ne perdront pas leur temps ici. Voilà ce que je vous conseille très-simplement d'agréer. En votre place, je le trouverois bon. Je souhaite mille grâces et bénédictions à vous et à mesdames nos duchesses, auxquelles je suis dévoué avec le zèle le plus respectueux pour le reste de mes jours.

La maladie de M. le duc de Beauvilliers me serre le cœur. La volonté de Dieu soit faite aux

¹ *Philip.* 1. 8.

dépens de nous et de tout ce que nous aimons le plus ! les chers enfans sont très-jolis. M. le vidame fait un progrès sensible.

CXCV. (CXCHL.)

A LA DUCHESSE DE CHAULNES.

Sur la maladie du duc de Chaulnes et de la duchesse de Chevreuse.

A Mons, 23 septembre 1714.

JE dis la messe tous les jours, madame, pour notre très-cher malade, et je prie très-souvent pour sa guérison. Si mes prières étoient meilleures, il seroit bientôt en parfaite santé. Ce que madame de Chevry me mande des grandes espérances de M. Chirac me rassure beaucoup ; mais je suis si accoutumé aux plus tristes événemens pour les personnes que j'aime le plus en ce monde, que je tremble pour notre cher duc. Rien ne peut tant me soulager, que la bonté avec laquelle vous voulez bien me faire mander le véritable état des choses.

Mes visites seront cause que je recevrai les lettres un peu plus tard, jusqu'à ce que je sois de retour à Cambrai. Dieu sait ma peine dans cette attente. Je suis vivement touché de la vôtre. Que ne puis-je être auprès de vous pour partager vos inquiétudes, et pour servir avec vous le malade ! Je crains pour vous comme pour lui ; vous devez être accablée. Je suis aussi bien alarmé pour madame la duchesse de Chevreuse. Quelle consolation pour moi, si je pouvois, avant la fin de l'automne, vous revoir tous en bonne santé à Chaulnes ! Mais il faut demeurer abandonné aux ordres de Dieu. Il voit, madame, avec quel respect, quel zèle et quel attachement à toute épreuve je vous suis dévoué pour le reste de ma vie.

CXCVI. (CXCIY.)

A LA MÈME.

Il se réjouit des dernières nouvelles sur la santé du duc de Chaulnes, et rend compte à la duchesse de ce qu'il a observé sur le caractère de ses enfans.

A Cambrai, 2 octobre 1714.

Les bonnes nouvelles que vous m'avez fait l'honneur de me donner de la santé de mon-

sieur le duc de Chaulnes, madame, m'ont fait sentir une véritable joie, dans un temps où je ne me croyois guère capable d'en avoir. D'ailleurs, vos attentions pour moi, dans une occasion où vous étiez sans doute accablée de peine, marquent une bonté qui me charme. Je me promets une très-grande consolation quand vous viendrez à Chaulnes, et je la goûte par avance. Cependant je puis vous assurer, sans flatterie, que les chers enfans que vous nous avez bien voulu confier, sont d'une très-grande espérance. M. le vidame a une raison formée au-dessus de son âge, avec beaucoup de sentiment d'amitié, et même de religion. Il connoît fort bien son humeur et sa promptitude ; il sait bon gré à ceux qui travaillent à l'en corriger, et il a du courage contre lui-même, quoique ses défauts l'entraînent souvent. Il y a en lui de quoi faire un excellent sujet. M. le comte de Piquigny a un naturel fort jusqu'à la dureté ; sa raison n'est point encore réglée, et ses passions sont très-vives. Il a du fonds d'esprit, de la ressource, de la hardiesse, et de la grâce quand il est de bonne humeur. Il faut avec lui beaucoup de douceur, de patience et de fermeté. Ses défauts viennent de son tempérament et de son âge. Il y a lieu de croire que la bonne éducation et une raison plus mûre les tourneront en vrais talens. C'est un vin dont la verdeur se change en force. Il me paroît que M. Gallet s'applique avec zèle, assiduité et envie de réussir. C'est ce qu'on trouve très-rarement. Dieu veuille bénir vos soins et ceux de notre bon duc !

Le projet de madame la duchesse de Chevreuse, pour mettre le voyage de Chaulnes au bout de celui de Montargis, me fait espérer l'honneur de la voir, et j'en suis ravi. Vous avez en moi, madame, pour le reste de mes jours, un homme très-inutile ; mais enfin jamais rien ne vous sera dévoué avec plus de zèle et de respect, que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CXCVII. (CXCV.)

A LA DUCHESSE DE BEAUVILLIERS.

Paroles de consolation sur la mort de son époux ¹.

A Cambrai, 16 novembre 1714.

Ce que vous me faites espérer, madame, est une des plus grandes consolations que je puisse

¹ Le duc de Beauvilliers étoit mort le 31 août précédent.

ressentir dans tout le reste de ma vie. En attendant, je prie Dieu tous les jours qu'il vous console. Il y a une consolation que notre cœur ne veut point, et c'est avec raison; elle est vaine, et indigne de l'esprit de grâce. Mais il y a une autre consolation qui vient de Dieu seul. Il apaise la nature désolée; il fait sentir qu'on n'a rien perdu, et qu'on retrouve en lui tout ce qu'on semble perdre; il nous le rend présent par la foi et par l'amour; il nous montre que nous suivons de près ceux qui nous précèdent: il essuie nos larmes de sa propre main. J'espère, madame, que celui qui vous a affligée par un coup si accablant, modèrera votre douleur: il n'y a que lui qui le puisse faire. Ayez soin de votre santé; elle doit être bien altérée: vous avez horriblement souffert.

CXCVIII. (CXCVI.)

AU DUC DE CHAULNES.

Il lui adresse un Mémoire pour le duc de S. S., et l'exhorte à se défier de lui-même, et à remplir les devoirs de son rang.

A Cambrai, 23 novembre 1714.

JE vous assure, mon bon et cher duc, que je suis fort sensible à la perte que vous avez faite¹. Je prends beaucoup de part à la peine qu'il est naturel que notre bonne duchesse ait sentie en cette occasion: mais c'est un ange devant Dieu, qui est bienheureux et délivré des dangers de cette malheureuse vie.

Je vous envoie un mémoire fort sincère pour M. le D. de S. S.². Il m'a paru qu'il falloit l'écrire de ma main, pour ne confier point ce secret à un secrétaire. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de le faire transcrire par une main très-sûre, et de brûler d'abord après, mon original. Vous me ferez un vrai plaisir, si vous voulez bien répondre à M. le D. de S. S. de la sincérité avec laquelle je lui suis dévoué.

Le mieux, dit un proverbe italien, gâte ce qui est bon. Chaulnes a gâté Cambrai. Je commence à m'ennuyer de ne voir plus la bonne compagnie, de n'avoir plus ce grand pare, et d'avoir perdu ces beaux jours. Je m'en prends

à Cambrai de ce froid noir et âpre. Sérieusement je suis touché de la vie, peut-être trop douce, que j'ai menée auprès de vous.

Ne vous attristez point sur vous-même. N'espérez rien de votre foiblesse tant de fois honteusement éprouvée; mais espérez en la bonté de Dieu, qui prend, quand il lui plaît, des pierres, pour en former des enfans d'Abraham, qui, comme ce saint patriarche, vivent de pure foi. Cette espérance doit toujours produire deux bons effets: l'un est une prière simple, fréquente et pleine d'amour, où l'on demande de bonne foi contre soi-même l'humilité, le détachement, le renoncement à son goût et à sa vanité, la défiance de sa mollesse, le sacrifice de sa liberté, la patience dans les croix, et l'abnégation de soi-même, pour contenter l'esprit de grâce. L'autre effet de cette espérance est de faire souvent des efforts pour ne tomber point dans le relâchement, ou pour s'en relever avec promptitude. Il faut veiller sur soi contre soi, se faire rendre compte du temps, prévenir les chutes, se tourner sans cesse vers Dieu pour lui ouvrir son cœur, et pour l'écouter en silence au dedans de soi, par rapport à tous les sacrifices que son amour exige. Votre grande infidélité consiste dans votre attachement à vos goûts et à vos habitudes. Vous êtes dans les affaires, comme certains hommes sont sur les chemins en se promenant: à chaque pas, ils s'arrêtent pour discourir. Il faut avancer continuellement sans précipitation. On a besoin d'être sans cesse la faucille en main, pour retrancher le superflu des paroles et des occupations. Voyez les lettres de votre vif ami: rien de plus court et de plus tranchant. Il est avare de paroles, il ne touche pas du pied à terre.

Vous vous devez au public; votre rang décide, c'est votre vocation: les péchés d'état sont les plus inexcusables. Vous enfouissez le talent: les faux frais du temps qui vous ruinent, suffiront pour payer vos dettes. Au nom de Dieu, mandez-moi au plus tôt un vrai changement. Je le croirai quand vous m'écrirez la chose déjà faite, et pas plus tôt. Que ne donnerois-je point, mon bon et cher duc, pour vous voir dégagé, prompt et expéditif! Il faut aussi être sociable, lié avec des gens dignes de vous, utile à la société, plein d'avisemens et de préventions, instruit des affaires, et connu pour tel. Vous allez dire que je suis un rude créancier: oui, je gronderai par excès de tendresse, jusqu'à ce que vous soyez en votre place, faisant ce que Dieu veut.

¹ Le duc de Chaulnes venoit de perdre un de ses fils, âgé d'un an. — ² C'est sans doute le duc de Saint-Simon. Lié, comme on le voit par ses *Mémoires*, avec les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse, il devoit l'être aussi avec le duc de Chaulnes, qui étoit à peu près du même âge que lui.

CXCIX.

(CXCVII.)

AU MÊME

Il lui donne quelques avis sur le règlement de ses affaires et de sa conduite.

A Cambrai, 5 décembre 1714.

JE prie souvent Dieu pour vous, mon bon et cher duc, afin qu'il vous réveille et ranime souvent. Vous ne vivez que de goût et de liberté. Si vous en sortez pour entrer dans les devoirs, vous retrouvez le goût par les petits détails et par les fausses exactitudes dans les devoirs mêmes. Souvenez-vous que les moindres devoirs deviennent des distractions et des amusemens, dès qu'ils font négliger d'autres devoirs plus importans.

Cherchez un intendant sensé et droit. Quoique médiocre pour le talent, il vous soulagera. Il vaut mieux que le courant de vos affaires ne soit réglé que grossièrement, pourvu qu'on ne laisse rien de considérable en arrière, et que vous ayez du temps pour d'autres occupations. Ces occupations sont de prier, de lire, de connoître les hommes, d'être comu d'eux, de faire des amis, de vous procurer des appuis, d'obliger par vos bons offices des gens de mérite, et de vous mettre dans une situation à servir le Roi et l'État selon votre rang. C'est votre vocation, que vous ne remplirez jamais dans une vie obscure, où vous ne faites rien de proportionné à votre état, quoique vous soyez sans cesse péniblement occupé. Pardon de ma satire: vous la méritez, et je vous la dois. Quand on aime, on fâche hardiment. Demandez à madame la duchesse de Chaulnes si tout ce que je dis n'est pas vrai. J'étois en peine d'elle, et je suis ravi de la savoir hors des chemins. Elle a grand besoin d'un long repos pour se rétablir.

Permettez-moi d'embrasser ici avec tendresse nos chers petits hommes. Je n'écris point à madame la duchesse de Chevreuse, pour lui épargner une réponse; mais j'espère que vous lui direz avec quelle reconnaissance, quel zèle et quel respect je lui suis de plus en plus dévoué.

Choisissez les occupations les plus importantes; bornez-vous aux essentielles, et dans les essentielles, coupez court. Donnez-vous sincèrement à Dieu pour faire cette circoncision continuelle et douloureuse.

Jugez de mon zèle par mes traits satiriques.

CC.

(CXCVIII.)

A LA DUCHESSE DE BEAUVILLIERS.

Paroles de consolation sur la mort de son époux.

A Cambrai, 5 décembre 1714

JE profite de cette occasion pour vous dire, madame, combien je suis occupé de vous et de toutes vos peines. Dieu veuille mettre au fond de votre cœur blessé sa consolation! La plaie est horrible; mais la main du consolateur a une vertu toute-puissante. Non, il n'y a que les sens et l'imagination qui aient perdu leur objet. Celui que nous ne pouvons plus voir est plus que jamais avec nous. Nous le trouvons sans cesse dans notre centre commun. Il nous y voit, il nous y procure les vrais secours. Il y connoit mieux que nous nos infirmités, lui qui n'a plus les siennes, et il demande les remèdes nécessaires pour notre guérison. Pour moi, qui étois privé de le voir depuis tant d'années, je lui parle, je lui ouvre mon cœur, je crois le trouver devant Dieu; et quoique je l'aie pleuré amèrement, je ne puis croire que je l'aie perdu. O qu'il y a de réalité dans cette société intime!

CCI.

(CXCIX.)

A LA MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 28 décembre 1714.

JE vous supplie de me donner de vos nouvelles, madame, par N.... que j'envoie chercher. Je suis en peine de votre santé: elle a été mise à de longues et rudes épreuves. D'ailleurs, quand le cœur est malade, tout le corps en souffre. Je crains pour vous les discussions d'affaires, et tous les objets qui réveillent votre douleur. Il faut entrer dans les desseins de Dieu, et s'aider soi-même pour se donner du soulagement. Nous retrouverons bientôt ce que nous n'avons point perdu. Nous nous en approchons tous les jours à grands pas¹. Encore un peu, et

¹ Il semble que Fenelon, en écrivant ces paroles, ait été inspiré par un pressentiment surnaturel. Trois jours après la

il n'y aura plus de quoi pleurer. C'est nous qui mourons : ce que nous aimons vit, et ne mourra plus. Voilà ce que nous croyons ; mais nous le croyons mal. Si nous le croyions bien, nous serions pour les personnes les plus chères, comme Jésus-Christ vouloit que ses disciples fussent pour lui quand il montoit au ciel : *Si vous m'aimez*, disoit-il ¹, *vous vous réjouirez* de ma gloire. Mais on se pleure en pleurant les personnes qu'on regrette. On peut être en peine pour les personnes qui ont mené une vie mondaine ; mais pour un véritable ami de Dieu, qui a été fidèle et petit, on ne peut voir que son bonheur, et les grâces qu'il attire sur ce qui lui reste de cher ici-bas. Laissez donc apaiser votre douleur par la main de Dieu même qui vous a frappé. Je suis sûr que notre cher N... veut votre soulagement, qu'il le demande à Dieu, et que vous entrerez dans son esprit en modérant votre tristesse.

CCH.

(CC.)

AU DUC DE CHAULNES.

Il l'exhorte à être ferme dans ses résolutions.

A Cambrai, 28 décembre 1714.

Voici, mon bon duc, une occasion de vous donner de mes nouvelles et de vous demander des vôtres. On m'avoit alarmé sur le mal de madame la duchesse de Chevreuse ; mais on m'a bien soulagé le cœur en m'assurant dans la suite que ce n'est rien. Et madame la duchesse

date de cette lettre, il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 7 janvier 1715.

¹ Joan. xiv. 28.

de Chaulnes, comment se porte-t-elle ? j'en suis en peine. Je ne le suis pas moins de vous. Ne vous fatiguez-vous plus sur vos paperasses. Faites-vous, pour l'emploi de votre temps, ce que vous savez bien que Dieu demande de vous, et que vous lui avez promis tant de fois ? Ne seriez-vous pas honteux, si vous aviez manqué aussi souvent de parole au dernier de tous les hommes, que vous en avez manqué à Dieu ? Vous dites que vous l'aimez ; est-ce ainsi qu'on aime ses amis, qui ne sont que de viles créatures ? Vouddriez-vous les jouer sans cesse par des promesses sans aucun effet ? Dieu demandait-il trop en demandant la bonne foi et l'exactitude à tenir parole, qu'un valet de charrie auroit raison de demander ? Que ne préfère-t-on pas à Dieu ! Un détail ennuyeux et plein d'épines, une occupation qui use à pure perte la santé, un emploi du temps dont on n'oseroit rendre compte, un je ne sais quoi qui rend la vie obscure et qui dégrade dans le monde, c'est ce qu'on préfère à Dieu. Quel affreux ensorcellement ! Priez, humiliez-vous pour rompre le charme ; demandez à Dieu qu'il vous dégage de vos liens de goût et d'habitude. Tournez-vous contre vous-même ; faites des efforts constant et soutenus, défiez-vous de la trahison de votre naturel, de la tyrannie de la coutume, et des beaux prétextes par lesquels on est ingénieux à se tromper. N'écoutez rien ; commencez une nouvelle vie : elle vous sera d'abord dure, mais Dieu vous y soutiendra, et vous en goûterez les fruits. Heureux l'homme qui se fie à Dieu, et non à soi ! Que ne donnerois-je point pour vous voir un nouvel homme ! Je le demande à Dieu en ce saint temps où il faut renaître avec Jésus-Christ. Vous le pouvez, vous le devez ; vous en répondrez au maître. Accoutumez-vous, par le recueillement, à dépendre de son esprit. Avec quel zèle vous suis-je dévoué !

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SECTION SECONDE.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON

AVEC SA FAMILLE.

I.

AU MARQUIS ANTOINE DE FÉNELON,
SON ONCLE.

Il lui parle des dispositions de son frère aîné, de quelques affaires de famille, et de sa confiance en M. Tronson ¹.

Mon frère aîné me paroît tous les jours de plus en plus sincère, bon et chrétien; mais aussi je me confirme de plus en plus tous les jours dans la pensée, que l'emploi où il est n'est nullement convenable à son lumier et à toutes ses manières d'agir, quoiqu'il se croie très-propre pour cela. Madame d'Aubeterre est fort dans ce sentiment; et je crois que la fa-

mille se pourra servir très-utilement de la créance qu'elle a en elle, pour l'obliger à songer efficacement à son fils.

Lorsque mon frère est à l'hôtel de Conti, tout son temps se passe en jeux avec les petits princes, et en complaisance pour toutes les maximes, non-seulement de madame la princesse de Conti, mais encore de tout le reste de la maison; et son fils ne se trouve point dans tous ces comptes-là.

Voilà, monsieur, de grands embarras, et il n'y a que vous seul qui puisse débrouiller une affaire si embarrassée. A moins que vous n'ayez la bonté d'y apporter au plus tôt un ordre décisif, le pauvre neveu sera infailliblement la victime de l'un ou de l'autre parti, puisqu'il a à se défendre tout à la fois de la risque d'offenser M. de Louvois, du ressentiment de madame la princesse de Conti, et de la facilité de son propre père.

Je souhaiterois passionnément vous pouvoir dire ici quelque chose du détail de ce qui se passe entre M. Tronson et moi; mais certes, monsieur, je ne sais guère que vous en dire; car, quoique ma franchise et mon ouverture de cœur pour vous me semble très-parfaite, je vous avoue néanmoins, sans craindre que vous en soyez jaloux, que je suis encore bien plus ouvert à l'égard de M. Tronson, et que

¹ Nous avons retrouvé la partie de cette lettre, dont le cardinal de Bausset regrettoit la perte. *Histoire de Fénelon*, 3^e édit., liv. 1, n. 12; mais nous en ignorons la date, aussi bien que l'époque précise de l'entrée de Fénelon au séminaire de Saint-Sulpice. Le même historien *ibid.*, n. 13 et 14, suppose qu'il entra dans cette maison assez long-temps avant le mois de février 1667, et que c'est lui qui est désigné, dans les registres du séminaire, comme entré le 23 octobre 1665. Mais cette supposition se concorde difficilement avec le fait que Fénelon étoit encore à l'âge de quinze ans au collège du Plessis, il paroît certain, d'ailleurs, que le *François de Fénelon* porte sur le registre du séminaire, étoit frère de père seulement de celui qui fut depuis archevêque de Cambrai. Voyez ci-après la note sur la première des *Lettres diverses*; et l'*Hist. de Louv.*; édition de 1750, liv. 4^e, n. 7 et 12.

Que n'aurois je point a ~~dire~~ ^{ajouter} si —
c'estoit icy Le Lieu de se tendre sur
les succez eclatants aux quels ~~ont une ligue~~
les ministres que les Roys seavent se
choisir ont toujours une si grande part.

De votre Excellence

Le tres humble et tres
obeissant serviteur

Jenelon

a la Haye le 12 juin 1434.

Monsieur de Cambrai me charge, Monsieur,
d'ouvrir la lettre pour y ajouter une reflexion
qu'il n'est pas libre de se donner l'excuse de voy
escrire lui mesme. on a donne l'entreprise des
fourages a un nommé Castille qui est un juif, a ce
qu'on dit,

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header, which is mostly illegible due to blurring.

Main body of handwritten text in the middle section of the page, consisting of several lines of cursive script.

Handwritten text at the bottom of the page, including what appears to be a signature or a concluding statement.

je ne saurois qu'avec peine vous faire confiance de l'union dans laquelle je suis avec lui. Assurément, monsieur, si vous pouviez voir les entretiens que nous avons ensemble, et la simplicité avec laquelle je lui fais connoître mon cœur, et avec laquelle il me fait connoître Dieu, vous ne reconnoîtriez pas votre ouvrage, et vous verriez que Dieu a mis la main d'une manière sensible au dessin dont vous n'aviez encore jeté que les fondemens. Ma santé ne se fortifie point, et cette affliction ne seroit pas médiocre pour moi, si je n'apprenois d'ailleurs à m'en consoler. Je crois que vous me permettrez, monsieur, de vous demander de vos nouvelles, avec la même liberté avec laquelle je vous rends compte de tout ce qui me regarde. Ayez donc la bonté, s'il vous plaît, de me donner vos ordres; car à présent que tout mon cœur et tout mon esprit est soumis, il ne faut plus user de tous les sages ménagemens, et de toutes les réserves par lesquelles vous m'avez autrefois conduit si heureusement, sans que je pusse m'apercevoir où vous me meniez.

Je ne sais par où m'y prendre pour trouver quelqu'un qui m'apprenne des nouvelles de votre santé. J'oserai, monsieur, vous la recommander avec les plus pressantes instances, et vous conjurer d'éviter les grandes applications qui vous épuisent, qui vous empêchent de dormir, et dont vous craignez même pour l'avenir de fâcheuses suites. Si je ne réglois mon zèle par la discrétion, je prendrois encore la liberté de vous demander quelle espérance on doit avoir pour votre retour. Je suis, monsieur, avec toute la soumission et tout le respect imaginable, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

F. DE SALAGNAC FÉNELON ¹.

II.

AU MÊME.

Sur la mort du marquis de Saint-Abre, oncle maternel de Fénelon, et sur quelques démarches qu'on vouloit faire en sa faveur.

A Carénac, ce 13 juillet 1673.

Je crois, monsieur, que vous aurez été touché en apprenant la mort de M. de Saint-Abre,

qui a suivi de bien près celle de son pauvre fils. Je ne doute pas même que vous n'ayez beaucoup de compassion pour ce qui reste de cette famille désolée. Je sais si peu en particulier ses besoins, et ce qu'il y a à faire présentement pour elle, que je ne puis, monsieur, vous demander aucun secours déterminé, et que je me borne, par nécessité, à vous supplier instamment de lui rendre en général tous les bons offices dont votre charité et votre bonté pourront vous faire aviser. Ce triste accident, auquel je suis extrêmement sensible, m'a fait faire bien des réflexions chrétiennes, dont j'espère vous rendre compte avec beaucoup de consolation, lorsque j'aurai l'honneur de vous voir.

Cependant, monsieur, mon frère de Salagnac a une vue dont le succès me paroît difficile, mais avantageux et à lui et aux pauvres enfans de M. de Saint-Abre. Mon frère croit qu'on ne donnera le gouvernement de Salces qu'à une personne qui se chargera de la récompense de ces enfans, et que cette condition onéreuse empêchera qu'on ne donne ce gouvernement à ceux qui peuvent, par leurs services, le mériter en pur don. C'est ce qui lui a donné la pensée de profiter de l'alliance des deux familles, et de faire demander au Roi sur ce pied ledit gouvernement, offrant de se charger du paiement des enfans. Il se promet de le faire bien mieux qu'un autre. Je vous avoue, monsieur, que je regarde ce projet comme difficile; mais je conviens aussi, avec le reste de la famille, que le succès en seroit fort souhaitable. Si mes cousins doivent obtenir quelque récompense pour ce gouvernement, je croirois leur rendre un bon service, de leur procurer l'avantage d'avoir affaire à mon frère, qui faciliteroit la chose, et qui en useroit très-bien avec eux. D'ailleurs, ce gouvernement seroit fort considérable, et pour mon frère, qui souhaite passionnément de profiter d'une si belle occasion de se faire faire un don par sa femme, et pour toute la famille, à qui il en reviendroit de la considération. Je crois, monsieur, que mon frère s'adressera à M. de Noailles, qui a plus d'occasion qu'un autre de rendre témoignage de lui; et il espère, monsieur, que vous voudrez bien faire agir aussi pour cela tous ceux de vos autres amis que vous jugerez à propos d'employer.

Vous verrez, monsieur, la lettre que M. de Sarlat avoit écrite à M. de Saintes, sur le re-

¹ C'est ainsi qu'il signoit alors, ou même simplement *F. de Salagnac*. Plus tard, ses lettres sont signées, *l'abbé de Fénelon*.

— ² Le marquis de Saint-Abre, frère de la mère de Fénelon,

comte lieutenant-général, et gouverneur de Salces en Bous-sillon, il fut tué le 16 juin 1673, à la bataille de Saint-Étienne, où il commandoit l'aile droite.

proche que M. de Saintes lui avoit fait, de ce qu'il le faisoit solliciter pour moi au préjudice de leur serment commun. Il est certain que M. de Saintes a paru, en cela, beaucoup plus scrupuleux qu'il ne l'est dans le fond ; car en même temps qu'il se plaignoit de la sorte, il agissoit secrètement pour l'abbé de Saint-Luc, lequel m'a dit lui-même qu'il ne s'étoit présenté aux évêques, que sur la parole positive que M. de Saintes lui avoit donnée de se charger du succès. Il faut ajouter à cela, que M. de Sarlat a pu, sans blesser aucune des règles, avertir les évêques que j'ai dessein de me présenter à eux, leur exposer même ce qui peut m'attirer leurs voix ¹, et prévenir outre cela les personnes de crédit, afin que, dans la suite, elles ne prissent point d'engagement d'en servir d'autres : toutes ces choses laissant les évêques dans une entière liberté, et ces sollicitations, qui sont même bien plus du reste de la famille que de M. de Sarlat, n'ayant jamais tendu à faire rien promettre à M. de Saintes, il n'a pas dû se plaindre qu'on n'a pas eu assez d'égard à son serment. Vous ferez, monsieur, de tout cela l'usage que vous croirez le meilleur. Quand vous verrez M. de Saintes, je crois qu'il seroit important de lui parler de l'abbé de Marillac, afin de voir si les prétentions de celui-ci rendront ce prélat contraire aux miennes. Si vos affaires, monsieur, vous conduisent du côté de Luçon ou de Poitiers, j'espère que vous aurez la bonté de parler aux évêques de ces deux endroits. Pour M. de La Rochelle, on croit qu'il n'auroit pas beaucoup de peine à s'expliquer sur ses dispositions présentes, sans s'engager à aucune exécution dans le temps. Il seroit fort utile de tirer cela de lui.

Mon frère n'est pas encore revenu des côtes de Guyenne, où il étoit allé avant que j'arrivasse.

Je suis toujours, monsieur, avec un respect, un attachement et une soumission filiale, votre, etc.

¹ L'évêque de Sarlat, oncle de Fénelon, vouloit le faire nommer député à l'assemblée du clergé.

III.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il lui fait le récit de sa pompeuse entrée à Carenac ¹.

22 mai 1681.

Or, madame, n'en doutez pas, si je suis un homme destiné à des entrées magnifiques. Vous savez celle qu'on m'a faite à Bellac dans votre gouvernement ; je vais vous raconter celle dont on m'a honoré en ce lieu. M. de Rouffillac, pour la noblesse ; M. Bose, curé, pour le clergé ; M. Rigaudie, prieur des moines, pour le corps monastique ; et les fermiers de céans, pour le tiers-état, viennent jusqu'à Sarlat me rendre leurs hommages. Je marche accompagné majestueusement de tous ces députés ; j'arrive au port de Carenac, et j'aperçois le quai bordé de tout le peuple en foule. Deux bateaux, pleins de l'élite des bourgeois, s'avancent, et en même temps je découvre que, par un stratagème galant, les troupes de ce lieu les plus aguerries s'étoient cachées dans un coin de la belle île que vous connoissez : de là elles vinrent en bon ordre de bataille me saluer, avec beaucoup de mousquetades. L'air est déjà tout obscurci par la fumée de tant de coups, et l'on n'entend plus que le bruit affreux du salpêtre. Le fougueux coursier que je monte, animé d'une noble ardeur, veut se jeter dans l'eau ; mais moi, plus modéré, je mets pied à terre. Au bruit de la mousqueterie est ajouté celui des tambours. Je passe la belle rivière de Dordogne, presque toute couverte des bateaux qui accompagnent le mien. Au bord m'attendent gravement tous les vénérables moines en corps ; leur harangue est pleine d'éloges sublimes ; ma réponse a quelque chose de grand et de doux. Cette foule immense se fend pour m'ouvrir un chemin ; chacun a les yeux attentifs, pour lire dans les miens quelle sera sa destinée. Je monte ainsi jusques au château, d'une marche lente et mesurée, afin de me prêter pour un peu plus de temps à la curiosité publique. Cependant mille voix confuses font retentir des acclamations d'allégresse, et l'on entend partout ces paroles : Il sera les délices de ce peuple. Me

¹ Cette lettre fut sans doute écrite de Carenac, bourg du Quercy, sur la Dordogne, où Fénelon se rendit en 1681, pour prendre possession du doyenné de ce lieu, que l'évêque de Sarlat, son oncle, venoit de lui résigner. Voyez *l'Hist. de Fénelon*, liv. 1, n. 20, etc.

voilà à la porte déjà arrivé, et les consuls commencent leur harangue par la bouche de l'orateur royal. A ce nom, vous ne manquez pas de vous représenter ce que l'éloquence a de plus vif et de plus pompeux. Qui pourroit dire quelles furent les grâces de son discours ? Il me compara au soleil : bientôt après je fus la lune ; tous les autres astres les plus radieux eurent ensuite l'honneur de me ressembler ; de là nous vinmes aux élémens et aux météores, et nous finîmes heureusement par le commencement du monde. Alors le soleil étoit déjà couché, et pour achever la comparaison de lui à moi, j'allai dans ma chambre pour me préparer à en faire de même.

IV.

A LA MÈME.

Sur un plaidoyer burlesque qu'il a entendu à Sarlat.

Issigeac ¹, 16 juin 1681.

Où n'a pas tous les jours un grand loisir, et un sujet heureux pour écrire en style sublime. Ne vous étonnez donc pas, madame, si vous n'avez pas vu chaque semaine une relation nouvelle de mes aventures ; tous les jours de la vie ne sont pas des jours de pompe et de triomphe. Mon entrée dans Carenac n'a été suivie d'aucun événement mémorable ; mon règne y a été si paisible, qu'il ne fournit aucune variété pour embellir l'histoire. J'ai quitté ce lieu-là pour venir trouver ici M. de Sarlat, et j'ai passé à Sarlat en venant. Je m'y suis même arrêté un jour, pour y entendre plaider une cause fameuse, par les Cicérons de la ville. Leurs plaidoyers ne manquèrent pas de commencer par le commencement du monde, et de venir ensuite tout droit par le déluge jusqu'au fait. Il étoit question de donner du pain, par provision, à des enfans qui n'en avoient pas. L'orateur qui s'étoit chargé de parler aux juges de leur appétit, mêla judicieusement dans son plaidoyer beaucoup de pointes fort gentilles avec les plus sérieuses lois du Code, et les métamorphoses d'Ovide avec des passages terribles de l'Écriture sainte. Ce mélange, si conforme aux règles de l'art, fut applaudi par les auditeurs de bon goût. Chacun croyoit que les enfans feroient bonne chère, et qu'une si rare éloquence alloit

fonder à jamais leur cuisine. Mais, ô caprice de la fortune ! quoique l'avocat eût obtenu tant de louanges, les enfans ne purent obtenir du pain. On appointa la cause, c'est-à-dire, en bonne chicane, qu'il fut ordonné à ces malheureux de plaider à jeun. et les juges se levèrent gravement du tribunal pour aller dîner. Je m'y en allai aussi, et je partis ensuite pour apporter à monseigneur vos lettres. Je suis arrivé ici presque *incognito*, pour épargner les frais d'une entrée. Sur les sept heures du matin, je surpris la ville ; ainsi il n'y a ni harangue ni cérémonie dont je puisse vous régaler. Que ne puis-je, pour réjouir mademoiselle de Laval, vous faire part des fleurs de rhétorique qu'un prédicateur de village répandit naguère sur nous, ses auditeurs infortunés ! mais il est juste de respecter la chaire plus que le barreau.

L'ami Seron est bien le bon ami, d'avoir guéri cette demoiselle, qui doit vous être si chère. Pour moi, je lui en sais le meilleur gré du monde, et parmi les obligations que je lui ai, je lui alloue cette cure comme faite à ma propre personne. Je voudrois bien pouvoir me réjouir de même, en toute sûreté, de la guérison de M. votre père ¹ ; mais vous n'en parlez pas d'un ton assez ferme pour finir mon inquiétude. Ne soyez pas, s'il vous plaît, aussi rigoureuse contre l'anglaise, que les juges de Sarlat le furent contre les enfans. Si elle est malade, il la faut mettre chez les Hospitalières ; et si elle est guérie, mettez-la chez madame Finet. Répondez pour elle, et je vous promets que je mettrai ordre promptement au paiement de la somme que vous aurez promise. Quand vous écrierez en Anjou, souvenez-vous de moi, pour faire en sorte qu'on s'en souvienne un peu en ce pays-là. Au surplus, venez nous voir, et venez vite. Je vous envoie la lettre que vous m'avez conseillé d'écrire à M. Jasse. Je ne sais point son adresse, puisqu'il n'est plus à l'hôtel de Conti. Souffrez un billet pour mademoiselle de Martel : je le lui enverrois en droiture, si je ne craignois que madame de Vibraye aura quitté son petit hôtel.

Je vous remercie de ce que vous me mandez pour Rouffillac, et je vous en suis sincèrement très-obligé, sans vouloir néanmoins que vous vous gêniez. Dès que vous le pourrez, donnez-nous une réponse décisive, parce qu'il est pressé de faire quelque chose de son fils. C'est un joli garçon, et il craint, avec raison, pour lui l'oisiveté du village.

¹ Petite ville du Périgord, où l'évêque de Sarlat avoit une maison de campagne.

² Le marquis Antoine de Feulon.

V.

A LA MÈME.

Il s'abandonne entièrement à elle pour le soin de quelques affaires temporelles.

A Versailles, 11 septembre 1689.

ADENET vous dira tout, madame, excepté ce que je ne puis vous bien dire moi-même, qui est ma honte et ma reconnaissance. Encore une fois, ne vous embarrassez point de venir ici ; car je déroberai bien un soir pour aller coucher à Paris. Vous avez une foible santé, mille affaires, les miennes par dessus ; ne vous gênez pas. Pour toutes les choses à décider, décidez, et ne songez pas que je sois au monde pour me consulter sur les choses qui me regardent. Je voudrais bien vous donner quelques secours pour celles qui vous regardent ; mais je ne suis bon qu'à donner de la peine. Je meurs d'envie de vous entretenir, et d'embrasser mon petit homme ¹.

VI.

A LA MÈME.

Il expose e à la marquise l'état de gêne où il se trouve.

A Versailles, jeudi 6 octobre (1689).

JE ne reçois point de vos nouvelles, madame ; je sais pourtant que vous vous portez bien. Cela me fait croire que vous songez à partir sans venir ici, ou que vous voulez me surprendre. Sur tout cela, je n'ai qu'à souhaiter que vous fassiez sans façon ce qui vous conviendra le mieux. J'attends toujours les comptes qui m'apprendront l'état de mes affaires. De ce côté-ci, elles ne sont pas trop bonnes ; car nous voici en un temps où l'on ne peut éviter de faire des provisions. J'ai été obligé de donner pour cela près de cinq cents francs ; après quoi il ne me reste plus d'argent, que vingt pistoles pour le courant de toute ma dépense ; et je ne sais si je pourrai avoir de l'argent de la cour au retour de Fontainebleau. Cependant il a fallu que j'aie encore depuis peu donné dix louis d'or aux

¹ Le fils de la marquise, alors âgé de trois ans.

valets de pied du Roi pour l'entrée du carrosse. Il faut encore une fois vous importuner du détail de mes affaires. Voici ce que j'en sais en gros : l'argent que j'ai dépensé, et que je dépense encore actuellement, et sur lequel j'ai payé mes chevaux, vient ou de ma sœur, ou de quarante-cinq pistoles d'or que M. de la Buxière me donna, et pour le remplacement desquelles je lui donnai sur-le-champ une lettre de change de cinq cents livres, qui font à peu près l'équivalent. Pour le reste, vos gens ont reçu :

En une lettre de change de Careuac. . .	1000
De madame de Langeron.	2000
De M. Lange.	3000
Des religieuses de Sarlat.	1200
De la vente de mes petits chevaux et du carrosse.	» »

Monte le tout à. 9200

Pour mes comptes du maître d'hôtel, je suis exactement l'ordre que vous m'avez conseillé, et j'espère devenir assez économe. Ayez soin de votre santé. Notre petit prince n'est point encore guéri, quoique la fièvre ne marque presque plus. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de notre cher petit bon homme, que j'aime tendrement. Comptez, ma très-chère cousine, que je crois devoir être toute ma vie autant à vous qu'à moi-même.

VII.

A LA MÈME.

Il l'engage à expédier promptement quelques affaires de famille.

A Versailles, 26 octobre (1690).

Vous ne devez point douter, ma chère cousine, de l'attachement et de la confiance avec laquelle je suis à vous ; mais je ne puis rien sur toutes les tristes affaires dont vous me parlez. Une personne d'un aussi bon esprit que vous, doit bien voir que personne n'y peut remédier dans le temps présent. Il faut donc être touché des maux inévitables, et les souffrir avec patience.

Pour vos affaires avec M. de Chevry, j'ai seulement pressé La Buxière, et vous savez que ce n'est rien. Il n'a jamais avancé aucune affaire en sa vie, et il ne commencera pas à l'âge

où il est. Si vous voulez que les vôtres durent, vous n'avez qu'à le laisser continuer. Je vous avoue que je serai ravi, si vous pouvez finir promptement avec mon neveu ; car cette succession m'est insupportable. Je la ruine en la gardant, et je fais tort à tous ceux à qui elle doit. Ainsi j'aime mieux avoir plus tard l'honneur de vous voir, et apprendre bientôt une fin. Mon neveu m'a mandé qu'il doit passer ici le 25 ou le 26, qui est aujourd'hui, pour s'en aller à Manot¹. Au nom de Dieu, sortez d'affaires. Je lui parlerai dans les termes les plus forts : vous pourriez ensuite venir traiter avec M. de Chevry. Tout ce que vous ferez, sans venir vous-même lui dire vos raisons et lui faire vos offres, est inutile. Il me tarde de vous revoir et de vous entretenir ; car en vérité, ma chère cousine, quoi que vous en puissiez penser, je ne fus jamais à vous avec plus de zèle et de reconnaissance que j'y suis.

Depuis cette lettre écrite, je viens de voir mon neveu, qui s'en va droit à Manot, et qui de là veut aller vous voir au plus tôt. Je souhaite de tout mon cœur, ma très-chère cousine, qu'il porte à vos affaires un esprit de paix et d'égards pour vous, dont vous puissiez être contente. Je lui ai fait entendre que rien ne pouvoit me toucher plus sensiblement, et m'engager d'une manière plus pressante dans tous ses intérêts. Il m'a paru vouloir vous plaire, et chercher avec inclination ce qui finira les affaires et facilitera l'union.

VIII.

A LA MÊME.

Il l'engage à accepter une place de dame d'honneur chez la princesse de Condé.

A Versailles, 19 décembre 1690.

Vous aurez déjà su, ma très-honorée cousine, que nous avons perdu madame de Langeron. Après plusieurs rechutes, contre lesquelles elle ne s'est jamais assez précautionnée, enfin elle est morte plus promptement qu'on ne l'auroit cru. Je m'imagine qu'on vous demandera une procuration, parce qu'elle vous avoit nommée exécutrice de son testament.

¹ Bourg de France dans l'Angoumois, pres de Confolens, ou demeurait quelque proche parent, peut-être un frère de Fénelon. Il en est souvent question dans cette section de la Correspondance.

Elle m'avoit nommé aussi, et j'ai donné ma procuration au neveu de M. de Gourville. Cette mort a donné à M. le Prince et à madame la Princesse¹ une vue sur laquelle je vous demande une prompt réponse et un grand secret. Ils vous estiment : ils vous désirent pour dame d'honneur, et je crois qu'ils n'oublieroient rien pour vous donner dans cette place tous les agrémens et toutes les marques de confiance qui dépendroient d'eux. Je puis même vous dire simplement, que M. le Prince vous feroit infiniment mieux qu'à tout autre, parce qu'il croit que je suis fort bien ici. A tout cela je comprends que vous répondrez, que cette place n'est pas trop honorable pour le nom de Laval que vous ne voulez pas avilir, et que vous craignez de nuire à M. votre fils auprès du Roi, en vous attachant à la maison de M. le Prince. Voici ma réponse à ces deux difficultés. Pour le Roi, j'ai commencé par m'adresser à lui en secret ; je lui ai expliqué l'embaras de vos affaires, et j'ai ajouté que rien ne pourroit vous obliger à prendre cet attachement, si M. votre fils étoit dans un âge plus avancé : mais vous ne pouvez rien faire pour son service, et M. votre fils sera élevé dans la pensée de n'être jamais qu'à lui seul. Il a conclu que vous feriez très-bien d'accepter, et il a agréé que j'entrasse dans cette affaire pour l'avancer. Ainsi voilà la première difficulté entièrement levée. Venons à la seconde. J'ai consulté M. de Luxembourg, comme le chef de la maison de M. votre fils, et par conséquent le plus intéressé à soutenir le nom. Je lui ai dit combien je croyois que vous auriez de délicatesse pour ne rien faire qui rabaisât la maison où vous êtes entrée. Il m'a répondu que la parenté avec M. le Prince, et l'amitié ancienne de madame la Princesse pour vous levoient les difficultés ; que vous seriez sur le pied d'amie et de parente, autant que de dame d'honneur ; que vous auriez des appointemens bien payés, un logement, une table, avec toutes les commodités que vous connoissez, et une protection fort utile dans vos affaires, à la tête desquelles Gourville paroîtroit de la part de M. le Prince. Il ajouta que vous ne rabaisseriez point la naissance de M. votre fils par cet engagement ; et qu'au contraire le principal honneur que vous puissiez lui faire, étoit de vous mettre au large, pour lui préparer plus de bien. Je lui dis que madame de Roquetaure pourroit bien se déchaîner contre

¹ Henri-Jules de Bourbon, fils du grand Condé, et Anne de Bavière sa femme, fille de la célèbre Anne de Gonzague, princesse Palatine

cette affaire. Il me répondit que , quand on la divulgueroit, il se déclareroit, et prieroit M. de Roquelaure de retenir madame sa femme ¹. J'oubliois de vous dire que j'ai fait entendre au Roi que vous compteriez sur les honneurs du carrosse et de la table , comme sur les choses non-seulement dues au nom de Laval , mais encore convenables à votre naissance. Vous savez que je les ai chez M. le duc de Bourgogne : ainsi cela ne souffre aucune difficulté. Vous connoissez mieux que personne les commodités de l'hôtel de Condé. Mesdemoiselles de Langeron vous désirent passionnément. Vous comprenez bien la joie que j'aurai, si cela vous rapproche de nous, et me met à portée de vous voir souvent. Enfin vous savez combien on est libre avec madame la Princesse , et que vous ne serez point assujétie à des choses qui poussent trop loin votre faible santé. Au contraire, je compte que vous pourrez trouver dans cette maison une prompte fin de toutes vos mauvaises affaires, et un repos très-doux pour l'esprit et pour le corps. La misère des temps et l'embaras des procès vous dévorent : tirez-vous de ces deux peines. Il faut couper court à tous les procès, et vivre de l'hôtel de Condé ; les terres s'emploieront à payer. Prompte réponse. Mille fois tout à vous.

IX.

A LA MÈME.

Il la presse de nouveau d'accepter la place de dame d'honneur.

A Versailles , 30 janvier 1661 .

Il faut, madame, que je me sois bien mal expliqué ; car j'ai cru vous avoir mandé bien positivement que le Roi avoit agréé votre engagement avec madame la Princesse, en sorte que cela ne porteroit jamais ombre de préjudice à M. votre fils. Le Roi a parlé si décisivement, et avec tant de sincérité là-dessus, que je ne pourrais plus, avec aucune bienséance, alléguer cette raison de votre refus. Je ne saurois aussi alléguer celle de la famille de Laval ; car M. de Luxembourg m'a dit qu'il me répondoit de madame de Roquelaure même, par M. de Roquelaure qui est fort son ami.

Pour la lieutenance de Roi, vous savez qu'après que j'eus parlé au Roi, le P. de La Chaise lui reparla, et qu'ensuite ce père nous dit qu'il n'y avoit rien à espérer, et que le Roi lui avoit paru fatigué de cette demande pour un petit enfant qui n'avoit ni titre ni besoin pressé pour obtenir des grâces. Depuis ce temps-là, je n'avois pas seulement ouï parler de la lieutenance de Roi, et je ne croyois pas même qu'il vous en restât aucune pensée. Le Roi l'a donnée à M. de Lostanges, quelques jours avant que M. de Noailles lui parlât du chevalier ¹, pour le faire exempt. Ainsi l'un n'a eu certainement aucun rapport à l'autre. D'ailleurs je n'ai eu nulle part à l'affaire du chevalier ; M. de Noailles l'avoit embarquée dès le Roussillon. Il m'en écrivit : je lui ai toujours fait des difficultés, et si j'eusse eu à choisir selon mon goût, il n'auroit jamais été dans cette place, où je suis responsable de sa conduite, et où il ne peut me donner que beaucoup de dégoûts. Mais de bonne foi, indépendamment de tout cela, la lieutenance de Roi étoit déjà donnée, et vous ne pouviez l'avoir. Reste à savoir si vous persistez dans votre refus pour madame la Princesse. En cas que vous persistiez, il faudra que j'allègue à M. le Prince, à M. de Luxembourg, et au Roi même, votre mauvaise santé. Je tiendrai les choses en suspens le plus long-temps que je pourrai. La chose est secrète, et je crois que peu de gens la sauront. Il faut que vous comptiez qu'il y aura plusieurs femmes des meilleures maisons du royaume, qui désireront cette place, et qui la trouveront fort commode, par le logement, la table et les équipages. Mais je ne prétends vous donner aucune pente là-dessus ; car je n'y ai regardé que le soutien de vos affaires délabrées, et la joie de vous voir rapprochée d'ici. Vous devez me pardonner ma peine de vous voir accablée de soins et de procès, avec la nécessité de demeurer à la campagne. D'ailleurs je ne souhaite que ce qui vous conviendra le mieux, et je crois, comme vous, qu'à choses égales, il vaut mieux être à soi qu'à autrui.

J'avois dit à M. de La Buxière, qu'il m'étoit impossible d'agir pour les enrôlemens forcés de votre terre, et je croyois qu'il vous l'auroit mandé, pour me sonlager dans un état d'occupation où les lettres me surchargent beaucoup. Pardon de vous avoir fait de la peine par mon silence. Si je vous avois entretenue, vous con-

¹ Marie-Louise de Laval, duchesse de Roquelaure, étoit belle-sœur de la marquise de Laval.

¹ Le chevalier, depuis comte de Froulon, est Henri-Joseph, frère puîné de l'archevêque de Cambrai, nommé depuis peu exempt des gardes du corps du Roi.

viendriez que je ne puis agir dans cette nature d'affaires. Je suis ravi de votre bonne santé, et de celle du cher enfant. Je suis toujours, ma chère cousine, à vous sans réserve, comme j'y dois être toute ma vie.

Si je puis, j'attendrai encore votre réponse sur madame la Princesse : mais ne vous gênez pas ; suivez librement votre goût pour refuser.

X.

A LA MÈME.

Sur les raisons qui empêchent la marquise d'accepter la place qu'on lui offre, et sur les embarras domestiques de Fénelon.

A Versailles, 31 mars (1691).

COMME M. le Prince ni madame la Princesse ne m'ont jamais parlé eux-mêmes sur leur désir de vous avoir, je n'ai pu, madame, leur expliquer vos conditions. Il n'y a jamais eu que M^{lle} de Langeron à qui madame la Princesse a parlé, et l'abbé de Maulevrier à qui M. le Prince a fait parler par Gourville. J'ai donné à M^{lle} de Langeron et à l'abbé de Maulevrier une lettre fort ample ou mémoire, dans lequel j'avois expliqué de mon mieux tout ce qu'on pouvoit faire entendre honnêtement sur votre besoin de faire une grosse dépense au-delà des deux mille écus, et par conséquent sur la nécessité où vous étiez de renoncer avec regret à cet emploi, à moins qu'on ajoutât quelque autre somme à celle-là, pour proportionner les appointemens à ce que vous seriez contrainte de dépenser. J'appuyois sur l'extrême délicatesse de votre santé, et d'un autre côté, sur la passion que vous avez d'accommoder les affaires de M. votre fils pendant qu'il est enfant. Cette lettre étoit faite pour être vue, et pour leur donner envie d'aller plus loin qu'ils n'avoient résolu sur les appointemens. Elle a été vue, mais elle n'a eu aucun succès, et on m'a mandé pour toute réponse, qu'il ne falloit plus songer à cette affaire. J'attendrai encore le retour de M. le Prince, pour voir si on ne renouera rien ; après quoi, si leur parti est pris, je dirai à M. de Luxembourg que vous étiez prête à entrer dans cette affaire, à cause qu'il l'avoit approuvée, mais que vous n'y avez pas trouvé la subsistance avantageuse qu'on espéroit. Pour le Roi, il suffira qu'il sache à loisir que votre santé ne vous a pas permis d'accepter cet emploi, qui a d'assez grandes sujétions.

Par le mémoire que La Buxière m'a fourni de votre part, je vous dois environ douze cents livres en tout, sur quoi j'ai payé à La Buxière mille francs : reste environ deux cents livres, que je paierai à votre décharge à M. l'abbé de Langeron, le plus tôt que je pourrai. Vous pouvez juger que je fais d'assez grands efforts pour m'acquitter, puisque j'ai déjà payé, depuis un an et demi, cinq mille francs à Lange, deux mille à madame de Langeron, treize cents livres aux religieuses de Sarlat, et à vous mille francs ; le tout sans avoir reçu un sou de grâce au-delà de mes appointemens, et ne touchant presque plus rien de Carenac, qui est ruiné sans ressource. Aussi ai-je fait dans ma dépense des retranchemens bien nouveaux pour ma place. Mais la justice est la première de toutes les bienséances. Je dois encore une grosse somme à mon libraire : il faut que j'achète de la vaisselle d'argent, et que je vous paie les choses que vous m'avez prêtées, et qui s'usent.

J'envoie à La Buxière un projet d'acte dont il vous rendra compte. Je continue à vous conjurer de penser sérieusement et promptement à vos affaires avec mon neveu. Ayez soin de votre santé, ma chère cousine. J'embrasse le cher enfant. Je vous suis toujours absolument dévoué.

XI.

A LA MÈME.

Il la prie de ne compter aucunement sur lui pour solliciter une charge en faveur de son fils.

A Versailles, le 17 avril (1691).

M. de Lostanges, à qui le Roi avait donné la lieutenance de Roi de la Marche, a été tué au siège de Mons. Ainsi voilà cette charge vacante, comme auparavant, et par conséquent madame de Laval dans les mêmes termes où elle étoit. Elle sait bien que je ne dois ni ne puis, en l'état où je suis, demander des grâces au Roi. Si j'en avois quelqu'une à demander, ce ne seroit pas pour moi, ce seroit pour elle et pour M. son fils : mais je ne puis me relâcher d'une règle étroite, que la bienséance de mon état et ce que le Roi attend de moi m'engage à suivre. J'avertis donc madame de Laval, afin qu'elle puisse faire agir suivant qu'elle croira qu'il lui convient de le faire pour M. son fils. Je la supplie même de ne compter pour

rien mes sentimens. Il est vrai que je crois que les démarches qu'on feroit, ou qu'on feroit faire, seroient inutiles. Le Roi ne donne point des charges à des enfans, surtout quand les pères n'ont point été tués dans le service, qu'ils n'ont eu même rien de distingué dans le service, et que ce ne sont point des charges de sa maison; car pour les anciens domestiques, il les traite d'une manière bien différente du reste des gens. C'est suivant cette règle que le Roi a toujours rejeté tout ce qu'on lui a dit en faveur du fils de madame de Laval pour cette lieutenance de Roi.

Voilà, madame, une espèce de mémoire que j'avois fait d'abord. Je vous l'envoie tel que je l'ai fait. En vérité, je voudrois de tout mon cœur pouvoir agir pour M. votre fils: mais quand il s'agiroit de ma vie, je ne demanderois rien au Roi. Si je pouvois vous entretenir, vous conviendriez que je ferois une extrême faute de faire autrement. D'ailleurs je suis fort persuadé que ma demande n'auroit aucun succès. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, qui m'est toujours très-chère, et ne cessez point d'aimer le cousin, qui est aussi dévoué qu'il le doit être.

XII.

A LA MÈME.

Témoignages d'amitié.

A Versailles, 7 juillet 1692.

Je vois bien, ma chère cousine, que vous nous méprisez, et que vous n'avez pas d'envie de nous venir voir, puisque vous laissez finir ce temps si commode de notre solitude. Le Roi sera ici le mercredi de la semaine prochaine. Je voudrois être libre de m'aller venger de votre indifférence, en vous importunant à Paris; mais je ne puis quitter mon devoir. Je vous dois bien des remerciemens, et à la mère prieure des Carmélites, pour les tablettes, qui ne m'ont pourtant pas fait dormir. Présentement je ne me porte pas mal pour une espèce d'homme comme moi.

XIII.

A LA MÈME.

Il désire avoir un compte exact de ce qu'il doit à la marquise.

A Versailles, 10 juillet (1692).

Je vous renvoie, ma chère cousine, la vaiselle que vous avez eu la bonté de me prêter si long-temps. Je ne saurois vous renvoyer de même les autres choses que j'ai usées depuis trois ans. Comme vous en avez le mémoire, je vous conjure, avec la dernière instance, d'en régler le prix, et de vouloir bien le joindre au compte de ce que je vous devois. D'ailleurs, ne croyez point que ce soit un défaut de confiance: il n'y a personne à qui je voulusse devoir comme à vous. Je vous dois trop, pour avoir là-dessus aucune mauvaise délicatesse; mais un compte final est absolument nécessaire pour voir clair dans ma petite économie, et pour prendre mes mesures justes. Ne vous mettez point en peine de faire ce compte exactement, ni de me le montrer en détail. Pourvu que la somme soit fixée, il ne m'importe de combien elle sera. Jusqu'à ce qu'elle soit arrêtée précisément, je serai dans une vraie inquiétude, dont vous pouvez me soulager par un demi-quart d'heure d'attention à finir ce compte. Faites-moi donc cette grâce au plus tôt. Je vous la demande aussi fortement qu'on peut demander quelque chose, et vous me mettriez dans une peine très-sensible, si vous me la refusiez. Je commence enfin à croire que vous ne voulez point venir me voir. Nous avons encore, avant l'arrivée du Roi, un temps fort libre et fort commode. Je voudrois avoir un équipage à vous envoyer. Comment se porte notre cher petit homme?

XIV.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE)
DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui témoigne l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut le toucher.

A Versailles, 4 juin (1693).

MADAME de Laval m'a appris de vos nouvelles, mon très-cher frère, et m'a fait grand

plaisir. Donnez-m'en vous-même, quand vous en aurez le loisir, et apprenez-moi ce qui vous pourra toucher; car je m'y intéresse comme je le dois. Si par hasard vous étiez ou blessé ou malade, il faudroit d'abord me le faire mander. J'ai vu ici M. l'abbé Du Bois¹, et fait ma cour à M. le duc de Chartres, avant leur départ². Cultivez-les, et profitez sans empressement de toutes les occasions naturelles pour voir bonne compagnie. Il vaut mieux être seul, que d'en voir de mauvaise. Si madame de Laval s'en va dans ses terres, vous pouvez vous adresser à moi pour les choses que vous seriez embarrassé de faire faire à Paris. Je voudrois vous pouvoir témoigner plus solidement l'estime et l'amitié avec laquelle je suis tout à vous.

n'ai pas estimé sa conduite, et je crois que je n'avois pas de tort. Elle est, Dieu merci, bien changée, et mon cœur aussi pour lui. Encore une fois, je l'aime. Je crois qu'il m'aime, et je suis ravi, ma chère cousine, que sa confiance et son attachement principal se tourne vers vous. J'ai une sensible joie de ce qu'il pense à son salut. Je lui écris deux mots là-dessus, sans vouloir le prêcher. Nous pourrions bien être encore ici quelque temps, et par conséquent hors d'état de vous voir. J'en suis fâché; car je voudrois bien pouvoir un peu causer avec vous. Je tâcherai de vous aller voir après notre retour, ou bien je vous prierai de venir à Versailles avec le vénérable Dindin, que j'embrasse tendrement.

XV.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il approuve les dispositions du chevalier de Fénelon, son frère, à l'égard de la marquise.

A Noisy, 29 juillet 1693.

J'ai reçu d'autres nouvelles du chevalier³ par l'abbé Du Bois; il m'assure qu'il n'a point de fièvre, que tout va à souhait, et qu'il me répond de la parfaite guérison. M. le duc de Chevreuse me mande qu'il a vu Reaux. Si le chevalier va à Namur, M. de Chevreuse lui témoignera toute l'amitié qu'il a pour moi. Celle que j'ai pour le chevalier n'est point blessée, ma chère cousine, par les choses qu'il vous écrit, et que vous m'avez confiées. J'entre dans les raisons qu'il a d'être touché de tout ce que vous avez fait pour lui, et je lui sais bon gré d'avoir le cœur fait comme il doit l'avoir. Aussi lui ai-je témoigné, par ma dernière lettre, plus de cordialité et d'attachement que je ne l'ai jamais fait. Je suis persuadé qu'il m'aime. Je ne l'ai jamais haï. Il y a eu des temps où je

¹ L'abbé Du Bois avoit été sous-précepteur du duc de Chartres, depuis duc d'Orléans, et regent pendant la minorité de Louis XV, temps auquel cet abbé devint archevêque de Cambrai et premier ministre. — ² Le duc de Chartres commandoit cette année la cavalerie dans l'armée de Flandre. — ³ On a déjà vu que le chevalier dont il est question dans cette lettre et dans plusieurs des suivantes, étoit le propre frère de l'archevêque de Cambrai. La marquise de Laval l'épousa en secondes noces vers la fin de 1693. Nous déterminons l'époque de ce mariage par les lettres du 5 décembre 1693 et du 15 janvier 1695, dans lesquelles Fénelon donne à la marquise le nom de *sœur*. Moréri se trompe en le plaçant au 23 février 1694. Ce mariage demeura secret pendant assez long-temps; on ignore pourquoi.

XVI.

A LA MÈME.

Il désire qu'elle termine promptement ses affaires, et qu'elle fasse élever son fils avec un de ses neveux.

A Versailles, 14 septembre (1693).

Je fus bien fâché hier, ma chère cousine, de vous avoir quittée avec tant de précipitation, et de n'avoir pas pu prévoir que les princes demeureroient long-temps au Val-de-Grâce. J'ai été véritablement touché de notre séparation, et il me tarde que je puisse vous revoir fixe et tranquille en ce pays. Je vous conjure, au nom de Dieu, de ne rien épargner pour vous donner quelque repos. Ayez soin de votre santé dans ce voyage¹, et revenez le plus tôt que vous pourrez. Mais fâchez, pendant que vous serez sur les lieux, de vous mettre en état de n'avoir pas besoin de faire de si longues absences de Paris. Pour Reaux, je serai ravi qu'il apprenne assez à écrire pour me convenir. Avec l'esprit qu'il a, et des doigts comme un autre, il en peut venir à bout en peu de temps. Vous savez que mon inclination pour lui est ancienne: elle augmente, et je crois que de son côté il seroit fort content avec moi. Mais il faut qu'il sache écrire, avec un homme écrivain de son métier, comme moi. Tout le reste ira bien.

Dans les mesures que vous prendrez pour M. votre fils, vous m'obligerez beaucoup si vous voulez bien essayer de disposer les choses de manière que le fils de mon neveu puisse être

¹ La marquise fit à cette époque un voyage dans ses terres.

avec lui , supposé qu'il n'ait rien qui y soit un obstacle. Je serois bien fâché de vous demander cette grâce, si le petit de Fénelon pouvoit nuire à M. votre fils : mais supposé qu'il soit propre à cette société, elle me feroit un grand plaisir. Je ne puis ni ne veux faire autre chose pour ma famille, que de prendre soin de l'éducation de l'enfant qui en doit être l'espérance. Il faut au moins que je marque, si je le puis, cette bonne volonté à ma famille. Comme vous avez le cœur meilleur que moi, je suis sûr, ma chère cousine, que vous entrerez dans cette vue autant que vous le pourrez.

Agrérez que j'ajoute ici des complimens très-sincères pour mademoiselle de Pagny, que je suis bien fâché de n'avoir pas pu voir et entretenir. En vérité, je l'honore plus que jamais, et ses intérêts me seront toujours fort chers : faites-lui promettre qu'elle reviendra de temps en temps. Donnez-moi de vos nouvelles. Si Reaux vous est inutile dans l'application qu'il aura à apprendre à écrire, envoyez-le moi sans façon dès à présent ; car je saurai bien l'occuper, et le dresser à ma mode, sans être incommodé de sa dépense, qui ne sera rien. Adieu, ma chère cousine ; rien ne sera jamais à vous avec un plus sincère attachement ni avec plus de cordialité que moi. Plût à Dieu ! puissiez-vous voir mon cœur, et tous les vrais biens qu'il vous souhaite !

XVII.

A LA MÈME.

Il desiré qu'on règle au plus tôt les affaires de son priemé de Carenac.

A Versailles, 5 decembre 1693.

Je ne sais où vous êtes, ma chère sœur, et c'est ce qui m'embarasse pour vous écrire. Je n'aime pas à faire passer mes lettres par La Buxière. Je m'imagine que mon frère vous aura dit qu'il m'a vu et entretenu. Pour moi, j'ai été fort aise de le voir ; et si ses affaires ne l'eussent obligé à partir promptement, j'aurois eu beaucoup de joie à le garder plus long-temps

¹ L'original est sans date d'année : une main étrangère a ajouté après coup 94 ; mais il faut certainement rapporter la lettre à 1693, parce qu'elle est relative à un voyage de la marquise dans ses terres, qui eut lieu cette année, comme on l'a vu par la précédente, et qui ne peut guère se concilier avec les lettres de 1694. Voyez la note de la lettre XXVI, ci-après, p. 406.

ici. Pendant qu'il est sur les lieux, il faut qu'il expédie ses affaires. S'il va en Périgord, je le prie de savoir de M. de Salagnac, et de ma sœur la religieuse, l'état des miennes à Carenac. S'il pouvoit, sans se détourner de ses occupations, aider ces deux personnes à mettre quelque bon ordre à mon fait, je lui en serois fort obligé : car je me sens très-imbécile, et j'ai grand besoin de tuteur. Pour vous, ma chère sœur, ne perdez point de temps à régler les affaires de vos terres, pendant que vous y êtes, et songez ensuite à venir achever à Paris celles que vous y avez. Ne faites point de voyage pendant le grand froid. Vous êtes sujette à des rhumes très-dangereux pour votre foible poitrine. Attendez que la saison douce revienne pour vos promenades. J'embrasse votre petit bon homme, que j'aime fort. Donnez-moi de vos nouvelles, et ne doutez jamais, je vous en conjure, ma chère sœur, de l'attachement plein de reconnoissance avec lequel je suis tout à vous.

XVIII.

A LA MÈME

Il fait à la marquise les offres les plus généreuses, au milieu des embarras extrêmes où il se trouve.

A Versailles, 15 janvier (1694).

Voici, ma très-chère sœur, une lettre qui servira, s'il vous plaît, pour notre sœur de la Filolie et pour vous. Vous êtes si unies de cœur, qu'il n'est point nécessaire de vous séparer dans les lettres. Je suis fort en peine de vos santés, et je vous conjure de les ménager. Je vous recommande madame de la Filolie, comme je lui recommande d'avoir soin d'elle. Quoique mes besoins n'aient jamais été aussi pressans qu'ils le sont, je vous demande instamment, comme une marque de vraie amitié, que vous preniez sur Carenac tout ce qui pourra vous manquer à l'une et à l'autre. Je vous supplie aussi de faire toucher sur mon revenu, au chevalier, la somme qu'il vous dira, pour un cheval que je lui dois. Je suis fort content de lui, et je trouve que sa conduite est en tout d'un vrai honnête homme. J'ai un grand plaisir à vous le dire, et je crois que vous en aurez un semblable à l'apprendre. Ma santé ne va pas mal, quoique je me trouve bien occupé : mais ma bourse est aux abois, par les retardemens de mon paiement,

et par l'extrême cherté de toutes choses cette année. Je suis sur le point de congédier presque tous mes domestiques, si je ne reçois promptement quelque secours. Je ne veux point que vous fassiez de votre chef aucun effort pour moi : je vous renverrais ce que vous me prêteriez ; j'aime mieux souffrir. Mais faites en sorte qu'on m'envoie tout l'argent qu'on pourra, après avoir néanmoins pourvu aux aumônes pressées ; car j'aimerois mieux à la lettre vivre de pain sec, que d'en laisser manquer jusqu'à l'extrémité les pauvres de mon bénéfice. Au nom de Dieu, ayez la bonté, ma très-chère sœur, d'entrer là-dessus dans mes sentimens, et de me faire servir comme je crois que je dois vouloir qu'on me serve. Mille amitiés à notre chère sœur de la Filolie. J'aime et j'honore toujours du fond du cœur notre abbé de Chanterac. Conservez-vous tous, et aimez-moi toujours. Rien au monde n'est plus à vous pour toute la vie que moi.

XIX.

A LA MÈME.

Sur une fâcheuse affaire arrivée à son frère de Salagnac.

A Versailles, 7 juin (1694).

DEPUIS que je vous ai écrit, ma chère sœur, j'ai vu le maréchal de Bellefonds, qui m'a dit que vous lui aviez bien prouvé le tort du gentilhomme, et qu'on ordonneroit certainement les satisfactions : mais il m'a ajouté que, comme ce n'étoit pas à mon frère, mais à un tiers, qu'il avoit manqué de parole, les règles demandoient aussi que ce ne fût pas à mon frère, mais au tiers, qu'on ordonnât qu'il feroit les satisfactions. Je lui dis que je parlerois ou écrierois à M. le maréchal d'Humières, puisqu'il seroit au jugement. Il me répondit : Cela n'en vaut pas la peine : je vous réponds qu'il sera de mon avis, et que je ferai le jugement. Je lui dirai que je vous ai empêché de lui écrire, et que me suis chargé de votre sollicitation. Alors je lui répondis : Puisqu'un des juges, corrompu en ma faveur, se charge de me corrompre l'autre, je n'ai plus qu'à me tenir en repos. Je ne laisse pourtant pas, ma chère sœur, de vous envoyer une lettre pour M. le maréchal d'Humières. Après ce que m'a dit M. le maréchal de Bellefonds, il me paroît qu'il ne faudroit la rendre qu'en cas qu'il y eût de la difficulté, et

que M. le maréchal de Bellefonds prit un mauvais sentiment. Alors ma lettre à M. le maréchal d'Humières pourroit servir. Faites comme vous jugerez à propos ; tout ce que vous ferez sera bien fait. Mille amitiés à M. votre fils. Je suis tout à ma chère sœur avec tous les sentimens que je lui dois. Il me semble que vous devez aller à la porte de madame de Noailles. Mandez-moi le parti que vous aurez pris par rapport à votre voyage.

XX.

A LA MÈME.

Sur la même affaire.

Lundi 12 juin 1694.

JE vous ai écrit ce matin, ma chère sœur, sur ma conversation avec M. le maréchal d'Humières. Ce que vous me mandez augmente ma peine de cette sotte affaire. Je suis touché du déplaisir qu'en aura notre pauvre frère, et je comprends combien les circonstances en sont amères dans la province. Mais quel remède à une chose finie, surtout avec un homme qui ne sait plus de quoi il étoit question, et un autre à qui on avoit tout expliqué à fond, et qui croit en savoir plus que nous ? Puisque vous ne partez point si tôt, peut-être ne laisserez-vous pas votre petit bon homme venir me voir, sans y venir aussi. Mademoiselle de Châtillon est-elle partie ? je m'intéresse véritablement à tout ce qui la regarde.

Genevotot prétend que je lui dois tout le blanchissage du linge que vous eûtes la bonté de faire faire pour moi, il y a cinq ans, lorsque je vins ici. Cela est-il vrai ? N'a-t-il point été payé dans le temps ? D'où viendrait qu'il auroit demeuré cinq ans sans en dire un mot ? Je vous conjure de m'éclaircir ce fait.

Je donnerai tantôt à M. l'abbé de Langeron les lettres que vous m'avez envoyées, et je les lirai auparavant. Je vous écris du cabinet de M. le duc de Bourgogne, et je n'ai qu'un moment. Tout à ma chère sœur.

XXI.

A LA MÈME.

Sur la même affaire.

A Versailles, le 16 juin 1694.

JE vous envoie, ma chère sœur, la lettre que je viens de recevoir de M. le maréchal de Bellefonds. Vous verrez qu'il explique tout le détail, pour me persuader que notre affaire étoit insoutenable. Il y pose même des faits qui ne me paroissent pas fort agréables, et qui marquent un procédé artificieux de notre part. Voyez s'il est à propos d'envoyer la lettre de M. le maréchal de Bellefonds à mon frère de Salagnac. J'ai reçu un billet de votre époux, qui me mande bien en deux mots ce qui se passe à l'armée. Il me promet de m'écrire. Cela me fera plaisir, non pour les nouvelles, car je ne me soucie point d'en savoir, et je ne voudrois pas qu'il se mêlât de m'écrire rien de particulier; mais parce que cela le rendra plus attentif à ce qu'il voit, et que cela l'accoutumera à bien écrire. Je suis toujours tout à ma chère sœur.

XXII.

A LA MÈME.

Il désire avoir un entretien avec elle, et la prie de prendre quelques informations.

Mercredi 23 juin 1694.

JE ne me ferai point saigner, ma chère sœur, si je suis malade; et je ferai encore mieux, car je ne serai point malade, si je puis m'en empêcher. Je suis ravi de la guérison de mademoiselle de Châtillon, et bien en peine de madame de Gamaches. Faites-le-lui savoir, et tâchez de lui faire trouver bon si vous le pouvez. Reaux dit que vous viendrez me voir avec mademoiselle de Châtillon; vous me ferez un grand plaisir. Si vous venez, donnez-moi un bon jour bien franc, pour respirer ensemble, et nous entretenir à loisir.

Tâchez, je vous prie, de savoir de madame d'Alègre qui sont les gens qui la pressent d'agir¹. Elle doit exhorter la personne à dire la

vérité, à dire du mal si elle en sait, sans rien épargner, et à dire le bien de même; en un mot, à parler selon sa conscience. Il seroit bon que madame d'Alègre sût d'elle à fond ce qu'elle a connu. Pour moi, je n'ai d'autre intérêt que celui de la vérité et de la religion. Je n'ai pas le temps de vous en dire davantage. Je pars pour Saint-Germain, où je vais passer deux heures. Bonjour, ma chère sœur; je suis tout ce que je dois vous être.

XXIII.

A LA MÈME.

Il assure n'avoir introduit madame Guyon en aucun lieu.

26 juin, à Versailles. (1694.)

LA personne que vous me nommez est connue pour une méchante personne, en qui on n'a aucune confiance, et qui tourne me apparence de piété à ses usages. Elle n'a pas besoin de récompense pour dire du mal. Pour moi, je vous prie de dire à madame d'Alègre, qu'il est vrai que j'ai vu la dame dont il est question¹, chez madame la duchesse de Charost, et en deux ou trois autres endroits, avec de très-honnêtes gens; que j'en ai été alors très-édifié, mais que je ne l'ai jamais introduite en aucun lieu. Elle a une cousine germaine à Saint-Cyr², qui est fille de mérite, et que madame de Maintenon m'avoit prié de voir. Bien loin que j'aie introduit la dame; au contraire, c'est sa cousine de Saint-Cyr qui m'a été une occasion de voir quelquefois la dame. Au reste, je n'ai donné à cette dame la connoissance de qui que ce soit, et tout ce qu'on dit est sans aucun fondement. Autant que j'ai été édifié de ce que j'ai vu d'édifiant, autant suis-je prêt à condamner le mal qui sera clairement prouvé; mais il ne faut pas le croire sans preuve. Pour ce qu'elle a écrit, elle s'est soumise; elle s'est même expliquée à moi par des sens innocens. C'est aux supérieurs à examiner et à censurer; je serai le premier à souscrire aux censures, et tout cela ne me fait rien. Après cela, si on parle, que puis-je faire? je ne sais où elle est; je suis hors de commerce depuis plus d'un an. Mille complimens à madame d'Alègre. Tout à vous, ma chère sœur.

L'affaire du quietisme, au sujet de laquelle il étoit alors inquiete.

¹ Madame Guyon. — ² Madame de la Maisonfort.

¹ Les informations que Fenelon demande ici regardent

Il n'y a qu'à laisser là cette créature, ou tout au plus qu'à l'exhorter à ne dire que la vérité bien précisément. Pour la personne qui offroit la pension, on pourroit lui remontrer que c'est tenter violemment une personne pauvre, que de lui offrir un tel avantage pour lui faire dire plus qu'elle ne sait.

XXIV.

A LA MÈME.

Sur la même affaire de son frère de Salagnac¹.

A Versailles, 6 juillet.

JE vous envoie, ma chère sœur, le paquet que je viens de recevoir de mon frère de Salagnac. Vous verrez les deux partis qu'il me propose : l'un, de parler au Roi, pour avoir une lettre de cachet qui charge le lieutenant de Roi de connoître de cette affaire ; l'autre, de presser M. le maréchal de Bellefonds de rentrer dans l'affaire sur les faits qu'on lui a déguisés. Le premier parti me paroît impraticable ; en voici les raisons : 1^o je sais que le Roi ne veut plus donner de ces lettres de cachet qui l'importunent, pour lesquelles il peut être surpris, et qui ne servent qu'à détourner les affaires de leurs juges naturels ; 2^o il n'en est pas de cette affaire comme d'une autre. Le Roi auroit une extrême peine à donner une lettre de cachet, si elle étoit encore entière. Quelle apparence qu'il se la réserve, quand il saura qu'elle est déjà jugée par les maréchaux de France ? Pour moi, je n'oserois demander la lettre de cachet en dissimulant une circonstance si essentielle. Quand même je le ferois, les maréchaux de France, irrités avec raison de mon procédé, ne manqueraient pas de se plaindre de ce que j'aurois obtenu par surprise, et d'obtenir du Roi que l'affaire leur fût renvoyée. Il faut donc ou porter ouvertement au Roi une plainte contre les maréchaux de France, ou retourner à M. le maréchal de Bellefonds pour l'engager à revoir l'affaire. Quand même on devoit prendre le premier chemin, qui est de se plaindre au Roi des maréchaux de France, il ne faudroit en venir à une extrémité si grande et si peu usitée, qu'après avoir tenté le second moyen, qui est de montrer respectueusement aux maréchaux qu'on les a surpris. Au nom de Dieu, ma chère

sœur, voyez au plus tôt M. le maréchal de Bellefonds, et rendez-lui ma lettre. Je suis très-affligé de la peine où est mon frère de Salagnac ; mais je ne vois point d'autre remède, que celui de détromper les juges qu'il a pris lui-même, et qui l'ont condamné. Vous comprenez bien combien je serois fâché de lui manquer, et, d'un autre côté, combien je suis hors d'état de faire ce qu'il souhaite. Bonjour, ma chère sœur, tout à vous. Le Roi ne va point à Marli ; mais vous pouvez venir quand il vous plaira.

XXV.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE)
DE FÉNELON. SON FRÈRE.

Il lui suggère les motifs qu'il peut alléguer en sollicitant une faveur.

A Versailles, 6 juillet (1694).

Je n'ai aucune liaison avec M. le premier¹ ; mais je sais, par tous les honnêtes gens de la cour, qu'il a l'esprit bien fait, et qu'il est fort honnête homme. Vous pourriez prier M. de Luxembourg de lui dire deux mots sur l'honneur que vous désirez. Vous pouvez, mon cher frère, lui dire, ce qui est vrai, que nous avons eu dans notre famille plusieurs gouverneurs de province, des chambellans des rois, des alliances avec les premières maisons de nos provinces, un chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, des ambassades dans les principales cours, et presque tous les emplois de guerre que les gens de condition avoient autrefois. C'est sans doute beaucoup plus qu'on n'en demande à bien des gens à qui on accorde les honneurs. Ce qui est encore plus décisif, est que Sa majesté a eu la bonté de mes les accorder pour la table et pour le carrosse de nos princes. Mais vous devez parler là-dessus fort modestement, et prier M. de Luxembourg d'en parler dans des termes qui ne vous puissent pas commettre comme un homme vain et empressé pour les distinctions ? Je ne vous conseillerois jamais de demander celle-là, si vous n'aviez l'exemple que vous me citez de vos camarades. Faites tout ce qu'il faut pour témoigner mon zèle, mon respect et ma reconnaissance à M. de

¹ Voyez les lettres XIX, XX et XXI, ci-dessus.

¹ On designoit ainsi le premier écuyer du Roi. C'étoit alors Jacques-Louis de Beringhen, qui mourut en 1723.

Luxembourg. Madame de Laval me mande qu'elle se porte bien ; faites de même, et aimez-moi toujours.

XXVI.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la même affaire de M. de Salagnac, frère de Fénelon. Sa générosité envers la marquise.

A Versailles, vendredi 9 juillet¹ (1694).

Je vous envoie, ma chère sœur, les cinq cents francs, et je les donne de tout mon cœur, sans vouloir qu'ils me soient jamais rendus. Vous pouvez juger, par l'extrémité où mes affaires sont réduites, que je fais un grand effort. Au surplus, je ne puis entrer plus avant dans cette affaire; si on en vient à des violences, je ne les excuserai point. Au nom de Dieu, écrivez à mon frère de Salagnac tout ce que vous jugerez à propos. Pour moi, je suis si fatigué de certaines autres choses, que je n'en puis plus. Je donne de tout mon cœur ce que j'ai, et même ce que je n'ai pas; car j'emprunte pour cette affaire, dans un temps où je n'ai pas réellement de quoi vivre: mais je ne puis faire certaines démarches qui ne me conviennent pas. Je suis toujours tout à vous.

Il vaudroit peut-être mieux que vous eussiez la bonté de parler encore une fois à M. le maréchal de Bellefonds, pour pouvoir mander avec vérité que vous lui avez lu le Mémoire, avec toutes les pièces originales en main, qu'on examinerait sur-le-champ. Si quelque chose peut apaiser un homme outré, et lui ôter toute espérance, c'est cette démarche.

¹ Cette lettre et celles qui précèdent sur la même affaire, ne portent point la date de l'année. Mais celle-ci, du 9 juillet, offre un concours de circonstances qui indiquent clairement l'année 1694, que nous leur assignons. 1° Le nom de *sœur*, donné à la marquise (voyez la note de la lettre xv, ci-dessus, p. 301); 2° le jour de la semaine joint à la date du mois, dans cette lettre et dans quelques autres, jours qui ne peuvent convenir qu'à 1694. 3° Fénelon étoit alors dans un état de fortune très-peu satisfaisant, dont il sortit vers la fin de 1694, par sa nomination à l'abbaye de Saint-Valeri. 4° Il parle, dans cette même lettre, d'autres embarras extraordinaires, qui indiquent assez clairement l'affaire du quietisme.

XXVII.

A LA MÈME.

Il promet d'observer toutes les précautions prescrites par la prudence dans l'affaire du quietisme.

A Versailles, 20 juillet (1694).

Je tâcherai, ma chère sœur, de profiter de vos bons avis sur le demi-bain, et je garderai votre lettre pour en parler à M. Fagon.

Le P. de Valois peut compter que je ne me mêlerai de rien, ni directement ni indirectement. Si je parle à M. Tronson, ce sera dans certains cas, où je serai déterminé par autrui. Je ne parlerai que de moi ou pour moi; je ne dirai rien ni pour la personne¹, ni pour les ouvrages. Mais je voudrais bien qu'il ne prit point des impressions sur ce qu'en lui dira, et qu'il croie ce que je lui assurerai bien positivement, lorsqu'il n'y aura point de preuve contraire, et que je lui offrirai d'éclaircir précisément les faits. Je l'aime tendrement; je ne puis douter qu'il ne m'aime aussi de tout son cœur. Dans ma languen présente, je crains sa vivacité et la mienne; cela n'empêche pas que je n'aie envie de l'embrasser et de l'entretenir. Je voudrais bien aussi aller voir M. le comte et madame la comtesse de Soissons². S'ils alloient se promener quelque soir hors de Paris, j'irois les voir dans le lieu où ils iroient. Je suis très-fâché de leur départ: et cette raison, loin de m'éloigner d'eux, augmente mon désir de leur témoigner mon zèle et mon attachement. Ayez la bonté de le leur dire, et comptez, ma chère sœur, que je suis tout à vous sans réserve comme j'y dois être. Je vous conjure d'envoyer de ma part votre valet de chambre chez madame de Caylus savoir des nouvelles de sa santé. Si vous voulez bien faire payer M. Chabéré, et me mander ce qu'il en aura coûté, je rembourserai d'abord Mortafon.

¹ Madame Guyon, alors inquiétée au sujet de sa doctrine. — ² Louis-Thomas de Savoie, comte de Soissons, né le 16 octobre 1657, mort le 25 août 1702, des blessures qu'il avoit reçues devant Landau, au service de l'Empereur, étoit le frère aîné du fameux prince Eugène. Il avoit épousé secrètement, le 12 octobre 1680, l'ami de La Cropte-de-Beauvais, dont Fénelon, par sa mère, étoit parent. Ce mariage ayant été déclaré en 1683, fut béni par Fénelon, à Saint-Sulpice, la nuit du 27 au 28 février de cette même année. (Voyez la note de la lettre 700) de madame de Sévigné à sa fille, du 5 janvier 1680; et celle de la lettre (822) au comte de Bussy, du 23 décembre 1682, édit. de M. Monmerque.)

XXVIII.

A LA MÈME.

Sur l'affaire de son frère de Salagnac.

A Versailles, 21 juillet (1694).

Je vous envoie, ma chère sœur, la lettre que je reçois de mon frère de Salagnac, et celle que j'écris à M. le maréchal de Bellefonds, pour répondre à celle qu'il m'avoit écrite. Je vous envoie aussi ma réponse à mon frère de Salagnac. Son affaire m'afflige, et je suis bien fâché de ne pouvoir faire ce qu'il me demande ¹. Au nom de Dieu, aidez-moi à lui faire entendre raison. Ma santé va un peu mieux; mais j'ai besoin d'un grand repos, difficile à pratiquer en l'état où je suis.

XXIX.

LA MÈME.

Ses dispositions présentes par rapport à l'affaire du quétisme.

A Versailles, 25 juillet (1694).

Vous serez la bienvenue, ma chère sœur, quand il vous plaira me venir voir de bonne amitié. Ne craignez pas de me ruiner: je vous en défie: n'en soyez pas en peine; nous mettrons bon ordre à tout. Avertissez-moi quand vous devrez venir. Ayez la bonté de m'avertir aussi, si vous le pouvez, supposé que M. et madame la comtesse de Soissons doivent venir dîner chez moi. Pour le P. de Valois, je ne doute nullement de sa sincérité et de son amitié dans tout ce qu'il me dit. Il me paroît que le meilleur est de laisser tomber les choses. Je ne défends ni personne ni ouvrage ²: ainsi tout cela ne me fait rien. Je n'ai qu'à laisser agir le zèle des zélés, et me taire en profond repos. Il est fort inutile de m'entretenir d'une affaire où je ne veux prendre aucune part, et où l'on croiroit toujours que je voudrois excuser et favoriser indirectement ce qu'on croit plein de venin, quand même je dirois tout ce qu'on voudroit. Quand on aura fait une censure, ou

¹ Voyez la lettre xxv, ci-dessus, p. 405. — ² Il parle de madame Guyon.

ne trouvera personne qui la suive ni qui s'y conforme plus exactement que moi. J'embrasse notre petit bon homme, et je vous envoie une lettre pour mon frère.

XXX.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE)
DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il le charge de faire ses remerciemens à M. de Luxembourg, et l'exhorte à une piété solide.

A Versailles, 25 juillet (1694).

Je m'intéresse de si bon cœur, mon cher frère, à tout ce qui vous regarde, que je ne puis m'empêcher de vous l'écrire de temps en temps, quoique j'aie très-peu de temps à moi, et que les lettres me fatiguent beaucoup. Mandez-moi un peu ce que vous faites, et comptez que c'est me parler de ce qui me touche.

Cherchez l'occasion de dire à M. de Luxembourg que je vous presse de lui faire ma cour, et de le remercier des bontés que je sais qu'il a pour moi. On ne peut en être plus reconnoissant que je le suis, ni plus rempli de zèle et de respect pour sa personne. La vôtre m'est assez chère, pour vous souhaiter les sentimens de crainte de Dieu et de confiance en lui qui mettent le cœur en repos, et qui sont la plus sûre ressource dans les peines de la vie et dans les périls. Il n'y a rien que je ne donnasse et que je ne souffrisse pour vous voir un chrétien solide sans grimaces ni façon. Pour y parvenir, il faut un peu lire, faire des réflexions simples sur sa lecture, étudier ses devoirs et ses défauts, demander à Dieu la vertu, et chercher son amour, qui est le souverain bien. Je suis toujours tout à vous tendrement.

XXXI.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Il la prie de dissuader M. de Salagnac d'une fausse démarche.

A Versailles, 29 juillet (1694).

Je vous envoie, ma chère sœur, la lettre que j'ai reçue de mon frère de Salagnac. Vous verrez ce qu'il demande, et je vous conjure

d'achever ce que vous avez si bien commencé pour le tirer d'une affaire fâcheuse. Sa vivacité ne fait qu'augmenter : il se flatte encore de l'espérance d'une lettre de cachet. Le Roi a été plus facile à en donner autrefois ; maintenant il n'en veut plus entendre parler, et s'est fait là-dessus des règles très-bien fondées, contre lesquelles on n'oseroit l'importuner. Je suis au désespoir de penser que, si les maréchaux de France n'étoient pas persuadés par les raisons que mon frère leur alléguera, il viendrait demander une lettre de cachet, et je ne pourrais prendre part à sa demande. Il faut l'en avertir de bonne heure : car, quelque tendresse que j'aie pour lui, j'aime mieux m'exposer à lui déplaire, que de lui laisser faire des démarches que je ne pourrais soutenir. Dès qu'il prendra le parti d'aller contre ses juges naturels, je ne saurois paroître : et vous m'obligerez sensiblement de le lui faire entendre en termes clairs. Au nom de Dieu, avez la bonté de revoir M. le maréchal de Bellefonds, afin qu'il voie qu'on fait les derniers efforts sur les choses possibles, et que si on ne veut pas tenter les autres, c'est qu'on y voit une absolue impossibilité. Vous ne pouvez, ma chère sœur, m'obliger davantage, qu'en n'oubliant rien pour persuader M. le maréchal de Bellefonds, et pour dissuader mon frère. Je suis toujours tout à vous sans réserve. Envoyez même cette lettre à mon frère de Salagnac, si vous le jugez à propos.

XXXII.

A LA MÊME.

Quelques affaires l'amenant à Paris, il la prie de lui donner à dîner.

Dimanche au soir, 1^{er} août 1694.

J'ai demain, ma chère sœur, dîner avec vous. J'arriverai au plus tard à midi. J'irai voir un moment le P. de Valois. Vous m'obligerez beaucoup de l'avertir, afin qu'il soit libre de me donner d'abord un quart d'heure, et de le préparer à ne me voir pas plus longtemps, parce que je ne puis faire mieux. Nous aurons bientôt dit tout ce que nous avons d'effectif à dire : ensuite nous dînerons en paix vous et moi, et si vous me donnez à ce petit repas mademoiselle de Châtillon, j'en serai ravi. Après dîner, vous me ferez plaisir si vous pouvez me prêter un carrosse pour aller au

Louvre, à l'Académie. De là si vous pouvez me venir prendre au Louvre, nous irons ensemble chez madame la comtesse de Soissons. Cette visite faite, je reprendrai en diligence le chemin de Versailles. Vous trouverez sans doute que je veux embarrasser bien des gens à la fois, et faire bien des choses avec précipitation ; mais je ne puis faire autrement, et c'est ce qui fait que je trouve qu'il m'est si incommode d'aller à Paris. Je racheterois volontiers de tels voyages. Tout à vous : j'espère que je serai prêt à dîner environ midi. Pardon de cet embarras.

Si vous aimez mieux prier madame d'Alègre de nous donner à dîner et de nous recevoir, vous n'aurez qu'à choisir. En ce cas, j'irais faire mon apparition courte au bon père, et puis j'irais chez madame d'Alègre. Mon laquais m'attendroit à l'entrée du faubourg pour m'en avertir.

XXXIII.

A LA MÊME.

Sur quelques préventions qu'elle avoit conçues contre lui.

A Versailles, 4 septembre 1694.

Je ne suis point content, ma chère sœur, de la manière dont nous nous sommes vus. Quand je vais vous voir, j'y apporte toujours, ce me semble, la meilleure disposition du monde pour vous témoigner une vraie amitié et vous parler à cœur ouvert. Mais la brièveté du temps, et votre prévention que je ne vous aime point assez, me tiennent dans une certaine réserve dont je ne suis point content. Je vous conjure de croire que je vous aime, que je vous estime, et que je vous honore. Prenez garde aux maladies. Réglez exactement vos affaires. Ne craignez pas de perdre pour finir et pour vous mettre en repos. Je suis, ma chère sœur, tout à vous pour toujours. J'embrasse notre petit bon homme.

XXXIV.

A LA MÊME.

Il la remercie pour les offres obligeantes qu'elle lui faisoit.

A Versailles, 21 janvier 1695.

JE ne vous remercie point, ma très-chère sœur, de tout ce que vous m'offrez : je suis avec vous au-delà de tous les remerciemens. L'abbaye que le Roi m'a donnée¹ vaudra, selon toutes les apparences, quatorze mille francs, toutes charges faites. En voilà plus qu'il n'en faut pour être riche avec ce que j'ai déjà. Il n'est question que de vivre avec règle, et de se tirer des premiers embarras. Je suis plus en peine de vos affaires que des miennes. Donnez-moi des nouvelles de votre santé, et des projets que vous faites pour revenir ou ne revenir pas si tôt. Ce que vous me mandez de ma sœur de la Filolie me donne une joie sensible.

La mort de M. de Luxembourg² ne change-t-elle rien à la tutelle de M. votre fils ? M. de Montmorenci me paroît ami intime de M. de Roquelaure. Je m'imagine que mon frère reviendra bientôt ici : je serai très-aise de l'embrasser, et de savoir amplement de vos nouvelles par lui. Je suis si accablé de lettres, qu'il me dispensera bien de lui écrire aujourd'hui, aussi bien que ma sœur de la Filolie. Elle m'est très-chère, et plus que je ne puis le lui témoigner. Je voudrois bien que ses affaires avec M. de Gaubert fussent réglées, et qu'elle fût en paix avec un revenu assuré. Je suis, ma très-chère sœur, tout à vous, comme j'y dois être toute ma vie.

J'embrasse ce joli petit faiseur de lettres, qui m'en a écrit une de très-bon sens. J'ai grande impatience d'être libre pour lui répondre.

¹ L'abbaye de Saint-Valeri, à laquelle il fut nommé en 1694. — ² Le maréchal de Luxembourg étoit mort le 4 janvier précédent.

XXXV.

A LA MÊME.

Il lui apprend sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

A Versailles, 1 février 1695.

LE Roi m'a nommé aujourd'hui archevêque de Cambrai. Je me hâte, ma chère sœur, de vous le dire, comptant sur l'amitié avec laquelle vous y prendrez part. Je demeure précepteur des princes, à condition de partager ma résidence entre mon diocèse, qui n'est qu'à trente-cinq lieues d'ici, et ma fonction pour les études. Jugez combien je suis comblé de telles grâces. Que ceci soit, s'il vous plaît, pour mon frère et pour ma sœur de la Filolie, si elle est auprès de vous. Je suis à vous, ma chère sœur, comme j'y dois être à jamais.

XXXV.

A LA MÊME.

Il lui fait part de ses projets pour le choix de ses domestiques.

A Versailles, 18 février 1695.

MILLE remerciemens, ma chère sœur, de vos amitiés : il me tarde de vous voir, et mon frère aussi. Mais ne vous hâtez point : faites à loisir toutes vos affaires, pendant que vous êtes dans vos terres. Je ne me suis pressé pour aucun choix de domestiques. Je ne songe point à prendre un écuyer. Faine bien mieux chercher à placer Lalandé. Je le préférerois à un autre, s'il falloit que j'en prisse un. Pour le maître d'hôtel, j'attendrai votre retour, si vous devez revenir à Pâque. Je ferai là-dessus ce que vous me conseillerez. Je prendrai le frère de Rexau quand vous voudrez me l'envoyer. Je ferai faire des livrées. Me voilà ruiné à force d'être riche. Pour le valet de chambre dont vous me parlez, je verrai si j'en ai besoin, je voudrois bien le voir. J'embrasse votre petit bon homme que j'aime fort, et je suis sans réserve tout à ma très-chère sœur.

XXXVII.

AU CHEVALIER (DEPUIS COMTE)
DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui apprend les bruits qui se répandent de son mariage avec la marquise de Laval.

A Versailles, 7 avril jeudi (1695).

Je vous envoie, mon cher frère, une lettre que j'écrivis hier pour madame de Laval. Lisez-la, et puis envoyez-la, je vous prie, par quelque voie bien sûre. Depuis que je l'ai écrite, M. l'abbé de Laval est venu me chercher, et ne m'ayant pas trouvé chez moi, il me vint parler chez le Roi. C'étoit pour me dire que La Buxière lui avait fort parlé d'un bruit, que madame de Laval étoit mariée avec vous¹. Il ajouta qu'il me conjuroit, en ce cas-là, d'avoir pitié de son neveu. Je lui répondis comme un homme surpris de ce discours étrange de La Buxière, mais sans lui dire ni oui ni non sur le fait. Je lui protestai que, dans toutes les occasions, les intérêts du petit de Laval me seroient très-chers, et autant que ceux de madame sa mère, que je devois aimer et respecter toute ma vie. Je lui fis pour lui-même des honnêtetés et des offres de service, l'exhortant toujours à ne croire point de tels bruits sans preuve. Alors M. l'archevêque de Reims, qui vouloit me parler, vint nous interrompre, et je n'en fus pas fâché. Mandez tout ceci à madame de Laval. Prenez garde aux lettres; car La Buxière ouvrira toutes celles qu'il pourra attraper. Parlez à M. le curé et à votre banquier. Je vais à Dampierre² jusqu'à samedi. Je suis tout à vous.

XXXVIII.

A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur quelques arrangemens domestiques.

A Versailles, 27 avril (1695).

Je vous envoie Adenet, ma chère sœur, afin que vous ayez la bonté de lui parler sur la place

qu'il aura dans mon petit domestique. Je ne veux point le gêner; et je puis, comme je vous l'ai dit, l'employer sans le faire officier. Mais s'il prenoit de bon cœur le parti de l'être, il m'épargneroit un domestique de plus; ce qui n'est pas indifférent. Mais je ne veux point qu'il le fasse à regret, ni pour apprendre à demi l'office qu'il ne sait pas, quoique j'aie fait tout ce que j'ai pu pour l'engager à s'en instruire. Il est très-bon enfant; je le veux bien traiter: ménagez les choses avec bonté pour lui, et comptez que j'aime beaucoup mieux qu'il ne s'engage point à l'office, que s'il s'y engageoit par complaisance et contre son inclination. Des nouvelles, s'il vous plaît, de votre santé, ma chère sœur: j'en suis en peine comme je le dois être. J'embrasse mon frère.

Je vous prie de me mander comment vous voulez qu'on vous nomme après la déclaration de votre affaire¹.

XXXIX.

A LA MÈME.

Il ne croit pas pouvoir rien demander présentement au Roi pour son frère.

A Versailles, 29 juillet (1695).

Dans la prévention où le Roi est contre mon frère, la chose du monde la plus déplacée seroit de lui demander une grâce pour mon frère. Tout ce que je lui dirois, pour lui répondre de mon frère, ne serviroit qu'à lui persuader que j'agis par entêtement, et selon toutes les apparences il n'en reviendrait pas. Il faut donc, ce me semble, ma chère sœur, attendre avec patience les temps favorables. M. de Noailles gardera mon Mémoire². Il prendra, en mon absence, quelque occasion favorable pour le lire au Roi, et pour l'appuyer de son témoignage. Quand M. le maréchal de Villeroi aura quelque occasion d'écrire pendant la campagne, ou de dire à son retour quelque bien de mon frère, il faudra l'engager à nous rendre ce bon office. Le Roi est très-capable de revenir peu à peu; mais si on le presse, il s'aigrit. Non-seulement il refusera les grâces demandées, mais il gardera une aigreur et une opposition sans remède. Je prendrai, avant mon départ, toutes les me-

¹ Voyez la note 3 de la lettre xv, ci-dessus, p. 401. —

² Chez le duc de Chevreuse, son ami, qui y avoit un beau château.

¹ Vraisemblablement la déclaration de son mariage avec le frère de Fenelon. Voyez la note 3 de la lettre xv, ci-dessus, p. 401. — ² Ce mémoire est à la suite de la lettre.

sures nécessaires avec M. de Noailles, qui est bien intentionné. Pour les régimens vacans, je m'en suis informé : on ne croit point qu'on les donne pendant la campagne. Je passerai à Paris sans paroître nulle part, et par conséquent sans pouvoir aller chez vous : mais je vous avertirai du temps où je serai à Paris, et je vous prierai de me venir voir secrètement. Je suis à vous, ma chère sœur, avec tout l'attachement dont je suis capable.

FR. ARCH. DUC DE CAMBRAI.

MÉMOIRE AU MARÉCHAL DE NOAILLES. EN FAVEUR DU CHEVALIER DE FÉNELON. EXEMPT DES GARDES DU ROI ¹.

DEPUIS environ six ans que Fénelon est dans la maison du Roi, il a été plus assidu qu'aucun autre, partant toujours pour les campagnes au jour précis, et revenant de même. Il est vrai seulement que la première année, étant allé pour six semaines en son pays, pour mettre ordre à ses affaires, il tomba dangereusement malade, envoya ici les certificats des médecins, et ne put revenir qu'après que la campagne fut commencée : mais il l'acheva fort exactement après son retour.

Il est vrai aussi que cette année il n'a joint la brigade dont il est, que lorsqu'elle est allée joindre l'armée, c'est-à-dire qu'il n'en a été absent que pendant que la maison du Roi a été en quartier de fourrage, et il s'est rendu à l'armée au jour précis que M. le maréchal de Villeroi lui avoit marqué, en lui donnant congé à Compiègne pour revenir à Paris.

Depuis environ cinq ans, il n'a fait que deux voyages en son pays. Pour le premier, il eut congé de M. le maréchal de Noailles, et c'est celui où il tomba malade. Au second, il eut congé du Roi même : c'étoit l'hiver dernier. Il a pris son temps, toutes les deux fois, dans les mois de décembre et de janvier, qui sont ceux où les officiers ne sont pas au quartier. S'il avoit voulu cacher son absence, au lieu de demander congé, il l'auroit pu faire assez facilement. On auroit pu croire qu'il étoit à Paris, comme les autres.

Excepté ces deux absences, il a presque toujours demeuré aux quartiers ; c'est une exactitude dont les autres se dispensent sans scrupule.

Pendant qu'il a été chargé du soin de la brigade de La Mothe, il l'a fait avec toute l'application possible. M. le maréchal de Noailles peut examiner en toute rigueur s'il a fait son devoir, depuis qu'il est exempt, dans les occasions de service.

XL.

AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Avis sur la manière de se conduire à l'armée.

A Cambrai, 14 août (1695).

Je suis bien aise, mon cher frère, de vous donner de mes nouvelles, et de vous demander des vôtres. Me voici approché de vous, et à portée de vous donner du secours en cas d'accident. Je souhaite que vous n'en ayez pas besoin, et que Dieu vous conserve. Tâchez de faire en sorte que M. le maréchal de Villeroi et M. le duc du Maine aient assez bonne opinion de vous, pour vous rendre de bons offices dans les occasions. Cultivez-les sans les importuner. Appliquez-vous à observer de près toutes choses, et à entendre parler les gens qui sont les mieux instruits. Ne négligez rien pour mériter l'approbation des plus honnêtes gens, et de ceux qui ont la plus grande réputation dans le métier. Songez à quelque chose de plus solide et de plus important que la fortune de ce monde. Si vous servez Dieu fidèlement, il aura soin de vous, et ne vous manquera jamais. Donnez-moi de vos nouvelles, et aimez-moi toujours comme je vous aime.

XLI.

A LA COMTESSE DE FÉNELON,
AUPARAVANT MARQUISE DE LAVAL ¹.

Sur quelques malheurs domestiques.

A Cambrai, 15 septembre (1695)

Je suis très-fâché, ma chère sœur, d'apprendre l'accident arrivé à Magnac. Cette perte de papiers peut être d'une grande conséquence. Le bâtiment qu'il faudra réparer, et l'écluse du

¹ Ce Mémoire, dont il est parlé dans la lettre précédente, est écrit en entier de la main de Fénelon.

¹ Voyez la note 2 de la lettre xv, ci-dessus, p. 401.

molin qui peut en souffrir, sont des inconvéniens sur lesquels je prends de tout mon cœur la part que je dois à votre embarras. J'ai vu mon frère à Mons, et je lui ai dit sa véritable situation, et j'ai tâché de le consoler. Il me viendra voir à la fin de la campagne, et je lui donnerai mes petits avis pour l'empêcher de se rebuter. Tout cela ne doit point décourager un homme qui fait très-bien, qui a le cœur au-dessus du malheur, et qui a des ressources pour se faire connoître tel qu'il est. Encouragez-le dans vos lettres. Comment vous portez-vous ? comment se porte M. votre fils ? Je crois que je ne retournerai à Versailles qu'après la Toussaint. J'ai ici bien des affaires, et le voyage de Fontainebleau seroit un embarras pour moi, par rapport aux meubles à transporter. Je suis tout à vous, ma chère sœur, comme j'y dois être toute ma vie.

XLII.

AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il le console de quelques disgrâces.

A Cambrai, 16 septembre (1675).

NE vous inquiétez point, mon cher frère, du sujet de notre dernière conversation. Il falloit que vous sussiez tout, pour vous régler sur votre situation présente. Mais les choses changent insensiblement, quand on est sage, appliqué, patient, approuvé par les gens les plus dignes d'être crus, et qu'on a de bons amis en état de dire la vérité. Ne prenez donc aucun parti de chagrin ni d'impatience. A votre retour, nous raisonnerons sur les choses qu'il vous convient de faire. Je suis, mon cher frère, tout à vous avec estime et tendresse sincère.

XLIII.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Sur quelques arrangemens domestiques.

A Versailles, 25 novembre (1695).

JE saurai de M. de Chevreuse même si le petit hôtel de Luynes n'est pas à louer. Il peut se faire qu'ils ne veulent le louer qu'à des gens

qui leur conviennent. Pour les autres maisons, rien ne m'embarrasse. J'ai un logement à l'hôtel de Beauvilliers, bien meilleur que je ne le voudrois, pour deux ou trois passages à Paris dans toute l'année. C'est pour l'amour de vous, ma chère sœur, et de mon frère, que je voudrois loger chez vous, afin qu'on ne pût pas croire que nous ne sommes pas assez bien ensemble pour loger en famille. Au surplus, il ne me convient ni qu'une portion de maison paroisse à moi, ni que j'y mette une somme considérable. Il ne me faut qu'un logement fort médiocre : je ne l'occuperai que cinq ou six jours de l'année ; le reste du temps, mon frère et vous en ferez tout ce qu'il vous plaira. Pour les écuries, quand elles seront pleines, je mettrai sans embarras pour quelques jours mes chevaux dehors dans une écurie de louage. Gardez-vous donc bien de faire une entreprise trop forte pour vous et pour moi. J'aurai encore la dépense des meubles pour mon logement, que je crains dans ces premières années où je suis endetté. J'embrasse de tout mon cœur mon frère ; je crois qu'il devoit se montrer ici. Faites-vous rendre sans façon par M. Deschamps quelque argent que vous avançâtes l'autre jour pour moi : je pourrois l'oublier. On ne peut rien ajouter, ma chère sœur, à la sincérité des sentimens avec lesquels je suis à vous autant que je le dois.

Pour le carrosse de M. de Langres, faites avec plein pouvoir tout ce que vous croirez le meilleur pour moi : je vous en serai très-obligé.

Le petit hôtel de Luynes n'est pas à louer.

XLIV.

AU COMTE DE FÉNELON, SON FRÈRE.

Il lui annonce les bonnes dispositions du maréchal de Noailles à son égard.

A Versailles, dimanche 17 novembre (1695).

M. de Noailles paroît vouloir parler fortement au Roi, et être plein d'affection pour vous justitier. Il voudroit même parler au Roi dès ce soir, pour le détromper, et pour lui demander en même temps pour vous un de ces nouveaux régimens. Il convient que c'est peu de chose : mais il remarque que votre état doit être violent, que vous ne pouvez plus servir dans votre place, qui n'est pas honnête : qu'il faut vous tirer d'un corps où vous êtes exposé à l'envie et aux mauvais offices ; et qu'avec un régi-

ment tel quel, vous ferez au moins votre chemin étant aidé par nos amis. Voilà ses raisons, que je vous conjure de bien peser avec ma sœur. Il me faut une très-pronpte réponse, parce qu'il voudroit parler dès aujourd'hui, et que l'occasion peut échapper. Je lui ai dit qu'il falloit commencer par une justification ferme et vigoureuse, mais à fond; après quoi, s'il croyoit que vous dussiez souhaiter un de ces régimens, vous suivriez ses conseils, et lui seriez très-obligé d'agir: il attendra votre réponse. Pour moi, je crois qu'il faut le laisser faire pour vous justifier, et ensuite pour demander un régiment, à moins que vous ne soyez en état d'acheter quelque chose de meilleur. Tout à vous et à ma chère sœur.

XLV.

DU MARQUIS DE SALAGNAC A FÉNELON,
SON FRÈRE.

Sur un voyage que projetoit un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison ¹.

A Châteaubouchel, ce 27 novembre 1695.

J'ai connu par ce que m'a dit un avocat de Sarlat, qui étoit à un arbitrage que j'ai fait entre madame de Châtillon et un gentilhomme de mes amis, dont l'affaire a été accordée, ou tant vaut, que M. du Bernat, n'ayant pas d'affaires importantes pour lui à Paris, demandoit un prétexte pour y aller, et qu'il souhaitoit celui d'y aller pour vous porter tous les papiers qu'il a, et qu'il ramasse tous les jours tant qu'il peut, de notre maison. J'ai failli à lui écrire pour lui fournir le prétexte qu'il demande, et lui mander en même temps qu'on lui paieroit son voyage, quoique je ne croie pas qu'il le veuille: mais je n'ai osé le faire sans votre approbation, et il seroit peut-être bon que vous lui en écrivissiez un mot, ou à moi sur ce sujet une lettre que je pusse lui faire voir: car comme vous voulez les originaux, et que je comprends bien la différence qu'il y a avec les copies, c'est le plus court; et comme il ne veut pas se dessaisir des originaux, il ne fera autrement que ravauder. Vos ordres, s'il vous plaît, sur cela. Ma-

dame de Salagnac vous fait mille complimens, et en mon particulier, je vous honore en grand prélat, et je vous aime en frère.

SALAGNAC-FÉNELON.

XLVI.

DE FÉNELON AU MARQUIS DE
SALAGNAC, SON FRÈRE AINÉ.

Réponse à la précédente sur les titres et l'achat de la terre de Salagnac.

16 décembre 1695.

Je serai fort obligé à M. du Bernat quand il voudra bien m'apporter les titres de notre famille: mais je ne voudrois pas qu'il se donnât la peine, ni qu'il fit la dépense de venir exprès. Je serai fort aise de lui avoir l'obligation de nous recueillir les papiers de son voisinage; mais j'avoue que je craindrois de lui devoir trop, et qu'il s'attendit, dans ce voyage, à recevoir de moi des services que je ne suis pas en état de lui rendre: que je ne veux ni m'engager à faire des demandes qui ne conviennent point à ma situation, ni laisser espérer à un honnête homme, qui veut me faire plaisir, des choses qui le jeteroient dans un mécompte. S'il est libre de choisir le temps de son voyage, il vaudroit mieux qu'il ne viut qu'à Pâque. J'arriverai à Versailles d'abord après cette fête: il me trouveroit là dans toute la commodité nécessaire pour nous voir, et pour examiner ce qu'il auroit ramassé. La saison même seroit plus commode pour son voyage. Il profiteroit du temps de l'hiver pour achever de ramasser tous les titres, savoir, fondations, aveux et dénombrements, contrats, testamens, la suite non interrompue de père en fils; ce qui est le principal. Peut-être même qu'on pourroit, pendant ce temps-là, recouvrer les titres qui sont à la chambre des comptes de Béarn. Si M. du Bernat n'a point d'affaire qui l'engage à venir à Paris, il pourroit confier tous ces papiers à quelqu'un de ses amis, qui seroit obligé d'y venir, et il n'y auroit qu'à faire un inventaire exact de toutes les pièces. J'en paierois le port, et je m'engagerois, avec toutes les sûretés qu'on voudroit, de remplir l'inventaire, et de rendre tout ce qui y seroit compris, dans le terme précis dont nous se-

¹ Voyez quelques autres détails sur cette affaire, dans la Lettre de Fénelon à l'abbé de Langeron, du 20 juillet 1701, parmi les *Lettres diverses*.

riens convenus. Je ne ferois autre chose, que de montrer en secret les actes aux connoisseurs, et que les faire copier : après quoi je n'en n'aurois aucun besoin. Que s'il falloit donner de l'argent à des particuliers, pour des actes qu'ils auroient, et que M. du Bernat voudroit retirer de leurs mains, je les paierois suivant ce qu'il jugeroit à propos de leur promettre.

Pour la terre de Salagnac, MM. de Bouillon et MM. de Noailles m'ont également promis de ne l'acheter point, si nous songeons à l'acheter. Il n'est pas juste d'empêcher MM. de Montmège de la leur vendre. Nous ne pouvons plus espérer d'y rentrer jamais, si elle retombe dans l'une de ces deux maisons voisines, qui sont puissantes, et auxquelles elle convient fort. Il faut donc prendre son parti, et voir si nous devons être plus difficiles qu'eux, touchant les sûretés. J'avoue qu'il me paroît que le procès de la substitution de MM. d'Arros est un embarras considérable : mais ne pourroit-on pas le faire juger ? Je m'imagine que MM. de Bouillon et de Noailles n'acheteront point la terre sans avoir le dénouement de cette difficulté. Nous pourrions veiller avec eux de concert, et après le jugement de la substitution, nous ferions notre marché, ou bien nous leur laisserions conclure le leur. L'embarras des mineurs n'arrêteroit pas, parce que si la substitution est décidée contradictoirement, d'une manière claire et certaine, tout se trouvera réglé par rapport aux anciens créanciers et aux mineurs, sans aucune apparence d'y revenir jamais. Je conviens qu'on paiera bien la terre, en la payant sur le pied du denier trente pour les revenus vérifiés par de bons titres. C'est aux vendeurs à justifier les choses dont on doit jouir : s'il y a des difficultés, on peut trouver aussi des expédiens pour les surmonter : et cela mériteroit qu'on fit étudier cette affaire par quelque personne intelligente du voisinage, et instruite de la dépendance du ressort. Pour moi, je ne veux point gêner mon neveu : mais je crois qu'il aura un jour regret d'avoir négligé cette affaire pour un léger intérêt. Je lui crois la tête assez bonne pour aller droit au véritable intérêt de la famille, qui a les suites les plus solides, et pour ne se laisser pas éblouir à de petits profits dans les accommodemens qu'il fait à Manot. Je ferai avec joie les sollicitations qui dépendront de moi, quand on m'avertira de Paris, que le temps en sera venu.

MÉMOIRE SUR L'ACHAT DE LA TERRE
DE SALAGNAC ¹.

M. du Bernat, beau-frère de MM. de Montmège ², a eu une conférence avec MM. de Fénelon, et en voici le résultat :

1^o M. du Bernat convient que MM. de Montmège doivent régler avec M. de Bouillon ce qu'ils lui doivent sur la terre de Salagnac, parce que MM. de Fénelon, en achetant cette terre, ne veulent avoir avec M. de Bouillon d'autre affaire, que celle de lui payer exactement la somme à laquelle sa dette sera fixée.

2^o M. du Bernat convient aussi que MM. de Montmège, doivent préalablement à la vente de la terre, s'accommoder avec M. d'Arros, de qui ils l'avoient achetée. En effet, un arrêt du Parlement de Bordeaux a jugé qu'un tiers de la terre de Salagnac appartient à M. d'Arros, en vertu d'une substitution ouverte en sa faveur. Il est vrai que l'arrêt ajoute, que M. d'Arros ne pourra rentrer dans son tiers substitué, qu'en payant les dettes qui sont sur les biens mêmes substitués. On croit que ces dettes sur les biens substitués sont bonnes et sûres : mais comme MM. de Montmège, qui doivent être les vendeurs, sont encore mineurs, il n'y a aucune sûreté dans cette acquisition, même par un décret : parce que les décrets, dans le ressort de Bordeaux, ne finissent rien au préjudice des substitutions ni des mineurs. Ainsi on seroit toujours exposé à cette substitution de la maison d'Arros, à la discussion des anciennes dettes, et aux prétentions des mineurs de Montmège, qui reviendroient contre tout ce qu'on auroit fait pour contenter MM. d'Arros. Il faut même savoir si M. d'Arros est le dernier substitué, pour pouvoir traiter sûrement. Jusque-là on ne peut s'assurer de la propriété de la terre, ni faire sans danger aucun paiement : d'où il s'ensuit que MM. de Fénelon ont un grand intérêt d'obliger MM. de Montmège à traiter avec MM. d'Arros, avant que de s'engager dans cette acquisition.

3^o M. du Bernat s'est chargé de justifier en quoi précisément consistent tous les revenus de cette terre. La difficulté principale est que MM. de Montmège n'ont pas tous les titres nécessaires

¹ Ce *Memoire*, écrit en entier de la main de Fénelon, dut être rédigé dans le cours de l'année 1696, d'après ce qui est dit dans la lettre précédente. — ² La terre de Salagnac étoit venue, par des alliances, dans la maison de Goutant, Jacques de Goutant, baron de Salagnac et d'Arros, la vendit en 1653, à Jean de Souillac, seigneur de Montmège, des héritiers duquel MM. de Fénelon vouloient acheter cette terre. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle du 20 juillet 1701, à l'abbé de Langron.

pour établir toutes les rentes qui étoient dues anciennement au seigneur de cette terre. D'ailleurs il y a plus de trente ans qu'elle n'a été affermée.

4° M. du Bernat a assuré que MM. de Montmège les oncles sont allés à Bordeaux pour tâcher de s'y accommoder avec M. de Bouillon, qui de sa part y a envoyé un nommé Beauregard, avec ordre de poursuivre le décret, si on ne s'accorde pas. Si on rompt l'accordement, on poursuivra incessamment le bail de la terre, au sénéchal de Sarlat, et on sera aisément averti de tout ce qui se passera en ce lieu.

De la part de MM. de Fénelon, voici les conditions auxquelles ils ont cru devoir s'attacher :

1° La liquidation des droits de M. de Bouillon ;

2° L'accordement avec MM. d'Arros pour leur substitution, et pour la liquidation des sommes dues sur le tiers de la terre que l'arrêt de Bordeaux a déclaré substitué ;

3° Les titres et preuves exactes de tous les revenus de la terre ;

4° Le prix de la terre borné sur le pied du denier trente et du revenu certain. D'autres, qui n'auroient pas les mêmes raisons que MM. de Fénelon pour vouloir rentrer dans la terre de leur nom, l'acheteroient moins cher en ces temps-ci. Il est certain même qu'ils sont réduits à vendre pour faire cette acquisition, parce qu'on se prévaudra du besoin où l'on saura qu'ils seront d'acheter la terre de Salagnac.

XLVII.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Il l'engage à venir le visiter à Cambrai.

Au Câteau, 30 juillet (1699).

JE ne vous écris que deux mots, ma chère sœur, pour vous donner de mes nouvelles, et pour vous demander des vôtres. Je viens de passer quinze jours en visites dans un canton de ce diocèse, et je pars aujourd'hui pour aller visiter les environs d'Avesnes, jusque sur la frontière du diocèse de Liège. Quoique je fasse tous les jours un grand travail par rapport à mes forces, ma santé est, Dieu merci, assez bonne, et meilleure que quand j'étois autrefois dans une vie si tranquille et dans un régime si

précautionné. Je compte toujours que, quand j'aurai achevé mes petites courses, vous aurez la bonté de venir avec mon frère me donner quelques jours de consolation. Je serai ravi de me voir en repos et en liberté en si bonne compagnie. On ne peut vous aimer et vous honorer tous deux plus cordialement, ma très-chère sœur, que je le ferai toute ma vie.

XLVIII.

A LA MÊME.

Avis sur le caractère de son fils, et sur la conduite qu'elle doit tenir à son égard.

A Cambrai, 15 août 1700.

JE dois, ma chère sœur, vous parler sur deux chapitres avec une entière ouverture de cœur. Celui de M. Roquet sera le dernier. Commençons par celui de M. votre fils.

Il ne m'incommode en rien céans, et je suis, au contraire, très-aise de l'avoir ; car je l'aime fort. Il est très-poli, très-complaisant, très-caressant et très-empressé pour moi. Plût à Dieu qu'il fit aussi bien pour lui-même, qu'il fait pour moi dans notre société. J'ai très-peu de temps pour le voir, pour lui parler, pour le faire parler, pour le faire agir naturellement devant moi, et pour le redresser : mes occupations presque continuelles m'en ôtent la liberté. D'ailleurs, il ne voit personne à Cambrai. Il auroit besoin de voir et d'entendre des gens propres à le former : il ne peut voir ici que des ecclésiastiques.

Comptez que ses études n'ont été presque rien jusqu'ici, et qu'à l'avenir il ne faut pas se flatter de l'espérance qu'elles lui soient plus utiles, quoique M. de la Trémoille n'y néglige rien. L'enfant a l'esprit vif et ouvert, avec de la facilité pour comprendre toutes les choses extérieures, et beaucoup de curiosité pour les choses qui se passent autour de lui : mais il a l'esprit encore fort léger ; il ne fait guère de réflexion sérieuse, il n'a ni goût de curiosité pour aucune étude, ni application, ni suite de raisonnement. Toutes ses inclinations se tournent aux exercices du corps et aux amusements de son âge. Il est déjà grand : son corps se fortifie, et tous les exercices lui font beaucoup de bien. Je crois bien qu'il ne les lui faut permettre qu'avec modération ; car il est encore fluët,

délicat, et d'une santé très-fragile; ce qui pourra bien lui durer toute sa vie.

Je le garderai encore avec grand plaisir, si vous le souhaitez, jusqu'au printemps prochain; mais c'est à vous à bien examiner si vous ne pourriez pas lui faire employer son temps plus utilement ailleurs, tant pour les exercices du corps, que pour la société propre à lui former l'esprit et à le mûrir.

Les voyages sont fort dangereux à la jeunesse, d'une grande dépense, quand on veut les bien faire, et absolument inutiles, quand on n'a pas encore des pensées sérieuses et solides. S'il falloit quelque voyage, ce devroit être après l'académie. Le temps qu'il passeroit en province avec vous, à voir la nature de vos biens, de vos embarras, et le mauvais état de ses affaires, pourroit être très-utilement employé. Il s'ennuie horriblement à Cambrai, et quoi qu'on puisse lui dire, il s'imagine toujours que, quand il ira à Paris ou dans vos terres, il sera un seigneur bien brillant. Cette foiblesse de cerveau est assez naturelle à quatorze ans. Vous avez grande raison de ne faire de séjour à Paris que le moins que vous pourrez. Il vous sera néanmoins difficile d'éviter d'y demeurer un peu dans le temps qu'il sera à l'académie. Si vous aviez un honnête homme à mettre auprès de lui, vous pourriez peut-être vous en dispenser. Les deux points principaux sont, 1^o que votre compte soit bien fini, qu'il ait besoin de vous, et que vous n'avez aucun besoin de lui; 2^o que vous lui témoigniez une amitié solide, et qu'après lui avoir montré à fond le triste état de ses affaires, vous lui fassiez du bien. Vous pouvez, si vous voulez absolument reculer à toute extrémité, le laisser ici jusqu'au printemps, le faire aller alors dans vos terres, et ne le mettre à l'académie que l'hiver suivant. Tout cela n'est point impossible pendant la paix; mais il s'ennuiera étrangement ici, et n'y fera presque rien.

Pour M. Roquet, je n'en fais aucun usage, et n'en puis faire aucun pour le présent. Quand je l'ai gardé céans, c'a été uniquement par rapport à vous. J'ai plus d'ecclésiastiques qu'il ne m'en faut. Après vous avoir mandé que je le garderois autant que vous le souhaiteriez pour M. votre fils, j'ai dû lui parler en conformité, quand il est venu me témoigner sa peine: je l'ai fait dans ces termes précis. Il a très-bien entendu que je ne chargerois seulement de le pourrir dans la maison, autant que vous souhaiteriez qu'il y demeurât, et il n'a jamais compris autre chose. On ne peut pas être au fait

plus qu'il y est, et qu'il y a toujours été. Il sait bien que je ne me suis chargé de rien, que de vous faire plaisir en sa personne. C'est ce que je continuerai de faire autant que vous le souhaiterez; mais je vous supplie de croire que je ne lui ai jamais rien fait espérer au-delà, et qu'il n'a jamais pu ni dû croire qu'il eût à compter qu'avec vous. Ayez la bonté, s'il vous plaît, de vous éclaircir à fond avec lui, et de décider. Sa bonne conduite et son affection méritent que vous ne le laissiez pas plus longtemps sans savoir quel est son état, ni les mesures qu'il a à prendre. Plus la chose deviendrait équivoque, plus je la veux rendre certaine pour ce qui me regarde. Je n'ai que deux choses à faire: l'une, de le garder fort honnêtement tant qu'il vous plaira, quoique je n'en fasse aucun usage; l'autre, de penser à lui, on de loin ou de près, quand j'aurai quelque occasion convenable pour lui faire du bien. Agréez, s'il vous plaît, que je me borne à ces deux choses, et que tout le reste se traite entre vous et lui. Je ne saurois aller plus loin.

Je partirai dans peu de jours pour aller faire des visites de paroisses vers Bruxelles, et je n'en reviendrai que pour l'hiver. Ma santé ne fut jamais aussi bonne qu'elle l'est; le travail la fortifie. J'éviterai l'épuisement; mais ce diocèse demande qu'on agisse beaucoup. Votre attention pour ma santé me touche très-vivement. M. l'abbé de Ch. m'a mandé combien vous êtes sensible à tout ce qui me regarde. Je ne le suis pas moins à tous vos intérêts, qui seront les miens jusques à la mort. J'embrasse tendrement mon frère, que j'aime du fond de mon cœur, et je suis à ma chère sœur autant que je dois y être, c'est-à-dire, sans réserve et à jamais.

XLIX.

A LA MÈME.

Avis sur la conduite que son fils doit tenir dans le monde.

A Cambrai, 10 septembre 1701.

Je souhaite de tout mon cœur, ma chère sœur, que vous ayez achevé votre voyage en parfaite santé. Si vous en êtes aussi contente que je le suis, vous ne serez pas éloignée de nous venir revoir dans la suite. Me voici revenu pour travailler à notre capitation, après laquelle je repartirai pour faire des visites jus-

qu'à la Toussaint. Songez, pendant que vous êtes à Paris, à y finir vos principales affaires avec les plus grandes précautions. M. votre fils sera ravi d'aller dans vos terres pour y chasser le reste de l'automne; mais il sera un peu affligé s'il y passe l'hiver. Je vois bien néanmoins qu'il ne peut demeurer à Paris que pour ses exercices de l'académie, et je ne sais s'il est assez fort pour les commencer cette année. Je l'embrasse de tout mon cœur, et je l'aime véritablement. S'il veut s'appliquer, s'instruire, faire des réflexions sérieuses, écouter les conseils des personnes qui ont de l'amitié pour lui et de l'expérience, agir en toutes choses d'une manière simple et naturelle, fuir les mauvaises compagnies, travailler à se rendre digne des bonnes, ne prendre des hommes que le bon sens et la vertu, sans affecter de les imiter dans les petites choses, il vous donnera à vous et à moi une véritable consolation. Je serai ravi si mon frère peut gagner son cœur et sa confiance. Le cœur de mon frère est bon et désintéressé; ainsi je ne doute point qu'il ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour se faire aimer de M. de Laval, et pour entrer avec vous dans tout ce qui sera utile à M. votre fils. Je vous envoie une lettre pour ma sœur la religieuse, que je vous prie de lire, et de fermer avant que de la faire partir. Je suis, ma chère sœur, pour toute ma vie, tout à vous sans réserve comme j'y dois être.

Une des choses que je recommande le plus fortement à M. votre fils, c'est qu'il ne parle jamais avec légèreté. Par là, on tombe insensiblement dans l'inconvénient de dire des choses qui ne sont pas exactement vraies, faute de les avoir examinées avant que de parler; et on acquiert, en entrant dans le monde, une réputation qui fait un tort irréparable.

L.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT, SON NEVEU.

Sur un précepteur que désiroit pour son fils la duchesse d'Artemberg.

A Cambrai, 8 octobre 1701.

J'ai corrigé mon thème, mon cher neveu; vos raisons me paroissent bonnes, mais il faut céder à autrui. J'ai écrit à l'amie de M. de

Clerfey¹ pour avoir une prompt réponse. Cependant il faut compter par avance que tout est fait, et qu'on n'a point besoin d'un nouveau pouvoir. L'ex-pédagogue a en un canonicat vacant à L. (*Leuze*). Cela est fort honnête, et bon à dire pour encourager M. de S. R. (*Saint-Remi*)². Je souhaite fort que ce successeur, s'il n'a pas une piété fervente, ait au moins, avec des mœurs régulières, des principes de solide religion, et une sincère estime pour la vertu. Dès que j'aurai une réponse, je vous l'enverrai pour M. Ludon, qui me paroît de loin un assez honnête homme. Je me prépare à partir. Il est bien temps. J'ai un second thème à composer; mais personne ne le corrigera, et j'y laisserai tous mes solécismes. Pour les éviter, je prendrai le style laconique. Mille complimens à ma nièce³ et à M. de Chevry. Le bon abbé (*de Langeron*) paroît gâté de toutes les douceurs qu'on lui a fait goûter à Paris. Nous allons le sevrer. Portez-vous bien, et revenez sans vapeurs. Tout à vous.

L.

AU MÊME.

Il s'engage à ne pas différer son retour à Cambrai, et le charge de diverses commissions.

A Anvers, 19 octobre 1701.

Je profite de l'occasion de M. le duc de Charost, mon cher Pantu⁴, pour vous donner de mes nouvelles. Je fais mes visites sous les tristes Hyades ou sous l'aqueux Orion. Je tiendrai bon le plus tard que je pourrai; mais, à la fin, il faudra regagner nos Pénales. M. le Prieur rétrécit son haut de chausses à Tournai. J'y retourne prêcher dimanche. Vous pouvez compter que, si je n'arrive pas à Cambrai pour la Toussaint, au moins j'y arriverai deux jours après. M. le duc de Charost, à qui je donne vingt louis, vous les donnera à Paris. Ainsi vous aurez quelque petit secours; mais je ne veux pas

¹ La duchesse d'Artemberg. — ² L'abbé de Saint-Remi devoit entrer, comme précepteur, chez la duchesse d'Artemberg, pour remplacer un autre ecclésiastique qui venoit d'obtenir un canonicat de Leuze, en Hainaut. Cet abbé de Saint-Remi est le même qui dirigea l'édition du *Télémaque* publiée en 1701. Voyez dans l'*Hist. litt. de l'étr.*, 1^{re} part., appendice de l'art. 3, n. 15. Voyez aussi, dans les *Lettres diverses*, les lettres à l'abbé de Langeron, des 18 septembre et 11 octobre 1701. — ³ Sœur de l'abbé de Beaumont; elle avoit épousé M. de Chevry, secrétaire du Roi. — ⁴ Pantu est l'abbé de *Pantaleon*, nom de baptême de l'abbé de Beaumont.

vous en envoyer trop, de peur que vous ne demeuriez trop long-temps loin de nous. Je compte que vous ne reviendrez point sans le vénérable M. Ludon : vous seriez mal reçu sans lui. Mille amitiés à votre sœur. N'oubliez pas, je vous prie, les livres de M. du Bellay. Je voudrais bien aussi les œuvres de sainte Catherine de Sienne. Mille fois tout à mon cher et unique Pantaléon.

LII.

AU MÊME.

Sur un ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante dans le diocèse de Cambrai.

A Tournai, 22 octobre 1701.

Je suis charmé, mon bon Panta, de votre pensée pour M. Chalmette. Elle m'avoit passé quelquefois par la tête; mais je ne m'y étois pas arrêté, ne connoissant point le sujet, et supposant qu'il n'avoit pas assez de fond pour soutenir l'emploi¹. Cette place demande de la tête, et au moins un savoir médiocre de théologie. Je ne doute plus de la tête, puisque vous me le donnez sage, ferme, clairvoyant, expérimenté, et gouvernant avec une autorité douce une populace assez difficile: mais il faut un peu de savoir, pour observer ceux qui enseigneront, pour douter dans les cas douteux, pour décider sagement et sans se commettre en certaines occasions délicates, pour se donner quelque poids et quelque réputation, dans un lieu où l'on cherchera à le critiquer et à l'avilir: enfin pour faire certains entretiens où il faut parler juste et précisément, pour inspirer la saine doctrine. Il faut même qu'il ait un peu le talent de la parole, et quelque habitude d'instruire d'une manière familière et affectueuse.

Vous me parlez de lui donner un canonicat de Notre-Dame. A cela je réponds: 1^o je n'en ai point: 2^o si j'en avois, je voudrais, avant que de le lui donner, essayer si nous nous conviendrions l'un à l'autre. Mon inclination et ma prévention pour lui sont très-grandes; mais c'est beaucoup hasarder, que de se marier d'abord ensemble. Seroit-il impossible qu'il nous

vint voir? Ne pourriez-vous lui proposer aucun essai? Tâtez-le, ou parlez-lui ouvertement. J'aime toujours mieux l'ouverture entière, quand les gens en sont capables.

Reviendrez-vous sans avoir vu M. Brenier? il mérite de l'amitié. Si vous pouvez voir le père qui est parent de mademoiselle Mannourry, sans lui attirer aucun démérite, j'en serai fort aise; mais ne hasardez rien à ses dépens. Je voudrais fort qu'il pût me procurer un exemplaire d'un écrit du P. Le Tellier *sur le péché philosophique*¹, qu'il m'a mandé être fort bon. Comment va leur procès de la Chine à Rome? Je vous ai mandé, par M. le duc de Charost, que je serai à Cambrai au plus tard deux jours après la Toussaint. Comptez là-dessus. Si vous ne pouvez vous y rendre si tôt, mandez-le moi sans façon au plus tôt. Je retarderois peut-être de mon côté mon retour, et allongerois peut-être un peu mes visites, si la saison me le permettoit; mais je n'espère guère de beaux jours ni des chemins praticables. Mille amitiés sincères et tendres à votre sœur. J'embrasse M. Ludon jusqu'à l'étouffer. O qu'il me tarde de me revoir entre vous deux dans notre promenade! Dieu soit, mon cher enfant, lui seul toutes choses en vous.

LIII.

AU MÊME.

Sur l'ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante.

A Cambrai, 4 novembre 1701.

J'ARRIVE ici, et je me hâte, mon cher neveu, de vous le dire. Ma pensée est que vous proposiez, comme de vous-même, à l'homme dont il s'agit², ce que vous croyez bon, avec l'espérance de ce qu'on désire faire pour lui dans les occasions, quand son travail aura commencé à mériter, et que le pays sera déjà préparé. Jusque-là, il pourra vivre sans établissement assuré, comme il vit et travaille sans établissement fixe dans la place où il est actuellement; mais je ne voudrais qu'une simple proposition, sans nous engager. Vous verriez quelle seroit

¹ En comparant cette lettre avec plusieurs autres, on voit que l'emploi dont il s'agit ici est celui de supérieur ou de directeur du séminaire de Cambrai. Voyez, ci-après, les lettres du 4 novembre 1701, et du 16 mai 1702; et parmi les *Lettres diverses*, une à l'abbé de Langeron, du 17 novembre 1702.

² On connoît deux écrits du P. Le Tellier sur cette matière; le premier a pour titre: *Réflexions sur le libelle intitulé: Véritables sentimens des Jésuites touchant le péché philosophique*; et l'autre: *L'erreur du péché philosophique combattue par les Jésuites*, 1691, in-12. — ² Voyez la lettre LII, et la note ci-contre.

sa réponse, et elle nous serviroit à mieux juger du parti à prendre. Quand vous auriez une fois su sa disposition, nous serions en état de conclure en deux jours. Mais je ne voudrais rien arrêter, sans vous avoir vu à loisir, et sans avoir examiné avec vous la réponse qu'il vous aura faite. Ce qu'il me paroît que vous devez bien approfondir avec lui, c'est s'il pourroit se résoudre à mener une vie solitaire, uniforme et continuellement sédentaire, après en avoir mené une si active au dehors et si variée. Aura-t-il la santé, le goût, la patience nécessaire pour cette vie égale et régulière comme le mouvement d'une pendule? D'ordinaire, les naturels propres aux emplois laborieux, qui regardent le peuple, ne sont point propres à ce travail secret et tranquille. C'est tomber dans un ennui et dans une langueur très-difficile à soutenir. Il est vrai que cette personne connoît par expérience ces deux sortes de vies, et qu'elle peut vous dire, sans aucune nouvelle épreuve, si elle peut s'accommoder à la longue d'un travail toujours insensible et comme enterré. Voilà, si je ne me trompe, le point le plus essentiel. Il faut aussi le préparer aux manières épineuses du pays. Quand vous aurez fait votre éclaircissement avec lui, nous n'aurons plus qu'à en parler dans une conversation; après quoi vous pourrez conclure avec lui sur les vues que vous lui aurez proposées, et sur les réponses qu'il vous aura faites: en sorte que le tout se fera aussi bien de loin, par lettre, qu'en présence de vive voix. M. Ludon, qui en paroît homme de bon sens, pourra vous aider de ses conseils en cette occasion. Ce que j'ai vu de lui là-dessus me paroît fort à propos. Ne laissez pas de voir l'homme dont on vous dit tant de bien, et qui est si attaché à son emploi: il peut vous indiquer des sujets, en cas que celui dont il s'agit ne pût accepter. Faites vos affaires pendant que vous y êtes: vous laissez ici un grand vide, dont j'ai presque autant d'horreur que la nature en a des siens, selon la philosophie vulgaire; mais j'aime mieux me priver d'un plaisir, et ne rien ôter à votre famille à laquelle vous devez un secours. Je m'y intéresse de tout mon cœur. Peut-être pourrez-vous nous mener notre ami? Pour l'homme mort dans le temps de votre arrivée à Paris, vous pourriez savoir par le P. Br. que son frère, qui est encore à Paris, vous ferait voir, s'il a laissé des papiers curieux, et si quelque ann. a recueilli cette succession. Souvenez-vous du portrait que vous m'avez fait espérer. Mille amitiés à votre sœur, et autant de complimens sincères à M. de

Chevry. Je suis ravi de ce que la B. P. D. (*duchesse de Beauvilliers*) est bien aise de vous voir. Je suis en peine de sa tristesse et de sa langueur; cherchez ce qui pourroit lui donner quelque soulagement.

LIV.

AU MÊME.

Sur la visite que le prélat venoit de faire à Tournai, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 6 novembre 1701.

Voici un ami de M. Quinot par lequel je vous donne de mes nouvelles. La lettre sera commune entre le grand Panta et le petit M. Ludon, que j'embrasse en esprit avec tendresse, en attendant de les embrasser réellement tous deux. Notre mission de Tournai s'est assez bien passée, et la ville m'a paru assez contente de moi. Le contraste y fait un peu, et je crains bien que le suffragant¹, à son retour, sentira aussi que le contraste lui fait tort. Je vois, je parle, je fais des civilités: tout cela lui manque, et la contradiction est au comble. Je vous ai mandé ma pensée sur M. Chalmette. Si vous lui parlez de votre chef, comme je vous le propose, mandez-moi quelle aura été sa réponse. Comptez que je n'ai que trop d'envie de l'attirer: mais point de canonicat en arrivant, je vous prie. Si vous avez des nouvelles de mes sœurs, je vous prie de m'en faire part. N'oubliez pas ce que je vous ai mandé pour le P. de La Chaise par rapport à la religieuse: il faut lui représenter qu'elle ne sait où poser le pied. Je souhaite fort qu'on donne un vrai pasteur à ce pauvre diocèse.

Réglez, je vous prie, avec notre bon nouvel liste ce qu'il faudra pour les frais de ses gazettes, qui ne tarissent point. Il faut que ce soit un vrai bon homme. Je sais que M. d'Andigier² est de ses amis. Voyez si vous n'avez rien à lui dire sur le caractère de cet homme, que je crois fort passionné contre la compagnie des Jésuites.

La duchesse d'Artemberg presse pour avoir bientôt M. l'abbé de Saint-Remi³. Quand pourra-t-il partir? tiendra-t-il à quelque chose?

¹ C'est-à-dire, l'évêque de Tournai, qui étoit alors François Gaillibot de La Salle. — ² C'étoit *Fer-pédagogue* dont il est parlé dans la lettre 1, ci-dessus, p. 417. — ³ Voyez la note 2^e de la même lettre.

Il ne seroit pas honnête qu'il commençât par demander de l'argent. La duchesse doit lui en offrir pour son voyage après son arrivée; mais il ne doit pas, ce me semble, en prétendre avant que d'être là. Elle m'a mandé que s'il faisoit bien, elle lui donneroit cinq cents écus d'appointemens. Elle compte, et moi aussi, qu'il demeurera quinze jours à Cambrai, en passant. Mais je voudrois bien que ce séjour fût quand vous serez tous deux ici.

Mambrun, qui a été bien malade, se porte mieux; mais il est languissant, et ne peut se remettre. Ne nous amènerez-vous point Godin? N'oubliez pas les vœux pour un cuisinier, si Mambrun me quitte, ni les consultations de dépense.

Je paierois chèrement le traité du P. Le Tellier sur le *péché philosophique*, que le P. San.... estime fort: c'est une matière qui a une liaison essentielle avec toutes celles de la grace. S'il y a à Paris quelque chose qui mérite d'être vu, ne craignez point de me demander un peu d'argent. Je vous attends tous deux en paix, et je serai prêt à ne vous point voir, si vous étiez nécessaires à notre bonne P. D. (*duchesse de Beauvilliers*). Mais Dieu sait la joie que j'aurai de me voir entre vous deux. Mille amitiés à mademoiselle de Langeron et à ma nièce de Chevry. Je souhaite fort que la dernière nous vienne voir à son loisir. Pour l'autre, je ne puis que la porter dans mon cœur devant Dieu. J'y porte avec une infinie tendresse mes deux abbés comme mes chers enfans.

LV.

AU MÊME.

Sur une affaire domestique¹.

12 novembre 1701.

Je vous envoie une lettre pour notre ami affligé: dites-lui pour moi tout ce que les lettres ne peuvent dire. Je n'ai pas eu le temps de mettre le dessus; suppléez, je vous prie.

Vous savez les honnêtetés de M. et de madame Voysin pour solliciter en faveur du bon

¹ Nous avions d'abord pris le parti de supprimer cette lettre et la suivante, dont le sujet est peu intéressant par lui-même. Nous croyons qu'on nous saura gré d'avoir changé d'avis. On aime à voir un homme tel que Fenelon observer, dans la conduite même de ses domestiques, les égards et les menagemens dont les grands se croient trop souvent dispensés.

abbé de Ch. Ne pourriez-vous point les voir pour les remercier?

Membrun est si mal, que je ne crois pas qu'il soit en vie dans trois jours. Supposé même qu'il ne mourût point de ce mal, il ne pourroit de très-longtemps se remettre au travail de la cuisine. Je vous conjure de faire chercher un cuisinier habile et réglé. Si Godin est libre, M. l'abbé de L. ne peut-il pas nous le prêter en attendant? Il ne faut point donner l'alarme à la femme de Mambrun. Nous écrivons demain: mille fois tout à vous.

Comme ma lettre à l'ami affligé est cordiale, je vous prie de faire en sorte qu'il la brûle après l'avoir lue, et qu'elle ne paroisse point.

LVI.

AU MÊME.

Sur la même affaire.

A Cambrai, 19 novembre 1701.

Vous trouverez, mon cher neveu, que je ménage mal mes intérêts: mais je crois devoir penser à ceux d'autrui plus qu'aux miens. Mambrun est beaucoup moins mal. Je sais, à n'en pouvoir douter, que sa peine seroit extrême, s'il arrivoit ici un homme qui ressembleroit à un successeur. Ce coup seroit capable de le faire retomber dans l'extrémité, d'où il n'est encore sorti qu'à demi. Je vois bien qu'un cuisinier habile, fidèle et réglé est un trésor qu'on ne retrouve point. Je compte que je ne suis que le pis aller de Mambrun, et qu'il me quittera dès que sa belle-mère lui cédera sa boutique; ce qu'elle promet de faire l'été prochain. Mais enfin, quelle apparence d'accabler un homme qui revient à peine des portes de la mort! Je crois qu'il consentiroit sans peine à voir venir un aide: mais l'homme que vous proposez doit être fort au-dessus de cette fonction. S'il étoit d'honneur de s'accommoder de ce nom, je le traiterois d'ailleurs aussi bien que vos amis le jugeroient convenable. Dans le fond, je doute que la santé de Mambrun le laisse long-temps à mon service. D'ailleurs, il a des promesses bien positives de sa belle-mère. Voyez bonnement ce que vous pouvez faire, et abandonnez le reste à la Providence. Il me tarde bien de vous embrasser, mais non pas seul. Mes amitiés à votre sœur, et mes complimens à M. de Chevry. Tout à vous.

Je serai dans un véritable embarras pour notre cuisine. Si vous pouviez trouver un fort bon aide, je le paierois et traiterois bien, en attendant ce que Mambrun deviendra.

LVII.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié, et avis pour l'ordre de sa maison.

A Valenciennes, 3 mai 1702.

BONJOUR, mon Panta : ayez soin de réjouir un peu le vénérable, selon les uns, et selon les autres, le subtil docteur. Badinez avec la gent féline, mais sans mutilation de membres. Faites veiller le maître d'hôtel sur nos domestiques. Il faudroit occuper Barassy aux meubles, et Leduc à l'écriture. Je suis ici entre gens bien animés, que j'aurai grande peine à accommoder. Faites un bon usage de votre temps, selon Dieu ; nourrissez votre cœur. Tout à vous sans réserve.

LVIII.

AU MÊME.

Il le charge de diverses commissions.

A Perwez, mardi 16 mai 1702.

JE vous renvoie, mon cher neveu, les lettres du petit abbé (*de Langeron*) et de M. Chalmette. Je vous prie de faire savoir par voie sûre au dernier, que je suis fâché de l'embarras où il s'est mis pour moi, que je lui suis très-obligé, et que je le conjure de ne plus parler de moi à ces messieurs. Je ne leur impute ni leur changement ni leurs alarmes. Je vois bien qu'il faut remonter plus haut. Tout vient de M. l'évêque de Chartres, qui change, et qui voudroit me réduire comme une place assiégée.

Je vous prie de lire, et de montrer au vénérable, l'article de la lettre du petit abbé, qui regarde M. Le Fèvre de Saint-Sulpice. Ma pente seroit d'attendre à écrire à cet ecclésiastique, jusqu'à ce que je fusse de retour à Cambrai. Je crains les grimaces du visage et l'ardeur du zèle : mais je n'ai pas à choisir.

Je vais envoyer à Enghien, et écrire à la duchesse d'Artemberg sur M. de Saint-Remi

dans le sens que le petit abbé me propose, et qui est très-bon. Je la prierai de veiller sur l'accusé, et je lui ferai remarquer tout ce qui est suspect dans l'accusation, afin qu'elle ne croie rien, que sur des preuves claires. Je ne manquerai pas de lui mander le silence de M. de Saint-Remi, qui étonne ses amis, afin qu'elle examine si quelqu'un intercepte les lettres de cet abbé.

Vous avez très-bien répondu à madame d'Estournel. Je songeois à lui offrir de moi-même ce qu'elle demande. J'aime son fils, et je dois être ravi de faire plaisir à cette famille.

Il est absolument nécessaire de mettre en couleur le parquet de mon appartement, et de le faire frotter, faute de quoi tous les meubles périssent : mais je vous prie de voir une chose à laquelle je n'avois point assez pensé ; c'est ce qui regarde Clocher. Je veux lui être favorable, autant que les convenances le permettent ; voyez ce qu'il peut faire, et décidez sans façon. Ce qui me paroît très-certain, c'est que le parquet doit être bien frotté. Le maître d'hôtel me demande congé, pour aller du côté de Paris pour ses intérêts : je le lui permets volontiers. Décidez avant son départ. Vous pourrez écrire par lui. Mandez au petit abbé, que si on peut apprendre que l'aigreur soit augmentée contre moi, il examine avec la bonne P. D. (*duchesse de Beauvilliers*), si les gens qui nous sont chers doivent s'abstenir de nous venir voir. Je ne veux causer de peine à aucun de nos bons amis, et je crains même pour la pension de votre sœur.

Je crois qu'il est à propos que vous réveilliez Bullot, pour nous faire payer de nos débiteurs. Cette langueur de nos affaires est bien pénible. Avez-vous touché cinq cents livres pour vos besoins ? Si vous ne l'avez pas fait, faites-le par préférence à tout le reste : je suis honteux là-dessus. Le blé avoit enchéri à Tournai, avant mon départ, de dix patars sur la rasière. J'opine toujours à vendre, comme vous l'avez proposé. J'ai reçu une lettre de votre sœur, qui se plaint de sa santé : j'en suis en peine. Mandez-lui que je ne puis lui écrire dans l'agitation où je suis maintenant. J'embrasse le vénérable et subtil abbé : qu'il se modère dans sa périlleuse dispute. Tout à mon très-cher Panta sans mesure.

Je vous envoie une lettre pour M. de Sassenage, qu'il faut envoyer au petit abbé (*de Langeron*), par Angagne, ou par quelque autre voie prompte.

LIX.

AU MÊME.

Affaires et nouvelles diverses.

A Saint-Ghislain, 19 mai 1702.

Je mande au Rond de faire pour Blaugies le dépôt pur et simple, et nous réserverons la protestation pour l'établissement du bailli, etc. La philanthropie consiste à faire du bien aux hommes, sans en espérer aucune récompense.

Je suis ravi de la guérison de M. d'Oisy, et de la joie qu'en a madame d'Oisy.

Les nouvelles dont vous m'envoyez l'extrait sont bien fortes. Les Jésuites sont en mauvais état, si elles sont vraies¹. Casoni et les Dominicains seroient les faiseurs d'extraits pour la décision du Pape. Nous verrons. Dieu sur tout.

Je vais demain coucher à Crespin, où je coucherai tous les soirs jusqu'à l'Ascension. Le jour de l'Ascension, je bénirai ici l'abbé du Val. Le même jour, madame la duchesse d'Arenberg veut me venir voir ici. Elle me paroît recevoir très-pieusement et avec une bonne tête l'accusation contre M. de S. R. (*Saint-Remi*), qui lui est fort suspecte. Après l'Ascension, j'irai à Bavay continuer mes visites du voisinage, et de là j'irai à Cambrai revoir mon Panta, et la secte ambulante. Je vous renvoie la crête de coq d'Inde, que M. le doyen goûte moins que la bourse et le chapeau de Fortunatus.

Je vous prie de dire à M. le prévôt, que je viens d'écrire selon ses intentions, et qu'apparemment ma lettre lui reviendra. Il ne sera commis en rien. Je n'ai pas un moment pour lui faire une réponse, et je lui en demande pardon de tout mon cœur.

Vous ne me mandez rien sur Dubreuil et Le Brun; il ne faut rien plâtrer, ni faire à demi. Il faut que tout soit fini d'une manière ou d'autre avant mon retour. Tout à mon Panta. J'embrasse le vénérable jusqu'à l'étouffer. Il me tarde bien de le remettre en selle, dussiez-vous l'appeler baron, et le charger de mottes. Mille amitiés aux jeunes Péripatéticiens.

¹ On s'occupoit alors à Rome de l'affaire des cérémonies chinoises. La décision de la congrégation ne fut donnée qu'en novembre 1704.

LX.

AU MÊME.

Divers avis et nouvelles de famille.

A Bavay, où se trouvent aqueducs et médailles antiques, 28 mai 1702.

La drogue pour les yeux est venue trop tard. Dieu merci; mais si vous en aviez une pour le rhume, elle seroit la bienvenue. Peut-être arriveroit-elle trop tard, aussi bien que l'autre; car je me suis senti aujourd'hui moins encatharré. La poudre des chemins, et les crieries d'église en église ne sont sucre d'orge.

Un avocat de Mons, que je vis avant-hier, m'a promis que l'affaire de Blargnies finiroit aujourd'hui. Dieu le veuille.

J'ai reçu une lettre, du 17 de ce mois, de M. de Blainville,

Non aliter... quam si... relinqueret,
Tendens Venafranos in agros,
Aut Lacedaemonium Tarentum¹.

Sa lettre est de trois pages très-chrétiennes, sans dire un mot du siège².

Pour madame d'Estourmel, mandez-lui que je recevrai avec joie M. son fils, et qu'alors je lui manderai toutes mes pensées avec zèle sur l'éducation de MM. ses enfans.

Préparez madame d'Oisy au concours, qui me tiendra, depuis le matin jusqu'au soir, toute la semaine d'après la Pentecôte.

Je vous prie de voir un peu aux heures libres madame de Montberon.

Je suis en vraie peine sur votre sœur; écrivez de manière qu'on vous mande exactement son véritable état. Faites-lui savoir combien sa mauvaise santé m'afflige: c'est chose bien vraie. D'où vient que le P. de V. (*Vitry*) n'écrit point? Tout au cher Panta, au vénérable et aux ex-bambins.

Vous seriez un grand homme, si vous datiez vos lettres. Samedi nous nous embrasserons.

¹ Horat. *Carmin.* lib. III, od. V, v. 53 et 56. — ² Jules-Armand Colbert, marquis de Blainville, étoit alors assiégé dans Keiserwert, qu'il rendit le 15 de juin, après cinquante-neuf jours de tranchée ouverte.

LXI.

AU MÊME.

Quelques nouvelles et affaires de famille.

Au Quesnoi, mardi 12 septembre 1702.

JE t'embrasse, mon cher Panta, mais avec tendresse. Voilà les nouvelles que M. du Rencher m'a données. Barassy te les porte pour la troupe curieuse. Je te prie d'envoyer de l'argent au P. de Vitry. Il est, ce me semble, à propos de se détier du marchand de Dubreuil. Je veux bien qu'on fasse avec lui un nouveau marché, sans égard au premier; mais il faudroit consulter quelque expert qui sache le commerce avec étendue, après quoi je te prie de décider. Pour Dubreuil, je te prie de lui dire que je n'ai fait ce qui s'est passé, ni par humeur, ni par promptitude, et que j'ai eu besoin d'un grand sang-froid pour ne le congédier pas; que nous ne saurions avoir affaire plus long-temps ensemble, mais que je veux bien me souvenir de son voyage de Rome¹, et ménager son honneur, en lui donnant le temps d'achever son affaire de Bruxelles, pour laquelle j'écrirai à M. de Bagnols, qui me mande qu'il est en état de travailler. J'embrasse la canailleuse race de nos enfans. Embrassade aussi pour le vénérable; mais serre-le bien. Si le cher Calas n'est point parti, il faut l'étouffer de caresses. Je l'aime au double du temps passé. Bien des complimens à M. le marquis de Prie. O mon Panta, que tu m'es cher! *Cupio te in visceribus Christi Jesu*².

Si M. Le Fèvre vient, il faudra en prendre soin, en attendant mon retour.

Il y a sous mes fenêtres cinq ou six lapins blancs qui feroient de belles fourrures; mais ce seroit dommage; car ils sont fort jolis, et mangent comme un grand prélat. Je vois aussi deux petits coqs, l'un noir, et l'autre à plumage de couleur d'aurore. Ils sont comme la France et l'Empire: le noir est Achille, et l'aurore est Hector.

Ludus enim genuit trepidum certamen et iram.
Ira truces iniuicittas, et funebre bellum³.

¹ On voit, par la Correspondance sur le quietisme, que ce Dubreuil, domestique de Fénelon, avoit fait en 1698 le voyage de Rome, pour porter des dépêches importantes sur l'affaire du livre des *Maximes*. — ² *Philip.* 1, 8. — ³ Horv. *Epist.* lib. 1, *Epist.* XIX, v. ult.

LXII.

AU MÊME.

Sur quelques affaires de famille, et sur ses visites pastorales.

Au Quesnoi, 16 septembre 1702.

BOUJOUR, mon cher Panta; le temps de vous aller revoir s'approche, et j'en suis ravi. Vous savez beaucoup mieux que moi ce que le P. de Vitry peut avoir dépensé, il faut faire la chose un peu largement; décidez-la comme vous feriez pour vous-même, sans façon et tout au plus tôt.

Je vous envoie la lettre de Dubreuil, qui ne répond point à la vraie difficulté. Je vous ai déjà mandé que j'écrirois pour lui à M. de Bagnols. Il faut qu'il se retire de chez nous sans scandale, et qu'on lui facilite une honorable retraite; mais il faut finir.

Je me trouvai un peu incommodé avec de l'émotion avant-hier; mais cela n'a point eu de suite. Je me repose et me ménage beaucoup: c'est être en solitude. Je ne parle qu'à des paysans, qui ne font point partie de ce qu'on appelle le monde. Nos catéchismes vont bien; mais ils fatiguent la poitrine de M. Provençères. J'ai vu quelques jolis paysages de vallons et de côteaux sur le bord de la forêt de Mormal. J'embrasse le vénérable, et les non-vénérables marmots. Je suis tout à toi, mon cher et unique Panta.

LXIII.

AU MÊME.

Sur le bref du pape aux catholiques de Hollande; sur les difficultés relatives au bref du 12 février, contre le *Cas de conscience*. Détails sur la visite du diocèse de Cambrai.

A Mez en Couture, le jour de l'Ascension (17 mai) 1703.

Je vous envoie l'arrêt du Parlement sur l'appel comme d'abus¹, et je vous renvoie le bref

¹ Il s'agit ici d'un arrêt du Parlement de Paris, qui rejetoit le *bref de Clément XI*, du 12 février 1703, comme renfermant des clauses contraires aux maximes de l'Eglise Gallicane. Le même Parlement supprima aussi, vers cette époque, le *Mandement de l'évêque de Clermont* qui publioit ce bref. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part., art. 1^{er},

du Pape aux catholiques de Hollande ¹. Je voudrais bien qu'on pût en avoir plusieurs exemplaires imprimés ; car c'est une chose à garder, et il est à propos de conserver de tels monumens. Demandez au père recteur si les textes condamnés par M. d'Arras ² sont dans le P. Taverne précisément comme il les rapporte et sans correctif. Il me semble avoir oui dire que ce livre a été examiné et approuvé par les théologiens de Rome. Cependant je trouve diverses propositions bien raboteuses. Vous verrez que les gens du Roi ont mis bien des adoucissements à leur appel comme d'abus ; mais enfin, c'est un coup fait avec art, pour empêcher les mandemens des évêques : c'est sans doute ce qui arrête M. l'évêque de Chartres. M. le cardinal de Noailles veut boucher le chemin, et que personne ne parte après lui.

Ayez la bonté, mon bon fils, de faire écrire par M. l'abbé de Saint-Aubert, ou d'écrire vous-même à M. l'abbé de Cisoix, afin qu'il vous renvoie promptement un certain *factum* ou mémoire imprimé de M. l'évêque d'Arras, dans le temps du procès à Tournai, qu'il me semble que je prêtai à M. l'abbé cet hiver dans la conférence avec M. l'évêque, et que l'abbé ne m'a point rendu. J'en aurois grand besoin pour le *Queritur* que j'ai prié M. le bailli de Franqueville de dresser, afin que je puisse consulter à fond les plus célèbres avocats de Paris.

Plus je m'éloigne de vous, plus je m'en rapproche. C'est par l'Artois le plus éloigné, que je dois retourner à Cambrai. Ainsi je suis ravi de vous *tourner le dos*, pour vous voir en bref face à face. Dieu vous garde, beau sire, accort, gentil et preux Panta.

secl. 4^e, n. 6 et 7. — *Examen et Réfutation des raisons alléguées contre la réception de ce bref*, t. iv, p. 474 et suiv. — Lettre du cardinal Gabrielli à Fénelon, du 9 juillet 1703, parmi les *Lettres diverses*. — *Hist. de Fénelon*, liv. v, n. 5 et 6. — *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 20 juillet 1701.

¹ Le Pape venoit d'adresser aux catholiques de Hollande un bref pour les exhorter à se soumettre au vicaire apostolique qu'il venoit d'établir par *interim* à la place de l'archevêque de Sebaste, Pierre Godde, suspendu de ses fonctions à cause de son opposition au Formulaire d'Alexandre VII. Voyez, sur cette affaire, les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 7 mai 1702. — ² Gui de Sève de Rochechouart, évêque d'Arras, avoit condamné, le 5 mai précédent, l'ouvrage du P. Taverne, Jésuite, intitulé : *Synopsis Theologiae practicae*, etc. Voyez les *Mém. chronol.* du P. d'Avrigny, 4 mai 1703.

LXIV.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Havrincourt, 17 mai 1703.

Le bref du Pape aux catholiques de Hollande est à peu près du même style que ceux qu'il a écrits au Roi et à M. le cardinal de Noailles ¹. Les partisans de l'archevêque de Sebaste (quoi que leurs ennemis en puissent dire) doivent être de bonnes gens, puisqu'ils sont si faciles à contenter. Le Pape doit bien leur donner souvent de pareilles consolations. Vous verrez l'arrêt du Parlement imprimé sur l'appel comme d'abus du mandement de M. l'évêque de Clermont. Ce ne sera rien, pourvu que le Roi ordonne la réception du bref ; mais *hic opus, hic labor est*.

Le serpent Python couvre les vastes campagnes ; je ne sais si Apollon le percera de ses flèches aujourd'hui comme hier.

Nous partons pour nous éloigner un peu de vous ; mais l'absence sera courte. Encore huit jours, et nous sommes à votre porte. Je voudrais bien, à propos de porte, que Clocher pût, en mon absence, faire celle que vous avez si savamment projetée pour aller de ma chambre grise au grand cabinet.

M. Le Fèvre est le Messie des Juifs d'à-présent. Il a passé tous les temps, et la Synagogue doit maudire quiconque voudra supputer les dates. M. Chalmette prend assez sérieusement cette chronologie. Il a pensé, à cause de sa modique taille, être accablé par une multitude de filles pétulantes, qui vouloient l'envahir au catéchisme dans un coin du cimetière. Ses coadjuteurs en ont ri jusqu'aux larmes. Il devient méchant à l'exemple d'autrui.

M. d'Arras m'a envoyé son placard contre le P. Taverne, et me parle d'union de la province contre la morale relâchée. Je vois bien qu'il faudroit tenir un concile provincial contre les Jésuites ; mais je ne puis le faire sans en demander la permission au Roi.

¹ Le Pape, outre le bref du 12 février 1703, contre le *Cas de conscience*, en avoit adressé un autre à Louis XIV, et un troisième au cardinal de Noailles, pour les engager à châtier si sévèrement les docteurs qui avoient signé le *Cas de conscience*, que leurs confreres ne pussent être tentés de les imiter. Voyez les *Mémoires chronol.* du P. d'Avrigny, 20 juillet 1701.

Je salue M. de la Templerie en toute joyeuseté. J'embrasse nos deux apprentis. Tout à toi, grand Panta.

Si vous voulez m'écrire, vous le pourrez, dit-on, par Saint-Quentin et par Péronne; mais c'est un grand détour. Si rien ne presse, il vaudra mieux nous abandonner pour le peu de temps que nous demeurerons à Arrotoise. Je compte que le maître d'hôtel fera porter des matelas à Marquion avant que j'y arrive.

LXV.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

Vendredi (mai 1705).

JE suis véritablement en peine de toi, mon cher fils. Je n'ai qu'un Panta au monde; conserve-le-moi, je t'en prie. Laisse le bois aller comme il pourra. Reviens nous voir. Il court un bruit que l'empereur est mort¹; on n'en mande rien de Paris. M. le maréchal de Villeroi passe ici lundi. J'embrasse les deux bambins. Tout à mon fils Panta.

LXVI.

AU MÊME.

Sur les embarras que lui causent plusieurs canonicats de son diocèse de Cambrai, à la nomination du Pape.

A Tournai, jeudi 1^{er} octobre 1705.

J'ai achevé les principales choses que j'avois à faire ici; j'espère que ce soir il m'en restera peu. Je tâcherai même de partir d'ici demain vendredi 2^e d'octobre; au plus tard ce sera après-demain 3^e de ce mois. Comme je ne saurois aller droit à Cambrai, à cause des chemins de Marchiennes qui commencent à être gâtés, et parce que la journée seroit trop longue, je passerai par Douai, où il faut aussi bien que j'aïlle payer une visite à M. de Pomeroy². J'arriverai donc à Douai le 2 ou le 3 au plus tard, et je

serai, s'il plaît à Dieu, le 3 ou le 4 au plus tard à Cambrai. Dès que mes chevaux se seront un peu reposés, ils partiront pour Chaulnes, et serviront la bonne duchesse (*de Chevreuse*) jusqu'à Paris. Ce que vous me mandez de sa santé me fait un sensible plaisir.

On n'a point arrêté ma lettre au cardinal Sacripante: il m'a fait réponse. C'est de son propre mouvement, que le Pape, après avoir donné le canonicat de Saint-Géry à Robert, actuellement suspens, et connu à Rome pour tel, a nommé Lagon pour le canonicat de mon domestique. Il a même donné le canonicat de Lagon à Saint-Géry à un homme de Paris nommé *Eglise*, sur la recommandation de M. le cardinal de Noailles. Comme le père provincial des Jésuites part pour Rome, je lui donnerai un mémoire sur ce détail, et je le prierai de parler au Pape en personne. C'est, ce me semble, le meilleur parti. Il faut qu'il y ait là-dessous un mystère. On prétend que ce canonicat de M. de la T. a été refusé à la reine de Pologne; M. de Villamez le mande à M. Amas. Il ajoute que c'est M. le cardinal de Janson qui a pressé pour Lagon. M. Amas croit que M. d'Havincourt, ami intime de Lagon, lui aura procuré quelque recommandation de madame de Maintenon pour le cardinal de Janson. Le cardinal Sacripante me mande que le Pape l'avoit chargé de savoir de Villamez si Lagon m'étoit désagréable, et que Villamez lui avoit répondu qu'encore qu'il ne fût pas recommandé dans mon mémoire, il m'étoit agréable. Villamez écrit à M. Amas que le cardinal lui ayant demandé si j'avois quelque chose à la charge de Lagon, pour l'exclure de la métropole, il s'étoit contenté de répondre qu'il n'en savoit rien. Ainsi vous voyez qu'on ment au-delà des monts comme en deçà. Il faut prendre patience.

Il me tarde bien, mon cher Panta, de savoir quel profit tu as tiré de ton séjour à Chaulnes. O que je t'aime, et que je te désire le vrai amour! Embrasse tendrement pour moi le cher petit abbé (*de Langeron*). Mille choses aux jeunes dames. Cent mille à la bonne duchesse (*de Chevreuse*). Je suis las: c'est ce qui m'empêche d'écrire. Il faut que j'écrive tout à l'heure à Bruxelles.

¹ L'empereur Léopold mourut à Vienne le 6 mai 1705, âgé de soixante-cinq ans, après quarante-sept ans de règne.
— ² François de Pomeroy, gouverneur de Douai, contribua beaucoup à défendre cette ville contre le prince Eugène, en 1710, quoiqu'il fut alors âgé de quatre-vingt-cinq ans.

LXVII.

AU MARQUIS DE LAVAL ¹.

Il l'exhorte à dépendre de sa mère, autant par grâce que par nature.

Vous savez, monsieur, combien N... est contredit et condamné dans le public : mais j'espère que, si on veut écouter le détail, on saura qu'il a été fort à plaindre. *Bonum mihi, quia humiliasti me* ². C'est le fondement des œuvres de Dieu, et le creuset où se purifient ceux dont il veut se servir. J'en ai de la joie et de la douleur. Courage sans courage, mon cher M... Soyez petit. Saint Augustin dit que *Saul* étoit grand, courageux, savant dans la loi, et zélé des traditions ; mais que devenant *Paul*, qui signifie *petit*, il devint effectivement petit, souple, insensé selon le monde ; et que ce fut en le terrassant, que Dieu l'instruisit pour l'apostolat. O la bonne instruction, que d'être terrassé et aveuglé ! Soyez aveugle et abattu, si vous voulez être *Paul*, c'est-à-dire *petit*.

Votre petitesse doit paroître principalement dans une intime union avec madame votre mère, et dans une entière dépendance d'elle, mais il faut que ce soit une dépendance toute intérieure de jugement et de volonté ; il faut une docilité sans réserve. Si vous réservez dans votre docilité le moindre petit coin de propriété de pensée ou de volonté secrète, vous mentez au Saint-Esprit, dans votre désappropriation, comme Ananias et Saphira. *Nonne manens tibi manebat* ³ ? Vous étiez libre de demeurer homme de bien dans un train commun, en gardant vos pensées et vos volontés ; mais une désappropriation qui cache une ressource de propriété est un mensonge au Saint-Esprit et un larcin sur son propre sacrifice.

Que votre cœur soit donc nu comme le corps d'un petit enfant qui tette sa mère, et qui ne sait pas ce que c'est que nudité. Dites-lui tout, pour et contre vous, sans réflexion ; et après l'avoir dit, ne croyez et ne voulez que ce qu'elle

vous fera croire et vouloir. Vous n'aurez de paix que dans cette désappropriation universelle. Il me semble que je suis toujours avec vous deux, et que Dieu est au milieu de nous. Amen, amen.

LXVIII.

A LA COMTESSE DE FÉNELON.

Avis pour la conduite de son fils.

Je souhaite, ma chère sœur, que M. votre fils soit petit, simple et souple dans vos mains. Quelque tendresse que je ressente pour lui, je ne puis l'aimer qu'autant qu'il vous croira et qu'il sera fidèle à vous obéir. S'il vous laisse voir son intérieur sans réserve avec une naïveté de petit enfant, et s'il se laisse mener comme par la lisière, toutes ses foiblesses se tourneront à profit pour lui ; car on n'est fort, qu'autant qu'on se sent foible et sans aucune ressource en soi-même. Les mendiants sentent leur misère ; la faim les chasse de chez eux, et les réduit à la mendicité, qui leur procure des aliments. Il faut que l'expérience intime, violente et continuelle de notre impuissance, nous fasse sortir de notre cœur, pour nous faire mendier à la porte de celui qui est *riche sur tous ceux qui l'invoquent* ¹ : c'est là qu'il faut aller chercher conseil, secours et vie empruntée : il ne faut plus vivre que d'emprunt, même pour penser et pour vouloir. Malheur à qui vit du sien propre ! Il ne faut plus vivre que du bien d'autrui. Malheur à quiconque se tient renfermé chez soi ! Il en faut sortir, comme Abraham, sans savoir où l'on va, et n'y rentrer jamais sous aucun prétexte.

Tenez donc M. votre fils pour le conduire pas à pas, sans le laisser jamais rien décider à sa mode. Il est votre enfant selon la grâce autant que selon la nature. Dès qu'il se soustraira de votre conduite, il n'éprouvera que foiblesse et que chute, avec un grand péril d'égarement. Si, au contraire, il ne s'éloigne jamais d'un pas de vous, s'il vous dit tout sans réserve et sans retardement, s'il remédie à la foiblesse par l'obéissance, ses misères se tourneront à profit pour le desabuser à fond de lui-même. Au moins, quand on est dans une entière impuissance, faut-il se laisser soutenir et conduire.

¹ Il étoit fils de la marquise de Laval, cousine germaine de Fénelon, et depuis sa belle-sœur. (Voyez ci-dessus la lettre XV, et la note 2, p. 401.) Cette lettre et la suivante ont été insérées dans la première édition des *Lettres spirituelles*, en 1718, sans le nom des personnages à qui elles étoient adressées. Elles ne peuvent convenir qu'aux personnes à qui nous les attribuons. — ² Ps. CXXIII, 71. — ³ Act. v, 4.

¹ Rom. x, 12.

LXIX.

A LA MÈME.

Il s'excuse des avis qu'il lui a donnés au sujet de son fils.

A Cambrai, 12 février 1706

En arrivant ici de Bruxelles, j'ai reçu votre lettre du 27 janvier. J'avoue, ma chère sœur, qu'elle m'a bien surpris et affligé. J'espérois que vous me sauriez quelque gré de vous avoir représenté cordialement mes pensées dans une lettre qui n'étoit que pour vous, et sans me mêler de décider sur la conduite de M. votre fils. Il me sembloit qu'il y a une grande différence entre décider et proposer avec zèle ce qu'on croit voir : ainsi j'étois bien éloigné de croire que ma lettre pût m'attirer celle que vous m'avez écrite. Mais je suppose que j'ai tort, puisque vous le jugez ainsi : du moins ma faute sera courte ; car je m'abstiendrai, puisque vous le souhaitez, de vous proposer mes pensées. D'ailleurs je recevrai toujours d'un cœur ouvert tout ce qu'il vous plaira de me mander de vos raisons. Personne ne sera plus content que moi de reconnoître qu'elles sont bonnes, comme personne ne seroit plus affligé que moi, si elles n'étoient pas décisives. Mais supposé qu'elles soient aussi fortes que vous les croyez, je trouve M. votre fils bien à plaindre ; car, en ce cas, il se trouve entre une mère qui a de bonnes raisons pour vouloir l'empêcher de servir, et le public, dans lequel il sera déshonoré sans ressource, malgré ces raisons inconnues, s'il ne sert pas. Il est déjà dans sa vingtième année : les autres gens de condition se gardent bien d'attendre un âge si avancé pour commencer à servir ; ils servent dès l'âge de quatorze ou quinze ans. On ne trouvera en France aucun exemple d'un homme d'un nom connu, qui n'ait pas déjà fait quelques campagnes dans sa vingtième année. Le public ne comprendra jamais les raisons d'une telle singularité, qui est si contraire aux préjugés de toute la nation. J'en conclus que la situation de M. votre fils est bien violente. Il est réduit à l'une de ces deux extrémités, ou de désobéir à sa mère, qui a de bonnes raisons pour lui défendre de servir, ou de se laisser déshonorer dans le monde, parce que ces bonnes raisons n'y seront jamais comprises. Pour moi, je n'ai point d'autre parti à prendre, que celui de me taire, d'être véritablement af-

fligé, et de prier Dieu qu'il donne son esprit de sagesse à la mère et au fils. Ce qui est certain, c'est que je ne paroîtrai jamais en rien désapprouver votre conduite, et que j'aimerois mieux ne parler de ma vie, que de laisser échapper une parole contre vous. C'est du fond de mon cœur, ma chère sœur, que je vous suis toujours dévoué.

LXX.

AU MARQUIS DE FÉNELON, SON
PETIT-NEVEU.

Il l'exhorte à prendre conseil de gens sages, sur le lieu où il doit servir dans les armées.

A Cambrai, 7 janvier 1709.

VOTRE lettre, mon cher neveu, est venue fort à propos. Je commençois à être en peine du retardement de votre arrivée à Paris. Il est juste que vous y donniez le temps convenable pour les affaires de votre régiment. J'avoue que ce seroit une grande consolation de vous avoir pendant la campagne à deux pas de nous, et d'être à portée de vous secourir en cas de blessure ou de maladie. Il est vrai aussi que vous seriez sur cette frontière plus à portée d'être connu, et de montrer votre bonne volonté. Mais, d'un autre côté, je serois inconsolable si vous veniez à périr dans une frontière où l'on est plus exposé qu'ailleurs, supposé que vous eussiez demandé à y venir par un sentiment d'ambition, et que j'eusse approuvé un tel dessein. Ainsi, tout ce que je puis faire est de vous laisser à la Providence, et de vous conseiller de consulter des gens plus sages que moi dans le lieu où l'on vous désire. Le principal est, si je ne me trompe, de suivre simplement ce que vous aurez au cœur, en n'y écoutant que Dieu, et en renonçant à toute vue mondaine. Dieu vous bénira quand vous vous abandonnerez à lui.

Je compte que vous rendrez de vrais devoirs aux maisons de Mortemart, de Chevreuse et de Charost. Vous devez de la reconnaissance à cette dernière maison : je lui suis dévoué à toute épreuve. Allez voir, je vous prie, mademoiselle de Langeron, et notre bon abbé Le Fèvre. J'espère que M. Dupny nous viendra voir bientôt, et j'en suis ravi. Mille et mille amitiés à ma chère nièce, que j'aime de plus en plus : son bambin me tient fort au cœur. Bien des

complimens à M. de Chevry. Le moment de vous embrasser et entretenir me donne par avance beaucoup de joie.

LXXI.

AU MÊME.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée.

A Cambrai, 6 avril 1709.

On ne sauroit, mon cher neveu, être plus en peine que je le suis de notre chère malade. Je crains toujours qu'elle ne prenne trop sur elle, et qu'elle ne veuille pas s'assujétir au régime nécessaire pour sa santé : engagez-la, si vous le pouvez, à le garder très-exactement. Plût à Dieu qu'elle fût ici ! Nous aurions soin de la réduire, et en même temps de la tenir en gaité avec le cœur en repos. Je prie Dieu de nous la conserver : mandez-nous l'état où elle sera.

Je suis bien fâché de ce que vous allez en Dauphiné : j'espérois que vous serviriez en Allemagne. Il faut être prêt à tout, et content en quelque lieu qu'on aille. Si les bruits de paix qui se répandent sont vrais, nous pourrons vous revoir bientôt. En attendant, travaillez sans relâche à tout ce qui peut contribuer au bon état de votre régiment, et au bien du service. Tâchez de vous faire aimer : soyez doux et obligeant sans faiblesse ; distinguez le mérite parmi vos officiers, sans blesser personne ; attachez-vous aux officiers qui vous sont supérieurs, pour tâcher d'obtenir leur estime, et pour apprendre auprès d'eux ce que vous avez besoin de savoir. Ménagez votre santé. Ne comptez pas trop sur elle, quand elle paroît bonne ; car elle s'altère aisément.

Je ne manquerai pas de remercier ceux qui ont eu de la bonté pour vous. J'espère que M. l'abbé de Langeron, qui s'en va à Paris, pourra encore vous y trouver : ne vous y arrêtez point inutilement. Donnez-vous de vos nouvelles partout où vous serez. Comptez que j'en désirerai toujours, et que je serois fort en peine, si nous n'apprenions pas au moins l'état de votre santé. Bonjour, mon cher enfant, je suis à vous avec tous les sentimens que vous savez. Je prie Dieu qu'il vous garde, qu'il vous rende fidèle à sa grâce, qu'il vous tienne dans une humble défiance de vous-même, et qu'il vous fasse faire sa volonté en tout.

LXXII.

AU MÊME.

Il l'engage à se concilier l'estime et l'amitié des officiers.

A Cambrai, 13 avril 1709.

Je souhaite de tout mon cœur, mon cher neveu, que vous soyez arrivé à Strasbourg en parfaite santé, et que vous nous appreniez bientôt de vos nouvelles ; elles me feront toujours un vrai plaisir. Il est fort à désirer que vous trouviez votre régiment bien composé, et que vous puissiez gagner l'amitié et l'estime des officiers : c'est un commencement très-nécessaire pour établir la réputation d'un jeune homme ; et ce n'est pas un ouvrage facile, car on trouve partout des gens difficiles à contenter. Mandez, je vous conjure, avec franchise, la disposition des esprits, et les mesures que vous prenez pour vous faire aimer d'eux. Les gens que vous avez vus à Versailles sont contents de vous ; et j'espère qu'en continuant de bien faire, vous vous attirerez leurs bontés. Si vous partez pour le Dauphiné, mandez-nous en quel lieu il faudra adresser les lettres que nous vous écrirons. Il faut être content partout, pourvu qu'on fasse son devoir, et qu'on ait dans le cœur ce qui fait le vrai bonheur des hommes. Bonsoir, mon cher petit homme, je vous aime tendrement.

LXXIII.

AU MÊME.

Il le félicite de sa conduite envers les officiers, et l'engage à continuer.

A Cambrai, 6 mai 1709.

Je souhaite de tout mon cœur, mon cher enfant, que cette lettre vous trouve arrivé à Besançon en parfaite santé. On ne peut avoir plus de joie que j'en ai de savoir que vous avez bien commencé avec votre régiment, et que les officiers sont contents de vous : j'ai vu des gens dignes d'être crus, qui assurent que ces officiers ont un vrai mérite, et que le régiment est bien composé. Si Dieu vous conserve dans les bons sentimens qu'il vous a donnés, vous n'oubli-

rez rien pour vous faire aimer d'eux , et pour gagner leur confiance , sans relâcher rien de ce qui est important au service. Je pars dans ce moment pour aller faire une visite de peu de jours : ce pays est dans un déplorable état , et je doute qu'on puisse de part et d'autre commencer la campagne avant le mois d'août. On parle toujours de la paix : Dieu veuille qu'elle nous donne le plaisir de vous revoir bientôt ! Donnez-nous de vos nouvelles , et ayez soin de vous renouveler souvent dans les dispositions où Dieu vous a fait la grâce d'entrer. Vous savez avec quelle tendresse je vous aimerai toute ma vie.

LXXIV.

AU MÊME.

Il lui recommande un neveu de l'évêque de La Rochelle.

A Cambrai , 20 mai 1709.

JE suis ravi , mon cher neveu , d'avoir vu la lettre que vous avez écrite à l'abbé de Beaumont ; il m'y paroît que votre santé est bonne , et que vous vous appliquez à vos fonctions : Dieu soit béni. J'espère que cette lettre vous sera rendue à Lyon , et que vous y serez arrivé heureusement. Je vous prie de vous informer si madame la comtesse de Soissons ¹ y est. En cas qu'elle y soit , faites-moi le plaisir de l'aller voir dans sa retraite , et de lui dire combien je la respecterai toute ma vie.

M. l'évêque de La Rochelle ² me mande qu'il a un neveu à la mode de Bretagne , de son nom , qui est capitaine dans le régiment de Bigorre ; son nom est M. de Champflour. Ce prélat s'intéresse très-vivement pour son parent , et me prie très-fortement de vous le recommander. Comme j'ai une singulière vénération pour ce très-digne prélat , je vous conjure de faire toutes sortes d'avances vers ce capitaine , pour lui faire sentir votre amitié , et pour vous assurer de la sienne. Vous me ferez même un vrai plaisir de me mander quel sera le succès de vos attentions et de vos soins , afin que j'en puisse rendre bon compte au prélat.

Si les espérances que l'on continue encore de nous donner d'une paix prochaine sont solides , nous pourrions vous revoir de bonne heure ;

j'en aurai une grande joie. En attendant , retrouvons-nous souvent dans notre centre , où tout est un : et ne doutez jamais de ma tendresse pour vous.

LXXV.

AU MÊME.

Il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde , et quelques nouvelles politiques.

A Cambrai , 10 juillet 1709.

JE suis dans une vraie joie , mon cher neveu , quand je reçois de vos nouvelles , et je suis fort sensible au plaisir que vous donnent mes lettres. Je souhaite que votre santé aille bien , et que vous la ménagiez , sans manquer aux fonctions de votre emploi et aux occasions d'apprendre la guerre. Vos foiblesses ne vous nuiront point ; elles serviront , au contraire , à vous humilier , à vous tenir dans une juste défiance de vous-même , et à vous faire recourir sans cesse à Dieu , pourvu que vous ayez soin de vous recueillir , de prier , de lire , et de fréquenter les sacremens autant que votre vie agitée le pourra permettre. Soyez sociable dans le public : mais , dans tout ce qui est particulier , évitez toute familiarité avec les gens libertins et suspects de corruption : attachez-vous aux gens de mérite , pour gagner leur estime et leur amitié : mais , dans le fond , ne comptez point sur les hommes ; Dieu est le seul ami fidèle qui ne vous manquera jamais. Quoique je vous aime tendrement , je vous conjure de ne compter jamais sur moi , et de ne voir en moi que Dieu seul malgré mes misères.

Les ennemis font le siège de Tournai : la tranchée est ouverte du 7 de ce mois : notre inondation va bien. On ne sait point encore si M. le maréchal de Villars marchera pour secourir la place : il le fait espérer , dit-on , à M. de Surville. Tout ce pays est dans une extrême souffrance ; il est ravagé cruellement par les ennemis , et les nôtres le fourragent terriblement de leur côté. Dieu veuille que la campagne se passe sans aucun fâcheux événement ! Le temps insensiblement se rapproche , où nous pourrions nous revoir ; j'en ai une vraie impatience. Si M. de Camy va à votre armée , je vous conjure de le rechercher avec beaucoup plus d'empressement , que s'il étoit encore secrétaire d'État. Si vous passez près de Cham-

¹ Voyez la note 2 de la lettre XXVII , ci-dessus , p. 406. —
² Etienne de Champflour , nommé à La Rochelle en 1702 , mort en 1724.

béri, allez voir. je vous prie, le P. Malatra, Jésuite, homme de beaucoup de mérite, à qui j'ai obligation : si vous n'êtes pas à portée de le voir, du moins écrivez-lui, pour lui témoigner combien vous auriez voulu le faire, sur la prière que je vous en ai faite. Dieu sait, mon cher enfant, avec quelle tendresse je suis tout à vous sans réserve.

LXXVI.

AU MÊME.

Il le félicite de sa conduite à l'armée, et le charge de remercier le maréchal de Berwick.

A Cambrai, 20 août 1709.

Je suis ravi, mon cher neveu, d'apprendre que vous avez fait votre devoir; je vous en sais bon gré : mais j'en loue Dieu infiniment plus que vous, et je souhaite que vous lui en renvoyiez toute la louange; tout ce que vous en garderiez seroit un larcin. Vous ne sauriez garder trop de ménagement, pour n'exciter ni jalousie ni critique; redoublez vos soins pour tout le monde. Je suis fort aise de ce que votre petit frère a été échangé; faites-lui des amitiés pour moi, et tâchez d'en faire un honnête homme. Vous savez comment je désire que l'honnête homme soit fait, et quel est son premier devoir. Je voudrois être à portée de remercier M. le maréchal de Berwick : je trouverai moyen de lui faire dire quelque chose en bon lieu, si je ne me trompe. M. de Bonneval a perdu sa grand'mère, et gagné beaucoup de bien; mais la plus grande partie de ce bien demeurera à sa mère pour en jouir sa vie durant. Ce pays est toujours désolé; le siège de la citadelle de Tournai continue. Bonjour; tendrement tout à vous, mais d'une tendresse selon la foi.

LXXVII.

AU MÊME.

Sur quelques événemens de la campagne de cette année.

A Cambrai, 26 septembre 1709.

M. le duc de Saint-Aignan¹, qui a été blessé d'un grand coup de sabre à la tête, est en

¹ Le duc de Saint-Aignan étoit frère paternel du duc de

chemin de prompt guérison; mais M. le duc de Charost¹ est mort sur le champ de bataille, après avoir fait son devoir avec un grand courage. Sa famille est dans une très-vive douleur, et moi j'en suis très-affligé. Ne manquez pas, mon cher neveu, d'écrire à M. le duc de Charost, qui a eu tant de bontés pour vous. On avoit cru la bataille gagnée jusqu'à midi, et je ne vous avois écrit que sur les paroles d'un officier de l'électeur de Cologne, qui, allant porter cette agréable nouvelle à l'électeur de Bavière, avoit ordre de m'en faire part en passant. La blessure de M. le maréchal de Villars est grande, mais on espère qu'elle guérira. la guérison sera lente. M. le maréchal de Boufflers commande avec beaucoup de zèle et peu de santé. On a fait maréchal M. d'Artaignan, pour le soulager dans le commandement. Tout ce pays est ruiné sans ressource par les troupes, quelque bon ordre que nos généraux tâchent de faire garder. Portez-vous bien; aimez qui vous aime, et souvenez-vous que ce n'est pas ce que je désire le plus, de vous aimer fidèlement.

LXXVIII.

AU MÊME.

Il lui trace la conduite qu'il doit tenir envers le chevalier de Luxembourg, et lui recommande son petit frère.

A Cambrai, 7 juillet 1709.

Je vous envoie, mon très-cher neveu, la lettre de crédit pour M. Henry. M. le chevalier de Luxembourg me mande qu'il a une vraie amitié pour vous, et que vous avez trop de politesse envers lui. Gardez-vous bien de vous en corriger; vous ne sauriez lui témoigner trop de déférence et de respect : mais il faut éviter une certaine cérémonie empesée, et un sérieux qui le gêneroit. Il y a un petit badinage léger et mesuré, qui est respectueux et même flatteur, avec un air de liberté : c'est ce qu'il faut tâcher d'attraper.

Veillez, je vous prie, sur votre petit frère, pour voir comment il se conduit dans sa compagnie. Voilà une occasion de le connoître. Il

Beauvilliers : né en 1684, il mourut en 1776, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. Voyez *l'Hist. de Fén. Pièces justif.* du liv. 1, n. 5.

¹ C'est le marquis, et non le duc de Charost, qui fut tué le 11 septembre 1709, à la bataille de Malplaquet. Voyez, dans le dernier volume, la *Notice des personnages.*

ne faut pas lui laisser faire certaines fautes ; il faut l'accoutumer à être doux , poli , modéré , juste , vrai , ferme , discret et obligeant ; il faut tâcher de faire en sorte qu'il s'ouvre à vous , qu'il vous consulte , et qu'il sente de la commodité dans votre commerce. Ayez soin de la santé de Dufort , pour ne lui laisser faire aucun excès en aucun genre , et mandez-moi , sans adoucissement , comment il se conduit. Madame de Chevry est toujours mal ; s'il faut la tailler , j'enverrai son frère ¹ la voir et la consoler. Le petit abbé va bien , il se guérit ; Blondel de même. Le pauvre Turodin se meurt : c'est une très-grande perte. Si vous passez près d'ici , avec la liberté d'y venir , je serai ravi de vous embrasser. Je vous donne à Dieu , et ne vous aime que pour lui : c'est la seule véritable amitié ; elle est bien tendre au fond de mon cœur. Bonjour , cher enfant ; tout à toi sans réserve.

Madame de Chevry a eu une colique. Nous ne savons pas si la pierre est descendue pendant cette colique-là. Elle étoit un peu soulagée.

M. l'abbé de Langeron s'en ira à Paris au commencement d'août. Panta se porte bien.

Les douze cents francs seront avancés. Je voudrois les pouvoir donner ; mais le temps ne me le permet pas.

M. Des Anges ¹ est allé au Câteau. Nous ne saurions avoir des voitures ni des greniers pour faire transporter les grains.

J'embrasse le petit cométable ² et Dufort. Bonsoir , mon cher petit enfant , tout à toi avec tendresse et sans réserve.

LXXX.

AU MÊME. *

Il lui donne des nouvelles de ses parens , et le charge de diverses commissions.

A Cambrai , 19 août 1710.

LXXIX.

AU MÊME.

Il le charge de faire quelques observations à M. de Puységur.

A Cambrai , 25 juillet 1710.

Je suis ravi , mon cher enfant , d'avoir de vos nouvelles , et de savoir que vous vous portez bien. Ce que vous me mandez me fait penser qu'on pourroit s'engager insensiblement à quelque grande action : Dieu veuille tourner tout à bien , et conserver avec la France les personnes qui nous sont chères ! Mille et mille remerciemens à M. de Puységur. Il faudroit que j'eusse le cœur bien mal fait pour n'être pas touché de ses attentions , pendant qu'il est si occupé de tant de choses importantes. Seroit-il possible que l'envie d'élargir nos subsistances , ou celle de paroître faire quelques pas en avant , nous engagât à une bataille qui hasardât tout le royaume ? Ne vaudroit-il pas mieux temporiser , comme Fabius , jusqu'à la fin de la campagne , où la paix pourroit devenir moins difficile ? Dites ceci en grand secret à M. de Puységur. Je parle en ignorant sur la guerre et sur la politique ; mais je sais à qui je parle , en m'adressant à M. de Puységur.

Mes complimens à ceux auxquels ils conviennent.

Quoique vous ne daigniez pas nous donner de vos nouvelles , mon beau monsieur , je suis ravi de vous donner des nôtres. Nous sommes tous céans en bonne santé. Je prends des eaux de Saint-Amand , comme les autres années en cette saison. J'attends des nouvelles de Paris pour mander à Lobos de revenir : il en a une extrême impatience. M. l'abbé de Langeron doit régler à Paris le sort du petit abbé ³ , pour y demeurer , ou pour revenir ici. Dites , je vous prie , au cométable , que je vous demande souvent le détail de sa conduite ; que je veux savoir s'il est poli , attentif à plaire aux honnêtes gens , désireux de les imiter , en défiance de lui-même , empressé à chercher les sages conseils , courageux pour se corriger , et appliqué pour s'instruire de tous ses devoirs. En voilà beaucoup , dira le cométable ; mais ce beaucoup n'a rien de trop. J'ai envie de l'aimer ; mais je ne saurois en venir à bout , qu'autant qu'il m'y aidera en se rendant aimable. J'ai une véritable joie de ce que Dufort se porte bien et vous contente.

Dites , je vous prie , à M. le chevalier de Luxembourg que je lui fais mes complimens sur le procès gagné par madame la duchesse de Luyues sa nièce. Mademoiselle sa sœur en pro-

¹ Secrétaire de Fenelon. — ² Frère du marquis de Fenelon , et qui servoit dans son régiment. — ³ Frère du marquis de Fenelon.

¹ L'abbé de Beaumont.

fitera apparemment aussi. Je ne m'intéresse pas moins à la cadette qu'à l'aînée. M. le chevalier m'entendra bien. Les bontés dont il vous honore me charment, en ce qu'elles confirment la bonne opinion que j'ai de vous : vous ne sauriez être attaché à lui avec assez de zèle et de respect. Mes eaux m'obligent à éviter toute application suivie : c'est ce qui m'empêche de lui écrire. J'ai reçu dans le temps une lettre de lui par un homme qui disoit s'en aller à Bouchain.

Quand vous verrez M. de Puységur, dites-lui que je n'ai point de termes pour lui exprimer tout ce que je sens.

Bonsoir, mon cher petit homme ; ne vous laissez point entraîner au torrent ; je crains pour vous, si vous ne craignez pas. Veillez et priez ; je vous présente souvent à Dieu, et je le prie de vous garder encore plus de la contagion du monde, que des coups des ennemis. Madame de Chevry languit, et languira jusqu'à ce que la pierre, qui a un peu baissé, soit tombée des reins. Encore une fois, bonsoir avec grande tendresse.

LXXXI.

AU MÊME.

Il l'exhorte à cultiver plus soigneusement les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille.

A Cambrai, 23 août 1710.

Les nouvelles de madame de Chevry ne peuvent être que fort tristes, mon cher neveu, jusqu'à ce que la pierre ait achevé de descendre ; elle se soutient néanmoins avec courage et même quelque gaieté. Je lui écris tous les jours, et tous les jours elle me fait écrire : je vous en manderai très-souvent des nouvelles.

Nous allons faire revenir votre frère aîné ; mais pour le petit abbé, il demeurera à Paris selon les apparences, parce que M. l'abbé de Langeron croit, avec d'autres amis, qu'il y étudiera mieux qu'à Cambrai.

Je ne puis m'empêcher de vous gronder un peu sur ce que vous ne voyez pas assez les gens que vous devriez cultiver. Il est vrai que le principal est de s'instruire et de s'appliquer à son devoir ; mais il faut aussi se procurer quelque considération, et se préparer quelque avancement : or vous n'y réussirez jamais, et vous demeurerez dans l'obscurité sans établissement

sortable, à moins que vous n'acquériez quelque talent pour ménager toutes les personnes en place ou en chemin d'y parvenir. C'est un soin tranquille et modéré, mais fréquent et presque continuel, que vous devez prendre, non par vanité et par ambition, mais par fidélité pour remplir les devoirs de votre état, et pour soutenir votre famille. Il ne faut y mêler ni empressément ni indiscrétion ; mais sans rechercher trop les personnes considérables, on peut les cultiver, et profiter de toutes les occasions naturelles de leur plaire. Souvent il n'y a que paresse, que timidité, que mollesse à suivre son goût dans cette apparente modestie, qui fait négliger le commerce des personnes élevées. On aime, par amour-propre, à passer sa vie avec les gens auxquels on est accoutumé, avec lesquels on est libre, et parmi lesquels on est en possession de réussir : l'amour-propre est contristé, quand il faut aller hasarder de ne réussir pas, et de ramper devant d'autres qui ont toute la vogue. Au nom de Dieu, mon cher enfant, ne négligez point les choses sans lesquelles vous ne remplirez pas tous les devoirs de votre état. Il faut mépriser le monde, et connoître néanmoins le besoin de le ménager ; il faut s'en détacher par religion, mais il ne faut pas l'abandonner par nonchalance et par humeur particulière.

Mille et mille assurances de zèle à M. le chevalier de Luxembourg : il n'y a que la crainte de notre ruine qui puisse m'empêcher de désirer qu'il se rapproche de nous. Ne m'oubliez pas quand vous verrez M. de Puységur. Vous devriez chercher les occasions naturelles de voir M. de la Vallière, M. de Broglio, M. le comte de Lesparre, etc. Bonsoir, cher enfant.

LXXXII.

AU MÊME.

Il lui donne des nouvelles de plusieurs parens ou amis, et quelques nouvelles politiques.

A Cambrai, 28 septembre 1710.

Me voici revenu, mon cher neveu, et je suis fort aise de vous l'apprendre. Je partirai vers jendi prochain pour aller auprès de Laon mettre mon pied dans la vendange. En attendant, j'aurois été ravi de vous revoir, si votre devoir vous permettoit de venir ici. Mais il ne faut ni vous exposer aux partis ennemis, ni donner

mauvais exemple sur l'assiduité dans votre poste. Les nouvelles de madame de Chevry ne sont pas bonnes : elle a presque toujours de la fièvre, souvent des frissons, des convulsions, des foiblesses, et même un peu de rêverie dans les accès les plus violens. Chirac ne perd pas courage, et ne voit, dit-il, de danger que par la longueur, qui épuise les forces. Ce qui augmente ma peine, est que l'abbé de Beaumont, qui ne sort presque jamais de la chambre de la malade, tombe dans une tristesse qui m'alarme pour sa santé.

Vous savez, sans doute, les nouvelles d'Espagne, qui ne sont pas bonnes¹. Dieu sait ce qu'il veut faire, et il faut l'attendre avec soumission. Heureux qui veut tout ce qu'il lui plaît, puisque tout ce qu'il lui plaît s'accomplit ! M. le chevalier de Luxembourg est actuellement écans. Il avoit tenté de surprendre le fort de Scarpe : mais M. de Hompech, gouverneur de Douai, qui alloit à Lille, envoya par hasard son escorte l'attendre au fort, et déconcerta par ce coup de hasard tout le projet. Peu s'en est fallu qu'il n'ait réussi. Donnez-moi de vos nouvelles. J'écrirai demain à madame Voysin, comme vous le désirez, pour vous procurer quelque endroit voisin de Picardie. Je prie souvent Dieu pour vous, et je voudrois que mes prières fussent assez bonnes pour vous procurer la grâce d'être simple, vrai, recueilli, et tout à Dieu dans la vie la plus commune selon votre profession. Je vous crois vrai et droit d'une certaine façon : mais il y a une vérité et une droiture que le monde ne connoît pas, et qui consiste à ne réserver rien à l'égard de Dieu. Bonsoir, mon cher enfant : ménagez le monde par devoir, sans l'aimer par ambition ; ne le négligez point par paresse, et ne le suivez point par vanité. Tendemment tout à vous à jamais.

LXXXIII.

AU MÊME.

Sur une grâce que lui fait espérer M. Voysin, ministre de la guerre. Nouvelles politiques.

A Chaulnes, 15 octobre 1710.

Je vous envoie, mon cher neveu, la réponse que j'ai reçue de madame Voysin : elle vous

donne de bonnes espérances pour votre régiment. Je ne compte point de vous voir avant la fin de la campagne. Ayez soin de votre frère, et encore plus de vous-même. Dès qu'on manque, il faut, sans perdre courage, se relever humblement, et travailler, quoi qu'il en coûte, à se corriger. Il ne faut pas perdre un seul moment pour réparer ses fautes.

Madame de Chevry se porte mieux : mais c'est un mieux qu'un jour donne et qu'une nuit ôte. Je plains et elle et l'abbé de Beaumont : il faut porter la croix ; et nous ne valons rien, qu'autant que Dieu nous dompte par la souffrance. Bonsoir, mon pauvre enfant ; Dieu sait à quel point vous m'êtes cher malgré vos défauts, pourvu que vous travailliez sans relâche à les vaincre en recourant à Dieu.

Je vais écrire à Cambrai pour obtenir du chapitre le temps que votre frère¹ demande.

Mille complimens à tous ceux qui se souviendront de moi.

Il faudra écrire à Paris afin qu'on fasse bien entendre à M. Voysin, que la grâce qu'il nous fait espérer par madame Voysin se tourneroit en désavantage pour le régiment, si, sous prétexte du voisinage de Cambrai, on vous mettoit dans quelque place de guerre, où vos soldats mourroient de faim. Vous pourriez en écrire au premier commis, pour obtenir le plat pays en Picardie ou en Champagne : c'est ce que j'avois demandé ; ou quelque ville comme Ham, Laon, Noyon, Soissons, etc.

LXXXIV.

AU MÊME.

Nouvelles de famille.

A Cambrai, 25 octobre 1710.

Me voici enfin revenu, mon cher neveu. J'ai passé par Chaulnes, où j'ai séjourné neuf jours avec M. le duc de Chevreuse. Ma jambe est encore dans un état fort équivoque, mais qui ne doit donner aucune inquiétude.

J'en ai une très-juste sur ce que votre régiment vient ici pour l'hiver. Je crains qu'il n'y soit mal, et qu'il n'y soit très-souvent fatigué ; mais la chose est faite et sans remède.

Le chapitre a prolongé de très-bonne grâce

¹ Après la bataille de Saragosse, perdue le 20 août précédent, Philippe V venoit d'être obligé de quitter Madrid pour la seconde fois, le 9 septembre, et de se retirer à Valladolid.

¹ L'abbé de Fenelon, frère du marquis, étoit évêque de Cambrai. Voyez les lettres LXXXIX et LXXXVI, ci-après.

le congé de notre écolâtre ; mais il est temps qu'il revienne. J'en ai reçu une lettre de Tulle , où l'évêque ¹ voudroit le retenir par excès d'amitié. Il doit être maintenant à Manot , où il me prie de lui mander de revenir. Il vous fait bien des amitiés.

Madame de Chevry a eu de nouvelles attaques : deux nouvelles pierres sont descendues : ce mal n'a point de fin. Elle est bien à plaindre , et Pantà bien embarrassé.

Puisque vous sentez ce qui manque en vous , hâtez-vous de le réparer. Plus je vous aime , plus je souffre de tout ce qui vous éloigne du véritable et unique bien.

M. l'abbé de Langeron est ici , et M. l'abbé de Laval a la goutte. Donnez-moi de vos nouvelles.

LXXXV.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur les mauvais procédés de M. de Chevry envers sa famille : sages conseils sur la conduite à tenir en cette occasion.

A Cambrai , 30 octobre 1710.

On ne peut être plus sensiblement affligé que je le suis , mon cher neveu , des tristes nouvelles que vous m'avez données ². Je les ressens et pour votre pauvre sœur (*madame de Chevry*), qui est en danger d'en mourir , et pour vous qui êtes réduit à porter sa croix avec elle. Il me paroît que vous n'avez rien de moins mauvais à faire , que de prendre en secret vos mesures par M. Dupuy avec M. le maréchal de Catinat. Il faut s'attendre à une absolue dénégation de tous les faits. C'est à vous à examiner ce qu'il a d'abord avoué à MM. l'abbé de Saillans , Dupuy et Vervillon , pour voir si leurs témoignages sur ces faits avoués dans le temps auront une force suffisante. Il faut examiner aussi ce que les domestiques peuvent avoir vu ou entendu , qui appuie les dépositions de nos amis. Vous êtes à la source du meilleur conseil , pour savoir si toutes ces choses rassemblées , avec votre plainte , seront suffisantes pour obtenir la réparation propre à subjuguier l'homme indomptable. Si ces choses suffisent , M. le maréchal de Catinat

pourra l'envoyer chercher , et l'avertir aimablement de l'extrémité où il est réduit , s'il refuse de vous apaiser. M. le maréchal , comme juge , ne voudra pas sans doute aller plus loin ; mais après qu'il aura frappé un grand coup avec le ton grave d'un juge , quelque ami , comme par exemple M. du Cornet , pourra lui représenter l'abîme où il se jette , et l'unique moyen de l'éviter. Quand il sera bien alarmé , il faudra tirer le moins mauvais parti qu'on pourra de cette négociation. Mais si vous ne voulez point le laisser à la merci de ses valets , en danger de perdre argent et papiers , comment pouvez-vous demander une entière séparation de demeure ? Encore une fois , vous êtes à la source du conseil , tant pour les questions de droit et de procédure , que pour celles de précaution et de bienséance. Ne suivez point les conseils des amis trop vifs par amitié pour la malade , et par indignation contre le mari. Prenez patiemment les partis les plus doux et les plus sûrs , afin que les critiques les plus malins ne puissent trouver aucun prétexte de vous blâmer. Votre profession demande une douceur , une humilité et une patience sans bornes , surtout avec le mari de votre sœur , qui est un vieillard aveugle , bizarre , connu pour tel , et sans conséquence dans le monde. Il ne faut même faire aucun pas à l'égard duquel on pût courir risque d'avoir à reculer dans la suite , pour le repos de votre sœur. J'avoue que si on revenoit légèrement après de telles insultes , il se permettroit bientôt les dernières indignités : j'avoue même qu'on devoit se les imputer. Mais il y a dans la piété une noblesse douce , humble et patiente , qui s'accommode avec une fermeté à toute épreuve. Je prie Dieu de vous faire trouver ce tempérament en toute parole et en toute action. Montrez cette lettre à votre sœur. Je ne saurois exprimer toute ma douleur. Elle peut compter sur moi et sur tout ce qui en dépend. Quand même elle seroit en état de venir ici dans une litière bien douce (chose que je ne crois nullement , et que je souhaiterois beaucoup), il y auroit deux inconvéniens dans ce parti : l'un , qu'elle s'éloigneroit de Chirac ; l'autre , qu'on ne pourroit pas travailler si bien à la séparation en son absence. Le mari n'offriroit rien alors , et se plaindroit de ce qu'elle l'auroit abandonné malgré lui. Il faut qu'elle paroisse sur les lieux la partie souffrante. Faites dire au mari que je suis inconsolable pour ne dire pas implacable sur son procédé. Bonjour , mon très-cher neveu.

¹ André-Daniel de Beauport de Saint-Aulaire , nommé évêque de Tulle en 1702 , mort en 1722. Il étoit allié à la famille de Fenelon. — ² Nous ignorons le détail des tristes événemens qui font le sujet de cette lettre. Il en est encore question dans plusieurs des lettres suivantes.

LXXXVI.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et quelques nouvelles de famille.

A Cambrai, 3 novembre 1710.

Je profite de cette occasion, mon cher neveu, pour vous donner de nos nouvelles. M. l'abbé de Langeron a un peu de fièvre et un mouvement de bile, qui est moins fort que l'autre, mais qui ne laisse pas de me mettre un peu en peine. Madame de Chevry est moins souffrante; mais ce soulagement n'est rien de décisif. Il y a encore une pierre dans l'un des deux reins, qui ne descend pas. Le mari a fait des sorties bien extraordinaires. Elle est bien à plaindre. Votre frère a été à Tulle, où l'évêque vouloit le retenir. Je lui ai mandé de revenir au plus tôt. Notre chapitre lui a accordé une prolongation de congé de très-bonne grâce. Je me porte à mon ordinaire, et j'ai une vraie impatience de vous revoir. Témoignez à M. de Puységur combien je serois charmé si son chemin le faisoit passer naturellement par Cambrai. Pour M. de Montviel, s'il passe l'hiver sur la frontière, j'espère qu'il viendra nous voir autant que ses fonctions le lui permettront. Tendrement tout à mon cher enfant.

LXXXVII.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron.

A Cambrai, 7 novembre 1710.

NOTRE cher malade a toujours la fièvre avec des redoublemens. On lui a donné aujourd'hui l'ipécacuanha, pour lui faciliter le vomissement que la nature avoit commencé. On n'a pas osé lui donner l'émétique, à cause des accidens arrivés autrefois quand il le prit ici. L'ipécacuanha l'a purgé modérément par haut et par bas. Il est certainement mieux; mais ce mieux est très-incertain: il faut attendre l'heure du redoublement. Il semble que l'évacuation procurée par l'ipécacuanha n'est pas assez abondante pour dégager le malade, et que nous aurions besoin

d'une sueur ou de quelque autre crise; l'évacuation est néanmoins très-bonne en attendant. Vous aurez de nos nouvelles très-punctuellement chaque jour.

Je suis ravi d'apprendre que vous avez conclu toutes choses avec M. du Cornet, et que l'écrit a été signé. A quelque chose malheur est bon¹. Je vais écrire à M. du Cornet pour le remercier.

Le P. de V. (Vity) a mandé à M. Stiévenard que ses supérieurs lui avoient fait entendre que ceux d'ici ne s'accommodoient point de lui, que je ne voulois point les presser pour le retenir, et qu'il devoit bien voir qu'en bon français je n'avois plus besoin de lui. Il peut se faire que quelqu'un aura trop parlé, ou qu'il aura voulu deviner plus qu'on ne lui disoit. Quoi qu'il en soit, je ne puis ni retenir les paroles si elles ont échappé, ni empêcher les soupçons de ce bon père. Je viens de lui écrire une lettre très-cordiale et très-vraie; car rien ne doit être sur mon compte, et c'est sa compagnie seule qui décide en ceci. Pour ce qui est d'une pension, toute mon inclination est de la lui donner de cent écus. Mais vous connoissez mes embarras: une grosse dépense ordinaire; de grands bâtimens à faire et à meubler; un séminaire à loger et à établir; presque tous nos séminaristes à nourrir; de bons sujets à entretenir à Paris; mon neveu à aider dans le service; d'autres petits-neveux qu'il faudroit faire chevaliers de Malte ou faire étudier; des revenus en partie ruinés, et prêts à tomber en ruine pour le reste, si la guerre revient de notre côté. Malgré ces raisons, je vous prie de promettre la pension, si vous la jugez de bienséance, vous et nos bons amis: décidez sans façon. Mille et mille choses à votre chère sœur, dont les nuits douloureuses m'affligent. Tout à vous, mon très-cher neveu, sans réserve.

LXXXVIII.

AU MÊME.

Il lui annonce que l'abbé de Langeron est à l'extrémité, et le prie de visiter ses bureaux pour en retirer les papiers secrets.

A Cambrai, 8 novembre 1710.

J'ai le cœur percé de douleur, mon très-cher neveu: notre pauvre abbé de Langeron

¹ Voyez les lettres LXXXV, ci-dessus, et LXXXIX, ci-après.

est à l'extrémité. On va lui donner l'émétique , comme la dernière ressource , qui donne fort peu d'espérance. La volonté de Dieu est toujours infiniment aimable , lors même qu'elle écrase.

Je vous envoie les clés de ses bureaux (il y en a quatre), afin que vous les visitiez, sans perdre un seul moment, pour en retirer toutes les lettres secrètes, qu'il ne conviendrait pas d'y laisser trouver dans un inventaire. Quoique les lettres de conscience ne doivent jamais être vues, il est à propos de commencer par les mettre à part. Pressez-vous, et quittez votre sœur pour cela. M. Dupuy, en cas de besoin, pourra vous aider. La diligence ne peut être trop grande; car si l'émétique ne le dégage pas, il pourra mourir dans la journée. O que je souffre, et que j'aime la volonté qui me fait souffrir!

LXXXIX.

AU MÊME.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 8 novembre, à trois heures après midi, 1710.

JRGEZ de ma douleur, mon cher neveu, notre pauvre abbé de Langeron est à l'extrémité depuis environ deux heures après minuit. Son mal a augmenté alors tout à coup, et a paru le mettre dans une léthargie. On lui a donné le matin l'émétique, qui l'a purgé avec douceur, mais trop peu par le haut. Il le purge maintenant par le bas, mais lentement et sans effort. La tête, qui n'étoit point libre, paroît un peu moins embarrassée, et les forces se soutiennent encore. Mais je crains le redoublement de la nuit prochaine. Il faut que sa fièvre ait beaucoup de malignité cachée. Voyez ce qu'il conviendra de dire à mademoiselle de Langeron: c'est avec M. l'abbé de Maulevrier que je vous prie d'en délibérer. Je vous ai envoyé ce matin quatre clés: il y en a qui sont celles des deux bureaux du malade de son appartement de Paris; je crois qu'il y en a une d'ici: vous en ferez, s'il vous plaît, l'usage que je vous ai mandé.

Je suis ravi de ce que vous avez fait avec M. du Cornet pour votre pauvre sœur; et si j'étois capable de quelque joie, j'en ressentirois une vive d'une chose si heureusement finie pour son repos. Rien ne lui fera tant d'honneur, et ne

lui donnera tant d'avantage dans la société où elle a à vivre, que d'avoir un tel acte, sans en user. En vérité, Dieu a permis la faute pour en tirer ce fruit: Dieu soit béni.

Je crois, comme vous, qu'il seroit temps que vous revinssiez, pour vous réserver à retourner à Paris au mois de mai, si on taille alors notre chère malade; mais il faut la disposer doucement à cette séparation. Ma douleur très-amère augmente mon impatience de vous embrasser; mais ne précipitez rien, et comptez que je préfère la consolation de votre sœur à la mienne.

Je vous ai mandé mes raisons de doute sur la pension du P. de V. (*Vitry*). Il ne s'agit que de donner d'un côté ou d'un autre: que m'importe, pourvu que je fasse mon devoir? il me suffit de suivre l'avis de gens sages et affectionnés. Comment pouvez-vous croire que je sois rétif là-dessus, ni délicat pour la décision? Finissez donc, et puisque vous assurez, comme je l'ai vu dans votre lettre au cher malade (*l'abbé de Langeron*), que nos amis sont persuadés que je dois continuer cette pension, hâtez-vous de le promettre en mon nom au bon père, avant son départ; ensuite je lui écrirai pour confirmer ce que vous aurez dit. Je lui ai déjà écrit deux lettres pleines de grande amitié.

Je retourne auprès de notre malade, dont je ne puis m'éloigner qu'avec peine, et je vous conjure de mander ou de faire mander à l'abbé de Fénelon que je l'attends avec impatience. Il est à Manot ou à Magnac¹. Mille amitiés à votre sœur et à nos amis.

XC.

AU MÊME.

Sur la maladie de l'abbé de Langeron et de madame de Chevry.

A Cambrai, 9 novembre 1710.

NOTRE cher malade est toujours dans un très-grand péril, mon cher neveu. L'émétique a fait, sans aucune violence, une abondante évacuation; mais la fièvre, les redoublemens et l'embarras de la tête continuent. Il nous connoît tous; mais il n'a aucune raison suivie. Sa poitrine est assez libre, et il a encore bien de la

¹ Petite ville de la Marche, où Fénelon avoit des parens, comme on le voit par la suite de cette Correspondance.

force. Il prend sans peine, et goûte même ce qu'on lui donne. Heureusement il avoit reçu la communion et réglé ses affaires avant que sa tête s'embarrassât. Nous ne saurions imaginer aucun secours au-delà de ceux qu'il reçoit à toute heure, tant pour le service des domestiques, que pour l'application de nos trois médecins, qui sont auprès de lui presque toute la journée. Dieu sait ce que je souffre. Voyez avec M. l'abbé de Maulevrier ce qu'il convient de dire à mademoiselle de Langeron. Je vous envoie une lettre pour M. le marquis de Langeron, en cas qu'il convienne qu'il soit averti. Vous aurez chaque jour très-exactement de mes nouvelles. Je tremble de peur d'en avoir de mauvaises à vous mander, quoiqu'il me semble, au fond de mon cœur, qu'il y a sujet de bien espérer.

La nouvelle colique de notre pauvre malade (*madame de Chevry*) me touche. C'est toujours à recommencer. O qu'elle a besoin de patience ! je la demande à Dieu pour elle. Vous savez avec quels sentimens je lui suis dévoué, et avec quelle tendresse je vous aime.

XCI.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui annonce la mort de l'abbé de Langeron, et quelques autres nouvelles.

A Cambrai, 12 novembre 1710.

Nous avons perdu notre cher abbé de Langeron, et je suis accablé de douleur. Jugez par là, mon cher enfant, combien j'ai d'impatience de vous revoir. Pouvez-vous douter de mon cœur sur votre équipage ? Il partagera avec le mien tout ce que nous aurons. Les nouvelles de madame de Chevry sont tristes. Il descend toujours de nouvelles pierres, et chacune cause quelque violente colique. En vérité la vie est bien amère : je n'y sens que de la douleur dans la perte que je viens de faire. Si je pouvois sentir du plaisir, votre arrivée m'en feroit ; mais ne précipitez rien, non pas même d'une heure. Je ne serai pas insensible au soulagement de cœur de revoir M. de Puysegur, et de le remercier de ses bontés pour vous.

M. de Montviel me mande qu'il a fait notre affaire pour les blancs avec le seul secrétaire de M. le maréchal de Harcourt : c'est ce qui m'empêche d'écrire à M. le maréchal pour le remer-

cier. Si j'apprends qu'il soit à propos de le faire, je le ferai. Je croyois que M. de Montviel passeroit l'hiver à Cambrai, et que nous le logerions céans. Faut-il vous remercier de vos soins ? Je crois que non, l'amitié ne remercie ni ne laisse remercier. J'ai le cœur bien malade. Envoyez ici tout au plus tôt votre équipage.

XCII.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC, SON
PETIT-NEVEU.

Il l'engage à faire de continuel progrès dans l'étude et la piété.

A Cambrai, 10 décembre 1710.

J'ai été fort aise, mon cher enfant, d'apprendre, par votre frère, qu'on est très-content de vous. Je le savois déjà par les Jésuites, qui m'en avoient écrit avec beaucoup d'amitié ; mais ç'a été un nouveau plaisir pour moi, de voir avec quelle vivacité et quel attendrissement votre frère m'a raconté ce qu'on lui avoit dit en votre faveur. Il ne tient qu'à vous de me donner une grande consolation, en faisant bien votre devoir pour l'étude et pour la piété. Vous ne sauriez pousser trop loin la reconnoissance et la docilité pour ceux qui prennent tant de soin pour vous instruire et pour vous former. Il faut profiter de tous les exercices, tant publics que particuliers : car ce n'est qu'à force de continuel exercices, qu'on apprend bien la scolastique. Mais vous devez craindre la présomption et l'opiniâtreté dans les disputes : c'est ce qui empêche de bien comprendre ; c'est ce qui jette dans les erreurs les plus dangereuses ; c'est ce qui déplaît à Dieu et aux hommes. Disputez nettement, sans vous piquer ; proposez bien vos doutes, et soyez ravi d'être détrompé, quand vous en aurez besoin. Je vous aime tendrement ; mais je ne veux rien aimer que pour Dieu et pour l'Église. Puisque vous vous êtes donné à elle, livrez-vous-y de bonne foi sans réserve. Il ne s'agit plus que de vous rendre capable de la servir sans aucun intérêt ni motif d'ambition. Plût à Dieu que vous n'eussiez jamais aucun honneur, et que vous les méritassiez tous ! Détiez-vous de vous-même : ne comptez point sur les louanges excessives que nos amis vous donnent pour vous encourager. Soyez recueilli, simple et sans art en tout, fidèle à vos exercices,

et à ce que la grâce vous demande intérieurement pour corriger vos défauts. Mortifiez votre esprit, et ménagez votre corps délicat et foible. Je suis tout à vous avec tendresse pour toujours.

XCIII.

AU MÊME.

Il le prie de demander une bourse au collège des Jésuites pour un filleul de M. de Chevry.

A Cambrai, 48 janvier 1712.

NOTRE cher petit homme, que vous savez que j'aime fort, m'a prié de recommander chez les pères Jésuites, pour une bourse, un jeune écolier qui est son filleul. Quoique je sois infiniment éloigné de vouloir importuner ces pères par aucune demande indiscreète, je crois qu'ils ne trouveront pas mauvais que vous leur fassiez, de ma part, une prière en faveur de cet écolier. Je n'ai garde de leur proposer de faire un choix contre l'intention des fondateurs des bourses. Je suis persuadé qu'ils ne voudront choisir qu'un bon sujet, qui donne une solide espérance pour le fruit de ses études : c'est ainsi que je voudrois donner ces bourses, si j'étois chargé de les distribuer. Mais enfin, si les règles le permettent, je serois ravi de procurer ce plaisir à mon petit neveu de Chevry. Je suis même touché de voir qu'il s'intéresse avec bonté de cœur à la subsistance d'un enfant dont il est parrain. Je vous prie donc d'en parler au P. de Tournemine, au P. Lallemand, et aux autres qui peuvent contribuer à cette bonne œuvre. Je ne trouve point le nom de cet écolier dans la lettre du petit de Chevry ; il aura oublié de le marquer : mais il vous le dira. Je n'écris point au père Jésuite qui tient la place du recteur en son absence ; car, outre que je ne le connois point, le petit de Chevry m'en écrit le nom, en sorte que je ne puis le lire : mais je vous prie de supplier pour moi ce père vice-recteur, de favoriser, s'il le peut, cet écolier. Embrassez tendrement pour moi le bon petit Chevrotin, qui m'est fort cher, et ne doutez jamais, mon cher neveu, de la tendresse avec laquelle je suis à jamais tout à vous.

XCIV.

AU MÊME.

Il l'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie.

18 mai 1712.

Je vous remercie, mon cher neveu, de toutes les marques de votre amitié. Vous me ferez un sensible plaisir en venant nous voir, quand votre année d'étude sera finie : je serai ravi de vous embrasser. Vous ferez même une chose que je désire très-sincèrement, si vous pouvez engager le P. Paulon à venir : j'aurois une vraie joie de le posséder ici quelque temps. Il aura peut-être des raisons d'éviter ce voyage ; mais vous pouvez le savoir des personnes les plus instruites. En ce cas, il ne faut pas le presser hors de propos ; mais, excepté ce cas, je je vous prie de le solliciter de ma part pour ce voyage.

J'avoue que la physique de l'école a bien des termes dont les idées ne sont pas trop claires ; mais si les qualités occultes ne sont que des noms, les configurations des corpuscules et leurs diverses situations ne sont souvent que des romans de philosophie. D'ailleurs Descartes a embrassé plusieurs principes insoutenables et dangereux. Enfin la philosophie de l'école mérite qu'on sache exactement tout ce qu'elle dit, quand même on ne voudroit pas la suivre : c'est un fondement nécessaire pour toutes les études qu'il faut que vous fassiez dans la suite. Je sais que les jeunes gens, qui entendent critiquer cette physique, sont fort tentés de la négliger ; mais il faut résister à cette tentation, et ne se relâcher point dans cette étude : vous serez bien aise toute votre vie de vous y être appliqué ; elle sera un instrument pour acquérir d'autres connoissances. Je vous demande la complaisance et la confiance de suivre mon conseil en ce point. Quand nous nous verrons, nous parlerons à fond sur cette matière. Je suis tout à vous, mon cher neveu, avec beaucoup de tendresse.

XCIV.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui donne des conseils sur sa conduite.

A Cambrai, 10 août 1712.

IL me tarde, mon cher neveu, d'apprendre de vos nouvelles. Nous sommes ici en assez bonne santé, excepté l'inquiétude où nous sommes pour les gens que nous aimons, laquelle brûle un peu le sang et altère les digestions. M. le Duc ¹ a passé ici, m'a fait mille amitiés. et m'a fort demandé de vos nouvelles. Je crois que vous devez lui faire votre cour, autant que vous serez à portée de le faire : ses bontés vous y engagent autant que son rang. Il a, cette année, auprès de lui M. de Saintrailles, homme de très-bon esprit, qui a un grand usage du monde, avec beaucoup de religion : il me témoigne une véritable confiance. Je l'ai prié de vous recevoir comme mon enfant ; voyez-le sur ce pied, et cultivez M. le Duc autant que vous en trouverez l'ouverture ; il faut un peu d'enjouement respectueux. M. de Saintrailles est fort estimé des plus honnêtes gens ; et quoi qu'il soit fort retiré à Paris, son amitié a son prix, et vous devez faire des avances pour l'obtenir. Mandez-moi des nouvelles de M. de Beauvau, dont je suis fort en peine. M. de Tingry ² m'a écrit que M. de Beauvau est malade : plutôt à Dieu qu'il fût ici ! Voyez ce que vous pourrez faire pour lui marquer toute notre bonne volonté. M. de Tingry m'a mandé qu'il vous avoit cherché pour vous loger chez lui. Vous devez faire bien des pas pour lui témoigner votre parfaite reconnaissance.

Mille et mille choses à M. de Puységur. Cultivez MM. le prince de Rohan et le duc de Guiche, MM. d'Alègre et de Hautefort, de Mézières, les ducs de Chaulnes, de Mortemart et de Saint-Aignan.

Dites, je vous prie, à M. le prince de Rohan, que j'ai vu passer ici M. d'Albemarle, qui est charmé des effets très-solides de son amitié noble et secourable : ce milord me paroît homme sage et de mérite.

Bonsoir. Agissez, non par goût naturel, ni par les empressemens de l'amour-propre, mais

¹ Louis-Henri, duc de Bourbon et d'Enghien, connu sous le nom de M. le Duc. Il étoit né en 1692, et mourut en 1740. — ² Voyez ci-dessus la note 1^{re} de la page 337, 1^{re} col.

par grace en présence de Dieu, le laissant décider. Revenez simplement, dès que vous serez hors de l'occasion d'une grande action, ou de quelque attaque principale, dans laquelle votre régiment soit commandé. Tendrement tout à vous : Dieu le sait.

XCVI.

AU MÊME.

Ne point manquer les actions importantes, ni s'exposer mal à propos à l'armée.

A Cambrai, 12 août 1712.

Je vous écrivis, il y a deux jours, mon cher neveu, et je reçus votre lettre deux heures après. Votre frère reçut aussi hier une lettre de vous. Quand vous voudrez m'écrire quelque chose de particulier pour moi seul, mettez-le dans un feuillet détaché, afin que nos amis puissent voir le reste sans voir ce morceau-là.

Quand je vous sais à l'armée dans l'attente d'une grande action, ou de quelque attaque d'un siège, où vous deviez vous trouver à la tête de votre régiment, je vous laisse faire. Vous voyez bien par là que je ne veux point vous gêner, ni vous aimer sottement en nourrice. Mais je n'approuverois nullement que vous fussiez chez M. de Puységur loin de votre régiment, pour aller partout hors de votre place faire le volontaire et l'aventurier, et pour chercher mal à propos des coups de fusil. De bonne foi, revenez quand vous ne verrez ni action ni attaque de siège qui vous regarde. Mille amitiés à M. le chevalier des Touches. Je suis fort en peine de sa santé, qui a en sa personne un mauvais tuteur. Dites tout ce qu'il faut selon mon cœur à M. de Puységur :

Je vous ai prié de faire votre cour à M. le Duc, et de faire bien des avances à M. de Saintrailles : ne l'oubliez pas, s'il vous plaît.

Le petit abbé est ici : il est très-bon enfant. L'abbé de Beaumont me fait espérer qu'il reviendra vers la fin du mois.

M. Voysin a écrit un procureur-général. J'ai fait venir ici M. de Beaumont du Câteau. On assure que les juges sont très-favorablement disposés. Nous pressons, afin qu'ils jugent demain : autrement on seroit à recommencer avec d'autres juges qui pourroient hésiter sur les choses dont ceux-ci sont persuadés.

Mandez-nous de vos nouvelles quand vous le

pourrez ; deux mots suffiront pour dire que Fanfan est en bonne santé. Je prie Dieu qu'il vous conserve de corps et d'esprit ; qu'il soit votre conseil, votre sagesse, votre courage, votre vie, votre tout ; et vous son rien à la merci de sa volonté. Amen, amen.

XCVII.

AU MÊME.

Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée, et sur un Mémoire pour le maréchal de Villars.

A Cambrai, dimanche 14 août 1712.

Voici la troisième fois que je vous écris, mon cher neveu : je suis surpris de ce que vous n'avez pas reçu deux de mes lettres. J'avoue que, votre régiment étant si loin d'ici, vous ne pourriez pas y arriver assez tôt, s'il s'agissoit d'une bataille. Ainsi je ne vous presse point de revenir dans le cas présent : vous devez demeurer à l'armée pendant qu'on est dans l'occasion prochaine d'une action importante. Pour le siège¹, votre régiment n'y étant point, vous n'êtes pas obligé d'y être ; vous pouvez seulement voir ce qu'il y aura de principal, et ensuite vous borner à vos fonctions. Laissez tomber tout empressement naturel, et écoutez en paix et en silence ce que Dieu demande de vous ; ensuite, faites-le simplement. Vous verrez que tout ce qui seroit de trop se retranchera de soi-même, et que tout ce qui seroit de trop peu vous paroitra tel ; en sorte que l'esprit de grace vous fera tenir sans hésitation le juste milieu. C'est tout ce que je désire. J'aime cent fois mieux votre fidélité que votre vie ; aussi bien n'y a-t-il nulle autre vie véritable que cette fidélité : le reste, quelque beau qu'il paroisse aux yeux grossiers, n'est qu'une mort. Dès qu'il n'y aura pas d'apparence à une action, et que vous aurez satisfait à la bienséance pour un siège où votre régiment n'est point, revenez en bon enfant. Jusque-là, demeurez, et Dieu sera avec vous : il sera lui-même votre glaive et votre bouclier.

Mille choses à M. le chevalier des Touches. Je suis en peine de sa santé : je sens qu'elle m'est fort chère. Il me tarde qu'il puisse avoir quelque repos, pourvu qu'il en fasse un bon usage. Puisque vous êtes comme lui au quar-

tier-général, vous pouvez le garder presque à vue. Je vous paierai pour être mon espion, et pour me rendre compte de ses vie et mœurs, dont je me défie.

Des nouvelles, je vous conjure, de M. de Beauvau ; vous savez à quel point je l'aime et je l'honore.

J'ai reçu une lettre de M. de La Rochefoucauld¹ sur la mort de son petit-fils, qui est courte, forte et touchante. Elle est signée de sa main.

Je vous prie de lire à M. le maréchal de Villars le Mémoire ci-joint. J'espère qu'il verra bien qu'il ne convient pas que je refuse mes petits offices à un officier prisonnier et blessé, qui me presse de les lui accorder. D'ailleurs, je ne veux faire aucune demande indiscrete. Je me borne à désirer le plaisir que je pourrai procurer à autrui, sans blesser les règles. Au reste, j'aime mieux vous confier cette commission, que d'écrire. C'est pour vous une occasion de faire votre cour, dont vous devez être ravi de profiter ; et c'est pour moi un moyen d'épargner à M. le maréchal la peine de lire une lettre et d'y répondre.

Bonjour, mon cher neveu : j'aurai une grande joie quand je pourrai vous embrasser.

On vient de me dire que M. de Sully est fort malade. Je voudrois bien qu'on pût le transporter ici, où j'en prendrois soin comme de mon frère. Voyez avec M. de la Vallière, qui est son ami, si on ne pourroit pas nous le confier.

XCVIII.

AU MÊME.

Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée.

A Cambrai, mardi 16 août 1712.

J'envoie exprès, mon cher fanfan, pour savoir de tes nouvelles : j'en suis en peine. Je ne veux pourtant te faire manquer à aucun vrai devoir, ni à aucune bienséance raisonnable : mais puisque votre régiment sert à l'armée, pourquoi faut-il que vous ne demeuriez

¹ François, duc de La Rochefoucauld, fils de l'auteur des *Maximes*, né en 1634, mort en 1714. Son petit-fils, Michel-Camille, né en 1686, et mort à Cambrai, de la petite vérole, le 5 août 1712, étoit fils de François, prince de Marsillac, et depuis duc de La Rochefoucauld, né en 1663, mort en 1728.

¹ Le siège de Douai : cette ville fut prise le 8 septembre.

pas dans le poste de votre régiment comme les autres colonels ? et pourquoi voulez-vous demeurer au quartier-général pour vous engager par là à vous trouver à toutes les attaques ? Il me paroît que vous devez être à votre régiment comme tous les autres colonels, et n'aller aux attaques du siège et à la tranchée que comme les autres colonels ont coutume d'y aller de leurs postes. En un mot, c'est beaucoup que malgré votre jambe ouverte ¹, vous demeuriez encore hors d'ici ; mais au moins il faudroit vous borner à votre poste, à vos fonctions de colonel, et à ce que tous les colonels font pour le siège, en demeurant toujours dans leurs postes. Pensez-y simplement devant Dieu, et ayez égard à ce que je vous dis, si je ne vous dis rien que de raisonnable. Je veux pour vous les périls de nécessité, et pour moi les peines qu'il est naturel que j'en ressente ; mais n'y augmentez rien par un empressement d'ambition et de faste qui ne seroit pas selon Dieu. Réponse nette et précise, mon cher fanfan. Dieu soit au milieu de ton cœur, et le possède tout entier ! Ces deux mots *force* et *humilité* me plaisent. Je prie Dieu qu'ils soient ton partage. Amen.

Des nouvelles, je vous prie, s'il se peut, de MM. de Beauvau et de Silly.

XCIX.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur la blessure du chevalier des Touches.

A Cambrai, 16 août 1712, huit heures du matin.

Je croyois aimer fort tendrement M. le chevalier des Touches, et comme j'aime très-peu de gens ; mais sa blessure me fait sentir que je l'aime encore bien plus que je ne le croyois. Votre lettre, mon petit enfant, ne peut me rassurer. Les coups de canon ne font jamais des contusions légères ; la cuisse est pleine de gros vaisseaux ; l'escarre de la contusion ne sauroit tomber sans quelque embarras. La saison est mauvaise ; l'air du camp est corrompu : en cet état, il ne peut faire aucune fonction, et par conséquent sa présence à l'armée est absolu-

ment inutile pendant qu'on le pensera. D'ailleurs, il a M. du Magny, M. de Vallière, qui est très-capable et très-appliqué. Je conjure notre cher chevalier de venir passer ici les jours les plus importants pour sa guérison. Il s'en retournera dès le moment où il pourra recommencer ses fonctions. C'est ne perdre aucune minute pour le vrai service. Allez, mon enfant, représenter ceci à M. le maréchal, et prenez bien respectueusement la liberté de lui lire cette lettre, si sa lecture peut contribuer à mon dessein. Je voudrois que M. le maréchal eût la bonté d'ordonner à notre chevalier de venir se reposer ici, comme je viens de l'expliquer. En faisant votre cour à M. le maréchal, dites-lui avec quel zèle je joins toujours dans mes souhaits tout ce qui peut lui faire plaisir et honneur, avec la prospérité des armes du Roi et le bien de la France.

Pour notre chevalier blessé, embrassez-le tendrement de ma part, en attendant que je puisse l'embrasser moi-même. Les deux mots qu'il m'a écrits sont bons, et font espérer mieux pour les suites. Je ne prêche point ; mais plus j'aime quelqu'un, plus je lui désire le bien qui me paroît unique à désirer. Je vous ai écrit ce matin par mon courrier à pied : j'espère qu'il me rapportera ce soir de vos nouvelles ; car il va comme s'il avoit des bottes de sept lieues. Prenez soin de notre blessé ; soyez son garde-malade. S'il le faut, j'irai le chercher dans mon carrosse jusqu'au camp. Bonjour. Répondez-moi bien précisément sur ce que je vous ai mandé ce matin. La lettre que vous m'avez envoyée est de madame de Beauchamp. Elle a fait un ouvrage de grande éloquence : vous serez étonné des ressources de son esprit.

Joignez toujours à la date de vos lettres l'heure précise où vous les écrirez.

C.

AU MÊME.

Sur sa conduite à l'armée.

A Cambrai, jeudi 18 août, à dix heures du matin, 1712.

Je renvoie un exprès, mon cher fanfan, pour te dire que, si ta présence au régiment ne t'épargne aucune assiduité à la tranchée, j'aime mieux que tu demeures au quartier-général. M. de Puysegur ne sera point incommodé de toi. Tu dois manger souvent ailleurs. Tu n'as

¹ Le marquis de Fénelon avoit reçu l'année précédente, à l'affaire de Landrecies, une blessure grave à la jambe, dont il resta boiteux toute sa vie, et pour laquelle il fut obligé d'employer, en 1713, les remèdes les plus violens, comme on le verra par la suite de cette correspondance. Voyez aussi la lettre (CLX), ci-dessus, page 353.

point de chaise à toi pour t'adoucir les marches de jour et de nuit avec le régiment. Ta jambe en pourroit souffrir, et elle est un bon titre pour n'être point assidu à ton poste et pour t'en épargner les fatigues. Mais ce que je te demande instamment, est de n'être pas plus souvent à la tranchée que les autres colonels, qui sont dans leurs postes avec leurs régimens, et qui satisfont suffisamment au vrai devoir. C'est précisément là-dessus que je demande *bonne foi* et simplicité; sinon jé te renonce. Mille amitiés à M. le chevalier des Touches, dont je suis encore en peine, malgré tout le mépris qu'il a pour sa contusion. La réputation et l'habileté de M. Le Dran me rassurent un peu. Le retour de cet envoyé me fera grand plaisir, s'il me rapporte promptement deux mots de ta main.

Je voudrois bien avoir une réponse pour le prisonnier dont je t'ai envoyé le Mémoire, afin qu'il lui parût que je ne l'ai pas oublié, et qu'il n'a pas tenu à moi qu'il n'obtint sa liberté.

Bonjour, fanfan. Mille choses dans les occasions à MM. les ducs de Mortemart, de Saint-Aignan, et à M. d'Ananis.

Tu ne me dis rien sur M. le Duc, ni sur M. de Saintrailles.

CI.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, dimanche 21 août, à six heures du matin, 1712.

Tu m'as maudé, mon petit fanfan, que tu aurois au régiment plus de fatigue qu'au quartier-général: je m'en tiens à tes propres paroles. Il est vrai qu'il seroit plus régulier de demeurer au régiment; mais votre état ne vous dispense que trop de cette régularité. C'est bien assez, et même trop, que tu sois à l'armée; tu devrois être déjà aux eaux: la saison presse. C'est un grand excès que d'être au camp. Demeurez-y en repos jusqu'à la fin du siège, et n'allez pas plus à la tranchée que les colonels modérés, qui demeurent à leurs régimens. Voilà ce que Tonton décide de pleine autorité. Il arrive souvent qu'on a malgré soi, en cette vie, des vanités et d'autres choses imparfaites qui échappent comme par saillies; mais la fidélité consiste à revenir toujours à une conduite

simple, où l'on réprime ce qui est de trop. Sois donc petit, simple et docile, je t'en conjure.

Quand tu m'écris, mets sur une feuille tout ce qui peut être vu, ou sur le siège, ou sur les autres choses générales; mets dans un autre feuillet séparé ce que tu voudras confier à Tonton des fautes de fanfan ou de l'état de son intérieur. Cela me paroît convenir pour ton frère, et pour d'autres qui sont curieux de voir de tes nouvelles.

Quand je te demande des attentions pour diverses personnes, ce n'est qu'autant que tu te trouveras à portée de le faire, et en vue de te procurer des amis.

Bonjour, petit fanfan; tu connois la tendresse de Tonton pour toi. M. d'Alègre m'a écrit une lettre où il y a des marques de vraie amitié pour toi.

CII.

AU MÊME.

Commissions pour diverses personnes.

(Aout 1712.)

Je me sers de l'occasion de M. Gigaut¹ chirurgien des chevaux-légers, qui va à l'armée, et qui en reviendra samedi; tu pourras, cher fanfan, me faire réponse par lui, et je te conjure de lui faire voir exactement ta jambe. Ne me refuse pas cette petite complaisance; j'en aurois de bien plus difficiles pour toi: que ne ferois-je point?

Dis à M. le maréchal, que je ne puis me résoudre à abuser de ses bontés, et à interrompre ses grandes occupations par des lettres inutiles; il me suffit qu'en lui faisant ta cour, tu lui renouvelles le souvenir de mon zèle pour lui.

Dis aussi tout ce qu'il faudra à M. le maréchal de Montesquion. Tu as besoin de les accoutumer à toi, et toi à eux, pour les engager peu à peu à dire que tu sers bien. Il faut, pendant que je suis encore au monde, que mon ombre te facilite quelque accès.

Madame de Chevry me mande qu'elle fera prendre des eaux à son frère l'abbé dans le mois prochain.

Je suis fort aise d'avoir vu deux lettres que

¹ Nicolas-Maurice Gigot (et non Gigant), habile chirurgien, après avoir professé l'anatomie avec distinction, servit dans les armées, et mourut dans la vigueur de l'âge, au siège de Landau, le 11 juillet 1713.

tu as écrites à ton frère. Son plaisir me revient par contre-coup. Lobiche est bon enfant.

Mille reconnoissances à M. de Puységur. Ne m'oublie pas, quand tu verras M. de Montviel.

Bonsoir, cher fanfan ; Tonton est tout à toi, afin que tu sois tout à Dieu, non au monde, ni à toi-même.

Qu'il soit lui seul ta confiance, ta force, ta lumière, ton courage.

Des nouvelles, je vous prie, de MM. de Hautefort et de Silly, qu'on dit être malades.

CIII.

AU MÈME.

Il le presse de venir à Cambrai.

A Cambrai, vendredi 26 août, à six heures du matin ; 1712.

BONJOUR, petit fanfan. Je prie Dieu qu'il te garde de toutes les façons : il me tarde de te savoir hors de la tranchée. J'espère que nous aurons demain de tes nouvelles par M. Gigaut, chirurgien des chevaux-légers, qui m'a promis de te voir et de te rendre une de mes lettres. Je compte qu'il aura vu ta jambe. Si tu veux agir avec la simplicité de cœur que Dieu demande, et avec l'amitié que tu me dois, tu viendras nous voir après ta tranchée, dès que le fort sera rendu. Alors nous raisonnerons toi et moi à cœur ouvert. Bonjour, mon cher fanfan ; Tonton ne sauroit te dire jusqu'à quel point il est tout à toi.

Mande-moi des nouvelles de M. le chevalier des Touches, et prends soin de lui avec toute l'amitié que nous lui devons.

CIV.

AU MÈME.

Avis sur sa conduite.

A Cambrai, mardi 30 août, à six heures du matin, 1712.

BONJOUR, mon fanfan. Achevez de passer le reste du siège au quartier-général : ménagez votre jambe ; reposez-la le plus que vous pourrez. Ne laissez point notre cher chevalier des Touches s'amuser après le siège fini : il faut l'arracher de l'armée, et nous l'amener. Il ira d'ici à Bourbonne, et tu y iras aussi. Mais il n'y a pas un seul moment à perdre ; la saison échappe. Dieu te conserve, et te rende digne de lui.

CV.

AU MÈME.

Il lui promet d'aller voir le maréchal de Villars.

A Cambrai, mardi 30 août, à onze heures avant midi, 1712.

PUISQUE tu crois, fanfan, que je ferai plaisir, j'irai demain voir M. le maréchal de Villars, et dîner avec lui. Je ne mènerai point tes deux frères à ce dîner, et il faudra qu'ils cherchent pitance ailleurs dans le camp. Mais si M. l'abbé de Laval, à qui j'offrirai de le mener, vient avec nous, je le ferai dîner chez M. le maréchal : tes frères ne mourront pas de faim. Je crains un peu la longueur du chemin à cause du détour pour passer le Sanzé au bac. Il faut que je revienne le soir au gîte. Tu peux dire à M. le maréchal l'impatience d'avoir l'honneur de le voir, qui me fait aller, moi poltron, à la guerre. S'il ne dinoit pas chez lui demain, je mangerois un morceau de pain donné par aumône chez quelque ami du camp ; après quoi je reviendrois souper ici sans embarras.

Tu comprends bien que j'aurai une sensible joie de te revoir et de t'embrasser tendrement. Bonjour, petit fanfan. Mille choses à notre cher invalide M. le chevalier des Touches. Que Dieu soit avec toi ! Il ne faut pas oublier que demain est le bout de l'an de ta blessure : c'est un jour de grâce singulière pour toi ; fais-en la fête solennelle au fond de ton cœur. A demain, à demain. Je suis ravi de te voir un si bon jour. Ne manque pas de te trouver chez M. le maréchal, ou chez M. le chevalier des Touches, afin que nous ayons un moment de liberté.

CVI.

AU MÊME.

Nouvelles de famille.

A Cambrai, 6 septembre, à neuf heures et demie
du matin, 1712.

JE ne saurois prendre aujourd'hui, fanfan, des mesures assez justes pour aller dîner chez M. de la Vallière en revenant de Valenciennes. L'Électeur (*de Cologne*) peut vouloir me retenir malgré moi un jour de plus, et ce mécompte dérangerait notre dîner : d'ailleurs je crains un embarras pour le maigre du vendredi ; il vaut mieux que je revienne ici. Dès que j'y serai revenu, je prendrai des mesures certaines. M. le chevalier des Touches m'a promis un relais en faveur de notre dîner. Je voudrais qu'il eût la bonté de l'envoyer à moitié chemin ; ses chevaux ne feroient que deux lieues et demie : les miens auroient le même soulagement. Convenez avec M. de la Vallière d'un jour commode. Donnez-moi de vos nouvelles à Valenciennes. Si l'Électeur ne me retient pas, et si le vendredi ne gêne rien, je serai prêt à tout.

Madame de Chevry m'a envoyé la lettre de madame Voysin, qui dit que M. Voysin vous a déjà envoyé votre congé en droiture à l'armée. Il faut que la lettre soit allée au régiment, qui est campé loin du lieu où vous êtes. Quoi qu'il en soit, la lettre de madame Voysin, que je vous garde, suffiroit seule pour vous mettre en pleine liberté de partir pour les eaux.

Je pars pour Valenciennes avec M. le doyen, ton frère aîné, et M. Provenchères. M. l'abbé de Laval part de son côté, pour aller voir M. de Nangis, qu'il croit en danger.

Souviens-toi d'être simple. Dieu seul fait trouver le vrai milieu : l'amour-propre ne le trouve jamais. Tu sais de quel cœur je t'aime ; mais je ne veux t'aimer que d'une amitié de pure foi.

CVII.

AU MÊME.

Il lui demande des nouvelles des eaux de Bourbon, où il s'étoit rendu, et l'exhorte à une gaieté modeste.

A Cambrai, 21 septembre 1712.

BOISSON, petit fanfan. Il me tarde de savoir si les eaux opèrent sur ta jambe. Ne néglige rien pour ta guérison : il faut tenter même les moyens les plus douteux. Sois dans une union intime, une complaisance et une déférence parfaite pour ton frère, qui le mérite de toute façon. Nous sommes tranquilles, et avec peu de compagnie. Je prends du lait ; mais je ne puis encore en rien dire. Mon cœur est avec toi en celui qui doit être notre cœur commun et toute notre vie. Mais cette véritable vie est une mort continuelle à la fausse vie qui nous flatte. Il faut être paisible, simple, gai, sociable, en portant le royaume de Dieu au dedans de soi. *Gaudete : iterum dico, gaudete. Modestia vestra nota sit omnibus hominibus : Dominus prope est. Nihil solliciti sitis : sed in omni oratione et obsecratione petitiones vestrae innotescant apud Deum ; et pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum, custodiat corda vestra et intelligentias vestras in Christo Jesu*¹. Sois donc gai, fanfan ; je le veux : saint Paul l'a décidé. Mais il faut que ce soit une joie modeste de présence de Dieu et d'un fond de bonne conscience. O que cette joie est pure ! elle coule de source ; elle élargit le cœur ; elle n'enivre ni n'évapore ; elle adoucit toutes les croix. Tout à fanfan.

CVIII.

AU MÊME.

Il lui recommande les plus grandes précautions pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 16 octobre 1712.

J'AI été fort aise, mon cher fanfan, de recevoir votre lettre datée de Marque du 14 ; mais je vous conjure de vous souvenir que vous m'avez promis de ne demeurer point à Douai :

¹ *Philipp.* IV, V et seq.

il suffit que vous y ayez été voir votre régime. Vous savez qu'il passera l'hiver dans ce voisinage : vous aurez la commodité de le voir de près et d'y faire tout ce que le vrai service demandera. Ce qui est de pressé au-dessus de tout, est que vous vous hâtez de revenir pour garder exactement le régime nécessaire. Vous êtes dans la crise de l'opération des eaux, pour en tirer le fruit dans peu de jours, ou pour les rendre inutiles, et être à recommencer. Je vous attends; et si vous êtes raisonnable, vous ne vous ferez pas attendre. Cependant je suppose que vous aurez mis un double bas très-chaud à votre jambe malade. On m'avertit que toutes les suites les plus fâcheuses sont à craindre, si vous vous laissez surprendre par le moindre froid. Bonjour, mon cher fanfan; ne soyez pas plus roide à vouloir, que vous ne voulez que Tonton le soit. M. le chevalier des Touches est arrivé. Le petit abbé¹ est parti. Lob... et Aug... vous embrassent; et moi je suis tout ce que je puis vous être en celui pour qui seul je veux vous aimer tendrement.

CIX.

AU MÊME.

Nouvelles de famille; avis sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée.

A Cambrai, 30 octobre 1712.

Mon rhume diminue fort; mais je ne me fie pas à lui; je veux pousser les précautions jusqu'au bout pour le finir. Ta lettre, mon cher fanfan, m'a fait grand bien: car elle me met en repos: te voilà avec le régiment. Il me tarde de te revoir. Reviens dès que M. de Ravignan aura passé, s'il doit passer bientôt; mais s'il ne devoit passer de long-temps, tu pourrois, en attendant, revenir faire un petit séjour ici. La règle n'est que pour les colonels qui vont passer l'hiver à Paris: elle n'est point pour ceux qui sont auprès de leurs régimens, et à portée de s'y trouver à la revue de l'inspecteur. M. de Colandre est parti d'ici pour la Normandie, et reviendra dans quinze jours pour la revue. Vous pouvez de même venir ici pour retourner à Avesnes.

Les nouvelles de M. de Chevreuse me donnent de l'inquiétude; sa langueur alarme. Ce

seroit une perte infinie; j'en ai le cœur flétri, O que Dieu est puissant, et que nous sommes foibles!

Bonsoir, fanfan. Des amitiés sincères à notre petit chevalier. Que ne donnerois-je point pour le voir un bon sujet!

CX.

AU MÊME.

Nouvelles diverses.

A Cambrai, 2 novembre 1712.

Le Roi se porte bien. Dieu merci. Le maréchal de Montesquiou est inflexible sur le commandement du Câteau; j'en suis fâché, moins pour moi que pour M. le chevalier d'Alsace, et pour le Câteau qu'il auroit fort soulagé. Rien de nouveau ici: M. le comte de Lesparre y arrive ce soir. M. le chevalier des Touches en part samedi. M. de Chevreuse se porte mieux. Madame de Chevry souffre et va toujours. Mon rhume est sur ses fins. Je suis comme Horace disoit à son ami:

Excepto quod non simul esses, cetera latus¹

J'embrasse tendrement fanfan.

CXI.

AU MÊME.

Avis pour le règlement de son intérieur.

A Cambrai, 3 novembre 1712.

J'ai reçu ta lettre, mon fanfan. Mon rhume n'est plus rien; mais mon sommeil n'est pas coulant de source: il faut le laisser revenir; je ne fais presque rien. J'espère qu'à ton retour de Maubeuge, tu nous feras savoir quand est-ce que nous te reverrons. En attendant, ne te dissipe ni ne te relâche: réserve les heures de nourriture de l'ame: mis-toi, comme tu me l'as promis; modère-toi dans les mouvemens qui te paroîtront trop vifs. On ne peut pas éviter toujours la surprise du premier mouvement; mais il est capital d'arrêter le second.

¹ L'abbé de Salignac, frere du marquis.

¹ Hor. *Epist.* lib. 1. *Epist.* 8. v. 100.

faute de quoi le troisième est encore plus fort, et la passion qu'on pouvoit réprimer dans sa naissance, devient bientôt si forte, qu'on en est entraîné. Il faut craindre la vanité dans les fautes; souvent on les continue par la mauvaise honte de ne vouloir pas paroître les avouer, et s'en corriger. Voilà bien de la morale; je ne veux point te fatiguer par mes sermons. Reviens, fanfan, dès que tu auras fait; je voudrois voir entrer fanfan par un côté, et Panta par l'autre. Comment se porte ta jambe? Bonsoir.

CXII.

AU MÊME.

Sur le règlement de son intérieur, et sur sa conduite à l'égard des autres.

A Cambrai, 6 décembre 1712.

Bonsoir, fanfan; je souhaite qu'en t'éloignant de Cambrai, tu ne te sois point éloigné de notre commun centre, et que notre absence n'ait point diminué en toi la présence de Dieu. L'enfant ne peut pas têter toujours, ni même être sans cesse tenu par les lisières; on le sévre, on l'accoutume à marcher seul. Tu ne m'auras pas toujours. Il faut que Dieu te fasse cent fois plus d'impression que moi, vile et indigne créature. Fais ton devoir parmi tes officiers avec exactitude, sans minutie, patiemment et sans dureté. On déshonore la justice, quand on n'y joint pas la douceur, les égards et la condescendance: c'est faire mal le bien. Je veux que tu te fasses aimer; mais Dieu seul peut te rendre aimable, car tu ne l'es point par ton naturel roide et âpre. Il faut que la main de Dieu te manie pour te rendre souple et pliant; il faut qu'il te rende docile, attentif à la pensée d'autrui, déliant de la tienne, et petit comme un enfant: tout le reste est sottise, enflure et vanité.

Madame ds Chevry souffre encore. Nous ne savons rien de nouveau, rien qui me fasse plaisir, sinon que fanfan reviendra vendredi.

CXIII.

AU MÊME.

Il lui adresse un Mémoire pour le ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir dans le monde.

A Cambrai, 7 janvier 1713.

Je vous envoie, mon cher fanfan, un Mémoire avec le projet un peu retouché. Le Mémoire, malgré mes soins pour l'accourcir, est un peu longuet. Si M. Voysin s'accoutume sans examen du projet, avec le très-petit changement que j'y ai fait, il n'auroit pas besoin de lire le Mémoire; mais s'il a de la peine à s'accoutumer du projet avec ce très-petit changement, il faut donner un assaut pour obtenir qu'il ait la bonté de lire le Mémoire: il n'y aura que quatre minutes de lecture. Pour le changement que je propose, il le verra du premier coup-d'œil. J'ai souligné d'une ligne ou deux toutes les paroles du changement, qui ne vont pas jusqu'à trois lignes. Ce changement ne peut même blesser personne.

Je suis persuadé que vous devez demeurer à Paris pendant que le Roi sera à Marli, afin de retourner à Versailles quand la cour y retournera: autrement votre voyage seroit inutile, et c'est ce que vous devez éviter. Je ne m'étonne point de votre embarras et de votre dégoût: on est gêné avec les gens qu'on connoit peu ou point; on fait très-imparfaitement ce qu'on n'a pas l'habitude de faire. L'amour-propre s'ennuie de se contraindre beaucoup avec peu de succès. Vous êtes accoutumé à une vie simple, commode, libre et flatteuse par l'amitié de la compagnie qui vous environne: cette douceur vous gâte. Il faut s'accoutumer dans le monde à la fatigue de l'esprit, comme à la fatigue du corps dans un camp. Plus vous retarderez ce travail pour votre entrée dans le monde, plus il vous deviendra dur et presque impossible. Vous courrez risque d'y réussir très-mal à un certain âge. Si vous y renoncez pour toujours, vous passerez votre vie dans l'obscurité, sans amis de distinction, sans crédit, sans appui, sans ressource pour faire valoir vos services, et sans aucun moyen de soutenir votre famille. Il est donc capital que vous rompiez tout au plus tôt cette glace avec courage et patience, sans écouter votre amour-propre contristé. La facilité

viendra peu à peu avec l'habitude. Vous ne serez plus si embarrassé quand vous connoîtrez tout le monde, quand tout le monde vous connoitra, quand vous serez accoutumé aux choses qu'on fait en ce pays-là, et quand vous aurez de quoi entrer à propos dans les conversations familières. Dès que vous y aurez acquis un certain nombre d'amis, honnêtes gens et estimés, ceux-là vous mettront dans leur commerce. De proche en proche vous irez peu à peu à tout ce qui vous conviendra. Vous verrez poliment tout le monde en public; vous rendrez les devoirs selon l'usage aux particuliers; et pour la vraie société, vous vous bornerez aux amis solides. Il ne faut pas chercher en eux la seule vertu; il faut tâcher d'en trouver quelques-uns qui joignent à un vrai mérite la condition et même quelque rang. En attendant, prenez patience; gagnez chaque jour quelque chose sur vous. Offrez cette contrainte à Dieu: c'est accomplir sa volonté par les devoirs de votre état: c'est faire une bonne pénitence de vos péchés; c'est sacrifier à Dieu votre repos, votre goût, vos commodités; c'est vous corriger d'un libertinage d'esprit qui vous séduisoit par une apparence de vie sérieuse, régulière et solidement occupée.

Pour Paris, réservez-vous-y des heures de travail; évitez les soupers qui mènent trop avant dans la nuit, et qui dérangent tout le jour suivant; sauvez un peu vos matinées. Lisez, et peusez sur vos lectures. Je sais bien qu'on ne peut pas être toujours si rangé: il faut se laisser envahir quelquefois par complaisance pour certains amis; la société le veut. L'âge le demande: mais en accordant un peu d'amusement aux amis, il leur faut dérober des heures sans lesquelles on ne se rendroit capable de rien pour mériter leur estime.

À l'égard de votre retour à Cambrai, ne précipitez rien: consultez les personnes qui auront la bonté de vous permettre de les consulter. D'ailleurs, si vous devez revenir ici au bout d'un certain temps par une règle indispensable de service, il suffira que vous vous y rendiez au terme du devoir militaire.

Grande estime, grande amitié, grande confiance en madame de Chevry; elle le mérite au-delà de tout ce que je puis exprimer: mais vos occupations doivent être différentes des siennes à certaines heures; elle ne doit pas vous décider sur certains points; c'est à vous à la redresser doucement sur les défauts de son régime pour sa santé, qui nous est très-chère à vous et à moi.

Ne laissez point gâter le petit page¹: il faut lui ouvrir le cœur par bonne amitié; mais les louanges prématurées gâtent les enfans. Il faut l'accoutumer de bonne heure à se regarder comme un pauvre petit cadet, sans autre ressource que le mérite, le travail, la sagesse et la patience.

L'occupation exacte, hors les temps de société, délivrera votre ami des espèces de songes en plein midi qui amusent son imagination. Il ne doit jamais leur prêter volontairement aucune attention: Dieu lui donnera cette fidélité, s'il la désire et demande de tout son cœur.

Jugez, mon cher fanfan, par cette lettre, avec quelle tendresse je vous aime. Ma santé est au même état que vous l'avez vue à votre départ.

CXIV.

AU MÊME.

Il le charge de diverses commissions.

A Cambrai, 8 janvier 1713.

J'oubliois hier de vous envoyer le projet que j'avois reçu de vous, mon cher fanfan. J'espère que vous obtiendrez le très-petit changement que j'ai tant d'intérêt de demander, et qui ne blesse l'intérêt de personne.

Je vous écrivis hier une longue lettre, après laquelle il faut vous laisser un peu respirer. Celle du petit page est arrivée ce matin: elle paroît faite sans conseil, et très-originale. Il écrira mieux dans dix ans; mais j'en suis fort content pour aujourd'hui.

Vous me ferez un vrai plaisir, si vous voulez bien prier madame de Chevry d'envoyer sa surintendante me chercher de beau drap violet. Je suis moins difficile sur l'étoffe, que sur la teinture. Il faut un violet teint sur une vraie écarlate, et qui soit pompré: autrement il ne dure pas, et devient de la couleur de la lie de vin, qui est très-vilaine. Je vous conjure de me mander des nouvelles de la santé de madame la duchesse de Chevreuse, et de celle de M. le duc de Chaulnes. Dites-leur pour moi mille, etc. Embrassez à droite et à gauche M. de Marquessne, le cher grand abbé (*de Beaumont*), etc. Dites à M. l'abbé Le Fèvre, que nos vieux ans

¹ Frère du marquis.

demandent encore une consolation. qui est celle de nous embrasser.

Pour le bon Put (*M. Dupuy*), il sera servi ponctuellement, et je serai charmé de le voir. Je voudrais bien qu'il pût sans embarras avoir la bonté de me choisir un laquais de figure raisonnable, sage, et sachant bien écrire : il le mèneroit en venant ici.

Pour un bon chef d'office, vous pourriez vous en informer dans les bonnes maisons où vous allez.

Bonsoir, cher fanfan. Je ne puis vous dire ni combien je vous aime, ni combien je voudrais voir croître cette tendre amitié. Votre fidélité pour Dieu en sera la mesure.

Ayez soin de madame de Chevry, qui m'est très-chère.

Mandez-moi si M. de Laval est à Paris, ou s'il en est parti.

CXV.

AU MÊME.

Avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le moude.

A Cambrai, mercredi 11 janvier 1713.

BONJOUR, mon cher petit fanfan. Je me sers de la voie sûre de M. de Harlai pour t'écrire à mon aise.

Je te prie d'envoyer la lettre ci-jointe à M. Bourdon (*P. Le Tellier*), par la voie de M. Colin (*P. Lallemant*). Fais beaucoup d'amitiés à M. Colin pour moi. C'est un homme de mérite, fort de mes amis. Presse de ma part madame de Chevry d'être docile aux décisions de M. Chirac. Ne pourroit-il point varier les alimens, pour lui faciliter un bon régime, et éviter l'extrême dégoût? Il faut venir aux expédiens; il faut même soulager, si on le peut, l'imagination de la malade. Parle-lui en mon nom avec amitié, douceur, insinuation, ménagement et patience.

J'enverrai à M. Dupuy la voiture dont il a besoin au jour qu'il a marqué. Je t'écrirai par cette voie en liberté, et tu pourras m'écrire par M. Dupuy tout ce que tu voudras me mander. Tu dois bien croire que je serois ravi de t'avoir ici; mais il convient que tu t'accoutumes à Versailles, et qu'on s'y accoutume à toi. Je suis vieux et éloigné. La famille ne peut plus avoir ni soutien ni espérance, que par ton

avancement dans le monde. Tu n'en t'avanceras jamais à Cambrai. Il faut d'un côté bien servir, et de l'autre faire usage du service pour se procurer quelque considération et un établissement. Je t'aime pour toi, et non pour mon amusement. A Dieu ne plaise que je veuille te rendre ambitieux! Je voudrais te voir mériter les plus grands honneurs, sans les avoir, et te contenter d'un état médiocre selon la médiocrité de notre condition.

Ce que je te demande est de ne te livrer ni à la mollesse, ni à la vanité de tes imaginations. Toutes les fois que tu les aperçois, il faut être fidèle à revenir tout court à Dieu. Il faut laisser tomber ces pensées dangereuses, comme, en lâchant la main sans effort, on laisse tomber une pierre au fond de l'eau. En se tournant vers Dieu, il faut aussi se donner une occupation qui attache l'esprit, et qui le détourne de ces chimères flatteuses. O mon fanfan, que tu seras heureux si tu te tournes au recueillement, et si tu t'accoutumes à agir tranquillement dans tout le détail de la vie avec une simple et familière dépendance de l'esprit de grâce! Il ne te manquera point si tu ne lui manques pas le premier. Souviens-toi, je t'en conjure, dans les occasions difficiles, de demeurer uni à ceux qui le sont de tout leur cœur à Dieu.

Tu ne me mandes rien de ta jambe; j'en suis en peine. As-tu consulté MM. Triboulaut et Arnaud? je le veux. je le commande. Tendrement tout à mon fanfan.

CXVI.

AU MÊME.

Sur la conduite qu'il doit tenir envers plusieurs personnes.

A Cambrai, 12 janvier 1713.

NOTRE pauvre malade (*madame de Chevry*) est à plaindre; il faut la ménager, la soutenir, la consoler. Je voudrais que M. Chirac pût varier les alimens pour lui adoucir le régime: il faut qu'elle soit docile pour les remèdes fréquens qu'il croit nécessaires. Parlez en mon nom avec force et amitié; montrez cette lettre: elle voit bien qu'elle suit trop son imagination; elle ne vomit point les bouillous, comme elle se l'imaginait.

La personne qui m'appelle ingrat ne me fait pas justice. Pour moi, je la lui fais bien mieux;

car je suis fort touché de ses bontés, dont elle me donne des marques avec tant de persévérance. Il n'y a qu'à répondre avec respect et délicatesse en glissant toujours : plus elle vous verra poli et mesuré sans composition, plus elle vous attaquera. Point d'empressement pour la chercher, après lui avoir rendu un devoir : mais beaucoup d'attention pour reconnoître ses bontés, et pour montrer qu'on les sent toutes. Il ne faut point faire d'avances pour dire à un homme respectable ce qu'il ne vous demande point : il sait bien qu'il peut vous questionner : il en a tout le droit ; il est informé de ce que je pense. En voilà assez ; demeurez dans une retenue convenable ; attendez : ce qu'il n'a pas fait en un temps, il pourra le faire en un autre. Tenez-vous seulement à portée, et tout prêt en cas de besoin.

Pour l'homme chez qui vous m'avez mandé avoir diné, je vous prie d'aller le remercier de ma part pour les bontés dont il vous a comblé : dites-lui que je n'ai osé lui écrire pour lui en faire mes très-humbles remerciemens, et que je m'en abstiens par pure discrétion. Finissez en lui faisant entendre que vous comptez sur les bontés qu'il a pour moi, et dont il ne m'est pas permis de douter : que vous tâcherez de les mériter par un attachement plein de respect, mais n'ayant actuellement rien dont il s'agisse, vous vous bornez à espérer que, dans les occasions, il voudra bien vous honorer des marques de sa bienveillance, qui peuvent être fort utiles à votre réputation et à votre avancement.

Je vous envoie une lettre pour M. le maréchal de Villars : elle est faite comme vous la désirez ; elle ne le sollicite qu'à demi. Je le consulte, et je me remets à ce que vous lui expliquerez vous-même de vos services.

M. de H. (*Harlin*) est parti d'ici assez content, et bien disposé pour nous. Il me semble qu'il conviendrait que vous l'allassiez voir, et que vous l'accoutumassiez à entrer insensiblement en conversation avec vous : c'est un homme de beaucoup d'esprit, qui raisonnera volontiers, et qui a beaucoup de connoissances acquises. Vous y trouverez des sentimens très-nobles, avec un grand usage du monde. Il est rare, à tout prendre, de trouver tant de qualités rassemblées. Tâchez de les cultiver avec discrétion. Priez-le, de ma part, de remercier très-vivement pour moi l'homme qui vous a donné à dîner, et qui vous a fait des offres si obligantes ; c'est son proche parent et son ami fort particulier.

Je suis ravi de ce que le cousin est toujours

bien avec les gens dont nous craignons qu'il ne perdît un peu les bonnes grâces. La dame de cette maison m'accuse injustement de déman-gaison pour la critique : ce que je représente est clair comme le jour ; je ne représente qu'étant pressé par un intérêt capital, et j'ai tâché de le faire avec des ménagemens infinis. Je ne ver-rois nul inconvénient que vous prissiez la li-berté de parler vous-même à cette dame, et que vous lui témoignassiez avec respect combien vot-re avancement vous toucheroit, si vous pou-viez le devoir aux bontés de lui et d'elle. J'es-père que, quand vous aurez une décision sur mon dernier projet, vous ne perdrez point de temps pour m'en faire part.

Je vous envoie la gazette d'Amsterdam, ou du moins le posterit intitulé : *Suites des nou-velles*, etc. Vous y trouverez, à la fin, un ar-ticle intitulé : *Extrait d'une lettre de Rome du 17 décembre* : cet extrait est fort curieux. Je vous prie de le donner ou de l'envoyer au plus tôt à M. Colin (*P. Lallemand*), qui est avide des nouvelles. Je suis bien aise de lui faire plaisir, afin qu'il ne néglige pas le procès de notre fa-mille.

Bonsoir : tendrement tout à mon cher fan-fan. Il faut bien employer le séjour de Paris pendant ce long Marli. Il faut prier Dieu, lire, voir les gens qui méritent d'être cultivés, et se cultiver soi-même pour devenir un homme capa-ble de bien remplir tous ses devoirs. Je ne pré-che qu'à cause que vous le voulez.

CXVII.

AU MÊME.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la patience nécessaire en cet état.

A Cambrai, 16 janvier 1713.

Je suis très-content de vos soins pour mon affaire, et nullement de l'acte qu'on m'a en-voyé : il brouille tout, et n'est fait sur aucun principe suivi. Je ne sais point encore le parti que je prendrai. Il faut être patient, prier Dieu, et consulter les hommes sages.

Je vous conjure, mon cher neveu, de dire pour moi à ma nièce, que je suis très-affligé de son état. Je voudrais être à portée de me joindre à vous pour prendre soin de sa santé. Je conçois l'embarras des plus habiles méde-

cins, et leur incertitude : mais enfin leurs expériences, quoique très-imparfaites, valent un peu mieux que notre ignorance absolue. Après tout, si quelque chose dans la médecine est au-dessus du reste, c'est M. Chirac : il la connoit depuis long-temps ; il a étudié son tempérament et la suite de ses maux ; il l'a bien conduite dans le plus extrême péril : il s'est affectonné pour elle. Où pourroit-on espérer de trouver un semblable secours ? Il ne reste donc qu'à le croire, qu'à lui être docile, et qu'à s'abandonner à ses conseils, ou plutôt à la Providence, qui bénira cette docilité. C'est porter une rude croix, que de se livrer aux remèdes fréquens et à un long régime : on se dégoûte, on se lasse ; toute patience s'use : mais il faut tourner son courage contre soi-même, et se faire un mérite devant Dieu de ce qu'on fait pour se guérir. En guérissant le corps, on mortifie l'esprit et les sens, qui en ont grand besoin. Trop heureux que Dieu nous tienne compte de cette pénitence ! Lisez-lui ma lettre, et dites-lui à quel point je lui suis dévoué.

Vous me ferez un sensible plaisir, si vous me procurez un chef d'office sage et bon officier. Il me faut aussi un laquais, comme vous savez.

Vous ne mandez rien de votre jambe : j'en suis en peine. Je vous demande bien sérieusement de la faire examiner par MM. Triboulaud et Arnaud ; après quoi vous me ferez savoir, s'il vous plaît, leur décision.

Si M. de Laval est encore à Paris, je vous prie de lui dire que j'ai écrit à madame sa mère, selon ses intentions, pour différer notre rendez-vous jusqu'au printemps. Ce retardement sera bon pour elle et pour moi : l'hiver et le voyage enrhumant les vieilles bonnes gens comme nous. Tout sans réserve à mon très-cher fanfan.

CXVIII.

A U M Ê M E.

Il l'exhorte à employer les remèdes les plus efficaces pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 20 janvier 1713.

Je puis me tromper, mon cher fanfan : mais il me semble qu'il n'y a pas hésiter ; il faut suivre le parti que tous croient *le plus sûr et le plus*

prompt, quoique M. Triboulaud ne le juge pas nécessaire. Puisque le parti d'ouvrir est, selon M. Triboulaud, encore *plus sûr* que celui de n'ouvrir pas, il faut qu'il n'y ait aucun danger à faire l'ouverture : or, ce fondement étant posé, pourquoi n'ouvrirait-on pas, puisque ce parti, qui est *le plus sûr* contre tout danger, est en même temps *le plus prompt* pour la parfaite guérison ?

D'ailleurs l'accident que vous savez pourroit avoir altéré un peu l'os, et il peut être important de découvrir le fond, de peur que l'altération de l'os augmentant, il n'arrivât quelque désordre qui n'éclateroit que quand il seroit difficile d'y remédier. Quand même il ne s'agiroit que d'une grosse esquille, il faut lui préparer une sortie suffisamment large : de peur qu'un trop long séjour de ce corps, devenu étranger, ne cause des sacs, ou quelque fistule, ou un ulcère.

Il est vrai, comme vous le dites, que cette esquille peut être encore adhérente par quelque reste de membrane, et qu'en ce cas on aura de la peine à tenir la plaie long-temps ouverte, pour attendre que l'esquille se détache ; mais tôt ou tard il faut en venir là ; et les experts, qui prévoient sans doute un cas si facile à prévoir, vous disent que le plus tôt ouvrir est *le plus sûr*. Ils pourront tenir la plaie ouverte par leurs caustiques et par leurs petites éponges : ils useront même peut-être de quelque drogue pour dissoudre le lien, et pour détacher l'esquille adhérente.

J'avoue qu'on pourroit attendre la saison des eaux de Barège, surtout si la paix vient, et s'il ne s'agit point de faire la campagne. Mais ne peut-il point arriver des accidens avant la saison des eaux, qui est encore assez éloignée ? De plus, qui est-ce qui nous répondra que ces eaux ouvriront tout jusqu'au fond, et le purifieront parfaitement par la sortie de tout ce qui est étranger ou corrompu ; comme on assure que l'opération des chirurgiens le fera ? Enfin supposons une sûreté égale entre l'opération des caustiques et l'usage des eaux : en ce cas, ne vaut-il pas mieux user d'un remède fort peu douloureux, nullement à craindre pour les accidens, et qui doit vous guérir dans peu de jours, que d'entreprendre un voyage de quatre cents lieues, qui vous tiendra presque tout l'été prochain dans l'embarras ?

Ma conclusion est néanmoins qu'il faudroit, sans hésiter un seul moment, préférer le voyage de Barège, supposé qu'il eût un peu plus de sûreté contre tout danger, que l'opération. Exa-

minez donc bien ce que ces messieurs pensent là dessus ; pressez afin qu'on ne vous flatte point , et ne vous laissez point séduire par la crainte d'un long voyage , que vous voudriez vous épargner. Quelque temps et quelque argent qu'il vous en coûte, il faut faire le voyage, en cas qu'il donne un peu plus de sûreté selon eux.

D'où vient que M. Chirac ne propose pas de baigner la jambe malade dans les eaux de Balaruc ?

Si on rouvre votre blessure, il faut déterminer avec MM. Chirac et Triboulaut, l'homme que vous choisirez pour vous panser : le plus habile de tous pour la main n'est pas trop bon ; il faut même que les autres voient souvent ce qu'il fera. Gardez-vous bien d'épargner là-dessus aucune dépense. Mille amitiés à ma nièce. Tendrement tout à mon fanfan.

De vos nouvelles, je vous conjure, très-ponctuellement tous les jours pour me délivrer d'inquiétude : faites écrire quelqu'un pour vous soulager.

CXIX.

AU MÊME.

Il compatit à ses peines.

A Cambrai, 21 janvier 1713.

J'ai une vraie peine, mon très-cher fanfan, que vous soyez à Paris loin de nous, à la veille d'une opération qui peut être longue, et dans la maison de notre chère malade (*madame de Chevry*). En l'état où elle est, vous ne sauriez en attendre de vrais secours, et l'état de sa maladie très-douloureuse peut être un objet bien pénible pour vous, pendant que vous souffrirez de votre côté. C'est trop que d'être deux malades bien souffrants dans une même maison. Quand les deux malades sont fort unis de bonne amitié, ils ne peuvent se secourir mutuellement ; ils ne font que s'attrister et que s'incommoder l'un l'autre. Voilà, mon très-cher fanfan, mon embarras. Je crains que l'opération de rouvrir votre jambe, et d'en vider tout le fond, ne dure long-temps ; mais je vois d'ailleurs combien il est nécessaire qu'on prenne le parti que tous les plus habiles chirurgiens jugent *le plus sûr et le plus prompt* pour vous guérir. Plût à Dieu que vous fussiez ici au mi-

lieu de nous avec le plus habile chirurgien de Paris pour vous panser ! Je paierois volontiers son séjour, pour faire finir la chose sous mes yeux. Mais il faut prendre le meilleur des chirurgiens, et ce meilleur ne viendra pas maintenant ici. De plus vous avez à Paris un singulier avantage : c'est que MM. Chirac, Triboulaut, etc. peuvent examiner, conférer, et redresser, en cas d'accident, celui qui conduira la chose de sa main. Ainsi il vaut mieux que vous demeuriez à Paris, pourvu que vous puissiez y être commodément, sans incommoder notre pauvre malade : c'est à quoi il faut bien prendre garde. Si vous ne sortez point de sa maison, il faut que vous lui fassiez agréer que vous payiez toute votre dépense. Ne craignez pas de manquer d'argent ; je vous ôte toute inquiétude là-dessus.

Ce que M. Dupuy a mandé à madame de Risbourg sur l'état de madame de Chevry m'alarme beaucoup ; j'en suis fort en peine. N'oubliez rien pour l'engager par son amitié pour nous, par sa raison, par son courage, par sa religion, à être docile pour M. Chirac.

Bonsoir, mon très-cher fanfan. Dieu sait ce qu'il me met au cœur pour vous, et ce que je souhaite qu'il mette dans le vôtre pour lui. Ecrivez-nous bien de vos nouvelles : du moins, faites-nous en écrire tous les jours de vous et de la malade.

CXX.

AU MÊME.

Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.

A Cambrai, 22 janvier 1713.

Ne soyez point en peine, mon très-cher fanfan, sur l'affaire dont vous ne croyez pas avoir parlé assez fortement. Vous avez dit de bon cœur ce que vous avez pu : je n'en demande pas davantage, et je laisse le reste à Dieu. Nous verrons ce que la Providence donnera d'ouverture : je ne veux aucun des succès qu'elle ne donne pas.

Je suis consolé d'apprendre que notre malade a un peu respiré ; mais je ne me tie point à ces petits soulagemens. Pressez-la pour le régime, et pour l'usage des remèdes. Veillez sur elle : je vous donne procuration pour gronder.

M. de Marqueessac nous a envoyé un excellent pâté de Périgueux. Je voudrais l'en remercier par une lettre ; mais je n'ose , de peur qu'il ne réitérât son présent. Le baron s'est presque rajeuni à manger un mets périgordin. Ce qui vient de son pays lui est plus délicieux que le nectar et l'ambrosie.

Je vous conjure de ne négliger aucune attention pour M. l'abbé de Laval. Vous lui devez une estime et une amitié très-sincère.

Mandez-moi tout au plus tôt ce qu'on aura fait pour votre jambe . et ce qu'on aura découvert. Si vous saviez combien vous me soulageriez le cœur par ce soin , vous le prendriez très-ponctuellement. Mais ne vous gênez point : dictiez au petit abbé , ou , si vous n'en avez pas le loisir , dites-lui la substance des choses.

Pendant tout le temps de l'opération , demeurez au lit ; voyez fort peu de gens ; ne parlez guère ; point de repas en compagnie ; dormez de très-bonne heure ; grand régime , parfait repos , sévère sobriété. Si vous êtes fidèle à Dieu , il vous rendra docile aux chirurgiens. Mille amitiés à la malade et à son cher fils. J'embrasse tendrement le petit abbé. Tout au très-cher fanfan.

CXXI.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié.

A Cambrai , 27 janvier 1713.

Je vois bien , mon cher fanfan , qu'il n'y a aucune porte ouverte pour sortir de chez notre chère malade. Dieu sait si je voudrais lui faire de la peine . manquer de confiance en elle , et refuser de lui avoir les plus grandes obligations ! Mais ce que je crains le plus , est que vous soyez tous deux malades en même temps , de manière à vous causer une peine réciproque , sans pouvoir vous entre-secourir. Le meilleur parti qui vous reste à prendre , est celui de ne perdre pas un seul jour pour l'opération résolue. Choisissez , sans ménager la dépense , le meilleur de tous les chirurgiens : régime exact , grand repos ; nul égard , nulle gêne , nul devoir , que celui d'obéir aux maîtres de l'art : patience , tranquillité , présence de Dieu , confiance en lui seul. L'argent ne vous manquera point. Si la paix vient , comme on l'espère , vous

pourrez épargner : si la guerre continue , Dieu y pourvoira : à chaque jour suffit son mal. Ne soyez pas inquiet pour demain ; car demain aura soin de lui-même. La Providence , notre bonne mère , a soin des petits oiseaux. Ne craignez rien : ne manquez point d'abandon au dedans , et vous ne manquerez point de pain au dehors. Ô que je veux voir un enfant de foi ! Ce sera suivant la mesure de votre foi , qu'il vous sera donné pour le corps et pour l'ame.

Put (*M. Dupuy* arriva hier en bonne santé , après avoir passé par des abîmes de boue. Il est déclassé aujourd'hui , et bien content de se voir en repos au coin de mon feu. Je voudrais que vous y fussiez aussi avec votre jambe bien guérie ; mais il faut travailler patiemment à sa guérison. Bonsoir. Mille et mille amitiés à la malade , pourvu qu'elle obéisse à M. Chirac. Tendrement et à jamais tout sans réserve à mon très-cher fanfan.

CXXII.

AU MÊME.

Il lui parle d'une affaire relative à l'abbé de Laval : il désire un grand-vicaire capable de le soulager.

28 janvier 1713.

Je n'avois garde de vous mander l'affaire de M. l'abbé de Laval ¹. C'étoit un secret qui venoit de trop haut , pour ne le garder pas avec un profond respect et de grandes précautions. Je le garde encore très-fidèlement ; mais la chose , dit-on , commence à se répandre. Je ne sais qui est-ce qui a parlé. Vous me mandez qu'elle est publique : j'aime mieux que vous l'ayez apprise du public que de moi : il faut que quelqu'un de ceux qui devoient se taire ait parlé.

Il me tarde de vous savoir entre les mains des chirurgiens ; la saison s'avance insensiblement. Si la paix , que je désire de si bon cœur , ne venoit point , je voudrais fort que toute votre opération eût été faite bien à loisir , et que votre jambe fût parfaitement rétablie par un long intervalle , avant les fatigues de la campagne. Ainsi je vous conjure de ne perdre pas un seul moment.

¹ Il s'agissoit alors de nommer à l'évêché d'Ypres l'abbé de Laval , grand-vicaire de Cambrai. Ce projet fut réalisé peu de temps après.

Bonsoir. Mille amitiés et sermons à notre chère malade. Tendrement et sans réserve tout à mon cher fanfan.

Je vous conjure de parler le plus tôt que vous pourrez avec M. Colin (*le P. Lallemant*), pour savoir si lui ou ses amis les plus éclairés ne connoitroient point un homme de mérite, de piété, de saine doctrine, versé dans les matières de discipline, qui fût propre à être mon grand-vicaire pour me soulager. Il faudroit un homme de confiance, doux et sage : je lui donnerois ici un honnête revenu par un canonicat.

ment pour nous en instruire, et pour consulter sur les lieux les amis sincères et éclairés. Je serois ravi, si vous pouviez avoir à bon marché une terre qui ne fût exposée à aucun procès. Je crois la vôtre hors de danger de procéder selon la coutume des lieux : mais je conviens avec vous, qu'une autre liquidée par un bon décret vous mettroit encore plus en repos.

Hâtez-vous d'aller à Versailles, pour retourner à Paris, et pour vous livrer aux chirurgiens. Grand régime, repos et docilité. Bonsoir ; tendrement tout à mon cher fanfan.

CXXIII.

AU MÊME.

Sur un achat de terres projeté par le marquis.

A Cambrai, 30 janvier 1713.

JE suis de plus en plus en peine de notre pauvre malade (*madame de Chevry*). Consolez-la, mon très-cher fanfan. Ne la pressez pas trop ; mais tâchez de la persuader par amitié, et de lui montrer combien nous sommes tous affligés de la voir se détruire elle-même. Le vrai courage et la sincère religion demandent qu'on se contraigne, et qu'on surmonte ses aversions.

Vous pouvez avec la malade parler à M. Colin, quand vous en aurez l'occasion. Dieu sait combien je voudrois que le bon Panta (*l'abbé de Beaumont*) fût occupé selon sa profession, et mis en œuvre : mais je vois qu'il s'y tourne moins que jamais. Il se note de plus en plus dans le travail que vous savez : j'en ai une douleur que je ne puis exprimer.

Ce que vous voudriez prévenir arrivera, s'il doit arriver, avant que vous ayez occasion de l'éviter. Je ne suis point surpris de la démarche que vous aviez commencée : mais il faudroit se débarrasser de ce qu'on a, ou du moins tâcher d'avoir une occasion prête et sûre pour y réussir, avant que d'entreprendre d'acquérir ce que l'on n'a pas. Ces sortes de terres ne sont pas faciles à vendre en ce temps-ci. Notre ami, qui pourra vendre dans la suite la sienne, ne le fera certainement tout au plus tôt qu'à la paix. Alors le péril qu'on craint, sera fini en bien ou en mal ; il ne sera plus temps. Si néanmoins il se présente quelque bonne occasion, ou si vous en prévoyez quelqu'une, ne perdez aucun mo-

CXXIV.

AU MÊME.

Sur une opération que le marquis étoit sur le point de subir pour la guérison de sa jambe.

A Cambrai, 1 février 1713.

Il me tarde beaucoup de vous savoir retourné de Versailles à Paris. Au nom de Dieu, mon cher fanfan, ne perdez pas un seul jour pour votre opération. Les moindres retardemens sont à craindre, supposé qu'il y ait quelque carie dans l'os, comme M. Chirac le croit. Il faudra aller tout droit au parti le plus sûr, et voir le fond pour n'y rien laisser. Je crois que vous pouvez choisir M. Guérin, puisqu'il a la main si sûre et si légère : mais il ne faut compter sur lui que pour la main seule. Vous devez employer la tête de M. Triboulet, et l'engager, quoi qu'il en coûte, à voir votre jambe, d'abord tous les jours, et ensuite de deux ou trois jours l'un, jusqu'à ce que la guérison soit bien achevée. Il faut aussi que M. Chirac, à la prière de madame de Chevry, vous voie tous les jours sans y manquer. Voilà l'occasion où l'argent ne vous manquera pas. Je voudrois bien pouvoir joindre Paris et Cambrai, le secours des chirurgiens et nos soins à toute heure, pour assurer votre guérison. Abandonnez-vous à Dieu : soyez docile, courageux contre vous-même pour le régime, tranquille et patient malgré toutes les longueurs qu'il faudra essayer. J'espère que votre docilité fera un grand bien et à vous et à la malade. En vous guérissant, cette docilité servira d'exemple pour corriger et pour guérir la personne qui en a grand besoin.

Bonsoir, mon très-cher fanfan; Dieu soit avec vous, et vous dans sa main, pour faire sa volonté, et non la vôtre. Tout à vous avec tendresse.

CXXV.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur la santé du marquis et de madame de Chevry.

A Cambrai, samedi 11 février 1713.

QUOIQUE madame de Chevry m'ait mandé que vous aviez bien dormi la nuit après l'opération, je suis, mon très-cher fanfan, bien en peine de votre santé. Je sais que vous avez beaucoup souffert, et il me tarde beaucoup d'apprendre les suites: surtout je crains qu'on ne trouve l'os carié. Mais ce que je demande très-fortement, est qu'on ne me cache et qu'on ne me diminue rien: la moindre apparence de mystère me feroit plus de peine, que l'exposition simple du mal. Dieu sait si je ressens l'impossibilité d'être auprès de vous!

Dites à madame de Chevry que je ne veux point qu'elle nous écrive elle-même: ses lettres, au lieu de nous faire plaisir, nous affligeroient. Elle ne doit se permettre aucune application. Tout ce que nous désirons d'elle, est qu'elle suive fidèlement le régime prescrit par M. Chirac. Si elle compte pour rien sa santé, sa vie, le besoin que son fils a de la conserver, et notre consolation, qui seroit bien troublée par sa perte, au moins qu'elle pense à Dieu et à son salut; elle ne peut point en conscience s'exposer, par un goût de plaisir et de liberté indiscrette, au danger d'accourir sa vie. Elle n'a qu'à demander à un bon et sage confesseur, si j'exagère en lui disant cette vérité: mais si je n'exagère point, elle désobéira à Dieu même en désobéissant à M. Chirac. O que je voudrois la voir ici, et vous aussi, en bonne santé, l'été prochain! Bonsoir, mon très-cher fanfan. Vous savez avec quelle tendresse je vivrai et mourrai tout à vous.

CXXVI.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente.

A Cambrai, 13 février 1713.

Il me tarde plus que je ne puis l'expliquer, mon très-cher fanfan, de savoir ce qu'on trouvera dans le fond de votre blessure, quand l'escarre sera tombée. Je vous conjure de m'en faire écrire d'abord la vérité sans adoucissement. J'espère que Dieu aura soin de vous, et que vous demeurerez en paix dans sa main, abandonné à sa providence, et docile à toutes les décisions des maîtres de l'art. Que ne donneroîs-je pas pour pouvoir être votre garde-malade! mais MM. Chirac, Triboulaut et Guérin vous valent cent fois mieux que moi. Ce que je vous souhaite, est la présence de Dieu, et la dépendance de son esprit, pour vous livrer sans réserve. Je vous envoie ma réponse pour le petit page, auquel je demande pardon de mon retardement. Mille choses à notre chère malade; autant au grand abbé (*de Beaumont*). J'embrasse le petit. Cent complimens à M. l'abbé de Laval. Tout à mon très-cher fanfan.

CXXVII.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Mercredi, 8 mars 1713.

J'ATTENDS chaque jour, mon très-cher fanfan, l'explication de l'état du fond de la jambe; mais je ne vois encore rien qui me le fasse entendre. Ce qui me console de tant de longueurs, est la patience que Dieu vous donne, et la grande capacité des personnes qui travaillent à vous guérir. J'avois cru, sur les lettres de notre chère malade, que Le Breton reviendroit dimanche ou lundi dernier; mais nous ne le voyons point arriver: il faut qu'il ait retardé son retour. Si ce retardement sert à nous apprendre des choses plus éclaircies et plus avancées pour la guérison, j'en aurai une grande joie.

Il me semble que la lettre de la malade, re-

que ce matin, marque qu'elle est dans un vrai soulagement : j'en remercie Dieu. Que ne donnerois-je point pour vous savoir tous deux entièrement guéris ! Alors je ferois un autre souhait : car on en fait sans cesse en ce triste monde : ce seroit de vous voir tous deux au plus tôt ici dans une profonde paix. Mais nos désirs ne nous donnent rien de réel, que de l'inquiétude. Tout ressemble aux souhaits de Blaise, excepté le désir d'être tout à Dieu. Il faut y être tout entier, point à demi : le partage déchire le cœur à pure perte. Il faut y être avec gaieté, simplicité, paix, complaisance pour le prochain, courage contre soi-même, et confiance en celui qui est lui seul toute notre ressource. Ce discours paroît bien sérieux : mais il est moins triste que l'orgueil et que les passions, qui nous tourmentent sous prétexte de nous flatter. Bonsoir, cher fanfan.

CXXVIII.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Lundi, 13 mars 1713.

TOUTES vos peines, mon très-cher fanfan, m'en font sentir de véritables ; mais malgré la longueur de l'opération, je ne puis me repentir de vous avoir conseillé le parti de vous livrer à des gens si habiles et si bien intentionnés : il faut avoir la patience d'aller jusqu'au bout. Notre chère malade me mande qu'ils n'useront plus des caustiques. Je souhaite que le fond se trouve entièrement découvert pour tirer l'esquille, sans aucune ouverture des vaisseaux sanguins. Je souhaite aussi que vous ayez fait un bon usage de vos douleurs. Il faut même, pour l'avenir, faire encore provision de patience par rapport à la lenteur des opérations et à l'état gênant où vous languissez. On ne connoît point la vie, quand on n'a jamais passé par les longues souffrances. N'écrivez point : amusez-vous : faites disputer C. contre M. l'abbé Le Fèvre : réjouissez-vous dans les heures de soulagement : réservez-vous des temps pour offrir à Dieu vos peines sans aucune contention de tête. Ne nous écrivez point : notre chère malade écrit à merveille, et je compte sur sa parfaite sincérité. Rendez-la docile, si vous le pouvez. Madame d'Oisy, arrivée hier au soir avec M. de Bernières, nous a dit de vos nouvelles. Bonsoir : tout à fanfan sans réserve.

CXXIX.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Mercredi, 15 mars 1713.

La lettre que j'ai reçue ce matin de notre chère malade me fait attendre celle de demain, pour apprendre ce que M. Triboulaut aura découvert après l'entière chute de l'escarre. Dieu veuille, mon cher fanfan, que vos souffrances soient finies, et votre guérison bien avancée.

L'abbé de Beaumont est un peu frère de sa sœur : il croit ce qu'il lui plaît, et non ce qu'on lui dit sur le carême. Sa colique est fort modérée : ainsi on aura de la peine à le corriger. Si sa sœur vouloit croire M. Chirac, peut-être qu'un si bon exemple le détermineroit à croire M. Bourdon : l'indocilité est contagieuse dans la famille. Si vous m'en croyez, attisez la dispute entre M. l'abbé Le Fèvre et le profond C. Mille amitiés à la chère malade. Bonsoir, mon cher fanfan : patience, gaieté, régime, et bonne volonté pour offrir tout à Dieu.

CXXX.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Jendredi, 16 mars 1713.

Les lettres de notre chère malade, du 13 et du 14, sont arrivées ce matin ensemble. Elles disent que l'escarre étoit tombée entièrement : mais elles ne disent point ce que cette chute a découvert du fond de la plaie : c'est ce que j'attends avec impatience. En quel état sont les deux os ? Les esquilles paroissent-elles ? l'ouverture est-elle suffisante pour les faire sortir ? Il est naturel d'avoir cette curiosité pour un malade qui souffre depuis long-temps, et qu'on aime fort : mais vous avez plus de besoin de patience que moi.

Mandez à M. Colin (*P. Lallemand*), qu'il lise l'article de la gazette de Hollande d'aujourd'hui, où l'on a inséré la lettre prétendue d'un évêque de France, qui dit à son confrère que le clergé ne recevra point la bulle qui doit venir

de Rome contre le P. Quesnel. Cette lettre est faite pour exciter le clergé, et pour intimider Rome, qu'on doit rassurer.

Mille amitiés à la malade : tout au très-cher fanfan.

CXXXI.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Dimanche, 19 mars 1713.

La lettre de notre chère malade, datée du 16, me fait entendre, mon très-cher fanfan, ce que M. Chirac a pensé. Je suppose que MM. Mareschal, Triboulaut, Guérin, etc. auront pensé de même. Vous jugez bien que j'attends néanmoins avec quelque impatience des nouvelles de leur consultation. Ce que je désire le plus, est que ces messieurs profitent au moins du mal qu'il ont été obligés de vous faire si long-temps, pour découvrir s'il n'y a point, outre les deux esquilles qu'ils ont cru sentir, quelque corps étranger que le coup ait enfoncé bien avant, ou quelque sac de pus et quelque carie de l'os. C'est à vous à les presser avec courage à prendre là-dessus toutes les précautions de leur art. Il faut aussi les faire décider sur le besoin des eaux de Barège, en cas que leurs opérations ne puissent nettoyer le fond de la jambe. Au nom de Dieu, mon cher fanfan, encouragez-les tous à ne vous point flatter, et à prendre le parti le plus sûr. Point de mal à pure perte : mais ne hasardons rien faute de précautions. J'espère que Dieu aura soin de vous, et qu'il sera infiniment plus secourable que les hommes les plus habiles et les plus affectionnés. Je ne puis exprimer toute ma reconnaissance pour notre chère malade : je suis en peine pour elle. Fait-elle ce que M. Chirac lui ordonne ? Bonjour, mon très-cher fanfan ; je vais prêcher.

CXXXII.

AU MÊME.

Il l'exhorte à la résignation et à la patience chrétienne.

Lundi, 20 mars 1713.

Vos souffrances, mon cher petit homme, m'affligent. Je suis bien aise d'apprendre que

vous avez plus de patience que moi : je serois plus en paix, si je pouvois vous voir, vous secourir par mes soins, et vous soulager ; mais il faut que la croix soit complète. Courage, mon très-cher fanfan ; portons-la de bon cœur : plus les douleurs et les sujétions sont longues, plus il est évident qu'il étoit capital d'aller au fond de la plaie. Voilà un temps précieux d'exercer la foi, de sentir la fragilité de toutes choses, et de s'abandonner à Dieu. Je lui demande pour vous la confiance en lui, et une humble patience : la patience vaine seroit un poison. Je suis charmé et attendri des soins de notre chère malade ; je ressens ses peines. Que vous êtes heureux d'être entre ses mains ! Que je lui ai d'obligations !

CXXXIII.

AU MÊME.

Il compatit à ses douleurs, et l'exhorte à la résignation.

A Cambrai, 21 mars 1713.

Je souffre, mon très-cher fanfan, de vous savoir dans la douleur ; mais il faut s'abandonner à Dieu et aller jusqu'au bout. Le courage humain est faux ; ce n'est qu'un effet de la vanité ; on cache son trouble et sa foiblesse : cette ressource est bien courte. Heureux le courage de foi et d'amour ! il est simple, paisible, consolant, vrai et inépuisable, parce qu'il est puisé dans la pure source. Que ne donnerois-je point pour vous soulager ! Je ne voudrois pourtant vous épargner aucune des douleurs salutaires que Dieu vous donne par amour. Je le prie souvent pour vous ; je vous porte chaque jour dans mon cœur à l'autel, pour vous y mettre sur la croix avec Jésus-Christ, et pour vous y obtenir l'esprit de sacrifice : il n'y a que le détachement qui opère la vraie patience. O mon cher enfant, livre-toi à Dieu ; c'est un bon père qui te portera dans son sein et entre ses bras. C'est en lui seul que je t'aime avec la plus grande tendresse.

CXXXIV.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur les suites de l'opération faite au marquis ;
il l'exhorte à un religieux abandon.

A Cambrai, 17 mars 1713.

J'ATTENDS, mon très-cher fanfan, des nouvelles de cette dernière opération qui devoit achever de découvrir l'os. Le point capital est de ne laisser rien de douteux, et d'avoir une pleine certitude d'avoir bien vu le dernier fond, pour ne s'exposer point à lui laisser ni carie, ni fente de l'os, ni esquille, ni sac, ni corps étranger; autrement nous courrions risque d'être encore bientôt à recommencer. Puisque vous vous êtes livré patiemment à une si rude et si longue opération; il faut au moins en tirer le fruit, et ne gêner rien par la moindre précipitation. Ce que je crains est qu'on ne puisse pas tirer les esquilles ou corps étrangers, et qu'on n'ose aller assez avant pour les détacher de peur de blesser les vaisseaux sanguins. Pour la carie, l'application du feu la guérit. Il y aura seulement l'exfoliation de l'os à attendre; mais dès qu'elle sera faite, et que le fond demeurera sain, les chairs croîtront bientôt, et la guérison radicale sera prompte. Il est question de nettoyer patiemment le fond: il n'y a rien de pénible et de long qu'il ne fallût souffrir pour en venir à bout sans aucun doute. *Le Dieu de patience et de soulagement* vous soutiendra, si vous êtes fidèle à le chercher souvent au dedans de vous avec une confiance filiale. A quel propos disons-nous tous les jours, *Notre père qui êtes aux cieux*, si nous ne voulons pas être dans son sein et entre ses bras comme des enfans tendres, simples et dociles? Comment êtes-vous avec moi, vous qui savez combien je vous aime? O combien le Père céleste est-il plus père, plus compatissant, plus bienfaisant, plus aimant, que moi! Toute mon amitié pour vous n'est qu'un foible écoulement de la sienne. La mienne n'est qu'empruntée de son cœur; ce n'est qu'une goutte qui vient de cette source intarissable de bonté. Celui qui a compté les cheveux de votre tête, pour n'en laisser tomber aucun qu'à propos et utilement, compte vos douleurs et les heures de vos épreuves. Il est fidèle à ses promesses et à son amour; il ne permettra pas que la douleur vous tente au-

dessus de ce que vous pouvez souffrir; mais il tirera votre progrès de la tentation ou épreuve. Abandonnez-vous donc à lui; laissez-le faire. Portez votre chère croix, qui sera précieuse pour vous, si vous la portez bien. Apprenez à souffrir; en l'apprenant, on apprend tout. Que sait celui qui n'a point été tenté? il ne connoît ni la bonté de Dieu, ni sa propre foiblesse. Je suis ravi de ce que vous vous accoutumez à parler à cœur ouvert à la bonne duchesse (*de Chevreuse*); elle vous fera du bien. L'exercice de la simplicité élargit le cœur; il s'étrécit en ne s'ouvrant point. On ne se renferme au dedans de soi-même, que pour se posséder seul par une jalousie d'amour-propre et par une honte d'orgueil. Je reçois avec grand plaisir ce que vous me mandez sur vos deux frères. Il m'est impossible de les inviter à venir cette semaine, où nous aurons le sacre de M. d'Ypres¹ avec beaucoup d'étrangers et d'embarras; mais ensuite je prendrai des mesures pour les avoir en liberté et avec une amitié cordiale.

Je vous prie de faire dire à madame la duchesse de Béthune, comme vous n'êtes pas en état de l'aller voir, combien je suis en peine de sa santé, et plein de zèle pour ce qui la regarde. Je suis très-dévoué à elle et à M. son fils.

Mille amitiés à notre chère malade, dont les soins surpassent ce qu'on auroit pu imaginer: Dieu le lui rende! Je suis en peine de sa triste santé. L'abbé de Beaumont est mieux.

Mille remerciemens à M. Chirac. Il doit être plus touché de mes sentimens que de ceux d'un autre: non-seulement il fait plaisir de près; mais encore il charme de loin. Je voudrais bien connoître un tel homme: il fait honneur à un art qui a grand besoin que ceux qui l'exercent lui en fassent; car il est en soi bien douteux, et souvent exercé par des hommes superficiels. Des systèmes ne sont que des beaux romans, et les expériences demandent une patience avec une justesse d'esprit qui sont très-rares parmi les hommes. Bonsoir, très-cher fanfan.

¹ L'abbé de Laval, qui avoit été chanoine et grand-vicaire de Cambrai.

CXXXV.

AU MÊME.

Il le préannuit contre le poison des amitiés mondaines, et l'engage à s'ouvrir avec simplicité aux vrais amis.

A Cambrai, 28 mars 1713.

Boxsoir, mon cher fanfan : je suis en peine de ta longue souffrance pour ton corps et pour ton esprit : des marques de considération que diverses gens te donnent. la dissipation, la vanité, le goût du monde, sont encore plus à craindre que les caustiques. Garde-toi, petit fanfan, du poison doux et flatteur de l'amitié mondaine. Il faut recevoir avec politesse, reconnaissance, et démonstrations propres à contenter le monde, ce que le monde fait d'obligeant ; mais il faut réserver la vraie ouverture et la sincère union de cœur pour les vrais amis, qui sont les seuls enfans de Dieu : par exemple, tu trouveras, dans madame la duchesse de Mortemart et dans un très-petit nombre d'autres personnes, ce que les plus estimables amis mondains ne peuvent te donner. Il faut l'ouvrir avec ces bonnes personnes, malgré ta répugnance à le faire. D'un côté, cet effort sert à élargir le cœur, à mourir à la propre sagesse, et à se déposséder de soi. D'un autre côté, vous avez besoin de trouver à Paris des amis de grâce, qui remplacent le petit secours que je tâche de vous donner quand vous êtes ici, et qui vous nourrissent intérieurement. Faute de cette union, tu tomberas insensiblement dans un vide, un dessèchement et une dissipation dangereuse. Le chevalier est bon, et tu peux en faire un grand usage ; mais madame de Mortemart te feroit encore plus de bien, quoique je ne songe nullement à faire en sorte que tu prennes d'elle des conseils suivis. Penses-y devant Dieu, fanfan, sans t'écouter, et n'écoutes que lui. Je t'aime plus que jamais. Tu ne pourrois comprendre la nature de cette amitié : Dieu, qui l'a faite, te la fera voir un jour. Je te veux à lui, et non à moi ; et je me veux tout à toi par lui.

CXXXVI.

AU MÊME.

Il l'exhorte à une patience soutenue de l'humilité.

Mercredi, 29 mars 1713.

Je suis ravi, mon très-cher fanfan, de votre patience ; mais recevez-la de Dieu comme d'emprunt, sans compter sur elle comme sur votre ouvrage, et la recevant à chaque moment, comme un pauvre reçoit l'aumône. La patience qui est nôtre est vaine, courte, trompeuse, et empoisonnée par l'orgueil ; celle que nous tenons de la main de Dieu, est simple, humble et désirable. J'attends toujours la dernière opération, et la découverte du fond du mal. N'écrivez point : nulle application. *Oculi mei semper ad Dominum* ¹. Soyez gai ; la joie est le fruit du détachement.

On dit que M. l'archevêque de Reims a gagné un procès contre les curés de sa ville sur la congrégation des Jésuites. M. Colin (*le P. Lallenant*) vous dira ce qui en est : j'en suis fort curieux. Faites-lui les plus grandes amitiés pour moi. Je suis en peine de notre chère malade : faites-moi savoir son véritable état ; mais n'écrivez rien vous-même. Tendrement et sans réserve à mon très-cher fanfan.

CXXXVII.

AU MÊME.

Il l'exhorte au parfait abandon.

Samedi, 1 avril 1713.

Tu souffres, mon très-cher petit fanfan, et j'en ressens le contre-coup avec douleur ; mais il faut aimer les coups de la main de Dieu. Cette main est plus douce que celle des chirurgiens ; elle n'incise que pour guérir : tous les maux qu'elle fait se tournent en biens, si nous la laissons faire. Je veux que tu sois patient sans patience, et courageux sans courage. Demande à la bonne duchesse (*de Chevreuse*) ce que veut dire cet apparent galimatias. Un courage qu'on possède, qu'on tient comme propre, dont on

¹ Ps. XLIV. 15.

jouit, dont on se sait bon gré, dont on se fait honneur, est un poison d'orgueil. Il faut au contraire se sentir foible, prêt à tomber, le voir en paix, être patient à la vue de son impatience, la laisser voir aux autres, n'être soutenu que de la seule main de Dieu d'un moment à l'autre, et vivre d'emprunt. En cet état, on marche sans jambes, on mange sans pain, on est fort sans force : on n'a rien en soi, et tout se trouve dans le bien-aimé ; on fait tout, et on n'est rien, parce que le bien aimé fait lui seul tout en nous : tout vient de lui, tout retourne à lui. La vertu qu'il nous prête, n'est pas plus à nous, que l'air que nous respirons et qui nous fait vivre.

Il faut aller au fond, pendant qu'on y est, pour ta jambe ; autrement ce seroit à recommencer, et on pourroit bien, en recommençant, trouver le mal incurable. Il le deviendrait par le retardement : ainsi il est capital de le déraciner avec les plus grandes précautions. Voilà des lettres que je te prie de faire rendre. Tu sais, mon cher petit fanfan, avec quelle tendresse je suis à jamais tout à toi sans réserve.

CXXXVIII.

A U M Ê M E.

Sur le même sujet.

Samedi, 1 avril 1713.

JE fais des promenades toutes les fois que le temps et mes occupations me le permettent ; mais je n'en fais aucune sans vous y désirer. Je ne veux néanmoins vouloir que ce qui plaît au Maître de tout. Vous devez vouloir de même, le tout sans tristesse ni chagrin. O qu'en a une grande et heureuse ressource, quand on a découvert un amour tout-puissant, qui prend soin de nous, et qui ne nous fait jamais aucun mal, que pour nous combler de biens ! Qu'on est à plaindre quand on ne connoît pas cette aimable ressource, pour le temps et pour l'éternité ! Combien d'hommes qui la repoussent ! Le bon Put (*M. Dupuy*) marche avec nous, et quelquefois il évite nos courses, quand il est las. C'est le meilleur homme qu'on puisse voir. Les gens qui veulent de bonne foi servir Dieu sans mesure, sont bien aimables.

J'attends la fin de vos opérations pour me soulager dans la pensée que vous serez alors enfin un peu soulagé. Il faut aller patiemment

jusqu'au dernier fond du mal, et ne hasarder rien sur la guérison radicale : mais il ne faut pas se presser, il faut laisser des temps de respiration pour apaiser la douleur. Vous êtes en bonnes mains ; les invisibles sont encore meilleures que celles qu'on voit. Mille amitiés à cette chère malade, qui nous écrit des lettres dont je suis bien attendri : elle a presque autant de soin de moi que de vous. Bonsoir, mon très-cher fanfan.

CXXXIX.

A U M Ê M E.

Témoignages d'amitié, et exhortation au renoncement.

Lundi 10 avril au soir, 1713.

BONSOIR, mon petit fanfan. Je t'écris par un homme ami de Blondel, nommé Poisson, qui s'en va en poste à Paris. Toute occasion libre me fait plaisir, et je n'en perds aucune pour te dire ce que tu sais bien. Ma peine sur les longueurs de ton mal est longue comme ton mal même ; mais elle ne prend point sur ma santé, parce que je compte sur la patience que Dieu te donnera, et sur l'habileté de ceux qui travaillent à te guérir. Il faut nettoyer le fond, sans péril de recommencer, et aller jusqu'au bout en s'abandonnant à Dieu. Toute ma peine est de ne pouvoir aller te secourir et soulager : je serois ton garde-malade, et je te servirois fort bien.

Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemand*), que je compte les jours et les heures pour ce qu'il sait. Je l'ai à cœur autant que lui. Je suis consolé pour toi de ce que la bonne duchesse (*de Chevreuse*) te parle, et de ce que tu l'ouvres à elle. O quand pourrai-je t'embrasser tendrement ? Que Dieu prenne possession de toi et t'en dépossède pour toute ta vie. O qu'on est heureux quand on n'est plus à soi ! Le méchant et l'indigne maître ! Un bon maître, c'est celui qui nous aime mieux que nous ne savons nous aimer, et qui ne nous fait jamais aucun mal, que pour notre plus grand bien. Il nous paie de ce qu'il ne nous doit pas, et de ses esclaves il nous fait ses enfans, afin que nous soyons ses héritiers. Son héritage est le ciel, et le ciel est lui-même. Il aura soin de ta jambe, si tu lui laisses avoir soin de ton cœur.

Je te prie de dire à M. Colin que je ne puis m'empêcher de recommander à M. Bourdon

(*P. Le Tellier*) M. l'abbé de Saint-Remi, que tu connois, et qu'il connoît bien aussi. Cet abbé espère quelque grâce du Roi. J'ai peur qu'il ne se flatte; mais enfin je ne puis lui refuser mes foibles offices, en considération du commerce obligeant qu'il a eu avec moi en ces pays-ci. Ainsi je prie M. Colin d'en vouloir dire un mot pour moi à M. Bourdon.

Je te défends d'écrire: je veux que tu ne fasses qu'une seule chose, qui est de te guérir.

CXL.

AU MÊME.

Il désire que madame de Chevy soit plus docile aux médécins.

Mardi 11 avril 1713.

NOTRE chère malade se vante d'être docile, d'une façon qui la convainc de ne l'être pas. Je suis fâché qu'elle réussisse si mal à nous persuader et à se guérir. La lettre grondeuse de son frère, je le vois bien, est un sermon fait à pure perte. Les miens sont de même emportés par le vent. Dieu veuille que le lait fasse tout ce qu'il faut! En ce cas, la malade seroit plus heureuse que sage: mais je me consolerois de la voir manquer de sagesse, si le bonheur raccommoçoit tout. Je crains bien qu'elle ne soit réduite à se repentir trop tard de son indocilité. Je compte que, si vous lui lisez ceci, elle vous battra; mais je voudrois qu'elle nous eût tous battus, et qu'ensuite elle devint docile. Il s'agit des plus horribles douleurs, d'une prompte mort, et de Dieu, à qui elle manque autant qu'à ses plus chers amis. Si rien ne la touche autant que le goût de ne se contraindre point, je ne sais plus que lui dire: il ne me reste plus qu'à m'affliger, et qu'à prier Dieu pour elle.

A-t-on vu le bout et tout le fond de la carie? Êtes-vous plus docile que la malade? Vous abstenez-vous d'écrire et de parler? Mille fois tout à vous, mon cher fanfan, et à la chère malade, que je conjure de me pardonner.

CXLI.

AU MÊME.

Consolation que lui causent les lettres de madame de Chevy. Exhortation au renoncement.

Jeuudi, 13 avril 1713.

Je suis touché d'un sentiment de joie, quand je vois arriver tous les soirs une lettre avec de l'écriture de la chère malade: mais ensuite je suis fâché de ce qu'elle a pris cette peine en l'état de souffrance où elle est toujours. Au nom de Dieu, empêchez-la d'écrire, et grondez en remerciant. Je ne veux recevoir que les lettres de Bernier; elle peut les dicter, mais c'est tout. Qu'elle n'espère point me payer en lettres: c'est en remèdes ordonnés par M. Chirac, qu'elle prendra, que je me croirai bien payé. Et vous, mon très-cher fanfan, soyez tranquille pour reposer votre tête, et rafraichir votre sang, pendant qu'on fait des opérations capables de l'échauffer.

J'ai commencé à faire connoissance avec le petit cadet. Il me paroît penser un peu, sentir et vouloir. Dieu veuille que nous y trouvions de l'étoffe pour faire un homme. Les hommes travaillent par leur éducation à former un sujet plein de courage, et orné de connoissances; ensuite Dieu vient détruire ce château de cartes. Il renverse ce courage humain; il démonte cette vaine sagesse: il découvre le foible de cette force; il obscurcit, il avilit, il dérange tout. Son ouvrage est d'anéantir le nôtre, et de souffler sur le nôtre pour l'anéantir. Il nous réduit à croire avec joie qu'il est tout et que nous ne sommes rien. Il ne nous reste que cet aveu, et cet aveu même n'est pas à nous; il est à chaque moment emprunté de lui. Ouvrez-lui bien votre cœur pour cet emprunt continuel. Nous lui devons tout; mais nous ne pouvons jamais lui donner que du sien. C'est un flux et reflux de sa vérité qu'il verse en nous, et que nous lui rendons. Bonsoir, mon très-cher faufan. Mille choses à la bonne malade. Je suis fort en peine de la bonne duchesse (*de Chevreuse*), à cause de son pied malade; faites-m'en écrire des nouvelles: vous ne sauriez croire à quel point je m'y intéresse.

¹ Frère du marquis de Fénélon.

CXLIH.

AU MÊME.

Avantages de la résignation et des amitiés chrétiennes.

(Vers la mi-avril 1713.)

Je n'apprends rien sur votre mal, qui me montre nettement un véritable progrès pour votre guérison, et j'apprends des nouvelles bien tristes de l'état de notre chère malade. Jugez par là combien je soupire après quelque chose de plus consolant : mais il faut se nourrir du pain sec et dur de la seule volonté de Dieu. Quoiqu'il soit très-sec et très-dur à l'amour-propre, il est tout céleste, et rassasiant pour la vraie foi. Le bon Put (*M. Dupuy*) songe à partir bientôt : c'est un cœur excellent, et un ami d'un grand prix, par son amitié toute vraie et effective. Les gens qui aiment pour l'amour de Dieu, aiment bien plus solidement que les autres. Une amitié de goût et d'amour-propre n'est pas de grande fatigue, elle est de grand entretien : l'expérience vous en convaincra.

Il faut consoler la malade, et l'amuser, puisqu'on ne peut point la soulager autrement. On peut seulement de temps en temps glisser quelque petit mot de ce que la religion a de plus doux et de plus aimable, mais comme par hasard, et sans dessein de la prêcher. Mille et mille amitiés pour elle : son état me serre le cœur. Bonsoir, mon cher fanfan; dites mille choses à la bonne duchesse, quand vous la verrez. Bien des amitiés aux deux disputans.

CXLIH.

AU MÊME.

Exhortation à l'abandon et à la patience chrétienne.

18 avril 1713.

Je suis toujours dans l'attente de quelque bonne nouvelle sur votre jambe, mon très-cher fanfan. Que ne donnerois-je point pour savoir toutes les esquilles sorties, le dernier fond découvert et purifié, les opérations douloureuses finies, et l'exfoliation de l'os carié en train de se faire tranquillement! Mais il faut

demeurer livré à Dieu sans bornes, et aimer la main qui vous exerce. Tous les maux qu'elle paroît faire sont des biens cachés. La foi adoucit la patience, en nous découvrant tous ses fruits. La croix à laquelle Dieu vous attache me fait espérer qu'il veut faire son ouvrage en vous. La malade dira que je prêche; mais c'est un reste de mon carême qu'il faut essuyer : elle est trop heureuse de ce que je ne la gronde plus. Je crains bien que le petit mieux qu'elle goûte, ne lui donne une dangereuse confiance, et qu'elle n'attire encore quelque nouvel orage, en refusant toutes les précautions que M. Chirac lui demande. Bonsoir, cher fanfan; je suis à vous deux sans mesure. Portez-vous bien l'un et l'autre, si vous voulez que j'aie le cœur un peu soulagé.

CXLIH.

AU MÊME.

Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.

19 avril 1713.

Le bon Put (*M. Dupuy*) commence à nous importuner sur son départ. Il veut faire tous ses arrangemens; mais je le dérangerai le plus long-temps qu'il me sera possible. Il est trop bon homme; quel moyen de le laisser aller si tôt! On trouve en lui un exemple sensible du prix de la bonté du cœur. Il est comme une chaise de commodité; on s'y repose à toute heure; on s'y délasse du reste. Les bons amis sont une ressource dangereuse dans la vie; en les perdant, on perd trop. Je crains les donneurs de l'amitié. Tous les jours, j'attends avec impatience de vos nouvelles et de celles de la bonne malade. O que nous serons heureux, si nous sommes un jour tous ensemble au ciel devant Dieu, ne nous aimant plus que de son seul amour, ne nous réjouissant plus que de sa seule joie, et ne pouvant plus nous séparer les uns des autres! L'attente d'un si grand bien est dès cette vie notre plus grand bien. Nous sommes déjà heureux au milieu de nos peines, par l'attente prochaine de ce bonheur. Qui ne se réjouit pas dans la vallée des larmes même, à la vue de cette joie céleste et éternelle? Souffrons, espérons, réjouissons-nous. Bonsoir, mon très-cher fanfan. Le petit cadet paroît s'appliquer, et il donne quelque émulation à celui qui le précède.

CXLV.

AU MÈME ¹.

Il t'engage à se lier avec M. Dupuy. Nouvelles de famille.

A Cambrai, mercredi 3 mai 1713.

JE VEUX, cher petit fanfan, que tu sois lié de vraie amitié et confiance avec le bon Put (*M. Dupuy*). J'ai besoin de cette liaison : Put la mérite, et elle te convient. Fais donc de ta part toutes les avances pour achever cette union. C'est pour toi, et non pour moi, que j'en veux faire usage.

Le petit cadet me paroît bon enfant, plein de bonne volonté, et même de crainte de Dieu. Il s'applique; je commence à l'aimer. L'autre montre quelque émulation et un peu plus d'ame; il parviendra difficilement à être un sujet, mais le petit me donne de l'espérance.

Il faut prendre patience sur ton mal, et le vaincre à force de le souffrir en paix : l'amour-propre impatient aigrit et envenime toutes les plaies. L'amour de Dieu est un baume de vie, qui purifie et adoucit tout.

Je crains que tu ne sois pas assez servi à la langue. Veux-tu que je l'envoie quelqu'un? Ne crains point cette dépense.

Mille choses à la bonne duchesse (*de Chevreuse*). Tendrement tout à fanfan. J'embrasse Calas. A la malade mille amitiés.

CXLVI.

AU MÈME.

Il compatit aux souffrances du marquis et de madame de Chevre.

Samedi, 6 mai 1713.

JE REÇUS hier au soir votre grande lettre datée du mercredi 3 de mai. Elle m'a fait beaucoup de peine et beaucoup de plaisir. J'y vois vos amertumes et celles de notre chère malade; mais j'y vois aussi les grâces que Dieu vous fait pour vous inspirer la patience, dont vous avez un si grand besoin. Il faut ménager la malade,

¹ On lit au dos de cette lettre : *Pour l'enfant à jambe pourrie.*

comme M. Chirac le pense avec sagesse et amitié. Il ne faut pas la révolter, et perdre entièrement sa confiance; il vaut mieux tolérer ce qu'on ne sauroit empêcher, et tirer d'elle ce qu'on en pourra obtenir. Il ne faut pas même la contrister, s'il est possible : elle n'a que trop de tristesse par ses maux. Les vôtres seront de vrais biens, si vous en faites un bon usage. Il faut espérer que l'esquille, qui produit les mauvaises chairs, sortira quand le gros os achèvera de s'ébranler. Vous verrez un jour combien les temps de douceur sont précieux. Dieu voit mon cœur et ma tendresse pour mon très-cher fanfan.

CXLVII.

AU MÈME.

Sur le même sujet.

Lundi, 8 mai 1713.

MALGRÉ tout ce que la malade nous mande avec tant de soin et de bonté de cœur sur votre jambe, je ne laisse pas, mon très-cher fanfan, d'être toujours en peine. Je ne saurois être content, jusqu'à ce que le fond soit entièrement découvert, sans aucun danger d'accidens pour les gros vaisseaux sanguins. C'est à quoi on ne sauroit jamais apporter trop de précautions; mais vous êtes en bonnes mains. Je me lie pourtant très-peu aux plus habiles hommes; Dieu seul est le vrai médecin. Il l'est encore plus de l'ame que du corps : mais il ne guérit que par le fer et par le feu; il coupe, non comme les chirurgiens dans le mort, mais dans le vif pour le faire mourir. Laissez-le couper : sa main est sûre. Donnez-moi, par une main empruntée, des nouvelles de votre promenade sur le bord de l'eau, et de celle de la chère malade au Luxembourg. O si vous étiez tous deux ici à vous promener le soir avec nous! mais ce que Dieu fait vaut mieux que tous nos désirs. Bonsoir.

CXLVIII.

AU MÊME.

Nouvelles politiques et diocésaines.

Mardi, 9 mai 1713.

L'ÉLECTEUR de Cologne a passé ici à neuf heures du matin pour aller dîner à Valenciennes; il ne s'est arrêté qu'un moment pour prendre un bouillon. Voilà notre unique nouvelle. On dit que les Hollandais retardent l'échange des ratifications; mais c'est un bruit peut-être faux. Dieu veuille que nous voyions bientôt une paix générale et longue!

Depuis le temps qu'on mande que vous êtes toujours de mieux en mieux, vous devriez courir comme un Basque. Je vois bien que ces mieux sont bien lents et bien insensibles. J'attends le gros os, et la découverte du fond; jusque-là, je prie Dieu, et je prends patience, comme vous la prenez, Dieu merci.

J'ai donné le canonique de M. d'Ypres à l'abbé de Deuse, non sans fâcher des gens qui le demandoient. J'en ai un vrai déplaisir, mais que faire? Il me semble que je ne pouvois en conscience faire autrement. Je souhaite que les deux médecines aient soulagé l'hôpital. Mille amitiés à la chère malade. Tout sans réserve à mon très-cher fanfan. J'attends de vos nouvelles et de celles du bon Put (*M. Dupuy*) par le retour de Villiers.

CXLIX.

AU MÊME.

Nouvelles de famille.

Dimanche, 14 mai 1713.

NOTRE malade me parle de tout, excepté sa santé. Cet article mériteroit néanmoins un détail. Elle se contente de dire en gros qu'elle passe mal les nuits. Mais comment passe-t-elle les jours? N'a-t-elle rien sur sa conscience? Pour moi, je suis sage et docile; je donne bon exemple à mes enfants. Je commençai hier à prendre du lait; je me promène, et je modère mon travail. Lobos va tâter des eaux de Bala-

ruc. Le petit Alexis¹ est actuellement dans ma chambre, où il s'accoutume à être. Il fait connaissance avec les Grecs et les Romains: j'espère qu'il pourra se former, et devenir un bon sujet. N'allez point en carrosse. Ne hasardez rien. Mettez la guérison dans son tort, si elle ne vient pas à la hâte. Si on est bien sûr d'avoir vu le fond de la carie, et s'il ne s'agit plus que de patience, nous sommes trop heureux. Quand vous verrez M. Mareschal², recommandez-lui Le Breton: c'est une attention convenable; elle vous fera honneur. Mille et mille amitiés au cher Put (*M. Dupuy*); c'est un excellent cœur d'ami, mais d'ami d'usage. La bonne duchesse (*de Chevreuse*) vous aime fort; croyez-la bien. Tout à fanfan et à la malade.

CL.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Mercredi, 17 mai 1713.

Je ne demande à M. Chirac rien de meilleur, que votre guérison. c'est bien assez. Plût à Dieu qu'il pût m'en promettre autant pour la chère malade! Il faut au moins tâcher de diminuer beaucoup son mal, et de le faire durer si longtemps, qu'on en fasse une demi-santé avec une assez longue vie. Un grand malheur que je vous annonce est que vous n'aurez point de vin d'Alicante: il y a déjà quelque temps que la fontaine en est tarie dans cette maison. M. le curé de Dunkerque, qui était venu ici voir M. d'Ypres, m'a assuré qu'on n'en trouve à Dunkerque ni pour or ni pour argent. Il faut espérer que la paix en amènera; mais ce sera trop tard pour vos besoins d'infirmier.

Envoyez-moi, je vous prie, au plus tôt des copies des assignations qu'on m'a accordées pour mes blés³. Gardez les originaux entre M. Dupuy et vous: embrassez-le tendrement pour moi. Mille amitiés à la chère malade. Dites à l'infini à la bonne duchesse (*de Chevreuse*), quand vous la verrez. Bonsoir, mon très-cher fanfan.

¹ Frère du marquis de Fenclos. Il parolt, par la lettre CLII, que Lobos désigne un autre frère du marquis. — ² Georges Mareschal, premier chirurgien de Louis XIV, mort en 1736. — ³ Voyez la lettre CLIX, ci-dessus, p. 349.

CLL.

AU MÊME.

Il souhaite que madame de Chevry soit plus soumise au médecin.

Jeuſi, 18 mai 1713.

Je vous prie de dire à M. l'abbé de S. (*Salians*) que la ſincérité de ſa lettre me charme. La malade a beau le contredire ; on voit bien qu'il ſoutient généreusement la vérité. Tout ce qui me conſole, eſt qu'elle eſt plus heureuſe que ſage, et que ſes maux diminuent un peu, quoique ſon indocilité augmente. Mais, d'un autre côté, je crains fort qu'elle n'abuse de plus en plus de ſa révolte, et qu'il ne lui arrive enfin quelque triſte accident. Si vous ne pouvez pas empêcher qu'elle ne ſ'échappe un peu, du moins tâchez de faire en ſorte qu'elle évite les choſes d'une dangerenſe conſéquence.

Madame de Choisy a mandé à madame de Montberon qu'elle vous avoit vu. Elle paroît très-contente de ſa viſite.

Envoyez, je vous prie, à M. Colin (*P. Lallemand*) le paquet ci-joint pour ſon ami (*le P. Le Tellier*).

Mon rhume diminue fort : je vais me promener.

Cent mille remerciemens à M. l'abbé de S. Je reſſens juſqu'au fond du cœur toutes ſes bontés. Bonſoir à la chère malade. Tout au cher fanfan.

CLL.

AU MÊME.

Exhortation à la patience chrétienne ; nouvelles de famille.

A Cambrai, dimanche 21 mai 1713.

BONJOUR, mon cher petit fanfan. Blondel te dira de nos nouvelles : mais il ne te ſauroit dire combien il me tarde de te ſavoir guéri. Je n'en ai point une impatience inquiète ; j'attends même en paix les momens de Dieu, dont la volonté m'eſt infiniment plus chère que toi,

¹ On trouve un extrait de cette lettre, et de quelques unes des ſuivantes, à la fin des *Œuvres ſpirituelles*, publiées en 1738, et réimprimées en 1750. Nous donnons ces lettres en entier d'après les originaux.

et que moi, et que mille moi mis enſemble. Mais enfin mon cœur penche vers ta guérison, et je ſoumets ce deſir ſans réſerve au bon plaisir de celui qui eſt l'unique lien de notre amitié. Ne trouve pas mauvais que je t'aime d'un tel amour, puisſque c'eſt du même amour dont je veux aimer Dieu et moi en lui ſeul. J'ai penſé pluſieurs fois, par rapport à ton état, à ces paroles de ſaint Paul : *Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen aspicientes in auctorem fidei et consummatorem Jesum, qui proposito sibi gaudio sustinuit crucem confusione contempti*¹. Le monde eſt bien éloigné de comprendre que la patience eſt une course vers notre véritable but : on ſ' imagine au contraire que la patience eſt une inaction. D'ailleurs le monde ne comprend point que notre but eſt un combat. Les hommes veulent parvenir à un repos plein de gloire et de délices. Il eſt néanmoins vrai qu'un combat ſoutenu avec patience juſqu'à la fin de notre vie, eſt le plus grand des biens ſelon la foi. Nous ne pouvons eſpérer ce bien, qu'en tournant ſans ceſſe nos regards vers Jésus, auteur et consommateur de notre foi. Il faut, comme lui, préférer la croix aux joies empoisonnées du ſiècle, et mépriſer les mépriſ des libertins. Tâchons de le faire avec paix, douceur et gaieté. Pourquoi ſerions-nous moins gais que les impies, nous qui n'avons rien à faire de difficile, que par amour, et avec l'eſpérance d'un royaume éternel, pendant que ces impies ont tout à craindre et rien à eſpérer ? Réjouisſons-nous donc au Seigneur.

Je te prie de procurer à Blondel, pour ſon procès, les recommandations que tu pourras. Madame la duchesse de Mortemart ne peut-elle point le recommander à M. le premier président, et M. Dupuy à M. l'abbé Pucelle ? M. l'abbé de Salians pourra auſſi avoir quelque ami parmi ſes juges.

Ne manques-tu point d'argent ? Tu n'en dis rien. J'en ſuis en peine. Tu dois connoître mon cœur pour toi, et tu eſ un ſot ſi tu en doutes. J'ai compté que Mambrun paieroit ſur tes billets. S'il y a le moindre mécompte de ce côté-là, un mot ſuffira : je mettrai ordre à tout.

Tâche de ſavoir ſi M. Colin (*P. Lallemand*) eſt content de moi ſur mes remarques et ſur mon approbation². Je ſerois très-fâché de ne le contenter pas. Lobos a des choſes excellentes. Il faut l'attendre, et le mener inſenſiblement : il a la bouche délicate.

¹ *Hebr.* VII. 1 et 2. — ² Voyez la note de la lettre CLVII, ci-après, p. 467.

Alexis (c'est ainsi que je nomme le plus jeune) paroît sensé, et avoir du sentiment avec beaucoup de bonne volonté. Il y a de l'étoffe et de quoi espérer un sujet : je l'aime.

Son frère en paroît un peu jaloux, pour un habit que j'ai donné à Alexis. Il n'est pas mauvais que le grand indolent soit piqué, et qu'il sente qu'il est en arrière. Il montre quelque petit désir de s'appliquer; mais le fond manque. Il en faut tirer peu à peu et patiemment tout ce qu'on pourra.

O que je voudrois que notre chère malade pût être assez bien pour nous venir voir l'autonne ! Je ressens jusqu'au fond du cœur toutes les marques d'amitié dont elle te comble.

Dieu te bénisse et te rende petit, simple, ouvert, ingénu, détaché et souple à toutes ses volontés. Lui seul sait, mon cher petit fanfan, avec quelle tendresse je t'aime.

CLIII.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

26 mai 1713.

Nous attendons toujours des nouvelles de la visite de M. Mareschal. Dieu veuille qu'elle nous apprenne quelque chose de consolant ! De votre côté, *il faut posséder votre ame avec patience*¹, et abandonner à Dieu sans réserve un avenir qui est à lui seul. *A chaque jour suffit son mal : le jour de demain aura soin de lui-même*²; il portera avec lui sa peine et sa consolation, son épreuve et son secours, ses travaux et son pain quotidien de lumière et de grâce. Ne manquons point à Dieu, et Dieu ne nous manquera pas. *Il est fidèle dans ses promesses : il ne permettra point que vous soyez tenté au-dessus de vos forces; mais il tirera le fruit de la tentation*³. Mais c'est trop prêcher : parlons de notre chère malade. Il me semble que le mieux ou moins mal est assez considérable. C'est beaucoup que les eaux de Balaruc n'aient rien remué du fond du mal; mais il ne faut pas abuser de ce faible rayon de prospérité. Ne soyons pas plus heureux que sages. Mais j'aperçois que je retombe dans un autre sermon. Bonsoir à la malade, et à mon cher fanfan.

¹ Luc. XXI. 49. — ² Matth. VI, 34. — ³ I Cor. X. 13.

CLIV.

AU MÊME.

Il l'exhorte à la patience dans ses douleurs.

Samedi, 27 mai 1713.

BONJOUR, mon cher fanfan. Il faut être patient jusqu'au bout; patient avec les maux, patient avec les remèdes, patient avec vous-même. Il faut être patient sur son impatience : il faut s'attendre, se ménager, se supporter, se corriger peu à peu, comme on corrigeroit un autre homme qu'on ne voudroit ni décourager ni flatter. Le grand point est de ne faire jamais l'entendu, et de montrer sa faiblesse aux vrais amis. Une faiblesse montrée avec ingénuité sans réserve, et avec la petitesse des enfans de Dieu, se tourne en force; comme, au contraire, la force montrée se tourne en vanité, en fausseté et en faiblesse arrogante. Ouvrez-vous, livrez-vous, et soyez bon petit enfant.

Je suis en peine de M. le duc de Mortemart. Dites ou faites dire pour moi à madame sa mère, tout ce qu'on peut dire de plus fort sur sa peine, et sur l'inquiétude qu'elle me cause : vous ne sauriez rien dire de trop.

On me fait vivre comme un fainéant depuis mon rhume, qui est presque fini. Je suis honteux de ma docilité. La chère malade n'a pas besoin de rongir de la sienne : elle est bien en deçà de tout excès.

CLV.

AU MÊME.

Même sujet que la précédente. Nouvelles de famille

Dimanche, 28 mai 1713.

Je remercie Dieu de ce qu'il a fait enfin découvrir le mal, qui étoit si profondément caché. Le péril eût été grand sans cette heureuse découverte. Le rétablissement du trajet me donne de grandes espérances; puisque ce trajet est libre, il faut, si je ne me trompe, faire un grand usage des injections pour purifier le fond des chairs. Après tant de mécomptes heureusement réparés, il faut cent précautions l'une sur

l'autre, pour s'assurer de ne rien laisser dans ce fond. C'est là-dessus, mon cher fanfan, qu'il faut une patience à toute épreuve, pour ne se mettre point en péril de recommencer, ou de périr sans ressource en se croyant guéri. M. Chirac, qui a tant d'amitié et de pénétration, examinera, sans doute, si le pus, qui a tant séjourné, n'a point rongé quelque vaisseau sanguin, jusqu'à en affaiblir les tuniques; si ce pus n'a point fait quelque fusée: s'il ne reste point des esquilles embarrassées dans les chairs ou dans les membranes. Je parle en ignorant; cela m'est permis: je parle pour un homme qui excusera tout, et qui saura tourner à bien ce que je dis mal. Je ne doute pas qu'il n'exige de vous une rigoureuse sobriété: c'est sur quoi vous devez avoir une docilité sans bornes pour lui, et une dureté courageuse contre vous-même. Gardez-vous bien de vouloir arracher des permissions, encore plus de les outrepasser jamais en rien. Votre frère l'abbé a suivi madame de Moutberon chez M. de Souâtre, en Artois; il y passera quelques jours.

Je n'ai point de termes pour louer le bon cœur de notre chère malade. Que puis-je faire en ma vie pour lui montrer toute ma reconnaissance? La vôtre doit être infinie. Je comprends qu'elle se porte beaucoup mieux; mais je crains que ce mieux ne lui donne trop de liberté pour suivre ses goûts, et ne la fasse triompher de la médecine. Elle doit voir par la pénétration que M. Chirac a toujours montrée dans votre mal, combien il mérite d'être cru.

Je vous envoie une lettre pour M. Mareschal, pour lequel nous ne saurions avoir jamais trop de reconnaissance. Je continue mon lait, et je m'amuse: c'est rentrer dans l'enfance. Dieu nous donne celle que Jésus-Christ a tant recommandée! Tout à mon cher fanfan et à la malade.

Je vous prie de faire en sorte, par votre frère l'abbé, que des personnes bien versées en cette matière prennent la peine de choisir les meilleures cartes du Périgord, du Quercy, de l'Agénois, du Limosin et de l'Angoumois. Je vous prie de les payer; vous savez où vous serez d'abord remboursé.

Je suis ravi d'apprendre que le sage Nestor, *ter functus ævo*, danse encore; mais dites-lui que je crains qu'il ne fasse ce qu'Horace dit: *Ad strepitum salius terra gravis*¹, etc. Le temps approche où il faudra prendre de bonnes me-

sures pour le faire payer à Crespin¹; mais il faudroit que madame la princesse se plaignît au père confesseur, de ce que le saint prêtre n'est point payé de sa pension, et qu'on fît recommander à M. de Bernières de lui procurer son paiement. Je ferois le reste avec M. de Bernières; mais je demanderois une grande récompense de mes petits soins; ce seroit deux mois de danse à Cambrai. Sérieusement je l'honore avec reconnaissance, et je l'aime avec tendresse: sa belle et florissante vicillesse me rajeuniroit.

CLVI.

AU MÊME.

Il compatit aux maux de ses amis, et se console par la pensée de la Providence qui lui envoie cette épreuve.

Lundi, 29 mai 1713.

La chère malade nous donna hier au soir des nouvelles assez consolantes de votre état; mais le sien paroît triste, et nous alarme. On ne sauroit en ce monde goûter une douceur qui ne soit mêlée de quelque amertume. Celui qui fait ce mélange, sait l'assaisonner selon notre vrai besoin, qui n'est guère conforme à notre goût dépravé. O que nous ferions de belles choses pour nous enivrer de poison, si Dieu nous laissoit faire à notre mode! Malgré ses coups redoublés par miséricorde, nous avons encore le maudit courage de nous tromper, de nous trahir, et de nous perdre. Que seroit-ce, si tout étoit riant et flatteur pour nous? Je suis ravi de savoir M. le duc de Mortemart en si beau train de guérison. Mille amitiés à la bonne malade, au grand abbé, à Put (*M. Dupuy*), etc. Bonsoir, très-cher fanfan.

CLVII.

AU MÊME.

Nouvelles de famille, et recommandations amicales.

A Cambrai, 1 juin 1713.

Je te dois dire, mon cher petit fanfan, que mon incommodité n'étoit point un vrai rhume: c'étoit une fermentation de bile, qui me don-

¹ Hor. *Epist.* lib. 1, *Ep.* XIV, v. 26.

¹ Abbaye de Benedictins, en Hainaut, diocèse de Cambrai.

noit d'abord de la fièvre, et qui m'avoit laissé une disposition fiévreuse avec une espèce de langueur et une toux fort âpre. La toux est finie; la langueur s'en va sensiblement: le quinquina m'a fait un très-grand bien. Ne sois point en peine de moi; je suis revenu dans mon naturel.

Je suis content du petit garçon major, que je nomme Alexis; j'espère qu'il sera bon enfant, et que tu en auras de la consolation. Nous sommes assez librement ensemble.

Je ne veux point que tu fasses de façon avec moi pour prendre de l'argent selon ton besoin. Je ne te l'offre point par cérémonie: tu dois faire de même avec simplicité pour le recevoir. C'est Dieu qui donne, et non pas moi. Le cœur de Dieu est grand: le mien est étroit. Dieu tout, moi rien.

Il me tarde, sans impatience, de te savoir guéri. Dieu le fera en son temps, et non au nôtre. O que le mal est bon pour nous désabuser, et pour nous accoutumer à demeurer simples et petits dans la dépendance de Dieu! On fait l'entendu, et on s'enivre de soi-même dès qu'on a un peu de bon temps.

Comme il faut tenir ta jambe ouverte à MM. Triboulaut, etc., ainsi il faut tenir ton cœur toujours ouvert à la bonne duchesse (*de Chevreuse*) et à Put (*M. Dupuy*). Parle-leur naturellement en toute liberté; s'ils te gênent, il faut le leur dire.

Procure à Blondel les recommandations que tu pourras pour son procès, qui est pour lui d'une extrême importance.

L'abbé de Beaumont a fait beaucoup trop pour moi par ses soins et assiduités pendant mon indisposition. C'est le meilleur cœur qu'il y ait en ce monde. J'espère que la grâce opérera peu à peu dans son cœur pour l'arracher à ses goûts, et pour le livrer au ministère. Il faut prier et l'attendre.

Tu dois profiter d'un temps précieux pour t'accoutumer à prier et à lire dans des temps réglés, soir et matin.

Fais le moins mal que tu pourras, pour diminuer l'indocilité et le mauvais régime de notre bonne malade. Il ne faut ni la rebuter ni la chagriner, mais lui insinuer patiemment et à propos ce qui lui seroit utile. Tu lui as des obligations infinies. D'ailleurs, elle mérite par son bon cœur une tendre amitié.

Bonsoir, très-cher fanfan. Dieu seul sait de quelle tendresse je t'aime à la vie et à la mort.

Je te prie de dire au P. Lallemand, que j'ai dit tout ce qu'il falloit à M. d'Ypres pour l'en-

gager à donner son approbation¹; après quoi il me semble qu'il faut l'attendre un peu, et voir ce que son cœur lui inspirera. Dès que j'aurai de ses nouvelles, je me hâterai d'en faire part au P. Lallemand. Alors je lui manderai s'il faut écrire un compliment.

CLVIII.

AU MÊME.

Il souhaite, pour madame de Chevry, une grande soumission au médecin, et un parfait abandon à la volonté de Dieu.

Jeuûi, 1 juin 1713.

Je suis alarmé, mon cher fanfan, de la fièvre accompagnée de dévoiement de notre chère malade. Elle n'avoit pas besoin de cette nouvelle secousse, après une si loigne suite de maux. Dieu veuille qu'elle se laisse secourir par M. Chirac! Elle voit par votre exemple combien il mérite d'être cru, et avec quelle pénétration il découvre ce qui est le plus caché. On est fort heureux d'avoir un tel médecin et un tel ami. Il est vrai que toute la médecine se trouve épuisée par certains maux: mais entin un habile homme, qui connoit un tempérament, et qui a observé de près le cours d'une longue maladie, diminue les accidens, et les prévient pour soulager la personne qu'il ne peut entièrement guérir. D'ailleurs, Dieu bénit cette patience, cette docilité, ce renoncement à notre volonté propre. Heureux qui tourne ainsi les maux en biens, en s'abandonnant à Dieu! Que met-on en la place? un courage humain qui s'use; une volonté roide qui se tourne contre elle-même: une indocilité qu'on doit se reprocher devant Dieu et devant tous ses bons amis. Je n'ignore pas l'amertume de cet état. Je comprends qu'il doit causer une lassitude infinie, avec un grand préjugé contre les remèdes et les régimes généraux: mais ce qui est impossible à la faiblesse humaine, devient très possible par le secours de Dieu, quand on se livre à lui humblement. Mais j'ai honte de mon sermon, n'en montrez que ce qui pourra être vu sans péril d'importuner la chère malade. Mille choses à la bonne duchesse (*de Chevreuse*) et à Put (*M. Dupuy*).

¹ Le P. Lallemand laisoit alors imprimer ses *Reflexions sur le nouveau Testament*, auxquelles Fenelon donna son approbation. Voyez les lettres du P. Lallemand à Fenelon, des 20 mai et 3 juin 1713, et après, parmi les *Lettres diverses*.

Soyez bien sage jusqu'au bout, pour assurer et accélérer votre guérison. Bonsoir, mon très-cher fanfan.

CLIX.

AU MÊME.

Ses inquiétudes sur l'état de madame de Chevry.

Samedi, 3 juin 1713.

JE me porte bien. Pourquoi notre chère malade n'en fait-elle pas autant ? Je voudrais bien que l'évacuation qui la fait souffrir, pût la dégager de la fièvre. Elle se vante de sa docilité ; mais j'aimerois mieux les louanges d'autrui, que les siennes, pour son propre mérite. Quand pourrai-je avoir la consolation de la savoir soulagée, et en repos, sans en abuser ? Et ce gros os, pourquoi ne se hâte-t-il pas de tomber ? Il faut bien nettoyer le trajet, et ne laisser rien en aucun recoin. Du reste, sobriété, tranquillité de corps et d'esprit ; écouter, parler peu, s'amuser, se réjouir. *Gaudete in Domino*. Mille amitiés à notre bonne malade. J'embrasse Put. Tout à mon cher fanfan.

CLX.

AU MÊME.

Recommandations amicales.

A Cambrai, mercredi 28 juin 1713.

Je te prie, mon très-cher fanfan, d'envoyer la lettre ci-jointe à M. Colin (*P. Lottemant*), ou de la faire envoyer par M. Dupuy. Elle doit être rendue promptement, et en main propre.

M. de Tingry va à Paris pour le mariage du fils de M. le duc de Châtillon ; il se charge de mon paquet. Sois sobre, paisible et gai : Dieu, qui le veut, te donnera de quoi le faire. La sobriété est le point le plus important pour la guérison : ensuite vient le second point, de la patience et de la gaieté : c'est ce qui adoucit le sang, et qui y met un baume pour purifier la plaie. Demande à Dieu, et il te donnera. La demande n'est point une formule de discours : c'est un simple désir du cœur qui sent son besoin, son impuissance, la toute-puissance et

l'infinie bonté de notre Père céleste. Mille et mille amitiés à la malade et aux vrais amis. Chante, amuse-toi, fais-toi amuser ; aime Dieu gaîment.

Avertis notre ami Put (*M. Dupuy*), et Duchesne, qu'il y a, dit-on, à l'hôtel de Créqui, une tapisserie de Scipion, haute et belle, pour mille écus.

CLXI.

AU MÊME.

Témoignages d'amitié ; exhortation à l'abandon.

Lundi, 3 juillet 1713.

QUOIQUE je t'écrive tous les jours, mon très-cher fanfan, les lettres que j'envoie par la poste ne me contentent pas. Je te veux dire par cette voie sûre, combien je suis attentif sans inquiétude sur l'avancement de ta guérison. Panta (*l'abbé de Beaumont*) est trop occupé de ma santé et de mon repos d'esprit ; je le suis peut-être un peu trop de toi ; mais en vérité, je suis assez tranquille, et je me porte mieux que je n'aurois cru. Je me porterai encore mieux quand tu seras guéri, et que je te reverrai dans la petite chambre grise auprès de moi. Sois sobre, patient, abandonné à Dieu, et petit dans tes peines. O qu'on est sot, quand on veut faire le grand ! O qu'on est vrai et bon, quand on veut bien être, se voir, et être vu foible et pauvre ! Si tu veux de l'argent, tu n'as qu'à dire : ne te laisse manquer de rien. Si tu manquois, tu le mériterois bien ; ce seroit ta faute. Bonjour, très-cher fanfan. Alexis continue à bien faire ; je l'aime de bonne foi. Je ne sais point s'il aura ce qu'on appelle de l'esprit ; mais il paroît avoir le sens droit, du sentiment, et bonne volonté. Tout à toi, petit fanfan.

CLXII.

AU MÊME.

Joie qu'il ressent de sa prochaine guérison, et désir de le voir bientôt à Cambrai.

A Chaudnes, 29 juillet 1713.

Te voilà donc enfin, mon très-cher fanfan, en train de prochaine guérison. Dès que tu se-

ras en état d'aller avec une sûreté parfaite, il faudra que tu reviennes achever ta convalescence à Cambrai; mais il ne faut rien entreprendre, que sur la décision de MM. Chirac, Mareschal, etc. Je voudrais bien que tu pusses nous amener la chère grondeuse; mais on ne doit rien hasarder par rapport à ses maux. Je crains l'agitation d'un voyage pour ses reins, et l'éloignement de M. Chirac, s'il lui arrivoit quelque attaque de gravelle chez nous. C'est M. Chirac qui doit décider là-dessus; de ma part tout seroit prêt. Je serois charmé de la garder tout l'hiver, et de lui envoyer un carrosse à Paris pour la chercher. Je te prie d'en raisonner avec M. Chirac. Nous la ferions vivre avec plus de régime; mais elle feroit un voyage en carrosse, et elle sera ensuite éloignée du secours qui lui a sauvé plusieurs fois la vie. Examine, raisonne, consulte l'oracle, et mande-moi ce qui aura été conclu. Pour mon filleul et pour notre petit abbé, nous prendrons nos mesures, quand nous serons à Cambrai, sur ce que tu nous feras savoir. Il faudra examiner aussi en quelle voiture tu pourras venir quand il en sera temps.

Nous avons passé ici quatre jours en repos, liberté, douceur, amitié et joie; cela est trop doux: il n'y a que le paradis où la paix, la joie et l'union ne gâtent plus les hommes.

Tout à toi pour jamais, mon très-cher petit fanfan. Je te conjure de me mander au plus tôt ce qu'il convient de donner à MM. Chirac, Mareschal, etc.; la valeur de combien, et en quelle nature de présent pour M. Mareschal. Sera-ce une tabatière, ou une bague, ou quelque pièce de vaisselle d'argent?

CLXIII.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

Samedi, 5 août 1713.

JE compte les jours jusqu'à celui qui nous réunira; mais c'est sans inquiétude ni impatience. On peut me croire sur mes peines: car je les montre assez quand je les sens, et je laisse assez voir ma faiblesse. Je fais mal les honneurs de moi. Achevez de vous guérir, sans vous relâcher sur les précautions. Ne faites point naufrage au port. Faites tout ce que vos messieurs croiront utile pour assurer et pour accélérer vo-

tre guérison. Je ferai partir un carrosse lundi ou mardi prochain, tout au plus tard, pour mon filleul: il me tarde de l'embrasser. Le petit abbé me fera aussi un sensible plaisir. Que ne puis-je vous voir arriver avec eux! Si M. Colin (*P. Lallemand*) jugeoit que je dusse donner plus de deux cents livres à son jeune ecclésiastique, il n'auroit qu'à le décider, quoique je sois bien en arrière pour mes revenus. Dites au très-cher Put (*M. Dupuy*), qu'il ne soit en peine d'aucune de ses lettres. Je les ai toutes reçues, chacune en son temps. Il aura au plus tôt de mes nouvelles. Je l'embrasse avec tendresse. Mille et mille choses à la chère malade. Tout sans réserve à mon très-cher fanfan.

Ecrivez-moi quelque mot obligeant pour madame de Risbourg.

CLXIV.

AU MÊME.

Il se réjouit dans l'espérance de le voir bientôt à Cambrai, et lui donne quelques avis sur la conduite à tenir envers certaines personnes.

Dimanche, 6 août 1713.

Tu ne dois pas hésiter, mon cher fanfan: quand ces messieurs te donneront ton congé, il faudra louer une litière qui te mènera ici pour notre argent. Ne crains aucune dépense de vraie nécessité. Ton père selon la chair n'est pas autant ton père que moi. C'est ton principal père qui doit payer tout ce que l'autre ne peut payer. Dieu nous le rendra au centuple. Pour les sommes nécessaires à ces messieurs, je veux les payer noblement et sans faste: il vaut mieux faire un peu trop, que de s'exposer au moindre risque de trop peu, avec tout le monde, et surtout avec de telles gens.

M. le duc de Charost m'a marqué dans notre entrevue une sincère amitié pour toi. Il a le cœur bon, et tu dois lui montrer en toute occasion un grand attachement avec un vrai respect. M. le duc de Chaulnes est sans démonstrations très-bon et très-effectif: il est prévenu d'estime pour toi.

Il faut cultiver les hommes dans l'ordre de la Providence, sans compter jamais sur eux, non pas même sur les meilleurs. Dieu est jaloux de tout, même des siens; il ne faut tenir qu'à lui, et le voir sans cesse à travers des hommes, comme le soleil à travers des vitres fragiles.

Ne te décourage jamais à la vue de tes fragilités et de tes inconstances ; il faut savoir à quoi s'en tenir avec soi-même pour se désabuser de soi et pour s'en déposséder. Quelques misères honteuses qu'on éprouve sans cesse, on recommence toujours ridiculement à se fier à soi. Les misères éprouvées sont un remède ; mais la confiance ridicule qui ne se déracine point est un étrange mal. La bonne duchesse (*de Chevreuse*), la duchesse de Mortemart, et le cher Put (*M. Dupuy*), peuvent te secourir très-utilement. Tu ne saurois leur ouvrir trop ton cœur ; il faut être simple et petit ; il faut se livrer sans réserve, et n'écouter point les réflexions de l'amour-propre. O qu'on est heureux d'être ami des amis de Dieu ! Ils valent bien mieux que les distributeurs de la fortune.

Demande un peu les livres que tu pourrois nous apporter. Je n'en voudrois pas beaucoup ; ma curiosité est très-bornée ; je sens qu'elle diminue tous les jours.

Que ne donnerois-je point pour voir la chère malade recueillie, désabusée du monde et entièrement fidèle à Dieu ! sa santé même en seroit meilleure. Il ne t'appartient point de la prêcher ; il ne faut avec elle que complaisance, reconnaissance, amitié, égards infinis : mais pour moi, je voudrois qu'elle fût aussi unie à Dieu, qu'elle est aimable pour tous ses amis.

Je compterai souvent les jours jusqu'à celui de notre réunion ; mais, en les comptant, je ne voudrois pas en retrancher un seul. Il faut laisser tout en sa place, selon l'arrangement du maître. Prends bien tes mesures ; ne précipite et ne hasarde rien par impatience. Bonsoir. Tout à toi, mon cher petit fanfan.

Alexis continue à faire bien : nous sommes fort bons amis.

CLXV.

AU MÈME.

Il craint pour madame de Chevreuse le voyage de Chaulnes, et veut qu'elle s'en rapporte là-dessus au médecin.

A Cambrai, 20 août 1713.

Bonsoir, cher fanfan. Achève doucement de te guérir : grande précaution pour le régime jusqu'au bout ; beaucoup de tranquillité, de patience, de gaieté, de docilité et de souplesse dans la main de Dieu. Je penserai aux petites commissions que je puis avoir à te donner avant

que tu reviennes nous voir. S'il y a quelque livre qui mérite d'être acheté, tu n'as qu'à décider. Mande-moi en grand secret ce que tu aperçois, ou que tu as pu entendre dire de la conduite et des études de notre petit abbé. Il m'est revenu qu'il s'est fort relâché sur l'étude, et qu'il n'y a pas fait le progrès convenable cette année. Le petit filleul est fort joli. J'en suis ravi par tendre amitié pour sa mère¹ et pour lui-même. Elle me parle de venir à Chaulnes cette automne ; mais il me paroît que si elle ne doit pas hasarder de venir ici, de peur d'y tomber malade loin de M. Chirac, elle doit encore moins hasarder de tomber malade à Chaulnes. Un court voyage, comme celui de Chaulnes, où elle ne feroit presque qu'aller et venir, pourroit bien plus facilement lui causer quelque accident de gravelle, qu'un voyage à petites journées, au bout duquel elle feroit un long et tranquille séjour à Cambrai. Elle doit bien mesurer tout avec M. Chirac, et ne faire que ce qu'il décidera. Dieu sait combien je serois charmé de la posséder avec nous céans.

Madame la comtesse de Rupelmonde veut bien se charger de cette lettre. Tont à jamais à mon très-cher fanfan. Je t'aime de plus en plus, et je veux que tu m'aimes, à condition que tu ne m'aimeras qu'en Dieu, et que je ne t'aimerai que pour lui.

CLXVI.

AU MÈME.

Il lui donne ses idées sur la manière d'accepter la bulle qu'on attendoit de Rome contre le livre du P. Quesnel². Il l'exhorte au parfait abandon.

Lundi, 11 septembre 1713.

Je me sers de la voie sûre de M. Bourdon (*P. Le Tellier*) pour t'écrire en liberté, mon très-cher fanfan. Je compte de te loger dans ma petite chambre grise, où tu as long-temps demeuré : on ne t'y fera aucun bruit. Nous nous coucherons vers les neuf heures et demie : le matin, j'irai dire la messe sans t'éveiller, et nous ne te verrons au retour, que quand tu ne pourras plus dormir. Voilà ce qui me paroît le plus convenable. De ma part, je ne serai ni incommodé ni gêné en rien : tu peux t'en fier à moi.

¹ Madame de Chevreuse. — ² Voyez, parmi les *Lettres diverses* du mois de septembre 1713, un *Mémoire* sur le même sujet.

Je te prie de dire à M. Colin (*P. Lallemand*), qu'il me paroît qu'on peut, en prenant bien ses mesures, faire d'abord à Paris une assemblée de trente ou quarante tant cardinaux qu'archevêques et évêques, pour accepter la bulle d'une manière courte, claire, précise, pure, simple et absolue. Le procès-verbal de cette assemblée extraordinaire peut servir de modèle à ceux des provinces. On peut y dresser un modèle de mandement, que les provinces suivront aussi. Si M. le cardinal de Noailles veut faire cette acceptation pure et absolue, et s'il commence par s'y engager par écrit, on ne peut lui faire trop d'honneur pour la présidence, etc. Sinon on doit y pourvoir autrement.

Dès que le Roi appuiera fortement pour l'acceptation de la bulle, il y aura tout au moins vingt évêques contre un, pour l'accepter d'une façon pure, simple et absolue. Il est fort à désirer qu'on voie une acceptation unanime de tous : mais enfin, quand même il arriveroit qu'une douzaine d'évêques refuseroient d'accepter sans quelque clause restrictive, le torrent prévaudroit, et le mal même se pourroit tourner à bien. Il est quelquefois nécessaire que le scandale arrive, *ut eruantur ex multis cordibus cogitationes*¹. L'autorité de l'Église n'en est pas moins complète et moins décisive, quoique quelques évêques s'y opposent : c'est ce qu'on a vu en plusieurs conciles. Le grand point est d'aller en avant, et d'engager tout le corps du clergé par l'acceptation de presque tous les évêques. Tout ce qui a été fait jusqu'ici sera justifié par le saint siège et par le clergé de France : il deviendra le propre fait du clergé même, dès que le corps de ce clergé aura fait une acceptation non restreinte. Mais il faut que le Roi parle ferme : il lui sera glorieux de le faire; et on ne pourra point se plaindre raisonnablement qu'il entre dans le spirituel avec une autorité qui opprime les consciences, puisqu'il ne fera que la fonction du protecteur des canons, qui est de procurer l'unanimité des membres avec leur chef pour une décision dogmatique canoniquement prononcée. La forme des bulles précédentes doit suffire pour celle-ci.

Si on sait des nouvelles de Rome sur cette bulle, on me fera un sensible plaisir de me les mander : il seroit très-fâcheux qu'elle ne vint pas. On veut intimider Rome, et fermer les avenues de la France aux décisions du centre de l'unité. Lisez tout ceci à M. Colin, et donnez-

lui-en une copie, s'il le veut. Je redouble chaque jour mes prières là-dessus.

Donnez la lettre ci-jointe au bon Put (*M. Dupuy*), que j'aime de plus en plus. Je voudrois bien faire un présent à ma nièce, dès que je serai un peu plus au large. Ne pourriez-vous point examiner qu'est-ce qui conviendrait le mieux à son goût? Pensez-y avant votre départ : consultez même en secret quelque ami.

Bonsoir, mon cher petit fanfan. Donne-toi bien à Dieu, et prie-le de te prendre à sa mode. car souvent on ne sait pas bien se donner : on ne se donne qu'à demi; on se reprend en détail; après s'être donné en gros; on se donne pour être plus à soi, en se flattant d'être plus à Dieu : voilà l'illusion la plus dangereuse. Il y a une bonne règle pour les donations, dans les Coutumes : *Donner et retenir ne vaut*. Point d'autre lien. point d'autre amitié entre toi et moi, que Dieu seul : c'est son amour qui doit être à jamais toute notre amitié. Le veux-tu? sans cela marché rompu; point d'argent, point de suisse. Bonsoir, bonsoir.

CLXVII.

AU MÊME.

Avis au marquis sur son prochain voyage.

Mercredi, 43 septembre 1713.

On vous a envoyé ce matin, mon très-cher fanfan, un cheval comme vous l'avez désiré. Je souhaite que le bon état de votre jambe vous fasse partir sans retardement; mais ne faites rien par impatience : il faut laisser décider ces messieurs, sans les prévenir, et observer toutes les précautions les plus exactes qu'ils auront marquées.

Il faudra m'apprendre, tout le plus tôt que vous pourrez, le jour précis où vous devrez arriver. Je manderai à Valincour, que j'y irai dîner ce jour-là, sans faire aucune mention de vous ni de votre marche. Vous y arriverez tout à coup, comme par surprise, et nous vous ramènerons coucher ici.

Il me tarde de recevoir ce soir de vos nouvelles, n'en ayant eu aucune hier. C'est de ma nièce dont je suis en peine. Je voudrois qu'elle eût autant de santé que son follet bambin. Il mange, il court, il saute, il rit, il déclame toute la journée. Mille amitiés à cette chère malade. Tout à vous sans réserve. Embrassez pour moi le bon Put (*M. Dupuy*).

¹ Luc. II, 35.

CLXVIII.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC.

Avis sur la manière de se comporter au collège.

A Cambrai, 7 janvier 1714.

Je suis véritablement attendri, mon cher enfant, de la lettre que je viens de lire, et que votre frère m'a confiée pour me faire plaisir. Je vous aime du fond du cœur, et vous devez me savoir gré de mes attentions. Je remercie Dieu de ce que vous vous connoissez, et que vous vous défiez de vous. On n'est jamais en sûreté contre soi-même, que quand on en craint tout. qu'on a souvent recours à Dieu, qu'on a le cœur entièrement ouvert pour les vrais amis, et qu'on est uni avec eux contre soi pour se corriger. Vous ne sauriez jamais être trop exact à suivre les bons conseils des amis vertueux, ni trop précautionné contre les exemples et les maximes des amis profanes. Ce qui seroit une légère faute pour un autre, paroîtroit en vous un crime irrémissible. Parlez très-peu, parlez très-modestement; ne parlez jamais que des choses sans conséquence. Travaillez de suite pour vos études. Le P. Manessier m'a écrit depuis peu une lettre pleine d'amitié pour vous, qui vous feroit plaisir. Le P. Lallemand m'a écrit aussi d'une façon qui m'a donné une véritable joie. Rien ne peut me donner plus de consolation que de vous voir un pieux et capable ecclésiastique. Il me tarde de vous revoir l'été prochain, et de vous embrasser tendrement. Tout à vous à jamais.

CLXIX.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse d'aller aux eaux, et l'engage à consulter Fagon sur les eaux de Barège.

A Cambrai, 20 avril 1714.

Je ne puis, mon très-cher fanfan, vous savoir encore à Paris, sans en être en peine. Il faut que vous partiez tout au plus tôt. Vous pouvez avoir besoin des bains des deux saisons pour assurer la guérison de votre jambe. Le voyage est d'une longueur énorme : vous ne

pouvez aller que lentement; partez donc, et ne perdez pas une minute. Ne vous arrêtez pas un seul jour dans la famille. Elle doit vous chasser. Vous la verrez assez au retour. Le point capital est de revenir sans être boiteux. Je voudrois que vous pussiez faire dire mille choses pour moi à M. Fagon, et lui faire demander conseil sur Barège, où il a été autrefois avec M. le duc du Maine. Réglez et concertez toutes choses à fond avec Put (*M. Dupuy*), pour l'affaire dont il a la bonté de prendre soin. Ménagez vos forces et votre santé pendant ce long voyage. Il faut se porter à merveille dans toute l'habitude du corps, pour rétablir une jambe qui languit et qui souffre depuis si long-temps.

Je vous envoie une lettre pour M. Voysin, en faveur de M. Puech. Je l'ai écrite avec plaisir pour un ami que je considère beaucoup.

Je comprends que notre chère malade est moins mal; mais je ne suis nullement hors d'inquiétude. Un mal si long, qui résiste tant à tous les remèdes, alarme. Elle se lassera d'un régime exact et gênant. Dieu veuille que mes craintes soient vaines! Je crains beaucoup aussi pour le bon duc de Beauvilliers¹. La vie se passe dans la peine. Ma santé va son petit train. Je vais bientôt du côté du Hainaut. Nous allons être bien loin les uns des autres; mais nous serons bien près et bien unis en Dieu.

CLXX.

AU MÊME.

Il s'excuse d'un voyage qu'on l'engageoit à faire.

26 avril 1714.

J'ai lu et relu votre grande lettre, écrite de bon sens, et d'une main de grimaud. Dites à M. Colin (*P. Lallemand*), que j'attends la réponse à une lettre que je lui ai envoyée pour la rendre. En attendant, je prépare mes matériaux². Il me donnera de ses nouvelles, et je lui donnerai des miennes.

Dites à la dame qui veut que je marche le 21 de mai, que je ne saurois le faire. Je dois être ici pour l'office de la Pentecôte, 20 de mai. Je dois faire l'ordination le samedi suivant, 26 du mois, et la préparer les jours précédens par deux examens et par une exhor-

¹ Il mourut en effet le 31 août de cette année. — ² Voyez la lettre suivante.

tation au séminaire. Je dois officier et faire la procession le jour du Sacrement, 31 du même mois. L'onzième de juin, je dois commencer notre concours. Ainsi cette dame doit régler là-dessus les ordres que j'attendrai d'elle. Si elle se contente que j'aïlle passer quelques jours à Chaulnes, je lui obéirai entre le 31 de mai et l'onzième de juin; mais je ne saurois le faire plus tôt, ni plus long-temps. Du reste, je suis prêt à voler pour lui montrer mon zèle. Je ne souhaite rien tant que d'avoir ici la petite jeunesse, qui m'est chère comme aux parens ¹.

Vous avez donné dans le panneau pour la cassette verte ². Vous courez risque qu'on en fasse l'emplette sans vouloir prendre d'argent. Chataignere auroit fait cette commission.

J'ai bien pesé vos raisons sur le voyage de l'abbé de Beaumont; mais nous avons conclu lui et moi qu'il partira, malgré vos remontrances, qui courent risque de n'être que trop bien fondées; mais il faut hasarder. Le pis aller est que le voyage soit inutile. Je me ménage, et je vais redoubler mes soins: n'en soyez point en peine. Je le suis fort de la chère malade. Dieu sait combien je crains pour le bon duc (*de Beauvilliers*). Tendrement tout à vous.

CLXXI.

AU MÊME.

Comment il faut se comporter par rapport aux fautes de fragilité. Annonce d'un Mandement pour l'acceptation de la bulle *Unigenitus*.

Dimanche, 29 avril 1714.

L'ABBÉ de Beaumont vous portera un exemplaire complet ³, que vous pourrez emporter dans votre voyage.

Ne soyez point en peine de ce que vous avez dit de trop: il suffit de reconnoître simplement ce qui se glisse dans les conversations par amour-propre. Il faut le dire simplement aux per-

¹ Les enfans du duc de Chaulnes. Voyez, ci-dessus, les lettres excr et suiv., p. 385 et suiv. — ² Il s'agit probablement ici du présent que Fénelon voulut faire à madame de Chevry, sa niece, Il en parle dans la lettre CLXVI. Voyez aussi, plus bas, la lettre CLXXII. — ³ Sans doute de l'*Instruction pastorale en forme de dialogues*, imprimée au t. v. des *Ouvrages*. Cet ouvrage eut un succès prodigieux, à cause de l'intérêt que Fénelon sut répandre sur une matière si aride. C'est certainement celui où le système de Jansénius est exposé avec plus de clarté et réfuté avec plus de force. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celle de Lamotte à Fénelon, du mois de novembre 1714.

sonnes de confiance, pour ne réserver rien, et pour s'humilier; après quoi il faut laisser tomber tous ces menus détails: autrement on ravauderoit et on tourneroit sans fin tout autour de soi-même.

Vous savez ce que je ferai jusque vers le 20 de juin. Ce ne sera point alors un temps de visites et d'absence. Vous pouvez dire, sur ce plan, à MM. Bardi et Géraldi, ma situation. J'irai, tout au plus, passer quelques jours à Chaulnes, comme vous le savez. Je serai charmé de les voir ici.

J'ai reçu ce matin votre lettre du 24 avril, venue par le canal d'un ecclésiastique de M. l'archevêque de S.

Dites à M. Colin (*P. Lallemant*) que j'enverrai bientôt mon ouvrage à M. Bourdon (*P. Le Tellier*) et à lui: il me tarde de le faire. Cet ouvrage fera crier les hauts cris au parti; mais il faut bien étamer les points essentiels, pour le démasquer. Peut-être que le public ouvrira les yeux. Je n'attaque aucune personne respectable.

Je songe à faire un Mandement pour la partie de ce diocèse qui est sous la domination étrangère ¹. L'internonce m'a fait savoir qu'on ne s'y accommoderoit pas du Mandement du clergé de France.

Je suis alarmé sur la santé du bon duc (*de Beauvilliers*): je crains que vous ne me déguisiez son état. Un mot de Put (*M. Dupuy*) ou de Mar. me calmeroit, si leurs nouvelles étoient bonnes.

Mille et mille amitiés à notre chère malade: ayez-en soin pendant que vous serez auprès d'elle.

Vous savez, mon très-cher fanfan, avec quelle tendresse je suis tout à vous.

CLXXII.

AU MÊME.

Sur quelques affaires de famille.

A Cambrai, 1 de mai 1714.

LES DOULEURS de reins de la malade me font peur: Dieu veuille que les cerises la soulagent! mais je crains un peu l'ennui des remèdes et d'un régime gênant. Je voudrois qu'elle fût

¹ Ce Mandement fut publié le 29 juin suivant. Voyez, ci-dessus, t. v, p. 133 et suiv.

ici : nous la conduirions gaiement et tout droit à la santé ; mais elle ne peut ni s'exposer aux dangers du voyage, ni s'éloigner de M. Chirac. Profitez du reste de votre séjour à Paris pour la principale affaire que vous savez, avec M. Jausen. Convenez de tout avec M. Dupuy.

A l'égard de la cassette verte, évitez que madame de Chevry ne paie : prenez de M. Dupuy ce qu'elle coûtera. Je le lui rendrai d'abord, s'il n'a rien à moi. Partez dès que vos chevaux arriveront : je crains un mécompte pour leur arrivée. Ne vous arrêtez point dans la famille ; vous la contenterez au retour ; mais avant tout, il faut guérir, si Dieu le permet. Soyez simple, égal dans l'inégalité, et sans ravauder sur les minuties. Nourrissez votre cœur. Marchez, comme Abraham, en la présence de Dieu. Portez en paix les petites croix journalières. Nous serons ensemble de loin comme de près.

CLXXIII.

A U MÈME.

Nouvelles et affaires de famille.

5 mai 1714.

NOTRE grand chevalier est parti ce matin pour vous aller joindre. Il m'a paru touché, et avoir envie de bien faire. Je lui ai témoigné une amitié tendre. Dieu veuille qu'il surmonte sa timidité et son inapplication ! Attendez à partir qu'il soit arrivé. Ne vous gênez point ; mais si vous pouviez le mener avec vous, je le croirois à Barège mieux qu'à Manot. Envoyez-moi le petit page : je le veux. Point d'embarras dans le temps où je suis presque seul. Ma solitude me plaît fort, quoique la compagnie dont je suis privé me soit très-chère.

Je serois bien fâché si vous n'aviez pas le soin de conclure quelque chose d'assuré avec M. de Jausen, et si vous ne preniez pas des mesures avec notre ami M. Dupuy, pour mettre tout en bon état. La maladie m'alarme. J'embrasse tendrement et vous et Panta (*l'abbé de Beaumont*).

CLXXIV.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur quelques arrangemens de famille.

A Cambrai, 6 mai 1714.

Vous me ferez un sensible plaisir, mon cher neveu, si vous pouvez disposer votre marche, en sorte que vous ne reveniez point sans avoir vu madame de Fénelon. Parlez-lui, s'il vous plaît, pour moi à cœur ouvert. Je suis infiniment éloigné de désirer qu'elle fasse aucun tort ni à M. son fils, ni à mon frère. Leurs intérêts me sont très-chers, et il est juste qu'elle les préfère tous deux à tout le reste. Mais si M. son fils mourait, par malheur, sans enfans, elle ne voudroit pas que son bien passât, quand elle manqueroit, en des mains étrangères. Pour mon frère, elle peut lui laisser les jouissances les plus avantageuses, surtout pour le cas où M. son fils seroit mort sans enfans. Mais voudroit-elle donner à mon frère des facilités pour se remarier si elle venoit à mourir ? il n'y songeroit nullement. Il n'est plus jeune ; il est sage et modéré : il n'est plus en âge de songer à relever notre famille. Ne peut-elle pas lui laisser des jouissances, et donner pour ce cas son bien à mon neveu chef de notre nom ? il a un vrai mérite, un bon cœur, du talent. Il peut faire honneur à la famille. Je suis sûr qu'elle a les sentimens trop raisonnables et trop nobles, pour n'aimer pas son nom. Représentez-lui tout ceci en grand secret et avec une pleine confiance.

Mille fois tout à vous.

CLXXV.

A U MARQUIS DE FÉNELON.

Il presse son départ pour les eaux. Inquiétudes sur la santé du duc de Beauvilliers.

9 mai 1714.

JA serai bien soulagé, mon très-cher enfant, si nous apprenons que la chère malade souffre moins. Je suis aussi dans une véritable inquiétude pour la santé de M. le duc de Beauvilliers ; je crains quelque dangereuse secousse quand il prendra le lait. Dieu veuille que ma

crainte soit vaine ! J'espère que vous me le manderez sans aucun adoucissement.

Vous ne me mandez point si les six exemplaires du factum (*l'Instr. pastorale*) sont partis pour Rouen (*Rome*). Il n'y avoit pas de temps à perdre.

Au nom de Dieu, hâtez-vous tous deux de partir pour les eaux. La saison presse, surtout pour Bourbon. Le voyage de Barège est d'une longueur infinie. Partez tôt, pour revenir de même. Mon impatience sur le départ tombe sur le retour.

Je compte que vous voudrez bien tâcher d'éclaircir si je dois espérer pour notre seminaire l'arrêt tant attendu.

N'oubliez point aussi, je vous prie, la cassette verte. Mille amitiés à la chère malade. J'embrasse tendrement mes deux enfans, vous et Panta (*l'abbé de Beaumont*). Dieu sait ce que vous m'êtes et me serez le reste de ma vie. Des amitiés très-sincères au grand chevalier. Envoyez-moi le petit page.

CLXXVI.

AU MÊME.

Sur une lettre des huit évêques au Pape, imprimée dans la gazette d'Amsterdam, et sur quelques autres affaires du temps.

Jeu-di, 10 mai 1714.

Il y dans la gazette d'Amsterdam, du 8 de mai, une lettre des huit prélats au Pape¹, qui est différente de celle que j'avois déjà vue. Celle-ci mérite grande attention : elle est hardie et forte. Avertissez-en M. Colin (*P. Lallemant*), qui est curieux de gazettes.

Dites-lui aussi que je voudrois bien voir les divers écrits dont il m'a fait mention, surtout celui qui fait sur toutes les pièces un système de la doctrine de M. le cardinal de Noailles. Rien n'est plus concluant, si l'ouvrage est bien exécuté. J'enverrai au plus tôt à M. Colin celui qu'il est curieux de voir.

Dites-lui que l'internonce m'écrit que je dois un Mandement, différent de celui du clergé de France, à la partie de ce diocèse qui se trouve

dans les États de l'empereur et sous le joug des Hollandais. Je travaille à ce Mandement¹.

Si le Roi ne demande aucun service pour M. le duc de Berri², j'en ferai un à mes dépens dans notre église.

Je suis toujours en peine pour notre chère malade. Les petits mieux d'un jour la soulagent ; mais ils ne me rassurent point. J'attends avec crainte le succès du lait pour le bon duc (*de Beauvilliers*).

Je n'ai rien à vous dire pour notre bon gentilhomme de Limosin. Dupuy peut vous instruire là-dessus : Dieu vous donnera lumière et conseil.

J'embrasse tendrement Panta (*l'abbé de Beaumont*) et vous. Si je ne vous aime pas tous deux, je n'aime rien en ce monde.

CLXXVII.

A L'ABBÉ DE SALIGNAC.

Sur la manière de se conduire au collège.

A Cambrai, 12 mai 1714.

Je suis ravi, mon cher neveu, de penser que le temps de vous revoir ici s'approche. J'espère le plaisir de vous trouver mûri et avancé dans vos études. Employez sans relâche, je vous conjure, le reste du temps. Évitez la dissipation ; fuyez les amusemens ; apprenez chaque chose avec précision. C'est le seul moyen de la dire clairement en peu de mots.

Mille compliments au R. P. de Tournemine, que j'honore très-fortement. Vous me ferez un vrai plaisir d'amener le P. Manessier. J'embrasse le follet. Tendrement tout à vous.

CLXXVIII.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié, et affaires de famille.

17 mai 1714.

Je souhaite, mon très-cher fanfan, que cette lettre vous trouve heureusement arrivé dans les bras paternels, et qu'après avoir embrassé

¹ Il parle des huit évêques qui, à la suite du cardinal de Noailles, avoient refusé, dans l'assemblée du clergé, d'accepter la constitution *Unigenitus*. Voyez, parmi les *Lettres diverses*, celles de 1713, où il est souvent question de cette affaire.

¹ Voyez la note A de la lettre CLXXI, 2^e col., ci-dessus, p. 473. — ² Ce prince étoit mort le 4 mai précédent.

père, mère, frères et sœurs en grand nombre, vous ne perdiez pas un moment pour votre voyage de long cours. Hâtez-vous de partir pour profiter de la saison. Vous verrez la famille plus à loisir en revenant. Vous verrez M. de Laval à Barèges; faites-lui mille amitiés pour moi. Observez très-exactement pour les bains tous les conseils de M. Chirac, et faites attention aussi aux expériences des médecins du pays. Je ne veux point entrer dans l'expédient de l'abbé de Beaumont pour l'affaire de M. de Jaussen. Il ne me convient ni de mêler cette affaire avec une autre, ni de la laisser sur le grand chemin. Je m'en passerai.

Ne soyez point en peine de ma santé; je la ménagerai. Songez à la vôtre. Si vous ne guérissez pas à fond cet été, vous serez impotent le reste de vos jours; l'âge augmentera même beaucoup votre mal.

Soyez recueilli sans effort de tête ni scrupule. Bornez votre prière à un temps réglé. Soyez simple pour ne vouloir rien cacher; mais ne ravaudez point sur les minuties. Occupez-vous de ce qui peut vous acquérir des connoissances utiles. Mille amitiés à toute notre chère famille. Je suis tout à mon très-cher fanfan, mais tendrement et sans réserve.

CLXXIX.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il lui témoigne son amitié, et le plaisir que lui cause le retour du printemps.

22 mai 1714.

Votre lettre de Cosne m'a réjoui, mon très-cher neveu. Le jeu poétique m'y amuse, et l'amitié qui s'y fait sentir m'adoucit le cœur. Je ne vis plus que d'amitié, et c'est l'amitié qui me fera mourir. Je ne vois ici le printemps que par les arbres de notre pauvre petit jardin.

. . . Jam lacto turgent in palmite gemmae ¹.

Je vois aussi dans nos plates-bandes cet aimable objet.

Inque novos soles audent se granina tutò
Credere; nec meluit surgentes pampinus austros.
.....
Sed tradit gemmas, et frondes explicat omnes ².

¹ VIRG. *Ecl.* VII, v. 58. — ² GEORGIC. *lib.* II, v. 332 et suiv.

J'aime bien cette leçon de délicatesse pour les arbres :

Ac dum prima novis adolescit frondibus ætas,
Parcendum teneris; et dum se lætus ad auras
Palmas agit, laxis per purum inmissus habenis,
Ipsa acies nondum falcis tentanda; sed uncis
Carpendæ manibus frondes, interque legendæ ¹.

Voici encore un endroit où la peinture est gracieuse :

Sponte sua quæ se tollunt in luminis auras,
Infecunda quidem, sed læta et fortia surgunt ².

Voilà les jeux d'enfans qui flattent mon imagination sous nos arbres. O que je vous souhaiterois à leur ombre! Mais il faut vouloir que vous soyez au bain ³, et que vous fassiez provision de santé. M. l'abbé Delacrois me lit dans sa chambre, et m'entretient dans la miennue; il est gai; il a le cœur bon; il a de la délicatesse dans l'esprit. Vous avez des espaces immenses à parcourir; vous allez égaler *les erreurs* d'Ulysse. Je compte tous vos pas, et mon cœur en sent le prix. Cette absence nous préparera la joie d'une réunion. Guérissez-vous, priez; soyez petit, souple dans la main de Dieu. Aimez qui vous aime avec tendresse.

Les noyers morts m'ont affligé; c'étoit *ruris honos*.

CLXXX.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié.

24 mai 1714.

Je souhaite, mon très-cher fanfan, que vous soyez arrivé à Manot en parfaite santé. Ne vous y arrêtez point; la saison est précieuse. Il ne faut faire qu'une fois en la vie un voyage de quatre cents lieues. La famille doit vous presser de partir; vous la dédommagerez au retour. J'ai ici M. l'abbé Delacrois et les enfans de M. le duc de Chaulnes. Je m'amuse; je me promène; je me trouve en paix dans le silence devant Dieu. O la bonne compagnie! on n'est jamais seul avec lui. On est seul avec les hommes

¹ GEORGIC. *lib.* II, v. 362 et suiv. — ² *Ibid.* v. 47 et 48. — ³ L'abbé de Beaumont étoit alors aux eaux de Bourbon, pres Moulins en Bourbonnois.

qu'on ne voudroit point écouter. Soyons sou-
vent ensemble, malgré la distance des lieux,
par le centre qui rapproche et qui unit toutes
les lignes.

CLXXXI.

AU MÊME.

Recommandations sur sa santé.

A Cambrai, mercredi 30 mai 1714.

Il me tarde bien, mon très-cher fanfan, de
vous savoir arrivé à Manot et parti pour Ba-
règre. Le repos de votre vie, votre santé, votre
force pour servir, la longueur de votre vie
même, tout dépend de ce voyage. Si vous ne
guérissez point cette année, vous ne guérirez
jamais, et l'âge augmentera sans cesse votre
mal. Au nom de Dieu, ne précipitez et ne né-
gligez rien. Je vous en conjure; je l'exige de
vous avec une pleine autorité, par tous les droits
que notre liaison me donne sur votre conduite.
Vous manquerez à Dieu, si vous me manquez
en ce point. Tendrement tout à vous.

CLXXXII.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il l'engage à abrégier son voyage, et lui témoigne un grand
empressement de le revoir.

1 juin 1714.

Vous m'avez demandé de mes nouvelles, et
vous ne me donnez point des vôtres: ô le grand
paresseux! J'excuse néanmoins un buveur, il
est dispensé de tout, excepté de se promener. Il
me tarde de savoir vos eaux heureusement
finies. Pour votre voyage en pays lointain, mo-
dérez votre ardeur. Je ne vous demande que
Châteaubouchet, Fontaines et la Saintonge.
N'allez ni à Tulle, ni à Sarlat, ni même à Ma-
not. Vous trouveriez des chemins salébreux¹
et ennemis des roues. Vous êtes en droit de
donner rendez-vous au père des quatorze en-

fans¹, et de vous excuser vers les bonnes tan-
tes de Sarlat. Dites que je m'impatiente sur vo-
tre retour: ce n'est pas en vain que vous êtes
grand-vicaire.

Ut mater juvenem, quem Notus invido
Flatu, Carpathii trans maris æquora,
Cunctantem spatio longius anno
Dulci detinet a domo,

Votis omnibusque et precibus vocat,
Curvo nec faciem littore dimovet;
Sic desiderii icta fidelibus, etc.²

Scaliger³ est céans avec son frère. Le soleil
est venu en poste⁴: il est fort beau; nous l'a-
vons admiré. Un quelqu'un ne savoit lequel des
deux côtés étoit le devant et le derrière.

Barbarus has segetes⁵!

L'abbé Delagros est encore ici; il est vrai,
droit, bon, noble, pieux, gai, aigu et per-
çant. Il éditie et réjouit; mais il est dangereux
pour les gens qui ne lui ressemblent pas.

CLXXXIII.

AU MÊME.

Il désire avoir de ses nouvelles et le revoir bientôt.

A Cambrai, lundi 4 juin 1714.

Quand est-ce donc que j'aurai de vos nouvel-
les? Il y a long-temps que nous en attendons.
Je suis curieux et impatient sur le succès de vos
eaux. Nous sommes ici en paix et en santé.

Excepto quod non simul esses, cætera lætus⁶.

Vous avez de longs espaces à parcourir, après
avoir bu.

Longa tibi exilia, et vastum maris æquor arandum⁷.

¹ Neveu de l'archevêque, et père du marquis de Fenelon.
— ² HOR., *Carin.*, lib. IV, *Od.*, IV. — ³ VIRG., *Ecl.*, I, V. 72^b. — ⁴ Ce
surnom désigne un frère du marquis de Fenelon. — ⁵ C'est
le soleil ou ostensor d'or massif dont Fenelon venoit d'enri-
chir son église métropolitaine, comme on le voit par les
registres de l'ancien chapitre de Cambrai, sous la date du
1^{er} juin 1714. Les circonstances de ce fait ont récemment
donné lieu à quelques discussions, qui font la matière d'une
courte dissertation, dans l'*Hist. litt. de Fenelon*, II^e part.,
1^{er} appendice. Voyez aussi l'*Hist. de Fen.*, liv. III, n. 130.
— ⁶ HORAT., *Epist.*, lib. I, *Ep.*, V, v. ult. — ⁷ VIRG., *Æneid.*, lib.
II, V. 780.

¹ Du latin *salubrosus*, âpres, raboteux, rompus. Peut-
être Fenelon auroit-il voulu introduire ce mot dans la langue
française. Voyez sa *Lettre sur les occupations de l'Académie*,
art. III; *Œuvres*, t. VI, p. 615 et suiv.

Ne précipitez rien ; mais ne perdez pas un moment pour nous venir revoir.

O qui complexus, etc. ¹!

Bonjour ; priez ; aimez ; vivez de cet amour, et demandez que nous n'ayons point d'autre vie.

CLXXXIV.

AU MÊME.

Il prend part à la joie que sa famille éprouve en le voyant, et désire qu'il revienne bientôt.

A Cambrai, 12 juin 1714.

JE comprends, mon cher neveu, que cette lettre pourra vous trouver du côté de Sarlat, puisque vous deviez partir de Bourbon le 10 de ce mois, qui étoit avant-hier. Je me réjouis pour mon frère aîné et pour mes sœurs, de ce qu'ils auront la consolation de vous voir. L'abbé de Fénelon n'a point encore vu votre lettre. Il est à Valincour avec le savant Scaliger. J'ai ouvert votre lettre en son absence. Je vous écris du concours, où nous sommes las d'être assis. A cela près, je me porte bien. M. le chevalier des Touches doit arriver ici samedi.

Mais quelque ami qui vienne, il me manque Calixte, Et moi je ne vois rien, quand je ne le vois pas.

Remarquez que Calixte est le nom d'un homme très-vénérable, et même de plusieurs papes.

1, pedes quò le rapiunt ².

Le trésorier, vif et aigu, s'en est retourné par dévotion pour la fête de saint Barnabé. Revenez, mon cher enfant, tôt, tôt. Mille et mille amitiés à nos proches.

¹ HOR. *Serm.* lib. 1, *Sat.* v, v. 43. — ² *Ibid.* *Carm.* lib. III, *Od.* XI, v. 49.

CLXXXV.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Avis pour sa guérison, et pour le règlement de son intérieur.

A Cambrai, mardi 12 juin 1714.

IL me tarde, mon très-cher fanfan, de vous savoir arrivé à Barège. Ma joie seroit grande, si j'apprenois que votre jambe fût guérie. Ne négligez rien pour la guérir ; exactitude, patience, tranquillité, bon régime. C'est une affaire capitale pour toute votre vie. Faites tout comme un homme sage qui ne veut pas s'exposer à recommencer. Il ne faut point faire plus d'une fois un voyage de quatre cents lieues, si on peut s'en épargner la peine et la dépense.

Suivez en liberté ce que vous m'avez écrit sur la lecture de l'Écriture sainte. Évitez toute application pendant vos remèdes. Voyez vos fautes d'une vue simple, sans vétiler, sans vous décourager, avec un sincère aveu de votre misère, et une pleine confiance en Dieu, pour travailler efficacement à votre correction par le secours de sa grâce. Vous aurez de mes nouvelles deux fois la semaine. Quand je ne pourrai pas écrire, Alexis suppléera. Je lui en laisserai la peine le moins que je pourrai. La lettre de notre grand chevalier ma donné une vraie joie. Je lui fais réponse avec plaisir. M. le chevalier des Touches doit arriver ici samedi à la fin de notre concours. Tout à mon très-cher fanfan, sans réserve et à jamais.

CLXXXVI.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, samedi 16 juin 1714.

JE compte les jours, mon très-cher fanfan, dans l'attente des nouvelles de votre arrivée à Barège. Cette impatience sera suivie d'une autre sur l'opération des bains. Il s'agit d'un voyage de quatre cents lieues, et de l'intérêt capital de votre santé pour toute votre vie. Ne précipitez, ne négligez rien ; tentez tout avec docilité et patience, par pure fidélité à Dieu. Unissons-nous en lui. Marchez, comme Abraham, en sa

présence. Vivez de foi, c'est-à-dire de mort : faites-le avec paix et joie. *Gaudete ; iterum dico, gaudete*, etc. ¹. J'embrasse de tout mon cœur le chevalier. Tout à vous. *Cupio te in visceribus Christi* ².

CLXXXVII.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, jeudi 28 juin 1714.

VOTRE lettre de Montauban m'a fait un sensible plaisir, mon très-cher fanfan : mais une lettre de Barège me touchera encore davantage, et celle qui m'apprendroit votre entière guérison me combleroit de joie. Demeurez aux eaux jusqu'à la fin de l'automne, si on vous le conseille, et faites tout avec patience. *Potentia magnam habet remunerationem* ³.

J'ai ici depuis huit jours M. des Touches. Il badine joliment ; il dort ; il est vrai, et bon pour ses amis : je voudrois qu'il le fût pour lui-même ; mais....

Laissez tomber également vos vaines complaisances et vos dépits d'amour-propre, qui ne sont pas moins vains. Souffrez vos distractions et vos dégoûts, sans les entretenir. Payez de bonne volonté, quoique le sentiment vous manque. Un serviteur de Dieu disoit qu'on sert Dieu aux gages de Dieu même, quand on le prie avec consolation ; et qu'on le sert à ses propres dépens, quand on le prie malgré l'obscurité, la sécheresse et la distraction. Votre vanité a besoin de mécompte et d'humiliation et au dehors et au dedans.

Ma santé va à l'ordinaire. Celle de votre frère aîné est toujours mal assurée. Alexis fait bien. Ils sont allés ensemble à Havrincourt ce matin.

J'ai tort d'avoir oublié M. Langeois ; mais je vais réparer ma faute.

Mille amitiés à notre chevalier, que j'aime et que je cherche à aimer encore davantage.

Bonsoir, mon très-cher fanfan. En Dieu, il n'y a pas loin de Cambrai à Barège ; ce qui est un ne peut être distant.

CLXXXVIII.

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, jeudi 5 juillet 1714.

J'AI reçu votre lettre datée de Bagnères du 21 juin. Elle m'a fait plaisir : mais une lettre qui m'apprendroit de Barège que votre jambe est saïue, me charmeroit. Ne revenez point sans me donner ce plaisir ; il seroit plus grand que je ne puis le dire. M. des Touches est ici depuis douze jours ; il en partira dimanche. Son amitié et sa belle humeur sont rares. Je l'ai mené à Lille.

Soyez gai ; *gaudete in Domino*. La paix et la joie du Saint-Esprit sont sur les hommes de bonne volonté. Le détachement reud libre, et épargne bien des peines. Bonsoir, mon très-cher fanfan. Dieu sait combien je vous aime en lui.

J'embrasse notre grand chevalier. Faites-en un homme que je puisse bien aimer.

CLXXXIX.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il lui demande sa procuration pour la produire au chapitre de Cambrai.

A Cambrai, 5 juillet 1714.

JE hasarde cette lettre, mon cher neveu, et j'espère même qu'elle ne vous trouvera point à Puycheny. Je souhaite que vous soyez, quand elle y arrivera, bien avancé dans votre route, pour commencer à vous rapprocher de nous. L'impatience de vous revoir et de vous embrasser se fait sentir à votre vieil oncle. Achevez néanmoins vos affaires et celles de vos amis. Vous avez oublié de laisser ici une procuration, pour demander vos jours gracieux : on en murmure. Le chapitre a fait un effort extraordinaire, en m'accordant de suspendre jusqu'à ce qu'on produise votre procuration ; ne perdez pas un instant pour nous l'envoyer. Mille complimens à M. et à madame de Puycheny. Vous ne sauriez trop dire à eux et à M. de Mont-

¹ *Philip.* IV. 4. — ² *Ibid.* I. 8. — ³ *Rebr.* X. 35.

malan. Tout à vous sans réserve, comme vous savez.

Si vous êtes à Cognac ou à Fontaines, dites tout ce qu'il faut pour moi à votre chère sœur, ou à madame de Fénelon et à mon frère.

CXC.

AU MÊME.

Sur l'impatience qu'il a de le revoir.

A Cambrai, jeudi 12 juillet 1714.

Où êtes-vous, mon très-cher neveu ? où allez-vous ? quand est-ce que je vous reverrai, *lasso maris et viarum*¹ ? je n'en sais rien ; mais je sais bien que le jour de notre réunion sera marqué par la craie, et non par le charbon. Vous devez avoir passé la Drôme et la Charente. Avez-vous vu le Pas de Selle ? avez-vous embrassé nos parens communs ? Il vous reste encore un quart du monde à parcourir, avant que d'arriver à Marcoin², et que de voir notre clocher. Dieu sait avec quelle légèreté j'irai ce jour-là au-devant du voyageur ; mais nous sommes encore loin de ce bon moment. En attendant, j'espère de vos nouvelles, qui me toucheront jusqu'au fond du cœur. Mille choses aux parens et amis que vous voyez. Tout à vous sans mesure et sans fin.

CXCI.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Voir patiemment et humblement ses défauts.

A Cambrai, jeudi 12 juillet 1714.

Je reçus hier au soir, mon très-cher faufan, votre lettre du 27 de juin. Elle me fait plaisir, en m'apprenant votre arrivée ; mais je ne suis pas content d'apprendre que le cinquième bain ne vous avoit point encore soigné. Il faut espérer que la patience dans l'usage de ce remède opérera ; mais il faut garder le plus exact régime avec la plus parfaite docilité pour les médecins. Il faut même aller jusqu'au bout des deux saisons, plutôt que de s'exposer à revenir avec une guérison douteuse.

¹ Hon. *Carm.* lib. II, *Od.* VI, v. 7. — ² Village à deux lieues de Cambrai.

Voyez humblement et patiemment vos défauts. Il ne faut ni se flatter, ni se décourager ; mais recourir à Dieu avec une entière défiance de votre foiblesse, et une pleine confiance en sa bonté pour votre correction. Ne soyez point surpris de vos légèretés et de vos vaines complaisances. Eh ! que peut-il venir de l'amour-propre, sinon des folies ? comme il ne peut venir de l'amour de Dieu que des vertus. Cédez à l'esprit de grâce, qui vous reproche miséricordieusement vos fautes. Acquiescez sur-le-champ ; condamnez-vous sans excuse ; mais ne ravaudez point sur vous-même, et ne devenez point scrupuleux. *Pax multo diligentibus legem tuam, et non est illis scandalum*¹.

M. des Touches a demeuré ici plus de quinze jours. Le badinage et la bonne amitié ont été en perfection. J'ai encore les enfans de la maison de Luynes, qui sont fort aimables et fort aimés céans. Votre petit frère le page est arrivé depuis deux jours. Il est doux, sensé, de bonne volonté et assez joli ; mais il paroît d'une santé délicate. J'ai menacé Alexis de le rendre jaloux du nouveau venu.

Je passe en paix mes journées sans ennui, et le temps étant trop court pour mes occupations, j'aurois un plaisir d'amitié, qui me manque, si je voyois quelques personnes absentes ; mais je suis tranquille, et rassasié du pain quotidien.

Mille amitiés à notre chevalier. Occupez-le pendant quelque heure ; qu'il s'amuse innocemment, après s'être occupé.

Lobos et Alexis sont à Ledain ensemble.

Tendrement mille fois tout à vous.

CXCH.

AU MÊME.

Il donne au marquis des nouvelles du petit page, son frère, et l'exhorte à voir ses foiblesses sans découragement.

A Cambrai, 19 juillet, jeudi, 1714.

Votre lettre du 4 juillet, mon très-cher faufan, m'a vivement touché. Cet allongement de la jambe malade, quoique très-petit et quelquefois interrompu, me donne de bonnes espérances. Dieu veuille que cette opération des eaux aille toujours croissant. Alexis continue à être de mes bons amis. Le petit page est bon enfant. Il travaille dans la bibliothèque avec un

¹ Ps. CXXIII, 165.

vrai désir de nous contenter ; mais il n'a eu aucune culture d'esprit, et tout est à commencer. Quand les fondemens d'un sens droit et d'un cœur sensible au bien ont été posés par la main de Dieu, les hommes élèvent bientôt l'édifice. Je n'espère pas de lui pouvoir donner toutes les façons dont il auroit besoin. Vous savez combien elles vous ont manqué céans à vous-même ; mais vous savez aussi que c'est beaucoup, pour les enfans, d'avoir vu de près des gens qui cherchent de bonne foi la vertu, et qui tâchent de la leur rendre aimable.

Je comprends que l'application doit être très-pénible à notre grand chevalier. Je me mets en sa place ; j'entre dans sa peine : mais son état est si malheureux, qu'il doit faire les plus grands efforts de courage et de patience, pour vaincre son dégoût du travail et son habitude d'oisiveté. Dieu lui aidera, s'il le lui demande de bon cœur.

Il est bon de connoître vos foiblesses, vos goûts dangereux, vos infidélités. Cette expérience nous humilie, nous désabuse, et nous détache de nous ; elle tourne notre confiance vers Dieu seul. Il faut, sans se lasser de soi, ni se flatter jamais, recommencer sans cesse à se jeter entre les bras du Père des miséricordes, pour se corriger. Il ne faut point nous croire bien avancés, quoique nous nous renfoncions souvent en Dieu avec simplicité et confiance enfantine. Il ne faut point aussi nous décourager de retourner librement à ce centre de notre cœur malgré nos misères. Mais le grand point est d'être ouvert et ingénu contre soi-même, pour se déposséder du fond de son cœur, et pour en donner la clef à ceux qui peuvent nous aider pour notre avancement.

Ménagez votre jambe malade : nulle impatience de revenir ; précautions jusqu'au bout pour assurer et pour perfectionner la guérison. Paix et présence de Dieu. Tout à vous sans réserve.

CXCIH.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il le presse de donner de ses nouvelles.

A Cambrai, 20 juillet 1714.

Ex quelque endroit du monde connu que vous erriez, mon cher neveu, donnez-moi de vos nouvelles. Je commence à être en peine de

vous. Seriez-vous malade ? Ne nous en manderoit-on rien ? Je souhaite que mon inquiétude soit mal fondée. Chaque jour j'attends de vos lettres, et il n'en vient pas. Il paroît que votre sœur n'en a pas plus que moi. Soulagez-nous au plus tôt. Dieu sait combien je vous aime.

CXCIV.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Témoignages d'amitié.

A Cambrai, Jundi 30 juillet 1714.

RIEN que deux mots, mon très-cher fanfan, pour vous apprendre que nous sommes ici en assez bonne santé. Nous serions encore mieux, si vous étiez dans notre société : mais il ne faut consulter ni mon goût ni le vôtre : c'est la médecine qui doit décider. Le doute suffit lui seul pour vous faire attendre en patience la seconde saison. Il n'est pas permis de s'exposer au péril de ne guérir qu'à demi, ou de recommencer le voyage. M. Chirac, je le sais, vous condamne à prendre Barège comme votre désert, jusqu'à l'automne. Lisez, priez Dieu, emmuez-vous pour l'amour de lui ; accoutumez-vous à sacrifier vos goûts et vos répugnances, pour obéir. Tâchez de dresser le chevalier, et de lui donner du courage contre lui-même pour vaincre son habitude d'inapplication. Je suis assez souvent avec vous devant Dieu : c'est notre rendez-vous : il rapproche tout. Deux cents lieues ne sont rien entre deux hommes qui demeurent dans leur centre commun. Tendrement tout à mon très-cher fanfan.

CXCV.

AU MÈME.

Il se réjouit d'un voyage du marquis à Fénelon, et désire avoir des nouvelles de sa nourrice.

A Cambrai, 2 août 1714.

Vos deux lettres du 13 et du 19 de ce mois, mon très-cher fanfan, m'ont appris que vous alliez à Fénelon. J'en suis très-content. J'aime bien que vous goûtiez notre pauvre Ithaque, et que vous vous accoutumiez aux pénates gothiques de nos pères. Mais ne vous séduisez pas

vous-même : défiez-vous de deux traitres, l'ennui, et l'impatience de vous rapprocher de ces pays-ci. Il faut vous exécuter en toute rigueur pour retourner à Barège dans la seconde saison, si peu qu'il reste de doute raisonnable sur votre parfaite guérison. La patience est le remède qui fait opérer tous les autres.

Vous me priez de vous écrire deux fois chaque semaine ; c'est ce qui est impossible pour Fénelon, à moins que les postes ne soient changées. Je n'ai jamais vu qu'un seul courrier chaque semaine de Paris à Tholoze (*Toulouse*) : il passe par Peyrac. S'il n'y a point de changement, vous ne pouvez ni envoyer ni recevoir des lettres qu'une fois en huit jours. Je ne me porte pas mal, excepté un peu de fluxion sur les dents.

Sachez, je vous prie, si ma nourrice est vivante ou morte, et si elle a touché quelque argent de moi par la voie de notre petit abbé. Mille choses à mon frère et à mes sœurs. Tendrement tout à vous et au chevalier.

CXCVI.

AU MÊME.

Voir ses foiblesses sans découragement et sans négligence.

Jendredi, 9 août 1714.

Je suppose que cette lettre vous trouvera à Fénelon. Dieu venille, mon cher fanfan, que vous y soyez en bonne santé ! Ne prenez rien sur elle. Ménagez-vous pour faciliter la guérison de votre jambe. Ne manquez pas de reprendre d'abord le chemin de Barège, si vous ne sentez pas une entière guérison. Supportez-vous en paix, corrigez-vous sans vous flatter : ni trouble de découragement, ni négligence d'illusion. Qui est-ce qui trouvera le juste milieu entre ces deux extrémités ? Ce sera la simplicité, la présence de Dieu, la dépendance de son esprit, et la déliance du vôtre. Bonsoir. Dieu sait combien je vous aime, pourvu que vous l'aimiez. Mille et mille choses à tous nos chers parens, depuis le patriarche respectable et mes deux sœurs jusqu'à tous les autres. Je suis en peine du malade de Châteaubouchet. J'embrasse le chevalier, et je voudrais bien le revoir avec un notable progrès.

CXCVII.

AU MÊME.

Sur la mort récente de la reine Anne d'Angleterre, et sur un secret important confié au marquis.

22 août 1714.

Je suppose, mon très-cher fanfan, que cette lettre vous trouvera de retour à Barège, et recommençant à prendre des bains. Dieu veuille que la seconde saison vous guérisse mieux que la première, et que le voyage que vous avez fait sans nécessité pendant les chaleurs entre les deux saisons, n'ait point nui à votre rétablissement ! La grande nouvelle qui occupe maintenant le public, est la mort subite de la reine Anne d'Angleterre¹. Une personne qui m'écrit de ce pays-là, le représente dans une grande agitation. Je souhaite que le jeune roi, qui est sage, modéré, valeureux et bon catholique, puisse monter sur le trône. La condition d'un particulier tranquille et chrétien est bien plus douce. Pour votre affaire, dont je vous ai parlé avant votre départ, vous vous souvenez sans doute que vous m'avez promis un secret absolu. Je vous le demande encore et sans aucune exception : vous comprenez bien mes raisons pour l'exiger.

Priez, lisez, instruisez-vous de suite et par principes. Marchez en simplicité, ayant Dieu devant les yeux, et plus encore au fond du cœur. Supportez en sa présence vos défauts, lui demandant son secours pour les corriger. J'embrasse le chevalier. Tendrement tout à vous à jamais.

CXCVIII.

AU MÊME.

Avantages de la résignation chrétienne ; fruit qu'on doit retirer des maladies.

A Cambrai, jendredi 30 août 1714.

J'ai reçu, mon très-cher fanfan, votre lettre de Sarlat en date du 21 d'août. Elle me soulage le cœur dans ma peine ; mais ce qui me le son-

¹ Cette princesse étoit morte le 12 août.

lageroit le plus , seroit d'apprendre votre guérison. Ne soyez point en peine de moi. Je suis triste, mais en paix et en soumission à Dieu. La douleur des hommes est dans l'imagination. Les maux les plus pénibles qu'on voit venir de loin , nous accoutument peu à peu avec eux. On souffre plus long-temps : mais on souffre moins au dernier coup , parce que le dernier coup ne surprend presque plus. Ma peine est une langueur paisible , et non une douleur violente. Ne vous hâtez point de revenir. Je ne sens aucun besoin de compagnie. Je compte même d'aller bientôt à Tournai , à Ath et à Mons. Mes dents ne me font aucun mal. Votre retour à Barège pour la seconde saison ne sauroit être un voyage perdu. Le doute suffit seul pour le rendre nécessaire. De plus vous pouvez lire , prier , penser. Si ce voyage ne guérit pas votre jambe de sa blessure , il guérira votre cœur de l'impatience, et vous accoutumera à la sujétion. Nous aurons un peu plus tard , mais bientôt, s'il plaît à Dieu, la consolation de nous revoir. J'ai par avance la vraie union avec vous. Je vous porte à l'autel dans mon cœur pendant la messe. Je suis avec vous devant Dieu pendant la journée. Epuisez le remède des eaux , je vous en conjure. Il faut n'y retourner plus, ou par l'entière guérison qu'elles vous auront procurée, ou par le mauvais succès qui vous en désabusera. Ne négligez rien pour le régime le plus exact. C'est du cœur le plus tendre que je suis à jamais tout à vous.

CXCIX.

AU MÊME.

Sur une lettre écrite au père du marquis.

A Cambrai , 4 octobre 1714.

Je n'ai point pu, mon très-cher fanfan, vous écrire à Bordeaux. Il étoit trop tard quand vos lettres sont arrivées ici. J'espère que vous trouverez celle-ci à Manot. Dieu veuille que vous y arriviez avec une jambe dont l'état ait surpassé vos espérances ! Ma santé ne va pas mal , malgré la peine d'esprit et le travail de corps que j'ai soutenus depuis quelque temps. J'écris à mon neveu votre père , non pour lui faire agréer que vous reveniez promptement à Cambrai, mais pour le conjurer de vous laisser arriver à Paris avant la réforme et la promotion qui vont paroître tout au plus tôt à Versailles. Sup-

portez-vous patiemment ; corrigez-vous avec courage : priez pour pouvoir faire l'un et l'autre. Heureux qui tourne sa foiblesse en force par humilité ! Malheur à celui qui tourne sa force en foiblesse par présomption !

CC.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Il désire avoir un coadjuteur, et prie l'abbé de prendre à Paris diverses informations.

14 octobre 1714.

Je souhaite de tout mon cœur, mon très-cher fils, que vous soyez enfin arrivé à Paris en bonne santé.

1° Donnez du temps à votre sœur : ayez soin de sa santé : réduisez-la , si vous le pouvez , à un bon régime.

2° Voyez le P. Le Tellier : raisonnez avec lui sur un bon coadjuteur. Ce seroit un bien infini pour ce diocèse , et un soulagement pour moi , dont j'ai un besoin incroyable. Ce besoin croitra tous les jours. Parlez-en aussi aux pères Germon et Lallemand , en exigeant d'eux un grand secret.

3° Dites à ces pères mes sujets de doute sur les dispositions de M. le duc du Maine par rapport à Malezien ¹, et sur celles de M. le maréchal de Villeroy, qui m'a paru, en conversation, prévenu pour la mauvaise cause.

4° Qu'est-ce que les Jésuites pensent sur M. le duc d'Orléans ?

5° Que croit-on des sentimens de M. Voysin ? Ne seroit-il point favorable au parti , si le Roi venoit à manquer ? Ne ménage-t-il point dès à présent les alliés de madame de Maintenon , pour adoucir , affoiblir , retarder ?

6° M. Desmarests ne penche-t-il point vers son frère l'évêque de Saint-Malo , et vers les pères de l'Oratoire , dans l'estime desquels il a été nourri ?

7° Que fait M. de Pontchartrain depuis la retraite de son père ?

8° Je sais des choses étonnantes de M. de Torci. Que ne doit-on pas craindre de lui pour Rome , etc. !

9° Je voudrois que vous pussiez sans affecta-

¹ M. de Malezien étoit chancelier de la principauté de Dombes, dont le duc du Maine étoit souverain. Il avoit donné, en 1696, au duc de Bourgogne des leçons de mathématiques, dans lesquelles il étoit fort versé.

tion voir Malezieu pendant votre séjour à Paris, et le faire parler sur les affaires présentes de l'Église.

10° Voyez M. de Meaux, et M. le curé de Saint-Sulpice.

Tendrement et sans réserve tout à vous.

La lettre ci-jointe, qui est toute ouverte, est pour être lue entre vous et le P. Lallemand.

CCI.

AU MÊME.

Il le charge de diverses commissions.

A Chaubry, 16 novembre 1714.

IL me tarde beaucoup, mon très-cher enfant, de vous savoir arrivé à Paris en bon état. J'ai senti à mes dépens que je vous aime trop. Reposez-vous auprès de votre sœur, et n'ayez pour la compagnie qui l'obsède aucune complaisance au préjudice de votre régime. Je charge mon petit boiteux ¹ d'y veiller sévèrement. Voyez M. Colin (*P. Lallemand*) : raisonnez avec lui à fond. Demandez-lui qu'il vous procure une audience particulière de M. Bourdon (*P. Le Tellier*). Voyez aussi M. Robe (*le curé de Saint-Sulpice*), par l'entremise de votre sœur. Après que vous aurez donné le temps convenable pour votre repos et pour la consolation de votre chère sœur, revenez nous voir. Il faudra encore parler à M. Bourdon de Lobos et à M. de Tulle. Mais il n'a qu'à répondre en pleine liberté. Je ne suis point âpre pour l'intérêt des miens. Tendrement tout à vous.

CCII.

AU MÊME

Ses inquiétudes sur madame de Chevry. Demande d'un coadjuteur. Sur le projet d'un concile national.

A Cambrai, 26 novembre 1714.

J'ai senti, mon cher enfant, combien je vous aime, et c'est ce qui m'a le plus alarmé; car Dieu m'ôte les personnes que j'aime le plus. Il faut que je les aime mal, puisque Dieu tourne sa miséricorde, ou sa jalousie, à m'en pri-

¹ Le marquis de Fenelon.

ver. Je crains beaucoup maintenant pour votre sœur. Il y a très-long-temps qu'elle souffre sans relâche. Aucun des remèdes qui la soulageoient n'arrête son mal. La saignée, qui retarde en un sens sa destruction, l'avance par l'épuisement. Je suppose que, dans cette extrémité, elle observe exactement son régime pour la nourriture. Mais l'observe-t-elle pour le genre de vie? que de visites fatigantes! que de sujétions! que de veilles! Au nom de Dieu, voyez tout ce que vous pourrez gagner sur elle, pour essayer de diminuer ses souffrances. Raisonnez-en avec M. Chirac, mais à fond, et ensuite parlez fortement à ses meilleurs amis, afin qu'il ne la tienne point pour la divertir.

D'ailleurs, je pense avec douleur à la dissipation continuelle et au goût très-dangereux du monde où l'on la tient, pendant qu'il seroit capital qu'elle cherchât sa consolation en Dieu par un détachement général, pour profiter de toutes ses croix. C'est sur ce point qu'il faudroit parler à M. le curé de Saint-Sulpice, en qui elle a confiance. Votre concert avec lui, pour la tourner peu à peu vers le recueillement, est fort à désirer.

Je crois qu'il seroit à propos que vous vissiez M. Bourdon (*P. Le Tellier*), pour lui parler de mon désir sincère pour un coadjuteur: j'en aurois un vrai besoin. Mais il faut faire entendre que j'aimerois mieux quitter ma place, et me laisser donner un successeur, que de prendre un coadjuteur que je ne connoitrois pas à fond, pour l'avoir éprouvé à fond un temps considérable en le faisant travailler avec moi. C'est une épreuve difficile, et qui renvoie un peu loin la conclusion. Pour une démission absolue, le temps orageux où nous sommes m'en éloigne, et ceux dont nous sommes menacés pourrout ne m'en rapprocher pas. Il faudroit savoir les noms et les qualités des sujets sur lesquels M. Bourdon et M. Colin (*P. Lallemand*) jeteroient les yeux pour la coadjutorerie.

Il faudra aussi parler de Lobos pour les vues de son cousin maternel ¹. Il faut que Lobos voie qu'on pense à lui, et même qu'on puisse dire avec vérité à son cousin, qu'on a fait toutes les démarches qu'on est à portée de faire, pour seconder ses bons desirs. Mais il faut faire bien

¹ On a vu (lett. CXLIX et CLII) que *Lobos* désigne un frère du marquis de Fenelon. Leur mère, Elisabeth de Beauport de Saint-Aulaire, étoit cousine de l'évêque de Tulle. Ce prélat avoit déjà voulu (lettre LXXXV) retenir auprès de lui l'abbé de Fenelon, ecclaire de Cambrai, autre frère du marquis. Il parolt qu'à son défaut, il souhaitoit d'avoir celui dont il est parlé dans la lettre CCI et dans celle-ci, et qu'il demandoit pour lui au P. Le Tellier quelque bénéfice.

entendre à M. Bourdon , que je ne veux point être faible en faveur de la chair et du sang. Surtout je ne veux point qu'il dise jamais un mot , au hasard de se commettre pour moi ou pour les miens.

Voyez à fond , avec M. Dupuy et avec votre compagnon de voyage, le parti qu'il faut prendre pour les sommes que M. de Jaussen paie. Il faut un emploi solide , utile pour le revenu, sûr pour l'avenir, et très-secret pour le présent. Je compte sur votre délibération en matière si délicate. Pour moi , je ne vois rien de si loin : décidez tout sans me consulter.

Si M. l'archevêque de Sens venoit à manquer , je serois fort tenté d'attirer ici M. l'évêque de Waterford ¹ , qui le soulage dans ses fonctions, pour me faire soulager dans les miennes. J'ai de quoi me tuer par des confirmations innombrables.

Le concile national pourra bien manquer : mais si on le tenoit, et si j'étois convoqué selon la règle comme tous les autres , qu'est-ce que je devrois faire ? Je serois sensiblement affligé d'être l'un des exécuteurs d'un homme ² qui m'a exécuté autant qu'il l'a pu. Ce personnage auroit un air de vengeance, et seroit un prétexte de m'imputer une conduite très-odieuse. D'un autre côté , je me dois à l'Église dans un si pressant besoin. Si je croyois que tout allât bien , je serois ravi que tout se fit sans moi. Mais si le concile se trouvoit dans un grand péril de trouble et de partage , où je pusse n'être pas tout-à-fait inutile, je me livrerois, supposé qu'on me désirât véritablement ; après quoi je m'en reviendrois ici par le plus court chemin. Raisonnez là-dessus avec le très-petit nombre de personnes dignes de la plus intime confiance. Pour moi , je vais bien prier Dieu.

Ne vous hâtez point de venir ; ayez soin de votre sœur. Mon petit boiteux doit voir M. Voysin sur sa réforme , sur la promotion ; faire sa cour , se montrer à certaines gens , tâcher de faire des liaisons , se servir de madame d'Oisy pour solliciter M. Voysin , et donner un bon ordre à son affaire principale , qui est celle de M. Jaussen.

Je voudrois bien que vous me pussiez trouver à Paris un joli laquais qui sût écrire. Le

dernier que M. Dupuy m'a envoyé est un parfait innocent : Léger est un docteur en comparaison. Cherchez , choisissez , éprouvez , servez-vous de l'homme ; amenez-le ici.

Je vous embrasse tendrement , vous et le pauvre fanfan boiteux.

CCH.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Ses inquiétudes sur la santé de madame de Chevry, sa nièce.

A Cambrai , mercredi 28 novembre 1714.

VOTRE arrivée à Paris me donne une vraie joie , mon très-cher fanfan : mais je suis moins occupé de la mienne, que de celle de la pauvre nièce malade. J'espère que le plaisir de revoir son frère bien guéri réparera une partie de ses saignées. Unissez-vous avec l'abbé de Beaumont , pour examiner à fond avec M. Chirac , jusqu'où il faut la réduire pour un bon régime. J'espère de vos nouvelles , et je vous ai donné des miennes par une occasion. Prenez , je vous prie , des mesures avec M. Dupuy , par rapport au voyage qu'il m'a promis de venir faire ici. Nous lui sommes bien obligés vous et moi : c'est un précieux ami. Bonsoir : vous savez combien je vous aime , et combien j'aime aussi notre convalescent.

CCIV.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur la maladie de madame de Chevry, et sur le désir de le revoir bientôt à Cambrai.

30 novembre 1714.

JE suis charmé , mon très-cher neveu , de vous savoir auprès de votre sœur. Vous lui donnez une grande consolation , après l'avoir bien alarmée. Je crois même qu'il est important que vous travailliez à la mettre au point de M. Chirac , tant pour les remèdes que pour le régime. La chose pourra souffrir de grandes difficultés. Avec son bon cœur et toute sa raison, elle n'est pas toujours aussi docile qu'on le désireroit. L'extrême lassitude dans des maux si violens , le courage qu'elle a dans la douleur, et la complaisance qu'elle a pour ses amis, font qu'elle a

¹ Cet évêque, ainsi que plusieurs de ses collègues, avoit été forcé de quitter l'Irlande, pour se soustraire à la persécution qu'on y exerçoit contre les catholiques. L'archevêque de Sens étoit Hardouin Fortin de La Hoguette, qui mourut au mois de novembre de l'année suivante, âgé de soixante-deux ans. — ² Le cardinal de Noailles. Voyez sur le concile, parmi les *Lettres diverses*, celles de la même époque, ci-après.

beaucoup de peine à s'assujétir à une règle. Il n'y a que vous qui puissiez la persuader. En l'état où elle est, la moindre faute seroit irréparable. D'un autre côté, je vous avoue que je suis presque autant en peine de votre santé que de la sienne. Vous dépérissez à vue d'œil, dès que vous demeurez à Paris : ce genre de vie vous tue. D'ailleurs j'ai un pressant besoin de vous pour plusieurs affaires du diocèse. Ainsi je vous conjure de revenir, dès que vous aurez fait ce qui convient pour votre chère sœur, et que vous aurez vu les personnes qu'il est à propos que vous voyiez à Paris. Prenez vos mesures avec M. Dupuy et avec mon petit boiteux. Je vous embrasse tous avec tendresse. Dieu sait combien je serai touché en vous revoyant. Dieu soit lui seul toutes choses en vous tous.

CCV.

DE L'ABBÉ DE FÉNELON, FRÈRE DU
MARQUIS, A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur le plaisir qu'il aura de le revoir.

A Cambrai, 2 décembre 1714.

CROIREZ-VOUS que c'est oublié, mon cher Panta, si j'ai été jusqu'à cette heure sans vous assurer de la joie que j'ai eue d'apprendre votre arrivée à Paris? Je me flatte que vous me rendez assez de justice pour être persuadé du contraire. Que mon cœur me dit de choses sur le plaisir que j'aurai de vous revoir! J'ai supporté impatiemment notre séparation. Une de mes consolations est l'espérance où je suis de pouvoir quelquefois être à portée cet hiver de vous ouvrir mon cœur. La manière dont je pense pour vous mérite sûrement, mon cher Panta, que vous ne m'oubliez pas; rien n'a été plus vif que mon affliction sur votre maladie, et presque en même temps que ma joie sur votre convalescence.

La santé de notre oncle est assez bonne; il modère son travail: peut-être mettra-t-il un mot dans ma lettre. Nous voudrions que vous puissiez laisser madame de Chevry en train d'une parfaite guérison; permettez-moi de l'assurer de mon respect, et d'embrasser tendrement les frères et les cousins. Honorez de votre amitié, mon cher Panta, celui qui vous est dévoué avec une vive et respectueuse tendresse.

Ce qui suit est écrit de la main de Fénelon.

Vous n'aurez point Desairs, mon cher neveu. Je vous en ai déjà mandé une raison, savoir que j'ai un bon innocent que je voudrois bien renvoyer. Vous pouvez en choisir un qui ait de l'entendement, l'essayer, vous en servir, et nous l'amener. Je vous conjure de venir le plus tôt que votre sœur vous le permettra.

Prenez vos mesures avec M. Dupuy. J'ai perdu quatre bons chevaux. Il ne me reste plus que des chevaux neufs et très-jeunes, qui jettent et qui ne peuvent servir. Mais pourvoyez-vous pour de l'argent. Je paierai pour voiturer le bon Put (*M. Dupuy*) et vous.

Il faut, s'il vous plaît, que vous soyez en état de me répondre, en arrivant ici, sur les dispositions de madame de Fénelon par rapport à la vue de madame de Risbourg, pour marier sa nièce, mademoiselle de Valassine, avec M. de Laval. N'oubliez pas M. de Tulle.

CCVI.

DE FÉNELON AU MÊME.

Son impatience de le revoir.

5 décembre 1714.

RIEN que deux mots, mon cher neveu, pour vous dire que je compterai bien des fois les jours jusqu'à ce que je puisse vous embrasser. Disposez doucement votre sœur à cette séparation. Je sentirai moins le plaisir de vous voir, en pensant que je la priverai de vous: mais il est nécessaire que vous soyez ici ces fêtes. Mandez-moi au plus tôt le jour que les quatre chevaux devront arriver à Paris avec la petite berline que vous connoissez. Bonsoir. Mille fois tout à vous, à la très-chère sœur, au petit follet et à dom boiteux.

Je vous conjure de faire exécuter soigneusement une très-bonne copie de mon dernier portrait de Vivien, pour en faire un présent à M. des Touches.

CCVII.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque.

Mardi, 11 décembre 1714.

J'ai reçu vos deux lettres, l'une du 7 et l'autre du 9 de ce mois, mon très-cher fanfan. Voici mes réponses :

1° Je pencherois à l'acquisition d'un bon régiment pour dix mille livres de plus avec le vôtre vendu au même jour : M. Dupuy pourroit vous faire prêter cette somme. Quoique je pense de la sorte, je ne voudrois point que vous suivissiez ma pensée. Demandez l'avis de gens plus instruits que moi sur votre profession.

2° Je ne puis vous conseiller de demander à aller à Majorque ; l'état de votre jambe ne semble nullement le permettre. D'ailleurs, si vous avez un des anciens régimens, vous y serez attaché, et ce régiment ne passera point la mer : vous ne pourriez pas même presser pour faire marcher le régiment avec le risque de ne pouvoir alors marcher vous-même, si votre jambe se trouvoit en mauvais état : en ce cas, il faudroit, ou vous déshonorer en demeurant, ou vous exposer à périr en passant la mer avec une jambe malade. Consultez des gens plus sages que moi. Vous pouvez consulter notre ami le bon gentilhomme de Limosin.

J'ai une grande impatience de voir revenir l'abbé de Beaumont. J'écris et à lui et à sa sœur ; mais il ne répond rien. Pressez-le très-fortement de ma part, je vous en conjure ; j'ai réellement un grand besoin de lui.

Alexis s'en est retourné à Lille joindre son frère. Avancez vos affaires avec M. de Jausen autant que vous le pourrez. Je serai ravi de vous voir ; mais j'aime mieux l'avancement de vos affaires, que mon plaisir. C'est ainsi que je serai toujours à vous.

CCVIII.

A U M Ê M E.

Il lui envoie une lettre de recommandation, et désire qu'il consulte plusieurs médecins à Paris, sur la maladie de madame de Chevry.

Vendredi, 14 décembre 1714.

JE vous envoie, mon cher neveu, la lettre que vous m'avez demandée. Je vous prie qu'elle ne soit point rendue, si vous n'en avez besoin. Je crois aussi qu'il faut recourir très-sobrement, et dans le seul cas d'un pressant besoin, aux bontés de madame la duchesse de Chevreuse : elle a besoin de ménager le ministre pour ses propres affaires, et de ne le fatiguer point. Pour M. le chancelier, je lui ai écrit deux fois en votre faveur, par rapport à la promotion future. Il n'y a pas un mois que je l'ai fait pour la dernière fois. Si je recommençois, il pourroit être importuné de mes lettres. Je ne veux ni déranger ni gêner M. l'abbé de Beaumont : mais j'aurois un véritable et pressant besoin de son secours. Profitez, je vous conjure, de votre séjour à Paris et à Versailles, pour consulter MM. Chirac, Mareschal et La Peyronie, sur les choses qu'on pourroit essayer de faire pour soulager madame de Chevry. S'il y avoit quelque opération fâcheuse à lui proposer, il faudroit que son frère, pendant qu'il est sur les lieux, l'y préparât doucement.

Avancez votre principale affaire, pour lui donner une bonne forme pendant que vous êtes présent. Quand vous viendrez avec M. Dupuy, il n'y aura plus aucun homme de confiance qui puisse décider de rien en l'absence de vous deux ; c'est à quoi il faut mettre ordre avant votre départ. Mandez-moi vos projets pour deux questions que vous m'avez proposées, si vous ne venez pas au plus tôt. J'embrasse tendrement le cher Panta, et je suis tout à mon très-cher fanfan.

CCIX.

AU MÊME.

Sur diverses affaires, et son désir de le revoir bientôt.

21 décembre 1714.

Vous pouvez compter, mon très-cher fanfan, que je vous enverrai un carrosse qui arrivera à Paris le dernier de ce mois. Dites-le au cher et bon ami Put (*M. Dupuy*).

Vous devez avoir reçu la lettre de M. Pedecœur. Je l'avois envoyée le lendemain du jour où j'avois oublié de la mettre dans mon paquet. Vous devriez, ce me semble, parler à M. Vossin même sur votre désir de changer, etc. Il faut vous accoutumer à lui parler librement.

Je vous prie de faire en sorte que nul des domestiques ne sache ce que vous m'avez mandé pour un tapissier. Les domestiques s'avertissent d'abord les uns les autres. Je ne veux pas que Duchesne apprenne par Paris ce que je ne lui dis point à Cambrai.

Ne pourriez-vous point envoyer demander à M. Le Prieux à la bibliothèque du Roi, s'il voudroit se servir de l'occasion du carrosse et venir avec vous? Vous lui marqueriez le jour de votre départ. C'est un homme pieux et aimable. Vous le connoissez.

Faites tout ce que vous pourrez avec le cher Pantà, pour engager la conférence de M. Chirac avec M. Mareschal, et pour toutes les suites qu'ils croiront nécessaires. Mille amitiés à la chère malade.

Mettez-vous en état de m'apprendre à fond toute la conduite du petit abbé. Il a le cœur bon, et il a de l'amitié; mais il est léger et amusé. Plus je l'aime, plus je le voudrois voir mûrir.

Vous avez bien fait de suivre l'avis de Put pour le logement de Versailles. J'aurai une grande consolation quand je pourrai vous embrasser, et Pantà aussi.

CCX.

A MADAME DE CHEVRY, SA NIÈCE.

Il l'exhorte à se livrer entièrement aux médecins, et encore plus à Dieu.

Dimanche, 22 décembre 1714.

JE n'espère pas avec autant de courage que vous, ma chère nièce : mais je fais par la lettre ci-jointe, ce que vous voulez. Dieu veuille qu'il réussisse ! j'en aurois une très-sensible consolation. Mais j'en aurois une autre encore plus grande, si votre santé se rétablissoit. Au nom de Dieu, livrez-vous aux personnes les plus expérimentées. Dites-leur de décider hardiment, pour tâcher de vous guérir, quoi qu'il vous en coûte. Ensuite abandonnez-vous à Dieu, et faites tout ce qu'ils voudront. Dieu, qui vous donne tant de courage et de patience, vous soutiendra. Lui seul sait avec quel attachement je vous suis dévoué à jamais.

Envoyez très-promptement ma lettre à M. Colin (*au P. Lallemand*), à qui je parle selon vos intentions : lisez-la auparavant. Pour bien faire, il faudroit parler vous-même à M. Colin, ou lui faire parler par le boiteux (*le marquis de Fénelon*) ; après quoi il faudroit envoyer exprès et en diligence, etc. Ce sera trop tard.

CCXI.

A L'ABBÉ DE BEAUMONT.

Sur un écrit pour être envoyé à Rome. Son impatience de le revoir.

28 décembre 1714.

JE vous envoie, mon cher neveu, un écrit¹ que je vous prie de communiquer au plus tôt à M. Girard (*l'évêque de Meaux*) ; après quoi il faudra, s'il vous plait, qu'il passe d'abord dans les mains de M. Colin (*P. Lallemand*), pour être envoyé en toute diligence en pays lointain. Je vous conjure de faire en sorte que tout ceci se fasse sans y perdre un moment. Après votre départ, votre chère sœur vaudra bien retirer

¹ C'est sans doute le dernier *Mémoire* qu'on trouvera ci-après, parmi les *Lettres diverses*, du mois de décembre 1714.

l'écrit des mains de M. Girard, pour l'envoyer très-promptement à M. Colin. On pourroit même compter qu'il m'en reste une copie, sur laquelle j'en pourrois envoyer une à Paris, en cas de besoin. Ainsi il ne faut pas retarder le départ de ce Mémoire pour le transcrire.

Je souhaite que votre santé soit entièrement rétablie, et que j'aie la consolation de vous voir bientôt en bon état après une si longue absence.

Abes jam nimium diu ¹.

Mille choses à notre chère malade. J'espère que vous ferez conférer, avant votre départ, M. Chirac avec M. Mareschal. Je conjure ma nièce d'entrer dans ce dessein. J'ose dire qu'elle doit cette complaisance à mon amitié pour elle, et plus encore cette soumission aux ordres de la Providence. Dieu sait combien sa personne m'est chère.

Bien des complimens du cœur à notre grand abbé. Amenez le bon Put (*M. Dupuy*), mais tôt, tôt, tôt.

¹ HOR. *Carm.* lib. IV, *Od.* V, v. 2.

CCXII.

AU MARQUIS DE FÉNELON.

Il le presse de quitter Paris, et le charge de quelques commissions.

Samedi au soir, 29 décembre 1744.

Je te prie, mon cher petit fanfan, de tirer notre bon Panta (*l'abbé de Beaumont*) de Paris, où il ne peut être retenu que par son goût contre sa grâce. Ne le tracasse point; mais fais-lui entendre qu'il ne convient pas de multiplier la dépense de mes chevaux. Je ne le désire point ici pour moi; c'est pour lui. Je sais, Dieu merci, être seul et en paix. Il faut que tu le presses par amitié et par douceur, sans y mêler ton naturel. Aide-toi de sa sœur et du cher Put (*M. Dupuy*).

Apporte-moi les *Caractères de La Bruyère* de la meilleure édition.

Prends des mesures justes pour l'affaire de M. de Jausen; c'est ton affaire capitale. Un changement général renverseroit tout sans ressource. Il faut songer à être payé, et à faire un emploi.

Consulte MM. Chirac, Mareschal et La Peyronie sur ta jambe; ce sera une occasion de les consulter sur la malade.

Mille amitiés tendres au cher Put, qu'il me tarde d'embrasser tendrement. O que je t'embrasserai, mon petit fanfan!

CORRESPONDANCE DE FÉNELON.

SECTION TROISIÈME.

LETTRES DIVERSES.

I.

DE M. TRONSON A M. DE FÉNELON,
ÉVÊQUE DE SARLAT.

Sur le dessein qu'avoit un neveu du prélat, de se consacrer
aux missions du Canada.

19 février 1667.

MONSIEUR,

Je ne doute point que le dessein de M. votre
neveu ne vous ait fort surpris¹. Le droit que

¹ Le cardinal de Bausset, en publiant cette lettre (*Hist. de Fén.* 3^e édit. liv. 1, n. 42.), suppose que ce neveu de l'évêque de Sarlat est celui qui fut depuis archevêque de Cambrai. Il nous semble que cette supposition offre beaucoup de difficultés, et que la lettre de M. Tronson a été écrite à l'occasion d'un autre *François de Fénelon*, frère consanguin de l'archevêque, entré au séminaire de Saint-Sulpice le 23 octobre 1665. Ce qui rend cette dernière supposition tout-à-fait vraisemblable, c'est que, selon les anciens registres du séminaire, François de Fénelon, entré au séminaire en 1665, s'attacha depuis à la compagnie de Saint-Sulpice, et quitta le séminaire de Paris le 30 janvier 1667, pour se rendre à Montréal en Canada, où il mourut en 1679, à l'âge de trente-huit ans. La lettre de M. Tronson, écrite au mois de février 1667, s'explique donc naturellement, si on la rapporte au voyage de ce dernier : tandis qu'il faut lui donner un sens forcé, pour la rapporter à celui qui fut depuis archevêque de Cambrai, lequel n'avoit, à cette époque, que quinze ans et demi. Est-il vraisemblable que, dans un âge si tendre, il eût déjà pris un parti aussi extraordinaire, que celui de se consacrer aux missions étrangères ? Peut-on surtout penser que M. Tronson se soit prononcé aussi fortement pour une vocation si précoce ? Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de Fén.*, édition de 1850, liv. 1^{er}, n. 7 et 12 ; *pièces justific. du même livre*, n. 3.

vous avez sur lui par toutes sortes de titres, et les vucs raisonnables et très-saintes que vous donnent les besoins de votre diocèse, ne peuvent que vous fournir en cette rencontre un fondement de peine bien légitime de la privation de ce secours. Je vous puis assurer, monseigneur, que j'aurois souhaité de tout mon cœur, qu'il eût été en état de pouvoir répondre à vos intentions, et que ce seroit avec bien de la consolation que je le verrois s'appliquer à se rendre digne de travailler sous les ordres d'un prélat pour le service duquel je me sacrifierois moi-même avec joie, si je pouvois être en état de le faire : mais sa résolution est d'une nature que je ne vois pas ce que j'y puis faire à présent, après ce que je lui ai dit avant son départ de cette ville. Je crois que M. le marquis votre frère et M. le comte savent assez le peu de part que nous avons à ce dessein. J'ai tâché, dans les rencontres, d'éloigner autant que j'ai pu cette résolution. Je lui ai parlé plusieurs fois pour le porter à ne se pas précipiter ; je lui ai dit nettement que, s'il pouvoit modérer son désir et demeurer en paix, il pourroit, en continuant ses études et ses exercices de piété, se rendre plus capable de travailler un jour dans l'Eglise. Enfin, monseigneur, j'ai tâché de mettre sa fermeté à l'épreuve, en lui représentant ce que j'ai cru le plus capable de l'ébranler : mais après ces épreuves son inclination se trouvant toujours également forte, et ses intentions paraissant désintéressées, je me suis vu hors d'état de passer outre, ayant employé inu-

tilement tout ce que je pouvois. et ne croyant pas, dans ces dispositions, avoir droit de faire d'autre violence à son désir. Voilà, monseigneur, ce que j'ai cru vous devoir mander sur une affaire sur laquelle vous pouvez prononcer plus absolument, mais où j'ai remarqué des résolutions trop bien afferries. pour pouvoir espérer quelque changement. Je ne dis ceci que pour vous rendre compte de sa conduite et de la mienne, pour satisfaire au désir que vous m'avez témoigné par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. et pour vous protester que je suis et serai toujours, mais avec tout le respect que je dois, monseigneur, etc.

L. TRONSON, *Pr.*

J'ai cru, monseigneur, devoir ajouter ici un mot sur le silence que nous avons gardé en cette affaire, que j'ai appris, depuis ma lettre écrite, vous avoir fait quelque peine : et premièrement, je vous dirai que nous n'avons pas accoutumé de parler des personnes que nous dirigeons et confessons. Nous leur donnons simplement avis sur ce qu'ils nous demandent, et ce n'est pas manque de respect pour ceux à qui ils appartiennent, si nous tenons secrètes des choses que nous n'avons pas droit de publier. Nous supposons toujours qu'ils ne manqueront pas de s'acquitter de leurs obligations en ces rencontres.

Secondement, je vous dirai, monseigneur, que je n'aurois pas même cru devoir vous écrire sur cette affaire, dont je m'étois expliqué nettement à M. votre neveu en présence de M. le marquis votre frère. Comme il avoit été témoin de tous mes sentimens, je ne pus douter qu'il ne vous en informât bien amplement, et je crus qu'il n'y avoit point de meilleure voie pour vous les faire connoître, puisqu'il n'y en avoit point de moins suspecte et de plus sûre.

Voilà, monseigneur, deux principaux fondemens de mon silence sur le voyage de M. votre neveu, et ce qui m'avoit jusqu'à présent retenu et empêché de vous en écrire. A présent qu'il s'en est expliqué lui-même, vous jugerez de sa vocation bien mieux que je ne pourrois faire. Son inclination forte et permanente, la fermeté de sa résolution, la pureté de ses intentions et de ses vues, est ce qui m'a paru bien considérable pour y faire attention. Et c'est ce que j'ai cru devoir vous exposer ici, pour vous rendre compte, avec toute l'exactitude qui m'est possible, de notre conduite en cette affaire, qui nous donneroit un sujet de mortification consi-

dérable, si elle vous laissoit le moindre soupçon que nous eussions voulu manquer au respect que nous vous devons.

II.

DE FÉNELON A M. *** 1.

Sur le projet qu'il avoit de se consacrer aux missions du Levant.

Sarlat, 9 octobre (1676 .

DIVERS petits accidens ont toujours retardé jusqu'ici mon retour à Paris : mais enfin, monseigneur, je pars, et peu s'en faut que je ne vole. A la vue de ce voyage, j'en médite un plus grand. La Grèce entière s'ouvre à moi ; le sultan effrayé recule ; déjà le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va reflourir ; la voix de l'apôtre s'y fera encore entendre. Je me sens transporté dans ces beaux lieux et parmi ces ruines précieuses, pour y recueillir, avec les plus curieux monumens, l'esprit même de l'antiquité. Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu. Mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée, où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse : je cueille les lauriers de Delphes, et je goûte les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux arts, qui la regardent comme leur patrie ?

. Arva, beata
Petamus arva. divites et insulas 2.

Je ne l'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé ! ô heureuse Patmos, j'irai baiser sur ta terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts ! Là je me sentirai saisi d'indignation contre le faux prophète qui a voulu développer les oracles du véritable, et je bénirai le Tout-Puissant, qui, bien loin de précipiter l'Eglise comme

¹ Cette lettre doit être de 1675 ou 1676. Le cardinal de Bausset (*Hist. de Fénelon*, liv. 1, n. 15.) conjecture qu'elle étoit adressée à Bossuet. Cependant le titre, ajouté par une main étrangère sur l'original, donne lieu de penser qu'elle fut écrite au duc de Beauvilliers, avec qui Fénelon se lia de très-bonne heure, par les soins de M. Tronson, leur commun directeur. — ² Hor., *Epoét.* xvi, v. 31 et 32.

Babylone, enchaîne le dragon, et la rend victorieuse. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, l'Asie qui soupire jusqu'aux bords de l'Euphrate, et qui voit renaître le jour après une si longue nuit ; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, délivrée de ses profanateurs et revêtue d'une nouvelle gloire ; enfin les enfans d'Abraham épars sur la surface de toute la terre, et plus nombreux que les étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnoître le Christ qu'ils ont percé, et montrer à la fin des temps une résurrection. En voilà assez, monseigneur. Vous serez bien aise d'apprendre que c'est ici ma dernière lettre, et la fin de mes enthousiasmes, qui vous importunent peut-être. Pardonnez-les à ma passion d'avoir l'honneur de vous entretenir de loin, en attendant que je le puisse faire de près.

III.

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Sur un jeune homme que Fénelon et l'évêque de Sarlat, son oncle, présentoient au séminaire de Saint-Sulpice

7 novembre 1676.

Si vous pouvez, monsieur et très-cher en notre Seigneur, prendre avec moi toute sorte de libertés, en quelque occasion que ce soit, il n'y en a point où vous ayez plus droit de le faire, que lorsqu'il s'agit d'une affaire où vous prenez quelque part. Vous savez combien je suis à vous ; car, quoique je ne vous en aie pas donné de fréquentes marques par mes lettres, je ne laisse pas d'y être autant que jamais. Ainsi, en vous souvenant de ce que je vous en ai dit autrefois, vous aurez une idée parfaite de mes dispositions présentes. Jugez, après cela, si je n'aurois été ravi de pouvoir recevoir ici M. Javel, pour lequel et vous et monseigneur de Sarlat m'écriviez d'une manière si obligeante ; mais la nécessité d'observer nos règles a été un obstacle insurmontable : car nous ne saurions recevoir personne qui ne puisse demeurer ici au moins six mois. Je lui avois proposé de demander cette permission à monseigneur son prélat ; mais je ne l'ai pas vu depuis, et l'on m'a dit qu'il s'étoit retiré aux pères de l'Oratoire. Au reste, monsieur, soyez persuadé que je suis très-sincèrement, etc.

IV.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur le mariage récent d'un frère de cet abbé, et sur la réserve dont il faut user dans l'étude des matières de la grâce.

Sarlat, 24 août (1680).

J'ai reçu, mon cher abbé, avec beaucoup de joie la lettre que vous m'avez écrite de Chantilly. Je suis très-fâché du mariage de M. votre frère ; mais, comme il y avoit long-temps qu'on a peu sujet d'attendre de lui ce qu'on désiroit, je vous avoue que je suis moins touché de sa faute, que de la peine que madame votre mère a eue à s'en consoler. Elle a de la religion, et il faut qu'elle l'emploie à se détacher de toutes les choses dont l'amour cause sa douleur. Elle passeroit sa vie dans le trouble, à faire des efforts inutiles pour raccommoier ce qui se gâteroit toujours d'ailleurs. Il faut une application et une habileté de conduite fort rare pour redresser une succession en mauvais état ; mais il est impossible qu'elle ne tombe, lorsque ceux qui y ont part ne peuvent agir de concert. Ceux qui prennent ce mauvais parti ont toujours plus de pouvoir et de facilité pour détruire, que les autres n'en ont pour conserver. Pour vous, mon cher abbé, je souhaite ardemment que vous serviez au soulagement et à la consolation de madame votre mère : mais vous vous devez aussi à l'Eglise ; vous ne pouvez point en conscience passer les meilleures années de votre jeunesse dans des embarras d'affaires qui vont toujours plus loin qu'on ne croit, et qui vont détourner de votre étude et des fonctions auxquelles vous vous préparez. Je voudrois de tout mon cœur être avec vous, pour partager avec madame votre mère, avec vous et avec M^{lle} de Langeron vos embarras. Je ne parle point de ceux de M^{lle} des Peisses ; car je suppose qu'elle n'en a d'autre que celui de l'ennui. J'espère vous embrasser à la fin du mois prochain. Cependant priez pour moi, et aimez-moi toujours.

Mandez-moi ce que c'est qu'un bruit qui a couru, que madame d'Alègre étoit allée dans un désert. Je serois fâché qu'elle eût fait quelque démarche excessive. Si vous pouvez la voir, parlez-lui dans cet esprit, et mandez-moi de ses nouvelles.

J'ai pris grand plaisir à voir ce que vous me

mandez de Descartes ; mais il faudroit lire l'auteur de suite, pour conclure entièrement. Pour moi, j'ai lu ces jours passés les deux livres de saint Augustin, de la *Prédestination des Saints*, et du *Don de persévérance*, qui sont merveilleux. On y voit combien il est éloigné de se croire capable de découvrir sur la grâce aucune vérité. Il montre, au contraire, que la plume de saint Cyprien étoit un glaive qui avoit percé l'hérésie pélagienne long-temps avant qu'elle parût.

Il faut que je parte pour aller à deux journées d'ici voir madame d'Uzès, madame de Noailles et M. de Châlons ¹. A mon retour, j'aurai lu quelque chose, et je serai plus libre. Je vous écrirai ce que j'aurai vu. Le philosophe vous fait ses complimens ; je crois qu'il fera bien ; le fond en est excellent.

V.

A BOSSUET.

Sur la difficulté de ramener les Protestans, et sur le désir qu'il a de revenir bientôt à Paris.

A la Tremblade, 8 mars 1686.

QUOIQUE JE n'aie rien de nouveau à vous dire, monseigneur, je ne puis m'abstenir de l'honneur de vous écrire : c'est ma consolation en ce pays ² ; il faut me permettre de la prendre.

¹ Louis-Antoine de Noailles, transféré, au mois de juin précédent, de l'évêché de Cahors à celui de Châlons. Il devint en 1695 archevêque de Paris.

² Fénelon parcourait alors les côtes de la Saintonge et du pays d'Aunis, où Louis XIV l'avoit envoyé à la tête de plusieurs autres ecclésiastiques d'un mérite distingué, pour travailler à la conversion des protestans. (Voyez l'*Hist. de Fénelon*, liv. 1, n. 45, etc.).

Parmi les coopérateurs de Fénelon dans l'œuvre des missions, on doit distinguer Marin Grotelle, seigneur des Mahis, et plus connu sous ce dernier nom. Né en 1649 dans la religion prétendue réformée, il l'abjura en 1681, entre les mains de M. de Coislin, évêque d'Orléans, et depuis cardinal, qui en 1687 l'ordonna diacre, et le fit ensuite chanoine de son église cathédrale. Des Mahis mourut dans cette ville en 1694, âgé seulement de quarante-cinq ans, n'ayant jamais voulu, par humilité, recevoir la prêtrise. Depuis sa conversion, il publia divers ouvrages en faveur de la doctrine catholique, et en particulier celui qui a pour titre : *La Vérité de la Religion catholique prouvée par l'Écriture sainte* ; Paris, 1696, 2 vol. et 1713, 3 vol. in-12. Cet ouvrage parut avec une approbation de Fénelon, comme en ces termes : « J'ai travaillé autrefois à l'instruction de nos frères prétendus réformés, avec l'auteur du livre intitulé *La Vérité*, etc. Je n'oublierai jamais ce que j'ai vu de sa douceur, de sa pureté, de son insinuation et de sa modestie dans l'usage de ses talens. Il avoit appris, par sa propre expérience, ce qu'il en coûte pour sortir de l'erreur ; et c'est ce qui le rendoit si compatissant aux infirmités de ses frères errans. Je le trouve, avec une sensible consolation, dans son ouvrage,

Nos convertis sont un peu mieux ; mais le progrès est bien lent : ce n'est pas une petite affaire de changer les sentimens de tout un peuple. Quelle difficulté devoient trouver les apôtres pour changer la face de l'univers, pour renverser le sens humain, vaincre toutes les passions, et établir une doctrine jusqu'alors inouïe ; puisque nous ne saurions persuader des ignorans par des passages clairs et formels, qu'ils lisoient tous les jours en faveur de la religion de leurs ancêtres, et que l'autorité même du Roi remue toutes les passions pour nous rendre la persuasion plus facile ! Mais si cette expérience montre combien l'efficace des discours des apôtres étoit un grand miracle, la foiblesse des Huguenots ne fait pas moins voir combien la force des martyrs étoit divine.

Les Huguenots mal convertis sont attachés à leur religion jusqu'au plus horrible excès d'opiniâtreté ; mais dès que la rigueur des peines paroît, toute leur force les abandonne. Au lieu que les martyrs étoient humbles, dociles, intrépides et incapables de dissimulation ; ceux-ci sont lâches contre la force, opiniâtres contre la vérité, et prêts à toute sorte d'hypocrisies. Les restes de cette secte vont tomber peu à peu dans une indifférence de religion pour tous les exercices extérieurs, qui doit faire trembler. Si on vouloit leur faire abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y auroit qu'à leur montrer des dragons. Pourvu qu'ils s'assembent la nuit, et qu'ils résistent à toute instruction, ils croient avoir assez fait. C'est un redoutable levain dans une nation. Ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes, qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnoître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point de les instruire.

Mais le grand chancelier ¹, quand le verrons-nous, monseigneur ? Il seroit bien temps qu'il vînt charmer nos ennuis dans notre solitude, après avoir confondu au milieu de Paris les critiques téméraires. Je prie M. Cramoisy de nous regarder en pitié : *O utinam!*....

« les caracteres amables qui m'ont édifié dans sa personne ;
 « on voit dans ses écrits un homme tout occupé du salut de
 ses frères, qui ne méprise aucune difficulté, et qui ne né-
 glige aucun moyen de guérir la prévention de son prochain.
 « Il savoit la doctrine des Protestans comme un homme qui
 « a été un de leurs plus éclairés pasteurs, et celle de l'Église
 catholique comme un docteur qui auroit été d'abord nourri
 « dans son sein. L'espère qu'un ouvrage qui a été fait avec
 « des intentions si pures, sera une source de bénédictions pour
 « ceux qui le liront avec le même esprit qui l'a fait écrire.
 « Donne à Cambrai, le 15 décembre 1693. »

¹ V. l'*Oraison funèbre de Michel Le Tellier*, prononcée le 25 janvier 1686.

M. l'abbé de Cordemoi n'attend pas avec moins d'impatience des nouvelles de son placet, que vous avez eu la bonté de vouloir présenter au Roi. Vous savez, monseigneur, qu'il a le double titre de mérite et du besoin. Je souhaite que celui de votre protection fasse faire justice aux deux autres. Son absence, approuvée par le Roi, bien loin de lui nuire, doit lui servir, surtout depuis que nous sommes catholiques, authentiquement reconnus par les *Ave Maria* dont nous remplissons toutes nos conférences. En songeant à sa pension avec M. le contrôleur-général, de grâce, monseigneur, n'oubliez pas notre retour avec M. de Seignelai¹; mais parlez uniquement de votre chef. S'il nous tient trop long-temps ici loin de vous, nous supprimerons encore l'*Ave Maria*; et peut-être irons-nous jusqu'à quelque grosse hérésie, pour obtenir une heureuse disgrâce qui nous ramène à Germigny: ce seroit un coup de vent qui nous feroit faire un joli naufrage. Honorez toujours de vos bontés, monseigneur, notre troupe, et particulièrement celui de tous vos serviteurs qui vous est dévoué avec l'attachement le plus respectueux.

VI **.

DU MARQUIS DE SEIGNELAI A L'ABBÉ
DE FÉNELON².

Le marquis envoie à Fénelon une copie de sa lettre
à M. Jolly.

31 octobre 1686.

Le Roi veut bien que M. Jolly envoie dans la maison des *Nouvelles-Catholiques* le nombre de Sœurs de la Charité, qui lui sera demandé pour rendre service dans cette maison, ainsi que vous le proposez; et je vous envoie la lettre que j'écris à cet effet à M. Jolly.

¹ Voyez les lettres au marquis de Seignelai, ci-dessus, p. 195 et suiv. — ² Nous publions cette lettre et la suivante d'après le *Registre des lettres du marquis de Seignelai*, qui se trouve aux *Archives du royaume*.

VII **.

DU MÊME A M. JOLLY, SUPÉRIEUR DE
LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.

Le Roi invite M. Jolly à se concerter avec Fénelon, pour le soulagement des Sœurs des *Nouvelles-Catholiques*.

31 octobre 1686.

Le Roi étant informé que les Sœurs des *Nouvelles Catholiques* ne peuvent résister à la fatigue qu'elles ont depuis quelques mois, à cause du grand nombre de femmes de la religion qu'elles reçoivent par ses ordres dans leur maison, Sa Majesté m'ordonne de vous écrire qu'elle sera bien aise que vous leur envoyiez quelques Sœurs de la Charité, pour rendre dans cette maison le service auquel elles seront propres. M. l'abbé de Fénelon doit vous voir pour cela, et il vous expliquera plus particulièrement le nombre qu'il leur est nécessaire d'en avoir. Je suis, etc.

VIII.

(VII.)

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A BOSSUET¹.

Sur le Commentaire de l'Apocalypse par Bossuet, et en particulier sur Paul de Samosate, que le prélat croyoit voir dans l'étoile qui tombe du ciel.

Le samedi saint (17 avril) 1688.

J'ai lu, monseigneur, toutes les notes sur l'Apocalypse, et je vous avoue que j'ai été frappé comme un homme qui verroit naître tout d'un coup une grande lumière dans un lieu fort obscur. J'ai examiné le Commentaire, le texte à la main: le gros du dessein est merveilleux, et je mettrois ma main au feu que saint Jean n'a pu en avoir d'autre. Le détail surprend encore plus; et la facilité avec laquelle on dénoue les endroits qui paroissent les plus impénétrables, comme le nom de la Bête, les 666 trouvés dans Diocles Augustus, la Bête qui est la huitième, qui n'est plus, qui étoit des sept,

¹ Cette lettre est liée nécessairement avec les *Réflexions de Fénelon*, imprimées à la suite. — ² Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. v, n. 1.

les deux Bêtes et le reste ; il faudroit citer le livre entier. Je trouve , monseigneur , dans le récit et les notes un style un peu trop magnifique : ces deux genres demandent une grande simplicité , et vous êtes plein de fentes par où le sublime échappe de tous côtés. La principale difficulté est sur Paul de Samosate : l'abbé de Fénelon vous a envoyé son docte Commentaire. Vous donnez permission à tous les philosophes ², monseigneur, de raisonner sur vos ouvrages : je m'en vais donc raisonner aussi, et à perte de vue.

Après avoir lu exactement et plusieurs fois votre explication et celle de l'abbé de Fénelon , j'ai trouvé qu'en général , et à facilité égale de faire cadrer le texte aux deux sens , celui des Barbares occidentaux étoit préférable à celui de Paul de Samosate , parce qu'il entre immédiatement dans le plan du livre . qui est de représenter l'Empire persécutant l'Eglise . et puni. Paul de Samosate n'entre point dans ce dessein. L'Empire ne s'en sert point pour affliger l'Eglise : il n'est point contre cet Empire un instrument de la vengeance divine ; il sort manifestement du système général : et c'est par là que je me suis répondu à une raison que je vous ai entendu dire à l'abbé de Fénelon , et qui me frappoit. Saint Jean , disiez-vous , auroit manqué au but de la prophétie , qui est de préparer l'Eglise contre les maux qui devoient la tenter , s'il n'eût pas parlé des hérésies , qui devoient être la plus dangereuse des tentations. La réponse est facile : saint Jean ne prédit qu'un ordre de maux , savoir , ceux que l'Empire Romain devoit faire ressentir à l'Eglise ; donc il ne devoit point parler de Paul de Samosate , qui est hors de cet ordre. D'ailleurs saint Paul avoit averti l'Eglise de la nécessité des hérésies : *nam et oportet hæreses esse* ¹ ; il avoit découvert les desseins de Dieu quand il les permet , qui sont de manifester ceux qui ont une vertu éprouvée , *ut qui probati sunt manifesti fiant* : un second avis n'étoit point nécessaire.

L'étoile tombée du ciel me paroissoit heureusement expliquée par la chute d'un grand docteur d'un des premiers sièges : la convenance des hymnes ² rapportés par Eusèbe me frappoit. Mais j'ai trouvé que , comme dans le chapitre vi, verset 13, vous expliquez la chute de toutes les étoiles , des calamités en général qui vont fondre sur l'Empire , rien n'est plus naturel ,

lorsque saint Jean vient dans le détail , que de représenter une calamité particulière par la chute d'une seule étoile. Ainsi , entendant par cette étoile tombante les Goths qui rompent les dignes de l'Empire , vous êtes autorisé par le style même de l'Apocalypse , qui peint les plaies de l'Empire sous la figure des astres qui tombent en terre.

Ce qui m'a fait tenir le plus long-temps pour Paul de Samosate , c'est le puits de l'abîme ouvert , la fumée qui s'élève , les sauterelles qui sortent de cette fumée : je trouvois qu'il étoit plus naturel d'entendre par là les hérétiques envoyés par la puissance infernale , qu'une armée d'ennemis qui n'attaquent que la vie présente , surtout l'Écriture ne faisant jamais sortir les Babyloniens , ni les Assyriens , ni les autres , du puits de l'abîme , c'est-à-dire de l'enfer. Sur cela je ne répète point les raisons de l'abbé de Fénelon : premièrement , que le démon , sous la figure d'exterminateur , est à la tête des Barbares , et qu'ainsi il ne faut pas s'étonner qu'ils sortent de son royaume ; secondement , que ces peuples n'avoient aucuns pays ni connus ni fixes , et qu'ils paroisoient tout d'un coup comme si la terre les eût enfantés.

Je vous marque seulement une réflexion que j'ai faite en lisant le chapitre xx : le caractère du démon , à la tête des hérétiques , n'est pas celui de l'ange exterminateur , mais de l'esprit de séduction ; ou du moins le second lui est bien plus naturel. D'où vient que saint Jean , qui , dans le chapitre xx, lui donne le nom de Satan , et le peint comme séducteur , ne le représente pas avec les mêmes traits dans le chapitre ix , mais avec tous ceux d'un destructeur ? sinon parce que dans ce chapitre ix , il ne trompe point les hommes , mais qu'il commence par l'inondation des Barbares la ruine de l'Empire Romain.

Enfin , monseigneur , pour vous prendre par quelque chose de plus fort encore , je vous donnerai quatre millions , si vous ôtez Paul de Samosate : voyez de combien je surpasse votre libéralité , qui ne va jamais qu'à cent mille écus. Je profiterai de l'avis sur le temps de Germigny , et je pourrai bien y arriver le même jour que vous , monseigneur. Je souhaite de n'y point trouver Paul de Samosate : mais plutôt les Goths , les Alains , les Fraucs , les Hérules , etc. Je suis , monseigneur , avec un profond respect , etc.

L'abbé DE LANGERON.

¹ I Cor. xi. 19. — ² Les hymnes que les disciples de Paul de Samosate avoient faits en son honneur.

REFLEXIONS DE L'ABBÉ DE FÉNELON

SUR LE CHAPITRE IX DE L'APOCALYPSE.

I. « Le cinquième ange sonna de la trompette, et je vis une étoile qui tomboit du ciel sur la terre; et la clef du puits de l'abîme lui fut donnée. »

Voici de nouvelles calamités annoncées par la trompette : ce n'est plus le peuple juif, mais l'Empire idolâtre et persécuteur qui est menacé. Voyez verset 20 de ce chapitre. On ne doit s'attendre de trouver ici aucune calamité de l'Eglise; au contraire, elle est consolée par les plaies de ses persécuteurs. Ces plaies sont sensibles, éclatantes, et elles regardent les biens temporels. Il ne s'agit pas de peines invisibles et spirituelles.

Paul de Samosate ne peut être l'étoile, puisque sa chute ne fait aucune désolation dans l'Empire. Il n'a pas même mérité une si grande place dans les visions de saint Jean. Il n'est point le premier qui a nié la divinité de Jésus-Christ; Cérinthe l'avoit fait avec beaucoup plus d'éclat. La secte de Paul ne fut jamais nombreuse. La chaire d'Antioche qu'il occupa ne paroît avoir donné aucune autorité à ses erreurs. Les Ariens, qui ont été les seuls considérables ennemis de la divinité de Jésus-Christ, n'ont point été les disciples de Paul. Ses disciples, qui disoient dans un hymne qu'il étoit descendu du ciel ne lui donnoient par là qu'une louange assez vulgaire, surtout dans la poésie. Il n'y a aucun rapport entre descendre du ciel et en tomber. Un homme qui descend du ciel est un homme que le ciel donne pour le bonheur de la terre : une étoile qui en tombe représente un accident funeste.

Cette étoile qui tombe est donc la vengeance qui vient d'en haut. Dans les prophètes, les astres obscurcis ou éteints sont une affreuse désolation. L'Evangile représente à la chute de Jérusalem les étoiles qui tombent, etc. Saint Jean lui-même peint les maux de l'Empire par la chute des étoiles, chapitre vi, verset 13. Cette vengeance, qui vient d'en haut, ouvre l'abîme pour en faire sortir les maux : c'est là que Dieu tient en réserve les trésors de colère, et le ciel les en tire pour frapper la terre.

II. « Et elle ouvrit le puits de l'abîme, et il s'éleva du puits une fumée, comme la fumée d'une grande fournaise; et le ciel et l'air furent obscurcis par la fumée du puits. »

Voici quelque chose de bien plus étendu que l'événement de Paul de Samosate. Il s'agit de la terre entière qui est en feu par la chute d'un astre. C'est sans doute l'Empire embrasé. La fumée marque la guerre : le ciel et l'air obscurcis montrent un temps d'aveuglement, de tristesse mortelle et de confusion générale. C'est un tourbillon infernal, d'où les calamités vont sortir.

III. « De la fumée du puits sortirent sur la terre des sauterelles, et il leur fut donnée une puissance comme celle qu'ont les scorpions de la terre. »

Les biens viennent toujours d'en haut, et les maux de l'enfer. C'est le prince des ténèbres, l'ancien ennemi du genre humain, qui préside à toutes les calamités. L'enfer animoit les peuples barbares qui commencèrent à inonder l'Empire sous Valérien. Outre l'idolâtrie, qui faisoit régner sur eux le démon, ils étoient possédés d'une cruauté infernale. Ils sortent comme de l'abîme; car les terres septentrionales, où Dieu les avoit tenus en réserve pour frapper Rome, étoient inconnues. Cette origine étoit obscure et affreuse, surtout à des peuples méridionaux, à qui saint Jean parle. Les barbares sont représentés par des sauterelles. Comme ces insectes, ils étoient innombrables, sautant de terre en terre, errans et vagabonds de pays en pays, ravageant tout par leurs incursions : semblables à des scorpions, ils sont pleins de venin; ils n'inondent la terre que pour faire du mal.

IV. « Et il leur fut commandé de ne blesser point l'herbe de la terre, ni tout ce qui est vert, ni tous les arbres; mais seulement les hommes qui n'ont point le signe de Dieu sur leurs fronts. »

Ces insectes ne sont pas comme les insectes ordinaires : ils ravageront par l'ordre de Dieu, non les fruits de la campagne, mais les peuples des villes, qu'ils démoliront. Ne voyons-nous pas que les Goths et les autres barbares épargnèrent les Chrétiens, pendant que les païens furent l'objet de leur fureur? c'est proprement l'Empire qu'ils attaquent. Quoique cette circonstance ne soit arrivée que dans la suite, saint Jean la montre par avance, pour marquer le caractère de ces peuples.

Ici je ne reconnois point les hérétiques : car on ne sauroit dire d'eux, qu'épargnant les autres hommes, ils ont été cruels contre les païens

Voilà une calamité qui tombe directement sur l'Empire idolâtre. Ces barbares n'attaquent pas, comme les sauterelles communes, les fruits de la terre : au contraire, ils n'attaquent que les hommes, pour se mettre en leur place ; car ils ne demandoient que des terres à cultiver sous un ciel plus doux que le leur.

IX.

DE FÉNELON AU DUC DE NOAILLES.

Sur les succès du duc en Catalogne.

A Versailles, 17 juin (1689).

Le Roi avoit bien raison, monsieur, de vous donner si peu de troupes. Ce seroit grand dommage de vous en donner davantage, puisque avec celles que vous avez, les villes ne tiennent point devant vous, et les garnisons se rendent prisonnières de guerre¹. Si vous aviez une grosse armée, vous seriez bientôt aux portes de Madrid, et nous serions trop en peine de vous. Sérieusement il faut remercier Dieu du succès qu'il donne aux armes du Roi, et à vos services. Personne n'est plus touché que moi de la protection que Dieu vous donne, et ne désire davantage que vous soyez plein de reconnaissance pour tant de grâces. Il a bien des droits sur vous par tant de bienfaits. Les grands succès ne sont pas ses plus grands dons. Le moindre désir qu'il nous donne d'être à lui, et nous détacher de tout, vaut mieux que les succès les plus éclatans. Je le prie, monsieur, d'imprimer cette vérité dans votre cœur. Vous savez avec quel zèle je vous la dis, et avec quel respect je suis toujours votre très-humble et très-obéissant serviteur.

L'ABBÉ DE FÉNELON.

X. (VIII.)

DE BOSSUET A LA MARQUISE DE LAVAL.

Sur la nomination de Fénelon à la place de précepteur du duc de Bourgogne.

A Germigny, ce 9 août 1689.

Hier, madame, je ne fus occupé que du bonheur de l'Église et de l'État ; aujourd'hui j'ai

eu le loisir de réfléchir avec plus d'attention sur votre joie : elle m'en a donné une très-sensible. M. votre père¹, un ami si cordial et si plein de mérite, m'est revenu dans l'esprit : je me suis représenté comme il seroit à cette occasion, en voyant l'éclat d'une vertu qui se cachoit avec tant de soin. Enfin, madame, nous ne perdrons pas M. l'abbé de Fénelon ; vous pourrez en jouir : et moi, quoique provincial, je m'échapperai quelquefois pour l'aller embrasser. Recevez, je vous en conjure, les témoignages de ma joie, et les assurances du respect avec lequel je suis, etc.

XI. (IX.)

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Même sujet que la précédente.

(Août 1689.)

Vous serez peut-être surpris, monsieur, de ne m'avoir pas trouvé dans la foule de ceux qui vous ont félicité de la grâce que Sa Majesté vient de vous faire ; mais je vous prie très-humblement de ne pas condamner ce petit retardement : j'ai cru que, dans une conjoncture où je m'intéressois si fort, je ne pouvois rien faire de mieux, que de commencer par adorer les desseins de Dieu sur vous, et lui demander pour vous la continuation de ses miséricordes. J'ai tâché de faire l'un et l'autre le moins mal que j'ai pu. Je puis vous assurer après cela, que j'ai eu une vraie joie d'apprendre que vous aviez été choisi.

Le Roi a donné dans ce choix une nouvelle marque de sa piété, et un témoignage sensible de son grand discernement ; et cela est assurément fort consolant. L'éducation dont Sa Majesté a cru devoir vous confier le soin, a de si grandes liaisons avec le bonheur de l'État et le bien de l'Église, qu'il ne faut être que bon français et un peu chrétien pour être ravi qu'elle soit en si bonnes mains. Mais je vous avoue fort ingénument, que ma joie se trouve bien mêlée de crainte, considérant les périls auxquels vous êtes exposé ; car on ne peut nier que, dans le cours ordinaire des choses, notre élévation ne nous rende notre salut difficile. elle vous ouvre la porte aux dignités de la terre ; mais vous de-

¹ La ville de Campredon s'étoit rendue au duc de Noailles le 23 mai 1689, après quelques jours de siège.

¹ Antoine, marquis de Fénelon, oncle de l'archevêque de Cambrai.

vez craindre qu'elle ne vous la ferme aux solides grandeurs du ciel. Il est vrai que vous pouvez faire de très-grands biens dans la situation où vous êtes ; mais vous pouvez aussi vous y rendre coupable de très-grands maux : il n'y a rien de médiocre dans un emploi de cet état ; le bon ou le mauvais succès y ont presque toujours des suites infinies. Vous voilà dans un pays où l'Évangile de Jésus-Christ est peu connu, et où ceux mêmes qui le connoissent ne se servent ordinairement de cette connoissance, que pour s'en faire honneur auprès des hommes. Vous vivrez maintenant parmi des gens dont le langage est tout païen, et dont les exemples entraînent quasi toujours vers les choses périlleuses. Vous vous verrez environné d'une infinité d'objets qui flattent les sens, et qui ne sont propres qu'à réveiller les passions les plus assoupies : il faut une grande grâce et une prodigieuse fidélité, pour résister à des impressions si vives et si violentes en même temps. Les brouillards horribles qui règnent à la cour, sont capables d'obscurcir les vérités les plus claires et les plus évidentes. Il ne faut pas y avoir été bien longtemps, pour regarder comme outrées et excessives des maximes qu'on avoit si souvent goûtées, et qu'on avoit jugées si certaines lorsqu'on les méditoit aux pieds du crucifix ; les obligations les mieux établies deviennent insensiblement ou douteuses ou impraticables : il se présentera mille occasions où vous croirez même, par prudence et par charité, devoir un peu ménager le monde. Et cependant quel étrange état est-ce pour un chrétien, et plus encore pour un prêtre, de se voir obligé d'entrer en composition avec l'ennemi de son salut ! En vérité, monsieur, votre poste est bien dangereux, et avouez de bonne foi qu'il est bien difficile de ne s'y pas affaiblir, et qu'il faut une vertu consommée pour s'y soutenir.

Si jamais l'étude et la méditation de l'Écriture sainte vous ont été nécessaires, c'est bien maintenant qu'elles le sont d'une manière indispensable : il semble que vous n'en ayez eu besoin jusqu'ici que pour vous remplir de bonnes idées, et vous nourrir de la vérité ; mais vous en avez besoin désormais pour vous garantir des méchantes impressions, et vous préserver du mensonge. C'est présentement qu'il vous faudra, comme parle saint Augustin, *continuis vigiliis excubare, ne opinio verisimilitis fallat; ne decipiat sermo versutus; ne se trabeat alieniusvis erroris offundat; ne quod bonum est, malum; aut quod malum est, bonum esse credatur; ne ab iis que ogerula sunt metus*

revocet, aut ne in ea que agenda non sunt cupidoprecipitet. Il vous est certainement d'une conséquence infinie de ne perdre jamais de vue le redoutable moment de votre mort, où toute la gloire du monde doit disparaître comme un songe, où toute la créature qui auroit pu vous servir d'appui fondera sous vous. Vos amis vous consoleront sans doute, sur ce que vous n'avez pas recherché votre emploi; et c'est assurément un juste sujet de consolation, et une grande miséricorde que Dieu vous a faite. Mais il ne faut pas trop vous appuyer là-dessus; on a souvent plus de part à son élévation qu'on ne pense: il est très-rare qu'on l'ait appréhendée et qu'on l'ait fuie sincèrement; on voit peu de personnes arriver à ce degré de régénération. L'on ne recherche pas toujours avec l'empressement ordinaire les moyens de s'élever; mais l'on ne manque guère de lever adroitement les obstacles. On ne sollicite pas fortement les personnes qui peuvent nous servir; mais on n'est pas marri de se montrer à eux par les meilleurs endroits; et c'est justement à ces petites découvertes humaines, qu'on peut attribuer le commencement de son élévation: ainsi personne ne sauroit s'assurer entièrement qu'il ne se soit pas appelé soi-même. Ces démarches de manifestation des talens, qu'on fait souvent sans beaucoup de réflexion, ne laissent pas d'être fort à craindre, et il est toujours bon de les effacer par les sentimens d'un cœur contrit et humilié.

Je ne sais si vous ne trouverez pas cette lettre un peu trop libre et un peu trop longue, et si elle ne vous paroitra pas plutôt un sermon fait mal à propos, qu'un compliment judicieux. Je serois certainement et plus court et plus retenu, si je desirois moins votre salut. S'il y a quelque chose dans ma lettre de moins respectueux qu'il ne faudroit, prenez-vous-en à la tendresse de mon cœur, qui ne peut être touché que vivement de vos véritables intérêts. D'ailleurs tant de complimens si polis que vous avez reçus, vous ont déjà bien dédommagé par avance de ma grossièreté. Comptez, s'il vous plaît, que je ne cesserai de demander à Dieu, que *influidat cordi tuo incalabilem suæ charitatis affectum, ut desideria de ejus inspiratione concepta, nulli possint tentatione mutari*; c'est la prière que fait l'Église pour obtenir la charité pour ses enfans. Je suis, avec un très-profond respect, etc.

XII.

(XI.)

DE FÉNELON A SANTEUL.

Sur la pièce de ce poète intitulée : *Damon et Ægon*.

(1690.)

Je n'eus pas le temps, monsieur, de vous remercier par votre envoyé, des derniers vers que vous avez faits ; mais ils méritent trop un remerciement, pour n'en avoir pas un dès le moment où je suis libre. La douleur de votre Damon est peinte d'une manière tendre et gracieuse ; tout y est pur et virgilien. Comme Virgile, vous enlevez vos chalumeaux :

Agrestem tenui meditaris arundine musam ¹.

M. l'abbé Fleury, dont vous craignez *ensoriam gravitatem*, vous passe sans scrupule vos naïades et vos sylviades. Je suis toujours, monsieur, parfaitement votre, etc.

XIII.

(XII.)

AU MÊME.

Sur l'*Amande honorable* de Santeul ².

A Versailles, 18 avril 1690.

QUOIQUE je sois fort des amis de votre Pomone, je suis ravi, monsieur, que vous en ayez fait une *Amande honorable* ; car ce dernier ouvrage est très-beau. Vous y parlez du Verbe divin avec magnificence : le poète est théologien ; c'est le véritable *vates* ; c'est un homme qui parle comme inspiré sur les choses divines. D'ailleurs vous peignez parfaitement la poésie sublime de l'Écriture. Faites donc des Pomones tant qu'il vous plaira, pourvu que vous en fassiez ensuite autant d'amendes honorables ; ce sera double profit pour nous, la faute et la réparation, Mais vous n'avez pas envoyé l'*Amande honorable* à M. Le Peletier ³ ; il aime vos ouvrages, et votre muse mal payée a besoin de ses

¹ VIRG. *Ecl.* VI, v. 8. — ² L'*Amande honorable* est une pièce de vers que Santeul adressa à Bossuet, pour s'excuser d'avoir introduit dans une autre pièce les divinités de la fable. (Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. VII, n. 25 ; et l'*Hist. de Fénelon*, liv. IV, n. 20.) — ³ Contrôleur-général des finances.

bons offices. Pour moi, je vous remercie de tout mon cœur, de ce que vous me faites part de vos travaux, que j'estime d'un grand prix, et je suis sincèrement, monsieur, votre, etc.

XIV.

(XIII.)

A UN JEUNE ECCLÉSIASTIQUE ¹.

Sur les qualités que doit avoir l'éloquence de la chaire.

SOYEZ simple, naturel, sobre en antithèses et en comparaisons, et ne prenez point d'autre modèle que le P. Bourdaloue, dont la beauté ne consiste pas dans des mots, et le P. Soanen, qui me plaît d'autant mieux, qu'il prêche comme chacun croiroit pouvoir prêcher.

XV ².

AU DUC DE NOAILLES.

Il exhorte le duc à se confier à Dieu pour le succès des affaires dont il est chargé.

A Versailles, 6 mai (1690).

JE suis ravi, monsieur, de vous savoir arrivé en bonne santé. J'en étois fort en peine ; car vous parliez assez mal disposé à tant de fatigues et d'embaras. J'espère que Dieu, en qui vous vous confiez, aura soin de vous et des affaires publiques dont vous êtes chargé. Il mesure ses secours sur notre confiance ; ainsi il n'y a qu'à faire le mieux qu'on peut, et qu'à s'abandonner en paix à ses soins paternels. Je suppose que madame la duchesse de Noailles vous mande tant de choses, qu'il seroit inutile d'y rien ajouter, outre que je suis d'ordinaire assez mal instruit. Elle me paroît se porter assez bien. faites de même. Je souhaite qu'une partie des forces qui vont tomber sur M. le duc de Savoie ², après avoir fini heureusement les desseins du

¹ Nous ne connoissons ce fragment que par la citation qu'on en trouve dans la préface des *Sermons du P. Soanen*, publiés à Lyon en 1767, 2 vol. in-12. On a élevé des doutes sur l'authenticité des *Sermons* : nous ignorons si la citation de la lettre de Fénelon mérite une plus grande confiance. Ce qu'il y a de certain, c'est que le P. Soanen prêcha avec beaucoup de succès, à Paris et dans les provinces, vers la fin du dix-septième siècle. — ² Le duc de Savoie, d'accord avec l'Empereur, comptoit surprendre Louis XIV. Ce prince, instruit de ses liaisons, et après des négociations inutiles, déclara la guerre au duc le 13 juin 1690, et fit marcher contre lui le maréchal de Catinat, qui le battit complètement à Staffarde, le 18 août suivant.

Roi de ce côté-là , puisse se tourner vers la Catalogne , pour vous donner moyen de rendre quelque grand service. Vous savez , monsieur , avec quel zèle respectueux je suis votre , etc.

XVI *.

AU MÊME.

Sur le même sujet. Conduite à garder envers les soldats hérétiques.

A Versailles , 18 juin (1690 .

Je suis , monsieur , entre la crainte de vous importuner par mes lettres , et celle de manquer à ce que vous pouvez attendre de moi. Il me semble que je ferois bien mon devoir , si je savois le connoître. Je sens de plus en plus vos bontés. Je crains seulement que la personne qui doit les ressentir ne s'en rende pas digne. Il me tarde que madame la duchesse de Noailles revienne ici ; car , outre que je serai fort aise d'avoir l'honneur de la voir , j'espère savoir souvent par elle de vos nouvelles. Je m'imagine aussi qu'elle nous ramènera en la personne de monsieur le comte d'Ayen un très-joli courtisan pour M. le duc de Bourgogne. Au reste , monsieur , j'ai crainct que les affaires de Savoie ne diminuassent les troupes du Roussillon : mais j'ai pensé en même temps qu'il faut vivre de confiance en Dieu , et qu'il aura soin de vous , tandis que vous serez fidèle à le servir. Le Roi est un excellent maître ; mais Dieu est un maître infiniment meilleur : il ne se paie que de bonne volonté ; il tient dans sa main les succès ; toutes ses récompenses sont éternelles , au lieu que celles des rois de la terre sont passagères et fragiles. Les rois donnent souvent ce qui corrompt le cœur , ce qui attache à la terre , ce qui éloigne du salut , ce qui rend malheureux dès cette vie. Dieu donne ici-bas la paix , l'espérance , la liberté du détachement , la consolation d'une conscience pure , et , après cette vie , son royaume éternel qui est lui-même. Voilà après quoi il faut soupirer ; voilà l'unique objet d'ambition pour les Chrétiens. Je prie Dieu de tout mon cœur , monsieur , qu'il nourrisse votre cœur de la pure foi ; qu'il soit votre conseil dans les embarras ; votre défense dans les dangers , votre soutien et votre force en tout. Ménagez votre santé , et conservez toujours un peu d'amitié et de bonté pour un homme qui est avec beaucoup de zèle et de respect , votre , etc.

Il n'est point à propos , ce me semble , de tourmenter ni d'importuner les soldats étrangers et hérétiques pour les faire convertir : on n'y réussiroit pas ; tout au plus , on les jetteroit dans l'hypocrisie , et ils déserteroient en foule. Il suffit de ne souffrir pas l'exercice public , suivant l'intention du Roi. Quand quelque officier ou autre peut leur insinuer quelque mot , ou les mettre en chemin de vouloir s'instruire de bon gré , cela est excellent : mais point de gêne ni d'empressements indiscrets.

S'ils sont malades , on peut les faire visiter d'abord par quelque officier catholique qui les console , qui les fasse soulager , et qui insinue quelque bonne parole. Si tout cela ne sert de rien , et si la maladie augmente , on peut aller un peu plus loin , mais doucement , et sans contrainte , pour leur montrer que l'ancienne Eglise est la meilleure , et que c'est celle qui vient des apôtres , que Jésus-Christ a promis qu'elle ne manqueroit jamais , et que , sans elle , les simples soldats n'entendent point bien l'Écriture sainte. Si le malade n'est pas capable d'entendre ces raisons , je crois qu'on doit se contenter de lui faire faire des actes de contrition , de foi et d'amour , ajoutant souvent : Mon Dieu , je me soumetts à tout ce que la vraie Eglise enseigne ; je la reconnois pour ma mère , en quelque lieu qu'elle soit. Si ce n'est pas celle où j'ai vécu , vous savez , Seigneur , quelle est ma bonne intention de vivre et de mourir dans la véritable. Pardonnez-moi si je me suis trompé. C'est cette Eglise que Jésus-Christ a formée , que les apôtres ont établie , à qui vous avez promis votre Esprit , que je veux écouter , croire , aimer et suivre comme ma mère jusqu'à la mort. Je ne veux point , mon Dieu , ni être révolté contre l'Eglise ma mère , ni être séparé des vrais chrétiens qui sont ses enfans et les vôtres.

Il faut tâcher ainsi de leur faire faire des actes contraires à l'esprit de schisme et d'hérésie , ne pouvant , dans cette extrémité , ni les instruire , ni les ramener par le détail de la doctrine. Après cela , on verra ce que produisent ces actes. Il faut , pour la sépulture , suivre la règle de l'évêque diocésain , et éviter l'éclat autant qu'on le peut , sans avilir la religion.

XVII *.

AU MÊME.

Se consoler en Dieu des contre-temps. Avantage d'être éloigné de la cour.

A Versailles, 22 juillet 1690.

C'EST avec une douleur sincère que j'ai appris, monsieur, les choses qui vous donnent de l'inquiétude¹ ; et la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ne m'a point donné le plaisir qu'elle m'auroit donné en un autre temps. Dieu vous aime bien, puisqu'il vous prend avec tant de soin de tout ce qui pourroit partager avec lui votre cœur. Vous ferez du bien aux affaires du Roi dans l'emploi où la Providence vous a mis. Vous n'y serez pas moins utile à vous-même ; car vous y apprendrez à attendre tout de Dieu, à vous humilier, et à vous laisser écraser sous sa puissante main. Vous sentirez par expérience que tout ce que le monde donne se tourne en amertume, et qu'il n'y a de vrai bien qu'à n'en chercher jamais qu'en Dieu seul. La privation des consolations que vous goûteriez dans votre famille est amère ; mais Dieu vous sera lui seul tout ce qu'il vous ôte. Pour la cour, vous ne devez guère regretter de n'y être pas. Vous servez le Roi suivant ses intentions ; vous reviendrez bientôt servir sa personne. Dans le fond, l'air de la cour est empesté ; on y respire l'ambition comme malgré soi. Vous avez de bonnes intentions, monsieur ; mais vous n'êtes pas insensible. On est entraîné par ses passions qu'on n'aperçoit pas, et par l'exemple de celles des autres. On est toujours ou troublé par des mécomptes, ou enivré par des succès. On a mille prétextes de désirer de nouvelles grâces : lors même qu'on ne les désire pas, on désire du moins un traitement agréable et des distinctions : on souffre quand cela manque, et quand on l'a, on en est trop occupé ; le cœur s'y attache et se salit. Après cela, on veut encore servir Dieu : mais on est dissipé, languissant dans le bien, foible contre les tentations ; on fait tout ce que la religion demande avec lâcheté et tiédeur ; on ne

sait à qui s'en prendre. La source du mal vient de ce que la cour affoiblit insensiblement le goût de Dieu et les vues de pure foi. Heureux ceux que Dieu tient dans sa main loin de ces dangers, et qui sentent le prix de cette miséricorde ! Ménagez votre santé, monsieur ; donnez quelque heure dérobée au recueillement ; faites ce que vous pouvez pour le service, sans vous troubler sur ce que vous ne pouvez pas. Espérez au Dieu des armées, qui est le grand maître. Un seul cheveu ne tombera pas de votre tête sans son ordre exprès. L'état où il vous met vous est plus utile que des victoires et des conquêtes : vous le reconnoîtrez un jour, et en rendrez à Dieu d'éternelles actions de grâces. Si vous vous abandonnez à lui avec la foi des Machabées, il sera votre conseil, votre consolation, votre force, votre armée, votre tout. Après avoir parlé si librement, il n'y a pas moyen, monsieur, de finir cette lettre par un compliment dans les formes. D'ailleurs, vous savez assez de quel zèle et de quel respect mon cœur est rempli. Je souhaite ardemment que mon frère ne se rende point indigne de vos bontés, et qu'il n'en abuse jamais. Si sa reconnaissance égale la mienne, ce seul endroit suffira pour me persuader qu'il veut acquérir quelque mérite.

XVIII *.

AU MÊME.

Vanité des honneurs et des prospérités de la terre. Chercher en Dieu seul sa consolation.

A Versailles, 8 septembre 1690.

QVOIQU'É les marques de l'honneur de votre souvenir me donnent une sensible joie, je ne puis, monsieur, apprendre les embarras où vous êtes, sans en être sincèrement attristé. Je vous trouve à plaindre dans un emploi qui paroît éclatant, et je vois que ces différentes fonctions, qui se suivent de si près pendant toute l'année, ne vont qu'à vous accabler. Vous avez assez éprouvé ce qu'on appelle prospérités, pour avoir senti combien tout cela est vain et trompeur. Mais outre que ces choses ne donnent aucune paix solide, elles nous vont quitter bientôt. Après un petit cercle d'années passées dans la crainte, dans l'inquiétude et dans le mécompte, tout ceci s'évanouira ; le monde qui nous occupe disparaîtra à jamais. Les grands

¹ Un ordre de la cour avoit obligé le duc de Noailles de détacher une partie de ses troupes, qu'on envoyoit en Italie pour servir contre le duc de Savoie. Cette mesure le força de renoncer au siège de Castellofort, qu'il méditoit. Il avoit d'ailleurs à se plaindre de Langallerie, lieutenant-général, qui contrarioit sans cesse ses mesures.

emplois ne seront plus que des noms, mais des noms funestes pour ceux qui les auront remplis avec ambition. Tout nous échappera : la vie ne sera plus qu'un songe. La faveur se montrera telle qu'elle est, c'est-à-dire un piège flatteur qui fait perdre la vie éternelle, et qui rend malheureux dès celle-ci. Nous n'avons presque plus, vous et moi, entre nous et l'éternité, que le déclin d'une vie traversée d'infirmités et d'embarras. Nous aurons les langueurs de la vieillesse, si nous y arrivons, et enfin les horreurs de la mort, que Dieu seul peut nous adoucir. Tournons-nous donc vers lui. Ne comptons plus le monde pour rien : il n'est rien en effet, et c'est folie de le regarder comme quelque chose. Si vous vous abandonnez à lui sans réserve, tous les honneurs que le Roi vous a faits se tourneront pour vous en croix et en occasions de mourir à vous-même; par conséquent tout se tournera à profit. Votre peine même fera votre consolation : vous souffrirez, et vous voudrez bien souffrir. Vous serez dans une servitude continuelle, et en acceptant en paix cette servitude gênante, vous trouverez la liberté des enfans de Dieu. Le principal est de vous réserver des heures de lecture, de prière, et d'application aux biens qui dépendent de vous. Je conçois que vous devez être dans une extrême sécheresse, n'ayant personne à qui vous puissiez ouvrir votre cœur sur les choses de Dieu. Vous auriez besoin de quelque conversation libre, cordiale, qui vous consolât dans vos peines, qui vous ranimât quand vous vous sentez abattu, qui vous réchauffât sur l'amour de Dieu. Vous auriez besoin aussi de faire avec quelqu'un une espèce de projet de vos occupations, et des bonnes œuvres dont vos emplois vous chargent. D'ailleurs, vous avez, monsieur, un avantage bien consolant, c'est que vous n'avez point à chercher la volonté de Dieu. Elle est toute trouvée; vous n'avez qu'à la suivre : vos fonctions vous la montrent sans cesse. Dieu ne vous laisse ni à choisir, ni à douter sur rien. Vous n'avez qu'à faire pour lui tout ce que vous faites, et qu'à le faire comme travaillant pour lui, c'est-à-dire de votre mieux. Les sujétions même les plus incommodes sont des providences manifestes, où vous n'avez qu'à vous laisser mener pas à pas et comme par la main. Ce que je souhaite le plus est que vous ménagiez soigneusement votre santé et vos affaires. Je crains les fatigues et les changemens de pays pour votre santé. Je crains pour vos affaires les grandes dépenses. On s'expose à faire souffrir des créanciers, à laisser ses enfans dans un état violent,

et par conséquent dans la tentation de faire des injustices ou d'autres fautes contre leur conscience. Ainsi, monsieur, vous devez modérer votre dépense, et ne faire que celle qui est d'une vraie obligation. Après les détachemens de troupes que vous avez soufferts, c'est beaucoup que vous teniez les ennemis chez eux, sans rien entreprendre sur vous. La santé et l'exacte discipline dans votre armée sont deux avantages dont il faut louer Dieu, et qui méritent qu'on vous en sache bon gré ici. Personne ne souhaite plus que moi qu'on y fasse toute l'attention que la chose mérite. Vous n'avez aucun serviteur plus zélé et plus inutile. Pour mon frère, je le crois trop heureux d'être auprès de vous et de mériter vos bontés. L'homme du monde qui en peut le moins juger dans un tel éloignement, c'est moi. Faites-moi la grâce de juger vous-même, par tout ce que vous en aurez pu voir, à quoi il est bon. Si vous le jugez propre à quelque petite charge ou emploi que vous puissiez, sans embarras, lui procurer, et dont vous le croyiez capable, je vous en serai très-sensiblement obligé. Mais je ne vous demande que ce que vous pourrez, et qu'il méritera. Vous savez, monsieur, quels sont mon attachement et mon respect.

 XIX.

AU MÊME.

Il désire pour le comte de Fénélon, son frère, une charge d'exempt.

(Septembre 1690.)

Je sais, monsieur, que vous avez des charges d'exempt à donner dans les gardes. Je croirois mon frère trop heureux, si vous vouliez bien lui en accorder une avec votre protection. Mais je n'ose vous demander là-dessus rien de précis, parce que tout dépend de ce que vous jugerez à propos sur la capacité du sujet. Il est sans bien : je ne suis pas en état de lui en faire pour soutenir de la dépense : car, quoique je sois ici beaucoup mieux traité que je ne mérite, je ne demande rien, et je me contente de ce que j'ai. Je prends la liberté, monsieur, de vous rendre compte de ce petit détail, afin que vous décidiez sur la grâce que je dois vous demander. Ce qui est certain, c'est que vous ne sauriez jamais en faire à un homme plus reconnoissant que moi. Au reste, nous ne voyons ici ni

madame la duchesse de Noailles ni monsieur le comte d'Ayen. Il me tarde bien, monsieur, que votre retour nous les ramène : ce sera double joie et double profit. Je prie Dieu, monsieur, qu'il vous conserve et qu'il vous comble de ses grâces.

On ne peut ressentir plus vivement que je le fais jusqu'au fond du cœur, toutes les bontés que mon frère me mande que vous avez pour lui ; j'en serois honteux, si je ne savois le plaisir que vous prenez à en faire. Me voilà hors d'état de m'acquitter jamais du quart de mes dettes vers vous : mais vous êtes si bon, qu'il est très-doux de vous devoir. J'espère que Dieu vous paiera ; c'est à lui que je renvoie hardiment mes dettes. C'en sera une grande, si vous tirez un malheureux d'un état violent, pour le mettre en chemin de faire comme un autre.

XX.

(X.)

A L'ABBÉ DE FOUILHAC,

GRAND-VICAIRE DE CAHORS.

Il l'engage à conserver la place de grand-vicaire.

A Versailles, 8 septembre 1690.

J'AI pensé, monsieur, et repensé plusieurs fois à l'affaire qu'on vous a proposée, et dont j'avois ouï parler dans ce pays avant que vous y vinssiez ; plus j'y fais réflexion, plus je conclus ce que je vous ai déjà représenté, et que vous vous dites encore mieux à vous-même, que vos amis ne sauroient vous le dire. Premièrement, ce que vous devez à M. l'évêque de Cahors ne vous permet point de le quitter, quand il s'offrirait une fortune merveilleuse : vous avez le cœur trop bon, pour ne pas sentir tout d'un coup tout ce qu'il faut sentir là-dessus ; ainsi il seroit inutile d'en dire davantage. D'ailleurs l'emploi qu'on vous a proposé est un emploi obscur. Une poignée de curieux dans les pays étrangers, vous élèveront jusqu'au ciel ; vous serez dans leurs lettres le grand, le savant, etc. avec un nom terminé en *us* ; mais toute la cour, avec laquelle vous aurez à vivre, méprisera l'emploi, et, ne vous connoissant guère, jugera de vous par votre fonction. Le Roi ne vous verra presque jamais : si vous avez quelque augmentation de revenu, vous aurez aussi une grande augmentation de dépense ; car il faudra mettre sur pied votre ménage à Versailles, où

tout est hors de prix. Pour une abbaye, en temps de guerre, vous n'en aurez point ; les parens des officiers, etc. auront tout : ainsi vous aurez le déplaisir d'avoir quitté votre patrie et une place douce et honorable, où vous servez l'Église, pour devenir à la fin de vos jours un montreur de médailles, emploi qui ressemble beaucoup à celui du moine qui montre le trésor de Saint-Denys ; ce seroit vous dégrader dans votre vieillesse. L'emploi de grand-vicaire, dans un grand diocèse où l'on est aimé de son évêque et révééré de tout le peuple, où l'on se trouve le père du clergé, comme vous l'êtes à Cahors, ne doit être quitté que pour des emplois importans à la religion. On regarderoit ce changement comme l'effet d'une passion aveugle pour vivre à la cour, ou pour se donner un métier de *virtuoso*, qui n'est pas assez sérieux pour un homme qui en remplit si dignement un autre.

Quand je vous dis tout ceci, monsieur, je parle contre moi ; car quelle douceur et quels secours ne trouverois-je point en vous, si nous vous avions ici ! mais j'aime mieux votre réputation, votre repos, et le bien de notre diocèse, que le plaisir de vous avoir. Plût à Dieu, pussions-nous vous avoir d'une manière plus convenable et plus avantageuse ! Je n'ai pu m'empêcher, monsieur, de vous écrire tout ceci de l'abondance de mon cœur. Quand vous reviendrez ici, vous trouverez mon petit ménage établi, et un potage que je serois ravi de vous donner, afin que nous pussions causer à loisir ! Personne au monde ne vous estime plus cordialement, monsieur, que votre, etc.

XXI.

AU DUC DE NOAILLES.

Il le remercie de sa bonne volonté pour le chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens.

A Versailles, 12 octobre (1690).

On ne peut, monsieur, vous être plus sensiblement obligé, que je le suis des bontés que vous me témoignez pour mon frère. Quand j'ai pris la liberté de vous proposer une charge d'exempt, c'est sur ce qu'il m'a mandé qu'il croyoit que vous ne seriez pas éloigné de lui accorder cette grâce : je n'ai même pas voulu

vous la demander, et je me suis contenté de vous supplier de juger vous-même ce qui pourroit lui convenir. Si la chose eût dépendu uniquement de vous, j'aurois laissé agir votre bonté ; mais puisqu'il faut aller jusqu'au Roi, je ne pense plus à cette affaire. Vous n'aurez pas de peine à comprendre que je suis venu à la cour pour n'y avoir jamais aucune prétention ni pour moi ni pour les miens. Le peu de considération que j'y ai n'est fondé que sur la persuasion où l'on est que je veux y vivre sans intérêt. Il est juste de travailler à remplir cette attente et à donner l'édification qu'on désire. Si j'avois d'autres vues moins pures, je me flatte que vous auriez la charité de m'encourager à résister à la chair et au sang. D'une démarche, on passe insensiblement à une autre ; plus on donne à ses proches, plus ils prennent un titre de ce qu'on leur a accordé, pour engager plus avant. Le plus sûr est de se tenir ferme contre les moindres démarches. Si je parlois à une autre personne moins disposée que vous, monsieur, à entrer dans les sentimens de mon ministère, je serois plus embarrassé à rendre compte de ce qui m'empêche d'agir. Si, au défaut de cet emploi, vous pouvez en procurer quelqu'un à mon frère dans les troupes, je recevrai cette grâce avec toute la reconnaissance possible, puisque vous ne le jugez pas indigne de votre protection. Quoique je sois réservé, et que je veuille être désintéressé pour mes proches, je ne suis pourtant pas dur à leur égard. Je vous demande donc, monsieur, avec une pleine confiance, tout ce que vous pourrez sans embarras, et je vous supplie très-humblement de ne songer à aucune des choses qui pourroit vous embarrasser.

Il me tarde bien d'avoir l'honneur de vous voir ; et je souhaite fort que vous ayez ici un peu de repos avant votre quartier. Nous ne savons presque plus ce que c'est que de voir ici madame la duchesse de Noailles, depuis que vous en êtes absent. Vous nous la ramenez, et M. le comte d'Ayen, avec lequel j'ai grande impatience de raisonner. Il est toujours à Paris avec un homme grave, qui est M. le premier président. Cela me fait espérer qu'il n'aura pas grande peine à s'appivoiser ici avec ma mine froide et sérieuse. Je ne veux plus, monsieur, finir mes lettres par des assurances du respect avec lequel vous savez bien que je vous suis parfaitement dévoué.

XXII.

AU MÊME.

Il recommande au duc un de ses amis.

A Versailles, 8 août (1691).

Vous m'avez si bien accoutumé, monsieur, à vous importuner hardiment, qu'il faut bien que vous me pardonniez cette liberté. Agréé donc, s'il vous plaît, que je vous parle en faveur du fils de M. de Cailletière, qui est président à Niort. Ce fils sert en Roussillon. Il s'appelle Bernardière, et a une compagnie. Il assure que M. de Préchac, inspecteur des troupes, cherche à lui nuire ; et le père offre de faire toutes les dépenses nécessaires pour faire servir son fils avec honneur. Je ne puis m'empêcher, monsieur, de vous recommander de tout mon cœur les intérêts du fils, en considération du père, à qui je suis fort obligé. J'espère, monsieur, que vous aurez la bonté de lui accorder l'honneur de votre protection dans tout ce que le service permettra.

Je ne vous dis rien ici de mes inquiétudes sur vos indispositions, ni de la joie que j'ai ressentie des louanges qu'on vous a données en bon lieu. Madame la duchesse de Noailles me dit souvent de vos nouvelles. On ne peut être plus touché que je le suis de sa bonté, et des qualités solides qui accompagnent sa gaieté. Rien ne vous est plus respectueusement attaché, monsieur, que votre, etc.

XXIII.

(XV.)

A BOSSUET.

Sur le *Mémoire* de ce prélat contre le docteur Du Pin¹.

A Versailles, 3 mars 169.

J'ai lu, monseigneur, votre *Mémoire* sur les ouvrages de M. Du Pin, et je n'oserois vous dire tout le plaisir qu'il m'a fait : il y a seulement un petit endroit où MM. de Court, de Langeron, de Fleury et moi nous trouvons tous que vous allez un peu au-delà des paroles de l'auteur, dans la censure que vous en faites. Puisque vous serez ici environ huit jours après Pâque, il faut attendre à examiner cet endroit

¹ Ce *Mémoire* se trouve dans les *Œuvres de Bossuet*, t. xxx, p. 475 et suiv. ; édit. de 1845 en 12 vol., t. ix, p. 1 et suiv.

avec vous. Cependant je n'enverrai point le Mémoire à M. Pirot. Pour M. Racine, je lui montrerai votre lettre dès que je le verrai. J'ai été ravi de voir la vigueur mesurée du vieux docteur et du vieux évêque. Je m'imaginois vous voir en calotte à oreilles, tenant M. Du Pin, comme un aigle tient dans ses serres un foible épervier.

XXIV. (XVI.)

AU MÊME.

Sur les ménagemens dont il désiroit qu'on usât pour engager le docteur Du Pin à réparer ses erreurs.

A Versailles, 23 mars 1692.

M. Racine est venu me parler de M. Du Pin, qui se plaint, monseigneur, de ressentir votre indignation sans l'avoir méritée. Vous l'avez traité en pleine Sorbonne, dit-il, comme un Socinien : vous l'avez dénoncé à M. l'archevêque de Paris et à M. le chancelier. Pour M. l'archevêque, il assure que ce prélat lui a témoigné une bonté paternelle. M. Racine, qui est son très-proche parent, n'a point voulu néanmoins entrer dans ses intérêts, supposant qu'il n'étoit pas à soutenir, puisque vous le condamniez. M. Racine se borne à désirer de lui faire connoître son tort, et de travailler à le ramener dans le bon chemin, quand vous aurez eu la charité de lui expliquer les égaremens de son parent.

Il me paroît, monseigneur, que M. Racine, dans toute cette affaire, est aussi touché qu'il le doit être du respect qui vous est dû, et des motifs de zèle pour la religion qui vous animent. Je lui ai conseillé de disposer son parent à écouter de bons conseils, et à ne craindre point de réparer ses fautes. Il m'a promis d'y travailler, et de tâcher de l'empêcher d'aller chez M. l'archevêque de Paris, qui lui avoit promis quatre docteurs pour examiner son livre, et pour l'approuver par son autorité, s'il n'a point de venin. Quand vous viendrez ici après Pâque, M. Racine vous suppliera de nous expliquer tout ce que vous connoissez de répréhensible dans les ouvrages de M. Du Pin : après quoi il fera ses efforts pour lui faire réparer le passé, et pour lui faire prendre d'autres maximes par rapport à l'avenir. Je crois, monseigneur, que vous serez content, si M. Du Pin répond aux bons desseins de M. Racine, puisque vous ne prenez d'autre intérêt que celui de la religion dans cette affaire.

XXV. (XVII.)

AU MÊME.

Sur son *Mémoire* contre Du Pin, et sur le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre.

A Versailles, 25 avril 1692.

Vous ne vous trompez point, monseigneur, quand vous croyez m'avoir mandé d'envoyer votre Mémoire à M. Pirot. Mais je vous avois ensuite représenté qu'un endroit me paroissoit avoir besoin d'un peu de révision. Vous me répondîtes que vous l'examineriez avec le petit concile de Versailles. Je comptois donc qu'il falloit garder le Mémoire jusqu'à votre retour : on me disoit qu'il étoit si prochain, que je ne faisais aucun scrupule de l'attendre. Je ne comprenois pas même sur votre lettre, que la chose fût si pressée; mais puisqu'elle l'est, je l'envoie sans plus grand retardement à M. Pirot. Je voudrois que les chemins vous fussent aussi libres qu'au Mémoire : mais je vois bien que l'évêque et l'abbesse¹ se sont bloqués l'un l'autre : il me tarde d'apprendre qu'un bon arrêt ait levé le blocus. Je ne veux point que vous perdiez ce blé : l'honneur du cardinal Romain y est trop intéressé, et je ne consens point qu'il soit déclaré simoniaque. Quand vous reviendrez, vous nous raconterez les merveilles du printemps de Germigny. Le nôtre commence à être beau : si vous ne voulez pas le croire, monseigneur, venez le voir.

XXVI. (XVIII.)

AU MÊME.

Sur son *Mémoire* contre les erreurs de Du Pin, et le désir qu'il avoit de le voir à Versailles.

A Versailles, 4 mai 1692.

Il m'est impossible, monseigneur, de vous expliquer ce que nous avons remarqué dans un

¹ L'abbesse de Jouarre, avec laquelle Bossuet avoit un procès touchant l'exemption de cette abbaye. Elle payoit aux évêques de Meaux une redevance annuelle de plusieurs muids de blé, que l'abbesse prétendoit avoir été contractée envers eux à cause de cette exemption; et Bossuet l'ayant attaquée et fait supprimer, l'abbesse à son tour demanda d'être déchargée de la redevance; ce qui occasionna le procès dont il est ici question. Voyez les *Œuvres de Bossuet*, t. vii, in-8°, édit. de 1845 en t. v, l. vi, p. 576 et suiv., et t. xi, p. 225 et s.

endroit de votre Mémoire. Je l'ai envoyé à M. Pirot, et vous savez qu'il faut avoir les termes devant les yeux pour pouvoir entrer dans cette discussion : je crois même que de telles choses ne se font bien que de vive voix. Après tout, l'endroit n'est pas essentiel ; et vous avez tant de choses inexcusables à reprocher à M. Du Pin, qu'il ne peut manquer d'être confondu : Dieu veuille qu'il soit aussi corrigé ! Si vous étiez venu ici avant le départ de la cour, on auroit pu raisonner avec M. Racine, et engager par lui M. Du Pin à venir ici pour recevoir vos leçons : mais madame de Jouarre vous tient en prison. Quand même vous viendriez maintenant, ce seroit trop tard ; car M. Racine n'y sera plus.

Je ne vous parle ni de Germigny, ni du printemps, ni des doux zéphirs. Les vents les plus furieux qui sortirent du sac donné par Eole à Ulysse, semblent déchainés pour ramener l'hiver et pour troubler l'Océan. Il faut espérer que ce mauvais temps sera fini avant que le prince d'Orange puisse être prêt. On dit qu'il y a en Angleterre beaucoup de gens qui seront ravis de se défaire de lui. Pour vous, monseigneur, nous courons risque de n'avoir pas si tôt l'honneur de vous voir ; car le pauvre Versailles ne vous sera rien en l'absence du Roi : ce sera une raison ajoutée à tant d'autres pour souhaiter son prompt retour. M. l'abbé de Maulevrier assure que M. l'abbé Bossuet se porte bien et travaille à ses affaires ; n'en soyez pas en peine.

XXVII. (XIX.)

AU MARÉCHAL DE BELLEFONDS.

Sur la perte récente que le maréchal avoit faite d'un de ses fils ¹.

A Versailles, 8 août 1692.

QUOIQUE je n'aie presque point l'honneur d'être connu de vous, monseigneur, j'espère que vous me permettrez de vous témoigner combien je suis touché de la perte que vous venez de faire. Il y a long-temps que je respecte du fond de mon cœur, sans vous le témoigner, la vertu par laquelle Dieu vous sou-

tient dans des épreuves différentes ; je le remercie, monseigneur, de vous avoir donné tant de courage pour porter des croix avec une patience édifiante ; je le prie de vous consoler. La consolation qui vient de lui peut seule adoucir vos peines ; toutes les autres sont indignes de la foi, et trop foibles pour apaiser une grande douleur.

Personne n'est avec plus de respect que moi, etc.

XXVIII. (XX.)

DE DAGUESSEAU A FÉNELON :

Désir qu'il a d'être utile à madame de Laval, cousine de Fénelon.

5 septembre 1692.

J'HONORE fort madame de Laval par elle-même, et par l'estime que j'ai pour sa vertu. J'ai vu de plus, dans la dernière affaire qu'elle a eue au conseil, un grand acharnement contre elle, sans qu'il m'ait paru qu'elle ait rien fait pour l'attirer. J'ai été d'ailleurs fort serviteur de feu M. son père, qui avoit beaucoup de bonté pour moi. Vous, monsieur, que je révère infiniment, prenez encore un intérêt sensible à ce qui la regarde. Comment pourrois-je résister à tant de raisons que j'ai de désirer de lui pouvoir rendre service ? Je vous supplie donc, monsieur, de compter sur ma bonne volonté en tout ce qui pourra dépendre de moi. Je voudrois que le reste s'y trouvât en même degré pour lui être plus utile. Il ne tient pas à moi que je n'aie quelquefois l'honneur de vous voir à Versailles. J'ai été souvent à votre porte ; mais malheureusement pour moi nos heures ne se rencontrent pas. Je tâcherai de lier la partie que vous me proposez, et je ferai un sensible plaisir à tous ceux que vous voulez bien en mettre, et à moi-même plus qu'à personne, par l'estime et l'attachement sincère avec lequel je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DAGUESSEAU.

¹ Louis-Christophe Gigault de Bellefonds, fils du maréchal, étoit mort le 3 août des blessures qu'il avoit reçues à la bataille de Steinkerque, gagnée ce même jour par le maréchal de Luxembourg.

XXIX *.

DE FÉNELON
AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

Se confier en Dieu seul.

Jeudi au matin (avril 1693).

UNE affaire pressée que j'ai à Paris m'empêche, monseigneur¹, d'être ici ce matin, et d'avoir l'honneur de vous revoir encore une fois avant votre départ. Je vous conjure de ménager votre santé, de ne rien entreprendre pour la guerre par aucune vue mondaine. de ne compter point sur vos troupes ni sur vous, et de ne vous confier qu'à Dieu seul, qui confond les hommes les plus sages, quand ils mettent leur confiance ailleurs qu'en lui. Vous lui devez plus qu'un autre, après toutes les grâces que vous en avez reçues. Engagez madame la duchesse à ne faire, pendant votre absence, aucune démarche directe ou indirecte pour les choses que vous désiriez obtenir : cela gêneroit vos affaires. Dieu sait avec quelle sincérité je vous suis dévoué.

XXX *.

AU MÊME.

Ne point s'exposer imprudemment au danger.

A Versailles, 5 mai (1693).

J'AI résolu, monseigneur, de vous écrire une très-humble et très-instante supplication pour une affaire de Brives, où M. l'abbé Du Bois, que je souhaite de tout mon cœur de pouvoir servir, prend un grand intérêt. Mais comme M. Delort vous a déjà mandé tout ce qu'il y a à dire là-dessus, je n'ai garde de vous le répéter ennuyusement. Je sais bon gré seulement à cette affaire d'être le sujet de ma première lettre. Il me tarde d'apprendre votre arrivée à Perpignan. Le grand chaud m'a fait peur pour vous. Précautionnez-vous, je vous en conjure, contre le soleil ardent de Catalogne, et contre les nuits, qui sont froides à proportion que les

jours sont chauds. Au nom de Dieu, ne faites que le nécessaire pour les occasions de guerre. Tout ce qui passe le besoin pressant du service, courroit risque de nuire au Roi bien plus qu'il ne pourroit lui servir. La perte d'un général en un pays si éloigné, et que les autres connoissent si peu, déconcerteroit toute une campagne. Si vous alliez faire le jeune aventurier, cela seroit ridicule selon le monde, et scandaleux selon Dieu. Pardonnez, monseigneur, ces termes brutaux; et souvenez-vous, s'il vous plaît, du zèle qui me les fait dire sans ménagement. Madame la duchesse de Noailles est ici plongée dans un profond sérieux que vos affaires lui inspirent. A peine laisse-t-elle dormir M. Delort, son premier ministre, et madame de Champeron, son secrétaire d'État. Je souhaite que vous ayez trouvé monsieur le comte d'Ayen enri de quatre doigts dans son voyage, et que vous ne soyez point pendant la campagne aussi jeune que lui; ce qui seroit d'un pernicieux exemple.

XXXI.

(XXI.)

AU MÊME.

Il le félicite sur la prise de Roses en Catalogne, et sur la valeur brillante qu'il a montrée dans cette expédition.

A Versailles, 27 juin 1693.

PERSONNE n'a eu, monseigneur, une joie plus sincère que moi de la prise de Roses¹. elle est encore toute nouvelle dans mon cœur, et elle ne s'y use point; ce qui n'est pas ordinaire en ce pays, où les sentiments sont plus passagers. Je souhaite de tout mon cœur que vous ne regardiez, dans un si grand succès, que la main de Dieu qui a conduit la vôtre. S'il avoit donné au vice-roi espagnol ce qu'il vous a donné, c'est vous qui auriez eu en partage la perte et la honte; l'ennemi auroit été victorieux, et auroit pris devant vous jusqu'à Perpignan. Vous savez cette vérité-là mieux que moi; mais il faut se la rappeler à toute heure, pour se préserver du poison d'un succès complet. Au reste, monseigneur, nous avons su que vous avez fait le métier d'un aventurier qui cherche fortune: vous allez partout où l'on ne voit point les généraux; personne ne peut vous retenir, comme

¹ Le duc de Noailles avoit été fait maréchal de France le 27 mars précédent.

¹ Le maréchal de Noailles avoit pris Roses le 9 juin précédent. Il commandoit l'armée de terre, tandis que le comte d'Estrees en faisoit le siège par mer.

si c'étoit votre sortie de l'Académie. D'abord j'ai cru qu'on vouloit parler de M. le comte d'Ayen ; mais enfin j'ai été réduit à croire que c'est vous-même. Quand vous devriez vous fâcher, je prendrai la liberté de vous représenter que les gens qui ne vous connoîtront pas bien, vous prendront pour un fanfaron ; que ce procédé paroitra plein de faste et d'affectation aux gens sages, et que ce bruit, s'il vient jusqu'aux oreilles du Roi, ne sauroit lui plaire. C'est donner un exemple de témérité pernicieuse à tous vos officiers : c'est vous exposer à périr en quelque occasion indigne, où le service du Roi et la réputation de ses armes souffriroient beaucoup de votre indiscretion. C'est tenter Dieu, et n'agir pas assez simplement dans votre fonction, où la vraie piété demande que vous ne fassiez rien pour l'apparence mondaine, et tout pour le vrai besoin. Vous trouverez toujours des gens sûrs à envoyer dans tous les endroits périlleux qu'il faut reconnoître, sans y aller vous-même. Dites-vous un peu à vous-même ce que vous diriez si bien à un autre. Il n'est point question de montrer toute votre valeur ; il y auroit de l'enfance et de la petitesse à le vouloir. Il ne s'agit pas de votre vigilance : assurez-vous de tout, mais par des gens sûrs ; et ce qui importe, c'est de montrer votre modération et votre retenue, dont il seroit très-indécent de faire douter par cet empressement à chercher le péril. Pardon, pardon ; mais quand vous ne me pardonneriez pas, je ne me corrigerai point.

XXXII.

AU MÊME.

Ne point s'exposer imprudemment au danger.

A Versailles, 18 juin (1694).

Je suis beaucoup moins aise, monseigneur, d'apprendre la prise du château de Palamos¹, qu'affligé de tout ce que vous faites sans nécessité pour le service, et avec un grand péril de votre personne. Voilà les mauvaises nouvelles que j'ai apprises avec chagrin. Elles peuvent vous faire honneur ailleurs : à mon égard, elles vous décrient et vous déshonorent. Ne sauriez-vous vous ménager pour l'intérêt du service même ? Ne vous direz-vous point ce que vous diriez si bien à un autre ? Que diroit-on de

¹ Cette place s'étoit rendue le 7 juin.

vous, si vous étiez blessé ayant dû l'éviter ? Cet accident ne retarderoit-il pas les affaires dont vous êtes chargé ? Mais vous savez mieux que moi tout ce que je veux vous dire ; et après m'avoir mandé que vous êtes irrépréhensible, j'apprends que vous ne vous corrigez point. Je suis presque aussi fâché que madame la duchesse de Noailles. Les choses qu'elle m'a dites de monsieur le comte d'Ayen m'ont fait un vrai plaisir. Je n'étois en peine que de l'application. Puisqu'elle commence de si bonne heure, elle ne fera que croître et embellir.

XXXIII.

(XXII.)

AU MÊME.

Complimens au maréchal sur la valeur qu'il monroit dans sa campagne en Catalogne¹.

A Versailles, 23 juin 1694.

Vous avez beau vous plaindre, monseigneur, je n'en ferai ni plus ni moins, et je vous importunerai toujours pour vous empêcher de vous exposer inutilement. Ce qui vient d'arriver ne justifie que trop la nécessité de mes très-humbles remontrances. Faut-il que le canon des ennemis soit plus discret que vous ? Vous allez vous loger à sa portée, et il prend un temps pour briser votre lit sans vous faire aucun mal. Je voudrois bien qu'il nous promit de continuer, dût-il nous en coûter beaucoup de lits. Au reste, je suis bien fâché, monseigneur, de la demande qu'on m'a engagé à vous faire ; je crois qu'on n'a pas eu mauvaise intention, mais je ne laisse pas d'être un peu chagrin. Madame la duchesse de Noailles a été reçue ici comme nous le pouvions espérer ; je m'imagine qu'elle vous le mande en détail. Elle est à la mode, et j'en suis bien aise ; mais vous savez mieux que moi combien ces sortes de joies doivent être modérées. Ce qui est de bon, c'est que vous servez bien le Roi, Dieu merci, et qu'en le servant, vous avez envie de servir en sa personne un

¹ Le maréchal de Noailles venoit de remporter de grands avantages. Il avoit passé le Ter à la vue des Espagnols, et les avoit battus complètement le 27 mai. Il avoit pris Palamos d'assaut le 7 juin, et le 10 le château et la garnison s'étoient rendus à discretion. Quelques jours ou quelques semaines plus tard, Fenelon auroit encore pu féliciter le maréchal de la prise de Girone, qui se rendit le 25 juin ; de celle d'Ostalic, dont le château fut emporté le 20 juillet, malgré les sept retranchemens que les Espagnols avoient faits l'un sur l'autre par le seul endroit qui fut accessible. Enfin il prit Castel-Follit le 8 septembre, et il termina cette campagne par faire lever le siège d'Ostalic au duc d'Escalonne.

autre maître encore plus grand. Conservez-vous, monseigneur; les dangers de la guerre sont assez grands, sans y ajouter ceux des maladies. Le climat d'Espagne, la saison, l'agitation et votre santé me font peur.

XXXIV. (XXIII.)

A BOSSUET.

Sur les changemens que ce prélat désiroit faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre.

A Versailles, 16 décembre 1694.

J'ai reçu, monseigneur, la réponse de madame de Soubise¹ : elle me mande qu'elle me fera une réponse précise après que madame sa fille aura vu ma lettre. J'ai oublié de vous dire qu'elle vouloit fort deux ans au lieu d'un; et je ne doute pas qu'elle ne le demande plus que jamais, si elle vous donne une sûreté par écrit. C'est à vous, monseigneur, à examiner si vous pourriez user de cette condescendance, ayant cette sûreté par écrit. Réponse précise, s'il vous plaît, là-dessus.

Il me paroît qu'elle voudroit fort, avant que de conclure sur les fèves, savoir quelle sera la fin de votre visite commencée à Jouarre. Elle craint que vous n'ayez d'autres choses à demander, qui tirent à conséquence contre madame l'abbesse : elle me presse de vous demander instamment que vous vous déclariez là-dessus, afin qu'elle sache à quoi s'en tenir pour le tout, et qu'on ne soit point à recommencer sur d'autres articles, après avoir passé celui des fèves. Examinez donc, s'il vous plaît, monseigneur, si vous pouvez vous expliquer sur toutes les choses que vous croyez avoir à régler pour faire la clôture de votre visite, et pour être content de la discipline entière de la maison. Cet article demande, aussi bien que l'autre, une réponse prompte et décisive : en tout cela je ne veux que vous témoigner mon zèle et mon respect.

¹ Cette lettre regarde l'établissement du serutin dans l'abbaye de Jouarre, pour toutes les délibérations capitulaires, et principalement pour les réceptions des filles. Madame de Soubise, craignant que cette voie secrète ne diminuât l'autorité de madame l'abbesse de Jouarre, sa fille, chercha tous les moyens de l'empêcher, et employa tous les amis de M. l'évêque de Meaux, pour tirer cette affaire en longueur, en la mettant en négociation. Voilà pourquoi M. l'abbé de Fénelon en entendit parler. Mais cela n'empêcha aucunement le dessein de M. l'évêque de Meaux, et le serutin fut établi à Jouarre sans aucune opposition, en l'année 1695, au mois de janvier, à la réception de madame de Soubise, sœur de madame l'abbesse (*Noté de l'abbé l'Édieu, secrétaire de Bossuet*). Voyez les lettres de Bossuet à l'abbesse de Jouarre, *Œuvres de Bossuet*, t. XXIX; édit. de 1845 en 12 vol., t. XI, p. 355 et suiv.

XXXV. (XXIV.)

A LOUIS XIV.

Remontrances à ce prince sur divers points de son administration¹.

1695.

LA personne, Sire, qui prend la liberté de vous écrire cette lettre, n'a aucun intérêt en ce monde. Elle ne l'écrit ni par chagrin, ni par ambition, ni par envie de se mêler des grandes affaires. Elle vous aime sans être connue de vous; elle regarde Dieu en votre personne. Avec toute votre puissance vous ne pouvez lui donner aucun bien qu'elle désire, et il n'y a aucun mal qu'elle ne souffrit de bon cœur pour vous faire connoître les vérités nécessaires à votre salut. Si elle vous parle fortement, n'en soyez pas étonné, c'est que la vérité est libre et forte. Vous n'êtes guère accoutumé à l'entendre. Les gens accoutumés à être flattés prennent aisément pour chagrin, pour âpreté et pour excès, ce qui n'est que la vérité toute pure. C'est la trahir, que de ne vous la montrer pas dans toute son étendue. Dieu est témoin que la personne qui vous parle, le fait avec un cœur plein de zèle, de respect, de fidélité et d'attendrissement sur tout ce qui regarde votre véritable intérêt.

Vous êtes né, Sire, avec un cœur droit et équitable : mais ceux qui vous ont élevé, ne vous ont donné pour science de gouverner, que la détiance, la jalousie, l'éloignement de la vertu, la crainte de tout mérite éclatant, le goût des hommes souples et rampans, la hauteur, et l'attention à votre seul intérêt.

Depuis environ trente ans, vos principaux ministres ont ébranlé et renversé toutes les anciennes maximes de l'État, pour faire monter jusqu'au comble votre autorité, qui étoit devenue la leur parce qu'elle étoit dans leurs mains. On n'a plus parlé de l'État ni des règles; on n'a parlé que du Roi et de son bon plaisir. On a poussé vos revenus et vos dépenses à l'infini. On vous a élevé jusqu'au ciel, pour avoir effacé, disoit-on, la grandeur de tous vos prédécesseurs ensemble, c'est-à-dire, pour avoir appauvri la France entière, afin d'introduire à

¹ Voyez, au sujet de cette lettre, l'*Hist. litt. de Fr.*, 7^e part., art. VI, sect. 3^e.

la cour un luxe monstrueux et incurable. Ils ont voulu vous élever sur les ruines de toutes les conditions de l'État : comme si vous pouviez être grand en ruinant tous vos sujets sur qui votre grandeur est fondée. Il est vrai que vous avez été jaloux de l'autorité, peut-être même trop dans les choses extérieures ; mais pour le fond, chaque ministre a été le maître dans l'étendue de son administration. Vous avez cru gouverner, parce que vous avez réglé les limites entre ceux qui gouvernoient. Ils ont bien montré au public leur puissance, et on ne l'a que trop sentie. Ils ont été durs, hautains, injustes, violens, de mauvaise foi. Ils n'ont connu d'autre règle, ni pour l'administration du dedans de l'État, ni pour les négociations étrangères, que de menacer, que d'écraser, que d'anéantir tout ce qui leur résistait. Ils ne vous ont parlé, que pour écarter de vous tout mérite qui pouvoit leur faire ombrage. Ils vous ont accoutumé à recevoir sans cesse des louanges outrées qui vont jusqu'à l'idolâtrie, et que vous auriez dû, pour votre honneur, rejeter avec indignation. On a rendu votre nom odieux, et toute la nation française insupportable à tous nos voisins. On n'a conservé aucun ancien allié, parce qu'on n'a voulu que des esclaves. On a causé depuis plus de vingt ans des guerres sanglantes. Par exemple, Sire, on fit entreprendre à Votre Majesté, en 1672, la guerre de Hollande pour votre gloire, et pour punir les Hollandais, qui avoient fait quelque raillerie, dans le chagrin où on les avoit mis en troublant les règles du commerce établies par le cardinal de Richelieu. Je cite en particulier cette guerre, parce qu'elle a été la source de toutes les autres. Elle n'a eu pour fondement qu'un motif de gloire et de vengeance, ce qui ne peut jamais rendre une guerre juste ; d'où il s'ensuit que toutes les frontières que vous avez étendues par cette guerre sont injustement acquises dans l'origine. Il est vrai, Sire, que les traités de paix subséquens semblent couvrir et réparer cette injustice, puisqu'ils vous ont donné les places conquises : mais une guerre injuste n'en est pas moins injuste pour être heureuse. Les traités de paix signés par les vaincus ne sont point signés librement. On signe le couteau sous la gorge : on signe malgré soi pour éviter de plus grandes pertes : on signe, comme on donne sa bourse, quand il la faut donner ou mourir. Il faut donc, Sire, remonter jusqu'à cette origine de la guerre de Hollande, pour examiner devant Dieu toutes vos conquêtes.

Il est inutile de dire qu'elles étoient néces-

saies à votre État : le bien d'autrui ne nous est jamais nécessaire. Ce qui nous est véritablement nécessaire, c'est d'observer une exacte justice. Il ne faut pas même prétendre que vous soyez en droit de retenir toujours certaines places, parce qu'elles servent à la sûreté de vos frontières. C'est à vous à chercher cette sûreté par de bonnes alliances, par votre modération, ou par les places que vous pouvez fortifier derrière ; mais enfin, le besoin de veiller à notre sûreté ne nous donne jamais un titre de prendre la terre de notre voisin. Consultez là-dessus des gens instruits et droits ; ils vous diront que ce que j'avance est clair comme le jour.

En voilà assez, Sire, pour reconnoître que vous avez passé votre vie entière hors du chemin de la vérité et de la justice, et par conséquent hors de celui de l'Évangile. Tant de troubles affreux qui ont désolé toute l'Europe depuis plus de vingt ans, tant de sang répandu, tant de scandales commis, tant de provinces saccagées, tant de villes et de villages mis en cendres, sont les funestes suites de cette guerre de 1672, entreprise pour votre gloire et pour la confusion des faiseurs de gazettes et de médailles de Hollande. Examinez, sans vous flatter, avec des gens de bien, si vous pouvez garder tout ce que vous possédez en conséquence des traités auxquels vous avez réduit vos ennemis par une guerre si mal fondée.

Elle est encore la vraie source de tous les maux que la France souffre. Depuis cette guerre, vous avez toujours voulu donner la paix en maître, et imposer les conditions, au lieu de les régler avec équité et modération. Voilà ce qui fait que la paix n'a pu durer. Vos ennemis, honteusement accablés, n'ont songé qu'à se relever et qu'à se rémir contre vous. Faut-il s'en étonner ? vous n'avez pas même demeuré dans les termes de cette paix que vous aviez donnée avec tant de hauteur. En pleine paix vous avez fait la guerre et des conquêtes prodigieuses. Vous avez établi une chambre des réunions, pour être tout ensemble juge et partie : c'étoit ajouter l'insulte et la dérision à l'usurpation et à la violence. Vous avez cherché, dans le traité de Westphalie, des termes équivoques pour surprendre Strasbourg. Jamais aucun de vos ministres n'avoit osé, depuis tant d'années, alléguer ces termes dans aucune négociation, pour montrer que vous eussiez la moindre prétention sur cette ville. Une telle conduite a réuni et animé toute l'Europe contre vous. Ceux mêmes qui n'ont pas osé se déclarer ouvertement, soulaient du moins avec impatience votre affoi-

blissement et votre humiliation, comme la seule ressource pour la liberté et pour le repos de toutes les nations chrétiennes. Vous qui pouviez, Sire, acquérir tant de gloire solide et paisible à être le père de vos sujets et l'arbitre de vos voisins, on vous a rendu l'ennemi commun de vos voisins, et on vous expose à passer pour un maître dur dans votre royaume.

Le plus étrange effet de ces mauvais conseils, est la durée de la ligue formée contre vous. Les alliés aiment mieux faire la guerre avec perte, que de conclure la paix avec vous, parce qu'ils sont persuadés, sur leur propre expérience, que cette paix ne seroit point une paix véritable, que vous ne la tiendriez non plus que les autres, et que vous vous en serviriez pour accabler séparément sans peine chacun de vos voisins, dès qu'ils se seroient désunis. Ainsi, plus vous êtes victorieux, plus ils vous craignent et se rémissent pour éviter l'esclavage dont ils se croient menacés. Ne pouvant vous vaincre, ils prétendent du moins vous épuiser à la longue. Enfin ils n'espèrent plus de sûreté avec vous, qu'en vous mettant dans l'impuissance de leur nuire. Mettez-vous, Sire, un moment en leur place, et voyez ce que c'est que d'avoir préféré son avantage à la justice et à la bonne foi.

Cependant vos peuples, que vous devriez aimer comme vos enfans, et qui ont été jusqu'ici si passionnés pour vous, meurent de faim. La culture des terres est presque abandonnée : les villes et la campagne se dépeuplent; tous les métiers languissent, et ne nourrissent plus les ouvriers. Tout commerce est anéanti. Par conséquent vous avez détruit la moitié des forces réelles du dedans de votre État, pour faire et pour défendre de vaines conquêtes au dehors. Au lieu de tirer de l'argent de ce pauvre peuple, il faudroit lui faire l'aumône et le nourrir. La France entière n'est plus qu'un grand hôpital désolé et sans provision. Les magistrats sont avilis et épuisés. La noblesse, dont tout le bien est en décret, ne vit que de lettres d'État. Vous êtes importuné de la foule des gens qui demandent et qui murmurent. C'est vous-même, Sire, qui vous êtes attiré tous ces embarras; car, tout le royaume ayant été ruiné, vous avez tout entre vos mains, et personne ne peut plus vivre que de vos dons. Voilà ce grand royaume si florissant sous un roi qu'on nous dépeint tous les jours comme les délices du peuple, et qui le seroit en effet si les conseils flatteurs ne l'avoient point empoisonné.

Le peuple même (il faut tout dire), qui vous a tant aimé, qui a eu tant de confiance en vous,

commencé à perdre l'amitié, la confiance, et même le respect. Vos victoires et vos conquêtes ne le réjouissent plus; il est plein d'aigreur et de désespoir. La sédition s'allume peu à peu de toutes parts. Ils croient que vous n'avez aucune pitié de leurs maux, que vous n'aimez que votre autorité et votre gloire. Si le Roi, dit-on, avoit un cœur de père pour son peuple, ne mettroit-il pas plutôt sa gloire à leur donner du pain, et à les faire respirer après tant de maux, qu'à garder quelques places de la frontière, qui causent la guerre? Quelle réponse à cela, Sire? Les émotions populaires, qui étoient inconnues depuis si long-temps, deviennent fréquentes¹. Paris même, si près de vous, n'en est pas exempt. Les magistrats sont contraints de tolérer l'insolence des mutins, et de faire couler sous main quelque monnoie pour les apaiser; ainsi on paie ceux qu'il faudroit punir. Vous êtes réduit à la honteuse et déplorable extrémité, ou de laisser la sédition impunie, et de l'accroître par cette impunité, ou de faire massacrer avec inhumanité des peuples que vous mettez au désespoir, en leur arrachant, par vos impôts pour cette guerre, le pain qu'ils tâchent de gager à la sueur de leurs visages.

Mais, pendant qu'ils manquent de pain, vous manquez vous-même d'argent, et vous ne voulez pas voir l'extrémité où vous êtes réduit. Parce que vous avez toujours été heureux, vous ne pouvez vous imaginer que vous cessiez jamais de l'être. Vous craignez d'ouvrir les yeux; vous craignez qu'on ne vous les ouvre; vous craignez d'être réduit à rabattre quelque chose de votre gloire. Cette gloire, qui endureit votre cœur, vous est plus chère que la justice, que votre propre repos, que la conservation de vos peuples qui périssent tous les jours des maladies causées par la famine, enfin que votre salut éternel, incompatible avec cette idole de gloire.

Voilà, Sire, l'état où vous êtes. Vous vivez comme ayant un bandeau fatal sur les yeux; vous vous flattez sur les succès journaliers, qui ne décident rien, et vous n'envisagez point d'une vue générale le gros des affaires, qui tombe insensiblement sans ressource. Pendant que vous prenez, dans un rude combat, le champ de bataille et le canon de l'ennemi², pendant que vous forcez les places, vous ne songez pas que vous combattez sur un terrain qui

¹ Il y eut en 1694 des émeutes causées par la cherté des grains. — ² Allusion aux batailles de Steinkerque en 1692, et de Nerwinde en 1693, où la victoire se rebuist à prendre le champ de bataille et le canon de l'ennemi.

s'enfonce sous vos pieds, et que vous allez tomber malgré vos victoires.

Tout le monde le voit, et personne n'ose vous le faire voir. Vous le verrez peut-être trop tard. Le vrai courage consiste à ne se point flatter, et à prendre un parti ferme sur la nécessité. Vous ne prêtez volontiers l'oreille, Sire, qu'à ceux qui vous flattent de vaines espérances. Les gens que vous estimez les plus solides sont ceux que vous craignez et que vous évitez le plus. Il faudroit aller au-devant de la vérité, puisque vous êtes roi, presser les gens de vous la dire sans adoucissement, et encourager ceux qui sont trop timides. Tout au contraire, vous ne cherchez qu'à ne point approfondir; mais Dieu saura bien enfin lever le voile qui vous couvre les yeux, et vous montrer ce que vous évitez de voir. Il y a long-temps qu'il tient son bras levé sur vous; mais il est lent à vous frapper, parce qu'il a pitié d'un prince qui a été toute sa vie obsédé de flatteuses, et parce que, d'ailleurs, vos ennemis sont aussi les siens. Mais il saura bien séparer sa cause juste, d'avec la vôtre qui ne l'est pas, et vous humilier pour vous convertir; car vous ne serez chrétien que dans l'humiliation. Vous n'aimez point Dieu; vous ne le craignez même que d'une crainte d'esclave; c'est l'enfer, et non pas Dieu, que vous craignez. Votre religion ne consiste qu'en superstitions, en petites pratiques superficielles. Vous êtes comme les Juifs dont Dieu dit : *Pendant qu'ils m'honorent des lèvres, leur cœur est loin de moi*¹. Vous êtes scrupuleux sur des bagatelles, et endurci sur des maux terribles. Vous n'aimez que votre gloire et votre commodité. Vous rapportez tout à vous, comme si vous étiez le Dieu de la terre, et que tout le reste n'eût été créé que pour vous être sacrifié. C'est, au contraire, vous que Dieu n'a mis au monde que pour votre peuple. Mais hélas! vous ne comprenez point ces vérités : comment les goûteriez-vous? Vous ne connoissez point Dieu, vous ne l'aimez point, vous ne le priez point du cœur, et vous ne faites rien pour le connoître.

Vous avez un archevêque² corrompu, scandaleux, incorrigible, faux, malin, artificieux, ennemi de toute vertu, et qui fait gémir tous les gens de bien. Vous vous en accommodez, parce qu'il ne songe qu'à vous plaire par ses flatteries. Il y a plus de vingt ans, qu'en prostituant son honneur, il jouit de votre confiance. Vous lui livrez les gens de bien, vous lui laissez

tyranniser l'Église, et nul prelat vertueux n'est traité aussi bien que lui.

Pour votre confesseur³, il n'est pas vicieux; mais il craint la solide vertu, et il n'aime que les gens profanes et relâchés : il est jaloux de son autorité, que vous avez poussée au-delà de toutes les bornes. Jamais confesseurs des rois n'avoient fait seuls les évêques, et décidé de toutes les affaires de conscience. Vous êtes seul en France, Sire, à ignorer qu'il ne sait rien, que son esprit est court et grossier, et qu'il ne laisse pas d'avoir son artifice avec cette grossièreté d'esprit. Les Jésuites mêmes le méprisent, et sont indignés de le voir si facile à l'ambition ridicule de sa famille. Vous avez fait d'un religieux un ministre d'État. Il ne se connoit point en hommes, non plus qu'en autre chose. Il est la dupe de tous ceux qui le flattent et lui font de petits présents. Il ne doute ni n'hésite sur aucune question difficile. Un autre très-droit et très-éclairé n'oseroit décider seul. Pour lui, il ne craint que d'avoir à délibérer avec des gens qui sachent les règles. Il va toujours hardiment sans craindre de vous égarer; il penchera toujours au relâchement, et à vous entretenir dans l'ignorance. Du moins il ne penchera aux partis conformes aux règles, que quand il craindra de vous scandaliser. Ainsi, c'est un aveugle qui en conduit un autre, et, comme dit Jésus-Christ, *ils tomberont tous deux dans la fosse*².

Votre archevêque et votre confesseur vous ont jeté dans les difficultés de l'affaire de la régale, dans les mauvaises affaires de Rome³; ils vous ont laissé engager par M. de Louvois dans celle de Saint-Lazare, et vous auroient laissé mourir dans cette injustice, si M. de Louvois eût vécu plus que vous⁴.

¹ Le P. de La Chaise, Jésuite, mort en 1709. — ² *Math.* xv. 14. — ³ Ceci est confirmé par l'abbé Fleury, dans ses notes sur l'assemblée de 1682 (*Nouveaux Opuscules*, édit. de 1818, p. 208 et suiv.). Voyez aussi les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 19 mars 1681. — ⁴ Ce ministre mourut le 16 juillet 1691. Pour l'intelligence de ce passage, il faut se souvenir que le marquis de Nêrestang, grand-maître de l'ordre de Saint-Lazare, ayant donné sa démission le 26 janvier 1672, l'ordre offrit la grande maîtrise à Louis XIV. Ce prince, n'ayant pas jugé à propos de l'accepter, nomma le marquis de Louvois vicaire-général, le 4 février suivant. Louvois fit renuir à l'ordre, par la seule autorité royale, qui, de l'aveu même de MM. de Saint-Lazare, ne pouvoit en disposer sans le concours de l'autorité ecclésiastique, les maisons, droits, biens et revenus qui avoient été ci-devant possédés par tous autres ordres hospitaliers-militaires, séculiers ou réguliers, éteints, supprimés ou abolis; il crea des commanderies, qu'il laissa vacantes, et dont il perçait les revenus; enfin il exigea, pour la réception de chaque chevalier, deux cents écus d'or, au lieu de cent qu'on donnoit auparavant. L'édifice de grandeur élevée par Louvois croula avec ce ministre. Il n'avoit pu obtenir du Pape la confirmation de son titre de vicaire-général. Vingt années du plus grand pouvoir et de la plus grande autorité ne purent arrêter les réclamations qui se re-

¹ *Isai.* xxxix. 13. — ² François de Hulaï de Champvalon, archevêque de Paris, mort le 6 août 1695.

On avoit espéré, Sire, que votre conseil vous tireroit de ce chemin si égaré ; mais votre conseil n'a ni force ni vigueur pour le bien. Du moins madame de M. et M. le D. de B.¹ devoient-ils se servir de votre confiance en eux pour vous détromper ; mais leur foiblesse et leur timidité les déshonorent, et scandalisent tout le monde. La France est aux abois ; qu'attendent-ils pour vous parler franchement ? que tout soit perdu ? Craignent-ils de vous déplaire ? ils ne vous aiment donc pas ; car il faut être prêt à fâcher ceux qu'on aime, plutôt que de les flatter ou de les trahir par son silence. A quoi sont-ils bons, s'ils ne vous montrent pas que vous devez restituer les pays qui ne sont pas à vous, préférer la vie de vos peuples à une fausse gloire, réparer les maux que vous avez faits à l'Église, et songer à devenir un vrai chrétien avant que la mort vous surprenne ? Je sais bien que, quand on parle avec cette liberté chrétienne, on court risque de perdre la faveur des rois ; mais votre faveur leur est-elle plus chère que votre salut ? Je sais bien aussi qu'on doit vous plaindre, vous consoler, vous soulager, vous parler avec zèle, douceur et respect ; mais enfin il faut dire la vérité. Malheur, malheur à eux s'ils ne la disent pas, et malheur à vous si vous n'êtes pas digne de l'entendre ! Il est honteux qu'ils aient votre confiance sans fruit depuis tant de temps. C'est à eux à se retirer si vous êtes trop ombrageux, et si vous ne voulez que des flatteurs autour de vous. Vous demanderez peut-être, Sire, qu'est-ce qu'ils doivent vous dire ; le voici : ils doivent vous représenter qu'il faut vous humilier sous la puissante main de Dieu, si vous ne voulez qu'il vous humilie ; qu'il faut demander la paix, et expier par cette honte toute la gloire dont vous avez fait votre idole ; qu'il faut rejeter les conseils injustes des politiques flatteurs ; qu'enfin il faut rendre au plus tôt à vos ennemis, pour sauver l'État, des conquêtes que vous ne pouvez d'ailleurs retenir sans injustice. N'êtes-vous pas trop heureux dans vos malheurs², que Dieu fasse finir les

prospérités qui vous ont aveuglé, et qu'il vous contraigne de faire des restitutions essentielles à votre salut, que vous n'auriez jamais pu vous résoudre à faire dans un état paisible et triomphant ? La personne qui vous dit ces vérités, Sire, bien loin d'être contraire à vos intérêts, donneroit sa vie pour vous voir tel que Dieu vous veut, et elle ne cesse de prier pour vous.

XXXVI. (XXV.)

AU P. LAMI, BÉNÉDICTIN.

Il remercie ce religieux de lui avoir envoyé son dernier ouvrage sur la vérité de la religion.

A Versailles, 29 janvier 1695.

Je vous suis très-obligé, mon révérend père, de la bonté avec laquelle vous continuez à me faire part de vos travaux, qui sont très-édifiants. Je vais lire celui que vous m'avez fait la grâce de m'envoyer sur la *vérité de la religion*¹, et je commence même déjà à voir avec plaisir que vous y avez ramassé les principaux fondemens de la foi chrétienne. Continuez, je vous supplie, à m'honorer de votre souvenir, et surtout à prier Dieu pour moi. Vous ne pouvez accorder ce secours à un homme qui soit plus sincèrement que moi, mon révérend père, votre, etc.

XXXVII.*.

AU PRINCE DE CONDÉ,

FILS DU GRAND CONDÉ².

Remerciement au prince, qui l'avoit félicité sur sa nomination à l'archevêché de Cambrai.

A Versailles, le 6 février 1695.

MONSIEUR,

Je ne puis être surpris des bontés de Votre Altesse, tant elle m'y a accoutumé ; mais je

Hollandais, en 1693, qui pouvoit obliger le Roi aux restitutions dont parle Fenelon.

¹ Cet ouvrage du P. Lami a pour titre : *De la Vérité évidente de la Religion chrétienne*, Paris, 1694, in-12.

² Henri-Jules de Bourbon, fils du prince de Condé, fut d'abord connu dans le monde sous le nom de *M. le Duc*. Il eut né à Paris le 29 juillet 1643, et mourut le 1^{er} avril 1709.

La lettre que nous donnons ici faisoit partie des manuscrits du général Grimoard, qui en a donné le *fac simile*, dans le t. 1^{er} des *Œuvres de Louis XIV.*, publiées en 1806 (v. n. 8^o).

produisoient à tous les instans ; elles triompheroient enfin, et par l'édit de 1693, le Roi désunit tous les biens qu'il avoit réunis en 1672 à l'ordre de Saint-Lazare. Voyez l'*Hist. des Ordres de N. D. du Mont-Carmel et de S. Lazare*, par G. uter de Sibert, 1772, in-3^o ; et le *Rapport* fait à l'Assemblée du clergé de 1772, par M. de Brienne, archevêque de Toulouse (*Proc. verb. du Clergé*, t. VII, 2^e part., p. 4930 et 4931), d'où cette note est tirée. Elle servira aussi d'éclaircissement au n. ix d'une *Consultation* de Fenelon, imprimée t. II des *Œuvres*, p. 209 et suiv.

¹ Madame de Maintenon et M. le duc de Beauvilliers. — ² Ceci prouve encore que cette lettre a été écrite après la bataille navale de La Hogue, en 1692, premier malheur de Louis XIV, et même après la prise de Pondichéry par les

puis assurer que l'habitude ne diminue en rien la vivacité de la reconnaissance ni le profond respect avec lequel je serai toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

DE VOTRE ALTESSE,

le très-humble et très-obéissant serviteur.

FRANÇOIS DE FÉNELON, *n. A. de Cambrai.*

XXXVIII. (XXVI.)

DU DUC DE BOURGOGNE AU PAPE
INNOCENT XII.

Il demande à Sa Sainteté, en faveur de l'archevêque de Cambrai, une diminution des droits ordinaires perçus à l'occasion des bulles ¹.

Versailles, 9 février 1695.

TRÈS-SAINT PÈRE,

C'est une grande joie pour moi que de commencer à assurer Votre Sainteté du respect filial que j'ai pour elle, et du zèle avec lequel je suis attaché au saint siège. L'abbé de Fénelon mon précepteur, qui a pris de grands soins pour m'inspirer ces sentimens de religion, vient d'être nommé par le Roi mon seigneur à l'archevêché de Cambrai : il a beaucoup de naissance, mais très-peu de biens ; et je serois fort obligé à Votre Sainteté si elle avoit la bonté d'accorder le *gratis* à un homme qui m'a rendu de si utiles services. Cette première grâce est une des plus touchantes que Votre Sainteté puisse me faire.

Je suis,

TRÈS-SAINT PÈRE,

de Votre Sainteté,

le très-humble et très-dévoit fils.

LOUIS, DUC DE BOURGOGNE.

¹ L'argent que l'on envoyoit à Rome pour les causes ecclésiastiques a souvent fourni un prétexte aux declamations des ennemis de l'Église Romaine. A les entendre, toute la chrétienté s'épuisait d'or pour enrichir le trésor pontifical. Le prélat J. Marchetti a démontré la fausseté de leurs assertions, dans son ouvrage intitulé : *Del danaro straniero che viene a Roma, e che ne va per cause ecclesiastiche*, 1800, in-8°. Il y prouve, par des calculs et des faits sans réplique, que tout cet argent étoit principalement employé aux frais des missions dans les pays infidèles, et que les recettes ne suffisoient point, le saint siège a été souvent obligé de recourir à des emprunts considérables pour subvenir à ces dépenses.

XXXIX. (XXVII.)

DE L'ABBÉ J. J. BOILEAU A FÉNELON.

Il le félicite de sa nomination à l'archevêché de Cambrai ¹.

(1695.)

NE connoissant personne dans l'église de Cambrai, monseigneur, souffrez que je m'adresse à vous, que je dois regarder désormais comme l'ange de cette église, pour me conjurer avec elle du bonheur dont elle va jouir. Le grand sujet de joie pour de vrais fidèles, c'est d'avoir un pasteur selon le cœur de Jésus-Christ : un pasteur de ce caractère ne pense qu'à paître son troupeau dans la vérité et dans la justice, et ne pense jamais à se paître lui-même, en satisfaisant sa cupidité. Un tel pasteur a toute la lumière requise pour ramener dans la voie les brebis qui s'égarerent, et pour y conduire celles qui y marchent. Il a de la force pour porter celles qui sont fatiguées, de l'adresse et de la compassion pour traiter celles qui sont blessées, de la vigilance et du courage, soit pour repousser les loups du bercail, soit pour leur arracher leur proie, aux termes d'un prophète, ne fût-ce qu'une cuisse sanglante ou la peau déchirée. Un tel pasteur a la charité, la prudence, et le rare secret de discipliner et de réunir les chiens gardiens du troupeau, qui s'entrebattaient quelquefois, au lieu de défendre les ouailles qu'on leur a confiées. J'ose promettre maintenant, avec la grâce de Jésus-Christ, un tel pasteur au diocèse de Cambrai ; et par l'intérêt que vous allez prendre à ce diocèse, monseigneur, je crois que vous voudrez bien recevoir mon compliment et dégager ma parole.

D'autres pourront vous témoigner leur joie de la qualité de prince de l'Empire, que cette église vous va proenrer ; pour moi, je me renferme à me réjouir du bien que vous allez proenrer à cette église. Vous ne me pardonneriez pas des sentimens trop humains. Je les ai pourtant ces sentimens, je l'avoue ; mais si je n'ai pas assez de foi pour les anéantir dans mon cœur, je dois au moins avoir assez de discrétion pour

¹ Cette lettre, assez lourdement écrite, et par conséquent peu intéressante par elle-même, offre néanmoins un témoignage remarquable des sentimens d'estime dont l'abbé Boileau étoit pénétré pour Fénelon, quoiqu'il fût bien loin de partager ses opinions, tant sur l'article du jansénisme, que sur la spiritualité.

les supprimer en vous en parlant. Vous connoissez trop bien, Monseigneur, l'éminence et les devoirs de l'épiscopat, pour vous laisser flatter par le foible éclat d'une dignité séculière. Être établi par le Saint-Eprit pour conduire au royaume éternel l'Eglise rachetée par le sang d'un Dieu, être le vicaire de l'autorité et de l'amour de Jésus-Christ envers les hommes, c'est là ce qui pourroit flatter une ame noble qui sent la solide grandeur : c'est ce qui la pourroit élever jusqu'au ciel, selon l'expression de l'Écriture, si les périls et les obligations de ce ministère auguste ne la faisoient rentrer jusqu'au centre de la terre. Un apôtre, qui, par un saint orgueil, regarde comme du fumier tout ce qu'il y a de grand dans le monde, quand il le compare avec le don de Jésus-Christ; un apôtre tremble, s'humilie profondément, ne croit jamais s'être assez mortifié dès qu'il pense à l'engagement qu'il a contracté, et dont il doit rendre dans quelques instants un compte si redoutable.

Fussiez-vous Timothée, monseigneur : fussiez-vous Paul, vous gémiriez, je m'assure, sous ce fardeau majestueux, mais accablant, dont vous venez d'être chargé. L'étendue et la sublimité de vos lumières, la pureté de vos mœurs, me donnent une extrême confiance; mais je vous avoue que votre périlleuse dignité et mon attachement me donnent quelque alarme. L'espérance et la crainte seroient moins vives, et je serois plus tranquille, si je n'étois pas au point où je le suis, monseigneur, votre, etc.

NL. (XXVIII.)

DE FÉNELON A SANTEUL.

Il le remercie du recueil de ses vers que ce poète lui avoit envoyé.

(1695)

Je n'ai jamais été plus touché que je le suis, monsieur, de votre muse et des présens qu'elle me fait; mais vous devez excuser un silence qui ne vient que de mes embarras. Il y a six semaines que j'ai fait banqueroute au Parnasse, pour n'entendre parler que d'avocats et de banquiers. Jugez par là, monsieur, combien Apollon a de grâce pour moi dans le recueil de vos vers¹. Je vais m'y délasser, après avoir lu tout

ce qu'il y a de plus dégoûtant dans le style de procédure. Les louanges que vous me donnez m'enseignent ce que je dois faire, et je les reçois avec reconnaissance sur le pied d'instructions. Personne n'est, monsieur, plus véritablement que moi, votre, etc.

XLI.

AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

Sur le retour prochain du maréchal.

A Versailles, 14 juin (1695).

Je ne suis en peine, monsieur, que de votre santé. Je comprends qu'elle est mauvaise, puisqu'elle vous contraint de vous reposer¹. A quelque chose malheur est bon. Cet inconvénient pourra vous épargner beaucoup d'embarras, de fatigues et de dangers. L'intérêt que je dois prendre au bien du service du Roi, fait que je suis très-fâché qu'il soit privé d'un homme aussi zélé que vous, monsieur, et aussi expérimenté dans les affaires de Catalogne. Mais, en vérité, on ne peut s'intéresser autant que je le fais à votre personne, sans être un peu consolé par l'espérance que le repos rétablira votre santé, et vous mettra en état de servir encore mieux dans la suite. Revenez donc nous voir au plus tôt : si vous venez bientôt, je ne serai point encore parti pour Cambrai. Madame la duchesse de Noailles vous attendra pour sa couche. Nous irons à Saint-Germain avant mon départ. Madame la duchesse de Guiche nous y contera la mort tragique de Galafre, et nous endormirons le petit général des Mandragores. L'unique chose qui me donne des pensées sérieuses, c'est la campagne de monsieur le comte d'Ayen, qu'il faut mettre en sûreté pendant votre absence. J'espère que nous aurons bientôt ici monsieur de Châlons², et qu'il vaudra bien

suivre de cette lettre indique que c'est une réponse au compliment que le poète avoit fait à Fénelon sur sa nomination à l'archevêché de Cambrai. A cette époque, Fénelon fut en effet obligé de se livrer à l'étude peu attrayante de la procédure et du droit canon, pour répondre aux difficultés que faisoit l'archevêque de Reims contre l'érection de Cambrai en métropole. Cette lettre est imprimée dans la *Vie* et les *bons mots de Santeul*.

¹ La santé du maréchal le mettant hors d'état de continuer la campagne, il dépêcha un courrier au duc de Vendôme, qui commandoit en Provence, et que le Roi avoit choisi pour le remplacer en Catalogne. Ce général arriva le 12 juin à Perpignan, et le maréchal revint à Versailles, laissant le comte d'Ayen, son fils, à l'armée. — ² Louis-Antoine de Noailles, frère du maréchal, il fut en effet premier assistant au sacre de l'archevêque de Cambrai, qui eut lieu à Saint-Cyr le 10 juillet suivant.

¹ Le recueil des poésies de Santeul fut imprimé en 1694. La

avoir part à la cérémonie de mon sacre : une telle main porte bénédiction. Guérissez-vous, monsieur, et venez nous donner une joie très-sensible. Personne n'en aura une plus sincère que moi.

FR. DE FÉNELON, n. Arch. de Cambrai.

XLII * *.

A M. DE HARLAY,

PREMIER PRÉSIDENT DU PARLEMENT DE PARIS ¹.

Sur la mort récente de M. de Harlay, archevêque de Paris.

A Cambrai, 12 août 1695.

LES bontés dont vous m'avez fait l'honneur de me prévenir m'engagent à m'intéresser dans tout ce qui regarde votre nom. La perte de monsieur l'archevêque de Paris, qui le portoit, est une occasion assez considérable pour vous témoigner, monsieur, combien je prends de part à tout ce qui peut vous toucher. Je me croirois heureux si je pouvois vous persuader combien ces sentimens sont sincères en moi, et si je pouvois mériter quelque part en vos bonnes grâces, par le respect avec lequel je serai toujours, etc.

XLIII *.

AU MARÉCHAL DE NOAILLES.

Sur diverses affaires du temps.

A Cambrai, 22 août 1695.

J'AVOIS bien espéré, monsieur, ce qui arrive ², et je suis ravi de le voir arrivé : c'est un coup de bénédiction pour l'Eglise. Parmi tous les grands avantages de la religion, je ne laisse pas de considérer les agrémens de votre famille. Vous voilà réuni avec madame votre mère, et avec ce digne archevêque qui étoit si attaché à sa résidence. On me mande une autre nouvelle qui ne me fait pas moins de plaisir : c'est que votre santé se rétablit parfaitement. Comment

va celle de madame la duchesse ? quand veut-elle donc accoucher ¹ ? Il me tarde que cela soit fait, et bien fait ; car la grande expérience qu'elle en a doit la rendre courageuse contre la douleur. N'oubliez, s'il vous plaît, ni l'un ni l'autre, un Flamand qui est attaché à vous par le fond du cœur, plus que tous les Français de Versailles ensemble. Jamais personne ne vous aimera et ne vous respectera fidèlement comme

FR. Arch. duc de Cambrai.

XLIV.

(XXIX.)

DE M. DE PONTCHARTRAIN,

CONTROLEUR GÉNÉRAL DES FINANCES,

A FÉNELON.

Sur les offres généreuses que faisoit l'archevêque de Cambrai, pour subvenir aux besoins de l'Etat ².

A Fontainebleau, 23 octobre 1695.

J'AI rendu compte au Roi des lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 7 et le 19 de ce mois, et du Mémoire qui étoit joint à la première. Sa Majesté est si persuadée de votre zèle pour le bien de son service, qu'elle ne doute point que vous n'avez fait tout ce qui a dépendu de vous, pour porter le clergé de la partie de votre diocèse située dans les intendances de MM. de Bagnols et Bignon, à lui accorder, à titre de capitation, une somme dont elle pût être satisfaite. Elle accepte volontiers celle de 42,000 livres que ce clergé offre de payer par an, tant que la guerre durera ; elle m'a commandé de vous faire savoir que son intention n'est pas que vous y contribuiez plus que la part de votre archevêché doit payer, à proportion de la cote des autres bénéfices. Elle a vu avec plaisir l'offre que vous lui faites d'augmenter votre cote de la capitation de la pension entière qu'elle vous donne en qualité de précepteur de messeigneurs les enfans de France ; mais elle n'a pas besoin de ce nouveau témoignage de votre zèle pour être bien persuadée de votre attachement à sa personne et au bien de son État. Prenez, s'il vous plaît, la peine de

¹ L'original de cette lettre se conserve au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale. — ² L'évêque de Châlons avoit été nommé le 19 août à l'archevêché de Paris, vacant par la mort de François de Harlay, arrivée le 6 du même mois.

¹ Elle accoucha le 25 août d'une fille, Anne-Louise, qui fut mariée en 1716 à Jean-François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois. C'étoit son vingt-unième enfant. — ² Sur l'occasion et le sujet de cette lettre, voyez l'*Hist. de Fénel.*, liv. iv, n. 76.

donner les ordres nécessaires pour que la répartition de cette somme soit faite de manière que personne n'ait sujet de s'en plaindre, et de tenir la main à ce que le paiement s'en fasse pour cette année à Noël prochain au plus tard, et pour les années suivantes, dans les temps portés par ma lettre du 10 juillet dernier. Je suis, etc.

PONTCHARTRAIN.

XLV. (XXX.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ FLEURY.

Projet d'études pour le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695 ¹.

JE crois qu'il faut, le reste de cette année, laisser M. le duc de Bourgogne continuer ses thèmes et ses versions, comme il les fait actuellement. Ses thèmes sont tirés des Métamorphoses : le sujet est fort varié ; il lui apprend beaucoup de mots et de tours latins ; il le divertit : et comme les thèmes sont ce qu'il y a de plus épineux, il faut y mettre le plus d'amusement qu'il est possible.

Les versions sont alternativement d'une comédie de Térence et d'un livre des odes d'Horace. Il s'y plaît beaucoup ; rien ne peut être meilleur ni pour le latin, ni pour former le goût. Il traduit quelquefois les fastes de l'Histoire de Sulpice Sévère, qui lui rappelle les faits en gros dans l'ordre des temps. Je m'en tiendrois là jusqu'au retour de Fontainebleau.

Pour les lectures, il sera très-utile de lire, les jours de fêtes, les livres historiques de l'Écriture.

On peut aussi lire le matin, ces jours-là, l'*Histoire monastique d'Orient et d'Occident* de M. Bulbeau, en choisissant ce qui est le plus convenable : de même, des vies de quelques saints particuliers. Mais s'il s'en ennuyoit, il faudroit varier.

On peut aussi le matin lui lire, en les lui expliquant, des endroits choisis des auteurs de *re rustica*, comme le vieux Caton et Columelle, sans l'assujétir à en faire une version pénible. On peut faire de même des *Jours et des Œuvres* d'Hésiode, de l'*Économique* de Xénophon. Il a lu les *Géorgiques*, il n'y a pas long-temps, et les a traduites : il faut lui montrer légère-

ment quelques morceaux de la *Maison rustique* et du livre de La Quintinie, mais sobrement ; car il ne saura que trop de tout cela. Son naturel le porte ardemment à tout le détail le plus vétilleux sur les arts et sur l'agriculture même.

Je ne crois pas qu'il ait encore l'esprit assez mûr et assez appliqué aux choses de raisonnement pour lire ni avec plaisir ni avec fruit des plaidoyers. Je suis persuadé qu'il faut remettre ces lectures à l'année prochaine.

Pour l'histoire, on pourroit lire les après-midi ce qu'il n'a point achevé de l'*Histoire* de Cordemoi, ou, pour mieux faire, le porter doucement à continuer, jusqu'à la fin du second volume de cette Histoire, l'extrait qu'il a fait lui-même jusqu'au temps de Charlemagne ; ensuite on peut lui montrer quelque chose des auteurs de notre histoire jusqu'au temps de saint Louis, dont il a lu la vie écrite par M. de La Chaise ¹. Ces auteurs sont assez ridicules pour le divertir, le lecteur sachant choisir, et remarquer ce qui est plaisant et utile. J'ai même fait faire un extrait de ces auteurs, qu'on peut lui lire toutes les fois qu'il voudra travailler à son extrait. Il faut lui accourcir un peu le temps de l'étude, et lui ménager quelque petite récompense.

On peut aussi diversifier ce travail par un autre qu'il a commencé, qui est un abrégé de toute l'histoire Romaine, avec les dates des principaux faits à la marge : cela l'accoutumera à ranger les faits, et à se faire une idée de la chronologie.

On peut aussi travailler avec lui, comme par divertissement, à faire diverses tables chronologiques, comme nous nous sommes divertis à faire des cartes particulières.

Je crois qu'on pourroit, au retour de Fontainebleau, commencer la lecture de l'histoire d'Angleterre par le Mémoire de M. l'abbé de Fleury ; puis on liroit l'*Histoire* de Duchesne ².

¹ Jean Filleau de la Chaise, écrivain attaché à Port-Royal, composa son *Histoire de saint Louis* sur des notes laissées par Lenain de Tillemont. Elle parut en 1688, 2 vol. in-4°. — ² André Duchesne, célèbre historien, a composé une *Histoire d'Angleterre*, in-fol., oubliée aujourd'hui.

¹ Voyez, sur cette lettre et la suivante, l'*Hist. de Féu.*, livre 1^{er}, n. 87 et 88.

XLVI. (XXXI.)

AU MÊME.

Plan d'études pour l'année 1696.

A Cambrai, 19 mars (1696).

JE suis d'avis, monsieur, que nous suivions, autant qu'il sera possible, pendant cette année, votre projet d'études.

Pour la religion, je commencerois par les livres Sapientiaux; mais je ne croirois pas qu'on dût se borner à la Vulgate pour la Sagesse et pour l'Ecclésiastique. Je crois qu'on peut se servir de quelque traduction moins imparfaite. Pour les livres poétiques, on peut en faire un essai; mais comme les autres livres tiendront quelque temps, parce qu'il est bon de les appliquer à mesure qu'on les lira, je regarde la lecture des livres poétiques comme étant encore un peu éloignée.

J'approuve fort la lecture des lettres choisies de saint Jérôme, de saint Augustin, de saint Cyprien et de saint Ambroise. Les Confessions de saint Augustin ont un grand charme, en ce qu'elles sont pleines de peintures variées et de sentimens tendres: on pourroit en passer les endroits subtils et abstraits, ou s'en servir pour faire de temps en temps quelque petit essai de métaphysique. Mais vous savez mieux que moi qu'il ne faut rien presser là-dessus, de peur de rebuter par des opérations purement intellectuelles un esprit paresseux, impatient, et en qui l'imagination prévaut encore beaucoup. Quelques endroits choisis de Prudence et de saint Paulin seront excellens. L'*Histoire des Variations* sera bonne; mais il me semble qu'elle auroit besoin d'être précédée par quelque histoire de l'origine et du progrès des hérésies dans le dernier siècle. Si Varillas étoit moins romancier, il seroit notre homme: il a traité les événemens qui regardent l'hérésie dans toute les parties de l'Europe depuis le temps de Wiclef. Vous trouverez peut-être quelque autre auteur plus convenable. Je ne sais si Sleidan est traduit en français: il n'y a pas moyen de le faire lire en latin.

Pour les sciences, je ne donnerois aucun temps à la grammaire, ou du moins je lui en donnerois fort peu: je me bornerois à expliquer ce que c'est qu'un nom, un pronom, un substantif, un adjectif et un relatif, un verbe substan-

tif, neutre, passif, actif et déponent. Nous avons un extrême besoin d'être sobres et en garde sur tout ce qui s'appelle curiosité.

Pour la rhétorique, je n'en donnerois point de préceptes: il suffit de donner de bons modèles, et d'introduire par là dans la pratique. A mesure qu'on fera des discours pour s'exercer, on pourra remarquer l'usage des principales figures, et le pouvoir qu'elles ont quand elles sont dans leur place.

Pour la logique, je la différerois encore de quelques mois. Je ferois plutôt un essai de la jurisprudence, mais je ne voudrois la traiter d'abord, que d'une manière positive et historique.

Je ne dirois rien présentement sur la physique, qui est un écueil.

Pour l'histoire, celle d'Allemagne, faite par Heiss, est déjà lue. Je laisserois le reste au Mémoire que M. Le Blanc¹ nous promet. Il comprendra les extraits nécessaires de Wicquefort², et ce qu'il y a de bon dans les petites Républiques³. Au reste, après y avoir pensé plus que je n'avois fait, je crois qu'il n'est à propos de commencer la lecture d'aucun mémoire de M. Le Blanc, que quand on les aura presque tous: c'est une matière qu'il est important de traiter de suite. Il ne faut pas perdre de vue ce qu'on vient de lire d'un pays, pour être en état de bien juger de ce qu'on va lire d'un pays voisin: c'est cet assemblage et ce coup-d'œil général qui fait la comparaison de toutes les parties, et qui donne une juste idée du gros de l'Europe.

Pour l'histoire des Pays-Bas, Strada est déjà lu, ce me semble. On pourroit parcourir Bentivoglio. Grotius ne se laisse pas lire: on pourroit néanmoins le parcourir aussi, et lire les plus importans morceaux. On pourra s'épargner une partie de cette peine, si M. Le Blanc traite les Pays-Bas, en nous donnant les extraits qui méritent d'être rapportés.

Vous voyez, monsieur, que je suis plus libre à Cambrai qu'à Versailles, et que je fais mieux mon devoir de loin que de près. Ne prenez, de tout ce que je vous propose, que ce que vous jugerez convenable, et ne vous gênez point. Il sera bon que vous preniez la peine de commu-

¹ Auteur du *Traité des Monnoies de France*. Il avoit été choisi pour enseigner l'histoire aux enfans de France, et mourut subitement à Versailles en 1698. — ² Fenelon indique sans doute ici l'*Impassadeur et ses fonctions*, ouvrage estimé de Wicquefort, qui parut en 1681, 2 vol. in-4°. — ³ C'est une collection de 62 vol. in-24, imprimées en Hollande dans le dix-septième siècle. Ils traitent de la géographie, du gouvernement, etc. de la plupart des Etats, tant anciens que modernes.

niquer cette lettre à M. l'abbé de Langeron ¹, par rapport aux heures où il travaille auprès de M. le duc de Bourgogne.

J'ai fait ici l'ouverture du jubilé, et j'ai déjà prêché deux fois. Il me paroît que cela fait plusieurs biens : je tâche de donner aux peuples les vraies idées de la religion, qu'ils n'ont pas assez ; j'acquies de l'autorité ; je les accoutume à des maximes qui autorisent les bons confesseurs ; enfin je donne aux prédicateurs l'exemple de ne chercher ni arrangement ni subtilité, et de parler précisément d'affaires. Priez Dieu, mon cher monsieur, afin que je ne sois pas une cymbale qui retentit en vain. Aimez-moi toujours comme je vous aime et vous révère.

XLVII. (XXXII.)

MÉMOIRE

SUR L'ÉDUCATION DES DUCS DE BOURGOGNE,
D'ANJOU ET DE BERRI,

rédigé en 1696 par le marquis de Louville, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou ².

La manière dont on élève les enfans de France, par rapport à leur santé, n'est pas approuvée des médecins ; et il a fallu que M. le duc de Beauvilliers ait beaucoup pris sur lui, et que le Roi ait autant de confiance en lui qu'il en a, pour lui avoir permis d'en user comme il a fait à cet égard.

Ils vivent d'une manière très-commune, mangent autant qu'ils veulent à tous leurs repas ; mais on ne leur sert que des choses saines. Le matin, ils ne mangent que du pain sec, et boivent un grand verre d'eau et de vin, ou d'eau pure ; ce qui est à leur choix.

À dîner et à souper, ils mangent autant qu'ils

veulent de toutes les choses qu'on leur présente, et l'on a seulement attention à leur faire manger beaucoup de pain, et fort peu de fruit cru.

Il y a trois jours de la semaine qui sont des jours de ragoût, c'est pour leur dîner seulement ; et ces jours-là on leur sert, entre le bouilli et le rôti, des fricassées de poulets, des tourtes, du blanc-manger, et autres choses semblables ; mais jamais, ou très-peu souvent, des ragoûts ni des viandes salées.

Les autres jours, ils ne mangent que du bœuf à dîner, et leur rôti ne consiste qu'en quelques poulets, poulardes ou perdrix.

Pour le souper, il est toujours égal ; on leur sert ou un gigot de mouton, ou une longe de veau, ou un aloyau, avec quelque gibier ou volaille, sans aucun ragoût, et pour le fruit, un seul massepain, ou quelque écorce d'orange.

En carême, il font plus ou moins de jours maigres, selon leur âge. Mgr le duc de Bourgogne commencera à faire le carême prochain tout entier ; mais pour messeigneurs ses frères, ils feront encore gras trois fois la semaine. Ils font maigre tous les vendredis et samedis, et ces jours-là, aussi bien qu'en carême lorsqu'ils font maigre, ils mangent toujours en particulier, afin qu'on puisse leur servir, sans choquer la bienséance, précisément ce qu'ils doivent manger. La raison de ceci est que le maigre étant moins sain, et ordinairement d'un plus haut goût et plus assaisonné que le gras, il seroit à craindre qu'ils n'en mangeassent trop ; et l'on a aussi une fort grande attention à ne leur donner en maigre que des choses très-saines, et beaucoup de fritures.

À leur collation, ils ne mangent, non plus que le matin, qu'un morceau de pain sec, et tout au plus quelque biscuit, et boivent un verre d'eau.

Ils boivent du vin à dîner et à souper, s'ils en veulent (car quelquefois ils n'en veulent point) : c'est toujours du vin de Bourgogne, et ils n'en boivent que deux coups. Jamais ils ne boivent ni bière, ni eide, ni vin de liqueurs, ni eaux rafraichissantes d'aucune espèce, à moins que ce ne soit dans leurs parties de plaisir, qui arrivent rarement, ou quand ils mangent chez M. le duc de Beauvilliers. Ils ne boivent point encore à la glace, parce que Mgr le duc de Bourgogne ne l'aime pas.

Voilà ce qui regarde leur boire et leur manger ; mais pour les exercices que l'on leur fait faire, ils sont tels, qu'aucun bourgeois de Paris ne voudroit hasarder un pareil régime sur ses enfans : et il faut avouer qu'à moins qu'ils ne

¹ Il étoit lecteur du duc de Bourgogne — ² Quoique ce *Mémoire* ne soit pas l'ouvrage de Fénelon, il tient de trop près à son histoire pour paroître déplacé dans notre collection. Nous le publions sur le manuscrit autographe du marquis de Louville, appartenant à M. le comte Scipion du Roure, qui a bien voulu nous en communiquer une copie authentique. L'original ne porte aucune date ; mais on voit, par la suite du *Mémoire*, qu'à l'époque où il fut rédigé, l'éducation des ducs de Bourgogne et d'Anjou étoit déjà fort avancée, que l'archevêque de Cambrai étoit encore auprès d'eux, qu'ils savoient déjà en perfection le latin, l'histoire ancienne et moderne, etc., qu'ils écrivoient très-facilement et très-purement, soit en latin, soit en français ; enfin qu'ils commençoient à étudier la jurisprudence. Ce concours de circonstances indique assez clairement l'année 1696, comme on peut s'en convaincre en comparant le *Mémoire* du marquis de Louville avec le *Projet d'études* qu'on vient de voir sous la date du 19 mars de la même année.

soient aussi sains que ceux-ci le sont, il ne seroit pas sûr de le hasarder. Jamais ils ne se couvrent lorsqu'ils sont dehors, à moins qu'ils ne soient à cheval, ou qu'il ne pleuve; car, quelque chaud, quelque froid, ou quelque vent qu'il fasse, ils ont presque toujours la tête nue, et ils y sont déjà tellement accoutumés, qu'ils ne peuvent plus mettre leur chapeau, et qu'ils n'en ressentent pas la moindre incommodité. Jamais on ne leur fait aucun remède, et ils n'ont jamais été ni saignés ni purgés; ils ont cependant eu quelquefois la fièvre, mais on leur a donné du quinquina. S'ils avoient quelque autre maladie plus pressante, je ne doute pas qu'on ne suivit en ce cas-là l'avis des médecins.

Dans leurs promenades, qui arrivent régulièrement tous les jours été et hiver, quelque temps qu'il fasse, ils marchent et courent tout autant qu'ils veulent, soit à pied, soit à cheval, et se mettent assez souvent en sueur, sans qu'on leur fasse jamais changer de chemise. Il n'y a que le seul cas de la paume qui soit excepté, parce que pour lors ils changent de chemise, mais on ne les frotte ni on ne les couche.

Ils font presque tous les jours des courses à perdre haleine, chassent à pied, quelquefois des journées entières: ce qui arrive quand ils sont à Fontainebleau: ils y courent le cerf, depuis quatre ans, pendant plusieurs heures. En un mot, on les élève comme s'ils devoient être un jour des athlètes, et M. le duc de Beauvilliers est tellement persuadé qu'un prince infirme n'est bon à rien, surtout en France, où il faut qu'ils commandent leurs armées en personne, que tous les accidens que l'on peut envisager sur cela ne l'ont jamais pu détourner de son projet: et jusques ici, grâce à Dieu, il ne leur en est encore arrivé aucun, et ils sont au contraire d'une santé si parfaite et d'un tempérament si robuste, qu'ils ne se plaignent jamais de la moindre incommodité. Il arrive quelquefois seulement qu'ils sont enrhumés; mais ils n'en courent pas moins, à moins que leurs rhumes ne soient très-considérables, et l'on ne s'en embarrasse jamais.

Voici la disposition de leur journée:

Ils se lèvent tous trois presque à la même heure, c'est-à-dire, à sept heures trois quarts précisément, et sont levés et ont prié Dieu à huit heures et un quart.

Ils vont ensuite à la messe, et de là au lever de Monseigneur; ils n'y sont qu'un moment, et passent ensuite chez le Roi, où ils restent jusqu'à neuf heures et demie, qui est à présent l'heure que le Roi va à la messe. Ils retournent ensuite

chez eux, chacun en leur particulier, et ils y font ce qu'ils veulent avec leurs gentilshommes de la manche et premier valet de chambre, qui sont les seuls qui, avec leurs sous-gouverneurs, ou sans eux, restent avec les princes dans leur cabinet.

A dix heures commence l'étude, qui dure jusques à midi.

A midi, ils vont dîner, et dînent tous trois ensemble. C'est M. le duc de Beauvilliers qui les sert quand ils mangent à leur petit couvert; ce qui leur arrive tous les soirs et tous les jours maigres: mais, quand ils mangent en public, c'est le maître d'hôtel avec le service ordinaire. Ils sortent de table un peu avant midi trois quarts, et ne passent jamais les trois quarts. Ils retournent ensuite chez eux, chacun en leur particulier, avec leurs sous-gouverneurs et gentilshommes de la manche, et là ils écrivent, dansent et dessinent jusqu'à deux heures.

A deux heures, ils jouent à quelque jeu avec leur gentilhomme de la manche ou leur sous-gouverneur, comme au trictrac, échecs, aux cartes, etc. Cela dure trois quarts d'heure; ensuite de quoi vient l'étude si c'est en été, et la promenade si c'est en hiver, parce qu'il fait trop chaud en été pour se promener à deux heures trois quarts, et qu'il est nuit en hiver à cinq heures. Ainsi, dès le mois de septembre, la promenade commence à deux heures trois quarts, et dure jusqu'à cinq heures, et au mois de mai l'étude commence à deux heures trois quarts, et la promenade à cinq heures.

A cinq heures donc, si c'est en hiver, l'étude recommence, et dure jusques à sept heures. A sept heures, ils font une lecture à leur choix de choses qui les divertissent, et elle dure trois quarts d'heure, jusques à l'heure de leur souper.

A sept heures trois quarts, ou à huit heures quand il y a appartement (ce qui n'arrive guère que deux fois la semaine pendant l'hiver), ils se mettent à table pour souper, et après leur souper ils vont chacun dans leur cabinet, où ils jouent encore, avec leur sous-gouverneur et gentilhomme de la manche, à toute sorte de jeux, de cartes, trictrac, échecs, billard, etc.

A neuf heures ou neuf heures et un quart, selon que leurs maîtres ont été contens d'eux, ils se couchent, et quelquefois plus tôt par punition.

A la promenade, ils y vont tous trois ensemble, à moins qu'ils n'aient fait quelque chose; auquel cas on les sépare, et celui qui a manqué est retenu chez lui, où l'on prend soin de le laisser enuoyer.

Quand ils vont à la promenade ou à la chasse, à pied ou à cheval, ils ont toujours trois ou quatre petits seigneurs avec eux, qui se joignent à leur suite ordinaire; mais pendant tout le reste de la journée, chez eux ou ailleurs, ils sont toujours avec leurs seuls domestiques, et jamais ni jeunes gens ni pages n'en approchent.

Ils ne se parlent jamais bas l'un à l'autre, ni aucun jeune homme à eux, pendant la promenade ou la chasse; et de leurs domestiques, il n'y a que leurs sous-gouverneurs, gentilshommes de la manche, premier valet de chambre, précepteur et sous-précepteur, ou le confesseur, quand il y est, qui osent leur parler bas et en particulier; et si c'est quelque chose qui mérite attention, ils doivent, tous tant qu'ils sont, en rendre compte à M. le duc de Beauvilliers.

Quand quelqu'un des princes fait quelque chose en public qui peut être désapprouvé, M. le duc de Beauvilliers, et en son absence le sous-gouverneur ou les principaux de ses domestiques qui se trouvent auprès de lui, l'en avertissent tout bas; et quand il arrive que le prince, étant bien averti, ne profite pas de l'avis qu'on lui donne, la punition suit de près et infailliblement; et comme ceux qui sont proposés pour leur éducation n'ont auprès d'eux qu'une autorité dépendante de celle de M. le duc de Beauvilliers, et qu'ils peuvent par conséquent en faire moins de cas, M. le duc de Beauvilliers est plus exact et plus rigoureux à leur faire subir les punitions dont leurs principaux domestiques les ont menacés de sa part, que celles dont il les a menacés lui-même lorsqu'il a été présent à leurs fautes. Quand ils font des fautes en particulier, c'est-à-dire dans leur domestique, on les ménage moins, et on les reprend plus librement que l'on ne fait en public.

Le temps de Fontainebleau est pour eux une espèce de temps de vacances: ce n'est pas qu'ils n'y étudient comme ailleurs, au moins une fois par jour; mais c'est qu'ils y chassent presque tous les jours, ou avec le Roi et avec le roi d'Angleterre, ou avec Monseigneur, etc., et que cela abrège souvent leurs études par le temps qu'elles prennent sur leurs journées.

Jamais les fêtes ni les dimanches ne les exemptent de l'étude, non plus que de la promenade; il n'y a que les grandes fêtes de l'année où l'on les dispense de l'étude, à cause du long temps qu'ils sont à l'église ce jour-là; cela n'arrive que cinq ou six fois par an. Pour les autres fêtes ou dimanches, il n'entendent qu'une messe basse comme à l'ordinaire, et vont seule-

ment à vêpres ou au salut; mais ce n'est qu'à l'un des deux.

Les jours de fêtes et de dimanches, leurs études regardent la religion, aussi bien que leurs lectures. Les thèmes, par exemple, qu'ils font, sont sur des livres de piété; et les traductions, de l'Écriture sainte, et des pères de l'Église qui ont le mieux écrit en latin.

Ils apprennent le latin par l'usage, et non par les règles de la grammaire, à l'exception des premiers commencemens. La raison qui a fait préférer cette conduite à l'autre, est qu'on veut leur ôter tout ce qu'il y a de pénible et de fatigant dans l'étude, afin de la leur rendre agréable; et l'on y a si bien réussi, qu'ils vont à l'étude avec presque autant de plaisir qu'à la promenade. Il est vrai que les deux aînés ont naturellement du goût pour les belles-lettres, et savent déjà le latin en perfection. Ils y écrivent très-facilement et très-purement, font des fables et des dialogues qu'ils s'envoient l'un à l'autre, que non-seulement ils mettent en bon latin, mais dont ils composent eux-mêmes les matières. Ils font des extraits français des livres latins, et des extraits latins des livres français. On ne veut point qu'ils fassent de vers ni latins ni français, parce qu'il est ridicule à un prince de vouloir passer pour poète; mais ils traduisent tous les poètes, et par la connoissance qu'on leur donne du bon latin, on leur en fait sentir toutes les beautés. Ils ont déjà traduit Virgile, Ovide et Horace tout entiers, et ils feront ainsi de tous les autres.

Leurs études sont différentes, comme l'on peut juger, par rapport à leur âge; mais, à cela près, elles seront presque les mêmes: il y aura pourtant quelque différence dans celles de Mgr le duc de Bourgogne, à qui l'en prend bien soin d'apprendre bien des choses qui ne peuvent convenir qu'à la première place. On leur donne une grande horreur de la pédanterie, et l'archevêque de Cambrai, leur précepteur, est persuadé qu'il vaudroit mieux qu'un prince fût tout-à-fait ignorant en ce qui regarde les belles-lettres ou les arts, que de les savoir d'une manière pédante; parce qu'il est ridicule à un prince d'être caractérisé par aucune chose que ce puisse être, lorsqu'elle ne convient pas essentiellement à son état, n'y ayant que trois choses, pour ainsi dire, qu'il lui soit permis de savoir à fond, l'histoire, la politique, et commander ses armées: c'est aussi ces trois choses-là que l'on tâchera de leur bien apprendre. Pour tout le reste, on ne veut pas qu'ils y excellent, quand ils le pourroient faire.

Ainsi on leur fait comprendre que rien n'est plus ridicule à un prince, que de vouloir passer pour poète, pour grammairien, pour mathématicien, pour peintre, pour philosophe, pour musicien, pour théologien, et même pour savant; n'y ayant rien dans tout cela qui soit digne d'eux, et qu'ils n'aient de commun avec une infinité de gens, et même de sottes gens. Mais on veut cependant que, sans se piquer de toutes ces sortes de connoissances, ils en sachent plus qu'aucun de leurs courtisans, et qu'ils en aient une assez grande teinture pour pouvoir parler de toutes ces choses avec ceux qui en parlent. Ainsi, sans les jeter dans des discussions inutiles, qui font perdre un temps infini, si précieux pour les personnes de ce rang, on leur apprendra tout ce qu'il y a de beau et de curieux et d'utile à savoir dans tous les arts et dans toutes les sciences.

Ils savent déjà, par exemple, j'entends les deux aînés, la géographie et la sphère parfaitement, plus d'histoire ancienne et moderne et de toutes sortes de pays, qu'aucun homme qu'il y ait à la cour, de quelque âge qu'il soit; toutes les fables, un peu de peinture, de sculpture, d'architecture, les fortifications. L'anatomie; et ils commencent à apprendre le droit, non pas comme dans les écoles, mais par la lecture des livres qui en traitent, et qu'on leur explique avec soin. On leur apprendra ensuite, pendant un an ou deux, en continuant le reste de leurs études, et pendant le temps de leurs exercices, de la philosophie ancienne et moderne tout ce qu'il est nécessaire qu'ils en sachent, aussi bien que des mathématiques, que l'on apprendra moins à fond à Mgr le duc de Bourgogne qu'aux deux autres, de peur qu'elles ne lui fissent perdre un temps infini à des recherches vaines, et qui le rendroient peut-être trop particulier; joint qu'étant obligé d'apprendre plusieurs choses dont il est inutile que messeigneurs ses frères soient instruits si à fond, ils auront plus de temps que lui à donner à ces sortes d'études.

On commence, par exemple, déjà à lui apprendre tout ce qui regarde la politique et le commerce, non pas en lui en donnant des préceptes généraux et frivoles, comme on fait dans les classes, mais en lui lisant tout ce qui a été écrit sur ces matières, en toutes sortes de temps et en toutes sortes de pays, par les têtes les plus saines, et en lui faisant faire toutes les réflexions qui conviennent au sujet que l'on traite. Il y a même un des plus habiles hommes de ce siècle, qui est chargé de composer pour l'instruction de ce prince un livre que l'on ne

donnera point au public, qui sera pour ainsi dire un tableau en raccourci de tout ce qui s'est passé en Europe depuis la destruction de l'Empire Romain, qui expliquera l'origine des peuples qui la composent aujourd'hui, les changemens et révolutions des Etats, les progrès qu'ils ont faits, la nature de leurs commerces, leurs décadences, les noms et les caractères de tous les princes qui ont régné dans cette partie du monde qui nous intéresse le plus, leurs intérêts, leurs maximes, les changemens mêmes qui sont survenus dans leurs intérêts et dans leurs maximes, par une suite exacte et chronologique; le tout expliqué plus au long et dans un plus grand détail à mesure que les temps nous approchent. Et ce qui rendra cet ouvrage d'une curiosité et d'une utilité infinie, c'est que, n'étant fait que pour le prince seul, et sous la direction et les yeux de M. le duc de Beauvilliers, qui est ministre d'État, il sera rempli de tous les traités faits entre toutes les nations de l'Europe, des infractions qui y auront été faites, et des causes et suites de toutes les guerres, des malheurs qui en sont arrivés, ce que l'on auroit pu faire pour les éviter. On y rapportera, par exemple, plusieurs lettres des princes et de leurs principaux ministres, qui découvriront les causes secrètes qui les ont fait agir, les vues particulières qu'ils ont eues, souvent fort différentes du bien de l'Etat dont ils ont eu la conduite, et de celui de leur maître; jusques aux instructions originales que certains princes ont laissées à leurs enfans, comme dans l'article Espagne, par exemple, les instructions de Charles-Quint, et les testamens de Philippe II, Philippe III et Philippe IV. En un mot, ce sera un livre universel, qui embrassera tout ce qu'il est nécessaire que Mgr le duc de Bourgogne sache pour bien connoître non-seulement l'Etat dont il doit être un jour le maître, mais tous ceux de ses voisins; et la vérité y étant toute nue et sans égards, on peut aisément juger de quelle utilité il lui peut être.

Quelquefois même on tient des conversations devant lui dans lesquelles on le fait entrer; on examine les fautes qui ont été faites; on lui laisse former ses objections; on lui propose divers partis, et il est obligé de donner son avis le premier: on lui fait remarquer les fautes qui ont été faites, ce qui les a causées, le caractère des princes qui les ont faites. On lui donne de l'aversion pour les fausses maximes de la politique moderne de Machiavel et autres; on lui fait comprendre qu'elle doit être toujours fon-

dée sur la justice et sur la probité, et on lui donne mille exemples de princes qui se sont très-mal trouvés d'avoir suivi d'autres maximes qu'ils croyoient bonnes.

Pour mieux lui faire connoître le caractère des princes qui ont régné dans tous les temps, on lui fait faire des dialogues des morts, où l'on fait venir les princes contemporains sur la scène: ils s'y disent leurs vérités; ils se reprennent fort naturellement de leurs défauts: ils se découvrent sans crainte les motifs qui les ont fait agir: on y fait aussi des portraits de leurs ministres, on les y démasque: enfin on n'omet rien de tout ce qui peut contribuer à une connoissance exacte et entière de l'histoire ancienne et moderne; et les réflexions qui succèdent à la lecture de ces dialogues, aident à former l'esprit et le jugement du prince, et lui inculquent les véritables maximes qu'il doit avoir, et toujours un grand amour pour la vertu sincère et solide, et une grande horreur du vice.

C'est pendant leurs quatre heures d'études du soir et du matin, et quelquefois à leurs momens perdus, que l'on instruit les princes de toutes ces diverses choses, que l'on prend soin de varier et de leur faire souhaiter; et l'étude du latin n'en remplit que la plus petite partie, qui ne va pas à plus d'une heure et demie pour les deux études.

On ne leur fait jamais rien apprendre par cœur, à moins qu'ils ne le souhaitent, à cause que cela occupe un grand temps, et que la mémoire de Mgr le duc de Bourgogne est si prodigieuse, que, sans qu'il s'en mette en peine, il lui est impossible de rien oublier de tout ce qu'on lui a appris; et l'on ne peut s'empêcher de dire ici une chose qui est très-singulière, c'est que dans la tête de ce jeune prince il y a une chronologie sûre pour toute sa maison: dès que ses domestiques entre eux sont en dispute sur un point d'histoire, sur quelque morceau de la fable, sur quelque tableau ou pièce de tapisserie qui demande explication, ou enfin sur quelque autre chose que ce puisse être dont il ait eu connoissance, on s'adresse à lui pour le savoir, et il le sait toujours plus sûrement que ceux qui le lui ont montré.

On ne leur apprendra aucune autre langue morte que le latin; mais ils le sauront parfaitement. Ce n'est pas qu'on se soucie qu'ils la parlent, mais seulement qu'ils puissent écrire avec pureté et élégance, et qu'ils entendent tous les auteurs avec facilité.

Le matin ils font ordinairement des thèmes, et le soir des versions.

Pour les langues vivantes, on se soucie peu qu'ils les sachent, ces princes-là ne voyageant jamais, et tous ceux qui viennent à la cour sachant parler français ou latin. On veut cependant qu'ils sachent l'italien et l'espagnol; mais on ne leur apprendra ces deux langues, qu'après qu'ils sauront très-parfaitement le latin, qu'ils pourroient corrompre, par la conformité qu'il a avec ces deux langues.

Ils n'apprendront à jouer d'aucun instrument, parce qu'on craint que cela ne leur fit perdre trop de temps, et que cela ne les rendit trop particuliers. Quant à présent, ils n'apprennent encore qu'à danser, à écrire et à dessiner; mais ils vont incessamment apprendre les mathématiques, à faire des armes et à voltiger, et dans un an ou un an et demi les deux aînés apprendront à monter à cheval et les autres exercices qui en dépendent. Jamais M. le duc de Beauvilliers n'a donné ni fouet ni férules à aucun des trois princes, et il prétend que ces sortes de punitions ne conviennent point à des enfans de ce rang-là: il ne songe au contraire qu'à s'en faire aimer, afin de leur être utile, et il les châtie avec la dernière douceur. Cependant il y a un certain nombre de punitions qui se succèdent les unes aux autres, dont il se sert à mesure qu'ils font quelque faute.

Il y a sur cela une chose qui est digne de remarque, c'est que jamais ils n'ont encore été punis pour leurs études, parce qu'ils s'y portent toujours avec plaisir, par le soin qu'on a pris de les leur rendre agréables, et que ce temps-là ne leur est point à charge.

Quand on leur accorde quelque grande partie de plaisir, pour lors il n'y a ce jour-là qu'une étude: on leur fournit tous les plaisirs qui sont le plus de leur goût, qui sont toujours des chasses, et on leur donne aussi un grand dîner.

Voilà précisément comment les princes sont élevés: et si ceux qui ont souhaité d'en être instruits ont encore quelques questions à faire sur cet article, on y répondra avec le même plaisir.

Je n'ai rien dit, dans tout ceci, de ce qui regarde l'éducation chrétienne qu'on leur donne, parce qu'elle est répandue sur le tout; et l'on songe bien plus à les rendre chrétiens par les sentimens vertueux qu'on leur inspire, et l'éloignement de tous ceux qui leur pourroient donner de mauvais exemples, que par des pratiques extérieures et pénibles, qui ne produisent ordinairement d'autre effet dans tous les enfans qui en sont accablés, que de leur donner, pour tout le reste de leur vie, de l'éloignement, et

quelquefois même de l'horreur pour la piété : et l'on peut dire sans flatterie, parce que c'est une chose connue dans toute l'Europe, que jamais princes n'ont été élevés plus chrétiennement que ceux-ci.

XLVIII. (XXXIII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il souhaite relire l'ouvrage de ce père contre Spinosa, et offre de l'approuver.

A Cambrai, 27 avril 1696.

Je serai très-aise, mon révérend père, de relire, avec toute l'application dont je suis capable, votre ouvrage contre Spinosa. La matière est très-importante. L'esprit d'irréligion se glisse de plus en plus. Dieu vous a donné l'intelligence et l'amour de la vérité. Envoyez-moi donc votre livre, et je vous donnerai avec zèle mes petites remarques, avec une approbation si vous le souhaitez¹. Je révère votre vertu; j'aime et j'honore votre personne; et je serai toute ma vie très-cordialement, mon révérend père, etc.

XLIX. (XXXIV.)

DU DUC DU MAINE ² A FÉNELON.

Il demande au prélat de continuer à le fortifier par ses exhortations.

Au camp de Gros³, ce 13 juillet 1696.

Vos lettres, monsieur, me font toujours le même plaisir, par des raisons bien solides; car c'est de cette piété simple, gaie sans scrupule et sans relâchement, de laquelle j'ai besoin. Ma volonté est toujours ferme: mais, pour me donner quelque liberté, il me faut, je crois, être

plus confirmé encore dans le chemin de la vertu. La miséricorde immense, sans laquelle nous ne pouvons être sauvés, m'effraie. quand je considère, d'un autre côté, le peu de bien que je fais. Ne vous rebutez donc point, monsieur, de me fortifier là-dessus; car j'ai en vous une confiance extrême, et une très-grande vénération et soumission pour toutes vos lumières. Vous me permettez aussi d'y joindre bien de l'amitié pour votre personne.

L. A. DE BOURBON.

L. (XXXV.)

DE FÉNELON A M. DE NOAILLES,

ARCHEVÊQUE DE PARIS.

Il approuve l'Ordonnance de ce prélat contre l'*Exposition de la foi*, et ne croit pas devoir publier une censure de cet ouvrage dans le diocèse de Cambrai.

A Cambrai, 9 septembre 1696.

Vous n'avez point ménagé les termes, monseigneur, et vous vous êtes servi des plus forts dans votre condamnation. Je l'ai fait lire à des gens de ce pays, qui n'en sont pas aussi contents que moi, et à qui je n'ai pu arracher une seule parole sur votre Ordonnance¹: leur silence parle assez. Je crois qu'il l'auroient rompu, s'ils eussent cru le pouvoir faire en ma présence. Si ces gens-là étoient modérés, ils devroient être bien contents de tout ce que vous dites, suivant la tradition, sur l'autorité des derniers ouvrages de saint Augustin, sur la grâce efficace, sur l'amour de Dieu, et sur l'injustice des esprits inquiets qui accusent témérairement d'erreur les personnes les plus catholiques. Vous pourriez bien, monseigneur, avoir le sort des personnes qui ne flattent aucun parti, et qui les blessent tous. Pour moi, j'imiterois

¹ Cette Ordonnance est du 20 août 1696. On sait que la partie dogmatique avoit été rédigée par Bossuet, et elle est imprimée dans ses *Ouvrages*. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 13; et les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 20 août 1696.

² Cet ouvrage a pour titre: *Le nouvel Athéisme renversé*; il parut effectivement en 1696, avec une approbation de Fénelon datée du 14 juin de cette même année. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part., art. 1^{er}, sect. 1^{re}, n. 2. — ³ Louis-Auguste de Bourbon, fils de Louis XIV et de M^{me} de Montespan, étoit né en 1670. Il fut marié en 1692 à Anne-Louise-Bénédictine de Bourbon, petite-fille du grand Condé. Il est vraisemblable que M^{me} de Maintenon, après avoir élevé le duc du Maine dans l'amour et la pratique de la religion, l'introduisit aussi dans la société de Fénelon, et lui inspira les sentimens d'estime et de confiance dont elle fut elle-même si long-temps pénétrée pour l'archevêque de Cambrai. — ³ Petite ville de Hesse, à six lieues de Cassel.

Nous avons sous les yeux plusieurs lettres écrites à cette époque à l'archevêque de Paris par le cardinal d'Estrées, par l'évêque de Chartres, M. Tronson et le duc de Beauvilliers, qui donnent de grands éloges à cette Ordonnance. La lettre de Fénelon fut publiée en 1712 par le cardinal de Noailles, qui crut pouvoir en tirer avantage pour se justifier du reproche de jansénisme. Voyez, ci-après, les lettres de Fénelon au P. Le Tellier du 27 juin 1712, et au P. Daubenton du 15 juillet suivant; et dans la première section ci-dessus, le *Mémoire* joint à la lettre CLVIII, p. 364.

avec joie votre bon exemple par une censure conforme à la vôtre, si je ne savois certainement que Gaspard Migeot n'a point imprimé le livre ¹, qu'il n'est point répandu en ce pays, et que la source vient de France. Je n'aime point à écrire sans nécessité, et je veux même ménager les esprits de cette frontière, qui ne sont déjà que trop échauffés. Il faut, ce me semble, beaucoup supporter des gens qui sont dans quelque excès sur la doctrine, quand ils sont d'ailleurs soumis à l'Église de bonne foi, et qu'ils ne répandent aucun ouvrage qui altère la foi.

Je compte toujours, monseigneur, d'avoir l'honneur de vous voir vers la fin de ce mois. Préparez-vous à la patience dans le besoin où je suis de vous dérober du temps ². Je n'ignore pas vos grandes occupations; mais je n'ignore pas aussi votre zèle pour l'Église et votre bonté pour moi. J'ai su la marque touchante que vous m'en avez donnée depuis mon départ de Paris. Vous auriez déjà eu de mes nouvelles, si mon copiste ne fût tombé malade. Personne ne sera jamais avec plus de zèle, plus d'attachement et de respect que moi, absolument dévoué, monseigneur, à votre personne.

LI. (XXXVI.)

A SANTEUL.

Sur une nouvelle pièce de ce poète.

A Versailles, le 15 octobre 1696.

Je vous suis fort obligé, monsieur, des beaux vers dont vous m'avez fait part. Peu s'en faut que je ne sache bon gré à M. l'abbé Aubery ³, de nous avoir procuré cet ouvrage par le changement que vous lui reprochez. M. de Meaux ne peut plus se plaindre sur le mélange de fausses divinités, à moins qu'il ne s'avise encore de dire que vous faites parler votre sainte comme Virgile fait parler Junon. Pour moi, j'ai trouvé,

¹ Le livre condamné par l'Ordonnance de M. de Noailles avoit pour titre : *Exposition de la foi, touchant la grâce et la prédestination. A Mons, chez Gaspard Migeot, 1696.* L'ouvrage étoit de Martin de Barcos, neveu du fameux abbé de Saint-Cyran, et avoit été imprimé à Paris. — ² Fonclon étoit alors occupé à rédiger l'*Explication des Maximes des Saints*, qu'il communiqua à M. de Noailles bientôt après, lorsqu'il revint à Versailles. — ³ M. Aubery, abbé de Sainte-Hunégonde, avoit engagé Santeul à composer des hymnes en l'honneur de cette sainte, et quand elles furent composées, il négligea de les faire chanter. Santeul fit à cette occasion une pièce de vers intitulée : *Divæ Hunegundis Quærimonia*, dans laquelle la sainte elle-même se plaint à l'abbé Aubery de sa négligence.

monsieur, que vos vers ont une politesse qui ne devoit point craindre celle que vous dites qui est à Versailles : je les ai lus avec avidité, et la pente étoit si roide, que je n'ai pu m'arrêter depuis le commencement jusques à la fin. Quand vous ne faites rien de nouveau, on est tenté de dire :

Cur pendet tacita fistula cum lyra?...
Spiritus Phœbus tibi. Phœbus artem
Carminis, nomenque dedit poetæ ¹.

Après ce latin, il ne reste plus, monsieur, qu'à revenir au français pour vous assurer que je suis, etc.

LII. (XXXVII.)

AC P. LAMI.

Il lui renvoie un manuscrit que ce religieux lui avoit confié pour l'examiner

A Cambrai, 3 janvier 1697.

Je vous renvoie, mon révérend père, le manuscrit que vous avez eu la bonté de me confier. Je l'avois lu à demi quand je partis d'ici pour aller à Fontainebleau, et j'oubliai de l'emporter avec moi, comme je l'avois résolu, pour achever de le lire dans mon voyage. Je l'ai retrouvé à Versailles, où j'ai lu avec plaisir toutes les choses édifiantes dont il est rempli. La matière qui excite si justement votre zèle a besoin de plusieurs éclaircissemens dogmatiques, qui ne peuvent point être faits dans des méditations de piété affectuense, et faute desquels les personnes savantes ne peuvent trouver une suffisante conviction : mais la simple lecture fait assez voir de quoi votre cœur est plein ²....

Pour le clerc que j'ai vu, j'en suis fort édifié, et j'espère qu'il servira Dieu. Mais, pour lui donner des conseils décisifs, je crois qu'il faudra le revoir, et c'est ce que je ferai quand je retournerai à Versailles. Je tâcherai aussi, mon révérend père, de vous aller chercher dans votre solitude, où je vous souhaite, avec la santé du corps, cette paix de l'âme qui vient d'un détachement sincère des créatures et d'une union constante avec Dieu.

Personne n'est avec une estime plus sincère et plus forte que moi, votre, etc.

¹ Hor. *Carmin.* lib. III, Od. XIX, v. 20; et lib. IV, Od. VI, v. 29 et 30. — ² On a coupé à dessein une partie de cette lettre dans l'original, sans doute parce que Fonclon y parloit de l'affaire du quietisme, qui commençoit à lui donner des inquiétudes.

LIII. (XXXVIII.)

A M. LESCHASSIER,

DIRECTEUR DU SÉMINAIRE DE SAINT-SULPICE.

Se^s inquiétudes à l'occasion d'une maladie de M. Tronson, et son estime pour MM. de Saint-Sulpice.

Lundi, 18 février 1697.

Je viens, monsieur, de voir M. Tronson; il a une oppression de poitrine qui me fait peur. Il est loin des secours nécessaires. Je l'ai fort exhorté à venir à Paris, et il m'a paru disposé à le faire: il attend des nouvelles de M. Helvétius; mais une décision d'un médecin, qui décidera sur une lettre et sans voir le malade, est un fondement bien mal assuré. Le meilleur seroit, ce me semble, que M. Tronson vint à Paris. S'il continue à être malade, il sera mieux à Paris qu'à Issy; s'il se porte mieux, il pourra sans embarras retourner à sa campagne. En cas qu'il veuille venir ici, un carrosse de louage mal fermé ne lui convient pas. J'offre le mien dont il pourra se servir comme de ce qui est à lui; j'ai même des chevaux qui ne me servent de rien, et dont vous pouvez disposer: il n'y a qu'à m'avertir sans façon. La personne de M. Tronson m'est très-chère: j'aime et je révère votre communauté. Le plus grand plaisir que vous me puissiez faire est de disposer librement de tout ce qui m'appartient. Comptez que je suis à vous, monsieur, personnellement avec vénération, et attaché par le cœur à votre maison. Je m'en retourne à Versailles cet après-midi, et je repasserai par Issy pour voir l'état de M. Tronson: si vous avez quelque chose à y mander, faites-le-moi savoir, s'il vous plaît.

LIV. (XXXIX.)

A M. * * *.

Sur la conclusion de la paix, et les moyens de la rendre utile aux frontières.

A Cambrai, 23 septembre 1697.

Je ne crois point, monsieur, qu'il y ait d'occasion plus naturelle de se réjouir avec vous, que celle de la paix. On mande de l'armée qu'elle fut signée le 21 de ce mois; la voilà

faite très-heureusement¹. Je suis très-assuré que vous êtes bien soulagé par là, et que vous en souhaitez toutes les suites les plus solides. Notre frontière auroit grand besoin de la ressentir pour la vente des blés. Castel-Rodrigo², par des intérêts personnels, commença à empêcher que les blés de la Flandre française ne passassent en Hollande. Les Hollandais achetoient tous les blés, et par le chemin de la mer nous renvoyoient des blés moins chers et moins bons. Si on rouvroit le chemin de l'Escaut, le voisinage et la bonté de nos grains les rappelleroient; tout le pays en profiteroit: car, pendant la paix, nos blés pourrissent faute de débit, même au plus vil prix. Il seroit aisé d'arrêter ce commerce, dès que le Roi voudroit réserver nos blés: et hors de ce cas il lui seroit fort utile d'attirer dans ce pays de l'argent de Hollande, pour faciliter le paiement de ses droits, et pour faire aimer de plus en plus son gouvernement à des peuples nouvellement conquis. Je hasarde ceci, monsieur, et je vous laisse à en faire usage, ou non, comme vous le jugerez à propos. M. l'Électeur³, selon les apparences, donneroit la liberté pour ce commerce.

Je vous souhaite, monsieur, et à madame la D. de B. une pleine consolation dans la visite de Montargis.

LV *.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Dispositions présentes du prélat par rapport à l'affaire de son livre des *Maximes*.

A Cambrai, 5 novembre 1697.

Vous me croyez bien méchant, madame, et d'une malignité bien raffinée dans mes joies. Non, je ne vous ressemble plus; tant le malheur m'a corrigé. J'ai joint l'indolence des Flamands avec celle qu'on me reproche, et j'entends de loin le bruit de tout ce qu'on fait, avec une soumission paisible aux ordres de Dieu. Je n'ai qu'à me taire et à souffrir, en attendant que le Pape justifie ma doctrine ou me corrige.

¹ La paix de Ryswick fut signée la nuit du 20 au 21 septembre 1697, avec l'Angleterre, l'Espagne et la Hollande. Le traité avec l'Empereur ne fut signé que le 30 octobre suivant. — ² Le marquis de Castel-Rodrigo avoit été gouverneur des Pays-Bas espagnols avant l'Électeur de Bavière. — ³ Maximilien, électeur de Bavière, gouverneur des Pays-Bas espagnols depuis 1692.

Je suis , Dieu merci , soumis comme un enfant à mon supérieur. J'avois besoin d'humiliation : Dieu m'en a envoyé , et je l'en remercie. Je ne sais aucun mauvais gré aux hommes par qui elle me vient. Je songe au bien qu'ils me font , et non au mal qu'ils me veulent faire. Je m'en vais tâcher de mettre à profit le temps que j'ai pour remplir mes fonctions. J'aurois eu de la peine à me tourner à bien , sans les coups d'étrivière dont on m'a honoré. Pourvu que j'en fasse un bon usage , ils me vaudront mieux que la plus éclatante prospérité. Je vous en souhaite autant , madame , dans votre famille , que vous en pourrez porter sans oublier Dieu. Je le prie qu'il bénisse le mariage auquel vous travaillez ¹. La carrière où vous êtes a bien des épines avec des fleurs. Parmi tant d'affaires , souvenez-vous qu'il y en a une qui terminera toutes les autres , et qui en fera sentir l'illusion. Mais ce n'est pas à moi à prêcher , et je renforce ma morale. J'honore toujours parfaitement monsieur le maréchal de Noailles , et j'espère que vous souffrirez , madame , que je remercie monsieur de Cayois de ne m'avoir pas oublié. Mon respect et mon zèle pour vous seront sincères jusqu'à la mort.

Pendant un voyage que j'ai fait à la campagne , j'ai perdu l'occasion du passage de monsieur le comte d'Ayen , que je regrette beaucoup.

LVI*.

A LA MÊME.

Sur le mariage de mademoiselle Lucie de Noailles.

A Cambrai , 28 janvier 1698.

PERSONNE ne vous fera , madame , un compliment plus sincère que le mien sur le mariage de mademoiselle votre fille ². Je ressens toujours avec le même cœur tout ce qui regarde votre personne et votre maison. Ce qui se passe ne me change en rien , et je suis seulement affligé du changement d'autrui par amitié et par estime. Si mes compliments s'arrêtent à vous , c'est , madame , que le temps ne me permet pas de les étendre plus loin. Je serai toute ma vie , avec tout le zèle et tout le respect du temps passé , madame , votre , etc.

¹ Celui dont il est question dans la lettre suivante. — ² Lucie-Félicité de Noailles , qui épousa , le 30 janvier 1698 , Victor-Marie d'Estrées , depuis duc , pair et maréchal de France.

LVII*.

A LA MÊME.

Sur la santé de la duchesse de Guiche : motifs qui obligent le prélat à rendre publiques ses défenses ; dispositions dans lesquelles il les publie.

A Cambrai , 28 février 1698.

JE n'ai appris , madame , l'état fâcheux où la santé de madame la duchesse de Guiche ¹ a été , que par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Si je l'avois su plus tôt , je n'aurois pas manqué de vous témoigner combien je m'intéresse toujours à tout ce qui la regarde , et par rapport à vous , madame , et par rapport à elle-même.

Au reste , quand j'ai borné mes compliments , je ne l'ai fait que contre mon cœur , et pour ne blesser point ceux que je n'ai pas crus disposés à les bien recevoir. Je déplore tous les jours , madame , la malheureuse nécessité où l'on m'a mis de déplaire aux personnes pour qui je conserverai toute ma vie un respect et un attachement véritable ². Mais si peu qu'on veuille bien pour un moment se mettre en ma place , on verra qu'ils ne m'ont laissé de ressource pour justifier la pureté de ma foi , qu'en montrant leur prévention. Du moins je ne le fais qu'à la dernière extrémité , avec la douleur la plus amère , et demeurant toujours dans les bornes de la plus grande vénération. Ce que je dis ici , madame , n'est point un simple compliment ; car toute ma conduite répond à mes expressions. C'est encore moins un ménagement de politique. On a poussé les choses si loin , qu'on ne m'en a laissé aucune à ménager pour la justification de ma foi. D'ailleurs , je crois que personne ne m'accusera d'être trop politique. Mais en vérité , madame , plus mes raisons me paroissent claires , plus je suis affligé qu'on m'ait réduit à les publier. Il ne m'est permis de les affaiblir par aucun adoucissement ; mais je tâche

¹ Marie-Christine , fille de la maréchale. Elle avoit épousé en 1687 Antoine de Gramont , comte , puis duc de Guiche , etc. — ² Après avoir signé la *Déclaration contre le livre des Maximes* , conjointement avec Bossuet et l'évêque de Chartres , M. de Noailles publia , à la fin d'octobre 1697 , une *Instruction pastorale* dirigée contre le même livre , quoi qu'il ne fut pas mention du titre. Fénelon s'étoit contenté jusque-là d'envoyer à Rome ses réponses aux écrits de ses adversaires ; mais sur les avis qu'il reçut de plusieurs cardinaux et autres prélats , il se vit obligé de les publier en France au mois de février 1698.

de ne dire que ce qui est précisément nécessaire à ma cause, et de le dire sans blesser ce qui est dû aux personnes ¹. Pour mon cœur, j'ose me rendre ce témoignage devant Dieu, qu'il n'est ni changé ni altéré. Je sépare entièrement les préventions que je crois voir dans les personnes, d'avec la vertu solide et toutes les autres qualités qui méritent d'être singulièrement révérees. Il y a long-temps que je les révère du fond du cœur, et je le fais aujourd'hui avec autant de joie que je le faisais autrefois. Si je me trompe, je demande à Dieu qu'il daigne m'ouvrir les yeux. Alors j'aurai une reconnaissance éternelle pour ceux qui ont eu le zèle de me vouloir corriger, quoiqu'ils aient passé les bornes en le faisant. Si, au contraire, je ne me trompe point, je ne cherche que le silence et la paix. Ma patience effacera peut-être peu à peu les préventions de ceux qui m'ont accusé. La liberté avec laquelle je parle, madame, est peut-être excessive, et je vous demande pardon de ce qui peut vous déplaire dans ce discours. Mais je n'ai pu me résoudre à faire l'action de ma vie à laquelle j'ai eu la plus forte répugnance, sans vous ouvrir mon cœur avec toute la confiance que vous m'avez inspirée par vos bontés. Je les ai trouvées constantes jusque dans les temps où je les attendois le moins, et où vous pouviez le plus vous dispenser de m'en donner des marques. Jugez, madame, de l'attachement à toute épreuve et du respect sincère avec lequel je serai jusqu'à la mort, votre, etc.

LVIII *.

A LA MEME.

Sur le mariage prochain du comte d'Ayen. Dispositions de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles.

A Cambrai, 15 mars (1698).

Je suis touché, madame, comme je le dois être, de trouver la bonté de votre cœur à l'épreuve de tout ce qui pourroit l'altérer à mon égard. Jugez par ma sensibilité sur une chose si touchante, de la sincérité de mon compliment sur le mariage que vous allez faire ². Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il soit aussi solidement heureux qu'il y a sujet de l'espérer. No-

nobstant tout ce qui se passe de triste et de pénible entre M. l'archevêque de Paris et moi, je ressens le plaisir de votre grande affaire, comme je l'eusse fait il y a quatre ans. Je fais malgré moi tout ce que je fais : mon cœur est toujours le même. Ce qui m'est le plus douloureux : c'est de me croire obligé à contredire un prélat que je respecte et que je révère. Plut à Dieu qu'il eût voulu m'ouvrir son cœur dans le temps ! j'ai toujours voulu lui ouvrir le mien sans réserve. Laissons, madame, mes sujets de tristesse, et revenons à votre joie, qui est aussi la mienne au milieu de mes peines. Je voudrais pouvoir témoigner à toute votre maison combien je m'intéresse à tout ce qui la touche ; mais vous êtes assez bonne pour recevoir seule tout ce que je n'ose étendre plus loin. Je vous dois, madame, et je vous conserverai toute ma vie le zèle le plus sincère.

LIX.

(XL.)

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Sur les progrès du jansénisme dans les Pays-Bas, et sur un ecclésiastique que Fénelon désiroit avoir pour la direction de son séminaire.

(Mars) 1698.

Comme vous continuez à nous donner des marques de votre bonté et de votre confiance, il est bien juste que nous continuions à vous témoigner notre reconnaissance. Je vous rends donc mille grâces, monseigneur, de la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ¹.

Ce que vous me mandez des sentimens d'une grande partie des docteurs des Pays-Bas en faveur du jansénisme, des liaisons qu'ils ont à Paris, de leur autorité et de leur crédit à Rome, et tout le reste que vous m'écrivez sur ce sujet, me semble tout-à-fait considérable, et les suites en paroissent bien à craindre et très-dangereuses. Je crois comme vous, qu'on ne peut trop porter tout ce qu'il y a de théologiens zélés, et qui ont de la droiture et de la modération, à redoubler leur vigilance, et à bien peser les conséquences de ces étroites unions et de ces secrètes correspondances. Les docteurs que je connois ne s'y endorment pas. Je ne manquerai pas,

¹ Il a ici en vue M. de Noailles, archevêque de Paris. —

² Le mariage du comte d'Ayen, fils de la maréchale, avec Françoise d'Aubigné, nièce de M^{me} de Maintenon, qui eut lieu le 1^{er} avril suivant.

¹ Voyez, dans la vi^e section, la lettre du 28 février 1698, à laquelle celle-ci répond.

dans l'occasion, de me servir utilement de l'avis que vous me donnez.

Je pense vous devoir dire, monseigneur, que Mgr de Chartres ne s'endort point sur tout ce qui lui paroît Janséniste. Il a encore parlé là-dessus, il n'y a pas long-temps, d'une manière aussi forte et aussi juste qu'on le puisse désirer.

Il faut que je vous dise encore à mon égard, puisque je sais que vous prenez quelque intérêt à ma santé, qu'elle n'est guère bonne, que l'incommodité de mes jambes est bien augmentée, que la fluxion dessus les yeux revient de temps en temps. Il m'est difficile de lire beaucoup de suite, et de m'appliquer aussi long-temps que je le souhaiterois. J'ai pourtant lu presque entièrement, mais à diverses fois, vos deux derniers imprimés ¹, dont j'ai ouï parler avantageusement pour vous. Je n'ai vu qu'en passant le nouveau livre de l'*Histoire du Jansénisme* ², sans que j'aie eu le temps de me le faire lire. J'accepte l'offre que vous me faites de me l'envoyer, et je le recevrai avec plaisir.

Quant à M. Sabatier, j'ai bien de la douleur de n'avoir rien à vous dire, monseigneur, qui puisse répondre au désir que vous auriez de l'avoir pour votre séminaire. Il se trouve si fort lié à Mgr d'Autun, qui a pour lui une estime et une amitié toute particulière, que je ne vois nulle apparence de réussir dans la proposition que vous souhaitez que je lui fasse. Cependant, si nous voyons dans ses dispositions ou dans celles du prélat quelque ouverture pour lui exposer votre désir, nous en profiterons volontiers, et il ne tiendra pas à nous que vous ne soyez satisfait. En tout cas, peut-être ne serons-nous pas toujours dans la disette où nous sommes présentement.

Au reste, nous prions et prions bien notre Seigneur pour votre grande affaire. Nous en attendons le jugement avec quelque impatience; et cependant je loue et bénis de bon cœur sa divine bonté, pour les dispositions édifiantes où il vous met sur le succès qu'il lui vaudra donner. Permettez-moi, je vous supplie, de vous confirmer les assurances que je vous ai assez souvent données du profond respect avec lequel je suis, etc.

¹ C'étoit probablement la *Réponse à la Déclaration* et au *Summa doctrinae*, ou bien la *Dissertation sur les véritables oppositions entre la doctrine de M. de Meaux, etc.* — ² C'est sans doute l'*Histoire abrégée du Jansénisme* (par Jean Louail, et M^{lle} de Joncouv), qui parut en 1698. Voyez Moréri, art. LOCAL. Dans la *Bibliothèque histor. de la France*, on dit que cette *Histoire* est de Jacques Fouillon, mort en 1736.

LX**.

DE FÉNELON A M. DE BERNIÈRES.

Il lui exprime le désir de cultiver son amitié.

A Aymeries, 9 août (1699).

JE ne puis, monsieur, me résoudre à partir d'une maison qui est un peu la vôtre, sans vous dire combien elle me paroît belle, et combien j'aurois souhaité de vous y rencontrer. J'irois chercher à Maubeuge ce que je ne trouve point ici, si j'étois libre de suivre mon inclination, et de changer l'ordre des visites de paroisses auquel je me suis engagé. J'espère, monsieur, que dans la suite je pourrai avoir l'honneur de vous aller voir, et de cultiver l'amitié que vous avez eu la bonté de me promettre. J'en ai déjà trop de marques solides pour en douter : de ma part, je ressens ici combien tout ce qui a quelque rapport à vous m'intéresse; car les beaux fossés, les prairies, le voisinage de la forêt, le canal de la rivière, et la vue d'un joli paysage me font un vrai plaisir, quand je pense que tous ces agréments joints à une maison commode sont à votre usage. Je souhaite que vous vous en serviez long-temps, et que ce pays ne vous perde point de quelques années. Ce souhait est fort intéressé, je l'avoue. Je ne saurois finir cette lettre sans vous supplier de me conserver dans le souvenir de madame de Bernières, qui m'a paru, dans mon petit séjour de Maubeuge, d'une politesse et d'une solidité très-rare. Personne ne vous honorera jamais, monsieur, plus parfaitement que votre très-humble et très-obéissant serviteur.

LXI.

(XLI.)

A M. TRONSON.

Il lui redemande quelques papiers, et lui parle de nouvelles importantes qu'il a apprises à Bruxelles.

Au Château-Cambresis, 4 octobre (1699).³

IL y a long-temps, monsieur, que je me suis privé de la consolation de tout commerce avec vous, afin de ne vous commettre en rien, et de ménager les intérêts de Saint-Sulpice, qui me sont très-chers. Mais je ne crois pas man-

quer à cette règle de discrétion , en vous écrivant par une voie très-secrète , et ne le faisant que pour vous supplier de confier à l'amî qui vous rendra cette lettre , les papiers que j'ai laissés entre vos mains. Ils passeront de celles de cet ami avec une entière sûreté dans les miennes. Vous n'avez aucun usage à faire de ces paperasses , et Dieu sait avec quelle joie je vous les laisserois plus long-temps , si vous le désiriez : mais comme je suis persuadé qu'elles vous sont très-inutiles . je vous supplie , monsieur , d'avoir la bonté de me les renvoyer.

Je reviens d'un voyage que j'ai fait à Bruxelles , où j'ai su bien des choses très-importantes , dont le détail pourra passer jusqu'à vous par un canal sûr. Il faut que je vive en ce pays , comme un homme qui n'a ni yeux ni oreilles sur certaines choses. Ma santé ne fait que croître dans le travail , et j'ai soutenu depuis trois mois , en visites , des fatigues dont je me croyois très-incapable. Dieu donne la robe selon le froid. Je souhaite de tout mon cœur , monsieur , que votre santé , qui est plus utile que la mienne , se conserve de même. Ce qui me fait une véritable peine dans mon éloignement , c'est que je ne puis vous embrasser , et vous entretenir cordialement. Du reste , j'ai , Dieu merci , le cœur dans une paix profonde , et je ne pense qu'à mes fonctions. Priez pour moi , je vous en conjure , et faites prier les bonnes ames. Je demande à M. Bourbon ¹ , que je salue de tout mon cœur , neuf messes à Lorette ² , que je lui paierai par un petit présent à la chapelle , de ce qu'il jugera le plus convenable au lieu. Je serai , monsieur avec tendresse et vénération jusqu'au dernier soupir de ma vie , etc.

crire , qui me fait assez connoître la continuation de votre amitié , et que la cessation de tout commerce n'a été qu'un effet de votre bonté , qui a voulu éviter de me commettre en rien , et a cru devoir ménager les intérêts de Saint-Sulpice qui lui sont chers. C'est une grâce dont je ne puis assez vous remercier , et que je souhaiterois bien être en état de pouvoir dignement reconnoître. Plût à Dieu que cette lettre , que je remets avec les papiers que vous désirez entre les mains de votre ami qui m'a apporté la vôtre , vous pût faire connoître tous les sentimens de mon cœur ! vous verriez combien sincèrement il est à vous.

Si les nouvelles de la parfaite santé dont Dieu vous fait jouir au milieu des fatigues de votre visite et des travaux de votre diocèse me donnent bien de la joie , celles que vous avez apprises dans le voyage que vous avez fait à Bruxelles m'ont extrêmement affligé ; car je comprends combien on en doit craindre les suites , et combien , si Dieu n'y met la main , elles seront funestes à l'Église. J'en ai déjà su tout le détail , et peut-être trouverai-je occasion de m'en servir utilement. Je ne doute pas que vous n'ayez extrêmement à souffrir ; mais il faut espérer que celui pour lequel vous travaillez , vous donnera abondamment ce qui vous sera nécessaire pour l'accomplissement de tous ses adorables desseins. Je joindrai volontiers mes prières à celles que vous souhaitez qu'on fasse à Lorette , et dont il ne tiendra pas à M. Bourbon que vous ressentiez les effets. Soyez bien persuadé , je vous supplie , de l'attachement sincère et du profond respect avec lequel je suis , etc.

LXH.

(XLII.)

DE M. TRONSON A FÉNELON.

Il le remercie de la continuation de son amitié , et lui témoigne sa crainte de le voir engagé dans de nouveaux embarras.

Octobre 1699.

Les bonnes nouvelles que vous me donnez de votre santé m'ont causé une véritable joie. Elle a été beaucoup augmentée par la manière obligeante dont vous me faites l'honneur de m'é-

¹ Directeur au séminaire , et secrétaire de M. Tronson. —
² Chapelle du séminaire de Saint-Sulpice à Issy pres Paris , construite sur le modèle de celle de Lorette en Italie.

LXIII.

(XLIII.)

DE M. LE TELLIER , ARCHEVÊQUE
DE REIMS , AU MÊME ¹.

Il lui envoie un recueil de pièces qui regardent les deux archevêchés.

A Versailles , ce 18 novembre 1699.

Je viens de faire imprimer un recueil qui regarde autant votre archevêché que le mien. Vous en trouverez dans ce paquet quelques exemplaires , que vous serez peut-être bien aise

¹ L'original de cette lettre , ainsi que de la réponse de Fénelon , est aujourd'hui dans les archives de la ville de Cambrai.

de faire conserver dans vos archives et dans celles de votre chapitre. Je suis d'ailleurs obligé à vous faire connoître que j'ai satisfait à la clause apposée dans la bulle et dans le décret d'union de l'abbaye de Saint-Thierry à mon archevêché, en renonçant comme je l'ai fait, et mon chapitre après moi, à tous droits de juridiction métropolitaine sur votre église et sur celles de Tournai, d'Arras, de Saint-Omer et d'Ypres¹. J'ai cru que cette voie vous seroit plus agréable que celle d'une signification, que j'aurois pu vous faire de l'accomplissement de cette clause; c'est pour cela que je l'ai choisie. Elle me fournit une occasion favorable de vous assurer que je suis toujours très-véritablement, etc.

L'AR. DUC DE REIMS.

LXIV. (XLIV.)

DE FÉNELON A M. LE TELLIER.

Il remercie ce prélat du recueil de pièces qu'il lui a envoyé.

A Cambrai, 20 novembre (1699).

JE viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, avec les exemplaires de votre nouvel imprimé. L'exactitude ne sauroit être plus grande qu'elle l'est dans ce recueil de pièces. Je vous dois et je vous fais avec plaisir un remerciement sur la manière dont il vous a plu de m'en faire part. C'est avec une parfaite sincérité que je suis, etc.

LXV. (LIII.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Il lui demande sa protection pour un jeune ecclésiastique, et lui parle de trois lettres publiées par le P. Malebranche, contre le traité de la *Connoissance de soi-même*.

Ce 3 décembre (1699)².

LA bonté dont votre grandeur m'honore, me donne la confiance de lui demander l'honneur

de sa protection pour le jeune homme qui aura celui de lui rendre cette lettre. Il est d'honnête famille, élevé à Paris avec soin : il y a fait ses études, et soutenu une thèse avec succès à la fin de son cours de philosophie. On l'avoit destiné à l'état ecclésiastique, où il étoit entré par la tonsure; il portoit le surplis dans une paroisse de Paris, et étoit prêt, il y a trois ans, d'entrer en théologie, lorsqu'un jour il se vit inopinément enlevé par des soldats et mené malgré lui à la guerre. Quelques mouvemens que ses parens se soient donnés, ils n'ont pu jusques ici l'en retirer. Il a seulement obtenu de venir passer ici six semaines, pendant lesquelles il a vécu auprès de M. son oncle, ecclésiastique très-édifiant de cette ville, avec une régularité, une application à l'étude et aux exercices de piété, qui a fait souhaiter à tout le monde de le voir en liberté de s'y donner tout entier comme il en a le dessein, M. son oncle a fait ce qu'il a pu pour la lui procurer; mais dans le temps qu'il espéroit d'y réussir, ce jeune homme a reçu ordre de retourner à Cambrai, où est sa garnison. Dans ce contre-temps, M. son oncle, persuadé que M. le gouverneur de Cambrai pourroit très-facilement faire donner la liberté à son neveu, dans une réforme que l'on va faire à son régiment, m'engage, monseigneur, à vous prier très-humblement, comme je le fais avec bien du respect, d'en vouloir dire un mot à M. de Montberon. Il se fera un plaisir de vous faire rendre un soldat qu'on a témérairement enlevé du camp de l'Église de Jésus-Christ, et vous avez particulièrement droit de le répéter en qualité d'un des principaux chefs de cette milice. Il y a tout sujet de croire que c'est un bon soldat que vous lui rendrez : il a de l'esprit; les inclinations en sont bonnes; et il ne paroît pas que le métier qu'il a fait depuis trois ans ait entamé son innocence. A toutes ces raisons j'ajoute, monseigneur, que M. son oncle a pour votre personne une vénération et un attachement à vos intérêts que je ne puis vous exprimer. Il s'appelle M. de Montauan, fort ami de MM. de Royal-Pré et Dupuy.

Il faut profiter de cette occasion, monseigneur, pour vous dire qu'il paroît depuis peu trois lettres du P. Malebranche contre l'auteur de la *Connoissance de soi-même*¹. M. le chan-

¹ On trouvera de plus amples détails sur cette affaire dans la 18^e section de cette correspondance, où nous avons placé le *Mémoire* que Fénelon composa en 1695 contre les prétentions de l'archevêque de Reims. Nous n'avons pu, malgré nos recherches, découvrir un exemplaire du recueil dont il est parlé dans cette lettre. — ² C'est par erreur que cette lettre a été placée parmi celles de 1700, dans l'*Édition de Versailles*.

La date de 1699 est clairement déterminée par ce que dit le P. Lami, des trois lettres du P. Malebranche qui paroissent depuis peu. Ces trois lettres parurent en 1699, à la suite d'une nouvelle édition des *Méditations chrétiennes* du même auteur (Voyez, à ce sujet, l'*Hist. litt. de Fen.* 1^{re} part., n. 125, note).

³ Le P. Lami avoit publié, en 1698, dans le t. vi de son *Traité de la Connoissance de soi-même*, trois éclaircis-

celier lui avoit refusé son privilège ; mais il a trouvé le moyen de les faire imprimer sans cela. Il accuse cet auteur d'avoir admis dans le dernier chapitre du troisième tome de la *Connoissance de soi-même*, un *désintéressement qui est le fondement de la folle et brutale indifférence des Quêtistes*. L'auteur prétend bien qu'il ne s'y en trouve pas la moindre trace, et que ce père lui donne dans ses *Lettres* des sujets infinis de prises. Il y répond actuellement, et il me dit dernièrement que, si vous le trouviez bon, il se donneroit l'honneur de vous envoyer ses réponses, avant que de les faire imprimer. Ce qu'il y a d'assez plaisant, c'est que, depuis près de cinq mois que les *Lettres* du P. Malebranche paroissent manuscrites, l'auteur n'en a encore pu voir qu'une, et quelques extraits des deux autres, le père ne lui en ayant point envoyé. J'ai eu l'honneur de vous en écrire deux, depuis un mois, que je crois que vous aurez reçues.

Voici encore un petit mot du XIII^e chapitre de l'*Esprit des Religieuses du Saint-Sacrement*. Ce chapitre a pour titre : *De l'abandon de l'ame au bon plaisir de Dieu*.

« Il faut nécessairement demeurer tout abandonné à la disposition divine, pour le temps » et pour l'éternité, sans vous mettre en souci » de vos intérêts ; mais seulement demeurer en » foi sous la conduite de Dieu, ... n'ayant pour » toute disposition distincte, qu'une humble » soumission au bon plaisir de Dieu, qu'un » acquiescement simple à ses adorables conduites ; trouvant bon qu'il fasse de vous, comme » de son ouvrage, tout ce qu'il lui plaira, sans » vous regarder vous-même. ni ce que vous » êtes, ni ce que vous deviendrez. »

Je suis avec infiniment plus de zèle et de respectueux attachement, que je ne puis vous le dire.

ments ou dissertations, dans lesquelles il combattoit fortement le sentiment du P. Malebranche sur la nature de la charité. A ces éclaircissements, le P. Malebranche opposa, en 1699, les trois lettres dont parle ici le P. Lami. Celui-ci se proposoit d'y répliquer ; mais on verra plus bas que ses supérieurs crurent devoir mettre fin à cette controverse, en lui défendant de répondre au P. Malebranche. (Voyez, ci-après, *Lettre de Fén. au P. Lami*, du 13 déc. 1700.)

Nous remarquerons, en passant, que le sujet de cette controverse n'est pas exactement exposé par le card. de Bausset, dans les premières éditions de l'*Histoire de Fénelon* (liv. IV, n. 38). Elles sont corrigées sur ce point, dans l'édition de 1850 (liv. IV, n. 117). Voyez aussi l'*Hist. litt. de Fénelon*, II^e part., n. 125.

 LXVI.

(XLV.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il lui témoigne la plus haute estime, et lui offre ses services.

Romæ, 9 januarii 1700.

Illustrissime et reverendissime Domine,

LÆTITIA longè majori efferrî soleo de amicorum consolationibus, quàm de meis honoribus : in his enim partem habet etiam fortuna, in illis duntaxat affectus. Quidquid enim exultationis in hac mea ad cardinalatum promotione (quæ præter omnem meam expectationem et desiderium, ac prorsus ex inopinato contigit), expertus sum, id ex hoc voptissimum capite profluxit, nempe ex certa prævisione lætitiæ, quam exinde perceptura erat Dominatio vestra illustrissima, cujus totus ego ex asse sum. Hæc namque est jugis consolatio mea (Deus scit quod non mentior), intentis mentis meæ oculis assidû admirari, et mecum animo indesinenter revolvere præclarissimas vestri heroici pectoris dotes, eximiam religionem, ac pietatem extremis probationibus tentatam, et ubique summis præconiis celebratam, pastorem vigilantiam apostolicis temporibus dignam, omnigenam doctrinam ac eruditionem locupletissimè comprobata, invictum animi robur, ac, ut verbo rem absolvam, virtutum universarum complexionem omni invidiâ majorem. Plura alia gravissima, quæ hyperbolicum aliquid sonare videntur, hic mihi atxenda forent, quæ Dominatio vestra illustrissima ex domino abbate de Chanterac intelliget. Nunc mihi superest, quâ maximè anhelare jussiones vestras, et ex intimo cordis protestari nihil in hac vita jucundius, nihil gratius mihi accidere posse, quàm frequentes nuntios audire de vestra amplissima Dominatione, quam in studio et observantia mea perpetuò primam habeo ; omnesque res, si quæ ad me delata erunt, quas pertinere intelligam ad dignitatem atque amplitudinem vestræ spectatissimæ personæ, omni meâ curâ, diligentia, operâ, studio denique omni meo ita complectar, ut vos ex ipsis operibus meis evidenter comprobetis, quòd æternum maneo Dominationis vestræ illustrissimæ et reverendissimæ

Servus verus,

JOANNES MARIA Card. GABRIELLIUS.

LXVII. (XLVI.)

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il raconte à cet abbé les circonstances de sa promotion au cardinalat.

Rome, 9 januarii 1700.

GEMINIS litteris Dominatio tua illustrissima, vergente ad finem anno proximè superiori, me honorare dignata est; altera, die 25 novembris conscripta, altera verò, die 4 decembris. Ex acceptissima prima tua epistola incredibilem hausit voluptatem de optimis nuntiis jam aliunde publicè famâ mihi notis, domini mei Sebastiani (*arch. Camerac.*), cujus eximiorum meritorum memoria meo e pectore non prius elabatur, quàm hæc anima: eadem quippe mihi erit et vivendi, et de eo assiduè cogitandi, ac loquendi meta. Non parum quoque delectamenti mihi conciliavit illa prælibatæ tuæ primæ epistolæ particula de libro F. D. Julii¹, nuper istis in regionibus edito, cujus si unicum exemplar absque gravi tuo incommodo obtinere possem, id mihi pergratissimum foret.

Alterius tuæ epistolæ argumentum, potiùs consolatorium quàm gratulatorium esse debet. Sperabam namque, me exacto generalatûs munere, in solitudine, quam maximè amabam, liberum ab omni curâ deinceps mihi et Deo vacaturum, eùm ex improvise, nihil mihi tale cogitanti, affertur nuntius de mea in amplissimum cardinalium collegium cooptatione. Dum enim consistorium die 14 novembris habebatur, et cardinalium creatio peragebatur, ego omnium harum rerum penitus insecus, disputationi thesium de theologia polemica, in collegio Urbano de Propaganda tude, pro meo munere actu præsidebam. Vix adduci potui, ut quinto hac de re misso nuntio fidem præstarem, adeo alienus ab hoc negotio degebam. Elegeram siquidem, ut cum meo S. P. Bernardo lo-

quar, abjectus esse in domo Dei mei, et in convivio ejus recumbere in novissimo loco; sed placuit dicere ei qui me invitavit: Amice, ascende superiùs. Timeo tamen, ne fortè contingat, serò miserabilem illam emittere vocem: A facie iræ et indignationis tuæ elevans allisisti me. Verùm, ut plures amici mihi ex eodem sancto abbate reposuerunt: Digitus Dei fuit iste, suscitans de pulvere egenum, et de stercore erigens pauperem, ut sedeat cum principibus.

Cæterùm candidè, pro more meo, sensum hunc meum aperire debeo. Pro certo habeat Dominatio tua, quòd D. Julius (*card. Gabrielius*) non in aliud (præter Deum) refundere potest suæ exaltationis causam, quàm in commodatam a se advocacionem domino Sebastiano (*arch. Cameracensi*). Scio quod loquor. Non possum plura fidere chartæ. Hoc unum scias, et obstupescas. A tribus mensibus, D. Basilius (*Innocentius VII*) quibusdam apertè et rotundis verbis declaravit, se velle facere monachum (*cardinalem*) D. Sebastianum (*arch. Cameracensem*)¹; sed hæc publica declaratio fortè negotii exitum inturbavit. Jam noverit Dominatio tua, quomodo, die 22 novembris, qua in ecclesia (nempe in illa ubi altero anno pro die festo sancti Bernardi scena illa adornata ex suggestu fuii), qua in functione, quibus presentibus delatum fuerit Morimundum (*in Galliam*) istud nuntium de mea promotione, cui post decem dies supervenit promotio domini cardinalis Radolovick, archiepiscopi Theatini. Dominus Erasmus (*abbas Bossuet*), ut mihi certà et fideli revelatione constat, ante suum ab Urbe discessum, palàm jactitavit, se tot ac tanta maledicta contra Julium (*cardinal. Gabrielium*) D. Basilio (*Innocentio VII*) evomuisse, ut illius res omnino desperatæ et deploratæ essent. Sed alia Dei, alia malignantium consilia sunt. Hæc omnia penitus secreta serves, et tantummodo credas illa domino meo Sebastiano (*arch. Cameracensi*), cujus unius gratiam pluris facio, quàm omnium hominum totius mundi. Proinde te recipio in valem conservationis

¹ Nous conjecturons que le livre dont il est ici question est la Défense du cardinal Sfondrate, intitulée: *Dispositio notarum XL, quos scriptor anonymus Em. card. Caeslini Sfondrati libro cui titulus: Nodus prædestinationis, quantum homini licet, dissolutus, inussit; Coloniae Agrippinae, 1698.* L'auteur de ce livre étoit le card. Gabrielli; ce qui nous fait penser qu'il se désigne lui-même par le nom de *Julius*, dans cette lettre et dans quelques-unes des suivantes. D'autres personnages y sont aussi désignés par des noms supposés. Toutes nos recherches n'ont pu nous procurer que la clef d'un fort petit nombre. Nous mettrons entre parenthèses, à la suite des faux noms, les personnages sur lesquels tombent nos conjectures.

¹ On peut bien penser que Louis XIV n'auroit pas donné son agrément pour ce choix. Une lettre du marquis de Torcy au marquis de Louville, qui accompagna Philippe V en Espagne, quelques mois après, lève tout doute à cet égard. « Le Roi, » écrivoit-il au mois de juin 1701, craint que Sa Majesté » Catholique n'ait d'elle-même l'intention de nommer M. de » Cambrai au cardinalat. *Ce n'est*, m'a-t-il dit, *qu'une crainte » sans fondement*; néanmoins il en eût à son petit-ils, Vous » voyez ou cela irait, si vous vous laissiez aller. Veillez donc » à empêcher cette résolution, et à la faire rejeter bien loin, » si le nonce Baragoum la suggérait. *Mém. de Louville; 1818: ch. VI, l. 1^{re}, p. 170.*

gratiæ ejusdem mei domini, cujus jussa, quæso, mihi impetres; et interim me tuis precibus apud Deum commendo.

LXVIII. (XLVII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il lui rend raison du silence qu'il a gardé à son égard depuis long-temps ¹.

A Cambrai, 4 février (1700).

IL y a un temps infini, mon révérend père, que je n'écris plus à personne hors de ce diocèse, sans une absolue nécessité : mais comme je crains que vous ne pensiez que j'ai cessé d'être pour vous tel que je dois être, je crois devoir interrompre mon silence, pour vous assurer que je vous honorerai et chérirai toute ma vie. Rien ne me feroit plus de plaisir, que de pouvoir vous en donner des marques solides. Je crois que le silence que je garde sera de votre goût, et que vous trouverez qu'il convient à mon état. Je me borne à mes fonctions. Priez pour moi, je vous en conjure, et procurez-moi les prières des bonnes âmes auxquelles vous pouvez inspirer cette charité. Comme vous n'avez pas les mêmes raisons que moi de vous abstenir d'écrire, je ne crains pas de vous demander des nouvelles de votre santé, sur lesquelles je ne modère pas autant ma curiosité, que sur beaucoup d'autres choses.

Je serai toute ma vie, mon cher père, tout à vous avec une cordiale vénération.

LXIX. (XLVIII.)

DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ
DE CHANTERAC.

Il lui témoigne son estime et sa vénération pour l'archevêque de Cambrai.

Rome, 6 februarii 1700.

GRATISSIME mihi semper accidit litteræ Dominationis vestræ illustrissimæ : tametsi eas

¹ On voit, par cette lettre et par plusieurs autres, que Fénelon, depuis la condamnation de son livre, au mois de mars 1699, avoit pris le sage parti de se renfermer dans l'exercice des devoirs de son ministère, et d'éviter toutes les relations qui auroient pu le compromettre, lui ou ses amis.

alio in argumento jucundiori et lætiori versari mallet. Hoc unum siquidem mihi in deliciis erit, assidue præ mentis oculis habere, suspicere, venerari ac colere dominum meum ¹ Sebastianum (*arch. Camerac.*) eique in omnibus obsequi. Hujus etenim incomparabilem zelum in arcendo e sui gregis pabulo pestiferorum librorum virus, heroicam constantiam in perferendis serenâ fronte adversis, eludendisque mirâ prudentiâ insidiosis machinationibus, ac confundendis pertinacissimis æmulis plenis contentione et malignitate, dolosque totâ die meditantibus, numquam satis demiror. Multæ porro, ut monet Sapiens, sunt insidiæ dolosi, et bona in mala convertens insidiatur, et in electis imponit maculam. Grates modò cum patiente referendæ sunt Altissimo, qui dissipavit cogitationes malignorum, ne possint implere manus eorum, quod cœperant, et consilium pravorum dissipavit. Hæc omnia, et quæ deinceps Dominatio vestra mihi significare dignabitur, quàm sanctè arcana servabo, nec nisi alicui D. Sebastiani (*arch. Camerac.*) exploratissimo ac prudentissimo amico quàm caustissimè aperiam, quemadmodum heri præstiti cum eminentissimo domino meo cardinali Radoloviko, nostro communi amico. Quid in hac curia sparserint in D. Sebastianum (*arch. Camerac.*) ejusdem adversarii, non satis mihi perspicuum est, ut pote quia die meæ promotionis, 14 novembris, meo cœnobio egredi non potuerim usque ad 3 labentis mensis diem, quâ purpureo galero, unâ cum eminentissimis meis Radoloviko et Sperello, à summo Pontifice in consistorio secreto donatus fui, et tunc incidenter hæc pauca duntaxat verba excepi a quodam *Monacho (cardinali)* adversæ partis, nimirum, se nolle amplius immisceri quibusdam rebus sibi a D. Erasmo (*abb. Bossuet*) in D. Sebastianum (*arch. Camerac.*) descriptis. Quæ autem Dominationi vestræ de piissimo illo *Monacho (cardinali)* perinde ac si iste de sana D. Sebastiani (*arch. Camerac.*) mente in rebus fidei subdubitet, indicata fuere, solerter investigabo, et meâ vel alterius communis amici operâ, quidquid dubietatis fortasse in eo supererit, ab illius mente eliminare studebo. Inter hæc D. Julianus (*Norvisius*) velis remisque contendit D. Basilii (*Innocentii XII*) locum occupare, singulosque prehensare affectat : sed id, uti spero, ei ex sententia non succedet, nec ipse aliquot abhinc diebus commodâ utitur valetudine. Vale inter-

¹ Voyez la note 1^{re} de la lettre LXVII, ci-dessus, page 533, 1^{re} col.

rim , illustrissime domine , et plurimam meo nomine salutem dilectissimo meo D. Sebastiano (*arch. Camerac.*) impertias.

LXX. (XLIX.)

DE FÉNELON AU P. *** ¹.

Témoignages d'amitié. Sa soumission au décret qui condamne son livre.

A Cambrai , 9 mars 1700.

In solis tu mihi turba locis ².

MALGRÉ les nombreuses occupations que me donne tous les jours mon ministère , je ne saurois , mon bon père , en passer un seul sans penser à vous ; et soyez bien assuré que si je mets quelquefois un peu de retard dans mes réponses , c'est que je ne puis faire autrement. Vous avez reçu des nouvelles de notre bon duc , m'a-t-on dit , et j'ai entendu dire qu'il avoit dessein de vous appeler près de lui incessamment. C'est une chose que j'approuve fort , non parce que je la lui ai conseillée , mais parce qu'elle deviendra utile , du moins je l'espère , à tous les deux.

Rome a parlé , mon révérend père ; c'est à moi à me soumettre et à m'humilier. Que M. de Meaux jouisse de sa victoire ; il le peut : je ne l'en estimerai pas moins pour cela. Celui qui lit au fond des cœurs nous jugera un jour , et c'est à son tribunal que j'attends.

Recevez mes sincères amitiés , mon bon père , et me croyez pour la vie , votre , etc.

LXXI. (L.)

DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ
DE CHANTERAC.

Sur un ouvrage du P. Massoulié , et un écrit contre le cardinal Sfondrate. Diverses nouvelles du temps.

Rome , 4 maii 1700.

GRATISSIME mihi acciderunt novissima litteræ Dominationis tuæ illustrissima , quibus de tua optima valetudine . et D. meo Sebastiano

(*arch. Camerac.*) inter audacissimorum hostium insultum semper imperterritum et immotum me admones.

Inclusam tibi hic transmitto epistolam funebrem , etc. compositam a patre Massoulié qui a quindecim diebus mihi detulit librum a se conscriptum gallico idiomate , de materia orationis ¹ , etc. typis Parisiensibus editum , et D. illi archiepiscopo dicatum , quem sexennio antè jussu reverendissimi patris Ferrarii , magistri sacri palatii apostolici , nunc cardinalis , recognoveram , et elucubraveram approbationem in eodem libro impressam ; qua de re memini , me non semel cum Dominatione tua colloctum hic Romæ fuisse. Nec mea me fefellit opinio , nimirum , quòd totus ille liber propter *capsulam* ² esset immutandus , quod factum adverto , ut ex ipsis parergis liquet. Non ampliùs propter gravissimas causas publici juris fient extremae tabulae Juliani (*Norisii*) , ubi inter plura reflexione digna , sesquipedalibus litteris delineatur intestinum et immortale odium in doctores , et proinde nomen *Divini* istis in regionibus sibi pepererat , et viam ad Basilii (*Papæ*) locum invadendum , variis artibus et reconditis moliminibus , etiam a D. Erasmo (*abb. Bossuet*) fabricatis , et nunc patefactis , sibi paraverat.

Domnus Eugenius pluries mihi dixit , quòd a multo tempore expectat a D. Cyrillo (*abb. de Chanterac*) responsum ad quamdam suam epistolam ei scriptam pro quodam negotio D. canonici La Templerie . cui nomine meo salutem plurimam dicas.

Unica ex omnibus patens fuit causa , quare monachi (*cardinales*) Morimundo (*Gallio*) profecti in Claramvallem (*Roman*) sese intempetivè receperint , scilicet . celebratio capituli generalis pro electione novi Basilii (*Papæ*) , de cuius salute jam conclamatum esse ipsi putabant.

A viro fide dignissimo et præcipuo , tempore insectationis *capsulae* in Morimundo degente , apud D. Alphonsum certior factus sum , quòd Gaspar et Eusebius propter illam insectationem præ manibus se habere credebant monachatum (*cardinalatum*) a D. Basilio (*Imocentio XII*) sibi impartiendum.

Non mihi nova advenerant , quæ mihi significat D. Cyrillus de capitulo generali in Morimundo sub finem incuntis mensis celebrando ³.

¹ Cet ouvrage du P. Massoulié , Dominicain , est intitulé : *Traité de la véritable Oraison* ; il fut imprimé à Paris en 1699 , et dédié à M. de Noailles , archevêque de cette capitale. —

² *Capsula* désigne l'affaire du livre des *Maximes des Saints*. —

³ L'assemblée du clergé de France , qui commença le

¹ L'original fait partie de la collection précieuse d'autographes de M. le marquis de Dolomieu , qui nous a permis d'en prendre copie. — ² TABELL. lib. IV, *Eleg.* XIII, v. 12.

et de persecutione movenda in doctores obtentu doctrinæ ab ipsis assertæ in materia gratiæ et prædestinationis, ex quibus capitibus potissimum incessetur liber Julii (*ipsius card. Gabriellii*), qui nihili penitus facit eorum astus et dolos. Ipsi enim pro more suo pugnabunt textibus mutilatis, obruncatis, interpolatis, concisis, et mendaciis; et proinde similes gerræ et officinæ nullum ei facessent negotium, maximè quòd sententiæ illæ de gratia et prædestinatione non adhuc ab Ecclesia proscriptæ sunt, et palàm in catholicis scholis edocentur et propugnantur. Doctores hisce de rebus jam præmoniti sunt, et D. Stanislaus mihi ostendit prima quædam folia cujusdam libelli Coloniae impressi, cum hac epigraphe: *Augustiniana Ecclesie Romanæ doctrina a cardinalis Sfondrati sono extricata, per varios sancti Augustini discipulos, illustrissimis et reverendissimis Ecclesie principibus, archiepiscopis, episcopis, cæterisque totius cæptis ecclesiastici ordinibus Cleri Gallicani in comitiis generalibus in palatio regio ad Forum S. Germani proximè congregandis nuncupata. Coloniae, typis hæredum Cornelii ab Egmond: cum approbationibus. 1700*¹. In præfatione hujus libelli enumerantur quædam scriptiones in librum cardinalis Sfondrati adornatæ, plures proferuntur propositiones censurâ dignæ ex eo libro extractæ, sed fœdè mutilatæ et detruncatæ: adducuntur quidam textus responsionis seu defensionis libri Sfondrati, planè insulsissimæ, fortè ab ipsis adversariis excogitatæ: recensentur ibi nomina plurium cardinalium, principum et regularium, ejusdem libri fautorum; sed ubique altissimum de me et meo libro silentium. Marcellus et Calixtus subirati videntur in Julium (*card. Gabriellii*) et in principio se veluti ab eo læsos ostendebant. Calixtus tamen sensim in Julium propendere videtur, et hoc mane ei visitationem restituit. Marcellus verò hæctenus domi moratur, et neminem recipit. Sparsus fuit per Urbem rumor, quod quamprimum D. Faustus² Morinundum petet, aliquot mensibus pro suis domesticis negotiis moraturus.

Anno proximè elapso omni jucunditate me

complevit lectio duplicis libelli¹ D. Sebastiani (*Cannerac.*) a Dominatione tua indicati, et a plerisque etiam hinc eximie commendati; et summo opere miror, quomodo exhinc arripiatur ansa exagitandi D. Sebastianum, quem propter hos libellos a nemine reprehensum, quin potius summè laudatum accepi. Quæso, Dominatio vestra humillimam meo nomine reverentiam domino meo Sebastiano præstet, meque illi maximo opere devinctum significet; et interim temporis angustiis coarctatus ex toto corde maneo, etc.

LXXII.

(LI.)

DE MM. DE BRISACIER ET TIBERGE
A FÉNELON.

Ils lui témoignent le désir d'avoir son avis sur la lettre qu'ils viennent d'écrire au Pape concernant l'affaire des cérémonies chinoises.

A Paris, 19 juin 1700.

Il y a long-temps que vous n'avez entendu parler de nous. Ne croyez pas cependant que nous ayons rien perdu de l'estime et du respect que nous avons toujours eus pour votre personne, et faites-nous la justice d'être bien persuadé que nous conserverons toujours les mêmes sentimens à votre égard. Oserions-nous compter aussi, monseigneur, sur la continuation de vos bontés, et prendre avec confiance la liberté de vous envoyer un exemplaire de la lettre que nous avons écrite au Pape sur les superstitions des cérémonies de la Chine, et que nous avons été forcés de rendre publique en France pour servir de réponse à plusieurs écrits des Jésuites, et surtout à la dernière lettre du P. Le Comte à M. le duc du Maine? Il nous a semblé que c'étoit pour nous un devoir indispensable de ne rien écrire dont nous n'eussions l'honneur de vous faire part, et que personne ne pouvoit mieux que vous, monseigneur, nous dire le jugement qu'on en doit porter, soit par les lumières dont vous êtes rempli, soit par l'amitié (si nous l'osons dire ainsi) dont vous nous honorez depuis si long-temps. Nous recevrons avec docilité tous vos avis, et nous serons sans changement avec un profond respect, etc.

¹ 25 mai. On avoit dessein d'y censurer quelques propositions des cardinaux Sfondrate et Gabrielli, qui furent ensuite retranchées. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 5, l. IV.

² Ce livre est un recueil d'écrits de divers auteurs, entre lesquels on cite Claes, docteur de Louvain, et du Vancel, qui a été si longtemps l'agent des Jansenistes à Rome. Voyez le *Dict. de Moréri*, art. VANCEL; et l'*Hist. de Bossuet*, liv. XI, n. 2, et suiv. — ³ *Marcellus et Calixtus*, sont vraisemblablement les cardinaux d'Estrees et de Janson; et *Faustus* le cardinal de Bouillon.

¹ Il indique sans doute le traité de l'*Education des Filles*, publié par Fénelon en 1687, réimprimé en 1696, et le *Télémaque*, imprimé sans son aveu en 1699.

LXXIII.

(LXI.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il le remercie de quelques remontrances, et lui parle, entre autres affaires, d'un procès relatif à la terre de Salagnac.

A Cambrai, 20 juillet (1700) ¹.

Vos remontrances, mon très-cher enfant, me firent quelque légère peine sur-le-champ ; mais il étoit bon qu'elles m'en fissent, et elles ne durèrent pas. Je ne vous ai jamais tant aimé. Vous manquerez à Dieu et à moi, si vous n'étiez pas prêt à me faire de ces sortes de peines toutes les fois que vous croirez me devoir contredire. Notre union roule sur cette simplicité, et l'union ne sera parfaite que quand il y aura un flux et un reflux de cœur sans réserve entre nous.

Je suis ravi d'apprendre que vous êtes content du livre du P. Desch. ² que vous lisez, et de M. de Précelles avec lequel vous avez raisonné. Puisque ce dernier veut faire réimprimer son petit ouvrage, je serai volontiers chargé de cette commission. Vous n'avez qu'à m'envoyer l'écrit, je trouverai bien moyen de le faire imprimer à Bruxelles. De mon côté, je tâche de ne perdre pas mon temps sur cette matière. Nous en parlerons, si Dieu permet que vous reveniez nous voir l'hiver prochain. Dans les occasions qui le mériteront, vous pourrez conférer avec M. de Précelles, qui me paroît un vrai bon homme sur les choses qu'il a faites pour moi.

J'ai écrit à M. Sabatier ³, pour lui proposer d'écrire à M. son supérieur de Paris sur les offres que je lui fais ; il faut attendre sa réponse. En attendant, je vous conjure de jeter les yeux avec M. Brenier sur quelque sujet qui pût conduire notre séminaire, en cas que M. Sabatier me manque. Vous savez les avantages que je ferois à un bon sujet.

Je n'écris point à notre B. P. duchesse (*de Beauvilliers*), n'en ayant pas le temps aujourd'hui ;

mais je compte que tout ce que je vous mande est pour elle comme pour vous. M. de Bagnols m'a parlé du mariage de M. le duc de Mortemart, comme un homme surpris qu'il épouse M^{lle} de Caderousse, parce qu'il a toujours vu les affaires de cette maison fort embrouillées. Je suppose que des gens habiles en ont examiné le fond pour M. le duc de Mortemart ¹.

Vous aurez de l'argent dès que vous en donnerez l'ordre ; je voudrais seulement avoir un état de ce que vous avez payé pour moi, de ce qui vous a été remboursé, et de ce qui vous reste dû.

Je vais être fainéant pendant les moissons, qui ne finiront qu'avec le mois d'août. Je compte d'employer en visites les mois de septembre et d'octobre. Je serai revenu ici pour la Toussaint ; c'est alors, ce me semble, que vous m'avez fait espérer de nous venir revoir. Vous verrez en ce temps-là en quel état seront les choses.

Embrassez, autant que vos petits bras le pourront faire, le grand abbé (*de Beaumont*). Je serois ravi de l'embrasser moi-même ; car je l'aime comme si nous avions passé des années ensemble. Ne m'oubliez point quand vous verrez M. de Harlay. Ce que je sens pour lui ne fait que croître et embellir tous les jours. J'ai reçu de M. de Croisilles ² une lettre si tendre, que j'en suis pénétré. Je lui écris tout le moins que je puis, parce qu'il veut toujours me répondre de sa main, malgré ses mauvais yeux.

Le livre du P. Deschamps est ici ; je le lirai dès que j'en aurai le temps.

Voici, en peu de mots, tout le fait pour M. d'Arros. Il étoit question d'un pacte mutuel entre deux personnes de ma famille, de l'an 1460. On prétendoit chez nous, qu'en vertu de cet acte, la terre de Salagnac ³ n'avoit pu passer, par les femmes, de notre famille dans celle des Birons. Mon père avoit commencé ce procès ; mon frère, qui n'a pas été héritier de mon père, a voulu basarder le jugement de ce procès, et l'a fait juger, il y a plus de vingt ans, au parlement de Bourdeaux, sous mon nom, me faisant prendre la qualité d'héritier sous bénéfice d'inventaire de mon père. Il l'a fait sans m'en avertir. Un procureur a été chargé

¹ C'est par erreur que cette lettre a été placée parmi celles de 1701, dans l'Édition de Versailles. La date de 1700 est déterminée par la comparaison de cette lettre avec celle de Fénelon à l'abbé de Langeron, du 1 juillet 1700 (ci-après, sect. iv, parmi les Lettres concernant le Sémin. de Cambrai). — ² C'est sans doute l'ouvrage intitulé : *De Heresi Janseniana*, imprimé en 1654, du P. Etienne Agard des Champs, Jésuite, mort le 31 juillet 1701. — ³ Voyez, dans la IV^e section, quelques lettres sur l'affaire du séminaire de Cambrai.

¹ Ce mariage n'eut pas lieu. Le duc de Mortemart épousa, le 20 décembre 1703, Marie-Henriette de Beauvilliers, fille du duc de ce nom. — ² Frère du maréchal de Catinat. — ³ Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres XLV et XLVI, et le Mémoire qui les suit, où il est question de la terre de Salagnac, ci-dessus, p. 413 et suiv.

de faire juger l'affaire pour moi, sans aucune procuration, ni lettre, ni ordre verbal, ni consentement même de ma part, et à mon insu. Mon frère lui a donné les pièces, qui sont d'anciens titres de la famille, et qui ont été produites au procès. Vous remarquerez, s'il vous plaît, deux choses :

L'une, que la succession de mon père me seroit très-onéreuse; qu'il m'a fait son héritier par son testament; que je n'ai jamais pris des lettres de bénéfice, et qu'il m'importe beaucoup de ne paroître point avoir agi comme héritier bénéficiaire, sans lettres de bénéfice.

La seconde chose est qu'il me paroît bien étrange qu'on puisse faire condamner aux dépens un homme à son insu. Ne tient-il qu'à charger, à deux cents lieues de moi, un procureur d'agir, sans procuration et sans lettre? Qui est-ce qui sera en sûreté, si un homme est lié ainsi sans l'avoir voulu? Le procédé de mon frère mériteroit que la chose retombât sur lui.

D'un autre côté, on croira que le procureur n'agissoit pas sans quelque pouvoir, puisqu'il avoit des titres de notre famille. M. d'Arros est d'un nom illustre; il est pauvre; il est mon parent. La somme n'est pas grande; on la trouvera petite à proportion de mon revenu. Ayez la bonté de dire le fait à M. de Mondion; après quoi je suivrai ce que vous croirez à propos.

Mille complimens du fond du cœur à M^{elle} de Langeron; je l'aime et l'honore intiniment. Tout à mon très-cher enfant sans réserve.

LXXIV. (LII.)

AU P. LAMI.

Sur l'ouvrage de ce religieux, intitulé : *De la Connoissance de soi-même*, dont il venoit de paroître une nouvelle édition.

A Cambrai, 14 novembre 1700.

JE n'ai le temps, mon révérend père, que de vous dire combien j'ai eu de joie d'apprendre de vos nouvelles par M. l'abbé de Langeron. Ce qu'il m'a dit de votre bonne santé, et de la continuation de votre amitié pour moi, m'a fait sentir un vrai plaisir dans un temps où je n'en sens guère. Je ne vous dis rien sur votre livre contre le P. Malebranche. Le succès qu'il a eu, dans un temps où il paroissoit devoir être si violemment contredit, est le plus grand de tous les éloges qu'il pouvoit recevoir. Cette date est

bien importante pour le motif propre de la charité. Je souhaite qu'elle vous consume en Jésus-Christ, et que nous n'ayons plus, ni vous ni moi, d'autre vie que celle de la nouvelle créature cachée dans le sein du Père. Tout à vous, mon cher père, à jamais.

LXXV. (LIV.)

AU MÊME.

Il s'étonne que le P. Malebranche continue d'écrire contre le P. Lami, à qui ses supérieurs venoient d'imposer silence. Il l'exhorte à obéir, et à prier pour le nouveau Pape.

A Cambrai, 13 décembre 1700.

JE suis surpris, mon révérend père, qu'on laisse écrire le P. Malebranche contre vous, et qu'en même temps on vous impose silence. Quelle autorité engage votre père général à vous lier les mains, pendant qu'on vous frappe, et qu'on vous impute des principes qui ont des conséquences impies? Vous avez raison d'obéir, et c'est dans votre silence qu'est votre force. Mais il faut que quelque personne puissante ait parlé au père général. D'ailleurs je ne comprends pas comment le P. Malebranche veut écrire contre un auteur à qui on a fermé la bouche. L'amour-propre bien éclairé sur ses intérêts (s'il y en avoit un tel au monde) suffiroit pour ne prendre jamais un si mauvais parti. Je plains votre adversaire de ce qu'il se fait tort par cette conduite, et je vous trouve fort heureux de n'avoir qu'à vous taire en obéissant. Nous devons quelquefois à la vérité, de parler pour elle, faute de quoi nous manquons à un devoir pressant: mais elle n'a jamais besoin de nous, et elle est dans les mains de Dieu, ou, pour mieux dire, elle est Dieu même, qui n'a jamais besoin de personne. Votre père général aura eu, selon les apparences, de fortes raisons pour vous empêcher d'écrire plus longtemps.

Pour le roi d'Espagne, son état est bien grand, mais bien périlleux. Prions pour lui, afin qu'il fasse les biens, et qu'il ne fasse aucun des maux que sa place le met à portée de faire. Beaucoup de jeunesse et d'autorité sont bien redoutables, quand elles se trouvent ensemble. Encore une fois, prions pour lui.

Ne prions pas moins pour le nouveau Pape¹,

¹ Innocent XII étoit mort le 27 septembre précédent, et

afin qu'il soit plein de l'esprit de grâce, non-seulement pour remédier aux abus extérieurs sur la discipline, mais encore afin qu'il inspire au troupeau de Jésus-Christ l'amour des vertus intérieures et de la prière, faute de quoi la discipline extérieure n'est que comme la lettre de la loi, une vaine apparence de religion. Pour moi, je n'ai à parler qu'à Dieu, et mon état me dispense de parler aux hommes, excepté mes diocésains. Votre attention et votre sensibilité pour tout ce que vous croyez qui peut avoir quelque rapport à moi, me touche vivement : mais rien de ce monde ne me regarde. Ce qui peut m'être utile et consolant, c'est qu'un ami tel que vous continue à m'aimer et à prier pour moi. De mon côté, je ne cesserai jamais de prier pour vous, de vous honorer et de vous aimer très-cordialement.

LXXVI.

(LV.)

DU CARDINAL GABRIELLI A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Il s'étonne qu'on ait obligé Fénelon à renouveler en 1700 le témoignage public de sa soumission au décret du saint siège contre le livre des *Maximes*. Il fait l'éloge du nouveau Pape, et raconte plusieurs circonstances touchantes de son élection.

ROME, 22 januarii 1701.

SUMMOPERE me exhilaravit humanissima Dominationis tuæ illustrissimæ epistola, tam fausta mihi afferens nuntia de D. meo Sebastiano (*archiep. Camerac.*) et de restituta tibi optima valetudine, quam ab omnium bonorum largitore Deo diurnam tibi apprecor.

Ad alteram Mandati¹ D. Sebastiani (*Camerac.*) jam ab biennio undequaque disseminati, impressionem et promulgationem tua in epistola contentam obstupui; et minimè diffido, quòd his quoque Deus dabit finem, quo magis nunc fortè ignotum, eo magis D. Sebastiano (*Cameracensi*) feliciorum, et suis annis molestiorum. Jam de attentatis proximè elapso autumno², in

avait été remplacé le 23 novembre par le cardinal Jean-François Albani, qui prit le nom de Clément XI. La lettre suivante du cardinal Gabrielli donne des détails très-intéressans sur l'élection de ce pontife.

¹ On a vu dans l'*Hist. litt. de Fénelon* (4^e part., art. 1^{er}, sect. 3^e, n. 29), que Fénelon avait été obligé à ce nouvel acte de soumission, par une lettre du marquis de Barbezieux, ministre et secrétaire d'Etat. — ² Ceci se rapporte à l'Assemblée du clergé de 1700, et à la *Relation* de l'affaire du livre des *Maximes*, faite par Bossuet dans cette assemblée.

Morimundo (*Gallia*), quoad gravissimas materias et dignissimas personas commissis probè instructus fuit, et deslevi coram Deo insanas hominum cogitationes. D. Sebastianus apud omnes optimè audit, ejusque animi præclarissimæ dotēs, pietas, eruditio, doctrina, robur, constantia, pastoralis zelus, publico ubique efferuntur præconio; et Julius (*ipse Gabriellius*) cum omnibus indiscriminatim, et assidue et palàm de D. Sebastiani elogia concinnat.

Complura in tuis litteris perlego de novi Pontificis meritis et electione, et quidem condigna et egregia, sed infra tanti viri prærogativas, et talis electionis dignitatem: non quòd velim eloquentiæ tuæ vires extenuare, sed quia thema istud omni laude longè superius est; et ob id tanti viri et tam eximie electionis conditiones vix fidem ab auditoribus obtinebunt.

Ipse Urbini, anno 1649, die 22 julii, nobilibus parentibus ortus est. Ab infantia, maxima probitatis, ingenii, prudentiæ et comitatis specimina præ se tulit, ingentemque de se præbuit expectationem. Septemdecim annos natus canonicatu basilicæ S. Laurentii in Damaso ab Alexandro septimo cohonestatus fuit, et omni litterarum genere præcipuè græcarum, et sacræ theologiæ excultissimus, ac utriusque juris, philosophiæ ac theologiæ laureas vigesimo ætatis anno adeptus, ad varios præfaturæ gradus, et ad complurium civitatum ditionis ecclesiasticæ gubernia a Clemente nono destinatus fuit. His muneribus eximie perfunctus, et communi Statùs ecclesiastici aulaque Romanæ plausu celebratus, Romam redux ab Innocentio undecimo basilicæ Vaticanæ vicarius constitutus, et postmodum a Brevium secretis destinatus, eidem Pontifici, et aliis duobus successoribus eodem in munere inservivit; atque ab iisdem ad graviora quæque christianæ reipublicæ negotia adhibitus, tam præclare se gessit, ut ab ejus ore prælaudati Pontifices unice penderent. Est quippe indolis suavissimæ, famæ integerrimæ, inculpatæ vitæ, capacissimæ mentis, mirificæ solertiæ, exactissimæ statum ac negotiorum principum christianorum peritiæ, et maximè incomparabilis beneficentiæ omnibus præcipuè doctis viris paratissimæ, quæ omnes sibi devotissimos repente ipso primo affatu reddidit, omni procul semotà affectatione ac verborum. Excelsis ac inelytis his donis condecoratus, ab Alexandro octavo sacræ purpuræ insignitus fuit; ac in reipublicæ ministerio confirmatus, caudis suis moribus, ac beneficiis erga omnes profusus tot sibi amicis paravit, quot ferè homines novit.

Deveniam modò ad ejusdem in summum Pontificem exaltationem. Die 19 novembris, nulla affulgebat de creatione summi Pontificis spes; vota electorum erant adeo inter se diversa ac dissona, ut communis omnium opinio esset de protrahenda ad plures menses Papæ electione; cum vespere ejusdem diei, evulgatâ in conclavi regis Hispaniarum morte, obortus quidam rumor de necessitate quæ novi Pontificis declarationem quàm primum postulabat, ut laboranti his rerum angustiis christianæ reipublicæ quantocius succurreretur. Ab aliquibus cardinalibus illico arrepta de pontifice creando tractatio, expensi quidam candidati, sed variis de causis rejecti. Propositus fuit in medium cardinalis Albanus, et unius horæ spatio comperta fuere vota requisitum numerum excedentia. Horâ ejusdem noctis sextâ, per conclave nuntius de futura in crastinum Pontificis electione innotuit. Horum omnium ignarus cardinalis Albanus sua in cella quiescebat, cum sub sequentis diei auroram de re tota instructus, impossibile dictu est, quæ dixerit, quæ peregerit per totos tres sequentes dies, ad avertendos cardinalium animos a meditata electione. Mane diei 20, admoniti *monachi Morimundi* hujus resolutionis, cum sibi certò persuasissent, hujusmodi opus non nisi ipsi auctoribus inchoandum et perficiendum, vel ipsi adversantibus concludi nullatenus posse: cum contra sententiam suam rem peragi et jam conclusam viderunt, ad artes quibus hanc rem vel turbarent, vel electum sibi propitium redderent, convolarunt, et bene conscii beneficio dilationis, et temporis morâ injectâ sæpe dissolvi, palàm que rebantur de tam inopinata electione; et cum nihil haberent, quod eligendo objicerent, declararunt quòd etiam ipsi in idem consentirent, sed quòd res tota priùs deferenda esset *Demetrio*, ab Urbe itinere duorum dierum per expeditissimum cursorem conficiendo distanti. Hoc prætextu dilata per quatuor dies electio fuit, quamvis gravissimi viri testati fuerint, nullum ad *Demetrium* cursorem missum: sed hoc jactatum, ut tempus meditatam opus dirimeret¹.

¹ Une lettre du cardinal d'Éstrées au marquis de Villars, du 28 novembre 1700, donne, sur l'élection du pape Clément XI, quelques détails qui serviraient à éclaircir ce passage de la lettre du cardinal Gabrielli. En voici l'extrait: « Vous aurez déjà vu le jour de l'élection, et l'enthousiasme » avec lequel tout le sacré collège y a concouru. Il ne lui » a pas manqué une voix; il y en eut cinquante-cinq; des » cardinaux tous plus vieux que lui; tous les papes, dont » le nombre étoit fort grand, se sont rendus sans combattre; » et si nous n'avions suspendu quatre jours la conclusion de » cette affaire, pour faire voir qu'on ne pouvoit la terminer » sans que l'ambassadeur du Roi n'eût déclaré ses intentions, » et conserver le respect dû à sa couronne, ce sujet d'ailleurs

Inter hæc plerique electores fremebant, et aperte contestati sunt se nec amplius horam expectaturos ad electionem peragendam. Quod verò cardinalium animos maximè angebat, et suspensos tenebat, erat constantissima et ferè insuperabilis renitentia et contradictio cardinalis Albani, qui cellæ suæ inclusus, nullum ad sermonem admittebat. Cogitatum fuit confessarium ad ipsum inducere, qui ei exponeret cardinales omnes ab ejus electione omnino removeri non posse, nec ipsum absque gravis peccati reatu in his rerum circumstantiis hanc supremam dignitatem declinare posse. Ad has voces sæpius per confessarium repetitas, ejusque auribus inculcatas, visus est cardinalis Albanus aliquantisper asperitatem et pontificatûs horrorem deponere. Tum ad insigniores Urbis theologos scriptum fuit, ut suam sententiam hæc de re promerent, et scriptis mandarent, quæ deinde confessarius ad D. cardinalem Albanum detulit, qui nihil ad hæc respondens obmutuit, et totus lacrymis obrutus, luctu et suspiriis concidebat, ac febrî validâ vexatus medicorum curâ premebatur. Demum, post scrutinium vespertinum diei 22 novembris, resolutum fuit ad electionem novi Pontificis proximo mane devenire, parataque omnia ad hujusmodi functionem necessaria. Mane ejusdem diei cardinales, longioris moræ impatientes, agmine facto, in cellam cardinalis Albani irruerunt, quem vultu pallidum et totum lacrymis perfusum intuiti, in sacram capellam pertraxerunt. Omnes cardinales in conclavi erant quinquaginta octo, et post celebratum a singulis sacrum de Spiritu sancto, devenit ad electionem, quæ in primo ipso scrutinio completissima, et cum omnibus votis apparuit, nimi-

» étant agréable à Sa Majesté, la chose auroit commence et » fini en douze heures. Mais la bienséance et la réputation » que MM. les cardinaux de la maison d'Autriche n'ont pas » ménagée, nous obligea de faire suspendre l'action du con- » clave jusques aux réponses de M. de Monaco: cette con- » duite a été approuvée dans le public; et quoique contre- » dite sourdement par quelques cardinaux, qui croyoient » qu'on blessait la liberté de l'élection, elle a été soutenue » jusques au bout. Je vis le Pape avant-hier. Il témoigna » beaucoup de reconnaissance pour le concours de notre na- » tion, prescrit en des termes si obligeans par Sa Majesté, » (*Œuvres du duc de Saint-Simon*, Strasbourg, 1791; notes du t. ix, p. 239.) Sans s'être entendus, les deux cardinaux, comme on le voit, sont d'accord sur les faits. Le cardinal Gabrielli designe visiblement, par *Monachi Morimundi*, les cardinaux français; et par *Demetrius*, le prince de Monaco, ambassadeur de France, Celui-ci avoit quitté Rome pendant le conclave, à l'occasion d'une émeute où il avoit été insulté, et s'étoit retiré à San-Quirico en Toscane. (Phelepeaux, *Relation du Quétisme*, t. II, p. 308 et suiv.). Mais bientôt il fut ordonné au Roi de retourner à Rome. Voyez sur cette affaire le bref de Clément XI à Louis XIV, du 2 décembre 1700; et les *Mém. pour servir à l'Hist. ecclésiast. du XVIII^e siècle*: 1815; t. I, *Introd.*, p. XXXIV.

rum vota quinquaginta septem cardinali Albano obtigerunt. Datis schedulis, eisque enumeratis, et de more recognitis, D. cardinalis Decanus, sacri collegii alius cardinalibus comitatus, ad D. cardinalem Albanum accessit, eique electionem de ipso plenissimè, et ne uno quidem refragante, factam aperuit, illiusque consensum in electionem tam canonicam et legitimam expetiit. Ad has voces exhorreere visus est cardinalis Albanus, et ingente lacrymarum copiâ obortâ, vix verbum proferre poterat. omnibus aliis cardinalibus in fletum effusis. Postea a cæremoniarum magistris electus in pedes erectus altare versùs petere volebat, sed nimio tremore concussus gressum figere non poterat; sed ab aliis adjutus ante altare sese prostravit, et diu ibi jacens, suspiriis et fletu colliquescebat, non desinentibus aliis cardinalibus lacrymas effundere, et metu torqueri de electi dissensu. Prolixo temporis intervallo transacto, ope eorundem cæremoniarum magistrorum electus in pedes sublevatus, lacrymarum imbre vix permitte, clarissimè contestatus est, sese ad consensum suæ electioni præstandum, hæc præcisè ratione adigi, ne gravi culpâ se obstringeret, ut plures magni nominis theologi per suas lucubrationes gravissimis auctoritatibus et rationibus demonstrarant; mox binas sententias sancti Gregorii Magni, et alteram sancti Leonis, quibus acceptationem summi pontificatus expresserant, pronuntiavit. Pro certo habeat Dominatio tua, me talia admirantem viv oculis meis credidisse, et manifestè hæc nostrâ tempestate conspexisse. Ecclesiam eodem Spiritu ac nascentem et primitivam animatam menti que meæ obversatum fuisse illud sancti Cypriani de sancti Cornelii papæ electione elogium¹ : « Episcopatum nec postulavit, nec voluit, nec » invasit. Non quidem vim fecit, ut episcopus » fieret; sed ipse vim passus est ut episcopatum » coactus exciperet. » Utinam hæretici, et alii Romanæ Ecclesiæ subinfesti, propriis oculis aspexissent hanc electionem undequaque sanctissimam, tum ex parte electorum, ex quibus saltem quindecim electo ætate majores communiter eâ dignitate dignissimi censebantur; tum ex parte electi omnibus animi corporisque dotibus exornatissimi; tum ex parte electionis, quæ per quatuor dies protracta, rarissimo exemplo, plenissimè, ne uno quidem dissentiente, imò omnibus mirè exultantibus conclusa fuit, adeo ut inservire et statui possit pro exemplari electionis canonicæ, legitimæ ac pacificæ. Ad hoc

etiam accessit, quòd hujusmodi electio terminata fuit absque ulla prorsus prævia conventionem, aut alicujus nationis satisfactione, quæ aliàs permittebantur, neque indignæ reputabantur; quòd maximopere displicuit monachis Morimundi (*card. Galliar*), qui tanquam alii de collegio, absque ulla prærogativa, aut super alios cardinales partialitate, et electi benemerentia, vel inviti concurrerunt: quod ego maximi facio. Hoc totum evidentissimum est, et magis magisque omnibus patefactum est, ex subsequenti ministrorum prorsus indifferentium, et nulli parti adscriptorum, deputatione ab ipso Pontifice facta. Idem summus Pontifex, a die electionis usque in præsentem diem, non desinit identidem in fletus prorumpere, nec pristinam hilaritatem recuperare potest, quod et omnibus displicet, ipsique medici improbant, propter bonæ valetudinis jacturam. Nihilominus sanctus Pater nec temporis momentum transigit, quo Ecclesiæ universæ bono non prospiciat: semper in actione est; eadem humanitate et affabilitate, quâ prius, cunctos amplectitur, nullumque mœstum dimittit; in functionibus ecclesiasticis assiduus est, easque explet mirâ gravitate, modestiâ, ac pietate; et vultus personæque majestas verè pontificalis universos ædificat et allicit, omni penitus seclusâ affectatione. Communis est omnium certa spes, quod SS. D. N. Clemens XI. ceu pater et princeps, summo zelo, æquitate ac vigilantia, omnem, quæ sub cœlo est, Ecclesiam rectoris sit, et deformatam christianæ reipublicæ faciem pristino decori redditurus. Rogo demum Dominationem tuam, ut meo nomine salutem plurimam dicas meo venerabili, dilectissimo domino et amico D. Sebastiano (*Cameracensi*) quem semper præ mentis oculis habeo, et in cordis visceribus gero; eique constanter attesteris, mihi compertissimum esse, quòd summus Pontifex ipsum plurimi facit, et maximopere diligit, quæ de re mihi complura, eaque evidentissima suppetunt argumenta. Piaculum censerem, si silentio præterirem, quod mihi tum antea, tum post obitum D. Basilii (*Innocentii II*) persuasissimum fuit, nimirum Deum nunquam permissurum fuisse, quòd Basilio (*Innocentio*) succederet monachus (*cardinalis*) aliquis, qui manus inquinavit in sigillo contra thecam D. Sebastiani (*librum Camerac.*), et hoc ipsum pluries amicis meis insinuavi, quamvis multi monachi abbatie sancti Dionysii (*cardinales infensi archiep. Camerac.*) communiter promulgarentur Basilii (*Innocentii XII*) loco proximi; quod et postea reapse divinâ ope, ac justo su-

¹ *Epist. LII, ad Anton. p. 68, edit. Baluz.*

premi Numinis judicio executum video ; tametsi non hoc solum cœlestis justitiæ prodigium ea in re admiratus fuerim. Quæso, de nimia prolixitate me excusatum habeas , illustrissime domine , cui omne bonum a Deo optimo maximo exopto.

LXXVII.

(LVI.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur un nouvel ouvrage de ce religieux, et sur un extrait des *Homélie*s du P. Le Nain. Le prélat fait l'éloge du silence du P. Lami à l'égard du P. Malebranche.

A Cambrai, 23 janvier 1701.

JE viens, mon révérend père, de recevoir dans ce moment la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire en date du 19 de ce mois. Elle m'apprend que vous m'envoyez, par quelque voie sûre, un ouvrage que vous avez fait nouvellement. Il sera le très-bienvenu, et je l'attends avec impatience. On ne sauroit trop vous louer de votre silence à l'égard du P. Malebranche, pour obéir à votre général¹. Se taire et obéir sont deux choses fort édifiantes : Qu'importe que le public ne sache pas le tort de ce père ? Il est bon même de le cacher. C'est peu pour un chrétien, que d'avoir raison ; un philosophe a souvent cet avantage : mais avoir raison, et souffrir de passer pour avoir tort, et laisser triompher celui qui a tout le tort de son côté, c'est vaincre le mal par le bien. Ce silence si humble et si patient, dans lequel on se renferme après avoir rendu témoignage à la vérité, pendant que le supérieur l'a permis, est encore plus convenable à un solitaire comme vous, mon révérend père, qu'aux personnes qui ne sont pas entièrement hors du monde. On fait plus pour la vérité en édifiant, qu'en disputant avec ardeur pour elle. Prier pour les hommes qui se trompent, vaut mieux que les réfuter.

L'extrait des *Homélie*s du P. Le Nain² est

¹ On a déjà vu que les supérieurs du P. Lami lui avoient défendu de continuer à écrire contre le P. Malebranche. —
² Le P. Lami avoit envoyé à Fénelon l'extrait suivant des *Homélie*s sur *Jérémie*, publiées par le P. Le Nain, religieux de la Trappe, frère du célèbre Tillemont. Cet extrait est en faveur de l'amour désintéressé.

« Mais quel remède cette ame accablée sous le poids de
« cette dure et affligeante certitude peut-elle trouver, sinon
« dans le sein de la miséricorde de celui-même dont la justice
« l'a remplie de frayeur?... »

« Cependant, quelque affligée que soit cette ame, elle s'ap-

très-remarquable. C'est un langage fondé sur une vérité qui est de tous les temps. Tel a parlé ce langage par sentiment ou par imitation, qui n'en a jamais pénétré le sens, et qui s'effarouche dès qu'on le lui explique. Ce langage est même souvent excessif ; mais on sait bien à quoi il se réduit, selon l'intention des bonnes ames.

M. l'abbé de Langeron vous remercie de tout son cœur, et sera ravi de voir ce que vous nous envoyez. Nous vous aimons ici, et nous vous révérons de tout notre cœur. Pour moi, mon révérend père, je suis tout à vous sans réserve en notre Seigneur Jésus-Christ.

LXXVIII.

(LVII.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Ce père souhaite que le prélat serve l'Eglise par ses ouvrages.

Il lui parle d'une célèbre béate, produite par le parti janséniste comme une fille à miracles.

3 février (1701).

JE suis bien honteux d'avoir excité votre *attente* et même votre *impatience* pour un ouvrage que vous trouverez assurément peu digne de votre attention. Dès-là je rougis pour lui, quand il aura l'honneur de paroître devant votre grandeur ; car je n'avois pris la liberté de vous l'envoyer, que pour vous faire toujours un peu souvenir de mon respectueux attachement, et pour avoir l'honneur de me rendre auprès de vous, au moins par quelque chose de moi-même, ne le pouvant par le tout. Je rougis d'écrire, monseigneur, pendant que vous gardez le silence ; et si toutes les fois que je veux prendre la plume, je songeois bien à la justesse, à la netteté, à la facilité, à l'éloquence, à la solidité, à l'onction de celle que vous laissez reposer, je n'aurois jamais la force de soutenir la mienne. Mais, monseigneur, croyez-vous donc pouvoir en conscience supprimer un

« puie sur les bontés infinies de Dieu : elle se console sur les
« marques qu'elle a déjà reçues de son amour ; et de quelque
« manière qu'il la traite dans le temps et dans l'éternité,
« elle ne reconnoît point d'autre béatitude, que de se con-
« sacrer entièrement à son service, de vouloir bien dépendre
« en toutes choses de ses divines volontés, de s'abandonner
« à lui sans réserve, et de reposer en paix dans le sein de
« ses miséricordes, qui sont son unique refuge et son unique
« espérance. Si j'étois, ô mon Dieu, assez infortunée, lui
« dit-elle, pour ne vous pas aimer dans l'éternité, au moins
« j'aurai la consolation de vous aimer dans le temps, de
« toute la plénitude de mon cœur ; et après cela, vous ferez
« de moi ce qu'il vous plaira. » (Hom. 57.)

aussi grand talent? N'est-ce point assez de ne pas écrire sur les matières que l'on a agitées? Faut-il supprimer les lumières que Dieu vous donne sur tant d'autres sujets? Croyez-vous n'être redevable qu'à votre diocèse? Tout le corps de l'Église n'est-il pas confié à tous les évêques? Au moins écrivez donc pour vos diocésains, et qu'il ne tienne qu'aux autres d'en profiter. Je sais que vous lui rompez souvent de vive voix le pain de la parole; mais vous n'êtes ni immortel ni d'une santé inaltérable, et il me paroît que votre charité et votre soin pour votre troupeau doit s'étendre au-delà même de votre carrière, et que vous devez songer à leur parler après même que vous ne serez plus. Pardon, monseigneur, de ma liberté. Il y avoit trop long-temps que j'avois cela sur le cœur, et je ne fais en cela que servir d'interprète à mille gens qui le pensent et le disent comme moi. Tout ce que vous me faites l'honneur de me dire sur le chapitre du R. P. Malbranche me fait regretter jusqu'aux pensées que j'ai eues de faire connoître son tort. Que vous seriez propre, monseigneur, à me détourner du mal et à me porter au bien, si j'avois l'avantage d'être plus près de vous!

Dans mon dernier voyage de Paris, j'ai eu la curiosité de voir M^{lle} Rose ¹, cette fameuse béate de M. Boileau, qui fit, il y a quatre ou cinq ans, tant de bruit à Paris. Elle y est revenue, il y a près d'un an, et y passe présentement pour une fille miraculeuse, c'est-à-dire qui fait des prodiges, et qui pénètre les dispositions des cœurs. MM. Boileau et Duguet passent pour ses garans, et elle m'a dit elle-même qu'elle est toujours sous la direction du premier. J'ai passé près d'une heure et demie avec elle; pendant ce temps, elle ne m'a guère entretenu que de ses miracles ou des maladies surnaturelles qu'elle eut la première fois qu'elle vint à Paris. Elle me les dépeignit comme des convulsions périodiques, pendant lesquelles elle n'a-

percevoit rien de ce qui se passoit au dehors, et ne sentoit rien des remèdes qu'on lui faisoit : mais son esprit étoit tout occupé de Dieu. Elle m'assura que désormais il ne lui arriveroit plus rien de semblable; et sur ce que je lui demandai quelle assurance elle en avoit, puisque Dieu étoit toujours le maître de faire sur son corps les impressions qu'il y avoit déjà faites, elle me fit entendre que c'étoit le temps des épreuves, et que ce temps étoit passé. Après cela, elle en vint au chapitre de ses miracles, et m'en conta plusieurs que j'avois déjà appris d'ailleurs, me disant néanmoins qu'elle voudroit qu'ils ne fussent point connus, qu'elle souhaiteroit être cachée; qu'on l'importunoit, qu'on ne lui parloit que de faire des guérisons; et sur cela elle me demanda si l'on pouvoit lui commander de faire des miracles. Je lui dis que je ne comprenois pas que cela pût tomber dans l'esprit de personne; qu'on pouvoit bien lui commander de prier pour les malades, et laisser le reste au bon plaisir de Dieu. *C'est ce que je dis aussi*, reprit-elle: *pour entreprendre de faire un miracle, il faut s'y sentir porté par l'esprit de Dieu.* Enfin fatigué, je vous l'avoue, du chapitre de ses miracles, je la priai de me faire part de ses sentimens de piété et de ses voies d'oraison; mais elle déclina toujours ce chapitre; et comme j'y revins deux ou trois fois, elle me répondit qu'elle n'avoit pas le loisir de prier, et que, depuis le matin jusqu'au soir, on l'occupoit et on la sollicitoit pour des malades. Je lui dis : Mais au moins vous ne perdez point la présence de Dieu pendant tout cela. Elle me répliqua que l'esprit avoit toujours son vol. Je ne doutai point qu'elle ne l'entendit de son vol vers Dieu. Quoi qu'il en soit, il me paroît toujours que son esprit naturel voltige beaucoup; car elle tient peu ferme sur un même sujet, et elle me donna bien des fois le change. Enfin, désespérant de la pouvoit amener où je voulois, je pris congé d'elle. Elle me dit néanmoins qu'elle devoit faire un voyage à Saint-Denis, et que nous pourrions nous y voir encore une fois. Je suspends donc mon jugement jusqu'à cette seconde entrevue, particulièrement en considération de ses deux garans. Cependant jusques ici l'esprit m'en paroît peu arrêté, et elle parle beaucoup. Il y a des gens qui en sont épris au-delà de tout ce qu'on peut imaginer : épris, dis-je, de sa sainteté, car tout son air, son visage et ses paroles ont quelque chose de hagar. Mais voilà trop abuser de votre patience, et d'un temps qui vous est si précieux. Je suis avec une vénération infinie, etc.

¹ Cette fille étoit une espèce de béate, de bonne ou de mauvaise foi, que le parti janséniste avoit cherché à produire à Paris, quelques années auparavant, en lui attribuant le don des miracles. Le premier voyage n'avoit pas été fort heureux, malgré l'appui des partisans les plus distingués de Port-Royal; le second le fut encore moins. Voici ce qu'en rapporte, dans son *Journal*, le marquis de Dangeau : « M. le cardinal de Noailles a chassé du diocèse de Paris une prétendue dévote qu'on appelle *Sœur Rose*; on dit qu'elle s'appeloit autrefois *Sœur Sainte-Croix*, et que même elle avoit encore un autre nom. Elle logeoit au Luxembourg, chez madame de Vihraye. Il y avoit plusieurs gens très-vertueux et très-sages persuadés de la sainteté de cette creature; on en faisoit des contes extraordinaires et merveilleux; d'autres gens en parloient comme d'une fripponne. » (27 février 1701; t. II, p. 250, édit. de M^{me} de Genlis.)

Je viens de tomber sur un mot du P. *Quesnel* qu'il faut encore que je vous transcrive ici ¹ : « Ne cherchons que la gloire de Jésus-Christ » dans notre propre salut ; ne désirons d'être » glorifiés qu'en lui , en lui rapportant tout le » bien qu'il fait en nous ; c'est la justice qu'un » membre doit à son chef. Un chrétien doit dé- » serrer chrétiennement les vertus chrétiennes ; » c'est-à-dire , regarder principalement le des- » sein que Dieu a d'honorer son Fils , et de » s'honorer en lui , en nous rendant conformes » à son image par l'imitation de ses vertus , » pour la perfection de son corps mystique , » dans lequel toute la religion de la vie bien- » heureuse sera renfermée. » Sur le dernier verset du premier chapitre de la *seconde Épître aux Thessaloniens*.

LXXIX. (LVIII.)

DE FÉNELON AU PAPE CLÉMENT XI.

Il le félicite sur son élection.

Cameraci, 6 maii 1701 ².

SANCTISSIME PATER,

Quod me jamdudum decuit silentium, etiamnum in tanta lætitiæ causa me decere putaveram. Quapropter, dum tot alii certatim plaudent, mirificam vestram electionem coram Deo tacitus mirabar. Verùm a quibusdam fide dignis viris jam certior factus paterno pectore nondum elapsam esse benevolentiam, quàm me dignata est superioribus annis Beatitudo vestra, mihi temperare nequeo, quin gratum et devinctum animum, summa cum reverentia, significem. Quæ verò me attinent, tempore alienissimo commemorare puderet : namque matris Ecclesiæ triumphus dolere vetat. Jam (nec vana fides) candidissimi nascentis Ecclesiæ dies iterum illuxisse mihi videntur. Flores apparuerunt in terra nostra. Non semetipsum clarificavit, ut pontifex fieret, qui repentino et unanimi omnium voto per triduum vim passus est ³. Non sic ho-

¹ On voit, par ce passage et par plusieurs autres des lettres du P. Lami, que ce religieux saisissoit avec empressement toutes les occasions de se confirmer dans l'opinion de l'archevêque de Cambrai sur l'amour désintéressé. — ² Cette lettre est la quinzième des *Lettres inédites de Fénelon*, publiées en 1823 par M. Labouderie. Quoique la minute originale soit datée du 23 février, nous la mettons comme lui au 6 mai. La lettre qui suit fait croire que c'est la vraie date. — ³ Voyez la lettre LXXVI, ci-dessus, p. 539.

mines, non sic. A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. Sciant gentes, quia manus tua hæc, et tu, Domine, fecisti eam. Patrem luminum oro, ut qui cæpit opus bonum, perficiat usque in diem Christi Jesu. Adsit constans et prospera valetudo; aurei anni affluant; tardo pede accedat virens et veneranda senectus. Mediis in scopulis ac tempestatibus frontem serenet pax illa, quam mundus neque dare neque auferre potest. Eluceat Spiritus sancti gaudium. Sis, ô Pater, sis omnibus omnia factus, ut omnes Christo lucrifacias. Audiant hæretici, eosque pudeat matrem in ipsa senectute decoram ac fecundam sprevisse. Audiant impii, et sponsæ a sponso promissionem æternæ juventutis florem mirentur. Neque deinceps in ipso matris sinu audiantur hæc desflendæ voces : Ego quidem sum Pauli, ego autem Apollo, ego verò Cephæ; sed omnes sint perfecti in eodem sensu, et in eadem sententia, consummandi in unum. Hoc oro diu noctuque; hoc contra spem in spem credo. Neque enim, post insperatam illam, et desuper datam electionem, creditibus et orantibus quidquam impossibile videtur. Evangelizantis pacem beatos pedes amantissimè amplexus, apostolicam benedictionem intima cum observantia et singulari animi demissione peto.

Ero æternum,

Sanctissime Pater,

Beatitudinis vestræ

humillimus et obedientissimus servus ac filius,

FR. ARCH. DUX CAMERACENSIS.

LXXX. (LIX.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il lui raconte plusieurs traits remarquables de la piété et de l'humilité du nouveau Pape.

Romæ, 7 junii 1701.

DIE 4 vertentis mensis, sub vesperum, recepi humanissimas litteras Dominationis vestræ illustrissimæ, iisque inclusas hesternò mane in consistorio secreto apud S. Petrum tradidi clam domino meo cardinali Paulutio, ipsumque enixè rogavi, ut quàm primùm summo Pontifici directam ac inscriptam epistolam offerret, quod e vestigio se facturum esse sanctè spondidit. Equidem Dominationi vestræ illustrissimæ me

summè obstrictum contestari debeo propter benignissimas vestras litteras, quæ me incredibili consolatione perfuderunt; repetere etenim impræsentiarum libet quod aliàs significavi, nimirum, sicuti nihil mihi gratius contingere potest, quàm mente revolvere, et ore omnibus indiscriminatim deprædicare dignissimi archiepiscopi et ducis Cameracensis eximia merita et egregias dotes; ita nil mihi jucundius accidere potest, quàm ejus perlegere litteras, ac de eo descripta percipere nuntia. Reverendissimus dominus episcopus Porphyriensis, sacrarii pontificii præfectus, nuper Romam ex balneis Aquisgranensibus, Leodio, ac Lovanio redux, mihi retulit illis in regionibus undequaque personare celebrem famam vestræ conspicuæ pietatis, clarissimæ sapientiæ, et vigilantissimi zeli pastoralis, cum omnimodo silentio, et totali oblivione præteritarum controversiarum. D. quoque abbas de Montgaillard, nepos reverendissimi episcopi Sancti-Pontii, consanguineus et amicus vester, non diu differet vivâ voce vobis exponere sermonem quem ipse de Dominatione vestra habuit cum summo Pontifice, vestræ personæ dignissimo æstimatore. Quocum ego etiam non desinam quancumque arripere occasionem eandem dignè commemorandi, quotiescumque sese occasio obtulerit.

Interim nonnulla hic subtexam de D. nostro Papa, qui adhuc incerorem non deponit de dignitate sibi penè per vim illata, sed identidem suspiriis et gemitibus exaggerat et deplorat sibi et Ecclesiæ, ut ipse ait, adversam sortem suæ exaltationis. Superiori mense, inter recitandum officium sancti Petri Cælestini, a lacrymis temperare non poterat, deflens quod sanctus ille vir æternâ beatitudine fruatur ob pontificatûs abdicationem; ipse verò, propter ejus acceptationem, incertus salutis manet. Hæc sunt assidua animi ejus humillima sensa, quæ nihilominus minimè interrumpunt indefessam et continuam ipsius vigilantiam et curam super universam Ecclesiam, inuatum ejus erga omnes benignitatem et indulgentiam, atque suavissimam indolem cum pontificia majestate ac gravitate absque ullo artificio conjunctam. In solemnibus supplicatione pro festo sanctissimi Corporis Domini, non in sella gestatoria evehi voluit; sed pedibus, capite penitus nudato, incessit, nunquam oculum a venerabili sacramento divertens, nec lacrymas temporis momento cohibens, quæ magnâ vi obortæ totam faciem jugiter rigabant. Octavâ ejusdem solemnitatis recurrente die, interesse decrevit supplicationi a clero basilicæ Vaticanæ instructæ, et

nihili duxit objectiones magistrorum cæremoniarum, qui opponebant nullum hujus rei antecessorum Pontificum extare exemplum, ritumque ac cæremonias hoc in casu adhibendas nullatenus constare. Ipse enim, in sententia perstans, pedibus comitari voluit augustissimum sacramentum, facem accensam dexterâ gestans, capite prorsus detecto, oculisque solo defixis, universo populo inspectante et admirante. Quadragesimali tempore, pluries nosocomia invisit, ægrotis cibaria præbuit, eos omni ope spiritali et temporali adjuvit, nonnullis cum morte colluctantibus sacramentum extremæ Unctionis administravit, eorumdemque animas usque ad extremum halitum, precibus in Rituali Romano descriptis, genibus flexis, commendavit; nec omisit in Vaticana basilica publicè quorumcumque fidelium sacramentales confessiones per plures horas excipere. Hæc insignia pietatis humilitatisque pontificiæ opera, aliæque functiones ecclesiasticæ, maximâ devotione ac gravitate omnis affectationis quantumcumque exilis et minimæ nescia, quantæ ædificationis consolationisque omnibus, nedum fidelibus, verum etiam heterodoxis, hanc in Urbem assiduè confluentibus sint, paucis exprimi non potest. Unde tum basilicæ, tum sacellum seu capella pontificia, ubi Pontifex sacris functionibus nunquam non interest, semper redundant exteris cujuscumque conditionis, qui admirari et efferre non cessant Præsidis majestatem, gravitatem, modestiam, ac devotionem ex intimo ejus corde evidenter emanantem, clarisque elogiis ubique deprædicant, quod caro et sanguis nihil hactenus ipsi revelaverit. Hæc pauca pro temporis angustia litteris consigno, longè quamplura eaque potiora famæ beneficio evulgata prætermitto. Interea Dominationem vestram illustrissimam pro viribus rogo et obtestor, ut vestra jussa mihi frequenter impertiatis, ac vestris nuntiis animum meum vestris præclarissimis meritis propensissimum sæpius reficiatis; ac nomine meo D. abbatem de Chanterac plurimum salvare jubeatis; deumque in perpetuum manere, etc.

LXXXI. (LX.)

DU CARDINAL PAULUCCI A FÉNELON.

Il lui fait part des sentimens d'estime et de bienveillance du Pape à son égard.

Rome, die 15 junii 1701.

DEI Sanctissimo Domino nostro illustrissimæ Dominationis tuæ litteras, quas ipse libenter admodum legit, atque ex pontificio Brevi¹, quod ad te dari Sua Sanctitas jussit, planè cognosces, quàm paterno erga te inelytamque istam Ecclesiam animo sit. Perjucundum mihi sanè erit, si in his ac in omnibus rebus, quæ illustrissimæ Dominationis tuæ commoda dignitatemque respicient, declarare tibi reipsa poterò, et quanti faciam eximiam virtutem tuam, et quàm de tua singulari pietate, perpetuaque in hanc sanctam sedem observantia præclare sentiam. Interim verò illustrissimæ Dominationis tuæ manus deoscolor.

F. Card. PAULUTIUS.

LXXXII. (LXII.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur quelques affaires de famille, et sur une préface mise à la tête du *Télémaque*.

A Cambrai, 18 septembre 1701.

J'AI reçu, mon très-cher enfant, une lettre pour vous, que j'ai ouverte, pour voir si c'étoit quelque chose qui le méritât, et que je n'ai point lue dès que j'ai aperçu dans les premières lignes, qu'il ne s'agissoit de rien où je dusse entrer. La capitation me retiendra ici jusque vers la fin de ce mois. Alors j'irai faire mes visites jusqu'à la Toussaint. Je prie Dieu qu'il vous rende tout ce que vous avez fait pour le bon abbé de Ch. (*Chanterac*). Il auroit été bien embarrassé sans vous. Je commence à être en peine de lui et de son procès. Suivant vos lettres, il devoit être jugé incessamment, et je n'en reçois aucune nouvelle; ce long silence m'alarme un peu. Vous savez que je ne suis plus si tranquille, et que peu de chose suffit pour

¹ Nous n'avons pas ce Bref.

me blesser le cœur. Ce que je voudrois le plus que vous pussiez trouver dans M. de Saint-Remi¹, seroit un fonds sincère de religion. Je ne demanderois pas tant une dévotion toute dressée, qu'un cœur droit, et sans hauteur contre la simplicité évangélique. J'ai tout écrit à M^{me} la duchesse d'Areberg, qui est charmée de vos soins. Vous pouvez-vous souvenir de la préface sur *Télémaque*. « C'est dommage que » Dieu ne puisse être servi de la sorte, et que » la foiblesse de la nature fasse que l'amour- » propre soit la base de toutes les vertus². » Voilà une étrange théologie. Il croit que l'amour de charité est une vision de quelques contemplatifs qui avoient la tête échauffée : c'est avoir le cœur un peu froid. Je souhaite fort que la bonne duchesse (*de Mortemart*) retrouve à Saint-Denis le calme, la santé, l'emboupoint. Quelle nouvelle a-t-elle de son fils ? Mille amitiés à M^{lle} de Langeron et au grand abbé (*de Beaumont*). Tout à vous sans réserve.

LXXXIII. (LXIII.)

AU MARQUIS DE LOUVILLE³.

Sur la conduite que le marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. Instructions pour le jeune prince.

A Cambrai, 10 octobre 1701.

IL y a long-temps, monsieur, que je diffère à vous répondre. Les raisons en seroient trop longues, et inutiles à expliquer : elles n'ont aucun rapport à vous. Je vous aime et vous honore toujours du fond du cœur. Vos lettres sont arrivées ici sans accident; ne soyez en peine de rien. J'ai pensé à un canal encore plus assuré : c'est celui du P. de Montazet, provincial des Carmes chaussés à Bordeaux. C'est un homme de condition et de mérite, très-secret,

¹ Voyez, sur cet abbé, dans la *Correspondance de famille*, la lettre LIV, ci-dessus, p. 419. — ² Préf. du *Télémaque*, *La Haye, Moeljens*; 1701. — ³ La plus grande partie de cette lettre a été insérée dans les *Mémoires de Louville*, chap. III, t. 1; Paris, 1818. M. le comte Scipion du Roure, éditeur de ces *Mémoires*, a bien voulu nous communiquer une copie authentique de la lettre entière, dont il a l'original, que nous avons vu nous-mêmes parmi les autres pièces qui ont servi à la rédaction des *Mémoires*. C'est vraisemblablement la seule pièce qui reste de la correspondance qui a dû exister, entre Fénelon et le marquis de Louville, sur les affaires d'Espagne. La comtesse du Roure, arrière-petite-fille et unique héritière du marquis de Louville, découvrit cette pièce, il y a quelques années, au château de Louville, en Beauce, parmi d'autres papiers venus du marquis.

très-sage, et fort ami de M. l'abbé de Chanterac. Il est, je crois, proche parent de M. de Montviel qui est avec vous. Mais il ne faut point vous ouvrir à M. de Montviel là-dessus. Le bon père ne sera même d'aucun secret. Il saura seulement que son ami M. l'abbé de Chanterac recevra quelquefois par son canal quelque lettre d'Espagne, et il est trop discret pour en parler. Vous n'aurez qu'à mettre à *monsieur, monsieur l'abbé de Chanteraque*. Cette orthographe, différente du vrai nom de *Chanterac*, avertira d'abord le bon père de faire tenir soigneusement la lettre, et il ne saura pourtant point qu'elle sera pour moi. Il l'enverra par la poste à Paris, à un neveu de son nom, qui est aussi neveu de M. l'abbé de Chanterac, et qui est homme de bon esprit, soigneux, et très-affectionné pour son oncle. Les lettres des particuliers inconnus ne courent aucun risque par la poste depuis Bordeaux jusqu'à Paris. Le neveu de M. l'abbé de Chanterac donnera les lettres à M^{me} de Chevry ma nièce, qui ne les mettra jamais à la poste, mais qui me les enverra soigneusement par les fréquentes voies particulières et très-sûres que nous avons depuis Paris jusqu'ici. Vous n'aurez donc, monsieur, qu'à faire votre paquet, où vous mettrez à *monsieur, monsieur l'abbé de Chanteraque*, puis vous ferez une seconde enveloppe, où vous mettrez *au R. P. de Montazet, provincial des Carmes chaussés, à Bordeaux*. Le père, après avoir ôté l'enveloppe qui sera pour lui, y en remettra une autre à *monsieur de Montazet* son neveu, à Paris. Madame de Chevry enverra ici ce paquet par voie sûre sous son enveloppe, et M. l'abbé de Chanterac sera bien averti que les lettres qui viendront ainsi de Paris avec cette orthographe de *Chanteraque*, ne seront pas pour lui, mais pour moi. C'est l'homme du monde le plus sage et le plus affectionné. Ainsi il exécutera tout très-religieusement, et sans vouloir rien pénétrer. De plus, comme vos lettres viendront dans le paquet de madame de Chevry, ce sera moi qui ouvrirai toujours le paquet, et je ne donnerai à M. l'abbé de Chanterac aucune des lettres où il y aura cette orthographe de *Chanteraque*, et je les ouvrirai. Voilà, monsieur, bien des précautions pour le plus innocent de tous les secrets ! Nous ne voulons, ni vous ni moi, nous en servir pour aucune intrigue ni vue humaine. Il ne s'agit que de commerce d'amitié, de consolation et d'épanchement de cœur. Si les maîtres le voyoient, ils ne verroient que franchise, droiture et zèle pour eux.

Je vous dirai, sans rien savoir, par aucun canal, de ce qui peut se passer dans votre cour, que vous ne sauriez trop vous borner à vos fonctions précises, ni trop vous défier des hommes. C'est par excès d'amitié, que je me mêle de vous parler ainsi. Rendez votre esprit patient ; défiez-vous de vos premières et même de vos secondes vues ; suspendez votre jugement ; approfondissez peu à peu. Ne faites de mal à personne, mais fiez-vous à très-peu de gens. Point de plaisanterie sur aucun ridicule ; nulle impatience sur aucun travers ; nulle vivacité pour vos préjugés contre ceux d'autrui. Embrassez les choses avec étendue pour les voir dans leur total, qui est leur seul point de vue véritable. Ne dites jamais que la vérité ; mais supprimez-la toutes les fois que vous la diriez inutilement par humeur ou par excès de confiance. Evitez, autant que vous le pourrez, les ombrages et les jalousies. Si modeste que vous puissiez être, vous n'apaiserez jamais les esprits jaloux. La nation au milieu de laquelle vous vivez est ombrageuse à l'infini, et l'est avec une profondeur impénétrable. Leur esprit naturel, faute de culture, ne peut atteindre aux choses solides, et se tourne tout entier à la finesse : prenez-y garde. Songez aussi à tout ce que vous écrivez. N'écrivez que des choses sûres et utiles ; ne donnez les douteuses que pour douteuses. Ecrivez simplement, et avec une certaine exactitude sérieuse et modeste, qui fait plus d'honneur que les lettres les plus élégantes et les plus gracieuses. Proportionnez-vous au maître que vous servez. Il est bon, il a le cœur sensible au bien ; son esprit est solide, et se mûrira tous les jours : mais il est encore bien jeune. Il n'est pas possible qu'il ne lui reste, malgré toute sa solidité, certains goûts de cet âge, et même un peu de dissipation. Il faut l'attendre, et compter que chaque année lui donnera quelque degré d'application et quelque autorité. Ne lui dites jamais trop à la fois ; ne lui donnez que ce qu'il vous demandera. Arrêtez-vous tout court, dès que vous douterez s'il en est fatigué. Rien n'est si dangereux que de donner plus d'aliment qu'on n'en peut digérer : le respect dû au maître, et son vrai bien qu'on désire, demandent une délicatesse, un ménagement et une douce insinuation que je prie Dieu de mettre en vous. S'il vous paroît ne désirer point vos avis, demeurez dans un respectueux silence, sans diminuer aucune marque de zèle et d'affection : il ne faut jamais se rebuter. Quand même la vivacité de l'âge le feroit passer au-delà de quelque borne, son fonds est bon, sa religion est sincère,

son courage est grand, et il aimera toujours les honnêtes gens qui désireront son vrai bien, sans le fatiguer par un zèle indiscret. Ce que je crains pour lui, c'est le poison de la flatterie, dont les plus sages rois ne se garantissent presque jamais. Ce piège est à craindre pour les bons cœurs. Ils aiment à être approuvés par les gens de mérite, et les hommes artificieux sont toujours les plus empressés à s'insinuer par des louanges flatteuses. Dès qu'on est en autorité, on ne peut plus se fier à la sincérité d'aucune louange. Les mauvais princes sont les plus loués, parce que les scélérats, qui connoissent leur vanité, espèrent de les prendre par ce côté foible. On a bien plus à craindre et à espérer auprès d'eux, qu'auprès des bons princes, parce qu'ils sont capables de prodiguer les honneurs et de pousser loin la violence. Jamais empereurs ne furent autant loués que Caligula, Néron, Domitien. Si les meilleurs rois y faisoient bien réflexion, ces exemples les rendroient timides sur les louanges les mieux méritées. Ils craindroient toujours d'y être trompés, et prendroient le parti le plus sûr, qui est de les rejeter toutes. Les vrais honnêtes gens admirent peu, et louent même avec simplicité et modération les meilleures choses. Cela est bien sec pour les princes, accoutumés aux exclamations, aux applaudissemens, à l'encens prodigué sans cesse. Les malhonnêtes gens ne louent un prince que pour en tirer quelque bienfait. C'est l'ambition qui se joue de la vanité, et qui la flatte pour la mener à ses fins. C'est le tailleur qui appelle M. Jourdain *monseigneur*, pour lui attraper un écu¹. Un grand roi doit être indigné qu'on le suppose si vain et si foible. Nul homme ne doit être assez hardi pour le louer en face ; c'est lui manquer de respect. Vous savez que Sixte V défendit sévèrement de le louer.

Un roi n'a plus d'autre honneur ni d'autre intérêt que celui de la nation qu'il gouverne. On jugera de lui par le gouvernement de son royaume, comme on juge d'un horloger par les horloges de sa façon, qui vont bien ou mal.

Un royaume est bien gouverné, quand on travaille sans relâche, autant qu'on le peut, à ces choses : 1° à le peupler ; 2° à faire que tous les hommes travaillent selon leurs forces pour bien cultiver les terres ; 3° à faire que tous les hommes soient bien nourris, pourvu qu'ils travaillent ; 4° à ne souffrir ni fainéans ni vaga-

bonds ; 5° à récompenser le mérite ; 6° à punir tous les désordres ; 7° à tenir tous les corps et tous les particuliers, quelque puissans qu'ils soient, dans la subordination ; 8° à modérer l'autorité royale en sa propre personne, de façon que le Roi ne fasse rien par hauteur, par violence, par caprice ou par foiblesse, contre les lois ; 9° à ne se livrer à aucun ministre ni favori. Il faut écouter les divers conseils, les comparer, les examiner sans prévention ; mais il ne faut jamais se livrer aveuglément, en aucun genre, à aucun homme : c'est le gâter, s'il est bon ; c'est se trahir soi-même, s'il est mauvais.

Par cette conduite, un roi fait véritablement les fonctions de roi, c'est-à-dire, de père et de pasteur des peuples. Il travaille à les rendre justes, sages et heureux. Il doit croire qu'il ne fait son devoir, que quand il est la houlette à la main à faire paître son troupeau, à l'abri des loups. Il ne doit croire son peuple bien gouverné, que quand tout le monde travaille, est nourri, et obéit aux lois. Il y doit obéir lui-même ; car il doit donner l'exemple, et il n'est qu'un simple homme comme les autres, chargé de se dévouer pour leur repos et pour leur bonheur.

Il faut qu'il fasse obéir aux lois et non pas à lui-même. S'il commande, ce n'est pas pour lui, c'est pour le bien de ceux qu'il gouverne. Il ne doit être que l'homme des lois et l'homme de Dieu. Il porte le glaive pour se faire craindre des méchans. Il est dit que *tous les peuples craignirent le Roi, voyant la sagesse qui étoit en lui*¹ (c'est Salomon). Rien ne fait tant craindre un roi, que de le voir égal, ferme, se possédant, ne précipitant rien, écoutant tout, et ne décidant jamais qu'après un examen tranquille.

Si un jeune prince est assez heureux pour n'avoir ni favori ni maîtresse, et s'il ne croit aucun de ses ministres, qu'autant qu'il reconnoît devant Dieu que son avis est meilleur que celui des autres, il sera bientôt craint, révééré et aimé. Il doit être fort attentif aux bonnes raisons d'un chacun ; mais il ne doit jamais se laisser décider ni par la qualité des personnes, ni par certains tons décisifs qui imposent. Il doit accoutumer les premières personnes à proposer simplement leurs pensées, et à attendre en silence sa résolution. Cet ascendant sur ceux qui l'approchent est le point capital ; mais il ne peut le prendre tout à coup. Un jeune roi,

¹ Voyez MOLIERE, le *Bourgeois gentilhomme*, act. II, sc. IX.

¹ III Reg. III. 22.

quoiqu'il ne soit pas moins roi et maître qu'un autre plus âgé, ne peut avoir la même autorité sur les hommes. Par exemple, le Roi Catholique sera fort heureux s'il peut, dans quarante ans, se faire obéir comme le Roi notre maître est maintenant obéi dans tout son royaume. Un jeune roi qui arrive dans un royaume où il est étranger, et d'une nation que l'Espagnole regardoit comme ennemie, doit se faire à la nation, se plier aux coutumes, s'accommoder aux préjugés, surtout s'instruire des lois du pays, et les garder religieusement. A mesure que son application et son expérience croîtront, il verra croître aussi son autorité. D'abord il doit se ménager et n'entendre que les choses d'une nécessité absolue. Ce qu'il est impossible de redresser aujourd'hui, se redressera dans dix ans, peu à peu et presque de soi-même. Qu'il écoute facilement, mais qu'il ne croie que sur des preuves claires. Qu'on ne gagne jamais rien ni à lui parler le premier, ni à lui parler le dernier. Le premier et le dernier parlant doivent être égaux ; c'est le fond des raisons qui doit décider. Qu'il étudie les hommes : qu'il ne se fie jamais aux flatteurs ; qu'il examine les talens de chacun ; que les bonnes qualités d'un homme ne lui fassent jamais perdre de vue ses défauts ; qu'il craigne de s'engorger. Chaque homme a ses défauts ; dès qu'on n'en voit pas dans un homme, on le connoît mal, et on ne doit plus se croire. La grande fonction d'un roi est de savoir choisir les hommes, les placer, les régler, les redresser. Il gouverne assez, quand il fait bien gouverner par ses subalternes.

Si le Roi doit tant prendre sur lui, être si modéré, si appliqué, que ne doivent pas faire ceux qui ont l'honneur d'être auprès de lui ! Je prie Dieu tous les jours pour Sa Majesté, et aussi pour vous, monsieur, que j'aime et que j'honore du fond de mon cœur.

J'oublois de vous dire, que personne n'est plus persuadé que moi que le Roi Catholique est né avec une parfaite valeur, et même avec de grands sentimens d'honneur en toutes choses. J'en ai vu des marques dès sa plus tendre enfance. J'avoue que c'est un grand point à un roi, que d'être intrépide à la guerre. Mais le courage de la guerre est bien moins d'usage à un si grand prince, que le courage des affaires. Quand se trouvera-t-il au milieu d'un combat ? Peut-être jamais. Il sera au contraire tous les jours aux prises avec les autres et avec lui-même au milieu de sa cour. Il lui faut un courage à toute épreuve contre un ministre artificieux, contre un favori indiscret, contre une femme

qui voudra être sa maîtresse. Il lui faut du courage contre les flatteurs, contre les plaisirs, contre les amusemens qui le jeteroient dans l'inapplication. Il faut qu'il soit courageux dans le travail, dans le mécompte, dans le mauvais succès. Il faut du courage contre l'importunité, pour savoir refuser sans rudesse et sans impatience. Le courage de guerre, qui est plus brillant, est infiniment inférieur à ce courage de toute la vie et de toutes les heures. C'est celui-là qui donne la véritable autorité, qui prépare les grands succès, qui surmonte les grands obstacles, et qui mérite la véritable gloire. François 1^{er} étoit un héros dans une bataille ; mais c'étoit la foiblesse même entre ses maîtresses et ses favoris. Il dépensoit honteusement dans sa cour toute la gloire qu'il avoit gagnée à Mari-guan. Aussi tout alloit de travers, et rien ne réussissoit. Charles dit le Sage ne pouvoit aller à la guerre à cause de ses infirmités ; mais sa bonne et forte tête régloit la guerre même : il étoit supérieur à ses ministres et à ses généraux. Le Roi notre maître s'est acquis plus d'estime par sa fermeté pour régler les finances, pour discipliner les troupes, pour réprimer les abus, et par les ordres qu'il a donnés pour la guerre, que par sa présence dans plusieurs sièges périlleux. Son courage patient à Namur y fit plus que la valeur même de ses troupes.

Dites toutes ces choses, monsieur, comme vous le jugerez à propos. Je vous les donne telles que je les pense. Vous saurez les accommoder au besoin, et je ne doute point que vous n'ayez parfaitement à cœur la réputation et le bonheur du roi auquel vous êtes attaché. Pour moi, je souhaite ardemment qu'il soit un grand roi et un vrai saint, digne descendant de saint Louis.

Je vous ai proposé l'ordre à garder pour les enveloppes, afin qu'il y en ait le moins qu'il se pourra. Le bon père de Montazet trouvera sous l'enveloppe qui s'adressera à lui la lettre pour M. l'abbé de *Chanteraque*. Il en remettra une autre pour son neveu à Paris. De là jusqu'ici tout marchera en sûreté. La multitude des enveloppes donne du soupçon, parce qu'on sent les cachets, et que les paquets en sont même plus épais. De la façon que je vous propose de faire, il n'y aura jamais que deux enveloppes. Si vous aviez quelque adresse à nous marquer bien sûre à Madrid, avec une orthographe pour un quelqu'un de ce pays-là, comme celle que je vous propose pour M. l'abbé de *Chanteraque* au lieu de *Chanterac*, les lettres iroient tout de même jusqu'à vous, sans qu'il parût jamais à

la poste qu'elles sont pour vous, et sans courir risque qu'elles fussent jamais ouvertes par celui à qui elles paroîtroient s'adresser. Mais je ne vous conseille pas de montrer le moindre air de mystère à des gens qui pourroient soupçonner qu'il y en a, et s'en prévaloir en vous trahissant. Le cachet de ce paquet-ci est un oiseau avec une couronne en chef, deux oiseaux pour support et un casque.

Je serai toute ma vie, monsieur, sans réserve, etc.

LXXXIV. (LXIV.)

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Il lui rend compte de sa conduite envers l'évêque de Chartres, et le charge de diverses commissions.

A Cambrai, onze octobre 1701.

LE curé de Versailles ¹ m'a écrit que M. de Chartres ayant su que M^{me} de Châteigneraye étoit ma parente, il avoit pris de grands soins d'elle; qu'il le chargeoit de me faire bien des compliments, et de m'assurer d'un attachement sincère et cordial. J'ai répondu que ² j'étois édifié de la charité qu'on avoit témoignée à cette pauvre demoiselle; que je priois le curé de faire mille remerciemens pour les compliments dont il s'étoit chargé vers moi, et que ceux dont je le suppliois de se charger aussi, étoient très-sincères. Cela n'est-il pas assez court?

Notre capitulation est convenue à trente mille francs. Il a fallu que M. de Camillard ait décidé. Tout s'est passé ici de manière que le clergé a sujet d'être bien content de M. de Montberon et de moi. Je pars pour Tournai, bien fâché de n'avoir pu partir plus tôt, dans l'impatience de revenir vous recevoir à la Toussaint.

Ne hésitez point à conclure pour madame la duchesse d'Areberg avec M. de Saint-Remi. Vos pouvoirs sont pleins, et il vaudroit mieux vous en servir sans attendre une réponse, que de laisser échapper un bon sujet qu'on ne pourroit remplacer. La duchesse a donné à M. d'Audigier partant un canonicat de Leuze. Cela est noble, et mérite d'être dit au successeur; mais je ne sais si le prédécesseur justifie par son mé-

rite ce choix devant Dieu. Il n'est point venu me voir en passant.

Je prie l'abbé de Beaumont de voir pour l'amour de moi M. l'abbé Pucelle. Je dois quelque chose à la famille de feu M. de Croisilles ¹, sur tout ce qui est arrivé à M. le maréchal de Castinat. Si Panta (*l'abbé de Beaumont*) oublie l'agenda que je lui ai donné, je le livrerai aux plus noires vapeurs, et je n'aurai plus aucun soin de lui défiger le sang. C'est un homme perdu, comme le malade imaginaire livré à tous les manx en ie ².

Quelle impatience que j'aie de revoir et d'embrasser mon cher gavache, j'aiderois mieux en être privé, que de l'ôter à la bonne P. D. (*duchesse de Beauvilliers*) ou à M^{me} de L. (*Langeron*) dans leur besoin. Excepté ces deux cas, il n'est rien tel que d'enlever. Panta, le grand Panta, n'a qu'à le prendre sur ses épaules. Je voudrais qu'il eût des bottes de sept lieues. Si j'en avois, j'irois une fois la semaine à Saint-Denis; il n'y paroîtroit pas. Je verrois aussi la digne sœur de Pantaléon (*M^{me} de Chevry*), et celle du P. abbé (*M^{me} de Langeron*), et le grand abbé, et le joyeux Calas. On dit que vous *pergréguez* tous ensemble. Ces mœurs antiques pour les scènes ne m'édifient pas. La Toussaint s'approche; employez bien le temps, et revenez nous voir: nous philosopherons l'hiver. Dieu sur tout.

J'ai reçu une lettre du père Sanadon qui est très-bonne; vous en seriez tous deux bien contents. Je prie mon Panta de n'oublier pas des amitiés à M^{me} de Pagny.

Depuis cette lettre écrite, je vous ai mandé que M^{me} la duchesse d'Areberg accepte à toute condition pour la table et pour les appointemens M. l'abbé de Saint-Remi. Je vous envoie une lettre d'elle pour M. l'abbé de L. et celle qu'elle m'écrit. Ma pensée seroit que M. l'abbé de Saint-Remi vint à peu près en même temps que vous, et que nous le gardassions ici quinze jours, après quoi nous l'enverrions à Engbien.

J'envoie au cher Panta 600 livres pour ma sœur, que M. le marquis de Montberon lui donnera.

J'apprends dans ce moment que l'abbé du Câteau est mort cette nuit. Voilà un embarras pour moi; il n'y a point de prieur. Dom Charles, comme sous-prieur, se fera valoir. Il a un grand zèle pour l'élection, et voudroit bien

¹ François Hébert, depuis évêque d'Agen. — ² Voyez, dans la *Correspondance sur le Quétisme*, la lettre de Fénelon au curé de Versailles du 27 septembre 1701.

¹ On a déjà vu que M. de Croisilles étoit frère du maréchal de Castinat. L'abbé Pucelle étoit son neveu, fils d'une sœur du maréchal. — ² Voyez MOLIÈRE, *le Malade imaginaire*, act. III, sc. VI.

gouverner en qualité d'abbé, pour le bien, dit-il, de la maison.

Je vous envoie ma lettre pour Louville¹ ; mettez-y le cachet que vous me faites promettre.

Souvenez-vous des ouvrages de M. du Bellay², *Carithée*, etc ; j'en ai un vrai besoin. Tendrement aux deux abbés ; embrassez pour moi le grand. Mille complimens à M^{lle} de Lançon et à ma nièce.

LXXXV. (LXV.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur les sentimens d'estime du Pape pour l'archevêque de Cambrai, et sur un agent du parti janséniste à Rome.

Rome, die 23 octobris 1704.

ALICQUANDI distuli jucundissimæ epistolæ Dominationis vestræ illustrissimæ respondere, ex materiæ quidem inopia, nullatenus autem ex diminutione affectûs, quem dignissimæ personæ vestræ, mihi tot titulis dilectissimæ, jamdiu integrum ac inviolabilem devovi. Interea mecum ipse mente frequenter revolve immensum solatium, quo Dominationem vestram illustrissimam meritò perfundendam novi, ex Brevi amantissimo et gravissimo SS. D. N. Papæ ad vos directo, quod tamen mihi tenui admirationi fuit, ut pote qui pro comperito habeo altissimam existimationem quam de vestris eximiis meritis condignè fovet beatissimus Pater, et ob id vobis ex intimo cordis gratulor.

Abbas ille mihi clam indicatus a Dominatione vestra illustrissima notissimus in hac aula erat³, ejusque factionis apertum studium emittis exploratum, atque adeo nihil inde timeri poterat. Summus Pontifex, sagacissimæ mentis et emunctissime naris princeps, ab hujuscæ tincturæ hominibus falli omnino nescius, talem de ipso ad amussim efformaverat ideam, qualem graphicè delineatam ejusdem imaginem in limatissimis vestris litteris perspexi. Ea enim externa benevolentia signa ipsi exhibita aliò prorsus tendebant, nec illius amicis proficua, nec illi exosis noxia.

Mitto Dominationi vestræ illustrissimæ exemplar Homiliæ, die festo Principum Apostolorum, inter missarum solemnias, in basilica Vaticana, a SS. D. N. pontificalibus insignibus decorato, cum summa gravitate et majestate habitæ¹, adstante sacro collegio cardinalium, et cœtu complurium antistitum sacris vestibus indutorum, et coram christianorum principum ministris, et immensa populi omnis generis multitudine. Dum autem jussiones vestras anxius præstolor, ex animo glorior subscribi, etc.

LXXXVI. (LXVI.)

DE FÉNELON
AU CARDINAL GABRIELLI².

Sur le bruit qui se répandoit de la révocation du légat désigné pour aller examiner sur les lieux la nature des cérémonies chinoises, et les inconvéniens de cette révocation. Opinions hardies des docteurs de Louvain sur le jansénisme, et nécessité de réprimer leur témérité.

Cameraci, 31 januarii 1702.

QUAMQUAM grandis epistola summâ taciturnitate occultari debet, de hoc tamen adjuncto epistolio altius silentium Eminentiam vestram oro impensissimè.

1^o Jesuitarum adversarii ovantes prædicant legatum de investigando Sinensium cultu designatum revocari : hanc quidem fuisse benignioris Pontificis industriam et indulgentiam, ne Societas tanti sceleris convicta, æterno opprobrio afficeretur, sed sanctissimum Patrem, reclamante ferè unanimi sacro collegio, ab incepto tandem desistere, eosque pro merito mox damnatos iri. Jesuitarum causam orare non est animus : sed rumorem hunc latè tantâ confidentiâ disseminatum, me ægerrimè tulisse fateor. Aut in instituenda, aut in revocanda tam solemnî legatione, tantus Pontifex flexilioris et fluctuantis ingenii atque animi argueretur. Ipsi auctores immutandi consilii, in hoc sibi fortè clam gratularentur, quod tum paulò minor videretur summa gentium admiratio, et illa quam sibi metunt Pontificis auctoritas. Insuper et fausto omine Alexandri sep-

¹ C'est sans doute la lettre précédente. — ² Jean-Pierre Camus, évêque de Belley, mort à Paris en 1652, fit plusieurs romans spirituels qu'il composa pour les opposer aux romans profanes qui étoient alors en vogue. Il est auteur d'un grand nombre d'ouvrages, dont quelques-uns ont des titres aussi singuliers que le style dont ils sont écrits. — ³ C'est vraisemblablement le docteur Hennebel, envoyé à Rome par les rigoristes de Louvain, pour l'affaire du Formulaire.

¹ On a imprimé en 1729, in-fol. les Homélie prononcées par le pape Clément XI, lorsqu'il officioit aux fêtes solennelles. — ² La minute originale de cette lettre ne marque point à qui elle est adressée, mais on ne peut douter que ce ne soit au cardinal Gabrielli, si on la compare avec celle du 30 avril de cette même année, que nous donnerons à son rang.

timi decretum de cultu Sinensi rescendi gaudent. Enim verò is ipse qui Jesuitarum præstigiis illusus Sinicæ idololatriæ favisset, quidni et pari illusione fuisset adversatus Augustino Hipponensi in Yprensi redivivo?

2º Tametsi de controversiis Lovaniensium parcellim loquor. hos tamen frequens audo liberrimè disceptantes. Alii affirmant Pontificum bullas contra Baium et Jansenium subreptitias esse, atque adeo nullas. Alii queruntur se nihil intentatum reliquissè, ut sedes apostolica quis sit præcisè bullarum sensus ingenuè declararet. Nodum secet, inquit: expressè definiat quænam sit urgentis præcepti actualis possibilitas, dum actualiter deest gratia efficax ad actum præcepti pernecessaria. Expressè definiat quænam sit actualis dissentendi potestas, dum actualiter adest gratia illa per se. id est ex sua natura sive essentiali, efficax, *indeclinabilis, insuperabilis et omnipotentissima*. Nos sedem apostolicam a viginti annis compellamus, provocamus, fatigamus, ut nostram doctrinam aut condemnet aut ratam habeat. Tacet, et consentire videtur. Quin etiam doctissimi cardinales, ne in tuenda Augustini doctrina spondeamus animum, clam nos adhortantur. Porrò summi Pontifices plus suæ auctoritati, quàm doctrinæ consulentes, ab omni preceptorio decreto temperant, ne fragilis, et procellis jam dudum quassata infallibilitas, huic scopulo illidatur. Unde vagis ambignisque responsis utranque partium animos demulcent. His equidem nullatenus obsequor. Imò candidus et dolens obsto, citra tamen haud decentis controversiæ periculum, et quoniam dies mali sunt, tempus redimo.

3º Nuper in lucem prodiit in nostro Belgio libellus, quo auctor pro virili suadet, ut professores Lovanii suis cathedris pellantur, qui quatuor Cleri Gallicani de pontificia potestate Propositiones amplecti et docere recusabunt. Quocirca vult institui formularium, quo singuli doctores Ultramontensium placita, tanquam regum potestati et securitati infensissima, ejurare cogantur. Hinc liquet, quo animo factio illa Pontificum totiusque curiæ Romanæ gratiam captet.

4º Dictitant D. Casonium, factum nuper sancti Officii assessorem, sibi esse addictissimum, ac brevi cardinalem fore¹; hunc scientiâ, ingenio, eloquentiâ, singulari denique apud sanctissimum Patrem gratiâ pollere.

5º Horum studia, odia, ingenium, vires,

machinationes, suffugia, artes, fautores, patronos, scripta, dicta jam pridem novi. Perspectum habeo quid in Galliis, quid in Belgio sit illis præsidii; quid valeant antesignani, quid asseclæ. Quo plus se metui sentiunt, eo plus audent. At verò, si se minimum metui sentirent, brevi sanè vilesceret meticulosa et enervis illa factio. Contrà, quo plus timet Ecclesia mater, eo minus ipsa timetur.

Summa cum observantia, devotoque animi cultu ero perpetuum, etc.

LXXXVII. (LXVIII.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il rapporte les témoignages d'estime donnés par le Pape à l'archevêque de Cambrai et à son zèle pour la saine doctrine.

Rome, die 30 aprilis 1702.

SPARSUS per Urbem rumor de nonnullis liberulis per aliquot Lovanienses nuperrime editis, tanquam apostolicæ sedi vehementer injuriosis, spem mihi iniecit, aliquo post tempore, exinde pendendum mihi aditum ad disserendum de meritissima persona Dominationis vestræ illustrissimæ cum sanctissimo D. N. Papa, ut re verà ex voto cessit. In longum namque protractus fuit sermo, cujus potiora momenta incertæ chartæ fidere prudentia non sinit. Perpaucæ levissimè quidem, et per transennam, sed candidè ac sincerè percurram. Constanter pergit summus Pontifex maximi facere et summo in pretio habere notissimam probitatem, profundam sapientiam, exactissimum obsequium erga sanctam sedem, invictam animi magnitudinem, ac indefessum zelum pastorem Dominationis vestræ illustrissimæ, et per singulas eas prærogativas evidenti internæ benevolentia significatione latè excurrit, aliæque nonnulla attingit alto silentio premeunda. Hic me continere non potui, quin, exorata prius rei faciturnitate, ipsi indicarem opusculum mihi a Dominatione vestra illustrissima transmissum, sensumque meum super eximia ac planè admirabili ejus doctrina aperirem. Subjuxi, me illi copiam ejusdem scripti facturum, ni a vobis hoc mihi vetitum fuisset. Hoc sibi perquam gratum esse respondit Pontifex, mihi que semel atque iterum injunxit, ut hac de re permissionem a Dominatione vestra illustrissima exquirerem, quam equidem anxie præstolor, veniæ tamen petito-

¹ Cette espérance des Lovanistes se réalisa en 1706.

nem de innocenti et proficua arcani mihi commissi revelatione præmittens.

Vanitatem gloriantium de revocatione legati ad Sinas destinati dissipabit quàm primùm ejusdem legati ab Urbe discessus. Temeritatem verò effutientium subreptionem et nullitatem bullarum contra Baïum et Jansenium editarum, jam redarguit recens damnatio voluminum his fabelis respersorum. Quæstus autem illi de majori dilucidatione difficultatum ad Christi gratiam spectantium vetus cantilena est, quam apostolica sedes meritò semper despexit, et sanctus Cælestinus papa celebri effato in calce suæ epistolæ ad Galliæ episcopos ¹ data cludit. Veruntamen ut obstruatur os loquentium iniqua, et disseminantium periculosa per Belgium et Galliam, hortor atque exoro Dominationem vestram illustrissimam, ut publici juris faciat sapientissimum suum opusculum mihi maximopere probatum, ne tanto præsidio veritas destituatur; præcipuècùm summus Pontifex illud jam typis editum credidit, quando ei ipsum primò nominavi. Quæso, nomine meo plurimam salutem dicas domino abbati de Chanterac; et interea æternum ero, etc.

LXXXVIII. (LXIX.)

DE L'ABBÉ DE CHANTERAC AU
CARDINAL GABRIELLI ².

Sur une entrevue récente de Fénelon avec le duc de Bourgogne. Conduite des adversaires de l'archevêque de Cambrai dans l'assemblée de 1700; procédés du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; détails sur le *Télémaque*.

(Vers le milieu de 1702.)

Jucundissimè legi quæ vestra Eminentia ad nostrum archipræsulem de me, singulari cum benignitate, scribere dignata est. Neque sanè ullis vocibus exprimere possem, quantum demiror hanc vestram constantem erga me benevolentiam. Verùm ut pro tenuitate mea gratum animum significem, et huic, quæ jam in antistitem inclinaris, amicitie novum incentivum adjiciam, quæ apud nos non ita pridem evenere, quàm brevissimè potero, expediam.

Dux Burgundiæ, indolis egregiæ, perspicua-

cis ingenii, et sinceræ in Deum pietatis princeps, magistrum plurimè facit, et constantissimè amat. Cùm autem profecturus esset in Belgium, Regem avum exoravit, ut sibi liceret hunc in itinere videre et alloqui. Annuit Rex suapte naturâ benignus, et solâ adversariorum instigatione malè affectus in præsulem. Sed timuit Princeps, ne antistes, in perlustrandis suæ dioceseos parochiis frequens, tum temporis Cameraco forsitan abesset. Neque frustra; namque jamjam proficiscebatur. Subitò Cameracum advenit nuntius, quem Princeps ex itinere jam incepto veredariis celerrimè præmiserat, ut epistolam propriâ manu scriptam ad archiepiscopum ferret ¹. Vetabat regius discipulus, ne præsul verecundiùs abscederet. asseverabat dulcissimis vocibus se illius videndi desiderio flagrare. Transiit, vidit, et allocutus est: sed parè, ac palàm, ne recrudescerent adversariorum iræ ². Hoc nuntium longè latèque sparsum jucundissimè audivit et Belgium, et Lutetia, et Gallia omnis. Singuli quippe cordati homines id optimè factum prædicant, et summae Principis laudi ducunt. Soli adversarii hoc indigno animo tulisse videntur.

Nunc autem, eminentissime Domine, alia ex ordine narranda, et ab origine repetenda puto. Nemo nescit eo usque devenisse adversariorum potentiam, et episcoporum obsequium, ut primum in plerisque provinciarum conventibus, ac postea in generali Cleri Gallicani conventu, dictante Meldensi episcopo, dixerint Cameracensem fuisse quidem amplexum damnatos errores, sed tamen in eo laudandum, quod hos demisso animo tandem abjecerit. Apertè docuerunt, eam esse *naturam hominis, amorisque essentiali, ut suo objecto potiri, ac beari semper velit* ³. Quemlibet amorem repudiarunt, ut Quietisticæ illusionis fontem, nisi essentiali beatitudinis motivo exstimuletur ad amandum. Nullus non est motus lapis, ut archiepiscopi apologetica cum libello Romæ damnato pariter damnata vulgò reputentur, et ascetica tot sanctorum doctrina sordescat. Verùm in hoc apertè secum pugnarunt; namque Cameracensis in apologeticis quidem sexcentis, et postremò in provinciali conventu, expressissimè declaravit, se nulli damnato errori unquam adhæsisse. Si in ea percelebri affirmatione mentitus est ipsi

¹ C'est la lettre LXXXVII de la 1^{re} section, ci-dessus, p. 235.

— ² On trouve quelques détails sur cette entrevue, dans les *Lettres spirituelles* de Fénelon à la comtesse de Montberon, avril et mai 1702. — ³ *Relation des actes et délibérations du clergé conciliant le Bref qui condamne le livre des Maximes des Saints*, Voyez *Œuvres de Bossuet*, t. VIII, p. 462; édit. de 1845 en 12 vol., t. IX, p. 256.

¹ Voyez le chap. XIII de saint Cælestin. *Appen. I. t. X. Oper. S. Augus.* p. 134. — ² La minute de cette lettre est toute entière de la main de Fénelon, avec des ratures et des corrections qui prouvent qu'il la rédigea lui-même.

Spiritus sancto, quare laudatur? Subdola hypocrisis et obstinata superbia, opprobria, non laudes merentur. At contrà, si de sua submissione verè laudandus est, ut prædicarunt, quare illum fraudis arguunt, dum affirmant ipsum credidisse, quod se unquam credidisse negat? Sed quo jure infimum ipsius sensum, ipso reclamante, sinistrè detorquent? Sciuntne melius ipso, quid ipse intra se senserit? Nonne Deus solus est cordium scrutator? *Quis enim hominam scit quæ sunt hominis, nisi spiritus hominis, qui in ipso est* ¹? Hæcine est fraterna charitas, quæ non cogitat malum? Si dixissent tantummodo viginti tres propositiones *respectivè* sumptas quid erroneum sonare, pontificio Brevi reverenti et moderato animo adhæsissent. Hæc ipse archipræsul docilis et ingenuus libentissimè præstitit. Nullus horum fratrem de his questionibus disserentem unquam audiit. Imò omnes norunt fratrem ab exordio controversiæ in apologeticis luculentissimè declarasse, quantum studuerit singulos errores damnatos confutare. Num decuisset fratres fratrem patri obsequentem purgare, illique mentem candidissimè aperienti fidem adhibere? Hinc laudant; illinc fraudis arguunt. Plus secum, quam cum ipso pugnant. Verùm id non fuit nisi ex industria factum. Si archiepiscopus Quietisticos errores nunquam amplexus est, imò nunquam non impugnatos voluit, agitur tantum de textu libelli, quem archipræsul bono animo candidissimè scripserat, quem D. cardinali Noallio crediderat castigandum, quem theologi insignes, a D. cardinali delecti, purum et utilem judicaverunt, quem quinque doctissimi Ecclesie Romanæ theologi (exceptâ unâ voculâ additiâ INVOLUNTARIE, quam auctor a suo autographo prorsus alienam ab initio declaraverat) orthodoxum, et rectè sonantem arbitrati sunt. Num fuit indulgendum auctori, si de suo opusculo cum tot tantisque viris benignius sensit? Num decuisset fratres hoc unum clam et pacifico animo a fratre petere, scilicet ut additiunculis opus castigans, illud solummodo illustrare videretur? Qua de causa tantâ asperitate in fratrem invecti sunt? Itaque jam nihil est mirum, si ex propalata libelli censura, neque auctor apud bonos sapientesque tantillum vilnerit, neque adversarii de sua acerbitate purgati fuerint. Sed quo plus innocenti et afflicto antistiti laus omnium bonorum impenditur, eo plus exstimulatur adversariorum indignatio.

¹ *1 Cor. ii. 11.*

Nunc verò conantur ipsum, modò tot ærumnis fessum ad se trahere, modò inani quâdam pacis et honoris spe lactare, ut perspectâ illorum benignitate, omnibus persuasum sit eos non nisi ex urgenti necessitate asperius egisse. Præterea vellent ut ipse antistes tandem aliquando, quasi resipiscens eorum patrocinium et alicum favorem captare videretur. Hinc D. cardinalis Noallius non ita pridem denegavit abscedendi licentiam cuidam doctori Sorbonico, quem archiepiscopus noster, suis sumptibus, per totum studiorum curriculum in Sorbonæ exercitiis foverat, et in regendo clericorum seminario adiutorem accire voluit. Otatur autem Parisiis doctor ille, qui Cameraci pernecessarius esset. Id autem omnes ex industria factum putant; scilicet ut archipræsul negatum doctori exitum a D. cardinali petere cogeretur.

Postea verò Carnotensis episcopus, qui immensâ præ cæteris omnibus apud Regem gratiâ pollet, variis artibus antistitem nostrum pellexit, ut discissa inter illos necessitudo resarciretur. Eo fine quidam utriusque amicus vivâ voce nihil intentatum reliquit, plurima commoda Cameracensi in eo negotio peragendo clam ostentans. Quia etiam pastor Versaliensis, quo fidissimò amico Carnotensis utitur, ad Cameracensem archiepiscopum his ferè verbis iterum atque iterum scripsit. Sanctus præsul jubet de hoc te per me fieri certiorum. Te impensissimè colit, ac reveretur: intra paucos dies id ipsum ad te suâ manu scripturus est. Hoc unum scire vellem, nimirum an litteræ, quo scripta essent animo, excipiendæ sint. Summopere cupit, ut velis in pristinam nempe intimam amicitiam concurrere. Rescribe velim aliquid tanto affectu dignum, quod ipsi legendum præbeam. Hæc verò, nec plura reposuit archiepiscopus: Si scribat ad me D. Carnotensis episcopus, de responso ne cures quidquam. Absit ut a fraterna concordia tantulum nunquam recesserim, aut sim alienus: meâ responsione, uti spero, contentus erit, ipsaque edificationi vertetur. Hæc pia et humanissima responsio, Carnotensi visa est, ut opinor, nimis jejuna oratio. Captabat enim responsum, quo videri posset archiepiscopus, tum fateri se tot aspera non immeritò tulisse, tum patronum emendicare ad inenudam aule gratiam. Cum autem id minimè assequeretur, conticuit, neque tanto apparatu promissæ litteræ huc advenerunt. Profectò sentiunt adversarii, se in lubrico positos; dum priorem acerbiterant relinunt, unanimi omnium voce vituperantur. At verò si ad reconciliationem candidè peragendam, fratrem, ut decretum, ultro

accerserent, sibi metuerent hæc duo incommoda : 1^o Optimi quique viri, ut jam affecti sunt, inclamarent hos sibi malè conscios facti tandem aliquando pœnitere : 2^o oculos læderet fulgor æmuli; namque huic reduci plauderent populus atque proceres. Noster autem antistes, nunc omnibus piis probisque charus, repente vilesceret, si adversariis turpissimè assentans, eorum adversùm se gesta approbare, et aulicum favorem aucupari videretur. Quamobrem omnia sua dicta et facta ita temperare studet, ut nullam animi ægritudinem, inò fraternam concordiam pro tempore et loco libentissimè demonstraret, sed hos fines nusquam excedat. In suo munere pastoralis obeundo totus tranquillè vivit, quasi oblitus omnium quæ jam sibi sunt extranea. Hæc autem simplex et humilis animi æquabilitas, quam superbiæ arguunt, hos irit, ac miserè torquet.

Adhuc supersunt pauca de Telemacho dicenda. Hoc opus antistes instar Iliados aut Odysseæ, aut Æneidos, olim scripserat, ita ut poemati nihil præter metrum deesse videretur. Id autem veluti carmen luserat, ut regii pueri aures demulcens, sensim instillaret purissima et gravissima de administratione regni præcepta. Absit verò, ut poematis specie satiram scribere voluerit ¹.

LXXXIX.

(LXX.)

DU CARDINAL SACRIPANTE A FÉNELON.

Il donne au prélat des témoignages de son estime, et lui offre ses bons offices pour les bénéfices du diocèse de Cambrai dont la collation appartenait au Pape.

Roma, 16 maggio 1702.

Il concetto che sempre hò avuto della gran virtù e pietà di V. S. illustrissima, palesato da me al signor abbate di Chanterac nel tempo che si trattenne in questa corte, si è accresciuto via più nell' animo mio per la di lei eroica rasse-

Rome, 16 mai 1702.

La haute idée que j'ai toujours eue de votre grande vertu et de votre piété, comme je l'ai témoigné à M. l'abbé de Chanterac pendant son séjour à Rome, s'est accrue beaucoup dans mon esprit à cause de l'héroïque soumission que vous avez

gnazione a sentimenti e decreti della santa sede: Onde siccome sono stato sempre dispostissimo a servire al merito di V. S. illustrissima; così nella congiuntura che s'è compiaciuta porgermene nella vacanza del canonicato di cotesta metropolitana, con raccomandare tre soggetti, hò adempite le mie parti, con presentare la lettera stessa scrittami da lei a Nostro Signore, il quale hà destinato il canonicato suddetto al signor Antonio Boulanger, nominato da lei in primo luogo, col decreto della vacanza dell' incompatibili: avendo Sua Santità in ciò voluta manifestare la sua clementissima propensione verso lei, distinguere la sua raccomandazione, e deferire all' attestazione fatta delle qualità del soggetto precelto tra vintidue concorrenti, che aspiravano al canonicato. Sono però a portare a V. S. illustrissima la notizia di tal provista, che ho procurato farle pervenire anco per altra parte, non avendola potuta comunicare al suo agente, per non sapere chi sia; ma ne farò fare nuove diligenze per trovarlo, affinche si procuri che sia segnata la supplica da Nostro Signore. Intanto ella si compiacerà far palese questa provista, secondo il solito che si pratica ne' beneficj, ne' quali entrano li concordati di Germania, non essendo ancora spirato, tutto ch'è vicino il termine del trimestre, per essere la vacanza seguita nel mese di marzo, o ne' primi giorni di esso.

Non si manco di stare avvertito alli soggetti

montrée pour les décrets du saint siège. Ayant donc toujours été très-disposé à rendre service à Votre Grandeur, j'ai saisi l'occasion qu'elle m'a donnée de le faire, en me recommandant trois sujets pour la nomination à un canonicat vacant dans son église métropolitaine. J'ai présenté à Sa Sainteté la lettre que vous m'avez écrite touchant cette affaire, et elle a destiné ce canonicat au sieur Antoine Boulanger, que vous avez mis le premier sur votre liste, en déclarant vacans les bénéfices incompatibles. Sa Sainteté a voulu par là montrer sa bienveillance envers vous; distinguer votre recommandation, en choisissant, parmi vingt-deux aspirans à ce canonicat, un sujet dont vous aviez attesté les bonnes qualités. J'ai cru devoir cependant donner avis à Votre Grandeur, qu'on avoit pourvu à ce canonicat, quoique je l'eusse déjà fait d'autre part, parce que je n'ai pu avertir son agent, ne le connoissant pas: mais je ferai de nouvelles recherches pour le trouver, afin qu'il obtienne la signature de la supplice par Sa Sainteté. Je vous prie de rendre publique cette nomination, comme cela se pratique ordinairement pour les bénéfices qui entrent dans les concordats de Germanie, parce que le trimestre n'est point encore expiré, quoiqu'il soit proche de son terme, la vacance ayant eu lieu dans le mois de mars, ou dans les premiers jours dudit mois.

Il ne faut pas manquer d'indiquer à l'expédition-

¹ La suite de cette lettre est perdue. Voyez la réponse du cardinal Gabrielli, ci-après, lettre xxvii, p. 560.

che propone, lo spedizioniere Thiery nelle vacanze che succedono; ma per camminare con sicurezza maggiore, particolarmente in quelle di beneficj qualificati, se V. S. illustrissima averà la bontà di significare li soggetti piu meritevoli, li rappresenterò a Nostro Signore, dal quale i avranno in benigna considerazione, siccome da me si averà tutta l'attenzione per la retta distribuzione di estri beneficj, secondo la santa mente di Sua Beatitudine, e pio desiderio di V. S. illustrissima. Baciandoli in tanto le mani, etc.

G. Card. SACRIPANTE.

naire Thiery les sujets que vous proposez dans les vacances qui surviennent; mais au de proceder plus sirement, surtout par rapport aux beneficj qualifiés, si Votre Grandeur a la bonte de me désigner les sujets les plus méritans, je les présenterai à Sa Sainteté, dont ils éprouveront toutes sortes de bontés; comme de mon cote je serai attentif à ce que la distribution de ces beneficés se fasse avec équité, selon les saintes intentions du souverain Pontife, et les pieux desirs de Votre Grandeur. Je suis, etc.

J. Card. SACRIPANTE.

XC. (LXXI.)

DU PRINCE DE BOURNONVILLE
A FÉNELON.

Sur la conduite ferme et prudente du duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année.

Au camp de Bounburg, le 14^e de juin 1702.

PERMETTEZ-MOI, monsieur, d'avoir l'honneur de vous envoyer le détail de ce qui s'est passé dimanche 11^e de ce mois. Je puis vous dire en vérité, et sans aucune flatterie, qu'on ne peut s'y prendre de meilleure grâce, avec plus de gaieté, de fermeté et de présence d'esprit, que fait Mgr le duc de Bourgogne. C'est une justice qu'on doit à la vérité, et que je suis bien aise de pouvoir vous mander, par le plaisir qu'elle vous fera¹. Je suis certainement plus que personne du monde, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le prince de BOURNONVILLE.

¹ Ce témoignage est confirmé par tous les Mémoires du temps, comme on le voit dans *Hist. de Fr.* liv. viii, n. 20. Voyez aussi plus bas la lettre c. du maréchal de Tallard à Fénelon, du 24 novembre 1702.

XCI. (LXXII.)

DU P. DE LA CHAISE A FÉNELON¹.

Il demande au prélat son avis sur la question des cérémonies chinoises.

A Paris, le 12 septembre 1702.

Il me revient de Rome, par plusieurs endroits, que quelques personnes, qui se mettent moins en peine d'éduquer l'Église que de décrier notre compagnie, ont osé y écrire à Sa Sainteté même, que toute l'Église Gallicane se soulevait contre le saint siège, sur sa lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine; et que si elle ne cassoit promptement le décret par lequel le pape Alexandre VII, pour faciliter les progrès de la vraie foi, avoit réglé les cérémonies qu'on pouvoit ou qu'on devoit y conserver, cela causeroit toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France. Je ne crois pas que vous ayez autorisé ceux qui se sont voulu faire caution de tous les évêques du royaume, auprès de Sa Sainteté, sur un point si fausement et si malignement inventé. Vous savez le contraire, monseigneur, puisqu'il est certain et manifeste qu'on ne pourroit faire de plus grand plaisir aux Protestans, ni rien de plus propre à les entretenir dans le schisme, que de leur faire voir dans les décrets et dans les décisions des papes, cette contradiction que les novateurs y cherchent avec tant de soin, et de laisser croire à tout le monde, que l'Église a souffert, durant plus de cent ans, des idolâtries à la Chine, dont elle étoit bien informée. Vous voyez, monseigneur, combien ces exagérations sont de mauvaises voies de solliciter le saint siège, pour lui ôter, s'il se pouvoit, la liberté de rendre encore un jugement avantagieux à la religion, auquel les Jésuites seront assurément toujours les plus soumis, puisque de cette soumission dépend tout le fruit du zèle avec lequel notre compagnie sacrifie un si grand nombre de ses meilleurs sujets au ministère de l'Évangile dans les pays infidèles. Le sentiment d'un prélat de votre mérite et de votre capacité seroit d'un grand poids dans cette occasion, et je vous supplie très-humble-

¹ Cette même lettre fut adressée à cette époque, par le P. de La Chaise, à plusieurs évêques. Voyez les *Œuv. de Fenelon*, t. xi, p. 192. — *Hist. de Fen.* liv. vi, n. 22.

ment de vouloir bien me le marquer par la réponse dont vous daignerez m'honorer. Vous le devez au bien de l'Église, et j'ose attendre cette marque de votre zèle et de votre bonté. Je suis très-respectueusement, etc.

LXCH. (LXXIII.)

DE FÉNELON AU P. DE LA CHAISE.

Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

Septembre 1702.

PUISQUE vous me pressez de vous dire ce que je crois des bruits que vous m'assurez qu'on répand à Rome, je vais le faire sincèrement.

1° Je ne comprends pas qui est-ce qui a écrit à Sa Sainteté même, « que toute l'Église Gallicane se soulevoit contre le saint siège, sur sa lenteur à condamner les opinions des missionnaires de la Chine; et que si elle ne casoit promptement le décret par lequel Alexandre VII, pour faciliter le progrès de la vraie foi, avoit réglé les cérémonies qu'on pouvoit ou qu'on devoit y conserver, cela causeroit toujours le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France. » Pour moi, je serois très-fâché qu'on eût que je suis soulevé contre le saint siège, sur la lenteur du Pape en cette occasion; et il me semble qu'on fait tort aux autres évêques, quand on leur attribue un tel sentiment. On connoît mal l'autorité de l'Église-mère, et la sage fermeté du Pape, quand on espère lui faire ainsi la loi. Il ne s'agit en cette affaire, comme nous l'allons voir, d'aucun point doctrinal, mais seulement d'une très-importante question de fait, sur des missions dont tous les ouvriers sont envoyés immédiatement par le saint siège. N'est-il pas naturel que le Pape règle ses propres missions? N'est-ce pas le moins qu'on puisse donner à un juge dont le tribunal est si élevé, que de lui laisser le temps qu'il croit nécessaire pour instruire exactement le procès qu'il doit juger? Quoique je demande tous les jours à Dieu qu'il donne bientôt la paix à son Église, j'attends sans impatience que le Pape ait achevé ses informations pour assurer la gravité de son jugement.

2° Il ne s'agit point de condamner les opinions des missionnaires de la Chine; on ne dispute sur aucun point dogmatique. D'un côté,

les Jésuites ne croient pas moins que leurs adversaires, que ce culte doit être retranché, s'il est religieux; d'un autre côté, leurs adversaires ne reconnoissent pas moins qu'eux, que ce culte ne devoit point être retranché, de peur de troubler tant d'églises naissantes, et de casser le décret d'un pape comme favorable à l'idolâtrie, supposé que ce culte fût purement civil. Tout se réduit donc à une pure question de fait. Les uns disent: Un tel mot chinois signifie le ciel matériel; les autres répondent: Il signifie aussi le Dieu du ciel. Les uns disent: Voilà un temple, un autel, un sacrifice; les autres répondent: Non, ce n'est, suivant les mœurs et les intentions des Chinois, qu'une salle, qu'une table, et qu'un honneur rendu à de simples hommes, sans en attendre aucun secours. Qui croirai-je? Personne. Chacun, quoique plein de lumières, peut se prévenir et se tromper. Les relateurs non suspects assurent qu'il faut une très-longue étude pour bien apprendre la langue chinoise. Les mœurs et les idées de ces peuples, sur les démonstrations de respect, sont infiniment éloignées des nôtres. D'ailleurs nous savons, par notre propre expérience, que les signes qui expriment le culte religieux peuvent varier selon les temps et les usages de chaque nation. Le même encens qui exprime le culte suprême, quand on le donne à l'Eucharistie, ne signifie plus le même culte, dans le même temple et dans la même cérémonie, quand on le donne à tout le peuple et aux corps mêmes des défunts. On rend dans nos églises le Vendredi-saint, à un crucifix d'argent ou de cuivre, des honneurs extérieurs qui sont plus grands que ceux qu'on rend à Jésus-Christ même dans l'Eucharistie, quand on l'expose sur l'autel. L'officiant ôte ses souliers le Vendredi-saint, et tout le peuple se prosterne dans la cérémonie de l'adoration de la croix. Ainsi on donne les plus grands signes de culte en présence du moindre objet, et l'on donne des signes de culte qui sont moindres en présence de l'objet qui mérite le culte suprême. Quel Chinois ne s'y méprendroit pas, s'il venoit à examiner nos cérémonies? les Protestans mêmes, qui sont si ombrageux sur le culte divin, et qui auroient horreur de saluer en passant une image du Sauveur crucifié, ont réglé néanmoins que chaque proposant se mettra à genoux devant le ministre qui doit lui imposer les mains. Autrefois c'étoit adorer une image que de se baiser la main devant elle. Adorare n'est autre chose que *manum oris admovere*. Aujourd'hui un homme ne seroit point,

suivant nos mœurs, censé idolâtre, s'il avoit porté la main à sa bouche devant un autre homme en dignité, ou devant son portrait. Fléchir le genou est chez nous un signe de culte bien plus fort, que de baiser simplement la main pour saluer; et cependant la génuflexion est un honneur qu'on rend souvent aux rois, sans aucune crainte d'idolâtrie. Il est donc évident, par tant d'exemples, que les signes du culte sont par eux-mêmes arbitraires, équivoques, et sujets à variation en chaque pays: à combien plus forte raison peuvent-ils être équivoques entre des nations dont les mœurs et les préjugés sont si éloignés!

Toutes ces réflexions ne prouvent point que le culte chinois soit exempt d'idolâtrie; mais elles suffisent pour faire suspendre le jugement des personnes neutres. Elles ne donnent pas gain de cause aux Jésuites; mais elles justifient la sage lenteur, ou pour mieux dire, la conduite précautionnée du Pape. Que ceux qui savent à fond la langue et les mœurs chinoises aient impatience de voir ce culte condamné, s'ils le croient idolâtre; pour moi, qui ne sais aucune de ces choses, je suis édifié de voir que le Pape veut s'assurer sur les lieux, par son légat, des faits qui sont décisifs sur une pure question de fait.

3^o Quelle lenteur peut-on reprocher au Pape? Il s'agit de casser un décret d'Alexandre VII, qui fut dressé après avoir ouï les parties; de flétrir tant de zélés missionnaires comme fauteurs de l'idolâtrie, et de faire un changement qui peut ébranler la foi naissante dans un si grand empire. Le Pape ne doit-il pas craindre la précipitation, aussi bien que la lenteur, dans une affaire si importante? Que seroit-ce si l'on venoit, dans la suite, à reconnoître avec évidence, par un témoignage décisif de toute la nation chinoise, qui expliqueroit sa propre langue, ses propres coutumes, ses propres intentions, que le culte contesté est purement civil, et que la religion n'y a aucune part? Que seroit-ce si le Pape paroïssoit avoir cassé par précipitation le décret de son prédécesseur, avoir troublé tant d'églises naissantes, et avoir flétri sans raison tant de saints missionnaires? Que diroient alors les impies et les hérétiques? Le Pape se consoleroit-il en disant: J'ai craint le soulèvement de toute l'Église Gallicane sur ma lenteur? De plus, je ne vois aucune lenteur dans tout ce que le Pape a fait. D'abord il a voulu revoir ce qui avoit précédé son pontificat, pour en pouvoir répondre devant Dieu et devant les hommes. Cette précaution n'est-elle pas digne de

lui? Ensuite il a choisi un prélat pieux et éclairé pour examiner à fond, sur les lieux, une question de fait qui dépend des coutumes et des intentions des Chinois, infiniment éloignés de tous nos préjugés. N'est-ce pas aller au but par le chemin le plus droit, le plus court et le plus assuré? N'est-ce pas montrer un cœur exempt de partialité et de préventions? Puisque personne ne cherche que l'éclaircissement de la vérité, personne ne doit craindre le voyage du légat, qui va la découvrir sur les lieux. De quoi est-on en peine? L'Église Romaine n'attend cet examen que pour donner plus de poids et de certitude à sa décision. Après avoir éclairci les faits décisifs, elle ne tolérera point un culte idolâtre. Qui est-ce qui veut être plus zélé ou plus éclairé qu'elle?

4^o Peut-on dire sérieusement, que la lenteur du Pape à casser le décret d'Alexandre VII est le plus grand obstacle qu'on trouve aujourd'hui à la conversion des hérétiques de France? Il est vrai que les hérétiques attendent avec impatience cet exemple de variation dans l'Église Romaine; mais ils le font, comme ils souhaitent tout ce qui peut se tourner contre elle. Ils seroient ravis de pouvoir dire: Cette Église est enfin convaincue, par son propre aveu, d'avoir autorisé l'idolâtrie par un décret solennel; au contraire, ils seroient réduits à se taire, et le scandale cesseroit, si on trouvoit dans l'examen des faits, que ce culte est purement civil. Il est vrai que, s'il est idolâtre, il faut, quoi qu'il en puisse coûter, arracher la racine d'un si grand mal. Je cesserois d'estimer les Jésuites, si je ne les croyois pas sincèrement disposés à sacrifier tout pour un point si essentiel à la religion. Mais si on se trouve actuellement dans ce cas extrême, il me semble qu'on doit casser le décret d'Alexandre VII, comme on se fait couper un bras gangrené pour sauver sa vie. Il seroit même à souhaiter en ce cas, si je ne me trompe, que le Pape usât d'une absolue autorité, pour faire exécuter sans bruit sur les lieux le changement qui seroit nécessaire, et pour imposer un perpétuel silence en Europe à toutes les parties, de peur que les accusateurs ne triomphassent des accusés, et que leur triomphe ne devint, malgré eux, par contre-coup, celui des libertins et des hérétiques.

Enfin, mon révérend père, si vous me demandiez ce que je pense du fond de la question, je vous répondrois que j'attends d'apprendre, par la décision du Pape, ce qu'il faut en penser. Il apprendra lui-même, par son légat, quelle est la véritable intention des Chinois,

pour rendre ce culte ou religieux ou purement civil ; et c'est ce que j'ignore.

Plût à Dieu que les Jésuites et leurs adversaires n'eussent jamais publié leurs écrits , et qu'on eût épargné à la religion une scène si affreuse ! Plût à Dieu qu'ils eussent donné , de concert et en secret , leurs raisons au Pape , et qu'ensuite ils eussent attendu en paix et en silence sa décision !

Je suis toujours avec une parfaite sincérité, etc.

XCIH. (LXXIV.)

AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur les intrigues des Jansénistes dans l'affaire des cérémonies chinoises, et sur un édit récent des Etats-généraux de Hollande.

Comeraci . 26 septembris 1702

MULTUM equidem vereor ne vestræ Eminentiæ lucubrationes toti Ecclesiæ profuturas, literis interrumpam : verum , ut opinor, operæ pretium est , ut ipsa quàm primùm legat quid regius confessarius ad me scripserit , et quid ipse responderim , ad refellendos eos qui inculcant Sanctissimi Patris cunctationes in rescindendo Alexandri VII de cultu Sinensium decreto, fore christianæ reipublicæ exitiosissimas. Uni vestræ Eminentiæ liberrimè loquar. Fabium , qui cunctando restituit rem , haud decet ponere rumores ante salutem. Enim verò qui futuram legati inquisitionem tantoperè declinare student , sibi metuere videntur , ne pateat iniqua criminatio. Quotquot verò sunt pii et cordati viri , qui pacem ac veritatem diligunt , tot sunt qui summi Pontificis prudentiam et æquitatem laudant , quòd singula maturo legati examine explorari velit , ut gravior ac tutior sit sedis apostolicæ sententia. Neque sanè unquam rectores seminarii Missionum exterarum præproperum iudicium tantà confidentiâ exigent soli. Jansenistæ , imperiosa factio , palàm queruntur Pontificem moras ex industria necere , ut horrendæ idolatriæ fautores impunè abeant. Ipsi verò omnia susdeque vertunt , ut Alexander septimus , tum in decreto de Sinensi cultu , tum in bulla contra *Augustinum* Jansenii , errasse videatur. Jam mos ille pessimus penè invaluit , ut , instigante hæc sectâ , iudicia sedis apostolicæ Gallorum minis et clamoribus anticipentur. Sic , inverso ordine , Ecclesia magistra non doceret cæteras , sed disceret a Gallicana quid

esset definiendum. Petrus fratres non confirmaret , sed confirmaretur a fratribus. Hauc autem ordinis inversionem , incolumi tanto Pontifice , nullam fore speramus. Quin etiam si quid Jesuitæ (quod quidem me penitus latet) in Sinensi negotio hallucinati fuissent , summopere optandum mihi videretur . ut illiciti cultus pernicies amputaretur a legato . citra opprobrium Societatis hostiumque triumphum . Quomodo autem Jansenistæ in apostolicam sedem affecti sint , jam omnino compertum habemus ex illo Hagæ Comitibus 17 augusti dato edicto ¹ , quod Eminentia vestra haud dubiè jam perlegit . Hæreticæ reipublicæ patrocinium sibi comparant , ne mandatis apostolicis parere cogantur , atque ut vicarius apostolicus in alterius locum jure suffectus pellatur foras . Dum Patri Sanctissimo quidquam persuasum iri sperant , centum artibus blandiuntur . Ubi verò nulla exorandi spes affulget , insultant . Metuis , proculcant : terres , meticulosi corruunt . Patrem luminum eixè rogo , ut Christi vicarium foveat , confirmet , dirigat , diuque servet incolumem . Singulari cum observantia , devotione et gratitudine animi ero perpetuum , etc.

XCIV. (LXXV.)

A MM. DE BRISACIER ET TIBERGE,
DIRECTEURS DU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES.

Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises.

A Cambrai , 3 octobre 1702.

IL est vrai qu'on m'a écrit pour me demander ma pensée sur les bruits qui ont été , dit-on , répandus à Rome , que la lenteur du Pape à juger la question du culte de la Chine impatientoit l'Eglise Gallicane , et empêchoit la conversion des hérétiques . J'ai répondu selon ma conscience ; et voici à quoi se réduit ma réponse . Il me semble que le moins qu'on puisse attendre d'un pape pieux , ferme et éclairé , c'est qu'il ne voudra , pour aucune considéra-

¹ Cet édit , rendu le 17 août 1702 , par les Etats-généraux de Hollande , défendit l'exercice des fonctions spirituelles à M. Cock , nommé depuis peu vicaire apostolique par *interim* , à la place de Pierre Laddé , archevêque de Sébaste , suspendu de ses fonctions à cause de son opposition au Formulaire d'Alexandre VII. Voyez les *Mém. chin.* sur l'*Hist. ecclési.* par le P. d'Avrigny , 7 mai 1702 ; et ci-après une lettre de Fenelon du 12 juin 1705.

tion humaine , ni prolonger le scandale , ni tolérer un seul moment l'idolâtrie , si elle est bien prouvée. Ainsi j'attends sans impatience sa décision , le croyant également éloigné de toute précipitation et de toute lenteur. Il est naturel qu'il veuille s'assurer de la vérité des faits , que les parties rapportent si diversement. Il s'agit des mœurs des Chinois , très-éloignées des nôtres , et de l'intention que ces peuples ont en faisant les cérémonies sur lesquelles on dispute. Il n'appartient qu'au juge de décider , si les informations sont suffisantes , ou non , pour pouvoir prononcer. Pour moi , messieurs , qui ne connois ni les mœurs ni les intentions des Chinois , je ne puis savoir ce qu'il faut désirer. Quand le Pape aura jugé l'affaire , je conclurai qu'il aura trouvé les faits suffisamment éclaircis. Quand au contraire il retardera le jugement , je supposerai qu'il n'aura point trouvé les preuves concluantes. A l'égard des hérétiques de France , je dois les connoître , ayant été chargé de leur instruction pendant toute ma jeunesse , tant à Paris qu'à La Rochelle et ailleurs. Je ne doute pas que le grand éclat de cette affaire n'ait attiré leur attention : mais leur disposition n'est pas de chercher ce qui pourroit lever leur scandale et faciliter leur réunion avec l'Eglise catholique. Au contraire , ils seroient ravis de pouvoir dire à ceux qui veulent les convertir , que l'Eglise Romaine est enfin convaincue , par son propre aveu , d'avoir autorisé depuis environ cinquante ans , par le décret d'un pape , l'idolâtrie manifeste des chrétiens chinois. Mais leur critique ne doit , ce me semble , ni avancer ni retarder le jugement. Il ne s'agit que du fond de ce culte , qui ne doit pas être toléré un seul moment , s'il est idolâtre , et auquel il faut bien se garder de donner aucune atteinte , pour complaire aux hérétiques , si les preuves de l'idolâtrie n'ont rien de concluant. Tout Calviniste un peu raisonnable , qui entend parler d'une prétendue idolâtrie , ne sauroit être scandalisé qu'on veuille vérifier ce fait avant que de condamner les accusés. Voilà , messieurs , ce que je pense , sans prévention ni partialité. Vous savez que j'ai toujours aimé et révééré votre œuvre et votre maison. Je conserve pour vos personnes toute l'estime qui est due à votre mérite et à votre piété. C'est avec ce sentiment très-sincère que je veux être parfaitement toute ma vie , etc.

XCV. (LXXVI.)

AU CARDINAL GABRIELLI.

Il lui envoie une copie de la lettre précédente.

(Octob. 1702.)

EPISTOLAM directorum seminarii , quod exterarum Missionum Parisiis vocant , hęc diebus accepi. Admoneatur , ut aiunt , me esse aut jam compulsum , aut brevi compellendum , ut scribam , moras Sanctissimi Patris in damnando Sinensi cultu , haud mihi videri conversioni hæreticorum obfuturas. Contrà verò , ipsi directores pro virili objiciunt hanc controversiam esse quàm primùm dirimendam. Quin etiam monent , ne quid præter solius conscientię dictata , obsequioso in responso , adversariis indulgeam. Anni lubens : utrisque enim partibus haud veritus sum significare sine fuco quid sentiam. Quemadmodum autem ad vestram Eminentiam exemplar mei ad regium confessarium responsi non ita pridem miseram ² , ita et nunc persimilis ad directores responsi exemplar mittendum arbitror. Quam quidem diligentiam a me deberi puto tum negotio gravissimi momenti , tum singulari huic et constantissimæ erga me benevolentię , quæ sanè velat quidquam quod ego fecero , aut me attingit , unquam a colendissimo Ecclesiæ Romanæ principe ignorari. Summa cum reverentia et gratitudine ero perpetuum , etc

XCVI. (LXXVII.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il apprend au prélat qu'il a offert au Pape son nouvel opuscule sur le jansénisme ; mais il ne croit pas pouvoir le faire imprimer en Italie.

Rome , 20 octobris 1702.

ADVERSA corporis valetudo , quæ postremis his mensibus summus Pontifex identidem laboravit , mihi opportunitatem præcidit eidem exhibendi vestre illustrissimæ Dominationis lucubrationem , quam haud dudum ipsi pristinam assecuto salutem obtuli. Hanc hilari lætoque vultu ipse recedit , et eum primùm per

¹ Voyez , ci-dessus , la lettre xciii , p. 559.

occupationes gravissimas æquè ac molestissimas liceret , se illam avidè perlecturum asseruit.

Quàm libentissimè Dominationi vestre illustrissimæ vices rependerem pro edito meo libello *Dispunctionum*¹ *Coloniæ*, etc. easque omnes cautelas vestris in litteris adnotatas quàm sanctè observandas in vestri opusculi impressione curarem, si intra Italiam istud præstari posset. Cum enim illum meum libellum primò eudi Papa Innocentius XII recolendæ memoriæ vehementer optaret; hoc non nisi extra Italiam peragi potuit, quandoquidem absque nomine et notitia veri auctoris nullum penitus scriptum hic typis mandandum permittitur; quod mihi maxinopere displicet.

In Urbe quoque notissimi et pervulgati sunt astus artesque illius tincturæ hominum, quos in vestra epistola affabrè delineatos intueor. Et profectò hujuscæ farinæ scriptorum libri sepe in his sacris congregationibus configuntur; sed cum ii crambem centies recoctam, et sexcenties eversam regerant, mihi meritò despiciendi, et silentio confutandi videntur, ne ex datis responsionibus sese in pretio haberi, negotiumque non modicum aliis facessere sibi blandiantur.

SS. D. N. Papa, divinà ope, modò fruitur integrà valetudine, quâ si minus commodà quandoque utitur, hoc non nisi ex assidua diu noctuque applicatione gignitur. Cætera in meis ad D. abbatem de Chanterac litteris excipiet Dominatio vestra, cui ex intimo cordis felicitates omnes apprecor.

XCVII. (LXXVIII)

DU MÊME A L'ABBÉ DE CHANTERAC.

Témoignages d'estime et d'admiration pour l'archevêque de Cambrai; éloge du *Télémaque*.

Rome, 20 octobris 1702.

OPERIBUS ipsis potius quàm verbis optarem meum erga Dominationem tuam illustrissimam constans studium demonstrare, si tuas jussiones mihi impertire dignareris. Jamdiu mihi notum erat, serenissimum Burgundiæ Ducem impensissimè colere, et maximi pro merito facere illustrissimum D. archiepiscopum Cameracensem, a quo ipse pieta-

tem eximiam, illibatam doctrinam, ac multiplicia documenta tanto principe digna, immortalia planè ac nunquam e regio animo obliteranda beneficia hausit; idque ipsum celsissimus idem Dux egregio et prorsus insigni argumento tuis in litteris disertè enucleato, et a me jucundissimè perlecto, in media Galliarum et Belgii luce æmulis oculis haud dubiè ingrata declaravit. Cæcutiant adversarii D. archiepiscopi, et cum proximum suum odisse non desinunt, puram et defæctam divini amoris ideam dediscere et ignorare pergant, et oculis malitiâ ac livore adversus collegam suum obtenebratis, a genuina et sincera Dei dilectione aberrare non cessent, suisque dictis ac factis invicem collidantur. Gratulor verò ex animo D. archiepiscopo Cameracensi, qui incomparabili prudentiâ erga suos æmulos se gerit, christianæ charitatis tenax, ac timoris cupiditatisque nescius; sicque plaudentibus amicis, bonisque viris exultantibus de suorum hostium insidiis, et hæmatidis donis invictè pariter, ac temperatè triumphat.

Fraus famuli amanuensis, Telemachum bibliopole prodentis, ejusdem operis auctori laudi et gloriæ cessit; nam ipsum opusculum, in tua epistola informe et deformatum appellatum, apud eruditos ex ungue leonem conjicientes summo in pretio haberi jampridem accepi.

Quo verò ad editionem illius libelli a te indicati, operâ D. archiepiscopi impeditam, hoc factum ex hoc præcisè capite approbo, quod illationem, quam ejus auctor exinde eruere contendebat (quamvis neque istud adeo læsivum credam), minimè commendem. Cæterùm si aliunde veritas elucescat, ei repagulum certè non objicerem, et hoc in negotio ejusdem modò sum sententiæ, quàm alias Romæ vivâ voce tibi non semel exposui. Nihil namque veritas erubescit, inquiebat Tertullianus, nisi solummodo abscondi. Dum autem alias tuas litteras præstolor, optinè te valere exopto.

XCVIII. (LXXIX.)

DE FÉNELÔN A L'ABBÉ DE LANGERON.

Détails relatifs à un petit écrit de Fénelon sur la prière. Différentes clefs pour l'intelligence de la doctrine de saint Augustin sur les matières de la grâce.

A Cambrai, 15 novembre 1702.

J'avois oublié, mon très-cher fils, de vous mander que le P. Saadou m'a écrit que M. de

¹ C'est ouvrage composé par le cardinal Gabrielli pour la défense du cardinal Sfondrate, et qui fut imprimé en 1698, par les soins de Fénelon. On en a vu le titre dans la note 4 de la lettre LXXVII, ci-dessus, p. 533.

Meaux avoit dit à un de ses amis, qu'il paroissoit depuis peu un écrit de spiritualité composé par moi, dans lequel je recommençois à insinuer adroitement toutes mes erreurs. Je ne saurois m'imaginer sur quel fondement il parle de la sorte : car je n'ai donné au public aucun ouvrage de spiritualité, surtout depuis notre dispute. Il est vrai qu'anparavant on avoit imprimé, à mon insu, quelque discours *sur la prière*¹, qui étoit tiré de quelque copie informée de ce que j'avois écrit ou prononcé. Mais M. de Meaux avoit vu cet imprimé, il y a plus de sept à huit ans, et n'y avoit rien trouvé de mauvais. Pour moi, je n'ai point ce petit livre, et je ne saurois dire ce qui y est, tant j'y ai pris peu de part. S'il contenoit quelque proposition douteuse, M. de Meaux n'auroit pas manqué de me la reprocher dans notre dispute. Je voudrois bien que vous fissiez savoir ceci en secret au père Sanadon.

Pour les clefs de saint Augustin, je crois que la principale de toutes est d'exposer exactement le véritable état de la question entre lui et les hérétiques, tant Pélagiens que Semi-Pélagiens. Pour les Pélagiens, 1° ils ne reconnoissoient que le nom de grâce, qu'ils donnoient aux forces et aux lumières naturelles, parce que ce sont des dons de Dieu. 2° Tout au plus ils n'admettoient que certains secours extraordinaires pour faire plus facilement le bien. Pour les Semi-Pélagiens, je ne crois pas qu'on puisse trouver, dans les lettres de saint Prosper et d'Hilaire, rien de réel que ces deux points. 1° Ils nioient toute prédestination ou prédilection de Dieu, c'est-à-dire, toute élection différente de la vocation générale, et ne vouloient en Dieu qu'une volonté indifférente pour le salut de tous, d'où il résulroit en chacun ce qui étoit décidé par son libre arbitre. 2° Ils vouloient qu'en conséquence de cette volonté égale, Dieu donnât la grâce à tous ceux qui, par les forces naturelles de leur libre arbitre, commençoient à croire et à prier : en sorte que tout le discernement vint de cette source du libre arbitre. L'Eglise n'a adopté la doctrine de saint Augustin, que dans ces points précis où il parloit pour elle contre les hérétiques. De plus, la méthode de saint Augustin est d'écarter toujours toute question incidente, et de se renfermer dans les seuls points contestés. Aussi ce père n'a-t-il rien dit qui ne se réduise aux points ci-dessus marqués.

I. Il a voulu que la grâce ne fût pas donnée également à tous, comme la nature, et qu'elle ne fût pas donnée à nos mérites précédens, parce que les Pélagiens croyoient que Dieu accorderoit des lumières et des facilités à ceux qui faisoient déjà le bien par leurs propres forces. Il allègue l'exemple des enfans mourans sans baptême, qui est décisif pour prouver que la grâce n'est pas donnée également, comme la nature. En effet, ces enfans ont reçu la nature sans recevoir la grâce. Saint Augustin évite d'entrer dans les autres exemples moins clairs. Mais il est pourtant vrai qu'à l'égard même des adultes la grâce est inégalement donnée, puisque les uns sont élus, et les autres ne sont qu'appelés : mais c'est ce que les Pélagiens eussent rejeté. C'est pourquoi saint Augustin se retranche dans l'exemple décisif des enfans qui sont privés du baptême, *Deo nolente*¹. Voilà ce qui prouve que la grâce n'est pas donnée d'une manière égale et universelle, comme la nature ; qu'ainsi elle est grâce, c'est-à-dire donnée gratuitement, sans aucun mérite qui ait précédé.

II. Il soutient que la grâce n'est point donnée par rapport aux mérites conditionnellement futurs, dans un état qui n'arrivera jamais. Il n'y a aucun homme qui n'eût de tels mérites et de tels droits sur la grâce, par rapport à cent cas futurs conditionnellement, dont la condition ne s'accomplira jamais. Ce seroit éluder la gratuité des grâces, et rentrer sous ce nom dans une généralité de grâces, qui se confondroit avec la nature. De plus, il faut toujours revenir au point essentiel. Ces mérites conditionnels seroient-ils acquis sans grâce ? Si cela est, ce seroit la nature à qui la grâce seroit due, et qui en décideroit la distribution. C'est pourquoi ce père revient toujours à dire que c'est la grâce qui attire le mérite, et que ce n'est aucun mérite qui attire la grâce. Du reste, il est évident que ces mérites conditionnellement futurs, rejetés par saint Augustin, sont très-différens de ceux que certains théologiens admettent aujourd'hui. 1° Saint Augustin ne nie jamais que Dieu voie les futurs conditionnels. 2° Ces théologiens ne veulent de mérites conditionnellement futurs, que par le secours de la grâce. 3° Il ne s'agit pas des mérites conditionnellement futurs dont Dieu n'a pas voulu la condition, et qui, retombant dans une vague possibilité, ne peuvent faire aucun vrai ni mérite ni démérite. Il s'agit, chez ces théologiens,

¹ Il parle vraisemblablement de l'*Entretien sur la prière*, qui fut depuis inséré dans le recueil des *Sermons* de l'archevêque de Cambrai. Voyez ci-dessus, t. V, p. 662.

¹ Ep. CCXIV, ad Ital. n. 19; l. II, p. 803.

de futurs conditionnels moyennant la grâce, que Dieu a voulu rendre par elle absolument futurs; et c'est à quoi cadre juste ce que l'Apôtre enseigne, et que saint Augustin répète si souvent : *Quos prœscivit, hos et prædestinavit* ¹. Je ne dis pas que Dieu se borne à prédestiner ceux qu'il prévoit qui coopéreront; je dis seulement que Dieu se sert de sa prescience, pour assurer l'effet de sa prédestination purement gratuite.

III. Saint Augustin établit une prédestination, ou prédilection, ou élection au-dessus de de la vocation générale et indifférente. C'est une préparation de moyens par lesquels sont très-certainement délivrés tous ceux qui sont délivrés ².

1° Quand saint Augustin dit : *Dieu fait que nous faisons*, etc., *il donne le vouloir*, etc. . *il opère la volonté*, etc. ; il s'explique en disant qu'il persuade, qu'il aide, qu'il fortifie, qu'il prépare. En effet, il est vrai de dire que celui qui prévient, qui excite, qui conseille, qui persuade, qui aide, qui donne les forces nécessaires pour agir, qui agit et concourt dans l'acte, en est non-seulement une véritable, mais encore la première et principale cause.

2° Ce père ne dit jamais que Dieu détermine nécessairement la volonté. Il auroit dû même se servir du terme de *cogere*, qui dans le vrai latin ne signifie qu'une détermination invincible.

3° Tout au contraire, il convient de l'idée que les Pélagiens avoient de la liberté, et suppose toujours qu'elle est dans l'homme avec la grâce, telle que ces hérétiques la vouloient conserver.

4° Il ne dit jamais ce qui auroit en deux mots tranché le nœud de la difficulté, savoir, qu'on est nécessité comme les bienheureux, sans être contraint. Au contraire, il veut un accord de la liberté comme les Pélagiens la vouloient, et que les Manichéens l'avoient niée, avec la grâce, que très-peu de gens pouvoient comprendre. Si tout eût consisté dans l'exemption de contrainte sous la grace, il n'auroit fallu que deux mots, que tout le monde eût d'abord compris.

5° Il dit que l'homme fait le bien *indéclinablement*, *invinciblement*, etc. Ce n'est pas que la grâce vainque le libre arbitre, mais seulement qu'elle surmonte la concupiscence, pour rendre à l'homme la même liberté qu'avoit Adam innocent. Si ces termes *indéclinabilité*, *insuperabilité*, *invictissimè*, etc., tomboient sur

la nature ou essence de la grâce médicinale par rapport au libre arbitre, le libre arbitre indéclinablement vaincu ne seroit plus libre : *indéclinabilité* et *nécessité* sont termes évidemment synonymes. Si la grâce comme cause est indéclinablement victorieuse de la volonté, elle est nécessitante, puisqu'elle est indéclinablement et invinciblement déterminante; donc elle ne rend pas la liberté d'Adam, mais elle l'ôte.

6° Quand il est dit que Dieu opère par une volonté toute-puissante, *omnipotentissimâ voluntate*, il ne faut pas croire que ce soit la toute-puissance de Dieu qui soit cause précise et réelle de la détermination de la volonté. Il n'y a aucun pouvoir de s'abstenir de ce qui est déterminé par la toute-puissance de Dieu. En ces endroits, saint Augustin ne parle pas d'une opération de grâce toute-puissante pour déterminer la volonté humaine, mais seulement d'une *volonté toute-puissante*; ce qui tombe précisément sur la prédestination, et non sur la nature de la grâce.

7° Ce qui décide avec évidence, c'est que saint Augustin dit pour Saül, Achitophel, Pharaon, Nabuchodonosor, que la volonté de Dieu fait tout ce qui lui plaît sur la terre comme dans le ciel, d'une manière invincible, indéclinable, toute-puissante. Ce n'est point par un principe qui de sa nature détermine la volonté, puisqu'on ne pourroit le dire sans impiété à l'égard des péchés des impies : donc il ne s'agit que d'une volonté fondée sur la prescience, qui par une nécessité conséquente et identique a indéclinablement son effet. Réellement Dieu sait et choisit les moyens par lesquels ce qu'il veut arrivera indéclinablement : il voit ce futur, qui est déjà présent à son égard. Or il est impossible que ce qu'il voit actuellement présent, qu'il veut et qu'il fait, manque d'arriver. Voilà la seule indéclinabilité ou nécessité qu'on peut admettre, je veux dire celle qui est purement conséquente. Celle qui viendroit de la nature ou essence de la grâce, comme d'une cause du vouloir humain, seroit antécédente, et ne laisseroit point la liberté avouée par saint Augustin aux Pélagiens. Pourquoi vouloir ajouter cette indéclinabilité de la part de la cause, qui est antécédente; et pourquoi ne se contenter pas de celle qui ne vient que de la prescience et volonté de Dieu, qui est purement conséquente, et qui suffit pour rendre véritables, dans toute la rigueur de la lettre, toutes les plus fortes expressions de saint Augustin? Pourquoi ne se contenter pas d'une indéclinabilité qui est comme au bien et au mal, puisque celle dont parle saint Augustin

¹ Rom. VIII, 29. — ² Voyez les Lettres de Fenelon au P. Lami, sur la même matière, ci-dessus, t. II des Œuvres, p. 175 et suiv.

doit, selon lui, convenir à l'un et à l'autre, et qu'il ne dit rien de l'un, qu'il ne dise de l'autre aussi fortement ?

8° Le secours *sine quo non*, n'est point *sine quo non* par sa propre nature. Pendant tout le temps qu'Adam a persévéré, il a été un secours *quo*; mais, sans diminuer, il n'a pas été *quo* pour le temps de sa chute. c'est-à-dire qu'il n'a pas été *quo* pour sa persévérance finale. C'est pour cette seule persévérance finale, que saint Augustin a distingué ces deux sortes de secours. L'un n'a pas été *quo* pour cet effet, parce que Dieu n'avoit point de volonté prédestinante pour Adam innocent; l'autre secours, qui est celui des élus en Jésus-Christ, est *quo*, parce qu'il est joint à une volonté prédestinante en leur faveur. A l'égard de l'homme sain, Dieu, en lui donnant la grâce suffisante pour persévérer, le laissoit sans prédestination à son libre arbitre ainsi secouru: mais pour l'homme foible et malade, Dieu veut assurer sa persévérance, en lui donnant le secours précis, avec lequel il voit qu'il persévérera. Or ce que Dieu voit déjà présent, qu'il veut et qu'il fait, ne peut jamais ne point arriver. Il y a contradiction, que ce qu'il voit, veut et fait, ne soit pas; mais ce n'est qu'une nécessité conséquente, qui ne peut blesser la parfaite liberté de l'homme. Voilà le secours *quo*; il est *indéclinable* conséquemment: car il est impossible que le consentement de la volonté n'arrive pas, si Dieu le voit présent, le veut et le fait dès l'éternité. On n'a pas besoin d'admettre un autre secours *quo*.

9° J'avois que le secours nécessaire à l'homme malade pour persévérer, doit être plus fort que celui dont il avoit besoin étant sain; mais ce surplus ne va qu'à lui rendre sa liberté. Tout ce qui est médicinal n'est que pour le pouvoir, c'est-à-dire, pour remettre l'homme dans l'équilibre, et dans la main de son conseil, où étoit Adam, et dont la concupiscence l'avoit fait déchoir. En ce sens la grâce médicinale est victorieuse, indéclinable, toute-puissante si vous voulez, mais elle n'est victorieuse que de la concupiscence, pour mettre l'homme en liberté de vouloir ou ne vouloir pas. Elle fait seulement que la concupiscence ne peut plus l'entraîner et le laisse choisir.

10° Ce n'est point précisément la force de la grâce médicinale qui fait qu'elle est un secours *quo*, qui agit *indéclinablement*; car, comme je viens de le dire, tout ce qui est médicinal ne va qu'à suppléer le pouvoir qui manque à l'homme malade pour être libre comme l'homme sain. Quelque degré de force que vous supposiez dans

une grâce médicinale, vous ne la pouvez rendre victorieuse que de la concupiscence, et non du libre arbitre. Enfin, quelque force que vous supposiez dans la grâce, si vous ne la rendez pas cause nécessitante, il faut avouer que, malgré toute sa congruité et toutes ses délectations, elle laisse encore la volonté libre de consentir ou de dissentir. Cette vérité de foi étant posée, où trouverez-vous l'indéclinabilité de la grâce qui la constitue un secours *quo*? Il est impossible de la trouver. Vous ne pouvez même trouver aucune infailibilité de l'effet. Qui dit infailibilité, dit une impossibilité qu'une cause soit frustrée de son effet. Il faut une liaison nécessaire entre la cause et l'effet; autrement l'effet ne peut être infailible. Ce qui est purement contingent n'a en soi aucune infailibilité; si l'effet n'arrive point, il n'y a aucune contradiction: donc il peut ne pas arriver; donc celui qui l'affirme peut se tromper; donc cet effet n'est point infailible: il faut donc une nécessité qui fonde l'infailibilité de l'effet. Si c'est une nécessité qui vienne de la nature de la cause, savoir la grâce, voilà une nécessité antécédente, et la foi est renversée. Si ce n'est que la nécessité que ce que Dieu voit par avance comme présent, arrive, ce n'est qu'une nécessité conséquente qui sauve la pleine liberté. La congruité ne fonde aucune réelle infailibilité ou indéclinabilité, à moins qu'elle ne retombe dans la grâce nécessitante. Il n'y a donc d'autre infailibilité de la persévérance finale de l'élu, sinon que Dieu ne peut se tromper, et que ce qu'il voit ne peut pas être.

IV. Saint Augustin prouve que l'homme, sans la grâce prévenante, ne peut ni commencer à croire ni commencer à prier. D'où il s'ensuit que, quand il donne la grâce à l'un et non à l'autre, ou bien à l'un plus qu'à l'autre, ce discernement vient d'une volonté purement gratuite, dont on ne doit chercher dans l'homme aucune raison. C'est sur ce seul point que tombe *O altitudo!* etc.

Je conclus de tout ceci que, quand on se renferme dans la nécessité de la grâce, et dans la prédestination purement gratuite qui la prépare, on a entendu tout l'essentiel de saint Augustin.

Au reste, que Dieu ait prédestiné ou non les anges, et qu'il ait donné aux uns plus qu'aux autres, ou non (outre que saint Augustin semble en douter): de plus, c'est ce qui n'importe en rien: car il est toujours certain qu'il n'y avoit aucune prédestination pour Adam innocent, et qu'il y en a une pour ses enfans élus; ce qui suffit pour établir nettement la distinction du

secours *sine quo non*, ou sans prédestination d'Adam, et du secours *quo*, ou joint à une prédestination de ses enfans élus. Voilà à quoi se réduit toute la preuve de saint Augustin contre les Semi-Pélagiens, qui rejetoient toute prédestination ou prédilection gratuite, pour mettre le discernement des élus dans des mérites de foi et de prière, qui précédoient toute grâce.

Je vous conjure de savoir, par M. de Harlai, si les filles de la Visitation de Melun sont bien fondées, et si leurs affaires sont en bon état. Une famille que je considère beaucoup a intérêt de le savoir au plus tôt.

XCIX. (LXXX.)

AU MÊME.

Sur deux ecclésiastiques au sort desquels il s'intéressoit.

A Cambrai, 17 novembre 1702.

DEPUIS cette horrible lettre écrite, j'ai appris ce qui est arrivé à MM. Le Fèvre et Chalmette¹. J'en suis véritablement affligé, surtout pour le dernier. Je vous conjure de lui faire offrir tout ce qui dépend de moi. S'il veut venir ici, je lui donnerai le choix de demeurer ou céans, ou au séminaire. S'il ne veut pas venir ici, je lui paierai volontiers une pension dans son pays, et partout où il ira. Mais faites-lui parler, sans vous exposer à lui parler vous-même. Tout ceci m'alarme pour vous, et c'est ce qui m'attriste le plus. Je crains que, dans l'excès d'aigreur où l'on est, on ne prenne quelque parti d'autorité contre vous, pour me causer la plus grande douleur, pour épouvanter ce qui me reste d'amis, et pour me déconcerter. Au nom de Dieu, ne paraissez en aucune affaire, si petite qu'elle puisse être. Il ne leur faudroit qu'un très-léger prétexte. Vous savez que la passion, quand elle a l'autorité, ne garde point de mesures. Je vous conjure donc d'être simple là-dessus, et de ne faire rien sans voir avec la B. D. (*la duchesse de Beauvilliers*) s'il n'y a rien de trop pour les conjonctures présentes. Je vous écris par la voie de M. le marquis de Janson, qui revient de l'armée.

¹ En comparant cette lettre avec plusieurs autres de la même époque, on voit que Fénelon avoit des vues sur ces deux ecclésiastiques pour l'organisation de son séminaire. Voyez, dans la *Correspondance de famille*, les lettres LII, LIII et LVIII, à l'abbé de Beaumont, ci-dessus, p. 418 et 421.

Voilà une lettre de madame de Montberon, qui m'a été donnée toute ouverte; je vous l'envoie de même.

C. (LXXXI.)

DU MARÉCHAL DE TALLARD
A FÉNELON.

Sur la conduite du duc de Bourgogne pendant la dernière campagne.

A Metz, ce 21 de novembre 1702.

JE reçus hier, monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois. Je fais tout le cas que je dois d'une marque de l'honneur de votre souvenir: elles me sont précieuses, et je vous supplie très-humblement, monsieur, d'être persuadé que je penserai comme cela toute ma vie.

M. le duc de Bourgogne a été si au goût de tout le monde, que je regarderois comme une chose bien flatteuse pour moi, d'avoir eu le bonheur d'être au sien.

J'ai bien fait du chemin depuis que ce prince est parti de l'armée; mais je ne suis point content de mes voyages, puisqu'ils n'aboutissent point à me faire repasser à Cambrai, et que je n'aurai point occasion cette année de vous assurer moi-même que je mérite les bontés que vous me témoignez, et que j'ai l'honneur d'être avec tout le respect qui vous est dû, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

TALLARD.

CI. (LXXXII.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur un édit¹ des Etats-généraux de Hollande, et sur la leneur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises

Rome, 27 novembris 1702.

Duo ex geminis litteris Dominationis vestrae illustrissimae mihi nuper comperta sunt, sanè seitu dignissima. Alterum, de edicto Hagae Comitibus 17 augusti proximè elapsi impresso; alterum, de objurgata palam istis in regionibus

¹ Voyez sur cet édit, la note de la lettre XCIII, ci-dessus, p. 559.

summi Pontificis in damnandis Sinensium ritibus mora. Utrumque mihi paucis perstringendum. Primum præterire cogit congregationis de Propaganda fide, cui hæctenus adscriptus non sum, ignota ea de re sententia, quamquam mihi penitus, et jamdiu perspectum, planè que huic aula cognitum est, Jansenianæ factionis in Belgio et finitimis locis prædominantis ingenium et indoles. Alterum funditus promere vetant tum sacramentum in hac suprema Inquisitione a me præstitum, tum egregiè præoccupata in vestris disertissimis litteris momenta omnia, quæ illi falso rumori excindendo quoquomodo conducere possunt. Unum duntaxat reponere hic libet, quod in casu non absimili olim Stephanus quintus papa, in epistola secunda ad Orientales episcopos, descripsit, inquit ¹ : « Romana Ecclesia instar speculi et exemplaris » reliquis ecclesiis constituitur ; et quodeunque » definierit in sempiternum manet incorruptum, et hac de causa sententias cum magna » inquisitione ferre docet. » Istud autem consultissimum documentum, et necessariam ferè praxim hac in controversia potissimum observandam, evincit Dominatio vestra illustrissima. tot gravissimis ac solertissimis rationibus, ut præsens apostolicæ sedis œconomia extra detractorum cavillos posita sit. Quamobrem prælaudatæ epistolæ vestræ summo Pontifici jam a patribus Societatis exhibitæ fuerunt, et in itali-cum idioma versæ ab iisdem communicatæ aliis plurimis, mihi que sunt, et quomodolibet hujusmodi lucubrationes vertantur, mirificè sapiunt palato meo ; idcirco mihi gratissimæ semper erunt, unà cum jussionibus vestris, quas dum enixè efflagito, æternum ero, etc.

CII.

DE L'ABBÉ DE LANGERON

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Raisons du silence de Fénelon à l'égard de la maréchale de Noailles.

A Cambrai, le 23 décembre (1702).

L'ABBÉ de Maulevrier ne sait ce qu'il dit, madame ; mais je n'en suis pas étonné. N'ayant aucun commerce avec M. de Cambrai, il a ignoré quelle étoit sa conduite. Il est seulement vrai qu'il écrit le moins qu'il peut ; mais il est bien

¹ LANGE, *Concil.* t. IX, p. 373.

éloigné de vouloir manquer à l'égard de ce qui ne seroit même que de bienséance à qui que ce soit. Jugez par là, madame, s'il ne feroit pas réponse à une personne comme vous. Vous me demandez quel compte vous pouvez faire sur lui : je ne connois personne plus capable de répondre à cette question que vous-même. Ce n'est point par ce qu'on nous dit des autres, mais c'est par ce que nous en avons éprouvé, que nous pouvons savoir à quoi nous en tenir avec eux. Avez-vous connu un meilleur ami, plus sûr, plus zélé ? Levez donc vous-même votre scrupule. Il me charge de vous assurer que son respect est toujours très-sincère et très-constant pour vous. Il ne vous écrit point le premier, parce qu'il s'est imposé cette règle générale. Il croit qu'il convient à ses amis qu'il en use ainsi. Je suis, avec le respect que vous m'avez toujours connu, madame, votre, etc.

L'abbé de LANGERON

CIII. (LXXXIII.)

DE FÉNELON A M. DE SACY.

Elle remercie cet académicien de son *Traité de l'amitié* qu'il lui avoit envoyé.

A Cambrai, 26 janvier 1703.

Le présent qu'il vous a plu de me faire, monsieur, et la lettre très-obligeante dont vous l'avez accompagné, me touchent vivement. Le livre ne sauroit mieux expliquer l'amitié, que la lettre la fait sentir. Après avoir lu la lettre avec grand plaisir, je me promets d'en goûter un nouveau en lisant le livre. Mais je vous déclare que je serai un lecteur peu critique, car je suis déjà entièrement prévenu pour l'ouvrage et pour l'auteur. Je me réjouis pour l'Académie de l'acquisition qu'elle a faite ¹, et pour moi de la liaison que ce choix m'a donnée avec vous. Jugez par là, monsieur, avec quelle sincérité je suis, etc.

¹ M. de Sacy avoit été nommé membre de l'Académie en 1701.

CIV. (LXXXIV.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Consolation qu'il a ressentie en s'entretenant du prélat avec la duchesse de Mortemart. Projet d'un *Traité de l'amour de Dieu*. Sur une béate produite à Paris par les Jansénistes. Visite du duc de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Denis.

(1703.)

IL n'y a pas moyen d'attendre le retour de M. l'abbé de Beaumont pour donner à votre Grandeur de nouvelles assurances de mon respectueux attachement. Elles n'ont été quelque temps suspendues, que par la crainte de vous être incommode. Je me souviens bien que ma dernière lettre étoit trop chargée. Je prenois la liberté de vous y faire des questions, de vous demander des instructions, des éclaircissemens sur la nature de la grâce¹, etc. Ne mériterois-je pas bien qu'un juste silence me fit sentir cet excès, et me donnât de la retenue? Cependant, monseigneur, il est certain que la violence que je me suis faite n'a servi qu'à me rendre votre idée plus présente et plus vive, et qu'à me donner plus d'application à profiter des occasions de parler au moins de vous. Une illustre personne², qui, depuis quelques mois, a fait en cette ville un séjour assez considérable, pourroit bien vous en rendre témoignage; car, comme elle vous honore, je n'ai point appréhendé de lui être incommode, en lui demandant de fréquentes audiences sur votre sujet. Je ne puis mieux commencer que par là à me rendre à l'ordre que vous me faites l'honneur de me donner de vous dire de mes nouvelles: car il est vrai que ces conférences m'ont fait un bien que je ne puis vous exprimer. C'est une personne qui a beaucoup de grâce, et qui est d'une simplicité, d'une droiture et d'une fermeté pour Dieu, qui se font sentir, et qu'on ne peut voir sans être ravi, touché, édifié. Dans le sentiment actuel de cette grâce, je vous avoue, monseigneur, que je n'avois pas grand mérite à sacrifier à l'oraison l'étude et les raisonnemens; ils me paroissent alors fort insipides, et je conçois parfaitement le sens de cette parole: *Si de-*

*derit homo omnem substantiam suam pro dilectione, quasi nihil despiciet eam*¹. Mais le cœur humain, et surtout le mien, est sujet à de grandes alternatives, et les hivers sont chez lui bien plus longs que les étés. On y manque souvent de bois, et l'on est obligé de travailler pour s'échauffer, et quelquefois même de travailler sans s'échauffer. Voilà, monseigneur, la plus ordinaire cause de mes griffonnages, et je vous assure que je les quitterois avec bien du plaisir, si vous vouliez m'obtenir la grâce de me soutenir pour Dieu dans la désoccupation, ou du moins de supporter tranquillement les retarde-mens de Dieu. Il a pourtant fallu m'en faire une nécessité depuis près de six mois; car j'ai eu des étourdissemens qui m'ont ôté la liberté de l'application d'esprit, et qui m'ont obligé de chercher quelque appui dans celle du cœur, me sentant encore trop foible pour me soutenir dans un dénuement universel.

Il y a cependant long-temps que, pour me servir de votre terme, j'ai sur le métier un *Traité de l'amour de Dieu*², qui a pour but de faire voir que la perfection de la vie spirituelle est comprise dans l'amour; mais je ne touche nullement la question du motif. Chacun s'en formera l'idée qu'il lui plaira.

Je le commence par un discours, où (pour donner une idée de Dieu qui ait rapport au traité) par quelques traits des mœurs des Chrétiens, je démontre l'existence d'un Dieu infiniment aimable: je le fais regarder comme le Dieu du cœur, et l'unique terme qui peut calmer tous ses mouvemens. Mais il faudroit avoir l'honneur d'être auprès de vous, pour ne rien dire que de juste sur tout cela, et pour apprendre de vous à travailler à sa propre perfection, comme vous faites à celle de votre troupeau, malgré la stérilité apparente du champ que l'on cultive.

Que d'évêques se tiendroient heureux d'avoir la paix dans leurs diocèses, et d'y être autant honorés que vous êtes dans le vôtre! Mais votre bon cœur ne se contente pas de cela; il s'afflige si Dieu n'est pas autant honoré qu'il le mérite. Heureux le troupeau dont le pasteur déplore l'insensibilité! Au nom de Dieu, monseigneur, que j'aie un peu de part à ce bonheur. Continuez, s'il vous plaît, à intercéder pour moi, puisque personne n'est plus de votre troupeau par les dispositions du cœur, et par le profond et tendre respect avec lequel je suis, etc.

¹ La lettre de Fénelon au P. Lami sur la nature de la grâce a été donnée, avec plusieurs autres sur la même matière, au l. II des *Œuvres*, p. 158 et suiv. — ² La duchesse de Mortemart, qui alloit de temps en temps faire des retraites au monastère de la Visitation de Saint-Denis.

³ Cant. VII. 7. — ² C'est vraisemblablement le *Traité de la connoissance et de l'amour de Dieu*, ouvrage posthume du P. Lami, publié en 1712.

Je ne sais si vous savez que la demoiselle *Rose*¹ est enfin retournée en son pays, dans un bon carrosse que ses amis lui ont donné, après avoir perdu toute espérance de la garder en ce pays-ci; car, après l'ordre qu'elle reçut à Pâque, de sortir de Paris, madame de Vibraye l'ayant menée à Vibraye, au pays du Maine. M. du Mans a reçu ordre de la cour de la faire examiner. Il a donné cette commission à M. *Thiers*², curé de Vibraye, qui, à ce qu'on dit, l'a interrogée en forme. L'interrogatoire va paroître. Un des articles est qu'interrogée si elle avoit été mariée, elle a répondu que non; et sur ce qu'on lui en a voulu donner des preuves, elle a répliqué que si elle l'avoit été, il y avoit eu des protestations. Il y en a qui disent qu'elle s'est vantée d'aller à Rome, pour faire condamner les idolâtries des missions chinoises.

Je ne puis finir sans avoir l'honneur de vous dire que Mgr le duc de Bourgogne, ayant passé deux fois par ici dans un voyage qu'il a fait à Chantilli, entra dans notre église sans qu'on s'y attendit, et alla se mettre en prière sur le marchepied du grand autel, où il fut assez longtemps. Notre communauté eut le loisir de s'assembler, et de le trouver dans cette édifiante situation, et nous eûmes la consolation de le voir se relever avec le recueillement peint sur son visage. On prit la liberté de lui offrir quelque rafraîchissement; mais il en remercia avec bien de la bonté, disant qu'il étoit jeûne ce jour-là. Je ne doute pas que cela ne vous fasse plaisir.

M. Duchesne, son médecin, étoit venu dès le matin dîner céans. Je lui tins compagnie, et je connus bientôt qu'il vous honore d'une manière fort distinguée. Tout ce qu'il me dit sur cela me fit un plaisir infini: il me pria fort, et je lui promis bien de vous le faire savoir.

¹ Voyez, sur cette fille, la lettre LXXVIII et la note 1, ci-dessus, p. 542. — ² Jean-Baptiste Thiers, bachelier de Sorbonne, célèbre par une multitude d'écrits piquans et pleins d'érudition. Il mourut au mois de mars 1703.

CV.

(LXVII.)

DE FÉNELON

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Il l'assure de la continuation de son estime et de son attachement.

A Cambrai, 30 mars 1703.

Je suis aussi touché que je dois l'être, madame, de cette lettre si obligeante; que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Elle ne me surprend point, en m'apprenant que M. l'abbé de Maulevrier vous avoit dit autrefois que je n'écrivois point sans nécessité. En effet, depuis quatre ou cinq ans, j'ai tâché de suivre cette règle. mais je n'ai jamais cru pouvoir me dispenser de répondre aux lettres qu'on m'écrirait; il ne m'est jamais entré dans l'esprit, d'exiger d'aucun de mes amis, qu'il ne me donnât plus de ses nouvelles. Si je n'ai point eu l'honneur de vous écrire, ce n'est pas que j'ai cessé de vous souhaiter de tout mon cœur, en toutes occasions, toutes sortes de bonheur dans votre personne et dans votre famille; c'est seulement que le silence m'a paru un parti si naturel, et si convenable pour moi, qu'il n'avoit aucun besoin d'excuse. Comment pourrois-je être peiné contre vous, madame, de qui je n'ai jamais reçu que des choses obligeantes, puisque je ne connois, Dieu merci, personne en ce monde, sans exception, contre qui je ressente la moindre peine? C'est avec une parfaite reconnaissance que je reçois le renouvellement des bontés auxquelles vous m'aviez accoutumé. Vous avez souhaité une lettre que le cœur eût écrite, et où l'esprit n'eût aucune part. Je vous obéis, madame; celle-ci n'a rien que de simple et de naturel. Vous ne me ferez pas justice, si vous doutez de la parfaite sincérité, du zèle et du respect avec lequel je suis pour toute ma vie, etc.

CVI *.

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Raisons du silence de Fénelon à l'égard de la maréchale de Noailles.

A Cambrai, le 1 avril (1703).

Vous savez, madame, comme je vous ai toujours répondu, toutes les fois que vous m'avez fait l'honneur de me parler sur le sujet de monsieur de Cambrai. Je suis persuadé que vous trouverez sa lettre conforme à tout ce que je vous en ai dit, et que vous verrez qu'on est vrai en ce pays-ci. Il seroit bien étonnant que la Flandre eût diminué la sincérité d'une personne à qui vous en trouviez tant pendant qu'elle étoit à Versailles. Je suis le plus paresseux de tous les hommes; de plus, dans les sujets de joie, vous êtes accablée de complimens¹. Vous ne doutez point de mon sincère attachement: je crois n'avoir plus besoin de vous faire ressouvenir de moi dans ces occasions; mais je souhaite très-véritablement qu'elles arrivent souvent, et c'est ce que peut-être ceux qui vous témoignent une plus grande joie ne souhaitent pas comme moi. Vous me demandez que je sois caution; je m'y engage bien hardiment, persuadé que jamais caution n'a couru moins de risque. La personne pour qui je répons est bien plus sûre que moi, et je m'y fierois plus qu'à moi-même. Je vous souhaite, madame, une parfaite santé, un sommeil comme celui dont vous avez été souvent témoin; et que vous soyez bien persuadée (car sans cela vous ne mériteriez pas de vous porter bien) que j'ai pour vous tout le respect et tout l'attachement possible.

¹ Il fait allusion au mariage de Marie-Françoise de Noailles avec Emmanuel-Henri de Beaumanoir, marquis de Lavardin, contracté au mois de février précédent.

CVII.

(LXXXV.)

DE FÉNELON A L'ABBÉ ***¹.

Sur divers ouvrages qui faisoient alors du bruit.

(1703.)

Je voudrois bien, mon cher abbé, que M. Desprez fit une grande attention à l'*Addition* sur l'*Histoire du Nestorianisme*²: elle est très-importante. Il faudroit même savoir par qui cet ouvrage a été approuvé. Je voudrois bien que vous pussiez m'envoyer les objections de M. B. en les réduisant à un seul argument en forme.

J'ai vu, il n'y a pas long-temps, une *Théologie* assez nouvelle³ d'un père de l'Oratoire nommé *Juénin*, qui mériteroit un grand examen. Elle est répandue partout, principalement à Paris, où elle a été imprimée et approuvée. Il faudroit aussi examiner le livre du P. Quesnel⁴ approuvé à Châlons.

Je voudrois ravoir au plus tôt mes deux dissertations, dont j'ai besoin pour achever mon travail. On pourroit les renvoyer par un cocher du carrosse, avec parole qu'on lui donneroit ici un écu.

¹ Nous ignorons à qui ce billet étoit adressé, et sa date précise. On voit, par le contenu, qu'il a dû être écrit en 1703, peu de temps après la publication de l'*Addition à l'Histoire du Nestorianisme*, par le P. Doucin, Jésuite, qui parut cette année. — ² L'*Histoire du Nestorianisme*, composée par le P. Doucin, Jésuite, parut en 1699, in-4°. L'*Addition*, qui parut en 1703, a pour objet de montrer quel a été l'ancien usage de l'Eglise dans la condamnation des livres, et ce qu'elle a exigé des fidèles à cet égard. Cette *Addition* ne porte point d'approbation, mais seulement le privilège du Roi. Elle n'a que 60 pages in-12. On peut voir l'analyse de l'*Histoire* et de l'*Addition*, dans les *Mémoires de Trévoux*; septembre 1703, p. 1539, etc. — ³ Cette *Théologie*, intitulée: *Institutiones theologice ad usum seminariorum*, fut imprimée pour la première fois à Lyon, en quatre vol. in-12, en 1694. La première édition fut suivie de deux autres, imprimées hors de France; mais l'auteur lui-même donna en 1700 une édition beaucoup plus complète et augmentée de quelques traités. Cette nouvelle édition, qui a servi de modèle à toutes celles qui ont paru depuis, se composoit de sept vol. in-12; elle étoit imprimée à Paris, et dédiée à l'assemblée du clergé, qui se tenoit alors dans cette ville. Les craintes de Fénelon au sujet de cette *Théologie* n'étoient que trop bien fondées: car elle fut depuis condamnée par le saint siege et par plusieurs évêques de France. Voyez, plus bas, la lettre de M. de Bissy à Fénelon, du 26 janvier 1711. Voyez aussi les *Mémoires de Trévoux*, mai 1709, p. 844, etc. — ⁴ Les *Réflexions morales sur le nouveau Testament*, approuvées en 1695 par M. de Noailles, alors évêque de Châlons et depuis archevêque de Paris. Elles furent condamnées d'abord en 1708, par un simple bref; puis en 1713, par la bulle *Unigenitus*.

CVIII. (LXXXVI.)

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Sur un Mandement qu'il préparoit contre le *Cas de conscience*. Quelques principes sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les faits dogmatiques; conditions sans lesquelles il ne croit pas pouvoir publier son Mandement.

A Cambrai, 24 mai 1703.

Vos lettres, mon très-cher fils, m'ont fait quitter mes visites pour venir ici vous répondre, et travailler selon vos vues. Voici ce qui me passe par l'esprit.

I. Je m'en vais travailler à un Mandement¹ ; mais il me faut un peu de temps, pour tâcher de le bien faire : il doit être très-différent d'une dissertation. La dissertation doit creuser jusqu'au premier principe métaphysique, et se sentir de l'abstraction de l'École ; le Mandement doit être sensible, populaire, et néanmoins décisif. J'y ferai ce que je pourrai, et Dieu fera par moi ce qu'il voudra. Mais plus les lecteurs ont de peine à entrer dans ce que je crois démonstratif, plus je dois être retenu pour ne vouloir pas tenter témérairement une chose impossible. J'aime bien mieux demeurer dans mon profond silence, que d'en sortir pour dire des choses qui seront contredites même par le bon parti, et qui par conséquent ne serviront de rien à la bonne cause. M. l'évêque de Chartres parlera autrement que moi ; d'autres nous contrediront tous deux : ce sera la confusion des langues. Je ferai moins de tort à la vérité en la taisant, qu'en la proposant pour la faire mépriser et confondre par ceux-là mêmes qui veulent la soutenir. Je vois qu'on fait le plus grand de tous les éclats pour soutenir l'infailibilité de l'Église dans le jugement des textes doctrinaux, sans savoir précisément où l'on veut mettre cette infailibilité. Si j'étois en la place des Jansénistes, je demanderois aux évêques des déclarations précises et uniformes de ce qu'on demande d'intérieur, au-delà du respect et de la délicatesse sincère, qui fait garder le silence, quand on croit voir que l'Église, certainement faillible hors des bornes de la révélation, s'est trompée dans une question de fait grammatical et non révélé. Il n'y auroit pas

trois évêques, ni peut-être deux, qui se trouvaient d'accord pour leur répondre. Cette contrariété ou incertitude déshonorerait la cause de l'Église. Ainsi j'avoue que je tremble pour la vérité : elle ne fut jamais en si grand péril. Le Roi frappe ; mais l'Église n'éclaircit rien : on suppose toujours que tout est éclairci. Vent-on donner de plus en plus au jansénisme l'avantage qui a séduit presque le monde entier en sa faveur, je veux dire qu'on le montre persécuté pour un fantôme qu'on n'ose éclaircir ? Parlera-t-on de l'inséparabilité du fait et du droit, comme de la pierre philosophale, ou de la quadrature du cercle, ou du mouvement perpétuel ?

Il me convient moins qu'à un autre de parler. On m'accusera de vengeance contre les Jansénistes ; ils remettront sur la scène le quiétisme. Je souleverai tout le clergé de mon diocèse et des deux universités voisines. Je me trouverai seul, contredit par les autres évêques, et même par M. de Chartres : on sera ravi de dire que j'ai été trop loin.

Il n'y a que deux choses qui puissent autoriser mon Mandement : l'une, que le Roi fasse savoir aux évêques qu'il attend cette démarche de leur zèle, et que je ne sois pas le premier évêque d'une certaine façon à publier mon Mandement ; l'autre, que je sois assuré de convenir avec M. de Chartres. Je ne songe point à entrer en négociation avec lui, pour agir de concert ; mais les amis communs, tel que M. de Précelles, doivent, ce me semble, supposé qu'ils le puissent, nous faire convenir sans négociation immédiate, pour accorder parfaitement nos deux ordonnances. Qu'on nous fasse convenir de tous les principes et de toutes les conséquences ; qu'en un mot on s'assure que nos deux Mandemens seront entièrement d'accord : j'offre d'envoyer au plus tôt le projet du mien. M. de Précelles, qui connoît celui de M. de Chartres, verra tout ce qu'il croira devoir demander qu'on retouche dans l'un et dans l'autre. Il me trouvera plein de confiance et de facilité pour profiter de ses avis. S'il peut mettre à l'uni les deux Mandemens, je tiendrai le mien tout prêt, et je le publierai trois jours après que M. de Chartres aura publié le sien. Sans cela je ne dois rien hasarder. Il ne convient ni à ma situation, ni à la délicatesse d'une vérité si obscurcie et si importante, que je fasse l'aventurier. Les évêques se contrediront comme les vieillards témoins contre Susanne.

II. Je ne puis m'empêcher de dire que le sentiment que vous me proposez, savoir que le

¹ On sait que la plupart des évêques de France adhèrent, par leurs Mandemens, au Bref du 12 février 1703 contre le *Cas de conscience*. Fenelon publia le sien le 10 février 1703. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. de Fen.* liv. 3, n. 6 et suiv.

fait n'est pas précisément le dogme révélé, mais que c'est comme une conclusion théologique, ne me paroît pas un sentiment soutenable. 1° La conclusion théologique est une conséquence immédiate et évidente du principe révélé. Ce qu'on veut nommer un fait, savoir l'orthodoxie ou l'hétérodoxie d'un texte, ne consiste qu'à savoir si c'est la révélation même, ou quelque chose de contradictoire. Il ne s'agit d'aucune conséquence du principe révélé, mais de la propre substance du principe révélé même, pour savoir si c'est lui ou non. 2° L'Église ne peut sortir de la révélation, pour en tirer une conséquence évidente, que comme des géomètres tireront une proposition d'une autre déjà donnée, en démontrant que l'une sort de l'autre. Mais dès lors l'Église n'agit plus que par raisonnement naturel et purement humain. On peut opposer des argumens au sien, et lui disputer sa prétendue démonstration ou évidence. Elle n'aura tout au plus à cet égard qu'une infaillibilité naturelle, semblable à celle des géomètres. Elle pourra condamner ceux qui ne se rendront pas, comme des esprits opiniâtres, présomptueux, de mauvaise foi; elle déclarera leur opinion erronée: mais elle ne pourra jamais les qualifier d'hérétiques; ce ne sera plus qu'une dispute philosophique. Il ne sera pas impossible qu'elle n'y ait tort, et qu'elle ne prenne une fausse lueur pour une évidence. Dès que l'Église sera réduite à alléguer une évidence naturelle du fait, les Jansénistes prendront droit de cet aveu décisif, et ils offriront cent démonstrations pour prouver que cette prétendue évidence n'est qu'une chimère. Il ne sera plus question de foi divine. Voilà le point principal abandonné, décrédité, et tourné à jamais en ridicule. On disputera cent ans à pure perte sur la prétendue évidence du fait.

III, Je crois devoir dire que ce que j'ai lu de l'*Appendix* de M. d'Argentré¹ ne me paroît pas plus solide.

1° Ce qu'il dit sur les auteurs que l'Église fait nommément anathématiser, se tourne clairement contre lui. Son dessein est d'établir l'infaillibilité de l'Église dans les jugemens de ce qu'on nomme faits. Or il est évident que l'Église ne peut être infaillible sur la pensée ou intention personnelle des auteurs. Cependant, dira-t-on, l'Église oblige à anathématiser les personnes, comme hérétiques: donc elle oblige à

prononcer des anathèmes, sans être infaillible dans ces anathèmes qu'elle oblige à prononcer. Il en est de même des textes que des personnes, diront les Jansénistes: l'Église prononce sans infaillibilité sur l'un comme sur l'autre, en se foudant sur l'évidence qu'elle croit trouver dans le fait, et qu'elle peut n'y trouver pas réellement, quoiqu'elle le croie.

2° Il veut que tous ceux qui ont approuvé dans un sens très-pur une mauvaise locution d'un hérétique, soient demi-sectaires de cette secte-là. Par exemple, il veut que Jean d'Antioche et Théodoret aient été demi-nestoriens, pour avoir admis ou excusé les locutions de Nestorius, quoiqu'ils crussent exactement tout le dogme du concile d'Ephèse, et qu'il ne crussent aucune des erreurs de Nestorius. Il est vrai que l'Église peut assujétir ses enfans à rejeter les locutions fausses ou ambiguës; mais un particulier pourroit croire qu'un auteur dont le livre est condamné, a entendu ses locutions dans un bon sens, quoiqu'elles fussent mauvaises dans leur sens propre et naturel. Alors ce particulier ne défendrait point la locution condamnée, mais seulement la pensée personnelle de l'auteur, qu'il croiroit avoir employé dans un bon sens une mauvaise locution. Ce particulier ne seroit point demi-sectaire. M. d'Argentré rapporte lui-même des passages décisifs, qui montrent que, dans un tel cas, on a reconnu que de tels particuliers étoient orthodoxes.

3° Quand on a parlé de Demi-Ariens, de Demi-Pélagiens, etc., on a toujours entendu de véritables hérétiques, qui soutenoient une partie des dogmes impies d'Arius et de Pélage. Pourquoi nous venir faire une espèce de demi-sectaires sans fondemens? M. d'Argentré affecte de justifier sur le dogme tous ceux qui ont favorisé les hérésiarques, pour pouvoir montrer qu'ils ont été demi-hérétiques de ces hérésies, dès qu'ils n'ont pas voulu condamner les hérésiarques. Les Jansénistes lui répondront toujours, que l'Église a eu raison de la regarder comme des hérétiques déguisés, puisqu'ils ne vouloient condamner ni des textes évidemment impies, ni les personnes des hérésiarques évidemment endurcies dans leur rébellion. La vérité est que l'Église ne condamne les noms et les personnes des auteurs qu'indirectement, et par une conséquence fondée sur la notoriété humaine. L'anathème infaillible ne tombe que sur l'hétérodoxie du texte. Faute d'avoir démêlé cela, M. d'Argentré ne prouve rien, et donne prise. Il faut toujours se renfermer exactement, pour l'infaillibilité, dans les bornes précises de

¹ Fénelon parle de l'*Appendix* qui termine l'ouvrage de M. d'Argentré, intitulé: *Elementa theologica* (Paris, 1712, in-4°). Cet *Appendix* a pour objet l'autorité de l'Église touchant la condamnation des hérétiques et de leurs livres.

la révélation. Ce n'est point l'outré-passer, que de décider qu'un texte long ou court, qu'on met entre un *si quis dixerit* et un *anathema sit*, pour former un canon de foi, exprime la vérité révélée, ou bien est une parole contradictoire à la révélation; autrement l'Eglise auroit excédé les bornes de la révélation, et par conséquent de son infailibilité, toutes les fois qu'elle auroit prononcé des canons ou anathématismes. Il ne s'agit point d'une liaison entre le droit et le fait. L'orthodoxie ou hétérodoxie d'un texte n'est point le fait: c'est le véritable droit. Ainsi il y a identité, et non pas connexion entre les deux choses. Il n'est pas étonnant qu'on ne trouve point la connexion qu'on cherche. C'est l'identité qu'il ne faut pas laisser échapper. L'illusion prise dans sa source consiste en ce qu'on veut toujours séparer le sens où l'on met le droit, d'avec le texte où l'on met le fait: mais le sens séparé du texte est une chimère ridicule. Par cette distinction, on éluderoit tous les canons de foi. Le dogme de foi, ou point de droit, n'est point un sens en l'air et hors de toute parole: ce qu'on appelle la révélation, le dogme et le droit, est toujours quelque parole, ou quelque composé de termes et de sens. Quand on ne va point jusque-là, on n'entend qu'à demi; on est toujours flottant, et ébranlé par les objections.

En un sens, cette affaire paroît aller assez bien; mais en un autre, elle va très-mal. Beaucoup d'autorité; nul but, nulle décision claire et précise; nulle liaison, nulles mesures entre les chefs pour l'uniformité, ce qui est capital en toute matière, et singulièrement en celle-ci, qui paroît neuve, embrouillée, subtile, pleine d'écueils cachés, et où de mauvaises mains ont gâté l'ouvrage en donnant prise. L'endroit honteux de cette cause est *la foi humaine*¹ de M. de Péréfixe. Ces mots de M. de Marca, *pertinet ad partem dogmatis*, approchent du but; mais ce n'est pas assez.

Si le bref n'est point accepté, il n'y aura qu'à faire des Mandemens, sans parler du bref. M. de Meaux refusera-t-il d'en faire un et de s'expliquer? J'offre de démontrer que les Jan-

sénistes peuvent prétendre qu'on les persécute injustement, s'il ne s'agit point de la foi, et qu'il n'y a aucun milieu réel entre leur silence respectueux bien entendu, et la foi divine. Ce n'est plus qu'une dispute philosophique, toute séparée de la foi, dès qu'on se retranchera dans une évidence humaine, dont ils offriront de démontrer la fausseté: ce n'est plus qu'une dispute de logique ou grammaticale. Il est ridicule et odieux tout ensemble, qu'elle fasse tant de scandale, et qu'on ait fait jurer tant de gens, qu'ils croient ce qui n'est que de raisonnement humain. Je voudrois bien voir l'Ordonnance de M. de Péréfixe, où il se retranchoit dans la foi humaine ecclésiastique. Ce fut une fâcheuse plaie faite à la vraie autorité de l'Eglise.

Plus j'y pense, plus je crois voir clairement que je dois désirer de ne sortir point de mon silence sans les conditions suivantes:

1° Que le Roi invite ou fasse inviter les évêques à faire des Mandemens; faute de quoi il ne me conviendrait d'en faire un que des derniers, après que tous les autres auroient passé devant.

2° Que le Roi fasse entendre, non dans une lettre, mais par les discours de gens autorisés, qu'il espère l'uniformité, et que le Mandement de M. de Chartres est selon l'esprit du Pape, auquel Sa Majesté se conforme. En ce cas, tous les évêques ou du moins le torrent prendra le Mandement de Chartres pour modèle. Quand le P. de La Chaise le dira à dix ou douze évêques de la part du Roi, et que M^{me} de Maintenon appuiera en parlant à quelques-uns, tout ira bien.

3° Que je sache bien précisément, et sans danger de variation, par les amis de M. de Chartres, tout ce que son Mandement devra contenir; qu'on vous l'explique à fond, et, s'il se peut, que vous le lisiez en secret, afin que nous soyons pleinement assurés de convenir dans tous les points importans, sur une matière si délicate.

4° Que la publication du Mandement de M. de Chartres précède la publication du mien de quelques jours. Je suivrai de près.

Si Dieu vouloit que je m'exposasse pour la vérité, je ne devrois pas hésiter un moment à le faire; mais je ferois encore plus de tort à la vérité qu'à moi, en la disant hors de propos tout seul, le public étant prévenu des sophismes des Jansénistes, et leurs adversaires mêmes me contredisant. En ce cas, il vaudroit mieux taire la vérité, que de la commettre.

Pour M. de Chartres, il ne me convient point

¹ Expression du Mandement de M. de Péréfixe, archevêque de Paris, pour la signature du Formulaire, du 7 juin 1664. Voyez les *Mémoires sur l'Hist. ecclési.* du P. d'Avrigny, t. II, à cette date. — ² Ce passage et un autre encore plus fort de la lettre suivante montrent que le silence de Bossuet, dans l'affaire du *Cas de conscience*, le faisoit alors soupçonner de n'être pas très-prononcé contre les nouvelles doctrines. On ignoroit à cette époque les raisons qui obligeoient Bossuet à garder le silence. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 2, etc. — *Hist. de Féu.* liv. V, n. 5. — *Hist. litt. de Féu.* III^e part. n. 49 et suiv.

de le rechercher. Il est même important au succès de cette affaire que les protecteurs du jansénisme ne puissent faire soupçonner au Roi aucune liaison entre nous deux. Mais nous pouvons, sans aucun commerce ni négociation entre nous, faire précisément les mêmes choses pour l'intérêt de la saine doctrine, par les mesures que des amis communs peuvent prendre avec lui et avec moi.

M. Robert me mande que son ami *n'a garde de reculer*, et qu'ils viendront tous deux au Câteau, d'abord après notre concours. Faudra-t-il faire sans vous cette conférence? J'en serois affligé.

J'attends de vos nouvelles pour savoir ce que pensent précisément MM. de Précelles et Boucher; ce que M. de Chartres a mis dans sa tête et dans son Mandement; ce que dit M. de Meaux et ce qu'il veut faire, comment il se porte; enfin ce qu'on fera sur la réception du bref, et les autres choses qui mériteroient d'être mandées, comme, par exemple, l'état de l'affaire de Rouen¹.

Le retour de mon courrier à pied, ou au pis aller le bon Put (*M. Dupuy*), nous apportera vos nouvelles là-dessus.

Je croirois très-important que vous eussiez une conférence secrète avec M. l'évêque de La Rochelle². M. Chalmette lui écrit pour la lui proposer. S'il l'accepte, ayez la bonté de vous trouver au rendez-vous, rue du Temple, chez M. Chalmette, cousin du nôtre. Je ne vois aucun inconvénient que vous vous ouvriez très-simplement à ce bon prélat, non-seulement sur la doctrine, mais encore sur l'importance extrême qu'on parle avec uniformité, et que nous puissions dire précisément les mêmes choses que M. de Chartres. Afin que nous puissions dire comme lui, il faut qu'il dise bien. Témoinnez à M. de La Rochelle combien je révère sa personne. S'il est bientôt sacré, il faudra qu'il se prépare à faire un bon Mandement.

Ce qu'il y a de meilleur dans les brefs du Pape, c'est qu'ils renversent de fond en comble l'objection tirée de la paix de l'Eglise faite en 1669, et de la conduite du saint siège, pour se contenter, depuis trente-trois ans, du silence respectueux sur le fait de Jansénius. La réponse du Pape décide bien mieux que toutes celles de M. Du Mas³. Mais ce n'est pas tout que de ré-

futer et de confondre: quand est-ce qu'on voudra bien établir, développer, instruire à fond, en posant les principes?

Lisez de tout ceci à M. de La Rochelle et à M. de Précelles, tout ce que vous jugerez utile. Outre que je les crois très-décrets, très-sûrs, et pleins de bonne intention, de plus je n'ai aucun mystère à faire de tout ce que je pense.

Il est capital que ni vous ni aucun de nos amis ne puisse être soupçonné ni de discourir, ni de s'intriguer dans cette affaire.

L'abbé de Saint-Sépulchre¹ est très-mal. Il souhaite ardemment la consolation de voir, avant sa mort, son prieur en sa place. Le prieur a beaucoup de mérite. J'écris fortement au P. Magnan, afin que le P. de La Chaise fasse un effort auprès du Roi, pour obtenir cette grâce. Je vous conjure de faire en sorte que M. l'abbé de Maulevrier sollicite vivement: embrassez-le tendrement pour moi. Je voudrois même que le P. de La Chaise sût que je vous ai supplié de l'aller voir pour cette affaire, où je m'intéresse beaucoup, mais que vous n'avez pas cru le devoir faire dans une conjoncture où il faut ôter tout prétexte de dire que nous nous donnons du mouvement contre les Jansénistes.

Voilà un horrible et sacré libelle. Pardon, mon très-cher fils; mille et mille fois tout à vous, comme vous savez.

CIX. (LXXXVII.)

AU MÊME.

Sur l'arrestation récente du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes par ordre du roi d'Espagne. Nécessité d'établir clairement dans les Mandemens la soumission intérieure due aux jugemens de l'Eglise sur le sens des livres. Mesures à prendre contre le jansénisme.

A Cambrai, 4 juin 1703.

Je commence par vous dire, mon très-cher fils, que M. Robert me mande que le pénultième de mai on a surpris à Bruxelles le P.

Du Mas, docteur de Sorbonne, est auteur d'une excellente *Histoire des cinq Propositions de Jansénius*, de la *Défense* de cette *Histoire*, et d'autres ouvrages contre les Jansénistes. Il mourut vers 1742.

¹ Abbaye de Benedictins à Cambrai. Cet abbe, nommé Louis de Marbaix, fut très-zèle pour le maintien de sa discipline; il fit construire une nouvelle église d'une architecture élégante, et mourut le 1^{er} juin 1708, âgé de soixante-six ans. Joseph Danbures, prieur, dont il est ici question, lui succéda le 14 août suivant.

¹ C'est l'affaire de l'abbé Couet, grand-vicaire de Rouen, l'un des signataires du *Cas de conscience*, et alors soupçonné d'en être l'auteur. Voyez l'*Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 4. —

² Etienne de Champflour, nommé à l'évêché de La Rochelle le 31 décembre 1702, fut sacré le 10 juin 1703. — ³ Bilaire

Gerberon, le P. Quesnel et M. Brigode ¹, et qu'on les a mis dans la tour de l'archevêché par ordre du Roi, après avoir saisi tous leurs papiers. Il ajoute qu'on avoit dit que M. Quesnel s'étoit sauvé par une porte de derrière, mais qu'il croit qu'il a été pris comme les deux autres. On trouvera apparemment bien des gens notés dans leurs papiers, et il seroit capital qu'on chargeât des gens bien instruits et bien intentionnés, d'un tel inventaire. Il faudroit, pour bien faire, y poser un scellé, et faire transporter le tout à Paris, pour examiner les choses à fond. Je conçois, par les choses que M. Robert m'a dites très-souvent, que ces gens-là avoient un commerce très-vif avec les premières têtes de Paris, et qu'ils savoient beaucoup de choses secrètes, mais de source. Il faudroit interroger les domestiques et autres affidés de la maison où ils ont été pris, pour savoir où sont tous leurs papiers; car des gens précautionnés, et accoutumés à l'intrigue, auront, selon toutes les apparences, mis dans quelque autre lieu écarté et de confiance, les choses les plus capitales. Voilà notre entrevue du Câteau rompue.

Le Mémoire latin que vous m'avez envoyé ne m'a paru qu'un galimatias; mais je me suis défié de ma pensée. Je l'ai montré à Panta (*l'abbé de Beaumont*) et à M. Chalmette, qui en jugent encore plus désavantageusement que moi. On ne peut rien faire avec de tels raisonneurs, s'ils ne se réduisent à un parti clair et décisif. Ils sont entêtés de leur foi humaine, qui est insoutenable, et contre laquelle leurs adversaires feront sans peine les plus fortes démonstrations. L'autorité des brefs, des arrêts, des lettres de cachet, ne suppléeront jamais. On est toujours bien foible, quand on se met dans le tort. Cinq cents Mandemens, qui demanderont la croyance intérieure, sans rien développer, sans rien prouver, sans rien réfuter, ne feront que montrer un torrent d'évêques courtoisans. On n'a déjà que trop vu de ces sortes de placards. Ce n'est pas établir l'autorité, c'est l'avilir et la rendre odieuse; c'est donner du lustre au parti persécuté. Il ne faut des coups d'autorité que contre les principales têtes, pour abattre les chefs du parti; encore ne le faut-il faire qu'en bornant le Roi à appuyer le Pape, et on ne doit jamais frapper qu'à mesure qu'on instruit. Si on peut trouver des gens comme M. Boileau, M. Dugnet et le P. de La Tour, dans les papiers saisis à Bruxelles, il faut les

écarter, et ôter toute ressource de conseil à M. le cardinal de Noailles. Si M. l'archevêque de Reims ¹ n'est pas attaqué sur sa lettre à M. Vivant, il faudroit au moins lui faire dire d'aller résider dans son diocèse. Les docteurs du parti seroient étonnés faute de chef. Vous me direz que tout cela ne leur fera pas changer de sentimens: j'en conviens; mais, d'un côté, cela les découragera pour les occasions où l'on pourroit avoir besoin de faire délibérer la Faculté; d'un autre côté, cela changera la face des études. La mode ne sera plus, pour les jeunes gens décidés par la faveur, de se jeter dans les principes de cette cabale abattue. Enfin cela encourageroit Rome, qui a besoin d'être encouragée. On peut juger de ce que fera ce parti, si jamais il se relève, puisqu'il est si hardi et si puissant lors même que le Pape et le Roi sont d'accord pour l'écraser. Un homme du parti, que vous connoissez ici, me disoit il y a trois jours: Ils ont beau enfoncer; plus ils chercheront, plus ils trouveront de gens attachés à la doctrine de saint Augustin; le nombre les étonnera.

Vous ne me mandez rien ni de la santé de M. de Meaux, ni de ses opinions, ni de son procédé, ni du parti qu'il prendra pour se déclarer par quelque acte public. Si on fait des Mandemens, il faudra bien qu'il parle, ou que son silence découvre son fond ².

Je travaille à un projet de Mandement, et je fais une grande attention à toutes les vues que vous me donnez; mais je ne puis épuiser toutes les objections tirées des monumens de l'antiquité: ce seroit un gros livre. Il faut seulement donner des principes généraux, et en faire l'application à quelque point principal. Je puis ajouter que, si ces principes sont contestés, j'offre de montrer la vérité en détail à ceux qui les contesteront. J'avoue qu'un Mandement ou Ordonnance peut avoir une certaine étendue au-delà des bornes ordinaires; mais il ne faut pas pousser cela trop loin, ni faire un gros livre, qui courroit risque d'en être moins lu et moins entendu du public. Dès que cet ouvrage sera achevé, je vous l'enverrai.

Je suis ravi de ce que M. de La Tour pense bien, et veut bien inculquer les choses à M. Desprez. Il faut de plus en plus le soutenir, et faire entrer dans les vrais principes M. de Précelles; mais je vous recommande deux choses, mon très-cher fils: la première est de ne vous

¹ Voyez *Causa Quesnelliana*, Bruxell. 1703; et les *Mém. sur l'Hist. ecclési.*, par le P. d'Avrigny, 10 mai 1703.

¹ Charles-Maurice Le Tellier. Ce prelat faisoit de longs séjours à Paris. — ² Voyez la note 2 ci-dessus, p. 372.

commettre en rien. Comptez qu'en cette conjoncture on vous observera plus que jamais, qu'on seroit ravi d'avoir un prétexte de donner une nouvelle scène, qui fit diversion, et qu'on soupçonneroit même très-facilement que c'est moi qui attise le feu en secret. Ainsi ne faites aucun pas que pour le vrai besoin ; bornez-vous à parler de temps en temps à M. de La Tour pour M. Desprez, et à M. de Prévelles. Ma seconde demande est qu'il paroisse bien clairement à M. de Prévelles et à M. de La Tour, que je cherche, pour le seul intérêt de la vérité, de m'assurer d'une conformité de principes dans les mandemens ; mais que d'ailleurs je ne recherche ni négociation, ni liaison personnelle, ni aucune des choses qui tendent à quelque renouement. Mandez-nous, dès que vous le pourrez et comme vous le pourrez, en termes mystérieux sans apparence de mystère, ce que M. de Prévelles aura dit sur moi, et ce qu'on lui aura répondu ¹. Le capital est qu'on entre bien dans le vrai principe. La raison du canon est bonne ; mais il faut remonter jusqu'au principe, faute de quoi le canon ne prouveroit pas plus que le reste ². Ce qui m'embarasse, c'est que je sors d'une nombreuse ordination, dont les examens m'ont tenu long-temps, et que je tombe dans un concours très-pénible, où j'aurai plus de trente-six cures à donner, et plus de six-vingts concourans. Cela me reculera encore de dix ou douze jours au moins.

N'oubliez pas de faire savoir au bon duc (*de Beauvilliers*) et au P. de La Chaise, ce qu'on doit chercher dans les papiers saisis à Bruxelles. Ce coup, joint à la déclaration imprimée du Pape sur l'archevêque de Sébaste ³, va consterner tout le parti dans les Pays-Bas. Ils disent que le Pape s'expose à causer un schisme.

Mille complimens du fond du cœur à M^{lle} de Langeron, dont la santé et la consolation me sont très-chères. La pauvre Princesse, dont vous savez que la conduite n'est pas toujours bien régulière, a trouvé un matin dont elle aura bientôt postérité. Il faut attendre après sa couche pour l'envoyer à son futur maître, que je salue et que je voudrois bien embrasser.

L'abbé de Saint-Sépulchre est mort avec un courage simple, et une paix dont je suis plus édifié que je ne le puis dire. Je vous conjure de

remuer M. l'abbé de Maulevrier, le P. Magnan, et l'arrière-ban de la Société, pour procurer sa place à son prier, qui a un vrai mérite, et de qui j'espère de grands biens pour cette maison ¹. Mille assurances d'amitié et de sincère attachement à M. l'abbé de Maulevrier.

Bonsoir, mon très-cher fils ; je crains bien que nous ne nous verrons pas si tôt ; mais la volonté de Dieu soit faite. Les bras du véritable amour sont bien longs pour s'embrasser de loin : cet amour immense rapproche et réunit tout. Vous verrez ma lettre à la bonne duchesse (*de Mortemart*) selon les apparences ; montrez-lui celle-ci. Qu'elle suive en toute liberté son cœur pour le voyage de Cambrai.

J'ai reçu et lu le *Commonitorium* de M. de Prévelles envoyé à Rome. Je ne saurois entrer dans ses opinions, et il me semble que je les réfuterois sans peine.

Renvoyez-moi, par la première occasion, ma dissertation, dont j'ai besoin pour mon travail.

CX. (LXXXVIII.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Eloge de la Dissertation de Fénelon sur le Mandement du cardinal de Noailles ; impression que la lecture de cette pièce avoit faite sur le Pape. Sur un arrêt du Parlement de Paris contre l'évêque de Clermont.

Romæ, die 9 julii 1703.

LITTERAS et lucubrationes Dominationis vestræ ² illustrissimæ consuetà delectatione atque admiratione evolvi, tantàque in iterata earum consideratione perfusus sum jucunditate, ut illam in sinu meo continere nequiverim ; sed ejusdem compotem fieri summum Pontificem, illiusque oculis hunc dignissimum fetum vestræ eximie eruditionis (quam ab ipso summopere suspici, eumque de ea mirificè oblectari, jamdiu novi) subijcere voluerim. Quamobrem non modicum sivi elabi tempus, ut opportunum ipsum alloquendi nanciscerer occasionem, quâ arreptâ, eidem, præmissis debitâ cautelis, obtuli dissertissima vestra scripta, quæ ipse libentissimè et benevolentissimè recepit, subdens se eadem, cum primum per gravissimas assiduasque occupationes liceret, perlecturum,

¹ Ceci a rapport à l'évêque de Chartres. Voyez la lettre précédente, p. 370. — ² Voyez la même lettre, p. 371 et suiv. — ³ Pierre Codde, vicaire apostolique en Hollande, suspendu de ses fonctions par le Pape le 7 mai 1702. Il fut enfin déposé par un décret du 3 avril 1704. Voyez les *Mém. sur l'Hist. ecclési.* du P. d'Avrigny, 7 mai 1702, et ci-après la lettre du 12 juin 1705.

¹ Voyez la note 1 ci-dessus, p. 373, 2^e col. — ² C'est une longue lettre de Fénelon du 2 avril précédent : elle est imprimée t. iv, des *Œuvres*, p. 366 et suiv.

non quidem per transennam et perfunctoriè , sed maturo iudicio , et consideratè , mihi que suum sensum super iisdem indicaturum , ut eundem Dominationi vestræ illustrissimæ patefacerem : ac deinde mihi legendum dedit Mandatum D. episcopi Claromontani adversus famosum *Casum conscientie* , quod Mandatum erat typis impressum unà cum Brevi pontificio. Exhibuit quoque arrestum Parlamenti Parisiensis ¹ evulgatum contra idem Mandatum et Breve , quod sanctissimus Pontifex molestissimè tulit , et iure merito de eo arresto gravissimè conquestus est ; mihi que paucis abhinc diebus retulit , Status Hollandiæ nuper contra Breve pontificium de novo vicario apostolico pro illis regionibus constituendo editum promulgasse arrestum , in quo iidem hæretici declarabant , se in eo actu secutos praxim Parlamenti Parisiensis , ejusque vestigiis instituisse. Erat quoque annexa præfatis chartis . mihi a beatissimo Papa exhibitis , proluxa epistola inedita D. episcopi Carnotensis ad D. comitissam de Maintenon directa , super ejusdem arresti injustitia. Nudiustertius sanctissimus Pontifex me , ut ipsum adirem , admoneri jussit , statimque in ornatissimas laudes , ac momentosa verba ex intimo ejus cordis derivata , de illustrissima vestra persona , probitate , doctrina , ac memoratis vestris lucubrationibus , quas semel atque iterum se cum ingenti admiratione legisse constanter contestabatur , effusus est ; adjiciens , se pluries voluisse transcribere pulcherrimam illam vestram epistolam , et mihi expressè præcepit , ut eadem scripta in loco tuto apud me recondere , ad ejus nutum ipsi reddenda , et hæc omnia significarem Dominationi vestræ unà cum apostolica benedictione , quam vobis amatissimè impertiebatur. Ex hinc facilè conjiciet Dominatio vestra illustrissima , quanto in pretio apud summum Pontificem et apud me sint dignissima vestra persona , spectatissima morum innocentia , et eximia sapientia , cujus partus erunt semper utrique maximæ admirationi et consolationi , atque adeo nunquam non desiderandi et gratissimi : quos dum anxie præstolor , coli cupio vestris jussionibus , ut factis ipsis profiterar esse Dominationis vestræ , etc.

¹ Le Parlement de Paris avoit supprimé le Mandement de l'Evêque de Clermont qui publioit le Bref du 12 fevrier 1703 contre le *Cas de conscience*. Voyez , dans la 1^{re} section , la lettre XLVII du duc de Chevreuse à Fénelon , p. 249 ; et dans la *Correspondance de famille* , la lettre LXIII , à l'abbé de Beaumont , p. 423.

CXI. (LXXXIX.)

DE FÉNELON A M. ***.

Condite à garder envers une personne qui ne vouloit signer le Formulaire que sur l'autorité d'Arnauld.

A Cambrai , 8 août 1703.

JE vous renvoie , monsieur , la lettre que vous avez bien voulu me confier. Je ne ferai jamais aucun usage de votre confiance , que conformément à vos intentions. La chose sur laquelle vous me demandez ma pensée n'a en soi rien de mauvais. On peut toujours dire la vérité sur un fait dont on est témoin ; mais il faut examiner s'il est utile à vous et à votre prochain de rendre ce témoignage. Vous êtes observé de près. Cet homme ne veut une lettre de vous , que pour en faire part à ses amis , et les soulager dans leur peine : l'usage nécessaire de votre lettre la rendra publique. Vous savez ce que devient un secret , quand il est dans les mains de tant de personnes liées ensemble. La publication de votre lettre feroit un grand éclat : vous en comprenez facilement les suites. Pour l'homme qui vous écrit , cet éclaircissement ne doit pas lui être utile , comme il se l'imagine. Par exemple , s'il ne veut signer , ou persuader aux autres de signer , que sur l'autorité de M. Arnauld , j'avoue que je ne saurois approuver ni excuser de telles signatures. Elles n'ont ni le vrai motif de docilité pour l'Église , ni la pleine sincérité qui est essentielle à de tels actes. Un homme voit d'un côté l'Église , qui exige la signature pure et simple ; d'un autre côté il veut savoir ce que M. Arnauld a pensé là-dessus , et l'avis de M. Arnauld est précisément ce qui le décidera pour obéir ou pour n'obéir pas à l'Église. J'avoue que j'aime mieux qu'on ne fasse point un tel acte , que de le voir faire avec des restrictions ou distinctions mentales , et plutôt sur la décision de M. Arnauld que sur celle de toute l'Église. Enfin j'avoue que je ne comprends point la décision de M. Arnauld. Avant le bref d'Innocent XII , qui explique le *sensus a Cornelio Jansenio intentus* par le *sensus obvius* , M. Arnauld croyoit qu'il n'étoit pas permis de signer sans restriction du fait , parce qu'il croyoit que le livre de Jansénius ne contenoit point une doctrine hérétique. Depuis ce bref , il n'avoit point changé d'avis sur le livre de Jansénius ; il n'avoit point rétracté tous les écrits

faits pour prouver que Jansénius avoit parlé comme saint Augustin, et qu'il n'étoit pas permis de signer avec restriction mentale ce qu'on ne croyoit pas. Innocent XII n'a fait qu'expliquer que ce qui étoit nommé par Alexandre VII, dans le Formulaire, le sens de l'auteur, est le sens de l'auteur dans le livre, c'est-à-dire, le sens véritable, propre, naturel et littéral du texte. Pour tout le reste, Innocent XII confirme tout ce qu'Alexandre VII a fait et exigé. En vérité, par quelle direction d'intention M. Arnauld pouvoit-il croire qu'on pouvoit signer, dans une profession de foi, qu'on croyoit que le texte de Jansénius contenoit cinq hérésies dans son sens propre, véritable, naturel et littéral, quoiqu'on n'en crût rien? Vous savez ce que je vous ai dit souvent. Je suis très-compatissant pour ceux qui se trompent, même dans les dogmes de foi, pourvu que je trouve deux choses en eux : la première est la bonne foi ; la seconde est la soumission sans réserve à l'Église. Mais je déplore ce qui arrive presque toujours. D'abord on abonde en son sens ; on est animé par le zèle de tout un parti : on s'embarque ; on ne croit pas pouvoir reculer. On est condamné : on se trouve entre l'amour de son opinion, qu'on croit le pur dogme de saint Augustin, et l'autorité de l'Église, qui condamne ce qu'on soutenoit : on se lasse de souffrir ; on prête peu à peu l'oreille aux tempéramens qu'on rejetoit d'abord avec indignation ; on veut sauver son dogme, et n'avoir pas contre soi les anathèmes de l'Église ; enfin on se résout à croire que ce qui paroissoit autrefois trahir l'Église et la vérité, par une restriction mentale, est une soumission sincère et légitime. Pour moi, je trouve que le *sensus obvius* n'a rien changé d'effectif. Personne ne pensoit et ne pouvoit penser qu'il fût question de l'intention personnelle de Jansénius. Il ne s'agissoit de lui, qu'en tant qu'il étoit l'auteur d'un tel texte. D'ailleurs le bref d'Innocent XII ne changeoit en rien la doctrine de Jansénius. Si elle étoit augustiniennne avant le bref, elle ne l'étoit pas moins depuis le bref publié : on ne pouvoit donc pas signer après le bref, avec plus de sincérité qu'auparavant. Toutes ces contorsions du Formulaire ne me paroissent ni simples ni droites. Ceux qui sont les plus fermes dans leur résistance, sont ceux dont je me sens le moins éloigné. Je serois bien fâché que vous vous exposassiez à de fâcheuses recherches, pour faciliter à des personnes ébranlées, des signatures captieuses et pleines de restrictions mentales. Voilà devant Dieu ma pensée. Je plains ceux qui sont en cet état ;

mais je ne vois rien de bon, que l'absolue soumission et la docilité sans réserve pour l'Église. Dieu ne bénira jamais le reste ; et c'est ce qui me fait le plus craindre pour tant de gens, qui paroissent d'ailleurs si réformés dans leurs mœurs, et si zélés pour ce qu'ils croient être la doctrine de saint Augustin.

Je vous conjure de consulter, sur le mémoire ci-joint, monsieur votre frère et M. Rollé, pour me mander en secret leur avis.

Mille fois cordialement tout à vous, monsieur.

 CXII *.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur une discussion relative aux intérêts d'un frère de Fénelon. Dispositions de l'archevêque de Cambrai envers la maréchale.

A Cambrai, 30 août 1703.

J'avois compris, madame, que le prieur de Turenne avoit des prétentions contre mon frère, et qu'il en avoit aussi contre votre maison ; mais on ne m'avoit point parlé d'une garantie qui exposeroit mon frère à un procès avec vous. Je l'aime trop pour ne souhaiter pas qu'il l'évite. Il ne sauroit rien faire de meilleur pour ses intérêts, que de les remettre entre vos mains. On ne peut ressentir, madame, plus que je le fais, tout ce que vous avez la bonté de me dire pour lui. Au reste, j'avoue que je ne puis comprendre ce qui ne vous a pas contentée dans la réponse que j'ai eu l'honneur de vous écrire. Elle étoit vraie, simple, naturelle, et selon mon cœur. Si elle n'étoit pas écrite d'un certain style, auquel vous m'aviez accoutumé autrefois, considérez, s'il vous plaît, que j'en ai perdu l'habitude depuis quelques années. Je ne perdrai jamais celle d'être à toute épreuve, avec le zèle et le respect le plus sincère, madame, votre, etc.

CXIII.

(XC.)

A M. ***.

Sur la conduite réciproque des supérieurs et des inférieurs, relativement aux disputes du temps.

A Cambrai, 2 septembre 1703.

Vous connoissez mes sentimens, monsieur ; je n'aime que la douceur, et je voudrois n'employer que les moyens de persuasion. Les supérieurs doivent ménager les personnes, leur éclaircir à fond la doctrine, et supporter patiemment ceux qui leur paroissent avoir quelque infirmité dans la foi : mais ils ne peuvent jamais rien relâcher sur les dogmes décidés, ni souffrir qu'on élude les décisions, en les réduisant à des sens qui n'ont rien de sérieux. Les inférieurs doivent être doux et humbles de cœur, simples, dociles, en garde contre leurs préventions, éloignés de toute partialité et de toute intrigue, incapables de se moquer, de dire des injures, et de décider avec hauteur ; disposés à sacrifier leur honneur personnel pour la paix de l'Église ; enfin toujours prêts à se taire et à obéir : avec un tel esprit, les disputes qui scandalisent tout le monde, tomberoient bientôt. On a compris, par les lettres, que votre ami devoit me venir voir. On m'a demandé ce que c'étoit, et j'ai répondu ingénument d'une manière qui décharge pleinement sur ce point vous et vos amis. Ainsi ce n'est plus un mystère, et vous n'avez qu'à parler librement. Vous pouvez aussi nous venir voir quand il vous plaira. Je vous attends au commencement d'octobre : nous parlerons à cœur ouvert. *Ambulando quippe in quod pervenimus, et quo nondum pervenimus pervenire poterimus, Deo nobis revelante si quid aliter sapimus, si ea que jam revelavit non relinquamus*³. Je ne souhaite que la paix de votre cœur dans la connoissance de la vérité. Toujours cordialement tout à vous.

¹ S. Aug. de Grat. et lib. Arb. cap. 1, n. 1 ; l. x, p. 718.

CXIV.

(XCI.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur des éloges exagérés des Jésuites faits récemment en chaire, disoit-on, par l'archevêque de Cambrai.

Ce 2 septembre (1703).

L'ATTACHEMENT respectueux que j'ai pour vous ne me permet pas de vous laisser ignorer rien de ce que j'apprends qui a quelque rapport considérable à votre Grandeur. On fait courir dans le monde une liste d'éloges que certaines personnes¹ prétendent que vous leur avez donnés dans la chaire même de la vérité. Cela fait un fort grand bruit dans Paris, surtout par la rencontre de cette pièce avec l'extrait que le *Journal des Savans* vient de donner d'une censure de M. d'Arras, qui est d'un ton bien différent². Les uns, trouvant la liste outrée, n'y ont nulle foi ; les autres, y ajoutant foi, en prennent occasion de blasphémer contre l'oint du Seigneur, et d'en former de sinistres jugemens. Rien de tout cela ne m'étant indifférent, je ne puis moins faire, monseigneur, que d'avoir l'honneur de vous en donner avis, et de vous envoyer la pièce en question, afin que vous voyiez ce qu'elle a de vrai ou de supposé.

Rien toujours n'est plus vrai que le profond respect avec lequel je suis, etc.

CXV *.

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Il envoie à la maréchale une lettre de Fénelon³, et se justifie de quelques reproches qu'elle lui avoit faits.

A Paris, le 28 septembre (1703).

VOILA, madame, une réponse de M. Cambrai, que je garde depuis plusieurs jours ; mais je n'ai voulu vous l'envoyer que par une voie

¹ Les Jésuites. — ² Le *Journal des Savans*, du 27 août 1703, annonçoit la censure publiée par l'évêque d'Arras, Gui de Seve de Rochechouart, le 5 mai précédent, contre la *Synopsis Theologicæ practicæ*, du P. Taverne, Jésuite. Voyez les *Mémoires* du P. d'Avrigny, 5 mai 1703. — ³ Il s'agit ici de la lettre de Fénelon, du 30 août précédent (ci-dessus, p. 577).

bien sûre. Vous verrez par là combien vos soupçons étoient mal fondés. Assurément la personne dont vous voulez quelquefois faire des plaintes est bien éloignée de vous oublier, et vous savez ce que je vous ai dit là-dessus. Je suis persuadé que ce n'est pas sérieusement que vous me reprochez de n'avoir point voulu vous voir avant votre départ. Vous savez quelle joie je ressens toutes les fois que j'ai cet honneur. Quand vous me dites que je suis libertin, cela est plus ami : je conviens de la chose, d'autant plus que je ne la crois point un démérite auprès de vous. J'ai un certain nombre de défauts, desquels, si j'étois corrigé, je ne me vanterois point du tout, lorsque je vous parlerois sur moi. Je vous souhaite, madame, une santé parfaite, et de véritables sujets de joie. Vous connoissez l'attachement et le respect que j'ai pour vous.

par le consentement unanime de toutes les personnes sages. D'ailleurs si vous trouvez vos amis et les autres personnes d'esprit partagés sur cette question, laissez vider le partage aux disputans, et demeurez en possession paisible de votre sentiment. Il vous suffit de chercher la vérité, avec un cœur neutre entre votre propre avis et celui de vos adversaires. Je suis persuadé que vous suivrez toujours fidèlement votre lumière, et que, comme vous avez suivi une opinion dont vous étiez très-persuadé, vous l'abandonneriez ouvertement si vous veniez dans la suite à vous apercevoir qu'elle seroit mal fondée. Personne ne peut être tout à vous, monsieur, avec une estime plus sincère et avec une plus forte inclination que je veux être toute ma vie, etc.

CXVI. (XCH.)

DE FÉNELON A M. DE SACY.

Sur la liberté des opinions dans les questions que l'Eglise n'a pas encore décidées.

A Cambrai, 10 octobre 1703.

Je ne vois, monsieur, aucune raison qui vous oblige à changer ce que vous avez mis de bonne foi dans votre livre. L'autorité de ceux qui pensent autrement n'est point décisive pour vous, si vous n'êtes pas persuadé de leurs raisons. C'est ce cas où saint Paul permet à chacun d'abonder en son sens¹, malgré la défiance sincère qu'on doit avoir de ses propres vues, et la déférence qu'on doit à ses amis. Après tout, ceux qui ne sont pas de votre avis peuvent se tromper; et quand même ce seroit vous qui vous tromperiez, votre droiture vous excuseroit. Pour moi, si je pense quelque chose d'opposé à votre sentiment, je vous conjure de ne le suivre par aucune déférence, et de peser seulement les raisons que j'ai expliquées. J'avoue que celles de votre dernière lettre ne me font pas changer d'opinion; mais comme je ne me rends qu'aux raisons, quand elles me convainquent, je vous exhorte à demeurer dans la même liberté. C'est une tyrannie sur les esprits, que de vouloir les réduire à notre sens, dans les choses qui ne sont décidées ni par l'Eglise, ni

CXVII. (XCH.)

AU MÊME.

Sur plusieurs *factums* que cet académicien lui avoit envoyés.

A Cambrai, 28 octobre 1703.

Il ne m'appartient pas, monsieur, de dire mon avis sur la cause que vous avez défendue¹; mais je ne puis m'empêcher de dire que vous avez donné à cette cause tous les avantages qu'elle pouvoit recevoir. Tout y est dit avec justesse, précision, clarté, exactitude et force. La recherche des faits est curieuse. Vous m'avez donné l'envie de lire les *factums* opposés: c'est l'effet que la lecture des vôtres doit produire naturellement. Rien ne marque tant qu'un ouvrage est bien fait, que quand il met dans le lecteur ce qu'il y doit mettre. Jugez, par le plaisir dont je vous ai l'obligation, combien je suis sensible à cette marque de votre amitié. On est heureux quand on a une cause à vous confier. Que ne vous doit pas celui qui plaide, puis que le lecteur même vous est si obligé? Je suis en vérité tout à vous; monsieur, mais avec tous les sentimens les plus vifs d'une très-forte estime.

¹ Cette cause étoit celle de Louis de Rohan-Chabot, duc de Rohan. Il s'agissoit de savoir si la maison de Rohan pouvoit empêcher le duc de Rohan de porter ce nom, qui lui avoit été imposé par le contrat de mariage de Henri Chabot, son père, avec Marguerite de Rohan. M. de Sacy rédigea successivement sur cette question, de 1701 à 1704, trois *Requêtes* et un *Mémoire*, qu'on trouve remis dans le tome 1^{er} de son *Recueil de Mémoires, Factums et Harangues*. (Paris, 1724, 2 vol. in-4^e.) Cette discussion fut terminée par un arrêt du 26 août 1704, qui maintint le duc de Rohan dans son titre, contre les prétentions du prince de Guéméné et de la maison de Rohan.

¹ Rom. xiv. 5.

CXVIII. (XCXIV.)

A M. * * *.

Manière de donner son avis sur un discours, sans choquer l'auteur, ni blesser la vérité.

A Cambrai, 24 novembre 1703.

Si la compagnie dont on vous parle, monsieur, vient me voir en passant, je ne manquerai pas de faire vos offres de la manière la plus engageante.

Pour le discours dont on vous prie de me demander des nouvelles, les personnes sages et sans partialité qui l'ont entendu, ont trouvé que j'avois loué beaucoup des choses très-louables avec amitié et sans flatterie, en y joignant des avis très-importans. Ces sortes d'avis sont d'ordinaire bien reçus, quand on est persuadé qu'ils sont donnés sans aucun esprit de critique et avec une sincère affection. Celui qui vous écrit sait que je ne cherche à flatter personne. J'ai tâché de ne rien dire qui ne fût exactement vrai; il me semble même que je l'ai fait avec la gravité et l'autorité convenables à ma place. Après avoir rempli ma fonction le moins mal que j'ai pu, je me trouve bien de me taire, et je ne songe point à contenter les curieux. Je ne doute nullement des bonnes intentions de la personne qui vous écrit; je les ressens comme je le dois, et je vous conjure de lui mander que je conserve une estime très-cordiale pour son mérite. Personne ne peut être plus sincèrement que moi, etc.

CXIX * *.

A LA DUCHESSE DE HOLSTEIN ¹.

Il la félicite sur son mariage récent.

A Cambrai, 21 décembre 1703.

Le respect et la discrétion m'avoient d'abord empêché, madame, de vous témoigner ma joie

¹ Nous publions cette lettre d'après la minute originale qui se conserve aux *Archives du royaume*. (Sect. hist. cart. M. 928.)

La duchesse de Holstein, à qui cette lettre est adressée, est vraisemblablement Marie-Céleste-Joséphine, comtesse de Merode et marquise de Trélon, mariée le 21 août 1703 à Jean-Ernest Ferdinand, héritier de Norwège, duc de Holstein (de

sur votre heureux mariage: Mais l'extrême bonté avec laquelle vous avez bien voulu me faire l'honneur de me prévenir, ne me permet plus de garder le silence. Personne, sans aucune exception, ne peut s'intéresser plus vivement que je le fais, à tout ce qui peut contribuer à votre satisfaction. Je souhaite, de tout mon cœur, madame, à monsieur le duc de Holstein tous les grands succès et tous les avantages convenables à sa haute naissance. Je vous souhaite tous les agréments et tout le bonheur que vous méritez. Mes souhaits se tournent en prières; car je demande souvent à Dieu qu'il vous comble de ses bénédictions, et qu'il vous donne avec les prospérités temporelles, l'esprit de foi et de piété solide pour les mépriser. Nous avons vu passer ici depuis peu madame d'Alègre avec madame de Barbezieux. Si elles eussent pu passer par Trélon, sans retarder trop leur arrivée à Bruxelles, elles auroient pris le chemin de Trélon.

Je serai, toute ma vie, avec le zèle et le respect le plus sincère, madame, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CXX * *.

A BALUZE.

Il lui adresse quelques manuscrits de saint Cyprien ¹.

A Cambrai, 19 janvier 1704.

LES Religieux du Mont Saint-Eloi m'ont tenu fort long-temps, monsieur, dans l'incertitude, pour les deux manuscrits de saint Cyprien. Enfin, ils me les ont envoyés depuis environ un mois; et j'ai attendu une occasion sûre d'un de mes domestiques, qui part demain à cheval pour Paris, et qui vous les rendra en main propre. Je suis ravi de pouvoir contribuer, par ce petit soin, au service très-louable que vous rendez avec tant de zèle à toute l'Église. J'espère que vous voudrez bien renvoyer les deux manuscrits à madame de Chevry, ma nièce,

la branche de *Holstein-Redswisch*). De ce mariage naquirent trois enfans mâles qui moururent sans postérité. (*Dict. de Moreri*, article *Holstein*; branche de *Holstein-Redswisch*.)

¹ Baluze s'appliquoit alors à recueillir les manuscrits de saint Cyprien, pour l'édition qu'il préparoit des *Œuvres* du saint docteur, et qui fut en effet publiée par les Bénédictins en 1726. Voyez à ce sujet l'*Histoire des auteurs ecclés.* par D. Coëllier, t. III, p. 226, et l'*Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, par D. Tassin, p. 744.

Les originaux de cette lettre et de celle du 2 janvier de l'année suivante se conservent à la *Bibliothèque de l' Arsenal*.

logée dans la rue de Tournon , faubourg Saint-Germain , dès que vous aurez achevé de vous en servir. Elle aura soin de me les renvoyer , et je les rendrai très-soigneusement à l'abbaye qui me les a confiés. Je vous souhaite une heureuse année , une bonne et longue santé , avec le courage de travailler toujours pour les lettres et pour la religion.

C'est avec beaucoup d'estime et de considération sincère que je suis, monsieur , parfaitement tout à vous.

CXXI **.

A M. DE BERNIÈRES.

INTENDANT DU HAINAUT.

Il prie l'intendant d'obtenir le congé d'un soldat, et promet de dédommager le capitaine.

A Cambrai, 22 janvier 1704.

Je ne puis m'empêcher, monsieur , de vous demander une grâce en faveur d'un de mes domestiques , qui me sert depuis long-temps avec affection, et que j'aime fort. Il a un jeune frère , qui , par légèreté et étourderie de jeunesse , a quitté son père , bon tapissier à Paris, et s'est enrôlé dans les troupes. Son vrai nom est *Jean-Baptiste Barrassy*. Son nom dans les troupes est *Devienne*. Il est soldat dans la compagnie de M. de Fontaines, au régiment de Curzay , qui est maintenant en garnison à Givet , dans votre département. Si vous avez la bonté , monsieur , de témoigner , pour l'amour de moi , que vous vous intéressez pour ce soldat , et qu'on vous fera un plaisir de lui accorder son congé , il l'obtiendra facilement par votre protection. Il est juste de dédommager le capitaine , afin qu'il puisse remplacer cet homme par un autre, en le renvoyant. Je donnerai pour ce dédommagement la somme que vous jugerez à propos de régler. C'est avec le zèle le plus sincère que je suis , pour toute ma vie , monsieur , votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CXXII **.

A U MÊME.

Sur la même affaire.

A Cambrai, 14 février 1704

Je vous remercie très-humblement, monsieur , de l'extrême bonté avec laquelle vous avez bien voulu assurer le congé du jeune homme qui est à Givet , et pour lequel je vous ai demandé votre protection. L'homme qui va le chercher à l'hôpital , où il est encore malade , aura besoin d'un billet de vous, monsieur , pour obtenir la liberté de le retirer et de l'emmener ici. Ainsi, je vous demande la grâce d'achever votre ouvrage, et d'écrire un mot, afin qu'on le fasse partir au plus tôt. Si vous voulez bien rendre le bienfait complet, vous me ferez l'honneur de me mander la somme que vous aurez réglée pour le dédommagement du capitaine. Je m'engage à l'envoyer dès le jour que je saurai à quoi elle monte. Mais il est nécessaire que vous ayez la bonté de la régler précisément. Je suis de plus en plus, avec l'attachement le plus vif et le zèle le plus sincère , monsieur , votre très-humble et très-obéissant serviteur.

CXXIII.

(XCXV.)

AU PAPE CLÉMENT XI ¹.

Il lui envoie et lui soumet son *Instruction pastorale* du 10 février, contre le *Cas de conscience*.

Cameraci, 8 martii 1704.

SANCTISSIME PATER .

Pastoralem Epistolam ² , quâ Parisiensium quadraginta doctorum Sententia pro modulo meo refellitur et damnatur, ad pedes vestrae Beatitudinis quam primum mitto. Deceveram equidem uni gregi vivâ voce docendo incum-

¹ Cette lettre et celle qui la suit sont les XIII^e et XIV^e du recueil publié en 1823 par M. l'abbé Labouderie. On voit, par la lettre suivante, que Fenelon fit remettre celle-ci au Pape par le cardinal Gabrielli. Ayant fait collationner ces lettres à Rome sur les originaux, nous avons corrigé plusieurs fautes qui s'étoient glissées dans les copies sur lesquelles M. L. B. les a publiées. — ² Voyez cette *Instruction pastorale* de Fenelon au t. III des *Œuvres*, p. 573 et suiv.

bere, et ab omni scriptionis genere temperare ; verùm duplex scribendi causa reluctantem animum impulit : altera est sapientissimi et piissimi Pontificis auctoritas , quæ ad extirpandos Jansenii errores, omnes episcopos paternâ voce non ita pridem extimulavit ; altera est summum quod maximè nostro in Belgio imminet sanæ doctrinæ periculum. Vix enim credibile est , quanta cum pernecie, tum cleri, tum monastici ordinis , Jansenianum dogma in hisce regionibus inoleverit. Ausim tamen affirmare, Sanctissime Pater, quinque ipsas hæreses, de quibus quæstio juris appellata est . fidei catholice minis adversari , quàm hanc unam Ecclesie circa factum fallibilitatem, tanto verborum fuco insinuatam. Enim vero, quoquò se vertat Ecclesia, non nisi de certis vocum formulis . sive textibus , quiddam definire unquam poterit. Neque minis perspicuum est , nullam vocum formulam, nisi malè ac temerè, aut approbari aut damnari, nisi prius rectè accipi constet. Quis enim de re malè intellecta bene iudicat ? Hæc sunt , Sanctissime Pater, veræ in praxi auctoritatis fundamenta . quæ si convellere fas sit, funditus ruit *Ecclesia Dei vici, columna et firmamentum veritatis*. Porrò, si Ecclesia, in interpretandis circa fidem textibus, tantillum cæcutire possit , omnes tum symbolos, tam canones . a cunctis passim hæreticis ludibrio verti necesse est. Singula decreta, quantum ad quæstionem juris, in nescio quo sensu phantastico observata, ex errore circa factum delasa, jacebunt. Quidquid Ecclesia nitidissime definiat, præsto erit adversariis suffugium. Ecclesia, inquam, circa grammaticorum regulas, quæ ad revelationem minimè pertinent, errore facti laborat, et sibi ipsi illudit. Hinc fit, ut profanas vocum novitates symbolis adoptet . sanorumque verborum formam canonibus excusetur. Hæc tanta tenuis ego aggressus , me totum, cum opusculo, paternæ sapientiæ, filiali affectu et docilitate submitto ac devoceo. Petrus in successore vivit et loquitur : Petri munus est fratres aut confirmare aut emendare. Meum erit non mihi ipsi credere, sed Ecclesie matri ac magistræ penitus obsequi.

Singulari cum reverentia et devotione atternoque animi cultu sum, Sanctissime Pater, etc.

CXXIV. (XCVI.)

AU CARDINAL GABRIELLI.

Il lui envoie un exemplaire de son Instruction contre le *Cas de conscience*.

Cameraci, 10 martii 1704.

SINGULAREM vestram humanitatem et benevolentiam non ita pridem jucundissimè expertus, hanc ipsam gratus et supplex oro, ut opusculi à me typis mandati exemplar, a Sanctissima Patre benignè excipi possit. Cujus quidem libelli alterum exemplar, si Eminentia vestra benevolo affectu accipere dignetur, magis ac magis ipsi devinctus ero. Verissima cum observantia et absolutissimo animi cultu sum, etc.

CXXV. (XCVII.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai contre le *Cas de conscience*.

Ce 19 mai (1704).

QUOIQUE je n'aie point encore reçu l'exemplaire de l'*Ordonnance* qu'on m'a écrit que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'envoyer, je ne puis différer davantage à vous en faire mes très-humbles remerciemens, parce que j'en connois par avance le mérite. Une personne qui vous honore a eu la bonté de me la donner, et après l'avoir d'abord dévorée, je l'ai ensuite repassée et goûtée avec plaisir. Je souhaiterois que tout le monde en fit autant, mais une partie de ce monde est trop prévenue pour se donner même le loisir de la lire entière ; une autre partie est trop préoccupée pour la lire tranquillement : une troisième se fait trop d'honneur de ses premiers engagements, pour en revenir ; une quatrième a trop peu d'application ou d'ouverture d'esprit, pour aller même un peu avant dans sa lecture . car il faut vous dire qu'il y en a un grand nombre qui en ont été rebutés presque dès le commencement. Les huit ou dix premiers feuilletts, c'est-à-dire la comparaison des propositions avec le texte, les a tout d'un coup démontés, et leur a fait regretter la clarté

et la facilité de vos derniers ouvrages. Enfin il y en a d'assez injustes pour aller fouiller dans les intentions de l'illustre auteur, et pour en former des jugemens sinistres. Heureux d'être comme il l'est, infiniment au-dessus de tout cela ! C'est ce qui fait ma consolation, lorsque j'ai à essayer de pareilles critiques. Après tout, il y en a pourtant qui vous rendent justice, et qui ne croient pas, quoi qu'on en dise, qu'on puisse répondre solidement à l'Ordonnance. Au reste, monseigneur, le R. P. R. (*Richebraque*) m'a fait un sensible plaisir en m'apprenant que vous me faites l'honneur d'avoir toujours de la bonté pour moi. J'y fais grand fonds pour obtenir miséricorde du souverain Juge. *Non enim amas, et deseris*. C'est en lui que je suis avec le plus respectueux attachement, etc.

Il y en a qui disent qu'on a fait plusieurs cartons dans l'édition de Paris; mais je n'en crois rien.

CXXVI. (XCVIII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 22 mai 1704.

On ne peut être plus touché ni plus édifié que je le suis, mon révérend père, de la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire sur mon *Instruction pastorale*. Je suis ravi de voir que vous en trouvez les preuves concluantes. L'infailibilité de l'Église ne seroit plus qu'un beau nom, si on lui refusoit ce que je demande pour la réaliser. Il n'est impossible de faire entendre aux esprits inappliqués les vérités qui demandent quelque application. Je ne saurois changer mon sujet : il est abstrait et épineux. Puisqu'il est important à la religion, c'est à moi à m'y assujétir. Celui qui écrit sur une vérité, ne peut que l'exprimer par les termes les plus propres : il ne sauroit épargner au lecteur l'attention nécessaire pour tirer une conclusion de son principe, et souvent pour rassembler plusieurs principes, d'où la conclusion doit résulter. Je n'ai garde d'avoir la folle présomption de me comparer à saint Augustin. Mais enfin vous savez que ce grand docteur même sentoit bien qu'il ne pouvoit point épargner à son lecteur une attention suivie, quand il disoit : *Repetite assidue librum istum, et si intelligitis, Deo gratias agite : ubi autem non*

*intelligitis, orate ut intelligatis*¹. Ce père n'ajoutoit-il pas : *Veruntamen semel lectum nullo modo arbitremini satis vobis imnotescere potuisse ? Si ergo cum fructuosissimum habere vultis, non vos piget relegendo habere notissimum*². J'ai tâché de montrer les vérités avec ordre, d'écarter toutes les questions étrangères au sujet, d'inculquer par divers tours les points principaux, et de mener mon lecteur pas à pas comme par la main. Si je n'y ai pas réussi, je souhaite qu'un autre le fasse mieux.

La comparaison qui paroît obscure à des gens de votre connoissance, paroît à d'autres la preuve la plus simple, la plus courte et la plus décisive. Et en effet, faut-il un si grand effort d'application pour comprendre que l'hérésie du texte du livre n'est pas plus un fait que celle du texte des propositions ? Qu'entendra-t-on, si on n'entend pas qu'on devoit se soumettre à l'Église pour l'un de ces textes comme pour l'autre ? Si cette comparaison flattoit les anciens préjugés de certains lecteurs, et si elle favorisoit le parti qu'ils aiment, ils la trouveroient peut-être moins sèche et moins obscure. Pour moi, je ne m'étonne ni de leur ennui en me lisant, ni de l'impatience qui les empêche d'achever la lecture de mon ouvrage. Je ne suis pas assez présomptueux pour espérer de ma parole un si prompt changement des esprits. D'ailleurs les hommes n'ont pas assez de force sur eux-mêmes, pour s'arracher en trois heures de lecture des préjugés enracinés depuis tant d'années. Il faudroit rompre les liens les plus doux et les plus flatteurs, faire un aveu infiniment douloureux à l'amour-propre, démonter toutes ses pensées, et mourir, pour ainsi dire, à toutes les choses dont on a vécu. Il faut attendre patiemment qu'ils se rapprochent peu à peu des éclaircissemens doux et paisibles. Point de dispute, beaucoup de prières et d'édification.

Pour ceux dont vous dites qu'ils vont *fouiller dans mes intentions*, je leur pardonne toutes les critiques les plus injustes et tous les traits les plus satiriques. Quand même tout ce qu'ils s'imaginent seroit vrai, la vérité que j'ai dite en seroit-elle moins vérité ? Je leur abandonnerai tout ce qui ne touche que ma personne, et qui est étranger au fond de la cause, pour ne m'attacher qu'à l'autorité de l'Église. J'ai tâché de leur dire des vérités nécessaires, par les termes les plus doux; s'ils font contre moi des écrits injurieux, je tâcherai de ne répondre

¹ De Grat. et lib. Arb. cap. XXIV, n. 36; t. X, p. 744.
² De Corr. et Grat. cap. V, p. 750.

à des injures que par des raisons. Laissez-les donc exhiler leur chagrin, et ne vous fâchez point, par amitié pour moi, de ce qui ne me fâche nullement. Un torrent s'écoule bien plus vite, quand on ne fait rien pour le retenir.

Il est de notoriété publique que l'édition de Paris a été faite à l'insu de moi et de mes amis, et qu'on n'y a fait que copier mot pour mot celle que j'avois fait faire à Valenciennes. Je vous laisse à juger s'il peut y avoir des cartons dans une édition où l'on n'a fait que copier mot pour mot la précédente, à l'insu de l'auteur et de tous ses amis.

Au reste, le P. R. (*Richebraque*) m'a donné quelque espérance que vous pourriez bien nous venir voir. En vérité j'en aurois une sensible joie, et vous pouvez compter que, pour vous adoucir la fatigue du voyage que je craindrois beaucoup à cause de vos infirmités, je vous enverrois un carrosse fort doux jusqu'à Saint-Denis. Personne ne sera jamais avec une vénération plus cordiale, et un attachement plus sincère que moi, mon révérend père, tout à vous à jamais.

CXXVII. (XCIX.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre le *Cas de conscience*. Maladie du P. Richebraque.

Ce 2 (juin 1704).

MALGRÉ les fréquentes et longues visites d'une fièvre tierce, je me dérobe à ses assiduités pour avoir l'honneur d'assurer votre Grandeur, que c'a été avec une extrême sensibilité que j'ai reçu les marques de ses bontés pour moi, et les offres avantageuses qu'elle veut bien me faire. Rien ne pouvoit me faire plus de plaisir, que de me mettre à portée de vous rendre de plus près mes respectueux devoirs. Ce sera donc, monseigneur, dans le temps qui vous sera le moins incommode. Une seconde raison de mon peu d'égard pour la fièvre tierce, c'est l'inquiétude de M^{me} de M. ¹ sur une lettre qu'elle a en l'honneur de vous écrire. Vous en jugerez par celle qu'elle m'écrit, et vous m'ordonnerez sur cela ce qu'il vous plaira. On n'ouvre point ici mes lettres, elle me sont rendues vierges.

¹ Cette lettre initiale désigne sans doute la duchesse de Morny. Voyez la note 2 de la lettre civ de cette même section, p. 567, 1^{re} col.

Quoique je me fusse déjà dit une partie de tout ce que vous me faites l'honneur de me dire sur votre *Ordonnance*, j'admire, sur cela, vos sentiments. On ne parle que de réponses, et l'on n'en voit point encore. J'ai fait une espèce d'analyse de l'*Ordonnance*, pour quelques personnes qui m'en ont prié, et j'ai depuis réduit ce qu'il y a de capital à un raisonnement d'une seule page ¹. Le supérieur des Vertus ², et trois autres pères de l'Oratoire m'étant venus voir, trouvèrent ce raisonnement sur une table; ils le lurent et relurent. Je les priai d'y donner une bonne réponse. Le supérieur dit qu'il étoit inutile de se fatiguer à la trouver; qu'on ne disputoit point contre des faits certains; qu'il étoit constant que l'Église avoit plusieurs fois erré en des faits doctrinaux. On ajouta que M. de Cambrai n'avoit fait que glisser sur ces faits, et n'avoit osé entrer dans leur discussion. Mais deux professeurs de théologie, qu'il avoit avec lui, me parurent beaucoup plus retenus et plus frappés; et je ne doute pas qu'ils n'y eussent donné les mains, si le supérieur n'avoit pris les devants. Ils avouèrent même que ce qu'il avoit dit, n'étoit pas répondre directement à l'argument. Je prends la liberté, monseigneur, de vous l'envoyer, et d'y joindre l'éclaircissement que j'ai donné, sur l'argument de comparaison, à quelques personnes qui avoient peine à l'entendre. Il y a des esprits si étroits, qu'il faut nécessairement, en leur faveur, couper la matière en plusieurs morceaux: ils ne peuvent souffrir qu'on suspende long-temps leur attention, avant que d'en venir à la conclusion.

Je prévois néanmoins que les Jansénistes ne s'embarrasseront pas de cet argument. Ils diront qu'il est vrai que ces cinq propositions, prises en elles-mêmes et dans leur sens naturel, sont hérétiques, et que l'Église les a justement condamnées; mais qu'ils ne reconnoissent pas, pour cela, son infailibilité dans l'intelligence du sens des textes, parce que la plus simple lumière suffit pour l'intelligence du sens naturel des propositions, et que personne ne s'y peut tromper: au lieu que l'intelligence du sens du livre demandant beaucoup d'application et de longues discussions, il est très-aisé qu'on s'y trompe.

Le pauvre P. R. (*Richebraque*) est actuellement très-mal. Il a été saigné déjà sept fois pour une fluxion sur la poitrine. Il vous aura sans doute appris qu'il est présentement supérieur

¹ Cette analyse est à la suite de la lettre. — ² Village situé entre Paris et Saint-Denis, où les pères de l'Oratoire avoient une maison. On le nomme aussi Aubervilliers.

de Saint-Médard de Soissons, où il a été, pour quelques raisons, transféré par la dernière diète qui s'est tenue à Saint-Germain-des-Prés. Je ne doute pas que la perte du voisinage de Cambrai ne l'ait beaucoup mortifié. Je ne le recommande point aux prières de votre Grandeur : il suffit de vous avoir marqué sa disposition ; *non enim amas, et deseris*. J'ose bien avoir la même confiance pour moi-même, par l'expérience continuelle que je fais de vos bontés, et par l'attachement respectueux avec lequel je suis, etc.

PREUVE DE L'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE DANS L'INTELLIGENCE DU SENS DES ÉCRITS QUI REGARDENT LE DÉPÔT DE LA FOI.

1. Il est de foi que l'Église est infaillible dans ses décisions pour la conservation du dépôt de la foi.

2. La conservation du dépôt de la foi demande indispensablement qu'elle juge des ouvrages qui regardent ce dépôt ; qu'elle les approuve, si la doctrine en est saine ; qu'elle les condamne, si la doctrine est hérétique.

3. Or elle ne peut en juger ainsi sûrement, et sans danger de jeter les fidèles dans l'erreur, si elle n'est sûre d'en bien prendre le sens.

Donec l'infaillibilité que Jésus-Christ lui a promise dans ses décisions dogmatiques, emporte nécessairement l'infaillibilité dans l'intelligence du sens des ouvrages dont elle juge.

ARGUMENT DE COMPARAISON ENTRE LES CINQ PROPOSITIONS ET LE LIVRE DE JANSÉNIUS.

Les cinq Propositions ne sont pas moins que le livre de Jansénius susceptibles de la distinction *entre le fait et le droit*. Elles ne sont pas moins que lui le sujet de deux questions : l'une *de fait*, qui seroit de savoir quel est leur sens propre et naturel ; l'autre *de droit*, qui seroit de savoir si ce sens est catholique ou non.

Cependant les Jansénistes ne forment ni cette distinction ni cette question à l'égard des cinq Propositions : ils les reconnoissent purement et simplement hérétiques *in elles-mêmes et dans leur propre sens* ; l'infaillibilité de l'Église sur cela ne leur paroît point douteuse. Pourquoi donc n'en font-ils pas autant à l'égard du livre, et pourquoi se retranchent-ils sur le fait à cet égard ?

CXXVIII.

(C.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur l'Instruction pastorale de Fénelon contre le *Cas de conscience*, et sur la condamnation faite par le Saint-Office de la Censure publiée par la faculté de Louvain contre le même *Cas de conscience*.

Rome, 5 juluii 1704.

Sub finem mensis junii proximè elapsi, bias litteras Dominationis vestrae illustrissimae unâ cum ejus Epistola pastoralis typis edita recepi, alteram scriptam die 10 martii, alteram 12 maii¹ labentis anni.

Prima epistola continet gravissima motiva et momentosas rationes, quibus Amplitudo vestra consultissimè, et pro orthodoxae fidei incolumitate, tanquam potissimo deposito episcoporum zelo commisso, ad Ordinationem Instructionumque pastorem publici juris faciendam permota fuit. Hanc dissertationem vestram, cum primùm per tempus licebit, semel atque iterum attentissimâ mente perlegam, hand dubius quod incredibili animi mei voluptate eam admiraturus sim, simulque comprehensurus, nihil pro argumenti gravitate validius, nihil pro auctoritatum pondere fundatius, nihil pro rationum robore solidius ad orthodoxam religionem sartam tectam servandam, et Jansenianam pravitatem radicibus evellendam, scribi potuisse. Haec enim mihi certo certius praesagit mens mea, jam alias vestras hoc de argumento elaboratissimas lucubrationes evolvere assuetâ, et non nulla in eadem Epistola pastoralis carptim excursa, et primoribus labiis delibata.

Alterius epistolae Dominationis vestrae illustrissimae argumentum versatur circa proscriptionem Censurae Lovaniensis adversus famosam Resolutionem Casûs a XL doctoribus Parisiis datam. Cum in sacra congregatione de hac Censura examen peractum, et judicium latum est, ego gravibus et legitimis occupationibus detentus, huic cœtui (quod fortè a die meae promotionis tum primùm accidit) interesse non potui. Et sanctissimus Dominus noster Papa, quamvis praedictae meae absentiae causas antea approbasset, nihilominus querelis super illius Censurae

¹ La lettre du 10 mars ne s'est pas retrouvée. Celle du 12 mai fut partie de l'Appendix de la Dissertation latine sur l'autorité du souverain Pontife ; t. II des Œuvres, p. 55 et suiv.

confixione ad se perlatis excitatus, ægre postmodum tulit, et cum amico meo conquestus est, me illi conventui non adfuisse. Quapropter ex solo nomine et epigraphe eadem Censura mihi innotuit, et ideo meum de ea sensum aperire non possum. Unum tantummodo atque a præsentis materia abstrahens subjiciam, nimirum, haud rarò evenire, similes Censuras nigro theta notari, eo quia ipsarum auctores in unum errorem recto line investit, in alterum extremum, seu quid huic finitimum incauti impingunt, vel in convicia et maledicta erumpunt, vel intempestivis digressionibus privatas passiones amarissimo calamo ulciscuntur, vel bonam causam malis atque aliàs reprobatis mediis tueri obnuntantur. Au autem aliquid ex his in prædicta Censura contigerit, omni penitus notiâ hac de re destitutus, divinare non audeo.

Præterire in præsentis nequaquam debeo, patrem Josephum de Alfaro, Jesuitam, nomine mihi socii Galli a me quæsiisse, an ipse responderim euidam epistolæ Dominationis vestræ illustrissimæ a tot mensibus mihi scriptæ. In hac verba respondi, quæ et Amplitudini vestræ repetere mihi visum est, ne in minima re aliquid inurbanitatis contra eximia merita personæ vestræ commisisse, et contra jus sanctum amicitiae quam plurimi facio, et sincero corde Amplitudini vestræ profiteor, peccasse videar. Equidem distuli aliquandiu justis de causis rescribere litteris vestris (et de hac mora in respondendo me vobis pluries excusationem attulisse memini), nullam tamen ex litteris vestris sine responso abire permisi, sed semper omnibus vestris epistolis plerumque cum aliqua temporis dilatione rescripsi, measque litteras per meæ congregationis monachum amicum probatissimum, ad mercatorem quemdam utrinque notum, prope collegium Germanicum commorantem, ut mihi injunctum fuerat, nisi, istudque Amplitudo vestra oraculi loco habeat, et meâ interpositâ fide firmissimè credat. Verùm acerbo animo tuli, meam ultimam epistolam responsivam periisse, et fortassis ad incertam manus pervenisse¹, cum in ea complura gravis momenti et pleraque a summo Pontifice suggesta fideli silentio custodienda continerentur. Cum igitur epistola illa omni procul dubio intercepta fuerit, alia via deinceps inenda erit, ne litteræ ultrò citròque mittendis infidibus scopulis illidantur. Istiusmodi monitum ab Am-

plitudine vestra me brevi percepturum confido, unâ cum frequentibus vestris jussionibus mihi gratissimis, ut usque ad cineres permaneam, Dominationis vestræ, etc.

CXXIX.

(CL.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Difficultés qui obligent ce père à renoncer au voyage de Cambrai. Sur quelques écrits contre l'Ordonnance de Fénelon portant condamnation du *Cas de conscience*. Naissance du duc de Bretagne. Mort du P. Richebraque.

Ce 10 juillet (1704).

APRÈS m'être jusques ici agréablement flatté de l'espérance d'avoir l'honneur et la consolation de vous aller rendre mes respectueux devoirs, et de passer quelques jours auprès de votre Grandeur, les réflexions que vous m'avez obligé de faire m'arrêtent tout court. Ce n'est pas que je n'eusse déjà entrevu quelque chose de ce que vous avez prévu, et je n'en avois point été ébranlé; car, pour ce qui me regarde, je n'ai, grâce à Dieu, rien d'humain à ménager: mais il est vrai que je suis d'un corps qui n'est pas si libre de toute politique; tous les esprits n'y sont pas également raisonnables; et leur critique, qui me pourroit être assez indifférente, s'il ne s'agissoit que de mes intérêts, me toucheroit infiniment par la part que vous y voudriez prendre. C'est donc, monseigneur, par la parfaite vénération et l'attachement respectueux que j'ai pour vous, que, suivant ce que vous m'avez fait l'honneur de me prescrire, je prends le parti de faire le sacrifice de la plus sensible consolation que je pusse avoir en ce monde. Vous jugerez assez de là ce qu'il me coûte, et je me flatte que vous aurez la bonté de me faire retrouver dans vos saintes prières de quoi m'en dédommager.

M. de Vert m'a mandé que votre Grandeur travailloit à répondre à un écrit fait contre son Mandement. Je n'ai point encore vu cet écrit; car il est très-rare dans Paris. Je vous dirai cependant qu'on n'en fait nul cas; je dis même les gens du parti; mais ils en promettent un, dans peu, qu'ils prétendent devoir être incomparable et *irréfutable*.

Il y a près de quinze jours que nos villes et nos campagnes ne retentissent que de sons et de bonds de joie et d'allégresse sur la naissance

¹ Cette lettre fut plus tard remise à Fénelon, comme on le voit par sa lettre au même cardinal, du 25 août suivant, qui fut partie de l'*Appendix* cité dans la note 1. Voyez t. II des *Œuvres*, p. 57.

de Mgr le duc de Bretagne ¹. Ils m'ont souvent rappelé l'idée de la joie particulière que vous en avez, et cela a servi à augmenter la mienne. Agréez, monseigneur, que j'aie l'honneur de vous en faire mes respectueux complimens.

Le R. P. Richebraque nous a enfin quittés, et il est allé jouir d'une meilleure vie. Apparemment la divine Providence l'avoit conduit auprès de vous, peu avant son départ, pour y prendre des forces pour ce grand voyage. J'en vie, en cela, son bonheur, sans oser l'espérer; mais je me flatte que vous aurez toujours un peu de bonté pour moi, et que vous voudrez bien me regarder comme l'homme du monde qui vous honore le plus, et qui est avec le plus de respect, etc.

CXXX.

(CH.)

DE FÉNELON AU CARDINAL GABRIELLI.

Le prélat souhaite que la nouvelle Bulle demandée par le Roi s'explique nettement sur l'infallibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques.

Cameraci, 12 julii 1704.

QUAMQUAM ex Eminentia vestre silentio mone-ri videor, ne tempore fortè alienissimo ad ipsam litteras scripsissem, urgens tamen rerum necessitas reluctantem animum cogit ad scribendum de apostolico decreto, quod, ut aiunt quidam, mox in lucem edendum est ², *Memoriale* propria manu properè ac minus nitidè scriptum, necnon et multis lituris deformè. mittere non pudet ³: neque enim hoc ulli amanuensi transcribendum credere auderem. Multo sanè tolerabilius esset altum sedis apostolicæ silentium, et, si dicere ausim, ad tempus con-iventia, quàm Bulla voce tenus fulminans, sensu autem enervis et ambigua. Quid enim spei relinqueretur, tum episcopis, tum doctoribus sanam doctrinam propugnantibus, si in genere meræ probabilitatis ad arbitrium cujusque scholæ disputantis committeretur dogma, quo

convulso funditus ruit in praxi omnis vera Ecclesiæ infallibilitas, et Formularii juramentum impium censi debet? Ex illa, inquit Jansenistæ infallibilitate circa textus hæreticos, evidentissimè sequitur Papæ fallibilitas; siquidem Honorii textus a sexta synodo œcumenica hæreticus declaratur. Verùm, ut Bellarminus annotavit, in exemplo Honorii agitur de *privati hominis litteris*, non autem de pontificio decreto. Absit, eminentissime Domine, ut de quæstione a nostro proposito alienissima, et quæ tanto disputationum æstu catholicos inter jam pridem exagitata est, quidquam ex mea privata sententia dixerim: hoc unum in votis est, nimirum ut planè demonstretur, ab utraque catholicorum disputantium schola æquè certum et indubitatum habendum esse, Ecclesiam promisso circa textuum orthodoxiam vel heterodoxiam dono infallibilitatis gaudere. Itaque jungendæ sunt catholicorum dexteræ, et ineunda sunt fœdera, dum ab hoste communi convellitur omnis decretoriæ auctoritatis fundamentum: postea benigno et pacifico animo expendi poterit, quid concilio œcumenico, quid Vicario Christi Christus ipse tribuerit. Sed ne adversarii ex nostro civili bello vires augeant, operæ pretium est unanimi consensu illos quàm primùm profligare. Ubicumque resideat promissa infallibilitas, citra omne dubium poni necesse est, hanc ipsam infallibilitatem in universa pastorum collectio, caput atque membra, nempe summum Pontificem ceterosque omnes episcopos complectitur, quos *Spiritus sanctus posuit regere Ecclesiam Dei* ¹. Profectò in ea omnium pastorum collectione residet promissa infallibilitas, seclusà omni Papam inter et concilium controversiâ. Atqui Janseniani textus heterodoxia unanimi horum omnium pastorum consensu pronuntiata est. Neque objiciant Jansenistæ, hanc omnium pastorum collectionem, cujus Papa dux est atque caput, in interpretandis textibus haud esse infallibilem. Enim verò promissa Ecclesiæ infallibilitas, manca, mutilata, enervis et ludibrio versa in praxi semper jacebit, si cuilibet novatori liceat dicere de quocumque textu in controversiam adducto: Hunc textum Ecclesia malè interpretata est, et in alieno sensu judicavit. Hoc ego tenuis, pro modulo, paucos intra dies, enucleatum, typis excusum, ad vestram Eminentiam me missurum spero. Deum enim rogo ut res tanta a tanto Pontifice ad pacem Ecclesiæ comparandam, fidei quæ in tuto ponendam, felicissimè perliciat. Optarem etiam

¹ Le duc de Bretagne, premier enfant du duc de Bourgogne et de Marie-Adelaide de Savoie, étoit né le 25 juin précédent; il mourut le 13 avril 1705, sans avoir été nommé. — ² Nous avons observé ailleurs que la forme du Bref de Clément XI contre le *Cas de conscience* ne permettant pas de lui donner le sceau de l'autorité royale, Louis XIV avoit demandé au Pape une bulle solennelle sur le même sujet. Cette bulle fut en effet donnée par le Pape le 15 juillet 1705. Voyez l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{er} part. art. 1^{er}, sect. 3^e n. 7 et suiv. — ³ Ce *Memoriale* est imprimé au t. IV, p. 478 et suiv.

¹ *Act.* XV, 28.

ut summas Pontifex, qui cooperantibus et ministris sibi religiosè addictis uti non dedignatur, vestrà pietate, peritià, solertià et eruditione insignem hanc quam omnes admirantur in illo sapientiam cumulet, ad tantum opus absolvendum. Intimo ac perenni animi cultu studiosissimè nunquam non ero, etc.

CXXXI. (CIII.)

A M. GODET-DESMARAIS,

ÉVÊQUE DE CHARTRES ¹.

Sur un ecclésiastique au sujet duquel ce prélat l'avoit consulté.

A Cambrai, 2 août 1704.

JE ne connois rien de mauvais dans les mœurs du sieur Cazier, sur lequel vous m'avez fait l'honneur de m'écrire; mais il manque de savoir et de prudence pour les emplois qui regardent le prochain. Il étoit de la communauté de l'Oratoire de Chevres dans ce diocèse : il s'en dégoûta, et je lui permis d'aller se retirer à la Trappe, quoique je craignisse qu'il n'y persévéreroit pas. Depuis deux mois, sa famille, qui est composée de fort honnêtes gens, m'a fait savoir qu'il n'est plus à la Trappe, et m'a prié très-instamment de le faire rentrer dans sa communauté. J'ai répondu qu'il n'avoit fait aucun vœu dans l'Oratoire, que je n'avois aucun emploi à lui offrir, et que je le laisserois en repos dans le lieu où il est, pourvu qu'il y vécût en bon prêtre.

Je ressens comme je le dois, monseigneur, tous les termes tendres par lesquels il vous a plu rappeler le souvenir d'une amitié intime de plus de trente ans. Dieu sait que je n'ai jamais cessé de vous honorer avec les sentimens qui vous sont dus : je le prie de vous combler de ses grâces pour le service de l'Église, et de vous consoler de la perte qu'on m'assure que vous venez de faire de monsieur votre neveu. Vous ne recevrez en cette occasion aucun compliment plus vrai que le mien. C'est du cœur le plus sincère que je serai avec respect le reste de ma vie, etc.

¹ Quoique la minute originale de cette lettre ne marque pas à qui elle étoit adressée, le contenu ne permet pas de douter que ce ne soit à M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres, avec qui Fenelon avoit été étroitement lié avant l'affaire du quietisme. Il paroit que leur liaison se renoua en cette occasion, mais sans redevenir aussi intime qu'elle l'avoit été autrefois.

CXXXII. (CIV.)

AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur l'infaillibilité de l'Église touchant les textes dogmatiques; combien les circonstances sont favorables pour donner à ce sujet une définition nette et précise.

Cameraci, 9 augusti 1704.

DULCISSIMA hæc epistola, quâ tandem aliquando de vestra constanti erga me benevolentia certior factus sum, jucundius quàm aut dici aut credi potest, me totum affecit. Attamen gravissimè doleo, quod altera prior epistola, quæ de quibusdam rebus à Sanctissimo Patre suggestis me docuisset, vel fortuitò amissa vel dolo intercepta sit ¹; quo quidem exemplo admonitus, ad investigandam certiozem viam animum converti. Porrò nulla deinceps epistola per Belgicos veredarios tutò mitti potest. Enim verò, præterquam quòd Germanicum iter in tanto Belgii tumultu periculis scatet, Bruxelensis veredariorum præfectus Jansenianæ factioni cæco affectu cultuque ita inservit, ut ex ea parte nihil certum ac tutum sperare possim. Multæ siquidem litteræ, et maximi quidem momenti, Belgicis veredariis jampridem credite, quæ casu aut incuriâ deperditæ putabantur, in Quesnellianis scriniis modò repertæ sunt. Unde patet eas aut dolo interceptas, aut ab ipso præfecto amici Quesnellii manibus traditas fuisse. Verùm, ne quid simile nobis accidat, per Gallicum iter litteras mittere multò tutius mihi visum est. Itaque, eminentissime Domine, in posterum amici pietate et prudentiâ insignes hoc totum præstabunt, nempe ut litteræ vestræ Româ Lugdunum, Lugduno Parisios, Parisiis Cameracum, vicissimque meæ Cameraco Parisios, Parisiis Lugdunum, Lugduno Romam, etiam viâ a veredariis diversâ, quoties ad securitatem opus fuerit, cantissimè gestentur. Ii quorum operâ ultima mea hæc epistola ad vestram Eminentiam feliciter pervenit, ipsi sunt qui meas ad vestram Eminentiam propriâ manu laturi sunt, vestrasque ad me missuri. Absit autem ut eâ commoditate unquam abutar, et minùs sobriè scriptitem. Absit, procul absit, ut in publica commoda peccem, interrupta frequentius gravissimâ, quâ tuendæ Ecclesiæ studes, mentis occupatione. Hoc unum mihi præsto

¹ Cette lettre parvint à Fenelon peu de jours après. Voyez la note 1, p. 586, ci-dessus.

esse velim, ut me meaque semper oblitus, citra omne periculum leviusculæ suspicionis in vestram Eminentiam redundantis, ea quæ solam religionem attinent candidè interdum proponam. Hæc autem sunt quæ nunc repetenda arbitror, ne jam aliàs scripta intercepta fuerint.

1^o Ex secunda meæ *pastoralis Instructionis* editione, in additionibus ad vigesimum secundum articulum ¹, ni fallor, constabit, Jansenii librum ab apostolica sede, non minùs quàm impios Lutheranæ hæresis textus a Tridentina synodo, directè et immediatè fuisse damnatum. Quamobrem, accedente unanimi omnium ecclesiarum consensu, liquet utrumque textuum genus, Jansenianum videlicet et Lutheranum, pari anathemate et pari auctoritate, nempe infallibili, fuisse reprobatum, neque post hanc toties confirmatam definitionem, sedi apostolicæ resilire aut tantillum retrogradi fas est.

2^o Ipsummet Formularium, quod singulis diebus etiamnum subscribitur, et quod singuli Pontifices, nullà renitente ecclesiâ, hætenus tenacissimè propugnauerunt, abundè demonstrat infallibilem, quam Ecclesia hæc in parte sibi ipsi arrogat, auctoritatem: hæc est enim juramenti religio, ut non nisi de re certissima, ac certissimè cognita, eniquam hominum jurare fas. Porrò Jansenii discipuli sibi videntur absolutissimà demonstratione jam eliquasse, Jansenianum textum nihil præter Augustinianam doctrinam significare, atque adeo purum esse et orthodoxum. Quà igitur, quæso, conscientia, quâ fronte quilibet ex illis juraret se penitus credere ejusdem textûs heterodoxiam, quæ sibi falsissima videtur? Ecclesiæ auctoritas, inquires, ad hoc illos movet. At verò fallibilis auctoritas certæ rerum evidentie, quæ a discipulis Jansenii supponitur, præponderare non potest. Auctoritas fallibilis, quantamlibet afflexeris, incerta est: namque ex illa fallibilitatis suppositione, circa rem de qua hæc et nunc agitur, incertum est an actu fallatur, necne. Itaque incerta est ex se auctoritas definiens Ecclesiæ: hinc igitur incerta est exterior auctoritas: illinc incerta est res interior, nempe textûs heterodoxia; imò certissimè falsa videtur iis quibus credenda proponitur: ex duobus autem incertis, nihil certum gigni vel eliquari unquam poterit. Quod si desit certa et evidens rei veritas in objecto, et certa in definiente auctoritas, non nisi temerè jurari potest, et violatur juramenti religio.

3^o Nescio quis ille sophisticus mentis assen-

sus, quem mitigati Jansenistæ tandem excogitant, ut quoddam medium, fidem inter Ecclesiæ infallibiliter definienti debitam, et *verecundum* rigidioris Jansenistarum scholæ *silentium*, nullus est omnino et merè adumbratilis. Quis enim sanæ mentis, sincero, intimo et certo intellectûs assensu credere poterit, id quod sibi videtur perspicuè falsissimum, et quod ex confesso ipsius judicis definiens falsum esse potest? Neque dicas Ecclesiam, quæ in se fallibilis est circa ejusmodi quæstiones dirimendas, in hac tamen quæstione tam certâ evidentia moveri, ut hæc et nunc falli nequeat: namque fallibilitas, quæ hæc et nunc supponitur, hoc necessariò secum affert, ut in ea quæstione numericè, ut ita dicam, sumpta, Ecclesia falli possit. Quid igitur repugnat, ut Ecclesia, quæ hæc et nunc in ea quæstione falli potest, hæc et nunc ita fallatur, ut credat se minimè falli, nec sentiat sibi aut aliis ullum errorem subreperere? Profectò ex parte auctoritatis in se fallibilis, nihil obstat, quin casus ex confesso actu possibilis actu contingat. Quid verò si jam contigerit? Tenenturne Jansenistæ jurare de re falsissima, quæ falsissima ipsis videtur? Tenenturne certissimè credere id quod certissimè falsum est? Quod si argumenta ex ipsis rei visceribus desumpta objicias: respondebunt has argutunculâs peremptoriis argumentis facillè confutari. Desine, inquit, ex Ecclesiæ auctoritate urgere: quippe quæ, si sola est, fallibilis ac proinde incerta reputabitur. Quod si ex argumentis, quæ in Janseniano textu suppetunt, disputare velis, jam verè philosophica erit hæc disputatio: neque tantillum peccaverimus, si textûs heterodoxia, quæ videtur Ecclesiæ perspicua, nobis certissimè et evidentissimè falsa videatur. Utut se habeat hæc controversia, nunquam elicies intimum ac certum intellectûs assensum, si hinc auctoritas, illinc res ipsa de qua disceptatur, incerta appareat. Itaque si hunc nescio quem intellectûs assensum, quem subdolè insinuant, cominus explores et discutias, ad *verecundum*, quod primitus promiserant, *silentium* planè redit. Nimirum Ecclesiæ minister, cui Formularii juramentum præcipitur, Janseniani textûs orthodoxiam luce clariorem videre sibi videtur: de cætero, inquit hujus causæ propugnatores, minister ille non peccat: sibi ipsi quidem candidè diffidit; sextentis rem jam sibi perspectam susdeque vertit, et demò perserutatur, veritus ne præcipiti consilio sibi ipsi illuserit. Neque in dubium revocat quin Ecclesia sit se longè doctior et sapientior: verùm re jam sincero animo sic

¹ Voyez le t. tit des *Œuvres*, p. 512 et suiv.

præjudicatâ , nihilo tamen minùs metuit , ne Ecclesia , quæ hic et nunc falli potest , hic et nunc fallatur . Quod si fallatur in dirimenda quæstione , tum certè ipsa putabit se minimè falli . Etenim si suspicaretur tantillum se forsitan falli , nunquam de re incerta decernere vellet . Ergo si aliquando casus , quem possibilem supponunt , contigerit , oportet ut tum temporis Ecclesia de re falsissima certissimè judicet hanc esse veram . Num decet ministros Ecclesiæ de re fallibiliter definita , atque adeo forsitan falsissima , ab omni certo mentis assensu et juramento temperare ? Ipsi ministri hanc auctoritatem intimo animi cultu , citra infallibilitatis fines , reverentur ; neque de hac fallibili auctoritate , aliter ac ipsamet Ecclesia quidquam credunt aut cogitant , quandoquidem sese fallibilem esse confitentur . Verùm non obstante summâ hæc reverentiâ , cautius et prudentius verum colere sibi videntur ; dum de re , tum in se , tum ex auctoritate definiens prorsus incerta , incerti remanent . Neque ex inani quadam probabilitate , contra illam , quæ ipsis occurrere videtur , rerum perspicuitatem , et repugnante conscientiâ , jurare audent . Licebitne ministros recti verique amantes , aut ad perjurium cogi , aut develli a corpore Dominico . et tradi Satanae ? Itaque si hunc interiorem mentis assensum . quem modò venditant , seriâ mente discussis , nihil profectò eliquabis præter *verecundum silentium* , quo Jansenistæ jandudum polliciti sunt se reverituros Ecclesiam infallibilem , dum hic et nunc ipsa falli videtur . Quæ quidem si concesseris , jam nugatoria , turpis et ridicula erit controversia quæ per quinquaginta annos Ecclesiam exagitavit . Inò juramentum , quod in Formulario tam solenni ritu etiamnum exigitur . ut captiosa formula , ut tyrannica vexatio , ut absurdum et impium perjurium , obliterandum est .

4º Singulari et insolito divine Providentiæ beneficio , jam penitus in hac parte concordant sacerdotium et imperium . Clemens pietate , doctrinâ , dexteritate ingenii , animique fortitudine , Leonem , Gregoriumque refert . Ludovicus sedem apostolicam impensè colit , et jansenismo infensissimus est . Philippus nepos avo libentissimè adhaerebit . Germania cæteraque catholice gentes eo doctrine contagio expertes hæcenus visæ sunt . Procul dubio , quidquid Christi Vicarius (ordine canonico , ut aiunt Galli , et ritè servatis procedenti formulis) definiert , apud omnes ecclesias ratum et immotum habebitur . Tum certè Jansenistarum fautores , depositâ quam præ se ferunt audaciâ , ad omne

obsequium prompti certatim ruent . Ipsi ipsi nunquam non inclamitant , hoc esse Ecclesiæ officium , ut filios apertè ac præcisè tandem aliquando doceat , quam auctoritatem sibi arroget , et quem assensum elici velit , ne ambigûâ definitione insidias fidelibus struat . Quibus si peremptoria definitio opportunissimo tempore detur , obmutescent : hoc est enim eorum ingenium ; si conniveas , minantur ; si mineris , obtemperant . Quandoquæ igitur factio illa tutius , facilius , felicius deleri poterit ?

5º Quid Ecclesiæ salubrius unquam fieri potest ; quid verò in hoc candidissimo pontificatu splendidius , quàm certa et nitida definitio , quâ declaretur frustra Ecclesiam circa dogmata infallibilem appellari , nisi reverà in praxi infallibilis reputetur , in dignoscenda *sanorum verborum forma a profana vocum novitate* ? quippe quæ dogmata non nisi certis et congruis vocum formulis exprimere , servare , ab omni fūco secernere , atque transmittere unquam potest , ut ex Dominico præcepto , gentes omnes ad consummationem usque sæculi doceat .

6º Si hanc definitionem , quæ inconcussum erit cæterarum omnium fundamentum , loco et tempore opportuno protuleris : nihil jam audebit protrita factio . neque in posterum repullulare poterit . At verò quanta mala et incendia Ecclesiæ immineant nemo non videt , si tanta rerum faustè concurrentium opportunitas semel effluerit . Neque enim perenni vitâ donantur Pontifex et Reges optimè affecti . Quanam futura sint successorum mentes , quanam studia , quanam adhibenda concilia , nullus hominum præagire potest . Quod autem compertum habemus , hoc est scilicet , factionem eruditione , eloquentiâ , gratiâ , famâ , centumque artibus pollentem . haud sibi defuturam esse , ut principibus fucum faciat , eorumque mentes sensim præoccupet . Neque jam absunt tum privati homines innumeri , qui in regalibus ædibus , ut cancer , blando ac pio sermone serpunt ; tum optimates . qui libros atque auctores palàm tutantur . Hæc quidem sunt , etiamsi Ludovicus terrorem latè incusserit . Quid ergo , si mitius ac molliùs hoc in negotio ageretur ? Verùm ex uno disce omnes . A congregatione sancti Officii semel abfuit Eminentia vestra : arripitur occasio ; damnatur Censura a Lovaniensi Facultate contra quadraginta doctores Parisienses lata . Hinc luce clarius est , quanto favore , quantâ gratiâ gaudeant Jansenistæ , etiam in intimis Ecclesiæ matris ac magistræ penetralibus . Eheu ! quid si tantus Pontifex minùs firmæ valetudinis immaturâ morte nobis eriperetur ? Quid tum

temporis non esset metueundum? quandoquidem nunc sub ipsis acutissimi et infensissimi Papæ oculis, hæc audent, et impunè perficiunt. Infinito æternoque animi cultu, atque verissimâ animi gratitudine, sum, etc.

m'a obligé d'ajouter quelques termes à cet argument, et d'en faire un second. Je me donne l'honneur de vous envoyer l'un et l'autre, et je suis avec un profond respect, etc.

CXXXIII.

(CV.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur quelques bruits singuliers qui couroient à l'occasion de la mort de Bossuet, et sur l'*Ordonnance* de Fénelon contre le *Cas de conscience*.

Ce 16 d'août (1704).

Rien de ce qui regarde votre Grandeur ne me sera jamais indifférent. Je ne puis souffrir qu'on fasse courir dans Paris, et répandre dans les provinces, que vous ayez fait l'oraison funèbre de feu M. de Meaux¹, et que vous y ayez dit que vous lui aviez l'obligation de vous avoir retiré de l'erreur. Je me tue de dire que tout cela est faux : on prétend que ce n'est que par prévention que je parle ainsi. Votre Grandeur me feroit donc un vrai plaisir de me donner de quoi fermer la bouche aux gens, d'une manière plus sensible.

Je ne sais si vous avez reçu les six lettres qu'on a faites contre votre *Ordonnance*. On m'a au moins assuré que vous les auriez le premier. Je ne pense pas qu'elles vous embarrassent fort. Il seroit à propos, si vous travaillez sur ces matières, particulièrement sur le *droit*, que vous vissiez les *Instructions théologiques de M. Nicole, sur le Symbole*. Elles paroissent depuis peu. J'y trouve bien du galimatias sur les matières contestées. L'argument que j'ai en l'honneur de vous envoyer² a été montré, à mon insu, à M. Dugnet, et on l'a prié d'en donner la solution : il l'a lu avec attention, et a répondu qu'il ne vouloit point s'expliquer sur cela.

Je le proposai encore, il n'y a que quatre jours, en bonne compagnie, où il y avoit plusieurs docteurs de Sorbonne, et l'on n'y fit pas une seule réponse directe. Il y en eut seulement un d'assez de bonne foi pour reconnoître la vérité de la thèse prise généralement, et il se retrancha seulement contre l'application qu'on en feroit au texte de Jansénius. Cette dispute

CXXXIV.

(CVI.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il dément les bruits qui couroient à l'occasion de la mort de Bossuet, et lui parle d'un nouvel écrit du P. Quesnel.

A Cambrai, 23 août 1704.

Il est vrai, mon révérend père, que j'ai prié Dieu de bon cœur pour feu M. de Meaux; mais je n'ai jamais songé à ordonner pour lui des prières dans mon diocèse : ce n'est point un usage établi entre les évêques, et vous savez que je n'aime point l'affectation des choses extraordinaires. J'ai encore moins pensé à faire une oraison funèbre de ce prélat. Pour le discours qu'on m'impute, je ne pourrois l'avoir fait que contre ma conscience. Jamais homme n'eut dans le cœur une soumission et une docilité plus sincère que je l'ai pour le saint siège : mais j'ai tout dit dans le procès-verbal de notre assemblée provinciale, et j'y renvoie les curieux. Ceux qui ont tant d'empressement à répandre cette fable, et à la soutenir dans le public, ont leurs raisons pour le faire. Je ne sais si leurs intentions sont droites devant Dieu.

Vous avez vu dans la seconde édition de mon Instruction pastorale une addition au xxii^e article, qui prouve que l'Église a condamné directement le texte de Jansénius, et que la simple *connotation* est insoutenable¹.

L'ouvrage du P. Quesnel contre M. l'évêque de Chartres² est de 540 pages. C'est une très-vive et très-forte récapitulation de tout ce qui a été écrit depuis cinquante ans. Il y donne tous les tours les plus insinuans, avec les figures les plus véhémentes. Mais on doit être bien aise de trouver cet abrégé du plaidoyer de toute la cause : car ceux qui le réfuteront nettement ne laisseront rien à éclaircir. Cet ouvrage est hardi ; et il donne, malgré l'art qui y règne, de très-grandes prises, parce que ceux qui se trompent ne peuvent défendre leur principe faux, sans se

¹ Voyez le 4. tit. des *Œuvres*, p. 512 et suiv. — ² Une lettre de Fénelon au cardinal Gabrielli, du 25 août suivant, nous apprend que cet ouvrage du P. Quesnel attaquoit le Mandement de l'évêque de Chartres contre le *Cas de conscience*. Voyez cette lettre, 4. tit. des *Œuvres*, p. 59.

¹ Bossuet étoit mort le 12 avril 1704, âgé de soixante-seize ans et demi. — ² Voyez la lettre cxxxvii, du même père, ci-dessus, p. 584.

jeter, à mesure qu'ils sont poussés, dans de plus grandes extrémités. Je ne m'étonne point qu'on ne réponde pas à votre argument : plus on l'approfondira, plus on le trouvera simple et concluant. On criera, on cherchera des exemples éblouissans; on exagérera certaines conséquences; c'est ce qu'on peut faire aisément pour toutes les plus mauvaises causes : mais on ne montrera jamais un dénouement clair et précis, pour empêcher que le corps des peuples ne soit séduit, quand le corps des pasteurs lui donnera la forme des paroles saines, pour la nouveauté profane des paroles, etc.

J'ai regretté véritablement le P. de R. (*Richebraque*), dont vous m'avez appris la mort : il m'avoit paru plein de mérite.

Je me recommande à vos prières avec une particulière confiance, et je suis à jamais, mon révérend père, avec l'estime la plus cordiale, tout à vous sans réserve.

CXXXV. (CCCXLV.)

AU P. QUESNEL ¹.

Témoignages de bienveillance envers ce père; égards qu'il auroit pour lui, s'il venoit à Cambrai.

Je commence ma réponse en vous remerciant de tout mon cœur de vos honnêtetés. Quoique je n'aie jamais eu occasion de vous voir, ni d'entrer en aucun commerce de lettres avec vous, je ne puis oublier le désir que vous eûtes, il y a quelques années, de me venir voir à Cambrai. Plût à Dieu que vous fussiez encore prêt à y venir! je recevrois cette marque de confiance avec la plus religieuse fidélité et avec les plus sincères ménagemens. Je ne vous parlerois même des questions sur lesquelles nos sentimens sont si opposés, que quand vous le voudriez: et j'espérerois de vous démontrer, par les textes évidens de saint Augustin, combien ceux qui croient être ses disciples sont opposés à sa véritable doctrine.

Si nous ne pouvions pas nous accorder sur les points contestés, au moins tâcherions-nous de donner l'exemple d'une douce et paisible dispute qui n'altéreroit en rien la charité.

Vous voulez me montrer que je me trompe. Que vous répondrai-je, sinon ce que saint Au-

gustin m'apprend à vous répondre? « A Dieu » ne plaise, disoit ce saint et savant évêque, » que je rougisse d'être instruit par un prêtre! » J'ajouterai avec ce père, que « je sais bon gré » à celui qui veut me détromper sur des ques- » tions où il croit ne se tromper pas, et que je » dois ressentir avec affection les soins de celui » dont je ne puis m'empêcher de contredire la » doctrine. »

CXXXVI. (CVII.)

AU CARDINAL GABRIELLI.

Sur une assertion relative à Baïus, que Fénelon avoit corrigée dans la seconde édition de son *Ordonnance* contre le *Cas de conscience*.

Cameraci, 2 septembris 1704.

Nisi jam omnino perspecta atque usu confirmata esset vestra singularis erga me benevolentia, Eminentiae vestrae patientiâ abuti mihi viderer. At verò ad scribeudum hodie tum invitata benignitas, tum necessitas ipsa compellit.

Ex litteris Lutetiae scriptis, certior factus sum Jansenistas nullum lapidem non movere, ut *pastorale* quod nuper edidi *Mandatam*, in Indice prohibitorum operum Romæ scribatur. Libellus, inquit, falsis criminationibus scatet, exempli gratiâ dictum legitur in secunda pagina, Michaëlem Baïum (*ante et post censuram damnatas propositiones propugnasse*, etc. Atqui ex ipsa Baïanae retractationis formula, hoc falsissimum esse patet, siquidem Baïus dicit, *olim, et ante emanatam super iis censuram*. Itaque illae voces *et post* sunt fictitiae, et malâ arte ementitae. Secunda verò editio Mandati pastoralis, in qua illae addititiae voces, *et post*, resectae sunt, primam editionem calumniae arguit. Neque posterior haec editio impedire potest, quominus lector, in legenda priore editione, contra candidissimam et absolutissimam Baïi submissionem iniquissimè praecipuetur: quomobrem damnanda est haec prior editio, quae turpissimam immerentî doctori notam inurit.

Verum ita res se habet. Jampridem typis edita venum ivit actorum collectio, in qua Baïanae retractationis formula gallicè versa legitur cum his voculis, *et même après*, etc. Huic versioni, nemine contradicente jam dudum propalatae, fidem adhibendam duxi. Ubi verò ex latino fonte patuit has voculas malè additas esse, continuè

¹ Nous ignorons la date de cette lettre; mais elle est très-probablement antérieure aux deux *Lettres au P. Quesnel* que l'Archevêque de Cambrai fit imprimer en 1710, et qu'on a vue, plus haut, tome IV, page 549 et suiv.

in secunda editione hoc mendum erasi. Quid candidius? quid a fraude aut a malo adversus Baïi memoriam animo magis alienum? Errore alieno deceptus, simul atque hunc errorem sensi, procul a me depellere conatus sum. Quin etiam emendatio latius et clarius quàm venialis hic error innotuit. Enim verò ejusmodi emendatio, ultro, et nemine tum temporis conquerente facta, ob oculos lectoris ponit mendum quod lector fortè nunquam observasset. Præterea, ex ipso rumore quod arte Jansenistarum percerebuit, jam vulgi ore decantatur; alteram editionem ab altera in his oculis reseccandis emendatam fuisse. Quapropter nullatenus dici potest Baianum, nomen ex eo mendo solenni expurgatione deletum, tantillum lædi. Unde probi omnes cordati viri ridiculam hanc contra pastorale Mandatum machinationem palàm exsibilant.

In ea causa equidem, eminentissime Domine, de me haud secus ac de alio quovis homine alienissimo, pace vestrà, liberrimè dixerim. Si archiepiscopo sedi apostolicæ addictissimo, et pro ipsa contra petulantem factionem summis viribus decertanti, ejusmodi argutiæ criminis verterentur; quis unquam hominum adduci posset, ut cum tanto sui detrimenti periculo, audacissimam hanc factionem aggrediretur. Quid tum catholici? qui hæretici? quid impii omnes, si factioni infensissimæ gratiam ac palmam, militi tuo penas et censuras reserves? Profectò; quo plus sedes apostolica huic hominum generi indulgebit et obsequetur, eo acrius et petulantius insultabunt. Exemplum recens et insigne datur liber ille, quo Quesnellius pontificiis Bullis ac Brevibus passim ac palàm probra ingerit. Quidquid connives, suæ causæ invictissimæ, et tuæ exploratæ infirmitati adscribunt. Actum est, omnino actum est de vera qualibet in praxi, tum sedis apostolicæ, tum conciliorum omnium auctoritate, si Jansenistis liceat affirmare Ecclesiam, in judicando de quovis textu a Scripturis sacris diverso, errare posse. Quin etiam perpetuo ludibrio sedem apostolicam verti necesse est, si cunquam hominum in Formulario jurare liceat, se certò credere quod minimè credit, et religio juramenti impiis cavillorum offuciis eludatur. Si rem tantam vel tantulo temperamento emollias, omnes auctoritatis nervi dissolvuntur.

Intima cum observentia, reverentia, et animi gratitudine, nunquam non ero, etc.

CXXXVII.

(CVIII.)

AU P. LAMI.

Différence entre le sens propre d'un texte, et le sens personnel de l'auteur. L'Eglise ne juge que du premier. De quelques écrits contre l'*Instruction pastorale* de Fénelon sur le *Cas de conscience*.

A Cambrai, 17 décembre 1704.

Vous savez mieux que moi, mon révérend père, qu'il n'y a aucun milieu réel entre le sens véritable d'un texte, considéré absolument en lui-même, et le sens personnel de l'auteur. Personne ne peut s'imaginer que l'Eglise soit infaillible sur le sens personnel de l'auteur; car c'est le secret de sa conscience, dont Dieu seul est le scrutateur. Cet auteur peut avoir changé plusieurs fois de sentiment en composant son texte. Il peut avoir voulu cacher sa pensée pour la rendre impénétrable. Il peut même s'être tellement trompé sur la valeur des termes, que le sens qui étoit actuellement dans son esprit, n'avoit aucune proportion avec celui qui résulte du tissu des paroles qu'il a écrites. Mais enfin ce sens personnel n'est que le secret d'un cœur, qui n'est pas mis à la portée de l'Eglise pour en pouvoir juger, et qui, demeurant caché, n'importe en rien à la conservation du dépôt de la foi. Pour le vrai sens du texte, c'est celui qui sort, pour ainsi dire, des paroles prises dans leur valeur naturelle par un lecteur sensé, instruit et attentif, qui les examine d'un bout à l'autre, dans toutes leurs parties, pour y peser tous les tempéramens, tous les correctifs, toutes les preuves, toutes les réponses, toutes les figures, avec tous les caractères du style. Tout cela entre dans le corps du texte, et concourt à en former le vrai sens; tout cela demeure fixe sous les yeux de chaque lecteur dans le texte, indépendamment des pensées que l'auteur a eues en le faisant. Ainsi tout ce qui fait partie du texte sert à former le sens du texte même. Ces circonstances peuvent souvent être des signes de la pensée personnelle de l'auteur: mais signes équivoques, parce que l'auteur a pu en vouloir tromper, ou se tromper lui-même. Mais, si l'ouvrage est écrit sensément, chacune de ces circonstances doit contribuer à former et à fixer le sens de ce texte, puisqu'on n'appelle sens du texte, que celui qui résulte de tout assemblage de paroles, en comparant toutes les

parties les unes aux autres. Ainsi le sens personnel n'est que dans la seule tête de l'auteur, et tout le sens du texte ne doit être cherché que dans le texte même. L'un est tout entier sous les yeux de l'Église, et peut corrompre la foi par sa contagion; l'autre est inconnu et impénétrable; et tandis qu'il demeure dans ce secret, où il n'est réduit à aucun tissu de paroles fixes, il ne peut faire périr le dépôt de la foi. Il n'y a point de milieu réel entre ces deux sens. On ne trouvera rien que d'imaginaire entre la pensée de l'homme qui écrit, et le sens qui résulte de son texte pris tout entier sans exception. L'Église ne prétend point être infaillible pour deviner le secret des consciences; mais elle ne peut garder avec sûreté le dépôt, sans pouvoir juger avec sûreté des textes qui le conservent ou qui le corrompent. Il faut toujours venir aux symboles et aux canons. On aura beau subtiliser; dès qu'on admettra que l'Église pourra se tromper sur les textes qu'elle adopte et consacrer, et sur ceux qu'elle anathématise, je démontrerai que le dépôt n'aura plus de ressource assurée. C'est démontrer que l'infaillibilité sur le dogme n'est qu'un fantôme ridicule, sans l'infaillibilité sur la parole nécessaire pour l'exprimer et pour le transmettre.

J'ai lu les trois *Lettres* nouvelles: elles ne retarderont pas ma réponse. Ce n'est souvent qu'une répétition presque mot pour mot de ce qui est dans la *Défense de tous les théologiens*¹, et dans leurs anciens écrits, sans entrer dans l'examen de mes preuves. Les écrivains n'ont rien d'original; il n'osent sortir des raisonnemens de leurs prédécesseurs: ils ne font que compiler les anciens écrits du parti. L'auteur des trois *Lettres* m'attaque sur la grâce: mais je n'entamerai ces questions, qu'après avoir fini celle de l'infaillibilité sur les textes. Il ne faut pas prendre le change. Dès que j'aurai fini d'un côté, je serai prêt, s'il plaît à Dieu, à me défendre sur l'autre. Votre argument demeure hors d'atteinte et sans réponse. Priez pour moi, mon révérend père, et croyez que je suis plein de vénération pour vous.

¹ Fénelon fait mention de ces divers écrits dans le préambule de sa seconde *Instruction pastorale*. Voyez t. IV des *Œuvres*, p. 5.

CXXXVIII **.

A BALUZE.

Sur les manuscrits de saint Cyprien, annoncés dans une lettre précédente¹.

A Cambrai, 2 janvier 1705.

Je viens, monsieur, de recevoir la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire. Je suis honnête de vous en remercier. Les manuscrits ont demeuré six mois à Paris chez une personne chargée de vous les envoyer. J'étois tout étonné de ce que vous ne m'en accusiez point la réception. Enfin, cette personne, par un malentendu, vient de me les renvoyer. Je vais les faire repartir par la première occasion sûre, et vous les recevrez tout au plus tôt. Plût à Dieu que j'eusse de meilleurs moyens de seconder votre zèle, et de vous témoigner à quel point je suis, monsieur, parfaitement et pour toujours, tout à vous.

CXXXIX. (CIX.)

A M. DE SACY.

Il prie cet académicien de lui faire part des ouvrages qu'il publiera.

A Cambrai, 20 janvier 1705.

Je ressens, monsieur, une véritable joie toutes les fois que vous me donnez si obligeamment de vos nouvelles. Vous pouvez compter que je vous enverrai tout ce qu'il me paroitra que vous pouvez désirer de voir, et je vous supplie aussi de me faire part de tout ce que vous donnerez au public. Vos *factums* pour M. le duc de Rohan² m'ont laissé une grande curiosité pour vos ouvrages. Je suis en vérité, monsieur, tout à vous pour toujours, avec tous les sentimens que vous inspirez. etc.

¹ La lettre de Baluze, à laquelle Fénelon répond par celle-ci, est datée du 30 décembre 1704. Baluze, ayant enfin reçu les manuscrits, écrivit au prélat, le 17 janvier 1705, une lettre de remerciement. — ² Voyez la note de la lettre cxvii, ci-dessus, p. 579.

CXL.

(CX.)

AU P. LAMI.

Sur une évasion des Jansénistes pour éluder l'infailibilité de l'Eglise touchant le sens des textes.

A Cambrai, 11 février 1705.

J'ai reçu avec joie, mon révérend père, la nouvelle de votre guérison. Je ne vous dirai pas à quel point j'ai été en peine pour vous. Ne vous fiez pas trop à ce petit retour de santé. Vous avez usé vos forces par une vie austère et par de longs travaux : l'application vous épuise et vous mine. Au nom de Dieu, ménagez-vous, et faites-le avec simplicité dans un besoin si évident. Vous qui parlez aux autres avec tant d'amitié, laissez-vous dire ce que vous leur avez dit. J'espère que vous verrez bientôt beaucoup de choses éclaircies. Tout est réduit maintenant à la notoriété humaine, dont on veut faire l'unique fondement de toute la certitude des symboles et des canons ; mais on verra, s'il plaît à Dieu, que c'est la chimère la plus insoutenable et la plus dangereuse, à laquelle on puisse réduire cette controverse ¹. Je ne m'étonne point qu'on parle ainsi, ni qu'on le fasse d'un ton si décisif. On n'a plus que cette notoriété pour faire illusion, et ce ton affirmatif pour se soutenir. Priez pour moi, mon révérend père, et aimez toujours l'homme du monde qui vous aime et qui vous révère le plus.

CXLI.

(CXI.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur la conduite de l'évêque de Saint-Pons et de l'archevêque de Narbonne dans l'assemblée provinciale de Languedoc.

Ce 21 février 1705.

Il ne m'est pas possible d'exprimer à votre Grandeur tout ce que je ressens de l'intérêt si plein de bonté qu'elle veut bien prendre à ma misérable santé. Si j'avois l'honneur d'être plus près de vous, je ne sais si vous ne trouveriez point que je la ménage trop. J'aurai cependant

¹ Voyez la seconde *Instruction pastorale* de Fénelon contre le *Cas de conscience*, t. IV des *Œuvres*, p. 5 et suiv. Cette *Instruction* est du 2 mars 1705.

une attention particulière à faire simplement ce que vous me faites l'honneur de me marquer.

J'ai fait un petit voyage à Paris, où j'ai eu la consolation de voir un bon nombre de personnes qui vous honorent singulièrement, et qui m'ont agréablement annoncé ce que vous avez la bonté de me faire espérer ¹. Il y a cependant sur cela bien des incrédules, et la prévention est grande, et soutenue par des autorités bien imposantes : mais l'évidence doit, tôt ou tard, l'emporter. Vous aurez sans doute vu la relation de ce qui s'est passé dans l'assemblée provinciale de Languedoc pour nommer des députés à l'assemblée prochaine du clergé, où M. de Saint-Pons ² a parlé d'une grande force contre l'infailibilité de l'Eglise dans les faits. M. de Narbonne ³ a appuyé son sentiment. Il a dit (M. de Saint-Pons) que cette affaire avoit été finie dans la paix de Clément IX ; qu'on avoit dessein de la renouveler dans la prochaine assemblée du clergé, et qu'ainsi il ne pouvoit donner à ceux qu'on avoit nommés pour cette assemblée, une procuration absolue pour ce qui regarde le spirituel. Si vous n'aviez pas cette relation, j'aurois l'honneur de vous l'envoyer. En attendant, voici un paquet qu'on me recommande fort de vous envoyer bientôt. Il m'a cependant été rendu bien tard. Je suis avec tout le respect et l'attachement imaginable, etc.

CXLII.

(CXII.)

DE FÉNELON AU P. DE TOURNEMINE.

Quelques avis pour la conduite du nouvel évêque de Tournai, parent du P. de Tournemine.

A Cambrai, 27 avril 1705.

M. l'abbé de Langeron, mon révérend père, m'a souvent raconté les conversations que vous avez eues ensemble. Ainsi on ne peut être plus prévenu que je l'étois de tous les sentimens qui vous sont dus. Jugez par là avec quelle joie j'ai appris, par la lettre très-obligante que vous m'avez fait la grâce de m'écrire, toutes les liai-

¹ Voyez la lettre précédente, ou le petit promel au P. Lami de nouveau éclaircissements sur les questions du temps. Il parut en effet, dans le cours de cette année, trois nouvelles *Instructions pastorales* contre le *Cas de Conscience*, à l'appui de la première. — ² Pierre-Jean-François Percin de Montgaillard. Voyez, sur ce prélat, *l'Hist. lit. de Fénelon*, 1^{er} part. art. 1^{er}, sect. V., n. 3 et 10. — ³ Charles Le Goux de la Berchère, qui avoit succédé en 1703 au cardinal de Bouxi ; il mourut en 1719.

sons de parenté et d'amitié qui vous unissent avec M. l'évêque de Tournai¹. J'espère que vous le viendrez voir quelquefois, et que nous en profiterons. Il trouvera les difficultés inséparables d'un diocèse partagé entre deux dominations différentes. Les coutumes de ce pays sont en plusieurs points assez éloignées de celles de France. Les peuples du pays, jaloux de leurs usages, craignent naturellement la vivacité, la hauteur et l'impatience des Français. Ils s'imaginent facilement que nous voulons tout changer et tout réduire à notre mode. Les ménagemens et les manières douces du prélat les charmeront : ils le trouveront affable, commode, égal, et sachant tempérer les règles par certains égards, qui, loin de les énerver, les autorisent davantage, en les rendant aimables. M. Le Brun m'avoit mandé, ces jours passés, qu'on vouloit entreprendre de faire établir un vicaire-général à Courtrai pour le côté d'Espagne ; c'est ce qui seroit très-dangereux, mais je ne crois pas que l'alarme soit bien fondée. La présence du prélat tiendra chacun dans sa place. Vous aurez le plaisir, mon révérend père, d'être le témoin du respect qu'on aura pour lui, et du bien qu'il fera. Pour moi, je serai ravi de l'aimer, de le respecter, de l'initier, et d'agir de concert avec lui pour le bien commun de notre province. J'aurai une véritable joie de vous voir venir quelquefois ici en passant, et de vous dire combien je suis, mon révérend père, etc.

CXLIII. (CXIII.)

AU P. LAMI.

Sur les nouvelles *Instructions* que le prélat venoit de publier contre le *Cas de conscience*.

A Cambrai, 25 mai 1705.

Vous ne me devez aucun remerciement, mon révérend père : c'est moi qui dois vous remercier ; car je ne cesse jamais de recevoir des marques de votre amitié qui m'est précieuse. Vous aurez vu, si je ne me trompe, dans la troisième *Instruction*, que les autorités qu'on nous oppose ne sont point contre nous, et que toute

la tradition est concluante en notre faveur. Vous aurez vu dans la quatrième¹, que l'Église ne seroit passainte dans ses commandemens, si elle n'étoit pas infaillible sur les textes, parce qu'en ce cas le Formulaire seroit un acte impie et tyrannique, qui extorqueroit manifestement des parjures, et qu'il faudroit révoquer. Le parti criera, et éblouira les esprits superficiels ; mais à la longue une vérité si claire et si fondamentale prévaudra, et l'on sera enfin étonné qu'elle ait pu être si long-temps contestée. On répond à mes raisons par des injures : pour moi, je laisserai à part les injures, et je ne m'arrêterai qu'aux raisons. On verra de quel côté est la véritable grâce, ou du côté de ceux qui montrent tant de hauteur et d'esprit satirique, ou du côté de ceux qui tâchent de défendre avec humilité, douceur et patience ce qu'ils croient être la vérité.

Vous me parlez d'un très-digne prélat qui m'aime depuis long-temps, et que j'honore du fond du cœur². Je ne doute nullement que M. l'abbé de Langeron ne lui ait envoyé un exemplaire. S'il l'avoit oublié, contre son intention et contre la mienne, je vous conjure d'avoir la bonté d'envoyer au prélat, de ma part, votre exemplaire, et je ne manquerai pas de vous en envoyer un autre, et même plusieurs, si vous le souhaitez. Prions, mon révérend père, pour les esprits prévenus ; et loin de nous irriter comme eux, ne songeons qu'à les plaindre, qu'à les attendre, qu'à chercher les moyens de les guérir de leur prévention. Il faudroit n'être pas homme, pour ne pas sentir combien il est facile de s'engager dans l'erreur, et combien il en coûte pour en revenir. Priez aussi pour moi, afin que je ne soutienne la vérité, que dans l'esprit de la vérité même. J'aurois une sensible consolation si je pouvois vous embrasser et vous entretenir : mais votre santé et vos engagements ne vous permettent pas de venir ici, et il faut se priver des plus chers amis, quand Dieu nous en sépare. C'est en lui que je vous retrouverai toujours, malgré la distance des lieux. Je suis de plus en plus avec tendresse et vénération, mon révérend père, tout à vous.

¹ Voyez ces deux *Instructions* dans le t. iv des *Œuvres*. — ² On voit par la réponse du P. Lami, du 12 juin suivant, que Fenelon parle ici de M. de Bissy, évêque de Meaux, qui avoit succédé à Bossuet en 1704.

¹ Louis-Marcel de Coëtlogon, parent du P. de Tournemine, et comme lui originaire de Bretagne. D'abord évêque de Saint-Brieuc, il fut nommé à l'évêché de Tournai le 11 avril 1705. Il mourut le 18 avril 1707. Voyez, plus bas, la lettre de Fenelon au P. de Tournemine, du 20 avril 1707.

CXLIV. (CXIV.)

DE L'ABBÉ BUSSI, INTERNONCE
DE BRUXELLES, A FÉNELON.

Il recommande aux prières du prélat une mission importante que le Pape vient de lui confier.

Bruxellis, 7 junii 1705.

FALSUS rumor de mea ad nunciaturam Coloniensem promotione, veram Dominationis vestrae illustrissimae ac reverendissimae excitavit humanitatem, ad me benignissimis suis litteris honestandum. Dicam confidenter quid sit, atque in amicum sinum secretum deponam. Sanctissimus Dominus noster, misertus missionum Hollandiae, quae per intestinas sacerdotum discordias funditus evertuntur, vult meae operae uti ad tranquillitatem illuc, si fieri potest, inducendam¹. Mittor ergo ad Batavos tanquam privatus, ac quocumque caractere spoliatus. Discedam hanc nocte; premor enim mandatis apostolicis et missionum necessitate. Arduam sanè provinciam, illustrissimè, suscipio, et cui me penitus imparem agnosco; sed inoptatam et solo obedientiae merito spectabilem aggredior tamen fiducialiter, si res ex voto succedat, mercedem maximam consecuturus, salutem animarum. Patere igitur, Praesul dignissime, ut tuam tanto in negotio opem implorem. Tercentum mille catholici illas provincias incolunt, quibus, nisi opportunè succurratur, imminet religionis ruina. Dominationis vestrae illustrissima: precibus rem enixissimè commendo, subque tali ac tanto patrocinio, itineri me committo. Si quid sit ad obsequium in illis partibus, honorem mandatorum illustrissimae Dominationis vestrae opperiar impatiens. Immensas interim pro tot in me collatis beneficiis grates rependo. Oblitus eram *Instructionum pastoralium*, quarum magnam partem jam legi: opus verè dignum tanto auctore, et per quod semper honos, nomenque tum laudesque manebunt. Veniam interim petens, quod rapit scripsi, cum obsequiorum meorum sincera oblatione, jugem cultum et observantiam perspecto Dominationis vestrae illustrissimae merito semper praestaturus, inscribor,

Illustrissime ac reverendissime Domine,
Humillimus et obsequentissimus famulus,
Jo. BAPT BUSSIUS, Abbas S. Salvatoris.

¹ Voyez la lettre suivante.

CXLV. (CXV.)

DE FÉNELON A M. ***.

Sur les moyens de terminer le différend élevé entre le clergé de Hollande et le saint siège¹.

A Cambrai, 12 juin 1705.

Vous me faites une vraie injustice, monsieur, si vous me croyez capable de vous oublier. Rien ne peut effacer de mon cœur l'impression que vous y avez faite. Mon estime pour votre personne durera autant que ma vie; ainsi je ne puis être que très-sensible au plaisir de recevoir de vos nouvelles, et de vous donner des nouvelles. Plût à Dieu qu'une bonne paix vous mit en liberté de nous venir voir! nous parlerions à cœur ouvert sur la vraie Église². Vous la connaissez et vous l'aimez. Vous n'êtes point du nombre de ceux qui veulent, par un zèle amer, arracher tous les scandales. Vous n'avez pas oublié que Jésus-Christ nous a dit: *Laissez croître le mauvais grain avec le bon jusqu'à la moisson, de peur que vous n'arrachiez l'un avec l'autre*³. En se séparant de l'épouse, les Protestans ont perdu l'esprit de l'époux. Ils récitent des prières; mais l'esprit de prière est loin d'eux. Ils ne sont ni humbles ni dociles; faut-il s'en étonner? Les branches séparées de la tige se dessèchent, et ne reçoivent plus de suc pour se nourrir. Saint Cyprien, qui vivoit si près du temps des apôtres, et qui étoit si rempli de l'esprit de grâce, disoit: *Deus unus est, et Christus unus, et una Ecclesia, et cathedra una super petram Domini voce fundata. Aliud*

¹ Annoy-Vanderyver, imprimeur-libraire à Ypres, a publié cette lettre en 1826, sur l'autographe qu'il avoit acquis à la vente d'un ancien chanoine de la cathédrale de cette ville. — ² On voit, par le début, que cette lettre étoit adressée à un Protestant, qui songroit à rentrer dans le sein de l'Église catholique. Il semble même que ce Protestant étoit attaché au gouvernement des Provinces-Unies, et à portée d'influer sur les déterminations que les Etats-généraux pourroient prendre par rapport aux troubles qui agitoient alors l'Église de Hollande. On peut consulter sur cette affaire, 1^o *Mém.* du P. d'Avrigny, 7 mai 1702; — 2^o *Mém. pour servir à l'Hist. ecclési.* du XVIII^e siècle, 1818; *Introd.* p. 41; — 3^o *Historia Ecclesiae Ultrajectinae, a tempore mutatae religionis in Fœderato Belgio, in qua ostenditur ordinaria sedis archiepiscopalis et capituli jura intercedisse*; auctore Corn. P. Hoynck van Papendrecht; *Mechliniae*, 1725, in-fol. — enlla *Historia de rebus Ecclesiae Ultrajectinae, a tempore mutatae religionis, etc.* absque auctoris nomine; *Coloniae* (sive potius *Runcæ*), 1725, in-4^o. Il est à remarquer que le *Moreri*, qui donne une ample liste des écrits sur l'Église d'Utrecht, se garde bien de citer ces deux derniers.

² Voyez aussi l'art. CODDÉ, dans la *Notice des personnaux*, à la fin de cette *Correspondance*.

³ *Matth.* XIII, 29 et 30.

*altare constitui, aut sacerdotium novum fieri, præter unum altare et unum sacerdotium, non potest. Quisquis alibi collegerit, spargit,*¹ etc. Il dit ailleurs : *Te judicem Dei constituis, et Christi, qui dicit ad apostolos, ac per hos ad omnes prepositos, qui apostolis vicariâ ordinatione succedunt : Qui audit vos, me audit,*² etc. A Dieu ne plaise, monsieur, que je vous rapporte tout ceci pour vous troubler dans votre situation présente ! Je me borne à vous inviter de chercher le sein de la vraie épouse, pour y sucer les mamelles de sa consolation. J'attends pour vous les momens de Dieu, et en les attendant je le prie de consommer son œuvre en vous, pour sa gloire.

Le portrait que vous me faites de l'église catholique de Hollande, est déplorable. Je suppose avec vous, que les Réguliers ont pu faire des fautes, par indiscretion, par hauteur, par jalousie. Il ne faut point être surpris que les hommes soient hommes, et qu'ils mêlent avec le zèle de la religion ces misères de l'humanité. Mais il faut remonter à la source, et examiner les règles de droit :

1° Le clergé de Hollande ne sauroit, dans l'état présent, exercer aucun droit d'élection, pour se donner des évêques. J'avoue que, suivant les anciens canons, tout le clergé peut, avec le témoignage du peuple, élire un nouvel évêque pour remplacer celui qu'il a perdu. J'avoue même que la Hollande a diverses églises, qui furent érigées en titres l'an 1559. Alors Utrecht, évêché fort ancien, fut érigé en archevêché. On érigea en même temps en évêchés suffragans de cette province, Harlem, Middelbourg, Deventer, Leuwarden et Groningue. Mais il y a très-long-temps que la Hollande n'a aucun évêque titulaire. Ainsi, quand même le clergé de ces églises voudroit entreprendre de faire des élections suivant les canons, ils n'auroient point d'évêques comprovinciaux pour consacrer l'élu, et par conséquent leurs élections demeureroient sans aucun effet³.

2° Un évêque ne pourroit point être le vrai pasteur de plusieurs de ces églises épiscopales. Par exemple, celui qui auroit le titre d'Utrecht ne pourroit point, selon les canons, et sans

une dispense expresse de Rome, avoir celui de Harlem ou de Middelbourg. Un évêque ne pourroit être titulaire et pasteur propre, que d'une seule église. Ainsi il demeureroit étranger aux autres églises, dont les titres sont incompatibles avec le sien.

3° Les évêques qu'on a vus en nos jours dans la Hollande, n'ont pas pu l'être en vertu d'une élection du clergé, qui les attachât aux titres de ces églises ; car outre qu'une élection faite par le clergé, et une consécration faite par des évêques de la province, n'auroit pu attacher chaque évêque qu'à une seule église, sans aucun droit sur aucune de toutes les autres ; de plus, le fait incontestable et notoire, est que ces évêques étoient des évêques qu'on nomme *in paribus*, c'est-à-dire, des évêques auxquels Rome avoit donné des titres tirés des églises de certains pays où la religion catholique est éteinte. C'est ainsi, par exemple, que le Pape a donné à M. Codde le titre d'archevêque de Sébaste en Arménie. Le titre d'archevêque de Sébaste est incompatible avec celui d'archevêque d'Utrecht ou d'évêque de Harlem. Ainsi, puisqu'il a le titre d'archevêque de Sébaste, il est évident qu'il n'a aucun titre d'épiscopat dans aucune des églises de Hollande, et qu'il ne peut y être qu'un évêque étranger, qui a exercé en ce pays-là une simple commission du saint siège. Aussi voyons-nous que, selon les qualités qui lui ont été données, il n'est, par titre canonique, archevêque titulaire qu'à Sébaste en Arménie, et que pour la Hollande il n'y est que vicaire apostolique, c'est-à-dire, un missionnaire étranger à ces églises, qui est venu, par une pure et simple commission du Pape, pour travailler en son nom. Or il est visible que, qui dit un simple vicaire, dit un agent qui n'a aucun pouvoir que celui de la puissance qui l'envoie, et qui n'a ce pouvoir, qu'autant qu'il lui est continué. Il est révocable *ad nutum* et sans procédure : comme vous n'avez pas besoin de faire un procès à votre domestique, quand vous lui avez donné une commission pour exécuter vos ordres dans votre maison, et que vous jugez à propos de ne continuer plus à lui confier cet emploi.

4° De là il s'ensuit, monsieur, que le Pape n'a eu besoin ni de faire un procès dans les formes contre M. l'archevêque de Sébaste, ni de prononcer une sentence contre lui, ni de rendre aucune raison de la révocation ou cessation de ses pouvoirs. Il suffit que le Pape ne juge pas à propos de lui continuer une commission qu'il lui avoit librement confiée, et qu'il ne lui doit

¹ *Epist.* XL, al. XLII; ed. Baluz. p. 53. — ² *Epist.* LXXI, al. LXXV; *ibid.* p. 122. — ³ On peut consulter sur la question que traite ici Fénelon les ouvrages suivans : *De l'autorité des deux Puissances*, par l'abbé Poy, Liège, 1791; III^e part. chap. 1, §. 3. — Jean, *Devoti Institut. canon.* Romæ, 1819; lib. 1, tit. v, sect. 1. — De La Luzerne, *Inst. past.* sur le schisme, n. 107. — Hallier, *De sacris Electionibus*; et le P. Thomassin, *Ancienne et nouvelle Discipline de l'Eglise*, traitent plus à fond la même question.

en aucune façon. Il est vrai que, s'il vouloit lui ôter le titre d'archevêque de Sébaste, il faudroit auparavant procéder, selon les formes canoniques, à sa déposition. Mais il n'en est pas de même de la simple commission apostolique que cet archevêque avoit en Hollande. Cette commission est purement arbitraire, et révoicable au gré du Pape, qui l'avoit confiée à cet archevêque, sans aucune obligation de la faire. Il suffit que la confiance qui avoit fait donner cet emploi à M. Codde, ait cessé, pour faire cesser l'emploi. Le moins qu'on puisse accorder au chef de l'Église, est qu'on le laisse libre pour donner sa confiance à qui il lui plaît, et qu'on ne veuille pas lui faire la loi sur le choix des hommes de confiance par lesquels il conduit ses propres missions.

5° De là il s'ensuit aussi qu'on auroit eu un étrange sujet d'être scandalisé de M. l'archevêque de Sébaste, s'il eût osé continuer des fonctions pour lesquelles il n'avoit plus aucun pouvoir. Cette continuation auroit été une usurpation manifeste, et une entreprise purement schismatique. La piété que vous louez en lui, monsieur, et que je suis ravi d'y supposer, ne permettoit pas à un homme instruit des règles, d'exercer, depuis la révocation, le vicariat du saint siège, malgré le saint siège même. Ce prélat a dû même faire entendre au clergé et au peuple de ces provinces, qu'un simple vicaire, révoqué par le saint siège, n'est plus à leur égard que comme un évêque étranger qui passeroit dans le pays. Si sa vertu est aussi sincère que je le suppose de tout mon cœur, il ne doit plus faire aucun autre usage de son autorité, et de la confiance des catholiques, que celui de leur inspirer la docilité et la soumission dues au saint siège dans ce changement. Il ne doit craindre que la division, que le scandale des Protestans, et que le danger de quelque diminution du respect que les catholiques doivent conserver inviolablement pour le chef de la véritable Eglise; il doit vouloir, comme Jonas, être précipité dans la mer pour apaiser cette tempête. C'étoit la disposition de saint Grégoire de Nazianze, quand il quitta Constantinople et sa chère Anastasie, où il avoit fait les fonctions épiscopales avec tant de zèle et de fruit. Après tout, pourquoi les églises de Hollande avoient-elles reçu M. l'archevêque de Sébaste? C'étoit à cause que le Pape le leur avoit donné comme son vicaire parmi eux. S'ils le recevoient alors, non à cause de sa mission apostolique, mais à cause de l'amitié personnelle qu'ils avoient pour lui, ils agissoient par

prévention humaine dans l'œuvre de Dieu, et ils ne regardoient point le ministère dans l'esprit de l'Eglise. Cette mauvaise disposition a préparé la division et le scandale dont tous les gens de bien doivent maintenant gémir. Si, au contraire, ils ont reçu l'envoyé du siège apostolique par l'amour de ce siège, et par la foi du ministère même, pourquoi hésitent-ils à laisser retirer ce vicaire que le saint siège rappelle, et pourquoi rejettent-ils le provicaire, qui vient par l'autorité du même siège? Quand on entre dans l'esprit de subordination que le christianisme demande, c'est l'amour de la règle, et non pas l'inclination pour les personnes, qui détermine à recevoir ou à rejeter ceux qui viennent pour exercer le ministère sacré. Suivant cette règle, le vicaire et le provicaire doivent être également reçus ou rejetés, puisqu'ils ont été tous deux également établis par le Pape avec une simple commission révoicable. Que si on rejette l'un pour s'attacher à l'autre, il est visible que ce n'est plus la règle qu'on suit, mais qu'on se détermine par une inclination personnelle qui est très-suspecte. Les Réguliers ont fort assuré que la plus grande partie du clergé séculier de Hollande suivoit aveuglément la doctrine de Jansénius; que le P. Quesnel et le P. Gerheron avoient un grand crédit dans ce clergé; que M. l'archevêque de Sébaste étoit attaché à cette doctrine, et favorisoit ce parti. Qu'est-ce qui peut confirmer davantage cette accusation, que de voir le clergé séculier de Hollande faire tant d'efforts pour retenir M. l'archevêque de Sébaste, après que le Pape a cru voir que ce prélat favorisoit les sentimens du parti; et de voir en même temps ce clergé rejeter le provicaire qui est opposé au jansénisme? Le prétendu droit d'élection est, comme je viens de vous le montrer, insoutenable et hors de toute apparence; il sert seulement de prétexte pour couvrir la véritable raison qui fait refuser le provicaire, je veux dire son anti-jansénisme.

6° Le clergé de Hollande dira en vain, que ce n'est pas lui qui résiste au Pape, et que cette résistance vient des États-généraux. Les États-généraux ne prétendent point le droit d'élection pour un évêque; c'est le clergé qui prétend ce droit, et qui l'allègue contre le saint siège. C'est donc le clergé qui fait une véritable résistance pour ne recevoir pas le provicaire. Quand ce clergé, d'un côté, oppose au Pape son prétendu droit d'élection, et que, d'un autre côté, il proteste que ce n'est pas lui qui résiste au saint siège, on aperçoit qu'il veut tout

ensemble et résister, et paroître ne résister pas. On voit que ce clergé s'entend avec les États-généraux pour rejeter le provicaire, et pour réduire Rome à rétablir M. de Sébaste. Après tout, n'est-il pas vrai que les États-généraux ne se fussent jamais mêlés de cette affaire, si le parti ardemment attaché à M. de Sébaste n'eût pas eu recours à cette puissance séculière ? Le seul intérêt des États-généraux étoit d'avoir un vicair ou un provicaire apostolique qui fût du pays. Mais qu'importoit-il aux États-généraux, que l'homme autorisé par le saint siège fût vicair ou provicaire, et que ce fût ou M. Codde ou M. Cock ? Les États-généraux n'ont pu prendre parti entre ces deux choses, qu'autant qu'on a eu recours à eux, et qu'on leur a fait trouver un intérêt politique à protéger M. de Sébaste, avec son parti, pour diviser les catholiques, et pour les soulever contre Rome.

7^o L'intérêt politique dans lequel on peut très-naturellement faire entrer les États-généraux, est que le parti attaché à la doctrine de Jansénius est moins éloigné que l'autre de la doctrine des Protestans de Dordrecht, sur la liberté et la grâce ; qu'au contraire, le parti des Réguliers est dans les maximes des théologiens de Rome, et que ce parti, tout dévoué au Pape, nourrira toujours les catholiques du pays dans une espèce d'indépendance des États-généraux ; au lieu que le parti de M. de Sébaste ne dépendra de Rome que d'une manière très-foible, s'il peut venir à bout de maintenir son droit d'élection.

8^o Il est naturel que les États-généraux portent encore plus loin leur vue ; ils doivent être ravis de fomentier cette division entre les catholiques ; un schisme naît insensiblement. Les premières causes en sont d'abord presque imperceptibles ; dans la suite, on se trouve peu à peu embarqué ; on ne veut point reculer ; on s'échauffe ; on se pique : sur les fins, on est réduit à prendre des partis extrêmes et de désespoir, dont on auroit eu horreur, si on les eût prévus quand on a fait les premiers pas. Les États-généraux profiteroient volontiers de cette division, pour détacher du saint siège cette multitude de catholiques qui leur sont toujours un peu suspects, pendant qu'ils les voient attachés par le lien de la religion au Pape, dont la puissance leur donne tant d'ombrage. On ne sauroit être étonné que les États-généraux aient cette vue ; elle est conforme et à la religion protestante qu'ils ont embrassée, et à leurs principes de politique. Mais ce qui est triste, c'est de voir que le clergé séculier de Hollande crai-

gne moins, en cette occasion, les Protestans que les Réguliers, et qu'ils aiment mieux recourir à la puissance séculière, qui est protestante, pour lui soumettre le ministère sacré, que de continuer à dépendre des envoyés de Rome, quand le Pape s'attache à leur donner, pour les conduire, des supérieurs opposés au jansénisme.

9^o Vous dites, monsieur, que « le Roi de France prétend avoir droit de faire des évêques et d'exclure de l'épiscopat des sujets qui lui sont suspects. » Vous ajoutez que « si un roi soumis à l'Eglise catholique a cette préteution, un souverain qui est par sa religion indépendant de cette Eglise, peut, à plus forte raison, prétendre qu'on ne fasse point, dans l'étendue de ses Etats, aucun évêque qu'il n'ait choisi ou agréé. » Mais souffrez, je vous prie, que je vous représente combien cette comparaison a d'inconvéniens. L'Eglise catholique, connoissant que le Roi de France est plein de zèle pour la vraie religion, ne craint pas de lui confier un de ses pouvoirs ; elle veut bien lui laisser choisir les évêques, parce qu'elle est assurée qu'il ne voudra choisir que des sujets zélés pour la saine doctrine, et pour l'unité dont le saint siège est le centre ; c'est cette confiance qui fait que l'Eglise défère au choix du Roi. Elle lui donne volontiers un pouvoir dont elle ne craint aucun mauvais usage contre la foi, et elle en retire une puissante protection. Mais ne voyez-vous pas qu'elle n'a garde de confier de même ce pouvoir aux autres souverains, qui se sont déclarés ennemis de l'unité catholique et de l'ancienne doctrine ? Une mère doit-elle autant confier les clefs de sa maison à ses ennemis qu'à ses enfans ? J'avoue qu'il y a de la différence entre le choix et l'exclusion des sujets : un souverain zélé pour l'Eglise catholique peut sans doute mériter que l'Eglise lui confie le choix des sujets ; au contraire, il ne convient pas que cette Eglise confie au souverain qui est déclaré son ennemi, le choix des évêques : ce seroit livrer le sanctuaire à ceux qui veulent le profaner. Mais un souverain protestant, qui tolère par connivence la religion catholique dans ses Etats, peut ne vouloir continuer cette connivence, qu'autant que l'Eglise lui laissera la liberté d'exclure les sujets qui lui seront raisonnablement suspects de troubler le gouvernement temporel. Si la chose étoit précisément renfermée dans ces bornes, elle ne seroit pas sans quelque fondement : mais un souverain opposé à l'Eglise catholique abusera facilement de ce beau prétexte, pour

exclure tous les bons sujets, et pour réduire l'Eglise à se servir de ceux qu'elle doit rejeter. Par exemple, dans le cas présent, il est fort à craindre que les Etats-généraux, d'intelligence avec le parti prévenu pour la doctrine de Jansénius, n'excluent M. Coek, que pour réduire le Pape à confier ses pouvoirs à quelque ami de M. de Sébaste, qui soit dévoué au parti janséniste. Je ne sais point le détail, et je n'ai garde de me mêler d'avancer rien là-dessus : mais voilà ce qu'il est naturel que le Pape craigne. Remontons, monsieur, à quelque exemple ancien, qui serve à rendre la chose claire et sensible. Si l'empereur Valens, qui étoit Arien, eût voulu exclure de l'épiscopat, chez les catholiques, tous ceux qu'il lui auroit plu de déclarer suspects du côté de la politique, il auroit exclu, chez les catholiques, tous les bons sujets qui étoient capables de soutenir la pure foi contre l'hérésie arienne; il auroit insensiblement réduit, par de telles exclusions, l'Eglise à ne pouvoir plus choisir que des sujets foibles, timides, ignorans, et peut-être même fauteurs secrets de l'arianisme. Vous voyez bien que, dans un tel cas, non-seulement l'Eglise catholique n'auroit pas confié à l'empereur Valens la nomination aux évêchés, mais encore qu'elle n'auroit point eu d'égard aux exclusions données à tous les bons sujets par ce prince ennemi de la pure foi. Vous voyez bien que l'Eglise catholique auroit regardé ces exclusions, colorées du prétexte de la politique, comme une persécution indirecte et très-dangereuse; vous voyez bien que l'Eglise catholique auroit souffert cette artificieuse persécution jusqu'à endurer le martyre, plutôt que de se laisser priver, sous un beau prétexte, de tous les sujets capables de soutenir la pure foi, et de réprimer la contagion de l'hérésie. Il est certain, monsieur, que l'ancienne Eglise auroit cru devoir répandre son sang pour maintenir sa liberté contre un empereur hérétique, dans un tel cas, malgré le prétexte spécieux des exclusions nécessaires par rapport à la politique. Pourquoi donc ne voulez-vous pas que le saint siège soit maintenant en garde contre un souverain protestant, qui, sous prétexte d'exclure les sujets suspects du côté de la politique, réduiroit le Pape à ne pouvoir choisir pour le vicariat apostolique, que des sujets foibles ou dévoués au parti janséniste? Faut-il qu'un clergé catholique recoure aux Etats protestans, et s'entende avec eux, pour mettre le saint siège dans cet assujétissement si dangereux à la vraie foi? Si ce clergé étoit sincèrement dans les dispositions où il

devroit être, il devroit faire les derniers efforts pour obtenir le consentement des Etats-généraux en faveur de la réception du provicaire apostolique. Ce clergé devroit dire : Quand même la personne du provicaire ne nous conviendrait pas, et qu'il nous paroitroit trop favorable aux Réguliers, nous devons sacrifier nos répugnances et nos contestations particulières à certains points capitaux. Le premier de ces points est de ne s'exposer point, par cette division naissante, à aucun danger de schisme pour les suites. Le second point est de ne pas laisser entrer le souverain protestant, sous aucun prétexte ni d'élection ni d'exclusion, dans tout ce qui regarde le choix des vicaires apostoliques; et par conséquent demeurer à cet égard intimement unis au saint siège, pour conserver cette liberté de l'Eglise, indépendamment d'une puissance protestante qui doit être si suspecte, dans cette matière, à tous les vrais catholiques. Le troisième point est de montrer que l'alarme que le saint siège a sur le jansénisme n'est pas bien fondée. Tout le clergé de Hollande devoit se justifier sur ce soupçon, en ne s'attachant point à M. de Sébaste, que le Pape croyoit prévenu de cette doctrine. Le clergé devoit demander lui-même avec instance, que le Pape donnât tel provicaire ou tel visiteur extraordinaire qu'il jugeroit à propos, pour examiner leur doctrine, pour veiller sur leur conduite, et pour en rendre compte à Rome. Voilà ce que doit faire un clergé éloigné de toute prévention pour la nouveauté, et qui ne craint rien tant que de donner aux Protestans une ouverture pour entrer dans le ministère des églises catholiques. Ce clergé devoit aller à bras ouverts au-devant du provicaire, et dissiper tout ombrage par sa soumission; il devoit répondre de ce provicaire aux Etats-généraux, pour obtenir qu'on le laissât établir; il devoit consentir qu'on écartât du pays le père Quesnel, M. de Witte, et les autres qui refusent la signature du Formulaire, et qui écrivent sans cesse contre l'autorité de l'Eglise. Mais qu'est-ce que ce clergé veut qu'on puisse penser de lui, pendant qu'il est notoire que tous les chefs du parti, qui sont fugitifs de France ou des Pays-Bas espagnols, pour ne vouloir pas obéir à l'Eglise, sous la distinction captieuse du fait d'avec le droit, n'ont point d'autre asile que le clergé de Hollande, et que ces églises de Hollande sont devenues comme le rempart de tout le parti janséniste? Que peuvent-ils croire de ce clergé, pendant qu'on le voit tendre une main aux puissances protestantes,

pour obtenir leur protection contre le saint siège, et pour se mettre dans leur dépendance sur le choix des évêques, à l'égard duquel ils ne veulent plus dépendre du Pape; et pendant qu'il tend l'autre main aux disciples de Jansénius, pour leur offrir un refuge contre l'Eglise même?

10° Enfin la médaille que j'ai dans les mains¹ forme un étrange préjugé contre le clergé de Hollande. D'un côté paroît le visage de M. de Sébaste avec son nom; dans le revers on voit un agneau que les foudres de saint Pierre et du Vatican menacent; mais il est défendu par le ciel et par le lion de Hollande, et on lit ces paroles : *Insontem frustra ferire parant*. On n'auroit pas pu frapper une médaille plus injurieuse au saint siège, en Saxe pour Luther, ni à Genève en faveur de Calvin. Le clergé de Hollande pourra la désavouer; mais enfin elle ne peut avoir été faite que par des amis très-zélés de M. de Sébaste. On sait par expérience, qu'en France même, le parti des disciples de Jansénius a connu l'art de se prévaloir des médailles, pour se donner du lustre, et pour vanter ses prétendus triomphes. Ceci porte précisément le même caractère; un soin si affecté et une telle dépense ne peuvent venir que de certains esprits ardents et zélés pour un parti. Quoi qu'il en soit, M. de Sébaste et tout le clergé ne pourroient se disculper en cette occasion, qu'en publiant, par des écrits aussi publics que la médaille, combien ils avoient d'horreur contre une chose si odieuse. Toute autre conduite

qu'ils emploient pour désavouer la médaille, sans la condamner avec détestation, ne paroîtra qu'une comédie.

11° Vous me demandez, monsieur, ce que je crois qu'on devoit faire pour apaiser cette tempête. Je vous répondrai qu'il ne m'appartient pas de parler sur une affaire qui a besoin de toute la sagesse et de toute l'autorité du Pape. D'ailleurs je ne vois les choses que de loin, sur des bruits confus; il faudroit connoître les difficultés à fond et en détail, pour en pouvoir juger. Il faudroit avoir vu de près quelle est la disposition de certains esprits, qui décident et entraînent les autres. En gros, il me paroît qu'on ne risqueroit rien si on se confioit au Pape, et si on lui laissoit choisir les expédiens les plus utiles pour la paix. On n'a aucun sujet de croire qu'il veuille mettre un provicaire qui trouble l'état politique de la Hollande. Ainsi, supposé que les Etats-généraux n'aient à reprocher à M. Cock aucune faute contre l'Etat, le parti le plus court et le plus naturel seroit de le laisser dans cette fonction, au moins pour un peu de temps; ce seroit respecter le supérieur ecclésiastique, et l'engager par cette soumission à user dans la suite de quelque condescendance. Que si on avoit de véritables raisons de craindre M. Cock pour la politique (chose que je ne saurois m'imaginer), il faudroit chercher quelque bon sujet qui fût notoirement opposé au jansénisme et zélé pour le saint siège. On pourroit le proposer secrètement au Pape, qui ne s'éloigneroit peut-être pas, par sa bonté paternelle, de ce tempérament. Si le clergé de Hollande étoit prêt à recevoir un tel provicaire, il se justifieroit sur le jansénisme, par cette conduite droite et édifiante. Si au contraire ce clergé, non content de rejeter M. Cock, rejetoit encore tout autre sujet opposé au jansénisme, on reconnoitroit avec évidence que ce seroit l'entêtement du parti qui causeroit tout le scandale. Représentez-vous combien le Pape doit être en peine des églises de Hollande. Il lui revient de tous côtés, que la contagion du jansénisme ravage tout, et que presque tout le clergé séculier du pays est dans ce parti. Ces bruits ne paroissent pas même sans fondement; car on apprend tous les jours, par les personnes qui reviennent de Hollande, qu'il n'y a presque que les Réguliers qui soient opposés à ces opinions. Faut-il s'étonner que le Pape ne veuille pas confier son vicariat à la plupart des ecclésiastiques suspects que le clergé lui proposeroit de concert avec les Etats-généraux? S'il est vrai, comme on l'assure, qu'il y a dans toutes

¹ Cette médaille fut trouvée à Gand à la mortuaire de M. Tabbé Maclcamp, et l'explication se trouve dans *Historia Ecclesie Ultrajectine, per Papendrecht*, art. xvii, p. 61. « Fabricatum hoc tempore (ann. 1705) numisma argenteum » referens imaginem viri ornati episcopalibus signis, et de- » notati his verbis : PETRUS COCKEUS ARCHIEPISCOPUS SE- » BASTENSIS. Et in aversâ facie, palatium Vaticanum, ante » quod proccumbit agnus super duas claves decussatas (præ- » sulis insignia gentilitia), uno pede preuens librum his » notatum apicibus : RESP. quibus significatum voluit librum » Responsum, a Sebasteno editum, ad objecta sibi Romæ » capita. Adstat leo, dextero pede gladium tenens nudum et » elevatum, sinistro septem sagittas, symbolum unionis toti- » dem provinciarum republicæ federati Belgii. Nubes verò » emittit fulmen, fulmine Vaticano majus, ut ab hoc per » illud contrito infactus servetur agnus; cum hæc epigraphæ : » INSONTEM FRUSTRA FERIRE PARANT. 1705. »

Cette note est du chanoine d'Ypres, possesseur du manuscrit de la lettre. Il auroit pu y ajouter ce qu'on trouve à la page suivante dans Papendrecht, et que rapportent plusieurs auteurs français (Voyez d'Avrigny, *Mémoires sur l'Hist. ecclési.*, 7 mai 1702; Berault-Bercastel, *Histoire de l'Eglise*, liv. LXXXIII.; « Habeo idem numisma ex eodem exere, hæc » ornatum inscriptione : NON SI MI, APT POINT HOGRELS VE- » BITRIO POPULARIS AIRE. » Nous omettons ce que raconte le même auteur, d'autres médailles du même genre, d'estampes, d'apigrammes, etc., avec des devises et des inscriptions toutes plus outrageuses les unes que les autres envers le saint siège.

ces églises si peu de prêtres séculiers qui ne soient pas dévoués à ce parti, il n'est pas étonnant que le Pape se rende difficile pour le choix d'un sujet principal. Dans cette supposition, il n'est guère en état de choisir. Supposez qu'il ait trouvé (chose que je ne sais nullement) en la personne de M. Cock un homme zélé pour la saine doctrine, avec les talens à peu près convenables pour un provicaire, il est naturel qu'il ait une grande répugnance à renoncer à ce sujet, et qu'il tienne ferme pour le faire recevoir, faute de trouver dans tout le pays un autre prêtre séculier, qui joigne aux mêmes talens le même zèle sincère contre le jansénisme. L'affaire la plus pressante dont il paroît au Pape qu'il s'agit, est de déraciner le jansénisme, qui séduit, dit-on, tout ce clergé. Le chef de l'Eglise n'aura-t-il ni autorité ni ressource pour empêcher cette séduction générale? se laissera-t-il lier les mains? s'assujétira-t-il, au gré des États protestans, à ne choisir qu'un prêtre janséniste pour remédier au jansénisme? Ne seroit-ce pas rendre le mal incurable, que de ne vouloir point envoyer d'autre médecin, que celui qui seroit lui-même malade du mal contagieux? A quoi sert-il de vouloir que le saint siège temporise, et cherche de faux tempéramens pour pallier le mal, si la gangrène gagne jusque dans les entrailles? Pendant qu'on cherche de vains adoucissements, le clergé de Hollande achève, dit-on, de s'empoisonner. Que peut-on donc proposer au Pape, qui puisse le persuader? Je ne vois qu'une seule proposition à lui faire: c'est celle de quelque sujet différent de M. Cock, qui soit notoirement zélé pour la saine doctrine contre le jansénisme; peut-être que le Pape auroit la complaisance de le choisir. Un tel homme pourroit ramener insensiblement les esprits; il pourroit conférer avec les personnes sincères qui chercheroient à s'éclaircir sur leurs préjugés; il pourroit imposer silence à ceux qu'il ne pourroit pas déromper. En ce cas, il faudroit espérer qu'une autorité ferme et douce tout ensemble rétablirait la charité, et que la charité rétablie réduiroit les esprits à l'unité de doctrine. Sans ce remède, le schisme se formera insensiblement, les esprits poussés iront plus loin qu'ils n'ont prévu et qu'ils ne veulent. Si dans la suite le Pape envoyoit quelqu'un en Hollande pour éteindre ce feu, il y enverroit apparemment un homme sage, modéré et plein de zèle, pour remédier à tant de maux; car le Pape paroît avoir beaucoup de prudence et de discernement. Ainsi vous pourriez aller trouver avec confiance

l'homme que le Pape enverroit; vous pourriez lui offrir votre cœur, lui proposer les expédiens que vous croiriez propres à finir cette division, et travailler à disposer les esprits pour lui faciliter ce grand ouvrage.

Jugez, monsieur, par toutes les choses que je viens de vous dire, combien je me confie à la bonté de votre cœur. Je suis de tout le mien, et à jamais, parfaitement tout à vous.

 CXLVI.

(CXVI.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Sur le déchainement du parti contre les *Instructions pastorales* de Fénelon.

Ce 12 juin (1705).

Du moment que je reçus la dernière lettre dont votre Grandeur m'a honoré, j'écrivis à Mgr de Meaux pour lui dire que j'allois me donner l'honneur de lui envoyer un exemplaire des *Instructions pastorales*, au cas qu'il ne les eût pas; et il me manda qu'on les lui avoit envoyées de votre part: et ainsi j'en suis demeuré là. Mais je ne sais si on les lui aura envoyées comme à moi; car la quatrième manquoit dans mon paquet, et je n'aurois pas su qu'il y en a une quatrième, si un ami ne me l'avoit appris tout récemment. Et ainsi, monseigneur, je prends la liberté de vous prier très-humblement de me la faire donner, et de vous demander encore deux exemplaires du tout. Un de mes amis, qui vous honore infiniment, mais qui n'est pas opulent, ayant vu dernièrement un mot par lequel vous me faisiez l'honneur de m'en offrir, me pria de vous en demander un pour lui. C'est M. Darnaudin, docteur de Sorbonne.

Au reste, monseigneur, il ne faut pas vous dissimuler que le parti est dans un déchainement le plus aveugle et le plus emporté qu'on puisse imaginer. La plupart ne veulent seulement pas lire: les autres disent que ce n'est rien moins qu'une tradition que ce que vous donnez comme tel; que vous appelez tradition les foibles réponses que vous faites à la tradition qu'on a publiée contre votre sentiment: d'autres enfin traitent de sophismes la plupart de vos raisonnemens, parce que vous appliquez sans cesse au texte de Jansénius ce que l'Eglise a fait uniquement contre l'hérécité des cinq Propositions, qui ne sont dans Jansénius, ni

quant au sens, ni même quant à la lettre, si l'on excepte la première. Cela me fait croire, monseigneur, qu'il seroit essentiel de faire voir qu'il est aussi aisé que vous l'avez dit, de trouver ces cinq hérésies dans tous les chapitres du livre de Jansénius, et de faire le parallèle des sentimens de cet auteur avec ceux de saint Augustin. Je m'imagine que tout cela ne dépend que d'une ou deux clefs; mais il faudroit les établir. Si mes prières étoient de quelque considération auprès du Seigneur, je les emploierois de bon cœur pour lever les oppositions que les gens du parti ont pour la vérité que vous défendez : mais il faudroit pour cela qu'ils commençassent par renoncer à l'esprit de cabale; car il paroît présentement d'une manière si sensible, que cela seul auroit suffi pour me rendre ses sentimens suspects. Les miens pour vous, monseigneur, sont toujours d'une parfaite vénération et d'un inviolable attachement, et je ne désespère pas absolument d'avoir l'honneur et le plaisir d'aller vous assurer de vive voix du profond respect avec lequel je suis, etc.

CXLVII. (CXVII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 27 octobre 1705.

J'ai fait des voyages, mon révérend père, et je me trouve bien en demeure vers vous; mais vous aurez bientôt amplement de mes nouvelles. Il n'y a personne que j'oublie moins que vous. Rien ne fortifie tant la mémoire que l'amitié. Laissez crier le parti; laissez-lui boucher ses oreilles de peur d'entendre; laissez-lui entraîner une grande multitude d'esprits prévenus et inappliqués. la prévention a ses bornes, et la vérité prévaut. Il faut seulement prier pour les besoins de l'Eglise, aider doucement et avec une patience infinie les gens qui veulent écouter, et attendre que Dieu fasse peu à peu le reste. Plus on écrira contre la vérité, plus on l'affermira par la foiblesse des preuves et les objections par lesquelles on s'efforcera de la combattre. Comme j'espère vous donner bientôt de mes nouvelles, je me borne aujourd'hui à vous prier d'excuser mon long silence et toutes mes irrégularités. Rien n'est à vous, mon révérend père, avec plus de cordialité que j'y serai jusqu'au dernier soupier.

CXLVIII. (CXVIII.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Sur les *Instructions pastorales* de l'archevêque de Cambrai contre le *Cas de conscience*, et le désir que le Pape avoit témoigné qu'elles fussent traduites en latin. Observations sur le Mandement que Fénelon préparoit pour la publication de la bulle *Vincam Domini*.

Rome, die 31 octobris 1705.

INTRIO vertentis mensis octobris recepi a communi nostro amico aliquot exemplaria quadruplicis *Instructionis pastoralis* a Dominatione tua illustrissima elucubrate, unâ cum humanissima tua epistola 18 mensis martii labentis anni data. Quamquam hoc mense, qui vacationum et feriarum tempus appellari solet, nulla mihi pro commodè perlegendis iisdem sapientissimis lucubrationibus dies vacua, et a gravibus, usque molestis occupationibus libera obtigit, illas tamen sparsim et carptim evolvi, et inter cætera adverti, adhuc alia nonnulla in ipsis desiderari, ut amico nostro quàm primùm indicabo. Monita etiam a Dominatione tua illustrissima in supradicta epistola¹ suggesta pro editione Bullæ contra hæresim Jansenianam, aliquot mensibus post ejusdem pontificiæ constitutionis promulgationem ad me pervenerunt, et proinde ea sanctissimo Domino nostro Papæ communicare non potui. Eidem tamen significavi, superiores *pastorales Litteras* mihi missas; statimque Sanctitas sua mihi respondit, sibi in votis esse, ut eadem latino idiomate translata ederentur, mihi que expressè injunxit, ut Dominationem tuam de hoc enixo ipsius desiderio certiorum facerem; quod et communi amico nostro, a quo tradita mihi fuerunt quædam folia a Dominatione tua illustrissima elaborata pro elucidatione et defensione nuperimæ apostolicæ constitutionis adversus Jansenianam hæresim editæ, eaque avidè et sedulò expendi. Verùm quia, teste sancto Bernardo², *vera recusat amicitia aliquid clausum in mente retinere, et amico non promere*; propterea candidè et infucatè aperiam, mihi in iisdem foliis quædam occurrisse, levia quidem et facilitæ correctionis, quæ nihilominus possent

¹ Cette lettre est sans doute perdue. La bulle *Vincam Domini*, dont parle ici le cardinal, avoit été donnée le 15 juillet de cette année. Elle condamne de la manière la plus forte le *silence respectueux* par rapport au livre de Jansénius. — ² *Epist.* CCXXXVIII, n. 1; l. 1, p. 211.

certò displicere summo Pontifici; cui proinde satius mihi visum est indicare pro nunc duntaxat, compositionem quamdam de hujusmodi argumento a te esse conscriptam; quo audito, multum gavisus est Pontifex, inquiens se eam perquam libenter visurum. Silui verò eadem folia penès me esse, ne ipsa illa a me exposceret, memor illius sententiæ prælaudati Bernardi ¹: *Quod non venit gratum, perditum est, non datum*. Ea verò quæ mihi aliquà animadversione digna visa sunt, alià viâ tibi innotescent ². Hic impensè rogo Dominationem tuam illustrissimam, ut me pro tanta audacia excusatum habeas, et pro comperto teneas, me verò et sincero amicitie fœdere tibi devinctissimum esse, et in perpetuum fore. nihilque mihi magis cordi esse, quam tuæ dignissimæ et meritissimæ personæ decus, exaltationem et omnigenam felicitatem, et idcirco æternum permaneo, etc.

Quæso, salutem multam meo nomine dicas
D. abbati de Chanterac.

CXLIX. (CXIX.)

DU P. MALATRA, JÉSUIITE, A FÉNELON.

Sur les observations du cardinal Gabrielli au sujet du Mandement de Fénelon pour la publication de la bulle *Inicam Domini*.

A Rome, le 6 de novembre 1705.

J'EU S l'honneur d'écrire à votre Grandeur le 27 d'octobre, par la poste de Paris, adressant ma lettre au P. Sanadon, qui demeure au noviciat de cette ville-là. J'ai tâché de vous rendre compte, monseigneur, de tout ce que j'avois pu entendre de la bouche du cardinal, qui m'avoit fait l'honneur de me parler en deux différentes occasions, touchant l'écrit que je lui avois remis de votre part; mais il ne s'est pas contenté de cela: il me fit appeler hier matin, pour me donner la lettre que votre Grandeur trouvera ici, avec un écrit tout ouvert, dont il me recommanda de faire faire une copie pour vous être envoyée avec sa lettre ³, souhaitant

que je lui renvoyasse son original. Je le lui rapportai l'après-dinée, et j'eus par là encore l'occasion de l'entendre parler sur le même chapitre: ce qu'il n'avoit pu faire le matin, ayant été obligé de partir aussitôt pour une congrégation de Monte-Cavallo. Il insista à peu près sur les mêmes réflexions qu'il m'avoit communiquées auparavant, et que votre Grandeur pourra voir maintenant plus au long dans la copie de son écrit. Il y en a deux (et ce sont celles à côté desquelles j'ai attaché une petite étoile) dont il m'a recommandé de vous dire la raison, laquelle se réduit enfin au désir extrême qu'a Sa Sainteté que votre Grandeur fasse mention de son premier décret en la forme qu'on a marquée dans cet écrit, et que vous n'oubliez pas aussi, monseigneur, de faire quelque commentaire sur ces paroles: *nam et impij in tenebris conticescunt* ¹; parce qu'il s'est fait au palais une fête particulière pour cette application, quoique ces paroles n'y soient guère prises dans leur sens propre et naturel; car il sembleroit, ajoute-t-on, que votre Grandeur méprisât cette application, si, faisant profession d'insister sur toutes les particules de la constitution, vous passiez tout-à-fait cet endroit. Sur quoi je vous dois dire, monseigneur, que quoique le cardinal ne m'ait pas dit expressément qu'il avoit fait voir votre écrit au Pape, il m'a fait néanmoins assez connaître qu'il le lui avoit communiqué, et que, comme Sa Sainteté a une très-haute idée de votre capacité aussi bien que de votre probité, il ne souhaite rien tant, que de voir tout ce qu'il a fait dans la matière de question, bien prouvé et soutenu par un prélat de votre sorte. Je prieai notre Seigneur de vouloir continuer ses bénédictions sur des travaux si utiles à l'Eglise, et me fournir les occasions de témoigner à votre Grandeur que je suis avec un profond respect, etc.

J. F. MALATRA, S. J.

¹ Voyez le texte de la bulle *Inicam Domini*, au t. iv des *Œuvres*, p. 518.

¹ *Epist.* CLIII, n. 1, p. 156. — ² Ces remarques, que nous avons sous les yeux, ont manifestement pour objet le Mandement que Fénelon préparoit alors pour la publication de la bulle *Inicam Domini*. Il en avoit soumis le projet à l'examen du cardinal, comme on l'a vu dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part. art. 1^{er} sect. 4^e n. 9. — ³ On voit qu'il s'agit ici du cardinal Gabrielli, et des observations dont il a été question dans la lettre précédente, sur un Mandement de Fénelon.

CL. CXX.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il lui rend compte de sa conduite depuis sa disgrâce arrivée en 1700, et le prie de prémunir le duc de Beauvilliers contre les intrigues de quelques religieux de Cluni.

A Paray, ce 26 décembre 1705.

Mox devoir, monsieur, par la raison que je vous ferai connoître dans la suite de cette lettre (laquelle ne va pas par la poste, mais est portée par une personne sûre), me fait rompre aujourd'hui le silence exact que la raison, sans aucun changement dans mon cœur à votre égard, nous a prescrit à vous et à moi depuis 1697, que malheureusement pour moi, selon le monde, je partis de France pour aller à Rome par ordre du Roi, chargé du soin de ses affaires en cette cour, et y attendre la vacance du décanat du sacré collège : et lequel silence nous avons encore plus exactement observé depuis plus de cinq ans accomplis, que pour être retourné à Rome de Caprarole, qui n'en est distant que de dix à douze lieues ; et cela uniquement pour y prendre possession, suivant mes obligations, du décanat du sacré collège, et y opter dans le premier consistoire l'évêché d'Ostie, qui en est le complément ; j'ai été condamné (quoique absent et sans avoir été entendu, ni pu l'être jusques à présent, depuis plus de cinq ans accomplis que je suis de retour en France) par un arrêt du conseil d'en haut, rendu le 11 septembre 1700, à la perte de tous mes biens séculiers et ecclésiastiques, et de ma charge de grand-aumônier de France, la première des quatre grandes charges de la maison du Roi et de la couronne, à laquelle seule charge (à l'exclusion de toutes les autres) est attachée la dignité de commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, dont, par le même arrêt, j'ai été aussi dépourvu, et ensuite ma charge conférée à un autre, sans que j'en aie donné ma démission : toutes lesquelles marques extérieures de l'indignation du Roi contre moi n'ont pour prétexte, dans l'arrêt même, qu'un prétendu crime de désobéissance, pour être retourné de Caprarole à Rome, y prendre possession du décanat du sacré collège, et y opter dans le premier consistoire l'évêché d'Ostie : car, grâce à Dieu, ce crime est énoncé dans cet arrêt, comme le seul qui me puisse être imputé avec quelque fondement apparent ;

et lequel crime de la moindre petite désobéissance, supposé même qu'il fût véritable, ce qui n'est pas, seroit au moins d'une nature bien singulière, et qui, par la singularité de son objet, auroit paru devoir mériter quelque indulgence de la part de la justice du Roi, quand bien même elle n'auroit pas été surprise lorsqu'il jugea pouvoir, sans rien faire qui fût contraire à cette vertu, non-seulement rendre un tel arrêt sans m'entendre, chose inconnue jusqu'à moi, à l'égard même du plus avéré et du plus vil de tous les criminels de lèse-majesté ; mais se devoir encore porter de plus à défendre à tous ses ministres, et à son confesseur même, de recevoir et d'ouvrir aucune de mes lettres, mais de me les renvoyer, aussi bien que celles que je pourrois leur adresser pour Sa Majesté même, ne voulant pas prendre connoissance de ce que je croirois me devoir donner l'honneur de lui écrire, soit pour ma justification, soit par rapport au bien de son service ; ordres qui n'ont pas encore été levés par le Roi, depuis près de cinq ans accomplis que je suis de retour en France, ne demandant pour toute grâce que de pouvoir être entendu pour me justifier, comme il m'est aisé de le faire d'une manière démonstrative, de ce prétendu crime de désobéissance et de mépris pour les ordres et volontés du Roi ; et étant bien instruit, par une lettre de mon grand-père à Henri IV, que, suivant le langage de l'Écriture sainte, la colère et l'indignation du Roi est pour l'ordinaire l'avant-coureur de la mort, et que, sur ce principe, il avoit déclaré à ce bon et généreux prince, qu'il n'avoit garde de revenir en France, lors de l'affaire de M. de Biron, tant qu'il sauroit le Roi en colère contre lui : et néanmoins, nonobstant toutes ces connoissances, j'ai pris un parti tout contraire à celui que la plupart du monde, sans excepter mes meilleurs amis, m'avoient conseillé de prendre, parce que j'ai voulu, en cette dangereuse occasion, préférer à toute autre considération l'accomplissement de tous mes devoirs, aux dépens de tout ce qui m'en pouvoit et peut à tout moment m'arriver de plus terrible en ce monde.

C'est là la véritable situation, monsieur, dans laquelle je suis depuis cinq ans, que je me suis rendu volontairement en France, me trouvant doyen du sacré collège, venant de faire pape (pouvant vous le confier avec vérité, pour y avoir plus contribué qu'aucun autre cardinal) le meilleur de mes amis et de mes plus déclarés protecteurs, et cela à l'âge de cinquante-deux ans ; ayant néanmoins avec cela un tel arrêt sur

le corps qui n'est pas encore cassé, et sans avoir non-seulement la moindre parole par écrit, mais simplement labiale du Roi, qui mette ma liberté et ma vie même en assurance; n'ayant par conséquent d'autre sûreté sur l'une et sur l'autre de ces deux choses, qui sont néanmoins les plus capitales de cette vie périssable, que le témoignage intérieur de ma conscience, en faveur de mon innocence et de toute la droiture de ma conduite, et la persuasion où j'ai toujours été et continue d'être, nonobstant tous ces faits, que Dieu avoit plus mis dans le cœur du Roi, en le formant, de droiture et d'amour de la justice, que dans aucun homme que j'aie jamais connu, et tâché de connoître et d'approfondir plus particulièrement, si j'en excepte feu M. de Turenne mon oncle.

Après, monsieur, tout ce préambule très-véritable, qui, en vous affligeant, ne laissera pas que de vous consoler, persuadé que je suis de la continuation de l'honneur de votre amitié, et lequel douloureux préambule ma plume n'a pu refuser à l'estime et profonde vénération que j'ai pour votre mérite, et à la vive tendresse que je conserve pour votre personne, malgré tous mes malheurs qui doivent leur origine aux vôtres, lesquels sont aussi d'une nature bien surprenante; je vous expliquerai pourquoi mon devoir m'oblige de rompre un silence à votre égard, que j'observe si exactement, aussi bien que vous à mon égard, depuis que l'indignation du Roi a éclaté si publiquement contre moi, en premier lieu par l'ordre que Sa Majesté me donna, il y aura six ans accomplis au mois d'avril prochain, de partir de Rome, pour m'en venir en France, y être relégué dans mes abbayes de Cluni et de Tournus, et en second lieu par un arrêt du 11 septembre de la même année 1700. Je vous dirai donc, monsieur, que les quatre ministres d'État, suivant ce que je vous ai marqué ci-dessus, ne pouvant pas, en exécution des ordres du Roi, recevoir encore aucune de mes lettres, et croyant toujours M. le duc de Beauvilliers autant de vos amis et de miens, que quand je partis de France pour Rome en 1697, et se trouvant un de mes juges dans une affaire au sujet de ma juridiction, laquelle affaire m'est faite à l'occasion de ma disgrâce, par plusieurs particuliers et quelques communautés des religieux soi-disant de la réforme ou étroite observance de l'ordre de Cluni; vous rendez sûrement, monsieur, dans l'impuissance où je suis de le rendre, un très-grand service à cet ordre, et ferez une action très-méritante devant Dieu, de vouloir bien faire con-

noître à M. le duc de Beauvilliers, ce que je connois pour très-véritable, que le vrai moyen de détruire le peu de bien qui reste dans l'ordre de Cluni, parmi ceux qui se disent de l'étrainte observance, et d'empêcher celui que j'y aurois déjà établi, si je n'en avois pas été empêché depuis mon retour en France, par ce procès qui ne m'a été suscité qu'à l'occasion et à l'abri de ma disgrâce, par une troupe de mauvais moines; car je suis obligé de vous le dire ici naïvement, que le plus grand nombre, pour ne pas dire tous, n'ont que le nom et l'habit de réformés, sans en avoir les mœurs, et que cela étant effectivement ainsi, M. le duc de Beauvilliers, dans le jugement de cette affaire, doit être fort en garde, pour ne pas écouter ce que sa piété même lui pourra d'abord inspirer en faveur de gens dont l'extérieur impose facilement à ceux qui ne les connoissent pas, de même qu'à l'égard des sollicitations des personnes de piété, sans doute abusées, que ces moines se vantent de faire agir vivement auprès de lui en leur faveur, au préjudice d'une juridiction des abbés généraux de Cluni bien établie, et dont j'ai été dans une paisible possession depuis le jour de mon élection en 1683, jusques au jour de mon éclatante disgrâce arrivée en 1700; dans lequel temps, nonobstant tous les bienfaits dont je puis dire avec vérité que j'avois comblé ces mêmes moines, soi-disant réformés, les croyant pour lors tels par leurs mœurs aussi bien que par leurs habits, ils commencèrent leur révolte par disputer à mon neveu, l'abbé d'Auvergne, la plus régulière coadjutorerie qui se soit peut-être accordée dans l'Église depuis plus de huit cents ans, et en cela je vous dis vrai; et ensuite par me disputer à moi et à mes successeurs, abbés de Cluni, une juridiction sans laquelle il est impossible que le peu de bien qui reste dans cet ordre ne soit anéanti, et encore plus impossible d'y rétablir une véritable régularité, tant dans les maisons de l'ancienne et mitigée observance autorisée par les bulles des papes, que de la nouvelle et étroite observance. Espérant, avec la grâce de Dieu, que ma juridiction m'étant conservée dans tout son entier par l'arrêt que le Roi rendra dans son conseil, composé de MM. le chancelier, duc de Beauvilliers, Chamillard, d'Aguesseau, Peletier de Souzi, d'Armenonville et Desmarets, tous du conseil de finance, auquel conseil pour cette affaire, qui avec raison a fait tant de bruit par la prévarication de M. de Verthamon, premier président du grand-conseil, et de M. Henaut, rapporteur, Sa Majesté y a joint MM. de Ribeyre, de Harlai

et Voysin, conseillers d'État, M. Turgot de Saint-Clair pour rapporteur; espérant, dis-je, que ma juridiction soit conservée. Je pourrai bientôt après un tel arrêt décisif en ma faveur, faire des statuts et réglemens, en vertu de mon autorité ordinaire comme abbé général de Cluni, et de mon autorité extraordinaire comme délégué du saint siège, par le bref revêtu des lettres-patentes du Roi et enregistré au grand-conseil, lesquels statuts et réglemens, pour l'une et l'autre observance de l'ordre de Cluni, mettront les monastères des religieux particuliers sur un pied de régularité sur lequel les monastères et les religieux particuliers n'ont pas été depuis bien des siècles: mais pour cela il faut que je sois autorisé, ce qui ne peut être que par un arrêt décisif en ma faveur, qui soumette entièrement ces religieux révoltés à ma juridiction; en quoi je puis, monsieur, vous assurer avec vérité, que si je ne consultois pas mes devoirs et le bien véritable de l'ordre de Cluni, préféramment à mon repos et à mes intérêts, je souhaiterois que l'arrêt qui interviendra accordât à ces religieux révoltés leurs demandes. Si cela arrivoit, contre mon attente, l'événement vérifieroit la vérité de mon pronostic, et feroit connoître à ceux qui, sous prétexte de quelque piété extérieure qui paroît dans les discours et l'extérieur composé de ces religieux soi-disant réformés, les auroient favorisés dans leurs prétentions et demandes, qu'ils en seroient dans la suite très-fâchés, et reconnoitroient, mais trop tard, que la plupart, pour ne pas dire tous, ne désirent que d'empêcher une véritable réforme et étroite observance dans l'ordre de Cluni; car ils savent bien en leur conscience, que personne ne désire plus que moi de voir rétablir une véritable et solide réforme dans l'ordre de Cluni, à la conduite duquel la divine Providence a permis que je fusse appelé.

Si je vous ai affligé, monsieur, par vous faire connoître dans le commencement de cette lettre ma véritable situation, qui est des plus tristes pour ce monde et des plus extraordinaires; persuadé comme je le suis de la continuation de votre amitié, je crois vous en devoir consoler en vous disant qu'au milieu de tous les dégoûts et malheurs qui m'accablent depuis plus de sept ans (car je ne fus pas long-temps après mon départ de la cour, que vos ennemis, dont plusieurs étoient les miens avant que d'être les vôtres, s'acharnèrent à me persécuter, et lesquels malheurs durent avec aussi grand excès depuis près de six ans accomplis), je n'ai, depuis plus de vingt ans, joui de tant de santé et de tant de

tranquillité d'esprit et de cœur, que j'en jouis depuis le jour que je retournai de Caprarole à Rome, qui fut le 21 juillet 1700; ce que je ne puis attribuer qu'à une visible protection de Dieu sur moi. Je vous demande, monsieur, le secours de vos prières, pour que j'en fasse mon profit par rapport à l'autre vie, que mon âge avancé et la délicatesse de mon tempérament me doivent faire envisager comme ne pouvant pas être bien éloignée.

Dans la pensée, monsieur, de vous faire plaisir, et ne doutant pas que vous n'ayez entendu parler d'un écrit qui, bien à mon insu, a couru dans Paris sous le nom de mon apologie, lequel est bien composé et vrai en plusieurs points, mais non pas en tous; je vous en envoie confidentiellement un autre, qui est vrai en tout, que j'ai toujours tenu fort secret, et que je fis pour ma satisfaction particulière, et pour ne le communiquer, au moins dans le temps présent, qu'à quelques-uns de mes amis sous le secret, et lequel écrit je fis dans le moment que j'appris l'affaire arrivée à Crémone en 1702, et la récompense très-juste qui avoit été faite par le Roi à M. le comte de Revel, pour n'avoir pas exécuté l'ordre précis qui lui avoit été donné par M. le maréchal de Villeroy, de faire un détachement de la garnison de Crémone¹. Ce premier, pour n'être aussi bien composé que celui qui a couru sous le nom de mon apologie, par l'exacte vérité des faits qu'il contient, et la justesse des réflexions et des conséquences qui s'en tirent naturellement ne vous déplaira sûrement pas, et vous persuadera clairement, aussi bien qu'à tout homme raisonnable et désintéressé, que, pour être malheureux, je ne suis pas pour cela en rien criminel, dans ce qui a fait tout mon prétendu crime de désobéissance et de mépris pour les ordres du Roi, énoncé dans son arrêt du 11 septembre 1700. Croyez-moi,

¹ Le prince Eugène, s'étant ménagé des intelligences dans Crémone, ou étoit le quartier-général de l'armée française en Italie, trouva moyen de surprendre cette ville, la nuit du 1^{er} février 1702. Quelques jours auparavant, le duc de Parme, qu'on soupçonna depuis de s'être concerté avec le prince, avoit demandé au maréchal de Villeroy un corps de troupes françaises pour sa sûreté. Mais le comte de Revel (Charles-Amedée de Broglie, mort en 1707), lieutenant-général, apercevant des mouvemens dans l'armée ennemie, retint le détachement que le maréchal lui avoit ordonné d'envoyer dans le Parmesan; et il fit bien: car les Impériaux, étant entrés en forces dans Crémone avant le jour, firent prisonnier le maréchal, qui sortoit de son logement au premier bruit. Le comte de Revel, se trouvant par là chargé du commandement et de la défense de la ville, rassembla les Français, et après un rude combat, qui dura tout le jour, il força le prince Eugène de se retirer avec une grande perte. Louis XIV récompensa cette action de valeur, en donnant au comte le gouvernement de Condé et le cordon-bleu.

monsieur, jusques au tombeau, par estime, vénération et tendresse, plus absolument à vous qu'à l'homme du monde.

CLI. (CXXI.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON.

Il fait l'éloge des *Instructions pastorales* de Fénelon contre le *Cas de conscience*, et lui demande la solution d'une difficulté que le parti propose avec confiance.

Paris, le 22 janvier 1706.

En vous assurant, monseigneur, dans ce commencement d'année, de la continuation de mon ancien respect et attachement pour vous, après avoir lu (ensuite des visites de mon diocèse qui n'ont fini qu'à la Toussaint) les ouvrages que vous avez faits sur le jansénisme, je crois que vous avez dit tout ce qu'on pouvoit dire pour établir l'infailibilité de l'Eglise sur le sens des livres de religion; et comme il me paroît que vous avez beaucoup travaillé sur cette matière, je vous prie de me faire l'honneur de m'envoyer un mémoire de ce que vous avez pu ramasser sur une difficulté qui me reste, et qui me fait de la peine.

Les Jansénistes s'appuient présentement beaucoup sur le raisonnement suivant: Avant qu'établir si l'Eglise est infailible ou non dans la condamnation des livres, pour en conclure qu'il faut se soumettre de cœur à la censure qu'elle a faite du livre de Jansénius, il faut établir, avant toutes choses, que l'Eglise a condamné ce livre: or c'est ce qu'on n'a pas encore prouvé, disent-ils, jusqu'à présent. Il est vrai qu'il a été condamné à Rome, que les constitutions des papes et le Formulaire ont été reçus en France par le plus grand nombre des évêques; mais ce n'est pas là l'Eglise: il faudroit que les évêques des autres Etats catholiques en eussent fait autant; et c'est ce qu'ils n'ont point fait, ajoutent-ils. A peine le livre de Jansénius est-il connu dans les églises du Portugal, d'Espagne, de Hongrie, de Pologne, d'Allemagne, et même en Italie. Si l'on dit que le consentement tacite suffit, ils répondent que cela est bien dans les matières de foi, parce qu'on présume que chaque évêque peut connoître si le point nouvellement décidé est conforme à la foi de son église ou non, et que son silence est une preuve de son approbation; mais ils disent

qu'on n'en peut pas faire de même d'un livre qu'on n'a point vu, dont on ne peut supposer qu'on en a approuvé la doctrine, qu'en supposant qu'on l'a vu, lu et examiné¹. Je suis persuadé, monseigneur, que vous approuverez ma liberté et ma franchise. Je serai toute ma vie, monseigneur, avec tout le respect possible, votre, etc.

CLII. (CXXII.)

DE FÉNELON
AU CARDINAL DE BOUILLON.

Il exhorte le cardinal à faire un saint usage de ses disgrâces.

A Cambrai, 16 février 1706.

J'ai reçu, monseigneur, avec beaucoup de joie, la lettre que votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire. Si feu M. Vaillant a fait ce qu'il m'avoit promis, il ne vous a pas laissé ignorer mes sentimens. C'est uniquement par discrétion pour vos intérêts, que je me suis abstenu, depuis tant d'années, de vous témoigner, par mes lettres, combien je vous suis dévoué: pour moi, je n'ai rien à ménager. Je ne manquerai pas de chercher les voies de faire recommander le procès qui doit être jugé, et de faire parler, afin que l'extérieur de réforme n'impose point. Je vous supplie très-humblement de croire, monseigneur, que je ne négligerai rien pour tâcher, autant que ma situation me le permettra, de faire représenter très-fortement les conséquences de cette affaire, avec vos bonnes intentions.

Puisque Votre Eminence a bien voulu m'ouvrir son cœur, j'espère qu'elle ne trouvera pas mauvais que je lui ouvre à mon tour le mien avec respect. Je vous trouve heureux dans votre malheur apparent, pourvu que vous en fassiez l'usage pour lequel Dieu l'a permis. Pendant que je vous voyois autrefois dans une prospérité dangereuse, je vous trouvois à plaindre, sans vous le dire. Maintenant vous êtes loin du monde trompeur, dans une solitude où vous pouvez écouter Dieu, vous détacher de la vie, faire un

¹ Nous n'avons point retrouvé la réponse de Fénelon à cette difficulté; mais il a traité ce point de la manière la plus satisfaisante dans plusieurs de ses écrits. On peut consulter en particulier la *Quatrième Instruction pastor.* contre le *Cas de conscience*, ch. XI; — l'Ordonnance pour la publication de la bulle *Ineam Domini*, n. 23; — le 1^{er} Mandement pour la réception de la bulle *Unigenitus*, n. 1, etc. (t. IV et V des *Œuvres*).

saint usage de vos grands revenus, et faire honneur à la religion par des vertus dignes d'un doyen du sacré collège. On doit toujours être affligé d'avoir déplu au Roi, quelque bonne intention qu'on ait eue. On ne doit jamais cesser de prier pour lui avec zèle, et d'être prêt à donner sa vie pour son service. Mais on ne perd guère en perdant l'amusement du monde : on ne perd que de faux amis ; c'est gagner beaucoup. Si peu qu'on pense sérieusement à Dieu, on doit sentir de la consolation à être loin de ses ennemis et de ceux de notre salut. Votre sort est dans vos mains, monseigneur ; soyez patient, non par des espérances trompeuses du côté du monde, mais par un sincère détachement, et par une véritable confiance en Dieu. Occupez-vous utilement ; délassiez-vous innocemment en certaines heures. Oserai-je achever ? Oubliez le monde : laissez-le vous oublier. Votre disgrâce soufferte en silence, avec simplicité, humilité et persévérance, vous fera plus d'honneur que toutes vos dignités et que toute votre faveur passée.

Je vous souhaite beaucoup de tranquillité d'esprit et de santé. C'est avec ces sentimens que je prie Dieu tous les jours pour votre Eminence. Il sait avec quel zèle je lui suis très-respectueusement dévoué pour le reste de ma vie.

CLIII. (CXXIII.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il se montre piqué des exhortations que Fénelon lui a adressées dans la lettre précédente.

(1706.)

Je vous dirai, monsieur, dans cette lettre, toute de confiance, portée par une voie sûre, qui vous sera rendue confidentiellement en main propre, et qui par conséquent, si vous le voulez ainsi, ne sera vue que de vous seul, et je vous le dirai avec la sincérité permise au plus véritable et au meilleur de vos amis, qui, pour donner des preuves de son estime et de son amitié pour vous, et de la justice qu'il jugeoit vous devoir être rendue, n'a pas fait de difficulté de sacrifier à de tels devoirs sa fortune, son élévation et celle de sa maison, et qui se trouve dans un âge beaucoup plus avancé que le vôtre, et constitué dans les premières dignités de l'Église et de l'État, dont on ne le jugeoit pas indigne

en ce temps-là, quoique devant Dieu il dût s'en reconnoître très-indigne ; dans lequel temps on n'envisageoit pas encore les grandes places que vous avez occupées, et occupez depuis, selon moi, pour le bien de l'Église et de l'État ; qu'encore bien que je fusse persuadé intérieurement que les persécutions qui vous étoient excitées si violemment, à l'occasion de ¹ *votre livre des Maximes*, étoient l'effet des desseins de Dieu sur vous, pour votre parfaite sanctification, afin que par là *il vous détachât du monde et de ses faux biens* ; quelque grand et ardent que fût mon zèle pour votre parfaite sanctification, aussi bien que pour la mienne, je n'eus garde pour lors de vous dire *ces choses*,..... et encore moins de vous conseiller de vous laisser oublier, ni même de diminuer la juste ardeur que vous paroissiez avoir pour que le monde entier fût persuadé de la droiture de vos intentions et de vos sentimens, et de la pureté de votre conduite et de votre doctrine : persuadé que j'étois, en premier lieu, que vous répondiez intérieurement très-parfaitement au dessein que Dieu avoit eu de vous humilier, en cette occasion, d'une manière proportionnée au besoin que vous en pouviez avoir, pour ne vous pas égarer dans des voies de perdition, d'autant plus dangereuses qu'elles sont plus subtiles, et ne s'aperçoivent pas si aisément que celles qui sont plus grossières, et qui donnent plus dans la vue de tout le monde ; et persuadé aussi, en second lieu, par des maximes bonnes, solides, conformes à celles de l'Évangile et à l'esprit de Jésus-Christ, qu'il y a des occasions, des situations et des états dans lesquels le silence et l'oubli extérieur de soi-même, loin d'être chose louable aux yeux des hommes et agréable aux yeux de Dieu, seroit un véritable crime et par rapport aux hommes et par rapport à Dieu. C'est dans ces occasions que Dieu demande de nous, que nous fassions deux personnages opposés : l'un tranquille au dedans de nous-mêmes, nous soumettant avec une parfaite résignation aux ordres de la divine Providence, sans prétendre même sur cela parvenir à une indifférence que je n'ai jamais crue compatible en ce monde avec les mouvemens de la nature humaine, depuis que le péché et la concupiscence ont été introduits dans tous les hommes, excepté Jésus-Christ essentiellement, et la sainte Vierge par une grâce préventive, depuis la chute de notre premier père ; et l'autre agité

¹ Les mots imprimés en italique ne se trouvent pas dans le manuscrit, qui offre en ces endroits quelques lacunes.

par l'action et une vive et prudente agitation, s'agissant de la conservation de ce qu'on ne peut extérieurement sacrifier sans manquer à ses devoirs à l'égard de Dieu, de son Église, d'une réputation dont tout chrétien doit être jaloux, et surtout ceux qui, comme nous, se trouvent, par leur naissance et leur dignité, constitués dans les premiers postes de l'Église et de l'État, et dont ils ne se sont pas rendus indignes par aucune des actions qui peuvent les en faire priver légitimement par les hommes.

Sur de tels solides et évangéliques fondemens, je vous avouerai, monsieur, qu'autant que je me suis senti obligé de l'ardeur de votre zèle et de votre amitié pour moi, qui vous porte à désirer ma sanctification, ainsi que je désire la vôtre, avec cette différence que, par principe d'une charité bien réglée et par la grande estime que j'ai de votre personne, dont la divine Providence n'a pas commis le soin à ma direction, j'ai une aussi bonne opinion de vous, que je la dois avoir mauvaise de moi-même, me connoissant aussi parfaitement que je me connois et me dois connoître dans un âge plus que sexagénaire, et après avoir éprouvé tant et de si différentes fortunes.

improprietas verborum, in noto hujus regii consilii decreto adhibitorum; inveni præventum, duque disputando contendimus. Addixit tandem se acturum in consilio, ut verbis Ecclesie dignitati magis accommodis eadem resolutio denuo concipiatur. Nondum tamen habeo responsum; obstat enim genium principis, ad aliam mirum in modum juveniliter distractum, et Tirimontii odium adversus Ecclesiam senili pertinaciâ confirmatum. Urgere tamen pergam generosè.

Sunt Bruxellis duo deputati cleri Hollandici, qui tempus mihi subripiunt, patientiam exercent vexantque caput, ac pacem internam turbant, nullâ usquedum fructûs spe.

Perenni jugique cultu semper ero, etc.

CLV.

(CXXV.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur une consultation que l'archevêque de Cambrai l'avoit prié de faire à Rome. et sur son départ de Bruxelles pour les missions de Hollande.

Bruxellis, 5 kal. aprilis (28 martii) 1706.

CLIV.

(CXXIV.)

DE L'ABBÉ BUSSI A FÉNELON.

Remercimens au prélat de l'envoi de son Mandement sur le Carême. Remontrances faites à l'Électeur de Bavière, sur les expressions peu convenables qu'il avoit employées dans une Ordonnance.

Bruxellis, 23 februarii 1706.

BENIGNISSIMUS, quibus me honestare dignata est Dominatio vestra illustrissima, litteris, in-junctum recepi duplex exemplar *Mandati* mitigantis Quadragesimalium disciplinam in Cameracensi diœcesi Catholico Regi subjecta; quod quidem Mandatum, tanti archipræsulis doctrinâ ac pietate dignum, summa legi eum voluptate, gratesque habeo immortales illustrissimæ vestræ Dominationi pro nova hanc suæ in me imminente pensæ voluntatis significatione.

Obsequar perlibenter nutibus vestris, vir illustrissime, et primo cursore Italico scribam ad generalem Carmelitarum, quatenus destinet commissarium ex Turonensi pro visitanda provincia Vallo-Belgica.

Egi cum serenissimo Bavarie Duce super

JURE quidem merito pastoralis illustrissimæ Dominationis vestræ sollicitudo pro indemnitate suæ ecclesie, effrenam, quam pro tempore deputati cleri Harmonie sibi contra omne jus arrogant, facultatem oppignerandi bona ecclesiastica absque prævia legitimi superioris permissione, emendare contendit; aut saltem, ne idem abusus exemplo invalescat, in futurum prospicere ac prævenire. Appositè quoque hujus aulæ administratos cavendos autumas, vir illustrissime, declinandasque difficultates indubiè suscitandas ab illis qui lucellum quaecumque inde hauriunt, ideoque Sanctissimus Dominus noster desuper consulendum decrevisti, me interprete. Quod quidem Dominationis vestræ illustrissimæ mandatum opportunè, dum expeditioni eursoris Italici insumbo, receptum, immediatè adimplere pergratum est. Mihi deus, negotio præsidium conciliaturus, originalem quâ me honestasti epistolam, Romam transmitto, de responso, suo tempore, Dominationem vestram illustrissimam certioraturus. Successor in hoc apostolico ministerio erit Bruxellis feriâ tertiâ venturæ septimanae. Quid de mea persona Sanctissimus Dominus noster decreverit, compertum adhuc non habeo: unum scio, velle Sanctita-

tem Suam, et iterum mihi injunxisse, ut tranquillandis Hollandiæ missionibus pergam adlaborare, nec Belgio decedam sine novo mandato¹.

Habes, patrone colendissime, totum quod ipse scio : ubi plura mihi innotuerint, confidenter et candidè aperiam. Puto me Hollandiæ negotium perfecturum; quando tamen, et an feliciter, Deus scit. Benevolentia, quâ me Dominatio vestra illustrissima dignatur, respondere, vel parem gratiam referre frustra contenderem. Latebit arcanâ non enarrabile fibrâ obsequium erga te meum; et donec vixero, si quid erit quo mea opella Dominationi vestræ illustrissimæ possit gratum facere; senties eam ad omnia jussa paratissimam. Sunt etenim jugi cultu et perenni veneratione, etc.

CLVI. (CXXVI.)

DE FÉNELON AU PAPE CLÉMENT XI.

Sur les vertus de saint Vincent de Paul².

Cameraci, 20 aprilis 1706.

BEATISSIME PATER,

Missionis Congregatio, de plerisque Galliarum ecclesiis optimè merita, instat, ut complurium antistitum exemplo fretus, eximias institutoris Vincentii de Paul virtutes vestræ Beatitudini proponere non verear. Spero autem ipsi non ingratum fore, si singula, quæ rescivi, summa cum reverentia et animi demissione, candidè hic recenseam.

Junior sum equidem, Sanctissime Pater, quàm ut Vincentium nosse potuerim. Sed me jam patre orbatum, et a patris educatum, adolescentem audire juvabat eos Vincentii facta dictaque admirantes.

Alter Sarlatensis episcopus, in levandis pauperibus et restaurandis ecclesiarum ædificiis pro modico censu munificentissimus, pastor gregis amans, et gregi clarus, benignus quidem, sed in laude hominum sobrius, venerandum senem ad vivum ita pingebat.

Primâ fronte impolitus et rudis, sed unctio-

¹ Il fut nommé à la nouciature de Cologne, au mois de juin suivant, avec le titre d'archevêque de Tarse, pour lequel il fut proposé au consistoire le 25 du même mois. — ² Cette lettre se trouve dans le recueil des lettres d'un grand nombre d'évêques de France au pape Clément XI, pour lui demander la beatification de saint Vincent de Paul. Ce recueil fut imprimé à Rome en 1709.

ne edoctus libenter audire; parcè loqui, multa paucis dicere, omnibus sine adulatione obsequi, omnia loco et tempore aggregi, tranquillè, ac sensim perficere consueverat.

Sic per viginti circiter annos florentissimæ Congregationis constitutiones scribi vetuit, ne quisquam immaturæ definitionis impatiens refragaretur, donec omnes socii singula disciplinæ jamdudum usu quotidiano confirmatæ capita sanciri ultro peterent : eâ patientiâ possidebat animam suam. Infimo loco natus, summâ apud aulam gratiâ citra invidiam pollere visus est, et arduæ clericorum reformationi, nemini asper aut infensus, continuam pro virili operam dedit. Jansenianum errorem, blandis abbatibus San-Cyrani colloquiis instar cancri serpentes, sensi simul, et exhorruit. Enituit in viro Dei incredibilis spirituum discretio, et singularis constantia. Posthabito enim procerum favore, atque odio, uni Ecclesiæ consultum voluit, dum in consilio conscientia, jubente reginâ Annâ Austriacâ Regis matre, de habendo episcoporum delectu sententiam diceret. Cui quidem veluti futuri præscio, si cæteri Regina consilarii constantius adhæsisent, procul ab episcopali munere fuissent pulsi nonnulli homines, qui turbas ingentes postea concitaverunt.

Alter verò patruus, non sine aliqua acris ingenii, et perspectæ fortitudinis laude, domi militiaeque se gesserat. Olerio San-Sulpitiani seminarii institutore, viro *tradito gratiæ Dei*, et planè apostolico, direttore conscientia utebatur. Cum autem Olerius intimâ amicitia et veneratione Vincentio devinctus esset, patruus Olerio charus Vincentium familiarissimè novit. Utroque autem propositum confirmante; ipse juvenis dux et auctor fuit, ut multi secum viri, bello et genere clari, impium duelli furorem in San-Sulpitiano seminario, solenni die Pen-tecostes ejurarent. Quâ quidem tot fortium nobiliumque militum pollicitatione scriptâ, opus tam felicibus auspiciis inceptum piissima Regina, suadente Vincentio, amplecti ac fovere nunquam destitit. Ubi verò Rex adolevit, tantâ sapientiâ et auctoritate hanc perniciosam rese-cuit, ut extinctio duelli tot triumphis præni-teat, et jam vix credatur reges nostros olim de amputando contagio desperasse; adeo jam obli-teratus est mos ille insanus, quem vetusta bar-baries invexerat.

Præterea sæpe numero audiivi Auscitanum archipresulem de la Mothe-Houdancourt, scientiâ aliisque animi dotibus insignem, qui in consilio conscientia unâ cum Vincentio, de pro-

movendis ad episcopatum viris, per aliquot annos deliberaverat, ejusque simplicitatem, sapientiam, humilitatem et magnanimitatem passim admirabatur.

Tronsonium denique, Olerii successorem, hæredemque virtutum audivi; nimirum ab ipso enutritus verbis fidei, et in clericali vita institutus, sub umbra alarum crevisse gloriæ. Is certè disciplinæ studio ac peritiâ, prudentiâ ac pietate, sagacitate denique in explorandis hominum ingeniiis, nulli, ni fallor, impar fuit. Dicebat autem Vincentium præ se tulisse eam *Christi mansuetudinem, atque modestiam* per quam Paulus Corinthios *obsecravit*, eumque fuisse, ut Olerio visus est, innovandæ apud Gallos hisce temporibus apostolicæ gratiæ fontem et caput.

Et hæc sunt, Sanctissime Pater, quæ a testibus omni fide dignis tradita, vicissim tradenda arbitror. Quod si vox populi vox Dei dicenda sit, tot Gallicanæ gentis vota, quæ paternum pectus commovent, omnia fausta nobis prænuntiant. Nemo est enim apud nos veræ pietatis amans, qui sanctum hunc virum exemplo fidelibus assignari, et ab iis invocari non optet. Humillimè dato pedibus osculo, et paternâ benedictione petità, filiali cultu et affectu æternùm addictus maneo, etc.

CLVII. (CXXVII.)

AU P. LAMI.

Sur les subterfuges du parti pour éluder la constitution *Vineam Domini*.

A Cambrai, 4 mai 1706.

Je crois, mon révérend père, qu'il faut moins raisonner, que prier Dieu pour ceux dont vous me dépeignez la prévention. Ils ne veulent pas voir dans la constitution l'unique chose que le Pape y a voulu établir avec évidence, savoir la nécessité de croire le prétendu fait, d'une croyance certaine et irrévocable.

1° Le Pape ne déclare-t-il pas qu'il ne s'agissoit point, dans les constitutions et dans les brefs de ses prédécesseurs, d'un sens des cinq Propositions, qui pût être distingué de celui du livre, mais du sens qui se présente d'abord au lecteur dans le livre même? de *ipsomet obrivio sensu, quem in Jansenii libro habent*. Ainsi il dit clairement que le sens qui se présente d'abord dans le texte court, est le même qui se

présente pareillement dans le texte long. C'est ce sens unique et évident des deux textes, qu'il nomme une *doctrine hérétique*. Il rejette la frivole distinction de ceux qui veulent que le pape Innocent XII ait parlé du sens des cinq Propositions sans rien fixer sur celui du livre. *perinde ac si... de alio quopiam diverso sensu cogitasset*.

2° Le Pape déclare qu'on n'obéit pas aux constitutions, à moins qu'on ne *condamne intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansénius, qui a été condamné dans les cinq Propositions. Janseniani libri sensum... interius ut hæreticum damnet*. Pourroit-on condamner avec l'Église, dans les cinq Propositions, le sens du livre, si le livre ne contenoit pas le sens naturel des cinq Propositions, et s'il n'avoit aucun sens véritable et naturel qui fût condamnable?

3° Le Pape accuse d'*impudence* contre la *sincérité chrétienne*, et même contre l'*honnêteté naturelle*, ceux qui *ne jugent pas intérieurement que la doctrine hérétique est contenue dans le livre. Qui interius non judicant... Jansenii libro doctrinam hæreticam contineri*. Voilà un jugement intérieur qu'il exige précisément sur l'héréticité du livre. Ainsi tous ceux qui signent sans former ce jugement intérieur, sont, selon la constitution, convaincus d'*impudence*, etc.

4° Le Pape ajoute qu'*ils trompent l'Église par un serment, disant ce qu'elle dit, sans croire ce qu'elle croit; ipsam jurejurando decipere*, etc. Elle ne veut point qu'on la trompe par un parjure; elle veut néanmoins que tous ceux qui refusent de jurer y soient contraints. Elle veut donc que tous croient, *par un jugement intérieur, que la doctrine hérétique est contenue dans le livre*.

5° Le Pape veut que l'on *rejette intérieurement et que l'on improuve du cœur cette même doctrine de Jansénius, qui a été condamnée par le siège apostolique, et dont l'Église universelle a eu horreur: dum ipsam Jansenii doctrinam ab apostolica sede damnatam Ecclesia universalis, exhorruit, adhuc interius abjicere et corde improbare detrectant*. C'est le sens propre et naturel du livre sur lequel l'Église est saisie d'horreur, et exige une absolue condamnation. Comment peuvent-ils ne sentir pas des termes choisis avec tant de précaution et de force, pour les confondre ou pour les détromper?

6° Le Pape décide qu'on ne satisfait nullement aux constitutions *par le silence respectueux*, que le parti offre sans cesse depuis cinquante ans; *mais qu'il faut rejeter du cœur, et*

condamner comme hérétique le sens du livre de Jansenius : *obsequioso illo silentio minimè satisfieri ; sed damnatum Janseniani libri sensum... ut hæreticum... corde rejici ac damnari debere*. Remarquez que la particule *sed*, mais, oppose pour le même sujet précis, au silence respectueux qui est déclaré insuffisant. la condamnation du cœur qui est exigée. Or est-il que la condamnation du cœur tombe précisément sur le sens du livre de Jansenius. Donc c'est sur le sens de ce livre, que tombe l'insuffisance du silence respectueux tant de fois offert. Le parti demande sans cesse une formelle décision : en peut-il désirer une plus formelle que celle-là, sur une question disputée pendant la moitié d'un siècle ?

7° Au reste, le Pape a pris soin dans le prononcé, comme dans l'énoncé ou exposé de la constitution, d'exprimer que c'est uniquement le sens du livre que l'Église a condamné dans les cinq Propositions. Il n'est point permis d'imaginer, sous aucun prétexte spécieux, deux divers sens de ces deux textes. Ils n'en ont qu'un seul propre et naturel, les Propositions n'étant que l'abrégé du livre. *Comme si*, dit le Pape. Innocent XII *avait eu en vue quelque autre sens différent* dans les Propositions, qui ne fût pas celui du livre : *perinde ac si... de alio quopiam diverso sensu cogitasset*. Il assure que le parti est inexcusable de croire que le sens qui saute aux yeux dans les cinq Propositions, n'est pas le même sens qui se présente d'abord dans le livre ; *in sensu obvio quem ipsamet verba Propositionum exhibent... non de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent*, etc. C'est ce que le Pape répète avec précaution, en disant que le parti a tort de vouloir qu'on ne soit pas obligé à condamner intérieurement comme hérétique le sens du livre de Jansenius condamné dans les cinq Propositions : *Janseniani libri sensum in antedictis quinque Propositionibus... interius ut hæreticum damnat*. Enfin le prononcé décide formellement que le silence respectueux ne satisfait nullement, mais qu'il faut rejeter de cœur, et condamner comme hérétique le sens du livre de Jansenius, qui a été condamné dans les cinq Propositions : *sed damnatum in quinque præfatis Propositionibus Jansenii libri sensum... ut hæreticum... corde rejici*, etc. Le chef de l'Église ne cesse point d'inculquer que l'Église n'a eu en vue, dans les cinq Propositions, que le sens propre et naturel du livre contagieux, dont elles sont le fidèle abrégé. Ainsi dès qu'on a reconnu le sens qui saute aux yeux dans le texte court des cinq Propositions, on

sait par avance, sans avoir vu le livre, quel est son sens véritable et manifeste. Tout de même, quiconque, en lisant un livre si clair, en a compris le sens qui se présente d'abord, est assuré d'avoir la plus exacte et la plus parfaite explication qu'on puisse désirer de ces cinq Propositions courtes et détachées. C'est ce sens unique des deux textes, que l'Église nomme la doctrine hérétique. Peut-on douter de bonne foi que l'Église ne veuille exiger la croyance de l'héréticité du livre, quand elle avertit si souvent qu'elle ne condamne les propositions soustraites du livre, que dans le sens propre et naturel qui se présente d'abord dans le livre même : *de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent* ?

8° Enfin le Pape dit qu'il n'est point permis de signer dans un autre esprit, dans un autre sentiment, ou dans une autre crédulité ; *nec aliamente, animo aut credulitate supradictæ formulae subscribi licet posse*. Ainsi il ne suffit pas de déférer à l'Église, de la croire plus éclairée que nous ; de présumer, sur le grand préjugé de sa sagesse, qu'elle ne se trompe pas ; ni même de supposer, par une pieuse crédulité, qu'elle décide bien. Toute crédulité qui demeure tant soit peu en deçà d'un jugement certain et irrévocable, est déclarée insuffisante, et ne garantit point du parjure. Comment ose-t-on dire que le Pape ne décide rien, pendant qu'il fait une décision si précise et si précautionnée, pour ôter tout prétexte d'évasion au parti ? Il est inutile de présumer que l'Église a bien examiné le livre de Jansenius, qu'elle a trouvé ses expressions dures, excessives, peu correctes, et ses correctifs ou insuffisants, ou trop éloignés de certains endroits qui en avoient un trop grand besoin. Tous ces détours ne vont qu'à sauver indirectement le livre en paroissant l'abandonner. Il faut juger intérieurement, par un jugement certain et irrévocable, que la doctrine hérétique est contenue dans le livre. Il faut rejeter de cœur et condamner comme hérétique le sens du livre. Il faut que cette absolue et irrévocable condamnation tombe précisément sur le sens propre, naturel et véritable du livre, qui s'y présente d'abord au lecteur : *de ipsomet obvio sensu, quem in Jansenii libro habent*. Jamais texte dogmatique, depuis la naissance de l'Église, ne fut condamné avec tant de précautions :

9° Les équivoques par lesquelles on veut éluder une décision si évidente, seroient ridicules et scandaleuses dans le discours le plus indifférent. Elles font horreur, quand on songe qu'il

s'agit d'un serment dans une profession de foi. Le parti n'a point de honte d'imputer au siège apostolique, dans une constitution reçue de l'Église universelle, un jeu de paroles captieuses, qu'on n'oseroit imputer à aucun homme qui a du sens, avec quelque pudeur. Voilà l'extrémité affreuse où se jette insensiblement le parti, plutôt que de vouloir se défier de ses préjugés sur la prétendue doctrine de saint Augustin.

10° Le parti n'a donc aucun prétexte de dire que la constitution n'a pas décidé sur la nécessité de croire, par un jugement certain et irrévocable, l'héréticité du livre de Jansénius. Il pourroit seulement prétendre que la constitution ne décide pas que cette croyance doit être fondée sur une autorité infaillible. Mais outre que le vicaire de Jésus-Christ a pris soin d'employer les termes qui expriment une autorité infaillible dans le langage de la catholicité, comme ceux d'une *cause finie*, de l'Église qu'il faut écouter,.... et de la véritable obéissance de l'homme orthodoxe; de plus comment est-ce que le parti ose maintenant révoquer en doute, pour se ménager un faux-fuyant, une vérité palpable qu'il a démontrée pendant cinquante ans dans tous ses écrits? L'Église déclare qu'elle exige dans le serment une croyance certaine et irrévocable, et qu'elle rejette toute *crédulité* inférieure à cette croyance absolue. Ici tous les écrits du parti se tournent contre le parti même pour l'accabler. Comment peut-on former un jugement certain sur une autorité incertaine? Comment peut-on jurer qu'on se croit certain d'une chose, quand d'un côté, elle paroît à celui qui jure évidemment fausse, et que, de l'autre côté, il n'a point d'autre motif pour la croire, qu'une autorité qu'il regarde comme faillible, c'est-à-dire, douteuse en soi, et susceptible de l'erreur aussi bien que de la vérité? Est-il permis de jurer sur la périlleuse parole de l'Église, capable de se tromper actuellement dans cette décision? Il est plus clair que le jour qu'on ne le peut pas. Cependant l'Église presse sans relâche, et veut excommunier quiconque ne jurera point. Elle sait bien ce qui est évident, comme le parti l'a démontré, savoir qu'il n'y a qu'une autorité infaillible qui puisse exiger le serment pour la croyance certaine et irrévocable d'un formulaire. Ainsi, en exigeant ce serment, elle exerce et s'attribue manifestement l'autorité infaillible dont il s'agit. Que, si elle n'en fait pas la décision formelle par un canon ou décret particulier, c'est qu'elle agit pour son infaillibilité sur les textes, précisément de même que pour son

infaillibilité pour les dogmes. Elle se contente d'une décision pratique, qui est continuelle et évidente en toute occasion.

11° Au reste, le parti est *un royaume divisé*, qui montre une prochaine désolation. J'ai entre les mains deux lettres latines qui sont imprimées. L'une est douce, modérée, insinuante; elle use de toute la souplesse que M. Pascal reprochoit aux casuistes pour ôter les péchés du monde; elle prouve que ceux qui croient voir la pure doctrine de saint Augustin dans le livre de Jansénius, peuvent néanmoins signer et juger qu'ils croient ce livre hérétique, sans aucun scrupule. Enfin l'auteur de cette lettre a des expédients commodes pour aplanir toutes les plus grandes difficultés. Il veut que les théologiens mêmes, qui, après avoir souvent lu le livre de Jansénius, sont dans la plus forte persuasion en faveur de son texte, entrent en quelque défiance de leur pensée sur ce qu'ils n'ont peut-être pas assez examiné, en toute rigueur, si toutes les expressions de tous les endroits écartés du livre sont assez correctes, et si les correctifs sont assez forts en chaque endroit. En voilà assez, selon ce casuiste commode, pour mettre un théologien en droit de jurer qu'il croit fermement que ce livre est rempli de cinq hérésies, et qu'il veut que l'Évangile de Dieu s'élève en jugement contre lui au jour de Jésus-Christ, s'il n'en est pas absolument persuadé. L'autre lettre, que j'ai entre les mains, est aussi aigre et aussi véhémement, que la première est radoucie et captieuse. La seconde, malgré son âcreté, est plus solide que la première; car au moins elle raisonne juste, sur les faux principes du parti. Elle méprise ouvertement la décision du saint siège; elle regarde le Formulaire comme un acte impie et tyrannique de la part des papes, et comme une signature pélagienne, confirmée par un parjure de la part des disciples de saint Augustin, qui signent et qui jurent contre leur conscience. Il dit que le Formulaire est *tout hérissé de crimes, tot criminibus horridum*. Il va jusqu'à reprocher au Pape qu'il a avancé, dans sa véritable chaire, en prononçant un de ses sermons, une proposition formellement eutychienne; d'où il conclut que le Pape ne doit pas plus être cru sur le texte de Jansénius, que sur le sien propre. Ainsi le parti a des casuistes de deux façons: les uns rigoureux, pour ceux qui veulent de la rigueur; les autres mitigés et commodes, pour ceux qui ont besoin de quelque condescendance. Du côté de la Hollande et des autres pays libres, les casuistes sévères crient contre les constitutions et

contre le Formulaire. En France, où l'autorité est à craindre, il faut un peu plus de souplesse. Le parti a besoin d'être soutenu par des personnes qui ne soient exclues ni des degrés, ni des emplois, ni des bénéfices. Beaucoup de gens se rebueroient du parti, s'il falloit hasarder son établissement et son repos. Il faut donc des casuistes qui aplanissent toutes les difficultés et qui trouvent les moyens de jurer, sans parjure, qu'on croit ce qu'on ne sauroit croire. Voilà les *honnêtes gens* de M. Arnauld. Ils veulent jouir de la réputation que le parti donne, à condition de ne s'embarrasser jamais. Le parti les méprise; mais il a besoin d'eux, et il veut s'en servir. Il faut donc leur fournir des casuistes qui donnent des contorsions au serment le plus décisif. Le parti a résolu de ne laisser jamais signifier à ce serment que ce qu'il lui plaira. Quelque constitution que le Pape fasse, le parti n'y trouvera jamais rien qui décide clairement contre lui. M. Hennebel, célèbre député des Lovanistes du parti, qui a si longtemps soutenu à Rome que le silence respectueux suffit, me protestoit à Bruxelles, il n'y a que trois mois, que la nouvelle constitution étoit précisément conforme à ce qu'il a toujours soutenu. Il prétend que personne ne peut hésiter sur la signature du Formulaire, que par un scrupule outré. Vous voyez, mon révérend père, que le parti ne sait où poser le pied, et qu'il ne peut s'accorder avec lui-même. Vous voyez aussi qu'il tourne à profit sa division, pour avoir de quoi contenter et tenir dans ses intérêts tous les politiques qui ne veulent point se réfugier en Hollande.

Prions Dieu qu'il détrompe ceux que nous ne pouvons détromper. Prions Dieu que l'excès de prévention du parti ouvre les yeux à beaucoup d'honnêtes gens qui le favorisent. Vous savez, mon révérend père, avec quels sentimens je suis tout à vous.

CLVIII. (CXXVIII.)

AU MÊME.

Sur la lettre précédente, et sur le Mandement que le prélat venoit de donner pour la publication de la bulle *Vineam Domini*.

A Cambrai, 31 mai 1706.

Ex arrivant ici de mes visites, j'y trouve, mon révérend père, la lettre où vous me mar-

quez qu'on attend ma réponse. Je puis vous assurer que je vous l'ai envoyée, il y a plus de trois semaines. C'est ce qui me fait espérer que vous l'aurez reçue, quoiqu'elle ne fût point encore arrivée entre vos mains, quand vous avez pris la peine de me mander qu'on l'attendoit avec impatience. Je vous souhaite de tout mon cœur une santé parfaite. J'espère voir bientôt un de vos bons amis, et apprendre par lui de vos nouvelles: c'est la consolation qui reste en ce monde à l'égard des personnes qu'on aime et qu'on ne peut voir. Vous devez bien prier pour moi; car je suis véritablement attaché à vous par le fond du cœur. Je suppose que vous aurez été des premiers à avoir mon dernier Mandement¹. Ce n'est qu'un commentaire net et précis de la constitution: elle n'en avoit aucun besoin; mais j'ai cru qu'il falloit faire sentir la force de chaque parole aux esprits prévenus. Je suis à jamais et sans réserve, mon révérend père, tendrement tout à vous.

CLIX. (CXXIX.)

DE L'ABBÉ GRIMALDI A FÉNELON.

Sur sa nomination à la charge d'internonce de Bruxelles.

Bruxellis, 6 junii 1706.

SERO mihi redditæ sunt litteræ Dominationis vestræ illustrissimæ. propterea quod novatis hic publicis rebus statim cursores moram aliquam habuerunt, et ipse breve iter ingressus, non nisi nudius tertius Bruxellas reverti. Cogitavero autem statim ac me huc recepissem, de suscepto munere, quod mihi Pontifex maximus demandaverat, certiore facere Dominationem vestram illustrissimam, ut inde occasionem nactus debitam possem tanto viro testificari observantiam, omnemque meam operam, studium, officium sine ulla exceptione deferre. Sed tua fecit, illustrissime Præsul, singularis humanitas, ut quæ meæ erant partes ipse præriperes, omnique officiorum genere tuis ornatissimè scriptis litteris me cumulares. Quanti autem me facere putas insigne istud benignitatis tuæ argumentum, quo me prior, magna cum significatione amoris et studii in me tui, es prosecutus! Sanè nihil mihi jucundius aut optabilius contingere poterat, quàm sub meum in Bel-

¹ Ce Mandement, daté du 1^{er} mars 1706, est imprimé au t. iv des *Œuvres*, p. 488 et suiv.

gium adventum eo cum viro gratiam inire , quem genere, doctrinâ, pietate, omni demum virtute præstantem , non modò propinquæ nationes , sed magno etiam locorum intervallo disjunctæ in oculis ferunt. Itaque tibi tantum debeo , quantum intelligo persolvi a me vix posse. Nam etsi nihil erit tam grave , tamque arduum , quod non libenti alacrique animo suscipere tuâ causâ velim , tamen par pari referre nunquam videbor. In ea autem parte litterarum Dominationis vestræ illustrissimæ , ubi de me perhonorificè sentit , facit id quidem abundantia humanitatis atque benevolentia : sed cum expetendum maximè sit laudari a laudato viro , tamen ea , quæ mihi tribuit , cum esse verissima cupiam , non agnosco. Conabor equidem quantum mihi facultas erit , ne in hoc apostolico munere exercendo , mea vel diligentia vel sedulitas desideretur. Sed quàm mihi difficile sit debitas explere partes meique prædecessoris vestigiis insistere nemo non videt. Interim pleno cultu et vera cum observantia sum , etc.

Humillimus et obsequentissimus servus,

HIERONYMUS GRIMALDUS , Abbas S. Mariæ.

CLX. (CXXX.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur une déclaration donnée par le P. Juénin , et sur l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas dans les matières de la grâce.

A Cambrai , 16 juillet 1706.

JE vous envoie , mon révérend père , une lettre pour madame de la M. (*Maisonfort*) , et j'espère que vous voudrez bien la lui faire tenir. La déclaration du P. Juénin est forte ¹. S'il entend les termes comme ils doivent naturellement être entendus , ce qu'il dit est aussi fort que ce que j'ai dit dans mon premier Mandement sur le Cas de conscience , en parlant du pouvoir prochain. Pour la doctrine de saint Augustin et de saint Thomas , je ne doute nullement qu'on ne doive la suivre : mais il faudroit commencer par la fixer. Les Protestans ne parlent que de saint Augustin sur la grâce , et

toutes les écoles tirent à elles saint Thomas. Rien n'est plus vague que d'alléguer leur doctrine. De plus , il est manifeste que saint Augustin n'admet aucune grâce efficace , qu'à cause du péché originel , et pour le seul état présent. Au contraire , les Thomistes ne veulent qu'une prédétermination physique , qui est une opinion philosophique , autant pour les actes naturels et vicieux , que pour les actes surnaturels , et autant pour Adam au paradis terrestre , que pour ses enfans affoiblis par le péché. Ainsi , à proprement parler , les Thomistes ne peuvent , avec aucune couleur , s'appuyer de saint Augustin , et les prétendus disciples de saint Augustin ne sauroient jamais faire cadrer le texte de saint Thomas avec leur système. C'est donc une illusion , que de nous donner ensemble saint Augustin et saint Thomas comme réunis dans le système de leurs prétendus disciples. Les Thomistes mêmes ne sont pas d'accord entre eux , et il faudroit commencer par les obliger à convenir ensemble pour fixer leur doctrine. Les anciens Dominicains , qui ont réfuté les Protestans , ne paroissent pas prédéterminans. On croit que Bannès est le premier qui a développé cette opinion. Alvarez et Lemos , qui l'ont soutenue dans les congrégations de *auréliis* , ne sont point d'accord. Quelques auteurs modernes , qui se disent Thomistes , n'ont aucune autorité , et ont pu favoriser le jansénisme sous le masque de l'école thomistique. Quoi qu'il en soit , il n'y a de mis hors de censure , que ce qui a été soutenu dans ces congrégations avec les tempéramens qu'on y a joints. Tout ce qui est hors de là , et qui se rapproche du système de Jansénius , n'est pas du vrai thomisme. Je suis , mon révérend père , de plus en plus très-cordialement tout à vous.

CLXI.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Témoignages de reconnaissance pour les anciennes bontés de la maréchale ; il n'a aucune peine à son égard.

(Septembre 1706.)

J'ai vu , madame , dans la lettre que vous avez écrite à M. l'abbé de Langeron , toutes les marques de bonté dont elle est remplie pour moi. Je les ressens comme je le dois , et je souhaite de tout mon cœur que vous en soyez persuadée. Pour la demande que vous me faites

¹ La *Theologie* de ce pere avoit été condamnée à Rome , et par plusieurs évêques de France. Le cardinal de Noailles lui-même ayant publié a ce sujet une Ordonnance le 6 juin précédent , le P. Juénin donna a ce prélat des explications qui parurent satisfaisantes.

d'un lieu sur ma route ¹ où vous puissiez me faire l'honneur de venir, pour y avoir un éclaircissement avec moi, souffrez, je vous supplie, madame, que j'y réponde avec une entière franchise. Outre que j'ai mandé à M. de Chamillard que je ne chercherois à voir personne sur mon chemin, et que je dois être exact à suivre cet engagement, de plus, je vous répéterai ce que j'ai déjà pris la liberté de vous répondre sur une semblable demande d'éclaircissement. Je n'ai, Dieu merci, aucune peine, même à l'égard de ceux pour qui le public pourroit me soupçonner d'en avoir. A plus forte raison n'en puis-je ressentir aucune contre vous, madame, de qui je n'ai reçu, dans tous les temps, que les marques du plus obligeant souvenir. Je proteste même, avec toute la sincérité que je voudrois avoir si j'étois au moment de ma mort, que je n'ai jamais su, ni ouï dire aucun fait qui me donne le moindre lieu de douter des assurances de bonté que vous me donnez avec tant de persévérance. Que pourrions-nous donc éclaircir? Il n'y a rien dont vous ayez aucun besoin de me détromper, puisque je ne suis prévenu sur rien; et vous n'avez rien à me prouver, puisque je n'ai aucun sujet de doute sur tout ce que vous me faites l'honneur de me dire de vos dispositions à mon égard. Je suis donc bien éloigné, madame, d'entrer dans des plaintes et dans des éclaircissemens, puisque je n'ai que des remerciemens à faire. Contentez-vous, s'il vous plaît, de me continuer l'honneur de vos bonnes grâces, et de compter sur le zèle très-inutile que je voudrois vous pouvoir témoigner. Si je ne pensois pas ainsi, nulle considération humaine ne seroit capable de me faire parler comme je le fais. C'est avec le respect le plus sincère que je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

CLXII *.

DE L'ABBÉ DE LANGERON A LA MÈME.

Sur les dispositions de Fénelon envers la maréchale.

A Bourbon, le 3 octobre 1706.

Pour obéir à vos ordres, madame, je n'ai point voulu vous écrire par la poste. Je n'ai pu trouver une voie plus sûre que celle de ma

¹ Fénelon étoit passé par Paris en allant aux eaux de Bourbon.

sœur, qui part demain sans avoir ressenti ici aucun soulagement. Si vous n'êtes pas contente de la lettre de monsieur de Cambrai, vous avez tort; car elle est vraie, et il vous y dit ce que je sais qu'il a pensé toujours, et ce que j'ai eu l'honneur de vous dire bien des fois. Il est encore très-vrai qu'il s'est engagé à ne voir aucune personne de ses amis sur la route. J'aurois été ravi que vous fussiez venue ici, sans être malade, et n'ayant besoin que d'y manger des poulets gras; je me serois offert à vous, pour être votre médecin sur ce régime, et je vous aurois donné l'exemple de tout ce que je vous aurois ordonné. Je vous souhaite, madame, une fraîcheur de sang qui vous fasse si bien dormir, que vous n'avez jamais besoin des Capucins.

A propos de Capucins, il faut que je vous dise ce que j'ai fait aujourd'hui. Le père gardien m'a prié ce matin de faire leur salut à cinq heures du soir. Après avoir dîné et mangé des poulets gras, j'ai été me promener hors la ville. Je suis revenu à près de six heures. Je n'ai non plus pensé aux Capucins de Bourbon, qu'à ceux qui sont à la Chine, s'il y en a. Le salut avoit été fait par un autre, après que les bons pères m'avoient inutilement attendu. Monsieur de Cambrai a bu ici fort régulièrement. Les eaux lui ont fort bien fait, et j'espère qu'il s'en trouvera bien. Je puis vous assurer, madame, que vous n'avez point de serviteur plus attaché que moi, ni qui soit avec plus de respect, votre, etc.

CLXIII *.

DE FÉNELON A L'ABBÉ DU BOIS.

Remerciemens pour un service rendu à un neveu du prélat; témoignages d'amitié.

A Bourbon, 4 octobre 1706.

J'ai appris, monsieur, les bons offices que vous avez rendus à mon neveu, et je les ressens comme les marques de la plus solide amitié pour moi. J'espère que le jeune homme ne négligera rien pour tâcher de se rendre digne des bontés du prince ¹, et pour vous engager à continuer ce que vous avez bien voulu faire

¹ Philippe, duc d'Orléans. Ce prince venoit de recevoir une blessure, dans le combat donné près de Turin, et dont la suite fut la levée du siège de cette ville par l'armée française.

d'une manière si effective et si obligeante. Je n'oublierai jamais ce que nous vous devons, lui et moi, en cette occasion. Jugez combien je suis touché, lorsque je joins une chose si digne de votre bon cœur, avec toutes les autres qui m'ont rempli depuis si long-temps des sentimens les plus vifs et les plus sincères pour vous. Je ne puis faire que des souhaits pour la santé de Mgr le duc d'Orléans, pour le succès de toutes les choses qu'il aura à faire, et pour votre satisfaction particulière dans votre guerre. J'ai craint pour vous, sachant combien vous vous exposez. Réservez-vous pour servir le prince d'une autre manière plus tranquille. Personne ne sera jamais, monsieur, avec une plus forte passion que moi, votre, etc.

CLXIV. (CXXXI.)

DU CARDINAL DE BOUILLON
A FÉNELON.

Sur des propos qui couroient au sujet de ce cardinal; sur une foible *Apologie* qu'on avoit répandue dans le monde; témoignages d'estime et de vénération pour l'archevêque de Cambrai.

A Vichi, ce 6 octobre 1706.

L'ÉTAT présent de ma santé ne me permet pas, monsieur, (quelque plaisir que j'aie de vous faire, par une lettre qui vous sera rendue si sûrement, une entière effusion des sentimens de mon cœur), de vous écrire que très-brèvement, mais en même temps très-cordialement, en vous remerciant bien sincèrement des conseils que votre amitié vous oblige de me donner, les croyant très-utiles et même nécessaires, sur les discours que je ne doute pas vous avoir été tenus, quoique, grâce à Dieu, très-contraires à la vérité, dont ceux qui me voient de près depuis plus de six ans, et qui veulent parler de bonne foi, ne sont pas moins convaincus que moi. Je dois d'autant moins douter, monsieur, des discours tenus sur mon compte par mes ennemis, et sur leurs paroles par le monde, qui se met peu en peine d'approfondir la vérité ou fausseté de ce qui se débite, surtout au désavantage de ceux dont on parle, que je vous dirai naïvement que l'on en tient, quoique je m'assure très-faussement, de pareils sur votre compte. Si mes ennemis avoient faussement, contre leur propre connoissance, que je suis inconsolable dans l'humiliation, et que rien

ne me peut calmer dans ma disgrâce, je les laisse dire, sans songer à détruire par mes discours cette fausse peinture qu'ils font de ma situation présente, et des dispositions dans lesquelles Dieu a mis mon cœur, depuis plus de six ans, que le Roi rendit son arrêt du 11 septembre 1700, moi absent et non entendu, pas même par mes lettres; chose que je crois, monsieur, n'être jamais arrivée qu'à moi. Je vous prie de demander à Dieu pour moi, qu'il veuille, nonobstant toutes mes indignités, continuer et même fortifier les sentimens qui sont gravés bien avant dans mon cœur, et lesquels je ne puis attribuer qu'à des grâces qu'il m'a bien voulu faire, dont je me reconnois très-indigne.

Pour vous dire un mot de l'*Apologie* qui a couru dans le monde, d'abord manuscrite, et ensuite imprimée, elle parle de moi en tant d'endroits, si faussement, et si hors de propos et même de vraisemblance, que ceux qui ne sont informés de mes malheurs et des injustices qui me sont faites, que par la lecture de cette *Apologie*, ne le sont que très-imparfaitement, et fort au désavantage de la vérité et de la droiture de toute ma conduite. Dans le cas qui sert de prétexte à tous mes malheurs. Les exemples très-récens que vous pouvez avoir de ce que le public a beaucoup moins besoin d'écouter mes éclaircissemens, que d'être convaincu de ma patience, ne me font pas regretter ce que la seule raison bien pesée m'a fait faire, prévoyant parfaitement tous les inconvénients qui se rencontrent, comme à toutes choses de ce monde, lesquelles ont toujours deux faces; et sur ce principe je tâche, dans toute ma conduite, de régler mes démarches. Je ne croyois pas vous en tant dire, en réponse du premier article de votre lettre, dont je sens vivement tout le mérite, par rapport à la reconnaissance que je vous en dois, et qui ne finira qu'avec ma vie.

Sur le second article de votre lettre, je vous dirai, monsieur, que j'approuve entièrement, sans aucune restriction mentale, quoique vous et moi présentement soyons regardés pour être grands partisans des Jésuites, le renvoi que vous m'avez fait du papier que je ne vous aurois pas prié de faire tenir à mon neveu le prince d'Auvergne, par le ministère de M^{me} la princesse d'Artemberg, si dans la seule lettre qu'il m'a écrite depuis le mauvais parti qu'il a pris¹, il ne m'avoit marqué en propres termes,

¹ François-Egon de la Tour, marquis de Berg-op-Zoom, dit le prince d'Auvergne, né le 15 décembre 1675. Il quitta l'armée française, où il servoit, en juillet 1702, pour passer dans celle de l'Empereur; il se mit ensuite au service des

que sa lettre vous seroit envoyée pour m'être rendue sûrement par votre canal; et si cette lettre, monsieur, ne m'ayant pas été envoyée directement par vous, elle n'avoit été envoyée par M. de Bagnols à M. de Coulanges¹ que pour me la faire tenir promptement et sûrement. Toutes ces circonstances me faisoient croire, quoique faussement, que cette lettre m'avoit été ainsi envoyée avec votre participation, et de concert avec vous.

Entre toutes vos grandes qualités, monsieur, j'envie aujourd'hui plus que toute autre la beauté de votre caractère², puisque vous aurez bien de la peine à déchiffrer le mien, qui est, pour ainsi dire, diabolique; terme que gens qui n'auroient que l'esprit de la dévotion à la mode, ne pourroient que beaucoup improuver, surtout dans la lettre d'un cardinal doyen à un des plus méritans archevêques, et selon moi le plus méritant de l'Eglise de Dieu. Croyez-moi, monsieur, absolument à vous, et soyez persuadé que je suis plus tranquille que tout autre peut-être ne le seroit s'il étoit à ma place, et beaucoup plus que ceux qui sont dans des états d'élévation extrêmement opposés au mien. La bonne santé dont j'ai joui depuis plus de six ans que je m'y trouve, en est une preuve qui n'est pas équivoque. Vu la foiblesse de mon tempérament et mon âge avancé, cette bonne santé a été troublée par une incommodité dont je ne suis pas encore entièrement quitte, laquelle m'a fait garder ici le lit durant douze jours, que M. le premier président y a été. et un régime de bouillons et de privation de toute viande solide, avec purgations et une saignée, ce qui ne m'étoit pas arrivé qu'une seule fois depuis dix ans. Je comptois si peu d'écrire avant mon départ de ce lieu pour Paray, qui sera, comme j'espère, demain, que je ne me suis trouvé qu'avec une méchante plume et deux feuilles de papier inégales. Autant à vous qu'à moi-même.

Hollandais, qui le nommèrent major-général de leur cavalerie en 1704, et mourut le 27 juillet 1710. Il avoit épousé une fille de la duchesse d'Arenberg.

¹ Philippe-Emmanuel de Coulanges, maître des requêtes, avoit épousé Marie-Angélique du Gué-Bagnols, cousine germaine et belle-sœur de M. de Bagnols, intendant de Flandres, dont il est ici question. On voit par plusieurs lettres de Coulanges, imprimées dans le recueil de celles de M^{me} de Sévigné, qu'il étoit fort lié avec le cardinal de Bouillon. Il mourut en 1716, âge de quatre-vingt-cinq ans. — ² On peut juger par le *fac simile* de l'écriture du cardinal, joint à ce volume, s'il a raison de l'appeler *diabolique*.

CLXV. (CXXXII.)

DU MÊME AU MÊME.

Sur un propos attribué au premier président, au sujet du cardinal.

Ce mercredi au soir, 6 octobre 1706.

Il m'est, monsieur, de très-grande importance de savoir de vous confidemment, si c'est par les discours que vous a tenus M. le premier président sur mon sujet, dans les visites réciproques que vous vous êtes rendues, *que vous savez que le public a beaucoup moins besoin d'écouter mes éclaircissemens, que d'être convaincu de ma patience*. Autant qu'il me peut être utile d'être informé exactement de ce fait par vous, et sans retardement; autant m'est-il indifférent de savoir ceux qui récemment vous ont pu tenir à Bourbon¹, ou ailleurs, les discours dont vous avez eu la bonté de m'informer. Faites mettre à la poste pour Paray-le-Monial, par la Pacaudière, un petit billet qui ne soit pas de votre main, et qui ne soit pas cacheté de votre cachet, dans lequel vous mettrez simplement, C'est lui, ou, Ce n'est pas lui, ni son fils.

Cette seconde lettre est un peu moins mal écrite que la première, parce que M. de Certe, qui me sert à tout, est revenu, qui m'a donné une meilleure plume et du meilleur papier. Je fais dans le moment attention que votre lettre étant datée du lundi 4^{me} de ce mois, et M. le premier président n'étant arrivé à Bourbon que ce même jour, il est difficile que ce puisse être lui ou M. son fils qui vous ait pu fournir ces *exemples récents*. Plus à vous, monsieur, s'il est possible, qu'à moi-même.

CLXVI. (CXXXIII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur un voyage que le prélat venoit de faire aux eaux de Bourbon.

A Cambrai, 15 novembre 1706.

Je ne suis pas encore mort, mon révérend père: ce sera pour une autre fois. Cependant

¹ Cette lettre et la suivante nous apprennent que Fénelon étoit allé cette année aux eaux de Bourbon, ou il fit plusieurs voyages pour sa santé.

acidi ceo ^{me} 1708

entre toutes ces grandeurs qualiter il faut
 Tomme d'ailleurs il faut plus que tout
 de la science de l'art de l'art
 plus que tout le monde en ce point
 de l'art de l'art de l'art de l'art
 qui n'est que le point de l'art
 de l'art de l'art de l'art de l'art
 que beaucoup de personnes
 font dans la tête de l'art de l'art
 de l'art de l'art de l'art de l'art
 de l'art de l'art de l'art de l'art
 de l'art de l'art de l'art de l'art

ceci est de l'art de l'art de l'art



vous avez encore un fidèle ami , qui vous révère de tout son cœur , et qui le fera toute sa vie. Si j'avois pu vous voir et vous embrasser sur ma route ¹, je n'aurois pas manqué de le faire : mais je n'ai averti personne , et je n'ai vu en passant que très-peu de gens , qui sont venus me chercher sans aucun rendez-vous. D'ailleurs vous êtes homme de communauté , et je sais les grands ménagemens qu'il faut avoir pour les particuliers les plus simples , quand ils dépendent de ces grands corps. Il y a près de trois mois que j'ai suspendu ce qui s'appelle étude et travail. Les eaux ne souffrent aucune application de tête , et je sens même encore à présent , que la mienne a besoin de n'être pas d'abord dans un grand travail. Si jamais j'avois besoin de retourner à Bourbon , je voudrois bien que quelque légère indisposition déterminât votre médecin à vous y envoyer. Puisque vous avez vu ma *Lettre à un évêque* ², je vous supplie de me mander en toute liberté ce que vous en pensez. C'est avec vénération et tendresse que je suis toujours tout à vous.

Je verrai avec grand plaisir votre ami , quand il viendra en ce pays ; et je vous supplie de le remercier pour moi.

avec des manières simples et commodes. On remarque bientôt en lui , que tout y est raison et sentiment. Rien ne lui échappe ; il discerne dans les autres ce qu'il y a de meilleur , sans mépriser le bon. En vérité , madame , c'est un grand dommage qu'un tel homme ne soit pas dans des emplois proportionnés à l'étendue de ses talens. L'estime que vous avez pour lui , et l'attachement qu'il a pour vous et pour M. Roujault , me font espérer que vous l'attirez plus d'une fois dans ce pays. En ce cas , je serai ravi d'être son hôte sur sa route , et de profiter de son passage. Je compte même que , quand je vous le mènerai à Maubeuge , je prendrai quelque petite part à une société si bien composée. Vous ne sauriez honorer de vos bontés un homme qui les désire plus que moi , ni qui soit avec plus de zèle , madame , votre , etc.

Oserois-je , madame , prendre la liberté de mettre sous votre protection auprès de M. Roujault le nommé Lorrain , chirurgien aide-major de l'hôpital de Charleroi : il m'est fortement recommandé par des personnes à qui je dois de grands égards.

CLXVII. (CXXXIV.)

A M^{me} ROUJAUULT.

Eloge de l'abbé Pucelle.

A Cambrai , 5 décembre 1706

Je ne saurois m'empêcher , madame , de vous témoigner à quel point j'ai été touché de voir passer ici M. l'abbé Pucelle. Je savois à fond , par feu M. de Croisilles ³, combien il est solide et aimable. D'ailleurs je l'avois assez vu pour reconnoître , par ma propre expérience , que M. son oncle , qui connoissoit si bien les autres hommes , ne se flattoit point sur un tel neveu. Mais je vous avoue que le petit nombre d'heures que nous l'avons possédé céans m'a bien attendri le cœur. J'ai trouvé en lui une capacité rare , des talens qu'il ne songe jamais à montrer , une politesse et une délicatesse infinie.

CLXVIII. (CXXXV.)

A L'ABBÉ DE CARIGNAN.

En quel sens on peut dire que la doctrine de la grâce efficace est la même que celle des cinq Propositions. Quelle a été à cet égard la croyance de M. de Choiseul , évêque de Tournai.

A Cambrai , 21 décembre 1706.

Je suis très-éloigné , mon cher abbé , de vouloir diminuer la haute idée que vous avez de feu M. l'évêque de Tournai ¹. Je révère trop sa mémoire , pour n'être pas ravi de voir le zèle avec lequel vous voulez la défendre. Mais permettez-moi de vous dire que l'on peut , dans la liberté d'une conversation particulière , dire simplement de l'homme qu'on estime le plus , à un de ses meilleurs amis , qu'il semble qu'il s'est trompé en quelque point , quoique d'ailleurs on ne doute ni de sa capacité , ni de sa parfaite

¹ Fénelon , en allant aux eaux de Bourbon-l'Archambault , étoit passé par Paris — ² C'est sans doute la *Réponse à l'évêque de Meaux*, dont nous avons parlé dans l'*Hist. litt. de Fénelon* ; 1^{er} part., art. 1^{er}, sect. 4^e, n. 2. Elle est imprimée au t. IV, p. 338 et suiv. — ³ Frère du maréchal de Catinat , et oncle de l'abbé Pucelle.

¹ Gilbert de Choiseul-Praslin , d'abord évêque de Comminges , transféré à Tournai en 1671 , et mort à Paris en 1689 , âgé de soixante-seize ans. Son successeur dans le siège de Tournai fut François Caillébot de la Salle , qui se démit en 1705 , et mourut en 1736 , à Rebas , dont il étoit abbé. Il eut pour successeur Louis-Marcel de Coetlogon , comme on l'a vu ci-dessus , note de la lettre CLXII , p. 596 . 1^{re} col.

soumission à l'Église. Les exemples des plus savans et des plus saints d'entre les pères de l'Église, que vous citez vous-même, montrent assez ce que je dis.

Quand ce prélat disoit que la doctrine de la grâce efficace paroisoit à la raison humaine évidemment la même que celle des cinq Propositions, il étoit impossible qu'il voulût parler de la grâce qui ne seroit efficace qu'au sens du P. Thomassin, comme vous penchiez à le croire; en voici la preuve.

La grâce efficace du P. Thomassin n'est que moralement efficace, par le concours des circonstances tant intérieures qu'extérieures: or la grâce efficace, entendue de cette façon, se réduit évidemment à la grâce congrue, et à ce que le parti nomme molinisme. Il est clair comme le jour, que la grâce efficace, réduite à cette notion, est absolument opposée à la doctrine des cinq Propositions. Ce seroit faire injure à feu M. l'évêque de Tournai, que de supposer qu'il ait jamais pu penser que cette grâce efficace, dans le sens moliniste, soit, selon l'évidence humaine, la doctrine des cinq Propositions. Un prélat si éclairé n'a pas pu s'empêcher de voir du premier coup-d'œil, que ces deux choses sont aussi manifestement opposées que la nuit et le jour. Quelle sera donc cette grâce efficace, qu'il paroisoit à ce prélat que la raison humaine ne pouvoit point distinguer de la doctrine des cinq Propositions? Ce ne peut être que celle du parti de Jansénius, sur laquelle le parti même disoit au pape Innocent X, que les cinq Propositions étoient *conjointes* avec la proposition de la grâce efficace *par un lien inviolable et indissoluble*. Il est évident que la grâce efficace par elle-même, prise dans le sens d'une délectation prévenante et indélibérée, qui détermine *inévitablement et irrévocablement* nos volontés, qui n'est point *laissée au libre arbitre* pour consentir ou pour dissenter, et à laquelle *les volontés des hommes ne peuvent pas même résister*, est évidemment la doctrine des cinq Propositions. Si vous ajoutez que cette délectation, qu'il est nécessaire que la volonté suive (*secundum id operentur necesse est*), est le secours *quo* dont parle saint Augustin, et que c'est l'unique grâce intérieure et actuelle de l'état présent, vous achevez de rendre le système des cinq Propositions complet, et si manifeste qu'il saute aux yeux. Dès qu'on admet cette délectation, qui détermine *inévitablement et irrévocablement* nos volontés, parce qu'il est nécessaire que nous voulions *ce qui nous délecte le plus*, il faut avouer de bonne foi

que les cinq Propositions non-seulement sont pures et correctes, mais encore qu'elles expriment la doctrine de saint Augustin dans les termes les plus modérés. Ainsi il est naturel de penser que M. de Tournai, qui avoit passé sa vie à être ami de ceux qui soutenoient le parti, a cru, d'un côté, que cette délectation invincible au libre arbitre étoit la grâce efficace de saint Augustin approuvée par toute l'Église, et de l'autre côté que les cinq Propositions étant condamnées comme hérétiques, elles devoient avoir quelque différence mystérieuse et impénétrable d'avec cette grâce efficace ou invincible, puisque l'Église condamne l'une de ces deux choses, et approuve l'autre. Mais il n'est nullement naturel de penser qu'il ait cru que les cinq Propositions paroissent évidemment renfermées dans la grâce efficace, prise selon le sens moliniste. Ce que je propose doit, ce me semble, être confirmé par la condamnation qui fut faite à Rome, l'an 1654, de tous les livres faits pour la défense de la cause de Jansénius. On y trouve, entr'autres, la *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque de Sens, pour la publication de la constitution* d'Innocent X, et l'*Ordonnance de Mgr l'évêque de Comminges, faite dans le synode diocésain de Comminges, le 9 d'octobre 1653*, pour le même sujet. Cette condamnation, faite à Rome avec tant d'éclat, doit être fondée sur quelque apparence de conformité de l'*Ordonnance* avec la doctrine de Jansénius dont il s'agissoit alors uniquement, surtout cette *Ordonnance* étant mise à Rome au nombre des livres qui favorisent ce novateur. Depuis cette condamnation, M. l'évêque de Comminges parut encore avec M. l'archevêque de Sens, son intime ami, résister ouvertement aux délibérations des assemblées du clergé de France; et ils paroisoient tous deux craindre que la condamnation de Jansénius n'enveloppât celle de la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace opposée au molinisme. Mais enfin ils renoncèrent aux actes de protestations qu'ils avoient faits: et le P. Gerberon, en racontant ce fait dans son *Histoire*, les accuse d'avoir trahi par foiblesse la cause des disciples de saint Augustin, qu'ils avoient d'abord généreusement soutenue. A Dieu ne plaise, mon cher abbé, que je rapporte tout ceci pour réveiller ce qui peut faire quelque peine aux amis d'un si grand prélat! Je ne rapporte ceci que pour vous, et uniquement pour répondre à votre difficulté. Toutes ces circonstances font assez voir quelle étoit cette grâce efficace, qu'il étoit impossible, selon lui, à la raison humaine de

distinguer jamais de la doctrine des cinq Propositions.

Il ne me reste qu'à vous représenter que je me suis borné à vous dire dans une conversation libre, et comme à l'amî intime de ce très-vénérable prélat, qu'il avoit donné au parti un avantage qu'il ne convient pas de lui donner, en disant que les cinq Propositions paroissent évidemment, non-seulement semblables, mais encore identiques avec le dogme de la grâce efficace, que ce prélat regardoit comme la foi de toute l'Église. Que diroit-on, si un théologien soutenoit que le dogme des Ariens contre la divinité de Jésus-Christ, paroît évidemment identique avec le dogme de l'Église touchant ce point? Que penseroit-on d'un théologien qui soutiendrait que l'absence réelle des Protestans, paroît évidemment identique avec le dogme de l'Église sur l'Eucharistie? En vain ces deux théologiens ajouteroient qu'il faut néanmoins supposer aveuglement entre ces choses une différence mystérieuse et impénétrable : l'Église s'attacherait sans doute à vouloir que ces théologiens reçussent les notions précises et distinctes des deux dogmes, par lesquels elle distingue sa doctrine d'avec celle des Ariens et des Protestans. Tout de même il est naturel que l'Église veuille qu'on reçoive les notions précises et distinctes, par lesquelles elle distingue une certaine efficacité de la grâce, qu'elle enseigne comme révélée, d'avec cette autre efficacité imaginaire qui est identique avec les cinq Propositions. Autrement le parti dira toujours d'une manière spécieuse et éblouissante, qu'on ne fait tant de bruit contre une hérésie chimérique, que pour forcer les disciples de saint Augustin à condamner, sous de certains termes, la même doctrine que l'Église elle-même autorise sous d'autres termes équivalens.

Au reste, mon cher abbé, il est inutile de dire que l'accord de la grâce efficace avec le libre arbitre est le mystère impénétrable sur lequel saint Augustin, après saint Paul, s'écrie : *O profondeur des richesses!*¹ etc. Il est inutile d'en conclure que M. de Tournai a pu croire qu'il est impossible d'entendre comment est-ce qu'une grâce inévitable et invincible au libre arbitre, qui est donnée comme l'unique grâce de l'état présent, n'est pas identique avec les cinq Propositions. 1° L'accord de la grâce efficace avec le libre arbitre n'est point la difficulté sur laquelle saint Augustin, après saint Paul, s'écrie : *O profondeur!* Il y a une extrême dif-

férence entre ces deux questions, l'une de savoir pourquoi Dieu a une prédilection pour Pierre, qu'il prédestine à recevoir la grâce efficace, pendant qu'il ne la donne point à Paul; l'autre de savoir comment cette grâce efficace ne blesse point notre liberté. La première de ces deux questions regarde la seule volonté de Dieu; la seconde regarde la manière dont la grâce incline le cœur de l'homme sans le nécessiter. C'est uniquement pour la première question de la prédilection de Dieu, que saint Augustin, après saint Paul, s'écrie : *O profondeur!* Quant à la seconde question, de la manière dont la grâce incline les cœurs sans blesser la liberté, saint Augustin n'y applique jamais l'exclamation de l'apôtre : *O profondeur!* etc. Tout au contraire, il dit seulement que *peu d'hommes peuvent pénétrer* cette question *par leur intelligence*, et que cette question *est intelligible à peu d'hommes*¹. Or il est manifeste que ce qui est *pénétré par l'intelligence* de quelques hommes, quoique en petit nombre, n'est point cette profondeur impénétrable dont parle l'Apôtre. 2° Saint Augustin dit sans cesse que la grâce est bien éloignée d'ôter à l'homme la liberté, puisque c'est elle au contraire qui la lui rend, et qu'en *délivrant l'arbitre*, de la concupiscence qui le tenoit captif, elle le *rétablit en sa place*. Ainsi, selon ce père, la grâce par sa propre opération ne fait que délivrer l'arbitre captif, de la concupiscence, sans le mettre dans une autre nécessité semblable, et en se bornant à lui rendre son équilibre ou indifférence active; après quoi, étant ainsi délivré par pure grâce, il choisit lui-même, étant laissé *dans la main de son conseil*. 3° Si vous demandez comment Dieu s'assure que Pierre voudra le bien, persévérera, et sera sauvé, quoique Paul ne le soit pas; saint Augustin ne répond point, par rapport à la manière dont Dieu s'assure de l'évènement, *O profondeur!* etc. : il dit seulement : « Je ne vois » point, si ce n'est par la prescience, comme » il a été dit, etc.² » Ainsi la prescience est la clef et le dénouement de saint Augustin, pour expliquer comment Dieu s'assure qu'une grâce, qui n'est point invincible au libre arbitre, le persuadera néanmoins infailliblement. Il est vrai que la plupart des hommes s'embrouillent sur cette prescience, et ne peuvent point *pénétrer par leur intelligence* comment elle ne nécessite pas nos volontés. Cicéron même, ce génie sublime, ne l'a jamais pu comprendre, et a pris

¹ Rom. XI. 33.

¹ Ep. CXXIV, ad Valentin. n. 6; I. X, p. 713. — ² Ad Simplic. lib. I, quest. II, n. 6; I. VI, p. 92.

le parti de nier la prescience de Dieu , de peur de blesser la liberté des hommes.

Je ne puis vous exprimer, mon cher abbé, combien je révère la mémoire de votre prélat, et avec quelle cordialité je serai tout à vous jusqu'au dernier soupir.

CLXIX. (CXXXVI.)

AU PAPE CLÉMENT XI.

Il adresse au saint Père un Mémoire pour se justifier des reproches qu'on lui faisoit de n'avoir rien dit, dans ses *Instructions pastorales*, sur l'infaillibilité du Pape.

(1707.)

SANCTISSIME PATER,

Viri pietate, scientiâ et dignitate clarissimi officiosè monuerunt, se aliosque complures theologos Romæ degentes ægrè tulisse, quòd, in pastoralibus contra Jansenistas Documentis, de auctoritate sedis apostolicæ minùs studiosè disseruerim. Obsequioso animo, insuper optabant id a Vestra Sanctitate ignorari. Ego verò contrà, rem omnem doctissimo et æquissimo Pontifici nudam ac perspectam esse quàm maximè opto. Enim verò, Sanctissime Pater, si nihil est, ut hactenus mihi videtur, in quo peccaverim, quid decentius est aut jucundius, quàm a supremo et perspicacissimo judice purgari? Si autem minùs rectè sensero, quid utilius, imò quid dulcius, quàm filium verè docilem a benignissimo patre doceri? Eo fine, Sanctissime Pater, ad Vestram Sanctitatem mittere non vereor opusculum¹, quo meas assertiones tueri, et insignium virorum objectiones solvere conatus sum. Quam quidem scriptionem, brevitatis causà, a Vestra Sanctitate legendum esse non despero. Venerandos Christi Vicarii pedes humillimè et amantissimè deosculatus, intima cum observantia, et animi submissione æternùm maneo, etc.

¹ Nous n'avons pas le Mémoire dont il est ici question : mais on en retrouve certainement la substance dans les lettres III et IV qui terminent l'*Appendix* de la *Dissertation sur l'auctorité du souv. Pontife* (t. II des *Œuvres*, p. 60 et suiv.).

CLXX **.

AU COMTE DE CHAMILLARD¹.

Compliment au comte, à l'occasion d'une grâce accordée à sa famille.

A Cambrai, 10 janvier 1707.

Les choses obligeantes dont vous m'avez comblé, monsieur, pendant notre séjour de Bourbon, ne me permettent pas d'être jamais indifférent pour ce qui vous touche. Recevez donc, je vous supplie, un compliment, qui ne vient que du cœur tout seul, sur la survivance accordée à monsieur votre frère pour monsieur votre neveu². Je souhaite au fils, pour la satisfaction du père et pour le bien public, ce caractère d'honneur, de probité, de franchise, de douceur, de bonté et de religion sincère, qui paroît comme héréditaire dans votre maison. Je me souviens avec édification des vertus de messieurs vos oncles. Tout ce que j'ai remarqué en vous, monsieur, de vertueux et d'aimable ne s'effacera jamais de mon esprit. Je prie Dieu qu'il vous conserve, et qu'il vous conduise comme par la main, pas à pas, dans les emplois auxquels il vous destine. Je serai toute ma vie plein de zèle pour mériter l'honneur de votre amitié; et personne ne peut être plus fortement que moi, monsieur, votre, etc.

CLXXI *.

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur les sujets de joie qu'avoit la maréchale dans sa famille, et sur les plaintes qu'elle faisoit de Fénelon.

A Cambrai, 4 mars (1707).

QUAND ce n'est qu'une fille qu'on marie³, il n'y a pas moyen de faire un compliment; vous

¹ Le manuscrit original de cette lettre appartient à M. Feuillet de Conches, qui a bien voulu nous en donner une copie. Le comte de Chamillard, à qui cette lettre est adressée, étoit frère du contrôleur général; il prit le titre de *comte* à l'époque de son mariage, en 1702 (*Mém. de Saint-Simon*, t. VI, p. 127, édit. in-12). — ² Le contrôleur général, Chamillard, frère du comte, venoit d'obtenir pour son fils unique, âgé seulement de dix-huit ans, la survivance de sa charge de secrétaire d'Etat (*Mém. de Saint-Simon*, t. IX, ch. CLXVIII, p. 256). — ³ Marie-Victoire-Sophie de Neailles avoit été mariée, au

en seriez fatiguée, madame : mais dans un cas comme celui-ci, où ce que vous deviez souhaiter le plus vous arrive, il n'y a pas moyen de se taire, et on ne sauroit craindre de vous importuner. Ma joie est assurément bien sincère, et vous m'avez toujours paru trop persuadée, madame, de mon attachement pour vous, pour croire que j'aie besoin de m'étendre sur cela. Voilà monsieur le duc de Noailles capitaine des gardes¹. Je ne vous donne qu'un an pour n'avoir plus de filles à marier; après ce temps, je ne vous vois plus d'autres occupations que les poulets gras.

Il y a un article que je veux traiter avec vous, mais de vive voix; car par lettres on n'avance rien. C'est celui du voyage pour lequel vous me fites l'honneur de m'écrire à Bourbon. Je vous garde une ample réfutation de tout ce que vous avez pensé sur cela, et des sujets de plaintes que vous croyez avoir; et j'espère que vous n'aurez rien à me répliquer, et que vous verrez qu'on ne pouvoit faire autrement.

Je m'en vais entendre un discours latin; il seroit bien propre à vous endormir. Je vous le souhaiterois à onze heures du soir. Je suis, madame, avec un sincère respect, votre, etc.

Oserois-je prendre la liberté de faire mon compliment à madame la duchesse de Guiche, et de la faire ressouvenir de l'homme du monde qui la respecte le plus?

CLXXII.

DE FÉNELON A LA MÊME.

Sur une grâce accordée par le Roi au duc de Noailles.

A Cambrai, 18 mars 1707.

PERMETTEZ-MOI, s'il vous plaît, madame, de vous faire un très-sincère compliment sur la grande marque d'estime que le Roi a donnée à M. le duc de Noailles. Il ne peut jamais vous rien arriver d'agréable que je ne le ressente de tout mon cœur. C'est avec ces sentimens de zèle et de respect que je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

mois de janvier précédent, avec Louis de Pardailhan, marquis de Gondrin, qu'elle perdit en 1712. Elle épousa en 1723 le comte de Toulouse, fils légitimé de Louis XIV.

¹ Le maréchal de Noailles s'étoit démis, dès le mois de janvier 1704, de son duché de Noailles en faveur de son fils; et en février 1707, il se démit aussi en sa faveur, avec l'agrément du Roi, de la charge de premier capitaine des gardes du corps.

CLXXIII. (CXXXVII.)

AU P. DE TOURNEMINE.

Sur la mort récente de l'évêque de Tournai, parent de ce religieux.

A Cambrai, 20 avril 1707

Je suis, mon révérend père, véritablement affligé de la mort de notre bon prélat¹. Je le regretterai long-temps, et il sera difficile que son successeur remplisse entièrement ce vide. En perdant un si vénérable confrère et comprovincial, je vous perds aussi. Il vous auroit attiré de temps en temps en ce pays. Du moins, je vous supplie de ne m'oublier pas, et de compter que je serai toujours très-sincèrement avec tous les sentimens qui vous sont dus, mon révérend père, etc.

CLXXIV. (CXXXVIII.)

A M. ROUJAUULT.

Intérêt que le prélat prend à la santé de M^{me} Roujault.

A Cambrai, 27 avril 1707.

Je suis véritable affligé, monsieur, de l'état où est la santé de M^{me} Roujault. Le médecin a raison de vouloir qu'elle aille à Paris. Rien ne peut la rétablir qu'un bon repos avec un bon régime, dans une liberté entière. Si elle veut passer par Cambrai, je lui offre un lieu où elle sera la maîtresse, sans avoir aucun besoin de se contraindre. Vous savez à quel point je suis touché des qualités solides et rares que Dieu a mises en elle. On ne peut être plus fâché que je le suis de ne vous point embrasser à votre retour. J'espère que M^{me} Roujault sera bien guérie et revenue au temps de vos vacances, et que vous viendrez me prendre en passant pour aller à Maubeuge. Personne ne sera jamais avec plus de vivacité et de sincérité que moi, etc.

¹ M. de Coetlogon, évêque de Tournai, venoit de mourir le 18 avril. Voyez, sur ce prélat, la lettre CXLII et la note, ci-dessus, p. 596. Il eut pour successeur René-François de Beauvau, transféré de Bayonne.

CLXXV. (CXXXIX.)

AU PAPE CLÉMENT XI.

Il rend compte à Sa Sainteté du sacre de l'Electeur de Cologne, et fait l'éloge de ce prince ¹.

Cameraci, 8 maii 1707.

SANCTISSIME PATER,

Officio deesse mihi viderer, si factam a me, juxta mandatum apostolicum, serenissimi Coloniensis Electoris consecrationem, eà quâ par est reverentiâ, et animi submissione, Vestræ Beatitudini non describerem. Insulæ locus; dies maii primus indictus est. Adstiterunt Yprensis et Namurensis episcopi; aderant Coloniensis et Leodiensis antislites suffraganei; advenerat Bavarus Elector, comitante ornatissimâ aulicorum nobiliumque militum catervâ; venerabilium abbatum corona altare cingebat. Neque tamen hoc fuit præcipuum festi decus. Prænitentebat certè, Sanctissime Pater, multò jucundius aliud spectaculum, nempe Principis electi modestia, demissi oculi, vultu depicta animi recollectio, et grata in sese devovendo alacritas. Ipse non solum ritus sacri, sed etiam piæ ejusque cæremonie studiosus æquè ac peritus, omnia a singulis observanda, suapte manu diligentissimè scripta, jampridem ordinaverat. Unde nihil est mirum, si tanta hæc pompa nullo vel tantillum inverso ordine processerit. Porrò singularis hæc solertia, piumque in ordinando divino cultu studium, satis indicant, Principem a Deo ad sacra munia vocatum esse. Ex quo autem, Sanctissime Pater, ordines suscepit, temperavit a profanis quæ minimè decent oblectamentis; proscripsit chartarum aleam; inverecundas histrionum fabulas, et cantilenas peccare docentes repudiavit. Pia substituit spectacula, quibus extingui vitia et virtutes accendi cupit. Aulæ sollicitus invigilat, ne quid turpe mores inquinet. Dum suæ domui cautus præest, se Ecclesiæ Dei diligentiam habiturum præannuntiat. Illum, Sanctissime Pater, quàm maximè juvat, infantes abluere, domesticos erudire, passim concionari, in singulis Insularum ecclesiis, prout dies festus invitat, missam celebrare. Hoc unum de-

nique in votis est, ut accepto quàm primùm pallio, ad omnia pontificalis muneris exercitia se totum impendat. Spero equidem fore, ut Deus misericors, qui cepit opus bonum, perficiat usque in diem Christi. Si pace tandem aliquando compositâ, Princeps ille suas ditiones repetat, nihil dubito, quin multa ad instaurandam disciplinam utilia acerrimo studio tentet. Nunc autem optanda duo mihi videntur: alterum, ut Beatitudo Vestra optimè affectum Principem paternâ laude simul et adhortatione confirmet; alterum, ut pia opera, quæ per vicarios inceperit, auctoritas apostolica tutetur. Veniam oro, quod intimum pectus forsân liberius aperuerim.

Christi Vicarii pedes filiali cultu et affectu deosculatus, æternùm maneo, etc.

CLXXVI. (CXL.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Du reproche que les Romains faisoient au prélat, de n'avoir rein dit de l'infailibilité du Pape dans ses Instructions pastorales.

A Rome, ce 13 juillet (1707).

J'ai reçu avec autant de confusion que de respect la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire. J'ai discoursu long-temps avec un cardinal du Saint-Office, sur ce qui en fait le sujet principal. Les Romains avouent que vos ouvrages sont écrits avec beaucoup d'élégance, d'érudition et de force; mais, n'y trouvant pas leur infailibilité, ils ne peuvent s'en accomoder. Peu leur importe que l'on confonde les Jansénistes, si ce n'est pas en établissant l'infailibilité du Pape; ils ne comptent pour rien tout le reste, au prix de cette chère prérogative. Je leur ai fait observer qu'il faut bien distinguer deux choses, nier l'infailibilité du Pape, et ne s'en servir pas dans la dispute; que votre Grandeur ne nie pas et n'a jamais nié cette infailibilité, mais qu'elle ne la met pas en œuvre contre les Jansénistes, parce qu'elle seroit non-seulement inutile, mais nuisible au dessein qu'elle se propose; qu'elle ne feroit, en l'employant, que multiplier ses adversaires: que plusieurs évêques et théologiens de France se joindroient aux novateurs pour la combattre, et que par là tous ses efforts deviendroient inutiles: qu'au contraire, en établissant l'infailibilité de l'Eglise, dont il faut que tous

¹ Voyez la Notice sur l'Electeur de Cologne, 1. v des Œuvres, p. 603.

les docteurs catholiques conviennent, et qu'il est difficile même que les Jansénistes nient, elle pousse à bout l'erreur, et lui ôte son dernier retranchement. Ces raisons, monseigneur, quoique très-convaincantes, ne font nulle impression sur eux. Ils ne peuvent surtout goûter que nous fassions tant valoir le corps des pasteurs. Les évêques de France, disent-ils, présumant beaucoup d'eux-mêmes, s'ils croient faire le corps des pasteurs, et que leur consentement soit seul capable de donner l'infaillibilité aux décisions du Pape. Que sont quelques évêques de France, comparés aux évêques d'Italie, d'Allemagne, d'Espagne, du reste du monde? Si l'infaillibilité est dépendante du consentement du corps des évêques, en quel moment précis les constitutions des papes obligeront-elles les fidèles? qui, parmi les évêques, commencera à les recevoir? Chacun ne voudra-t-il pas voir ce que les autres feront? Les évêques qui sont en si grand nombre dans les Indes, et qui ignorent le parti que prennent les évêques de France, quel parti prendront-ils eux-mêmes? comment sauront-ils que le corps des évêques a consenti? Voilà, monseigneur, ce que j'entends dire tous les jours à nos Romains, beaucoup plus attentifs à établir l'infaillibilité du Pape, qu'à détruire le jansénisme. Ils prétendent que cette infaillibilité est une arme universelle pour combattre et anéantir toutes les hérésies; que c'est celle dont saint Augustin se servit contre les Pélagiens, à qui il ne vouloit pas que l'on accordât un concile général, soutenant qu'ils avoient été suffisamment condamnés par les constitutions d'Innocent et de Zozime. Quand on leur parle du corps des pasteurs, ils opposent les fréquentes et nombreuses assemblées des évêques qui ont approuvé et défendu les hérésies; les conciles des Donatistes, des Ariens, surtout celui de Rimini, des Eutychiens à Ephèse, des Iconoclastes à Constantinople; les évêques sans nombre qui ont souscrit au décret de Basilique, à l'*Henoticon* de Zénon, à l'*Ecthèse* d'Héraclius, au *Type* de Constantin, au schisme de Photius. Voilà, ajoutent-ils, ce que c'est que ce corps des évêques en qui on fait résider toute l'infaillibilité de l'Église. Voilà, encore une fois, monseigneur, comme l'on parle et l'on pense à Rome. Il ne faut pas croire que le silence que cette cour garde à présent soit une marque sûre de paix. Quand elle ne sera plus occupée avec les Allemands, il est certain qu'elle retombera sur nos évêques, à qui elle ne peut pardonner la manière avec laquelle ils ont reçu la dernière bulle du

Pape d'aujourd'hui¹. Les zélés partisans de l'infaillibilité sont moins touchés des attentats énormes des Allemands², que des sentimens du clergé de France. J'ai cru, monseigneur, qu'il étoit à propos que votre Grandeur fût instruite à fond de la disposition de cette cour. Je voudrois pouvoir lui faire connoître également l'estime infinie et la très-profonde vénération avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, etc.

CLXXVII. (CXLI.)

DU CARDINAL FABRONI A FÉNELON.

Il rend hommage aux sentimens de l'archevêque de Cambrai pour le saint siège, et trouve néanmoins quelques assertions sur cet article à reprendre dans ses ouvrages³.

Rome, 16 juillet 1707.

HUMANISSIMA epistola tua, Præsul amplissime, licet multò antè lata, nuper ad me pervenit, et eo potissimum tempore, quo iter in Etruriam valetudinis causà suscipio, nativæ aeris beneficium experturus. Paucis ergo me expediam, plura in aliud tempus rejiciens. De tua erga sanctam hanc sedem observantia nullus dubito; ejus non pauca nec exigua, cum scriptione, tum actione, documenta prodidisti. Multa ego in libris tuis cursim licet, præ temporis inopiâ perlustratis, deprehendi. Verùm, ut amicè adeoque et liberè sententiam meam, ut soleo, aperiam, nonnulla in iis offendi, quæ nec mihi, nec, ut puto, aliis probè affectis placere valeant. Memini me legisse a te assertum (nec tamen vacat modò locum indicare), quòd Gallicani antistites, cum Jansenianum

¹ Le pape Clément XI, mécontent des évêques de France de l'assemblée de 1705, qui, contre l'exemple des assemblées précédentes, avoient prétendu juger la constitution *Vincem Dominum* avant de l'accepter, en écrivit à Louis XIV le 31 août 1706. Douze des archevêques ou évêques de cette assemblée donnerent, le 10 mars 1710, une explication des endroits du procès-verbal dont le Pape se plaignoit, et lui écrivirent une lettre de satisfaction. Le cardinal de Noailles fournit en cette occasion des exemples de tergiversation, qu'il multiplia bientôt après, comme la suite de cette correspondance le montera. Voyez, sur cette affaire, les *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclésiast. pendant le XVIII^e siècle*, année 1706; édit. de 1818; t. I, p. 33 et suiv. D'ARGENTRE, *Collectio Judiciorum*, etc. t. III, part. II, p. 456 et seq.; et les *Œuvres de d'Aguesseau*, t. XIII, p. 233 et suiv. — ² Les troupes allemandes avoient commis, l'année précédente, toutes sortes de violences et de vexations dans la Romagne, et cette année elles avoient pris leurs quartiers d'hiver dans le Ferrarois. — ³ On ne peut guère douter que cette lettre ne réponde à celle de Fénelon qui fait partie de l'*Appendix* à la *Dissertation latine sur l'autorité du souverain Pontife*. Voyez t. II des *Œuvres*, p. 60 et suiv.

dogma ad apostolicam sedem detulere, sibi postmodum de eo iudicium reservaverint. Quo quidem, vir illustrissime, ut ingenuè fatear, nihil a veritate magis alienum dici posse videtur, ut ex ipso litterarum tenore facile evincitur. Alterum quod probari mihi nequaquam potuit, illud est, quod eam libertatem, quam prædicti episcopi in doctrina fidei dijudicanda sibi competere professi sunt (et meritò quidem), quoad regiam, adeoque laicam potestatem, interpretatus fueris quoad auctoritatem Romani Pontificis; quasi Galliæ præsules sibi liberum, non verò debitum esse censuerint cathedræ Petri iudicium in materia fidei recipere, quod reverà nec assertum unquam ab illis est, nec asseri potuit, nisi intolerabili ausu se pauci episcopi supra primam sedem erigere tentassent; quod nunquam licuit, nunquam factum est. Et ista quidem, ut puto, tibi aliò tendenti, citra ullam mali animi labem excidère, neque tamen sine emendatione prætereunda videntur. Vides, optime Antistes, me apertè ac fidenter cordis mei sensa in sinum tuum effundere, quod singularis erga te amoris mei argumentum esse, puto, deprehendes, ac non exigua sollicitudinis, quæ de existimatione tua premor. Nolim scilicet adversariis tuis locum inde aperiri, te, doctrinamque tuam apud illustriores hic viros, et præcipuè sanctissimum Dominum nostrum carpendi, et in invidiam vocandi. Litteras tuas, ut admonuisti, minimè prodidi, idemque te de meis hæc facturum confido; multa enim inter amicos privatim dici fas est, quæ palàm vulgari non decet. Porrò eximium, quo pro tuenda catholica fide ferves, zelum maximè laudo; sed multa sæpe desiderare possumus, quæ sperare non licet. Longiori hæc sermone tractanda forent, nisi temporis angustiis, instante itinere, et non firmà satis valetudine urgerer. Vale tu, Præsul amplissime atque amicissime, ac me amare perge, tuisque apud Deum precibus juva, qui sum ex animo, constanterque futurus, etc.

C. A. Cardinalis FABRONUS.

CLXXVIII *.

BREF DU PAPE CLEMENT XI,
A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE *.

Le Saint-Père félicite l'Electeur de sa consécration épiscopale, et le confirme dans ses bons desseins.

16 juillet 1707.

VENERABILIS FRATER, salutem et apostolicam benedictionem. Gaudium planè ingens quod percepimus, ubi audivimus Fraternitatem tuam, magnà quidem solemnitate, majori tamen devotionis ac pietatis ostensione, consecrationis munus suscepisse, cumulavit testimonium venerabilis Fratris Archiepiscopi Cameracensis, quo admonemur te, post adeptam eam dignitatem, valedixisse omnibus rebus quæs muneris per te suscepto minùs congruere intellexisti, iisque tantùm in præsens vacare, quæ te dignum sacris altaribus ministrum, utilemque ac providum spiritualis gregis pastorem efficere possunt. Qua in re præclare testaris infixum esse cordi tuo Apostoli monitum: *Nemo militans Deo implicat se negotiis sæcularibus, ut ei placeat, cui se probavit*. Progredere itaque alacriter per hanc viam, quam, superno lumine afflatus, iniisti; ac certò confide Deum tibi rebusque tuis propitium fore, ac redditurum tibi, juxta oraculum Prophetæ, *pallium laudis pro spiritu mæroris*. Persuasum autem habe, te pontificiam nostram charitatem hæc tuis studiis tam arcè demeruisse, ut nihil tam gratum unquam nobis futurum sit, quàm, ubi suppetet occasio, promovendi commoda ac dignitatem Fraternitatis tuæ, cui apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, etc. die 16 juliù 1707, pontificatùs nostri anno vii.

Bullaire de Clément XI, t. II, p. 417. Sur l'occasion de ce Bref et du suivant, voyez la lettre de Fénelon au Pape, du 8 mai, p. 626, ci-dessus.

CLXXIX * *.

BREF DU PAPE CLÉMENT XI,
A FÉNELON ¹.

Le Saint-Père remercie Fénelon des détails que celui-ci avoit mandés à Sa Sainteté sur le sacre de l'Electeur de Cologne.

16 juillet 1707.

VENERABILIS FRATER, salutem et apostolicam benedictionem. Replevit Fraternitas tua cor nostrum ingenti gaudio, positâ veluti ob oculos nostros celebritate illius diei, quâ venerabilis Frater Josephus Clemens, Archiepiscopus Coloniensis, S. R. I. princeps Elector, munus consecrationis in civitate Insularum, per tuas manus suscepit. Et quamvis probè intelligamus contulisse admodum ad augendam eâ occasione publicam lætitiâ, præter tot Antistitum interventum, ecclesiasticorum hominum frequentiam, et multorum undique fidelium confluxum, ipsamque dilecti filii nobilis viri Ducis ac Electoris Bavarici præsentiam; illud tamen, tanquam præcipuum totius solemnitatis ornamentum spectamus, quod scilicet idem Archiepiscopus sacros ejus actionis ritus tam sedulò ac devotè peregerit, ut insignem de se ædificationem in eorum omniùm, qui intererant animis, singulari suâ pietate, excitaverit. Nam quia peculiari illum benevolentia prosequimur, propter egregia decora, et satis nota promerita inclytæ stirpis ad quam pertinet; nostrâ quodammodo interesse putamus, ut is, quo loco est, diligenti sacrarum rerum cultu, et addictâ ecclesiasticis muniis voluntate, veram sibi, congruamque laudem conciliet. Perlibenter itaque audivimus enim hanc viam alacriter iniisse, eandemque non minori alacritate, post susceptum pontificalem ordinem, insistere, atque illa potissimum studia complexum esse, quæ se maxime deceant, rejectis iis quæ sæculum, vanè prorsus, nec sine periculo insectatur; ita ut sperandum meritò sit, quod, reddita aliquando temporum serenitate, prodesse iis possit quibus eum Deus præesse voluit. Scimus te præclaram ea in re operam impendisse; quod non modò referimus ad ipsam manuum impositionem, sed ad salutaria cœnsilia, quibus immixtas desuper bonas cogitationes fovere ac promovere curasti.

Post uberes gratias Deo redditas, gratum erga te animum profitemur, parati propeusionem tibi nostræ voluntatis, ubi suppetet facultas, luculenter testari. Quod verò attinet ad ipsum Archiepiscopum Coloniensem, nihil certè tam optamus, quàm ut nobis contingat aliquid in ipsius commodum præstare; nec irritas certè dimittimus occasiones, si quæ fortè dabuntur, explicandi ipsi magnitudinem nostræ charitatis, hoc etiam nomine non parum auctæ. Fraternitati tuæ interim apostolicam benedictionem peramenter impertimur. Datum Romæ, etc. die 16 julii 1707, pontificatus nostri anno septimo.

CLXXX. (CXLII.)

DE FÉNELON
AU CARDINAL DE BOUILLON.

Il félicite le cardinal d'un nouvel adoucissement apporté à sa disgrâce.

44 novembre 1707.

Quoique je m'abstienne d'ordinaire d'avoir l'honneur de vous écrire, par pure discrétion pour vos intérêts, je ne puis m'empêcher de témoigner ma joie à votre Éminence sur la permission qu'elle a obtenue de se rapprocher de Paris. Ce premier pas en fait espérer d'autres. Je souhaite du fond de mon cœur que les suites en soient promptes et heureuses. Votre patience, monseigneur, aplanira les plus grandes difficultés. D'un côté, elle montrera au Roi quelles ont été, dans tous les temps, les intentions d'un doyen du sacré collège, qui lui montre tant de soumission; de l'autre, elle édifiera le public même le plus critique, et vous fera un honneur infini. C'est tout ce qu'il vous reste à désirer dans une place au-dessus de laquelle il n'y en a plus aucune autre dans l'Église où un Français puisse monter.

Pour moi, monseigneur, je ne manque aucun jour de ma vie à demander à Dieu qu'il vous comble de ses grâces. Si j'étois à portée de vous rendre le moindre service, vous me verriez aussi vif et aussi empressé que vous me voyez maintenant réservé et discret. Personne ne sera jamais avec plus de zèle et de respect que moi, etc.

¹ *Bullaire de Clément XI*, t. II, p. 417.

CLXXXI. (CXLIII.)

AU P. LAMI.

Inquiétudes du prélat sur la santé de ce religieux.

A Cambrai, 28 novembre 1707.

Je suis sensiblement affligé, mon révérend père, du mauvais état de votre santé. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous soulage et vous conserve. Je lui demande encore plus pour vous le parfait détachement de la vie, et un amour qui porte avec soi la plus forte de toutes les consolations. Si Dieu vous rend la santé, faites-moi donner au plus tôt une si bonne nouvelle; s'il décide autrement, je conjure les personnes qui sont auprès de vous de m'apprendre ce que Dieu aura fait, afin que je ne l'ignore pas, et que je puisse vous présenter à l'autel dans le sacrifice. Je suis à la vie et à la mort, mon révérend père, plein de tendresse et de vénération pour vous. Dieu sait combien vous m'êtes cher.

CLXXXII. (CXLV.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Ce cardinal rend compte des dispositions du Roi à son égard.

A Rouen, ce 6^{me} décembre 1707.

La lettre, monsieur, que vous m'avez fait l'honneur et le plaisir de m'écrire le 14^{me} du mois dernier, qui est la seule que j'aie reçue de vous depuis votre retour de Bourbon à Cambrai, ne me fut rendue qu'avant-hier, par l'ordinaire de Paris. Celle-ci est portée jusques à Paris par mon neveu le coadjuteur. Sans aucun compliment, ni la moindre exagération, votre lettre, monsieur, m'a fait plus de plaisir que ne m'en feroit la vérité de la fausse nouvelle qui vous avoit été mandée, et laquelle vous a donné lieu de m'écrire une si tendre et si obligeante lettre. Je vous dirai, monsieur, avec la dernière sincérité et avec une entière confiance, qu'à la réserve qu'un tel adoucissement de la part du Roi à mon égard me pourroit faire espérer la justice que j'ose dire qui m'est due de sa part, et un retour sincère dans l'honneur de ses bonnes grâces, les deux lieux du monde où

je me plairois le moins, seroient la cour et Paris, et par conséquent tous les lieux qui m'en approcheroient, hors la nécessité de mes affaires domestiques; les lieux plus près de la cour, loin de m'être plus agréables que mes déserts de Bourgogne, me seroient beaucoup plus désagréables. Mais je vous confierai, monsieur, comme à un autre moi-même (à la réserve de l'estime que j'ai et dois avoir de votre personne et du mépris que je devois avoir de moi) que, bien loin que le Roi ait pensé de m'accorder sur cela le moindre adoucissement, non-seulement il m'a refusé, avec des marques que ma conduite n'a servi jusques à présent qu'à l'aigrir contre moi, d'aller passer trois ou quatre jours à Pontoise, sans y voir personne qu'un architecte que j'avois demandé à M. Mansard, pour rétablir, suivant le dessin qu'il m'avoit envoyé à Rome, des bâtimens qui sont étayés depuis cinq ou six ans, et qui paroissent tellement ruinés, qu'il y a lieu de craindre qu'ils ne viennent à tomber, et n'entraînent avec eux les autres bâtimens d'auprès. Mais de plus Sa Majesté, me croyant parti pour, en m'en retournant en Bourgogne, passer par Arras, ordonna à M. de Torei d'expédier après moi un courrier pour me défendre de sa part d'aller à Arras et à Vicogne¹, où je comptois d'aller sans me donner la satisfaction de vous voir et de passer à Cambrai, quoique ce fût le droit chemin pour m'en retourner de Vicogne ou en Bourgogne, ou à Rouen, où une banqueroute qui m'y a été faite de plus de vingt mille écus, me relie par un procès qu'elle m'y a causé. Quoique cette lettre, monsieur, ne soit pas de nature à vous devoir faire ni à moi aucune affaire, je désire néanmoins qu'elle ne vous soit pas envoyée, que par une voie plus sûre que l'ordinaire de Paris à Cambrai; et ainsi je vous assurerai, sans crainte de vous faire aucun tort, seul motif qui m'eût empêché de vous voir, si j'avois été à Arras, qu'il n'y a personne au monde qui vous honore, vous estime, et vous aime si véritablement et si cordialement que

LE CARD. DE BOUILLON, D. du S. C.

Je dois vous faire, monsieur, bien des excuses de la peine que vous causera la lecture de ma longue lettre, mon écriture étant aussi mauvaise qu'elle est; mais je n'ai pas jugé devoir confier à une autre main qu'à la mienne les choses que je vous y marque, et je suis persuadé que la

¹ Abbaye de l'ordre de Prémontré, située près de Valenciennes. Le cardinal de Bouillon en étoit abbé.

recopiant, j'aurois beaucoup de peine à la mieux écrire, à quelques ratures et mots près qui sont entre lignes, pour avoir été ombrés d'abord en écrivant trop vite ; car cette lettre est la minute même. Elle vous sera rendue en main propre par un de mes religieux de Saint-Vaast d'Arras, en la vertu et au secret duquel je me fie autant qu'à moi depuis plus de vingt ans.

CLXXXIII. (CXIV.)

DE L'ABBÉ DE LANGERON A L'ABBÉ
CHALMETTE.

Sur une censure du P. Quesnel, que préparait alors l'évêque de la Rochelle.

A Paris, le 23 décembre 1707.

J'ENVOIE demain, monsieur, par une voie très-sûre, la censure contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, que vous m'avez confiée¹, à Cambrai. J'y serai vers le 20 du mois prochain ; alors M. l'archevêque de Cambrai l'aura examinée, et je vous manderai ce que je lui aurai entendu dire. Je crois qu'il est très-utile de faire quelque démarche contre le jansénisme dans le diocèse de La Rochelle ; mais afin que la chose soit utile, je crois qu'il faut joindre à la censure, qui est un coup d'autorité, l'instruction, qui est un moyen propre pour la persuasion. La vue de M. de La Rochelle, de séparer de la censure ce qui est dissertation, est très-bonne ; mais si la dissertation ne fait pas partie de la censure, il faut qu'elle l'accompagne. Supposé que l'instruction soit nécessaire, ne trouvez-vous pas que celle qui est dans la censure est bien succincte ? J'y voudrais plus d'étendue, un plus grand développement de la doctrine de Jansénius, et de celle de l'Église à laquelle saint Augustin est entièrement conforme. Quand on frappe contre le parti, il faut frapper un grand coup. S'il faut éviter d'être court, il faut aussi prendre garde à n'être pas trop long. Vous pourriez, dans un ouvrage

¹ Cette censure est le projet de l'*Instruction pastorale*, publiée depuis, au mois de juillet 1710, par les évêques de Luçon et de la Rochelle, contre le livre des *Réflexions morales* du P. Quesnel ; *Instruction* qui fut l'occasion d'une longue et vive querelle entre ces deux prélats et le cardinal de Noailles. Cette lettre est la première pièce que nous ayons sur cette affaire ; on trouvera les autres dans la correspondance des années 1711, 1712 et 1713. On peut aussi consulter les lettres de l'abbé de Langeron des 23 juin 1703, 26 avril et 11 mai 1710.

d'une médiocre étendue, telle que celle de la première Ordonnance de M. de Cambrai¹, expliquer le fond de la controverse de saint Augustin contre les Manichéens, sur le libre arbitre, faire voir qu'il a suivi les mêmes principes contre les Pélagiens. Ces deux controverses, mises dans un grand jour, portent un coup mortel au jansénisme ; elles font voir qu'il rend saint Augustin contradictoire à lui-même, rejetant comme hérésie contre les Pélagiens ce qu'il auroit soutenu comme vérité de foi contre les Manichéens. Vous avez lu tout ce qu'il faut pour cela ; vous avez tous les passages recueillis ; il n'y a plus qu'à les mettre en œuvre. Faites-nous bien voir que, selon le système catholique, ces deux controverses sont dans une conformité parfaite, et que, selon celui de Jansénius, elles sont diamétralement opposées, et saint Augustin y devient un docteur insensé. Ce projet, vivement exécuté, et fortifié par un grand nombre de preuves, est peut-être ce qui peut faire plus d'impression sur les gens droits qui se seront laissé prévenir en faveur du parti. J'honore infiniment M. l'évêque de La Rochelle. Je respecte sa vertu, j'estime son savoir, et je vous serai très-obligé de lui faire connoître le fond de mon attachement pour lui. Vous savez avec quelle amitié et quelle estime je suis, monsieur, etc.

CLXXXIV. (CXLVI.)

DE FÉNELON A M. DE SACY.

Son admiration sincère pour les talens de Bossuet.

A Cambrai, 24 décembre 1707.

Vous ne me faites pas justice, monsieur, si vous croyez que les louanges données aux talens de feu M. de Meaux et à ses écrits contre les Protestans puissent me blesser. Ma délicatesse seroit injuste, si elle alloit jusqu'à cet excès. Mes vrais amis, loin de la flatter, devroient travailler à m'en corriger. Je ne suis pas, Dieu merci, dans cette disposition. Il me semble qu'en toute occasion je loue sans peine et avec plaisir tout ce que je trouve de louable dans les ouvrages de ce prélat. Ceux qui me voient tous les jours pourroient vous dire que, quand on parle de théologie, de philosophie, de poésie ou

¹ C'est l'Ordonnance contre le *Cas de conscience*, donnée le 10 février 1704. Voyez t. II, p. 373 et suiv.

d'éloquence, je tâche de faire bonne justice à un grand nombre de choses très-estimables que j'ai remarquées dans les ouvrages de M. de Meaux, ou que je me souviens de lui avoir ouï dire en conversation. Eh! qui suis-je, pour vouloir empêcher qu'on ne loue tout ce qui est louable et utile? ne dois-je pas moi-même le louer? ne me rendrais-je pas odieux, si les meilleures choses ne pouvoient attirer mes louanges, parce que celui qui les a dites avoit quelque prévention contre moi? Je prie Dieu de tout mon cœur pour sa personne: je n'en parle jamais que pour approuver sans affectation beaucoup de choses excellentes qu'il a écrites. Je serois bien fâché que mes amis ne parlassent pas naturellement, dans les occasions, avec la même justice et la même sincérité. Jugez par là, monsieur, combien je suis éloigné de vouloir les gêner dans leurs pensées.

Votre amie¹ se porte mieux: elle me le mande. Vous la reverrez dès que vous la croirez nécessaire à Paris pour son procès. Personne n'est plus parfaitement que moi, monsieur. etc.

CLXXXV. (CXLVII.)

A L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

Il approuve la conduite de l'Electeur envers l'abbé Denys, théologal de Liège².

A Cambrai, 7 Février 1708.

PUISQUE votre Altesse Electorale m'ordonne de lui expliquer mon sentiment avec une liberté entière, j'aurai l'honneur de lui dire avec la plus exacte sincérité, que sa lettre est très-digne d'elle. La douceur et la modération que M. Denys a tant voulu montrer, aboutit à vous demander le châtimeut de votre confesseur, parce que celui-ci, examinant par votre ordre son ouvrage, n'approuve pas qu'un théologien étude visiblement la constitution du saint siège. Si l'autorité de l'Église ne fait qu'une simple probabilité, et si elle *laisse*, comme M. Denys l'a dit, le fait de Jansénius *au rang des choses incertaines*: il demeure encore incertain si les constitutions sont vraies et justes, ou fausses et injustes. Jamais une opinion n'est probablement vraie, sans qu'il reste à l'opinion opposée quelque degré de probabilité. Suivant cette suppo-

sition, la décision de l'Église contre le livre de Jansénius, qui n'est que probablement vraie, est en même temps probablement fausse. En vérité, M. Denys peut-il croire qu'un pape aussi éclairé que Clément XI, approuve qu'on soutienne que sa constitution n'est que probablement vraie et juste, et par conséquent qu'elle est probablement fausse et injuste? M. Denys croit-il sérieusement qu'un pontife si digne d'être le vicaire de Jésus-Christ, et si zélé pour l'autorité de l'Église, soit content qu'on dise que cinq constitutions du siège apostolique, recues de toutes les églises de sa communion, *laissent au rang des choses incertaines* le fait qu'elles ont décidé? Qu'y auroit-il de plus indigne de la sagesse et de la gravité de l'Église, que d'avoir fait tant de bruit depuis près de soixante-dix ans, pour n'établir qu'une opinion incertaine et probablement fausse, sur un fait de nulle importance? Ne seroit-ce pas abuser horriblement du saint nom de Dieu, et la faire prendre en vain, que de contraindre tant de personnes à jurer contre leur conviction, ou du moins contre leur doute, en faveur d'une simple probabilité, contre une autre probabilité opposée touchant un fait qui n'importe nullement à la foi? M. Denys veut-il que l'Église soit coupable de cette profanation du saint nom de Dieu, et prétend-il que le Pape lui ait envoyé une médaille pour le remercier d'avoir appris au monde, que le serment du Formulaire se réduit à croire que le fait de Jansénius est probablement vrai et probablement faux, et par conséquent que l'Église est inexcusable d'avoir si long-temps tyrannisé les consciences pour les faire jurer en vain, sur un fait qui demeure *au rang des choses incertaines*? Ne voit-on pas que c'est anéantir tout ce qu'il y a de sérieux et d'effectif dans ce serment, que de le réduire à une opinion probable? M. Denys veut donc faire un accommodement entre l'Église et le parti de Jansénius, en déshonorant l'Église, en ne lui donnant rien qui ne se tourne en dérision, et en accordant au parti de quoi triompher d'elle. Est-ce donc là cet expédient dont il dit que le Pape l'a remercié? Pour moi, je suis persuadé qu'un pape si zélé et si pénétrant ne tolérera jamais un expédient si pernicieux. Le seul expédient véritable pour procurer la paix, est d'ôter au parti toute espérance d'un milieu faux et imaginaire. Ce n'est pas un accommodement qu'il faut faire entre deux partis à peu près égaux: c'est un parti indocile qu'il faut soumettre absolument aux décisions de l'Église. Il faut lui apprendre que la *vraie obéissance* de

¹ Sans doute la marquise de Lambert. — ² Voyez, sur l'affaire de ce théologal, l'*Hist. litt. de Fen.* 2^e part. art. 1. sect. 3. n. 12.

L'homme orthodoxe consiste à ne se plus écouter soi-même, pour écouter l'Église, colonne et appui de la vérité. Il faut lui apprendre que l'Église, qui fait jurer que la doctrine hérétique est contenue dans le livre de Jansénius, ne le fait point sans une pressante nécessité de sauver le dépôt de la foi, et qu'elle demande, non une opinion probable sur un fait incertain et peut-être faux, mais un jugement certain, fixe et irrévocable. comme les plus habiles écrivains du parti avouent que la constitution le décide. Il faut lui apprendre que l'Église ne se contente d'aucune autre intention, disposition ou crédulité, c'est-à-dire croyance moins forte que ce jugement absolu, sans crainte de s'y pouvoir tromper. Il faut lui apprendre que l'Église, loin de réduire sa décision à une probabilité, ni même à une évidence qui puisse être examinée par le raisonnement humain, veut que la présomption humaine se taise après que l'autorité de saint Pierre, chef des apôtres, confirmée par l'oracle divin, a parlé; en sorte qu'il faut non-seulement qu'elle se taise, mais encore qu'elle réduise son entendement en captivité pour le soumettre à Jésus-Christ que le Pontife Romain représente. C'est ainsi que la cause est finie. Or les plus habiles défenseurs du parti avouent que cette expression, *La cause est finie*, signifie clairement, dans le langage de saint Augustin dont l'Église se sert, une cause décidée sans retour par une autorité infaillible. C'est ce que l'auteur de la *Justification du silence respectueux* avoue qu'on ne peut contester; et il en rend des raisons si démonstratives, que M. Denys ne parviendra jamais à les ébranler. L'unique accommodement qui reste à faire, consiste donc, monseigneur, à rendre le parti doux et humble de cœur, à lui persuader qu'il entend mal saint Augustin, et qu'il veut soutenir dans le livre de Jansénius un système composé de cinq hérésies, qui est très-contraire au vrai système de ce père: c'est de lui apprendre à faire taire la présomption humaine, pour écouter l'oracle divin, et à réduire son entendement en captivité pour le soumettre à Jésus-Christ. Quand M. Denys parlera ainsi à ses amis, pour leur persuader de signer, de jurer, et de croire d'une croyance intime, certaine et invariable, que le système du livre de Jansénius est hérétique, il méritera non-seulement la médaille qu'il a reçue, mais encore les applaudissemens du Vicaire de Jésus-Christ. En attendant, on doit le louer d'avoir montré son zèle pour réfuter une folle et insolente critique d'une homélie qui n'avoit aucun besoin d'être justifiée. Mais il ne faut pas

confondre deux choses, dont l'une est si louable, et l'autre si dangereuse. *Laudo vos? in hoc non laudo* ¹.

Le parti que vous avez pris, monseigneur, est plein de sagesse et de bonté. D'un côté, vous répondez avec une douceur et une patience très-édifiante aux plaintes hautaines de M. Denys, qui demande le châtement de votre confesseur. D'un autre côté, vous ne voulez point souffrir qu'on publie dans les lieux où vous êtes le prince et l'évêque, une explication de la constitution du Pape, qui l'élude, qui l'anéantit, qui la déshonore: vous voulez en avertir Sa Sainteté, et apprendre d'elle ce qu'elle veut qu'on fasse contre ce faux accommodement, qui donneroit une réelle victoire au parti.

Pour moi, monseigneur, j'ai des remerciemens infinis à faire à votre Altesse Electorale, pour les égards pleins d'une singulière bonté qu'elle me témoigne: j'en conserverai toute ma vie la plus sincère et la plus vive reconnaissance. Mais elle me permettra de lui dire, que comme j'ai écrit, non pour moi, mais pour l'Église, je ne désire rien aussi que par rapport au seul intérêt de l'Église dans cette affaire. Il seroit très-indécent qu'une doctrine si injurieuse aux constitutions du siège apostolique parût approuvée dans le diocèse de Liège, qui s'est toujours signalé par son zèle pour ce siège, chef et centre de tous les autres. Mais d'ailleurs rien ne seroit plus utile à l'éclaircissement parfait de la vérité, que de laisser écrire M. Denys. Plus il écrira, plus il fera sentir au monde qu'on ne peut justifier les constitutions et le serment du Formulaire, qu'en admettant l'autorité infaillible qu'il tâche d'é luder. Plus il écrira, plus les défenseurs de la cause de l'Église, et les écrivains mêmes du parti réfuteront avec évidence son absurde probabilité.

CLXXXVI. (CXLVIII.)

DU CARDINAL DE BOLLON A FÉNELON.

Il félicite l'archevêque d'un noble procédé envers l'évêque de Saint-Omer ².

A Rouen, ce 12^o février 1708.

Les sentimens naturels et réfléchis de mon cœur, monsieur, sont trop vifs, sur ce que j'ap-

¹ I Cor. xi, 22. — ² Le sujet de cette lettre est exposé en détail dans *l'Hist. de Fénelon*, liv. vii, n. 29.

prends dans l'instant, que vous venez de faire de si généreux (dans le dessein, comme vous y avez réussi, d'apaiser la garnison de Saint-Omer, et la faire rentrer dans son devoir), pour que je puisse différer d'un moment à vous congratuler de ce que vous avez eu une occasion si naturelle, en faisant une action bonne, noble et chrétienne, et si digne d'un grand et vertueux prélat français, de vous venger en quelque façon, en apprenant par votre vertueux exemple, seule vengeance qui nous est permise par l'Évangile, ce que doit faire dans une telle conjoncture, préférablement à tout autre, un confrère qui en avoit usé à votre égard, dans des temps bien douloureux pour vous et pour vos serviteurs et amis, d'une manière bien étonnante, et qui ne pouvoit que lui attirer l'indignation de tous les honnêtes gens, qui connoissent d'autres principes que ceux de leur fortune.

Je vous avouerai ingénument, monsieur, que je ne vois rien de si doux à un cœur noble et généreux, que de pouvoir se venger ainsi de ses ennemis, et de ceux qui se sont portés le plus indignement à nous faire du mal, c'est-à-dire en bien faisant à leur égard et faisant même des œuvres de surrogation, dans le temps que ces mêmes personnes ne s'y sont pas portées, quoique plus obligées à les faire pour remplir leurs devoirs.

Je suis sûr, monsieur, que cette action, qui vous attire tant de louanges, et qui devoit vous attirer tant de récompenses dès cette vie, ne vous a guère coûté; et je suis même persuadé qu'au pied de votre crucifix, vous avez eu au moins à étouffer des sentimens de complaisance et de joie que vous aurez ressentis en la faisant, par le principe d'une espèce de vengeance permise, et si naturelle aux grands et nobles cœurs tels qu'est le vôtre. Car, si je ne connois rien de si contraire à la nature humaine la plus parfaite, que de pardonner sincèrement, et de vouloir du bien à ceux qui nous font le plus de mal, nous croyant hors d'état de leur procurer et faire ni bien ni mal; n'attribuant qu'à impuissance la privation du mal qu'on ne leur fait pas, pour pratiquer les maximes de l'Évangile, que le christianisme exige de tous les Chrétiens, et surtout des ministres du Seigneur, qui doivent être la forme du troupeau qui leur est confié: rien, d'un autre côté, ne me paroît plus doux pour un cœur noble et généreux, qui (se trouvant en état de se pouvoir venger de ceux qui nous veulent et nous font le plus de mal) ne le fait que par leur faire du bien, et un bien auquel ils ne s'attendent pas: tant leur cœur

est éloigné de pratiquer la même chose! Croyez, monsieur, que le mien est à vous sans réserve, par inclination, estime et reconnaissance. Je vous demande la continuation de votre précieuse amitié, comme un bien que j'estime infiniment.

CLXXXVII. (CXLIX.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Il annonce à ce religieux la réfutation de l'ouvrage intitulé : *Justification du silence respectueux*, et établit en peu de mots l'infailibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques.

A Cambrai, 4 mars 1708.

Je vous envoie, mon révérend père, ma réponse à la lettre que votre ami m'a écrite. Je ne vous répète point ce que je lui dis, parce que vous le lirez dans cette réponse, que j'ai mise à cachet volant, afin que vous puissiez la lire, et puis la fermer, avant que de l'envoyer. Je serai ravi de voir et d'entretenir le jeune homme, à qui je témoignerai toutes sortes d'amitiés par rapport à vous. Nous en aurons un très-grand soin. Que ne puis-je vous posséder ici vous-même! Je ménagerois parfaitement votre santé, et nous conférerions sur bien des choses. Je travaille actuellement à répondre aux trois volumes de la *Justification du silence respectueux*². Posez-vous promettre que vous verrez jusqu'au dernier degré d'évidence combien cet ouvrage, que le parti vante tant, est insoutenable. Les gens nentres et appliqués sentiront combien il y a de foiblesse et de témérité dans cet écrivain. Dès qu'on rejette l'autorité infailible, il n'y a plus que trois partis à prendre, savoir: 1° celui d'une croyance humainement certaine; 2° celui d'une opinion probable; 3° celui du silence respectueux.

1° La croyance certaine est manifestement impossible sans un motif certain. Or est-il qu'une autorité faillible est incertaine, et par conséquent ne peut pas être un motif certain. Donc le P. Quesnel, et les autres qui croient apercevoir avec évidence l'orthodoxie du texte de Jansénius, ne sauroient avoir la croyance de son héréticité, contre leur évidence intime, sur la seule autorité faillible et incertaine de l'Eglise. Ceux qui veulent exiger de tels théolo-

² L'*Instruction pastorale*, en réponse à ce livre, est du 1^{er} juillet de cette année. Elle est imprimée au t. v des *Œuvres*.

giens une croyance certaine sur un motif qu'ils supposent eux-mêmes faillible, c'est-à-dire fautif et incertain, n'entendent pas les paroles dont ils se servent. Ils demandent à un triangle d'être carré.

2° L'opinion probable rend l'Eglise ridicule, et anéantit les cinq constitutions. Si l'héréticité du texte n'est que probable, cette probabilité laisse l'opinion contradictoire dans quelque degré de probabilité. Suivant cette supposition, il est probable que les cinq constitutions sont fausses et injustes, que l'Augustin d'Ypres est aussi pur que celui d'Hippone, et que la condamnation de ce texte si augustinien, laquelle lui est contradictoire, est pélagienne. Voilà ce qui demeure incertain, et probablement vrai. D'ailleurs il est certain que l'Eglise exige un serment téméraire et fait en vain, supposé qu'elle l'exige en faveur d'une opinion probablement fausse.

3° Le silence respectueux est insoutenable, selon la supposition du parti. S'il est vrai que le saint siège et les évêques de France exigent un serment contre un livre aussi pur que le texte de saint Augustin, c'est un serment pélagien. En ce cas, il n'est pas permis de se taire; il faut appeler à un concile, et l'Eglise, selon saint Thomas, doit corriger la subreption, dès qu'elle lui sera prouvée : *quando ad notitiam Ecclesie venit*. Il n'y a donc aucun endroit à poser le pied, que celui d'une autorité infaillible, telle que le cinquième concile et les assemblées du clergé de France l'ont soutenue.

Tout à vous sans réserve, mon révérend père.

CLXXXVIII. (CL.)

AU MÊME.

Sur quelques passages de saint Augustin dont les novateurs abusaient; sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre la *Justification du silence respectueux*, et sur les peines intérieures du P. Lami par rapport à la prédestination ¹.

A Cambrai, 3 mai 1708.

J'AURAI toujours, malgré vous, mon révérend père, des égards très-particuliers pour toutes les personnes auxquelles vous m'aurez paru

¹ Les questions sur la grâce et la prédestination, que Fénelon traite ici fort brièvement, sont approfondies dans ses lettres au même P. Lami sur cette matière, que nous avons données au t. II des *Œuvres*, p. 158 et suiv.

vous intéresser : n'espérez pas de me corriger là-dessus.

Vous me demandez quels sont les théologiens qui enseignent la *délectation inévitable et invincible au libre arbitre*. Je réponds que c'est Jansénius : ce sont ses propres termes. J'ajoute que cet auteur et tous ses défenseurs ne peuvent point parler autrement. Leur principale preuve pour leur système est tirée de cet endroit du livre de la *Correction et de la grâce*. *Subventum est... ut voluntas humana a divina gratia indeclinabiliter et insuperabiliter ogeretur* ¹. Puisqu'ils veulent que ces paroles prouvent que la volonté est *déterminée inévitablement et invinciblement par la grâce* actuelle et intérieure, il faut évidemment que cette grâce soit inévitable et invincible à la volonté. S'ils se bornoient à dire qu'elle est inévitable et invincible à la concupiscence, on en concludroit seulement que la grâce est pleinement suffisante par les forces qu'elle nous donne pour mettre la volonté dans l'équilibre malgré la concupiscence. C'est ce qu'ils n'ont garde de dire; car voilà ce qu'ils appellent la grâce versatile des Molinistes. Ils veulent une grâce qui *ôte toute résistance*, comme parle Jansénius, en sorte que sa prévention soit inévitable, et sa détermination invincible. L'endroit de saint Augustin ne prouve rien pour eux, ou bien il prouve tout cela. Ce père ajoute, au même endroit, que la grâce de l'état présent est bien différente de celle d'Adam, en ce que la grâce d'Adam étoit *laissée à sa volonté*, que sa volonté elle-même étoit laissée à son libre arbitre, au lieu que maintenant la grâce nous fait *très-invinciblement vouloir* le bien. Ainsi la grâce de l'état présent, selon eux, n'est point laissée à notre libre arbitre. Enfin ce père dit que, sous cette grâce de l'état présent, *les volontés des hommes ne peuvent pas résister à la volonté de Dieu*. Remarquez qu'il ne dit pas qu'elles ne résistent point : il va jusqu'à nier le pouvoir même de résister. En effet, personne n'a aucun vrai pouvoir d'éviter ce qui est inévitable, ni de résister à ce qui est invincible. C'est suivant le même principe, que Jansénius et ses défenseurs veulent prouver leur système par cet autre endroit où saint Augustin dit : *Quod amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est* ². Il est plus clair que le jour que ces expressions sont absolument synonymes. «Il est nécessaire que la volonté consente,» et «La volonté est dans la nécessité de consen-

¹ *De Corr. et Grat.* n. 38; t. X, p. 771. — ² *Expos. Epist. ad Gal.* cap. V, n. 49; t. VII, part. II, p. 972.

tir. » Il n'y a point de nécessité plus grande que celle qui vient d'une délectation prévenante et indélibérée, qui est inévitable et invincible. Jamais ni Luther ni Calvin n'ont eu l'idée d'une plus grande nécessité. Rien n'ôte plus l'indifférence active, quant à l'exercice, que ce qui n'est point laissé au libre arbitre, et à quoi il ne peut pas même résister. Si ces preuves sont concluantes, Luther, Calvin et les autres Protestans, qui s'en sont autant servis que Jansénius, ont triomphé de l'Église catholique sur le point de la grâce nécessitante.

Vous me demandez comment on doit entendre ce que saint Augustin dit sur ces paroles de saint Paul ¹, *Non est volentis*, etc. Il parle de la grâce prise dans sa totalité jointe avec la prédestination : *Gratia*, dit-il, *quæ prædestinati sumus*. On peut dire qu'en vain l'homme veut et court, si Dieu ne fait pas miséricorde ; mais on ne peut pas dire qu'en vain Dieu fait miséricorde, si l'homme ne veut et ne court pas. Ce discours de saint Augustin est vrai dans tous les systèmes qui reconnoissent une prédestination et une grâce spéciale qui l'exécute. En vain l'homme veut et court pour un temps, si Dieu ne le prédestine pas pour courir jusqu'à la fin : mais si Dieu le prédestine, on ne peut pas supposer qu'il ne persévérera point, puisque Dieu aura soin de préparer sa volonté, en sorte qu'elle se déterminera à la persévérance. D'un côté, Dieu lui donnera la grâce, comme il sait qu'elle conviendra, *quomodo scit ei congruere* : il l'inspirera en sorte qu'il sera persuadé : *ita suadetur, ut persuadeatur*. D'un autre côté, il l'enlèvera à propos, par le coup de la mort, à l'incertitude des tentations, pour prévenir sa chute prochaine : *raptus est*, etc. : pendant que les juges non prédestinés seront laissés, par une plus longue vie, à leur volonté pour pouvoir prêcher, quoiqu'ils ne soient pas privés d'une grâce suffisante pour les actes surnaturels, quand le commandement les presse. Ainsi la course de l'homme dépend de la miséricorde gratuite et prévenante de Dieu qui le prédestine ; mais la prédestination ne dépend point de la course de l'homme, car la volonté prédestinante ne peut être frustrée de son effet. *Non fallitur, non vincitur Deus*, dit saint Augustin. Dieu a dans ses trésors de grâce de quoi persuader infailliblement l'homme. Il voit dans sa prescience la grâce qui convient pour le persuader : *quomodo scit ei congruere*. Ainsi, dès que vous posez cette prescience, il y a une nécessité, non

pas antécédente, comme celle qui viendrait de la délectation, mais purement conséquente, que ce que Dieu voit dans la détermination pleinement libre de la volonté ne manque jamais d'arriver en son temps. *Non fallitur, non vincitur Deus*.

C'est encore ainsi qu'on peut entendre l'autre endroit sur lequel vous me demandez ma pensée. C'est celui où le saint docteur dit : *A nullo duro corde respuitur*, etc. C'est que la grâce assaisonnée suivant cette prescience, *quomodo scit*, etc., ne peut jamais manquer de persuader l'homme, et de lui ôter par cette persuasion la dureté et la résistance du cœur. Un prophète qui auroit la connoissance du secret des cœurs, avec une prescience infaillible de ce que chaque homme voudra, verroit toujours le moyen assuré pour persuader son ami. On pourroit dire de lui, qu'il sauroit choisir le moyen propre pour ôter à son ami toute résistance et toute opposition de volonté à ce qu'on lui conseilleroit de bon. A plus forte raison peut-on le dire de Dieu, qui agit intérieurement pour opérer en nous le bon vouloir ; ce que nul homme ne peut faire.

Si vous voulez aller plus loin, vous sentez que vous ne pouvez plus vous entendre vous-même. Vous êtes réduit à dire que la délectation qu'il est nécessaire que la volonté suive, n'est pas nécessitante. Vous êtes réduit à soutenir qu'on peut éviter ce qui prévient inévitablement, et qu'on peut vaincre ce qui détermine invinciblement. On s'apprivoise l'imagination à joindre les choses les plus contradictoires, et on veut se distinguer des Protestans, sans pouvoir montrer aucune distinction sérieuse et réelle entre ce qu'ils ont soutenu et ce qu'on soutient. Alors le IV^e canon de la sixième session du concile de Trente n'a plus de sens qu'on puisse développer. Ou ce canon n'est qu'un galimatias, ou bien il déclare que le libre arbitre peut, s'il le veut, refuser son consentement à l'actuelle motion de la grâce la plus efficace. *Dissentire* signifie évidemment joindre le refus du consentement à cette actuelle motion.

Pour mon ouvrage sur le texte de saint Augustin, il est fait il y a déjà assez long-temps, et à peu près dans l'état où je puis désirer qu'il soit donné au public : mais il faut commencer par une réponse à l'auteur de la *Justification du silence respectueux*. Je sais que les gens du parti, qui lisent cet ouvrage sans avoir voulu lire le mien, erient victoire, et assurent que je ne saurois y répondre rien de raisonnable, mais s'ils avoient lu avec un esprit neutre et

¹ Rom., ix., 16.

dégagé de toute prévention mes Instructions pastorales, ils verraient, par une exacte comparaison des textes opposés, que j'ai répondu par avance à cette prétendue réponse que l'on vante tant. J'espère que le petit ouvrage que je prépare suffira pour faire sentir au lecteur équitable, que cette réponse si hautaine ne répond à rien. Priez pour moi, mon révérend père, et aimez toujours un homme qui est tout à vous avec tendresse et vénération.

M. l'abbé de Langeron vient de me dire les peines que vous avez par rapport à la prédestination. Souvenez-vous, s'il vous plaît, mon révérend père, que saint Augustin adoucit sans cesse tout ce qu'elle peut avoir de rigoureux, en expliquant son exécution infaillible, non par des moyens qui agissent invinciblement sur la volonté pour la faire vouloir, mais par la prescience divine. Il dit dans son ouvrage *de libero Arbitrio*, que la prescience, quoique infaillible, n'influe point dans nos volontés futures, non plus que notre souvenir sur des volontés passées. Ainsi la nécessité qui se trouve dans l'effet de la prédestination est purement *conséquente*; elle ne vient d'aucune cause de notre vouloir, qui soit invincible à notre volonté; tout se réduit à dire, avec saint Augustin : *Non fallitur Deus*; et encore : *quomodo scit*, etc. Quelque libre que fût le vouloir futur d'Adam au plus haut point de sa liberté, Dieu voyoit ce qu'il voudroit si librement. Cette prescience ne pouvoit être trompée : il étoit nécessaire que le vouloir futur que Dieu avoit prévu arrivât, quoique Dieu laissât la volonté d'Adam à son libre arbitre. C'est la nécessité qui fait que je ne peux dormir en même temps que je veille : il est clair comme le jour, qu'elle ne blesse en rien le libre arbitre. La prescience est la même pour nos vouloirs futurs, que pour ceux d'Adam. Elle n'influe point dans le vouloir futur. L'effet de la prédestination est assuré par cette prescience. « Je ne vois point, si ce n'est par la » prescience, comment il est dit que Dieu nous » a élus avant la création du monde ¹. »

¹ S. Aug. *ad Simplic.* lib. 1, quest. 11, n. 6; l. VI, p. 92.

CLXXXIX.

(CLL.)

A. M. DE NESMOND.

ÉVÊQUE DE BAYEUX.

Fénelon se justifie de la manière dont il a excusé les dix-neuf évêques qui avoient écrit au Pape en 1667 en faveur du silence respectueux ¹.

A Cambrai, 4 mai 1708.

JE vous remercie très-humblement, monseigneur, des marques très-obligeantes que vous me donnez de votre amitié, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ma vénération pour vous est parfaite. Je souhaite que M. l'évêque de Saint-Pons goûte ce que vous lui avez représenté. Pour moi, je n'avois songé qu'à donner aux dix-neuf évêques une explication qui les justifiait, et qui séparât leur cause de celle des quarante docteurs condamnés. M. l'évêque de Saint-Pons a rejeté cette explication, et m'a attaqué. Je me suis borné à répondre avec beaucoup de ménagemens pour un ancien évêque d'un mérite distingué. Je n'ai fait que répéter mot pour mot ce qui a été dit par les assemblées du clergé de France, surtout par celle de 1656, dans sa *Relation* confirmée par celle de 1675, où vous étiez, monseigneur. Celle de 1660, où M. de Saint-Pons a souscrit, dit aussi la même chose. Je ne doute pas que vous n'approuviez qu'on suive la *Relation* de 1656, que votre assemblée de 1675 a adoptée, en ordonnant qu'elle seroit réimprimée au nom du clergé de France. Peut-on trouver mauvais que je marche sur les pas de tant de grandes assemblées d'évêques, et que je me conforme à leurs actes les plus solennels? Je le fais sans blâmer ni critiquer personne. Je suppose que ceux qui hésitent peut-être sont plus éclairés que moi. Je respecte leur zèle et leur sagesse; mais je ne crois pas aller trop loin, en disant, dans des *Instructions pastorales*, ce que ces assemblées ont donné comme leur doctrine constante, dans des actes souscrits par tous les évêques après une sérieuse délibération. Je n'aperçois aucune bonne raison pour rétracter des actes d'une si grande auto-

¹ On voit, par le contenu de cette lettre, qu'elle a été écrite à l'occasion de celles que Fénelon avoit adressées, quelque temps auparavant, à l'évêque de Saint-Pons, et dont nous avons parlé dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{er} part. art. 1^{er}, sect. 3, n. 4.

rité, et pour donner au parti le prétexte de dire qu'on a renversé l'unique appui qu'on pouvoit donner au Formulaire et aux cinq constitutions.

Je vous suis très-obligé, monseigneur, de l'exemplaire que vous avez eu la bonté de m'envoyer de votre imprimé avec ce titre : *Avis importants aux confesseurs*, etc. Il me paroît utile, et digne d'un prélat plein de zèle et d'expérience ¹.

Je serai toute ma vie avec un attachement et un respect très-sincère, etc.

AVIS IMPORTANS AUX CONFESSEURS ET AUX PÉNITENS, DRESSÉS PAR L'ORDRE DE Mgr L'ÉVÊQUE DE BAYEUX.

Les prêtres, ayant reçu également de Jésus-Christ le pouvoir de remettre les péchés et celui de les retenir, on a cru ne pouvoir rien faire ni de plus utile pour les confesseurs, ni de plus important pour le salut des âmes dont Dieu leur a confié la conduite, que de leur donner quelques maximes générales et courtes, sur lesquelles ils puissent se régler sûrement dans l'administration du sacrement de Pénitence.

I. Ils liront exactement les cas réservés dans ce diocèse, et prendront garde de ne pas outrepasser leurs pouvoirs.

II. Les confesseurs ne doivent pas absoudre légèrement ceux à qui l'absolution aura été refusée ou différée par un autre; mais ils les renverront à leur premier confesseur, à moins qu'il ne parût évidemment que le premier confesseur en eût mal usé. Ils ne changeront pas aussi, sans de grandes raisons, les pénitences que les premiers confesseurs auroient imposées, et que les pénitens auroient acceptées; les uns ne devant pas détruire ce que les autres ont édifié.

III. Les confesseurs ne doivent point absoudre ceux qui sont dans l'habitude du péché mortel, surtout les concubinaires, les usuriers, les blasphémateurs et les ivrognes, qu'on n'ait lieu de croire qu'ils ont fait des efforts considérables pour sortir de leurs mauvaises habitudes, en se servant des remèdes qui leur ont été prescrits.

IV. Ils ne recevront point ceux qui ignorent les principaux mystères de la foi, et les autres vérités dont la connoissance est nécessaire pour le salut, ni ceux qui ignorent les choses nécessaires pour s'acquitter des obligations de leur état et profession, jusques à ce qu'ils soient suffisamment instruits; les maris séparés de leurs femmes, ni les femmes séparées de leurs maris, lorsque leur séparation n'a point de fondement légitime; ceux qui ont fait tort à leur prochain, soit dans son honneur ou dans

ses biens, jusques à ce qu'ils aient satisfait en tout ou partie, selon leur pouvoir; ceux qui retiennent les biens et titres des églises, ou qui, ayant géré le revenu des trésors, ne se mettent pas en état d'en rendre compte.

V. Ils ne recevront point aussi ceux qui ne veulent pas acquitter les legs pieux dont ils sont chargés; ceux qui ont rendu faux témoignage en justice, au préjudice d'un tiers, sans avoir réparé le dommage. L'ayant pu faire, non plus que les fabricateurs de faux temoins, jusques à ce que le tort ait été réparé.

VI. Ils ne doivent point aussi recevoir, même à l'article de la mort, ceux qui ont des inimitiés, et qui ne veulent pas se réconcilier.

VII. Ils doivent semblablement refuser l'absolution à ceux qui continuent de profaner les dimanches et les fêtes par des travaux défendus, et à ceux qui négligent de faire venir leurs enfans et leurs domestiques au catéchisme, pour les faire instruire des choses nécessaires à salut, après en avoir été avertis.

VIII. Ils ne doivent point admettre à la confession ceux qui ne s'y présentent pas avec la disposition extérieure et intérieure qui est nécessaire. C'est pourquoi ils ne doivent jamais recevoir les femmes qui y viennent avec des habits et des coiffures immodestes, non plus que les hommes qui auroient des armes, et ils rechercheront encore avec plus de soin la préparation intérieure, comme plus nécessaire.

IX. Ils doivent refuser l'absolution à ceux qui sont dans l'occasion prochaine du péché, et ne la veulent quitter; et la différer à ceux qui ne s'en sont pas encore retirés, le pouvant faire. On appelle occasion prochaine de péché les choses qui le causent ordinairement, ou parce qu'elles portent d'elles-mêmes au péché, ou parce que le pénitent s'y trouvant, est tellement accoutumé de pécher, que le confesseur doit raisonnablement juger qu'à raison de sa mauvaise habitude, il ne s'abstiendra point de pecher, tandis qu'il persévèrera dans ces occasions.

X. Ils la doivent encore refuser à ceux qui donnent aux autres occasion de pécher, s'ils n'ôtent cette occasion, et ne remédient, autant qu'il dépend d'eux, au mal auquel ils ont donné lieu. Tels sont premièrement ceux qui tiennent brelan, ou des assemblées dans lesquelles se commettent des impiétés, blasphèmes, debauches, libertés criminelles ou autres péchés; secondement ceux qui ont des tableaux et représentations lascives, et ceux qui les font et les débitent; troisièmement ceux qui composent, impriment ou débitent de mauvais livres, ou écrits qui contiennent des matières contre la foi, contre la pureté, et contre les honnes mœurs.

XI. Il la faut aussi refuser à ceux qui sont dans quelque profession ou métier, qu'ils reconnoissent par expérience leur être moralement impossible d'exercer, et s'empêcher d'y offenser Dieu, s'ils ne promettent de le quitter; comme aussi à ceux qui soutiennent ou entreprennent pour eux ou pour autrui des procès injustes, ou qui se font transporter des apparences de droit pour ruiner le prochain, et à ceux qui vendent la justice ou qui se laissent corrompre par présens ou sollicitations.

XII. On doit la refuser aux pécheurs publics et

¹ L'approbation que Fénelon donne à ces *Avis*, d'ailleurs fort courts, et la réputation de sagesse et de piété du prélat qui les adressa à son clergé, nous ont déterminé à les placer à la suite de cette lettre.

à ceux qui ont donné du scandale, jusques à ce qu'ils aient satisfait aussi publiquement, et ôté le scandale autant qu'il est en eux.

XIII. On doit aussi la refuser à ceux et celles qui ont coutume d'aller aux danses publiques aux jours de fêtes des paroisses, et à ceux et celles qui se trouvent ensemble dans l'hiver en des assemblées qu'on nomme *veilleries*, où le temps se passe en jeux et conversations malhonnêtes.

XIV. On doit aussi la refuser aux maîtres d'écoles qui reçoivent des filles, et aux maîtres qui reçoivent des garçons; et la différer aux pères et mères jusques à ce qu'ils aient retiré leurs enfans de ces écoles.

XV. On diffèrera l'absolution aux pères et mères qui mettent leurs enfans coucher avec eux avant qu'ils aient du moins un an, ou qui mettent ceux qui ont six à sept ans coucher dans leur lit, ou qui souffrent que leurs enfans ou domestiques de divers sexes couchent ensemble ayant atteint le même âge, jusques à ce qu'ils les aient séparés.

XVI. Lorsqu'un pénitent, et particulièrement s'il est inconnu, se confesse de péchés notables souvent réitérés, le confesseur doit lui demander s'il est dans l'occasion prochaine ou dans l'habitude de ce péché, et depuis quel temps, et pour lors il se comportera suivant les avis ci-dessus.

XVII. Conformément aux réglemens des conciles, et principalement du concile de Trente, les confesseurs auront soin d'imposer des pénitences et des satisfactions proportionnées à la gravité et au nombre des péchés des pénitens, et auront soin qu'elles soient non-seulement pour châtier et punir les péchés passés, mais aussi qu'elles puissent servir de préservatifs pour empêcher qu'on n'y retombe. Par exemple, pour l'avarice on imposera des aumônes proportionnées aux biens du pénitent, et à l'attache qu'il a; pour les péchés de la chair, des pénitences qui macèrent le corps et qui humilient l'esprit; pour les ivrogneries, des jeûnes, etc.

XVIII. Les confesseurs doivent interroger leurs pénitens s'ils s'acquittent de l'obligation qu'ils ont de faire l'aumône selon leur pouvoir.

XIX. Jamais un abus ne doit servir de loi, quelque général qu'il puisse être; et quelque coutume qu'il puisse y avoir, elle ne sauroit autoriser le luxe ni le scandale; et nulle direction d'intention ne peut faire qu'une chose mauvaise de soi devienne bonne.

XX. L'état des ecclésiastiques étant un état de perfection, on ne doit point absoudre ceux dont la vie est toute séculière, qui ne portent point la soutane dans le lieu de leur résidence, et ne disent point d'office étant bénéficiers ou dans les ordres sacrés, et qui consomment le bien de l'Église en dépenses criminelles.

XXI. Si les pénitens s'accusent d'avoir fait quelque tort au confesseur auquel ils se confessent, n'étant pas juste qu'il soit juge en sa propre cause, il les renverra à un autre confesseur, et s'il y a nécessité de les entendre, il se conduira de telle sorte, qu'on ne puisse l'accuser d'avoir trop d'attache à ses propres intérêts.

CXC. (CLII.)

A M. ROUJAUULT.

Il lui témoigne ses regrets sur son changement de province, et lui offre ses services.

A Cambrai, 22 juin 1708.

J'APPRENS, monsieur, que vous changez de province, et que nous vous perdons. Je ressens cette perte comme je le dois. C'est du fond du cœur que je vous souhaite, partout où vous irez, toutes les prospérités dont vous êtes digne. Mais en vérité vous ne trouverez en aucun endroit personne qui vous honore plus parfaitement que moi, qui ressente plus vivement tout ce que vous savez faire d'une manière si obligeante, ni qui soit avec plus de zèle que je le serai toujours, monsieur, votre, etc.

Agréez, s'il vous plaît, monsieur, que j'ajoute ici mille très-humbles et très-sincères complimens pour madame Roujault. Je n'oublierai jamais ni les bontés dont elle m'a honoré, ni les choses infiniment estimables que j'ai vues dans son cœur. Je souhaite à mademoiselle votre fille tout ce qu'on peut espérer pour elle de bonheur et d'agrément. Si vous passez par Cambrai, vous avez une maison qui est à vous comme en propre. D'ailleurs je vous offre, monsieur, toutes sortes de soins pour les choses que vous pourriez laisser à faire dans le pays. Que ne puis-je faire mieux pour vous témoigner le plus sincère attachement!

CXCI. (CLIII.)

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A L'ABBÉ CHALMETTE.

FRAGMENT.

Observations sur la censure du P. Quesnel que préparoit alors l'évêque de La Rochelle ¹.

A Cambrai, le 23 juin 1708

PREMIÈRE PROPOSITION. Tout ce qui est cité du P. Quesnel, par rapport à la première propo-

¹ Voyez la lettre CLXXXIII, ci-dessus, p. 631.

sition, se réduit à cette expression . *L'homme laissé à lui-même*. Or celle de l'Écriture sainte : *Tradidit eos in reprobum sensum*, est pour le moins aussi forte.

Le passage où cette expression paroît employée dans un sens le plus opposé au dogme de la foi, est celui-ci : *En vain on prétend suivre Jésus-Christ, quand on n'a point d'autre guide que la présomption, ni d'autres forces que celles de la nature*. Et néanmoins ce passage peut avoir un sens très-catholique; car saint Pierre avoit bien la grâce pour prier, mais il n'avoit pas celle qui étoit nécessaire pour agir. Il l'auroit obtenue par la prière, s'il y avoit recouru par la grâce qui étoit en lui, et qui suffisoit pour la prière seulement : mais n'y ayant point recouru, et se croyant capable, sans nouveau secours, de confesser Jésus-Christ, il est certain que les forces sur lesquelles il comptoit n'étoient que naturelles; et il en est de même de tout homme qui, au lieu d'obtenir par la prière ce qui lui manque, se croit en état d'agir, et tombe par présomption.

Il faut trouver dans le P. Quesnel des passages qui ne peuvent avoir d'autre sens que celui de l'impossibilité des commandemens, telle qu'elle est exprimée dans la première proposition.

Seconde proposition. Entre les passages qui regardent cette deuxième proposition, il y en a quelques-uns de précis; il y en a d'autres qui sont très-vrais dans le sens de la grâce congrue, et il vous sera aisé d'en faire le discernement.

Je ne parcourrai point les autres propositions; vous jugerez vous-même mieux que moi des passages qu'il faut laisser, et de ceux qu'on doit retrancher. Tous ceux qui ont un sens naturel, selon la grâce congrue, ne peuvent servir à votre dessein; il ne faut employer que ceux dont le seul sens naturel renferme la grâce nécessitante, et par là l'ouvrage deviendra très-précis et fort utile.

M. l'archevêque de Cambrai pense comme moi, monsieur, et il trouve que, dans la censure qu'on fait d'un ouvrage, il n'en faut citer aucuns passages, que ceux qui renferment évidemment l'erreur qu'on attribue à l'ouvrage, et qui ne peuvent être détournés à un sens catholique, que sans leur faire une violence qui renverse l'usage établi pour la valeur des termes. Par exemple, l'épithète de *toute-puissante* que le P. Quesnel donne à la grâce qui convertit le pécheur, est très-vraie dans le sens de la congruité et de la prescience. Nous nous servi-

rions vous et moi de cette expression. Elle ne peut donc être employée comme une preuve contre le P. Quesnel, qu'il enseigne la troisième proposition.

Il faut fortifier l'opposition entre le P. Quesnel et saint Augustin, par un plus grand nombre de passages de ce père. Vous connoissez les plus décisifs, et vous les avez ramassés : ainsi rien ne vous sera plus aisé, que de faire sur cela un ouvrage fort, et qui pourra être utile pour la bonne cause.

Je souhaite de tout mon cœur que M. l'évêque de La Rochelle soit bientôt en état de tirer de vous tout le secours que vous êtes capable de lui donner. Il n'est pas le seul qui trouve que les moyens ne sont pas proportionnés à ses bonnes intentions. Les progrès du jansénisme vont au-delà de tout ce qu'on peut imaginer. Le parti est absolument le maître dans la Faculté de Paris, et même dans la maison de Sorbonne. Dans l'une et dans l'autre, un homme qui se déclareroit hardiment pour la bonne cause, seroit sûrement refusé. Les gens bien intentionnés n'ont plus d'autre parti pour être admis, que de cacher leurs sentimens. Voilà l'état où les choses sont. Prions; servons l'Église suivant les moyens que Dieu nous donne, et attendons de lui ce qui nous paroît impossible. On a donné les ordres nécessaires afin que la somme dont vous me parlez soit remise entre les mains de M. Chalmette. Je vous prie de bien assurer de mes respects M. de La Rochelle. Vous savez combien je révère sa vertu, et combien je suis touché de sa bonté pour moi. Je vous serai bien obligé de faire bien des complimens pour moi à M. l'abbé Lambert, qui est un de mes anciens amis. La conversation dont vous me parlez avec le père recteur, m'afflige. Apparemment il étoit peu au fait : mais c'est ce qui est surprenant. Celui d'ici est fort sensible à votre souvenir, et vous remercie de tout son cœur de vos sentimens pour lui. Vous savez, monsieur, combien je vous honore, et avec quelle estime je suis, etc.

CXCH, (CLIV.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Ses inquiétudes sur la santé de ce religieux.

A Cambrai, 8 août 1708.

J'APPRENDS, mon révérend père, que votre santé n'est pas bonne, et j'en ai un très-sensible déplaisir. Elle m'est en vérité très-chère. Au nom de Dieu, ne négligez rien pour en conserver les restes par les remèdes, et par le régime que les plus habiles médecins vous conseilleront. Que ne suis-je à portée de vous procurer du secours, et de prendre tous les soins que vous ne prenez pas! Je prie Dieu qu'il vous guérisse, et qu'il vous donne de plus en plus ce qui est infiniment au-dessus de la santé. C'est du fond du cœur, que je suis tout à vous avec beaucoup de tendresse et de vénération.

CXCHII. (CLV.)

AU MÊME.

Sur le même sujet.

A Cambrai, 17 août 1708.

J'APPRENDS, mon cher père, que votre santé est mauvaise, et que vous souffrez beaucoup. J'en ressens une vraie douleur par une très-sincère amitié. Mais j'ai une consolation, c'est que je crois que vous aimez votre croix, et que vous êtes content de vous y voir attaché avec Jésus-Christ. Je voudrais de tout mon cœur être à portée de vous aller voir et secourir dans votre maladie. Faites-moi mander, je vous en conjure, l'état de votre mal. Cependant je ne cesserai point de prier pour vous. Dieu connoît la tendresse et la vénération que j'ai pour vous.

CXCIV. (CLVI.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il souhaite conférer avec l'archevêque sur un sujet important, et lui rappelle une conversation remarquable qu'il avoit eue autrefois avec lui.

A Dameri¹, ce 31^{me} août 1708.

Je ne puis, monsieur, partir de ce lieu, qui n'est qu'à deux journées de Cambrai, et où j'ai été obligé, par rapport à ma santé, de séjourner plus d'un mois, sans me donner au moins la triste consolation de vous assurer qu'étant toujours le même à votre égard, par estime, inclination et reconnaissance, que j'étois quand pour la dernière fois nous nous vîmes à Paris le jour de Pâque de l'année 1697. Ce n'a pas été sans désir et douleur, que j'ai été plus d'un mois entier si près de vous, hors d'état de pouvoir profiter de votre voisinage pour passer quelques journées ensemble.

Aussitôt, monsieur, que j'eus reçu à Rouen votre dernière lettre, par la même voie par laquelle vous recevrez celle-ci, je vous y fis une longue et cordiale réponse; mais l'ayant relue, quelque remplie qu'elle me paroisse de véritables et justes réflexions sur celles que votre amitié pour moi, et votre confiance à mes sentimens pour vous, vous auroient porté à m'écrire, je jugeai qu'une telle lettre ne devoit pas vous être envoyée: car une lettre n'est pas une conversation entre amis, dans laquelle la différence de sentimens souffre de part et d'autre des répliques qui éclaircissent les opinions contraires, et ramènent entre amis les cœurs, qui, dans la diversité des sentimens pas bien éclaircis, souvent se refroidissent par un effet trop ordinaire à notre amour propre: et ainsi, monsieur, je conserve cette lettre, pour que, si Dieu veut que nous nous revoyions jamais en cette vie, nous puissions lire ensemble et votre lettre et ma réponse, et examiner tendrement au poids du sanctuaire, et de la raison et prudence, nos sentimens et nos réflexions contraires, quoique fondés sur les mêmes principes, desquels nous tirons pour la conduite, par rapport à Dieu et aux vertus évangéliques et morales, des conséquences opposées, et à l'égard desquelles j'ose me flatter que les faits vous étant bien connus,

¹ Petite ville de Champagne, près d'Epemai.

et représentés tels qu'ils sont en effet, vous reviendriez à mes sentimens, et m'y fortifieriez même, si cela étoit nécessaire pour m'y affermir comme étant entièrement conformes en soi à mes devoirs les plus indispensables à l'égard de Dieu et des hommes.

Sur la fin de cette même lettre, je vous ouvrois mon cœur, monsieur, sur une personne qui, après vous, lorsque que je partis pour Rome en 1697, étoit la personne de toute la cour, sur la droiture, l'intégrité et amitié de laquelle je comptois le plus, et je vous confiois, ce qui n'est que trop vrai, que rien, depuis le cours de huit ans plus qu'accompli que dure ma publique, éclatante et non méritée disgrâce, ou au moins à la compter depuis sept ans et plus que je me suis rendu en France, ne m'affligeoit davantage, que d'être nécessité de ne pouvoir plus intérieurement avoir pour cette même personne les mêmes sentimens; ce que je vous confiois par l'entière ouverture du cœur que j'ai pour vous. et ouverture de cœur qu'il est peut-être imprudent que je vous fasse ici, quoique je ne vous la fasse présentement qu'en général, sans vous nommer cette personne, au lieu que dans ma lettre écrite de Rouen, que je ne vous ai pas envoyée, je vous la nommois naïvement, ainsi que je vous la nommerois confidentement sans aucune difficulté dans une conversation tête à tête, étant toujours pour vous, monsieur, tel que j'étois lorsqu'un jour vous me dites ces propres paroles: Tout ce que » je crains, c'est que de là vous ne concluiez » qu'il n'y a que de l'hypocrisie et de la tromperie dans tous les dévots, et que vous n'ayez » après cela très-méchante opinion de tous les » hommes qui passent pour être les plus gens » de bien, et dont la piété a plus d'éclat. » A quoi je vous repondis en riant, que « si effectivement je venois à reconnoître qu'il y eût » de l'hypocrisie en vous, et que vous ne fussiez pas véritablement vertueux, pour lors » je serois persuadé que, parmi les personnes » dont la dévotion a le plus d'éclat, il n'y en a » aucune qui soit véritablement vertueuse. » Vous pouvez, monsieur, vous souvenir que cette conversation se passa entre nous, à l'occasion des indignités que nous fûmes obligés de reconnoître dans une personne qui, par l'éclat de sa vie en fait de pénitence et de sainteté, jouissoit pour lors d'une si grande réputation dans le monde, et surtout parmi les dévots de profession.

C'est demain, monsieur, que je pars pour m'en retourner dans les lieux ordinaires de mon

exil, qui, en dernier lieu, avant mon départ de Rouen, et depuis l'arrêt rendu contre moi par sa Majesté le 14^{me} avril dernier (par un adoucissement à contre poil), m'a été prescrit au moins à soixante-dix lieues de la cour et de Paris. Ce n'est pas cet éloignement qui me fait de la peine; c'est l'embarras de choisir pour ma demeure ordinaire entre les trois maisons que j'ai en Bourgogne. qui, par de justes raisons, me sont devenues par cet arrêt toutes trois presque inhabitables, et surtout celles de Cluni et de Paray, laquelle dernière étoit ci-devant la plus commode et la plus agréable, par la solitude et les petits amusements que j'y avois faits; mais qui, par cet arrêt confirmatif du faux arrêt du grand conseil du 30 mars 1705, dont M. le chancelier a été le principal promoteur, me deviendra des plus tristes et des plus désagréables, quoique j'aie fait représenter le désagrément pour moi de ces habitations, causé par cet arrêt, qui m'expose à tout moment aux insolences de moines qui se croient, à l'abri d'un tel arrêt, tout permis, pourvu que ce soit contre moi. Le Roi, sur mes très-humbles représentations, qui lui ont été portées par M. de Torci, m'a, dit-on, révoqué ce qu'il m'avoit accordé, il y a trois ans passés, à la mort du sieur Le Vaillant, de la maison duquel je vous écris cette lettre; car pour lors sa Majesté m'avoit fait dire qu'elle trouvoit bon que j'allasse partout où mes affaires domestiques requerroient ma présence, pourvu que je n'approchasse pas de la cour et de Paris plus près que trente lieues; et par ce qui m'a été mandé en dernier lieu, un peu avant mon départ de Rouen, je ne puis plus approcher, sans une nouvelle permission du Roi, de la cour et de Paris plus près que Paray, qui, par le chemin le plus droit, est au moins à soixante-dix lieues de Paris. Faites-moi la justice, monsieur, d'être bien persuadé que personne ne vous est plus véritablement et plus absolument acquis que, etc.

CXCv *

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur la mort récente du maréchal de Noailles.

A Cambrai, le 13 octobre (1708).

PERSONNE ne sait mieux que moi, madame, la grandeur de la perte que vous faites¹; personne ne vous est plus attaché : jugez de tout ce que je ressens, et combien je suis touché de votre affliction. Je prie Dieu instamment qu'il vous donne une véritable consolation, proportionnée au besoin que vous en avez. Je ne puis vous faire des complimens, moins en cette occasion qu'en toute autre; mais vous savez depuis bien des années quel est mon attachement.

Je n'ose me donner l'honneur d'écrire à madame la duchesse de Guiche; mais je ressens vivement sa douleur et celle de toutes les personnes qui portent votre nom, et dont j'ai l'honneur d'être connu.

CXCVI. (CLVII.)

DE FÉNELON A M. DE CHAMILLARD

MINISTRE DE LA GUERRE.

Il lui rend compte des blés qu'il peut avoir à sa disposition pour les armées, et lui fait les offres les plus généreuses.

A Cambrai, 20 novembre 1708.

IMMÉDIATEMENT après avoir eu l'honneur de vous voir, j'entrai en matière par lettres avec M. de Bergheik. Il demandoit, 1° que les blés lui fussent incessamment livrés à Saint-Omer, ou tout au moins à Condé; 2° qu'on les lui donnât à un prix plus bas que le prix courant du marché. Je lui ai représenté les choses suivantes :

1° Je ne garde point mes blés d'une année à l'autre. J'ai vendu à vil prix, il y a quelques mois, tous mes blés de l'année dernière. La règle du pays est que les fermiers ne commencent à livrer les blés qu'au mois de décembre. Ils retardent toujours plus qu'ils peuvent, et le

feront beaucoup plus cette année, par la crainte des ravages et de la famine dont ils se croient menacés. Ainsi je ne puis avoir mes blés dans mes greniers, que dans le mois de janvier tout au plus tôt.

2° Les particuliers qui peuvent vendre leurs blés à leurs portes à des marchands, argent comptant, n'ont garde de les vendre aux personnes qui ont l'autorité du Roi, à un moindre prix, avec d'assez longs termes, et avec la crainte de quelque mécompte pour leurs paiemens. Ils savent que le prix du blé ne peut que croître tous les jours. Je ne saurois leur persuader ce que M. de Bergheik désire.

3° Ces particuliers, supposé que je pusse les persuader, ne se chargeroient jamais de voiturier leurs blés ni à Saint-Omer, ni même à Condé, qu'à condition qu'on leur paieroit le prix de leurs blés et celui de leurs voitures, si le tout étoit enlevé ou pillé sur les chemins. Voilà, monsieur, les raisons qui ont arrêté M. de Bergheik.

Pour moi, rien ne m'arrêtera dans la résolution où je suis de vous donner mes blés sans condition; mais je vous supplie très-humblement de faire attention aux choses que je dois avoir l'honneur de vous représenter.

1° Ce n'est point pour achever mon bâtiment, que je veux donner mes blés : mon bâtiment est presque achevé. Si je ne considérais que mon intérêt, j'aimerois bien mieux vendre mon blé à des marchands, qui le viendroient prendre césans à un haut prix et argent comptant. Les termes que vous me marquez peuvent être sujets à de grands mécomptes, par des embarras imprévus, malgré toutes vos bontés pour moi, et quoique vous preniez des mesures très-justes.

2° Je compte pour rien mon intérêt, dès que celui du Roi paroît : le devoir du bon sujet décide. De plus, la reconnaissance me presse. Je dois aux anciennes bontés de Sa Majesté tout ce que je possède; je lui donnerois mon sang et ma vie, encore plus volontiers que mon blé. Mais je suis très-éloigné, monsieur, de vouloir que vous fassiez valoir mon offre, et que vous me rendiez aucun bon office. La chose ne mérite pas d'aller jusqu'au Roi, et j'en serai assez récompensé, pourvu que vous soyez persuadé de ma bonne volonté pour faciliter l'exécution de vos projets dans son service. D'ailleurs je suis, Dieu merci, guéri de toute espérance mondaine. Je serai content d'avoir fait mon devoir; et mon zèle, quoiqu'ignoré par sa Majesté, suffira pour ma consolation le reste de ma vie.

¹ Le maréchal de Noailles venoit de mourir à Versailles, le 2 octobre. Fenelon écrivit à cette occasion au duc de Noailles, son fils; nous n'avons point sa lettre.

3° J'ai proposé à plusieurs personnes de vendre leur blé avec le mien. Aucun ne veut rien vendre au Roi, tant ils craignent des retardemens et des mécomptes. Je ne vois rien à espérer de ce côté-là : ainsi je ne puis vous offrir que mon seul blé, et même que celui d'une seule année, parce que j'avois tout vendu à vil prix pour bâtir, dès le printemps dernier.

4° Vous agréerez, s'il vous plaît, monsieur, que je réserve du blé, tant pour ma subsistance, dans un lieu de passage continu, où je suis seul à faire les honneurs à tous les passans, que pour les pauvres, qui sont innombrables en ce pays, depuis que notre voisinage est ruiné, et que la cherté augmente. On vous a très-mal informé, si on vous a fait entendre que j'avois vingt mille sacs de blé. Je ne puis avoir, dans tout le cours de l'année, qu'environ onze mille mesures de blé, chaque mesure pesant environ quatre-vingt-quatre livres. Cette mesure vaut actuellement au marché plus de deux écus, et le prix augmentera tous les jours. Ainsi le total de ce blé montera au moins à soixante-dix mille francs. Vous prendrez, monsieur, sur ce total, la quantité qu'il vous plaira, et au prix que vous voudrez. Je n'ai aucune condition à vous proposer, et c'est à vous à les régler toutes. Je ne réserverai pour mes besoins, pour ceux des pauvres, qu'il ne m'est pas permis d'abandonner, et pour les gens qui sont accoutumés à aborder chez moi en passant, que ce que vous voudrez bien me laisser. Je serai content, pourvu que je fasse mon devoir vers le Roi, et que vous soyez persuadé du zèle avec lequel je serai le reste de ma vie, etc.

CXCVII. (CLVIII.)

A L'ABBÉ DE SALIANS.

Il consent à complimenter le duc de Noailles sur la mort du maréchal son père; mais il ne croit pas pouvoir écrire au cardinal ¹.

A Cambrai, 23 novembre 1708.

Vous me ferez, mon cher abbé, un sensible plaisir, en témoignant à madame la maréchale de Noailles, combien je suis touché de toutes les bontés dont elle ne cesse point de me prévenir. Mon procédé, qui est visiblement très-éloigné de toute politique, lui doit persuader

que mes paroles sont sincères. Si je ne ressentais pas vivement toutes ses attentions, je me crois content d'y répondre par de simples complimens : rien ne me feroit aller plus loin. Elle peut compter sur le zèle d'un serviteur très-véritable, quoique très-inutile.

J'écris, comme elle vous a paru le souhaiter, à M. le duc de Noailles, quoique je doive supposer qu'il peut à peine se souvenir de moi ¹.

Pour M. le cardinal de Noailles, je lui aurois fait sans aucune peine un compliment sur la mort de M. son frère, selon le désir de madame la maréchale. si j'eusse cru que le compliment fût à propos. Elle a pu comprendre, par un mot de ma lettre, que j'aurois souhaité de le pouvoir faire. Mais quelle apparence y avait-il que j'allasse tout-à-coup, par un compliment, renouveler un commerce avec une personne qui a voulu le rompre depuis plus d'onze ans? Pendant tant d'années, il y a eu assez d'occasions où M. le cardinal de Noailles auroit pu très-naturellement me donner quelque marque de son souvenir. Il sied toujours bien aux gens en prospérité de prévenir les autres, et aux gens en disgrâce d'être réservés et sans empressement. Supposé même que toutes les préventions de M. le cardinal de Noailles contre moi fussent bien fondées, rien ne lui convenoit mieux, ce me semble, que de redoubler les marques de son ancienne amitié pour moi, en même temps qu'il se croyoit obligé à faire certaines démarches pour l'Eglise. Ce tempérament si facile eût accordé les règles de l'amitié avec le zèle du ministère ecclésiastique. Il n'a pas jugé à propos de garder ces mesures; et il y a près de douze ans qu'il a pris son parti, pour me traiter comme un homme avec lequel on ne veut plus conserver aucune liaison. Je ne rentre point dans l'examen du passé; je n'ai fait que souffrir sans ressentiment. Dieu sait qu'en aucun temps je n'ai voulu faire aucune peine en aucun genre à M. le cardinal de Noailles; j'ose même me rendre devant Dieu un témoignage sur la sincérité avec laquelle je l'honore. Je prie Dieu tous les jours qu'il le comble de ses bénédictions; il n'y a rien que je ne fisse avec zèle pour le servir. Si notre réunion ne se fait jamais en ce monde, au moins j'espère qu'elle se trouvera toute faite en l'autre. Cependant il m'a paru que le public auroit été étonné, et que M. le cardinal de Noailles eût dû être lui-même surpris, si je me fusse avisé de renouer tout-à-coup, par un com-

¹ Voyez, sur cette lettre, l'*Hist. de Fên.*, liv. VI, n. 21.

¹ Il n'avoit que dix-neuf ans lorsque Fénelon quitta la cour.

pliment, un commerce dont il a fait une rupture si éclatante et si absolue depuis tant d'années. En me laissant oublier par lui, je ne fais que suivre sa détermination, et demeurer dans la situation où il m'a mis à son égard. J'avoue que, Dieu merci, je n'aime pas assez le monde, pour vouloir faire, dans cette situation, des avances qui ne pourroient être que mal expliquées. Je n'attends pas que madame la maréchale de Noailles aille jusques à approuver ouvertement mes raisons; ce seroit attendre trop d'elle: mais elle est trop juste et trop éclairée pour les condamner. Je serois très-fâché qu'elle fût mécontente de mes sentimens.

Personne, mon cher abbé, ne peut vous honorer plus parfaitement que, etc.

CXCVIII. (CLIX.)

AU P. LAMI.

Ne pas croire aisément aux opérations miraculeuses et extraordinaires. Explication d'un *Mandement* de Fénelon, auquel ses ennemis donnoient de malignes interprétations.

A Cambrai, 30 novembre 1708.

JE suis toujours vivement touché, mon vénérable père, quand vous me faites la grâce de me donner de vos nouvelles. J'avoue qu'elles me donneroient une bien plus grande consolation, si elles m'apprennoient la diminution de vos maux; mais nous n'aimons Dieu plus que nous, qu'autant que nous préférons sa volonté à notre soulagement. C'est apprendre une heureuse nouvelle d'un homme qu'on aime et qu'on révère, d'apprendre qu'il est attaché sur la croix avec Jésus-Christ, et qu'il dit, comme l'Apôtre: *J'ai une surabondance de joie au milieu de mes tribulations*¹. Pour les expériences que vous me mandez avoir faites, elles peuvent venir d'une grâce extraordinaire, et je n'ai garde d'en juger. Il me paroît seulement que le remède a pu, les premières fois, plus parfaitement que dans la suite, débarrasser entièrement la tête, et vous mettre dans une parfaite liberté, où les dispositions pieuses dont vous êtes, Dieu merci, prevenu, ont produit, sans aucun obstacle, cette société si simple, si familière et si intime avec Dieu. Il n'y a que les sens et les passions du corps, qui amortissent les opérations de notre

ame en cette vie à l'égard de Dieu, quand notre volonté tend uniquement vers lui. La mort, qui rompt tous nos liens, nous met dans l'entière liberté de voir et d'aimer. En attendant cette pleine délivrance, tout ce qui impose silence aux passions tumultueuses, à l'imagination voyage, et aux sens qui nous distraient, sert beaucoup à nous occuper de Dieu, lorsque notre vrai fond est tourné vers lui. La nuit même est très-propre à ce recueillement: aucun objet extérieur n'interrompt ni ne partage notre attention. Ainsi, quand l'imagination se trouve calmée par une suspension des choses qui l'agitoient, on peut éprouver une très-paisible et très-profonde union d'amour avec Dieu, sans aucun don miraculeux. Je ne dis point ceci pour exclure les grâces extraordinaires; à Dieu ne plaise! Je n'en veux nullement juger: mais je croirois que, sans aucune impression miraculeuse, la grâce ordinaire, quand elle est forte, et quand l'ame est mise en liberté, comme je viens de le dire, peut suffire pour produire une très-grande occupation de Dieu et de ses mystères.

Je n'ai pas manqué de mander à Paris qu'on vous envoyât au plus tôt un exemplaire de ma réponse à la *Justification du silence respectueux*: je ne serois pas content que vous l'eussiez lue, si vous ne l'aviez pas reçue de moi.

Pour le Mandement dont on a fait du bruit¹, vous le verrez au premier jour, dans un recueil de plusieurs autres qui sont imprimés. Vous verrez que je n'ai parlé qu'en général du malheur des guerres: pour exciter les peuples à prier pour la paix, j'ai cité les paroles de saint Augustin, qui dit que *les princes les plus justes et les plus modérés sont réduits à prendre les armes, et que ce malheur est d'autant plus déplorable qu'il est devenu nécessaire*. Ma conclusion est de dire: « Prions pour la » prospérité des armes du Roi, afin qu'elles » nous procurent, SELON SES DESSEINS, un repos » qui console l'Eglise aussi bien que les peuples, et qui soit sur la terre une image du » repos céleste. » Ces paroles sont décisives pour écarter de l'esprit du lecteur toute pensée maligne, et d'appliquer au Roi ce que j'ai dit en général sur les horreurs d'une guerre ambitieuse et contraire à l'humanité. Rien n'est plus opposé à une guerre si odieuse, que celle que le Roi fait malgré lui, pour nous procurer *un repos qui console l'Eglise aussi bien que les*

¹ Fénelon parle de son Mandement du 12 mai 1708, pour la prospérité des armes du Roi. Voyez, à ce sujet, l'*Hist. litt. de l'éccl.*, 1^{er} part. art. 3.

¹ I Cor. VII. 4.

peuples, etc. Cette intention m'a paru si pure, que j'ai exhorté les fidèles à demander la *prospérité de ses armes*, et à désirer l'accomplissement de ses *desseins*, comme étant persuadé qu'ils tendent à nous *procurer ce repos* si utile et si édifiant. Voilà ce qui regarde mon dernier Mandement de cette année. De plus, vous verrez dans le recueil trois autres Mandemens, où j'ai fait, pour ainsi dire, un plaidoyer pour la cause des deux rois contre nos ennemis dans les années précédentes. Je doute fort qu'il y ait quelque autre évêque en France, qui ait parlé aussi fortement que moi de la justice de la cause de ces deux princes, et des pieuses intentions du Roi en particulier. On n'a fait aucune attention à ce qui est clair comme le jour pour montrer mon zèle, et on a relevé malignement un endroit très-innocent de mon dernier Mandement, pour l'empoisonner par une interprétation forcée. Il faut prier de bon cœur pour ceux qui agissent ainsi, et leur vouloir autant de bien qu'ils me veulent de mal. Je suis tout à vous, mon révérend père, avec une vraie vénération.

Je reviens au remède nommé *silentium pectoris*. Je souhaite non-seulement qu'il soulage votre poitrine, mais encore qu'il nourrisse, qu'il console et qu'il élargisse votre cœur. Il n'y a qu'à s'en servir, qu'à goûter la paix qu'il vous donne, sans en vouloir juger, et sans vous y arrêter volontairement pour vous en faire un appui. C'est le vrai moyen d'en tirer tout le profit, sans s'exposer au danger d'aucune illusion. Avez-vous pris ce remède le jour, et fait-il le même effet le jour que la nuit? Mandez-moi le lieu où il se vend à Paris. J'en voudrais avoir une fontaine pour toutes les personnes peinées. Sérieusement j'en voudrais faire prendre à une très-bonne personne dont la poitrine et le cœur ont besoin de ce soulagement.

Je ne dois pas oublier de vous dire que j'ai vu passer ici M. le M. d'Angennes, votre parent, qui portoit encore les marques de sa blessure: mais qui étoit déjà presque guéri. Il est fort bien fait, poli et aimable.

CXCIX.

(CLX.)

A U M Ê M E.

Il l'exhorte à l'abandon dans ses souffrances, et lui parle de son *Instruction pastorale* contre la *Justification du silence respectueux*.

A Cambrai, 18 décembre 1708.

Je suis véritablement consolé, mon révérend père, d'apprendre par vous-même, que vous êtes en paix malgré vos longues souffrances. Il y a un autre *silentium pectoris*, que les apothécaires ne savent point préparer, et que le céleste médecin répand dans les cœurs malades. C'est celui-là qui ne s'affaiblit jamais par l'usage; au contraire, plus on est fidèle à en user, plus on en sent la force.

Je n'avois garde de répondre en détail à trois gros volumes; il en auroit fallu faire plus de six. mais vous ne trouverez, dans l'ouvrage que j'ai entrepris de réfuter¹, aucune objection un peu considérable, dont vous ne trouviez la solution claire et précise dans les principes que j'ai posés. De plus, les aveux que je rassemble, forment en ma faveur un système si complet, que mon adversaire, de qui je les tire, n'est pas moins obligé que moi à réfuter ses propres objections, à moins qu'il ne veuille se contredire avec évidence. En un mot, mon système, tiré des aveux formels de mon adversaire, ne laisse pas un seul mot de son ouvrage qui puisse subsister. Tout homme qui veut une réfutation plus détaillée, aime mieux un superflu épineux, qu'une brièveté péremptoire. Plus l'auteur de la *Justification* écrira, plus j'accourcirai mes réponses, car, sans m'arrêter à aucune discussion personnelle, je me réduirai au seul point essentiel qu'il aura laissé sans réponse, ou auquel il aura mal répondu, et j'espère le serrer tellement de plus en plus par cette méthode, que nous finirons par six pages d'écriture.

¹ La *Justification du silence respectueux*: il en est parlé dans les lettres précédentes au P. Lami.

CC. (CLXI.)

A L'ABBÉ DE SALIANS.

Le prélat ne croit pas pouvoir parvenir à une réunion solide avec le cardinal de Noailles avant d'avoir obtenu des explications positives sur les questions alors agitées ¹.

A Cambrai, 5 janvier 1709.

JE vous envoie, mon cher abbé, la lettre qu'on vous demande. Elle est semblable à la première, excepté l'endroit qui faisoit entendre que M^{me} la maréchale de Noailles m'avoit toujours donné des marques de souvenir : je l'ai retranché comme elle l'a voulu. Cette lettre ne contient aucun mot qui ne soit véritable à la lettre. C'est ce qui fait que je l'envoie de bon cœur : mais je vous déclare que je ne saurois aller plus loin. Je suis trop sensible aux choses obligantes de M^{me} la maréchale et de M. le duc de Noailles, pour n'y répondre pas avec une entière ouverture. Il me paroît qu'on ne raccommode jamais solidement deux personnes, quand on ne nettoie pas le fond. Je ne serois jamais à mon aise avec une personne qui ne se raccommoieroit avec moi, qu'en ignorant certaines choses qu'on lui auroit enveloppées. D'un côté, si M. le cardinal de Noailles n'est en disposition de se rapprocher, qu'autant qu'on lui cachera les faits qui ne doivent point le blesser, je tiens qu'un tel accommodement ne seroit que superficiel et plâtré. D'un autre côté, je ne consentirois jamais qu'on facilitât l'accommodement par des adoucissements vagues, qui aboutiroient à laisser entendre que je fais des avances que je n'ai garde de faire. Plût à Dieu que je fusse libre de les faire toutes ! On verroit bien que je n'ai ni hauteur déplacée ni délicatesse à contre-temps, ni peine dans le cœur pour tout le passé. Mais il y a une véritable bienséance à garder, qui me retient. Je ne pourrois la négliger sans me condamner et me flétrir moi-même, sur ce qui m'est personnel. Voilà précisément ce qui me me rendra toujours ferme dans de certaines bornes, quoique je désirasse me rapprocher sans mesure. Ainsi je ne puis rien changer à ma lettre, et je demande que, loin d'envelopper ce qu'elle contient, on ait la bonté au contraire de l'éclaircir au fond. Plus je suis ferme et sincère, plus on doit compter sur tout ce que

je dis. Si je n'avois pas le cœur net, et sans altération pour M. le cardinal de Noailles, rien ne pourroit m'en faire donner la plus légère démonstration ; mais je ne veux rien d'ambigu, ni qui ait besoin d'explication : c'est ce qui envenimeroit tout, au lieu de réunir les cœurs. Je ne compte pour rien tout ce qui n'iroit qu'à des honnêtetés vagues, sans rétablir le fond. Le monde ne m'est rien, et il est trop tard pour commencer à parler politique. Je suis vieux, infirme, désabusé des hommes, et content de mourir en paix loin de leur agitation. La véritable union que la religion demande est faite, et de ma part elle n'a jamais cessé d'être entière : je ne hésiterois jamais de la montrer au public pour l'édification. Il ne s'agit donc plus que d'une réunion de confiance, qui ne sauroit jamais être vraie et digne d'honnêtes gens, qu'autant qu'elle sera fondée sur un parfait éclaircissement et sur une conformité de pensées dans les points qui regardent la réunion. J'aime beaucoup mieux ne rien faire, que de faire la chose à demi. Si M^{me} la maréchale et M. le duc de Noailles ne sont pas contents de moi sur les facilités, du moins ils doivent l'être sur la franchise et sur la droiture. Quoi qu'il arrive de la réunion qu'ils désirent si obligeamment, je ressentirai, le reste de ma vie, les hontes qu'ils me témoignent. Vous savez, mon cher abbé, avec quels sentimens je vous suis dévoué.

CCI. (CLXII.)

A U P. LAMI.

Il justifie le plan et la méthode de son *Instruction pastorale* contre le silence respectueux.

A Cambrai, 18 janvier 1709.

Ce n'est pas tout, mon révérend père, que d'aller à Paris consulter les médecins ; il faut faire sans scrupule tout ce qu'ils ordonnent. Personne ne s'intéresse plus que moi à votre conservation.

J'ai reçu l'écrit que vous m'avez fait la grace de m'envoyer : il contient des choses curieuses, et importantes à la bonne cause.

Si j'avois répondu en détail aux trois volumes de mon adversaire ¹, il auroit fallu en faire six. Fort peu de gens auroient pris la peine de me lire d'un bout à l'autre. Les gens du parti ne lisent

¹ Voyez, *Hist. de Fén.*, liv. VI, n. 21.

¹ La *Justification du silence respectueux.*

guère que ce qui est écrit pour le parti même : les autres gens sans prévention ne lisent que ce qui est court et sans épines. Il y a fort peu de ces robustes et patients lecteurs, au goût desquels vous auriez voulu que je me fusse accommodé. Il ne convient pas même qu'un évêque paroisse aux prises avec un inconnu, en traitant la cause de l'Église par les menus détails des contestations personnelles. Il est vrai que vous vous seriez contenté de cinq ou six articles exactement discutés, où cet écrivain auroit été bien confondu : mais permettez-moi de vous représenter que vous avez ces cinq ou six articles sur tous les points fondamentaux. N'ai-je pas réfuté avec évidence tout ce qu'il avoit dit sur la critique, sur l'infailibilité naturelle de pure évidence, sur la notoriété non contestée? N'ai-je pas montré combien la distinction des textes courts et des textes longs, des textes que l'Église fait et des textes étrangers dont elle juge, des canons et des autres décrets équivalens, est insoutenable? n'ai-je pas démontré combien il y a de différence essentielle entre le fait de l'intention d'un homme et l'hérésie de son texte? n'ai-je pas montré que la tradition de mon adversaire tombe d'elle-même par les aveux qu'il m'a faits? Que peut-il lui rester de sa tradition, dès qu'il n'oseroit l'appliquer aux textes non révélés des symboles et des canons, qui sont entièrement de même nature que les constitutions reçues de toute l'Église contre le livre de Jansénius? Les aveux de cet écrivain rendent sa tradition odieuse et puéile. Elle porte clairement à faux. J'ai même prouvé invinciblement ce que cet écrivain avoit nié hardiment sans oser en faire aucun examen, savoir que c'est l'Église qui autorise le Formulaire par un *consentement tacite*. Il ne reste donc pas pierre sur pierre dans cet édifice ruineux : en renversant tous les fondemens, on n'y laisse rien.

Les gens éclairés et de bonne foi voient d'un coup-d'œil l'absurdité insoutenable de ce système. Les gens sensés d'une médiocre application voient bien mieux la force de mes preuves, et l'égarément de mon adversaire dans un ouvrage court et simple, qui va sans aucune digression à un but unique par un médiocre nombre de raisons démonstratives, que dans un long ouvrage où la multitude des discussions partageroit, embrouilleroit et laisseroit leur esprit. C'est faire ce qui frappe le plus vivement les gens qui ont du génie, et se proportionner en même temps au plus grand nombre d'hommes, lesquels ne voient clairement, qu'autant qu'on leur présente un petit nombre d'objets

capables d'être vus avec facilité dans une courte lecture. J'en ai fait l'expérience sur plusieurs personnes de cette seconde espèce. Pour les gens entêtés du parti, ils auront bien de la peine à me lire, et ils m'auroient encore moins lu, si j'avois suivi mon adversaire avec une longueur infinie dans les petits détails. De plus, si j'en avois discuté cinquante, ils ne manqueroient pas de dire qu'il en reste cinquante autres où je n'ai pas osé entrer. Le plus court est de montrer qu'après ma preuve il ne peut plus y avoir aucune ligne de cet écrivain qui ne devienne absurde et scandaleuse. Tout est un de sa part comme de la mienne. En abattant la tige de l'arbre, j'abats d'un seul coup toutes les branches les plus écartées. Ceux qui ne verront pas ce point essentiel ne peuvent rien voir. Enfin j'écris bien plus pour éclairer la multitude des gens neutres, qui ont besoin de voir un système aplani et développé par de bons principes, que pour détromper les gens du parti, qui ont recours aux plus frivoles subtilités, de peur de reconnoître qu'ils ont eu tort pendant cinquante ans. Je ne veux plus parler que du point essentiel, et serrer de plus en plus la dispute, de peur que le parti n'échappe dans la multitude des questions.

Je vous envoie une nouvelle *Lettre*¹ qui répond aux principales objections, et qui est une espèce d'abrégé de notre controverse.

CCH.

(CLXIII.)

AU P.***

Il accepte avec plaisir une proposition que la reine d'Angleterre lui avoit fait communiquer pour l'éducation d'une jeune Anglaise.

A Cambrai, 5 mars 1709.

Divers contre-temps, mon révérend père, m'ont empêché de répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait la grâce de m'écrire. Rien ne peut me toucher plus vivement que le souvenir dont la Reine² daigne m'honorer. Je prie

¹ Elle est intitulée : *Lettre de M. Farcherey de Cambrai sur l'infailibilité de l'Église touchant les textes dogmatiques, ou il répond aux principales objections*. Nous l'avons donnée au I. v des *Œuvres*, p. 109 et suiv. — ² Marie-Béatrix-Éléonore d'Este, fille d'Alphonse III, duc de Modène, et seconde femme de Jacques II, roi d'Angleterre. Des six enfans qui naquirent de ce mariage, il ne restoit, à la mort de Jacques II, que les deux dont il est parlé dans cette lettre. La Reine mourut le 7 mai 1718. « Elle est morte comme un » sainte, et comme elle a toujours vécu, dit Dangeau dans

Dieu tous les jours de tout mon cœur à l'autel pour elle, pour le Roi son fils¹, pour la princesse² et pour toute l'église d'Angleterre. Jugez par là avec quel plaisir j'accepte la proposition que vous me faites de la part de Sa Majesté, pour l'éducation d'un des enfans d'un gentilhomme anglais. Je vous avoue qu'il me convient mieux de me charger de la dépense d'une fille, que de celle d'un garçon, parce qu'on peut mettre facilement une fille dans une communauté, où elle pourra apprendre à travailler utilement pour son honnête subsistance. Je paierai la pension de cette fille, ou aux Anglaises de Cambrai, ou dans une autre communauté de la même ville. Que si Sa Majesté aime mieux mettre cette fille dans quelque communauté de France aux environs de Saint-Germain, j'en paierai fort exactement la pension dans un lieu où la Reine l'aura mise. Que ne puis-je mieux témoigner mon zèle pour l'église souffrante d'Angleterre, et mon très-respectueux dévouement aux ordres de Sa Majesté ! Je vous supplie de lui témoigner ma très-vive reconnaissance pour ses bontés, et mon profond respect pour tout ce qui a rapport à elle.

Pour vous, mon révérend père, je puis vous assurer que c'est avec une très-sincère vénération que je serai toute ma vie, etc.

CCCL. (CLXIV.)

DU P. DAUBENTON, AU P. DE VITRY.

SON CONFRÈRE, A CAMBRAI.

Sur la traduction latine de la seconde lettre de Fénelon à l'évêque de Saint-Pons, et sur les reproches que les Ultramontains faisoient à cet écrit; condamnation de divers ouvrages infectés des erreurs du temps; affaire des cérémonies chinoises.

A Rome, ce 24 mars 1709.

J'ai reçu avec une très-vive joie la lettre que votre révérence m'a fait l'honneur de m'écrire. Je n'ai pu y répondre plus tôt, parce qu'entre

¹ son *Journal*. C'est une furieuse desolation à Saint-Germain, où elle nourrissoit une infinité de pauvres Anglais. (7 mai 1718, t. IV, p. 57.)

² Jacques-François-Edouard, connu sous le nom de Jacques III, ou du *Prétendant*, étoit né en 1688, l'année même où son père fut obligé de quitter l'Angleterre, par l'invasion du prince d'Orange. En 1709, Jacques III servoit dans les armées françaises, sous le titre modeste de *chevalier de Saint-Georges*. Il mourut à Rome en 1766. — ³ Louis-Marie-Elisabeth, oncle de Jacques III, né le 28 mai 1692, et mort sous le nom de Louis XVIII le 18 avril 1712.

que j'ai été malade pendant trois semaines, quelques sermons que j'ai été obligé de prêcher pendant le carême ne m'ont pas permis de répondre à la plupart des lettres que j'ai reçues.

J'ai reçu les cent quatre-vingts exemplaires de la *seconde Lettre de monseigneur l'archevêque de Cambrai à M. de Saint-Pons*¹. J'en ai distribué le plus que j'ai pu : j'en ai donné deux exemplaires à Mgr Albani, l'un pour le Pape, et l'autre pour lui ; j'en ai donné à Mgr le cardinal Fabroni et à plusieurs autres cardinaux. La lettre est très-bien écrite, avec beaucoup de force et de solidité ; on y suit pas à pas M. de Saint-Pons, et on le pousse à bout : mais la Lettre ne peut être au goût de cette cour, parce que l'on n'est touché, en ce pays, que de ce qui relève les prérogatives du saint siège. On a beau établir et faire valoir l'infailibilité de l'Eglise dans la décision des faits dogmatiques ; on a beau dire qu'il ne s'agit que de cela pour confondre les Jansénistes ; on veut plus que cela à Rome : on veut l'infailibilité du Pape dans la décision des faits dogmatiques ; et on prétend que la décision seule du Pape, sans le consentement formel ou tacite de l'Eglise, suffit pour la condamnation des hérésies, et en particulier des Jansénistes ; ce qui fait que la fin de la seconde Lettre a fort déplu. En voici les paroles : *Illi certè qui ejusmodi titulum apposuere, nec sine non possunt id quod sapius a me Documentis pastoralibus declaratum est : hoc unum agi, non Ecclesia universalis sit in judicandis textibus dogmaticis obnoxia erroris, non immutabilis ab erroris periculo. De ipso Ecclesie capite sic loquor, ut illud semper cum membris conjunctum exhibeam. Quinque sanctæ sedis constitutiones sic appello, ut eas ab omnibus ecclesiis quæ ipsi communionis vinculo connecte sunt, receptæ esse commemorem.*

Le fantôme qui fait peur à cette cour, est l'acceptation des églises, que l'on dit être requise pour rendre infaillibles les constitutions apostoliques.

Nous n'avons pas ouï parler de la lettre de Mgr de Cambrai écrite à M. l'électeur de Cologne au sujet du sieur Denys². Mgr Sacrista³ n'est pas encore arrivé à Rome ; j'ai lu ce que vous m'en écrivez, à M. le cardinal Fabroni et à Mgr Albani. Mgr Sacrista est fort connu en

¹ Cette lettre est imprimée au t. IV des *Œuvres*, p. 312 et suiv. — ² C'est la lettre CCXXXV, ci-dessus, p. 632. — ³ Pierre-Lambert Le Don, sacriste de la chapelle pontificale, et évêque de Porphyre ; on le soupçonnoit d'être favorable aux Jansénistes. Voyez le *Mémorial* au P. Le Tellier, n. 31 ; ci-dessus, p. 635.

ce pays : mais le gouvernement est si foible, qu'il y a peu à espérer. Il y a long-temps que j'agis pour faire condamner le Mandement et les lettres de M. de Saint-Pons, mais inutilement. On n'a pas peu gagné, que d'obtenir la condamnation du *Nouveau Testament* de Quesnel, et de la *Théologie* de Juévin. On agit présentement pour faire condamner Baillet¹. Le Mandement et les autres ouvrages de M. de Saint-Pons viendront à leur tour. Tout va lentement en cette cour. Le Saint-Office est présentement occupé des affaires de la Chine. Les cardinaux qui le composent lisent en particulier toutes les écritures de M. le patriarche², de M. Maigrot³ et du P. Pronava : il y a des volumes entiers. Lorsque les cardinaux auront achevé de les lire, on délibérera sur les moyens de conserver la mission, et de maintenir en même temps la pureté de la foi. M. Maigrot prétend que la pureté de la foi ne peut subsister avec les cérémonies, et le P. Pronava soutient qu'on ne peut conserver la religion en abolissant les cérémonies. Le premier veut qu'elles soient superstitieuses, et le second le nie.

J'oubliais de vous dire, mon révérend père, que quelques cardinaux fort éclairés n'ont pas goûté qu'on ait nommé questions de fait, celles où il s'agit de savoir si un livre ou une proposition sont hérétiques. Il prétendent que ce sont des questions pures de droit, et que les nommer questions de fait, c'est donner lieu aux évasions des hérétiques. S'il arrive ici quelque chose qui mérite de vous être communiqué, je vous en ferai part : mais il faudroit pour cela avoir un chiffre, comme j'en ai un avec le R. P. Le Tellier. Il y a bien des choses qu'on n'ose hasarder sans ce secours. Je suis avec beaucoup d'estime et de respect dans l'union de vos sacrifices, etc.

¹ Vraisemblablement sa *Vie des Saints*. L'ouvrage de Baillet sur la *Dévotion à la sainte Vierge* avoit été déjà mis à l'Index en 1695 et en 1701. — ² Charles-Thomas Maillard de Tournon, patriarche d'Antioche, et légat du Pape en Chine. Voyez les *Mémoires pour servir à l'Hist. ecclés. pendant le XVII^e siècle*, édit. de 1818; t. 1^{er}, 25 janvier 1707. — ³ Charles Maigrot, évêque de Conon, et Vicaire apostolique de la province du Fo-Kien en Chine, mort à Rome en 1730. Voyez son article dans la *Biographie univers.* t. xxvi.

CCIV.

(CLXV.)

DE FÉNELON A M.^{***}

Il souhaite régler au plus tôt ce qu'il doit donner de blé au Roi.

A Cambrai, 29 avril 1709.

Je vous prie, monsieur, de vous donner la peine de revenir ici dès demain. J'ai un vrai besoin de travailler promptement avec vous, pour régler ce que je dois donner de blé au Roi, et pour prendre des mesures justes sur ma dépense. M. de Bernières¹ me presse très-vivement de conclure, et je suis pressé moi-même d'aller faire une petite tournée. Je ne vous tiendrai que très-peu de temps. Nous réglerons ensemble ici tout ce qu'il faudra pour le Câteau : faites-en un *agenda*. Je suis cordialement tout à vous.

CCV.

(CLXVI.)

A L'ABBÉ DE LANGERON.

Nécessité d'attaquer le système de la *délectation invincible* : craintes de Fénelon sur le sort de la ville de Cambrai : ses vœux pour la paix. Sur une lettre que l'évêque de Chartres lui a écrite au sujet du *silence respectueux*.

A Cambrai, 12 mai 1709.

Je reviens de ma course, mon très-cher fils ; il est impossible de faire des visites dans un temps de famine et de desespoir.

J'espère que vous aurez entretenu ou fait entretenir à fond, par le P. Germon, le P. Le Tellier, pour savoir de lui ce qui regarde Rome, etc. Il faudroit concerter avec lui la manière d'attaquer directement et ouvertement le système de la *délectation inévitable et invincible*², faute de quoi le jansénisme paroîtra toujours un fantôme ; car il est évident que Jansénius et son parti n'enseignent que ce système. Mais il faudroit que M. de Chartres et ses théologiens tâtonnans fussent d'accord avec nous là-dessus. La moindre apparence de doute rendra le jansénisme douteux, et renversera la bonne cause.

¹ M. de Bernières étoit alors intendant de Flandre. — ² Fénelon parle de ce système tel qu'on le trouve exposé dans la *Théologie* de Habert. Voyez l'*Hist. litt. de Fénel.*, 1^{er} part. art. 1^{er} sect. 3^e n. 18.

13 mai.

Pensez-y ; faites-y bien penser à ceux qui ont de l'autorité. Les cinq Propositions ne réalisent nullement le jansénisme , parce que le parti les condamne dans tout sens qui va plus loin que le système de la délectation. Il faut donc les forcer dans ce retranchement , ou avouer de bonne foi qu'on n'attaque rien de ce qu'ils soutiennent. C'est sur quoi il faut approfondir, presser sans relâche , et agir de concert ; car le défaut de concert renverseroit tout.

Je voudrais bien savoir ce que je devrais faire si Monseigneur venoit en ce pays ; mais je voudrais beaucoup plus savoir , par le conseil le plus digne d'être cru , ce qu'il me conviendrait de faire si par hasard la France rendoit Cambrai. Vous savez que je n'ai aucun bien ; que mes neveux sont presque sans ressource du côté de leur famille, et que ma situation m'ôte tout appui en France. Je vous avoue néanmoins que le fond de mon cœur répugne à quitter la patrie, à me détacher de mon Roi, et à prêter serment de fidélité à ses ennemis ¹.

Je vous conjure de me faire faire à Paris un fort petit reliquaire d'or d'une très-belle façon , et de me l'apporter quand vous reviendrez. J'y veux mettre un petit morceau de la mâchoire de saint Louis. Vous comprenez bien l'usage que je veux faire de cette relique ².

Ne rentrez point en servitude par complaisance ; mais témoignez de plus en plus à la B. P. D. (*duchesse de Beauvilliers*) confiance, déférence, amitié, attachement, etc. Il faut néanmoins vous réserver les temps convenables pour M^{lle} votre sœur, pour madame la princesse et pour les autres devoirs. J'embrasse Put (*M. Dupuy*) avec une tendresse que je ne saurois exprimer. Que cette lettre soit, s'il vous plaît, commune pour lui. Je voudrais bien le revoir cet été ; mais qu'il ne se gêne pas. Ce pays va mourir de faim ; je n'exagère rien : tout est perdu sans ressource, si la paix ne vient à la hâte.

Venit summa dies, et ineluctabile tempus ³.

Malgré vos calamités, je compte les jours jusqu'à celui où vous reviendrez. Mille choses à M^{lle} votre sœur, et à nos vrais amis. C'est par M. de La Feuille que je vous écris. Bonjour : tout à mon très-cher fils, sans réserve ni mesure.

¹ Voyez sur ce sujet la lettre CXXVIII de la 1^{re} section, ci-dessus, p. 316. — ² Il voulait la donner au duc de Bourgogne. Voyez la lettre CLXXVIII de la 1^{re} section, p. 375. — ³ VIRG., *Æneid.*, lib. II, v. 324.

Je viens dans ce moment de recevoir votre paquet par le frère de l'abbé de Beaumont. Je vous prie de faire savoir par le P. Gernon, ou par le P. Lallemand, au P. Le Tellier, que M. l'évêque d'Ypres ¹, qui a couché ici deux nuits, m'a assuré que la lettre de M. de Chartres à moi, contre l'infailibilité, n'est plus secrète, et qu'on lui avoit promis de la lui montrer quand il est parti de Paris. M. d'Ypres soutient qu'on doit signer le Formulaire, quoique l'Église ne soit pas infailible sur le fait, parce qu'il y a une certitude morale qui n'est pourtant pas une certitude entière, et qui laisse quelque incertitude dans les constitutions. Les Jésuites ne doivent point se fier à ce prélat.

Il est naturel qu'on songe à le transférer, si la France rend Ypres aux ennemis en faisant la paix ; mais on ne doit lui donner aucune place de confiance, et je crois même, par bien des raisons, qu'on feroit bien de lui donner du revenu sans aucun diocèse.

Il est capital que le P. Le Tellier traite la matière à fond avec M. de Chartres et M. de Précelles. Si la lettre que ce prélat m'a écrite paroit, j'y ferai une réponse. Je sais qu'on l'a livrée à M. le cardinal de Noailles. Quel indigne procédé !

Je vous envoie un Mémoire sur les franchises de notre châtellenie, que je vous conjure de faire passer dans les mains de M. Desmarests, afin qu'on tâche qu'il le lise lui-même, et qu'en considération de tout ce qu'on lui expose, il veuille bien ne nous livrer pas, dans les édits et déclarations, aux prétentions continuelles des fermiers et des partisans.

Je vous écrirai au plus tôt sur le P. de Vitry.

CCVI. (CLXVII.)

AU MÊME.

Sur un ouvrage récemment publié, touchant la contemplation : vœux pour la paix.

A Cambrai, 26 mai 1709.

Je vous envoie, mon très-cher fils, la mesure de la relique, qui est d'une figure presque triangulaire, à angles fort inégaux. On pourra

¹ Martin de Ratabon, Il donna sa démission en 1713, et fut ensuite nommé à l'évêché de Viviers.

faire le reliquaire carré long, comme mon papier ci-joint, ou ovale, cela est indifférent.

Le Journal de Trévoux m'apprend qu'on a imprimé à Paris un livre d'un Carme sur la contemplation¹. L'extrait me fait croire que cet ouvrage mérite d'être lu. Il cherche une tradition en remontant jusqu'au premier siècle. Si vous pouvez nous apporter ce livre, vous serez un bon homme. Je crois que vous devez prendre des précautions pour la forêt de Senlis, où quelqu'un nous a dit qu'il y a des voleurs. Vous en pouvez savoir de meilleures nouvelles que nous, par l'hôtel de Condé. Ce pays est dans un triste état. Si les armées, qui paroissent vouloir entrer en campagne dans peu de jours, y entrent, les peuples n'auront plus de ressource, ni pour vivre ni pour semer. On a grand besoin de bien prier Dieu.

Je suis ravi de ce que mad. la C. de R. se porte mieux; mais ces mieux-là ne sont guère sûrs. J'ai une véritable joie de ce que la P. B. D. (*duchesse de Beauvilliers*) est moins languissante. Mille choses au G. A. (*l'abbé de Beaumont*) et à M. D. P. (*Dupuy*). Vous ne me mandez rien de M^{lle} votre sœur. Je ne saurois me réjouir de ce qui mettra votre cousin fort mal à son aise.

CCVII. (CLXVIII.)

DE L'ABBÉ ALAMANNI A FÉNELON.

Il prie le prélat de lui envoyer un Mémoire important, ainsi que ses ouvrages sur les controverses du temps, et l'assurance de l'estime dont il jouit à Rome comme en France.

A Rome, ce 26 juillet 1709.

PERMETTEZ-MOI, monseigneur, que je commence cette lettre par des plaintes respectueuses

¹ C'est l'ouvrage du P. Honoré de Sainte-Marie, intitulé : *Tradition des Pères et des auteurs ecclésiastiques sur la contemplation, ou l'on explique ce qui regarde le dogme et la pratique de ce saint exercice* (Paris, 1708, 2 vol. in-8°). Le *Journal de Trévoux*, du mois de février 1709 p. 201 et suiv., fait un grand éloge de cet ouvrage, qu'on peut en effet regarder comme l'un des plus complets et des plus instructifs qui aient paru sur cette matière. On l'a traduit en italien et en espagnol. Pour compléter son ouvrage, l'auteur y ajouta en 1713 un troisième volume, *Sur les motifs et la pratique de l'amour de Dieu*, contre les fausses maximes des nouveaux mystiques. Son opinion sur la nature de la charité est au fond celle de Bossuet, dont il paroit avoir analysé les ouvrages; mais il ne s'occupe nullement de répondre aux difficultés de Fénelon, dont on seroit tenté de croire qu'il n'a pas même lu les *Défenses*. Nous croyons pouvoir ajouter que ce religieux soutient, sur l'article des *suppositions impossibles*, bien des choses aussi contraires à la doctrine de Bossuet qu'à celle de Fénelon. Voyez en particulier le chap. II, art. XII.

à votre Grandeur, parce qu'elle n'a pas daigné me donner aucune réponse sur la lettre que je vous écrivis avant mon départ de Paris, et sur celle que l'abbé de Langeron vous écrivit encore à mon instance. Je souhaite de trop profiter ici des lumières que vous me donâtes dans mon heurieux séjour chez vous, pour négliger les moyens nécessaires pour y réussir, par lesquels il est essentiel de m'envoyer le Mémoire dont nous parlâmes ensemble. M. l'abbé de Langeron me promit sur sa parole (que je respecte comme celle du Roi. et de laquelle je ne me déferai jamais), qu'il me le feroit tenir à Rome; mais jusqu'à présent on ne m'a rien rendu ni de sa part, ni de la vôtre. Si j'étois si heureux de faire un second voyage en France, je me ferois rendre raison par M. l'abbé. Dans le peu de temps que je suis à Rome, j'ai pris naturellement occasion de parler de vous et de votre souverain respect pour le saint siège avec quelque cardinal des plus savans. M. le cardinal Fabroni me demanda de vos nouvelles, et m'ajouta qu'on lui avoit dit que j'aurois pu expliquer à son Eminence vos véritables sentimens. Je vous rendrai compte, monseigneur, des conversations que nous aurons ensemble sur votre chapitre; mais, pour pouvoir vous servir, pressez (je vous en prie, monseigneur) le P. Vitry à m'envoyer tous vos ouvrages, comme il m'avoit promis, par la voie de M. le nonce Salviati, ou de M. le comte Bardi, envoyé de Toscane à Paris; et, dans le même temps, faites en sorte que M. l'abbé de Langeron, qui m'a tout-à-fait oublié, m'envoie un mémoire de tous les endroits plus remarquables de vos livres, où plus clairement vous expliquez vos sentimens sur l'infaillibilité du saint siège. Avec cela, je tâcherai d'éclaircir la matière à qui sera nécessaire. Au reste, je vous assure, monseigneur, que vous n'avez pas moins d'estime à Rome qu'en France; et vous pouvez bien être persuadé que je ne puis pas soulager l'éloignement de votre illustre personne, qu'en parlant souvent de votre mérite singulier. Je me sers de la voie que me marque M. l'abbé de Langeron, pour vous faire tenir ma lettre, vous priant de faire prendre la réponse, et toutes les autres que vous me ferez l'honneur de m'écrire, à M. l'envoyé de Toscane. Le respect et la vénération extrême pour votre personne seront, monseigneur, le caractère qui me fera jusqu'à la mort connoître

De votre Grandeur

Le très-humble, très-obéissant
et très-obligé serviteur,
ALAMANNI.

CCVIII. (CLXIX.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il lui fait part d'un adoucissement que le Roi vient d'apporter à sa disgrâce.

De l'abbaye de Saint-Beuoir-sur-Loire, ce 22^e août 1709.

FAUTE d'une voie sûre, monsieur, puisque pour les lettres les plus indifférentes nous en avons besoin dans un commerce aussi peu fréquent que nous avons ensemble, cette lettre étant la première que je vous écris dans la présente année, n'ayant pu faire réponse à celle que vous m'écrivîtes par M. de Briord, qui m'avoit d'abord mandé qu'il la viendrait prendre avant que de s'en retourner, ce qu'il n'exécuta pas, m'ayant simplement mandé, en partant pour Paris, qu'il étoit contraint de partir en diligence, sans pouvoir me venir voir, quoiqu'il ne fût qu'à une journée de Lyon; faute, dis-je, de voie sûre, jusques à aujourd'hui, j'ai différé, monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 du mois passé, sur l'adoucissement que le Roi a jugé devoir apporter à mes peines, et sur les suites que le public et mes amis s'en promettent.

Pour que vous en sachiez, monsieur, autant que moi, je vous envoie confidentiellement la copie des lettres qui m'ont été écrites par M. de Torcy¹, qui, depuis le mois de septembre et d'oc-

¹ Voici les deux lettres de M. de Torcy :

A Marli, le 14^e juin 1709.

J'exécute avec beaucoup de plaisir, monseigneur, l'ordre que le Roi m'a donné de vous écrire, que Sa Majesté, voulant apporter quelque adoucissement à vos longues peines, vous permet désormais d'aller et de demeurer en tel endroit du royaume qu'il vous plaira, pourvu qu'il ne soit pas plus près de Paris que trente lieues, et que vous n'aurez plus besoin de permission particulière, lorsque vous voudrez changer de séjour. Je souhaite, monseigneur, que cette première grâce, dont vous connoîtrez tout le prix, puisqu'elle vient uniquement du pur mouvement de Sa Majesté, soit suivie de toutes celles que vous pouvez desirer, et que j'aie encore d'autres occasions de vous assurer que je suis avec autant de vérité que de respect, monseigneur, votre, etc.

A Versailles, le 8^e juillet 1709.

Aussitôt que j'eus reçu, monseigneur, par M. le duc d'Albret et par M. l'abbé d'Amfreville, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21^e du mois dernier, je lus au Roi la plus courte des deux, ne croyant pas qu'il convint encore de parler à Sa Majesté de l'article traité dans l'autre lettre. Il me parut, monseigneur, que toutes les expressions dont vous vous servez furent écoutées gracieusement, et de

tobre de l'année 1700, ne m'avoit pas écrit un seul mot; encore ne m'écrivit-il les deux lettres qu'il m'écrivit dans ces deux mois, que pour me dire qu'il avoit ordre du Roi, de me faire savoir qu'il n'auroit à l'avenir aucun commerce de lettres avec moi, qu'il n'ouvriroit pas même celles que je pourrois lui adresser pour le Roi, dont il m'en renvoya deux toutes cachetées, de manière néanmoins qu'il me fut fort aisé de voir que le paquet avoit été ouvert, mais ensuite recacheté.

Si j'avois suivi mes sentimens, et que je n'eusse pas déferé à ceux de mes amis, je me serois évité l'embarras, les fatigues et les dépenses d'un long et pénible voyage, surtout dans un temps aussi incommode qu'est celui dans lequel j'ai voyagé fort lentement, et dans un temps où l'on ne trouve partout qu'une affreuse misère; car pour moi, je ne me flatte nullement que cet adoucissement ait d'autre suite, outre que je vous avouerai, monsieur, que mes desirs sont très-amortis sur toutes choses, et que mes démarches, par rapport à ma disgrâce, n'ont eu et n'auront, comme je l'espère, jusques à la fin de mes jours, d'autres principes que ceux que mes devoirs m'ont prescrits et pourront me prescrire à l'avenir.

Par la seconde lettre de M. de Torcy, vous jugerez, monsieur, que j'avois d'abord eu intention d'aller à Rouen; mais, par des réflexions que je crois prudentes, je me suis épargné la fatigue de faire soixante lieues de plus, dans un voyage qui n'a pour but que de marquer au Roi plus de respect, en me conformant aux intentions qu'on se persuade qu'il a eues, que je profitasse incessamment de cette permission de pouvoir approcher à trente lieues de Paris; et ainsi je compte rester ici, quoique avec assez d'incommodité, jusque dans le mois d'octobre, que je compte de choisir quelque habitation, quoique plus éloignée de Paris, moins incommode, et où je puisse trouver, en cas de maladie, dans un âge aussi avancé, et avec un tempérament aussi faible que le mien, des soulagemens que je ne pourrois pas trouver ici, lieu et logement qui ne sont tenables que jusques au mois d'octobre. *(Ce qui suit est de la*

manière à faire beaucoup de plaisir à ceux qui s'intéressent aussi sensiblement que moi à tout ce qui vous regarde. Lorsque le Roi me commanda de vous écrire qu'il vous permit d'approcher de Paris à la distance de trente lieues, Sa Majesté jugea que vous iriez à Rouen. Ainsi la disposition que vous faites me paroît entièrement conforme à ses intentions.

Je vous supplie, monseigneur, de me faire la justice de croire que je prends autant de part à vos peines et à vos chagrins, que je suis avec respect, etc.

main du cardinal.) Vous n'auriez pas pu lire ma lettre, monsieur, écrite de ma main. M. de Certe, qui l'a copiée, a eu lui-même bien de la peine à la lire. Croyez-moi plus à vous, s'il est possible, qu'à moi-même.

CCIX. (CLXX.)

DE FÉNELON A M^{me} ROUJAUULT.

Il demande une place pour un de ses amis.

A Cambrai, 26 aout 1709.

La bonté de cœur que vous m'avez témoignée si obligeamment en toute occasion, me fait espérer, madame, que vous agréerez la liberté que je prends de vous demander une grâce. Il y dans la ville de Cropières, en Auvergne, deux contrôles qui vaquent actuellement. L'un est à la nomination de M. Maimon¹, et l'autre à celle de M. Chevalier. On voudroit obtenir de M. Maimon celui qui dépend de lui, pour le sieur *Provencheres*. On m'assure que le sujet est très-bon et très-capable, en sorte que M. Maimon en seroit content : ce qui m'engage à rendre service audit sieur *Provencheres*, est qu'il est frère d'un chanoine de notre église métropolitaine, qui est attaché à moi depuis environ quinze ans, et auquel je dois fort désirer de faire plaisir en toute occasion. Si vous pouvez, madame, lui accorder votre protection, son affaire pourra réussir, et je vous en serai très-sensiblement obligé. J'apprends avec joie que M. Roujault est aimé et respecté, comme il le mérite, du peuple, de la noblesse, et de tous les divers états du Poitou. Je n'en suis pas surpris, et je puis vous assurer qu'on ne l'oublie pas dans les lieux où il a été. Partout où vous irez l'un et l'autre, vous contribuerez beaucoup, madame, à lui gagner les cœurs des honnêtes gens. En quittant cette frontière, vous avez quitté des embarras infinis qui affligent tous les bons Français. Personne ne sera jamais, madame, avec plus de zèle que moi, votre, etc.

¹ M. Maimon étoit père de madame Roujault.

CCX. (CLXXI.)

A LA MÈME.

Remercimens à cette dame pour la faveur qu'elle a obtenue à un ami du prélat. Situation déplorable de la Flandre.

A Cambrai, 14 septembre 1709.

M. Maimon, madame, a surpassé tout ce que j'aurois pu espérer. Il a changé une destination déjà faite, et m'a envoyé la commission pour la personne que j'avois mise sous votre protection. Vous voyez que c'est un excès d'honnêteté et de considération. Je me fais assez de justice pour ne mettre pas cette grâce sur mon compte, moi qui ne suis pas même connu de monsieur votre père : mais j'espère, madame, que vous voudrez bien la mettre sur le vôtre, et répondre de la sincérité avec laquelle je ressens très-vivement une chose si obligeante, et assaisonnée de tant de politesse. Je vous supplie donc de prendre tout sur vous, et d'être persuadée que je vous honorerai toute ma vie, comme je le dois. Vous n'avez aucun sujet de regretter ce pays, qui est dans un triste état : mais le pays vous doit beaucoup regretter. M. Roujault est dans une situation bien plus douce et plus avantageuse. Je ne sais pas ce que nos peuples pourront devenir jusqu'à la fin de cette guerre. La bataille de mercredi dernier¹ a été disputée par nos troupes avec une ardeur sans exemple : elles n'ont enfin cédé qu'au nombre. Je vous souhaite toute sorte de bénédictions, et je vous proteste sans compliment, que personne ne sera jamais dévoué avec plus de zèle à M. Roujault, et à vous, madame, que votre très-humble, etc.

CCXI.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur ses dispositions envers la maréchale.

A Cambrai, 1 octobre 1709.

Je vous remercie très-humblement, madame, de l'honneur que vous me faites de prendre part à ce qui regarde un de mes neveux blessé.

¹ La bataille de Malplaquet, donnée le 11 septembre.

Souffrez, s'il vous plaît, qu'après en avoir témoigné ma parfaite reconnaissance, je prenne la liberté de vous dire que vous ne me faites pas justice sur la sincérité de mes sentiments à votre égard. Je n'ai reçu de vous, en aucun temps, que des marques de bonté; aussi n'ai-je cessé aucun moment de conserver dans mon cœur le zèle dont vous m'avez paru persuadée autrefois. Je souhaite que les amis qui vous montrent le plus d'empressement, soient attachés à vous avec autant de sincérité que je le serai toute ma vie. Je ne suis pas à portée de vous en donner des marques; mais je fais ce que je puis, madame, qui est de prier Dieu de tout mon cœur pour vous et pour toute votre maison, sans en excepter personne. Vous pouvez juger par là si je suis prévenu, et si j'ai le cœur peiné, comme vous paraissez le croire. Je suis, Dieu merci, trop désabusé du monde, pour me déguiser par politique. Si je ne pensois pas ce que j'ai l'honneur de vous dire, je me dispenserois de dissimuler. Vous ne trouverez jamais personne qui vous soit dévoué, madame, avec plus de respect, que votre, etc.

L'ouverture avec laquelle il vous plaît, madame, de me parler, m'engage à vous répondre que je n'ai jamais douté que vous ne sussiez parfaitement prendre tous les partis les plus convenables avec dignité. Je ne puis point être confirmé par l'expérience dans cette pensée, sans en ressentir une véritable joie, dont vous devriez être contente, si vous n'aviez point réolu de ne l'être pas.

L'abbé de Beaumont a une reconnaissance infinie de vos bontés. Pour M. l'abbé de Langeron, il compte d'avoir l'honneur de vous écrire au plus tôt.

CCXII. (CLXXII.)

A MADAME ROUJULT.

Recommandations pour le chevalier d'Aubeterre.

A Cambrai, 6 novembre 1709.

M. le chevalier d'Aubeterre s'en va en Poitou avec son régiment, et j'espère, madame, que vous voudrez bien l'honorer de vos bontés. Vous trouverez qu'il les mérite, quand il sera connu de vous. Je prends la liberté de vous supplier de lui procurer les bonnes grâces de M. Roujault, qu'il ne manquera pas de rechercher avec empressement; et je ressentirai tout

ce que vous voudrez bien faire pour lui, comme ce que vous feriez pour moi. Malgré la vivacité avec laquelle je m'intéresse pour lui, je ne puis m'empêcher, madame, de lui envier l'avantage d'aller à Poitiers. Je regrette souvent ce que nous avons perdu à Maubeuge; et ce qui m'en console, est que je sais que vous êtes de loin comme de près toujours vraie, toujours solide, toujours du même cœur pour les personnes que vous honorez de votre bienveillance. Permettez-moi, s'il vous plaît, de faire ici les plus sincères complimens pour M. Roujault et pour M^{lle} votre fille. Personne ne sera jamais avec plus de zèle que moi, madame, etc.

CCXIII. (CLXXIII.)

AU P. LAMI.

Ses inquiétudes sur la santé de ce père. Etat déplorable où la guerre réduit Cambrai et ses environs.

A Cambrai, 25 novembre 1709.

MILLE embarras, mon cher père, m'ont empêché de vous répondre. On ne peut pas avoir plus de joie que j'en ai ressenti de votre guérison. Déféiez-vous-en, surtout pendant l'hiver, et vivez en malade, pour ne l'être pas. Une rechute, à votre âge, dans cette rude saison, seroit sans ressource.

Le mécompte qu'on fait valoir n'est rien. Je vous enverrai bientôt une lettre qui traitera cet article¹. Le parti fait valoir tout ce qui peut éblouir; mais il ne répondra jamais à aucun des points décisifs.

Nous sommes en ce pays accablés d'embarras et de misères qui font horreur. Je ne sais ce que nous deviendrons. Parmi ces embarras continuels, à peine puis-je trouver quelque quart d'heure pour mon travail de doctrine. Priez pour celui qui vous aime et vous révère sans mesure.

¹ Sans doute une de ses *Lettres au P. Quesnel*, qui parurent en 1710. Voyez ci-dessus, t. IV *Des Œuvres*, p. 549 et suiv.

CCXIV.

CLXXIV.

CCXV.

(CLXXV.)

DE M. ***. A FÉNELON

DE LA PART DE L'ÉLECTEUR DE COLOGNE.

L'électeur désire avoir des renseignements sur un ecclésiastique qu'il songeait à faire grand-vicaire de Liège.

A Cambrai, le 23 décembre 1709.

SON ALTESSE ÉLECTORALE DE COLOGNE m'a prié, monseigneur, de vous demander ce que vous connoissez de M. de Charneux, chanoine de Liège. Celui-ci prétend être fort connu de vous, en sorte que vous voudrez bien répondre de sa piété. Il s'agit de le faire vicaire-général du diocèse de Liège, qui est d'une étendue immense, et où les difficultés sont infinies, surtout dans le temps où nous sommes. L'Électeur, droit et zélé, craint que M. de Charneux ne soit Janséniste, ou du moins favorable au parti, qui est très-puissant dans ce diocèse-là. Les Jésuites sont fort opposés à cet ecclésiastique, et ils sont persuadés qu'il a pris à Louvain tous les préjugés et toutes les liaisons qui doivent rendre un homme suspect. Le prince ne cherche qu'à connoître la vérité, et qu'à éviter toute fausse prévention. Il espère, monseigneur, que vous voudrez bien répondre selon Dieu, sans aucun respect humain, et que vous ne me répondrez rien sans en être assuré. On vous demande un profond secret, et on vous le promet inviolable. En général, on vous supplie instamment de prendre garde à l'importance de l'emploi qu'il s'agit de confier à M. de Charneux, et à l'artifice presque impénétrable avec lequel les gens du parti savent se déguiser, quand ils veulent gagner l'estime de quelqu'un. Ayez, je vous supplie, la bonté de me faire une réponse à cœur ouvert, que je puisse au plus tôt montrer à son Altesse Électorale. Je n'attends que votre réponse pour l'aller voir.

DE L'ABBÉ ALAMANNI A FÉNELON.

Estime et affection de Clément XI pour l'archevêque de Cambrai : modération du souverain Pontife sur l'article de l'infailibilité.

Rome, décembre 1709.)

Quoique, monseigneur, je n'aie pas encore reçu réponse à ma dernière lettre, je n'ai point oublié de m'acquitter des commissions que vous me donnâtes pendant mon séjour à Cambrai. Celle, monseigneur, qui vous touchoit plus personnellement, étoit de faire tenir à Sa Sainteté la lettre que j'avois pour lui, et de la supplier de votre part à vous faire réponse sur la difficulté des quatre députés de Mons; ce qui inquiétoit dès long-temps votre conscience. Aussitôt, monseigneur, qu'une petite boîte à laquelle j'avois confié tout ce que j'avois de plus jaloux, arriva à Rome, quelques mois après moi, je fus aux pieds de notre saint Père pour la lui rendre. Il la lut toute entière, et prenant de là Sa Sainteté occasion de parler de votre mérite et de votre vénérable zèle pour la religion, elle me donna lieu de lui représenter ce que j'avois vu, ce que j'avois entendu, et ce qui m'avoit étonné. Quelque information qu'il eût de vous, monseigneur, il trouva bon que je lui fisse le détail de tout. En quoi je me flatte de n'avoir seulement rendu justice à votre mérite, mais aussi de lui avoir éclairci par avance les difficultés dont peut-être, à votre avis, quelque cardinal pouvait l'avoir prévenu. Sur quoi je puis sincèrement vous assurer, monseigneur, que le Pape connoît assez la nécessité où vous êtes de devoir ménager vos mots sur le chapitre du saint siège; et comme là-dessus il est bien plus clairvoyant que quelque cardinal, il est encore plus raisonnable pour n'exiger point de vous que ce qui est juste, sans pousser tellement les choses, qu'on s'expose à perdre en un coup tout le bien que l'Eglise tire de vous et de vos livres. Du reste, monseigneur, vous devez convenir avec moi, que, quelque connoissance qu'on ait de votre équitable et prudente conduite, on a néanmoins raison de l'approuver tout haut, dans la croyance qu'un tel aveu puisse être interprété pour une cession à tout ce que nous prétendons. Enfin, monseigneur, vous devez être bien cer-

tain que Sa Sainteté sait fort bien les sentimens respectueux que vous avez pour elle et pour le saint siège, et connoît à merveille que, sans prononcer le *petit mot*, vous ne disconvenez point dans la substance. C'est pourquoi, monseigneur, elle vous estime infiniment, et vous aime aussi à proportion de l'entière connoissance qu'elle a de vos admirables qualités : à quoi je ne puis rien ajouter. Je prie le bon Dieu qu'elle puisse une fois vous en donner des marques essentielles, comme toute la cour, où votre nom est en vénération, souhaite passionnément.

Pour revenir à notre affaire, voulant le saint Père vous satisfaire sans vous exposer à des affaires, jugea à propos de ne députer point une congrégation particulière de cardinaux pour résoudre votre doute, mais d'en mettre la résolution à la Pénitencerie, où il y a un secret plus rigoureux qu'au Saint-Office même. Cela étant fait, Mgr le cardinal Paolucci, qui tient aussi à présent la place de grand-pénitencier, eut soin de vous adresser le paquet par la voie de Bruxelles, et dans le même temps le Pape a voulu m'en faire tenir un duplicata pour vous l'envoyer par une différente voie, comme je fais par celle que m'insinua M. l'abbé de Langeron, dont je viens de recevoir une lettre. Vous avez raison, monseigneur, d'être content de Mgr le cardinal Gabrielli; car il m'a parlé de vous, et il en parle à tout le monde de la manière la plus honorable, et si je n'avois peur de faire tort à votre humilité, je vous manderois plus précisément ce qu'il m'a dit sur votre chapitre.

Je vous conjure, monseigneur, à recevoir, dans le peu d'attention que j'ai eu pour cette commission, une marque essentielle de ma vénération; et trouvez bon que dans l'offre de mon respect, je souhaite la continuation de vos ordres et celle de votre bonne grâce, étant sûr que je serai jusqu'à la mort, etc.

CCXVI. (CLXXVI.)

DE FÉNELON A L'ÉVÊQUE DE TOURNAI.

Sur une thèse, soutenue à Lille, qui renfermoit des propositions repréhensibles, tant sur les matières de la grâce, que sur la contrition requise dans le sacrement de pénitence.

[1709 ou 1710.]

On ne sauroit, monseigneur, être plus touché que je le suis, de toutes les choses obligantes

dont vous me comblez. Personne ne peut prendre part plus sincèrement que moi à vos embarras, ni vous souhaiter de meilleur cœur toutes sortes d'avantages pour le service de l'Eglise. La thèse de Lille est très-pernicieuse¹, et vous avez grande raison de chercher les moyens de réprimer un si grand mal. Si on tolère une telle thèse, on a grand tort de ne pas tolérer de même le livre de Jansénius; car ce livre, tant de fois condamné, ne dit que ce qui est avec évidence dans cette thèse. Il y auroit une injustice criante à condamner le livre, si la thèse ne mérite point de condamnation, puisqu'il est clair comme le jour, que la thèse va aussi loin que le livre. Je sais bien que beaucoup de gens, qui voudroient passer pour anti-jansénistes, crieroient qu'on ne sauroit condamner cette thèse, sans condamner la doctrine de saint Augustin sur la grâce efficace par elle-même; mais je demeure ferme dans les points suivans.

1° Je ne connois point d'autre doctrine autorisée dans les écoles catholiques, que celle des autres théologiens qu'on nomme Congruistes, etc. La thèse est très-éloignée du thomisme; elle est directement opposée au congruisme: elle n'est conforme à aucune des opinions autorisées dans les écoles catholiques. Elle se réduit précisément au système des deux délectations opposées, dont il est nécessaire que nous suivions toujours celle qui se trouve actuellement la plus forte, parce qu'elle nous prévient inévitablement, et nous détermine invinciblement par son attrait. Or cette opinion étoit inconnue avant Jansénius dans toutes les écoles catholiques, et il n'y a aucune école autorisée, qu'on puisse nommer par un nom approuvé, qui enseigne cette opinion.

2° Il est vrai que, depuis quelque temps, on voit des théologiens qui signent le Formulaire, qui condamnent le livre de Jansénius, pour se délivrer de tout soupçon de jansénisme, et qui soutiennent avec beaucoup d'art ce système: mais c'est la mode du parti, de condamner Jansénius, et d'enseigner le jansénisme. Encore une fois, il est clair comme le jour, que l'Eglise n'a pu voir ni condamner dans le livre de Jansénius, que ce système, qui y sante aux yeux, et au-delà duquel cet auteur ne va jamais en rien. Ce seroit accuser l'Eglise d'extravagance ou de mauvaise foi,

¹ Voyez quelques autres détails sur cette affaire, dans le *Mémoire* de Fenelon au P. Le Tellier, qui suit, n. VI. Ce *Mémoire* nous a servi à déterminer la date de la lettre à l'Évêque de Tournai.

que de prétendre qu'elle ait pu voir et condamner dans ce livre nulle autre doctrine que celle de ce système, qui est manifestement toute la substance du livre même. On a beau dire que ce système est celui de saint Augustin : c'est ce que Jansénius disoit sans cesse ; ce que Calvin disoit avant lui : c'est ce qui ne doit pas être écouté parmi les catholiques. En un mot, ce système compose avec évidence tout le livre de Jansénius, et ce livre n'enseigne les cinq Propositions condamnées, que dans le sens de ce système. Si ce système étoit pur et autorisé, il faudroit de bonne foi révoquer la condamnation du livre de Jansénius, et abolir le Formulaire : mais tandis qu'on ne fera point cette révocation, il faut reconnoître de bonne foi, que la condamnation du livre de Jansénius n'est faite que pour exiger de tous les fidèles la condamnation de ce système. Le serment du Formulaire est une preuve de mauvaise foi, et non de catholicité, quand on n'a pas horreur de le faire en demeurant attaché à ce système, pour lequel seul il est manifeste que le livre de Jansénius et les cinq Propositions ont été condamnés. Il est vrai qu'on peut condamner les cinq Propositions et le livre dans le sens de la première des trois fameuses colonnes¹, sans abandonner ce système : mais en ce cas on ne condamne que ce que Jansénius a lui-même condamné ; on ne condamne qu'un fantôme ridicule ; on ne condamne que ce qui a toujours été condamné par tout le parti ; en un mot, on ne se distingue par là ni des Jansénistes ni de Jansénius. C'est un jeu, et non une sérieuse justification de sa foi, que de condamner du bout des lèvres le livre de Jansénius, pendant qu'on n'a point de honte de soutenir, sous des termes radoucis, tout le système pour lequel seul il est condamné.

3^o Si on insiste pour avoir la liberté de n'être pas Moliniste, je réponds qu'on est en liberté d'être Thomiste, pourvu qu'on le soit de bonne foi. Or le vrai thomisme est absolument opposé au système des deux délectations. Pour être vrai Thomiste, il faut croire que la prémotion est, comme le simple concours de tous les philosophes, entièrement bornée à l'action ; en sorte qu'on peut prochainement agir sans cette prémotion, comme dans le concours actuel, et que cette prémotion n'est invincible que comme le concours actuel, parce qu'il est impossible de n'agir pas quand on est déjà dans

l'action. Il faut croire que, outre cette prémotion, il y a une grâce très-véritablement suffisante, qui n'est refusée à aucun homme pour aucun acte qu'il soit obligé de faire sous peine de péché, et qui soit tellement proportionnée à la foiblesse de l'homme malade, qu'elle répare suffisamment ses forces pour cet acte, et qu'il ne lui manque plus que la seule action, que son libre arbitre est en état d'y ajouter avec ce secours. Ainsi cette grâce n'est suffisante qu'autant qu'elle contient en soi tout le secours médicinal de Jésus-Christ pour rendre la puissance complète et proportionnée à l'acte. Il faut dire encore que cette grâce suffisante est générale, et qu'en elle la prémotion même nous est offerte pour tous les actes commandés ; en sorte qu'on n'en est privé que comme un homme seroit privé en plein midi de la lumière du jour, qu'il ne verroit pas à cause qu'il fermeroit les yeux tout exprès de peur de la voir. C'est ainsi que parlent les plus célèbres Thomistes qui ont défendu le thomisme au nom de toute leur école dans les congrégations de *auxillais*. Ce système est aussi différent de celui des deux délectations, que le jour l'est de la nuit. Ceux qui rejettent le congruisme doivent bien prendre garde à toute l'étendue de ce vrai thomisme, qui est indivisible, et qu'on ne peut embrasser qu'avec tous ses correctifs essentiels. Rien ne mérite tant d'indignation que ceux qui font du thomisme un masque ridicule pour déguiser leur jansénisme, et qui jurent la condamnation du livre de Jansénius en soutenant tout son système.

Pour la thèse de Lille, voici les endroits qui me paroissent les plus mauvais.

1^o *Omnis voluntas Dei que fertur in obiectum per modum prosecutionis semper impletur.* Comme la volonté par laquelle Dieu veut rendre le salut possible aux hommes non prédestinés ne s'accomplit pas, il s'ensuit de ce principe, que Dieu n'a aucune volonté de rendre le salut véritablement possible à aucun homme non prédestiné. Suivant cette règle, Dieu n'a eu que pour les sens élus une volonté sérieuse, et qui tende à quelque secours pour la possibilité. *que fertur in obiectum per modum prosecutionis.* L'auteur ne veut point distinguer de la volonté absolue et toute-puissante la volonté conditionnelle dont parle saint Augustin : *Volo ut hi omnes servi meo operentur in vinea, .. ita quisquis eorum hoc noluerit, in pistrino semper molat*¹. Cette volonté dont parle saint

¹ Voyez l'*Hist. des cinq Propos.* par Dumas ; t. III, 11^o Eclaircissement ; Trevoux, 1702, p. 42 et suiv.

¹ *De Spir. et Litt.* cap. XXXIII, n. 58 ; t. X, p. 118.

Augustin, quoique conditionnelle pour le salut, est absolue et efficace par les moyens de la rendre possible; *quæ fertur in objectum per modum prosecutionis*. Voilà ce qu'il faut dire pour s'éloigner de la cinquième des cinq Propositions.

2° *Illius (reprobationis) causa adequata in homine est peccatum originale, etiam aliquando remittendum*. Voilà un point sur lequel l'auteur prétend très-faussement suivre saint Augustin. Jamais ce père n'a dit que Dieu damnaît uniquement pour le péché originel, un homme auquel il a été remis par la régénération. *Nihil ergo*, dit l'Apôtre ¹, *nunc est damnationis iis qui sunt in Christo Jesu*. Il est facile même de démontrer par saint Augustin et par saint Prosper, que chaque homme régénéré est condamné pour les péchés qu'il a faits, pouvant ne les faire pas; et tous les Thomistes ajoutent, avec saint Thomas, que Dieu emploieroit des moyens de providence extraordinaires pour éclairer par la foi chaque infidèle, s'il n'ajoutoit point au péché originel d'autres péchés qu'une grâce générale le met en pouvoir d'éviter.

3° *Gratiae Augustinianæ efficaciam... consistit in victrici delectatione, quæ voluntatem fortiter quidem, sed suaviter inclinat ad bonum, effectum operans infallibiliter, sic ut liberum ejus non auferat arbitrium; est enim amor qui potest alio amore superari, licet asseramus non necessariò sequi quod magis delectat, quamdiu magis delectat*, etc. Qu'on cherche tant qu'on voudra, on ne trouvera rien de plus fort dans tout le livre de Jansénius : voilà tout son système sur les deux délectations. Pendant que celle du bien prévaut, il est nécessaire qu'on veuille le bien, *quamdiu*; mais quand cette délectation, qui est nécessitante par son degré supérieur, s'affoiblira, un autre amour pourra nous nécessiter à son tour; *est enim amor qui potest alio amore superari*: comme si on étoit libre, parce qu'on peut changer de cause nécessitante! comme si on pouvoit véritablement ce qu'on ne peut pas dans le moment décisif, mais qu'on pourra une autre fois, et qu'on pourroit si on n'avoit pas ce qu'on a... et si on avoit ce qu'on n'a point! J'offre de démontrer que Calvin en a dit autant, et de faire ratifier cette doctrine par tous les Protestans.

4° *Gratiam insuper agnoscimus inefficacem... Quis neget velleitates*, etc. *gratiae fuisse effectum, sed secundarium, quæ tamen inefficax*

erat ad primum, scilicet conversionem? Præter hanc non admittimus hoc sensu sufficientem, ut præter illam nihil ultra ex parte Dei requiratur ad operandum. L'auteur fait entendre assez clairement que cette grâce n'est suffisante que pour le seul acte à l'égard duquel elle est efficace, savoir la simple velleité; *quis neget velleitates*, etc. Mais comme il suppose que la délectation du mal est actuellement plus forte que celle du bien, il doit croire, selon son principe fondamental, qu'il est nécessaire que la volonté ne forme que *des velleités stériles* pour le bien, que sa conversion lui soit actuellement impossible, et qu'elle demeure nécessairement dans le mal; *secundum id operentur necesse est*. Un poids de vingt livres suffit à la vérité pour diminuer l'entraînement de la balance et faire quelque effort stérile; mais il est insuffisant pour faire un vrai contrepoids.

5° *Scimus gratiam (etiam insufficientem) non omnibus hominibus (infidelibus, induratis) etiam dum urget præceptum, dari*. Ces paroles, dans l'usage captieux et faux que cet auteur en fait, contre la véritable pensée du saint docteur, sont formellement contredites par ces paroles: *Homo ergo a gratia juctatur, ne sine causa voluntati ejus jubeatur* ¹. Si l'homme déméritoit par l'omission des actes surnaturels qu'il ne peut point faire par les seules forces de la nature sans grâce, il déméritoit étant nécessité à omettre ces actes. Voilà la troisième des cinq Propositions condamnées. Il est vrai que l'infidèle pourroit être justement damné pour le seul péché originel, s'il n'y avoit point un Sauveur qui veut sincèrement rendre le salut possible à tous les hommes. De plus, il est vrai que Dieu ne donne pas toutes les grâces à tous les hommes. L'enfant mourant sans baptême n'a aucune grâce intérieure que nous connoissons. L'adulte qui ne veut pas coopérer à une première grâce que saint Augustin attribue à tout homme, *ut piè et diligenter querat* ², n'a point la grâce d'agir, qu'il auroit en coopérant à celle de la prière. Mais il est faux que Dieu commande aux infidèles, sous peine de damnation, des actes surnaturels qui leur soient actuellement impossibles, faute de tout secours, même pour prier et pour chercher.

6° *Scimus (gratiam) non omnibus ad singulos actus dari... ad exercenda opera moraliter et undequaque bona, cum ad talia opera sanctus Augustinus requirit relationem in Deum ex*

¹ Rom. VIII. 1.

¹ De Grat. et Lib. Arb. cap. IV, n. 9; I. X, p. 723. —
² De Lib. Arb. lib. III, n. 65; I. I, p. 637.

charitate, quæ sit amor Dei propter se, sine quo quidquid boni fit ab homine.... et si officio videatur bonum, ipso non recto sine peccatum est. Cet auteur vient de dire que la grâce n'est pas donnée à tous les infidèles : d'un autre côté, il ajoute que la grâce est nécessaire pour rapporter les actions à Dieu par le motif de l'amour de charité, faute de quoi on démérite : il est donc vrai que, selon lui, tous ces infidèles qui sont sans aucune grâce, déméritent par l'omission de ce rapport de charité à Dieu, qui leur est actuellement impossible. De plus, il est manifeste que, suivant cet auteur, tous les actes de ces infidèles privés de la grâce sont de vrais péchés, parce que ces actes, quoique bons par l'office, c'est-à-dire par la régularité de l'action, sont de vrais péchés, faute de la fin nécessaire, qui est celle de la charité. C'est ce que l'Eglise a condamné dans Baius. Cet auteur devoit se souvenir que saint Augustin, parlant de ces œuvres des infidèles, dit : *Verum etiam meritò rectèque laudamus : quamquam si discutuntur quo sine fiant, vix inveniuntur que justitiæ debitam laudem defensionem mereantur*¹. Saint Augustin décide clairement, par ces paroles, qu'encre qu'on trouve à peine des œuvres des infidèles qui soient bonnes du côté de la fin, quo sine fiant, il s'en trouve néanmoins quelques-unes, vix inveniuntur. Quand on dit : A peine trouve-t-on dans le monde de vrais honnêtes gens, on veut dire qu'il y en a peu, mais qu'il y en a quelques-uns. Cette erreur de Baius, soutenue par l'auteur de la thèse, est une conséquence de son système. Nul infidèle n'agissant par la délectation supérieure du bien, ne peut agir que par la délectation supérieure du mal, qui rend nécessairement toutes ses actions vicieuses.

7° *Absolutio non concedenda est.... nisi penitens.... idonea contritionis atque charitatis predominantis signa dederit, et confessionem generalem instituerit a contracto consuetudine vel pravo statu.* Ces règles sont fausses. On ne peut point obliger à faire une confession générale, un pénitent qui ne croit avoir aucun besoin de la faire, et qui expose seulement au confesseur son mauvais état depuis sa dernière confession, *vel pravo statu*. De plus il n'est pas vrai que le confesseur doive exiger de lui des preuves d'une contrition et d'une charité prédominante, avant que de l'absoudre. La charité prédominante justifie; ainsi ce seroit vouloir qu'il donnât des preuves de sa justification,

avant que de lui donner l'absolution sacramentelle : c'est vouloir ne laisser rien à faire au sacrement. Ce principe étant posé, je ne m'étonne pas de voir cet auteur prendre tant de soin de dire que l'absolution, en vertu de l'institution divine, peut être déprécative. En effet, ce ne seroit qu'une simple prière, si la charité prédominante précédoit.

8° *Quantumcumque catechumenus proficiat, adhuc sarcinam iniquitatis portat : non ei dimittitur, nisi cum venerit ad baptismum. Quis enim non credat talem catechumenum non ferri in Deum benevolo Dei amore super omnia?* Ceci est dit pour prouver que la contrition imparfaite contient un amour de Dieu de pure bienveillance, au-dessus de tout ce qui n'est pas Dieu même, lequel ne justifie pourtant pas le pécheur, sans le sacrement, quoiqu'il aime Dieu d'un amour de pure bienveillance, plus que toutes les autres créatures et plus que soi-même. Cependant il est dit : *Qui diligit me, diligitur a Patre meo.... Diligentes me diligo*¹. Il est dit encore qu'il n'y a point de plus grand amour que celui par lequel un homme préfère Dieu à soi : *Majorem hanc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis*, etc.².

9° *Igitur contritio necessaria ad justificationem in sacramento, debet oriri ex benevolo amore Dei super omnia dilecti.* Nous avons vu que tout acte qui n'a point cet amour est un péché, selon cet auteur; et nous voyons de plus, qu'il le croit insuffisant sans le sacrement pour justifier un pénitent. C'est ce qui est avancé témérairement et sans preuve; c'est ce qui détruit la vertu du sacrement, ou qui met un degré de charité prédominante avec lequel on est damné : chose monstrueuse ! Enfin le sacrement ne seroit plus un bénéfice, mais une loi onéreuse.

10° *Ad consequendum justitiam cum sacramento, non requirimus contritionem perfectam vel præviè justificantem. Hac de re tamen Tridentinum nihil definire voluit.* Il est faux que le concile n'ait pas déclaré que l'attrition ou contrition imparfaite suffit avec le sacrement, et qu'il n'est pas nécessaire d'être justifié avant que de recevoir l'absolution. En ce cas, le sacrement n'opéreroit point la justification, qui prévient le sacrement même, *præviè justificantem* : l'absolution seroit purement déclaratoire d'une justification déjà faite. Tout au contraire, le concile décide ainsi³ : *Si quis di-*

¹ De Spir. et Litt. cap. XXXIII, n. 48; t. 8, p. 411.

² Joan. xv. 21. Prov. VIII, 17. — ³ Joan. xv. 13. — ⁴ Sess. VI, can. VIII.

xerit , gehennæ metum , per quem ad misericordiam Dei de peccatis dolendo confugimus , vel a peccando abstinemus , peccatum esse ;... anathema sit. Il est évident que l'acte par lequel on craint la peine du sens , et en vertu duquel on cherche la miséricorde de Dieu , n'est point un acte de charité dominante. Ainsi cet acte , selon le principe de l'auteur de la thèse , seroit un péché. Le concile prononce anathème contre cette doctrine ; *anathema sit.* De plus , le concile parle décisivement de la sorte ¹ : *Etsi contritionem hanc aliquando charitate perfectam esse contingat , hominemque Deo reconciliare , priusquam hoc sacramentum actu suscipiatur.... Illam verò contritionem imperfectam , quæ attritio dicitur , quoniam vel ex turpitudinis peccati consideratione , vel ex gehennæ et penarum metu commuiter concipitur.* Voilà l'attrition dont le concile marque clairement le motif spécifique. Il est vrai qu'on peut dire que ce motif a un commencement d'amour qui lui est joint ; mais enfin voilà ce qui distingue l'attrition de la contrition parfaite , et non pas un degré , je ne sais quel , plus ou moins intense de pur amour de charité. Le concile dit qu'une telle attrition est un don de Dieu , et une motion du Saint-Esprit , qui dispose à recevoir la grâce de Dieu dans le sacrement de pénitence ² : Au contraire , l'auteur de la thèse doit dire , selon son principe , que le pénitent , craignant la peine du sens , et n'ayant point encore la charité prédominante par laquelle il se rapporte à Dieu , commet un péché. Il faut prendre garde néanmoins qu'on a toléré très-mal à propos , depuis quelque temps , cette téméraire et pernicieuse opinion sur l'attrition , dans les écoles ; en sorte que l'homme n'est point justifié avant le sacrement , quoiqu'il aime Dieu par pure bienveillance , plus que soi-même. Ainsi il faut prendre garde qu'il ne convient pas de faire une censure qui paraisse trop rigoureuse , contre une opinion déjà tolérée : mais au moins je voudrois réprimer la témérité d'un auteur , qui nie que le concile de Trente ait approuvé l'attrition qui n'est pas une charité justificante avant la réception du sacrement , *vel prævè justificantem. Hac de re nihil Tridentinum*, etc.

Voilà , Monseigneur , les principales choses que j'ai remarquées dans cette thèse. Il y en a plusieurs autres qui mériteroient correction. La saine doctrine souffriroit , si une telle thèse demeuroit sans être contredite. Le parti soutient dans ses écrits , que tout silence des supérieurs

est une approbation tacite. La conjoncture présente , loin de vous devoir arrêter , doit au contraire , ce me semble , vous presser de ne pas laisser opprimer la doctrine catholique sous les yeux des Protestants. Il est vrai qu'on ne manquera pas de crier que vous frappez sur la thèse , et que vous épargnez les cahiers pernicieux du séminaire : mais outre qu'une thèse est différente des cahiers manuscrits , les Jésuites ont paru désavouer les mauvais sens qu'on peut donner aux cahiers. De plus , vous pourriez faire une censure sans citation des cahiers , ou vous pourriez approuver les sens permis , et condamner ceux qui sont relâchés. Ce qui est certain , est qu'il faut réprimer l'audace du novateur , faute de quoi la nouveauté triomphe , et l'autorité est méprisée. Je suis avec attachement et respect , etc.

CCXVII. (CLXXVII.)

AU P. LE TELLIER , JÉSUITE.

FRAGMENS D'UN MÉMOIRE SUR LES AFFAIRES DU JANSÉNISME , ET SUR QUELQUES AUTRES AFFAIRES DU TEMPS ¹.

(1710.)

I.

Il est à souhaiter que la prochaine assemblée du clergé s'occupe uniquement d'affaires temporelles , et nullement de matières dogmatiques.

Je crois qu'on ne sauroit guère pousser trop loin les précautions contre le jansénisme par rapport à la prochaine assemblée du clergé. On dit que la plupart des évêques y ont été mis d'une main dangereuse. On les veut ménager , pour faciliter les affaires d'argent. Le président ² ne perdra aucune occasion d'insinuer quelque mot qui énerve tout ce qu'on a fait depuis soixante-dix ans. Au bout du compte , que fera-t-on contre lui , après qu'il aura gâté les affaires ? Il sent que le Roi ne veut pas le pousser : sa place le soutient ; le parti le presse par la conscience. D'ailleurs il faut savoir de

¹ Nous n'avons point le manuscrit original de ces fragmens , mais nous les publions d'après une copie authentique. On voit , par le contenu , que cet écrit fut rédigé vers le commencement de 1710 , avant l'assemblée du clergé qui s'ouvrit le 10 mars de cette année. Voyez , sur ce Mémoire , la lettre de Fénelon au duc de Chevreuse , du 10 février 1710 , ci-dessus p. 303 ; et l'Hist. de Fénelon , liv. iv , n. 10. —

² Le cardinal de Noailles.

¹ Sess. xiv , cap. iv. — ² *Ibid.*

quel côté la confiance secrète de madame de Maintenon se tourne depuis la mort de M. l'évêque de Chartres ¹.

Je conclus que le plus sûr parti serait que le Roi exigeât de l'assemblée qu'elle se bornât au temporel, pour lequel seul elle se tient, et qu'on n'y entrât dans aucune matière dogmatique sous aucun prétexte. Le moindre mot qu'on glisse dans les actes est capable de gêner tout. Celui qui n'a pas craint d'adopter l'écrit de feu M. de Meaux contre l'infaillibilité en question ², ne craindra pas de mettre quelque terme tout au moins ambigu dans les actes de l'assemblée. Les évêques qui voudront favoriser la bonne cause ne le feront qu'avec ménagement. Ils pourront ou n'approfondir pas et se laisser éblouir, ou être mous et timides, comme l'examineur de la nouvelle préface de M. L'Herménier ³ l'a été d'une façon qui fait gémir.

J'avoue qu'il serait fort à désirer que l'assemblée se déclarât hautement contre M. l'évêque de Saint-Pons : car il est scandaleux et insupportable que ce prélat ait fait impunément un Mandement, qui est une évidente apologie du silence respectueux, et une vraie réfutation de la bulle. Mais pouvez-vous espérer que le président, son ami intime, et les autres évêques ses adhérens ne parleront point selon leurs inclinations, avec de certaines modifications qui énervent tout ? Il vaut bien mieux ne rien faire, que de faire à demi d'une façon qui laisse entendre que les évêques désapprouvent qu'on fasse le tout.

On peut d'ailleurs agir contre M. de Saint-Pons. Les évêques de sa province peuvent, sans procédure (pour éviter les questions de droit

sur les formalités des dépositions), lui écrire une lettre commune, pour lui déclarer qu'ils ne peuvent pas tolérer son Mandement. On peut encore lui faire écrire une lettre très-forte par un certain nombre d'évêques bien intentionnés de tout le royaume, qu'on choisira, et auxquels on fera signer une lettre commune bien concertée. Mais il faudroit que de telles lettres fussent faites de bonne main, et qu'on fût bien assuré d'un certain nombre d'évêques prêts à les signer. On peut voir, par les bizarres et diverses manières de raisonner que beaucoup d'évêques ont employées dans leurs Mandements, qu'il y en a très-peu qui soient au fait, et même très-peu qu'on y puisse mettre. Ils vacilleront toujours, pendant qu'ils verront le mauvais parti ménagé et favorisé par l'homme qu'ils regardent comme le chef et le président du clergé. Les temps, dit-on, peuvent changer : personne ne veut se commettre avec lui.

Pour le Roi, il est facile de lui faire entendre à quel point il serait dangereux de confier l'affaire du jansénisme à une assemblée composée d'évêques choisis par M. le cardinal de Noailles. Sa Majesté peut se souvenir de l'assemblée de l'an 1705 ¹, où tout l'ouvrage de tant d'années eût été renversé, s'il n'eût fait effacer ce qui étoit déjà écrit. Il peut aussi considérer ce qu'on doit craindre, après le Mandement qui a été publié pour adopter l'écrit de feu M. de Meaux contre l'infaillibilité sur les textes. Ce pas a été fait avec une hardiesse qui en promet beaucoup d'autres, et les conséquences en sont infinies. M. le cardinal de Noailles en est quitte pour s'arrêter quand le Roi parle de toute sa force : mais ces grands coups d'autorité ne peuvent recommencer tous les jours, et tous les jours ce cardinal hasarde quelque nouvelle démarche. Le plus sûr, ce me semble, est de borner absolument l'assemblée au temporel, et de se séparer au plus tôt. On ne peut rien faire d'efficace jusqu'à ce qu'on ait des prélats pleins d'une vraie théologie, et appuyés du Roi, qui puissent diriger la multitude dans les assemblées ; c'est ce qui me paroît encore bien éloigné : de tels évêques ne sont point dans les hautes places, et quand elles vaqueront, je doute qu'on trouve de tels hommes pour les remplir. Il en faudroit au moins quelques-uns que le Roi autoriserait. Jusque-là il ne peut y avoir rien que de hasardeux dans les assemblées.

¹ L'homme de confiance de M^{me} de Maintenon étoit alors M. de la Chetardie, curé de Saint-Sulpice. — ² Le cardinal de Noailles avoit publié, le 15 avril 1709, un Mandement portant permission d'imprimer la Lettre écrite par Bossuet aux religieuses de Port-Royal, en 1665, pour leur prouver l'obligation on elles étoient de signer le Formulaire d'Alexandre VII. Bossuet, dans cette Lettre, se bornoit à demander une soumission et croyance pieuse à la décision de l'Eglise sur le fait de Jansenius, ne voulant pas alors entrer dans la discussion de l'infaillibilité de l'Eglise sur les faits dogmatiques. Mais on sait aussi qu'à l'occasion des mouvemens excités en 1702, par la publication du *Cas de conscience*, le savant prélat s'occupoit d'un ouvrage important, dans lequel il se proposoit d'établir l'autorité des jugemens ecclésiastiques sur les faits dogmatiques, ainsi que la soumission entière, intérieure et absolue que tous les fideles doivent à ces mêmes jugemens. Voyez *Hist. de Fénelon*, liv. v, n. 23 ; *Pièces justifiées*, du même liv. n. 1. *Hist. de Bossuet*, liv. XIII, n. 2 ; *Pièces justifiées*, du même liv. n. 1. — ³ Ce docteur avoit donné en 1709 une seconde édition de son *Traité de la Grâce*, qui fait partie de la *Somme de Théologie*. Il tâche de répondre, sa dans *Préface*, à l'accusation de jansénisme qu'on avoit intentée contre lui dans une *Dénonciation* de son livre à nos seigneurs les évêques.

¹ Voyez la lettre LIX de la 1^{re} section avec la note 2, ci-dessus p. 248 ; et la lettre CLXXXI de cette m^{me} section, avec la note 1, p. 627.

II.

Combien il est à souhaiter que le Pape et le Roi réunissent au plus tôt leurs efforts pour abattre le jansénisme. Mesures à prendre pour cela.

Si la paix vient, comme on nous la fait espérer, il seroit capital d'employer le pontificat de ce Pape, avec le règne du Roi, à abattre le jansénisme. Pour y réussir, il faudroit former un projet et le suivre sans relâche. Si on ne le fait pas, on perdra une conjoncture dont la perte sera irréparable; car ces deux personnes sont bien intentionnées contre l'erreur. Le Pape est infirme, et le Roi est âgé. Si les choses demeurent ainsi au point où nous les voyons, il faudroit un miracle de Providence pour empêcher qu'il n'arrive un schisme dans la première occasion favorable au parti janséniste.

Tous ceux qui étudient en Sorbonne, excepté les séminaristes de Saint-Sulpice, et quelques autres en très-petit nombre, entrent dans les principes de Jansénius, sous le nom de grâce efficace par elle-même. Le thomisme est le masque du parti. Les répétiteurs empoisonnent toutes les études. Le torrent des docteurs est pour la nouveauté. La plupart des évêques sont prévenus par leurs docteurs de licence, qui deviennent leurs grands-vicaires, et qui infectent leurs diocèses. Les séminaires mêmes de Saint-Lazare commencent à être gâtés, comme on peut le voir par l'exemple de celui de Noyon, où un professeur insinuoit, du temps de M. d'Aubigné, les propositions les plus outrées du jansénisme. Les Bénédictins de Saint-Maur et de Saint-Vannes, l'Oratoire, les Chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, les Augustins, les Carmes déchaussés, divers Capucins, beaucoup de Récollets et de Minimes, sont prévenus pour le système janséniste. Cette contagion ne peut pas manquer de croître sans mesure chaque jour. La cour est pleine de gens favorables à ce parti, qui en insinuent les maximes aux princes, s'ils y trouvent quelque ouverture. La plupart des femmes dévotes et spirituelles remuent tous les ressorts imaginables pour servir ce parti. On doit tout craindre du chancelier et de quelques ministres, du procureur-général, de quantité de magistrats en crédit, et d'un nombre incroyable d'honnêtes gens prévenus. Le soulèvement du public sur la translation des filles de Port-Royal¹ en est une preuve sensible.

Le parti a contre lui le Roi et le Pape. Tous les actes de Rome et des évêques le foudroient, et néanmoins il ne fait que croître tous les jours. Le mépris de Rome et l'aversion de son autorité augmentent même dans notre nation; ce qui montre un grand danger de schisme, s'il survenoit quelque occasion de trouble, où le parti pût se procurer des chefs: il est violent, hardi et plein d'artifice.

La plupart des coups que l'on donne ne vont point jusqu'à la racine du mal. Il faudroit décréditer ouvertement ceux dont le crédit cause la contagion; il faudroit changer les écoles et les sources des études; il faudroit trouver des sujets sûrs et solides pour les plus hautes places du clergé, qui servissent à ramener le reste. Il faudroit presser Rome de faire certains pas pour ôter au parti les occasions qui rendent inutiles les plus grands remèdes. Il faudroit tâcher d'obtenir qu'on réduisît le thomisme dans certaines bornes, qui le distinguassent avec évidence du jansénisme, et montrer combien, par exemple, le P. Massoulié, en paroissant condamner Jansénius, est entré dans tout son système, sous le prétexte de la promotion.

D'ailleurs, il seroit capital qu'un certain nombre de théologiens travaillassent de concert, pour développer toute la matière de la grâce. Je me charge d'une explication claire et précise du texte de saint Augustin, qui montrera la fausseté du système que Jansénius impute à ce saint docteur. M. l'abbé de Langeron travaille actuellement pour faire une semblable explication du texte de saint Thomas sur la promotion physique. Il seroit à désirer que quelqu'un travaillât à montrer la naissance, le progrès, les variations de ce qu'on nomme le thomisme, et les bornes précises qu'il doit avoir, pour être toléré et distingué du jansénisme. D'autres pourroient ramasser toute la tradition des Pères grecs et latins sur le libre arbitre, sur la grâce générale pour la possibilité des commandemens, et sur la résistance à cette grâce intérieure. Je croirois qu'il seroit capital d'entreprendre une nouvelle édition de saint Augustin, au moins sur les matières de la grâce, avec des notes qui décréditeroient celles des Bénédictins. Par là on redresseroit les études publiques, au lieu que, sans ce contrepoison, toutes les écoles sont empoisonnées. Il n'y a que la compagnie des Jésuites qui puisse entreprendre un tel ouvrage avec les secours nécessaires. Pour moi, j'offre de faire, de concert avec eux, les préfaces et les notes des principaux livres, tels que ceux *du libre Arbitre, de la Grâce de Jésus-Christ,*

¹ On les avoit dispersés en différens couvens. Voyez, dans la 1^{re} section, la note 4 de la lettre CVIII; ci-dessus, p. 294.

de la Nature et de la Grâce, de la Grâce et du libre Arbitre, de la Correction et de la Grâce, de la Prédestination des Saints, et du Don de la Persévérance, avec les trois fameuses lettres 105, 106 et 107 des anciennes éditions¹ : je pourrois encore y concourir par mes petites remarques. Deux théologiens Jésuites, qui se chargeroient de ce travail, pourroient venir ici une fois l'année y passer quinze jours pour concerter tout; par exemple, les PP. Germon et Lallemand, s'ils sont libres, pourroient se dévouer à une œuvre si importante. Il seroit fort à désirer qu'un tel ouvrage fût approuvé, ou du moins favorablement reçu à Rome, et que Rome parût désirer cette entreprise. Il faut ôter au parti le grand nom de saint Augustin, et le masque du thomisme : jusque-là on ne fera rien de décisif.

Si on prend des partis moins mesurés, les coups d'autorité révolteront les esprits, sans qu'une instruction proportionnée les persuade; et on laissera insensiblement le mal croître en secret, jusqu'à ce qu'il éclate tout-à-coup. Il y a plus de quarante ans que tout court à ce malheureux but.

III.

Fénelon ne désire point revenir à la cour; ses véritables sentimens sur le livre des *Maximes*; son but en composant le *Télémaque*.

Pour moi, je n'ai aucun besoin ni désir de changer ma situation. Je commence à être vieux, et je suis infirme. Il ne faut point que le P. Le Tellier se commette jamais, ni fasse aucun pas douteux pour mon compte. Je n'ai jamais cherché la cour : on m'y a fait aller; j'y ai demeuré près de dix ans, sans m'ingérer, sans faire un seul pas pour moi, sans demander la moindre grâce, sans me mêler d'aucune affaire, et me bornant à répondre, selon ma conscience, sur les choses dont on me parloit. On m'a renvoyé : c'est à moi à demeurer en paix dans ma place. Je ne doute point qu'ontre l'affaire de mon livre condamné, on ait employé contre moi, dans l'esprit du Roi, la politique de *Télémaque* : mais je dois souffrir et me taire. D'un côté, Dieu m'est témoin que je n'ai écrit le livre condamné, que pour rejeter les erreurs et les illusions du quietisme. Mon intention étoit de dire seulement que, dans l'état de la plus haute perfection, on n'a plus d'ordinaire d'in-

térêt propre ou de propriété d'amour et d'intérêt. C'est le langage vulgaire de tous les saints depuis saint Clément d'Alexandrie jusqu'à saint François de Sales. Je le trouve dans les livres même imprimés à Paris avec approbation, depuis le mien, comme, par exemple, dans un livre de M. Le Tourneux, approuvé par M. Courcier¹. M. de Meaux même, dans son *Instruction sur les Etats d'Oraison*, exclut tout *intérêt propre*, et même toute espérance intéressée pour l'éternité : c'est ce que M. le cardinal de Noailles et M. de Chartres ont approuvé dans son texte, en le condamnant dans le mien. M. le cardinal de Noailles avoit d'abord examiné mon livre avec M. Tronson, et l'avoit fait examiner par M. Pirolet. Ils avoient tous vu cent et cent fois l'exclusion de tout *intérêt propre* dans cet ouvrage, qui se réduit tout entier à cet unique point, et l'avoient trouvé incontestable. Dans la suite, M. de Meaux persuada à M. de Chartres que j'entendois par l'*intérêt propre* l'objet spécifique de l'espérance, savoir la béatitude céleste. M. de Chartres, qui prenoit facilement des ombrages, crut M. de Meaux, et ne put souffrir dans mon livre ce qu'il venoit d'approuver dans celui de ce prélat. Tout le monde sait que, des dix examinateurs que le Pape donna à mon livre, il y en eut cinq qui soutinrent constamment jusqu'au bout qu'ils le croyoient pur. C'étoit le cardinal Rodolovic, le cardinal Gabrielli; l'évêque de Porphyre, sacriste : le P. Alfaro, Jésuite, et le P. Philippe, alors général des Carmes déchaussés. Suis-je inexcusable d'avoir expliqué mon livre dans un sens innocent, pendant que ces théologiens du Pape, qui ne me connoissoient point, en jugeoient de même après un an de discussion ? Ils n'y désapprouvoient que le seul endroit du *trouble involontaire*, que j'ai désavoué dans tous mes écrits, et qui avoit été mis, dans l'édition faite à Paris, en mon absence, sur mon manuscrit, où ces mots étoient ajoutés après coup à la marge, comme tout le monde l'a su. Ces deux mots, tant de fois désavoués et rejetés par moi, ont néanmoins servi à fonder la plus rigoureuse qualification du bref, savoir celle d'*erronée*, comme les personnes les plus dignes de foi de Rome me l'ont fait savoir. D'ailleurs feu M. de Meaux a combattu mon livre par prévention pour une doctrine pernicieuse et insoutenable, qui est celle de dire que la raison d'aimer Dieu ne s'explique que par le seul dé-

¹ Ces lettres, dans l'édition des Bénédictins, sont les CCXIV, CCXXVI et CCXXVII.

¹ Nous n'avons pu découvrir aucun ouvrage de Le Tourneux, approuvé par ce docteur.

sir du bonheur. On a toléré et laissé triompher cette indigne doctrine, qui dégrade la charité en la réduisant au seul motif de l'espérance. Celui qui erroit a prévalu; celui qui étoit exempt d'erreur a été écrasé¹. Dieu soit béni. Je compte pour rien, non-seulement mon livre, que j'ai sacrifié à jamais avec joie et docilité à l'autorité du saint siège, mais encore ma personne et ma réputation. Le Roi et la plupart des gens croient que c'est ma doctrine qui a été condamnée: il y a déjà plus de dix ans que je me tais, et que je tâche de demeurer en paix dans l'humiliation.

Pour *Télémaque*, c'est une narration fabuleuse en forme de poème héroïque, comme ceux d'Homère et de Virgile, où j'ai mis les principales instructions qui conviennent à un prince que sa naissance destine à régner. Je l'ai fait dans un temps où j'étois charmé des marques de bonté et de confiance dont le Roi me combloit. Il auroit fallu que j'eusse été non-seulement l'homme le plus ingrat, mais encore le plus insensé, pour y vouloir faire des portraits satiriques et insolens. J'ai horreur de la seule pensée d'un tel dessein. Il est vrai que j'ai mis dans ces aventures toutes les vérités nécessaires pour le gouvernement, et tous les défauts qu'on peut avoir dans la puissance souveraine: mais je n'en ai marqué aucun avec une affectation qui tende à aucun portrait ni caractère. Plus on lira cet ouvrage, plus on verra que j'ai voulu dire tout, sans peindre personne de suite. C'est même une narration faite à la hâte, à morceaux détachés, et par diverses reprises: il y auroit beaucoup à corriger. De plus, l'imprimé n'est pas conforme à mon original. J'ai mieux aimé le laisser paroître informe et défiguré, que de le donner tel que je l'ai fait. Je n'ai jamais songé qu'à amuser M. le duc de Bourgogne par ces aventures, et qu'à l'instruire en l'amusant, sans jamais vouloir donner cet ouvrage au public. Tout le monde sait qu'il ne m'a échappé que par l'infidélité d'un copiste. Enfin tous les meilleurs serviteurs qui me connaissent, savent quels sont mes principes d'honneur et de religion sur le Roi, sur l'État et sur la patrie: ils savent quelle est ma reconnaissance vive et tendre pour les bienfaits dont le Roi m'a comblé. D'autres peuvent facilement être plus capables que moi: mais personne n'a plus de zèle sincère.

¹ Il faut remarquer que Fenelon ne se dit ici exempt d'erreur, que relativement à la question de la nature de la charité, sur laquelle l'opinion de Bossuet avoit été généralement désapprouvée, même à Rome. Mais il est bien éloigné de vouloir soutenir le langage inexact du livre des *Maximes*, puisqu'il déclare expressément qu'il l'a sacrifié à jamais avec joie.

Ces préventions contre mes deux livres, qu'on aura, selon les apparences, données au Roi contre ma personne, pourroient commettre le P. Le Tellier, s'il parlait en ma faveur. Je le conjure donc de ne rien hasarder, et de ne s'exposer jamais à se rendre inutile au bien de l'Eglise, pour un homme qui est, Dieu merci, en paix dans l'état humiliant où Dieu l'a mis. Tout ce que je désire est la liberté de défendre l'Eglise contre les novateurs, et l'espérance qu'on appuiera ce que je ferai pour la bonne cause, quand il méritera d'être soutenu.

IV.

Sur le choix de l'évêque de Porphyre pour grand-vicaire de Liège.

L'Electeur de Cologne m'a consulté sur le choix d'un sujet pour succéder à M.^{***}¹, son grand-vicaire à Liège. Son chancelier, qui est le baron Karg, qui est livré au parti janséniste, le pressoit vivement de choisir M. de Charneux, homme très-suspect. Son confesseur, Jésuite, lui proposoit un autre homme qu'il ne crut pas convenable. Le prince m'a consulté sur M. de Charneux². Je me suis informé de ce qui regarde cet homme: et quoiqu'il me fût recommandé par des personnes considérables, j'ai enfin déterminé l'Electeur à l'exclure. Mais pendant ces entrefaites, le baron Karg l'a engagé à écrire au Pape, pour lui offrir de choisir M. Le Drou, son sacriste, et évêque de Porphyre, si Sa Sainteté croit que celui-ci ne soit pas Janséniste. Voilà un pas après lequel il ne peut plus reculer. On dit que le Pape a quelque envie secrète de se défaire de son sacriste, et que celui-ci voudroit fort aller mourir en son pays, qui est celui dont il est question. Il n'y a guère d'apparence que le Pape venille exclure son sacriste, en le déclarant Janséniste, après l'avoir gardé tant d'années. J'ai dit à l'Electeur tout ce qu'on peut dire de plus fort sur la doctrine de M. l'évêque de Porphyre, et sur les suites pernicieuses de cet engagement. Mais quel moyen de reculer? Il est pris comme dans un piège.

¹ Il est vraisemblable que le grand-vicaire dont il est ici question est l'abbé de Humstaël, dont nous avons parlé dans l'*Hist. litt. de Fénelon*, 1^{re} part. art. 1^{er} sect. 4, n. 12. — ² Voyez la lettre CCXV, ci-dessus, p. 656.

V.

Sur quelques écrits que Fénelon songeoit à envoyer à Rome.

M. l'abbé Alamanni, en qui j'ai trouvé un bon esprit, un bon cœur, des principes de saine théologie, avec de la piété, m'a fort pressé de lui donner un Mémoire sur les principales choses qu'il faudroit représenter à Rome. C'est de quoi nous nous entretenions ici pendant qu'il y étoit avec le P. Lallemand. Il m'a écrit deux lettres très-pressantes depuis qu'il est de retour à Rome¹, et on verra, par la copie qui sera jointe au présent Mémoire, les dispositions du Pape à mon égard. Il m'est venu dans l'esprit d'envoyer à cet abbé les deux écrits latins que vous trouverez dans ce paquet. L'un est fait pour me justifier sur les critiques du cardinal Fabroni pour mes Instructions pastorales²; l'autre, intitulé *Appendix*, est un peu hardi; mais il me semble que les gens de bien ne devoient pas m'en savoir mauvais gré, ni à Rome, ni en France. Si on croit que le second écrit puisse servir dans les mains de M. l'abbé Alamanni, pour être vu du Pape seul, je consens de le hasarder, n'ayant aucune politique en ce monde, et ne me souciant que du service de l'Église.

VI.

Sur quelques propositions de morale relâchée, enseignées par un Jésuite professeur au séminaire de Tournai.

L'affaire des propositions du Jésuite professeur dans le séminaire de Tournai³, que le parti a dénoncées aux évêques, mérite une grande attention. Si ces propositions se trouvoient innocentes par ce qui les précède et qui les suit dans les cahiers du professeur, il faudroit les soutenir très-fortement, pour ne donner aucun avantage à un parti qui en tire de tout. Mais comme j'ai commencé à parcourir ces propositions, je prendrai la liberté de dire (sans préjudice d'un examen à fond) que plusieurs de ces propositions paroissent relâchées, dangereuses pour la pratique, odieuses, indécentes et indisciplinées. Eh ! pourquoi fallait-il que ce professeur allât instruire les jeunes sé-

minaristes sur tous ces cas ? Il devoit se borner à leur donner les principes pour les mettre en état de douter, et de consulter au besoin. Si diverses de ces propositions se trouvent excessives et insoutenables, après qu'on les aura examinées dans les cahiers en toute rigueur, je serois d'avis que la compagnie, qui est innocente, se justifiât au plus tôt aux dépens du professeur coupable, et qu'elle se hâtât de prévenir les censures que plusieurs évêques feront apparemment de ces propositions. La différence sera infinie entre une censure des Jésuites qui prévient celle des évêques, et celle des évêques qui prévient celle des Jésuites. La compagnie peut tourner en honneur pour elle, ce qui la menace de critique et d'improbation publique. Elle n'a qu'à faire contre ce professeur, ce qu'elle a si bien fait contre le P. Hardouin. Il faut, à proportion de son tort, le faire rétracter dans un écrit imprimé où il paroisse que la compagnie ne tolère ni n'excuse de telles fautes. Plus les Jésuites sont zélés contre le jansénisme, plus ils doivent être vigilans et fermes pour ôter aux Jansénistes tout prétexte de dire qu'ils sont les corrupteurs de la morale.

CCXVIII. (CLXXVIII.)

AU P. OUDRY, JÉSUIE.

Il le remercie d'un service rendu à un ami.

A Cambrai, 12 janvier 1710.

JE vous dois et je vous fais, mon révérend père, de tout mon cœur mille remerciemens. Vous avez comblé d'honnêtetés l'ecclésiastique qui a eu recours à vous; et c'est sur mon compte que je mets tant de choses polies et gracieuses. Je ne saurois oublier de ma vie vos traits vifs, avec cette facilité de sacrifier tout à vos amis : nous en parlons souvent avec plaisir, le P. Vauquier et moi. Jugez, s'il vous plait, par là, combien je suis toujours, mon révérend père, votre, etc.

Je vous supplie de vouloir bien me faire la grâce de dire au P. Dez¹, quand vous le verrez, que je l'honore toujours de tout mon cœur.

¹ Ce sont les lettres CCXVII et CCXVIII, ci-dessus, p. 652 et 656. — ² Nous n'avons pas retrouvé cet écrit; mais le fond s'en trouve sans doute dans les lettres latines qui forment l'*Appendix* de la *Dissertation sur l'autorité du souverain Pontife* (t. II des *Œuvres*). — ³ On a déjà vu quelques détails sur cette affaire à la fin de la lettre précédente, à l'évêque de Tournai, ci-dessus, p. 657.

¹ Jean Dez, Jésuite, mort en 1712, auteur de plusieurs ouvrages estimés contre les Protestans et les incrédules.

CCXIX. (CLXXIX.)

A M^{me} ROUJAUULT.

Témoignages d'estime et d'amitié.

A Cambrai, 12 janvier 1710.

Ex vérité, madame, personne n'a le cœur fait comme vous l'avez. Heureux ceux que vous honorez de votre estime ! Il me semble que je la mérite par les sentimens avec lesquels je suis attaché pour toujours à vous et aux vôtres. Il ne se passe point de semaine où je ne vous regrette, malgré les sujets infinis que j'ai de me louer de M. Doujat ¹. Les misères et le violent état de cette frontière vous doivent bien consoler de n'y être plus. Pour moi, je ne me console point de vous avoir perdus, M. Roujault et vous, madame. Vous aurez en moi, le reste de ma vie, un homme dévoué avec le zèle le plus sincère. Continuez, s'il vous plaît, vos bontés à votre très-humble, etc.

Souffrez, madame, que j'ajoute ici mille très-humbles complimens pour M^{me} votre fille.

CCXX. (CLXXX.)

A M. DE SACY.

Sur l'ouvrage de la marquise de Lambert, intitulé :
Avis d'une mère à son fils.

A Cambrai, 12 janvier 1710.

MADAME la comtesse d'Oisy vous expliquera mieux que moi, monsieur, ce qui m'a empêché jusqu'ici de lire le manuscrit de madame la marquise de Lambert, que vous m'avez confié. Je viens de faire aujourd'hui cette lecture avec un grand plaisir. Tout m'y paroît exprimé noblement et avec beaucoup de délicatesse : ce qu'on nomme esprit y brille partout ; mais ce n'est pas ce qui me touche le plus. On y trouve du sentiment avec des principes ; j'y vois un cœur de mère sans foiblesse. L'honneur, la probité la plus pure, la connoissance du cœur des hommes, règnent dans ce discours. Je savois déjà, par les anciens officiers, l'histoire de la

querelle des deux maréchaux ¹, arrêtée avec tant de force. En lisant cette instruction, je me suis souvenu du Panégyrique de Trajan, que vous m'avez fait relire avec tant de plaisir en français. Les louanges que Pline donne à cet empereur ne me permettent pas de douter que Trajan ne fût beaucoup meilleur que ceux qui l'avoient précédé : de même, les paroles de la mère nous persuadent que le fils à qui elle parle de la sorte doit avoir un fonds d'esprit et de mérite. Je ne serois peut-être pas tout-à-fait d'accord avec elle sur toute l'ambition qu'elle demande de lui ; mais nous nous raccommode-rions bientôt sur toutes les vertus par lesquelles elle veut que cette ambition soit soutenue et modérée. Le fils doit sans doute beaucoup aux exemples de valeur, de probité, de fidélité, de capacité militaire, qu'il trouve sans sortir de chez lui ; mais il ne doit pas moins à la tendresse et au génie d'une mère, qui met si bien dans leur jour ces exemples, et qui a pris tant de soins pour poser les fondemens du mérite et de la fortune de son fils. Jugez, monsieur, par l'impression que cet ouvrage fait sur moi, ce que je pense de cette digne mère. Je vous serai très-obligé si vous voulez lui dire combien je suis reconnoissant de la bonté qu'elle a eue d'agréer que vous me confiassiez cet écrit. Peut-on vous demander ce que vous faites maintenant aux heures que vous dérobez à vos occupations publiques ?

Quid aunc te dicam facere in regione Pedana?
Scribere quod Cassi Parmensis opuscula vincat ?²

Personne ne peut être avec plus d'estime et de vivacité que moi, tout à vous, monsieur, pour toute la vie.

¹ Au siège de Gravelines, en 1644, les maréchaux de Gassion et de la Meillerie, qui commandoient sous le duc d'Orléans, eurent une vive contestation à laquelle l'armée prit part : on étoit près d'en venir aux mains, lorsque Lambert, depuis beau-père de la marquise, alors simple maréchal de camp, défendit aux troupes, de la part du Roi, de reconnoître ces maréchaux pour leurs chefs. Il fut obéi ; ce qui donna le temps au duc d'Orléans de terminer la querelle. M^{me} de Lambert rapporte ce trait dans ses *Avis à son fils*. Voyez aussi le président Henault, année 1644. — ² Hon. lib. 1, *Epist.* iv, v. 2 et 3.

¹ Maître des requêtes et intendant de Moulins : il avoit succédé en 1708 à M. Roujault, qui étoit passé à l'intendance du Poitou.

CCXXI. (CLXXXI.)

DE LA MARQUISE DE LAMBERT
A FÉNELON.Remercimens au prélat pour les éloges qu'il a donnés
au livre de la marquise.

(Janvier 1710.)

JE n'aurois jamais consenti, monseigneur, que M. de Sacy vous eût montré les occupations de mon loisir, si ce n'étoit vous mettre sous les yeux vos principes, et les sentimens que j'ai pris dans vos ouvrages. Personne ne s'en est plus occupé, et n'a pris plus de soin de se les rendre propres. Pardonnez-moi ce larcin, monseigneur; voilà l'usage que j'en ai su faire. Vous m'avez appris que mes premiers devoirs étoient de travailler à former l'esprit et le cœur de mes enfans; j'ai trouvé dans *Télémaque* les préceptes que j'ai donnés à mon fils, et dans l'*Education des filles* les conseils que j'ai donnés à la mienne. Je n'ai de mérite que d'avoir su choisir mon maître et mes modèles. J'ai la hardiesse de croire que je penserois comme vous sur l'ambition; mais les mœurs des jeunes gens d'à-présent nous mettent dans la nécessité de leur conseiller, non pas ce qui est le meilleur, mais ce qui a le moins d'inconvéniens; et ils nous forcent à croire qu'il vaut mieux occuper leur cœur et leur courage d'ambition et d'honneurs, que de hasarder que la débauche s'en empare. Quel danger, monseigneur, pour l'amour-propre, que des louanges qui viennent de vous! Je les tournerai en préceptes; elles m'apprennent ce que je dois être, pour mériter une estime qui feroit la récompense des plus grandes vertus. Nous sommes ici dans une société très-unie sur la sorte d'admiration que nous avons pour vous. Combien de fois, dans nos projets de plaisir, nous sommes-nous promis de vous aller porter nos respects! Pour moi, je n'aurois pas de plus grande joie, que de pouvoir vous assurer moi-même combien je vous honore, et à quel point je suis, etc.

CCXXII. (CLXXXII.)

DE FÉNELON
A LA MARQUISE DE LAMBERT.Il désire que cette dame lui communique son ouvrage
intitulé : *AVIS d'une mère à sa fille.*

(Janvier 1710.)

JE devois déjà beaucoup, madame, à M. de Sacy, puisqu'il m'avoit procuré la lecture d'un excellent écrit; mais la dette est bien augmentée, depuis qu'il m'a attiré la très-obligeante lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Ne pourrois-je point enfin, madame, vous devoir à vous-même la lecture du second ouvrage¹? Outre que le premier le fait désirer fortement, je serois ravi de recevoir cette marque des bontés que vous voulez bien me promettre. Je n'oserois me flatter d'aucune espérance d'avoir l'honneur de vous voir en ce pays, dans un malheureux temps où il est le théâtre de toutes les horreurs de la guerre; mais, dans un temps plus heureux, une belle saison pourroit vous tenter de curiosité pour cette frontière. Vous trouveriez ici l'homme du monde le plus touché de cette occasion, et le plus empressé à en profiter. C'est avec le respect le plus sincère que je suis parfaitement et pour toujours, madame, etc.

CCXXIII. (CLXXXIII.)

DE LA MARQUISE DE LAMBERT
A FÉNELON.

Sur les éloges donnés par le prélat au livre de la marquise.

(Janvier 1710.)

M. de Sacy, monseigneur, m'a traité en personne foible; il a cru que, pour me soutenir, j'avois besoin de louanges, et qu'en me montrant celles que vous me prodiguez, c'étoit un engagement à me les faire mériter. Le reproche que Pline faisoit à son siècle, et qu'on pourroit avec assez de justice faire au nôtre, ne tombera point sur moi. Il dit que, *depuis qu'on*

¹ Les *Avis d'une mère à sa fille.*

méprise la vertu , on néglige la louange. Je suis très-sensible , monseigneur , à celle qui vient de vous. En est-il de plus délicate et de plus flatteuse , et même de plus dangereuse ? Mais comme ce qui part de vous ne peut être un piège , loin de me gêner , elle m'a fait un effet tout contraire ; elle m'a très-sincèrement humilié , et je sais que vous louez en moi , non ce qui y est , mais ce qui devrait y être. Rien de si aisé que de donner des préceptes ; mais , s'ils ne sont soutenus de l'exemple , ils tournent contre la personne qui les donne. Si j'avois quelque chose de bon , quelque tour dans l'esprit , quelque sentiment dans le cœur , c'est à vous , monseigneur , que je le devrois ; c'est vous qui m'avez montré la vertu aimable , et qui m'avez appris à l'aimer. Pénétrée de vos bontés et d'admiration pour vos vertus , combien de fois , dans la calamité publique , dans de si grands malheurs si bien sentis , et d'autres si justement appréhendés , avons-nous dit avec de vos amis : Nous avons un sage dont les conseils pourroient nous aider ; pourquoi faut-il que tant de mérite et tant de talent soit inutile à sa patrie ? Ce ne sont point des louanges , monseigneur , c'est un sentiment ; ce sont les expressiss d'un cœur qui vous est respectueusement dévoué. C'est ainsi que je suis , etc.

CCXXIV. (CLXXXIV.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Etat déplorable de la ville et du diocèse de Cambrai , par suite de la guerre.

A Cambrai , 13 janvier 1710.

Vous m'avez soulagé le cœur , mon révérend père , en me donnant de vos nouvelles ; car votre long silence commençoit à me mettre en peine de votre santé. Puisque vos douleurs recommenent , je souhaite fort que vous alliez revoir l'air natal , dès que la saison vous le permettra , puisque cet air vous a été très-favorable. Vous avez raison de croire que notre pauvre pays est dans une déplorable situation. En vérité , on n'a ni liberté d'esprit , ni repos pour travailler. Tout afflige , tout dérange , tout affeable. Dieu seul sait les bornes qu'il veut mettre à nos maux. Si on en jugeoit par les péchés des peuples , on craindroit des tribulations encore plus grandes ; car je ne vois point que nos peuples ouvrent les yeux , et changent

leurs cœurs : on ne trouve que dureté et désordre partout. Ces embarras continuels ont interrompu mon travail depuis sept ou huit mois ; mais j'espère faire imprimer au plus tôt quelque ouvrage : vous serez servi des premiers. Priez pour l'homme du monde qui vous aime , qui vous honore , et qui vous révere le plus.

CCXXV. (CLXXXV.)

DE M. BUSSI, NONCE DE COLOGNE ,
A FÉNELON.

Il demande au prélat des renseignemens sur un ecclésiastique soupçonné de jansénisme.

Colonia , 31 januarii 1710.

NECESSARIA mihi essent zelus , eruditio ac constantia , quibus abundat illustrissima et reverendissima Dominatio vestra , ut partem domus Israël intra legationis meæ limites comprehensam , a tot apertis et clanculariis hostibus valerem vindicare. Faciens tamen quod in me est , illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationis vestræ favorem imploro , pro opportunis notitiis in casu hic expresso.

Sacerdos quidam Montensis ex Berulanis Orationis , patriâ (quantum deprehenli) extorris , Viennam Austriæ superioribus annis se transtulit , ibique inter familiares D. principis Salmensis ¹ (aulæ Caesaræ tunc primarii ministri) connumeratus fuit , ficto sub nomine , patris *Le Grau*. Non ita pridem , cum præfatus princeps aulam Viennensem desererit , sibi que vacaturus Aquisgranum descenderit , secum P. Le Grau , quo confessario et direttore spirituali utitur , adduxit. Hic autem , faventibus quibusdam ex capitularibus regalis ecclesiæ beatissimæ Deiparæ semper Virginis Aquisgranensis , ad instantiam D. principis a capitulo illo permissionem reportavit habendi in templo conciones idioma gallico , quamvis indigentis communiter ignoto. Dicunt tibi ad populum duo regulares lingua vernaculâ , manè unus , alter vesperi ; unde totaliter superfluis novus hic sermo , cui auditorium curaturi DD. canonici assignarunt horam undecimam matutinam , utpote commodiorem domicellibus , cæterisque honestioris notæ hominibus. Cucurrerunt omnes ad vocem

¹ Charles-Theodore-Othon , prince de Salm , avoit été chargé de l'éducation de l'empereur Joseph , dont il devint ensuite premier ministre. Il quitta la cour , pour se retirer à Aix-la-Chapelle , où il mourut de la pierre le 10 novembre 1710.

jucundam, ita ut vastissima illa ecclesia angusta videretur. Vix ambonem ascendit P. Le Grau, cum de periculosâ gratiæ et liberi arbitrii materiis tractare incepit: quâ notitiâ in suspitionem ego adductus, ne sub virenti herba affectatæ charitatis lateret anguis insidiosæ doctrinæ, scripsi decano Aquensi, mandans quatenus modestè et sine strepitu telam illam succideret, nec permitteret ut sæpefatus Le Grau sermonem in regali ecclesia haberet sine mea speciali permissione. Inhibitio hæc ingrata et concionatori supra modum accidit, et principi. Jactat P. Le Grau, se non tantùm ab ordinario Leodiensi approbatum ad conciones, sed præclarissima habere ab aliis testimonia, inter quæ numerat expedita ab illustrissima et reverendissima Dominatione vestra. et prope diem me conveniet, obtentu diluendi quamcumque suspitionem, favorabilia illa documenta ostendendo. Dignare itaque, Archipræsul illustrissime, notitiis opportunis circa virum illum me juvare, indicando præsertim, an aliquâ jansenismi laboret suspicione; qua de causa ex archidiocesi Cameracensi dimissus sit; an discesserit munitis solitis formatis, vel testimonialibus; et denique an possim homini tali fidere. Certè quamvis esset longè dignissimus et Gregorio, ac Chrysostomo major, vix expediret commotionem in populo Aquensi intempestivis illis concionibus excitari. At si nihil habeam ad ejus gravamen, expedire me non potero ab importunis principum officiis, quæ in concionatoris favorem cumulabuntur. Iterum igitur atque iterum supplico illustrissimæ ac reverendissimæ Dominationi vestræ, quatenus novum hunc titulum debitis meis addere dignetur, supratactas notitias quò citiùs fieri poterit transmittendo, dum jugi ac sincerissimo cultu pergo eximium Dominationis vestræ illustrissimæ et reverendissimæ meritum venerari, submissâque inscribere obedientiâ, etc.

J. B. Archiep. Tarsensis.

CCXXVI. (CLXXXVI.)

DE L'ABBÉ DE LANGERON
A L'ABBÉ CHALMETTE.

Eloge de l'*Instruction pastorale* que l'évêque de La Rochelle préparoit contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel.

A Cambrai, le 26 avril 1710.

Je ne puis vous dire trop de bien, monsieur, de l'ouvrage que M. l'évêque de La Rochelle

m'a fait l'honneur de me confier¹. Il est très-clair, très-profond, très-décisif, et je suis persuadé qu'il fera de très-grands biens. Cet ouvrage se soutient partout, et est toujours égal à lui-même. On ne cite qu'un seul passage de Jansénius, dans le Mandement qui est à la tête, et il n'y en a aucun autre dans l'ouvrage entier. On fait très-bien de ne se point engager à en citer un grand nombre; mais cela étant, je crois qu'il vaudroit mieux supprimer ce passage unique, et se contenter de faire d'abord le plan du système de Jansénius en deux ou trois pages. Si ses disciples le désavouent, et qu'ils réduisent à ce point la controverse, il sera bien aisé à Mgr de La Rochelle de démontrer la vérité de son exposé. M. l'archevêque pense la même chose, et est vivement touché du zèle de votre prélat, et remercie Dieu de donner en sa personne un évêque aussi pieux et aussi savant à son Eglise. Je vous conjure de le bien assurer de mes respects, et d'être persuadé que je suis, monsieur, avec une singulière estime, votre, etc.

MM. nos abbés vous saluent et vous font mille amitiés. Vous connoissez, monsieur, tous mes sentimens pour vous.

CCXXVII. (CLXXXVII.)

DE L'ABBÉ ALAMANNI A FÉNELON.

Sur une commission que le prélat avoit donnée à cet abbé pour la Pénitencerie, et sur un Mémoire important qu'il espéroit recevoir bientôt. Progrès du jansénisme en Italie.

A Florence, ce 27 avril 1710.

Il y a, monseigneur, quelques mois que mes affaires domestiques, fort embarrassées après la mort de mon père, m'obligèrent de venir ici passer quelque temps pour les accommoder; et c'est ici, monseigneur, où je viens de recevoir la lettre que vous me fîtes l'honneur de m'écrire dès le 10 février, à laquelle je n'ai point plus tôt répondu, dans l'espérance de vous pouvoir mander d'avoir reçu l'écrit dont nous parlâmes chez vous. Mais voyant que cet écrit n'arrive encore, je ne puis différer davantage à vous faire réponse, et à vous marquer les sentimens de mon extrême reconnaissance pour toute votre lettre et pour chaque mot d'elle. Et premièrement, monseigneur, quelle

¹ Voyez la lettre CLXXXII, ci-dessus, p. 631.

plus grande et plus sensible consolation pour moi, que d'être assuré par vous-même, que vous m'honorez encore de votre précieux souvenir et de votre particulière affection, dont je ne saurois souhaiter une chose plus chère et plus estimable, jusqu'à ce que connoissant un homme qui ait plus de mérite que vous, et pour lequel je sente un penchant si enclin à le respecter et à le préférer aux autres, comme je l'éprouve à votre égard, je ne doive changer de sentiment. Je prie le bon Dieu, monseigneur, ou qu'il vous fasse pénétrer dans le secret de mon cœur, pour en découvrir la vérité et sincérité des sentimens, ou qu'il me mette dans l'occasion de vous la devoir marquer à quelque prix que ce soit.

J'ai été fort en peine du paquet de la Pénitencerie, jusqu'à ce que vous m'avez assuré de l'avoir reçu¹. Votre prudence vous apprendra le temps plus propre pour en faire l'usage que vous jugerez à propos, puisque l'état présent des choses ne conseille point la moindre innovation dans quelque genre que ce soit. Pour moi, j'esuis fort aise de m'être acquitté de l'unique commission que vous me donnâtes, et que par là vous aurez peut-être mieux envisagé l'estime singulière que le Pape fait de votre respectable personne, point différente de celle que je vous ai autrefois dépeinte.

Pour revenir, monseigneur, au Mémoire que vous m'envoyez², soyez certain que rien ne me sera plus cher, et conservé avec un plus grand soin, que cet écrit même. Vous pouvez compter que je le garderai avec le même secret que vous l'aurez gardé chez vous; et je n'en ferai que l'usage dont nous sommes convenus, à mon retour à Rome. Au reste, monseigneur, ne doutez pas que M. le cardinal Gabrielli, et le Pape même ne le voient pas avec un très-sensible plaisir, et qu'ils n'en tirent aussi une grande utilité pour le service de l'Eglise, sans communiquer l'écrit à personne; car et Sa Sainteté et le cardinal sont véritablement religieux dans les choses qu'on leur confie. Je l'attends donc avec impatience, et cependant je n'ai point d'expression assez signifiante pour vous remercier de la confiance que vous daignez me faire, en quoi je considère la marque la plus essentielle que vous me puissiez donner de votre bonté pour moi.

Vous aurez, monseigneur, appris de meilleures nouvelles de la santé de notre saint Père.

Il est entièrement rétabli, et aussi a repris toutes les fonctions de sa charge. Il avoit envie de faire un voyage à Notre-Dame de Lorette; mais il a changé de dessein, à cause des difficultés qu'on lui a proposées.

Je ne m'étonne point que le jansénisme étende tous les jours ses branches en France et en Flandre, où tient sa place principale, puisque je le vois assez répandu en Italie aussi, où dans plusieurs universités il semble de ne pouvoir être savant à la mode, sans s'ériger en censeur des constitutions de l'Eglise. Cela ne paroît pas si publiquement que chez vous; mais dans les discours familiers on vient aisément à bout d'épuiser le fond de leurs sentimens. M. le cardinal Fabroni me fit voir la *Dénonciation*³ de la bulle dont vous me parlez; je n'ai rien vu de plus impie. Ces grandes nouveautés devoient réveiller ceux qui dorment, et faire connoître que le jansénisme n'est point une illusion des moines, et un fantôme né dans la tête de Mgr de Cambrai.

M. Salviali, nonce extraordinaire en France, me manda que vous lui avez envoyé un paquet de vos livres. Je les ai espérés moi aussi; et quoique votre P. Vitry se chargeât de me les faire tenir, je n'ai rien vu. Permettez-moi donc de vous en supplier directement, persuadé que vous voudrez bien m'en consoler; car ni à Rome, ni ailleurs, il n'est aisé de s'en fournir, n'étant en Italie le commerce des livres qui est en France. Vous n'avez qu'à les faire tenir à Paris à M. Salviali, ou à M. le comte Bardi, envoyé de Toscane, qui aura soin de les faire passer en Italie en sûreté. J'ai quelques-unes de vos ordonnances: mais je souhaiterois un entier assortiment de tous vos ouvrages, avec toutes les lettres que vous fîtes imprimer à l'occasion de votre affaire à Rome; enfin tout ce qui est sorti de votre plume d'or.

Ayez la bonté, monseigneur, de porter mes respects à tous vos abbés, et surtout au très-cher abbé de Langeron, et d'être persuadé que, comme personne ne peut avoir plus de vénération que j'ai à votre égard, ainsi ne peut plus véritablement être que je suis, etc.

M. le marquis Corsini, neveu de M. le cardinal Corsini, passera par Cambrai: il a toutes les qualités pour mériter, monseigneur, les honnêtetés dont vous honorez les étrangers.

¹ Il est parlé de cette affaire dans la lettre de cet abbé, CCXX, ci-dessus, p. 657. — ² On verra ci-après ce Mémoire, à la suite de la lettre de l'abbé Alamanni, du 13 juin 1711.

³ C'est l'ouvrage intitulé : *Denuntiatio solennis bullæ Clementinæ, quæ incipit : Incam Domini*, etc. que Fenelon réfute dans sa *Première Lettre au P. Quesnel*. Voyez cette Lettre, t. IV des *Œuvres*, p. 549 et suiv. et l'*Hist. litt. de Fon.* 1^{re} part. art. 1^{er}, sect. 4, n. 11.

CCXXVIII **.

DE FÉNELON A M. CLAIRAMBAULT ¹.

Il prie Clairambault de lui procurer quelques renseignements généalogiques sur sa famille.

A Cambrai, 4 mai 1710.

J'ESPÈRE, monsieur, que vous voudrez bien me faire une grâce que je ressentirai fort vivement. C'est celle de jeter les yeux sur quelques vieux papiers de ma *filie* (*sic*, pour *famille*), et de charger quelque copiste sûr et fidèle de les copier. Il y a à Paris un homme affectionné pour mes intérêts, qui paiera tout ce que vous lui marquerez pour cette dépense. Si, par hasard, vous aviez quelque connoissance particulière de ce qui regarde ma famille et son origine, au delà de ce qui en paroît par ces actes, et par les autres qui sont dans le pays, vous m'obligeriez très-sensiblement, en me l'expliquant par un court mémoire.

Il me semble que j'ai vu autrefois, que vous croyiez avoir des preuves que la famille Gourdon et la nôtre venoient d'une même tige. Je me confie en notre ancienne amitié, et je me flatte que vous voudrez bien me mander ce qui est venu à votre connoissance. Vous n'auriez qu'à envoyer votre paquet chez madame de Chevry, rue Tournon, près du Luxembourg; elle est ma nièce. Que ne puis-je vous témoigner avec quelle estime je suis, monsieur, très-parfaitement, pour toujours, tout à vous!

CCXXIX. (CLXXXVIII.)

DE L'ABBÉ DE LANGERON

A L'ABBÉ CHALMETTE.

Observations sur l'*Instruction pastorale* que l'évêque de La Rochelle préparoit contre le P. Quesnel.

A Cambrai, le 11 mai 1710.

Je ne croirois nullement, monsieur, qu'il fût à propos de retrancher du Mandement de

¹ L'original de cette lettre, et de quelques autres de Fénelon à Clairambault, se conserve à la *Bibliothèque royale*. (Cabinet des titres.)

Pierre Clairambault, genealogiste des ordres du Roi, mourut à Paris le 15 janvier 1740, dans sa quatre-vingt-neuvième année. Voyez son article dans la *Biographie universelle* de Michaud, t. LXI.

Mgr l'évêque de La Rochelle tout qu'il rapporte du P. Quesnel, par rapport à la chute de saint Pierre. Les Pères en ont parlé dans un sens bien différent de celui de cet auteur. Selon eux, saint Pierre avoit la grâce pour prier. Au lieu de reconnoître, par le recours à la prière, son impuissance pour confesser Jésus-Christ dans le temps de sa Passion, il crut, se confiant en ses dispositions présentes, qu'il étoit incapable de renier Jésus-Christ : il présuma de ses forces; il abandonna la prière, pour laquelle la grâce lui étoit présente, *deservit*; et par là il fut privé de la grâce d'action, et *desertus est*: mais il n'en fut privé que parce qu'il négligea de la demander. Voilà ce qui est démontré par saint Augustin, dans le Mandement de M^{sr} de La Rochelle, dans lequel il fait si bien l'analyse de la doctrine de ce père sur la grâce suffisante qui ne manque jamais, et qui, pour l'ordinaire, ne renferme point la grâce d'action, mais seulement le moyen de l'obtenir. Le père Quesnel, au contraire, ôte à saint Pierre la grâce suffisante de prière, aussi bien que celle d'action: il pense sur la chute de ce saint précisément comme Jansénius. Ainsi la différence est infinie entre ce théologien et les Pères qui ont parlé de saint Pierre.

J'entrerois tout-à-fait dans la pensée qui vous est venue, de faire une addition à la première partie de l'*Instruction*, dans laquelle on prouveroit, par les passages de cet auteur (*Jansénius*), son véritable sentiment. Cet ouvrage n'est pas d'une nécessité absolue; mais il sera d'une très-grande utilité. J'ai seulement cru qu'il valoit mieux ne faire qu'un extrait du sentiment de Jansénius, que de n'en rapporter qu'un seul passage. Mais dès que Mgr de La Rochelle veut bien se donner la peine d'entrer dans la discussion des textes de Jansénius, l'ouvrage en sera incomparablement meilleur. La crainte de lui donner une nouvelle fatigue m'a empêché de vous en faire la proposition.

Je vous dirai que, quand un ouvrage me paroît bon dans son tout et dans ses parties, et que je le trouve uniforme et égal partout, j'ai peine à ravander sur des minuties. Le style est clair et facile; rien ne fait de peine à entendre. J'avois remarqué quelques expressions en petit nombre: vous trouverez des marques de crayon dans les endroits; mais cela m'a paru si peu de chose, qu'ayant trouvé une occasion sûre pour renvoyer l'ouvrage que je gardois depuis longtemps, et étant fort pressé par la personne qui devoit partir, je n'ai pas cru que cela valût de retarder. J'attends beaucoup de cet ouvrage,

par sa force, sa solidité, et par la pureté de l'intention que son auteur a eue en le composant. Je vous conjure de l'assurer de mes respects, de me recommander à ses prières, et de lui demander sa bénédiction pour moi. Nous sommes ici au milieu des horreurs de la guerre; souvenez-vous de nous, monsieur, et comptez que personne ne vous honore plus que moi.

CCXXX. (CLXXXIX.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il envoïe au prélat quelques pièces relatives à sa disgrâce.

A Abbeville, ce 13^{me} mai 1710.

Je profite, monsieur, du départ de M. le comte de Villars, pour envoyer à M. le maréchal son frère le paquet tout ouvert à votre adresse, que je prends la confiance de vous envoyer par une voie si sûre; ce que je n'eusse pas osé faire par une autre moins sûre, quoiqu'il ne renferme rien que de vrai et de bon en soi, et que je n'aie écrit dans l'intention d'être lu, ou au moins exactement su par le Roi.

Il est surprenant qu'étant aussi liés d'amitié vous et moi, que nous le sommes, avec une parfaite estime de ma part pour vous, et notre amitié si ancienne, puisqu'elle étoit *in lumbis parentum*, avant que vous et moi fussions au monde, et personne ne le croira, que nous ayons aussi peu de commerce de lettres que nous en avons, et avons eu par le passé, depuis treize ans et plus, que je partis de France pour mon malheureux voyage de Rome: car je ne crois pas que, depuis tout ce temps-là, nous nous soyons écrit en tout une douzaine de lettres; et depuis un an et plus, je n'ai été honoré et régalaé que d'une de vos lettres, qui me sont infiniment chères, à laquelle je fis réponse dans le mois d'août, étant pour lors à Saint-Benoît-sur-Loire.

Cette lettre, monsieur, que votre amitié pour moi vous obligea de m'écrire, fut pour me faire votre compliment sur ce que l'on vous avoit mandé, que M. de Torci m'avoit écrit de la part du Roi, non-seulement pour me faire savoir que Sa Majesté me donnoit une entière liberté d'aller par tout le royaume où je voudrois, pourvu que ce fût dans la distance de trente lieues de Paris; mais encore qu'il m'avoit écrit de manière à me faire connoître que

dans peu ma disgrâce finiroit, et qu'il auroit le plaisir de me voir entièrement rentré dans l'honneur des bonnes grâces du Roi. Sur quoi, monsieur, pour vous détromper de cette seconde partie, je jugeai vous devoir envoyer la copie de la lettre que ce ministre m'avoit écrite, par ordre de Sa Majesté, dans le mois de juin dernier.

Ce qui m'oblige, monsieur, de vous écrire aujourd'hui par une voie si sûre, est pour me donner la consolation de verser dans votre sein la connoissance des suites de cette lettre de M. de Torci, qui ne sont pas bien agréables pour moi, si elles le sont pour mes ennemis¹.

Les pièces ci-jointes, tant manuscrites qu'imprimées, sont de nature à ne pas demander de commentaires ni de gloses.

Afin que vous ne soyez pas surpris, monsieur, de la confiance que je prends en M. le maréchal de Villars, avec lequel vous ne m'avez jamais vu, lorsque vous et moi étions à la cour, cette intime liaison d'amitié et de commerce journalier qui étoit entre feu M. le maréchal de Luxembourg et moi; je vous confierai qu'il n'y a présentement personne à la cour qui l'emporte dans mon cœur et dans mon estime sur M. le maréchal de Villars, et qu'à l'égard de ma reconnaissance, il doit l'emporter sur tout ce qui est à la cour sans excepter: et plutôt à Dieu que j'eusse trouvé dans ceux que j'y aimois et estimois le plus, lorsque je partis, il y a treize ans et plus, pour Rome, et qu'entre nous je croyois et avois lieu de croire de m'être plus attachés par le cœur et la reconnaissance; plutôt à Dieu, dis-je, que j'eusse trouvé en eux la moitié de la noblesse et élévation des sentimens du cœur et de l'esprit, aussi bien que de la vérité, de la justice et de religion bien entendue, de ce que j'en ai trouvé dans le cœur et dans l'esprit de M. le maréchal de Villars, depuis dix ans et plus que dure publiquement mon éclatante et non méritée disgrâce, que par rapport à Dieu, qui me traite encore très-doucement en ce monde, par rapport à ce que mes péchés méritent!

Vous vous plaindriez de moi, monsieur, si je ne vous faisois pas savoir que ma santé, grâce à Dieu seul, se maintient, nonobstant mon âge bien avancé et la foiblesse de mon tempérament, dans un aussi bon état, aux années près, que lorsque je partis pour Rome en 1697.

¹ Nous ignorons quelles étoient ces pièces. D'après ce qu'en dit ici le cardinal, on peut penser qu'elles le déterminèrent au parti extraordinaire qu'il prit peu de temps après. Voyez plus bas la lettre CCXXXV et la note, p. 677.

Croyez, monsieur, qu'on ne peut vous honorer, vous estimer et vous aimer plus parfaitement et plus tendrement que je le fais et le ferai jusques au dernier soupir de ma vie.

CCXXXI **.

DE FÉNELON A M. CLAIRAMBAULT.

Remerciements à Clairambault pour son empressement à procurer au Prélat les renseignements qu'il souhaitoit.

A Cambrai, 12 mai 1710.

J'APPRENDS, monsieur, que vous passez au delà de toutes les bornes, pour me faire plaisir ; et je le ressens du fond du cœur comme je le dois. Mais je ne puis y consentir. C'est me faire une assez grande amitié, que de me donner vos lumières et votre travail pour mettre tout en ordre. Il faut vous faire soulager, et rejeter tout ce qui s'appelle peine, sur des personnes que vous me ferez la grâce de choisir, et que je paierai semaine par semaine à mesure qu'ils travailleront. Je vous serai encore très-sensiblement obligé de vos soins ; et vous pouvez compter que je les regarde comme une grâce dont je serai touché toute ma vie. Je suis, avec l'estime la plus cordiale, tout à vous, monsieur, de la manière la plus vive et la plus parfaite.

CCXXXII *.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur la maladie du comte de Lesparre, petit-fils de la maréchale.

A Cambrai, 28 mai 1710. *

LA petite vérole de M. le comte de Lesparre¹ sort très-heureusement, madame : il en a peu ; elle ne paroît pas maligne ; il n'a rien sur les yeux. Pour moi, j'ai été blessé par un accident, en sorte qu'il n'est impossible de poser le pied à terre ; mais si le malade étoit en danger, je me ferois porter chez lui à toute heure, pour lui procurer les secours les plus essentiels. Je l'aurois même enlevé malgré lui pour le loger

céans, si la nature de son mal permettoit de le transporter. En un mot, madame, je n'ai pas moins d'empressement aujourd'hui que j'en aurois eu autrefois. Ne mettez pourtant pas, s'il vous plaît, cette bonne volonté sur votre compte : le malade paroît si aimable, que je ne puis penser qu'à lui seul dans les attentions que j'ai à ce qui le touche. Il me faudroit quelque autre objet moins aimable par lui-même pour vous témoigner le zèle et le respect très-sincère avec lequel je serai le reste de ma vie, madame, votre, etc.

CCXXXIII *.

A LA MÊME.

Sur le même sujet ; caractère du jeune comte.

A Cambrai, 6 juin 1710.

M. Desmoulins vous dira, madame, que notre malade ne l'est plus. Il ne lui reste qu'une modération d'embonpoint qui ne lui sied pas mal. Les marques rouges disparaîtront bientôt. Je me consolais d'un mal qui lui épargnoit tous les périls de la bataille qu'on vouloit donner, et je m'afflige d'une guérison qui le rengage dans les périls de la bataille. Je souhaite de tout mon cœur sa conservation. Il a du goût, de la délicatesse, du génie, avec une politesse peu connue des gens de son âge. Tous les sentimens qu'il nous montre sont nobles et dignes de lui. S'il est aussi capable d'amitié qu'il est gracieux et aimable, il méritera ce qui est le plus rare parmi les hommes, qui est d'avoir de véritables amis. J'ai pris la liberté de lui faire entendre que ce seroit grand dommage, s'il ne faisoit pas un bon usage de la lettre que j'ai reçue. Indépendamment de cette lettre, tout est à lui sans réserve céans. Je ne crains que sa discrétion. Il est vrai, madame, que Lucifer est bien subtil ; mais il va partout, et il n'aime pas moins à tenter ceux qui donnent les avis que ceux qui les reçoivent. Il a des choses bien plus flatteuses à vous dire qu'à moi. J'avoue néanmoins que je ne suis nullement en garde contre le plaisir de vous convaincre du zèle et du respect très-sincère avec lequel je vous serai très-parfaitement dévoué, madame, le reste de ma vie.

¹ Louis de Gramont, comte de Lesparre, né le 29 mars 1689, d'Antoine duc de Gramont et de Marie-Christine de Noailles.

CCXXXIV **.

A M. CLAIRAMBAULT.

Recherches généalogiques sur la famille de Fénelon.

A Cambrai, 10 juillet 1710.

Je suis touché, monsieur, comme je dois l'être, des soins très-obligeants avec lesquels votre bon cœur vous a fait entrer dans tout ce que je vous ai supplié de faire. Je pense que l'homme qui doit payer, le fera sans retardement, à mesure que vous le réglerez.

Nous attendons quelques éclaircissements qu'on nous fait espérer au pays. Il y a des chartes d'abbayes, et même des actes domestiques, qui donneront peut-être un peu de lumière pour développer ce qui paroît au dessus d'un Emeric, dont le fils étoit déjà marié avant l'année 1260. On voit des gens de nom qui font des actes en 1202 et en 1203, qui doivent avoir vécu en même temps que cet Emeric. Depuis cet Emeric, nous avons la descendance assez marquée, si je ne me trompe. La chambre des comptes pourroit nous fournir des actes, mais d'un temps postérieur. Connoissez-vous quelqu'un qui fût propre et en volonté de chercher? Mon neveu, l'abbé de Beaumont, ira bientôt à Paris, et vous portera ce qu'il aura rassemblé. Je vous promets le portrait de feu mon oncle, avec une courte narration de ce qu'il y a de louable dans le cours de sa vie. J'ai vu autrefois, dans de vieux papiers de famille, une narration de tout ce qui est arrivé à M. de Fénelon, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit.

Quand votre ouvrage sera en état, je serai charmé de le voir, en la manière qui vous conviendra. Que ne suis-je à portée de vous procurer ce que vos travaux méritent! Si la paix étoit faite, je hasarderois de loin tous mes efforts pour vous ménager une satisfaction. L'ouvrage de M. du Fournel qu'on promet depuis long-temps, viendra-t-il bientôt? Mais le vôtre, quand paroîtra-t-il? Personne ne peut, monsieur, être tout à vous avec une plus forte inclination et une plus sincère estime que j'y suis pour toute ma vie.

Je sais, monsieur, que vous étiez des amis de M. Turodin¹. Il est mort céans, avec un cou-

rage et une religion admirable. C'est une vraie perte pour ses amis et pour le public.

Nous ne connoissons aucune famille de Salagnac ou Salignac, différente de la nôtre. La manière d'écrire et de prononcer le nom a varié. Je ne sais point de quelle branche étoit ce Salagnac, dont Brantôme parle fort mal pour la défense du Catelet.

Il est vrai qu'il y a auprès de Limoges une terre qui porte le même nom que celle qui est l'origine de notre famille. Mais celle du voisinage de Limoges est fort petite, et on ne voit point qu'elle ait donné son nom à aucune famille.

CCXXXV *.

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur une maladie de l'abbé de Langeron. Eloge du comte de Lesparre.

A Cambrai, 12 juillet 1710.

M. l'abbé de Langeron n'est pas en état, madame, de vous remercier des marques de bonté dont vous le comblez. Il m'a prié de vous assurer de sa parfaite reconnaissance. Après une forte fièvre et divers accidens fâcheux, il avoit paru guéri: mais la fièvre étoit revenue, et elle nous faisoit craindre. Elle est absolument finie, et il ne lui reste plus qu'une extrême foiblesse. J'espère qu'il sera en pleine santé dans peu de jours, et il ne perdra pas un moment pour vous témoigner lui-même, madame, combien il est touché de vos attentions. Il me paroît fort sensible aussi à celles de madame la duchesse de Guiche. Vous devez, l'une et l'autre, être bien contentes de monsieur le comte de Lesparre: il pense tout autrement que la plupart des gens de son âge. Pour moi, je suis suspect dans les louanges que je lui donne: car je suis enchanté et attendri par tout ce qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire depuis son départ de Cambrai. Si vous pouviez voir dans mon cœur la joie que j'ai de prévoir toute celle qu'il vous donnera, vous seriez contente du zèle et du respect avec lequel je vous suis, madame, très-parfaitement dévoué.

¹ Joseph Turodin, halute chirurgien. On peut voir vers la fin de la *Corresp. de Fén.* une notice sur cet homme estimable.

CCXXXVI.

(CXC.)

A M^{me} ROUJULT.

Il demande à cette dame sa protection pour un de ses amis.

A Cambrai, 24 août 1710.

Je vous supplie, madame, de me permettre de vous demander une grâce, qui n'est qu'une continuation de celle que j'ai déjà reçue. Vous avez eu la bonté de protéger le sieur Provencheres auprès de M. Mainon, qui voulut bien lui accorder un emploi de la manière la plus obligeante¹. Je ne dois jamais en oublier les circonstances. J'espère que vous voudrez bien achever votre ouvrage, en faisant maintenir cette même personne dans sa commission. On m'assure qu'il fait son devoir avec une exactitude et une probité reconnue. Il craint que certains changemens arrivés ne l'exposent à perdre sa place, et il a recours à la protectrice de qui il la tient. Vous ne devez pas être étonnée, madame, de me voir si rempli de confiance dans une affaire où j'ai déjà tant de preuves de votre bon cœur, et de celui de monsieur votre père. Si vous lui recommandez encore une fois les intérêts de l'homme qu'il a placé d'une manière si gracieuse et si touchante, je ne doute point qu'il ne lui fasse sentir les effets d'une protection continuée.

Je ne saurois finir cette lettre sans vous dire, madame, que toutes vos attentions, et toutes celles de M. Roujault pour les personnes qui me sont chères, ne me dédommagent nullement de ce que j'ai perdu quand vous êtes partis de ce pays. Je ne saurois cesser de ressentir vivement cette perte; et l'unique chose qui peut m'en consoler, est la persuasion que vous m'honorez toujours l'un et l'autre d'une sincère bienveillance. Jugez par là, madame, avec quel zèle vous sera toujours dévoué votre, etc.

¹ Voyez les lettres CXCIX et CC, ci dessus, p. 646 et 647.

CCXXXVII.

(CXCI.)

DU CARDINAL DE BOUILLON A FÉNELON.

Il envoie au prélat plusieurs pièces importantes sur sa disgrâce.

Ce 9^{me} octobre 1710.

CONSERVANT, d'une part, pour votre personne les mêmes sentimens de tendresse, d'estime et de vénération dont, pour mon malheur, on ne m'a même cru que trop animé pour vous, surtout depuis que, par votre droiture et par votre ministère, furent découvertes les noires trahisons et impostures qui m'avoient été faites en 1691. pour me perdre dès ce temps-là sans ressource dans l'esprit et dans le cœur de celui que nous avions alors tous deux pour supérieur; et sachant, d'autre part, l'entière confiance que vous prenez, depuis bien des années, au porteur de ce paquet, je lui ai parlé, autant que le peu de temps que nous avons été ensemble me l'a pu permettre, sur un aussi grand nombre de choses considérables (dont je souhaitois que vous fussiez parfaitement instruit), avec la même confiance, ouverture et effusion de cœur, que je vous aurois parlé à vous-même, si j'avois été, durant le même temps, tête à tête avec vous: mais je ne l'ai pourtant fait avec le porteur de ce paquet, qu'après avoir pris sa parole de garder sur cela un secret de confession, à l'égard de toute autre personne que de vous seul, sur toutes les choses que je lui ai confiées, pour vous être par lui rapportées; précaution que j'ai prise par rapport à vous uniquement, et non pas par rapport à moi, qui n'ai de ce côté-là plus rien à perdre ni à espérer, n'ayant même aucun retour à souhaiter de la part de ce supérieur, pour que je puisse jamais désirer de le revoir en autre lieu qu'en paradis; priant Dieu de lui vouloir faire miséricorde aussi bien qu'à moi, qui me reconnois infiniment plus criminel à l'égard de Dieu, que je ne me reconnois innocent à l'égard de ce supérieur.

Vous me ferez un singulier plaisir de lire avec quelque attention les pièces renfermées dans ce paquet, par lesquelles je me persuade que vous commencerez au moins à pouvoir soupçonner que la précipitation, l'emportement et la fierté n'ont eu aucune part jusques à présent à toutes mes démarches, et à toutes les

circonstances qui ont accompagné et continuent d'accompagner toutes mes démarches, que j'ai taché et que je tâcherai jusques au tombeau de régler par la raison, l'honneur et la conscience : et c'est, je puis vous l'assurer avec vérité, sur ces principes, fondés sur la raison, l'honneur et la religion, que j'ai uniquement taché de me conduire dans le pas éclatant¹ que j'ai si

¹ Le cardinal de Bouillon, ennuyé de son exil, s'étoit fait enlever par les troupes du prince Eugene. Voici ce qu'on lit sur cet événement dans le *Journal de Dangeau* (24 mai 1710) : « Le Roi reçut, par M. de Torci, une lettre que le cardinal de Bouillon lui écrivit d'Arras. Il a pris le parti, en feignant d'aller d'Arras à Vigogne, une de ses abbayes, de se faire enlever par les troupes ennemies. Le Roi veut que la lettre que ce cardinal lui a écrite soit rendue publique. » En voici la copie :

» SIRE,

» J'envoie à Votre Majesté, par cette lettre que je me donne l'honneur de lui écrire après dix ans et plus des plus inouïes, des plus injustes et des moins méritées souffrances, accompagnées, durant tout ce temps-là, de ma part, de la plus constante, et peut-être trop outrée patience, non-seulement à l'égard de Dieu et de son Eglise, et du plus profond silence; j'envoie, dis-je, à Votre Majesté, avec un très-profond respect, la démission volontaire (qui ne peut être regardée par personne comme l'aveu d'un crime que je n'ai pas commis) de ma charge de grand-aumônier de France, et de ma dignité de l'un des neuf prélats commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit, qui a l'honneur d'avoir Votre Majesté pour chef et grand-maitre, qui a juré sur les saints Evangiles, le jour de son sacre, l'exacte observation des statuts dudit ordre, en conséquence desquels statuts, je joins dans cette lettre le cordon et la croix de l'ordre du Saint-Esprit, que par respect et soumission pour les ordres de Votre Majesté j'ai toujours portés sous mes habits depuis l'arrêt que Votre Majesté rendit contre moi, absent et non entendu, dans son conseil d'en haut, le 11 septembre 1701. En conséquence de ces deux démissions que j'envoie aujourd'hui à Votre Majesté, je reprends par ce moyen la liberté que ma naissance de prince étranger, fils de souverain, me donne, ne dépendant que de Dieu et de ma dignité de cardinal-évêque de la sainte Eglise Romaine, et de doyen du sacré college, évêque d'Ostie, premier suffragant de l'Eglise Romaine, qui me donnent naturellement liberté séculière et ecclésiastique, de laquelle je me suis privé volontairement par les deux sermens que je fis entre les mains de Votre Majesté en 1674; le premier pour la charge de grand-aumônier de France, la première des quatre grandes charges de sa maison et de sa couronne, et le second serment pour la dignité d'un des neuf prélats commandeurs de l'ordre du Saint-Esprit; desquels sermens je me suis toujours très-fidèlement et très-religieusement acquitté tant que j'ai possédé ces deux dignités, desquelles je me dépose aujourd'hui volontairement et avec une telle fidélité aux ordres et volontés de Votre Majesté, en tout ce qui n'étoit pas contraire au service de Dieu et de son Eglise, que je désirerois bien en avoir une semblable à l'égard des ordres de Dieu et de ses volontés; à quoi je tâcherai de travailler uniquement le reste de mes jours, en servant Dieu et son Eglise, dans la première place après la suprême ou la divine Providence m'a établi, quoique très-indigne; et en cette qualité qui m'attache uniquement au saint siege, j'assure Votre Majesté que je suis et serai jusques au dernier soupir de ma vie avec le respect le plus profond qui est dû à Votre Majesté royale, etc.

» (*Dimanche 25.*) Le Roi tint le conseil d'Etat; il a donné ordre à son procureur-général, qui étoit ici, de demander au Parlement qu'on fasse le procès du cardinal de Bouillon comme coupable de félonie. Il a fait remettre au procureur-général la lettre du cardinal, qui est toute de sa main; et le Roi, dans son arrêt du conseil d'en haut, en parlant de

hautement exécuté, après tant de souffrances, de patience et de silence de ma part, et tant de vexations, de duretés et d'injustices d'autre part.

Je vous confierai ici, en général, une chose qui ne vous paroitra pas vraisemblable, jusques à ce que l'énigme vous en soit un jour, durant mon vivant ou après ma mort, nettement expliquée par moi : c'est que je ne pris, dans les fâcheuses conjonctures où je me trouvais bien malgré moi, et sans y avoir contribué en rien de ma part; je ne pris, dis-je, la nécessaire, et j'ose dire publiquement, prudente et éclatante résolution (pour être exécutée de la manière dont elle a été exécutée dans toutes ses circonstances), que le soir de la veille et la nuit du jour dans lequel je l'exécutai.

A la réserve de cette lettre, écrite de ma main, que vous me ferez plaisir de conserver soigneusement, renvoyez-moi au plus tôt, par une personne sûre, tout ce qui est renfermé dans ce paquet, et surtout l'écrit par colonnes, qui est de la main d'un homme qui est par la confiance un autre moi-même, que bien vous connoissez et estimez : car je n'ai que cette minute de cet écrit que je fis pour lors avec intention de le donner en ce temps-là au public : ce fut en 1708; et par cette raison, je le fis à tête reposée, et avec révision; mais ensuite, mieux ou plus mal conseillé, je jugeai ne le devoir pas donner au public.

La seconde pièce, quelque courte qu'elle soit, fait voir la nécessité des précautions pour que je puisse me rendre et être en sûreté dans le lieu (*à Rome*) où je désirerois d'être dès à présent, comme il convient que j'y sois.

» cette lettre, dit qu'elle est encore plus criminelle que son évasion. L'abbé d'Autvergne (*neveu du cardinal*) vint ici le matin, n'osant quasi se présenter devant le Roi; mais les ministres l'assurèrent qu'il pouvoit le faire, et il vit le Roi après dîner, qui lui parla avec beaucoup de bonté. On a envoyé avertir M. de Bouillon (*frère du cardinal*), qui est à Eyreux. M^{me} de Bouillon, qui est malade à Paris, a écrit une lettre fort sensive au Roi. Le duc d'Albret, le comte d'Eyreux et le chevalier de Bouillon (*neveux du cardinal*) sont venus marquer leur douleur; et le Roi leur a dit : « Messieurs, je vous plains d'avoir un oncle si extravagant. »

Le Parlement rendit un arrêt de prise de corps contre le cardinal, et contre deux personnes qui l'avoient suivi. Un arrêt du conseil supprima l'*Histoire généalogique de la maison de la Tour d'Autvergne*, et ordonna d'en mettre les exemplaires au pilon, « attendu qu'un pareil ouvrage n'est sous les propres termes de l'arrêt n'est fait que pour appuyer une usurpation criminelle, et menagée depuis long-temps par tous les artifices les plus condamnable, et tromper le public dans les droits ou les prétentions des grands du royaume. » Bahure, auteur de cette *Histoire*, fut privé de sa chaire de droit canon, et exilé. Louis XIV fit encore ôter les armes de la maison de Bouillon, qui étoient à l'autel, aux vitrages et à la voûte de la chapelle de l'église de Saint-Denis ou étoit enterré le maréchal de Turenne. *Mem. de Dangeau*, 19 juin, 2 et 18 juillet; t. III, p. 329 et suiv.

Et la troisième pièce rappelle en mémoire une partie des criantes vexations et incroyables, qui m'ont été faites depuis dix ans, et surtout depuis cinq avec augmentation d'acharnement d'année en année.

CCXXXVIII. (CXCH.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Histoire et procès du sieur Maille, agent du parti à Rome: nouvelles sur quelques affaires du temps.

A Rome, ce 4 novembre 1710.

J'AI reçu avec tout le respect que je dois, la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire. Pour obéir à ses ordres, je répondrai le plus succinctement que je pourrai à tous les articles sur lesquels elle souhaite d'être éclaircie.

Il y a environ huit mois, monseigneur, que le Saint-Office ordonna au sieur Maille, professeur des controverses au collège de la Sapience, et agent du parti à Rome, de sortir de cette ville dans vingt-quatre heures. De l'avis de ses amis, il présenta au Pape une requête par laquelle il le supplioit de lui faire notifier les chefs dont il étoit accusé, afin qu'il pût y répondre et se justifier. Sa Sainteté renvoya la requête au Saint-Office. Quelque temps après, ses protecteurs, qui sont en très-grand nombre, publièrent qu'après l'avoir oui, on l'avoit trouvé blanc comme la neige. Je crois qu'il en fut persuadé lui-même: au moins fit-il paroître toute la confiance d'un homme sûr de son fait, et qui ne craint rien. Pendant ce temps-là, deux cardinaux fort zélés pour la pureté de la foi, faisoient agir secrètement l'assesseur du Saint-Office, et le P. Damascène, consultant. C'est un Cordelier conventuel, connu par les invectives du P. Quesnel. Celui-ci, pendant trois mois, revêtu de l'autorité du Pape, a interrogé de nuit dans son couvent toutes les personnes qui avoient connu plus particulièrement le sieur Maille. Cette perquisition se fit sans la participation des Dominicains, et surtout du commissaire du Saint-Office, à qui de droit cet examen appartenoit. Quand on eut pris toutes les connoissances nécessaires pour convaincre le sieur Maille, M. l'assesseur du Saint-Office alla le prendre à l'entrée de la nuit, et le fit conduire au château Saint-Ange. Il étoit naturel de le conduire aux prisons du

Saint-Office: on ne le fit pas, pour le soustraire à la juridiction des Dominicains, à qui l'on ne croyoit pas pouvoir se fier, à cause des étroites liaisons qu'ils avoient avec le sieur Maille. On conduisit aussi au château Saint-Ange le valet qui le servoit. Après avoir subi quelques interrogations, on l'élargit. Trois jours après, on se saisit d'un Liégeois, appelé Deschamps, intime confident du sieur Maille, qui lui faisoit adresser tous ses paquets. Comme le secret du Saint-Office est impénétrable, on ne sait pas où en est cette affaire: on sait seulement que le procès étoit déjà bien avancé quand il fut arrêté, et qu'il sera sentencié quelque jour par le Saint-Office. Vous ne pouvez vous figurer, monseigneur, la protection qu'il a trouvée à Rome, et avec quelle ardeur on s'est remué en sa faveur. Un cardinal, ayant su son emprisonnement, dit qu'il sortiroit de la prison de l'Inquisition, comme saint Philippe de Néri et saint Ignace, victorieux de tous ses ennemis. On ne l'appelle que le *santo prete*. L'agent de M. le cardinal de Tournon alla incontinent représenter au Pape les grands services que le sieur Maille avoit rendus à l'Eglise, par ses écrits contre les superstitions chinoises. La persécution a été vive contre le P. Damascène. Les Dominicains, qui l'ont regardé comme un usurpateur de leur autorité, se sont déchainés contre lui.

La santé du Pape est assez bonne. Il ne laisse pas de ressentir de temps en temps des atteintes de son asthme.

Les amis du P. Delbecque disent qu'il quitta Rome pour aller prendre à Louvain un emploi qu'il poursuivoit depuis long-temps. D'autres ont dit que l'air de Rome étoit nuisible à sa santé. On ne sait pas au vrai les raisons de sa retraite précipitée. Voici celles qui me paroissent les plus vraisemblables: 1° *Causa Quesnelliana*, où il étoit fait souvent mention de lui, l'intimida, et il craignit le sort du sieur Valloni. 2° Il avoit composé un livre qu'il dédioit au Pape; c'étoit un abrégé, en quatre petits tomes, de la Théologie morale du P. Alexandre; il l'intituloit *Summa Theologiæ moralis*, etc. L'ouvrage étoit déjà sous la presse, lorsqu'il y eut un ordre de Sa Sainteté de s'en saisir. On m'a assuré que le livre est très-mauvais. Il est entre les mains d'un consultant du Saint-Office, qui m'a promis de me le faire voir.

Votre Grandeur doit être iastruite à l'heure qu'il est de l'état où se trouve l'affaire de la Chine: le dernier décret, et une déclaration que le Pape vient de donner sur ce décret, causeront de nouveaux embarras.

Je suis assez informé de toute l'histoire du bref du Pape contre le Mandement de Mgr l'évêque de Saint-Pons ; mais il y a bien des choses qui ne se peuvent communiquer avec sûreté. Si votre Grandeur souhaite sur cela des éclaircissemens , elle pourra m'envoyer ses ordres. Le Roi demande une bulle à ce sujet ; mais il s'y trouve des difficultés , qu'on tâche de surmonter.

L'abbé Alamanni est tel que votre Grandeur le dépeint , homme solide , droit et zélé pour la religion. Il est pénétré d'estime et de vénération pour votre Grandeur ; il m'en a parlé avec transport. L'autre abbé est d'un caractère fort différent , vif , intrigant , et soupçonné de s'être faufilé avec le parti , un peu fanfaron.

J'ai distribué le mieux qu'il m'a été possible , les écrits de votre Grandeur ; on les estime , on les admire ; mais on n'est touché , en ce pays , que de ce qui établit l'infailibilité du Pape. On s'y intéresse peu à toute autre infailibilité. On ne veut pas faire attention que celle de l'Église convient seule à la cause que votre Grandeur défend , et que seule elle écrase les ennemis de la foi.

Si vous aviez , monseigneur , quelques propositions d'un rigorisme outré , que vous jugeassiez dignes d'être censurées , votre Grandeur me feroit beaucoup de plaisir de me les communiquer. Si elle désire d'être instruite de ce qui se passe à Rome par rapport à la religion , j'aurai l'honneur de lui en faire part , et de l'assurer de temps en temps qu'on ne peut rien ajouter à la profonde vénération avec laquelle je suis , etc.

CCXXXIX *.

DE FÉNELON

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur la mort de l'abbé de Langeron ¹.

A Cambrai , 20 novembre 1710.

Je suis touché , madame , comme je dois l'être , de la bonté avec laquelle vous regrettez M. l'abbé de Langeron. Vous avez perdu un serviteur très-sincère et très-zélé. Pour moi , j'ai perdu un ami intime , qui faisoit la douceur de

ma vie depuis trente-quatre ans , et qui avoit , avec la vertu la plus exacte , tout ce qui contribue aux agrémens de la société. On ne peut désirer plus que je le fais la continuation de la bienveillance dont vous m'honorez , ni vous respecter avec un zèle plus constant que le fera fidèlement toute sa vie , madame , votre , etc.

CCXL.

(CXCIII.)

DE FÉNELON AU P. LAMI.

Sur la mort de l'abbé de Langeron , et sur la foible santé du P. Lami. Projet de travail sur la doctrine de saint Augustin.

A Cambrai , 20 décembre 1710.

Je suis touché jusqu'au fond du cœur , mon révérend père , de vos inquiétudes pour ma santé. Elle n'est pas mauvaise par rapport à mon foible tempérament et à l'état de peine où je me suis trouvé. Vous savez tout ce que j'ai perdu dans un ami qui faisoit la douceur de ma vie depuis trente-quatre ans. Je l'ai vu mourir d'une fièvre , qui paroissoit les premiers jours une incommodité plutôt qu'une maladie. Malgré l'embaras de sa tête vers les derniers jours , il a vu la mort avec une paix et un abandon à la volonté de Dieu , qui sembloient couler de source. Il obéissoit comme un petit enfant , et quand il rêvoit un peu , ses rêveries étoient toutes pieuses. Tout paroissoit venir d'un fonds de grâce et de détachement. Plus j'étois édifié , plus j'étois attendri ; et j'avoue que j'ai été très-foible dans ma douleur. Mon état présent est d'une tristesse paisible , avec un fréquent souvenir qui réveille ma peine ; mais ma santé se soutient , et je voudrois que la vôtre fût aussi bonne. Ce que vous m'avez mandé de vos douleurs , qui sont revenues avec vous à Saint-Denis , me fait croire que vous n'avez pas dans votre maison les mêmes soulagemens que vous aviez chez des parens à la campagne. Je croirois néanmoins qu'il faudroit vous procurer ces secours , que l'infirmité et l'âge rendent nécessaires. Il est très-louable et très-conforme à votre profession de s'en priver , quand on a assez de force pour soutenir cette privation ; mais l'infirmité permet certains adoucissements proportionnés aux incommodités des malades ; et je crois que les supérieurs les autorisent , si on les leur propose sur les avis des médecins. Je vous conjure , mon cher père , d'agir là-dessus avec

¹ L'abbé de Langeron , le plus ancien et le plus cher des amis de Fénelon , étoit mort le 11 novembre précédent.

simplicité, et de faire pour vous ce que vous feriez faire à un autre. Si j'étois à portée de vous voir, je ne vous laisserois aucun repos, jusqu'à ce que vous eussiez fait sans scrupule ce que vos maux demandent. Et votre sirop, l'avez-vous abandonné, ou bien n'a-t-il plus pour vous la même vertu? Mandez-moi, je vous supplie, votre état présent.

Vous pouvez croire que mon ouvrage sur saint Augustin ¹ ne s'imprime pas; car vous seriez des premiers à en savoir l'impression. C'est un ouvrage qui a besoin d'être souvent retouché. Le fond des textes est certainement développé par les textes mêmes, et j'ose dire que nulle des choses qui vous ont paru clairement prouvées n'est plus éclaircie que celle-là. Mais il s'agit de l'ordre et des tours par lesquels il faut mettre la vérité dans tout son jour, la rendre sensible, éviter les chicanes, épargner au lecteur certaines longues discussions, et mettre un ouvrage de cette nature en état de se faire lire au public. Il faut méditer, consulter, prier, sur un tel ouvrage, et se délier beaucoup de ses propres vues. Je ne désespère pas de vous le faire voir avant l'impression; car j'aurai peut-être occasion de le confier à un ami.

Donnez-moi de vos nouvelles. Je suis tout à vous avec tendresse et vénération.

CCXLI.

(CXCIV.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE
LA ROCHELLE AU PAPE CLÉMENT XI.

Ils envoient à Sa Sainteté un exemplaire de leur *Instruction pastorale* contre le Nouveau Testament du P. Quesnel.

Kalendis januarii anni 1711.

BEATISSIME PATER,

Attendente nobis et universo gregi, in quo nos miseratio divina et sedis apostolicæ gratia posuit episcopos regere Ecclesiam Dei, nihil magis cordi habuimus a suscepto pontificali munere, quam ut oves Christi curæ nostræ commissas sanæ doctrinæ pabulo reficeremus, easque a venenatis hæresis Jansenianæ pascuis aver-

teremus. Quam in curam cum sedulo incumbere, maximo animi dolore deprehendimus fraude inimici hominis seminari zizania in agro dominico, operâ perniciosissimi libri a præcipuo jansenismi defensore conscripto, in quo virus hæresis Jansenianæ velut in poculo aureo fidelibus propinatur. Fucata enim pietatis simulachrum efferens, passim afflat impiam et plenam blasphemiam hæresim Jansenii. Quantum horror nos incessit, cum audivimus et vidimus hunc pestiferum librum ferè in manibus omnium versari, maximo pretio haberi, non tantum opus, sed etiam operis auctorem!

Sperabamus apertam rebellionem hujus hæreticæ factionis antesignani adversus episcopos et ipsam sedem apostolicam, ejusque justam damnationem, quas ignorare dicecenasos nostros non permisimus, effecturas ut cum execratione opera Quesnellii hæresim spirantia rejicerentur; sed contrâ accidit. Inordinatus enim affectus in librum, proh dolor! effecit ut auctoris rebellio non modò non damnaretur, sed excusaretur, imò et probaretur.

His rationum momentis ducti, et Sanctitatis vestigia insequentis, gladium excommunicationis contra tam pestiferum librum distinximus; cui censuræ necessarium duximus adjungere Documentum pastorale, quo efficacior esset prohibitio libri pestiferi, et suavius deponerentur præoccupati affectus in operis auctorem, et maximè noxium præjudicium quod fraude Jansenistarum in animis hominum aliqui piorum a teneris annis altius insidet. In eo igitur Documento demonstramus, 1^o doctrinam contentam in *Observationibus* Quesnellii ita esse consonam doctrinæ libri Yprensensis episcopi, ut sit omnino eadem, et meritò dici possit Quesnellium præstitisse linguâ vulgari ad corrupendam simplicium fidem, quod ejus magister Jansenius linguâ eruditorum ad eos seducendos tentaverat. Deinde quoniam sciolis et levi eruditione tinctis a vafriis seductoribus continuo impingitur, inculcatur, eam doctrinam, quam reprobavit sedes apostolica tanquam impiam et plenam blasphemiam, esse ipsissimam doctrinam gratiæ doctoris sancti Augustini, toties a sede apostolica approbatam et canonizatam; in eodem Documento demonstramus, et velut oculis subjicimus doctrinam Jansenii toto cælo abesse a doctrina Augustini, ita ut Ecclesia catholica in Augustino habeat non solum gratiæ Christi defensorem eximium, sed libertatis hominis sub motione gratiæ Christi, et mortis Christi pro omnibus omnino hominibus acerrimum propugnatorem.

¹ Voyez, sur ce projet de travail concernant saint Augustin, les lettres LXXV, LXXVI, LXXVII et CXXIX, au duc de Chevreuse, ci-dessus, p. 252, 255, 256 et 305; — le *Mémoire au P. Le Tellier*, n. 2; ci-dessus, p. 663, — et *l'Hist. de Fen.* liv. VI, n. 7.

Antiquæ traditionis præcepta servantes, et ecclesiasticæ memores disciplinæ, quantumcumque opus nostrum, ad tuendam fidem catholicam susceptum et confectum, ad pedes Sanctitatis tuæ humiliter deponimus, et judicio sedis apostolicæ subjicimus. Novimus enim verissimum dictum, et sapientissimum monitum Innocentii primi¹ : « Quoties fidei ratio ventis » latur, arbitror omnes fratres et coepiscopos » nostros, non nisi ad Petrum, id est sui nominis et honoris auctorem deferre debere. » Quale gaudium foret addictissimis et obsequentissimis filiis, si a Sanctitate tua, sicut procul dubio probabitur susceptio operis, ita placeret executio. Quale gaudium, si a summo Pontifice imprimis erudito mereremur audire, quod non infructuosè rem catholicam gessimus. Displiceat opus hostibus sedis apostolicæ; de hoc non tristamur, sed gloriamur : satis erit nobis si Christo placeamus, et ejus in terris Vicario. Divina misericordia te pluribus annis servet incolumem ad extirpationem hæresis, et fidei defensionem. Hoc ardentissimum est votum addictissimorum et obsequentissimorum filiorum et servorum, etc.

CCXLII. (CXCIV.)

DE FÉNELON A M.***.

Infailibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques. Différence entre le système des Thomistes et celui de Jansénius.

(1711.)

JE suis très-content, monsieur, de la sincérité avec laquelle vous m'expliquez vos dispositions. Plus vous approfondirez les questions que j'ai traitées dans mes derniers ouvrages, plus vous verrez que l'on ne donne rien de réel, dans la pratique, à l'Eglise, si on ne reconnoît pas son infailibilité sur les textes qui expriment ou qui nient les dogmes révélés. Il y a cinquante ans que le parti élude le véritable point de la difficulté. Je ne vous demande point une prévention avengle; je souhaite seulement que vous fassiez patiemment un solide examen, sans aucun respect humain, et avec une défiance entière de tout préjugé. Si vous ne regarderez que Dieu, il vous conduira pas à pas à la vérité.

Le parti dira, tant qu'il lui plaira, que je me livre aux Jésuites par politique. C'est ce qu'ils ne manquent jamais de dire de tous ceux qui ne favorisent pas leur doctrine. Ils veulent que personne ne puisse parler autrement qu'eux, qu'en trahissant sa conscience, pour plaire à une société qui a du crédit. Mais les personnes équitables verront sans peine combien je suis éloigné de rechercher les Jésuites par politique. Je suis véritablement ami de ceux-ci, comme il convient que je le sois; je leur fais plaisir en ce qui dépend de moi, comme je tâche, d'un autre côté, d'en faire aux gens qui sont prévénus contre eux. Ma disposition est de vouloir obliger tout le monde, autant que mon ministère me le permet. Mais les Jésuites ne gouvernent rien dans mon diocèse; ils n'ont part à aucune affaire. J'ai un vicariat composé de personnes du pays, qui n'ont aucune liaison avec eux. D'ailleurs, si quelque Jésuite faisoit dans mon diocèse quelque faute ou sur le dogme ou sur la morale, je serois plus à portée de le reprendre fortement, et d'engager sa compagnie à le corriger, qu'un autre évêque qui seroit moins bien avec eux.

On vous rapporte mal les choses, quand on vous dit que je ne veux point entendre parler de la grâce efficace. Je crois qu'il est de foi qu'il y a une grâce efficace. C'est celle que saint Augustin appelle *gratia quæ prædestinati sumus*; .. *auxilium quo*, etc. De plus, je n'ai garde de ne mettre aucune différence entre la grâce efficace et la grâce nécessitante. Mais je demande à ceux qui veulent emprunter le nom de Thomistes, s'ils reconnoissent sincèrement toutes les vérités que les vrais Thomistes ont reconnues essentielles à la foi catholique, et sans lesquelles l'Eglise n'auroit jamais cru qu'ils fussent dans la véritable foi. Avant que de distinguer leur grâce efficace par elle-même, d'avec la grace nécessitante de Calvin, je leur demande qu'ils m'expliquent nettement eux-mêmes, en quoi précisément consiste cette différence qu'ils veulent que je reconnoisse. Mais pour cette grâce efficace par elle-même, dont le parti déclaroit à Innocent X, qu'elle est *unie et conjointe par un lien indissoluble avec les cinq Propositions prises dans leur sens propre et naturel*, je la rejette avec toute l'Eglise, comme les cinq Propositions dont elle est inséparable, selon l'aveu de tout le parti fait à Innocent X. Enfin, monsieur, il n'est nullement question ni de ma prétendue politique pour plaire aux Jésuites, ni de ma prévention contre la grâce efficace *conjointe avec les cinq Propositions*.

¹ *Epist. ad Patres Syn. Milev.* inter S. Aug. Ep. LXXXII, u. 2; l. II Op. p. 639.

Quand même j'aurois une politique mondaine, et une prévention déraisonnable sur ces articles, mes raisons, sur l'autorité de l'Église par rapport aux textes, n'en seroient pas moins concluantes. Il faut donc mettre à part ma complaisance pour les Jésuites, et mon entêtement contre la grâce efficace. Il faut se renfermer dans mes preuves, et avouer qu'elles sont décisives, si on n'a rien de solide à leur opposer. On alléguera en vain l'évidence avec l'infailibilité morale. C'est l'évidence même dont chaque novateur disputera sans fin; il ne manquera pas de contester à l'Église celle du texte qu'il voudra sauver, comme le parti lui conteste celle de Jansénius. Ainsi cette évidence et cette infailibilité morale, qui est le dernier retranchement du parti, est la plus manifeste de toutes les illusions, qui ne peut éblouir que les esprits superficiels.

CCXLIII.

(CXCVI.)

AU CARDINAL GABRIELLI.

Le prélat souhaite de renouer leur ancienne correspondance, et représente au cardinal les subterfuges du parti, pour éluder les constitutions apostoliques.

Cameraci, 2 januarii 1711.

Cum nonnullis, quas circiter ante præteritum triennium scripseram litteris, nihil esset ab Eminentia vestra responsum, verebar ne incogitanti mihi quidquam excidisset quo animum tuum offendissem. Sic enim insuetum hoc silentium sinistra interpretabar, ut mihi crimini verterem, quod charissimæ benevolentiae solatio jam privarer. Verum diligentissimè investigabam intra me, quid causa esset, cur tam firma et tam constans amicitia subito deficeret; neque sanè (quamvis intimos conscientiae sinus excuterem) occurrit ulla vel levis culpa, quæ in te peccasse mihi viderer. Imò me mihi penitus conscium dicere non vereor, quod absolutissimæ gratitudinis partes omnes explere nunquam non studuerim. Dum hæc mœrens cogitarem, hæc fortè transitit ex Hollandia reversus D. abbas de Polignac, qui me totum incredibili gaudio affecit; quippe testabatur, etiamnum te esse erga me eundem illum, qui fortiter olim spreto mundanæ prudentiæ tericulo, tot benefactis palàm me cumulaveras, me tibi et hodie esse charum, teque de me, etiamsi nihil unquam meruerim, honorificè, profficiosè et amanter

loqui non dedignari. His permotus, eminentissime Domine, scribere propero, me pariter esse, et ad ultimam usque vitæ diem constanter futurum eundem, qui tibi plusquam a decennio summâ gratitudine devinctus, tuam pietatem, candorem, urbanitatem, scientiam, doctrinæque sanæ studium, invictum denique in tuendis Ecclesiæ rebus animum, colere, maximi facere, amplecti ac venerari decreveram. Tuum quidem erit, pro illa quæ præditus es sapientia, dignoscere, quid respondere, quid tacere expediat: meum verò, quoad vixero, scribere interdum, ut amori, reverentiæ et venerationi quibus penitus afficior, indulgeam. Præterea necesse puto, ut quædam tibi libero stylo exarare mihi liceat, ne te fortè lateant ea, quæ a te resciri operæ pretium esse arbitror. Ne verò suspiceris unquam, hæc a me ex industria scribi, ut explorem quid de illis sentias. Nunquam enim ægrè tulero, si de iis ipsis, circa quæ privatam sententiam candidè dixerim, alium silentium serves. Imò accuratam illam, teque dignam prudentiam, et crediti arcani religionem, ut par est, maximi facio. Spero autem non ingratum fore Eminentiae vestræ, si R. pater Daubenton ea quæ mitto ad eum scripta tecum communicet. Enim verò nonnulla sunt, quæ maturâ et diligenti deliberatione digna videntur. Janseniae sectæ contagium dolis et audaciâ in tantum crescit, ut summum et apertum immineat fidei catholice periculum. Dum utrumque et quinque Propositionum, et Janseniani libri textum, ore et subscriptione fictâ damnant, totam et libri et propositionum doctrinam evidentissimè retinent ac tuentur, ita ut nihil respuant, præter hoc ipsum phantasticæ erroris monstrum, ab ipsis subdolè confictum, quod Jansenius ipse, imò et Calvinus ultrò respuisset. Sic ludibrio vertuntur quinque sedis apostolicæ constitutiones, necnon et Tridentinæ synodi decreta. Sic damnato, ore tenus, Janseniano textu, acerrimè propugnatur hoc ipsum hæreticum dogma, quod in eo textu damnari voluit apostolica sedes. Sic Protestantium hæresis de gratia necessitante, fucatis vocibus asseritur. Sic vilescit ejusdem sedis auctoritas. Sic petulans et fallax secta sanæ doctrinæ propugnatores deridet, et triumphum agit. Quin etiam Sancti-Pontii episcopus, qui constitutionem non accepit demisso, ut deiecit, animo, sed potiùs irrisit, et refellere conatus est, se Christi Vicario impunè restitisse gloriatur. Vaticanæ fulmina inania esse murmura, quæ solas imbecilles et meticulosas animas terreat, exclamat tota factio. Tantis ma-

lis nisi quàm citissimè occurrat sapientissimus Pontifex , cui diutina incolunitatem quotidie opto et apprecor , brevi futurum est , ut omnes Regularium ordines , clericorum seminaria , et laicorum familiæ in errorem certatim rûant.

Intima cum veneratione , gratitudine et devotione animi nunquam non ero , etc.

CCXLIV **.

AU COMTE DE CHAMILLARD ¹.

Lettre de consolation , à l'occasion d'une disgrâce.

A Cambrai , 15 janvier 1711.

JE ne puis , monsieur , que prier Dieu , afin qu'il vous donne toute la patience dont vous avez besoin. C'est le seul parti qu'il vous convienne de prendre. Quand on en prend d'autres , on donne une triste scène au public , et à pure perte. Par la patience on s'attire l'approbation des sages , et on s'épargne les discours malins des critiques. On fait même ce qui est le plus propre à ramener un esprit au devoir , s'il peut , un jour , y être ramené dans quelque conjoncture. Enfin on n'a rien de mieux à faire. Je souhaite que Dieu vous fasse porter cette rude croix avec un courage chrétien. Personne ne vous sera jamais dévoué , monsieur , avec plus de zèle , què votre , etc.

CCXLV. (CXCVII.)

A M^{me} ROUJAUULT.

Témoignages d'attachement pour elle et pour sa famille.

A Cambrai , 17 janvier 1711.

JE ne connois rien , madame , qui soit plus estimable que la bonté de votre cœur. C'est ce que j'ai pensé dès les premières fois que j'ai eu l'honneur de vous voir. J'ai toujours reconnu de plus en plus , dans les suites , que vous êtes de ce très-petit nombre de personnes qui ne ressemblent point au reste du monde , et sur la bonté desquelles on peut compter. Aussi puis-je vous assurer que je veux vivre et mourir dans un véritable attachement pour tout ce qui vous

touche. La distance des lieux et la longue absence n'affoiblissent point ce qui est fondé sur l'estime de la vertu. Je prie Dieu souvent et de tout mon cœur pour vous et pour tout ce qui vous appartient. Je suis ravi d'entendre dire que M. Roujault est parfaitement aimé et honoré dans le Poitou. Il l'est fort à Cambrai , et je vous supplie d'agréer qu'il en lise ici les assurances. Souffrez aussi que j'ajoute mes très-humblés complimens pour M^{lle} votre fille. Rien ne vous est dévoué , madame , avec plus de zèle que votre , etc.

CCXLVI. (CXCVIII.)

DU P. LAMI A FÉNELON.

Etat de la santé de ce religieux ; il presse Fénelon de publier son ouvrage sur saint Augustin ; nouvel écrit de M. de Bissy. évêque de Meaux.

Ce 21 janvier (1711).

Vous ne me trouverez guère régulier , monseigneur , d'avoir laissé aller si loin le commencement de cette année , sans avoir eu l'honneur de vous y donner de nouvelles marques de mon respectueux attachement. Si c'est une faute , il faut que votre Grandeur ait la bonté de me la pardonner , comme l'effet d'une vieille habitude ; car je vous avoue que je n'ai jamais pu m'accoutumer à la cérémonie du renouvellement des années. Quand j'honore une personne autant que je révère votre Grandeur , je sens bien que les mouvemens de mon cœur sont irrévocables , et qu'ils n'ont pas besoin d'être renouvelés à certaines époques. J'aurois eu plus d'empressement , monseigneur , de vous dire la joie que m'a donnée l'assurance de votre bonne santé , malgré tout l'exercice que vous lui avez donné et tout le risque qu'elle a couru : j'en ai assurément une vraie consolation. Mais je n'ai pas moins de confusion de l'intérêt que vous me faites l'honneur de prendre à ma santé , et des bontés que vous me témoignez sur cela. Elle a été un peu moins maltraitée pendant cet hiver que les précédens. J'en attribue la modération à celle du froid ; car il n'en a point fait jusqu'ici. La gelée et les neiges sont mes grands ennemis. Au reste , monseigneur , je puis vous assurer qu'on a ici tous les soins de moi et toute l'indulgence qu'on peut raisonnablement souhaiter. J'ai cependant souvent en besoin du sirop que vous connoissez. Il calme toujours

¹ Voyez la note 4 , sur la lettre du 10 janvier 1707 , ci dessus , p. 624.

un peu la douleur, et l'on en passe plus tranquillement les temps d'insomnies, qui me sont ordinaires. Il y a long-temps que je n'en ai éprouvé ces extraordinaires effets dont j'ai eu l'honneur de vous rendre compte. Il est néanmoins vrai qu'il me tient d'ordinaire toutes les fois que je m'éveille (ce qui arrive souvent la nuit) dans une disposition pour Dieu, que je voudrais pouvoir conserver pendant la journée. C'est une facilité de penser à Dieu, avec un tendre penchant pour lui, qui me donne la liberté de m'adresser à lui avec plus de confiance. Cependant je n'en suis pas meilleur pendant la journée; mes yeux me dérobent ma lumière et mon bien. Quelle pauvreté! Ce que vous me faites l'honneur de me dire de votre ouvrage sur saint Augustin me fait un vrai plaisir, et excite bien ma curiosité. Dès qu'il est en l'état que vous le marquez, il me paroît qu'il ne faudroit plus différer. L'ordre, les tours et l'assaisonnement ne peuvent vous manquer: c'est le caractère de tous vos ouvrages. Ces matières deviennent présentement aussi remuées que jamais; et M. de Meaux vient de donner un ouvrage qui me semble fait exprès pour annoncer le vôtre¹, ou du moins pour lui servir de prélude, et pour le faire souhaiter. Ce prélat m'a fait l'honneur de m'en envoyer un exemplaire, et je viens d'en lire la plus grande partie. Mais j'ai été surpris de lui voir avancer des principes très-propres à prouver l'infailibilité de l'Église dans l'intelligence des textes dogmatiques, et de n'avoir osé la donner à ses curés pour le fondement de leur obéissance dans la signature du Formulaire. J'ai pris la liberté de lui en faire mes plaintes; et il m'a répondu ce qui ne satisfait point du tout. Vous en jugerez, monseigneur: je prends la liberté de vous envoyer des copies de ces deux lettres².

J'ai eu l'honneur de voir, depuis quatre jours, madame la duchesse de Mortemart, chez les religieuses de la Visitation de Saint-Denis. Elle s'y est fait faire une espèce de petit ermitage, où elle vit en effet en recluse. Elle assiste à tous les exercices de la maison, et aux vœux près, elle peut passer pour une des bonnes religieuses. Elle vient au parloir filant sa quenouille, comme toutes les autres, et elle édifie également le dedans et le dehors. Vous jugez bien, monseigneur, que nous ne nous quittons point sans avoir fait ample mention de

votre Grandeur: et si vous doutiez de mes sentimens, je me flatte qu'elle vous garantiroit bien la parfaite vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

CCXLVII. (CXCIX.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
AU P. LAMI.

Il explique un passage de son *Ordonnance* contre la *Théologie* du P. Juénin.

(Janvier 1711.)

JE ne me sers point, mon révérend père, des principes que vous relevez dans mon *Ordonnance*¹ à la fin de la page 438, pour établir l'infailibilité de l'Église; mais simplement pour prouver qu'elle ne peut pas ignorer si elle peut se servir du pouvoir qu'elle a de condamner les mauvais livres, dans les cas où l'on conteste de leurs sens, comme dans les cas où le sens de ces livres est notoire à tout le monde, parce que c'est tout ce que j'ai à prouver en cet endroit. Si l'infailibilité de l'Église sur le sens des livres se tire de ces principes, à la bonne heure; car je n'ai garde de l'attaquer, et je ne dis rien dans mon *Ordonnance* qui y donne atteinte: mais mon intention n'a point été de l'établir, ni là, ni dans mon *Instruction*; et en voici la raison.

Ce qu'un évêque doit faire dans une *Instruction pastorale*, est de bien établir l'obligation où sont tous les fidèles de condamner intérieurement un livre, quand l'Église l'ordonne: or je n'ai pas cru pouvoir mieux établir cette obligation, que sur ce que je dis depuis la page 444 jusqu'à la page 450. Je dis encore en cet endroit, que la constitution de Clément XI déclare que c'est une proposition pernicieuse aux âmes des fidèles, de dire que le silence respectueux suffit; de plus, que c'est être parjure de signer le Formulaire sans croire le fait qu'il contient; j'ajoute à cela que cette bulle a été reçue de toute l'Église, et qu'ainsi toute l'Église condamne la suffisance du silence respectueux, comme une maxime pernicieuse au

¹ Voyez la lettre CCXLVIII, ci-après, de M. de Bissy à Fénelon. — ² Nous n'avons pas trouvé la lettre du P. Lami à l'évêque de Meaux, mais seulement la réponse de ce prélat, que nous donnons à la suite de cette lettre.

¹ On voit, par cette lettre, que le P. Lami trouvoit M. de Bissy peu d'accord avec lui-même, dans sa doctrine sur l'infailibilité de l'Église touchant les textes dogmatiques. Nous avons déjà remarqué que Fénelon ne goûtoit pas davantage les sentimens de l'évêque de Meaux sur cette matière. Voyez *l'Hist. litt. de Fén.* 1^{re} part. art. 1^{er} sect. 4. n. 2.

salut des ames. Cette déclaration de l'Église, dis-je encore, *ne tombe point sur des faits, mais sur des points de droit, et qui doivent servir de règle de la vie chrétienne; car ce sont des points de droit, de savoir si une maxime est pernicieuse au salut des ames, ou non: si elle cache l'erreur, si elle ouvre la voie à la désobéissance, si elle est contraire à l'honnêteté naturelle et à la sincérité chrétienne: et l'Église déclare toutes ces choses du silence respectueux et de la pratique de signer le Formulaire sans croire le fait. Or tout le monde convient, et les Jansénistes mêmes, que l'Église ne peut se tromper sur les points de droit, ni sur ce qu'elle propose à ses enfans comme la règle de leurs mœurs. Tous les fidèles doivent donc croire, après l'acceptation que l'Église a faite de la bulle de Clément XI, que c'est une maxime pernicieuse à leur salut, que de s'en tenir au silence respectueux, et que c'est être parjure que de signer sans croire. En faut-il davantage à un fidèle, pour être persuadé de l'obligation où il est de condamner intérieurement des livres que l'Église condamne?*

Comme l'infailibilité de l'Église sur les faits dogmatiques est contestée et par des évêques et par des docteurs, sans que l'Église le trouve mauvais, je n'ai pas cru que je dusse, pour cette raison, établir sur ce fondement la nécessité de la persuasion intérieure.

Faites attention, mon révérend père, à tout cela, que je vous ferois beaucoup mieux entendre si nous pouvions nous voir; et j'espère que vous conviendrez que j'établis plus solidement l'obligation de la persuasion intérieure, que si je l'eusse fondée sur l'infailibilité: car on ne pourroit attaquer mon principe, qu'en disant que l'Église n'a pas reçu la constitution de Clément XI; et si on en vient là, il me sera aisé de démontrer le contraire.

Je suis fort aise d'ailleurs que vous approuviez le reste de mon Ordonnance; car j'ai toujours fait beaucoup de cas de vos lumières et de votre amour pour la vérité.

Comme j'ai trouvé plus de sincérité dans les ouvrages du P. Gerberon, votre confrère, lorsqu'il étoit dans l'erreur, que dans tous les autres Jansénistes, j'espère qu'il goûtera plus aisément mon Ordonnance. Je suis, etc.

CCXLVIII.

(CC.)

DU MÊME A FÉNELON.

Il désire connoître l'opinion de l'archevêque de Cambrai sur sa dernière *Instruction pastorale*.

Paris, le 26 janvier 1714.

JE vous suis très-obligé, monseigneur, de la bonté que vous avez eue de faire passer mon *Instruction pastorale* à M. de Malines. Comme je suis persuadé que vous êtes un des prélats du royaume qui a le plus approfondi la matière du jansénisme, je vous serai très-obligé de me mander ce que vous aurez trouvé à redire dans mon Ordonnance¹, quand vous aurez pris la peine de la lire, car je conviens avec vous, qu'il n'y a que les évêques unis qui puissent détruire le parti que nous combattons, et qu'il faut joindre à l'autorité de bonnes raisons pour dissiper les subtilités des ennemis de la vérité. Je suis, monseigneur, avec tout le respect possible, etc.

CCXLIX.

(CCI.)

DE FÉNELON A M. ***.

Sur la mort de l'abbé de Langeron, et sur une religieuse sortie de son couvent pour cause d'infirmité. *Dénonciation de la Théologie* de Habert; dangers de cette *Théologie*; artifices et subterfuges du parti janséniste.

A Cambrai, 12 février 1714.

JE ressens, monsieur, une véritable joie d'apprendre, par votre très-obligeante lettre, que vous conservez toujours pour moi une véritable

¹ Cette Ordonnance, donnée le 16 avril 1710, portoit condamnation des *Institutions théologiques* du P. Juénin. Elle forme un vol. in-4° de 614 pages. Le même prélat publia, le 30 mars 1712, un second Mandement à l'appui du premier, contre les *Remarques* que le P. Juénin lui-même y avoit opposées. Enfin M. de Bussy, le 10 novembre 1715, donna un troisième Mandement sur ce sujet, à l'occasion des *Lettres théologiques* anonymes, publiées quelque temps auparavant contre sa première Ordonnance. Les deux derniers Mandemens sont suivis d'une *Instruction pastorale* qui contient la réputation des ouvrages condamnés. — ² Ce que dit Fénelon, dans cette lettre, des travaux auxquels celui à qui il écrit se livroit conjointement avec l'évêque de Chartres (Goulet-Desmarais), nous porte à croire qu'elle étoit adressée à l'abbé de Prezelles, docteur de Sorbonne, très-étroitement lié avec l'évêque de Chartres, sous qui il travailla certainement jusqu'à la mort du prélat en 1709.

amitié. Elle me sera toujours fort chère, et je connois trop par expérience la rareté des amis sincères et vertueux, pour n'être pas touché de votre bon cœur. Jugez par là de mes sentimens sur tout ce que vous avez la bonté de m'écrire sur la perte que j'ai faite ¹. Vous connoissiez l'esprit, les talens, la piété douce et aimable, le désintéressement à toute épreuve de notre ami. Il avoit une véritable vénération pour vous. Je ne manquerai pas de faire mes diligences pour vous procurer la restitution des écrits que vous lui aviez prêtés.

Pour la religieuse de la Ture, dont vous me parlez, j'ai consenti qu'elle sortit de son couvent, sans sortir de son diocèse, pour tâcher de se guérir de ses infirmités. Mais il me revient qu'elle ne fait pas un usage de cette sortie qui puisse la guérir. Je la crois pleine de bonne volonté; mais l'amusement et la dissipation sont à craindre pour les religieuses, quand elles sont long-temps hors de leur solitude et de l'état d'obéissance. Il est temps de la rappeler à la Ture. Ce n'est point une communauté dure et sans égards pour ses besoins. Elle peut y user des remèdes, et y garder un régime selon l'avis des médecins. Ceux de Mons et de Maubeuge peuvent la voir assez souvent. Elle sera sous les yeux d'une abbesse prudente et charitable. Le plus grand service que je puisse lui rendre, est de la faire rentrer dans sa communauté.

Il paroît une *Dénonciation* imprimée contre la *Théologie* de M. Habert. Elle ne vient point de moi. Mais si le dénonciateur est exact dans ses citations, cette *Théologie* n'est qu'un jansénisme un peu déguisé. Tout s'y réduit au système de Jansénius, avec le correctif imaginaire d'une nécessité morale, dont M. Habert donne lui-même la clef, et qui rentre dans la doctrine de Jansénius. Ce livre, qui insinue le jansénisme en paroissant le condamner, est bien plus contagieux que les autres qui l'enseignent ouvertement. La mode présente est d'abandonner le livre de Jansénius, pour sauver son système. Eh! n'est-ce pas uniquement pour le système que le livre a été condamné? C'est perdre tout le fruit des bulles, et se rendre le jouet du parti, que de tolérer, sous des termes captieux, le système des deux délectations inévitables et invincibles, pour lequel seul les bulles ont condamné le livre de Jansénius. Le parti croit qu'on doit être content dès qu'il pro-

teste qu'il ne veut soutenir que la grâce efficace par elle-même: mais tout le parti faisoit la même protestation avant la bulle d'Innocent X. Et en effet, Jansénius n'a jamais voulu établir par son livre, que la délectation inévitable et invincible, qu'il est nécessaire que nos volontés suivent, et qu'il nomme grâce efficace par elle-même, pour exprimer une grâce qui tient le consentement de la volonté, non du choix de la volonté qui peut la vaincre, mais de sa propre vertu qui est invincible dans ces circonstances. Ni Jansénius, ni les plus outrés Jansénistes n'ont jamais pensé à en demander davantage. Si ce n'est pas là le jansénisme, il faut avouer que le jansénisme n'est qu'un fantôme ridicule. Où espérez-vous de le trouver, si vous ne le mettez pas dans ce système? Ils vous abandonneront sans peine tout ce qui iroit plus loin; et vous êtes aussi janséniste qu'eux, et ils sont aussi catholiques que vous, si vous leur passez ce système. D'ailleurs ce système, quand on le regarde de près, est absurde, odieux, insoutenable, incompatible avec les bonnes mœurs et visiblement contraire à Saint Augustin. Il ne faut donc pas souffrir que le parti nous éblouisse par le nom de grâce efficace par elle-même. Je ne connois que deux opinions permises chez les catholiques: l'une est celle de la grâce congrue, et l'autre est celle de la prémotion, ou concours prévenant des Thomistes réduit aux bornes marquées dans les congrégations de *auxiliais*. Pour le système des deux délectations, il n'est d'aucune école catholique. Tant pis pour ceux qui le laissent enseigner depuis quelques années. Je comprends bien, monsieur, que c'est par pure bonté, et dans l'espérance de grossir le bon parti, que vous usez de condescendance; mais détrompez-vous de l'espérance de gagner jamais les fauteurs du parti. Ils ne veulent que vous flatter et vous mener à leurs fins. Il y a soixante-dix ans que le parti s'autorise et va toujours croissant, par les condescendances qu'on a eues pour lui. Plus on lui donne, plus il prend. Par exemple, les cinq Articles ¹ n'étoient qu'un faux et illusoire tempérament, qui a servi aux Jansénistes pour imposer, et les théologiens timides n'osoient les réfuter. A la faveur de cette formule captieuse, tout Janséniste échappoit à toute censure. Vous avez rendu un vrai service à l'Église, en travaillant avec feu M. l'évêque de Chartres à décréditer ces Articles: mais il faut user de la même fermeté

¹ L'abbé de Laugier, comme on l'a déjà vu, étoit mort au mois de novembre 1710.

¹ Sur ces *Articles*, voyez *l'Hist. des cinq Propos.* par Du Mas, liv. iv; et les *Mem.* du P. d'Avrigny sur *l'Hist. ecclési.* 19 juin 1663.

dans tout le reste ; autrement vous feriez beaucoup plus de mal qu'un autre, vous qui êtes reconnu pour un si zélé anti-janséniste ; car le parti prendroit droit de tout ce que vous auriez toléré. Depuis sa naissance, le parti n'a fait que gagner du terrain en se prévalant de la timidité de ses adversaires, et en criant toujours avec hauteur. Permettez-moi, monsieur, d'ajouter que les ménagemens politiques du prélat qui avoit une particulière confiance en vous, ont fait des maux infinis, contre son intention et contre la vôtre. Je suis très-persuadé que ces ménagemens ont été gardés sans intérêt humain, et dans la seule vue de la paix, pour fortifier le bon parti, et pour attaquer le jansénisme sans contradiction au dedans. Mais on n'a pas osé dire sur le prétendu fait, que ce n'est point un fait, comme le cardinal Rospigliosi l'avoit très-bien dit. On a pris un parti foible ; et pouvant dire ce qui est clair comme deux et deux font quatre, sur le texte court et sur le texte long, on est demeuré dans des généralités vagues, qui ne concluent rien contre les évasions du parti. On s'est flatté de l'espérance de contenter les Jansénistes mitigés, et de les engager insensiblement dans la bonne cause : mais on n'a contenté personne, et on a donné à ces gens-là des prétextes pour tout éluder ; on a même donné au parti une occasion de dire que ceux qui le combattent d'une façon claire, précise et efficace, vont trop loin, et qu'ils sont désavoués par les autres plus modérés. Jamais on ne fera rien d'utile, qu'en fixant le jansénisme dans le système des deux délectations invincibles, et qu'en l'attaquant là-dessus sans le ménager. Il tombera sans ressource dès qu'il sera bien vivement attaqué, pourvu que les théologiens trop indulgens n'affoiblissent point cette controverse. A l'égard du prétendu fait, on m'a mandé de Rome qu'on m'y blâmoit de ce que je lui avois donné le nom de fait ; ce qui est donner trop d'avantage au parti. En effet, l'hérésie du texte long n'appartient pas moins au droit, que celle du texte court. Il est étonnant qu'on hésite là-dessus. Le cardinal Rospigliosi dit fort bien que l'hérésie des textes est une question de droit, et que la question de fait ne tombe que sur les paroles du texte, ou sur l'intention personnelle de l'auteur. Pendant qu'on voudra obliger les hommes à croire certainement sur une autorité incertaine, qui peut se tromper et tromper autrui, on dira ce qu'on n'entend point, et qui n'a rien d'intelligible ; on fera triompher le parti, on rendra la bonne cause

absurde et odieuse. Ce n'est point par des choses si insoutenables qu'on renverse un parti puissant, éclairé, subtil et artificieux. Il faut l'accabler par des preuves claires comme le jour, que tous les défenseurs de la bonne cause soutiennent d'un consentement unanime ; il faut une conduite modérée et charitable pour les hommes errans, avec une controverse forte et tranchante contre leurs erreurs. Pour les Jansénistes mitigés, plus vous les ménagerez, plus ils se prévaudront de vos ménagemens pour sauver l'erreur, pour affoiblir la vérité et pour diviser les défenseurs de la bonne cause. Je connois bien le parti, et je vous réponds que ceux dont vous espérez le plus, ne vous donnent ces espérances que pour vous amuser. Je vous estime, je vous révère ; permettez-moi d'ajouter que je vous aime du fond du cœur. Si je n'étois pas dans ces sentimens, et si je n'y ajoutois pas une confiance entière, je ne prendrois pas la liberté de vous dire tout ce que je vous dis. Mais je croirois manquer à l'Église, à vous et à moi-même, si je vous parlois avec moins de franchise. Vous pouvez joindre aux grands services que vous avez rendus à la bonne cause, d'autres services encore plus grands, quand vous vous défiez de votre bonté et de la malice d'autrui. Je suis à toute épreuve, monsieur, etc.

CCL. (CCLII.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON.

Il désire avoir une copie entière de la lettre de l'évêque de Tournai à Innocent XI, citée dans la *III^e Lettre de Fénelon au P. Quesnel*.

Paris, 15 février 1711.

En lisant, monseigneur, la belle lettre que vous avez écrite au P. Quesnel, touchant la Relation du cardinal Rospigliosi, j'ai vu que vous rapportez, pages 212 et suivantes, un extrait assez long d'une lettre de feu M. de Choiseul¹, évêque de Tournai, écrite à Innocent XI. Il seroit de grande conséquence de persuader le public, contre tous les discours des Jansénistes, que cette lettre est véritable ; et je n'aurois pas manqué de la rapporter dans mon

¹ Voyez la *Seconde Lettre de Fénelon au P. Quesnel*, ci-dessus, t. iv des *Œuvres*, p. 582 et suiv.

Instruction pastorale, si je l'eusse connue, pour prouver, par une autorité aussi respectable aux Jansénistes, que celle de feu M. de Choiseul, qu'ils ont trompé le monde entier avec leur prétendue question de fait.

Comme le parti est hardi à nier tout ce qui le blesse, je crains, monseigneur, qu'il n'attaque la vérité de cette lettre. Le livre intitulé *Défense de l'Église Romaine*, et qui a pour auteur, à ce que je crois, le P. Quesnel, rapporte, pag. 608, un extrait latin d'une lettre du même évêque, écrite aussi à Innocent XI, dans lequel extrait il paroît que ce prélat suppose qu'il y a sur les propositions de Jansénius une question de fait fort différente de celle du droit; que l'Église peut se tromper, et qu'elle s'est trompée en effet quelquefois dans le jugement des questions de cette première espèce. On dira, monseigneur, que ce fragment ne se rapporte point avec celui que vous rapportez.

Pour lever tous ces sujets de doute, je vous supplie donc, monseigneur, de m'envoyer une copie¹ entière de la lettre dont vous ne rapportez qu'un extrait, de me l'envoyer dans la langue dans laquelle elle a été écrite (il y a de l'apparence que c'est en latin), et enfin d'avoir la bonté de me marquer l'endroit d'où vous avez tiré cette lettre. Je ne prendrais pas la liberté de vous donner cette peine, si j'avois pu la déterrer ici; mais les plus habiles dans ces sortes de matières n'en ont aucune connoissance. Je vous serois aussi fort obligé, monseigneur, de vouloir bien m'envoyer une copie d'un Bref de Sa Sainteté écrit à M. le cardinal de Noailles, à l'occasion de ce qui s'est passé dans l'assemblée du clergé de 1705². On m'a assuré que vous citez ce Bref dans quelques-uns de vos ouvrages, ce qui suppose que vous en avez une copie, et on n'en trouve pas non plus ici.

Je suis, monseigneur, avec tout le respect possible, etc.

¹ Fénelon envoya, quelque temps après, cette copie à l'évêque de Meaux, comme on le voit par la lettre de celui-ci du 2 juin suivant. — ² Ce Bref est du 20 octobre 1705. Il est rapporté en français dans l'*Histoire ecclésiastique du XVII^e siècle*, par Du Pin; t. IV, p. 516.

CCLI.

DE FÉNELON

A LA MARÉCHALE DE NOAILLES.

Sur les succès du duc de Noailles en Espagne.

A Cambrai, 18 février 1711

AGRÉEZ, s'il vous plaît, madame, que je vous fasse un très-sincère compliment sur la prise de Girone¹. C'est de tout mon cœur que je m'y intéresse, non-seulement pour la France, mais encore pour monsieur le duc de Noailles. Je me rappelle avec plaisir les temps où je lui voyois promettre tout ce qu'il fait aujourd'hui. Je vous en félicite avec un vrai zèle pour vous et pour tout ce qui vous appartient. Quoi qu'on puisse vous dire, rien n'est plus constant que le respect avec lequel je serai fortement le reste de ma vie, madame, votre, etc.

CCLII.

(CCIII.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Sur la *Dénonciation de la Théologie* de Habert, et sur le Monitoire lancé à cette occasion par le cardinal de Noailles.

Paris, 5 mars (1711).

JE vais parler à votre Grandeur avec un peu plus de liberté, que dans les autres lettres que j'ai l'honneur de lui écrire. On a publié pour la seconde fois le fameux Monitoire qui fait rire une bonne partie de Paris, et qui fait pitié au reste. On en a fait une seconde édition, où l'on a retranché l'article que voici : *savent que ledit libelle a pour titre : Dénonciation de la Théologie de M. Habert adressée à Mgr le cardinal de Noailles et à Mgr l'évêque de Châlons-sur-Marne*. Cet article regardoit tout Paris; car qui ne sait au moins le titre de la *Dénonciation*? Je ne vous dirai point, monseigneur, les découvertes que l'on a faites à la faveur du Monitoire; mais M. le cardinal de Noailles, quand il l'a publié, en avoit déjà fait deux bien considérables: la première, qu'il s'étoit tenu sur la *Dénonciation*

¹ Le duc de Noailles avoit pris cette ville le 25 janvier précédent, après un siège de six semaines.

un conseil entre M. le curé de Saint-Sulpice ¹, M. Leschassier ² et le P. Doucin ³, pour procéder à la distribution. Ce conseil s'étoit tenu tel jour que marquoit son Éminence; et ce jour-là le P. Doucin étoit en basse Normandie. Autre découverte : son Éminence savoit certainement que la *Dénonciation* avoit été répandue à Paris par le P. Sameyer, Jésuite, préfet au collège de M. l'abbé de Salignac. Ce P. Sameyer devoit être le P. de Vitry, qui est depuis quatre mois à La Flèche, c'est-à-dire trois mois avant que la *Dénonciation* fût distribuée. Et le P. de Vitry s'appeloit Sameyer, apparemment parce qu'il a fait imprimer ici une dissertation latine du P. Meyer, Jésuite flamand. Sur ces connoissances incontestables, son Éminence n'a point voulu que nos sous-diacres fissent dans les ordres le chemin ordinaire, disant qu'elle ne vouloit point faire de grâces à gens qui ne lui en faisoient pas. Rien de plus évangélique que cette réponse. Tout le monde trouve le Monitoire monstrueux pour la matière et pour la forme : car on n'a pas seulement pris la précaution de le faire précéder d'une sentence qui assurât en quelque sorte le délit. L'affaire des jeunes abbés fait un fracas épouvantable ⁴. On ne parle d'autre chose dans Paris. On n'a point touché à un des neveux de Mgr de La Rochelle, qui est à la communauté de Saint-Sulpice : mais les deux abbés du séminaire ont été exécutés sans pitié. M. de Beaufort, confesseur de son Éminence, alla, il y eut hier mercredi huit jours, demander à M. Leschassier si les ordres de M. le cardinal avoient été exécutés. Il faut attendre le succès de tout cela. M. le cardinal est environné de brouillons qui le sacrifient. On n'a point parlé de M. Habert au *prima mensis* dernier. M. Habert faisoit mine de vouloir écrire pour sa défense. aujourd'hui il dit qu'il a remis sa *Théologie* au jugement de M. le cardinal. Son Éminence, à ce qu'on m'a assuré ce soir, a nommé quatre docteurs pour l'examiner, savoir : M. Piroi, qui a approuvé Juénin ; M. Vuitasse, homme connu pour un des chefs du parti à Paris ; M. Quinot, homme qui souffle le froid et le chaud ; M. Vivant le pénitencier, cervelle brûlée, et qui fera apparemment tout

ce que voudra M. le cardinal. Le parti pourroit bien faire faire un Mandement, où, sous prétexte de n'approuver que le thomisme, on feroit l'éloge du jansénisme déguisé dans la *Théologie* dénoncée.

Il seroit important, monseigneur, de parer ce coup. Le système de la lettre dont j'ai eu l'honneur de vous parler me paroît toujours le meilleur. Au moment que vous auriez parlé, on y penseroit ici deux fois à vous presser le collet. On sent qu'on auroit du dessous à Rome, où il faudroit que l'affaire allât, si une fois les prélats étoient de différens avis. Le nonce ordinaire connoît son Éminence en perfection, et elle est aussi connue à Rome. Le Roi a su qu'on vous faisoit auteur de la *Dénonciation*. On lui a lu votre lettre sur ce sujet, et il en a été content. Pourroit-il trouver mauvais que vous vous justifiassiez auprès du public sur ce point? J'en saurai encore plus dimanche sur cela, et j'aurai l'honneur de vous en écrire. Il faut absolument trouver le moyen d'empêcher qu'une *Théologie* empoisonnée ne soit approuvée publiquement. J'ai peur de manquer l'occasion ; je ne puis exprimer jusqu'où va mon dévouement et mon respect pour votre Grandeur. Que ne puis-je à toute heure lui en donner des marques ! Nous renverrez-vous Mgr de Tournai, ou le rendrez-vous à son église affligée ? Le Roi avoit eu un faux avis de la mort de Mgr l'archevêque de Malines : heureusement ce digne prélat se porte à merveille.

CCLIII.

(CCIV.)

DU MÊME AU MÊME.

Il exhorte le prélat à publier au plus tôt une Lettre pastorale contre la *Théologie* de Habert.

Lundi après midi, 9 mars 1711.

J'ai reçu la lettre du 5 mars : je la reçus avant-hier samedi. Hier j'en conférai avec qui il convenoit, et je l'ai encore fait ce matin. Il ne faut plus reculer, monseigneur, je vous en conjure : la lettre est nécessaire, elle fera des biens infinis ; tous les catholiques y applaudiront : le seul parti en aura du chagrin. Vous serez soutenu et suivi ; il n'y fit jamais si bon : personne n'y trouvera à redire. Donnez ici à ce mot *personne* toute l'étendue qu'il vous plaira. Vous affligeriez de vous défendre plus longtemps. On voit ici les choses de près. Permettez-

¹ M. de la Chétardie. — ² Supérieur du séminaire de Saint-Sulpice. — ³ Jésuite, auteur d'une *Histoire du Nestorianisme*, et d'autres ouvrages estimés. — ⁴ Le cardinal de Noailles avoit exigé qu'on renvoyât du séminaire de Saint-Sulpice les neveux des évêques de Luçon et de La Rochelle, à l'occasion du Mandement des deux prélats contre les *Reflexions morales* du P. Quesnel. On peut voir dans l'*Histoire de Fénelon* (iv. xi, n. 44) les détails de cette affaire, dont il sera souvent question dans les lettres suivantes.

moi de vous le dire, on rit ici de vos peurs, et on seroit désolé de les voir persévérer. Vous n'aurez jamais parlé avec plus de nécessité, ni plus de fruit. Il ne s'agit que d'une lettre de cinq ou six pages : que vous n'avez pas fait la *Dénonciation* ; qu'il ne vous conviendrait pas de vous cacher : qu'en accusant la *Théologie*, vous n'auriez pas cru offenser des prélats qui ne l'ont ni approuvée, ni, etc. ; qu'au reste vous n'avez garde d'approuver la *Théologie* dont il s'agit ; que le système des deux délectations qui y est établi retombe dans le système de Jansénius. Réservez-vous à en porter un jugement, et à instruire votre peuple sur ce sujet. Cette lettre en cinq ou six pages pourroit venir par la poste. Trente exemplaires dans Paris feroient tout l'effet qu'il faut pour le présent. Je suis persuadé que Dieu tirera sa gloire de toutes les fausses démarches qu'on vient d'accumuler les unes sur les autres. Le nonce est au fait sur M. le cardinal, et y met Rome. Enfin, monseigneur, il est temps : certains momens ne reviennent plus, et ne laissent que le regret de les avoir laissé échapper. Pardonnez-moi ma vivacité : je ne fais que vous peindre celle d'autrui. J'ai eu l'honneur de vous écrire par M. le marquis de Fénelon. On dit que son Éminence fait travailler à une censure de l'*Instruction* de La Rochelle. J'espère qu'on ne tardera guère à reculer, et qu'on se verra sur la défensive. Je suis avec la plus profonde vénération et le plus complet attachement.

CCLIV.

(CCV.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER ¹.

Sur la *Dénonciation de la Théologie* de Habert, et le Mandement que le cardinal de Noailles préparoit pour la défense de cette *Théologie*.

A Cambrai, 12 mars 1711.

Je ne puis m'adresser qu'à vous seul, mon révérend père, pour une affaire dont je dois rendre compte au Roi. Je passerois par le canal ordinaire de M. Voysin, qui est le secrétaire d'État de ce pays ; mais l'affaire demande le

¹ Nous avons sous les yeux trois autres projets de cette lettre, écrits tout entiers de la main de Fénelon. Nous publions la lettre telle qu'elle fut envoyée au P. Le Tellier. Celui-ci la communiqua au Roi, qui le chargea de faire savoir à l'archevêque de Cambrai, que Sa Majesté lui laissoit toute liberté de faire ce que sa conscience lui suggérerait pour le soutien de la saine doctrine.

plus grand secret, et je crains les commis par les mains desquels les lettres écrites aux secrétaires d'État ont coutume de passer. De plus, il s'agit de la saine doctrine, de la paix de l'Église, d'un scandale à éviter entre les évêques, et par conséquent de la conscience du Roi, qui doit protéger l'Église.

Le Roi est trop juste, trop bon, trop pieux, pour trouver mauvais que vous lui montriez cette lettre, où je ne lui demande qu'un mot pour empêcher des maux infinis. Si le Roi n'étoit pas averti du malheur que je crains, il auroit sujet de me blâmer de ne lui avoir pas exposé le véritable état des choses. Je vous déclare donc, mon révérend père, que je me décharge de toutes les suites de cette affaire, en vous les représentant dans cette lettre, que je vous supplie très-instamment de lire tout au plus tôt à Sa Majesté. Voici le fait :

M. le cardinal de Noailles se plaint fort de moi, supposant que je suis l'auteur de la *Dénonciation* qu'on lui a faite de la *Théologie* de M. Habert. Il est néanmoins très-certain que je ne l'ai pas faite. Si j'en étois l'auteur, je n'aurois garde de le désavouer. Ceux qui examineront cet ouvrage verront du premier coup-d'œil qu'il n'est pas de moi. Si j'avois voulu écrire contre cette *Théologie*, je l'aurois fait avec l'autorité épiscopale, par un Mandement où j'aurois mis mon nom. Je n'aurois pas cru blesser M. le cardinal de Noailles en condamnant l'ouvrage d'un docteur particulier, dont il n'est pas responsable. Ce seroit faire injure à un cardinal sage et pieux, que de supposer qu'il se tient pour offensé, quand un évêque censure le livre d'un docteur qui lui paroît enseigner le jansénisme.

M. le cardinal de Noailles a fait afficher dans Paris un Monitoire contre ceux qui ont publié la *Dénonciation*. C'est à quoi je ne prends aucune part, la *Dénonciation* n'étant pas de moi : mais je ne puis m'empêcher de dire que c'est faire une démarche bien forte en faveur du livre dénoncé. J'ai peine à croire qu'il l'ait examiné à fond, sur tous les points marqués par le dénonciateur, avant que de faire un si grand éclat.

On assure que M. le cardinal de Noailles prépare un Mandement pour condamner la *Dénonciation*, et pour justifier le livre dénoncé. Quoique ma personne ne soit en aucune façon intéressée dans cette affaire, je crois néanmoins y devoir prendre un grand intérêt pour la religion, parce que la saine doctrine s'y trouve en grand péril.

Le grand bruit que la *Dénonciation* et le *Monitoire* ont fait dans le monde, m'a engagé à examiner la doctrine du livre de M. Habert. En voici un portrait fidèle.

Il y a deux plaisirs, dit M. Habert, l'un du ciel pour la vertu, et l'autre de la terre pour le vice, qui préviennent tour à tour inévitablement les hommes, et qui les déterminent invinciblement ou au bien ou au mal. Chacun suit par nécessité celui de ces deux plaisirs qui se trouve actuellement le plus fort en lui; et comme le plaisir du vice est presque toujours plus fort dans les hommes que celui de la vertu, il s'ensuit que presque tous les hommes sont dans la nécessité de pratiquer le vice, et dans l'impuissance d'embrasser la vertu. Il est vrai que cette nécessité et cette impuissance ne sont nommées que *morales* par M. Habert: mais c'est une étrange doctrine, que celle qui enseigne que les hommes ne peuvent régler leurs mœurs que par leur plus grand plaisir, et que ce plus grand plaisir les réduit presque toujours à une impuissance morale d'éviter le vice. De plus, M. Habert déclare qu'il n'arrive jamais, sans aucune exception, que personne résiste à ce plus grand plaisir. Il déclare que cette nécessité et cette impuissance sont nommées *morales*, à cause qu'elles déterminent les hommes, non par violence, mais par plaisir. Enfin il assure que les hommes sont sur la terre dans l'impuissance de fuir le vice, quand le plus grand plaisir les y nécessite, comme les démons dans l'enfer sont dans l'impuissance de se convertir et d'aimer Dieu. Voilà la vraie doctrine de M. Habert, qui doit faire horreur à tout homme de bien, exempt de prévention.

De plus, il est clair comme le jour que ce docteur est un second Jansénius, qui s'est masqué pour se jouer de toute l'Église. Le poison caché est cent fois plus à craindre que celui qui est connu. Ainsi le jansénisme est cent fois moins contagieux dans Jansénius, qui le découvre, qu'il ne l'est dans M. Habert, où l'erreur se déguise.

Les cinq constitutions du saint siège, tous les actes du clergé de France faits depuis environ soixante-dix ans, et le serment du Formulaire même deviendront ridicules, si on permet de croire, dans le livre de M. Habert, tout ce qu'on défend de croire dans celui de Jansénius. La même doctrine sera, dans le livre de Jansénius, impie, hérétique, blasphématoire: et dans le livre de M. Habert, pure, sans tache, et digne de servir de règle à tous les jeunes étudiants.

Ce n'est pas le nom de Jansénius, mais le jansénisme; ce n'est pas le papier et l'encre du livre de Jansénius, mais sa doctrine, que le parti soutient avec tant de vivacité. A quoi servira-t-il qu'on ait flétri le nom et le livre de Jansénius, si le jansénisme demeure tout entier hors d'atteinte, et autorisé dans un autre livre encore plus propre à séduire tous les lecteurs? A quoi sert-il qu'on ait forcé tous les autres retranchemens du jansénisme, s'il lui en reste un dernier que personne n'ose attaquer, de peur de déplaire à M. le cardinal de Noailles, et si, à la faveur de ce retranchement, on achève d'empoisonner les universités et les séminaires?

De plus, considérez combien l'autorité du Mandement que M. le cardinal de Noailles prépare, augmentera la séduction. C'est un pieux cardinal, archevêque de Paris, qui préside à toutes les assemblées du clergé de France, et qui paroît comblé des marques de la confiance du Roi. Il paroitra que le livre de M. Habert a été dénoncé injustement, et qu'il est demeuré justifié, soutenu et autorisé. Chacun croira que la saine doctrine consiste à croire qu'on est nécessairement à suivre toujours le plus grand plaisir, même en faveur des vices les plus monstrueux, comme les démons sont dans l'impuissance de se convertir. En quel péril horrible seront la foi et les bonnes mœurs!

On ne manquera pas de dire que l'archevêque même de Cambrai, qui écrit avec tant d'ardeur contre le jansénisme, n'a pas osé contredire ouvertement cette doctrine. Mon silence sera regardé comme une approbation tacite, ou du moins comme une preuve de mon impuissance de contester. Le parti, qui se prévaut de tout, en triomphera, et toutes les écoles seront de plus en plus entraînées par le torrent.

Je connois le grand péril où la pure doctrine va se trouver. Je suis évêque, et l'un des défenseurs du sacré dépôt; j'écris depuis quelques années contre le jansénisme: puis-je me taire par politique, et abandonner la cause de l'Église? Ne serois-je pas coupable devant Dieu et devant les hommes, si je laissois la vérité sans témoignage, dans une telle oppression?

J'avoue que le public croira facilement que je suis moins occupé de l'intérêt de la vérité, que d'un ressentiment secret contre M. le cardinal de Noailles, et que c'est lui que je veux attaquer dans le livre de M. Habert. J'avoue qu'on verra une scandaleuse scène, si je condamne le livre que M. le cardinal de Noailles aura approuvé. Mais dois-je, par la crainte de

ce scandale, abandonner la foi que M. Habert corrompt? Dois-je craindre les discours des critiques plus que les jugemens de Dieu?

Je vous le déclare, mon révérend père, pour prévenir un si grand mal : je laisserai penser et dire tout ce qu'on voudra; j'irai tout droit à la vérité attaquée, pour la soutenir; je sacrifierai repos, réputation et vie même, dans un état de vieillesse et d'infirmité, pour soutenir la bonne cause jusques à mon dernier soupir. Plus l'autorité qui protégera le livre contagieux est grande, plus j'éleverai ma voix pour la faire entendre à l'Église entière.

Je parlerai avec douceur, modestie, humilité, respect, zèle et ménagement pour un pieux cardinal, à l'égard duquel Dieu n'est témoin que mon cœur n'a jamais senti la moindre altération : mais enfin il faudra mettre la vérité dans tout son jour, et ne l'affoiblir point en voulant l'adoucir.

Je prévois cette triste nécessité; je la déplore; je prends la liberté d'en avertir, afin qu'on la prévienne pendant qu'on le peut. Si je cherchois une dispute par un ressentiment malin, ou par une folle vanité, je laisserois publier le Mandement que M. le cardinal de Noailles prépare; je me tiendrois tout prêt pour le réfuter; j'attendrois cet éclat, afin que ni lui ni moi nous ne puissions plus reculer. Tout au contraire, je crains cet engagement, et je vous conjure de le prévenir.

Il est vrai que je dois moins qu'un autre évêque contredire M. le cardinal de Noailles : aussi veux-je m'en abstenir, pourvu que d'autres évêques défendent la foi ébranlée. Dès que vous m'assurerez qu'il y a des évêques résolus de soutenir la cause de la foi en cette occasion, je ne songerai plus qu'à me taire et qu'à prier Dieu. Je me trouverai fort heureux de n'être pas réduit à contredire un cardinal que je respecte beaucoup, et à l'égard duquel le public me soupçonneroit de malignité.

Mais si tous les autres évêques, retenus par la crainte de déplaire à un cardinal si puissant et si acéré, n'osoient attaquer le livre contagieux de M. Habert, j'oublierois à la dernière extrémité certaines bienséances qui ne regardent que ma personne, pour me dévouer au pressant besoin de l'Église.

On peut juger de mes dispositions par la conduite que j'ai tenue sur les livres des pères Quesnel et Juénin. Il n'a tenu qu'à moi de les attaquer avant tous les autres évêques; c'étoit une très-avantageuse occasion de contenter mon ressentiment contre M. le cardinal de Noailles :

mais Dieu m'a fait la grâce d'avoir uné horreur infinie de tout ressentiment. J'ai été ravi de garder un profond silence, parce que j'ai su que feu M. l'évêque de Chartres se préparoit à faire ce qui seroit meilleur en venant de lui qu'en venant de moi.

J'en userai de même avec plaisir dans l'affaire de M. Habert. Montrez-moi quelque évêque qui ose, comme feu M. l'évêque de Chartres, lever la tête pour réprimer fortement l'erreur, je ferai ce que j'ai déjà fait deux fois. Vous verrez si je sais me taire, et si j'aime la paix.

Mais enfin il faudra, pour le soutien de la vérité, que le Mandement de M. le cardinal de Noailles ne demeure point sans contradiction de la part de quelque évêque, puisque ce Mandement, s'il n'étoit contredit de personne, autoriseroit un livre plus dangereux que celui de Jansénius même.

Le Roi fera un bien signalé pour l'Église, et pour M. le cardinal de Noailles même, en l'empêchant de publier ce Mandement, qui attireroit par nécessité tant de trouble et tant de scandale. Que ce soit un autre évêque qui le contredise, ou que je sois réduit à le faire, faute de tout autre évêque qui veuille s'en charger; il est toujours également vrai qu'il faut épargner cette scène à un si respectable cardinal.

Vous me direz sans doute, mon révérend père, que je dois craindre de me tromper, et d'être trop prévenu contre le livre de M. Habert. Je l'avoue : aussi veux-je prendre les plus rigoureuses précautions contre moi-même; à Dieu ne plaise que je veuille décider seul! Je me borne à marcher sur les pas des évêques de France, qui ont condamné les pères Quesnel et Juénin. Je ne veux que répéter leurs décisions contre M. Habert; je ne veux que suivre les décisions du saint siège.

J'ai déjà consulté; et je consulterai encore divers théologiens très-exacts et très-modérés, qui auront une liberté sans bornes pour me redresser, s'ils s'aperçoivent que j'aie trop loin.

De plus, si le Roi veut avoir la bonté de me nommer quelques évêques distingués par leur science et par leur zèle discret contre le jansénisme, je les consulterai par des lettres que j'enverrai ouvertes, ou à vous, mon révérend père, ou à telle autre personne qu'il plaira à Sa Majesté. J'attendrai les réponses de ces prélats; je profiterai de leurs lumières avec beaucoup de déférence. J'ose répondre qu'ils seront contents de ma bonne volonté, et qu'ils verront à quel point je cherche les plus doux ménagemens dans cette affaire.

Je me tiendrai jusqu'au dernier jour tout prêt à me taire et à disparaître, pourvu que la cause de la foi soit mise en sûreté.

Supposé même que je sois réduit à écrire, il ne m'échappera, s'il plaît à Dieu, aucune parole qui ne soit douce, modérée, respectueuse, pleine des plus grands égards. Sa Majesté verra jusqu'où va mon zèle et ma soumission inviolable pour me conformer à ses intentions, et pour ménager M. le cardinal de Noailles, en réfutant M. Habert. Enfin j'aimerois mieux mourir, que de manquer jamais en rien à la religieuse dépendance qui est due au saint siège, dans une matière où il s'agit de ses constitutions unanimement reçues par toute l'Eglise.

Au reste, je ne demande point, mon révérend père, que vous appuyiez mes raisons; si vous croyez en avoir de bonnes pour vous taire dans cette conjoncture. Je ne veux rien prendre sur personne, et je prends tout sur moi. A Dieu ne plaise que je veuille ni vous commettre ni vous gêner? Je ne saurois croire qu'on puisse déplaire à Sa Majesté, en ne lui demandant, avec le plus profond respect, que la paix de l'Eglise, et qu'un mot de sa bouche pour éviter un très-grand scandale. Je ne demande point la permission d'écrire; je demande, au contraire, qu'on me mette en liberté pour n'écrire pas.

Je sais que le Roi aime la vérité, et qu'il la veut entendre, lors même qu'elle l'afflige. J'en ai vu des exemples touchans, que je n'oublierai jamais, et dont je conserve le souvenir au fond de mon cœur. Je ne veux dans une occasion si délicate, aucun autre appui auprès de Sa Majesté, que l'intérêt manifeste de l'Eglise, que celui de M. le cardinal de Noailles même, et que le cœur du Roi, qui veut maintenir la paix entre les évêques.

J'ose dire, mon révérend père, que le moins que vous puissiez faire, dans un besoin si pressant de l'Eglise, est de montrer ma lettre à Sa Majesté. Je vous le demande non pour moi, mais pour la vérité, à qui vous devez tout dans la place où Dieu vous a mis. Que n'auriez-vous point à vous reprocher, si, faute de montrer cette lettre, vous laissiez publier le Mandement de M. le cardinal de Noailles, après quoi il n'y aura plus aucun milieu. Il faudroit ou contredire ce mandement avec scandale, ou laisser prévaloir dans les écoles un livre aussi hérétique et plus séduisant que celui de Jansénius.

C'est avec une sincère vénération que je suis, mon révérend père, etc.

CCLV.

(CCVI.)

DU P. LALLEMANT A FÉNELON.

Affaires de Tournai; caractère de l'évêque de Soissons; effet du monitoire lancé par l'archevêque de Paris; affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle.

Paris, 20 mars (1711).

J'AI reçu la lettre de votre Grandeur du 16. On l'attendoit avec impatience, et on souhaitoit autre chose que ce qu'elle dit. Le bon ami qu'on a dû voir hier au soir, ou qu'on verra aujourd'hui, aura tout expliqué et satisfait à tout.

Rien de plus triste que la situation des affaires de Tournai. Il est bien fâcheux qu'on n'ait point prévenu tout-à-fait le mal, et qu'on ait pensé si tard à y apporter remède. De quelle espèce faut-il un précepteur? faut-il un prêtre, un docteur? le faut-il d'une grande habileté? le poste vaut-il qu'on déplace un homme qui pourroit ici avoir ou trouver un abbé de condition à former? n'est-ce que des appointemens à recevoir pour le temps de service, et puis être renvoyé? sera-t-on difficile sur la figure de l'homme? Sur le portrait que vous aurez la bonté de me faire, monseigneur, je chercherai.

M. l'évêque de Soissons² me dit hier de lui-même, que dans l'état où il voyoit la religion et l'épiscopat en France, il ne voyoit guère que vous, monseigneur, avec qui on pût prendre des mesures et concerter pour le bien. Ce prélat a de bonnes vues et de bonnes intentions. Il marche bien quand on l'a mis en mouvement: il entre du bon côté dans une affaire, et ne prend pas le change: il a de la dignité, un nom, et peut paroître à la tête d'une bonne entreprise. Sur cela, monseigneur, vous me marquerez, s'il vous plaît, ce que je dois dire et faire. Nos jeunes Jésuites vont demain à l'ordination. M. le cardinal a reçu notre père recteur, comme ayant oublié le passé. C'est, je m'imagine, le fruit du Monitoire, qui n'a opéré ni pu opérer aucune révélation qui justifiait la conduite qu'on avoit tenue.

Les prélats se regardent au sujet des deux neveux chassés du séminaire³. Quand on leur

¹ On voit par la lettre du P. L. B. du 1^{er} mars suivant, que Fénelon desiroit trouver un précepteur pour le jeune prince de Holstein. — ² Falmé Beurlart de Sillery, né en 1653, évêque de Soissons en 1689, mort le 20 novembre 1744. — ³ Voyez la note 4 de la lettre cclii, ci-dessus, p. 689.

demande si leur liberté ne les touche pas assez pour agir et pour parler dans l'occasion présente, on voit leur faiblesse, et rien de plus. Peut-être que, si les deux évêques personnellement attaqués font ce qu'il doivent, ils ne seront pas abandonnés de tous les autres. Les deux prélats sont Sulpiciens. Je suppose qu'on leur inspire d'ici les mouvemens qu'ils se doivent donner. On a parlé d'en haut à son Eminence comme il falloit sur cela, sans autre fruit que de connoître mieux son caractère. Je manderai à votre Grandeur les suites de tout cela. Je ne saurois croire que les choses en demeurent là tout-à-fait. On cherche de tout côté de la protection à la *Théologie* dénoncée. On cesseroit d'en chercher, ou du moins on en chercheroit en vain, si un prélat de votre autorité et de votre rang se déclaroit contre. Je n'ai point de terme pour exprimer tout ce que je sens pour votre Grandeur.

point pour lui faire connoître l'injustice qui nous est faite, que nous prenons la liberté de lui écrire; mais ce n'est pas non plus pour nous en plaindre par rapport à nos intérêts particuliers.

Où, Sire, s'il n'y avoit que nos deux personnes, et celles de nos proches, intéressées dans cette affaire, nous prendrions le parti de souffrir en silence, et nous nous ferions même un plaisir de souffrir pour une si juste cause. Mais nous est-il permis d'oublier ce que nous devons en cette occasion à l'Eglise, et en particulier à la liberté du saint ministère dont il a plu à Dieu de nous honorer pour le choix de Votre Majesté?

En effet, Sire, il ne s'agit de rien moins ici, que de laisser prévaloir l'hérésie, si les évêques se taisent; ou s'ils parlent, de scandaliser les peuples, qui verront un autre évêque s'élever publiquement contre ses confrères, et leur donner les marques les plus éclatantes de son ressentiment.

Nous le disons à Votre Majesté, avec la plus vive douleur : l'erreur fait chaque jour d'immenses progrès par le moyen de plusieurs livres, les uns dédiés à M. le cardinal, d'autres approuvés de lui ou par gens à lui, tous venant d'auteurs qui lui sont chers. L'étrange situation, que celle où les évêques vont se trouver ! Regarderont-ils tranquillement, chacun dans leur diocèse, la portion du troupeau que le Seigneur leur a confiée, s'empoisonner dans ces livres pernicieux ? Parleront-ils, au péril, ne disons point de se voir maltraités dans leurs personnes ou dans les membres de leur famille, car ils doivent compter cela pour rien ; mais au péril de voir éclater des ressentimens scandaleux qui déshonorent l'épiscopat, au péril de voir ces mauvais livres soutenus et autorisés par ceux qui devoient être les premiers à les proscrire.

Mais, pour ne parler ici que du *Nouveau Testament* du P. Quesnel, le plus contagieux de tous ces livres, feu M. l'évêque de Chartres, (Votre Majesté le sait) après l'avoir supprimé dans son diocèse autant qu'il lui avoit été possible, s'étoit enfin résolu de le flétrir juridiquement par une censure publique, lorsque la mort nous a enlevé ce prélat, dont la mémoire sera toujours précieuse au clergé de France. Votre Majesté le sait encore ; plusieurs évêques ont effectivement condamné ce dangereux ouvrage, sans que M. le cardinal ait cru devoir en prendre la défense. Devions-nous attendre que, faisant seulement ce que plusieurs autres de nos confrères avoient fait avant nous, sans qu'il

CCLVI. (CCVII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA ROCHELLE A LOUIS XIV.

Ils se plaignent de la conduite du cardinal de Noailles envers leurs neveux, et le représentent comme un fauteur des nouvelles doctrines ¹.

(Avril 1711.)

SIRE,

La voix publique a sans doute appris à Votre Majesté comment M. le cardinal de Noailles a cru devoir punir, dans la personne de nos neveux, la censure que nous avons prononcée contre le *Nouveau Testament* du P. Quesnel.

Nous sommes bien persuadés, Sire, que Votre Majesté ne sauroit approuver une conduite qu'elle vient encore tout récemment de condamner par un exemple éclatant ². Ce n'est donc

¹ Nous avons dit ailleurs (*Hist. litt. de Fénelon*, 1^e part, act. 6, sect. 3.), que nous placerions parmi les *Lettres diverses* des années 1711 et suivantes, plusieurs pièces originales qui n'appartiennent pas essentiellement à la *Correspondance de Fénelon*, mais qui lui servent d'éclaircissement, et qui en sont comme les pièces justificatives, sur la querelle des évêques de Luçon et de La Rochelle avec le cardinal de Noailles. On a déjà vu les premières pièces relatives à cette affaire. (Lettre CLXXXIII et note 1, ci-dessus, p. 631.) — ² Nous ignorons quel est cet *exemple éclatant* dont parlent ici les évêques. Cependant la lettre précédente du P. Lallemand nous porte à croire que le Roi lui-même avoit déjà manifesté au cardinal de Noailles son mécontentement.

parût y trouver à redire, nous verrions éclater son indignation contre nous seuls ?

Respectant à la tête du *Nouveau Testament* dont il s'agit, l'approbation dont M. le cardinal l'avoit malheureusement honoré, nous aurions bien voulu ne le condamner qu'après qu'il l'auroit condamné lui-même. Nous nous sommes même flattés qu'il donneroit enfin cet exemple à l'Eglise, surtout depuis que nous avons vu le souverain Pontife s'expliquer, et condamner ce pernicieux ouvrage¹. Enfin nous n'avons parlé que quand nous avons désespéré que M. le cardinal voulût parler lui-même, et lorsque la contagion, gagnant de tous côtés, ne nous a plus permis de nous taire.

Les raisons que l'on a eues, Sire, de suspendre en France la publication du jugement du souverain Pontife, touchant le *Nouveau Testament* du P. Quesnel, bien loin de nous dispenser de publier notre jugement particulier, nous obligeroient au contraire à le faire au plus tôt. Plus le mal étoit reconnu, plus il paroissoit grand, moins il y avoit de temps à perdre pour arrêter la contagion.

Nous avons donc parlé, Sire, parce qu'il ne nous étoit plus possible de garder le silence : mais comment l'avons-nous fait ? M. le cardinal peut-il se plaindre que nous ayons manqué en rien à ce qui étoit dû à son rang et à son caractère ? Avons-nous dit, dans la censure, un seul mot de lui, ou qu'il dût prendre pour lui ? Tout notre crime donc et d'avoir condamné un livre qui inspire la révolte et l'erreur, et qu'il avoit eu le malheur d'approuver.

En effet, sommes-nous la cause que M. le cardinal ait approuvé ce livre ? l'avons-nous empêché de rectifier ce qu'il avoit fait, et de se conformer en cela au jugement du souverain Pontife ? Falloit-il laisser entre les mains des fidèles un livre qui corrompoit leur foi, qui portoit et qui nourrissoit, dans les communautés où il étoit admis, le mépris de toutes les puissances légitimes ? Falloit-il le laisser, ce livre, entre les mains des fidèles, parce que M. le cardinal avoit été surpris, et l'avoit trouvé orthodoxe ? Où en seroit l'Eglise, si les évêques étoient touchés de ces vues humaines, jusqu'à oublier ce qu'ils doivent au dépôt de la foi et au salut de leur troupeau ?

Tout le monde le sait, ce fut par une foule de ces prétendus livres de piété, et surtout de livres sur l'Ecriture, que les premiers Calvi-

nistes infectèrent le royaume. Ces livres répandirent en moins de rien la contagion partout, et furent les principales sources de ces prodigieux ravages que l'hérésie a faits parmi nous pendant un siècle, et que Votre Majesté seule a su réparer. Ces maux sont trop connus et trop récents, pour ne pas réveiller le zèle des évêques, à la vue des maux semblables que nous commençons à éprouver de toute part.

Bien loin donc, Sire, que nous soyons ébranlés par le mauvais traitement que nous venons de recevoir, nous sentons, grâce au ciel, notre zèle s'accroître ; et foulant aux pieds toutes les considérations humaines dont un évêque doit rougir, nous allons achever de purger, s'il est possible, nos diocèses de tous les livres infectés du poison des nouvelles erreurs.

Nous croyons pourtant, Sire, devoir supplier Votre Majesté d'arrêter le scandale qui arriveroit, si celui que nous devrions avoir à notre tête, pour faire front à l'hérésie, s'obstinoit à nous empêcher de la combattre, et s'il essayoit, par de nouveaux chagrins, de nous faire tomber les armes des mains.

Le dirons-nous à Votre Majesté ? Mais que pourrions-nous craindre en parlant au prince le plus religieux, et qui aime le plus l'Eglise ? Les nouveautés en matière de religion n'ont jamais prévalu dans les Etats, qu'autant qu'elles ont été approuvées par des évêques puissans et redoutables à leurs confrères : et les plus grands maux de l'Eglise, sous les empereurs chrétiens, sont venus des évêques des villes impériales, qui abusoient de l'autorité que leur place leur donnoit. C'est de quoi l'histoire ecclésiastique nous fournit de bien tristes exemples.

Maintenez donc, Sire, nous vous en conjurons, maintenez les évêques du premier et du plus chrétien de tous les royaumes, dans la liberté que leur ministère demande, et qu'on tente évidemment de leur ôter. Qu'il nous soit permis à tous de marquer hautement aux brebis de nos troupeaux les bons et les mauvais pâturages. En condamnant les livres hérétiques, que nous n'avons plus à craindre que les sectaires qui les ont faits. Qu'ils nous outragent, ces sectaires, qu'ils nous déclarent dans leurs libelles, c'est l'esprit de l'hérésie : nous nous y attendons, et nous en faisons gloire.

Puissiez-vous, Sire, et par le respect que M. le cardinal doit à ce que vous êtes, et par la reconnaissance qu'il doit à vos bienfaits, puissiez-vous obtenir de lui qu'il lève enfin un scandale qui fait depuis long-temps gémir tous les vrais fidèles, en ôtant son approbation et sa

¹ Le Pape Clément XI avoit condamné les *Reflexions morales*, par un décret du 13 juillet 1708. Voyez les *Memoires sur l'Hist. ecclési.* par le P. d'Avrigny, à cette date.

protection à un livre qu'il ne peut plus soutenir que par des voies de fait absolument indignes de son caractère. Il y a, dans la place où il est, une vraie grandeur d'âme à pouvoir confesser qu'on s'est trompé, ou qu'on a été trompé. Quelle édification pour l'Église dans cet aveu ! Quelle gloire pour Votre Majesté, d'avoir refermé cette plaie de l'épiscopat, et de nous avoir tous unis pour seconder votre zèle à exterminer l'erreur ! Il y a lieu de croire que M. le cardinal cèdera à ce zèle, auquel rien n'a résisté. Mais si Votre Majesté n'étoit pas assez heureuse pour faire pencher enfin ce prélat du côté qu'il faut, oserons-nous espérer de votre piété, Sire, que vous ferez retrancher votre privilège du plus perniciosus livre que l'hérésie ait enfanté ?

Nous supplions encore un coup Votre Majesté d'être persuadée qu'il n'y a aucun ressentiment qui nous fasse agir dans cette occasion, puisque nous sommes remplis d'amour, d'estime et de respect pour M. le cardinal : mais ce qui nous afflige, c'est qu'avec tout le zèle qu'il a pour l'Église, il ne laisse pas de donner sa confiance à des personnes qui certainement ne travaillent qu'à établir la doctrine des nouvelles erreurs.

Quelque éclatantes que soient toutes vos autres actions, Sire, c'est toujours de ce que vous avez fait pour la religion, que vous tirerez votre plus solide gloire. C'est celle-là surtout que nous souhaitons à Votre Majesté, en lui demandant ici sa protection pour nous et pour toute l'Église de France.

CCLVH. (CCVIII.)

DU P. LE TELLIER

A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Il approuve la lettre que les évêques de Luçon et de La Rochelle ont écrite au Roi.

A Paris, ce 9 avril 1714.

Votre Grandeur doit se savoir très-bon gré de la lettre qu'elle s'est donnée l'honneur d'écrire au Roi, conjointement avec Mgr l'évêque de Luçon, et je la remercie très-humblement d'avoir bien voulu m'en faire part. Rien n'est mieux entendu que cette lettre ; rien ne pouvoit venir plus à propos dans les conjectures présentes, pour être bien reçu du Roi. Je ne doute point que cette lettre ne soit extrêmement

approuvée de toutes les personnes bien intentionnées, surtout de nos seigneurs les prélats, à qui elle fait voir en même-temps, et ce qu'ils doivent à leur caractère, et ce qu'ils peuvent entreprendre sans craindre d'être blâmés, sinon peut-être de ceux par qui il est honorable de l'être. Je suis avec autant d'estime et de respect qu'on le peut être, etc.

CCLVIII. (CCIX.)

DU MÊME A FÉNÉLON.

Il l'exhorte à publier au plus tôt un Mandement contre la *Théologie* de Habert.

(Fin d'avril 1714.)

Votre Grandeur a déjà su ce qui a empêché que sa lettre du 12 n'ait été montrée aussitôt. Le Roi a bien voulu en entendre la lecture : il approuve votre zèle ; il convient des raisons que vous avez de parler ; et par votre demande même, il voit que c'est la nécessité de faire votre devoir qui vous y engage, et non pas un ressentiment personnel, ou l'envie de vous signaler. Cependant Sa Majesté m'ordonne de vous mander que, dans l'affaire dont il s'agit, elle croit devoir s'en tenir à la voie d'exhortation au regard de M. le cardinal (*de Noailles*), sans en venir jusqu'à une défense expresse : elle a ses raisons pour cela, que vous approuveriez vous-même. Mais comme on ne sait pas si l'exhortation aura l'effet qu'elle devoit, Sa Majesté trouve bon que vous fassiez de votre côté ce que votre conscience vous suggèrera, comptant que vous garderez, en parlant, toutes les mesures de charité et de bienséance que vous marquez dans votre lettre, et que vous ferez les moins d'éclat qu'il se pourra : ce sont les termes. Permettez-moi d'ajouter ici, monseigneur, que, ne pouvant pas obtenir cette défense que vous proposiez, vous avez présentement une autre voie pour arriver au même but. Vous voilà en pleine liberté de parler aussitôt que vous le voudrez. Si vous le faites incessamment, il y a beaucoup d'apparence que cela arrêtera l'impression qu'on dit être résolue ou commencée, d'une justification pour le docteur Habert, sous le nom de son approbateur. Du moins, on se tient moralement assuré qu'en vous déclarant ainsi, vous empêcherez que M. le cardinal ne se déclare lui-même ouvertement, en autorisant cette apologie par un Mandement,

ou en quelque autre manière ; ou qu'en tout cas votre déclaration produira un autre effet, qui ne sera pas moins avantageux à la bonne cause. Ceci s'expliquera par une autre voie. Mais tout consiste à ne pas différer un moment. Ce n'est pas un travail de deux heures pour vous que ce qu'on demanderoit. Une censure d'une ou deux pages suffiroit présentement, et produiroit l'effet que n'auroit pas un juste volume dans un mois d'ici. Rien ne vous empêche, monseigneur, de promettre dès à présent une ample instruction sur l'ouvrage censuré, pour expliquer les motifs de la censure : mais, au nom de Dieu, ne différez point de parler en juge, puisque vous le pouvez sans rien craindre de ce qui vous a retenu jusqu'ici. Comptez, monseigneur, que le sort de la bonne cause est présentement, pour ainsi dire, entre vos mains. Vous craignez le triomphe de l'erreur et le scandale d'une division, et vous avez raison. Mais hâtez-vous donc de les prévenir de la manière que vous le pouvez. Nul avantage que vous pourriez vous promettre en différant, pour faire un ouvrage digne de vous, n'est comparable au bien que vous ferez en parlant promptement, et ne dédommagera l'Église du tort que vous lui causerez en perdant l'occasion qui va vous échapper. Faites-moi la grâce de croire que je ne vous parle pas ainsi sans de bonnes raisons, et que, si je ne puis pas vous les expliquer aujourd'hui, elles n'en sont pas moins réelles. On ne sauroit être avec un attachement plus respectueux que je le suis, etc.

Vous comprenez bien, monseigneur, qu'en faisant ce qu'on vous suggère, et en prévenant ainsi la déclaration expresse de M. le cardinal, l'éclat sera bien moindre, puisque vous n'aurez pour objet que le livre du docteur.

Pardonnez-moi, monseigneur, si je ne récris pas cette lettre après l'accident qui est arrivé de l'encre qui est tombée sur la deuxième page. J'ai tant de peine à écrire, que pour la copier il faudroit perdre l'occasion du courrier d'aujourd'hui. A ce moment, on me communique votre lettre du 20¹, et le Mémoire qui l'accompagne. On conclut que vous devez vous en tenir à cette réponse-ci, et ne point tarder.

¹ Voyez la lettre CLII, de Fénelon au duc de Chevreuse, 20 avril 1711, ci-dessus, p. 340.

CCLIX

(CCX.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Il propose au prélat ou précepteur pour le jeune prince de Holstein. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle.

Paris, 1 mai (1711).

J'ai trouvé un docteur de Sorbonne de très-bonne mine, de bonnes mœurs, de bonne doctrine, pour le jeune prince de Holstein. Je lui ai proposé les appointemens sur le pied de cent pistoles, sans aucun engagement pour l'avenir : il consent à tout. Mais je dois dire à votre Grandeur qu'il est Irlandais. Il n'en a pourtant pas la mine ni le langage, surtout par rapport à Bruxelles. Il est venu en France à quinze ans, et il y a vingt-trois ans qu'il y est. Il a fait longtemps l'emploi de précepteur, et il le fait encore ; mais son temps finit. Il a des places assurées pour continuer le métier, s'il veut y consentir ; mais il m'a donné parole de tout quitter pour madame la duchesse de Holstein. J'attendrai vos ordres, monseigneur, pour l'arrêter, ou pour chercher quelque autre sujet, si la qualité d'Irlandais étoit un obstacle ; ce que je ne crois pas. J'aurai peine à vous trouver un sujet qui le valût, et qui, avec les qualités de celui-ci, ne crût devoir trouver un bon établissement sans s'expatrier ?

M. le cardinal s'est fait faire des complimens par le Chapitre, par la maison de Navarre, et par d'autres corps ecclésiastiques sur la lettre des deux évêques¹. Il eut audience du Roi, mercredi dernier, où il devoit se plaindre au Roi de la lettre. On vient de m'assurer que cette audience avoit été préparée par une lettre de M. le cardinal d'Estrées à madame de Maintenon, et qu'il fut accompagné à l'audience par M. le cardinal de Janson. On m'assure encore qu'il dit que le Roi sait gré à ceux qui lui ont fait des complimens, et qu'il songe à s'en faire de nouveaux. Voilà un étrange *brouillamini*, et matière à bien des réflexions. Je vous dirai demain, monseigneur, quelque chose de plus net sur tout cela. M. le cardinal a fait signifier un interdit à un prêtre qui a eu part à l'impression du mandement de M. l'évêque de Gap².

¹ C'est la CCXV, ci-dessus, qui avoit été rendue publique. On verra, par la lettre CCXXV, ci-après, p. 705, que les deux évêques n'avoient eu aucune part à sa publication. — ² M. de Mallesoles, évêque de Gap, venoit de publier un Mandement contre les *Reflexions morales* du P. Quesnel.

Tout cela nous mènera à Rome apparemment ; car les complimens ne font point des règles de foi, non plus que les monitoires et les expulsions du séminaire. Je suis avec les plus profonds sentimens de respect, etc.

CCLX. (CCXI.)

DU P. LE TELLIER AU MÊME.

Le Roi désire que le prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert.

A Paris, ce 2 mai 1711

DEPUIS la lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à votre Grandeur, il y a huit jours, il est survenu certaines choses pour lesquelles le Roi juge à propos que vous ne fassiez rien paroître présentement sur le sujet dont il s'agissoit dans votre lettre ; et c'est ce qu'il m'a ordonné de vous écrire. Ayez la bonté, monseigneur, de me faire savoir que vous avez reçu cette lettre, et d'être bien persuadé qu'on n'est avec plus de respect que je le suis, etc.

CCLXI (CCXII.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Le prélat demande avec instance au Roi la permission de publier son Mandement contre la *Théologie* de Habert.

A Cambrai, 8 mai 1711.

JE reçois, mon révérend père, avec un cœur plein de soumission et de zèle, ce que vous m'apprenez des intentions du Roi ; mais je ne saurois douter que Sa Majesté ne me permette de lui représenter avec le plus profond respect les choses suivantes :

1^o Votre lettre, datée du 2 mai, n'est arrivée ici qu'hier 7 du même mois, à dix heures du soir. J'avois déjà fait imprimer mon Mandement suivant la permission du Roi contenue dans votre première lettre. Je vous en envoie même, dans ce paquet, deux exemplaires. Cette impression est sue de certains amis de M. le cardinal de Noailles, qui sont sur cette frontière, et presque du public. Les exemplaires ont passé par les mains de l'imprimeur, de sa femme, de ses enfans, de ses domestiques, de ses amis et de ses ouvriers, dont aucun n'est à l'épreuve de l'argent des curieux. Je ferai de très-bonne foi tous mes ef-

forts pour tenir ce Mandement secret : mais le Roi est trop juste pour me rendre responsable de ce qui étoit déjà presque impossible avant que je susse ses intentions.

2^o J'espère que Sa Majesté aura la bonté de se souvenir que c'est moi qui ai prévu et qui ai voulu prévenir tout ce qui arrive. J'ai demandé, avec les dernières instances, qu'on arrêtât M. le cardinal de Noailles, et qu'on ne me laissât point mettre dans la triste nécessité d'écrire. Ce que je craignois est arrivé : tout est changé à l'infini. Je croirois maintenant trahir mon ministère, si je me taisois.

3^o M. le cardinal de Noailles fait des actes authentiques, qui serviront de monument à la postérité et de titre au parti. Qu'opposera-t-on à ces actes ecclésiastiques ? des négociations secrètes, des ménagemens de cour, des plaintes du Roi, des promesses de ce cardinal pour l'avenir ? Ce n'est rien. Quand même le Roi feroit des coups d'autorité, ces coups de l'autorité séculière, opposés aux actes ecclésiastiques, ressembleroient un jour à une espèce d'oppression. Je connois un homme considérable, et attaché au parti, qui disoit ces jours passés : Ils ont beau faire, le Monitoire est un acte authentique en faveur de la doctrine de M. Habert, qui est la nôtre : les coups d'autorité séculière passeront, et cet acte ecclésiastique subsistera à jamais. Vous voyez donc, mon révérend père, que la cause de la foi souffrira infiniment, à moins qu'on n'oppose aux actes ecclésiastiques faits pour l'erreur, d'autres actes ecclésiastiques faits pour la vérité.

4^o Le Roi m'ordonne de me taire : mais Dieu, dans l'Écriture, me commande de parler. Le dépôt de la foi est confié solidairement à tous les évêques en commun. Ceux qui ne parlent pas pour défendre la maison de Dieu sont nommés par le Saint-Esprit des *chiens muets*¹. *Malheur à moi*, disoit un prophète², *parce que j'ai gardé le silence!* Quand la puissance souveraine imposa silence aux apôtres, ils répondirent respectueusement³ : *Jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu, que nous vous obéissions plutôt qu'à lui. Nous ne pouvons point nous abstenir de dire ce que nous avons vu et entendu.* Saint Paul enchaîné disoit⁴ : *Je suis captif, mais la parole de Dieu n'est point liée.* Elle demeure libre dans ma bouche. Nous ne sommes évêques que pour veiller, et que pour crier contre ceux qui altèrent le dépôt.

¹ *Isai. lvi. 10.* — ² *Isai. vi. 5.* — ³ *Act. iv. 19 et 20.* — ⁴ *II Timoth. ii. 9.*

5° Si le Roi croit que j'agis par passion ou que je me trompe sur la doctrine, je le supplie de me nommer quatre ou cinq évêques anti-jansénistes, pieux, doux, modérés, pacifiques, mais sans ambition et sans politique mondaine. Je discuterai tout avec eux par écrit dans le plus grand secret : ils en rendront compte à Sa Majesté. Je ne ferai aucune démarche sans les consulter ; et j'ose assurer qu'ils verront combien je crains d'aller trop loin, combien j'aime la paix, et avec quelle sincérité je me défie de mes faibles lumières.

6° Peut-on croire que, sous un Roi juste, pieux, et zélé pour l'Église, le fauteur de la nouveauté juge, condamne les évêques défenseurs de la bonne cause, et que les évêques qui la défendent modestement soient réduits au silence ? M. le cardinal de Noailles, qui est si vif contre ceux qui sont ses confrères dans l'épiscopat, et qui les censure sans en avoir l'autorité, n'a que de l'indulgence pour le P. Quesnel, qu'il refuse de condamner après le Pape ; et il ne veut point rétracter la pernicieuse approbation par laquelle il a autorisé le livre contagieux de ce chef de secte. Il n'a même rien prononcé de précis contre le livre du P. Juénin, qui empoisonne encore publiquement toute la jeunesse, sous ses yeux, au milieu de Paris. Enfin il soutient, par un monitoire, M. Habert, dont le livre n'est qu'une copie de Jansénius, avec un mot équivoque, qui lui sert de masque, et dont il donne lui-même les plus scandaleuses explications. M. Habert va donner au public une justification de son livre. Faut-il que l'erreur parle impunément, et que la vérité n'ose lui répondre ?

7° Les docteurs dépendent tous de M. le cardinal de Noailles ; les évêques mêmes le craignent ; ils sont persuadés que s'il n'est pas à portée de les servir, au moins il peut facilement leur nuire : tout est entraîné. Cependant ce cardinal a des audiences réglées ; il préside aux assemblées du clergé avec toutes les marques de la confiance du Roi. Combien la séduction augmentera-t-elle, si le public voit ce cardinal écrire le dernier, décider, condamner des évêques réduits au silence, et si les défenseurs de la bonne cause paroissent confondus ! Trois évêques ont le courage de parler, et ils sont d'abord accablés. Qui est-ce qui osera désormais arrêter le torrent de la séduction ? Le saint siège même croira devoir, par ménagement pour le Roi, épargner un cardinal comblé des marques de sa faveur et de sa confiance. Le parti janséniste se prévaut de tous ces

ménagemens, et il croitra chaque jour, comme il le fait sans mesure depuis quinze ans.

8° J'avoue que le scandale sera grand, si on voit une guerre d'écrits entre les évêques. Mais qui est-ce qui l'a prévu ? qui est-ce qui l'a craint ? qui est-ce qui a demandé avec instance qu'on l'évitât, ce scandale ? J'ose dire que c'est moi. Il est enfin arrivé ; il n'est plus temps de l'éviter. C'est M. le cardinal de Noailles qui nous met dans la nécessité de ne laisser point la vérité sans témoignage. Plus sa place et sa dignité le distinguent, plus il est capital de ne laisser point une si grande autorité à des actes si contagieux. Le scandale seroit cent fois plus grand, si nous paroissions tous condamnés au silence, pendant qu'il écrit sans ménagement, pour protéger la nouveauté.

9° Il est vrai que la personne de ce cardinal doit être épargnée autant qu'on le pourra. Dieu m'est témoin que personne ne le désire plus que moi : je rejette avec horreur tous les traits par lesquels il seroit facile de le flétrir sans ressource dans le public. Vous pouvez voir, par mon Mandement, que je n'attaque que le seul M. Habert, docteur particulier, dont M. le cardinal de Noailles ne seroit nullement responsable, s'il ne prenoit pas de gaité de cœur sous sa protection tous les écrivains favorables au parti. Lors même que je parle des évêques en général, je fais assez entendre *mon zèle, mon respect et ma vénération* pour ce cardinal. Mais après tout venons à l'essentiel. Oseroit-on comparer la réputation de sa personne avec la foi très-dangereusement attaquée ? Faut-il qu'une considération de famille et des ménagemens de cour prévalent sur la sûreté de la religion ?

10° Certains esprits souples et hardis obsèdent et ponsent M. le cardinal de Noailles. Ils lui font entendre que, dans la situation où il est, le Roi le croyant prévenu en faveur du parti, il n'a presque plus rien ni à ménager ni à perdre. On lui dit qu'il peut entreprendre tous les jours, et qu'on se lassera de faire tous les jours des sorties sur lui ; que les soins du Roi pour le retenir sont secrets, et que les démarches que ce cardinal fait sont des actes solennels et dogmatiques ; qu'en renonçant à une confiance qu'il n'aura jamais, il évitera au moins le mépris du public et le reproche de sa conscience ; qu'il demeurera avec toutes ses dignités, et plein de gloire, ayant résisté avec force au Roi même, pour soutenir ses sentimens. Plus on le ménagera pour éviter le scandale, plus il se prévaut de ces ménagemens

pour rendre le scandale même plus irrémédiable. Tous ces ménagemens ne serviront qu'à lui faire oser ce qu'il n'oserait jamais, s'il sentoit le Roi déclaré, s'il n'avoit plus aucune marque de sa confiance, et s'il voyoit un certain nombre d'évêques appliqués, avec douceur et force, à soutenir librement la bonne cause contre lui. Il est certain qu'il n'auroit jamais fait tout ce qu'il vient de faire, s'il n'avoit pas senti qu'il pouvoit le faire impunément. Le passé nous répond de l'avenir. Que ne fera-t-il point encore, si ce qu'il a fait réussit? D'un côté, il promet un second Mandement sur la doctrine; de l'autre, il soutiendra contre la *Dénonciation* M. Habert, qui publiera librement ses défenses. Espère-t-on éviter le scandale, en le laissant croître jusqu'au comble, et en sacrifiant la foi à des égards de cour?

11^o Je conclus, mon révérend père, en me jetant en esprit aux pieds du Roi, pour lui demander par tout ce qu'il y a de plus sacré dans la religion, la liberté d'exercer mon ministère. Je le supplie de souffrir que je lui dise ces paroles : Je connois trop votre sincère religion, pour pouvoir croire que vous m'avez nommé archevêque de Cambrai, à condition que je me tairois, quand il faudroit parler pour sauver la foi. Une si lâche infidélité contre Dieu n'est point la soumission et la reconnoissance que vous avez attendue de moi. Je serois indigne des grâces dont vous m'avez comblé, je serois même le plus ingrat de tous les hommes, si je ne prenois pas la liberté de vous représenter ce que je dois à l'Église, et à la protection que vous devez à la cause que nous soutenons. J'aurois mieux mourir, que de manquer jamais à vous témoigner ma soumission et mon zèle; mais j'aurois mieux mourir de mille morts, que de manquer à Dieu et à l'Église. Voudriez-vous charger votre conscience au jugement de Dieu, de m'avoir fait étouffer la voix de la mienne, au grand péril de la foicatholique?

12^o Je compte avec une pleine confiance sur la piété du Roi; je compte qu'il s'agit, dans votre lettre, non d'une suppression pour toujours, mais d'un simple retardement de mon Instruction pastorale : encore même est-il certain que le retardement augmentera très-dangereusement le mal, et qu'en retardant le dernier scandale, on le rendra plus grand. Mais n'importe, je me som mets de bon cœur et de bonne foi; je ferai, pour tenir mon Mandement secret, tous les efforts que je puis faire. Mais je vous conjure, par l'intérêt de la vérité que vous connoissez, et que vous devez soutenir, de ne

me laisser pas long-temps sans consolation, et sans liberté pour mon ministère le plus essentiel.

C'est avec une sincère vénération que je suis, etc.

J'oubliois de vous dire, mon révérend père, une chose qui me paroît très-importante. La lettre que les deux évêques ont écrite au Roi est devenue publique¹. Si celle-ci passoit par plusieurs mains, elle pourroit avoir bientôt le même sort. C'est ce qui ne me paroît pas convenable, et ce que je vous supplie instamment d'éviter avec les plus exactes précautions. Elle n'est faite que pour le Roi seul, et Sa Majesté peut compter que de ma part elle demeurera secrète. Au reste, ce n'est nullement pour moi, mais pour M. le cardinal de Noailles que je propose ce secret; car je n'avance rien ici que je ne sois prêt à soutenir à la face de l'Église entière. On peut voir, par ce ménagement, combien je suis, Dieu merci, éloigné de toute passion et de tout excès.

CCLXII

(CCXIII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA ROCHELLE AU MÊME.

Ils justifient leur lettre au Roi, et le prient de les appuyer auprès de Sa Majesté.

10 mai 1711.

IL nous revient de Paris, que M. le cardinal se plaint amèrement de la lettre que nous avons en l'honneur d'écrire à Sa Majesté, au sujet de nos neveux qu'il a fait honteusement chasser du séminaire de Saint-Sulpice, sans en pouvoir dire, et sans en avoir dit d'autres raisons au supérieur, sinon que nous l'avions offensé.

Craignant de nous rendre importuns au Roi par une seconde lettre, et d'ailleurs la voie de l'ordinaire pour les lettres du Roi pouvant n'être pas aussi secrète qu'il convient dans les circonstances présentes, nous vous supplions, mon très-révérend père, de représenter à Sa Majesté les choses suivantes, et nous en chargeons votre conscience, puisqu'il s'agit des intérêts les plus pressans de la religion.

1^o M. le cardinal doit-il trouver mauvais que nous ayons déposé nos peines dans le sein

¹ Voyez la lettre CCLXIII, ci-après, p. 703; et l'*Hist. de Fenelon*, liv. VI, n. 14.

du Roi, que son amour pour la religion nous fait regarder comme le père de l'Église, et en particulier comme le père des évêques?

2° Tout le monde a regardé l'éclat que M. le cardinal a fait contre nos neveux, et regarde encore le bruit qu'il fait aujourd'hui sur notre lettre au Roi, comme un moyen de sa part pour nous fermer la bouche, et à tous nos confrères, contre les mauvais livres dont toute la France se trouve infectée par la protection qu'il donne à ces ouvrages. Avons-nous moins pu faire aujourd'hui, que de nous jeter aux pieds du Roi pour être maintenus dans la liberté que notre ministère demande?

3° M. le cardinal trouve de la violence dans notre lettre au Roi. Des évêques qui aiment la religion, comme, par la miséricorde de Dieu, nous l'aimons, peuvent-ils s'exprimer faiblement, lorsqu'ils en représentent et le danger et les droits violés; lorsque, par le silence qu'un seul prélat veut inspirer à tous les évêques, ils voient l'erreur prête à prévaloir?

4° Le Roi a ses justes raisons pour ne pas recevoir toujours les décrets de Rome: mais ce grand prince veut pourtant que l'erreur soit réprimée. Il faut donc que les évêques parlent. Ainsi c'étoit une nécessité de nous plaindre de celui qui vouloit nous faire repentir d'avoir parlé, et nous empêcher de parler à l'avenir.

5° Nous avons pris la liberté de représenter au Roi la protection que M. le cardinal donne au parti. Si ce que nous avons avancé sur cela est vrai, devons-nous le taire au Roi, qui seul peut y apporter le remède? Si M. le cardinal s'insérât en faux, nous sommes prêts à entrer en preuve devant tels évêques commissaires qu'il plaira au Roi de nommer pour cela.

6° Il y a apparence que M. le cardinal, par le bruit qu'il fait, voudroit faire perdre de vue le fond de l'affaire. Il nous a certainement offensés dans le mauvais traitement qu'il a fait à nos neveux à cause de nous. Il se tient offensé, de son côté, de ce que nous avons pris la liberté d'écrire au Roi sur son sujet: tout cela n'est que l'accessoire; l'essentiel est ce qui regarde la religion. Le livre que nous avons condamné est-il hérétique et séditieux, comme le Pape et plusieurs évêques l'ont jugé avant nous, ou ne l'est-il pas? N'est-il pas vrai que M. le cardinal a le plus solennellement approuvé ce livre, qu'il le protège, qu'on le lit par tout son diocèse? n'est-il pas vrai que M. le cardinal se prête en toute occasion aux novateurs? Voilà ce qui mérite d'abord l'attention de Sa Majesté, et

ce que nous vous conjurons de lui représenter en notre nom.

Enfin la division qui éclate aujourd'hui dans l'épiscopat, et qui scandalise les peuples, n'est pas sans remède. Le Roi peut nous permettre de nous pourvoir devant le Pape, le juge naturel des évêques, pour nous y unir par des sentimens communs. Par ce moyen, toutes contestations cesseront parmi nous, et Sa Majesté ne sera plus importunée de nos différends.

Sa Majesté peut aussi consulter en particulier quelques évêques des plus éclairés, et en qui elle a le plus de confiance. Sur le rapport de ces prélats touchant les livres contagieux, le Roi les feroit supprimer par son autorité, et en révoqueroit les privilèges. Par là la paix et l'uniformité, si nécessaire à l'édification du peuple, seroit rétablie parmi nous.

CCLXIII. (CCXIV.)

DU P. LE TELLIER A FÉNELON.

Le Roi souhaite que le prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert.

A Paris, ce 15 mai 1711.

Après avoir entendu la lecture de votre lettre du 8^e de ce mois, le Roi m'ordonne de vous écrire qu'il souhaite que vous suspendiez la publication de votre Mandement; laquelle pourroit dans ces conjonctures faire un incident qui empêcheroit un projet avantageux pour la vérité et pour la paix. S'il réussit, comme il y a lieu de l'espérer, vous en serez informé en temps et lieu. Personne n'est avec un respect plus sincère que je le suis, etc.

CCLXIV. (CCXV.)

DU P. LALLEMANT AU MÊME.

Sur l'*Ordonnance* du cardinal de Noailles contre les évêques de Luçon et de La Rochelle; disgrâce du cardinal.

(17 mai 1711.)

J'ai reçu la lettre que votre Grandeur m'a fait l'honneur de m'écrire le 12. J'ai eu l'honneur de vous écrire le 11 une fois par la poste, et je crois le même jour par une occasion qui s'est présentée. On vous écrit hier samedi,

pour vous marquer qu'il falloit encore un peu attendre. La lettre a été lue et écoutée d'un bout à l'autre. Tout cela fera son effet ; mais ce ne sera pas sans peine. On est combattu par une fausse pitié, par des ménagemens de famille. On voit ici tout ce qu'il faut faire ; mais tout ne se trouve pas faisable. On tire ce qu'on peut. M. Voysin vint exprès de la cour, il y eut hier huit jours, voir M. le cardinal. On prétend qu'il lui marqua le mécontentement du Roi sur la conduite qu'il avoit tenue, et qu'il lui dit de se donner bien de garde d'aller plus loin en publiant l'Instruction promise dans son *Ordonnance* ¹. M. le cardinal a dit que M. Voysin l'avoit assuré de l'affection du Roi. Je n'en doute pas, et cela ne signifie rien : je n'en sais pas davantage sur cette entrevue. C'est apparemment un commencement de négociation pour tirer d'affaire M. le cardinal. Il a écrit au Roi une lettre très-piteuse, où il promet de tout faire. C'est sur cette lettre qu'il doit aller mercredi à Marli. Vous jugez bien, monseigneur, que ceux qui ont en main la défense de la bonne cause voient sur tout cela ce qu'il faut voir, et font aussi tout ce qu'ils croient utile à la religion. Les évêques n'ont pas encore eu le temps de donner des signes de vie depuis l'Ordonnance publiée contre eux. Il n'y a point d'apparence qu'ils demeurent en si beau chemin. Je suis toujours persuadé que tout ceci tournera à bien ; mais il faut du temps. M. le cardinal aura de la peine à suivre long-temps un bon parti. Le parti le retiendra toujours, quand il s'agira de faire quelque chose d'essentiel pour la bonne cause. J'ai lu un petit imprimé qui n'est pas encore publié, dont je suis charmé ². Il ne se peut rien dire de mieux sur la matière. Il est bien étonnant que de monstrueuses ordonnances courent tête levée, et que les bonnes choses aient de la peine à paroître. Rien de plus grand et de plus fort que la lettre qui a été lue. Les fortes résolutions devoient être prises sur-le-champ. Tout Paris vous attend ici, monseigneur, au premier jour. M. le Dauphin a demandé votre retour au Roi, pour seule grâce qui lui tiendroit lieu de toutes les autres. C'est là, monseigneur, ce que souhaitent vos amis, et ce que vos ennemis et ceux de la religion répandent dans le public. On compte que ces bruits iront jusqu'au Roi,

et le mettront sur ses gardes. *Ipse Pater novit momenta.*

Le mémoire pour le nouveau converti a été mis entre les mains de M. Voysin. Je suivrai cela.

M. le cardinal avoit permission du Roi de retourner mercredi à Marli pour recevoir les ordres de Sa Majesté touchant son différend avec les prélats. Le Mandement (*contre les deux évêques*) publié dimanche étant arrivé à la cour, le Roi a fait écrire par M. de Pontchartrain à M. le cardinal, que s'étant fait justice, il n'étoit pas besoin qu'il vint la demander davantage: On a fait le malade pour cacher ce coup, qui est pourtant public à la cour. Je reçois la lettre du S. qui me vient par Saint-Antoine. J'aurai l'honneur de vous écrire exactement toutes choses. Le prélat à qui j'ai envoyé votre lettre en est charmé. Cette liaison sera utile ; c'est un homme de ressource.

GCLXV

(CCXVI.)

DE FÉNELON AU P. LE TELLIER.

Dangers des ménagemens et des fausses paix avec les Jansénistes.

A Cambrai, 19 mai 1744.

Je suivrai, mon révérend père, avec le zèle le plus sincère et le plus profond respect, les intentions du Roi pour suspendre mon Mandement. Je n'ai aucun désir de me prévaloir des occasions pour me mêler des affaires. Les démarches que vous savez que j'ai faites montrent assez combien je souhaite de me taire, et à quel point j'ai désiré qu'on prévint tout ce qui pouvoit me mettre dans la nécessité de parler. Mais il est capital de considérer que les actes ecclésiastiques de M. le cardinal de Noailles demeurent, et qu'ils serviront un jour de titre au parti ; au lieu que vous n'aurez que des dédommagemens secrets et ambigus. Dieu veuille que je me trompe : mais j'oserois répondre que vous n'obtiendrez que des expédiens flatteurs et équivoques, qui augmentent le mal en le cachant. Il y a déjà plus de quarante ans que le jansénisme croit sans mesure par ces fausses paix, qu'on cherche par la crainte du scandale, et à la faveur desquelles on achève d'empoisonner toutes les écoles. On aura recours aux remèdes efficaces, lorsqu'il ne sera plus temps.

¹ Le cardinal avoit publié le 28 avril une *Ordonnance* contre le Mandement de évêques de Luçon et de La Rochelle. — ² C'est, sans doute, le Mandement de Fénelon contre la *Théologie* de Habert. Fénelon avoit envoyé au P. Le Tellier deux exemplaires de ce Mandement avec sa lettre du 8 mai précédent.

Je ne souhaite rien de déshonorant pour la personne de M. le cardinal de Noailles, mais je voudrais que les évêques bien intentionnés fissent au plus tôt des actes publics contre les livres que M. le cardinal de Noailles ne doit pas soutenir. Pourquoi voudroit-il se rendre responsable des choses dont il n'est pas l'auteur, et qui sont mauvaises? On finira par quelque équivoque, dont le parti se prévaut, et l'erreur sera dans les suites pire qu'au commencement. J'espère que vous ne vous lasserez point de représenter le danger de la foi, et que le Roi, qui aime la religion, la préférera à toutes les considérations humaines. Pour moi, je travaille de bonne foi à suspendre : mais je me défie du secret des ouvriers. C'est avec une sincère vénération que je suis, mon révérend père, etc.

CCLXVI. (CCXVII.)

AU MÊME ¹.

Nécessité de proscrire la doctrine de Habert sur la grâce.

Le 19 mai 1711.

Je me sers, mon révérend père, d'une main étrangère, mais sûre, parce qu'une petite indisposition me met dans le besoin de me soulager en m'abstenant d'écrire moi-même. Je comprends qu'on cherche des tempéramens pour éviter un scandale, et pour ménager une prétendue paix. Vous savez ce que les fausses paix ont coûté à l'Église depuis plus de quarante ans. C'est à la faveur de ces paix captieuses, que les gens bien intentionnés s'endorment, que le jansénisme passe pour un fantôme, et que l'homme ennemi sème le mauvais grain. Toutes les écoles achèvent de s'en empoisonner. Voici mes réflexions :

1° Il est capital de condamner le système de M. Habert. En le condamnant, on condamnera le vrai système de Jansénius jusque dans son retranchement le plus flatteur. Il ne reste plus rien, si ce dernier retranchement est forcé, et il ne s'agit plus de la question de fait, puisqu'on ne sauroit douter que le livre de Jansénius ne contienne, de l'aveu même du parti, le système radouci de M. Habert. D'un autre côté, si on ne condamne point le système de M. Ha-

bert, il ne s'agit plus ni de question de fait ni de question de droit, et il est visible que le jansénisme n'est qu'un fantôme. On ne pourra pas même le trouver dans le livre de Jansénius. J'offre de justifier le livre entier de Jansénius dans toutes ses parties, en y ajoutant partout le nom de morale dans le sens captieux et illusoire de M. Habert. Ainsi les cinq constitutions avec le Formulaire deviendront ridicules et tyranniques.

2° Il ne suffit pas de faire expliquer à fond la nécessité morale, suivant le sens naturel des écoles qui la réduisent à ce qui arrive presque toujours. Il faut encore exterminer la nécessité relative. Ni Jansénius, ni Calvin même, n'en ont jamais voulu de plus forte. Qu'importe aux défenseurs des deux délectations nécessitantes, que chacune d'elles ne nécessite point absolument, pourvu que chacune, quand elle est la plus forte, nécessite relativement à l'infériorité de celle qui lui est opposée? La nécessité absolue est une chimère que personne ne soutint jamais, et n'eut jamais besoin de soutenir. Qui-conque ne met le jansénisme que dans cette nécessité absolue, en fait tout exprès un fantôme pour ne le pouvoir jamais trouver nulle part, et pour tourner en ridicule les cinq constitutions. Il faut donc compter pour rien toute déclaration, si éblouissante qu'elle puisse paroître, quand elle n'exprimera clairement que la condamnation de la nécessité absolue, sans énoncer formellement la condamnation de toute nécessité relative, dans laquelle seule consiste tout le réel jansénisme.

3° J'offre de démontrer qu'on ne fera jamais rien d'efficace contre le vrai jansénisme, quand on permettra de dire que c'est la plus forte des deux délectations qui détermine la volonté par un attrait moralement invincible. Rien n'est si pernicieux, que de souffrir qu'on dise dans les écoles chrétiennes, qu'il est moralement impossible de ne suivre pas le plus grand plaisir. En ce cas, le plaisir est la dernière fin de l'homme, et le ressort de sa volonté pour décider de toutes ses mœurs. En ce cas, Dieu n'a voulu sauver aucun de ceux auxquels il a laissé tous ses commandemens, et surtout la persévérance finale, moralement impossibles, en leur refusant le plus grand plaisir pour le bien commandé. Je ne puis pas dire tout dans une si courte lettre; mais vous m'entendrez.

4° Si on n'exige aucun acte authentique, la vérité demeure sans témoignage, et l'erreur demeure avec des actes qui lui servent de titre. Si au contraire on exige quelque acte, et si on

¹ Il est vraisemblable que la lettre précédente, de même date que celle-ci, étoit une lettre ostensible, que le P. Le Tellier devoit montrer au Roi.

y laisse passer la moindre ambiguïté, tout passera à la faveur de cette évasion ; on dira que tout est fini ; les gens suspects demeureront blancs comme neige ; et le premier qui osera dans la suite parler contre les fauteurs de la nouveauté, passera pour un brouillon insupportable. Je tremble pour le péril de la saine doctrine ; mais je ne puis que prier Dieu. Donnez-moi de vos nouvelles, et consolez-moi si vous le pouvez.

CCLXVII. (CCXVIII.)

DES ÉVÊQUES DE LUÇON ET DE LA
ROCHELLE A LOUIS XIV.

Ils se plaignent de l'Ordonnance du cardinal de Noailles
contre leur *Instruction pastorale*.

20 mai 1711.

SIRE,

Nous avons cru pouvoir nous dispenser d'importuner Votre Majesté par de nouvelles lettres ; mais le nouveau scandale que cause le Mandement de M. le cardinal ¹ contre notre *Instruction pastorale*, qui n'a paru hors de nos diocèses que sous votre autorité, nous oblige de veuir répandre dans votre sein notre juste douleur.

On presse depuis plusieurs années M. le cardinal de révoquer un Mandement où il fait solennellement l'éloge et recommande la lecture d'un livre séditieux et plein d'erreurs ; on lui a souvent représenté que ce livre est l'ouvrage d'un homme que les Jansénistes reconnoissent aujourd'hui pour leur chef, et qui a été juridiquement condamné, comme ne respirant que l'esprit d'erreur et de révolte. Le chef des novateurs, lui a-t-on dit, reconnoît lui-même, dans ses lettres ², qu'il n'a composé son livre que pour y établir les dogmes de leur secte, et qu'il y a partout désigné, sous le nom de persécuteurs, le Roi et les puissances ecclésiastiques armées contre elle. C'étoit là certainement un grand scandale à lever. M. le cardinal, au lieu de se rendre sur cela au jugement du Pape et

de tant d'évêques, au lieu de céder aux vœux de toute l'Église, s'obstine plus que jamais à protéger ce pernicieux ouvrage ; car à quoi tend ce nouveau Mandement, où il entreprend de flétrir trois évêques, qu'à éluder, par une récrimination peu sérieuse, la condamnation du livre qu'il a pris sous sa protection ? Nous nous purgerons aisément du janséisme ; mais comment se purgera-t-il de nous l'avoir imputé ? Et il est assez surprenant que M. le cardinal ait été le seul qui ait trouvé le jansénisme dans notre *Instruction*, et le seul des évêques qui n'en trouve point dans le P. Quesnel. Quel triomphe pour l'hérésie, quelle honte pour l'Église, si ces deux Mandemens de M. le cardinal subsistoient !

Nous avons pris la liberté de représenter à Votre Majesté, qu'il y avoit lieu de craindre que la place que tient M. le cardinal ne lui servit pour autoriser le jansénisme ; mais ne le justifie-t-il pas lui-même pleinement, puisqu'il nous fait dénoncer dans toutes les chaires et les carrefours de Paris, comme des fauteurs d'hérésie, lorsque nous ne soutenons que les plus purs sentimens de l'Église ?

Mettant à part le rang que M. le cardinal tient auprès de Votre Majesté, et ses qualités personnelles, que nous respecterons toujours, nous sommes, quant au pouvoir épiscopal, dans nos diocèses, ce qu'il est dans le sien ; et il n'a aucun droit dans le sien, que nous n'ayons dans le nôtre. Comme juges de la doctrine, par la qualité d'évêques, s'il peut condamner nos Mandemens, nous pouvons condamner les siens, sans craindre que nos jugemens puissent être en aucune manière réformés dans le fond.

Mais en demeurant dans les bornes que l'édification des fidèles demande, nous attendons de votre équité, Sire, que vous nous laisserez prendre les voies que les lois de l'Église nous ouvrent, pour nous pourvoir contre l'injustice qui nous est faite. Nous nous devons, aussi bien qu'à nos peuples, le soin de nous conserver la réputation d'une saine doctrine. On l'attaque aujourd'hui par un Mandement affiché aux quatre coins de Paris : donnez-nous, s'il vous plaît, Sire, la permission de nous pourvoir devant le saint siège contre une pièce si infamante.

Le scandale n'est plus à craindre : le voilà poussé jusqu'au bout ; il s'agit à présent de le faire cesser par un jugement définitif sur les Mandemens de M. le cardinal et les nôtres. Nous gouvernerons nos diocèses en paix et en silence, tandis que nous exposerons nos différends sur la doctrine au tribunal du souverain

¹ On a déjà vu que le cardinal de Noailles avoit rendu, le 28 avril précédent, une *Ordonnance* contre l'*Instruction pastorale* des évêques de Luçon et de La Rochelle, et contre le *Mandement* de l'évêque de Gap, qui condamnoient le livre des *Reflexions morales* du P. Quesnel. — ² Voyez *Causa Quesnelliana*, art. XIV ; et l'écrit intitulé : *Le P. Quesnel séditieux dans ses Reflexions*, etc. § 14 et 15.

pontife : nous irons là nous réunir au centre de l'unité ; et si , contre notre intention , il nous étoit échappé la moindre expression qui pût être prise dans un mauvais sens , ce que nous ne croyons pas , nous assurons par avance Votre Majesté , que nous mettrons notre gloire à la désavouer , et à édifier l'Église par une humble , prompte et sincère obéissance.

Faut-il, Sire , qu'un ouvrage qui est le fruit de l'hérésie , et qui en inspire partout les sentimens , comme on ne l'a que trop vu à Port-Royal , divise malheureusement l'épiscopat , par la protection qu'il trouve dans un seul prélat ? Le zèle des vrais fidèles s'allumera toujours , tandis qu'ils verront des évêques approuver des livres dont les erreurs ne sauroient être cachées. Ils croiront toujours voir triompher l'hérésie , quand ils verront en honneur le principal ouvrage du chef du parti janséniste. Un jugement du saint siège finira tous ces maux , et un mot de Votre Majesté suffira pour l'obtenir , et pour le faire exécuter.

Que penseroit-on de M. le cardinal , s'il s'oposoit au seul moyen de nous rendre la paix , et de nous faire tenir à tous le même langage ?

M. le cardinal n'est pas le juge des évêques ; et il nous a jugés : c'est une usurpation sur l'épiscopat. Nous n'avons enseigné qu'une saine doctrine ; il nous a néanmoins condamnés comme ayant enseigné l'erreur. Qu'il nous soit permis , Sire , et comment Votre Majesté pourroit-elle nous le refuser ? qu'il nous soit permis de maintenir , par les voies canoniques , et nos droits violés , et notre réputation si hautement attaquée.

Il ne nous reste , Sire , qu'une seule grâce à demander à Votre Majesté. M. le cardinal , non content de nous déshonorer dans son Mandement , comme auteurs d'une mauvaise doctrine , nous y déshonore encore en faisant entendre que l'Instruction publiée sous notre nom est l'ouvrage d'autrui. Il n'étoit ni de la dignité de M. le cardinal , ni de son intérêt , de nous faire ce reproche. Mais s'il ne lui convenoit pas de le faire , il ne nous est pas permis non plus de le dissimuler. Si notre Instruction est répréhensible , comme M. le cardinal le prétend , il n'est pas juste que nous en laissions faussement tomber le blâme sur d'autres. Nous supplions donc Votre Majesté d'obliger M. le cardinal à produire les preuves du reproche qu'il nous fait ; et il est de son honneur de soutenir ce qu'il a publiquement avancé sur ce point.

Nous sommes avec un très-profond respect , etc.

CCLXVIII. (CCXIX.)

DE L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE
AU P. LE TELLIER.

Il déclare qu'il n'a eu aucune part , non plus que l'évêque de Luçon , à la publication de leur première lettre au Roi : il ne croit pas qu'il soit convenable d'écrire au cardinal de Noailles la lettre de satisfaction que Sa Majesté leur a fait demander.

20 mai 1711.

Je vous envoie , mon révérend père , la copie d'une lettre que M. le marquis de la Vrillière nous écrit de la part du Roi , à M. de Luçon et à moi , avec un modèle de satisfaction que Sa Majesté veut que nous fassions à M. le cardinal de Noailles à l'occasion de la lettre que nous avons écrite au Roi touchant le traitement que M. le cardinal avoit fait à nos neveux. Comme il est évident que le Roi a été surpris dans cette occasion , je crois ne devoir pas perdre un moment de supplier votre Révérence de représenter à Sa Majesté les choses suivantes , par lesquelles elle pourra voir les affreuses conséquences que la demande qu'elle nous demande auroit pour la religion.

1^o Nous reconnoîtrions que ce n'est pas le zèle de la saine doctrine , mais un pur désir de vengeance , qui nous a portés à faire nos plaintes au Roi de ce que M. le cardinal , indisposé contre nous à cause de la condamnation que nous avons faite du livre du P. Quesnel , avoit fait chasser nos neveux du séminaire. Or nous , qui n'avons représenté à Sa Majesté les choses que nous avons en l'honneur de lui écrire , que par le pur zèle de la religion , comme nous sommes prêts de l'affirmer par serment , pouvons-nous faire cet aveu contre le témoignage formel de notre conscience , sans faire en même temps un tort irréparable à la religion , et sans mentir au Saint-Esprit ? Vous savez vous-même , mon révérend père , de quelle manière d'autres prélats distingués par la sainteté de leur vie et par la pureté de leur doctrine ; vous savez comment ils ont regardé cette démarche de M. le cardinal , et combien il leur a paru important de s'en plaindre , pour conserver aux évêques la liberté de proscrire les livres capables de corrompre la foi et les mœurs des fidèles. Qu'arriveroit-il donc , si nous étions maintenant obligés de nous rétracter ? Les inconvé-

niens n'en seroient-ils pas infiniment plus grands, que si auparavant nous avions gardé le silence, en trahissant notre ministère?

2° M. de la Vrillière nous accuse de ce que la lettre que nous avons eu l'honneur d'écrire à Sa Majesté a été publiée par nos soins¹. En faut-il davantage pour nous faire comprendre évidemment que Sa Majesté a été surprise, puisque rien n'est plus contraire à la vérité que cette accusation, et que nous sommes prêts d'affirmer, M. de Luçon et moi, que non-seulement nous n'avons pas publié ni fait publier la lettre directement ni indirectement, mais que même nous n'avons jamais parlé à personne de ce qui y étoit contenu, qu'à vous et à M. de la Vrillière, par qui nous l'avons fait présenter au Roi, jusqu'à ce qu'elle nous est revenue de Paris, et de plusieurs autres endroits où on en avoit envoyé des copies? Il est vrai qu'en envoyant la lettre à M. de la Vrillière, nous lui en envoyâmes en même temps une copie, selon le conseil qu'on nous en donna, de peur qu'il ne voulût pas la présenter sans savoir ce qu'elle contenoit. Nous n'avons pas appréhendé d'en user ainsi, n'ayant pas de garde de nous défier du secret d'un ministre de Sa Majesté. Nous sommes bien éloignés de l'accuser, ni lui ni aucun autre de ceux à qui le Roi peut l'avoir confiée, d'en avoir donné quelque copie sur laquelle elle se sera répandue. N'étant pas à portée d'être instruits des voies par lesquelles elle est devenue publique, nous nous bornons à assurer Sa Majesté de la vérité du fait; et nous espérons qu'elle vaudra bien croire que nous ne sommes pas capables de lui mentir, en prenant Dieu à témoin de ce que nous lui disons.

3° Ce qui fait que la satisfaction que le Roi demande de nous envers M. le cardinal seroit infiniment plus pernicieuse à la religion, c'est le Mandement que son Eminence vient de faire publier pour la condamnation de notre Instruction pastorale. Tout le monde sait que ce qui a irrité contre nous M. le cardinal, c'est la censure que nous avons portée du livre du P. Quesnel, qui, de l'aven des Jansénites, est fait pour insinuer leur doctrine et leurs maximes aux fidèles. L'éclat que M. le cardinal fit quelque temps après la publication de notre ouvrage, ne permet pas d'en douter. Nous n'avions point alors écrit la lettre dont il se plaint; l'unique sujet de son ressentiment est donc la

censure de ce livre. Aussi n'en rendit-il pas d'autre raison à M. le supérieur de Saint-Sulpice, en lui ordonnant de chasser nos neveux du séminaire. Quel triomphe seroit-ce donc pour les Jansénites, s'ils voyoient qu'on obligeât des évêques à demander pardon à M. le cardinal, après qu'il a condamné une Ordonnance qu'ils avoient faite pour censurer un livre qui contient l'hérésie jansénienne! C'est le témoignage que feu M. l'évêque de Meaux (*Bossuet*) en a donné lui-même, comme nous étions prêts de le prouver évidemment, dans l'écrit que nous avons préparé pour justifier ce prélat contre la calomnie des Jansénistes, qui osent aujourd'hui se prévaloir de son témoignage, malgré la connaissance secrète qu'ils ont des véritables sentimens de cet illustre prélat. Les Jansénistes ne prendroient-ils pas droit, après cette démarche, de soutenir que ce livre est si pur, que les deux évêques qui l'avoient condamné avec le plus de force ont été obligés de se dédire, et d'avouer qu'ils s'étoient trompés? Quel nouveau scandale pour l'Eglise, et quelle injure feroit-on au saint siège et à tant d'illustres prélats, dont on prendroit un nouveau droit de mépriser le jugement qu'ils ont porté du même livre! Voilà particulièrement la raison qui nous a engagés d'écrire une nouvelle lettre à Sa Majesté, pour lui représenter que, par les termes où M. le cardinal a mis les choses par son nouveau Mandement, il n'y a plus d'autre remède à espérer, pour ôter un tel scandale, que de recourir au siège apostolique, pour y réclamer un jugement définitif qui nous réunisse tous dans la même doctrine. Si nous avons été capables de ressentiment, dans une cause qui ne nous touche que pour l'intérêt de la religion, nous aurions pu d'abord opposer Mandement à Mandement, et condamner celui de M. le cardinal comme il a condamné le nôtre; mais nous avons bien vu, indépendamment de l'ordre que Sa Majesté nous a fait donner, que ce seroit augmenter le scandale au lieu de le lever. C'est par cette même raison que, dans le petit ouvrage que nous voulions donner aux fidèles de nos diocèses, pour les faire entièrement revenir de l'estime qu'on tâche de leur donner du livre du P. Quesnel, par l'autorité de M. de Meaux, nous ne disions pas un seul mot, dans cet ouvrage, ni de M. le cardinal, ni de son Mandement, et que nous nous bornions uniquement à ce qui regarde le livre du P. Quesnel. Nous respectons trop les ordres de Sa Majesté, pour passer outre sans sa permission; mais afin qu'elle la donne sans peine,

¹ Cette lettre n'étoit devenue publique que par l'imprudence ou la corruption de quelque employé dans les bureaux du ministère.

elle peut vous ordonner de le lire , ou de le faire lire par des théologiens non suspects, sur le témoignage desquels vous pourriez l'assurer qu'il n'y a rien dans cet écrit qui puisse faire aucune peine à M. le cardinal , et qui marque en aucune façon l'esprit de ressentiment ; mais qu'il ne tend à autre chose qu'à montrer , par les témoignages formels des Jansénistes mêmes, que feu M. de Meaux étoit persuadé que les *Réflexions* du P. Quesnel sur le *Nouveau Testament* contiennent le pur jansénisme , et que ces sectaires reconnoissent eux-mêmes que ce livre est fait à dessein d'enseigner ce qu'ils appellent la vérité , et de faire entendre que le Pape et le Roi , et les autres puissances ecclésiastiques et séculières qui leur sont contraires, sont les persécuteurs de la vérité. Nous attendrons sur toutes ces choses les ordres qu'il plaira à Sa Majesté de nous donner par votre ministère ; et nous présumons trop de sa justice, pour n'être pas persuadés qu'il lui plaira nous accorder la grâce que nous lui demandons dans notre lettre commune, comme étant l'unique moyen de remédier efficacement à ce grand scandale, et de refermer cette plaie de l'épiscopat.

CCLXIX. (CCXX.)

DU P. DAUBENTON A FÉNELON.

Sur les deux Lettres de Fénelon au P. Quesnel, et sur la paix de Clément IX. Affaire du sieur Maille, agent du parti à Rome. Bulle demandée par Louis XIV contre l'évêque de Saint-Pons. Affaire des cérémonies chinoises.

(Rome), ce 23 mai 1711.

Pour obéir à l'ordre de votre Grandeur , je vas répondre article par article à la lettre qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire le 12 février, et que je n'ai reçue que long-temps après sa date.

1^o Je n'ai pas encore reçu les exemplaires des deux dernières lettres imprimées de votre Grandeur ¹. Il seroit à souhaiter qu'elles eussent déjà paru en ce pays. Les ouvrages perdent une partie de leur agrément quand ils viennent si tard. Je ferai avec beaucoup de plaisir, monseigneur, la distribution de vos livres, je n'en serai point gêné, et je ne crains point par là de me commettre. Quand il est

question de servir l'Eglise , on ne doit rien ménager. Votre Grandeur paiera , si elle veut, le port des livres ; mais pour celui des lettres, c'est si peu de chose , qu'il ne mérite pas d'être mis en compte. Quand donc vous aurez à m'honorer de vos ordres , je vous supplie de ne me point épargner.

2^o La Relation du cardinal Rospigliosi est peu connue à Rome , aussi bien que la paix de Clément IX. On sait seulement en général, que Clément IX fut trompé, qu'il ignora ce qui avoit été inséré dans les procès-verbaux, et que, s'il eût su les restrictions dont on usa, il n'auroit jamais reçu la soumission des quatre évêques. J'en ai parlé au Pape, qui m'a assuré qu'il soutiendra toujours que les sentimens de Clément IX furent conformes à ceux d'Innocent X et d'Alexandre VII. et qu'il n'accorda la paix qu'à condition que les quatre évêques signeroient et feroient signer le Formulaire sans aucune restriction, et conformément aux bulles de ses prédécesseurs. Je ne puis dissimuler à votre Grandeur, que deux choses m'ont toujours fait peine dans la paix de Clément IX ¹ : la première est que rien n'étoit, ce semble, plus aisé, que de s'assurer de la sincérité ou de la mauvaise foi des quatre évêques : il n'y avoit qu'à exiger d'eux de produire leurs procès-verbaux ; il étoit tout naturel d'user de cette précaution. Cependant ni le Pape, ni le nonce n'en parlèrent pas. Cela fait soupçonner que l'envie qu'on avoit de finir cette affaire fit fermer les yeux. La seconde chose qui me fait peine est que, pour toute assurance de la sincérité du procédé des évêques, on se soit contenté du témoignage de M. l'évêque de Châlons et de M. Arnould : et quel témoignage ? Que les quatre évêques ont rendu et fait rendre au saint siège toute l'obéissance qui lui est due : et un peu plus bas on réduit cette obéissance à ne dire, ni écrire, ni enseigner rien de contraire aux décisions des papes sur cette matière, c'est-à-dire qu'on l'a réduit au silence respectueux. Il semble qu'un tel témoignage devoit plutôt augmenter la défiance que la dissiper. Cependant les Brefs de Sa Sainteté au Roi, aux quatre évêques, et aux évêques médiateurs, avec la Relation du cardinal Rospigliosi, suffisent pour sauver l'honneur de Clément IX, et mettre en sûreté le dogme catholique.

3^o J'ai rendu à M. le cardinal Gabrielli la lettre qui étoit pour lui. Vous pouvez, mon-

¹ Les deux Lettres au P. Quesnel, publiées en 1710. Voyez t. IV des *Œuvres*, p. 549 et suiv.

¹ Les difficultés dont parle ici le P. Daubenton sont éclaircies dans plusieurs écrits de Fénelon, et notamment dans sa *Seconde lettre au P. Quesnel*.

seigneur, compter sur lui, comme sur un cardinal qui vous est entièrement dévoué. Je l'ai toujours trouvé pénétré d'estime et plein de tendresse pour votre Grandeur, dont il ne parle jamais qu'avec une effusion de cœur qui marque ses sentimens. Que s'il n'a pas répondu à quelques lettres, c'est qu'elles renfermoient des points de doctrine qu'il n'avoit pas le temps d'étudier. Les plus habiles de Rome sont peu versés sur les matières du jansénisme. Ceux d'entre les cardinaux qui sont théologiens sont de tant de congrégations, que tout ce qu'ils peuvent faire est de s'instruire des affaires courantes. D'ailleurs leur théologie est sèche et aride; elle ne prend pas les faux-fuyans, les détours, et les réponses nouvelles et artificieuses des Jansénistes.

4° Tout ce qui se passe au Saint-Office est tenu si secret, qu'il n'est pas possible de le pénétrer. Le sieur Maille est toujours au château Saint-Ange, où il ne parle à qui que ce soit, et où il y a grande apparence qu'il restera longtemps. On continue d'instruire son procès, et tous les jours on fait de nouvelles découvertes dans ses papiers dont on s'est saisi. Il étoit le chef et l'âme du parti à Rome. Le sieur Valloni faisoit tout de concert avec lui, et dépendamment de lui. C'est lui qui fournissoit les mémoires, qui revoyoit les ouvrages, qui traitoit avec les cardinaux Casanata et Noris, et surtout avec Casoni, dont il avoit toute la confiance. Il étoit d'autant plus dangereux, qu'il faisoit voir une probité apparente; composé, retenu dans ses paroles, homme de manège et d'intrigue, cheminant sourdement, ménageant tout le monde, à la réserve des Jésuites, contre lesquels il étoit hautement déclaré. Il s'en faisoit un mérite, et c'en étoit en effet un auprès de bien des gens. On a trouvé parmi ses papiers plusieurs lettres de l'abbé Bossuet, écrites les années 1699 et 1700. On connoît par ces lettres que cet abbé avoit eu à Rome de très-étroites liaisons avec le sieur Maille. On y découvre tout le manège de l'assemblée de 1700, le dessein de pousser à bout les Jésuites, et d'épargner les Jansénistes; d'attaquer mais faiblement ceux-ci, pour être en droit de tomber ensuite plus fortement sur ceux-là. On y voit les inquiétudes où étoit le sieur Maille, qu'on n'y censurât la véritable doctrine de saint Augustin, en censurant un livre fait contre le livre du cardinal Sfondrate, et dont la préface contenoit plusieurs propositions toutes crues de Jansénius, c'est ainsi qu'on s'explique. On rassure fort le sieur Maille sur ces

propositions crues de Jansénius, en lui promettant qu'on n'y touchera pas, et que l'on se contentera de condamner la proposition du fantôme¹. On ajoute que c'est tout ce qu'on fera; mais qu'on n'a pu faire moins pour ne pas s'attirer la cour. On exagère fort le zèle de l'archevêque de Paris, et l'on fait surtout valoir l'union de cet archevêque avec celui de Reims et l'Université. Les Jésuites, dit-on, en enragent. L'abbé Bossuet n'oublie rien pour maintenir et augmenter cette union si nécessaire pour l'exécution du dessein de perdre les Jésuites, qu'on a résolu de ne point épargner; et marque qu'on veut ne leur laisser rien passer, c'est qu'on va censurer N.... du collège de Paris. Quant au P. Delbecque, je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai eu l'honneur d'en écrire à votre Grandeur. Il est fort connu ici. Je sais que le Saint-Office fait examiner quelques-uns de ses ouvrages, et que l'on a ordonné à Bruxelles de légaliser plusieurs de ses lettres.

6° On est fort touché ici de ce qui se passe à Tournay; le Pape m'a dit qu'il avoit envoyé sur cela plusieurs Brefs, et un entre autres à votre Grandeur. On a délibéré si l'on excommunieroit Esnest et ses adhérens: mais la crainte que, si l'on en venoit là, les chanoines orthodoxes ne fussent obligés de sortir, a arrêté l'excommunication.

7° J'ai donné au Pape les extraits de l'ouvrage de Henri de Saint-Ignace², et lui ai lu ce que vous en écrivez. On a donné aussi ce qui regarde Habert et L'Herminier; le Pape promet une censure. On a fort insisté sur la scandaleuse Théologie de Henri de Saint-Ignace. Le Pape a déjà commis au cardinal Fabroni le soin de chercher des théologiens, mais il faut du flegme en un pays où tout se fait avec une lenteur infinie. On prône fort ici l'ouvrage de Henri de Saint-Ignace; je sais qu'il en est arrivé un grand nombre.

8° Le Roi a fait demander au Pape une bulle contre les Mandemens et les autres ouvrages de M. l'évêque de Saint-Pons. Sa Sainteté veut l'accorder, mais elle ne veut l'accorder qu'après avoir reçu de la part des évêques de l'assemblée de 1705, la satisfaction qu'elle demande. On a beau lui promettre que sa bulle sera reçue comme celles d'Innocent X et d'Alexandre VII

¹ Voyez l'art. 1 de la Censure des Propositions faite par l'Assemblée du clergé de 1700; *Œuvres de Bossuet*, t. VII, p. 363; édit de 1815 en 12 vol. t. VI, p. 670. — ² Religieux de l'ordre des Carmes, l'ouvrage de cet auteur dont il est ici question, est une Théologie intitulée: *Ethica anoris*, Liège, 1709, 3 vol. in-folio, et fort prônée par les Jansénistes.

LETTRES DIVERSES.

avoient été reçues : M. le cardinal de Janson , dit-il , m'avoit promis la même chose à l'égard de la bulle *Vineam Domini sabaoth*. N. avoit formé un projet de concert avec N. Le Pape en étoit assez content ; on y avoit fait cependant quelques changemens peu importants. N. de concert avec N. a envoyé un projet qui est agréé fort pour les points essentiels. On y a cependant fait quelques changemens, qui ne feront , je crois, nulle peine. Aussitôt que cette affaire sera finie , on travaillera à la bulle contre M. de Saint-Pons , qu'on ne ménagera pas.

9° Sur l'affaire de la Chine, je crois bien que l'on pourroit témoigner au Pape que l'on est prêt à rappeler tous les Jésuites ; mais je ne pense pas qu'il convienne de demander la permission de les rappeler. On pourroit bien être pris au mot ; et ce seroit perdre la mission de la Chine. Nous ne devons point sauver notre réputation à ce prix. Il vaut mieux que nous soyons flétris, que d'exposer une si florissante mission à une ruine évidente. Voici, monseigneur, le dernier état où se trouve cette affaire. Nous avons présenté à Sa Sainteté un mémorial dont la substance est ce qui suit : Si les missionnaires jugent les cérémonies superstitieuses, il faut les abolir, quoi qu'il en coûte, même la vie des missionnaires et la perte de la mission. Si les missionnaires ne jugent pas les cérémonies superstitieuses, et qu'il n'y ait ni pour les missionnaires ni pour la mission nul péril à les défendre, il faut encore les défendre ; la seule ombre de superstition suffit pour cela. Mais si les missionnaires ne jugent pas les cérémonies superstitieuses, et qu'on ne puisse les défendre sans exposer à un péril évident ou la mission ou la vie des missionnaires, faut-il, et est-ce l'intention de Sa Sainteté, que ces missionnaires versent leur sang et qu'ils abandonnent le salut de tant d'âmes pour des cérémonies qu'ils croient innocentes ? Voilà sur quoi l'on a supplié Sa Sainteté de s'expliquer, en l'assurant que l'on exécutera religieusement et très-ponctuellement les ordres qu'il lui plaira de donner. Si votre Grandeur connoissoit le cardinal qui est en Chine et les missionnaires des Missions-Étrangères qui sont à Rome, elle ne pourroit comprendre qu'on pût faire aucun fonds sur de pareils témoignages. Je puis vous assurer, monseigneur, qu'à Rome on est fort revenu sur leur chapitre, et que n'étoit qu'on veut soutenir l'engagement, les choses changeroient bien de face. Le mal est que le Pape croit qu'il est de son honneur de sauver celui du cardinal ; il n'est donné qu'aux âmes

héroïques de reconnoître qu'on s'est trompé. Il y a près de trois mois qu'on attend la réponse au mémorial dont j'ai parlé : on l'avoit promise, et elle ne paroît pas encore. Nul ne sait où en sont les choses. MM. Maigrot et Charmot disent qu'ils n'en savent pas plus que nous : ils ne paroissent pas contents. Je sais qu'ils sont fort brouillés ensemble, qu'ils ne se parlent point, après quelques reproches assez vifs qu'ils se sont faits l'un à l'autre. Je crois que ce qui arrête la dernière décision, est que le Pape, qui est plein de religion, voudroit bien conserver en même temps la mission et la réputation de son ministre.

Je joins ici, monseigneur, une pièce très-curieuse, et qui doit être très-secrète¹. Je vous supplie de ne la communiquer à qui que ce soit, et de ne pas même faire connoître qu'elle soit entre vos mains, ni que vous en soyez informé. J'aurai l'honneur de vous rendre désormais un compte fort exact de tout ce qui se passera de plus remarquable par rapport à la religion.

CCLXX. (CCXXI.)

DU CARDINAL GABRIELLI A FÉNELON.

Il assure le prélat de la continuation de son amitié, et le prie de continuer à l'instruire de l'état du jansénisme en Hollande et en France.

Rome, 26 maii 1711.

In ipso hujus mæ brevis responsionis limine, paucis ab animo Dominationis vestræ illustrissimæ omnem prorsus dubitationem abigam, radicatusque evellam vel minimam suspicionem de constantissima et indelebili mea benevolentia, æstimatione, ac fermè inexplicabili, et nec tantillum antehac imminuta, et nunquam certo diminuenda voluntatis mæ propensione et intimo affectu erga vestram spectabilissimam personam, vestramque pereximiam pietatem,

¹ Cette pièce étoit une copie de la lettre de satisfaction que le cardinal de Noailles, au nom des évêques de l'assemblée de 1705, devoit écrire au Pape, pour désavouer les maximes qu'on avoit prétendu établir dans cette assemblée, en acceptant la bulle *Vineam Domini*, et dont le Pape avoit été choqué. (Voyez la note 4, ci-dessus, p. 627.) Plusieurs projets furent communiqués à Sa Sainteté, comme on vint de le voir, n. 8, p. 708. D'Argentre (*Collect. Judic.* t. III, part. 2, p. 458 et 459) rapporte deux de ces projets. Le second, qui fut adopté, et que le P. Daubenton envoie à Fénelon, est à la p. 459. On a mis en italique les passages où il diffère du premier. La lettre, datée du 29 juin 1711, fut présentée au Pape le 24 juillet par le cardinal de la Trémoille. (Voyez la lettre CCLXXX, ci-après, t. VIII.)

pastoralem sollicitudinem, catholicæ religionis indefessum studium et tutelam, ejusque puritatis ardentissimum zelum, et publicam validissimamque propugnationem. Hæc omnia, et complura alia præclarissima vestra decora præcipuo Ecclesiæ hierarchæ perquam dignissima, semper mihi in mente et in ore sunt, ut non solum D. abbas de Polignac et R. P. Daubenton, verum etiam plurimi alii gravissimi viri primariis dignitatibus conspicui locupletissimè testari possunt, quandoquidem ea assiduus palàm omnibus indiscriminatim celebros, et æternum celebrare pergam.

Unica igitur tam diuturni mei silentii causa, uti ingenuè et candidè fatear, est continua curarum et negotiorum in dies unà cum annis percrebrescentium moles, quæ ita me totum implicatum, immersum et obrutum detinent, ut vix leviusculæ alius rei capescendæ otium mihi suppetat. Non incuset itaque charitas vestra, illustrissime Domine, gratitudinis meæ inopi, neque meæ in vos observantiæ defectum in crimen vocet; sed duntaxat gravissimis et indesinentibus meis occupationibus condoleat, vel, ut verius loquar, potiùs commisereatur tenuitatis et exilitati meæ, sub tot onerum pondere gementi, et arduissimis negotiis in dies penè singulos de novo supervenientibus extricandis longè impari.

Cæterum persuasissimum vobis sit, ex hoc unico capite tam longam meam taciturnitatem exortam fuisse, et pro comperto habeat, mihi epistolas vestras gratissimas accidere, vestraque nuntia et concilia mihi opportunissima, et Ecclesiæ non modicè proficua evadere, vestrasque sapientissimas lucubrationes (pro quibus tanto bonitatis excessu mihi elargitis innumeras grates vobis rependo) omnigenâ eruditione refertas, et pro optima causa inter horrendos immanissimi et atrocissimi Martis furores isthic perstreptentes elaboratas (quod et sanctissimis maximisque Ecclesiæ doctoribus Gregorio papæ et Augustino episcopo accidisse pervulgatum est) a me summâ admiratione exceptas, et altissimo in pretio habitas fuisse; adeo ut vehementer exoptem, aliis consimilibus præcipuè latinè editis nobilissimi vestri ingenii, et reconditæ sapientiæ fœtibus deinceps evulgandis cumulari; ac interim totâ et absolutâ animi mei sinceritate profiteor, quod usque ad cineres prorsus immutabilis persistam, etc. verus et ex toto corde servus, etc.

CCLXXI. (CCXXII.)

DE FÉNELON AU PAPE CLÉMENT XI.

Sur l'état de la religion dans les Pays-Bas.

Cameraci, 28 maii 1711.

SANCTISSIME PATER,

Seiscitanti Beatitudini vestræ, an fideles prope Insulas degentes, ut rumor est, a catholica fide et unitate non ita pridem recesserint, eâ summâ quâ par est reverentiâ parere studeo.

Res quidem illa, quæ paternum pectus sollicitudine omnium ecclesiarum affectum jure merito commovet, jam mihi perspecta erat. Illa quippe regio nostræ metropoli subjacet, et Cameracesio vicina est. Verum, ut de singulis rei capitibus certior fierem, viros pietate, candore animi, et peritiâ insignes clam misi, qui privati negotiis obtentu, omnia explorarent et perscrutarentur. Eo fine Insulis, Tornaci, Contraci, Duaci, per aliquot dies datâ operâ commorati sunt, imò et pagos perlustrare illos non piguit. Cùm autem illi viri sibi invicem ignoti de re tota planè consenserint, nihil dubitandum arbitrator, quin eorum testimonio fides adhibenda sit.

1^o Verum quidem est, Sanctissime Pater, innumeram populi multitudinem ex pagis et villis ad urbes et oppida singulis diebus dominicis confluere, ut hæreticorum conciones audiant, eorumque sectæ sese penitus adhærere palàm profiteantur: sed constat plerosque illos homines, antequam Hollandi hanc regionem armis invasissent, clam hæreticos et in Calviniana schola enutritos fuisse. Hi enim homines sunt reliquiæ sectæ hujus, quam ætas præterita pauperum Belgarum nomine nuncupabat, et quæ tanto belli incendio Belgium nostrum penè consumpsit. Eadem illæ familiæ, per centum et viginti annos catholicam fidem simulantes, Ecclesiæ vigilantiam turpissimâ hypocrisi deluserunt, et sacramenta quæ oderant, spreto conscientiæ stimulo, suscipere ausæ sunt, ut inter catholicos faciliùs latitarent. Ubi verò accessit insperatum Hollandicæ reipublicæ præsidium, repente excussum est, quod ægrè tulerant, Ecclesiæ jugum; unde nihil mirum est, si facta sit tam subita commutatio.

2^o Protestantes Hollandorum concionatores, pagos palàm inuisunt, suos adhortantur, et ad

colendam sectæ doctrinam confirmant, rudem plebeculam edocent hæreticos ludi magistros scholis præfici curant, inopes eleemosynis allectant; his artibus totam hanc regionem quæ circum Insulas, Tornacum, et oppidum Sancti Amandi patet, Calviniani erroris veneno inficiunt.

3° Plurimi hujus regionis incolæ ex pagis ad urbes et ad oppida commigrant, ut Protestantium conciones commodiùs audiant: unde ruris contagium in oppidanorum familiis clam serpit, et celerem perniciem molitur.

4° Nec silentio prætermitti potest, permultos esse pariter et in nostra diœcesi hæreticos, qui, dum florebat his in finibus pax et summa utriusque Regis potestas, ficti erant catholici, et singulis dominicis diebus sacro nunquam non aderant; nunc verò catholicam fidem apertè abjiciunt, catholicos seducere conantur, acerrimè disputant, nostrum ritum derident, in domibus et silvis conciones ignotorum hominum audiunt, inò et Duacum aut Tornacum iter faciunt, ut Hollandicos concionatores audiant, et Calvinianâ cœnâ vescantur.

5° Insulensis quædam femina, ejuratâ palâm Calvinianâ hæresi, in Ursularum cœnobio solemnia religionis vota jampridem emiserat; sed postea votorum pertæsa, et diciplinæ regularis impatiens, Hollandicæ reipublicæ opem imploravit, ut claustrum egrederetur. Flagitiosæ petitioni annuit epublica, et renitentibus sacris virginibus minas intentavit. Itaque femina religiosam vestem deposuit, seque recepit in Hollandiam.

6° Paulo post aliam feminam, hoc exemplo ductam, non puduit hanc eandem licentiam petere, idque faciliè esset assecuta; sed militaris præfectus, quamvis hæreticus, hanc turpitudinem agrè tulit, et reipublicæ administros sic prudenter allocutus est, ut ipsi in componendo hoc negotio cautiùs sese gesserint. Igitur reipublicæ tandem visum est satis, modò femina ex suæ professionis domo, quam oderat, in aliam religiosam domum transiret.

7° Aliud est facinus, quod omnium catholicorum gemitus et lacrymas movet, nimirum sancitum est a republica, et jam usu confirmatum, ut damnati homines qui trahuntur ad supplicia, etiamsi catholicam religionem ab infantia fuerint professi, a solis Calvinianis ministris deducantur: vetitum quippe est ne in extremo vitæ puncto a sacerdotibus catholicis ullam solatii et salutis vocem excipiant. Eâ lege præcipua catholicæ religionis officia, quæ morientes maxime omnium spectant, exerceri nefas esset.

8° Incæperant Hollandi catholicos sacerdotes ab aditu carcerum arcere, ne inclusos homines edocerent, solarentur, eorumque confessiones exciperent. Quin etiam Insulis quidam carceris custos suo munere expulsus est, quia confesarium ingredi permiserat, ad audiendam hominis mortis pœnam proximè daturi confessionem. Sed enixè rogantibus illustrissimi Tornacensis episcopi generalibus vicariis, custos ille in suum locum tandem restitutus est, et sacerdotibus janua patuit; neque tamen concessum est ut reos ad locum supplicii deducant.

9° Mos quidem ille invaluit in toto Belgio ab Hollandis non ita pridem armis occupato, et quod plerique illorum novæ Bataviæ nomine appellare amant: scilicet Insulis, Tornaci, Duaci ita se res habet. Sed huic pravæ legi nondum paruerunt alia hæc oppida quæ Hollandicæ reipublicæ non subjacent, et Carolo, ut aiunt, tertio obtemperant. Illic enim sacerdotes carceres palâm et liberè adeunt, morituros adhortantur, et ad supplicium deducunt.

10° Luce tamen ipsâ clarius est, brevi deperituram esse toto in hoc Belgio catholicam fidem, nisi quamprimum, miserante Deo, rescindatur ea pestis. Enim verò sibi apertè illuderet, quisquis speraret reipublicæ administros ab illa incerta et inconstanti præfecti ejusdâ militaris indulgentia non recessuros, ad delendam, quam exosam habent, nostram religionem, si aliquando, compositâ pace, in hujus regionis dominio confirmentur.

11° Quæ verò jam dicenda puto, non ex amicitia fraterna, vel purgandi fratris illustrissimi Tornacensis studio, sed solo veri rectique coram Deo affirmandi officio dicta velim. Antistitis absentiae minimè imputanda est tanti mali causa. Eadem quippe fidei catholicæ perniciēs, eo presente, invigilante, inò et contradicente, futura fuisset; quoniam plebs innumera jamdudum sic affecta erat, ut solo metu coerceretur, et accedente reipublicæ Calvinianâ dominio, inclusa tabes subito impetu eruperit. Constat etiam vicarios generales ab antistite optimè delectos omnem operam, illo absente, dedisse, ne occultus ille ignis Dominicam segetem incenderet.

12° Contra debitam Vicario Christi obedientiam peccare viderer, nisi Beatitudinî vestre percontanti de imminente fidei periculo candidè affirmarem, multò plurem Jansenianæ, quàm Calvinianæ sectæ perniciem esse Belgio metuendam. Quis verò dubitet, quin hæc duo mala, pessimo fœdere inter se conjuncta, summam calamitatem nobis machinentur? Plerique

recentiores theologi ad nauseam usque despectâ veterum theologorum doctrinâ, in hoc jam toti sunt, ut cum Jansenio suo duce, ex falso sancti Augustini nomine adstruant systema scholâ ante septuaginta annos inauditum. Nempe duplex est, ut aiunt, indeliberata delectatio; altera cœlestis, quâ in Deum et virtutes erigimur, altera terrestris, quâ inclinamur in creaturas et in vitia. Altera dum alteri præeminet, voluntatem hominis *indeclinabiliter* prævenit, et *insuperabiliter* determinat: *quod enim amplius nos delectat, secundum id operemur necesse est.* Neque certè quidquam ab homine expectandum est, nisi ut vehementiori delectationi semper indulgeat et obsequantur. Frustra enim et absurdè insudaret, ad declinandam quæ indeclinabiliter advenit delectationem, vel ad vincendam illam, quæ insuperabiliter animum sibi conciliat ac devincit: frustra insudaret, ne id operaretur, quod operari *necesse est.* Cùm autem in eo statu naturæ lapsæ, ubi fragilis animus cœno demersus jacet, multò frequentius flagitiosa delectatio sive terrena voluptas homines ægrotos afficiat, quàm pura et cœlestis; hinc, juxta hanc sententiam, *NECESSE EST* ut voluntas *indeclinabiliter et insuperabiliter* ad malum rapta, vitia quæque virtutibus ferè semper anteponat. Quàm turpis et horrenda sit hujus sententiæ colluvies, ingenio tam perspicaci facilè compertum erit. Luce autem ipsâ clarius est, eam esse ipsissimam Jansenii sententiam, cujus fines auctor ille nunquam prætergressus est. Porrò si damnatur hæc sententia, damnatur omnino Jansenii liber, qui in ea asserenda totus est. At verò si tantulum excusetur, in tuto ponitur totus Jansenii liber, et quinque sedis apostolicæ constitutiones ludibrio aperto vertuntur. Scilicet nusquam reperietur Jansenismus, ipseque, ut Janseniani dicitant, nihil erit præter ridiculum phantasma, nisi in illo abnormi systemate consistat. Jam verò apud multos theologos magistros pessimus ille mos invaluit, ut, subdolè damnato Jansenii libro ac nomine, ne Janseniani habeantur, totam hanc Jansenii sententiam retineant et propugnent. Imò pauci jam occurrunt Thomistæ, qui suam de præmotione physica opinionem suis certis finibus limitatam sincerè velint. Veteres Thomistæ illam tuebantur eâ tantùm lege et conditione, ut præmotio esset *concursum prævius*, neque ad *actum primum* ullo modo pertineret, sed ad *actum secundum* tota allegaretur. Nimirum ea est ipsamet actio Dei ab actione causæ secundæ omnino indivisa, et quæ jam incepta est. Hinc fit ut sine illa actione jam incepta, voluntas

hominis sit omnino expedita, et proximè libera ad agendum. Neque enim actio jam incepta prærequiritur, ut quispiam agere proximè valeat. Præterea nihil est mirum, si voluntas, jam adveniente præmotione, dissentire non valeat. Quis enim cessare potest, eo temporis puncto, ubi jam incipit ipsa illius actio? Nihil sanè disputo, an vera vel falsa sint hæc Thomistarum principia. Hoc unum volo, nempe veteres Thomistas, ut Lemosium, Alvarem et Gonzalem, his præcisè limitibus esse conclusisse, atque fuisse confessos suam de præmotione opinionem catholicæ fidei accommodari non posse, nisi sic cautissimè temperetur. At contrà, multi Janseniani, qui falsò Thomisticæ scholæ nomine suum errorem obtegunt, præmotionem Thomisticam ut subtilius Aristotelis de primo movente commentum derident, ipsamque præmotionem omni naturæ statui necessariam, in delectationem soli naturæ lapsæ statui accommodatam convertunt. Luce autem ipsâ clarius est, eam delectationem ad *actum primum*, non ad secundum pertinere. Nemo enim sanæ mentis unquam dixerit, indeliberatam delectationem quæ animum suspensum allecat, antequam voluntas velit, esse ipsammet deliberatam voluntatis actionem. Præterea, si Jansenianos illos audias, delectatio illa superior et victrix quæ medicinalis est gratia, prærequiritur *ad singulos actus.* Ea est enim gratia, quæ si desit, dum urget præceptum, invalidam facit et insufficientem voluntatem ad rectè operandum, quemadmodum *sine navi navigat nemo, nemo sine voce loquitur, nemo sine pedibus graditur, nemo sine luce intuetur*¹. Porrò tam evidenter patet quàm quòd maximè, illam gratiam Christi *sine qua bonum effici non potest*, ut ait ibidem Augustinus, et quæ ad bene agendum se habet, ut navis ad navigandum, ut vox ad loquendum, ut pedes ad gradiendum, ut lux ad intuendum, ad *actum primum* omnino pertinere. Namque, ut docet ipse Augustinus, potentia ipsa insufficientis est ac deficit ad bonum, si gratiæ ope careat. *Nemo*², inquit, *nisi per gratiam Christi, ad bonum potest habere liberum voluntatis arbitrium.* Quid verò magis ridiculum excogitari potest, quàm si quispiam diceret, homini inesse potentiam proximè expeditam ad bene volendum, etiamsi ad id præstandum sit impedita et insufficientis, ac homo ad navigandum sine navi, ad loquendum sine voce, etc.? Itaque toto cœlo differunt præmotio Thomistica, et Janseniana

¹ S. Aug., de Gest. Pelag., cap. 1, n. 3; l. x, p. 192. —

² Op. imp., c. Jul. lib. III, w. cxi; p. 1096.

delectatio. Namque Thomistica præmotio, ab ipsis Thomistis ut minimè catholica repudiaretur, nisi esset *prævius concursus ab actu primo* exclusus, et ad secundum pertinens. At verò Janseniana delectatio est indeliberata affectio animi, quæ ad actum primum omnino pertinet; quippe sine illa bonum *effici non potest, ut sine navi navigat nemo*. Nunc verò Jansenianos minimè pudet Jansenium damnare, dum Jansenismum apertè propugnant; atque Thomistico nomine gloriari, dum Thomisticam opinionem irrident. Imò et cæteros omnes theologos, qui rectius sentiunt, ut Molinistas et Pelagianos probris lacesunt. Hos certè plusquam Calvinianos metuendos esse non immeritò arbitror; venenum quippe occultum apertò nocentius est. Quodnam verò sit Jansenianæ sectæ ingenium, vel ex eo schismate, quo clerus in Hollandia miserè discerpitur, agnoscì potest. Neque sanè minor est in nostra provincia, videlicet in Tornacensi diœcesi, sectæ defectio et petulantia. Enim verò circiter decem hujus Ecclesiæ canonici qui Quesnellio cæterisque sectæ antesignanis palàm obsequuntur, canonicatum collationem Calvinianæ reipublicæ adscribere, illàque suum episcopum spoliatum dicere non veriti sunt. Id factum esse nemo nescit, ut Ernestum, olim Arnaldi amanuensem, decanum ac duce[m] sibi constituant. Ea de causa episcopum absentem nullum censerì, adeoque sedem vacare contendunt. Ea de causa reditus ad gregem denegatur pastori. Ea de causa hæreticæ reipublicæ totam snam Ecclesiam permittunt, ut pro arbitrato omnia gerat et administret. Quæ verò sit tantæ defectionis causa, promptum est dicere. Libellorum sectæ contagium tantæ hujus seductionis fontem et caput esse dixerim. Jam in lucem prodeunt innumeræ theologorum Summæ, quibus temperata veteris scholæ dogmata sensim alterantur et vilescunt. Sic Parisiis Berullensis Oratorii P. Juénin Jansenianam doctrinam inani temperamento fucatam subdolè docuit, ac jure merito a vestra Beatitudine damnatus est. Sic pari fallaciæ Sorbonicus doctor Habert theologiæ Summæ ad usum seminariorum adornavit, in qua, mitigatis ad ludificationem vocibus, totum Jansenii systema adstruere non erubuit. Neque in hac parte mihi credi velim: nam si jusserit Beatitudo vestra, illud opus jam damnato P. Juénin libro longè pejus esse, facilè demonstrabitur: imò perspectum erit illum scriptorem toti Ecclesiæ absque pudore illudere, ut hoc idem quod in Jansenio damnari videtur, in nova hac fallaci Theologia damnationem effugiat, et approbetur. Brevis et plana

erit ea, quam polliceor, demonstratio. Sic fontes doctrinæ Janseniano veneno inficiuntur; sic corrumpuntur scholæ; sic optimæ expectationis juvenes in errorem amplectendum et acerrimè propugandum rapiuntur. Inclamitant astuti sectæ fautores, nimios esse in refellendo Jansenismo eos omnes, qui hanc perniciem desunt, et sedi apostolicæ demittant. At contrà, luce meridiana clarius est, nullum esse Jansenismum, adeoque ridiculas esse sedis apostolicæ constitutiones, si tota Janseniana hæresis non consistat præcisè in eo geminæ delectationis systemate, quod illi ipsi homines, ut cælestem sancti Augustini doctrinam apertè docent ac tuentur. Itaque, nisi expressè ac disertè damnentur illæ captiosæ theologorum recentiorum Summæ, quibus iterum insinuatur hoc idem Jansenii systema, manifesto ludibrio vertetur tota sedis apostolicæ definitio, eoque sensim tandem deveniet res, tanto controversiarum æstu exagitata, ut damnato, ore tenns, solo Janseniani libri nomine, integra Jansenii doctrina in tuto ponatur, et scholas omnes paulatim occupet. Id autem non sine eversione fidei, et horrenda sanctæ sedis irrisione futurum esse nemo non videt.

Hæc sunt, Sanctissime Pater, quæ describi jussit vestra Beatitudo. Calamitates ob oculos positas, et prope diem certissimè futuras multò acerbiores, mœrens recenseo, ut jussis obtemperem. Idcirco autem parere distuli, ut accuratius parere possem. Illud Davidicum usurpare mihi liceat: *Lerari oculos meos in montes, unde veniet auxilium mihi: auxilium meum a Domino*. Soli Petræ, contra quam portæ inferi non prævalebunt, contra spem in spem credo. Dulcissima hæc spes animum afflictum reficit, quòd pius, sapiens doctusque Christi Vicarius, suâ felici incolumitate nostram aliquando futuram præsigiat ac prænuntiet.

Ad pedes Petri in successore viventis et loquentis advolutus, petita apostolicâ filiali cum affectu benedictione, me summa cum reverentia et submissione animi profiteor, etc.

CCLXXII. (CCXXIII.)

DU P. LE TELLIER
A L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE.

Le Roi persiste à désirer que les évêques de La Rochelle et de Luçon écrivent une lettre de satisfaction au cardinal de Noailles.

A Paris, ce 1 juin 1711.

J'AI eu l'honneur de remettre au Roi la lettre commune que vous et Mgr l'évêque de Luçon avez jugé à propos de m'adresser pour Sa Majesté. Elle l'a prise pour se la faire lire en particulier, ne l'ayant pas pu dans l'audience qu'elle me donnoit, parce que la lettre étoit un peu longue. Pour celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, contenant les raisons par lesquelles vous vous excusez d'écrire à Mgr le cardinal de Noailles suivant le modèle qui vous avoit été envoyé par ordre de Sa Majesté, je suis fâché d'être obligé de vous mander qu'elle n'a point agréé ces excuses.

1° Si M. le secrétaire d'État a dit dans sa lettre, que la vôtre au Roi avoit été rendue publique *par vos soins*, ce n'est que lui qui l'a dit de son chef, et je le sais du Roi même; au lieu que le modèle envoyée de la part du Roi dit expressément, que vous n'avez point de part à cette publication; et ainsi de ce côté-là rien ne vous empêchoit de le signer.

2° Vous avez eu raison de supposer que le Roi n'avoit pas prétendu vous obliger de dire, contre votre conscience, ce que vous savez être faux: aussi Sa Majesté n'a pas cru que ce modèle vous engageât à rien de semblable. Mais, supposé que vous y trouvassiez cet inconvénient, il me semble que, pour l'éviter, vous auriez pu représenter humblement au Roi les raisons qui vous obligeoient de le supplier d'agréer que tel ou tel endroit de la lettre fût changé; ce qui se pouvoit faire sans l'affoiblir pour le fond, et en vous offrant, à cela près, de suivre le modèle. Vous pouviez présumer que Sa Majesté, qui certainement n'a point prétendu vous engager à faire un mensonge, n'auroit pas désapprouvé vos remontrances là-dessus.

3° Pour ce que vous avez appréhendé, que les novateurs ne se prévalussent de la démarche que vous feriez à l'égard de Mgr le cardinal de Noailles, je vous prie de considérer, que si cela est à craindre, il est certain, d'un autre côté, qu'ils

tireront bien un plus grand avantage de votre refus, s'il arrive comme il y a beaucoup d'apparence, que le Roi, mécontent de ce refus, abandonne votre cause, qui dans le fond est celle de l'Église, et que les autres prélats, intimidés par le traitement qui vous est fait, n'osent plus se déclarer contre les livres qui répandent le jansénisme.

Excepté donc de parler contre votre conscience, en disant quelque chose que vous sauriez être faux, ou en rétractant ce que vous croyez vrai, je suis persuadé, monseigneur, qu'il n'y a rien que vous ne deviez faire en cette occasion pour contenter le Roi, d'autant plus qu'il n'attend cela de vous, que pour être en état d'accommoder les choses à l'avantage de l'Église.

Au reste, quelque parti que vous preniez là-dessus, il faut que votre réponse aille par le canal du ministre qui vous écrit; car la raison pour laquelle vous avez cru devoir vous adresser à moi, savoir la crainte qu'il n'arrivât à votre seconde lettre ce qui est arrivé à la première, cette raison, dis-je, ne subsiste plus, n'étant pas à craindre que la même chose arrive encore. Je suis avec beaucoup d'estime et de respect, etc.

CCLXXIII. (CCXXIV.)

DE M. DE BISSY, ÉVÊQUE DE MEAUX,
A FÉNELON

Il le remercie de lui avoir envoyé une copie de la lettre de l'évêque de Tournai à Innocent XI.

A Paris, le 2 juin 1711.

On m'a remis, monseigneur, depuis quatre jours seulement, les pièces que vous avez eu la bonté de m'envoyer, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire du 24 du mois de mars passé. Je vous suis extrêmement obligé de la peine que vous avez prise de me faire copier une aussi longue lettre qu'est celle de M. de Choiseul à Innocent XI¹. Je suis venu ici pour notre assemblée provinciale; mais je m'en retournerai demain à Meaux, et sitôt après la fête je me mettrai à lire cette lettre. J'emène avec moi le P. de la Ferté pour nous prêcher l'octave: il parle de vous, et n'en est pas moins charmé que tous ceux qui ont l'honneur de vous voir de près. Je suis, monseigneur, avec tout le respect possible, etc.

¹ Voyez la lettre ccl, ci-dessus, p. 687.

CCLXXIV. (CCXXV.)

DE L'ÉVÊQUE DE LA ROCHELLE
AU P. LE TELLIER.

Il consent, ainsi que l'évêque de Luçon, à écrire la lettre de satisfaction que le Roi désire pour le cardinal de Noailles.

6 juin 1711.

L'ESTIME singulière que j'ai de vos lumières et de votre piété m'a porté à déférer à votre sentiment, à l'égard de ce que nous devons faire, Mgr l'évêque de Luçon et moi, pour contenter le Roi touchant la satisfaction qu'il nous demande. J'ai considéré devant Dieu, que vous n'aviez pas moins de zèle pour la religion que nous; qu'étant d'ailleurs plus à portée que nous ne le sommes pour bien juger de ce qui est de ses véritables intérêts, ensuite vous êtes plus en état de discerner que nous-mêmes ce qu'il con-

vient que nous fassions dans les circonstances où nous nous trouvons. J'ai cru me faire un mérite devant Dieu, de lui sacrifier mon jugement particulier pour me rendre au vôtre; et ainsi j'ai écrit, sans aucun ménagement personnel, tout ce que j'ai vu que je pouvois dire sans offenser Dieu, en ne disant rien contre la vérité et le témoignage de ma conscience, comme vous le verrez dans la copie des deux lettres que nous écrivons M. de Luçon et moi, et que j'ai l'honneur de vous envoyer. Mais comme la troisième lettre que nous vous écrivons, M. de Luçon et moi, pour en faire lecture à Sa Majesté, convient également à ce dernier projet que je reçus hier, et qu'il me paroît que vous pouvez également en faire usage, je ne laisse pas de vous l'envoyer, nonobstant ce changement, afin que vous en usiez selon que votre prudence ordinaire vous fera juger qu'il convient le plus à la gloire de Dieu, à l'honneur de l'épiscopat, et à l'avantage de la religion que nous avons uniquement en vue, vous et nous.

Je suis avec beaucoup de respect et d'attachement, etc.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

OEUVRES DE FÉNELON.

SUITE DE LA QUATRIÈME CLASSE.

OUVRAGES DE LITTÉRATURE.

ABRÉGÉ DES VIES DES ANCIENS PHILOSOPHES.

Thalès.	5
Solon.	8
Pittacus.	15
Bias.	17
Périandre.	19
Chilon.	22
Cléobule.	23
Épiménides.	24
Anacharsis.	26
Pythagore.	27
Héraclite.	31
Anaxagoras.	32
Démocrite.	35
Empédocles.	36
Socrate.	38
Platon.	42
Antisthène.	45
Aristippe.	48
Aristote.	52
Xénocrate.	57
Diogène.	58
Cratès.	66
Pyrrhon.	68
Bion.	70
Épicure.	72
Zénon.	78
Vie de Platon, d'après le manuscrit original de Fénelon.	82

OEUVRES DE FÉNELON.

CINQUIÈME CLASSE.

ÉCRITS POLITIQUES.

EXAMEN DE CONSCIENCE SUR LES DEVOIRS DE LA ROYAULTÉ.

Objet de cet ouvrage. 85

ARTICLE PREMIER. — DE L'INSTRUCTION *nécessaire à un prince.*

- I. Nécessité d'étudier et de connoître la religion. 85
- II. L'Évangile doit être la règle des rois comme celle de leurs sujets. ib.
- III. Être en garde contre la flatterie. 86
- IV. Contre la lâcheté qui fait qu'on craint de connoître ses devoirs. ib.
- V. Nécessité de la prière. ib.
- VI. Sur le conseil de conscience. ib.
- VII. Connoître les lois, coutumes et usages du royaume. ib.
- VIII. Étudier l'histoire, les mœurs, et l'ancienne forme du gouvernement. ib.
- IX. Connoître l'état présent du royaume et des différentes classes qui le composent. 87

ART. II. — DE L'EXEMPLE *nécessaire à un prince.*

- X. Règlement des mœurs et de la vie privée du prince. 87
- XI. Ecarter de la Cour toutes les femmes d'une conduite peu réglée. 88
- XII. Réprimer le luxe et l'inconstance ruineuse des modes. ib.
- XIII. Empêcher à la Cour les discours libres et impies. 89.

ART. III. — DE LA JUSTICE *qui doit présider à tous les actes du gouvernement.*

- XIV. Ne rien exiger des sujets par pure autorité, et contre les règles de la justice. 89
- XV. Empêcher les injustices des personnes en place. ib.

XVI. Ne point donner de récompenses excessives aux ministres , etc.	89	CHAP. VI. De la source de l'autorité souveraine.	111
XVII. Empêcher les exactions secrètes des personnes qui occupent des emplois subalternes.	ib.	CHAP. VII. De l'origine des sociétés civiles.	112
XVIII. S'appliquer à soulager les peuples.	90	CHAP. VIII. Du roi de fait et de droit.	114
XIX. Contre la multiplication des charges vénales.	ib.	CHAP. IX. Le droit héréditaire de terre et celui de couronnes, sont fondés sur le même principe.	115
XX. Ne point tolérer les vexations des ministres.	91	CHAP. X. La révolte n'est jamais permise.	117
XXI. Observer la justice dans les conventions avec les particuliers.	ib.	CHAP. XI. Des parties de la souveraineté, de son étendue et de ses bornes.	123
XXII. Ne point étendre ses droits au détriment du commerce.	ib.	CHAP. XII. Des différentes formes de gouvernement.	124
XXIII. Ne point tolérer les enrôlemens forcés.	ib.	CHAP. XIII. Du gouvernement de la république Romaine.	126
XXIV. Ne point prolonger la punition des galériens.	ib.	CHAP. XIV. Du gouvernement d'Angleterre, et des différentes formes qu'il a prises.	129
XXV. Donner aux troupes la paie nécessaire pour qu'elles puissent vivre sans piller.	ib.	CHAP. XV. De la Monarchie modérée par l'Aristocratie.	137
XXVI. Observer la justice à l'égard des nations étrangères.	92	CHAP. XVI. Du gouvernement purement populaire.	141
XXVII. N'entreprendre que des guerres justes.	ib.	CHAP. XVII. Du gouvernement où les lois seules président.	143
XXVIII. Ne point entreprendre de guerre qui ne soit nécessaire ou utile aux peuples.	93	CONCLUSIONS.	144
XXIX. Observer le droit des gens à l'égard des ennemis.	ib.	CHAP. XVIII. Des idées que l'Écriture sainte nous donne de la politique.	145
XXX. Garder religieusement des capitulations à l'égard des peuples conquis.	94		
XXXI. Ne faire aucun mal aux ennemis sans une vraie nécessité.	ib.		
XXXII. Exécuter ponctuellement les traités.	ib.		
XXXIII. S'appliquer à connoître les sujets dignes des emplois.	95		
XXXIV. Empêcher le luxe des domestiques de la Cour.	96		
XXXV. Ne point prendre de préventions contre quelqu'un, sans avoir examiné les faits.	ib.		
XXXVI. Ne point favoriser les gens en crédit, aux dépens des gens de mérite qui manquent de protection.	97		
XXXVII. Savoir distinguer le mérite des personnes modestes et cachées.	ib.		
XXXVIII. Ne point accumuler trop d'emplois sur la tête d'un seul homme.	98		

SUPPLÉMENT A L'EXAMEN DE CONSCIENCE.

I. Sur la nécessité de former des alliances, tant offensives que défensives, contre une puissance étrangère qui aspire manifestement à la monarchie universelle.	98
II. Principes fondamentaux d'un sage gouvernement.	101

ESSAI PHILOSOPHIQUE
SUR LE GOUVERNEMENT CIVIL.

PREFACE DE L'AUTEUR pour la seconde édition	103
CHAPITRE I. Des différens systèmes de politique.	104
CHAP. II. De la loi naturelle.	ib.
CHAP. III. L'homme nait sociable.	107
CHAP. IV. Les hommes naissent tous plus ou moins inégaux.	108
CHAP. V. De la nécessité d'une autorité souveraine.	110

DIVERS MÉMOIRES

CONCERNANT

LA GUERRE DE LA SUCCESSION D'ESPAGNE.

I. Mémoire sur les moyens de prévenir la guerre. 28 août 1701.	149
II. Fragmens d'un Mémoire sur la campagne de 1702.	156
III. Mémoire sur la situation déplorable de la France en 1710.	159
IV. Mémoire sur les raisons qui semblent obliger Philippe V à abdiquer la couronne d'Espagne. 1710.	164
Addition au Mémoire précédent.	169
V. Observations du duc de Chevreuse sur le Mémoire précédent. — <i>Remarques sur les raisons des ennemis, rapportées en quatre articles dans le Mémoire.</i>	170
<i>Remarques sur les points touchant lesquels le Mémoire décide.</i>	171
VI. Examen des droits de Philippe V à la couronne d'Espagne. 1710 ou 1711.	174
VII. Mémoire sur la campagne de 1712.	177
VIII. Mémoire sur la paix.	178
IX. Mémoire sur la souveraineté de Cambrai.	179

PLANS DE GOUVERNEMENT

CONCERTÉS AVEC LE DUC DE CHEVREUSE, POUR
ÊTRE PROPOSÉS AU DUC DE BOURGOGNE.

Novembre 1711.

ARTICLE PREMIER. — <i>Projet pour le présent.</i>	182
ARTICLE II. — <i>Plan de réforme après la paix.</i>	§ 1.
Etat militaire.	ib.
§ II. Ordre de dépense à la Cour.	183

§ III. Administration intérieure du Royaume	183
§ IV. Eglise.	184
§ V. Noblesse.	187
§ VI. Justice.	ib.
§ VII. Commerce.	188

MÉMOIRES

SUR LES PRÉCAUTIONS ET LES MESURES A PRENDRE
APRÈS LA MORT DU DUC DE BOURGOGNE.

PREMIER MÉMOIRE. — Recherche de....	189
SECOND MÉMOIRE. — Le Roi.	190
TROISIÈME MÉMOIRE. — Projet de conseil de régence.	192
QUATRIÈME MÉMOIRE. — Education du jeune prince.	193

OEUVRES DE FÉNELON.

SIXIÈME CLASSE.

CORRESPONDANCE.

SECTION PREMIÈRE.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON

AVEC LE DUC DE BOURGOGNE, LES DUCS DE BEAU-
VILLIERS ET DE CHEVREUSE, ET LEURS FAMILLES.

I. Au marquis de Seignelai. — Il lui rend compte de l'état des missions de la Saintonge.	195	aux éclats occasionnés par le livre des <i>Maximes des Saints.</i>	214
II. Au même. — Nouveaux détails sur les missions de la Saintonge.	196	XV. Au duc de Chevreuse. — Sur le mariage récent de M ^{lle} de Chevreuse, et sur l'affaire du livre des <i>Maximes.</i>	215
III. Au même. — Sur le même sujet.	197	XVI. Au même. — La soumission à la volonté de Dieu, seul moyen de réformer la nôtre : comment on peut arriver à cette résignation.	ib.
IV. Au duc de Chevreuse. — Se tenir uni à Dieu parmi les mouvemens et les embarras extérieurs : la prière continue est alors notre seule ressource. Espérances de Fénelon pour la duchesse de Chevreuse.	199	XVII. Au même. — Sur les répugnances involontaires qu'on éprouve dans le service de Dieu.	216
V. Au même. — Souhaits pour le duc et la duchesse à l'occasion de la fête de la Pentecôte.	201	XVIII. Au même. — Il l'exhorte à combattre son activité naturelle.	ib.
VI. Au marquis de Seignelai. — Eviter le partage entre Dieu et le monde : moyens d'arriver à une conversion parfaite.	202	XIX. Au même. — Du discernement des mouvemens de la grâce d'avec ceux de la nature.	217
VII. Au même. — Obligation d'avancer chaque jour dans la connoissance de ses devoirs et de la loi divine.	206	XX. Au même. — Comment il faut étudier, pour ne pas dessécher le cœur. Exhortation à mépriser le monde.	218
VIII. Au même. — Il compatit à ses douleurs, et les lui fait regarder comme un effet de la miséricorde de Dieu.	209	XXI. Au duc de Beauvilliers. — Situation de Fénelon dans son diocèse. Avis au duc sur les ménagemens à garder envers le duc de Bourgogne. Ecueils à éviter en combattant le jansénisme.	219
IX. Au même. — Il l'excite à la confiance en Dieu.	210	XXII. Au duc de Chevreuse. — Il l'exhorte à éviter la curiosité, l'empressement naturel et une exactitude minutieuse dans ses affaires.	221
X. Au même. — Il lui envoie quelques sujets de méditation, et lui apprend à sanctifier ses souffrances.	211	XXIII. Au même. — Contre l'esprit subtil et minutieux.	223
XI. Au même. — Comment on peut conserver la présence de Dieu au milieu des croix.	ib.	XXIV. Au même. — Sur le même sujet.	ib.
XII. Au duc de Beauvilliers. — Sur l'histoire de Charlemagne.	213	XXV. Au même. — Exhortation au recueillement : réprimer l'activité naturelle et la curiosité de l'esprit.	224
XIII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il lui donne des nouvelles de sa santé et de ses études.	ib.	XXVI. Au même. — Sur une opinion attribuée à Bossuet touchant la grâce efficace, et sur la générosité apparente de l'archevêque de Paris envers Fénelon.	ib.
XIV. De Fénelon au duc de Beauvilliers. — Il lui rend compte des vœux qu'il a formés pour le Roi le jour de saint Louis, et lui expose ses sentimens relativement		XXVII. Au même. — Quelques avis sur le temps et la manière de faire l'oraison et les autres exercices de piété, et sur le choix d'une personne à qui le duc puisse ouvrir son cœur.	225
		XXVIII. Au même. — Contre l'esprit curieux, raisonneur et empressé.	227
		XXIX. Au même. — Contre l'activité et la curiosité, qui éteignent l'esprit d'oraison et de grâce.	228
		XXX. Au même. — Il le console sur la perte récente d'un de ses fils.	ib.
		XXXI. Au même. — Sur le même sujet.	229
		XXXII. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Heureuses dispositions du vidame son fils, et ses vues pour un mariage prochain.	230
		XXXIII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il l'assure de la continuation de son estime et de son affection, et lui rend compte de ses études et de son intérieur.	231
		XXXIV. De Fénelon au duc de Bourgogne. — Exhortation à la piété solide et à l'humble connoissance de soi-même.	ib.
		XXXV. Au même. — Que l'amour de Dieu doit être notre principe, notre fin, et notre unique règle en toutes choses.	232
		XXXVI. Au même. Exhortation à imiter les vertus de saint Louis.	234
		XXXVII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il se réjouit dans l'espérance d'avoir bientôt une entrevue avec l'archevêque de Cambrai.	235
		XXXVIII. Du duc de Bourgogne au marquis de Denonville. — Il lui témoigne le désir qu'il a de glorifier Dieu par sa conduite.	236

- XXXIX. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Il l'engage à entrer en correspondance avec M. de Bagnols, qui peut lui donner des instructions très-utiles pour le service du Roi. 236
- XL. Au même. — Sur la conduite que le duc de Bourgogne doit tenir à la cour, et sur les rapports du duc de Chevreuse avec M. de Bagnols. 237
- XLI. Au même. — Sur le même sujet. ib.
- XLII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il l'assure de son amitié, et se recommande à ses prières. 238
- XLIII. De Fénelon au duc de Beauvilliers. — Sur l'entrevue récente du prélat et du duc de Bourgogne. ib.
- XLIV. Au duc de Chevreuse. — Il lui adresse un *mémoire* sur les progrès du jansénisme dans l'université de Douai, et lui marque l'usage qu'il pourra faire de ce *mémoire*. ib.
- XLV. Au duc de Beauvilliers. — Sur la conduite qu'il doit tenir avec le duc de Bourgogne, et sur le progrès des nouvelles doctrines. 239
- XLVI. Au même. — Avis touchans pour le duc de Bourgogne. Sur le marquis de Puysegur et l'intendant de Flandre. 240
- XLVII. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Il l'engage à préparer un mandement sur le *Cas de conscience*. ib.
- XLVIII. Du même au même. — Il explique ses sentimens sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les faits dogmatiques, et sur la grâce efficace par elle-même. 241
- XLIX. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il lui rend compte de son état intérieur. 242
- L. De Fénelon au duc de Beauvilliers. — Sur la conduite que le duc de Bourgogne doit tenir à la cour, à son retour de l'armée. 243
- LI. Au même. — Avis au duc pour le règlement de son intérieur, et pour la conduite du duc de Bourgogne. 244
- LII. Au duc de Chevreuse. — Portrait de l'Electeur de Bavière. 245
- LIII. Au vidame d'Amiens, fils puîné du duc de Chevreuse. — Il partage la douleur que lui causoit la perte de son frère aîné, et profite de ce triste événement pour le ramener à une vie plus chrétienne. ib.
- LIV. Au duc de Chevreuse. — Le passage de l'état de dépendance à l'état de liberté, dans les jeunes gens, doit se faire par des changemens successifs et imperceptibles. Liberté qu'il faut laisser à une jeune personne relativement aux spectacles. 246
- LV. Au vidame d'Amiens. — Il le presse de se donner à Dieu. 247
- LVI. Au même. — Sur le même sujet. ib.
- LVII. Au même. — Il le sollicite de lui donner de ses nouvelles. 248
- LVIII. Au même. — Il le presse de suivre les mouvemens de sa conscience. ib.
- LIX. Au duc de Chevreuse. — Conduite équivoque du cardinal de Noailles. Projet d'une lettre à l'évêque de Saint-Pons. ib.
- LX. Au même. — Sur les dispositions présentes du vidame, son fils. 249
- LXI. Au vidame d'Amiens. — Il le presse de se rendre aux poursuites de la miséricorde divine. ib.
- LXII. Au même. — Il le félicite de son ingénuité, et l'excite à prendre une généreuse résolution. 250
- LXIII. A la jeune duchesse de Mortemart. — Se défier de soi-même, et se confier en Dieu : coopérer fortement à la grâce. Avis à la duchesse sur les moyens d'entretenir l'union dans sa famille. 250
- LXIV. Au duc de Chevreuse. — Caractère du vidame d'Amiens, et du comte d'Albert, frère du duc de Chevreuse. Motifs d'entrer en négociation pour la paix. 251
- LXV. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Sur un ouvrage manuscrit du prélat concernant la doctrine de saint Augustin sur la grâce, et sur quelques affaires domestiques du duc. 252
- LXVI. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Même sujet que la précédente. 255
- LXVII. Au même. — Sur un projet de travail relatif à la doctrine de saint Augustin, et sur les dispositions de quelques personnes de la famille du duc. 256
- LXVIII. A la duchesse douairière de Mortemart. — Suivre la grâce pas à pas, et ménager la faiblesse des commençaans : proportionner les lectures à l'état intérieur de chacun. Dispositions de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles. ib.
- LXIX. Au vidame d'Amiens. — Il lui représente la patience et la miséricorde dont Dieu use envers lui. 258
- LXX. Au duc de Chevreuse. — Il l'exhorte à terminer au plus tôt quelques affaires de famille pour s'occuper ensuite plus librement de Dieu. ib.
- LXXI. Au même. — Sur la mort à soi-même. 259
- LXXII. Au vidame d'Amiens. — Il lui exprime son regret d'avoir perdu l'occasion de le voir à Cambrai. ib.
- LXXIII. Au même. — Il lui apprend la manière de s'occuper dans l'oraison. 260
- LXXIV. Au duc de Chevreuse. — Sur la mort de l'archevêque de Rouen, frère de la duchesse. 262
- LXXV. Au même. — Sur l'état de la pure foi, et la soustraction de la ferveur sensible. ib.
- LXXVI. Au vidame d'Amiens. — Il compatit à ses peines intérieures, et l'exhorte à prendre une généreuse résolution. 263
- LXXVII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il se réjouit de ce que les circonstances lui permettent d'avoir cette année la consolation de le voir. 264
- LXXVIII. Du même au même. — Sur l'entrevue que le duc de Bourgogne doit avoir prochainement avec l'Electeur de Cologne. Ses sentimens sur le jansénisme, et ses dispositions envers Fénelon. ib.
- LXXIX. De Fénelon au vidame d'Amiens. — Il le remercie d'un petit service, et l'engage à demeurer fidèle à Dieu. 265
- LXXX. A la duchesse douairière de Mortemart. — Combattre ses défauts patiemment et sans trouble : donner aux autres une grande liberté de s'ouvrir à nous. ib.
- LXXXI. Au vidame d'Amiens. — Il l'engage à être ferme dans ses résolutions. 266
- LXXXII. A la duchesse douairière de Mortemart. — La paix intérieure ne se trouve que dans la petitesse et la désappropriation de l'esprit. ib.
- LXXXIII. Au vidame d'Amiens. — Il ne croit pas que le duc de Bourgogne doive retourner à la cour dans les circonstances présentes. 267
- LXXXIV. Au duc de Bourgogne. — Il souhaite que ce prince demeure à la tête des armées jusqu'à la fin de la campagne. 268

- LXXXV. Au même. — C'est dans l'adversité que doit éclater le courage d'un prince : exemple de saint Louis. Éviter l'indécision, quand on est à la tête des affaires 268
- LXXXVI. Au vidame d'Amiens. — Il l'exhorte à se donner courageusement à Dieu, et lui indique quelques moyens pour se soutenir. 270
- LXXXVII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il est disposé à rester constamment à la tête de l'armée, à moins d'un ordre supérieur. Sur sa conduite pendant le siège de Lille, et sur l'indécision qu'on lui reprochoit. ib.
- LXXXVIII. De Fénelon au duc de Bourgogne. — Avis pour le temps de la tristesse et de l'adversité. 271
- LXXXIX. Au vidame d'Amiens. — Il souhaite de le revoir bientôt avec la paix de la conscience. ib.
- XC. Au duc de Bourgogne. — Sur les reproches que la voix publique faisoit à ce prince : comment il doit tâcher de conquérir l'estime publique. 272
- XCI. Au même. — Même sujet que la précédente. 274
- XCII. Au vidame d'Amiens. Sur la conduite du duc de Bourgogne pendant la campagne. 275
- XCIII. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Sur les reproches que la voix publique faisoit au prince. ib.
- XCIV. De Fénelon au duc de Bourgogne. — Sur les reproches que la voix publique faisoit au duc. Quelle doit être la dévotion d'un prince ; son attention à honorer le mérite ; son courage dans les adversités. 277
- XCV. Au vidame d'Amiens. — Il l'exhorte à se défier beaucoup de lui-même, et à prendre les moyens qu'il lui a déjà conseillés, pour le soutenir. 280
- XCVI. Au duc de Bourgogne. — Il continue à rendre compte au prince des bruits désavantageux qui couroient à son sujet. 281
- XCVII. Au même. — Sur la conduite que ce prince doit tenir en arrivant à la cour. 283
- XCVIII. Au vidame d'Amiens. — Il lui adresse des dépêches importantes, et lui témoigne un vif désir de son progrès spirituel. 284
- XCIX. Au même. — Sur quelques bruits concernant le duc de Bourgogne. ib.
- C. Au duc de Chevreuse. — Sur la conduite du duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année, et sur les moyens de relever son honneur dans la campagne prochaine. Etat critique de la France. 285
- CI. Du duc de Bourgogne à Fénelon. — Il répond à quelques-uns des reproches que la voix publique lui faisoit. 286
- CII. De Fénelon au vidame d'Amiens. — Il lui indique les moyens de mettre fin à sa vie tiède et dissipée. 287
- CIII. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Sur quelques reproches qu'on faisoit au duc de Bourgogne. Caractère et conduite de plusieurs membres du conseil. Espérances de paix. 288
- CIV. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Sur le caractère trop facile du vidame, et sur les dispositions présentes des ennemis à l'égard de la France. 290
- CV. Au duc de Bourgogne. — Portrait du roi d'Angleterre Jacques III. 291
- CVI. Au duc de Chevreuse. — Sur les moyens de former le duc de Bourgogne, et sur les qualités que doit avoir celui qu'on choisira pour négocier la paix. 292
- CVII. Au même. — Il désire qu'on ménage une entrevue entre le duc de Bourgogne et le marquis de Puységur. 293
- CVIII. Au même. — Sur les erreurs de la *Théologie* de Habert, et sur une lettre que Fénelon envoie au duc contre cette *Théologie*. 293
- CIX. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Il approuve l'ouvrage contre la *Théologie* de Habert, et trouve cependant quelques difficultés pour l'impression. Sur les négociations de paix, et sur quelques affaires domestiques ou politiques. 294
- CX. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Il le prie de donner une audience commode au comte de Beauvan. 297
- CXI. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Sur quelques négociations pour la paix ; sur les affaires d'Ecosse, et les dispositions de plusieurs maréchaux. ib.
- CXII. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Sur les craintes que lui inspire l'état des frontières. 298
- CXIII. Au même. — Il témoigne sa répugnance de voir imprimer sa lettre contre la *Théologie* de Habert. Caractère de plusieurs évêques : nécessité d'acheter la paix à tout prix. ib.
- CXIV. Au vidame d'Amiens. — Rien de plus redoutable que les grâces méprisées. Motifs et moyens de commencer une vie fervente. 300
- CXV. Au duc de Chevreuse. — Sur le mariage projeté du duc de Luynes, petit-fils du duc de Chevreuse. 301
- CXVI. Au même. — Il lui envoie sa lettre sur le *Mandement* de M. l'évêque de Saint-Pons : il désire connoître le nouveau confesseur de Mme de Maintenon, et recommande au duc un secret important. 302
- CXVII. Au même. — Son inquiétude sur la santé du Pape ; espérances d'une paix prochaine ; mémoire secret sur la cour de Rome ; projet de réformes à la paix. 303
- CXVIII. Au vidame d'Amiens. — Ne pas s'étonner de ses foiblesses : se défier beaucoup de soi-même. 304
- CXIX. Au duc de Chevreuse. — Sur les dernières propositions de paix faites par les alliés, et sur un projet de travail concernant la doctrine de saint Augustin. 305
- CXX. Au vidame d'Amiens. — Crainte de laisser la patience de Dieu ; à quelles conditions le vidame peut désirer son avancement à la cour. 306
- CXXI. Au duc de Chevreuse. — Il craint que Cambrai ne soit cédé aux ennemis. Caractère de plusieurs évêques et du curé de Saint-Sulpice. 307
- CXXII. Au même. — Il lui parle de sa *Dissertation sur l'autorité du souverain Pontife*, du Bref contre l'évêque de Saint-Pons, des négociations pour la paix, et du mariage récent du duc de Luynes. 308
- CXXIII. Au même. — Il désire la conclusion d'un armistice. 310
- CXXIV. Au même. — Sur les propositions faites par Louis XIV aux puissances alliées ; sur la disgrâce du marquis de Bonnaval, et sur un mot imprudent attribué au duc de Bourgogne. 311
- CXXV. Au même. — Il s'étonne de ce que le Parlement a rejeté le Bref contre l'évêque de Saint-Pons, et montre la foiblesse des motifs qui ont déterminé à cette démarche. 313
- CXXVI. Au même. — Il lui envoie un Mémoire pour le duc de Beauvilliers. Inquiétudes sur la santé du Pape et sur le choix de son successeur. 314
- CXXVII. Au même. — Il lui adresse un nouveau Mémoire sur l'état déplorable de la France. 315
- CXXVIII. Au même. — Sacrifices à faire pour la paix. Ca-

- ractère de l'évêque de Meaux et de l'archevêque de Rouen. Fénelon regrette que l'évêque de Tournai ait quitté son siège. Ses dispositions personnelles, pour le cas où les ennemis prendroient Cambrai. 316
- CXXIX. Au vidame d'Amiens. — Sur les bruits de paix qui se répandoient. 317
- CXXX. Au duc de Chevreuse. — Il désire qu'on achète promptement la paix. Affaire de l'évêque de Saint-Pons. ib.
- CXXXI. Au même — Affaire de l'évêque de Saint-Pons. Evasion récente du cardinal de Bouillon. Progrès du duc de Bourgogne. Conduite à tenir pendant le reste de la campagne. 318
- CXXXII. Au même. — Sur la conduite à tenir relativement aux affaires politiques, et sur la fermeté qui convient au duc de Bourgogne. Projet d'une nouvelle édition de saint Augustin. 319
- CXXXIII. Au vidame d'Amiens. — Il l'engage à venir passer quelques jours à Cambrai. 320
- CXXXIV. Au duc de Chevreuse. — Etat déplorable de la France : Fénelon propose une assemblée de notables. 321
- CXXXV. Au vidame d'Amiens — Sur la manière de se conduire dans l'oraison, et de prendre les divertissemens permis. 324
- CXXXVI. Au même. — Témoignages d'amitié. 325
- CXXXVII. Au même. — Même sujet que la précédente. ib.
- CXXXVIII. A la duchesse douairière de Mortemart. — La connoissance de nous-mêmes empêchée par l'amour-propre. Circonspection nécessaire pour la correction d'autrui. Différentes manières de se recueillir pour écouter Dieu. 326
- CXXXIX. Au duc de Chevreuse. — Sur le siège d'Aire. Dispositions de Fénelon envers les parens du duc. 328
- CXL. Au même. — Caractère et dispositions du comte de Bergeik; motifs de négocier promptement la paix. 329
- CXLI. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Il lui rend compte d'une conférence qu'il a eue avec le P. Le Tellier sur plusieurs objets intéressans. 330
- CXLII. De Fénelon au vidame d'Amiens. — Sur la mort de l'abbé de Langeron : exhortation à la vraie piété. 332
- CXLIII. Au duc de Chevreuse. — Quelques reproches au duc de Bourgogne. Affaire de l'évêque de Tournai ; caractère de l'abbé de Laval. ib.
- CXLIV. A la duchesse douairière de Mortemart. — La connoissance de nous-mêmes empêchée par l'amour-propre : avertir les autres de leurs défauts avec ménagement. 333
- CXLV. Au duc de Chevreuse. — Sur la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert; affaire de l'évêque de Tournai; sollicitudes de Fénelon pour le duc de Bourgogne. 334
- CXLVI. Au vidame d'Amiens. — Il lui indique quelques remèdes contre la tiédeur et la dissipation. 335
- CXLVII. Au duc de Chevreuse. — Il explique la part qu'il a prise à la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle; affaire de l'évêque de Tournai. Recommandation pour le chevalier de Luxembourg. 336
- CXLVIII. Au même. — Affaires des évêques de Luçon et de La Rochelle, et de l'évêque de Tournai; caractère de ce dernier. 337
- CXLIX. Au vidame d'Amiens. — Il l'exhorte à suivre avec fidélité l'attrait de la grâce. 338
- CL. Au duc de Chevreuse. — Sur l'affaire de l'évêque de Tournai et le caractère de ce prélat. 339
- CLI. Au même. — Affaire de Habert. Inquiétudes de Fénelon sur la santé du vidame, et sur le choix d'un gouverneur pour le duc de Chartres. 340
- CLII. — Au même. — Affaire de la *Théologie* de Habert : répugnance que Fénelon éprouve à censurer cet ouvrage, sans être fortement appuyé par ses collègues dans l'épiscopat. ib.
- CLIII. A * * *. — Sur la mort du Dauphin, fils de Louis XIV; desseins de Dieu en frappant un si grand coup; obligations du duc de Bourgogne dans ces tristes conjonctures. 341
- CLIV. Au duc de Chevreuse. — Sur le Mandement du prélat contre la *Théologie* de Habert. Affaire de l'évêque de Tournai. Conseils pour le duc de Bourgogne. Sur un bref du Pape à Fénelon. 342
- CLV. Au même. — Projet de mémoires sur l'autorité spirituelle. Vices du système des deux délectations. Idées contradictoires du cardinal de Noailles sur le jansénisme. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. 343
- CLVI. Au même. — Sur la conduite que le duc de Beauvilliers doit tenir envers le cardinal de Noailles. Importance de condamner la *Théologie* de Habert. Négociations pour la paix. 345
- CLVII. Au même. Conduite à tenir envers le cardinal de Noailles. Inquiétudes de Fénelon sur sa correspondance avec le cardinal de Bouillon. 346
- CLVIII. A la duchesse douairière de Mortemart. — Ne point chercher avec trop d'empressement la confiance d'autrui; porter avec patience les croix que Dieu nous impose; craindre les illusions de l'amour-propre. 348
- CLIX. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Sur le paiement des blés que le prélat avoit fournis pour le service du Roi. Négociations et espérances de paix. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. Satisfaction sur la conduite du duc de Bourgogne. 349
- CLX. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Sur le choix d'un premier président. Dénuement des armées sur la frontière. Satisfaction générale sur la conduite du nouveau Dauphin. 352
- CLXI. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Sur la blessure du marquis de Fénelon à l'affaire de Landrecies. Accommodement entre le cardinal de Noailles et les évêques de Luçon et de La Rochelle. Accord prétendu du jansénisme et du thomisme. Choix d'un premier président. Espérances de paix. 353
- CLXII. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Affaires des évêques de Luçon et de La Rochelle, et de la *Théologie* de Habert. 357
- CLXIII. Au même. — Caractère de plusieurs généraux. 358
- CLXIV. Au même. — Imprudence du ministre de la guerre, qui excitoit le maréchal de Villars à hasarder une bataille. Situation déplorable de la France. 359
- CLXV. Au même. — Sur le caractère de l'évêque de Meaux et sur l'érection de Chaulnes en duché-pairie. 360
- CLXVI. Au même. — Sur le projet attribué à la Sorbonne de condamner la *Dénonciation* de la *Théologie* de Habert; accord de la doctrine du P. Quesnel avec celle de ce docteur. 361
- CLXVII. Au duc de Beauvilliers. — Instructions à donner au duc de Bourgogne sur les affaires du temps. 362

- CLXXVIII. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Observations du P. Le Tellier sur l'Ordonnance de Fénelon contre la *Théologie* de Habert. Révocation du privilège accordé pour l'impression des *Réflexions morales* du P. Quesnel. Négociations de paix. 362
- Mémoire sur les précautions à prendre en combattant la doctrine de Habert et celle du P. Quesnel. 364
- CLXXIX. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Nécessité de terminer sur la *Théologie* de Habert, avant de répondre au P. Quesnel. Réserve et modération que les Jésuites doivent garder dans les circonstances présentes. Inquiétudes et générosité de Fénelon pour le service du Roi. 363
- CLXX. Au même. — Vœux pour la paix. Fénelon désire que le Dauphin ait une conférence avec M. de Bernières, intendant de Flandre. Sur la disgrâce du cardinal de Noailles. 367
- CLXXI. Au même. — Mémoire sur l'affaire des deux évêques; instabilité de l'évêque de Meaux sur l'article du jansénisme: inquiétudes de Fénelon sur la doctrine du Dauphin. ib.
- CLXXII. Au duc de Chaulnes. — Bien des choses qu'on croit innocentes sont dangereuses dans la pratique. 369
- CLXXIII. Au duc de Chevreuse. — Etat d'abandon où se trouvent les frontières; peu d'espérance de la paix. Nouvelles tracasseries suscitées à Fénelon au sujet du quietisme. Remerciemens au duc de Chaulnes pour un présent qu'il en a reçu. 370
- CLXXIV. Au même. — Inquiétudes de Fénelon sur les opinions du Dauphin par rapport au jansénisme. Il désire confier son séminaire aux prêtres de Saint-Sulpice. 371
- CLXXV. Au même. — Ses inquiétudes sur la santé du Dauphin. Recommandations pour M. de Bernières. *Réflexions* tirées de saint Augustin, et convenables à la situation présente du Dauphin. 372
- CLXXVI. Au même. — Douleur de Fénelon sur la mort du Dauphin. Nécessité de faire la paix à tout prix. Mesures à prendre dans une si terrible crise. 373
- CLXXVII. Au duc de Chaulnes. — Sur l'abandon à Dieu. Inquiétudes de Fénelon sur la santé du duc de Chevreuse. 374
- CLXXVIII. Au duc de Chevreuse. — Il l'engage à écouter de sa part l'abbé de Beaumont sur les mesures à prendre. Représentations à faire à M^{me} de Maintenon. Politique de l'évêque de Meaux. Inquiétudes sur les papiers qu'on pouvoit avoir trouvés chez le Dauphin. ib.
- CLXXIX. De M^{me} de Maintenon au duc de Beauvilliers. — Sur les papiers trouvés dans la cassette du duc de Bourgogne, après la mort de ce prince. 376
- CLXXX. Du duc de Chevreuse à Fénelon. — Canevas de la réponse à la lettre du 8 mars précédent. ib.
- CLXXXI. De Fénelon au duc de Chevreuse. — Il adresse au duc un projet de Réfutation d'un *Mémoire* du cardinal de Noailles; il y joint la lettre qu'il a reçue de la maréchale de Noailles, avec la réponse qu'il y a faite. Ses vœux pour la prompte conclusion de la paix. Projet de travail sur saint Augustin. 377
- CLXXXII. — Il expose le projet de son *Instruction pastorale en forme de dialogues*, et désire qu'elle paroisse avec l'approbation de plusieurs évêques. 379
- CLXXXIII. Au duc de Chaulnes. — Douleur de Fénelon de la perte du duc de Chevreuse, et sa sollicitude pour sa famille. 380
- CLXXXIV. Au duc de Beauvilliers. — Impatience du prélat pour la conclusion de la paix; plans de réforme à établir au plus tôt; inquiétudes sur le progrès du jansénisme. 381
- CLXXXV. Au duc de Chaulnes. — Il lui fait part de ses inquiétudes sur la santé de la duchesse de Chevreuse. 382
- CLXXXVI. Au même. — Il lui demande des nouvelles de sa famille et de sa conduite particulière: il désire qu'on lui renvoie des papiers importants. 383
- CLXXXVII. Au même. — Avis au duc sur ses occupations particulières, et sur quelques affaires de famille. ib.
- CLXXXVIII. Au même. — Vif intérêt qu'il prend à la santé et à la famille du duc. 384
- CLXXXIX. Au même. — Quelques avis au duc pour sa perfection. ib.
- CXC. Au même. — Avis au duc pour travailler à sa perfection. 385
- CXCI. Au même. — Il lui demande des nouvelles de sa famille et de sa conduite particulière. ib.
- CXCII. Au même. — Avis au duc sur ses occupations particulières, et sur la fidélité à suivre l'attrait de la grâce. ib.
- CXCIII. Au même. — Il l'entretient du caractère et des qualités de ses enfans, et lui donne quelques avis pour sa conduite particulière. 386
- CXCIV. Au même. — Il désire que le duc lui laisse encore ses enfans. 387
- CXCV. A la duchesse de Chaulnes. — Sur la maladie du duc de Chaulnes et de la duchesse de Chevreuse. 388
- CXCVI. A la même. — Il se réjouit des dernières nouvelles sur la santé du duc de Chaulnes, et rend compte à la duchesse de ce qu'il a observé sur le caractère de ses enfans. ib.
- CXCVII. A la duchesse de Beauvilliers. — Paroles de consolation sur la mort de son époux. ib.
- CXCVIII. Au duc de Chaulnes. — Il lui adresse un Mémoire pour le duc de S. S., et l'exhorte à se défier de lui-même, et à remplir les devoirs de son rang. 389
- CXCIX. Au même. — Il lui donne quelques avis sur le règlement de ses affaires et de sa conduite. 390
- CC. A la duchesse de Beauvilliers. — Paroles de consolation sur la mort de son époux. ib.
- CCI. A la même. — Sur le même sujet. ib.
- CCII. Au duc de Chaulnes. — Il l'exhorte à être ferme dans ses résolutions. 391

SECTION SECONDE.

CORRESPONDANCE DE FÉNELON

AVEC SA FAMILLE.

- I. Au marquis Antoine de Fénelon, son oncle. — Il lui parle des dispositions de son frère aîné, de quelques affaires de famille, et de sa confiance en M. Tronson. 392
- II. Au même. — Sur la mort du marquis de Saint-Abre, oncle maternel de Fénelon, et sur quelques démarches qu'on vouloit faire en sa faveur. 393
- III. A la marquise de Laval. — Il lui fait le récit de sa pompeuse entrée à Carenac. 394
- IV. A la même. — Sur un plaidoyer burlesque qu'il a entendu à Sarlat. 395

- V. A la même. — Il s'abandonne entièrement à elle pour le soin de quelques affaires temporelles. 396
- VI. A la même. — Il expose à la marquise l'état de gêne où il se trouve. ib.
- VII. A la même. — Il l'engage à expédier promptement quelques affaires de famille. ib.
- VIII. A la même. — Il l'engage à accepter une place de dame d'honneur chez la princesse de Condé. 397
- IX. A la même. — Il la presse de nouveau d'accepter la place de dame d'honneur. 398
- X. A la même. — Sur les raisons qui empêchent la marquise d'accepter la place qu'on lui offre, et sur les embarras domestiques de Fénelon. 399
- XI. A la même. — Il la prie de ne compter aucunement sur lui pour solliciter une charge en faveur de son fils. ib.
- XII. A la même. — Témoignages d'amitié. 400
- XIII. A la même. — Il désire avoir un compte exact de ce qu'il doit à la marquise. ib.
- XIV. Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère. — Il lui témoigne l'intérêt qu'il prend à tout ce qui peut le toucher. ib.
- XV. A la marquise de Laval. — Il approuve les dispositions du chevalier de Fénelon, son frère, à l'égard de la marquise. 401
- XVI. A la même. — Il désire qu'elle termine promptement ses affaires, et qu'elle fasse élever son fils avec un de ses neveux. ib.
- XVII. A la même. — Il désire qu'on règle au plus tôt les affaires de son prieuré de Carenac. 402
- XVIII. A la même. — Il fait à la marquise les offres les plus généreuses, au milieu des embarras extrêmes où il se trouve. ib.
- XIX. A la même. — Sur une fâcheuse affaire arrivée à son frère de Salagnac. 403
- XX. A la même. — Sur la même affaire. ib.
- XXI. A la même. — Sur la même affaire. 404
- XXII. A la même. — Il désire avoir un entretien avec elle, et la prie de prendre quelques informations. ib.
- XXIII. A la même. — Il assure n'avoir introduit madame Guyon en aucun lieu. ib.
- XXIV. A la même. — Sur la même affaire de son frère de Salagnac. 405
- XXV. Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère. — Il lui suggère les motifs qu'il peut alléguer en sollicitant une faveur. ib.
- XXVI. A la marquise de Laval. — Sur la même affaire de M. de Salagnac, frère de Fénelon. Sa générosité envers la marquise. 406
- XXVII. A la même. — Il promet d'observer toutes les précautions prescrites par la prudence dans l'affaire du quétisme. ib.
- XXVIII. A la même. — Sur l'affaire de son frère de Salagnac. 407
- XXIX. A la même. — Ses dispositions présentes par rapport à l'affaire du quétisme. ib.
- XXX. Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère. — Il le charge de faire ses remerciemens à M. de Luxembourg, et l'exhorte à une piété solide. ib.
- XXXI. A la marquise de Laval. — Il la prie de dissuader M. de Salagnac d'une fausse démarche. ib.
- XXXII. A la même. — Quelques affaires l'amenant à Paris, il la prie de lui donner à dîner. 408
- XXXIII. A la même. — Sur quelques préventions qu'elle avoit conçues contre lui. ib.
- XXXIV. A la même. — Il la remercie pour les offres obligantes qu'elle lui faisoit. 409
- XXXV. A la même. Il lui apprend sa nomination à l'archevêché de Cambrai. ib.
- XXXVI. A la même. — Il lui fait part de ses projets pour le choix de ses domestiques. ib.
- XXXVII. Au chevalier (depuis comte) de Fénelon, son frère. — Il lui apprend les bruits qui se répandent de son mariage avec la marquise de Laval. 410
- XXXVIII. A la marquise de Laval. — Sur quelques arrangements domestiques. ib.
- XXXIX. A la même. — Il ne croit pas pouvoir rien demander présentement au Roi pour son frère. ib.
- Mémoire au maréchal de Noailles, en faveur du chevalier de Fénelon, exempt des gardes du Roi. 411
- XL. Au comte de Fénelon, son frère. — Avis sur la manière de se conduire à l'armée. ib.
- XLI. A la comtesse de Fénelon, auparavant marquise de Laval. — Sur quelques malheurs domestiques. ib.
- XLII. Au comte de Fénelon, son frère. — Il le console de quelques disgrâces. 412
- XLIII. A la comtesse de Fénelon. — Sur quelques arrangements domestiques. ib.
- XLIV. Au comte de Fénelon, son frère. — Il lui annonce les bonnes dispositions du maréchal de Noailles à son égard. ib.
- XLV. Du marquis de Salagnac à Fénelon, son frère. — Sur un voyage que projetait un homme d'affaires, au sujet des titres et papiers de leur maison. 413
- XLVI. De Fénelon au marquis de Salagnac, son frère aîné. — Réponse à la précédente sur les titres et l'achat de la terre de Salagnac. ib.
- Mémoire sur l'achat de la terre de Salagnac. 414
- XLVII. A la comtesse de Fénelon. — Il l'engage à venir le visiter à Cambrai. 415
- XLVIII. A la même. — Avis sur le caractère de son fils, et sur la conduite qu'elle doit tenir à son égard. ib.
- XLIX. A la même. — Avis sur la conduite que son fils doit tenir dans le monde. 416
- L. A l'abbé de Beaumont, son neveu. — Sur un précepteur que désiroit pour son fils la duchesse d'Artemberg. 417
- LI. Au même. — Il l'engage à ne pas différer son retour à Cambrai, et le charge de diverses commissions. ib.
- LII. Au même. — Sur un ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante dans le diocèse de Cambrai. 418
- LIII. Au même. — Sur l'ecclésiastique qu'on lui proposoit pour remplir une place importante. ib.
- LIV. Au même. — Sur la visite que le prélat venoit de faire à Tournai, et sur quelques affaires de famille. 419
- LV. Au même. — Sur une affaire domestique. 420
- LVI. Au même. — Sur la même affaire. ib.
- LVII. Au même. — Témoignages d'amitié, et avis pour l'ordre de sa maison. 421
- LVIII. Au même. — Il le charge de diverses commissions. ib.
- LIX. Au même. — Affaires et nouvelles diverses. 422

- LX. Au même. — Divers avis et nouvelles de famille. 422
- LXI. Au même. — Quelques nouvelles et affaires de famille. 423
- LXII. Au même. — Sur quelques affaires de famille, et sur ses visites pastorales. ib.
- LXIII. Au même. — Sur le bref du pape aux catholiques de Hollande; sur les difficultés relatives au bref du 12 février, contre le *Cas de conscience*. Détails sur la visite du diocèse de Cambrai. ib.
- LXIV. Au même. — Même sujet que la précédente. 424
- LXV. Au même. — Témoignages d'amitié. 425
- LXVI. Au même. — Sur les embarras que lui causent plusieurs canonicats de son diocèse de Cambrai, à la nomination du Pape. ib.
- LXVII. Au marquis de Laval. — Il l'exhorte à dépendre de sa mère, autant par grâce que par nature. 426
- LXVIII. A la comtesse de Fénelon. — Avis pour la conduite de son fils. ib.
- LXIX. A la même. — Il s'excuse des avis qu'il lui a donnés au sujet de son fils. 427
- LXX. Au marquis de Fénelon, son petit-neveu. — Il l'exhorte à prendre conseil de gens sages, sur le lieu où il doit servir dans les armées. ib.
- LXXI. Au même. — Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée. 428
- LXXII. Au même. — Il l'engage à se concilier l'estime et l'amitié des officiers. ib.
- LXXIII. Au même. — Il le félicite de sa conduite envers les officiers, et l'engage à continuer. ib.
- LXXIV. Au même. — Il lui recommande un neveu de l'évêque de La Rochelle. 429
- LXXV. Au même. — Il lui donne des avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde, et quelques nouvelles politiques. ib.
- LXXVI. Au même. — Il le félicite de sa conduite à l'armée, et le charge de remercier le maréchal de Berwick. 430
- LXXVII. Au même. — Sur quelques événemens de la campagne de cette année. ib.
- LXXVIII. Au même. — Il lui trace la conduite qu'il doit tenir envers le chevalier de Luxembourg, et lui recommande son petit frère. ib.
- LXXIX. Au même. — Il le charge de faire quelques observations à M. de Phvsépur. 431
- LXXX. Au même. — Il lui donne des nouvelles de ses parens, et le charge de diverses commissions. ib.
- LXXXI. Au même. — Il l'exhorte à cultiver plus soigneusement les personnes qui peuvent l'aider à soutenir son état et sa famille. 432
- LXXXII. Au même. — Il lui donne des nouvelles de plusieurs parens ou amis, et quelques nouvelles politiques. ib.
- LXXXIII. Au même. — Sur une grâce que lui fait espérer M. Voysin, ministre de la guerre. Nouvelles politiques. 433
- LXXXIV. Au même. — Nouvelles de famille. ib.
- LXXXV. A l'abbé de Beaumont. — Sur les mauvais procédés de M. de Chevry envers sa famille : sages conseils sur la conduite à tenir en cette occasion. 434
- LXXXVI. Au marquis de Fénelon. — Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et quelques nouvelles de famille. 435
- LXXXVII. A l'abbé de Beaumont. — Sur la maladie de l'abbé de Langeron. ib.
- LXXXVIII. Au même. — Il lui annonce que l'abbé de Langeron est à l'extrémité, et le prie de visiter ses bureaux pour en retirer les papiers secrets. ib.
- LXXXIX. Au même. — Sur la maladie de l'abbé de Langeron, et sur quelques affaires de famille. 436
- XC. Au même. — Sur la maladie de l'abbé de Langeron et de madame de Chevry. ib.
- XCI. Au marquis de Fénelon. — Il lui annonce la mort de l'abbé de Langeron, et quelques autres nouvelles. 437
- XCI. A l'abbé de Salignac, son petit-neveu. — Il l'engage à faire de continuel progrès dans l'étude et la piété. ib.
- XCI. Au même. — Il le prie de demander une bourse au collège des Jésuites pour un filleul de M. de Chevry. 438
- XCIV. Au même. — Il l'engage à venir à Cambrai pendant les vacances, et lui donne des conseils sur ses études de philosophie. ib.
- XCIV. Au marquis de Fénelon. — Il lui donne des conseils sur sa conduite. 439
- XCVI. Au même. — Ne point manquer les actions importantes, ni s'exposer mal à propos à l'armée. ib.
- XCVII. Au même. — Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée, et sur un Mémoire pour le maréchal de Villars. 440
- XCVIII. Au même. — Sur la conduite qu'il doit tenir à l'armée. ib.
- XCIX. Au même. — Ses inquiétudes sur la blessure du chevalier des Touches. 441
- C. Au même. — Sur sa conduite à l'armée. ib.
- CI. Au même. — Même sujet que la précédente. 442
- CII. Au même. — Commissions pour diverses personnes. ib.
- CII. Au même. — Il le presse de venir à Cambrai. 443
- CIV. Au même. — Avis sur sa conduite. ib.
- CV. Au même. — Il lui promet d'aller voir le maréchal de Villars. ib.
- CVI. Au même. — Nouvelles de famille. 444
- CVII. Au même. — Il lui demande des nouvelles des eaux de Bourbon, où il s'étoit rendu, et l'exhorte à une galté modeste. ib.
- CVIII. Au même. — Il lui recommande les plus grandes précautions pour la guérison de sa jambe. ib.
- CIX. Au même. — Nouvelles de famille; avis sur la conduite que le marquis doit tenir à l'armée. 445
- CX. Au même. — Nouvelles diverses. ib.
- CXI. Au même. — Avis pour le règlement de son intérieur. ib.
- CXII. Au même. — Sur le règlement de son intérieur, et sur sa conduite à l'égard des autres. 446
- CXIII. Au même. — Il lui adresse un Mémoire pour le ministre de la guerre, et lui trace la conduite qu'il doit tenir dans le monde. ib.
- CXIV. Au même. — Il le charge de diverses commissions. 447
- CXV. Au même. — Avis sur la conduite qu'il doit tenir dans le monde. 448

CXVI. Au même. — Sur la conduite qu'il doit tenir envers plusieurs personnes.	448	CXLIX. Au même. — Nouvelles de famille.	463
CXVII. — Au même. Sur la maladie de madame de Chevry, et sur la patience nécessaire en cet état.	449	CL. Au même. — Sur le même sujet.	ib.
CXVIII. Au même. — Il l'exhorte à employer les remèdes les plus efficaces pour la guérison de sa jambe.	450	CLI. Au même. — Il souhaite que madame de Chevry soit plus soumise au médecin.	464
CXIX. Au même. — Il compatit à ses peines.	451	CLII. Au même. — Exhortation à la patience chrétienne; nouvelles de famille.	ib.
CXX. Au même. — Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.	ib.	CLIII. Au même. — Sur le même sujet.	465
CXXI. Au même. — Témoignages d'amitié.	452	CLIV. Au même. — Il l'exhorte à la patience dans ses douleurs.	ib.
CXXII. Au même. — Il lui parle d'une affaire relative à l'abbé de Laval : il désire un grand-vicaire capable de le soulager.	ib.	CLV. Au même. — Même sujet que la précédente. Nouvelles de famille.	ib.
CXXIII. Au même. — Sur un achat de terres projeté par le marquis.	453	CLVI. Au même. — Il compatit aux maux de ses amis, et se console par la pensée de la Providence qui lui envoie cette épreuve.	466
CXXIV. Au même. — Sur une opération que le marquis étoit sur le point de subir pour la guérison de sa jambe.	ib.	CLVII. Au même. — Nouvelles de famille, et recommandations amicales.	ib.
CXXV. Au même. — Ses inquiétudes sur la santé du marquis et de madame de Chevry.	454	CLVIII. Au même. — Il souhaite, pour madame de Chevry, une grande soumission au médecin, et un parfait abandon à la volonté de Dieu.	467
CXXVI. Au même. — Même sujet que la précédente.	ib.	CLIX. Au même. — Ses inquiétudes sur l'état de madame de Chevry.	468
CXXVII. Au même. — Sur le même sujet.	ib.	CLX. Au même. — Recommandations amicales.	ib.
CXXVIII. Au même. — Sur le même sujet.	455	CLXI. Au même. — Témoignages d'amitié; exhortation à l'abandon.	ib.
CXXIX. Au même. — Sur le même sujet.	ib.	CLXII. Au même. — Joie qu'il ressent de sa prochaine guérison, et désir de le voir bientôt à Cambrai.	ib.
CXXX. Au même. — Sur le même sujet.	ib.	CLXIII. Au même. — Sur le même sujet.	469
CXXXI. Au même. — Sur le même sujet.	456	CLXIV. Au même. — Il se réjouit dans l'espérance de le voir bientôt à Cambrai, et lui donne quelques avis sur la conduite à tenir envers certaines personnes.	ib.
CXXXII. Au même. — Il l'exhorte à la résignation et à la patience chrétienne.	ib.	CLXV. Au même. — Il craint pour madame de Chevry le voyage de Chaulnes, et veut qu'elle s'en rapporte là-dessus au médecin.	470
CXXXIII. Au même. — Il compatit à ses douleurs, et l'exhorte à la résignation.	ib.	CLXVI. Au même. — Il lui donne ses idées sur la manière d'accepter la bulle qu'on attendoit de Rome contre le livre du P. Quesnel. Il l'exhorte au parfait abandon.	ib.
CXXXIV. Au même. — Ses inquiétudes sur les suites de l'opération faite au marquis; il l'exhorte à un religieux abandon.	457	CLXVII. Au même. — Avis au marquis sur son prochain voyage.	471
CXXXV. Au même. — Il le prévient contre le poison des amitiés mondaines, et l'engage à s'ouvrir avec simplicité aux vrais amis.	458	CLXVIII. A l'abbé de Salignac. — Avis sur la manière de se comporter au collège.	472
CXXXVI. Au même. — Il l'exhorte à une patience soutenue de l'humilité.	ib.	CLXIX. Au marquis de Fénelon. — Il le presse d'aller aux eaux, et l'engage à consulter Fagon sur les eaux de Barèges.	ib.
CXXXVII. — Au même. — Il l'exhorte au parfait abandon.	ib.	CLXX. Au même. — Il s'excuse d'un voyage qu'on l'engageoit à faire.	ib.
CXXXVIII. Au même. — Sur le même sujet.	459	CLXXI. Au même. — Comment il faut se comporter par rapport aux fautes de fragilité. Annonce d'un Mandement pour l'acceptation de la bulle <i>Unigenitus</i> .	473
CXXXIX. Au même. — Témoignages d'amitié, et exhortation au renoncement.	ib.	CLXXII. Au même. — Sur quelques affaires de famille.	ib.
CXL. Au même. — Il désire que madame de Chevry soit plus docile aux médecins.	460	CLXXIII. Au même. — Nouvelles et affaires de famille.	474
CXLI. Au même. — Consolation que lui causent les lettres de madame de Chevry. Exhortation au renoncement.	ib.	CLXXIV. A l'abbé de Beaumont. — Sur quelques arrangements de famille.	ib.
CXLII. Au même. — Avantages de la résignation et des amitiés chrétiennes.	461	CLXXV. Au marquis de Fénelon. — Il presse son départ pour les eaux. Inquiétudes sur la santé du duc de Beauvilliers.	ib.
CXLIII. Au même. — Exhortation à l'abandon et à la patience chrétienne.	ib.	CLXXVI. Au même. — Sur une lettre des huit évêques au Pape, imprimée dans la gazette d'Amsterdam, et sur quelques autres affaires du temps.	475
CXLIV. Au même. — Nouvelles de famille, et témoignages d'amitié.	ib.	CLXXVII. A l'abbé de Salignac. — Sur la manière de se conduire au collège.	ib.
CXLV. Au même. — Il l'engage à se lier avec M. Dupuy. Nouvelles de famille.	462		
CXLVI. Au même. — Il compatit aux souffrances du marquis et de madame de Chevry.	ib.		
CXLVII. Au même. — Sur le même sujet.	ib.		
CXLVIII. Au même. — Nouvelles politiques et diocésaines.	463		

CLXXVIII. Au marquis de Fénelon. — Témoignages d'amitié, et affaires de famille.	475
CLXXIX. A l'abbé de Beaumont. — Il lui témoigne son amitié, et le plaisir que lui cause le retour du printemps.	476
CLXXX. Au marquis de Fénelon. — Témoignages d'amitié.	ib.
CLXXXI. Au même. — Recommandations sur sa santé.	477
CLXXXII. A l'abbé de Beaumont. — Il l'engage à abrégier son voyage, et lui témoigne un grand empressement de le revoir.	ib.
CLXXXIII. Au même. — Il désire avoir de ses nouvelles et le revoir bientôt.	ib.
CLXXXIV. Au même. — Il prend part à la joie que sa famille éprouve en le voyant, et désire qu'il revienne bientôt.	478
CLXXXV. Au marquis de Fénelon. — Avis pour sa guérison, et pour le règlement de son intérieur.	ib.
CLXXXVI. Au même. — Sur le même sujet.	ib.
CLXXXVII. Au même. — Sur le même sujet.	479
CLXXXVIII. Au même. — Sur le même sujet.	ib.
CLXXXIX. A l'abbé de Beaumont. — Il lui demande sa procuration pour la produire au chapitre de Cambrai.	ib.
CXC. Au même. — Sur l'impatience qu'il a de le revoir.	480
CXCI. Au marquis de Fénelon. — Voir patiemment et humblement ses défauts.	ib.
CXCII. Au même. — Il donne au marquis des nouvelles du petit page, son frère, et l'exhorte à voir ses foiblesses sans découragement.	ib.
CXCIII. A l'abbé de Beaumont. — Il le presse de donner de ses nouvelles.	481
CXCIV. Au marquis de Fénelon. — Témoignages d'amitié.	ib.
CXCV. Au même. — Il se réjouit d'un voyage du marquis à Fénelon, et désire avoir des nouvelles de sa nourrice.	ib.
CXCVI. Au même. — Voir ses foiblesses sans découragement et sans négligence.	482
CXCVII. Au même. — Sur la mort récente de la reine Anne d'Angleterre, et sur un secret important confié au marquis.	ib.
CXCVIII. Au même. — Avantages de la résignation chrétienne; fruit qu'on doit retirer des maladies.	ib.
CXCIX. Au même. — Sur une lettre écrite au père du marquis.	483
CC. A l'abbé de Beaumont. — Il désire avoir un coadjuteur, et prie l'abbé de prendre à Paris diverses informations.	ib.
CCI. Au même. — Il le charge de diverses commissions.	484
CCH. Au même. — Ses inquiétudes sur madame de Chevry. Demande d'un coadjuteur. Sur le projet d'un concile national.	ib.
CCIII. Au marquis de Fénelon. — Ses inquiétudes sur la santé de madame de Chevry, sa nièce.	485
CCIV. A l'abbé de Beaumont. — Sur la maladie de madame de Chevry, et sur le désir de le revoir bientôt à Cambrai.	ib.
CCV. De l'abbé de Fénelon, frère du marquis, à l'abbé de Beaumont. — Sur le plaisir qu'il aura de le revoir.	486
CCVI. De Fénelon au même. — Son impatience de le revoir.	ib.
CCVII. Au marquis de Fénelon. — Il lui conseille d'acheter un régiment, et le détourne d'aller à Majorque.	487

CCVIII. Au même. — Il lui envoie une lettre de recommandation, et désire qu'il consulte plusieurs médecins à Paris, sur la maladie de madame de Chevry.	487
CCIX. Au même. — Sur diverses affaires, et son désir de le revoir bientôt.	488
CCX. A madame de Chevry, sa nièce. — Il l'exhorte à se livrer entièrement aux médecins, et encore plus à Dieu.	ib.
CCXI. A l'abbé de Beaumont. — Sur un écrit pour être envoyé à Rome. Son impatience de le revoir.	ib.
CCXII. Au marquis de Fénelon. — Il le presse de quitter Paris, et le charge de quelques commissions.	489

SECTION TROISIÈME.

LETTRES DIVERSES.

I. De M. Tronson à M. de Fénelon, évêque de Sarlat. — Sur le dessein qu'avoit un neveu du prélat, de se consacrer aux missions du Canada.	490
II. De Fénelon à M. . . . — Sur le projet qu'il avoit de se consacrer aux missions du Levant.	491
III. De M. Tronson à Fénelon. — Sur un jeune homme que Fénelon et l'évêque de Sarlat, son oncle, présentoient au séminaire de Saint-Sulpice.	492
IV. De Fénelon à l'abbé de Langeron. — Sur le mariage récent d'un frère de cet abbé, et sur la réserve dont il faut user dans l'étude des matières de la grâce.	ib.
V. A Bossuet. — Sur la difficulté de ramener les Protestans, et sur le désir qu'il a de revenir bientôt à Paris.	493
VI. Du marquis de Seignelai à l'abbé de Fénelon. — Le marquis envoie à Fénelon une copie de sa lettre à M. Jolly.	494
VII. Du même à M. Jolly, supérieur de la congrégation de la mission. — Le Roi invite M. Jolly à se concerter avec Fénelon, pour le soulagement des Sœurs des <i>Nouvelles-Catholiques</i> .	ib.
VIII. De l'abbé de Langeron à Bossuet. — Sur le Commentaire de l'Apocalypse par Bossuet, et en particulier sur Paul de Samosate, que le prélat croyoit voir dans l'étoile qui tombe du ciel.	ib.
Réflexions de l'abbé de Fénelon sur le chapitre ix de l'Apocalypse.	496
IX. De Fénelon au duc de Noailles. — Sur les succès du duc en Catalogne.	497
X. De Bossuet à la marquise de Laval. — Sur la nomination de Fénelon à la place de précepteur du duc de Bourgogne.	ib.
XI. De M. Tronson à Fénelon. — Même sujet que la précédente.	ib.
XII. De Fénelon à Santeul. — Sur la pièce de ce poète intitulée : <i>Damon et Egon</i> .	499
XIII. Au même. — Sur l' <i>Ameuse honorable</i> de Santeul.	ib.
XIV. A un jeune ecclésiastique. — Sur les qualités que doit avoir l'éloquence de la chaire.	ib.
XV. Au duc de Noailles. — Il exhorte le duc à se confier à Dieu pour le succès des affaires dont il est chargé.	ib.
XVI. Au même. — Sur le même sujet. Conduite à garder envers les soldats hérétiques.	500
XVII. Au même. — Se consoler en Dieu des contre-temps. Avantage d'être éloigné de la cour.	501

- XVIII. Au même. — Vanité des honneurs et des prospérités de la terre. Chercher en Dieu seul sa consolation. 501
- XIX. Au même. — Il désire pour le comte de Fénelon, son frère, une charge d'exempt. 502
- XX. A l'abbé de Fouilliac, grand-vicaire de Cahors. — Il l'engage à conserver la place de grand-vicaire. 503
- XXI. Au duc de Noailles. — Il le remercie de sa bonne volonté pour le chevalier de Fénelon, et lui annonce la détermination où il est de ne jamais demander aucune grâce au Roi, ni pour lui ni pour les siens. ib.
- XXII. Au même. — Il recommande au duc un de ses amis. 504
- XXIII. A Bossuet. — Sur le *Mémoire* de ce prélat contre le docteur Du Pin. ib.
- XXIV. Au même. — Sur les ménagemens dont il désirait qu'on usât pour engager le docteur Du Pin à réparer ses erreurs. 505
- XXV. Au même. — Sur son *Mémoire* contre Du Pin, et sur le procès du prélat avec l'abbesse de Jouarre. ib.
- XXVI. Au même. — Sur son *Mémoire* contre les erreurs de Du Pin, et le désir qu'il avoit de le voir à Versailles. ib.
- XXVII. Au maréchal de Bellefonds. — Sur la perte récente que le maréchal avoit faite d'un de ses fils. 506
- XXVIII. De Daguesseau à Fénelon. — Désir qu'il a d'être utile à madame de Laval, cousine de Fénelon. ib.
- XXIX. De Fénelon au maréchal de Noailles. — Se confier en Dieu seul. 507
- XXX. Au même. — Ne point s'exposer imprudemment au danger. ib.
- XXXI. Au même. — Il le félicite sur la prise de Roses en Catalogne, et sur la valeur brillante qu'il a montrée dans cette expédition. ib.
- XXXII. Au même. — Ne point s'exposer imprudemment au danger. 508
- XXXIII. Au même. — Complimens au maréchal sur la valeur qu'il montrait dans sa campagne en Catalogne. ib.
- XXXIV. A Bossuet. — Sur les changemens que ce prélat désirait faire dans certains usages de l'abbaye de Jouarre. 509
- XXXV. A Louis XIV. — Remontrances à ce prince sur divers points de son administration. ib.
- XXXVI. Au P. Lami, bénédictin. — Il remercie ce religieux de lui avoir envoyé son dernier ouvrage sur la vérité de la religion. 513
- XXXVII. Au prince de Condé, fils du grand Condé. — Remerciement au prince, qui l'avoit félicité sur sa nomination à l'archevêché de Cambrai. ib.
- XXXVIII. Du duc de Bourgogne au pape Innocent XII. — Il demande à Sa Sainteté, en faveur de l'archevêque de Cambrai, une diminution des droits ordinaires perçus à l'occasion des bulles. 514
- XXXIX. De l'abbé J. J. Boileau à Fénelon. — Il le félicite de sa nomination à l'archevêché de Cambrai. ib.
- XL. De Fénelon à Santeul. — Il le remercie du recueil de ses vers que ce poète lui avoit envoyé. 515
- XLI. Au maréchal de Noailles. — Sur le retour prochain du maréchal. ib.
- XLII. A M. de Harlay, premier président du parlement de Paris. — Sur la mort récente de M. de Harlay, archevêque de Paris. 516
- XLIII. Au maréchal de Noailles. — Sur diverses affaires du temps. 516
- XLIV. De M. de Pontchartrain, contrôleur général des finances, à Fénelon. — Sur les offres généreuses que faisoit l'archevêque de Cambrai, pour subvenir aux besoins de l'Etat. ib.
- XLV. De Fénelon à l'abbé Fleury. — Projet d'études pour le duc de Bourgogne jusque vers la fin de l'année 1695. 517
- XLVI. Au même. — Plan d'études pour l'année 1696. 518
- XLVII. Mémoire sur l'éducation des ducs de Bourgogne, d'Anjou et de Berri, rédigé en 1696 par le marquis de Louville, gentilhomme de la manche du duc d'Anjou. 519
- XLVIII. De Fénelon au P. Lami. — Il souhaite relire l'ouvrage de ce père contre Spinosa, et offre de l'approuver. 524
- XLIX. Du duc du Maine à Fénelon. — Il demande au prélat de continuer à le fortifier par ses exhortations. ib.
- L. De Fénelon à M. de Noailles, archevêque de Paris. — Il approuve l'*Ordonnance* de ce prélat contre l'*Exposition de la foi*, et ne croit pas devoir publier une censure de cet ouvrage dans le diocèse de Cambrai. ib.
- LI. A Santeul. — Sur une nouvelle pièce de ce poète. 525
- LII. Au P. Lami. — Il lui renvoie un manuscrit que ce religieux lui avoit confié pour l'examiner. ib.
- LIII. A M. Leschassier, directeur du séminaire de Saint-Sulpice. — Ses inquiétudes à l'occasion d'une maladie de M. Tronson, et son estime pour MM. de Saint-Sulpice. 526
- LIV. A M. * * *. — Sur la conclusion de la paix, et les moyens de la rendre utile aux frontières. ib.
- LV. A la maréchale de Noailles. Dispositions présentes du prélat par rapport à l'affaire de son livre des *Maximes*. ib.
- LVI. A la même. — Sur le mariage de mademoiselle Lucie de Noailles. 527
- LVII. A la même. — Sur la santé de la duchesse de Guiche : motifs qui obligent le prélat à rendre publiques ses défenses ; dispositions dans lesquelles il les publie. ib.
- LVIII. A la même. — Sur le mariage prochain du comte d'Ayen. Dispositions de Fénelon à l'égard du cardinal de Noailles. 528
- LIX. De M. Tronson à Fénelon. — Sur les progrès du jansénisme dans les Pays-Bas, et sur un ecclésiastique que Fénelon désiroit avoir pour la direction de son séminaire. ib.
- LX. De Fénelon à M. de Bernières. — Il lui exprime le désir de cultiver son amitié. 529
- LXI. A M. Tronson. — Il lui redemande quelques papiers, et lui parle de nouvelles importantes qu'il a apprises à Bruxelles. ib.
- LXII. De M. Tronson à Fénelon. — Il le remercie de la continuation de son amitié, et lui témoigne sa crainte de le voir engagé dans de nouveaux embarras. 530
- LXIII. De M. Le Tellier, archevêque de Reims, au même. — Il lui envoie un recueil de pièces qui regardent les deux archevêchés. ib.
- LXIV. De Fénelon à M. Le Tellier. — Il remercie ce prélat du recueil de pièces qu'il lui a envoyé. 531
- LXV. Du P. Lami à Fénelon. Il lui demande sa protection

- pour un jeune ecclésiastique, et lui parle de trois lettres publiées par le P. Malebranche, contre le traité de la *Connoissance de soi-même*. 531
- LXVI. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Il lui témoigne la plus haute estime, et lui offre ses services. 532
- LXVII. Du même à l'abbé de Chanterac. — Il raconte à cet abbé les circonstances de sa promotion au cardinalat. 533
- LXVIII. De Fénelon au P. Lami. — Il lui rend raison du silence qu'il a gardé à son égard depuis long-temps. 534
- LXIX. Du cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac. — Il lui témoigne son estime et sa vénération pour l'archevêque de Cambrai. ib.
- LXX. De Fénelon au P. * * *. — Témoignages d'amitié. Sa soumission au décret qui condamne son livre. 535
- LXXI. Du cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac. — Sur un ouvrage du P. Massoulié, et un écrit contre le cardinal Sfondrate. Diverses nouvelles du temps. ib.
- LXXII. De MM. de Brisacier et Tiberge à Fénelon. — Ils lui témoignent le désir d'avoir son avis sur la lettre qu'ils viennent d'écrire au Pape concernant l'affaire des cérémonies chinoises. 536
- LXXIII. De Fénelon à l'abbé de Langeron. — Il le remercie de quelques remontrances, et lui parle, entre autres affaires, d'un procès relatif à la terre de Salagnac. 537
- LXXIV. Au P. Lami. — Sur l'ouvrage de ce religieux, intitulé : *De la Connoissance de soi-même*, dont il venoit de paroltre une nouvelle édition. 538
- LXXV. Au même. — Il s'étonne que le P. Malebranche continue d'écrire contre le P. Lami, à qui ses supérieurs venoient d'imposer silence. Il l'exhorte à obéir, et à prier pour le nouveau Pape. ib.
- LXXVI. Du cardinal Gabrielli à l'abbé de Chanterac. — Il s'étonne qu'on ait obligé Fénelon à renouveler en 1700 le témoignage public de sa soumission au décret du saint siège contre le livre des *Maximes*. Il fait l'éloge du nouveau Pape, et raconte plusieurs circonstances touchantes de son élection. 539
- LXXVII. De Fénelon au P. Lami. — Sur un nouvel ouvrage de ce religieux, et sur un extrait des *Homélies* du P. Le Nain. Le prélat fait l'éloge du silence du P. Lami à l'égard du P. Malebranche. 542
- LXXVIII. Du P. Lami à Fénelon. — Ce père souhaite que le prélat serve l'Eglise par ses ouvrages. Il lui parle d'une célèbre béate, produite par le parti janséniste comme une fille à miracles. ib.
- LXXIX. De Fénelon au pape Clément XI. — Il le félicite sur son élection. 544
- LXXX. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Il lui raconte plusieurs traits remarquables de la piété et de l'humilité du nouveau Pape. ib.
- LXXXI. Du cardinal Paulucci à Fénelon. — Il lui fait part des sentimens d'estime et de bienveillance du Pape à son égard. 546
- LXXXII. De Fénelon à l'abbé de Langeron. — Sur quelques affaires de famille, et sur une préface mise à la tête du *Télémaque*. ib.
- LXXXIII. Au marquis de Louville. — Sur la conduite que le marquis doit tenir en Espagne, principalement à l'égard de Philippe V. Instructions pour le jeune prince. ib.
- LXXXIV. A l'abbé de Langeron. — Il lui rend compte de sa conduite envers l'évêque de Chartres, et le charge de diverses commissions. 550
- LXXXV. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Sur les sentimens d'estime du Pape pour l'archevêque de Cambrai, et sur un agent du parti janséniste à Rome. 551
- LXXXVI. De Fénelon au cardinal Gabrielli. — Sur le bruit qui se répandoit de la révocation du légat désigné pour aller examiner sur les lieux la nature des cérémonies chinoises, et les inconvéniens de cette révocation. Opinions hardies des docteurs de Louvain sur le jansénisme, et nécessité de réprimer leur témérité. ib.
- LXXXVII. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Il rapporte les témoignages d'estime donnés par le Pape à l'archevêque de Cambrai et à son zèle pour la saine doctrine. 552
- LXXXVIII. De l'abbé de Chanterac au cardinal Gabrielli. — Sur une entrevue récente de Fénelon avec le duc de Bourgogne. Conduite des adversaires de l'archevêque de Cambrai dans l'assemblée de 1700; procédés du cardinal de Noailles et de l'évêque de Chartres; détails sur le *Télémaque*. 553
- LXXXIX. Du cardinal Sacripante à Fénelon. — Il donne au prélat des témoignages de son estime, et lui offre ses bons offices pour les bénéfices du diocèse de Cambrai dont la collation appartenoit au Pape. 555
- XC. Du prince de Bourbonville à Fénelon. — Sur la conduite ferme et prudente du duc de Bourgogne pendant la campagne de cette année. 556
- XCI. Du P. de la Chaise à Fénelon. — Il demande au prélat son avis sur la question des cérémonies chinoises. ib.
- XCII. De Fénelon au P. de la Chaise. — Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. 557
- XCIII. Au cardinal Gabrielli. — Sur les intrigues des Jansénistes dans l'affaire des cérémonies chinoises, et sur un édit récent des Etats-généraux de Hollande. 559
- XCIV. A MM. de Brisacier et Tiberge, directeurs du séminaire des missions-étrangères. — Il approuve la sage lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. ib.
- XCv. Au cardinal Gabrielli. — Il lui envoie une copie de la lettre précédente. 560
- XCVI. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Il apprend au prélat qu'il a offert au Pape son nouvel opuscule sur le jansénisme; mais il ne croit pas pouvoir le faire imprimer en Italie. ib.
- XCvII. Du même à l'abbé de Chanterac. — Témoignages d'estime et d'admiration pour l'archevêque de Cambrai; éloge du *Télémaque*. 561
- XCvIII. De Fénelon à l'abbé de Langeron. — Détails relatifs à un petit écrit de Fénelon sur la prière. Différents clefs pour l'intelligence de la doctrine de saint Augustin sur les matières de la grâce. ib.
- XCIX. Au même. — Sur deux ecclésiastiques au sort desquels il s'intéressoit. 565
- C. Du maréchal de Tallard à Fénelon. — Sur la conduite du duc de Bourgogne pendant la dernière campagne. ib.
- CI. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Sur un édit des Etats-généraux de Hollande, et sur la lenteur du Pape dans l'affaire des cérémonies chinoises. ib.
- CII. De l'abbé de Langeron à la maréchale de Noailles. —

- Raisons du silence de Fénelon à l'égard de la maréchale de Noailles. 566
- CIII. De Fénelon à M. de Sacy. — Il remercie cet académicien de son *Traité de l'amitié* qu'il lui avoit envoyé. ib.
- CIV. Du P. Lami à Fénelon. — Consolation qu'il a ressentie en s'entretenant du prêtre avec la duchesse de Mortemart. Projet d'un *Traité de l'amour de Dieu*. Sur une béate produite à Paris par les Jansénistes. Visite du duc de Bourgogne à l'abbaye de Saint-Denis. 567
- CV. De Fénelon à la maréchale de Noailles. — Il l'assure de la continuation de son estime et de son attachement. 568
- CVI. De l'abbé de Langeron à la maréchale de Noailles. — Raisons du silence de Fénelon à l'égard de la maréchale de Noailles. 569
- CVII. De Fénelon à l'abbé * * *. — Sur divers ouvrages qui faisoient alors du bruit. ib.
- CVIII. A l'abbé de Langeron. — Sur un Mandement qu'il préparoit contre le *Cas de conscience*. Quelques principes sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les faits dogmatiques; conditions sans lesquelles il ne croit pas pouvoir publier son Mandement. 570
- CIX. Au même. — Sur l'arrestation récente du P. Quesnel et de quelques autres Jansénistes par ordre du roi d'Espagne. Nécessité d'établir clairement dans les Mandemens la soumission intérieure due aux jugemens de l'Eglise sur le sens des livres. Mesures à prendre contre le jansénisme. 573
- CX. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Eloge de la Dissertation de Fénelon sur le Mandement du cardinal de Noailles; impression que la lecture de cette pièce avoit faite sur le Pape. Sur un arrêt du Parlement de Paris contre l'évêque de Clermont. 575
- CXI. De Fénelon à M. * * *. — Conduite à garder envers une personne qui ne vouloit signer le Formulaire que sur l'autorité d'Arnould. 576
- CXII. A la maréchale de Noailles. — Sur une discussion relative aux intérêts d'un frère de Fénelon. Dispositions de l'archevêque de Cambrai envers la maréchale. 577
- CXIII. A M. * * *. — Sur la conduite réciproque des supérieurs et des inférieurs, relativement aux disputes du temps. 578
- CXIV. Du P. Lami à Fénelon. — Sur des éloges exagérés des Jésuites faits récemment en chaire, disoit-on, par l'archevêque de Cambrai. ib.
- CXV. De l'abbé de Langeron à la maréchale de Noailles. — Il envoie à la maréchale une lettre de Fénelon, et se justifie de quelques reproches qu'elle lui avoit faits. ib.
- CXVI. De Fénelon à M. de Sacy. — Sur la liberté des opinions dans les questions que l'Eglise n'a pas encore décidées. 579
- CXVII. Au même. — Sur plusieurs *factums* que cet académicien lui avoit envoyés. ib.
- CXVIII. A M. * * *. — Manière de donner son avis sur un discours, sans choquer l'auteur, ni blesser la vérité. 580
- CXIX. A la duchesse de Holstein. — Il la félicite sur son mariage récent. ib.
- CXX. A Baluze. — Il lui adresse quelques manuscrits de saint Cyprien. ib.
- CXXI. A M. de Bernières, intendant du Hainaut. — Il prie l'intendant d'obtenir le congé d'un soldat, et promet de dédommager le capitaine. 581
- CXXII. Au même. — Sur la même affaire. ib.
- CXXIII. Au pape Clément XI. — Il lui envoie et lui soumet son *Instruction pastorale* du 10 février, contre le *Cas de conscience*. ib.
- CXXIV. Au cardinal Gabrielli. — Il lui envoie un exemplaire de son *Instruction* contre le *Cas de conscience*. 582
- CXXV. Du P. Lami à Fénelon. — Sur l'*Instruction pastorale* de l'archevêque de Cambrai contre le *Cas de conscience*. ib.
- CXXVI. De Fénelon au P. Lami. — Sur le même sujet. 583
- CXXVII. Du P. Lami à Fénelon. — Sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre le *Cas de conscience*. Maladie du P. Richebraque. 584
- CXXVIII. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre le *Cas de conscience*, et sur la condamnation faite par le Saint-Office de la Censure publiée par la faculté de Louvain contre le même *Cas de conscience*. 585
- CXXIX. Du P. Lami à Fénelon. — Difficultés qui obligent ce père à renoncer au voyage de Cambrai. Sur quelques écrits contre l'*Ordonnance* de Fénelon portant condamnation du *Cas de conscience*. Naissance du duc de Bretagne. Mort du P. Richebraque. 586
- CXXX. De Fénelon au cardinal Gabrielli. — Le prêtre souhaite que la nouvelle Bulle demandée par le Roi s'explique nettement sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques. 587
- CXXXI. A M. Godet-Desmarais, évêque de Chartres. — Sur un ecclésiastique au sujet duquel ce prêtre l'avoit consulté. 588
- CXXXII. Au cardinal Gabrielli. — Sur l'infailibilité de l'Eglise touchant les textes dogmatiques; combien les circonstances sont favorables pour donner à ce sujet une définition nette et précise. ib.
- CXXXIII. Du P. Lami à Fénelon. — Sur quelques bruits singuliers qui couroient à l'occasion de la mort de Bossuet, et sur l'*Ordonnance* de Fénelon contre le *Cas de conscience*. 591
- CXXXIV. De Fénelon au P. Lami. — Il dément les bruits qui couroient à l'occasion de la mort de Bossuet, et lui parle d'un nouvel écrit du P. Quesnel. ib.
- CXXXV. Au P. Quesnel. — Témoignages de bienveillance envers ce père; égards qu'il auroit pour lui, s'il venoit à Cambrai. 592
- CXXXVI. Au cardinal Gabrielli. — Sur une assertion relative à Baïus, que Fénelon avoit corrigée dans la seconde édition de son *Ordonnance* contre le *Cas de conscience*. ib.
- CXXXVII. Au P. Lami. — Différence entre le sens propre d'un texte, et le sens personnel de l'auteur. L'Eglise ne juge que du premier. De quelques écrits contre l'*Instruction pastorale* de Fénelon sur le *Cas de conscience*. 593
- CXXXVIII. A Baluze. — Sur les manuscrits de saint Cyprien, annoncés dans une lettre précédente. 594
- CXXXIX. A M. de Sacy. — Il prie cet académicien de lui faire part des ouvrages qu'il publiera. ib.
- CXL. Au P. Lami. — Sur une évasion des Jansénistes pour éluder l'infailibilité de l'Eglise touchant le sens des textes. 595

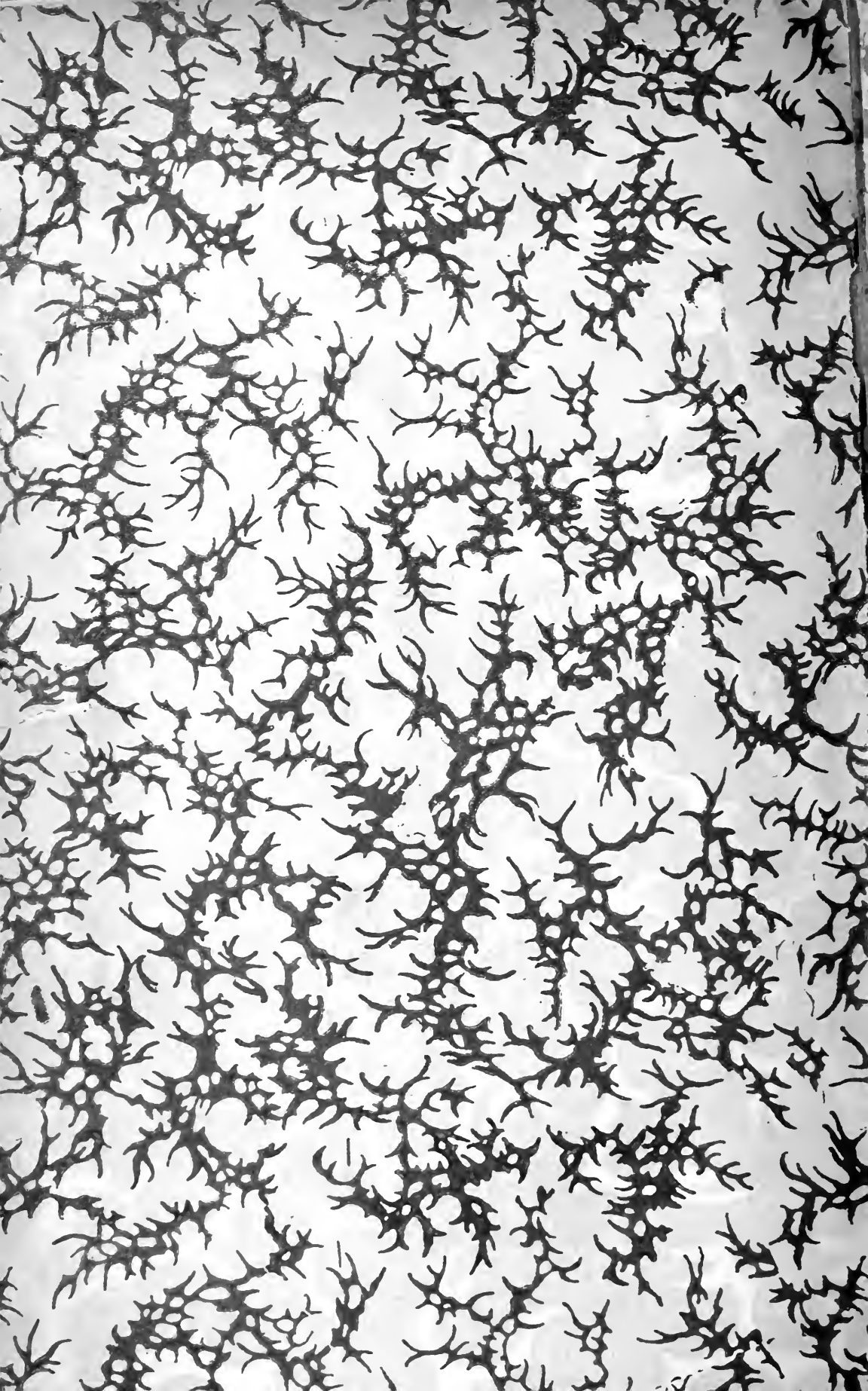
- CXLI. Du P. Lami à Fénelon. — Sur la conduite de l'évêque de Saint-Pons et de l'archevêque de Narbonne dans l'assemblée provinciale de Languedoc. 595
- CXLII. De Fénelon au P. de Tournemine. — Quelques avis pour la conduite du nouvel évêque de Tournai, parent du P. de Tournemine. ib.
- CXLIII. Au P. Lami. — Sur les nouvelles *Instructions* que le prélat venoit de publier contre le *Cas de conscience*. 596
- CXLIV. De l'abbé Bussi, internonce de Bruxelles, à Fénelon. — Il recommande aux prières du prélat une mission importante que le Pape vient de lui confier. 597
- CXLV. De Fénelon à M. * * *. — Sur les moyens de terminer le différend élevé entre le clergé de Hollande et le saint siège. ib.
- CXLVI. Du P. Lami à Fénelon. — Sur le déchaînement du parti contre les *Instructions pastorales* de Fénelon. 603
- CXLVII. De Fénelon au P. Lami. — Sur le même sujet. 604
- CXLVIII. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Sur les *Instructions pastorales* de l'archevêque de Cambrai contre le *Cas de conscience*, et le désir que le Pape avoit témoigné qu'elles fussent traduites en latin. Observations sur le Mandement que Fénelon préparoit pour la publication de la bulle *Vineam Domini*. ib.
- CXLIX. Du P. Malatra, Jésuite, à Fénelon. — Sur les observations du cardinal Gabrielli au sujet du Mandement de Fénelon pour la publication de la bulle *Vineam Domini*. 605
- CL. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il lui rend compte de sa conduite depuis sa disgrâce arrivée en 1700, et le prie de prémunir le duc de Beauvilliers contre les intrigues de quelques religieux de Cluni. 606
- CLI. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Il fait l'éloge des *Instructions pastorales* de Fénelon contre le *Cas de conscience*, et lui demande la solution d'une difficulté que le parti propose avec confiance. 609
- CLII. De Fénelon au cardinal de Bouillon. — Il exhorte le cardinal à faire un saint usage de ses disgrâces. ib.
- CLIII. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il se montre piqué des exhortations que Fénelon lui a adressées dans la lettre précédente. 610
- CLIV. De l'abbé Bussi à Fénelon. — Remerciements au prélat de l'envoi de son Mandement sur le Carême. Remontrances faites à l'Electeur de Bavière, sur les expressions peu convenables qu'il avoit employées dans une Ordonnance. 611
- CLV. Du même au même. — Sur une consultation que l'archevêque de Cambrai l'avoit prié de faire à Rome, et sur son départ de Bruxelles pour les missions de Hollande. ib.
- CLVI. De Fénelon au pape Clément XI. — Sur les vertus de saint Vincent de Paul. 612
- CLVII. Au P. Lami. — Sur les subterfuges du parti pour éluder la constitution *Vineam Domini*. 613
- CLVIII. Au même. — Sur la lettre précédente, et sur le Mandement que le prélat venoit de donner pour la publication de la bulle *Vineam Domini*. 616
- CLIX. De l'abbé Grimaldi à Fénelon. — Sur sa nomination à la charge d'internonce de Bruxelles. ib.
- CLX. De Fénelon au P. Lami. — Sur une déclaration donnée par le P. Juénin, et sur l'autorité de saint Augustin et de saint Thomas dans les matières de la grâce. 617
- CLXI. A la maréchale de Noailles. — Témoignages de reconnaissance pour les anciennes bontés de la maréchale; il n'a aucune peine à son égard. ib.
- CLXII. De l'abbé de Langeron à la même. — Sur les dispositions de Fénelon envers la maréchale. 618
- CLXIII. De Fénelon à l'abbé Du Bois. — Remerciements pour un service rendu à un neveu du prélat; témoignages d'amitié. ib.
- CLXIV. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Sur des propos qui courroient au sujet de ce cardinal; sur une foible *Apologie* qu'on avoit répandue dans le monde; témoignages d'estime et de vénération pour l'archevêque de Cambrai. 619
- CLXV. Du même au même. — Sur un propos attribué au premier président, au sujet du cardinal. 620
- CLXVI. De Fénelon au P. Lami. — Sur un voyage que le prélat venoit de faire aux eaux de Bourbon. ib.
- CLXVII. A M^{me} Roujault. — Eloge de l'abbé Pucelle. 621
- CLXVIII. A l'abbé de Carignan. — En quel sens on peut dire que la doctrine de la grâce efficace est la même que celle des cinq Propositions. Quelle a été à cet égard la croyance de M. de Choiseul, évêque de Tournai. ib.
- CLXIX. Au Pape Clément XI. — Il adresse au saint Père un Mémoire pour se justifier des reproches qu'on lui faisoit de n'avoir rien dit, dans ses *Instructions pastorales*, sur l'infaillibilité du Pape. 624
- CLXX. Au comte de Chamillard. — Compliment au comte, à l'occasion d'une grâce accordée à sa famille. ib.
- CLXXI. De l'abbé de Langeron à la maréchale de Noailles. — Sur les sujets de joie qu'avoit la maréchale dans sa famille, et sur les plaintes qu'elle faisoit de Fénelon. ib.
- CLXXII. De Fénelon à la même. — Sur une grâce accordée par le Roi au duc de Noailles. 625
- CLXXIII. Au P. de Tournemine. — Sur la mort récente de l'évêque de Tournai, parent de ce religieux. ib.
- CLXXIV. A M. Roujault. — Intérêt que le prélat prend à la santé de M^{me} Roujault. ib.
- CLXXV. Au Pape Clément XI. — Il rend compte à Sa Sainteté du sacre de l'Electeur de Cologne, et fait l'éloge de ce prince. 626
- CLXXVI. Du P. Danbeuton à Fénelon. — Du reproche que les Romains faisoient au prélat, de n'avoir rien dit de l'infaillibilité du Pape dans ses *Instructions pastorales*. ib.
- CLXXVII. Du cardinal Fabroni à Fénelon. — Il rend hommage aux sentimens de l'archevêque de Cambrai pour le saint siège, et trouve néanmoins quelques assertions sur cet article à reprendre dans ses ouvrages. 627
- CLXXVIII. Bref du Pape Clément XI, à l'Electeur de Cologne. — Le Saint-Père félicite l'Electeur de sa consécration épiscopale, et le confirme dans ses bons desseins. 628
- CLXXIX. Bref du Pape Clément XI, à Fénelon. — Le Saint-Père remercie Fénelon des détails que celui-ci avoit mandés à Sa Sainteté sur le sacre de l'Electeur de Cologne. 629
- CLXXX. De Fénelon au cardinal de Bouillon. — Il félicite le cardinal d'un nouvel adoucissement apporté à sa disgrâce. ib.

- CLXXXI. Au P. Lami. — Inquiétudes du prélat sur la santé de ce religieux. 630
- CLXXXII. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Ce cardinal rend compte des dispositions du Roi à son égard. ib.
- CLXXXIII. De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette. — Sur une censure du P. Quesnel, que préparait alors l'évêque de La Rochelle. 631
- CLXXXIV. De Fénelon à M. de Sacy. — Son admiration sincère pour les talens de Bossuet. ib.
- CLXXXV. A l'électeur de Cologne. — Il approuve la conduite de l'Electeur envers l'abbé Denys, théologal de Liège. 632
- CLXXXVI. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il félicite l'archevêque d'un noble procédé envers l'évêque de Saint-Omer. 633
- CLXXXVII. De Fénelon au P. Lami. — Il annonce à ce religieux la réfutation de l'ouvrage intitulé : *Justification du silence respectueux*, et établit en peu de mots l'infailibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques. 634
- CLXXXVIII. Au même. — Sur quelques passages de saint Augustin dont les novateurs abusoient; sur l'*Instruction pastorale* de Fénelon contre la *Justification du silence respectueux*, et sur les peines intérieures du P. Lami par rapport à la prédestination. 635
- CLXXXIX. A M. de Nesmond, évêque de Bayeux. — Fénelon se justifie de la manière dont il a excusé les dix-neuf évêques qui avoient écrit au Pape en 1667 en faveur du silence respectueux. 637
- CXC. A M. Roujault. — Il lui témoigne ses regrets sur son changement de province, et lui offre ses services. 639
- CXCI. De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette. — Observations sur la censure du P. Quesnel que préparait alors l'évêque de La Rochelle. ib.
- CXCII. De Fénelon au P. Lami. — Ses inquiétudes sur la santé de ce religieux. 641
- CXCIII. Au même. — Sur le même sujet. ib.
- CXCIV. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il souhaite conférer avec l'archevêque sur un sujet important, et lui rappelle une conversation remarquable qu'il avoit eue autrefois avec lui. ib.
- CXCV. De l'abbé de Langeron à la marquise de Noailles. — Sur la mort récente du maréchal de Noailles. 643
- CXCVI. De Fénelon à M. de Chamillard, ministre de la guerre. — Il lui rend compte des blés qu'il peut avoir à sa disposition pour les armées, et lui fait les offres les plus généreuses. ib.
- CXCVII. A l'abbé de Saliens. — Il consent à complimenter le duc de Noailles sur la mort du maréchal son père; mais il ne croit pas pouvoir écrire au cardinal. 644
- CXCVIII. Au P. Lami. — Ne pas croire aisément aux opérations miraculeuses et extraordinaires. Explication d'un *Mouvement* de Fénelon, auquel ses ennemis donnoient de malignes interprétations. 645
- CXCIX. Au même. — Il l'exhorte à l'abandon dans ses souffrances, et lui parle de son *Instruction pastorale* contre la *Justification du silence respectueux*. 646
- CC. A l'abbé de Saliens. — Le prélat ne croit pas pouvoir parvenir à une réunion solide avec le cardinal de Noailles avant d'avoir obtenu des explications positives sur les questions alors agitées. 647
- CCI. Au P. Lami. — Il justifie le plan et la méthode de son *Instruction pastorale* contre le silence respectueux. 647
- CCII. Au P.*** — Il accepte avec plaisir une proposition que la reine d'Angleterre lui avoit fait communiquer pour l'éducation d'une jeune Anglaise. 648
- CCIII. Du P. Daubenton, au P. de Vitry, son confrère, à Cambrai. — Sur la traduction latine de la seconde lettre de Fénelon à l'évêque de Saint-Pons, et sur les reproches que les Ultramontains faisoient à cet écrit; condamnation de divers ouvrages infectés des erreurs du temps; affaire des cérémonies chinoises. 649
- CCIV. De Fénelon à M.*** — Il souhaite régler au plus tôt ce qu'il doit donner de blé au Roi. 650
- CCV. A l'abbé de Langeron. — Nécessité d'attaquer le système de la *délectation invincible*; craintes de Fénelon sur le sort de la ville de Cambrai; ses vœux pour la paix. Sur une lettre que l'évêque de Chartres lui a écrite au sujet du *silence respectueux*. ib.
- CCVI. Au même. — Sur un ouvrage récemment publié, touchant la contemplation; vœux pour la paix. 651
- CCVII. De l'abbé Alamanni à Fénelon. — Il prie le prélat de lui envoyer un Mémoire important, ainsi que ses ouvrages sur les controverses du temps, et l'assure de l'estime dont il jouit à Rome comme en France. 652
- CCVIII. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il lui fait part d'un adoucissement que le Roi vient d'apporter à sa disgrâce. 653
- CCIX. De Fénelon à M^{me} Roujault. — Il demande une place pour un de ses amis. 654
- CCX. A la même. — Remercimens à cette dame pour la faveur qu'elle a obtenue à un ami du prélat. Situation déplorable de la Flandre. ib.
- CCXI. A la marquise de Noailles. — Sur ses dispositions envers la marquise. ib.
- CCXII. A madame Roujault. — Recommandations pour le chevalier d'Aubeterre. 655
- CCXIII. Au P. Lami. — Ses inquiétudes sur la santé de ce père. Etat déplorable où la guerre réduit Cambrai et ses environs. ib.
- CCXIV. De M.*** à Fénelon de la part de l'électeur de Cologne. — L'électeur désire avoir des renseignemens sur un ecclésiastique qu'il songeoit à faire grand-vicaire de Liège. 656
- CCXV. De l'abbé Alamanni à Fénelon. — Estime et affection de Clément XI pour l'archevêque de Cambrai; modération du souverain Pontife sur l'article de l'infailibilité. ib.
- CCXVI. De Fénelon à l'évêque de Tournai. — Sur une thèse, soutenue à Lille, qui renfermoit des propositions répréhensibles, tant sur les matières de la grâce, que sur la contrition requise dans le sacrement de pénitence. 657
- CCXVII. Au P. Le Tellier, jésuite. Fragmens d'un *Mémoire* sur les affaires du Jansénisme, et sur quelques autres affaires du temps.
- I. Il est à souhaiter que la prochaine assemblée du clergé s'occupe uniquement d'affaires temporelles, et nullement de matières dogmatiques. 661
 - II. Combien il est à souhaiter que le Pape et le Roi réunissent au plus tôt leurs efforts pour abattre le jansénisme. Mesures à prendre pour cela. 663
 - III. Fénelon ne désire point revenir à la cour; ses véri-

- tables sentimens sur le livre des *Maximes*; son but en composant le *Télémaque*. 664
- IV. Sur le choix de l'évêque de Porphyre pour grand-vicaire de Liège. 665
- V. Sur quelques écrits que Fénelon songeoit à envoyer à Rome. 666
- VI. Sur quelques propositions de morale relâchée, enseignées par un Jésuite professeur au séminaire de Tournai. ib.
- CCXXVIII. Au P. Oudry, jésuite. — Il le remercie d'un service rendu à un ami. ib.
- CCXXIX. A M^{re} Roujault. — Témoignages d'estime et d'amitié. 667
- CCXX. A M. de Sacy. — Sur l'ouvrage de la marquise de Lambert, intitulé : *Avis d'une mère à son fils*. ib.
- CCXXI. De la marquise de Lambert à Fénelon. — Remercimens au prélat pour les éloges qu'il a donnés au livre de la marquise. 668
- CCXXII. De Fénelon à la marquise de Lambert. — Il désire que cette dame lui communique son ouvrage intitulé : *Avis d'une mère à sa fille*. ib.
- CCXXIII. De la marquise de Lambert à Fénelon. — Sur les éloges donnés par le prélat au livre de la marquise. ib.
- CCXXIV. De Fénelon au P. Lami. — Etat déplorable de la ville et du diocèse de Cambrai, par suite de la guerre. 669
- CCXXV. De M. Bussi, nonce de Cologne, à Fénelon — Il demande au prélat des renseignemens sur un ecclésiastique soupçonné de jansénisme. ib.
- CCXXVI. De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette. — Eloge de l'*Instruction pastorale* que l'évêque de La Rochelle préparoit contre les *Réflexions morales* du P. Quesnel. 670
- CCXXVII. De l'abbé Alamanni à Fénelon. — Sur une commission que le prélat avoit donnée à cet abbé pour la Pénitencerie, et sur un Mémoire important qu'il espéroit recevoir bientôt. Progrès du jansénisme en Italie. ib.
- CCXXVIII. De Fénelon à M. Clairambault. — Il prie Clairambault de lui procurer quelques renseignemens généalogiques sur sa famille. 672
- CCXXIX. De l'abbé de Langeron à l'abbé Chalmette. — Observations sur l'*Instruction pastorale* que l'évêque de La Rochelle préparoit contre le P. Quesnel. ib.
- CCXXX. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il envoie au prélat quelques pièces relatives à sa disgrâce. 673
- CCXXXI. De Fénelon à M. Clairambault. — Remercimens à Clairambault pour son empressement à procurer au Prélat les renseignemens qu'il souhaitoit. 674
- CCXXXII. A la maréchale de Noailles. — Sur la maladie du comte de Lesparre, petit-fils de la maréchale. ib.
- CCXXXIII. A la même. — Sur le même sujet: caractère du jeune comte. ib.
- CCXXXIV. A M. Clairambault. — Recherches généalogiques sur la famille de Fénelon. 675
- CCXXXV. A la maréchale de Noailles. — Sur une maladie de l'abbé de Langeron. Eloge du comte de Lesparre. ib.
- CCXXXVI. A M^{re} Roujault. — Il demande à cette dame sa protection pour un de ses amis. 676
- CCXXXVII. Du cardinal de Bouillon à Fénelon. — Il envoie au prélat plusieurs pièces importantes sur sa disgrâce. ib.
- CCXXXVIII. Du P. Daubenton à Fénelon. — Histoire et procès du sieur Maille, agent du parti à Rome; nouvelles sur quelques affaires du temps. 678
- CCXXXIX. De Fénelon à la maréchale de Noailles. — Sur la mort de l'abbé de Langeron. 679
- CCXL. De Fénelon au P. Lami. — Sur la mort de l'abbé de Langeron, et sur la faible santé du P. Lami. Projet de travail sur la doctrine de saint Augustin. ib.
- CCXLI. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au Pape Clément XI. — Ils envoient à Sa Sainteté un exemplaire de leur *Instruction pastorale* contre le Nouveau Testament du P. Quesnel. 680
- CCXLII. De Fénelon à M.^{***} — Infaillibilité de l'Eglise sur les textes dogmatiques. Différence entre le système des Thomistes et celui de Jansénius. 681
- CCXLIII. Au cardinal Gabrielli. — Le prélat souhaite de renouer leur ancienne correspondance, et représente au cardinal les subterfuges du parti, pour éluder les constitutions apostoliques. 682
- CCXLIV. Au comte de Chamillard. — Lettre de consolation, à l'occasion d'une disgrâce. 683
- CCXLV. A M^{re} Roujault. — Témoignages d'attachement pour elle et pour sa famille. ib.
- CCXLVI. Du P. Lami à Fénelon. — Etat de la santé de ce religieux; il presse Fénelon de publier son ouvrage sur saint Augustin; nouvel écrit de M. de Bissy, évêque de Meaux. ib.
- CCXLVII. De M. de Bissy, évêque de Meaux, au P. Lami. — Il explique un passage de son *Ordonnance* contre la *Théologie* du P. Juënin. 684
- CCXLVIII. Du même à Fénelon. — Il désire connoître l'opinion de l'archevêque de Cambrai sur sa dernière *Instruction pastorale*. 685
- CCXLIX. De Fénelon à M.^{***} — Sur la mort de l'abbé de Langeron, et sur une religieuse sortie de son couvent pour cause d'infirmité. *Dénonciation de la Théologie* de Habert, dangers de cette *Théologie*; artifices et subterfuges du parti janséniste. ib.
- CCL. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Il désire avoir une copie entière de la lettre de l'évêque de Tournai à Innocent XI, citée dans la *II^e Lettre* de Fénelon au P. Quesnel. 687
- CCLI. De Fénelon à la maréchale de Noailles. — Sur les succès du duc de Noailles en Espagne. 688
- CCLII. Du P. Lallemand, à Fénelon. — Sur la *Dénonciation de la Théologie* de Habert, et sur le Monitoire lancé à cette occasion par le cardinal de Noailles. ib.
- CCLIII. Du même au même. — Il exhorte le prélat à publier au plus tôt une Lettre pastorale contre la *Théologie* de Habert. 689
- CCLIV. De Fénelon au P. Le Tellier. — Sur la *Dénonciation de la Théologie* de Habert, et le Mandement que le cardinal de Noailles préparoit pour la défense de cette *Théologie*. 690
- CCLV. Du P. Lallemand à Fénelon. — Affaires de Tournai; caractère de l'évêque de Soissons; effet du monitoire lancé par l'archevêque de Paris; affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. 693
- CCLVI. Des évêques de Luçon et de La Rochelle à Louis XIV. — Ils se plaignent de la conduite du cardinal de Noailles envers leurs neveux, et le représentent comme un fauteur des nouvelles doctrines. 694
- CCLVII. Du P. Le Tellier à l'évêque de La Rochelle. — Il

- approuve la lettre que les évêques de Luçon et de La Rochelle ont écrite au Roi. 696
- CCLVIII. Du même à Fénelon. — Il l'exhorte à publier au plus tôt un Mandement contre la *Théologie* de Habert. ib.
- CCLIX. Du P. Lallemand au même. — Il propose au prélat un précepteur pour le jeune prince de Holstein. Affaire des évêques de Luçon et de La Rochelle. 697
- CCLX. Du P. Le Tellier au même. — Le Roi désire que le prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert. 698
- CCLXI. De Fénelon au P. Le Tellier. — Le prélat demande avec instance au Roi la permission de publier son Mandement contre la *Théologie* de Habert. ib.
- CCLXII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle au même. — Ils justifient leur lettre au Roi, et le prient de les appuyer auprès de Sa Majesté. 700
- CCLXIII. Du P. Le Tellier à Fénelon. — Le Roi souhaite que le prélat suspende la publication de son Mandement contre la *Théologie* de Habert. 701
- CCLXIV. Du P. Lallemand au même. — Sur l'*Ordonnance* du cardinal de Noailles contre les évêques de Luçon et de La Rochelle; disgrâce du cardinal. ib.
- CCLXV. De Fénelon au P. Le Tellier. — Dangers des ménagemens et des fausses paix avec les Jansénistes. 702
- CCLXVI. Au même. — Nécessité de proscrire la doctrine de Habert sur la grâce. 703
- CCLXVII. Des évêques de Luçon et de La Rochelle à Louis XIV. — Ils se plaignent de l'*Ordonnance* du cardinal de Noailles contre leur *Instruction pastorale*. 704
- CCLXVIII. De l'évêque de La Rochelle au P. Le Tellier. — Il déclare qu'il n'a eu aucun part, non plus que l'évêque de Luçon, à la publication de leur première lettre au Roi : il ne croit pas qu'il soit convenable d'écrire au cardinal de Noailles la lettre de satisfaction que Sa Majesté leur a fait demander. 705
- CCLXIX. Du P. Daubenton à Fénelon. — Sur les deux Lettres de Fénelon au P. Quesnel, et sur la paix de Clément IX. Affaire du sieur Maille, agent du parti à Rome. Bulle demandée par Louis XIV contre l'évêque de Saint-Pons. Affaire des cérémonies chinoises. 707
- CCLXX. Du cardinal Gabrielli à Fénelon. — Il assure le prélat de la continuation de son amitié, et le prie de continuer à l'instruire de l'état du jansénisme en Hollande et en France. 709
- CCLXXI. De Fénelon au Pape Clément XI. — Sur l'état de la religion dans les Pays-Bas. 710
- CCLXXII. Du P. Le Tellier à l'évêque de La Rochelle. — Le Roi persiste à désirer que les évêques de La Rochelle et de Luçon écrivent une lettre de satisfaction au cardinal de Noailles. 714
- CCLXXIII. De M. de Bissy, évêque de Meaux, à Fénelon. — Il le remercie de lui avoir envoyé une copie de la lettre de l'évêque de Tournai à Innocent XI. ib.
- CCLXXIV. De l'évêque de La Rochelle, au P. Le Tellier. — Il consent, ainsi que l'évêque de Luçon, à écrire la lettre de satisfaction que le Roi désire pour le cardinal de Noailles. 715





P1 Fénelon, Francois de Salignac
1795 de La Mothe
Al55 Œuvres complètes de
t.7 Fénelon

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW



D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 19 20 06 014 0